
NEDL TRANSFER
HN 5LMI K



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME ONZIÈME.

Première Partie.

*

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.



TOME ONZIÈME.



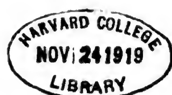
PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1839


HARVARD COLLEGE
NOV 24 1919
LIBRARY

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-ET-UNIÈME VOLUME.

MM.	
Audot	C. N. A.
Aders	G. E. A.
Arbanère	A-re.
Bardin (le général)	G^{al} B.
Bareste	E. B-s.
Biet	J. B-t.
Boulatignier	J. B-r.
Boullée (à Lyon)	A. B-e.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Caraman (le marquis de)	C. d. C.
Carette (le lieutenant-colonel)	C-te.
Chamrobert (de)	P. C.
Charmoy	F. Ch-m-y.
Crivelli	J. L. C.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.
Cuvier (Frédéric)	F. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Dufau	P. A. D.
Duhautdezert (Gauthier)	G. D. H.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Esquirol	E. E.
Farrenc	A. F-c.
Galais	L. G-s.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guadet	J. G-t.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Hennequin	J. F. G. H-n.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J-l.
Janin (Jules)	J. J.

MM.	
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
La Nourais (de)	L. N.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a.
Leclerc (Victor)	V. L-c.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Mathias	M-s.
Matter	M-r.
Miel	M-l.
Moléon (de)	V. de M-n.
Montrol (de)	De M.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Paris (Henri), à Dresde	H. P.
Parisot (de la marine)	J. T. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Pauthier	G. P.
Pontécoulant (le vic. de)	A. P-t.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
René	A. R.
Rinn	J. R.
Santarem (le vic. de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Savagner	A. S-r.
Schnitzler	J. H. S.-et S.
Solar (à Bordeaux)	F. S-ar.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Soyer	L. C. S.	Tissot (à Dijon).	J^h T.
Spach (Édouard).	Éd. Sp.	Thiébaut de Berneaud.	A.T. d. B.
Spach (Louis)	L. S.	Vieillard.	P. A. V.
Taillandier.	A. T-r.	Villenave	V-ve.
Tarmet	X. T-t.	Young	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*, le plus souvent avec des modifications; *Enc. amer.*, signifie *Encyclopædia Americana*.

ERRATA ET ADDITIONS

Tome X (seconde partie).

Pag. 443, col. 2, ligne 36, *au lieu de* qui approche du goût, *lisez* qui approche du dégoût.

p. 695, col. 2, lignes 18 et 19, *au lieu de* pour la consommation des fourrages dans les récoltes restant à faire, *lisez* pour la consommation des fourrages, et pour les récoltes restant à faire.

p. 758, col. 1, lignes 8 et 9, *au lieu de* elles ne pouvaient être prononcées que par écrit, *lisez* elles ne pouvaient être prouvées que par écrit.

Tome XI (première partie).

Pag. 55, col. 1, ligne 34, *au lieu de* s'étendait, *lisez* s'étendrait.
id. ligne 36, *au lieu de* enfermait, *lisez* enfermerait.

p. 81, col. 2. Depuis l'impression de l'article Fitz-James, la nouvelle de la mort du député de Toulouse *extra-muros* a été annoncée au public par une lettre de M. de Chateaubriand, sur l'invitation des fils du noble duc. « C'est avec le saisissement d'une longue amitié et d'une admiration désolée que je remplis ce triste devoir ; »... tels sont les derniers mots de ce petit billet de faire part. M. de Fitz-James s'était éteint subitement dans son château de Quévillon, près de Rouen, le 15 novembre 1838. — En relisant la notice à laquelle nous avons le regret de faire cette addition, nous n'y trouvons rien à changer, car l'intérêt et les passions du moment ne sont pas, grâce à Dieu, *ce qui nous domine.*

p. 177, col. 1. *C'est la foi qui sauve.* A l'occasion de ce dicton rappelé par nous dans l'article Foi, nous citerons la pensée suivante extraite du Recueil de celles de M. Joubert, l'ami de M. de Fontanes et de M. de Chateaubriand, et mort en 1824 sans avoir rien publié, exerçant contre lui-même un acte d'injustice que l'auteur du *Génie du Christianisme* vient de réparer. « Ce n'est pas la vérité qui nous sauve, dit ce penseur, c'est la foi ; mais les théologiens, qui devraient se borner à nous enseigner cette foi, veulent absolument nous démontrer qu'ils enseignent la vérité. *L'Écriture,* disait Bossuet, *la Tradition!....* et il croyait avoir tout dit, sans argumenter davantage. »

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

F (*suite de la lettre*).

FIÈVRE (*febris*). Les fièvres forment une grande classe de maladies, tour à tour occupant la presque totalité du cadre nosologique, ou en étant complétement bannies. La fièvre est un phénomène morbide regardé comme primitif ou secondaire suivant les théories du moment, mais incontestable comme fait; elle consiste en une accélération plus ou moins considérable du mouvement circulatoire, avec accroissement de la chaleur, suspension plus ou moins complète des sécrétions, et souffrance de diverses parties du corps. Considérée de cette manière, la fièvre peut être *continue* ou *intermittente;* et, dans le premier cas, elle peut durer quelques heures seulement ou plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois, tandis que, dans le second, elle est constituée par des accès composés de frissons, de chaleur et de sueur, se succédant avec des intervalles plus ou moins longs de santé parfaite. Dès le temps d'Hippocrate, la fièvre fut regardée comme un effort de la nature qui, dans une sorte de lutte, tendait à expulser, par la voie des sécrétions, la cause morbifique; l'évacuation de ce principe fâcheux constituait la *crise* (*voy.* ce mot). On avait vu, en effet, la fièvre accompagner tous les mouvements organiques de quelque importance, tels que la dentition, la croissance, la montée du lait, les blessures, les éruptions cutanées, phénomènes qui se terminaient souvent par des évacuations de produits liquides, ou par de notables changements dans l'état des solides. Cette doctrine s'est longtemps soutenue, avec quelques modifications relatives à l'opinion qu'on avait de la nature de cette cause, jusqu'au moment où l'on est venu nier que la fièvre pût être essentielle et prétendre qu'elle devait toujours être attribuée à une inflammation locale d'abord, ce qui était assez concevable, puis exclusivement à une inflammation du canal digestif.

Quoi qu'il en soit, le nom de fièvre est resté comme un monument de l'idée qu'en avaient les anciens : πυρετὸς en grec et *febris* (corruption de *ferbis*) en latin, indiquent assez par leurs racines (πῦρ, feu, et *ferbere*, *fervere*, brûler) que la fièvre était un mouvement d'ébullition propre à épurer la masse des humeurs. En vain a-t-on voulu substituer au mot *fièvre* les noms de *gastro-entérite*, *gastro-hépatite*, etc. : le premier nom a survécu dans la pratique; seulement l'usage en a été restreint depuis qu'une observation plus attentive, secondée de moyens d'investigation plus parfaits, est venue démontrer que souvent des inflammations méconnues avaient été placées au rang des fièvres essentielles. C'est un tableau plus curieux peut-être qu'utile que celui des définitions données de la fièvre à diverses époques. Bordeu s'exprime avec justesse à ce sujet lorsqu'il dit « qu'on regarde la fièvre comme un effort salutaire que fait la nature pour se mettre en liberté, ou comme un désordre dans les mouvements qui tend à la destruction de notre machine. C'est une question que nous renvoyons à l'école, à l'exemple des vrais médecins classiques, qui ne s'occu-

pent point de ces sortes de discussions métaphysiques, d'autant que l'une et l'autre opinion peuvent être renversées de fond en comble. »

Un grand nombre d'auteurs se sont occupés des fièvres et les ont classées de diverses manières. Outre la division en fièvres continues et en fièvres intermittentes, on les avait encore partagées en fièvres *inflammatoires*, *bilieuses*, *muqueuses*, *adynamiques* et *ataxiques*; c'était ainsi qu'avait procédé Pinel, suivant en cela les traces de Galien. M. Broussais et son école ont tourné la difficulté sans la résoudre; car, en prétendant attribuer toutes les fièvres à l'inflammation des organes digestifs, ils ont été obligés d'admettre des nuances de gastro-entérite correspondantes aux divisions qui viennent d'être indiquées.

Au reste, sans renouveler d'interminables et inutiles controverses, nous dirons que, si un examen attentif a fait reconnaître que l'inflammation des voies digestives est souvent la cause de la fièvre, il est des cas aussi où la fièvre précède tout autre phénomène de la maladie. Qu'on l'attribue alors, avec les solidistes, à une altération des forces vitales, ou bien à une modification primitive du sang et des liquides organiques, comme le font les humoristes tant anciens que modernes, on verra que la multitude des noms est loin d'exclure l'unité du fait.

Ainsi réduite à ses justes proportions, la classe des fièvres reste encore assez nombreuse, et nous allons en étudier successivement les divers ordres, en indiquant, à chaque article en particulier, les phases diverses des théories médicales par le rappel des dénominations qui ont été successivement usitées, et mettant de côté ce qui est généralement regardé comme erroné par les médecins de notre époque.

1° Commençons par les fièvres continues, celles dans lesquelles les phénomènes marchent sans interruption du commencement jusqu'à la fin.

Fièvre inflammatoire, fièvre angiotenique (de ἄγγειον, vaisseau, et τείνω, je tends) de M. Pinel, qui l'attribuait à la tension des vaisseaux sanguins; appelée aussi *synochus imputris*, *synochus simplex*, etc. C'est une maladie continue sans rémission, caractérisée par une invasion subite, accompagnée de frisson, d'une chaleur douce halitueuse répandue également sur tout le corps, avec rougeur et injection de la face; par la force, la fréquence et la dureté des battements artériels; se terminant dans l'espace de sept à quatorze jours par une hémorragie ou par des sueurs abondantes.

Cette affection se manifeste chez tous les sujets, quels que soient l'âge, le sexe, et dans tous les climats; cependant elle se développe particulièrement dans les saisons froides et sèches, dans les pays élevés, chez les individus jeunes, robustes et sanguins, chez lesquels une hémorragie ou une évacuation habituelle aura été supprimée. Les causes qui la déterminent immédiatement sont toutes celles qui impriment au système sanguin une activité extrême, comme les exercices violents, l'usage des liqueurs spiritueuses, l'insolation, etc.

La cause intime de la maladie paraît être une irritation du système vasculaire sanguin, et ce qui le donne à penser, c'est que l'on produit à volonté des phénomènes analogues en injectant de l'alcool dans les veines des animaux. Si l'on tire du sang dans la fièvre inflammatoire, il est ordinairement plus rouge et plus dense que dans l'état naturel. Il y a mal de tête, agitation et quelquefois délire; la respiration et la digestion sont plus ou moins altérées.

Quelquefois cette fièvre se présente sous la forme rémittente (*voy.* plus loin), et elle peut compliquer plusieurs maladies; d'ailleurs elle est facile à distinguer. Sa terminaison, toujours heureuse lorsqu'elle est simple, est presque toujours accompagnée de phénomènes critiques, surtout lorsqu'on n'a pas interverti la marche de la maladie par un traitement énergique.

Les moyens les plus simples sont ceux qui conviennent le mieux dans la fièvre inflammatoire. Outre la saignée, à laquelle même on n'a recours que dans les cas les plus graves, on emploie les bains, les boissons délayantes, le repos et l'abstinence, attendant ainsi les efforts salutaires de la nature, prêt à y suppléer au besoin.

FIÈVRE BILIEUSE, *méningo-gastrique* (de μῆνιγξ, membrane, et γαστήρ, estomac) de Pinel, qui en plaçait le siége dans les membranes de l'estomac. Cette fièvre est également connue sous les noms de *fièvre gastrique*, *synochus biliosa*, *febris gastrica*, et elle est caractérisée par une douleur violente à la tête et au creux de l'estomac, par une chaleur brûlante et une soif inextinguible, accompagnée de nausées et de vomissements bilieux. Aucune maladie peut-être n'était plus favorable aux théories humorales : puisque l'évacuation de la bile amenait le soulagement, il était naturel de considérer comme cause la surabondance de cette humeur. Plus tard, on expliqua le fait en admettant que l'irritation de tous les organes digestifs amenait naturellement une accélération de la sécrétion biliaire.

Les causes prédisposantes sont le tempérament bilieux, les climats chauds et la température chaude et humide, les excès d'aliments et surtout le mauvais régime. Parmi les causes occasionnelles on compte les fatigues excessives, les boissons glacées, surtout quand le corps est baigné de sueur, un accès de colère, des chagrins violents, etc.

La fièvre bilieuse dure de sept à quinze jours lorsqu'elle est simple, et se termine par des évacuations bilieuses tant par haut que par bas. Les symptômes principaux qui la signalent sont, outre ceux que nous venons d'indiquer, une lassitude générale, la fétidité de l'haleine, l'enduit jaune et limoneux de la langue, la perte d'appétit, le trouble de la circulation et de la respiration, la diminution de la sécrétion urinaire et l'altération de ses produits.

Rarement elle finit d'une manière funeste, si ce n'est dans les cas où elle se complique, ou lorsqu'elle atteint des sujets déjà malades. Son diagnostic est facile; quant au traitement, l'opinion est partagée. Ceux qui admettent comme cause de la fièvre la présence d'une quantité surabondante de bile pensent qu'il faut au plus tôt l'évacuer au moyen de vomitifs et de purgatifs, et des succès recommandent ou tout au moins autorisent cette pratique. Les partisans de l'irritation veulent qu'on la combatte par les antiphlogistiques (*voy.*). Enfin il y a des médecins qui, frappés du peu d'influence que ces médications exercent sur la marche et la durée de la maladie, s'en tiennent à l'expectation (*voy.*), comme base générale du traitement, et se bornent à prescrire le repos, les boissons abondantes et acidules. Ils observent souvent que les évacuations spontanées de bile, tant par les vomissements que par les selles, suffisent pour amener la guérison, du moins dans les cas simples.

FIÈVRE MUQUEUSE, fièvre *adénoméningée* de M. Pinel, *morbus mucosus*, *febris pituitosa*, etc., fièvre que les anciens avaient regardée comme étant produite par la surabondance des mucosités dans les voies digestives, ce qu'ils appelaient *phlegme* ou *pituite*. Elle diffère de la fièvre bilieuse en ce que la chaleur est médiocre et que le pouls n'est pas très accéléré; mais il y a une altération profonde des fonctions digestives, blancheur de la langue, perte du goût et de l'appétit, vomissements ou diarrhée de matières muqueuses blanchâtres et fétides. La membrane muqueuse de la bouche est souvent le siége d'aphthes douloureux; souvent aussi le canal intestinal est rempli de vers qui sortent par les selles ou même sont rejetés par le vomissement. Les sueurs ont presque toujours une odeur acide plus ou moins prononcée.

Cette fièvre, tantôt sporadique, tantôt épidémique, reconnait pour causes générales les pays froids et humides et les saisons pareilles, une alimentation insuffisante ou malsaine, les affections morales tristes, les fatigues, les tempéraments lymphatiques, les maladies antérieures, les évacuations excessives, et en un mot toutes les causes de faiblesse, soit immédiates, soit éloignées.

Sept, quatorze, vingt-un jours sont les divers termes de la durée de cette maladie, qui en général finit favorablement, et presque toujours avec des phénomènes critiques, par les vomissements ou les selles.

On s'est à peu près accordé à considérer la fièvre muqueuse comme une affection dépendant d'un état de débilité au-

quel la plupart des praticiens recommandent de remédier par les toniques et en particulier par les amers; ce qui a fait supposer une diminution dans la quantité de la bile, surtout en considérant la nature des causes sous l'influence desquelles on voit se développer la fièvre qui nous occupe. Aussi conseille-t-on l'ipécacuanha, qui, outre qu'il est vomitif, est un peu tonique, la rhubarbe et l'aloès, qui sont dans le même cas comme purgatifs, enfin le quinquina, dont on tire un grand parti surtout dans la convalescence. La saignée et les débilitants y sont presque toujours nuisibles.

Fièvre nerveuse, fièvre *ataxique* de M. Pinel, *febris nervosa*, fièvre *maligne*. Les pathologistes modernes rejettent complétement cette fièvre, et prétendent que les observations données sous ce titre se rapportent, soit à des inflammations du cerveau et de ses membranes, soit à des fièvres putrides ou typhoïdes. On admettait aussi jadis l'existence d'une fièvre lente nerveuse niée de nos jours. Elle consistait dans un mouvement fébrile sans lésion appréciable d'aucun organe, lequel consumait peu à peu les forces du malade. Un examen plus approfondi a fait voir que ces sortes de fièvres étaient toujours motivées par des inflammations chroniques ou par de profondes altérations des organes essentiels à la vie. C'est donc à l'histoire de ces diverses maladies qu'il faut avoir recours pour trouver les moyens applicables au traitement de ce qu'on appelle fièvre nerveuse.

Fièvre putride, fièvre *adynamique*, fièvre *typhoïde*, *typhus*, fièvre *d'hôpital*, *des prisons*, etc., *dothinentérite*, maladie généralement grave et meurtrière, surtout lorsqu'elle se manifeste épidémiquement, et caractérisée par un profond abattement des forces. Elle paraît évidemment produite par l'introduction dans l'économie de matières putrides; car on l'a vue souvent succéder à des piqûres faites dans les dissections, et on l'a produite artificiellement chez les animaux en leur injectant dans les veines des matières putrides. Que la fièvre en question soit essentielle, ou que, bien au contraire, elle soit dépendante d'une éruption pustuleuse siégeant à la face interne de l'intestin grêle, toujours est-il qu'elle affecte tout le monde sans distinction d'âge, de sexe ni de tempérament; mais elle attaque plus particulièrement les sujets faibles et délicats qui ont souffert des privations, des fatigues excessives et des chagrins; d'où il est facile de prévoir qu'elle sera commune dans les populations misérables, dans les villes assiégées, les prisons mal tenues, les hôpitaux encombrés, etc., quoique néanmoins elle puisse affecter des individus isolés et chez lesquels l'action de ces causes est moins appréciable.

Cette fièvre a été souvent considérée comme contagieuse, lorsqu'on a été frappé du grand nombre de ses victimes; mais cette opinion n'est pas celle des médecins les plus expérimentés.

Après les phénomènes précurseurs, tels que l'affaissement et la courbature, se manifestent quelques symptômes d'inflammation ou seulement de congestion vers la tête, le ventre ou la poitrine; il y a de la tension au ventre et une légère diarrhée, avec cela de la fièvre et un sentiment d'abattement. A cette première période, dont nous n'indiquons que les principaux traits, succèdent les caractères de l'altération du cerveau et du système nerveux, savoir l'insomnie, le délire, les convulsions et la prostration profonde, auxquels se joignent, dans les cas plus graves, les hémorragies passives, la diarrhée de même nature, les gangrènes de diverses parties.

La durée moyenne de la fièvre putride est de vingt-cinq à trente jours. Quelle qu'ait été sa gravité, elle peut se terminer par la guérison avec une convalescence quelquefois très longue, de même qu'on voit des fièvres de ce genre commencer avec des symptômes assez benins et se terminer inopinément par la mort. A l'ouverture des cadavres, se présentent des ulcérations constantes de la membrane muqueuse de l'intestin grêle, et des lésions variées des organes de la respiration, du cœur ou du cerveau, qui, dans le cours de la maladie, se sont altérés simultanément ou successivement.

La physionomie de la fièvre putride est assez caractéristique pour qu'elle puisse difficilement être confondue avec une autre; quant au pronostic, on conçoit, d'a-

près ce qui précède, qu'il est essentiellement variable.

Beaucoup de traitements ont été recommandés contre cette maladie, et l'on a dû arriver à cette conclusion qu'aucun ne pouvait s'adapter à tous les cas. La saignée est utile au début; les purgatifs trouvent leur application dans le cours de la fièvre, les toniques et les excitants sont aussi avantageux à la fin et dans la convalescence. Il est à peine nécessaire de dire que les moyens hygiéniques nécessaires dans les affections les plus légères sont indispensables dans celle-ci, et surtout dans les épidémies qui naissent souvent de ce qu'ils ont été négligés.

Aux fièvres qui viennent d'être indiquées les anciens auteurs en avaient joint beaucoup d'autres qui étaient seulement une dépendance de phénomènes ou naturels ou maladifs, et qui ne pouvaient en être séparées. Ainsi, parmi les premières, on compte la fièvre *de dentition*, la fièvre *de croissance*, la fièvre *de lait*, et au nombre des autres figuraient la fièvre *rhumatismale*, la fièvre *goutteuse*, avec les fièvres *variolique*, *rubiolique*, etc., qu'il eût été plus logique de réunir sous le titre de *fièvres éruptives* ou *exanthématiques*. *Voy.* CROISSANCE, DENTITION, LAIT, RHUMATISME, GOUTTE et PEAU (*maladies de la*).

FIÈVRE JAUNE, *febris flava*, *typhus icterodes*. Cette maladie, le *vomito negro* des Espagnols, et qui est connue sous une foule d'autres noms encore, tels que *mal de Siam*, *peste d'Amérique*, etc., désole chaque année une grande partie du Nouveau-Monde. Malgré le soin avec lequel elle a été étudiée, elle laisse encore dans son histoire un point obscur, celui de la contagion et de l'importation, point auquel se rattache l'importante question des quarantaines et des entraves que ces établissements apportent à la liberté du commerce. D'ailleurs l'effroi que, comme toutes les grandes épidémies, la fièvre jaune inspire, a empêché de l'examiner assez exactement pour en bien préciser la nature. En général, on s'accorde à la considérer comme une complication de fièvre bilieuse et de fièvre putride.

Aucune condition, si ce n'est l'acclimatement et une première attaque, ne met à l'abri de la fièvre jaune, qui n'atteint que le littoral de la mer et ne s'étend point dans l'intérieur des terres lors même qu'on y transporte les malades, ce qui a fait regarder avec raison cette maladie comme endémique dans certaines localités. Comme toutes les maladies, elle affecte de préférence et plus gravement les sujets dont la santé est déjà plus ou moins altérée. L'invasion en est ou subite ou annoncée par de courts prodromes; la première période est caractérisée par une violente irritation des voies digestives; des vomissements fréquents ont lieu dans lesquels sont excrétées des matières noirâtres; des selles de même nature se présentent. Il y a des hoquets très pénibles et le corps tout entier prend une teinte jaune, d'où sans doute est venue la dénomination imposée à cette maladie. Dans la seconde période, on observe des symptômes qui se rapportent plus particulièrement au système nerveux; enfin la troisième est signalée par un abattement profond, par des hémorragies passives et autres phénomènes annonçant une débilité générale.

Il faut remarquer d'ailleurs que la maladie qui nous occupe est loin de présenter constamment le même aspect, qu'on y a vu des bubons et des parotides, et que les épidémies observées à différentes époques dans les mêmes localités n'ont pas offert les mêmes formes aux observateurs.

La marche de la fièvre jaune est rapide : en cinq ou sept jours on est mort ou guéri. Quelquefois la mort a lieu en vingt-quatre heures, de même qu'on voit, mais rarement, la maladie se prolonger jusqu'au quatorzième jour. La terminaison funeste est la plus fréquente.

L'ouverture des corps a montré dans les diverses cavités des lésions plus ou moins profondes, mais dont aucune n'est assez constante pour qu'on puisse lui attribuer exclusivement les résultats fâcheux. Le cerveau, les poumons, le cœur, l'estomac, les intestins, le foie, etc., ont présenté des désordres plus ou moins profonds; toutefois aucun de ces organes ne s'est montré affecté d'une manière assez régulièrement identique pour faire de la fièvre jaune une maladie spéciale et distincte de celles qui s'observent dans les

autres contrées, sous l'influence de circonstances analogues.

L'opinion généralement adoptée par les médecins est que la fièvre jaune est une maladie d'infection, c'est-à-dire produite par des causes agissant dans certaines localités, ce qui permet d'en espérer la cessation lorsque les progrès de la civilisation auront fait disparaître les conditions qui la produisent, comme cela s'est vu pour le scorbut et autres maladies qui exerçaient autrefois de grands ravages. *Voy.* Contagion, Épidémies, Endémies, Infection, Peste.

Sous le rapport du traitement de la fièvre jaune, on est encore peu avancé; la rapidité avec laquelle elle marche laisse peu de prise aux moyens curatifs. Il n'y a pas d'ailleurs de méthode généralement adoptée, et les médecins se conduisent suivant les circonstances. Les plus éclairés d'entre eux s'accordent à penser que l'expectation y est utile, pourvu qu'on enlève le malade du lieu où il est et qui est le foyer de l'infection. Cette émigration est le meilleur moyen préservatif, et l'observation a montré que les malades transportés dans l'intérieur des terres y guérissaient ou y mouraient sans transmettre autour d'eux la fièvre jaune.

Ainsi donc l'histoire de cette maladie se réduit à bien peu de chose, lorsqu'on la dépouille du merveilleux dont la frayeur l'avait environnée. C'est une fièvre plus ou moins grave et accompagnée de symptômes variés, laquelle est produite par une infection toute locale, dont on peut se préserver par l'émigration, et dont, une fois qu'on en est atteint, on peut guérir par les moyens ordinaires, lorsqu'elle n'est pas portée à un degré de gravité extrême.

Cette maladie, qui depuis un siècle environ s'est montrée plus meurtrière que jamais, parait avoir eu longtemps son siége aux Indes-Occidentales avant d'être connue aux Européens. Jusqu'en 1820 on a compté 270 irruptions de la fièvre jaune offrant un caractère épidémique. Cette cruelle maladie exerça ses ravages aux États-Unis en 1819, et en Espagne dans les années 1798, 1804 et 1821. Dans cette dernière année, elle enleva jusqu'à 20,000 hommes dans la ville de Barcelonne, où les médecins français allèrent l'étudier, heureux de porter à une population voisine et souffrante le tribut de leurs lumières et d'un zèle dont le danger qu'ils couraient eux-mêmes augmentait encore le mérite *.

2° Fièvres intermittentes, *febres intermittentes*, maladies toutes spéciales dans leur nature et dans leur traitement, et qui sont toujours restées comme des exceptions inexplicables au milieu des théories si changeantes de la médecine. La fièvre intermittente se caractérise par des accès périodiques revenant à des époques plus ou moins éloignées et présentant trois stades de frisson, de chaleur et de sueur. L'accès terminé, tout rentre dans l'ordre, et le malade semble jouir d'une santé parfaite jusqu'au moment où se renouvelle la même série de phénomènes. Une classe de fièvres tenant le milieu entre les continues et les intermittentes est celle des fièvres *rémittentes*, c'est-à-dire dans lesquelles les deux premières se confondent, une fièvre continue étant coupée en quelque sorte par les accès d'une fièvre intermittente.

On appelle *type* l'ordre suivant lequel reviennent les accès. Ainsi une fièvre est dite *quotidienne*, quand il y a un accès par jour; *tierce*, quand l'accès revient tous les deux jours; *quarte*, quand il y a trois jours sans accès. Il peut, dans ces trois types, se manifester deux accès par jour, ce qui donne la fièvre *double quotidienne*, *double tierce*, *double quarte*; de même qu'on appelle fièvre tierce ou quarte *doublée* celle dont les accès vont se correspondant de deux en deux, un fort et un faible. Les classificateurs ont multiplié les divisions à l'infini; ils ont admis des fièvres hebdomadaires, mensuelles ou même annuelles, qui n'ont jamais existé que dans leur imagination.

Les accès de fièvre, considérés isolé-

(*) On peut consulter les ouvrages suivants : *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en* 1819, par M. le docteur Pariset, Paris, 1820, gr. in-4°, avec fig. coloriées ; *Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne*, etc., *dans l'année* 1821, par MM. Bally, François et Pariset, Paris, 1823, in-8°. M. C. Ch Mathieu obtint au concours ouvert par le gouvernement d'Oldenbourg le prix proposé pour la meilleure monographie sur la fièvre jaune. Voici le titre de son livre : *Untersuchungen über das gelbe Fieber*, Hanovre, 1827, 2 vol. in-8°. S.

ment, présentent des symptômes variés, ce qui a fait rapporter à chaque ordre de fièvres continues un ordre analogue de fièvres intermittentes. Ainsi l'on connait des fièvres intermittentes inflammatoires, bilieuses, etc. Il y a également des fièvres intermittentes pernicieuses ou *larvées*, comme on les appelle, qui s'accompagnent de symptômes extrêmement graves et qui sont souvent mortelles au second ou au troisième accès.

L'accès de la fièvre intermittente la plus simple est celui que nous décrirons ici. D'ordinaire il survient sans être annoncé par rien, et commence par du malaise, des baillements, du froid, et des frissons qui peuvent aller jusqu'au claquement des dents. En même temps la peau est pâle, l'urine aqueuse et le pouls petit et fréquent. Après un temps plus ou moins long, la chaleur s'établit par degrés et finit par être brûlante; le pouls se développe et s'élève, la face rougit, et c'est alors que se manifestent vers divers organes des symptômes d'irritation ou de congestion propres à faire supposer des lésions très profondes d'organes importants, comme le cerveau, le cœur, le poumon, etc. Enfin s'opère une détente successive, la sueur coule et ruisselle de toutes les parties du corps, et un soulagement complet a lieu. L'appétit renait, les fonctions se rétablissent sans qu'il reste aucune trace de leur dérangement, et le calme subsiste jusqu'à ce qu'un nouvel accès vienne ramener la même série de phénomènes.

On s'est inutilement évertué à trouver la cause directe des fièvres intermittentes: les anciens avaient peu d'idées arrêtées à ce sujet; dans les temps modernes, on a prétendu qu'elles dépendaient d'une lésion du système nerveux; enfin, plus récemment, on les a rapportées à une maladie de la rate, ce qui aurait quelque probabilité, puisqu'en effet cet organe est ordinairement tuméfié dans les fièvres intermittentes. Un certain nombre de médecins pensent au contraire que c'est un véritable empoisonnement, s'appuyant sur ce que les fièvres intermittentes les plus opiniâtres naissent dans les pays marécageux et sous l'influence évidente des eaux stagnantes. On sait que si l'on traverse les Marais-Pontins pendant le jour on n'en éprouve aucun mal, tandis qu'au contraire, si l'on y séjourne une nuit, on est inévitablement atteint de fièvres opiniâtres.

Ces sortes de maladies sont endémiques dans les pays bas, humides; elles y règnent presque toute l'année, mais surtout au printemps et en automne; elles y attaquent tous les habitants et surtout les nouveaux arrivés, sans distinction de sexe ni d'âge, et elles sont ordinairement très difficiles à guérir. Par réciprocité, elles sont à peine connues dans les localités salubres, ou, si elles y paraissent, elles y font peu de ravages.

On ignore pourquoi les fièvres affectent un type plutôt qu'un autre, mais l'observation a montré que les plus opiniâtres de toutes étaient les fièvres quartes. Au reste, la durée de ces maladies est extrêmement variable; les fièvres de printemps se terminent souvent d'elles-mêmes après cinq ou sept accès; d'autres peuvent durer plusieurs mois et souvent même plus d'une année. Aucune maladie peut-être n'est plus sujette à des récidives et ne demande plus de soins pendant la convalescence, durant laquelle persiste longtemps encore le gonflement de la rate.

Rarement les fièvres d'accès sont mortelles par elles-mêmes, et celles qu'on nomme pernicieuses, et qui sont le plus souvent funestes aux malades, sont heureusement fort rares.

Le traitement des fièvres intermittentes a été vague et incertain jusqu'à la découverte du quinquina, médicament qui possède une propriété spécifique contre toutes les affections qui reviennent périodiquement (*voy.* INTERMITTENCE et QUINQUINA). A l'époque où la guerre rendait cette substance extrêmement rare, on lui a substitué une foule de médicaments plus ou moins analogues, tels que l'écorce de marronnier, de saule, etc., l'opium, la valériane, des mélanges d'amers et de fer, puis l'arsenic, puis les bains d'eau froide. On a également employé, soit directement, soit pour remédier aux symptômes concomitants, la saignée, les vomitifs, les purgatifs, etc.

Pendant l'accès, au moment du frisson, les boissons chaudes et autres moyens

de ranimer la chaleur sont applicables. Dans le second stade, on doit tempérer prudemment la chaleur dont le malade est dévoré; enfin quand la sueur se manifeste, il est prudent de l'entretenir avec modération.

Dans les fièvres intermittentes ordinaires, on peut attendre sans inconvénient que la guérison ait lieu par les seuls ressources de la nature; dans celles qui sont pernicieuses, au contraire, il faut agir sans délai. C'est dans l'intervalle des accès que les remèdes doivent être administrés; ils ne réussissent pas et même produisent des accidents, lorsqu'on les donne le paroxisme étant commencé.

Les soins hygiéniques sont indispensables pendant la durée du traitement; l'émigration est souvent le seul moyen de guérison pour les fièvres endémiques; il convient d'ailleurs de prolonger l'usage des moyens curatifs pendant la convalescence. F. R.

FIFE (COMTES DE). Cette famille descend de FYFE-MACDUFF, guerrier célèbre sous Kenneth II, roi d'Écosse, et qui contribua puissamment à l'expulsion des Pictes, vers 840. En récompense de ses services, Kenneth constitua Macduff thane héréditaire ou baron de tout le pays reconquis par lui et qui alors quitta son ancien nom d'Othelinia pour prendre celui de Fife (*voy.* plus loin). Sa postérité jouit de ce fief jusqu'au fameux Macduff, 8[e] thane, immortalisé par Shakspeare : il soutint Canmore, son roi légitime, contre l'usurpateur Macbeth, et fut confirmé, en 1057 ou 1061, dans la possession de la province, avec le titre d'*earl* ou comte. Ce titre s'éteignit en 1353 à la mort du 13[e] comte, DUNCAN, décédé sans postérité masculine, ou, suivant d'autres autorités, en 1424, par suite de la proscription du comte de Fife, 17[e] du nom; dont les biens furent confisqués et les titres abolis. Quoi qu'il en soit, le nom de Duff subsista seul pendant de longues années, jusqu'en 1759, où WILLIAM DUFF DE BRACCO, possesseur d'immenses richesses amassées dans le commerce, rétablit la fortune et le titre honorifique des Fife. Il se signala par son zèle actif pour le gouvernement dans la rébellion de 1745 et mourut en 1763. Son fils aîné, JAMES, se fit remarquer par les vastes travaux agricoles qu'il fit exécuter dans ses domaines d'Aberdeen, et par sa vigoureuse opposition sous le ministère Pitt. Le représentant actuel de cette maison est sir JAMES, 4[e] comte de Fife, vicomte Macduff, né en 1770 et créé en 1827 pair d'Angleterre. Élevé d'abord pour le barreau, il se livra principalement à la carrière des armes et à celle des négociations. Sans avoir de mission officielle, il assista au congrès de Rastadt et servit les intérêts de l'Angleterre près des cours de Berlin et de Vienne. Lors de la guerre d'Espagne, il se rendit à Cadix, contribua activement à l'organisation des juntes et des armées opposées à la France, et combattit avec le grade de major général que lui avaient décerné les cortez aux affaires d'Ocaña et de Talavera et à l'attaque du fort Matagorda, près de Cadix, où il fut blessé. De retour en Angleterre, il jouit d'une haute faveur près des rois George IV et Guillaume IV, dont il fut grand chambellan. Lord Fife s'est fait surtout connaitre à Londres comme patron de l'art dramatique. Ce fut lui qui, en 1815, de concert avec la baronne de Jersey, mit en vogue l'opéra français; plusieurs artistes, parmi lesquels nous citerons miss O'Neil, Charles Kemble et Mercadante lui doivent d'utiles encouragements.

Le *comté de Fife*, province maritime de l'Écosse, bornée à l'est par la mer, au nord par le Tay, au midi par le golfe ou frith de Forth, et qui tient à la terre ferme du côté de l'ouest par les comtés de Perth, de Kinross et de Clackmann, s'appela d'abord *Othelinia* et fut, comme nous l'avons dit, érigé en comté en faveur de Fyfe Macduff, qui lui donna son nom. Sa population est d'environ 110,000 âmes; son étendue, de 263,593 acres écossaises. Il se divise pour les affaires civiles et de police en 4 districts dont les délégués se réunissent à *Cupar*, une des principales villes du comté. Les autres sont : *Saint-Andrew*, dont l'archevêque était primat d'Écosse et l'université si renommée, surtout pour les études théologiques; *Dumfernline*, où les rois résidèrent jadis, remarquable aujourd'hui par ses fabriques de toile et par ses mines de houille, d'où sortirent les premiers combustibles de ce

genre employés dans le pays; *Kirkaldy*, qui montre avec orgueil sa marine marchande, forte de 10,000 tonneaux. Les principales ressources des habitants sont: l'agriculture, l'industrie manufacturière, la pêche, l'éducation des chevaux de selle et de trait. La plupart des lacs ont été desséchés; cependant on y remarque encore le fameux Loch-Leven, au milieu duquel s'élève le vieux château d'où Marie Stuart s'échappa le 2 mai 1568. L'aspect général du pays, moins sauvage et plus animé que celui des autres comtés de l'Écosse, justifie jusqu'à un certain point la description qu'en fait dans *Rob Roy* (chap. XIV) l'honnête André Fairservice. « Nous avons là le royaume de Fife : depuis Culross jusqu'à East-Nuik, ce n'est qu'une suite de villes accouplées bout à bout comme une botte d'oignons avec leurs rues montantes et leurs boutiques pleines de marchandises, et leurs maisons de pierre et de chaux, et leurs montées sur le devant. » Ce comté fut le théâtre des premiers troubles suscités par la réforme en Écosse. *Voir* Sibbald, *History of Fife and Kinross*, Cupar, 1803, in-8°, et Thompson, *Agriculture of Fife*, Edinburgh, 1800. R-Y.

FIFRE, *petite flûte* traversière en usage dans les musiques militaires. Le fifre fut longtemps dans les armées françaises l'accompagnateur du tambour; sous l'empire, dans plusieurs régiments d'infanterie et particulièrement dans ceux de la garde impériale, on entremêlait encore les sons du tambour et du fifre. Depuis la Restauration, le fifre a cessé en France d'être l'accompagnement obligé du tambour; il a été remplacé par le clairon (*voy.*), instrument beaucoup plus convenable, qui a plus de portée de son, et avec lequel on transmet facilement les ordres à donner à une troupe dispersée en tirailleurs. C'est pour cette raison qu'on a donné le clairon aux compagnies de voltigeurs.

On appelait aussi *fifre* le soldat qui jouait *de* cet instrument. C. A. H.

FIGARO. Le talent dramatique de Beaumarchais (*voy.*) a créé plusieurs de ces personnages qui deviennent en quelque sorte pour nous des êtres réels et les types d'un vice ou d'un travers. Ainsi *Basile* est resté celui de la calomnie, *Bridoison* celui de la sottise, *Figaro* celui de l'intrigue.

On sait que les ennemis de l'auteur prétendirent le reconnaître dans ce dernier, et s'écrièrent qu'il avait lui-même fait son portrait : c'était au moins lui rendre justice sous le rapport de l'esprit et de l'habileté. Un écrivain assez peu connu aujourd'hui, Sauvigny, qui, on ne sait trop pourquoi, en voulait beaucoup à l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, s'imagina que le héros de ces pièces n'était pas assez intrigant encore pour qu'on lui comparât son père, et il en fit un personnage tout-à-fait odieux dans un opéra-comique intitulé : *le véritable Figaro*. En qualité de censeur royal, Sauvigny avait lui-même approuvé son ouvrage, mais le lieutenant de police Lenoir s'opposa à la représentation de cette satire. Beaumarchais n'en fut pas le moins contrarié : il aurait trouvé dans cette attaque le sujet d'un nouveau *Mémoire*, comme il savait les faire, et ce fut vraiment à Sauvigny que le magistrat rendit service en cette occasion.

Le prodigieux succès du *Mariage de Figaro* donna naissance à beaucoup d'autres pièces où l'on eut soin de conserver au héros la physionomie que lui avait imposée son créateur. On ne se rappelle guère aujourd'hui, parmi ces ouvrages à la suite, que celui de Richaud-Martelly, *les deux Figaro*. C'était aussi une satire, mais moins personnelle, moins *aristophanique*.

Figaro était vivace; il a résisté à toutes les attaques, et, quoiqu'un auteur de nos jours ait voulu nous donner sa *mort*, il reste toujours sur notre théâtre pour être cité comme le patron et le modèle de tous ceux qui exploitent le domaine de l'intrigue; avec talent toutefois, car n'est pas Figaro qui veut. M. O.

Il a été publié, sous la Restauration, un journal intitulé *le Figaro*, écrit assez longtemps avec esprit, avec malice, et qui, après avoir été plus ou moins littéraire, eut la fantaisie d'essayer sa *lancette* sur la politique. Il eut des fortunes diverses, languit et mourut enfin. Il a voulu deux fois renaître. Son peigne et son rasoir ont été par lui vendus, et il a eu la singulière destinée de mourir une

troisième fois pleinement ministériel, lui qui avait dû sa renommée et sa fortune à sa caustique opposition. V-VE.

FIGUIER. Ce genre de la famille des urticées renferme peut-être plus de deux cents espèces, parmi lesquelles l'arbre fruitier si abondant dans l'Europe australe n'est pas la seule qui mérite de fixer notre attention. Tou les figuiers sont des arbres contenant un suc laiteux plus ou moins âcre. Leur cime, en général très touffue, acquiert très souvent une immense étendue, s'appuyant sur un tronc de grosseur proportionnée. Les feuilles, luisantes et persistantes dans presque toutes les espèces, sont simples, épaisses et accompagnées chacune d'une grande stipule (souvent caduque) qui l'enveloppe avant l'épanouissement. L'inflorescence offre une particularité peu commune dans le règne végétal : les fleurs, très petites et monoïques ou dioïques, couvrent la surface interne d'un réceptacle creux, charnu, de forme globuleuse ou turbinée, et muni à son sommet d'une petite embouchure fermée par des écailles. Aussi les anciens et la plupart des botanistes antérieurs à Linné croyaient-ils le figuier dépourvu de fleurs. Ces réceptacles naissent ou aux aisselles des feuilles, ou épars le long des branches, ou, moins habituellement, en grappes terminales. Les fleurs mâles se composent d'un périanthe profondément divisé en trois lobes, et de trois étamines dont les filets s'insèrent devant les lobes du périanthe. Les fleurs femelles offrent chacune un périanthe quinquéfide, un ovaire uniloculaire contenant un seul ovule et muni d'un style latéral, filiforme, lequel se termine en stigmate bifide. Le fruit est constitué par le réceptacle grossi devenu plus ou moins succulent et renfermant une multitude de petites coques graniformes (vulgairement considérées comme des graines), indéhiscentes, monospermes.

La seule espèce indigène, et en même temps la plus importante sous le rapport de l'utilité, est le figuier commun (*Ficus Carica*, Linn.), qu'on a coutume de désigner simplement par le nom de figuier. Ce végétal, naturalisé depuis bien des siècles dans l'Europe méridionale et d'ailleurs cultivé de temps immémorial dans toutes les contrées voisines de la Méditerranée, ainsi que dans les îles de cette mer, paraît être originaire d'Orient ou de l'Afrique septentrionale. Il forme, dans les climats chauds, un arbre haut de 25 à 30 pieds, dont le tronc acquiert 4 à 6 pieds de circonférence. Les rameaux, nombreux et étalés, forment une tête touffue, arrondie comme celle du pommier. Les feuilles, assez semblables de forme à celles de certaines variétés de la vigne, sont rudes au toucher, non coriaces, d'un vert foncé en dessus, d'un vert pâle en dessous, plus ou moins poilues, et portées sur un long pétiole; elles ont à peu près la largeur d'une main et offrent trois ou cinq lobes de forme variée. Les réceptacles florifères, courtement pédonculés et pyriformes ou plus ou moins exactement globuleux, naissent isolément, soit aux aisselles des feuilles, soit le long des ramules. Les fruits, dont il existe une multitude de variétés, surtout quant au volume et à la saveur, présentent aussi diverses nuances de rouge, de violet, de blanc, de jaune ou de vert; ceux qui occupent le bas des ramules sont les plus précoces et en général les plus gros : en Provence, on les appelle *figues-fleurs;* ceux qui naissent vers l'extrémité des ramules mûrissent deux à trois mois plus tard que les autres, et quoique d'ordinaire plus petits, ils sont beaucoup plus sucrés.

Le figuier se plaît dans les sols pierreux ou arides et dans les localités découvertes. Sa croissance est rapide : aussi son bois, d'un jaune très clair, est-il tendre et spongieux. Dans les départements du midi de la France, et, à plus forte raison, dans les climats encore plus chauds, cet arbre, une fois planté, ne réclame presque aucun soin de la part du cultivateur; il faut même se garder de le soumettre à la taille, car la pourriture prend facilement à toute blessure faite, soit au tronc, soit aux branches : aussi ne peut-on guère l'élever en espalier. On le multiplie tant par graines que par rejetons, par boutures, par marcottes et par la greffe. Dans le nord de la France, le figuier ne peut se cultiver qu'à la faveur d'expositions très abritées; encore faut-il l'empailler en hiver, ou, ainsi que cela se pratique aux

environs de la capitale, coucher les branches en les recouvrant d'un demi-pied de terre. Dans les contrées plus septentrionales, le figuier ne se cultive que dans les serres à primeurs.

Les figues, bien mûres, sont un aliment sain et agréable : de même que chez les anciens Grecs et Romains, ce fruit, soit frais, soit séché, constitue encore la nourriture habituelle d'une grande partie de la population de l'Europe australe et de l'Orient; les sortes les plus communes s'emploient même à la nourriture des bestiaux. D'ailleurs, la saveur exquise des figues, lorsque le climat leur permet d'acquérir toute leur perfection, les fait rechercher tant par les riches que par les pauvres. Dans les îles de l'Archipel, les figues servent à préparer une boisson vineuse, déjà connue des anciens sous le nom de *sycites;* on en retire aussi de l'eau-de-vie et du vinaigre. Les figues sèches forment un article de commerce très important, à cause de la consommation considérable qui s'en fait dans le Nord. Les médecins de l'école de Galien et de Dioscoride attribuaient des vertus merveilleuses, non-*seulement aux fruits* du figuier, mais aussi à l'écorce, aux feuilles, et même aux cendres de l'arbre. Aujourd'hui, l'usage médical se borne aux figues qui entrent dans la composition des tisanes pectorales, des gargarismes adoucissants et des cataplasmes émollients. Toutefois, le suc laiteux qui découle de l'écorce du figuier, lorsqu'on y fait des incisions, étant très âcre, peut tenir lieu de caustique pour extirper les verrues ou autres excroissances de la peau. D'ailleurs ce suc, de même que celui de la plupart des espèces congénères, étant pris à l'intérieur, agirait à la manière de tous les poisons âcres.

Il nous reste à parler de quelques autres espèces remarquables du genre.

Le Figuier Sycomore (*Ficus Sycomorus* *, Linn.), qu'il ne faut pas confondre avec l'érable sycomore (*voy.*), est un arbre très répandu en Égypte, en Syrie et en Arabie, précieux pour ces arides contrées, tant par l'ombrage épais qu'il procure que par ses fruits, lesquels ont à peu près les mêmes qualités que les figues communes. Le tronc de cette espèce parvient à une grosseur considérable, et ses branches forment souvent une cime assez étendue pour couvrir de son ombre un espace circulaire de 40 pas de diamètre. C'est de son bois, à ce qu'on assure, que sont faits les cercueils des momies égyptiennes. Les feuilles sont pétiolées, ovales, légèrement cordiformes à leur base, très entières ou un peu anguleuses, glabres aux deux faces, d'un vert foncé et luisant en dessus. Les fruits, semblables à ceux du figuier commun, naissent sur le tronc et sur les vieilles branches; leur chair est ferme, transparente, douceâtre, d'un blanc tirant sur le jaune. Cette espèce et le figuier commun sont les seules, parmi leurs nombreuses congénères, qui produisent des fruits mangeables.

Le Figuier de l'Inde (*Ficus Indica*, Linn.), végétal sacré pour les Hindous, a été signalé souvent comme l'une des plus admirables merveilles de la nature, tant à cause de sa longévité et de sa manière de croître qu'à raison des énormes dimensions qu'il est susceptible d'acquérir. Le célèbre voyageur Marsden a observé au Bengale un individu de cette espèce offrant une soixantaine de troncs et une cime de plus de mille pieds de circonférence. Les branches du figuier d'Inde, étalées horizontalement, donnent naissance, de distance en distance, à de longs jets descendants, dépourvus de feuilles et semblables à des cordes : ces jets ne tardent pas à atteindre le sol, où ils s'enracinent et finissent par former des troncs semblables à la tige originaire. A leur tour, ces troncs accessoires développent des branches d'où viennent descendre de nouveaux jets radicants : c'est ainsi qu'un seul individu, en s'étendant indéfiniment de tous côtés, forme à la longue une petite forêt. Aussi a-t-on comparé l'immense cime d'un tel arbre, posée sur une foule de troncs de diverses grosseurs, à la voûte d'un vaste édifice, soutenue sur quantité de colonnes. Les feuilles du figuier d'Inde sont ovales-lancéolées, pétiolées, coriaces, glabres et d'un vert luisant en dessus, pubescentes et réticulées en dessous. Les

(*) Nom dérivant de συκία, figuier, et de μορέα, mûrier.

fruits, petits, globuleux, rouges à la maturité, viennent deux à deux à l'aisselle des feuilles; leur saveur est douceâtre, mais fade, de sorte qu'il n'y a guère que les oiseaux qui les recherchent. Le suc propre de l'arbre sert à faire de la gomme-laque, et passe en outre chez les Hindous pour un excellent remède odontalgique; l'écorce est réputée très tonique.

Le Figuier des pagodes, ou figuier des banyans (*Ficus religiosa*, Linn.), doit ces noms à ce que les Hindous ont coutume de le planter autour des temples consacrés à Vischnou; car, suivant les traditions brahmaniques, ce dieu naquit à l'ombre d'un arbre de cette espèce. De même que le figuier de l'Inde, le figuier des Pagodes se propage par des jets radicants qui descendent des branches horizontales d'une cime très ample. Les vieux troncs acquièrent une circonférence de dix pieds et plus. Les feuilles, coriaces, glabres, luisantes, et d'un vert gai en dessus, légèrement sinuées et de forme semblable à celles du peuplier d'Italie, se terminent brusquement en une longue pointe très allongée; portées sur un pétiole fort grêle, elles s'agitent au plus léger mouvement de l'air, comme les feuilles du peuplier tremble. Les fruits, rougeâtres et du volume d'un gros pois, naissent isolément ou par paires sur les jeunes pousses.

Enfin, nous devons encore faire mention du *Ficus elastica* (Linn.), dont le suc propre fournit du caoutchouc (*voy.*), et du *Ficus septica* (Willd.), dont les feuilles sont émétiques et vermifuges; l'une et l'autre de ces espèces habitent l'Inde.

Le végétal nommé vulgairement *figuier d'Inde* est une espèce de cactus ou raquette (*cactus Opuntia*, Linn.). Le bananier (*musa sapientum*, Linn., et *musa paradisiaca*, Linn.), porte aussi les noms vulgaires de *figuier des Indes*, figuier *de Pharaon*, figuier *d'Adam*, et figuier *brabander*. Le figuier maudit est le *clusia rosea*, et plusieurs végétaux d'autres familles, qu'il est inutile de citer ici, sont également désignés parfois sous le nom de figuier. Ed. Sp.

FIGURANTS, FIGURANTES. C'est ainsi que l'on appelle ces personnages des deux sexes qui viennent, sur nos théâtres, se grouper autour des acteurs, prononcer ensemble, dans la tragédie ou la comédie, quelques exclamations, chanter un chœur ou répéter un refrain dans l'opéra-comique et le vaudeville, ou bien encore, s'il s'agit de danse, exécuter les *figures* (*v.*) dessinées par le chorégraphe.

Rétribué d'une manière très économique, le figurant, en général, exerce un autre état : artiste le soir, il est souvent artisan le matin. Quant aux figurantes, persuadées que le théâtre est le véritable piédestal d'une jeune et jolie femme, elles tiennent peu, quand elles ont ce double avantage, aux émoluments de leur emploi, et beaucoup de ces dames *figurent*, dit-on, gratuitement, du moins sur nos scènes secondaires.

L'introduction des figurants a toujours pour but d'animer l'action, de donner à une situation plus de chaleur et de mouvement. Elle produit l'effet contraire quand ils se bornent, espèces d'automates, à se ranger en espalier sur les deux côtés du théâtre (*voy.* Comparses), sans avoir l'air de s'occuper de ce qui s'y passe, causant entre eux à demi-voix, ou promenant leurs regards dans la salle. Il est une autre circonstance où l'entrée des figurants ne manque pas d'exciter une gaité railleuse et des *bravos* ironiques : c'est lorsqu'une direction trop parcimonieuse a si peu soigné leurs costumes qu'ils font un étrange contraste avec la phrase où l'on vient de les annoncer comme des dames et des cavaliers élégants, comme de nobles convives ou des amis de la maison. Mais le figurant est accoutumé à ces petites tribulations, qui font, en quelque sorte, partie des clauses de son engagement.

Le rêve favori du figurant, c'est de devenir acteur quelque jour. A cette espérance la figurante en joint une autre qui, lorsqu'elle a des avantages physiques, est plus souvent réalisée. M. O.

FIGURE (géom.). C'est la forme, l'apparence extérieure d'une chose, et en géométrie on dessine une figure lorsqu'on trace tous les traits qui caractérisent une démonstration; mais on entend plus spécialement par figure les contours qui terminent l'espace en tout sens, soit par des lignes, soit par des surfaces, lesquelles

prennent alors le nom de *côtés*. Ni les lignes ni les angles ne peuvent être dans ce sens qualifiés du nom de *figures*, puisque, par abstraction, nous supposons les premières n'avoir qu'une seule étendue, et que les angles laissent échapper l'espace par leur ouverture d'une manière indéfinie.

Les figures tirent leurs noms du genre et du nombre de leurs côtés. On les nomme figures *planes* lorsqu'on peut appliquer une règle en tous sens sur leurs superficies; une feuille de papier roulée présente au contraire une figure *courbe*. Lorsque les côtés d'une figure sont droits, la figure est *rectiligne;* elle est *curviligne* ou *mixtiligne* suivant que les côtés sont composés de courbes seules, ou de courbes et de droites mêlées. Ces deux derniers genres de figures, pour être mesurés, ont besoin d'être ramenés à la figure rectiligne, puisque la ligne droite sert d'unité de comparaison des lignes entre elles. C'est ce qui fait que, pour mesurer le cercle, l'ellipse et les autres espaces enfermés par des lignes courbes, on est obligé de les considérer comme des surfaces dont les côtés sont droits, mais infiniment petits. Ces rapports de la droite à la courbe restent toujours plus ou moins faux : c'est le sujet de la fameuse *quadrature du cercle* (*voy.*).

Une figure est *équilatère* ou *équilatérale* quand tous ses côtés sont égaux entre eux. Des figures sont équilatérales lorsque leurs côtés homologues sont égaux chacun à chacun, même quand ces figures considérées séparément sont irrégulières. On appelle côtés *homologues* ceux qui ont la même position, chacun dans la figure à laquelle il appartient.

Une figure est *équiangle* lorsque tous ses angles sont égaux. La similitude des angles d'une figure avec les angles correspondants d'une autre rend ces figures *équiangles*, nonobstant l'irrégularité de chacune d'elles. Un losange n'est jamais une figure équiangle, et deux losanges peuvent être des figures équiangles s'ils ont la même configuration ou du moins leurs angles semblables.

Lorsqu'une figure est à la fois équilatérale et équiangle, c'est-à-dire que tous ses côtés et ses angles sont égaux, elle est dite *régulière :* tels sont le carré, le triangle équilatéral, le cercle, le cube, la sphère, etc. La figure est *irrégulière*, soit qu'elle varie dans ses angles, soit qu'elle ait ses côtés inégaux.

On appelle figure *inscrite* celle qui est complétement renfermée dans une autre, laquelle se trouve *circonscrite* par rapport à la première.

Les figures sont *semblables* lorsque leurs angles homologues sont égaux et leurs côtés correspondants proportionnels. Les surfaces des figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs dimensions analogues; et les cercles, qui sont nécessairement des figures semblables, sont entre eux comme le carré de leurs rayons, ou de leurs diamètres, ou de leurs circonférences. Les contours des figures semblables suivent le rapport simple des côtés, et leurs surfaces suivent le rapport simple des carrés des côtés. Si, par exemple, le côté d'une figure est trois fois plus grand que celui d'une figure semblable, le contour de la première sera triple du contour de la seconde, et sa surface neuf fois plus grande. La même chose aura lieu pour les solides semblables qui seront entre eux comme le cube de leurs côtés homologues, c'est-à-dire que si le côté d'un polyèdre est trois fois plus grand que celui d'un polyèdre semblable, le volume de ce dernier sera contenu vingt-sept fois dans le premier. Les sphères, solides toujours semblables, seront donc entre elles comme le cube de leurs rayons, de leurs diamètres ou de leurs circonférences.

L'espace ne peut être enfermé par une seule ligne que lorsque cette ligne est courbe et se rejoint : telle est la circonférence, l'ellipse, la sphère, l'ellipsoïde, etc. Une droite et une courbe ou deux courbes peuvent produire des figures de deux côtés : le segment du cercle, le segment (calotte) sphérique, le demi-cercle, la demi sphère, le cône, etc., sont de cette espèce; mais il ne peut pas y avoir de figures rectilignes à moins de trois côtés, car deux lignes droites, soit parallèles, soit obliques, laisseront un vide si loin qu'on les imagine prolongées. Le triangle est donc la figure rectiligne la plus simple que l'on puisse concevoir.

Toute figure rectiligne a autant d'an-

gles que de côtés; nous avons déjà dit à propos des figures curvilignes qu'elle pouvait en avoir une infinité; si le nombre n'en est pas déterminé et que ce soit une surface, c'est un *polygone* : voilà pourquoi le cercle peut être considéré comme un polygone régulier d'une infinité de côtés; on nomme cette figure *polyèdre* quand c'est un solide.

Donnons maintenant les noms des différentes figures suivant le nombre de leurs côtés.

Le *triangle* ou *trilatère* n'a que trois angles et trois côtés; le *cylindre* et le *cône tronqué* sont aussi des figures de trois côtés.

Les figures de quatre côtés sont nommées *quadrilatères* et gardent ce nom lorsqu'elles sont irrégulières; ou bien ce sont des *trapèzes*, lorsque deux lignes seulement sont parallèles, et des *parallélogrammes*, lorsque leurs côtés sont parallèles deux à deux. On distingue parmi les parallélogrammes : le *carré*, la plus parfaite des surfaces et qui leur sert d'unité de mesure; le *rectangle* ou carré long; le losange ou *rhombe*, dont les côtés sont égaux et les angles inégaux; et le *rhomboïde*, espèce de losange dont les côtés sont inégaux. Les *pyramides* ayant un triangle pour base, ou *triangulaires*, sont aussi des figures de quatre côtés.

La surface de cinq côtés se nomme *pentagone*, le solide en ayant le même nombre se nomme *pentaèdre*. La pyramide quadrangulaire (ayant un quadrilatère pour base), le prisme triangulaire, sont des pentaèdres.

La figure de six côtés est un *hexagone* si c'est une surface, un *hexaèdre* si c'est un solide. Tous les prismes ayant des quadrilatères pour base sont des hexaèdres : tels sont le *cube*, le plus parfait des solides, unité de mesure, et les *parallélipipèdes*.

Les figures de sept, huit, neuf, dix, onze, douze côtés, sont des *heptagones* ou *heptaèdres*, *octogones* ou *octaèdres*, *ennéagones* ou *ennéaèdres*, *décagones* ou *décaèdres*, *hendécagones* ou *hendécaèdres*, *dodécagones* ou *dodécaèdres*, etc., suivant que ce sont des surfaces ou des solides. *Voy.* POLYGONE.

Une grande et féconde propriété des figures rectilignes, c'est de pouvoir se réduire à la plus simple de leur genre: c'est ainsi qu'un polygone, quel que soit le nombre de ses côtés, peut se métamorphoser en triangle sans rien changer à sa surface, de même que la figure conique d'un cornet de papier se déroule en un simple triangle sans rien perdre de sa superficie. L. L-T.

FIGURE (beaux-arts). Dans la langue de l'art, ce mot désigne plus particulièrement la configuration de l'homme. La figure humaine étant l'objet le plus élevé, le plus beau, que les arts du dessin aient à représenter, c'est à son étude que l'artiste doit ses soins les plus assidus. Car sans la connaissance parfaite de ses formes, de leurs variations sous les influences de la volonté, des passions, des sexes, des âges, du tempérament, des habitudes, etc., etc.; sans la science de sa structure, de son mécanisme; sans une étude comparative, et des beaux sujets offerts par la nature, et des merveilleux ouvrages de la statuaire grecque; enfin sans l'art de réunir, de combiner, de recomposer en quelque sorte les belles formes offertes par la nature et d'arriver ainsi au beau idéal, vers lequel doivent tendre tous ses efforts, l'artiste ne sera qu'un simple imitateur, qu'un ouvrier sans vocation; il ne produira que des figures sans élégance, sans beauté, sans accord, ajoutons sans expression et sans vie. Quel est l'homme expérimenté qui n'a reconnu qu'une figure, dite *académique*, est inerte sans le secours de la nature, et qu'elle manque d'élégance sans le secours de l'art; que sans vérité elle n'est rien, et rien non plus sans art; qu'il faut le concours de ces deux éléments pour produire une œuvre de génie, et que hors de là l'artiste risque de ne rencontrer que la trivialité ou des formes de pure convention ?

Par *figure académique* on n'entend pas seulement, comme on vient de le voir, la représentation, par des lignes et des ombres, du modèle vivant, tel qu'il s'est présenté à la vue, mais cette même figure idéalisée, embellie de la poésie et de l'art. L'Endymion de Girodet est une figure académique. Quelle académie!

Dans un dessin, dans un bas-relief, dans un tableau, dans un groupe de sculpture, on appelle figure principale celle qui fait le sujet de la composition, celle qui

commande aux autres, autour de laquelle tout s'arrange, se combine. Centre d'action, c'est elle qui reçoit la lumière principale, attire d'abord l'attention, distribue les rôles aux autres personnages, enfin donne la vie à l'ouvrage.

On nomme *figurine* une figure de petite proportion en bronze, en argent, en marbre, en terre cuite, en plâtre, etc.; en peinture, ce sont des figures de très petite proportion, et accessoires, comme en renferment certains tableaux flamands. L. C. S.

FIGURE (marine). C'est tantôt une statue d'homme ou de femme, héros ou déesse, qu'on met à cheval au sommet de la guibre d'un navire; tantôt un buste, la figure d'un animal, un écusson qui surmonte le taille-mer. Les anciens décoraient la proue de leurs navires de peintures et de sculptures: une tête d'éléphant, de cheval, de baleine, une statuette de Castor, de Pollux, ou d'une autre divinité honorée par les gens de mer, étaient les figures les plus ordinaires qu'ils plaçaient à l'avant des vaisseaux. Le même usage s'est perpétué jusqu'à nous à travers le moyen-âge. Les Scandinaves avaient d'effrayantes figures à la proue de leurs *drakros* et de leurs *snekars*, afin de jeter l'épouvante parmi les marins ennemis contre lesquels ils allaient à l'abordage. Les Chinois portent sur l'avant de leurs jonques la figure du dragon sacré. Au XVIe siècle l'avant des navires recevait en général la figure d'un animal féroce, et au XVIIe c'était encore une chose traditionnelle, à ce point que la guibre s'appelait le *bestion*, ou porte-bête. L'animal le plus ordinairement représenté était le *lion* : aussi les matelots nommaient-ils souvent de ce nom la guibre elle-même. A la fin du XVIIe siècle, on commença à substituer au lion la figure d'une syrène portant une couronne, allusion à l'empire de la mer que l'on se disputait alors. Au XVIIIe siècle, on décora l'éperon des vaisseaux de figures humaines ou emblématiques représentant le dieu, le héros, la femme dont le navire portait le nom : ainsi l'image de Jupiter, de Tourville, d'Amphytrite, etc., fut placée sur *le Jupiter*, *le Tourville* et *l'Amphytrite*. On remarqua que cette grande statue, bien que taillée dans du bois blanc, alourdissait l'avant des navires; on s'aperçut que cette sculpture était une dépense inutile, et beaucoup d'armateurs la supprimèrent. Les bâtiments de l'état gardèrent leurs figures, presque toujours peintes en blanc. Aujourd'hui on en voit qui portent des figures, d'autres portent seulement un écusson aux armes de France, quelquefois présenté par un petit génie sculpté. La mode a fait ces changements. A. J-L.

FIGURÉ (SENS) se dit, en rhétorique, lorsqu'un passage a un *sens littéral* qui présente à l'esprit quelque autre chose que ce qu'on pouvait d'abord comprendre. L'abus des figures est toujours un défaut; mais il arrive parfois que, notre langue manquant de termes précis pour exprimer une idée, nous nous voyons obligés d'y substituer l'expression d'un objet qui tombe sous les sens. C'est pour cela qu'en littérature, comme en histoire, et même en sciences, le sens figuré se rencontre à des intervalles plus ou moins rapprochés. Mais c'est surtout dans l'oraison funèbre et dans les poésies d'enthousiasme, comme l'ode ou l'épopée, que l'on en fait usage. Les poésies orientales en sont remplies. Le sens figuré appliqué aux allégories et aux proverbes offre souvent l'avantage de les graver plus aisément dans la mémoire. D. A. D.

La langue maritime, toute poétique, est remarquable par l'originalité de ses figures; sa nomenclature est presque entièrement figurée. Pour dire *forcer de voile*, augmenter la voilure, le marin dit : *faire de la toile;* trope énergique et qui a beaucoup de caractère. S'il veut exprimer que le vent est d'une force terrible, il dira : *Il vente à décorner les bœufs*. Veut-il parler d'un homme brave, fort, capable, il emprunte sa comparaison au chanvre, dont les plus longues et les plus solides fibres, appelées premiers *brins*, sont employées à faire les meilleurs cordages, et il dit : *C'est un homme du premier brin*. Le second brin est inférieur à celui-ci, et ne fait que des cordes médiocres. *Clapotis*, *clapotage*, exprimant l'état de la mer qui, renfermée dans un espace étroit, s'élève en petites lames, s'entrechoquant et faisant cla-cla-cla, est une onomatopée de la famille de cliquetis, claquer, cliquer, etc. *Espalmer*, frotter avec la main, *è palmâ*, est un mot si-

gnificatif. *Bord* est le nom de la planche dans les langues du Nord, et le navire s'appelle figurativememt *le bord*. On *capète* une manœuvre à un mât, c'est-à-dire qu'on passe cette manœuvre, disposée en bague, en œillet, autour de la tête (*caput*) du mât. On met un navire *à la cape* quand le vent est contraire et violent; et le navire porte son *cap*, sa tête, dans le vent, pour lui résister et lutter contre lui. Le *cutter* tient son nom de ce qu'il coupe l'eau avec son éperon tranchant (*culter*) mieux que tout autre navire : il est coupeur, et c'est ce qu'exprime le mot anglais *cutter*.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais nous en avons dit assez pour donner une idée du génie de la langue maritime, que tous les peuples naviguants ont enrichie de figures excellentes. Le vocabulaire de marine français est plus riche en tropes que ceux des autres peuples, parce que notre langue procède à la fois de celles du Nord et du Midi. La France est un vaisseau qui a une ancre mouillée dans l'Océan et l'autre dans la Méditerranée : les langues de ces deux mers ont monté le long des câbles, et le mélange, les transformations, les compositions se sont faites à *bord*. A. J-L.

FIGURES (danse). Les chorégraphes entendent par ce mot le chemin que l'on suit en dansant. Cette ligne droite ou courbe prend toutes les inflexions imaginables et correspondantes aux différents dessins du maitre de ballets. Les figures sont régulières ou irrégulières lorsque le chemin que parcourent les groupes de danseurs de chaque côté de la scène est ou n'est pas identiquement le même. Les anciens compositeurs n'employaient presque que les figures régulières : les ballets dénués d'action se composaient de quelques *entrées* exécutées par les premiers sujets, et dans l'intervalle desquelles les chœurs, divisés méthodiquement, formaient, avec une harmonie froide et compassée, divers mouvements symétriques. Ces évolutions, répétées par tous les artistes avec une désolante uniformité de pas, de gestes et d'attitudes, étaient les *figures* régulières. Aujourd'hui que nos ballets (*voy.*) ont au moins la prétention de représenter quelque chose et d'être plus qu'un agencement agréable à l'œil, d'entrées sans aucune signification, les figures irrégulières doivent naturellement avoir la préférence. Les comparses (*voy.* ce mot et FIGURANTS) ne sont plus de simples automates se portant tous à droite ou à gauche, en haut ou en bas, comme par un mécanisme. Chaque groupe prend part à l'action d'une manière conforme aux passions qui sont censées l'agiter, et contribue à former un tableau d'autant plus pittoresque qu'il est moins symétrique et qu'il semble moins apprêté.

La danse de société a aussi ses *figures* connues de tout le monde et que la contredanse, depuis son introduction dans nos salons, a pris à peine le soin de varier une ou deux fois. Chaque quadrille (*voy.*) se compose de cinq figures principales : le *pantalon*, l'*été*, la *poule*, la *pastourelle*, la *finale*. Au commencement de ce siècle, le célèbre danseur Trenis a eu l'insigne honneur de jeter un peu de variété dans ce monotone répertoire, en substituant à la *pastourelle* la figure qui porte son nom. Ces figures principales se composent elles-mêmes de figures secondaires, telles que l'*en avant-deux*, la *chaîne anglaise*, la *chaîne des dames*, le *moulinet*, le *balancé*, le *chassez-croisé* et la classique *queue du chat*. Il y avait autrefois dans les bals un homme chargé de dire à haute voix les figures aux danseurs : cette coutume ne s'est conservée que dans les établissements publics où la réunion est nombreuse; dans les fêtes villageoises, c'est le ménétrier qui est chargé de cette fonction. Dans la bonne compagnie, tout le monde sait ou est censé savoir les figures. Il y a bien assez longtemps qu'elles reviennent toujours les mêmes pour que personne ne se montre bien fier de cet effort de mémoire. *Voy.* BAL et DANSE. V. R.

FIGURES DE RHÉTORIQUE. La rhétorique ancienne, née de l'observation, avait été d'abord l'étude des moyens employés par les grands orateurs. Développée ensuite par l'analyse du langage et par celle des procédés de l'esprit humain, elle ne se renferma pas, surtout chez les Grecs, dans le cercle des études nécessaires à la pratique et à la discussion des affaires. L'art de la parole devint pour

quelques hommes un art d'agrément, tandis que d'autres y portaient les subtilités d'une philosophie curieuse qui travaillait à rendre compte de tous les effets du style, et souvent avait le tort de chercher dans la dissection du discours les moyens de lui donner la vie. L'art oratoire a sans doute profité de leurs travaux; mais souvent cette composition minutieuse des éléments du langage ne conduisait à aucun résultat dans l'application. Souvent aussi l'abus qu'ils faisaient de leurs observations et de leurs théories en faisait révoquer en doute l'utilité : c'est ce qui est arrivé pour les figures.

Dès que l'art de parler et d'écrire devint l'objet de quelques études, il ne fut pas difficile de remarquer dans le langage certaines formes saillantes qui appelaient l'attention et donnaient plus de vivacité, plus de grâce ou plus de force au discours. L'imagination des anciens saisit le rapport qui existait entre ces formes du langage et les différentes attitudes du corps. Ce rapport, elle l'exprima par le nom de σχήματα en grec et de *figuræ* en latin.

Si les figures ne sont autre chose que les poses et les attitudes qui reproduisent dans la parole tous les mouvements de la pensée, il est clair qu'on ne peut les définir « des manières de parler qui s'écartent de l'expression naturelle. » Rien au contraire de plus naturel; et plus le discours sera vivant et animé, plus elles s'y multiplieront pour répondre à tous les besoins de l'imagination et de la passion. On a remarqué que l'enfance des langues était riche en métaphores et en figures, qu'elles abondaient dans les discours des sauvages. Tout le monde peut voir que le langage populaire en est rempli : il n'est pas de proverbe qui n'en présente une ou plusieurs, et, comme on l'a dit avec raison, il s'en fait plus sur la place publique en un jour de marché que dans toutes les séances de l'Académie pendant une année. Nous ne citerons pas le petit discours, assez mal imaginé du reste, où l'on a fait entrer toutes les figures de rhétorique dans les imprécations d'une femme du peuple contre l'ivrognerie de son mari; mais nous ouvrirons Molière, et dans le monologue du Malade imaginaire nous en trouverons autant que dans une page de Fléchier.

Les figures sont donc toutes les manières de parler qui s'écartent de la nudité de l'expression logique. Toute passion vive, tout mouvement énergique, s'exprimera donc avec leur secours. On aurait peine à citer un beau morceau de Bossuet dont la beauté ne disparût si on en effaçait les figures. Blair a remarqué que les sentiments tendres et touchants sont souvent exprimés dans un langage qui n'a rien de figuré. Cela est vrai, mais plus rare pourtant qu'il ne le pense. Ses exemples, un seul excepté, prouveraient contre lui. Il cite entre autres deux vers de Virgile où se trouvent cinq ou six figures, et la traduction française en a conservé deux, la répétition et l'apostrophe.

> Tendre épouse, c'est toi qu'appelait son amour;
> Toi qu'il pleurait la nuit, toi qu'il pleurait le jour.

Mais si les figures sont un mérite comme manifestation spontanée des mouvements de la passion ou de l'imagination, l'étude en saurait-elle être utile, non pas comme analyse philosophique, mais comme préparation à l'éloquence? Il nous semble qu'il n'est pas possible d'en douter. Elle donne, par l'habitude, de la souplesse, de la variété, du mouvement, de la richesse au style; elle facilite l'intelligence des effets produits par les grands écrivains; elle prépare un cadre élégant et riche pour la pensée. Sans doute il ne faut pas que le cadre soit vide; mais il est bon de connaître d'avance toutes les ressources du langage, afin d'en disposer au besoin. C'est ainsi que l'expression vient seule en parlant ou en écrivant, que ses formes variées répondent sans peine à toutes les exigences de la pensée, et qu'on n'a plus à s'occuper des mots quand on veut rendre ses idées.

Ce qui a jeté de la défaveur sur les figures, comme sur toutes les études de la rhétorique, c'est l'abus qu'on en a fait. On s'est accoutumé peu à peu chez les anciens à regarder ces études comme devant révéler tous les secrets de l'éloquence, tandis qu'elles ne peuvent donner qu'une plus grande facilité de travail. Les figures, au lieu d'exprimer les mouvements de l'âme, étaient devenues une espèce d'or-

nements postiches qu'on employait pour donner du relief à la phrase sans y attacher aucun sens. Sénèque le père nous cite un rhéteur qui, dans une cause importante, paya bien cher cette habitude de l'école. Sa partie adverse avait réclamé le serment : «Tu le veux, s'écria le rhéteur; eh bien! oui, mais je t'en dicterai la formule. Jure par les cendres de ton père à qui tu n'as pas donné la sépulture, jure par la mémoire de ta mère, etc. » Il poursuivait d'un ton foudroyant l'énumération des crimes de son adversaire, lorsqu'il fut tout stupéfait d'être pris au mot. En vain déclara-t-il qu'il n'avait voulu faire qu'une figure : on insista. « Mais, s'écria-t-il douloureusement, avec un pareil système il n'y a plus de figures au monde. — Eh bien! répondit l'adversaire, on essaiera de s'en passer. » Les juges furent de son avis : le pauvre rhéteur perdit sa cause et ne sortit plus de son école.

Il nous reste à parler de la classification des figures : on les divise ordinairement en figures *de pensées*, figures *de mots* et *tropes*. Les premières consistent dans le mouvement de la pensée et subsistent indépendamment des mots. De ce nombre sont l'*exclamation*, la *correction*, la *réticence*, l'*hypotypose* ou description animée, l'*apostrophe*, la *prosopopée*, qui prête la vie aux objets inanimés, l'*interrogation*, la *concession*, et beaucoup d'autres que citent les rhéteurs, sans compter celles qu'ils n'ont pas nommées, car le nombre de ces formes du langage est infini. Les figures de mots sont celles qui tiennent à la nature des mots qu'on emploie, et disparaissent si les mots sont changés, quoique le sens reste le même. De ce nombre sont la *répétition*, la *gradation*, l'*euphémisme*, qui adoucit l'expression sans rien ôter à la force de la pensée. Enfin les *tropes*, qui sont aussi des figures de mots, se distinguent en ce qu'ils emploient les mots dans une acception différente de leur sens propre. Les principaux sont la *métaphore* et la *métonymie*,

> Grands mots que Pradon croit des termes de chimie,

disait Boileau. La popularité des sciences ferait aujourd'hui qu'on n'affecterait plus de s'y tromper. Mais les tropes appartiennent plus à la grammaire qu'à la rhétorique, et nous n'en parlerons pas ici. *Voy*. TROPES.

Cette division des figures a été critiquée comme inutile, et elle n'a, en effet, d'autre résultat que de permettre un peu plus d'ordre dans l'énumération et, par conséquent, dans l'étude des figures; mais elle nous semble la seule qui soit exacte. Les figures sont tantôt des formes d'argumentation plus habiles, des ressources de l'escrime oratoire, tantôt l'expression des mouvements passionnés, tantôt un moyen de parler à l'imagination, tantôt un artifice adroit et ingénieux pour faire passer une idée assez délicate à exprimer, quelquefois un simple ornement et un jeu de l'esprit. Mais la même figure peut souvent servir à ces différents usages, et nous ne croyons pas possible de les classer d'après cette base d'une manière exacte. On l'a essayé plusieurs fois, mais nous ne connaissons pas d'ouvrage où on l'ait fait avec succès. J. R.

FIGURÉS (NOMBRES). Si l'on ajoute ensemble les nombres naturels 1, 2, 3, 4, etc., on obtient une nouvelle série 1, 3, 6, 10, ou nombres *triangulaires*, ainsi nommés, parce que si l'on prolonge les côtés d'un triangle, le nombre de points à égale distance les uns des autres augmentera dans le même ordre, comme dans cet exemple où les points sont marqués par des chiffres :

1
2 3
4 5 6
7 8 9 10

Si on fait la même opération avec les nombres triangulaires, on obtient une nouvelle série 1, 4, 10, 20, etc., que l'on appelle nombres *pyramidaux*, parce qu'une pyramide allongée augmentera de même les nombres triangulaires contenus dans la plus petite pyramide. On peut encore augmenter les nombres pyramidaux de la même façon, et cela à l'infini. Ces nombres sont nommés *figurés*, et prennent un rang, du quatrième, du cinquième ordre, etc. Aucune figure de géométrie ne peut plus résumer ces

nombres, qui n'appartiennent qu'à l'algèbre. L. L-T.

FIL. On appelle fil (*filum*) un corps cylindrique, souple, prolongé indéfiniment à volonté, plus ou moins délié jusqu'à être imperceptible et impalpable. Tout corps souple et liant, dur et malléable, est susceptible d'être filé et dans le cas de l'être. Les matières les plus ordinaires dont on fait du fil sont la soie, la laine, le coton, le chanvre, le lin, l'ortie, toutes sortes d'écorces, de feuilles, de tiges filamenteuses; enfin le poil de plusieurs animaux, entre autres des chameaux, des chèvres, des castors, etc.; mais ce qu'on appelle *fil*, sans rien ajouter pour spécifier la matière, s'entend du fil fait avec du lin ou du chanvre, et qui sert à coudre et à travailler les divers ouvrages de lingerie. Le commerce de fil est en France très considérable; c'est surtout en mercerie la partie la plus importante.

Le fil, ainsi qu'on le verra dans l'article FILAGE, se forme par la juxtaposition et l'entortillement de ses parties qui, pressées et liées, ont acquis une telle adhérence qu'elles doivent plutôt rompre que se désunir. La force du fil se mesure par le poids qu'il peut supporter; un fil bien confectionné, quelle que soit sa longueur, se casse toujours sous le même poids. Pour cette épreuve, l'instrument le plus simple et à la fois le plus commode qu'on puisse employer est le dynamomètre ou peson à ressort et à index de M. Regnier. Quant à la finesse du fil, il est très difficile de l'apprécier; en effet, comme deux fils des n°s 150 et 200, par exemple, diffèrent en grosseur de moins de $\frac{1}{1000}$ de millimètre, il s'ensuit qu'on ne peut mesurer cette quantité par aucun instrument. Il a donc fallu transformer la mesure directe des degrés de finesse en celle des poids, bien plus facile à obtenir. Ainsi, on apprécie la finesse par l'opération dite *numérotage*, lequel diffère pour chaque espèce. Le fil, en sortant des métiers en fin, est mis en écheveaux; chaque écheveau renferme 10 échevettes de *100* mètres, par conséquent 1000 mètres*; dans chaque échevette il y a 70 fils ou tours de dévidoir. Après les avoir passés au peson, on met ensemble tous ceux qui ont le même poids, et leur nombre, pour former un demi-kilogramme, donne le numéro de ce fil. Une livre de coton, par exemple, étant au n° 200, contient 200 écheveaux, ou, ce qui est identique, a une longueur de 200,000 mètres ou 50 lieues*.

(*) Le *hank* anglais, divisé en 7 *leys*, a 840 yards ou 2,520 pieds anglais. S.

Le plus ou moins de force, de finesse, d'égalité, dans la filature, constituent les différences entre les fils employés dans la fabrication des toiles, rubans et tissus quelconques.

Les fils à coudre, distingués par les mêmes choses, le sont encore par les divers degrés de tors et de blanc. Sous le nom de *fils de Bretagne* on désigne les plus forts entre les communs; ils servent aux tailleurs, aux tapissiers, pour le gros linge, etc. Le fil de Bretagne vient du pays en bis, et tout teint en diverses couleurs, mais fausses; il n'y en a point d'un blanc parfait; généralement il est en deux, souvent en trois, toujours tors. Il se vend en bottes composées de plus ou moins d'écheveaux; la botte pèse de 14 à 16 onces. Le tour de l'écheveau, dont le nombre n'est point déterminé par botte, est ordinairement d'une aune $\frac{3}{4}$. Les fils teints ne varient presque pas pour la finesse, quoiqu'on en distingue du fin, du moyen et du commun. Le fil bis, dit *fil blanc de Bretagne*, est plus varié dans les degrés de finesse, et il est plutôt en trois qu'en deux. Les autres fils à coudre portant des dénominations particulières, mais connus dans le commerce sous le nom commun de *fils de Flandre*, viennent presque tous de ce pays, et presque tous ils se fabriquent à Lille et aux environs; ils sont distingués par des numéros qui indiquent : 1° leur degré de finesse; 2° le nombre des écheveaux à la grosse ou à la poignée. Il y en a depuis le n° 14 jus-

(*) On est arrivé en Angleterre jusqu'au n° 400 où la livre de coton produit un fil de un million de pieds de long. Une broche remplit journellement au moins deux bobines du n° 40, c'est-à-dire qu'elle file dans une année (comptée à 300 jours) 15 livres de coton : donc une filature de 20,000 broches produit 300,000 livres de fil de coton, ayant une longueur de 30,000 millions de pieds; en d'autres termes, tous les jours un fil assez long pour pouvoir faire le tour de la terre (*C. L. der Gegenwart*). S.

qu'à 500 et même au-delà. Ces numéros vont de deux en deux depuis 14 à 200; mais à partir de ce nombre leur progression est de 10 en 10. Le plus haut numéro est celui du fil le plus fin.

Le fil blanc, nommé *fil d'Épinay*, est en deux et en trois : celui en deux est le plus en usage, mais celui en trois est le plus estimé; dans le commerce, il est le plus souvent désigné par le nom de celui qui l'a fabriqué.

On tire encore de Flandre les fils dits *de Bailleul*, et divers autres, tout teints et de toutes couleurs. La consommation en est considérable. On les nomme *fils de masse*. Le fil plat n'est jamais qu'en deux; quelquefois il n'est que doublé, ordinairement il est très légèrement tors. Le fil plat à broder se vend en poignées de 24 écheveaux à 20 tours chacun. Les fils à tricoter, qu'on vend en pelotes et en écheveaux, sont en deux et en trois : c'est une sorte de fil plat seulement mouliné ou très peu tors; celui même qui est en peloton n'est que joint, sans aucun tors. On les vend à la livre, eu égard à leur finesse. La plus grande consommation du fil à coudre est du moyen, des n°s 30, 36 et 40; elle est généralement en raison inverse de la finesse du fil.

Les fils de Malines, dont on se sert à la fabrication et au raccommodage des dentelles (*voy.*), se vendent à la livre, ou plutôt à l'once, en écheveaux ou *échets* de grosseurs ou longueurs indéterminées; tous sont doublés ou retors. Les fils de Saxe sont très unis et très fins, mais un peu secs, un peu creux même, ce qui les rend légers. On donne le nom de *fil de Cologne* à un fil blanc qui n'est point tors, et qui sert à tricoter; en le mêlant avec du beau fil blanc de Hollande, on en fait de l'*effilé*. C'est de ce fil que les cordonniers se servent aussi quelquefois, de même que les bourreliers, pour ce qu'ils nomment leurs broderies. Les fils de Cologne, indépendamment de la ville de ce nom, se fabriquent en Bretagne, dans les environs de Morlaix, à Bailleul, Ypres et Poperinghe, ainsi qu'à Saint-Paul-de-Léon, à Rennes, etc. On distingue encore beaucoup d'autres espèces de fils, tels que le fil d'Écosse (*voy.* ce mot), le fil anglais, le fil français, etc. Le fil dit *de carret* est de chanvre neuf et de la grosseur de deux lignes, dont plusieurs joints ou retors ensemble forment l'un des cordons dont les câbles (*voy.*) sont composés. On appelle encore *fil de carret* celui qui est tiré d'un des cordons de quelque vieux câble coupé par pièces. Ce fil est d'un grand usage sur la mer pour raccommoder des manœuvres rompues.

Le fil dit *de chaînette* est un gros fil qui sert aux tisserands. Le fil *de poil de cheval* se fait avec le poil ou *ploc* de cheval; de même le fil *de poil de vache* se confectionne avec ce qu'on nomme ploc de vache. Par *fil de sayette* on désigne du fil de laine filée venant de Flandre.

En termes de mulquinerie (*voy.*), on appelle *fil sans poils* celui qui, dans la fabrication de la batiste (*voy.*), donne moins de 2 onces pour 240 fils de chaîne sur 12 aunes et demie de longueur.

La soie est filée par le ver qui la donne; nous ne faisons, à proprement parler, que la dévider (*voy.* Soie). Le fil nommé *de poil de chèvre* entre dans la fabrication de plusieurs étoffes, telles que les camelots, les pluches, les pannes de poil, etc. On en fait aussi des boutons, des ganses, des ceintures, des lacets et autres ouvrages semblables. *Voy.* aussi Filoselle.

Depuis quelque temps on vend à Paris de beaux tissus confectionnés avec ce qu'on appelle la *soie végétale*, le *crin végétal* : pour obtenir ce produit on effile plus souvent qu'on ne file.

Enfin on file l'or, l'argent, le cuivre, le fer (*voy.* Fils métalliques) et jusqu'au verre; on file les métaux à la filière (*voy.*), le verre au moyen du feu. E. P-c-t.

FILAGE, FILATURE. La filature est l'industrie qui consiste à réduire en fil diverses substances propres à faire des tissus ou des liens. C'est en effet le produit de la filature qui se nomme *fil* (*voy.*). L'opération du filage s'exerce sur le chanvre, le lin, sur toutes les sortes d'écorces, de feuilles, de tiges flexibles et filamenteuses. On file de même le coton, l'apocyn, toutes les bourres végétales, la soie du ver, celle de la pinne-marine, la fourrure de toutes

les sortes de quadrupèdes, toutes les matières enfin qui ont assez de consistance pour être soumises à l'action du peigne ou de la carde.

L'art du filage remonte à la plus haute antiquité, pour ce qui regarde surtout la manière de filer *au fuseau* les fils à tisser et à coudre. Plusieurs nations revendiquent l'honneur de cette découverte et se disputent la gloire d'avoir inventé le modeste fuseau: les Égyptiens l'attribuèrent à leur déesse Isis, les Chinois à leur illustre empereur Iao; les Lydiens en font hommage à Arachné, les Grecs à Minerve, les Péruviens à Mamacella, l'épouse de leur premier souverain, le grand Manco-Capac. Les historiens grecs et ceux de Rome rapportent aussi à leurs nations l'invention du filage au moyen de broches, de même que l'art de filer la soie et d'en tisser des étoffes.

Le mode du filage varie selon la nature de la matière qu'on veut filer. Pour le chanvre et le lin, par exemple, substances qui ont entre elles le plus d'analogie, on distingue quatre moyens de filage: 1° le fuseau; 2° le rouet de la bonne femme; 3° le rouet du cordier; 4° les machines d'invention moderne. Sans nul doute la filature au fuseau, simple dans la pratique, agréable par la facilité de porter son travail avec soi, a été la plus anciennement pratiquée. Si nous en croyons les historiens et les poëtes de la haute antiquité, le fuseau et la quenouille furent d'abord maniés par les reines et les princesses; dans le moyen-âge, nous voyons souvent la quenouille aux mains des nobles dames; mais de notre temps le fuseau, la quenouille, et peut-être même le rouet, ne sont plus guère maniés que par les jeunes bergères gardant leur troupeau et par les vieilles matrones au coin du feu. En effet, la filature au fuseau est encore pratiquée plus ou moins dans nos campagnes. En Sicile, surtout dans les environs de Catane et de l'Etna, les femmes du peuple s'occupent presque continuellement à filer au fuseau du chanvre, du lin et de la bourre de soie. Enfin c'est encore au fuseau, moyen long et qui chaque jour devient moins usité, que l'on file le bon fil à coudre et celui à dentelle, qui se vend jusqu'à 2 et 3000 fr. la livre.

Quant aux rouets, on en a de diverses formes, et ils se tournent les uns au pied, les autres à la main. Le *pied*, la *roue*, la *fusée*, l'*épinglier* ou *ailette* sont les pièces principales du rouet; pour la filature du lin fin le rouet à la main est préférable, parce que le mouvement du rouet au pied tord trop le fil et le rend cassant.

En général, au fuseau comme au rouet, il faut d'abord que la fileuse place sur une *quenouille* (espèce de roseau ou de bâton léger) les matières après qu'elles ont été peignées; puis le grand art consiste à ne prendre que ce qu'il faut de lin, de chanvre, etc., pour former le fil le plus fin et en même temps le plus fort, et à lui donner toujours le même degré de tors. C'est qu'en effet la plus grande finesse jointe à l'uni le plus constant constitue la perfection.

Le chanvre et le lin, avons-nous dit, se filent de la même manière; toutefois, le lin étant bien plus souple et plus fin que le chanvre, on le file à des numéros beaucoup plus élevés. C'est avec le lin qu'on fait la dentelle, la batiste, etc. Le chanvre, au contraire, ne s'emploie qu'aux tissus qui exigent de la force. Le filage au rouet dit *du cordier* ne s'applique qu'au *fil de carret*. *Voy.* Fil.

Quant au filage par le moyen des machines (*voy.*) d'invention moderne, composées de *broches*, de *bobines*, etc., filage qui s'applique aussi bien actuellement au lin et au chanvre qu'à la laine et au coton, nous en dirons l'origine et les progrès divers jusqu'à nous. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que les quenouilles, les fuseaux et les rouets ont été remplacés en grande partie par d'ingénieuses mécaniques, produits de la science et du génie, et que des moteurs animés par l'eau ou la vapeur s'acquittent du travail réservé dans l'origine aux doigts délicats des grandes dames, et qui, jusqu'à ce jour, occupa si utilement, à la veillée d'hiver, les femmes de nos campagnes. Au reste, ce serait étrangement se tromper que de penser que la filature à l'aide de mécaniques ait éteint, comme on l'a prétendu souvent, des populations industrieuses: elle les a seulement déplacées, elle a centralisé dans de vastes établissements un travail qui se faisait auparavant isolément près du foyer

domestique. En effet, si nous remarquons ce qui se passe en Angleterre, nous trouverons que pour la filature du coton seulement les machines emploient plus de 286,800 personnes*, qui font chacune l'ouvrage de 130 fileurs à la main: d'où il suit que, pour obtenir le même produit, l'Angleterre aurait dû posséder plus de 34 millions d'individus appliqués au travail de la filature du coton, chiffre qui dépasse de beaucoup le total de sa population. Toutefois, l'introduction des machines dans la filature rencontra, comme toute espèce d'innovation, une vive opposition, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine que ces machines, découvertes presque toutes par de simples et pauvres ouvriers, parvinrent à opérer dans l'industrie une révolution puissante.

Vers 1760, un fileur sans instruction qui travaillait à Stanhill, dans le comté de Lancastre, James Hargreaves, imagina une espèce de carde dont le résultat fut de faire plus du double d'ouvrage que les anciennes cardes à main. Il donna à son invention le nom de *stock-cards* (cardes à bloc), par la raison que l'une des cardes restait fixée sur un *bloc* tandis que l'autre se trouvait mise en mouvement par des cordes qui passaient sur des poulies. Ce premier pas fait, une découverte plus importante substitua bientôt aux cardes à bloc celles dites *à cylindres*, dont on se sert encore. Robert Peel, père du célèbre baronnet de ce nom, fut, dit-on, le premier qui en adopta l'usage, et il leur dut une partie de sa fortune.

« Jusqu'alors, dit à ce sujet un auteur « anglais, le meilleur moyen pour filer « avait été le rouet à main ou à pédale; « on ne filait qu'un seul fil à la fois, et « c'était beaucoup lorsqu'une fileuse pré- « parait dans un jour une demi-livre de « coton au n° 35 ou 40. » En 1768, le fileur Hargreaves inventa le métier connu sous le nom de *Spinning-Jenny* ou *Jeannette-la-fileuse*. L'idée, assure-t-on, lui en vint en voyant un rouet, renversé par accident, s'éloigner de la fileuse sans cesser de filer. De cette observation, il conclut qu'il était possible de rendre fixe le point de filage et de changer la direction des broches, en leur donnant un mouvement de translation de va et vient (par le *chariot*), sans suspendre leur mouvement de rotation sur elles-mêmes. Plusieurs essais furent d'abord infructueux; mais à la fin l'inventeur établit un métier à 8 broches; puis, le premier succès obtenu, il perfectionna encore sa *Jenny* et obtint enfin un résultat qui dépassait le travail de 30 à 36 fileurs au rouet. Ce fut alors que les ouvriers, s'imaginant que leur existence était menacée, se coalisèrent, vinrent en masse assiéger l'inventeur dans sa maison et détruisirent ses machines. L'invention survécut néanmoins et se répandit dans tout le pays; le peuple se souleva de nouveau, détruisit toutes les *Jeannettes* et toutes les cardes qu'il rencontra. Hargreaves, forcé de s'expatrier, fut se réfugier à Nottingham, où, sous la protection de l'autorité, il éleva une filature. Bientôt on ne se servit plus des rouets que pour filer la chaîne des tissus, car les jeannettes ne pouvaient faire que les fils pour trame, lorsque tout à coup une invention bien supérieure, celle de la filature *à cylindres* ou *à laminoirs*, dite *continue*, vint remplacer le système des *Jennys*. James Hargreaves ne put supporter ce coup: il mourut bientôt dans la pauvreté. Richard Arkwright, tel était le nom du nouvel inventeur qui partage avec les Watt et les Brindley la gloire d'être au nombre des plus grands génies industriels de la Grande-Bretagne, si féconde en talents de ce genre. On l'a dit ailleurs (*voy.* Arkwright), treizième enfant de parents pauvres, il n'avait reçu aucune éducation; barbier de village, il avait vécu du produit de son état jusqu'à l'âge de 36 ans. Ce fut en 1769 qu'Arkwright mit au jour sa précieuse découverte. D'abord il éprouva, eu égard à son ignorance, de grandes difficultés pour faire comprendre son système; mais secondé d'abord par la maison de banque Wright, à Nottingham, et ensuite par Need et Strutt, il prit en 1770 un brevet d'invention; puis, en 1776, il fit des additions à sa mécanique et obtint un second brevet qu'il eut la douleur de se

(*) Nous trouvons ailleurs le nombre de 160.000 ouvriers seulement, que Porter réduit même à 73,000. Suivant cet auteur, 213,000 ouvriers sont employés dans la manufacture de coton en général. Il faut rectifier d'après cela ce qui a été dit à l'article Coton. S.

voir retirer en 1786, après dix années de procès. Du reste, on doit le dire, on n'a presque rien changé au métier continu de cet inventeur; cependant il ne donne de bons fils pour les chaînes des étoffes, pour la bonneterie, et pour coudre que jusqu'au degré de finesse n° 100. Ce fut pour obvier à ce défaut qu'un ouvrier de Lancastre, Samuel Crompton, composa une autre machine, ingénieuse combinaison des systèmes des deux premiers inventeurs. Cette machine, qui fut connue dès 1779, mais qui ne fut bien répandue que vers l'an 1787, est appelée *Mull-Jenny*. Une récompense de 5,000 liv. st. (125,000 fr.) fut accordée à l'inventeur par une délibération du parlement.

Jusqu'en 1786, l'eau et les chevaux furent les seuls moteurs appliqués aux filatures de coton (*powerlooms*); ce n'est qu'à cette époque que Watt (*voy.*) le remplaça par des machines à vapeur. La première fut montée à Poplewick (comté de Nottingham). En 1787, Watt en fournit quatre autres; Manchester ne posséda des machines à vapeur pour la filature qu'en 1790. *Voy.* Machines et Métier.

Ce n'est guère que depuis environ une douzaine d'années qu'en Angleterre et en France on fait usage des machines dites *banc-à-broches* (en anglais, *spindle and flyroving frame*). On n'y prépare bien que les fils de chaîne assez forts pour résister à la grande vitesse des broches et au degré de tors qui leur est donné; mais il y a grande économie, et le prix de la façon se trouve réduit à plus de moitié. Le *banc-à-broches* est à trois laminoirs disposés comme dans la *mull-jenny* *.

(*) Pour convertir une livre de coton en un fil bien mince de 100,000 pieds de long, il n'en coûte plus, grâce à cette invention, qu'environ 60 ou 70 cent., et un seul ouvrier, aidé de ces puissantes machines, fait maintenant 150 fois ou même 200 fois plus de besogne que n'en faisait autrefois un fileur à la main. La consommation du coton, en Angleterre, est énorme: dans les quinze dernières années elle s'est élevée de 150 millions de livres à plus de 300 millions. L'exportation des États-Unis, en coton, nulle il y a 60 ans, est aujourd'hui annuellement de 300 millions de livres, et celle d'Égypte, inconnue encore il y a vingt ans, s'élève en de certaines années jusqu'à 30 et 40 millions de livres. On assure qu'en Angleterre et en Écosse il y a environ 100,000 *powerlooms* en mouvement, sans compter les métiers à la main (*C. L. der Gegenwart*). — *Voir* Porter. S.

Tout ce que nous avons dit des machines à filer ne s'applique qu'au coton et à la laine peignée et cardée. Le succès avait été complet : restait à obtenir le même résultat pour la filature du chanvre et du lin. Ce fut dans ce but qu'en 1805 le gouvernement français offrit une prime d'un million de francs à celui qui trouverait le meilleur système de machines propres à la filature de ces deux substances. Le prix était magnifique: le concours fut nombreux, et les essais d'abord faibles ont bientôt acquis une grande perfection. Le projet des frères Girard avait le mieux répondu au problème donné; après eux, venaient Mme la marquise d'Orgeus et M. de Lafontaine. Plus tard, MM. Saulnier et Lagorzay, en apportant d'heureuses modifications au système des peignes continus, les ont rendus d'une application générale. MM. Dabo, à Paris, J. Collin, Laurent, etc., ont de même fait faire, de notre temps, d'utiles progrès aux machines à filer la laine peignée. Enfin la filature mécanique a été complétée le jour (et ce jour n'est pas encore très éloigné de nous) où elle fut appliquée aux étoupes (*voy.*) et à la bourre de soie (*voy.* Filoselle).

Toutes les machines à filer le lin, le chanvre, etc., se composent d'une foule de pièces parmi lesquelles on remarque surtout : le tambour étaleur, la machine à étirer et doubler, un boudinoir, une machine à filer en fin. Il faut que le lin et le chanvre, pour se filer, aient d'abord subi les diverses préparations connues sous les dénominations de l'étirage, du doublage, du boudinage, etc. De même pour la laine les préliminaires sont: le battage, le démêlage, etc. Le dévidage suit l'opération de la filature.

La filature de la laine et celle du coton ont pris en France, dans les 5 à 6 dernières années, une importance extraordinaire. Dans les environs d'Amiens, par exemple, le nombre des métiers à filer la laine s'élève à 360, divisés entre 42 filatures; ils produisent à peu près 1,100,000 livres de laine dans les nos de 25 à 60; l'estimation de tous ces métiers peut être portée à 720,000 fr.; plus de 2,000 ouvriers sont occupés à cette industrie. En filature de laine, Roubaix

(Nord) produit pour près de deux millions, et Tourcoing (Nord) pour plus du double. A Reims, on compte 275 à 280 assortiments en filature de laine cardée, et près de 55,000 broches ou 60 assortiments en filature de laine peignée, etc. On évalue à 170 millions de fr. la totalité des fils de coton obtenus, année moyenne, en France (*voy.* T. VII, p. 101). Les filatures les plus nombreuses sont : dans l'arrondissement de Lille, où il y en a 150, employant 600,000 broches; dans l'arrondissement de Saint-Quentin, où il existe 37 filatures garnies de 210,000 broches, qui produisent chaque année 3 millions de livres de fil de coton, valant 12 millions de francs; dans le département de la Seine-Inférieure, qui ne possède pas moins de 240 filatures grandes ou petites, fournissant 248,000 kilogrammes de filés par semaine; dans le département du Haut-Rhin, qui contient 40 filatures importantes, lesquelles, reunies à celles du Bas-Rhin et à celles avoisinant l'ancienne province d'Alsace du côté des Vosges et du côté des départements de la Haute-Saône et du Doubs, forment un total de 56 filatures où il y a plus de 700,000 broches, produisant chaque année plus de 7 millions de kilogrammes de filés.

D'après une statistique publiée en Angleterre sur la fin de 1832, il y existait alors 11,500,000 broches occupées au filage du coton, produisant chaque année 115,700,000 kilogrammes de filés. Le capital en machines et ateliers était estimé 12 millions de livres sterl. (300 millions de francs). En France, il paraît, d'après les relevés statistiques, que la consommation est le quart de la consommation anglaise : or, il s'y trouve en activité à peu près 3,400,000 broches produisant par année 34 à 35 millions de kilogr. en filés de toute nature. Cent cinq à cent dix millions peuvent représenter la valeur des machines et ateliers, à 30 fr. la broche. Une filature bien établie peut, terme moyen, s'établir en France au prix de 40 à 45 fr. par broche, en y comprenant le perfectionnement des machines.

C'est en 1788, sous le ministère de M. de Calonne, que furent apportées en France, par les Anglais Milne, les mécaniques à filer dites *continues*, et celles dites *mull-jennys*. Aujourd'hui, il est généralement reconnu que le coton se file très bien en France jusqu'au n° 140 et même un peu au-dessus (*).

Nous n'étendrons pas plus loin cet exposé de l'état actuel de la filature; les immenses progrès de cette vaste industrie sont connus de tout le monde. Pour en juger, il suffit de remarquer qu'en Angleterre, dans l'année 1786, le prix de la façon de 1 kilogr. de coton filé était de 30 fr., et qu'en 1819 il n'était plus que de 1 fr. pour 1 kilogr. de fil n° 100. De même le prix de vente, qui était en 1790 de 80 fr., était descendu en 1819 à 10 fr. Personne n'ignore qu'à l'aide des ingénieuses et savantes machines dont nous avons donné l'historique un seul ouvrier file à la fois 3 à 400 fils. Hercule, le fort et puissant Hercule, habillé en femme et couché aux pieds d'Omphale, ne filait qu'un fil à la fois, et pourtant il était dieu ! E. P-C-T.

FILAMENTS, *voy.* FILS.

FILANGIERI (GAËTANO, chevalier), célèbre publiciste italien, naquit à Naples, le 18 août 1752, de César, prince d'Arianiello, et de Mariana Montalto, de la maison des ducs de Fragnito. A en croire les prétentions de cette famille, ses aïeux seraient descendus des Normands, compagnons de Roger, qui, après avoir conquis la Sicile et la Pouille, en firent une monarchie nouvelle, au commencement du XIe siècle. Angerio, fils de l'un de ces Normands nommé Tunel, aurait été l'auteur de cette nombreuse postérité, et ses descendants se seraient honorés de porter le titre de *Filii Angerii*, d'où viendrait le nom de *Filangieri*. On conçoit facilement qu'un homme de la trempe de celui dont nous esquissons la vie s'inquiéta peu d'une aussi illustre origine. Ce fut dans son travail qu'il voulut puiser sa célébrité; et, loin de s'enorgueillir de la position que le hasard de la naissance lui avait donnée, il fut l'un des philosophes qui contribuèrent le plus à saper de gothiques préjugés et à faire triompher les progrès de la raison humaine.

Gaëtano, troisième fils de son père, fut dès l'enfance destiné à la carrière des

(*) *Voy.* la note p. 19.

armes. D'après les usages de son pays et de son temps, à sept ans il avait déjà un grade dans un des régiments du roi, et il commença son service à quatorze. Quant à son instruction, elle était fort peu soignée. Confié à un précepteur qui voulut commencer par lui apprendre le latin, il en prit un dégoût singulier pour l'étude. On en augurait que son esprit était peu susceptible de culture, lorsqu'un heureux hasard vint montrer que c'était à la méthode employée et non à l'élève qu'il fallait s'en prendre s'il ne faisait aucun progrès. Assistant un jour à une leçon qu'un professeur de mathématiques donnait à l'un de ses frères, il s'aperçut spontanément que celui-ci s'était trompé dans l'explication d'un théorème d'Euclide. Ce trait prouva que, dirigé vers les sciences, le jeune Gaëtano pourrait y faire de remarquables progrès. A partir de cette époque, il s'adonna spécialement aux sciences exactes, qu'il cultiva même après son entrée au service, ainsi que les sciences morales et politiques qui devaient un jour le conduire à la gloire. Ayant vu par expérience combien les mauvaises méthodes d'enseignement arrêtent le développement de l'esprit, le premier ouvrage dont il conçut la pensée eut pour objet la réforme *de l'Éducation publique et privée*. Frappé aussi de la funeste influence qu'exercent sur la société l'ignorance des princes et les déplorables préjugés au milieu desquels ils étaient élevés alors, Filangieri voulut appeler l'attention du public éclairé sur cet état de choses, et il essaya de l'exposer dans un traité particulier intitulé : *la Morale des princes fondée sur la nature et sur l'ordre social.*

De telles études se conciliaient mal avec les devoirs et les goûts de l'état militaire : aussi la famille de Filangieri vit-elle qu'il était dorénavant inutile de persister à le laisser dans la carrière des armes. On l'autorisa donc à en sortir, mais à la condition qu'il embrasserait celle du barreau. Ce n'était point encore là que l'appelait sa vocation. Filangieri, il est vrai, méditait sur la législation, mais c'était en homme d'état, et sous le point de vue le plus élevé, qu'il embrassait la science du droit, et non en praticien et en homme d'affaires. Toutefois, comme la profession d'avocat le rapprochait davantage de l'objet de ses études, il déféra au vœu de sa famille et entra en 1774 au barreau, où son éloquence naturelle devait lui procurer d'honorables succès.

La jurisprudence napolitaine ne présentait alors qu'un chaos confus, bien propre à rebuter un philosophe tel que Filangieri. Pour y porter remède, le sage ministre Tanucci (*voy.*) fit rendre par le roi Charles III, dans cette même année 1774, une ordonnance destinée à réformer une partie de ces abus. Les jurisconsultes, nourris dans ces vieilles idées et y trouvant probablement leur profit, murmurèrent contre la nouvelle ordonnance : Filangieri la défendit dans un écrit substantiel qui eut pour titre *Réflexions politiques sur la dernière loi du souverain, relative à l'administration de la justice.* Cet écrit fut dédié à Tanucci, qui ne vit pas sans étonnement combien il annonçait dans son jeune auteur de maturité et de savoir. Mais, cette fois comme tant d'autres, les préjugés furent plus forts que le ministre qui voulait les anéantir et que le publiciste qui le secondait dans cette tâche honorable. L'ordonnance ne fut point ou fut mal exécutée, et Filangieri, abreuvé de dégoûts, quitta le barreau et se consacra exclusivement à ses études spéculatives et à la société de quelques amis qui partageaient ses opinions et ses espérances.

Il passait au milieu de ce repos paisible et de cette retraite studieuse des jours heureux, lorsque l'ambition de sa famille vint encore tenter de l'arracher à une obscurité qui, suivant elle, était indigne du rejeton d'aussi illustres aïeux. Son oncle, Serafino Filangieri, archevêque de Naples, n'eut de cesse que lorsqu'il eut procuré à Gaëtano une charge à la cour : il le fit nommer, en 1777, majordome de semaine, gentilhomme de la chambre du roi, et ensuite officier du corps royal des volontaires de la marine. Il n'avait alors que vingt-cinq ans. Cette nouvelle position n'altéra point son goût pour la méditation ; les plaisirs de la cour, les devoirs de sa charge, ne purent l'enlever à ses occupations favorites ; et ce fut au milieu des agitations de cette brillante

carrière où il était entré contre son gré qu'il composa et publia *la Science de la législation* (*la Scienza della legislazione*), dont les deux premiers livres parurent en 2 volumes, à Naples, en 1780.

Pour bien apprécier la portée de cet ouvrage, il faut jeter un coup d'œil en arrière et rechercher quel était l'état des sciences morales et politiques en Italie à l'époque où il fut mis au jour. Cette terre de l'antiquité classique avait sommeillé comme les autres nations pendant la longue nuit du moyen-âge; toutefois, son réveil avait été plus précoce. La littérature y avait jeté un vif éclat lorsqu'elle était encore enveloppée, chez les autres peuples, des langes de l'enfance. Les sciences historiques et morales y avaient eu aussi de dignes représentants, et, sans citer des noms obscurs aujourd'hui, mais qui cependant rappellent des hommes en avant des idées de leur temps, il suffira d'indiquer Machiavel, Gravina et Vico (*voy.* ces noms), pour montrer que l'Italie était riche aussi en grands écrivains philosophes. Toutefois, vers le milieu du XVIIIe siècle, et lorsque la France et quelques autres nations de l'Europe étaient si vivement émues par les grandes luttes de la philosophie contre les anciennes idées, l'Italie était loin de se ressentir du contre-coup de cette révolution morale. Le grand nom de Machiavel n'y apparaissait plus que comme un emblème d'immoralité politique; on s'efforçait de le réfuter et non de le comprendre. Gravina, qui, dans ses *Origines des Lois*, avait eu l'honneur de fournir plus d'un trait à Montesquieu et à Rousseau, y était tombé dans l'oubli. Enfin Vico, qui a exposé avec une profondeur souvent systématique, mais toujours neuve et ingénieuse, les vicissitudes des gouvernements, avait passé en quelque sorte inaperçu au milieu du peuple qui l'avait vu naître. L'honneur de faire éclore en Italie le goût de la science sociale était réservé à Beccaria (*voy.*), qui, dans son *Traité des délits et des peines*, mettant l'éloquence au service de la raison, avait excité l'attention de l'Europe entière et réveillé dans sa patrie une généreuse sympathie pour les efforts que des esprits éclairés faisaient partout dans l'intérêt de l'humanité. Les voies ainsi préparées, Filangieri put être mieux compris; et lorsque sa *Science de la législation* parut, elle fut accueillie comme une œuvre qui devait continuer Montesquieu, et concourir à répandre la lumière sur les points les plus obscurs des théories sociales. Il ne faudrait pas croire néanmoins que les succès de l'auteur ne fussent point mêlés d'amertume, quoiqu'ils lui eussent valu l'éclatante protection du roi de Naples, auquel il fut redevable d'une commanderie de l'ordre royal de Constantin. A peine les deux premiers volumes avaient-ils paru, en effet, que ceux qui vivent de préjugés s'agitèrent pour en empêcher la continuation. Mais Filangieri ne s'effraya pas des difficultés que l'on voulait lui susciter. « Je n'ai pas entrepris ce travail pour mon avantage particulier, écrivait-il à l'un de ses amis, mais uniquement pour le bien de tous les hommes. Quant à moi, je me suis proposé de vivre loin des affaires. Je n'écrirais pas si les erreurs, les vices, qui accablent la société ne m'en imposaient le devoir. Cet affreux spectacle est toujours présent à ma pensée. Veuille le ciel m'accorder le bonheur de remédier en quelque manière à tant de désordres! Puissent les princes eux-mêmes exaucer mes vœux pour la gloire de leur nom et pour la félicité de leurs peuples! » Cet espoir philanthropique le soutint, et, en 1783, il publia son 3e livre en deux volumes. Les clameurs des partisans exclusifs des idées rétrogrades recommencèrent; mais Filangieri ne se rebuta pas davantage. Tout entier au désir d'achever un ouvrage sur lequel il fondait l'espoir de consolider sa réputation et d'être utile à ses semblables, il s'était démis de ses emplois militaires et de ses charges de cour pour goûter au milieu de la paix domestique cette tranquillité d'âme nécessaire aux grands travaux littéraires; il s'était marié, dans cette même année 1783, à Caroline de Frendel, noble Hongroise, directrice de l'éducation de l'infante seconde fille du roi, et qui joignait un esprit distingué aux agréments extérieurs. Ce fut ainsi que, retiré dans une maison de campagne, près de la petite ville de Cava, à la

distance de huit lieues de Naples, il continua son ouvrage, dont il fit paraître, en 1785, le 4e livre en trois volumes.

Cependant des circonstances imprévues vinrent s'opposer à ce que Filangieri pût terminer son œuvre. Sa santé, d'abord altérée par l'excès du travail et de la méditation, le forçait souvent de s'arrêter; ensuite le roi Ferdinand IV (*voy.* Ferdinand Ier des *Deux-Siciles*) l'appela, en 1787, dans son conseil suprême des finances. Il fut obligé de revenir à Naples et de se livrer entièrement aux travaux de l'administration. Peu de temps après, une maladie grave de son fils aîné, une couche malheureuse de sa femme, vinrent altérer profondément sa santé déjà ébranlée. Atteint d'une mélancolie profonde, il prit le parti de se retirer avec toute sa famille à Vico-Equense, où il tomba sérieusement malade, et où il mourut le 21 juillet 1788, n'étant âgé que de 36 ans. Cette mort prématurée donna lieu à des bruits populaires, et l'on en accusa le ministre Acton (*voy.*), dont Filangieri aurait combattu les idées, dans le sein du conseil suprême, sur le système *commercial* des Anglais : il est inutile d'ajouter que cette conjecture ne reposait que sur les préventions qu'Acton avait inspirées aux Napolitains.

Après la mort de Filangieri, on s'occupa de recueillir ce qu'il avait laissé de son travail. On ne trouva terminée que la première partie du cinquième livre, que l'on a publiée, et l'indication du sujet des chapitres de la seconde partie. Son ouvrage avait obtenu une si grande vogue en Italie que cinq éditions en furent successivement publiées à Naples, à Florence et à Milan.

Nous n'entreprendrons pas de présenter ici une analyse étendue de la *Science de la législation* et un jugement motivé sur cet ouvrage; nous dirons seulement que Filangieri fait reposer la science sociale sur la *conservation* et la *tranquillité*. Partant de cette base, il démontre que la bonté des lois est ou *absolue ou relative*; il expose ses principes d'économie politique, ses vues sur la législation criminelle, sur l'éducation, les mœurs et l'instruction publique, et donne des notions sur les religions qui ont précédé le christianisme. Les doctrines de Filangieri se rapprochent souvent de celles de Montesquieu, qu'il a pris évidemment pour guide et pour modèle. Aujourd'hui que, après cinquante années de luttes et d'expériences, les peuples ont recueilli beaucoup d'heureux résultats des théories de cette grande époque, les opinions de Filangieri ne sauraient être acceptées sans de nombreuses modifications. Benjamin Constant (*voy.*), dans le commentaire qu'il a publié, en 1822, de la *Science de la législation*, a combattu plusieurs des idées avancées par l'auteur de ce célèbre ouvrage.

L'année même de la mort de Filangieri, l'avocat Tommasi, son ami, publia son *Éloge historique*. Ginguené lui a consacré un fort bon article dans la *Biographie universelle*, et feu M. Salfi a placé en tête de l'édition des *Œuvres de G. Filangieri*, traduites de l'italien et publiées à Paris en 1822, en 6 vol. in-8°, un éloge de ce publiciste. C'est le 6e vol. de cette édition qui contient le commentaire de B. Constant, dont nous avons déjà parlé. Dès 1786, M. Gallois, ancien tribun, avait commencé la publication d'une traduction française de la *Science de la législation*, qui fut complétée successivement, et qui forma 7 vol. in-8°. L'édition ci-dessus mentionnée de 1822 n'est que la reproduction de cette traduction justement estimée. Il a paru aussi deux traductions allemandes et une traduction espagnole du même ouvrage : cette dernière avait été faite, en 1787, par don Antoine Rudio; elle était très imparfaite à cause des suppressions et des changements que le traducteur avait jugé à propos d'y faire pour éluder la censure, ce qui n'empêcha pas le tribunal de l'inquisition de la condamner, ainsi que l'ouvrage italien. Don Jean de Ribera en publia une édition plus complète à Madrid en 1821.

Filangieri avait projeté un second ouvrage qu'il se proposait d'intituler *Nuova scienza delle scienze*, dans lequel il eût remonté aux vérités primitives de chaque science et recherché la connexion qui existe entre elles. Il méditait aussi un nouveau système d'histoire qu'il voulait intituler : *Histoire civile, universelle et*

perpétuelle, qui eût eu pour objet d'exposer dans l'histoire individuelle de chaque peuple l'histoire générale et constante de l'homme, de ses facultés, de ses penchants, etc., et les faits qui en résultent pour l'organisation sociale. Il n'a laissé qu'un fragment très court du premier de ces ouvrages; tous les deux étaient seulement conçus dans sa pensée, mais il lui eût fallu probablement beaucoup de temps pour les réaliser.

On s'accorde à dire que Gaëtano Filangieri joignait à toutes les qualités extérieures un caractère aimable, des mœurs simples, une physionomie spirituelle, empreinte d'une douce mélancolie et un cœur doué d'une profonde sensibilité. A. T-R.

FILATURE, *voy.* Filage.

FIL D'ARCHAL, *voy.* Fils métalliques et Tréfilerie.

FIL D'ÉCOSSE. On désigne par ce nom une espèce particulière de fils de coton, connus dans le commerce sous la dénomination de fils *cablés*. Celle de fil d'Écosse lui est donnée improprement, car il se fabrique en France dans la plupart de nos filatures, et il n'est aujourd'hui presque aucune de nos villes tant soit peu importantes par leur industrie qui n'en possède des fabriques. Mais ce fut probablement en Écosse que les premières fabriques furent établies. On pourrait présumer aussi que ce nom lui vient de cé que ce fil imite assez bien le coton anglais. Quoi qu'il en soit, cette espèce particulière de fil, qui ne contient que du coton de première qualité, est composée de 3 ou de 6 fils très retors, tandis que les autres fils de coton n'ont que 2 ou 4 fils au plus, qu'ils sont moins bons, peu retors et souvent de faux teint. On nomme ces derniers *fils plats*. Au contraire, le fil d'Écosse est rond, il imite le grain du cordonnet et le brillant de la soie qu'il joue parfaitement; il est doux au toucher, casse difficilement et s'évente peu. Ce fil se distingue encore, outre la beauté de son grain, par sa légèreté et sa solidité; en un mot, il est de beaucoup préférable à toutes les autres espèces de fils de coton : aussi en fait-on un grand usage, et la consommation en est-elle immense. Il y en a de toutes les couleurs; le fil d'Écosse est généralement de très bon teint; toutefois le blanc et le noir l'emportent sur ceux des diverses nuances intermédiaires. Les bas et surtout les gants dits de fil d'Écosse attestent assez la bonté et l'utilité de ce fil : ils sont frais, durent longtemps, et résistent à la sueur. Ces fils se vendent par paquets, par grosse ou par poignée. Ce que l'on appelle paquet est la réunion de 6 poignées de 12 douzaines ou écheveaux. Le prix du paquet varie de 25 à 30 sols. Depuis 50 jusqu'à 300, les numéros vont de 10 en 10, mais à partir de 300 jusqu'à 500 ils vont de 50 en 50. Les écheveaux sont plus ou moins forts; il y en a depuis 14, 16, 20, jusqu'à 32 tours à l'écheveau. M. Michelet aîné, à Paris, a obtenu pour cette fabrication des médailles d'encouragement en 1819, 1823 et 1827. E. P-c-t.

FILE. Ce mot est emprunté de l'italien *fila*, qui figurait dans la langue des condottieri. A leur imitation, de vieux écrivains français ont confondu *rang* de soldats et *file* de soldats : ces termes sont maintenant distincts. Pour les différencier, les Italiens appelaient *fila di fondo*, ou file de profondeur, la rangée perpendiculaire à l'ennemi, tandis que l'autre rangée, ou ce que les Français appellent *rang*, est parallèle à l'ennemi.

La file, considérée dans l'infanterie, est une agrégation d'hommes de rang, c'est-à-dire de militaires considérés à part de leurs officiers et de leurs sergents. Ces hommes sont disposés, le premier faisant front, le dernier faisant queue. La file a été de 24, de 20, de 12, de 8 hommes, avant de tomber à 3 et même à 2. Les Suisses, imitateurs des Grecs, ressuscitèrent la file; les Espagnols, puis les Hollandais, la formèrent à la suisse, et la tactique de Hollande fut pendant près d'un siècle celle des fantassins français*. La file de piques fut d'abord seule en usage. Les arcs, les arbalètes s'ordonnaient, non par files, mais sur un rang. Les mousquetaires ayant remplacé les archers et les arbalétriers, ce qui eut lieu vers le temps où la file de piques se réduisait à huit hommes, celle des armes à feu fut moitié moindre,

(*) L'Helvétie au XVe siècle, l'infanterie de Nassau au XVIIe, prêtèrent leurs règles aux troupes de France.

c'est-à-dire de quatre hommes : il en était ainsi de Henri IV à Turenne. Tant que les files ont été de huit hommes ou de plus, elles formaient une subdivision tactique, parce que les bataillons ne connaissaient ni divisions, ni pelotons, ni sections; c'étaient la dislocation, le doublement, le dédoublement, le remmanchement des files qui étaient le moyen d'évoluer; elles se fractionnaient même en demi-files. Leur premier homme s'appelait *chef de file*, le quatrième, *serre demi-file*, le dernier, *serrefile*. Quand les files étaient de huit hommes ou de plus, il y avait entre deux hommes place pour un homme, de sorte que, à la manière des phalanges grecques, le doublement avait lieu facilement et rapidement, c'est-à-dire que le nombre des hommes diminuait de moitié dans les files, s'accroissait du double dans les rangs. Cette porosité constitutive permettait aussi une évolution copiée de la danse persique des phalanges grecques; c'est-à-dire qu'un rang antérieur composé d'armes de jet, après qu'il avait tiré ou fait feu, s'écoulait en arrière en glissant entre les files et perçant les rangs. Pareillement le dernier rang se portait à volonté au premier rang pour rafraîchir le front ou doubler le nombre de ses hommes. Ce mécanisme grec est devenu impossible depuis le système de la compression habituelle des rangs et des files, et c'est cette immense révolution dans la tactique de l'infanterie qui a amené le subdivisionnement par marches, demi-marches et quart de marches; ce fut le premier essai du subdivisionnement par divisions, pelotons et sections. Faute de s'être rendu compte de ces détails, la description de la tactique qui était usitée il y a un siècle et demi deviendrait inintelligible. G[al] B.

Toutes les fois qu'une troupe est mise en mouvement par le flanc, elle marche *par file*: c'est alors que, pour la faire changer de direction, on lui commande *par file à droite* ou *par file à gauche*. A ce commandement, la première file fait conversion à droite ou à gauche, et toutes les autres files viennent successivement tourner à l'emplacement où la première a commencé le mouvement. On compte la force des pelotons par le nombre de leurs files et non par celui des hommes : ainsi l'on dit un peloton de douze, de vingt files. La file est l'unité du peloton, comme le peloton est l'unité du bataillon, et comme le bataillon est l'unité d'une masse d'infanterie. Le bataillon n'a que huit pelotons de douze files; toute l'infanterie de l'armée comporte trente bataillons. On n'énumère pas la force de l'infanterie par le nombre de régiments, parce qu'il y a des régiments d'un, de deux, de trois et même de quatre bataillons.

Le *chef de file* est l'homme du premier rang d'une file, qu'en bataille comme dans la marche de front les hommes de la file doivent couvrir exactement. Dans la marche de flanc, les hommes de la file marchent à hauteur de leur chef de file, qui leur sert alors de guide.

Les officiers et sous-officiers placés dans l'ordre de bataille en arrière du dernier rang prennent le nom de *serre-files*. Cette dénomination indique la nature de leur service : faire serrer les files; faire resserrer les intervalles ouverts par le feu de l'ennemi de manière à toujours présenter un ensemble compacte que rien ne peut désunir. C. A. H.

FILET. Par cette expression, qui vient du mot *fil*, dont elle est quelquefois un diminutif et quelquefois un augmentatif, on désigne le plus souvent des tissus à mailles nouées, fabriqués avec de la ficelle ou du bon fil bien retors, du meilleur brin de chanvre ou de lin. Les filets (*réseaux* ou *rets*) s'emploient le plus ordinairement pour prendre des poissons (*voy.* PÊCHE), des oiseaux et même d'autres animaux; on s'en sert aussi dans les jeux de paume, dans les voitures, pour la conservation des fruits, etc. En Provence, on fait quelques gros filets avec de l'*auffe*, et les Grœnlandais emploient pour leur fabrication des barbes de baleines ou des nerfs de daims.

Parmi les filets destinés à la pêche, on distingue plus de soixante-douze espèces diverses; la plupart portent des noms tirés de l'espèce particulière de poissons à la pêche desquels ils sont destinés; tous ils ont leurs mailles nouées de la même manière et ne différant que par leurs dimensions et par la force du fil ou de la ficelle : ainsi les uns ont les mailles fort

petites, d'autres les ont plus fortes et plus claires; mais dans tous les cas les mailles des filets doivent être proportionnées à la grosseur du poisson ou des oiseaux, etc., qu'on veut prendre. Tous les filets sont faits en mailles carrées et en mailles à losanges; mais ceux en mailles carrées sont bien préférables aux autres.

En 1802, une prime de 10,000 francs fut accordée par le gouvernement français à M. Buron, inventeur d'un métier propre à fabriquer des filets : ce métier se voit encore aujourd'hui au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris; depuis, MM. Escallon et Raillard de Lyon ont aussi fabriqué des filets à nœud droit.

Les instruments nécessaires pour la fabrication des filets sont simples et peu nombreux, ils consistent : 1° en *ciseaux* ordinaires et à lames arrondies; 2° en *aiguilles*; 3° en *moules*. Les aiguilles sont de deux sortes : les unes, destinées à la fabrication, sont en bois léger et pliant, tel que le coudrier, le fusin, le peuplier et le saule; ces aiguilles sont de dimensions diverses, de 7, 9 et 13 pouces de long, sur 2 à 3 lignes d'épaisseur; elles sont pointues d'un bout et fourchues de l'autre; tous les angles en sont arrondis. L'autre espèce d'aiguilles, destinée au raccommodage, est plus petite et plus mince que la précédente et ordinairement en fer. Les *moules* sont destinés à donner aux mailles une grandeur régulière; ils doivent avoir pour circonférence la moitié de la circonférence qu'on veut donner à la maille. Si, par exemple, on veut des mailles carrées de 2 centimètres (9 lignes) de largeur, ce qui fait 8 centimètres (36 lignes) de tour, il faut un moule de 4 centimètres (18 lignes) de circonférence. Lorsque les moules sont petits on les fait ronds (c'est alors un cylindre rond); les plus gros sont plats et arrondis vers les bords (c'est un mandrin plat ou une petite planchette).

Le haut d'un filet tendu verticalement se nomme *tête*, et les morceaux de liége qui la garnissent s'appellent *flottes*; le bas est aussi garni d'une corde dans laquelle on enfile des bagues de plomb : c'est la *plombée*. On donne le nom de *levure* au premier rang de mailles que l'on fait pour commencer un filet : *lever un filet*, c'est donc le commencer, c'est en former la levure; on y procède de plusieurs manières; *poursuivre la levure* (la poursuite) indique la continuation du travail. L'élargissement des mailles se nomme *accrues*. On appelle *enlarmure* d'un filet l'action de mettre sur les bords une ficelle ordinairement plus forte que celle qui a servi à former le filet, ficelle qui sert à le consolider et principalement à maintenir la forme des mailles; quelquefois on fait des enlarmures avec de très grosses ficelles, et on n'attache les mailles que de deux en deux ou de trois en trois, soit au moyen d'une autre ficelle plus petite, soit en faisant aux mailles une double boucle. *Border* un filet, c'est l'entourer d'une corde afin de le fortifier : cette corde en marine se nomme *ralingue*; le *monter*, c'est le garnir de cordes et de tous les apparaux voulus. L'embouchure d'un filet est dite *goulet*; elle a la forme d'un entonnoir. A toutes les mailles supérieures d'un filet on met les *bourlettes*; elles sont de fer et de cuivre et doivent être assez grandes pour y passer le petit doigt ou une corde de moyenne grosseur.

Les filets les plus simples sont des *rets* ou de simples *nappes*; ceux dits *tramails* ou *tramaux* sont plus compliqués, car ils sont formés de trois nappes ou rets posés les uns sur les autres, ce qui fait que ce sont trois mailles qui se recouvrent. On nomme *hamaux* ou *caunès* des rets formés de gros fils très forts; les mailles en sont fort grandes. Il y a des rets qui se nomment *nappes*, d'autres *toiles*, et d'autres *flues* : ces rets sont faits avec du fil très délié; mais la *flue* est soutenue par les fils des hamaux qui sont très forts. Les pièces de *flue* ont les mailles bien plus serrées que les hamaux, car au lieu de 4 mailles de chute, elles en ont 42. On donne le nom de filets à mailles carrées à ceux dont les carrés formés par les mailles sont dans la même direction que le carré du filet. Il y a des filets cylindriques, d'autres qui forment un sac conique : ces derniers portent, entre autres noms, celui de *verveux* sur les rivières; ceux qui servent à la mer sont dits *sacs* ou *caches*, *queues*, *manches*, etc.... A la forme près, ces filets sont maillés comme les *seines*. Les filets

faits pour porter les oiseaux sont aussi en forme de sac. Les filets dits *halliers* sont composés de trois filets posés les uns sur les autres; le filet extérieur se nomme *aumée* et les autres *nappes*; le *rafle* est de même un filet composé de deux aumées et d'une nappe, mais il n'est pas comme l'hallier destiné aux oiseaux marcheurs, tels que les perdrix, les cailles, les faisans, les canards, etc., et il ne s'emploie que contre les merles, les grives et les petits oiseaux.

Outre le lavage et le séchage des filets, la précaution la plus efficace pour leur conservation est de les teindre : à cet effet, on n'emploie que trois couleurs, qui sont le vert, le jaune-brun et la couleur de feuilles mortes; cette dernière est la plus commune.

En termes de menuisier, le *filet* est une moulure lisse et plate qui sert à séparer les autres moulures, ou encore c'est l'outil en forme de rabot qui sert à mettre les filets de largeur. En imprimerie, c'est une espèce de lame en fonte dont l'épaisseur est proportionnée à la force des caractères qu'on emploie. Pour le blondier, c'est de la soie mise en 4, 5 ou 6 brins. On nomme *filet dentelle* un ouvrage à jour fait à la main; le filet dentelle est d'une origine très ancienne; il a été plusieurs fois repris et abandonné par la mode pour les parures et ajustements. Le mot *filet* s'emploie encore comme terme d'architecture, etc.

Au figuré, on dit d'une personne qui parle beaucoup, qu'*elle n'a pas le filet*: ici *filet* veut dire le frein de la langue qui, trop long, gêne pour parler. *Tenir quelqu'un au filet* signifie l'amuser, le faire attendre : *filet* équivaut alors à petite bride. Enfin, ce mot se prend pour piéges, embûches; c'est dans ce sens qu'on l'emploie pour désigner les petits artifices du sexe :

Jeunes beautés en vain tendent filets.

E. P-C-T.

FILEUSES. Ce nom a été donné par Latreille à la classe des arachnides (*voy.*) qui suspendent dans les airs une toile ou tissu qu'elles ont filé par un admirable instinct, classe désignée par d'autres sous le nom d'*aranéides*. *Voy.* ARAIGNÉE. X.

FILIATION, descendance du fils ou de la fille à l'égard du père ou de la mère et des aïeux. *Voy.* GÉNÉALOGIE.

C'est un principe fondamental, en matière de filiation des enfants légitimes, que l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari; et l'enfant est censé conçu pendant le mariage s'il est né au plus tôt le 180ᵉ jour du mariage et au plus tard le 300ᵉ jour de sa dissolution. Toutefois le Code civil autorise le mari à désavouer l'enfant dans trois cas, dont les deux premiers sont fondés sur l'impossibilité physique, et le troisième sur l'adultère prouvé de la femme, joint à la circonstance qu'elle a caché à son mari la naissance de l'enfant. *Voy.* DÉSAVEU.

La filiation des enfants légitimes se prouve : 1° par les actes de naissance inscrits sur les registres de l'état civil; 2° à défaut de ce titre, par la possession d'état; 3° à défaut de titre et de possession d'état, par témoins ou par des registres et papiers émanés des père et mère décédés. Quant aux enfants naturels, ce n'est que par la reconnaissance volontaire ou forcée du père et de la mère que ces enfants peuvent prouver leur filiation.

On ne doit pas confondre deux choses fort différentes, la filiation et la légitimité. L'acte de naissance prouve la filiation et non la légitimité (*voy.*), car il n'établit pas la preuve du mariage des père et mère de l'enfant. La preuve de chacun de ces faits résulte des actes qui lui sont propres. E. R.

FILIÈRE. On distingue deux genres de filières : les filières *à étirer*, les filières *à fileter* ou à faire des vis.

Pour étirer les fils métalliques, on se sert d'une plaque d'acier percée de trous en progression presque imperceptible, et trempée. On amincit à la lime le bout du fil à étirer en l'amenant à la forme qu'il doit prendre dans la filière: lorsque le bout a passé librement dans le trou, on le serre dans des pinces plates ou dans un étau à main, et l'on tire en s'éloignant de la filière fixée dans un gros étau (*voy.*) ou autrement; le fil passant dans le trou de la filière diminue de calibre et s'allonge ou prend les formes diverses que peut avoir le trou. On recommence dans un trou plus petit, jusqu'à ce que le fil soit à la dimension voulue.

Les filières à fileter sont de trois sortes : les filières simples, les filières doubles ou à coussinets et les filières à bois.

Comme la filière à étirer, la filière simple est une plaque d'acier plus ou moins large, suivant le nombre de trous qu'elle doit contenir et qui doivent être assez éloignés les uns des autres pour ne pas trop affaiblir l'outil; mais, dans la filière simple, les trous, au lieu d'être unis en dedans, comme pour l'étirage, sont taraudés avant la trempe de la filière : les fils métalliques que l'on y fera passer tourneront dans l'hélice interne, et y prendront ces filets en spirale que l'on nomme *pas de vis*. Pour cela, les arêtes de la filière seront vives et coupantes, afin de ne pas repousser le métal en lui-même, mais de bien le couper.

Dans la filière double, ce n'est plus une planche d'acier percée de part en part, ce sont deux *coussinets*, qui pourraient se comparer à un écrou scié en deux, soudés aux côtés d'une lame de fer courbé en compas et qu'un mécanisme quelconque fait approcher plus ou moins l'un de l'autre.

La filière à bois sert à fabriquer les pas de vis en bois; c'est un morceau d'acier tranchant terminé en forme de *V*, emmanché comme le fer d'un rabot dans la filière, et enlevant au morceau de bois préalablement tourné en cylindre des copeaux qui laissent en relief les arêtes de la vis, à mesure que le bois se présente devant lui en tournant dans un trou uni.

E. P-c-t.

FILIGRANE (*granum fili*). On appelle ainsi de petits ouvrages d'orfévrerie faits en fil d'or, d'argent ou de verre. La confection de ces objets de fantaisie est purement une affaire d'adresse, et, quelque précieux que soit le métal employé, la main d'œuvre est toujours d'une valeur incomparablement plus grande. L'art principal de l'ouvrier qui s'occupe de ce travail consiste à faire ses soudures avec tant de délicatesse qu'elles soient comme imperceptibles à l'œil nu. Sa profession exige autant de patience que de légèreté dans la main. On imite en filigrane les formes les plus diverses des fleurs, des oiseaux, des corbeilles, des vases, etc.

A considérer l'incroyable difficulté du travail, le prix excessif et la frivolité parfaite du produit, il semblerait que cette fabrication doive être fort négligée : il n'en est pourtant pas ainsi. Déjà ancienne et très en faveur dans les pays d'Orient, comme autrefois à Byzance, elle se continue encore aujourd'hui. Plusieurs exhibitions spéciales d'objets en filigrane ont eu lieu à diverses époques à Paris, et des brevets d'invention ont été obtenus : les amateurs de difficultés vaincues ont pu y admirer la patience de l'ouvrier, mais les gens qui pensent ont surtout regretté que tant de persévérance et d'adresse aient été dépensées pour aboutir à un résultat si futile sous le double rapport de l'art et de l'usage.

On lit dans le Dictionnaire de l'Académie que *filigrane* se dit aussi de lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la toile métallique de la forme à fabriquer le papier, et dont la marque paraît plus mince dans l'épaisseur des feuilles lorsqu'on les regarde au transparent. Il semble cependant que le mot *filigramme* (*gramma fili*, chiffre en fil), employé par quelques personnes, peigne mieux la chose nommée, en même temps qu'il est plus conforme à l'étymologie. V. R.

FILLE, *voy.* Enfant, Femme, Éducation, Famille, etc.

FILLEAU DE SAINT-HILAIRE (Edme-Jean-Hilaire), directeur des colonies, conseiller d'état, officier de la Légion-d'Honneur.

A côté des réputations bruyantes, il en est de modestes que nous ne devons point passer sous silence; car souvent les hautes renommées ministérielles doivent tout leur éclat aux efforts de ces travailleurs infatigables qui dirigent les bureaux et qui font tout le bien sans en recueillir d'autre fruit et d'autre récompense que l'estime silencieuse de leurs subordonnés et de leurs amis. M. Filleau de Saint-Hilaire est un de ces hommes.

Né à Saint-Valery-sur-Somme en 1779, d'une ancienne famille, qui a eu de la célébrité dans la magistrature, M. Filleau de Saint-Hilaire fut envoyé de bonne heure au collége de La Rochelle pour y faire ses études. Il ne les avait pas encore terminées à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur la

France et à y apporter l'effroi et la terreur. Mais, trop jeune pour être distrait par des discussions politiques et pour prendre part aux mouvements qui agitaient alors tous les esprits, il continua de se livrer avec ardeur à ses études, où il obtint de grands succès. Après leur achèvement et au retour d'un gouvernement plus régulier, il suivit la carrière de l'administration.

Appelé, en 1806, à diriger les bureaux de la préfecture de la Charente-Inférieure, M. de Saint-Hilaire s'y fit remarquer par cet esprit d'ordre et de méthode qu'il a toujours apporté dans toute sa carrière administrative. Il fut nommé successivement conseiller de préfecture et secrétaire général de ce même département. Il y remplit en outre les fonctions de préfet par intérim ; et, pendant les neuf années qu'a duré son administration, des travaux immenses furent exécutés, notamment pour le desséchement des marais de Brouage et de Rochefort.

Nommé, dans les Cent-Jours, sous-préfet à Saintes, M. Filleau de Saint-Hilaire sut se concilier l'estime et la confiance de ses administrés. La fermentation des esprits était alors extrême dans les campagnes, qui menaçaient la ville de Saintes d'une irruption que le sous-préfet alla arrêter sur les lieux mêmes, mais non sans courir des dangers personnels, dont, en l'absence de toute force armée, son sang-froid et son courage le préservèrent. Ce fut encore à sa fermeté et à l'influence qu'il exerçait sur ses administrés qu'après les désastres de la seconde abdication Joseph Napoléon dut en quelque sorte son salut. Ce prince se rendait à Rochefort, sous un déguisement, pour aller rejoindre l'empereur, et traversait la ville de Saintes, où se tenait ce jour-là même une foire qui y avait attiré des campagnes environnantes un très grand nombre de personnes. Joseph est reconnu, arrêté et forcé de dire son nom. Des vociférations menaçantes se font entendre. Les uns le retiennent prisonnier, pendant que d'autres veulent s'emparer de ses bagages; M. Filleau de Saint-Hilaire, puisant toute sa force dans le sentiment de son devoir et dans les circonstances même, parvint à s'emparer du prince et le conduisit à l'hôtel de la sous-préfecture, où il fut entouré de tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. Pendant vingt-quatre heures, la vaste cour de l'hôtel fut remplie d'une foule dont les mauvaises dispositions rendaient fort chanceuses les tentatives de départ. Le sous-préfet offrit alors au prince de le faire partir la nuit sous un nouveau déguisement et de le faire accompagner de Mme de Saint-Hilaire, qui aurait été pour lui la plus sûre sauvegarde. Mais le prince rejeta ce moyen comme pouvant compromettre M. de Saint-Hilaire, et en adopta un autre, plus conforme d'ailleurs à l'élévation du caractère de ce fonctionnaire. En effet, M. de Saint-Hilaire fit annoncer publiquement que le départ du prince aurait lieu à midi : à cette heure précise, il accompagna Joseph Bonaparte jusqu'à la voiture ; à sa voix le passage devint libre, sans qu'un seul cri se fît entendre.

M. le comte de Las Cases, qui se rendait également à Rochefort pour partager le sort de Napoléon, avait été arrêté le même jour à Saintes, et ne dut aussi qu'au zèle de M. de Saint-Hilaire la faculté de continuer sa route. Après le second retour des Bourbons, M. de Saint-Hilaire fut destitué et rentra pendant quelque temps dans la vie privée.

Bientôt sa longue expérience des affaires administratives, la sagesse et la modération de ses opinions, sa réputation d'honnête homme et d'homme capable le firent appeler à un emploi important au ministère de la marine. Ce fut sur la proposition de M. le comte de Chabrol-Crouzol (*voy.*) qu'il fut nommé par le roi, le 16 février 1826, directeur général des colonies. C'est surtout dans ces fonctions qu'il s'est recommandé à l'estime publique par les améliorations qu'il a introduites dans l'administration qu'il dirige. Depuis 1826, la justice a été organisée dans nos colonies selon les lois françaises, au civil comme au criminel ; nos codes y ont été mis en vigueur, la liberté individuelle y a été entourée de toutes les garanties désirables ; le gouvernement et l'administration du pays ont été régulièrement établis; la fusion légale des deux classes libres, préparée dès 1828,

a été effectuée peu après la révolution de juillet, et consacrée par la loi du 28 avril 1833. Déjà on y a promu à des emplois publics plusieurs personnes qui appartiennent à la classe des hommes de couleur. L'amélioration du sort des esclaves n'a point été oubliée. Leur procurer une éducation morale et religieuse, encourager parmi eux les unions légitimes, fonder enfin cet esprit de famille si fécond en sentiments nobles et généreux, tel est le but des dispositions qui sont suivies avec une louable persévérance par l'administration des colonies.

M. Filleau de Saint-Hilaire a publié plusieurs écrits importants sur le commerce et sur l'administration des colonies. On doit à ses soins les *Notices statistiques sur les colonies françaises*, dont la première partie (Paris, 1837, in-8°), comprenant la Martinique et la Guadeloupe, et la seconde (1838) comprenant Bourbon et la Guiane française, ont déjà paru; la dernière paraîtra incessamment. C'est le tableau le plus authentique et en même temps le plus complet qu'on ait encore donné de ces établissements; un recueil très riche, mais disposé dans un ordre parfait, de matériaux curieux à consulter, et indispensables à quiconque s'occupe de questions coloniales, matériaux fort importants aussi pour la statistique générale de la France.

M. de Saint-Hilaire fut nommé maître des requêtes en 1826, et conseiller d'état en 1835. Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1814, il fut promu au grade d'officier de l'ordre en 1828. Il est de plus commissaire général de la marine royale, grade le plus élevé de ce corps. M-s.

FILLETTES (COUTUME DES). On appelait ainsi, suivant Bacquet (*Traité du droit de Bâtardise*, chap. 2, n° 2), un droit singulier qui était établi dans le comté de Dunois. Lorsqu'une fille se trouvait enceinte, elle était obligée, sous peine d'un écu d'amende, de déclarer le fait à la justice. Il en était de même pour une femme ou une veuve quand il était notoire que son mari n'était pas l'auteur de sa grossesse. Le droit de percevoir cette amende était affermé avec les autres *fermes muables* du comté. Lorsque, à défaut de déclaration, la peine était encourue, le fermier instruit de l'accouchement se rendait, armé d'un balai, à la porte de la maison où il avait eu lieu, et ne s'éloignait qu'après avoir recouvré le montant de l'amende. E. R.

FILLEUL, *voy.* PARRAIN, MARRAINE.

FILONS. On nomme ainsi des masses minérales remplissant de longues fentes qui traversent les différents systèmes de couches ou de roches formant l'écorce terrestre.

On a donné des noms aux parties qui constituent un filon : la supérieure est appelée le *toit*, la partie opposée le *mur*, l'extrémité supérieure la *tête* ou le *chapeau*, et les deux grandes faces latérales les *salbandes*. On nomme aussi *lisière* une couche argileuse et mince qui sépare le filon de la roche qu'il traverse; enfin les *épontes* sont les parties de la roche qui touchent les salbandes ou la lisière.

Les filons sont de deux natures différentes, c'est-à-dire qu'ils sont composés ou de substances minérales, ou de substances métalliques : ainsi il y a des filons de quartz, de granit, de porphyre et de basalte, comme il y en a qui se composent de minerais de fer, de cuivre et d'autres métaux. Les uns et les autres sont dus à des fentes qui ont été produites par les soulèvements, les crevassements et les dislocations diverses que l'écorce du globe a éprouvées à différentes époques, et qui ont été remplies de bas en haut, soit par éruption des matières d'origine ignée qui forment les filons, telles que les granits, les porphyres et les basaltes, soit par sublimation des matières métalliques tenues en état de fusion vers le centre de la terre.

Les Anglais ont donné le nom de *dykes*, nom que les Français ont adopté dans le langage scientifique, à des filons composés de basaltes ou de porphyre.

Les Allemands nomment *Stockwerk* une portion de roche traversée par une quantité innombrable de petits filons ou de *veines* rassemblées en un seul point, et qui ne sont que la réunion de plusieurs filons. Cette dénomination allemande est en usage aussi dans le langage français.

Les filons métalliques ne sont pas composés de métaux seulement, ou du moins cela arrive fort rarement; les métaux y

sont enveloppés d'une substance minérale telle que le calcaire, le quartz, la baryte, l'argile, etc., substances qui sont toujours différentes de la roche que traverse le filon. On donne à la substance minérale qui enveloppe la matière métallique le nom de *gangue*, du mot allemand *Gang*, qui signifie lui-même *filon*. Les anciens mineurs français appelaient cette gangue *matrice*, parce qu'ils croyaient que les métaux s'y engendraient, tandis qu'il est bien certain que, les filons ayant été formés par des causes qui ne sont plus agissantes, les substances minérales peuvent bien y éprouver quelques modifications plus ou moins notables, des décompositions ou des recompositions, mais ne peuvent plus s'y former dans l'acception naturelle de ce mot.

La manière dont les métaux sont disposés dans les filons est très variée : ils s'y présentent tantôt en *masses*, qui prennent le nom de *rognons* lorsqu'elles sont peu volumineuses, tantôt en *grains*, et le plus souvent en petits lits auxquels on donne le nom de *veines*.

Les filons s'étendent dans toutes sortes de directions, mais une règle générale parait avoir présidé à leur disposition : ceux qui, dans la même région, affectent un parallélisme marqué, sont d'une formation contemporaine; ceux qui sont d'une époque différente se traversent en différents sens. Lorsque deux filons se croisent, l'un est interrompu et l'autre se continue, en sorte que celui qui est interrompu a nécessairement dû précéder celui qui le traverse. J. H-T.

FILOSELLE. La filoselle est cette soie irrégulière, très commune, que l'on voit distribuée, comme à l'aventure, autour des longs fils qui forment le corps des cocons et que l'on rebute au dévidage. La filoselle porte aussi le nom de *fleuret* ou *bourre de soie*, et elle s'appelle encore *padou*, parce qu'elle entre dans la confection des rubans qui portent ce nom.

Autrefois, lorsqu'on avait dévidé la soie, on jetait sur les fumiers la coque des vers; les Italiens seuls savaient utiliser la filoselle, et en Lombardie les paysans étaient déjà vêtus d'étoffes de filoselle qu'en France l'on ne se doutait pas encore qu'il fût possible de tirer parti de la bourre de soie. Aujourd'hui, et depuis plusieurs années déjà, la filoselle se file et se met en écheveaux comme la soie; c'est avec elle que l'on fait des ceintures, des lacets, du cordonnet, des bas, des padous et certaines étoffes.

Comme la filoselle est naturellement collée, attendu qu'elle forme la coque dont la chrysalide est immédiatement couverte, elle ne peut entrer dans la masse du *fleuret* (composée des soies de rebut, des bouts cassés et de tous les résidus des longues soies dont on n'a pu retrouver le fil sur les cocons), ni passer comme lui dans la carde, qu'après avoir été décrassée à l'eau de toute cette gomme dont la chenille avait épaissi son enveloppe avant de mettre bas sa robe de ver. Il faut donc, après l'avoir laissée se macérer dans l'eau, la soumettre à la presse; puis on la fait sécher, on la bat, on l'enduit légèrement d'huile, et enfin on peut la carder. Avant l'usage des cardes mécaniques on employait de très fortes cardes; il fallait du temps et beaucoup de peine pour parvenir à mettre cette matière, qui était dure, sèche, tenace et cassante, en état d'être filée et tricotée; mais depuis que les cardes et les filatures mécaniques se sont répandues, on a surpassé de beaucoup les procédés italiens, et tandis qu'autrefois la filoselle ne pouvait jamais être filée qu'en gros, soit au rouet, soit à la quenouille, comme le chanvre et le lin, que son fil ne pouvait acquérir un certain degré de finesse et qu'on ne pouvait l'employer que dans des étoffes grenées, telles que moires, satinades, brocatelles, etc., nous sommes parvenus maintenant à très bien dégommer la filoselle, à la filer presqu'aussi fin que le coton, et enfin à en faire de belles étoffes. Nos fabricants de Lyon et de Nîmes ont, dès 1819, présenté à l'exposition des étoffes de bourre de soie d'un goût excellent; à l'exposition de 1823, M. Ajac, de Lyon, présenta une grande variété de châles longs et carrés en bourre de soie qui lui méritèrent une médaille d'argent (*voy*. T. X, p. 370); la même récompense fut décernée aussi à M. Eymien, de Saillans (Drôme), pour ses fils du n° 140 en filoselle. Aux expositions

qui ont eu lieu depuis, des progrès ont encore été constatés non-seulement dans les produits de ces deux industriels distingués, mais aussi dans ceux de beaucoup d'autres fabricants. E. P-c-t.

FILS (*filius*), *v.* Enfant, Hérédité.

FILS DE LA VIERGE. C'est le nom vulgaire de ces flocons blancs et soyeux qui, en automne surtout et à la suite des brouillards, voltigent dans l'air. Ces filaments sont produits par de jeunes aranéides et proviennent de petits mamelons placés sous l'abdomen de l'insecte. Ils en sortent sous la forme d'une liqueur visqueuse qui se concrète par le contact de l'air (*voy.* Araignée, T. II, p. 140). Devenus plus pesants par l'effet de l'humidité, ils s'affaissent, se rapprochent et se réunissent quelquefois en telle abondance, que la terre paraît couverte d'une pluie de coton. Ces filaments donnent, par l'analyse, les mêmes éléments de composition que la soie employée par les aranéides pour tisser la toile perfide tendue à leur proie, et leur propre demeure ou la coque destinée à renfermer leurs œufs.

Plusieurs naturalistes ont remarqué que c'est à l'aide de ces filaments que les aranéides se transportent dans l'air à des distances plus ou moins grandes. Le procédé par lequel l'insecte est enlevé dans les airs au moyen de ces fils a été diversement expliqué. Liester a prétendu, avec plusieurs autres, que l'aranéide pouvait darder ses fils à une grande distance, comme par éjaculation, opinion victorieusement combattue par De Geer. D'autres ont invoqué l'électricité, l'absorption, la gravité spécifique, de ces filaments, moindre que celle de l'air atmosphérique; enfin on a dit que le fil et l'insecte qui y restait attaché étaient emportés par les vents.

John Blackwall dit avoir observé que ces fils ne se forment pas dans l'air, mais bien à la surface du sol, et que, par suite d'une accumulation continuelle de ces filaments, des lambeaux détachés flottent au gré des vents, après avoir été emportés par des courants ascendants et au moyen de la raréfaction de l'air échauffé par les rayons solaires.

Quelle que puisse être l'autorité des observations contraires, il paraît hors de doute que c'est à l'action des vents qu'est dû le transport des filaments d'un point vers un autre. A mesure que le fil sort du réservoir que possède l'insecte et qu'il s'allonge, il flotte au gré du vent, qui finit par l'emporter vers un objet auquel il s'attache, et quelquefois à la distance de 20 aunes. Ces fils gommeux, en sortant des mamelons, se réunissent, se tordent et ne forment plus qu'un fil devenu plus solide. L'insecte s'assure avec ses pattes si le fil est fixé quelque part, à peu près comme nos funambules s'assurent de la tension de leur corde : alors, au moyen du mouvement rapide de ses pattes à crochets, il hale le balan de son cordage, lui donne le degré de tension nécessaire, et, après avoir amené un bout assez long de fil superflu, il l'avale, fixe ensuite le bout qu'il tient et se glisse le long du fil tendu pour atteindre l'autre point d'appui. L'auteur de cette observation, consignée dans le *Philosophical magazine*, déc. 1833, s'est assuré qu'à l'aide de cette manœuvre l'aranéide traverse des ruisseaux assez larges.

Si l'on en croit d'autres observateurs, l'insecte se suspend au fil dont un point est fixé, et s'élance vers le point qu'il veut atteindre. De tous ces faits on pourrait peut-être conclure que l'ascension des aranéides dans les airs s'opère différemment selon les espèces, ou, chez la même espèce, selon les circonstances. A l'appui de cette conclusion se présente l'observation du docteur Virey, sur l'ascension spontanée de l'*epeira diadema*, qui, sans qu'il existe aucun fil servant de point d'appui, exécute des sauts assez brusques, se dirige en montant dans l'air par une ascension oblique ou perpendiculaire; phénomène dont l'existence paraît constatée, quoiqu'il ne soit peut-être pas permis de l'expliquer par la vibratilité des pattes de l'insecte, qui en ce cas feraient pour lui l'office d'ailes, et lui permettraient de nager dans ce milieu et de se porter ainsi où il voudrait pour y fixer sa toile. L. d. C.

FILS MÉTALLIQUES. La ductilité de certains métaux, cette propriété qu'ils ont de pouvoir être tirés et allongés, en diminuant d'épaisseur, sans qu'il en résulte la rupture et la séparation de leurs par-

ties, a été mise à profit par l'industrie, qui a trouvé le moyen de faire avec ces métaux des fils d'une longueur, d'une souplesse et d'une force assez grande pour qu'on puisse les faire servir avec avantage à un assez grand nombre d'ouvrages de luxe ou de simple utilité.

Les métaux dont on tire le plus communément des fils sont : l'or, l'argent, le cuivre et le fer. La grosseur qu'on donne à ces fils est arbitraire et dépend de l'usage auquel ils sont destinés. Ils sont plus ou moins fins, suivant qu'on emploie, pour les faire, une filière (*voy.*) dont le trou est plus petit ou plus grand. On en fait d'une telle finesse qu'on peut en fabriquer des tissus, soit en les employant seuls (*voy.* Toiles métalliques), soit en les mêlant à d'autres fils de soie, de coton, de lin, de laine, etc. Les fils métalliques qu'on fait ordinairement entrer dans la fabrication de ces tissus mélangés sont ceux d'or, d'argent et de cuivre. Il est rare que les premiers se fassent en or pur : presque toujours ce ne sont que de véritables fils d'argent recouverts d'une feuille d'or excessivement mince et légère, mais suffisante pour donner au fil sa belle couleur jaune. La grande ductilité de l'or, qui est un des caractères distinctifs de ce métal, n'est nulle part plus remarquable que dans ce fil doré. On emploie ordinairement pour le faire un lingot d'argent de six onces (183 grammes), recouvert d'une feuille d'or pesant une once (30 $\frac{1}{2}$ grammes), et la longueur en fil qu'on en tire est, à très peu de chose près, de 43,000 mètres, de sorte que chaque gramme d'or recouvre environ 1,400 mètres de fil.

Le fil de cuivre ou de laiton se tire aussi fin que ceux d'or ou d'argent, quand on le destine à entrer dans la fabrication des galons faux; mais on lui donne plus de grosseur lorsqu'on en doit faire des treillages ou même des tissus.

De tous les fils métalliques, le plus utile, le plus généralement employé, est celui qu'on tire du fer; et comme il sert à une foule d'usages différents, on en fait de toutes les grosseurs (*voy.* Tréfilerie). On donne communément au fil de fer le nom de *fil d'archal*, sans qu'on puisse expliquer d'une manière satisfaisante l'origine du mot *archal*, car l'Encyclopédie de Diderot le regarde comme le nom du fabricant Archal, au lieu que Ménage le déduit de *aurichalcum*, terme de la basse latinité. V. de M-n.

FILTRATION et **FILTRE**, opération et instrument au moyen desquels on sépare les parties les plus ténues d'un liquide d'avec les parties insolubles qui y flottent et qui ne se déposent pas au fond du vase. Tout corps poreux peut servir de filtre. On se sert le plus communément de linge, de papier non collé ou de feutre; mais lorsqu'on doit opérer sur des quantités considérables, on emploie les éponges, le sable et le charbon, lequel d'ailleurs agit d'une manière toute spéciale sur les matières qui le traversent (*v.* Charbon). Pour les fontaines (*voy*), les filtres se font avec une pierre très poreuse : on a recours au verre pilé quand il s'agit de filtrer des acides, de même qu'on ne filtre point les liqueurs alcalines dans de la laine qui subirait une altération de leur part. Quelquefois une mèche de coton plongée dans la liqueur et aboutissant dans un récipient fait l'office d'un assemblage de siphons capillaires. Enfin du coton cardé, un peu foulé dans le tube d'un entonnoir, constitue un filtre pour les huiles volatiles. Il est des substances qu'il faut filtrer à chaud.

Quelle que soit la nature du filtre, il s'engorge toujours au bout d'un temps plus ou moins long et a besoin d'être nettoyé ou changé, ce qui est une difficulté.

La filtration a pour résultat de présenter les liquides dans un état de pureté et de fluidité recherché dans les arts industriels : aussi est-elle à chaque instant employée. Elle a été récemment appliquée à la préparation de solutions aqueuses ou alcooliques de substances végétales. Sous le nom de *méthode de déplacement*, M. Boullay a proposé une manière très avantageuse d'extraire les principes solubles des poudres médicamenteuses ou autres, en les plaçant dans un entonnoir et en les faisant traverser par de l'alcool ou de l'eau.

La filtration a pour principe la pression atmosphérique exercée à la surface du liquide placé sur le filtre : aussi a-t-on cherché à augmenter cette pression pour rendre l'opération plus rapide et plus efficace.

Le filtrage des eaux destinées aux usages domestiques est le cas le plus important de tous, puisque, dans les grandes villes surtout, l'eau de rivière est généralement altérée par le mélange de matières étrangères dont elle ne se sépare au moyen du repos qu'avec la plus extrême lenteur. Aussi des établissements se sont-ils formés pour le filtrage en grand et la distribution des eaux dans la plupart des grandes villes. A Paris, celui de MM. Happey, qui est en possession de ce service, opère au moyen de filtres composés d'éponges, de sable et de charbon, que l'eau traverse successivement, après quoi elle retombe en pluie dans le réservoir, de manière à reprendre l'air dont elle s'est dépouillée pendant ces diverses filtrations. Les anciens filtres de MM. Smith, Cuchet et Montfort consistaient en de petites caisses ouvertes, doublées en plomb et renfermant une couche de charbon entre deux couches de sable. M. Ducommun se sert du charbon et établit sur place des filtres avec cette substance; mais on regrette que ces appareils fonctionnent avec lenteur et que leurs produits, d'ailleurs irréprochables, soient hors de toute proportion avec les besoins réels de la population. C'est ce qui a fait adopter avec enthousiasme, d'après le rapport de M. Arago, le système de filtrage proposé par M. de Fonvielle. Ces filtres, qui sont l'objet d'un brevet d'invention, surprennent par leur simplicité et par l'étendue de leurs résultats. Ils fonctionnent depuis près de dix mois à l'Hôtel-Dieu sans interruption. Un filtre dont la capacité n'excède pas 1 mètre sur 2, fonctionnant sous une pression de 45 pieds, a rendu par minute 280 litres d'eau filtrée, soit 4032 hectolitres en 24 heures. Il est bon d'observer que, par l'ancien système, une cuve de la même capacité ne donnait en 24 heures que 5 hectolitres, ce qui était incompatible avec toute filtration d'une certaine étendue. Un autre avantage du système Fonvielle est la facilité avec laquelle se nettoient les filtres au moyen de deux courants en sens contraire : en effet, on voit se succéder immédiatement une eau sale et limoneuse et une eau limpide et claire, prouvant que, pour être rapide, le nettoyage n'est pas moins complet. Enfin, la pression considérable qui s'exerce à la surface du filtre produit un dernier résultat: c'est le retour de l'eau presqu'au point de départ, tellement qu'elle peut immédiatement être distribuée aux divers étages d'un établissement quelconque.

Par là serait résolu le grand problème de l'épuration de l'eau en grand et de sa distribution aux plus pauvres habitants comme aux plus riches; amélioration réelle sous le rapport de l'hygiène publique. De plus, l'appareil Fonvielle est applicable à la filtration en grand de tous les liquides, comme vins, eaux-de-vie, vinaigres, huiles, etc., etc.

Pour les localités qui sont encore privées de ces appareils perfectionnés, rien de plus simple et de moins coûteux que d'établir un filtre de charbon pour se procurer de l'eau parfaitement limpide et pure. Un tonneau, divisé en deux à sa partie moyenne par une planche percée de trous et sur laquelle on étend une toile grossière recouverte d'une couche de charbon pilé de 8 à 10 pouces d'épaisseur, suffit pour obtenir d'excellents résultats. Le charbon doit être renouvelé lorsqu'on s'aperçoit que l'eau commence à couler trouble, ce qui arrive plus tôt ou plus tard, suivant que l'eau à filtrer est plus ou moins chargée de matières étrangères. F. R.

FIN, *voy.* Destination, Intention, Moyen. Pour le mot *fin* en jurisprudence, *voy.* Fins.

Fin du monde, *voy.* Monde, Temps, Éternité.

FINALE. Ce terme de musique a deux significations différentes, selon qu'il est pris au masculin ou au féminin.

Employé comme substantif féminin, *finale* désigne la note principale du ton dans lequel une pièce de musique est composée et sur laquelle cette pièce doit finir. C'est un adjectif devenu substantif, car *la finale* équivaut à *la note finale*. Ce mot, dans ce sens, est synonyme du mot *tonique* (*voy.*); le dernier est plus usité aujourd'hui, excepté dans le plain-chant, où il n'est pas admis, et où ce serait tomber dans une erreur grave que de confondre les deux mots. Dans le plain-chant, une même finale appartient

à deux tons différents, ce qui exclut l'idée de tonique dans le sens de la tonalité moderne. *Voy.* TONS DE L'ÉGLISE.

Pris comme substantif masculin, le mot *finale*, qui n'est autre chose que l'italien *finalé*, indique le dernier morceau d'une œuvre musicale divisée en plusieurs parties; c'est ainsi qu'on dit : le *finale* d'une symphonie, d'une sonate, d'un quatuor, etc. La coda (*voy.*) d'un air varié, lorsqu'elle est très développée, prend également le nom de *finale*. Mais ce sont surtout les grands morceaux d'ensemble, à la fin des actes d'opéra, qui se désignent par ce nom. Il en sera parlé à l'article OPÉRA. G. E. A.

FINANCES, mot dérivé de *financia* ou *finatio* qui, dans le latin du moyen-âge, exprimait la détermination d'une indemnité, d'une amende*. Il signifie les ressources pécuniaires que possède un état pour faire face aux dépenses publiques, ainsi que la manière de les appliquer à ses besoins. Trouver ces ressources, les exploiter sans trop gêner l'état, ne point laisser languir les diverses branches de l'administration publique, savoir ménager les recettes de manière à avoir des *excédants, ou du* moins à pouvoir compter sur des ressources certaines quand des circonstances extraordinaires exigent de plus fortes dépenses; enfin n'asseoir les impôts que sur les individus, biens, denrées, professions, etc., qui peuvent les supporter, et autant seulement qu'il est possible de le faire sans tarir les sources de la prospérité publique : tel est le secret de la *science des finances;* c'est en cela que consiste l'art des *financiers*, c'est-à-dire des fonctionnaires publics chargés de la direction ou du maniement des finances. Dans les états modernes, la direction en est confiée à une branche particulière de l'administration publique appelée ministère des finances, et sur laquelle nous reviendrons à l'article TRÉSOR PUBLIC. L'Angleterre présente sous ce rapport quelques particularités dont il sera parlé plus loin.

Une longue expérience a fait prévaloir, dans cette partie de l'administration publique, certaines règles sur lesquelles on est maintenant assez généralement d'accord, tandis qu'il y a d'autres points sur lesquels les théoriciens disputent encore. Les finances ont donné lieu à de savantes théories dont l'antiquité était encore loin de se douter. Cependant, attentifs à leurs intérêts et obligés de couvrir des dépenses publiques très urgentes, les peuples de l'antiquité, dans la mesure de leur civilisation, avaient trouvé aussi des moyens plus ou moins ingénieux ou commodes de pourvoir aux exigences pécuniaires de l'état. Ainsi les Athéniens, chez lesquels les arts, les lettres, la science du gouvernement avaient été poussés le plus loin, avaient aussi perfectionné le plus le système financier; et quelques-unes des règles qu'ils pratiquaient, sans établir à cet égard aucune théorie, et seulement parce que l'expérience les leur avait enseignées comme les meilleures, du moins dans leur position, quelques-unes de ces règles, disons-nous, sont encore suivies aujourd'hui. Il n'est pas sans intérêt d'envisager rapidement le système adopté par la nation la plus policée de la Grèce*.

Dans la république d'Athènes, où le peuple était souverain, on n'avait pu songer à établir des impôts sur les propriétés et sur les personnes : ces deux branches de revenus, si importantes dans les états modernes, manquaient donc au gouvernement; il y suppléait par les revenus des domaines de l'état, par le produit des amendes et confiscations, par celui des concessions de mines (consistant dans le 24ᵉ du rapport de ces mines), par la capitation des affranchis et des étrangers, par les droits de douanes (consistant en 2 pour cent) imposés à l'importation des denrées et marchandises étrangères et à l'exportation de quelques articles du commerce indigène; par quelques droits secondaires perçus dans l'intérieur, comme par exemple sur les mar-

(*) *Ce mot* était dérivé de *finare*, corruption de *finire, terminer*, conclure, arrêter un compte, et aussi *déterminer* le montant d'une composition, d'une *redevance*. D'autres, par exemple, M. de Rotteck dans son article *Finanz* du *Staats-Lexikon*, ont dérivé *finance* du mot saxon *fine*, mot qui, aujourd'hui même, signifie en anglais *amende, forfaiture*, et qui désignait un impôt. J. H. S.

(*) *Voir* Xénophon, *Du Revenu public d'Athènes*; Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, t. IV, ch. 56; Bœckh, *Staatshaushalt der Athener* (*Économie politique des Athéniens*, trad. de l'allem. par Laligant, Paris, 1828, 2 vol. in-8°).

chés, sur les maisons de prostitution, etc.: enfin, et c'était là un des revenus les plus considérables, par les sommes imposées à des villes et à des îles tributaires. On peut remarquer qu'en général les peuples puissants de l'antiquité tiraient beaucoup d'argent des états faibles qu'ils avaient subjugués et qu'ils chargeaient de contribuer aux ressources de la métropole, sans s'occuper en retour aucunement de leur prospérité. La plupart des revenus publics des Athéniens étaient affermés à des compagnies par adjudication publique. Ces compagnies fournissaient caution, et, comme elles étaient obligées de payer le montant de leur bail annuel au 9e mois de l'année, l'état risquait peu; mais il est probable que le gain des traitants était considérable. Ce système suffisait, à ce qu'il paraît, dans les temps ordinaires; il y avait même un excédant que l'on déposait à la citadelle de la ville; mais quand les guerres venaient augmenter les besoins de l'état et réduire ses recettes, il fallait recourir à d'autres moyens de se procurer les fonds indispensables. Alors on faisait un appel au patriotisme des citoyens, ou l'on imposait une taxe à toutes les tribus en masse; et pour l'armement et l'entretien de la marine, qui était la partie la plus dispendieuse dans les guerres d'Athènes, on forçait les propriétaires à armer et équiper des galères. Ils étaient à cette fin divisés en deux classes dont la première ou la plus riche répondait pour la seconde, et avançait même des fonds pour elle; et comme la répartition des frais se faisait d'abord d'une manière très arbitraire, un décret provoqué par Démosthène, ordonna que chaque citoyen possédant 10 talents fournirait une galère, et que ceux dont la fortune serait moindre se cotiseraient pour faire un armement semblable.

Pour maintenir une répartition équitable entre les citoyens, au milieu des changements de fortune mieux connus quelquefois des particuliers que de l'état, on autorisait celui qui était plus imposé qu'un autre citoyen plus riche à déclarer l'injustice, et, si elle se trouvait fondée, à faire substituer le dénoncé à sa place, ou à changer de biens avec lui si l'on soutenait être moins riche. Cette loi fiscale fort ingénieuse devait suppléer merveilleusement à l'ignorance des fonctionnaires relativement au véritable état de la fortune des citoyens.

Les revenus de chaque branche de finances étaient déposés dans des caisses particulières, dont chacune était surveillée et régie par dix receveurs de l'état. Les fonds n'en sortaient pour être appliqués aux besoins de la république que sur une décision du sénat, fondée sur un décret du peuple. Un contrôleur nommé par le sénat surveillait cette application des fonds, de concert avec le contrôleur de la caisse.

Quant au peuple, c'est-à-dire à la classe que nous nommerions industrielle, loin de contribuer aux dépenses de l'état, il fallut incessamment assigner à son profit des fonds pour les divertissements publics et gratuits, et l'on sait que, dans une guerre qui avait produit une grande pénurie dans le trésor, ce peuple défendit sous peine de mort toute proposition tendant à appliquer aux besoins de l'état les fonds destinés aux spectacles.

Des Athéniens il faut passer aux Romains pour trouver quelques notions pratiques en matière de finances (*). Tant que dura la république, les dépenses étaient modiques, et les tributs imposés aux vaincus par cette nation belliqueuse suffirent en grande partie à défrayer l'état de ses dépenses publiques. Mais quand, par suite de ses conquêtes, Rome fut devenue un vaste empire et que le gouvernement de l'état se fut compliqué, quand le luxe eut multiplié les besoins et qu'il fallut solder une nuée de fonctionnaires et d'employés, pourvoir à l'approvisionnement d'une capitale remplie d'un peuple oisif, à l'entretien d'armées considérables; enfin, quand une cour impériale engloutit des trésors immenses, il fallut régulariser les recettes et les dépenses de l'état et s'assurer des ressources permanentes, en un mot il fallut devenir financier. C'est alors qu'aux charges déjà existantes en furent ajoutées de nouvelles; l'état perçut une quotité du revenu territorial, des capitations, des péages, le ving-

(*) Hegewisch, *Ueber die Rœmischen Finanzen*, Altona, 1801.

tième sur les successions, un impôt sur les affranchissements, etc. On affermait plusieurs branches des revenus de l'état à des compagnies de publicains, comme à Athènes; et celles-là, secondées dans les provinces par des gouverneurs avides, faisaient des bénéfices énormes*. Auguste s'était réservé des provinces entières pour que leur revenu fût versé dans sa caisse privée, dont aucun compte n'était rendu au public, tandis que les autres revenus passaient dans la caisse placée sous la surveillance du sénat (*voy*. Fisc). Rome avait, comme Athènes, son trésor réservé pour les cas de pénurie; il était déposé au Capitole. Il paraît que tel avait été aussi l'usage des souverains de l'Asie, dont chacun avait dans la capitale de ses états un trésor de réserve. On sait que le conquérant macédonien enleva de Suse et d'Ecbatane, en Perse, des trésors royaux d'une valeur très considérable, qui s'y trouvaient déposés.

Dans l'état romain, les financiers avaient beau faire des plans de finances, la tyrannie et la luxure effrénée des empereurs, les exigences des cohortes prétoriennes, la cupidité des gouverneurs et des proconsuls, dérangeaient tous les calculs; l'arbitraire et le désordre prenaient la place de l'ordre et de la régularité. Ce n'est donc pas chez les Romains qu'il faut chercher des modèles d'une administration financière. Toutefois ils ont connu et exploité en partie les branches de revenu public qui sont regardées encore aujourd'hui comme les plus solides et les plus fructueuses. Le Bas-Empire nous présente à peu près le même spectacle que Rome dans sa décadence. Constantin avait cru simplifier les finances en réduisant tous les impôts à un seul, l'impôt personnel : il s'était trompé.

Dans le moyen-âge, le régime féodal excluait tout système financier analogue à celui de nos jours. Les rois subsistant du produit de leurs grands domaines, les gens de guerre étant fournis et entretenus par leurs vassaux, et les villes s'administrant elles-mêmes, l'état avait bien des dépenses de moins; le commerce et l'industrie fournissaient de quoi défrayer le gouvernement.

Dans les grandes détresses financières qui ne se renouvelaient que trop souvent, les rois aliénaient leurs domaines ou s'adressaient aux juifs. Nous voyons même dans plusieurs états des juifs à la tête des finances, et il faut convenir qu'ils s'entendaient bien mieux que les chrétiens à découvrir des ressources et à trouver de l'argent : c'était là une spéculation sur laquelle ils portaient toute leur attention, puisqu'on leur défendait ordinairement l'industrie et qu'on les excluait de l'exercice des professions bourgeoises. Les juifs finirent par avoir pour concurrents les Italiens qui formaient des compagnies de commerce, prêtaient de l'argent aux souverains, et se faisaient céder pour un temps une ou plusieurs branches des revenus publics, ou obtenaient des privilèges de commerce. C'étaient les précurseurs des traitants d'un temps postérieur : aussi furent-ils quelquefois punis comme on punissait ceux-ci et comme on avait puni les juifs, c'est-à-dire que lorsque la crise financière était passée, on éprouvait une violente jalousie des richesses qu'ils avaient acquises par leurs opérations, et on les leur extorquait, sous prétexte de concussions, ou même sans aucun prétexte, et uniquement parce qu'ils étaient riches.

C'est dans les grandes républiques du moyen-âge qu'on voit le premier germe des idées financières de notre temps, et le premier essai du crédit public qui aujourd'hui opère des merveilles. La république de Venise, obligée d'entretenir de grandes flottes pour défendre ses possessions lointaines et pour repousser les Turcs, de solder des troupes de terre et de payer une aristocratie qui s'arrogeait les attributions du gouvernement, ayant par conséquent des dépenses très fortes, avait trouvé moyen d'y faire face par deux sortes d'impôts, savoir : l'impôt direct ou territorial, et l'impôt indirect ou de consommation. Ce dernier l'emportait par son produit sur l'impôt foncier, grâce au luxe prodigieux qui régnait à Venise et à l'industrie manufacturière qui s'y était développée. Ainsi la consommation du vin, de la viande, de la farine, du sel, de l'huile, de l'épicerie, de la cire, du

(*) Bouchaud, *Mémoires sur les sociétés que formèrent les Publicains*, tom. XXXVII des *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions*.

savon, des soieries, de l'orfévrerie, etc., tout était taxé; trois directeurs étaient à la tête de l'administration des recettes, dont chaque partie avait sa caisse particulière. Un trésor de réserve était gardé secrètement pour les cas imprévus *.

La Hollande, dès qu'elle eut développé ses institutions républicaines, avait pensé à régler ses finances; cependant, comme cette république se composait de sept provinces dont chacune se régissait elle-même, nous ne trouvons là que peu d'éléments d'un système financier général. Disons seulement que ce fut au sein des Provinces-Unies qu'une banque fut d'abord organisée pour seconder les opérations financières; mais on tenait ses fonctions secrètes : c'était comme un mystère que l'on craignait de divulguer au profit d'autres nations.

En France, ce fut sous le règne de Henri IV et grâce à Sully que les revenus et les dépenses furent réglés pour la première fois selon des vues financières. Quand Sully fut chargé du contrôle, l'état, chargé d'une dette qui se montait à 16 millions, ne pouvait disposer que du tiers environ des 23 millions de ses revenus publics. La perception de ces revenus était abandonnée à des traitants, à des nobles et même à des étrangers : Sully restitua au gouvernement le maniement des recettes, après en avoir fait constater l'état exact; il vérifia les dettes, annula les créances mal fondées, fit rentrer les domaines aliénés par faveur de cour, supprima beaucoup de charges inutiles, remboursa une partie de la dette, réduisit la rente au denier 16, de 12 qu'il était auparavant. Il diminua les tailles, encouragea l'agriculture et l'industrie, réforma une partie de l'armée, et facilita les moyens de communication entre les diverses provinces. Aussi, grâce à l'ordre qu'il mit dans les finances pendant les 15 années de sa gestion, la France, loin d'être obérée comme auparavant, n'avait plus qu'une dette de 6 millions; les recettes présentaient annuellement un excédant de 4 millions sur les dépenses, et il y avait à la Bastille un trésor de l'épargne consistant en 22 millions. Cependant, si la plupart des mesures qu'on prit pour rendre florissantes les finances de l'état ont reçu l'approbation de la postérité, il en est quelques-unes qui, envisagées sous leur vrai point de vue, se ressentent de l'arbitraire que s'arrogeait alors le pouvoir royal. Telle fut la réduction violente des rentes; mesure qui devait nécessairement diminuer la confiance publique, quoiqu'on fût presque habitué alors à ces coups d'autorité. Telle fut encore la menace d'une enquête contre les traitants, et l'extorsion de sommes d'argent pour les laisser tranquilles. Sully ne comprit pas non plus les avantages que procure la navigation, la fabrication des articles de luxe et le commerce colonial. On voit que, si c'était un habile administrateur pour son temps, ce n'était pas un grand financier dans le sens que nous attachons maintenant à ce mot.

Après Sully, le désordre rentra dans les recettes et les dépenses, par suite des guerres civiles, de l'arbitraire du pouvoir et de l'importunité des courtisans. Aux États-Généraux de 1614 et 1615, on ne put tomber d'accord sur aucun moyen efficace pour arrêter la dilapidation des deniers publics. Les procès-verbaux de ces États nous révèlent l'idée bizarre que l'on se formait alors des finances. La cour ayant refusé de communiquer ses propositions par écrit, et le tiers-état ayant murmuré de ce refus, le clergé fit dire au tiers-état : « Les finances sont le nerf de l'état; or, de même que les nerfs sont cachés sous la peau, de même il faut tenir secrète la force ou la faiblesse des finances. Lorsqu'anciennement il s'agissait de dévoiler le Très-Saint, il n'y avait que le grand-prêtre qui y entrât, les autres restaient dehors. Les finances sont la manne enfermée dans le coffre doré. » Mais le tiers-état, puisant également ses arguments dans la Bible, répondit que, « puisque Jésus-Christ avait déclaré vouloir manifester à tout le peuple ce que lui avait enseigné Dieu le Père, il paraissait concevable aussi d'attendre de la bienveillance du roi qu'il fît connaître à son peuple la manière dont l'état était gouverné *. »

(*) Rapport de l'ambassadeur espagnol de La Cueva à Philippe III; tom. X des *Relations italiennes*, chambre du Levant, *MS.* de la Bibliothèque royale de Paris.

(*) *Procès-verbaux de ces États*, *MS.* de la Bibliothèque royale.

Le tiers-état avait de bonnes raisons pour demander la publicité, qui aurait mis en évidence l'accroissement des tailles et les besoins immodérés de la cour; la noblesse et le clergé, en leur qualité de classes privilégiées étaient intéressés au contraire à maintenir l'ignorance publique relativement au véritable état des recettes et des dépenses.

L'Angleterre, quoique soumise depuis longtemps au régime constitutionnel, n'avait pourtant pas encore un bon système financier, et le gouvernement était souvent réduit aux expédients pour trouver de l'argent. En 1640, le roi offrit aux marchands étrangers établis à Londres de leur engager les revenus des douanes moyennant un prêt de 200,000 liv.; dans les augmentations d'impôts, on grevait la consommation en ménageant les propriétés foncières, et c'est en partie à la mauvaise direction des finances qu'il faut attribuer la révolution qui éclata en Angleterre et coûta la vie à Charles Ier.

En France, les choses n'allaient guère mieux. Pendant la minorité de Louis XIV, la dette publique s'était élevée à plus de 52 millions; le déficit fut considérable *malgré la hausse des* droits de gabelle, d'octroi, des tailles, et malgré les nouvelles taxes imposées à divers genres d'industrie. Ce ne fut pas Mazarin qui rétablit l'ordre dans les finances : cet honneur était réservé à Colbert, qui remédia aux abus comme l'avait fait Sully, mais en partant d'autres principes. Car si Sully ne favorisait que l'agriculture, Colbert ne seconda que le commerce. Il imposa aux receveurs de tailles l'obligation d'inscrire régulièrement les recettes dans leurs livres de compte et de verser dans l'espace de quinze mois au trésor public les sommes perçues. Grâce à l'ordre et à l'économie introduits par ce ministre, les tailles furent diminuées, et l'on put réduire considérablement la dette publique. Malheureusement le faste et l'ambition de Louis XIV, qui dévoraient des sommes énormes, détruisirent l'effet salutaire des économies de son ministre, et dans la guerre de 1672 à 1678 il fallut revenir en partie aux expédients ruineux des temps antérieurs auxquels Colbert avait eu tant de peine à remédier, tels que l'augmentation des tailles, l'hérédité des charges et la création de charges nouvelles, les aliénations de rentes sur le domaine, la vente de titres de noblesse, etc. C'est pendant ces guerres que Colbert essaya le premier une institution de crédit public dont les banques de Gênes, de Venise, d'Amsterdam lui avaient peut-être donné la première idée, et qui était jusqu'alors inconnue en France. C'était une caisse appelée *des emprunts*, où l'on recevait l'argent des particuliers en leur donnant cinq pour cent d'intérêt pour le temps qu'ils laissaient leurs fonds au gouvernement. On apporta une assez grande quantité d'argent à cette caisse, ce qui mit Colbert à même de libérer l'état de dettes très onéreuses. Il appliqua au même but des fonds provenant d'emprunts effectués à des intérêts modérés. Ce n'est pas ici le lieu de dire ce que Colbert a fait d'ailleurs comme ministre du commerce et de la marine; on l'a dit dans la notice qui lui est consacrée dans cet ouvrage, et pour notre objet il suffit de rappeler qu'il fit fleurir les manufactures et la marine marchande, et que par là il augmenta de beaucoup les ressources de l'état. Ainsi il fut plus que bon financier, il fut grand homme d'état. Cependant Colbert n'a pas en France la popularité de Sully. La cause en est facile à concevoir. « Toutes ces améliorations, observe Ganilh *, ne furent dues en grande partie qu'à l'arbitraire et à l'abus du pouvoir, ne servirent qu'à entretenir de plus grandes dépenses, qu'à flatter le goût du monarque pour le faste et les plaisirs, qu'à l'égarer sur l'étendue de sa puissance, tandis que toutes les améliorations de Sully, tout aussi arbitraires que celles de Colbert, servirent du moins à alléger le fardeau des peuples et à étendre la puissance de l'état; et comme toutes les actions doivent être jugées par l'intention, Sully, appliqué au soulagement des peuples et à la grandeur de l'état, l'emporte, sous les rapports de l'administration, sur Colbert, dévoué aux prodigalités et à l'ambition du monarque. »

Lepelletier, successeur de Colbert dans la place de contrôleur général, ne sut remédier à la pénurie du trésor que par les

(*) *Essai politique sur le revenu public.* Paris, 1823, chez Treuttel et Würtz, tom. I, p. 343.

vieux moyens de la hausse des tailles, de la création d'offices et de rentes, des emprunts forcés, des anticipations, et de l'aliénation à terme d'une partie du domaine. La caisse d'emprunts fut supprimée; mais Chamillart la rétablit dans la suite en promettant huit pour cent d'intérêt. Celui-ci fit du reste comme son prédécesseur; de plus, il recourut à la refonte des monnaies, et cette opération donna lieu à un nouveau genre de billets, appelés *billets des monnaies*, qui tenaient lieu de numéraire à ceux qui apportaient l'or et l'argent à la Monnaie. C'était peut-être une imitation de l'Échiquier anglais. Desmarets, dernier administrateur des finances sous le règne de Louis XIV, indépendamment des ressources ordinaires, eut recours à des mesures arbitraires, altérant les monnaies, suspendant le paiement des rentes ou en réduisant le montant. Sous son administration fut introduit l'impôt du dixième; les billets des trésoriers généraux en rentes au denier seize furent forcément substitués aux billets des monnaies et à ceux de la caisse des emprunts, c'est-à-dire que les propriétaires des fonds de cette nature n'eurent plus qu'un revenu ou la promesse d'un revenu.

Dans les premières vingt-cinq années du XVIIIe siècle, les finances d'Angleterre prirent une grande supériorité sur celles de France. Tandis qu'aux billets de l'Échiquier (*voy.*) succédaient les emprunts à termes, les annuités (*voy.*) et les actions de la Banque qui prêtait des fonds au gouvernement (*voy.* BANQUE), celles de la Compagnie des Indes et celles de la mer du Sud, et tandis que Robert Walpole créait la caisse d'amortissement (*voy.*) et réduisait l'intérêt de la dette publique, la France, à laquelle le règne fastueux de Louis XIV avait légué une dette de plus de 3 milliards, des ressources fiscales usées, des billets d'état dépréciés, ne savait plus comment se tirer de ces embarras, après avoir réduit la masse des rentes et fait rendre par les traitants une partie des gains énormes qu'ils avaient réalisés dans leurs opérations. Étant en déficit, on ne pouvait payer les créanciers de l'état; le mouvement commercial et industriel s'arrêtait, l'état était près de faire banqueroute. C'est alors que l'Écossais Law (*voy.*), après avoir proposé en vain à quelques gouvernements incapables d'en saisir les avantages son projet d'une banque d'escompte, le fit agréer par le régent. Il s'agissait d'un établissement où les particuliers déposeraient leur numéraire, et qui donnerait en place un papier bien accrédité. L'idée dominante de ce système était d'en arriver au point que tout le numéraire vînt au dépôt et que le public trouvât de l'avantage à se servir, pour les transactions journalières d'une valeur considérable, des billets de la caisse (*). A cet effet, l'on commença par recevoir en paiement des trois quarts d'une action de cet établissement les billets d'état, dont on ne savait que faire, puisqu'ils étaient discrédités. La gestion de la caisse d'escompte inspira d'abord une confiance générale, surtout depuis que le gouvernement avait déclaré les billets de la caisse recevables dans les bureaux des contributions, et déjà le commerce se ressentait des bons effets d'un papier qui jouissait du crédit public; mais les finances de l'état n'en furent guère améliorées. Aussi ne s'en tint-on pas à cette première tentative. Law joignit au privilége de la banque qui fut bientôt après déclarée banque royale, celui de la Compagnie d'Occident qui devait coloniser les bords fertiles du Mississipi. C'est alors que furent créées 20,000 actions de 500 livres, payables en billets d'état, et offrant la perspective de grands bénéfices. Grâce au crédit attaché aux premières opérations de la banque, le gouvernement put se procurer 50 millions à l'aide des billets de cet établissement. Pour faire le commerce des Indes, dont le privilége fut donné à la même compagnie, on créa encore des actions de 550 livres pour le montant de 50 millions. D'autres émissions d'actions nouvelles furent faites pour entreprendre la fabrication des monnaies, le commerce d'Afrique, et la ferme générale des recettes de l'état, ferme (*voy.*) qui lui fut concédée sous l'obligation de se charger des 1,600

(*) Les ouvrages où le système de Law a été exposé le mieux sont les suivants: Dutot, *Réflexions politiques sur le commerce et les finances*. La Haye, 1738; Duverney. *Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV*; l'article *Law*, par M. Thiers, dans l'*Encyclopédie progressive*, livr. I.

millions de la dette publique. Aussi cet établissement gigantesque fit du papier de la valeur nominale de plus de deux milliards et demi de livres, papier dont la plus grande partie entra en circulation; et loin de perdre la confiance publique, cette masse, qui représentait une somme presque double de tout le numéraire existant en France, eut la vogue. On se fit illusion sur les effets des opérations de Law: ses actions montèrent à des taux décuples de la valeur nominale. Mais l'engouement eut un terme quand on voulut réaliser les valeurs immenses que l'on possédait en portefeuille et dont la hausse avait produit une hausse semblable dans les prix des denrées, marchandises et propriétés foncières, causé un déplacement prodigieux de fortunes et la ruine d'un grand nombre de familles. Les actions tombèrent aussi rapidement qu'elles étaient montées. En vain Law provoqua-t-il des arrêtés pour forcer le public à se défaire des espèces et à prendre les billets à la place du numéraire: la chute de son système n'en fut pas moins certaine, et comme Law ne voulut pas séparer les *opérations* de la banque de celles de la *Compagnie des Indes*, le crédit de la première fut enveloppé dans la ruine générale.

On ne connut alors d'autre moyen pour réduire l'immense dette publique que celui de soumettre les créances à des liquidations arbitraires et de convertir une partie des titres en rentes sur les aides et gabelles, sur les tailles, et en rentes viagères (*v.* tous ces mots), au denier 50, 100 ou 25 : encore resta-t-il une dette publique de 820 millions. C'était environ 19 millions de plus qu'avant la mise en vigueur du fameux système de Law.

Il fallut, sous le règne de Louis XV, recourir aux emprunts, créer des offices et en taxer d'autres. Pour l'acquittement des sommes empruntées, on constitua des rentes perpétuelles, des rentes viagères, et on établit des loteries. Le parlement, qui n'entendait rien aux finances et se montrait généralement ennemi des innovations, empêcha Silhouette d'introduire en France le système anglais de l'amortissement successif des emprunts. En 1770, l'abbé Terray (*voy.*) n'hésita point d'appliquer à la détresse financière de la France un de ces remèdes violents que l'on qualifie à juste titre de banqueroute. Les rentes perpétuelles furent arbitrairement réduites de 52 millions à 41, et les rentes viagères de 24 millions à 21, en sorte que les créanciers de l'état essuyèrent une perte d'environ 216 millions de capital : encore se vit-on obligé de faire de nouveaux emprunts. Ceux qui eurent lieu sous le ministère de Necker se montèrent à 530 millions, dont 230 en viager, à raison de 11 pour cent; système que Ganilh flétrit de l'épithète de « funeste, puisqu'il surchargeait le revenu public d'un fardeau insupportable, épuisait les sources du travail, de l'industrie et du commerce, arrêtait la marche des richesses générales et corrompait les mœurs publiques et privées*. » Sous les ministères suivants, on revint à la constitution de rentes perpétuelles pour les emprunts qu'on se vit dans la nécessité de faire, et qui, dans l'espace de dix ans furent d'un milliard et demi, tant à cause des guerres que parce que la prodigalité de la cour et les priviléges des corporations et des castes favorisées jetaient le fardeau des impôts sur le peuple.

C'est en 1788 que l'on mesura toute la profondeur de l'abîme dans lequel la France était près de se perdre. On sait que la Révolution fut la suite de ce désordre dans les finances; on se souvient de la caisse des assignats (*voy.*), qui d'abord devaient représenter la valeur des biens nationaux et dont la masse (48 milliards) dépassa presque la valeur de tout le territoire. Aussi ne furent-ils pas dépréciés moins rapidement que l'avaient été les actions du système de Law, et l'état fit une banqueroute pire que celles de 1720 et de 1770.

C'est pourtant de la même révolution qu'est sortie l'organisation actuelle des finances, dont le temps a prouvé l'utilité et qui a servi de modèle à d'autres états, de sorte que maintenant une grande partie des états du continent ont une administion financière semblable à celle de la France. C'est à Cambon qu'est due l'idée du grand-livre de la dette publique; d'autres ministres organisèrent la comptabilité

(*) *Essai politique sur le revenu public*, tom. I.

(*voy.* ce mot et Grand-Livre). D'après toutes les constitutions que la France a eues depuis 1791, le budget (*voy.*) des recettes et dépenses est présenté tous les ans aux représentants de la nation qui en discutent le fond et les détails, et ce n'est qu'après avoir été adopté par les corps législatifs et sanctionné par le gouvernement qu'il reçoit force de loi pour l'année à laquelle il s'applique. La quotité des contributions foncières est fixe; mais, pour des besoins variables et locaux, elle peut être augmentée d'une certaine quantité de centimes par franc. Les contributions et autres revenus indirects forment à peu près les $\frac{9}{10}$ du total des recettes. Chaque branche des revenus est régie par une administration spéciale; elles ressortissent toutes du ministère des finances, et à la dépense présumée de chaque service de l'état est affecté un revenu correspondant. Le gouvernement rend compte de l'excédant des recettes ou des dépenses. La publicité est entière à l'égard des finances, comme des autres parties de l'administration. Une caisse d'amortissement est dotée pour le rachat successif des créances sur l'état; enfin une Cour des comptes (*voy.*) vérifie la comptabilité des agents publics. On évalue les frais de l'administration financière à plus de 9 pour cent de tout le budget*, ce qui a paru excessif aux économistes.

Quelque garantie que présente ce système, il n'a pourtant pas préservé la France de grands embarras financiers. Les guerres et les dilapidations du temps de la Révolution, les sommes énormes qu'a coûtées l'entretien de plusieurs grandes armées sous l'empire belliqueux de Napoléon, et la complaisance que montraient les chambres législatives toutes les fois qu'il s'agissait de voter des dépenses, enfin les désastres entraînés par l'invasion des troupes étrangères, ont ajouté considérablement à la dette publique. Elle s'est accrue encore sous la Restauration par le milliard accordé aux émigrés, par les dettes faites par les Bourbons à l'étranger, et par la guerre entreprise contre la constitution d'Espagne. Le problème proposé aux financiers d'aujourd'hui se rédui principalement à trouver des moyens de réduire la dette publique sans imposer de nouvelles charges à la nation. On n'ignore pas les essais qui ont été tentés de réduire la rente (*voy.*) et de rembourser les rentiers qui ne voudraient pas subir la réduction. On se rappelle la résistance que le projet de conversion a éprouvé dans certaines classes et dans la Chambre des pairs. Quant au système des impositions et des dépenses publiques, il n'est pas probable qu'il subisse par la suite de grandes modifications*.

L'Angleterre a un autre mode d'administrer les finances, et son système financier diffère foncièrement de celui de la France. La propriété n'y contribue aux recettes publiques que pour $\frac{2}{7}$, tandis que tout le reste des impôts pèse sur la consommation. Les corps municipaux, ayant leur comptabilité indépendante, ne sont point sous le contrôle du gouvernement; plusieurs ressorts de l'administration publique sont moins compliqués en Angleterre qu'en France; le corps judiciaire y est peu nombreux; il en est de même des bureaux ministériels. De tout cela il résulte que l'administration publique coûte beaucoup moins au-delà qu'en-deçà de la Manche. Nous n'avons point à discuter si la nation y gagne, nous nous bornons à signaler le fait. Un premier lord et sept commissaires forment la trésorerie, c'est-à-dire la gestion des recettes et des dépenses. Ses opérations sont contrôlées par le lord chancelier qui est toujours premier ministre, par quatre maîtres des comptes et par un auditeur qui ordonnance les paiements. Ceux-ci s'effectuent par des billets payables à la banque, qui se charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Chaque branche des revenus est gérée par une administration particulière, comme

(*) Ganilh, ouvrage déjà cité, tome II, p. 118.

(*) Sur l'histoire des finances de France, *voir* Bresson, *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année* 1828, Paris, 1830, 2 vol. in-8°; sur celle des finances de l'ancien régime, Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis* 1595 *jusqu'en* 1721, 2e édit., Liége, 1758, 6 vol. in-12; et Necker, *De l'administration des finances*; enfin sur l'histoire des finances de l'empire, la *Notice historique sur les finances de* 1800 *jusqu'au* 1er *avril* 1814, par M le duc de Gaëte, ancien ministre des finances, Paris, 1818.

en France. Enfin des auditeurs sont chargés de former le compte général des recettes et dépenses *.

Dans les états où le pouvoir absolu du monarque est la principale loi et où le souverain ne rend pas compte du montant et de l'emploi des revenus de l'état, les finances doivent subir le sort variable de tout ce qui dépend d'une volonté absolue. Parmi les états purement monarchiques, le royaume de Prusse fait pourtant exception, par l'ordre qui règne dans ses finances et par sa fidélité aux engagements contractés envers les créanciers de l'état. Quoiqu'elle ait été accablée d'embarras et de besoins pressants au commencement de ce siècle, la Prusse ne s'est point vue dans la nécessité de faire banqueroute à ses créanciers comme l'Autriche et l'Espagne; et quelques années après des guerres désastreuses, ses finances ont été au nombre de celles qui sont le mieux réglées en Europe. Dès l'an 1810, toutes les exemptions d'impôts furent supprimées; les domaines de l'état même devaient s'y soumettre. En 1820, il fut établi en principe, à peu près comme l'avait fait l'Assemblée constituante, que l'impôt foncier ne dépasserait pas la cinquième partie du produit net, toutefois sans préjudice des impositions locales; on renouvela l'ordre que les terres et les forêts domaniales ne seraient pas exemptes de l'impôt; enfin la révision de l'impôt territorial devait être réservée aux États du royaume. Il faut dire pourtant que ces ordres ne furent pas exécutés en entier. Aucune constitution ne fut promulguée pour créer des États; les domaines ne payèrent point d'impôts, et les terres des seigneurs médiatisés en furent exemptées aussi. Il faut remarquer qu'en Prusse l'impôt personnel est remplacé par l'impôt sur les classes de la société (*voy.* CLASSES), et, au lieu des patentes, les artisans et marchands paient l'impôt industriel, également selon des classes ou divisions générales qui ont donné lieu à des objections fondées en raison. Il avait été statué par un décret de 1810, qu'un budget serait publié tous les trois ans: le gouvernement s'est dispensé de l'observation régulière de cet ordre, et il ne publie un budget que de loin en loin. En Prusse, l'entretien de l'armée absorbe la moitié des revenus de l'état. Si l'on renonçait à cet état militaire si dispendieux, on pourrait diminuer les impôts et rendre les finances plus florissantes *.

En Autriche, l'empereur Joseph II voulut réformer le système financier, en faisant procéder à une cadastration de toutes les terres; les évaluations devaient être revues par des comités communaux, contrôlés à leur tour par des commissions provinciales et par la publicité. Pour l'assiette de l'impôt, il fut établi en principe que le cultivateur conserverait pour lui 70 pour cent du revenu brut de ses terres, et que des 30 pour cent restant il paierait un tiers à l'état, et que le cens seigneurial ne pourrait jamais dépasser les deux autres tiers. Le cadastre fut exécuté en quatre années; mais la noblesse voua une haine si vive à cette œuvre qui n'admettait plus de priviléges, qu'à son avénement Léopold II fut forcé de rétablir le vieil ordre de choses; seulement dans une partie de la Bohême et dans l'Illyrie on laissa le cadastre. L'empereur François II supprima les priviléges en matière d'impôt, par un décret de 1817, et ordonna une cadastration sur le modèle de celle qui est en vigueur dans le Milanez depuis le milieu du dernier siècle. Il fallut pourtant modifier ce décret pour quelques-uns des états autrichiens, et en 1819 fut rétabli en partie le mode prescrit par Joseph II. En 1812 avait été introduit l'impôt industriel; l'impôt de classes existe depuis 1799. C'est un impôt de revenu qui a cela de particulier qu'il atteint même le gain de l'Autrichien dans l'étranger, les rentes, les appointements et les étrangers. Tous les habitants sont divisés en 36 classes**.

Si jamais état a pu avoir des finances

(*) *Voir* A. Bailly, *Exposé de l'administration générale et locale des finances du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, Paris, 1837, 2 vol. in-8°.

(*) Hansemann, *Preussen und Frankreich, staatswirthschaftlich und politisch*, 2e éd., Leipzig, 1834, in-8°.

(**) A. S. von Kremer, *Darstellung des Steuerwesens*, Vienne, 1821-22, 2 vol. in-8°. Le 2e volume contient l'exposé du système autrichien des impôts, comparé aux systèmes d'Angleterre et de France.

florissantes, c'est l'Espagne, puisque cet état a tiré de l'Amérique, depuis la découverte du Nouveau-Monde, une masse de numéraire équivalant à 50 milliards de francs*. Cependant peu d'états ont eu des finances plus embarrassées. Dans ce pays, il y a eu jusqu'aux derniers temps absence de tout système éclairé sur cette matière.

Il a été écrit un grand nombre d'ouvrages sur la science financière : nous ne nommerons que ceux de Jacob **, Ganilh ***, et Malchus ****, ancien ministre des finances dans le Wurtemberg. Ces ouvrages établissent des théories diverses sur le choix des impôts, sur la manière de les asseoir, de pourvoir aux besoins extraordinaires de l'état, de réduire ses charges quand il est endetté, sur les modes d'emprunts, sur l'amortissement, etc. Ainsi, selon Malchus, il ne faut soumettre à l'impôt que des objets dont le revenu net peut être connu et évalué sans des recherches vexatoires et nuisibles aux contribuables; il ne faut pas faire porter la charge des impôts sur un seul objet, préférer les sources de revenu qui donnent des recettes considérables et sur le recouvrement desquelles on puisse compter avec certitude, avoir un système fixe au sujet de la nature, de la quotité des impôts et du mode de recouvrement, etc. Nous ne pouvons que renvoyer à ces ouvrages pour connaitre les diverses théories, dont le développement et la discussion rempliraient des volumes; nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en parler dans les notices biographiques que nous consacrons à plusieurs de ces économistes. Quelques auteurs prétendent que les finances ne sont pas encore parvenues à l'état de science, attendu que les systèmes essayés tour à tour et en divers pays ou à diverses époques ont donné des résultats différents entre eux, et ont eu des effets tantôt bons, tantôt mauvais. Cela vient de ce que les circonstances sont rarement les mêmes, et que dès lors les résultats doivent aussi être différents. Au reste, il ne faut pas plus s'étonner de la diversité d'opinions au sujet du meilleur système de finances que de la diversité des principes qu'on a établis dans l'économie politique, dont les finances font partie; mais il y a des principes dont l'expérience a prouvé la justesse : c'est que l'économie dans la dépense et la sobriété dans les impositions en temps de paix rassurent d'avance sur les temps de guerre, et que la violence, l'arbitraire et la mauvaise foi sont de fâcheuses ressources pour tirer un état de ses embarras financiers. Les gouvernements ont opéré sur les finances pendant des siècles, sans comprendre la vérité de ces observations, et par conséquent sans s'y conformer. *Voy.* IMPÔTS, BUDGET, FONDS PUBLICS, DETTE, AMORTISSEMENT, CRÉDIT, BANQUE, etc. D-G.

(*) Forbonnais, *Considérations sur les finances d'Espagne relativement à celles de France*, Dresde (Paris), 1753, in-12.

(**) L. H. von Jacob, *Die Staatsfinanzwissenschaft, theoretisch und praktisch dargestellt*, Halle, 1820, 2 vol. in-8°.

(***) *Science des finances*, Paris, 1825, in-8°. Dans cet ouvrage l'auteur n'a pourtant en vue que la France et que les finances de son époque.

(****) *Handbuch der Finanzwissenschaft*, Stuttgard et Tubingue, 1830, 2 vol. in-8°.

FINANCIERS. L'épaisse fatuité, la bonhomie insolente des hommes d'argent des XVIIe et XVIIIe siècles, leur valurent le ridicule honneur de donner leur nom à un emploi comique qui embrasse tous les personnages lourds d'esprit, de corps et d'écus, et plus généralement encore tous ceux dont la représentation exige de la corpulence, une certaine rondeur de paroles et de manières, ou dont le caractère est un mélange de sensibilité brusque et de franchise gaie. C'est ainsi qu'on a compris sous cette dénomination, et confié au même comédien, certains rôles de marins et de militaires qui rentraient dans ces conditions. Outre les qualités d'intelligence et de diction nécessaires à tous les artistes dramatiques, il est certaines qualités physiques avantageuses à l'acteur chargé de l'emploi des financiers. Un joyeux embonpoint, une figure épanouie, un air de satisfaction de soi-même, conviennent dans la plupart des rôles; il en est quelques-uns pourtant où des comédiens ont tiré parti d'un physique contraire, mais ces rôles appartiennent volontiers à la catégorie de ceux dits *à manteau*, que le *financier* cumule assez souvent au théâtre. Orgon dans le *Tartufe*, Lysimon du *Glorieux*, le comman-

deur du *Père de famille*, Turcaret dans la comédie de Lesage, sont des rôles de financier. On sait que Molière excellait dans cet emploi, qui depuis a été successivement tenu à la Comédie-Française, avec plus ou moins de bonheur, par Bonneval, Grandménil, Desessarts, Michot et Devigny. Aujourd'hui que les limites absolues, que les distinctions tranchées s'effacent au théâtre comme dans la société, les banquiers, les agents de change de nos auteurs dramatiques ne sont plus nécessairement l'apanage du financier : nous les voyons souvent apparaître sous le frac du *jeune premier*, sous la perruque du *raisonneur*. V. R.

FINESSE. Au sens propre, *finesse* se dit plutôt de la délicatesse et du *fini* des formes d'un objet matériel que de leur ténuité. Ce mot désigne aussi la connaissance ou l'emploi le plus heureux des procédés d'un art quelconque. Ainsi l'on dit *les finesses du métier*, *les finesses de la langue*, *les finesses de la peinture*, *la finesse du pinceau*, etc. Le même mot exprime aussi un exercice délié des organes des sens; exemple : *la finesse du goût*, *du toucher*, *de l'odorat*, *de l'ouïe* ou *de l'oreille;* on ne dit guère *la finesse de la vue;* mais on dit très bien *la finesse du regard* ou du *coup d'œil* pour exprimer un regard où se peint l'intelligence.

Au sens figuré, la finesse est un attribut de l'esprit qui n'a rien de commun avec les qualités du cœur; c'est une certaine aptitude à saisir avec rapidité les rapports les plus éloignés des choses entre elles et à tirer parti de ce résultat, soit pour son intérêt, soit pour son agrément. La finesse suppose à la fois la subtilité de l'esprit et la rectitude du jugement; elle est plutôt l'apanage du sexe féminin que de l'autre. La délicatesse d'organisation chez les femmes et leur situation relative dans l'ordre social expliquent assez cette différence de partage. La finesse est un don de nature qu'on ne saurait acquérir par la culture de l'esprit. La réflexion et l'étude peuvent bien développer la sagacité, mais elles ne sauraient faire éclore ce tact instinctif qui constitue la finesse et qui est pour ainsi dire le sens de l'intelligence. La finesse nécessite la discrétion, admet même la dissimulation, mais elle exclut le mensonge, ou bien elle perd son nom pour prendre celui de *duplicité* ou de *ruse* (*voy.*). Alors ce n'est plus une qualité de l'esprit, mais un vice du cœur. Dans la conduite, c'est un des éléments de l'habileté et un gage de succès; dans la pensée, c'est la rapidité des aperçus exacts et ingénieux; dans l'expression, c'est la délicatesse des tours et l'heureux choix des mots. L'abus de la finesse, dans la pratique, s'appelle *finasserie :* si ce n'est pas un vice, c'est au moins un travers, et rien n'est moins sûr et en même temps plus ennuyeux que le commerce des gens qui ont la fureur de mettre de la finesse partout, même dans les choses qui demandent le plus de simplicité. Cette prétention à une adresse continuelle de conduite aboutit à un résultat tout contraire: elle introduit la méfiance dans les rapports, et, à la suite de la méfiance, elle fait naître l'éloignement. On a dit il y a longtemps, et avec raison, que « la conduite la plus droite est toujours la plus adroite. » En morale, cet axiome n'admet point d'exception : il en devrait être de même en politique, si la politique n'était que ce qu'elle devrait être. Mais, hélas! ce n'est pas sans raison que Figaro l'a baptisée du nom d'intrigue. La finesse est donc mise par l'opinion, ou du moins par le préjugé, au nombre des qualités obligées d'un homme d'état. Mazarin est peut-être le type le plus complet de cette nature ministérielle. Il y a à la fois une grande profondeur de sens et une grande finesse d'expression dans ce mot si connu du vainqueur de la Fronde : «Que fait le peuple? —Monseigneur, il chante.—Il chante?... il paiera! » Il n'en était plus ainsi lorsque Beaumarchais disait encore : *Tout finit par des chansons.*

Dans le discours et le style, dans la conversation et les écrits, la recherche de la finesse produit l'afféterie, et l'abus fait tomber dans le genre précieux. Voiture en offre un exemple auquel, en cherchant bien, on trouverait plus d'un analogue dans la littérature contemporaine. Marivaux est peut-être, de tous les auteurs comiques, celui qui a traité avec le plus de finesse le plan et le dialogue de ses pièces; mais aussi l'affectation et la ma-

nière y prennent trop souvent la place du naturel ; le naïf Sedaine a mis bien plus de finesse réelle dans cette ingénieuse comédie de *la Gageure imprévue*, où Mme de Clainville, dupe de ses artificieuses combinaisons, termine si plaisamment la pièce en disant : « La finesse n'est bonne à rien.... Point de finesse! »

Par application du sens propre au sens figuré, on appelle *finesses cousues de fil blanc* ces fausses finesses qui ne servent qu'à mettre au jour les maladroites prétentions de la balourdise à la légèreté d'esprit. C'est la fable de *l'âne qui veut faire le petit chien*.

En termes d'hippiatrique, un cheval *fin* est celui qui réunit à l'élégance des formes la souplesse et l'agilité bien réglée des mouvements. P. A. V.

FINGAL, père d'Ossian (*voy.* ce nom).

FINGAL (GROTTE DE), une des grandes curiosités naturelles de l'Écosse, et un des produits les plus surprenants des éruptions volcaniques. Cette grotte se trouve dans la petite île de Staffa, qui, située à environ huit lieues d'Oban, sur la côte occidentale de l'Écosse est un rocher basaltique tout hérissé et en grande partie formé de prismes ou colonnes réunies en faisceaux et serrées les unes contre les autres. Dans cet assemblage s'est formée, probablement par l'action de la mer qui y pénètre encore sans cesse, une grotte longue ou profonde de 140 pieds. Le coup d'œil en est magnifique. De part et d'autre à l'entrée sont rangés des prismes basaltiques de 45 pieds de haut; ils forment les parois de la grotte jusqu'au fond, où d'autres prismes de diverses hauteurs représentent une sorte de buffet d'orgue; le centre, consistant en deux courbes inégales, laisse voir également des bouts de prismes étroitement serrés, qui se perdent dans le massif de la roche où la grotte est percée. Le jour, qui pénètre dans ce souterrain par l'entrée, s'affaiblit dans le fond et n'éclaire plus les objets que faiblement. Les flots de la mer s'agitent et bouillonnent entre les prismes tombés et brisés qui jonchent le sol des deux côtés. On entend même au fond du souterrain des chocs violents dont on ne voit pas la cause : on présume qu'ils proviennent de quelques tronçons d'anciennes colonnes que les vagues saisissent et lancent contre les parois d'une petite caverne qu'on ne fait qu'entrevoir à travers la colonnade.

On peut pénétrer, à pied, dans les temps calmes et à la basse marée, au fond de la grotte, en passant sur les débris des colonnades entassés le long de la paroi du côté droit; cette marche est pourtant difficile et même dangereuse à cause des pentes où l'on risque de glisser et de tomber dans le gouffre. Quand la mer est agitée, elle se précipite par houles dans la caverne, se brise contre les colonnades, rejaillit en écume, et remplit de fracas et de brumes tout ce souterrain. Ces moments sont les plus beaux; mais ce n'est pas alors que l'on peut se hasarder d'entrer dans la grotte. Un peu de terre et un maigre gazon recouvrent la surface de la roche qui renferme le souterrain. A peu de distance de la grotte de Fingal, d'énormes groupes de prismes basaltiques disposés en divers sens s'élèvent au-dessus des flots.

Banks et Faujas-Saint-Fond ont été les premiers naturalistes qui aient observé et décrit cette grotte intéressante, à laquelle on a donné le nom de Fingal parce que la tradition populaire suppose qu'elle a servi de demeure au héros chanté par les bardes gaëliques; mais c'eût été une demeure peu sûre et très incommode. La gravure a souvent représenté la grotte de l'île de Staffa; nous citerons surtout les planches de l'ouvrage de W. Daniell, *Illustrations of the island of Staffa*, Londres, 1817, in-4°, où sont représentés aussi les autres phénomènes volcaniques de l'île. D-G.

FINI. En architecture, en peinture, en sculpture et en gravure, ce mot sert à désigner le soin qu'un artiste met à terminer son œuvre. On a souvent confondu le *fini* avec le léché : le premier a toutes les qualités qu'exigent les travaux d'imagination; le second au contraire est sec et froid. Le *fini* est beau et naturel, quoiqu'exécuté avec habileté; le léché est laid et a le défaut de n'être pas assez fini, puisqu'il y manque ces dernières touches qui animent un tableau, qui font vivre une statue et qui cachent la peine qu'elles ont dû donner à l'artiste. Les anciens nous

ont laissé de grands exemples du fini dans leurs monuments d'architecture et de sculpture. Chez les Grecs, les grandes et les petites parties d'un édifice étaient exécutées avec un fini égal. Cependant, pour que l'ensemble d'un temple ou d'un palais soit harmonieux, il n'est pas besoin de *finir* avec autant de soin les sculptures des parties supérieures que les parties qui se trouvent très rapprochées de l'observateur. Ainsi le haut d'une tour qui surmonte une église, par exemple, n'a pas autant besoin d'être fini dans ses moindres détails que les frises du portail ou les ornements des portes.

En peinture, *fini* est l'opposé de *lâché*. Quoique ce dernier terme soit souvent pris en mauvaise part, c'est un défaut de *finir* sèchement un tableau qui demande de la chaleur, de l'animation; il faut aussi éviter de donner trop de fini à certaines parties et d'en refuser à d'autres. Les objets exposés à la lumière et ceux qui sont placés sur les premiers plans doivent être bien arrêtés, bien finis; ceux, au contraire, qui se trouvent plongés dans l'ombre, qui sont éloignés, qui ne se distinguent qu'à peine au milieu des brouillards, doivent être reproduits par l'artiste d'une manière vague et indécise. Les miniatures demandent beaucoup plus de fini que les grands tableaux à l'huile. On finit un travail d'art, non point par des opérations lentes, mais par des touches hardies, naturelles et savantes. E. B-s.

FINIGUERRA (Tommaso ou Maso), célèbre orfévre florentin, fut un des premiers graveurs sur métal de l'école italienne. On ignore complétement l'époque de sa naissance; seulement, d'après les immenses travaux qu'il exécuta pour l'église de Saint-Jean-Baptiste à Florence, on sait qu'il vivait au milieu du XV[e] siècle, et qu'il commença par étudier la sculpture sous le célèbre Laurent Ghiberti, qui sculpta, de 1400 à 1445, les superbes portes en bronze du baptistère de la même église. On ignore aussi l'époque de sa mort, et comme on ne trouve pas son nom parmi ceux des orfévres que les administrateurs de l'église Saint-Jean employaient en 1477, il est présumable qu'alors il n'existait déjà plus. L'invention, ou pour mieux dire l'introduction en Italie de l'art d'imprimer des estampes sur des planches de métal gravées en creux, qu'on attribue à Finiguerra, date véritablement de 1452, comme l'ont avancé plusieurs historiens modernes, et non point de 1460, comme le dit Vasari dans sa *Vie des Peintres*. Cette invention, qui devint le complément indispensable de la gravure sur bois, tire probablement son origine de l'Allemagne *. Finiguerra, qui était, suivant le témoignage de tous les auteurs italiens, « un excellent nielleur » (*voy.* Nielle), fut chargé par le clergé de Florence de graver et nieller une *Paix* pour l'église de Saint-Jean-Baptiste. Ce travail lui donna la première idée de la gravure en taille-douce, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, lui inspira la pensée d'imiter le moyen employé par les Allemands pour obtenir sur le papier l'impression des ornements gravés. Il traça sur une surface de 4 pouces 8 lignes de hauteur et de 3 pouces 2 lignes de largeur une composition de 42 figures représentant le *Couronnement de la Vierge*. Voulant juger de l'effet de cette gravure, il forma sur le métal une empreinte d'argile, et sur l'argile il coula un soufre dans la profondeur duquel il répandit du noir de fumée détrempé avec de l'eau; puis il imagina qu'en imprimant un papier humecté sur le soufre comme le faisaient les graveurs sur bois, il pourrait multiplier à l'infini les épreuves de son Couronnement. Mais avant de fixer le *niello* sur les lames d'argent, il y répandit une encre véritable, formée de noir de fumée et d'huile, et obtint par ce procédé des épreuves magnifiques. Les savants italiens, allemands et français ne s'accordent pas sur ce point : les uns prétendent qu'il trouva ce procédé, non sur le métal, mais sur le soufre qui avait servi d'empreinte. A ce sujet, M. Émeric David nous apprend que Vasari ne parle point des impressions prises sur les planches de métal; mais, ajoute ce savant antiquaire, la réalité en a été démontrée par l'inspection de l'épreuve heureuse-

(*) Sur ce point les avis sont partagés, et nous entendons, pour le moment, laisser la question entière. On en trouvera la solution à l'article Gravure. S.

ment parvenue jusqu'à nous, et conservée dans le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale; ensuite, par l'état de deux soufres que le temps a aussi respectés, et qui se trouvent, l'un à Gênes dans le cabinet de M. le comte de Durazzo, l'autre à Florence dans le cabinet de Serrati. Sur le premier de ces soufres la gravure est peu avancée; dans le second, on voit encore des restes du mélange de noir de fumée et d'eau que Finiguerra employa lors de son premier essai. Cette *Paix* niellée par Finiguerra se trouve encore dans l'église de Saint-Jean-Baptiste à Florence. Le registre des administrateurs de cette paroisse atteste qu'elle fut terminée l'an 1452 (d'autres prétendent qu'il y a erreur, et que c'est 1462 qu'il faut lire), et payée à son auteur 60 florins 1 livre 6 deniers. Le cabinet de la Bibliothèque royale possède, comme nous venons de le dire, une estampe de ce *Couronnement de la Vierge*. Le dessin en est correct et vrai, quoiqu'un peu roide et par trop symétrique. Les figures sont distribuées avec recherche, mais elles sont faites avec beaucoup de talent, d'intelligence et d'esprit. Le dessin en général se rapproche un peu de celui de Masaccio. Ce qui fait croire que cette gravure est l'ouvrage d'un orfévre, c'est que la planche n'était pas destinée à recevoir l'impression, attendu que les lettres d'une légende qui se trouve placée au haut du sujet n'ont pas été gravées au miroir. La Bibliothèque royale possède en outre deux autres nielles de Finiguerra, représentant *l'Adoration des Mages* et *la Vierge entourée d'Anges et de saintes femmes*. M. J. Duchesne, dans son savant *Traité sur les Nielles*, cite comme étant de Finiguerra une *Vierge accompagnée de saint Sébastien*, un *Baptême de Jésus-Christ*, une *allégorie* de l'Amour, et une *figure allégorique*, le tout niellé sur argent. Finiguerra exécuta un grand nombre de bas-reliefs pour plusieurs églises de Florence. Il a laissé des dessins coloriés à l'aquarelle, dont 56 se voient encore dans la grande galerie de cette même ville. M. de Murr prétend que M. Otto possédait à Leipzig 24 pièces en argent exécutées par Finiguerra. Strutt cite une estampe allégorique marquée d'un F, qu'il croit être de ce célèbre artiste. Cette gravure, qui se trouve reproduite dans le premier volume de l'ouvrage de Jansein, *Essai sur l'origine de la gravure*, représente *le Génie de la gravure* sous les traits d'un vieillard occupé de son travail. Le même auteur cite aussi 7 gravures dues au burin de Finiguerra, et représentant *les sept Planètes*. L'abbé Manni rapporte dans ses notes sur Baldinucci qu'un orfévre du nom de Tommaso Finiguerra mourut en 1424 : c'est probablement du père de celui dont nous venons d'esquisser les travaux que l'abbé Manni a voulu parler. E. B-s.

FINISTÈRE (DÉPARTEMENT DU). Formé de la Basse-Bretagne, limité à l'est par le département des Côtes-du-Nord et du Morbihan, au nord par la Manche, au sud et à l'ouest par l'Océan, il est par conséquent un de nos départements maritimes et appartient à la région nord-ouest de la France. Il est ainsi nommé parce qu'il en forme l'extrémité occidental (*finis terræ*), et cette dénomination lui est commune, pour la même raison, avec le cap le plus occidental de l'Espagne. Deux lignes de partage des eaux y courent presque parallèlement de l'est à l'ouest et déterminent des pentes peu prononcées: la première ligne est formée par la montagne d'Arrez; les montagnes Noires forment plus au sud la seconde; ces diverses chaînes n'ont point de sommet qui s'élève à plus de 300 mètres; le granit en est partout la base. Au-delà des montagnes d'Arrez, les terrains s'inclinent au nord vers la Manche; au-dessous des montagnes Noires, la pente est au sud et comprend parmi ses cours d'eaux l'Odet; entre les deux lignes de partage se trouve un bassin particulier qui s'incline à l'ouest et où se trouvent l'Aulne, la principale rivière du département, et l'Élorn : ces trois cours d'eaux sont, à proprement parler, de petits fleuves, puisqu'ils se jettent dans l'Océan. On en trouve un grand nombre d'autres semblables, mais de moindre importance, le long d'un rivage sinueux, parsemé de roches abruptes et de grottes spacieuses et que recouvrent souvent ces varechs qui deviennent un engrais végétal précieux pour les terres de l'intérieur.

Sur cette côte étendue, qui a, tant sur la Manche que sur l'Océan, environ 150 lieues de développement, se trouvent 11 ports, dont les principaux sont Brest, Morlaix, Quimper et Landernau, et plusieurs rades. Les îles sont très nombreuses: les principales sont celles d'Ouessant, de Baz et de Sein. On compte aussi sur le territoire du département un grand nombre de marais et d'étangs qui couvrent une surface de 22,000 hectares; le plus considérable est celui d'Huelgoët, qui a 1,169 mètres de long et 390 de large. On pêche dans ces étangs d'excellent poisson. Les côtes donnent également lieu à une pêche productive, notamment à celle de la sardine, qui occupe 885 chaloupes montées par 4,425 marins et donne un produit annuel de 2 millions de francs. Le cabillaud, les huîtres, les homards, etc., y sont obtenus en quantité considérable et deviennent une ressource importante pour la population, aussi bien que les oiseaux de mer qui viennent s'abattre par innombrables légions sur cette immense plage. Le gibier est très abondant: des sangliers, des daims, des chevreuils, se rencontrent fréquemment dans les parties montagneuses et boisées du département; quelques forêts renferment des loups, des renards, ainsi que des blaireaux et des hermines recherchées pour leur fourrure. Les espèces animales domestiques sont en général de petite taille. La race d'hommes est également chétive dans les montagnes; des habitudes de malpropreté, suite ordinaire d'un état d'ignorance et de misère, y entretiennent des affections scrofuleuses qui se transmettent dans les familles, et des maladies cutanées qui deviennent quelquefois invétérées. Du reste, le climat est généralement tempéré, bien que le voisinage des eaux qui enveloppent le territoire presqu'en entier le rende assez humide. Les vents soufflent souvent avec violence; ceux de N.-O. et de S.-O. sont les plus fréquents; le maximum de la chaleur est de + 25° Réaumur, et celui du froid de — 6° 5. Sous l'influence de cette douce température, les espèces végétales sont nombreuses et variées et présentent des individus qu'on s'étonne de rencontrer à une telle latitude; le laurier, par exemple, acquiert dans le Finistère une grosseur considérable, et l'on cite à Roscoff un figuier qui est sans doute une des curiosités végétales de la France : il a près de cinq pieds de circonférence, et six cents personnes pourraient dîner à l'aise sous son ombrage touffu.

Le territoire du département est riche en produits métalliques; les mines de plomb argentifère de Poullaouen et de Huelgoët, qui figurent au nombre des plus importantes du royaume, consistent en deux exploitations distinctes qui occupent environ 800 ouvriers et d'où l'on retire annuellement 500,000 kilogrammes de plomb et 700 d'argent. Le département possède en outre des mines de houille, des carrières de granit, de porphyre, de marbre, d'ardoises, du zinc, du bismuth, et diverses terres propres à la confection de la faïence ou de la porcelaine. On y connaît plusieurs sources minérales froides, mais qui n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun établissement de bains. A la surface, le sol est de qualités très variées, sablonneux sur le rivage de la mer et calcaire dans les parties montagneuses. On divise les terres en *froides* et *chaudes :* les dernières sont ensemencées en grains; c'est dans les autres qu'est surtout cultivé le genêt épineux ou ajonc qui est à la fois pour les habitants un fourrage, un combustible et un engrais. Sur les 666,705 hectares (environ 337 lieues carrées, qui forment la superficie totale du département), 268,573 hectares sont en landes, bruyères et pâtis. Les terres labourables comptent pour 273,210 hectares; les prés, qui donnent parfois trois récoltes, pour 40,910, et les bois pour 31,117. La récolte en céréales et grains a été, en 1835, de 3,140,540 hectolitres, dont un sixième environ en froment et un tiers en avoine. Il faut ajouter à ce chiffre de la production agricole pour la même année 1,296,000 hectolitres de pommes de terre. La production en céréales dépasse la consommation. Le sol pourrait toutefois devenir bien plus productif par l'introduction de meilleures méthodes agricoles qui sont encore complétement ignorées. Une étrange superstition qui s'est perpétuée depuis une haute antiquité fait laisser en friche dans

chaque champ un coin de terre qui s'appelle la *part du diable* et auquel on ne saurait toucher sans risque de malheur. On cultive le lin et le chanvre; les fruits et les légumes sont de fort bonne qualité; les plantations en pommiers, qui sont étendues, y produisent 70,000 hectolitres de cidre; la vigne est inconnue au département. L'éducation des bestiaux et l'élève des chevaux occupent un grand nombre d'habitants; on comptait dans le département, en 1830, 180,463 animaux d'espèce bovine, 47,325 bêtes à laine et 70,000 chevaux; on y élève aussi un grand nombre de porcs, ainsi que des abeilles, dont le produit en cire et en miel forme un article considérable de commerce. Le revenu territorial est évalué à 15,328,000 francs.

L'industrie manufacturière est représentée par un assez grand nombre d'établissements dont plusieurs ont de l'importance. On comptait dans le département, en 1834, 87 fabriques et usines diverses. Dans le nombre se trouvent plusieurs papeteries, corderies, faïenceries, moulins à huile, etc.; une fabrique de machines à vapeur, des manufactures de toile et de drap, etc. Les produits de ces établissements, ainsi que ceux de l'agriculture et des mines, sont l'aliment d'un commerce assez considérable. Les foires sont au nombre de 449 et remplissent 515 journées. Les moyens de transport et de communication sont, outre les rivières que nous avons nommées et dont la partie navigable a 98,000 mètres de longueur, une section du canal de Nantes à Brest, avec 84,590 mètres de développement dans le département; puis 5 routes royales, 10 routes départementales, et 4,500 chemins vicinaux dont le parcours total est de 2,510 lieues.

La population, qui appartient pour la plus forte portion à la race celtique et en parle la langue (*voy. Bas*-Breton), s'élève, d'après le recensement officiel de 1836, à 546,955 individus, dont 269,402 hommes et 277,553 femmes, présentant sur le recensement de 1831 un excédant de 22,559 individus. Il est digne de remarque que la population du Finistère s'est accrue depuis 1801 de 107,709 individus, c'est-à-dire qu'il est un des dix départements où la population a reçu le plus fort accroissement dans ces 36 dernières années. Le mouvement de la population a présenté en 1835 les résultats suivants: naissances 19,430, dont 9,930 garçons et 9,500 filles; décès 16,250, dont 8,102 hommes et 8,148 femmes; le nombre des mariages a été de 4,520 et celui des enfants naturels de 619. Cette population est répartie en 5 arrondissements de sous-préfecture, 43 cantons et 282 communes. Les chefs-lieux des cinq arrondissements sont: 1° *Quimper-Corentin*, chef-lieu du département, port marchand, agréablement situé au confluent de l'Odet et du Fleyr, avec environ 10,000 habitants; 2° *Brest* (*voy.*). Au même arrondissement appartient le petit port de Landernau, avec près de 5,000 habitants, et les iles d'Ouessant et de Sein, la première située à 5 lieues et demie de la côte et célèbre par la victoire navale remportée en 1778 dans ses eaux par la flotte française sur les forces maritimes de l'Angleterre; la seconde, ancien séjour de prêtres druides, aujourd'hui habitée par une population de pauvres pêcheurs qui s'est en quelque sorte vouée au salut des bâtiments jetés sur les récifs dont la mer est hérissée dans ces parages; 3° *Chateaulin*, petit port sur la rive droite de l'Aulne, avec près de 3,000 habitants. Dans cet arrondissement se trouve, à l'extrémité de la presqu'île Camaret, un monument celtique fort curieux, qui consiste dans une rangée de soixante pierres de formes inégales et hautes de 10 à 15 pieds; 4° *Morlaix*, l'une des plus importantes villes du département, avec un port et 9,500 habitants; et 5° *Quimperlé*, petite ville où les anciens souverains de Bretagne avaient un château; elle est peuplée d'environ 5,300 habitants.

Le département du Finistère envoie à la chambre 6 députés qu'élisent 1,448 électeurs; on y comptait, en 1835, 84,396 cotes foncières; 74,146 citoyens étaient inscrits, en 1830, sur les contrôles de la garde nationale, dont 43,178 sur le contrôle du service ordinaire; le contingent annuel pour l'armée est de 1,381 jeunes soldats. Le département a rendu à l'état en 1831, en impôts divers, 11,671,493 fr. 08 c.,

et il en a reçu pour les divers services administratifs 22,846,390 fr. 93 c., ce qui laisse à son avantage une différence de 11,174,897 fr. 85 c., dont l'origine est dans les grands établissements maritimes qu'il possède (*voy.* BREST), et qui constituent une portion importante de la puissance navale de la France. Ce département fait partie de la 13ᵉ division militaire. Les tribunaux sont du ressort de la Cour royale de Rennes. Sous le rapport religieux, le Finistère forme le diocèse d'un évêché fondé au vᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Tours et dont le siége est à Quimper. Les établissements d'instruction publique dépendent de l'académie universitaire de Rennes; il y a dans le département trois colléges communaux et 172 écoles primaires fréquentées par environ 4,000 garçons et 2,500 filles. On y comptait, en 1835, 1 accusé sur 3,992 individus. P. A. D.

FINLANDE. C'est le nom que les Suédois ont donné à cette contrée de l'Europe septentrionale qui prolonge vers l'est et recourbe au sud la presqu'île scandinave, en participant de sa nature granitique et neptunienne. La géographie *politique la sépare* de cette presqu'île, ainsi que des provinces qui entourent la mer Blanche au sud et à l'ouest, au lieu que la géographie physique présente comme un seul tout ces différentes portions de la presqu'île, qui s'étendait ainsi de la mer Blanche et de l'Océan glacial arctique jusqu'à la mer d'Allemagne, et enfermait, presque à elle seule, de son littoral, la mer Baltique avec ses deux golfes, celui de Finlande à l'est, et celui de Bothnie au nord.

Telle qu'elle est politiquement constituée, la Finlande ne forme guère que la moitié de la partie orientale de cette presqu'île, l'autre moitié appartenant aux gouvernements russes d'Arkhanghelsk et d'Olonetz, qui bornent la Finlande à l'orient. Au sud, sa limite est marquée par le golfe long et étroit, peu profond et faiblement salé, qui porte le même nom qu'elle; à l'ouest, par le golfe Bothnique et par la Suède, au nord par le Finmark (*voy.*) ou les Marches finnoises de Norvége. C'est un pays à base de granit, bordé le long de la mer par les saillies aiguës de cette base qui hérissent de pointes ou *skæres* le rivage, multiplient les écueils, mais forment aussi un grand nombre de petites anses où les bateaux caboteurs peuvent se mettre à l'abri; dans l'intérieur, il est semé de blocs erratiques quelquefois énormes, quelquefois brisés par morceaux peu considérables, et partiellement noyé sous les eaux de grands lacs ou sous les flots de la mer, qui de toutes parts y fait irruption. Là où les pointes rocailleuses du rivage s'en sont détachées, elles forment, toujours sous le nom de *skæres*, d'innombrables îlots, notamment dans l'archipel d'Aland (*voy.*), qui est comme une digue de pierre fermant le golfe Bothnique et présentant pour ainsi dire une chaussée pour aller en Suède. Le caractère neptunien du royaume-uni scandinave se montre en Finlande avec beaucoup plus d'énergie et imprime un cachet particulier à ce singulier pays, plateau qui ne s'élève qu'à 3 ou 400 pieds au-dessus du niveau de la Baltique, arrive jusqu'à 600 pieds en quelques endroits, et n'atteint nulle part la hauteur de 1200 pieds. Ainsi point de montagnes proprement dites; car les Alpes scandinaves aboutissent au nord à la mer et n'envoient pas de ramifications en Finlande. C'est par erreur qu'on a regardé comme telles les monts Maanselkæ qui, en s'avançant vers le sud, séparent le pays des gouvernements russes adjacents.

Quoique les principaux fleuves, le Voxa et le Kymène, dont le premier se décharge dans le lac Ladoga, et le second, par six embouchures, dans le golfe de Finlande, n'aient pas un cours bien long, il y a dans ce pays une surabondance d'eau vraiment prodigieuse. Partout se montrent des ruisseaux qui forment quelquefois de bruyantes cascades, à l'imitation de la Voxa, dont nous avons vu de nos yeux l'imposante chute qui porte le nom d'Imatra; partout des lacs, des eaux stagnantes, des marais. On assure même que le nom de Finlande provient du grand nombre de ces derniers.

Indépendamment du Ladoga (*voy.*), que la Finlande enferme concurremment avec les gouvernements d'Olonetz et de Saint-Pétersbourg, deux grands lacs forment autant de systèmes d'eaux, à moins

qu'on ne préfère la division par bassins qui en offrirait trois, celui du golfe Bothnique, celui du golfe de Finlande, et celui du Ladoga. Quant aux deux autres lacs, ce sont le Saïma ou Saimen et le Pæïæné, tous deux dans les provinces du sud; le premier vers le Ladoga, le second se rapprochant de la mer. Un troisième lac, plus grand encore, celui d'Énara, est trop isolé pour former un système : il est tout au nord, là où les frontières de la Finlande, du gouvernement d'Arkhanghelsk et de la Norvège se réunissent. Les deux autres rayonnent de toutes parts, pour ainsi dire; mais leurs canaux émissaires, encombrés de roches où mugissent les cascades, et rebelles aux travaux hydrauliques, ne servent point à la navigation.

Tel est l'aspect qu'offre la Finlande sur une surface dont la contenance exacte n'est point connue, car les statistiques varient de 3,000 à 6,400 milles carrés géographiques. Ainsi que nous l'avons dit dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande* (p. 611), ce dernier chiffre est exagéré; celui de 5,300, adopté par nous, est peut-être trop faible : entre les deux se place celui de 6,050, que nous trouvons dans le petit *Tableau du grand-duché de Finlande*, par un diplomate indigène, le comte de Santi. Le pays s'étend entre 59° 50′ et 68° 25′ de latitude N., et entre 36° 56′ et 49° 3′ de longitude. Dans cette situation et avec une telle masse d'eaux et de marais, il doit avoir à souffrir de l'inclémence du climat, et l'agriculture doit rencontrer des obstacles. Cependant, à tout prendre, il est fertile et nourrit sans peine une race d'hommes sains, robustes, vigoureux et fort attachés au sol natal, qu'ils n'échangeraient pas contre des climats plus beaux. Celui de la Laponie (*voy.*) est fatal à l'homme dont la taille répond à la végétation rabougrie qui l'entoure; mais le Finlandais lutte avec avantage contre une âpre nature, et arrache à son sol de pierre d'assez riches moissons, dont l'excédant, joint au bois, au goudron, au produit de la pêche et à celui des carrières, alimente le commerce extérieur. Les provinces du sud-ouest sont de véritables greniers d'abondance; en revanche, dans celles du nord on a recours aux lichens, aux racines, etc., pour obtenir la quantité de farine nécessaire à la consommation. Les forêts, encore immenses, se composent surtout de pins, de sapins et de bouleaux; cependant elles sont en butte à une horrible dévastation; car, à défaut d'engrais, le paysan finlandais suit une autre méthode pour féconder son champ. Il brûle une partie des forêts ou des buissons, et jette les semailles dans les cendres; après quelques récoltes, il quitte ce champ, y laisse croître les broussailles et y met le feu de nouveau. Trop souvent il donne lieu par là à un incendie dont il ne dépend plus de lui d'arrêter les ravages.

Dans sa langue, ce paysan s'appelle *Souomalaïnen*, au pluriel *Souomalaïseth*, ou habitant des marais; en substituant une terminaison française à la finnoise, ce serait *Souomes*. Les Lapons se nomment de même *Samelads* ou *Sabmelads*, et les Esthoniens *Somelassed*. Aucun peuple souome ne connaît ces noms de *Finnois*, de *Lapons*, d'*Esthiens* ou *Esthoniens* (*voy.*), dont se servirent déjà Tacite et d'autres historiens. *Fenni* ou *Finni* paraît être la traduction de *Souomalaïseth*, et aujourd'hui nous appelons Finnois toute la nombreuse famille qu'on a aussi nommée *ouralienne*, dénomination à laquelle un savant élève de M. Charles Ritter substitue celui de *Ougres**. Les Russes emploient comme dénomination sérieuse le sobriquet de *Tchoudes*, *Tchoukhontsi*, les merveilleux, les sorciers : le peuple souome avait en effet la réputation dont jouissent encore les Lapons, de commander aux éléments et de hanter les mauvais esprits. Cette famille s'étend de l'Oural à la mer Baltique, et forme un des éléments ethnographiques les plus importants. Pour l'étudier, un linguiste scandinave célèbre, feu Rask, sera notre guide. *Voy.* FINNOIS.

On voit que tous les *Finnois* n'habitent pas en Finlande; et d'un autre côté tous les *Finlandais* ne sont pas Finnois; car il y a parmi eux, indépendamment de quelques Russes, des Allemands et beaucoup de Suédois, hommes industrieux et qui marchent avec la civilisation. Une nuance peu tranchée de la langue,

(*) *Voir* Ferd.-Henri Müller, *Der Ugrische Volksstamm*, t. I, Berlin, 1837, in-8°.

jointe à une différence marquée dans la taille, sépare les Lapons des Souomes finlandais. Les Russes à part, ils professent tous le culte luthérien, dont les pasteurs jouissent d'une grande considération. Quoique ces derniers appartiennent presque tous à des familles originairement suédoises, on pense bien qu'ils se servent de la langue du pays en s'adressant à leurs paroissiens.

Les Souomes se divisent en trois branches principales, dont les contrées que chacune d'elles habite portent le nom; ce sont: 1° au nord les *Quaines* ou *Kaïanes*, fixés aujourd'hui dans le Kaïana, province d'Ouléaborg, peuplade agricole, laborieuse, intelligente, très susceptible de culture, et composée d'hommes forts que leur sombre énergie a fait redouter même de leurs compatriotes méridionaux, en même temps qu'ils sont la terreur du Lapon; 2° au sud-ouest les *Tavastes*, cultivateurs aussi, mais encore plus adonnés à l'élève des bestiaux. Cette branche, qui habite la Finlande propre, le Nyland, le Tavastehuus, en un mot la partie du sol la plus élevée et qui est le grenier du pays, comme elle l'était autrefois de la Suède, *est cependant plus* pauvre, plus malpropre, *moins* fière que les deux autres. Ces tribus furent les premières subjuguées par les Suédois, qui les appelèrent Tavastes, au lieu qu'elles-mêmes se donnent le nom de *Hæmelaïseth;* 3° au sud-est les *Kariales* (Kyriales) ou *Caréliens*, qui sont les plus voisins des Russes, à l'empire desquels ils furent soumis par Pierre-le-Grand, et qui, répandus dans le pays d'Arkhanghelsk et même jusque dans celui de Tver, se sont en divers lieux confondus avec leurs vainqueurs. On a dérivé leur nom de *karia*, bétail; car ils sont à la fois pasteurs et cultivateurs. Il règne chez eux de l'aisance et plus de propreté que chez leurs voisins de l'ouest. Ils occupent ce qu'on appelle en Russie la Vieille-Finlande, c'est-à-dire l'ancien gouvernement russe de Wiborg (les Russes prononcent Vouibourg) avec le Savolax, auxquels ils ont fait donner aussi le nom de Carélie (*Karialânmaa*), territoire rocailleux et couvert de bruyère, mais riche en forêts et en pâturages.

La double division de la Finlande en provinces et en *læns* est un peu confuse: officiellement on compte 8 de ces derniers. Tout le midi, c'est-à-dire les *læns* de Wiborg, de Saint-Michel, de Nyland, de Tavastehuus, d'Abo-Biœrneborg, se rapporte à la Carélie et à la Tavastie; le centre ou les *læns* de Wasa et de Kouopio ont pour habitants des Tavastes et des Caréliens au sud, et au nord des Kaïanes; ces derniers occupent seuls l'Ouléaborg-Kaïana, qui est l'ancienne Ostrobothnie.

Ce fut saint Éric, roi de Suède, qui, de concert avec l'évêque d'Upsal, connu sous le nom de saint Henri martyr, entreprit en 1156 une espèce de croisade contre les Souomes encore païens. On consultera pour l'histoire de cette conquête les ouvrages de Schlœzer, de Rühs et de Gerschau, résumés par nous dans *La Russie, la Pologne et la Finlande* (p. 607 et suiv.). Nous nous bornerons à dire que la première église s'éleva non loin d'Abo, et que l'iarl ou maire du palais Birger força les Tavastes à recevoir le baptême. Les Suédois soumirent peu à peu le pays, et ils construisirent, en 1293, le château de Wiborg. Mais leurs progrès les mirent aux prises avec les Russes, qu'ils refoulèrent au-delà de la Néva, malgré les victoires de saint Alexandre Nefski (*voy.*); plusieurs siècles de guerre s'ensuivirent, et à la fin le génie de Pierre-le-Grand fit pencher la balance du côté de la Russie. La paix de Nystad (1721) enleva aux Suédois plus que ne leur avait donné le traité de Stolbova (1617); celui d'Abo (1743) leur imposa de nouveaux sacrifices. Les Russes possédaient dès lors toute la Carélie, avec Wiborg, Kexholm et Nyslot; et la paix de Frédérikshamn, dont la connivence de l'empereur des Français amena la conclusion (le 17 septembre 1809), leur livra tout le reste de la Finlande, à laquelle ils réintégrèrent alors leur gouvernement de Vouibourg.

L'empereur Alexandre I[er] rendit aussi à la Finlande son ancien titre de grande-principauté (*stor-furstendœmet*), et garantit expressément *la religion et la loi fondamentale de ce pays, ainsi que les droits et priviléges dont chaque ordre de la grande-principauté en particulier, et tous ses habitants en général,*

*jouissaient par le passé, en vertu de la constitution**. D'après cette constitution, plutôt traditionnelle qu'écrite, toute loi nouvelle ne peut être rendue qu'avec le concours de la diète, qui, comme en Suède, se compose des quatre ordres de la noblesse, du clergé, des bourgeois et des paysans. Le grand-prince convoque la diète quand il lui plait.

En Finlande, point de servage; les paysans sont ou propriétaires de leur *hemmân*, ou fermiers, soit de la couronne, soit des particuliers. Ils ont des mœurs, et les pasteurs s'efforceront sans doute d'y joindre des lumières par l'organisation de bonnes écoles.

La Finlande a son gouvernement à part, dont la chancellerie est cependant à Saint-Pétersbourg. Son premier corps administratif et judiciaire est le sénat, siégeant à Helsingfors, résidence du gouverneur général. Une ligne de douanes la sépare de la Russie; ses finances ne se confondent pas avec celles de l'empire, et les troupes qu'elle lui fournit sont organisées en bataillons séparés, sans que le recrutement russe y soit applicable. Le revenu de la couronne a été estimé être de 1,800,000 roubles en argent (5,200,000 francs).

Tout le pays se divise en 212 paroisses ou pastorats administrés par environ 300 pasteurs et prévôts (*præpositus*), ayant pour chefs l'archevêque luthérien d'Abo et l'évêque de Borgho.

Quant aux villes, outre l'ancienne capitale *Abo* et la nouvelle *Helsingfors*, qui a aussi remplacé l'autre comme siége de l'université finlandaise fondée à Abo, villes dont nous traitons dans des articles séparés, les principales sont *Wiborg*, entre le lac Ladoga et le golfe de Finlande, *Biœrneborg*, à l'embouchure du Koumo dans le golfe Bothnique, *Wasa*, située plus au nord et qui fait un peu de commerce, et *Ouleaborg*, au fond du golfe, qui en fait le plus après Abo. A *Torneo*, sur la frontière de la Laponie, se fait le commerce de la pelleterie. On sait qu'en juin il n'y a point de nuit.

Il nous resterait à parler du groupe des îles Aland, mais on a donné la description de cet archipel dans un article particulier.

Les meilleurs ouvrages sur la Finlande ont été écrits en suédois par Djurberg et par Rühs : le dernier a été traduit en allemand sous le titre de *Finland und seine Bewohner*, Leipz., 1809. On consultera aussi avec fruit le voyage de M. F.-W. de Schubert, intitulé *Reise durch Schweden, Norwegen, Lappland und Finnland in den Jahren* 1817 *bis* 1821, Leipz., 1823, in-8°, t. II. J. H. S.

(*) *Voir* ses Manifestes dans notre ouvrage *Statistique générale de la Russie*, p. 408 et suiv.

FINMARK, c'est-à-dire Marche finnoise de Norvège, province située à l'extrémité septentrionale de ce royaume, environ entre le 60e et 71e degré de latitude. La rivière de Tana la sépare de la Laponie russe; au nord et à l'ouest, elle est baignée par l'Océan glacial. A l'extrême limite du septentrion, le fameux cap du Nord est le point de l'Europe le plus avancé vers le pôle arctique; il est dans le cercle polaire même. Dans ce pays, long de 150 lieues et large d'environ 65, le sol, au midi, produit encore des pins, des saules, de l'orge et des pommes de terre; mais au nord on ne voit plus ni arbres, ni céréales, ni légumes. La végétation y est réduite à de l'herbe, des ronces et à quelques espèces d'arbustes rabougris. L'été, très court, y est remarquable par un jour pour ainsi dire continuel: aussi pendant l'hiver la nuit ne cesse presque point. Il n'y a pas 30,000 âmes dans le Finmark; encore cette chétive population est-elle obligée de tirer sa subsistance en grande partie du dehors. Les Lapons, pour la plupart nomades, entretiennent des troupeaux de rennes et se nourrissent de la chair et du lait de ces animaux, ainsi que de la chair des oiseaux aquatiques. En été, beaucoup de Lapons se portent sur la côte pour se livrer à la pêche, dont les produits sont exportés par un grand nombre de bateaux venant des ports de Russie et de la Norvège: les côtes et les golfes prennent alors un aspect animé.

Les Lapons (*voy.*) n'habitent que des cabanes et en ont quelquefois plusieurs où ils s'établissent successivement dans leurs émigrations. Les Quaines ou Finnois (*voy.*), qui ont émigré en Finmark depuis le commencement du XVIIIe siè-

de, plus industrieux que les Lapons, pratiquent quelques métiers, ainsi que l'agriculture. Ils habitent Alten et quelques autres villages ou hameaux près de la mer. Dans l'intérieur, il n'y a point d'habitants rassemblés en nombre. Des îles hérissées de rochers sont disséminées dans les parages de Finmark : de ce nombre sont Senjen, Hvaloe et Mageroe; dans la dernière de ces îles vivent des troupes de rennes sauvages. D-G.

FINNOIS. Cette race remarquable, répandue dans le nord de l'Asie et de l'Europe, et qui compte près de 3 millions d'individus, tire son origine, selon la conjecture de Klaproth, des versants des monts Ouraliens, d'où elle se serait disséminée vers l'est et vers l'ouest. A défaut d'écriture et de monuments historiques, et n'ayant conservé que quelques traditions, elle ne peut elle-même nous éclairer sur son histoire ancienne : ce n'est que chez les auteurs de plusieurs nations voisines qu'on trouve des traits épars de cette histoire; et c'est par l'analogie des langues, des mœurs et des caractères physiologiques que l'on est parvenu à rattacher à cette race diverses tribus qui en sont sorties. Il est probable que les Grecs ont confondu ce peuple avec d'autres peuples errants sous le nom vague et générique de *Scythes*. Mais pour les avoir connus ainsi, il faut que la race finnoise ait été alors plus répandue vers le midi qu'elle ne l'est maintenant : c'est aussi là en effet l'opinion des savants. Les Romains les ont connus sous le nom de *Fenni*, mais seulement en Europe. Tacite, en faisant connaître leurs mœurs, ne paraît avoir eu en vue que les habitants de la Finlande, sans soupçonner que la race dont il parlait se trouvât encore à 6 ou 800 lieues plus loin. En énumérant les traits par lesquels les Finnois se distinguent des Sarmates, errants comme eux, l'historien romain dit : « On est aussi porté à ranger les Finnois parmi les Germains, parce qu'ils se construisent des demeures, portent des boucliers et vont à pied. C'est un peuple singulièrement sauvage, et vivant dans une misère hideuse; il n'a ni armes, ni chevaux, ni pénates; il se nourrit d'herbe, se couvre de peaux, et couche sur la terre; toute sa ressource consiste dans ses flèches, auxquelles il adapte, faute de fer, des pointes en os. La chasse occupe et nourrit les hommes ainsi que les femmes; car celles-ci vont avec eux et réclament une partie du gibier. Pour mettre leurs enfants en sûreté contre les bêtes féroces et à l'abri des pluies, elles les cachent sous des branches d'arbres entrelacés : c'est là qu'au retour se rassemblent aussi les jeunes gens et que se retirent les vieillards. Cette manière de vivre leur paraît bien plus douce que de se fatiguer à labourer la terre, à construire des maisons, à se consumer entre l'espérance et la crainte pour son sort et pour celui d'autrui. N'ayant rien à craindre des hommes, sans peur à l'égard des dieux, ils en sont venus à un point très difficile à atteindre : c'est de n'avoir même pas de vœux à former. » (*De morib. German.*, cap. 46.) On voit qu'à cette époque les Finnois, ceux du moins que désigne Tacite, étaient complétement sauvages, puisqu'ils n'avaient même pas de demeures et vivaient exclusivement de la chasse. Tels ne sont plus les Finnois d'aujourd'hui. Si une grande partie d'entre eux mène encore une vie nomade, au moins ont-ils des abris contre l'intempérie des saisons, et ne vivent-ils plus uniquement de la chasse, bien que cet exercice fasse encore l'occupation et l'amusement de quelques tribus.

Les traits caractéristiques qui conviennent à tous les peuples de race finnoise sont : une taille moyenne, un corps robuste, un visage plat, un teint jaunâtre, une chevelure châtain-clair, peu de barbe, des yeux gris foncé, des joues caves. Ces traits sont ensuite modifiés par les divers climats et la manière de vivre, et par les mélanges avec d'autres peuples. Au moral, les Finnois sont amis du repos, graves, lents et persévérants; ils supportent patiemment de grandes privations, et tiennent peu à la propreté ni aux aisances de la vie. Comme tous les peuples peu éclairés, ils ont beaucoup de préjugés, de superstitions, et sont opiniâtrément attachés à leurs vieux usages et à leurs préventions. Il y a des peuples de race finnoise qui, ayant renoncé à la vie nomade dans les contrées où ils ont trouvé un sol fertile, sont devenus sédentaires, agricoles, et diffèrent peu des peuples d'autres ra-

ces, tandis que le plus grand nombre reste fidèle à la vie errante de ses ancêtres.

Nous avons dit qu'on ignore l'histoire primitive des Finnois. S'ils sont réellement originaires des monts Oural (*voy. race* Ouralienne), comme l'a pensé Klaproth, ils ont dû se répandre dans les quatre régions, car on les trouve en contact avec les Turcs, les Tatars, les Mandchous, les Germains et les Scandinaves. Selon la remarque de Rask, qui a fait une étude spéciale des langues du Nord, et dont une série de mémoires sert de base à notre article*, les langues finnoise, touranique, mongole et mandchou appartiennent à une seule souche, qu'il appelle la souche *scythique*, et qui s'étendrait à travers toute l'Asie septentrionale, ainsi qu'à travers l'Amérique, jusqu'au Grœnland. Ce savant se fonde sur l'identité de mots élémentaires et nécessaires qui ne peuvent être venus d'autres idiomes, et qu'un peuple n'emprunte jamais d'une nation étrangère, tels que le mot mantchou *eme*, mère, qui se dit *emæ* en finnois; *na*, terre, en finnois *maa; tua*, feu, en finnois *tul* ou *tuli; æcigæ*, père (en kalmuk), *atjé* en lapon. Il en est de même des mots *ama*, père, *abka*, ciel, *inou*, gens, etc. De plus, ces mots se composent de plusieurs syllabes, et cela paraît prouver que ce n'est pas le hasard qui a produit une identité semblable; les dérivés sont même formés de plus de syllabes encore, et pourtant se ressemblent dans les diverses langues de ces vastes contrées. Ces langues se distinguent évidemment du chinois, qui est une langue monosyllabique : aussi ne peut-on admettre une identité de races entre les Chinois et les peuples d'origine finnoise.

Aujourd'hui habitants du Nord et voisins des mers de ces contrées, les Finnois paraissent, après leurs premières émigrations de l'Oural, s'être portés d'abord plus au midi, dans des contrées où on ne les trouve plus actuellement. Ainsi, en Asie, il paraît qu'ils se sont avancés au sud jusque vers la mer Noire. En Europe, ils ont d'abord occupé, selon toutes les apparences, une grande partie de la Russie. Du moins les Lapons paraissent à Rask avoir habité anciennement une grande partie de cet empire. Les Finnois ont laissé aussi des traces de leur séjour au milieu des contrées habitées aujourd'hui par les Scandinaves, ainsi que le prouve le nom de *finn*, attribué à plusieurs localités, par exemple, *finveden*, *finheden*, *finnsjoen*, *finnekumla*, *finncrædja*, *finstad*, *finspaang*, *finnaaker*, en Suède. Ces mots signifient lande, lac, tombe, ville, champs, etc., des Finnois *. Il en est de même de plusieurs noms de personnes chez les anciens Scandinaves, tels que *Finnbogi*, *Finngeir*, *Finnalfr*, *Kalfinna*, *Thorfinna*, etc.; et comme on trouve ces noms chez les anciens Islandais, il est évident que les Finnois, de qui ils proviennent, se sont mêlés aux Scandinaves avant l'établissement de ceux-ci en Islande, c'est-à-dire avant le milieu du IX[e] siècle. Au reste, c'est vraisemblablement d'un mélange de peuples finnois avec des races asiatiques que sont provenus les Huns, les Avares (*voy.*) et d'autres peuples qui se sont avancés dans leurs incursions jusqu'au cœur de l'Europe. Renwall, savant de Finlande, pense que les Finnois sont venus de ce pays par le midi, tandis que les Karéliens sont arrivés par les lacs Ladoga et Onéga, probablement à l'époque où les Slaves fondèrent Novgorod; que les premiers occupèrent les côtes, tandis que les autres s'établirent dans les parties inférieures, et que des Lapons étaient établis au milieu d'eux dans l'intérieur du pays, comme dans la péninsule scandinave; mais ces Lapons furent dans la suite poussés vers le nord. Les anciens auteurs scandinaves les désignent sous le nom de *Quenen*, et dans les récits romanesques du moyen-âge ils figurent comme nains, comme habitants de l'intérieur des montagnes, comme sorciers, et comme habiles ouvriers en fer **.

Nous arrivons à l'affinité des peuples d'origine finnoise, affinité fondée sur celle des idiomes qu'ils parlent. Rask distingue d'abord les Finnois purs de ceux de

(*) *Voir* le Recueil de ses écrits en danois : *Samlede Afhandlinger*, Copenhague, 1834, t. I.

(*) Ceci nous paraît douteux : nous croyons que ces noms se rapportent plutôt au mot scandinave *finn*, qui signifie marais, et que les Finnois eux-mêmes n'ont point connu. S.

(**) Aux yeux des Russes, les Finnois en général étaient sorciers : de là le nom de Tchoudes qu'ils leur donnaient, de *tchoud*, merveille. S.

la race iougrique, race dans laquelle les Finnois ne sont entrés que comme mélange, et qui comprend les Hongrois, les Vogouls et les Kondiens (appelés à tort, selon Rask, Ostiaks de l'Obi) ou peuple des bords de la Konde, affluent de l'Obi. C'est aussi par mélange que les Finnois se trouvent dans la race biarmienne, c'est-à-dire celle des Zyriènes, des Permiens, des Votiaks. Restreignant donc le nom de *Finnois* à ceux qui sont restés sans mélange, du moins sans mélange sensible, le même savant divise leur race en trois branches: 1° la branche méridionale, comprenant d'abord les Ingriens, les Karéliens et les Oloniens, puis les Esthoniens, qui ne sont pas des Finnois tout-à-fait purs, et enfin les anciens Livoniens ou Lives (*voy.* LIVONIE). Il est clair que l'auteur n'appelle ces Finnois méridionaux que par rapport aux autres; 2° la branche septentrionale, comprenant les Lapons ainsi que les Finlaps et les nomades de la Laponie suédoise et russe; 3° la branche orientale, qui aurait pu s'appeler aussi la branche asiatique, et sous laquelle on range les Tchérémisses, qui se rapprochent le plus des véritables Finnois, et les Mordouans.

Klaproth a établi une autre division des Finnois en les partageant en quatre branches*, savoir: 1° *Finnois germanisés* ou les habitants de la Finlande, les Esthoniens, les Karéliens, les Oloniens et les Lapons, qui tous, à l'exception des derniers, sont compris dans les annales russes sous la singulière dénomination de *Tchoudes*. L'auteur cherche à justifier sa division en disant que l'idiome de tous ces peuples, celui des Finlandais surtout (*voy.* FINLANDE), présente un mélange du finnois avec beaucoup de mots germaniques. Cependant les Lapons n'ont jamais été en contact qu'avec les Scandinaves et les Slaves, et ils n'ont certes rien de germain. 2° Finnois du Volga, ou Mordouans, Moktchanes et Tchérémisses. La langue de ces peuples, observe l'auteur de l'*Asia polyglotta*, est fortement mélangée de turc. C'est peut-être dans cette branche qu'il faut chercher les descendants de ces Khazars (*voy.*) qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Europe orientale pendant le moyen-âge. 3° Finnois Permiens, qui habitent l'ancienne Permie, entre 62 et 76° de longitude, et 55 et 65° de latitude boréale. Ils paraissent avoir occupé d'abord l'occident du mont Oural et avoir été poussés plus vers l'ouest par les Vogouls et les Ougoriens. Au nord, le territoire de cette race touche aux Samoïèdes; à l'ouest et au sud-ouest, il se confond avec celui des Finnois du Volga. A cette branche appartiennent les Votiaks, entre la Viatka et la Kama, les Zyriaines sur la haute Kama et la Vouitchegda, et les Permiens qui se confondent avec les Zyriaines, habitant, comme ceux-ci, le long de la haute Kama et ayant pour voisins les Votiaks vers l'ouest, et les Vogouls à l'est. 4° Finnois Ougoriens, comprenant les Vogouls, les Hongrois et les Ostiaks de l'Obi.

Voici comment notre auteur rattache les Hongrois à la race finnoise. Après la destruction du grand empire des Huns, vers l'an 462 de notre ère, l'Europe fut infestée par les peuples ougriens venant d'au-delà du Volga; parmi eux, les Onogours paraissent avoir été les plus puissants: ils sont appelés plus tard Ougours, Ouigours et Hongrois ou Hongriens. Apparemment une partie de ce peuple était restée dans ses premiers établissements; car Ruysbroek (Rubruquis), qui visita ces contrées au milieu du XIIIe siècle, les y trouva: aussi dit-il que la langue qu'on parle dans le pays *de Pascatir* (des Baschkires) est la même que le hongrois; et Du Plan-Carpin, autre voyageur et contemporain du précédent, appelle le pays des Bastarques ou Baschkires la Grande-Hongrie. Au moyen-âge, les contrées ouraliennes jusqu'au Iaïk portaient donc le nom d'*ougriennes* ou *hongriennes*, et le nom d'*Ougorie* convient aux bords de l'Obi jusqu'au golfe dans lequel se jette ce fleuve, et jusqu'à la mer Blanche; encore aujourd'hui les habitants du pays, c'est-à-dire les Vogouls et les Ostiaks de l'Obi, parlent une langue qui, de toutes les langues finnoises, ressemble le plus au hongrois, au moins par les racines des mots. Cette affinité entre le hongrois et le finnois a depuis

(*) Klaproth dit cinq, mais dans le fait il ne nomme que quatre classes des peuples finnois. Voir son *Asia polyglotta*. Paris, 1823, in-4°, pag. 184 et suivantes.

longtemps été prouvée par Gyarmathi dans sa dissertation *Affinitas linguæ Hungaricæ cum linguis Fennicæ originis grammaticè demonstrata*, Gœttingue, 1799.

Si nous considérons le sort politique de la race finnoise, nous trouvons qu'en général il n'a pas été heureux. Ses voisins ont réussi peu à peu à la subjuguer, et nulle part elle n'a pu maintenir son indépendance. En Europe, elle a été soumise à la domination des Russes, des Scandinaves et des peuples germaniques. Elle a adopté en partie la religion, le costume, les habitudes de ses vainqueurs, et ce n'est qu'en Asie qu'elle pratique encore le culte de ses ancêtres et vit à leur manière, grâce aux immenses déserts qui là sont à sa disposition, et où la domination étrangère est difficile à exercer. Ces peuples étant l'objet d'articles spéciaux, nous allons restreindre nos observations aux Finnois d'Europe.

Dans l'empire russe, en Europe, nous trouvons les Finnois établis principalement dans trois provinces, la Finlande, l'Ingrie et l'Esthonie. Ils y ont tous adopté la croyance luthérienne; du reste, on remarque des différences entre eux. En Finlande, où le gouvernement suédois leur a laissé beaucoup de liberté, mais en les réduisant à la condition de laboureurs, ils ont développé leur intelligence, quoiqu'il n'y ait d'écoles que dans les villes. Ils savent pour la plupart lire, et se montrent laborieux, honnêtes, pleins de moralité, et animés de sentiments hospitaliers. Depuis que la Finlande tout entière est soumise à la Russie, le gouvernement de Vouibourg, que les Russes appellent la Vieille-Finlande, a été réuni au reste, pour être soumis à la même administration et aux mêmes lois, c'est-à-dire à celles qu'ils tiennent des Suédois, et que le gouvernement russe a peu modifiée (*voy.* FINLANDE). Il existe une bonne traduction finnoise de ces lois. Auparavant, le suédois, parlé par les gens bien élevés, l'allemand, enseigné à Dorpat, dont Wiborg dépendait pour l'enseignement, et le russe introduit par les troupes, menaçaient le finnois d'une altération complète; mais actuellement, comme l'enseignement ressortit de l'université de Helsingfors et du gymnase de Wiborg, le finnois et le suédois reprennent le dessus. Il se forme même une littérature nationale dont nous parlerons tout à l'heure. Les Finnois de l'Ingrie, province dans laquelle est bâtie la capitale de la Russie, sont inférieurs, sous les rapports intellectuels et moraux, aux habitants de la Finlande; paresseux, laids, malpropres et ivrognes, ils sont très peu estimés des Russes, avec lesquels ils sont perpétuellement en contact, et leur nom est à Pétersbourg presque une injure*. Il y a un village finnois dans l'île Vassili-ostrof, auprès de cette capitale. Les Finnois pratiquent des usages assez singuliers qu'a décrits M. Sjœgren dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, 1834. Ils se servent de la Bible en finnois, et les pasteurs prêchent dans cet idiome mêlé pourtant de beaucoup de mots russes. Les Karéliens dans le gouvernement de Wiborg, dit Rask, ne sont pas dégénérés comme les Ingriens; cependant la différence entre eux et les habitants du reste de la Finlande est frappante: dès qu'on quitte ce dernier pays pour entrer dans le Wiborg et surtout dans l'Ingrie, on voit des paysans pauvres et misérables, des chevaux chétifs, de mauvaises auberges, etc. Les Ingriens sont encore au-dessous des Esthiens ou Esthoniens**, qui, ayant gémi pendant plusieurs siècles sous l'oppression la plus dure, la plus révoltante, exercée par la noblesse allemande de l'Ordre teutonique, présentent aussi une grande dégénération morale et intellectuelle. Les Esthoniens, depuis longtemps séparés des autres Finnois, peuvent pourtant se faire comprendre d'eux, quoique avec quelque peine, à peu près comme les Danois se font comprendre des Suédois, ou les Allemands des Hollandais. Écrits, les deux dialectes diffèrent davantage, parce que la langue des Esthiens est plus germanisée que le finnois proprement dit.

(*) Rask, t. I, p. 53.

(**) Nous faisons pour ces deux noms la même distinction que pour les noms de Finnois et de Finlandais. Par Esthoniens, Finlandais, on entend tous les habitants de l'Esthonie, de la Finlande, sans distinction d'origine, et par Esthiens, Finnois, seulement la population indigène des deux pays. *Voy.* ESTHONIE, FINLANDE. S.

L'allemand, étant l'idiome des vainqueurs, est parlé par les nobles, les habitants des villes, etc. Il n'y a que les pauvres, jadis serfs, qui conservent le vieux idiome du pays comme un souvenir de son ancienne indépendance. Autour de Dorpat, on parle un dialecte particulier qui diffère un peu de l'esthien; on a traduit le Nouveau-Testament tant en esthien qu'en dorpatien. La langue des Lives de la Livonie diffère peu de celle des Esthiens. Quant aux Karéliens, ils ont un dialecte dans lequel on a également traduit le Nouveau-Testament, mais qui du reste est conforme au vrai finnois: aussi les Karéliens entendent-ils très bien cette dernière langue; ils se servent pour la liturgie protestante des mêmes livres que les autres peuples de cette race. Rask assure même que les Finlandais regardent le dialecte karélien comme le meilleur finnois, et que c'est dans ce dialecte qu'ont été composés anciennement beaucoup de chants mythologiques.

Toutes ces langues, continue Rask, se tiennent de très près, et appartiennent, relativement aux rapports et à la distribution des voyelles et des consonnes, à l'idiome le plus harmonieux de la terre, et, relativement à l'arrangement grammatical, à l'idiome le plus philosophique et le plus régulier. Le finnois, en effet, emploie fréquemment les voyelles; il a beaucoup de diphthongues, et, à l'opposé du slavon, il n'assemble pas les consonnes, n'a pas de sons sifflants et gutturaux, et ne peut pas même les prononcer. De leur côté, d'autres peuples ont de la peine à mettre dans la prononciation d'une vingtaine de diphthongues finnoises les nuances qui les distinguent à l'oreille d'un indigène. Le finnois a aussi des mots composés d'une longueur prodigieuse, et il a la faculté d'en composer de nouveaux pour exprimer des idées nouvelles.

Les Lapons (*voy.* LAPONIE) forment une branche particulière, tant sous le rapport ethnographique que sous celui de l'idiome. Cette branche comprend, en effet, trois dialectes différents: le dialecte norvégien ou finlap, le dialecte suédois ou lapon proprement dit, et le dialecte russo-lapon. On connaît peu ce dernier; il paraît qu'il se rapproche beaucoup du finlap, qu'on parle dans le Finmark (*voy.*), et qui, selon Rask, est le plus ancien, le plus pur et le plus beau, tandis que le lapon proprement dit a été altéré par le suédois, ce qui fait que dans le Lapmark russe on comprend peu le dialecte lapon parlé dans le voisinage. En général, le langage parlé par les Lapons diffère du finnois de Finlande non-seulement par une quantité de mots qui lui sont particuliers, mais aussi par les sons et par les flexions des mots *. Toute la tournure grammaticale paraît plus ingénieuse dans la branche laponne que dans la branche finnoise pure. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, les déclinaisons des mots présentent un système profondément étudié; il y a, en effet, douze cas rangés trois par trois, savoir : 1° définitif, possessif, infinitif; 2° effectif, prédicatif, défectif; 3° allatif, adessif, ablatif; 4° illatif, inessif, élatif. En revanche, aucune langue finnoise ne distingue les substantifs par genres; il y a peu de prépositions, d'adverbes et de conjonctions; les pronoms possessifs s'attachent à la fin des mots comme en hébreu et en arabe. Les conjugaisons présentent également un système très compliqué : les infinitifs, par exemple, se déclinent à peu près comme les substantifs. Le finlap paraît être le plus riche en mots dérivés tant de substantifs que d'adjectifs.

Parmi les langues des peuples asiatiques d'origine finnoise, celle des Tchérémisses se rapproche le plus du véritable finnois. Une particularité de la déclinaison dans cette langue, c'est l'addition du mot *shaneyts*, pour indiquer le pluriel; ce mot remplace la désinence ou l'article par lequel on fait connaître le pluriel dans d'autres langues. Au reste, on n'a pas suffisamment approfondi encore la grammaire des langues asiatiques du Nord pour pouvoir juger de leur plus ou moins d'affinité avec le finnois.

Il existe donc en Europe et en Asie une douzaine de langues provenant toutes de la même souche, et conservant plus ou moins de son origine. On découvre aussi des traces de finnois dans la langue des

(*) *Voir* sur cette différence, Franzen, *Disputatio de Birearlis*, Abo, 1786.

Tchouvaches, qui du reste est tatare. Une preuve que ce n'est pas par une simple communication entre Finnois et Tatars que l'élément finnois s'est introduit dans le tchouvache, c'est que l'affinité existe dans les flexions des mots et dans le système des conjugaisons, c'est-à-dire dans l'essence même de la langue, ce que Rask explique par une affinité primitive entre les races finnoise et tatare. Ce qui avait manqué jusqu'à présent pour nous mettre à même de bien connaître les affinités et les différences des langues de la souche finnoise, c'est une étude simultanée de ces langues; plusieurs d'entre elles ont été étudiées jusqu'à présent, mais par des savants dont chacun a suivi un autre système pour rendre les sons et pour l'orthographe, en sorte qu'il est difficile de saisir les ressemblances que présentent ces langues. Ces travaux méritent du reste la reconnaissance des philologues, car déjà ils ont répandu beaucoup de jour sur la nature particulière et même sur la littérature de la race finnoise. Un essai de dictionnaire fut publié par le Finnois Juslenius (*Fennici Lexici tentamen*, Stockholm, 1745, in4°.) Porthan se proposait d'en faire une nouvelle édition très augmentée, pour laquelle il avait recueilli beaucoup de matériaux qui sont à la bibliothèque de l'université d'Helsingfors. Celle-ci possède aussi un dictionnaire de Ganander, en plusieurs volumes manuscrits. Renwall a profité de ces ressources et de ses propres connaissances pour rédiger son *Lexicon linguæ Finnicæ*, Abo, 1826. Juden, le meilleur écrivain finnois des temps modernes, a publié en 1818, à Wiborg, un essai (en suédois) d'une grammaire finnoise très succincte, mais supérieure aux grammaires publiées précédemment, telles que celle de Vhael, et celle de Strahlmann, cette dernière imprimée en allemand, à Pétersbourg, 1818. Une grammaire plus étendue est celle de Buken, rédacteur d'une feuille publique en finnois. Juden est éditeur d'un recueil d'anciens proverbes, dont le peuple finnois possède un grand nombre. En 1819, il a fait imprimer, à Wiborg, ses *Adieux* en vers *à Vœinæmœinen*, l'Apollon de la mythologie finnoise. La poésie est un art favori de ce peuple. Il a ses poëtes et ses improvisateurs, et il n'est pas rare de voir, dans une noce ou dans une autre réunion nombreuse et solennelle, les poëtes lutter de verve et d'inspiration dans des chants alternatifs qui rappellent, pour la forme au moins, les Églogues de Virgile, et qu'ils accompagnent des sons d'un instrument à cordes appelé *kandèle*. Mais ces chants diffèrent des églogues classiques, en ce qu'ils font intervenir trois personnes: d'abord une espèce de conducteur du chant, *Laulagia;* un second, *Pææmjes*, et puis une sorte de soutien, *Saistaja*. Anciennement on n'employait pas la rime, mais on avait, comme en Islande, l'allitération ou la répétition des mêmes lettres, sons ou syllabes, dans des vers consécutifs, et on observait scrupuleusement le rhythme; à cet égard les Finnois ont l'oreille très fine. Leur goût s'exerçait sur les sujets sérieux et badins; quelquefois c'étaient de petits drames. « La chanson, dit un proverbe finnois, ne brasse pas, mais elle allonge la bière. » Les Esthoniens ont des chansons où les maux de l'horrible servitude sous le joug de laquelle les tenait la noblesse allemande sont peintes avec une énergie déchirante. Beaucoup de ces chansons des peuples finnois meurent dans la peuplade, ou au village où elles ont pris naissance, et il s'en est sans doute perdu beaucoup, faute d'avoir été écrites. Les chants les plus remarquables sont ceux que les Finnois appellent *Ronot* ou *runes* (*voy.*), et dans lesquels on a autrefois présenté les traits de la mythologie de ce peuple. Ils proviennent en partie des temps du paganisme; ce sont, comme les chants de l'*Edda*, des documents propres à faire connaître les croyances, les superstitions et la poésie religieuse de la race finnoise. C'est d'après ces chants que Ganander a composé son ouvrage *Mythologia Fennica*, Abo, 1789; il est fâcheux qu'il n'ait pas publié toutes les pièces dont il s'est servi ou qu'il aurait pu se procurer. Il est vrai que les Finnois cachent ces chants mystérieux, parce qu'ils y attachent des vertus magiques. Cependant, un voyageur allemand, R. de Schrœter, en a recueilli un bon nombre, et les a publiés sous le titre de *Runes finnoises*. Lænro en a fait un recueil plus nombreux encore, et il les a rangés systématiquement

pour mieux faire ressortir l'ensemble de l'ancienne mythologie. Ces chants sont, en effet, la seule source authentique où l'on peut puiser des renseignements sur la mythologie de ce peuple. Il faut encore citer l'ouvrage publié à Stockholm par un Suédois, Gottlund, sous le nom d'*Otawa*, et contenant les proverbes et les chansons des Finnois, ainsi qu'une traduction du sixième chant de l'Iliade dans cette langue, et des traductions du lapon. Dans ces derniers temps, on a publié, pour l'instruction religieuse des Finnois, plusieurs ouvrages de piété, tels que des liturgies et une traduction des Sermons du prédicateur danois Bugge, Abo, 1804. Le Nouveau-Testament a été traduit dans presque tous les dialectes de cette race. Pour la langue laponne, on a le *Dictionarium Sueco-Laponicum*, de Fiellstrœm, Stockholm, 1738, et le *Lexicon Lapponico-Latino-Danicum*, de Leem; la Grammaire, du même, 1747; celle de Ganander, Stockholm, 1743, in-8°, et celle d'Oehrling, 1780, in-4°.

Dans es universités de Suède, il a été publié beaucoup de dissertations relatives à la race finnoise. *Voir* aussi ce qui en est dit dans l'ouvrage de M. Schnitzler, *La Pologne, la Russie et la Finlande*, p. 506 et suivantes. D-G.

FINS. En termes de procédure, ce mot signifie le but, l'objet d'une demande. On nomme *fins de non procéder* les moyens présentés pour que la procédure ne s'engage pas ou soit différée : telles sont les exceptions déclinatoires et dilatoires. Les *fins de non recevoir* sont les moyens par lesquels on soutient que la partie adverse est non-recevable dans sa demande. Ce sont des défenses qui ont pour effet d'écarter définitivement l'action, sans examiner si elle est juste ou injuste au fond : tels sont le défaut d'intérêt ou de qualité, et le moyen résultant contre l'appel de ce que le jugement attaqué est rendu en dernier ressort. On dit qu'une demande est à *fins civiles*, lorsqu'elle n'a pour objet que la réparation pécuniaire d'un dommage, et non la condamnation du défendeur à une peine proprement dite. Conclure *à toutes fins*, c'est réclamer tout ce qui, à défaut du chef principal, peut être accordé par les juges. E. R.

FIONIE, en danois *Fyen*, île du Danemark (*voy.*), entre le Jutland et l'île de Sélande, ou plutôt entre le grand et le petit Belt (*voy.*), détroits qui la séparent du Jutland et de la Sélande. Elle a environ 154 lieues de surface, et s'étend de 55 à 55° ½ de latitude. A l'exception de la partie du sud-ouest, couverte de rochers, l'île est assez unie, surtout au nord. Son sol fertile donne beaucoup de blés et des fruits dont on fait du cidre ; son climat humide entretient la fraicheur des pâturages, qui nourrissent une quantité considérable de chevaux, de bestiaux et de bêtes à laine. On cultive aussi du lin, du chanvre et du houblon. Il y a de belles fermes en Fionie, et plusieurs nobles y possèdent des châteaux avec des terres considérables. L'île, peuplée de 112,000 âmes, est divisée en deux bailliages, *Odensé* et *Svendborg*, nommés d'après les chefs-lieux, dont le premier est situé au nord et le second au sud. Odensé, sur la rivière du même nom, avec un port, a près de 6,000 âmes, un château royal, une cathédrale qui renferme des tombes royales, des fabriques de savon, de sucre, de ganterie. Assens, petite ville de 1,460 âmes, est un lieu d'embarquement pour Aaroesund en Jutland. Le bailliage d'Odensé renferme les comtés de Vedelsborg, Rœpstorff, Gyldenborg, et la baronnie de Schelenborg.

Le bailliage de Svendborg comprend le sud de l'île ainsi que quelques petites iles voisines, telles que celles de Thorsang et de Langeland, avec la ville de Rudkjœbing. Outre le chef-lieu, ville de 1,900 âmes, avec des tanneries et fabriques de bonneteries, le bailliage de Svendborg, renferme la ville commerçante de Nyborg, où l'on s'embarque sur le grand Belt pour Korsœr en Sélande. C'est une place forte qui a soutenu plusieurs siéges. Les comtés de Brahesminde, Muckadel et Langeland, ainsi que les baronnies de Lehn, Holsteenhuus, Holkenhavn et Brahetrolleberg sont situés dans le bailliage. D-G.

FIORITURES. Ce mot italien francisé, dont on ne se sert qu'au pluriel, est dérivé de *fiorire*, fleurir, *fioritura*, la floraison. *Fioritures* a été adopté, en musique, pour désigner les ornements

du chant ou les traits plus ou moins rapides et brillants que les chanteurs ajoutent à leur partie pour embellir ou pour varier des passages trop simples ou souvent répétés. Employées avec goût et discrétion, les fioritures produisent un effet agréable, en répandant sur la mélodie du charme et de la grâce. Mais il faut se garder d'abuser de ce luxe musical, qui devient fatigant par son excès. Il n'est que trop vrai que la plupart de nos artistes lyriques surchargent le chant d'une foule de gammes et de traits sans fin, dans l'unique but de faire briller leur habileté, et sans avoir aucunement égard à la situation dramatique ni au caractère du morceau qu'ils exécutent. Souvent même l'abondance des ornements n'est qu'un moyen de cacher un défaut. Tel chanteur, telle cantatrice, qui, ne possédant pas l'art de soutenir la voix, sont incapables de chanter avec simplicité, remplacent des notes longues et tenues par quelques-uns de ces traits dont ils disposent facilement, et qui reviennent toujours les mêmes à pareille occasion.

Il y a, pour désigner les fioritures, une bonne expression française qu'on semble, à tort, avoir abandonnée pour le mot italien : c'est le mot *broderies*. Grétry, dans ses *Essais*, a écrit un chapitre sur *les broderies en musique*, dont nous recommandons la lecture aux artistes. Grétry s'élève avec force contre l'abus de ces ornements dont il démontre l'inconvenance : « Il y a quelques années, « dit-il, j'entendais un brodailleur impitoyable de l'Italie qui avait tellement « la rage de pomponner son chant qu'il « n'épargnait pas même le récitatif le plus « noble. Il en finit un par ces mots: *vado à* « *morte* (je vais à la mort), et sur la première syllabe *va*, il fit un passage en rou« lade d'une longueur et d'un sautillant « extrêmes. Quand il eut fini, je dis à mon « voisin qui avait du goût : J'ai cru qu'il « allait ailleurs. » On conçoit que Grétry, qui visait avant tout à la vérité dramatique, devait être choqué d'un tel contresens : aussi exprime-t-il l'espoir d'en voir revenir les artistes. « Les roulades, dit-il « dans un autre endroit, paraîtront un « jour si absurdes qu'on n'en fera plus « que pour imiter le rossignol. » D'après ce que nous entendons tous les jours sur la scène et dans nos salons de concert, il ne paraît pas que la prédiction du spirituel auteur des *Essais* doive s'accomplir de sitôt. G. E. A.

FIRDOUCY, dont les noms propres étaient Abou'l-Kacim Isaac bèn Chérèf-Chah, et suivant d'autres Abou'l-Kacim Mansour, ou *Haçân bèn Chérèf-Châh*, naquit dans le domaine de Rizwân, faisant partie du territoire de Thoûs, aujourd'hui Mèchehèd, principale ville du Khoraçân. Le nom de Rizwân (Paradis), dont avait été qualifié le riant séjour où notre poëte prit naissance, lui valut probablement à lui-même l'épithète de *Firdoûcy* (paradisiaque), que les Arabes prononcent Firdaoucy et les Turcs *Firdèvcy*. Cet adjectif relatif dérive de *Firdoûs*, dont le pluriel arabe *Faradîs*, offre la plus grande analogie avec notre mot *Paradis*.

Le domaine de Rizwân se composait entre autres de jardins délicieux, dont la culture était confiée au père de Firdoûcy. Celui-ci se livra de bonne heure, avec un zèle et une assiduité admirables, à l'étude des fastes de sa patrie et des annales de l'antique Irân, dont la lecture lui fit prendre la résolution de chanter en vers les glorieux exploits des héros de sa nation. Des griefs suscités par le gouverneur de la ville de Thoûs forcèrent cependant le studieux Abou'l-Kâcim à renoncer momentanément à ses études de prédilection pour se rendre à Ghazna ou Ghaznine, résidence royale de Mahmoûd, fils de Subuktéguine, premier sulthan de la dynastie Ghaznévide. Le règne de ce monarque, qui porta ses armes victorieuses avec autant de gloire que de succès sur les rives de l'Indus et du Gange, fut en outre illustré par la protection éclairée qu'il accorda aux poëtes. Près de 400 prirent part à ses faveurs, et dans ce nombre figuraient avec honneur Ecèdy et surtout Anszary, à qui le souverain avait conféré le titre pompeux de *roi des poëtes*. Après de longues et infructueuses démarches, Firdoûcy réussit à s'introduire furtivement dans la société de cet illustre lauréat, qu'il trouva occupé à improviser des vers persans avec deux de ses disciples. Abou'l-Kâcim, dont l'extérieur

rustique et la mise campagnarde n'étaient guère propres à captiver l'attention de ces poëtes, en reçut d'abord un accueil glacial et décourageant. Pour se relever de cet échec, il improvisa à son tour un vers où il sut en même temps faire briller ses connaissances historiques. Anszary, reconnaissant alors son mérite, s'empressa de recommander l'étranger à la bienveillance du sulthan. Depuis longtemps Mahmoûd avait conçu le projet de confier à un des poëtes de sa cour la composition d'un poëme sur l'histoire fabuleuse et héroïque de l'Irân, dont les matériaux devaient être puisés entre autres dans le *Bacitân-nâmé* (ou livre des temps passés) et le *Nâmé-i-Châhân* (livre des rois) rédigé en prose par une société d'hommes lettrés réunis sous les auspices d'Abou-Mansoûr-al-Omry, vézir (visir) du prince Samanide Mansoûr Ier. Anszary et Ecèdy de Thoûs, à l'école duquel s'était formé Firdoûcy, ayant trouvé cette tâche au-dessus de leurs forces, eurent assez de désintéressement pour présenter eux-mêmes au monarque leur compétiteur, qui ne craignit pas de se mettre à *l'épreuve poétique* devant laquelle avaient reculé ses illustres protecteurs. Il fut logé à la cour du sulthan, qui lui assigna une pension, lui fournit tous les matériaux nécessaires et pourvut à son entretien avec une munificence vraiment royale. Dans cette heureuse position, Firdoûcy exécuta, avec un courage et une persévérance sans égale, le plan du *Châh-nâmé* (Livre royal) auquel il travailla d'abord pendant quatre années à Ghazna et quatre autres à Thoûs, en prenant pour base non-seulement le *Bacitân-nâmé*, mais encore l'antique ouvrage historique d'Yezdâr-Dâd, fils de Chapour, et plusieurs autres chroniques écrites en pehlwy ou en arabe qui, depuis cette époque, sont devenues la proie du fanatisme musulman.

Quatre fragments de ce célèbre poëme furent déposés aux pieds du monarque ghaznévide par son vézir Ahmed bén-Haçan Meïmendy, dont la gloire politique et littéraire est encore rehaussée par la protection dont il ne cessa d'honorer notre poëte. Le monarque, voulant témoigner sa satisfaction à Firdoûcy, lui fit compter un échéréfy ou ducat pour chaque *beït* ou vers à double rime qui figurait dans les différentes parties du *Chah-nâmé* dont il lui avait fait hommage. Le talent déployé par le poëte dans cette belle œuvre, dont il avait consacré quelques pages pleines de verve au culte de Zerducht ou Zoroastre, lui attira bientôt l'envie d'Aïaz, favori du sulthan, qui, pour lui aliéner les bonnes grâces d'un monarque zélé dans sa dévotion, accusa Firdoûcy d'impiété et d'hérésie. Cette diffamation imméritée ne ralentit pas la noble ardeur du malheureux Abou'l-Kâcim, qui continua sans relâche son magnifique travail, jusqu'à ce qu'il le jugea digne d'être enfin présenté au sulthan, de la munificence duquel il s'attendait à recevoir un domaine à titre d'apanage, en même temps qu'il serait admis dans sa société intime, faveur insigne, mais qu'il ne jugeait pas au-dessus de son mérite. Ces espérances du poëte furent cruellement déçues; car le souverain se borna à lui envoyer 60,000 pièces d'argent pour le même nombre de vers qui lui avaient été dédiés. Firdoûcy, qui se trouvait au bain lorsqu'on lui apporta cette gratification, donna sur-le-champ vingt mille pièces au porteur qui lui avait remis cette somme, et distribua les quarante mille autres, par portions égales, au propriétaire des bains et au marchand qui lui avait vendu du *foukka* (sorte de bière aux raisins secs). Après cette conduite, il dut songer à se soustraire aux poursuites du prince; mais il trouva moyen d'insérer auparavant dans l'exemplaire du *Châh-nâmé* déposé à la bibliothèque royale la célèbre satire citée par W. Jones dans ses commentaires sur la poésie asiatique.

Après quatre mois de séjour à Ghaznîne il s'enfuit donc à Hérât; mais il fut bientôt obligé de quitter cette ville pour se réfugier à Thoûs, où les persécutions du sulthan ne lui permirent pas non plus de s'arrêter. Forcé de se séparer encore une fois de sa famille et de ses amis, il se dirigea vers la ville de Thalkân dans l'Irak persique, et vers le Roustèmdâr où il fut recueilli par l'Iszfehbed qui administrait ce district du Mazèndérân au nom de Minoutchehr, fils de Kaboûs, prince du Djordjân. Cédant aux pressantes instan-

ces de ce dernier, Firdoûcy consentit à effacer du *Châh-nâmé* la satire qu'il y avait insérée contre son suzerain, et, retournant alors à Thoûs, il put y vivre dans l'obscurité et la retraite.

A l'époque où le sulthan Mahmoûd entreprit, après deux années de paix et de tranquillité, une nouvelle expédition contre les infidèles de l'Inde, il expédia au prince de Dèlhy une dépêche sur les résultats de laquelle il demanda l'avis de son vézìr Ahmed Meïmêndy. Ce généreux Mécène répondit au monarque par un vers de son protégé, désirant ramener ainsi sur lui l'attention de Mahmoûd. Celui-ci demanda aussitôt des nouvelles du poëte qui jadis avait été l'objet de ses prédilections, et son ministre lui répondit que ce digne favori des muses vivait, chargé d'années, dans sa ville natale où il s'était condamné à une profonde retraite. Alors le sulthan lui envoya dix chevaux chargés d'indigo, qui arrivèrent à Thoûs au moment même où le convoi funèbre du poëte sortait par une autre porte de la ville pour se rendre au cimetière. Sa sœur, ou sa fille, au dire de Djâmy, refusa avec dédain le présent, en disant aux envoyés qu'elle n'avait que faire des largesses des rois.

A l'époque de son retour à Thoûs, Firdoûcy, sentant ses forces défaillir, avait témoigné à son maître et concitoyen Ecèdy le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir terminer son ouvrage, auquel il avait consacré trente années de sa vie. Celui-ci, lui ayant promis d'achever cette noble tâche, s'en retourna chez lui et composa, dans l'espace de vingt-quatre heures, les 4,000 derniers vers du *Châh-nâmé*, qui s'étendent jusqu'à la conquête de la Perse par les Arabes.

Il règne une grande incertitude sur l'année de la naissance et sur celle du décès de Firdoûcy, qui, au dire de Daoulèt-Châh dans son *Mémorial des poëtes*, et de Hâdjy-Khalfa dans ses tables chronologiques, doit être né l'an 304 de l'hégire (916-917 de J.-C.), et être mort l'an 411 de l'hégire (1020 de l'ère chrétienne). Si ces données étaient exactes, Firdoûcy aurait atteint l'âge de 103 ans. Nous présumons qu'il faut substituer le chiffre 340 à 304, ce qui réduirait de 36 ans la durée de sa vie. Ce qui nous décide à admettre ce dernier chiffre, c'est que, dans le cas où la naissance du poëte remonterait réellement à l'année 304 de l'hégire, il aurait déjà été âgé de plus de 83 ans à l'époque de son arrivée à la cour du sulthan Mahmoûd, qui ne monta sur le trône qu'en 387 de l'hégire ou 997 de J.-C.; supposition trop invraisemblable. M. de Hammer, dans son bel ouvrage intitulé *Geschichte der schœnen Redekünste Persiens* (Histoire des Belles-Lettres de Perse), récuse de son côté la date assignée à l'époque de la mort de Firdoûcy et propose de la reculer jusqu'à l'année 421 de l'hégire ou 1030 de J.-C. Il fonde cette opinion sur le temps que mit le poëte à composer son *Châh-nâmé* dont il s'occupa pendant 30 années, d'après les ordres du sulthan Mahmoûd, qui lui-même ne régna que 32 ans et mourut en 421 de l'hégire. Mais si le sulthan, comme nous l'apprend Daoulèt-Chah, se ressouvint effectivement du poëte à l'époque où il se préparait à une nouvelle expédition contre les infidèles de l'Inde, ce ne put être que dans le courant des deux années 410 à 412 (1019 à 1021 de J.-C.), qu'il consacra à l'embellissement de sa capitale; Firdoûcy serait donc réellement mort en 411 (et non en 421) de l'hégire ou 1020 de l'ère chrétienne, et il faudrait dans ce cas supposer avec assez de vraisemblance qu'il avait déjà conçu le plan de son épopée avant son arrivée à Ghazna ou Ghaznine. Cette conjecture nous semblerait d'autant plus probable, qu'il s'était formé à l'école du poëte Ecèdy, originaire comme lui de la ville de Thoûs.

Après nous être étendu sur la personne de Firdoûcy, nous entrerons dans quelques détails sur le *Châh-nâmé* ou Livre royal qui occupe le premier rang parmi les poëmes romantiques de l'Orient, et qui valut à son auteur le titre glorieux de *Dânichemènd-i-Adjème* (sage de la Perse). Cette œuvre du génie est d'autant plus curieuse et attrayante qu'elle traite de l'histoire des anciens rois de cette contrée jusqu'à l'invasion de l'islamisme, et qu'elle forme la seule autorité historique que nous ait transmise la littérature persane pour une époque si importante de ses an-

nales. C'est une véritable épopée qui peut être comparée pour la noblesse, le sublime et la beauté des images, aux productions d'Homère. Elle contient entre autres le récit animé des combats à jamais célèbres que les rois Kèïanides, Kèï-Kaoûs et Kèï-Khosraou livrèrent à Efraciâb, souverain du Tourân (Tatarie-transoxane). Le héros principal que chante le poëte, de même qu'Homère chanta Achille, est le brave et redoutable Roustèm, qui est considéré comme l'Hercule de l'Irân. Firdoûcy a su avec art y faire figurer d'autres héros des temps fabuleux de la Perse. Les féeries et les enchantements sont un des ornements principaux qui en rehaussent l'éclat; ils témoignent de la vivacité d'imagination du poëte, qui a pris en outre à tâche d'écrire son poëme dans l'ancien dialecte parsy ou déry et d'y mêler le moins possible de termes arabes, qui ne se rencontrent que trop fréquemment dans les autres poésies persanes.

Si parfois, dans un travail d'aussi longue haleine, auquel Firdoûcy consacra, comme nous l'avons déjà dit, les trente plus belles années de sa laborieuse existence, *le génie du poëte* vient à s'assoupir, il ne *tarde pas* à revenir de son sommeil et se montre tour à tour noble, majestueux et profond, lorsqu'il décrit les rites et la doctrine des mages, attrayant et gracieux quand il étale à nos yeux les charmes et les appâts des jeunes beautés qui ont captivé le cœur de ses héros; pittoresque et fidèle quand il nous offre le tableau de la riche et belle nature du sol de l'Asie, ou qu'il passe en revue les nombreuses et formidables phalanges qu'il met en scène, ardent et belliqueux toutes les fois qu'il dépeint de main de maître ces valeureux combats livrés par les Pehléwâns ou preux de l'Irân à leurs farouches adversaires du Tourân.

Le Châh-nâmé, au dire de Daoulèt-Châh, consistait dans le principe en 60,000 *beits* ou vers à hémistiches rimés, dont chacun se composait de 3 pieds nommés *bacchiques* (◡--), suivis d'un iambe. Il est à présumer que ce chiffre de 60,000 a été adopté pour former une somme ronde, car les nombreux manuscrits de ce poëme qui se sont conservés jusqu'à nous ne renferment guère plus de 53 à 54,000 vers. Ils offrent en outre une multitude de variantes provenant des retranchements et transpositions opérés par des copistes infidèles ou de fréquentes interpolations qui y ont été faites par les rhapsodes du Levant, et qu'il est assez facile de reconnaître à l'absence des archaïsmes du dialecte parsy, qui y sont remplacés par une foule de mots arabes évités au contraire avec le plus grand soin par Firdoûcy.

Le *Châh-nâmé* a été traduit en 675 de l'hégire (1277 de J.-C.) en prose arabe, et il se trouve un exemplaire de cette traduction à la Bibliothèque royale de Paris.

Le savant Lamsden a publié à Calcutta le premier volume in-fol. du texte persan de ce beau poëme, collationné sur 27 manuscrits différents; la mort, qui le ravit trop tôt aux lettres orientales, l'empêcha de mener à fin cette entreprise. Le capitaine Turner-Macan a publié dans la même ville, en 1829, une nouvelle édition du *Châh-nâmé* en 4 volumes grand in-8°, formant 2,340 pages, précédées de la biographie du poëte.

Une traduction anglaise excessivement concise et mutilée a été récemment mise au jour par James Atkinson, qui déjà en 1814 avait fait paraître à Calcutta une version libre du gracieux épisode de *Sohrab*. M. Gœrres a fait également preuve de talent et d'habileté dans sa traduction allemande, qui s'étend depuis le commencement du *Châh-nâmé*, jusqu'à la mort du preux Roustèm et qui a été imprimée à Berlin en 1820, en 2 volumes in-8°, intitulés *Das Heldenbuch von Iran*.

Les deux Anglais Champion et W. Jones ont aussi publié divers fragments du même poëme, sur lequel se sont essayés avec plus ou moins de succès plusieurs orientalistes allemands, savoir : MM. Hagemann, de Hammer, le comte Ludolf, Wilken, Wahl, Vullers, et Wallenburg, qui, en 1811, s'est fait connaître par sa *Notice* française *sur le Schâh-nâmé de Ferdoussi*, Vienne, 1811. F. Ch-m-y.

FIRMAMENT. Les anciens nommaient *firmamentum*, appui, soutien, cet espace du ciel (*voy.*) où sont situées les

étoiles, et qu'ils prétendaient solide, parce que, selon Aristote, c'était une condition inhérente à la noblesse de la nature des cieux et nécessaire à leur incorruptibilité. Le mot *firmament* a souvent été employé par les écrivains sacrés, par les astronomes, les poëtes et par d'autres écrivains. Ptolémée, voulant accorder autant que possible le phénomène des corps célestes avec l'esprit de la philosophie régnant à cette époque, supposa que la terre était fixée, stable au centre de l'univers, et que la lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, pivotaient autour d'elle sur des sphères solides, mais de matières transparentes. D'après cette première supposition, il imagina une huitième sphère sur laquelle se trouvaient placées les étoiles fixes, et cette sphère s'appela le *firmament des étoiles fixes*; au-dessus se trouvait une autre enveloppe qu'il nomma premier mobile, et tous ces globes renfermés les uns dans les autres étaient contenus dans un dernier auquel il donna le nom de *ciel* ou *empyrée* (*voy.*). Le temps fit justice de toutes ces absurdités astronomiques, et le système de Ptolémée fut rejeté. Maintenant le mot de firmament est encore souvent employé, mais il n'a plus de limite : ainsi il exprime quelquefois la région des étoiles fixes et quelquefois aussi il désigne une région particulière des cieux. Dans l'Écriture sainte, le mot firmament signifie quelquefois *moyenne région* de l'air.

On connaît les expressions de *voûte azurée*, *bleu de ciel*, etc. En effet, l'espace dont nous venons de parler, et sur lequel on consultera en outre l'article CIEL, paraît bleu à nos yeux. Cela vient, suivant l'abbé Nollet, de ce que la concavité de notre atmosphère nous renvoie les rayons bleus et violets qui n'ont pu percer son épaisseur. La lumière venant des astres est composée de rayons de différentes couleurs qui, étant réfléchies par la terre, traversent l'atmosphère pour retourner vers le firmament. Mais de ces rayons les plus intenses seuls, tels que les rouges, les orangés, les jaunes, ont assez de force pour traverser entièrement l'atmosphère : les bleus et les violets, trop faibles, ne pouvant percer, se trouvent réfléchis une seconde fois et nous font voir la concavité de cette atmosphère sous les couleurs qui leur sont propres. Mais comme les rayons violets sont excessivement faibles, les bleus, plus forts, dominent et frappent notre vue d'une impression plus forte. A. P-T.

FIRMAN, mot persan qui signifie *ordre*. Ce mot est employé avec cette signification en Perse et dans tout l'empire othoman. Il sert à désigner un acte quelconque émané du gouvernement et devant donner à un ou à plusieurs individus les moyens, soit de circuler librement d'un pays à l'autre, soit de se faire mettre en possession d'un bien ou d'une place qui lui appartient. Mais chez les Othomans le mot *firman* est affecté spécialement aux actes émanés du centre du gouvernement. Les ordres et les décisions des pachas et des magistrats de province portent la dénomination turque de *boyourouc* (commandement) ou *boyouroldy* (il a commandé).

Voici la traduction du firman qui fut remis en 1830 par le sulthan à M. Jaubert, quand celui-ci quitta Constantinople pour rentrer en France : « Aux plus glorieux d'entre les cadis et les magistrats, mines de vertu et d'éloquence, juges et administrateurs des lieux situés sur la route depuis ma Subl me-Porte jusqu'à la frontière, en passant par Belgrade (que leurs vertus s'accroissent!); aux plus glorieux d'entre les grands et d'entre leurs égaux, gouverneurs, commandants et autres officiers (que leur pouvoir augmente!); lorsque le présent ordre auguste vous sera parvenu, sachez que. . . . .

« Le modèle des grands parmi ceux qui professent la religion du Messie, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire résidant auprès de ma Sublime-Porte, le général Guilleminot (que sa fin soit heureuse!), par une note revêtue d'un sceau, qu'il a fait remettre à ma Sublime-Porte, a représenté qu'un officier français, nommé Jaubert, étant dans le cas de se diriger sur la frontière par la voie de Belgrade, accompagné d'un Tatar de la Porte et d'un domestique de confiance, il désirait l'émanation d'un ordre suprême, à l'effet que le susdit officier, accompagné comme il vient d'être

dit, trouvât sur sa route, depuis ma Porte de félicité jusqu'à la frontière, en passant par Belgrade, sûreté et protection, conformément aux capitulations impériales, et n'éprouvât, sous prétexte d'exigence de tribut, ni sous aucun autre, contrairement auxdites capitulations, aucun trouble, molestation ni empêchement, soit en sa personne, soit en ce qui concerne ses bagages et ses montures, et qu'il lui fût loisible de se procurer, pour son argent, les vivres et provisions qui lui seraient nécessaires.

« Ma volonté étant qu'il soit fait ainsi, vous donc qui êtes les juges, magistrats et autres ci-dessus désignés, ... mon ordre suprême est émané.

« J'ordonne que, lors de sa réception, vous agissiez sur ce point en conséquence de ce noble firman, auquel sont dus respect, obéissance et soumission. Sachez-le ainsi, et ajoutez foi à mon noble signe* ».

Écrit dans le mois de, etc. R.

FIRMIAN, noble famille tyrolienne, dont plusieurs membres se sont distingués au service de l'Autriche, et à laquelle le titre de comte a été attaché.

Le comte CHARLES-JOSEPH de Firmian, *homme d'état* d'un grand mérite, naquit en 1716 à Deutschmetz, dans le Tyrol, et reçut sa première éducation à Erthal, à Inspruck et à Salzbourg. Après avoir fréquenté ensuite l'université de Leyde, il se rendit en France et en Italie, où il perfectionna son goût pour les beaux-arts. François Ier étant monté sur le trône impérial d'Allemagne, le comte Firmian retourna dans son pays et prit part aux affaires publiques. Quelque temps après, Marie-Thérèse l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Naples, puis en Lombardie. Là s'ouvrit pour lui un vaste champ où il fit briller les talents d'un homme d'état dirigé par la religion, la philosophie et la science. Ce fut lui qui réveilla dans le lieu de sa mission le goût des études sérieuses, qui commença à repousser le despotisme ecclésiastique et les préjugés, qui fonda des bibliothèques et travailla à la renaissance de l'université de Pavie. A partir de 1759, il rendit des services signalés, surtout à la ville de Milan. Versé dans plusieurs branches de la littérature, il vécut dans une constante union avec des artistes et des savants; il donna à plusieurs d'entre eux des preuves marquantes de sa libéralité. Le comte de Firmian mourut le 20 juillet 1782, laissant une bibliothèque choisie composée de 40,000 volumes, ainsi qu'une précieuse collection d'objets d'art.

Son frère, le comte JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, archevêque de Salzbourg, se déshonora par ses persécutions contre les *hérétiques* domiciliés dans le ressort de son archevêché; ce qui contraignit plus de 30,000 protestants à sortir successivement du pays, pendant l'hiver de 1731 à 1732. Ce ne fut pas seulement le zèle pour la religion, ce fut encore surtout l'avarice qui détermina la conduite du prélat dans cette circonstance. Non content de l'argent que lui payaient ceux qui voulaient voyager hors du pays pour obtenir cette permission, il leur fit intenter des procès comme à des rebelles, procès par suite desquels ils se trouvaient dépossédés de ce qu'ils avaient. En récompense de ses services, le pape ordonna qu'à l'avenir les cardinaux même lui donneraient, ainsi qu'à ses successeurs, le titre de *grandeur* (*excelsus, sua celsitudo*). Il mourut en 1744 dans sa métropole.

Le dernier rejeton mâle de l'ancienne famille de Firmian fut le comte CHARLES-LÉOPOLD-MAXIMILIEN, d'abord prince-évêque de Lavant, puis désigné pour l'administration de l'archevêché de Salzbourg, et en dernier lieu prince-archevêque de Vienne. Il était né à Trente en 1766, et mourut au chef-lieu de son église et de l'empire le 29 novembre 1831. *C. L.*

FISC désigne en général le domaine du prince ou celui de quelque seigneur particulier. Mais on applique plus particulièrement cette dénomination au trésor du prince ou de l'état. Le mot vient du latin *fiscus*, qui, dans l'origine, signifiait *panier d'osier*, parce qu'anciennement, chez les Romains, on se servait de paniers de cette espèce pour y déposer l'argent. Sous la république, il n'y avait qu'un seul fisc, le trésor public; mais sous les empereurs on distingua le trésor et le domaine particulier du prince de celui de l'é-

(*) Il s'agit ici du *togra*, espèce de chiffre contenant le nom du sulthan et certains vœux en sa faveur; le *togra* était placé en tête de l'acte.

tat ! le premier s'appela proprement *fiscus*, le second *ærarium*. A partir des règnes d'Antonin et de Caracalla, on les confondit ensemble.

On dit *attribuer une chose au fisc*, lorsqu'on la *confisque* au profit du trésor public, peine qui, de nos jours même, a encore lieu dans certains cas. *Voy.* CONFISCATION.

Sous les empereurs romains, les impôts furent en général exorbitants; les droits du fisc étaient exercés avec une rigueur impitoyable, surtout à partir de Dioclétien. A quelle autre cause pourrait-on attribuer l'extinction progressive de la classe des cultivateurs libres, leur fuite si fréquente chez les Barbares, leur facilité *à donner*, comme Montesquieu le dit si énergiquement, *leur liberté au premier qui la voulait prendre?* A quelle autre cause pourrait-on attribuer la répugnancé des hommes riches des cités gauloises à se charger de la ruineuse dignité de curiales, la sévérité de la législation impériale contre les curiales récalcitrants qui aimaient mieux s'enfuir et se cacher que d'accepter un honneur qui les rendait responsables des impôts frappés sur leur cité? La rapacité du fisc ne fut-elle pas cause aussi de la révolte désastreuse des Bagaudes (*voy.*)? Il serait long d'exposer ici tous les droits de fisc sous les Romains : droit de s'emparer en certains cas des successions; préférence sur les villes dans la discussion des biens de leur débiteur commun; préférence sur les donataires, et même sur la dot constituée depuis l'obligation contractée envers lui; droit de faire révoquer toute aliénation faite en fraude et à son préjudice; droit de partager par moitié tout trésor trouvé dans quelqu'un de ses fonds, soit public, soit religieux; enfin, après le triomphe du christianisme, droit de succéder aux hérétiques, lorsqu'il n'y avait point de parents orthodoxes : voilà seulement quelques-uns de ses priviléges.

En France, sous l'ancienne monarchie, il n'y avait qu'un fisc public, celui du prince. Tout ce qui était acquis au fisc lui appartenait, ou à ceux qui le représentaient. Les seigneurs féodaux et justiciers avaient aussi droit de fisc, si l'on entend par ce terme le droit de s'appliquer en certains cas la confiscation des biens meubles et immeubles de quelqu'un; leurs juges pouvaient aussi prononcer des amendes au profit du fisc seigneurial. L'Église, considérée comme corps politique, n'avait point de fisc, quoiqu'elle exerçât une juridiction contentieuse : aussi le juge d'Église ne pouvait condamner à l'amende, si ce n'était pour l'employer en œuvres pieuses. Les principes que l'on suivit en France depuis que le droit y prit quelques formes régulières par rapport au fisc, dans le sens de domaine et de trésor public, sont pour la plupart tirés du droit romain. La première maxime était que les droits du fisc sont inaliénables et imprescriptibles. Ce principe existe encore aujourd'hui. Le fisc était toujours réputé solvable et n'était jamais tenu de donner caution; il était exempt de toute contribution, privilégié dans toutes ses créances, et, pour l'achat des métaux nécessaires au service de l'état, à l'abri de la préemption. En fait de succession, il ne venait qu'au défaut de tous ceux qui pouvaient avoir quelque droit aux biens, etc., etc. Pour l'état actuel du fisc, *voy.* les articles DOMAINE et TRÉSOR PUBLIC. A. S-R.

Aujourd'hui on désigne en France, dans le langage judiciaire ou administratif, par le terme de fisc, le trésor de l'état considéré comme personne morale, qui exerce des actions et contre qui l'on peut en exercer. Le fisc a droit aux biens vacants et sans maître, et aux biens acquis par le condamné depuis la mort civile encourue, et dont il se trouve en possession au jour de sa mort naturelle. Le fisc recueille aussi la succession de ceux qui ne laissent ni parents au degré successible, ni enfants naturels, ni conjoint survivant. Il a une hypothèque légale sur les biens des comptables de deniers publics, et un privilége pour le recouvrement des contributions directes, des frais de justice, etc. *Voy.* DOMAINE. E. R.

FISC signifie quelquefois, dans les anciens auteurs, *fief* ou *bénéfice*, parce que, dans la première institution des fiefs, les princes donnaient à leurs fidèles quelques-unes de leurs terres *fiscales* ou patrimoniales à titre de bénéfice, souvent à simple titre viager; et comme ces terres n'étaient pas aliénées sans retour, on les regardait toujours comme faisant partie

du domaine du seigneur : pour cette raison elles retenaient le nom de *fisc*.

L'adjectif *fiscal* désigne tout ce qui appartient au fisc : un homme fiscal est celui qui poursuit et étend avec trop d'âpreté les droits du fisc ; on appelait *avocat fiscal* et *procureur fiscal* l'avocat et le procureur d'office d'un seigneur justicier, parce qu'ils étaient chargés de soutenir les droits de son fisc. *Voy.* FISCAL.

Par *fiscalité* on entend une direction d'esprit ou des dispositions légales qui exagèrent les prétentions du fisc : ces dispositions sont le vice radical de nos systèmes de finances.

Le terme de *fiscalin* était principalement employé pour désigner les individus chargés d'exploiter le domaine du prince et qui y étaient comme attachés. Ce mot était souvent synonyme de fermier ou receveur du fisc. Au moyen-âge, dans les premiers temps, on donnait aussi le nom de *fiscalini* ou *tenentes* à ceux que l'on a depuis appelés vassaux. A. S-R.

FISCAL. On vient de voir l'origine de cette dénomination. Elle devint le titre d'un fonctionnaire public qui existait autrefois, ou qui existe encore, dans diverses contrées, en France, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, dans les provinces allemandes de Russie, etc. En Allemagne, il y avait des fiscaux attachés à la chambre impériale de justice et au conseil aulique d'Empire. Ils y exerçaient à peu près les mêmes fonctions que les procureurs généraux exercent auprès des cours supérieures de justice en France, celles de déférer aux tribunaux la connaissance des infractions faites aux lois et prérogatives, et d'en poursuivre la punition. Ils s'appelaient *fiscaux impériaux*. En Hollande, il y avait des baillis ou fiscaux dans toutes les villes : c'étaient autant de procureurs du gouvernement attachés aux tribunaux. Quand le duc d'Albe fit faire le procès aux comtes d'Egmont et de Hoorn, ce fut un fiscal dévoué aux intérêts de l'Espagne qui dressa l'acte d'accusation. D-G.

FISCHART (JEAN), plus connu sous le nom de *Mentzer*, qu'il prenait sur plusieurs de ses compositions, fut un des satiriques allemands les plus dévergondés non-seulement de son siècle, mais peut-être encore de tous les siècles. Né vers l'année 1550 à Mayence, ou, selon d'autres, à Strasbourg, il devint docteur en droit et avocat au tribunal de la chambre impériale. Vers 1586, nous le trouvons bailli à Forbach près de Saarbruck, et il mourut en 1614. Quant à ses ouvrages, conçus en partie en prose, en partie en vers, ou bien encore composés d'un mélange de vers et de prose, et qui présentent tous des titres bizarres, il règne à cet égard beaucoup d'obscurité. Fischart était inépuisable en saillies plaisantes, gaillardes, ingénieuses, quelquefois équivoques et obscènes ; il connaissait parfaitement les travers de son siècle, et savait sur quel ton il devait tantôt en rire et s'en moquer, et tantôt aussi les flageller sévèrement. Il traita la langue allemande avec une incroyable licence, forgea des expressions et des tournures, sans s'inquiéter beaucoup de l'analogie, mais en faisant voir, même dans son néologisme fantasque, autant d'érudition que d'esprit. On ne l'a jamais surpassé sous le rapport des termes burlesques et vraiment comiques, et, dans les écrits même les plus désordonnés de son fécond génie, on voit surgir partout une jovialité naturelle et un sentiment naïf d'honnêteté et de justice. Voici les plus connus de ces ouvrages, dont on ne trouve aujourd'hui que très rarement la collection complète. D'abord une imitation libre du premier livre du *Gargantua* de Rabelais, sous ce titre difficile à traduire : *Affentheurlich Geschichtklitterung* (1552, et dans un autre idiome, 1575). On reconnaît dans cet écrit, de la manière la plus frappante, toutes les particularités du caractère et de l'esprit de l'auteur, telles que nous les avons mentionnées. *Le fortuné Navire* (1576) est un récit simple, mais spirituel, du voyage de la bouillie au millet que les habitants de Zurich* amenè-

(*) Le *C.-L.* allemand, dont cet article est traduit, parle des habitants de Bâle, mais c'est une erreur. Ce furent les Zurichois qui, voulant montrer à leurs alliés de Strasbourg combien il leur faudrait peu de temps pour accourir à leur secours en cas de besoin, envoyèrent à un tir, auquel le magistrat de Strasbourg les avait invités, une députation qui descendit le Rhin dans la journée, apportant dans leur bateau une chaudière qui renfermait une bouillie de millet encore toute chaude à leur arrivée, sans qu'on eût

rent toute chaude à une fête des habitants de Strasbourg, leurs amis et alliés. Cette composition en vers fut publiée, d'après une copie fidèle, par Halling, avec un commentaire de l'éditeur et une introduction relative à l'histoire des Francs-Archers du poëte Uhland (Tubingue, 1828). *Flohhatz*, *Weibertratz*, *par Huldrich Elloposcleron* (d'abord sans date, puis publié en 1572), autre titre bizarre que nous n'essaierons pas de traduire, est un poëme rimé qui annonce une pétulance extrême. Nous nommerons ensuite *Aller Praktik Grossmutter*, ou la grand'mère de toute pratique (1572); *Consolations pour les Goutteux* (1577); *Philosophie de la discipline conjugale* (1578). *La Ruche du saint essaim de Rome*, par Jesuwalt Pickhart (1579), dont le titre allemand est un peu plus voilé, est une amère, mais solide censure de la vie dissolue des ecclésiastiques de son temps. Dans le *Gargantua* de Fischart, on trouve aussi des essais en vers hexamètres allemands, qu'on a cru faussement avoir été les premiers de ce mètre publiés dans la langue de notre poëte; ils sont rimés et leur construction est fort arbitraire.

A l'avis de Jean-Paul-Frédéric Richter, sous le rapport du langage, des figures et de l'abondance des idées, Fischart l'emporterait de beaucoup sur Rabelais, et il serait son égal pour l'érudition et la création d'expressions nouvelles faite à la manière d'Aristophane. Nous rapportons ce jugement sans y souscrire absolument. Fischart a reproduit Rabelais plutôt que traduit, continue Jean-Paul; et ce fleuve charriant l'or mériterait bien de rencontrer un habile homme qui, versé dans la connaissance des langues et des mœurs, purifiât cet or. Son cinquième chapitre sur le mariage est un chef-d'œuvre de description et d'observations sensuelles, description chaste pourtant et naïvement franche comme la Bible et comme étaient nos ancêtres. M. Meusebach, à Berlin, annonce une édition complète des œuvres de Fischart. *C. L.*

FISSIPÈDES, *voy.* SOLIPÈDES et PIED. Ce mot, relatif au sabot de certains quadrupèdes, se compose de *fissus* (participe passé de *findo*), fendu, et de *pes*, pied. Le même mot *fissus* se trouve composé avec *rostrum*, bec, dans le mot de FISSIROSTRES. *Voy.* OISEAUX.

FISSURE. On connaît sous ce nom une maladie cruellement douloureuse et très opiniâtre, quoiqu'elle ne consiste que dans une lésion fort légère en elle-même et très facile à guérir quand on l'a reconnue. C'est une ulcération superficielle et allongée parallèlement aux plis de l'intestin rectum, située à sa partie inférieure, tantôt au-dessous, tantôt au-dessus du sphincter. Chaque fois que le malade se livre à l'acte de la défécation, le petit ulcère est tiraillé et déchiré, ce qui donne lieu à des douleurs insupportables et qui se prolongent pendant plusieurs heures après l'excrétion des matières fécales. De là résulte que, par la crainte de la souffrance, le malade s'abstenant d'aller à la garde-robe, la constipation devient de jour en jour plus opiniâtre et tend par conséquent à augmenter sans cesse le mal.

Les causes de cette maladie sont peu connues : on pense que des arêtes ou tel autre corps dur mêlé aux matières fécales produisent au passage une légère coupure qui s'envenime, comme on le dit vulgairement. Quelques petites vésicules survenues accidentellement peuvent avoir le même résultat. Ce qui constitue le danger, c'est que presque toujours la fissure est longtemps méconnue tant du malade que du médecin, qui s'abstient de pratiquer une exploration assez scrupuleuse. Souvent, en effet, la petite ulcération a son siége à une hauteur assez considérable de l'intestin: de là résulte qu'on voit des malades accuser des douleurs insupportables qui leur font perdre l'appétit et le sommeil, sans qu'on reconnaisse la véritable cause de leur dépérissement.

La fissure n'est cependant pas une maladie grave ni même difficile à reconnaître. La guérison est facile à obtenir lorsqu'on veut bien subir une petite incision pratiquée au fond de l'ulcération elle-même, et dont on fait cicatriser les bords séparément en y introduisant des mèches de charpie plus ou moins volumineuses.

rien fait en route pour la réchauffer. On conserve encore cette chaudière dans une salle de l'arsenal de Strasbourg. J. H. S.

Des chirurgiens, qui considèrent cette maladie comme un spasme du sphincter, pratiquent l'incision du côté opposé à la fissure, et réussissent également par ce moyen. Enfin un procédé moins sûr et moins prompt, mais auquel se prêtent plus volontiers les malades qu'effraie l'instrument tranchant, consiste à toucher l'ulcération à plusieurs reprises avec un petit crayon de nitrate d'argent fondu. Après l'une et l'autre opération, il faut avoir recours à un régime et à des médicaments propres à entretenir la liberté du ventre. F. R.

FISTULE (*fistula*), petit canal accidentel occasionné par la perforation d'un réservoir ou d'un canal excréteur, et qui est entretenu par le passage continuel d'un liquide. La présence d'un corps étranger, en provoquant une suppuration plus ou moins abondante, est encore une cause déterminante des fistules. Le traitement, très difficile dans la pratique et souvent contrarié par des accidents, est extrêmement simple en théorie. Rétablir le cours naturel des matières, enlever les corps étrangers qui entretiennent l'irritation des parties, modifier ou retrancher les *parois des fistules* qui auraient trop de peine à revenir à leur état normal, telles sont en général les indications qui se présentent dans ces maladies, dont le danger varie beaucoup suivant les organes qu'elles affectent, et qu'il faut étudier en particulier, du moins dans les espèces les plus connues. Il y a même des fistules qu'il ne faut pas guérir ou du moins dont la guérison exposerait à des dangers réels. On réserve d'ailleurs plus spécialement le nom de fistule à celles qui sont produites par la perforation des réservoirs ou des canaux excréteurs, tandis qu'on nomme les autres *plaies* ou *ulcères fistuleux*.

La *fistule lacrymale* consiste dans l'oblitération du canal nasal, bientôt suivie de l'engorgement, de l'inflammation et de la rupture du sac lacrymal (*voy.* LARMES). Cette maladie, qui se présente surtout chez les sujets jeunes et lymphatiques, à la suite de la variole et aussi des inflammations chroniques des fosses nasales, se caractérise par une tumeur qui se développe au-dessous du grand angle de l'œil : c'est la tumeur lacrymale, prélude ordinaire de la fistule. Dès lors, les larmes, qui ne peuvent plus suivre leur voie naturelle, s'écoulent le long de la joue et constituent une grave incommodité; plus tard, un abcès se manifeste dont la suppuration vient encore y ajouter.

Abandonnée à elle-même, cette maladie non-seulement ne se guérit pas, mais encore tend sans cesse à augmenter, et elle produit une difformité choquante de la figure. On y remédie en rétablissant le cours des larmes soit par des injections faites dans les points lacrymaux quand le mal n'est pas encore très grave, ou en faisant pénétrer dans ces canaux des corps propres à les dilater peu à peu, soit plus tard par une opération dont les procédés varient, mais qui consiste à pratiquer un canal artificiel au moyen d'un instrument tranchant et de canules pleines ou creuses, qu'on laisse en place autant que cela est nécessaire.

Avant, pendant et même après l'emploi des moyens chirurgicaux, il faut avoir recours à un traitement tant général que local, capable de diminuer la disposition inflammatoire qui a produit et qui entretient le mal, ou qui pourrait en amener la récidive.

Fistule salivaire. Lorsque, par une plaie ou par une ulcération, un des conduits excréteurs des glandes salivaires (*v.*) se trouve divisé (c'est le plus souvent celui de la glande parotide), la salive s'écoule hors de la bouche, ce qui constitue une incommodité notable, indépendamment de ce que la digestion en éprouve du dérangement. La maladie est bien facile à reconnaître, en ce qu'on voit par l'ouverture fistuleuse s'écouler habituellement de la salive, dont la quantité augmente notablement pendant la mastication. C'est ce liquide qui s'oppose à la cicatrisation de la plaie.

Il faut donc, en remontant vers l'origine du canal excréteur, percer la joue de dehors en dedans, de manière à faire une nouvelle voie à la salive pour pénétrer dans la bouche. Alors la plaie primitive se ferme bientôt, de même que celle de l'opération. On a aussi tenté avec succès de rétablir le canal dans sa longueur primitive en dilatant la portion rétrécie.

Quand la fistule a lieu plus en arrière ou qu'elle appartient aux glandes sub-maxillaires ou sublinguales, il faut apporter quelques modifications aux procédés opératoires, et la guérison est beaucoup plus difficile; quelquefois même la maladie est complétement incurable. Il en résulte, outre la difformité et l'incommodité produite par l'écoulement continuel de la salive, une perte pour la digestion, fonction à laquelle la présence de ce liquide est extrêmement nécessaire.

Fistules mammaires ou *laiteuses*, *hépatiques* ou *biliaires*. Ces fistules, tout-à-fait analogues aux fistules salivaires, ont lieu à la suite de plaies ou d'inflammations qui occasionnent une rupture de quelque conduit excréteur des glandes : de là résulte l'épanchement des liquides excrétés. Les mêmes principes de traitement sont applicables à ces fistules; la dernière surtout présente un danger sérieux relatif à l'épanchement de la bile dans la cavité du ventre. La guérison en est extrêmement difficile.

Fistules stercorales. Plus connues sous le nom de *fistules à l'anus*, celles-ci consistent dans des perforations de l'intestin rectum, qui sont la conséquence d'abcès survenus dans le tissu cellulaire du périnée. Par suite de cette lésion, des matières tant solides que liquides et gazeuses s'échappent incessamment contre la volonté du malade, et donnent lieu à une infirmité plus dégoûtante encore qu'elle n'est douloureuse. Tendant presque toujours à s'aggraver, la fistule stercorale s'est quelquefois guérie spontanément à la longue; mais on n'attend guère cette rare éventualité, et l'on a presque toujours recours à l'incision du trajet fistuleux qu'on réunit ainsi avec la cavité de l'intestin, et dont on fait cicatriser les bords séparément. Ce procédé opératoire est maintenant employé exclusivement à l'excision, à la cautérisation avec le fer rouge ou les caustiques, aux injections irritantes et aux autres moyens qui ont été successivement proposés.

Il n'est pas difficile de constater l'existence de cette maladie, mais il importe d'en déterminer exactement le siége, la direction et l'étendue, pour la traiter avec succès.

Fistules urinaires. Le réservoir de l'urine peut être également perforé par diverses causes accidentelles, telles que des plaies ou des abcès, et il peut laisser filtrer par une ou plusieurs ouvertures le liquide qu'il est appelé à contenir. L'urine, coulant sans cesse, irrite les tissus qu'elle baigne, et occasionne des endurcissements, des callosités, qui s'opposent à la guérison. Il n'est pas nécessaire de dire l'odeur et l'incommodité qui résultent de cette lésion.

L'indication à remplir consiste à obliger l'urine à repasser par les voies naturelles qu'elle avait abandonnées : c'est à quoi l'on parvient à l'aide de sondes (*voy.*) introduites dans le canal de l'urètre (*voy.*), dont le rétrécissement a occasionné le mal dans un grand nombre de cas. En même temps, il faut, au moyen d'incisions, rafraîchir les bords de la plaie fistuleuse et les maintenir en contact par des points de suture; mais toujours cette maladie doit être considérée comme l'une des plus difficiles à guérir. A plus forte raison les fistules *recto-vésicales*, qui pénètrent à la fois dans la vessie et dans le rectum, sont-elles presque incurables, de même que chez les femmes les fistules *vésico-vaginales*. F. R.

FITZ est un vieux mot français qui signifie fils; on l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre, comme James Fitz-roi, duc de Grafton; James Fitz-James, duc de Berwick. En Irlande, plusieurs familles ont la syllabe *fitz* devant le nom de leur famille, comme les Fitz-Moritz, les Fitz-Gerald et autres. C'est dans le même sens que les Russes emploient la terminaison patronymique *vitch* : *tsésarévitch*, *tsarévitch* signifient fils d'empereur, fils de tsar, et *Petrovitch* fils de Pierre; au féminin le *vitch* se change en *evna* ou *ovna*, *tsarevna*, *Petrovna*. E. P-c-t.

FITZGERALD, illustre maison d'Irlande dont l'arbre généalogique remonte jusqu'au règne d'Édouard-le-Confesseur. Elle eut le titre de comte *de Kildare* dès l'an 1314; en 1761, elle le convertit en celui de marquis et y ajouta le titre de comte d'Offaley; le 26 novembre 1766, le chef de cette famille reçut en outre celui de duc de Leinster.

Le duc actuel, pair d'Irlande, est Auguste-Frédéric Fitzgerald, né en 1791 et marié depuis 1818 à lady Stanhope, la plus jeune fille du comte de Harrington, dont il a plusieurs enfants.

Mais c'est d'un autre membre de cette noble famille que nous devons nous occuper ici. S.

Lord EDWARD Fitzgerald, fils puiné de James, premier duc de Leinster, et de lady Emilia-Mary Lennox, fille du duc de Richemond et nièce du célèbre Fox, naquit le 15 octobre 1763 au château de Carton, près Dublin. Aussitôt après la mort de son père (nov. 1773), il fut amené en France, et il ne retourna en Angleterre qu'à l'âge de 16 ans. Il embrassa la carrière des armes, et, parvenu bientôt au grade de major d'un régiment d'infanterie, il passa en Amérique où il se fit remarquer plus encore par son humanité que par sa brillante valeur. Edward, dont l'extérieur mâle et superbe, et le caractère noble, sévère, énergique, semblaient faits tout exprès pour les révolutions, avait déjà senti dans son âme l'amour de la liberté; son cœur applaudissait en secret au signal d'indépendance que le Nouveau-Monde venait de donner, et il maudissait dans son intérieur chacun des coups que son bras portait par devoir. Ce fut donc avec bonheur que le jeune Irlandais revint en Europe et alla prendre place au parlement irlandais, comme représentant du bourg d'Athy. En effet, à cette époque l'Irlande avait encore un fantôme de représentation nationale siégeant à Dublin; mais les lois contre les papistes défendaient l'approche de la tribune aux représentants de la plus grande partie de la nation; l'aristocratie régnait en maîtresse absolue dans la chambre des communes; tout était vénal au sein même du parlement. Malgré son origine seigneuriale, le représentant d'Athy s'était de bonne heure dévoué à la cause du peuple, et avait rêvé l'amélioration du sort de ses compatriotes; il reconnut bientôt l'impossibilité de réaliser ses projets généreux. Convaincu que l'on n'arracherait jamais par les voies légales l'Irlande au joug du torysme anglais, profondément découragé à la vue de la corruption qu'il avait rencontrée là où il espérait trouver des vertus, lord Fitzgerald quitta sa patrie en 1787 pour voyager en Espagne, et de là dans l'Amérique du Nord, où il alla redemander aux vastes solitudes du Nouveau-Monde la paix de l'âme et un adoucissement aux tortures morales qu'un amour malheureux lui avait fait éprouver. Après deux ans d'une vie contemplative, lord Fitzgerald revint en Europe, et en 1790 il reprit sa place au parlement d'Irlande.

La révolution française remplissait alors le monde de son fracas : ainsi que Fox, Sheridan et tous les principaux patriotes anglais de l'époque, lord Fitzgerald l'avait saluée avec enthousiasme, persuadé qu'elle devait être l'aurore de la liberté universelle, et qu'elle préludait à l'affranchissement du monde. En 1793, afin d'en étudier de près la marche, il se rendit à Paris, où, présenté par le célèbre publiciste Thomas Payne (*voy.*), il fut bientôt lié avec les chefs les plus ardents de l'opposition révolutionnaire. Mais ses liaisons en France, et surtout sa conduite dans un banquet où il porta en public un toast à la gloire des armées républicaines, ayant été connues en Angleterre, il se vit aussitôt rayé des contrôles de l'armée.

En revanche, ce voyage assura son bonheur domestique : il épousa la jeune Paméla, cette belle *pupille* de madame de Genlis, que le *Peerage* anglais, moins réservé que nos écrivains français, dit avoir été la fille de cette dame et du duc d'Orléans Philippe-Égalité *, et retourna avec elle dans sa patrie. Ils se fixèrent dans un petit domaine du comté de Kildare, où ils passèrent quelques jours pleins de bonheur. Mais lorsqu'Edward Fitzgerald vit sa patrie en proie aux dissensions civiles, son âme s'émut à la vue des souffrances publiques : il quitta sa retraite et parut sur la scène politique. Sa conduite ne pouvait être douteuse : il prit la défense des opprimés contre les oppresseurs.

Effrayé du développement rapide de l'esprit public et redoutant, avec raison

(*) Dans les suppléments de la *Biographie universelle*, l'article *Fitzgerald* paraît n'avoir été fait que parce qu'il offrait l'occasion d'esquisser l'histoire de cette femme, histoire à laquelle on a donné un caractère fort étrange. S.

du reste, les progrès et les tendances de la révolution française, le ministère anglais faisait peser sur l'Irlande un despotisme révoltant. Alors les Irlandais, fatigués enfin du joug anglais et stimulés par l'exemple de la France, crurent l'heure venue pour proclamer leur indépendance. Dans toute l'étendue du pays se formèrent en secret des comités directeurs; une vaste société s'organisa sous le nom d'*Irlandais-unis* (*Irish united*), et le directoire central établi à Dublin imprima l'impulsion à tous les comités en fomentant le mécontentement général. Ce n'était pas une fraction du peuple, c'était le peuple tout entier qui se préparait à se dresser comme un seul homme : catholiques, presbytériens, anglicans, etc., tous, avec enthousiasme, venaient s'enrôler dans l'union où les autres sociétés secrètes, telles que les *Enfants de la lumière*, les *Défenders* (*voy.* ce mot) vinrent bientôt se fondre; plus de 500,000 citoyens y prirent part. Lord Fitzgerald, devenu l'idole du peuple, en fut d'une voix unanime proclamé le chef avec le titre de généralissime. L'union reçut une organisation parfaite, s'élevant de degré en degré; partant de simples sections de douze personnes, tous les fils de la conjuration venaient aboutir à un directoire exécutif composé de cinq grands directeurs, Fitzgerald, président, Olivier Bond, le docdeur Mac-Nevin, Thomas Addis Emmett, et Arthur O'Connor, l'un des descendants des anciens rois de la vieille Irlande. Les directeurs pensèrent à s'assurer l'appui de la France : Fitzgerald entra d'abord en correspondance avec le ministre Barthélemy et se rendit bientôt après secrètement à Paris, pour s'entendre avec le Directoire exécutif (1796). A la suite de plusieurs négociations, la France arma une flotte de 25 vaisseaux, de 15 à 20 frégates, etc., et le général Hoche reçut l'ordre de débarquer 25,000 soldats de la république en Irlande, pour y soutenir les insurgés au moment de l'exécution. Si, comme nous l'avons dit à l'article Defenders, ces corps de troupes avaient pu débarquer, sans doute l'indépendance de l'Irlande eût été assurée; mais la flotte française, après avoir été longtemps battue par les tempêtes, fut obligée de regagner Brest en décembre 1796. Une seconde tentative eut lieu l'année suivante et fut encore plus malheureuse; car, attaqué par l'amiral anglais Duncan (*voy.*), Winter, l'amiral de la flotte française, fut battu le 11 octobre 1797 près des côtes de Hollande. Malgré l'inviolable secret gardé par les conspirateurs, le gouvernement anglais, qui se défiait de Fitzgerald, soupçonna quelques trames et parvint bientôt à découvrir des indices de la conspiration. Dans les premiers jours de mars 1798, le directeur O'Connor fut arrêté à Margate, comme il se rendait en France avec deux de ses amis. Cette arrestation amena la saisie de la correspondance de la société avec le Directoire français. Ce fut alors que, dans la crainte d'être prévenu par l'autorité, le comité exécutif arrêta qu'il fallait agir. En conséquence, dans toute l'étendue de l'Irlande les conjurés se préparaient pour la levée en masse, lorsque tout à coup la trahison vint tout déranger. Thomas Reynolds, le représentant du comté de Kildare et qui avait le rang de colonel dans l'union, marchand catholique de Dublin, reçut 5,000 livres sterling et l'assurance d'une pension de 1,500 livres : à ce prix ce misérable trahit ses compatriotes, vendit leur vie et la liberté de sa patrie. Il a été obligé de quitter l'Irlande et l'Angleterre et d'aller cacher loin des tombeaux des nobles victimes de sa trahison sa honte et son infamie!... Le 12 mars, les directeurs Emmet, Mac-Nevin et Bond furent arrêtés; le lendemain tout le comité provincial de Leinster le fut également, et tous les plans de la conspiration se trouvèrent dès lors entre les mains du gouvernement. Seul, lord Edward, averti à temps, put se soustraire à l'ordre donné de le saisir; il se cacha dans une maison de Dublin; mais du fond de sa retraite et secondé par le dévouement des nombreux affiliés que comptait cette ville, il continua à dominer toute l'Irlande. Les chefs arrêtés furent remplacés, la hiérarchie se rétablit, et le moment de l'insurrection fut fixé au 23 mai. Mais une nouvelle trahison perdit lord Edward : le capitaine de milice Armstrong ayant révélé au gouvernement le jour de l'insurrection et les dispositions

arrêtées, la prise ou la mort du puissant chef des Irlandais devint le but de tous les efforts de la police anglaise; sa tête fut mise au prix de 1,000 liv. sterl., et personne ne se trouva qui voulût livrer ce patriote à ses ennemis. Mais le 17 mai au matin, il fut rencontré dans les rues de Dublin par le major de la ville; l'on en vint aux mains, et lord Edward, dégagé par ses amis, s'échappa. Dans ce moment, il était encore temps pour Fitzgerald de se sauver en quittant l'Irlande; mais il resta: la peur ne pouvait avoir accès dans cette âme généreuse. Bientôt on découvre la maison qui lui sert de retraite: on la fait cerner le 19 mai au matin, et on l'y surprend seul et se promenant tranquillement. Il se défend en brave, et, armé seulement d'un poignard, il tue l'un des chefs des assaillants et blesse l'autre; mais la blessure, quoique dangereuse, de ce dernier lui laisse assez de force pour saisir d'une main tremblante un pistolet: il tire et la balle traverse la poitrine et brise l'épaule du champion de l'Irlande. Il tombe baigné dans son sang; on le fait prisonnier et on le transporte à la *Newgate* du château de Dublin. Du 19 au 21, tous les chefs de l'insurrection furent emprisonnés. Cependant les Irlandais-unis se soulèvent de toute part; sans chefs, sans armes, le peuple s'insurge en masse dans tous les districts, et se porte sur la capitale dans la nuit du 23 mai. Edward du fond de son cachot entend les cris de liberté de ses compatriotes; mais l'armée anglaise a le dessus, et, après plusieurs combats, les conjurés, refoulés dans l'intérieur du pays, sont à la fin tous exterminés. Quant à l'infortuné Fitzgerald, il n'était plus lorsque sa patrie révoltée s'agitait encore dans ses dernières et héroïques convulsions; car, après avoir été condamné à mort par la cour du banc du roi et avoir aperçu de sa prison l'échafaud où il devait monter, ainsi que les autres chefs, le noble lord, qui avait passé quelques jours dans une douloureuse agonie, s'éteignit le 4 juin 1798, en se faisant *lire* par son chirurgien la Passion de Jésus-Christ. Il ne monta pas sur l'échafaud, et c'est par erreur qu'à l'article DEFENDERS, on a mis ces mots: *Il fut exécuté*, au lieu de ceux-ci: « Il fut condamné à mort, mais ne vécut pas assez longtemps pour sceller de son sang, versé sur l'échafaud, la cause des droits des peuples et de la liberté civile et religieuse de l'Irlande. » Thomas Moore lui a élevé un monument dans l'ouvrage, traduit en français, qui porte ce titre: *The life and death of lord Edward Fitzgerald*, Londres, 1831, 2 vol. in-8°.

Lord Fitzgerald a laissé un fils et deux filles: le premier EDWARD-FOX, né en 1794, qui a été pendant quelque temps capitaine de hussards, siége actuellement parmi les représentants de l'Irlande à la chambre des lords du Royaume-uni.

Les biens de lord Edward avaient été confisqués, mais George IV en ordonna plus tard la restitution.

L'ami et à la fois le complice et le collègue de Fitzgerald, le brave O'Connor (*voy.*), est devenu général au service de la France. E. P-c-t.

FITZ-JAMES, famille illustre, française à partir du maréchal de Berwick (*voy.*), mais qui était originaire d'Angleterre, et dont la souche est *James* ou Jacques Stuart, d'abord duc d'York, puis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II. Berwick, son fils né en dehors du mariage (*voy.* FITZ), fut le premier duc de Fitz-James. Son fils, FRANÇOIS de Fitz-James, né à Saint-Germain-en-Laye le 9 juin 1709, renonça, pour embrasser l'état ecclésiastique, aux dignités de son père auxquelles il devait succéder à la place du comte HENRI, son frère aîné. En 1727, il fut nommé par le roi abbé de Saint-Victor, puis évêque de Soissons en 1739, et il mourut le 19 juillet 1764. On a de lui une *Instruction pastorale contre le P. Berruyer*, auteur de l'*Histoire du peuple de Dieu*, et un *Rituel*; ses *OEuvres posthumes* ont été imprimées en 1769, 2 vol. in-12, précédées d'une notice biographique.

Le troisième frère, CHARLES duc de Fitz-James, né en 1712, fut donc l'héritier du titre, et devint pair et maréchal de France, et lieutenant général du Limousin. Il mourut à Paris en mars 1787, laissant deux fils dont le second, ÉDOUARD-HENRI, maréchal-de-camp, né en 1750 et mort en 1805 dans l'émigration, fut le père

du duc de Fitz-James actuel, à qui nous consacrerons une notice plus étendue.

ÉDOUARD, duc de Fitz-James, ancien pair de France, ancien premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, comte d'Artois, ancien chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, aujourd'hui membre de la Chambre des députés et commandant de la Légion-d'Honneur, naquit à Versailles en 1776. Descendant des Stuart et issu de race royale, il s'est montré constamment le plus inébranlable appui du trône, le défenseur le plus zélé de la bannière des lys.

Dès les premières tentatives de la Révolution, M. de Fitz-James protesta contre toute innovation tendant à affaiblir la monarchie. En abandonnant la France pour se réfugier en Italie (1789), et après la formation de l'armée de Condé, il crut qu'il était de son devoir d'y prendre du service. Quoiqu'il portât les armes contre sa patrie, on peut rendre justice à son courage et à sa loyauté. Il fut l'aide-de-camp du maréchal de Castries, et se distingua en plusieurs occasions. Lorsque cette armée nobiliaire eut été licenciée, le jeune officier passa en Angleterre où il épousa Mlle de Latouche ; puis il parcourut les montagnes de l'Écosse, et les sympathies des habitants lui révélèrent, dit-on, combien le nom de Stuart était encore cher à leur cœur.

Lorsque la tempête révolutionnaire se fut calmée en France, M. de Fitz-James sollicita sa radiation de la liste des émigrés et obtint du gouvernement consulaire la permission de rentrer dans sa patrie; mais constant dans ses principes comme à la devise de ses ancêtres, *Semper ubique fidelis*, il ne voulut recevoir ni place ni dignité, et vécut dans la retraite pendant toute la durée du régime impérial.

A la fin de 1813, alors que la chute de Napoléon devenait de plus en plus imminente, M. de Fitz-James accepta le modeste grade de caporal dans la première légion de la garde nationale de Paris. Dans la journée du 30 mars 1814, cette légion ayant eu ordre de se rendre à la barrière Mousseaux, le duc caporal sortit des rangs et fit entendre des paroles d'opposition contre la résolution prise par le gouvernement de défendre la capitale. Ces paroles, qui ont été recueillies par les biographes et qui nous paraissent plus dignes de tomber dans un profond oubli, produisirent en partie l'effet que M. de Fitz-James en attendait; car si les hommes de cœur qui n'écoutaient que l'amour de la patrie allèrent succomber au champ d'honneur, les royalistes et les hommes timorés suivirent l'avis qu'on leur donnait avec tant de hardiesse. Le lendemain, la capitulation de Paris fut signée, et on vit le caporal de la veille, à la tête de plusieurs jeunes nobles, parcourir les rues de la capitale, des mouchoirs blancs à la main et au bras, et répétant le cri de Vive le roi! qui devait mettre fin à l'hésitation, si honorable pour lui et si menaçante pour les Bourbons, de l'empereur Alexandre de Russie.

Après la restauration de cette dynastie, nommé aide-de-camp et premier gentilhomme de Monsieur, pair de France, colonel de la garde nationale à cheval, etc., le duc de Fitz-James suivit le prince dans les provinces du Midi et l'accompagna à Lyon. Les Cent-Jours le trouvèrent à Gand, d'où les armées étrangères le ramenèrent bientôt, et depuis son zèle pour la famille royale ne s'est jamais démenti. Le 4 juin 1814, il avait été élevé à la dignité de pair : dans la séance du 21 octobre 1815, il proposa des remercîments à voter au duc d'Angoulême, réclama avec de vives instances la condamnation du maréchal Ney, et, lorsque la chambre haute eut prononcé sur le sort de cette noble victime, ce fut lui qui, le premier, dans la nuit du 6 décembre 1815, apporta aux Tuileries la nouvelle que le *brave des braves* devait mourir de la main de ses concitoyens. A l'époque du jugement du général Bertrand, son beau-frère, qui était alors inscrit sur une liste de proscription, il ne craignit pas d'aggraver encore la position de ce fidèle ami de l'empereur en publiant une lettre dans laquelle il déclarait que le général avait prêté serment à Louis XVIII. Démenti par la famille de Bertrand, il répondit par une autre lettre qu'il publia le 7 septembre 1815 et dans laquelle il ne respecta, on doit le dire, ni les liens de famille, ni les égards auxquels le malheur a toujours droit. Enfin l'espèce

de fanatisme royaliste qui s'était emparé de M. de Fitz-James le porta, dès que le gouvernement sembla revenir dans les voies constitutionnelles, à se ranger dans l'opposition. Il combattit avec force la loi du 5 février 1817 relative aux élections, prit occasion de ces mots prononcés par l'un des ministres : « Ayez des vertus et vous aurez « de l'influence! » pour lui adresser une apostrophe violente, mais portant le cachet de son éloquence énergique et incisive. Pendant tout le temps qu'il fit partie de l'opposition réactionnaire, on le vit s'élever avec puissance contre les lois d'exception qu'en 1815 il avait approuvées et que depuis il appuya de nouveau.

Ce fut surtout sous le ministère de M. Decazes que le duc de Fitz-James se fit remarquer à la Chambre des pairs par son opposition; il parla même alors en faveur de la liberté de la presse, pour laquelle il montra beaucoup moins de prédilection à d'autres époques. Cette opposition lui attira quelques ennemis à la cour, et défense lui fut faite d'y paraître. Cependant le ministère Villèle le compta parmi ses amis les plus dévoués, et il appuya toutes les lois importantes qui furent présentées à la Chambre pendant la durée de cette administration.

Après la révolution de 1830, M. le duc de Fitz-James ne déserta ni ses principes ni son drapeau*, et depuis toutes ses pensées n'ont pas cessé un instant d'être tournées vers la terre de l'exil. On l'accusa même, en 1832, d'avoir pris part aux menées de Mme la duchesse de Berry, alors cachée en France, et il fut momentanément arrêté, puis élargi faute de preuves. D'abord ce fut à la Chambre des pairs que sa voix tonna contre le gouvernement nouveau. Mais convaincu bientôt de la stérilité de ses efforts dans cette assemblée, il donna sa démission pour s'exposer aux chances du scrutin électoral. En 1834, nommé député par la ville de Toulouse qui, le 8 novembre 1837, lui a continué son mandat, il vint siéger au Palais-Bourbon dans les rangs de la droite. Depuis, chaque fois que sa voix s'est fait entendre dans cette assemblée, toujours elle a produit une grande sensation. L'un de ses plus beaux discours comme député est celui qu'il prononça, au commencement de la session de 1837, contre l'alliance anglaise, au sujet de la quadruple alliance et de l'intervention en Espagne, etc. Nous n'analyserons pas ici les divers mérites du genre d'éloquence de M. de Fitz-James, mais nous dirons qu'elle a quelque chose de chevaleresque, d'aisé et de naturel, un élégant abandon qui semble n'appartenir qu'à lui. Son sourire, sa parole, son geste, son regard expriment souvent un sentiment de fierté qui n'est pas sans une fine nuance de dédain. « Il a, dit Timon, le laisser-aller, le sans-gêne, le déboutonné d'un grand seigneur qui parle devant des bourgeois.... Son discours est tissu de mots fins, et quelquefois il est hardi et coloré.... Il a des expressions familières qu'il jette avec bonheur et qui délassent la Chambre des superbes ennuis de l'étiquette oratoire. On dirait qu'il veut bien recevoir la législature à son petit-lever. » E. P-c-t.

(*) Cependant il prêta aussitôt le serment de pair, comme il a prêté depuis le serment de député au roi des Français. « On ne s'explique pas trop, dit Timon (*Études sur les Orateurs parlementaires*) pourquoi M. de Fitz-James a gardé la pairie en 1830, ni pourquoi il l'a abdiquée en 1832. » Nous citons un autre passage du même livre à la fin de l'article. Mais qui est ce Timon, demanderont sans doute quelques lecteurs ? Ils le sauraient s'ils avaient lu notre article Cormenin. J. H. S.

FIUME (VILLE, PORT ET DISTRICT DE). Fiume, capitale d'un des quatre districts qui forment le royaume de la Croatie autrichienne, de celui qu'on appelle le *district littoral* (les trois autres portant le nom de *comitats*), est situé sur le golfe de Quarnero, à l'embouchure de la rivière Fiumera ou Fiumara, vers l'extrémité de l'Adriatique. Elle est au 45° 19′ 39″ de latitude N., et au 12° 6′ 21″ de longitude E., à 150 lieues de Vienne et 15 de Trieste. Sa population est, d'après les uns (Volger, II, 63), de 7,600 ; d'après les autres, d'environ 9,000 habitants. La franchise de son port, qui date de 1771, et la *Louisenstrasse*, ouverte en 1820 et qui se prolonge jusqu'à Carlstadt, donnent à son commerce une assez grande activité, qu'elle doit aussi à sa position géographique, bien que son port, d'ailleurs commode et sûr, ne soit pas toujours d'un facile accès. Aussi, quoique Fiume possède un gymnase, une bibliothèque, un théâtre italien, un lazaret et un tribunal

de commerce, et qu'elle soit le siége du gouvernement du district, n'aurons-nous guère à nous en occuper que sous le rapport commercial. Elle tire d'Agram, pour exporter, du sel, du tabac, du vin et des grains. Elle possède une grande papeterie, des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, des fabriques de liqueurs, surtout d'un *rosolio* assez célèbre, et l'on y fait de la potasse, de la faïence, des draps et des toiles. Il faut également citer un chantier de construction et un grand entrepôt de sel marin. Sa navigation n'est pas sans activité: en 1835, il est entré dans son port 147 navires jaugeant 37,350 tonneaux, et sorti le même nombre, d'un tonnage de 37,350. Les exportations consistent surtout en tabac, en chanvre de Hongrie et en bois de construction et douves: les deux derniers articles sont destinés presque en totalité pour la France (en 1834 pour 1,103,800 fr., et en 1835 pour 1,398,500 fr.). Cette même année, Fiume a reçu de la France pour 7,500 fr. de vins, et pour 1,550 fr. de verres et cristaux. La France, la Russie, la Sardaigne, les Deux-Siciles et les états Romains sont les pays avec lesquels ce petit port entretient les relations les plus actives. Depuis l'établissement des Français dans le nord de l'Afrique, le commerce avec ces contrées a acquis un peu plus d'importance que par le passé. En 1835, Fiume a importé à Tunis et à Alger pour une valeur de 14,100 fr., et en a exporté pour 20,500 fr.

Dans le district de Fiume, on compte encore la ville de Buccari, d'une population de 1,800 habitants, avec un port et un chantier de construction. La plus grande industrie y est la pêche du thon. Nous citerons enfin Porto-Ré, avec 1,100 âmes et un port franc. Ses habitants vivent de la pêche du thon, de la sardine et du maquereau. L. N.

FIXES (Étoiles), *voy.* Étoiles.

FIXITÉ, Idée fixe. Ces mots contiennent leur propre définition. La fixité est le contraire de l'incertitude et de l'hésitation; c'est un parti pris et suivi avec constance; c'est la perception claire et nette de ce qu'on peut faire et la ferme volonté d'agir en conséquence. Une idée fixe est celle qui s'arrête exclusivement sur un objet qui intéresse et qui occupe l'esprit. Voici comment elle se forme. Nos idées sensibles ne sont que les traces que les objets extérieurs laissent dans le cerveau. Plus elles y ont passé de fois, plus les idées se fixent, mais aussi plus elles se confondent. Par exemple, un auteur médite profondément un sujet: les traces que ce sujet imprime dans son imagination sont si profondes qu'elles effacent quelquefois tout ce qui ne s'y rapporte point. La fixité de l'idée la rend exclusive; elle peut conduire jusqu'à la monomanie ou à la folie (*voy.* ces mots). C'est ainsi qu'un individu qui avait écrit plusieurs volumes sur la croix ne voyait plus que des croix partout. Un théologien, à force de méditer sur l'apocalypse, y apercevait tous les événements passés, présents et futurs. Pascal voyait sans cesse un précipice ouvert à ses côtés, et Gaspard Barlée était fortement persuadé que sa tête était de verre. Ces idées étaient tellement fixes chez eux qu'elles n'admettaient aucune diversion et résistaient même à l'évidence. Les traces que les impressions du dehors laissent dans l'esprit de certains individus sont quelquefois tellement profondes qu'ils en deviennent fous; ils sont forcés de céder à l'union naturelle qui existe entre ces traces et leurs idées, et de penser à des choses auxquelles ne pensent pas les personnes avec lesquelles ils conversent; et c'est ainsi qu'ils répondent selon leurs propres idées et non selon celles de leurs interlocuteurs. C.

FLACCUS (Caius Valerius). Il n'y a plus rien de nouveau à faire pour la biographie de ce poëte, si ce n'est de ramener à des termes précis et vrais les amplifications dont les éditeurs et les commentateurs se sont évertués à enfler les notices qui le concernent. D'abord il faut retrancher de la liste de ses noms ceux de Setinus Balbus, qui se trouvent dans le Ms. du Vatican, mais qui ne peuvent lui appartenir que par une contradiction à l'usage universel des Romains en ce temps-là, de ne porter pas au-delà de trois noms. Martial nous apprend que Valérius était né à Padoue (*Epigr.* I, 62), et qu'il n'avait point de fortune (*ib.* 77). Les modernes lui ont créé une magnifique généalogie avec des titres imaginai-

res, lui donnant pour aïeul le collègue du premier Brutus; ils ont même retrouvé son portrait dans une médaille consulaire frappée plus de trois siècles avant sa naissance. Était-ce l'éclat de sa noblesse, dont il n'est point du tout question dans les compliments que Martial lui adressa, non plus que dans aucun monument authentique; n'était-ce pas plutôt son mérite personnel qui lui valut l'honneur d'être agrégé, sous le règne de Vespasien, au collége des Quindécemvirs, espece de sacerdoce auquel était confiée la garde des livres Sibyllins (*Argon*. I, 6)? Il est fort douteux que toutes les épigrammes de Martial qui portent la suscription *ad Flaccum* aient été faites pour l'auteur des *Argonautiques*. Quelques-unes retracent le souvenir de voyages dans l'île de Chypre et en Espagne; d'autres attestent des liaisons d'amitié avec des hommes de lettres qui brillaient alors. La plupart, surtout celles des derniers livres, n'ont rien qui ne puisse s'appliquer à un homme vulgaire, et l'on sait que le nom de Flaccus était assez commun. Cependant c'est principalement sur les dates présumées de la publication des livres de Martial que des savants se fondent pour prolonger de plus de quinze ans la vie du poëte Valérius, jusqu'à la quatorzième année du règne de Trajan, et l'on ne s'est pas aperçu que le beau témoignage rendu au talent de Valérius par Quintilien: *multum in Valerio Flacco* NUPER *amisimus*, était écrit du vivant de Domitien; car six lignes plus bas le rhéteur s'efforce d'enivrer de son encens et de ses flatteries le *divin* empereur.

Valérius mourut jeune, avant d'avoir achevé son ouvrage, de même que Lucain. Mais leurs génies étaient bien différents. Autant l'un se laissait emporter par la fougue de son orgueil, qui le perdit, autant l'autre paraît avoir eu de douceur et de circonspection pour vivre innocent et tranquille sous Domitien. La teinte de leur caractère se reflète sur leur style, chez le premier quelquefois sublime, mais habituellement hyperbolique et ampoulé, chez le second élégant et mesuré, non sans vigueur, mais un peu enveloppé d'obscurité. Valérius n'a joui ni parmi les anciens d'une célébrité, ni dans les temps modernes d'une estime égales à son mérite. On ne peut expliquer le mépris de La Harpe à l'égard de l'Argonautide latine qu'en disant qu'il n'avait lu ni Apollonius de Rhodes ni son imitateur, et l'on sera dans la justice exacte si l'on prend l'inverse de son jugement. Valérius s'est autant élevé au-dessus d'Apollonius qu'il est demeuré inférieur à Virgile. On ne trouve point dans sa poésie de ces exagérations, de ces déclamations qui déparent les écrivains les plus ingénieux de son siècle, tandis que son habileté à dessiner les figures des tyrans Æétès et Pelias et le grand caractère de Jason, la vivacité de ses descriptions de combats, la grâce de ses images dans le récit de l'enlèvement d'Hylas, l'énergie de ses inspirations et la délicatesse de son art lorsqu'il peint la naissance, les progrès, les fureurs de la passion de Médée, le rendent un des plus heureux disciples, nous dirions presque un émule, d'Homère et de Virgile.

L'édition *princeps* de Valérius fut imprimée en 1474 à Bologne. Ceux qui voudront le lire plus facilement s'aideront des commentaires de Heinsius, de Burmann, de Harless (1701, 1724, 1781, 1786). L'édition de Wagner, Gœtt., 1805, est la plus estimée; M. Lemaire l'a reproduite dans sa collection. On doit à M. Dureau de Lamalle une traduction en vers qui se recommande par le talent de l'écrivain encore plus que par le travail de l'érudit. M. Caussin de Perceval en a fait imprimer une en prose dans la *Bibliothèque latine* de M. Panckouke. N-T.

FLACIUS (MATTHIAS), théologien célèbre, naquit en 1520, à Albone en Illyrie, ce qui lui fit donner le nom d'*Illyricus*. Élève de Luther et de Melanchthon, il devint, en 1544, professeur de langue hébraïque à Wittenberg, d'où il fut ensuite chassé à deux reprises différentes. En 1557, il fut nommé professeur de théologie à l'université récemment établie à Jéna, et en 1560 il eut avec Strigelius de grandes difficultés au sujet des questions connues sous le nom de *synergistes;* et il dut en conséquence abandonner l'université en 1562. Il vécut alors à Ratisbonne, en Brabant, à Strasbourg, et enfin à Francfort-sur-le-Mein, où il mourut en 1575. Il se fit une grande répu-

tation tant par ses écrits de controverse, que par la publication de l'histoire ecclésiastique connue sous le nom des Centuries de Magdebourg, dont nous avons traité au mot CENTURIES. Ses partisans qui considéraient, ainsi que lui, le péché originel comme une substance de la nature humaine, étaient appelés *Flaciens*. C. L.

FLAGELLANTS. Dès le XIe siècle il y eut des flagellants; mais ils ne formèrent une véritable secte que vers l'an 1260. Au XIIIe siècle, on commença à désigner sous cette dénomination des pénitents qui, faisant profession de se discipliner en public aux yeux de tout le monde, se fouettaient à toute outrance et prêchaient partout que rien n'était plus propre à effacer les péchés que la flagellation (*voy.* l'art. suivant). Cette secte de fanatiques eut bientôt de nombreux prosélytes, et un dominicain nommé Rainier en fut déclaré le chef. L'Italie se trouvait alors en proie aux dissensions politiques et tour à tour déchirée par les factions des Guelphes et des Gibelins. Dans ces circonstances, Rainier, préoccupé de l'idée qu'il fallait désarmer la colère de Dieu, donna le premier, à Pérouse, l'exemple d'une flagellation publique. Après cette scène, les sectateurs du dominicain, parmi lesquels on comptait une foule de prêtres, se répandaient de tous côtés. Marchant en procession, ces fanatiques allaient de ville en ville et de village en village, le corps nu depuis la ceinture jusqu'à la tête, qu'ils recouvraient d'une espèce de capuchon; le fouet (*flagellum*) d'une main, les larmes aux yeux, ils portaient de l'autre main une croix; de longs gémissements et de profonds soupirs précédaient leurs actes de pénitence, qui consistaient dans des coups multipliés de fouets composés de plusieurs cordes noueuses et parsemées de pointes, qu'ils s'appliquaient avec tant de force que le sang ruisselait sur leurs épaules.

Cependant ce fanatique délire, contraire à l'ordre et à la décence publique, était presque entièrement dissipé, lorsque la peste qui se fit sentir en Allemagne vers 1348, et exerça de rapides ravages, vint réveiller la piété et fit renaître avec violence le fanatisme des flagellants. Mais alors le zèle insensé des sectateurs passa de la folie à un véritable brigandage: sous prétexte d'aumône, ils rançonnaient les populations, et presque toutes les parties de l'Europe en furent infestées. Les uns faisaient profession de se fouetter deux fois par jour et une fois chaque nuit, après quoi ils se prosternaient à terre en forme de croix et criaient miséricorde; les autres prétendaient que leurs flagellations unissaient leur sang au sang de Jésus-Christ, en sorte qu'après 34 jours ils avaient gagné par ce martyre le pardon de tous leurs péchés. En vain les écrits des docteurs et particulièrement ceux de Gerson, en vain les censures des évêques et les anathèmes de Clément VI vinrent frapper la secte des flagellants: pendant longtemps ils excitèrent des séditions, des meurtres et des pillages, et, ce ne fut qu'à force d'édits rendus contre eux par les princes qu'on parvint à réprimer cette dangereuse et criminelle manie. Grâce aux soins que prit Philippe de Valois de leur fermer l'entrée de ses états, les flagellants ne purent jamais pénétrer en France. Cependant, en 1574, Henri III ayant vu à Avignon des compagnies de ces sectaires, s'y enróla ainsi que toute sa cour. La ville se partageait entre trois ordres de flagellants: les blancs étaient ceux du roi, les noirs, ceux de la reine-mère, les bleus ceux du cardinal d'Armagnac.

Au reste, il n'y a pas encore un siècle qu'on rencontrait en Italie, à Avignon et dans plusieurs parties de la Provence, des ordres de religieux qui, pour accomplir leurs statuts, se fouettaient encore soit en public, soit en particulier, et croyaient fermement honorer Dieu en exerçant sur leur personne une telle barbarie.

L'abbé J. Boileau, frère du satirique de ce nom, a écrit en latin l'histoire des flagellants; dans cet ouvrage (*Historia flagellantium*, imprimé à Paris en 1700, et l'année suivante dans une édition française), l'auteur ne se borne pas à rechercher l'origine de la secte des flagellants qui, selon lui, remonte bien au-delà du XIIIe siècle, ni à condamner leur zèle ridicule; mais, quoique grave docteur de Sorbonne, il se livre aussi à une suite de descriptions pleines de licence, qui ne sauraient trop être blâmées, fussent-elles vraies, comme

nous n'avons malheureusement que trop de raisons de le penser.

En 1828, M. Fœrstemann publia une histoire plus complète des flagellants, en allemand; et un jeune théologien de Strasbourg, M. Schmidt, vient de faire imprimer dans la même langue et sous ce titre : *Cantique et prédication des flagellants de l'année* 1349, une pièce inédite très curieuse, dont on ne connaissait auparavant que la traduction latine. E. P-c-t.

FLAGELLATION, acte par lequel on inflige à quelqu'un le supplice du fouet (*voy.*). Cette punition fut en usage chez les Juifs; on l'encourait facilement, mais elle n'avait rien de déshonorant. C'était dans la synagogue qu'on subissait la flagellation : le pénitent était attaché à un pilier et avait les épaules nues. La présence de trois juges était de rigueur : l'un lisait les paroles de la loi, l'autre comptait les coups, et le troisième encourageait l'exécuteur, qui ordinairement et d'après l'usage était le prêtre de la semaine. La loi portait que le patient devait recevoir 40 coups de fouet; mais afin d'abréger le supplice on se servait d'un fouet à trois courroies et alors 13 coups faisaient le *compte*; car on lui faisait grâce du 40e coup ou plutôt du 14e, parce que, disait-on, il était plus humain qu'il eût un coup de moins que deux coups de trop.

Dans la Grèce et à Rome, la flagellation, qu'on regardait comme un supplice bien plus cruel que la *fustigation* (*voy.*), était la punition infligée aux criminels qui devaient être crucifiés; toutefois il est juste de remarquer que l'on ne crucifiait pas toujours tous ceux qui étaient flagellés. La flagellation était une peine plus infamante que celle qui consistait à être battu de verges; celui qui y était condamné était attaché à une colonne dressée pour cet effet dans les palais de justice, ou bien il était promené dans les cirques. Lorsque les fouets étaient armés d'os de pieds de mouton, il était extrêmement rare que le patient n'expirât pas sous les coups. Les fouets ainsi préparés étaient nommés *flagella talaria*.

Sous l'empire des lois chrétiennes, la flagellation, passée au sein de l'Église, est devenue une discipline ecclésiastique; elle consistait en une certaine quantité de coups de fouet que s'administraient les pénitents de certains ordres à des heures fixes du jour et de la nuit, et cela par esprit de dévotion, afin de faire pénitence et de gagner le ciel. Au commencement du VIe siècle, saint Césaire en donnant une règle à une communauté de religieuses, y établit la flagellation comme peine de l'indocilité : depuis ce temps, ce genre de punition a été rendu obligatoire par plusieurs autres règles monastiques. Quant à la flagellation volontaire, on n'en rencontre pas d'exemple dans l'histoire avant le XIe siècle; les premiers dont il y est fait mention sont celui de saint Gui, abbé de Pompone, mort en 1046, et celui de saint Poppon, abbé de Stavelles, mort vers l'année 1050; tous deux, disent les chroniques, succombèrent à la suite de ces macérations.

Les moines du Mont-Cassin embrassèrent à ce qu'il paraît la pratique de la flagellation, ainsi que le jeûne du vendredi, à l'exemple de Pierre Damien. Bientôt l'usage des flagellations s'étendit beaucoup (*voy.* Flagellants); cependant, comme cette bizarre dévotion trouvait quelques opposants, Pierre Damien la soutint par ses écrits aussi bien que par son exemple. Celui de tous qui s'est le plus distingué et a porté le plus loin l'esprit de pénitence par le moyen de la flagellation volontaire a été saint Dominique l'*encuirassé*, ainsi nommé d'une chemise de mailles qu'il portait en tout temps, ne la quittant que pour se flageller à toute outrance.

Flagellation se dit en particulier de la passion de Jésus-Christ et des martyrs; Jésus-Christ fut fouetté et flagellé par les Juifs. On dit aussi d'un tableau représentant la flagellation du Christ, *la Flagellation de tel peintre; cette Flagellation est belle*, elle est du pinceau d'un grand maître, etc. E. P-c-t.

FLAGEOLET, instrument de musique. C'est une espèce de flûte à bec dont l'invention doit être fort ancienne, puisque les flûtes droites modifiées de tant de sortes jouent un rôle si important dans l'histoire de la musique chez les peuples de l'antiquité. Cet instrument, que l'on désignait autrefois sous les noms de *flajos*, *flagel*, *flajols*, *flageux*, *flagiex*, figure

dans les poésies du XIVe siècle de Guillaume de Machault et d'Eustache Deschamps. Roquefort fait dériver *flageolet* du mot latin *flagellum*, fouet, baguette, parce que l'on faisait anciennement des flageolets ou sifflets avec de petites branches d'arbre. Sans garantir cette étymologie, nous la croyons moins hasardée que celle qu'ont adoptée quelques savants, lesquels ont prétendu que *flageolet* venait du mot grec πλαγίαυλος, flûte traversière, composé de πλάγιος, oblique, et d'αὐλὸς, flûte; il y a là contradiction manifeste.

Le flageolet est percé de six trous, quatre en dessus et deux en dessous; son diapason est borné à deux octaves environ; depuis 1815, on y a successivement ajouté plusieurs clefs, qui sont maintenant au nombre de six; on ne l'emploie guère que dans les orchestres de danse.

La musique de flageolet s'écrit sur la clef de *sol;* l'exécution sur cet instrument a, de nos jours, été poussée fort loin, et lorsqu'on entend M. Collinet jouer presque textuellement des variations de violon de Mayseder, on est surpris autant par le mécanisme prodigieux que par la qualité et la justesse du son.

Les principales méthodes de flageolet publiées en France sont celles de Bonnisseau, Carnaud, Collinet, Kastner et Roy.

On désigne aussi sous le nom de *flageolet* un jeu d'orgue le plus aigu de tous; ses tuyaux sont d'étain combiné avec le zinc et le plomb. A. F-c.

FLAGRANT DÉLIT, de *flagrans*, brûlant, qui est en feu, et *delictum*, faute (*voy.* DÉLIT). Suivant la loi française, le *flagrant délit* est celui qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre; puis il faut aussi réputer flagrant délit le cas où une personne est poursuivie par la clameur publique, et celui où elle est trouvée saisie d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'elle est auteur ou complice du délit, pourvu que ce soit dans un temps voisin de celui où il a été commis.

Dans le cas de flagrant délit, ou dans les cas assimilés au flagrant délit, si le fait entraîne une peine afflictive ou infamante, tout dépositaire de la force publique, et même toute personne, doit saisir le prévenu et le conduire devant le procureur du roi, sans qu'il soit besoin de mandat d'amener. Lorsque le délit est moins grave, mais entraîne au moins la peine d'emprisonnement, le procureur du roi et les officiers de police auxiliaires de ce magistrat font retenir le prévenu en leur présence jusqu'à ce qu'ils l'aient interrogé. Les gardes champêtres et forestiers peuvent seulement l'arrêter pour le conduire devant le juge de paix ou devant le maire qui doit procéder à son interrogatoire. E. R.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE. La famille de Flahaut est originaire de la Picardie; sa généalogie a été imprimée dans le nobiliaire de cette province dressé par de Rousseville-Villers, procureur du roi pour la recherche de la noblesse de Picardie. Le Dictionnaire général de la noblesse de France ne fait aucune mention des de Flahaut avant la fin du XVIIe siècle, au commencement duquel cependant CÉSAR de Flahaut, chevalier, seigneur de la Billarderie, en Boulonnais, fut lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Saint-Germain-Beaupré. Il laissa deux fils, dont le cadet, JÉRÔME-FRANÇOIS de Flahaut, fut d'abord major des gardes-du-corps et gouverneur de Saint-Quentin, et devint ensuite lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc. Il mourut à Paris le 27 août 1751, âgé de plus de 90 ans. L'aîné des deux frères, CHARLES-CÉSAR de Flahaut, marquis de la Billarderie, seigneur de Saint-Remi et D'eau, parcourut tous les grades de l'armée, à partir de celui de cornette, et fut créé maréchal des camps et armées du roi en 1719, puis en 1734 lieutenant général; il fut ensuite revêtu de plusieurs commandements (1742), entre autres de celui de la maison du roi en son armée de Flandre. Charles-César de Flahaut mourut à Wissembourg, le 23 mai 1743; il avait épousé une demoiselle de Nesle dont il eut quatre fils. L'aîné, le marquis de la Billarderie, arriva aussi jusqu'au grade de lieutenant général. Lorsque la révolution éclata, il se retira dans sa terre de Saint-Remy près Chaumont, où l'affection de ses anciens vassaux le préserva des violences auxquelles sa naissance et son rang l'exposaient naturellement. Le

second fils de César-Charles, désigné dans le Dictionnaire de la noblesse sous la dénomination de chevalier de la Billarderie, fut élevé avec les princes, après quoi il passa dans la compagnie de Villeroi comme exempt des gardes; brigadier des armées le 25 juillet 1762, il devint en 1770 maréchal de camp. Le troisième des quatre frères embrassa l'état ecclésiastique, si nous nous en rapportons à l'ouvrage déjà cité; mais selon d'autres renseignements historiques, il aurait été élevé avec les princes, de même que son second frère, aurait pris le titre de comte d'Angiviller, et serait devenu plus tard surintendant des bâtiments royaux. Il mourut en 1810. Enfin le dernier des fils de César de Flahaut fut chevalier de Malte, et eut dans la suite le titre de comte. Il est le père de M. le comte de Flahaut actuel.

Auguste-Charles-Joseph, comte de Flahaut, lieutenant général, ancien aide de camp de l'empereur Napoléon, grand officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, chevalier de Saint-Louis, etc., naquit à Paris le 21 avril 1785. Son père, alors maréchal de camp, officier plein de bravoure et d'honneur, mais aveuglément dévoué au roi, se montra l'un des défenseurs les plus exaltés du trône, et se prononça l'un des premiers et avec le plus de vigueur contre la révolution et toutes ses tendances. Il porta sa tête sur l'échafaud, dans la ville d'Arras. Sa veuve, privée par la confiscation du peu de biens qu'il avait possédés (car comme cadet de famille il n'avait point eu de part à la fortune de sa maison), chercha avec le jeune Charles, son unique enfant, une retraite en Angleterre. Cette malheureuse mère, sur laquelle nous reviendrons à l'article Souza (car elle épousa plus tard (1802) en secondes noces l'ancien ministre de Portugal, marquis de Souza), se vit presque réduite à la misère; mais elle puisa dans son cœur de mère, au sein de l'adversité, une haute intelligence dont la fortune et les grandeurs n'auraient pas peut-être favorisé au même degré le développement; elle devint un brillant écrivain, et publia plusieurs romans qui tous se font remarquer par le charme du style, par une sensibilité exquise et des observations aussi fines que piquantes. Ce fut par le produit du travail de sa pensée que la comtesse de Flahaut pourvut à ses besoins et à l'éducation de son fils. Cette dernière, à quinze ans, le jeune Charles l'avait terminée avec succès, soit en Angleterre, soit en Allemagne, où il avait suivi sa mère. En 1798, ils revinrent à Paris, et le jeune homme se voua dès lors à la carrière des armes. Il entra dans un corps de cavalerie volontaire organisé pour accompagner Bonaparte, premier consul, en Italie : c'était sur la fin de 1799. L'année suivante, il fit la campagne de Portugal en qualité de simple dragon, et, à son retour en France, il fut fait sous-lieutenant. Attaché alors comme aide de camp à Murat, commandant en chef de l'armée d'Italie, il eut sa part de danger et de gloire dans plusieurs campagnes qu'il fit sous les ordres de ce général. Il gagna les grades supérieurs à la bataille d'Austerlitz, dans la campagne de Prusse, puis dans la guerre d'Espagne; et, après avoir été nommé colonel à la suite de la bataille de Wagram, il devint aide de camp du maréchal Berthier, prince de Neufchâtel. Le prince, major général de l'armée, fit donner à M. de Flahaut le titre de baron de l'empire. Dans la guerre de Russie, il se distingua particulièrement le 26 juillet 1812, au combat de Mohilef; et, le 22 février de l'année suivante, M. de Flahaut, élevé au grade de général de brigade, fut chargé de plusieurs missions de confiance. A son retour à Paris, Napoléon le nomma l'un de ses aides de camp; depuis, il ne cessa plus d'être attaché en cette qualité à la personne de l'empereur. Sa belle et courageuse conduite à la bataille de Leipzig le fit nommer général de division et comte de l'empire; enfin, après s'être de nouveau distingué à la sanglante journée de Hanau, le 31 octobre 1813, Napoléon le promut au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur et le désigna pour traiter, comme il avait déjà fait quelques mois auparavant, avec les plénipotentiaires russes, prussiens et autrichiens, d'un armistice qu'il voulait conclure, mais qui ne fut point consenti.

Après l'abdication de 1814, le général comte de Flahaut adhéra aux actes du gouvernement provisoire. La soumission

qu'il adressa le 16 avril au commissaire du département de la guerre révèle par sa concision que son auteur ne subissait qu'avec peine le nouvel ordre de choses. Dès que l'illustre fugitif de l'île d'Elbe eut remis le pied sur la terre de France, M. de Flahaut, qui pendant tout le temps qu'avait duré la première Restauration n'avait voulu recevoir aucune fonction, courut reprendre auprès de l'empereur son poste d'aide de camp. Envoyé à Vienne, en 1815, avec des dépêches adressées par Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, il fut arrêté à Stuttgart et revint en France sans avoir pu remplir sa mission, dont le but était d'opérer le retour en France de la fille des Césars. Créé alors pair de France (le 2 juin 1815), il accompagna Napoléon à l'armée et combattit avec valeur aux Quatre-Bras, où il avait été détaché près du maréchal Ney, et à Waterloo. Après cette désastreuse journée, il rentra dans la capitale et reprit sa place à la chambre des pairs pour tenter, mais en vain, de généreux efforts en faveur de l'empereur et de sa famille. A la séance permanente du 22 juin, il se leva pour contredire les détails donnés par le maréchal Ney sur la situation de l'armée (*voy.* Drouot), et, après avoir défendu avec vigueur le rapport du ministre de la guerre (*voy.* Carnot), après avoir fait connaître les opérations du maréchal Grouchy et assuré qu'il avait alors plus de 40,000 hommes sous ses ordres, il appuya avec chaleur la proposition de Lucien Bonaparte, tendant à proclamer et à faire reconnaître Napoléon II.

Après la seconde rentrée du roi dans Paris, inscrit l'un des premiers parmi ceux qu'on exilait de France sans jugement préalable et par mesure de sûreté, M. de Flahaut dut à la protection du prince de Talleyrand, depuis longtemps attaché à sa famille, de ne pas voir son nom figurer dans la fameuse ordonnance du 24 juillet; cependant on l'engagea à s'éloigner pour quelque temps. M. de Flahaut se rendit d'abord en Suisse, dans les environs de Genève, d'où, après quelques mois de séjour, il fut obligé de passer en Angleterre. Il y connut et aima miss Mercer Elphinstone, fille de lord Keith (*voy.*), et la main de cette riche héritière d'une pairie du royaume-uni lui fut accordée; mais, pour plaire au roi d'Angleterre, le cabinet des Tuileries ayant refusé de sanctionner l'union du général, celui-ci donna aussitôt sa démission, et le mariage fut conclu le 13 juillet 1817. Il n'en est issu jusqu'à ce jour que des filles. La comtesse Flahaut, baronne Keith de Banheath (née en 1788), succéda en 1823 aux titres et à la pairie de son père.

Pendant la durée du gouvernement de la Restauration, le comte de Flahaut vint plusieurs fois visiter sa patrie, et finit par s'y établir de nouveau. En 1830, il reprit sa place à la chambre des pairs, et fut rétabli dans les cadres de l'armée avec son grade de lieutenant général. En 1831, nommé ministre plénipotentiaire à Berlin, M. de Flahaut, après cinq à six mois d'exercice, donna sa démission et fut remplacé par M. Bresson; il accompagna ensuite au siége d'Anvers le duc d'Orléans, et lorsqu'à l'époque de son mariage (1837) ce prince forma sa maison, M. de Flahaut accepta la charge de premier écuyer, à laquelle il renonça peu de mois après.

A la chambre des pairs, rarement le comte de Flahaut a paru à la tribune, mais il fait partie du petit nombre des membres de l'assemblée qui ont constamment voté contre toutes les lois restrictives des libertés publiques. E. P-c-t.

FLAMANDE (École). Des trois grandes écoles qui se partagent le domaine de la peinture : l'école lombarde ou de la Basse-Italie, l'école vénitienne ou de la Haute-Italie, et l'école flamando-hollandaise ou des Pays-Bas, cette dernière moins noble peut-être, moins haut placée dans l'estime publique, n'est pas assurément la moins savante. Son mérite propre est la vérité. Sans doute cette fidélité d'imitation et les proportions microscopiques dans lesquelles elle a le plus généralement opéré ne comportent guère ce grandiose de dessin, ce poétique d'expression, cette profonde exposition du cœur humain qui sont les nobles qualités de la peinture historique, telle que l'ont pratiquée Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, Nicolas Poussin; sans doute aussi son fini de pinceau se fût mal concilié avec ces grandes machines pittoresques

produites par les Paul Véronèse, les Tintoret et autres maitres de l'école vénitienne; mais son champ n'en est pas moins beau, pas moins fertile en productions capables d'intéresser et de plaire; témoin les nombreux tableaux dans lesquels les peintres des Pays-Bas ont représenté, avec autant de naïveté que d'exactitude, les scènes de la vie du peuple et de la vie de famille, les sites variés de leur patrie et les plus merveilleux effets de la nature. Dans aucune école on n'a porté plus loin le prestige de l'illusion, parce qu'aucune n'a connu mieux qu'elle les lois de cette partie si essentielle et si difficile de l'art qu'on nomme *clair-obscur*, lois qu'elle a découvertes, qu'elle a fixées, qu'elle a enseignées aux autres écoles de l'Europe, et dont l'application en grand aux productions du genre noble a produit, de nos jours, une révolution dans la peinture historique, en donnant naissance à des œuvres originales où l'art semble avoir reculé ses limites. Accorder à l'école flamande la priorité dans la connaissance et la pratique du clair-obscur, ce n'est pas avancer un fait contestable, ce fait étant la conséquence de l'invention de la peinture *à l'huile* due aux frères Van Eyck (*voy.*), nés sur les bords de la Meuse. Nous n'ignorons pas qu'on a cherché à prouver que cet art existait avant l'époque (1400 à 1441) de ces peintres hollandais; mais ces preuves, seraient-elles irrécusables, ne détruisent pas le fait que les frères Huber et Jean Van Eyck sont les premiers qui aient vaincu toutes les difficultés inhérentes à ce genre de peinture, difficultés dont leurs successeurs n'ont pas toujours triomphé et que, malgré nos lumières, nous ne surmontons pas avec autant de bonheur que les héritiers immédiats de leur secret. L'éclat et la belle conservation de leurs ouvrages semblent même prouver qu'ils ont connu des procédés de préparation de couleurs et de vernis qui se sont perdus. La seule comparaison des peintures des deux Van Eyck et de Roger de Bruges, leur élève, avec celles de Quintin Messis, dit le maréchal d'Anvers, mort en 1529, de Lucas de Leyde, mort en 1533, qui perfectionna la perspective aérienne; de P. Breughel, mort en 1570, créateur du genre que Téniers porta cent ans plus tard à sa perfection; de Franc Flore, mort en 1570, avec le surnom du Raphaël flamand; d'Abraham Bloemaërt, mort en 1647, considéré comme l'un des fondateurs de l'école hollandaise proprement dite; de P.-P. Rubens, le coryphée de l'école flamande, mort en 1640, démontre que leur manière de peindre, transmise par la pratique seulement, n'a point été généralement connue de leurs compatriotes. Aussi les Vénitiens, instruits des procédés de la peinture à l'huile par Antoine de Messine, élève de J. Van Eyck, n'arrivèrent-ils pas aux mêmes résultats que leurs inventeurs. Toutefois, après deux siècles, les procédés de Van Eyck n'avaient point éprouvé dans sa patrie d'altération sensible, et Rubens paraît les avoir connus presque tous : aussi trouve-t-on dans sa manière d'employer et d'appliquer les couleurs des différences essentielles avec celles du Titien, du Corrège, de Léonard de Vinci, du Pérugin et de Raphaël; et il est même telles parties de ses ouvrages qui ne sauraient être imitées aujourd'hui avec nos procédés.

Jetons un coup d'œil rapide sur les artistes qui ont illustré l'école des Pays-Bas, depuis Rubens, ce génie universel, à qui il n'a manqué pour être le premier peintre du monde qu'un dessin plus pur et un meilleur choix de formes, puisqu'il a possédé au plus haut degré les dons de l'imagination, l'abondance des idées, l'énergie et la vérité des caractères, la fraîcheur et la variété du coloris, la franchise des lumières et la transparence des ombres, enfin cette touche fière, vive et moelleuse qui anime les détails d'un grand ouvrage et met ses parties en harmonie.

Après ce chef d'école, ce maître sans égal, Van Dyck, son élève, mort en 1641, occupe le premier rang comme peintre d'histoire et de portrait, et comme coloriste. S'il n'a pas la fougue d'imagination et d'exécution, la force d'expression et cette fierté de pinceau qui caractérisent Rubens, il a eu en partage un sentiment plus délicat qui lui fit adopter un style plus naïf, plus fin, un coloris suave qui le porta vers la pratique du clair-obscur dans laquelle il a développé beaucoup d'intelligence. Gaspard de Crayer, mort en 1669,

marche presque sur la même ligne; en voyant ses tableaux pour la première fois, Rubens lui dit : « Crayer, Crayer! personne ne vous surpassera! » Suivent Jacques Jordaens (n. 1594, m. 1678), Henri Van Balen (1560 à 1632) et Philippe de Champagne (n. 1602, m. 1674), qui réussirent également dans la peinture historique et dans le portrait. A ces maîtres justement célèbres, si l'on ajoute Bertholet Flemael (n. 1614, m. 1675), le chevalier Van der Werff (n. 1659, m. 1732), Gérard de Lairesse (n. 1640, m. 1711), qu'on a surnommé le Poussin des Pays-Bas, on connaîtra l'élite des peintres de haut style que l'école flamando-hollandaise s'enorgueillit d'avoir produits.

Mais, on le sait, ce n'est pas à ses peintres d'histoire qu'elle doit le caractère qui la différencie essentiellement des autres écoles de l'Europe: c'est à ses peintres de scènes familières, de paysages, d'animaux, d'intérieurs de monuments, en tête desquels il faut placer D. Téniers père, né à Anvers en 1582, mort en 1649, élève de Rubens; D. Téniers fils (né en 1616, mort en 1664), élève de son père, qui perfectionnèrent le genre burlesque créé par Breughel le drôle, et réussirent particulièrement dans les scènes turbulentes des tabagies, dans les réjouissances populaires, les noces de village, etc.; et Rembrandt (né en 1606 et mort en 1674), qui porta la science du clair-obscur à un degré de perfection qu'on n'a pas surpassé. L'originalité, le mérite piquant de ces imitateurs de la nature ayant trouvé de nombreux partisans, la peinture cessa d'être un objet d'apparat et d'avoir pour seul asile les palais ou les églises; un peuple marchand, maître du commerce du monde, plus capable sans doute d'apprécier une fidèle imitation de la nature qu'une œuvre inspirée, lui ouvrit ses demeures. Alors se montrèrent, dans le même siècle, les J. Steen, les Adrien et Isaac Van Ostade, les Corneille Bega, les Dusart, les Carle Dujardin, etc., exploitant à l'envi l'un de l'autre les scènes grivoises, les jeux, les fêtes, les querelles des paysans, les scènes de tréteaux; et les Pierre Laar, Meil, qui excellèrent dans ce genre grotesque connu sous le nom de bambochade (*voy.*); les Adrien Brauwer, les Craesebeck, qui représentèrent avec une cynique vérité ce que la nature humaine offre de plus abject, de plus ignoble, de plus dépravé, de plus atroce, et les Gérard Dow, les Miéris, les Metzu, les Netscher, les Terburg qui n'ont point été surpassés dans la représentation des scènes animées de la vie de famille. On peut même avancer que Gérard Dow, dans sa *Femme hydropique*, du Musée du Louvre, tableau comparable dans son espèce aux beaux ouvrages de Raphaël et du Poussin, a tracé la ligne de démarcation qui sépare la peinture historique de la peinture de genre. Cette merveille de l'art, gravée avec un si beau talent par Claessens, n'est pas seulement un chef-d'œuvre d'imitation, un prodige d'adresse et de patience, c'est une composition nombreuse, riche d'accessoires, admirable d'ordonnance, de dessin, d'expression, de coloris, de clair-obscur, en un mot, un prodige sans rival. Dans le paysage champêtre, on vit N. Berghem, Swanevelt, Pynacker, J. et S. Ruysdael, Van Huysum, Francisque Mile, éclipser M. et P. Brill, Lucas Van Uden, Breughel dit de velours, Poelenbourg, Van Goyen, Wynants, Miel, J. Asselyn, Cuyp, Herman Saftleven et autres devanciers ou contemporains, qui dans le même genre s'étaient acquis une juste renommée. Dans la peinture d'escarmouches, de batailles, de rencontres de cavalerie, de chasses, Wouwermans, Verschuuring, Van der Meulen acquirent une réputation que le temps n'a point affaiblie. Dans les sujets de marine, Van der Velden, Backhuysen, devinrent des maîtres inimitables; et Snyders, J. Fyt, A. Cuyp, Hondekoeter, Paul Potter méritent, dans la peinture des animaux, d'être appelés de véritables sténographes de la nature, aussi bien que D. Seghers, J. D. Heem, Rachel-Ruysch et Van Huysum, dont les tableaux de fleurs n'ont été surpassés ni en vérité, ni en harmonie, ni en clair-obscur. Il en est de même de Wries, de H.-J. Steenwyck, de P. Neefs, de E. de Witte, de J. Van der Heyden, peintres d'architecture et de ruines, dont les tableaux sont des modèles achevés de vérité d'effets, de distribution de lumière, de perspective linéaire et aérienne et d'exécution pittoresque. En-

fin, dans ce siècle d'or de la peinture dans les Pays-Bas, on vit J.-B. Weeninx, véritable Protée, réussir à la fois dans tous les genres, et, sans cesser d'être original, imiter et égaler tous les maîtres de sa nation dans ce qui caractérise chacun d'eux *. Dans le portrait, les autres écoles n'ont à comparer à Rubens et à Van Dyck que le Titien; encore ce dernier a-t-il moins de variété dans ses teintes, moins de finesse de touche que le célèbre élève et émule de Rubens.

Nous conclurons de ce qui précède que l'école flamando-hollandaise, pour n'être pas la première dans la hiérarchie des écoles de peinture en Europe, est néanmoins l'une des plus intéressantes, celle qui a rendu à l'art les services les plus signalés et dont l'étude aura été le plus longtemps profitable aux peintres de tous les pays. L. C. S.

FLAMANDE (LANGUE). La langue flamande est une variété du hollandais, et provient, comme ce dernier idiome, du frison qu'on parlait autrefois dans les Pays-Bas, et qui lui-même était de la famille des langues germaniques ou teutoniques. Toutes ces langues s'étant modifiées selon les circonstances qui ont influé sur le sort des pays où elles étaient parlées, le flamand s'est peu écarté du hollandais, à cause du sort commun des Pays-Bas pendant plusieurs siècles. L'assertion de Goropius Becanus, qui prétend sérieusement qu'Adam et Ève parlaient flamand, et que cette langue est la vraie langue-mère, n'excite plus aujourd'hui que le sourire. Nous ignorons comment parlaient les anciens Belges. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que nous trouvons les premiers documents écrits de la langue flamande : ce sont une ordonnance des ducs de Brabant, Henri Ier et II, datée de Bruxelles 1229, et les écrits de Jacques de Maerlant, né en Flandre l'an 1235, écrits qui ne sont que des traductions, mais dans lesquels la langue flamande se montre déjà comme une langue entièrement formée. Ces écrits portent le titre de *Rymbybel*, ou la Bible en rimes, et de *Spiegel historicel*, Miroir historique. A ces premiers documents il faut joindre la coutume d'Anvers, qui est de l'an 1300. Puis vinrent les *Gestes* de Brabant, par Jean de Clere, ceux de Flandre, d'Anvers, les poëmes de gestes, savoir *Charles et Elegast*, *Wisselan l'ours*, *Roland*, *Ogier*, *les quatre fils Aymon*, *Lancelot* et beaucoup d'autres. L'avénement de la maison de Bourgogne introduisit en Flandre l'usage de la langue française : de là cette foule de locutions étrangères qui sont mêlées au flamand, surtout dans les pièces dramatiques que représentèrent, aux XVe et XVIe siècles, les sociétés littéraires dites des Rhétoriciens. Au XVe siècle, Jacques Velt de Bruges traduisit Boëce en flamand; mais dans cette traduction la langue est bien moins pure que dans les ouvrages de Jacques de Maerlant, écrits deux siècles auparavant. Le style est plus châtié dans l'écrit satirique de Philippe de Marnix, intitulé la *Ruche de l'Église catholique*, 1569 *. Durant le même siècle, l'imprimeur Plantin à Anvers donna son Dictionnaire de la langue flamande (*Thesaurus Teutonicæ linguæ*, 1573), qui fut dans la suite perfectionné par Cornelis Kilian, ancien correcteur de l'imprimerie de Plantin.

Plus tard, le flamand, n'étant plus la langue de la cour, cessa d'être cultivé, et l'on n'écrivit plus guère dans cette langue que les ouvrages destinés au peuple, tels que livres de dévotion, chansons, contes, farces dramatiques, etc. Dans les villes du Brabant, le français devint prédominant, mais les campagnes restèrent tout-à-fait flamandes; et lorsqu'en 1814 la Belgique fut réunie à la Hollande sous le nom de royaume des Pays-Bas, les efforts que fit le gouvernement pour exclure la langue française des transactions publiques rencontrèrent une si vive résistance de la part des villes qu'il fallut y renoncer. Le peuple continua de parler flamand. Cette langue est encore employée dans les sermons, dans quelques représentations dramatiques et dans des journaux populaires. Autrefois elle était encore parlée dans une partie plus méridionale des Pays-Bas; maintenant la Lys marque la limite à son égard; mais au sud de cette ri-

(*) La plupart des peintres nommés dans cet aperçu général sont l'objet d'articles particuliers dans cet ouvrage. S.

(*) A l'article FISCHART il a été question d'un ouvrage portant un titre semblable. S.

vière, des villes et des villages portent encore des noms flamands, et jusque dans un faubourg de Saint-Omer, séparé de la ville par la rivière d'Aa, on parle encore un mauvais flamand. Dans l'intérieur de la Belgique, le flamand et le wallon (*voy.*) se touchent presque en plusieurs endroits, sans se confondre. Ainsi entre Blanden et Hamme, près de Louvain, c'est une forêt; auprès de Hœgarden, c'est un ruisseau qui sépare les deux langues. Voici la ligne de démarcation du flamand telle qu'elle est tracée par un auteur belge, M. Raoul : Gravelines, Winoxberge, Cassel, Bailleul, Messines, Menin, Courtrai, Oudenarde, Renaix, Grammont, Enghien, Hal, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, Tongres, Maestricht. — *Voir* sur l'histoire littéraire de la langue flamande les ouvrages suivants dont nous traduisons les titres : Ypey, *Histoire succincte de la langue néerlandaise*, Utrecht, 1812; et Mone, *Coup d'œil sur la littérature populaire des Pays-Bas dans le passé*, Tubingue, 1838. D-G.

FLAMANT, espèce d'oiseau du genre phénicoptère (*voy.* ce mot).

FLAMINE (*flamen*), prêtre voué au culte d'une seule et même divinité chez les Romains. Jupiter était regardé par ce peuple comme le premier dieu de la cité, et Numa institua en son honneur un prêtre spécial sous le nom de *flamen*. Pour caractériser aux yeux de tous l'importance du dieu dont ce prêtre était le desservant, il lui assigna un vêtement plus auguste que celui des prêtres des autres dieux, il lui donna une chaise curule pareille à celle des rois. Les Romains regardaient encore Mars et Romulus, dont l'apothéose était récente, comme deux patrons du Capitole. Numa consacra cette croyance en créant deux autres flamines, l'un pour Mars, l'autre pour son fils, le fondateur de Rome, qui reçut d'un vieux mot du langage des Osques, *quir* ou lance, le nom de Quirinus (*flamen martialis*, *quirinalis*). Dans la suite, plusieurs autres dieux eurent leur flamine, et l'adulation des Romains déchus en donna même aux empereurs après leur apothéose, de manière qu'il y eut un flamine d'Auguste et d'autres encore. A-BE.

FLAMININUS (TITUS-QUINCTIUS), que Florus appelle *Flaminius* et qu'Aurélius-Victor dit fils de Flaminius, vaincu par Annibal sur les bords du lac de Trasimène (*voy.* l'art. suivant), parvint au consulat sans avoir exercé d'autres charges que celle de questeur. Il fut envoyé (an de Rome 554) en Épire contre Philippe V, fils de Démétrius et roi de Macédoine, ennemi des Athéniens, du roi Attale et des autres alliés des Romains. Voulant tenter la voie des négociations avant de combattre, Flamininus somma Philippe de rendre la liberté aux villes dont il s'était emparé en Thessalie. Sur le refus de ce prince, il l'attaqua avec impétuosité. Dans cette première lutte entre deux peuples égaux en gloire et en valeur, Flamininus délivra la Thessalie. Secondé par les vaisseaux d'Attale de Pergame et des Rhodiens, et par la flotte romaine sous les ordres de L. QUINCTIUS, son frère, il prit Phalérie. Il emporta ensuite Érétrie; mais il échoua devant la ville d'Atrax. Après de rapides succès dans la Phocide, il détacha du parti de Philippe la ligue Achéenne. Ces brillants résultats lui valurent, à l'expiration de son consulat, la continuation du commandement de l'armée en Macédoine. De nouvelles ouvertures de paix furent faites, mais avec peu de bonne foi de part et d'autre. Le sénat laissait Flamininus libre de conclure la paix ou de continuer la guerre. Philippe, assuré du concours de Nabis, tyran de Sparte, refusa d'accepter les conditions qui lui étaient imposées. La guerre recommença donc, et Flamininus, soutenu par les Béotiens et renforcé par la cavalerie étolienne, n'hésita pas à marcher contre la Macédoine encore puissante. Des montagnes abruptes et des pays inconnus aux Romains séparaient ceux-ci de leurs ennemis. A force de courage et de constance, les montagnes de la Chaonie, le fleuve Aoüs furent franchis et les remparts de la Thessalie forcés. Après quelques combats partiels, une bataille s'engagea entre les Romains et Philippe, sur les collines appelées Cynocéphales (*voy.*). La victoire ne coûta que 700 hommes aux Romains; leurs ennemis eurent 8,000 morts et perdirent 5,000 prisonniers. Alors Philippe s'empressa d'envoyer des

députés à Rome et se mit à la disposition du sénat, qui renvoya la question de la guerre ou de la paix devant Flamininus, auquel on adjoignit dix commissaires. Le général vainqueur stipula que les Macédoniens abandonneraient toutes les villes occupées par leurs troupes et que la liberté serait rendue à toutes les villes grecques d'Europe et d'Asie. Ainsi Rome donna la paix à Philippe et lui permit de régner* (556). A cette époque, les peuplades grecques se rendaient à Corinthe pour y célébrer les jeux isthmiques : leur concours était immense; les Romains étaient mêlés aux Grecs dans l'enceinte où se célébraient les jeux. D'abord un profond silence régna dans l'assemblée; tout à coup s'avance au milieu de l'arène un héraut qui prononce ces mots : « Le sénat, le peuple romain « et Titus-Quinctius imperator, vain-« queurs du roi Philippe et des Macédo-« niens, ordonnent que les Corinthiens, « les Phocéens, les Locriens, et les nations « grecques jadis sujettes de Philippe, soient « libres et se gouvernent par leurs ancien-« nes lois. » Ces paroles avaient été entendues; mais les Grecs, se croyant comme abusés par un songe, interrogent encore les Romains. Le héraut répète d'une voix éclatante le décret de liberté rendu par Rome en faveur de la Grèce. Alors l'enceinte retentit des plus vives acclamations : c'était le cri du bonheur, c'était l'expression de la reconnaissance d'esclaves qui saluaient à la fois leur liberté renaissante et le peuple généreux qui venait de briser leurs fers. La foule entoura le vainqueur de Philippe; chacun voulut baiser ses mains et lui offrir une couronne**. Les motifs de cet acte de générosité, comme on l'appelait, ont été expliqués au mot CYNOCÉPHALES.

Cependant Nabis avait toujours les armes à la main, et Argos était tombé en son pouvoir. Flamininus résolut d'aller assurer l'affranchissement des alliés de Rome par la prise de Sparte. Nabis, pressé du côté de la terre par l'armée des alliés et du côté de la mer par la flotte de Quinctius, offrit d'abord de rendre Argos et de livrer les prisonniers et les transfuges; mais rien ne fut décidé. Bien que Flamininus inclinât pour la paix, Sparte fut assiégée par 50,000 alliés, et l'on monta à l'assaut de ses murailles au nom de la liberté de la Grèce. Le courage des Lacédémoniens et la force de leur ville rendirent un instant la victoire incertaine. Mais les Romains ayant pénétré dans un quartier, Nabis et ses soldats prirent la fuite. Sparte allait succomber, quand Pythagoras, un des chefs des assiégés, incendia quelques édifices. Les flammes et la fumée firent reculer les Romains et empêchèrent les alliés de soutenir leur attaque. Flamininus crut devoir ordonner la retraite. De nouveaux efforts allaient être tentés par les assiégeants, lorsque Nabis, effrayé des chances d'un second assaut, envoya Pythagoras au camp des alliés pour demander la paix. Elle lui fut accordée aux conditions imposées précédemment par Flamininus. L'armée victorieuse se rendit à Argos devenue libre, et là on célébra avec pompe et enthousiasme les jeux Néméens, sous la présidence de Flamininus.

L'heureux vainqueur des Macédoniens quitta enfin la Grèce et rentra dans Rome sur un char, précédé par le fils de Philippe et par le fils du tyran Nabis : son triomphe dura trois jours.

Antiochus, roi de Syrie, excité par les conseils d'Annibal, menaçait les Romains : Flamininus, par ordre du sénat, repassa en Grèce pour raffermir par sa présence la fidélité des alliés de la république. Par son adresse et par son éloquence, il sut maintenir les Grecs dans l'alliance des Romains et déconcerter les intrigues du roi de Syrie.

De retour à Rome, Flamininus, nommé censeur (565), se fit remarquer par son esprit de douceur et de conciliation dans l'exercice si difficile de cette magistrature.

Selon Cornélius Népos, Flamininus ayant reçu chez lui les ambassadeurs de Prusias, roi de Bithynie, l'un d'eux avoua qu'Annibal était à la cour de ce prince. Le sénat averti par Flamininus l'envoya à la tête d'une députation chargée d'exiger qu'Annibal fût livré aux Romains,

(*) *Et illi quidem consul pacem dedit regnumque concessit* (Flor., l. II, c. 4).

(**) *Quo certaverè plausu? quid florum in consulem profuderunt* (Flor. *ibid.*)?

(*voy.* Annibal). Après cette ambassade si peu glorieuse pour Rome et pour lui, il rentra dans la vie privée, et, depuis, l'histoire ne parle plus de lui; l'époque même de sa mort est ignorée.

On trouve dans Plutarque une vie de Flamininus. J. L-t-a.

FLAMINIUS (Caïus), homme arrogant, opiniâtre, mais en même temps d'un grand courage, commença vers l'an 520 de Rome sa carrière politique. D'abord tribun du peuple, il excita les passions en reproduisant sous une forme nouvelle ces lois agraires si souvent repoussées comme injustes. Préteur l'an 523, il devint consul avec P. Furius, l'an de Rome 527. Envoyé contre les Gaulois, il compromit les légions romaines sur l'Éridan; mais ensuite il répara ses premiers échecs par une victoire et obtint le triomphe, contre le gré du sénat. La faveur du peuple le porta une seconde fois au consulat, avec P. Servilius Geminus, l'an de Rome 535.

Alors était engagée la seconde guerre punique; Annibal avait franchi les Alpes et vaincu au combat de la Trébie le consul Sempronius. Flaminius, bravant les défenses du sénat et dédaignant de remplir les devoirs religieux imposés aux consuls entrant en fonctions et partant pour la guerre, se rendit secrètement à l'armée, passa les Apennins et se porta à la rencontre d'Annibal en Étrurie. Le général carthaginois pénètre son adversaire; il l'excite par de fausses attaques, brûle et ravage devant lui tout le pays aux environs de Cortone, feint de vouloir marcher sur Rome sans le combattre, et parvient à l'attirer à une bataille au milieu des embûches qu'il lui avait dressées dans des défilés étroits sur les bords du lac de Trasimène (*voy.* Annibal). Flaminius chercha vainement à réparer ses fautes en payant de sa personne. Il combattit avec tout le courage qu'on lui connaissait et qu'augmentait encore le desespoir. Mais Ducarius, Gaulois insubrien, l'ayant reconnu dans la mêlée, se précipita sur lui, et d'un coup de javelot le renversa à terre. Ainsi Flaminius expia par une mort glorieuse toutes les imprudences de sa vie.

Adversaire acharné des patriciens, Flaminius avait puissamment contribué à faire passer la loi *Flaminia*, qui les privait du droit d'équiper des vaisseaux et faisait ainsi passer au peuple le monopole du commerce. J. L-t-a.

Il ne faut pas confondre avec le consul Flaminius, ni avec le censeur Flamininus de l'article précédent, le constructeur du cirque et de la voie Flaminienne (234 ans avant J.-C.), Cn. Flaminius, collègue de Papus dans la censure, ainsi qu'il a été dit à l'article Censeurs romains. Le *circus Flaminius* portait aussi le nom d'*Apollinaris*. Il y avait encore à Rome une *porta Flaminia* et le *forum Flaminii.* S.

FLAMME. C'est le nom qu'on donne à ce phénomène léger, ardent, lumineux et diversement coloré, qui se manifeste à la surface des corps en combustion (*voy.*), la flamme qui, par ses jeux capricieux, repose et égaie l'esprit fatigué de l'homme d'étude, excite l'imagination du poëte et provoque les méditations les plus profondes du savant. Car pour bien comprendre ce curieux phénomène, il ne suffit pas de dire qu'il est produit par l'ignition des gaz combustibles qui s'élèvent des corps désagrégés par l'action du feu (*voy.*), il faut encore expliquer un grand nombre de circonstances qui le modifient à l'infini, qui font varier les effets qu'il produit et la manière dont il affecte nos sens. C'est à sir Humphry Davy que nous devons tout ce que nous savons sur la flamme, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner à nos lecteurs une idée succincte des recherches du savant chimiste anglais.

La flamme affecte une certaine forme, mais il faut reconnaître que cette forme ne lui est pas propre : elle la doit à ce qu'elle ne peut se manifester qu'au milieu de l'air qui la presse en tous sens; et on peut dire qu'elle est comme les gaz qui prennent la forme des vases qui les renferment. Cette forme est, dans un air tranquille, généralement conique. Cela tient à ce que le volume de la flamme est restreint et diminué par le refroidissement successif que lui cause l'air ambiant. Or, on peut comparer le jet enflammé à un fluide qui s'échappe des corps qui brûlent, et l'écoulement a nécessairement lieu avec toute sa force, toute son acti-

vité, au voisinage de ce corps; mais il s'élève au milieu d'un autre fluide qui refroidit ce jet sur tout son pourtour, en éteint incessamment de nouvelles portions, et le diminue ainsi graduellement de volume de la base au sommet, ce qui lui fait évidemment prendre la forme indiquée. Il est aisé de prouver que c'est bien là la cause de la forme qu'affecte la flamme; car si l'on place sous le récipient de la machine pneumatique (*voy.*) une lampe philosophique de Priestley qui produise un jet de flamme d'environ un sixième de pouce de hauteur, on la verra s'élargir à mesure que le récipient sera vidé d'air, et quand l'éprouvette indiquera une pression quatre à cinq fois moindre que celle de l'atmosphère, la flamme atteindra son maximum d'étendue; elle diminuera sans doute ensuite graduellement et finira par s'éteindre, mais cela tiendra à la diminution de la proportion d'oxygène nécessaire pour entretenir la combustion de l'hydrogène carboné qui se dégage de la lampe philosophique.

La flamme ne peut pas être considérée comme une simple combustion qui s'opère *à la surface* de contact de la matière *inflammable*; car si on place une lampe allumée ou un morceau de phosphore brûlant dans une grande flamme produite par la combustion de l'alcool, la flamme de la bougie et du phosphore se montrera au centre de l'autre flamme, démontrant ainsi qu'il existe de l'oxygène même dans son intérieur. Il vaut donc mieux admettre avec sir H. Davy que la flamme est une matière gazeuse chauffée au point d'être lumineuse, et cela à un degré de température au-delà de la chaleur rouge-blanche des corps solides. En effet, si l'on place à un vingtième de pouce de la flamme d'une lampe à esprit-de-vin un fil fin de platine, et que l'on cache la flamme à l'aide d'un corps opaque, le fil métallique deviendra blanc, quoiqu'il n'y ait point de lumière visible là où il est placé: ainsi l'air qui n'est pas lumineux peut communiquer ce degré de chaleur. La flamme doit donc offrir une température extrêmement élevée; et, d'après une expérience d'H. Davy, dans celle qui est produite par la combustion instantanée ou l'explosion (*voy.* Gaz) d'un mélange d'une partie de cyanogène et de deux parties d'oxygène, la température de la flamme a été au moins de 3,735 degrés centigrades. Les effets surprenants produits par le chalumeau à gaz oxy-hydrogène prouvent encore cette haute élévation de la température de la flamme, puisqu'à l'aide de cet instrument on fond instantanément les corps les plus réfractaires.

Nous ne passerons pas sur ce dernier fait sans faire observer qu'il peut être cité comme une preuve irréfragable que le pouvoir éclairant de la flamme n'est point en raison de sa haute température, puisque celle de ce chalumeau à gaz est à peine visible dans un jour brillant, tandis que la lumière produite par les corps solides qu'elle met en ignition est assez vive pour affecter l'œil douloureusement. C'est qu'en effet il faut, pour que la lumière répandue par la flamme ait un grand éclat, qu'il y ait dans cette flamme production et ignition de quelque matière solide. Ainsi le phosphore, qui, dans sa combustion dans l'oxygène, se transforme en acide phosphorique solide, brûle avec une flamme très intense; il en est de même du zinc, du fer, qui par leur combustion dans le même milieu se transforment en oxydes solides, tandis qu'au contraire, lorsqu'il ne se produit pas de matière solide dans la flamme, celle-ci est extrêmement faible et transparente : tel est le cas du soufre, qui, en brûlant dans l'oxygène, se transforme en un acide gazeux qu'on nomme *gaz acide sulfureux*. C'est à la présence du charbon que le gaz oléfiant, le gaz hydrogène carboné, le gaz enfin qui est généralement employé maintenant pour l'éclairage des villes et des établissements particuliers, doit sa belle lumière blanche; charbon que, d'après les expériences de Berthollet, ce gaz dépose quand il est élevé à une haute température. Le principe que nous venons de développer est si vrai qu'on peut augmenter l'intensité de la lumière d'une flamme quelconque en la mettant en contact avec un corps solide, et c'est ce qu'a su faire Drummond, qui a dirigé simultanément sur un morceau de chaux vive un double courant de gaz oxygène

et de gaz hydrogène : celui-ci ayant été préalablement enflammé, le morceau de chaux ne tarde point à devenir incandescent et à produire une lumière dont l'éclat égale celle du soleil. M. Gaudin, de Versailles, a annoncé dans ces derniers temps à l'Académie des Sciences qu'il était parvenu à faire une application de ce principe à l'éclairage public et privé avec une économie sur les moyens usités de 50 pour %. Il emploie l'essence de thérébentine qui, brûlée dans un appareil convenable et en contact avec un morceau de chaux vive préparée avec un grand soin, donne une flamme bien plus blanche que celle d'une lampe Carcel.

En traitant au commencement de cet article de la forme de la flamme, nous avons parlé de l'action refroidissante exercée sur elle par l'air ambiant. Tous les corps à la température ordinaire, mais surtout les métaux, exercent une action semblable. Sir Humphry Davy l'a étudiée avec le plus grand soin et en a tiré des conséquences curieuses sur les divers degrés de combustibilité des corps. Ces recherches ont été en outre l'occasion d'un grand service rendu à l'humanité, puisqu'elles ont conduit cet illustre physicien à découvrir la *lampe de sûreté*. C'est en exposant à ce mot les principes d'après lesquels est construite cette lampe, maintenant généralement employée dans les mines, que nous reviendrons sur le phénomène curieux de la flamme et que nous compléterons cet article. A. L-D.

FLAN. C'est le nom qu'on donne au morceau de métal préparé par la fonte, et destiné à être frappé pour recevoir l'empreinte qui en fait une médaille ou pièce de monnaie.

Les flans, que l'on écrivait autrefois *flaons*, sont ainsi nommés, à ce qu'on croit, du terme *flatir*, qui est la dernière façon qu'ils recevaient avant d'être marqués, lorsqu'on fabriquait la monnaie au marteau, ou de celui de *flattoir*, qui est l'instrument avec lequel on leur donnait cette façon. Ce mot technique français paraîtrait tenir son étymologie du mot latin *flatores*, qu'on trouve parmi les dénominations des ouvriers monétaires conservées dans les inscriptions antiques, et aussi du gérondif *flando*, par lequel on interprète l'une des abréviations que l'on trouve sur les monnaies anciennes. Les magistrats monétaires qui furent institués à Rome vers l'an 465 (289 avant J.-C.) faisaient mettre sur les monnaies l'inscription : III. VIR. A. A. A. F. F. *Triumviri auro*, *argento*, *ære*, *flando*, *feriundo*, triumvirs pour fondre et frapper l'or, l'argent et le bronze. Le verbe *flo*, d'où vient *flando*, signifierait à la lettre *souffler*.

Les procédés au moyen desquels la frappe des monnaies était pratiquée dans l'antiquité ne nous sont connus par aucun renseignement positif; mais il est évident que les anciens se sont servis, ainsi que nous faisons, de coins de fer et de bronze, puisqu'on en a trouvé quelques-uns; nous ignorons seulement quelle force les faisait agir sur le flan et remplaçait le balancier.

Les anciens ne connaissaient pas non plus la *virole*, qui contient les bords du flan et lui donne une régularité parfaite; cela est prouvé par les inégalités des bords de leurs monnaies, et les fissures ou fentes qu'elles présentent quelquefois. Il est probable que les flans préparés pour la frappe étaient globuleux et s'étendaient sous les coups réitérés du marteau. Ces flans qui, dans les premiers temps du monnayage, n'étaient frappés que d'un seul côté, offraient de l'autre un carré creux, inégal, qui plus tard reçut lui-même une empreinte. Les flans des drachmes, des demi-drachmes et des augmentations ou des diminutions de cette monnaie, ne donnent pas pour chaque pièce un poids parfaitement identique, ce qui fait supposer qu'à la fonte ou à la coupe on se contentait de diviser un poids convenu en une certaine quantité de fractions, dont l'ensemble représentait la valeur complète. Cependant ce procédé aurait eu un grand inconvénient; car celui qui aurait réuni un grand nombre de pièces du poids le plus fort se serait enrichi aux dépens de celui qui aurait eu les plus faibles, à moins que la loi n'eût positivement déterminé que la valeur commerciale de ces pièces était tout-à-fait indépendante de la légère variation de leur poids. D. M.

FLANC (hist. nat.), région latérale de l'abdomen comprise entre les fausses

côtes et l'os de la hanche. C'est là que sont logés le foie à droite, la rate à gauche, le rein de l'un et de l'autre côté (*voy.* ces mots). Chez les animaux, le battement des flancs, qui est très apparent, indique la gêne de la respiration. Ce mot est pris pour synonyme de *côté;* on dit *prêter le flanc*, *marcher par le flanc*, *prendre en flanc*, de même que l'on dit *flanquer* pour garnir le flanc d'un ouvrage de fortification ou d'une armée (*voy.* l'article suivant). F. R.

FLANC (art militaire). Dans ses acceptions générales, ce mot est regardé comme emprunté de l'allemand; dans les acceptions que la fortification et la tactique lui donnent, il vient de l'italien. Les flancs des bastions sont la partie comprise entre l'angle *flanquant* et l'angle *flanqué*. *Voy.* Bastion.

Par imitation du style des ingénieurs d'Italie, on a appelé flanc d'une armée ou d'une troupe les parties qui en terminent le front, ou les corps qui, étant placés à sa droite et à sa gauche, sont destinés à défendre ses ailes, à le flanquer, à balayer de leurs projectiles son front ou ses côtés. Il y a des flancs *en hache*, *en potence;* ainsi les flancs d'un camp sont perpendiculaires à son front. Il y a cette différence entre les flancs et les ailes que celles-ci forment plutôt une pointe, ceux-là plutôt une portion de ligne; un camp carré ou rond, comme ceux des anciens, un bataillon carré, comme ceux des modernes, n'ont ni flanc ni ailes. Ce que la tactique appelle *flanc* s'applique plutôt à un appui, à une batterie, à une troupe en colonne; ce qu'elle appelle *ailes* s'applique plutôt à l'extrémité d'une troupe en bataille. Du reste, aucune démonstration réglementaire n'est descendue dans ces explications. Se donner ou prendre des flancs, c'est faire effort, en rase campagne, sur les côtés d'une troupe au lieu d'en insulter ou d'en heurter le front. Refuser le flanc, c'est opérer un changement de front en arrière, afin d'éviter l'écharpement et d'offrir une ligne à la ligne d'attaque de l'ennemi. G[al] B.

FLANDRE (comté et provinces de). Il n'existe aucune donnée précise sur l'étymologie du nom de Flandre, en flamand* *Vlaenderen*. Les uns le font venir des vents qui soufflent sur la côte; les autres le dérivent d'un prétendu Flandebert, fils d'un Claude, personnage chimérique, qui, du temps des conquêtes romaines, aurait régné sur les Gaulois; d'autres prétendent trouver l'origine de ce nom dans celui de Flandrine, fille de Lidéric II, *forestier* de Flandre sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Mais Oudegherst, d'après une très ancienne chronique d'Oudenbourch (Aldembourg), assure que ce pays a pris son nom des eaux que la mer déversait en plusieurs endroits. Ces eaux formaient ce que l'on appelle en flamand *het vlache*, et en patois picard *flaque* ou *flaquaie*, mares d'eau stagnante. Meyer et Olivier de Vrée ont adopté cette explication, qui nous paraît moins romanesque sans doute, mais non moins hasardée que les autres.

La Flandre, portion considérable de l'ancienne Gaule-Belgique, s'étendait sur les contrées autrefois habitées par les *Morini*, une partie des *Nervii*, les *Atuatici* et les *Menapii*. Les premiers occupaient les côtes de la mer entre la Somme et l'Escaut; les seconds, les terres situées entre l'Escaut et la Sambre; les troisièmes, le pays de Namur; les derniers, les bords du Rhin. Le nom de Flandre, employé pour la première fois dans la Vie de saint Éloi, écrite au VII[e] siècle par saint Ouen, ne désignait alors que le territoire de Bruges; en effet, on disait indifféremment dans ce temps-là *municipium Flandrense* et *municipium Brugense*. La Flandre était encore renfermée dans des bornes étroites sous Charles-le-Chauve en 853; le territoire de Courtrai n'y était pas même compris. Les historiens flamands prétendent que dès le temps de Charlemagne, et même longtemps auparavant, la Flandre était possédée par des seigneurs qui la gouvernaient sous le titre de *forestiers*, titre qu'on leur donnait à cause des forêts dont le pays était couvert et des marais dont il était rempli. Ils décorent successivement de cette qualité Lidéric, établi, disent-ils, par Charlemagne vers l'an 792, Inghelram, son fils, et Odacre,

(*) L'étymologie de l'adjectif *flamand*, en allemand *flæmisch*, n'est pas plus connue que celle du nom de Flandre, qui se traduit en latin par *Flandria* et non par *Flaminia*. Nous renvoyons au mot Flamande pour la langue et l'école de peinture qui portent ce nom. S.

son petit-fils. Mais il n'y a aucune preuve que ces seigneurs (en supposant avant tout la réalité de leur existence) aient gouverné la Flandre, ni même qu'ils y aient habité. Tous les anciens écrivains s'accordent à reconnaître Baudouin Ier pour premier comte de ce pays.

On donne ce Baudouin pour fils d'Odacre et arrière-petit-fils de Lidéric; mais ceci est une assertion très hasardée d'Ipérius. Quoi qu'il en soit, Baudouin Ier, surnommé *Bras-de-fer* à cause de sa force extraordinaire, enleva Judith, fille du roi de France Charles-le-Chauve et veuve du roi anglo-saxon Ethelwolf, la conduisit au château d'Harlebeck, où il l'épousa, et l'emmena ensuite en Lorraine, pour se soustraire au ressentiment de Charles. Celui-ci fit excommunier Baudouin, en 862, au concile de Soissons. Deux ans après, le pape Nicolas, ayant appris que l'enlèvement s'était accompli du consentement de Judith, obtint du roi de France la grâce des deux fugitifs; en même temps (864) Baudouin fut créé *comte de Flandre*, c'est-à-dire de presque tout le pays situé entre l'Escaut, la Somme et la mer. Il mourut en 879, à Arras, alors capitale du pays. Son fils Baudouin II, *le Chauve*, lui succéda dans ses possessions, à l'exception du comté de Cambrai, qui fut donné à Raoul, son frère. En 892, sur le refus que fit le roi Eudes de lui donner l'abbaye de Saint-Vast d'Arras, il se révolta contre lui. Eudes essaya vainement de le réduire; les deux ennemis se réconcilièrent en 895. Plus d'une fois les ecclésiastiques eurent à se plaindre des déprédations que Baudouin exerça sur leurs terres. L'an 900, il fit assassiner Foulques, archevêque de Reims, se vengeant ainsi de ce que le roi lui avait ôté l'abbaye de Saint-Vast d'Arras pour la donner à ce prince. Baudouin II mourut en 918. Il eut pour successeur son fils aîné Arnoul Ier, *le Vieux*. Celui-ci, en 943, entra avec le roi de France en Normandie : il le devança et lui aplanit le chemin de Rouen; ils ne purent toutefois s'emparer de cette ville, et en 946 ils échouèrent une seconde fois devant ses murs. En 953, les Hongrois, commandés par Belgiou, leur roi, envahirent la Flandre, pillèrent le Cambrésis, et se retirèrent avec un immense butin. En 958, Arnoul s'associa Baudouin III, son fils, qui mourut en 962. Quant à Arnoul, il mourut en 965. Il avait établi la réforme dans les monastères de ses états, par les soins de saint Gérard, abbé de Brogne. Dans ses diplomes il prenait le titre de *grand*, qu'il n'avait point mérité. Comme ses enfants étaient tous morts avant lui, son petit-fils Arnoul II, *le Jeune*, reconnu souverain de Flandre du vivant et à la demande de son aïeul, lui succéda, bien qu'il n'eût pas encore atteint sa majorité. Le roi Lothaire, profitant de cette circonstance, se jeta sur la Flandre, qu'il ravagea; il conquit Arras et recouvra Douai, qui avait été enlevé par Arnoul-le-Vieux au roi Louis-d'Outre-mer. En 987, sur le refus que fit Arnoul de reconnaître Hugues Capet comme roi de France, celui-ci porta la guerre en Flandre, et contraignit le comte à se réfugier auprès de Richard, duc de Normandie, qui reçut généreusement le fils du meurtrier de son père, vint trouver le roi de France et le réconcilia avec le comte. Arnoul II mourut en 989. Après lui, son fils Baudouin IV, *le Barbu*, qui était encore en bas-âge, devint comte de Flandre. En 1006, il s'empara sur Arnoul, comte de Hainaut, du château de Valenciennes, que l'empereur Henri II le contraignit à rendre l'année suivante. Mais dans la suite, Henri, ayant besoin de Baudouin, lui donna cette place à titre de fief. A ce don il ajouta celui de l'île de Walcheren en Zélande, d'où naquit entre les Flamands et les Hollandais un différend qui dura près de quatre siècles. Chassé de ses états par son fils Baudouin, en 1028, il y rentra, grâce aux secours que lui fournit le duc de Normandie. Il cessa de vivre en 1034. Son fils Baudouin V fut surnommé *de Lille*, à cause des embellissements que lui dut cette ville; la douceur de son gouvernement lui fit donner aussi le surnom de *Débonnaire*. En 1047, il prit le parti de Godefroi, duc de la Basse-Lorraine, contre l'empereur Henri III, et ne fut pas toujours heureux dans cette guerre, terminée en 1057 par la paix de Cologne. Ce traité assura au comte de Flandre le pays situé entre la Dendre et l'Escaut, le comté d'Alost, le château de Gand, avec cinq

îles dans la Zélande, le tout comme fief de l'Empire. En 1060, après la mort du roi de France Henri Ier, Baudouin V fut chargé de la tutelle de Philippe Ier, son fils, et de la régence du royaume : il s'acquitta de cette tâche avec sagesse. Sa mort arriva en 1067.

Baudouin VI *de Mons* ou *le Bon*, fils du précédent, posséda dès lors les états de Flandre. Il jouissait déjà du Hainaut par le mariage qu'il avait contracté, en 1051, avec Richilde, héritière de ce comté. Il mourut en 1070. Son second fils eut le Hainaut ; l'aîné, Arnoul III, *le Malheureux*, devint comte de Flandre. Comme il était mineur, Richilde sa mère s'empara de la tutelle et de la régence. Robert, oncle d'Arnoul, revendiqua ce droit ; mais Richilde l'emporta par la protection du roi Philippe-Auguste. Les Flamands, soutenus par Robert, se révoltèrent contre cette princesse que soutint inutilement le roi de France. Arnoul périt dans une bataille, Richilde fut prise par les Hollandais avec Eustache, comte de Boulogne, et Robert Ier, second fils de Baudouin *de Lille*, resta possesseur du comté de Flandre (1072). La comtesse Richilde leva de nouvelles troupes et perdit la bataille de Broqueroie, à une lieue de Mons. En 1085, Robert partit pour la Terre-Sainte, laissant l'administration de ses états à son fils Robert, qu'il s'était associé dès 1077. Il revint en 1091, et mourut subitement deux ans après. Le surnom de *Frison* lui venait de la guerre qu'il avait faite, du vivant de son père, aux peuples de Frise. Robert II, son fils, lui succéda en 1093. Trois ans après, il partit pour la première croisade, où ses exploits lui méritèrent le surnom de *Jérosolimitain*. Il revint dans ses états après quatre ans d'absence et après avoir refusé la couronne de Jérusalem. En 1101, Robert reçut en fief du roi d'Angleterre 400 marcs d'argent, à condition de se reconnaître son vassal, sauf la foi qu'il avait promise au roi de France. Une ligue s'était formée par l'empereur Henri IV, et fut continuée par Henri V, avec les comtes de Hainaut et de Hollande, contre Robert. Le premier lui redemandait le comté d'Alost, le second la ville de Douai, le troisième les cinq îles de la Zélande. La guerre dura environ dix ans, et finit en 1110 par un traité de paix qui assura à Robert toutes ses possessions. En 1111, Robert marcha au secours de Louis-le-Gros contre Thibaut, comte de Brie, et depuis de Champagne. Il mourut d'une chute de cheval, à la suite d'une bataille où le roi de France n'eut pas l'avantage. Son fils Baudouin VII, *à la Hache*, hérita de ses possessions. Dans une assemblée des États, tenue à Ypres l'an 1112, il fit dresser une ordonnance contre les voleurs et les assassins, qui s'étaient singulièrement multipliés en Flandre, et dont il parvint à purger le pays. En 1118, il joignit ses armes à celles de Louis-le-Gros contre le roi d'Angleterre. Il reçut au front, à la bataille d'Arques, une blessure que son intempérance envenima, et il mourut sans postérité en 1119.

Charles Ier, *le Bon*, fils de Canut Ier, roi de Danemark, et d'Adèle, fille de Robert-le-Frison, élevé à la cour de son aïeul maternel depuis la mort de son père, fut reconnu comte de Flandre par les États, en vertu du testament de Baudouin VII. La justice de Charles irrita des scélérats qui l'assassinèrent à Bruges dans une église, en 1127. L'Église honore sa mémoire d'un culte public. Guillaume Cliton, fils de Robert III, duc de Normandie, et petit-fils de Mathilde de Flandre, femme de Guillaume-le-Conquérant, fut alors investi du comté par le roi Louis-le-Gros. Guillaume Cliton eut pour concurrents Guillaume d'Ypres, bâtard de Philippe, second fils de Robert-le-Frison, Arnoul de Danemark, Baudouin de Hainaut, et Thierri d'Alsace, tous trois de la maison de Flandre. Les deux premiers s'accommodèrent avec lui ; mais Thierri d'Alsace, excité par la noblesse et par le peuple, mécontents du gouvernement de Guillaume, persista dans ses prétentions, et, en 1128, plusieurs villes se déclarèrent ouvertement en sa faveur. Guillaume le poursuivit et l'assiégea dans Alost, où il s'était réfugié ; mais il reçut devant cette place une blessure mortelle. Alors Thierri d'Alsace, fils de Thierri, duc de Lorraine, et de Gertrude, fille de Robert-le-Frison, fut inauguré sans opposition comte de

Flandre. Il fit quatre voyages à la Terre-Sainte en 1138, 1147, 1157 et 1163. Avant d'entreprendre le troisième, il associa au gouvernement Philippe, son fils, qui, pendant son absence, déclara la guerre à Florent III, comte de Hollande, et le fit prisonnier en 1166. Après la mort de Thierri (1169), Philippe resta seul maître de la Flandre, et partit lui-même pour la Terre-Sainte (1177); deux ans après, il épousa Isabelle, fille et héritière du comte de Vermandois. En 1180, il devint régent du royaume de France, en vertu du testament du roi Louis-le-Jeune: la reine-mère lui disputa inutilement ce titre. Isabelle, dont il n'eut pas d'enfants, lui fit donation pour sa vie du Vermandois; mais un an après la mort de cette princesse (1182), Philippe-Auguste, excité par sa mère et par les comtes de Clermont et de Coucy, réclama le Vermandois, comme plus proche héritier d'Isabelle. En vain Philippe d'Alsace résista par les armes : il fut obligé de céder. Il entreprit encore deux voyages à la Terre-Sainte, et mourut de la peste au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, ne laissant pas non plus d'enfants de son second mariage avec Mathilde, fille d'Alphonse, roi de Portugal. Marguerite, fille de Thierri d'Alsace et femme de Baudouin V, comte de Hainaut, se mit en possession du comté de Flandre. En 1192, un jugement arbitral rendu à Arras adjugea l'Artois à la France, plusieurs villes à Mathilde, veuve de Philippe, pour sa vie, et la Flandre à Marguerite, dont le mari, Baudouin, rendit hommage à Philippe-Auguste pour la partie de ses états qui relevait de la France, et à l'Empereur pour la partie qui relevait de l'Empire. Marguerite mourut en 1194, laissant le comté de Flandre à son fils aîné Baudouin IX. Celui-ci, après la mort de son père, arrivée l'année suivante, se mit en possession du Hainaut. Puis il se ligua avec le roi d'Angleterre contre le roi de France. Il s'empara d'Aire et de Saint-Omer, mais il échoua devant Arras. Il prit part à la quatrième croisade et devint empereur de Constantinople (*voy. empire* LATIN). A la nouvelle de sa mort, en 1206, Jeanne, sa fille, fut reconnue comtesse de Flandre et de Hainaut. Le comte de Namur, son tuteur, l'enleva aussitôt et la fit conduire à Paris, où Philippe-Auguste la retint environ six ans. Il la maria, en 1211, à Ferrand ou Ferdinand, prince de Portugal. Ferrand fut ingrat : il prit part contre Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, où il fut fait prisonnier. En 1225, un imposteur nommé Bernard Rains se donna pour Baudouin IX, père de la comtesse de Flandre, et se fit un grand parti; mais au bout d'un an, son imposture fut découverte et on le pendit. Le comte Ferrand, mis en liberté par la reine Blanche, mourut en 1233, sans laisser d'enfants. Trois ans après, Jeanne se remaria avec Thomas de Savoie, oncle de Marguerite, femme de saint Louis. Elle cessa de vivre en 1244. Marguerite, dite *de Constantinople*, fille puînée de Baudouin IX, succéda à Jeanne dans les comtés de Flandre et de Hainaut. Son mariage avec Bouchard d'Avesnes, archidiacre de Laon, dont elle avait eu deux enfants, avait été dissous, et elle était veuve de Guillaume de Dampierre, dont elle avait eu trois fils et deux filles, lorsqu'elle devint comtesse. En 1246, Jean et Baudouin d'Avesnes furent déclarés enfants légitimes par jugement des pairs de France et du légat. La Flandre fut adjugée à Guillaume de Dampierre, fils aîné du second lit, et le Hainaut à Jean d'Avesnes, fils aîné du premier lit, l'un et l'autre pour en jouir après la mort de leur mère. Jean d'Avesnes voulait la Flandre; sa mère s'obstina à ne pas le reconnaître pour son fils légitime, et ce refus causa une guerre longue et cruelle entre les enfants des deux lits. En 1253, Gui et Jean de Dampierre (Guillaume était mort) furent faits prisonniers à la bataille de Walcheren par le comte de Hollande, beau-père de Jean d'Avesnes. Leur détention dura quatre ans. En 1278, Marguerite fit prêter serment à Gui, son fils, par toutes les villes et la noblesse de Flandre. Elle mourut en 1280.

Gui de Dampierre, lui ayant succédé, traita (1294) du mariage de Philippe, sa fille, avec Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre. Cette alliance déplaisait à Philippe-le-Bel, roi de France. Il attira à sa cour le comte et sa femme et les envoya prisonniers à la tour du Louvre. Gui ne

put obtenir la liberte qu'en donnant sa fille en otage. De retour dans ses états, il déclara la guerre à la France; en 1297, Philippe-le-Bel, après de brillants succès, accorda une trève de deux ans, au bout de laquelle la guerre recommença. Gui fut fait de nouveau prisonnier, avec deux de ses fils, tandis que le troisième, aussi nommé Gui, était chargé de la régence. En 1302, les Flamands soumis par les Français se soulevèrent à l'occasion des impôts que le gouverneur Jacques de Châtillon levait sur eux. Ils appelèrent à leur secours Jean, comte de Namur, et battirent les Français à Courtrai. Philippe-le-Bel mit en liberté le comte de Flandre, à condition qu'il amènerait les Flamands à un accommodement. Le comte n'ayant pu y réussir revint dans sa prison de Compiègne. Philippe-le-Bel marcha contre les Flamands, qui furent battus sur terre et sur mer, et demandèrent la paix: elle fut conclue en 1305; Gui de Dampierre était mort pendant les négociations. Son fils aîné du premier lit, Robert III, dit *de Béthune*, du nom de Mathilde de Béthune, sa mère, était alors prisonnier: il fut mis en liberté au mois de juin 1305, par le traité d'Athies, que les Flamands ne voulurent pas ratifier. En 1309, Robert se rendit à Paris avec les députés de Flandre : le traité d'Athies y fut confirmé au moyen de quelques modifications. Deux ans après, il céda à la France Lille, Orchies et Douai, mais il ne tarda pas à s'en repentir. En 1313, Philippe-le-Bel le fit citer à venir lui rendre hommage: sur son refus, il commença la guerre. Elle continua sous les règnes suivants, et ne finit qu'en 1320, par un traité qui fit perdre au comte la Flandre française. La même année, Robert donna Cassel et d'autres terres en apanage à son second fils, pour l'engager à renoncer à ses prétentions sur le comté de Flandre, en cas de mort de Louis, son fils aîné. Robert III descendit au tombeau en 1322. Louis Ier, petit-fils de Robert de Béthune et fils de Louis, dit de Nevers, et de Jeanne, fille unique de Jacques, comte de Réthel, se mit en possession des comtés de Flandre, de Nevers et de Réthel, après la mort de son aïeul. Mathilde, sa tante, fille de Robert et femme de Matthieu de Lorraine, lui contesta cet héritage, sous prétexte que la représentation n'avait pas lieu en Flandre. Louis fut mandé à Paris, où on l'enferma dans la tour du Louvre; mais par jugement des pairs (1323) il fut maintenu dans le comté de Flandre et renvoyé dans ses états. En 1324, les Brugeois se révoltèrent contre lui, et leur exemple entraina plusieurs villes. Pris dans Courtrai par les rebelles, il fut conduit à Bruges, où il resta près de six mois captif. Mais les Gantois, qui se déclarèrent pour lui, forcèrent par leurs victoires les Brugeois à lui rendre la liberté. Ceux-ci se soulevèrent de nouveau en 1328; alors Philippe de Valois vint au secours de Louis et gagna la bataille de Cassel (*voy.*), qui fut suivie de la soumission de toute la Flandre. Louis se montra cruel : il fit, dit-on, périr dans les supplices plus de dix mille Flamands. Ces exécutions rallumèrent la sédition. Le brasseur Jacques d'Arteveld (*voy.*) se mit à la tête des Gantois, traita avec Édouard III, roi d'Angleterre, et engagea les principales villes de Flandre à s'allier avec ce prince contre la France. Le comte fit de vains efforts pour détacher ses sujets de cette alliance. Arteveld le contraignit à quitter ses états et à chercher un asile à Paris. En 1345, Arteveld fut massacré dans une émeute, à Gand, et l'année suivante Louis Ier fut tué à la bataille de Crécy. Il fut remplacé dans le comté de Flandre par son fils Louis II, dit *de Mâle*, du lieu de sa naissance. Le nouveau comte fut retenu prisonnier, en 1347, par les Gantois, sur son refus d'épouser Isabelle, fille du roi d'Angleterre. Il parvint à se sauver en France, et, après son départ, de grands troubles éclatèrent à Gand et dans les autres villes de Flandre. Louis II revint en 1348 dans ses états, et fit à Dunkerque la paix avec le roi d'Angleterre. En considération du mariage de Marguerite, fille unique de Louis de Mâle, avec Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, conclu en 1369, le roi Charles V céda au comte Lille, Douai, Orchies et d'autres villes anciennement flamandes. En 1379, les Gantois se révoltèrent de nouveau. Ce fut la plus acharnée et la plus funeste des séditions flamandes. On vit une seule ville soutenir

pendant sept ans toutes les forces de la Flandre réunies contre elles (*voy.* Gand). Dans cette guerre, où le comte courut personnellement de grands dangers, Charles VI, roi de France, gagna la bataille de Rosebecque (1382), Philippe d'Arteveld, fils de Jacques, et comme lui chef des Gantois, y fut tué. Mais le comte Louis de Mâle ne jouit pas longtemps de son succès : il fut assassiné par le duc de Berri, à la suite d'une querelle (1384). L'indolence, les débauches et l'imprudence de ce prince furent les causes de ses malheurs. Comte de Flandre, de Nevers, de Réthel, d'Artois et de Bourgogne, il était l'un des plus puissants princes de l'Europe, et, faute de savoir gouverner ces vastes domaines, il fut l'un des plus faibles et des plus méprisés.

Sa fille Marguerite, femme de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, hérita des états de Flandre. Les Gantois, toujours soutenus par l'Angleterre, persévérèrent dans leur révolte; cependant leurs députés signèrent enfin (1385) à Tournai un traité de paix avec Marguerite, son mari et le roi de France. Grâce à la sage conduite de Philippe, la Flandre demeura tranquille jusqu'à sa mort, arrivée en 1404. Marguerite l'ayant suivi au tombeau un an après, Jean-*sans-Peur*, duc de Bourgogne (*voy.*), fut reconnu comte de Flandre et régna jusqu'en 1419, année où il fut assassiné. Dans cet intervalle, les Anglais firent une descente dans ce pays, et Jean soutint l'évêque de Liége contre ses diocésains. Son fils, Philippe-*le-Bon*, ajouta à ses vastes domaines le comté de Namur et ceux de Hollande et de Hainaut. Il eut à réprimer une sédition des Brugeois et une autre plus formidable des Gantois, dont il se vengea cruellement. Il mourut en 1467, laissant ses possessions à Charles-le-Téméraire (*voy.*), qui eut aussi à souffrir des Gantois. Après la mort de ce duc de Bourgogne, le comté de Flandre passa dans la maison d'Autriche avec la majeure partie du riche héritage qu'il avait laissé à Marie sa fille, qui épousa Maximilien. *Voy.* Bourgogne (T. IV, p. 70).

Jadis on appelait *Flandre domaniale* la partie de cette province située au-delà de l'Escaut. La Flandre *espagnole* séparait la Flandre française de la Flandre hollandaise. On nommait Flandre *teutonique*, *maritime*, *flamande*, ou *flamingante*, le pays où l'on parle flamand (*voy.*), et qui s'étend entre la mer au nord-ouest et la Lys au sud-ouest. La Flandre, dont Lille était la capitale, s'appelait *Flandre française*, et, avant la révolution de 1789, elle formait un des grands gouvernements du royaume; elle avait été conquise par Louis XIV. La Flandre désignée anciennement par la dénomination de *gallicane*, et plus récemment par celle de *wallonne*, était celle où la langue française, bien qu'altérée, avait été conservée; Tournai en était la ville principale. Le nom de Flandre *hollandaise* s'appliquait à la rive gauche du Bas-Escaut et à l'île de Cadzand. Des fractions moins importantes de ce territoire s'appelaient Flandre *impériale*, Flandre *particulière* et Flandre *propriétaire*. Dans sa plus grande étendue, la Flandre avait pour limites l'Artois, la mer d'Allemagne, le Bas-Escaut, le Brabant et le Hainaut; de tous les Pays-Bas, c'était le pays le plus fertile, le mieux cultivé et le plus industriel. Un historien célèbre, à l'article Bourgogne, a parlé de l'importance manufacturière et commerciale de la Flandre au moyen-âge, et nous avons eu nous-même l'occasion de rappeler l'influence qu'exercèrent leurs villes sur le mouvement d'émancipation qui, du XIIe au XVIe siècle, agita le tiers-état dans une grande partie de l'Europe, et surtout en France.

Aujourd'hui, le nom de Flandre est officiellement restreint à deux provinces du royaume de Belgique. La *Flandre orientale* a Gand pour capitale, et Bruges (*voy.* ces deux noms) est le chef-lieu de la *Flandre occidentale*. Généralement les étrangers confondent à tort sous le nom de Flandre tous les anciens Pays-Bas catholiques, quelquefois même toutes les provinces qui ont fait partie des Pays-Bas.

Les variations que nous avons indiquées dans l'étendue de la contrée qui nous occupe, comme sa division en diverses parties sous plusieurs points de vue, ont fait longtemps, en latin comme en français, écrire son nom au pluriel : *Flandræ*, *—arum*; *Flandres*. A. S-r.

FLANELLE, étoffe de laine que l'on

emploie pour faire des jupons de femmes, des caleçons d'hiver, des gilets à mettre sur la peau, des bonnets d'enfants, des doublures de toute espèce et même des draps de lit. Suivant qu'elle est tissue de fils de laine peignée et cardée, ou bien de peignés et de cardés à la fois, la flanelle a des qualités, des usages et des noms différents. La première est plus légère, la seconde plus absorbante, la troisième tient le milieu entre les deux autres. On les connaît dans le commerce sous le nom de *flanelle de santé*, flanelle *de Galles*, flanelle *genre anglais*. Le prix varie suivant la qualité. Il est en moyenne d'environ 3 francs l'aune : la qualité se reconnaît à la régularité du tissu.

L'Angleterre est le pays où il se fabrique le plus de flanelle. Dans l'année 1825, l'exportation seule ne montait pas à moins de 2,600,000 mètres. La Saxe fait aussi des flanelles estimées. L'époque de la première fabrication de cette étoffe, en France, remonte au temps de Louis XIV ; mais c'est vers la fin du siècle dernier que des procédés importés d'Angleterre, et notablement perfectionnés chez nous, ont donné à ce commerce une extension considérable. Aujourd'hui, la ville de Reims et les communes qui l'environnent ont en quelque sorte le monopole de la confection des flanelles françaises; cette fabrication, dont le chiffre s'élève pour ces seules localités, année commune, à sept millions, y fait vivre entre six et sept mille ouvriers. Rouen et Beauvais s'occupent aussi de ce tissu, mais leurs produits, inférieurs de beaucoup à ceux de Reims, sont sans aucune importance dans la consommation générale. L'invasion du choléra est venue donner à cette industrie une impulsion nouvelle, et l'usage de la flanelle est devenu, depuis cette époque, chaque jour plus général. D'heureuses améliorations ont été imaginées, et sur les marchés étrangers où nos produits sont admis, en Suisse, en Piémont, en Italie, etc., nos qualités superfines luttent avec avantage contre celles de la Grande-Bretagne, malgré la modicité du prix de ces dernières. V. R.

FLANEUR. C'est un mot plus que français, c'est un mot tout parisien, et nous n'en savons pas de mieux fait pour désigner cette oisiveté occupée qui s'en va, le nez au vent, guidée seulement par le hasard, dans tous les endroits de la grande ville où il y a quelque chose à voir, à entendre et surtout à ne rien faire. Flâner, c'est aller sans savoir où l'on va, à droite, à gauche, tout droit devant soi. Le flâneur est celui qui n'a jamais besoin d'arrêter un passant pour lui demander son chemin ou pour lui dire : Quelle heure est-il? C'est que tous les lieux et toutes les heures sont également favorables au flâneur. Le flâneur se lève le matin, il se couche le soir, il a les yeux tout grands ouverts et les mains dans ses poches. Sa *flânerie* est si forte qu'elle finit par l'emporter sur toutes les autres passions, même légitimes. Il y a dans le monde cent mille sortes de passions, il n'y a qu'un genre de flânerie. L'amoureux flâneur laisse passer l'heure du rendez-vous en voyant couler l'eau sous le Pont-Neuf. L'avocat flâneur perd sa cause en regardant les roses du quai aux Fleurs; le médecin-flâneur sauve son malade en s'arrêtant devant la boutique d'un vitrier où il peut voir les caricatures de 1816 contre les Anglais de 1814, et toujours avec un nouveau plaisir.

Heureux état, celui-là ! flâner, c'est-à-dire obéir à sa fantaisie de toutes les heures, regarder sans voir, marcher sans avancer, agir, penser, ne pas agir, ne pas penser, être l'homme heureux de tous les instants du jour, profiter, pour assouvir sa passion, des moindres accidents de la rue, ne redouter ni la pluie, ni le soleil, ni le vent, ni la grêle, mais au contraire les faire tourner au bénéfice de son bonheur. Ajoutez que c'est là une passion innocente, irrésistible, insaisissable, honnête, qui ne fait de mal à personne, une passion comme il n'y en a pas dans le domaine des passions.

Et notez bien que la flânerie ne prend son homme que lorsque son homme est dans la rue. Tant que l'homme est au logis, il est calme, il est tranquille, il est studieux, il est comme tous les hommes : il ne redevient un flâneur qu'en quittant le seuil de sa porte. Oh ! alors, dès que le vent a frappé son visage, voilà notre homme parti; courez après si vous pouvez! Il sort, il a une grande affaire à con-

clure; ne l'arrêtez pas! il faut qu'il arrive à ce rendez-vous; il marche à grands pas sans retourner la tête. Mais soudain, au détour de la rue, voilà une querelle qui s'engage entre deux chiens: aussitôt notre homme s'arrête et regarde; les chiens se battent, il est immobile; on sépare les chiens, l'homme se détourne et il admire la viande étalée chez le boucher voisin. Quelle viande! Cependant passe, musique en tête, un régiment de grenadiers: notre homme prend à sa main un parapluie qu'il a sous le bras, et il marche au pas de charge. La musique cesse, il s'arrête, dédaigneux, au son du tambour; aussi bien l'église est ouverte, le portail est tendu d'un drap funèbre: il entre et il marmotte tout bas le *De profundis;* il se trouve ainsi à l'extrémité de l'église et il sort par une autre porte. Voyez-vous là pendu à cette échelle flottante ce maçon qui répare le toit de cette haute maison? Le flâneur n'a plus de regard que pour le maçon qui travaille, à moins cependant qu'une mouche qui vole ne vienne l'arracher à sa contemplation; et alors, ma foi! il regarde tout là-bas; et voyant qu'il ne voit rien, il veut tout voir, il marche à pas comptés; il est si heureux et si libre! Allons toujours, se dit-il, et il va. Il arrive ainsi au Palais-Royal, le rendez-vous unanime de tous les flâneurs de ce monde. Ne faut-il pas bien qu'il règle sa montre sur le canon qui part à midi? ne faut-il pas qu'il lise l'une après l'autre toutes les affiches de spectacles? Ceci est l'heure la plus chère au flâneur. Les affiches qui décorent nos murailles ne sont faites que pour lui; pour lui seul est disposé tout ce papier et toute cette encre. En présence de ces affiches, le flâneur voit danser devant lui Mlle Taglioni, il voit jouer Mlle Mars, il entend chanter Nourrit ou Mme Damoreau; pour lui seul Vernet, Bouffé, Arnal, prodiguent les trésors et l'enjouement de leur esprit; pour lui seul le tribunal ordonne des adjudications définitives. Il sait mieux que l'huissier-priseur ce qui se vendra demain à l'hôtel Bullion; il sait tout, il voit tout, il est partout. Du Palais-Royal aux boulevards il n'y a pas loin. Le boulevard, c'est la patrie, que dis-je? c'est le paradis du flâneur. Quel entassement, en effet, de marchands de gravures et de petits pâtés! que de petits pieds qui glissent sur l'asphalte! que de coquetteries féminines qui jettent aux vents leur sourire et le parfum de leurs manteaux! Que de voitures qui passent, de chevaux qui hennissent, de marchands en plein vent! Hélas! autrefois il y avait Nicolet, Bobêche, Galimafrée. « Monsieur, disait un chef de division à un commis sous ses ordres, pourquoi donc venir si tard au bureau? — Hélas! monsieur, répondait l'autre, c'est ce diable de Nicolet qui m'arrête en chemin. — Nicolet? répondit le chef quelque peu radouci; mais, que diable! je ne vous y ai jamais vu. »

Quel est l'âge du flâneur? le flâneur est de tous les âges, il est de tous les temps; il est célibataire, il est marié; quelquefois il joint à sa passion principale une autre passion accessoire: il est bouquiniste, il fait des collections de papillons, de minéraux, de coquillages; il s'en va de côté et d'autres, cherchant uniquement mille débris sans nom et sans forme qu'il rapporte dans sa maison en grand triomphe. Innocentes petites passions dont la flânerie est l'indispensable canevas!

Oh! quel royaume facile à gouverner, quels heureux sujets, quel heureux monarque, un peuple de flâneurs gouvernés par un roi flâneur! Ceci est à proprement dire l'histoire du roi et du royaume d'Yvetot. J. J.

FLASSAN (Gaetan Raxis, comte de), né en 1770, dans le comtat Venaissin, d'une famille originaire de Grèce. En effet, dans le bref du 1er décembre 1536 par lequel le pape Paul III inféoda à Jean Raxis la terre et seigneurie de Flassan, au comtat Venaissin, avec haute, moyenne et basse justice, et transmissible à ses héritiers et descendants à l'infini, il est dit: « Voulant dédommager ce seigneur des sacrifices qu'il avait faits en « Grèce pour conserver la foi de ses « pères. » Le bref est intitulé: « *Dilecto filio Joanni Raxis, ex nobilibus Græcis.* »

Le service du Saint-Siége étant trop circonscrit pour l'ardeur guerrière de Jean de Raxis, il n'avait pas tardé à se vouer également à celui des rois de France. Ce-

pendant la guerre de religion ayant éclaté (1562) dans le comtat Venaissin, il se rendit à Avignon, où il fut nommé *colonel général des troupes de Sa Sainteté* dans le comtat Venaissin et à Avignon, avec pouvoir de faire toutes réquisitions et levées d'hommes nécessaires pour la défense du pays.

Plusieurs autres membres de cette ancienne famille se sont distingués dans la carrière des armes, et mériteraient d'être cités; il en est de même de Joseph-Ignace qui, embarqué comme officier de marine sur *l'Astrolabe*, a péri en 1785, dans l'expédition autour du monde de La Pérouse; mais c'est du membre encore vivant, dont le nom est placé en tête de cet article, de l'auteur de l'*Histoire de la diplomatie française*, que nous allons nous occuper ici.

M. de Flassan, élevé à l'École militaire de Paris, suivit pendant quelque temps la carrière des armes et servit dans l'armée de Condé. Après son retour en France, il se livra aux travaux diplomatiques, et fut chargé de diriger la principale division du département des affaires étrangères avec rang de ministre plénipotentiaire. Soupçonné d'entretenir des relations avec les émigrés, il fut obligé de donner sa démission de ce poste; il se retira à Marseille et consacra ses loisirs à composer l'*Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, ou *De la politique de la France depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, avec des tables chronologiques de tous les traités conclus par la France*, ouvrage dont il a paru deux éditions*. Le jury académique, chargé par décret impérial d'émettre son jugement sur les productions les plus remarquables de l'époque dans les arts, la littérature et l'histoire, en comprenant dans son rapport (1810, in-4°), parmi les principaux ouvrages d'histoire, celle de la diplomatie française, s'exprime ainsi : « Le sujet a de l'importance et de l'utilité. « Pour le remplir dans toute son étendue, « l'auteur a eu besoin de beaucoup de re« cherches et de travail, les négociations « se trouvant naturellement liées avec les « grands événements de l'histoire. L'au« teur a su habilement relever les détails « arides, inhérents au fond du sujet, par « la peinture du caractère, le développe« ment des vues des princes et des hom« mes d'état qui dirigeaient aux différen« tes époques. »

(*) Paris, chez Treuttel et Würtz. La 1re était en 6 volumes, 1808; la 2e est en 7 vol., 1811.

En 1814, après la Restauration, M. de Flassan quitta la place de professeur d'histoire à l'École de Saint-Germain, qu'il avait occupée pendant l'empire. Il obtint du roi le titre d'historiographe du ministère des affaires étrangères, et suivit en cette qualité la légation de France au congrès de Vienne. Là il prépara sur les lieux l'Histoire du Congrès*, ouvrage remarquable à bien des égards, mais dans lequel son animosité contre Napoléon n'a pas toujours permis à l'auteur de se montrer impartial. L'écrivain se concentre d'ailleurs dans les grandes opérations qui ont occupé l'illustre assemblée, en écartant tout ce qui appartenait à la chronique de société et aux individualités secondaires.

En 1821, M. de Flassan signala son zèle pour la cause des Grecs par la souscription qu'il ouvrit à Paris en leur faveur.

Indépendamment de ses deux principaux ouvrages, M. de Flassan a publié d'autres écrits dont voici les titres : 1° *La Pacification de l'Europe* (1802); 2° *De la colonisation de Saint-Domingue*, (1803); 3° *De la Restauration politique de l'Europe et de la France* (1814); 4° *Des Bourbons de Naples*, idem; 5° *De la Neutralité de la Belgique* (1831), opuscule qui a fait dire de l'auteur qu'il est du nombre de ceux dont les conceptions appliquées tranchent de graves difficultés.

M. de Flassan est chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Danebrog et Constantinien de Naples. X.

FLATTEUR, FLATTERIE. La flatterie est aussi ancienne que le monde. Les livres sacrés nous apprennent que le serpent, tentateur de nos premiers pa-

(*) *Histoire du Congrès de Vienne, depuis son ouverture jusqu'aux traités du 20 novembre 1815 inclusivement, avec l'acte général du Congrès, les annexes*, etc., Paris, 1829, chez Treuttel et Würtz, 3 vol. in-8°.

rents, fut aussi le premier flatteur. « Vous serez semblables à des dieux*, » leur dit-il; et que de fois, en mille termes divers, ces paroles ont depuis ce temps été commentées!

Ce qui rend surtout la flatterie méprisable, c'est qu'elle est un de ces vices à froid, sans passion, sans entraînement, qui ne sont jamais produits que par de bas et vils motifs. *Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute*, a dit La Fontaine; et cette maxime si vraie devrait toujours tenir en garde contre ces gens prodigues de louanges intéressées. Mais si la flatterie est antique, la vanité l'est aussi; et cette dernière, à ce qu'il parait, fut prédestinée à être constamment la dupe de l'autre. L'esprit, le bon sens même, ne peuvent garantir entièrement de ses piéges; c'est ce qu'exprimait fort bien un homme qui ne manquait ni de l'un ni de l'autre, en disant à celui qui le comblait d'éloges outrés : « Ah! coquin, tu me flattes, mais tu me fais plaisir! » (*Tu m'aduli, ma tu mi piace.*)

Déjà signalée et flétrie par les moralistes anciens, la flatterie sut, dès leur temps, prendre diverses formes, surtout près des puissants de la terre. Les courtisans d'Alexandre affectèrent un défaut qui lui était naturel en penchant la tête à gauche comme leur prince : c'étaient des flatteurs par geste ou par imitation. Près de ces monstres couronnés qui furent la honte de Rome et de l'humanité, la flatterie, inspirée par la crainte, prit le caractère de la plus ignoble bassesse, comme chez les sénateurs de Domitien; ou bien, fille de la cupidité, la flatterie eut, sous Tibère et Néron, l'odieuse délation pour compagne.

De tout temps la flatterie habita de préférence les palais. Quel monarque fut plus flatté que Louis XIV? Sans doute il eut quelque raison de dire : *l'État, c'est moi!* ce prince qui régnait, pour ainsi dire, sur une nation de courtisans (*voy.* ce mot), parmi lesquels, il faut bien l'avouer, les gens de lettres n'étaient pas ceux qui s'inclinaient le moins.

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!

(*) Vous serez *comme les Élohim* (*Gen.* III, 5). S.

avait dit Racine; mais on sait que ni lui ni son ami Boileau ne prirent l'apostrophe pour eux. Il est vrai que dans le siècle suivant, malgré la morgue philosophique, la littérature ne compta pas moins de flatteurs; qu'il y eut, parmi nos *philosophes*, plus d'Aristippes que de Diogènes, et que Voltaire, poëte éminemment courtisan, descendit des genoux de Mme de Pompadour jusqu'aux pieds de Mme Du Barry. Despréaux, du moins, n'avait flatté que le *maître*.

De nos jours, Napoléon eut aussi ses flatteurs littéraires, harangueurs et autres, dont il sut parfois apprécier, à leur juste valeur, les éloges trop rampants. « Ne pleure pas, disait-il un jour à son fils qui avait brisé son flexible jouet, un polichinelle, je te donnerai un sénateur. » Le plus piquant de l'anecdote, c'est que le sénateur S.... était présent, et se mit à rire aux éclats: c'était bien là le complément de l'épigramme.

Ce fut un bel éloge, et de plus un éloge mérité, que celui que fit de Louis XVI, au début de son règne, l'abbé de Radonvilliers dans son discours de réception à l'Académie : « D'ordinaire « on dit aux rois : Gardez-vous des flat« teurs; aujourd'hui il faut dire aux flat« teurs : Gardez-vous du roi. » Ce prince pensait sans doute alors, comme l'empereur Julien, que, pour qu'un souverain pût compter sur la sincérité des louanges, il faudrait que ceux qui les lui donnent fussent en état de le blâmer impunément.

Pendant nos orages révolutionnaires, les flatteurs des rois se trouvèrent remplacés par les *flatteurs du peuple*. Encenser le pouvoir, quelque part qu'il réside, c'est toujours le fond du métier, et l'on sait que ces flatteurs-là n'ont pas été moins *détestables*, moins *funestes* que les autres.

Dans le commerce ordinaire de la vie, la flatterie est moins dangereuse et ne produit pas de si déplorables effets; elle est en quelque sorte obligée vis-à-vis des femmes, qui presque toutes veulent être flattées; il est rare qu'elle ne le soit pas aussi de l'inférieur au supérieur, car ce sera toujours un grand moyen de succès et d'avancement. La flatterie sans excuse est vraiment odieuse : c'est celle qui

s'exerce entre égaux; car elle est toujours en pareil cas, ou le produit de la bassesse du caractère, ou un piége tendu à l'un de nos semblables au profit de notre intérêt personnel.

Il est des gens près desquels la flatterie la plus grossière est toujours sûre de réussir; en fait d'encens, ils ne sont pas difficiles sur la qualité; mais en général ils lui font, de nos jours, prendre des formes moins obséquieuses et un déguisement quelconque. Louis XIV lui-même avait dû réprimer l'ardeur *courtisanesque* de son Académie, qui voulait mettre au concours la question suivante : « De toutes les vertus du roi, quelle est la plus admirable? » Il ne viendrait aujourd'hui à l'idée de personne de donner ainsi à un prince de l'encensoir par le nez. La flatterie s'est vu contrainte à montrer de la retenue, et parfois elle n'a plus été qu'une ingénieuse exagération d'un fait réel, comme dans l'excuse de ce courtisan, arrivé un peu trop tard à une audience de l'empereur : « Pardon, « Sire, mais j'ai été arrêté aux portes des « Tuileries par un *embarras de rois*. »

Dans ce siècle de perfectionnement, on a vu éclore une nouvelle variété de l'espèce des flatteurs: c'est le *flatteur bourru*, sans contredit le plus adroit de tous; car les louanges que celui-là donne ont l'air de lui être arrachées par la force de la vérité, et c'est justement parce qu'il semble dispenser le flatté de toute reconnaissance que l'on en éprouve davantage pour lui. Cette nuance habile de la flatterie pourrait, je crois, réussir au théâtre, où J.-B. Rousseau, et après lui Lantier, n'ont pu faire adopter *le Flatteur*, parce qu'ils lui ont laissé toute la servile difformité de son vice, et n'ont point su tempérer, par des teintes moins repoussantes, le mépris que leur personnage devait inspirer.

On a souvent confondu la flatterie avec l'*adulation*. Il y a cependant entre elles une légère différence à l'avantage de la première. L'adulation est toujours à genoux; elle se prosterne, et l'autre se courbe; souvent, il est vrai, celle-ci se courbe bien bas. M. O.

FLAVIA (GENS), famille romaine qui, de la condition des esclaves, s'éleva aux plus hautes magistratures de la république et jusques au trône des Césars. *Flavius* ne fut d'abord qu'un surnom tiré de la couleur des cheveux (*à flavis capillis*); mais ce surnom est devenu un grand nom historique. Le premier Flavius dont il soit fait mention dans les annales de Rome est l'affranchi ANNIUS FLAVIUS, qu'on peut regarder comme la souche de la famille Flavia. Son fils, CNEIUS FLAVIUS, fut un des scribes ou secrétaires d'Appius Claudius, le savant jurisconsulte. Celui-ci avait mis par écrit, pour son usage personnel, les fastes (*voy.*) qui indiquaient les jours où l'on pouvait ou non agir en justice et les formules qu'on était obligé d'employer, à peine de nullité, pour les différentes actions à intenter et à suivre devant les tribunaux. Cn. Flavius lui déroba ce précieux travail et le rendit public : c'est là cette collection de formules qui depuis fut appelée droit Flavien, *jus Flavianum*. Grâce à cette divulgation, les plébéiens purent intenter des actions judiciaires sans le concours des patriciens et des pontifes, qui jusqu'alors avaient mystérieusement caché toutes ces formules de la vieille jurisprudence romaine, et s'étaient ainsi réservé une immense influence dans l'administration de la justice et du gouvernement. Cette révélation de Cn. Flavius indigna la noblesse; mais le peuple en fut si reconnaissant que, par ses suffrages (l'an 447 de Rome, environ 307 ans av. J.-C.), Cn. Flavius fut élu tribun du peuple. Il entra ensuite au sénat et parvint à l'édilité curule, malgré toutes les cabales du patriciat. Ses descendants ne se maintinrent pas dans la haute position sociale et politique qu'il leur avait créée. Pendant plus de deux siècles, le nom des Flavius ne reparait qu'à des intervalles trop éloignés et dans une sphère trop inférieure pour qu'on puisse suivre la généalogie et l'histoire de cette famille; et c'est pour cela sans doute et parce qu'elle n'avait pas le droit d'images (*voy.* IMAGE) que Suétone (*Vespas.*, 1) en parle comme d'une famille obscure. Parmi les amis de Cicéron, on compte plusieurs Flavius, dont l'un sans doute est le C. FLAVIUS, ami intime de Brutus et d'Atticus, qui soutint si chaleureusement la cause de la noblesse et du

sénat (C. Népos, *Att.* 8; Plutarq., *Brut.*).

Sous Pompée et à son instigation, un L. Flavius, tribun du peuple, proposa, au bénéfice des soldats de ce général, une loi agraire qui excita de grands troubles (Dion Cassius, XXXVII) et fut rejetée. A la même époque, un Titus Flavius Petronius, du municipe de Réate, servit sous Pompée et combattit à Pharsale. De retour dans sa patrie, ayant obtenu du vainqueur son pardon et son congé, il se fit commis d'une maison de banque. Son fils, Titus Flavius Sabinus, receveur du quarantième en Asie, mérita par sa probité l'honneur d'une statue avec cette inscription : ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ, *au percepteur intègre*. Il exerça ensuite le commerce ou la banque dans l'Helvétie, où il mourut, laissant deux enfants de sa femme Vespasia Polla, Vespasien et Sabinus. L'aîné, Titus Flavius Sabinus, préfet de Rome, fut massacré dans une émeute après avoir, pendant trente-cinq années, servi la république avec éclat à l'armée et dans Rome. Tacite (*Hist.* III, 75) ajoute qu'avant l'élévation de Vespasien l'honneur de cette maison résidait en Sabinus. Le plus jeune, Titus Flavius Vespasianus, fut le dixième empereur romain, 69 ans après J.-C. (*voy.* Vespasien). Trois règnes violents et passagers avaient déchiré et ensanglanté l'empire; il respira dix ans sous la domination tranquille et modérée de ce prince, qui eut pour successeurs ses deux fils, Titus Flavius Sabinus Vespasianus et Titus Flavius Sabinus Domitianus (*voy.* Titus et Domitien). Le premier, qui ne régna que deux ans et quelques mois, fut l'amour et les délices du genre humain; et le second, Domitien, qui occupa le trône pendant quinze ans fut un des fléaux de l'humanité et le bourreau de sa famille. Le frère de Vespasien, Sabinus, avait laissé deux fils, Flavius Sabinus et Flavius Clemens. Le premier épousa Julia, fille de Titus, sa cousine, qui eut le titre d'*Augusta*. Domitien, son oncle, la déshonora, fit mourir son mari, l'épousa étant empereur et finit par l'empoisonner. Il fit périr également l'autre frère (an 95 de J.-C.), Titus Flavius Clemens, son cousin, après son consulat, sous le soupçon le plus frivole, très probablement comme chrétien. Flavius Clemens eut deux fils, Vespasianus Junius et Domitien, dont on ignore la vie et le sort. Il existe des médailles grecques frappées à Smyrne à l'effigie de Vespasianus Junius, ce qui ferait croire qu'il y eut quelque gouvernement. C'est l'empereur Domitien qui, de la maison nommée la Grenade (*malum Punicum*), dans le sixième quartier de Rome, où il avait reçu le jour, fit le temple de la famille Flavia, où sa nourrice déposa et ensevelit ses restes qu'elle avait soustraits à la fureur du peuple. Ce temple, auquel Martial (*Epigr.* XI, 2) promit si poétiquement l'immortalité, aura suivi les destinées de la famille Flavia, qui, des honneurs de l'apothéose, et après avoir occupé le trône des Césars, au IVe siècle, dans les personnes de Valentinien, Valens et Théodose (*voy.*), est retombée peu à peu dans une obscurité aussi profonde que celle qui cache son origine. F. D.

FLAXMAN (John), un des plus célèbres sculpteurs anglais, naquit à York le 6 juillet 1755. Ce fut dans les magasins de plâtres de son père, qui était allé s'établir à Londres, que se développa en lui le goût de la sculpture. Après s'être exercé à travailler en bosse et y avoir acquis une certaine habileté, il entra, à l'âge de quinze ans à l'Académie royale, mais il n'eut jamais de maître particulier. Banks, Cumberland, Sharp, Blake, et surtout Stothardt, le dirigèrent cependant par leurs conseils. Il espérait obtenir la médaille d'or à l'Académie : trompé dans son attente, loin de se laisser abattre par ce revers, il redoubla d'énergie. Il épousa en 1782 Anna Denman, qui exerça bientôt la plus heureuse influence sur ses études, et il partit avec elle, en 1787, pour l'Italie, où ils passèrent sept années. Flaxman ne tarda pas à attirer sur lui l'attention des amateurs des beaux-arts, et sa réputation d'artiste grandit encore à son retour à Londres en 1794. En 1810, il fut nommé membre de l'Académie royale et professeur de sculpture. Devenu veuf en 1820, il mena dès lors une vie encore plus retirée et mourut le 9 décembre 1826.

Lord Bristol l'avait chargé du groupe en marbre d'*Athamas*, d'après les Métamorphoses d'Ovide. Ce beau travail, com-

posé de quatre statues colossales, se voit aujourd'hui à Ickworth, dans le comté de Suffolk. Peu de temps après, il fit pour Hare Naylor, des figures au trait d'après Homère : *The Odyssee engr. by Th. Piroli*, Rome, 1793, et *The Iliad. engr. by Piroli*, Londres, 1795 ; pour Thomas Hope des dessins d'après le Dante : *La divina Commedia di Dante Alighieri*, 1793 et 1794, enfin pour la comtesse Spencer, les *Compos. from the tragedies of Æschylus, engr. by Piroli*, 1794. Tous ces ouvrages ne tardèrent pas à être publiés en Allemagne (Gœttingue, 1803, par Riepenhausen, Schnorr, etc.) et en France (Paris, an XI, par Nitot-Dufresne); et l'activité qu'on mit à les reproduire prouve qu'il avait parfaitement réussi dans les représentations de l'antique. Sans doute il n'a pas toujours choisi dans ses sujets le moment le plus frappant; il n'a pas toujours rendu non plus toutes les situations d'une manière si parfaite qu'elles n'excluent l'idée du mieux; mais à une époque de froideur et d'apprêt, sa méthode parut neuve, hardie, et intéressa vivement. Pendant son séjour à *Rome*, il avait beaucoup étudié le torse du Belvédère. Comme Tischbein, il avait envie d'exécuter un groupe où Hébé présentât une coupe d'ambroisie au vainqueur éprouvé par tous les travaux de la vie. Ses groupes caractéristiques représentant des scènes populaires révèlent surtout une grande supériorité de talent. Flaxman était amateur du colossal dans les monuments publics. L'Angleterre possède plusieurs de ses ouvrages plastiques. Dallaway, qui lui donne le surnom du Poussin de la sculpture, vante beaucoup son bas-relief en mémoire du poëte Collin, qui se voit dans l'église de Chichester. On n'admire pas moins le mausolée de lord Mansfield, qui représente un vieillard assis, ayant la Justice et la Charité à ses côtés, et la Mort derrière lui. Rien n'est comparable au mausolée de la famille Baring à Micheldever (Lampshire), et à *l'Archange Michel combattant Satan*, que possède le comte Egermont. On doit citer encore, comme un travail étonnant par la richesse des combinaisons les plus heureuses, le modèle du *bouclier d'Achille*, d'après le XVIIIe chant de l'Iliade, bouclier que les orfèvres Rundell et Bridge ont exécuté quatre fois en vermeil. Les œuvres complètes de Flaxman, gravées par Reveil, ont été publiées à Paris, 1832, en trente livraisons.—On peut voir une notice sur Flaxman dans les *Zeitgenossen*, 3e série, 1re livraison. *C. L.*

FLÈCHE. L'art militaire connaît ou a connu des flèches de genres très différents, que les auteurs élémentaires ont négligé de caractériser par un second substantif ou par des épithètes. Les ponts que les armées jettent en campagne, les ponts-levis des forteresses, les pétards de guerre, les affûts d'artillerie ont leurs flèches. La fortification passagère défend ses abords par des flèches : ce sont des redans ou des ouvrages à deux côtés, à gorge ordinairement ouverte. La fortification permanente pose des flèches détachées en avant des saillants ou des rentrants du chemin couvert. Mais ce sont surtout les flèches projectiles, considérées comme un sujet moins technique qu'historique, qui demandent à être décrites dans cet article.

La langue romane et le français primitif se servaient, pour exprimer le mot flèche, du latin corrompu *saëtte* (*sagitta*); on disait, dans le même sens, *eslingue*, *passadouz*, *darde*, *gourgon*, *songnole*. Ces mots s'effacèrent de la langue de nos pères, et de graves circonstances y substituèrent des expressions différentes. Ils soldèrent des archers génois; ils éprouvèrent, pendant la guerre de la succession de France, la supériorité des archers anglais, et ils connurent à Crécy la justesse, la puissance de leurs flèches d'un mètre de long : de là il advint que certaines provinces, imitant l'italien, francisèrent *freccia* en *frète*, *flesche*, *floiche*, et que d'autres provinces, imitant le mot anglais de souche allemande, *flight*, en formèrent les substantifs *flic*, *flich*, *flique*, *flis*, *flieque*, *flisc*. De tous ces barbarismes et de bien d'autres que relate Roquefort, le terme *flèche* finit par rester seul en usage. En prenant la partie pour le tout, c'est-à-dire le talon empenné pour l'arme elle-même, on appela la flèche *panon*, *penon*, d'où vint aussi le verbe *espéner*, signifiant frapper, blesser à coups de flèches. Il y avait des flèches carrées qu'on appe-

lait *carreaux* : de là cette allusion, les carreaux de la foudre; il y en avait qu'on appelait *raillons* : de là le vieux mot *raillonade*, coup de flèche; il y en avait d'innocentes, ou sans pointe, pour tirer au papegai : on les appelait *frètes*; une espèce de petit carcan en métal les terminait: de là ce terme *frète*, resté dans la langue des serruriers, des carrossiers et du blason. On connaissait, sous le nom de *barbillons*, des flèches à fer barbelé, c'est-à-dire ayant des crochets aigus, dentelés, fragiles, de sorte qu'on ne pouvait retirer d'une plaie la flèche qu'en lacérant les chairs, ou même qu'en y laissant des portions d'aiguillons qui s'y brisaient. Le latin barbare appelait *flecharius*, *flechiarius*, et le français nommait *flèchier*, *flegier*, les artisans qui fabriquaient les flèches ou les traficants qui les vendaient.

Les flèches de guerre ont eu leur talon garni ou de plumes d'oies, ou de trois lames en peau sèche, ou d'ailes en métal; ces garnitures étaient ou entées, ou collées, ou fixées à la cire, et constituaient la différence entre la flèche et le dard. Les Numides, les Scythes, les Parthes, les Tyriens excellaient à se servir des flèches. Quelques peuples d'Asie se coiffaient de flèches; elles sortaient de leur chevelure en manière de rayons, tels que ceux qui couronnent les bustes antiques de quelques divinités du paganisme.

Des flèches grecques se lançaient avec la fronde: c'étaient des *cestres*. Des flèches romaines et byzantines, dont le gros bout était plombé, étaient destinées à rester debout sur le sol, la pointe en l'air, afin d'y servir comme de chausse-trappes et de contrarier les marches de nuit. César nous entretient des tragulaires ou jeteurs de *tragules* : l'arme à pointe que lançaient ces soldats, à l'aide des chirobalistes ou au moyen de machines plus puissantes, avait assez de force pour traverser de part en part un homme couvert de son armure. Les Byzantins, au moyen d'un ressort en spirale qu'ils nommaient *anisocycle*, faisaient partir, d'un seul coup, des faisceaux de flèches qui composaient la mitraille du temps. Les flèches à feu, les traits, les dards de toutes dimensions, qu'on nommait *phalariques*, *malléoles*, les espèces de quenouilles à feu grégeois (*voy.*) que faisaient agir des moteurs divers, rappellent les derniers temps de Rome guerrière et les armées du Bas-Empire. Les Francs méprisaient la flèche, parce qu'elle frappait de trop loin l'ennemi qu'ils préféraient attaquer corps à corps. Aussi l'usage de ce projectile s'éteignit-il presque dans les Gaules quand ils y dominèrent : ce fut à coups de masses, de framées, d'armes de longueur, qu'ils triomphèrent à Poitiers des Sarrazins conduits par Abdérame. L'irruption de la horde scythe, dont les Hongrois sont les fils, avait causé aux chrétiens du IXe siècle un tel effroi que l'Église avait ajouté à ses *libera* cette prière : « Délivrez-nous, Seigneur, de la flèche du Hongrois. »

La flèche, tombée en oubli, si ce n'est comme arme de chasse, reprit faveur depuis que des Baléares, des Italiens qu'on désignait sous le nom de Génois, prirent service en France, et que des Gascons, imitateurs des archers arabes, y vinrent combattre à la manière de leur pays. Une douzaine de flèches garnissait leur ceinture. Avant de mettre en jeu des masses ou des mobiles plus ou moins sphériques, les premières machines de l'artillerie à feu projetaient des flèches, des dards, des traits. A l'arc succéda l'arbalète, qui décochait également des flèches d'ancien modèle, que l'on continua à porter à la guerre alors même que déjà de petites armes à feu lançaient des globes de diverses matières. Les *paonniers* étaient des soldats combattant avec des flèches nommées *paonnets*. En 1428, la ville d'Orléans se défendait avec des flèches dont les ailes étaient en parchemin. Dans ce même siècle, les flèchiers de Paris étaient tenus, en vertu de leurs statuts de maîtrise, de confectionner en bois sec leurs flèches, et de les proportionner à raison de deux pieds et demi et deux doigts. Les Espagnols, faisant la guerre aux Pays-Bas, dirigeaient la grenade en l'attachant au fer d'une flèche. L'adresse que des tireurs de flèche étaient parvenus à déployer passe toute croyance : sans rappeler la dextérité merveilleuse d'Aster, qui décocha, assure-t-on, une flèche portant l'inscription : ***A l'œil droit de Philippe***,

et le lui creva, ni de l'adresse encore plus célèbre et peut-être non moins fabuleuse de Guillaume Tell, qu'il suffise de citer les Mémoires du comte de Ségur, qui assure avoir vu, en Russie, des princes circassiens, montés sur un cheval courant au grand galop, atteindre et jeter bas d'un coup de flèche un chapeau placé au haut d'une perche.

Les écrivains français nous ont transmis très peu de détails à l'égard des flèches, de leur tir, de leur matière; les artistes, les graveurs, ont négligé de nous éclairer touchant les vraies formes de cette arme, et il est digne de remarque que le seul auteur qui ait jeté des lumières sur ce sujet avait pour but, non de propager l'emploi de la flèche, mais d'en combattre les effets. Nous resterions sans données positives si le célèbre chirurgien Ambroise Paré ne nous eût légué ses leçons et ses dessins de fers de flèche. Les Kirghises, les Kalmuks, les Persans, se servent encore de flèches.

Des flèches asiatiques versaient le poison en faisant la blessure : ce secret barbare, *bien* anciennement connu dès le temps d'Alexandre-le-Grand, s'est perpétué chez les Indiens. Des hordes sauvages, des peuplades d'Amérique et d'Océanie, avant d'avoir connaissance de l'existence du fer, savaient déjà infecter l'os taillé en pointe, le caillou tranchant, l'arête de poisson dont elles armaient la hampe que lançait leur main ou leur arc. Le suc des plantes délétères, le venin des reptiles, étaient habilement employés de tout temps à cet usage par les Scythes, les Parthes, les Africains, les habitants de la Crète. La langue latine désignait ce genre d'armes d'hast par l'expression *sagittæ Lernæ* (lames imprégnées du fiel de l'hydre de Lerne). Les Gaulois et les Francs chassaient à coups d'armes empoisonnées. Des capitulaires témoignent que, sous la seconde race, nos pères connaissaient encore l'art de cette préparation, mais on ne voit pas qu'ils en aient fait usage à la guerre. Les Caraïbes, les peuples de l'Amérique méridionale combattaient avec des flèches de ce genre. Les naturels de l'archipel indien, les insulaires de Java s'en servent, et les alènes de Macassar, soufflées dans une sarbacane, pour peu qu'elles égratignent un singe, le font périr soudain. On a constaté, en Hollande, que des flèches empoisonnées, conservées depuis plus d'un siècle, n'avaient rien perdu de leur vertu meurtrière. G^al B.

On a vu aux articles Arc et Arbalète de quelle manière les flèches étaient lancées; il ne nous reste que quelques mots à dire sur le *carquois* qui renfermait ces projectiles.

Le carquois est un étui dans lequel s'emboîtent les flèches, la pointe en bas, et que l'on portait ordinairement sur le dos au moyen d'une courroie ou d'un ruban, ainsi qu'on le rencontre dans plusieurs antiques, mais qui peut aussi se porter à la ceinture, pendant comme un fourreau d'épée. La mythologie grecque chargeait du carquois tous ses dieux chasseurs; le plus célèbre est sans contredit le carquois de l'Amour. Les anciens Latins l'appelaient *pharetra*. Quant à l'étymologie de son nom moderne, on le fait venir de *circus*, à cause de la forme ronde qu'il n'a pourtant pas toujours; ou d'*arcus*, ou peut-être mieux de *carcaissum*, mot de la basse latinité. Le Musée de l'artillerie, à Paris, contient quatorze modèles de carquois, dont deux de la plus grande richesse. X.

FLÈCHE (archit.). Ce mot, en architecture religieuse, sert à désigner la partie pyramidale en charpente ou en pierre, carrée ou à pans, qu'on élevait autrefois sur les tours ou clochers (*voy.*) et au-dessus des combles des églises. La création de cette importante partie de l'ordonnance du style improprement appelé *gothique* appartient aux architectes chrétiens des XIe et XIIe siècles, et n'a jamais été employée ni par les Grecs ni par les Romains. On a longtemps discuté pour savoir à quelle époque on devait fixer l'introduction des flèches au sommet des édifices. M. de Caumont, dans son savant ouvrage sur les antiquités monumentales, a donné sur cette origine une opinion qui n'est connue que d'un très petit nombre d'archéologues. « Au XIe siècle, dit-il, un grand nombre de tours étaient terminées par une pyramide à quatre pans, soit en pierre, soit en charpente : le plus souvent cet obélisque était obtus; on fit aussi des pyra-

mides très élevées, *et il paraît que l'origine des tours élancées qu'on a nommées flèches date du* XIe *siècle*. Quoi qu'il en soit, continue le même auteur, ces flèches étaient presque toujours à quatre pans. On ne savait pas encore marier les toits octogones aux tours quadrangulaires; et lorsqu'on trouve la forme octogone appliquée au toit des tours romanes, il y a presque toujours lieu de croire que ces pyramides sont moins anciennes que le corps de la tour qui les supporte.» Comme on doit bien le penser, les formes des flèches, les ornements qui les paraient à l'extérieur, se perfectionnèrent depuis le XIe siècle, jusqu'à la renaissance. Déjà au XIIe siècle, les croisades et la grande impulsion donnée au commerce de l'Italie avec l'Orient introduisirent parmi nous un luxe de moulures jusqu'alors inusité. Tout dans l'édifice religieux chercha à retracer la grande pensée du Christ; tout sembla se détacher de la terre pour s'élever vers le ciel. Les voûtes s'arquèrent en ogives, les tours fournirent une nouvelle harmonie en devenant plus nombreuses et plus hautes, et les flèches élégantes, délicates et frêles, enrichies d'ornements symboliques et coupées à plusieurs pans, allèrent se perdre dans les nues. Au XIIIe, au XIVe, et même au XVe siècle, les flèches deviennent, non plus un objet d'utilité, mais un ornement indispensable. On les perce de trous découpés en trèfles ou en rosaces, et l'on garnit leur arêtes de moulures prismatiques et de crochets ondoyants. On les surmonte d'un symbole qui avait aussi une signification particulière : on place un coq à leur sommet, comme pour montrer à tous les regards la vigilance des ministres du culte, et aussi pour convier le peuple à adresser chaque matin, au lever du soleil, ses pensées, ses espérances et ses prières à Dieu. Au XVIe siècle, les flèches furent abandonnées pour des terrasses plates et unies, et plus tard on négligea de réparer celles qui étaient à demi détruites, parce qu'on prétendit que les verges de fer qui les terminent servent à attirer la foudre sur l'édifice. En France, on citait les flèches de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle, de la cathédrale de Chartres, de Notre-Dame de Rouen, de l'abbaye de Saint-Denis, etc., comme étant des monuments remarquables par leur hauteur et par leur légèreté. De ce nombre, quelques-unes sont aujourd'hui détruites; mais en revanche la France compte parmi ses monuments religieux l'admirable flèche de la cathédrale de Strasbourg (*voy.* Erwin) qui s'élance majestueusement vers la voûte des cieux. La flèche de la cathédrale de Rouen, ruinée par un incendie, a été reconstruite en fonte de fer. A l'étranger, on cite les flèches d'Anvers, de Fribourg en Brisgau, de Saint-Étienne dans la capitale de l'Autriche, etc., etc.

On appelle *flèche de pont*, en architecture hydraulique, les pièces de bois assemblées dans la bascule, et qui tiennent par les deux bouts de devant les chaînes de fer qui servent à faire manœuvrer les ponts-levis. E. B-s.

FLÉCHIER (Esprit) naquit de parents obscurs et pauvres, le 10 juin 1632, à Pernes, petite ville du comtat d'Avignon, dans le diocèse de Carpentras. Ses premières études furent dirigées par le P. Audifret, général de la Doctrine chrétienne et son oncle maternel. Il entra dans cette congrégation à l'âge de seize ans, et devint professeur de rhétorique au collége de Narbonne. Il composa pour ses élèves un poëme latin sur la *mauvaise latinité moderne*, un éloge de l'araignée (*Pro aranea*) et une tragi-comédie latine dont le titre traduit est *Isaac* ou *le sacrifice non sanglant*.

Le jeune Fléchier prononça devant les États de Languedoc, en 1659, l'oraison funèbre de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne. La même année, quelques mois après la mort de son oncle, il quitta l'habit de doctrinaire, et se rendit à Paris, où il fut d'abord simple catéchiste dans une paroisse; en même temps, il continuait de cultiver les muses. Il composa une description en vers latins des fameuses fêtes du Carrousel, données par Louis XIV, et qui fut imprimée avec celle de Charles Perrault, sous le titre de *Cursus regius*, Paris, 1669, in-folio.

Louis de Caumartin, conseiller d'état, lui confia l'éducation de son fils; et quand

il alla tenir les *grands jours* de Riom, en 1665, Fléchier l'accompagna, et rédigea l'histoire un peu galante de ces *grands jours;* car il fut bel-esprit avant d'être prédicateur. Il chercha d'abord à se faire un nom comme poëte français : alors Corneille vieillissait, Boileau commençait à peine sa carrière, et Racine n'écrivait pas encore. On trouve de Fléchier, dans les recueils du temps, un *Éloge du Roi* adressé à Colbert; l'*Hercule français;* deux élégies intitulées, l'une : *La Reine au Roi sur les travaux de la guerre*, l'autre : *Plainte de la France à Rome;* une *Ode au Roi sur sa dernière maladie*. Ces pièces de vers sont bien moins remarquables par le talent poétique que par une adulation exagérée, qui était le travers de l'époque. On y voit *les astres qui tirent leur jour*, non des mains du Créateur, mais *de l'éclat qui environne* Louis XIV *et des rayons de sa couronne*. De tels éloges étaient alors récompensés, et Fléchier fut bientôt nommé lecteur du dauphin.

Le 12 janvier 1673, l'Académie Française le reçut à la place de Godeau, évêque de Vence; le même jour Racine fut admis. Le discours de réception de Fléchier, qui est très médiocre, eut un plus grand succès que celui de l'auteur d'*Andromaque*, ce qui prouve que les lettres ont leurs chances comme la guerre. Fléchier n'avait alors prononcé que l'oraison funèbre de la duchesse de Montausier (1672). Son oraison funèbre de Turenne (1676) effaça celle de Mascaron. L'opinion sembla même placer un moment Fléchier à côté de Bossuet; mais cet enthousiasme eut peu de durée, et le style de cet orateur, toujours égal et brillant dans son harmonie, cessa bientôt, et pour toujours, d'être mis en parallèle avec l'éloquence soudaine et la sublime inégalité de l'évêque de Meaux; mais, dans l'oraison funèbre, Fléchier a gardé la seconde place, et c'est assez pour sa gloire.

Les autres oraisons funèbres de Fléchier sont celles de la duchesse d'Aiguillon (1675), du premier président de Lamoignon (1679), de la reine Marie-Thérèse (1683), du chancelier Le Tellier (1686), de la dauphine (Marie-Christine de Bavière) et du duc de Montausier (1690).

Louis XIV nomma successivement Fléchier abbé de Saint-Séverin, aumônier de Mme la dauphine, évêque de Lavaur (1685) et évêque de Nîmes (1687). « Je « vous ai fait un peu attendre, dit le mo« narque, une place que vous méritiez « depuis longtemps; mais je ne voulais « pas me priver si tôt du plaisir de vous « entendre. »

Il y avait dans le diocèse de Nîmes beaucoup de protestants: l'éloquent évêque en convertit plusieurs, n'en persécuta aucun, et se fit estimer de tous par sa charité, son zèle indulgent et les soins qu'il prit d'adoucir la rigueur des édits. Pendant l'hiver de 1709, comme Fénélon, il distribua des sommes considérables, sans faire aucune distinction entre protestants et catholiques, les regardant tous comme ses enfants.

Il fonda l'Académie de Nîmes, fit une description des monuments de cette antique cité romaine, et mourut à Montpellier le 16 février 1710, âgé de 78 ans. L'abbé de Jarry prononça son oraison funèbre; D'Alembert a écrit son éloge (1778), et plusieurs notices lui ont été consacrées.

Outre les *Oraisons funèbres*, très souvent réimprimées, on a de Fléchier 3 vol. de *Panégyriques des Saints*, et 3 vol. de *Sermons*, qui n'ont ni mérité ni obtenu le même succès. Il composa, pour l'instruction du dauphin, la *Vie de Théodose-le-Grand* (1679, in-4°), qui a eu plusieurs éditions, et qu'on lit avec intérêt, tout en reconnaissant que, chargé de proposer au prince cet empereur pour modèle, Fléchier a trop voilé les fautes de son règne. On estime beaucoup moins l'*Histoire du cardinal Ximenès*, qui parut en 1693 (in-4° et 2 vol. in-12) : Fléchier n'y montre guère que le savant archevêque de Tolède, et oublie trop le ministre et l'homme d'état. Quant à l'*Histoire du cardinal Commendon* (1671), ce n'est qu'une traduction du latin de Gratiani. Fléchier n'a pas pris rang parmi les historiens.

Ses poésies latines ont été réunies en un vol. in-12, imprimé à Bâle, 1782. Ses *Lettres choisies sur divers sujets*

(1715, 2 vol. in-12) sont écrites dans un style travaillé; on n'y trouve ni familiarité ni abandon, mais l'auteur y montre souvent dans l'évêque le citoyen.

Les *Œuvres completes de Fléchier* ont été imprimées à Nîmes (1782, 10 vol. in-8°). Là sont ses discours, ses harangues, ses mandements, ses lettres pastorales, des mémoires, une *Relation des troubles des Cévennes*, des poésies, dont quatre dialogues sur le *quiétisme*, etc.

Fléchier n'est pas un des premiers écrivains du grand siècle, mais il brille au second rang. Plus ingénieux que sensible, il est trop occupé du choix et de l'arrangement des mots; court toujours après l'antithèse, figure qui, prodiguée dans le discours, amène la monotonie dans son éclat même; la phrase a toujours de l'harmonie et la pensée peu d'élévation. On a voulu comparer Bossuet à Corneille, et Fléchier à Racine : c'est un champ ouvert à l'esprit plus qu'à la raison et à la vérité. Le sublime de Corneille n'est pas celui de Bossuet, et le style de Fléchier ne ressemble pas au style de Racine : tout grand homme a le sien. V-ve.

FLECK (Jean-Frédéric-Ferdinand), célèbre tragédien allemand, naquit à Breslau, en Silésie, le 12 janvier 1757. Son père, magistrat de cette ville, le mit dans un collége à Berlin, où il devint condisciple de Gentz (*voy.*). Il est remarquable que là déjà ces deux génies, qui allaient à des carrières si différentes, obtinrent, tous deux enfants encore, les prix d'éloquence. Le jeune Fleck voua d'abord son talent à l'église. En 1776, il se rendit à Halle, où il étudia la théologie; mais bientôt une prédilection invincible pour l'art dramatique se fit jour dans l'esprit du jeune homme, et, à cause de sa beauté, il fut employé souvent dans des rôles de femmes sur des théâtres d'amateurs. La mort de son père le privant d'ailleurs des moyens nécessaires pour continuer ses études, il finit par s'engager dans une troupe de comédiens qui jouait alternativement à Dresde et à Leipzig.

C'est dans cette dernière ville qu'il débuta; mais bientôt il changea de théâtre et se rendit à Hambourg, pour profiter des leçons du grand Schrœder (*voy.*). Enfin, l'an 1783, il monta, âgé de 27 ans alors, sur la scène classique où l'attendait tant de gloire. Le 12 mai, il joua la première fois à Berlin le rôle d'Horace Capacelli dans une pièce oubliée aujourd'hui, *La lutte de la nature et de l'amour*, par d'Arsin.

Dans cette capitale, toute brillante encore de l'éclat qu'avait répandu autour de lui le grand Frédéric, le génie de l'acteur se développa rapidement devant un public éclairé, et au milieu d'un cercle d'amis appartenant à toutes les classes de la société. Jusqu'à la mort de Frédéric II (1786), ce fut dans la troupe de Dœbbelin, dont la famille naquit et mourut pour ainsi dire sur les planches, que Fleck fit son éducation dramatique. Mais lorsque le successeur du grand Frédéric, Guillaume II, créa le *Théâtre National* à Berlin, sous la direction du spirituel Engel (*voy.*), c'est à Fleck qu'échut bientôt la régie de cette nouvelle fondation.

C'est là qu'à l'aide d'Iffland, de Beschort, de Mattausch, de Baranius, de Gern, d'Unzelmann, des dames Baranius, Unzelmann, Dœbbelin, Fleck, il produisit les premiers chefs-d'œuvre de Schiller. C'est lui qui montra le premier à l'enthousiasme de la jeunesse exaltée ce singulier représentant de ses passions déréglées, le brigand Carl Moor, et à l'enthousiasme réfléchi de l'âge adulte la sublime figure de Wallenstein, l'image mélancolique du roi Lear, ou le tableau terrible du châtiment de Macbeth.

Tous ceux qui ont assisté dans leur jeunesse à ces représentations mémorables s'accordent à soutenir que depuis ce temps la scène allemande n'a plus rien offert de comparable au jeu de Fleck. Ils prétendent que non-seulement la taille, la figure de ce comédien, mais surtout la force et le timbre de son organe enchanteur, formaient un ensemble si accompli de perfection qu'aucun de ses successeurs n'a pu parvenir à effacer les souvenirs qu'il a laissés dans l'esprit de ses admirateurs. On dit que sa voix était douée d'une flexibilité si prodigieuse qu'elle avait le secret de passer successivement de l'éclat du tonnerre jusqu'au murmure timide d'une voix de jeune fille, jusqu'aux sons plaintifs d'un enfant qui

pleure. La première représentation de *Wallenstein*, par Fleck, est notée à jamais dans les annales du théâtre germanique comme un jour de fête et de gloire.

Malheureusement ce rôle devint en quelque sorte son chant du cygne; car lui aussi eut le sort réservé si souvent au génie, celui de mourir au milieu de sa carrière, âgé seulement de 45 ans, le 20 décembre 1801. Ce fut un jour de deuil pour tout Berlin, on pourrait presque dire pour toute l'Allemagne. Sa tombe reçut un monument qui existe encore à Berlin; ses amis firent graver son portrait et l'on frappa une médaille à sa mémoire, d'après l'idée d'Abramson.

Fleck était marié à son élève, une des plus jolies, des plus gracieuses et des plus intelligentes comédiennes de l'Allemagne, et distinguée autant dans la tragédie que dans la comédie. Douée, comme son mari, d'un organe particulièrement mélodieux, elle seconda puissamment ce grand artiste dans les rôles de jeune première, et c'est elle qui créa ceux de Thécla, la fille de Wallenstein, d'Élisabeth de France, dans le *Don Carlos* de Schiller, de Léonore d'Este dans *Tasso* de Gœthe, ainsi que celui d'Emilia Galotti dans le drame de Lessing, où Fleck était chargé du rôle d'Odoardo, l'une de ses plus belles inspirations.

Après la mort de son mari, Mme Fleck épousa Schrœckh, excellent musicien de l'orchestre royal à Berlin, mais sans quitter le théâtre, où elle brilla jusqu'à sa mort.

De son premier mariage étaient issues deux filles, qui ont joué quelque temps sur le théâtre de Berlin. Mais l'aînée a bientôt quitté la scène pour épouser M. Gubitz, artiste et littérateur, connu comme rédacteur du journal *Der Gesellschafter*. L'autre sœur, qui avait préféré le théâtre de Hambourg, en a été longtemps une des tragédiennes les plus distinguées, même après son mariage avec un médecin de cette ville, M. Unzer. H. P.

FLEGME (morale). C'est une habitude de de l'âme qui forme la nuance entre la tranquillité et l'apathie. Comme le sang-froid est l'opposé de la violence et de l'emportement, le flegme est l'opposé de la vivacité, surtout de la vivacité irréfléchie; car la disposition flegmatique est plutôt une qualité qu'un défaut. La justesse de l'esprit et la fermeté calme de l'âme offrent, par leur réunion, les préservatifs les plus efficaces contre les dangers qui assiégent la vie. Pour échapper au péril, il n'est rien de tel que d'en mesurer de sang-froid toute l'étendue. Ce moyen de salut pour le magistrat et pour le simple citoyen dans les troubles civils est au premier rang parmi les attributs moraux de l'homme de guerre. Combien de fois une manœuvre heureuse, produit de la justesse du coup d'œil et du calme de la tête, n'a-t-elle pas rétabli une affaire dont le succès paraissait désespéré et changé une défaite en triomphe éclatant? Le flegme est une condition indispensable à l'exercice des fonctions diplomatiques. L'éminence de cette qualité chez un célèbre homme d'état (*voy.* TALLEYRAND-PÉRIGORD) qui vient de terminer sa longue carrière, mêlée à tous les événements de l'histoire contemporaine, est de notoriété européenne, et son aptitude à ne rien laisser percer au dehors de ses impressions intérieures est devenue hyperboliquement proverbiale.

Le flegme, mis en contact avec l'irritation, en redouble d'ordinaire les accès et l'exalte quelquefois jusqu'à la frénésie. Le stoïcien Épictète, frappé par son maître Épaphrodite, affranchi de Néron, et n'opposant à ses coups que le plus imperturbable sang-froid, lui dit, pour toute plainte, après en avoir été blessé : « Ne vous avais-« je pas bien dit que vous me casseriez la « jambe? » Dans cet exemple, le flegme touche à l'héroïsme. Voici encore un trait de Turenne qui dénote dans ce grand homme une rare bonté de caractère. Un aide de cuisine qui, à sa veste du matin et à son bonnet de coton, l'avait pris pour l'un de ses camarades, l'ayant, par manière de jeu, rudement frappé par derrière, ce pauvre diable, en voyant la figure de son maître, se crut perdu, et s'écria en se jetant à ses pieds : *Ah! pardon, monseigneur!... j'ai cru que c'était Georges.* « Et quand c'eût été Georges, se « contenta de répondre le vainqueur du « grand Condé, fallait-il frapper si « fort? »

Marsollier, en 1801, a présenté dans

un cadre d'opéra-comique (*L'Irato*) le contraste chargé, mais très piquant, du caractère de l'emporté et de celui de l'homme flegmatique. La musique de Méhul n'a pas moins spirituellement exprimé ce contraste que la plume de l'homme de lettres. P. A. V.

FLEGME (méd.), *voy.* PHLEGME.

FLEMMING (PAUL), un des meilleurs poëtes allemands du XVIIe siècle, naquit le 17 octobre 1609 à Hartenstein, dans le district de Schœnburg (Saxe), où son père était pasteur, avant que d'être appelé à la cure de Wechselbourg. Après avoir reçu dans la maison paternelle une excellente instruction élémentaire, il entra à la *Fürstenschule* ou école des princes de Misnie, et alla ensuite étudier la médecine à l'université de Leipzig. Les troubles excités par la guerre de Trente-Ans le décidèrent à se rendre, en 1633, dans le Holstein, où le duc Frédéric était sur le point d'envoyer une ambassade à son beau-frère le tsar de Russie Michel Fœdorovitch. Plein de feu et avide de s'instruire, le jeune Flemming sollicita la faveur d'accompagner l'ambassadeur : il l'obtint, partit, et revint heureusement dans le Holstein en 1635.

Bientôt après, il reçut la permission de se joindre à une nouvelle ambassade, plus brillante encore, que le duc envoyait en Perse, afin de procurer à ses états des avantages commerciaux. La première partie du voyage (*voy.* OLÉARIUS) se fit par mer; on mit à la voile le 27 octobre 1635, et l'on arriva le 3 août 1637 à Ispahan, où l'on resta plus de cinq mois. On revint par Moscou. Après un séjour de trois mois environ dans cette dernière ville, Flemming en repartit au mois de mars, passa par Revel, où il se fiança avec la fille d'un riche négociant, et revit enfin sa patrie qu'il avait quittée depuis quatre ans. Comme il avait l'intention de s'établir à Hambourg et d'y exercer la médecine, il se remit en route dès l'année suivante, en 1640, pour aller prendre ses degrés à Leyde. Mais, à peine de retour à Hambourg, il mourut le 2 avril 1640.

Flemming, doué d'une vive imagination et plein d'admiration pour Opitz, le chef de l'école silésienne, avait la passion des vers : il en fit en latin et en allemand. Ses chansons et ses sonnets n'ont paru qu'après sa mort, sous ce titre : *Poëmes religieux et mondains* (Iéna, 1642). Plein d'esprit et d'indépendance, le poëte unit à une sensibilité exquise le plus aimable enthousiasme. Lorsqu'il décrit ses aventures, on admire autant l'élévation que l'énergie de la pensée et de l'expression; s'il peint d'autres événements ou les phénomènes de la nature, ses tableaux respirent la grâce et offrent un charme qui n'appartient qu'à lui. Toutes ses productions portent l'empreinte du vrai génie. C'est à lui qu'on doit aussi le beau cantique allemand : *Dans toutes mes actions*, etc. M. Schwab a publié à Stuttgart, en 1820, un choix de ses poésies, qui ont aussi été comprises par Guillaume Müller dans sa *Bibliothèque des poëtes allemands du* XVIIe *siècle* (Leipz., 1822, t. III, petit in-8°). *C. L.*

FLEMMING (JACQUES-HENRI, comte DE), ministre d'état de la Saxe électorale et feld-maréchal, naquit le 3 mars 1667. Il descendait d'une famille néerlandaise émigrée en Poméranie, qui a donné plusieurs généraux et hommes d'état distingués à la Suède, à la Pologne et à la Saxe, et dont les possessions considérables formaient dans la Poméranie tout un district, appelé cercle de Flemming. Après avoir terminé ses études, il alla, en 1688, visiter l'Angleterre pour son instruction, et entra ensuite au service du Brandebourg, service qu'il échangea plus tard contre celui de la Saxe. Adjudant général de l'électeur George, il fut élevé par Frédéric-Auguste au grade de feld-maréchal et envoyé en ambassade à Varsovie. Frédéric-Auguste venait de se mettre sur les rangs pour la couronne de Pologne (1697), et Flemming parvint à le faire élire roi (*voy.* AUGUSTE II), grâce aux riches présents qu'il sut faire accepter à la noblesse polonaise. S'il se montra négociateur habile dans cette circonstance, il ne se distingua pas moins comme guerrier dans la guerre contre la Suède. En 1699, il s'empara du fort de Dünamünde près de Riga, et lui donna le nom d'Augustusburg. Cependant les troupes saxonnes furent bientôt forcées de l'abandonner, et Charles XII, ayant demandé à l'électeur de Saxe qu'il lui livrât Flemming,

celui-ci s'enfuit dans le Brandebourg où il resta quelque temps avant que d'oser retourner à Dresde. Lorsque l'étoile de Charles XII commença à pâlir, il essaya en vain d'assurer la Livonie à la Saxe et de décider le roi de Prusse à déclarer la guerre à la Suède. Il ne fut pas plus heureux dans ses tentatives d'étendre l'autorité royale en Pologne.

Le comte Flemming mourut à Vienne le 30 avril 1728. C'était un homme d'une ambition démesurée, mais d'une grande bravoure, jointe à une conception prompte et à une activité infatigable. *C. L.*

FLESSINGUE, en hollandais *Vliessingen*, dont les Anglais ont fait *Flushing*, port et ville de l'île de Walcheren, en Hollande; l'un et l'autre sont situés sur le bras méridional de l'embouchure de l'Escaut, appelé *de Hont*. Le port, défendu par quelques forts, peut contenir une flotte entière; par des canaux, les vaisseaux arrivent dans la ville à des bassins qui sont également assez vastes pour contenir un grand nombre de navires. Il y a des chantiers de construction, de grands magasins et un arsenal. La place est en général importante pour la marine hollandaise : aussi est-elle le siége d'une amirauté. Entourée de remparts et défendue en outre par les écluses à l'aide desquelles on peut inonder les environs, qui sont très bas et munis de digues, Flessingue peut soutenir un siége. Cependant peu de villes ont souffert davantage des ennemis et de la mer. Ce fut après la délivrance des Pays-Bas du joug espagnol que Flessingue devint une ville florissante par son commerce maritime, après n'avoir subsisté pendant longtemps que de ses pêches. Elle fut même la première ville de Hollande qui, en 1572, se déclara contre les Espagnols. Cependant, malgré ce service, le prince d'Orange la donna, avec d'autres villes, en otage à la reine d'Angleterre pour le prêt qu'Élisabeth avait fait à la Hollande dans la guerre contre l'Espagne. Flessingue resta au pouvoir des Anglais depuis 1585 jusqu'en 1616, époque où elle fut délivrée par les Hollandais. Dans cet intervalle, il était sorti beaucoup de corsaires de son port contre la France. Au commencement du XIXe siècle, devenue ville française, elle vit son commerce maritime presque anéanti, et, pour comble de malheurs, les Anglais la bombardèrent en 1809 et brûlèrent l'hôtel-de-ville, deux églises et 120 maisons. Ils s'emparèrent de la ville; mais, éprouvant dans leur armée les effets malfaisants du climat, ils se hâtèrent de se rembarquer, après avoir détruit l'arsenal. Les inondations ont fait beaucoup de ravages à Flessingue dans les années 1530, 1662, 1744, 1808. La ville, dont la population est seulement de 4,600 âmes, est bien bâtie, mais elle a perdu la plupart de ses anciens édifices publics. Autrefois la Société zélandaise pour les sciences et lettres siégeait dans cette ville; elle a été transférée à Middelbourg. Flessingue correspond par des paquebots avec les villes maritimes de la Hollande, et elle fait un commerce assez important avec les Indes. Cette ville a donné naissance à des marins distingués, tels que Evertsen et le célèbre amiral Ruyter. D-G.

FLETCHER, *voy.* BEAUMONT.

FLÉTRISSURE, *voy.* MARQUE, PEINE INFAMANTE et RÉPUTATION.

FLEUR. La fleur est la réunion des organes qui concourent plus ou moins directement à la reproduction des plantes phanérogames. Elle se compose de feuilles dans un état particulier de transformation, naissant sur différents points de la tige ou de ses rameaux, et disposées par séries circulaires et concentriques. La partie de la tige, ou des rameaux, ou du pédoncule (queue de la fleur), sur laquelle reposent les organes floraux, se nomme *réceptacle* (en latin *torus*). Les séries d'organes floraux sont ordinairement au nombre de quatre: la première, la plus extérieure est le *calice*, la seconde est la *corolle*, la troisième est composée des *étamines;* la quatrième enfin, la plus intérieure, est formée par les *carpelles* ou *pistils*.

Le nom de *calice* donné à la première enveloppe florale vient de la ressemblance qui existe le plus souvent entre cet organe et une petite coupe. Les pièces qui entrent dans sa composition sont nommées *sépales;* elles sont libres ou soudées en une seule pièce : dans le premier cas, le calice est nommé *polysépale*, dans le second *gamosépale* ou *monosépale*. Dans l'un et l'autre cas, son ensemble est

irrégulier ou parfaitement symétrique, et ces qualités lui méritent les épithètes de calice *irrégulier* ou *régulier*. La plus grande analogie de structure existe entre les sépales et les feuilles. Comme ces dernières, les pièces du calice sont planes, munies de stomates et de nervures; comme elles aussi, elles servent à la respiration, décomposent l'acide carbonique et exhalent de l'oxygène pendant le jour, d'où résulte leur similitude de couleur verte. Notons enfin que les sépales deviennent quelquefois, comme par exemple dans les roses, de véritables feuilles.

La *corolle* peut, comme le calice, être formée de pièces libres ou soudées : dans le premier cas, elle est dite *polypétale*, et dans le second *gamopétale* ou *monopétale*. La seule différence qui existe entre ces dénominations et celles du calice résulte seulement de la substitution du mot *pétale*, pour distinguer les pièces de la corolle, au mot *sépale* qui désigne celles du calice. La corolle est dite, comme le calice et dans les mêmes circonstances, *régulière* et *irrégulière*. L'époque de l'épanouissement de la corolle n'étant pas la même considérée dans les vingt-quatre heures et dans la révolution annuelle, Linné a eu l'heureuse idée de former une horloge de Flore, et de Lamarck, après lui, un calendrier de Flore. Les causes de la coloration des pétales sont de plusieurs sortes : l'influence de la lumière et de la chaleur solaire sont certainement une des plus puissantes. En effet, on a remarqué qu'une plante des régions équatoriales, l'*hibiscus mutabilis*, nait avec une corolle blanche le matin, devient rouge incarnat au milieu du jour, et enfin rouge au coucher du soleil. On sait aussi que la couleur à peu près blanche (car le blanc pur n'existe dans aucune fleur) est plus commune dans les pays du Nord que dans ceux du Midi. Certaines substances chimiques, et surtout l'oxygène, ont aussi une grande puissance sur la coloration des plantes. Les granules verts des feuilles passent au rouge et au jaune lorsqu'ils sont plus oxydés; ils tendent au bleu lorsqu'ils sont moins oxydés; il semble en être de même pour les corolles. On assure, par exemple, que l'hortensia devient bleu dans un sol abondant en principes carbonés. Le nombre des pétales peut être normalement assez considérable, attendu que plusieurs rangs de ces organes peuvent exister, ce qui n'a jamais lieu dans le calice. La culture peut les multiplier infiniment; mais alors, c'est aux dépens ou plutôt par la transformation des étamines en pétales, comme cela se voit dans les plantes *doubles*. Ces individus, si recherchés par le fleuriste, sont de véritables monstres pour le botaniste. Dans la plupart des cas, en effet, ces plantes sont déchues de leur rang, pour ainsi dire : elles sont inhabiles à la reproduction, et leur nom ne peut être trouvé par les méthodes scientifiques qu'en les rapprochant des individus simples de leur espèce; la corolle diffère sensiblement des feuilles par l'absence de couleur verte, de respiration et de nervures bien sensibles. Le nombre de leurs stomates est aussi moins considérable. Dans quelques cas, la distinction des sépales et des pétales est fort difficile à établir, ce qui démontre le fait énoncé plus haut que toutes ces pièces ne sont que des feuilles transformées.

Ce qui a été dit des fleurs doubles établit le passage des pétales aux *étamines* que nous aurions à examiner maintenant, si ce sujet n'avait été déjà traité dans cette Encyclopédie. *Voy.* Étamines.

Les *carpelles* ou *pistils* sont constitués par des feuilles plus ou moins repliées du côté interne, et qui portent sur leur bord les ovules destinés à devenir des graines. Le nom de carpelles sert à faire connaître la transformation future du petit fruit ou rudiment de fruit en véritable fruit (καρπὸς). Lorsqu'ils sont peu nombreux, leur position au centre de la fleur est aussi régulière que celle des autres organes; ils paraissent alors sur un seul verticelle dont les pièces sont, à l'état normal, alternes avec le rang intérieur d'étamines. L'axe de la fleur, c'est-à-dire l'extrémité du pédoncule, tantôt s'arrête brusquement au point où naissent les carpelles, tantôt se prolonge plus ou moins. Dans les tulipiers, dans quelques renoncules, il y a un grand nombre de carpelles disposés en épis sur l'axe prolongé. La partie que l'on mange dans la fraise est l'axe devenu charnu, et les petits grains qui y

sont parsemés sont les carpelles; le support des carpelles, quand il existe, se nomme *gynophore*, mot qui veut dire support de la femelle, car les carpelles sont, dans la théorie des sexes chez les plantes inventée par Linné, les organes femelles. La partie inférieure et renflée du pistil se nomme *ovaire* (*voy.*). Elle renferme les germes non fécondés nommés *ovules*. Plusieurs carpelles peuvent se souder entre eux plus ou moins complétement, et la cavité de chaque ovaire soudé ne forme plus alors qu'une loge de l'ovaire composé. Chaque ovaire est surmonté d'un prolongement filiforme, nommé *style*, qui manque quelquefois; enfin, il se termine supérieurement par un point dépourvu d'épiderme et enduit d'une humeur visqueuse appelé *stigmate* qui ne manque jamais, et qui peut, ainsi que le style, se souder avec les stigmates et styles des carpelles de la même fleur. *Voy.* FLORAISON et FLEURS. C. L-R.

FLEURDELISER, *voy.* LIS.

FLEURET. C'est une espèce d'épée à lame carrée, ou plutôt une baguette rectangulaire sans pointe et sans tranchant, qui est terminée par un bouton garni de cuir, et dont on se sert pour apprendre à faire des armes. La longueur du fleuret est d'environ un mètre; son étoffe est d'acier forgé, trempé et blanchi de la même manière qu'on le fait pour les épées. On en fabrique une quantité considérable à Saint-Étienne; mais la supériorité réelle de ceux qui sortent des manufactures d'Allemagne leur fait encore accorder la préférence par les consommateurs. C'est surtout à Solingen (Prusse rhénane), et aux environs, que cette fabrication est active. Les lames qui viennent de là sont poinçonnées au nom de la ville; et telle est leur vogue que, pour se défaire de leurs produits par l'exploitation, nos fabricants sont obligés de contrefaire la marque de leurs concurrents d'outre-Rhin. Malgré la surtaxe des droits qui en doublent presque le prix, la plupart des fleurets employés à Paris sont tirés d'Allemagne; ceux de Saint-Étienne ne servent guère qu'aux commençants. On dit en termes d'escrime : *manier le fleuret*, *présenter*, *faire sentir le fleuret*.

Fleuret se dit aussi d'une certaine espèce de fil fait de la matière la plus grossière de la soie (*voy.* FILOSELLE), et d'une sorte de ruban fabriqué de ce même fil. Au contraire, le premier choix du coton, de la laine et du fil s'appelle également *fleuret*. Enfin les chorégraphes donnent encore le même nom à un certain pas de danse. V. R.

FLEURETTE (CONTER). Cette locution est peu ancienne dans notre langue, et ne remonte pas, que nous sachions, beaucoup au-delà du dernier siècle. Elle doit en effet être née, ou du moins avoir été plus généralement adoptée à une époque où les passions profondes faisaient place aux intrigues légères, où la galanterie venait succéder à l'amour. L'amant respectueux offrait des *fleurs* à l'objet de sa tendresse; divisant ses bouquets comme ses hommages, le coureur de bonnes fortunes n'offrit plus que des *fleurettes*.

Les fleurettes galantes étaient bien en harmonie avec un siècle où tout s'amoindrissait, avec une poésie dont les *fleurs* semées dans leurs écrits par La Fontaine et ses contemporains, étaient dégénérées en *fleurettes* dans les vers musqués des Dorat, des Pézay, etc.

L'expression de *conter fleurette* nous est restée (*); mais on ne l'emploie guère maintenant que pour ces beautés dont l'humble place dans la société ou la vertu peu sévère semblent autoriser ou permettre un pareil genre de déclarations. Une femme qui, sans pruderie, sait se respecter, n'exige pas sans doute qu'on aille pour elle jusqu'à l'adoration, mais ne permet pas non plus qu'on lui conte fleurette. M. O.

FLEURI (STYLE), *voy.* STYLE.

FLEURIEU (CHARLES-PIERRE CLARET, comte DE), ministre de la marine sous Louis XVI, et membre de l'Institut, naquit à Lyon, le 2 juillet 1738, d'une famille ancienne dans la magistrature. Entraîné par une de ces vocations secrètes que la raison de l'homme ne peut expli-

(*) M. de Jouy, si nous nous souvenons bien, lui a trouvé une tout autre origine, en la dérivant du nom de la jeune villageoise du Béarn qui fit connaître l'amour au jeune prince de Navarre et fut l'objet de ses premiers feux. S.

quer, à treize ans et demi il entra dans la marine royale, et servit avec distinction dans la guerre de Sept-Ans. La paix de 1763 lui permit de se livrer à de sérieuses études pour le perfectionnement de l'art nautique.

On commençait alors à s'occuper en France, avec un zèle nouveau, des moyens de déterminer les longitudes sur mer. En 1765, l'Académie des Sciences proposa, pour sujet de prix, cet important problème dont, depuis 1714, le gouvernement anglais demandait la solution; et déjà, pour l'obtenir, 18,000 liv. sterl. avaient été délivrées par acte du parlement, et un prix de plus de 100,000 fr. était proposé. Les travaux et les instruments de Harison et de Le Roy fixaient l'attention des savants. Pour vérifier leur importance, le marquis de Courtanvaux fit, en 1767, accompagné des astronomes Messier et Pingré, un voyage en mer, dont il lut la relation à l'Académie (14 novembre) et qui fut publié (1768). A la même époque, le célèbre horloger Pierre Le Roy publia aussi un mémoire sur ses horloges marines, et Fleurieu en fit imprimer l'*Examen critique* (Paris, 1768, in-4° de 84 pages). Il avait trouvé des *erreurs manifestes*, des *principes faux* dans le mémoire de Le Roy, et des *épreuves insuffisantes* et *imparfaites* dans la relation du voyage de Courtanvaux. Le ministre de la marine reconnut que Fleurieu avait raison; mais il lui défendit de publier son ouvrage qui fut détruit, sauf un exemplaire que l'auteur envoya à son frère, en lui recommandant, dans une lettre, de ne le montrer à personne, pas même à son père, et de *l'enfermer soigneusement**.

Mais, au prix de cette soumission, Fleurieu obtint de faire, *par ordre du roi*, un *Voyage à différentes parties du monde pour éprouver les horloges marines de Ferdinand Berthoud* (Paris, 1773, 2 vol. in-4°, fig.). L'astronome Pingré l'avait accompagné. « Les fastes « des sciences, dit Malte-Brun, conser« veront éternellement le souvenir de ce « voyage. Le problème des longitudes de « mer fut dès lors résolu autant que pro« bablement il pourra jamais l'être. » Fleurieu avait longtemps travaillé lui-même dans l'atelier de Berthoud, et perfectionné, en lui en laissant tout l'honneur, ses instruments jusque-là imparfaits. « Ainsi « la France, ajoute Malte-Brun, eut la « gloire de donner aux navigateurs de « l'Angleterre elle-même un moyen plus « sûr de se diriger en mer que ceux qu'on « connaissait auparavant. »

(*) Cet exemplaire unique et cette lettre curieuse sont dans le cabinet de l'auteur de l'article.

La relation de ce voyage avait assigné à Fleurieu le premier rang parmi les hydrographes français, et, afin que ses fonctions d'officier de marine (il était capitaine de vaisseau) ne l'obligeassent pas à de fréquents déplacements, on créa pour lui (1776) la place de directeur général des ports et arsenaux maritimes. Dès lors, il se livra sans distraction aux travaux du cabinet. Il forma une magnifique collection de voyages, de cartes et de livres géographiques. Membre de l'Académie royale de marine, il rédigea des plans pour toutes les grandes opérations maritimes dans la guerre de l'indépendance américaine. Il dressa l'ordonnance du roi concernant la régie et l'administration des ports et arsenaux de la marine (1774). Cette ordonnance, souvent réimprimée, l'a été encore en 1814, in-4°. Fleurieu fut souvent et utilement consulté par les ministres qui se succédèrent au département de la marine, et on doit lui renvoyer en grande partie l'honneur d'avoir relevé la marine française de l'abaissement où elle était tombée dans les derniers temps de Louis XV. *Le Neptune américo-septentrional* (1780, gr. in-fol.) fut publié sous la direction de Fleurieu. Il avait aussi revu le *Voyage au pôle boréal* du capitaine Phipps, traduit par Demeunier, et imprimé à Paris, 1775, in-4°.

La paix de 1783 rendit Fleurieu aux paisibles travaux des explorations maritimes. Ce fut lui qui rédigea, avec Louis XVI, les célèbres *instructions* données à La Pérouse (*voy.*), et qui sont imprimées à la tête du premier volume de son *Voyage autour du monde*, rédigé par Milet-Mureau (1797), et les *instructions* données en 1791 au contre-amiral d'Entrecasteaux (*voy.*), insérées dans le premier

volume de son voyage, rédigé par de Rossel (1808).

Fleurieu publia, en 1790, un ouvrage important pour la navigation, intitulé : *Découvertes des Français dans le sud-est de la Nouvelle-Guinée, en* 1768 *et* 1769 (Paris, in-4°, fig.), et il remplit le but qu'il s'était proposé « de restituer à la « nation française des découvertes qui lui « appartiennent, dit-il dans son avant-« propos, et qu'un voisin, rival et jaloux, « tente de s'approprier. » En effet, les Anglais avaient donné de nouveaux noms à des terres que Bougainville et d'autres navigateurs français avaient reconnues avant eux.

Le 27 octobre 1790, Fleurieu fut appelé au ministère de la marine, dont il se démit (17 mai 1791), après six mois de luttes pénibles avec les partis qui commençaient à troubler la France. Pendant son court ministère, il avait le premier fait reconnaître sur mer le nouveau pavillon national. Il venait de se retirer dans la vie privée, lorsque Louis XVI le nomma (1792) gouverneur du prince royal; mais il garda peu de temps cette charge, étrangère à ses goûts et à ses habitudes. La révolution marchait rapide au sein des orages, et quand la république fut proclamée, et après le 21 janvier, le gouverneur du fils de Louis XVI dut songer à ses propres dangers. Il ne put échapper à la prison des *suspects;* mais, heureux d'y avoir été oublié, il se consola de la perte de sa fortune, et plus difficilement de celle de ses collections scientifiques.

Il fut nommé membre de l'Institut national (pour la statistique et la géographie) et du Bureau des longitudes, à l'époque de leur formation. Appelé par le corps électoral de Paris, dans l'an V (1797), aux fonctions législatives, il siégea dans le Conseil des Anciens et en fut élu secrétaire. Il rédigea et publia le *Voyage autour du monde* (fait) *en* 1790, 1791 *et* 1792, *par Étienne Marchand*, (Paris, 1800, 4 vol. in-4°, ou 5 vol. in-8°, avec atlas). Fleurieu retrace rapidement, dans la savante introduction de ce voyage qui a été traduit en anglais (1801), l'histoire de toutes les navigations et de toutes les découvertes à la côte nord-ouest de l'Amérique. On trouve dans le 4e volume deux mémoires d'un grand intérêt, qu'il fit aussi tirer séparément (1800, in-4°), sur l'*Application du système métrique décimal à l'hydrographie*, et des *Observations sur la division hydrographique du globe.* Cette division, suivie d'une nomenclature nouvelle, a été depuis adoptée universellement, au moins en partie.

Napoléon sut apprécier Fleurieu : il le nomma successivement conseiller d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, intendant général de sa maison, sénateur, comte de l'empire, gouverneur du palais des Tuileries; et Fleurieu sut toujours concilier avec les travaux du savant les devoirs de l'homme en place. Il mourut sans laisser de fortune, mais avec la réputation méritée d'un savant illustre et d'un homme de bien, le 18 août 1810, à l'âge de 72 ans. Sa dépouille mortelle fut portée au Panthéon et reçue par l'abbé Raillon, depuis archevêque d'Aix, qui prononça son éloge funèbre.

Depuis 1780, Fleurieu méditait un important ouvrage, le *Nouveau Neptune des mers du Nord*, grand atlas hydrographique qui devait être composé de 71 cartes avec plusieurs volumes de texte imprimés in-4°. Il avait demandé et recueilli un grand nombre de documents, de lettres, d'observations ou de mémoires que lui envoyaient les consuls du Nord, d'autres agents étrangers, et les marins français les plus savants. Ces mémoires, au nombre de plus de soixante, réunis à d'autres pièces et extraits faits par Fleurieu, devaient être publiés par lui sous le titre d'*Instructions nautiques pour la navigation du Cattégat et de la Baltique* (*voy.* BALTIQUE et CATTÉGAT) : Fleurieu ne fit imprimer, en 1794, qu'une partie de son travail, sous le titre de *Fondements des cartes du Cattégat et de la Baltique, ou Examen et discussion des observations astronomiques et des opérations géodésiques auxquelles ont été assujetties les cartes qui composent le* NOUVEAU NEPTUNE *de ces deux mers*, 1 vol. in-4° de 495 pages, qui n'a point été publié, et dont un exemplaire, ainsi que les mémoires et documents ci-dessus, presque tous autographes, de même que les tra-

vaux de rédaction de Fleurieu pour le texte explicatif du *Neptune du Nord*, en trente-un cahiers écrits de sa main, avec des dessins originaux, appartiennent au rédacteur de cet article, et forment un ensemble précieux de travaux inédits pour la navigation et le commerce des mers du Nord. V-VE.

FLEURS (COMMERCE DES). A l'article FLEUR on a vu quelle place elles occupent dans la vie végétale, et nous reviendrons sur leur histoire végétative au mot FLORAISON, ainsi que sur leur culture aux mots JARDIN, JARDINIER. On sait que les plus belles fleurs, les anémones, les renoncules, les tubéreuses, les narcisses, les jacinthes, etc., nous sont venues d'Orient, où l'on apporte toujours le plus grand soin à leur culture. Les unes sont recherchées pour leur parfum, les autres pour l'élégance de leurs formes ou l'éclat de leurs couleurs. Là où les formes ont paru trop grêles, les jardiniers ont réussi à leur faire produire plus d'effet en *doublant* les fleurs, et ils les ont *panachées* pour varier les couleurs des œillets, des tulipes, etc. La rose, cette reine des fleurs, doit à la culture une infinité de nuances dont l'intérêt s'ajoute au charme irrésistible de cette suave et brillante création de la nature. La boule imposante de l'hortensia était naguère recherchée pour l'ornement extérieur ou intérieur de nos maisons : aujourd'hui la vogue appartient au dahlia, au camélia, au cactus, au laurier-rose, aux brillantes couleurs desquels on pardonne l'absence de parfum qui fait le mérite de l'obscur réséda et de la modeste violette.

De tous les temps, les fleurs ont formé l'objet d'un commerce assez considérable; dans les temps modernes, ce fut principalement en Hollande qu'il eut son siége. De là les oignons étaient envoyés dans toute l'Europe souvent à des prix exorbitants. On recherchait avec fureur les tulipes et les jacinthes de Hollande, à tel point que ces fleurs donnèrent lieu même à une espèce d'agiotage, par les marchés à terme que l'on concluait à leur égard.

Aujourd'hui, toutes les grandes villes ont leur marché aux fleurs; à Paris, il y en a plusieurs, et les amateurs s'y portent avec empressement. Une grande émulation s'établit parmi les jardiniers fleuristes, par les expositions annuelles de la Société d'Horticulture, où l'élite de la société se donne rendez-vous.

Le commerce des fleurs à Paris réalise ses plus gros bénéfices en hiver. Dans les huit derniers jours de janvier 1838, on y a vendu 250 douzaines de camélias pour 3,660 fr. Les bouquets de différentes fleurs ont produit une somme considérable. Les moins chers étaient de 2 à 4 fr., et se composaient de violettes, de jacinthes blanches, de boutons de roses du Bengale. Des fleurs plus rares, telles que le laurier-thym, l'oranger, des daphnés bleus et roses en élevaient le prix à 6 et 12 fr. Quatre mille de ces divers bouquets ont rapporté, dit-on, la somme de 20,000 fr. S.

FLEURS (LANGAGE DES), *voy.* SELAM.

FLEURS (ORDRE DES), nom d'une société littéraire qui fut fondée en 1644, par deux littérateurs de Nuremberg, Harsdœrffer et Klai, pour la conservation de la pureté de la langue et de la versification allemande. Cette société tint d'abord ses séances à la campagne, sur les bords de la Pegnitz : aussi fut-elle désignée sous le nom de l'*ordre pastoral de la Pegnitz*. Les magistrats de la ville donnèrent ensuite à la société un bosquet pour ses réunions, et à la fin celles-ci furent transférées dans la ville même, où elles ont encore lieu. Dès l'origine, la société, malgré son but grammatical, prit une teinte pastorale qui était dans le goût du temps. L'emblème de la société était la belle fleur de la passion ou grenadille, et chaque membre reçut le nom d'une fleur. La société composa force sonnets, devises et pastorales que le fleuve de l'oubli a engloutis; ces compositions ont pu contribuer à l'épuration du langage poétique qui, au XVIIe siècle, était encore très imparfait en Allemagne. En 1744, la société célébra sa première fête séculaire : à ce sujet un de ses membres, Herdegen, ayant le nom d'*amarante*, publia une histoire de l'ordre. Celui-ci célébra encore un demi-jubilé en 1794. Du reste, obscur et languissant, il n'est plus remar-

quable que par son antiquité. L'ordre des fleurs est en effet une des premières sociétés littéraires qui aient été fondées en Allemagne. D-G.

FLEURS (PEINTURE DE). La peinture des fleurs, des insectes, des oiseaux, est, de tous les genres que les femmes peuvent espérer traiter avec succès, celui qui leur offre le plus d'attraits. Image de la beauté et de sa fragilité, langage de l'âme et du sentiment, source d'aimables ou précieux souvenirs, les fleurs ont mille titres divers à leur amour, comme à celui de l'homme doué d'un cœur tendre et ami de la nature et des arts. Leur peinture, pour n'avoir pas besoin d'études préliminaires longues et abstraites, nécessite néanmoins une série de connaissances assez étendue; car il ne suffit pas d'arriver à une exacte représentation du modèle qu'on a choisi pour avoir atteint le but, il faut encore savoir composer un bouquet, l'éclairer convenablement, l'harmoniser, lui donner la vie. Là est l'art proprement dit, et c'en est un bien grand que d'assortir, de mélanger, de balancer sans froide symétrie et sans fatiguer l'œil, des fleurs variées de forme, de nature, de couleurs plus ou moins tranchantes, plus ou moins discordantes, et de former avec de pareils éléments un ensemble qui soit agréable, harmonieux, et riche à la fois d'effet et de coloris. Cet art, la nature en a favorisé le sexe aimable auquel nous le recommandons; c'est un fait reconnu, aussi bien que celui de cette délicatesse de main, de ce précieux d'exécution qu'il possède; s'il fallait le prouver par des exemples, on en trouverait bon nombre parmi les ouvrages exposés au Louvre depuis que le cours de peinture de fleurs à l'aquarelle, créé au Jardin des Plantes par Gérard Van Spaendonck et continué par M. Redouté, en donnant naissance à une foule de talents distingués, a répandu dans la haute société le goût de cette sorte de peinture, goût tellement répandu aujourd'hui que son étude est devenue une partie essentielle de l'éducation de toute jeune personne destinée par son rang ou sa fortune à avoir des loisirs et à occuper une place honorable dans le monde. Aussi combien d'écrans, de boîtes, d'écritoires, de serre-papiers ornés de fleurs, exécutés par de jeunes amies, se donnent et se reçoivent chaque jour comme gages de mutuel attachement!

La Hollande, le pays aux amateurs des belles fleurs, a vu se former les plus habiles peintres de ces magnifiques créations de la nature; et, bien que l'Italie puisse se glorifier de Jean d'Udine, de Pietro Paolo Banzi di il Gobbo, de Caracci, du Caravage, de Marino Nuzzi della Penna, de Paolo-Antonio Barbieri, d'Abramo Breughel, d'origine hollandaise, et de Carlantino Procaccini, Espagnol, comme ayant excellé dans la peinture de fleurs, Jean Van Huysum (*voy.*), (né à Amsterdam 1682, et mort en 1749) est à jamais le modèle du genre; il a éclipsé la célèbre Rachel Ruysch, femme Van Pool, jusqu'à lui sans rivale; il a fait le désespoir des Van Daël, des Van Spaendonck, des Senff, des Knapp et autres peintres qui, de nos jours, ont marché sur ses traces sans l'atteindre. L. C. S.

FLEURS ARTIFICIELLES, FLEURISTE. Les Italiens ont réussi les premiers en Europe dans cette contrefaçon de la nature. Ils employèrent d'abord des rubans de diverses couleurs qu'ils frisaient ou dont ils recouvraient des fils de laiton; bientôt ils ajoutèrent les plumes, la gaze d'Italie, les cocons du ver à soie. En 1738, Seguin, né à Mende en Gévaudan, s'établit à Paris. Vraiment artiste, botaniste distingué, il fut le premier qui, prenant la nature pour guide, la copia scrupuleusement. Il employait le parchemin pour pétales, les soies de sanglier pour tiges, la colle d'Allemagne pour apprêt; mais c'est surtout en perfectionnant les couleurs qu'il fit avancer son art, qui, à la fin de son siècle, faisait l'admiration de Buffon dans les petites fleurs de nos champs reproduites par les mains délicates de Mme de Genlis. Vers la même époque, Wentzel, inventeur du papier gazé qui fournissait un feuillage très naturel, tenta aussi l'emploi des pellicules d'œufs.

Bien avant nous, les Chinois fabriquaient des fleurs artificielles; les missionnaires nous apprennent, dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses*, que les dames chinoises en font de très jolies avec la moelle de bambou. Les Italiens se servent toujours avec avantage des cocons de ver à

soie, et le couvent de *Fiescoline* à Gênes est renommé pour les produits de ce genre; cette matière prend et conserve parfaitement la teinture, elle offre un duvet fin et une transparence qui imite assez bien le velouté de la fleur naturelle, et résiste longtemps à l'action du soleil. Les plumes ne peuvent servir que pour des fleurs de fantaisie, d'imagination, parce qu'on n'a pas encore réussi à les teindre convenablement. Plus heureux à cet égard, les sauvages de l'Amérique méridionale, dont les oiseaux fournissent des plumes des couleurs les plus variées et les plus éclatantes, composent avec ces matériaux des bouquets admirables qui rendent parfaitement les fleurs du pays. La gaze d'Italie était plus facile à mettre en œuvre; mais les fleurs qu'elle produisait étaient ternes, épaisses, et l'on a cessé de s'en servir. Il y a quarante ans, on employait en France le taffetas pour les feuillages et la batiste fine pour les pétales. Un Suisse avait déjà réussi à découper les feuilles à l'emporte-pièce, au lieu de se servir de ciseaux, comme on avait fait auparavant. Aujourd'hui le nombre des matériaux est immense : parmi les étoffes, on distingue la batiste, la percale fine, la batiste d'Écosse (en coton), la mousseline, la gaze, le linon-batiste, le calicot fin; le crêpe ordinaire sert aux fleurs de fantaisie; le crêpe lisse peut servir à toutes les fleurs très fines; le satin, le velours, le taffetas, le gros de Naples, etc., ont des applications particulières. L'emploi du papier est d'invention moderne : inconnu avant la fin du siècle dernier, on en fait beaucoup d'usage aujourd'hui; les tiges et les queues sont de fil de fer recuit ou de fil de laiton. Le coton sert à former les noyaux des fleurs, des boutons et des fruits, et aussi pour l'enveloppe des tiges. Le fil, le coton filé, la soie, la laine, servent à réunir toutes les pièces à la tige principale; la colle unit les parties de chacune entre elles; les peaux font ces jolis boutons d'oranger dans les bouquets à tige métallique et à feuille argentée, dont le débit est si considérable. Les faveurs ou rubans de soie, concurremment avec le papier peint, recouvrent les tiges; la gomme arabique, la gomme adragant, la colle de poisson, la colle forte, la colle de gants, l'amidon et la colle de froment et de riz servent à apprêter ou à unir les étoffes; enfin les fleuristes empruntent à certaines fleurs ou arbustes les parties qui, desséchées, conservent leurs couleurs.

Tout Paris a pu admirer à l'exposition de 1823 les fleurs en baleine de M. Achille de Bernardière. L'inventeur présenta au roi deux œillets fond blanc, lisérés de rouge; l'un était naturel et l'autre artificiel : le roi les confondit. On vit aussi à cette exposition des fleurs en cire. La cire doit être colorée avant de recevoir sa forme dans les moules ou sous les doigts; le pinceau donne ensuite les nuances. Ainsi que M. Denevers, de Paris, Mlle Sana a employé le papyrus; leurs produits furent cités à l'exposition de 1834, où l'on a pu voir encore des fleurs en pains à cacheter. On en fait aussi en cheveux, en paille, etc.

Les fleurs que font les confiseurs en sucre, en pâte et aussi en chocolat, sont coulées dans des moules et colorées ensuite.

Les fabriques les plus renommées de fleurs artificielles sont à Paris et à Lyon. Le commerce en est très important; c'est une des marchandises désignées sous le nom d'articles de Paris. Soumises aux mêmes droits que les ouvrages de mode, la douane n'inscrit pas séparément le chiffre de leur exportation; mais on peut se figurer l'importance de cette fabrication en pensant que plus de 150 fleuristes ont d'élégantes boutiques à Paris, sans compter les petits fabricants et les ouvriers en chambre. A dater du 1er novembre, on travaille pour l'intérieur environ six mois; le reste de l'année, on expédie les plus belles fleurs pour la Russie, les plus communes en Allemagne. Indépendamment des fabricants, qui trouvent des bénéfices assurés dans l'art du fleuriste, auquel ils joignent souvent celui du plumassier (*voy.*); indépendamment des ouvriers, des enfants, à qui il procure des moyens d'existence, il offre encore aux dames un agréable passe-temps. Chacun pourra puiser la connaissance de cet art dans l'estimable ouvrage de Mme Celnart : *Nouveau manuel du fleuriste artificiel et du plumassier*, 1 vol. in-18, Paris, 1838; c'est le seul traité complet sur cette matière. L. L-T.

FLEURS DE LIS, *voy.* Lis.

FLEURUS (batailles de). Fleurus est un bourg du Hainaut, situé près de la frontière de France, à l'entrée de la Belgique, sur la rive gauche de la Sambre, à peu de distance de Charleroi. Trois batailles importantes ont été livrées dans la plaine de Fleurus et ont conservé le nom de cette localité.

La première, du 30 août 1622, eut lieu entre les Espagnols, sous les ordres de Gonzalès de Cordoue, général de la ligue catholique, l'un des principaux lieutenants de Philippe IV, et les troupes de l'union protestante commandées par le duc de Brunswic et le duc de Saxe-Weimar. L'avantage, disputé par les deux partis, resta aux protestants de l'Empire, qui, après avoir traversé le Brabant, se joignirent au prince d'Orange, et l'aidèrent à faire lever le siége de Berg-op-Zoom tenu par Spinola.

La seconde, gagnée par les Français sur les Impériaux le 1er juillet 1690, fut leur premier triomphe dans la campagne de Flandre ; elle changea dans ce pays la face des affaires, jusque-là peu favorable aux entreprises de Louis XIV. Ce monarque avait, malgré l'opposition de Louvois, chargé le maréchal de Luxembourg du commandement de l'armée française. Le choix de Louis XIV fut bien justifié par l'habileté du maréchal qui défit dans cette journée le prince de Waldeck, l'un des plus braves et des meilleurs généraux de la ligue d'Augsbourg.

La troisième bataille de Fleurus, et sans contredit la plus importante, est celle que les Français livrèrent aux Autrichiens le 26 juin 1794 (8 messidor an II). Le succès de cette bataille est d'autant plus glorieux pour les armes françaises que diverses circonstances semblaient s'être réunies pour l'assurer à l'ennemi.

Les Autrichiens, renforcés des garnisons de Landrecies et de Valenciennes, avaient 90,000 hommes sous les armes; ils étaient commandés par le prince d'Orange, l'archiduc Charles et le prince de Cobourg, qui avaient sous leurs ordres les généraux Beaulieu, Kaunitz, Latour et Kwasdanovich.

L'armée française, commandée par Jourdan (*voy.*), n'était forte que de 70,000 hommes, formant plusieurs divisions qui avaient à leur tête les généraux Marceau, Lefebvre, Morlot, Championnet, Kléber, Dauriez, Dubois, Hatry, Bernadotte, Duhesme et Montaigu.

Elle occupait une position demi-cirlaire en avant de Charleroi; son front était défendu par des retranchements et de fortes redoutes, ses deux ailes appuyées à la Sambre, sa droite à la ferme de Lambusart, sa gauche à Landely, et son centre à Gosselies. L'action s'engagea le 26 juin à la pointe du jour. Le prince d'Orange s'empare d'abord de Fontaine-l'Évêque, et se porte sur le flanc de notre gauche jusqu'au château de Wesp. Il y trouve la division du général Dauriez et une brigade de la division Montaigu, qui lui opposent une vive résistance. Les attaques de l'ennemi contre les batteries françaises sont vigoureusement repoussées : il est écrasé par la mitraille. Vers le milieu du jour, le prince d'Orange, instruit que Charleroi vient de tomber au pouvoir des Français, se retire après avoir essuyé une perte considérable.

Pendant le même temps, le corps d'armée commandé par le général Latour passait le Piéton et s'avançait vers Trazegnies. Plus nombreux que les Français, les Autrichiens les repoussent et forcent les divisions Montaigu et Marceau à se replier jusqu'à Lambusart. Cet échec de l'aile droite parvient bientôt à la connaissance des généraux Lefebvre et Hatry, qui envoient en toute hâte des renforts à Marceau. Ce brave général rallie une partie des fuyards aux six bataillons qui étaient venus à son secours, et se maintient dans les jardins de Lambusart.

Vers le centre, le général Kwasdanovich attaquait les avant-postes du général Morlot, et engageait avec eux une vive canonnade qu'ils soutenaient avec avantage. La division Kaunitz s'était aussi avancée contre celle de Championnet, qui, après avoir perdu quelques positions, revint au pas de charge sur l'ennemi et le repoussa avec perte.

De son côté, l'archiduc Charles avait aussi repoussé les avant-postes de Lefebvre. Trois fois il essaie de rompre les rangs français, trois fois ses efforts échouent devant le courage de ses adversaires. Cepen-

dant Championnet, surpris par des forces supérieures et trompé par un faux avis de la retraite de Lefebvre, avait abandonné sa position.

Tout semblait en ce moment promettre aux Autrichiens le succès de la journée, quand Jourdan, qui avait suivi tous les mouvements de son armée et qui comprenait l'imminence du danger, se porte sur Hépignies avec une partie de la division Hatry, fait reprendre le village et lance sa cavalerie dans la plaine sur les troupes de Kaunitz. Formant ses troupes en colonnes, il se précipite avec fureur au-devant des Autrichiens. Un violent combat s'engage près de la Sambre à Vagné et à Lambusart : c'est sur ce dernier point que va se décider le sort de la bataille. Des deux côtés, l'artillerie fait un feu horrible : les riches moissons qui couvraient la plaine s'enflamment et présentent le spectacle inouï d'un combat livré au milieu d'un incendie; des projectiles qui tombent au milieu des caissons de l'armée française en font sauter quelques-uns, et cette fatale explosion répand un moment l'épouvante et jette du désordre dans les rangs. Au milieu de tous ces contre-temps, des officiers, placés dans une nacelle que soutenait un aérostat, observaient les mouvements de l'ennemi et les faisaient connaître au général en chef, qui portait des secours bien dirigés sur les points où ils étaient nécessaires. C'est ainsi que Jourdan parvint à rétablir le combat sur tous les points. Kléber avait couvert la Sambre à gauche; Morlot se maintenait à Gosselies; Championnet avait repris Hépignies, et un combat furieux avait assuré à l'armée la position de Lambusart. La fin du jour approchait; Beaulieu était ébranlé par la nouvelle de la prise de Charleroi qui venait de lui parvenir. Dans cette situation, Cobourg, n'osant pas insister davantage, ordonna la retraite générale, et laissa les Français maîtres du champ de bataille.

La perte des Français fut évaluée à 6,000 hommes, et celle des Autrichiens à 10,000.

Cette victoire eut d'immenses résultats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au dedans, elle contribua beaucoup, par le crédit qu'elle donna au Comité de salut public, à avancer la journée du 9 thermidor et à mettre un terme au régime de la terreur qui désolait la France depuis plusieurs mois; au dehors, elle décida la retraite des Autrichiens, elle ouvrit aux Français les portes de Bruxelles, les rendit maîtres d'une grande partie de la Belgique, et mit les Autrichiens dans la nécessité d'abandonner les places de Landrecies, Valenciennes, le Quesnoi et Condé, dont ils étaient maîtres depuis trois ou quatre mois.

Pour une quatrième bataille également livrée à peu de distance de Fleurus, *voy.* LIGNY. C-TE.

FLEURY (CLAUDE, abbé) naquit à Paris le 6 décembre 1640. Destiné au barreau par son père, avocat au conseil, il fut mis au collége de Clermont, aujourd'hui collége Louis-le-Grand, où étaient élevés les fils des premières familles de France. Après des études brillantes, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1658, et suivit pendant neuf ans la carrière du barreau; mais se sentant entraîné vers l'état ecclésiastique par son amour pour la solitude, et surtout par les sentiments religieux qui lui étaient restés de sa première éducation, il renonça au droit civil, qui, avec l'histoire et les belles-lettres, avait fait jusque-là le principal objet de ses études, pour se livrer entièrement à la théologie. Déjà il était entré dans les ordres depuis quelque temps, lorsqu'en 1672 Louis XIV le choisit pour précepteur des princes de Conti, qu'il faisait élever auprès du dauphin son fils. Le zèle avec lequel Fleury s'acquitta de ses devoirs engagea le roi à lui confier ensuite l'éducation du comte de Vermandois, un de ses enfants naturels, et, à la mort de ce jeune prince, le précepteur reçut en récompense de ses services l'abbaye de Loc-Dieu (ordre de Cîteaux, diocèse de Rhodez). Cinq ans après, il fut nommé sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. Il se trouva ainsi associé aux soins que donnait Fénélon à ses augustes élèves. Il était encore auprès de ces derniers, lorsqu'en 1696 il fut appelé à l'Académie Française, en remplacement de La Bruyère. L'éducation des trois jeunes princes terminée, le roi lui donna le riche prieuré d'Argenteuil, dans

le diocèse de Paris. Fleury avait désiré ce bénéfice qui le mettait à même de profiter des ressources que la capitale offre aux hommes d'étude, tout en lui permettant de satisfaire son goût pour une vie paisible et retirée; mais fidèle à la discipline de l'Église, qui interdit le cumul de deux bénéfices, il se démit de son abbaye de Loc-Dieu, exemple de désintéressement d'autant plus beau qu'il était plus rare. Ce fut vers cette époque qu'il se décida, sur les instances de ses amis, à mettre en œuvre les matériaux qu'il avait rassemblés et à publier son *Histoire ecclésiastique*.

Les lettres françaises ne possédaient pas encore d'ouvrage pareil. Il existait bien des traités plus ou moins volumineux sur différents sujets de dogme ou de discipline, mais personne n'avait écrit une véritable histoire de l'Église, c'est-à-dire un exposé complet et scientifique de l'établissement et des progrès de la société chrétienne, de son organisation et de sa doctrine primitive, des changements survenus dans ses rapports avec l'état, du développement successif de ses institutions, de toutes les modifications introduites dans ses symboles et dans ses rites. C'était alors le moment de traiter ces matières devant le public et pour lui, en un mot de transporter les questions historiques du christianisme, de l'intérieur des séminaires, dans la république des lettres et dans la société en général; car déjà l'esprit de critique et de libre investigation sur les antiquités sacrées ou profanes avait fait de notables progrès. Edmond Richer s'était montré courageux défenseur des libertés de l'Église gallicane; Dupin n'avait pas craint d'examiner jusques aux bases de la suprématie pontificale; Jean Launoi s'était déclaré l'intrépide antagoniste de plusieurs de ces pieuses traditions qui ont tant d'importance lorsqu'elles s'adressent à la foi et aux saintes émotions du fidèle, mais qu'on avait eu trop longtemps le tort de considérer comme des faits d'histoire. En proposant de retrancher des catalogues de l'Église tous ces saints peu reçus ou peu connus qui s'étaient glissés dans le calendrier de quelques diocèses, il avait non-seulement relevé la gloire des véritables martyrs et rendu service à la religion, il avait aussi avancé la science. Petau et Sirmond avaient écrit sur l'histoire de l'Église quelques ouvrages où perçait un peu trop l'esprit de leur ordre, mais où brillaient aussi une érudition et une critique faites pour agir fortement sur les esprits. Les écrits du grand Arnaud et de Henri de Valois avaient concouru à tout ce mouvement. Il ne manquait plus qu'une publication générale qui résumât les lumières de l'époque, et c'était, disons-nous, le moment de la donner*. Un ouvrage célèbre avait paru, à la vérité, sur l'ensemble des doctrines de la société chrétienne, et il était déjà entre les mains de tous les lecteurs instruits: c'était l'*Histoire des variations de l'Église protestante*, où les questions de dogme et d'organisation sont traitées avec une si éclatante supériorité. Toutefois c'était là plutôt un ouvrage de polémique que d'histoire, et quoiqu'il assignât à Bossuet une place parmi les historiens de l'Église, ce n'était pas une histoire de la société chrétienne. C'étaient aussi des ouvrages de polémique que ceux de Varillas et de Maimbourg, où la vérité était trop sacrifiée au désir d'étonner et de plaire pour qu'ils obtinssent crédit dans le monde laïque. L'Histoire ecclésiastique d'Alexandre Natalis (*voy.*) était certainement un ouvrage plein d'érudition; mais d'abord il était en latin, ensuite ce n'était guère qu'un recueil de pièces pour servir à l'histoire de l'Église. On le voit, à l'époque où Fleury fut pressé par ses amis de publier son Histoire ecclésiastique, l'opinion et les lettres françaises demandaient un ouvrage de ce genre. On savait bien que Lenain de Tillemont, écrivain consciencieux, érudit et méthodique, ne devait pas tarder à publier ses recherches, mais on ne pouvait attendre de ce savant compilateur que d'excellents mémoires et non pas une histoire de la religion ou de l'Église.

Pour être bien faite, une histoire du

(*) L'*Histoire de l'Église, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du* VIII*e siècle*, par Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence (Paris, 1653-1678, 5 vol. in-fol.) ne remplissait pas ces conditions, et ne fut d'ailleurs pas continuée. S.

christianisme doit être savante et critique, conçue et tracée de telle sorte que non-seulement elle n'appartienne pas à quelque classe spéciale de lecteurs, mais encore qu'elle cesse d'être au service d'un parti, d'une fraction quelconque de la grande société des chrétiens; elle doit surtout être empreinte de cette foi et de ces convictions qui constituent le caractère indélébile d'une société chrétienne, sans cesser d'être impartiale. Ces qualités se trouvent à un degré très remarquable dans l'histoire de Fleury *. Il ne s'est pas trouvé de prêtre, ni avant ni après lui, qui se soit montré plus exact, plus véridique; et l'un des plus savants théologiens de l'Allemagne, Semler (*voy.*), qui a si longtemps professé l'histoire de l'Église dans une des plus célèbres universités de son pays, avoue dans sa biographie que ses cours ne furent d'abord que des extraits de Fleury. Cependant ce qui fit principalement la fortune de cet écrivain, ce ne fut ni sa science ni son esprit de justice : ce fut son style dont la simplicité n'exclut pas l'élégance. « On dirait, écrit D'Alembert, que Fleury s'est proposé pour modèle la simplicité des livres saints et qu'il a tracé la propagation du christianisme de la même plume dont les écrivains sacrés ont décrit sa naissance. » Cependant l'impartialité absolue n'est donnée à personne, et nous reprocherions à Fleury de n'avoir pas su se garantir constamment de toute prévention, et de n'avoir pas fait toujours la part exacte de la vérité et de l'erreur avec une science complète, s'il y avait justice à relever de telles taches dans une composition si immense.

Fleury avait évidemment l'intention de faire une histoire de l'Église à l'usage de toutes les classes de la société; mais, à cette époque, c'était moins la religion que la théologie qui dominait parmi les membres du clergé, et son ouvrage, comme tous ceux qui avaient été publiés auparavant, est plutôt un livre de séminaire qu'un ouvrage pour les gens du monde. En effet, les questions de dogme, de discipline, de primauté, de rivalité entre le sacerdoce et l'empire, y effacent les questions générales de religion et de morale. L'*Histoire ecclésiastique* de Fleury n'en eut pas moins un grand succès. La première édition, publiée à Paris en 20 vol. in-4°, 1691, fut suivie d'un grand nombre d'autres, parmi lesquelles nous citerons celle de Bruxelles, 32 vol. in-8°, 1692, et celle de Nimes, 25 vol. in-8°, 1778 à 1780. Le travail de Fleury ne va que jusqu'à l'année 1414. Il fut continué, après sa mort, par T. Claude Fabre, prêtre de l'Oratoire, jusqu'en 1698 (16 vol. in-4°), et par Alexandre Lacroix, jusqu'en 1778. Ces suppléments sont loin de valoir l'ouvrage de Fleury : ce sont des compilations faites avec peu de critique et peu de talent. Rondet a publié la table générale des matières des volumes de Fleury et de ceux de Fabre (Paris, 1758, in-4°). L'histoire et les suppléments de Fleury ont été traduits non-seulement en latin (Bruxelles, 84 vol., et Augsbourg et Inspruck (*Aug. Vindel. et OEniponti*), 1757 à 1793, 85 vol. in-8°, avec une table générale des 52 premiers volumes, 2 vol. in-8°, 1775), mais en allemand (Francfort et Leipzig, 1752 à 1776, 14 vol. in-4°), et en italien (par Gasp. Gozzi, Genève, 1769, 29 vol. in-4°, et Naples, 27 vol. in-4°, 1778).

Il est toujours difficile d'écrire l'histoire du christianisme, et il est rare que ceux qui l'écrivent plaisent même à leur communion. Si réservée que fût la critique de Fleury, il avait combattu quelques opinions qui paraissaient presque établies dans la doctrine de l'Église catholique, et, s'il avait relevé avec bonheur tous ces bienfaits de civilisation que la papauté avait répandus sur l'Occident, il avait aussi flétri énergiquement les aberrations de quelques pontifes. C'en était assez pour éveiller la susceptibilité de Rome : on mit son ouvrage à l'index, et en France toutes sortes de colères soulevées par cette hardiesse firent lancer contre l'auteur de violentes imputations. On l'accusa de mauvaise foi, on prétendit qu'il altérait, tronquait et traduisait mal les passages qu'il citait à l'appui de ses assertions. Il eût été plus juste de remarquer que, lorsqu'il était obligé de combattre des opi-

(*) L'auteur de cet article a aussi cherché à les réunir dans le précis qu'il a donné, au mot ÉGLISE, et que nos lecteurs ont certainement remarqué. S.

nions admises, et de s'appuyer sur des textes précis pour motiver la sienne, il ne le faisait qu'avec des ménagements extrêmes.

Ce fut au milieu de ces agitations littéraires et polémiques que vint le surprendre une décision du régent qui le rappelait à la cour et le nommait confesseur du jeune roi (1716). « Je vous ai choisi, lui dit le duc d'Orléans, parce que vous n'êtes ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain. » Ces paroles un peu légères font toutefois l'éloge de l'impartialité et de la sagesse de Fleury. Il était sage, en effet, le prêtre qui, dans l'affaire du quiétisme, sut conserver l'amitié de Fénélon sans perdre celle de Bossuet. Fleury remplit avec zèle et prudence les fonctions de son nouvel emploi jusqu'en 1722, où il s'en démit à cause de son grand âge. Il avait 82 ans, et il mourut quelques mois après.

L'*Histoire ecclésiastique*, à laquelle il travailla trente ans, est le principal ouvrage de Fleury. Il y avait joint, en tête de quelques volumes, des traités ou plutôt des espèces de résumés qui ont été publiés séparément sous le titre de *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1724, 2 vol. in-8°; nouvelle édition, Paris, 1764. Ces discours sont aujourd'hui la partie qu'on lit le plus volontiers; ils sont appréciés depuis longtemps. « L'histoire de l'Église par Fleury, dit Voltaire, est la meilleure qu'on ait jamais faite, et les discours préliminaires sont fort au-dessus de l'histoire. » Quant aux nombreux abrégés qui ont été publiés de Fleury, ils ont si peu de valeur qu'on peut se dispenser d'en parler. Il a paru à Berne en 1766 (t. I et II, in-8°) un ouvrage qui porte le titre d'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, quoique ce n'en soit nullement un extrait. C'est l'œuvre de Frédéric-le-Grand. On la croyait autrefois celle de l'abbé de Prades, qui fut quelque temps en rapport avec ce prince.

Fleury a laissé d'autres ouvrages, sinon plus célèbres, du moins plus répandus aujourd'hui : les *Mœurs des chrétiens*, Paris, 1662, in-12, 1712, in-8°, et les *Mœurs des Israélites*, Paris, 1772, in-8°. Ces deux ouvrages publiés d'abord séparément, mais réunis depuis (Paris, an XI, 3 vol. in-12), sont écrits avec élégance et précision. Le but de l'auteur était de faire ressortir la parfaite ressemblance de l'Église catholique et de l'Église primitive. Enfin l'ouvrage de Fleury qui fait aujourd'hui le plus d'honneur à son âme religieuse, c'est une petite composition qu'il a écrite sans doute avec beaucoup de soin, mais sur laquelle il a probablement peu compté pour vivre dans la postérité : nous parlons de ce *Catéchisme historique*, publié pour la première fois en 1679, in-12, qui a eu depuis un si grand nombre d'éditions, qui a été traduit dans presque toutes les langues, même en espagnol, et qui est l'un des meilleurs exposés de l'histoire de la Bible et de sa doctrine qu'on possède dans le monde chrétien. L'*Institution au droit ecclésiastique* (Paris, 1687, 2 vol. in-12, nouvelle édition, revue et augmentée, Paris, 1722, t. I, in-8°) est un éloquent plaidoyer en faveur des libertés de l'Église gallicane. Elle a été traduite en latin par Gruber avec des notes de J.-H. Bœhmer, Francfort et Leipzig, 1724 et 1733, et l'on ne saurait consulter de meilleur guide sur ces matières.

Outre ces ouvrages et quelques opuscules sans importance, Fleury a écrit encore une *Histoire du droit français*, par laquelle il débuta dans la carrière littéraire en 1674, et qui fut réimprimée en 1692 à la tête de l'*Institution au droit français*, par d'Argou; un *Traité du choix et de la méthode des études*, qu'il ne regardait lui-même que comme une esquisse; une *Histoire sur les devoirs des maîtres et des domestiques*, et une *Histoire de France* pour ses élèves, les Enfants de France, qu'on a retrouvée manuscrite à la bibliothèque de Cambrai. —On peut voir sur Fleury : D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie Française*, t. IV, pag. 173; J. F. Le Bret, *De Fleury, gallo-catholicone an acatholico*. Tub., 1800, in-4°. X. T-T.

FLEURY (André Hercule, cardinal de) naquit à Lodève (département de l'Hérault), le 22 juin 1653, d'une ancienne famille du Languedoc. Jeune encore, il vint à Paris et fut mis au collége de Clermont que dirigeaient les jésuites et qu'il quitta plus tard pour entrer à celui

d'Harcourt où il fit sa rhétorique et sa philosophie. Il se distingua par d'excellentes études et par la sagesse de ses mœurs, soutint ses thèses en grec et en latin, et y aborda l'enseignement des écoles philosophiques d'Athènes. A une époque où le prince lui-même suivait avec attention les jeunes prêtres qui promettaient de l'appui ou de l'éclat à la religion, Fleury devait s'élever rapidement. Aussi n'avait-il que quinze ans lorsqu'il fut nommé, par l'influence de ses amis de Languedoc, à un canonicat de Montpellier. Il n'était pas encore prêtre et n'avait que vingt-quatre ans quand la reine Marie-Thérèse le prit pour son aumônier. Le rôle qu'il joua à l'assemblée du clergé en 1682, il le joua aussi à la cour et d'une manière plus brillante. La finesse de son esprit et la noblesse de ses manières ne tardèrent pas à fixer l'attention; elles lui valurent de puissants protecteurs, entre autres Bossuet et le cardinal de Noailles, à la recommandation desquels il obtint successivement l'abbaye de la Rivour, dans le diocèse de Troyes, en 1686, et l'évêché de Fréjus en 1698. Mais Fleury s'était laissé prendre aux charmes d'une cour présidée par un puissant monarque, et la haute faveur qui l'éloignait du foyer du bon goût, des belles études et des affaires politiques, le flattait médiocrement. Dans un moment de boutade, parodiant une formule sacrée, il signa une lettre intime au cardinal Quirini : *Fleury, évêque de Fréjus, par l'indignation divine.* Hâtons-nous cependant de dire que les devoirs du nouvel évêque ne souffrirent nullement de cette apparente frivolité, qui n'était sans doute qu'une sorte de langage de cour, mais qu'il consacra au contraire tous ses soins à l'instruction de son troupeau, au soulagement des malheureux et à l'établissement de ces petites écoles rurales auxquelles on songeait si rarement à cette époque. Lors de l'invasion de la Provence, en 1707, par le duc de Savoie et le prince Eugène, son intervention préserva des fureurs de la guerre son diocèse, qui en fut quitte pour une légère contribution. Huit ans après, le mauvais état de sa santé altérée par l'air de la mer obligea Fleury à se démettre de son évêché. Il eut en dédommagement l'abbaye de Tournus. Nommé, cette année même, précepteur du petit-fils de Louis XIV, par un codicille que ce prince ajouta à son testament, il s'appliqua à gagner l'affection de son élève, tout en cherchant à le former aux affaires et à lui inspirer des sentiments dignes de sa haute destinée.

La position d'un évêque à la cour du régent était difficile. Placé entre Philippe et le jeune roi, celle de Fleury l'était doublement. Sans compromettre en rien l'attachement qu'il avait inspiré à son élève, il sut ménager le chef intérimaire de l'état en se maintenant dans une honnête indépendance. Sa conduite sage et modérée lui valut l'estime du duc d'Orléans. On voulut lui donner l'archevêché de Reims, mais il refusa cette position éminente à laquelle était jointe la pairie, alors si haut placée dans l'opinion, et il déclara avec énergie que rien, dans l'âge où il était, ne devait le distraire des soins qu'il consacrait au jeune roi. Le régent lui fit accepter cependant l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

Le jeune roi accordait à son précepteur la confiance la plus entière. Ce fut par les conseils de Fleury qu'à la mort du duc d'Orléans le duc de Bourbon fut élevé à la présidence du ministère. Fleury ne prit pour lui que la feuille des bénéfices, qui donnait entrée au conseil; cependant on a dit qu'il espérait gouverner sous le nom du premier ministre, dont l'incapacité était reconnue, et qui laissa exiler le maréchal de Villeroi, marier Louis XV à la fille de Stanislas Lesczinski, roi détrôné de Pologne, et renvoyer de la cour Fleury lui-même, sans témoigner d'autre sentiment qu'une indifférence complète. Peut-être la carrière politique aurait-elle été fermée dès lors pour Fleury sans l'attachement qu'avait pour lui le jeune roi. Ce prince exigea son retour avec tant de fermeté que le duc de Bourbon fut obligé d'écrire en personne au précepteur exilé pour l'engager à reparaître à la cour; et ce premier ministre ayant été exilé lui-même quelque temps après, Fleury fut appelé à la direction des affaires dans un âge où l'on y renonce ordinairement. Il avait alors soixante-treize ans. Il ne prit pas,

il est vrai, le titre de premier ministre, mais il en eut tout le pouvoir, et il l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janvier 1743, c'est-à-dire pendant l'espace de 17 ans. Quoique âgé de près de 90 ans, il avait conservé jusqu'à sa dernière heure la plénitude de ses facultés; et n'avait pas cessé de s'occuper des affaires publiques. Louis XV voulut qu'on rendit aux dépouilles mortelles de son précepteur les mêmes honneurs qu'à celles des princes, et il les fit déposer dans un magnifique mausolée.

Fleury était membre des trois Académies : de l'Académie Française depuis 1717, de celle des Sciences depuis 1721, et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1725. Il était en outre proviseur de Sorbonne et supérieur de la maison de Navarre. Malgré la réunion de tant de dignités, peu d'hommes ont eu plus d'aménité dans les mœurs et plus de douceur dans le caractère. Ni les honneurs du ministère, ni le rang de cardinal n'avaient altéré ses habitudes de simplicité. Quoique ami de Walpole, Fleury fuyait le luxe et haïssait la corruption. Il était essentiellement homme de goût et d'esprit. « Sa conversation, dit un de ses biographes, était aisée, amusante, et nourrie d'anecdotes curieuses. Il avait la répartie prompte et brillante; il plaisantait finement, et, ce qui est très rare, il n'offensait personne. » Il possédait, comme ecclésiastique, des qualités plus hautes. Les mandements qu'il fit pendant qu'il était évêque de Fréjus sont des modèles de cette simplicité que l'éloquence pastorale ne doit jamais franchir. Il aimait les lettres et les sciences, et s'en montra protecteur éclairé. Par ses soins, la bibliothèque du roi fut achevée et agrandie, et il l'enrichit de plusieurs manuscrits précieux qu'il faisait acheter en Égypte, en Grèce, et jusqu'en Chine. Ce fut pendant son ministère qu'on envoya à grands frais, dans la Laponie et le Pérou, des académiciens chargés de mesurer un degré du méridien et de déterminer la configuration du globe terrestre. Quelques historiens l'accusent d'avoir acheté le chapeau de cardinal au prix de ses complaisances pour la cour de Rome, et ils citent à l'appui de leur opinion les mesures sévères qu'il adopta contre les appelants (*voy.*), dans l'affaire de la bulle *Unigenitus;* mais d'autres assurent qu'il ne fit personnellement aucune démarche pour obtenir cette distinction et que ce fut Louis XV qui la demanda pour lui. S'il aima les honneurs, il se montra peu avide de fortune : il est certain qu'il donna plus d'une fois des preuves d'un noble désintéressement. Aussi sa fortune, à sa mort, était si peu considérable qu'elle n'aurait pas suffi à la moitié des frais du mausolée que lui fit élever le roi.

Considéré comme homme d'état, Fleury n'a rien de commun ni avec Richelieu, ni avec Mazarin, auxquels sa longue administration, la confiance dont il jouissait, et peut-être le rang de cardinal qu'il avait comme eux, l'ont fait comparer quelquefois. Fleury n'eut pas un instant l'idée de suivre le système de ces deux ministres, et c'est là sa gloire. En effet, les temps ne se prêtaient plus ni à l'absolutisme castillan de Richelieu, ni aux roueries politiques de Mazarin. Sans doute la régence gouverna par la corruption, mais du moins elle n'eut jamais recours à la violence. Des formes libérales et même gracieuses déguisaient ce qu'il y avait de choquant et dans les doctrines monarchiques et dans les mœurs licencieuses de la cour du régent ou de celle de Louis XV. Fleury, affichant la prétention de continuer Mazarin ou Richelieu, quand le système de Louis XIV était tombé par suite de ses excès et de ses fautes, quand les principes de la liberté anglaise envahissaient les esprits de toutes parts, quand la France traduisait les *libres penseurs* les plus avancés de la Grande-Bretagne, et quand Voltaire naturalisait parmi nos pères tous les genres d'opposition dans ses *Lettres sur l'Angleterre;* affichant cette prétention, disons-nous, Fleury eût fait une faute risible. Il était incapable d'en concevoir la pensée.

En politique, son unique but était et devait être de maintenir, avec Walpole, la paix dont la France avait un aussi grand besoin que l'Angleterre. Pour bien apprécier les services qu'il rendit à sa patrie, il faut se rapporter à la situation générale de l'Europe au temps où il

prit les rênes du gouvernement. La France était tombée dans l'état le plus déplorable ; la nation était appauvrie et épuisée, les finances délabrées par les guerres ambitieuses de Louis XIV et par les coupables folies de la régence. Le commerce anéanti, le crédit ruiné, le gouvernement méprisé, l'Église déchirée par de violentes querelles, la corruption communiquée de la cour à la ville, de la capitale aux provinces, enfin l'ennemi prêt à se jeter en armes sur les frontières : voilà l'état où se trouvait la France. La France, objet de haine et de jalousie pour l'Europe qu'elle avait humiliée ou précipitée dans des guerres ruineuses, et les puissances étrangères prêtes à tirer vengeance par la voie des combats ou des conspirations (*voy.* CELLAMARE) sous un régent frivole et dissolu, sous un roi mineur, dénué d'énergie et d'expérience : voilà l'état où se trouvait l'Europe. Qu'y avait-il à faire dans cette situation générale pour un Mazarin ou un Richelieu ? Un Walpole corrupteur n'eût pas répondu davantage aux nécessités de l'époque. Fleury, honnête administrateur et ministre pacifique, y répondit mieux. Fleury convenait à la France par sa modération et son habileté : aux temps ordinaires les hommes ordinaires suffisent.

Quel que fût l'état du pays, Fleury ne désespéra pas de son salut. Il ramena la paix intérieure sans oppression, sans violence. Il prodigua les encouragements au commerce qui en a toujours besoin dans un pays essentiellement agricole. Enfin, par la loyauté des principes qu'il suivit dans ses relations extérieures, il sut rendre à sa patrie un tel degré de considération, que les autres puissances, l'Allemagne, l'Espagne, la Turquie, la Russie, eurent plus d'une fois recours à son arbitrage pour régler leurs différends.

Cependant, malgré tout son désir de conserver la paix, le cardinal de Fleury se vit entraîné par la force des circonstances à faire la guerre. Il la fit avec sagesse et non sans succès. Loin de seconder les desseins de quelques courtisans qui demandaient que Stanislas, le père de la reine, fût installé par une armée nombreuse sur le trône de Pologne où il était rappelé, il envoya un seul régiment. Ce n'était là au fonds qu'une sorte de démonstration en faveur d'un règne devenu impossible. C'était déjà trop pour une cause perdue. Fleury soutint cependant avec habileté la guerre de 1732 à 1736, qui donna la Lorraine à la France. Il fut moins heureux dans celle que fit éclater en Allemagne la succession de Charles VI, guerre qu'il entreprit à l'instigation des frères de Belle-Isle, qui, abusant de son âge et de leur influence, lui persuadèrent qu'il serait facile d'abattre la puissance de cette maison d'Autriche dont François Ier, Henri IV, Richelieu et Louis XIV avaient déjà tenté l'abaissement, dont le plus illustre des conquérants modernes devait plus tard encore combattre la fortune, et qui trouve dans sa modération et son équité le plus inébranlable fondement de sa grandeur. L'armée française pénétra jusqu'en Bohême ; mais elle fut battue et obligée de se retirer précipitamment, tandis que l'Angleterre, qui avait embrassé le parti de Marie-Thérèse, nous enlevait des colonies que notre marine, trop négligée pendant l'administration de Fleury, n'était plus en état de défendre. Cette guerre désastreuse est une grande tache à la gloire du cardinal, à qui la mort ne laissa pas le temps de se repentir de sa faiblesse. Quoi qu'il en soit, Fleury est un des ministres les plus distingués du dernier siècle et un des plus beaux caractères de notre histoire. M-R.

FLEURY (JOSEPH-ABRAHAM BÉNARD, dit). Baron qui, comme on sait, avait une grande opinion de son art, disait qu'un acteur destiné à jouer le grand emploi devrait être élevé dans les palais, être bercé sur les genoux des reines. Il y eut quelque chose de cela dans la destinée du célèbre comédien Fleury. Né en 1750 à Lunéville, il était fils du maître des ballets et d'une actrice de la troupe attachée au service de Stanislas, le roi viager de la Lorraine. Fleury, dès ses premières années, joua des rôles d'enfant sur le théâtre de cette petite cour. Son intelligence précoce intéressa le prince, qui le fit venir plusieurs fois dans ses appartements, et la marquise de Boufflers, qui jouait là le rôle de reine, prodigua à l'acteur en miniature les caresses et les encourage-

ments. L'éducation de Fleury n'en fut pas moins négligée; mais l'avantage d'être admis dans un cercle où les Saint-Lambert, les Tressan, le chevalier de Boufflers, etc., avaient introduit leur urbanité spirituelle, compensa pour lui cette absence d'instruction. Le jeune homme y trouva du moins une école de ce bon ton, de ces manières nobles et aisées dont il devait plus tard être un modèle sur la scène française.

Ce fut en 1772 qu'il vint y débuter. Il fallait à cette époque y subir une double épreuve et s'essayer dans les deux genres. Fleury parut faible dans l'Égisthe de *Mérope :* la tragédie, en effet, convenait peu à ses moyens. Le rôle de Dormilly, dans *Les fausses Infidélités*, lui fut beaucoup plus favorable, sans toutefois décider son admission. Il retourna en province compléter ses études dramatiques, et s'attacha à corriger par le travail quelques défauts naturels. Bientôt le théâtre de Versailles le montra à la cour de Louis XVI et de Marie-Antoinette avec tous les avantages qu'il avait acquis. Elle apprécia l'élégance de son jeu, les grâces de sa diction; et, fort de ses suffrages, il vint enfin occuper à la Comédie-Française la place qui lui était due à si juste titre.

Molé y jouait alors les premiers rôles; mais Fleury montra qu'il n'en est point de *seconds* pour un grand talent, et se plaça également au premier rang par diverses créations. Il fut surtout inimitable dans ces brillants marquis, ces aimables impertinents, ces *roués* impayables, ces délicieux persifleurs, dont les auteurs de *Turcaret*, du *Cercle*, de *l'École des bourgeois*, lui avaient tracé les portraits. Dans *le Chevalier à la mode*, dans *l'Homme à bonnes fortunes*, sa figure, peu agréable à la ville, ne nuisait point à l'illusion; comme Lekain, il était *beau* sur la scène par la perfection de son jeu. Aussi obtint-il non-seulement les *bravos* du théâtre, mais ces succès de salon (laissons de côté ceux du boudoir), ces suffrages d'imitation qui, dans ce temps, n'étaient pas moins flatteurs. Les élégants calquèrent, pour ainsi dire, sa manière de porter l'habit habillé, de faire jouer ses bijoux et ses dentelles, de porter sous son bras gauche le chapeau d'étiquette avec une gracieuse négligence. Fleury avait fait école dans le grand monde comme au théâtre.

Quelques rôles d'un genre bien différent vinrent attester la flexibilité de son talent. On sait que dans *Les deux Pages*, aux yeux même du frère du grand Frédéric, il sut reproduire de la manière la plus frappante l'allure, les gestes, la physionomie même de ce héros.

Jeté dans les prisons, à l'époque de la Terreur, avec ceux de ses camarades qui, comme lui, étaient déclarés *suspects*, Fleury était, sous plusieurs rapports le plus exposé de tous. Acteur favori de la cour et de la haute classe, il était évident que ses opinions ne pouvaient être favorables au nouveau régime, et dans la *Paméla* de François de Neufchâteau, qui avait servi de prétexte à l'arrestation, c'était lui qui avait joué le rôle le plus *aristocratique*. De plus, ses papiers, que l'on pouvait vérifier à chaque instant, renfermaient une généalogie écrite par lui de l'héroïque *assassin* Charlotte Corday, établissant sa descendance du grand Corneille. Cette seule pièce eût été en ce moment un arrêt de mort pour celui qui l'avait tracée. Talma, dont la belle action n'a été connue que par une révélation récente, acheta, au prix de 600 francs, ce dangereux écrit pour le faire disparaître. De son côté, la sœur de Fleury, M[me] de Sainville, se faisant accompagner de la jeune fille de l'acteur, multiplia ses démarches et ses instances pour obtenir la liberté de son frère: il la recouvra en effet un peu avant le 9 thermidor.

Après la mort de Molé, Fleury porta seul pendant longtemps le poids du grand répertoire. Tout en conservant ces rôles de mauvais sujets où nul ne pouvait l'égaler, il se montra digne successeur de l'acteur justement regretté dans les rôles de caractère et de première ligne, tels que le *Misanthrope*, l'Alceste du *Philinte*, le comte Almaviva, le *Méchant*, etc., etc. Plusieurs pièces de Colin d'Harleville et de nos auteurs modernes lui durent aussi une grande partie de leurs succès.

De fréquents accès de goutte abrégèrent, au grand regret du public, la carrière dramatique de Fleury. Retiré en 1818, près d'une fille chérie, dans sa

maison de campagne aux environs d'Orléans, il y mourut le 3 mars 1822, âgé d'environ 72 ans. La manie actuelle de fabriquer des *mémoires* de personnages connus ne lui en a pas prêté moins de six volumes in-8°: c'est beaucoup pour un homme qui ne savait pas l'orthographe; car, comme nous l'avons dit plus haut, Fleury n'avait point reçu d'instruction; il tenait de la nature un de ces talents d'instinct que perfectionnèrent l'usage du monde, l'amour de son art, et ce talent laissera sur notre scène un long souvenir. M. O.

FLEUVE (géogr. phys.), *voy.* RIVIÈRE.

FLEUVES (myth.). Les fleuves eurent aussi part à la divinité chez tous les peuples de l'antiquité. Hésiode les dit enfants de l'Océan et de Thétis. Les Égyptiens rendaient un culte au Nil, à cause de la fertilité qu'il répandait dans leurs plaines; les Thessaliens, au Pénée, à cause de sa beauté; les Scythes, au Danube, pour la vaste étendue de ses eaux; les Étoliens, à l'Achéloüs, parce qu'il avait soutenu un combat contre Hercule; les Spartiates, à l'Eurotas, en vertu d'une loi politique; les Athéniens, à l'Illissus, d'après une institution religieuse; le Rhin est représenté sur quelques médailles avec la qualité de *Deus;* le Tibre était appelé sacré et passait pour une des divinités protectrices de Rome; le Clitumne, qui coule dans les états Romains et dans l'Ombrie, non-seulement avait un culte, mais il rendait encore des oracles, privilége que seul il possédait entre tous les fleuves. L'admirable variété d'animaux, d'arbres et d'herbes que la nature produit aux environs des fleuves, ainsi que la quantité non moins étonnante de poissons qui vivent dans leurs eaux, peut être regardée comme un des puissants motifs qui excitèrent la reconnaissance des peuples. L'Alphée était renommé pour ses oliviers; l'Achéron, pour ses peupliers blancs; l'Asope, pour la hauteur de ses joncs; le Méandre, pour ses myrtes; le Pô, pour ses peupliers noirs. Les eaux de l'Alphée étaient choisies de préférence pour les sacrifices.

On représentait les fleuves avec des cornes de taureau, soit parce qu'en s'élançant avec impétuosité ils font un bruit semblable au mugissement du taureau, soit parce qu'ils semblent sillonner les terres comme des bœufs attelés à la charrue, soit encore parce qu'on entend les mugissements du taureau auprès de leurs rives, voisines des gras pâturages. Les peintres et les poëtes peignent aussi les fleuves sous la figure de vieillards vénérables, symbole de leur antiquité, avec une barbe épaisse, une chevelure longue et traînante et une couronne de joncs sur la tête; ils sont couchés au milieu des roseaux, s'appuyant sur une urne, penchée ou de niveau, d'où sort l'eau de la rivière à laquelle ils président; et cette position indique ou la rapidité ou la tranquillité de son cours. On leur a donné souvent pour attribut une corne d'abondance, symbole de la fertilité qu'ils répandent sur les terres qui longent leurs rives. TH. D.

FLIBUSTIERS. On a donné ce nom à des aventuriers de toutes les nations, mais pour la plupart français et anglais, qui ont mérité une place dans l'histoire par leur courage et leur intrépidité dans les entreprises hardies qu'ils ont exécutées.

Il serait difficile de déterminer si le nom de flibustier vient du mot anglais *fliboat*, en français *flibot*, qui tous deux signifient *bateau qui vole*, ou bien des mots anglais *free booter*, franc butineur, fribustier, en allemand *Freibeuter*.

Le commencement de l'histoire des flibustiers est fort obscur, et il n'est guère possible d'assigner une époque précise à leur établissement dans les îles de l'Amérique méridionale. Ils ont eu pour origine des hommes connus sous le nom de *boucaniers* *, lesquels faisaient la chasse des bêtes à cornes et trafiquaient de ses produits. Après avoir épuisé cette ressource, et poursuivis d'ailleurs par les Espagnols qui détruisaient leurs comptoirs, les boucaniers se joignirent aux aventuriers qui couraient la mer, et cette réunion d'hommes ayant le même but prit alors le nom de *flibustiers.* En peu de temps ils devinrent très redoutables aux Espagnols, qu'ils combattaient en toute occasion avec acharnement. Mais

(*) On assure que ce nom provient d'un mot caraïbe, qui signifie rôtir et fumer en même temps.

par la soif du gain, ils exécutèrent les entreprises les plus périlleuses, dont ils dissipaient ensuite le produit dans la débauche.

L'un des premiers noms que nous présente l'histoire des flibustiers est celui de Pierre Legrand, de Dieppe. Il montait un bateau armé de quatre canons et ayant vingt-huit hommes d'équipage. A peine avait-il mis en mer qu'il rencontra près du cap Tiburon, à la pointe occidentale de Saint-Domingue, le vice-amiral des galions d'Espagne : c'était une riche proie; mais ce galion avait cinquante-quatre canons, était monté par deux cent cinquante hommes, et conséquemment en mesure de faire une vigoureuse résistance. Legrand proposa à son équipage de l'attaquer à l'abordage : la proposition ayant été unanimement acceptée, il manœuvre en conséquence et parvient bientôt auprès de ce bâtiment, dont le capitaine, méprisant sans doute un aussi faible ennemi, n'avait fait aucune disposition pour l'éviter. Les flibustiers, après avoir sabordé et fait couler leur barque, sautent à bord, tuent tous ceux qui leur opposent de la résistance, et en moins d'une demi-heure parviennent à se rendre maîtres de ce galion, qui avait à bord plusieurs millions.

Parmi les flibustiers anglais les plus renommés, Morgan, fils d'un riche laboureur du pays de Galles, se fit remarquer particulièrement. Dans un voyage à la Barbade, il s'enrôla comme matelot sur un corsaire qui fit une riche prise. Avec l'argent qui lui en revint pour sa part et celui qu'il gagna au jeu, il acheta un petit bâtiment et s'associa plusieurs flibustiers pour en composer l'équipage. Mansfield, autre flibustier anglais, se trouvait alors à la tête d'une petite flotte de quinze bâtiments montés par environ 600 hommes. Reconnaissant dans Morgan une grande audace unie à une extrême bravoure, il le prit en amitié, et lui proposa d'entrer sous ses ordres comme vice-amiral. Morgan accepta cette offre avec empressement. A quelque temps de là, ces deux flibustiers concertèrent une expédition contre l'île espagnole de Sainte-Catherine. Ils l'attaquèrent avec toutes leurs forces réunies et parvinrent à s'en rendre maîtres. Trouvant cette île fortifiée et dans une position avantageuse, ils résolurent d'en faire un point de relâche, et en conséquence ils y laissèrent une garnison de quatre cents hommes; mais lorsque les flibustiers se furent éloignés, les Espagnols vinrent l'assiéger en force et en reprirent possession.

Morgan était depuis un an le second de Mansfield lorsque celui-ci, déjà vieux et usé, vint à mourir (1668). Les flibustiers élurent alors d'une commune voix Morgan pour lui succéder dans le commandement en chef, et bientôt il devint le premier des aventuriers de la Jamaïque.

A la tête de douze bâtiments montés par environ sept cents hommes, tant Anglais que Français, il se dirige sur Saint-Domingue, et attaque la ville de Port-au-Prince, dont il s'empare et qu'il livre au pillage pendant quinze jours consécutifs.

Après cette expédition, Morgan se rend avec sa flottille devant Porto-Bello. Cette ville était défendue par quatre cents hommes aguerris qui lui opposèrent une vigoureuse résistance; mais Morgan, dont les obstacles redoublaient le courage, ordonna l'assaut, et la ville tomba en son pouvoir. La plume se refuse à retracer les excès auxquels les flibustiers se portèrent pour obtenir des habitants la révélation des lieux où ils avaient enfoui leurs richesses. Sur ces entrefaites, Morgan, apprenant que le président de Panama se disposait à venir l'attaquer à Porto-Bello avec toutes ses forces, crut prudent de se rembarquer; mais auparavant il se fit payer cent mille écus pour la rançon de la ville, des forts et des prisonniers qu'il avait faits. En quittant Porto-Bello, il se rendit à la Jamaïque, pour y partager le butin avec ses associés.

Maracaïbo devint ensuite le but d'une nouvelle expédition de Morgan. Il trouva cette ville abandonnée par ses habitants, qui s'étaient réfugiés à Gibraltar, bourg voisin. Il s'y rendit et menaça de le brûler si on ne lui payait une rançon. L'ayant obtenue, il revint à Maracaïbo, où il trouva une escadre espagnole qui lui fermait l'entrée du lac. Résolu de sortir à quelque prix que ce fût, il arme en brûlots quelques-uns de ses bâtiments, les lance sur les vaisseaux espagnols qu'ils incendient, et dans le désordre qui en ré-

sulte il parvient à sortir sans obstacle.

Les courses de Morgan lui avaient procuré une fortune assez considérable, et il avait formé le projet de renoncer à la vie aventureuse; mais avant de l'exécuter, il voulut tenter encore une dernière et grande entreprise. Il fit savoir à tous les flibustiers qu'il avait à leur communiquer un projet important. Aussitôt on les vit accourir de toutes les îles voisines pour se ranger sous ses ordres, et en peu de temps il se vit à la tête d'une flottille de 37 bâtiments et de 2,200 hommes. Alors il arbore le pavillon royal d'Angleterre, se donne le titre d'amiral, divise sa flottille en deux escadres commandées par deux vice-amiraux et des contre-amiraux créés par lui, et annonce à ses compagnons que son dessein est d'attaquer Panama. Ce projet, l'un des plus audacieux qu'eussent encore conçu les flibustiers, fut accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Le 24 octobre 1670, Morgan mit à la mer. Après diverses opérations préliminaires et après avoir essuyé des fatigues de toute espèce, soutenu plusieurs combats et éprouvé les horreurs de la faim et de la soif, les flibustiers, au nombre de 1,300 hommes d'élite, arrivèrent devant Panama le 27 janvier 1671. En moins de deux heures, la garnison espagnole qui la défendait fut exterminée, et Morgan, y entrant en vainqueur, livra la ville aux flammes. La torture força les habitants à déclarer les lieux où ils avaient caché leurs richesses, et l'on estima à 400,000 écus le butin que firent les flibustiers.

En revenant à Chagres, Morgan fit procéder au partage du butin fait à Panama; mais ce partage excita le mécontentement des flibustiers : ils accusèrent leur amiral d'avoir détourné à son profit les pierreries et autres objets précieux. Cette accusation, qui peut-être n'était pas sans fondement, détermina Morgan à quitter ses compagnons. Il sortit secrètement de la rivière de Chagres avec trois bâtiments commandés par des aventuriers ses complices, et se réfugia à la Jamaïque. Il se maria dans cette île et y termina sa carrière à un âge assez avancé.

D'autres aventuriers, parmi lesquels on cite Pierre Franc, de Dunkerque, Barthélemy, né en Portugal, Roc et David, Hollandais, et un Français du nom de Monbars, dit *l'Exterminateur*, furent aussi très redoutables aux Espagnols, dont ils désolèrent la navigation commerciale dans les mers des Indes; mais on n'a pas sur leurs actions de détails positifs.

Un autre Français, Nau, surnommé *l'Olonnais*, parce qu'il était né aux Sables-d'Olonne, se fit également remarquer entre les flibustiers. En 1650, il quitta sa patrie et passa aux petites Antilles, où il prit parti avec les flibustiers, et servit quelques années comme engagé volontaire. En peu de temps, la bravoure qu'il déploya lui fit obtenir le commandement d'un petit bâtiment avec lequel il fit une si grande quantité de prises qu'il fut regardé comme le fléau du commerce espagnol. Sa cruauté était telle qu'un bâtiment espagnol de dix canons étant tombé en son pouvoir, il en fit massacrer sous ses yeux le capitaine et l'équipage, pour les punir, disait-il, de la résistance qu'ils avaient osé lui opposer. Il n'épargna qu'un seul homme qu'il envoya au gouverneur de la Havane avec une lettre par laquelle il l'informait qu'il ferait subir le même traitement à tous les Espagnols qui tomberaient entre ses mains.

En 1666, l'Olonnais se joignit à Michel-le-Basque, autre aventurier français. Ayant réuni six bâtiments montés par 400 hommes, ils parcoururent les mers des Antilles et firent une grande quantité de prises sur les Espagnols. L'Olonnais alla ensuite, avec une partie des bâtiments, attaquer Maracaïbo. D'abord il se rendit maître du bourg de Gibraltar, où il fit un grand carnage des Espagnols. Pendant les six semaines qu'il y passa, il ne s'occupa qu'à torturer les habitants pour obtenir d'eux les richesses qu'ils avaient enfouies et dont il parvint à s'emparer. Il livra ce bourg aux flammes lorsqu'il se dirigea sur Maracaïbo, dont les habitants se rachetèrent par une forte rançon.

A la fin de l'année 1667, l'Olonnais croisait devant Carthagène des Indes; ayant débarqué aux îles Barou, pour s'y procurer des vivres, une troupe d'Indiens le surprit sans défense et l'emporta dans les bois, où ces barbares le mangèrent, après l'avoir fait rôtir.

En 1683, trois des plus célèbres aventuriers de l'époque, Laurent de Graff, Van der Horn, l'un et l'autre Hollandais, et le Français Grandmont, ayant réuni 1,200 flibustiers, tous hommes d'élite, entreprirent une expédition contre la Vera-Cruz, ville importante située au fond du golfe du Mexique. Partis de l'ile de la Tortue ils se rendirent à la côte de la Nouvelle-Espagne, et descendirent à l'ancienne ville abandonnée de la Vera-Cruz. Quelques esclaves qu'ils avaient fait prisonniers les guidèrent par des chemins détournés jusqu'à la ville nouvelle, où ils s'introduisirent la nuit par surprise. Laurent s'étant emparé de la forteresse, qui était munie de douze pièces de canon, les dirigea aussitôt sur la ville. Les Espagnols, réveillés par le bruit de l'artillerie, apprennent que les flibustiers sont maitres de la place: alors ils courent aux armes, et bientôt le carnage devient horrible de part et d'autre. Toutefois la victoire resta aux flibustiers qui, à la fin, ne trouvant plus de résistance, cessèrent les hostilités. Ils avaient fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des personnages distingués : ils les renfermèrent dans une des principales églises qu'ils disposèrent de manière à la faire sauter. Ensuite ils se mirent en devoir de transporter à bord de leurs bâtiments tout ce dont ils purent s'emparer, en argent, bijoux, marchandises et autres objets précieux, dont la valeur pouvait être estimée à plus de 6 millions. Craignant alors que les milices des environs ne vinssent les attaquer, ils firent proposer aux Espagnols prisonniers dans l'église de leur payer une somme de 2 millions de piastres pour leur rançon. Elle leur fut comptée immédiatement, et, s'empressant de remettre à la voile, ils se rendirent à la Jamaïque pour y partager leur butin.

L'année suivante fut marquée par deux expéditions qu'entreprirent les flibustiers réunis sous les ordres de Grandmont. Ils débarquèrent, au nombre de 900, dans les environs de Carthagène, en pillèrent les faubourgs, et les habitants n'échappèrent à l'incendie de leurs maisons qu'en payant une somme considérable. La seconde eut lieu contre Campèche : 1,200 flibustiers, partis de la Tortue, prirent terre à Champeton, ville située à environ 14 lieues de Campèche, où ils se dirigèrent le lendemain. Quelques heures leur suffirent pour s'emparer des faubourgs, et ils marchèrent ensuite à l'attaque de la forteresse. Munie d'une forte artillerie, elle résista d'abord; mais la faible garnison qui la défendait l'ayant bientôt abandonnée pour se retirer dans l'intérieur, les flibustiers en prirent immédiatement possession et se virent par là maitres de Campèche. Ils y restèrent environ deux mois; mais dans la crainte de s'y voir attaqués à leur tour, ils remirent en mer après en avoir fait sauter la forteresse et incendié la ville.

Les flibustiers n'exécutèrent plus aucune entreprise remarquable jusqu'en 1690, époque à laquelle le gouverneur de Saint-Domingue réunit environ 1,000 d'entre eux pour entreprendre une attaque contre San-Yago de los Cavalleros. S'étant rendus maitres de cette ville, ils la pillèrent et la livrèrent tout entière aux flammes, à l'exception des églises.

L'année suivante, Montauband, flibustier célèbre, fit une expédition sur la côte de Guinée; il la ravagea dans une grande partie de son étendue, et s'empara du fort de Sierra-Leone qu'il détruisit dans la crainte que les Anglais ne vinssent s'y établir. Il convoya ensuite ses prises les plus riches dans les ports de France, et s'empara sur sa route de plusieurs bâtiments de guerre. Dans une nouvelle croisière sur la côte de Guinée, il captura un grand nombre de bâtiments hollandais et anglais. Un de ces derniers, ayant pris feu au moment même où il venait de l'aborder, sauta en l'air, et Montauband, échappé à la mort comme par miracle, se trouva au milieu de la mer entouré de débris et d'un petit nombre d'hommes de son équipage. Il réussit à atteindre une chaloupe avec seize d'entre eux et à gagner le Cap Corse, après être resté trois jours sans vivres; de là il se rendit au cap Lopez et ensuite à l'ile San-Thomé. Montauband mourut en 1700. On a de lui une relation très curieuse de sa dernière campagne à la côte de Guinée.

En 1697, Louis XIV ayant autorisé l'armement, dans les ports de France, de

dix vaisseaux et de plusieurs corsaires dont le but était une entreprise contre Carthagène, les flibustiers furent appelés à y concourir. Le baron de Pointis commandait en chef cette expédition, et Ducasse (*voy.*), qui était alors gouverneur de Saint-Domingue, y joignit environ 1,600 hommes, tant flibustiers que boucaniers, en sorte que les troupes embarquées s'élevèrent à environ 6,500 hommes.

La flotte, partie de Saint-Domingue le 1er avril, arriva le 12 devant Carthagène. Cette ville était bien fortifiée et défendue par trois forts. Une galiote à bombes, bâtiment de guerre alors inconnu aux Indes, lança sur la ville des projectiles qui causèrent beaucoup d'effroi aux Espagnols. On mit immédiatement à terre un détachement de 3,000 hommes composé en grande partie de ceux des flibustiers qui connaissaient le mieux le pays. A la suite d'un engagement très vif, ce détachement s'empara du fort de Bocachica; le 17, on prit celui de Sainte-Croix, et enfin celui de Saint-Lazare. Le siége de la ville fut alors commencé; et quoique ses remparts fussent garnis de plus de 80 pièces de canon, les assiégés demandèrent bientôt à capituler. Le 8 mai suivant fut conclu un traité par lequel on stipula que tous les trésors que contenait Carthagène seraient livrés aux vainqueurs. A ce prix, la ville devait être préservée du pillage et de l'incendie; on se contenta d'en détruire les fortifications.

Quoique le gouverneur espagnol eût pris la précaution d'envoyer une partie des trésors dans l'intérieur, le butin fut immense; mais au moment d'en venir au partage, le baron de Pointis fit des difficultés pour allouer aux flibustiers la même part qu'à ses troupes. En vain Ducasse lui fit des observations à ce sujet et le menaça de porter ses plaintes à la cour de France : il persista dans sa résolution. Les flibustiers alors refusèrent de se rembarquer avec l'expédition qui devait remettre à la voile, et, étant restés à Carthagène, ils s'y livrèrent à tous les excès, pillèrent les habitants et commirent tous les actes de cruauté et d'exaction possibles.

Cette entreprise hardie fut la dernière dans laquelle les flibustiers se signalèrent. A partir de cette époque, ils éprouvèrent des désastres continuels dans leurs expéditions; leur nombre diminua sensiblement, et leur nom, si redoutable et si redouté pendant plus de cinquante ans, ne figure plus dans l'histoire après le XVIIe siècle. J. F. G. H-N.

FLINT-GLASS, CROWN-GLASS sont deux termes anglais que les besoins des arts ont fait passer dans notre langue, et qui, littéralement, veulent dire *verre de caillou* et *verre de couronne*, et dont la véritable signification est *verre très dense* et *verre très beau*, *très blanc;* mais les deux mots anglais ne sont pas corrects, car si le *crown-glass* est un *verre*, le *flint-glass* est un *cristal*, c'est-à-dire que la pâte de celui-ci renferme un oxyde de plomb, tandis que le crown-glass n'en contient pas. De cette différence de composition résulte une différence remarquable dans la manière dont ces deux corps transparents se comportent à l'égard des rayons lumineux. Ceux-ci, qu'ils traversent le verre ou le cristal, sont, à très peu de chose près, également déviés de leur marche primitive, c'est-à-dire que le verre et le cristal ont des pouvoirs réfringents à peu près égaux (*voy.* RÉFRACTION). Mais il n'en est pas de même pour leur pouvoir dispersif (*voy.* DISPERSION); car on a trouvé que la force de dispersion du flint-glass est à celle du crown-glass comme 3 est à 2. C'est sur la découverte de cette propriété faite par Dollond, et contrairement à l'opinion de Newton, qu'est fondée la construction des lunettes achromatiques. *Voy.* ACHROMATISME, PRISME et SPECTRE SOLAIRE.

Le flint-glass, dont la densité est au moins de 3.6, doit être de la plus grande transparence, autant que possible absolument incolore, d'une homogénéité parfaite, et par conséquent n'offrir ni bulles ni stries. Ces conditions sont difficiles à réunir dans la fabrication de ce cristal, surtout pour les morceaux d'un gros volume. On comprend, en effet, qu'au moment où la pâte est en fusion le plomb qu'elle renferme tend, à cause de son poids, à se séparer des autres ingrédients, de sorte que, se trouvant inégalement réparti, les couches du morceau de cris-

tal fabriqué avec cette mauvaise condition offrent des densités différentes, et les rayons lumineux qui les traversent sont plusieurs fois déviés en sens divers et à des degrés différents, ce qui rend le cristal tout-à-fait impropre aux usages de l'optique; et c'est surtout pour faire des *objectifs* (*voy.*) qu'on fabrique le flint-glass.

Pendant longtemps, nous avons tiré d'Angleterre tout le flint-glass propre à faire de grands objectifs : c'est qu'en effet les savants et les artistes les plus distingués de ce pays (Herschel, Faraday, Dollond, etc.) se sont occupés de sa fabrication; et c'était des ateliers du dernier que le commerce tirait le meilleur flint-glass. M. d'Artigues le premier, en France, fabriqua du flint-glass qui réunissait toutes les qualités désirables; mais il n'y réussissait que pour des objectifs de quatre pouces de diamètre, tandis que Frauenhofer (*voy.*) en fabriquait à Munich des masses considérables. Dans le même moment, un Français nommé Guinand créait en Suisse des ateliers de fabrication de flint-glass, et pouvait fournir, à commande, des masses de ce cristal assez considérables pour fabriquer des objectifs de 6, 7, 8 et même 12 pouces de diamètre. Guinand mourut, et on crut son secret mort avec lui; mais son fils, aujourd'hui âgé de 60 ans, en est resté possesseur, et il a fabriqué devant MM. Arago et Dumas de belles masses de flint-glass que le premier de ces savants a présentées à l'Académie des Sciences (séance du 25 juin 1838) comme étant absolument exemptes de stries. A la verrerie de Choisy-le-Roi, près de Paris, on en fabriquait déjà d'une assez belle qualité.

L'analyse a fait connaître les éléments de ce cristal : l'oxyde de plomb y entre pour 43.5, la silice 42.5, la potasse 11.7, l'alumine 1.8, la chaux 0.5, avec des traces d'arsenic.

Le *crown-glass* a la plus grande analogie avec le verre de Bohême, et, comme lui, il a pour bases la potasse et la chaux. Il doit être d'une limpidité parfaite, tout-à-fait incolore et exempt de bulles, de stries et de nodules. Quoique sa fabrication n'offre pas les mêmes difficultés que pour le flint-glass, on tire toujours le bon crown-glass d'Angleterre, mais surtout d'Allemagne. On se sert du crown-glass pour fabriquer les lentilles des lunettes, et on les rend achromatiques par l'addition de verres bi-concaves en flint-glass. *Voy.* RÉFRANGIBILITÉ, LUNETTES, LENTILLES et VERRE. A. L-D.

FLODOARD ou FRODOARD fut historien et chroniqueur. Il naquit à Épernay en 894, et étudia dans la ville de Reims où il reçut les ordres. Les archevêques de cette ville lui accordèrent plusieurs bénéfices et le titre de chanoine de l'église métropolitaine. L'étendue des connaissances et la pureté des mœurs de Flodoard le firent nommer à l'évêché de Tournai, mais il ne fut jamais installé sur ce siége. Flodoard fut un homme extrêmement laborieux : son *Histoire de l'église de Reims* est le résultat d'immenses recherches; cet ouvrage est curieux, écrit en un latin correct, élégant même, eu égard au temps où il fut composé. Sa chronique, *Chronicon rerum inter Francos gestarum*, commence à l'an 919 et finit en 966; elle est justement estimée. Flodoard écrivit aussi quelques ouvrages en vers. L'histoire de l'église de Reims et la Chronique ont été imprimées plusieurs fois; on les trouve dans le *Recueil des Historiens de France*, et M. Guizot en a donné la traduction dans sa *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*. J. G-T.

FLORAISON. On peut définir ce mot l'ensemble des phénomènes qui préparent, accompagnent et terminent l'existence de la fleur (*voy.* ce mot).

Tout le monde sait que les fleurs sortent de *bourgeons*, c'est-à-dire de petits corps généralement formés d'écailles étroitement superposées, souvent couverts à l'extérieur, dans les arbres de nos climats, d'un enduit visqueux et résineux, et garnis à l'extérieur d'un tissu tomenteux et d'une sorte de bourre destinés à garantir les organes qu'ils renferment des rigueurs de la froide saison. Ces enveloppes n'existent pas sur les arbres des régions équatoriales ni dans ceux que l'on abrite dans les serres. Les bourgeons des plantes herbacées sont aussi presque toujours nus, c'est-à-dire que

toutes les parties qui les composent poussent et se développent. Les bourgeons commencent à paraître en été, c'est-à-dire à l'époque où la végétation est dans sa plus grande vigueur : on les nomme alors *yeux*. Ils s'accroissent un peu en automne : on les appelle alors *boutons*, et restent stationnaires pendant l'hiver. Mais au retour du printemps, ils suivent l'impulsion générale, se dilatent, se gonflent, et laissent apercevoir les organes qu'ils renferment : ce sont alors les véritables bourgeons. Les uns ne contiennent que des feuilles, les autres des feuilles et des fleurs, d'autres enfin des fleurs seulement. Les cultivateurs ne se trompent jamais sur la nature d'un bourgeon, qu'ils reconnaissent en général, dans les arbres fruitiers, d'après sa forme. Celui qui porte des fleurs est conique, gonflé ; celui qui ne porte que des feuilles, au contraire, est effilé, allongé et pointu : nous n'avons pas à en parler ici. Dans l'intérieur des premiers se trouvent, à l'état rudimentaire et dans des dispositions fort curieuses, les divers organes de la fleur. Cette manière d'être des diverses parties d'une fleur, avant son épanouissement, se nomme *préfleuraison*. On n'a jusqu'ici étudié que celle de la corolle et du calice. On trouve une préfleuraison *plissée* dans les liserons et dans plusieurs solanées : elle consiste en ce que la corolle monopétale est pliée sur elle-même à la manière des filtres de papier employés dans les laboratoires de chimie. Les pétales souvent chiffonnés des pavots et des grenadiers donnent naissance à la préfleuraison *chiffonnée*. Enfin, quand les pétales sont au nombre de cinq, qu'il y en a deux extérieurs, deux intérieurs et un qui recouvre les intérieurs par un de ses côtés et est recouvert de l'autre par les extérieurs, comme cela se voit dans l'œillet, on dit que la préfleuraison est *quinquonciale*. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les sortes de dispositions que peuvent affecter les corolles.

La disposition que les bourgeons à fleurs prennent sur la tige ou sur ses divisions se nomme *inflorescence*. Ces bourgeons naissent tantôt à l'aisselle de feuilles florales ou bractées, et sont ainsi latéraux relativement à la branche qui les supporte tous ; tantôt ils partent du sommet de cette branche principale. Ce sont là les deux modes essentiels sous lesquels se présente l'inflorescence. Cependant quelques végétaux offrent les deux systèmes réunis. Enfin, dans un plus petit nombre, elle ne rentre dans aucune de ces trois dispositions; elle est tout-à-fait anomale.

Au premier mode d'inflorescence, appelée *axillaire* (le long d'un axe) ou *indéfinie*, parce que, quelle que soit la longueur de la tige, la spire des feuilles s'arrête sans se transformer en fleur, appartiennent les variétés suivantes : l'inflorescence *solitaire*, quand une seule fleur est à l'aisselle de chaque feuille, comme dans la grande pervenche; l'inflorescence *géminée*, quand deux fleurs sont à l'aisselle d'une feuille, comme dans le sceau de Salomon ; *ternée*, *quaternée*, *fasciculée*, quand trois, quatre ou un plus grand nombre naissent ensemble d'un même point de la tige. On dit enfin que l'inflorescence est *verticillée* lorsque les fleurs, naissant de l'aisselle de feuilles également verticillées, forment une sorte d'anneau autour de la tige. Les inflorescences axillaires qui ont reçu des noms particuliers sont : l'*épi*, dans lequel les fleurs sont sessiles le long d'un axe commun, comme dans le blé, le seigle, etc. ; le *chaton*, qui est un épi composé de fleurs mâles ou femelles uniquement, qui se dessèche et tombe après la floraison, comme dans le noyer, le coudrier, etc. ; le *cône*, épi où les organes floraux sont extrêmement durs, persistants et rapprochés comme des écailles superposées ; exemple : les pins, les sapins, enfin toute la famille des conifères ; le *spadix*, épi enveloppé d'une large bractée engaînante, comme dans les arum ; le *régime*, qui n'est que le spadix rameux des palmiers ; la *grappe*, épi à fleurs pédonculées et ordinairement pendant : elle est simple ou rameuse ; l'*ombelle*, où tous les pédoncules, égaux entre eux, partent d'un même point de la tige, divergent, se ramifient en pédicelles qui partent également tous de la même hauteur, en sorte que l'ensemble de la fleur représente une surface bombée comme un parasol étendu ; exemple : la carotte, la ciguë, etc. Les premières divisions forment une ombelle, chaque groupe de pédicelles constitue une ombellule. Enfin on donne le nom de

capitule à la disposition des fleurs que les anciens nommaient *fleurs composées*, tels que le chardon, la marguerite, etc. Cette inflorescence est constituée par un nombre plus ou moins considérable de petites fleurs réunies sur un réceptacle commun, etc., etc.

Au second mode d'inflorescence, nommée *définie*, parce que l'axe primaire est terminé par une fleur, appartiennent les variétés suivantes : l'inflorescence *uniflore* caractérisée par une fleur terminale unique; la *cyme*, où de l'aisselle des bractées ou feuilles florales qui sont placées sur les côtés de la fleur terminale partent des divisions secondaires pouvant émettre elles-mêmes et de la même manière des divisions tertiaires; exemple : les euphorbes, les œillets, etc. Dans l'inflorescence *mixte*, tantôt l'axe central offre une évolution indéfinie, tandis que les rameaux latéraux se comportent comme dans l'inflorescence définie : on donne à cette espèce d'inflorescence le nom de *thyrse;* exemple : le lilas; tantôt l'axe central forme une inflorescence terminée, et les rameaux latéraux forment une inflorescence indéfinie : cette espèce se nomme *corymbe;* exemple : la camomille. *Voy.* Corymbifères.

Aux inflorescences *anomales* appartient l'inflorescence *extra-axillaire*, dans laquelle les fleurs, au lieu de naître à l'aisselle des feuilles ou de terminer la tige, sont opposées aux feuilles, comme dans la plupart des solanées.

Si nous examinons maintenant le développement des boutons à fleurs comparé au développement des bourgeons à feuilles, nous verrons que les premiers suivent généralement une marche inverse de celle des seconds. En effet, dans les bourgeons à feuilles ce sont les supérieurs qui se développent les premiers, et le développement se continue de haut en bas; dans les bourgeons à fleurs, au contraire, la marche de la floraison est en sens inverse, excepté dans les inflorescences terminées, qui sont beaucoup moins communes que les inflorescences indéfinies. En effet, dans une cyme, c'est la fleur centrale qui se développe la première, ce qui a fait aussi donner à cette inflorescence le nom de *centrifuge*, tandis que, pour la raison contraire, on a donné celui de *centripète* à l'inflorescence indéfinie.

Dans la plupart des végétaux, le développement des organes floraux s'exécute avec une régularité conforme à l'accroissement général de la plante; mais quelques-uns offrent une sorte de fièvre de végétation. La plupart des aloës et surtout les agaves présentent ce phénomène. Ainsi l'*agave Americana* reste, dans le midi de l'Europe, trois ou quatre ans sans fleurir, puis tout d'un coup pousse en quelques mois une tige florale qui s'élève à 15 ou 18 pieds de hauteur. Ventenat rapporte, dans les bulletins de la Société philomathique, qu'un *agave fœtida* cultivé depuis près d'un siècle au Jardin de Paris et qui n'y avait offert qu'un développement médiocre, commença à s'allonger rapidement dans l'année assez chaude de 1793. Son évolution fut telle que, du 9 août au 25 octobre, c'est-à-dire en 87 jours, il s'allongea de 22 pieds $\frac{1}{2}$, ce qui ferait une moyenne de plus de trois pouces par jour. Mais cette croissance était loin d'être régulière : il y eut des jours où elle fut de plus d'un pied. Si l'on examine ces plantes qui restent si longtemps sans fleurir et qui opèrent tout d'un coup cette fonction avec tant de rapidité, on verra que ce sont celles qui partent d'un corps épais et charnu, lequel joue le rôle de magasin de nourriture préparée à l'avance. Il arrive alors que le reste de la plante périt épuisé, comme c'est la règle pour les plantes annuelles, qui en diffèrent seulement en ce qu'elles ne mettent qu'un an à rassembler la nourriture nécessaire, tandis que les premières y mettent un nombre considérable d'années. Ainsi s'explique aussi facilement comment le ralentissement de la végétation dans nos serres, en s'opposant à l'accumulation des matériaux nécessaires à la floraison des *agave*, étend leur durée de quatre ou cinq ans, époque ordinaire de leur fructification en Amérique, à cent et plus dans nos contrées. Le germe des fleurs se rencontre quelquefois tout-à-fait caché dans l'épaisseur du bois, comme on le voit dans les boutons de l'acacia, par exemple; mais ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est qu'en fendant par le centre le tronc de plusieurs palmiers, on y trouve les rudiments des régimes qui doivent se développer, la première, la

seconde, et, dit-on, jusqu'à la septième année. Cette préfleuraison curieuse n'a malheureusement point encore été étudiée convenablement.

On a vu à l'article FLEUR que les organes floraux n'étaient autre chose que des feuilles transformées : ce serait ici le lieu d'expliquer les causes qui amènent cette métamorphose. On en est réduit cependant à quelques simples conjectures. Ainsi, il est probable que, dans beaucoup de circonstances, ces modifications sont amenées par la diminution de nourriture et d'humidité. Le moyen qu'emploient les jardiniers pour faire donner des fleurs à un grand nombre de plantes consiste à emprisonner leurs racines dans des vases ou des caisses et à peu les arroser. Un moyen à peu près semblable est usité aux Indes-Orientales pour faire rapporter les arbres fruitiers : il consiste à déchausser leurs racines et à produire ainsi un arrêt dans la végétation. On sait aussi que les plantes qui ont voyagé dans l'année fleurissent presque toujours cette même année, pour ne plus donner souvent de fleurs que longtemps après. M. Wydler a fait la remarque que les forêts bien arrosées et fortement nourries des pays équatoriaux se couvrent rarement de fleurs. Enfin, comme le disent les jardiniers, les arbres placés dans un sol très fertile et fort arrosés *poussent souvent en bois* et *ne se mettent pas à fruit*. La température a aussi sur la production des boutons à fleurs une influence remarquable. Ainsi, en général, les plantes d'une même espèce commencent à fleurir plus tôt dans les pays chauds que dans les pays froids : dans ces derniers, il arrive même que, quoiqu'elles y puissent vivre, elles n'y fleurissent jamais. L'âge du végétal exerce aussi une certaine action sur sa floraison. Les herbes fleurissent la première ou la seconde année, rarement plus tard; les plantes ligneuses d'autant plus tard que leur croissance est plus lente et leur durée habituelle plus prolongée.

Il n'est pas non plus sans intérêt de rechercher à quoi tient la périodicité annuelle des floraisons. Lorsqu'un végétal vivace a commencé à fleurir, il est assez ordinaire que la floraison revienne d'une manière périodique, à peu près comme le rut des animaux revient annuellement à certaines saisons, soit parce qu'il faut un certain temps à l'être organisé pour accumuler l'aliment indispensable à la reproduction, soit parce qu'un certain degré de température est nécessaire pour l'y déterminer. A ces deux causes s'en joint une autre : c'est le tempérament de chaque espèce qui influe nécessairement sur l'époque de sa floraison. Il est clair aussi que, dans la même espèce, les individus varient à cet égard. Ainsi, tout le monde a remarqué qu'au jardin des Tuileries, parmi les marronniers qui s'élèvent en dôme au-dessus des statues d'Hippomène et d'Atalante, il en est un dont la verdure et les fleurs apparaissent bien avant les autres, et cela depuis plus de 60 ans. Il est aussi une foule de causes spéciales qui tendent à interrompre l'ordre général. Ainsi, lorsqu'un arbre a porté beaucoup de fruits ou les a conservés très tard une année, il est fréquent que l'année suivante la floraison soit faible ou nulle. C'est ainsi que s'expliquent les récoltes bisannuelles de l'olivier dans le midi de l'Europe, quand on a laissé ses fruits. Il est aussi des cas où le nombre des floraisons est plus grand qu'il ne devrait l'être. Il arrive quelquefois que dans les automnes chauds et humides on voit de nouveau se développer les fleurs des arbres et des fleurs à floraison printanière. Rozier cite un marronnier d'Inde qui existait de son temps à Orléans, et qui, chaque année, fleurissait au printemps et en automne.

Comme l'influence la plus grande de la périodicité annuelle des floraisons provient de la température et qu'il s'établit chaque année une certaine moyenne de température pour chaque mois de l'année dans chaque lieu, il en résulte qu'en général chaque espèce de plantes fleurit à une époque déterminée. Linné a dressé le tableau des floraisons successives des divers végétaux sous le climat d'Upsal pour l'année 1755, et, selon sa manière toujours poétique de parler, il a donné à cette liste le nom de *calendrier de Flore*. De pareilles listes ont été dressées dans divers pays : une pour les environs de Paris, par de Lamarck; une pour la Suisse, par Rœmer; une pour Lyon, par Gilibert et Mme Lortet, etc. Si l'on considère

les calendriers de Flore quant à la comparaison des pays divers, ils se lient utilement à la géographie botanique et à l'étude des climats dont les époques de floraison sont la conséquence. Mais la chaleur hâte et le froid retarde l'époque de l'épanouissement des fleurs: c'est sous ce point de vue qu'Adanson a eu l'ingénieuse idée de mesurer le nombre de degrés de chaleur nécessaire pour la floraison comparée des plantes. Cette manière d'estimer l'époque des floraisons annuelles aurait l'avantage de pouvoir comparer facilement les années et les localités différentes.

La plupart des plantes offrent des fleurs qui s'épanouissent indifféremment à toute heure de la journée, mais il en est un petit nombre dont les fleurs ont un épanouissement *horaire* et périodique. Parmi ces dernières, on distingue les fleurs *éphémères*, qui s'ouvrent à une heure déterminée, tombent et se ferment pour toujours dans la même journée, à une heure à peu près fixe; il y a des éphémères *diurnes :* tels sont les cistes, les lins, dont les fleurs s'épanouissent le matin vers cinq ou six heures et périssent avant midi, et des éphémères *nocturnes*, tels que le cierge à grandes fleurs, qui s'épanouit à sept heures du soir et se ferme à minuit environ. On appelle *équinoxiales* les fleurs qui s'ouvrent et se referment à des heures fixes pendant un, deux ou plusieurs jours; il y a, de même que dans le cas précédent, des équinoxiales *diurnes*, comme l'ornithogale ombelle, qui s'ouvre plusieurs jours de suite à 11 heures du matin et se referme à trois heures de l'après-midi, et des équinoxiales *nocturnes*, comme le ficoïde noctiflore, qui s'épanouit plusieurs jours de suite à sept heures du soir et se referme vers six ou sept heures du matin. La liste de ces plantes forme l'*horloge de Flore* de Linné. La régularité de ces phénomènes a frappé tous les observateurs; M. de Candolle s'est assuré qu'ils ont également lieu sous l'eau, à l'air libre ou dans une serre chaude, ce qui prouve que ces actions sont indépendantes de l'atmosphère et de la température. On peut même forcer une belle de nuit à s'ouvrir le matin et à se fermer le soir, en l'exposant à l'obscurité pendant le jour et à la lumière de plusieurs lampes pendant la nuit : la lumière joue donc le principal rôle. L'heure de la journée paraît encore agir sur certaines fleurs sous un autre rapport. Quelques-unes, inodores pendant le jour, deviennent odoriférantes à l'approche de la nuit : tel est, parmi les végétaux des environs de Paris, le compagnon blanc.

On appelle plantes *météoriques* celles dont la floraison semble modifiée par l'état de l'atmosphère. Ainsi, le laitron de Sibérie ne se ferme pas durant la nuit s'il doit pleuvoir le lendemain; le souci des pluies se ferme quand le temps est à la pluie. Ces plantes et quelques-unes encore constituent l'*hygromètre de Flore*, de M. Bierkander. On a donné le nom de *fleurs tropiques* à celles qui s'épanouissent graduellement à mesure que le soleil avance sur l'horizon et se ferment ensuite à mesure qu'il s'abaisse : tel est, par exemple, le soleil ou tournesol, dont le disque est penché vers l'orient le matin, vers le sud à midi, vers l'occident au coucher. Deux explications ont été données de ce fait : dans l'une, les fibres antérieures, desséchées par la chaleur, se raccourciraient, faisant ployer la tige de ce côté; dans l'autre, le raccourcissement tiendrait à ce que la respiration plus active du côté exposé aux rayons solaires doit y fixer plus de carbone et le rendre moins mou.

Si l'on examine la durée de la floraison quant au nombre de fois qu'elle peut se renouveler pour chaque plante, on voit que les plantes se divisent en *annuelles*, *bisannuelles* et *vivaces*, ou en *monocarpiennes* et *polycarpiennes*. La plante annuelle est celle qui fleurit une seule fois et ne dure qu'un an. Cette courte existence provient de ce que les racines et les tiges ne peuvent se remplir d'une suffisante quantité de nourriture, parce que les fleurs se développent en grand nombre la première année et épuisent le pied. Aussi peut-on en général retarder leur mort en les empêchant de fleurir ou au moins de porter des graines. Une plante monocarpienne peut vivre plusieurs années sans causes perturbatrices de sa floraison, car elle ne fleurit pas nécessairement la première année, et souvent c'est

fort tard, comme dans l'*agave Americana;* mais comme dans la plante annuelle, sa floraison et surtout sa reproduction sont le signal de sa mort. Cette époque peut être ajournée dans ce cas, comme dans celui des plantes annuelles, et par les mêmes moyens. Des exemples assez remarquables de plantes annuelles rendues vivaces par cela qu'on les rendait stériles, sont les plantes doubles, telles que la capucine double, la giroflée double, etc. Les plantes bisannuelles sont ainsi nommées parce que naturellement elles durent deux ans, au bout desquels elles fleurissent et meurent; exemple : la carotte. Il n'y a que les plantes vivaces ou polycarpiennes qui donnent plusieurs fois naissance à des fleurs, parce qu'elles sont assez vigoureuses pour fournir sans s'épuiser les matériaux nécessaires à l'acte de la reproduction.

La fleur, considérée en elle-même et pour une seule année, dure jusqu'au moment où la fécondation est opérée. Cette règle générale ne souffre aucune exception réelle. Si, malgré cette uniformité, la durée des fleurs est très différente, cette diversité tient tantôt à ce que, dans certaines fleurs, le bouton s'ouvre longtemps avant que les anthères soient prêtes à lancer leur pollen, et dans d'autres au moment même où va s'opérer cette émission; tantôt à ce que, dans quelques cas, les étamines lancent toutes à la fois leur pollen, tandis qu'il en est, comme la rue, etc., où chaque étamine vient l'une après l'autre et à des intervalles fixes le jeter sur le stigmate. Enfin, dans les fleurs à sexes séparés, la fécondation est retardée par l'absence plus ou moins prolongée d'un des deux sexes. Ainsi, on voit qu'il est facile de prolonger un certain temps la floraison, en s'opposant à la reproduction. On explique par la même loi la durée plus considérable des fleurs doubles, où les organes sexuels sont en très grande proportion transformés en pétales.

La chute des pétales et des étamines ou la flétrissure de ces dernières sont les phénomènes qui closent la floraison. Seulement certaines fleurs entourées de bractées permanentes ou d'un calice coloré prolongent en apparence cette époque la plus brillante et l'une des plus curieuses de la végétation. C. L-r.

FLORAUX, *voy.* Jeux floraux et l'article suivant.

FLORE, déesse du printemps et des fleurs, était connue des Grecs, qui la nommaient *Chloris*, et qui supposaient que Zéphyre l'enleva des îles Fortunées pour l'épouser et lui donner l'empire des fleurs. Cette fable a inspiré le génie des poètes et des peintres de tous les siècles. Déjà au temps de Praxitèle, si l'on en croit le rapport de Pline, une statue célèbre avait consacré les traits et les attributs de cette gracieuse déesse, que l'on représentait ordinairement sous les traits d'une jeune et belle femme, couronnée de roses et tenant à la main gauche une corne d'abondance remplie de fleurs.

On suppose que le culte de cette divinité fut apporté en Italie et même dans les Gaules par des colonies grecques et notamment par les Phocéens qui fondèrent l'antique cité de Marseille. Il est probable que les Sabins transmirent ce culte aux Romains; mais il règne sur son établissement à Rome une telle obscurité que l'on en est réduit à de simples conjectures.

On confond très souvent avec la Chloris des Grecs deux autres divinités de l'invention des Romains, qui finirent par avoir des attributs et un culte semblables : l'une placée pour sa beauté dans le temple de Castor et Pollux, l'autre connue sous le nom véritable d'une fameuse courtisane, Acca Laurentia, qui fut mise au rang des divinités pour avoir légué ses grands biens au peuple romain.

Les jeux floraux, institués sans doute en l'honneur de la première de ces trois déesses*, étaient observés à Rome dès la fondation de la ville éternelle; mais ils n'avaient lieu que de loin en loin et lorsque l'intempérie des saisons faisait craindre quelque stérilité. Ce fut seulement l'an de Rome 580 que ces jeux devinrent annuels et qu'ils furent fixés par le sénat au 28 avril, pour durer jusqu'au 1er mai. Plus tard encore, et lorsque la courtisane Acca Laurentia eut institué le peuple romain son légataire, ces jeux se ressentirent du principe vicieux qui venait d'y être introduit, et devinrent tout à coup

(*) *Ut omnia bene deflorescerent*, dit Pline (*H. N.* XVIII, 29). S.

une occasion de licence effrénée. Chaque année, à un signal donné par les trompettes, le peuple se réunissait dans un théâtre, situé sur la voie Patricienne, non loin du Capitole, près duquel on avait placé le temple de Flore; et là les jeux commençaient la nuit, à la lueur des flambeaux, au bruit de chansons obscènes, répétées par des courtisanes nues qui dansaient au son de la flûte. Tout le monde sait que Caton se trouvant au théâtre un jour où les jeux devaient se célébrer, le peuple s'arrêta par respect pour le sage, qui sortit afin de ne pas suspendre plus longtemps les plaisirs publics. Les frais de ce culte tombé dans la dégradation furent pris d'abord sur les biens légués par la courtisane; on y pourvut ensuite à l'aide des amendes imposées aux citoyens convaincus de péculat.

Il est à supposer que ce culte ainsi dégénéré ne tarda pas à trouver un César qui y mit des entraves; mais on ignore l'époque précise où il tomba tout-à-fait en désuétude.

La science botanique a appliqué le nom de *Flore* à la description des fleurs et des plantes d'un pays. Cet exemple, donné par Linné, a trouvé depuis lui de nombreux imitateurs, et nous avons aujourd'hui une collection de Flores, parmi lesquelles on distingue la *Flore de Laponie*, la *Flore des Pyrénées*, etc., etc. Non-seulement chaque contrée, mais aussi chaque province aura bientôt la sienne. De plus, on a imaginé un *calendrier de Flore*, une *horloge de Flore*, un *hygromètre de Flore*, combinaisons ingénieuses dont on a trouvé l'explication au mot FLORAISON. D. A. D.

FLORENCE (*Firenze*), nom de la capitale du grand-duché de Toscane (*voy.*), siége de la célèbre famille des Médicis (*voy.*). Florence est située sur les deux rives de l'Arno; elle a une population de près de 90,000 âmes et renferme 10,500 maisons.

Qu'on se figure une grande ville de palais : la Rome des temps antiques lancée tout à coup dans les airs par un volcan, et miraculeusement dispersée le long des rives d'un beau fleuve, sur un terrain de 10 à 12 milles d'étendue, parsemé de jardins, de vignes, de bois d'orangers, de bosquets de cyprès et de plantations d'oliviers; qu'on ajoute à cela, comme fond du tableau, une large vallée couronnée de couvents, d'églises et de *villa* blanches comme le marbre de Paros, le tout encadré par de hautes montagnes et surmonté d'un ciel d'Italie: on aura une idée à peu près exacte de l'aspect du val d'Arno et de Florence, vue du haut des premières lignes de l'Apennin.

Peu de villes captivent autant que celle-ci le voyageur par le prestige des monuments et le charme des souvenirs historiques; tout y retrace un passé plein de grandeur, et rappelle que cette ville fut, une des premières, le théâtre de la renaissance des sciences et des arts.

Les rues de Florence sont plus larges et comparativement plus propres que celles des autres villes de l'Italie. Le pavé est celui de l'ancienne Rome, tel que nous le voyons actuellement à Pompeïa. Ce sont de larges dalles de toute espèce et de toute forme, fortement unies entre elles, et formant une surface plane à peu près horizontale, avec une légère inclinaison vers le centre, où se trouve une rigole grillée pour recevoir les eaux pluviales dans un aqueduc qui les conduit vers l'Arno.

Le caractère général des édifices est la forme massive et austère. Au lieu des brillantes façades et des légers portiques de l'architecture grecque, on ne voit partout que des espèces de forteresses domestiques. Ceci, du reste, convenait merveilleusement à une population obligée à tout instant de défendre ses priviléges à main armée. Ce genre se remarque surtout dans le *palais Pitti*, résidence du grand-duc, renfermant dans son enceinte les jardins de Boboli, et dans les palais *Strozzi*, *Riccardi* (jadis Medici), ainsi que dans l'hôtel-de-ville sur la *Piazza del gran duca*.

La plupart des églises sont inachevées en dehors. Celle qui attire d'abord l'attention de l'observateur, c'est le *Duomo*, ou la cathédrale *Santa-Maria del Fiore*, avec une coupole, œuvre de Brunelleschi, qui a fait l'admiration, ou plutôt le désespoir de Michel-Ange (*v.* p. 148). A côté, s'élève le *Campanile* ou clocher, ce dia-

mant de l'architecture que Charles-Quint trouvait trop beau pour les yeux plébéiens des citoyens de la république, et que lady Morgan déclarait être « aussi propre à orner le boudoir d'une dame que le vaste édifice auquel il appartient. » Or, notez que ce petit bijou féminin a 252 pieds de hauteur. La partie extérieure de la cathédrale est incrustée de marbre noir et blanc; le campanile présente encore une plus grande variété de couleurs, ce qui affaiblit jusqu'à un certain point l'impression grandiose qu'il produit au premier aspect. Vis-à-vis de la cathédrale se trouve l'antique Baptistère (*Battisterio*), jadis l'église de Saint-Jean-Baptiste, dont les trois portes de bronze, dues à la main de Ghiberti et d'André de Pise, sont un chef-d'œuvre de ciselure (*v.* p. 149). Du haut du campanile l'œil s'étend sur le vaste panorama de Florence, du val de l'Arno et des Apennins. Ce point de vue est supérieur à celui des jardins de Boboli, ouverts au public.

L'église de *Santa-Croce*, entre autres productions des arts anciens et modernes, possède divers mausolées d'hommes illustres : ceux de Michel-Ange, de Machiavel, de Galilée, d'Alfieri, etc. Les églises de Saint-Marc, de la Trinité et de l'Annunciade méritent l'attention du connaisseur par les tableaux qu'on y conserve. A côté de la dernière est la célèbre fresque d'André del Sarte. De celle de Saint-Laurent dépend la *merveille de la Toscane*, cette chapelle sépulcrale enrichie des statues du Jour, de la Nuit, du Crépuscule et de l'Aurore, chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et qui renferme les mausolées des Médicis. L'église de Sainte-Marie-Nouvelle n'est pas moins remarquable : on y admire plusieurs œuvres du pinceau de Cimabué et des plus anciens maîtres de l'art florentin (*voy.* l'art. suivant).

Le palais Pitti, résidence du grand-duc, occupe le premier rang parmi les édifices de Florence. Son extérieur a quelque chose d'imposant et de sinistre; il nous apparait comme une Newgate ou une Sainte-Pélagie aux proportions colossales. L'histoire nous apprend que ces vestibules de marbre furent jadis inondés de sang; que des assassins couronnés se promenèrent sous ces voûtes brillantes armés de poignards fumant encore du sang de leurs victimes. Personne ne les accusa, personne ne les punit. De telles scènes ont disparu à jamais, et la vue du palais Pitti est aujourd'hui la plus belle récompense qu'un voyageur puisse attendre de ses fatigues. Peu de résidences royales renferment des trésors plus nombreux et d'un plus grand prix que le palais Pitti. Là est la *Vénus* de Canova, la *Madonna della seggiola* de Raphaël, et, parmi les autres tableaux, la maîtresse du Titien, par lui-même, les Horaces, de Jules Romain, d'admirables tableaux du Guide, de Salvator Rosa, d'Annibal Carrache, etc., etc.

De l'autre côté de l'Arno, sur la *Piazza del gran duca*, est le *palazzo Vecchio*, ancienne résidence qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville et dont on admire la tour haute de 93 mètres; et non loin de là, dans la *Fabricca degli Ufizi*, la fameuse galerie (*real galleria di Firenze*) où sont entassés les chefs-d'œuvre.

Le cabinet qui renferme la superbe collection de pierres gravées et de camées est un appartement digne, par sa beauté et sa magnificence, des merveilles qu'il renferme. Quatre colonnes du plus pur albâtre, et quatre d'un jaspe précieux, supportent le plafond. C'est là que brillent les plus riches produits des Indes, avec toutes les formes que leur imprima le doigt magique du génie. Là se trouvent ces fameuses tables en mosaïque, dont les morceaux en relief coûtaient aux artistes des années de leur vie. Pour de semblables travaux il fallait que Cellini négligeât son Persée et Bandinello son Hercule; il fallait que les premiers génies de l'Italie vinssent consumer la sublime énergie de leur ciseau à tailler des joujoux d'enfants.

Abordons le *Sanctum Sanctorum*, le cabinet appelé *la Tribune*. Ici s'étale, dans sa nudité sublime, la Vénus antique de Praxitèle ou de Cléomène, connue sous le nom de *Vénus de Médicis*. Près d'elle sont l'*Apollino*, les deux Lutteurs, le Faune dansant, etc. Autour de ces chefs-d'œuvre de la statuaire, on admire plusieurs des plus beaux tableaux de Raphaël, sa *Fornarina*, son *saint Jean au*

désert, son pape *Jules II*, et deux *Saintes Familles ;* puis la *Vénus* du Titien, des chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Corrège, de Fra Bartolomeo, etc. Dans les cabinets voisins sont placés le Remouleur, l'Hermaphrodite, le groupe de Niobé, celui d'Amour et Psyché, et une multitude d'autres sculptures qui forment le plus brillant ensemble qu'on puisse imaginer.

Dans ce pandémonium des arts, le regard passe d'une Vénus à une sainte Vierge, d'un satyre luxurieux à un apôtre décapité, d'une Diane qui sourit à l'heureux Endymion à un Hérode recevant la tête tranchée de saint Jean-Baptiste, d'un gladiateur mourant à une élévation de croix.

Florence possède une université et deux académies, celle *della Crusca* et celle des *Georgofili*. Outre la bibliothèque Médicéo-Laurentine, si riche en manuscrits, et la bibliothèque privée du grand-duc, il en existe deux autres qui jouissent d'une grande célébrité, savoir : la Marucelliana et la Magliabechiana ; cette dernière surtout renferme une grande quantité de manuscrits et de livres rares. Le Musée d'histoire naturelle est un établissement très remarquable, principalement par les pièces anatomiques en cire de Clément Susini, exécutées sous les yeux de Fontana. On y voit le squelette d'un éléphant trouvé dans la vallée supérieure de l'Arno, et que l'on regarde comme un monument de l'expédition d'Annibal.

Florence renferme plusieurs théâtres, notamment celui *della Pergola* pour les grands opéras et les ballets, et celui *del Cocomero* pour l'opéra-comique. Le théâtre de Pulcinello jouit d'une très grande vogue parmi la multitude.

L'industrie florentine est très étendue ; les soieries, les teintures, les ouvrages en bronze et les ustensiles en tous métaux y sont très estimés. On y fabrique des voitures de fort bon goût et des instruments de mathématiques, de physique et de musique.

Parmi les hôpitaux et hospices nous citerons celui de Boniface, spécialement destiné aux fous, et la *Casa dei Poveri*.

Les environs de Florence ressemblent à un riant jardin, et la ville elle-même, quoique d'un caractère sévère, mérite l'épithète de *la bella*, qu'on lui a donnée. Dans son voisinage, on visite le village de *Fiesola*, l'ancienne *Fæsulæ*, et plusieurs châteaux de plaisance du grand-duc, ainsi que la ferme dite *cascine* située dans un parc, promenade très fréquentée.

Quant à l'histoire de Florence, dont on a déjà fait connaître une époque au mot DANTE et une autre au mot COSME, nous aurons l'occasion d'y revenir à l'article MÉDICIS et dans celui des GUELFES et des GIBELINS. En attendant on consultera avec avantage l'ouvrage de M. Delécluse, intitulé : *Florence et ses vicissitudes*, 1215 à 1790, Paris, 1837, 3 vol. in-8°. A. H-TT et S.

CONCILE DE FLORENCE. Il fut tenu en 1439, et forma suite à celui de Ferrare, où le pape Eugène IV (*voy.*) avait appelé l'empereur d'Orient Jean Paléologue, le patriarche de Constantinople et les autres patriarches, métropolitains et igoumènes (hégemones) de l'Église grecque, afin de travailler de concert à l'union des Églises d'Orient et d'Occident. Le pape s'était engagé à pourvoir aux frais du transport et de l'entretien des Grecs. On avait discuté pendant les cinq derniers mois de l'an 1437 sans parvenir à s'entendre. Les Grecs se plaignaient de ce qu'on ne leur fournissait pas le nécessaire et qu'ils mouraient de faim. Le pape leur proposa alors de transférer le concile à Florence, cité dont les bourgeois avaient offert 40,000 florins d'or pour subvenir aux frais de sa tenue. Sur cette somme, Eugène proposa 12,000 florins aux Grecs. Ils acceptèrent, et on donna pour prétexte ostensible de la translation du concile la peste qui régnait à Ferrare et qui forçait les Pères à chercher une ville plus salubre. En janvier et février 1439, les Latins d'une part, les Grecs de l'autre, firent leur entrée dans la ville de Florence. Le concile y fut ouvert avec pompe, et l'on passa aussitôt à la discussion des dogmes sur lesquels les deux Églises ne s'accordaient point. La principale dissidence concernait la dotrine relative au Saint-Esprit, qui, selon les Latins, procède du Père et du Fils, et, selon les Grecs, du Père seulement. On disputa pendant des mois en-

tiers sur le *filioque*, opposant des subtilités et des arguties grecques aux subtilités et aux arguties latines ; on ne pouvait s'entendre que par interprètes, et même ainsi on ne s'entendait guère. Le cardinal Bessarion (*voy.*) trouva moyen de concilier les deux opinions en prouvant que quelques Pères de l'Église sont d'avis que le Saint-Esprit procède du Père *par le Fils*. La signification de la préposition *par* dans cette assertion fut le sujet de nouvelles discussions. Les hommes conciliants persuadèrent aux timorés que les autorités de l'Église chrétienne sont d'accord sur ce que le Saint-Esprit procède *en partie* du Père, et *en partie* du Père et du Fils. Quelques évêques grecs avaient néanmoins une telle horreur des concessions faites à l'Église latine que l'un deux s'écria : *Mori malo quàm unquàm latinizare!* On se dit beaucoup de choses aigres de part et d'autre; les Grecs voulurent partir, mais ils n'avaient pas d'argent. Ils avaient voulu savoir ce que leur vaudrait l'union des deux Églises; le pape fit répondre à Jean Paléologue qu'il ferait transporter à ses frais les Grecs à Constantinople, qu'il fournirait quelques trirèmes à la marine impériale, et engagerait les chrétiens à le secourir dans ses guerres contre les Musulmans. Au mois de juillet enfin on s'accommoda sur la procession du Saint-Esprit; mais il restait quelques autres points, tels que le purgatoire, le pain azyme, etc. Pressés de partir et ayant perdu leur patriarche, mort à Constantinople pendant le concile, les Grecs furent assez faciles sur les deux articles, et dans le discours final le pape déclara les deux Églises unies. Cependant elles ne le furent qu'en apparence. Après le départ de l'empereur et des patriarches et évêques orientaux, il s'opéra aussi une sorte d'union entre le pape et les Arméniens, ou du moins une partie de l'Église arménienne.

Les actes du concile de Florence, écrits tant par les Grecs que par les Latins, ont été conservés dans leur entier et insérés dans les collections des conciles. Ils occupent une partie du vol. IX de la collection du P. Hardouin. D-G.

FLORENTINE (ÉCOLE). De toutes les écoles d'Italie, l'école florentine est la plus ancienne et peut-être la plus méritante. Après les quatorze siècles de décadence et de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain et l'établissement du christianisme, jusqu'aux jours de la renaissance de la liberté et des lumières en Italie, c'est elle qui, comme au temps de l'antique Étrurie (*voy.*), connut la première les arts, les pratiqua et en répandit le goût dans toute l'étendue de la Péninsule. On l'a souvent dit : les arts sont frères; mais l'architecture, l'aîné de tous, a naturellement le pas sur les autres, et la sculpture, la mosaïque, la peinture, la musique viennent à sa suite : aussi est-ce dans cet ordre qu'ils parurent en Toscane.

Dès le XIe siècle, Pise vit l'architecte Buschetto élever sa célèbre cathédrale avec des matériaux antiques qui lui impriment leur caractère et offrent le premier exemple du retour vers l'architecture grecque, comme aussi d'une coupole liant et couronnant les quatre branches du plan de la croisée. Au siècle suivant, Dioti Salvi élève ce baptistère qui rivalise avec celui de Florence, admirable production romaine du VIe siècle; et, au XIIIe, Jean de Pise étonne l'Italie par la construction et la pensée du cimetière du Campo-Santo, resté sans pareil. L'émulation entre Florence et Pise produisit, à la même époque, cette magnifique cathédrale qui n'a été surpassée en étendue et en hardiesse, comme en sagesse de distribution, que par le colosse de Saint-Pierre de Rome; ouvrage magnifique où le goût gothique, si fortement enraciné alors, a disparu presque entièrement par la volonté de son architecte Arnolfo di Lapo. Dans le même temps, le Giotto, que nous allons bientôt voir présider à la renaissance de la peinture, construisit ce célèbre *campanile* que Charles-Quint désirait qu'on pût mettre sous un étui, afin de ne le laisser voir qu'aux jours des réjouissances publiques, et Brunelleschi couronna l'œuvre d'Arnolfo di Lapo, la cathédrale dite *Santa-Maria del Fiore*, de cette coupole inimitable, au dire de Michel-Ange, mais que ce grand homme a néanmoins surpassée à Saint-Pierre.

La sculpture ne commença que vers la fin du XIIIe siècle à secouer le joug du

mauvais goût. A Nicolas de Pise, père de Jean, l'architecte du Campo-Santo, appartient d'avoir le premier enseigné aux faiseurs de madones à s'affranchir de la routine grossière des Byzantins et à s'inspirer des ouvrages de l'antiquité; témoins ses bas-reliefs d'Orviéto et de Pise, publiés par d'Agincourt dans son *Histoire de l'art par les monuments* (sculpt., pl. 33), où l'on remarque une science de dessin, d'invention et de composition bien supérieure à son siècle; ouvrages qui remplirent d'enthousiasme l'Italie, aussi bien que le clocher des Augustins, à Sienne, et cette église de la Trinité de Florence que Michel-Ange appelait sa maitresse. Après Nicolas et André de Pise, se distinguèrent Brunelleschi déjà cité comme habile architecte, Donatello et Ghiberti, trois artistes qui concoururent ensemble pour les célèbres portes en bronze du Baptistère de Florence, qu'on a jugées dignes d'être les portes du ciel, et que Ghiberti exécuta sur la demande spontanée de ses compétiteurs. Les ouvrages en marbre, en bronze, en argent, exécutés par ces maitres, étaient d'une telle perfection que leurs contemporains doutaient qu'on pût jamais faire mieux. L'impulsion donnée à la statuaire et à la sculpture en bas-relief par les Florentins se communiqua à toutes les branches secondaires de l'art : on vit la marqueterie, espèce de mosaïque en bois, traitée avec talent par Benoit Macanos; la gravure en médaille faire de grands progrès sous Pierre et Antoine Pollajuolo; la ciselure et l'orfévrerie, la fonte en bronze, etc., se perfectionner par Verrocchio, habile orfévre, sculpteur et peintre, qui fût le maitre de Léonard de Vinci; enfin, la sculpture d'ornements, traitée avec un art infini, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution, par Desiderio de Settignano, Rossellini, et une foule d'autres artistes de la même école; et la damasquinerie sur métaux, comme la gravure sur verre et sur pierres fines, produire des ouvrages qui font encore aujourd'hui notre admiration.

Pour compléter la gloire des Florentins, il leur restait à trouver le moyen de perpétuer le souvenir de leurs productions par un procédé qui permît d'en multiplier l'image : ce procédé, Finiguerra (*voy.*), habile orfévre et ciseleur, le trouva vers le milieu du XVe siècle.

La peinture, on le pense bien, suivit l'élan général; mais ne pouvant, comme l'architecture et la sculpture, s'aider d'exemples antiques, elle marcha d'un pas moins précipité que ses deux sœurs; il lui fallut un siècle d'essais plus ou moins heureux avant d'arriver à la même hauteur qu'elles. Car, il faut en convenir, les ouvrages si vantés de Cimabué (mort en 1300) et de Giotto, son élève, pour être supérieurs de beaucoup à ceux des Grecs leurs maitres, sont encore d'une faiblesse qui ferait honte aujourd'hui au dernier des aspirants lauréats de nos académies. Mais comme c'est à leurs nobles efforts, à l'étude qu'ils ont faite de la nature et de l'art antique que la peinture doit ses succès ultérieurs, ils ont droit à toute notre estime. Sans doute les peintures de Masaccio (mort en 1443) ont déjà un mérite réel, puisque Raphaël leur a fait des emprunts et s'est épris de cette grâce particulière, de cette naïveté de mouvement et d'expression qui les distinguent; sans doute il en est de même de celles de Paolo Uccello (mort en 1472), où la perspective est pour la première fois observée, et de Massolino, l'inventeur du clair-obscur, dont les figures ont de la grandeur, de l'animation et des draperies ajustées avec art, ainsi que de plusieurs des contemporains de ces habiles maitres, et notamment de ceux qui travaillèrent au Campo-Santo; mais leurs productions contiennent en si petit nombre les qualités constitutives de l'art qu'elles n'ont guère qu'une valeur historique; elles aident seulement à constater de combien leurs auteurs ont surpassé leurs maitres, quels perfectionnements leur sont dus, et de combien ils ont été dépassés par ces générations d'artistes qui, jusqu'au siècle des Médicis, où l'art a eu le plus de splendeur, ont enrichi la peinture d'une multitude de perfectionnements et de découvertes. Parmi ces découvertes, celle de la peinture à l'huile, vers le commencement du XVe siècle, par Jean de Bruges (*voy.* Van Eyck), peut passer pour l'une des plus capitales par son influence sur la physionomie de l'art qu'elle changea totalement.

Jusqu'alors les peintres n'avaient employé pour étendre et fixer leurs couleurs que l'eau et la gomme ou colle de peau, et pour les aviver que la cire et l'œuf appliqués en guise de vernis. Par ces procédés, ils obtenaient des ouvrages solides, d'une grande franchise de teintes, mais secs, durs, cernés, sans vigueur, sans harmonie. Pendant tout le XIIe, le XIIIe et une partie du XIVe siècle, les artistes peignaient leurs tableaux sur un fond d'or, et les parties non couvertes par la peinture restaient or mat, ou or rehaussé au pinceau, ou or façonné au fer chaud, figurant des oiseaux, des fleurs, des ornements de toute espèce. Le riche, le brillant, l'éclatant passaient pour des qualités essentielles dans les ouvrages de l'art: aussi vit-on Cosimo Rosseli, qui avait prodigué l'or, l'azur et les teintes les plus vives dans les peintures ordonnées par Sixte IV à la chapelle Sixtine, obliger Sandro (Alex.) Botticelli, Lucas di Cortone, Ghirlandajo, Garbo et les autres artistes florentins employés comme lui à peindre cette chapelle, et qui s'étaient écartés à dessein du goût dominant, à retoucher leurs ouvrages, afin de les ramener à la richesse de tons crus et lumineux et au luxe d'effet des siens. Mais quand le secret de la peinture à l'huile fut généralement connu à Florence, où il avait été apporté de Flandre par Antonello de Messine, qui l'avait communiqué à un certain Dominique, ami de Castagno, qui le fit assassiner par envie et par jalousie après avoir appris de lui ses procédés; quand une longue suite d'essais eut démontré l'avantage qu'a cette méthode d'augmenter l'éclat des couleurs, de les marier, de les fondre ensemble, de leur faire rendre les plus fines nuances, de les amener aux tons les plus soutenus et les plus tendres comme aux plus transparents et aux plus opaques, la peinture à l'eau cessa peu à peu d'être pratiquée, si ce n'est dans la fresque, et une nouvelle ère s'ouvrit pour l'art. Parmi les célèbres peintres florentins qui marquèrent le passage à cette nouvelle ère, Domenico del Ghirlandajo, maître de Michel-Ange, et Signorelli occupent le premier rang. Domenico créa la perspective aérienne, cette partie magique de l'art qui différencie la peinture de la sculpture et accroît son action sur les âmes tendres, en laissant voir, comme à travers un voile, les beautés d'une nature à laquelle l'imagination se complaît à prêter de nouveaux charmes. Il fut en outre un des artistes qui contribuèrent efficacement au perfectionnement de cette *peinture de l'éternité*, comme il l'appelait, et que nous nommons mosaïque. Antoine Pollajuolo, qui excella dans la peinture, la sculpture et l'architecture, comme la plupart des maîtres de son temps, et qui fut de plus fondeur, ciseleur, orfèvre et graveur habile, étudia le premier l'anatomie le scalpel à la main. Il contribua ainsi à procurer à l'école florentine cette science profonde du dessin qui est restée son plus bel apanage et qui la distingue essentiellement des autres écoles d'Italie.

Dès 1310, il existait à Florence une Académie philharmonique connue sous le nom *dei Rozzi*, ou des Grossiers, où se professait la mélodie, l'harmonie et l'instrumentation, académie de laquelle est sorti ce Guido d'Arezzo à qui l'Europe doit la connaissance des premiers éléments de la musique moderne. A Giacomo Peri appartient la gloire d'avoir, deux siècles plus tard, inventé les airs d'opéra et préludé par son *Euridice*, composée à l'occasion du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, aux compositions des Cavalli, Cicognini, Corsi et autres Florentins qui exploitèrent avec bonheur cette innovation, en répandirent le goût dans toute l'Italie, et contribuèrent par cela seul à la création du grand opéra, perfectionné ensuite par les Napolitains.

A ces mérites si nombreux et si importants l'école florentine joint encore celui d'avoir trouvé le moyen de tirer des épreuves en soufre, puis sur papier, des gravures en creux, espèce de damasquinerie, appelée *niello* (*voy.*), dont les orfévres embellissaient les vases sacrés, la vaisselle d'argent et les bijoux domestiques au XVe siècle, et d'avoir peut-être, par cette découverte, donné naissance à la gravure sur cuivre, qui est devenue un art d'autant plus précieux qu'il vient en aide à tous les autres. Les heureuses conséquences de ce nouvel art ne tardèrent pas à être appréciées et à porter leur fruit dans les mains de Sandro Botticelli, de

Pollajuolo, Florentins; de Mantegna, de Padoue; des deux Montagna, de Vicence, ses élèves; de Figolino, Robetta, Nicoletto, de Modène; de Gio Maria et Gio Antonio, de Brescia, précurseurs du célèbre Bolonais Marc-Antoine Raimondi.

Pour compléter l'auréole glorieuse de l'école florentine, il nous reste à parler de Léonard de Vinci (*voy.*) et de Michel Ange (*voy.*), ces deux Atlas de l'art, qui, résumant en eux tous les mérites de leurs devanciers, furent les flambeaux où leurs successeurs vinrent presque exclusivement chercher la lumière.

Lorsqu'ils commencèrent leur carrière, on n'en était encore qu'à copier servilement la nature, surtout dans les têtes, dont la vivacité nous surprend encore; les artistes de cette époque avaient peu de souci du beau idéal; leurs contours manquaient d'ampleur, leur coloris et leur perspective aérienne d'accord et de justesse; leur pinceau était pénible et sec. Léonard, doué de toutes les perfections de l'esprit et du corps, entrevit la plupart des vérités qui fécondèrent les sciences et les arts après lui. Dans ses ouvrages, un beau choix de nature suppléa l'antique, dont les modèles lui manquaient. Il débarrassa la peinture de toutes les difficultés inutiles; il enseigna ce que c'était que la grâce et l'énergie, la noblesse et la vérité; il offrit à ses contemporains et à ses successeurs des modèles achevés d'expression; enfin il ouvrit cette lice dans laquelle Michel-Ange et Raphaël l'ont vaincu sans l'abattre, car son *Cénacle* de Sainte-Marie-des-Grâces de Milan, qui se survit dans la copie peinte par Marco d'Oggione à Castellazo, dans le carton du Bossi et dans la célèbre gravure de R. Morghen, est resté le plus parfait modèle d'art, de goût, de sentiment que les âmes tendres et élevées puissent rencontrer. Michel-Ange, à la fois sculpteur, peintre et architecte, génie fier et terrible dans ces trois arts, comme le furent Dante et Milton dans le leur, fit pâlir l'étoile du Vinci par l'énergie de ses conceptions, et à Florence comme ailleurs la force triompha de la grâce : l'exagéré de Michel-Ange frappa et subjugua les masses; le pathétique, le simple, le naturel de Léonard n'eurent d'admirateurs que dans la classe privilégiée des âmes sensibles. L'un étudia l'anatomie pour apprendre à connaître le jeu des muscles et leur effet sur la surface du corps humain; l'autre, comme un moyen de se rendre compte de la manière dont les affections de l'âme, selon leur intensité et leur nature, se formulent sur le visage ou dans la pantomime de l'homme. Ces deux artistes cultivèrent à la fois tous les arts du dessin et furent également ingénieurs civils et militaires; toux deux excellèrent dans la poésie, et si, comme musicien, Léonard a mérité d'être admiré, Michel-Ange, comme sculpteur et architecte, s'est fait un nom impérissable. Il est le premier des sculpteurs modernes, témoins son *Bacchus*, son *Moïse*, sa *Piété*, ses *Captifs*; il est le plus hardi des architectes de tous les âges, puisqu'il a su réaliser l'idée gigantesque du Bramante d'élever le Panthéon de Rome sur les grands arcs du temple de la Paix, en construisant cette coupole de l'église Saint-Pierre, qui est à la fois une merveille de l'art de bâtir et de disposer les lignes et la décoration d'un édifice pour arriver au prestige de la plus majestueuse grandeur, de la plus imposante puissance.

Pendant le règne des deux coryphées de l'école florentine brillèrent d'un vif éclat plusieurs artistes qui reculèrent les bornes de l'art en quelques parties : tels furent Daniel de Volterre dit Ricciarelli, dont la *Descente de Croix*, peinte à la Trinité-du-Mont, est placée à la hauteur de la *Transfiguration* de Raphaël dans l'estime publique; le Baccio Bandinelli, sculpteur, implacable ennemi de Michel-Ange; le frère Barthélemi de Saint-Marc, ami, émule et précepteur de Raphaël; Mariotto Albertinelli; André del Sarto, considéré par Vasari comme *prince* de l'école, à cause du grand nombre de belles parties de l'art qu'il possède; Jacopo Carrucci de Pontormo, admiré de Michel-Ange et de Raphaël; le Rosso qui, appelé en France par François Ier, fut l'un des créateurs de l'école dite de Fontainebleau.

Après ces maîtres, l'école florentine perdit de sa splendeur. Riche de son propre fonds, elle s'imagina n'avoir rien à emprunter à ses rivales; imitatrice d'elle-même, elle cessa d'acquérir; et,

comme rien n'est stationnaire dans ce monde, elle déclina. Le Vasari, élève et ami de Buonarotti et du Vanucchi, et biographe des artistes de son temps, fut un des soutiens de cette époque d'arrêt. Florence lui doit la fondation, vers l'an 1561, d'une académie spéciale de dessin; Salviati, le Bronzin, le sculpteur Benvenuto Cellini, Allori et Tito, se distinguèrent par des ouvrages d'un haut mérite; mais il était réservé au Cigoli de donner à la peinture une nouvelle impulsion ascendante. Tandis que les Florentins n'observaient, pour ainsi dire, qu'un seul modèle, Buonarotti, et n'applaudissaient qu'à ses imitateurs les plus accrédités, le Cigoli porta ses regards hors de sa patrie. Il vit dans les ouvrages du Corrège, du Barroche, du Guerchin, des beautés qu'il tâcha de s'approprier. Son exemple fut suivi de Gregorio Pagani, de Passignano, d'Empoli, de Cristofano Allori et de Rosetti, qui transmirent leur nouvelle manière à de nouveaux élèves, manière qui réunit la correction florentine à la morbidesse et au relief de l'école lombarde. Si les peintres de Florence eussent alors cherché à donner aux formes un peu de l'élégance grecque et plus de finesse à l'expression, la réforme de la peinture qui se répandit en Italie à cette époque eût pu leur être attribuée avec autant de raison qu'aux Bolonais. Le paysage historique, sous l'influence de Salvator Rosa, les marines sous celle de Smargiasso, la mosaïque historique, c'est-à-dire appliquée à la reproduction des ouvrages des peintres à l'huile, arrivèrent à une grande perfection vers le milieu du XVIIe siècle. Tel était l'état prospère de l'art, lorsque Pierre de Cortone vint à Florence, vers 1640, propager cette manière hardie, facile, mais fallacieuse, tant admirée des Romains, et qui eut une si funeste influence sur la peinture, la sculpture et l'architecture; manière léchée, tourmentée, prodigue de formes imitant la flamme, de contrastes recherchés, de figures parasites, visant à une grâce autre que celle de la nature, mais séduisante parce qu'elle était soutenue par un bon fonds d'études et un coloris brillant. L'école florentine, comme toutes les autres écoles, fut prise de vertige à la vue des ouvrages du Cortone : marcher sur les traces de ce maître, copier, outrer ses défauts, fut l'objet constant des efforts de Vincent, Pierre et Octave Dandini, qui eurent à leur tour des imitateurs; ceux-ci eurent des élèves qui, propageant les mauvaises doctrines de leur chef, finirent par amener la peinture à l'état déplorable où nous la voyons aujourd'hui dans toute l'Italie. L. C. S.

FLORIAN (Jean-Pierre Claris de) naquit, le 6 mars 1755, au château de Florian, près de Sauve, en Languedoc; et c'est là, sous les yeux de son aïeul, qu'il passa les premières années de son enfance. Cet aïeul étant mort, il fut mis en pension à Saint-Hippolyte, où son aptitude et son esprit naturel l'eurent bientôt fait remarquer. Le marquis de Florian, son oncle, qui avait épousé une nièce de Voltaire, ayant parlé à ce dernier de son neveu et des heureuses dispositions qu'il annonçait, Voltaire fut curieux de le voir et le fit venir à Ferney. Son humeur enjouée lui plut; il s'amusa de ses saillies, et conçut pour lui beaucoup d'amitié*. Le jeune Florian ne quitta Ferney qu'à l'âge de quinze ans, pour entrer dans les pages du duc de Penthièvre (1770). Les mêmes qualités qui lui avaient mérité les bonnes grâces de Voltaire lui gagnèrent également la bienveillance et l'affection du prince qui, dès ce moment, ne cessa de lui porter le plus vif intérêt. Cependant, comme il avait toujours eu le désir de se vouer à la profession des armes, il n'eut pas plus tôt atteint l'âge où ses fonctions de page devaient cesser qu'il demanda l'agrément du prince pour entrer au service. Il l'obtint, et fut placé d'abord dans le corps royal d'artillerie, à Bapaume. L'étude des mathématiques, à laquelle il se livra particulièrement à cette époque, n'était propre qu'à refroidir son imagination naturellement vive et brillante; il l'eut bientôt abandonnée. Il ne resta que peu de temps à l'école de Bapaume, son protecteur ayant obtenu pour lui, d'abord une lieutenance, et plus tard une compagnie dans le régiment de Penthièvre. Mais ses parents, qui n'avaient qu'une

(*) On en peut juger par ses lettres à *Florianet* : c'est le nom d'amitié qu'il lui donne, et ce nom mignard peint assez bien le genre d'esprit et de caractère de Florian.

fortune bornée, et qui désiraient lui conserver la puissante protection du prince et l'attacher de plus près à sa personne, sollicitèrent pour lui la place de gentilhomme qu'il avait d'abord refusée. Le prince s'offrit lui-même à vaincre ses scrupules : il y réussit. Florian hésita d'autant moins que, sans renoncer précisément au service, et seulement dispensé de rejoindre, il put dès lors se livrer plus librement à ses goûts et suivre la vocation qu'il s'était toujours sentie pour les lettres. Sa mère, Castillane d'origine, lui avait été enlevée, pour ainsi dire, dès le berceau, et l'idée de n'avoir pu jouir de ses caresses l'affecta douloureusement toute sa vie : de là, dit Jauffret, cette douce mélancolie dont la plupart de ses ouvrages portent l'empreinte ; de là aussi, sans doute, cette prédilection qu'il eut toujours pour la littérature espagnole, prédilection qui fait l'éloge de son cœur et qui devint la base de sa réputation.

La *Galatée* de Cervantes, malgré ses imperfections, lui parut un sujet intéressant : il s'en empara pour en faire la plus jolie pastorale que nous ayons dans notre langue. Les trois premiers chants sont une imitation embellie du poëme espagnol ; le quatrième est tout-à-fait d'invention. Les nuances naïves et délicates répandues sur tout l'ouvrage et toujours bien amenées sont le principal mérite de cette production, qui parut en 1783 et eut alors la plus grande vogue.

Encouragé par ce succès, Florian entreprit une composition du même genre, et quelques années après, en 1788, il publia *Estelle*, roman pastoral, qui lui appartient en propre et qui n'est pas inférieur à *Galatée*. C'est la même fraîcheur avec une teinte de sentiment plus douce et plus suave ; l'ensemble du poëme est d'ailleurs mieux conçu, et les stances pastorales, moins naïves peut-être, y sont généralement plus gracieuses et plus touchantes.

Numa Pompilius avait paru deux ans avant la publication d'*Estelle*. Dans cet ouvrage, ainsi que dans *Gonzalve de Cordoue*, qu'il publia postérieurement, Florian paraît s'être proposé pour modèle l'immortel chef-d'œuvre de l'archevêque de Cambrai. Considérées sous le rapport des principes que l'auteur a suivis, ces deux compositions ont sans doute leur mérite ; mais, outre que le genre en lui-même est vicieux, il faut convenir que Florian est resté bien loin de son modèle. « Fénélon, dit La Harpe, a fondu dans son ouvrage la substance de tout ce qu'il y a de plus beau dans Homère et dans Virgile, et il a mis ces beautés à la portée de tous les lecteurs par un charme de style qui lui est propre, par cette magie de l'antique qui a été le secret de son génie, et qui fait croire, en le lisant, qu'on lit un ancien. » Malheureusement la couleur de l'antique manque à *Numa*. L'histoire y est trop voilée, et la fable ne s'y montre pas avec assez de prestige.

Quant aux petites comédies que Florian composa pour le Théâtre-Italien, on y trouve, dans un cadre simple, du naturel et de la gaîté, une sensibilité douce et attrayante, une morale pure et qui excite tout à la fois l'attendrissement et le rire. Florian nous apprend lui-même dans quel esprit il les composa et dans quel esprit nous devons les lire : « Je ne pouvais développer de grands sujets, dit-il, ni prétendre corriger les hommes en attaquant les grands vices ; j'essayai du moins de les exciter à la vertu en leur rappelant combien elle est aimable, combien elle donne de vrais plaisirs ; je voulus surtout présenter le tableau de ces vertus familières, de ces vertus de tous les jours, les plus utiles peut-être, les plus nécessaires au bonheur ; car ce ne sont pas, ce me semble, les grands préceptes de la morale et de la philosophie que l'on trouve à mettre en pratique le plus souvent. On est rarement dans le cas de sacrifier à son devoir, à la patrie, à l'honneur, son repos, sa fortune, sa vie ; mais on est obligé à tous les instants d'être un bon fils, un bon époux, un bon père. » On peut dire qu'il s'est peint lui-même dans son personnage principal ; et l'on sait avec quel talent il remplissait ce rôle sur quelques théâtres de société, particulièrement chez le comte d'Argental. La plupart de ces pièces n'ont point été représentées, l'auteur ayant fait le sacrifice de ses derniers ouvrages dramatiques à la piété de son grave et vertueux protecteur. Il profita du séjour qu'il fit avec lui à la campagne pour composer ses *Nouvelles* en prose, qui toutes sont

écrites d'un style pur et correct et offrent un caractère particulier de naturel, de philosophie ou de sentiment.

Mais le chef-d'œuvre de Florian, celui de tous ses ouvrages où son talent comme écrivain et comme poëte se montre avec le plus d'avantage, où l'on retrouve le plus sa physionomie et son caractère, est son recueil de *Fables*, le meilleur, sans contredit, qui ait paru depuis La Fontaine. « Parmi tous les héritiers d'Ésope qui se sont présentés et qui ont disparu successivement, a dit Dussault, Florian a seul joui du bonheur de fixer les suffrages du public. Le nouveau fabuliste, ajoute-t-il, n'était ni grand poëte ni grand écrivain; mais il avait de la grâce dans l'esprit et du goût dans le style. Bien supérieur sous ce rapport à la plupart des autres faiseurs d'apologues, Florian nous paraîtrait avoir mis dans les siens tout ce dont le genre est susceptible, si un génie incomparable ne nous avait appris de quels trésors il peut s'enrichir sous les regards féconds du talent. » Quant au mérite de l'invention, l'auteur avoue lui-même qu'il a mis à contribution tous ses devanciers, Ésope, Pilpay, Gay, des fabulistes allemands, et surtout un poëte espagnol (Yriarte), qui lui a fourni ses apologues les plus heureux. Les fables de Florian sont généralement élégantes; elles sont écrites avec goût, elles sont ornées de traits piquants, elles ont une fleur de naïveté artificielle sans doute, et qui n'est qu'un calcul, mais qui ne ressemble pas trop à un calcul; l'esprit s'y montre, mais avec toute la mesure, toute la discrétion, toute la réserve que lui imposent les convenances du genre; il s'y montre, mais il se déguise, il craint d'être trop reconnu, et l'effort qu'il fait sur lui-même devient une grâce. La manière de Florian, du reste, est plutôt riante, agréable, aimable, que gaie; il a plutôt des aperçus délicats, des vues ingénieuses, des réflexions fines et naturelles, que des saillies vives, inattendues et frappantes.

On trouve généralement joints à ses fables des *Contes en vers*, fort jolis pour la plupart, et deux morceaux plus remarquables, l'églogue intitulée *Ruth*, et le petit poëme de *Tobie*. La première de ces pièces obtint le prix de l'Académie en 1784; elle est pleine de traits charmants, et le ton en est excellent d'un bout à l'autre. Florian écrivait dans un temps où la sensibilité était à la mode; mais comme il savait garder la mesure en tout, il a évité le ridicule de la sensiblerie.

Gonzalve de Cordoue, dont nous avons déjà parlé, parut en 1791. Ce poëme, ou plutôt ce roman héroïque, où l'on peut admirer le mélange heureux des actions guerrières et des mœurs pastorales, dont le contraste plaît toujours, a malheureusement, ainsi que *Numa*, tous les défauts d'un genre indéterminé, et l'auteur n'a pu surmonter le vice essentiel de cette espèce de composition. Mais ce qui ajoute au prix de cet ouvrage, c'est le précis historique sur les Maures, dont il est précédé.

Retiré à Sceaux depuis le commencement de la révolution, Florian se livrait à ses goûts purs et simples, ne s'occupant dans sa solitude que de projets littéraires et historiques, lorsqu'on vint l'arracher à sa retraite pour le traîner en prison. Ce fut pour lui un coup bien sensible, et cependant, malgré le profond chagrin qu'il en ressentit, il essaya encore d'écrire, et composa *Guillaume Tell*, la plus faible de ses productions. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il s'empressa de quitter Paris et revint à Sceaux, résolu d'y vivre plus retiré que jamais. Mais soit que le sentiment de l'injustice commise envers lui l'eût affecté jusqu'à altérer sa santé, soit que le mauvais air et la mince et grossière nourriture de la prison lui eussent laissé le germe d'une maladie mortelle, il ne fit que languir quelque temps et mourut le 13 septembre 1794, n'ayant pas encore atteint sa 40e année.

Peu d'auteurs sont entrés aussi jeunes que lui à l'Académie Française: Florian y fut reçu en 1788, à l'âge de 33 ans. Deux de ses pièces y avaient été couronnées, l'une intitulée *Voltaire et le Serf du Mont-Jura*, l'autre sa touchante églogue de *Ruth*.

Sa traduction, ou plutôt son faible abrégé, de *Don Quichotte*, et son petit poëme d'*Éliézer et Nephtali* ne furent publiés qu'après sa mort.

Sans posséder à un très haut degré les qualités qui distinguent éminemment les grands écrivains et les grands poëtes, Florian occupera toujours une place distinguée dans notre littérature, qu'il honora par des talents variés et des succès de plus d'un genre; et bien qu'en aucun genre cependant il ne se soit guère élevé au-dessus de la médiocrité, on peut dire qu'avec beaucoup d'esprit naturel et un goût fin et délicat il a presque assuré à la médiocrité les priviléges et les honneurs du génie.

La première édition de ses Œuvres est celle de Didot, 1784, 1786 et années suivantes, 24 vol. in-18, ou 11 vol. in-8°. Quelques personnes préfèrent l'édition de 1812, en 16 vol. in-18. Plusieurs ouvrages de Florian n'ont paru que dans ce format. Quelques-uns ont été traduits dans la plupart des langues. G. D. H.

FLORIDA-BLANCA (Don Joseph Moxino, comte de), premier ministre de Charles III, naquit à Murcie l'an 1728. Sa famille était noble, mais pauvre. Dès ses premières années, il se consacra à l'étude des lois et se fit avocat. La supériorité de talent qu'il montra dans cette profession lui valut la nomination de fiscal (*voy.*) au tribunal du conseil de Castille, emploi de la plus grande influence dans les affaires publiques du pays. Ce fut à raison de cet emploi qu'il fit le fameux rapport sur la grave affaire de la suppression des Jésuites, rapport qui lui donna une grande célébrité. Sa réputation augmentant dès lors de jour en jour, il fut nommé ambassadeur à la cour de Rome, où il termina à l'amiable, par une négociation habile, les différends qui existaient entre son pays et cette cour, et exerça une grande influence sur l'élection de Pie VI. Ces services le firent choisir par Charles III pour remplacer, le 19 février 1777, dans le ministère, le marquis d'Esquilache, son ancien protecteur.

Son administration fut une des plus brillantes que l'Espagne ait jamais eues, malgré les agitations que ce pays éprouvait, agitations capables sans doute de paralyser tout système d'administration publique. Le pays reçut chaque jour de nouvelles preuves du zèle infatigable de ce ministre. Sa vigilance s'étendait à tout, et, par ses soins, chaque jour des ordonnances utiles émanaient du trône. On doit à Florida-Blanca le projet de construire un canal dans le royaume de Murcie pour faciliter l'arrosement et la culture des campagnes de Lorca. On lui doit une grande partie de la construction du canal royal d'Aragon, qui, après avoir occupé une foule d'indigents, fertilisa les campagnes et devint navigable depuis les environs de Tudela jusqu'à deux lieues au-delà de Saragosse. C'est encore à lui que l'Espagne doit la police de Madrid et ses routes magnifiques, dont plus de 125 lieues furent terminées et livrées à la circulation dans une seule année, et plus de 200 furent réparées. Ce ministre fit encore construire 322 ponts, et 1,046 conduits furent formés pour l'écoulement des eaux. Il fit embellir un grand nombre de villes, et notamment Barcelonne, Tolède et Burgos; dans cette dernière, il fit élever des statues aux rois les plus célèbres de Castille. C'est encore à lui que l'Espagne doit l'établissement des postes sur les routes de Madrid à Cadix, et de la capitale aux différentes maisons royales. Son projet était de l'étendre à toutes les grandes communications du royaume. Il fit aussi établir une diligence de Bayonne à Madrid. Il créa plus de 60 sociétés d'agriculture et d'économie, ainsi qu'une foule d'établissements philanthropiques. Cet homme d'état, reconnaissant qu'il n'y a pas de perfectionnement possible sans les secours de la science, encouragea les académies, fit les frais des instruments du magnifique observatoire de Madrid, et entre autres du superbe télescope qui fut construit par Herschel; et si l'étude de l'astronomie en Espagne lui doit beaucoup, les sciences physiques et naturelles ne lui doivent pas moins; car c'est à lui que Madrid est encore redevable de son jardin botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle pour lequel il fit construire un bâtiment de plus de 700 pieds. L'étude des langues orientales reçut aussi un grand encouragement pendant le ministère de Florida-Blanca.

D'autre part, les intérêts commerciaux reçurent de Florida-Blanca l'impul-

sion la plus efficace : l'établissement de la banque nationale de Saint-Charles, celui de la compagnie des Philippines, et le traité qu'il fit avec la Porte pour faciliter le commerce avec les échelles du Levant, sont autant de faits qui attestent les soins éclairés de cet homme d'état pour la prospérité commerciale de son pays.

Sa politique, quant à l'extérieur, fut également d'une grande et profonde habileté. Il calma les disputes avec le Portugal, relatives aux colonies de l'Amérique du Sud, par le traité du 1er octobre 1777, traité qui eut pour résultat l'union la plus intime entre les deux royaumes de la Péninsule. Il négocia un traité avantageux avec l'empereur de Maroc, et s'assura aussi dans les Indes-Orientales de l'amitié de Hyder-Ali-Khan, afin de déjouer le projet qu'il attribuait aux Anglais de prendre Manille et la meilleure partie des îles Philippines. Il se concerta avec la Prusse et la Russie pour la formation de la neutralité armée, dont il a revendiqué la première idée ; négociation difficile et tracée dans des vues de haute et prévoyante politique, ayant pour but de priver l'Angleterre de tout ce qui aurait pu lui procurer l'amitié de quelque puissance maritime. Il n'épargna rien toutefois pour empêcher la rupture qui éclata avec cette puissance en 1778, rupture funeste et dont il eut d'autant plus à cœur de décliner la responsabilité qu'elle amena les malheurs que la flotte espagnole essuya devant Gibraltar. Mais ni la prise de Minorque, ni l'acquisition de la Floride occidentale par la prise de Pensacola, ni la fermeté de ce ministre dans des circonstances difficiles ne purent atténuer les accusations de ses ennemis, qui l'inculpaient d'avoir été l'auteur de cette guerre désastreuse. Il s'empressa de conclure la paix avec l'Angleterre, et c'est un hommage à lui rendre que, pendant cette guerre de cinq ans, les troupes furent payées, qu'on ne fit aucune levée d'hommes, et que les contributions nécessaires pour faire face aux dépenses extraordinaires ne furent pas exigées au-delà du terme de la guerre.

Cependant l'esprit belliqueux de Florida-Blanca l'entraîna immédiatement dans une autre expédition, celle du bombardement d'Alger, et d'autre part il fit un traité avec Tripoli. Par ces mesures, il préserva le commerce espagnol de l'humiliation d'être, comme par le passé, une proie facile pour les pirates, et il fit flotter le pavillon espagnol sur les mers du Levant. Plus de 300 lieues de pays sur les côtes de la Méditerranée, qui avaient été abandonnées par la crainte des pirates, se peuplèrent, et se cultivèrent dès lors avec une incroyable rapidité. En même temps, ce ministre établit la liberté du commerce avec l'Amérique, ce qui donna une importance triple à celui de l'Espagne dans ces contrées, et fit plus que doubler le produit des douanes et du revenu dans les deux continents. A ces mesures il en ajouta d'autres non moins importantes pour supprimer les impôts onéreux et introduire un nouveau système de douanes. On lui dut également de grandes améliorations dans l'administration de la justice. Il fit entreprendre le recensement de la population, et ordonna la formation d'un dictionnaire géographique de l'Espagne.

Tant de titres incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens auraient dû préserver ce ministre des atteintes de ses rivaux et de ses implacables ennemis; mais il partagea le sort de la plupart des grands hommes : il subit l'exil et la prison, en 1792, au château de Pampelune, où il se trouvait dans un tel état de détresse, après quinze ans de ministère, que son frère don François Monino, marquis de Pontejoz, dut lui donner quelque argent pour vivre !

Peu de temps après, il lui fut permis de retourner à Murcie, où il vécut dans la retraite jusqu'en l'année 1808. A cette époque, l'insurrection espagnole contre Bonaparte ayant éclaté, il fut appelé à la présidence de la junte centrale du gouvernement du royaume; mais courbé sous le poids de son grand âge, il mourut à Séville au commencement de l'année suivante (1809); il fut inhumé dans la cathédrale où on lui éleva un mausolée de marbre, et on rendit à ses restes mortels les plus grands honneurs.

Enfin la meilleure apologie qu'on puisse faire de cet homme célèbre, et en même temps la plus impartiale, est in-

contestablement celle qui fut faite par un de ses ennemis les plus violents et les plus partiaux, par Bourgoing*. « Florida-Blan-« ca, dit ce diplomate, obtint sans in-« trigues, il conserva sans bassesses, il « justifia à beaucoup d'égards pendant « douze ans la confiance d'un des meil-« leurs souverains que l'Espagne ait à « citer. »

Florida-Blanca publia quelques traités de jurisprudence. Nous citerons seulement : *Respuesta fiscal sobre la libre disposicion, patronato y proteccion immediato de S. M. en los bienes occupados à los jesuitas*, Madrid, 1768; *Juicio imparcial sobre las lettras en forma de breve, publicados por la curia Romana*, etc., 1768, 1769**. V. DE S-T-M.

FLORIDE, territoire appartenant aux États-Unis d'Amérique, borné au nord par l'Alabama et la Géorgie, à l'est par la mer Atlantique, au sud et à l'ouest par le golfe du Mexique. La partie nord de la limite occidentale est formée par le Perdido, qui la sépare de l'Alabama. La Floride s'étendait jadis à l'ouest jusqu'au Mississipi, la limite septentrionale étant formée par la rivière de Sainte-Marie, depuis l'Océan jusqu'à sa source; de là, en droite ligne, jusqu'au point où la rivière de Flint s'unit avec l'Appalachicola, puis de l'Appalachicola au parallèle du 31e degré latitude nord; enfin à l'occident, sur ce parallèle jusqu'au Mississipi. La partie située entre le Mississipi et la rivière de Perle (*Pearl*) est maintenant comprise dans l'état de la Louisiane, et la partie située entre cette rivière et le Perdido, dans les états de Mississipi et d'Alabama. Tout ce qui est situé à l'est du Perdido dépend du gouvernement de la Floride. On la divisait autrefois en Floride orientale et en Foride occidentale : de là le nom des *deux Florides*. La première est une longue presqu'île qui ferme en quelque sorte le golfe de Mexique.

La Floride s'étend depuis le 80° 25′ de longitude occidentale à 87° 20′, et de 25° à 31° latitude nord. Sa longueur du nord au sud est d'environ 400 milles anglais; sa largeur d'environ 140 milles, et sa surface en milles carrés d'environ 50,000. Les principales villes de la Floride sont : *Tallahassee*, siége du gouvernement, *Pensacola*, *Saint-Augustin*, la *Nouvelle-Smyrne* et *Saint-Marc*.

Les rivières les plus remarquables de ce pays sont le Saint-John, l'Appalachicola, la rivière Indienne, celles de Suwaney et de Conecuh. La principale île de la côte est celle d'Amélie. L'aspect général, pris du rivage de la mer, présente un pays plat, sablonneux et aride; il est marécageux et abonde en prairies naturelles. Une chaîne de monticules s'étend dans toute la péninsule. La rivière de Saint-John, qui parcourt un espace de 200 milles, donne au pays sa physionomie particulière. Le grand marais d'Ouaquephenogaw ou d'Okefonoco, qui a près de 300 milles de circonférence, est situé vers le nord, à peu près moitié en Floride et moitié en Géorgie. Au sud de ce marais, se trouvent les savanes d'Alachua, terrain uni et fertile, dépouillé d'arbres et d'arbrisseaux. Le sol de la Floride est en général léger et sablonneux; on le représente comme incapable de supporter une succession continuelle de récoltes qui l'épuiseraient. La Floride abonde en productions végétales extrêmement variées et d'une crue excessive. Elle est remarquable par le majestueux aspect de ses forêts; les pins, les palmiers, les cèdres et les châtaigniers y sont d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires. Les lauriers, et spécialement les magnolias, frappent singulièrement par leur beauté; ils s'élèvent en troncs droits jusqu'à la hauteur de 100 pieds, et forment au-dessus de la tête un cône parfait. Leur feuillage est d'un vert foncé, argenté de larges fleurs d'un blanc de lait qui ont souvent huit ou neuf pouces de diamètre. Il y a huit espèces différentes de chênes, parmi lesquelles se trouve le chêne vif qui, après avoir formé un tronc de 10 à 20 pieds de hauteur et de 12 à 18 pieds de circonférence, projette quelquefois ses branches à 50 pas de tout côté. Le cyprès, qui croît généralement dans les lieux humides et arrosés, a de

(*) Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, 4e édit., t. III, pag. 409.

(**) Pour avoir plus de détails sur l'administration de Florida-Blanca, le lecteur peut consulter l'ouvrage de W. Coxe, *L'Espagne sous les Bourbons*, traduit par Muriel, Paris, 1827.

larges racines qui s'élèvent comme des arcs-boutants autour de sa base; alors, poussant un rameau de 80 à 90 pieds, il présente un sommet uni, horizontal comme une ombrelle, et ces arbres offrent l'apparence d'un pavillon de verdure soutenu en l'air par des colonnes. Il vient dans les forêts, sans culture, une grande quantité de fruits, particulièrement des limons, des prunes, des pêches, des raisins et des figues. Quelques-unes des plus importantes productions auxquelles le pays est très propre sont le sucre, le café, le coton, le riz, l'indigo, le tabac, les vignes, les olives, les orangers, et divers autres fruits des tropiques. La population du pays est très peu considérable. Ainsi qu'on le voit par le tableau qui accompagne notre article ÉTATS-UNIS (T. X, pag. 142), on n'estime qu'à environ 34,730 le nombre des blancs. Les eaux contiennent différentes sortes d'excellent poisson, et l'on y trouve aussi beaucoup d'alligators et de lézards. Le thermomètre, en été, marque ordinairement 80° à 88° de Fahrenheit à l'ombre, et en juillet et août il s'élève souvent jusqu'à 94. Le soleil est d'une ardeur insupportable à midi; il gèle rarement en hiver, et le froid n'est jamais assez rigoureux pour nuire aux orangers de la Chine. Depuis la fin de septembre jusqu'à la fin de juin, il n'y a peut-être pas, a dit Volney, un plus beau climat dans le monde.

Le nom de Floride, qui vient de Pâques fleuries, fut donné à cette contrée par Juan Ponce de Léon, Espagnol qui en fit la découverte en 1512. Ce nom fut longtemps général, dans la langue espagnole, pour désigner les côtes atlantiques de l'Amérique septentrionale. La province appelée aujourd'hui Caroline fut autrefois comprise dans la Floride, et reçut son nom de Caroline des Français qui essayèrent de la coloniser pendant les troubles religieux qui éclatèrent sous le règne de Charles IX. La colonie éprouva d'incroyables difficultés, et fut détruite par les Espagnols, qui envoyèrent à cet effet une expédition, en 1564. Après bien des vicissitudes, la Floride resta au pouvoir des Espagnols jusqu'en 1763, époque à laquelle elle fut cédée au gouvernement britannique. En 1781, le gouverneur espagnol de la Floride, don Galvez, conquit la Floride occidentale, et par le traité de Paris en 1783, la totalité des deux Florides fut cédée par l'Angleterre à l'Espagne. En 1819, des négociations furent entamées entre l'Espagne et les États-Unis pour la cession de la Floride à ces derniers, et il fut conclu un traité à cet effet; ce traité fut ratifié par l'Espagne en octobre 1820, par les États-Unis en février 1821; et au mois de juillet de la même année le général Jackson prit définitivement possession de la Floride, par ordre de son gouvernement. Elle ne forme point encore un *état*, mais seulement un *territoire*. *Enc. amer.*

FLORIN. On appelait ainsi en France, sous Philippe Ier, des *francs d'or* sur lesquels on avait empreint une fleur de lys. La même empreinte, ainsi que l'image de saint Jean-Baptiste, se trouvait sur la monnaie d'or qu'on frappa depuis 1252 à Florence et qu'on appela pour cette raison *fiorini*, *florins*, en allemand *Gulden*, adjectif employé comme substantif pour désigner une monnaie *d'or* qui alors avait la valeur d'un ducat. Aujourd'hui, on donne le nom de florin (*Gulden*) à des monnaies qui ont cours en Hollande, en Suisse, en Autriche et dans la plupart des états méridionaux de l'Allemagne. Le *florin du Rhin*, ou *florin au pied de* 24 (*vier und zwanzig Gulden Fuss*), parce qu'on en fait 24 avec un marc d'argent fin de Cologne, a cours dans la Bavière, Bade, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort, et deux ou trois autres petites principautés allemandes, telles que Cobourg, Saxe-Meiningen, et les deux Hohenzollern. Ce florin se subdivise en 60 *Kreuzer* de 4 *Pfenning* chacun, et vaut, monnaie de France, 2 fr. 15 c. $\frac{115}{297}$. Vient ensuite le *florin d'Autriche*, ou le florin *d'Empire*, appelé aussi florin *de convention*, depuis l'arrangement qui fut fait, en 1753, entre l'Autriche et la Bavière, ou *florin à* 20 ou *au pied de* 20 (*zwanzig Gulden Fuss*), parce qu'on ne peut en faire que vingt d'un marc d'argent fin de Cologne. Il se décompose aussi en 60 *Kreuzer* de 4 *Pfenning* cha-

que, mais il vaut un florin 12 kr. d'argent du Rhin, et 2 fr. 58 c. $\frac{522}{891}$ monnaie de France. On connait aussi en Autriche, mais surtout dans les états héréditaires et la Bohême, le *florin-papier* (*Guldenschein*), qui vaut environ 1 fr. de notre monnaie.

Dans le nord de l'Allemagne, et notamment en Saxe, on désigne encore sous le nom de florin (*Gulden*) une somme d'argent de 16 *bons gros*, qui vaut 2 fr. 50 c. de notre monnaie, parce que les comptes se font en argent prussien, mais qui en argent saxon vaudrait 2 fr. 58 c. $\frac{54}{99}$. Dans les parties de la Prusse qui touchent à la Pologne et à la Lithuanie, on entend encore quelquefois le mot de florin (*Gulden*); mais il faut comprendre par ce mot le florin de Pologne, qui vaut seulement 4 bons gros ou environ 60 c. La Suisse a aussi des florins, mais dans quelques cantons seulement. A Genève, par exemple, le florin est monnaie de change et vaut 12 sous de 12 deniers. A Bâle, on donne le nom de florin à une somme de 15 *Batzen*, qui vaut 2 fr. 28 c. environ de France. A Zurich, le florin est monnaie de compte et de change; il vaut 60 kr. de 40 *Schilling*: le schilling est de 12 *Heller* ou deniers.

En Hollande, enfin, on connait aussi le florin, il a 20 *stubers* ou *sous communs*. Depuis la réforme des mesures, opérée dans ce pays en 1820, il peut se subdiviser aussi en 100 cents ou centimes. Ce florin, dont le titre légal est 893, vaut intrinsèquement 2.1362 soit près de 2 fr. 14 c., mais dans le commerce il n'a guère cours que pour 2 fr. 12 c. On se servait également de cette monnaie en Belgique jusqu'à la loi de juin 1832, qui y a introduit le système monétaire français. L. N.

FLORUS. Parmi les écrivains de second ordre, et après les curieuses biographies de Suétone, la littérature historique de Rome ne nous a rien laissé de plus remarquable que le petit abrégé de l'histoire romaine qui nous est parvenu sous le nom de Florus. Moins pur assurément sous le rapport du goût littéraire et de l'élocution que les ouvrages du siècle d'Auguste, il rachète ses défauts par l'énergique rapidité d'un récit animé, la brillante richesse de son coloris poétique, et surtout par la précision avec laquelle il caractérise en courant les événements, les temps et les hommes. Son sujet est l'histoire de la formation de l'empire romain. Considérant le peuple romain comme un individu, il le conduit depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, et nous montre, à l'époque même de sa plus grande force, les causes et les premiers symptômes de sa décadence. Sa marche est simple et convient à l'histoire d'un peuple qui n'a d'autre moyen de développement que la guerre. Après avoir tracé rapidement le tableau de chaque règne, parvenu à l'époque où Rome sort de l'enfance et s'affranchit de la tutelle des rois, il expose successivement l'histoire des luttes qu'elle a soutenues avec chacun des peuples qu'elle soumit à son empire, puis celle de ses révolutions intérieures dans chaque période, jusqu'au temps où Auguste ferma le temple de Janus. Il a jeté dans les derniers chapitres le résumé des guerres étrangères qui, sous Auguste, complétèrent le territoire de l'empire romain. L'histoire de sa grandeur terminée, Florus n'a pas entrepris celle de sa décadence.

Cet abrégé rapide et intéressant a des défauts qui ont fait quelquefois fermer les yeux sur ses qualités. Le style, comme celui de toutes les productions de l'époque impériale, sent l'école des déclamateurs, et l'on y retrouve cette verve emphatique qui, bien avant Sénèque et Lucain, distinguait, selon Cicéron, les écrivains espagnols; les lois et les institutions y sont indiquées d'une manière vague et parfois inexacte. Quelques détails historiques ou géographiques sont erronés ou du moins peu précis, par exemple quand il fait venir les Cimbres des extrémités de la Gaule. On lui reproche avec moins de raison de n'avoir pas suivi partout l'ordre chronologique; car cette histoire est un tableau où tout devait être subordonné au dessin de l'ensemble. Enfin, quoique Florus présente en général les faits sous leur véritable point de vue, ce patriotisme facile qui consiste à s'enivrer de la grandeur de son pays lui fait quelquefois fermer les yeux sur les torts de Rome, même lorsqu'ils sont avoués par les autres historiens, et son histoire a dans bien des

passages ce caractère du panégyrique que saint Augustin, sans le nommer, lui attribue d'une manière trop absolue. Cet ouvrage du reste a été, comme tant d'autres, fort maltraité par l'ignorance des copistes, et quelquefois par l'érudition des éditeurs. La meilleure édition est celle de Duker (Leyde, 1744, 2 v.); on cite parmi les plus modernes celles de Titze (Prague, 1819) et de Seebode (Hanovre, 1821).

Nous avons parlé de l'ouvrage avant de nous occuper de l'auteur, parce que nous n'avons rien de certain sur sa vie. Quelques manuscrits, dit-on, l'appellent Julius Florus, et ce nom est celui d'un rhéteur cité par Sénèque le père et Quintilien. Mais presque partout il est appelé L. Annæus; et Lactance a pu être trompé par la ressemblance des noms lorsqu'il attribue à Sénèque cette division de l'histoire de Rome en quatre âges correspondant à ceux de la vie humaine. Le grammairien Charisius cite une lettre d'Annæus Florus à l'empereur Adrien, où se trouvent ces mots: *J'aime la poésie*. Or, le style de Florus semble révéler partout des habitudes poétiques, et l'on y signale de nombreux souvenirs de Virgile et d'Horace. Spartien cite quelques vers d'un certain Florus avec une réponse moqueuse d'Adrien. Ces faits et quelques mots de la préface, où il est question de Trajan, semblaient trancher la difficulté; mais de savants critiques ont déclaré hardiment le passage interpolé, reporté l'ouvrage au temps d'Auguste, et fait de l'auteur, qui parle si franchement de César, si vivement de la liberté, ce Julius Florus d'Horace, ami du jeune Tibère. On n'est pas d'accord non plus sur la patrie de notre historien. Les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France le croient Gaulois, mais il est plus généralement regardé comme Espagnol. Indépendamment de son style et de son nom d'Annæus, qui était celui de la famille des Sénèque, il nous semble que, pour quiconque l'a bien lu, la question n'est pas douteuse. Cette exagération de l'orgueil national, qui est un des caractères les plus saillants de Florus, éclate partout chez lui en parlant de l'Espagne comme en parlant de Rome; il est au contraire peu favorable aux Gaulois.

Nous avons dit que Florus semblait avoir cultivé la poésie: on lui attribue le petit poëme intitulé *la Veillée de Vénus*, et deux autres pièces de vers moins connues. J. R.

L'édition *princeps* de Florus fut publiée à Paris en 1470, in-4°; parmi les suivantes, on distingue celles de Saumaise, de Freinsheim et de Grævius. Coeffeteau donna une traduction française de l'*Epitome*, Paris, 1621, in-fol. et in-12. La seconde traduction française de Florus porte le nom de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et parut à Paris, 1656, in-8°. Ce prince avait alors pour précepteur La Mothe-le-Vayer. Parmi les autres traducteurs de l'historien romain, nous ne citerons que l'abbé Paul (1774), M. Camille Paganel (1823), et M. Ragon (1826), dans la *Bibliothèque latine-française* de M. Panckoucke : à cette version est jointe une bonne *Notice sur Florus* par M. Villemain. V-ve.

FLOTTAGE. On entend par ce mot le transport du bois par eau, lorsqu'on le livre au cours de l'eau, c'est-à-dire qu'on le fait *flotter*. Aujourd'hui la plupart des bois de chauffage et même de charpente sont charriés par le flottage des rivières; dans plusieurs localités, on pratique des espèces de couloirs sur les flancs des montagnes que recouvrent de vastes forêts, et l'on descend par ces couloirs à l'aide de traineaux les bois abattus; quelquefois même on les laisse descendre librement, mais il faut pour cela avoir eu soin de bien aplanir le terrain et de bien combler les plis par des travaux d'art, pour qu'il n'y ait point d'arrêts et que les bois abandonnés à eux-mêmes puissent glisser sans rencontrer d'obstacles. Ordinairement les bois de chauffage sont conduits, par le moyen de voitures et de traineaux attelés de bœufs et de chevaux, jusqu'aux bords des rivières et des ruisseaux flottables où on les jette pêle-mêle et bûche à bûche; lorsque ensuite ils sont arrivés au lieu où la rivière devient navigable, on assemble les bois en radeaux et en *trains de flottage*; des bateliers les gouvernent par l'aviron et le pieu jusqu'au lieu où ils doivent être conduits. Les trains ont ordinairement 36 toises ou 216 pieds de long, sur une largeur

d'environ 14 à 16 pieds; les bûches y sont fortement liées ensemble de manière à pouvoir flotter à de grandes distances sans se séparer.

En 1549, le bois était devenu si cher et si rare à Paris que cette ville courait risque d'être désertée, et déjà même un grand nombre d'habitants avaient été obligés d'en sortir : un marchand de bois de la capitale, nommé Jean Rouvet, imagina de réunir les eaux de plusieurs ruisseaux et rivières navigables, d'y jeter les bois coupés dans les forêts les plus éloignées, et de les faire descendre ainsi en flottant çà et là jusqu'aux grandes rivières; d'en former alors des trains et de les amener à flot et sans bateau jusqu'à Paris. Ce fut dans le Morvant (*voy.*) qu'il fit ses premiers essais et qu'il livra avec confiance au courant des ruisseaux réunis de cette contrée une grande partie de sa fortune. Son projet ne manqua pas d'abord d'être taxé de folie, il fut même souvent entravé par la malveillance; néanmoins les avantages que présentait cette heureuse invention furent bientôt appréciés, et, en 1556, René Arnoul porta le flottage des bois à un haut degré de perfection. De son côté, le gouvernement favorisa cette industrie, qui dès 1566 parut avoir toute l'étendue dont elle était susceptible*.

Le bois flotté abandonne, par son assez long séjour dans l'eau la sève et une partie des sels qui le rendaient plus lourd : aussi est-il moins estimé que le bois vert; il donne du reste beaucoup de flamme, lorsque surtout il a subi un longue dessiccation dans le chantier.

Le flottage des bois occupe dans le département de la Nièvre une grande partie de la population, surtout dans les arrondissements de Château-Chinon et de Clamecy. C'est sur les bords de toutes les petites rivières qui avoisinent la ville de Château-Chinon que l'on amène tous les bois destinés au flottage; à certaines époques indiquées à l'avance, les flottages ont lieu : ils se font en lâchant les écluses et lorsque chaque propriétaire ou marchand a fait jeter dans la rivière son bois marqué à son nom aux deux extrémités. Des hommes appelés *poules-d'eau* guident le flottage. C'est aux environs de Clamecy (à Dornesy et à Enfrain) qu'on jette les *colliers*, c'est-à-dire qu'on tend dans la rivière (l'Yonne) de nombreuses chaînes destinées à arrêter les bois. Alors on le retire, on le *trie*, c'est-à-dire que chacun fait recueillir celui qui porte sa marque; après quoi les *flotteurs* le mettent en *train*, afin de le conduire à Paris. E. P-c-t.

(*) Le 7 octobre 1838, le buste de Jean Rouvet, inventeur des flottages, a été inauguré à Clamecy sur le nouveau pont de l'Yonne. S.

FLOTTANTES (Iles), *voy.* Iles.

FLOTTE, nom collectif employé dans le principe pour désigner tout assemblage de bâtiments de mer réunis en grand nombre. Pour indiquer l'espèce de bâtiments (armés ou marchands) qui composaient entièrement une flotte, on adopta les expressions de *flotte de guerre* et flotte *marchande*; les flottes mixtes n'ont pas reçu de nom particulier; mais, comme le plus ordinairement elles se composent de navires marchands escortés par des bâtiments de guerre, les premiers prennent le nom de *convoi*, et les autres celui de *convoyeurs* ou *bâtiments d'escorte*. D'après ce que nous avons dit au mot Escadre de la classification des forces navales en armées, escadres et divisions, la dénomination de flotte de guerre est tombée chez nous en désuétude, et on ne l'emploie plus que pour désigner la totalité des bâtiments de guerre d'un état. Ainsi nous disons : La flotte de guerre de la Russie se compose de tant de vaisseaux, tant de frégates, etc. Pour ce qui regarde la France même, on est allé plus loin encore, et dans le langage officiel, on a adopté récemment le mot de *flotte* tout court. Depuis deux ou trois ans, l'Annuaire publié par le ministère de la marine contient une nouvelle division intitulée : *État des bâtiments de tout rang composant la flotte*. Dans plusieurs pays étrangers, et surtout en Angleterre, on se sert encore du mot *flotte* dans son sens primitif, c'est-à-dire pour désigner une armée navale ou une forte escadre, ou enfin l'ensemble des bâtiments de guerre réunis dans un port ou sur une rade, et l'on dit la flotte de Plymouth, la flotte de la Méditerranée, etc. C'est dans la transcription des signaux de mer que le mot de *flotte* est le plus fréquemment usité. Lorsque

les découvertes d'une division, escadre ou armée navale, aperçoivent une grande quantité de bâtiments paraissant naviguer ensemble et qu'elles n'ont pas encore pu reconnaître, elles font un signal dont l'expression est : On aperçoit une flotte dans telle direction. Dans les signaux qui suivent celui-ci, on continue de se servir du mot *flotte*, jusqu'à ce que l'on ait reconnu l'espèce des bâtiments découverts.

Tout ce qui précède se rapporte aux flottes telles qu'on les voit depuis environ deux siècles, et non à celles de l'antiquité ou du moyen-âge, innombrables assemblages de méchantes barques fastueusement décorées du nom de vaisseaux. Les flottes actuelles, considérablement inférieures à celles-ci pour le nombre des bâtiments, les surpassent infiniment en force, c'est-à-dire en puissance destructive. Ni ces flottes carthaginoises si vantées, qui comptaient trois ou quatre cents bâtiments et portaient des armées de cent à cent cinquante mille hommes, ni même les 5,050 vaisseaux que conduisit Xerxès à la bataille de Salamine, ne pourraient lutter contre la plus faible des escadres que mettent aujourd'hui en mer les puissances européennes. J. T. P.

FLOTTE D'ARGENT. C'est ainsi qu'on désignait en Espagne les galions qui, après la découverte du Nouveau-Monde, apportaient tous les ans à Cadix les richesses, surtout l'or et l'argent tirés des mines et des sables des colonies espagnoles en Amérique. La traversée de ces galions était un objet d'inquiétude pour le gouvernement, et leur arrivée causait une joie générale. Dans les temps de guerre contre des puissances maritimes, les galions servaient de point de mire aux ennemis, qui, par leur capture, s'indemnisaient des frais de leurs expéditions; plusieurs fois les tempêtes firent périr aussi des galions richement chargés. La flotte d'argent, dans le cours de trois siècles, a apporté en Espagne des richesses immenses. Elles variaient d'une année à l'autre d'après les circonstances. Selon les indications qu'on trouve dans quelques livres anciens, mais dont nous ignorons la source, les galions apportèrent au-delà de 11 millions de ducats en 1608, 8 millions en 1610, plus de 11 millions et demi en 1612, 14 millions en 1618 ainsi qu'en 1624, un peu plus de 5 millions et demi en 1625, et jusqu'à 17 millions et demi l'année suivante. Vers la fin du XVIIe siècle, le gouvernement espagnol avait permis aux étrangers de tirer d'Espagne, moyennant un droit de 2 p. % de la valeur, l'argent apporté par la flotte; il en sortait aussi beaucoup par contrebande. Dans un mémoire espagnol écrit vers 1760, on calcule que les galions apportent 15 millions de piastres, dont 7 de la Nouvelle-Espagne, 4 du Pérou, 2 de Carthagène et 2 de Buenos-Ayres; mais de ces 15 millions, ajoute l'auteur, l'Espagne ne garde que 2 millions et demi : tout le reste passe à l'étranger, qui fournit à l'Espagne les marchandises dont elle a besoin. Depuis l'émancipation des colonies il n'y a plus de flotte d'argent. D-G.

FLOTTE INVINCIBLE, *voy.* ARMADA.

FLOTTILLE. Ce n'est pas le nombre, mais l'espèce des bâtiments que l'on a voulu caractériser par ce diminutif de *flotte*: ainsi une flottille n'est pas, comme le sens littéral l'indiquerait, une petite flotte, mais une flotte composée de petits bâtiments. Les divers détachements de la flotte de guerre d'un état ont reçu, selon ce qui a été dit au mot ESCADRE, les noms spéciaux d'armées navales, escadres et divisions, et ces deux derniers noms ayant absorbé le sens propre du mot flottille, il ne lui reste plus que celui que l'usage a consacré. Une flotte et une flottille sont donc les deux grands éléments de toute marine militaire. Le second de ces éléments devient indispensable pour la défense comme pour l'attaque, toutes les fois qu'il s'agit d'opérer sur des points dont l'accès serait difficile ou impossible à des bâtiments de haut-bord, à raison de leur grand tirant d'eau; nous en avons donné un exemple à l'article DESCENTE. Les galères, que l'on a vu graduellement disparaître dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, étaient descendues du rang de flotte à celui de flottille, par suite des changements que l'emploi de l'artillerie sur mer nécessita dans le système des constructions navales. Les bâtiments qu'on leur substitua en France, la plupart

construits à la hâte et pour des expéditions spéciales, naviguant mal et écrasés sous le poids de leur artillerie, ne remplirent pas le grand objet que l'on eût dû avoir en vue, celui de procurer à l'état une flottille, auxiliaire permanent de la flotte. Désormais les galères (*voy.*) seront remplacées avec infiniment d'avantage par les bateaux à vapeur dans la composition des flottilles.

La plus célèbre des flottilles que posséda la France, depuis l'abandon des galères, fut celle que Napoléon fit construire et réunit, en 1804 et 1805, à Boulogne et dans les ports voisins, pour exécuter son vaste projet d'invasion de l'Angleterre. Si l'on regarda avec raison comme défectueuse la construction des bâtiments qui composaient ce gigantesque armement, on le considérera à jamais comme un modèle parfait de composition, d'équipement et d'organisation des flottilles. Les dispositions prises pour arriver à ce degré de perfection furent le digne complément des prodiges qu'opéra le génie de l'empereur pour créer à la fois et la flottille elle-même et une partie des ports qui devaient l'abriter jusqu'au moment où elle s'élancerait vers les rivages anglais. La plus grande part de gloire en revint au contre-amiral Lacrosse, qui, d'abord commandant en second de la grande flottille impériale, fut investi du commandement en chef à la mort de l'amiral Bruix.

Les détails que nous avons déjà donnés aux articles Descente et Embarquement nous dispensent de nous étendre ici davantage sur ce qui concerne la flottille de Boulogne; nous nous bornerons à dire que tous les bâtiments furent équipés et installés de manière à recevoir, loger convenablement et débarquer avec facilité, en même temps que les troupes qui les montaient, tous les attirails, munitions et vivres nécessaires à ces troupes pendant la première partie de la campagne qui devait suivre le débarquement.

Au moment où Napoléon se vit contraint de renoncer à l'exécution de ses vastes desseins (qu'il croyait ajourner seulement), la grande flottille impériale se composait de 2,365 bâtiments de toute espèce, montés par environ 17,000 marins, y compris 1,200 officiers, et portant, lors de l'embarquement opéré deux fois sous ses yeux, une armée de 160,000 hommes et près de 10,000 chevaux, avec tout son matériel et quinze jours de vivres de campagne pour la totalité des hommes faisant partie de l'expédition.

Le tome VI[e] des *Victoires et Conquêtes des Français* contient des renseignements assez étendus sur cette expédition.

Lors des préparatifs de la conquête d'Alger (*voy.* Duperré), on improvisa une flottille; mais elle ne fut, sous aucun rapport, comparable à celle de Boulogne. Hâtons-nous de dire que les circonstances ne l'exigeaient pas. J. T. P.

FLUCTUATION, du latin *fluctus*, flot, sensation d'un flot de liquide allant et venant sous l'impulsion qu'on lui communique. C'est un phénomène propre à faire reconnaître au médecin qu'une collection de pus, de sang, de sérosité ou de quelque autre liquide s'est formée au sein des parties molles. On perçoit la fluctuation dans les hydropisies, les abcès, les tumeurs enkystées, les anévrismes, etc., en plaçant une main sur un des côtés de la tumeur et en frappant légèrement de l'autre, afin d'imprimer un mouvement au liquide. Dans les épanchements de la poitrine, en imprimant au tronc quelques secousses, on parvient à entendre un choc produit par le flot de sérosité qui se déplace.

L'absence de la fluctuation est un signe inverse du premier; mais ni l'un ni l'autre n'ont de valeur absolue pour le diagnostic dans les cas difficiles. F. R.

FLUDD (Robert), ou *de Fluctibus*, philosophe anglais, était fils de Thomas Fludd, chevalier et trésorier de guerre de la reine Élisabeth. Robert naquit à Milgate, paroisse de Barstead, dans le comté de Kent, en 1574. Il fut admis au collége de Saint-Jean à Oxford en 1591, et s'appliqua avec passion à l'étude des sciences physiques; il se mit ensuite à voyager, pendant six ans, en France, en Allemagne, en Italie, et à son retour il obtint le grade de bachelier, puis ensuite celui de docteur dans les sciences physiques. Il ne publia aucun ouvrage jusqu'en 1616; mais à cette époque il devint un laborieux écri-

vain et fit environ vingt ouvrages, la plupart en latin et tous très difficiles à entendre. Il engagea, en 1629, une polémique entre le père Mersenne et Gassendi; ce dernier lui répondit victorieusement, tout en reconnaissant à son adversaire un vaste savoir. Fludd avait un goût prononcé pour la sorcellerie, l'astrologie judiciaire et les sciences occultes : cette tendance malheureuse vint gâter les autres qualités de cet infatigable investigateur, qui eût pu se rendre utile à son siècle. Il imagina un nouveau système de physique où le mysticisme entrait pour beaucoup. Il fit entrer dans ses recherches des idées empruntées aux cabalistes juifs et à l'école d'Alexandrie. Suivant lui, le monde reposait sur deux principes : le principe septentrional ou le pouvoir condensateur, et le principe méridional ou le principe raréfiant. Il attribue la vertu magnétique à l'irradiation de la lumière des anges. Il supposait que chaque maladie du corps humain provenait d'un esprit hostile et qu'il fallait le combattre avec l'esprit opposé dans le rhumb, où il suppose que tous ces esprits sont placés, chacun suivant son ordre. Fludd mourut dans sa maison de Coleman-Street à Londres, et fut enterré à Barstead en 1637. Le catalogue de ses œuvres les élève à vingt. Parmi plusieurs traités de météorologie, de physique et de cosmologie, il faut distinguer sa *Philosophia Mosaica in quâ sapientia et scientia creaturarum explicantur :* c'est un système tout entier de philosophie dans lequel il cherche à rendre compte des lois de l'univers. Robert Fludd se donna aussi la peine d'écrire une apologie de la fameuse société des Rose-Croix. Les ouvrages de Fludd sont rares et chers; ils sont au reste fort peu utiles. *Voir* Chalmers, Biographie anglaise. C. D. C.

FLUE (NICOLAUS VON DER), appelé vulgairement *frère Klaus*, naquit en 1417, dans la partie supérieure d'Unterwalden, d'une famille de bons et pieux bergers, au haut de la montagne de Saxeln. Le jeune Nicolas fut élevé au milieu de gens craignant Dieu et sincèrement attachés aux croyances de l'Église. Il parut dès lors moins étonnant de le voir, encore enfant, lorsqu'il rentrait le soir à la maison, après avoir travaillé tout le jour, s'échapper secrètement pour aller prier et s'infliger déjà des jeûnes sévères. A 23 ans, les ordres de l'autorité supérieure le forcèrent à prendre les armes dans la malheureuse guerre de Zurich, ainsi que, 14 ans plus tard, dans l'occupation de Thurgovie. Il avait alors le grade de capitaine. Ses compatriotes, en témoignage de sa bravoure, lui décernèrent une médaille d'or. Avançant en âge, il songea à se marier : il fit choix d'une jeune fille renommée pour sa vertu, de laquelle il eut 10 enfants, 5 garçons et 5 filles. Peu après, il fut élu à l'unanimité *Landrath* et juge du pays supérieur. On voulut plusieurs fois le nommer landamman, mais il refusa toujours, « craignant, disait-il, de se charger d'une trop pesante responsabilité. » Il vivait ainsi depuis cinquante ans devant le monde, lorsqu'en 1467 il prit la plus étonnante résolution. Un jour de cette année, il fit part à sa femme de ses desseins, partagea son bien, prit congé de tout le monde, et s'en alla, tenant d'une main son bâton de pèlerin, de l'autre son rosaire. Il touchait déjà aux frontières de la Confédération lorsqu'un paysan lui conseilla de rester ; une vision l'y détermina. Ce fut alors qu'il résolut de s'abstenir désormais de toute nourriture corporelle. Le lendemain matin, il partit et continua sa route jusqu'à la vallée de la Melch. Au lieu de retourner chez lui, il alla dans une prairie nommée Klüster, où il se fit, sous un mélèze, dans un épais buisson, une hutte de feuillage. Il y resta ainsi huit jours sans boire ni manger et ignoré de tout le monde. Des chasseurs, qui l'avaient découvert, avertirent son frère, Pierre von der Flue, qui essaya, mais en vain, de le dissuader de mener une pareille vie. Cependant Nicolas, qui ne voulait pas avoir l'air de tenter Dieu, fit venir en secret un prêtre qui le confirma dans ses résolutions. Il y persista donc et vécut ainsi vingt ans. Quand le bruit de ce miracle se répandit, on vint à lui de toutes parts. Ce fut alors que, cherchant un lieu plus solitaire, une vision lui indiqua un endroit dans la vallée de la Melch où on lui fit bâtir une petite cellule de trois pas de long sur un pas et demi de large, qui fut consacrée par Thomas,

coadjuteur de l'évêché de Constance, et ensuite visitée par Othon, évêque de cette même ville. L'archiduc Sigismond d'Autriche expédia auprès de lui son médecin Burckhard de Hornek, qui l'observa attentivement pendant plusieurs jours. Frédéric III, empereur d'Allemagne, envoya dans le même but des ambassadeurs auprès de frère Klaus. Quand on lui demandait comment il pouvait ainsi vivre sans rien prendre, il se contentait de répondre : *Dieu le sait.*

Lors de la diète de Stanz, qui se tint le 14 décembre 1481, il y avait déjà quatorze ans qu'il menait cette vie. Les dimanches et jours de fêtes seulement il assistait avec tout le monde à l'office divin à Saxeln; il allait aussi annuellement à la grande procession de Lucerne et aux pèlerinages où l'Église attachait des indulgences. Quand l'âge ne lui permit plus de marcher beaucoup, il fit bâtir, avec les dons qui affluaient de toutes parts, une chapelle où il entendait la messe tous les jours et communiait trois fois par mois, après s'être confessé. Il n'avait aucun livre, car il ne savait ni lire ni écrire; les traditions nous ont conservé quelques-unes des prières qu'il affectionnait le plus. De minuit à midi il priait, ensuite il recevait ou se promenait en priant. Sigismond, duc d'Autriche, et sa femme Éléonore, fille du roi d'Écosse, lui envoyèrent un magnifique ornement pour sa chapelle, et en ce temps Albert de Bonstetten écrivit sa vie pour Louis XI, roi de France. Conformément à son vœu, il ne remit plus le pied dans sa maison, mais de temps en temps il faisait venir sa femme et ses enfants pour les exhorter à l'amour de Dieu. Lorsqu'à la diète de Stanz la confédération courait risque de se dissoudre, les confédérés ne pouvant s'entendre, Nicolas se rendit auprès d'eux et parvint à les réconcilier *. Il vécut encore six ans après, mais il sentait déjà sa fin approcher. Quelque temps avant sa mort, il fut accablé d'une maladie qui le fit cruellement souffrir. Il mourut à l'âge de 70 ans, précisément le jour anniversaire de sa naissance, dans les mêmes sentiments qu'il avait eus toute sa vie. Son corps fut déposé dans l'église de Saxeln, et on rapporte que, le jour de ses funérailles, il ne se dit dans le pays d'autre messe que celle qui fut célébrée pour son enterrement, car tous les prêtres avaient voulu y assister. En 1518, il fut déposé dans un autre tombeau plus riche, et ensuite canonisé en 1669. L. N.

(*) *Voir* les belles pages que Jean de Müller (*Histoire de la Confédération suisse*, liv. V, ch. 2) a consacrées au pieux anachorète à l'occasion de cette diète de Stanz. S.

FLUIDES. C'est le nom qu'on donne à tout corps dont les molécules sont assez peu cohérentes entre elles pour pouvoir glisser aisément les unes sur les autres. Ainsi l'eau est un fluide, l'air aussi est un fluide; et ce mot est aujourd'hui fréquemment employé pour désigner collectivement les gaz et les liquides (*voy.* ces mots), quoique ces deux sortes de corps diffèrent beaucoup par leurs propriétés physiques et qu'ils n'aient vraiment de commun que la mobilité de leurs molécules les unes sur les autres. Cette différence est si bien établie qu'on la spécifie en ajoutant le mot *élastique* au mot *fluide* quand on veut désigner les gaz, qu'on nomme alors *fluides élastiques*. *Voy.* Gaz.

Dans l'ignorance où l'on est sur la nature du calorique, de la lumière et de l'électricité, et par suite de la rapidité avec laquelle ces agents se meuvent au milieu des corps, on les a aussi désignés par le mot de *fluide* (*fluide lumineux*, *fluide électrique*) : on dit donc que le calorique est un fluide. Quant à l'application que les anciens physiciens faisaient de ce mot à un tas de blé, à un tas de sable, en disant que c'est une *masse fluide*, celle-ci est tout-à-fait vicieuse. Un grain de blé, un tas de sable, sont chacun un corps solide dont les molécules restent parfaitement agrégées; et une réunion considérable de ces petits corps, de manière à en former une masse, ne saurait jamais constituer un fluide, quoiqu'ils puissent individuellement glisser les uns sur les autres.

Maintenant que nous avons fixé nos idées sur ce qu'on doit entendre par *fluides*, *fluidité*, nous devons examiner quelle est la cause probable de cet état particulier des corps. Les Cartésiens, ainsi que Hook, Boyle et autres physiciens

de la même école, expliquent la fluidité par un mouvement intestin, irrégulier et continuel des particules. Musschenbroek nie péremptoirement ce mouvement intestin des fluides, et fait observer que, si l'on examine une particule liquide parfaitement en repos à l'aide du microscope, on n'y remarque aucun mouvement intestin. Si le liquide observé se trouve être de l'eau qui ne soit pas parfaitement pure, le microscope pourra bien vous faire apercevoir de petits corpuscules qui y sont en suspension, mais ils y restent dans le plus profond repos. Musschenbroek fait observer avec raison que ces petits corpuscules seraient en mouvement si les particules du fluide se mouvaient. Le même auteur oppose encore à ce prétendu mouvement intestin des fluides l'attraction de leurs parties, qui, se faisant en sens contraire, doit maintenir les particules en équilibre, et par conséquent en repos. Boërhaave prétendait, sans doute avec plus de raison, que le calorique est la cause de la fluidité, et il n'a point hésité à dire que l'atmosphère serait réduite en un corps solide par la privation de cet agent. En effet, toutes les probabilités sont que c'est le calorique qui est la cause, et l'unique cause, de la fluidité des corps, et c'est sa présence dans des proportions variables qui constitue les trois formes principales de la matière, les formes solide, liquide et gazeuse. L'éther sulfurique, qui est toujours liquide dans notre climat, deviendrait solide en Sibérie, et serait un gaz permanent si on le transportait dans la zone torride.

Mais quelle forme le calorique donne-t-il aux particules fluides pour qu'elles glissent ainsi les unes sur les autres? Tout fait présumer qu'elles sont sphériques, et toutes les molécules liquides qu'on peut soumettre à l'inspection du microscope paraissent avoir une forme sphérique: tels sont les globules du sang, du lait, de la sérosité, et l'on retrouve cette même forme dans les huiles, dans le mercure. Derham, ayant examiné dans une chambre obscure sous quelle forme paraissent les vapeurs, trouva à l'aide du microscope qu'elles semblaient résulter d'un assemblage de globules sphériques.

Ainsi d'après toutes les probabilités c'est le calorique qui, en écartant les unes des autres les molécules des corps, en leur faisant perdre leur adhérence, leur donne cette mobilité respective qui constitue la fluidité. Mais le calorique modifie-t-il aussi la forme des molécules liquides? cessent-elles d'être polyédriques, anguleuses, comme elles l'étaient lorsque par leur agrégation elles constituaient un corps? Cela paraît peu probable; car les formes des molécules matérielles doivent être primitives, inaltérables, et l'on pense assez généralement que, dans l'état de fluidité, ces molécules sont entourées d'une couche de calorique ou peut-être d'électricité qui leur donne la forme sphérique.

On trouvera aux mots Gaz, Liquides et Solides, d'autres détails sur les propriétés physiques de ces trois formes affectées par la matière. A. L-d.

FLUOR, *voy.* Phthore.

FLUORIQUE (acide), *voy.* Acides.

FLUTE, instrument de musique à vent dont la forme, dans la succession des temps, a subi de nombreuses modifications. Les poëtes anciens attribuaient à Apollon, à Pallas, à Mercure, à Pan, l'invention de la flûte (*αὐλός*), et ces traditions fabuleuses prouvent du moins que cet instrument est fort ancien.

L'instrument champêtre désigné par Virgile sous le nom d'*avena* ne fut autre chose qu'un simple tuyau de paille d'avoine; on appelait *calamus* un roseau creux, et par *syrinx* ou *fistula* on désignait un certain nombre de roseaux de différentes grandeurs unis ensemble. Il est à présumer que ces instruments, essais informes de l'enfance de l'art, précédèrent l'invention des trous au moyen desquels un même tube peut rendre plusieurs sons.

Les monuments les plus antiques de l'Inde prouvent que les peuples de ces contrées ont de temps immémorial connu la flûte. Selon le père Amyot, le *yo* des Chinois est une espèce de flûte à trois trous, dont les plus anciens auteurs de ce peuple singulier ont parlé. Différentes espèces de flûtes sont aussi représentées sur les plus anciens monuments de l'Égypte.

Les Grecs et les Romains, qui se servaient beaucoup de cet instrument, en varièrent de bien des manières la forme et la grandeur. On fit des flûtes de tout bois et de toute matière; suivant Plutarque, on en fabriqua d'abord avec l'os de la jambe d'un cerf, d'une biche ou d'un âne, et de là sans doute le nom de *tibia*.

Les anciens auteurs nous parlent de flûtes courbes, longues, petites, moyennes, simples, doubles, gauches, droites, égales, inégales, et de quantité d'autres. Les titres des manuscrits des comédies de Térence indiquent que ces pièces furent représentées au son des flûtes et font connaître le genre de ces instruments.

Les joueurs de flûte se mettaient autour de la bouche une espèce de ligature ou bandage en cuir qui avait été inventé dans la Grèce et qui s'appelait φορβειά: cette ligature était percée d'un trou par lequel on introduisait l'instrument dans la bouche; elle servait à donner plus de force et à maintenir le gonflement des joues causé par les efforts que faisait l'exécutant pour obtenir un grand son. M. Fétis n'adopte point cette opinion des antiquaires, qui cependant ont donné des preuves à l'appui de leur assertion. Il est inutile sans doute de faire observer ici que les instruments pour lesquels on faisait usage du *phorbeia*, bien que désignés sous le nom générique de flûte, ne ressemblaient pas plus à notre flûte moderne qu'à l'*avena* des Latins.

Théodore, père de l'orateur Isocrate, était facteur de flûtes; cet état lui avait procuré une fortune considérable qui le mit à même de donner à ses enfants une éducation très soignée et lui permit de salarier dans les cérémonies religieuses un chœur de chanteurs au nom de sa tribu.

Il y avait à cette époque des flûtes d'un très grand prix. Selon Lucien, Isménias de Thèbes en paya une à Corinthe trois talents, somme énorme équivalant à près de 18,000 francs. Il est vrai qu'Isménias était cité pour son luxe excessif et sa folle prodigalité.

Parmi les courtisanes de la Grèce, quelques-unes se rendirent célèbres par leur talent à jouer de la flûte; plusieurs d'entre elles avaient coutume d'accompagner, dans les festins donnés par de riches particuliers, les danses mimiques de leurs compagnes, et amassaient ainsi une fortune considérable.

La flûte *traversière*, la seule en usage aujourd'hui dans nos orchestres, est fort ancienne. L'abbé Barthélemy, dans sa savante explication de la mosaïque de Palestrine, a très bien établi la différence entre la flûte *droite* et la flûte *oblique*, qui était connue des anciens, ainsi que le prouvent les passages des auteurs qu'il a cités. Un bas-relief représentant des génies bachiques, et que Visconti a publié dans le Vme volume du Musée *Pio-Clementino*, nous en offre une preuve incontestable, en ce que le dernier de ces génies à droite joue d'une flûte traversière. Coustou n'a donc pas eu tort de donner à sa jolie statue représentant un Faune jouant de la flûte, qui est aux Tuileries, une flûte traversière.

La flûte traversière a été connue en France dans les siècles reculés; il est probable qu'elle a été ensuite abandonnée, sans qu'on puisse savoir pourquoi. M. Fétis nous a fourni une preuve bien curieuse de son existence chez nous au XIIe siècle, en nous apprenant (*Revue mus.*, tome XI, page 241) qu'il a découvert dans le cimetière de Péronne, en Picardie, un fragment d'un bas-relief représentant un homme vêtu d'une tunique longue, tenant des deux mains une flûte qu'il embouche comme la flûte traversière, et dont on n'aperçoit que la partie antérieure percée d'un trou. Au-dessus de la figure est une inscription gravée en relief, et portant ces mots :

Chy avyse limayge a gueurlann ly soflet do fystol ky obyt anno Domini
MCLVIIII.

c'est-à-dire : Ici tu vois l'image de Gueurlann, le joueur de flûte, qui mourut l'an du Seigneur 1159.

Lorsque, vers la fin du XVIe siècle, on fit les premiers essais de musique dramatique à Florence et à Venise, la flûte traversière n'était point en usage en Italie; elle n'était pas non plus connue en France; mais on s'en servait en Allemagne: on l'appelait *flûte suisse*. On en trouve la figure dans le traité des instruments de

Martin Agricola, publié à Wittenberg en 1529.

Quantz, maître de flûte de Frédéric II, roi de Prusse, nous apprend, d'après le témoignage de Michel Prætorius (*Syntagma musicum*), qu'en 1620 on ne connaissait encore en Allemagne que la flûte sans aucune clef, et que les Français sont les premiers qui ont perfectionné cet instrument en y ajoutant la clef servant à faire le *ré dièze* ou *mi bémol*. Le professeur royal en ajouta ensuite une seconde; il est aussi, à ce qu'il paraît, l'inventeur de la coulisse servant à hausser ou baisser le diapason de l'instrument.

Philibert, musicien de Louis XIV, fut le premier, en France, qui se distingua sur la flûte; après lui vinrent La Barre et Hotteterre le Romain, et à ceux-ci succédèrent Buffardin et Blavet, qui l'emportèrent de beaucoup sur leurs prédécesseurs.

Dans le courant du XVIIIe siècle, les Allemands perfectionnèrent à leur tour la flûte en y ajoutant successivement des clefs jusqu'au nombre de neuf et quelquefois davantage; ils adoptèrent généralement la flûte descendant à l'*ut* et au *si* naturel. Depuis une trentaine d'années ils en ont fabriqué donnant le *la* et même le *sol* grave du violon; mais celles-ci n'ont été adoptées que par un très petit nombre de professeurs.

Les Anglais, les Italiens et les Français ont pris, les uns plus tôt, les autres plus tard, la flûte à huit et à neuf clefs.

Le système de construction de la flûte était vicieux quant au principe, c'est-à-dire à la place des trous, à leur nombre et à leur dimension. M. Bœhm, première flûte du roi de Bavière, a imaginé, il y a environ six ans, un instrument sur un plan tout-à-fait neuf et basé sur les principes rigoureux de l'acoustique; son invention, négligée d'abord, vient d'être adoptée par la presque totalité des professeurs les plus distingués de Paris, et par nombre de professeurs et d'amateurs de la province et de l'étranger. Sur cette nouvelle flûte il y a un trou pour chacun des douze demi-tons de la gamme: aussi toutes les notes sont-elles sonores et justes.

Indépendamment des noms déjà cités, les virtuoses qui depuis un siècle se sont rendus célèbres par leur exécution sur la flûte sont : Rault, A. Hugot, Devienne, MM. Tulou et Drouet, en France; Quantz et Fürstenau, en Allemagne; Nicholson, en Angleterre.

Les facteurs de flûte les plus renommés de nos jours sont : MM. Rudall, à Londres; Koch et Ziegler, à Vienne en Autriche; Clair Godfroy aîné, à Paris. Ce dernier construit aujourd'hui des flûtes selon le système Bœhm, remarquables sous le double rapport de la perfection du mécanisme et de la beauté du son.

Les méthodes pour cet instrument les plus en usage aujourd'hui en France sont celles de Devienne, de Berbiguier, de MM. Valkiers et Drouet. A. F-C.

Flûte ouverte, *voy.* Orgue.

FLUTE (marine). C'est un bâtiment de charge, autrefois très gros, très lourd chez les Hollandais, un peu plus leste en France, mais toujours solide, large, capable de porter beaucoup et de bien résister aux coups de la mer. Sa marche n'est pas très rapide et dément son nom anglais de *flight*, qui exprime la rapidité du vol. Quand on voit un *fly-boat* aller tranquillement comme une bête de somme dont le fouet peut à peine accélérer la marche, on ne comprend pas que ce soit là le bâtiment-mouche; mais c'est sans doute par antiphrase que les Anglais ont nommé *rapides* et *volants* ces lourds navires que nous appelons *flûte* par corruption du mot hollandais. Les Bataves, en les nommant *fluit* (mot qui signifie la flûte instrument), ont créé une bizarre homonymie, que nous avons adoptée sans faire attention que le *fluit* hollandais est une corruption matelotesque et intentionnellement plaisante du *vlugt*, qui signifie le vol de l'oiseau, et qui n'est autre que le *flight* anglais, le *fliegen* (*Fliege*, mouche) et le *Flug* allemands.

Les bâtiments de guerre qui ne reçoivent qu'une partie de leur armement militaire sont dits *armés en flûtes*.

Les flûtes sont gréées comme les vaisseaux ordinaires, soit qu'elles aient trois mâts, soit qu'elles n'en aient que deux. On emploie les flûtes au transport des troupes, des marchandises ou des provisions destinées aux escadres. A. J-L.

FLUVIALE (LÉGISLATION), *voy.* EAU (*cours d'*), ALLUVION, PÊCHE, NAVIGATION INTÉRIEURE.

FLUX (médecine). Le flux ou écoulement était, pour les anciens pathologistes (dans leurs classifications ils s'attachaient particulièrement aux phénomènes les plus sensibles) une des principales divisions des maladies ; ils admettaient des flux sanguins, muqueux, bilieux, séreux, etc., suivant la nature des matières excrétées. Les noms ont changé : les flux sanguins, par une simple traduction, sont devenus des hémorragies, les flux muqueux ont été attribués aux inflammations, etc., suivant que les mêmes faits ont été envisagés d'une manière et d'après des opinions différentes.

Quoi qu'il en soit, les flux constituent bien souvent la maladie; la déperdition qui a lieu entraine une faiblesse croissante ou des incommodités de diverse nature, et doit être réprimée au plus tôt, ce à quoi l'on arrive par des moyens qui seront indiqués aux mots HÉMORRAGIE, LEUCORRHÉE, etc. F. R.

FLUX ET REFLUX, *voy.* MARÉE et MER.

FLUXION (algèbre). Newton a donné le nom de *fluxion* à la vitesse avec laquelle chaque partie d'une étendue engendrée par une autre étendue se trouve décrite. Si, par exemple,

m m.........r
A R

le point *m*, mis en mouvement de A, décrit la ligne droite A*m*, et la vitesse à R étant de nature à décrire d'un mouvement uniforme de ce point R la ligne R*r* dans un temps donné, R*r* représente alors la fluxion de la ligne variable A*m*.

Le nom de *différence*, qu'on donne aux progrès infiniment petits d'une ligne ou d'une figure, vient de ce qu'en effet une étendue qui s'agrandit ou diminue par degrés, ou dont on considère successivement les progrès, diffère en quelque sorte à chaque instant d'elle-même par ces progrès infiniment petits ou instantanés. On peut supposer que cette différence ou fluxion est elle-même engendrée par une autre fluxion ; la surface génératrice d'un cube, par exemple, pourra être engendrée par une ligne qui sera elle-même engendrée par un point. La première différence sera exprimée par dx suivant Leibnitz, ou par $\dot{x}$ suivant Newton, la seconde par ddx ou $\ddot{x}$, et la troisième par $dddx$, ou $\dddot{x}$, etc.; mais les Anglais eux-mêmes ont adopté le caractéristique d de Leibnitz.

THÉORIE DES FLUXIONS. C'est le calcul et l'analyse des fluxions et des quantités *fluentes*. Newton et après lui les mathématiciens anglais nommèrent ces quantités infiniment petites *moments*, les considérant comme augmentation ou diminution momentanée de quantité variable, telle qu'une ligne engendrée par le *flux* d'un point ou qu'une surface produite par le flux d'une ligne; d'où les quantités variables furent appelées *fluentes*, et la méthode pour les trouver *théorie de fluxion*.

La théorie des fluxions procède de deux manières : par la méthode directe appelée le *calcul différentiel* et par la méthode inverse ou *calcul intégral*. La dernière est directement opposée à la première et en est une conséquence. L'une descend du fini à l'infini, l'autre monte de l'infiniment petit au fini; l'une décompose la grandeur, l'autre la rétablit. La méthode directe des fluxions est basée sur ce problème : la longueur de l'espace parcouru étant donnée pour tous les instants, trouver la vitesse à un instant donné. La méthode inverse est basée au contraire sur le problème suivant : la vitesse du mouvement étant donnée pour chaque instant, trouver l'étendue parcourue pendant un instant donné. *Voy.* CALCUL DIFFÉRENTIEL et INTÉGRAL, et INFINI. A. P-T.

FLUXION (médecine), expression de pathologie ancienne désignant l'abord surabondant du sang ou des autres humeurs vers une partie vivante, mais les liquides conservant leur fluidité. Dans l'engorgement et l'inflammation au contraire, ces liquides subissent une décomposition et abandonnent leurs parties les plus denses dont l'accumulation successive amène un gonflement plus ou moins difficile à résoudre. Une stimulation est nécessaire pour déterminer la fluxion, suivant l'a-

phorisme d'Hippocrate, « *Ubi stimulus, ibi fluxus.* » Lorsque la stimulation cesse, la fluxion n'ayant plus lieu, les fluides reprennent chacun le chemin qui lui appartient, et tout rentre dans l'ordre. Lorsqu'au contraire l'état fluxionnaire se prolonge, il donne naissance à l'état inflammatoire qui a des conséquences plus sérieuses et qui exige un traitement plus suivi. Dans la fluxion, en effet, il n'est besoin que d'enlever la cause de stimulation pour ramener l'équilibre dans l'économie. La fluxion artificiellement provoquée est un procédé de thérapeutique souvent employé pour détourner d'un organe important, sur un autre moins nécessaire à la vie, une fluxion maladive.

Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *fluxion* à une inflammation de la membrane muqueuse de la bouche, du tissu cellulaire sous-jacent et même de la peau qui accompagne souvent la carie des dents. F. R.

FO. C'est le nom que les Chinois donnent à Bouddha (*voy.*), par une de ces altérations communes à toutes les langues qui empruntent des noms à d'autres langues avec lesquelles elles ont peu d'affinité. Dans l'origine, ce nom propre sanscrit était traduit assez exactement en chinois par les deux mots *Fo-thou;* mais ensuite l'usage a prévalu comme c'est l'habitude en Chine, de ne conserver que la première syllabe du nom.

Selon les historiens chinois, la religion de Bouddha ou de Fo, ne fut introduite en Chine que la 7e année *young-ping* de l'empereur Ming-ti de la dynastie des Han, correspondant à la 64e année de notre ère. Mais cependant on a lieu de penser que, bien avant ce temps, les doctrines du réformateur indien avaient déjà pénétré en Chine, avec quelques propagateurs enthousiastes de ses principes. L'époque assignée ci-dessus n'est, pour ainsi dire, que l'époque officielle de son intronisation en Chine, et le fait de l'ambassade envoyée par l'empereur Ming-ti dans l'Inde pour s'y instruire à fond des principes de cette nouvelle religion et pour la rapporter solennellement en Chine, ne peut que confirmer cette conjecture.

Nous n'entrerons pas ici dans l'exposition des doctrines religieuses et philosophiques de Fo ou Bouddha : on peut voir ce qui en a été dit au mot BOUDDHISME par le savant Klaproth*. Ces doctrines sont, en effet, les mêmes pour les bouddhistes des diverses nations qui les pratiquent, à quelques légères différences près que les diverses traductions des écrits bouddhiques, rédigés primitivement en sanscrit, ont naturellement fait naître. Ce n'est que lorsque ces écrits, ou du moins les principaux de ces écrits originaux, seront traduits dans une langue européenne (et on a lieu d'espérer qu'ils le seront dans quelques années**), que l'on pourra se former une idée exacte des doctrines qu'ils enseignent et qui ont eu une si grande influence sur la plus grande partie des populations asiatiques. G. P.

FOC, *voy.* MAT.

FOË (DANIEL DE), auteur du livre si connu de *Robinson Crusoe*, naquit à Londres vers l'an 1663. Il était fils d'un boucher nommé James Foë; mais il prit le nom de *de Foë*, soit qu'il fût d'origine française, ou qu'il voulût le paraître. Sa famille appartenait à la religion des protestants dissidents; et, élevé lui-même dans ses principes, il s'en montra toute sa vie le zélé et puissant défenseur. En 1687, il publia un écrit où il signalait les mesures inconstitutionnelles de Jacques II; et, avec les amis de la liberté, il salua la révolution à laquelle il avait travaillé de

(*) Pour réparer une omission qu'on a pu remarquer à l'article BOUDDHISME, nous rappellerons ici les travaux sur cette matière de M. Schmidt, savant mongoliste, dont nous aurons à nous occuper dans un article à part. Outre l'ouvrage d'un jeune théologien de Strasbourg, Bochinger, trop tôt enlevé à la science, *La Vie contemplative, ascétique et monastique chez les Indous et chez les peuples bouddhistes* (Strasb., 1831, in-8°, chez Levrault), nous citerons encore : Bohlen, *De Buddhaismi origine*, Kœnigsb., 1827; Rémusat, *Mélanges asiatiques*, t. I, et Upham, *History and doctrine of Buddism*, Lond., 1829, in-4°. S.

(**) La Société asiatique possède maintenant la collection à peu près complète des écrits bouddhiques, copiés dans l'Inde par les soins de M. Hodgson et envoyés par lui à la Société, sur la demande de quelques-uns de ses membres. M. E. Burnouf, que des travaux éminents sur les langues sanscrite et zende, ont déjà placé au premier rang des orientalistes, a entrepris la traduction des principaux ouvrages de cette collection, tels que le *Pradjnâ paramita;* et ce grand travail est déjà assez avancé pour qu'il soit permis d'espérer de le voir bientôt livré à la publicité.

son épée et de sa plume. A cette époque, de Foë dirigeait une maison de mercerie; mais, avec cette imprudence qui est trop souvent la compagne du génie, il négligeait les affaires de son commerce, fréquentait des sociétés où ses saillies vives et piquantes le faisaient accueillir avec joie, et consacrait au plaisir des banquets ou à la culture des lettres, les heures qu'il lui aurait fallu employer aux calculs du comptoir. Une faillite en fut la conséquence; mais ses principaux créanciers acceptèrent, sur sa simple signature, un arrangement dont il remplit honorablement les conditions. Son intégrité scrupuleuse alla plus loin encore; car lorsque son sort eut été amélioré par les bienfaits du roi Guillaume III, il satisfit pleinement ceux de ses créanciers qui étaient eux-mêmes tombés dans la détresse ; et, en outre de l'exécution des engagements qu'il avait pris, il réduisit toutes ses dettes, de 17,000 livres sterling, à moins de 5,000, exemple de probité bien louable dans un homme chargé d'une nombreuse famille, et qui n'était soutenu que par son énergie souvent paralysée par des malheurs indépendants de sa conduite.

En 1697, de Foë publia un *Essai sur les projets*, qui prouve une vaste étendue de connaissances et le désir d'être utile à son pays. En 1701, parut *Le vrai citoyen anglais*, écrit dirigé contre les détracteurs de Guillaume. Ce premier essai de la muse satirique de l'auteur eut un débit prodigieux, et lui procura quelques entrevues personnelles avec le roi qui, pourtant, ne s'occupait guère de poésie. Quand le grand jury de Kent présenta, en mai 1701, une pétition par laquelle les membres de la chambre des communes étaient priés en termes peu cérémonieux de s'occuper davantage des affaires publiques et beaucoup moins de leurs querelles d'amour-propre, de Foë fit paraître une remontrance signée *Légion* contre la mise en accusation de Culpepper, de Polhill, de Hamilton et de Champney, qui avaient avoué cet écrit courageux. Vers ce temps, il donna au public un traité sur le pouvoir qui réside dans le peuple d'Angleterre pris collectivement. Les *Raisons qui s'opposent à une guerre contre la France*, qu'il publia ensuite, sont, pour la vigueur du style et la sagesse des pensées, un des plus beaux morceaux qui aient été écrits en anglais.

Au milieu des querelles de parti qui eurent lieu à l'avénement de la reine Anne, de Foë fut en butte aux haines qu'il avait soulevées en suivant, sans dévier, la ligne de l'intégrité, et en dirigeant constamment l'effort de ses talents contre toutes les sortes de malversations ou de folies publiques. Il fut condamné au pilori, à une forte amende et à l'emprisonnement, et fut ainsi ruiné une seconde fois. Dans sa prison, il s'amusa à composer un *hymne au pilori*, dans lequel des sentiments généreux sont mêlés à de piquantes satires contre ses persécuteurs. En 1706, de Foë, mis en liberté, fut envoyé par le gouvernement anglais en Écosse, où, par les renseignements qu'il fournit sur toutes les questions de commerce, d'administration, etc., il ne contribua pas peu à la grande mesure de l'union entre les deux pays. De retour à Londres, il célébra l'Écosse dans un poëme intitulé *Caledonia*, et écrivit l'*Histoire de l'Union*. Puis il s'occupa d'un recueil périodique, *Review*, dont il avait formé le plan dans sa prison, et qui ouvrit la voie de la popularité au *Tatler*, au *Spectator*, au *Guardian*; il abandonna pourtant bientôt cette entreprise pour écrire une *Histoire générale du commerce*. De Foë, qui vivait alors retiré à quelques milles de Londres, observant l'insolence du parti jacobite, ne put demeurer passif spectateur des événements, et publia divers écrits en faveur de la dynastie protestante. Cependant, à l'avénement de George Ier, il fut mis cruellement de côté par ceux même à qui ses efforts énergiques avaient le plus profité. Ce traitement injuste lui dicta son *Appel à l'honneur et à la justice*. Une attaque d'apoplexie, causée par le vif chagrin qu'il ressentit à cette occasion, faillit l'emporter; mais ce choc servit à le détacher de la politique et à tourner son esprit vers des compositions d'un autre genre, et ce fut à cette époque de sa vie qu'il écrivit les *Aventures de Robinson Crusoe*. Cet ouvrage eut immédiatement le succès extraordinaire qu'il méritait. Il y règne, en effet, un air de réalité qui

n'appartient point d'ordinaire aux écrits de pure fiction : de là vient que, tandis qu'il captive l'attention de l'enfance, il fixe aussi celle de l'âge mûr. C'est le livre de tous les pays, de tous les âges, de toutes les classes; il fait les délices des gens sans éducation, et amuse les personnes de l'esprit le plus cultivé. Il contient en outre, sinon un traité, au moins une espèce de système pratique d'éducation naturelle mis en jeu avec des détails d'une vérité et d'une simplicité charmantes. Quant à la supposition absurde que l'auteur s'était approprié les papiers d'un mousse écossais nommé Alexandre Selkirk qui, à la suite d'un naufrage, avait vécu trois ou quatre ans dans l'île de Juan Fernandez (*voy.*), Chalmers et Wilson en ont fait justice en prouvant que Selkirk n'avait point de papiers à perdre; et d'ailleurs, quand on admettrait que de Foë eût puisé à cette source quelques idées, en quoi cette circonstance diminuerait-elle le mérite de son génie qui sut donner la vie à ces ossements arides? De 1720 à 1728, de Foë publia encore plusieurs ouvrages dont les principaux sont : la *Vie du pirate Singleton*, *Nouveau Voyage autour du monde*, *Histoire de Duncan Campbell*, les *Mémoires d'un cavalier*, le *Journal de la Peste*, l'*Histoire politique du Diable*, *Le parfait Négociant anglais*, et le *Plan du commerce de l'Angleterre*. Enfin, après une vie laborieuse et agitée, de Foë mourut à l'âge de 68 ans. C'était un homme d'un caractère bon et honnête, d'un génie plein de vigueur uni à un jugement clairvoyant, brillant dans la conversation, d'un esprit entreprenant, mais doué de peu de prudence. La fertilité de l'invention, la netteté des conceptions, la clarté du style et une simplicité inimitable caractérisent ses productions. Quoique le mérite de de Foë, soit comme citoyen, soit comme écrivain, ait été du premier ordre, peu d'hommes ont été traités plus injustement par leurs contemporains. Ses écrits politiques sont une mine qui offre de riches trésors d'éloquence, de sagesse et de vérité; cependant la renommée de cet auteur s'appuie principalement sur les ouvrages fruit de son imagination, et parmi tout ce qui a été publié dans ce genre, *Robinson Crusoe* occupera toujours un des premiers rangs. L. G-s.

FŒDOR I-III, *voy.* Russie, Godounof, etc.

FŒDOR IVANOVITCH, artiste très distingué, né en 1765, dans une horde de Kalmuks, sur les frontières de la Russie et de la Chine, fut pris par les Russes en 1770 et amené à Saint-Pétersbourg. L'impératrice Catherine II prit sous sa protection particulière le jeune serf, et lui donna, lors de son baptême, le nom de Fœdor Ivanovitch. Toutefois elle le céda dans la suite à la margrave, alors princesse héréditaire, Amélie de Bade, qui prit soin d'étendre ses progrès dans l'instruction. Après avoir fréquenté les écoles de Carlsruhe et passé quelque temps au *Philanthropinum* de Marschlins, Fœdor s'adonna à la peinture. Se trouvant déjà fort avancé dans cet art, il se rendit en Italie et passa sept ans à Rome où son talent se développa sous plusieurs rapports. Il quitta Rome pour accompagner, en qualité de dessinateur, lord Elgin (*voy.*) dans son voyage en Grèce; il le suivit à Londres pour surveiller la gravure de l'ouvrage d'Elgin. Après un séjour de trois ans dans cette ville, il retourna à Carlsruhe, où le grand-duc Charles-Frédéric le nomma peintre de sa cour, emploi que Fœdor conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1828.

La nature semblait l'avoir destiné plutôt à la sculpture qu'à la peinture. Au moyen d'une application constante à l'étude de l'antique et des grands maîtres de l'ancienne école florentine, il s'était parfaitement approprié leur style précis, vigoureux, grandiose. On remarque dans ses têtes une étonnante variété, et le don de particulariser ses individus. Toutefois il lui manqua la grâce indispensable pour bien peindre des femmes. On lui doit quelques gravures qui dénotent une main de maître, entre autres celle des portes de Ghiberti de Florence, et celle d'une Descente de croix, d'après Daniel de Volterre. Il travailla fort peu dans ses dernières années : aussi une série de représentations historiques qu'il avait ébauchées d'après le Nouveau-Testament est-elle restée inachevée. *C. L.*

FŒTUS. Nous avons fait connaître

au mot EMBRYON les diverses parties qui entrent dans la structure de l'œuf de la plupart des animaux et de l'homme en particulier; nous avons en même temps montré que les mammifères seuls offrent dans l'évolution de leur germe un véritable état *fœtal*, pendant lequel l'embryon, déjà considérablement accru, puise sans cesse dans l'organe utérin les matériaux nécessaires à sa nutrition. L'époque à laquelle a lieu cette communication entre la circulation de l'embryon et celle de la mère est fixée du deuxième au troisième ou quatrième mois de la gestation. Ainsi qu'on l'a dit, il s'établit d'abord une adhérence entre une partie plus ou moins considérable du chorion, devenu plus vasculeux, et la tunique muqueuse de la matrice. A ces filaments sanguins des premiers temps de la grossesse succède bientôt un organe nommé *placenta*, particulier aux mammifères et formé de ramifications veineuses et artérielles. De ce placenta naît le *cordon ombilical*, essentiellement constitué par la *veine ombilicale* et les deux artères du même nom. La veine ombilicale, entourée par les deux artères ombilicales réunies et contournées en spirale, entre par l'anneau ombilical du fœtus, et là, se dégageant des deux artères précédentes, se dirige vers la base du foie. Elle se partage alors en deux branches, dont l'une se divise dans l'organe de concert avec la veine-porte, et dont l'autre, nommée *canal veineux*, se termine brusquement dans la veine cave inférieure. Les deux artères, après avoir franchi l'ombilic, s'éloignent aussi l'une de l'autre, se portent sur les côtés de la vessie, et débouchent, l'une à droite, l'autre à gauche, dans l'artère hypogastrique.

La veine ombilicale, comme il est aisé de le concevoir, a pour usage de transmettre le sang artériel que le placenta reçoit des parois de l'utérus au foie et au cœur du fœtus. Les artères ombilicales au contraire servent à rapporter au placenta le sang qui a perdu ses propriétés nutritives en parcourant les organes. Le placenta enfin, par ses nombreux vaisseaux sanguins qui plongent, comme autant de suçoirs ou de racines, dans la circulation de la mère, y greffe pour ainsi dire celle du *fœtus*.

La circulation propre du fœtus n'est pas moins curieuse. En effet, le sang artériel versé par le canal veineux dans la veine cave inférieure, mêlé au sang veineux qui du foie est versé par les veines hépatiques dans la même veine cave inférieure, arrive dans l'oreillette droite du cœur et s'y mélange avec le sang purement veineux ramené par la veine cave supérieure. Une partie de ce sang mélangé reflue dans l'oreillette gauche, qui communique avec la droite par une ouverture nommée *trou de Botal*, et vient remplir l'oreillette gauche, qui, ne recevant que fort peu de sang des poumons inactifs, ne pourrait sans cela prendre le développement et l'énergie dont elle et le ventricule gauche auront besoin dès le commencement de la vie extra-utérine. Une autre partie du sang mélangé passe dans le ventricule droit, comme chez l'adulte, et est poussée dans l'artère pulmonaire pour se rendre en petite quantité aux poumons. En effet, la plus grande partie de ce sang arrive directement par un vaisseau de communication placé entre le tronc même de l'artère pulmonaire et l'aorte dans la circulation générale.

L'explication que nous venons de donner de la circulation fœtale est, à peu de chose près, puisée dans le mémoire que M. Martin-Saint-Ange a présenté à l'Institut. Elle est plus à l'abri de la critique, sous bien des rapports, que celles qu'ont adoptées d'autres physiologistes.

Quant à la respiration du fœtus, il est probable qu'elle a lieu dans le placenta, et que l'oxygène que transporte avec lui le sang artériel de la mère agit sur le sang veineux du fœtus ramené par les artères ombilicales, comme l'oxygène de l'air tenu en dissolution dans l'eau agit sur le sang veineux des poissons dans les branchies. Il n'y a point, en effet, communication directe entre la circulation de la mère et celle du fœtus, mais seulement simple exhalation. Le foie, qui, dans la vie intra-utérine, possède un volume énorme, n'est point non plus étranger à cette fonction. La respiration pulmonaire s'établit dès la naissance et aussitôt que l'enfant a la tête hors du sein de la mère. A partir de cette époque, le trou de Botal se ferme; le canal artériel et le canal vei-

neux, la veine et les artères ombilicales s'oblitèrent; le foie diminue; le *thymus*, organe comme glanduleux, dont on ignore l'usage et qui s'étend de la partie moyenne du cou jusqu'au diaphragme, commence à disparaître, et les artères des membres inférieurs, dont le sang n'est plus détourné pour aller au placenta, augmentent considérablement de capacité. C. L-R.

FOHI, *voy.* Fou-hi.

FOI (*fides*). En philosophie, ce mot s'entend d'une croyance sans motifs, ou dont les motifs ne sont pas absolument suffisants pour produire la conviction ou la croyance avec certitude absolue. Ce mot signifie encore la croyance accordée à des propositions scientifiques sur la parole des savants qui en ont fait la démonstration ou l'expérience. Toutes nos croyances portent, en effet, sur des jugements de la vérité desquels nous nous sommes assurés par nous-mêmes et sans que nous ayons besoin du témoignage d'autrui, ou sur des jugements que nous ne croyons, au contraire, qu'en nous en rapportant à ce que nous disent nos semblables. Les premiers sont certains pour nous d'une certitude simple, immédiate, et toute personnelle; les seconds, au contraire, le sont d'une certitude mixte, médiate, et qui n'est pas purement personnelle. En effet, il faut, pour que nous y croyions, que nous soyons persuadés que ceux qui nous parlent sont eux-mêmes certains de ce qu'ils nous disent; notre foi suppose donc la leur. *Voy.* Certitude.

Mais la foi à l'autorité (*voy.*), que cette autorité soit du reste vraie ou fausse, suppose en définitive aussi la foi à la connaissance purement personnelle; car, pour que l'homme croie à un enseignement quelconque, il faut qu'il commence par ajouter foi au témoignage de ses propres sens. C'est donc ce témoignage des sens, tant externe qu'interne, ainsi que la confiance en la vérité des conceptions de la raison pure, primitives ou déduites, en un mot la foi à l'intelligence humaine, qui mérite le nom de foi philosophique par excellence. En effet, toutes nos croyances primitives, toutes nos connaissances fondamentales sont admises sans motifs (*à priori*), bien qu'on ait dit et répété des milliers de fois que nos croyances naturelles et primitives ont des motifs.

Il n'est pas difficile, effectivement, de comprendre que ces motifs, s'ils existaient, seraient d'autres idées, d'autres jugements, et que ces idées, ces jugements, seraient les connaissances véritablement premières. Mais alors de deux choses l'une: ou elles sont crues sans motifs et nous avons gain de cause, ou elles ont à leur tour des motifs qui ne peuvent pas plus faire foi par eux-mêmes que les connaissances qui leur sont inférieures, ce qui oblige à s'élever de motif en motif à l'infini, sans jamais pouvoir atteindre une croyance primitive. Le système des motifs de certitude des connaissances premières est donc le plus sceptique qu'il soit possible de concevoir.

Pourquoi, par exemple, croyons-nous au témoignage de nos yeux quand il nous atteste l'existence d'un corps, d'un arbre par exemple, en face de nous? Dira-t-on que c'est parce que nous voyons cet arbre? Mais qu'on y prenne garde : si l'on demande des motifs pour croire au témoignage des sens, il n'y aura pas de *parce que*, car alors il s'agit justement de savoir si nous voyons un arbre. Dire que nous croyons à ce que nous voyons parce que nous le voyons, c'est donc dire que nous croyons parce que nous croyons; c'est ne rien dire, ou plutôt c'est tomber dans un cercle vicieux des plus grossiers. Il en est ainsi de tous les autres sens, du sens intime ou de la conscience, et de la raison. Toute connaissance qui n'a pas d'autre raison connue qu'elle-même est sans motif.

La foi philosophique a toujours lieu dans toutes nos connaissances primitives, empiriques ou rationnelles, et elle a lieu encore dans la conception du rapport des connaissances dérivées à celles qui leur servent de principes ou de prémisses. Si nous ne voulons pas croire aveuglément et témérairement tout ce que les hommes disent, soit en matière de faits, soit en matière de raisonnements, nous sommes obligés de discuter à part nous leurs titres à notre créance, et ainsi notre foi à l'autorité même repose sur nos connaissances et nos croyances primitives et personnelles. Une autorité ne peut donc être

telle à nos yeux qu'à la condition que nous soyons à nous-mêmes une première autorité. Mais de ce qu'une autorité est reconnue, ce n'est pourtant pas une raison pour que celui qui croit en elle abdique sa qualité d'être raisonnable et croie sans intelligence; une semblable croyance ne serait-elle pas d'ailleurs plus de nom que de réalité? J[h] T.

La foi religieuse, indépendamment de l'autorité, repose encore sur une espèce d'intuition, sur un sentiment intime, sur le besoin d'admettre comme vraies des idées dont notre raison n'a aucune espèce de certitude, qu'elle ne nous présente pas comme évidentes, comme appuyées de preuves probantes avec nécessité, contre lesquelles peut-être, si on l'écoutait, elle aurait même des doutes à exprimer, et qui font naître en elle des objections plus ou moins graves; idées que l'homme embrasse néanmoins comme nécessaires à son existence, à sa dignité, à son repos, et auxquelles il tient fréquemment plus qu'à la vie. Aussi n'est-il pas rare qu'il fasse le sacrifice de celle-ci pour conserver et sauver ces idées. *Voy.* MARTYR.

Ce sentiment intime qui s'attache à des objets que les yeux de l'homme n'ont jamais vus, qu'aucun de ses sens n'a jamais pu atteindre, a été regardé par les uns comme une révélation intérieure qui se transmet héréditairement d'homme à homme et exerce plus ou moins d'empire sur les individus, selon qu'ils ont développé davantage l'une ou l'autre de leurs principales facultés; d'autres n'ont voulu y reconnaître que l'effet de l'éducation, de doctrines transmises, d'habitudes prises, et avant tout d'une grande paresse intellectuelle. On accepte et conserve les impressions, disent-ils, telles qu'on les a reçues, sans essayer de s'en rendre compte pour démêler ce qu'il peut y avoir de vrai ou quelle part y a été faite à l'erreur, au mensonge.

Au reste, la foi est naturelle à l'homme, car ce qu'il peut connaître par lui-même est peu de chose, et souvent la réalité fait apparaître à ses yeux des objets dont l'existence auparavant lui avait paru douteuse ou impossible. Il apporte ici-bas ou développe en lui des idées de bonheur, d'excellence, de perfection idéale, auxquelles rien ne répond dans cette vie et qui sont pour lui le gage d'une vie à venir; il est obligé de reconnaître à tout moment que la vérité n'est pas subordonnée à sa faible compréhension, et que même, au milieu de tant d'individus divers, la raison chez les uns se renferme dans des limites qu'il est donné à d'autres de franchir, limites qu'une nature mieux douée encore dépasserait sans doute d'une distance beaucoup plus grande. Ces sortes d'observations lui recommandent, lui font une loi de ne point nier absolument tout ce qu'il ne peut comprendre, et il croit ainsi d'autant plus volontiers qu'il désire davantage; et ce désir même, le besoin qu'il a de la vérité de sa croyance, il le regarde comme garantissant cette dernière, comme l'appuyant d'une preuve irréfragable.

Cette disposition à croire, ou à remplacer la certitude par la foi, est la base de la *religion*, à laquelle la révélation n'offre un fondement solide qu'autant que l'homme est poussé intérieurement à l'admettre comme vraie, sans que l'intelligence, son oracle habituel, la lui présente comme telle, sans que le raisonnement l'ait rendue évidente à ses yeux. En effet, la religion n'est autre chose que la foi embrassant un enseignement quelconque sur l'infini et sur les intelligences qui y président.

La foi s'applique à l'absolu en général. On n'a pas foi seulement en Dieu, en l'immortalité, en Jésus-Christ fils de Dieu, en Mahomet son prophète : on a foi aux principes moraux, politiques, æsthétiques; on s'attache invinciblement à l'idée du bien, du beau, du vrai; on a foi en soi, on a foi en autrui. Partout on place au-dessus de la certitude cette espèce d'instinct qui admet sans preuves et résiste même au raisonnement.

Mais relativement au monde infini, la foi est en quelque sorte une réminiscence, le souvenir d'un ordre de choses auquel nous aurions déjà appartenu; dont il ne nous reste cependant qu'une idée confuse, mais dont nous souffrons d'autant moins la négation que nous avons l'espérance d'y rentrer.

La foi n'est pas, comme le dit Voltaire, une incrédulité soumise; car le plus souvent elle s'établit avant qu'il y ait

place dans l'esprit pour le doute et l'incrédulité. Nous n'accorderons pas non plus à l'auteur du *Dictionnaire philosophique* que la foi consiste à croire, *non ce qui semble vrai, mais ce qui semble faux à notre entendement;* car l'entendement qui reconnait la fausseté de ce qu'on veut croire est rebelle à la foi et ne lui permet pas de prendre racine. Mais la foi est bien, comme Voltaire le dit aussi, « le respect pour des choses incompréhensibles, en vertu de la confiance qu'on a dans ceux qui les enseignent; » car l'incompréhension n'implique pas l'idée de fausseté, et ce serait une raison présomptueuse que celle qui rejetterait tout ce qu'il ne lui est pas donné de comprendre.

Cette confiance en ceux qui enseignent les choses incompréhensibles, c'est le respect de l'autorité, qui peut se rapporter à la parole écrite (*voy.* BIBLE, KORAN, etc.), ou à la tradition orale dont un corps s'est rendu dépositaire (*voy.* ÉGLISE), ou à la révélation immédiate bien ou mal entendue (*voy.* PROPHÈTES, JÉSUS-CHRIST, MAHOMET, etc.).

Toutes ces questions reviendront au mot RELIGION, et nous ne craindrons pas de les éclaircir, forts de la pureté de nos intentions. Loin d'être hostiles à la foi, nous la respectons comme étant la lumière et la poésie de la vie; nous sommes convaincus qu'on ne la détruit pas sans briser le lien qui rattache l'homme à l'infini; que la philosophie, souvent regardée comme l'ennemie de la foi, a seulement pour tâche de l'épurer et de la dégager autant que possible des souillures de la superstition et d'une absurde crédulité. *Voy.* ces mots.

La foi, principe de toute religion, est le palladium de l'humanité, en ce qu'elle la rappelle de la fange d'une vie matérielle vers le ciel qu'elle lui montre comme son domaine; et cette foi religieuse influe sur toute notre vie morale, puisque ce n'est qu'en admettant le but final que nous pouvons reconnaître aussi l'importance des moyens propres à y conduire. Car, nous le demandons, quelle valeur auraient tous nos principes en morale, en politique, etc., s'il était faux que l'homme doive aboutir à Dieu? Ainsi l'élément religieux est indispensable pour donner du prix aux choses et aux institutions terrestres. Sans lui, dissolution complète! C'est donc avec raison qu'a dit un député dont on aime à voir l'enthousiasme, peut-être l'utopisme politique, fondé sur des croyances sincères, c'est avec raison que M. Pagès de l'Ariége a dit ce qu'on va lire: « Sans foi religieuse, sans foi morale, sans foi politique, que reste-t-il à un peuple? Il doit voir incessamment tomber toutes les hiérarchies humaines; la famille même doit disparaître. L'homme doit rester seul avec son égoïsme et son intérêt. Ces deux vices deviennent alors des vertus. Comme la science de l'homme, par l'homme et sans Dieu, le conduit à l'isolement, il faut qu'il s'aime seul, puisqu'il est seul. Comme il a brisé tous les liens qui rattachent le fini à l'infini, il ne reste de l'homme que ce qu'il a de terrestre et de grossier; et dès lors le bien-être matériel et l'or qui le procure sont le but unique d'une existence qui sort du chaos et retourne au néant. Comme il croit à l'intelligence et non à l'âme, le cri de la conscience, l'attrait de la sympathie, tous ces trésors de joies et de larmes qui surgissent de la sensibilité, cèdent la place à ces émotions grossières de la sensation, qui pousse au plaisir et repousse de la douleur. »

La religion est donc indispensable au bonheur de l'homme; et ce n'est pas l'orgueil de la raison qui la fonde ou l'accrédite et la maintient : c'est la foi; c'est la raison s'inclinant modestement là où un dogme dont la source ne lui est point suspecte franchit les limites de son domaine; c'est l'intuition parlant plus haut que la raison et la dominant sans la violenter. Sans la violenter, disons-nous; car si les limites de la raison ne sont pas nécessairement les siennes, la foi doit cependant se défier de ce qui blesse la raison, de ce qui est contraire à toutes ses règles : elle peut lui commander la modestie, mais non pas l'abnégation de soi. En d'autres termes, la raison peut bien se soumettre là où elle ne comprend pas, mais elle n'accordera jamais à la foi la vérité de ce qui lui paraît absurde. Car elle aussi s'attribue le caractère de la révélation; et si elle peut se résigner à reconnaître dans la foi une révélation supérieure,

elle ne poussera pas l'humilité jusqu'à lui croire le droit de méconnaître et de renverser ses règles à elle, sanctionnées par le commun accord de tous les hommes éclairés.

Ici nous touchons à la question si grave débattue entre le rationalisme et le supranaturalisme (*voy.* ces mots), question qui peut paraître oiseuse à quelques hommes, en ce qu'il est difficile et impossible, disent-ils même, d'amener l'accord entre la raison et la foi, mais question que l'homme ne saurait écarter, car elle renferme tout le secret de son existence; question qui, repoussant toutes fins de non-recevoir, se reproduit perpétuellement dans l'esprit et réclame une solution que le monde à venir lui réserve sans doute, mais que toutes nos discussions n'aboutissent qu'à embrouiller. Nous ne nous abstiendrons pas toutefois de l'aborder; seulement, cette question devant se présenter de nouveau à l'occasion des articles que nous venons d'indiquer, nous devons la laisser entière jusqu'à ce moment.

Disons encore deux mots sur les expressions dans lesquelles le mot de *foi* entre comme idée principale.

La foi n'est pas seulement subjective, une disposition, un sentiment, une intuition : elle est aussi objective, la matière, l'objet d'une croyance. Sous le premier point de vue on dit : *Ma foi est en Dieu qui a fait le ciel et la terre!* sous le second : *Il a embrassé la foi du Christ*, *il s'est converti à la vraie foi*. Bien des gens professent la foi chrétienne sans avoir la foi. Au reste les deux significations se confondent; car par foi chrétienne on n'entend autre chose sinon la foi de chacun en Jésus-Christ considérée collectivement.

C'est la foi qui sauve, dit le proverbe en appliquant généralement à la disposition de croire à la vérité d'un fait ou d'une assertion une pensée qui, dans la Bible, se rapporte exclusivement à la foi religieuse. Prenant, pour notre part, la pensée biblique dans son sens littéral, nous dirons aussi : Oui, c'est la foi qui sauve; mais à condition qu'elle ne soit pas stérile en nous, qu'elle produise les bonnes œuvres, ou tout au moins les bonnes et nobles pensées. Car, dit saint Paul : « Quand j'aurais toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien » (1 Cor., XIII, 2).

La foi de diverses communions au sein du christianisme a été souvent formulée (*voy.* CONFESSIONS); sous le nom de *profession de foi*, on entend la déclaration publique des principes consignés dans une *confession* de foi. Ce dernier terme se rapporte toujours à la religion, tandis que le premier s'emploie aussi en politique et pour toutes sortes de principes; il est vrai qu'on a aussi mis en usage la locution de *religion politique*. Plût au ciel que la chose qu'on entend désigner ainsi fût plus sincère et plus réellement existante que le terme n'est propre et logique! J. H. S.

FOI (BONNE), *voy.* LOYAUTÉ, SINCÉRITÉ.

FOIE. Le foie a pour usage principal dans l'homme parvenu à la vie extra-utérine d'opérer la sécrétion de la bile et de la verser dans la portion des intestins nommée *duodenum*. On a vu plus haut que, dans le fœtus (*voy.*), il semble surtout agir comme organe complémentaire de la respiration, laquelle ne s'effectue qu'imparfaitement par le moyen des communications vasculaires établies entre la mère et l'enfant. Le volume du foie est alors, proportionnellement au reste du corps, plus considérable qu'il ne le sera jamais plus tard. Si l'on réfléchit que, seul parmi les autres glandes, le foie tire les éléments de sa sécrétion du sang veineux, c'est-à-dire du sang qui a déjà circulé et qui n'est pas retourné au cœur, ni par conséquent au poumon, il devient évident qu'il exerce, même chez l'adulte, une action puissante sur la masse du sang. Il ressemble sous ce rapport au poumon, en ce qu'il diminue, quoique par une voie différente, la quantité proportionnelle du carbone et de l'hydrogène du sang. Les observations pathologiques confirment ce résultat; en effet, des phthisiques qui ont vécu quelque temps avec des poumons presque entièrement détruits par la maladie, présentent presque toujours un foie volumineux. Le sang veineux qui vient ainsi passer dans le foie, comme dans une sorte de crible ou de filtre, est naturellement moins pur que celui de toutes les parties du corps, et cela parce qu'il

a déjà circulé dans les parois de l'estomac et des intestins. Or, des expériences directes ont démontré que les matières liquides ingérées dans l'estomac passent avec une excessive rapidité dans la circulation veineuse abdominale. On a donné le nom de *veine-porte*, à cause de son usage, au tronc veineux formé par la réunion des veines abdominales qui se rendent au foie. Cette veine se divise en une infinité de ramifications qui forment en grande partie la trame organique de la glande. En effet, quand on pénètre profondément, on découvre au moyen de la loupe, une infinité de granulations dont la réunion constitue le viscère. Chacune de ces granulations est constituée à son centre par l'origine d'un des nombreux sécréteurs de la bile; à sa circonférence, par les divisions capillaires et de la veine-porte et des veines *hépatiques* (ἧπαρ, -ατὸς foie) chargées de reprendre le sang purifié de la veine-porte et de le reporter vers le cœur, et par celles de l'*artère hépatique* qui fournit au foie le sang artériel que réclame sa nutrition.

L'ensemble du foie est d'une couleur rouge-brun et constitue la plus grosse glande du corps humain; sa forme est celle d'une portion d'ovoïde coupé dans sa longueur. Ce viscère occupe la région supérieure droite et une partie de la région moyenne et supérieure de l'abdomen. Convexe à sa face supérieure qui est unie, il s'adapte de ce côté à la concavité du diaphragme qui seul le sépare de la cavité de la poitrine; sa face inférieure, qui est fort inégale, repose à gauche sur l'estomac, à droite sur les intestins et le rein du même côté. Son bord antérieur tranchant suit le rebord des fausses côtes droites; son bord postérieur, moins étendu, arrondi, beaucoup plus épais, s'appuie contre la paroi postérieure du ventre et est échancré en cet endroit. Outre son enveloppe séreuse formée par le péritoine qui lui fournit ses attaches, le foie en possède encore une autre plus résistante et fibreuse, vulgairement connue sous le nom de *capsule de Glisson*. Cette membrane fibreuse le tapisse encore jusqu'à un certain point à l'intérieur; car elle forme des espèces de gaînes aux vaisseaux biliaires, aux divisions de la veine-porte et de l'artère hépatique, qui plongent pour constituer le parenchyme de l'organe. Les vaisseaux biliaires, réunis à leur sortie du tissu du foie en un seul canal nommé *hépatique*, versent continuellement de la bile dans la première portion de l'intestin grêle. Mais avant de parvenir à cet intestin, il naît du canal hépatique (qui, au-dessous de cette jonction, prend le nom de *canal cholédoque*) un autre canal nommé *cystique*, lequel, après un assez grand nombre de flexuosités et toujours augmentant de calibre, s'élargit enfin en une petite poche membraneuse de la forme d'une poire dont la grosse extrémité est tournée en bas, et dont la queue, qui représente la fin du canal, regarde en haut. Cette petite poche, appelée *vésicule du fiel*, sert à tenir en réserve une certaine quantité de bile pour l'instant le plus important de la digestion, la chylification. *Voy.* ces deux mots.

Le foie, qui ne manque point dans les vertébrés et se retrouve presque toujours chez les mollusques, est, le plus souvent, chez les animaux, d'un volume proportionnel plus considérable que chez l'homme. Mais indépendamment des différentes configurations dont il est susceptible, suivant les genres et les espèces, il offre, pour son volume relatif, une corrélation constante avec les mâchoires et les dents. Plus les aliments sont broyés, divisés, imbibés de salive dans la bouche, plus il est petit; moins, au contraire, les aliments subissent cette préparation initiale, plus il augmente de volume. C'est ainsi que dans l'embranchement des vertébrés, les serpents, les poissons et les oiseaux, qui avalent leur nourriture toute entière sans la diviser, présentent un foie beaucoup plus gros que chez les mammifères. Enfin, chez ces derniers, les carnivores, les rongeurs et la plupart des édentés offrent aussi un foie de dimensions de beaucoup supérieures à celui des cétacés carnassiers et des ruminants, dont les estomacs multiples exercent un travail fort actif sur les matières alimentaires. C. L-r.

FOI ET HOMMAGE. Suivant le président Bouhier (*Observations sur la coutume de Bourgogne*, ch. 43), la foi et hommage (en latin *fides et hominium* ou *homagium*) était la promesse de fidé-

lité solennellement faite par le vassal à son seigneur avec les marques de soumission et de respect prescrites par les coutumes ou réglées par l'usage des lieux. La foi et hommage était un devoir personnel dû par le vassal à chaque mutation de seigneur ou de vassal, en sorte que chaque vassal la devait au moins une fois dans sa vie. Anciennement on distinguait la foi de l'hommage. La foi consistait dans la prestation du serment de fidélité; l'hommage, dans la reconnaissance faite par le vassal qu'il est *l'homme* de son seigneur, c'est-à-dire son sujet. La foi était due par le roturier pour ce qu'il tenait du seigneur, et l'hommage était dû par le gentilhomme, comme cela résulte d'un arrêt du parlement rendu à Paris le 10 décembre 1238. Le serment de fidélité se prêtait debout après l'hommage; il se faisait entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvait pas venir vers son seigneur, au lieu que l'hommage n'était dû qu'au seigneur même par les vassaux.

Voici quelle était, en France, la forme la plus ordinaire de l'hommage : le vassal, nu-tête, à genoux, les mains jointes entre les mains de son seigneur, sans ceinture, sans épée, sans éperons, prononçait cette formule : « Je deviens votre « homme, et vous promets féauté doréna« vant, comme à mon seigneur, envers tous « qui puissent vivre et mourir, en telle « redevance comme le fief la porte, etc. » Puis le vassal baisait son seigneur sur la joue, et le seigneur lui rendait sur la bouche ce baiser, qu'on nommait *osculum fidei*, et qui ne se donnait qu'aux nobles, à l'exclusion des roturiers. En Espagne, le vassal baisait la main du seigneur. Du reste, les formes de l'hommage ont varié suivant les temps et les lieux. Si l'on s'en rapporte à Guillaume de Malmesbury, celui qui, du temps de Charles-le-Chauve, recevait un fief, baisait le pied de son seigneur. Ailleurs on trouve qu'un évêque d'Angoulême fit hommage au duc d'Aquitaine en lui baisant les bras. Dans le recueil des actes du règne d'Édouard III, on lit que Jean Leukner et Élisabeth sa femme, après avoir fait la foi et hommage en la cour du commun banc, en posant leurs mains sur un lieu qui leur avait été désigné, ont baisé le lieu où leurs mains avaient été posées. Lorsqu'une femme faisait l'hommage, elle ne disait pas au seigneur, *je deviens votre femme,* mais *je vous fais l'hommage pour tel fief.* Si le chef d'une communauté religieuse s'acquittait de ce même devoir, il employait cette formule : « Je vous fais « hommage, je vous serai fidèle et loyal, « et je reconnaitrai toujours tenir de vous « seul les fonds dont vous êtes seigneur. »

Dans les derniers temps du régime féodal, on confondait la foi avec l'hommage, et l'un et l'autre n'étaient dus que pour les fiefs.

On trouve des exemples d'hommage dès le temps de la première formation des fiefs : ainsi, après la mort du duc d'Aquitaine Eudes, en 784, Charles-Martel accorda à Hunald, fils de ce prince, la jouissance de ce duché, à condition de lui en rendre hommage. Charlemagne, en 778, dans sa guerre d'Espagne, reçut les hommages de tous les chefs qui commandaient entre les Pyrénées et l'Èbre. Mais, dans les cas que nous venons de citer, l'hommage n'était qu'une sorte d'alliance entre des princes faibles et un seigneur plus puissant qu'eux. Dans cette catégorie rentre l'hommage que fit en 1190 à Philippe-Auguste le comte de Hainaut, quoiqu'il fût souverain dans la plupart de ses terres. Au reste, le plus connu des hommages faits dans ces anciens temps est celui que rendit à Pepin-le-Bref, en 757, Tassilo, duc de Bavière, bien que quelques auteurs aient voulu n'y voir qu'un simple serment de fidélité.

L'usage des fiefs étant devenu général en Europe, les actes d'inféodation imposèrent au vassal des obligations différentes, ou plusieurs espèces d'hommage.

Dans l'*hommage simple*, il n'y avait ni obligation de service particulier confirmée par serment, ni prestation de foi : il se bornait à l'hommage rendu au seigneur, nu-tête, les mains jointes, avec le baiser. Dans ce cas, le possesseur du fief n'était assujetti envers le seigneur à aucun service de cour de plaids ou d'ost, et le suzerain ne pouvait lever aucune taille, capitation ou taxe, sur les hommes de son vassal simple.

L'*hommage ordinaire*, exprimé par le mot *homo*, soumettait le vassal à la

fiance (*fiducia*), c'est-à-dire à donner conseil à son suzerain, en son âme et conscience, lorsqu'il tenait ses plaids généraux; au ressort de la justice (*justitia*); à le servir en guerre pendant quarante jours (*servitium*, ost de quarante jours) à compter du jour qu'il lui avait indiqué par son acte de *semonce* pour le rendez-vous général au camp.

L'*hommage lige* ou *plein* était celui où le vassal promettait de servir son seigneur envers et contre tous. On l'appelait *lige* (*à ligando*) parce qu'il *liait* le vassal plus étroitement que tous les autres. Il était de deux sortes dans les anciens temps, selon que le vassal s'obligeait à servir son seigneur envers et contre tous, même contre le souverain, ou qu'il s'engageait à servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal était déjà homme lige. Les *faides** ou guerres privées furent les principales causes de ces hommages liges. On a cru qu'ils ne s'étaient introduits que vers le XIIe siècle; mais il résulte de diverses chroniques et chartres que le mot *lige*, dont on trouve des traces dès l'an 845, commença à être employé au XIe siècle et ne devint commun qu'au XIIe. Les femmes faisaient, comme les hommes, l'hommage lige, qui, après l'abolition des guerres privées, ne fut plus dû qu'au roi; dans le cas où il était rendu à d'autres personnes qu'au roi, il fallut dès lors excepter celui-ci de l'obligation de servir le suzerain envers et contre tous. L'hommage lige devait être rendu en personne, de quelque condition que fût le vassal. On peut se faire une idée de la manière dont se rendait l'hommage lige par ce qui se passa entre Philippe-de-Valois et le roi d'Angleterre : on trouve les détails de ce fait dans la Chronique de Froissart (liv. Ier, ch. 25).

Les engagements qui résultaient de la foi et hommage sont exposés dans deux lettres de l'évêque de Chartres Fulbert; ce prélat les réduit à six : conservation, sûreté, honnêteté, utilité, facilité et possibilité; c'est-à-dire que le vassal ne devait porter aucune atteinte à la personne de son seigneur; ne point révéler son secret ni préjudicier à la sûreté de ses forteresses; ne point lui faire du tort du côté de sa justice, de ses honneurs, de ses possessions; ne point lui susciter des obstacles qui lui rendraient difficile ou impossible ce qu'il avait la facilité ou la possibilité d'entreprendre et d'exécuter. Mais un vassal n'avait pas rempli toute justice en ne nuisant pas à son seigneur : il lui devait encore conseil et aide dans toutes les occasions qui pouvaient l'intéresser. Le seigneur, de son côté, devait remplir les mêmes obligations à l'égard de son vassal; s'il y manquait, il était coupable de mauvaise foi, comme le vassal qui ne se fût pas acquitté de ses devoirs envers son seigneur eût été coupable de perfidie et de parjure. (*Voir* aussi, pour les devoirs respectifs du suzerain et du vassal, le ch. 15 du *Traité de l'origine des fiefs*, par Chantereau-le-Fèvre.) A. S-R.

(*) C'est le mot allemand *Fehden*. S.

FOIN. C'est le nom qu'on donne à l'herbe des prés après qu'elle a été fauchée et desséchée pour être conservée et servir d'aliment aux bestiaux. Les opérations successives par lesquelles on l'amène à cet état demandent, pour être soustraites aux vicissitudes atmosphériques qui les contrarient sans cesse, une grande célérité dans leur exécution; par la même raison, elles supposent le concours d'un nombre de bras suffisant pour les accomplir dans les intervalles de temps souvent assez courts où elles sont possibles. Par ces motifs, et parce qu'elles coïncident avec la plus brillante époque de l'année, que leur accomplissement est confié à la fois à des hommes, à des femmes et même à des enfants, et qu'il entraîne le dégagement d'une odeur agréable, elles se rangent, quelque fatigantes qu'elles soient d'ailleurs, au nombre des travaux agricoles dont l'aspect est le plus animé et qui respirent la gaîté la plus franche.

Un article spécial a été consacré à la première de ces opérations (*voy.* FAUCHAGE). La seconde, qui est le *fanage*, ou autrement dit la *fenaison*, a pour but d'amener l'herbe, sans nuire à ses qualités et dans le moins de temps possible, à un degré de dessiccation tel qu'elle soit susceptible de conservation et qu'elle ne perde pas ses qualités. Les masses qu'on en recueille ne permettant pas de la sou-

mettre à une ventilation et à une chaleur artificielles, on est réduit à la disposer sur le pré même, de telle manière qu'elle offre à l'influence naturelle du soleil et des vents la plus grande surface possible, et la moindre, au contraire, à l'action de l'humidité, qui nécessiterait un nouveau desséchement et qui la détériorerait en lui faisant éprouver un effet analogue à celui d'un blanchissage ou d'une lessive. L'éparpillement pendant les heures de la journée où il fait sec et chaud et la formation de tas pour la nuit satisfont à ce double objet. Une circonstance qu'on ne perd pas de vue dans ces manipulations, c'est que l'énergie avec laquelle l'herbe coupée résiste à l'action détériorante des agents atmosphériques est en raison même de l'eau de végétation qu'elle conserve elle-même; c'est pourquoi, à mesure qu'elle se dessèche davantage, on diminue ses points de contact avec l'atmosphère en formant un seul tas de plusieurs autres. Au reste, la nécessité de satisfaire à cette condition est un avantage, puisqu'elle conduit tout naturellement à l'état définitif dans lequel on conserve le foin. Trois ou quatre jours de préparation par un temps propice suffisent souvent pour l'amener à ce point. L'herbe grossière des prairies marécageuses ne demande pas autant de ménagements; on ne craint pas de lui laisser subir en couches minces l'action des pluies ou de la rosée qui, lorsqu'elles n'exercent qu'une action momentanée, lui font plus de bien que de mal; de plus, pour la mettre en gros tas, on anticipe sur le terme ordinaire de la dessiccation, afin qu'elle y subisse une fermentation qui développe ses principes sucrés; on renverse et défait ces tas lorsque la chaleur y est devenue très vive, ou bien on les laisse subsister afin d'avoir du *foin brun* dont il sera question tout à l'heure.

Les principes ci-dessus énoncés s'appliquent également à la fenaison des prairies naturelles et à celle des prairies artificielles; cependant, comme les légumineuses qui composent celles-ci sont plus aqueuses et moins fermes que les graminées des autres; comme leurs feuilles, qui en sont la partie la plus savoureuse et la plus nourrissante, sont plus larges et se détachent plus aisément de la tige, leur récolte est à la fois plus casuelle et plus longue, mais en revanche elle veut moins de manipulations. On connaît trois manières principales de l'effectuer: celle des *chevrottes* ou *borottes*, recommandée par M. Mathieu de Dombasle; celle des *cavaliers* et des *porteurs*, pratiquée par différents agronomes et dans plusieurs contrées de l'Allemagne; enfin celle de Klapmeyer. Dans la première méthode, après avoir laissé pendant un jour ou deux en ondains l'herbe abattue, on en forme des *chevrottes* qui sont de petits tas de 18 à 20 pouces de diamètre sur autant d'élévation; et lorsque ces petits tas se sont à moitié séchés (ce qui exige deux à trois jours pendant lesquels on n'a pas à y toucher, si ce n'est pour les retourner et les desserrer en cas de pluie), on les réunit pour en former, le plus régulièrement qu'on le peut, des cônes hauts de 5 à 6 pieds et aussi étroits que possible; on ne touche pas plus à ces cônes qu'aux chevrottes. La fenaison faite suivant cette méthode dure 6 à 7 jours; elle donne un excellent foin et exige peu de main-d'œuvre. Exécutée suivant la seconde méthode, elle expose le foin à moins de manipulations encore; car il ne s'agit que de le placer, un jour après la coupe, sur des appareils en bois dressés dans le pré même et de l'y laisser jusqu'à ce qu'on le rentre. Ces appareils, dans la partie montagneuse du midi de l'Allemagne, consistent en de forts piquets de 10 pieds de longueur, qu'on enfonce d'un pied en terre et qu'on charge à leur partie supérieure, traversée à cet effet en sens divers par 3 ou 4 bâtons. A ces *cavaliers*, comme on les appelle, Schwerz, lorsqu'il était directeur de la ferme-modèle de Hohenheim dans le Wurtemberg, substitua de longs chevalets à plusieurs traverses, afin d'épargner la main-d'œuvre nécessaire pour ficher les pieux en terre et d'avoir des appareils plus fermes et plus durables. Dans les mêmes contrées, on se sert pour le même usage d'un appareil plus simple encore, savoir : de trois perches réunies par la tête au moyen d'une broche, mais s'écartant depuis ce point jusqu'à terre, et munies de chevilles sur leur côté ex-

térieur. Ces différents échafaudages sont surtout utiles pour les foins qui courent le risque de souffrir d'une humidité excessive. Il en est de même du procédé de Klapmeyer. Comme les plantes n'abandonnent leur eau de végétation que lorsque leur vitalité est détruite, Klapmeyer a cherché à rendre cette destruction plus rapide et plus complète. Dans ce but, il emploie la fermentation, qu'il détermine en formant de prime-abord avec l'herbe fauchée d'énormes monceaux qu'on tasse médiocrement; ces tas sont ensuite démontés et éparpillés lorsqu'ils répandent une forte odeur de miel et lorsque la chaleur s'y élève au point qu'on ne peut plus y tenir la main : une couple d'heures de beau temps suffit alors pour dessécher le tout. Cette méthode suppose qu'on a à sa disposition un grand nombre de bras dans un moment donné; mais elle est expéditive et produit un foin sucré que les bestiaux recherchent lorsqu'ils y sont accoutumés. Cependant ce foin est plus susceptible de se détériorer par la pluie que celui qui est préparé à la manière ordinaire.

Pour retourner, éparpiller et ramasser le foin, on se sert de fourches et de râteaux. On a cherché à en remplacer l'action lente et coûteuse par différentes machines, telle que la herse de Bloys de Treslong, l'arbre à foin, le râfleur anglais, le râteau tournant de Coke, etc.; mais leur complication et l'imperfection de leur travail les ont fait exclure de l'usage général.

Avant d'emporter le foin du lieu où on l'a récolté, on a coutume, dans certaines localités, de le mettre en bottes. Cette méthode, qui augmente beaucoup la main-d'œuvre, procure plus de commodité pour le transport, l'estimation, la vente, la distribution, et elle assure l'égalité des parts qu'on donne aux animaux : aussi est-elle principalement suivie dans le voisinage des grandes villes, dans les lieux où il y a de grands rassemblements de chevaux, et partout où les foins sont l'objet d'un commerce un peu considérable.

Par l'effet du fanage, le foin paraît perdre de deux à quatre cinquièmes de son poids primitif; cependant on ne connaît pas au juste le degré de dessiccation qui convient le mieux à sa conservation; on sait seulement, d'un côté, qu'il ne doit pas être absolument sec, car alors il ne serait plus susceptible de suer, c'est-à-dire d'éprouver une légère fermentation, ce qui lui est cependant utile; de l'autre, qu'il ne doit pas recéler une quantité d'humidité qui aurait pour suite une fermentation excessive et la moisissure ou même l'inflammation. Cependant on peut, lorsqu'il n'est qu'à moitié sec, en faire des meules bien serrées, où il se convertit en une masse brune et dure, analogue à la tourbe : c'est ce qu'on appelle du *foin brun*, qui peut très bien servir à l'engraissement des bœufs. On peut aussi, quand on a des doutes sur la conservation d'un foin qu'on a été obligé de resserrer dans un état imparfait de dessiccation, le stratifier avec un autre foin vieux et sec ou avec de la paille d'orge ou d'avoine. Quelquefois même on saupoudre de sel chaque couche pour prévenir toute fâcheuse fermentation.

Non-seulement le foin, pour bien se conserver, doit être à un degré convenable de dessiccation lorsqu'on le resserre, mais encore il doit être uniformément tassé dans toutes ses parties. Tout le monde est d'accord sur ces deux conditions; mais les opinions divergent sur un troisième point, savoir l'accès de l'air : les uns, et c'est le plus grand nombre, pensent qu'il faut autant que possible ménager des courants d'air dans les masses de foin, et, dans cette idée, ils y introduisent souvent des fagots ou bien y ménagent des espèces de cheminées; les autres, parmi lesquels se range M. Mathieu de Dombasle, cherchent à en exclure l'air aussi complétement que possible.

Les opinions se partagent aussi lorsqu'il s'agit de savoir si, pour la garde des foins, les meules (*voy.*) sont préférables aux fenils *, ou *vice versâ*. Les premières ont sur les autres deux notables avantages, savoir de permettre une grande épargne en bâtiments et de conserver le foin beau-

(*) On appelle *fenil* le bâtiment qui sert à renfermer le foin (*fœnum* ou *fenum*). On verra la disposition intérieure de ces espèces de granges au mot MEULE. S.

coup mieux et plus longtemps; mais leur construction exige beaucoup de travail, elle entraîne de grands embarras dans les saisons pluvieuses, et elle n'est bien entendue que dans certains pays. On a cherché à concilier les avantages des meules et des fenils en établissant de simples hangars sous lesquels on entasse le foin et dont le toit est mobile ou immobile.

On ne peut guère conserver le foin au-delà de deux ans. Celui qui, primitivement doué de bonnes qualités, n'en a encore rien perdu se reconnait aux caractères suivants : il est composé d'herbes à tiges minces, souples ou difficiles à casser, garnies en grande partie de leurs feuilles et de leurs fleurs, et appartenant la plupart aux familles des graminées et des légumineuses; sa couleur est légèrement verte, tirant sur celle qu'on nomme feuille morte; son odeur est agréable, analogue, dit M. Grognier, à celle de la flouve odorante; sa saveur est sucrée, exempte d'amertume et d'âcreté. Quant aux mauvais foins, les uns le sont parce qu'ils contiennent une plus ou moins grande proportion de végétaux vénéneux ou dépourvus de propriétés nutritives; d'autres parce qu'on en fait usage trop tôt ou qu'on les a conservés pendant un laps de temps trop considérable, d'autres encore parce qu'ils sont rouillés, moisis ou vasés, etc. L'usage des mauvais foins, et surtout de ceux qui appartiennent à cette dernière catégorie, peut être pour les animaux la cause de plusieurs maladies, telles que des indigestions, des irritations gastriques, la pousse, la phthisie pulmonaire, des ophthalmies, des maladies putrides, etc. On cherche, mais on ne réussit qu'imparfaitement, à prévenir la funeste action de ces foins altérés en les secouant à la fourche, en les battant au fléau, en les lavant dans une eau courante, préférablement lorsqu'ils sont encore sur pied, en les salant, enfin en les mélangeant avec de meilleurs fourrages.

Lorsque, dans une même année, on fait dans une prairie deux ou trois coupes, le foin provenant de la seconde et de la troisième prend le nom de *regain*. Il est moins succulent que celui de la première, parce qu'il se compose de plantes coupées plus jeunes; la récolte en est aussi plus difficile, parce qu'il est plus aqueux et que la saison où elle se fait lui est moins propice. On ne donne pas le regain aux chevaux. *Voy.* FOURRAGES et PRAIRIES. J. Y.

FOIRES (du latin *forum*). Les foires, concours dans une même localité de produits nombreux appartenant au commerce et à l'industrie, deviennent tous les jours et plus restreintes et moins fréquentées. Beaucoup d'époques fixées par l'usage et déterminées par des édits et ordonnances de l'ancienne monarchie s'écoulent sans que les approvisionnements se renouvellent par ce moyen qui n'est plus en rapport avec le développement de notre civilisation. Il en résulte qu'un coup d'œil historique sur l'usage des foires et sur le mouvement commercial de la France aux siècles précédents ne sera pas sans intérêt.

C'est au règne de Dagobert et à la charte fameuse qui, si elle est authentique, comme nous le croyons, institua la foire de Saint-Denis qu'il faut rapporter l'origine de cette coutume. Avant la charte de Dagobert, il y avait déjà des marchés considérables dans beaucoup de villes de France; mais ils n'étaient pas annuels et périodiques, et les négociants n'exposaient pas leurs marchandises dans un endroit désigné, avec de certaines immunités attachées au temps et au lieu. Les *nautes*, les *nawiculaires*, les *scaphaires*, qualifiés au code Théodosien de *splendissimum corpus nautorum*, étendaient leur commerce sur la Saône, la Loire, le Rhône, le Doubs, la Durance, etc., mais c'était, pour ainsi dire, une sorte de colportage sans débit assuré, quoique les lois des Bourguignons et des Visigoths accordassent dès lors certaines garanties à ces marchands, la plupart Juifs ou Orientaux, ne vendant que des produits étrangers à nos climats.

Une autre cause venait encore arrêter, antérieurement à la charte de Dagobert, l'essor que le commerce s'efforçait de prendre. Avant la création des foires et de leurs priviléges, des taxes de toute nature frappaient l'importation des marchandises. Les droits de *salutaticum*, de *pontaticum*, de *ripaticum*, de *portulaticum*, créaient, seulement pour l'arrivée et le débarquement, un impôt absorbant plus

de la moitié du produit. Sous le nom de *forum indictum*, d'où par corruption est sorti *l'indict* ou *landit*, la foire établie entre Paris et Saint-Denis fut bientôt l'entrepôt le mieux fourni de toute la France. Les Saxons y apportèrent des fers et des plombs; les Juifs, des esclaves et des serfs, de la bijouterie et des parfums; les marchands de la Neustrie et de l'Armorique versaient le miel et la garance; enfin ceux de la Provence et de l'Espagne, l'huile, les vins, le suif, et, par leurs rapports avec la Syrie et l'Afrique, tout ce que produisait alors la civilisation avancée de l'Égypte et de quelques contrées de l'Orient.

L'abbé Lebœuf s'est donc singulièrement trompé en affirmant que cette foire ne datait que du XII[e] siècle (1109). Elle avait lieu chaque année, le 10 octobre, durant huit jours; son influence fut immense. Le bailli de Saint-Denis dut plus tard en faire l'ouverture; ce fut ensuite le recteur de l'université de Paris. Les moines de l'abbaye de Saint-Denis consacraient processionnellement ce temps de réjouissances, et le parlement de Paris finit lui-même par prendre un jour de vacation, connu sous la dénomination de *Landi*, sous le prétexte d'assister à cet immense concours de population et de produits divers.

En 1482, sous Louis XI, commença la foire de Saint-Germain. Des difficultés furent élevées par les religieux de Saint-Denis relativement à l'époque de son ouverture. Le parlement la fixa, par arrêt du 12 mars 1484, au 3 février, le lendemain de la chandeleur. A dix heures du matin, le lieutenant de police, accompagné des commissaires du Châtelet, des syndics de la foire et des gardes-marchands, venaient crier à haute-voix : *Messieurs, ouvrez vos loges!* le tout accompagné de fanfares et des réjouissances de la population.

La foire Saint-Laurent, remplacée aujourd'hui par la foire perpétuelle d'un grand marché couvert, s'ouvrait sur la fin de juin avec de semblables cérémonies et durait trois mois. La création des boulevards de Paris contribua peu à peu à en faire perdre l'usage.

Les foires de Guibray, à Falaise, de Caen, de Beaucaire, subsistent encore avec quelque succès. Guillaume-le-Conquérant établit la foire de Guibray (*voy.* FALAISE). A Beaucaire (*voy.* ce nom), ce fut Raymond, comte de Toulouse, qui accorda les premiers priviléges, en 1217. On retrouve d'ailleurs dans cette foire des traces de ce qu'elles devaient être toutes dans notre ancienne France. Des Italiens, des Turcs, des Arméniens, versent annuellement, dans le milieu de juillet, pour près de 6 millions de marchandises sur les rives du Rhône, qui tout à la fois sert de vaste canal aux marchands et aux acheteurs. Toutefois ces habitudes, reste des coutumes et des nécessités d'un commerce dans l'enfance, doivent tendre incessamment à s'anéantir. Les communications sont devenues trop faciles et les relations trop fréquentes pour que les foires puissent présenter longtemps quelque utilité au commerce; lors même qu'elles se présenteraient avec des spécialités, exposant aux regards les beaux produits des pâturages de la Normandie, ainsi qu'il arrive à Caen ou à Guibray, peu à peu à ce mouvement extraordinaire succédera un mouvement régulier. Des demandes plus rapprochées, des offres plus variées et plus convenables rendront les marchés journaliers, comme elles rendent les foires permanentes dans nos grandes villes. Il n'arrivera plus ce qui s'est passé durant des siècles : privation pendant une partie de l'année des objets les plus essentiels, et, d'un autre côté, inondation de produits dont l'extrême concurrence, la précipitation, l'origine douteuse, entraînent nécessairement la dépréciation et arrêtent l'écoulement.

Notre législation moderne s'est occupée des foires et des marchés. La loi des 16 et 24 août 1790, celles du 22 juillet 1791 et du 4 thermidor an III, le Code pénal, art. 479, etc., ont réglé ce qui concerne la police de ces réunions. Quant à l'autorisation nécessaire à la création d'une nouvelle foire ou de marchés, elle émane du Roi, sur la requête des préfets et la décision des conseils d'arrondissement et des conseils généraux. R. D. C.

C'est évidemment le grand concours de fidèles, ce sont les rassemblements qui

se forment ordinairement à l'occasion des messes solennelles* de l'Église, qui ont donné naissance à ce genre de marchés (*voy.*) annuels, distingués ou par une plus grande quantité d'affaires, ou une plus longue durée, ou enfin par certains priviléges qu'on leur accorde. En quelques endroits les foires sont appelées *kermesses* (*voy.* ce mot). En Allemagne, il y a particulièrement trois endroits où se tiennent les principales foires, Leipzig, Francfort-sur-le-Mein et Brunswic; ces foires sont divisées en avant-foire, foire et semaine de paiement. Aux petites foires, comme celles de Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Cassel, Naumbourg, tout se réduit à quelques jours. Les franchises de la foire, indépendamment de celles des marchés ordinaires, consistent principalement à être garanti contre toute saisie pour dettes, excepté les cas où le débiteur serait soupçonné de vouloir prendre la fuite, où il aurait commis un délit, où la dette aurait été contractée en foire, et où, malgré la défense, il essaierait de s'échapper secrètement sans payer, ou enfin le cas où il aurait renoncé aux franchises foraines. Au temps de la foire, chaque bourgeois et habitant a le droit de tenir auberge et de donner à manger. Les foires sont encore dans différents pays, comme elles l'étaient jadis partout, après les marchés annuels, un puissant moyen pour animer la circulation de l'argent et le commerce. Il y a tous les ans des foires à Mexico, à Portobello et à la Havane; à Alexandrie, à Sinigaglia en Italie; à Botzen dans le Tyrol; à Zurzach en Suisse; à Nijnii-Novgorod en Russie, à Varsovie et dans plusieurs autres endroits. La foire de Nijnii-Novgorod, qui est aujourd'hui une des plus importantes de toutes et à laquelle pour cette raison nous consacrerons un article spécial, est un entrepôt de commerce entre l'Europe et l'Asie; l'Orient et l'Occident s'y donnent rendez-vous. Les foires de Leipzig et de Brunswic ont surtout beaucoup d'importance pour les contrées septentrionales de l'Europe, comme la foire de Francfort pour les contrées du sud. A Leipzig, la foire du nouvel an commence le 1er janvier, celle de *Jubilatè* ou de Pâques commence le troisième dimanche après celui de Pâques à midi, et la foire de Saint-Michel le dimanche qui suit le 29 septembre; chacune de ces foires dure trois semaines. La plus remarquable est celle de Pâques; la moins importante est celle du nouvel an. La première a encore cela de particulier que les libraires d'Allemagne règlent alors leurs comptes annuels. On sait quelle part importante la librairie prend à ce grand concours de négociants : le catalogue de Weidmann (*Mess-Catalog*) enregistre exactement tous les ouvrages, estampes, cartes, etc., terminés pour chacune de ces époques. Les foires de Francfort-sur-le-Mein sont celles de Pâques et d'automne; celles de Brunswic ont lieu à la chandeleur et à la Saint-Laurent. *C. L.* et S.

(*) Il suffit, pour toute preuve, de rappeler qu'en allemand la foire porte le nom de *Messe*, aussi bien que celui de *Jahrmarkt* (marché annuel). S.

FOIX (COMTÉ DE). Le pays de Foix, en latin *Fuxum*, avait pour bornes à l'est et au nord le Languedoc, au midi le Roussillon et les Pyrénées, à l'ouest le pays de Comminges. Il était divisé en Haut et Bas-Foix, séparés par ce qu'on appelle le Pas de la Barre. Le château de Foix, qui a donné le nom à la province, n'est point connu avant le XIe siècle. La terre de Foix n'acquit le titre de comté que sous Roger Ier, fils de Bernard et petit-fils de Roger Ier, comte de Carcassonne. Cependant BERNARD, second fils de ce comte de Carcassonne, passe pour le premier comte de Foix. Il hérita de son père, vers l'an 1012, avec une partie du comté de Carcassonne, celui de Conserans, et la meilleure portion de la terre de Foix. Il succéda à son beau-frère Garcie-Arnaud dans le comté de Bigorre. Ces domaines furent partagés après sa mort, vers 1038, entre ses trois fils, Bernard, Roger et Pierre.

ROGER eut une partie du Carcassez et de la terre de Foix. En 1050, il hérita de son oncle Pierre-Roger, la partie de ce dernier pays qui lui manquait, et prit le titre de comte de Foix. Roger résida dans le château de ce nom, qui donna naissance à une ville dont la seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Volusien. Depuis ce temps, la terre de Foix s'agran-

dit et dépassa de beaucoup ses bornes primitives. Roger Ier eut pour successeur (1064) son frère PIERRE, qui transmit ses possessions, en 1070, à son fils aîné ROGER II, dont trois fils, qui lui survécurent, possédèrent par indivis le comté de Foix; mais l'aîné, ROGER III, porta seul le titre de comte. Son fils, ROGER-BERNARD Ier, reconnut (1151) pour son seigneur le comte de Barcelonne, quoique ses états fussent originairement dans la mouvance des comtes de Toulouse. En 1167, le comte de Toulouse, Raymond V, voulant punir Roger, fils de Raymond Trencavel, son vassal, de l'hommage qu'il avait rendu au roi d'Aragon, disposa en faveur du comte de Foix de la ville de Carcassonne, sur laquelle la famille avait d'anciennes prétentions, du Carcassez, du Rasez, etc. En 1185, Alphonse II, roi d'Aragon, donna le gouvernement du marquisat de Provence à Roger-Bernard, qui mourut en 1188. Son fils et successeur, RAYMOND-BERNARD, suivit Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, en 1190. Accusé d'hérésie et d'impiété (1209), il vit le chef de la croisade contre les Albigeois, Simon de Montfort, entrer dans son pays, enlever plusieurs de ses places, et l'obliger de lui donner en otage un de ses fils, jusqu'à ce qu'il eût prouvé son orthodoxie. En 1211, il se jeta dans le parti du comte de Toulouse (*voy.* ALBIGEOIS). Après quelques succès, il fut défait à la bataille de Castelnaudari. En 1214, le comte de Foix se rendit à Narbonne avec les comtes de Toulouse, de Comminges et de Roussillon, pour se soumettre au cardinal-légat, Pierre de Bénévent. Raymond-Bernard renouvela ses soumissions à Pamiers, en 1215, et, pour caution de sa sincérité, il remit entre les mains du légat son château de Foix. Puis il se rendit au concile de Latran, où il demanda la restitution de ses domaines usurpés par Simon de Montfort. Celui-ci traversa les opérations des commissaires nommés à cet effet par le concile, chercha querelle au comte, et le força de rompre la trève qu'il avait jurée avec lui. Le comte de Foix, dans cette nouvelle guerre, ne démentit point son courage, et soutint la réputation qu'il s'était faite de l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il mourut après la prise de Mirepoix, en 1223. Son nom se rencontre parmi ceux des poëtes provençaux, dont il fut le protecteur et l'émule.

Après lui, ROGER-BERNARD II, son fils, devint comte de Foix; déjà ce prince avait fait ses preuves de valeur dans les expéditions contre les croisés du midi de la Gaule. Attaché aux intérêts du jeune Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, dont son père avait été le tuteur, il prit les armes avec le comte de Toulouse pour le mettre en possession de sa capitale. L'arrivée d'Amaury de Montfort les contraignit à lever le siége de cette ville, après une attaque longue et opiniâtre. En 1226, après avoir fait d'inutiles soumissions au roi Louis VIII, Roger-Bernard renouvela la ligue avec le comte de Toulouse. L'année suivante, tous deux, ainsi que le vicomte Trencavel, furent excommuniés au concile de Narbonne. L'an 1229, le comte de Toulouse, réconcilié avec l'Église et avec le roi saint Louis, déclara la guerre au comte de Foix, saisit sur lui, comme suzerain, les terres de Foix situées en-deçà du Pas de la Barre, et l'exhorta à faire sa paix. Roger-Bernard, ainsi abandonné, prit le parti de la soumission, alla trouver le vice-légat du Saint-Siége et souscrivit à toutes les volontés du roi et du prélat. Il fut excommunié de nouveau en 1237, pour n'avoir pas voulu répondre aux inquisiteurs qui l'avaient cité devant leur tribunal. Il s'y présenta enfin, le 12 mars 1240, et obtint son absolution. Il mourut l'année suivante dans l'abbaye de Bolbone, après y avoir pris l'habit monastique. Le zèle fanatique de l'inquisition voulut encore poursuivre sa mémoire après sa mort, mais sa réputation triompha de la calomnie.

Son fils ROGER IV fit hommage à Raymond VII, comte de Toulouse, pour la partie du comté de Foix située en-deçà du Pas de la Barre, et au roi de France pour les terres du Carcassez; mais il ne tarda pas à se liguer avec le comte contre le roi, puis avec le roi contre le comte. Roger s'était fait admettre comme vassal immédiat de la couronne de France. Son fils ROGER-BERNARD III lui succéda en 1265. De concert avec Géraud V, comte

d'Armagnac, son beau-père, il brava en plusieurs circonstances le roi Philippe-le-Hardi, qui marcha contre lui avec une armée. Le roi d'Aragon et le vicomte de Béarn, beau-père de Roger-Bernard, vinrent à la rencontre de Philippe, et, dans une conférence, on convint que le comte de Foix viendrait se remettre à la discrétion du monarque. Il fut arrêté dès qu'il parut, conduit pieds et poings liés à la tour de Carcassonne et son comté fut saisi. En 1273, après avoir fait satisfaction, il recouvra la liberté, ses états et les bonnes grâces du prince, qui le créa chevalier et le renvoya chez lui comblé d'honneurs. Il se ligua ensuite avec plusieurs seigneurs catalans contre Pierre, roi d'Aragon, fut fait prisonnier par ce prince, en 1280, et envoyé dans un château, puis remis en liberté à une époque inconnue. Il mourut en 1302, et eut pour successeur son fils Gaston Ier, qui, de son côté, laissa le comté à son fils aîné Gaston II, sous lequel furent terminés (1329) les différends des maisons de Foix et d'Armagnac. Les Castillans étant en guerre avec les Navarrois: le comte de Foix, en 1335, marcha au secours de ces derniers et leur assura la victoire de Tudèle. Les services qu'il rendit ensuite à la France dans la guerre contre les Anglais lui valurent la moitié du vicomté de Lautrec, et de grandes marques de confiance de la part du roi. Il mourut en 1343, au siége d'Algésiras, où il était allé soutenir Alfouse XI, roi de Castille, contre les Maures.

Gaston III, que sa beauté fit surnommer *Phébus*, succéda alors à son père, et après avoir fait, en 1345, ses premières armes en Guienne contre les Anglais, il fut établi lieutenant du roi en Languedoc et en Gascogne. Il épousa Agnès, fille de Philippe III, roi de Navarre, qu'il abandonna dans la suite. Soupçonné de conspirer contre la France avec Charles-le-Mauvais, son beau-frère, il fut, en 1356, enfermé au Châtelet de Paris. Rendu à la liberté un mois après, il alla combattre les Infidèles en Prusse. A son retour (1358), il délivra, par ordre du dauphin Charles, la famille royale, que les Parisiens rebelles, joints à la faction de la Jacquerie, tenaient assiégée dans le marché de Meaux. La même année, il fit la guerre au comte d'Armagnac au sujet du Béarn. Il fit son rival prisonnier à la bataille de Launac (1372). En 1380, le roi le nomma son lieutenant en Languedoc; mais Charles VI le révoqua la même année pour donner sa place au duc de Berri. Soutenu par la population, Gaston de Foix tâcha de se maintenir par la force. A l'arrivée du duc de Berri, il l'envoya défier et le battit dans la plaine de Revel. Un accord termina ces malheureuses hostilités. En 1382, il fit prisonnier son fils unique qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles-le-Mauvais. Le jeune prince, cruellement maltraité par son père, se laissa mourir de faim dans sa prison; on reconnut plus tard son innocence. Gaston Phébus mourut en 1391; il avait composé sur la chasse un traité mêlé de prose et de vers, dont le style emphatique et embrouillé a donné naissance au proverbe *faire du Phébus*.

Tous les domaines des comtes de Foix devaient alors retourner au roi de France, en vertu de la donation que Gaston Phébus lui en avait faite; mais ce monarque, ou plutôt le duc de Berri, qui gouvernait le royaume, les céda, moyennant une somme, à Mathieu, fils de Bernard II, vicomte de Castelbon et arrière-petit-fils de Roger Ier, comte de Foix. Mathieu mourut sans enfants (1398). Isabelle, sa sœur, femme d'Archambaud de Grailly, captal de Buch (*voy.*), se porta pour héritière du comté de Foix et des autres domaines de sa maison. Mais le sénéchal de Toulouse, les ayant mis sous la main du roi, ne lui permit pas de recueillir cette succession. Archambaud voulut faire valoir les droits de sa femme par la voie des armes et s'empara d'une partie du comté de Foix; le connétable de Sancerre l'empêcha de prendre l'autre. Il fit ensuite ses soumissions au roi, lui donna ses deux fils aînés en otage, et enfin (1401) obtint mainlevée de tous les domaines saisis dans le comté de Foix. Archambaud changea son nom de Grailly en celui de Foix, quitta le parti de l'Angleterre, dont il était sénéchal en Guienne, et demeura fidèle à la France jusqu'à sa mort arrivée en 1412. Son fils aîné Jean avait déjà donné des

preuves de sa valeur avant de lui succéder. Le roi le nomma capitaine général en Languedoc et en Guienne pour l'opposer à Bernard VII, comte d'Armagnac, qui désolait ces provinces, et surtout le pays de Comminges; mais Jean eut le dessous et fit, en 1415, la paix avec Bernard. L'an 1419, Charles VI et le dauphin (depuis Charles VII) le nommèrent, chacun de son côté, gouverneur général aux pays de Languedoc, d'Auvergne et de Guienne. La conduite équivoque qu'il tint entre les partis du dauphin et du duc de Bourgogne engagea le premier à lui ôter son gouvernement (1420); mais le comte s'y maintint par un traité qu'il signa le 3 mars 1422 avec le roi de France et le roi d'Angleterre. En 1423, il se réconcilia avec le dauphin devenu roi par la mort de son père. Ce prince, en 1425, lui confia le commandement de son armée et lui donna le Bigorre. Jean mourut le 4 mai 1436. Son fils Gaston IV, sur la demande du roi de France, renonça, en 1443, à la qualification de *comte par la grâce de Dieu*, et, en 1447, il acheta le vicomté de Narbonne. Il rendit de grands services à Charles VII dans ses guerres de Guienne. En 1455, son beau-père Jean II, roi de Navarre, le déclara son successeur, après avoir déshérité le prince de Viane, son fils. Charles VII lui conféra la dignité de pair en 1458. Il servit avec zèle Louis XI, qui lui donna, en 1463, les comtés de Roussillon et de Cerdagne, ou plutôt les droits que le roi de France y avait comme engagiste du roi d'Aragon. Gaston, s'étant joint la même année au sire d'Albret, alla au secours de la reine d'Aragon, assiégée dans Gironne par ses sujets rebelles, et la délivra. Gaston IV mourut en 1472; il s'était fait remarquer par son goût pour les tournois et pour la magnificence.

Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, avait laissé ses états à sa fille Éléonore, veuve de Gaston IV, comte de Foix. Cette princesse mourut l'année même de son avénement, après avoir choisi pour successeur (1479) son petit-fils François-Phébus, encore en bas âge, qui, sous la tutelle de Madeleine, sa mère, posséda paisiblement les comtés de Foix et de Bigorre; mais il ne fut pas aussi heureux en Navarre. Il mourut bien jeune, et Madeleine fit reconnaître pour reine et comtesse Catherine sa fille, sœur de François-Phébus (1483). Le vicomte de Narbonne, Jean, oncle de Catherine, lui disputa ses possessions. Pour mieux lui résister, cette princesse épousa (1486) Jean sire d'Albret (*voy.*); en 1479, elle transigea avec le vicomte de Narbonne, qui renonça à ses prétentions moyennant une rente de 400 livres. Mais cet accommodement fut violé à plusieurs reprises par Jean de Narbonne et par son fils Gaston. La mort de celui-ci, tué sur le champ de bataille de Ravenne, en 1512, ne suspendit que pour peu de temps ces querelles (*voy.* Nemours). Alors Louis XII remit les états contestés à Germaine d'Aragon, sœur de Gaston. Un nouveau prétendant s'éleva: c'était Odet, de la maison de Foix. Enfin le parlement de Paris jugea en dernier ressort qu'après la mort de Catherine et de Jean d'Albret leur fils Henri deviendrait, sans aucune réserve, possesseur de la Navarre et des comtés de Foix et de Bigorre. Dès lors l'histoire du comté de Foix se fond entièrement dans celle de la Navarre et de la France. Le jour de l'avénement de Henri IV, le comté de Foix rentra dans le domaine royal. Ce ne fut pourtant qu'en 1607 que cette réunion reçut une sanction définitive. Lors de la révolution de 1789, le comté de Foix prit le nom de département de l'Ariége (*voy.*). Jusqu'à cette époque le comté de Foix avait formé un des gouvernements généraux militaires de la France, avec la vallée d'Andorre (*voy.*) au midi et le Donnezan au levant. Il dépendait au spirituel de l'évêché de Pamiers, et pour l'administration de la justice du parlement de Toulouse. Il était gouverné par ses propres États, qui s'assemblaient tous les ans en automne dans la ville de Foix et duraient huit jours. Ils étaient composés du clergé, de la noblesse et du tiers-état. L'évêque y présidait, et, en son absence, l'abbé de Saint-Volusien de Foix. Leur principal objet était le paiement d'un subside au roi d'environ 20,000 livres, outre 15,000 livres que la province donnait par abonnement perpétuel.

La ville de Foix (*Fuxum*, *Castrum Fuxense*), ancienne capitale du comté

de Foix, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ariége, entourée de montagnes, baignée par l'Arget et par l'Ariége, est assez mal bâtie. On y voit encore le château et un pont très ancien, qui méritent de fixer l'attention, ainsi qu'une caserne et l'église. Cette ville est peuplée de 4,857 habitants. C'est à tort qu'on en a attribué quelquefois la fondation aux Phocéens. Sur son territoire est la première fabrique de faux qui ait été établie en France. Son commerce consiste en fer, laines, bestiaux, serges et gros draps. Elle est à 200 lieues au sud-ouest de Paris. A. S-R.

FOLARD (JEAN-CHARLES DE), surnommé de son temps le *Végèce français*, peut être cité comme un de ces exemples, moins rares autrefois que de nos jours, du mérite vrai que la célébrité n'a point conduit à la fortune. Le titre de capitaine et la croix de Saint-Louis furent tout ce qu'ont valu à ce brave officier de fort brillants services et ses savantes combinaisons d'art stratégique. Peu d'hommes toutefois, plus en vue sur un plus beau théâtre et à une plus grande époque, ont dépensé autant d'activité pour arriver à l'illustration. Le grand Frédéric, qui, en publiant une compilation des écrits de cet illustre militaire, a cru faire une œuvre utile à l'avancement de l'art de la guerre, n'hésitait pas à placer cette compilation de l'*Esprit de Folard* au rang des livres classiques de la stratégie. A la vérité, le monarque prussien ne jugeait si favorablement des élucubrations du Végèce français qu'*à l'état où il les avait réduites*; car, du reste, il caractérise assez rudement ce qu'il nomme, dans son court *Avant-Propos*, les *visions et les extravagances* au milieu desquelles étaient *enfouis les trésors* qu'il a voulu mettre en lumière pour la plus grande gloire du service militaire de la Prusse.

Né le 13 février 1669 à Avignon, le chevalier Folard appartenait à une famille noble, mais peu aisée. Sa vocation pour les études stratégiques s'était révélée dès l'enfance : les *Commentaires* de César, qu'il avait reçus en prix à 15 ans, furent sa première lecture, et il y puisa vraisemblablement, avec la direction élevée qui devait dominer les recherches et les méditations de toute sa vie, cette hardiesse ingénieuse, mais parfois excentrique, qui caractérise presque toutes ses conceptions. Sur ses vieux ans, l'exaltation religieuse se mêlant à la bizarrerie jadis imprimée à son esprit par le goût du merveilleux, il affronta, comme adhérent à la secte des convulsionnaires (*voy.*), le ridicule des prétendus miracles du diacre Pâris.

Folard avait fait sa première campagne en 1688, comme sous-lieutenant dans le régiment de Berry. Promu bientôt après au grade de lieutenant dans le même corps, il sut y trouver de fréquentes occasions de révéler toute son aptitude à l'action comme au conseil. De cette époque datent les commencements de sa célébrité et ce système d'observations et d'études qu'il a faites sur les champs de bataille et consignées depuis dans ses ouvrages.

Employé, dans le grade de capitaine, tour à tour comme aide de camp du duc de Vendôme, puis du grand-prieur, son frère, commandant en Lombardie, Folard, dans la campagne d'Italie, se signala de plus en plus à l'estime et à la confiance de ses chefs par divers faits d'armes, tels que la défense de la cassine de la Bouline, qui lui valut la croix de Saint-Louis.

Il servit ensuite dans les campagnes de Flandre, sous le duc de Bourgogne, puis sous Villars, et fut grièvement blessé à la bataille de Malplaquet.

La valeur brillante de Folard, sa science consommée dans les théories et la pratique de la guerre, le succès qui avait couronné les procédés de son invention pour l'attaque ou la défense des places, firent désirer vivement au prince Eugène de l'attacher à sa fortune : aussi mit-il tout en œuvre pour gagner à la cause des Impériaux cet illustre officier, fait prisonnier par eux en se rendant à Aire pour en diriger la défense. La loyauté de Folard demeura inaccessible aux séductions.

Mais après la paix de 1712, impatient du repos, il alla successivement à Malte et auprès de Charles XII chercher de nouvelles occasions de méditer plus profondément les théories dont il avait fait

le but de tous ses travaux. Il n'eut plus qu'à les formuler en corps de doctrine, quand enfin la paix générale l'eut condamné à l'inaction. C'est alors que Folard se mit à rédiger le grand ouvrage où sont déposées toutes ses élucubrations stratégiques, l'*Histoire de Polybe*, *avec Commentaires*, 6 vol. in-4°, qui parurent à Paris de 1727 à 1730, et dont il a été fait à Amsterdam, en 1753, une nouvelle édition (7 vol. in-4°) dans laquelle se trouvent compris la plupart des autres écrits de l'auteur. En tête de l'une et de l'autre édition est son fameux traité *des Colonnes* et *de l'Ordre profond*, conception trop dépréciée par le grand Frédéric, et qui, du temps même de Folard, avait été violemment décriée par Charles Guischardt (dans ses *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquité militaire*, etc., Berlin, 1773, 2 vol. in-4°; Paris et Strasbourg, 1774, 4 v. in-8°), et par des adversaires encore plus redoutables*. Car, quoi qu'il y ait à dire de la singularité des vues de Folard, il n'en faut pas moins convenir qu'il a indiqué le premier cette grande révolution opérée plus tard dans la tactique par la méthode des colonnes serrées, aujourd'hui généralement admise comme branche principale des grandes évolutions.

On conçoit aisément qu'un homme aussi ardemment épris des illuminations de son propre génie dut s'exposer parfois à de justes reproches d'indiscrétion et de vanité. « Savez-vous, s'écria-t-il un « jour en ouvrant la Bible, que Moïse « était un grand capitaine: il avait décou- « vert ma colonne! »

Outre la compilation de l'*Esprit de Folard*, il existe un abrégé de ses *Commentaires*, par Chabot, 3 vol. in-4°, Paris, 1757.

Folard mourut à Avignon, sa ville natale, le 23 mars 1752, avec le titre de commandant de la place de Bourbourg, qu'il avait reçu comme retraite 40 ans auparavant. On a une ample biographie de lui, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie du chevalier de Folard*, Ratisbonne (Paris), 1753, in-12. P. C.

(*) On sait que Folard fut vivement défendu contre Guischardt par le chevalier de Lolooz, dans ses *Recherches d'antiquités militaires*, Paris, 1770, et plus ouvertement encore dans sa *Défense du chevalier Folard*, Paris, 1776. S.

FOLIE, nom collectif par lequel on désigne tout dérangement de l'intelligence humaine. Il est fou, dit-on d'un homme dans mille circonstances diverses; et l'on sait assez que tous les fous ne sont pas aux *petites maisons*. A proprement parler, la folie ou *aliénation mentale* est une affection cérébrale, ordinairement chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. Cette définition fait pressentir le siége et les symptômes si variés de cette maladie. Observée dès la plus haute antiquité, la folie fut bien longtemps un objet de frayeurs et de croyances superstitieuses, et l'on peut dire que c'est seulement dans ce dernier siècle qu'elle a été mieux connue, mieux traitée. Les travaux de ceux qui se sont occupés activement du cerveau, sous le double rapport de sa structure et de ses fonctions, ont puissamment contribué aux progrès de cette intéressante partie de l'art de guérir, de même que l'observation des aliénés a porté de grandes lumières sur l'histoire des facultés intellectuelles.

Les causes de l'aliénation mentale sont souvent évidentes, et celles qu'il est le plus facile de constater sont celles qui agissent sur l'intelligence; on peut même dire que, quand des causes physiques viennent à déterminer le désordre de la pensée, c'est presque toujours chez des personnes prédisposées et chez lesquelles la bizarrerie du caractère et de l'humeur permettait de prévoir un semblable événement. Chez ces personnes aussi, la maladie, une fois développée, s'est montrée généralement plus opiniâtre et plus rebelle au traitement que chez celles qui en avaient été atteintes tout-à-fait accidentellement. Aussi, au nombre des causes prédisposantes de la folie, l'hérédité joue-t-elle un rôle extrêmement important, ainsi que le constatent les statistiques. L'éducation influe également d'une manière notable sur la production de cette maladie, et cela doit être pris en considération lorsqu'il s'agit de personnes qui comptent des aliénés parmi leurs ascen-

dants et leurs collatéraux. Qu'attendre, en effet, d'un système d'éducation dans lequel les facultés sont développées d'une manière toute incomplète et surtout inégale?

Les causes physiques sont individuelles ou générales : celles-ci semblent n'agir que faiblement, soit comme prédisposantes, soit comme déterminantes; néanmoins, on ne doit pas en négliger l'étude, pourvu cependant qu'on ne les envisage point d'une manière trop isolée. Aussi les climats froids et brumeux, les marécages, sont favorables au développement de la démence, de l'imbécillité et du crétinisme (*voy.*); les climats brûlants, de même que l'insolation, déterminent souvent l'explosion de la manie; l'excès du froid influe également sur l'apparition de l'aliénation mentale; et d'ailleurs ces mutations modifient plus encore la folie déclarée qu'elles n'en suscitent les premiers symptômes.

Les phases de la lune, auxquelles les anciens accordaient tant d'importance qu'ils appelaient les aliénés, aussi bien que les épileptiques, du nom générique de *lunatiques*, ne paraissent avoir aucune action appréciable.

Les enfants sont très rarement atteints de folie; ce sont des cas exceptionnels. Toutes les autres périodes de la vie y sont exposées, jusqu'à l'extrême vieillesse; mais les époques principales de l'existence, comme la puberté et l'âge de retour chez les femmes, y disposent davantage. C'est de 30 à 50 ans, période où le cerveau est dans sa plus grande activité, que les désordres intellectuels se multiplient le plus. Cependant plus l'homme avance en âge, plus il vieillit, plus sa raison se perd.

Les femmes figurent en majorité dans les tables dressées en France, et en minorité, au contraire, dans celles qui sont faites pour la Grande-Bretagne. Assurément les institutions et les mœurs suffisent pour expliquer cette différence; néanmoins, en généralisant davantage on trouve que la proportion entre les deux sexes ne présente qu'un excédant assez faible pour les femmes, qui d'ailleurs sont soumises, à l'époque des couches, à l'influence de causes physiques nombreuses et puissantes.

On a reconnu, et cela était facile à prévoir, que le tempérament influait sur la nature de la folie, que les tempéraments sanguins étaient plus souvent pris de manie, les nerveux de mélancolie, etc.

Les professions, et surtout la manière de vivre de ceux qui les exercent, sont des causes dont l'action quotidienne et incessante, venant s'ajouter aux dispositions physiques et aux résultats de l'éducation, produit des effets dont on ne saurait méconnaître l'importance, ni dans l'étude de la maladie, ni dans la direction du traitement. En général, les études abstraites et immodérées, jointes aux écarts de régime, favorisent les désordres du cerveau. C'est un organe qu'on exerce sans relâche au milieu d'autres organes également peu ménagés. Ce serait donc un miracle qu'il pût y avoir équilibre. Mais il ne faut pas croire, comme quelques personnes le pensent, que la supériorité intellectuelle, ou même l'exercice actif et habituel des facultés de l'esprit, disposent à la folie : l'expérience prouve et la raison dit le contraire. Le travail régulier et modéré entretient et développe les organes que les excès détériorent.

Ainsi donc toutes les commotions violentes données à l'homme moral et intellectuel sont les principales causes de la folie. Mais ces causes n'agissent que sur les sujets qui y sont prédisposés, soit par leur constitution primitive, soit par des modifications plus ou moins profondes résultant d'impressions antérieures et multipliées.

Les symptômes de la folie sont nombreux et variés : en effet, l'ordre c'est l'unité, et la folie est le désordre. Pour l'homme du monde qui visite une maison d'aliénés, quel tableau confus au premier aspect! Mais s'il réfléchit, il voit bientôt que c'est la société : il retrouve les mêmes idées, les mêmes erreurs, les mêmes passions, les mêmes infortunes; seulement les traits sont plus forts, les nuances plus marquées, les couleurs plus vives, les effets plus heurtés, parce que l'homme se montre dans toute sa nudité, parce qu'il ne cache pas ses défauts, parce qu'il ne prête point à ses passions le charme qui séduit, ni à ses vices les apparences qui trompent.

Chaque maison d'aliénés a ses dieux, ses prêtres, ses fidèles, ses fanatiques; elle a ses empereurs, ses rois, ses ministres, ses courtisans, ses riches, ses généraux, ses soldats, et un peuple qui obéit. L'un se croit inspiré de Dieu et en communication avec l'esprit céleste; l'autre commande à l'univers et fait la guerre aux quatre parties du monde; un autre, fier du nom qu'il s'est donné, vit seul, à l'écart, dédaignant ses compagnons d'infortune; celui-ci croit posséder la science de Newton ou l'éloquence de Bossuet : il exige qu'on applaudisse aux productions de son génie qu'il débite avec une prétention et une assurance comiques; celui-là ne bouge point : on le prendrait pour une statue. Desséché par les remords, son voisin se maudit lui-même et invoque la mort, tandis que cet homme qui nous paraît heureux fait avec calme des projets et des préparatifs de suicide. Ce malheureux jour et nuit a l'œil et l'oreille aux aguets; tout l'épouvante, il a peur de lui-même. Éloignons-nous, celui-ci voit partout des ennemis et des traîtres. Jouet de sa sensibilité et de son imagination qui l'irritent sans cesse, il brise et déchire, injurie, menace et frappe à tout propos pour venger des torts qui n'existent pas. Celui que vous voyez renfermé est un fanatique qui vocifère, blasphème et condamne aux feux de l'enfer; il prétend convertir les hommes : c'est par le baptême de sang qu'il veut les purifier; il a déjà sacrifié deux de ses enfants. Tel insensé, dans l'explosion bruyante de son délire, est d'une pétulance incoërcible, mais il ne nuit à personne; tel autre, à l'air affairé, vous poursuit et vous obsède de son babil intarissable, qui au fond ne dit rien, comme aussi il ne pense à rien. Cet autre qui rit sans cesse aux éclats, sans que rien puisse exciter sa joie, n'a aucun souvenir de la veille, aucun désir pour le lendemain. Ainsi, dans une maison de fous, se font entendre en même temps les cris de la joie et ceux de la douleur, l'expression de l'allégresse et celle du désespoir; on y voit le contentement des uns et les larmes des autres. Là tous les liens sociaux sont brisés; les habitudes sont changées, les amitiés cessent, la confiance est détruite. On agit sans bienséance, on nuit sans haïr, on obéit par crainte; chacun a ses passions, ses idées, son langage; n'ayant aucune communauté de pensées, chacun vit seul et pour soi; l'égoïsme isole tout. Le langage est outré, faux, désordonné, comme les pensées qu'il exprime. Un pareil asile n'est pas exempt de crime : on dénonce, on calomnie, on conspire; on se livre au plus stupide libertinage; on viole, on vole, on assassine; le fils maudit son père et la mère égorge ses enfants.

Au milieu de ce chaos des misères humaines, l'observateur peut cependant former quelques groupes principaux dans lesquels il peut faire rentrer les faits particuliers. Ces groupes sont :

1° La *lypémanie* (mélancolie des anciens), délire sur un objet ou sur un petit nombre d'objets, avec prédominance d'une passion triste et dépressive;

2° La *monomanie*, dans laquelle le délire est borné à un seul ou à un petit nombre d'objets, avec excitation et prédominance d'une passion gaie et expansive;

3° La *manie*, dans laquelle le délire s'étend à toutes sortes d'objets et s'accompagne d'excitation;

4° La *démence*, dans laquelle les insensés déraisonnent, parce que les organes de la pensée (*mens*) ont perdu leur énergie;

5° L'*imbécillité* ou l'*idiotie* (et non pas *idiotisme*), dans laquelle les organes sont primitivement mal conformés.

Ces diverses formes s'associent, se succèdent, se modifient les unes les autres chez le même sujet, de manière à présenter d'innombrables variétés et à empêcher qu'on puisse de longtemps peut-être déterminer même les espèces. Il y a aussi des auteurs qui se sont refusés à toute espèce de division; néanmoins, on ne peut méconnaître que la monomanie, par exemple, ne se présente en proportion infiniment plus considérable que les autres aliénations mentales. Nous ne saurions d'ailleurs entrer dans les détails de la description particulière, pour lesquels nous renvoyons aux nombreux écrits qui existent sur ce sujet. Rappelons seulement qu'on appelle *érotomanie*, *démonomanie*, *monomanie homicide*, *suicide*,

etc., les folies qui se distinguent par un caractère tout particulier et constant.

L'invasion de la folie est quelquefois brusque et subite; mais plus souvent elle est lente et précédée par des symptômes auxquels les personnes attentives seules accordent l'importance qu'ils méritent. Ordinairement les causes précédemment indiquées déterminent l'explosion de la maladie qui ne peut plus être méconnue. Cette marche d'ailleurs peut être aiguë et chronique; quelquefois on l'a vue intermittente et revenir à des époques soit régulières soit indéterminées. Quant à la durée, elle n'est pas mieux précisée : quelques heures ou le reste de la vie, tels sont les deux extrêmes; la moyenne est d'un an à trois.

La guérison a lieu quelquefois spontanément : une émotion violente, une évacuation accidentelle forment la crise qui rétablit l'équilibre; plus ordinairement l'art est l'agent de la guérison, mais il n'est pas toujours assez heureux pour obtenir ce prix de ses efforts. Des relevés dressés dans divers établissements, tant en France qu'à l'étranger, il résulte que la proportion des aliénés guéris est d'environ un quart à un tiers, et que, toutes choses égales d'ailleurs, il en guérit plus en France qu'en Angleterre, par exemple. Une solution graduelle, et le retour successif des facultés perverties, est la marche la plus ordinaire de la guérison; elle est certaine surtout lorsque les malades reconnaissent la fausseté des idées qui les ont dominés jusque-là et qu'ils reviennent aux sentiments naturels que presque toujours ils avaient plus ou moins abandonnés. Les terminaisons brusques font craindre l'intermittence. On a remarqué que le plus grand nombre des guérisons avait lieu au printemps et à l'automne, que l'âge le plus favorable était de vingt à trente ans, qu'enfin, après cinquante ans, il restait peu d'espoir de succès. Sous le rapport des formes de la folie, on guérit plus de manies que de monomanies et de lypémanies; les manies guérissent plus promptement; la démence chronique guérit rarement; l'idiotie et la démence ne guérissent jamais.

Il est peu de maladies plus sujettes à récidive que l'aliénation mentale, et cela est facile à concevoir lorsqu'il existe des dispositions primitives. Néanmoins il y a des guérisons solides. Les rechutes sont fréquentes, et c'est un fait bien connu des observateurs que la guérison, pour être bien assurée, a besoin d'être confirmée par un certain laps de temps. La convalescence doit être entourée des soins les plus assidus et les plus intelligents.

La mortalité des aliénés est modifiée par une foule de circonstances relatives aux localités, au mode de traitement, au genre de maladie, etc. Elle est plus forte en automne et en hiver; plus forte chez les hommes de trente à quarante ans, et chez les femmes de quarante à cinquante, et plus encore au-delà de cet âge. C'est la démence qui offre la plus grande mortalité; mais il faut se rappeler que presque toutes les folies prolongées viennent aboutir à une démence incurable.

C'est par le cerveau que meurent le plus souvent les aliénés : apoplexie, inflammation du cerveau et de ses enveloppes, paralysie, etc.; mais aussi les affections, tant aiguës que chroniques, de la poitrine et de l'abdomen, viennent fréquemment mettre fin à leur existence, et l'ouverture des corps les constate. Cependant jusqu'à présent on n'a pas encore trouvé de liaison directe et constante entre telle maladie mentale et telle lésion du système nerveux, malgré les nombreuses recherches qui ont été entreprises dans cette vue.

On a d'ailleurs cessé de croire depuis longtemps que les aliénés fussent insensibles aux diverses impressions extérieures et exempts des influences épidémiques. Bien qu'on en voie quelques-uns s'exposer volontiers au froid, ils en souffrent beaucoup pour la plupart. En général, la santé est altérée chez eux : les fonctions digestives sont fréquemment perverties, la constipation est un symptôme fréquent, la menstruation est supprimée, et l'on ne voit guère les fonctions animales s'exécuter régulièrement que chez les idiots ou les sujets en démence.

Le traitement des fous est, on peut le dire, une invention toute moderne : objets tour à tour d'horreur, de mépris ou d'une superstitieuse vénération, les malheureux, emprisonnés, enchaînés ou

complétement délaissés, vivaient ou mouraient au hasard. Le plus souvent les moyens les plus cruels étaient employés pour dompter ceux chez lesquels la maladie se manifestait par des symptômes violents. C'est à Pinel (*voy.*) que revient la gloire d'avoir employé le premier un traitement conforme aux lois éternelles de la raison et de l'humanité, traitement qui a été adopté par les médecins du monde entier.

Le traitement des aliénés est physique, intellectuel et moral; il présente cela de spécial que le médecin qui s'en occupe doit s'y livrer tout entier, vivre au milieu des malades, afin de les connaître mieux, pour démêler la cause et le principe de tant de désordres, pour ramener à la raison ces intelligences bouleversées, enfin pour rendre l'homme à lui-même. Il faut corriger et redresser l'un, animer et soutenir l'autre; frapper l'esprit de celui-ci, aller jusqu'au cœur de celui-là. Tel veut être conduit par la crainte, tel autre par la douceur, tous par l'espérance.

On est maintenant convaincu que sans un traitement moral aidé des secours de l'hygiène on ne peut raisonnablement attendre des succès. Reposer l'organe malade ou les portions d'organe qui ont souffert, en exercer d'autres ou les exercer eux-mêmes en sens inverse, tels sont les principes généraux qu'on doit successivement mettre en pratique. Une des premières conditions pour guérir consiste dans l'isolement; et l'on ne saurait trop insister sur l'avantage qu'il y a à tirer les malades du sein de leurs habitudes, qui souvent excitent et entretiennent leur délire, pour les placer dans des rapports nouveaux et les soumettre à une surveillance exacte et continuelle, en même temps qu'à l'action combinée des divers moyens thérapeutiques. Les malades ayant du penchant au suicide doivent être gardés à vue, car rien n'égale leur finesse et leur sagacité pour accomplir leur funeste dessein. Dans leurs accès de fureur, les fous ont besoin d'être maintenus avec la camisole de force et autres moyens analogues propres à les empêcher d'être nuisibles à eux-mêmes et aux autres; mais jamais on ne doit employer contre eux des moyens de répression douloureux, comme les chaînes, les cachots, les coups, non plus que les injures ou les menaces insultantes.

Le traitement moral et intellectuel de la folie consiste dans la direction à donner à l'intelligence et aux affections du malade; il se rapporte à trois points principaux, savoir : ne pas exercer les facultés intellectuelles ou affectives des malades dans le sens de leur délire; ne pas combattre directement leurs idées ou leurs opinions déraisonnables par le raisonnement, par l'opposition, la discussion, la plaisanterie ou la raillerie; enfin fixer leur attention sur des objets étrangers au délire, susciter chez eux un nouvel ordre d'idées, des affections nouvelles, au moyen d'impressions diverses habilement ménagées. On conçoit d'après cela tout ce qu'il faut d'expérience, d'étude et de méditation pour saisir et remplir toutes ces indications. Aussi n'est-il presque jamais possible que les malades guérissent chez eux, et devient-il presque indispensable de les confier aux soins des personnes qui ont fait de la folie l'objet d'une étude spéciale et qui dirigent les établissements publics ou particuliers disposés pour le traitement de cette maladie. C'est à ces médecins à décider si les malades doivent être ou non isolés, à les diriger dans leurs occupations, à les faire voyager, en un mot à prendre sur eux l'empire le plus absolu.

Les moyens physiques forment un accessoire utile et même indispensable dans beaucoup de cas. Quand le malade est robuste et qu'il présente les traits de la pléthore sanguine et de la congestion cérébrale, la saignée générale ou locale doit être pratiquée; mais c'est un moyen dont il ne faut pas abuser, car on l'a vu fréquemment devenir nuisible aux malades chez lesquels, d'après une fausse théorie, on l'avait employé comme propre à détruire l'inflammation, cause présumée du dérangement intellectuel. Les applications froides sur la tête, les bains fréquents et prolongés sont salutaires; ainsi que les révulsifs appliqués aux extrémités, ils secondent l'action des autres moyens.

Les anciens, pour lesquels la folie consistait dans l'accumulation de la bile noire ou atrabile, administraient des vomitifs et

des purgatifs comme moyen spécial de traitement. Le petit nombre de succès obtenus par cette méthode l'a fait trop négliger.

L'expérience a prouvé qu'on devait avoir peu de confiance dans la foule innombrable de remèdes intérieurs qui ont été successivement employés, de même que dans les moyens violents, tels que la douche, les bains de surprise, la submersion, les châtiments corporels, la machine rotatoire, etc. Tous ces agents suscitent dans l'économie un trouble plus ou moins considérable dont il est impossible de calculer les résultats, et dont le succès, quand il y en a, appartient au hasard.

Mais ce sur quoi il faut compter beaucoup, c'est le régime et la manière de vivre. Les aliments choisis, les exercices du corps et les travaux de l'esprit habilement combinés, les voyages, la musique, la gymnastique, la culture de la terre, un art mécanique, sont des ressources précieuses pour amener la guérison et la consolider.

Les mêmes soins, modifiés suivant les circonstances, sont applicables aux infortunés pour lesquels tout espoir de revenir à la raison est désormais perdu; c'est pour ceux-là que des maisons spéciales seraient particulièrement nécessaires, quand même elles ne seraient pas aussi utiles au traitement radical de l'aliénation mentale.

L'aliénation mentale suscite de nombreuses questions de physiologie, de psychologie, de jurisprudence et d'éducation; questions dont la solution semble encore éloignée, tant les solutions proposées sont contradictoires. Quel est le siége de la folie? La conscience subsiste-t-elle chez les fous? Peut-on les considérer comme jouissant de leur liberté morale? Les grands criminels peuvent-ils être considérés comme des aliénés? Y a-t-il plus d'aliénés maintenant qu'à telle autre époque? Peut-on par un système d'éducation diminuer le nombre des aliénés? etc., etc. Chacun de ces points de vue demanderait à lui seul plus d'espace qu'il ne nous en est accordé.

Terminons par quelques mots sur les *maisons d'aliénés* tant publiques que particulières. Ces établissements sont des instruments de guérison, et entre les mains d'un médecin habile c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales. Tout y est à considérer: situation, construction, distribution intérieure, mobilier, comme aussi les employés et serviteurs qui y sont attachés et les chefs qui les dirigent.

Ici tout ce qu'il y a de bien dans ces établissements est moderne, et l'on peut presque dire français. Longtemps on a vu les aliénés, dont l'infortune devait attirer sur eux un intérêt tout particulier, être plus maltraités que des criminels et être réduits à une condition pire que celle des animaux. En Allemagne, en Italie, en Angleterre, le même état de choses existait; partout les malheureux insensés, nus ou couverts de haillons, n'avaient que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils étaient étendus. On les a vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et croupissant dans l'ordure, livrés à de véritables geôliers. Enfin on les a vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais. Il est trop vrai de dire que ce tableau désolant est encore vrai dans beaucoup de localités. Cependant quelques heureux essais ont été tentés, soit par le gouvernement, soit par des particuliers, et les établissements de la Salpétrière, de Charenton, de Bicêtre, ceux de Rouen, Nantes, le Mans, etc., offrent des exemples qui seront utilement imités.

Un asile destiné aux aliénés doit être situé hors des villes, tant par des considérations économiques de premier établissement et d'entretien que par les conditions avantageuses de salubrité, d'étendue et d'isolement qu'il peut alors réunir. On fera choix d'un grand terrain exposé au levant, un peu élevé, dont le sol soit à l'abri de l'humidité et néanmoins pourvu d'eau vive et abondante.

Les constructions présenteront un bâtiment central pour les services généraux et le logement des fonctionnaires, puis sur les côtés des masses isolées pour loger les malades, en séparant les sexes et

les diverses variétés de folie. Chacun de ces bâtiments renfermera une cour entourée de galeries; le troisième côté sera disposé pour les salles de réunion, réfectoires, etc.; le quatrième, fermé par une grille, donnera sur la campagne; la cour sera plantée, avec une fontaine au milieu. Des calorifères seront établis pour maintenir partout une bonne température et servir en même temps au renouvellement de l'air. Au centre de ces bâtiments séparés, s'en élèveront d'autres, isolés aussi entre eux, pour les ateliers, les salles de bains, douches, fumigations, infirmeries, etc. Les habitations des malades bruyants ou malpropres seront disposées de manière à ce qu'ils ne puissent causer aucune incommodité aux autres malades et surtout aux convalescents, qui ont besoin d'un calme parfait. Chacune des cellules doit être également adaptée à de certaines exigences. Il faudra daller en pierre et incliner celles des aliénés qui salissent, planchéier les autres. Celles des malades atteints de monomanie suicide seront dépourvues de tout ce qui peut les aider dans l'accomplissement de leur dessein, et garnies de coussins propres à amortir les chocs. Les rez-de-chaussée sont préférables sous le triple rapport du service, de la surveillance et de la promenade. Quant au bâtiment des convalescents, il doit se rapprocher autant que possible d'une maison ordinaire que l'on s'efforcera de rendre agréable et commode.

Le matériel consiste en lits, qu'il faut adapter aux besoins des diverses classes de malades; solides et garnis de fournitures faciles à renouveler pour ceux qui sont furieux ou qui salissent, ils peuvent être semblables à ceux dont on se sert d'ordinaire pour les malades paisibles; le linge de corps et de lit doit être solide et fréquemment renouvelé. Que les moyens de chauffage soient organisés de manière à être efficaces et à prévenir les abus et les dangers; que des ateliers soient ouverts. Le travail, qui est l'ordre, est un puissant moyen de distraction, et partant de guérison; mais aucun n'est préférable au travail des champs, qui réunit l'exercice corporel à la diversion intellectuelle. On en a tiré un grand parti, de même que de l'équitation et des exercices gymnastiques.

Le régime doit être abondant et salubre; la propreté dans le service est nécessaire, de même que la régularité dans la distribution des aliments. Il convient de faire manger en communauté tous les aliénés chez lesquels rien ne s'oppose à cette mesure.

Le personnel se divise naturellement en administratif et en curatif, s'il est permis de s'exprimer ainsi : c'est le second qui doit prédominer, représenté par le médecin. Celui-ci doit non-seulement diriger tout ce qui concerne le traitement, mais encore il doit s'entendre avec les autres chefs de l'établissement, afin que toutes les parties du service concourent au même but. Les surveillants et surveillantes, qu'ils appartiennent ou non à des communautés religieuses, doivent seconder le médecin et entrer dans ses vues par l'activité, la bienveillance et la fermeté. Les infirmiers, dont le nombre doit être beaucoup plus grand pour les aliénés que pour les autres malades, devraient avoir les mêmes qualités que les surveillants; mais il est bien difficile d'en trouver de semblables : aussi la surveillance qu'on exerce sur eux doit-elle être de tous les instants, puisqu'ils sont constamment en contact avec les malades.

Qui oserait proposer aujourd'hui l'usage des chaînes et des moyens de contrainte violents qui ont produit de si funestes effets? La camisole de force, et surtout la présence de personnes intelligentes et robustes qui maintiennent le malade dans les moments de fureur sont toujours suffisantes, et encore ces moyens de résistance doivent être ordonnés et surveillés par le médecin. La multitude d'appareils inventés pour maintenir où réduire les aliénés fait voir qu'en général on s'est trompé sur la nature de la maladie et sur le traitement qui lui convient*. E. E.

(*) Nous avons parlé, dans des articles séparés, de plusieurs des hospices d'aliénés les plus célèbres (*voy.* BEDLAM, BICÊTRE, CHARENTON), et il sera question plus tard de la Salpétrière, de Paris; nous citerons en outre une section de la Charité à Berlin, l'hospice d'Aversa, près de Naples, la maison d'Avenches, près de Lausanne, etc., ainsi que la colonie d'aliénés à Gheel, non loin d'Anvers, invention remarquable de philanthropie moderne, qui a fait distribuer sur environ 6,000 habitants d'une localité choi-

FONCTION (algèbre). On nomme fonction d'une ou de plusieurs quantités variables toute expression algébrique composée d'une manière quelconque de ces mêmes variables et de quantités constantes; c'est-à-dire que la *fonction* d'une quantité quelconque, comme x, est une expression algébrique du calcul dans lequel entre x mêlé avec d'autres quantités qui ont une valeur invariable. Ainsi :

$\frac{1}{1+x}$, $(1+x^2)$, $(1+x)^{\frac{1}{2}}$, $(1+bx)^m$ Log.x, etc., sont toutes des expressions qui peuvent être appelées fonctions de x. x est ici supposé être une quantité variable, et le but de la théorie des fonctions analytiques est de chercher des règles et des moyens de déterminer de quelle manière les variations de la quantité x affectent la valeur des expressions qui, comme ci-dessus, sont fonctions de x. Tous les termes d'une fonction de x sont censés avoir la même *dimension;* quand ils ne l'ont pas, c'est qu'il y a une constante sous-entendue qui est prise pour l'unité. Bernouilli fut le premier qui introduisit le mot de fonction dans l'analyse, lors de la solution du problème des tautochrones ou courbes de la descente en temps toujours égaux. La théorie des fonctions algébriques fut pour l'esprit de Lagrange un moyen de consolider tous les principes du calcul différentiel et intégral, en les déduisant de l'algèbre pure.

Les fonctions se divisent en deux classes : les fonctions *algébriques* et les fonctions *transcendantes*. Les premières sont exprimées par les opérations élémentaires de l'algèbre; les secondes sont celles qui contiennent en outre des quantités exponentielles, des sinus, des logarithmes, des différentielles, etc., comme les expressions a^x+b, $ax^m dx+bdx$, sin.$x+ax$, aLog.$x+bx$.

Les fonctions algébriques peuvent se subdivisionner en *rationnelles*, ainsi nommées si elles ne contiennent que des puissances entières de la variable, et *irrationnelles* lorsque la variable est affectée du signe $\surd$, qui signifie racine.

A leur tour, les fonctions rationnelles peuvent être *entières* ou *fractionnaires*, selon qu'elles renferment des quantités entières $(a+bx)$, ou des quantités divisées $\left(\frac{a+bx}{a+\beta x}\right)$.

Les fonctions se distinguent par leurs dimensions, et ces dimensions se mesurent par le degré de composition du terme où la variable ou le produit des variables est le plus élevé. Ainsi la fonction $ax+xx$ est du second degré, parce que le plus haut degré de la variable est du second degré; $ax+by$ n'est que du premier degré, parce qu'aucune de ses variables n'excède le premier degré; $\surd(ax+by)$ n'est que de la dimension $\frac{1}{2}$; $\frac{ax}{ax+by}$ est de la dimension zéro, parce que le degré de celle du dénominateur est le même que celui du numérateur, et qu'ici, comme dans l'expression des puissances, les exposants de ces dimensions doivent se soustraire l'un de l'autre. Les fonctions se divisent aussi en *homogènes* et *hétérogènes :* les premières sont celles où tous les termes sont élevés au même degré, et les secondes celles où le degré de composition n'est pas le même.

On appelle *fonctions semblables* celles dans lesquelles les variables et les constantes entrent de la même manière : ainsi $aa+xx$ et $AA+XX$ sont des fonctions semblables des constantes a et A et des variables x et X.

Pour abréger l'écriture algébrique, on désigne ordinairement les fonctions par une seule lettre, comme M, P, Q, R, lorsqu'elles sont connues et données; mais lorsqu'elles sont indéterminées, on a coutume de les désigner par le signe F ou f, ou par φ, ψ, etc. Ainsi $F:x$, $F:(x, y)$, désignent, la première une fonction de x et de constantes, ou même

sie 4 ou 500 malheureux privés de leur raison.

On doit à Spurzheim des *Observations sur la folie* (Paris, 1818, in-8°). Parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à appeler l'attention des amis de l'humanité, et en particulier des gouvernements et des médecins, sur les moyens de venir au secours de cette classe infortunée, nous citerons les suivants : Chiarugi, *Della pazzia*, Florence, 1793; Pinel, *De l'aliénation mentale*, Paris, 1801; Arnold, *On insanity, lunacy or madness*, Londres, 1782; Crichton, *On mental derangement*, Londres, 1798; Hoffbauer, *Ueber die Krankheiten der Seele*, Halle, 1803, et enfin les ouvrages que l'auteur de cet article a voulu joindre à ses exemples, à sa pratique si remarquable, et dont nous avons rendu compte à l'article ESQUIROL. J. H. S.

sans constantes; la seconde une fonction de deux variables, x et y, avec ou sans constantes; et si, dans les progrès du calcul, il doit être indiqué quelque autre fonction de mêmes variables, on la désignerait par $F'(x,y)$, ou $f(x,y)$, ou $\varphi(x,y)$, en conservant dans la suite du calcul la même dénomination à la même fonction, etc.; et dans la différentiation on la désignerait, par exemple, la différentielle de z par dz, celle de $F(x,y)$ par $dF(x,y)$.

Les personnes qui voudront prendre une connaissance entière du calcul des fonctions, devront lire avec soin l'*Introduction à l'analyse des infiniment petits*, d'Euler; la *Théorie des fonctions analytiques*, de Lagrange; les *Leçons sur le calcul des fonctions*, du même auteur; la *Réfutation de la théorie des fonctions analytiques de Lagrange*, par M. H. Wronski; le *Traité d'analyse infinitésimale*, de Finck; le *Traité des fonctions elliptiques et des intégrales eulériennes*, par Legendre, et aussi notre article CALCUL DIFFÉRENTIEL, T. IV, p. 480. A. P-T.

FONCTION (physiologie), ensemble d'actes simultanés ou successifs exécutés par un appareil d'organes, et dont la réunion constitue la vie chez les êtres organisés. Les fonctions, plus ou moins nombreuses suivant les classes d'êtres qu'on examine, ont en définitive pour but la nutrition de l'individu et la reproduction de l'espèce. Ces deux grandes fonctions se subdivisent plus ou moins, et, pour en observer le développement le plus complet, nous prenons pour type l'espèce humaine et les animaux qui s'en rapprochent.

Les physiologistes ont souvent varié dans l'appréciation et la limitation des fonctions; cependant on s'accorde assez à les ranger dans l'ordre suivant : la *digestion*, qui prend au dehors des matériaux de réparation et qui les met dans les conditions propres à l'assimilation; la *circulation* qui les présente tout à la fois à la modification par l'air et à l'introduction au sein des organes; la *respiration* qui exerce cette modification par l'air dont on vient de parler et l'*absorption* qui d'une part admet des molécules nouvelles, et de l'autre expulse celles qui sont détériorées par l'usage; enfin viennent les *sécrétions*, qui fournissent des agents de dissolution diversement utilisés dans l'économie. La locomotion et la sensibilité mettent l'individu en rapport avec la nature entière et complétent son existence, qui jusque-là est concentrée en lui-même et bornée au présent : alors la *génération*, fonction capitale, reproduit et multiplie l'être primitif par une série d'opérations qui, comme les précédentes fonctions, seront décrites dans des articles spéciaux, aux différents mots dont nous venons de faire mention. F. R.

FONCTIONNAIRES et FONCTIONS PUBLIQUES. Les fonctions publiques, d'après la définition la plus usuelle, sont des emplois dont le titulaire exerce une portion de l'autorité publique. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître si certains emplois offrent bien ce caractère. La difficulté se présente principalement à l'égard de quelques professions qui sont surtout instituées en vue des intérêts privés, mais dont les opérations se rattachent à des intérêts d'ordre public, et qui pour cela sont soumises au régime syndical, sous la surveillance de l'autorité.

On distingue souvent les fonctionnaires publics en deux classes : ceux de l'ordre administratif et ceux de l'ordre judiciaire. Dans les deux ordres, les fonctions publiques ne peuvent être remplies qu'à un âge réglé par la loi. Le plus communément cet âge est celui auquel est fixée la majorité civile. Une autre condition également d'usage général est celle de la nationalité.

Les formes de la nomination des fonctionnaires publics varient nécessairement selon le système du gouvernement : essentiellement électives dans les états purement démocratiques, elles sont au contraire entièrement abandonnées au choix du prince dans les monarchies pures. Les monarchies tempérées par des institutions aristocratiques ou démocratiques admettent des présentations ou des élections de candidats parmi lesquels le monarque choisit les fonctionnaires. Quelquefois le rôle du monarque est même plus restreint : il se borne à consacrer par l'in-

stitution le choix des citoyens électeurs.

La durée des fonctions publiques, qui dépend nécessairement de leur nature, dépend aussi de la forme des gouvernements. La démocratie et la monarchie pures, par des causes différentes, rejettent l'institution à vie des fonctionnaires de tout ordre, alors même que la fonction n'est pas temporaire de sa nature. Mais la démocratie admet, pour certains emplois, l'inamovibilité du fonctionnaire institué à temps, tandis que la monarchie pure repousse cette inamovibilité même temporaire. La monarchie mixte, surtout lorsqu'elle est tempérée par des éléments aristocratiques, admet ou plutôt subit l'inamovibilité, l'institution à vie et même l'hérédité de hauts emplois, non-seulement dans l'ordre judiciaire, mais même dans l'ordre administratif, quoique ces derniers semblent devoir participer de la mobilité des services qu'ils sont appelés à exécuter.

La rémunération des fonctions publiques n'est pas seulement subordonnée à leur nature et à la forme du gouvernement, elle dépend encore de la situation économique de l'état. Si certaines fonctions publiques de bienfaisance semblent répugner en tout pays à une rémunération pécuniaire, il est incontestable que des fonctions judiciaires et administratives qui peuvent être exercées avec honneur, quoique gratuitement, dans des états où domine une riche aristocratie, doivent être rétribuées dans des pays d'égalité civile et politique où tous les citoyens sont admissibles aux emplois publics, et où cependant la modicité ordinaire des patrimoines condamne la généralité des habitants à l'exercice d'une profession. Du reste, on reconnait que, pour les fonctions salariées, l'état doit assurer aux fonctionnaires un traitement qui ne les force pas à partager leurs facultés et leur temps entre son service et les professions privées, et aussi qui ne les expose pas, denués des nécessités de la vie, aux efforts de la séduction. On va jusqu'à penser que la sollicitude de l'état à l'égard de ses serviteurs ne doit pas se borner au temps de leur activité, qu'elle doit les suivre lorsque l'âge ou les infirmités les obligent au repos (*voy.* Pension). Ce n'est pas, toutefois, que les traitements soient le seul et le plus efficace moyen de rémunération. Il en est un autre plus puissant peut-être, qui ne craint pas les entraves du budget et dont l'autorité publique doit être d'autant moins avare envers ses agents que ceux-ci lui rendent avec usure ce qu'ils ont reçu d'elle : c'est la considération. Les récompenses honorifiques distribuées avec sagacité et réserve sont regardées, chez tous les peuples, comme un moyen de contribuer à cette considération.

Il y a des contrées où l'état ne rétribue pas les fonctions publiques, où même les titulaires sont soumis à des redevances envers le fisc, sinon annuellement, au moins à chaque mutation. Dans ce système, les fonctionnaires jouissent de prélèvements plus ou moins légaux sur les citoyens (*voy.* Épices) et du droit de transmission (*voy.* Offices, Vénalité). Il est reconnu à peu près universellement que ces fonctions qui, en apparence, ne coûtent rien aux contribuables, sont les plus onéreuses pour eux.

En général, les fonctionnaires publics sont assujettis, avant d'entrer en fonctions, à un serment solennel de bien et fidèlement remplir leur emploi; ce serment comprend aussi d'ordinaire la promesse de fidélité au chef de l'état et au gouvernement dont ils sont les organes.

L'exercice de certaines fonctions publiques est soumis à l'obligation du dépôt d'un cautionnement (*voy.*) : c'est ce qui a lieu principalement pour les comptables. Pour presque toutes, on exige la résidence et un costume, ou d'autres marques distinctives de l'autorité des fonctionnaires. La forme de leurs actes est aussi le plus souvent déterminée par la loi ou le gouvernement.

Il y a des fonctions publiques qui sont incompatibles avec d'autres fonctions publiques ou avec des fonctions privées (*voy.* Incompatibilités). Quelquefois le cumul (*voy.*) des fonctions est permis, mais celui des traitements est défendu.

Les fonctionnaires publics ne peuvent déléguer leurs fonctions qu'autant qu'ils y sont autorisés par la loi. Leur autorité est d'ailleurs bornée, pour la plupart, à des circonscriptions déterminées.

Dans l'exercice de cette autorité, ils

jouissent de certaines prérogatives : ainsi des honneurs leur sont rendus (*voy.* Honneurs, Préséances); des garanties leur sont offertes contre les poursuites inconsidérées ou malveillantes; des pénalités sévères sont établies contre les outrages et les violences dont ils pourraient être l'objet à l'occasion de leurs fonctions.

Mais, en retour de cette protection spéciale accordée aux dépositaires de l'autorité publique, l'état doit exiger qu'ils conservent pur le dépôt qui leur est confié. S'ils commettent des abus, des malversations, ils doivent être punis plus sévèrement que les simples particuliers (*voy.* Abus, Concussion, Forfaiture, Malversation). Leur probité n'est pas seulement personnelle : ils répondent de celle de leurs subordonnés, en ce sens du moins qu'ils doivent avoir sans cesse l'œil ouvert pour prévenir ou découvrir les prévarications (*voy.*) de la part de leurs inférieurs ou employés. Le soupçon même ne doit pas les atteindre: de là vient qu'ils sont exclus, ainsi que leurs proches, de toutes les adjudications relatives à des services publics qui se rapportent à leurs fonctions. Enfin si, selon l'expression d'un illustre orateur, la vie privée doit être murée, la vie de l'homme public doit être constamment à découvert. C'est pour cela que des législateurs qui ont interdit la preuve des allégations diffamatoires et la publication des débats dans les procès en diffamation qui intéressent des particuliers, l'ont permise pour les fonctionnaires publics, en ce qui concerne les imputations relatives à leurs fonctions.

Les fonctions publiques cessent par l'expiration du temps pour lequel elles ont été conférées, par la démission expresse ou tacite, par la révocation et par la forfaiture jugée. Leur exercice peut être aussi suspendu momentanément. La suspension et la révocation sont des armes nécessaires aux mains du gouvernement à l'égard des fonctionnaires négligents ou mal habiles; mais ces armes veulent être maniées avec prudence. Le fonctionnaire qui n'a pas de sécurité sur sa position, qui est inquiet de son avenir, peut difficilement se livrer tout entier à l'accomplissement de ses devoirs. Napoléon avait introduit l'usage, lorsqu'il croyait avoir à se plaindre d'un fonctionnaire, de charger le conseil d'état d'examiner les inculpations, d'entendre au besoin l'inculpé, et de proposer les mesures disciplinaires convenables (décret du 11 juin 1806). Tout intérieur que fût l'exercice de cette haute police administrative (c'était le mot consacré), des publicistes n'y ont vu qu'un moyen d'étendre excessivement les attributions d'un corps sur lequel l'action de l'empereur était toute-puissante. La vérité ne voudrait-elle pas qu'on considérât ces dispositions comme favorables à la dignité de l'administration, et protectrices de l'honneur et de la position des fonctionnaires? J. B-r.

FOND, *fundus*. Ce mot a différentes acceptions. Nous parlerons du fond de la mer au mot Mer, du fond d'un tableau au mot Toile, des fonds de terre et autres au mot Propriété, et nous consacrons d'ailleurs à ce mot, au pluriel, un article spécial qui viendra à son ordre alphabétique. S.

Ici nous envisagerons ce mot sous le point de vue du droit, de la procédure.

On appelle fond, par opposition au fait dans toute contestation élevée en justice, ce qui constitue une action et en fait le mérite. Le fond d'une demande consiste dans la chose qui en fait l'objet; elle se justifie à l'aide des moyens puisés dans le droit, qu'on nomme moyens *au fond*, lesquels servent toujours de base aux condamnations définitives rendues en jugement. Les tribunaux ne doivent statuer sur les moyens du fond qu'après qu'ils ont prononcé sur toutes les exceptions dilatoires et autres puisées en la *forme*, qui leur sont proposées; ils peuvent évoquer le fond et statuer définitivement à son égard, lorsqu'à la suite de l'appel d'un jugement interlocutoire le jugement est infirmé et la matière disposée à recevoir une décision définitive; il en est de même dans les cas où les cours royales et les autres tribunaux d'appel infirment, soit pour vices de formes, soit pour toute autre cause, des jugements définitifs. *V.* Forme et Formes judiciaires.

On dit que *la forme emporte le fond* pour dire que les exceptions péremptoi-

res tirées de la procédure font déchoir le demandeur de sa demande, quelque bien fondée qu'elle soit au fond. J. L. C.

FONDAMENTALE (Basse), *voy.* Basse et Basse fondamentale.

FONDATIONS (écon. sociale). *Fonder* une chose, c'est en poser les bases : on fonde donc une ville, un état, un empire, une colonie, suivant le rang qu'un pays ou une portion de pays devra occuper par la constitution qu'on lui donne. La fondation de Rome datait de son élévation, *ab urbe conditâ*. La fondation est donc l'acte qui appelle une chose à l'existence; les *fondements* sont les principes ou les matériaux sur lesquels cette chose devra s'appuyer. C'est dans ce sens qu'on dit encore fonder un établissement, une fabrique, une institution, une méthode, etc., etc.

Le nom de *fondation* doit rester perpétuellement à une œuvre utile ou de charité dont le fondateur a fait tous les frais. Dans ce sens, on distingue les fondations en fondations *civiles* et en fondations *religieuses*, suivant qu'elles peuvent s'appliquer à des actes de pure bienfaisance ou seulement à des actes de religion.

En France, au XIXe siècle, Monthyon a éclipsé tous ses devanciers par les fondations civiles qu'il a créées; nous les ferons connaitre à son article. La Russie en doit un grand nombre à la famille Demidof. En Allemagne, on cite, entre autres, les fondations de Francke (*voy.*), à Halle, etc., etc. Les bourses dans les colléges, les maisons de refuge, les salles d'asile, les prix décernés par les diverses sociétés savantes ou d'encouragement (par exemple celui d'une si grande valeur que le baron Gobert a voulu faire décerner par les Académies Française et des Inscriptions), les lits dans les hôpitaux, etc. sont autant de fondations civiles; mais elles ne méritent ce nom qu'autant qu'elles se perpétuent, et qu'elles appellent tour à tour des individus dans les mêmes besoins à jouir de ce que d'autres ont quitté. L'une des plus anciennes fondations civiles en France est sans contredit celle des Quinze-Vingts, due à saint Louis. Parmi les plus récentes, nous citerons celles qui se rattachent à l'institution de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et celle que le duc de Bourbon, dernier prince de Condé, avait voulu faire par son testament en faveur d'un certain nombre d'enfants de Vendéens ou de royalistes ayant servi dans l'armée de Condé (*voy.* Écouen); fondation qu'avait annulé le conseil d'état, lorsque intervint judiciairement le chancelier de l'ordre, et fit rendre ce château à la dotation de la Légion-d'Honneur, comme ayant été illégalement remis au prince de Condé à l'époque de la Restauration.

Les fondations religieuses sont les plus anciennes. La vie des solitaires et des religieux, si édifiante dans les premiers temps du christianisme, avait attiré à eux de grandes richesses par les biens des fidèles qui embrassaient la vie monastique et par les dons de ceux qui, vivant dans le monde, cherchaient à participer aux prières et aux mérites de ces illustres pénitents. Le chef ou abbé disposait de tous les biens; il veillait aux besoins des pauvres et de ceux qui imploraient ses secours.

L'empereur Constantin ayant embrassé la religion chrétienne, les persécutions étant apaisées, l'Église acquit de grands biens par la libéralité des princes et des particuliers. L'opinion commune de ces temps-là était que tout le bien de l'Église appartenait aux pauvres; mais la piété et le désintéressement des évêques ne tardèrent pas à diminuer : l'Église se vit obligée de partager ses revenus en un certain nombre de parties destinées aux différentes œuvres de piété dont les évêques étaient chargés jusqu'alors. Selon le pape Gélase, ce partage devait avoir lieu de la manière suivante : un quart pour l'évêque, qui devait recevoir les étrangers et secourir les prisonniers; un autre quart pour les clercs et autres prêtres; un troisième pour l'entretien des églises, et le dernier pour la subsistance des pauvres. Ce partage devait avoir lieu autant pour les biens que l'église possédait que pour ceux qu'elle posséderait; mais les moines et les prêtres n'y consentirent pas longtemps, et les fondations devinrent des bénéfices (*voy.* ce mot).

La construction des églises était souvent exécutée par des compagnies dont les membres s'appelaient en Italie *magistri dell' opera*. L'administration des fonds

affectés à l'entretien de ces monuments leur restait confiée, ainsi que la police du lieu saint et toutes les dépenses relatives au culte extérieur; on leur donna une place d'honneur dans l'église, et le simple banc où s'asseyaient les maîtres de l'œuvre, aujourd'hui connu sous le nom de *banc de l'œuvre* ou simplement *l'œuvre*, est occupé par les fabriciens et les marguilliers. *Voy.* Fabrique.

Anciennement la fondation d'une église conventuelle ou paroissiale donnait droit à la collation, présentation ou nomination des bénéfices, lorsque par l'acte de donation on s'était réservé le droit de patronage (*voy.*); autrement le fondateur avait simplement la préséance, l'encens, la recommandation aux prières nominales, et autres droits honorifiques.

On appelait *fondations royales* celles qui étaient dues à la libéralité du souverain et aux bénéfices desquelles il avait seul droit de nommer. Les évêchés et la plupart des abbayes étaient de fondation royale; celui que le roi nommait n'avait besoin de l'institution canonique qu'autant que le bénéfice entraînait juridiction ecclésiastique et charge d'âmes.

Henri II ordonna, en 1566, que tous héritages et biens immeubles ou revenus d'iceux tenus à quelque titre que ce fût, sans charge de service divin ou d'office égal, par les églises, prélats ou bénéficiers, seraient censés vacants et réunis à son domaine.

Toutes les fondations religieuses sont, par leur objet, *pies* ou *pieuses;* cependant on appelle plus particulièrement ainsi celles qui s'appliquent à quelques œuvres de piété, comme de faire dire des messes, services et prières, de faire des aumônes, de soulager les malades, etc.

La constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 décrétée par l'Assemblée nationale supprima toute fondation emportant bénéfice, mais elle maintenait provisoirement les fondations de messe et autres services. La loi du 8 avril 1802, relative à l'organisation du culte, porte : « les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'état; elles seront acceptées par l'évêque diocésain, et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du chef de l'état (art. 73). Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes (art. 76). Néanmoins, pour les fondations de messes, obits et autres prières, il n'est besoin que de l'acceptation du curé. »

Les fondateurs ne sont pas toujours à même de bien apprécier le bien qu'ils veulent produire par leurs donations : il suit de là que la société doit se réserver le droit de modifier ou d'annuler une fondation dont le but serait inutile ou dangereux. Aussi l'intervention du gouvernement est-elle de droit dans tous les cas de cette nature.

Les philosophes se sont récriés contre les fondations, et souvent avec raison, il faut bien le reconnaître. La taxe des pauvres créait des pauvres en Angleterre, les hospices créent des malades, les distributions des mendiants (*voy.* Paupérisme). Il n'en serait pas de même d'une maison d'asile telle que l'avait conçue M. de Belleyme pour Paris, où le pauvre aurait trouvé du pain avec le travail. Toutes les discussions que cette question de charité a soulevées à propos des enfants-trouvés (*voy.*) est encore dans le souvenir de chacun. Les sociétés de prévoyance et les caisses d'épargne (*voy.* ces mots) semblent appelées à prouver à l'homme qu'il est plus noble de ne devoir qu'au travail ce qu'il pouvait trouver dans la bienfaisance privée ou publique. L. L-t.

FONDATIONS (archit.). C'est l'ensemble des travaux de substruction nécessaires pour asseoir solidement un édifice. Les fondations sont un des objets de l'art des constructions qui demandent le plus d'étude, et, quoique ouvrage caché, il faut y apporter les soins les plus minutieux, la moindre malfaçon pouvant donner lieu par la suite à des travaux difficiles et dispendieux.

Les anciens apportaient dans les fondations de leurs édifices publics la plus grande attention : on peut en juger par les monuments qui restent, et Vitruve nous a laissé, dans son ouvrage, des préceptes sur la manière de fonder qui sont encore bons à suivre.

Les fondations se divisent en deux

grandes classes : la première renferme les fondations *sur le sol;* les autres, les fondations *hydrauliques* ou *dans l'eau.* Les premières comptent plusieurs subdivisions, motivées surtout par le genre de terrain sur lequel elles doivent être établies. Un principe fort important à suivre avant de *fonder*, c'est d'examiner scrupuleusement le terrain sur lequel on doit asseoir l'édifice ; et une loi qui ne souffre pas d'exception, c'est de fonder sur un sol incompressible, ayant une consistance qui lui permette de résister à la charge. Dans lè cas contraire, il faut, par des moyens artificiels, le rendre solide. Le terrain qu'on rencontre est tout-à-fait *solide*, *médiocre*, c'est-à-dire légèrement compressible, ou *mauvais*, quand il ne résiste pas à la pression. Celui qui est généralement regardé comme incompressible, c'est le roc d'abord, puis le tuf, un sol pierreux, un sable compacte, une argile dure. Un sol médiocre se compose de terres sablonneuses ou autres mélangées, souvent peu homogènes. Le sol mauvais est la terre végétale, la tourbe, le sable mouvant, l'argile molle, enfin la terre rapportée.

Dans le bon terrain, les fondations ne présentent aucune difficulté : ainsi les travaux consistent à mettre parfaitement de niveau le fond de la rigole ou tranchée, et d'y établir la première assise de matériaux sur un lit de mortier. Dans un sol médiocre légèrement et uniformément compressible, on peut établir immédiatement sur le sol la première assise; seulement il est indispensable de donner beaucoup d'épaisseur au mur. Quand le terrain manque d'homogénéité, on est quelquefois obligé d'avoir recours à un *grillage* en charpente pour y établir la maçonnerie, mais il est infiniment préférable de fonder sur un massif de beton (*voy.* ce mot).

Dans un mauvais terrain, on se sert de procédés très variés pour combattre son peu de résistance. Un des principaux, c'est l'emploi des pilotis; mais ce moyen coûteux et long ne convient que dans les terres mouillées; il faut toujours y renoncer dans les terres jectisses, et il offre en outre des inconvénients qui seront relatés au mot Pilotis. Il vaut donc mieux en général d'employer le beton de la manière que nous allons dire. Après avoir creusé une rigole de $0^{m}.80$ à 1 mètre de large, on nivelle le fond, sur lequel on étend une couche de sable non terreux, qu'il est bien de comprimer sur le sol mou en y laissant séjourner de l'eau pendant deux ou trois jours ; on coule ensuite un massif de beton fait avec une bonne chaux hydraulique, et peu de jours après on peut élever les assises sur ce massif. Cet excellent moyen est maintenant fréquemment adopté; une partie des fondations de l'église Bonne-Nouvelle à Paris est ainsi faite.

Voici une méthode fort ingénieuse pour fonder dans les terrains tourbeux et vaseux ; elle est due à des ingénieurs militaires. Un capitaine du génie ayant à construire, à Bayonne, le porche d'un corps-de-garde dans un sol d'alluvion, vaseux à une grande profondeur, renonça aux plates-formes en bois pour établir les fondations sur un massif de sable rapporté : il remplit donc la rigole de sable fin et éleva dessus la première assise de maçonnerie. Avant d'achever les piliers, on en chargea un de 20 milliers de plomb, et il n'éprouva aucun tassement sensible. On sait que le sable fin n'est pas compressible.

Un colonel de la même arme (M. Durbach) a été encore plus loin : il a conclu d'une foule d'expériences que, dans les terrains tourbeux, les pilotis en bois, qui s'enfoncent souvent sous la charge, peuvent être remplacés par des pilotis en sable. Voici succinctement les procédés employés dans ce genre de fondations. On enfonce dans le sol de petits pilotis de 15 à 20 centimètres d'équarrissage et de 2 mètres de longueur. On arrache ces pieux avec une chèvre à quatre bras, puis après on remplit les trous par du sable; on arrase bien le tout après avoir mis des pierres plates entre les pilotis, puis on élève les assises de maçonnerie. On trouve consignés dans le *Mémorial de l'officier du génie* de nombreux détails et expériences sur ce genre de fondations dont on ne saurait nier l'efficacité dans presque tous les mauvais terrains.

Quelquefois un mauvais sol n'a pas une grande profondeur : alors on peut

descendre jusqu'au bon fond pour n'y élever que des piles sur lesquelles on jette des arcs destinés à porter les murs. Dans ce cas, on fait bien de mettre entre les piles des arcs à l'envers, selon le système de Léon-Baptiste Alberti et comme cela existe dans plusieurs ponts antiques à Rome.

Un terrain qui présente d'assez grandes difficultés est le sable bouillonnant, c'est-à-dire celui qui, découvert, devient en quelque sorte fluide par l'eau des nombreuses sources qui s'y rencontrent. Un bon moyen pour fonder dans ce sable est de faire la maçonnerie par petites parties. Avant tout, il faut s'enfoncer le moins possible dans le sable et ne donner à la rigole que la largeur des assises. La première assise doit être de forts libages, et, avant de la placer, il est bon de répandre sur le sol de la chaux hydraulique en poudre. Quand le sable est très bouillonnant, un moyen avantageux et prompt est de couvrir le fond de la rigole d'une toile fortement imperméable et de couler très promptement dessus un massif de beton.

Les soins à prendre dans l'établissement de la maçonnerie des fondations sont plus nombreux qu'on ne le pense. L'un des principaux consiste à employer de bons mortiers peu mouillés et bien corroyés, et à rejeter tout-à-fait le plâtre. Les pierres doivent aussi être hourdées à bain de mortier et serrées au marteau. Il ne faut pas bloquer les fondations, mais bien les élever entre lignes, c'est-à-dire parementées grossièrement. Le système du blocage est tout-à-fait défectueux; il est fréquemment employé en Italie, où il ne présente pas grand inconvénient, eu égard à la bonté du mortier de pozzolane. Les encoignures demandent encore plus de soin que le reste: elles exigent des matériaux plus durs, d'une forme parallélipipède, bien posés en liaison avec les autres parties de la construction. Un procédé sûr pour combattre l'humidité dans les murs, qui monte ordinairement par l'effet de l'action capillaire, c'est d'étendre sur les fondations, lorsqu'elles sont arrasées, une couche de bitume ou mieux de ciment romain de $0^{m}.01$ d'épaisseur. On conçoit que ce plan interposé entre les fondations et les murs de face et de refend doit intercepter tout passage à l'humidité.

La seconde espèce, les fondations hydrauliques, varient beaucoup selon les circonstances; elles sont toujours pour le constructeur un sujet d'études approfondies. On peut les rapporter à deux systèmes bien tranchés: l'ancien et le moderne.

Le premier présente l'emploi presque unique de bâtardeaux (*voy.*) qui se vident à l'aide de machines, pour fonder ensuite à sec. Cette méthode est coûteuse et demande beaucoup de temps; on éprouve aussi avec elle l'inconvénient de ne pas rendre étanche le bâtardeau quand il s'y trouve des sources de fond. Toutefois ce système ne doit pas être entièrement abandonné; il est même des circonstances où l'on ne peut en adopter d'autre. Dans le système ancien se rangent les fondations *par enrochements*, usitées généralement dans la mer, et qui s'exécutent en coulant de forts quartiers de roche à l'endroit où l'on veut bâtir. Ce système était connu des Romains; ils l'employèrent dans la construction du port d'Ostie, en coulant bas le bâtiment qui avait transporté d'Égypte à Rome l'obélisque qu'on voit au Vatican. La mer, au bout de peu de temps, remplit de sable, de limon, de coquillages, les interstices qui existent entre les pierres, de manière qu'elles se trouvent liées naturellement et ne forment qu'un seul corps. Une fois cette base établie, on élève sur elle un massif de maçonnerie hourdé. Les matériaux mêlés avec le mortier se déposent sur l'enrochement au moyen de caisses dont le fond à soupape s'ouvre le plus près possible de l'enrochement, afin que le mortier ne soit pas délayé en traversant l'eau. Ce procédé, qu'on appelle aussi *à pierres perdues*, est souvent pratiqué dans la Méditerranée, surtout pour la construction des môles. Il est indispensable, pour fonder à pierres perdues, d'employer la pozzolane ou une bonne chaux hydraulique.

Le nouveau système de fondations dans l'eau est celui du beton *par immersion*, supérieur en tous points, dans tous les

ouvrages hydrauliques, à ceux que nous avons décrits ci-dessus. Les piles du pont de Rouen et quantité d'écluses sont fondées ainsi. Dans ce genre de fondations on commence par draguer (*voy.*) le sol jusqu'au vif; il est même de rigueur, avant l'immersion du beton, de nettoyer le fond de toute cette vase presque liquide, qui, tenue en suspension dans l'eau lorsqu'elle est agitée, se dépose avec rapidité. L'immersion du beton se fait *à la trémie*, espèce de long canal en bois, ou bien avec une caisse munie d'un fond à soupape, et qui se descend dans l'eau à la hauteur convenable au moyen d'un treuil. La bonté du betonnage dépend plutôt des soins qu'on aura apportés à son exécution que de l'énergie de la chaux hydraulique. Bien des fondations d'écluses, faites même sur filtrations, ayant une force de sous-pression assez considérable, sont une preuve de ce principe.

Un système de fondations dont les détails présentent le plus grand intérêt est celui *par caisson*, employé presque spécialement pour les piles de pont; mais comme, à l'article PONT, il sera question de leur construction, nous y renvoyons le lecteur, afin que tout ce qui regarde la construction des ponts soit réuni d'une manière complète sous le même mot. ANT. D.

FONDEMENTS, *voy.* FONDATIONS.

FONDERIE, FONDEUR (ART DU). Sous le nom de *fonderie*, dérivé de *fondre*, *fondeur*, on désigne deux choses : d'une part l'art de jeter les métaux en fonte, et ensuite le local (l'usine) où l'on refond les métaux pour en faire des objets utiles aux arts et des ustensiles employés aux usages domestiques, des outils, etc., ainsi que les usines dans lesquelles on traite les minerais, afin d'en retirer les métaux. Dans ce dernier cas, on doit ajouter au mot fonderie la dénomination du métal traité dans l'usine qu'on veut désigner, et dire, par exemple : une fonderie de plomb, de cuivre, de zinc, etc.

L'art du fondeur date de la plus haute antiquité : les Égyptiens et les Grecs le connaissaient, quoiqu'ils ne paraissent pas avoir possédé l'art de fondre et de mouler le fer, à en juger du moins par le petit nombre d'objets antiques que nous rencontrons confectionnés avec ce métal (*). Quant à l'art de couler des alliages de cuivre, Aristote fait honneur de sa découverte à un Lydien nommé Seyles, et Théophraste au Phrygien Delas. On attribue généralement à Théodore et à Rhœcus de Samos, qui vivaient environ 700 ans avant J.-C., l'art de fondre les statues en airain ou bronze; les premières statues équestres furent consacrées aux dieux et aux grands capitaines. Cet art, au rapport des historiens, après avoir atteint un haut degré de perfection, commença à décliner vers le beau temps de la république romaine, et se perdit presque entièrement sur la fin du siècle qui fut témoin de la chute du Bas-Empire, ce qui fait que nous ne connaissons que fort imparfaitement les procédés que les anciens employaient. Toutefois, si nous réfléchissons qu'ils ne nous ont laissé que de très petits ouvrages en ce genre (*voy.* BRONZES), nous en conclurons que, s'ils connurent l'art de fondre des statues, ils pratiquèrent peu celui de jeter en fonte de grands morceaux. En effet, s'il y a eu un colosse de Rhodes (*voy.*), une statue colossale de Néron, ces pièces énormes pour la grandeur n'étaient que de platinerie de cuivre, sans être fondues. De même la statue de Marc-Aurèle à Rome, et dans les temps modernes, celles de Côme de Médicis à Florence, de Henri IV à Paris, etc., ont été fondues à plusieurs reprises. Ce n'est que vers le commencement du XVIIe siècle que cet art a été perfectionné. Avant ce temps, les fonderies françaises étaient si peu de chose que l'on faisait fondre les statues hors de France; mais dès que Louvois fut pourvu (1685) de la surintendance des bâtiments, il établit les fonderies de l'arsenal et en donna l'inspection à Jean-Balthazar Keller, de Zurich, commissaire général des fontes de France. La statue équestre de Louis XIV, qui, en 1699, fut élevée par la ville de Paris sur la place Vendôme, peut être regardée comme l'un des chefs-d'œuvre de la fonderie; car

(*) Ils mêlaient quelquefois l'airain et le fer, comme Pline (*H. N.*, XXXIV, 14) l'assure positivement à l'égard d'une statue de Thèbes, ouvrage d'Aristonide représentant Athamas furieux, et qui existait encore de son temps. J. H. S.

ce groupe colossal, qui avait près de 22 pieds de haut et contenait un poids de plus de 60,000 livres de bronze, fut fondu d'un seul jet. Jacobin, disciple de Balthazar Keller (*voy.*), a également réussi, en 1700, à fondre du même jet la statue du grand électeur Frédéric-Guillaume, à Berlin; plus tard, François Girardon et Lemoine, tous deux sculpteurs, se distinguèrent également dans cet art. *Voy.* ces noms.

La fonte et le cuivre sont les métaux préférés dans l'art de la fonderie, parce qu'ils sont à la fois assez fusibles et qu'ils résistent parfaitement et le plus longtemps à toutes les causes de destruction. L'on se sert cependant aussi du plomb, de l'étain, de l'or, de l'argent, etc., mais seulement pour la confection des petits objets; car le prix des deux derniers de ces métaux est trop élevé, et les deux premiers, outre qu'ils sont trop fusibles, ne présentent pas assez de résistance à l'action de l'atmosphère. Quant aux procédés pour le moulage de la fonte et des alliages de cuivre, ils sont les mêmes.

La *fonte grise*, à cause de sa ténacité et de sa ductilité, est plus convenable pour le mélange que la *fonte blanche* (*voy.* Fonte). De même, parmi les diverses espèces de fonte grise, celle qu'on obtient par le traitement du charbon de terre convient mieux au moulage des pièces qui exigent une grande résistance. Lorsque la fonte sort des hauts-fourneaux, on doit lui faire subir une seconde fusion, afin de la débarrasser de tous les métaux terreux avec lesquels elle peut encore se trouver mélangée : cette nouvelle fusion se fait dans des creusets lorsqu'il s'agit seulement d'objets de petites dimensions, ou dans de petits fourneaux qui prennent le nom de fourneaux *à la Wilkinson* s'ils sont très bas, et celui de fourneaux *à manche* s'ils atteignent une certaine élévation, ou enfin sur la sole d'un fourneau *à réverbère*. *Voy.* Fourneaux.

Lorsque l'on veut fondre dans un fourneau à manche, on le remplit de charbon de bois ou de coke, et l'on place des fragments de fonte sur le combustible; puis, à mesure que celui-ci brûle, on ajoute des couches successives de charbon et de fonte. Le métal fond peu à peu et tombe goutte à goutte dans le creuset destiné à le recevoir. Enfin, quand le creuset se trouve rempli, on ouvre le trou de coulée et on reçoit le liquide dans de grandes cuillers ou *poches*, qui servent à le verser dans des moules. En faisant usage des fourneaux dont nous venons de parler, il faut consommer de 30 à 35 kilogr. de charbon et environ 50 kilogr. de coke, pour opérer la fusion de 100 kilogr. de fonte. Le déchet est de 5 à 6 pour 100.

Dans les fourneaux à réverbère, massifs allongés, composés d'une *sole* et d'une voûte presque parallèles, la *chauffe* se trouve à l'extrémité opposée de la cheminée, afin que le fourneau puisse se trouver chauffé dans toute sa longueur. Sa forme est celle d'un trapèze ou d'un ellipsoïde; la sole est un peu inclinée, et à son extrémité se trouve un bassin ou creuset pour recevoir la fonte. La partie de la sole voisine de la chauffe porte le nom d'*autel*; c'est sur l'autel que l'on met les fragments de fonte à liquéfier. On doit avoir soin de ne pas trop prolonger la fusion, de peur que la fonte ne s'épaississe. Lorsque la fusion se trouve parfaite, on ouvre le trou de la coulée et la fonte alors glisse dans des chaudières à bras supportées ordinairement par des grues, à l'aide desquelles on les transporte près des moules que l'on a disposés d'avance. Souvent il arrive, lorsque l'on a besoin d'une grande quantité de fonte, que l'on accole deux ou même plusieurs fourneaux à réverbère. La consommation en houille pour cette sorte de fourneaux est de 80 à 100 kilogr. pour 100 de fonte, et le déchet de 10 à 15 pour 100.

Les alliages de cuivre et d'étain (*voy.* Bronze et Airain) présentent tout à la fois les avantages de fusibilité et de dureté. Suivant les diverses destinations du bronze, les proportions de cet alliage doivent varier, mais toujours elles doivent être constantes si l'on veut obtenir les mêmes effets. L'on n'est pas bien fixé encore sur les meilleures proportions à adopter pour le bronze destiné à la confection des canons : celle que prescrivait l'article 3 de l'instruction du 31 octobre 1769, et qui est encore usitée, était de : 90.91

de cuivre, et de 9.09 d'étain*. Nous devons observer ici que l'art de la fonderie des canons ne remonte pas, selon les uns au-delà de 1338, et selon les autres au-delà de 1380. Un fait positif, c'est que les fonderies françaises ne se sont distinguées en ce genre que depuis la fin du XVIIe siècle. Celles de Douai, de Pignerol et de Besançon ne se sont pas moins acquis de réputation pour les armements de terre que celles de Brest, de Toulon et du Port-Louis (Morbihan) pour les armements de mer.

La fonderie des cloches tient en quelque sorte le milieu, pour l'antiquité, entre celle des statues et celle de l'artillerie, étant de bien des siècles plus nouvelle que la première, et ayant été pratiquée onze ou douze cents ans plus tôt que la seconde. C'est ordinairement sur les lieux non loin des clochers pour lesquels les cloches (*voy.*) sont destinées qu'on établit des fonderies, afin d'éviter la difficulté et les frais du transport. L'étain donnant au cuivre la propriété sonore, on emploie parfaitement cet alliage à la fabrication des cloches. L'airain est ordinairement, pour la confection des cloches, dans les proportions de 78 de cuivre rouge et de 22 d'étain fin; on y ajoute souvent un peu de plomb, de zinc, etc. Il faut avoir soin de faire d'abord fondre le cuivre; car comme l'étain est plus fusible et s'oxyde très facilement, il arriverait, si l'on faisait fondre ensemble les deux métaux, que, l'étain entrant en fusion longtemps avant le cuivre, une partie s'oxyderait et une partie se volatiliserait avant que le cuivre fût fondu. On ne doit donc jeter l'étain dans le cuivre que lorsque celui-ci est en pleine fusion.

Quant aux *moules* dont on fait usage dans les fonderies, ils sont en *métal*, en *terre* ou en *sable*. On se sert des premiers pour couler des métaux très fusibles; ceux en terre sont les plus anciennement connus, mais ceux en sable sont aujourd'hui plus généralement adoptés, parce qu'ils présentent plus de commodité et que le mode en est plus expéditif.

La France possède un grand nombre de fonderies, parmi lesquelles nous citerons celles de Rouilly (Eure), de Fourchambault (Nièvre), de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), de Vienne et d'Allevard (Isère), de Sauveterre et de Guzorn (Lot-et-Garonne), de Bion (Manche), de Vandenesse, Chèvres et Limanteau (Nièvre); les fonderies et forges d'Alais, près Nîmes, celle de canons en gueuse, pour la marine, située à Saint-Gervais (Isère), et les fonderies des forges du Bas-Rhin, à Niederbronn, etc. Mais sans nul doute la fonderie du Creuzot, dans l'arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire), est le premier de nos établissements en ce genre; dans aucun autre on ne coule mieux les grandes pièces. C'est au Creuzot que les plus grands cylindres de fonte qui existent ont été coulés, et parmi eux on peut citer en première ligne le régulateur de la soufflerie du Creuzot. La coupole de la Halle aux blés de Paris, entièrement en fonte et en fer, ainsi que toutes les pièces de la machine à vapeur qui remplace à Marly l'ancienne machine hydraulique, ont été également fabriquées et ajustées au Creuzot. On peut encore noter les lions et vasques en fonte du Château d'eau sur le boulevard de Bondy à Paris et du palais de l'Institut: ce sont les premières figures en ronde-bosse coulées en France. Enfin la fonderie actuelle du Creuzot, d'après des documents dont nous pouvons affirmer l'exactitude, peut fabriquer 1,500,000 kilogr. par année en objets de moulerie. On trouve au Creuzot quatre hauts-fourneaux de la plus grande dimension, et autant de mazeries pour l'affinage; ils sont soufflés par une machine à feu de 100 chevaux. Cette machine alimente aussi d'air les deux fours à la Wilkinson de la fonderie. Chacun des hauts-fourneaux coule de 9 à 9,500 kilogr. de fonte en 24 heures (*voy.* FORGES). Le nombre des fonderies françaises est du reste bien inférieur encore à celui des fonderies anglaises.

Dans la province de Hainaut, on trouve trois grandes fonderies de fer avec fourneaux dits *coupelots;* sept dans celle de Namur, occupant ensemble plus de 800 ouvriers. La province de la Flandre occidentale ne compte que deux fonderies de fer et une seule en cuivre; celle d'Anvers en possède une de cuivre à Anvers même, et douze également de cuivre

(*) D'après ce qui a été dit au mot CANON (T. IV, p. 645) la proportion de l'étain serait un peu plus forte. S.

à Malines. Quant aux fonderies de fer, on en trouve un grand nombre à Malines, et trois ou quatre dans les environs d'Anvers. La ville de Liége, aujourd'hui si renommée par sa fonderie de canons, ne la possède que depuis 1804, époque où elle fut fondée par MM. Perrier, célèbres mécaniciens de Paris. De 1817 à 1830, cet établissement a fourni plus de 900 canons de fonte. Depuis 1830, il a été créé dans l'établissement de Liége une fonderie de bronze, et maintenant on y exécute de l'artillerie de campagne entièrement en fonte de fer. En résumé, la fonderie de Liége se compose actuellement de deux grandes fonderies entourées de 12 fourneaux à réverbère, de deux grands ateliers de forge de 15 feux, d'un maka et d'un four à chauffer pour les grosses pièces. On y voit 12 bancs de forage (celle de Douai n'en a que 5, celle de Vienne que 6, et celle de Carron en Écosse, comté de Stirling, que 10). Enfin, 5 machines à vapeur destinées à imprimer le mouvement en complètent le matériel.

On nomme *fondeur* en général l'artisan qui fond et jette les métaux dans des moules de diverses formes suivant les usages qu'on en veut faire; mais on appelle *fondeurs en bronze* ceux qui fondent les statues, les canons et les cloches; on dit encore *fondeur en caractères d'imprimerie* (*v.* l'art. suiv.), *fondeur en cuivre* ou petits ouvrages, tels que chandeliers, boucles, croix d'églises, lampes, etc., *fondeur du petit plomb* pour celui qui fait le plomb à tirer, les balles, etc. E. P-c-t.

FONDEUR EN CARACTÈRES. La typographie (*voy.*) peut se diviser en trois parties principales : 1° l'art de graver les poinçons (*voy.*); 2° l'art de fondre les caractères (*voy.*); 3° et l'art d'en faire usage (*voy.* Imprimerie). A son tour, le terme de *fonderie en caractères* a plusieurs acceptions : il se prend ou pour un assortiment complet de poinçons et de matrices de tous les caractères, signes, figures, etc., servant à l'imprimerie, avec les moules, fourneaux et autres ustensiles nécessaires à la fonte des caractères, ou pour le lieu où l'on fabrique les caractères, ou pour l'endroit où l'on prépare le métal dont ils sont formés, ou enfin pour l'art même de les fondre.

Les premiers fondeurs étaient graveurs, fondeurs et imprimeurs tout à la fois : c'étaient donc les fondeurs qui travaillaient autrefois les poinçons, frappaient les matrices, en tiraient les empreintes, les disposaient en formes et imprimaient. Aujourd'hui, bien que l'art se soit divisé, de même que le graveur ne saurait bien graver des caractères s'il ignore le détail du mécanisme de la fonderie et de l'imprimerie, le fondeur de caractères, de son côté, doit connaître la théorie de l'impression et savoir quelle est la figure la plus parfaite qui convient aux caractères qu'il veut fondre. Lors donc que le graveur a terminé ses poinçons, qu'il en a pris sur cuivre des empreintes ou *matrices*, que ces matrices ont été *justifiées* et ensuite *parées*, le fondeur les prend et les place dans le *moule*, nom donné à un assemblage dont la matrice n'est que la partie principale. Le moule est en fer doublé de bois; il est formé de deux parties qui entrent l'une dans l'autre à coulisse, et se joignent par les angles; la partie inférieure a une rainure dans laquelle se trouve la matrice qui est appuyée contre le fond de la boite par un fil de fer fort et contourné qu'on nomme l'*archet*. La première opération qu'ait à faire le fondeur, après avoir disposé le moule, est de préparer la matière dont les caractères doivent être fondus. Pour cela, on prend du plomb et du régule d'antimoine, on les fond séparément, puis on les mêle dans la proportion de $\frac{4}{5}$ de plomb sur un cinquième de régule. Quand ce métal est fluide, le fondeur, placé devant un fourneau sur lequel se trouve une chaudière contenant l'alliage, prend de la main gauche le moule garni de la matrice, et de la droite une petite cuiller de fonte qui ne tient pas plus de métal qu'il n'en faut pour une lettre : il verse à l'orifice du moule la cuiller pleine du mélange en fusion, en baissant et relevant subitement la main gauche, afin que le métal se précipite au fond de la matrice et en prenne bien la figure; ce mouvement, qui doit être fait avec vitesse, est d'autant plus nécessaire, que le métal se moulerait mal, parce qu'il

se fige dès qu'il touche le fer. L'opération terminée et la lettre étant formée, le fondeur ouvre le moule, et avec un petit crochet de fer fait tomber la lettre. On referme le moule dès que la lettre en est sortie, et on réitère cette opération jusqu'à deux et trois mille fois par jour.

Au sortir du moule, la lettre, quant au caractère, est parfaite; car celui-ci est beau ou laid, selon que le poinçon qui a servi à former la matière a été bien ou mal gravé; mais relativement à son corps, la lettre n'est pas encore achevée : en effet, il faut que l'ouvrier dit *répareur* en enlève les bavures et tout ce qui peut s'y trouver de matière au-delà de ce qui est nécessaire pour la perfection du caractère. Il faut donc séparer des lettres les *jets* ou *rompures*, puis les frotter sur une meule de grès qu'on appelle *pierre à frotter*, après quoi tout est fini.

Plusieurs fois, dans le but d'éviter les longueurs de l'exécution, on a essayé de fondre à la fois plusieurs lettres : M. Henri Didot (*voy.*) est parvenu à en fondre jusqu'à 180 d'un seul jet. Ces caractères se nomment *polyamatypes*. Malgré les divers perfectionnements dont ils ont été l'objet et leur bon marché, ces caractères sont peu employés aujourd'hui, à cause de la faiblesse ou de la fragilité de leurs parties. C'est par la beauté et l'originalité de ses caractères que se distingue la fonderie normale de M. Jules Didot, qui ne livre aucun de ses types à ses confrères; les plus purs de forme et les plus répandus sont ceux de MM. Firmin Didot, inventeurs des plus jolis caractères d'écriture. E. P-c-t.

FONDRIÈRE. On donne en général ce nom à toutes les profondeurs répandues à la surface de la terre, qui sont le résultat d'affaissements et d'éboulements. Ces phénomènes sont ordinairement produits par l'action des eaux souterraines qui ont miné le sol par en bas.

Pour mieux faire comprendre ce que l'on doit entendre par *fondrières* et éviter qu'on ne les confonde avec les *éboulements*, nous ferons remarquer que les fondrières se forment dans les plaines et les éboulements dans les montagnes. Quelques exemples achèveront d'en donner une idée exacte.

Dans la Norvège méridionale, le Glommen, rapide cours d'eau, descend du sommet des monts de Dofre vers la mer du Nord et forme, un peu au-dessus de son embouchure, la belle cascade de Sarpen. Le remous des eaux de la cascade avait creusé sous le rivage une mare souterraine de 600 pieds de profondeur. Le 5 février 1702, au rapport de Pontoppidan, le château de Borge, avec toutes ses dépendances, s'enfonça dans ce trou et y disparut totalement, de sorte qu'on ne vit à sa surface qu'un lac de 800 pieds de long sur 300 à 400 de large.

Il arrive aussi quelquefois qu'à la suite d'un orage, d'un ouragan ou de quelque commotion atmosphérique, de grands espaces de terre s'enfoncent tout à coup et font place à de vastes et profondes excavations. En 1825, le Hanovre a été le théâtre d'une catastrophe de ce genre. Le 29 juillet, à 5 heures du soir, le ciel était serein, lorsque tout à coup un éclat de tonnerre effroyable se fit entendre aux environs du village de Barbis, dans le bailliage de Scharzfels; un nuage épais de poussière obscurcit l'air, et la terre s'affaissa avec un terrible fracas sur une étendue de 120 pieds de circonférence. Le gouffre produit par cet affaissement est tellement profond qu'un caillou emploie, dit-on, une minute pour arriver au fond. Un bruit d'eau qu'on y entend a fait présumer que la Ruhme, dont la source est à 3 lieues de là, a dans cet endroit un bassin souterrain. On a remarqué, en effet, qu'au moment de l'affaissement il s'est opéré un grand changement dans le cours de cette rivière. D'autres prétendent aussi qu'il y a dans cet endroit un lac souterrain, opinion qui est fondée sur ce que plusieurs petites fondrières se sont formées à diverses époques dans les environs.

Les plaines éprouvent d'autres affaissements. Les dépôts tourbeux, toujours suspendus sur l'eau, s'affaissent souvent sous le poids des forêts et des habitations. L'Irlande voit tous les ans le nombre de ses lacs s'accroître par l'enfoncement des tourbières. J. H-t.

FONDS. Au pluriel, comme au singulier, ce mot a différentes acceptions, dont nous ferons connaître les principales.

Sous la dénomination de Fonds de terre, on entend les portions du sol qui sont la propriété de quelqu'un. Sous celles de Biens fonds et de propriété *foncière*, on désigne non-seulement le sol lui-même, sous quelque nature qu'il se présente, mais encore tout ce qui est inhérent au sol et à sa surface. Ainsi les fonds de terre, les étangs, les forêts, etc., sont des biens fonds; les bâtiments le sont parce qu'ils sont inhérents au sol dont ils font en quelque sorte partie, et en vertu de la règle qui veut que l'accessoire suive la nature du principal : *quidquid solo inædificatur solo cedit* (C. c., art. 518). Il en est de même des moulins à vent ou à eau, quand ils sont fixés sur piliers et faisant partie du bâtiment (*id.* art. 519). Il est aussi de règle que le propriétaire d'un bien fonds a non-seulement la propriété de la superficie, mais encore celle du dessous.

Fonds de commerce. Il n'est pas toujours facile de déterminer ce qu'on doit entendre par ces mots de *fonds de commerce*. Savary, dans son Dictionnaire de Commerce, imprimé en 1742 (vol. II, p. 494), dit qu'ils désignent toutes les marchandises d'un négociant, ou encore les outils, machines, ustensiles servant à une exploitation quelconque, ou bien enfin l'argent que les négociants mettent dans leur commerce. Si ces définitions ont toutes quelque chose de vrai, on ne peut nier que toutes également ne rendent qu'imparfaitement, du moins de nos jours, le sens du mot qui nous occupe; car la langue commerciale entend par l'expression fonds, non-seulement les marchandises qui garnissent le magasin d'un négociant, mais encore l'achalandage, la clientèle, le droit au bail des lieux occupés. On comprend encore dans le fonds une valeur idéale, il est vrai, mais cependant positive et vénale : ainsi le titre de l'établissement, son enseigne, le nom du prédécesseur en font partie. Il a même été jugé que sans une autorisation expresse on pouvait s'en servir; il est toutefois mieux qu'il en soit fait mention.

Si, dans la langue usuelle, on peut définir à peu près ce que c'est qu'un fonds de commerce, il est beaucoup plus difficile de lui donner, dans la langue du droit, une valeur claire et précise. En effet, est-ce une chose incorporelle ou une chose matérielle? Ni l'un ni l'autre, ou mieux l'un et l'autre à la fois; car si l'achalandage et le droit au bail sont immatériels, les marchandises et le mobilier sont matériels. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que les ventes de fonds de commerce soient faites par-devant notaire, cependant c'est une précaution bonne à prendre, afin de donner à cet acte plus de régularité et d'authenticité. Il est encore d'habitude que tout ou partie des sommes qui font le prix de la vente soit déposé en mains sûres pendant un délai de dix jours; et pour que les intéressés puissent faire valoir leurs droits et les créanciers former opposition, s'il y a lieu, sur les sommes déposées, les mutations sont rendues publiques par la voie des journaux judiciaires.

Le Fonds social est la masse, la réunion des apports particuliers faits par chacun des membres d'une société et destinés à une exploitation commune. Il n'est pas nécessaire que ce fonds social consiste toujours et exclusivement dans une somme d'argent : il peut être représenté, en tout ou en partie, par des valeurs immobilières. On peut également faire entrer dans un fonds social des choses immatérielles : ainsi il peut se composer à la fois d'un immeuble mis dans la société par un des associés, d'une somme d'argent fournie par un autre, de l'industrie d'un troisième, et de droits immatériels apportés par un autre, tels que celui d'exploiter un secret dont il serait l'inventeur ou un brevet dont il aurait la propriété. Dans cette position, les membres d'une société sont considérés comme de véritables commerçants, et toutes les contestations qui peuvent résulter de leur association sont jugées par la juridiction arbitrale (Cod. com., art. 51).

Le mot *fonds* sera envisagé sous le point de vue financier dans l'article suivant; nous nous bornerons à dire qu'on se sert de l'expression Fonds perdus quand on soumet à certaines conditions l'abandon définitif du capital. Ce placement peut être constitué soit sur la tête de celui qui en fournit le prix, soit sur la tête d'un tiers qui n'a aucun droit d'en jouir; il peut l'être aussi sur une ou plusieurs tê-

tes. Pour ces sortes de contrats la loi ne reconnaît pas d'intérêt légal. Ces placements peuvent être constitués au taux qu'il plaît aux parties contractantes de fixer (C. c., art. 1968-1976). L. N.

FONDS PUBLICS. On désigne ainsi les diverses natures de dettes négociables contractées par un état. Le 3 p. %, par exemple, est un fonds, et le 5 p. % en est un autre. Chacun de ces fonds a un capital nominal invariable, et un capital réel essentiellement variable, que représente pour chaque jour la valeur vénale actuelle de tous les titres transmissibles qui constatent la propriété d'une partie quelconque de la dette. On appelle ces titres *effets publics*. Observons cependant que cette dénomination s'étend aux titres des actions des principales compagnies financières d'un pays, tandis que, lorsqu'il est question des *fonds publics*, c'est plus particulièrement des rentes sur l'état qu'on veut parler.

Chacun sait que, lorsque la confiance qu'inspire un gouvernement comme débiteur augmente, ses créanciers vendent plus cher le titre qui constate leur qualité : alors les fonds montent ; si la confiance diminue, les porteurs de rentes ne trouvent à les céder qu'à un moindre prix, et les fonds sont en baisse. Voilà le phénomène réduit à sa plus simple expression ; mais il faut se hâter d'ajouter qu'une multitude de causes viennent le compliquer : les unes sont apparentes pour tout le monde, les autres sont aperçues seulement par les hommes les mieux placés pour suivre le mouvement politique et financier d'un pays. Tantôt l'action de ces causes concourt dans le même sens, tantôt elle se contrarie et se neutralise : de là ces fluctuations incessantes dans la valeur des créances sur l'état, qui entraînent la nécessité de constater chaque jour officiellement cette valeur. C'est à la Bourse (*voy.*) de la capitale de chaque état, lieu habituel des transactions les plus importantes en fonds publics, que les cours (*voy.*), c'est-à-dire les prix momentanés des diverses espèces de créances transmises sur le gouvernement, sont établis et publiés, soit que les conventions entre les vendeurs et les acquéreurs aient lieu par l'intermédiaire d'officiers publics, comme le sont en France les agents de change (*voy.*), soit que, comme en Angleterre, chacun puisse faire métier de procurer un titre de rente en échange d'une somme d'argent déterminée, et *vice versâ*.

La partie de la dette d'une nation qui est susceptible de changer de main se compose toujours de différentes sortes de valeurs. Il y a des titres qui donnent un droit perpétuel à des arrérages périodiques, mais qui ne rendent point exigible le capital nominal dont ces arrérages représentent le loyer ou intérêt annuel : ce sont les titres des rentes dont la totalité forme la dette *fondée* ou *consolidée* du pays. Il en est d'autres qui donnent droit à la fois au capital et aux intérêts d'une somme prêtée à l'état pour un temps limité et remboursable à une échéance fixée : ces derniers titres, qu'on appelle *exchequer bills*, *bons royaux*, *vales*, etc. suivant les contrées et les époques, constituent la dette qu'on nomme *flottante*, par opposition à la dette consolidée. En effet, le chiffre de la première varie continuellement, suivant le rapport entre les émissions ou renouvellements de billets que le Trésor effectue pour satisfaire à ses besoins journaliers et les remboursements qu'il opère de billets précédemment émis et venus à échéance ; tandis que les rentes consolidées sont perpétuelles, que leur masse ne peut s'accroître qu'en vertu d'un emprunt habituellement contracté avec publicité et concurrence, et ne peut diminuer que par l'action de l'amortissement (*voy.*), qui, bien qu'inégale suivant le temps, s'exerce dans des limites assez restreintes.

En France, on appelle *grand-livre* le registre sur lequel sont inscrits les noms des titulaires des différentes fractions de rentes dont l'ensemble fait le montant de la dette constituée ; et l'on nomme *transferts* les actes par lesquels sont constatées sur ce registre les mutations qui surviennent dans la propriété des diverses parties de rente, soit par vente, soit par succession soit en vertu de jugement. Depuis 1819, il existe à la recette générale des finances de chaque département un livre auxiliaire du grand-livre tenu à Paris par les employés du ministère. On

espérait par cette création accroître le crédit de l'état et associer les habitants des provinces aux chances de sa fortune en facilitant pour eux la négociation des rentes et le paiement des arrérages; mais, en dépit des espérances des auteurs de cette mesure, comme des craintes de leurs antagonistes, la propriété des rentes consolidées est restée pour la plus grande partie entre les mains des Parisiens. Il n'en est pas de même en Angleterre, où les 280,000 porteurs, ou environ, de titres de rentes sont dispersés sur les divers points du territoire.

Les différentes espèces de fonds qui figurent au grand-livre français, résultat d'émissions successives de rentes à des taux d'intérêts divers, sont le 5 p. °/₀, le 4 ½ p. °/₀, le 4 p. °/₀ et enfin le 3 p. °/₀. Dans la plupart des autres pays de l'Europe, il existe aussi des fonds à plusieurs taux d'intérêt; mais il ne faut pas croire que le taux le plus faible indique nécessairement l'opération la plus avantageuse pour un gouvernement au moment de l'émission. Les emprunts que Pitt, par exemple, avait conclus en 3 p. °/₀ imposaient à la Trésorerie anglaise un sacrifice annuel de plus de 6 p. °/₀, à raison du bas prix auquel les rentes émises avaient pu être aliénées par le ministre.

L'avantage d'une dette flottante est dans le faible intérêt dont se contentent en général les capitalistes qui confient leur argent à un gouvernement par un placement temporaire. Son danger est dans l'élévation subite et immodérée de cet intérêt, si des embarras politiques ou industriels surviennent. Sa consolidation, c'est-à-dire sa conversion de capital réel exigible à courte échéance en rente perpétuelle dont le capital nominal ne devient jamais exigible, est souvent une opération indiquée par la prudence, lorsqu'on ne l'applique qu'à la portion exubérante de cette dette. Elle a lieu par une émission de rentes dont le prix est employé à rembourser les billets du trésor qui viennent à échoir et qu'on s'abstient alors de renouveler.

On entend souvent par *consolidation* d'un fonds public quelque chose de plus que l'engagement pris par un gouvernement de servir régulièrement et à toujours les arrérages de la rente qu'il émet; c'est alors de l'affectation d'une partie des recettes publiques au paiement des arrérages qu'on veut parler. Ce n'est guère que dans l'enfance du crédit, ou lorsque des actes de mauvaise foi trop répétés ont banni toute confiance, qu'on a recours à ce moyen pour rassurer les prêteurs. On comprend du reste ce qu'il y a d'illusoire dans cette sorte d'hypothèque morale; car il n'en coûte guère plus à un gouvernement pour détourner les recettes affectées au service des rentes que pour se dispenser ouvertement de les payer sur la totalité des ressources dont il dispose.

Autrefois, en Angleterre, une multitude de branches différentes du revenu public étaient ainsi assignées chacune au service spécial d'une portion de la dette. Il en résultait pour certaines branches des excédants de recettes que le ministère employait à solder des dépenses étrangères à la dette. D'autres branches étant, au contraire, en déficit, les créanciers auxquels on les avait indiquées pour sûreté ne recevaient pas tout ce qui leur appartenait. Ce vicieux état de choses a cessé depuis l'époque de la grande lutte avec la France. Tous les revenus ordinaires sont maintenant réunis en un seul fonds, qu'on nomme *fonds consolidé*, et qui doit servir à l'acquittement des dépenses ordinaires de l'état, et avant tout à celui des intérêts de la totalité de la dette dite *consolidée*. Chez nous, la loi du 21 floréal an X avait aussi destiné par préférence au paiement de la dette inscrite le produit de la contribution foncière; mais les souvenirs de la banqueroute de l'an VI étaient encore trop récents pour que le crédit pût renaître sur cette simple manifestation. Il a fallu, pour le fonder en France, 24 ans de paix et de loyale observation de l'article 61 de la Charte, qui s'est contenté de déclarer inviolables tous les engagements de l'état envers ses créanciers, sans offrir à ces derniers le leurre d'un gage destiné par sa nature à ne jamais sortir des mains de leur puissant débiteur. O. L. L.

FONFRÈDE (JEAN-BAPTISTE BOYER-). Né à Bordeaux en 1766, issu d'une famille qui tenait un des premiers rangs

dans le commerce de cette ville, Fonfrède, s'étant marié très jeune contre le gré de ses parents, se retira en Hollande et y demeura plusieurs années. La révolution ayant éclaté, il revint à Bordeaux, et à la fin de 1792 il fit partie de cette célèbre députation de la Gironde dont l'influence, qui avait accéléré la marche du char révolutionnaire, devint impuissante pour l'arrêter (*voy.* Girondins). Plus jeune que tous ses collègues de Bordeaux, Fonfrède, par son talent, se plaça immédiatement après les trois grands orateurs Vergniaud, Guadet et Gensonné. Une grande exaltation de sentiments et d'idées, qui, chez lui, n'excluait pas la droiture des intentions, une brillante facilité d'élocution, donnaient à ses improvisations un caractère ardent et passionné dont l'effet était irrésistible. A la suite de la discussion qui précéda le jugement du roi, Fonfrède fit adopter la rédaction des trois questions relatives à la culpabilité, à l'appel au peuple et à la nature de la peine, sur lesquelles devait voter l'assemblée. Son vote personnel fut pour la peine de mort. Aveuglé par un fanatisme de haine contre la royauté, il déclara que, *si cet arrêt faisait gémir en lui l'humanité, il laissait sa conscience tranquille*; mais adversaire non moins prononcé de cette tyrannie réelle qui se couvrait du masque du patriotisme, il défendit la liberté de la presse contre les attaques du montagnard Duhem. Dans la séance du 8 mars 1793, cet aide de camp politique de Marat avait demandé que tous ceux des députés qui prenaient part à la rédaction des journaux fussent expulsés de la Convention, et même que tous les journalistes fussent, en masse, chassés du lieu des séances : Fonfrède fit repousser ces violentes et illibérales propositions. La conspiration du 10 mars, qui avait pour but de se défaire par l'assassinat des chefs du côté droit, ayant échoué, trois jours après Fonfrède fit décréter l'arrestation et la mise en jugement des membres du comité insurrecteur. Dans les premiers jours d'avril, il dénonça le jeune duc de Chartres comme complice de Dumouriez, et demanda que tous les Bourbons qui se trouvaient encore en France fussent détenus comme otages et répondissent sur leurs têtes du salut des commissaires conventionnels livrés à l'ennemi par le général rebelle. Ces propositions furent adoptées et immédiatement mises à exécution. Il n'en avait pas été ainsi de la mesure relative aux conspirateurs anarchistes du 10 mars : impunis et libres, ils préparaient ouvertement une nouvelle insurrection. Leur audace était redoublée par le triomphe que Marat venait de remporter au tribunal révolutionnaire, où, sur la motion de Fonfrède, il avait été traduit le 12 avril par décret de la Convention nationale. Trois jours seulement après, la commune de Paris ayant demandé par l'organe du maire Pache que vingt-deux députés fussent exclus de la Convention, Fonfrède, en s'étonnant de l'omission de son nom sur cette liste honorable, soutint que, présentée par une faible fraction du peuple français, cette demande de proscription contre une partie de la représentation nationale signalait une tendance réelle au fédéralisme. Il proposa en même temps le renvoi de la pétition à la nation entière réunie en assemblées primaires. C'était placer la question sur son terrain véritable, et ce discours de Fonfrède, ainsi que celui que, cinq jours auparavant, il avait prononcé sur une question analogue, offrent les plus éloquents modèles de la logique parlementaire.

Nommé président de la Convention pour la première quinzaine de mai, dans la séance du 21 avril, Fonfrède fut le premier élu membre de la fameuse commission des douze, créée sur la proposition de Barrère pour rechercher les auteurs de la conspiration du 10 mars et déconcerter leurs nouvelles menées. Cette commission ayant fait arrêter Hébert et trois autres démagogues, par une contradiction impossible à qualifier, Fonfrède s'opposa à cette mesure, et, aussi incertain dans le conseil qu'il s'était montré résolu à la tribune, le 28 mai il arracha à la Convention un décret qui remettait provisoirement ces détenus en liberté. Cette concession faite à l'anarchie devint le gage de son triomphe. Si, malgré les efforts de Bourdon de l'Oise, elle valut à Fonfrède une exception personnelle dans le décret d'arrestation porté le 2 juin contre la commission

des douze en masse et contre 22 autres membres de la Convention, dès le 15 juillet suivant, Billaud-Varennes, infatigable pourvoyeur de l'échafaud révolutionnaire, demanda la mise en accusation de Boyer-Fonfrède. Celui-ci qui, pendant toute la durée du mois de juin, n'avait cessé de presser le rapport qui devait être fait par le Comité de salut public sur les députés incarcérés, voyant l'inutilité de ses efforts, s'était enfin voué au silence. Il pouvait se croire oublié, lorsque, le 3 octobre, il fut, ainsi que Ducos, demeuré libre comme lui, compris dans le décret d'accusation rendu contre ces mêmes députés, sur le rapport d'Amar. Fonfrède ayant demandé la parole, le montagnard Albitte lui ferma la bouche par ces mots atroces: *Tu parleras au tribunal révolutionnaire!* A ce tribunal de sang, le seul fait imputé à Fonfrède fut d'avoir, après le 31 mai, provoqué l'insurrection bordelaise contre les auteurs de cette journée. Cela suffit pour le faire comprendre dans l'arrêt qui, le 31 octobre, envoya à l'échafaud vingt-un députés, l'élite de la Convention. Ducos et Fonfrède, les plus jeunes parmi ces illustres victimes, jouissaient l'un et l'autre d'une grande fortune. Au premier moment, ils ne purent retenir leurs larmes en pensant à la douleur de leurs femmes et à la future indigence de leur famille au berceau; mais ils allèrent à la mort avec une grande fermeté. Fonfrède périt à 27 ans; sa carrière fut courte et mémorable. La chaleur et la sincérité de ses opinions républicaines doivent couvrir d'un voile d'indulgence des erreurs si cruellement expiées. Le défaut d'expérience l'abusa sans cesse sur les moyens qui pouvaient encore prévenir le règne de l'anarchie; et quand elle fut maîtresse, elle l'étouffa l'un des premiers. P. A. V.

FONFRÈDE (Henri), fils du Girondin (*voy.* l'art. précédent), est né à Bordeaux le 21 février 1788. Sa vie, comme celle de presque tous les hommes qui ont fait de la politique active et militante, se divise naturellement en deux parties: l'une calme et méditative, et servant pour ainsi dire de préface à l'autre, qu'on pourrait appeler leur vie publique.

Élevé à l'école centrale de Bordeaux, M. Henri Fonfrède se destinait à la profession d'avocat, illustrée par cette noble Gironde qui est pour lui un souvenir de famille. Il se rendit dans ce but à Paris, et il y prit ses premiers grades; mais sa santé, fortement altérée, ne lui permit pas de réaliser son projet; il fut contraint de regagner sa ville natale. Il entra alors dans une maison de commerce, dont il a longtemps dirigé la correspondance, et plus tard, s'associant à son oncle, M. Armand Ducos, frère du Girondin, il fonda la maison connue sous la raison Fonfrède et A. Ducos.

Ce ne fut qu'en 1820 que M. Henri Fonfrède aborda la carrière d'écrivain politique. A cette époque il créa à Bordeaux le journal *la Tribune*, dont la durée fut limitée aux 100 jours de la liberté de la presse. On a prétendu que M. Fonfrède avait professé dans ce journal des principes républicains: le fait est inexact; une opposition avancée, fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, forme la base de toute la polémique de *la Tribune*, et la république y est, au contraire, signalée comme antipathique au caractère national.

Bordeaux était encore la ville du 12 mars, et le journal *la Tribune* fut brûlé en plein théâtre pour un article commémoratif de l'illustre journée (*voy. duc et duchesse d'*Angoulême). M. Henri Fonfrède avait été déjà l'objet des poursuites du parquet; traduit devant la Cour d'assises, M. de Martignac porta la parole contre lui au nom du ministère public, et, si nous en croyons les souvenirs des témoins de cette brillante lutte, le journaliste ne fut pas inférieur à son redoutable adversaire. Le tribunal sanctionna par un acquittement l'éloquente plaidoierie de M. Henri Fonfrède; néanmoins *la Tribune* fut enveloppée dans la ruine de toute la presse indépendante, et ce ne fut que six ans après que l'ardent tribun ressuscita dans les colonnes de *l'Indicateur de Bordeaux*.

En 1830, sa polémique s'éleva à la hauteur des événements. A côté de la page qui contenait les fameuses ordonnances, il signa de son nom un appel à la résistance, et il en donna lui-même le signal en s'asseyant sur les presses de *l'Indica-*

teur, dont on voulait opérer la saisie, et en arrêtant par sa contenance ferme et résolue les entreprises des agents de l'autorité.

Autant M. Fonfrède avait été ardent dans le combat, autant il fut modéré après la victoire, et, dès les premiers jours qui suivirent la révolution de juillet, il écrivait dans *l'Indicateur* ces lignes remarquables : *La Charte a été notre cri de ralliement pendant le combat, elle doit être notre cri de ralliement après la victoire* (8 août 1830).

Depuis, soit dans *l'Indicateur*, soit dans *le Mémorial*, qui lui ouvrit ses colonnes en 1831, soit dans *la Paix* et le *Journal de Paris* auxquels il prêta son appui pendant le séjour qu'il a fait dans la capitale (1836), soit enfin dans *le Courrier de Bordeaux*, qu'à son retour il fonda lui-même en 1837, M. Henri Fonfrède a constamment soutenu les principes du parti conservateur, avec une énergie qui lui a suscité des adversaires nombreux et passionnés.

Défenseur infatigable des intérêts méridionaux, il a fait partie des divers comités vignicoles et commerciaux qui se sont successivement formés à Bordeaux. Nommé député en 1830 par le collége extra-muros de cette ville, il fournit lui-même à la chambre la preuve de son inéligibilité; depuis lors, et par des motifs qu'il ne nous est point donné d'apprécier, il a constamment refusé la députation.

Comme publiciste, M. H. Fonfrède est doué d'une finesse d'instinct remarquable. Nul mieux que lui ne sait se transporter par la pensée sur le terrain des intrigues parlementaires. Seul parmi les écrivains provinciaux, il est parvenu à attirer sur lui les regards de la presse parisienne et à commencer à force de bon sens, de verve et d'originalité, la décentralisation du journalisme. F. S-AR.

FONGIBLE (CHOSE). Les jurisconsultes entendent par choses fongibles celles dont l'usage ordinaire suppose la consommation, et qui se remplacent et se représentent mutuellement, ou suivant l'expression de Paul (Loi 2, § 1, ff. *de rebus creditis*), *in suo genere functionem recipiunt*. Tels sont le vin, le blé, l'huile, etc. E. R.

FONGUS. On donne ce nom ou celui de *fongosité*, ou bien encore de *tumeur fongueuse*, aux gonflements mollasses, saignants ou suppurants qui se forment à la surface des solutions de continuité ou sur les membranes muqueuses et même quelquefois sur les membranes séreuses. C'est à la surface des plaies et des ulcères, et par le développement excessif des bourgeons charnus, que se forment les fongosités qui s'opposent longtemps à la cicatrisation. Elles sont d'un rouge plus ou moins livide, saignant souvent par le contact, et médiocrement douloureuses. On les voit présenter quelquefois un assez grand volume. On y remédie d'ordinaire par la cautérisation superficielle réitérée; rarement on est forcé d'en venir à l'excision.

Les tumeurs fongueuses viennent la plupart du temps sur les plaies cancéreuses; elles sont d'une mauvaise nature et indiquent que la maladie a jeté de profondes racines. Elles se guérissent par l'extirpation et la cautérisation profonde. On voit quelquefois ces tumeurs se développer dans l'intérieur du crâne, à la surface de la dure-mère : elles produisent alors la compression du cerveau et tous les accidents qui en dérivent.

On ne doit pas confondre avec ces lésions les excroissances et les végétations (*voy.* ces mots). Le *fongus hématodes* est la tumeur érectile. *Voy.* ÉRECTILE. F. R.

FONTAINE. C'est, en architecture, une construction renfermant le système hydraulique au moyen duquel se dégorge l'eau nécessaire aux besoins d'une population. Cette construction contient quelquefois un vaste réservoir d'alimentation, d'autres fois une seule petite cuvette; le plus souvent même il n'y vient aboutir qu'une conduite dont l'extrémité est munie d'un ajutage (*voy.*) de différentes formes.

Rome, sous les empereurs, se distinguait par ses nombreuses fontaines alimentées par des aqueducs, dont une partie existe encore et dont les eaux abondantes et pures sont un des beaux ornements de Rome moderne (*voy.* plus loin). Le moyen-âge, bien en arrière de l'antiquité, ne nous montre pas les villes et les maisons particulières bien riches en fontai-

nes, quoiqu'elles n'en fussent point totalement dépourvues. De nos jours, un fait reconnu, c'est que l'eau, dans une ville, est un moyen puissant de salubrité : aussi les administrations municipales s'empressent-elles de pourvoir les villes de fontaines d'utilité et d'agrément.

Avant l'établissement d'une fontaine, il est tout simple de s'enquérir du moyen de se procurer de l'eau : c'est là le point fondamental et qui présente souvent bien des difficultés à surmonter. L'eau pour l'approvisionnement d'une ville se procure de plusieurs manières : la plus simple consiste à chercher des sources salubres, dont on réunit les eaux dans un réservoir sur le point le plus élevé. Ce mode est employé partout où on le peut, par exemple à Édimbourg, où la distribution des eaux est établie sur le pied de 61 litres par chaque habitant. Quand on ne peut trouver de l'eau convenable à la surface de la terre, on va la chercher dans son sein, soit au moyen de puits artésiens (*voy.*), soit par des galeries établies à une grande profondeur et construites de manière à ce que les eaux de sources secondaires s'y réunissent pour être enlevées avec des pompes mues par des machines à vapeur. Ce dernier moyen est employé à Liverpool et à Glasgow, où chaque habitant peut recevoir dans la première ville 26 à 28 litres, dans la seconde 100 litres. Dans les grandes villes situées sur des rivières dont l'eau est salubre, on élève l'eau de ces rivières, en amont, au moyen de pompes, dans des *châteaux d'eau*. Ce système est celui de Paris et de Londres. Enfin bien des villes, même importantes, comme Venise par exemple, sont obligées de réunir les eaux de pluies dans des citernes (*voy.*). Ce moyen, le dernier de tous, doit être abandonné par les villes, qui ne doivent reculer devant aucun sacrifice pour se procurer l'eau nécessaire par d'autres moyens.

Une fois les eaux réunies en quantité suffisante pour les besoins d'une ville, c'est-à-dire de manière à ce que chaque habitant puisse avoir par jour une trentaine de litres, il faut les conduire sur un point d'où il est possible de faire avec facilité le service des fontaines publiques et des maisons de tous les quartiers. Si le point de réunion des eaux permet de les conduire par leur pente naturelle, cette opération se fait au moyen de conduits en fonte ou même par des aqueducs, lorsque le relief du terrain s'y prête, en ayant toujours soin d'adopter le minimum de pente pour profiter de toute la hauteur possible, ce qui évitera d'avoir à élever très haut les eaux. Mais quand, au départ, elles se trouvent plus bas que le plan moyen de la ville, alors on est forcé de les élever, au point même de leur réunion, dans un réservoir fort élevé, afin de profiter de la pression pour les conduire dans un bassin dont le niveau soit tel qu'il permette de faire un haut service. Quelquefois, au lieu de bassin de pression, on établit des machines qui font entrer directement l'eau dans les conduites : ce dernier système est en général moins approuvé que le premier, surtout par les ingénieurs anglais, qui ont été à même d'établir de grandes distributions d'eau. Nous avons fait connaître, à l'article Écoulement des liquides, les lois physiques de ce mouvement et de ses modifications.

C'est ici la place de dire ce qu'on entend par le *pouce fontainier*, mode particulier de jaugeage toujours employé dans le système de distribution des eaux. Le pouce fontainier est une unité de mesure équivalant à la quantité d'eau qui s'écoule d'un réservoir, pendant *une minute*, par un petit ajutage d'un pouce de diamètre, de manière que la surface de l'eau soit à 7 lignes au-dessus du centre de l'orifice de l'ajutage. Le pouce fontainier étant établi sur des bases peu fixes, à l'égard de la longueur de l'ajutage, la quantité d'eau offre des variations. Mariotte la fixe à 14 pintes par minute, d'autres admettent 15 pintes (13 litres, 33). Le pouce se divise en 144 lignes, et c'est avec ces fractions que se font les concessions d'eau particulières. *Voy.* Jaugeage.

La place des fontaines publiques, soit d'agrément, soit d'utilité, est loin d'être arbitraire : ainsi il faut en placer de préférence dans les quartiers les plus hauts, et pour cela avoir des châteaux d'eau élevés en conséquence. Un principe simple, d'une exécution facile, en même temps qu'il se prête à une surveillance active, consiste à

élever au centre de chaque quartier d'une ville une fontaine principale, toujours accompagnée d'un bassin, qui alimente alors les bornes destinées au lavage des rues ou au puisement de l'eau.

En bonne police, ce n'est jamais aux vasques, aux bassins, qu'il doit être permis de puiser de l'eau, mais à des bornes. Une fontaine est un monument destiné à l'ornement d'une ville : la faire servir à un usage domestique, c'est la déparer totalement.

Quand les fontaines principales ont des cuvettes particulières, celles-ci servent quelquefois pour les concessions; mais dans une distribution bien entendue il vaut mieux établir des lignes de tuyaux répartiteurs dans les quartiers à servir, et les accompagner de tuyaux de service parallèles, sur lesquels s'embranchent les tuyaux des concessionnaires. Les maisons comportent rarement une fontaine concourant à leur décoration; les seules parties qui en admettent sont une cour d'honneur, un vestibule ouvert. Les réservoirs des habitations doivent être placés le plus haut possible pour que toutes les pièces des différents étages puissent avoir de l'eau. *Il* est temps que ce système, suivi en Angleterre, soit adopté en France : Paris avec ses porteurs d'eau fait honte à notre civilisation.

Quelle architecture, quelle décoration doit être adoptée pour les fontaines publiques? Nous pensons qu'une ordonnance architectonique ne peut nullement convenir à ces monuments dont le style toutefois peut être simple ou riche. Leur décoration demande avant tout une grande masse d'eau; le reste n'est que secondaire : ce sont des vasques, des récipients de différentes formes et de matériaux durs qui reçoivent les eaux et les font briller en les déversant. La sculpture doit broder ces coupes d'ornements légers, refouiller profondément les supports pour faire ressortir les bas-reliefs, et employer aussi les statues, seules ou, mieux, groupées. Luxe d'eau, de sculpture, de matériaux, telle est la décoration d'une fontaine. Nous ne pouvons refuser à Rome de posséder les fontaines les plus somptueuses par leur masse d'eau et leur décoration; peu sont à comparer aux fontaines de Trévi, Paolina, de la place Navonne, de la place du Vatican. Quelques-unes de celles qui ornent Paris sont remarquables comme monuments, mais l'eau y est généralement rare. Il est bien temps que cette ville se procure les 4,500 pouces d'eau nécessaires à sa salubrité; et en y ajoutant 2,500 pouces de bonne eau pour la distribution particulière, on aura un total presque équivalent à celui de Rome (*). *Voy.* Réservoir. Ant. D.

FONTAINE (écon. domest.), vase employé à la conservation de l'eau. Ces fontaines, connues dans tous les ménages, doivent être faites de substances incapables de communiquer à l'eau ni saveur, ni odeur désagréable, et moins encore d'y introduire des matières nuisibles à la santé : aussi a-t-on généralement renoncé au bois pour le premier motif, et au cuivre pour le second. En effet, l'étamage, venant à s'altérer sous l'influence des sels contenus dans l'eau, a produit des accidents. On préfère les fontaines en grès, ou en pierre de liais, ou en marbre. Elles sont généralement pourvues de filtres propres à épurer l'eau : ces appareils ont été décrits au mot Filtration. F. R.

FONTAINE ardente, *voy.* Feu follet.

FONTAINE de compression. On désigne ainsi un instrument qu'on trouve dans les cabinets de physique, et qui est destiné à démontrer l'élasticité de l'air atmosphérique. C'est, ainsi qu'on l'a indiqué au mot Compression, un vaisseau d'une certaine épaisseur en cuivre auquel on donne la forme d'une poire, et qui repose par son extrémité la plus mince sur un pied en bois. La partie supérieure porte une couverture qui vient recevoir un tuyau ouvert de part et d'autre et dont le bout inférieur descend dans le vase à une ligne près du fond, tandis que le bout

(*) On raconte que la reine Christine visitant la capitale du monde chrétien et voyant l'immense volume d'eau qui s'échappait des fontaines publiques, bien persuadée que ce qu'elle avait sous les yeux n'était autre chose qu'un ruineux spectacle de quelques instants dont on lui faisait honneur, s'écria à plusieurs reprises : « Assez, assez! » Et cependant que sont les 7,500 pouces d'eau encore distribués aujourd'hui dans cette ville, comparés aux 41,000 pouces versés autrefois dans Rome par la munificence des Césars? S.

supérieur est muni d'un robinet et se termine par un pas de vis. Pour mettre cet appareil en jeu, on remplit le vaisseau de cuivre, par l'ouverture qui reçoit le tube que nous venons de décrire, jusqu'aux deux tiers de sa capacité; puis on visse avec soin ce même tuyau dont le bout inférieur plonge dans le liquide. On ajoute alors sur son bout libre une pompe foulante à l'aide de laquelle, après avoir ouvert le robinet, on fait pénétrer dans le vaisseau de l'air atmosphérique qui, traversant la masse liquide, va se condenser dans la partie supérieure du vaisseau et presse la surface libre de cette masse en raison de ce qu'on a augmenté sa densité.

Les choses étant ainsi disposées, après avoir fermé le robinet, on visse sur le tube un ajutage à ouverture étroite. C'est par cet ajutage qu'au moment où l'on ouvrira le robinet l'eau contenue dans le vaisseau s'élancera à une hauteur de 25 à 30 pieds, en s'échappant par l'ouverture inférieure de ce même tuyau. Ce jet ira en s'affaiblissant, puisque l'air, qui chasse l'eau, trouvant de plus en plus de place, au fur et à mesure que celle-ci s'échappe, augmente de volume, perd de sa densité, et que son ressort s'affaiblit ainsi de plus en plus.

La *fontaine de Héron*, ainsi appelée du nom de son inventeur, physicien célèbre qui vivait à Alexandrie environ deux siècles avant J.-C., n'est autre chose qu'une fontaine de compression dans laquelle l'eau est employée elle-même comme moyen de compression. Ce sont deux vases en cuivre de forme sphérique, ajustés verticalement l'un sur l'autre dans un appareil à trois branches qui peut recevoir une forme élégante. Le vase supérieur est rempli d'eau aux deux tiers et est surmonté d'un bassin au centre duquel se trouve un tuyau avec un ajutage, et qui, de même que dans la fontaine de compression, plonge, par une ouverture, dans le vase de cuivre de dessous jusqu'à près d'une ligne de son fond. Dans le même bassin, à côté de ce dernier tube, au niveau du fond, se trouve l'ouverture d'un tuyau qui, en traversant le premier globe de cuivre, va s'ouvrir au fond du vase inférieur, qui doit être plein d'air avant que la machine ne commence à fonctionner, et qui est muni d'un autre tuyau dont l'ouverture est à son sommet et en ayant une seconde dans le vase de cuivre supérieur, au-dessus du niveau de l'eau qui s'y trouve. Si, les choses étant ainsi disposées, on verse de l'eau dans le bassin qui domine tout l'instrument, seulement jusqu'à la hauteur de l'ajutage, elle se précipitera dans le vase inférieur et forcera l'air qu'il renferme à se rendre dans le vase supérieur pour y exercer une pression sur la surface libre de l'eau contenue dans ce même vase, ce qui fera, comme dans la fontaine de compression, jaillir celle-ci par le tuyau qui touche presque son fond et va s'ouvrir à la hauteur des bords du bassin supérieur. La hauteur du jet sera nécessairement en raison de la hauteur de la chute, limitée par l'écartement des deux vases supérieur et inférieur; et plus la chute sera grande, plus la pression exercée sur l'air sera puissante, plus ce gaz à son tour comprimera l'eau du vase supérieur. Le jet, dans ce cas, se soutiendra, à peu de chose près, toujours à la même hauteur, jusqu'à ce que le vase inférieur soit rempli d'eau; mais il n'atteindra jamais la hauteur du jet produit par la fontaine de compression; car il est impossible, avec l'instrument créé par le physicien d'Alexandrie, d'exercer sur l'eau une compression aussi puissante que celle qu'on peut obtenir en condensant l'air à l'aide d'une pompe foulante.

Les lampes à niveau constant, qu'on a nommées *lampes hydrostatiques*, reposent sur les mêmes principes que la fontaine de Héron. C'est le même mécanisme enfermé dans une colonne qui supporte la lampe. Tous les réservoirs sont d'abord remplis d'huile à l'aide d'une ouverture qui se ferme exactement; puis, en renversant la lampe, on fait écouler une certaine quantité d'huile, qui fait place à l'air nécessaire au jeu de l'instrument. *Voy.* Lampe. A. L-d.

FONTAINE périodique, nom qu'on donne à certaines sources qui cessent de temps en temps, quelques-unes à des époques déterminées, de fournir de l'eau. C'est un phénomène qu'on rencontre souvent dans la nature et dont l'explication est très facile.

Il est peu de personnes qui ne connaissent l'opération qu'on nomme *soutirage*, et qui a lieu fréquemment dans le com-

merce des liquides spiritueux. Elle se fait à l'aide d'un instrument qu'on nomme *siphon* (*voy.*), et dont le jeu sera expliqué en son lieu. Qu'il nous suffise de dire dans ce moment qu'il a la forme d'un V renversé, ayant une branche plus longue que l'autre (/\). Si l'on plonge la branche la plus courte dans un liquide et que, exerçant la succion à l'extrémité de la plus longue, on fasse le vide dans la totalité de l'instrument, le liquide s'y précipitera et continuera de s'écouler aussi longtemps que la branche la plus courte restera immergée.

C'est par un mécanisme analogue que se produisent les fontaines périodiques. Supposons dans le flanc d'une montagne une cavité qui se remplit lentement par des filtrations intérieures et dont l'eau, ne pouvant s'échapper que par un canal qui ait la forme d'un siphon, s'écoule par ce conduit plus rapidement que le réservoir ne se remplit par les filtrations qui l'alimentent: l'écoulement, une fois commencé, continuera aussi longtemps que le niveau de l'eau se maintiendra au-dessus de la branche plus courte du siphon qui plonge dans le réservoir dont nous avons supposé l'existence; mais une fois l'eau plus basse il s'arrêtera, et ne recommencera que lorsque le niveau sera remonté, non pas seulement au-dessus de l'embouchure de cette plus courte branche, mais plus haut que le sommet du V renversé (Λ) que représente à peu près le canal souterrain qui porte l'eau au dehors, parce qu'en effet ce sera seulement à cette époque que l'eau aura chassé l'air contenu dans ce canal et dont la pression s'opposait à son écoulement. Quant à l'existence de ces cavités pleines d'eau renfermées dans le sein des montagnes, on ne saurait la révoquer en doute. Ainsi on rencontre dans les provinces de Derby et de Galles, en Angleterre, dans le Languedoc, dans la Suisse, des cavernes dont les unes donnent immédiatement passage aux eaux qui abondent de toutes parts, tandis que d'autres les retiennent et ne les versent que lorsqu'elles se sont remplies. Il faut aussi admettre l'existence de ces siphons dont le jeu n'est pas moins nécessaire pour expliquer le mécanisme des fontaines périodiques. En effet, quand on fait des tranchées dans la terre, on rencontre souvent dans les couches superposées des différentes espèces de terre des courbures très propres à donner aux couches qui contiennent les eaux pluviales la forme d'un siphon; et d'ailleurs, certaines lames de terre étant facilement emportées par des filtrations réitérées, les parois des couches supérieures et inférieures formeront une cavité ou un tuyau de conduite qui voiturera l'eau comme les branches d'un siphon cylindrique.

La fontaine du lac de Bourguet offre un phénomène constant de périodicité, ainsi que la source bruyante nommée Bullerborn, en Westphalie, qui sourde en bouillonnant; elle reste à sec deux fois le jour. La fontaine de Colmar, en Provence, qui fournit un jet de la grosseur du bras, s'arrête alternativement et avec une grande régularité de sept en sept minutes. On a nommé ces fontaines *maiales*, parce qu'elles ne fournissent d'eau qu'au printemps, époque de la fonte des neiges qui recouvrent le sommet des montagnes voisines; et si elles s'arrêtent la nuit, comme on l'a remarqué à l'égard d'une fontaine périodique du Cachemyr, cela s'explique par cette raison que dans cet intervalle la fonte des neiges reste suspendue. Cette même fontaine, qui reste à sec pendant le reste de l'année, coule sans intermittence et sans ordre s'il survient de grandes et longues pluies. Enfin, parmi les fontaines périodiques, il y en a qu'on a nommé *intercalaires* : ce sont celles qui, tout en fournissant continuellement de l'eau, offrent des périodes régulières d'augmentation.

On comprend que ces fontaines périodiques, bien étudiées par des fourbes adroits, aient pu fournir des armes à la superstition. Ainsi Pline nous apprend que les Cantabres tirèrent des augures de l'état où se trouvaient les sources du *Tamaricus* (aujourd'hui la Tarmara dans la Galice). Ils regardaient comme un augure sinistre lorsque le cours de la fontaine s'arrêtait dans le moment où on la regardait. A. L-D.

FONTAINEBLEAU (VILLE ET CHATEAU DE). La ville de Fontainebleau, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture dans le département de Seine-et-Marne,

est située non loin de la rive gauche de la Seine, à environ 15 lieues S.-E. de Paris, au milieu d'une magnifique forêt, qui l'entoure comme d'une ceinture dont le rayon est de près de 2 lieues et qui a 19,796 hectares de contenance, y compris 2,912 hect. situés sur la rive opposée de la Seine. Cette forêt, remarquable par la variété des arbres qui la composent, est entrecoupée de collines pittoresques et de hautes masses de rochers où sont taillés les moellons cubiques de grès qui servent au pavage des rues de Paris. A droite de la route, en venant de Paris, se trouvent les *Rochers* proprement dits et la *vallée de la Solle*; à gauche, les *gorges d'Apremont* et celles *de Franchard*, avec la *Roche qui pleure*. La ville, assez bien bâtie, n'a pas plus de 8,122 habitants. Sa plus grande curiosité est le château qui mérite une description détaillée. S.

L'origine de cette résidence royale est difficile à déterminer d'une manière précise. Rouillard (*Histoire de Melun*) la fait remonter à Robert-le-Pieux, Morin (*Histoire du Gâtinais*) à Louis VII, Valois (*Histoire des Gaules*) à Philippe-Auguste, Favin (*Histoire de Navarre*) à saint Louis, et enfin d'Argenville (*Voyage aux environs de Paris*) à François Ier. Pour mettre d'accord ces historiens et concilier leurs diverses opinions, nous dirons que la fondation du palais de Fontainebleau remonte à la plus haute antiquité, et que dans le lieu même où il se trouve aujourd'hui, Robert-le-Pieux fit élever en 998 une petite maison de retraite, non loin du monastère de Saint-Germain d'Auxerre qui existait alors et dont dépendait l'église de Saint-Michel. Cette maison de retraite étant tombée en ruines, Louis VII, « qui esdifia et répara en France un si grant nombre d'édifices, » comme dit Belleforest, la reconstruisit entièrement en 1169 et en fit une espèce d'église; car nous lisons dans une charte de cette année : *Construximus ecclesiam apud Fontem Bleaudi*. Philippe-Auguste, à son retour des croisades, fit faire de grands changements à ce monastère royal. Saint Louis agrandit l'édifice, y ajouta d'autres corps de bâtiments, entre autres un pavillon qui a conservé son nom, quoiqu'il ait été rebâti en entier au XVIe siècle. Duchesne, dans ses *Antiquitez*, nous apprend « que le bon sainct Louis l'appelloit ordinairement ses déserts et solitudes. » François Ier, qui aimait beaucoup ce lieu, fit construire au commencement de son règne, d'après les dessins du Primatice, un nouveau château sur les ruines de l'ancien. En 1530, il y établit une bibliothèque riche en manuscrits grecs et orientaux et en livres imprimés, recueillis par les soins du savant Guillaume Budée. Cette bibliothèque, transférée en 1595 à Paris, servit à fonder la bibliothèque du Roi. *Voy.* l'art., T. III, p. 488.

D'après ce qui précède, les historiens que nous avons cités ne se sont pas trompés en attribuant à cinq rois l'honneur de cette fondation; seulement ils n'ont pas tenu compte des constructions successives qui ont été faites pendant près de six siècles, et qui sont pour nous autant de fondations nouvelles. Les successeurs de François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, augmentèrent ses pavillons et l'enrichirent de peintures et de sculptures magnifiques. Ce dernier roi dépensa en constructions et accroissements la somme de 2,444,850 livres. Louis XIII et Louis XIV construisirent encore de nouveaux appartements, ce qui dénatura complétement le style de l'édifice, et fit dire au cardinal Bentivoglio : « Ce palais composé de plusieurs bâtiments joints les uns aux autres en divers temps, sans ordre ni symétrie, forme une masse confuse d'édifices de différentes architectures, qui a néanmoins un air de grandeur et de majesté qui surprend. » Napoléon affectionnait beaucoup ce château : il en confia les réparations à l'architecte Heurtault, et y dépensa, de 1804 à 1813, la somme énorme de 6,242,000 francs. Mais sous la Restauration, le palais de Fontainebleau, peu habité par Louis XVIII et par Charles X, tomba de nouveau dans l'oubli, et ce n'est que depuis 1830 que d'immenses changements y ont été faits. La salle Louis-Philippe a été construite; les appartements qui entourent la cour des Princes ont été distribués d'après une disposition plus convenable, et les belles peintures du Primatice et de Rosso ont

été réparées avec un rare bonheur par plusieurs de nos artistes distingués, que nous ferons connaitre plus loin.

L'étymologie du mot Fontainebleau est aussi obscure que la fondation du château. Les anciennes chartes disent : *Fons Bleaudi*, *Blealdi*, *Bliaudi* et *Eblandi*, qu'on a traduit, non pas comme le dit Dulaure dans son *Histoire des environs de Paris*, par Fontaine Belle-Eau, à cause des eaux vives et abondantes qui l'entourent, mais par *fontaine de Bleaut*, et par corruption de *Bliaut* et d'*Ebland*. Mabillon et le P. Guilbert nous apprennent que ce bourg, peu considérable pendant longtemps, fut nommé Bourg de Bleaut, d'un de ses premiers habitants, et comme l'ancienne fontaine y était attenante, les habitants l'appelèrent fontaine de Bleaut, nom qui devint celui du bourg lui-même. Quelque incertaine que soit cette étymologie, nous la préférons encore à celle que Piganiol de la Force, Duchesne, Dulaure et M. Touchard-Lafosse ont adoptée en faisant venir le nom de *fontaine belle-eau*, attendu que dans aucune charte on ne trouve ces trois mots latinisés, ainsi qu'à celles que rapportent Golniz et Favin. Saint Louis, selon le premier, et François Ier, selon le second, chassant un jour dans la forêt de Biere (*sylva Bieria*), perdit un de ses chiens favoris nommé Bleaut ou Blaut. Le hasard ayant voulu que les autres chiens suivissent sa trace, ainsi que le roi et sa suite, on arriva dans un endroit écarté où se trouvait une fontaine et le chien Bleaut couché auprès. Le roi (François Ier ou saint Louis), charmé d'une si belle découverte faite par son favori, donna à cette source le nom de son chien, « ce qui fait, ajoutent nos auteurs, que ce lieu est nommé *Fontaine-Bleau*. »

Le palais est, à vrai dire, un composé d'une multitude de palais de toutes les époques, de tous les styles d'architecture, se pressant les uns contre les autres avec une irrégularité vraiment fantastique. On y trouve réunis et souvent confondus les arrangements, les dispositions, les ornements les plus dissemblables et les plus bizarres. Là des entablements et des fenêtres du XIIIe et du XIVe siècle; à côté, des arabesques élégants et légers se contournant avec grâce et entourant avec ingénuité des salamandres sculptées par Jean Goujon; plus loin, des portes carrées, des colonnes toscanes, des frontons grecs sans caractère, sans style, sans originalité comme l'époque moderne qui les a vu naitre.

L'entrée principale est à l'ouest par la *cour du Cheval blanc*, ainsi nommée parce que Catherine de Médicis y fit élever une statue équestre en plâtre, moulée à Rome par Vignolles sur le cheval de Marc-Aurèle. Cette statue fut démolie en 1626. Au fond de cette cour, entourée d'une grille en fer assez remarquable, on aperçoit le grand et bel escalier de pierres bâti par Lemercier, qui conduit dans les appartements royaux, et sur lequel Napoléon se présenta pour dire adieu à sa vieille garde. De cette cour, un passage voûté mène à la *cour de la Fontaine*, où l'on voit la célèbre et antique fontaine autour de laquelle se construisirent le château et les maisons particulières de Fontainebleau. Placé près de la statue d'Ulysse par Petitot, on voit devant soi l'étang peuplé de carpes d'un âge plus que séculaire et une partie du joli jardin anglais séparé des grands jardins du palais. Nous ne pouvons passer sous silence les bâtiments donnant sur cette cour et élevés sur les plans de l'architecte italien Serlio. En sortant de la cour de la Fontaine, on arrive par la *voûte de la comédie* et de *la porte Dorée* à la cour dite vulgairement *ovale*, parce qu'elle est de forme demi-circulaire. On l'appelait autrefois *cour du Donjon*, parce que, dit le Père Dan, elle était entourée de fossés comme une forteresse. Au-dessus de la porte Dorée, près de la salle de Henri II, se trouve l'appartement qu'habita Mme de Maintenon dans les dernières années du règne de Louis XIV; il a été rétabli par Louis-Philippe et remis, avec un ameublement de l'époque, dans son état primitif. De cette cour on passe dans celle *des offices* ou *des cuisines*, enceinte vaste, aérée, bien bâtie, entourée de trois corps de bâtiments que Henri IV fit construire, en 1609, d'après les dessins de François Jamin.

Si de l'extérieur nous pénétrons dans

l'intérieur du château, nous ne trouvons plus que trois galeries de six bâties par François Ier. Celles qui manquent sont : la *galerie d'Ulysse*, celles *des Chevreuils* et *des Cerfs*, embellies par Henri II, Charles IX et Henri IV, peintes à fresque par le Primatice et Nicolo, et détruites sous le règne de Louis XV. La *salle de bal*, appelée aussi *galerie de Henri II*, quoiqu'elle ait été construite sous François Ier, ainsi que l'attestent les salamandres de son architecture, est une des plus belles salles qu'on puisse voir dans un palais. Elle a environ 90 pieds de longueur, sur une largeur de 30, en dehors des arcades formant l'encadrement de ses 10 grandes croisées, dont 5 au nord et 5 au midi. C'est ici qu'on admire encore les fresques de Primatice et de son élève Nicolo, peintures mythologiques et allégoriques qui se composent d'une infinité de détails, et qui ont été si bien réparées, en 1833 et 1834, par le talent de M. Alaux. MM. Picot et Abel de Pujol ont de même restauré l'un la porte Dorée et l'autre l'escalier du Roi. *La galerie de François Ier* vient après, tirant son jour de la cour de la Fontaine : elle aussi donne la date de sa construction par les salamandres qui se voient sur les lambris, et par le chiffre de François Ier, avec ces mots : *Franciscus*, *Francorum Rex* (les deux derniers mots ont été effacés en 1793). La troisième *galerie* est celle *de Diane :* elle fut élevée sous Henri IV, rétablie sous Napoléon, et terminée sous Louis XVIII par MM. Abel de Pujol et Blondel, qui réparèrent avec beaucoup de goût les belles peintures d'Ambroise Dubois. Le château possède trois chapelles : la première, celle *de la Sainte-Trinité*, fut construite en 1529 sur l'emplacement d'une plus ancienne. « Le roy François voulant accroistre ledict chasteau, dit Morin, il fit abastre l'église de la Sainte-Trinité, et bastir de nouveau l'église et la chapelle, qui est touiours desservie par lesdicts religieux jusqu'en l'an 1658. » Henri IV et Louis XIII la décorèrent avec magnificence. Pendant qu'on exécutait ces travaux, don Pèdre de Tolède arriva à Fontainebleau, où se trouvait le roi. Henri IV lui ayant fait voir tous les appartements du château, et étant arrivé à la chapelle de la Trinité, don Pèdre dit avec une espèce d'ironie: « Je vois que dans ce château Dieu est le plus mal logé. » Indigné de ce reproche, le roi répliqua sèchement : « Nous autres Français, nous logeons Dieu dans nos cœurs, et non entre quatre murailles, comme vous autres Espagnols; et encore doutai-je si, étant logé dans vos cœurs, il ne serait pas entre quatre murailles. » Louis XV fit placer dans la chapelle de la Sainte-Trinité un jeu d'orgues, et Napoléon une horloge faite par Lepaute. C'est dans cette chapelle qu'eut lieu, le 30 mai 1837, la cérémonie du mariage de la princesse Hélène de Meklembourg avec le duc d'Orléans. La seconde, la *chapelle de Saint-Saturnin*, est la plus ancienne. « Il ne reste de son origine, dit M. E. Jamin dans sa curieuse notice (*Fontainebleau*, 2me éd., Paris, 1838), que la charte de sa consécration par Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. » François Ier la fit reconstruire, Louis XIII l'orna de dorures, et la Révolution française la transforma en magasin. Le roi Louis-Philippe la rendit au culte après l'avoir fait restaurer et garnir de vitraux coloriés, exécutés sur les dessins de sa fille, Mme la duchesse de Wurtemberg. La troisième et la dernière est la chapelle *haute* ou *du Roi*, fondée par François Ier, et convertie en bibliothèque par l'empereur. Il ne reste plus que des tours rondes qui renfermaient autrefois une magnifique horloge sorti des mains de Jaquemart, horloger de François Ier. En ce moment (1838), on reconstruit l'ancienne *salle de spectacle*, bâtie par Louis XV.

Nous voudrions maintenant, entrant par le portique de la *porte Dorée*, guider le lecteur à travers les *grands* et les *petits appartements* de ce château, passer en revue les magnifiques travaux du Rosso, de Nicolo, du Primatice, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, et ces licencieuses peintures dont Sauval dit qu'on y voit des dieux, des hommes, des femmes, des déesses, qui outragent la nature en se plongeant dans les dissolutions les plus monstrueuses. Mais l'espace nous manque et le peu que nous avons dit donnera au moins une idée générale des parties principales qui composent ce palais,

Il nous reste à ajouter quelques mots sur les événements les plus curieux qui se rattachent à cette résidence royale.

Ce fut sous François I[er] que ce château devint vraiment historique. En 1539, Charles-Quint y fut reçu au milieu des fêtes, et logé dans l'appartement dit *des poêles*. La duchesse d'Etampes ayant conseillé à François I[er] de retenir prisonnier son rival tout-puissant, Charles-Quint, en rusé politique, gagna l'amitié de cette maîtresse royale, en laissant tomber à ses pieds une bague de grand prix. Celle-ci l'ayant ramassée voulut la rendre à l'empereur; mais Charles-Quint, en courtois chevalier, lui dit : « Je vois bien que cet anneau veut changer de maître, et je vous prie de le garder. » En 1550, sous François II, une assemblée des notables fut convoquée au château de Fontainebleau, à la suite de la conjuration d'Amboise. En 1562, le duc de Guise, escorté d'une nombreuse cavalerie, s'y rendit pour enlever le jeune roi Charles IX. Deux ans plus tard, le même roi recevait dans ce château les ambassadeurs du pape et du roi d'Espagne, envoyés pour provoquer des mesures violentes contre les protestants. Sous Henri IV eut lieu la réception de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et la fameuse conférence entre le cardinal Du Perron, évêque d'Évreux, et Duplessis-Mornay, sur quelques passages des livres saints. Deux ans après, le roi apprenant par Lafin la conspiration tramée par Biron, fait venir ce maréchal à Fontainebleau, et l'interroge lui-même dans le petit pavillon rebâti par Louis XV. Voyant qu'il ne pouvait rien apprendre de lui, il sortit en lui disant : « Adieu, Biron; vous savez ce que je vous ai dit; » et le mois suivant le maréchal fut décapité aux flambeaux dans la cour de la Bastille. Louis XIII y vint au monde en 1606, et Louis XIV s'y rendit pour la première fois en 1645. Sous le règne de ce roi, il se passa dans ce palais un crime qui porta la consternation à la cour et qui resta cependant impuni : c'est l'assassinat de Monaldeschi par Christine de Suède (*voy.*). On conçoit difficilement l'audace de cette reine étrangère, qui, au mépris des lois de l'hospitalité, souilla la demeure royale par un crime commis aussi lâchement. Cette exécution eut lieu sous ses yeux dans l'ancienne galerie *des Cerfs*. Mazarin adressa des plaintes sévères à Christine, qui lui répondit par des bravades et des injures. Dans sa lettre curieuse que nous a conservée le savant collecteur La Place, nous trouvons ce passage : « Apprenez tous, tant que vous êtes, valets et maîtres, petits et grands, qu'il m'a plu d'agir ainsi; que je ne veux ni ne dois rendre compte de mes actions à qui que ce soit, surtout à des fanfarons de votre sorte. » Pendant la régence (30 mai 1717), le tsar Pierre-le-Grand, faisant son tour d'Europe, y passa 24 heures. En 1725, le roi Louis XV y épousa Marie Lesczinska, fille du roi de Pologne.

Napoléon, qui aimait d'une manière toute particulière cette résidence, y fit beaucoup travailler, comme nous l'avons dit. Le 25 novembre 1804, il y arriva avec le pape Pie VII, destiné à y faire, peu d'années après, un long séjour forcé. Il y revint souvent dans la suite, et ce fut à Fontainebleau que, le 4 avril 1814, il abdiqua en faveur de son fils et signa cet acte sur une petite table qu'on montre encore aujourd'hui dans un cabinet attenant à sa chambre à coucher. Le 20, il dit adieu à sa vieille garde assemblée dans la *cour du Cheval blanc*, scène si bien retracée par le crayon de M. Steuben, quitta la France et rentra le 19 mars 1815 à Fontainebleau.

Sous la Restauration, ce fut dans ce château que Louis XVIII reçut la princesse Caroline, fiancée à son neveu le duc de Berri. Charles X y chassa tous les ans jusqu'en 1830.

Après la révolution de cette année et lorsque les troubles intérieurs furent calmés, le roi Louis-Philippe se proposa de faire revivre cette ancienne résidence. Le 21 septembre 1833, il y ordonna les réparations. Le 30 mai 1837, on y célébra le mariage de M. le duc d'Orléans, au milieu des fêtes magnifiques qui avaient été préparées pour cette cérémonie.

Les jardins sont d'une grande beauté; du temps de Henri IV, ils étaient encore dans un état complet de stérilité; mais maintenant le *jardin du roi*, le *parterre* et le *jardin anglais* sont autant de paysages qu'on ne se lasse pas d'admirer. Le

parc, formé par Henri IV et embelli par Louis XIV, est très bien planté et d'un effet pittoresque et agréable à voir : on y remarque les belles allées, la *cascade*, tant de fois détruite et rétablie, le *canal* creusé par Henri IV, belle pièce d'eau dont la contenance est d'environ 9 arpens ; des escaliers élégants, quoiqu'en grès, et enfin sur le mur nord du parc est placée la fameuse et interminable *treille* de *chasselas*. On sait que le raisin de Fontainebleau, connu sous ce nom, jouit d'une grande renommée.

Longtemps avant la notice historique et descriptive de M. Jamin, intitulée : *Fontainebleau*, différents ouvrages ont été publiés sur cette résidence royale. Le plus curieux est celui du P. Dan, *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, contenant son antiquité, les singularités qui s'y voient*, etc., Paris, 1642, in-fol. avec fig. ; le plus complet est la *Description historique des château et forêt de Fontainebleau*, par l'abbé Guilbert, Paris, 1731, 2 vol. in-12. E. B-s.

FONTAINIER. Ce nom, joint souvent à celui de *plombier*, se donne à une classe d'ouvriers qui s'occupent spécialement de l'établissement des réservoirs et fontaines, de la construction des pompes et autres machines hydrauliques, enfin de la conduite des eaux. Le fontainier fait aussi tous les ouvrages de plomberie et de zinguerie, comme chéneaux, couvertures, etc., et s'occupe par conséquent de la fonte, du laminage, de l'étamage du plomb.

Il est peu d'arts mécaniques qui, pour être exercés avec succès, demandent plus de connaissances. A la partie tout-à-fait manuelle de son état le fontainier doit joindre des notions pratiques en mécanique générale, en hydraulique pour tout ce qui a rapport aux moteurs et à la conduite des eaux, en physique pour connaître les propriétés de l'air, en chimie même pour connaître la constitution des métaux qu'il emploie et la manière de les allier.

Dans les grandes villes, où se trouve un système bien organisé de distribution des eaux pour les fontaines publiques et les maisons particulières, il est indispensable à l'administration municipale d'avoir de bons fontainiers préposés à tout ce qui se rapporte à la distribution des eaux. Une certaine hiérarchie doit exister parmi les personnes chargées du service des eaux : ainsi un ingénieur doit être à la tête, chargé d'une haute et active surveillance ; sous ses ordres viennent naturellement de bons fontainiers-chefs, hommes de pratique sans être totalement dépourvus de science, et sous ces derniers sont placés des fontainiers subalternes occupés à la manutention des *cuvettes*, *conduites*, *robinets*, *ventouses*, *jauges*, *filtres*, etc.

On nomme aussi fontainiers les ouvriers qui fabriquent les *fontaines dépuratoires* à l'usage de nos cuisines et de nos salles à manger (*voy.* FONTAINE). Cet état, tout-à-fait manuel, est loin d'exiger les connaissances variées du *fontainier-hydraulicien*. ANT. D.

FONTANA (DOMINIQUE), architecte et ingénieur italien, naquit en 1543 dans le village de Mili, situé sur le lac de Côme. A peine âgé de 20 ans, il se rendit à Rome auprès de son frère aîné Jean Fontana (né en 1540), qui y étudiait l'architecture. Les chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens et les copies qu'il faisait chaque jour des ouvrages de Vignole, du Bramante et de Michel-Ange, développèrent son intelligence sous le rapport de l'art et l'amenèrent à comprendre la beauté des formes. A force de persévérance et de travail, il attira l'attention de quelques puissants seigneurs de la cour de Rome. Le cardinal Montalto, ayant remarqué l'intelligence de ce jeune savant, le prit à son service et lui fit exécuter une chapelle dans l'église de Sainte-Marie-Majeure et un palais dans le jardin de cette basilique. Le cardinal Montalto, qui devint si célèbre, après la mort du pape Grégoire XIII, sous le nom de Sixte-Quint, voulant, comme tous les grands de cette époque, attacher son nom à quelques constructions imposantes et riches, employait l'argent avec profusion ; mais il était né de famille pauvre, et tout ce qu'il possédait il le devait aux libéralités du pape, qui, jaloux du cardinal, fit suspendre le paiement de la pension qu'il lui avait accordée. Mais Fontana, soit désintéresse-

ment ou prévoyance de l'élévation future du cardinal, fit un acte qui assura sa fortune : il empêcha que les travaux ne fussent interrompus en les faisant terminer à ses frais et en y consacrant le fruit de ses épargnes. Quand Montalto parvint au trône pontifical, il nomma sur-le-champ Fontana son premier architecte et lui fit achever la coupole de la basilique de Saint-Pierre.

Près de la vieille sacristie de cette basilique se trouvait caché au milieu des décombres un monument qui avait été transporté à Rome sous le règne de Caligula. Ce monument n'était autre qu'un obélisque long de 111 palmes et demi et large à sa base de douze palmes (le palme romain fait un peu plus de 8 pouces 3 lignes). Tous les prédécesseurs de Sixte-Quint avaient formé le projet de le placer sur la place de Saint-Pierre; mais la difficulté du transport, la diversité des moyens proposés en avaient toujours retardé l'exécution. Le nouveau pape, voulant éterniser la mémoire de son pontificat, résolut d'accomplir cette œuvre gigantesque : il s'adressa aux architectes, aux ingénieurs et aux mathématiciens les plus habiles d'Europe. Plus de 500 mémoires, dessins ou modèles arrivèrent à Rome; mais les opinions qui y étaient renfermées étaient si opposées les unes aux autres que Sixte-Quint se trouva forcé de s'en rapporter à Fontana pour avoir la solution de cet important problème. Fontana examina tous ces avis avec soin, et en soumit un au pape qui se trouvait en contradiction avec ceux-là. Il soutenait que l'obélisque devait être transporté couché jusque sur la place, et qu'il fallait la relever au moyen de machines et de cabestans. Sixte-Quint lui fit faire cette expérience sur un petit obélisque du mausolée d'Auguste, couché dans une rue voisine : elle fut heureuse et aussitôt son projet fut accepté. Mais comme on conservait cependant quelques doutes sur ses moyens, on lui adjoignit Jacques de la Porte et Barthélemi Ammanati. Fontana, affligé du peu de confiance qu'on lui accordait, fit tant d'instances auprès de son bienfaiteur qu'on le laissa seul diriger cette entreprise. Alors il se met à l'œuvre, fait creuser le terrain de la place de 60 palmes en carré sur 33 de profondeur, et renferme l'obélisque dans une charpente prodigieuse soutenue par huit pieux de bois. Pour qu'il n'arrivât aucun accident, la foule était tenue de se taire afin qu'on entendît les sons des trompettes qui réglaient les mouvements et ceux des cymbales qui marquaient les repos. Enfin, après plusieurs essais tentés avec succès, le 10 septembre 1586, jour de l'entrée du duc de Piney-Luxembourg, ambassadeur de Henri IV, à Rome, l'obélisque s'éleva majestueusement vers le ciel et se plaça sur son piédestal, à la grande joie de la multitude. Les ouvriers, glorieux des talents d'un tel maître, le portèrent en triomphe sur leurs épaules et le promenèrent par la ville aux sons des instruments et des acclamations du peuple. Sixte V récompensa dignement son architecte : il fit frapper des médailles en mémoire de cette journée, ennoblit Fontana, le créa chevalier de l'Éperon-d'Or, lui donna en récompense 5,000 écus d'argent, et lui fit une pension annuelle de 2,000 écus d'or reversible sur ses héritiers. Mais il ne s'en tint pas là : il lui fit en outre don de la charpente et de tous les matériaux qui avaient servi à l'érection de cet obélisque, « ce qui fut estimé, dit un auteur contemporain, à plus de 20,000 écus. » La réputation de Fontana parcourut le monde, et chaque souverain désirait l'avoir dans son royaume; mais il resta à Rome, et, d'après les ordres de Sixte-Quint, il embellit cette antique cité. Il ouvrit des rues, éleva des obélisques sur les places, continua un grand nombre d'édifices remarquables, entre autres la bibliothèque du Vatican, acheva, sur le mont Quirinal, le palais pontifical dit de *Monte-Cavallo*, fit transporter des Thermes de Dioclétien sur la place voisine les deux groupes attribués à Phidias et à Praxitèle, représentant des dieux domptant des coursiers, et enfin répara les colonnes Antonine et Trajane. Fontana, comme tous les hommes qui atteignent à l'apogée de la gloire, eut des envieux, des accusateurs : on prétendit qu'il avait détourné à son profit des sommes considérables. Le pape eut la faiblesse de le croire et son protégé tomba en discrédit. Alors Fontana accepta le titre d'architecte et

de premier ingénieur que lui offrit le roi de Sicile. Il se rendit à Naples, en 1592, et s'y maria. Ses constructions, dans cette ville sont : un palais pour le roi, où il mêla, sans beaucoup de succès, l'ordre dorique et ionique avec le composite, et plusieurs canaux. Il allait commencer le pont que construisit plus tard, sur les plans de Fontana, François Richetti, lorsque la mort vint le surprendre, en 1607. Il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Sainte-Anne. Son fils, Jules-César, lui fit ériger un superbe mausolée.

Fontana n'a laissé qu'un seul ouvrage sur l'architecture; il est in-folio et a pour titre : *Del modo tenuto nel transportare l'obelisco Vaticano, e delle fabriche fatte da nostro signore Sisto V*, Rome, 1589. Ce volume renferme de curieux détails sur les procédés qu'il employa pour transporter et ériger l'obélisque du Vatican. Il fut réimprimé en 1604, en deux volumes in-folio. « Cet artiste, dit l'abbé de Fontenai, eut beaucoup de talent pour les mécaniques, mais son style en architecture n'est pas correct; il n'a point conservé aux différents ordres le caractère qui leur convient et a donné dans le sec et dans le maigre. Malgré cela, le chevalier Dominique Fontana mérite un rang distingué parmi les architectes. »

Son fils, Jules-César Fontana, ne se fit point remarquer par ses compositions. Le frère Dominique, Jean Fontana, mort à Rome en 1614, l'aida dans tous les grands travaux dont il fut chargé. Il rétablit et exécuta plusieurs aqueducs, devint l'architecte de l'église Saint-Pierre et donna les dessins du palais Justiniani.

Il existe encore un autre architecte du nom de Charles Fontana, né à Brucciato, dans le territoire de Côme, en 1634 et mort à Rome en 1714. Son maître fut le cavalier Bernin, et ses constructions ne sont remarquables que par le peu de correction qui y règne. Il s'est rendu célèbre en faisant, par ordre du pape Innocent XI, une ample description de l'église de Saint-Pierre, et en calculant toutes les dépenses qu'on y avait faites depuis sa fondation jusqu'en 1694 : elles se montent à 46,800,522 écus romains qui équivalent à plus de 234 millions de notre monnaie.

Enfin, le nom de Fontana a été dignement porté par plusieurs savants, dont l'un, François, était un astronome napolitain; un autre, Félix, né dans le Tyrol, un physicien et un naturaliste célèbre qui vécut à Florence et y mourut en 1805, après s'être fait une grande réputation par de nombreux ouvrages; et un troisième, le P. Grégoire Fontana, frère du dernier, un mathématicien non moins illustre. Il mourut à Milan, en 1803. E. B-s.

FONTANELLE. Ce mot a deux acceptions différentes : il indique d'abord des écartements qui se trouvent sur la tête des enfants nouveau-nés, puis il exprime cette ulcère artificielle qu'on appelle aussi *fonticule* et dont le nom le plus usité maintenant est *exutoire* (*voy.* ce mot).

Dans le fœtus (*voy.*) et chez le nouveau-né, les os de la tête, non-seulement sont encore mous et peu résistants, mais en outre ils sont séparés les uns des autres par des interstices membraneux. Cette disposition, qui leur permet de glisser et de chevaucher, est d'une grande utilité dans l'accouchement, parce que le volume de la tête peut diminuer beaucoup et faciliter la sortie; elle est avantageuse encore en ce que les chutes sur la tête, auxquelles les enfants sont éminemment sujets, n'ont presque point de gravité.

Sur la tête des nouveau-nés on compte six fontanelles, deux supérieures et quatre inférieures : les deux premières sont seules importantes pour reconnaître pendant le travail de l'accouchement la position de la tête. En effet, l'antérieure est quadrangulaire et la postérieure triangulaire.

Dans les cas d'accouchement laborieux, lorsque le volume de la tête est trop considérable et que le fœtus est mort, c'est par les fontanelles qu'on fait la perforation du crâne.

Après la naissance, les fontanelles commencent à prendre de la consistance, et à la fin de la première année l'ossification est complétement terminée. Quelquefois cependant, par suite de l'épanchement de la sérosité dans le cerveau, les fontanelles restent membraneuses et se distendent tellement que le volume de la tête devient double et triple de ce qu'il devait

être. C'est ce qu'on nomme hydrocéphale. *Voy.* ce mot. F. R.

FONTANES (Louis de), poëte célèbre et homme politique, né à Niort, en Poitou, le 6 mars 1757, mort à Paris le 17 mars 1821. Issu d'une famille de protestants originaire d'Alais en Languedoc, le père de Fontanes professait la religion catholique. Ne jouissant d'aucune fortune, il exerça les fonctions d'inspecteur de manufactures, successivement à Saint-Gaudens, à Niort et aux Andelys. Ce fut dans cette dernière ville, patrie de Poussin, qu'après avoir fait ses études au collége de Niort, tenu par les pères de l'Oratoire, le jeune Louis de Fontanes vit éclore en lui les premières étincelles du feu poétique. Il perdit, en 1774, son père, qui mourut à Nantes; c'était un homme instruit et dont plusieurs bons écrits sur l'économie agricole et commerciale avaient été remarqués de Turgot. Aussi, lorsqu'à l'époque même de cette mort celui-ci fut devenu contrôleur général des finances, il fit profiter le jeune poëte de l'estime que lui avaient inspirée les talents de son père et lui accorda une pension de 800 fr. Fontanes en jouit jusqu'en 1781, année où, Necker étant arrivé au contrôle général, cette pension se trouva supprimée par mesure d'économie. Fontanes, qui perdait par là son unique revenu, se rendit à Paris pour solliciter la révocation de la mesure qui le dépouillait: il ne put l'obtenir, et pendant de longues années il se vit réduit à une situation trop voisine de la détresse.

Comme tant d'autres poëtes illustres, Fontanes dut au sentiment du malheur ses premières inspirations. On n'en saurait méconnaître l'expression dans la pièce de vers intitulée *le Cri de mon cœur*, qu'il composa à seize ans, mais qui ne fut publiée qu'en 1778. Le penchant à la mélancolie fut encore augmenté en lui par la perte de son frère aîné, le jeune Marcelin de Fontanes, mort à vingt-un ans. La plus tendre amitié, les plus doux rapports de sympathie l'unissaient à ce frère, son émule, et, s'il faut l'en croire, son premier modèle; et il en a quelque part décrit et déploré la fin de la manière la plus touchante.

Cette impression, pieusement douloureuse, ne contribua pas peu à donner au talent poétique de Fontanes un caractère de simplicité solennelle et religieuse qui en fait peut-être le plus grand charme, et dont aucun de ses ouvrages n'offre l'empreinte à un plus haut degré que le poëme intitulé *le Jour des morts dans une campagne*, l'un des chefs-d'œuvre de la poésie française. A l'époque où Fontanes débuta dans la littérature, l'*Almanach des Muses* était une sorte de lice poétique où ceux qui aspiraient aux dignités du Parnasse tenaient à honneur de se signaler. Ce fut dans ce recueil que, de 1778 à 1790, outre les pièces déjà mentionnées, Fontanes fit paraître *la Forêt de Navarre*, *la Chartreuse de Paris*, divers fragments d'un poëme sur *les Montagnes*, et de l'*Essai sur l'astronomie*, compositions de peu d'étendue, mais qui, sous le rapport de la philosophie de la pensée et de la poésie de l'expression, laissent bien loin en arrière la foule des productions éphémères au milieu desquelles apparaissaient celles-ci. La traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* de Pope, publiée en 1783, ne produisit que peu de sensation, malgré l'élégance soutenue du style et la fidélité consciencieuse avec laquelle le traducteur avait rendu le sens du texte. Mais le discours préliminaire, rempli d'aperçus ingénieux et profonds, éleva très haut, dès ce début, la réputation de Fontanes comme prosateur. Le poëme en un chant intitulé *le Verger* parut en 1788. Plusieurs morceaux très remarquables dans le genre descriptif en firent le succès; l'auteur a depuis étendu ce poëme jusqu'à trois chants. L'*Essai sur l'astronomie*, publié en 1789, et l'*Épître sur l'édit en faveur des non-catholiques*, couronnée la même année par l'Académie Française, assignèrent dès lors à Fontanes une place notable parmi les poëtes contemporains. La Harpe dit tout haut qu'on lui devrait la ruine de l'école de Dorat, et il le couvrit avec ardeur de son patronage, auquel se joignit celui de Marmontel. A ce protectorat, qui ne fut pas sans utilité pour sa vogue et pour sa fortune, s'unit pour Fontanes l'honorable et solide amitié de MM. de Marnésia, de Boisjolin, Joubert et de Langeac, amitié qui fit le charme de toute sa vie.

Dans la première période de la révolution, un *Poëme séculaire sur la fédération de* 1790 prouva que l'âme de Fontanes était ouverte aux sentiments les plus élevés du patriotisme, mais que chez lui l'amour de l'ordre et le respect des lois étaient indissolublement unis à l'amour de la liberté. On en jugera par les vers suivants :

O peuple magnanime, imite en tout les cieux;
Pardonne ! et souviens-toi des complots homicides
Où la Ligue autrefois entraîna tes aïeux;
Tremble de t'égarer sous d'infidèles guides,
Redoute un zèle factieux, etc.

Ce fut à la même époque, et guidé par les mêmes principes que Fontanes attacha son nom à la rédaction d'un journal intitulé *le Modérateur*. Ce titre était, à son égard, l'expression d'un caractère et d'un système de conduite dont l'accord ne se démentit jamais. Après la chute du trône, retiré à Lyon, où il s'était marié en 1791, il parvint à échapper à la proscription qui, lorsque cette ville eut succombé sous les armes de la Convention, atteignit en masse ses généreux défenseurs. Il osa prêter le secours de son éloquence à ceux qui avaient survécu, et, dans une courageuse pétition apportée le 20 décembre 1793 à la barre de la Convention par Changeux de Bourges et trois prolétaires lyonnais, il émut un instant la redoutable assemblée au récit des atrocités par lesquelles Collot d'Herbois et autres proconsuls (*v.* FOUCHÉ) avaient souillé leur sanglante victoire. Bientôt proscrit lui-même pour cet acte d'intrépidité patriotique, il ne sortit qu'après le 9 thermidor de la retraite ignorée à laquelle il dut son salut, et que lui avait ouverte la généreuse amitié de Mme Dufresnoy, si connue dans les lettres.

Dès que la tourmente révolutionnaire fut un peu apaisée, on chercha à réorganiser l'instruction publique, et Fontanes fut, au commencement de 1796, nommé professeur de littérature à l'école centrale établie à l'ancien collége des Quatre-Nations. Lors de la formation de l'Institut, au mois de novembre 1795, il en fit partie comme membre de la classe de la langue et de la littérature françaises. C'était l'Académie sous une autre dénomination. Il en sortit au 18 fructidor, par une proscription que lui valut la part qu'il avait prise, avec La Harpe et l'abbé de Vauxcelles, à la rédaction du *Mémorial*, journal opposé au Directoire. Cailhava d'Estandoux (*voy.*) fut appelé à le remplacer à l'Institut. Échappé à la déportation, ce fut en Angleterre que Fontanes alla attendre la chute d'un pouvoir oppresseur dont la violence même décelait la faiblesse. A la même époque, M. de Chateaubriand, que la Terreur avait forcé de s'exiler, vint chercher un asile à Londres, et cette ville vit former entre lui et M. de Fontanes une amitié dont la mort de ce dernier a semblé encore resserrer les nœuds chez celui qui a survécu. A leur retour en France, après le 18 brumaire (novembre 1799), tous deux entreprirent la rédaction du *Mercure*, dans laquelle ils s'adjoignirent La Harpe, Esménard et M. de Bonald. Grâce à l'association de noms et de talents aussi distingués, ce recueil obtint bientôt en littérature une vogue et une autorité qui ne furent balancées que par le *Journal des Débats*.

Le 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800), le premier consul Bonaparte, fit célébrer une fête funèbre en l'honneur de Washington mort à la fin de l'année précédente : Fontanes fut désigné pour prononcer à cette fête l'éloge du libérateur de l'Amérique. Le panégyriste se montra digne du héros. S'élevant courageusement au-dessus de ce reste d'habitudes révolutionnaires qui imprimait encore un sceau officiel de réprobation à tous les souvenirs de la royauté, il associa dans le même hommage, offert à un acte de clémence dont le jeune otage anglais Asgill avait été l'objet, la mémoire de l'infortunée reine Marie-Antoinette qui avait sollicité la grâce du prisonnier, et celle de l'illustre citoyen qui l'avait accordée. Ce tribut offert en 1800 à la bienfaisance sur le trône honora d'autant plus le caractère de Fontanes qu'un an auparavant le serment de *haine à la royauté* consacrait encore le déplorable anniversaire du 21 janvier.

Il faut placer à cette même époque l'origine de la protection, osons même dire de la faveur, que Fontanes trouva

auprès de Mme Bacciochi, Élisa Bonaparte, l'aînée des sœurs du premier consul. Si ce fut peut-être à ce puissant patronage qu'il dut sa promotion au Corps législatif en février 1802, son seul mérite le fit comprendre au nombre des premiers membres de la Légion-d'Honneur, lors de la formation de cet ordre. Il n'est pas besoin de dire que son retour en France avait été immédiatement suivi de sa réintégration dans les rangs de l'Institut. Le 1er prairial an IX (22 mai 1801), Fontanes avait fait connaître par la voie de la presse que désormais il devenait étranger à la rédaction du *Mercure de France*. La date de cette déclaration marque, dans sa vie, une transition importante : ce fut le passage des habitudes de la littérature à celles de la politique. Cependant, en acceptant des fonctions qui auraient pu l'enrichir, il ne renia point les travaux qui l'avaient illustré, et, en lui, le nouvel homme d'état n'absorba point l'ancien homme de lettres.

Dès l'année 1801, d'accord avec sa protectrice Élisa, Fontanes avait mis sous les yeux du premier consul un rapport *tendant* au *rétablissement* de l'empire de Charlemagne, et indiquant, comme premier moyen, la conclusion d'un concordat avec le pape. Le concordat fut promulgué au commencement de l'année suivante ; au mois de janvier 1804, Fontanes fut nommé président du Corps législatif, et la fin de la même année vit couronner Napoléon comme successeur de Charlemagne et empereur des Français. On sait que le mutisme imposé au Corps législatif par les constitutions impériales n'admettait d'exception qu'à l'époque de l'ouverture et de la clôture des sessions et dans quelques autres occasions solennelles, où le président, parlant au nom de tous ses collègues, était admis à haranguer l'empereur. Pendant près de cinq ans, c'est-à-dire du commencement de 1804 à la fin de 1808, Fontanes, constamment investi des fonctions de la présidence, s'acquitta de sa tâche comme orateur officiel d'un des grands corps de l'état de manière à justifier pleinement le témoignage que l'équitable amitié d'un grand écrivain lui rendit immédiatement après sa mort. « Il maintint, dit M. de Chateaubriand, la dignité de la parole sous un maître qui commandait un silence servile. » Nous n'hésiterons donc point à signaler, comme un trait d'injustice flagrante, l'imputation de *servilisme* itérativement adressée à la mémoire de Fontanes par plus d'un biographe, et surtout par les auteurs pseudonymes de l'*Histoire de la Révolution française*, publiée sous le nom de l'abbé de Montgaillard.

Le 1er février 1801, Fontanes avait dit au premier consul : « Vous suivrez tran« quillement le cours de vos destinées, « qui semblent entraîner celles de l'uni« vers. La nouvelle époque du monde « que vous devez fixer aura le temps de « recevoir de vous son éclat, son influence « et sa grandeur. » Le 5 janvier 1805, jour où fut inauguré dans la salle des séances du Corps législatif le buste en marbre de l'empereur, Fontanes, qui présidait, dit à cette occasion : « La première place était « vacante, le plus digne a dû la remplir : « en y montant, il n'a détrôné que l'anar« chie qui régnait seule dans l'absence de « tous les pouvoirs légitimes. » Voilà par quelles paroles Fontanes, deux fois, saluait l'avénement d'un pouvoir réparateur. Nous allons voir comment il savait mêler la leçon à la louange lorsque ce pouvoir déviait de la route d'équité qu'il avait d'abord suivie. A l'époque du procès de Georges, Pichegru et Moreau, une manifestation comminatoire ayant été provoquée par le gouvernement auprès du Corps législatif, Fontanes la repoussa en disant : « Les lois seules ont le droit « de condamner et d'absoudre, et le corps « qui les sanctionne doit attendre en si« lence leur jugement. » Le 24 mars, quatre jours seulement après le meurtre juridique du duc d'Enghien, Bonaparte fit clore la session législative ; elle avait été marquée par l'achèvement du Code civil. Fontanes, portant la parole au nom de l'assemblée, dit au premier consul : « La sagesse uniforme de vos lois dans un « empire immense en va réunir de plus « en plus tous les habitants. » Au mot *lois* Bonaparte fit substituer à l'impression le mot *mesure*, apologie indirecte d'un crime qui avait soulevé contre lui

l'opinion. Fontanes réclama avec tant de force contre ce changement que l'expression textuelle de *lois* fut rétablie dans le *Moniteur*. Dans le même discours, l'orateur avait rappelé que c'est par des titres du même genre « que se recommande encore la mémoire de Justinien, quoiqu'il ait mérité de graves reproches. » « Les travaux des jurisconsultes qu'il rassembla autour de lui, avait-il ajouté, ont plus fait pour sa gloire que les triomphes de Bélisaire et de Narsès. »

C'est la hardiesse de quelques-unes de ses observations, habilement amenées dans ses discours, qui explique pourquoi la police impériale n'a jamais voulu autoriser l'impression du recueil de ces discours. En effet, l'éditeur fut toujours repoussé avec cette réponse : *C'est bien assez qu'on ait entendu ces discours une seule fois.* L'humeur qui avait dicté cette décision a laissé encore une trace dans le fait suivant : en 1806, un homme d'état qui commençait alors sa carrière politique, ayant publié un ouvrage où il faisait l'éloge du pouvoir absolu, Fontanes fit insérer dans le *Mercure* une apologie de ce livre. On prétend que l'empereur lui dit à cette occasion : *Pour Dieu! M. de Fontanes, laissez-nous au moins la république des lettres.* En supposant exact ce propos rapporté par Montgaillard, nous laissons à juger si l'on doit en faire honneur à la franchise du grand capitaine.

Si la parole de Fontanes blessait parfois Napoléon, il n'en rendait pas moins justice à sa haute capacité et à son noble caractère : aussi ne balança-t-il pas de le mettre, sous le titre de grand-maître, à la tête de l'Université, lorsqu'il la rétablit en septembre 1808. Personne ne pouvait mieux mériter ce choix que l'homme qui, à l'époque du sacre, faisant allusion à la loi du concordat, avait dit au Pape : « La « France, abjurant de trop longues er- « reurs, donna les plus utiles leçons au « genre humain; elle sembla reconnaître « devant lui que toutes les pensées irréli- « gieuses sont des pensées impolitiques, « et que tout attentat contre le christia- « nisme est un attentat contre la société. » Aux honneurs universitaires Fontanes unit bientôt ceux du premier corps de l'état : il fut appelé au Sénat le 5 février 1810. Comme grand-maître, il ne put exercer qu'une influence bornée sur un système général d'éducation qu'on voulait avant tout rendre militaire. Il ne négligea rien cependant pour y introduire, à côté d'études fortement classiques, un enseignement à la fois moral et religieux, et il y réussit, au moins en partie. Le développement de ces dispositions se trouve, avec une expression de regret, dans les paroles suivantes que, le 3 mai 1814, jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris, le grand-maître* adressa à ce prince : « L'Université, Sire, dont l'existence « nouvelle ne compte que cinq années, « a vu plus d'un obstacle arrêter sa mar- « che et contrarier le bien qu'elle eût « voulu faire; mais elle peut se rendre « ce témoignage qu'elle a du moins em- « pêché quelque mal. Il est vrai que l'é- « ducation qui forme les mœurs n'y est « pas au même degré que l'instruction; « ce n'est pas que l'Université n'ait fait « de constants efforts pour les perfection- « ner ensemble : un succès aussi désirable « était dans ses vœux plus que dans sa « puissance. »

Le Sénat-Conservateur ayant été, au mois de juin 1814, réorganisé sous la dénomination de Chambre des Pairs, Fontanes fut appelé à y siéger. Bientôt après, il devint l'objet d'attaques réitérées, dont le but était de ruiner sa position, en décriant ses opinions et sa conduite politique. Ceux qui perdaient tout par la chute de Napoléon et ceux qui croyaient tout gagner à l'avénement des Bourbons poursuivaient avec une égale ardeur les hommes d'élite qui avaient servi le pouvoir déchu et que l'habile prudence du nouveau roi cherchait à rattacher à son gouvernement. Un libelle, rempli des plus grossières personnalités, intitulé : *L'Université et son Grand-Maître*, donna le signal de la guerre livrée par la presse à M. de Fontanes. Ce libelle fut victorieusement réfuté par une plume anonyme; et néanmoins, à la suite de la seconde Res-

(*) A la suite de la déclaration du Sénat relative à la déchéance de Napoléon, déclaration revêtue de la signature de Fontanes, mais dont on a dit faussement qu'il avait été le rédacteur, il fut, par arrêté du gouvernement provisoire, en date du 9 avril, confirmé dans l'exercice des fonctions de grand-maître.

tauration, son nom figura de nouveau, entouré d'invectives, dans le *Dictionnaire des Girouettes*.

L'organisation de l'Université ayant été modifiée au mois de février 1815, la dignité de grand-maître se trouva supprimée. Le titulaire reçut en revanche le grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Inactif et absent de Paris pendant les Cent-Jours, après le retour du roi, il présida le collége électoral du département des Deux-Sèvres, et le 19 septembre 1815 il fut nommé membre du conseil privé. L'un des juges du maréchal Ney, il vota contre l'application de la peine de mort. M. Desèze, ayant été nommé successeur de Ducis à l'Académie Française, y prit place le 25 août 1816. Comme directeur de l'Académie, Fontanes fit, au discours du récipiendaire, une réponse dans laquelle on remarqua surtout le passage suivant : « Votre plus bel éloge est dans ce testa- « ment simple et sublime, où, déjà dé- « taché de la terre et presque dans les « cieux, Louis vous a légué ses bénédic- « tions et sa reconnaissance; plus auguste « en ce moment que sur le trône même, « il vous communiqua de son lit de mort « je ne sais quoi de sacré. » Par lettres-patentes du 31 août 1817, Louis XVIII conféra à M. de Fontanes, déjà comte de l'empire, le titre de marquis. Après avoir été l'orateur obligé du Corps législatif et du Sénat auprès de Bonaparte consul et de Napoléon empereur, Fontanes fut souvent aussi, auprès de Louis XVIII, l'orateur officiel de la Chambre des pairs; et dans ces discours d'apparat, comme dans les discussions législatives, il offrit constamment un modèle d'éloquence parlementaire.

A l'époque de la formation de la *Société des Bonnes Lettres*, en janvier 1821, Fontanes fut investi de la présidence de cette société, dont le but était d'opposer une digue à l'envahissement rapidement progressif des idées libérales et philosophiques empruntées à l'école de Voltaire. Si la vie de Fontanes se fût prolongée, peut-être sa haute raison, son esprit si supérieur, son caractère dont la modération formait la base, eussent-ils imprimé une direction salutaire à la marche de cet établissement, où un esprit de parti rétrograde éleva bientôt sa tribune. Mais au commencement de 1821, la santé de Fontanes, minée depuis plus d'un an par le chagrin profond que lui avait causé la mort de son fils adoptif, le jeune Saint-Marcellin, mort victime d'un duel, s'affaiblit rapidement; et le 17 mars, il succomba à une attaque d'apoplexie, ne laissant à sa veuve et à sa fille qu'un héritage fort inférieur à l'éclat de son nom.

Cette médiocrité de fortune prouve que M. de Fontanes, chez lequel la moralité des habitudes ne saurait être révoquée en doute, unissait à tant d'autres qualités le plus noble désintéressement. Sa mort fut l'objet d'un regret universel. Il fut dignement loué sur sa tombe par M. Roger, son ami et son confrère à l'Académie; à la société des Bonnes Lettres, par M. le marquis d'Herbouville. En apprenant sa mort, M. de Chateaubriand, alors absent de France, écrivit de Berlin: « L'école à jamais célèbre fondée par « Boileau, Racine et Fénélon finit en « M. de Fontanes. Notre gloire littéraire « finit avec la monarchie de Louis XIV. »

Au nombre des poëmes inédits de Fontanes se trouvait celui de *la Grèce délivrée*, auquel on sait que, depuis sa jeunesse, il travaillait avec prédilection, et dont à peine quelques fragments sont connus. On cite encore un charmant petit poëme intitulé *le Vieux Château*, dont il avait fait lecture à quelques amis. Le nombre des odes inédites est de plus de trente. Dans les derniers temps, il avait revu avec soin sa traduction de l'*Essai sur l'homme:* par une bizarre et triste coïncidence, la nouvelle édition parut la veille même de sa mort, presqu'en même temps que la traduction du même poëme, par l'abbé Delille, publication posthume.

De son vivant, Fontanes avait en quelque sorte désigné comme son successeur à l'Académie Française M. Villemain, jeune lauréat couvert des palmes du concours, et professeur renommé dès l'âge où l'on est encore élève. L'Académie s'empressa de sanctionner ce vœu testamentaire, et, le 21 juin 1821, M. Villemain vint occuper le fauteuil de M. de Fontanes. La manière dont il loua son prédécesseur prouva que personne plus que lui

n'était digne d'entrer en possession de son héritage. Après la mort de Fontanes, tous ses manuscrits étaient devenus la propriété de sa fille unique, Mme la comtesse Christine, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Bavière. Retirée depuis plusieurs années à Genève, elle ne paraissait plus songer à en faire jouir le public, lorsque M. Sainte-Beuve (*voy.*), que des intérêts littéraires avaient, en 1837, conduit en Suisse, a reçu de sa confiance ce précieux dépôt. Homme de zèle et de savoir, il n'a rien négligé pour restituer à la littérature française un legs fait pour l'honorer et pour l'enrichir. Par ses soins, et pour la première fois, les *OEuvres de Fontanes* vont paraître, réunies en 2 vol. in-8°. Outre les divers ouvrages déjà mentionnés dans le cours de cette notice, nous savons que ce recueil comprendra : 1° Les 1er, 2e et 8e chants de *La Grèce délivrée*, seuls fragments qui restent de cette épopée; 2° *Le Verger*, poëme étendu à trois chants sous le titre de *la Maison rustique*; 3° *Essai sur l'Astronomie*, en son entier pour la première fois; 4° *Épître à mon ami Boisjolin sur l'emploi du temps*; 5° *Les Livres saints*, poëme; 6° *Stances à M. de Chateaubriand sur les Martyrs*, déjà imprimées à la suite de ce poëme; 7° *les Tombeaux de Saint-Denis*, ode lue à l'Institut le 2 mai 1817, et plusieurs autres odes inédites. Un choix des morceaux de critique littéraire et des discours d'apparat, qui ont mérité à Fontanes la réputation de l'un de nos premiers prosateurs, complètera cette collection, à laquelle viendront s'ajouter, comme de précieux accessoires, quelques pages de M. de Chateaubriand, dernier tribut offert par le génie à l'amitié, et un travail de critique et de biographie par M. Sainte-Beuve.

Au résumé, M. de Fontanes fut un homme très distingué, qui n'offre aucun des traits du grand homme. Comme poëte, il réunit tout ce que peuvent donner l'étude, le travail et l'art, tout ce qui, en un mot, constitue au plus haut degré le talent, en l'absence du génie. En effet, le souffle brûlant et spontané de l'inspiration anime trop rarement cette riche et brillante poésie, qui satisfait toujours, qu'on admire souvent, mais qui ne transporte jamais. Comme prosateur, le talent de Fontanes est peut-être encore plus remarquable. Dans son style, l'harmonie la plus parfaite règne entre la pensée et l'expression, l'une et l'autre constamment justes, lucides et élevées : les tours sont simples avec noblesse, la phrase correcte avec élégance et variété ; jamais de termes ambitieux ou bizarres, jamais d'enluminures ni de faux brillants, mais aussi point de mouvements inattendus, ni d'effets saisissants. La véhémence seule manque à cette prose, comme le seul enthousiasme manque à cette poésie. Le mérite incontestable de Fontanes lui valut de brillants succès; sa conduite, toujours habile sans cesser d'être honorable, lui ouvrit la route des honneurs. Dès lors, il devait avoir des envieux et par conséquent des détracteurs : en revanche, ses qualités morales lui firent de nombreux et sincères amis. P. A. V.

FONTANGES (Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, duchesse de), d'une ancienne famille de Rouergue, née en 1661 de parents très corrompus, sans doute, si, comme plusieurs mémoires du temps l'attestent, ils ne placèrent leur enfant à la cour que dans l'espoir d'attirer sur elle les regards de Louis XIV. Déjà ce roi avait scandaleusement nommé duchesse Mlle de La Vallière et enlevé Mme de Montespan à son mari, et l'on pouvait prévoir que la beauté parfaite de Mlle de Fontanges, devenue, à 17 ans, fille d'honneur de *Madame*, profiterait à elle et aux siens. Élevée dans cette opinion, Mlle de Fontanges prit possession de la place de Mme de Montespan comme si c'eût été une simple charge; elle reçut, sans en être plus émue, son brevet de duchesse et une pension de 100,000 écus par mois. Jamais courtisane ne se montra plus effrontée, plus avide et plus prodigue, et n'exerça plus naïvement sa profession. La nouveauté de cette manière charma le roi: et bien que des contemporains déclarassent la belle Fontanges *sotte comme un panier*, elle fut aimée jusqu'à l'époque où, ayant mis un fils au monde, les suites de sa couche altérèrent sa beauté. Le roi, qui avait quelque raison de soupçonner sa fidélité,

lui témoigna peu d'intérêt; mais Mlle de Fontanges, jugeant par les progrès de son mal qu'elle était près de mourir, demanda avec tant d'instances à lui faire ses adieux, qu'il y consentit. Cette entrevue fut triste. Mlle de Fontanges assura le roi qu'elle n'avait jamais aimé que lui; il s'attendrit, et elle lui dit : « Je « meurs contente, puisque mes derniers « regards ont vu pleurer mon roi. » Peu de jours après, le 28 juin 1681, elle mourut au monastère de Port-Royal, où elle s'était retirée, âgée de 20 ans, regrettant, malgré ses dernières paroles, sa beauté, sa jeunesse, l'amour du roi, la vie et l'enfant qu'elle avait perdu. Son corps fut transféré à Chelles, dont sa sœur était abbesse. Bien que, pendant les trois ans que dura sa faveur, les grâces qu'accordait Louis XIV passassent par ses mains, elle ne fut point regrettée. « Représentez-vous-la, dit Mme de Sévi« gné, précisément le contraire de Mlle de « La Vallière, si honteuse d'être mai« tresse, d'être mère, d'être duchesse. » Mlle de Fontanges s'enorgueillissait de ces titres; elle oubliait de saluer la reine, et ne s'étonnait point des hommages des courtisans, qu'elle traitait avec une insolence stupide. Mme de Montespan, qui la détestait, lui rendit les soins qu'ellemême avait reçus de Mlle de La Vallière, et plus d'une fois la troisième favorite se montra dans les fêtes de la cour parée des mains de la seconde. — Un ruban, que dans une partie de chasse elle noua sur son front pour rattacher ses cheveux, lui ayant valu des compliments du roi, donna la mode à ce genre de coiffure, et les rubans qu'on y employait furent, depuis cette époque, appelés *fontanges*. C'est le seul souvenir qu'ait laissé une femme qui coûta à la France, en trois ans, à peu près 10,800,000 livres. L. C. B.

FONTE ou Fer cru. Ainsi que l'a dit un savant illustre à l'article Fer, la fonte est une combinaison chimique de fer et de carbone, et cette combinaison jouit de la propriété de se liquéfier par la chaleur. Nous ne répéterons rien de ce qui a été si bien dit dans l'article cité; mais nous entrerons dans quelques détails de plus au sujet de cette découverte importante qui a donné au fer un nouvel emploi dans les arts, et qui n'a été faite que vers la fin du XVe siècle.

Depuis cette époque, on a divisé la fonte en trois classes, selon les trois états métalliques différents sous lesquels on peut l'obtenir : ils sont désignés par les noms de *fer ductile* ou malléable, d'*acier* et de *fonte* ou de *fer cru*.

Dans tous ces états, le fer contient une quantité de carbone différente, et c'est de cette différence dans la proportion du carbone que naît celle qui existe entre ces trois combinaisons. La fonte en contient plus que l'acier et celui-ci plus que le fer malléable, ce dernier tendant toujours à se rapprocher du fer pur. La limite entre la proportion de carbone qui constitue ces trois états est impossible à assigner, la transition entre le fer ductile et l'acier étant insensible, et l'acier et la fonte passant si souvent de l'un à l'autre qu'il existe des aciers qu'on pourrait appeler fontes et réciproquement quelques fontes qui pourraient porter le nom d'acier.

La fonte est donc un composé de fer et de carbone dont les proportions et le mode de combinaison ne sont pas constants. Elle varie dans sa couleur, son grain, sa dureté, sa fusibilité, sa fragilité, etc., suivant la proportion des deux matières. On en distingue généralement deux espèces principales, la *blanche* et la *grise*. On obtient ces deux qualités de fonte en soumettant aux mêmes procédés des minerais différents. Il arrive aussi que le même minerai donne, dans certaines circonstances, indifféremment l'une ou l'autre de ces fontes.

La fonte *blanche* est en général très brillante; sa couleur est le blanc d'argent passant au gris clair par une infinité de nuances. Cette fonte, toujours indistinctement lamelleuse, l'est quelquefois assez pour qu'on puisse en mesurer les angles; le plus ordinairement elle est fibreuse, rayonnée.

La fonte *grise* possède également l'éclat métallique; sa couleur est le gris foncé, passant au gris clair; elle n'est pas lamelleuse comme la précédente, elle est plus souvent grenue.

Il existe des fontes qui réunissent à la fois des parties blanches et grises et qui sont maculées: cette variété, appelée *trui-*

tée ou *mêlée*, forme le passage de la fonte grise à la fonte blanche.

Enfin on distingue une quatrième variété que nous appellerons *fonte noire*, qui, à bien dire, n'est que de la fonte très grise obtenue par le travail à la houille. On a cru devoir faire cette sous-division, parce que la fonte noire, plus douce, plus malléable que la fonte grise obtenue par le charbon de bois, a une plus grande valeur dans le commerce. Ce nom indique que la couleur est plus foncée que celle de la fonte grise ordinaire.

Les caractères distinctifs que nous venons d'indiquer comme appartenant à la fonte blanche et à la fonte grise peuvent être appelés extérieurs: leurs propriétés et leurs usages sont également très différents.

La fonte blanche est fragile, se casse facilement par le choc, ce qu'on exprime en disant qu'elle est *aigre* ou *cassante*. Cette propriété souvent ne fait qu'augmenter quand on la refond, et si on la jette dans un moule, il arrive qu'elle devient tellement cassante que les objets coulés se brisent avant le refroidissement. Elle ne peut guère être employée que pour couler des ouvrages qui ne doivent résister ni à des pressions, ni à des chocs, et qui sont destinés à rester en place, tels que des plaques de cheminées, etc.

La fonte grise, au contraire, très tenace, très difficile à casser, se laisse limer, propriété que ne possède pas la précédente; refondue, elle conserve toutes les propriétés qu'elle avait avant la fusion, pourvu qu'on la refroidisse lentement; car elle change tout-à-fait de nature et passe à l'état de fonte blanche si on la refroidit subitement, soit en la projetant sur une plaque froide, soit en la granulant dans l'eau. Elle est employée avec avantage pour couler beaucoup d'instruments qui doivent résister aux poids, aux percussions, aux efforts, aux pressions, tels que les rouages, les volants, les canons de marine, etc. La fonte noire possède au plus haut degré la ténacité et la ductilité.

La fonte blanche entre plus tôt en fusion que la grise, mais cette dernière acquiert un degré de fluidité plus marqué; soumise à une température élevée, la fonte blanche se couvre assez facilement d'une couche d'oxyde, perd sa nature de fonte, et devient alors douce, grenue, aciéreuse. On peut faciliter cette transformation en ajoutant un enduit; on la fait alors passer à l'état de fer malléable. La fonte grise, au contraire, se couvre difficilement d'une couche d'oxyde; elle conserve longtemps sa nature, mais enfin elle finit par perdre toute espèce de ténacité. Loin de prévenir cet état d'incohérence à l'aide d'un enduit poreux, on l'augmente encore; tenue en bain, la fonte grise reste longtemps liquide, et demande pour changer de nature et passer à l'état de fer plus de temps et un plus fort courant d'air que la fonte blanche.

En résumant les propriétés de ces deux espèces de fonte, on voit que la fonte grise acquérant plus de liquidité que la fonte blanche et ne subissant pas autant de modifications de l'action de l'air, se figeant moins vite, remplissant mieux les moules et jouissant d'une grande ténacité, c'est elle qu'on doit employer de préférence pour la confection de tous les objets moulés (*voy.* FONDERIE). Quant à la fonte blanche, c'est la plus favorable à traiter pour obtenir du fer ou de l'acier.

Une opinion généralement admise, c'est que la fonte grise contient une plus grande quantité de carbone que la fonte blanche, et que c'est à cet excès qu'elle doit la ténacité et la malléabilité dont elle jouit. Il y a quelques années, cette opinion a été détruite par M. Karsten, célèbre métallurgiste, qui a prouvé que la fonte blanche au contraire était la plus chargée de charbon, et que la différence entre ces deux fontes provenait de l'état de combinaison dans lequel le carbone y était disséminé.

Le procédé par lequel on réduit les minerais de fer en fonte s'exécute dans des fourneaux de grandes dimensions, dont la cavité intérieure a quelquefois jusqu'à 35 pieds de hauteur, sur une largeur proportionnelle. L'air est fourni par des machines soufflantes d'une grande puissance qui en injectent quelquefois jusqu'à 3,000 pieds cubes par minute. Les minerais sont chargés par en haut avec la quantité convenable de combustible, et on les renouvelle de la même manière, sans

arrêter le feu à mesure qu'ils se fondent, en sorte que l'opération marche continuellement et quelquefois plusieurs années de suite. Parmi ces grands appareils, les uns sont très rétrécis par le bas, où se trouvent seulement une ou deux petites ouvertures pour donner issue aux matières vitrifiées (laitiers) et à la fonte : cette disposition caractérise ce qu'on nomme le *fourneau de fonte*, employé de préférence à tout autre dans les mines de Styrie et de Carinthie, où le minerai est très fusible et où le bois se trouve en grande quantité. D'autres présentent dans le bas plus de largeur et un foyer toujours ouvert, où l'on peut à volonté puiser la fonte, quoiqu'il existe aussi des ouvertures pour lui donner issue : c'est là ce qui caractérise le *haut-fourneau*, ainsi nommé parce qu'il a quelquefois jusqu'à 65 pieds de hauteur à l'extérieur. Il est employé avec avantage pour les minerais de difficile fusion, et surtout dans les forges où l'on se sert de la houille. *Voy.* FOURNEAU. V. S.

Au moyen-âge, on substitua à la méthode directe des Grecs et des Latins, imaginée ou transportée de l'Orient, selon les auteurs anciens, par Glaucus de Chios, mais qui occasionne un trop grand déchet là où les minerais ne sont pas d'une grande richesse; on y substitua, disons-nous, la méthode actuelle, consistant à obtenir d'abord un *produit intermédiaire*, la fonte, qui, comme le dit son nom, est beaucoup plus fusible que le fer, mais qui n'est point malléable, qu'on ne peut forger, et qui ne possède point la qualité la plus précieuse du fer, celle de se souder.

Pour convertir la fonte en fer, il faut lui faire subir l'opération de l'affinage (*voy.* FER, T. X, p. 652), qui cause un déchet d'environ un tiers. Ne serait-il pas possible de transformer la fonte en fer ou en acier sans qu'elle ait à subir cette opération dispendieuse et destructrice? Ce problème fut l'objet de quelques entreprises récentes que le cataclysme des actions industrielles, dont s'étaient emparés le charlatanisme et l'escroquerie, a entraînées dans le gouffre.

Il est certain aujourd'hui qu'un assez grand nombre d'outils péniblement et dispendieusement fabriqués jusqu'à ce jour en fer forgé et en acier pourraient s'obtenir à peu de frais en étant d'abord coulés en fonte, qu'on affinerait suivant la formule nouvelle suggérée par la théorie; mais ces procédés nouveaux ne sont pas arrivés à la perfection.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions déjà indiquées par M. Berzélius au mot FER, savant travail que le lecteur ne manquera pas de consulter. S.

FONTENAI (BATAILLE DE), livrée dans le pays d'Auxerre, le 25 juin 841, entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Selon l'abbé Le Bœuf (*Mémoire sur l'histoire d'Auxerre*), ce n'est pas à Châblis ni au petit hameau de Fontenai, qui en est voisin, que cette bataille fut donnée, car dès lors ces deux endroits appartenaient au Tonnerrois. Ce ne serait pas non plus à l'un des deux Fontenai situés à cinq ou six lieues d'Auxerre, mais à Fontenaille; et le *Tauriacum* dont parle Nithard serait Tury, à sept lieues d'Auxerre. Quoi qu'il en soit, voici les principales circonstances de cette bataille.

Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique avaient uni leurs intérêts, tandis que Lothaire s'alliait à Pepin II, et toutes les forces de l'empire se préparaient à fixer par le fer les prétentions que les princes francs élevaient au sujet du partage de l'empire carlovingien. Tous les partis désiraient une bataille générale : c'était pour eux un appel au jugement de Dieu, par lequel ils espéraient terminer les dissensions qui les désolaient depuis dix ans. Ce fut au milieu de la France qu'ils s'assemblèrent de toutes parts pour se mesurer. Le 13 mai, Louis-le-Germanique força le passage du Rhin et fit sa jonction avec Charles-le-Chauve. Lothaire de son côté cherchait à faire la sienne avec son neveu Pepin d'Aquitaine. Bernard, duc de Septimanie, s'était aussi rendu avec un corps d'armée sur le théâtre de la guerre; il n'avait pas cependant l'intention de prendre part au combat, mais seulement d'en attendre l'issue pour se déclarer en faveur du plus fort. Le 21 juin 841, les deux armées se trouvèrent en présence, sans s'être cherchées, dans le voisinage d'Auxerre; il y avait toutefois trois lieues de distance entre l'un et l'autre camp, et Lothaire, qui attendait en-

core Pepin, profita des bois et des marais dont le pays était coupé pour éviter la bataille. Ses deux plus jeunes frères lui envoyèrent alors des hérauts d'armes pour se plaindre de ce qu'il se refusait également et à la paix et à la guerre. Quant à eux, disaient-ils, ils étaient prêts à soumettre leur cause au jugement de Dieu. Déjà ils l'avaient invoqué par des jeûnes et des prières, et désormais, au choix de Lothaire, ou ils marcheraient à lui, ou ils l'attendraient en lui ouvrant tous les passages, et ils lui présenteraient sans fraude un combat égal. Mais Lothaire ne songeait qu'à gagner du temps: il renvoya les hérauts d'armes en annonçant que les siens porteraient bientôt à ses deux frères sa réponse. En même temps, il transporta son camp au village de Fontenai, tandis que ses frères se placèrent à Tauriac pour lui couper le chemin. De nouvelles négociations et de nouvelles propositions de paix occupèrent les princes pendant les deux jours suivants; mais Lothaire, qui d'abord semblait avoir désiré un arrangement, en rejeta toute idée dès que Pepin se fut joint à lui. Alors ses deux frères lui firent dire qu'ils lui donnaient le choix entre accepter leur dernière proposition et les attendre; car le lendemain, 25 juin, ils viendraient demander entre eux et lui le jugement de Dieu.

Le lendemain, au point du jour, les deux frères firent occuper le sommet du mont des Alouettes, qui dominait le camp de Lothaire; puis ils attendirent l'heure fixée. Le combat s'engagea sur trois points différents. Lothaire commandait au lieu nommé Brittes ou Bretignelles : il y fut attaqué par Louis-le-Germanique. Nous ne savons pas le nom des lieutenants de Lothaire qui commandaient à Fagit ou le Fay et à Solennat ou Coulenne : ils y furent attaqués, le premier par Charles-le-Chauve, le second par le comte Nithard, qui a écrit la seule bonne histoire de cette époque malheureuse, et par le comte Adelhard. Aucun combat depuis l'origine de la monarchie n'avait été aussi acharné; aucun ne fit répandre plus de sang et ne fut plus fatal à la France. Les armées, à peu près égales en nombre et animées d'un égal courage, ne pouvaient se résigner à céder la victoire. Elle demeura enfin aux deux plus jeunes frères, mais elle avait été achetée si cher qu'ils ne furent pas en état d'en recueillir les fruits. Un écrivain contemporain, mais Italien (Agnellus), porte à 40,000 hommes la perte de Lothaire et de Pepin : ce calcul est le plus exagéré de ceux qui circulèrent sur les conséquences de cette bataille. Cependant l'annaliste de Metz a dit le premier que le massacre des Français dans cette journée avait mis un terme à leur puissance militaire, et les avait laissés dès lors dans l'impossibilité d'arrêter les ravages des Normands, des Sarrazins et des Bretons (*). Lothaire accomplit, sans être poursuivi, sa retraite jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il est probable que ses deux frères, qui rendirent avec beaucoup de dévotion les derniers devoirs aux morts et aux mourants du champ de bataille de Fontenai, étaient peu en état de le poursuivre. Ils se séparèrent ensuite. Ce ne fut que deux ans après qu'eut lieu le partage définitif de l'empire carlovingien. *Voy. Traité de* Verdun. A. S-r.

FONTENELLE (Bernard le Bovier, et d'abord le Bouvier, de), le premier écrivain, dit d'Alembert dans son *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*, qui ait « appris aux savants à « secouer le joug du pédantisme, » né à Rouen le 11 février 1657, appartint pour une moitié de sa vie au XVII[e] siècle, pour l'autre moitié au XVIII[e], fut membre des trois Académies, Française (1691), des Sciences (1697), des Belles-Lettres (1701), distinction qu'aucun auteur n'avait obtenue avant lui, et mourut à Paris, doyen des trois Académies et du monde savant, le 9 janvier 1757, à l'âge de 99 ans 11 mois et quelques jours.

Fontenelle, qui devait ainsi avoir une vie séculaire, vint au monde dans un tel état de faiblesse qu'on craignit de le perdre au moment même de sa naissance, et qu'il ne put être porté à l'église que trois jours après (14 février). Suivant un

(*) Le nombre 100,000 dont on a parlé dans l'article Charles-le-Chauve se rapporte aux deux partis qui se trouvèrent là en présence ; mais ne faut-il pas néanmoins le regarder comme exagéré?... S.

usage alors assez commun en France, de vouer au saint fondateur de quelque ordre religieux les enfants d'une complexion délicate, les parents de Fontenelle, qui habitaient près du monastère des Feuillants, le vouèrent à la sainte Vierge et à saint Bernard, et il porta la robe des Feuillants jusqu'à l'âge de sept ans. Fils d'un avocat de Rouen et de Marthe Corneille, il était neveu de l'auteur de *Cinna*.

Il fit ses études au collége des jésuites, et sa rhétorique à 13 ans. Ses professeurs, qui voyaient en lui leur plus brillant élève, voulurent en vain le faire entrer dans leur société. Son père le destinait au barreau : il fut reçu avocat, plaida une cause, la perdit, et renonça à la jurisprudence pour suivre la carrière des lettres. Il cultiva d'abord l'art des vers, envoya un poëme latin aux *Palinods* de Rouen (inséré dans le recueil de 1670), plusieurs pièces de vers au concours de l'Académie Française, entre autres : *La gloire des armes et des lettres sous Louis XIV* (1675); *L'éducation de Mgr le Dauphin* (1677); *Du soin que le Roi prend de l'éducation de la noblesse dans ses palais et dans Saint-Cyr* (1687), tous sujets proposés par l'Académie. Fontenelle ne se vit point couronné; il fut vaincu deux fois par La Monnoye, et la troisième par Mlle Deshoulières, à qui sa mère fit une réputation depuis longtemps éteinte. Cependant, cette même année (1687), il obtint le prix oratoire dont le sujet donné était un *discours sur la patience*.

Fontenelle était venu pour la première fois à Paris en 1674. Ses premiers amis furent le philosophe abbé de Saint-Pierre, l'historien abbé de Vertot et le mathématicien Varignon. « Nous nous rassemblions, dit-il, avec un extrême plaisir, jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, et, ce que nous ne comptions peut-être pas pour un assez grand bien, peu connus. » *Le Mercure* était alors rédigé par de Vizé et par Thomas Corneille, oncle de Fontenelle. C'est dans ce recueil périodique, alors célèbre, que le neveu ouvrit la plus longue vie littéraire qu'un auteur français ait jamais fournie, par une pièce de vers intitulée : *L'Amour noyé* (1677); et, malgré les éloges pompeux de l'oncle, le petit poëme a trouvé dans l'oubli le sort de cet Amour.

Fontenelle avait composé deux opéras (*Psyché* et *Bellérophon*) auxquels Thomas Corneille prêta son nom, et que le jeune auteur revendiqua plus tard. Il fit ensuite jouer (1681), sous le nom de de Vizé, une comédie en un acte et en vers, intitulée *la Comète*. On voit qu'alors comme aujourd'hui il fallait, pour se produire, des noms déjà connus. Enfin, grâce aux éloges redoublés dans *le Mercure*, Fontenelle vit commencer sa renommée. Sa tragédie d'*Aspar*, dont le sujet était une conspiration contre l'empereur Léon, fut représentée sous son nom en 1680. L'auteur était d'avance annoncé dans *le Mercure* comme le successeur de Corneille vieillissant, et une cabale se plaisait à l'exalter, comme pour affliger Racine. Mais la chute d'*Aspar* fut complète, et Racine fit alors, sur l'*Origine des sifflets*, sa fameuse épigramme terminée par ces vers :

> Mais quand sifflets prirent commencement...
> C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

Celui-ci répondit par d'autres épigrammes sans verve et sans trait. Il montra plus d'esprit en livrant lui-même aux flammes sa tragédie, dont le nom seul est resté.

Vers cette époque, s'éleva la grande querelle des Anciens et des Modernes (*voy.*). Fontenelle se prononça, avec Perrault et La Motte-Houdart, pour la supériorité des modernes, contre Mme Dacier, qui soutenait, avec Boileau et Racine, la prééminence des anciens. Cependant, Fontenelle n'alla jamais aussi loin que Perrault, et l'abbé Bignon lui disait un jour : « Vous êtes le patriarche d'une secte dont vous n'êtes pas. »

Fontenelle continuait à s'exercer dans un genre étranger à son talent. Il fit, par déférence pour son ami La Motte, une tragédie en prose, intitulée *Idalie*, et six comédies dont la médiocrité étonne le lecteur. Son opéra de *Thétis et Pélée*, quoique loué par Voltaire, est peu supérieur à ses autres opéras, *Lavinie* et *Endymion*, qui n'eurent aucun succès. De ses dix-sept œuvres dramatiques, rien n'est resté.

On peut dire que les *Dialogues des morts* (1683) furent son premier titre à la renommée. Cet ouvrage était remarquable pour l'époque où il parut : on y trouve des pensées fines, ingénieuses, mêlées à d'autres qui sont subtiles ou paradoxales; le philosophe ne prend pas assez le soin d'écarter le bel-esprit. Ce livre a été souvent réimprimé.

Les *Lettres du chevalier d'Her**** (1685) sont un recueil d'épitres galantes qui ne valent guère mieux que celles de Voiture. Le style est prétentieux, recherché, plein de faux brillants. L'auteur ne s'était pas nommé. Le succès, malgré les éloges de Bayle, fut peu flatteur, et ces lettres qu'on ne lit plus, Fontenelle n'eut jamais le courage de les avouer ni de les désavouer.

Enfin parurent (1686) les *Entretiens sur la pluralité des mondes.* « Ce livre, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), fut le premier exemple de l'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie. » Fontenelle a eu le mérite de conduire sans effort l'homme peu amoureux de la science au goût d'une instruction solide; de lui présenter, dans un ingénieux badinage, sous une forme commune et familière, des connaissances utiles, des vues profondes. Voltaire a caractérisé l'auteur et son livre dans ces vers :

D'un nouvel univers il ouvrit la barrière;
Des infinis sans nombre autour de lui croissant,
Mesurés par ses mains, à son ordre naissant,
A nos yeux étonnés il ouvrit la carrière :
L'ignorant l'entendit, le savant l'admira.

Ce dernier vers, souvent appliqué depuis à Fontenelle, résume son éloge, et a été gravé au bas de plusieurs de ses portraits. Les éditions de son livre se sont multipliées : il a été traduit trois fois en anglais, trois fois en allemand; il l'a été en italien et en d'autres langues, même en grec moderne, par Toussaint Kodrika, Athénien, 1794, in-8°. Cet ouvrage serait devenu classique, dit encore Voltaire, s'il n'était fondé sur les chimériques tourbillons de Descartes. Pour ne pas se brouiller avec la Sorbonne, Fontenelle eut besoin d'établir dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, que les habitants planétaires n'étaient pas des êtres raisonnables. Mais Huyghens, dont on imprima douze ans plus tard (1698) un livre sur le même sujet, dit formellement que les planètes sont habitées par des animaux raisonnables (*in planetis esse animalia quæ ratione utuntur*).

L'*Histoire des oracles* parut en 1687, et fit beaucoup de bruit dans le monde théologique et dans le monde savant. Cet ouvrage, tiré d'un gros volume latin de Van Dale, fut pesamment réfuté par le jésuite Baltus. Fontenelle laissa cette réfutation sans réponse; mais plus tard, en 1707, le père Tournemine entreprit de justifier l'*Histoire des oracles*, et Fontenelle écrivait, dans la bibliothèque choisie de Le Clerc : «Je ne répondrai pas au jésuite de Strasbourg... Ce serait plutôt à M. Van Dale à répondre qu'à moi; je ne suis que son interprète, et il est mon garant. Je n'ai point du tout l'humeur polémique; toutes les querelles me déplaisent. J'aime mieux que le diable ait été prophète, puisque le père jésuite le veut et qu'il croit cela plus orthodoxe. » Cependant Van Dale s'était plaint de Fontenelle dans le journal de Bayle (mai 1687). « Il a, disait-il, changé et renversé terriblement toute l'économie de mon ouvrage :

Destruit, ædificat, mutat quadrata rotundis. »

C'est que Fontenelle n'écrivait pas en Hollande, qu'il aimait son repos. Aussi dit-il dans sa préface : « Je déclare que, sous le nom d'oracles, je ne prétends pas comprendre la magie, dont il est indubitable que le démon se mêle. »

Les *Poésies pastorales* de Fontenelle parurent en 1688, *avec un discours sur l'Églogue et une digression sur les Anciens et les Modernes.* Dire qu'il y a beaucoup d'esprit et de galanterie dans ces églogues, c'est en faire plutôt la critique que l'éloge. On n'y trouve ni sentiment ni naturel : ce sont des bergers de salon. L'auteur fait parler ses Hylas et ses Silvandres comme des beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet. On doit regretter que Fontenelle se soit obstiné si longtemps à se croire poëte. La moitié de ses œuvres se compose de vers où le prosaïsme domine, et dont cent sur bien des milliers

méritent à peine d'être lus. Ce n'est pas là qu'il faut chercher sa gloire.

Enfin, au mois de mai 1691, Fontenelle fut reçu à l'Académie Française, où Racine et Boileau avaient fait quatre fois échouer sa candidature. Il fut reçu par son oncle Thomas Corneille, et il dit alors : « Il n'y a plus que trente-neuf personnes qui aient plus d'esprit que moi. » Il fit dans la suite ce distique connu :

> Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux ;
> Mais sommes-nous quarante, on se moque de nous.

Le premier titre littéraire de Fontenelle est, avec l'*Histoire du renouvellement de l'Académie des Sciences*, dont il fut nommé secrétaire perpétuel, le recueil des *Éloges historiques des Académiciens*. La première édition parut en 1708 et ne contient que 12 Éloges; l'édition de 1742, en 2 vol., en renferme 69. Ce beau travail, souvent réimprimé, a été continué par ses successeurs, Dortous de Mairan, Grandjean, de Fouchy, Fourier, Delambre, Condorcet et Cuvier. En recevant l'avocat général Séguier à la place de Fontenelle, le duc de Nivernais disait des Éloges de ce dernier : « Cet ouvrage immortel, en faisant l'histoire des sciences et substituant à leurs hiéroglyphes sacrés le langage commun, a étendu leur empire en leur attirant le juste hommage de ceux même qui ne les connaissent pas. »

Fontenelle publia, en 1727, la *Géométrie de l'infini*, 1 vol. in-4°. Il avait déjà, en 1696, fait la préface de la célèbre *Analyse des infiniment petits*, par le marquis de L'Hopital, ouvrages où sont dévoilés tous les secrets de l'infini géométrique.

Fontenelle donna, en 1731, une nouvelle édition du *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, de Th. Corneille, qui avait paru en 1694, la même année que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, dont il était comme le supplément, et qui forme 3 vol. in-fol. Il avait publié, en 1692, le *Recueil des plus belles pièces des poëtes français depuis Villon jusqu'à Benserade*, avec de courtes biographies. Ce recueil fut réimprimé en 1752, 6 vol. petit in-12. La plus belle édition des œuvres de Fontenelle est celle de La Haye, 1728-1729 3 vol. in-fol., fig. de B. Picart; les plus complètes sont celles de Paris, 1758, 1766, 1767, 11 vol. in-12; Amsterdam, 1764, 12 vol. in-12, et Paris, Bastien, 1790, 8 vol. in-8°. On y trouve une *Vie de P. Corneille*, un *Éloge de Perrault* et divers morceaux de philosophie, de morale, de critique et de littérature.

Fontenelle fut, dans sa longue carrière, aussi célèbre par ses bons mots, dont on a fait un recueil (*Fontenelliana*), que par ses ouvrages. Ami d'un repos égoïste, il disait : « Si je tenais toutes les vérités dans ma main, je me garderais de l'ouvrir. » Cet autre mot était plus philosophique : « Le sage tient peu de place et en change peu. » Le régent ayant voulu le nommer président perpétuel de l'Académie des Sciences : « Monseigneur, lui dit-il, ne m'ôtez pas la douceur de vivre avec mes égaux. »

Il n'avait lu aucun des nombreux écrits satiriques, en vers et en prose, qui furent publiés contre lui ; en les recevant, il les jetait dans un grand coffre d'où ils ne sortaient plus. C'était un philosophe sans passions. Il passait une partie de sa vie chez Mme de Tencin, qui lui dit un jour, en mettant la main sur sa poitrine : « Ce n'est pas un cœur que vous avez là ; c'est de la cervelle comme dans la tête. » Quand on lui annonça la mort de cette dame : « Eh bien, dit-il, j'irai désormais diner chez Mme Geoffrin. »

Fontenelle faisait encore des madrigaux à l'âge de 92 ans. Il avait 96 ans quand il fit ses vers sur le respect de Sparte pour la vieillesse. Il s'obstinait à courtiser les muses, qui jamais ne lui avaient souri. C'est ainsi qu'on vit, après lui, d'Alembert attacher plus de prix à ses talents littéraires du second ou du troisième ordre qu'aux ouvrages qui l'avaient placé au premier rang des géomètres.

Plusieurs années avant sa mort, Fontenelle était appelé le Nestor des écrivains. Lui-même disait, le 25 août 1741, dans un discours à l'Académie Française, plus d'un demi-siècle après sa réception : « Les trois âges d'homme que Nestor avait vus, je les ai presque vus aussi dans cette Aca-

démie qui s'est renouvelée plus de deux fois sous mes yeux. »

Fontenelle est peut-être le seul homme qui ait dit, au terme de sa longue vieillesse : « Si je recommençais ma carrière, je ferais tout ce que j'ai fait. » Presque centenaire, il prenait beaucoup de café. « C'est du poison, » lui disait-on. Il répondit : « C'est un poison lent. » Un jour qu'on le félicitait sur son grand âge : « Ne parlez pas si haut, dit-il, la mort m'a oublié sur son passage; vous la feriez penser à moi. » Dans ses derniers moments, interrogé par son médecin sur ce qu'il sentait : « Je ne sens autre chose, répondit-il, qu'une difficulté d'être. »

Piron, voyant passer son convoi, dit : « Voilà la première fois que M. de Fontenelle sort de chez lui pour ne pas aller dîner en ville. »

L'Académie Française mit son éloge au concours, et le prix fut décerné à Garat en 1784; déjà on avait beaucoup écrit sur Fontenelle. L'abbé Trublet avait *compilé* 550 pages de *Mémoires historiques*, formant le 11e et le 12e vol. de l'édition d'Amsterdam (1764).

Fréron, disciple de Desfontaines, qui avait toujours attaqué Fontenelle, ne voulut pas laisser se refroidir les cendres de cet écrivain, et il se hâta de le juger ainsi dans son *Année littéraire* (1757) : « Comme bel-esprit, l'audace de sa révolte contre les anciens, la métaphysique de ses idées, la subtilité de ses réflexions, ses recherches trop curieuses des invincibles ressorts du cœur humain, la tournure alambiquée de son langage, les petites chutes épigrammatiques de ses phrases, la *politique raffinée de son style*, si je puis parler ainsi, ne lui ont pas fait des admirateurs parmi les gens de goût. »

Pendant un demi-siècle, l'exagération n'a manqué ni à la critique ni à la louange de Fontenelle. Il est certain qu'il exerça une grande influence sur son époque; mais il y eut excès dans sa renommée. Aujourd'hui le poëte est oublié, le savant vivra toujours. V-VE.

FONTENOI (BATAILLE DE). A la fin d'avril 1745, le maréchal de Saxe (*voy.*), à la tête d'une armée française, investit Tournai. L'armée ennemie, composée surtout d'Anglais et de Hollandais, voulut empêcher la prise d'une place aussi importante. Tout annonçait une bataille à laquelle Louis XV voulut assister. Le 6 mai les deux armées étaient en présence. Le maréchal de Saxe, ayant laissé 18,000 hommes devant Tournai et 6,000 à la garde des communications, se trouvait encore à la tête de 56,000 combattants. Le centre du champ de bataille qu'il avait choisi, un peu légèrement sans doute, était le village de Fontenoi; et les dispositions qui furent prises se ressentirent de l'état encore imparfait de l'art militaire à cette époque. Des ponts furent établis sur l'Escaut pour faciliter la retraite des troupes en cas de malheur. Le duc de Cumberland (*voy.*) était généralissime de l'armée ennemie, forte de 50,000 Hollandais et Anglo-Hanovriens; il avait sous lui le jeune prince de Waldeck et le vieux Kœnigseck, avec quelques escadrons autrichiens. Une violente canonnade, qui dura trois heures, engagea l'action, le 11 mai, à six heures du matin. Vers neuf heures, les troupes alliées se mirent en mouvement : les Hollandais, deux fois repoussés avec perte, durent reprendre leur première position; trois attaques tentées par les Anglais furent également malheureuses; ils perdirent un temps précieux. Enfin, par une manœuvre hardie, 20,000 Anglo-Hanovriens, conduits par le duc de Cumberland lui-même, culbutèrent douze bataillons de l'armée française. Alors le désordre se mit dans cette dernière; on ne s'entendit plus; tout le monde commandait; personne n'obéissait; le maréchal de Saxe, malade et en litière, se faisait porter sur tous les points, donnant des ordres qui étaient mal exécutés ou qui même ne l'étaient pas. Heureusement les Hollandais ne renouvelèrent point alors leur attaque. Cependant le maréchal, regardant la bataille comme perdue, donnait l'ordre de retirer de toute la droite le canon et les troupes. Les courtisans augmentaient le trouble, en demandant au roi des ordres pour contrecarrer ceux du maréchal. Sans consulter celui-ci et sur la proposition du duc de Richelieu, Louis XV fit opposer de l'artillerie aux ennemis qui s'avançaient, sans cavalerie, en colonne serrée. Cette artillerie brisa leur masse com-

pacte; une charge générale de la cavalerie de la maison du roi et de quelques autres régiments acheva de la mettre en déroute, et ce fut comme par un miracle que la bataille se trouva gagnée. Pourtant le duc de Cumberland quitta le champ de bataille en assez bon ordre. L'ennemi avait eu 7,000 morts ou blessés; il perdit 2,000 prisonniers, 40 canons et 150 voitures d'artillerie. Les Français eurent 1,700 morts et 3,500 blessés; mais ils prirent Tournai et soumirent les Pays-Bas. — M. Horace Vernet a peint (1837) la bataille de Fontenoi pour la galerie Louis-Philippe ou des Batailles du musée de Versailles. A. S-R.

FONTEVRAULT (*Fons Ebraldi*) était une célèbre abbaye du diocèse de Poitiers et de l'ancienne province d'Anjou; elle avait eu pour fondateur Robert d'Arbrissel. Celui-ci naquit, vers 1047, dans le village d'Arbrissel ou Arbresec, à sept lieues de Rennes. En 1074, il se rendit à Paris, où il fut reçu docteur en théologie. L'évêque de Rennes, Silvestre de la Guerche, l'attira dans son diocèse, en 1085, sur la réputation de son mérite, le nomma archi-prêtre et official, et le vit avec plaisir combattre les querelles, la simonie, le concubinage des ecclésiastiques, désordres trop fréquents alors en Bretagne et auxquels les conciles provinciaux essayaient en vain de remédier. La mort de l'évêque, arrivée en 1089, semblait laisser Robert sans défense contre la rancune des chanoines: il crut devoir se retirer à Angers, où il enseigna la théologie. La corruption du siècle, dit Jean de la Mainferme (*Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*), le décida à se réfugier dans un désert. Des hommes pieux l'y visitèrent, et, avec quelques-uns d'entre eux, il jeta les premières bases d'une sorte de collége de chanoines réguliers, vers 1094. Le pape Urbain II l'appela près de lui, et le nomma prédicateur apostolique. Le baron de Craon lui donna une abbaye qu'il fonda en l'honneur de la Vierge. Robert la conserva jusqu'en 1098. A cette dernière époque, il se mit à prêcher en divers lieux, et, deux ans après, il se fixa dans la forêt de Fontevrault, où sa réputation de sainteté lui attira de près et de loin de nombreux hommages. Bernard de Tiron et Vitalis de Moriton, prédicateurs alors célèbres, voulurent s'associer à ses travaux, et se chargèrent de convertir les hommes, tandis que lui-même s'attacherait plus spécialement à entretenir la piété des femmes. Dès qu'il eut établi une règle convenable dans son monastère de Fontevrault, il parcourut en prêchant plusieurs provinces de France, surtout la Bretagne et la Normandie. A Rouen, il opéra des conversions qui parurent miraculeuses. Il assista en 1104 au concile de Beaugenci, où il prit place parmi les prélats. En 1107 et 1108, pour se montrer toujours plus digne du titre de prédicateur apostolique, il parcourut l'Anjou, le Poitou et la Touraine. Partout ses prédications propagèrent l'ordre de Fontevrault, dont l'évêque de Poitiers obtint la confirmation du pape Pascal II, dans un voyage qu'il fit exprès à Rome en 1106. Cette confirmation fut répétée d'une manière plus explicite dans une bulle de 1113. L'ordre s'était déjà considérablement accru. La reine Bertrade elle-même en prit l'habit vers 1115. Cette même année, Robert d'Arbrissel, sentant ses forces l'abandonner, assembla plusieurs prélats, abbés et moines, et, de leur avis, conféra le généralat de l'ordre à une femme. Il prêcha cependant encore dans le diocèse de Chartres, où il servit de médiateur dans les querelles entre l'évêque Yves et l'abbé de Bonneval, et entre le comte de Chartres et les chanoines. Il mourut en 1117, dans un de ses couvents du diocèse de Bourges, et ses restes furent portés en grande pompe au monastère de Fontevrault. Quant aux accusations élevées contre la pureté de ses mœurs, nous nous abstiendrons d'en parler ici. L'ordre de Fontevrault était puissant et riche; il était composé d'hommes et de femmes sous la direction d'une abbesse. La suprématie d'une femme dans un tel institut a excité des observations tantôt sérieuses, tantôt plaisantes. L'ordre de Fontevrault était divisé en quatre provinces, qui étaient celles de France, d'Aquitaine, d'Auvergne et de Bretagne. Il y avait 15 prieurés dans la première, 14 dans la seconde, 15 dans la troisième, et 13 dans la quatrième. Fontevrault est aujourd'hui une

petite ville du département de Maine-et-Loire, et depuis 1804 son ancienne abbaye a été transformée en une maison centrale de détention pour les cinq départements environnants. A. S-r.

FONTICULE, *voy.* Fontanelle et Exutoire.

FOOTE (Samuel), auteur comique et acteur de la scène anglaise, naquit vers l'année 1721, à Truro, dans la presqu'île de Cornouailles, et fut élevé au collége de Worcester à Oxford. Il se destinait à l'Église; mais, après avoir mené une vie très dissipée qui entraîna la perte de sa modique fortune, il tourna ses vues vers le théâtre comme une ressource qui lui restait. Il parut pour la première fois dans *Othello*; mais ayant obtenu peu de succès dans les rôles tragiques, il se fraya dès lors une route qui n'avait pas encore été parcourue, dans sa double qualité d'auteur et d'acteur. En 1747, il ouvrit le petit théâtre de Haymarket par une pièce dramatique qu'il intitula *Les passe-temps du matin* (*Diversions of the morning*); elle n'avait guère d'autre mérite que l'imitation fidèle et souvent fort plaisante de quelques caractères bien connus, en scènes détachées écrites par Foote, qui toujours y figurait en première ligne. Cette pièce réussit à tel point que, pour éluder l'acte qui limite le nombre des théâtres, il la reproduisit sous le titre de *M. Foote donnant un thé à ses amis*. La *Vente de tableaux*, au moyen d'un procédé semblable, obtint le même succès. Alors, ayant découvert son côté fort, il composa différentes farces en deux actes, qui furent jouées depuis 1751 jusqu'en 1757 sous ces titres: *le Goût*, *l'Anglais à Paris*, *les Chevaliers*, *l'Anglais de retour de Paris*, *l'Auteur*. Depuis 1752 jusqu'en 1761, Foote continua à jouer, chaque saison, à l'un des grands théâtres de Londres ouverts en hiver, en général pour un nombre déterminé de représentations, et d'ordinaire pour y produire quelques pièces de sa composition. Le mauvais état de ses affaires le contraignit, en 1760, à faire représenter son *Mineur* à Haymarket par une troupe telle qu'il avait pu la réunir à la hâte. Ensuite il prit le parti de tenir constamment ouvert le théâtre de Haymarket en été, où tous les autres étaient fermés, et depuis 1762 jusqu'à la saison qui précéda sa mort il joua régulièrement à ce théâtre. En 1763, il fit représenter son *Maire de Garrat*, qui fut suivi d'une autre pièce *le Patron et le Commissaire*, remplie de plaisanteries sur le public et sur des particuliers. En 1766, il fit une chute de cheval et se fractura une jambe : il fallut recourir à l'amputation. Toutefois il ne tarda pas à rétablir sa santé et à recouvrer sa vigueur; alors cet accident lui suggéra l'idée d'un personnage qu'il devait remplir lui-même. Le même accident contribua encore à sa fortune, en ce qu'il détermina le duc d'York à lui procurer une patente à vie pour le théâtre de Haymarket. En 1775, la duchesse de Kingston s'étant rendue l'objet des conversations publiques, Foote pensa qu'elle lui fournirait un sujet heureux pour le théâtre, et la représenta, sous le nom de lady Kitty Crocodile, dans une nouvelle pièce de sa façon intitulée : *la Tournée à Calais*. Ayant eu soin que l'hostilité de son projet parvînt à la connaissance de la dame, une négociation fut entamée dans le but d'en prévenir la réalisation, moyennant un sacrifice pécuniaire. Mais il demanda une si forte somme que la duchesse recourut à son influence sur le lord chambellan, et l'exerça avec un tel succès que Foote fut obligé de supprimer le rôle de son drame. Il fut, aussitôt après, poursuivi par une accusation d'une nature infamante, portée par un domestique que Foote avait renvoyé, et qui avait été, selon quelques rapports, excité par la vengeance d'une femme. Quoiqu'il fût acquitté par les suffrages unanimes des juges, ce procès l'affecta au point que sa santé déclina, et quelques mois après, il fut atteint, sur le théâtre, d'une attaque de paralysie qui l'obligea de se retirer et de passer l'été à Brighton. Il mourut à Douvres, le 21 octobre 1777.

On peut se faire une idée du caractère de Foote d'après la simple esquisse qui précède : il était totalement dépourvu de délicatesse et de sensibilité, mais sa gaîté était irrésistible, ce qui le fit constamment admettre comme un agréable convive à la table des grands et des per-

sonnes d'humeur enjouée. Inépuisable en bons mots, il en faisait sur le théâtre comme en société, et son esprit caustique n'épargnait personne. Court et trapu, il avait la figure d'un gros réjoui; ses yeux étaient d'une vivacité extrême, et, malgré sa jambe de bois, il était d'une étonnante mobilité. Comme auteur dramatique, il possédait au suprême degré le *vis comica* (la verve comique), et il y a une force et un naturel dans certaines de ses esquisses comiques qui ne seraient pas indignes même de Molière. A l'exception du *Maire de Garrat*, aucune de ses pièces, qui sont au nombre de vingt, n'est plus aujourd'hui représentée. Ses œuvres ont été publiées en 4 vol. in-8°, Londres, 1778, et en deux vol., Londres, 1797. Cooke a publié les *Mémoires of Samuel Foote*, Londres, 1805, ouvrage rempli d'anecdotes piquantes et comiques. *Enc. amer.*

La fille de cet auteur dramatique, Marie Foote, ayant embrassé, comme lui, la carrière du théâtre, se fit admirer à Londres et surtout à Paris; mais en 1831 elle quitta la scène et changea son nom de miss Foote en celui de comtesse de Harrington, par son mariage avec Charles Stanhope, titulaire de cette pairie anglaise, et alors âgé de 51 ans. Marie Foote lui a donné un fils et une fille; le premier, Charles, vicomte de Petersham, est l'héritier présomptif du comte de Harrington et de sa pairie. S.

FOR, ancien terme du droit civil et canonique, vient du latin *forum* (*voy.*), lequel signifie place publique, et par extension tribunal. Le mot *for* était anciennement usité dans le sens de juridiction, tribunal, justice; toutefois il s'appliquait plus particulièrement à la juridiction ecclésiastique, et se distinguait alors en *intérieur* et *extérieur*.

Le *for intérieur* est la puissance spirituelle que l'Église tient de Dieu et qu'elle exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles. Il prend quelquefois aussi la dénomination de *for pénitentiel*, dans le sens suivant lequel on dit, très improprement, le *tribunal de la pénitence*. Le *for extérieur* est la juridiction accordée par la puissance souveraine temporelle aux évêques et à certains abbés et chapitres sur les ecclésiastiques dépendant d'eux et sur certaines matières touchant de plus près aux intérêts de l'Église.

Dans le droit civil, le *for extérieur* est l'autorité de la justice humaine exercée sur les personnes et sur les biens; le *for intérieur* est la voix de la conscience, qui ne fait qu'indiquer ce que les principes de la vertu ou de l'équité naturelle prescrivent ou défendent, sans que les actes auxquels nous détermine la puissance de ce for intérieur aient pu être prévus ou réglés par les lois positives.

Dans quelques provinces françaises voisines des Pyrénées, en Béarn surtout, *for* est synonyme de *coutume*, *privilége* accordé à une ville ou communauté. Le for de Béarn (ou coutume de cette province) fut confirmé par le comte Gaston IV, lorsqu'il eut succédé à Centulle, son père, en 1088; et c'est à tort qu'on a quelquefois attribué cette confirmation à Gaston VII. Quelques localités du Béarn telles qu'Oloron, Morlas, les vallées d'Ossan et d'Aspe, avaient leurs fors particuliers. En 1306, Marguerite de Béarn fit rédiger en un seul corps le for général de Béarn et les fors particuliers, ainsi que divers usages, les règlements faits par les seigneurs et les dispositions résultant des arrêts de leur cour majeure. Ce recueil fut ensuite augmenté par les règlements dus aux comtes Mathieu, Archambaud, Jean et Gaston; mais les praticiens le rendirent tellement obscur par les interversions et les surcharges qu'ils lui firent subir, que Henri d'Albret, roi de Navarre et seigneur de Béarn, ordonna, en 1551, que ces fors seraient corrigés et mis en meilleur ordre, avec le consentement des États du pays. A. S-r.

FORAGE. Ce mot, exprimant l'action de *forer*, s'entend généralement de tout procédé qui a pour but d'opérer dans l'intérieur d'un corps un évidement qui le perce et pénètre en toute ou en une partie de son épaisseur.

L'ouverture que l'on pratique ainsi est ordinairement de forme cylindrique et dirigée dans le sens de l'axe longitudinal de l'objet qu'on veut forer. L'exemple le plus vulgaire d'une opération de ce genre est celui d'une clef dite forée, quoique,

dans ce cas ce ne soit pas par un évidement intérieur que l'on parvienne à donner la forme d'un tube au manche de la clef : à raison du peu d'épaisseur du métal, on se borne à rougir une lame métallique et à l'enrouler ensuite sur une broche ou mandrin en fer; puis on soude : le mandrin retiré, la cavité est formée.

Ce procédé a été longtemps le seul employé pour exécuter le forage des pièces de métal, même assez fortes, destinées à être façonnées en tube; mais les perfectionnements successifs qui sont survenus dans l'art de fondre les métaux y ont fait généralement substituer le moulage (*voy.*) qui est appliqué à tous les tuyaux creux à l'usage de l'industrie.

L'opération la plus remarquable pour laquelle l'expression de forage est prise dans son acception réelle est celle du forage des pièces d'artillerie, parce qu'ici la précision mathématique est d'absolue rigueur dans l'exécution. Les pièces de canon sont coulées massives; la principale difficulté du coulage consiste à obtenir un métal parfaitement homogène et conséquemment susceptible de résister également dans toutes ses parties. C'est au défaut de cette qualité essentielle que tient souvent le peu de durée d'une pièce d'artillerie; mais cette première condition satisfaite, il n'est pas moins indispensable que l'évidement intérieur de la pièce et ses contours extérieurs soient exécutés avec la plus parfaite régularité, autant pour assurer au tir une direction invariable que pour faciliter la détermination du centre de gravité, calcul nécessaire pour procurer à la pièce la faculté d'opérer aisément les mouvements qu'elle doit faire sur son affût.

Il nous serait difficile d'expliquer ici avec clarté les diverses machines ingénieuses que l'on met en action pour effectuer le forage des canons; nous donnerons seulement une idée de leur puissance en faisant remarquer qu'elles ont en même temps à perforer, à découper et à enlever des masses considérables de métal, sans secousses, sans déchirures, et en donnant à l'évidement la même régularité de courbure que celle qui pourrait résulter de l'emploi du tour.

Plusieurs de ces machines agissent diversement : les unes horizontalement, les autres verticalement; dans certains appareils, la pièce à forer est mobile sur un axe de rotation, dans d'autres, elle est maintenue dans un état de fixité constant, de manière à ne recevoir aucun ébranlement du jeu des machines. Dans ces derniers temps, l'emploi de la machine à vapeur est venu en aide comme moteur et comme régulateur puissant de cet intéressant mécanisme.

Monge est le premier qui ait rassemblé ces divers détails en un corps d'ouvrage régulier qu'il rédigea dans les premières années de la République, alors que, par compensation aux désordres politiques de cette époque, la France offrait l'exemple glorieux d'un élan militaire qui devait la sauver de ses désastres intérieurs. Quoique depuis ce moment l'art de la fabrication des canons ait reçu des améliorations nombreuses, c'est encore au travail de Monge qu'il faut se reporter pour l'exposé des véritables principes théoriques de cet art. C'est au surplus le privilége de cet illustre auteur pour toutes les branches de la physique et des mathématiques où il a porté le flambeau du génie. *Voy.* Monge.

Une autre application du forage, non moins intéressante pour l'industrie, est celle qui en a été faite à l'établissement des puits dits artésiens.

Depuis une époque très reculée, on pratiquait dans l'ancienne province d'Artois des puits artificiels au moyen desquels on évitait les frais de fouilles et de maçonnerie des puits ordinaires. En certains endroits de cette contrée, la nature du sol est telle qu'un tube en bois enfoncé verticalement dans la terre, à quelques mètres de profondeur, amène immédiatement l'eau à la surface, ou à si peu de distance que le jeu d'une pompe appliquée sur l'orifice suffit aux besoins journaliers des habitants et à leurs travaux agricoles. Ceux de ces tubes qui atteignent une certaine profondeur donnent des jets continus qui sont d'une grande utilité.

Ce procédé a été imité en diverses parties de la France, mais avec moins de succès, parce que rarement l'eau se trouve à une faible distance de la surface du sol;

mais dans ces derniers temps des études géologiques plus avancées ont fait penser que les cours d'eau souterrains peuvent être rencontrés à une plus grande profondeur, et qu'ils peuvent procurer des eaux jaillissantes d'autant plus intenses qu'elles viennent de plus bas. Nous réservons au mot PUITS ARTÉSIEN l'explication physique de ce phénomène; nous nous bornerons ici à faire remarquer qu'en vertu de ce principe, l'établissement d'un puits artésien ne devient plus qu'une œuvre de patience dont la réussite dépend généralement, et sauf les cas absolument rebelles, du plus ou moins d'intelligence avec laquelle on opère la perforation du sol d'une part et l'enfoncement des tubes de l'autre.

Les plus grandes difficultés proviennent du percement de la masse des terres, lorsqu'il faut traverser des couches diversement résistantes. Les instruments qui servent à cette opération varient donc de forme et de structure. Ce sont ordinairement de fortes tarières propres à percer jusqu'aux bancs de roc les plus durs; on adapte, selon le besoin, soit des espèces de griffes en fer, soit des espèces d'entonnoirs percés de trous, où s'engagent les débris des matières taraudées que l'on retire successivement à mesure que l'on renouvelle les sondages. On parvient ainsi à des profondeurs considérables de plusieurs centaines de mètres. C'est par des procédés de cette sorte que la ville de Saint-Denis, près Paris, s'est procuré récemment deux belles fontaines, dont l'exécution fait honneur aux talents des ingénieurs qui ont dirigé les travaux.

Des savants de renom prétendent qu'on peut arriver ainsi à des profondeurs assez basses pour rencontrer des eaux thermales ou des courants influencés déjà par la chaleur centrale de la terre. Une expérience de ce genre a été entreprise à Paris, dans les terrains de l'abattoir de Grenelle; mais bien qu'on soit parvenu à une très grande profondeur, le résultat semble encore être hypothétique.

Il paraîtrait, d'après les récits des voyageurs, que les Chinois ont connu depuis des siècles les propriétés des puits artésiens; mais, dans ce pays, la perforation du sol ne produit pas seulement des eaux jaillissantes, souvent aussi elle amène des émanations de gaz inflammable par le contact de l'air; ces jets enflammés sont très abondants en certains cantons, et procurent aux habitants des réservoirs de feu que l'on utilise à une foule d'usages publics et particuliers.

On appelait autrefois *forage* un droit seigneurial qui se percevait sur les vins. Il est facile d'entrevoir que l'origine de ce mot provenait de *foret*, instrument avec lequel on met les tonnes en perce. J. B-T.

FORBAN, *voy.* PIRATERIE.

FORBIN, famille ancienne de la Provence, dont plusieurs membres se sont distingués dans diverses carrières. Le premier dont nous ayons à nous occuper est PALAMÈDE de Forbin, seigneur DE SOLIES, surnommé *le grand*, qui fut d'abord président de la chambre des comptes et ensuite conseiller du roi Réné. Le successeur de ce prince, Charles d'Anjou, honora, comme lui, Forbin d'une estime toute particulière, et lorsque, à la mort de Charles (1481), la Provence passa à Louis XI, roi de France, le gouvernement en fut confié au seigneur de Forbin. Il administra avec sagesse, et ce fut injustement qu'on l'accusa d'avoir fait un mauvais emploi des deniers publics. Il mourut à Aix en 1508.

Un de ses descendants, GASPARD de Forbin, seigneur de Solies et de Saint-Gannat, fut, en 1617, député par la noblesse de Provence à l'assemblée des notables qui se tenait à Rouen. C'est à ce même Forbin qu'on doit quelques mémoires sur l'histoire de la Provence. Mais ce fut Forbin, marin célèbre, qui de tous les membres de cette famille acquit le plus d'illustration à son nom. Nous lui consacrerons une notice détaillée. E. P-C-T.

CLAUDE, d'abord chevalier, puis comte de Forbin, naquit le 6 août 1656 au village de Gardanne, près d'Aix en Provence. Les premières années de sa vie furent marquées par une violence de caractère qui effraya ses parents, mais qui n'était chez lui que l'indice de la bravoure et de l'intrépidité par lesquelles il devait se distinguer plus tard. Quelques actes de sévérité, quoique exercés avec justice, aigrirent le jeune homme à un tel point qu'il s'enfuit un jour de la maison pater-

nelle et se réfugia chez le commandeur de Forbin, son oncle, qui le reçut comme cadet à bord de la galère qu'il commandait. Ce fut dès lors sous le nom de *chevalier de Forbin* qu'il entra dans la marine.

On se doute bien qu'avec un caractère comme le sien, Forbin ne sut pas se garantir des travers auxquels s'abandonnent trop souvent les jeunes gens. Doué d'un esprit fin et naturellement porté à l'ironie, d'une figure charmante, d'une taille haute et d'une force physique extraordinaire, il abusa souvent de ces avantages, et des duels fréquents en résultèrent. Forbin déplore lui-même, dans les Mémoires qu'il a laissés sur sa vie, ces désordres de sa jeunesse, et il en attribue la cause à l'oisiveté dans laquelle vivaient alors les jeunes gardes de la marine.

Il fit sa première campagne (1675) sur l'une des galères de l'armée navale aux ordres du maréchal de Vivonne, et il assista au combat de Messine, ainsi qu'au siége d'Agousta. Lors du retour de cette armée à Toulon, la compagnie des gardes de l'étendard, dont Forbin faisait partie, ayant été réformée, il entra dans la compagnie de mousquetaires que commandait le bailli de Forbin, son oncle, lieutenant général. En 1676, il participa avec ce corps aux siéges de Bouchain, d'Aire et de Condé, que dirigeait Louis XIV en personne. Toutefois, entraîné par un goût invincible pour le service de mer, il y rentra, l'année suivante, avec le grade d'enseigne de vaisseau.

Après avoir été employé pendant deux ans à Brest à exercer les troupes de la marine, il passa à Rochefort, où il fut embarqué sur l'un des vaisseaux de l'armée commandée par le comte d'Estrées (*voy.*), avec laquelle il fit la campagne d'Amérique et de la Nouvelle-Espagne. Il participa ensuite aux deux bombardements successifs qu'essuya Alger pendant le cours de l'année 1683 (*voy.* Duquesne). Les preuves multipliées de courage et d'intrépidité qu'il donna dans ces campagnes lui méritèrent le grade de lieutenant de vaisseau. En 1685, le chevalier de Forbin fut nommé major de l'ambassade envoyée auprès du roi de Siam. Les jésuites avaient persuadé à Louis XIV que ce prince était dans l'intention de se convertir au christianisme si on lui en facilitait les moyens. Le chevalier de Chaumont fut désigné comme ambassadeur, et l'abbé de Choisy (*voy.*) lui fut adjoint, ainsi qu'un certain nombre de missionnaires. La navigation fut heureuse, et six mois après son départ de Brest l'ambassade débarquait à Siam. Elle y resta environ trois mois. Le roi ne se fit point chrétien; mais au départ de M. de Chaumont, il fit proposer à Forbin de rester auprès de lui avec le titre d'amiral et de généralissime des troupes de l'empire. Forbin y consentit, quoique avec répugnance. Il fut assez bien traité tant que ses services furent nécessaires aux vues du négociant grec qui s'était élevé au rang de premier ministre; mais les intrigues, la fourberie et enfin la haine de cet homme faillirent être funestes au chevalier, et ce ne fut qu'après avoir éprouvé pendant deux ans toutes sortes de persécutions, qu'il parvint, à force de résolution et de présence d'esprit, à se tirer de cette position difficile.

Forbin revit la France en 1688. A son arrivée à Versailles, il apprit que, par suite de l'emploi qu'il avait accepté auprès du roi de Siam sans y avoir été autorisé, il avait été rayé des listes de la marine. Toutefois sa disgrâce ne fut pas de longue durée: Louis XIV voulut voir le chevalier de Forbin; il l'interrogea sur les circonstances de son voyage, sur le royaume de Siam, et il fut si satisfait de ses réponses qu'il ordonna au ministre de la marine, Seignelay, de le rétablir sur ses états et de lui faire payer ses appointements pour toute la durée de son absence.

La révolution qui précipita Jacques II du trône d'Angleterre alluma, en 1689, une guerre qui offrit au chevalier de Forbin plusieurs occasions de se signaler. Il alla prendre à Dunkerque le commandement d'une frégate de 16 canons, avec laquelle il fit une croisière dans la Manche. Rentré dans ce port il en sortit quelques mois après avec Jean Bart (*voy.*), qui commandait une frégate de 24 canons, escortant un convoi destiné pour le port de Brest. Ils reçurent ensuite l'ordre de se rendre au Havre, pour y prendre un autre convoi qui avait la même destina-

tion. Arrivés par le travers de l'île de Wight, ils eurent connaissance de deux vaisseaux anglais de 50 canons qui leur donnèrent la chasse. Après s'être concertés sur les moyens de sauver leur convoi, ils n'en virent pas d'autre que d'aborder ces deux vaisseaux et de tâcher de s'en rendre maitres. Le combat fut long et sanglant; mais enfin, obligées de céder à la supériorité de l'ennemi, les frégates françaises amenèrent leur pavillon. Le chevalier de Forbin avait reçu six blessures, et la moitié de son équipage avait été mis hors de combat. Jean Bart était blessé à la tête. Tous deux furent conduits à Plymouth. Entreprenants comme ils l'étaient, leur captivité ne pouvait être de longue durée : aussi à peine la nouvelle de leur affaire était-elle parvenue à la cour que Forbin y arrivait. Le ministre de la marine, en le voyant, ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement. « Eh! d'où venez-vous donc? « lui dit Seignelay.—D'Angleterre.—Mais « par où diable avez-vous passé? — Par « la fenêtre, monseigneur. » En effet, Jean Bart et lui s'étaient sauvés de leur prison en sciant les barreaux d'une des fenêtres et au moyen de leurs draps.

Forbin brûlait du désir de prendre sa revanche sur les Anglais, et il pria le roi de lui confier le commandement d'un vaisseau. Quelques jours après, il fut nommé capitaine de vaisseau, et le roi lui accorda une gratification de 400 écus pour l'indemniser de ses pertes. Lorsque le ministre informa Forbin de ces grâces, le généreux marin lui témoigna son étonnement de ce que Jean Bart n'eût point participé à ces récompenses, et demanda à Seignelay la permission de faire à ce sujet des représentations au roi. Le ministre, charmé de ces sentiments, lui procura une audience. Louis XIV se tourna vers le marquis de Louvois et M. de Seignelay qui étaient à ses côtés et leur dit : « Le chevalier de Forbin vient de « faire une action bien généreuse et qui « n'a guère d'exemple à ma cour. » Jean Bart fut fait capitaine de vaisseau et reçut en gratification la même somme que Forbin.

En 1690, Forbin commandait un vaisseau, dans l'armée navale aux ordres du comte de Tourville, et il participa au combat qui eut lieu, le 30 juillet, à la hauteur de l'île de Wight, contre l'armée combinée anglaise et hollandaise. Il se rendit ensuite à Dunkerque pour y prendre le commandement de *la Perle*, petite frégate de 32 canons, qui faisait partie d'une division de six frégates commandées par Jean Bart. Quoique bloqués par une forte escadre anglaise, ils parvinrent à sortir du port, et ils allèrent établir une croisière dans les mers du Nord, où ils firent un grand nombre de prises sur les Anglais et les Hollandais.

Au retour de cette campagne, Forbin se rendit à Versailles, et Jean Bart l'y suivit de près. La cour était un pays tout neuf pour ce dernier: Forbin se chargea de l'y présenter. Il y fut un objet de risée pour les courtisans. Ses manières franches et brusques faisaient contraste avec les formes élégantes qui distinguaient la cour la plus polie du monde, si bien que le mot de Versailles était alors : *Allons voir le chevalier de Forbin qui mène l'ours!* Mais cet ours gagnait des batailles navales, et il contribuait plus à la gloire du grand roi que la foule dorée qui l'entourait.

Au combat de la Hogue (29 mai 1692), Forbin commandait un des vaisseaux de l'armée du comte de Tourville (*voy.*); placé au corps de bataille, il eut à soutenir le feu de plusieurs vaisseaux anglais, et il reçut une blessure très grave. Son vaisseau fut du nombre de ceux qui échappèrent au désastre de l'armée française. A la journée de Lagos (27 juin 1693), où le maréchal de Tourville prit sa revanche sur les Anglais, Forbin, qui commandait un des vaisseaux de l'avant-garde, contribua puissamment à la déroute du convoi, en s'emparant de quatre bâtiments dont trois furent brûlés à la côte. En 1696, Forbin accompagna le comte d'Estrées au siége et à la prise de Barcelone.

A la promotion des chevaliers de Saint-Louis qui eut lieu en 1700, Louis XIV, voulant récompenser d'une manière honorable et distinguée les services de Forbin, le reçut lui-même dans sa chambre, avec le cérémonial accoutumé.

Dans la guerre de la Succession d'Es-

pagne, on lui confia le commandement d'une division de bâtiments légers avec lesquels il fut chargé de croiser dans l'Adriatique pour intercepter les secours en vivres que les villes situées sur le golfe, et principalement Venise, pourraient faire passer à l'armée du prince Eugène en Italie. La mission était difficile et d'autant plus dangereuse dans son exécution que, la république étant en paix avec la France, il fallait la ménager tout en l'empêchant de favoriser l'Empereur. Forbin s'en tira en homme habile : il détruisit tous les bâtiments du commerce autrichiens qu'il rencontra dans le golfe, intercepta un grand nombre de navires vénitiens qu'il savait être chargés pour le compte de l'Autriche, et menaça même de brûler et de détruire tous ceux qui ne seraient pas munis de patentes spéciales indiquant leur destination. Ces mesures étaient si préjudiciables à l'Empereur qu'il ordonna à son ambassadeur à Venise d'armer, le plus secrètement possible, un bâtiment en état de combattre la division française et de la détruire, si cela se pouvait. L'ambassadeur, pour remplir sa mission, fit choix d'un vaisseau anglais de 50 canons qui se trouvait dans le port, lequel devait être secondé par une frégate de 26, qui sortirait de Trieste. Forbin, instruit de cet armement, se dirige sur Venise et manœuvre de manière à n'y arriver que la nuit. Parvenu à l'entrée du port de Malamocco, il quitte son bâtiment avec cinquante hommes de son équipage qu'il embarque dans ses chaloupes, il se rend à l'endroit où était amarré le vaisseau objet de son expédition; il y arrive, l'aborde, tue tout ce qui résiste, fait prisonnier le capitaine ainsi que quelques-uns de ses officiers, et se retire après avoir mis le feu à ce bâtiment, qui, sautant au milieu du port avec un fracas épouvantable, y causa les plus grands désastres. Ce trait d'audace intimida tellement les Vénitiens que leur alliance avec l'Angleterre et l'Autriche en fut troublée. Le bombardement de Trieste et l'incendie de Loucano qui eurent lieu quelque temps après, rendirent Forbin si redoutable dans l'Adriatique que le souhait ordinaire que se faisaient entre eux les capitaines allant à la mer, après s'être recommandés à Saint-Marc, était : *Iddio ci guardi della Bolina*(*) *e del cavaliere di Forbino.*

Au commencement de l'année 1706, le chevalier de Forbin reçut l'ordre de se rendre à la cour, où le ministre lui annonça que le roi lui confiait le commandement d'une escadre de huit bâtiments, dont l'armement devait avoir lieu à Dunkerque. Forbin, qui avait eu l'occasion de reconnaître combien était vicieux le système adopté dans les bureaux du ministère, de donner aux commandants d'escadre des instructions qui leur prescrivaient de point en point la route qu'ils avaient à tenir et les opérations qu'ils devaient exécuter, demanda au ministre de Pontchartrain qu'en lui indiquant seulement le but de son expédition il lui laissât le choix des moyens propres à le remplir. Le ministre consulta le roi qui répondit : « Le chevalier de Forbin a raison ; il faut se fier « à lui et le laisser faire. » *Vous êtes bien heureux*, lui dit le ministre ; *il n'y a en France que M. de Turenne et vous qui ayez eu carte blanche.* Forbin justifia complétement la confiance du monarque ; car pendant les deux campagnes de 1706 et 1707 il désola le commerce des Anglais et des Hollandais dans les mers du Nord, poursuivit leurs vaisseaux jusque sur les côtes du Danemark et de la Russie, et prit, coula bas ou détruisit par le feu plus de 180 bâtiments. En récompense de ces services, le roi l'éleva au grade de chef d'escadre et lui conféra le titre de comte.

En 1708, Louis XIV, ayant résolu de faire une tentative sur l'Écosse en faveur du prétendant qu'on appelait alors Jacques III, ordonna l'armement à Dunkerque d'une flotte destinée à y transporter 6,000 hommes, commandés par le comte de Gacé, depuis maréchal de Matignon. Forbin fut choisi pour diriger et commander cette expédition. Aussi habile politique que marin intrépide, Forbin, qui avait calculé toutes les chances de la mission qui lui était confiée, osa représenter au roi les nombreuses difficultés qui s'opposaient au succès d'une

(*) Bolina est une espèce de météore que les marins de l'Adriatique regardent comme le présage d'une tempête prochaine.

descente en Écosse; mais Louis XIV, esclave de la promesse qu'il avait faite au prétendant, voulut être obéi. Trente bâtiments légers escortés par cinq vaisseaux de guerre, et sur lesquels étaient embarquées les troupes, sortirent du port de Dunkerque au mois de mars 1708 et se dirigèrent sur les côtes d'Écosse. Forbin se trouvait à environ trois lieues de l'entrée de la rivière d'Édimbourg, lorsqu'on signala une armée anglaise forte de 38 vaisseaux. La flotte française prit chasse, et les manœuvres du comte de Forbin furent si habiles qu'il parvint à regagner le port de Dunkerque, trois semaines après en être sorti, n'ayant perdu qu'un seul de ses vaisseaux tombé au pouvoir des Anglais.

Lorsque Forbin reparut à la cour, à la suite de cette expédition, il y trouva les esprits aigris et divisés. Les intrigues, les cabales et les menées sourdes qui eurent lieu à ce sujet furent poussées à un tel point que Forbin, dont le caractère franc et loyal ne pouvait s'y plier, se décida à se retirer. Le vieux roi, mal conseillé, ne sut pas conserver à son service un homme qui était, à cette époque, l'un des plus fermes soutiens de sa gloire, et il consentit à sa retraite, qui cependant n'eut lieu qu'en 1710. Forbin se retira dans une maison de campagne près de Marseille, où il mourut le 4 mars 1733.

Les *Mémoires de Claude comte de Forbin*, publiés à Amsterdam, en 1730 (2 vol. in-12), ont été rédigés sur ses notes par Reboulet et le P. Le Comte. Cet ouvrage est écrit de verve et avec facilité; la vivacité de la narration et la variété des événements en rendent la lecture aussi piquante qu'instructive. J. F. G. H-n.

Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de Forbin, directeur des musées royaux, naquit en 1777 au château de la Roque-d'Antheron, situé dans une belle et fertile contrée de la Provence, que la Durance arrose. Issu de l'ancienne maison à laquelle cet article est consacré, il fut en naissant reçu dans l'ordre de Malte. La marquise de Forbin, obligée de se rendre à la cour de Louis XVI pour un service personnel, se vit dans la nécessité de confier l'enfance de son fils aux soins d'une paysanne provençale. Il ne connut ses père et mère qu'à l'âge de sept ans.

La beauté pittoresque du pays où il passa ses premières années dut influer sur le développement de ses facultés intellectuelles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il essaya de dessiner avant d'apprendre à lire et à écrire. Un peintre de paysage nommé Constantin, qui habitait la ville d'Aix, fut son premier maître dans l'étude régulière d'un art pour lequel sa vocation était innée. Ce maître était habile et dirigea bien les premiers pas de son élève. C'est dans cette école que celui-ci connut Granet, et dès l'âge le plus tendre se forma entre eux cette rare amitié qui devait durer toute leur vie.

En 1793, il vint à Lyon avec sa famille; il y était à l'époque tristement mémorable du siége. Là il vit périr sous ses yeux son père et son oncle. Sans parents et sans fortune, il fut accueilli par le dessinateur Boissieu, que ses dessins et ses eaux-fortes ont rendu célèbre dans les arts : il trouva en lui un appui pour sa jeunesse et un guide pour son talent. Ses progrès furent rapides et soutenus.

Il n'avait pas encore accompli sa dix-septième année, lorsqu'il fut entraîné par l'élan militaire de l'époque dans un bataillon qui se dirigeait sur Nice. Il était dans sa destinée de voir à plusieurs reprises l'épée et le pinceau alterner entre ses mains. La campagne terminée, il se rendit à Paris et entra dans l'école de David, avec Granet, désormais son inséparable.

La conscription le ramena sous les drapeaux. Il fit avec distinction la campagne de Portugal, celle d'Espagne et une partie de celle d'Allemagne, comme officier d'état-major. L'artiste enrichissait son portefeuille des plus beaux sites que les marches du guerrier faisaient passer sous ses yeux. La carrière des armes s'était ouverte devant lui avec les chances les plus favorables, mais sa passion pour les arts fut la plus forte; elle devint exclusive et lui fit solliciter son congé, qu'il obtint en 1802. Il partit immédiatement pour Rome, où son fidèle compagnon l'attendait. Il se livra tout entier à la peinture. Plusieurs ouvrages lui valurent d'éclatants suffrages et marquèrent sa place entre les artistes de renom.

Doué d'une santé robuste, d'une forte volonté et d'un jugement solide, qui n'appréciait les préjugés qu'à leur juste valeur, le comte de Forbin travaillait sans relâche à perfectionner son talent. Il menait de front la culture des lettres et celle des arts. Il ne goûtait quelque repos que dans le commerce d'une société choisie. Son talent déjà placé hors ligne, ses avantages extérieurs, l'intérêt de sa conversation, le faisaient rechercher par ce qu'il y avait de plus distingué dans Rome. Quelques membres de la famille Bonaparte qui habitaient cette résidence l'accueillirent avec amitié. Par suite de ces relations, il revint à Paris à l'époque du couronnement de l'empereur. Peu de temps après, Napoléon ayant formé des maisons à ses frères et à ses sœurs, le comte de Forbin fut nommé chambellan de la princesse Pauline. Il fut un des gentilshommes qui contribuèrent le plus à l'éclat et à l'agrément de cette cour. La romance *Partant pour la Syrie*, qu'il composa pour être mise en musique par la reine Hortense, eut un succès populaire.

Dans un séjour où tout parlait de gloire militaire, il était difficile qu'un jeune et brillant officier résistât à l'attrait d'une telle séduction. Le comte de Forbin reprit du service et fit la campagne d'Autriche; mais après la paix de Schœnbrunn, il quitta l'armée et la cour pour aller reprendre, en Italie, son heureuse indépendance et pour y suivre en liberté ses goûts et ses occupations d'artiste. Il parcourut plusieurs fois cette riche et poétique contrée; il visita aussi la Sicile, peut-être plus intéressante encore par les souvenirs qu'elle réveille de tous les peuples et de tous les siècles.

Après la Restauration, Louis XVIII appela le comte de Forbin à la direction générale des Musées royaux. Le public applaudit au choix qui confiait la magistrature des arts à un homme dont le moindre titre à ce haut emploi était une naissance illustre. Les circonstances ajoutaient à la difficulté d'une tâche difficile dans tous les temps. La force venait de nous reprendre les chefs-d'œuvre que la force avait mis en notre possession. La France, accoutumée à s'en regarder comme légitime propriétaire, était en deuil de leur perte et gémissait sur de tristes représailles. Le nouveau directeur eut beaucoup à faire pour donner le change à l'esprit public sur cette spoliation; mais par ses soins les vides se remplirent, et le Musée du Louvre continua de faire l'admiration de l'Europe. Dans le même palais et sous sa direction, de nouvelles salles, magnifiquement décorées, furent mises en état de recevoir les plus précieuses collections de l'art ancien, qui composèrent le Musée Charles X. Par ses ordres, les galeries du Luxembourg devinrent dépositaires des produits de l'art contemporain acquis par le gouvernement comme dignes de passer un jour dans le Musée du Louvre, et les auteurs de ces ouvrages purent, de leur vivant, jouir de leur gloire. Enfin sa sollicitude éclairée établit un musée d'objets d'art au château de Versailles, qui, depuis 1830, a reçu du roi la plus noble consécration et une destination impérissable.

En 1816, le comte de Forbin obtint la permission d'entreprendre un voyage dans le Levant. Un bâtiment de l'état fut mis à sa disposition pour le transporter en Grèce. Il emmenait avec lui le savant architecte Huyot et le jeune peintre Cochereau. Le commencement du voyage fut marqué par deux malheurs, dont l'un irréparable : Cochereau mourut dans la traversée de Toulon à Athènes, et Huyot, en revenant de visiter le théâtre antique de l'île de Milo, se cassa la jambe. Aussi douloureusement éprouvé dans les objets de ses affections, le comte de Forbin fut soutenu par le but de son voyage. Ce n'était plus une simple curiosité qu'il satisfaisait, c'était une mission qu'il remplissait dans l'intérêt de l'art. Il parcourut la Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, en littérateur aussi bien qu'en peintre; et il eut occasion, comme ancien soldat français, de faire respecter le nom de la France. Il rentra dans sa patrie au bout de deux ans; des fatigues excessives avaient compromis sa santé, de fréquentes attaques de nerfs en furent la suite et firent craindre un moment pour sa vie.

Depuis cette grave affection, l'homme du monde si spirituel et si répandu s'est confiné dans une retraite studieuse, par-

tageant son temps entre son administration et son talent, peignant les plus beaux sites que le souvenir de ses excursions lointaines lui retrace, ayant presque toujours vécu sous le même toit que son cher Granet. Les derniers Salons ont offert plus d'un témoignage de cette douce communauté d'existence, dans des tableaux signés par les deux amis. L'art doit aussi au directeur des Musées royaux d'avoir rappelé en France le célèbre professeur Ingres, dont les doctrines et les exemples ont exercé une utile influence sur notre école de peinture.

Les tableaux du comte de Forbin sont nombreux : citons *Inès de Castro*, sujet qu'il a traité trois fois; *l'Éruption du Vésuve* ou *la Mort de Pline; Gonzalve de Cordoue;* une *Scène de l'Inquisition*, représentée deux fois; *la Vision d'Ossian*, un *Arabe mourant de la peste dans le lazaret de Saint-Jean-d'Acre*, le *Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène*, un *Intérieur du souterrain de l'église de Saint-Victor à Marseille pendant la peste de cette ville;* des vues de Jérusalem, de Syracuse, de plusieurs îles de l'Archipel, du *Campo-Santo*, à Pise, du cloître de *Santa-Maria Novella*, à Florence; deux représentations de la *Via Appia*, etc. Toutes ces peintures, d'une couleur remarquable, et dans lesquelles la lumière, vivement accidentée, introduit une grande variété d'effet, sont pleins d'âme, d'imagination et de poésie. On peut dire que leur auteur a créé, de concert avec Richard et Revoil, le genre anecdotique, et mis en vogue les sujets chevaleresques traités dans de petites proportions, les seules qui leur conviennent. Paysagiste habile, il a concouru à la fondation d'un grand-prix dans l'École royale des Beaux-Arts en faveur du paysage historique. *V.* École royale des Beaux-Arts.

Le comte de Forbin ne s'acquit pas moins de réputation dans les lettres que dans les arts. Il a écrit plusieurs ouvrages où l'on retrouve la verve chaleureuse et l'élégance de style qui caractérisent ses tableaux. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Charles Barimore*, in-8°, 1810, dont une seconde édition a paru en 1817; 2° *Voyage dans le Levant*, grand in-fol. et in-8°, 1819; 3° *Souvenirs de la Sicile*, in-8°, 1823; 4° *Un mois à Venise*, in-fol., 1824-1825; les trois derniers accompagnés de planches gravées ou lithographiées. Les artistes ont puisé dans ses écrits plus d'un sujet de composition; son pinceau avait traduit les poëtes, sa plume a inspiré les peintres : l'épisode de *Maryam et Ismaël* entre autres, tiré de son *Voyage dans le Levant*, a suggéré à Horace Vernet une scène des plus touchantes.

Lieutenant-colonel de cavalerie, commandant de l'ordre de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-Michel et de Saint-Jean-de-Jérusalem, académicien libre de la classe des beaux-arts de l'Institut, le comte de Forbin ne dut ces distinctions qu'à son propre mérite et à l'alliance heureuse d'un beau talent avec un beau nom. Ce nom, depuis longtemps illustré par les armes, avait aussi brillé dans les lettres* : en soutenant ce double héritage de gloire, le comte de Forbin y a ajouté un nouveau lustre, celui des arts. M-L.

FORBIN DES ISSARTS. C'est le nom d'une branche de la même ancienne famille de Provence dont nous venons de nous occuper.

Charles-Joseph-Louis-Henri, marquis de Forbin des Issarts, naquit à Avignon en 1770. Il n'y avait pas encore une année qu'il avait pris du service dans la marine lorsqu'arriva la révolution de 1789 : il émigra aussitôt, et dès l'année suivante, étant entré au service de l'Espagne, il eut à combattre contre la France dans plusieurs combats maritimes. Ce fut aussi pour le compte de l'Espagne qu'il se trouva au siége de Toulon, où il se distingua. Rentré en France en 1803, le marquis de Forbin y vécut retiré et sans prendre aucune part aux affaires jusqu'en 1814; mais le 31 mars de cette année, il fut un des premiers à faire en-

(*) L'auteur fait sans doute allusion aux Mémoires du comte Claude qui, comme on sait, ne les composa pas tout seul (*voy.* p. 249); car nous ne connaissons d'écrivains dans la famille de Forbin, outre l'artiste célèbre auquel cette notice est consacrée, que Gaspard (*v.* p. 245) et Gaspard-François-Anne de Forbin, chevalier de Malte, auteur de plusieurs ouvrages de théologie et de mathématiques auxquels il ne mit pas son nom et qui sont maintenant oubliés. Ce dernier, né à Aix en 1718, mourut en 1780. S.

tendre au milieu de la capitale les cris de vive le Roi ! vivent les Bourbons ! et il s'attira par là quelques mauvais traitements de la part du peuple de Paris. Nommé par le roi, peu de temps après, lieutenant des gardes-du-corps et chevalier de Saint-Louis, M. de Forbin, au 20 mars 1815, accompagna les princes aux frontières, puis se rendit à Gand. Après la seconde rentrée des Bourbons, il fut nommé président du collége électoral de Vaucluse, où il fut élu député à la chambre de 1815. Il s'y signala par son exaltation ultrà-royaliste, au point que M. Lainé, qui présidait l'assemblée, fut obligé de le rappeler itérativement à l'ordre. M. de Forbin ne fut pas réélu en 1816, mais en 1820 il reparut à la chambre, et, siégeant à l'extrême droite, il ne cessa d'appuyer le ministère. Une lettre de lui, en réponse à un écrit de B. Constant, et qui parut le matin du 22 juin 1822 dans la *Quotidienne*, fut suivie d'un duel entre les deux députés. D'abord colonel de cavalerie, M. de Forbin des Issarts fut peu de temps après élevé au grade de maréchal de camp (17 août 1822); l'année suivante, il fut encore nommé conseiller d'état, et, en cette qualité, membre du comité de la guerre. Réélu de nouveau par le département de Vaucluse, il continua à appuyer le ministère qui, en novembre 1827, le fit nommer pair de France, titre que son refus de prêter serment lui fit perdre en 1830. E. P-c-t.

FORBIN-JANSON. La maison des marquis de Janson est une autre branche de la famille de Forbin (*voy.* les deux articles précédents).

Toussaint de Forbin de Janson, cardinal, naquit en 1625 et fut successivement évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais. C'était, au rapport des historiens du siècle de Louis XIV, un homme fort adroit en politique et d'une grande finesse en diplomatie : aussi ce monarque le nomma-t-il son ambassadeur, d'abord en Pologne, puis en Toscane, et enfin près la cour de Rome. Ce fut en grande partie au crédit et à l'habileté de Forbin que Jean Sobieski dut son trône. Ce prince lui en marqua sa reconnaissance en disposant en sa faveur de son droit de présentation au cardinalat. Sous Innocent XII et sous Clément XI, le cardinal de Forbin-Janson, sut traiter avec tant de sagesse les intérêts de la France, que Louis XIV, en 1706, le nomma grand-aumônier de France, comme marque de sa royale gratitude. Forbin fut l'un des adversaires les plus redoutables de l'*Apologie des Casuistes ;* il publia même, pendant qu'il était encore évêque de Digne, une censure de cet ouvrage. Il mourut à Paris le 24 mars 1713, à 88 ans.

Charles-Théodore-Antoine-Palamède-Félix, comte de Forbin-Janson, cousin du peintre comte de Forbin, naquit à Paris en 1783. Encore enfant lorsqu'arriva la révolution, il suivit sa famille dans l'émigration et habita ainsi pendant longtemps la Suisse et l'Allemagne. Malgré sa grande jeunesse, il fut créé chambellan de l'électeur, depuis roi, de Bavière, et ne quitta ce prince qu'en 1814. Le retour en France du comte de Forbin-Janson ayant précédé de quelques mois la première chute de Napoléon, il accepta de lui du service, et, lors du retour de l'empereur de l'île d'Elbe il fut l'un des premiers officiers qui s'attachèrent à sa fortune : aussi fut-il promu d'abord au grade de chef d'escadron, et ensuite élevé à la dignité de pair de France (décret du 3 juin 1815). Au retour des Bourbons, M. de Forbin-Janson fut obligé de quitter Paris en toute hâte, et le 24 du même mois, il vit son nom figurer sur la liste des 38. En vain son père, le marquis de Forbin, lieutenant général, publia-t-il un mémoire justificatif et porta-t-il ses prières jusqu'au pied du trône: l'ordonnance eut son effet, et le fils ne put être rendu à la tendresse paternelle qu'en vertu de cette autre ordonnance qui rouvrit les portes de la France à tous les proscrits.

L'évêque de Nancy, Charles de Forbin-Janson, est le frère du comte Forbin dont nous venons de parler. Auditeur au conseil-d'état sous Napoléon, il entra au séminaire à l'époque de la première Restauration et fut ordonné prêtre bientôt après. Nommé ensuite vicaire général à Chambéry, il s'attira les mêmes poursuites que M. le comte Alexis de Noailles, par le zèle qui les avait portés à répandre sans autorisation une bulle du pape. Lorsque Napoléon rentra à Paris, le jeune

prêtre faisait, en qualité de missionnaire, des conférences à Beauvais, et ses prédications secondèrent la cause de la *légitimité*. En 1817 et 1818, l'abbé de Forbin fit beaucoup parler de lui comme chef des missions dans l'intérieur de la France. Sacré évêque de Nancy, le 6 juin 1824, il ne cessa de se montrer l'un des plus exaltés ultramontains et des plus fervents royalistes, résistant aux sages mesures de l'abbé Feutrier (*voy.*) et soutenant contre lui le parti des jésuites. Aussi fut-il, après la révolution de juillet, en butte aux violences d'une partie de la population de Nancy, chef-lieu de son diocèse, excitée contre lui par ses actes d'intolérance religieuse et l'appui qu'il prêtait au pouvoir pour combattre les idées libérales. Il dut prendre la fuite et abandonner aux assaillants le séminaire épiscopal. L'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, ayant légué 12,000 fr. à la commune d'Embermesnil, dont il avait commencé par être curé, pour la fondation à perpétuité d'une messe pour le repos de l'ame de son père et de celle de sa mère, et aussi pour que lui-même y fût recommandé publiquement aux prières des fidèles, l'évêque de Nancy refusa ce legs. Les dispositions de la population à son égard ne lui ont pas permis encore de reprendre l'administration de son diocèse, dirigée, en son absence, par un vicaire-général. E. P-C-T.

FORÇATS. C'est le nom que reçoivent les condamnés aux travaux forcés à temps ou à vie, depuis le moment de leur départ pour le bagne, jusqu'à l'époque où ceux d'entre eux que n'atteignent point des peines perpétuelles sont admis à rentrer dans le sein de la société. Ces derniers sont connus alors sous la dénomination de *forçats libérés*.

Un écrivain qui, au mérite d'une haute expérience des matières pénales, unit celui de rendre ses idées avec force et élégance, a donné, au mot BAGNES de cette Encyclopédie, un aperçu complet de l'existence des forçats. Nous ne reviendrons sur cette partie de notre sujet que pour nous féliciter de l'ordonnance récente (9 décembre 1836) qui supprime l'appareil des chaînes, et, par conséquent, l'ignoble opération du *ferrement* des forçats, ordonnance sagement motivée sur ce que « les peines doivent avoir un caractère sévère et quelquefois terrible, mais jamais un aspect hideux. » Voici en quoi consistait le ferrement qu'on vient de supprimer.

Au cou de chaque forçat était rivé le collier de fer qui devait l'accompagner au bagne. Une chaîne suspendue à ce collier le rattachait à une autre chaîne plus longue et plus pesante qui sépare en deux files environ 30 hommes. Cette section de condamnés était appelée un *cordon*; 4, 5 ou 6 cordons composaient une *chaîne* (*voy.*). A la suite de cette opération du ferrement, qui s'accomplissait dans la principale cour de Bicêtre, les condamnés, placés sur de longues charrettes, dos à dos, étaient dirigés vers le lieu de leur destination sous la responsabilité d'un entrepreneur, qui payait 3,000 francs pour chaque évasion. Cet entrepreneur formait, pour chaque voyage, une compagnie de 20 à 30 hommes de garde à sa solde, qui veillaient sans relâche sur leurs prisonniers, lesquels ne quittent leurs fers ni le jour ni la nuit. Tel a été, presque jusqu'à ce jour, l'appareil du ferrement des forçats. L'ordonnance du 9 décembre 1836 est un véritable hommage rendu à la décence publique. Le départ de ces malfaiteurs était devenu pour l'élite de la société parisienne un spectacle auquel elle se portait avec une espèce de fureur, et les vastes cours de Bicêtre étaient insuffisantes pour contenir l'affluence des curieux. Et comme il était juste d'associer aux impressions de ce hideux tableau la population non privilégiée qui n'avait pas été admise à en jouir, les journaux, et particulièrement les journaux judiciaires, ne manquaient pas d'initier fidèlement leurs lecteurs aux angoisses de ces malheureux ou aux ignobles accents que leur avaient fournis la dépravation et l'endurcissement.

Une ordonnance du 20 août 1828, rendue sur le rapport de M. Hyde de Neuville, alors ministre de la marine, avait affecté exclusivement le bagne de Toulon aux forçats condamnés à 10 ans au plus de travaux forcés, et ceux de Brest et de Rochefort aux condamnés à plus de 10 ans. Cette mesure, conçue dans un

but sensible de morale publique et de régénération des criminels, présentait le double inconvénient d'être onéreuse au trésor et d'assujettir le plus grand nombre des forçats à un trajet long et fatigant. L'ordonnance du 9 décembre 1836 a fait disparaître ces classifications dispendieuses; mais nous doutons que la morale publique y ait gagné. Aujourd'hui les trois bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon sont destinés à recevoir les forçats sans distinction de la durée de leur peine.

La peine des travaux forcés, introduite dans nos codes en remplacement de celle des galères (*voy.*), fixa dès les premières années de la Restauration l'attention du gouvernement. Au mois de novembre 1818, M. Lainé, ministre de l'intérieur, signala, dans un rapport au roi, la nécessité de remplacer cette peine, et même celle de la réclusion, par la déportation aux colonies. Vers la même époque, une commission composée de conseillers d'état et d'amiraux reçut la mission de rechercher les moyens de rendre cette colonisation praticable; mais ces tentatives salutaires durent échouer devant des obstacles matériels. Il fallut laisser subsister l'état actuel de ces peines et abandonner les forçats libérés aux dispositions arbitraires et despotiques des décrets impériaux des 10 mars 1805 et 17 juillet 1806, qui les mettent entièrement à la discrétion de l'autorité administrative, dont la surveillance, si facile à éluder, s'exerce presque toujours sans fruit pour la sécurité publique. Bientôt divers conseils généraux de département, frappés des dangers attachés à la présence d'un nombre toujours croissant de forçats libérés, libres et inoccupés, dans le sein de la société, et surtout à Paris, siége du gouvernement, appelèrent l'attention de ce dernier sur cet état de choses. Ces réclamations s'accrurent d'année en année, et en 1827 les doléances de 42 de ces assemblées étaient acquises au système de la réforme des bagnes, fondement à peu près indispensable de toute modification dans le régime des forçats libérés. A. B-E.

FORCE, FORCES ou PUISSANCES. Il faut entendre par ces mots toute cause présumée d'un mouvement ou d'une modification quelconque produite dans la matière ou dans les corps. Nous ignorons presque toujours la nature première de ces forces, et nous ne nous faisons réellement l'idée d'une force quelconque que par les effets qu'elle produit. Ainsi nous nommons *force* de l'homme cette faculté qui lui permet de déplacer un corps, de le porter ou de le lancer au loin, de le briser s'il est fragile, de le rompre comme il fait d'un bâton, d'une barre de fer. Nous savons encore que c'est à l'aide de la contraction musculaire (*voy.* MUSCLES), à l'aide de l'observation de certaines lois que lui a fait découvrir son intelligence, qu'il peut exercer cette faculté, dont nous ignorons en définitive la cause première; car il ne nous a été permis que de découvrir et d'étudier des causes secondaires.

Tous les phénomènes qui se passent dans la nature pouvant être considérés comme le résultat de l'action de forces diverses, il a fallu admettre qu'il en existait plusieurs et les classer. Ainsi il existe des forces générales qui agissent sans cesse et partout sur la matière et sur les corps : telles sont en première ligne l'*attraction universelle*, qu'on divise en *attraction planétaire* ou *gravitation*, et en *attraction moléculaire* ou *cohésion* (*voy.* ces mots); les forces *centripète* et *centrifuge*, dont nous traiterons à l'article FORCES CENTRALES; puis la *pesanteur*, qui est une modification de l'attraction, la *répulsion*, et enfin l'action des *fluides incoercibles*, tels que la lumière, le calorique et l'électricité. Nous avons ainsi donné la liste des *puissances* qu'on peut nommer *naturelles*.

Parmi ces forces ou puissances naturelles, il en est une dont l'action générale et incessante oppose un obstacle constant à l'action de toutes les autres forces, en tant qu'elles se manifestent dans un sens opposé à son action : c'est la pesanteur, laquelle produit la résistance (*voy.* ces mots). Ainsi quand nous voulons soulever un corps qui repose sur le sol, la pesanteur, qui sollicite ce corps à tomber vers le centre de la terre, oppose à notre puissance musculaire une résistance qui est en raison de la masse du corps que nous voulons soulever. Si nous voulons

briser une barre de fer, nous trouvons dans la force de cohésion des molécules ferrugineuses une résistance qui est en raison du nombre des molécules agglomérées, c'est-à-dire de l'épaisseur de la barre de fer. Ainsi l'on voit que la résistance n'est rien autre chose que l'action d'une force opposée.

Avant d'aller plus loin, nous devons dire un mot d'une prétendue force qu'on a nommée *force d'inertie*. On entend en physique par les mots *inertie de la matière*, l'indifférence absolue où est la matière d'être dans tel ou tel autre point. La supposerez-vous en repos : elle y demeurera éternellement si aucune force motrice ne vient combattre la puissance qui la maintient dans cet état de repos; de même, elle serait éternellement dans l'état de mouvement si, une fois mue, elle n'était point entourée de circonstances qui tendent à anéantir le mouvement qu'on lui a fait prendre. Mais faire de cette indifférence, de cette inertie, une puissance, c'est tomber dans une grave erreur. On ne saurait dire inerte une cause agissante : on commettrait ce contre-sens si l'on prétendait qu'une puissance n'est pas la cause d'une action quelconque.

Parmi les forces ou puissances naturelles, celles qui reconnaissent pour origine les fluides incoercibles offrent, avec l'attraction, la pesanteur, la force centripète, etc., quelques différences qu'il est important de signaler. Ainsi, on peut dire que les phénomènes que produisent ces forces d'un autre ordre sont accidentels ou temporaires, de sorte qu'ils seront développés par un système de corps qui leur était d'abord étranger, qu'ils cesseront de se montrer, puis se reproduiront un instant après si on rétablit les conditions favorables à leur production. Si l'action de ces forces s'exerce encore en raison inverse du carré de la distance, ce n'est plus dans un rapport connu avec les masses, mais bien plutôt avec les surfaces. Enfin nous pouvons produire, modifier, anéantir les phénomènes qu'on leur attribue et qui se trouvent exposés avec soin aux mots Calorique, Électricité, Lumière, Magnétisme et Électro-Magnétisme.

Les forces *vitales* ou *organiques* forment encore un ordre de forces dont l'étude est aussi entourée de grandes difficultés. Comme les précédentes, elles sont temporaires, puisqu'elles ne se rencontrent que pendant la durée de la vie; elles ne se développent que dans les êtres qui sont le produit de la génération; elles sont toujours un phénomène vital et ne sauraient être un résultat de l'art; leurs effets sont intermittents et variables, et ces effets restent en dehors des rapports proportionnels avec la masse et la distance.

On a fait entre les forces une distinction qui ne saurait être admise aujourd'hui : c'est celle de force *morte* et de force *vive*. On nommait anciennement force vive celle qui produisait un effet appréciable, un mouvement réel, et force morte celle qui perdait en apparence son effet en agissant sur un obstacle invincible. Mais toute force a son effet; car si, balancée par une autre force, elle ne produit point un mouvement apparent, elle donne lieu à un état qui se change immédiatement en mouvement, sitôt qu'une des conditions d'équilibre se trouve rompue. Aussi peut-on dire avec raison que dans la nature il n'y a pas de repos, mais des moments d'équilibre, avec une tendance incessante au mouvement. *Voy.* ces mots.

Ainsi l'effet des forces est de produire du mouvement : or, les forces, selon la nature du mouvement qu'elles produisent, ont reçu divers noms. La pesanteur est une force qui demeure, pour ainsi dire, toujours attachée au corps qu'elle meut, et dont, par conséquent, elle accélère sans cesse le mouvement : aussi l'a-t-on nommée une force *accélératrice*. Cette force accélératrice peut devenir *retardatrice*, et aussi incessamment retardatrice, si elle agit sur un corps mu par une autre force en sens contraire de la direction dans laquelle la pesanteur meut tous les corps; et, ainsi que nous le verrons, comme cette direction est constante, l'action de la pesanteur vient compliquer tous les phénomènes de mouvement qui ont lieu à la surface du globe (*voy.* Mouvement et Pesanteur). L'action de la poudre est aussi dans certains cas une force accélératrice : tout le monde a pu l'observer en voyant des fusées s'élever dans l'air. La balle contenue dans le canon du fusil est

aussi poussée par une force accélératrice jusqu'à la sortie du canon; mais de ce moment, comme il ne peut plus rien s'ajouter au mouvement produit, le mouvement est uniforme: aussi les forces *projectiles* sont-elles considérées comme des forces uniformes, c'est-à-dire qui feraient mouvoir les corps d'un mouvement constamment uniforme s'ils n'étaient pas entourés de circonstances qui modifient sans cesse cette uniformité.

On a donné le nom de force *expansive* à l'effort que font les gaz et les vapeurs sur les parois des vases qui les renferment. Ce sont les gaz qui se produisent dans la déflagration de la poudre, qui, par leur force expansive, chassent le boulet du canon, la bombe du mortier, et font éclater ce dernier projectile. C'est la force expansive de la vapeur d'eau qui engendre le mouvement dans ces merveilleuses machines qui rendent aujourd'hui de si grands services à l'industrie. *Voy.* Gaz et Vapeur.

On a nommé *forces motrices* toutes celles qui engendrent le mouvement; mais, comme nous le verrons quand nous étudierons ce dernier phénomène, un corps ne peut se mouvoir que dans un seul sens, et cependant il peut arriver, et il arrive souvent, que plusieurs forces sont appliquées à un corps pour le mouvoir. Si elles sont opposées et parfaitement égales, le corps ne sera pas mu, mais il restera dans une condition particulière d'équilibre (*voy.* Statique). Si une des deux puissances était plus grande que l'autre, le corps se mouvrait dans le sens de la première avec une vitesse qui serait représentée par celle qu'une force égalant la différence des deux forces opposées pourrait faire acquérir au corps mû; de même que, si les deux forces agissaient dans le même sens, on pourrait les remplacer par une seule qui égalerait la somme des deux premières. On nomme *résultante* la somme ou la différence de ces deux forces qui sont alors nommées *composantes*. Cependant il peut arriver que deux forces d'intensité différente sollicitent un même corps dans deux sens différents, mais qui ne sont point opposés. Comme il doit prendre une seule direction, elle sera intermédiaire aux deux forces. Si elles sollicitent également le corps, la résultante leur sera exactement moyenne: dans cette hypothèse, la direction intermédiaire cherchée sera la diagonale d'un parallélogramme construit sur deux droites représentant les deux forces composantes. Ce parallélogramme se nomme en statique le *parallélogramme des forces*. Nous voyons tous les jours faire des applications de ce mode d'action de forces composantes. Ainsi quand la roue d'une voiture pesamment chargée est tombée dans une ornière profonde, dont les chevaux ne sauraient la faire sortir en tirant en ligne droite, on laisse le limonier, qui continue d'agir dans ce sens, tandis que les autres chevaux, attelés ou à la roue ou à un coin de la voiture, tirent dans une autre direction: la voiture s'avance, mais en suivant une ligne qui est intermédiaire entre celle qu'elle suivait primitivement et la nouvelle direction dans laquelle les chevaux ont été attelés en second lieu. Un bateau qui remonte au cordeau une rivière offre un phénomène semblable. Le cordeau n'est point attaché au bout du bateau, car il arriverait droit au rivage, mais il est attaché en un point intermédiaire entre le centre et l'extrémité antérieure du bateau, de sorte que celui-ci présente un peu le flanc au courant de l'eau. Ce courant tend alors à l'éloigner du rivage, tandis que le cordeau tend à l'en rapprocher, et le bateau suit une ligne intermédiaire à la direction de chacune de ces deux forces qui le sollicitent dans des sens différents, et il s'avance contre le courant en demeurant presque au milieu de la rivière, avec une vitesse qui est en raison de la différence en plus dont jouit la puissance qui le fait remonter comparativement à celle qui tendrait à le faire descendre.

Si les forces sont *parallèles*, ce n'est plus à l'aide d'un parallélogramme que la résultante sera obtenue; mais le procédé pour y parvenir est des plus simples. Si les deux forces parallèles agissent dans le même sens avec une égale intensité, leur résultante sera représentée par une force égale aux deux composantes, et appliquée au corps à mouvoir en un point exactement intermédiaire aux deux points d'application des deux composantes. Si

l'une des composantes est moindre, la résultante sera toujours égale à leur somme; mais elle passera alors par un point de la ligne qui les sépare, de telle sorte que les deux fractions de cette ligne soient réciproquement proportionnelles à l'intensité des composantes. Quels que puissent être le nombre et l'intensité des forces parallèles, une fois leur résultante déterminée, le point auquel on l'aura appliquée ne variera jamais, quelle que soit la direction nouvelle que l'on puisse donner à l'ensemble de toutes les forces, dès qu'on conserve leur parallélisme: on a nommé ce point le *centre des forces parallèles*.

Nous renvoyons aux traités de statique et de dynamique ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir cette matière. A. L-D.

FORCE, *voy.* LA FORCE.

FORCE ARMÉE, *voy.* ARMÉE et FORCE PUBLIQUE.

FORCELLINI (EGIDIO ou GILLES), célèbre lexicographe, né à Fener, petit village de l'ancienne Marche trévisane, le 26 août 1688, commença tard, dans le séminaire de Padoue, l'étude de la langue latine, qui devait occuper toute sa vie et illustrer son nom. Après avoir été le disciple du directeur, Jac. Facciolati, sorti comme lui d'une famille pauvre et qui s'était élevé à la considération que donnait alors le renom d'habile latiniste, il resta son ami et son collaborateur, prit sous ses yeux les ordres sacrés, et ne le quitta presque plus. Les premiers fruits de cette coopération fidèle, qui se dévoua sans effort à la gloire d'autrui, furent la révision du lexique grec de Schrevelius, et une nouvelle édition, publiée à Padoue en 1718 et souvent depuis, du vocabulaire polyglotte d'Ambroise de Calepio, vulgairement nommé Calepin. Mais bientôt s'apercevant, comme jadis Robert Estienne (*voy.*), qui avait commencé par s'occuper aussi d'une édition de ce recueil, qu'il était bien loin de former un trésor complet de la langue latine, quoiqu'elle y dominât toutes les autres, ils conçurent ensemble un plus vaste projet, celui de donner au monde savant un lexique vraiment universel de tous les âges de cette langue, fondé, comme celui de la Crusca pour la langue italienne, sur l'autorité même des écrivains, et où chaque mot, chaque locution, trouveraient à la fois, dans les citations les plus exactes, une preuve et un éclaircissement. Le travail à peu près semblable d'Estienne, malgré les additions successives de ses divers éditeurs, dont quelques-uns furent des hommes habiles, était devenu imparfait depuis la publication de plusieurs textes encore inconnus, et surtout depuis les précieuses observations d'un grand nombre de critiques sur les monuments littéraires de l'ancienne Rome.

C'est vers la fin de l'année 1718 que le jeune abbé Forcellini, préparé à ce nouveau labeur par ses études sur Calepin, encouragé par l'évêque de Padoue, le cardinal Georges Cornaro, et dirigé d'abord par son ancien maître, se mit à lire, la plume à la main, tous les auteurs de la littérature latine et leurs meilleurs interprètes, tous les recueils d'inscriptions et de médailles latines. Chargé, en 1724, de la direction du séminaire de Ceneda, près de Bellune, où il remplit la chaire de rhétorique, il fut obligé d'interrompre une première fois le travail auquel il avait consacré sa vie avec autant de zèle que de docilité. Rappelé à Padoue, il reprend sa tâche au mois d'avril 1731, et la continue sans distraction jusqu'en 1742. Un nouveau devoir lui est alors imposé : les fonctions de confesseur des clercs l'enlèvent de temps en temps à son autre vocation, jusqu'au moment où le cardinal-évêque Rezzonico, qui fut pape sous le nom de Clément XIII, persuadé avec raison qu'il ne fallait pas le contrarier plus longtemps dans l'exécution d'un ouvrage qui pouvait honorer l'Italie, le rend tout entier, en 1751, à la liberté de ses longues et pénibles études. Le 21 février 1753, le dictionnaire est achevé. Du 4 juin 1753 au 9 avril 1755, près de deux ans sont employés à la révision. Louis Violato avait commencé la transcription le 3 décembre 1753, et il la termine le 13 novembre 1761. Ces dates sont extraites d'une note autographe de Forcellini lui-même, qui mourut le 4 avril 1768, âgé de 79 ans, et qui n'eut point le bonheur de voir les autres profiter du fruit de ses veilles. Ce ne fut qu'en 1771 que le dictionnaire fut imprimé.

Le séminaire de Padoue, qui fit sortir enfin de ses presses cet immortel ouvrage d'un de ses élèves, garde encore avec un soin religieux et montre avec un juste orgueil dans sa bibliothèque, à côté des auteurs latins dont Forcellini se servit pour composer son lexique, exemplaires usés et presque détruits par d'infatigables études, les 12 volumes *in-folio* de ses propres manuscrits, surchargés de ratures et de renvois, le plus glorieux trésor de ce riche dépôt. On ne peut voir, s'il nous est permis de parler ici d'après nos souvenirs, on ne peut voir sans quelque émotion, sans un vif sentiment de reconnaissance respectueuse, cette longue série de cahiers où un seul homme, pendant près de quarante ans, accumula les immenses matériaux de son grand ouvrage, les extraits de ses innombrables lectures, et on se représente alors par la pensée tout cet intervalle qu'il exprime si bien dans les simples et touchantes paroles de sa préface : *Adolescens manum admovi; senex, dum perficerem, factus sum, ut videtis.*

Outre les secours philologiques et historiques amassés autour de lui, Forcellini consultait Jules Pontedera sur les questions d'antiquité, Poleni sur les termes d'architecture, Morgagni sur ceux de médecine; mais les livres et les hommes ne lui auraient point suffi pour le succès d'une telle entreprise, s'il n'avait trouvé en lui-même une volonté ferme et une rare sagacité.

Ceux qui, par une tradition de l'ingratitude contemporaine, donnent encore au dictionnaire latin, publié pour la première fois à Padoue en 1771, le nom de Facciolati, ne savent point que Facciolati lui-même, homme d'un amour-propre assez ombrageux, dans une épître latine qu'il rendit publique dès 1756, proclama qu'il n'était pour rien dans la composition du lexique, dont plusieurs lettres avaient été rédigées sans qu'il y coopérât même de ses conseils, et que Forcellini en était le premier auteur, le seul auteur : *Princeps hujus operis conditor atque adeo unus Forcellinus est.* M. Vedova, le plus récent biographe des écrivains padouans, arrivé à Facciolati, ne dit pas un mot du lexique; il est vrai qu'il n'accorde même pas un article à Forcellini.

La première édition, qui portait dès lors ce titre : *Totius latinitatis Lexicon*, fut dédiée à l'évêque de Padoue, le cardinal Prioli, dont la protection rendit enfin possible l'impression de ce grand ouvrage, terminé depuis dix ans. L'édition sortit, en 4 vol. in-fol., des presses du séminaire. Toute l'Europe savante accueillit d'une approbation unanime ce nouveau présent de l'Italie.

L'éditeur de l'ouvrage, Gaétan Cognolato, chanoine de l'église de Monselice, qui l'avait fait précéder d'une préface instructive, à sa mort, en 1802, laissa des suppléments dont une partie seulement fut employée dans la seconde édition, très peu supérieure à la première, et qui fut publiée en 1805 par les mêmes presses, dans le même format. Là aussi furent imprimés, en 1816, les suppléments d'abord négligés, et que M. l'abbé Furlanetto joignit aux siens dans un Appendice, annoncé alors comme renfermant 1,060 mots de plus et 2,770 corrections.

Depuis longtemps M. Joseph Furlanetto, disciple et maître, comme tous les précédents, de l'école épiscopale de Padoue, recueillait patiemment les matériaux d'une troisième édition plus soignée, plus digne des mémorables travaux du premier auteur, enrichie des suppléments de l'Appendice, mais dégagée des fausses inscriptions d'Emmanuel Campolongo qui s'y étaient glissées, lorsqu'il fut prévenu, en 1826, par un éditeur anglais qui reproduisit en 2 gros vol. in-4°, très bien imprimés à Londres, le dictionnaire de Forcellini, où chaque mot fut traduit en anglais au lieu de l'être en italien, où l'on mit les suppléments à leur place, et où l'on répandit çà et là, tantôt quelques mots de plus, tantôt des observations nouvelles. On y joignit même, en 1828, un *Auctarium*, composé du traité *De Particulis* du jésuite Tursellin, du *Siglarium romanum* de J. Gerrard (Londres, 1792), de l'*Index etymologicus* de J.-Math. Gesner, mais qui reçoit beaucoup plus de prix d'un nouveau recueil fait par Jac. Bailey, soit de mots puisés dans les auteurs les moins lus, dans les glossateurs et les scoliastes, soit principalement de noms historiques et géographiques omis

à dessein par Forcellini, dans la crainte de trop agrandir le champ déjà si vaste qui s'ouvrait devant lui.

Cette édition anglaise dut exciter l'émulation de M. Furlanetto, qui se détermina enfin, après plus de dix ans de recherches persévérantes, à communiquer aux savants, dans une troisième édition italienne, les nombreux suppléments qu'il avait rassemblés. Le 5 octobre 1827, en parcourant la célèbre imprimerie du séminaire de Padoue, nous avons vu tirer les premières feuilles, grand in-4°, du premier volume; le quatrième et dernier est de 1831. Le mérite de ce nouveau travail est incontestable; et si, après tant d'additions dues au savant éditeur, le lexique ne remplit pas encore tout son titre, au moins peut-on dire qu'il y est plus fidèle aujourd'hui que jamais. On assure en Italie qu'il s'est accru de 5,000 mots et de 10,000 corrections nouvelles.

A peine cette troisième édition de Padoue fut-elle connue qu'elle devint la proie de la contrefaçon. Un imprimeur de Schneeberg, en Saxe, Charles Schumann, secondé par sa famille et ses associés de Zwickau, annonça dès 1828 et termina en 1835 une réimpression en 4 vol. in-fol. de l'ouvrage et de tous ses suppléments; on en a seulement banni, à l'exception de quelques phrases allemandes, toute traduction en langue vulgaire. C'est maintenant l'édition la plus répandue.

Les correcteurs employés par l'imprimeur Schumann ont eu le tort, surtout dans le premier volume, de transcrire plusieurs des précieuses additions de M. Furlanetto sans les marquer de son nom, peut-être parce qu'ils avaient commencé par lui reprocher amèrement de comprendre fort peu de chose à la doctrine des particules et de ne leur être bon à rien : *ut rem integram esse facile intelligeremus*. Qu'ont-ils ajouté eux-mêmes au travail du docte Italien? des étymologies fort incertaines, d'obscures définitions, des discussions grammaticales à peu près inintelligibles, des exemples tirés d'inscriptions fausses, un inutile amas de variantes, une singulière confusion qu'ils appellent l'ordre logique, et, il faut bien le dire, une innombrable multitude de fautes d'impression, de barbarismes, de lacunes, d'où l'on ne peut quelquefois tirer un sens qu'avec l'aide des anciennes éditions. Cette réimpression saxonne pourrait cependant être recommandée aux personnes capables de s'en servir avec discernement, comme étant aujourd'hui la plus complète, et comme résumant assez bien, si on lui pardonne les lignes passées, tous les travaux faits en Italie et en Angleterre, depuis le commencement du siècle dernier, sur la lexicographie latine. Seulement les auteurs de cette entreprise de librairie n'auraient pas dû oublier deux choses : d'abord, qu'il est odieux d'insulter ceux que l'on copie; ensuite, qu'il est toujours difficile pour une main étrangère de perfectionner à la hâte des travaux qui ont coûté plus d'un siècle d'études à une succession de savants illustres, qu'il n'est permis de toucher qu'avec une extrême réserve à de tels travaux, et qu'on s'honore en les respectant. V. L-c.

FORCE POLITIQUE, *voy.* PUISSANCE.

FORCEPS, littéralement une tenaille, instrument destiné à saisir solidement et à extraire le fœtus (*voy.*) du sein de la mère par les voies naturelles. C'est ce qu'on nomme en général *fers* ou *ferrement*, et l'on dit que telle personne a été accouchée avec les ferrements, procédé dont on se fait une idée fausse et effrayante. Or, dans le cas où la main présente ou trop de volume et point assez de force, on est fort heureux de trouver cette espèce de double cuiller évidée, mince, polie et solide, qui s'introduit séparément, et qui, réunie au moyen d'un écrou, présente un levier puissant. Non-seulement l'application opportune et intelligente du forceps n'entraîne point d'accident, mais encore les personnes chez lesquelles elle a été faite une fois la réclament, dans les accouchements subséquents, comme un moyen d'abréger leurs douleurs. Cette heureuse invention, dont le véritable auteur est ignoré comme tant d'autres, a succédé aux crochets et autres appareils dilacérants, auxquels on avait eu d'abord recours. Palfyn fut le premier qui le mit en lumière; puis il fut modifié par Levret, Smellie, etc. Beaucoup d'accou-

cheurs ont le leur, plus ou moins long, plus ou moins courbe, etc.

On a compris, par ce qui précède, que le forceps se compose de deux branches d'acier poli qui sont réunies par un écrou et s'ouvrent comme des pinces. Lorsqu'elles tiennent la tête du fœtus, on enveloppe d'une serviette la partie saillante et l'on exerce des tractions méthodiques, en suivant les diamètres du grand et du petit bassin.

On a recours au forceps dans les cas où le travail commencé ne peut s'achever par les seules forces de la nature, soit qu'il y ait disproportion entre le volume de la tête et le diamètre du bassin, soit que les forces contractiles de l'utérus viennent à manquer, soit qu'un accident grave, comme une hémorragie, une syncope ou une convulsion, exige que l'accouchement soit terminé sans délai.

Enfin il est des cas où le forceps a reçu une application particulière: c'est quand on l'emploie à écraser la tête trop volumineuse d'un fœtus mort. Le forceps est alors muni d'une vis de pression qui broie les os et évite d'avoir recours à des instruments tranchants capables de blesser la mère.

Une des branches du forceps, introduite isolément, est quelquefois mise en œuvre pour déplacer la tête arcboutée contre la saillie sacro-verticale. Le crochet-mousse qui la termine inférieurement sert aussi à saisir le fœtus par l'aisselle ou le jarret et à faciliter son issue. Ainsi cet instrument réunit presque tout ce qui est nécessaire au manuel des accouchements laborieux.

Pour se servir du forceps, il faut avoir soin de le chauffer légèrement et de l'enduire d'un corps gras pour le faire glisser avec facilité. Il faut avoir soin de rassurer la patiente en lui faisant comprendre que, loin d'accroître ses douleurs, l'opération doit les abréger. La connaissance de la structure et de la forme des parties est indispensable pour manœuvrer avec succès et sécurité. Mais quels que soient les avantages du forceps, il ne faut pas oublier que les accouchements naturels sont généralement les plus heureux, et ne point avoir trop souvent recours à cette ressource dans la vue d'abréger le travail. En effet, son emploi intempestif ou mal dirigé a souvent produit des déchirures, des ruptures, et, par suite, des inflammations et des gangrènes funestes.

En général, le forceps ne doit être appliqué que sur la tête du fœtus, partie pour laquelle il est vraiment construit, et seulement quand la dilatation du col utérin est complète. F. R.

FORCE PUBLIQUE. Nous trouvons dans la loi française du 15 juin 1791 (art. 1er du tit. 8), relative aux colonies, une juste définition de l'expression *force publique*. « C'est, y est-il dit, la réunion des forces individuelles, organisées par la constitution pour maintenir les droits de tous et assurer l'exécution de la volonté générale. » Les articles suivants de la même loi définissent également tout ce qui a rapport à ce grand élément d'ordre et de sécurité sociale. Ainsi l'article 2 porte : « La force publique est destinée à défendre la constitution, à assurer l'exécution des lois et le maintien de l'ordre intérieur, sur la réquisition des magistrats et officiers publics à qui la constitution en a attribué la fonction, et à défendre et garantir l'état contre les attaques extérieures, sous la direction et les ordres des officiers militaires à qui le commandement en est confié. » Article 3 : « La force armée est essentiellement obéissante; nul corps armé ne peut exercer le droit de délibérer. » Article 4 : « La force publique est divisée en trois grandes parties, dont chacune a ses usages, son organisation et son mode de service particulier. » Article 5 : « Les trois parties de la force publique sont la garde nationale, l'armée de ligne et la gendarmerie nationale. »

Les procureurs du roi et tous autres officiers de police judiciaire ont, dans l'exercice de leurs fonctions, le droit de requérir directement la force publique (Code d'instr. crim., art. 25). Cette force est tenue de marcher sur la réquisition contenue dans un mandat d'amener (*id.*, art. 99); tout dépositaire de la force publique est tenu de saisir un prévenu surpris en flagrant délit ou poursuivi, soit par la clameur publique, soit dans les cas assimilés au flagrant délit, et de le conduire devant le procureur du roi sans qu'il soit besoin d'un mandat d'amener,

si le crime emporte peine afflictive ou infamante (*id.*, art. 106); enfin l'assistance de la force publique peut être requise pour l'exécution des arrêtés de condamnation (*id.*, art. 376).

Le Code pénal a dû prévoir lesc as où des agents de l'autorité feraient indûment usage de la force publique. Ainsi, tout fonctionnaire public, agent ou préposé du gouvernement, de quelque état ou grade qu'il soit, qui a requis ou ordonné, fait requérir ou ordonner l'action ou l'emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi, ou contre la perception d'une contribution légale, ou contre l'exécution soit d'une ordonnance ou mandat de justice, soit de tout autre ordre émané de l'autorité légitime, est puni de la réclusion; si cette réquisition ou cet ordre a été suivi de son effet, la peine est le *maximum* de la réclusion, c'est-à-dire dix ans (Code pén., art. 188, 189).

Ces peines cessent d'être applicables aux préposés qui auraient agi par ordre de leurs supérieurs, lorsque cet ordre a été donné par ceux-ci pour des objets de leur ressort et sur lesquels il leur était dû obéissance hiérarchique; dans ce cas, les peines qui viennent d'être énoncées doivent être appliquées aux supérieurs qui, les premiers, ont donné cet ordre (*id.*, art. 190).

Tout commandant, tout officier ou sous-officier de la force publique, qui, après en avoir été légalement requis par l'autorité civile, refuse de faire agir la force à ses ordres, est puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois, sans préjudice des réparations civiles qui pourraient être dues aux parties (*id.* art. 234).

Il serait inutile d'ajouter que l'emploi de la force publique doit avoir lieu avec une grande modération et une extrême prudence, surtout lorsqu'elle doit faire usage de ses armes pour disperser des attroupements. Dans ce cas, la loi veut même qu'avant l'emploi de la force, autorisé par la loi du 3 août 1791, trois sommations soient faites par les préfets, sous-préfets, maires, ou tous magistrats et officiers civils chargés de la police judiciaire, et que chacune de ces sommations soit précédée d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe (*voy.* la loi du 10 avril 1831 et le mot ATTROUPEMENT). A. T-R.

FORCES CENTRALES. Ce sont des forces opposées par lesquelles un corps qui circule autour d'un point, comme centre, tend d'une part à s'écarter de ce centre et d'autre part à s'en rapprocher. Telles sont les forces *centrifuge* et *centripète**; celle-ci est la *gravitation* (*voy.*), s'opposant à la première, dont nous allons exposer les effets. Si l'on met de l'eau dans un vase de forme ronde, qu'on fasse tourner ce vase sur lui-même, on verra l'eau quitter le fond, centre du mouvement imprimé au vase, pour venir s'appliquer sur ses parois, et même être lancée au loin si l'eau était en grande quantité ou le mouvement très rapide. La pierre placée dans le cuir d'une fronde mue rapidement s'échappe, aussitôt qu'un des deux bouts de la fronde est lâché, par une ligne qu'on a nommée *tangente*. Cette force qui sollicite tout corps mû circulairement à s'éloigner du centre de rotation est la *force centrifuge*.

La pierre ainsi lancée s'éloignera d'autant plus rapidement que les cordes de la fronde seront plus longues, que la masse du corps sera plus considérable et le mouvement de rotation plus rapide. Or, une fronde mise en mouvement représente un cercle dont la main motrice est le centre et dont les cordes de la fronde sont le rayon. Ces considérations nous donnent le corollaire suivant: *la force centrifuge est égale à la masse multipliée par le carré de la vitesse et divisée par le rayon.* Ainsi plusieurs corps de poids différents étant mus circulairement, les plus pesants tendront à s'échapper plus rapidement que les plus légers et seront plus éloignés du centre de mouvement, tandis que ces derniers en seront plus rapprochés. La machine qui sert à vanner le blé est une application de ce principe : le blé et son enveloppe, la balle, sont emportés par les ailes du van et mus circulairement; mais le grain qui a plus de masse est projeté au loin, tandis que la balle tombe sous le van.

Ainsi tous les corps qui seront mis en mouvement autour d'un centre s'échapperont par la tangente, si une autre force

(*) *Fugiens centrum et petens centrum.*

n'y met point obstacle. La terre, comme tout le monde sait, tourne sur elle-même, et ce mouvement est tellement rapide que les molécules matérielles qui forment sa masse circulent autour de son point central avec une vitesse de plus de 400 mètres par seconde : toutes ses molécules matérielles devraient donc être éparpillées dans l'espace, si une autre force, la force *centripète*, ne venait point s'opposer, et avec avantage, aux effets de la force *centrifuge*, en faisant tendre toutes les molécules matérielles vers ce même centre. Ce n'est qu'en admettant cette force *centripète* que nous pouvons concevoir l'existence des corps célestes qui tournent sur leur axe avec une vitesse que l'imagination peut à peine saisir; et il faut l'admettre bien énergique pour qu'elle puisse vaincre une force centrifuge produite par un mouvement si rapide, maintenir unies les molécules constituantes de ces corps, et les forcer aussi à circuler éternellement autour du soleil. — Ainsi, les corps célestes sont en proie aux forces centrales : leur force centrifuge tend incessamment à les écarter du centre de leur mouvement, et leur force centripète tend à les en rapprocher. De ces deux forces opposées naît un mouvement composé, par lequel chaque planète décrit son orbite, qui est une courbe relative à la nature des forces qui l'animent. Si la force centrifuge cessait d'agir, tous les corps célestes tomberaient sur le soleil qui est leur centre d'attraction ; ils s'échapperaient tous, au contraire, par la tangente et se mouvraient en ligne droite, si la force centripète venait à être anéantie.

Les moindres corps de la nature sont aussi bien que les grandes masses, soumis à l'action des *forces centrales*, antagonistes aussi. L'une, en effet, la *répulsion*, tend sans cesse à écarter les molécules matérielles les unes des autres, tandis que l'*attraction moléculaire* ou la *cohésion* attire incessamment toutes les molécules matérielles les unes vers les autres. La cause de la répulsion est le calorique. Ainsi il faut, avec M. Becquerel, « considérer les corps comme formés de la réunion d'une infinité de molécules ou atomes entourés de chaleur qui s'oppose à leur contact immédiat. Lorsque la quantité de chaleur augmente ou diminue entre les molécules, la distance devient plus grande ou plus petite, et le volume du corps éprouve des variations correspondantes. On admet en outre que ces molécules sont soumises à une force attractive qui tend à les rapprocher les unes des autres et qui est opposée par conséquent à l'action répulsive de la chaleur. Si celle-ci est moindre que la force d'agrégation, le corps est solide ; il devient liquide et même gazeux, si la chaleur augmente au point de rendre mobiles les molécules. » (Discours prononcé en séance publique de l'Académie des Sciences, du 13 août 1838.) L'action de ces forces centrales qui résident dans tous les corps de la nature peut donc sans cesse se modifier dans un sens ou dans un autre, par notre volonté ou par l'influence de causes naturelles : de là diverses propriétés des corps, diverses modifications de leur état normal. L'eau, corps liquide, nous en offre un exemple : si nous lui enlevons le calorique qui la maintient dans cet état de liquidité, elle deviendra solide et prendra le nom de *glace ;* faisant l'opération contraire, ajoutons-y du calorique, elle va passer à l'état gazeux et devenir vapeur. A. L-D.

FORCLUSION, exclusion d'un droit qu'on avait, mais dont on est déchu faute de l'avoir exercé en temps utile. On l'appelle *forclusion*, *quasi à foro exclusio.*

On dit qu'un jugement est rendu par forclusion, lorsqu'une instruction par écrit ayant été ordonnée, il est prononcé sur les pièces de l'une des parties, à défaut par l'autre d'avoir produit sa défense dans le délai fixé. Un pareil jugement n'est pas susceptible d'opposition. Le terme de forclusion désigne plus spécialement la déchéance encourue dans une contribution ou dans un ordre par le créancier qui n'a pas produit ses titres ou pris communication de ceux des autres créanciers, produits dans le délai légal. E. R.

FORESTIER. Pris adjectivement, ce mot signifie appartenant aux forêts, concernant les forêts; employé comme substantif, il désigne un préposé, un garde

des forêts. Dans une application spéciale, *forestier* était un titre fort élevé : les forestiers de Flandre (*voy.*) étaient jadis les gouverneurs, même héréditaires, de ce pays, alors couvert de bois et qui portait encore le nom de *la forêt Chambronière*.

La partie de la législation d'un pays qui concerne les forêts, qui en assure la conservation et la bonne administration, garantit la propriété qu'elles constituent et prévoit les délits que l'on peut commettre dans leur enceinte et à leur occasion, a souvent pris le nom de *code forestier*, loi ou recueil de lois dont l'excessive sévérité a quelquefois poussé à bout les populations et donné lieu à des actes de rébellion. Depuis la chute du système féodal, ces dispositions rigoureuses ont été adoucies généralement.

Pour faire connaître le caractère de ces lois, nous choisirons, comme exemple, celle qui est en vigueur en France. S.

Code forestier français. On donne ce nom à la loi du 31 juillet 1827, et elle le mérite, puisque dans ses 225 articles divisés en 15 titres, elle règle toutes les parties de notre administration forestière, et qu'au lieu de renvoyer, pour les cas qu'elle n'aurait pas prévus, aux lois, ordonnances et règlements antérieurs, elle les déclare, par son titre 14, formellement abrogés; de sorte que tous les faits relatifs aux bois et forêts intervenus depuis sa promulgation sont exclusivement régis par elle. Le code forestier n'est donc pas exposé au reproche, malheureusement trop fondé, qu'on adresse tous les jours à des monuments importants de notre législation administrative, celui de se terminer par une disposition qui accuse ses auteurs d'impuissance ou de lassitude, puisqu'elle confirme le pouvoir de tous les articles des lois précédentes qui ne sont pas contraires à la loi nouvelle.

Il ne faut pas croire cependant que ceux qui s'occupent du contentieux forestier puissent se passer désormais de recourir aux anciennes règles pour résoudre les difficultés qui surviennent; car c'est habituellement sur des droits *d'usage* ou *d'affectation* que s'élèvent des différends entre les particuliers ou les communes d'une part, et le gouvernement de l'autre. Or, les droits allégués reposent sur des titres anciens et sont soumis à la législation en vigueur à l'époque où ils ont pris naissance. Mais sauf ces questions transitoires, l'ordonnance de 1669 (en ce qui touche au régime forestier) et toutes les lois intermédiaires de 1789 à 1827 n'ont plus qu'un intérêt historique.

Le code forestier est une loi de prévoyance et de conservation. Il a pour but, d'abord de mettre la propriété forestière du royaume à l'abri des dilapidations qui ont longtemps menacé de l'anéantir, et ensuite d'assurer à la puissance publique, sur les bois et plantations des particuliers, certains droits dont l'abandon immédiat aurait pu compromettre l'intérêt général. Aussi le code divise le sol planté d'arbres en deux catégories dont l'une comprend, pour les soumettre au régime forestier, les bois que l'état, la couronne, les apanagistes, les communes et les établissements publics possèdent, soit en entier, soit par indivis avec des particuliers, tandis que la seconde renferme tous les autres bois, c'est-à-dire tous ceux qui appartiennent entièrement aux simples citoyens.

Le régime forestier établi par le code de 1827 consiste en une série de règles qui ont pour but d'empêcher l'usurpation du sol boisé par les riverains, et d'assurer la perpétuité de ses produits en le soumettant à un aménagement régulier fixé pour chacune de ses portions par une ordonnance du roi. Aussi prohibe-t-il les coupes extraordinaires qui ne seraient pas formellement prescrites par une ordonnance spéciale insérée au Bulletin des Lois. En déterminant les formalités d'adjudication, le code cherche à déjouer les coalitions des acquéreurs, à prévenir leurs fraudes, ainsi que la collusion des agents forestiers. En fixant la police des exploitations, il les empêche de devenir dommageables aux arbres qui n'en font pas partie et à la reproduction de ceux dont on n'a vendu que la coupe. En prescrivant les conditions auxquelles les droits d'usage et d'affectation peuvent continuer d'être exercés par les populations ou les individus qui en sont investis, il met obstacle aux dévastations dont

ces droits étaient depuis trop longtemps le prétexte. En donnant à l'état la faculté de faire désigner contradictoirement avec les intéressés une portion de sol boisé dite *cantonnement*, dans laquelle l'exercice du droit d'usage ou d'affectation est circonscrit, il affranchit le reste des forêts nationales de ces ruineuses servitudes. Enfin, tout en respectant en elles le droit acquis, il interdit sagement pour l'avenir toute concession de ce genre. En effet, si, dans les siècles passés, il était plus avantageux que nuisible de permettre aux habitants des campagnes de s'approvisionner pour leur chauffage ou leurs constructions dans des forêts dont l'étendue et les produits excédaient de beaucoup les besoins d'une population encore restreinte; si plus tard, pour donner l'essor à une industrie manufacturière dans l'enfance, il fut d'une bonne administration d'accorder aux particuliers qui y hasardaient leur fortune la faculté de se fournir de combustible dans les bois de l'état, ces *usages* et ces *affectations* ne sont plus en harmonie avec l'état actuel de l'économie publique, et les dommages que leur renouvellement causerait à la France n'auraient plus les mêmes compensations qu'autrefois.

Mais si l'intérêt général repousse des servitudes de ce genre, il en prescrit d'autres, au contraire, au détriment des particuliers, pour la conservation de la richesse publique. C'est ainsi que, pour prévenir le pillage des forêts de l'état, le code forestier interdit d'établir, sauf l'aveu du gouvernement, certaines usines où l'on travaille le bois, et d'autres où l'on en consomme comme combustible, à une distance moindre d'un ou deux kilomètres, suivant les cas, de la limite de ces forêts. L'article 153 pousse même la sévérité jusqu'à prescrire la démolition d'une ferme ou d'une simple habitation construite sans autorisation préalable à moins de 500 mètres d'un bois soumis au régime forestier.

La loi de 1827 complète l'ensemble des mesures destinées à assurer la conservation de ces bois, en réglant, tant pour la procédure que pour la pénalité, le mode de répression des délits forestiers.

Quant aux bois des particuliers, moins restrictif du droit de propriété que l'ordonnance de 1661, qui leur imposait de certaines règles d'aménagement, et moins oublieux des intérêts du pays que la loi de 1792 qui leur permettait de détruire leurs bois quand bon leur semblait, le code forestier actuel, en laissant à ceux qui possèdent une portion de sol boisé la faculté d'en jouir comme ils l'entendent, leur défend de la dénaturer sans l'autorisation du gouvernement. C'est pour vingt ans seulement, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1847, que le code maintient cette prohibition de défrichement. Des efforts multipliés ont été tentés, depuis 1830, pour obtenir l'abolition de cette disposition conservatrice; mais jusqu'ici ils ont échoué devant les chambres, qui ont généralement manifesté, dans l'examen de cette question, un esprit de prévoyance et de circonspection d'autant plus louable qu'il n'est pas la vertu dominante de notre époque. Du reste, si le danger du déboisement des plaines a été nié par quelques personnes avec une assurance qu'il est permis de juger téméraire, les avantages du reboisement des montagnes ne sont contestés par qui que ce soit, et il n'y a que des approbateurs pour le dernier article du code forestier, qui exempte de tout impôt, pendant vingt ans, les semis et plantations tentés pour parvenir à ce but aussi désirable que difficile à atteindre.

Tout en associant les particuliers possesseurs de bois aux avantages qu'il assure à l'état, en ce qui touche la réduction des droits d'usage en cantonnements, la répression des délits forestiers, etc., le code forestier imposait à ces propriétaires, outre la prohibition du défrichement, deux autres servitudes dont l'une, qui n'était que temporaire, vient de cesser. C'est le droit *de martelage* de la marine, qui jusqu'au 27 juillet 1837 pouvait marquer et retenir, en les payant après estimation contradictoire, tous les pieds d'arbres qui lui convenaient parmi ceux qu'un propriétaire se disposait à abattre. Ce droit ne s'exerce plus maintenant que dans les bois soumis au régime forestier. L'autre servitude, permanente, mais circonscrite à une localité restreinte, est relative à l'endiguage et au fascinage du

Rhin. L'impétuosité de ce fleuve et les ravages soudains dont il menace dans ses crues rapides la fertile Alsace, qu'il borne et qu'il arrose, ont exigé qu'à défaut de ressources suffisantes dans les bois de l'état, les préfets du Haut et du Bas-Rhin fussent autorisés à se fournir, pour les travaux d'urgence, dans les bois des particuliers, qui ne peuvent en conséquence exploiter sans déclaration préalable.

Une ordonnance du 1er août 1827, divisée en 12 titres et 197 articles, contient les mesures d'exécution nécessitées par la mise en vigueur du code forestier. Elle régularise et complète en même temps le mécanisme administratif créé longtemps avant elle pour la conservation et l'exploitation des bois de l'état, et dont il sera plus particulièrement question à l'article Forêts (droit adm.). O. L. L.

FORESTIÈRES (villes). On appelle ainsi quatre villes allemandes, situées sur le Rhin, dans l'ancien cercle de Souabe, et renfermées jadis dans la Forêt-Noire (*voy.* l'art. ci-après), qui ne s'étend plus jusque-là. Ces villes sont : Lauffenbourg, Rheinfelden, Seckingen, Waldshut. *Lauffenbourg* était la capitale d'un ancien comté et de ce qu'on appelait le haut quartier du Rhin, dont elle convoquait les États et administrait les affaires. Les comtes de Habsbourg l'ont possédée dès le temps des ducs de Souabe de la maison de Hohenstauffen, comme fief de l'abbaye de Seckingen. A l'extinction de la branche de Habsbourg-Lauffenbourg, en 1409, les deux comtés passèrent à titre d'héritage à la maison d'Autriche, quoique dès l'an 1387 le duc Léopold eût acheté tout le comté de Lauffenbourg au comte Jean-le-Jeune de Habsbourg. Le Rhin forme près de cette ville une cataracte remarquable. *Rheinfelden* est une ville autrefois forte sur la rive septentrionale du Rhin; elle formait un comté dont le château, appelé Steinrheinfelden, était construit sur un roc au milieu du fleuve. Il passa, après l'extinction de la tige mâle de ses comtes, aux ducs de Zæhringen, et, après l'extinction de ceux-ci, en 1218, il échut à l'Empire. *Seckingen*, entièrement environné par les eaux du Rhin, était un fief de l'ancienne abbaye de ce nom, dont l'abbesse était décorée, depuis 1307, du titre de princesse du Saint-Empire. Après l'extinction de la branche de Habsbourg-Lauffenbourg, cette ville et son ancien comté passèrent à la maison d'Autriche, qui avait l'avouerie de l'abbaye. *Waldshut*, petite ville sur le Rhin, fut fondée par les comtes de Habsbourg, qui la possédèrent constamment.

On appelle encore *villes forestières* ou *forêtales* quatre villes de Suisse, voisines du lac de Lucerne: ce sont celles de Lucerne, Schwytz, Altorf et Stanz. De là le nom du lac *des quatre villes forestières*. Schwytz, Uri et Unterwalden sont dits les cantons forestiers. A. S-r.

FORESTIERS (arbres) et d'ornement. Les arbres forestiers, en ne comptant, d'après l'acception la plus rigoureuse de ces mots, que ceux qui peuplent nos forêts et nos bois, et même ceux qui forment, dans la grande culture, de simples massifs de plantation, n'appartiennent qu'à un petit nombre d'espèces. Ce sont, pour les terrains humides ou marécageux, quelques *peupliers*, le *frêne*, l'*aune;* pour les terrains de diverses qualités, de nature plus sèche qu'humide, les *chênes*, le *charme*, le *châtaignier*, le *hêtre*, le *bouleau*, l'*orme*, les *pins*, l'*yeuse* et le *liége;* enfin, pour les localités très élevées, le *mélèze* et les *sapins*. A ces espèces se mêlent çà et là, en moindre quantité, quelques autres arbres indigènes, tels que l'*alisier*, l'*érable*, le *micocoulier*, le *houx*, etc., et un très petit nombre d'essences étrangères.

On cultive les arbres forestiers en *taillis* ou en *futaies* (*voy.* ces mots), et quelquefois en *lignes* (*voy.* Routes, Plantations).

On confond presque toujours, comme nous l'avons fait en tête de cet article, les arbres d'ornement avec les arbres forestiers. Ce sont, en effet, considérées sous des rapports différents, les mêmes espèces, plus diverses autres qui ne pourraient croître spontanément dans les bois ou du moins dont la culture ne s'est pas encore étendue au-delà de nos jardins.

L'horticulteur doit considérer les arbres d'ornement sous les points de vue suivants: la propriété qu'ils ont de croître, avec ou sans le secours d'abris, sous

telle ou telle latitude, à telle ou telle exposition, et de prospérer dans tel ou tel terrain; leur élévation qui varie beaucoup selon les localités; leur port tantôt régulier, comme dans le peuplier d'Italie, divers pins et les sapins, tantôt irrégulier, comme dans le chêne, le châtaignier et une foule d'autres arbres; la propriété inhérente à chacun d'eux de conserver ou de perdre annuellement ses feuilles; les formes variées et la disposition de ces dernières sur les tiges; leur couleur pendant les diverses saisons de l'année; les époques de leur apparition et de leur chute; quelquefois la couleur et le nombre des fleurs et des fruits; enfin la rapidité de la croissance et la durée de l'existence moyenne de chaque espèce.

Dans le paysage, les arbres sont isolés, groupés ou massifs; ils forment des *bosquets*, des *bocages*, des *bois;* on les dispose en *palissades*, en *haies*, en *allées couvertes*, en *berceaux*, en *rideaux*. *Voy.* JARDIN PAYSAGER. O. L. T.

FORÊT DE BOHÊME, *v.* BOHÊME.

FORÊT-NOIRE. Entre le grand-duché de Bade et le royaume de Wurtemberg s'étend, du sud au nord, une chaîne de montagnes appelée par les Romains *Martiana Sylva*, et au moyen-âge la *Forêt-Noire* (*Schwarzwald*). Elle a conservé ce dernier nom, quoique en thèse générale son aspect inspire plutôt des idées riantes et gracieuses que la terreur. Pour le voyageur qui arrive de France, ces belles montagnes se présentent comme un mur bleuâtre qui ferme l'horizon du côté de l'orient; plus il s'en approche, plus les formes s'arrondissent; il y chercherait en vain ces pics, ces échancrures profondes, ces créneaux, qui forment la sommité des Alpes, des Pyrénées et des Apennins. La crête de la Forêt-Noire se découpe sur l'horizon en lignes régulièrement onduleuses; rien de hardi, rien de prononcé; point de glaciers, point de neige éternelle; ses points les plus élevés (le *Feldberg*, le *Bœlchen*) ne vont guère au-delà de 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Au soleil de mai et de juin, les dernières flaques blanchâtres disparaissent et font place à une teinte bleue, vaporeuse, qui se répand sur ses rochers, ses bois et ses champs, avec une gracieuse uniformité. Aux pieds même de la chaîne, ce sont des collines et des monticules couverts de vignobles ou de vergers, avant-coureurs des monts; puis arrivent des contreforts plus escarpés qui vont s'appuyer à l'épine dorsale de la chaîne en formant de pittoresques vallées qu'arrosent des ruisseaux limpides ou que sillonnent parfois des torrents; les villes, les bourgades, les hameaux se succèdent aussi longtemps que le sol ne se refuse pas à toute culture. Enfin les vallons plus élevés se rembrunissent de l'ombre des sapins séculaires qui fournissent des bois de construction à la navigation du Rhin, et à la marine atlantique cette forêt de mâts qui se pressent dans les grands ports de l'Europe.

Vous dépassez la crête centrale en jetant un coup d'œil sur quelque lac solitaire et encaissé au haut des plateaux (le Mummelsee), puis vous descendez dans le Wurtemberg. Ici la scène change : ce ne sont point, comme sur le revers occidental, dans le grand-duché de Bade, des paysages riches et fertiles; ici point de vigne, point d'arbres fruitiers, mais une nature plus âpre, un sol plus ingrat, de maigres céréales, des collines peu pittoresques, des vallons plutôt parallèles que perpendiculaires à la grande chaîne: tels sont, à quelques exceptions près, les traits les plus caractéristiques qu'offre le revers oriental de la Forêt-Noire. Il n'est guère possible de déterminer sa largeur d'une manière précise: on peut admettre un terme moyen de 12 à 15 lieues; sa plus grande longueur depuis les quatre villes forestières (*voy.* ce mot, ci-dessus), où s'appuie son extrémité méridionale, jusqu'à Pforzheim, où elle se perd du côté du nord en collines insignifiantes, est d'une quarantaine de lieues. Le même système de monticules persiste du reste, et se prolonge jusqu'aux rives du Neckar près de Heidelberg, mais ce n'est plus la Forêt-Noire proprement dite.

Nous venons de nommer l'une des rivières les plus notables qui prennent leur source dans la grande chaîne. Le Neckar descend d'une vallée voisine de celles où les ruisseaux du Danube (la Brigach et la Brege) trouvent leurs premiers aliments;

mais leur route est bien différente : l'un (le Neckar) va couler au nord, puis à l'ouest, et se perd dans le Rhin, tandis que l'autre, fier et indépendant, quoiqu'il reçoive des tributaires alpestres aussi puissants que lui (l'Inn), promène ses ondes et son nom vers l'orient à travers l'Allemagne, la Hongrie et les territoires riverains du Pont-Euxin. Tous deux, le Neckar et le Danube, partent du côté oriental de la Forêt-Noire; le grand-duché n'est traversé que par de petites rivières, telles que la Murg, la Kintzig, l'Enz, la Treisam, qui grossissent subitement à l'époque des grandes pluies, et conservent jusqu'à leur entrée dans le Rhin leur primitif caractère de torrents capricieux. Les plus belles vallées de la Forêt-Noire suivent le cours de ces torrents : celle *de la Murg*, à peu de distance des eaux thermales de Bade, abonde en sites pittoresques et en truites, en châteaux de plaisance (Neu-Eberstein, Amalienberg) et en cottages, au sein de paisibles vergers. Le bruit des usines de la vallée *de la Kintzig* anime des sites charmants; la Treisam forme, non loin de Fribourg, le célèbre *Hœllenthal* (val d'Enfer), aux sites alpestres et grandioses, consacré de plus par le souvenir de la savante retraite de Moreau.

Sur toute la longueur de la chaîne, l'histoire du moyen-âge et des temps modernes a laissé des traces profondes, et ce n'est pas le moindre charme qui s'attache à ce beau pays. Que d'abbayes! que de châteaux en ruines! que de monuments d'une grandeur déchue! que de pieuses et poétiques légendes qui s'attachent à ces débris et les décorent, autant que le lierre qui s'entrelace autour de leurs murs lézardés! Voici, au-dessus de la vallée de l'Enz et de la Kintzig, le château de Geroldseck, fondé, si la tradition dit vrai, par le propre beau-frère de Charlemagne. Voici, à l'endroit où la Kintzig débouche dans la plaine, le château d'Ortenbourg sur une gracieuse colline; plus loin Schauenbourg, dont le nom se conserve encore dans une famille de guerriers; puis Stauffenbourg, habité autrefois par ce beau chevalier, amant d'une Ondine*. Voilà les deux châteaux de Bade, l'un, en ruine, sur le sommet d'une montagne, transformée en parc et rendue accessible aux carrosses et aux ânes des baigneurs; l'autre, plus moderne, aux pieds de son aîné, au-dessus des oubliettes du tribunal vehmique. Voilà le castel d'Yberg, mal famé dans la bouche du peuple, parce qu'un chevalier impie et rapace y exhuma les os de ses ancêtres pour trouver des trésors. Voilà Sausenbourg et Rœteln, dans le val de la Wiesen, idyllique séjour qu'affectionnait Hebel (*voy.*), le poëte des chansons allémaniques. Voilà Bærenfels, près de Hasel, et ses grottes de stalactites. Chaque monticule porte son château, et les bords du Neckar et du Danube en sont couverts. Beaucoup de ces débris sont soignés avec coquetterie : les habitants connaissent le prix de ces points de vue; ils ne maudissent point la guerre de Trente-Ans, qui presque partout en a chassé les derniers propriétaires, mais ils ne souffriraient point qu'une *bande noire* y portât le marteau.

Des voyageurs assez nombreux sont attirés par la beauté de ces sites, sans compter les eaux minérales et thermales qui attirent chaque été, sur tous les points de la Forêt-Noire, un concours immense de malades et d'oisifs. La renommée de Bade ou Baden (*voy.*) est européenne; d'autres localités, moins prônées parce qu'elles sont moins accessibles et moins riantes, ont peut-être autant et plus de valeur aux yeux des médecins. Sur les deux revers du *Kniebis* (l'un des plateaux les plus élevés de la chaîne), dans les vallons solitaires et sauvages, jaillissent plusieurs sources ferrugineuses, sulfureuses, salines et gazeuses, dont l'efficacité est incontestable (Griesbach, Petersthal, Antogast, Rippoltsau, etc.); aux pieds du *Blauen*, s'étend la gracieuse Badenweiler, déjà connue, ainsi que Bade, du temps des Romains; aux pieds du château de Vindeck, la Hub; dans les montagnes de Wurtemberg se cachent d'autres sources (le Wildbad), bien connues en Souabe et dignes de l'être partout, mais qui attendent encore des routes praticables et

(*) *Voir* Schreiber, *Sagenkreis aus dem Schwarzwald*, et *Le chevalier de Stauffenberg*, poëme allemand du moyen-âge, édité par M. Engelhardt, Strasbourg, 1824, in-8°; enfin l'*Ondine*, de Lamotte-Fouqué, etc., etc.

quelques médecins en renom pour jouir d'une célébrité européenne.

Nous avons parcouru la Forêt-Noire presque à vol d'oiseau, nous arrêtant à peine aux points les plus saillants. Cet article sommaire se transformerait en relation de voyage si nous voulions entrer dans les cabanes de ces naïfs industriels qui fabriquent les grossières pendules en bois, précieuse ressource des modestes ménages des fermiers et des artisans; nous ne pourrons suivre que des yeux ces hardis flotteurs qui descendent les torrents et les rivières avec leurs radeaux mal joints. Il nous faut renoncer à l'étude d'une végétation qui touche par un bout au jardinage le plus raffiné, par l'autre à la nature alpine; le marteau du minéralogiste, qui nous procurerait une ample récolte d'échantillons sur ces masses de grès ou de granit, s'échappe aussi de nos mains. La Forêt-Noire, malgré son nom de mauvais augure, est une des localités les plus brillantes de l'Allemagne et peut-être de l'Europe. L. S.

FORÊTS (économie rurale). Selon la plupart des agronomes, les arbres réunis en masse contribuent surtout à la fécondité du sol en produisant de vastes abris à travers lesquels les vents les plus impétueux perdent de leur violence, les plus absorbants et les plus chauds de leur qualité siccative, les plus froids enfin de leur âpreté. Ils entretiennent ainsi une température égale; ils attirent les nuages, les condensent, les disposent à se résoudre en pluies, et ajoutent par conséquent à la quantité d'eau qui tombe à la surface du sol; enfin ils retiennent la fraîcheur dans la couche labourable en présentant un obstacle à l'évaporation. A la vérité ces allégations sont contestées en partie par les physiciens, mais il reste du moins démontré que, tandis que sur des penchants dénudés de végétation les eaux pluviales s'écoulent en torrents et se perdent en peu d'instants dans les fleuves et dans la mer, sur des montagnes boisées, au contraire, là où le sol plus ou moins profond n'a pu être entraîné, elles séjournent et pénètrent dans le sous-sol où elles alimentent les sources. Lors donc que les pluies ne seraient pas plus fréquentes en des régions boisées que dans d'autres, leurs effets y seraient plus durables. Quant aux abris produits par les forêts, si leur influence s'étend parfois de la manière la plus marquée et la plus favorable à des contrées entières, ils ne sont pas partout aussi avantageux qu'on s'est plu à le dire, et les agriculteurs, par plus d'un motif, ont lieu généralement de redouter, bien plus que de rechercher, le voisinage immédiat des grandes plantations ligneuses.

Quoi qu'il en soit, la question ne dût-elle se rattacher qu'à la production des bois de chauffage et surtout de construction, les nations auraient intérêt à conserver sur leur sol une étendue suffisante de forêts convenablement aménagées. Deux moyens peuvent y conduire : les obstacles apportés à la destruction, les encouragements accordés à la création. Après avoir longtemps employé le premier, qui doit être sans doute conservé partiellement dans nos codes, on commence à incliner vers le second.

On trouvera dans l'article suivant l'historique des mesures administratives prises sous ce double point de vue; notre tâche se borne à envisager la *sylvéculture* dans ses rapports avec l'économie rurale en général et à en rappeler les meilleures pratiques, ainsi que les principes généraux de la science forestière.

De nos jours, le défrichement des terrains boisés, dès qu'ils dépassent une certaine étendue, ne peut être entrepris qu'à la faveur d'une autorisation spéciale. Malheureusement les intérêts privés, à ne les considérer que sous le point de vue agricole, ne semblent pas toujours en cela d'accord avec ceux de l'état. Dans beaucoup de lieux, la valeur locative des terres arables est plus considérable que celle des bois : là on désire naturellement détruire ces derniers, et l'on peut craindre que, s'il en était ainsi sur un grand nombre de points, et si, sur tous ces points, on permettait de défricher, la prédiction de Colbert « que la France périrait par le défaut de bois » ne vînt à se réaliser. Toutefois, ainsi que l'a très bien dit M. Mathieu de Dombasle, une pareille crainte serait peu fondée, puisque dès que la diminution du bois passerait certaines limites, sa valeur vénale s'élèverait, de sorte que : « Si un

« libre cours était laissé à l'industrie pri-
« vée, le sol des bois les plus propres à
« la culture serait successivement défri-
« ché jusqu'à ce que les prix aient atteint
« un niveau naturel avec celui des autres
« productions de la terre; mais les défri-
« chements ne passeraient pas ce terme,
« ou ils seraient remplacés par des plan-
« tations équivalentes, puisqu'il y aurait
« alors autant de profit à se livrer à la
« culture des bois qu'à celle de diverses
« autres productions de la terre. » Tout au plus serait-il à redouter, dans le cas où les prohibitions du défrichement qui maintiennent artificiellement le prix des bois au-dessus du taux naturel viendraient à cesser tout à coup, que le bois de chauffage ne devînt momentanément fort rare, et que, déjà tributaires de l'étranger pour une partie de nos bois d'œuvre et de construction, nous ne le devinssions de plus en plus; inconvénients dont on ne peut se dissimuler la gravité, mais qui n'auront pas lieu si l'administration, juge des cas où l'autorisation de défricher doit ou ne doit pas être accordée, use avec sagesse du pouvoir dont la loi l'investit. Alors on verra se continuer le mouvement qui tend à transformer en cultures herbacées la plupart des bonnes terres maintenant plantées en arbres dans les plaines; les pentes des montagnes seront invariablement soustraites aux défrichements qui deviendraient en pareille position aussi dommageables aux propriétaires qu'à la nation, et les terres jusqu'ici infécondes qui commencent de toutes parts à se couvrir de pins, auxquels pourront succéder des essences feuillues, rétabliront, et au-delà peut-être, l'équilibre qui existe maintenant entre les forêts et les autres produits du sol.

On voit que les forêts peuvent être divisées en *naturelles*, celles dont la création n'a point été l'ouvrage de l'homme, et en *artificielles*, celles qui ont été semées ou plantées par lui. Les unes sont généralement abandonnées sans culture, les autres sont au contraire cultivées, non-seulement lorsqu'il s'agit de leur formation, mais plus tard, quand il est nécessaire de favoriser leur développement, de les entretenir en bon état ou de les regarnir.

Les forêts artificielles peuvent être semées ou plantées. L'un et l'autre de ces modes, selon les circonstances, présente ses avantages ou ses inconvénients: les semis coûtent moins que les plantations; ils donnent, pour de certains arbres, des résultats plus sûrs et des produits plus beaux lorsqu'ils lèvent bien; mais d'un autre côté, leur succès est parfois incertain ou très incomplet, par suite des intempéries atmosphériques ou de l'atteinte des animaux, et l'on peut obtenir au moyen de plantations bien faites une jouissance plus prompte.

Les semis d'essences forestières se font d'ordinaire à la charrue; ils n'exigent le plus souvent aucun soin pendant leurs premières années. Quelquefois cependant on a recommandé de les sarcler; mais cette opération, qui ne serait utile que sur des terrains tellement salis par de grandes herbes que l'on aurait à craindre de voir les jeunes arbres étouffés, deviendrait habituellement plus nuisible qu'avantageuse, en privant le plant d'un ombrage salutaire.

Les plantations se trouvent au contraire fort bien des binages (*voy.*) qu'on leur donne grossièrement à la houe pendant les premières années; binages qui sont d'autant plus faciles que les arbres ont été disposés plus régulièrement en lignes.

A mesure que les arbres se développent et s'épaississent à la surface du sol, il importe d'en diminuer le nombre par des *éclaircies*, de manière que l'air et surtout la lumière continuent de circuler dans la plantation. Il est des essences qui végètent plus volontiers que d'autres en masses serrées, qui semblent même avoir besoin d'être pressées sur les côtés pour s'élever mieux et plus rapidement: celles-là, telles que le chêne, le hêtre, ne veulent pas être trop éclaircies. Il en est d'autres, comme le bouleau, l'aune, etc., qui doivent l'être plutôt et plus soigneusement. La pratique des éclaircies varie donc selon la nature particulière des arbres (*voy. arbres* FORESTIERS); elle varie aussi par suite de la qualité du sol; car les mêmes espèces acquièrent des dimensions différentes en raison du degré de fertilité du fonds. Enfin elle varie en-

core d'après la valeur commerciale des produits qu'on peut obtenir à telle ou telle période de la croissance des végétaux.

A une certaine époque de leur développement, aux éclaircies, qui continuent d'être faites périodiquement dans le but d'enlever les pieds qui, déjà étouffés par des voisins plus vigoureux, leur disputent encore, à peu près en pure perte, une partie de la nourriture contenue dans le sol, se joignent les *élaguages*, dont on ne comprend pas assez généralement la haute importance. Les élaguages ont pour but, dans les taillis, de favoriser la croissance des tiges dont on veut obtenir ultérieurement des baliveaux (*voy.*) ou des brins de choix. Dans les futaies (*voy.*), dans les plantations en lignes, où chaque arbre croît jusqu'à un certain point isolé, ils contribuent à empêcher que quelques-unes des branches secondaires ou gourmandes ne se développent en concurrence avec la tige principale, au grand détriment de la valeur du tronc; ils détruisent les rameaux dépérissants ou mal placés, dont la nourriture profite ainsi aux autres branches; ils donnent enfin à l'arbre entier une forme agréable. A leur aide, on peut obtenir des bois courbes d'une grande valeur, particulièrement dans le voisinage des ports de mer, partout où il existe des constructions maritimes.

Les autres soins d'entretien, particulièrement applicables aux taillis (*voy.*), consistent en des nettoiements qui ont pour effet la suppression des arbrisseaux épineux ou autres, et même des cépées d'espèces inférieures, qui nuiraient au développement des bonnes essences. Cette excellente opération, maintenant assez usitée, dans le voisinage surtout des lieux où les menus bois ont de la valeur, se pratique une seule fois, entre la sixième et la dixième année de leur pousse, sur des taillis qui doivent occuper le sol de 20 à 25 ans. Cependant des forestiers habiles opèrent les nettoiements plus tôt, et les combinent parfois à plusieurs reprises avec l'élaguage d'un certain nombre de jets ou de brins de chaque cépée.

Aménager une forêt, c'est déterminer à quel âge, dans quel ordre et d'après quel mode on l'exploitera. Les principales conditions de l'aménagement sont donc comprises au mot Coupe; mais le mot Aménagement a aussi été traité à part.

Le repeuplement des bois a lieu de diverses manières. Tantôt, en opérant successivement plusieurs coupes d'éclaircies et en ménageant des porte-graines, on favorise les semis naturels : c'est la méthode la plus généralement adoptée en Allemagne pour le repeuplement des massifs de haute futaie; tantôt, pour éviter les inconvénients d'une exploitation opérée ainsi à plusieurs reprises et les chances diverses d'un semis de cette sorte, on préfère une coupe pleine, qui met d'une seule fois le sol complètement à nu, et l'emploi des semis artificiels ou des plantations, qui nécessitent, il est vrai, une mise de fonds plus considérable, mais qui présentent d'ailleurs le grand avantage de permettre le choix d'une nouvelle essence, et d'obtenir en se conformant, s'il y a lieu, à la grande loi des assolements (*voy.*), des bois d'une croissance à la fois plus belle et plus uniforme. *Voy.* Arbres, Forestiers (*arbres*), Futaie, Taillis, Coupe, etc. O. L. T.

Autrefois considérables partout, les forêts en Europe sont presque partout réduites maintenant à une plus faible étendue. Cependant il en reste de très importantes : en France, celles des Ardennes, de Villers-Cotterets (Aisne), de Compiègne (Oise), de Fontainebleau (Seine-et-Marne), d'Orléans (Loiret), du Jura, des Landes, des Cévennes, du Morvant (Nièvre), des Pyrénées; en Allemagne, celles de Thuringe, du Harz, de Bohême, de la Forêt-Noire, de l'Alp, etc., etc. (*voy.* ces mots). Les forêts couvrent encore une partie de la Hongrie, de la Pologne, où la plus grande est celle de Bialowiec (*voy.*); elles couvrent des étendues immenses en Russie, où il faut citer celle de Volkhonskii (*voy.*), et dans les royaumes scandinaves. Les forêts abondent aussi dans les montagnes de l'Albanie, du Tyrol, de la Suisse, du Highland écossais, où Walter Scott nous a guidés à travers leurs épaisseurs et d'une clairière à l'autre, tandis qu'avec F. Cooper nous avons, les premiers, porté le marteau dans les forêts vierges de l'Amérique du Nord, sur les traces des pionniers

qui y formaient leurs premiers établissements.

Une forêt de petites dimensions reçoit le nom de *bois*; on dit : le bois de Boulogne (*voy.*), de Meudon, mais on ne dit pas le bois de Boudy, le bois de Fontainebleau. Lorsqu'un bois n'occupe qu'une faible étendue de terrain, on l'appelle un *boeage* (*voy.*). Une contrée *boisee* se présente à l'œil d'une manière plus pittoresque que les plaines ou les montagnes nues; mais un paysage peut être boisé sans renfermer ni bois ni forêts.

Quant au produit des forêts, nous en avons traité aux mots BOIS, CHAUFFAGE, COMBUSTIBLE, CHARBON, CHASSE, etc., et nous le ferons connaître encore dans d'autres articles, tels que GOUDRON, GOMME, POTASSE, etc.

Les forêts, autrefois la demeure de différentes espèces de bêtes féroces, ne sont plus habitées, en quelques endroits, que par les ours, les loups, et de plus par l'élan, l'urus ou bison. Elles ne sont plus infestées par des brigands et par des bohémiens qui pouvaient, sans injure, recevoir cette même qualification; elles sont, au contraire, assez généralement sûres aujourd'hui et ne recèlent que par exceptions des Cartouche, des Schinderhannes et des Szubrii (*voy.* ces mots), conscrits réfractaires ou criminels poursuivis par la justice. Il n'est pas jusqu'aux sauvages, auxquels leur séjour dans les forêts avait fait donner par les Anglais le nom de *bushmans*, hommes des bois, qui ne les désertent et ne changent leur manière de vivre traditionnelle. S.

FORÊTS (droit adm., histoire). On peut dire que les forêts précèdent les peuples et que les déserts les suivent. Les pays où la population est encore faible et clair-semée, et que la fécondité de leur sol appelle à en nourrir plus tard une nombreuse, sont en général couverts de bois immenses, produits spontanés de la nature. Les contrées qui, comme le midi de l'Europe et les parties de l'Asie qui s'en rapprochent, furent habitées autrefois par des nations puissantes qui n'ont laissé après elles que la solitude et des ruines, présentent toutes des traces de dénudation du sol qu'il est impossible de méconnaitre. Car si, dans les plaines et dans les climats humides, la végétation ligneuse peut reprendre, après la disparition des hommes, le terrain que ceux-ci lui avaient fait perdre, dans les climats secs et dans les pays accidentés, comme sont ceux dont on a parlé, la destruction des arbres une fois accomplie est un fait irrémédiable : la couche végétale entrainée par les météores laisse à découvert la charpente rocailleuse des montagnes; et lors même qu'avec des dépenses énormes on parviendrait à recréer un sol sur les sommets et sur les pentes, il est probable qu'on échouerait dans le projet de les reboiser; car il paraît certain que la destruction des arbres change les conditions hygrométriques d'un pays à tel point qu'une sécheresse incompatible avec le développement et le maintien d'une végétation naissante y succède à l'humidité qui était habituelle avant l'anéantissement des grandes forêts.

On comprend aisément, d'après cela, qu'aux différentes époques de la vie des nations les forêts sont envisagées par elles sous un jour bien différent. Pour les peuples neufs ou nouvellement établis dans un pays jusque-là inhabité, les forêts ne sont que la partie encore inconquise et inoccupée, que le travail de l'homme n'a pu forcer à concourir à sa nourriture et à ses jouissances; les bois sont dédaignés; on trouve une contrée d'autant plus belle que la culture leur a enlevé plus d'espace : les détruire est une œuvre méritoire; on s'y encourage, et la législation va jusqu'à prescrire cette tâche. Il en était ainsi en France sous le règne de Louis-le-Debonnaire; il en est encore de même dans la plus grande partie des États-Unis d'Amérique, tandis que vers leur littoral, premier asile de l'émigration européenne au XVI[e] siècle, la disette de combustible a rendu depuis longtemps déjà les replantations indispensables, et l'adoption d'aménagements reguliers non moins nécessaire. C'est là qu'en seraient aussi les nations vieillies du midi de l'Europe si la nature de leur climat et la configuration de leur sol ne leur interdisaient pas, sur un trop grand nombre de points, un reboisement devenu impraticable, au grand dommage des populations. Victimes de

l'imprévoyance et des désordres des siècles passés, elles voient une grande partie de leur territoire condamnée à une stérilité irrémédiable, et le reste privé d'abris, ainsi que du secours bienfaisant des eaux.

Établir entre le sol cultivé et le sol boisé un équilibre fondé à la fois sur les besoins de la nation et sur les circonstances physiques de la contrée, maintenir cet équilibre par une lutte persévérante contre les causes incessantes de destruction qui menacent les forêts dans les pays civilisés, tel est le problème que doit résoudre une bonne administration forestière, et la solution en est d'autant plus aisée que la nature même des bois n'admet pas une très grande division dans ce genre de propriété, et que presque partout les gouvernements, ou des corporations puissantes, ou un petit nombre de riches particuliers, ont entre les mains la masse de la richesse forestière du pays.

En France, les premiers monuments de la législation relative aux forêts témoignent de l'intérêt qu'on mettait à les détruire; et si parfois on y remarque quelques dispositions conservatrices, c'est en faveur du gibier, et non pas des bois qui le protégent, qu'elles sont conçues. Sous Charlemagne, les lois forestières eurent ce double caractère; elles prescrivaient les défrichements. *Stirpare faciant judices*, disent-elles, *ubi fuerit locus ad stirpandum*. Son successeur défendit de planter des bois. En Angleterre, sous Édouard Ier, on commandait la *déforestation* du pays, ainsi que s'exprime le latin barbare du siècle. Dans ces temps-là, le soin des forêts était un accessoire de la chasse et du pâturage; et si, après la conquête normande, l'Angleterre vit détruire une multitude de villages pour établir une vaste forêt, ce ne fut pas pour lui donner un combustible qu'elle n'était pas forcée de chercher, comme elle le fut quelques siècles plus tard, dans les entrailles de la terre, mais pour assurer à ses nouveaux maîtres une chasse plus abondante et plus étendue.

Ce n'est que vers le commencement du XIVe siècle qu'on trouve, en France, dans quelques ordonnances sur les forêts une intention conservatrice nettement exprimée. Sous Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long, on défendit de faire paître les bestiaux dans les bois, et on ordonna de vendre toujours aux enchères les coupes à effectuer. La dénomination de grand-maître existait déjà sous Philippe-le-Hardi ou Philippe-le-Bel, à la fin du siècle précédent; mais cent ans plus tard ou environ, sous le règne de Charles V, si remarquable par les améliorations administratives, parut une ordonnance de 1376 qui posa les bases d'une véritable organisation forestière. Près d'un siècle et demi la sépare des ordonnances de 1515 et 1518, rendues par François Ier, qui la reproduisent en grande partie, mais avec des additions remarquables. Des cautionnements sont exigés des sergents ou officiers des eaux et forêts, à la fois juges et administrateurs; on en réduit le nombre. Un système d'aménagement commence à poindre et sa surveillance est confiée de plus près à la chambre des comptes; le principe de la réserve des baliveaux sur taillis est établi; les droits d'usage, de pâturage, de panage dans les forêts domaniales sont soumis à des règles nouvelles, afin d'en restreindre les abus; une pénalité plus spéciale frappe les délits forestiers; des mesures sont prises pour prévenir les coalitions des marchands dans le but d'obtenir les coupes à vil prix. Remarquons encore que les dispositions prescrites à l'égard des bois du domaine royal en ce qui touche les amendes, les bestiaux, les adjudications, sont déclarées applicables aux bois des seigneurs, des prélats et autres personnes, si elles le demandent. Charlemagne se contentait de défendre son bien : François Ier offre aux particuliers de réglementer le leur, et les admoneste même de le bien gérer dans l'intérêt public; en 1537, il réprime par un autre édit les dilapidations des gens d'église, qui font des coupes anticipées sur les bois dont ils n'ont que la jouissance. Bientôt nous allons voir Louis XIV défendre aux propriétaires eux-mêmes d'user de leurs bois comme bon leur semble, et les contraindre à n'en jouir que comme possesseurs passagers d'un bien dont l'état serait le véritable maître.

Les *Tables de marbre*, antiques tribunaux des eaux et forêts, remontaient à

ce qu'on croit, à l'époque du premier grand-maître, et maintenaient à côté des parlements leur juridiction spéciale, incertaine et contestée à plusieurs égards. Dans le XVIe siècle, on augmenta le nombre des juges, on leur soumit les affaires relatives, non plus seulement aux bois du roi, mais à ceux des gens de main-morte, des seigneurs, des communautés d'habitants et des bourgeois: c'est ce qu'on appela la *juridiction extraordinaire;* on voulut même, sous Henri II et sous Henri III, les constituer d'une manière plus forte et plus indépendante à côté des parlements; mais ceux-ci résistèrent, et on recula.

Sous Charles IX, des édits de 1561 et 1563 mirent les bois du clergé et des communes sous la surveillance responsable des officiers des maîtrises royales, en prescrivirent la délimitation et l'arpentage, ordonnèrent qu'un tiers fût mis en réserve pour croître en futaie, forcèrent l'ordre de Malte lui-même à plier sous une loi qu'il avait jusqu'alors déclinée, et défendirent aux simples particuliers de couper leurs taillis avant dix ans d'âge. Ainsi l'origine de la statistique forestière remonte en France à ce règne. Mais il ne faut pas croire que les lois de ce temps-là fussent appliquées avec l'exactitude et l'universalité qu'on observe de nos jours. En vain Henri IV, en 1594, étendit à tout le royaume les juridictions forestières et lutta contre les abus des *usages;* les châtelains et les gouverneurs pillaient les forêts comme les pauvres, et les créations d'offices dans les eaux et forêts avec lesquelles on battait monnaie sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV, augmentaient encore le désordre. En payant leurs charges, les nouveaux fonctionnaires achetaient des immunités et des priviléges, et ne s'inquiétaient guère du service public.

Il est curieux d'observer comment on procédait alors pour remédier aux dilapidations. A défaut d'une surveillance permanente et efficace, qui ne saurait exister qu'avec une administration fortement constituée, on procédait de temps à autre à ce qu'on appelait une *réformation générale;* et le pouvoir royal, sortant tout à coup de sa léthargie, sévissait avec une sévérité soudaine contre les abus du moment, faisait rentrer dans le domaine les portions de bois usurpées, faisait rendre gorge aux seigneurs qui avaient fait des coupes dans les forêts domaniales et mis l'argent dans leur poche, frappait d'amende et de confiscation de leur charge les officiers des maîtrises convaincus ou soupçonnés de prévarication ou de négligence. Mais après ces coups de tonnerre et la frayeur vive, mais peu durable, qu'ils occasionnaient, les choses reprenaient tout doucement leur cours et le désordre renaissait.

Colbert vit ces maux, et l'inefficacité de sa réformation générale de 1661 inspira sans doute à ce génie absolu et centralisateur l'ordonnance d'août 1669, dont on a donné un aperçu à l'article Eaux et Forêts. Elle fut jusqu'à la révolution de 1789 le code de la matière; mais malgré l'habileté de la conception, le despotisme de sa police et sa pénalité sévère, ce code n'empêcha pas les usurpations et les destructions de continuer, quoique d'une manière moins rapide. Le sol boisé ne cessa pas de se restreindre : la forêt d'Orléans avait perdu en 1721 un quart de la superficie qu'on lui avait reconnue en 1671; les magnifiques forêts qui couvraient encore les Pyrénées au XVIe siècle étaient réduites au tiers de leur étendue primitive, quand la révolution vint porter un coup terrible aux ressources forestières qui restaient à la France.

Quelque grands qu'aient été les ravages de cette époque, ils ne l'ont pas été cependant autant qu'on le suppose; et si la législation n'était pas venue en aide aux désordres populaires, on n'aurait pas eu à gémir pendant 25 ans sur une pénurie de bois que les mesures réparatrices prises depuis longues années déjà n'ont pu qu'atténuer. Une proclamation de l'Assemblée nationale du 3 novembre 1789 contre les pillages est cependant le premier de ses actes relatifs aux forêts; mais bientôt, avec l'odieux cortége des droits féodaux et la dureté despotique de l'ordonnance de 1669, disparurent, entraînées par le même orage, toutes les sages garanties que cette loi célèbre et les arrêts du Conseil qui l'avaient maintenue et complétée avaient

données à la conservation d'une des branches les plus importantes de la fortune publique. L'aménagement des bois de la couronne à 100, 150 et 200 ans, celui des bois ecclésiastiques à 25 ans, avec obligation de conserver des quarts en réserve, la prohibition pour les particuliers de couper avant 10 ans, les 25 et 16 baliveaux par arpent forestier (équivalant au demi-hectare) prescrits pour les deux dernières natures de bois, l'interdiction absolue et générale du pacage dans les bois *en défend*, c'est-à-dire assez jeunes pour souffrir de la dent du bétail, tout cela fit place, en fait, à une suspension complète de toute police forestière dont on comprend aisément la conséquence, et, en droit, aux lois du 25 décembre 1790 et 29 septembre 1791, qui firent disparaître tout l'ancien édifice, tant judiciaire qu'administratif, de l'organisation forestière, pour lui substituer une gestion plus simple et plus rationnelle sans doute, mais provisoire par la volonté de l'Assemblée, et fragile, impuissante, par la force des choses, comme toutes les institutions de l'époque. Du reste, les particuliers reprirent par la seconde de ces lois le droit absolu de gaspiller et d'anéantir leurs bois; et si celle du 25 juillet 1790 exemptait les forêts de la vente des biens nationaux, les besoins de la révolution entraînèrent à aliéner successivement les bois qui avaient moins de 100, puis de 150, puis de 300 arpents; et comme les acquéreurs, dans la crainte d'une contre-révolution, rasaient indistinctement les jeunes futaies et les vieilles, il en résulta un gaspillage énorme des ressources de l'avenir. Plusieurs économistes ont cherché à déterminer l'étendue du préjudice qu'éprouva alors la fortune nationale; mais comme leurs bases paraissent incertaines et que les passions politiques apportent souvent dans leur calcul un élément qui inspire de la défiance, leurs résultats ne sauraient être admis sans vérification.

Toujours est-il que, lorsque le Directoire et ensuite le Consulat cherchèrent à rétablir l'ordre dans cette partie du service public, ils eurent de grands obstacles à vaincre et de grands désastres à réparer. On ne donnera pas ici la fastidieuse énumération de toutes les mesures législatives par lesquelles on chercha à revenir vers l'ordonnance de 1669 et à fonder une régie forestière efficace. Un conseil collectif d'administrateurs, gérant à Paris, sous la surveillance du ministre des finances, toutes les forêts nationales, surveillées plus directement par des conservateurs, des inspecteurs et des sous-inspecteurs, telle fut l'organisation dans son essence depuis 1789 jusqu'à 1830. A diverses reprises, un chef unique fut placé au-dessus des administrateurs, avec le titre de directeur général; les circonscriptions forestières furent plusieurs fois modifiées; mais le seul changement profond qu'on essaya et dont l'expérience démontra les vices que le raisonnement aurait dû indiquer d'avance, ce fut la fusion de l'administration forestière avec celle des domaines, qui eut lieu par mesure d'économie après la seconde Restauration. Deux gestions aussi disparates, confiées aux mêmes mains, ne donnèrent que des résultats qui firent promptement revenir à l'ancienne division.

Dans son état actuel, l'administration des *forêts* (et non plus des *eaux et forêts*, comme on l'appela longtemps encore après la Révolution) est l'une des grandes régies financières réunies dans l'hôtel et sous l'autorité du ministre. Elle a pour chef un *directeur général* qui travaille avec le ministre, et pour conseil trois administrateurs qui sont en outre spécialement chargés, l'un du personnel et de la comptabilité, un autre du matériel, et le dernier du contentieux. Le territoire français, y compris la Corse, est divisé en 32 circonscriptions forestières qui ont chacune un *conservateur* dont les fonctions répondent à celles des anciens grands-maîtres, sauf le caractère de juges dont les conservateurs sont entièrement dépourvus. Comme les bois de l'état sont inégalement répartis en France, et qu'étendus dans le nord et dans l'est, ils sont peu importants dans l'ouest et le midi (sauf la Corse), tantôt une conservation ne comprend qu'un seul département, tantôt elle en renferme plusieurs. Chaque conservateur correspond directement avec l'administration; il a sous lui un nombre plus ou moins grand

d'*inspecteurs* et de *sous-inspecteurs*. Au-dessous de ceux-ci sont des *gardes généraux* qui sont montés, puis des *arpenteurs*, des *gardes à cheval*, et enfin des *gardes à pied*. Le titre d'*agent forestier* appartient à ces fonctionnaires, depuis le conservateur jusqu'au garde général inclusivement; au-dessous, ce ne sont que de simples *préposés*. Les uns comme les autres prêtent serment devant le tribunal du lieu de leur résidence avant d'entrer en fonctions. Vingt-cinq ans d'âge sont nécessaires pour remplir un emploi forestier quelconque, et cet emploi est incompatible avec toute autre fonction administrative ou judiciaire. Une école royale forestière établie à Nancy depuis le 1er janvier 1825 est destinée à fournir de nouveaux sujets à l'administration, et à propager dans ses rangs les bonnes méthodes de culture et d'aménagement qui ont élevé au rang de science l'industrie forestière. C'est à l'Allemagne, si riche en savants ouvrages et en hommes habiles dans cette partie de l'économie rurale*, que cette utile institution a été empruntée. Vingt-quatre élèves de l'âge de 19 à 22 ans, admis au concours, sont susceptibles, si après deux années d'étude ils satisfont aux examens de sortie, d'être placés avec le grade de garde général dans l'administration forestière; des dispenses d'âge peuvent leur être accordées à cet effet.

Les fonctions des agents forestiers des divers grades ont également pour objet, et dans l'ordre hiérarchique, la surveillance et l'accroissement des ressources forestières. Les tournées et la poursuite devant les tribunaux des délits et usurpations de toute espèce qu'elles font découvrir, la direction ou l'exécution des travaux de toute nature qu'exige l'amélioration des bois, l'étude et la proposition des meilleurs modes d'aménagement (*voy.*) pour les *triages* ou portions de forêts dont la *possibilité* ou les ressources n'ont pas encore été déterminées; l'*assiette* et l'*arpentage* ou la fixation rigoureuse de la nature des produits et de la superficie compris dans les coupes qui doivent être exploitées l'année suivante; le *balivage* et le *martelage*, ou le choix et la désignation des 50 baliveaux par hectare qui, dans les cas ordinaires, doivent être réservés sur chaque coupe de taillis aménagée à 25 ans au moins; la rédaction des procès-verbaux de ces diverses opérations, celle du cahier spécial des charges de chaque adjudication et des affiches qui doivent l'annoncer; la délivrance des *permis d'exploiter* sans lesquels les adjudicataires ne peuvent commencer leurs travaux; le soin de veiller à la stricte exécution des conditions que leur marché impose à ces derniers; enfin les *réarpentages* et *récolements*, qui ont pour but de constater en quel état ils rendent les coupes qu'ils ont exploitées et vidées, tels sont les principaux devoirs auxquels les agents forestiers ont à satisfaire. C'est encore sur leurs avis et propositions que l'administration des forêts accorde ou refuse, sous l'approbation du ministre des finances, les permis de défrichements sollicités par des particuliers, qu'elle convient de l'établissement d'un cantonnement avec des usagers ou des ayants droit à une *affectation* (*voy. code* FORESTIER), qu'elle prescrit les mesures relatives à la police du *panage*, de la *glandée*, etc.

La superficie des forêts soumises au régime forestier n'est plus aussi considérable qu'avant la première Restauration. On se souvient que les bois confisqués et non vendus furent remis aux émigrés en vertu de la loi du 5 décembre 1814. Comme les forêts sont de leur nature un excellent moyen de crédit, soit comme

(*) Il faut nommer principalement Hartig, fondateur des instituts forestiers de Hundingen et de Dillenbourg, et Bechstein dont l'académie forestière à Waltershausen a été transférée à Dreissigacker (Saxe-Meiningen) et à qui l'on doit un ouvrage approfondi sous ce titre : *Forst und Jagdwissenschaft, nach allen ihren Theilen*, Erfurt, 1824, 8 vol. in-8°. Parmi les auteurs forestiers les plus récents nous citerons MM. Witzleben, H. Cotta, de Wedekind, Hundeshagen et Laurop. Ce dernier a terminé l'ouvrage de Bechstein (*voy.*), et M. Behlen a publié depuis un Manuel sous ce titre : *Lehrbuch der Forst und Jagdthiergeschichte*, Leipz., 1826, in-8°. Un autre Manuel très recommandable est celui de M. H. Cotta, *Grundriss der Forstwissenschaft*, Dresde et Leipz., 1832, in-8°. On doit à M. Hundeshagen une *Encyclopédie forestière*, 3e édit., Tubing. 1838; M. de Wedekind, indépendamment de plusieurs ouvrages étendus, est l'auteur du bon article *Forstwesen* dans le *Staats-Lexikon* de MM. de Rotteck et Welcker. J. H. S.

fonds, soit comme superficie, on affecta à la caisse d'amortissement, par la loi du 25 mars 1817, le produit des coupes des bois de l'état, avec faculté au profit de la caisse d'aliéner en certains cas le fonds même des forêts, mais seulement avec l'autorisation d'une loi, ce qui n'eut pas lieu à la vérité. Mais à la suite de la révolution de juillet, une portion du revenu forestier s'élevant à 4 millions, et qui avait été exceptée, en 1817, de la jouissance de la caisse d'amortissement pour être assignée à des établissements ecclésiastiques, fut affectée par la loi du 25 mars 1831 au paiement de la dette flottante, avec faculté d'aliénation; il en a été usé pour une portion.

La partie boisée du territoire français, d'après un état officiel publié par l'administration des forêts, s'élevait au mois de mars 1837 à 8,521,100 hectares ou à un peu plus du sixième de sa totalité, nombre qui est de beaucoup supérieur à celui des années précédentes, tel que la même administration l'avait fait connaître. Cette masse est décomposée de la manière suivante (les bois de l'état et ceux de la couronne étant réunis sous la rubrique des bois domaniaux) :

hect.	
1,098,784	bois domaniaux.
1,803,206	— des communes et établissements publics.
5,619,110	— des particuliers.
8,521,100	

On remarquera que les particuliers auxquels, d'après les chiffres de 1827, un peu plus de la moitié seulement du sol forestier aurait appartenu, en possèdent d'après ceux-ci près des deux tiers, différence que les aliénations de bois de l'état ordonnées dans l'intervalle ne suffisent pas à expliquer.

La proportion des forêts est généralement très forte dans les états du nord de l'Europe, et leur administration excellente dans la plupart des pays de l'Allemagne. En Angleterre, les bois utiles, et soumis à un aménagement qui les rend propres aux besoins des constructions et de la marine, sont presque tous entre les mains de l'état et administrés par le bureau des domaines et forêts. Le bois n'étant plus usité comme combustible dans un pays où les taillis existants seraient bien éloignés de pouvoir suffire à la consommation, la totalité des bois domaniaux de la Grande-Bretagne est aménagée en futaies; 16 à 18,000 hectares seulement sont actuellement existants; mais il y a un plan pour les porter à 40 mille, avec lesquels on suppose que la nation posséderait toutes les ressources pour sa marine, au moyen d'une coupe annuelle de 400 hectares dans ses forêts aménagées à cent ans. Dans le cas où, par la suite, le Canada viendrait à se séparer violemment de la métropole, celle-ci pourrait se suffire à elle-même en persévérant dans la marche qu'elle a commencé à suivre. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le revenu actuel des bois domaniaux du royaume-uni, qui ne s'élève d'ailleurs qu'à environ un million de francs, soit absorbé par des travaux de culture, de clôture, d'achat de terrains dans le but d'améliorer et d'étendre la superficie des dix-huit forêts que le domaine possède actuellement, ou d'en créer de nouvelles. *Voy.* Eaux et Forêts et *code* Forestier O. L. L.

FORÊTS SOUS-MARINES, Forêts et Tourbières souterraines. Sous ces dénominations on comprend des dépôts de végétaux dont les uns, situés sur les bords de la mer, paraissent s'y être enfoncés à une époque qui doit être assez reculée, et dont les autres, couverts par des alluvions, sont aujourd'hui à une distance plus ou moins grande de la mer. Tous sont ordinairement accompagnés de tourbe : de là vient qu'on les a désignés aussi sous les noms de *tourbières sous-marines*, *tourbières souterraines*.

Ces dépôts occupent dans plusieurs localités le rivage de la mer; ils y sont enfouis dans le sable à un niveau aujourd'hui inférieur aux plus basses marées : ce qui est dû, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, non à l'abaissement du niveau de l'Océan, mais à l'affaissement qu'a éprouvé le terrain spongieux sur lequel la tourbe s'est déposée. On en connaît plusieurs sur les côtes de l'Irlande et sur celles de la Grande-Bretagne. Dans la forêt sous-marine de Carrick-Fergus, sur les côtes orientales de l'Irlande, on a trouvé des

noisettes parfaitement conservées, dont le bois est ligneux, et dont l'amande très blanche a acquis une grande dureté.

Il existe une forêt sous-marine semblable à Plougean, sur la côte de Morlaix, dans le département du Finistère. Elle est située sous une plage de sable qui se termine par des côtes élevées et granitiques. La mer la recouvre à toutes les marées. Dans les marées basses, qui la laissent en partie à découvert, on distingue plusieurs dépôts. Le premier est composé de feuilles parmi lesquelles se trouvent des débris d'insectes, tels que des élytres d'*helops* et de carabes; la partie supérieure de cette couche est couverte d'arbres entiers renversés pêle-mêle. La seconde couche est composée de sables et d'argile grise renfermant une grande quantité de tiges de plantes aquatiques; ce sol se prolonge fort avant dans la mer et a été reconnu sur une étendue d'environ 7 lieues. On a retiré de cette forêt sous-marine des branches de bouleaux, de bois d'if, parfaitement reconnaissables; des graines de ce dernier arbre, des noisettes dont l'amande était réduite en poussière, des graines du *polygonum lapothifolium*, et des portions bien caractérisées de l'espèce de champignons appelés *hypoxylon globulare*, le *sphæria byssiseda*, de M. de Candolle. M. Virlet, ingénieur des mines, a reconnu parmi les détritus de ces amas de végétaux des mousses, des racines de fougères, des joncs, des asparaginées, des feuilles d'orme, de chêne, de saule, de pin et de bouleau. On y a trouvé aussi, dit-on, la moitié d'une noix de cocotier.

Une autre forêt sous-marine qui offre plusieurs points de ressemblance avec la précédente, existe dans la baie de *Frith of Tay* en Écosse. Elle repose sur une argile grise renfermant du mica et du quartz et traversée de racines changées en tourbe. On y reconnaît des troncs de gros chênes, arbres aujourd'hui fort rares en Écosse.

Quelquefois on trouve dans ces amas de végétaux, outre ceux que nous venons de nommer, des cônes de pins et des bois percés par des mollusques de lithodomes, comme dans la baie de Cardigan (Galles).

En général, les forêts sous-marines se composent d'un amas de couches d'argile, de galets et de gravier, quelquefois avec des lignites ou bois fossiles altérés, tantôt compactes, d'autres fois friables, mêlés de sulfure de fer enseveli sous un énorme lit de tourbe.

Ces débris de végétaux recèlent souvent, surtout dans la Grande-Bretagne et en Irlande, des restes d'animaux, tels que des coquilles terrestres ou lacustres, et des ossements de mammifères, principalement de l'ordre des ruminants, tels que le grand élan d'Irlande (*cervus giganteus*), le daim fauve (*cervus dama*), et le daim rouge (*cervus elaphus*).

Dans la plupart des forêts sous-marines et souterraines, les arbres sont couchés, ordinairement tout entiers, comme on le remarque dans celles de la grande vallée de la Somme, et dans celles des vallées de Cauche et d'Authie, qui en sont voisines. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, dans beaucoup de localités, les arbres sont couchés dans le même sens et dans la direction du sud-ouest, comme si une cause physique et brusque avait provoqué leur destruction.

Il est très difficile d'assigner une date approximative à la formation de ces enfouissements de végétaux, parce qu'il peut y avoir des forêts sous-marines qui ne remontent pas au-delà des temps historiques; mais celles qui renferment des plantes qui ne croissent plus dans le pays où ces forêts et ces tourbières sont situées, celles qui renferment des animaux qui ne vivent plus dans les mêmes contrées, nous paraissent devoir être classées parmi les derniers événements géologiques qui ont laissé tant de traces à la surface du globe, et qui ont formé les dépôts que l'on a nommés clysmiens ou diluviens. J. H-T.

FOREZ. Le Forez ou Forest (*Foresium* ou *Pagus forensis*), habité anciennement par les *Segusiani*, dont le chef-lieu était *Forum Segusianorum*, aujourd'hui Feurs, forme maintenant le département de la Loire (*voy.*) et se distingue par le mouvement industriel qui anime ce petit pays. Il avait une étendue de 21 lieues de longueur sur 11 de largeur, et pour limites au nord le Charolais et le Beaujolais; au sud le Velay et le Vivarais, à l'est le Lyonnais, et à l'ouest l'Auvergne.

l se divisait en haut et bas Forez; dans le haut, était Montbrison (*Mons Brisonis*), autrefois capitale de tout le pays; dans le bas, Roanne (*Rodumna*) sur la Loire. Les premiers comtes du Forez possédaient également le Lyonnais et le Beaujolais. Lyon fut d'abord leur résidence. On a prétendu faire remonter l'origine de ces seigneurs à l'an 532, époque où fut détruit le royaume des Bourguignons, dont le Forez avait fait partie. Quoi qu'il en soit, le Forez, tantôt réuni à Lyon, tantôt formant un héritage séparé, fut gouverné par des comtes héréditaires qui portèrent la plupart le nom d'Artaud ou celui de Guigues. Trois races de princes se succédèrent: la dernière fut celle de Bourbon, à laquelle le Forez échut par le mariage de Louis II, duc de Bourbon, avec Anne, dauphine d'Auvergne et seule héritière du comté. En 1530, après la défection du connétable de Bourbon, il fut réuni au royaume; mais il devint alors le théâtre de scènes sanglantes pendant les dissensions religieuses. *Voy.* AUVERGNE. A. S-R.

FORFAIT. On nomme *forfait* ou *marché à forfait* la convention par laquelle l'une des parties s'oblige envers l'autre à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain. Ces sortes de marchés ont le plus ordinairement pour objet des entreprises de constructions. En général, l'expression de forfait indique que les parties ont entendu renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à raison des éventualités de leurs conventions. On appelle *forfait de communauté* la clause d'un contrat de mariage par laquelle il est stipulé que l'un des époux ne pourra prétendre qu'à une certaine somme pour tout droit de communauté. Dans ce cas, l'autre époux est tenu de payer la somme convenue, que la communauté se trouve bonne ou mauvaise, suffisante ou non pour acquitter cette somme. La *vente à forfait* est celle qui est faite sans garantie de la part du vendeur. E. R.

Dans le langage ordinaire et dans celui de la poésie, *forfait* est synonyme de *crime* (*voy.*), ou renforce même encore le sens de ce mot. Cependant, d'après son étymologie, *forfaire*, verbe dont *forfait* est dérivé, veut dire simplement manquer à quelque devoir, commettre un délit. C'est ainsi qu'on se sert encore de l'expression *forfaire à l'honneur*. On a donc exagéré le blâme exprimé par ce mot et on lui a donné un caractère odieux qu'il n'avait pas dans l'origine.

Son étymologie est expliquée dans l'article suivant; mais nous dirons que le mot *forfait*, appliqué à un marché, a quelquefois été dérivé de *prix fort fait*, tandis qu'il devait plutôt exprimer une garantie contre ce qu'on reconnaîtrait *mal fait*, à perte ou sans avantage. S.

FORFAITURE (du latin *facere*, faire, et de la particule barbare *for*, *fur* ou *far*, qui, dans ses composés, marque souvent le vice de l'action). Les jurisconsultes nomment *forfaiture* la prévarication commise par un officier public dans l'exercice de ses fonctions et à la suite de laquelle il encourt la peine de la destitution. Le Code pénal, art. 166, définit ce crime d'une manière plus large, en disant: « Tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions est une forfaiture. » L'art. suivant porte que « Toute forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves est punie de la dégradation civique. » Le premier résultat de toute condamnation de cette nature doit être la privation de fonctions, lors même qu'elles sont inamovibles. La grande garantie de l'inamovibilité du pouvoir judiciaire deviendrait, en effet, un malheur souvent irréparable si ceux qui en sont revêtus pouvaient impunément commettre des crimes dans l'exercice de leur imposant ministère. C'est pour obvier à cet inconvénient que la loi du 24 août 1790 (tit. II., art. 8) porte qu'un juge ne peut être destitué que pour forfaiture dûment jugée par juges compétents. L'ancienne législation française admettait aussi la destitution pour forfaiture.

Les art. 484 et suivants du Code d'instruction criminelle déterminent de quelle manière il est procédé contre les juges poursuivis pour forfaiture.

Le crime de forfaiture peut être commis soit par un tribunal entier, soit par l'un de ses membres individuellement. La loi du 24 août 1790 dit, par exemple,

qu'un tribunal se rend coupable de forfaiture lorsqu'il empêche ou suspend l'exécution d'une loi, soit par des arrêts ou jugements de défense, soit de toute autre manière.

Le Code pénal, art. 127 et suivants, déclare coupables de forfaiture les juges, les procureurs généraux ou du roi, ou leurs substituts, les officiers de police, qui s'immiscent dans l'exercice du pouvoir législatif, soit par des règlements contenant des dispositions législatives, soit en arrêtant ou en suspendant l'exécution d'une ou de plusieurs lois, soit en délibérant sur le point de savoir si les lois seront publiées ou exécutées; si encore ils s'immiscent dans les matières attribuées aux autorités administratives, etc. : dans ces divers cas, il y a peine de la dégradation civique. Il est bien entendu qu'il faut qu'il y ait une atteinte manifestement portée avec une entière connaissance de cause pour que la peine soit appliquée et que la forfaiture soit reconnue; il ne pourrait en être ainsi, s'il s'agissait d'une simple erreur de droit, et dans ce dernier cas, la Cour de cassation procède d'après les dispositions de la loi du 27 ventôse an VIII, que nous avons citées au mot EXCÈS DE POUVOIR.

Nous ajouterons en terminant que le crime de forfaiture est très rare en France: on n'en trouve aucun exemple dans les *Comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle*, dont la publication annuelle remonte à 1825, et nous n'en connaissons pas un seul cas compromettant des membres des corps judiciaires. A. T-R.

FORFICULE, genre d'insectes de l'ordre des orthoptères. Il se reconnaît aux caractères suivants: antennes filiformes, plus courtes que le corps, composées de 11 à 30 articles; deux ailes repliées et cachées sous des élytres très courtes; tête large, un peu aplatie, unie au corcelet par un col mince; yeux arrondis, peu saillants, dont la surface n'est point lisse comme chez les coléoptères; mandibules cornées, courtes; mâchoires cornées, arquées et minces; abdomen très long, tronqué, terminé par deux pièces mobiles, cornées, plus ou moins longues, dentées et en forme de pinces, plus développées et quelquefois particulièrement conformées chez les mâles.

Nous devons à Frisch et à de Geer quelques observations curieuses sur les habitudes et le mode de reproduction de ces insectes. Le mâle s'approche à reculons de la femelle, explore avec ses pinces l'endroit par où il doit s'unir à elle, et y parvient au moyen d'un organe qui sort de la jonction du pénultième anneau de son corps. Le mâle et la femelle restent dans cette position durant des journées entières. La femelle pond ses œufs et en prend un soin tout particulier; si on les disperse, elle les saisit l'un après l'autre en les soulevant avec ses mandibules, les transporte dans son nid, et se tient dessus, comme les gallinacés sur les leurs, pendant le temps que doit durer l'incubation. Elle dépose ces œufs dans les lieux humides et obscurs; ils sont assez gros, blancs, lisses, et éclosent dans le courant du mois de mai. La femelle ne se sépare des larves qu'après qu'elles peuvent subvenir complétement à leurs besoins.

Ces insectes se rencontrent dans la terre, dans les lieux humides, sous les pierres, sous l'écorce des arbres pourris, dans les feuilles repliées. Ils se nourrissent de fruits, et par préférence de ceux qui sont parvenus à une parfaite maturité. On en compte de douze à quinze espèces, dont une porte le nom d'*auriculaire* ou *perce-oreille*, à laquelle le préjugé donne la faculté de s'introduire par l'oreille dans le cerveau. Il suffit des connaissances anatomiques les plus superficielles pour disculper ces insectes très inoffensifs, qui ne s'attaquent qu'à nos fleurs et à nos fruits. L. D. C.

FORGES, nom que l'on donne aux usines consacrées aux travaux du fer, et qui réunissent les fourneaux, les marteaux et l'affinerie; alors on fait précéder ce mot de l'adjectif *grosses*. Les *petites* forges sont celles où l'on façonne à bras d'hommes les différentes pièces de fer ou d'acier dont on fait usage dans le commerce.

La connaissance du travail du fer au marteau a dû précéder toute application des procédés ingénieux et maintenant si communs de mouler dans le sable et d'y

couler le métal dans un état liquide; dans l'enfance de l'art du *forgeron*, on ne connaissait pas toutes les préparations qu'on donne à présent au métal dans les hauts fourneaux, pas même celle qui coule en saumon de fonte. On croit que le minerai de fer, qui se trouvait de la qualité la plus riche, était mis dans un lit creux de bois charbonné ou de fraisil, de telle manière que le vent ou un grossier soufflet activât le feu et déterminât la fusion du minerai à force de combustible, pour produire le plus de chaleur possible. Les morceaux de métal, ramassés à la fin de l'opération, étaient placés de nouveau dans le même lit ou dans un fourneau et refondus, le fondeur agitant de temps à autre la masse avec son bâton, mouvement qui, dans les molécules fusibles, opérait le dégagement du gaz acide carbonique. Quand il ne pouvait plus remuer la masse qu'il sentait devenir pâteuse et compacte, il la faisait rouler du feu sur un bloc de pierre, et là, tandis qu'elle était encore chaude, soit avec des pierres ou d'autres morceaux de fer, il la battait, ce qui en faisait sortir les particules qui empêchaient sa cohésion. En la chauffant de nouveau, car on ne pouvait plus la refondre, et en la battant encore, la masse gagnait en qualité, jusqu'à ce qu'elle devînt, par la répétition du même travail, un fer parfaitement malléable : telles furent sans doute les premières forges. *Voy.* FONDERIE.

Elles étaient connues très anciennement. Dans la Genèse (IV, 22), Thubalcaïn est déjà nommé maître dans l'art de travailler le fer, et l'on parle en plusieurs endroits de la Bible de fournaises en fer (*Deuteron.*, IV, 20, etc.). Les Phéniciens avaient des forges en Crète et en Thrace, et du temps de Strabon, 50 ans avant J.-C., les mines d'Eubée étaient déjà épuisées. On trouve encore sur des bas-reliefs des monuments les plus antiques de l'Égypte, recueillis par MM. Cailliaud et Rossellini, des forges et tout leur attirail, tel que pinces, soufflets, etc. D'après l'opinion de quelques interprètes, Prométhée possédait des forges en Scythie, et c'est ce feu-là qu'il aurait dérobé au ciel. Vulcain, auquel les anciens attribuent l'art de travailler le fer, avait ses usines dans l'île de Lemnos, où les Cyclopes, pour éviter d'être brûlés par les battitures, se couvraient, assure-t-on, la figure d'un masque en cuir, au milieu duquel était une seule ouverture. Ce furent, assure-t-on encore, les Titans qui apportèrent en Grèce l'art de forger le fer. Les Athéniens possédaient des forges dans l'île d'Eubée. Glaucus de Chio, 430 ans avant J.-C., découvrit l'art de souder le fer. Quatre ou cinq siècles avant notre ère, les mines de l'île d'Elbe étaient exploitées. Les Chalybes, peuples de l'Arménie ou du Pont, fondèrent en Espagne une colonie sur les bords d'un fleuve auquel ils donnèrent leur nom; ils y établirent des forges, et la réputation de leur produit fit donner par les Grecs et les Romains à leur acier l'épithète de *chalybs*. Il est probable que le voisinage de l'Espagne fut pour le midi de la France une occasion de s'instruire dans l'art du forgeron, et c'est sans doute à cette contrée que nous devons les premiers éléments des *forges catalanes*. Nous voyons dans une charte de Roger-Bernard, comte de Foix, de 1273, que bien avant le XII[e] siècle les forges de Ranicé étaient en activité et les mines exploitées par les habitants de la vallée de Vic-Dessos (Ariège).

Les forges, avons-nous dit, se composent de fourneaux, de marteaux, de laminoirs et de diverses machines servant à l'affinage, au martelage. Nous renvoyons le lecteur à chacun des noms de ces divers appareils et engins, pour ne nous occuper ici que des grosses forges en général.

Les usines furent d'abord alimentées par du bois; mais comme elles se multiplièrent à l'infini et absorbèrent une très grande quantité de combustible, on se vit bientôt obligé, vu la pénurie du bois, de chercher un autre aliment à ces brasiers pour ainsi dire éternels. Les Hollandais, les premiers, firent l'application des produits de leurs immenses tourbières au travail des forges, et en 1658 Chambré décrivit la manière de s'en servir. Cependant dès 1619, lord Dudley, en Angleterre, avait employé le charbon de terre et établi des forges au coke dans les usines de Worchester; mais les guerres civiles arrêtèrent l'élan qu'il avait communiqué à l'industrie, et jusqu'en 1740 il ne se fit aucune innovation. Au contraire, à cette époque la réduction du minerai avait encore lieu au

charbon de bois, et le procédé de Dudley semblait oublié. De cette année jusqu'en 1787, l'emploi du charbon de terre augmenta de jour en jour, et lorsque le laminoir (*voy.*) fut introduit dans les forges par Cort et Parnell, il n'existait plus que 24 fourneaux au bois, et les 35 autres avaient été remplacés par 53 fourneaux à la houille. En France, l'état des forges n'avait pas une aussi grande étendue. En 1787, on ne fabriquait pas plus de 27,333,900 kilogr. de fer, et l'on tirait de l'étranger 411,286 quintaux de ce métal et 22,827 quintaux d'acier. Tandis qu'en Angleterre la houille chauffait toutes les usines, en France la production de la fonte avait lieu au charbon de bois et n'excédait pas 100 millions de kilogr.; on tenta d'introduire le procédé de Dudley importé par David Hartley en 1786, mais cette innovation fit peu de progrès, et même en 1819 les forges du Creuzot seules travaillaient à la houille. La routine la plus aveugle continuait à diriger les travaux métallurgiques; tout indiquait dans les forges françaises l'enfance de l'art : c'étaient encore les fourneaux du xe siècle; les affineries, en 1819, étaient celles qu'Agricola avait décrites en 1556, et les forges catalanes, encore existantes, rappelaient exactement celles qui avaient été introduites en Italie quatre ou cinq siècles avant l'ère chrétienne. Quelques noms se font jour cependant dans ces longues ténèbres : Aubertot, Ramus, Dufaud, Vallatien, brillent au milieu de l'obscurité; mais la vieille routine conserve son empire, car la plupart des usines étaient dirigées alors par des mains ignorantes. Mais à la fin la science pénétra dans les forges; la théorie fut admise dans ces établissements dont elle avait été bannie pendant si longtemps. Les préjugés tombèrent, la chimie éclaira la pratique. C'est en 1820 que se fit le grand mouvement dans l'industrie des forges. Une forge complète d'affinage à l'anglaise s'établit en 1821 à Charenton près Paris. Les forges des Ardennes embrassèrent la réforme; les Anglais vinrent fonder près de Nantes, à la Basse-Indre, un *Tron-Mell*, et l'usine de Fourchambault s'éleva près de Nevers. Dans le même temps, beaucoup de forges adoptaient les perfectionnements nouveaux, et en 1823 six nouvelles forges s'établirent, et quatre établissements délaissés depuis longtemps se transformèrent en forges nouvelles. Le mouvement ascensionnel dans cette industrie prit encore plus d'extension pendant les années 1824 et 1825, et l'on vit s'établir les cylindres et les fours *à puddler* à côté des feux français et des marteaux. En 1822, on fabriquait 80 millions de kilogrammes de fer au charbon de bois, et en 1826 on étirait 140 millions de fer en barres; la production de la fonte, en 1822, était de 161,500,000 kil., et quoique, en 1828, elle fût de 173,900,000 kilogr., elle n'avait pas suivi l'accroissement rapide de la production du fer; il fallut en demander à l'étranger 11,500,000 kilogr., et comme la pénurie de la matière première se faisait sentir, on livra au commerce du fer tout ce qui n'était pas utile dans les ports et les arsenaux de l'état. Sur les 140 millions de kilogr. produits en 1826, 44 millions provenaient du travail à l'anglaise et 96 millions furent le produit de l'affinage au charbon de bois. L'importation des fers, malgré les droits établis à l'entrée des fers étrangers, était en 1827 de 12 millions de kilogr., et en 1836 s'éleva à 27,382,717 kilogr., représentant, suivant la déclaration, un capital de 6,475,698 francs.

La France consomme annuellement, indépendamment de la matière employée dans la construction des chemins de fer, environ 152 millions de kilogr. de fer. Il y a eu en 1836 exportation pour la Prusse de minerai de fer 681,500 kilogr.; pour divers pays, on a exporté 421,227 kilogr. de fonte brute, 443,877 kilogr. de fer en barres, et 9,011 kilogr. de fer carburé et d'acier.

En 1833, on comptait en France 1,187 forges, sur lesquelles il existait 3,262 machines hydrauliques représentant une force de 20,737 chevaux, et 58 machines à vapeur équivalant à 2,036 chevaux; ces forges occupaient dans l'enceinte même des établissements 22,830 ouvriers, et avaient 6,365 feux en activité, et 1,497 en non-activité; total : 7,862 feux ou ateliers, qui ont consommé 4,958,700 quintaux métriques de charbon de bois,

valant 30,553,310 fr., 1,784,991 quintaux métr. de houille, valant 3,958,015 fr., et 923,838 quintaux métr. de coke, valant 2,168,342 fr.; on a brûlé de plus une quantité de bois représentant une valeur de 127,563 fr.

Les usines où l'on fabrique le fer et l'acier en barres réunissent les martinets et les laminoirs, et sont ordinairement placées à proximité des mines qui fournissent la matière première. On profite des courants d'eau pour servir de moteur aux machines; et le besoin forcé de ce mobile a fait souvent établir les usines loin du minerai, et par là on a vu augmenter considérablement le prix de revient par les frais de transport. Aujourd'hui la vapeur est venue en aide à nos maîtres de forges, et presque toutes les nouvelles forges se trouvent établies sur le terrain même de la mine ou à proximité. La moindre force du moteur doit être calculée sur la force de 80 chevaux. Les grosses forges comprennent les machines soufflantes, les marteaux et les cylindres; l'aire du foyer doit être élevée de 31 à 39 centimètres au-dessus du sol, à $1^{m}.88$ de longueur et 94 centimètres de largeur. Le foyer lui-même est placé sous une cheminée qui est soutenue par des piliers; le massif, dont la surface supérieure couverte par des plaques de fonte forme l'aire ou sole, est pourvu d'une ouverture ménagée dans un des coins, et dans laquelle on construit le creuset; le reste ne sert que pour la manœuvre, pour l'emplacement de la fonte et du charbon. Une partie de la face antérieure du massif n'est fermée que par une des taques qui composent le creuset. Les fondations doivent être assez solides pour pouvoir supporter la cheminée; celle-ci ne s'élève pas directement au-dessus du creuset, mais elle est placée dans le coin formé par le grand côté du derrière de l'aire et par celui de la tuyère, afin que les étincelles soient arrêtées sous le manteau. Les machines soufflantes à cylindre et à piston inventées par l'anglais Smeaton sont construites avec un degré de puissance assez grand pour pouvoir servir à plusieurs feux; mais alors chacun a son porte-vent et sa cape d'air (*voy.* SOUFFLET).

Les grosses forges sont construites selon diverses méthodes plus ou moins avancées : ce sont la méthode *catalane*, qui compte en France 109 foyers; la méthode *comtoise*, qui a 928 foyers; la méthode *nivernaise*, qui en a 63, plus 31 foyers de mazerie au charbon; la méthode *wallonne*, avec 91 foyers, plus 4 chaufferies et 5 fours *à puddler;* la méthode *champenoise*, avec 127 fours à puddler, dont 3 marchent au bois ou à la tourbe, et de plus avec 109 chaufferies dont 2 marchent au charbon de bois, 73 à la houille, et 34 au moyen de fours à réverbères (*voy.* p. 206); enfin, la méthode *anglaise*, avec 25 fineries*, au coke, plus 111 fours à puddler et 44 chaufferies montées à four à réverbères. Il existe en France, en outre, pour la fabrication de l'acier, 46 affineries à un foyer, 53 à deux foyers, et 27 mazeries à deux foyers. *Voy.* FER, T. X, p. 653.

Par la *méthode catalane*, simple, prompte, très économique sous le rapport de l'établissement, et fort en usage en Espagne, dans les Pyrénées, comme aussi par la méthode *corse*, le minerai est directement converti en fer malléable et en acier dans des bas fourneaux, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de le convertir en fonte (*voy.*), produit intermédiaire qui résulte dans les autres usines de l'emploi exclusif des hauts fourneaux. Mais la méthode généralement suivie maintenant en tous pays consiste à charger, dans des *hauts fourneaux* (*voy.* FOURNEAU), les minerais convenablement préparés avec le combustible et souvent avec de la *castine* (on appelle ainsi le fondant nécessaire pour faciliter la vitrification des matières étrangères mélangées avec le minerai). L'opération de la fonte dans les hauts fourneaux n'est jamais interrompue que pour exécuter les réparations ou par suite d'accident. Sa durée est ce qu'on appelle *fondage*. Les fondages durent donc plus ou moins longtemps, selon la résistance des matériaux employés à la construction des fourneaux. En France, la durée moyenne n'est guère que de 8 à 9 mois; elle est souvent moindre, mais il

(*) On verra plus loin que les *fineries* sont les bas foyers où se pratique le *maséage*, affinage préliminaire au coke que subissent les fontes. S.

arrive aussi que des fondages durent de 15 à 18 mois et plus. En Angleterre, il y en a qui durent plusieurs années, et l'on cite divers fourneaux qui ont marché pendant 12, 15, et même 20 années, sans interruption. On coule ordinairement la gueuse (*v.* Fer) toutes les 12 heures, mais il arrive quelquefois que l'on est forcé de le faire plus souvent; cela dépend de l'activité du fourneau et de la nature du minerai. La quantité de vent qu'il faut lancer pour l'entretien et l'activité de la combustion varie selon les dimensions du fourneau et la nature du combustible. Le coke et le charbon de terre exigent une très grande quantité de vent; celle-ci dépasse quelquefois 3,000 pieds cubes par minute : aussi les personnes qui visitent pour la première fois une usine de très grande dimension ne peuvent voir sans étonnement mêlé d'un certain effroi les machines puissantes qui lancent par de petites ouvertures, et toujours avec un sifflement considérable, une si grande quantité d'air. Avec le bois, la proportion du vent à donner est beaucoup moindre : elle ne dépasse pas 1,500 pieds cubes; dans beaucoup d'usines les moteurs sont trop faibles, et le vent refoulé ne dépasse pas 500 pieds cubes par minute. Mais la consommation exagérée du combustible dans les forges à la catalane, et l'imperfection de la méthode employée, tant pour préparer le minerai que pour le combustible, rendent fort minimes les résultats de leurs travaux. Ainsi en 1834, en France, sur 109 foyers, 99 ont marché conduits par environ 600 ouvriers; ils ont consommé :

	quint. métr.		fr.
Minerai	329,447,	val.	1,132,361
Charbon de bois	333,009	—	1,998,465
Et avec cette énorme valeur de			3,130,826

ils ont produit :

	quint. métr.		fr.
Fer	103,535	val.	4,744,568
Acier naturel. .	2,675	—	135,201

d'où il est résulté la quantité fort minime de 106,210 quintaux de métal d'une valeur de 4,879,769 fr., au prix moyen de 45 fr. 94 c. le quintal; ce qui n'offre qu'une somme de 1,748,943 fr. en valeur nouvellement créée.

La *méthode comtoise* consiste à chauffer la fonte brute au charbon de bois et à étirer les massiaux* au marteau, en les réchauffant dans le même foyer pendant la première partie de l'opération. Sur les 928 foyers que nous avons cités plus haut, 741 ont été en activité pendant l'année 1834, et ont occupé 4,100 ouvriers; ils ont consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte.	1,160,201,	val.	22,092,938
Riblons **. . .	7,515	—	125,359
Total. . . .			22,218,297
Charbon de bois	1,520,327,	val.	9,101,693
			31,319,990

On a obtenu 823,488 quintaux métriques, valant 40,069,956 fr., au prix moyen de 48 fr. 65 c. le quintal métr. On a donc obtenu une valeur nouvelle de 17,851,659 fr., et l'on en a ajouté une de 8,749,966 fr. à celle de la fonte employée.

La *méthode nivernaise* et celle *à la Bergamasque* ressemblent à la précédente; seulement on réchauffe dans un four à chaufferie construit en four à réverbère les massiaux pour les étirer. Sur les 31 foyers de mazerie, 26 ont marché; et sur les 50 foyers d'affinerie bergamasque, un seul a été allumé; ces forges ont employé 150 ouvriers et ont consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte	6,245,	valant	110,714
Riblons	4,525	—	66,181
Charbon de bois	25,921	—	136,161
			313,056

Les produits obtenus par les deux opé-

(*) On appelle *massiaux* des portions de fonte brute converties en masses de fer, dans un seul foyer et au charbon de bois. La conversion de la fonte en massiaux se fait par le *mazéage* d'abord et ensuite par l'*affinage proprement dit*. Ces deux opérations successives sont pratiquées dans deux foyers différents, par la méthode nivernaise, et dans le même foyer pour la méthode bergamasque. On réchauffe ensuite les massiaux dans le foyer d'affinerie, pour les étirer au marteau.

Le *puddlage* et le *corroyage*, opérations qui viennent ensuite, seront expliqués dans l'article. S.

(**) On appelle *riblons* la ferraille qu'on emploie en assez grande quantité dans diverses méthodes d'affinage de la fonte et dans la conversion directe de la fonte en acier. S.

rations successives du mazéage et de l'étirage dans deux foyers différents se sont élevés à : fer, 8,614 quintaux métriques, valant 401,253 fr., au prix moyen de 46 fr. 58 c. le quintal métrique, et il en est résulté que la fonte employée a acquis une valeur nouvelle de 224,358 fr.

La *méthode wallonne* est la même que l'ancienne méthode du Berri, et elle consiste à fondre les massiaux dans un foyer d'affinerie, comme dans la méthode comtoise; et comme dans la méthode nivernaise, on réchauffe les massiaux dans un four de chaufferie. Sur les 91 foyers d'affinerie, 82 ont marché, et sur les 50 fours de chaufferie, 47 ont été en activité; ils ont occupé environ 650 ouvriers et consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte	116,772,	valant	1,940,747
Riblons	603	—	16,200
			1,956,947
Charbon de bois	134,121,	valant	841,968
Houille.	2,304	—	11.310
			2,810,225

qui ont produit 77,787 quint. métr. valant 3,677,086 fr., au prix moyen de 47 fr. 27 c. le quintal; d'où il est résulté une valeur nouvelle de 1,720,139 fr. ajoutée à celle de la fonte consommée.

La *méthode champenoise* pure consiste, comme dans la plupart des usines de la Haute-Marne, à puddler à la houille la fonte obtenue au charbon de bois, et à étirer les massiaux au marteau en les réchauffant dans un bas foyer à la houille; ces forges, qui avaient 127 fours à puddler, n'en ont eu que 102 d'alimentés, ainsi que 62 foyers de chaufferie sur 75, et 19 fours à réverbères de chaufferie sur 24. Ces usines on consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte.	460,585,	valant	7,118,998
Houille	484,043	—	2,042,954
Charbon de bois	1,360	—	6,800
			9,168,752

Le résultat de leur fabrication a été de 348,545 quintaux métriques de fer, valant 12,670,772 fr., au prix moyen de 36 fr. 35 c., ce qui représente une valeur nouvelle de 5,551,774 fr. ajoutée à celle de la fonte employée.

La *méthode anglaise* consiste à *mazer* d'abord la fonte obtenue au moyen du coke, c'est-à-dire à lui faire subir un affinage préliminaire en la faisant fondre et en la tenant toujours bien liquide dans de bas foyers appelés *fineries*, chauffés avec du coke pur ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. Ensuite on coule des plaques du *fine metal*, qu'on a obtenu par cette opération; on les refroidit le plus promptement possible, puis on les brise par morceaux pour les *puddler*. Le puddlage anglais est une opération qui consiste à convertir en massiaux de fer brut le *fine metal* ou fonte mazée, en travaillant ce *fine metal* dans un four à réverbère appelé *four à puddler* que l'on chauffe au moyen de la houille; puis à battre la loupe formée sous un énorme marteau ou sous des cylindres dégrossisseurs d'où résultent ces grosses masses de fer brut appelées massiaux. Ce fer en massiaux n'est pas, comme dans les autres méthodes, étiré aussitôt la formation de ces massiaux. Dans la méthode anglaise l'étirage est un véritable *corroyage;* car les grosses barres de fer dégrossies sont coupées, chauffées à la houille dans des fours à réverbères très peu différents de ceux à puddler; puis la nouvelle loupe qui en résulte est étirée, toujours au laminoir. A ce premier étirage, nommé *ballage*, succède un second corroyage consistant à couper de nouveau les barres et à en faire une nouvelle loupe que l'on étire comme celle du ballage.

Sur les 25 mazeries, 14 seulement ont été en activité; elles ont occupé environ 100 ouvriers. Elles ont consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte	381,925,	valant	4,572,626
Coke	164,848	—	303,174
Houille	10,056	—	7,040
Charbon de bois	»	—	8,461
			4,891,301

Ces forges ont fabriqué 325,481 quintaux métriques de *fine metal* ou fonte mazée, ayant une valeur de 5,587,779 au prix moyen de 17 fr. 17 c. le quintal métrique, c'est-à-dire que la valeur de la

fonte a reçu de ce mazéage une nouvelle valeur de 1,015,153 fr.

Il n'y a eu en activité que 82 fours à puddler sur 111 qui existent; l'on a occupé 600 ouvriers et l'on a consommé :

	quint. métr.		fr.
Fonte mazée. .	322,073,	valant	5,518,100
Fonte brute . .	140,022	—	2,667,290
Riblons. . . .	7,193	—	155,975
Houille	423,517	—	567,454
			8,908,819

Cette seconde opération a fourni 414,342 quintaux métriques de fer en massiaux, ayant une valeur de 10,658,141 fr., au prix moyen de 25 fr. 72 c. le quintal métrique. Les fontes mazées unies aux fontes brutes et aux riblons ont donc acquis une valeur nouvelle de 2,316,776 fr.

Il n'y a eu en 1834 que 35 fours de chaufferies allumés sur les 44 existant. Cette troisième opération a occupé 400 ouvriers et a consommé :

	quint. métr.		fr.
Fer en massiaux.	406,808,	val.	10,397,726
Ferrailles . . .	9,738	—	350,259
Houille	355,531	—	428,810
			11,176,795

Il en est sorti en fer corroyé 366,439 quintaux métriques, ayant une valeur de 12,792,068 fr., au prix moyen de 34 fr. 91 c., offrant une valeur nouvelle de 2,044,082, ajoutée à celle des massiaux employés.

En résumé, en 1834, les forges d'après les différentes méthodes ont occupé 8,200 ouvriers et consommé :

	quint. métr.		fr.
Minerai	329,447,	val.	1,132,361
Fonte	2,265,740	—	38,503,313
Riblons. . . .	29,572	—	713,974
Charbon de bois	2,216,125	—	12,093,548
Coke.	164,848	—	303,174
Houille	1,275,451	—	3,057,568
			55,803,938

Et leur produit a été de 1,731,083 quintaux métriques de gros fer, plus une petite quantité d'acier*, le tout représentant une valeur totale de 74,355,703 fr., ayant augmenté d'une valeur nouvelle de 34,471,250 fr. les matières premières.

Telles sont à peu près les principales préparations auxquelles est soumis le minerai avant d'être livré, comme fer, dans le commerce. A la sortie de la mine, il subit le *triage* à la main, ou le *lavage* pour les fers de l'espèce limoneuse; après avoir été ensuite exposé à l'air pendant un certain temps, le minerai est livré à l'usine; en y arrivant, on lui fait subir l'opération du *grillage* qui se fait à l'air libre, ou dans une enceinte, ou dans un fourneau (*voy.*). Après le grillage, vient le *cassage*, qui se fait avec un marteau à la main sur une plaque garnie d'un cadre de bois pour garantir des éclats. On prépare ensuite le minerai avec des fondants et on le dispose dans des fourneaux à réverbère ou à cuves. Ce fer cru est ensuite *refondu* et coulé pour en former des *gueuses;* vient ensuite l'*affinage*, le *martelage* et le *laminage* (*voy.* ces mots*). Au lieu de l'air atmosphérique, dans l'état de température ordinaire qu'on introduit dans les fourneaux de fusion par le moyen de grands soufflets, on fait usage depuis quelque temps de l'air chaud. Cet air est fourni comme auparavant par les soufflets; mais avant de l'introduire dans le fourneau, on le fait passer dans des cylindres de fonte de 30 pieds de longueur sur 3 de diamètre, que l'on fait rougir par un feu de charbon dans une voûte cylindrique à réverbère, laquelle est séparée de tout côté du tube d'échauffement par un espace vide de trois pouces. La fusion du fer a lieu alors beaucoup plus vite, et on obtient par cette méthode une économie de plus de moitié dans la consommation de charbon de terre.

La rareté du combustible et la mauvaise direction des forges a tenu pendant fort longtemps le fer à un prix beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en Angleterre; mais aussi ce dernier pays produit 39 kilogr. par individu, quand l'habitant de la France n'en a que 4 kilogr. à sa disposition. Le fer vaut dans le pays de Galles 20 fr. le quintal métrique; en France, il coûte souvent le double. Voici quelques prix de revient pour servir de base à

(*) Dès l'année 1827, en Angleterre et en Écosse, 284 fourneaux ont produit 13,800,000 quintaux (ordinaires) de fer; et néanmoins on a importé encore pour la fabrication de l'acier et principalement de Suède, 260,000 quintaux de fer en barres. S.

(*) Pour l'affinage, *voy.* surtout l'article Fer, T. X, p. 652.

d'autres calculs : 1,000 kilogr. de *fonte* au haut fourneau de Château-la-Vallière, département d'Indre-et-Loire, reviennent à 165 fr. ; 1,000 kilogr. de *fer martiné*, dans une forge de la Haute-Saône, coûtent 460 fr. ; 1,000 kilogr. de *fonte* à la forge du Creuzot travaillé au coke reviennent à 109 fr. 54 c. ; 1,000 kilogr. de *fer en barres* à la forge du Creuzot, avec la fonte précédente, 336 fr. 62 c. ; 1,000 kilogr. de *fer laminé* à la forge de la Basse-Indre, 439 fr. 83 c. ; 1,000 kilogr. de fer dans les deux forges à la catalane de Gencla, département de l'Aude, 610 fr. Le combustible nécessaire dans une grosse forge travaillant au charbon de bois pour produire du fer à 46 fr. les 100 kilogr. coûte pour 1,000 kilogr. 230 fr. 50 c., ou 23 fr. par quintal métrique, moitié juste du prix de fabrication de 100 kilogr. de fer. Il faut donc jeter les yeux sur un combustible moins cher, et c'est le charbon de terre qui est appelé à remplacer le charbon de bois : aussi les recherches de mines de houille deviennent chaque jour plus nombreuses, et les demandes de concessions se succèdent avec rapidité.

Le directeur d'une forge doit avoir fait de bonnes études, il doit pouvoir diriger à la fois les travaux et la comptabilité. Les ouvriers sont ordinairement classés par escouades appartenant à tels ou tels fourneaux ; ces escouades sont commandées par un ou deux contre-maîtres ; un contre-maître général a la surveillance de tous les contre-maîtres et de leur comptabilité. Les heures de relevée sont fixées irrévocablement : elles sont ordinairement de 6 heures en 6 heures, et les tours de nuit sont disposés de manière qu'une semaine l'homme travaille le jour, s'il a travaillé la nuit pendant la semaine précédente.

L'industrie du fer fait prospérer toutes les autres industries, et son utilité et son usage s'accroissent en raison de la civilisation des nations. Voici un petit état qui fera voir mieux que tous nos raisonnements l'accroissement de la valeur qui résulte du travail. Ces données sont relatives à la ville de Saint-Étienne (Loire).

	NOMBRE D'OUVRIERS.	VALEUR des matières premières.	ACCROISSEMENT de la valeur par le travail.
		fr.	fr.
Mines de houilles	3,000	»	7,000,000
Hauts fourneaux au coke	800	950,000	540,000
Forges à la houille	1,500	4,440,000	2,310,000
Acieries	100	302,400	292,600
Quincaillerie et coutellerie	3,800	1,200,000	3,000,000
Clouterie	3,000	3,000,000	2,200,000
Armes de guerre et de chasse	2,800	507,000	1,800,000
	15,000	10,399,400	17,142,600
Valeur des matières premières			10,399,400
			27,542,000

Les auteurs que l'on peut consulter avec fruit sur tout ce qui a rapport au fer et aux forges sont : Héron de Villefosse, *De la richesse minérale*, Paris, 1810-19 : l'atlas in-fol. a reçu un texte nouveau en 1838 ; Rinmann, *Histoire du fer*, ouvrage allemand, Liegnitz, 1814, 2 vol. in-8° ; Hœllstrœm, *Sur la dilatation du fer* ; Guyton de Morveau, *Encyclopédie méthodique* ; Scheele, *Essai sur la plombagine* ; Moussin-Pousckin, *Sur la conversion du fer* ; Bergmann, *De causâ fragilitatis ferri frigidi* ; Karsten, *Manuel de la métallurgie du fer*, ouvrage allemand, 2e édition, Halle, 1827, 2 vol. in-8° ; Hartmann, *Manuel de la métallurgie du fer*, en allemand, Berlin, 1833, 2 vol. in-8° ; Landrin, *Manuel du maître de forges* ; Léon Coste, *Mémoires métallurgiques* ; enfin, pour citer encore l'ouvrage le plus récent (1838), Gueny-veau, *De l'état de la fabrication du fer et de l'avenir des forges*, etc. A. P-t.

Nous possédons, en France, un grand

nombre de grosses forges : dans celles du Dauphiné, du pays de Foix, de la Basse-Navarre, du Roussillon et de la Corse, on fabrique des fers qui valent ceux de Suède, les meilleurs de tous. Les forges de la Franche-Comté, du Berri, de l'Alsace et celles du Limousin, produisent les fers français de seconde qualité; les produits des usines de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Maine et de l'Anjou, peuvent être regardés comme forgeant des fers de la troisième qualité. La fabrication d'ancres pour la marine et celle des canons occupent en France un nombre considérable de forges. Les grosses forges de Guérigny et de Cosne (Nièvre), produisent chaque année plus de 2 millions pesant de fonte, environ 1,500,000 de fer, et plus d'un million pesant d'ancres, de boulets rasés et autres objets à l'usage de la marine. Dans le même département, Fourchambault occupe environ 3,000 ouvriers et produit par mois 500,000 kil. de fer. Il faut mentionner ensuite les forges de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Dans le grand établissement du Creuzot (Saône-et-Loire) se trouve une forge anglaise qui peut produire chaque jour environ 18,000 kilogr. de fer. Cette forge du reste est établie sur des dimensions telles qu'au besoin elle peut fabriquer jusqu'à près de 40,000 kilogr. par jour : aussi quelques-unes de ses parties se trouvent-elles très souvent en chômage, à moins qu'on ne les alimente par des fontes venues de l'extérieur. La forge anglaise du Creuzot fut exécutée vers 1827, d'après les plans de MM. Manby et Wilson.

Cette usine produit par an de 500 à 550,000 kilogr. de fer ou de tôle de bonne qualité. Une machine à vapeur de la force de 18 chevaux y donne le mouvement à deux gros marteaux pour cingler les loupes, et une autre machine de la force de plus de 75 chevaux fait mouvoir les cisailles et les laminoirs de toute espèce ; 20 fours *à puddler*, 4 fours *à baller*, 6 fours *à réchauffer*, groupés autour des laminoirs, leur fournissent continuellement un aliment bien préparé, et la disposition générale est si bien conçue que les ouvriers n'ont à faire aucun détour.

Les forges d'Alais (à environ 43 kilom. de Nîmes), établies seulement depuis 1832, peuvent déjà jeter chaque année sur les marchés de consommation plus de 10,000 tonnes de fer*. La forge de Gaudumas, près de Nontron (Dordogne), composée d'un haut fourneau, de deux affineries, d'une paire de pistons, d'un gros marteau, etc., produit environ par an de 4 à 500,000 kilogr. de bonne fonte et plus de 200,000 kilogr. de fer doux excellent. La forge de Pont-Kaleck, près de Pontivy (Morbihan), occupe environ 250 ouvriers et produit annuellement 2,150,000 kilogr. de très bon fer ; celle d'Abainville (Meuse) donne 2 millions de kilogr. de fer, et occupe nuit et jour, alternativement par moitié, 150 ouvriers, etc., etc.

Dans la province de Namur se trouvent 164 usines où se fabrique le fer, comprenant 40 fourneaux, qui produisent 280,000 quintaux métriques de fonte; un autre grand fourneau qui en produit à lui seul 62,500 quintaux, 72 affineries, 15 fours à puddler, 14 makas ou martinets et 15 laminoirs. Dans l'arrondissement de Charleroi (Hainaut), on trouve aussi un grand nombre de grosses forges, de même qu'aux environs de Mons (même province), etc.

Le forgeage proprement dit a lieu en grand sous le *marteau* et sous le *martinet*, qui diffèrent par leur poids et par le nombre de coups qu'ils donnent par minute.

Les *petites forges* ou *forges à bras* sont surtout celles des serruriers, des mécaniciens, des cloutiers, des maréchaux ou serruriers à voitures et des maréchaux-ferrants; les forges des émailleurs, celles des chaudronniers et les forges de canonniers; celles dites portatives, etc. Sauf quelques dispositions spéciales à leur objet, toutes ces diverses forges se ressemblent du reste; car toutes se composent d'un ou de plusieurs soufflets, d'une tuyère horizontale, d'un foyer, d'une hotte, d'une cheminée, d'un contre-feu, etc.

Les principaux outils que l'on doit rencontrer dans une petite forge sont : des tenailles de diverses formes, une ou plusieurs enclumes, des marteaux à mains et à frapper devant, des tranches, des chás-

(*) La tonne est de 1,000 kilogrammes. S.

sis, des étampes, des étaux, des compas, des calibres, des pelles à charbon, des fourgons droits et crochus, un arrosoir, etc.

On nomme *forgeron* l'ouvrier employé à forger le fer, soit aux grosses soit aux petites forges, mais surtout à ces dernières. L'état de forgeron est sans contredit l'un des plus longs à apprendre et aussi l'un des plus pénibles à exercer. Une forte santé, un tempérament robuste, une constitution puissante et musculaire sont des conditions indispensables pour se livrer à cette laborieuse profession. Le bon forgeron ne doit pas perdre un instant, soit durant la *chauffe*, soit durant la *battue :* debout devant son enclume, comme tout à l'heure devant son foyer, c'est le forgeron qui, gouvernant sa barre de fer d'une main, doit la marteler de l'autre à l'endroit où ses frappeurs de devant (ouvriers ou apprentis) doivent diriger leurs coups, en même temps qu'il médite par quels moyens il lui sera possible de donner au fer la forme désirée. Chez la plupart des forgerons une longue habitude tient ordinairement lieu de science ; mais l'on doit reconnaître que l'étude du dessin et celle de la géométrie leur seraient d'un grand secours pour l'exécution d'un modèle quelconque tracé sur le papier. *Voy.* MARÉCHAL.

Tout maréchal ou forgeron qui veut élever une forge près d'un mur, mitoyen ou non, doit laisser la distance voulue par les règlements ou usages particuliers, ou bien encore faire des ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, afin de ne pas nuire au voisin. L'art. 674 du Code civil français est applicable dans les cas dont nous parlons. E. P-C-T.

FORMALISME. Ce mot a deux sens différents, et dans l'un comme dans l'autre il se prend en mauvaise part. On est d'abord *formaliste* lorsqu'on se montre excessivement et minutieusement attaché aux formules prescrites pour les procédures, pour les contrats, pour les actes civils, judiciaires, administratifs, religieux. On est également formaliste, dans le commerce du monde, lorsqu'on y professe un attachement excessif et minutieux pour les formalités (*voy.*), pour les moindres règles de la bienséance. Le formalisme, dans cette dernière acception, exprime un travers assez commun, surtout parmi les personnes du bon vieux temps.

Le formalisme exclut la liberté ; il tyrannise, il ne permet de négliger aucune des bagatelles relatives aux bienséances. Le formaliste dirait volontiers avec le médecin de Molière : « Il faut toujours garder les formalités, quoi qu'il puisse arriver.... Un homme mort ne fait point de conséquence, mais une formalité négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins. » Il en est à peu près de même des hommes qu'on appelle *cérémonieux* et *façonniers*. Les cérémonies excluent la simplicité et la familiarité ; elles donnent toujours un air de fête, de théâtre et d'apprêt. Les façons excluent le naturel et l'aisance ; elles font chercher à plaire par des manières étudiées, par des minauderies, des grimaces, des contorsions.

On ne voudrait vivre ni avec le formaliste, ni avec le cérémonieux, ni avec le façonnier. Avec le formaliste, on n'est jamais sûr de n'être point en défaut, tant il exige de soins et de ponctualité. Avec le cérémonieux, il faut toujours garder le cérémonial et l'étiquette (*voy.* ces mots), se souvenir de son rang, des devoirs et des droits qui y sont attachés par l'usage. Avec le façonnier, il faut être sans cesse occupé des moyens de se rendre aimable. L-F-E.

FORMALITÉS. Les formalités sont les diverses conditions dont le concours sert à rendre valable un acte ou un contrat et à en assurer ou procurer l'exécution.

Les jurisconsultes distinguent quatre espèces de formalités : 1° les formalités *habilitantes* qui rendent une personne capable de faire certains actes : telle est l'autorisation du mari pour qu'une femme puisse contracter ; 2° les formalités *intrinsèques* qui constituent le contrat ou l'acte en lui-même, et sans lesquelles il ne pourrait exister, comme le consentement de la partie qui s'oblige, la présence de l'officier de l'état civil à un mariage ; 3° les formalités *extrinsèques*, dont le but est de constater la réalité de l'acte et son caractère : telles sont les signatures des parties, la présence d'un certain nombre de

témoins; 4° enfin les formalités d'*exécution* qui sont nécessaires pour qu'un acte puisse être exécuté, comme l'apposition de la formule exécutoire (*voy.* EXÉCUTION).

On ne doit pas confondre les formalités avec la *forme*, qui est la manière de procéder. On connait cette maxime : *La forme emporte le fond*, qui signifie, ainsi qu'on l'a expliqué au mot FOND, que l'on perd quelquefois son procès faute d'avoir observé les formes voulues par la loi. Ainsi lorsqu'on a laissé passer le délai pour interjeter appel d'un jugement rendu en premier ressort, la fin de non-recevoir tirée de la forme prévaut sur les moyens que pourrait présenter le fond de l'affaire.

« Les formes, a dit M. Portalis, veillent à l'exécution des lois et assurent la marche de la justice. Il y en a toujours trop si on consulte ceux qu'elles gênent, et jamais assez si on interroge ceux qu'elles protégent. »

Au reste, on reviendra sur cette matière à l'article FORMES JUDICIAIRES; on en parle aussi au mot FORMULE. E. R.

FORMAT. Ce terme, usité seulement dans les arts graphiques et dans la fabrication des papiers qui leur sont nécessaires, sert à indiquer la dimension, soit de ces papiers avant leur emploi, soit des livres, dessins ou estampes à la confection desquels ils sont destinés. Les formats sont très variés : avant la fabrication du papier à la mécanique, qui permet de les multiplier à l'infini, on en comptait déjà plus de 60, dont les principaux sont la *couronne*, l'*écu*, le *carré*, le *grand-raisin*, le *jésus*, le *colombier*, le *grand-aigle*, le *grand-monde*, etc., noms plus ou moins singuliers à l'aide desquels les fabricants et les consommateurs reconnaissent de suite la dimension des papiers ainsi désignés. Depuis le format dit *poulet*, qui n'a que quelques pouces en hauteur et en largeur, jusqu'au *grand-aigle* et au *grand-monde*, qui ont 3, 4 et 5 pieds de large sur 2, 3 et 4 de haut, on trouve des papiers dans toutes les dimensions intermédiaires. Les mécaniques en produisent bien sur des longueurs de plusieurs centaines de pieds, mais la largeur est toujours limitée.

Nous croyons inutile d'entrer dans le détail des mesures appliquées à chaque espèce de format; nous dirons seulement que le carré, qui a toujours été le plus usité, porte 20 pouces environ de large sur 15 pouces de haut; le grand-raisin, format de cette Encyclopédie, 22 à 23 pouces de large sur 17 à 18 de haut, et le jésus, qui est maintenant fort employé, compte 25 à 26 pouces sur 19 ou 20. Ainsi, quand on désigne un livre par son format, si c'est un in-8° sur carré, sur grand-raisin ou sur jésus, on veut dire que chaque feuille de ce livre est imprimée sur l'espèce de papier ainsi nommée, pliée ensuite en 8 feuillets; en 12, si c'est un in-12; en 18, si c'est un in-18, et ainsi de suite, et contenant par conséquent un nombre de pages double de ce chiffre, puisque 8, ou 12, ou 18 feuillets imprimés des deux côtés produisent 16, 24 ou 36 pages. On peut donc se rendre compte aisément de la force et de la dimension d'un volume quand on connait le nombre et le format des feuilles de papier qu'il contient. Les bibliophiles attachent beaucoup d'importance à ces détails, parce que d'ordinaire c'est l'annonce du format qui leur indique la valeur de l'édition.

La typographie moderne a renoncé avec raison à ces énormes formats in-folio et in-4° qu'affectionnaient nos pères, et dont un seul volume faisait la charge d'un homme; mais comme il est rare qu'on ne tombe pas d'un excès dans un autre, on réduisait tout, il y a quelques années, aux humbles proportions de l'in-18 et de l'in-32, dans la vue très honorable de populariser la science en la mettant à bon marché, mais sans égard pour le bon goût et pour les mauvais yeux des lecteurs. Depuis, on s'est montré plus raisonnable, en conservant les petits formats pour les livres élémentaires et classiques, et en revenant, pour la littérature courante, aux beaux formats in-8° sur carré, grand-raisin ou jésus, qui sont à la fois commodes à manier, faciles à lire, et qui figurent avec grâce dans toutes les bibliothèques. A. R.

FORME (en général). Dès la plus haute antiquité, les philosophes ont distingué, dans les objets physiques, deux

éléments fondamentaux : la *forme* et la *matière*. Appliquant ensuite cette distinction à la création du monde par Dieu, ils l'ont fait consister, ceux-ci dans une simple imposition de la forme à la matière primitivement indistincte et confuse, ceux-là dans la production de l'une et de l'autre. On sait que les spéculations de la scolastique portaient principalement sur les rapports originaires et actuels de la forme à la matière; on sait aussi qu'Aristote et les docteurs du moyen-âge n'arrivèrent par cette voie qu'à des futilités, ce qui n'empêche pas d'être fondée en raison la distinction établie entre ces deux éléments des choses. Elle convient, du reste, aux œuvres humaines comme aux créations divines. La matière, c'est ce sur quoi nous agissons : elle nous est toujours donnée, nous ne pouvons en créer un seul atome; la forme, c'est proprement ce que nous créons, la seule chose qu'il soit en notre pouvoir de produire. Créer, pour nous, se réduit à transformer, à opérer des changements de forme dans une matière non-seulement préexistante, mais encore douée déjà d'une forme quelconque.

Que si, considérant toujours la forme par rapport aux œuvres de l'homme, nous passons de la sphère de l'action extérieure et visible, exercée matériellement sur les corps en vertu de la force musculaire, à la sphère de l'action spirituelle, d'où dérivent, en vertu de facultés intimes, les produits de la pensée, nous trouvons qu'on oppose d'ordinaire à la forme, non plus la matière, comme d'abord, mais le *fond;* ce qui revient au même. Ainsi l'on dit continuellement, en parlant de productions scientifiques, littéraires ou artistiques, que la *forme* convient ou ne convient pas au *fond*. Le fond, c'est l'idée; la forme, c'est ce qui la montre au dehors, son expression, qu'elle soit produite par la voix, la plume, le pinceau, le ciseau ou la lyre.

Ici se présente naturellement la question de savoir quelles sont les diverses formes qu'emprunte le fond, c'est-à-dire la pensée ou le produit de nos facultés, pour se manifester au dehors. Il en existe d'autant d'espèces que de différences essentielles de nature dans le fond lui-même. Or, en premier lieu, le fond consiste quelquefois en connaissances acquises sur les propriétés des choses et les phénomènes qu'elles produisent, ou bien en raisonnements sur des qualités abstraites, et, dans ces deux cas, il affecte la forme du langage scientifique. D'autres fois, ce qui le constitue, ce sont, non plus les résultats de l'observation et du raisonnement, mais les produits spontanés de la volonté et de l'imagination : alors il revêt la forme littéraire.

La forme littéraire elle-même a ses variétés qui correspondent à autant de variétés dans le fond. C'est la forme historique, lorsque le fond se compose de ces produits de la volonté humaine qui sont des faits sociaux et expriment la vie des nations; c'est la forme oratoire, lorsqu'il se compose des produits de cette même faculté, mais appliquée à agir sur les autres volontés pour en obtenir actuellement des actes projetés ou des déterminations particulières. Mais de toutes les variétés de la forme littéraire, la plus importante est sans contredit la forme *poétique*, parce que le fond qu'elle exprime porte un caractère bien déterminé. Quelle que soit la différence qui distingue le fond qui revêt la forme scientifique du fond auquel la forme historique et la forme oratoire servent de manifestations, ils ont cela de commun cependant qu'ils font partie des réalités. Les faits et les qualités qu'étudie la science et auxquels elle applique le calcul sont des choses réellement existantes. Il en est de même des faits accomplis que décrit l'histoire et de ceux que l'éloquence veut obtenir, en cas qu'ils se consomment. Et c'est pourquoi ces réalités produites, ou qui doivent être produites, *s'extériorisent* sous la même forme que les réalités qui sont du domaine de la science, c'est-à-dire sous la forme parlée ou écrite qu'on appelle *prose*. La prose est éminemment significative du réel; et de là vient qu'on s'en sert aussi pour exprimer les choses de la vie commune. Mais le fond auquel s'adapte la forme poétique n'appartient point à l'ordre des réalités : c'est un produit de l'imagination, c'est-à-dire de l'esprit sortant de la sphère des existences sensibles pour s'élever de ce qui est à ce

qui pourrait être, du vrai au vraisemblable, du réel ou du positif à l'idéal. *Voy.* Prose et Poésie.

Il sera parlé plus loin de la forme sous le point de vue des beaux-arts.

Il ne serait pas impossible de donner des produits de la pensée une classification plus conforme à la nature des choses. L'esprit humain, quoi qu'il fasse, ne peut se développer que sous la triple raison du vrai, du bien et du beau. Or, tel étant nécessairement le fond de toutes les œuvres humaines, la forme n'en saurait être que scientifique, oratoire ou artistique. Et de même que l'économie industrielle enseigne les rapports nécessaires entre la forme et la matière pour que celle-ci obtienne, entre les mains de l'homme, une certaine valeur, de même il existe des règles qui prescrivent, en chaque genre, les conditions auxquelles doit être soumise la forme par rapport au fond. Pour les sciences, c'est la logique qui les établit; pour l'éloquence, c'est la rhétorique; pour les beaux-arts, l'æsthétique. *Voy.* ces mots.

Le principe qui sert de fondement à toutes ces règles, c'est qu'*il faut que la forme suive le fond*. On peut dire d'elle ce que Boileau dit de la rime :

La forme est une esclave et ne doit qu'obéir.

Dans les sciences, la forme sera donc grave, froide, simple, précise, et claire par-dessus tout; elle ne sera qu'un signe, un moyen de communication, sans images, sans artifices de langage, parce que les sciences n'ont rien à voir avec le cœur, avec les facultés sensibles, et qu'elles se proposent uniquement de faire connaître ou comprendre la vérité. Dans l'éloquence, la forme deviendra ardente et passionnée, suivant le besoin qu'aura l'orateur d'émouvoir, de conduire au bien par le sentiment; ce même besoin le forcera de joindre aux paroles le ton et l'action; il faudra qu'il s'empare de l'homme tout entier, intellectuel et sensible : il faudra donc qu'il allie à la force du raisonnement la vivacité entraînante de la passion. Dans les beaux-arts, la forme, quoique là encore elle ne vaille que ce que vaut le fond, est pour le fond un auxiliaire bien plus important. Le bien et le vrai subsistent indépendamment de la forme : on peut les deviner sous un langage grossier et sans art; traduit dans une langue étrangère, un discours ou un traité scientifique conserve à peu près toutes ses qualités. Mais le beau n'a d'existence que dans l'esprit qui le conçoit et au moment où il le conçoit; puis ensuite il s'incorpore dans la forme, dont il devient inséparable, qui le constitue et le réalise : en sorte qu'ultérieurement, pour l'artiste lui-même et les témoins de son œuvre, la beauté du fond reluit tout entière dans la beauté de la forme. De là vient qu'on ne saurait, sans dénaturer un chef-d'œuvre de l'art, en traduire l'expression dans une autre. L-F-E.

FORME (procédure), *voy.* Fond, Formalités et Formes judiciaires.

FORMES (beaux-arts). Dans le langage vulgaire, on exprime par le mot *forme* ce qui donne aux objets visibles ou palpables une physionomie, une silhouette particulière; dans le langage de l'art, il fait sous-entendre l'imitation, la configuration de ces mêmes objets à l'aide de l'argile ou du marbre, du crayon ou du pinceau. Tout, dans la nature, a son état normal, son type complet; mais tout aussi est assujetti à des influences favorables d'âge, de développement progressif, à l'influence de mille circonstances diverses : de là il résulte que ce type, modèle de chaque chose, est sujet à une infinité de modifications, de transformations et que rarement l'artiste peut le rencontrer intact et parfait. De même qu'il n'est aucune création divine qui ne brille par l'accord de ses parties avec l'objet de sa destination, de même une création humaine n'est parfaite qu'autant qu'elle remplit cette condition. Aucune forme ne doit être arbitraire, pas même celle d'un meuble, d'un ustensile de ménage; c'est là le grand principe de l'art; on ne le transgresse pas sans manquer au goût, à la convenance, à la raison. La recherche de cette meilleure forme est donc l'objet des plus constantes études de l'artiste. Pour la trouver, il consulte la nature et examine dans ses productions ce qui constitue le type parfait, ce qui s'en écarte, ce qui est le produit d'une influence nuisible ou le résultat d'un développement régulier,

Une fois riche d'observations et de connaissances acquises, l'artiste peut alors, comme Zeuxis, créer à son tour une beauté modèle, c'est-à-dire composer un nouveau type en empruntant à d'autres, parfaits sous certains rapports, les perfections qui conviennent à ce sujet; en d'autres mots, recomposer son modèle, le compléter en lui donnant les formes les plus convenables à l'objet qu'il a en vue. C'est ainsi qu'opérèrent les artistes de l'antiquité quand ils créèrent leurs dieux et leurs héros à leur image, quand ils imprimèrent aux uns ce caractère de force et de majesté qui les élevait au-dessus de la nature humaine, et aux autres cette perfection de forme qui tient à la fois de l'homme et du dieu; et quand ils établirent ces différences qui distinguent la Junon du Capitole de la Vénus de Médicis, le Jupiter Olympien de l'Hercule Farnèse, et celui-ci de cet autre Hercule dont il ne reste que l'admirable torse dit du Belvédère, l'Apollon Pythien de l'Antinoüs, intermédiaires entre la divinité et l'homme, enfin le Laocoon du Gladiateur Borghèse. C'est encore au choix et à la savante combinaison des formes que durent naissance ces têtes de Niobé, d'Alexandre mourant, de Méduse du palais Rondanini, dont l'expression est si prodigieuse.

Ainsi la science des formes est, pour l'artiste, la science par excellence; c'est elle qui constitue l'art; sans elle, le dessin ne serait qu'une œuvre de raison, dénuée d'objet et de but moral. Deux routes conduisent à cette science, la nature et l'antique : l'une montre la forme dans sa simplicité native, l'autre enseigne comment on l'ennoblit et lui imprime le caractère propre au but qu'on se propose; suivies simultanément elles conduisent à la connaissance des moyens de sortir du vrai sans s'écarter du vraisemblable, en imitant les auteurs du Centaure, du Satyre, de la Syrène, du Griffon, de l'Hermaphrodite, caprices admirables qui ont pris rang parmi les êtres réels, et ont obtenu les vœux et l'encens des peuples qui les virent naitre. L. C. S.

FORMES, Formier. Les souliers et les chaussons se montent sur des moules en bois imitant à peu près le pied, et qu'on nomme *formes*. Les *embauchoirs* ont de plus la forme de la jambe et servent pour les bottes. C'est dans une forme ronde légèrement conique que le chapelier dresse ses chapeaux, etc. Le fabricant de ces modèles se nomme *formier;* c'est à l'aide d'une plane fixée par un bout à un banc ou établi, et en faisant glisser avec adresse sous cet outil le bois brut, que l'on dégrossit les formes; on les polit ensuite. C'est aussi de cette manière que se font les sabots. Les formes *brisées* sont, ainsi que l'embauchoir, en plusieurs morceaux, qu'un mécanisme quelconque fait écarter pour élargir l'objet mis en forme. L. L-t.

FORMES JUDICIAIRES. On nomme ainsi les divers actes dont la série constitue l'*instruction* d'un procès et qui doivent avoir pour but d'éclairer le juge, de le mettre en état de rendre son jugement en connaissance de cause, et aussi de présenter des garanties de délais, de connaissance légale de certaines formalités (*voy.*), tant au défendeur qu'au demandeur.

La procédure française a toujours été environnée d'un trop grand nombre de formes, et le Code de procédure actuel, rédigé par d'anciens praticiens, se ressent trop de cette origine. Les formes, en effet, lorsqu'elles sont par trop multipliées, ne servent qu'à augmenter les frais d'un procès, à en ralentir la marche et à offrir un aliment à l'esprit de chicane. Aussi plusieurs peuples, et notamment les Genevois, lorsqu'ils se sont approprié notre Code de procédure, ont-ils eu soin de le simplifier et par conséquent de l'améliorer. Il y a des formes *substantielles*, c'est-à-dire dont l'accomplissement est nécessaire pour la validité de la procédure : c'est à leur sujet qu'on dit que *la forme emporte le fond;* si l'une de ces formes manque il en résulte une nullité, et le législateur a eu le soin de mentionner, dans le Code de procédure, celles qui sont prescrites à peine de nullité, en ajoutant qu'aucune des nullités ainsi prononcées n'est comminatoire (art. 1029). Les autres formes sont purement *comminatoires*, en sorte que leur non-accomplissement n'entraine pas nullité.

En matière criminelle, l'accomplisse-

ment des formes judiciaires est surtout essentielle, et l'on a vu souvent la Cour de cassation (*voy.*) annuler les procédures les plus importantes pour un vice de forme présentant peu de gravité au premier abord, tel que l'omission d'une signature ou la non-constatation, sur un procès-verbal, d'une formalité peut-être accomplie. A. T-R.

FORMOSE, 110ᵉ pape, successeur d'Étienne V, fut intronisé en septembre 891. Il était évêque de Porto, et fut le premier exemple d'un évêque transféré sur le Saint-Siége. Nicolas Iᵉʳ l'avait envoyé l'an 866 chez les Boulgares, où il opéra beaucoup de conversions, ce qui ne l'empêcha pas d'être déposé et excommunié par Jean VIII pour ambition et révolte; Marin le rétablit et le réhabilita. Dès la première année de son pontificat, Formose se prononça fortement contre Photius et ses adhérents; plus tard, il s'interposa dans les différends survenus entre Charles III et Eudes (*voy.* ces deux noms), qui se disputaient le trône de France. En 892, Formose couronna empereur Lambert, duc de Spolette; mais brouillé avec lui quelque temps après, il appela pour le supplanter Arnoul, roi de Germanie, qu'il couronna de même; toutefois, dans le serment qu'il lui fit prêter par les Romains il mit cette restriction : *sauf la foi due à Formose.* Il survécut peu à cette cérémonie et mourut vers le milieu du mois d'avril 896. Boniface VI lui succéda immédiatement et mourut quinze jours après son élection, qu'annula d'ailleurs le concile de Ravenne (898). Étienne VI, élu ensuite, instruisit un procès contre Formose (*voy.* T. X, p. 176), dont la mémoire fut réhabilitée au concile de Rome, en 898. A un zèle éclairé pour la religion ce pape avait joint une connaissance profonde des Écritures. L. L-T.

FORMOSE (ILE DE), au sud-est de la Chine, et dépendant de la province continentale de Fou-Kian, vis-à-vis de laquelle l'île est située. Elle est appelée par les Chinois *Thay-ouan*. Anciennement, lorsqu'ils avaient encore peu de relations avec Formose, ils la désignaient sous le nom de *Man-ty* ou pays des barbares méridionaux; plus tard, ils la nommèrent *Ky-loung*, mot dont les Hollandais ont fait *Quelong*, qui est resté à un port de l'île. Les Japonais y fondèrent en 1621 une colonie, et, treize ans après, ils accordèrent aux Hollandais la permission d'établir un comptoir et de construire un fort à l'entrée du port de Thay-ouan. Plus tard, ils les laissèrent maîtres du territoire occupé par les colons japonais. Les Hollandais profitèrent de cet avantage pour commercer avec les Chinois. Un pirate de cette nation, appelé par les Hollandais Koxinga, les força, en 1662, de lui abandonner leur possession, et ce ne fut qu'en 1683 que les Chinois, à l'aide des Hollandais établis dans la mer des Indes, s'emparèrent de la côte nord-ouest de Formose, laissant la partie orientale, dont ils sont séparés par une chaîne de montagnes, à la race indigène qui vit encore dans un état sauvage, sans avoir jamais été tentée de s'exposer aux périls de la mer pour connaître d'autres contrées.

La chaîne de montagnes qui sépare les Chinois des insulaires, en traversant l'île du sud au nord, sous le nom chinois de Ta-Kang, a ses pics couverts de neige pendant les deux derniers mois de l'hiver, et donne naissance non-seulement à quelques rivières, telles que le Tamoukhy, qui débouche dans la baie de Thay-ouan-hian, et le Tanchouy-khy, navigable et bordé par des palmiers sauvages, mais aussi à des sources d'eau sulfureuse et à des sources de naphte. Ces dernières coulent sur le Hochan ou mont de Feu. A son extrémité méridionale, cette chaîne de montagnes présente des escarpements semblables à ceux de la montagne de la Table au cap de Bonne-Espérance; elle y est désignée par les marins sous le nom de mont des Saints.

Les productions du sol fertile de Formose consistent en riz, maïs, millet, *yu* ou arum à racine comestible, patates, melons d'eau, châtaignes, raisins, ananas, noix d'arec, sucre, oranges, camphre, gingembre, bois d'aloès et thé vert. L'abondance des graines, légumes et fruits de l'île sert à l'approvisionnement de la province de Fou-kian. On y trouve beaucoup de volailles, de gibier, de singes et de cerfs. On en tire une quantité considérable de soufre. Il paraît que la partie orientale ou indépendante, moins con-

me que le reste, produit de l'or et de l'argent.

Les Chinois émigrent en grand nombre dans cette île agréable, où ils trouvent des ports commodes, des villes commerçantes, une forte garnison de leur nation, et où les vivres sont à bon marché. Quant aux indigènes, ils ont la peau noire, ils tatouent leur corps, s'enveloppent les reins d'un morceau d'étoffe et s'arment d'un arc pour la chasse. Ceux qui habitent la colonie chinoise sont assujettis à un tribut et traités avec dédain par leurs maîtres, qui sont appuyés d'une force militaire considérable. L'idiome formosan paraît être d'origine malaie, peut-être comme la nation même.

Thay-ouan-fou, capitale de la partie chinoise, située sur la baie de Thay-ouan, est une grande ville bâtie régulièrement; pendant les fortes chaleurs, on couvre de toiles les rues qui pour la plupart sont bordées de maisons de bambou avec des boutiques. Il y a dans cette ville plusieurs pagodes; le plus grand édifice est l'ancien comptoir hollandais. On remarque aussi la ville de Fung-chan-hian, au bas du mont Fungchan, et celle de Kia-y-hian, avec un port à l'embouchure d'une rivière. De Formose dépendent les îles Pheng-hou, appelées Pescadores sur les cartes européennes, que les Hollandais ont occupées autrefois. *Voir* la *Description de l'île de Formose extraite des livres chinois*, dans les *Mémoires relatifs à l'Asie*, par J. Klaproth, Paris, 1824. D-G.

FORMULAIRE. En théologie, on appelle ainsi une formule de foi qu'on propose pour être reçue ou signée. Le formulaire de 1661, par lequel on condamnait les cinq propositions de Jansénius (*voy.*), est le plus célèbre de tous. *Voy.* JANSÉNISME. X.

FORMULE, FORMULAIRE. En jurisprudence, le mot formule signifie, dans sa véritable acception, un modèle d'acte contenant la substance et les principaux termes dans lesquels l'acte doit être conçu pour être conforme aux lois d'un pays. Le formulaire est un recueil de formules.

A Rome, les formules (*actiones legis*) étaient la manière d'agir en conséquence de la loi et pour profiter du bénéfice de la loi; c'était un style dont les termes devaient être suivis scrupuleusement et à la rigueur. Ce qui amena l'introduction de ces formules fut que, les lois romaines en vigueur jusqu'au temps des premiers consuls n'ayant établi que des règlements sans rien prescrire pour la manière de les mettre en pratique, il parut nécessaire de dresser des formules fixes pour les actes et les actions, afin que la procédure ne fût pas arbitraire et incertaine. Ces formules existaient probablement dès l'époque des rois; dès lors aussi elles ont dû être le dépôt et la connaissance principale des patriciens, chargés, par l'établissement même du patronage, de diriger les affaires des plébéiens leurs clients, maîtres de toutes les branches de l'administration et de la justice. Mais on ne peut dire si les formules étaient déjà, dans ces temps reculés, aussi précises, aussi rigoureusement invariables qu'elles le furent dans la suite; si elles étaient réunies en un recueil et écrites, ou si elles se conservaient et se transmettaient seulement par tradition au sein de l'ordre privilégié. Quoi qu'il en soit, on sait que la révolution qui expulsa les rois fut faite surtout au profit des patriciens; on sait aussi quelle fut pendant plusieurs siècles encore l'ignorance des plébéiens; les patriciens, dépositaires uniques de toute science, n'eurent garde de faire connaître au peuple les formules suivant lesquelles devaient se régler toutes ses affaires, soit publiques, soit civiles; ils en firent un mystère: eux seuls conservèrent la science des actions, de leur mode, du jour où elles pouvaient être intentées, des véritables effets qu'elles devaient produire. Par cette politique, ils ne pouvaient manquer de tenir dans une étroite dépendance de leur ordre une clientèle immense, accoutumée à un saint respect pour ce qu'elle trouvait établi sans le comprendre, peu soucieuse encore d'acquérir des lumières, et dont ils tenaient entre leurs mains tous les intérêts. Ils réussirent longtemps de cette manière; mais à la fin cet état de choses excita des murmures et d'énergiques réclamations. Le peuple romain voulut que son droit civil fût positivement réglé et connu de tous: il obtint avec beaucoup de peine la loi des Douze-Tables; mais il lui fut plus

difficile encore de connaître les formules suivant lesquelles était organisée la procédure qui devait amener l'exécution des dispositions de cette loi ; et de longtemps il ne serait arrivé à cette communication éminemment utile, si, vers l'an 450 de Rome, un fils d'affranchi, secrétaire d'Appius Claudius Cæcus, n'eût, s'il faut en croire quelques historiens, dérobé à son maître un livre que celui-ci avait composé sur le mystère des jours fastes et néfastes, et s'il ne l'eût communiqué au peuple. Celui-ci, dans sa reconnaissance, nomma tribun Cnéius Flavius : c'était le nom de l'infidèle secrétaire qui devint plus tard édile curule et sénateur. Le livre ainsi publié prit le nom de droit Flavien (*jus Flavianum*). Les fastes et les formules furent alors proposés au peuple sur des tables de pierre blanche, ce qu'on appelait *in albo.*

Autant le peuple fut satisfait d'être instruit des formules, autant les patriciens en furent irrités ; et, pour se conserver le droit d'en être toujours les dépositaires, ils en composèrent de nouvelles, qu'ils cachèrent avec plus de soin encore que les premières. Mais Sextus Ælius Pætus Catus, édile curule l'an de Rome 553, les divulgua, et elles furent appelées droit Élien (*jus Ælianum*). Elles furent comprises dans un livre d'Ælius intitulé *Tripartita*. Les jurisconsultes ajoutèrent dans la suite quelques formules aux anciennes; mais rien de tout cela n'est parvenu jusqu'à nous.

Presque toutes les formules des Romains étaient symboliques, à en juger du moins par celles que nous connaissons, comme celles du mariage, du divorce, de l'émancipation, de l'affranchissement (*voy.* ces mots), etc. Ces actions de la loi tombèrent en désuétude dès que le sens en fut perdu, ce qui arriva vers la fin de la république. Déjà du temps de Cicéron on ne les comprenait plus. Les fils de Constantin rejetèrent celles qui avaient rapport aux testaments; Théodose-le-Jeune les abrégea toutes; pourtant il s'en conserva quelques vestiges dans les actes. — *Voir* sur cette matière le traité du président Brisson, *De formulis et solemnibus populi Romani verbis*, et les ouvrages sur l'histoire du droit romain.

Au moyen-âge, les formules varièrent à l'infini, selon l'esprit du siècle, le goût particulier de l'écrivain chargé de la rédaction de l'acte, les préoccupations religieuses ou politiques de l'époque, et aussi suivant les mœurs et le génie des divers peuples. L'étude de ces formules constitue une des branches les plus importantes de la diplomatique (*voy.*); elle sert à nous faire vérifier l'authenticité des chartes et diplômes, en mettant le style et les formules de ces actes en regard avec toutes les données morales, avec toutes les probabilités que nous fournissent les diverses branches de la science historique. Les formules que l'on trouve dans presque tous les actes du VIe au XVe siècle ont été classées sous les chefs suivants : l'invocation explicite ou cachée, la suscription, le préambule, le salut, les précautions ou annonces, la salutation finale, la date, la souscription, etc. Ces formules se rencontrent rarement d'une manière régulière et toutes à la fois dans les actes de la période que nous venons d'indiquer; quelques-unes même, telles que l'invocation, disparurent entièrement à certaines époques. Quant aux formules secondaires, ce sont elles surtout qui présentent une incalculable variété: ainsi, un donateur déclarait qu'il accordait tel bien à telle église *pro remedio animæ ;* un autre recommandait aux moines dont il était le bienfaiteur de prier pour lui (*exorare delectet*). Dans les chartes du Xe et du XIe siècle, on trouve de fréquentes allusions à la fin du monde que l'on croyait imminente (*mundi senio appropinquante*, *instante mundi termino*); au XIe siècle, on commence à voir paraître la formule *in perpetuum*, ou *ad perpetuam rei memoriam*, destinée à s'assurer pour jamais l'effet d'un acte, etc.

Les formules dont se servaient au VIIe siècle et longtemps après les Barbares devenus les maîtres des Gaules ont été recueillies par le moine Marculfe, qui, vers 660, paraît avoir été chapelain de l'un des rois francs, avant de se retirer dans un couvent. Son recueil est divisé en deux livres : le premier contient les formules des lettres qui s'expédiaient dans le palais des rois (*chartæ regales*), le second celles qui étaient données devant le comte ou le

juge local (*chartæ pagenses*). Cet ouvrage est nécessaire pour l'intelligence convenable de l'histoire des Mérovingiens surtout et de la jurisprudence suivie dans ces temps éloignés. Jérôme Bignon, puis Baluze, ont donné d'excellentes éditions de ces formules (1664, in-4°, et 1677 dans l'édition des Capitulaires, 2 vol. in-fol.). On tire des renseignements analogues des formules angevines.

Le gouvernement féodal ayant divisé la France en autant d'états distincts et séparés qu'il y avait de fiefs, les formules anciennes devinrent presque inutiles, et il fut impossible, comme nous l'avons fait observer plus haut, d'obtenir un style uniforme pour les actes et les procédures. On ne put commencer cette œuvre que du jour où les magistrats furent rendus sédentaires et formèrent des corps permanents. Alors le renouvellement et la multiplicité des affaires engagèrent les juges et les praticiens à se donner des formules pour rédiger les actes et les procédures. Mais ce nouveau style, par suite de la diversité des coutumes, dut être presque aussi multiplié que les tribunaux où l'on en avait besoin. Pour remédier à cet inconvénient, Louis XIV commença la réforme de la justice par la publication des ordonnances de 1667 et de 1670, qui règlent la forme de procéder en matière civile et en matière criminelle. Il crut ensuite, pour en rendre l'exécution plus facile et afin qu'il y eût à l'avenir un style uniforme dans toutes les cours, devoir faire dresser des formules tant des exploits que des autres procédures, actes et formalités nécessaires dans la poursuite des procès. On commença donc par dresser des formules pour l'exécution de l'ordonnance de 1667, qui furent vues et examinées dans le conseil de réformation, et arrêtées pour servir de modèles à tous les praticiens, etc. Le recueil de ces formules fut imprimé en 1668. Il ne paraît pas que l'on ait fait le même travail sur les autres ordonnances. A défaut de l'autorité royale, des jurisconsultes ou des spéculateurs publièrent sur les parties négligées une foule de formulaires ou recueils de modèles d'actes. L'exemple des uns et des autres a été largement suivi depuis la reconstruction de la législation française à la suite de la révolution.

En terminant cet article, nous n'oublierons pas une distinction qui a été plus d'une fois établie entre la formalité et la formule. Celle-ci n'est que la forme, le modèle de l'acte; la formalité (*voy.*), au contraire, en est la matière, l'objet, la chose essentielle, indispensable, la démarche même qui nécessite l'emploi de la formule. La formalité est indiquée, exigée par la loi; la formule est l'œuvre de celui qui accomplit la volonté de la loi; elle est l'exécution de la formalité, et peut par conséquent être très variable, ce qui toutefois ne se rencontre guère aujourd'hui dans la pratique, grâce aux nombreux formulaires ou recueils de modèles tout faits dont les diverses branches de notre procédure ont été gratifiées par le désir d'être utile ou par le génie spéculatif des praticiens et des libraires. A. S-r.

FORMULE, FORMULAIRE. En médecine, une formule est un écrit contenant la désignation des diverses substances qui doivent composer un médicament, leur dose, leur mode de préparation et de mixtion, enfin la manière dont ce médicament doit être administré aux malades; un formulaire est un recueil de ces prescriptions. Il y a des formules *officinales* qui, sanctionnées par la loi ou par l'usage, servent de base aux travaux du pharmacien; il en est de *magistrales*, c'est-à-dire de personnelles à chaque médecin qui les invente suivant ses vues et le besoin du moment, et en assume la responsabilité.

L'art de *formuler* a varié suivant les époques et l'état des connaissances. Autrefois c'était à qui entasserait le plus grand nombre possible de substances, comme on le voit par la thériaque, même celle qui porte le nom de *réformée*, et par les nombreux composés consignés dans les recueils de ce genre. Plus tard, ayant appris que, dans ces amas de substances diverses, il s'opérait des réactions et des décompositions qui réduisaient leurs propriétés à celles des éléments les plus énergiques, on reconnut la nécessité de simplifier de plus en plus; et loin de combiner ensemble des matériaux hétérogènes, on chercha au contraire à isoler, dans chaque médicament, le principe es-

sentiellement actif, afin de l'administrer séparément.

Néanmoins on n'a pas totalement renoncé aux composés médicamenteux, et il est certaines règles qui doivent présider à leur association.

Outre qu'un médecin ne doit rien prescrire dont il ne pût rendre compte s'il en était requis, qu'il doit s'abstenir de médicaments inutiles, n'employer que ceux qu'il connaît le mieux et qui sont à la fois les plus efficaces et les moins chers, il doit autant que possible éviter ceux qui sont désagréables, et bien savoir leur consistance et leurs affinités chimiques, pour ne pas associer deux substances incapables de s'unir avantageusement. Il choisira également la forme la plus convenable, et à la matière du médicament, et à l'indication qu'il se propose de remplir.

Pour l'exécution matérielle de la formule, les médecins ont adopté un ordre et des caractères particuliers. Après avoir énoncé le nom du médicament, on indique les diverses substances qui doivent le composer, ayant soin d'écrire chacune distinctement et à la ligne, avec indication précise des quantités pour éviter toute erreur; puis on termine par les recommandations particulières. Un exemple rendra plus intelligible ce qui précède.

Potion calmante.

℞ Eau distillée de laitue. ℥ iv, ou 4 onces.
— de fleurs d'oranger. ℥ ß, ou ½ once.
Sirop de capillaire. ℥ j ou 1 once.
Laudan. de Rousseau gtt x, ou 10 goutt.
Éther sulfurique. gtt v, ou 5 goutt.

M. S. L. (ou mêlez selon l'art).

A faire prendre par cuillerées de quart d'heure en quart d'heure.

Paris, le *Signature.*

Pour M *, rue*

Dans une formule, on considérait jadis la *base*, c'est-à-dire le médicament principal, l'*excipient*, qui servait à le contenir ou à l'étendre, enfin l'*adjuvant*, qui en devait aider l'action, le *correctif*, qui devait la restreindre ou la modifier. Ces quatre éléments devaient indispensablement se trouver dans toute formule régulière. On a depuis longtemps renoncé à cette forme scolastique pour s'en tenir à ce qui est vraiment nécessaire. F. R.

FORMULE (algèbre), résultat général tiré d'un calcul algébrique indiquant les opérations à effectuer sur des nombres donnés et remplacés par des lettres pour en déduire des nombres cherchés ou inconnus, ordinairement représentés par x et les dernières lettres de l'alphabet; de telle sorte que l'on n'a plus qu'à substituer des nombres particuliers aux lettres de la formule pour trouver, dans tous les cas semblables, la solution du problème proposé. L'usage des formules est très fréquent et très commode dans l'analyse algébrique, par la facilité qu'elles apportent aux opérations. *Voy.* ALGÈBRE.

Pour mieux faire comprendre notre pensée, voici un petit problème que nous allons résoudre avec le secours d'une formule : *Quel est le nombre dont le tiers et le quart ajoutés ensemble font* 63? Soit x ce nombre, $\frac{x}{3}$ en sera le tiers, $\frac{x}{4}$ le quart; donc $\frac{x}{3} + \frac{x}{4} = 63$; cette équation a $7x = 12 \times 63$, d'où $x = \frac{12 \times 63}{7} = 12 \times 9 = 108$. Si l'on veut donc résoudre à la fois tous les problèmes analogues à celui-ci, il faut remplacer les nombres par les signes a, b, c, d, propres à représenter toute valeur, puis résoudre cette équation : Quel est le nombre qui, divisé par a et b, donne s pour somme des quotients? on trouve

$$\frac{x}{a} + \frac{x}{b} = s, \text{ d'où } x = \frac{abs}{a+b}.$$

Voilà la formule, qui n'est pas, à proprement parler, la valeur de l'inconnue des problèmes, mais elle offre le tableau des opérations à faire pour les trouver. Cette formule montre qu'on a l'inconnue en multipliant les trois nombres abs que renferme le problème, et en divisant leur produit par la somme $a + b$ des deux diviseurs; ou plutôt cette formule n'est qu'une manière abrégée d'écrire cet énoncé. Tel est l'avantage qu'offrent les formules.

Lorsqu'on a obtenu une formule qui exprime en lettres l'inconnue d'un problème, en regardant celle-ci comme

donnée, et l'une des données comme inconnue, il suffit de résoudre la même équation par rapport à cette dernière pour obtenir la solution du nouveau problème auquel donne lieu ce changement d'inconnue.

Une formule peut avoir des propriétés si générales qu'elle exprime quelquefois toute une science en quelques lignes. La généralisation des formules ne fut souvent qu'un jeu d'esprit. Il n'en est pas de même des formules générales pour la résolution des équations du premier degré (*voy.* Élimination). L'inconvénient de la multiplicité des lettres qu'il faudrait employer pour représenter généralement les quantités données des équations littérales, lorsque le nombre des équations et des inconnues surpasse 2, a conduit les algébristes à représenter par la même lettre tous les coefficients de la même inconnue, mais en l'affectant d'un ou de plusieurs accents, suivant le nombre des équations. Ainsi, les équations générales à deux inconnues se formulent ainsi :

$$ax + by = c.$$
$$a'x + b'y = c'.$$

Lorsqu'un problème exige une suite de formules, à mesure qu'on les énonce on les marque d'un chiffre entre parenthèses (1), (2), etc., en sorte qu'au lieu de répéter toute la formule on peut y renvoyer, lorsqu'on a besoin d'appuyer sur elle une nouvelle démonstration. A. P-t.

FORNICATION, *voy.* Femmes, T. X, p. 613 et suivantes.

FORNOUE (bataille de). *Fornovo*, en français *Fornoue*, est un bourg du duché de Parme, situé non loin du Taro. C'est là que, le 7 juillet 1495, Charles VIII, abandonnant Naples, sa conquête, livra une bataille meurtrière, mais très courte, à une armée coalisée de Vénitiens, de Milanais, d'Espagnols et d'Impériaux. Sa victoire fut complète, ainsi qu'on l'a dit à l'article Charles VIII. *Voir* Sismondi, *Histoire des Français*, t. X, p. 213. S.

FORSKAEL (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Kalmar en Smaland dans l'année 1736. Il fut envoyé par sa famille à l'université de Gœttingue, où bientôt il se fit remarquer par son goût prononcé pour les langues orientales, pour l'étude de l'entomologie et en même temps pour les hautes spéculations philosophiques. Sa thèse, intitulée : *Dubia de principiis philosophiæ recentioris*, soutenue en 1758, lui fit beaucoup d'honneur. L'année suivante, de retour en Suède, il imprima, dans sa langue maternelle, quelques pensées sur la liberté civile, qui déplurent au gouvernement d'alors et lui attirèrent des désagréments. Dans la vue de se mettre à l'abri de plus graves inquiétudes, il alla s'asseoir, à Upsal, au nombre des élèves de Linné, pour se perfectionner dans l'étude des productions de la nature. Linné, qui le distingua de suite, se lia avec lui et finit par lui conseiller de se rendre en Danemark, afin de prendre part à l'expédition scientifique que Carsten Niebuhr (*voy.*) devait présider. Muni des recommandations particulières de son illustre maître et déjà devancé par sa bonne réputation, Forskael fut accepté avec empressement, et, dès le mois de novembre 1760, il reçut en même temps le titre de professeur à l'université de Copenhague et le brevet de naturaliste pour voyager en Orient aux frais de l'état. Le 4 janvier 1761, il mit à la voile en compagnie de Niebuhr, du professeur van Haven, du docteur Cramer et du dessinateur Baurenfeind.

En pleine mer, il voulut connaître la cause de la salure des eaux et jusqu'à quelle profondeur le phénomène a lieu; il s'occupa de la phosphorescence, et l'attribua, comme on le fait de nos jours, à la présence de nombreuses méduses.

La première station fut à Marseille : durant le séjour en cette ville, Forskael visita la plaine de l'Estac, si riche en plantes rares. Il s'arrêta successivement à Malte, à Constantinople, aux Dardanelles, aux îles d'Imbro, de Ténédos et de Rhodes, où il fit ample moisson de plantes. Enfin il entre en Égypte, visite Alexandrie, Rosette, le Caire, où il étudie avec soin le dépôt de la grande pharmacie établie en cette ville ; il remonte le Nil, parcourt en explorateur habile toutes les parties déjà visitées par Belon, Prosper Alpin, Hasselquist, et à chaque pas il fait de nouvelles et utiles observations. Rien ne le rebute, pas même les mauvais traitements que les Bédouins lui

font éprouver dès les premières journées qu'il touche aux pyramides. Il se dirige sur l'isthme de Suez, voit le littoral de la mer Rouge, visite l'Arabie, qu'il interroge en détail; ses notes curieuses sur les mœurs et les habitudes de ses diverses peuplades se lisent dans la Description de l'Arabie, donnée par Niebuhr. Il a de plus fourni à Michaelis des faits d'histoire naturelle qui ont répandu une large lumière sur la philologie biblique.

Comme Forskael se dirigeait sur le mont Sabber, renommé par l'immense quantité de végétaux qui y croissent et par la vue étendue dont on y jouit, il fut surpris dans l'Yémen autant par la fatigue que par la difficulté de se procurer les premiers besoins de la vie, les sauterelles ayant tout détruit, tout infecté aux environs de Méchader. Il tomba malade le 2 juillet 1763, et mourut 9 jours après à Jérim, que l'on croit être le centre du Paradis terrestre dont parle Mahomet au 89e chapitre du Kôran.

Forskael était doué d'une activité peu commune, et réunissait à la bonté du caractère le don de plaire à tout le monde. Il fut d'un grand secours à l'expédition par la facilité qu'il avait de saisir les différents dialectes arabes, d'adopter les manières de vivre des habitants et de se mettre ainsi en relation intime avec eux. Observateur exact, il sacrifia toujours le désir de briller au mérite d'être vrai. Il est fâcheux qu'il n'ait pu mettre la dernière main aux matériaux qu'il avait rassemblés. Niebuhr les a publiés avec une religieuse attention. En voici les titres: 1° *Descriptiones animalium*, *avium*, *amphibiorum*, *piscium*, *insectorum*, *vermium*, *quæ in itinere orientali observavit Petrus Forskael*, *post mortem auctoris edidit Car. Niebuhr*, Havniæ, 1775, in-4°. C'est un catalogue raisonné d'après la méthode linnéenne de 300 animaux, avec leurs noms en grec, latin et arabe. A la fin du volume, p. 141 à 164, on trouve l'indication des médicaments existants alors dans la grande pharmacie du Caire. 2° *Flora Ægyptiaco-Arabica*, Havniæ, 1775, in-4°. Dans la première partie, Forskael donne la liste des 693 plantes qu'il avait rassemblées; dans la seconde, il les décrit après les avoir divisées en huit centuries. Martin Vahl a depuis revu la nomenclature et l'a rectifiée avec beaucoup de justesse. La Flore d'Égypte est précédée par la *florule* de l'Estac (p. 1 à 12), de Malte (p. 13 et 14), de Constantinople et des îles grecques (p. 15 à 36). L'herbier qui les contenait fait partie des collections de l'université de Copenhague. 3° *Icones rerum naturalium*, Havniæ, 1776, in-4°. Aux deux feuillets de texte sont jointes 43 planches, dont 20 représentent des plantes et 23 des animaux.—C'est à Forskael que les botanistes sont redevables de la connaissance du véritable balsamier de la Mecque, *Amyris opobalsamum*, qui devient de plus en plus rare en Arabie, en Syrie et en Égypte. Linné, qui fut vivement affecté de la mort de Forskael, a consacré à sa mémoire un genre de la monœcie monandrie et de la famille des urticées; il est composé des plantes appelées par notre voyageur *Caidbeia* (*Flora Ægypt.*, ar. 88), que l'on rencontre dans les lieux sablonneux de l'Arabie, de la Numidie et dans diverses autres contrées de l'Afrique. A. T. D. B.

FORSTER (Joseph-Reinhold), savant très connu par son voyage autour du monde et par ses travaux comme naturaliste, naquit, le 22 octobre 1729, à Dirschau (Prusse), où son père était bourgmestre; il descendait de l'ancienne famille écossaise de lord Forester, dont quelques membres, par suite des troubles politiques qui agitaient leur patrie, en avaient cherché une nouvelle dans la Prusse polonaise. Après avoir reçu à Berlin une éducation distinguée, et avoir, depuis 1748, étudié la théologie à Halle, contre son inclination, il se rendit à Dantzig, où il obtint la place de prédicateur à Nassenhuben. Il ne garda son emploi qu'autant de temps qu'il y fut contraint par la nécessité, et s'appliqua avec un zèle redoublé à ses études favorites, celles des mathématiques, de la philosophie, de la géographie, de l'ethnographie et des langues anciennes. Son goût pour les voyages lui rendit agréable la proposition qu'on lui fit de visiter les colonies récemment formées à Saratof, sur les confins de la Russie asiatique. Il s'y rendit en mars 1765, accompagné de son fils George. Dans les rapports adres-

sés par lui au gouvernement, il signala plusieurs abus qu'il avait découverts dans l'administration, et par cette franchise il se fit naturellement des ennemis. Cependant il reçut un brillant accueil à Saint-Pétersbourg, où il fut chargé par l'impératrice Catherine II de rédiger, de concert avec plusieurs hommes instruits, un code de lois pour les colons. Quoique Forster se rendît utile, il ne reçut point l'indemnité sur laquelle il avait compté, à raison de ses travaux, de ses voyages, et aussi de la perte de son emploi de prédicateur, dont on avait disposé par suite de sa longue absence. Privé de toute espèce de récompense, il se dégoûta de la Russie et se rendit à Londres en août 1766. Là il vendit les objets rares qu'il avait recueillis dans le cours de ses voyages, et vécut sur le prix qu'il en obtint. Il chercha ensuite à se procurer quelques ressources au moyen de traductions. Dans cette tâche, il fut aidé par son fils, mais bientôt il fut obligé de le placer dans un comptoir. Lui-même refusa plusieurs places de prédicateur en Amérique, et enfin accepta celle de professeur d'histoire naturelle et de langues française et allemande à Warrington, dans le Lancashire. Au bout de quelque temps, Forster se démit encore de sa charge, et vécut plusieurs années comme simple particulier dans cette ville, qui lui présentait des rapports agréables, jusqu'à ce qu'il reçut la mission d'accompagner, en qualité de naturaliste, le capitaine Cook (*voy.*) dans son second voyage de découvertes. Ce fut là pour lui un emploi selon son cœur : il accepta, et partit de Londres le 26 juin 1772, accompagné de son fils George, alors âgé de 17 ans. Ce fils, dont nous nous occuperons plus loin, a écrit les détails de ce voyage, qui dura trois ans, car le père n'avait point lui-même cette faculté, attendu qu'on lui avait imposé l'obligation de ne rien faire imprimer au sujet de cette expédition; toutefois il publia plus tard ses importantes observations sur des sujets de géographie physique, d'histoire naturelle et de philosophie, qu'il avait recueillis dans le cours de ce voyage, sous le titre de *Observations made during a voyage round the world* (Londres, 1778, in-4°); elles ont été traduites en allemand, par son fils (2 vol., Berlin, 1779-1780; 2e édition, 3 vol., 1783). A son retour, Forster obtint le grade de docteur en droit, de l'université d'Oxford; mais on lui refusa le traitement qu'il sollicitait; car le gouvernement anglais considéra la relation du voyage élaborée par son fils comme une infraction à l'obligation qu'il avait souscrite, et d'ailleurs il avait trouvé dans cet ouvrage des observations offensantes pour lui. Forster, chargé d'une nombreuse famille, s'endetta et fut en conséquence mis en prison, où il resta jusqu'à ce que le duc Ferdinand de Brunswic lui eut procuré sa liberté. Enfin il se rendit comme professeur d'histoire naturelle à Halle en Saxe, où il enseigna de la manière la plus distinguée jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 décembre 1798. Sa vivacité, sa droiture, la franchise de son cœur furent pour lui une source d'embarras; sa passion du jeu et son désir d'accroître ses collections à tout prix le réduisirent souvent à une très grande gêne. La perte de son fils George vint encore accroître ses peines. La perspicacité et la rapidité de la conception étaient jointes en Forster à une mémoire étonnante. On assure qu'il écrivait et parlait dix-sept langues, tant mortes que vivantes. Il possédait également des connaissances peu communes dans toutes les branches de la littérature, dans l'histoire de la botanique et de la zoologie; il brilla, ainsi que son fils, parmi les premiers naturalistes du siècle dernier. Il était d'une complaisance extrême, et toujours prêt à obliger; il savait rendre pleinement justice au mérite des autres; une humeur égale et joyeuse donnait un intérêt particulier à sa conversation. Outre les écrits déjà mentionnés, l'un des plus remarquables et des plus recherchés est celui qui a pour titre : *Liber singularis de Bysso antiquorum* (Londres, 1776) et la *Zoologia Indica* (Halle, 1781, et 1795 in-folio). En 1784, Forster publia, à Francfort-sur-l'Oder, un ouvrage qui fut mis en français par Broussonet sous ce titre : *Histoire des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°.

Jean-Adam-George, ce fils aîné de

Forster dont nous avons beaucoup parlé dans ce qui précède, était né le 26 novembre 1754, à Nassenhuben, près de Dantzig. Son père dirigea ses premières études pendant leur voyage à Saratof, puis à Saint-Pétersbourg; et à Londres le jeune Forster travailla dans le comptoir d'un négociant, jusqu'à ce que sa santé l'eût contraint d'abandonner le commerce. A Warrington, il traduisit plusieurs ouvrages en anglais et enseigna l'allemand et le français dans une école voisine. Après son retour du voyage autour du monde, où il avait accompagné son père sous le capitaine Cook, voyage pendant lequel il avait été affecté du scorbut, il se rendit en 1777 à Paris, et y fut présenté à Buffon. Il pensa d'abord à s'établir dans cette capitale, mais bientôt après il partit pour la Hollande, et il était sur la route de Berlin, lorsque le landgrave de Hesse-Cassel lui offrit une chaire d'histoire naturelle à l'Académie noble de Cassel, emploi qu'il occupa pendant six ans. Ensuite, en 1784, il accepta l'offre d'une place de professeur d'histoire naturelle à l'université de Vilna.

En 1787, l'impératrice Catherine projeta l'entreprise d'un voyage autour du monde et nomma Forster historiographe de cette entreprise; mais elle fut ajournée par suite de la guerre contre les Turcs. Pour utiliser son temps dans l'intervalle, Forster retourna en Allemagne : il publia, à Gœttingue, plusieurs écrits sur l'histoire naturelle et sur la littérature. En 1788, l'électeur de Mayence le nomma son premier bibliothécaire, et lui donna en même temps une place de professeur. Forster exerça ces emplois avec distinction jusqu'en 1792, époque à laquelle les Français vinrent à Mayence. Comme il avait embrassé avec ardeur les principes de la révolution, il fut envoyé par les républicains de cette ville à Paris, pour solliciter auprès de la Convention la réunion de Mayence à la France; mais cette ville ayant été reconquise par les Prussiens, Forster perdit tout ce qu'il possédait, ses livres et ses manuscrits. Alors il fit divorce à Gœttingue avec sa femme, fille de Heyne (*voy.*), qu'il aimait cependant beaucoup, malgré leurs fréquentes mésintelligences, et consentit à ce qu'elle contractât une nouvelle union avec son ami Huber, littérateur très connu et qui méritera, ainsi que sa femme, une petite notice séparée. Forster prit la résolution de se rendre aux Indes. A l'âge de 40 ans, il commença à étudier les langues orientales; mais il succomba bientôt par suite de ses infirmités et des secousses qu'avait amenées sa vie agitée pendant les dernières années. Il mourut le 11 janvier 1794 à Paris, où il avait été envoyé comme député du département allemand que la république venait d'acquérir sur la rive gauche du Rhin.

Forster a pris place parmi les écrivains classiques de l'Allemagne. Dans ses compositions en prose, il unit l'aisance française à la gravité britannique. Nous laissons de côté ses nombreuses traductions, pour ne nous occuper que de ses propres ouvrages. Le plus remarquable, sous le rapport de l'histoire naturelle et de la connaissance de l'homme, est la relation de l'intéressant voyage autour du monde (Londres, 1777, 2 vol., in-4°, en allemand, 3 vol., Berlin, 1784). Nous devons nommer ensuite ses Opuscules (*Kleine Schriften*), matériaux pour la connaissance des pays et des peuples, l'histoire naturelle et la philosophie de la vie (6 vol., Berlin, 1789-1797); enfin et particulièrement ses remarquables *Aspects du Bas-Rhin*, *du Brabant*, *de la Flandre*, *de la Hollande*, *de l'Angleterre et de la France*, *en avril*, *mai et juin* 1790 (Berlin, 1791-1794, 3 vol. in-8°).

Pour bien apprécier le génie de cet homme digne de tout notre intérêt, il faut lire l'ouvrage intitulé *Correspondance de J.-G. Forster*, *accompagnée de renseignements sur sa vie*, et publié après sa mort par Thérèse Huber, qui avait été sa femme (Leipz., 1829, 2 vol. in-8°). *C. L.*

FORSTER (George), voyageur anglais qui, employé au civil par la Compagnie des Indes-Orientales à Calcutta, fit, de 1782 à 1784, un long et périlleux voyage à travers l'Inde septentrionale et la Perse. Il parlait l'indou avec une pureté et une facilité peu communes, le persan lui était également familier; il avait aussi fait quelques progrès dans le

sanscrit; mais il se servait plus particulièrement de l'idiome usité chez les Mahrattes. Doué de tous ces avantages, et déguisé en négociant musulman, il entreprit son expédition. Du Bengale, il entra dans le Cachemyr et en Perse, et il arriva en Angleterre (1784) après avoir traversé la Russie. En 1785, Forster publia à Londres un ouvrage sur la mythologie et les mœurs des Indous; puis il repartit pour Calcutta où il fit paraître, en 1790, la relation de son voyage sous ce titre : *A journey from Bengal to England*, édition fort rare qui fut réimprimée avec la suite de la relation à Londres et dont on a une traduction en français avec des additions importantes, par Langlès, Paris, 1802, 3 vol. in-8°. On ignore à qui est due la publication de la suite dans l'ouvrage original, en 1798, car Forster était mort en 1792 à Allahabad, pendant un voyage qu'il faisait pour entamer des négociations avec le chef des Mahrattes. Les informations prises par ce voyageur étaient plutôt le résultat de ses recherches locales et de ses observations que de la lecture. Aussi faut-il se défier de ses considérations historiques; mais lorsqu'il rapporte ce qu'il a vu, on peut avoir toute confiance dans ses récits. *C. L.*

FORT, *voy.* FORCE et HALLE.

FORT (art militaire). Quand une position est située de manière à protéger, soit à l'intérieur, soit sur les bords de la mer, une assez grande étendue de pays, un défilé, un passage de rivière, une grande route, il est naturel d'y établir les moyens qui peuvent en augmenter les avantages locaux et en assurer la conservation. On y place des troupes, on y réunit les armements et les approvisionnements nécessaires pour le temps présumé de la résistance qu'on veut opposer aux attaques de l'ennemi. Mais il faut mettre le matériel ainsi que le personnel à l'abri de toute surprise et, pour cela, les renfermer dans un ouvrage qui puisse, au moins pour un temps déterminé, se suffire à lui-même. C'est cet ouvrage que l'on appelle *fort*.

Un fort est donc un ouvrage de fortification (*voy.*) isolé, destiné à se défendre pendant quelques jours ou quelques semaines, selon sa position, son étendue, ses approvisionnements, ses munitions, son armement, enfin selon la force de sa garnison. Il doit prolonger assez sa résistance pour donner le temps d'arriver aux secours qu'il peut recevoir de l'armée à laquelle il appartient. Un fort n'a ordinairement d'autres habitants que les militaires de la garnison. Le commandement en est confié à un gouverneur qui dirige la défense et répond de la conservation du fort. Il renferme des casernes, des corps-de-garde, des magasins, quelquefois des casemates (*voy.*) voûtées, à l'épreuve de la bombe, qui servent d'asile à la portion de la garnison non employée au service, ainsi qu'aux malades et aux blessés.

Les forts qui dépendent d'une place forte prennent le nom de *citadelles* (*voy.* ce mot).

On donne aux forts diverses étendues suivant leur destination; il y en a de différentes formes, suivant la nature et la configuration du terrain. On en construit sur les bords de la mer, près des établissements les plus importants, vers les points d'où l'ennemi pourrait tenter un bombardement, ou sur les plages disposées de manière à favoriser un débarquement (*voy.* DESCENTE).

On les emploie quelquefois pour défendre une ville d'une étendue considérable, en en plaçant de distance en distance sur tout son pourtour : on les désigne alors sous le nom de *forts détachés*. C'est cette espèce d'ouvrages qui a été proposée, en 1833, par le gouvernement français à la Chambre des députés, pour mettre la ville de Paris en état de défense. Quelques militaires expérimentés combattirent ce mode de fortification et en présentèrent un autre, celui d'une enceinte bastionnée continue. La discussion de ces deux moyens, agitée d'abord entre les hommes de guerre sous le point de vue purement militaire, ne tarda pas à fixer l'attention publique, et la question militaire devint bientôt une question politique. D'accord en principe sur la nécessité de fortifier Paris, les esprits se divisèrent sur les moyens. Quelques esprits soupçonneux virent dans les 16 forts projetés autant de bastilles d'où la tyrannie pourrait un jour menacer les libertés du pays. D'autres, sans partager de semblables

inquiétudes, ont regardé les forts comme destinés, après une résistance de quelques jours, à tomber au pouvoir de l'ennemi, ainsi qu'il était arrivé en décembre 1832 à la puissante citadelle d'Anvers, qui avait ouvert ses portes aux Français après 24 jours de tranchée ouverte et d'une défense très opiniâtre (*voy.* ANVERS). Dans ce cas, la capitale leur semblait exposée aux coups du vainqueur, qui, du haut des forts dont il serait maître, s'il n'atteignait pas le centre même de la ville, pourrait bien la dévaster sur la plus grande partie de sa superficie. Malgré le rapport favorable fait à la chambre élective, le 22 avril 1833, par la commission qui avait été chargée de l'examen de la proposition du gouvernement, le projet ne fut pas adopté.

Il arrive souvent en campagne qu'un corps d'armée est destiné à conserver une position d'où il doit plus tard se porter en avant, et qui est propre à soutenir une retraite. On établit alors des *forts de campagne* qui défendent la position et mettent les gardes à l'abri de toute surprise. Ces ouvrages, quoique construits légèrement et avec rapidité, sont soumis, pour leur tracé, aux principes déterminés par l'art de la fortification (*voy.*). On les emploie à la défense d'un village, d'une rivière, d'une vallée, d'une route. On transforme souvent en *fort de campagne* un château, une église, un cimetière, une simple maison, en élevant une banquette en terre derrière les murailles, en les perçant de créneaux et en barricadant les portes.

On donne le nom de *fortin* à de petits forts de campagne qui sont triangulaires, ou carrés, ou à étoiles. Ceux-ci sont entièrement fermés; les autres, appuyés à une rivière, à un marais, etc., restent ouverts à la gorge; ils servent à couvrir un passage ou à favoriser une retraite : ils sont alors soutenus sur leurs flancs par des batteries placées en arrière. Ces sortes d'ouvrages, qui ne sont bons que contre un coup de main, n'ont qu'une utilité momentanée : on ne les emploie souvent que quelques jours, ou tout au plus pendant le cours d'une campagne. Quand ils doivent avoir une plus longue durée, il faut les construire avec plus de solidité, et dans ce cas ils deviennent de véritables forts. C-TE.

FORTE, PIANO, deux mots italiens qui signifient *fort* et *doucement*, et qui sont employés dans la musique pour indiquer qu'il faut augmenter ou affaiblir le son.

Quant à l'instrument appelé *forte-piano* parce qu'il se prête à rendre les deux degrés d'expression, il en sera traité au mot PIANO. *Voy.* aussi CLAVECIN. X.

FORTERESSE, terme générique qui s'emploie pour exprimer toute espèce de place forte, quelle que soit son importance. C'est dans cette acception la plus étendue que le maréchal de Saxe prend le mot quand il examine l'utilité d'une forteresse. « Elle sert, dit-il dans « ses *Rêveries*, à couvrir un pays, à obli« ger l'ennemi à l'attaquer avant de pas« ser outre, à s'y retirer avec des troupes « pour les y mettre à couvert, y former « des magasins et y mettre en sûreté, pen« dant l'hiver, de l'artillerie, des muni« tions, etc. » Ce grand capitaine s'élève hautement contre l'usage de fortifier les villes. Il veut que l'on place les forteresses aux confluents des rivières ou dans des endroits déjà fortifiés par la nature, et qu'elles n'aient d'autres habitants que les militaires chargés de leur défense.

Maigret, ingénieur français, a publié, en 1770, un *Traité de la sûreté et conservation des états par le moyen des forteresses*, dans lequel il discute leurs avantages et leurs inconvénients. Il s'attache à réfuter Machiavel, qui repousse les forteresses comme nuisibles à l'égard des ennemis tant extérieurs qu'intérieurs, en ce qu'elles absorbent une partie de l'armée active.

Le grand Frédéric attachait une haute valeur aux forteresses. « Elles sont, dit-il « dans l'*Anti-Machiavel*, ainsi que les « armées, d'une utilité égale pour les « princes; car s'ils peuvent opposer leurs « armées à leurs ennemis, ils peuvent « sauver leurs armées sous le canon de « leurs forteresses; et le siége de cette « forteresse que l'ennemi entreprend leur « donne le temps de se refaire et de ra« masser de nouvelles forces. »

Napoléon se prononce non moins positivement en leur faveur. « Elles sont,

« dit-il, utiles pour la guerre offensive « comme pour la guerre défensive. Sans « doute elles ne peuvent pas seules tenir « lieu d'armée, mais elles sont les seuls « moyens que l'on ait pour retarder, en- « traver, inquiéter un ennemi vainqueur.» Aussi consacra-t-il des dépenses considérables aux forteresses d'Alexandrie, de Palma-Nova, de Mayence, de Juliers, de Wesel, de Dantzig.

De nombreux exemples fournis par les guerres anciennes et modernes viennent à l'appui de cette opinion; mais elle a perdu beaucoup de sa consistance aux yeux de quelques militaires contemporains qui ont contribué à la rapide invasion de la Prusse et à celle des provinces d'Autriche, sans que les nombreuses forteresses de ces deux pays aient apporté des obstacles réels à leur marche triomphale*.

Vainement leur rappelle-t-on qu'en 1793, après la bataille de Neerwinde, les forteresses de la Flandre arrêtèrent les armées coalisées, et que leur vigoureuse résistance préserva la France de l'invasion dont elle était menacée; ils n'ont pas oublié qu'en 1799 la fortune du conquérant de l'Égypte vint échouer contre les murs de Saint-Jean-d'Acre, et que la résistance désespérée de cette forteresse changea peut-être les destinées de l'Orient; ils ne peuvent méconnaître la puissante protection que l'Espagne, presque entièrement occupée par l'armée française, et qui semblait livrée sans défense à ses ennemis, reçut des forteresses dont le sol de la Péninsule était hérissé, lorsque ces masses inertes, défendues avec toute l'énergie du patriotisme, lui fournirent le moyen de résister pendant six ans aux vainqueurs de toute l'Europe; ils savent qu'il fallut assiéger successivement Roses, Sarragosse, Gironne, Astorga, Hostalric, Ciudad-Rodrigo, Almeida et une multitude d'autres forteresses dont la conquête fut achetée par d'énormes dépenses et par des flots de sang. Quelques autres, telles qu'Alicante, Carthagène, Tariffa, Cordoue, ne cessèrent pas de voir flotter sur leurs remparts le drapeau castillan, et les cortès espagnoles bravèrent, à l'abri des murs de Cadix, les menaces du vainqueur.

Tant de services rendus par les forteresses seraient certes plus que suffisants pour convaincre leurs adversaires de leur utilité. Mais ils opposent aux exemples que l'on vient de rapporter la campagne de 1806 en Prusse, celle de 1813 en Saxe, celles de 1814 et de 1815 en France, et remarquent qu'à ces diverses époques les forteresses n'ont préservé ni la Prusse ni la France de l'invasion étrangère.

Sans doute, dans ces graves circonstances, les alliés ont franchi impunément la zone de nos forteresses; mais la double invasion de la France ne peut être attribuée qu'à l'excessive supériorité numérique des armées ennemies, qui leur permettait d'investir les forteresses sans arrêter pour cela leur marche vers la capitale, et surtout à des considérations politiques qui leur étaient favorables.

Au surplus, quelques bons esprits qui ont médité sur cette nouvelle manière de faire la guerre avec des armées innombrables ont été amenés à reconnaître la nécessité d'apporter quelques modifications au système de fortification suivi jusqu'à présent. Nous les ferons connaître au mot FORTIFICATION. C-TE.

FORTERESSES FÉDÉRALES, ou *de la Confédération germanique*. Après le traité de Paris, de l'an 1815, les puissances alliées résolurent d'employer une partie des fonds provenant des contributions de guerre levées en France à construire une ligne de forteresses qui protégeraient l'Allemagne contre l'éventualité de nouvelles invasions françaises. Ce projet ne fut exé-

(*) C'est spécialement contre l'utilité des petites forteresses limitrophes que des doutes se sont élevés de toutes parts. Depuis que l'art de la guerre consiste surtout à avoir de bien *gros bataillons*, comme a dit Napoléon, on a vu investir ces forteresses au moyen de quelques milliers d'hommes, détachés d'un corps d'armée sans arrêter sa marche sur la capitale où devait se porter le coup décisif. On a pensé que si toutes les forteresses étaient de grandes villes comme Strasbourg, Metz, Magdebourg, Mayence impossibles à investir avec peu de monde, il n'en serait plus ainsi; car l'armée principale, en laissant derrière elle les forts détachements qu'exigent de telles villes, s'affaiblirait trop pour être en état de continuer ce qu'on a appelé sa *pointe* vers le centre de l'état envahi. Au reste, ainsi que notre auteur le fait sentir, il est des pays dont l'occupation de leur capitale n'entraîne pas encore la conquête. J. H. S.

cuté qu'en partie; on procéda dans les délibérations avec la lenteur ordinaire des diètes allemandes; on ne put s'accorder sur le choix des points à fortifier et en attendant se présentèrent des besoins plus urgents; on n'avait plus d'ailleurs les mêmes craintes à l'égard de la France que pendant l'époque de la révolution et sous le régime impérial. Par toutes ces raisons, il n'y eut point de système de forteresses. On s'est contenté de déclarer forteresses fédérales les places de Mayence, Luxembourg et Landau, et d'en réparer ou agrandir un peu les fortifications, quoique les plans, les délibérations et les rapports n'aient pas manqué. Mayence est gardée par des troupes autrichiennes, prussiennes et hessoises (grand-ducales); Luxembourg a une garnison prussienne et hollandaise; Landau n'a d'autre garde que les troupes du pays, c'est-à-dire bavaroises. Ces trois forteresses se lient naturellement à celles que la Prusse occupe à Wesel, Juliers, Saarlouis, Cologne, Coblentz et Ehrenbreitstein. Selon le projet, on devait fortifier aussi un point aux environs de Hombourg pour lier plus étroitement Luxembourg à Landau. Dans ces derniers temps, on a senti la nécessité de défendre le passage du Danube par une forteresse, sur l'emplacement de laquelle les avis n'ont pas été d'accord jusqu'à présent : on a tour à tour proposé Manheim, Ulm, Germersheim et Rastadt. Il parait pourtant que la dernière de ces localités réunit le plus de suffrages. Cependant comme les fonds français n'existent plus et que les frais de construction tomberaient à la charge de la Confédération, il est probable que, vu les temps de paix, on ne se pressera pas beaucoup de construire une forteresse nouvelle. D-G.

FORTIA. La maison de Fortia, l'une des plus anciennes du royaume d'Aragon, se divise en quatre grandes branches, *de Fortia-Chailli*, *d'Urban*, *de Montréal* et *de Piles*, qui ont formé en Languedoc, en Touraine, à Avignon, à Paris, dans le comtat Venaissin, en Provence, etc., diverses branches secondaires presque toutes éteintes aujourd'hui. Le nom de Fortia est connu depuis la fin du xe siècle; dans le XIIe, les membres de cette famille sont nommés très hauts seigneurs; en 1113, lorsque Raimond-Béranger vint prendre possession de la Provence et du Gévaudan, l'histoire nous apprend que deux frères, seigneurs de Fortia, accompagnaient ce prince. Sous le règne du roi d'Aragon Jacques Ier, surnommé le Conquérant, vers 1230, PIERRE de Fortia fut celui de tous les seigneurs catalans qui se signala le plus durant les guerres du belliqueux monarque. PHILIPPE de Fortia, commandant en Provence les troupes du même prince, illustra son nom par une brillante valeur. L'un de ses descendants, BERNARD, dit le chevalier de Fortia, commandait les armées de don Pèdre IV, lorsqu'il chassa le reste des Infidèles qui infestaient l'Espagne. SIBYLLE de Fortia, fille du chevalier Bernard, devint l'épouse de ce même roi, en 1381; ISABELLE et ÉLÉONORE épousèrent, l'une don Jacques II d'Aragon, prince de la maison royale et dernier comte d'Urgel, l'autre Jean Ier, roi de Castille.

Les armes de la maison de Fortia sont d'azur, à la tour d'or crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant de la pointe de l'écu; supports : deux lions; couronne ducale; devise : *Turris fortissima, virtus*, « La tour la plus forte, c'est la vertu. » E. P-C-T.

FORTIA DE PILES. Les seigneurs et marquis de Piles, devenus barons de Baumes, puis ducs de Fortia, à Marseille, etc., forment la sixième branche de la maison de Fortia dont on vient de faire connaître l'origine. PAUL de Fortia, troisième du nom, né en 1633, en est la tige; il fut seigneur et marquis de Piles, seigneur de Peyruis, Auges, Montfort et autres places. Reçu chevalier de Malte en 1640, Paul de Fortia fut pourvu en 1660 du gouvernement des places du château d'If, de Pomègues et des îles de Marseille. Son fils aîné, LOUIS-ALPHONSE, né en 1676, laissa comme lui six enfants. TOUSSAINT-ALPHONSE, l'aîné de tous, né en 1714, fut d'abord marquis de Piles et porta ensuite le titre de duc de Fortia. A 9 ans, il était déjà gouverneur viguier de Marseille; le 1er mai 1726, il fit son entrée publique dans cette ville en qualité de capitaine gouverneur. Il servit dans l'armée d'Italie comme aide de camp du ma-

réchal de Villars, après la mort duquel il remplit les mêmes fonctions auprès du prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. Il mourut en 1801. Son fils unique, Alphonse-Toussaint-Joseph de Fortia, né en 1735, porta le titre de comte de Piles. Comme son père, Toussaint de Fortia fut gouverneur viguier de Marseille. En 1762, il fut nommé colonel au régiment des grenadiers de France. En 1780, il fut élevé au grade de brigadier des armées du roi, et l'année suivante à celui de maréchal des camps et armées. Il laissa à sa mort (1791) quatre fils, dont l'aîné, Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte de Fortia de Piles, le dernier membre de la sixième branche des Fortia, naquit à Marseille, le 18 août 1758. Dès l'âge de 9 ans, il fut pourvu de la charge de viguier de Marseille en survivance de son père. Il fut reçu et fit son entrée en cette qualité en 1779. En 1790, il émigra, et en 1801 il hérita, du moins légalement, du titre de duc accordé à son grand-père et à ses descendants par une bulle du pape Pie VI en 1776. M. de Fortia a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique; le principal est le *Voyage de deux Français dans le nord de l'Europe*, *en Allemagne*, *Danemark*, *Suède*, *Russie*, *Pologne*, qu'il fit durant son émigration de 1790 à 1793 (Paris, 1796, 5 vol. in-8°). Il le composa avec le chevalier de Boisgelin, mort en 1816, qui avait été son compagnon de voyage. Cet ouvrage se distingue par beaucoup d'exactitude, qualité si rare parmi les voyageurs français. Le comte de Piles fit aussi représenter sur le théâtre de Nancy, de 1784 à 1785, 4 opéras dont il était l'auteur, ainsi que de quelques ouvrages de musique. Il mourut le 18 février 1826, et en lui s'éteignit, ses deux fils étant morts avant lui, la branche des Fortia de Piles, comme celle des Fortia d'Urban doit s'éteindre un jour avec notre vénérable collaborateur dont il sera parlé dans l'article suivant. Les autres branches de cette illustre maison sont éteintes depuis longtemps. E. P-c-t.

FORTIA D'URBAN. Jean ou Jean-François de Fortia, 3e du nom, est le chef de cette branche. Il naquit à Montpellier en 1477, fut seigneur d'Orthez en Languedoc, et épousa, en 1505, Françoise de Vitalis, de noble maison romaine, ce qui valut à son mari l'admission à toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, alors soumise au pape. Il se distingua dans les guerres que le roi Louis XII eut en Italie pour le Milanez, et mourut à Avignon, à l'âge de 78 ans, laissant quatre fils et deux filles. Marc, l'aîné de tous ces enfants, devint co-seigneur de Caderousse, petite ville du comtat Venaissin, et viguier d'Avignon; ainsi que ses frères, il avait été naturalisé par lettres-patentes du roi Henri II, enregistrées le 15 juillet 1550 au parlement de Provence. Il mourut le 22 septembre 1582, laissant une riche succession et beaucoup d'enfants. L'aîné, Gilles de Fortia, né le 10 septembre 1552, fut trois fois nommé viguier d'Avignon, et Henri IV, roi de France, le nomma d'abord capitaine de ses galères et ensuite gentilhomme de sa chambre. Ce fut ce Gilles de Fortia qui acheta de Truphémond de Raymond, de Modène, le 17 mars 1584, le fief et territoire foncier d'Urban; il mourut en 1617. Louis de Fortia, l'aîné de ses fils, né en 1597, fut seigneur d'Urban, de Caderousse, etc. En 1621, il fit hommage de la terre d'Urban à la chambre apostolique; il devint viguier d'Avignon, et mourut en 1696. Le douzième de ses dix-sept enfants, François de Fortia, se distingua au service de France, dans le combat du faubourg Saint-Antoine de Paris, le 2 juillet 1652; au siége d'Étampes, à ceux de Montmédi, de Dunkerque, de Gravelines, à la bataille des Dunes, etc. Élevé successivement aux grades les plus honorables de l'armée, il reçut et posséda jusqu'à sa mort le gouvernement de Mont-Louis, en Roussillon. Lors de la conquête de la Catalogne, Louis XIV le remit en possession du château de Fortia, qui y est situé, et qui avait appartenu à ses ancêtres. Son frère aîné, Paul de Fortia, dit marquis d'Urban à cause de l'érection de cette terre en marquisat, épousa, le 4 mai 1681, Marie-Esprit de Vissée de la Tude de Ganges, et, par cette union, la famille de Fortia se trouve alliée à celle de saint Louis; en effet, la marquise de Fortia dont il est ici question descendait du

saint roi par Diane de Joanis de Châteaublanc, femme de Charles de Vissée, marquis de Ganges. Le marquis de Fortia d'Urban fut *élu* de la noblesse, premier consul et viguier d'Avignon; il mourut en 1734, laissant huit enfants, dont l'aîné, FRANÇOIS de Fortia, marquis d'Urban, né le 10 janvier 1685, et mort en 1733, avait été successivement page du roi et vice-légat d'Avignon. Son fils aîné, HERCULE-PAUL-CATHERINE, né en 1718, fut viguier d'Avignon en 1755 et mourut victime de la révolution en mai 1790. Il avait eu deux enfants : 1° PAULINE de Fortia, née en 1753 et morte en 1794, sans avoir été mariée; et 2° AGRICOLE de Fortia, marquis d'Urban, depuis la mort de sa mère (1816); jusque-là il avait porté le titre de comte. Nous devons à ce noble vieillard, érudit très renommé et l'un de nos plus savants collaborateurs, une notice plus étendue.

AGRICOLE-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER-PIERRE-ESPRIT-SIMON-PAUL-ANTOINE, marquis de Fortia d'Urban, naquit le 18 février 1756 et dut la multiplicité de ses prénoms à cette circonstance qu'il eut pour parrains tous les magistrats de la cité d'Avignon, son père en ayant été nommé viguier l'année précédente. Amené fort jeune à Paris, il fit ses premières études à Passy, dans une maison d'éducation, et n'en sortit que pour passer au collége de La Flèche, d'où il fut transféré, en 1771, à l'École militaire de la capitale. En 1774, il entra, avec le grade de sous-lieutenant en second au régiment du Roi, infanterie. Cependant son amour pour l'étude, joint à son goût prononcé pour l'indépendance, donnaient à M. de Fortia peu d'inclination pour la carrière militaire : aussi quitta-t-il bientôt son régiment pour se livrer, avec tout l'entraînement d'une véritable vocation à l'étude des mathématiques. Bientôt appelé à Rome par le soin de sa fortune, un procès important pour lui étant pendant au tribunal de la Rote, il passa quelques années dans la capitale du monde chrétien, partageant les moments que lui laissaient ses affaires entre l'étude des beaux-arts, celle des antiquités et les mathématiques.

Les hautes relations qu'il y entretint le décidèrent à quitter le service de France, et le pape le nomma colonel des milices d'infanterie dans le comtat Venaissin. Ayant, presque à la même époque (1785), contracté un mariage qui assura son bonheur domestique, et augmenté sa fortune très considérable par le gain de son procès, il avait une heureuse et paisible existence, lorsqu'arriva la Révolution. Appelé d'abord à faire partie de la première municipalité constitutionnelle d'Avignon, en 1790, par les suffrages de ses concitoyens, il s'éloigna dès qu'il vit le parti révolutionnaire triompher, et se rendit à Paris. Quoique religieux et royaliste, le comte de Fortia n'émigra point lors de la Terreur, mais il vécut retiré dans les environs de la capitale, occupé de ses travaux scientifiques dont dès lors il ne se sépara plus. Occupé à d'infatigables recherches, soit pour accélérer la publication de quelque grand ouvrage d'un haut intérêt, soit pour reculer les limites des sciences exactes et historiques, il rendit aux sciences et aux lettres des services qui recommandent son nom à la reconnaissance de tous ceux qui les cultivent. Aussi les sociétés savantes les plus estimées ont-elles tenu à honneur de compter M. de Fortia au nombre de leurs membres. L'Institut de France lui ouvrit ses portes en 1830; il fut appelé à occuper la place laissée vacante à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par la mort de M. Dambray, ancien grand-chancelier de France.

Longue est la liste des publications de ce vénérable savant, soit qu'on y comprenne tous les ouvrages dont il fut simplement l'éditeur, mais toujours en les enrichissant de quelque travail nouveau, soit qu'on la réduise à ceux dont il fut lui-même l'auteur. Nous nous bornerons à en mentionner les principaux. En 1781, M. de Fortia débuta par un *Traité d'arithmétique*, ouvrage remarquable contenant des vues profondes et nouvelles, et qui eut trois éditions. Il fut suivi du *Traité des progressions, par additions*, 1793. On doit ensuite au même auteur une *Vie de Xénophon*, 1795; une *Histoire d'Aristarque de Samos*, suivie de la traduction de son ouvrage *sur les distances du soleil et de la lune*, 1810 et 1823; des *Mémoires pour servir à l'histoire*

ancienne du globe terrestre, 1805-1809, 10 vol. in-12; un *Tableau historique et geographique du monde, depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre*, 1811, 4 vol. in-12; un *Tableau historique et généalogique de la maison de Bourbon*; une *Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal*, avec cartes, etc., 3e édition, Paris, 1821, in-8°; une *Vie de Louis de Berton des Balbes, surnommé le brave Crillon*, 3 vol. in-8°, 1825. On trouve dans cet ouvrage une histoire des duels, depuis la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charles IX inclusivement; un *Tableau chronologique des événements rapportés par Tacite*, *et antérieurs à l'avénement de l'empereur Tibère*, 1 vol. in-8°, 1827, dans lequel l'auteur examine les difficultés, et de l'année romaine et des fastes consulaires, et cherche à établir leur concordance avec les olympiades et avec l'ère chrétienne; l'*Histoire du Hainault par Jacques de Guyse, avec le latin en regard*, Paris, 1826 et ann. suiv., 21 vol., ouvrage qu'on n'avait connu jusque-là que par une mauvaise traduction (le texte n'ayant jamais été imprimé) et qui donne non-seulement l'histoire de la Belgique en remontant jusqu'au siége de Troie, mais aussi les annales sacrées et profanes du monde entier : le 22e volume est maintenant sous presse; uné *Histoire générale du Portugal depuis l'origine des Lusitaniens jusqu'à la régence de don Miguel*, 1828 à 1830, 10 vol. in-8°, avec cartes et portraits; enfin différents ouvrages ou traités sur Avignon, sur le département de Vaucluse, sur la maison de Fortia et celle de Ganges, etc., etc. Au mot DATES nous avons déjà parlé de la part qu'a prise M. le marquis de Fortia à la publication d'une nouvelle édition de l'*Art de vérifier les dates*, ce savant ouvrage des Bénédictins qui forme à lui seul la bibliothèque historique la plus complète. La première partie, embrassant les périodes antérieures à la naissance de Jésus-Christ, n'existait encore qu'en manuscrit: M. de Fortia la fit précéder d'un discours préliminaire, et il prépara, de concert avec plusieurs savants du premier ordre, la 3e partie commençant à l'année 1770, et dont il vient de terminer le 42e volume. On doit aussi à M. de Fortia une édition des OEuvres complètes de M. de Châteaubriand, augmentées de notes, de 1829 à 1831. Dans son *Essai sur l'origine de l'Écriture*, dont nous avons parlé avec éloge au mot ÉCRITURE, l'auteur se montre plein de respect pour les monuments chrétiens, tout en avançant cette opinion que les écrivains sacrés n'ont point été inspirés pour les faits purement historiques. M. de Fortia auquel, dans cet ouvrage comme dans presque tout ce qui est sorti de sa plume, on peut reprocher parfois une érudition un peu trop causeuse, rejette la croyance de l'école théologique. Il parle d'abord du langage d'action, puis de celui des signes, et enfin de l'écriture, qu'il démontre être plus ancienne que Moïse, etc., etc. Enfin M. de Fortia d'Urban a fourni des articles au *Magasin encyclopédique* à diverses autres revues et à des journaux; la *Biographie universelle* lui doit également d'intéressantes notices, et les lecteurs de cette Encyclopédie connaissent ses articles ANNIUS DE VITERBE, CRILLON (*maison de*), etc.

On trouve à la suite des Mémoires du chevalier Pougens, publiés par Mme de Saint-Léon, plusieurs lettres de M. de Fortia à son ami (leur liaison datait du premier séjour de M. de Fortia à Rome), ou écrites à son sujet; lettres qui toutes se font remarquer par l'expression de l'amitié la plus dévouée et la plus tendre. E. P-C-T.

FORTIFICATION. La fortification a pour objet de mettre un petit nombre d'hommes en état de résister à des forces beaucoup plus considérables. Du jour où le faible eut à se défendre contre les attaques du plus fort, la fortification prit naissance. Un rocher, un tronc d'arbre, un simple buisson furent sans doute les premiers remparts dont l'instinct de la conservation inspira l'idée aux hommes. A mesure que les moyens d'attaque et les instruments de destruction devinrent plus puissants, l'art de la défense (*voy.*) dut se perfectionner. Là où les obstacles naturels manquaient, il fallut en créer d'artificiels; et l'on ne saurait décider si l'art de bâtir a eu pour premier objet de préserver l'homme de l'intempérie des élé-

ments ou de l'agression de ses semblables.

Quoi qu'il en soit, les villes eurent d'abord pour enceinte régulière une simple muraille; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que le pied en était caché aux défenseurs, et on les couronna de machicoulis (*voy.*). Toute imparfaite qu'elle était, cette disposition rendait alors la défense bien supérieure à l'attaque. On ne connaissait, pour prendre les villes, que deux moyens : d'abord l'escalade et beaucoup plus tard la mine (*voy.* ces mots).

Pendant qu'une grêle de flèches éloignait les défenseurs du rempart (*voy.*), les assaillants, couverts de leurs boucliers, s'avançaient en tortue jusqu'au pied du mur. Les plus hardis appliquaient les échelles et donnaient l'assaut : il était toujours très meurtrier et ne réussissait que rarement. Aussi les siéges (*voy.*) duraient-ils des années entières et ne se terminaient que par un stratagème ou par une trahison.

L'usage des balistes et des catapultes (*voy.* ces mots) rendit pour quelque temps la supériorité à l'attaque. Cela venait de l'insuffisance des machicoulis, qui ne laissaient découvrir qu'imparfaitement le pied des murs. On leur substitua des tours carrées, puis demi-circulaires. Ces tours, adossées à l'enceinte, permettaient de surveiller toute l'étendue qu'elles embrassaient; et comme les machines de guerre tiraient tout leur avantage de la facilité qu'on avait à les faire avancer jusqu'au pied des remparts, on paralysa leur action en creusant devant les murs un fossé (*voy.*) large et profond. Pour assurer le jeu des tours bélières, il fallait combler le fossé, opération longue et meurtrière qui devait retarder et souvent décourager les assaillants.

Les Romains, conquérants par système et par caractère, devaient faire une étude approfondie de l'attaque des places; mais quels que fussent leurs efforts pour en perfectionner la théorie, ils échouèrent devant l'établissement des tours flanquantes et des fossés, et, pendant cette période de la fortification, la supériorité resta à la défense. Les forteresses (*voy.*), enceintes flanquées de tours, présentèrent partout ce type simple et uniforme dont l'origine se perd dans l'antiquité. Les Égyptiens l'avaient transmis aux Grecs, et les Grecs aux Romains, qui le transmirent aux nations modernes.

L'invention de la poudre et l'emploi des armes à feu, qui commença en 1330, sous le règne de Charles V, amenèrent une révolution dans l'art de la guerre. Toutefois ce ne fut que vers 1500, sous Charles VIII, que l'artillerie commença à être employée pour la réduction des places fortes. Quelques années après, elle jouait le principal rôle dans les siéges : en 1487, on commençait à faire usage de la poudre dans les mines de guerre (*voy.* MINES). C'est de l'invention de la poudre et de l'emploi des armes à feu que date le second âge de la fortification. L'attaque en avait tiré un trop brillant parti pour que la défense ne cherchât pas à en utiliser et en même temps à en paralyser les effets. Aux créneaux (*voy.*) et aux machicoulis on substitua des parapets (*voy.*) en terre, à l'épreuve des boulets. Ces masses épaisses, les batteries, le recul du canon, obligèrent d'élargir les remparts. Les bouches à feu, mieux servies et mieux protégées, rendaient les abords plus difficiles. A ses portes brisées par le canon l'assiégé se hâtait de substituer de fortes barricades, et, pour échapper aux coups-de-main, il s'interdisait lui-même les sorties. Mais bientôt il imagina de couvrir les portes et les issues des villes et des faubourgs par des boulevards, des bailles, des barbacanes (*voy.* ces mots), ouvrages en terre soutenus par des murs de maçonnerie ou de charpente. De son côté, l'assiégeant retranchait son camp contre les sorties et renfermait ses batteries en des bastilles, forts en terre semblables dans leur construction aux bailles ou boulevards, et dans leur forme au château fameux situé à Paris, qui devait disparaître le 14 juillet 1789.

Au siége d'Orléans (1428), les Anglais établirent en des bastilles l'artillerie de leur camp et leurs batteries de brèche. Les assiégés élevèrent un boulevard sur le fort des tourelles qui défendait le pont de la Sologne. Ils perdirent le boulevard et le fort même, coupèrent deux arches, et sur le reste du pont ils commencèrent un second boulevard. Jeanne d'Arc et Dunois reprirent le fort des tourelles et

son boulevard, sortirent et mirent en fuite les Anglais épouvantés; époque brillante où la France chevaleresque et superstitieuse voyait intervenir dans le miracle de sa délivrance les deux objets de son culte, une femme et Dieu.

Le système des tours renfermait un vice radical que l'invention de la poudre mit en évidence : en avant de chaque tour, il existait un espace qui n'était pas vu de la place, et, si petit qu'il fût, il en compromettait la sûreté, en permettant ou d'attacher le mineur (*voy.*) au pied de l'escarpe, ou de tenter l'escalade. Plusieurs siéges avaient d'ailleurs démontré de quelle importance il était que toutes les parties d'une enceinte fussent flanquées par d'autres parties. La solution de ce problème fut aussi simple que complète : elle consistait à remplacer la face antérieure de la tour par un *redan* dont les faces prolongées allassent tomber sur la courtine (*voy.* ces mots). L'ensemble des deux faces du redan et des deux flancs de cette tour pentagonale fut appelé *bastion* (*voy.*). Deux demi-bastions unis par une courtine formèrent le front (*voy.*). Cette amélioration importante fut introduite en 1500 dans la construction des places fortes; mais, peut-être à cause de la simplicité de la découverte, l'histoire n'a pas conservé le nom de l'inventeur. En 1527, San Michelli bastionnait Vérone, et vers 1543 Hesdin et Landrecies s'élevaient régulières et bastionnées.

C'est vers le temps où la forme bastionnée prit naissance qu'il faut reporter l'origine d'une innovation qui joua un rôle heureux dans la défense des places. L'espace en avant d'un bastion ne recevait que de très loin les feux des bastions voisins. En outre, les portes des villes, placées avec raison dans l'espace rentrant compris entre deux bastions, se trouvaient néanmoins découvertes, ce qui laissait à l'ennemi la faculté de les abattre de loin. Pour corriger à la fois ces deux vices, on imagina de placer en avant des portes un petit redan dont les faces dirigées sur les saillants des bastions latéraux leur donnaient des feux rapprochés. Ce petit ouvrage s'appelait *ravelin*. On en reconnut bientôt tous les avantages et on plaça un ravelin sur tous les fronts. Bientôt on les agrandit et ils prirent alors le nom de *demi-lunes* (*voy.* ces mots).

Errard, de Bar-le-Duc, fut le premier qui importa en France le tracé bastionné : il posa, en fortification, quelques principes généraux, régla l'étendue du front sur la portée du mousquet. Il ne tira pourtant pas de ce nouveau tracé tout le parti possible : les bastions trop étranglés laissaient trop peu d'espace aux manœuvres; les flancs (*voy.*) destinés à surveiller le pied des remparts, et qui tiraient toute leur importance de cette propriété, étaient trop petits et n'atteignaient qu'imparfaitement le but.

Après l'adoption du front bastionné, l'art de la fortification s'arrêta pendant un siècle. Ce n'était pas qu'on en négligeât l'étude; loin de là, on continuait à rechercher avec ardeur quelle était la meilleure combinaison des formes dans chaque pièce et de toutes les pièces dans la place. Et pour avoir un terme de comparaison et séparer la fortification des accidents de son assiette, on supposa une place régulière et assise dans une plaine : alors ce fut comme un vaste champ d'exercice. Les compositions graphiques du front régulier devinrent, non-seulement pour les ingénieurs, mais pour tous ceux qui connaissaient le dessin géométral, un sujet d'étude ou de délassement, et l'on vit paraître une foule de ces types généraux, sous le nom de systèmes de fortification. A ces combinaisons se joignirent toutes celles qu'il était possible de former avec les pièces extérieures ou détachées. Lorsque le terrain le permit, on y ajouta un jeu d'écluses ou de contremines, et l'on vit éclore des systèmes de fortification hydraulique et souterraine. Toutes ces idées parurent depuis le commencement du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. Un grand nombre d'auteurs publièrent sur la fortification des livres pleins de systèmes ingénieux ou bizarres.

Les plus célèbres de ces écrivains furent en Italie Cataneo, Castriotto, Maggi, Marchi, Delle Valle et Sardi (1564-1638); en Allemagne et dans les Pays-Bas, Albert Durer, Speckle, Stevin, Fritag, Dillich et Rimpler (1527-1672); en France, Errard de Bar-le-Duc, le chevalier de Ville, le comte de Pagan (1595-

1645). L'Angleterre seule n'a produit aucun auteur qui ait écrit sur cette matière. Ce fait est reconnu positivement dans les *Journaux des siéges entrepris par les Alliés en Espagne en* 1811 *et* 1812, publiés en 1821 par M. John T. Jones, colonel du génie en Angleterre. Ce savant ingénieur s'exprime en ces termes : « Il n'existe pas un seul traité ori- « ginal en langue anglaise sur l'art de « conduire un siége ; toutes nos connais- « sances en ce genre nous viennent des « auteurs étrangers. »

Dans cette multitude de systèmes, les uns étaient impraticables et sont restés enfouis dans les livres, d'autres se retrouvent plus ou moins complets dans les forteresses de cette époque. L'expérience des travaux et des siéges fit justice des uns, apprit à corriger les autres, et consacra les formes simples, peu dispendieuses et favorables à la défense.

Enfin Vauban parut, et, suivant l'expression de Fontenelle, la première place qu'il vit le fit ingénieur. Il était né en 1633 (*voy.* Vauban), et en 1673, au siége de Maestricht, maître de diriger l'attaque, il entreprit de substituer à l'ancienne et sanglante routine une méthode sage, industrieuse et raisonnée. L'événement justifia pleinement l'emploi de triples parallèles (*voy.*) : Maestricht, l'une des plus fortes places de la Hollande, tomba en treize jours de tranchée ouverte au pouvoir des Français, et la perte en hommes fut à peine le dixième de ce qu'elle avait été jusque-là pour des siéges semblables. En 1697, Vauban, qui méditait depuis longtemps la réforme du rôle de l'artillerie dans les siéges, trouva une occasion brillante de l'opérer. C'était au siége d'Ath. Il inventa et porta à sa perfection le tir à ricochet (*voy.*), arme nouvelle, arme puissante dont la fortification moderne n'a pas encore su paralyser les effets. La découverte de cet antidote inconnu eût été digne du génie de Vauban : l'occasion lui manqua ; après avoir attaqué tant de places il n'eut jamais à en défendre. Il faut le regretter ; il faut regretter surtout que la construction de toutes les places fortes dont il est le père et le fondateur soit antérieure à l'invention du ricochet.

Malgré cette lacune, on doit reconnaître et signaler les immenses améliorations apportées à l'art de la fortification par le génie de ce grand homme. Le premier il a substitué l'utile tenaille à la dangereuse fausse-braie (*voy.* ces mots). Les manœuvres d'eau, c'est-à-dire, l'art de tirer parti des cours d'eau par l'inondation, pour la défense des places; les contre-mines, c'est-à-dire l'art de disposer des voies souterraines en avant d'une place pour inquiéter l'ennemi, pour le forcer à creuser des puits de mines et retarder ainsi sa marche, reçurent de lui d'importantes améliorations; c'est à lui que l'on doit la connaissance du véritable objet et de l'usage bien entendu des camps retranchés sous les places : ils en augmentent l'importance dans la défense générale des états, en les rendant inattaquables sans un grand déploiement de forces, et éminemment dangereuses si l'ennemi se décide à passer outre. Enfin, et c'est là le plus beau titre de Vauban, il comprit le premier que l'art de la fortification ne pouvait être absolu, qu'il existait une relation nécessaire entre la position à occuper et la manière de l'occuper. Chose surprenante ! cette idée si simple avait échappé jusqu'alors aux ingénieurs; ils avaient bien saisi le rapport des différents détails entre eux, mais non le rapport de l'ensemble au terrain. Une fois le principe posé, les conséquences en découlèrent naturellement.

Pour dérober l'intérieur des ouvrages aux vues du dehors (*voy.* Défilement) les anciens ingénieurs ne savaient qu'entasser traverses et cavaliers (*voy.* ces mots), moyen grossier qui dégarnit de feux une partie du rempart, gène les manœuvres et encombre l'espace réservé à la défense. Vauban, en inclinant ses plans de site, en profitant adroitement des pentes naturelles, parvint au même résultat avec beaucoup moins de dépense et beaucoup plus de profit; il ne s'astreignit point à des mesures invariables, et augmentait ou diminuait l'étendue de ses fronts suivant la forme du terrain. La fortification devint entre ses mains un instrument souple, intelligent et adroit. Enfin il reconnut et développa les avantages de la fortification rasante, dont le

mérite est de soustraire la vue des escarpes à l'ennemi, et de le forcer, pour les battre en brèche, à s'avancer jusqu'au bord de la contrescarpe, à portée de pistolet de la place.

Affranchir la fortification des combinaisons exclusives préconisées par ses devanciers, en plier les formes et le relief aux sinuosités et aux accidents du terrain, au lieu de torturer le sol pour le soumettre aux exigences aveugles d'un tracé roide et inflexible, éviter par là des défauts funestes dans le relief des ouvrages, des contre-sens grossiers dans le choix de leurs positions, et des dépenses à la fois onéreuses pour l'état et stériles pour la protection du territoire, enfin imprimer à la fortification un cachet de convenance raisonnée en abandonnant la routine systématique, tels sont les immenses progrès dont l'art de la fortification est redevable au génie de Vauban.

En même temps, un autre ingénieur s'élevait dans les rangs ennemis, et parvenait sinon à balancer la renommée et les succès de ce grand homme, du moins à diminuer l'influence puissante que son nom exerçait sur les événements de la guerre. C'était le Hollandais Coehorn (*voy.*). Il forma avec les ouvrages connus des combinaisons ingénieuses et propres surtout aux sites aquatiques. Dans les enveloppes de son second système, il adopte le tracé à tenailles; dans ses tours et dans quelques parties de son enceinte, il voûte et blinde (*voy.*) quelques feux d'artillerie et de mousquet. Il a laissé comme monuments de sa méthode les fortifications de Manheim et de Berg-op-Zoom.

Parmi les disciples et les successeurs de Vauban, Cormontaingne (*voy.*) est celui qui a le plus ajouté aux moyens de défense des places fortes. En faisant ses demi-lunes plus grandes et plus saillantes, il leur a donné le moyen de tirer à revers sur le couronnement du chemin couvert des bastions voisins. L'ennemi ne peut donc faire le couronnement qu'après avoir pris la demi-lune; et c'est là un des principes fondamentaux de la fortification, de forcer toujours l'ennemi à prendre un ouvrage pour arriver à un autre. Car, dans les siéges, perdre du temps, c'est perdre du terrain. Cormontaingne est le premier qui ait pratiqué dans les places d'armes rentrantes (*voy.* Place d'armes) du chemin couvert des réduits qui ont permis d'en opiniâtrer la défense; enfin il a donné plus de développement aux propriétés de la fortification, en démontrant tout l'avantage des fronts de fortification déployés en ligne droite.

Le XVIII[e] siècle vit éclore sur la fortification divers systèmes dans lesquels on essaya de ramener l'attaque et la défense à l'équilibre que Vauban venait de rompre et n'avait pu rétablir. Les Allemands, et quelques Italiens, se distinguent dans ces efforts. Ils assemblent, suivant des combinaisons nouvelles, les casemates (*voy.*) et le tracé à tenaille; ils cherchent, en éloignant et multipliant les ouvrages extérieurs et détachés, à concentrer sur la brèche les feux de revers (*voy.* Feu) d'un grand nombre de pièces collatérales. Pour résister enfin, après même que l'assiégeant a pénétré au cœur de la place, ils substituent aux enceintes continues des bastions fermés ou des forts indépendants, liés par des retranchements ou des casernes défensives. Telles sont en général les idées qui caractérisent les nombreux systèmes publiés par Landsberg et Voigt, en 1713; par Rosart et le roi de Pologne (Auguste II), depuis 1731 jusqu'à 1735. Bélidor (*voy.*) et le maréchal de Saxe (*voy.*) modifient le tracé ordinaire et introduisent dans le relief des casemates (1744-1757). Cormontaingne, au contraire, et la plupart des ingénieurs français condamnent les casemates et renoncent aux tours bastionnées; contre la bombe, ils multiplient les souterrains, agrandissent les bastions et les ouvrages extérieurs. Cependant, sentant la difficulté de soustraire la demi-lune au ricochet, ils y renoncent, mais cherchent à s'en servir comme d'une masse couvrante pour préserver les faces des bastions des effets de ce tir redoutable. Tous, fidèles aux leçons de Vauban, s'appliquent à bien plier les ouvrages au terrain, à diriger les prolongements de leurs branches sur des lieux où l'assiégeant ne puisse établir de batterie, à lui soustraire enfin par le défilement la vue de l'intérieur des fortifications dominées.

Enfin la *Fortification perpendiculaire* de Montalembert (*voy.*), annoncée depuis 1760 jusqu'en 1776, est publiée en 10 vol. in-4° de 1776 à 1786. L'auteur prétend rendre les états impénétrables en les ceignant de lignes, soutenues, à la portée du canon, par des forts ou des places; puis rendre ces forteresses imprenables en les ceignant aussi de lignes soutenues à la portée du canon par des forts ou des places; enfin rendre toutes ces forteresses imprenables en abritant sous des casemates et croisant, selon des directions toujours perpendiculaires l'une à l'autre, assez de canons pour que l'assiégeant ne puisse même établir ses premières batteries. Parmi les nombreux modèles que lui offraient les anciennes casemates, il choisit, comme Auguste II, les casemates à plusieurs étages, voûtées sur piles d'équerre au mur d'escarpe et ouvertes du côté de la place. Ces feux casematés sont disposés en un vaste amphithéâtre dont plusieurs enceintes concentriques forment les degrés. Fourcroy réfute Montalembert (1786) et tombe dans des exagérations d'un autre genre : il veut évaluer la force des places avec une rigueur et par des formules géométriques; il donne le système de Cormontaingne comme le *nec plus ultrà* de l'art, et voue au mépris toute idée neuve en fortification.

D'Arçon, déjà connu par ses *batteries flottantes* (*voy.*), entre en lice (1789-1795), combat avec les armes du ridicule l'utopie des places et des frontières impénétrables, et démontre les défauts du système de Montalembert; il a semé ses Mémoires d'idées neuves et ingénieuses sur la construction et l'attaque des forteresses. Dans son dernier ouvrage intitulé : *Considérations militaires et politiques sur les fortifications*, publié en 1795 sous son nom de Michaud d'Arçon (*voy.*), il a complétement développé les rapports généraux des places entre elles et avec le terrain, les armées et la stabilité des états.

Ces discussions avaient lieu vers la fin du dernier siècle; mais elles n'y forment qu'un épisode d'un faible intérêt au milieu des convulsions politiques qui en agitèrent les dernières années. Les guerres de la Révolution fournirent de fréquentes occasions d'apprécier la véritable valeur des forteresses pour la défense des états. L'empereur Joseph II avait fait démanteler, en 1782, toutes les places du Brabant et de la Flandre autrichienne, ne laissant à ses peuples aucun asile, à ses ennemis aucune digue. Cette mesure avait trouvé en France des admirateurs. Les armées, disait-on, suffisent pour défendre les états comme pour les conquérir, tandis qu'une frontière fortifiée est à la fois onéreuse à la fortune publique et inutile à la stabilité des empires. On faisait un crime à Louis XIV d'avoir bâti ou réparé tant de places, à Vauban d'avoir enfoui dans ces travaux les trésors de l'état; à l'Académie Française de proposer comme sujet de prix l'éloge de ce grand homme. On essayait de l'opposer à lui-même, et on s'appuyait d'un Mémoire où, pendant la guerre désastreuse de 1701, il désignait à Louis XIV les places qu'il était le moins dangereux de sacrifier à la paix et à l'économie.

Cependant l'expérience ne tarda pas à éclairer la question. Dès les commencements de la guerre, nos places de Flandre et de Lorraine arrêtèrent les Autrichiens et les Prussiens, et préservèrent la France de l'invasion dont elle était menacée, tandis que la Belgique, privée de l'appui de ses places, succomba en peu de jours sous les coups de l'armée française. Ces faits sanctionnèrent solennellement l'opinion des souverains militaires, Auguste II, Louis XIV, le grand Frédéric (*voy.* Forteresse), qui tous s'étaient prononcés en faveur de l'utilité des places fortes. Napoléon lui-même, dans sa dernière retraite, et quand les événements de 1814 et 1815 auraient pu l'autoriser à élever des doutes, n'a pas craint de s'exprimer positivement sur la question dans le même sens que les autres guerriers couronnés que nous venons de nommer.

Mais, dira-t-on, on a maintenant le secret des guerres d'invasion : quel profit tirèrent de leurs places fortes la Prusse en 1806, la Saxe en 1813, la France en 1814 et 1815? Si, après la bataille d'Iéna, la Prusse fut frappée de terreur, si alors, comme en bien d'autres circonstances, les gouverneurs rendirent leurs places sans combat, ce n'est pas la faute des places,

c'est la faute, c'est la honte des gouverneurs. D'ailleurs en isolant les faits on les dénature; il faut tout dire : la Prusse fut envahie parce que c'était Napoléon qui l'envahissait; l'invasion de la Saxe ne réussit que parce qu'une autre invasion venait d'échouer devant Moscou. Enfin, si l'ennemi parvint au cœur de la France en 1814 et 1815, c'est qu'il est tel concours de circonstances devant lequel les prévisions de la raison humaine s'arrêtent et se confondent; c'est que l'armée ennemie était une levée en masse de toutes les nations de l'Europe; c'était un million de soldats aidés par la trahison; le pays était épuisé d'hommes et d'argent. Et pourtant, malgré tant de chances désastreuses, si Paris eût tenu quelques jours, qui peut calculer les effets de cette résistance? Napoléon reparaissait, et avec lui la terreur de son nom. La confiance, ce grand ressort des destinées humaines, devait renaître; les factions se taisaient, les populations couraient aux armes, et l'étranger, réduit à la défensive, regagnait péniblement la frontière en traversant cet échiquier de places fortes qui l'auraient puni cruellement de les avoir négligées.

Si parmi les juges compétents on mettait aux voix la question de l'utilité des places, nul doute que la majorité ne fût en leur faveur. Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, elles comptent de nombreux adversaires. Une pareille dissidence entre des opinions éclairées et consciencieuses prouve que la question a été mal posée, mal comprise, mal résolue*. De ce chaos a surgi une troisième opinion, opinion moins exclusive, opinion fondée sur l'expérience des dernières guerres, opinion qui renferme peut-être tout l'avenir de l'art, et que pour cela nous allons exposer.

Le système actuel consiste dans une triple ligne de forteresses placées aux confins du territoire des états. Chacune d'elles a une action absolue et une action relative : l'action absolue se mesure pour toutes à la portée de leur canon; l'action relative dépend des circonstances physiques, militaires et géographiques. Si une seule route possible menait au cœur du pays et qu'une place forte fût à cheval sur cette route, cette place suffirait*. Mais généralement il n'en est pas ainsi : il existe entre deux places fortes un espace accessible et pourtant mal surveillé par chacune d'elles, une trouée qui peut donner accès à l'ennemi. De là les invasions. L'ennemi ayant ainsi forcé la ligne et battu l'armée mobile, il faudra tirer des garnisons des places les détachements destinés à la réorganiser. Mais comment les réunir, les appeler des extrémités du territoire, en présence d'une armée étrangère qui peut intercepter les communications? Le temps manque, l'ennemi marche et les traités ruineux arrivent.

Supposons maintenant que toutes ces places fortes disséminées sur un immense pourtour puissent rétrograder vers le centre, en faisant toujours face à l'ennemi : n'est-il pas vrai qu'elles se rapprocheront sans cesse les unes des autres jusqu'à ce qu'enfin il ne restera plus entre elles que des espaces infranchissables, soumis à la fois au canon de deux ou trois forteresses? L'intérieur de ce polygone rétréci formera un sanctuaire impénétrable où l'on pourra établir avec sécurité le siége du gouvernement, de la justice et de l'armée. Il faudra bien alors que l'ennemi s'attaque aux places fortes; et comme dans l'intérieur de ce périmètre toute la population active trouve un refuge, toute cette population pourra aussi contribuer à la défense; on n'aura donc en présence qu'une armée en rase campagne et une nation retranchée. Or le faisceau de forteresses, qu'est-ce autre chose sinon une immense place de guerre propre à recevoir les arsenaux, les hôpitaux, les magasins, une réalisation matérielle de cette grande unité qui fait la gloire et la force de la France? C'est le transport du siége de la vie des extrémités au cœur. Cette place aura trop d'étendue pour être bloquée : de toute nécessité il faudra combattre, et quel avantage immense que d'avoir choisi soi-même et disposé son champ de bataille!

Tel est l'état actuel de la fortification

(*) *Voy.* la note p. 304. S.

(*) A cet égard, l'établissement des chemins de fer modifiera peut-être à l'avenir le système de défense d'un pays. S.

en Europe. Sans doute, si la paix pouvait régner à jamais entre les peuples; si, rapprochés par les liens des arts et de l'industrie, ceux-ci renonçaient désormais à ces rivalités sanglantes qui les ruinent et les désolent, les spéculations de la guerre deviendraient vaines: il faudrait raser les forteresses, anéantir ces monuments de haine et de défiance nationales, et remercier le ciel d'une si heureuse révolution. Mais l'expérience des siècles passés a malheureusement trop prouvé combien était chimérique le chaste vœu de l'abbé de Saint-Pierre; et le plus sûr moyen de maintenir la paix, c'est encore de se montrer prêt à la guerre, en cultivant et perfectionnant par tous les moyens possibles l'art protecteur de la fortification.

Dépôt des Fortifications. Cet établissement, qui existait à Paris dès 1744 sous le ministère de Voyer d'Argenson, a subi depuis cette époque diverses modifications qui ont beaucoup contribué à augmenter son importance et son utilité. Réuni dans la suite au dépôt de la guerre (*voy.* Guerre), il en fut de nouveau séparé par la loi du 10 juillet 1791, qui, en établissant un comité des fortifications, institua en même temps auprès de ce comité le dépôt des fortifications. Le comité, composé des officiers généraux du corps du génie doit donner, d'après les ordres du ministre de la guerre, son avis sur les projets généraux et particuliers de toutes les places de guerre du royaume, sur la répartition des fonds qui leur sont affectés, l'instruction de l'école du génie, les progrès et la perfection des différentes branches de l'art de la fortification et sur toutes les questions que le ministre juge à propos de livrer à la discussion du comité. Le dépôt des fortifications a été créé, par la loi de 1791, pour faciliter les opérations du comité et pour mettre à la disposition de chacun de ses membres tous les mémoires et documents qu'ils peuvent avoir besoin de consulter. On y a recueilli ce qui se trouvait dans les archives du génie réunies à celles du département de la guerre à Versailles, puis on y a ajouté des copies tirées de toutes les places de France, des mémoires, atlas, cartes et plans relatifs au service du génie; et le dépôt s'enrichit en outre chaque jour de tous les projets, rapports et mémoires particuliers, tant sur la fortification que sur la défense de la frontière, ainsi que sur les différents objets d'art concernant le service militaire. Un règlement du 25 avril 1792 a déterminé les relations du dépôt des fortifications avec le dépôt de la guerre et avec le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Pour la première fois, il fut prescrit à ces ingénieurs de venir discuter, devant le ministre de la guerre, avec le comité des fortifications, les projets de routes, canaux et ponts sur les frontières de terre ou de mer, qui se rattachent de si près à la défense des places fortes du royaume.

Le dépôt des fortifications publie à peu près chaque année un recueil qui, sous le titre de *Mémorial du Génie*, contient les mémoires, observations et rapports que produisent les officiers du corps sur les diverses parties de travaux de construction, de fortification, relatifs aux différents ouvrages dont ils sont chargés.

Du dépôt des fortifications dépend un autre établissement fort intéressant: c'est le dépôt des plans en relief des places fortes de France. Cette précieuse collection, qui fut commencée en 1660, doit son établissement à Louis XIV. Elle fut placée d'abord au Louvre, puis transférée, en 1777, à l'hôtel royal des Invalides, où elle est encore en ce moment. Elle est réunie, depuis 1801, au dépôt des fortifications. On s'y occupe de l'entretien et de la restauration des plans-reliefs existants et du complément de la collection, en exécutant des plans qui n'avaient pas encore été faits ou en reconstruisant ceux qui ont été enlevés par les étrangers en 1815, et dont plusieurs se trouvent maintenant à Berlin.

Une bibliothèque nombreuse, composée de tous les ouvrages d'histoire militaire et de ceux qui concernent toutes les parties de l'art de la guerre, est journellement ouverte à tous les officiers du génie en résidence ou en passage à Paris, qui peuvent y puiser les éléments d'instruction propres au genre d'études que chacun d'eux veut cultiver.

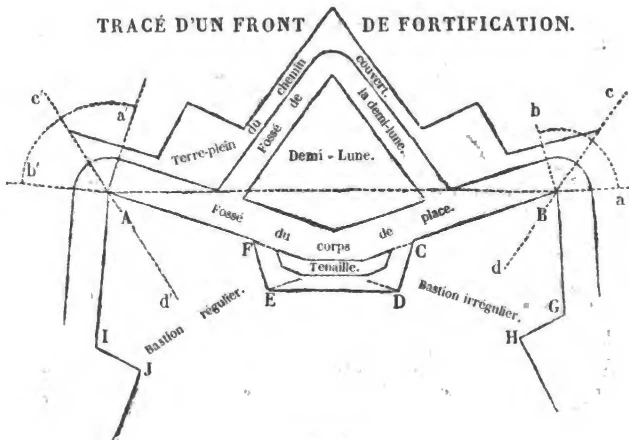
Parmi les travaux qui s'exécutent constamment au dépôt des fortifications, et dont la plupart ne sont pas de nature à

recevoir de la publicité, il en est qui ont été publiés et qui font honneur à cet établissement. Tel est, outre le Mémorial du Génie dont nous avons parlé, la carte de France en 4 feuilles, qui a été dressée au dépôt et gravée en 1825 sur une échelle et avec les détails convenables pour servir aux travaux du gouvernement sur la défense générale des frontières et sur les divisions territoriales relatives au service du génie, et pour faciliter l'étude des mémoires sur la défense du territoire, comme celle de l'histoire militaire considérée sous le point de vue de la défense des frontières du pays. C-TE.

FORTIFICATION (FRONT DE). C'est la partie d'une place de guerre figurée ci-dessous et comprise entre les capitales c'Ad', cBd, de deux bastions consécutifs HGBCD, EFAIJ.

Elle se compose, comme on le voit : 1° de deux demi-bastions d'AFE, dBCD et d'une courtine ED, enveloppés d'un fossé et formant le corps de place; 2° d'une tenaille; 3° d'une demi-lune et de son fossé; 4° du chemin couvert et du glacis (*voy.* tous ces mots). Telle est du moins la composition d'un *front de fortification* complet dans une place régulièrement construite.

TRACÉ D'UN FRONT DE FORTIFICATION.



Légende :

AI, AF, BC, BG, faces }
EF, IJ, CD, GH, flancs } des bastions.
EJ, DH, gorges }

ED, courtine.
aBb, a'Ab', angles morts.
JIAFEDCBGH, ligne de feu.

La ligne qui joint les saillants de ces deux bastions forme l'un des côtés du polygone extérieur de la place; on l'appelle le côté extérieur : il détermine la largeur du *front de fortification* compris entre les deux saillants. Cette distance entre les deux saillants est réglée d'après la portée du fusil, qui, du flanc d'un bastion, doit balayer le fossé le long de la face du bastion voisin.

Les fronts de fortification dont se compose une place sont le plus souvent de forme différente; ils varient, dans le tracé comme dans le relief, suivant la configuration du terrain, les vallées qui le sillonnent, les hauteurs qui le dominent, les marais qui l'environnent, enfin les obstacles de toute espèce que la nature a répandus sur le sol et qui peuvent en favoriser la défense. Ces divers accidents du terrain exigent un tracé et un relief que les ingénieurs disposent et proportion-

nent d'après les circonstances dans les différentes parties de chaque front de fortification. Vauban, qui a construit tant de places neuves, n'avait réellement pas de système : il allongeait ou raccourcissait les fronts, les faces de bastions, leurs flancs, etc., jusqu'à ce que le terrain fût bien occupé, et avec le moins de frais possible.

Quand on veut attaquer une place, comme les fronts dont elle se compose ne présentent pas tous des moyens égaux de résistance, on dirige l'attaque sérieuse vers le front qui offre le plus de chances de succès. On le désigne sous le nom de *front d'attaque*. C'est en avant de ce front de fortification, et dans des endroits couverts contre le canon, que l'assiégeant réunit son parc d'artillerie et les dépôts de gabions, fascines, etc., nécessaires pour l'attaque. De son côté, le commandant de la place porte toute son attention sur le front d'attaque et les fronts adjacents, et réunit tous ses moyens pour rétablir l'équilibre entre le front d'attaque et les autres.

Alors le front de fortification est attaqué et défendu par des travaux qui dépendent de la forme et de la nature du terrain : ils constituent les travaux de siége, dont nous donnerons la description au mot SIÉGE. C-TE.

FORTIN, *voy.* FORT.

FORTUNAT (VENANTIUS HONORIUS CLEMENTIANUS FORTUNATUS), poëte latin de la fin du VIe siècle, naquit en Italie, dans le lieu nommé aujourd'hui *San Salvadore*, situé entre Trévise et Ceneda. Il étudia dans la ville de Ravenne, où les lettres florissaient alors; il y apprit la grammaire, la rhétorique et l'art du poëte. Pendant son séjour dans cette ville, Fortunat, souffrant d'une maladie des yeux, se rendit à la basilique de Saint-Paul et Saint-Jean, frotta la partie malade avec l'huile d'une lampe allumée près de la chapelle de saint Martin, et aussitôt se sentit guéri. Il en conçut une telle vénération pour le saint qu'il abandonna sa patrie pour venir dans la Gaule visiter ses reliques. Ces détails sont empruntés à Paul Diacre (II, 9). On croit que Fortunat arriva dans la Gaule vers l'an 562, sous le règne de Sigebert Ier, roi d'Austrasie, qui l'accueillit avec honneur. Fortunat, du reste, sut toujours se concilier la faveur des rois, des évêques, des grands, en consacrant des vers à leur louange. Il y avait alors à Poitiers un monastère fondé par Radegonde, épouse de Clotaire, et placé par elle sous la direction d'une abbesse qu'elle chérissait tendrement et traitait comme sa fille. Radegonde voulut voir Fortunat, l'attacha d'abord à sa personne comme secrétaire, puis au monastère, à titre d'aumônier, dès qu'il eut reçu les ordres. Il paraît que la fondatrice et l'abbesse du monastère de Poitiers oublièrent souvent les ennuis du cloître dans la société de Fortunat; et les vers du poëte prouvent que la société de la fondatrice et de l'abbesse n'étaient pas sans charme pour lui. Aussi l'envie et la malignité, qui se glissent même sous les voûtes du cloître, ont cherché à jeter du blâme sur cette douce intimité; mais l'histoire, plus juste, a lavé de tout soupçon injurieux les saintes femmes et l'aumônier poëte. Dans sa vieillesse (l'an 599), Fortunat parvint à l'évêché de Poitiers. C'est en vain qu'on l'a contesté; en vain a-t-on dit que nulle part Grégoire de Tours ne donne à Fortunat le titre d'évêque, que lui-même dans aucun de ses ouvrages ne prend ce titre : Fortunat ne parvint à l'évêché qu'après la mort de Grégoire, et tous les ouvrages qu'il composa sont antérieurs à l'an 599; au contraire, des témoignages irrécusables montrent Fortunat revêtu de la dignité sacerdotale. Notre poëte finit ses jours saintement l'an 609, et l'église de Poitiers célèbre sa fête le 14 décembre. Si l'on en croyait Paul Diacre, Fortunat ne le cèderait à aucun autre poëte (*nulli poetarum secundus*). Sans doute Paul Diacre n'entend parler que des poëtes contemporains, et alors nous sommes d'accord avec lui. Les poëmes de Fortunat, quel que soit leur mérite littéraire, forment l'un de nos monuments historiques les plus précieux; ils sont, pour ainsi dire, le complément de l'Histoire de Grégoire de Tours. Les œuvres de Fortunat ont été plusieurs fois imprimées. On a inséré dans le *Recueil des historiens de France* (t. II, p. 472 et suiv.), sous le titre de *Carmina historica*, tout ce qui, dans ses œuvres, porte un caractère historique. Nous avons encore du même écrivain un poëme sur la Vie de saint Martin; quelques hym-

nes d'église, le *Vexilla regis* par exemple; plusieurs Vies de saints, celle de sainte Radegonde entre autres, et des lettres écrites d'un style très obscur. J. G-T.

FORTUNE (*Fortuna*, en grec Τύχη). Le nom de Fortune vient de *fors*, sort, destin, qui lui-même vient de *ferre*, porter. Cette divinité, qui présidait aux destinées des humains et en général à tous les événements de la vie, était dépeinte sous des formes variées. Tantôt elle était chauve, aveugle, debout, des ailes aux pieds, sur une roue qui tourne et tenant en l'air une autre roue; tantôt elle a un soleil et un croissant sur la tête, pour faire entendre que, comme ces deux astres, elle préside à tout ce qui se passe sur la terre. La rame, le gouvernail sont encore ses attributs ordinaires; la voile, le timon, la proue, et surtout la corne d'abondance tiennent aux mêmes idées symboliques. C'est à l'époque de la toute-puissance de Rome que le nom et le culte de la Fortune devinrent surtout célèbres. Il y eut *Fortuna bona*, *mala*, *brevis*, *dubia*, *patricia*, *plebeia*, *equestris*, *mascula*, *muliebris*, *virilis*, *virginalis*, *barbata*, *mammosa*, *hujus diei*, *obsequens*, *redux*, *privata*, *publica*, *respiciens*, *primigenia*, *regina*, et une quantité d'autres Fortunes dont les noms variaient suivant les localités. A Rome, elle avait vingt-six temples; huit autres temples de la Fortune se voyaient en diverses contrées de l'Italie. Les deux principaux étaient à Antium et à Préneste. Dans l'un et l'autre de ces temples, il y avait des oracles célèbres sous le nom de *sortes Antiates* ou *Prænestinæ*. Les sorts prénestins étaient des espèces de prophéties ambiguës inscrites sur la face lisse des deux gros blocs de pierre qui jadis n'en avaient formé qu'un, et qu'un coup de rasoir, assurait-on, avait coupé en deux par la volonté d'un augure.

La Fortune a beaucoup de rapport avec *fors*, hasard, et avec *fatum*, destinée. Elle est la même que la Τύχη des Grecs, et, comme nous l'avons dit, que le Sort, le Destin, Εἱμαρμένη (*voy.* Destin). Homère ne la nomme point Τύχη : pour lui la Fortune est Αἶσα ou Μοῖρα, qui file la destinée des événements humains. Hésiode, dans sa Théogonie, la fait naître de l'Océan et de Thétis. Chez Pindare, qui lui a consacré une ode, c'est la sœur des Parques, Μοῖραι, et la protectrice des villes; il eût pu ajouter la mère de la richesse, la mère de Plutus, car on la représentait en Béotie tenant Plutus dans ses bras.

On retrouve la figure de la Fortune dans plusieurs médailles et bas-reliefs antiques. Sur une médaille d'Adrien, on la voit ailée et couchée tout de son long avec un timon à ses pieds. Une médaille d'Antonin-le-Pieux la présente debout, s'appuyant d'une main sur un timon, de l'autre sur une corne d'abondance. Dans une médaille de Commode, elle est représentée par une dame romaine assise, tenant une corne d'abondance de la main gauche et de l'autre un cheval par la bride. Une médaille de Géta la montre assise, s'appuyant du bras droit sur une roue, et de l'autre tenant encore la corne d'abondance. — La Fortune a été chantée par plusieurs grands poëtes : il faut citer l'ode fameuse d'Horace (I, 35), et celle non moins célèbre de J.-B. Rousseau. C. D. C.

FORTUNE DE MER. Le mot *fortune* est fréquemment employé par les historiens et les poëtes anciens pour désigner le mauvais temps sur mer. Rabelais dit (liv. IV, chap. 18) : « Le pilot, « considérant les voltigemens du peneau « sur la pouppe, et prévoyant ung tyran« nique grain et fortunal nouveau, etc. » *Fortunal* est la conformation espagnole et italienne : *fortunal*, *fortunale*. Le continuateur de Guillaume de Tyr dit dans son histoire : « En tel an (1269) dut passer « le roi d'Arragon en Surie, et monta sur « mer il et ses os, et quant vint au quart « jort une fortune graut le pris et rompi « sa nave; et quant il vit ce, si s'en re« torna arrière au port.... Ne onques puis « ne veut monter sor mer par la paor qu'il « eut de la fortune, et par l'amor de sa « mie dame Berangiere. » Le voyage à Jérusalem de Bernard de Breydenbach donne, page 14, cette définition : « *Nisi forsitan tempestas maris*, *fortuna appellata....* » Au XVIe siècle, dans la marine française, la fortune *de vent* était un gros temps à vent forcé; la fortune *de mer* était, outre les accidents que causait la tempête, la rencontre des pirates, la voie d'eau subitement déclarée, l'abordage

sous voiles et au large, enfin tout ce qui, pendant la navigation, forçait l'équipage à jeter des marchandises à la mer pour sauver le navire. Au moyen-âge, le verbe *fortunare* avait été détourné de son unique signification : on lui avait fait signifier risquer, exposer, aventurer. En italien, essuyer une tempête se disait *fortunare* et *fortunaggiare*.

Les bâtiments à voiles latines avaient une voile carrée appelée *tref*, *trevo*, *tréou*, en vieux français; en italien et en provençal, c'était une voile de fortune, c'est-à-dire ne servant que pour le mauvais temps. Cette voile était appelée *cochina* à Venise, au XVe siècle (*voir* le manuscrit, classe XIX, n° 7, Bibliothèque de Magliabecchi, à Florence). Aujourd'hui, quelques bâtiments converguent sur une vergue sèche, ou qui ordinairement ne porte pas de voile, une voile *de fortune* dont l'usage n'est qu'accidentel. Les petites goëlettes, les sloops, ont souvent une voile de fortune, et leurs basses vergues prennent le nom de *vergues de fortune*. Un mât qui en remplace un autre, sans être son remplaçant naturel, est appelé mât *de fortune*. De faux haubans sont désignés quelquefois sous le nom de *haubans de fortune*. M. Bassière, capitaine de frégate, inventa, il y a trente ans environ, un gouvernail fait pour remplacer celui que la tempête aurait brisé, et il l'appela gouvernail de fortune.

Les compagnies d'assurances maritimes assurent les navires contre toute fortune de mer. Ces sécurités sont données d'après des lois dont les principes se trouvent établis d'une manière très lumineuse et très savante dans le bel ouvrage de M. Pardessus, intitulé : *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*. A. J-L.

FORTUNÉES (ILES), *voy.* HESPÉRIDES et CANARIES.

FORUM. Chez les Romains, on donnait ce nom à toute place où il se tenait un marché, aussi bien qu'à celles sur lesquelles on rendait la justice. C'est sur le forum proprement dit ou *Forum romanum* que se réunissaient les citoyens en assemblée politique. Il y eut en tout jusqu'à 17 places de ce nom. On a fait des découvertes importantes sur le principal forum, aujourd'hui appelé *Campo vaccino*, ou marché aux vaches; on a reconnu la direction de la Voie sacrée vers le *clivus Capitolinus* ou pente du Capitole, près du temple de Faustine et le long de la basilique de Constantin. La largeur de l'ancien forum est déterminée d'une part par ce *clivus*, de l'autre par la Velia. D'après les dimensions fournies par M. Bunsen, dans son dernier ouvrage sur les places publiques de Rome, ce forum a 630 pieds de long sur une largeur qui va en diminuant de 190 à 110 pieds.

Dans l'histoire de cette place, dont M. L'Éveil vient de faire le sujet d'une si belle étude sur les lieux, il faut distinguer trois grandes époques : le forum de la république, depuis l'incendie de la curie Hostilia l'an de Rome 698; 2° le forum impérial au temps de Marc-Aurèle; 3° le forum de Théodose-le-Grand avec une chancellerie du sénat. Sur le mont Tarpéien (Caprino) était le temple de Jupiter Capitolin, dont les ruines se rapportent encore aux mesures de Denys d'Halicarnasse. Trois temples bordaient le *clivus :* celui de la Concorde, celui de Saturne, dont les colonnes sont vulgairement attribuées au temple de Jupiter tonnant, enfin celui de Vespasien. Il parait que le mur en avant de la terrasse du Capitole était orné de petits pilastres. On croit avoir retrouvé dans le temple de Saturne les petites chambres qui contenaient le trésor. Dans la substruction de la terrasse supérieure étaient pratiquées les *scholæ* du *clivus*, ou salles destinées aux fonctions publiques des notaires et autres employés du forum et du Capitole. Un manuscrit de Florence a conservé les inscriptions des trois temples, mais elles sont toutes du temps des empereurs.

Avant les guerres des Samnites, le forum n'était point enrichi de ces belles constructions; il n'y avait encore rien de cette magnifique *basilica Julia* dont les grands blocs de travertin reparaissent maintenant au côté latéral gauche du forum; car les basiliques ne vinrent changer l'aspect de la place publique que vers la fin du VIe siècle de Rome. D'abord les boutiques des barbiers et les autres dis-

parurent pour faire place à des comptoirs d'orfévres et de banquiers. La *basilica Porcia* remonte à l'an 568; elle était, à ce qu'il paraît, près de la prison Mamertine, à droite de la curie Hostilia, édifice originairement destiné à toutes les curies. Cinq ans plus tard fut bâtie la *basilica Fulvia* par M. Fulvius, le vainqueur des Étoliens : il la plaça au côté septentrional du forum. On l'appelait aussi *Emilia*, et Varron parle d'un cadran solaire de Préneste qui y fut transporté après la destruction de cette ville par Sylla. Vingt ans après, Cicéron écrivait à Atticus que Paulus-Émilien rétablissait une basilique au milieu du forum. La troisième date de 583 : c'est la *Sempronia;* Tiberius Sempronius Gracchus la mit sur l'emplacement de la maison de Scipion-l'Africain, devant les anciennes boutiques où se trouvait la statue de Vertumnus, au commencement du *vicus Tuscus* ou quartier étrusque, c'est-à-dire sur le lieu même où fut plus tard la *basilica Julia*. La quatrième fut celle d'Opimius, l'ennemi des Gracques : elle était devant la Grécostase, à droite de la curie. Pendant longtemps les portiques et les boutiques cachèrent ces magnifiques édifices et l'aspect du forum demeurait le même. On commença par embellir de portiques de marbre la ligne septentrionale. A la ligne méridionale, les *tabernæ veteres* ne se trouvaient interrompues que par le temple de Castor et Pollux.

Au pied du Capitole, était la colonne Mænia, près de la prison Mamertine; c'est de là que l'huissier des consuls annonçait le coucher du soleil. Au milieu du forum était l'emplacement du lac Curtius, indiqué par un autel. Au temps de Pline l'Ancien, on y voyait encore un cep de vigne, un figuier et un olivier. On y voyait aussi les statues honorifiques des vainqueurs du Latium, du Samnium et de l'Étrurie, enfin la colonne rostrale érigée en commémoration de la première bataille navale gagnée sur les Carthaginois.

Il ne faut pas confondre le *Comitium* avec le *forum*. Exclusivement destiné aux assemblées de patriciens, c'est là que se trouvait la curie Hostilia, la Grégostase, appuyée au flanc gauche de cet édifice, le temple de Vesta, etc.; mais dans la suite, le *Comitium* et le forum, réunis en une seule place, servirent aux assemblées nationales par tribus (*voy.* COMICES), les *comitia curiata* n'ayant plus d'importance que pour les cérémonies religieuses. Quand il fallait un emplacement plus vaste aux assemblées générales, on allait au Capitole ou au Champ-de-Mars. M. Bunsen assure que la Grégostase servait de logement aux ambassadeurs grecs, et qu'elle était pourvue d'un balcon ou tribune diplomatique, tandis qu'un autre balcon, appelé *senaculum*, était destiné aux secrétaires qui assistaient à l'assemblée. C'était une maison à deux étages élevée sur une substruction à la hauteur de l'aire de Vulcain ou *Vulcanale*. Cette espèce de tribune occupait tout le côté septentrional du Comitium.

Du côté opposé, se trouvait le temple de Vesta, dont le bois sacré était sur la pente du mont Palatin. Là était aussi la maison de Numa, qu'on assigna pour demeure au *rex sacrificulus*, ou roi des sacrifices, substitué aux rois pour les cérémonies sacerdotales. La Voie sacrée primitive traversait évidemment le *Comitium*, et M. Bunsen trouve dans cette remarque de quoi justifier une idée de Niebuhr, selon laquelle cette voie n'était, dans l'origine, que la démarcation entre les deux villes sabine et latine. Le *Comitium* était élevé de quelques degrés au-dessus des rues et du *forum* lui-même. Les deux grands monuments publics qui décoraient cette place étaient la tribune populaire et le tribunal, lieu où s'asseyaient les juges présidés par le préteur.

Pour bien comprendre les auteurs anciens, il faut se faire une juste idée de cette disposition. En effet, comment se rendre compte des communications entre l'assemblée plébéienne et les patriciens, si l'on ne sait que la tribune aux harangues (*rostra*) était à l'extrémité du *Comitium* de manière à ce que l'orateur pût s'adresser tantôt aux uns, tantôt aux autres. Quand la constitution des comices par tribus s'établit, le *Comitium* ne servit plus qu'à rendre la justice. Le premier qui, selon Cicéron, adressa la parole au peuple réuni dans le forum, fut Licinius Crassus, en 609. Il est évident que telle fut la position de Cicéron lui-même,

lorsque dans la sixième Philippique il indique la statue d'Antoine, placée devant le temple de Castor à sa gauche. Là était, en commémoration de l'union de la ville romaine et de la ville sabine, la statue de la déesse Cloacine, qui présidait aux purifications. La forme de la tribune aux harangues est déterminée d'après une médaille : elle était à peu près circulaire, avec un escalier des deux côtés. Il parait qu'elle avait six rostres de vaisseaux ; en haut, était une plate-forme assez spacieuse pour que l'orateur pût s'y promener. La tribune était aussi désignée par le mot *templum*, ce qui ne peut surprendre que les personnes qui ignorent qu'on entendait par *templum* tout emplacement d'où l'on pouvait contempler et diviser le ciel par régions pour prendre les auspices. Les statues *in rostris* étaient placées sur les escaliers à l'autre extrémité; vis-à-vis des rostres était le tribunal du préteur, et près de là le putéal de Libon, espèce d'autel en forme d'ouverture de puits. Autour de la tribune étaient plusieurs statues honoraires, entre autres celle de Sylla, celle de Pompée, la dernière équestre, enfin le groupe des trois Sibylles, le figuier sacré et la louve placée au Comitium par les frères Ogulnius en 456, et dont nous possédons encore une copie fort antique, si ce n'est l'original lui-même.

Le *Comitium* fut brûlé lors des tumultueuses funérailles de Clodius, l'an 698. La curie ne fut pas rétablie tant que dura la guerre civile; mais sous la dictature de Jules-César on construisit un forum tout nouveau; au sud, César éleva la basilique Julia. Auguste continua ses travaux, et, à la fin du règne de cet empereur, il n'y avait plus guère de l'ancien forum que le temple de Vesta : tout le reste avait été restauré, et les rostres, enlevés du *Comitium*, étaient alors devant le temple des Dioscures. A l'extrémité orientale, les triumvirs élevèrent le temple de Jules-César; au-devant, était une tribune appelée *rostra Julia*. Après la restauration du forum par Domitien, la statue équestre de cet empereur s'éleva à la place du *lacus Curtius;* le *Comitium* n'était plus qu'une antiquité, le figuier s'était desséché sous Néron. Domitien mit l'ancien forum en communication avec un autre forum créé par Auguste ; le temple de Janus, situé sur le penchant du Capitole appelé *Clivus asyli*, fut alors compris dans le forum. Dans son origine, ce temple n'était, comme l'a très bien fait remarquer Niebuhr, que la double porte de la citadelle, chaque ville en ayant une de son côté : on les tenait fermées pendant la paix, pour empêcher les querelles particulières entre les habitants; on les ouvrait pendant la guerre, pour qu'ils pussent naturellement se porter secours. A côté du palais du sénat était l'arc de Marc Aurèle érigé l'an 176 de J.-C. La colonne de Phocas, avec la statue de cet indigne empereur, fut sans doute le dernier monument élevé au forum (vers l'an 600). Trente ans plus tard, la basilique de Paulus est déjà remplacée par l'église de Saint-Adrien; mais au temps de Pepin et de Charlemagne, le forum recevait encore des assemblées populaires. On délibéra à l'endroit appelé *tria fata* sur l'élection du pape Étienne : c'est là qu'avaient été les trois Sibylles. La complète destruction du forum date de l'invasion de Robert Guiscard, à la fin du XIe siècle; au XIVe, périrent tous les monuments du *clivus*.

Telles furent les destinées du véritable *forum*, de celui que, par excellence, on qualifiait de *Romanum;* mais César et Auguste en établirent chacun un autre à quelque distance de là, dans la vue de fournir des emplacements convenables aux nombreuses contestations judiciaires de Rome. Les racines d'un arbre lotus planté sur le Vulcanal s'étendirent, selon Pline, jusqu'au forum de Jules-César; mais entre l'un et l'autre fut élevé par Domitien le *forum transitorium* ou de passage, sur le lieu où étaient autrefois les salles des magistrats des villes municipales ; ce forum fut dédié sous Nerva, qui l'orna d'un temple de Minerve. Plus loin, vers l'ouest, est le forum de Trajan qui partait du forum d'Auguste; il s'étendait vers les *septa Julia* du Champ de-Mars. Les constructions de Trajan nécessitèrent beaucoup de démolitions entre le Quirinal et le Capitole; il fallut décaper et niveler le sol, ainsi que l'indique l'inscription de la colonne Trajane qui est à côté de la basilique Ulpienne. Adrien eut aussi son forum, qui rejoignit les *septa*

Julia; enfin Maxence créa le forum de la Paix sur la Vélia, et Constantin consacra cette basilique.

Ainsi le forum de la république subit, sous les empereurs, de grands changements; et, indépendamment de celui-là, il y en eut une grande quantité d'autres servant aux exercices du barreau ou aux marchés : de ces derniers étaient le *forum olitorium*, le *forum boarium*, le *suarium*, le *piscarium*, etc., etc.

La vie des anciens était toute extérieure; les places publiques où se traitaient les affaires réunissaient les Romains en tout temps. Les boutiques qui entouraient le forum étaient de véritables foyers de politique et de nouvelles. On courait aux débuts de l'orateur; la foule empressée se précipitait aux jugements du peuple ou de ses magistrats, de leurs délégués, de leurs assesseurs. Le forum des curies perdit peu à peu son importance à mesure que la constitution changea; enfin celui du peuple même était quelquefois abandonné pour le Champ-de Mars.

Dans notre langage juridique, le mot *forum* sert à indiquer la compétence : ainsi l'on dit *forum contractûs*, *forum delicti*, *forum domicilii*, *forum rei sitæ*, expressions qui n'ont pas besoin de traduction. *Voy*. For. P. G-y.

FOSCOLO (Nicolo Ugo). Né en 1777 dans l'île de Zante, d'une famille pauvre, mais dont le nom se rattachait à celui d'un des fondateurs de Venise, Foscolo perdit de bonne heure son père, chirurgien dans la marine vénitienne. Dans des vers touchants composés aux jours de l'exil, il a consacré le souvenir des lieux qui l'avaient vu naître et où il songea un moment à finir ses jours, de sa mère, femme énergique, d'un frère mort à la fleur de ses ans. De Venise, où il fit ses premières études, le jeune Foscolo passa à l'université de Padoue, où il suivit les cours de Cesarotti. Doué d'une imagination vive et d'une mémoire prodigieuse, il dut amasser dès lors ces trésors de poésie et d'érudition dont l'alliance fut un des caractères les plus remarquables de son talent. On assure même qu'il publia fort jeune un recueil de vers. Du reste, un profond mystère a jusqu'ici environné ses premières années. S'il faut en croire quelques révélations récentes, Foscolo à vingt ans partageait la chambre et le repas frugal d'un jeune Vénitien devenu depuis un des premiers acteurs de l'Italie. Là, nul ressort énergique n'aurait manqué à sa jeunesse, ni la pauvreté, ni l'amour, dont il connut tous les transports, malgré sa laideur qui lui attira plus d'un duel. Mais la vie politique et la vie littéraire amenèrent pour lui bien d'autres orages. Initié presqu'en même temps à l'une et à l'autre, il avait salué par des manifestations imprudentes, qui faillirent l'envoyer sous les *plombs*, l'approche des armées françaises, et ce fut au bruit de leurs fanfares victorieuses (1797) qu'il fit représenter sa première tragédie, *Tieste*, au théâtre Saint-Ange. Cette pièce, dans laquelle il renchérissait encore sur la sécheresse d'Alfieri, n'eut qu'un succès contesté. Il en publia lui-même une critique fort piquante, et ses essais postérieurs dans le même genre, *Ajace* et *Ricciarda*, laissent douter qu'il possédât le génie dramatique.

Cependant notre poëte s'était fait remarquer au premier rang des patriotes qui, par leurs discours et leur exemple, cherchaient à naturaliser en Italie cette liberté promise par les Français. Mais quand le traité de Campo-Formio vint livrer à l'Autriche Venise, sa patrie adoptive, Foscolo se montra aussi fougueux dans son indignation qu'il l'avait été dans son enthousiasme. Néanmoins à Milan il put suivre le cours de sa propagande démocratique et prit même du service dans l'armée cisalpine. En 1800, il se trouvait, avec le grade d'officier, parmi cette poignée de braves commandée par Masséna, qui soutint contre des forces supérieures un siége de neuf mois dans les murs de Gênes, d'où elle sortit avec les honneurs de la guerre. Quand la bataille de Marengo eut chassé les Autrichiens de la Lombardie, notre jeune officier, qui avait fait un court voyage en France, revint à Milan et déposa l'épée pour reprendre la plume. Ce fut alors (1802) qu'il publia son fameux roman : *Le ultime lettere di Jacopo Ortis*(*). Son amour pour Isabella

(*) Elles ont été traduites en français par M. Trognon, 1819, in-8°, après l'avoir été déjà

Ronciani, jeune demoiselle de Pise, mariée par son père au marquis Bartolomei, sa haine pour les oppresseurs de l'Italie, le désappointement amer de l'amant et du patriote, tels furent les éléments de cette œuvre alors unique en Italie, écrite de ce style chaleureux et un peu déclamatoire que *la Nouvelle Héloïse* et *Werther* avaient mis à la mode et qui convient bien aux époques d'effervescence sociale, comme celle où Foscolo écrivait. Le Lorenzo auquel les lettres d'Ortis sont adressées est le poëte Niccolini de Florence, ancien camarade de collége et ami de l'auteur; ce nom d'Ortis lui-même, sous lequel il s'est caché, était celui d'un jeune homme qui s'était suicidé vers cette époque.

La même année, Bonaparte ayant convoqué à Lyon, sous le nom de *consulta*, les comices de la république Cisalpine, Foscolo, choisi pour orateur de cette assemblée, exposa les vœux et les besoins de l'Italie avec une hardiesse aussi nouvelle pour ceux au nom desquels il parlait que pour celui qui l'écoutait. Dans ce discours remarquable, on aime à voir comment le bel idiome du Dante et de Machiavel, trop souvent prostitué à des idées fades ou serviles, sait se prêter aux nouveaux besoins de la vie politique et parler un langage que l'Italie n'avait pas entendu depuis les jours de Tacite ou de Rienzi.

En 1805, Foscolo suivit en qualité de capitaine d'état-major, au camp de Boulogne, la division italienne sous les ordres du général Pino. Là, dans les loisirs de sa garnison à Saint-Omer, la littérature anglaise et la tactique partagèrent tour à tour son esprit mobile et actif. Ce fut alors qu'il commença sa traduction italienne du *Voyage sentimental* de Sterne, publiée plus tard à Pise. L'expédition projetée contre la Grande-Bretagne n'ayant pas eu lieu, il revint à Milan, et, tout préoccupé encore d'idées militaires, il entreprit, sous les auspices de Caffarelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie, une édition des Mémoires de Montécuculli qu'il accompagna d'une savante préface sur les anciens ouvrages de tactique. Sa traduction des premiers chants de l'*Iliade*, publiée concurremment avec celle de Monti, et surtout son *Chant des Tombeaux* (*Carme dei Sepolcri*, Brescia, 1808), mirent le comble à sa réputation. Ce petit poëme passe pour un des morceaux les plus achevés dont puisse se glorifier la littérature italienne moderne.

Nommé professeur de belles-lettres à l'université de Pavie, il y prononça devant une jeunesse ardente et enthousiaste un *Discours sur l'origine et la mission de la littérature*, semé de traits si hardis que la chaire ne tarda pas à être supprimée. Sa tragédie d'*Ajax*, où ses ennemis prétendirent qu'il avait voulu peindre Napoléon, Moreau et Pie VII, sous les noms d'Agamemnon ou d'Ajax et de Calchas, lui attira de nouvelles tracasseries. Retiré à Florence, dans la maison qu'avait habitée Galilée, la poésie et l'amitié de Niccolini charmèrent pour lui les ennuis de cette espèce d'exil. Il ne revint à Milan qu'en 1812, quand déjà la puissance de Napoléon déclinait et menaçait d'entraîner dans sa chute les gouvernements éclos à l'ombre de son trône. Dans ce moment critique, Foscolo, qui d'abord avait publié en Suisse contre les dignitaires du royaume d'Italie une satire latine en forme de psaume, intitulée : *Dydimi Clerici, prophetæ minimi, hypercalipseos*, etc., sentit qu'après tout cette royauté, tant insultée par ses attaques démagogiques, résumait la nationalité de l'Italie (*voy.* EUGÈNE); et dès lors il se dévoua généreusement à la défendre contre les canons, puis contre les protocoles autrichiens. Quand tout espoir fut perdu, celui qui n'avait pas ployé le genou devant Napoléon ne voulut pas fléchir devant François I[er]. Après un court séjour en Suisse, il se retira en Angleterre, où se pressaient alors, comme aujourd'hui en France, les représentants de toutes les littératures, en même temps que les victimes de toutes les tyrannies. Il mourut le 14 septembre 1827 à Chiswick, après avoir publié divers travaux de critique qui, pour avoir eu moins de retentissement que ses autres productions, n'en forment pas moins la partie la plus solide peut-être de ses titres littéraires. Ce sont un ***Essai sur les amours, la poésie et***

en 1814 sous ce titre : *Le Proscrit, ou Lettres de Jacopo Ortis*, par M. de Senonnes, Paris, 2 vol. in-12. S.

le caractère de Pétrarque, en anglais, in-8°, Londres, 1823; un *Discours historique sur le texte du Décaméron* en tête de l'édition qui parut à Londres, 1825, 3 vol. in-8°. De plus, il enrichit diverses revues anglaises et françaises d'articles remarquables, parmi lesquels nous citerons un *Essai sur les commentateurs du Dante*, dans le n° 58 de la *Revue d'Édimbourg*; un autre article sur le même poëte dans le numéro de septembre 1818, morceaux qu'il avait refondus dans *Trois discours sur l'état religieux, politique et littéraire de l'Italie à l'époque du Dante*, destinés à servir d'introduction à l'édition qu'il en préparait au moment de sa mort; un admirable *Précis historique sur la constitution démocratique de Venise* (*Revue d'Édimbourg* de juin 1827); des articles *sur la poésie narrative italienne* (*Quart. Rev.*, t. XXI), sur la traduction de la *Jérusalem délivrée* par Wiffin (*Westm. Rev.*, n° IX), sur les Mémoires de Casanova (*ibid.*, n° XIV), *sur la Tragédie italienne* (*For. Quart. Rev.*, juillet 1827), sur la traduction d'Arioste par Rose (*Quart. Rev.*, t. XXX); enfin deux articles en français insérés dans la *Revue Européenne* (Paris, 1826), l'un *sur l'ancienne littérature italienne*, l'autre *sur la presse périodique en Italie*. La vie de Foscolo a été écrite par Giusseppo Pechio.

Tel fut cet homme dont l'existence orageuse et le génie incomplet résument bien l'école de littérature dont il fut l'expression la plus brillante et qu'on pourrait appeler l'école libérale réfugiée. Des facultés puissantes que les préoccupations politiques enlèvent trop souvent aux pures conceptions de l'art, une liberté de pensée qui, comprimée par la persécution, s'échappe jusqu'à la licence, un style chaleureux, mais qui, l'excitation du moment passée, semble un peu déclamatoire, des sentiments généreux dignes de tous nos respects, des écarts dont la critique littéraire au moins ne saurait complétement l'absoudre, voilà les qualités et les défauts de cette école, née des dernières révolutions politiques. Ce furent aussi ceux d'Ugo Foscolo. Du reste, franchement Italien de cœur et de style, son nom, depuis 1827, n'a fait que grandir, et ce n'est pas une de ses moindres gloires que d'avoir conquis par son exemple à la muse italienne son compatriote Silvio Pellico, qui, dans ses dernières poésies, vient de lui adresser un éloquent témoignage de reconnaissance et d'amitié. R-Y.

FOSSÉ. Dans la pratique agricole, les fossés ont pour principale destination de marquer des limites, de protéger les clôtures ou d'en tenir lieu, et de recevoir les eaux qu'on veut éloigner des terres cultivées ou y amener. Il n'y a rien de particulier à dire sur les fossés de limites et de clôtures, si ce n'est sous le rapport de la législation. En vertu du Code civil, les fossés de limites sont censés mitoyens lorsqu'il n'y a ni titre ni marque contraire, et doivent être entretenus à frais communs par les propriétaires des deux pièces de terre limitrophes. Il y a marque du contraire lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé, et alors le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve. D'après la loi du 28 septembre 1791, les fossés, pour faire participer les propriétés qu'ils ceignent au bénéfice de la clôture, doivent avoir au moins quatre pieds d'ouverture, ou être fortifiés d'une haie. L'entretien des fossés qui bordent les grandes routes est à la charge des propriétaires riverains.

Les fossés de limites et de clôtures se développent au pourtour extérieur des fonds de terre; ceux qui sont destinés à recevoir et à conduire les eaux se trouvent dans l'intérieur même des propriétés et en traversent les différentes pièces. Pour ce qui regarde les fossés qui servent aux irrigations, on peut voir ce mot. Quant à ceux qui sont destinés à procurer un écoulement à des eaux surabondantes provenant soit des pluies, soit de l'intérieur même de la terre, on a surtout à considérer dans leur établissement la direction, la pente et les dimensions à leur donner. En général, lorsque la pente du terrain est un peu sensible, ils doivent la couper dans une direction transversale un peu oblique, de manière que non-seulement ils puissent recueillir les eaux de toute la surface qu'ils sillonnent, mais encore ne leur offrir qu'une légère inclinaison qui ne permette pas les affouil-

lements. Quand on ne peut faire autrement que de leur laisser suivre une pente un peu considérable, on en atténue l'effet au moyen de barrages et de clayonnages. Les dimensions des fossés se règlent sur le volume des eaux qui doivent s'y décharger. L'inclinaison que doivent avoir leurs glacis dépend de la consistance du terrain; pour les affermir et empêcher qu'ils ne s'éboulent, on les revêt de plaques de gazon, on y sème des végétaux herbacés ou l'on y plante de l'osier. On creuse les fossés à l'aide de la charrue, de la bêche et de la pioche.

Il existe des fossés ouverts et des fossés couverts ou souterrains. Les premiers n'occasionnent pas de grands frais d'établissement ni d'entretien, et souvent ils les paient amplement par les produits des végétaux dont se couvrent leurs bords et par le limon fertilisant qu'on retire de leur fond lorsqu'on les cure; mais comme ils occupent des espaces de terre assez grands qui pourraient être employés d'une manière plus lucrative, comme ils gênent les travaux champêtres et qu'ils ne peuvent atteindre une certaine profondeur sans devenir très larges, on leur préfère souvent les fossés couverts, qui cependant nécessitent de la dépense en matériaux, tels que pierres, briques, petits pieux, branchages, fascines, paille bruyère, jonc, dont on garnit leur fond, de manière que l'eau puisse y circuler; on recouvre ces matériaux d'une couche de terre suffisamment épaisse pour que la charrue puisse passer dessus sans y atteindre. L'usage de ces petits aqueducs souterrains de desséchement remonte à une antiquité reculée. En Angleterre, on a inventé pour les creuser l'instrument qu'on appelle *charrue-taupe*, et qui, au moyen de son soc en coin ou en pyramide, fixé à l'extrémité inférieure d'une tige longue et tranchante, forme un petit canal susceptible de se conserver dans les terres argileuses; mais on ne peut faire manœuvrer cette charrue qu'à l'aide de treuils, de cabestans ou de manéges.

Lorsque les fossés d'irrigation et d'écoulement n'ont que de petites dimensions, ils prennent souvent le nom de *rigoles*. On leur donne aussi le nom de *tranchées* ou de *saignées*. J. Y.

FOSSÉ (fortif.). Les fossés sont des excavations tracées autour des ouvrages de fortification pour en défendre l'accès. Les terres provenant de ces excavations sont employées à former le relief des parapets (*voy.*). La largeur et la profondeur des fossés dépendent du plus ou moins de relief qu'exige la situation du point que l'on veut fortifier. Pour éviter les déblais superflus qui entraîneraient un travail dispendieux et inutile, on calcule exactement le cube des masses dont on a besoin, afin d'obtenir une égalité parfaite entre les déblais et les remblais.

Les anciens, qui élevaient de hautes murailles en plaine, laissèrent pendant longtemps approcher du pied de leurs murs les béliers, les balistes, qui les battaient en brèche et les détruisaient. Ils obligèrent l'assiégeant à se tenir éloigné, en creusant un fossé autour de leurs forteresses; et quand ils le purent, ils amenèrent l'eau dans ces fossés. Nous avons, comme eux, des fossés secs et d'autres pleins d'eau.

Les progrès de la fortification donnèrent au fossé une importance qu'il était loin d'avoir dans l'origine. Comme on ne peut se rendre maître d'une place sans en traverser le fossé, on conçoit que le passage du fossé, soumis à tous les feux de flanc des ouvrages voisins, devient une opération délicate et souvent très périlleuse.

Dans l'attaque d'une place, dès que l'assiégeant est maître du chemin couvert, après avoir disposé les batteries qui doivent agir contre les flancs et les batteries de brèche, il prépare la descente du fossé en s'enfonçant dans le glacis du chemin couvert par une galerie en rampe que l'on a soin de blinder, et que l'on poursuit jusqu'au bord du fossé quand il est sec, et jusqu'au niveau de l'eau quand il est plein d'eau. Puis on fouille le fossé, en rejetant les terres, pour en former un épaulement (*voy.*) du côté de la place; ou bien on forme cet épaulement avec des sacs à terre. Si le fossé est plein d'eau, on le comble avec des fascines que l'on charge de bois et de matériaux, en s'épaulant toujours contre les feux de la place que les batteries à ricochet n'ont pas quelquefois entièrement éteints.

C'est par ce passage du fossé qu'on par-

vient à la brèche faite pendant le même temps à la demi-lune (*voy.*), et que l'on prépare l'assaut pour s'en emparer (*voy.* Siége). Si l'eau du fossé est courante, l'opération devient alors extrêmement difficile, parce que l'assiégé peut disposer d'un cours d'eau rapide pour emporter les travaux faits dans le fossé par l'assiégeant. Il faut, dans ce cas, détruire les écluses à coups de canon et faire le passage du fossé avec des ponts volants, des radeaux; quelquefois même on est réduit à la nécessité de construire un pont solide, travail excessivement difficile, quand on ne peut le faire qu'à découvert.

Bien que la fortification de campagne soit au fond soumise aux mêmes règles que la fortification permanente, cependant il faut bien modifier ces règles à cause de la rapidité avec laquelle on élève les ouvrages de campagne. Aussi les fossés, dans ces sortes d'ouvrages, ont-ils au plus 3 à 4 mètres de profondeur et 4 ou 5 de largeur. Dès lors il est impossible d'obtenir, avec des fossés aussi étroits, que les faces des bastions soient vues des flancs des bastions collatéraux. On s'attache surtout à défendre par des feux obliques le sommet de la contrescarpe et les accès de cette contrescarpe jusqu'à la portée du fusil. Quant aux fossés, on supplée au défaut de feux directs en les armant d'obstacles physiques propres à en empêcher l'insulte, tels que fraises sur leurs talus, palissades dans leur fond, abattis couchés sur leur revers, et on en rend l'accès difficile et lent en semant sur les approches des trous de loup disposés en quinconce, des abattis, des palissades inclinées, etc. C-te.

FOSSES D'AISANCES, sorte de réservoir ou de citerne pratiquée dans les habitations particulières, et destinée à recevoir les matières fécales. C'est ordinairement une cave construite de manière à éviter les infiltrations; des tuyaux de conduite partant des étages supérieurs y amènent les matières, qu'on en extrait ensuite lorsqu'elle se trouve remplie. L'usage de cette sorte de construction n'est pas général : dans beaucoup de localités, on se sert de tonneaux ou de baquets que l'on va vider dans la campagne, où leur contenu est très recherché comme engrais. C'est ce système régularisé et perfectionné qu'on s'efforce avec raison de substituer aux fosses d'aisances anciennement usitées. Des tonneaux bien confectionnés sont placés dans une cave, ou dans les anciennes fosses d'aisances restaurées et adaptées à cette nouvelle destination; on les enlève quand ils sont pleins et on leur en substitue de vides. Le service de ces tonneaux se fait très promptement en plein jour, et sans le moindre inconvénient ni pour la salubrité publique ni pour les ouvriers qui sont chargés de ce soin. Au contraire, autrefois la vidange des fosses d'aisance ne pouvait se faire que de nuit, et coûtait chaque année la vie à un certain nombre de vidangeurs, asphyxiés pendant le travail par les gaz hydrogène, sulfuré et carboné qui se dégagent des matières.

Les fosses d'aisances suivant l'ancien procédé ayant fait place presque partout aux *fosses mobiles et inodores*, il est maintenant presque superflu de s'étendre sur leurs inconvénients, tels que la mauvaise odeur qu'elles répandaient dans les habitations, les infiltrations des matières liquides dans les caves voisines et les puits, de même que d'entrer dans de grands détails sur leur construction. Nous dirons cependant qu'on en avait perfectionné la disposition, qu'on y avait appliqué avec avantage les fourneaux d'appel (*v.*), enfin qu'on avait imaginé divers moyens pour les faire servir à la fabrication de la poudrette. *Voy.* ce mot, ainsi que Vidanges, Voirie et Aisances (*lieux d'*). F. R.

FOSSILES. On donne quelquefois ce nom, dérivé de *fodio*, je fouille la terre, à des substances enfouies naturellement dans la terre, comme les minéraux, par exemple; mais on désigne plus communément aujourd'hui par ce mot les corps organisés qu'on trouve renfermés dans les couches qui forment l'écorce de notre globe. On les a longtemps figurés et décrits comme de simples objets de curiosité, et même comme étant le produit de quelque jeu de la nature. Aujourd'hui, non-seulement on y reconnait des êtres qui ont été autrefois doués de la vie, mais encore leur étude a conduit à des vérités de l'ordre le plus élevé sur l'état ancien du globe. On a trouvé des fossiles appartenant à toutes les grandes divisions du règne organique. Parmi les végétaux, on

rencontre des troncs ligneux pétrifiés, des semences, des empreintes de feuilles; il y a des polypiers, des insectes, des crustacés, des mollusques fossiles; relativement aux vertébrés, on en trouve qui appartiennent aux quatre classes, des poissons, des reptiles, des oiseaux, des mammifères; tous diffèrent plus ou moins, selon leur ancienneté, des êtres aujourd'hui vivants. Jusqu'à ce jour, dans aucun terrain, on n'a trouvé de débris humains véritablement fossiles.

Les fossiles se présentent sous différents états : tantôt ce sont les parties solides elles-mêmes des êtres enfouis, plus ou moins modifiées dans leur texture : tels sont les os des animaux vertébrés, les coquilles, les étuis calcaires des mollusques et des crustacés, etc.; tantôt le corps organisé a disparu après avoir été enveloppé par la pierre, et dans la cavité qui en est résultée l s'est déposé une substance nouvelle qui reproduit plus ou moins exactement la forme du corps perdu; d'autres fois enfin il ne reste de ce corps que de simples empreintes qui donnent le contour de l'être et les formes de ses parties les plus saillantes, comme celles des nervures des feuilles, celles des écailles de poisson, etc. On prévoit que, par cela même, la nature des fossiles doit varier beaucoup : tantôt cette nature n'a pas changé, et ils présentent à l'analyse les mêmes principes que leurs analogues vivants : tels sont notamment certains os, etc.; plus souvent, quand il s'agit des os, la gélatine a disparu et il n'en reste que la partie terreuse, ou bien à la gélatine s'est substituée quelque substance minérale, etc.

Les moules et les empreintes fossiles ne donnent que la forme et ne laissent plus rien connaître de la composition organique. La couleur des fossiles n'a rien de constant; elle varie en raison de la nature des couches où les corps sont enfouis. On connaît la couleur noire des troncs ligneux qui forment les couches de houille, la couleur bleue des turquoises, les couleurs variées des animaux et des empreintes trouvées dans les schistes; certains ossements enfouis dans des couches meubles n'ont presque pas changé de couleur; ceux du gypse des environs de Paris ont une teinte jaunâtre, etc., etc.

La quantité des fossiles varie selon les lieux et selon les terrains: il y a des couches entières et d'une grande épaisseur qui sont uniquement composées de restes d'êtres organisés, de coquilles par exemple, ou même de débris d'animaux infusoires; d'autres fois ils sont simplement disséminés dans l'épaisseur d'une couche. Les plus importants d'entre les fossiles sont ceux des quadrupèdes vivipares et ovipares; ils conduisent à des conséquences plus précises et à des résultats plus rigoureux qu'aucune autre dépouille de corps organisés, d'abord parce qu'ils caractérisent d'une manière plus nette les révolutions qui les ont affectés; en second lieu, parce que la nature des révolutions qui ont altéré la surface du globe a dû exercer sur les quadrupèdes terrestres une action plus complète que sur les animaux marins; enfin parce que cette action plus complète est aussi plus aisée à saisir, puisque la plupart de nos grandes espèces étant connues, il est plus facile de s'assurer si des os fossiles appartiennent à l'une d'elles ou s'ils viennent d'une espèce perdue. Au reste, l'examen des autres classes de fossiles a confirmé, bien loin de les démentir, les vérités auxquelles a conduit celui des fossiles de quadrupèdes, de sorte que l'étude des fossiles est aujourd'hui le fondement le plus indispensable de la théorie de la terre, de la géologie. Nous ne pouvons énumérer que quelques-unes des vérités les plus générales auxquelles cette étude a conduit. La vie n'a pas toujours existé sur le globe, l'observation fait reconnaître le point où elle a commencé à déposer ses produits, et ces produits démontrent qu'il y a eu des époques successives et une série d'opérations différentes dans la formation du globe, puisque les êtres fossiles ont dû vivre à sa surface avant d'être ensevelis dans ses profondeurs.

Il y a des plantes et des animaux propres à certaines couches et qui ne se trouvent pas dans les autres. Ces plantes et ces animaux ne sont pas des variétés des espèces aujourd'hui vivantes, et ils en diffèrent d'autant plus que les couches où ils se trouvent sont d'une plus haute antiquité.

Il y a eu à la surface du globe des ré-

volutions antérieures à l'existence des êtres vivants, et il y en a eu de postérieures; ces révolutions ont été nombreuses, et l'observation prouve que les irruptions et les retraites répétées des eaux, qui ont tour à tour enveloppé ou déposé les restes fossiles, n'ont pas toutes été lentes, mais qu'au contraire la plupart des catastrophes qui les ont amenées ont été subites. *Voy.* Cataclysme, Déluge, etc.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les différentes formations d'êtres fossiles et sur les rapports de ces formations entre elles. On comprend plus facilement par là quelle est l'importance de l'étude des fossiles, puisque déjà elle a, pour ainsi dire, renouvelé la géologie (*voy.*) et transformé en une science positive ce qui, il y a quelques années à peine, n'était, sous plusieurs rapports, qu'une science à peu près fantastique.

Presque sous nos pieds, dans des couches argileuses ou sableuses et toujours de formation récente, se rencontrent des os d'éléphants, de rhinocéros, d'hippopotames, de mégatherium, de chevaux, de bœufs, de cerfs, etc., qui à la vérité n'appartiennent point aux espèces aujourd'hui existantes, mais qui en diffèrent peu. D'autres animaux de la même époque, ou à peu près, sont enterrés dans le sol d'un grand nombre de cavernes (*voy.*) ou contenus dans les fissures des rochers; mais ce ne sont plus seulement les animaux herbivores dont nous venons de parler, ce sont des ours, des hyènes, des chats de la taille du lion ou du tigre, des loups, des gloutons, des rongeurs, des ruminants, etc. Les plantes phanérogames dominaient à cette époque.

Parmi ces restes d'animaux renfermés dans des cavernes se sont rencontrés des os d'hommes. Ce fait avait porté quelques géologues à attribuer à l'espèce humaine une antiquité que plusieurs autres lui refusaient. Un examen attentif des circonstances dans lesquelles ces os ont été trouvés a confirmé les savants dans la pensée qu'ils n'avaient été amenés qu'accidentellement dans ces cavernes, et que notre espèce n'est point tout-à-fait contemporaine de celle des ours et des hyènes, qui vivaient à l'époque où notre sol nourrissait des éléphants, des rhinocéros et des hippopotames; mais quelques géologues sont disposés à croire qu'à l'apparition de l'homme sur la terre quelques-unes de ces espèces, celles qu'on trouve dans les tourbières, avaient pu échapper au cataclysme qui en avait détruit le plus grand nombre, et que c'est précisément à la présence de l'homme qu'il faut attribuer leur disparition entière. Cette opinion, suivant eux, serait prouvée par la découverte de l'éléphant et du rhinocéros qu'on a trouvés en Sibérie, enveloppés de glace et recouverts encore de peau et de chair.

En pénétrant plus avant dans l'écorce de la terre, on arrive à des couches régulières constituant le terrain que les géologues désignent, par le mot de tertiaire, comme ayant été formé après celui qu'ils nomment secondaire, et dont nous parlerons bientôt. Ces couches terreuses ou solides sont de nature différente, et, à en juger par leurs coquilles, les unes auraient été déposées dans la mer, tandis que d'autres l'auraient été dans des lacs d'eau douce. Certaines de ces couches renferment les restes des mammifères qui existaient à cette époque, et qui diffèrent génériquement de ceux de l'époque précédente, et à plus forte raison de ceux qui existent aujourd'hui. Tels sont les paléothérium, les lophiodons, les anoplothérium, les xiphodons, les dichobunus, les adapis, les chéropotames, les anthracothérium. On y trouve aussi des cétacés, des crocodiles, des tortues, etc., animaux qui ont péri à la suite de l'envahissement des eaux dans les contrées où ils vivaient en grand nombre.

Au-dessous de ces terrains tertiaires, c'est-à-dire à une époque plus éloignée encore de la nôtre que celle où ces derniers se sont formés, se trouvent les terrains secondaires, que nous allons considérer en remontant des couches inférieures aux supérieures, et qui diffèrent eux-mêmes considérablement d'ancienneté; car les plus éloignés de la surface actuelle de la terre, nommés terrains de transition parce qu'ils forment comme le lien des primitifs aux secondaires, ne contiennent plus que des animaux marins, tels que poissons, mollusques, crustacés, polypes, etc., comme si toute la surface de la

terre alors n'eût été couverte que d'eau, tandis que plusieurs des terrains de cette division, qui sont superposés à celui de transition, contiennent des débris de plantes et d'animaux terrestres. En effet, le terrain houiller que supporte le terrain de transition contient une grande quantité d'impressions de feuilles de végétaux qui paraissent avoir été des fougères, ou du moins des espèces de cryptogames. Tout porte même à penser que ces houillères sont le produit d'immenses dépôts de végétaux, analogues peut-être à nos tourbières, et où des circonstances particulières sont intervenues dans la décomposition des plantes qui les formaient pour changer leur nature et les transformer en houille. Ce n'est qu'après elles qu'on trouve les premières traces de reptiles dans un schiste bitumineux et dans le calcaire dit des Alpes. Le grès bigarré vient ensuite, qui renferme des fougères, des lycopodes, des prêles, des plantes cryptogames en un mot. Au-dessus de ce grès, on trouve le calcaire jurassique, l'oolitique et le liais, qui contiennent les parties osseuses de grands lézards ou crocodiles, mais qui se caractérisent surtout par ces singuliers reptiles désignés par les noms d'ichthyosaures, de plésiosaures, lesquels sont presque sans analogie avec les animaux des terrains tertiaires, et conséquemment avec ceux d'aujourd'hui. C'est, en effet, dans ce calcaire qu'on a rencontré en plus grand nombre, outre les ichthyosaures et les plésiosaures, les mégalosaures, les téléosaures, les ptérodactyles, les streptospondyles, etc. C'est encore dans ce terrain qu'on trouve des ammonites, des térébratules, des polypiers, des gryphites, etc., qui lui appartiennent à peu près exclusivement. Enfin c'est la craie qui forme la première division des terrains secondaires, celle qui sert immédiatement d'appui aux terrains tertiaires. Ce calcaire contient des corps marins, des belemnites, des ammonites, des oursins, des polypiers, des poissons; cependant c'est dans la craie qu'on a trouvé des tortues et les restes du mosasaurus de Maëstricht (grande espèce de sauriens).

Au-dessous des terrains secondaires sont les primitifs, qui ne contiennent pas la plus légère trace de corps organisés.

On doit donc à l'étude des débris fossiles d'animaux et de plantes un ordre de connaissances qui ne pouvaient être acquises par aucune autre voie, et qui ont changé toutes les idées sur l'état ancien de notre globe. Elle nous a appris que des générations nombreuses de plantes et d'animaux avaient successivement vécu sur la terre à la suite de révolutions successives qui, à plusieurs reprises, en avaient entièrement changé l'aspect; que la mer avait alternativement recouvert et abandonné nos continents, que les plantes sont les premiers êtres vivants que la terre ait nourris, que des reptiles gigantesques y ont ensuite paru, qu'après eux des mammifères tout-à-fait différents de ceux d'aujourd'hui se sont montrés, qu'après que ceux-ci ont eu disparu, s'en sont fait voir de nouveaux qui rappellent davantage ceux qui habitent avec nous sur le globe, et qu'enfin l'homme est le dernier des êtres vivants que la nature semble avoir produits. On dirait que la création de l'être le plus compliqué et le plus parfait à certains égards n'a pu avoir lieu qu'après celle d'êtres plus simples et plus imparfaits et que par une graduation d'efforts dont les causes ne seraient devenues actives et libres que successivement, comme les révolutions du globe, et avec elles. F. C.*

(*) Cet article est un opuscule posthume d'un savant collaborateur que la mort nous a récemment enlevé, Frédéric Cuvier (*voy.*). Cela explique pourquoi, dans un article sur les fossiles, au sujet desquels, après Werner, George Cuvier est celui qui a fait les plus mémorables découvertes, ce nom n'est pas prononcé une seule fois. M. Cuvier étendait sur toute sa famille la modestie dont il se faisait une loi pour lui-même. Ne croyant pas devoir parler de son frère, dont chaque ligne qu'il écrivait lui rappelait la mémoire, il a exclu de son travail tous les noms propres, tels que ceux de Werner, Blumenbach, Buckland, Link, Schlotheim, de Sternberg, Ad. Brongniart, et beaucoup d'autres qui auraient mérité d'y figurer. Nos articles de détail nous offriront l'occasion de combler cette lacune. Dès 1774, Werner avait fait imprimer à Leipzig un petit ouvrage allemand intitulé : *Sur les caractères extérieurs des fossiles.* Dans un coup d'œil publié en 1831, M. Rodolphe Wagner compta déjà parmi les fossiles connus : 120 espèces de mammifères, 25 d'oiseaux, 50 d'amphibies, 250 de poissons : en tout 445 vertébrés; puis 3,100 espèces de mollusques, 100 de crustacés, 150 d'insectes, 350 de rayonnants et d'an-

FOU, *voy.* Folie, et plus loin au mot Fous.

FOU (hist. nat.), nom qu'on a donné à un genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, et que leur a mérité leur réputation de stupide ineptie. On en compte plusieurs espèces dont la grosseur varie depuis celle d'une oie jusqu'à celle d'un canard. Un bec allongé, droit, légèrement comprimé, crochu à son extrémité, des tarses avancés jusque vers le milieu du corps et se terminant par des pieds entièrement palmés, des ailes longues que dépasse rarement la queue en forme de coin, tels sont les caractères génériques qu'on leur assigne. Les fous nagent très bien et volent encore mieux; néanmoins ils ne s'éloignent pas beaucoup des côtes, et leur rencontre indique ordinairement au navigateur le voisinage de quelque terre. Ils se réunissent en grand nombre et font leurs nids sur les rochers. Leur cri rauque ressemble au croassement des corbeaux. Ils vivent de poissons qu'ils saisissent à la surface de l'eau. Leur stupidité va jusqu'à leur ôter l'instinct de la conservation. On peut les approcher, les prendre ou les assommer les uns après les autres sans qu'ils songent le moins du monde à se défendre ou à se dérober par la fuite au sort de leurs compagnons. On avait même prétendu que, poursuivis à coups de bec par la frégate (*voy.*), oiseau qui leur est inférieur en force, ils se laissaient ravir leur proie et ne trouvaient pas même assez de courage pour se défendre; mais cette assertion a été démentie de nos jours. On trouve les fous dans les mers de l'ancien comme du nouveau continent. Les côtes de l'Europe en possèdent une espèce: c'est le *fou blanc* ou *grand fou*, nommé aussi *fou de Bassan*, du nom d'une petite île de la mer du Nord. C. S-te.

FOUAGE, du bas latin *foagium*, ou *focagium*, droit dû au roi ou à quelques seigneurs particuliers par chaque feu ou ménage. Ce mot vient du latin *focus*, foyer. Quelquefois on appelait ce droit *fournage* et *cheminage*, à cause du fourneau ou de la cheminée qui devait l'imposition. Il était connu dans toute l'Europe, comme aussi dans l'empire grec. En France, il était fort ancien, et se levait au profit du roi dès le temps des Mérovingiens; il se maintint sous la seconde race, et longtemps encore sous la troisième. Il fut établi aussi dans plusieurs provinces au profit de divers seigneurs; mais il paraît, par un passage des Assises de Jérusalem, que ceux-ci n'avaient recours au fouage que dans les cas d'urgence. Le roi ordonnait la levée du droit de fouage pour fournir aux besoins extraordinaires de l'état; dans ce sens, il fut quelquefois compris sous le nom général d'aide (*voy.*). Mais comme certaines personnes étaient dispensées du fouage, tandis que les aides n'admettaient aucune exemption, on distingua le fouage des aides, qui se percevaient sur les denrées et les marchandises. Lorsqu'une ville, un bourg, un village avait été dépeuplé par une cause quelconque, il demandait une *diminution de feux*, c'est-à-dire une réduction du droit de fouage, à proportion du nombre de feux qui restait; mais si les lieux ruinés se rétablissaient en tout ou en partie, on constatait le fait par des lettres qu'on appelait *reparation de feux*, et le fouage était augmenté en raison du nombre de feux rétablis. On a eu tort de dire que les tailles (*voy.*) succédèrent au droit de fouage; car antérieurement même à saint Louis les rois de France levaient à la fois des tailles et des droits de fouage. Il est vrai pourtant que les droits de fouage établis par le roi étaient quelquefois transformés en droits d'autre nature, en capitation, par exemple. Charles VII rendit le fouage perpétuel, et depuis ce temps il prit le nom de *taille*. Aussi, à partir de cette époque, on ne voit plus d'établissement d'impôt sous le nom de fouage;

nélides, et 500 de polypiers: en tout 4,200 non vertébrés. Ces nombres ont été considérablement augmentés depuis, surtout par MM. Agassis et le comte de Munster, possesseur de l'une des plus belles collections de fossiles que l'on connaisse. La plus riche de toutes est sans doute celle du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes de Paris. Nous avons vu à Prague celle du comte de Sternberg, devenue la propriété de l'université de cette ville. Elle se rapporte presque exclusivement à la flore fossile, et elle a été décrite par le comte lui-même dans son ouvrage *Versuch einer geognostisch-botanischen Darstellung der Flora der Vorwelt*. On trouve beaucoup d'autres détails au mot *Urwelt* du *C. L.*, que nous traduirons par extraits dans l'article Monde primitif. *Voy.* aussi Antédiluvien. J. H. S.

cette dénomination ne se maintint plus qu'en Normandie et en Bretagne.

En Normandie, le fouage, ainsi nommé parce qu'il se levait sur chaque feu ou ménage non noble, était fort anciennement établi, puisqu'on le trouve mentionné dès l'an 1207; il s'appelle aussi *monéage*, se payait tous les trois ans, et fut accordé, dit-on, au duc de Normandie pour l'empêcher de changer la monnaie et le dédommager du profit qu'il pouvait faire sur la refonte des espèces. Il se levait encore au profit du roi avant 1789.

En Bretagne, le fouage tenait lieu de la taille. Il se levait anciennement non-seulement par les ducs de Bretagne sur leurs domaines particuliers, mais encore, dans les cas de nécessité, par les seigneurs sur leurs vassaux. Le plus ancien titre qui se soit conservé d'un fouage accordé au duc de Bretagne sur tous les lieux contribuables du duché est de l'an 1365. Depuis la réunion de la Bretagne à la couronne de France, on levait chaque année, au nom du roi, sur toutes les terres roturières, un fouage ordinaire et des fouages extraordinaires qui étaient consentis par les États dans chacune de leurs assemblées. (*Voir* l'*Histoire de Bretagne*, par M Daru, t. II.) A. S-R.

FOUCHÉ (Joseph), duc d'Otrante, naquit dans une petite commune près de Nantes, le 29 mai 1763. Son père, capitaine de navire, armateur, le destinait à la marine marchande, et son enfance fut vouée à l'étude des mathématiques. Mais la débilité de sa constitution et la légèreté apparente de son caractère firent renoncer à ce projet. Entré, à l'âge de 9 ans, au collége des Oratoriens de Nantes, toute son aptitude parut tournée vers les sciences morales et la littérature. Il témoigna de bonne heure le désir de se vouer à la carrière de l'instruction, et, ayant obtenu l'aveu de son père, il se rendit à Paris, à l'institution de l'Oratoire, dirigée par Mérault de Bissy, qui devint son protecteur. Il fit de rapides progrès dans ses études, où il eut pour condisciples plusieurs hommes distingués, entre autres Cazalès et Malouet, avec lesquels il conserva toujours des rapports de bienveillance. Successivement professeur aux colléges de Juilly, d'Arras, de Vendôme, la Révolution trouva Fouché préfet des études à Nantes. Comme il n'était point engagé dans les ordres, il quitta l'habit ecclésiastique pour se marier, et devint bientôt l'un des coryphées de la société populaire. L'exaltation de son zèle révolutionnaire le mit en un tel crédit qu'au mois de septembre 1792 le département de la Loire-Inférieure le choisit pour l'un de ses députés à la Convention nationale. Fouché y retrouva Robespierre, qu'il avait connu lors de son séjour à Arras, et auquel même il avait prêté quelque argent pour se rendre aux États-Généraux. Cette circonstance parut d'abord les rapprocher; mais entré au comité d'instruction publique, Fouché se lia plus étroitement avec Condorcet et avec Vergniaud. Le procès du roi lui fournit bientôt une triste occasion de mettre au jour ses dispositions sanguinaires. Sur la question de l'appel au peuple, il s'exprima ainsi : « Je ne m'attendais pas à « énoncer à cette tribune d'autre opinion « contre le tyran que son arrêt de mort. « Il semble que nous soyons effrayés du « courage avec lequel nous avons aboli « la royauté; nous chancelons devant « l'ombre d'un roi, etc. » Le 11 mars 1793, il fit rendre un décret révolutionnaire sur la recherche des biens des émigrés. Quelques jours après, il partit pour Nantes avec son collègue Villers, muni de pouvoirs illimités pour arrêter l'insurrection des départements de l'Ouest. Envoyé au mois de mai dans le département de l'Aube pour activer la levée d'hommes destinés à se rendre aux frontières, il remplit avec succès cette mission, dans le cours de laquelle il fit parvenir à la Convention son adhésion formelle aux événements du 31 mai. Chargé ensuite de mettre à exécution, dans le département de la Nièvre, la loi *des suspects*, il dit dans une proclamation, en date du 25 août : « Prendre pour base de « son opinion des dénonciations vagues « provoquées par des passions viles, ce « serait favoriser un arbitraire qui ré- « pugne autant à mon cœur qu'à l'équité. « Il ne faut pas que le glaive de la loi se « promène au hasard. La loi commande « de sévères punitions, et non des pros-

« criptions aussi immorales que barbares. »

Malheureusement ce fut à ces vaines paroles que se borna toute la partie philanthropique de la longue mission de Fouché. Dès le mois suivant, secondé par Chaumette, originaire de Nevers, et qui se trouvait alors en cette ville, Fouché y manifesta la plus grande hostilité contre le culte établi. La clôture et la spoliation des églises, l'envoi, renouvelé quatre fois à la Convention, de toutes leurs dépouilles, l'incarcération des prêtres, la destruction de tous les signes extérieurs du culte, le matérialisme érigé en dogme par cette inscription apposée à l'entrée du cimetière : *La mort est un sommeil éternel*, tels furent les traits principaux de la mission de Fouché dans la Nièvre. Affectant alors un superbe dédain pour la richesse, il écrivait à la Convention : « Abolissons « l'or et l'argent, traînons dans la boue « ces dieux de la monarchie. » Ce début fit juger que Fouché était digne de figurer sur une scène plus étendue, et, à la fin d'octobre, la Convention l'adjoignit à Collot d'Herbois, envoyé à Lyon pour châtier par le fer et par le feu la defense héroïque de cette malheureuse cité. Ils devaient entrer en fonctions le 10 novembre. Ce même jour fut signalé à Paris par la hideuse orgie d'impiété connue sous le nom de *fête de la Raison*. Elle eut pour pendant, à Lyon, l'*apothéose du martyr de la liberté, Challier*. Dans cette fête, célébrée en plein air, et où l'atrocité surpassa le ridicule, on vit figurer un âne, mitre en tète, et revêtu de tous les autres insignes épiscopaux ; à sa queue étaient attachés la Bible et l'Évangile ; une exécrable parodie des cérémonies de la religion catholique eut lieu devant un autel sur lequel s'élevait le buste du héros de la fête ; les livres saints y furent livrés aux flammes, et on y donna à boire à l'âne dans les vases sacrés. Des torrents de pluie mirent fin à cette scène de profanation.

Le surlendemain, les saturnales de l'échafaud commencèrent à Lyon. Un tribunal de sang y fut organisé par les proconsuls, sous le nom de *commission populaire ;* mais le fer ne leur livrant pas assez de victimes à la fois, ils cherchèrent un moyen plus expéditif dans la fusillade en masse. Le 4 décembre, la mort de cinquante-neuf personnes mitraillées aux Brotteaux signala pour la première fois l'emploi de cet infâme procédé : de pareilles exécutions, de plus en plus nombreuses, se succédèrent rapidement ; elles durèrent quatre mois, et coûtèrent la vie à plus de dix-sept cents individus *. Collot ayant quitté Lyon à l'époque de la prise de Toulon sur les Anglais, Fouché lui écrivit le 19 décembre : « Anéantis- « sons d'un seul coup tous les traitres, « pour nous épargner le long supplice de « les punir en rois. Exerçons la justice à « l'exemple de la nature : frappons comme « la foudre, et que la cendre même de nos « ennemis disparaisse du sol de la li- « berté..... Les larmes de la joie coulent « de mes yeux, elles inondent mon âme. « Nous n'avons qu'une manière de célé- « brer la victoire : nous envoyons ce soir « deux cent treize rebelles sous la fou- « dre. » La fête dite *de l'Égalité* ayant eu lieu, à Lyon, le 20 ventôse an II (10 mars 1794), Fouché adressa à la Convention une lettre, signée aussi de Méaulle et de Laporte, où on lit ces incroyables paroles : « Dans la fête qui a eu lieu hier, « nous avons observé tous les mouve- « ments : nous avons vu le peuple applau- « dir à tout ce qui pouvait réveiller des « idées fortes, terribles ou touchantes. Le « tableau qu'offrait la commission révo- « lutionnaire, suivie de deux exécuteurs « de la justice nationale, tenant en main « la hache de la mort, a surtout excité *sa* « *sensibilité et sa reconnaissance*. »

Pendant sa mission à Lyon, dénoncé par Hébert à la tribune des jacobins, Fouché avait applaudi à la chute de son adversaire, et successivement à celle de Danton et de Chaumette, quoiqu'il eût eu jadis avec ces deux derniers d'étroites liaisons. Après une absence de près de huit mois, il revint à Paris, le 8 germinal an II (8 avril 1794). Robespierre était

(*) Sur le détail des cruautés commises à Lyon par Fouché et Collot d'Herbois, on peut consulter l'ouvrage de Prudhomme, intitulé *Erreurs et crimes de la Révolution*, mais surtout l'*Histoire du siége de Lyon*, par M. l'abbé Aimé Guillon, historien peut-être trop passionné, parce qu'il fut l'un des persécutés, mais chroniqueur bien informé.

alors à l'apogée de sa puissance. Ce fut aux jacobins que Fouché s'empressa de rendre compte des opérations de son proconsulat, et il termina ainsi cette apologie : « Le sang du crime fertilise le sol de la liberté et établit le pouvoir sur d'inébranlables fondements. » Élu président du fameux club, le 4 juin (15 prairial), il eut cinq jours seulement après, à la *fête de l'Être suprême*, l'imprudence, difficile à comprendre, de poursuivre de ses invectives dérisoires Robespierre, le véritable dieu à l'ordre du jour. C'était jouer sa tête avec la presque certitude de la perdre. Aussi, trois jours plus tard, Robespierre l'apostropha, aux jacobins, de la manière la plus violente, à l'occasion d'une adresse présentée par les patriotes de Nevers.

Fouché était doué de trop de pénétration pour ne pas lire son arrêt futur dans cette attaque; il comprit Robespierre et devint dès lors l'un des agents les plus actifs de sa chute. Robespierre, à son tour, comprit Fouché. Celui-ci fut sommé de comparaître devant la société des jacobins, pour y répondre aux reproches dont il était l'objet : le 26 messidor (14 juillet), il écrivit qu'il devait avant tout attendre que le rapport du Comité de salut public eût mis sa conduite en lumière. Alors Robespierre s'écria : « Je regarde « Fouché comme le chef de la conspira- « tion que les jacobins ont à déjouer. Il « est étonnant que celui qui briguait l'ap- « probation de la société la néglige lors- « qu'il est dénoncé, et qu'il semble im- « plorer pour ainsi dire les secours de la « Convention contre les jacobins. Craint- « il les yeux et les oreilles du peuple? « Craint-il que sa triste figure ne pré- « sente visiblement le crime? que six mille « regards fixés sur lui ne découvrent dans « ses yeux son âme tout entière, et qu'en « dépit de la nature qui les a cachés on y « lise ses pensées? Fouché est un impos- « teur, vil et méprisable; ses mains sont « pleines de rapines, etc., etc. » A la suite de cette sortie, Fouché fut exclu des jacobins; mais le 10 thermidor vint l'y réintégrer, en faisant tomber sur l'échafaud la tête de Robespierre.

On sait qu'après sa mort celui-ci devint le bouc émissaire de tous les crimes commis par ses plus dignes émules. Aussi dès le 7 fructidor, Fouché, à la tribune de la Convention, parla de « la douleur profonde dont il était pénétré à la vue des scènes d'horreur et du féroce brigandage qui, depuis trois mois, régnaient à Lyon, *au nom de Maximilien Ier*. » Le 13 vendémiaire, il proposa de restituer à la ville de Lyon son nom, scandaleusement changé en celui de *Commune affranchie*, et de déclarer qu'elle avait cessé d'être en état de rébellion. D'un autre côté, la marche rapide de la réaction ouverte au 9 thermidor excita bientôt les alarmes de Fouché. Signalé, par le conventionnel Guffroy, dans le pamphlet intitulé : *La queue de Robespierre*, comme l'un des principaux fauteurs de la tyrannie décemvirale, il dénonça, le 15 fructidor, cet écrit aux jacobins, se plaignit que « l'on jetât les couleurs sanglantes d'une féroce injustice sur son caractère vertueux et sensible, » signala « le système de sensibilité fausse et hypocrite qui se développait depuis quelque temps, » et finit par déclarer que « toute pensée d'indulgence et de modérantisme était une pensée contre-révolutionnaire. » Dès lors, pressé entre les souvenirs d'un passé accusateur et de nouvelles tendances, que ces souvenirs contrariaient sans cesse, Fouché, pendant une année, eut à soutenir la lutte la plus pénible au sein de la Convention. Désavoué par les thermidoriens, il se rejeta d'abord du côté des anarchistes, et passa, du drapeau de Tallien, sous celui de Babeuf. Dénoncé cependant et par les habitants de Gannat, qui l'accusaient d'avoir fait égorger sans jugement, à Lyon, trente-deux citoyens notables de Moulins, et par les corps constitués de la Nièvre, qui signalaient sa proclamation aux administrateurs du département, où il leur disait : *Que la foudre éclate par humanité! Ayons le courage de marcher sur des cadavres pour arriver à la liberté!* Fouché chercha des appuis contre l'orage qui, de tous côtés, s'amassait sur lui, et il réussit à se rapprocher de Tallien, de Fréron et de Legendre. Dans la séance du 9 août 1795, un rapport sur les dénonciations portées contre lui ayant été présenté à la Convention, ces députés invoquèrent en sa faveur, avec énergie, les souvenirs du

9 thermidor; mais Boissy-d'Anglas s'écria : *Fouché n'a point eu de part au 9 thermidor! Cette journée est trop belle pour avoir été déshonorée par son secours.* Il fut ensuite, par décret, expulsé de la Convention et mis en arrestation. L'amnistie qui, le 26 octobre suivant, consacra la mise en activité de la constitution de l'an III, vint le rendre à la liberté.

Un assez long repos sépare cette première partie de la vie politique de Fouché de la suite de cette vie dont les divers périodes sont si dissemblables entre eux. Rentré au sein de la vie privée et retiré avec sa famille dans la vallée de Montmorency, il n'en sortit un instant que pour remplir sur les frontières d'Espagne une courte mission, dont il n'est point resté de trace. Réduit à l'isolement par les fâcheux souvenirs qui pesaient sur sa tête, il reprit ses relations avec Babeuf et ses adhérents. Initié dans tous les secrets de cette faction démagogique, il les révéla au directeur Barras, et en 1796 le supplice de Babeuf (*voy.*) anéantit les dernières chances de succès du parti vaincu au 9 thermidor. Le prix que Fouché obtint de ce service et de cette apostasie fut d'abord un intérêt considérable dans les fournitures de l'armée, puis sa nomination aux fonctions d'ambassadeur auprès de la république Cisalpine. Il y fut porté en septembre 1798 par l'influence de Barras, auquel les événements du 18 fructidor avaient fait de plus en plus apprécier toute la puissance d'intrigue qui constituait le génie de Fouché.

A peine rendu à son nouveau poste, celui-ci s'empressa de défaire tout l'ouvrage de Trouvé, son prédécesseur. De concert avec Brune, alors général en chef de l'armée d'Italie, Fouché tenta à Milan une sorte de parodie du 18 fructidor contre la majorité du Directoire et des conseils de cette république, organisée à l'instar du gouvernement français. Les directeurs et les députés mis hors de fonctions protestèrent entre les mains de Fouché lui-même. Le Directoire, qui siégeait au Luxembourg, accueillit leurs réclamations, rappela Brune, improuva les mesures de Fouché, et, sur son refus de remettre en Italie les choses sur le pied où il les avait trouvées, lui ordonna d'en sortir en envoyant Rivaud pour le remplacer. Fort de l'appui du général Joubert, successeur de Brune, Fouché continua ses intrigues à Milan, se rit des menaces de Rivaud qui voulait le faire arrêter, et n'obéit à l'ordre de rappel du Directoire que lorsqu'il eut acquis la certitude du prochain triomphe de Barras sur Rewbell, Merlin de Douai et Treilhard. Il revint enfin à Paris dans les premiers jours de 1799.

La révolution de sérail qui expulsa le parti Rewbell du Directoire et y fit entrer Sièyes s'opéra au mois de mai (30 prairial an VII); en même temps, Joubert fut appelé au commandement de Paris, et, par son crédit, Fouché obtint l'ambassade de Hollande. Il n'y fit pour ainsi dire qu'une apparition. Les embarras que les jacobins tant de fois vaincus recommençaient à susciter au gouvernement firent sentir la nécessité d'opposer à leurs intrigues l'habileté d'un homme qui eût le secret de tous leurs moyens. Fouché était cet homme, et, le 31 juillet 1799, il fut nommé ministre de la police générale, en remplacement de l'insignifiant Bourguignon.

A peine installé au ministère, il publia une proclamation dans laquelle il prenait l'engagement de « veiller pour tous « et sur tous, afin de rétablir la tran-« quillité intérieure et de mettre un terme « aux massacres. » Joignant les actes aux paroles, le 6 août, Fouché fit fermer le club anarchique du Manége, et le 18 celui de la rue du Bac. Frappant dès lors alternativement à droite et à gauche, à ces actes de rigueur contre les jacobins de Paris il fit succéder un rapport sur les menées des royalistes de l'Ouest. Bientôt il fit saisir les presses et arrêter les auteurs de onze journaux, organes les plus exaltés des deux partis hostiles au gouvernement. Cet acte, si opposé à l'esprit de la révolution, fit jeter les hauts cris à ceux qui avaient compté sur Fouché pour le maintenir. L'orage éclata avec violence, surtout au conseil des Cinq-Cents, où Briot demanda la suppression du ministère de la police. En revanche, le Directoire fit le lendemain insérer dans tous les jour-

naux une apologie du système d'administration de Fouché.

A cette époque, tous les esprits éclairés étaient déjà convaincus que la concentration du pouvoir dans une seule main était le moyen unique de sauver les destinées de la France. Mais la première garantie de succès pour celui qui devait être mis à la tête du gouvernement, c'était de jouir d'une grande renommée militaire. Dans l'absence de Bonaparte, alors en Égypte, et sur le refus de Moreau, Fouché et les hommes de son parti jetèrent les yeux sur Joubert. Celui-ci venait d'être replacé à la tête de l'armée d'Italie, d'où il adhéra aux propositions qui lui vinrent de Paris. Sa mort, arrivée le 25 août à la bataille de Novi, sembla compromettre un instant la réussite du plan adopté par Fouché et la minorité du Directoire; mais le débarquement de Bonaparte à Fréjus reporta bientôt sur sa tête toutes les espérances des conjurés. De concert avec Sièyes et sans opposition de la part de Barras, Fouché travailla à réaliser ces espérances, et le 18 brumaire (*voy.*) le trouva en mesure pour assurer le succès et pour en profiter. Les mesures de Fouché étaient, en effet, si bien réglées que, lorsqu'après le succès de l'affaire, les députés fugitifs voulurent rentrer dans Paris, ils en trouvèrent les portes déjà gardées par les agents de la police. A cette époque si critique, personne plus que Fouché n'eut d'influence sur la marche des affaires, et il est juste d'ajouter que cette influence fut tutélaire.

Maintenu au ministère par le gouvernement provisoire, malgré les efforts de Sièyes qui voulait le remplacer par Alquier, Fouché employa tous ses soins à neutraliser l'influence de ce prêtre haineux, qui provoquait contre le parti vaincu des mesures de rigueur. Quarante députés exclus des conseils devaient être emprisonnés: Fouché prit sur lui de ne pas mettre à exécution cet arrêté des consuls. Le 26 brumaire, un autre acte consulaire condamna à la déportation cinquante-neuf individus; le ministre démontra dans un rapport l'inutilité dangereuse de cette violence, et une simple mise en surveillance remplaça la déportation. Par cette conduite, Fouché confirmait les paroles de sa proclamation du 20 brumaire. « Le gouvernement directorial, y disait-il, fut oppresseur, parce « qu'il fut faible. Celui qui lui succède « s'impose le devoir d'être fort, pour « remplir celui d'être juste. Il appelle « pour le seconder tous les amis de la « république et de la liberté, tous les « vrais Français. Bientôt les bannières « de tous les partis seront détruites, etc. » On le voit, le nom de la république continuait à être le mot d'ordre d'un état de choses où le système républicain allait faire place au pouvoir absolu. L'action immédiate de la police sur la presse et sur les théâtres signala bientôt cette tendance.

Dès le 19 brumaire, Fouché avait obtenu des consuls la clôture de la liste des émigrés. Il organisa la révision de cette liste, et accorda les radiations d'après un système de large tolérance. Il en étendit le bénéfice aux prêtres non assermentés qu'une loi encore en vigueur condamnait à la déportation. Il flétrissait en même temps d'un blâme énergique les rigueurs exercées par les autorités du Nord et de la Somme envers les émigrés naufragés à Calais. *Aucune des mesures que la sûreté publique exige*, leur écrivait-il, *ne commande l'inhumanité*. Bientôt après, il obtenait la libération de ces victimes qui, jusque-là, avaient semblé réservées à la mort. Quel contraste entre Fouché missionnaire de la terreur à Lyon en 1793 et Fouché, ministre d'indulgence en 1800!

Le 25 décembre 1799 vit la mise en action de la constitution de l'an VIII et l'installation du gouvernement consulaire. On sait combien d'espérances s'attachèrent à cet ordre de choses qui, à son origine, n'eut que les anarchistes pour ennemis déclarés. Impatients du joug d'un maître que la force appuyée de la ruse leur avait imposé, ils ne l'acceptèrent jamais; mais la surveillance à la fois ferme et modérée de Fouché déconcerta longtemps leurs desseins hostiles. Indulgent envers eux, autant par politique que par souvenir, il fut ouvertement bienveillant pour les royalistes. Enfin il sut protéger et contenir à la fois les deux partis. Il chercha des appuis réels au gouvernement dans les écrivains à qui leur talent

assurait le plus d'influence sur l'esprit public. Leurs services furent largement rétribués. Fouché ne s'oublia pas lui-même dans la répartition des récompenses. La ferme des jeux, dont il eut soin de donner le privilége à ses familiers, lui ouvrit une source intarissable de bénéfices; il y puisait sans cesse, non-seulement pour accroître son immense fortune, mais encore pour satisfaire aux habitudes dispendieuses de l'épouse du premier consul et à l'avidité du secrétaire intime Bourrienne*. Se défiant peut-être des intentions réelles de l'ex-proconsul, Napoléon, consul ou empereur, eut toujours à sa disposition plusieurs polices secrètes, dont l'organisation avait pour but de contrôler les opérations de la police ministérielle. On juge combien l'action du ministre devait être contrariée et risquait d'être compromise par de pareilles complications. Pour s'en affranchir, les confidences de Joséphine et les révélations de Bourrienne étaient à Fouché d'un grand secours : aussi échappa-t-il constamment au danger d'être pris en défaut. L'adresse avec laquelle il sut déjouer une intrigue dont le but était de l'engager à replacer les Bourbons sur le trône, le mit plus avant que jamais dans la confiance du premier consul. Cette intrigue, ourdie à Londres par le comte d'Artois, avait pour agent à Paris la duchesse de Guiche : elle obtint plusieurs rendez-vous de Joséphine; celle-ci en instruisit Fouché, qui fit un rapport foudroyant, et s'arrangea cependant de manière à ce que Mme de Guiche pût retourner à Londres en toute sûreté.

Toutefois cette première tentative offrait la preuve que les royalistes avaient toujours l'œil fixé sur le but auquel ils voulaient parvenir; d'un autre côté, les jacobins renouaient activement leurs trames. La surveillance de Fouché fit avorter en son germe un complot dans lequel étaient compromis Rossignol et Laignelot, et il en borna la répression à quelques arrestations. A cette échauffourée succéda bientôt celle de Ceracchi et Arena (*voy.*), qui eut des suites plus funestes pour ses auteurs, puisqu'ils la payèrent de leur tête. Ces deux conspirations anarchiques furent suivies d'un premier essai de machine infernale (*voy.*), fabriquée par un artilleur nommé Chevallier. Fouché prévint l'effet de ce troisième complot en faisant arrêter Chevallier, ainsi que ses complices. Il suivait depuis plusieurs mois la trace des nombreux affidés de Georges Cadoudal (*voy.*), parmi lesquels se trouvait Saint-Réjant. Aussi, lors de la catastrophe du 3 nivôse, ne se méprit-il pas sur le caractère de ce nouvel attentat. Il n'en fut pas de même du premier consul. Lorsqu'au retour de l'Opéra Fouché parut aux Tuileries : « Eh bien! lui « dit Bonaparte en l'apostrophant avec « violence, direz-vous encore que ce sont « les royalistes? — Oui, sans doute, ré- « pondit Fouché, je le dirai, et, qui plus « est, je le prouverai. » Il ne tarda pas à le prouver en effet*. L'habile ministre, cédant à la nécessité ou profitant de l'occasion, exploita en faveur de son crédit les préventions d'un maître irrité. Sous forme de concession à l'intérêt de l'état et au salut de son chef, il dressa une liste de 130 individus signalés comme l'élite du jacobinisme, dont il proposa la déportation, qui cependant ne fut effectuée qu'à l'égard de quelques-uns seulement. « Ces hommes affreux, disait-il « dans son rapport, sont en petit nombre, « mais leurs attentats sont innombrables... « Ils ne sont pas les ennemis de tel gou- « vernement, mais de toute espèce de « gouvernement. Tout ce qu'ils ont tenté « depuis un an n'avait pour but que des « assassinats. C'est une guerre atroce, qui « ne peut être terminée que par *une me- « sure de haute police extraordinaire*. Il « ne s'agit pas seulement de punir le « passé, mais de garantir l'ordre social. » La condamnation capitale et l'exécution d'Arena, Ceracchi, Demerville et Topino-

(*) Fouché, dit-on, recevait par jour 1,000 écus de la ferme des jeux; il en donnait un tiers à Joséphine; la part de Bourrienne était fixée à 25,000 francs par mois. Ceci se passait sous la république consulaire.

(*) Nous devons dire cependant que l'exactitude de cette version est contestée, entre autres par Bourrienne, et qu'on en a produit sur cette entrevue plusieurs qui diffèrent entre elles. C'est donc un détail historique qui reste à éclaircir. On peut consulter sur ce point les Mémoires de l'ex-directeur Gohier et l'article *Garat* dans les suppléments à la *Biographie universelle*.

Lebrun, pour l'affaire de l'Opéra; le supplice de Chevallier et de quatre complices, pour la première machine infernale; et celui enfin de Carbon et Saint-Réjant, pour l'attentat du 3 nivôse, complétèrent, dans les premiers mois de 1801, les grandes mesures de rigueur.

On a prétendu que ces attentats étaient le résultat des provocations de la police, agissant d'après les ordres de Bonaparte. Il est certain du moins qu'instruit d'abord par sa police militaire du complot d'Arena, au lieu de l'étouffer dans sa naissance, il fit lui-même fournir aux conjurés les moyens d'exécution qui servirent ensuite à les convaincre. Tout gouvernement naissant saisit d'ordinaire l'occasion du danger qu'il a conjuré pour acquérir plus de crédit et plus de force sur l'opinion : telle devait être la manière de voir de Bonaparte, en 1800, lorsqu'il essayait le pouvoir; mais ce pouvoir une fois affermi, sa politique au contraire était d'écarter jusqu'à la pensée que l'on pût essayer de l'attaquer. Aussi disait-il alors : *l'Europe doit savoir qu'on ne conspire pas contre moi*. Quant à Fouché, il avait le tact trop sûr pour croire que, réelle ou supposée, une conspiration pût jamais être bonne à quelque chose, et il le démontrait en disant : « L'existence d'un gouvernement date toujours « dans l'opinion de la dernière conspira- « tion découverte, parce qu'une décou- « verte de ce genre remet nécessairement « en problème ce que l'on croyait déjà « affermi. »

C'était donc à empêcher les conspirations de naître, en leur ôtant tout prétexte, que Fouché appliquait surtout son habileté; mais c'était là une rude tâche. Les révolutionnaires voyaient clairement où Bonaparte en voulait venir, et ils étaient furieux; les royalistes, forcés enfin de renoncer à l'espoir qu'ils avaient placé en lui pour le rétablissement du trône des Bourbons, n'étaient pas des ennemis moins dangereux que les jacobins eux-mêmes. L'impatience qu'éprouvait Napoléon de mettre la couronne sur sa tête, impatience stimulée par l'ambition personnelle de ses frères et par les encouragements de quelques-uns de ses conseillers intimes, rendait la situation encore plus difficile. Fouché, convaincu que l'opinion n'était pas mûre pour la résurrection des formes monarchiques, avait beaucoup à faire pour parer à tant de dangers, pour combattre tant d'influences. L'espèce d'opposition que les vœux du maître rencontraient en lui était présentée par Joseph et Lucien comme un symptôme de connivence avec les mécontents de tous les partis; Rœderer et Regnault, envieux de Fouché, appuyaient ces conjectures. La craintive Joséphine partageait seule les vues du ministre, et une circonstance, qui surgit inopinément du sein de cette lutte, vint démontrer toute la justesse de son opinion.

Au commencement de 1801, un pamphlet intitulé *Parallèle de Cromwell, Monk et Bonaparte*, fut répandu dans le public avec profusion *. Le but évident de cet écrit était d'appeler le premier consul au trône. Imprimé avec le plus grand secret, l'envoi en avait été fait dans toute la France sous le couvert du ministre de l'intérieur, qui était alors Lucien Bonaparte. Fouché lui représenta avec force les dangers d'une démarche aussi hasardée. Lucien, pour se justifier, lui montra la minute corrigée de la main du premier consul : le rusé ministre courut aussitôt mettre sous les yeux de celui-ci la correspondance des provinces, où cet écrit était dénoncé de toutes parts; il eut soin de tout attribuer à l'imprudence de Lucien, qui, désavoué et blâmé par son frère, quitta en courroux le ministère, et laissa le champ libre à plus habile que lui. L'irritation que, quelques mois plus tard, produisit, au sein du Tribunat, l'introduction des mots *sujets français*, dans un projet de traité entre la France et la Russie, acheva de donner gain de cause à Fouché et de démontrer combien les projets monarchiques de la cour consulaire étaient prématurés.

La paix avec la Russie avait été, dès le mois de février 1801, précédée du traité de Lunéville avec l'Autriche. La fin de cette même année fut remplie par des négociations avec l'Angleterre, qui amenèrent enfin la conclusion du traité signé

(*) Voir dans les *Mémoires de Bourrienne* le texte de ce curieux pamphlet.

à Amiens le 25 mars 1802. La radiation définitive de 150,000 émigrés, avec une réserve de 1,000 noms maintenus sur la liste, et la promulgation du Concordat, tels furent les grands accessoires de la paix d'Amiens. Le 10 mai, les deux consuls Cambacérès et Lebrun arrêtent, par un acte en dehors de leur compétence, que le peuple français sera consulté sur la question du consulat à vie pour Bonaparte : le sénat et les deux conseils intimidés adhèrent à l'arrêté, qui est ratifié par le vote national, à une majorité de 3 millions et demi contre environ 9,000. La paix rétablie au dehors semblait être assurée au dedans. Une incartade républicaine excitée par deux jeunes colonels, Donnadieu et Fournier-Sarlovèse, ne troubla pas l'ordre un seul instant. Le vent était au succès; le pouvoir fit un pas vers la clémence. Par un sénatus-consulte du 6 août 1802, le droit de faire grâce, cet attribut par excellence de la souveraineté, vint accroître les prérogatives constitutionnelles du premier consul. Devenus moins nécessaires, les services de Fouché risquaient de paraître bientôt à charge. Son immense crédit sur l'opinion était pour Bonaparte un continuel sujet d'ombrage; il disait avec hauteur à son ministre: *Je ne me repose pas sur la police, je fais la police moi-même.* Accueilli par la population parisienne avec un silence glacial lorsqu'il alla, le 21 août, présider pour la première fois le sénat; outré de ce que le soir du même jour on avait placardé sur les murs des Tuileries et dans les carrefours une affiche, avec ce vers si connu :

Le silence du peuple est la leçon des rois,

le premier consul s'en prit au ministre de la froideur avec laquelle il avait été reçu, et termina une altercation assez vive par ces mots : « Il y a de la bizarrerie et du caprice dans ce qu'on appelle l'opinion « publique ; je saurai bien la rendre meilleure. » Fouché vit dans cette phrase l'annonce de sa disgrâce, et il ne se méprit pas. Elle fut arrêtée à Morfontaine chez Joseph Bonaparte; mais il fut convenu en même temps qu'on l'entourerait de tout ce qui devait en déguiser l'amertume. La suppression nominale du portefeuille de la police, dont les attributions se trouvaient réunies à celles du ministre de la justice, à la tête duquel on plaçait un grand juge; la dévolution de ces hautes fonctions au conseiller d'état Regnier, trop faible pour un pareil fardeau; l'entrée de Fouché au sénat, et sa promotion à la sénatorerie d'Aix, telles furent les conditions stipulées par le premier consul. Les émoluments de Fouché comme sénateur étaient de 36,000 fr.; le revenu de sa sénatorerie lui en donnait 30,000; il laissait, sur les fonds de la police, une réserve de 2,400,000 fr. qu'en partant il remit à Bonaparte, et dont celui-ci lui abandonna la moitié : on voit qu'après avoir trouvé une mine d'or dans le ministère, il en sortit par un pont d'or. En outre, aucun témoignage d'estime et de satisfaction ne fut refusé à l'ex-ministre. Son renvoi fut mis sur le compte des circonstances devenues, grâce à lui, tout-à-fait rassurantes. Le consul écrivit au sénat que « si d'autres circonstances redemandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût « plus digne de sa confiance. » On va voir que ces circonstances ne tardèrent pas à se présenter. En attendant, Fouché, à la fin de 1802, alla jouir de son indépendance et de sa fortune dans sa belle terre de Pont-Carré. Ses loisirs s'y prolongèrent pendant vingt et un mois.

L'année 1803 avait vu la rupture d'une paix mal cimentée entre la France et l'Angleterre. La renaissance des complots contre le gouvernement de Bonaparte suivit de près cette rupture. Le commencement de 1804 vit éclater la formidable conspiration de Georges (*voy.*); le meurtre juridique du duc d'Enghien (*voy.*) vint encore compliquer de la manière la plus déplorable cette série de périls et d'attentats. L'homme devenu gênant quand on jouissait de la sécurité redevint nécessaire au moment du danger. A la nouvelle de l'arrestation du dernier des Condé, Fouché courut à la Malmaison, et, soit que pour dissuader Bonaparte d'attenter à la vie de ce prince il ait dit ce mot devenu historique: *C'est plus qu'un crime, c'est une faute*; soit qu'il ait combattu de toute autre manière une sanguinaire résolution, il est certain qu'il s'y

montra fortement opposé : on sait trop que ce fut en vain. Il remporta un succès plus heureux en faisant valoir les motifs qui devaient soustraire Moreau à la peine capitale, et, grâce à lui, une sentence dictée par la politique obtint les honneurs dus à la générosité.

Après avoir scellé du sang d'un Bourbon les engagements qui lui étaient prescrits par les révolutionnaires ralliés à sa cause, délivré par l'ostracisme de la seule rivalité de gloire qui pût faire obstacle à son ambition, le moment était venu pour Bonaparte de monter au trône. Fouché lui-même en reconnut l'opportunité, et en même temps que le premier consul se faisait empereur, le sénateur Fouché rentrait au ministère, en réunissant le portefeuille de l'intérieur à celui de la police. Ce fut le 10 juillet 1804 que cette réintégration eut lieu.

Ce second ministère, d'une durée double du premier, fut pour l'homme d'état une ère de succès dont il est difficile de trouver d'équivalent dans la destinée d'aucun autre grand ministre. Toutes les questions capitales de la révolution semblaient alors résolues sans retour, et l'établissement du régime impérial paraissait en avoir donné le mot. Fouché était, de fait, après Napoléon, la plus grande existence politique de l'empire. Pendant les fréquentes et longues absences de Napoléon, auxquelles l'obligeait la guerre rallumée contre lui dans toute l'Europe, c'était au ministre de l'intérieur et de la police générale à maintenir la paix au sein de l'état. Chaque coalition formée contre le grand empereur ne fit, en définitive, qu'ajouter à l'agrandissement de l'empire. Fouché avait à craindre qu'il ne se formât aussi des coalitions dans l'intérieur : guidé par l'esprit de conciliation le plus soutenu, il réussit à convaincre les hommes d'élite de tous les partis que désormais leur intérêt le mieux entendu était de se rallier, sans arrière-pensée, au pouvoir monarchique né de la révolution. Grâce à un système de fusion mis en pratique avec autant de constance que d'habileté, il réunit dans l'exercice des mêmes fonctions et fit vivre en bonne intelligence ceux que jusque-là les opinions et les intérêts les plus opposés semblaient séparer sans retour. A dater de 1804, il ne fut plus question de complots; toutes les anciennes haines semblèrent même disparaître devant l'admiration qu'excitaient les éclatants succès du dehors et la confiance qui, au dedans, s'attachait à la sagesse de l'administration. Celle de Fouché avait captivé l'estime de l'Europe, subjuguée par l'ascendant du génie de Napoléon. Les témoignages contemporains sont unanimes à cet égard. Après le triomphe d'Austerlitz, l'empereur, à l'apogée de sa fortune et de sa gloire, rétablit les titres nobiliaires et les distinctions honorifiques abolis par la révolution. Fouché ne fut pas oublié dans cette dispensation de grâces : il obtint le titre de *duc d'Otrante*, avec une riche dotation sur les revenus du royaume de Naples. Cette faveur suivit de près un mot du ministre dont l'impression fut grande sur l'esprit de Napoléon : « Sire, lui dit-« il après la campagne de 1805, Auster-« litz a ébranlé la vieille aristocratie; le « faubourg Saint-Germain ne conspire « plus. » Avant d'obtenir le titre de duc, Fouché était déjà en possession de celui de comte, qui lui avait été conféré en même temps que le cordon de grand-aigle de la Légion-d'Honneur.

Cependant, l'enthousiasme universel qui avait accueilli les triomphes d'Austerlitz se refroidissait à mesure que s'établissait la conviction des exigences d'une ambition décidée à tout envahir. Instruit de ces dispositions de l'esprit public, conformes d'ailleurs à sa manière de voir personnelle, Fouché en prit occasion d'adresser à l'empereur de fréquentes représentations, toujours assez mal accueillies, et qui devinrent le germe de dissentiments déclarés. Napoléon, en outre, était travaillé de l'idée que Fouché cherchait à accroître son crédit sur l'opinion aux dépens de l'admiration due à son propre génie. Il est certain que le système d'administration de la police était regardé dans toute la France comme le *palladium* de la tranquillité de l'état et du salut de son chef. Le ministre s'en prévalait lui-même avec assez peu de discrétion.

A ces causes d'un mécontentement toujours croissant se joignaient encore les révélations des contre-polices. Par

elles, l'empereur apprit que, deux fois, Fouché avait reçu de Londres des propositions tendant au rétablissement des Bourbons. Quoiqu'il eût refusé d'entrer en négociations à cet égard, on fit un crime au ministre d'avoir laissé échapper Vitel et Dâché. Une secte républicaine qui s'était formée dans l'armée, sous le nom de *Philadelphes*, donnait des inquiétudes; Bernadotte était suspect de liaisons avec les chefs de cette secte, et l'intimité de Fouché et de Bernadotte (*voy.*) était un fait reconnu. Cet illustre général, à qui on avait contesté sa part de gloire dans le succès de Wagram, quitta l'armée et revint mécontent à Paris. On était alors dans l'automne de 1809, et les Anglais venaient de débarquer dans l'île de Walcheren (Zélande), d'où ils menaçaient toute la Belgique. L'intérieur de la France, dépourvu de troupes de ligne, n'avait que des gardes nationales à opposer à cette invasion. Fouché, en réalité régent de l'empire, parvint à faire accepter à Bernadotte le commandement de cette armée improvisée. Guidée par lui, elle obtint un succès complet, et les Anglais furent forcés de se rembarquer; mais le préliminaire de ce succès avait été une proclamation de Fouché, où il disait : « Prouvons à l'Europe que si le génie de Napoléon peut « donner de l'éclat à la France par ses victoires, sa présence n'est pas nécessaire « pour repousser ses ennemis. » L'importance du service rendu ne put couvrir l'indiscrète confiance d'un tel langage; elle ne fit peut-être que le rendre plus inexcusable. Napoléon ne pardonna ni au général ni au ministre qui s'étaient vantés de n'avoir pas besoin de lui pour sauver la France. De retour à Paris, son humeur éclata sans réserve, et il ôta à Fouché le portefeuille de l'intérieur.

Les négociations pour son second mariage étaient alors sur le point de s'ouvrir. Le principe du divorce avait été arrêté avant l'ouverture de la campagne d'Autriche, et Fouché avait reçu la commission difficile d'en porter à Joséphine les premières paroles. Cette démarche lui aliéna sans retour la bienveillance de l'épouse sacrifiée; et il s'exclut à l'avance de celle de Marie-Louise, en opinant dans le conseil pour le choix d'une princesse de Russie, de préférence à une princesse autrichienne. Il blâma l'injuste rigueur des mesures adoptées, en 1809, contre le pape Pie VII, et en adoucit autant qu'il put l'exécution. Enfin il fit sa paix avec Lucien, qui, depuis son mariage, s'était retiré à Rome. De plus en plus irrité contre ce frère qui avait préféré son indépendance républicaine à un trône, où il n'eût été qu'un sujet couronné, Napoléon résolut de le faire arrêter. Fouché en avertit Lucien, qui mit sa liberté à couvert en passant en Amérique : nouveau grief de Napoléon contre l'officieux ministre.

Enfin une dernière cause de mécontentement vint y mettre le comble : devenu le gendre de l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français espérait que cette haute alliance disposerait l'Angleterre à reconnaître son titre de souverain. Il essaya à cet effet d'ouvrir des négociations, par une voie détournée, avec le cabinet de Saint-James; mais ce fut à l'insu du duc d'Otrante. Celui-ci, qui avait pénétré les vues de son maître, tout en ignorant ses démarches, crut se rendre agréable en envoyant aussi en Angleterre un agent chargé d'opérer dans le même sens. Homme d'intelligence et d'intrigue, le fameux munitionnaire Ouvrard fut chargé de cette mission. Le ministère anglais, auprès duquel on agissait sans accord de deux côtés à la fois, se crut joué, et expulsa d'une manière assez humiliante les deux négociateurs. Le résultat de cette échauffourée diplomatique fut la disgrâce définitive de Fouché. « *Ainsi*, lui dit Napoléon en plein « conseil, *vous faites la guerre et la paix* « *sans ma participation !* » Le lendemain, 5 juin 1810, le portefeuille de la police fut ôté au duc d'Otrante et donné à Savary. Celui-ci était déjà, depuis plusieurs mois, investi du commandement de la gendarmerie d'élite, autorité militaire rivale de la police et créée pour la surveiller. Aussi Fouché rejetait-il sur cette institution toutes les rigueurs dont on venait se plaindre à lui. « L'empereur, « disait-il, ne me consulte plus; il a sa « gendarmerie qui fait la police. Je n'ai « plus rien à faire qu'à prendre garde à « moi-même. » Le coup qui vint le frapper ne dut donc pas le surprendre. D'ailleurs, encore cette fois on donna une

apparence dorée à sa disgrâce. Le ministre renvoyé devint titulaire du gouvernement de Rome. Sa promotion à cette dignité lui fut annoncée par une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs. Il y répondit avec une soumission résignée, mais à travers laquelle perçait un vif sentiment de sa disgrâce. On aura peine à croire que le soin de l'éducation ministérielle de son successeur lui fut confié, et que, pendant trois semaines, celui-ci reçut ses instructions avec une confiante docilité, qui mériterait un tout autre nom. Fouché alla ensuite dans son château de Ferrière attendre son ordre de départ pour Rome. Il y fit avec ostentation les préparatifs d'un voyage qu'il prévoyait bien ne pas devoir se réaliser.

A peine Fouché était-il installé dans ce magnifique domaine * qu'il y reçut la visite du grand-veneur, maréchal Berthier, et des conseillers-d'état Dubois et Réal, chargés par l'empereur de lui redemander les lettres autographes de Napoléon et les autres papiers qui ne se trouvaient plus au ministère. Fouché, au lieu de satisfaire à cette demande, ne livra que des papiers insignifiants; il prétendit que les autres n'existaient plus. A cette réponse, la fureur de Napoléon n'eut pas de bornes, et, pour s'y soustraire, il ne resta à l'ex-ministre d'autre ressource que la fuite.

Parti en hâte, pour l'Italie, avec son fils aîné, il se rendit à Florence; il reçut de Paris des nouvelles tellement alarmantes qu'il s'embarqua à Livourne, dans l'intention de passer aux États-Unis. Le mal de mer le prit avec tant de violence qu'il fut sur-le-champ obligé de se faire mettre à terre. Enfin, grâce à l'entremise bienveillante de la princesse Élisa, grande-duchesse de Toscane, il lui fut permis de revenir en France sous la condition de livrer le dépôt de papiers déjà réclamés. On lui délivra en échange un titre qui l'affranchissait de toute responsabilité à cet égard. Autorisé à faire résidence dans sa sénatorerie, l'accueil qu'il reçut à Aix dut lui faire oublier les épreuves auxquelles il venait d'être soumis. Il y fut entouré de soins et d'hommages empressés par toutes les classes de la société. Enfin, au mois de juin 1811, il eut permission de venir habiter sa terre de Pont-Carré.

L'année suivante fut marquée par l'expédition de Russie. Le duc d'Otrante, mis dans le secret de cette entreprise, tenta vainement d'en dissuader l'empereur. On assure que, dans un conseil privé où ne furent admis que Berthier, Cambacérès et Duroc, Napoléon parla de faire arrêter Fouché et Talleyrand, dont il redoutait les intrigues pendant son absence. De retour à Paris après le désastre de Moscou, il soupçonna encore Fouché d'avoir été l'un des moteurs de la récente conspiration des anciens philadelphes Mallet, Guidal et Lahorie. Une enquête sévère détruisit cette conjecture. Au contraire, l'ex-ministre donna à Napoléon plusieurs avis utiles sur les démarches du prétendant auprès du sénat et sur les dispositions inquiétantes de l'Autriche.

L'année 1813 fut féconde en désastreuses péripéties pour la fortune de Napoléon. Fouché, dont la présence à Paris ne cessait d'inquiéter son maître, reçut l'ordre de se rendre au quartier-général à Dresde; de là, il fut bientôt envoyé à Laybach en qualité de gouverneur des provinces Illyriennes. A peine était-il installé dans ce nouveau poste qu'il fallut le quitter à l'approche de l'armée autrichienne. Napoléon, que la victoire venait de trahir à Leipzig, envoya à Fouché l'ordre de se rendre à Rome, d'où il fallut encore qu'il se transportât à Naples, pour y surveiller les mouvements très suspects de Murat. En effet, celui-ci se préparait à attaquer les armes françaises en Italie. Il ne s'en cacha point avec Fouché, qui, à la suite de pourparlers d'un caractère assez équivoque, le quitta en lui recommandant surtout *d'avoir une bonne armée*. Rentré à Rome le 18 janvier 1814, le duc d'Otrante écrivit à Napoléon pour l'engager à embrasser enfin un système de modération qui pût le réconcilier avec l'Europe. Ces conseils, déjà tant de fois repoussés, ne furent pas mieux accueillis cette fois-ci. Bientôt l'État romain et la Toscane furent envahis par Murat. Fouché eut ordre de revenir en France. Jugeant la situa-

(*) Ferrière et Pont-Carré réunis formaient un des plus beaux domaines de l'empire. L'étendue en était de 4 lieues au moins; il était à environ 30 lieues de Paris, dans le dép. de l'Eure.

tion avec son ordinaire sagacité, en passant à Lyon, à Avignon, il annonça hautement la chute du gouvernement impérial. Arrivé à Paris le 10 avril, deux jours avant le comte d'Artois, il proposa dans le sénat d'envoyer à ce prince une députation, dont, par un sentiment de convenance, il refusa de faire partie. Le 23, il adressa à Napoléon une nouvelle lettre où il essayait, par les motifs les plus pressants, de le décider à se rendre aux États-Unis d'Amérique, en quittant l'île d'Elbe.

En relation avec le duc d'Havré, en correspondance réglée avec Malouet, son ancien condisciple devenu ministre de la marine, et qui transmettait ses lettres à Louis XVIII, Fouché conseillait au roi l'adoption des mesures propres à tout concilier. Avec le maintien des couleurs nationales, il demandait des garanties pour la liberté individuelle et la liberté de la presse, ainsi que la création d'un fonds d'indemnité pour les émigrés. Les préoccupations de l'esprit de parti et l'entraînement des circonstances ne permirent pas de s'arrêter à ce plan. Dès lors, retiré à Ferrière, Fouché ne parut plus prendre part aux affaires. Les mécontents commençaient cependant en secret à préparer le retour de Napoléon. Provoqué par un billet à s'associer à ces intrigues, Fouché écrivit sur ce billet même : « Je ne travaille point en serre « chaude. Je ne veux rien faire qui ne « puisse paraître au grand air de la na- « tion ». Le gouvernement royal recourut à lui à la nouvelle du débarquement de l'ex-empereur. Reçu aux Tuileries par le roi, il en obtint, dit on, l'autorisation d'accepter dans l'intérêt de la cause royaliste toutes missions qu'il recevrait de Napoléon. Le lendemain, il eut chez la princesse de Vaudemont, son amie, une autre entrevue avec *Monsieur*, comte d'Artois. Le portefeuille de la police lui fut offert; il le refusa en disant : *Il est trop tard; le seul parti qui reste maintenant est celui de la retraite*. On assure qu'à la suite de cette entrevue il écrivit au duc d'Aumont : *Sauvez le monarque, je sauverai la monarchie*. Cependant l'approche de Napoléon fit craindre que Fouché n'abusât des secrets qui lui avaient été livrés par la cour. L'ordre de l'arrêter fut donné. Dandré, qui était à la tête de la police, avertit Fouché. Il se mit à l'abri en escaladant un mur mitoyen entre son hôtel et celui d'Hortense Beauharnais. Le lendemain, Bonaparte était aux Tuileries, et quelques heures après Fouché commença son troisième ministère.

C'était la puissance des souvenirs de la Révolution plus que la magie de ceux de l'empire qui avait rouvert à Napoléon les portes de la France. La gloire militaire l'entourait encore de son auréole; mais les traces de son despotisme étaient abhorrées. Fouché ne négligea donc rien pour le porter à ratifier, par un acte spontané, l'abdication forcée de Fontainebleau. La proclamation du principe républicain et la promotion de Bonaparte à la tête du gouvernement, sous le titre de généralissime, voilà ce que proposait Fouché pour aviver l'esprit public et pour enlever tout prétexte d'attaque aux puissances étrangères. C'est dans ce but que, le 25 mars, il fit insérer cette phrase dans la déclaration du conseil d'état : *La souveraineté réside dans le peuple; il est la source du pouvoir*. Mais tous les instincts de l'empereur répugnaient à de pareilles transactions : les maréchaux ralliés autour de lui n'étaient rien moins que disposés à y souscrire, et le système impérial prévalut sur le vœu populaire. La déclaration des souverains, en date de Vienne, ne laissa d'ailleurs aucun doute sur leur ferme résolution de poursuivre, à quelque prix que ce fût, la chute définitive de Napoléon. Dès lors son ministre ne songea plus qu'à s'arranger de manière à ne pas être entraîné avec lui. Il organisa donc dans toute la France une surveillance active, qu'il se garda bien de rendre oppressive; en flattant les patriotes, il ménagea les royalistes. Il fit par là que les uns ne s'en méfièrent pas, et que les autres ne cessèrent point de compter sur lui. Ainsi il inspirait assez de confiance à Lafayette pour que celui-ci lui proposât de profiter de la cérémonie théâtrale du Champ-de-Mai pour détrôner Napoléon. Il est à peine besoin de dire que Fouché déclara que la chose était inexécutable. Il avait cependant empêché l'empereur de faire fusiller M. de Vitrolles, fait prisonnier avec le duc d'Angoulême, et non compris dans

la capitulation. Ses prudentes mesures ne contribuèrent pas moins que les opérations militaires à arrêter le développement de l'insurrection de la Vendée. La réclamation des diamants de la couronne, emportés par les princes fugitifs, lui servit de prétexte pour se mettre, de l'aveu même de Napoléon, en relation avec eux. Il ouvrit non moins adroitement avec M. de Metternich des négociations qui semblaient avoir pour but d'assurer en tout état de cause les droits du fils de Napoléon à succéder au trône impérial (*). Depuis la déclaration des souverains alliés, il n'avait cessé de provoquer une abdication de l'empereur en faveur de cet enfant. L'irritation occasionnée par ces conseils, et qu'augmentaient encore les insinuations hostiles de Savary, mirent Fouché à deux doigts de sa perte, et il ne dut son salut qu'à la nécessité qui entraina rapidement Napoléon aux frontières (**).

La journée de Waterloo décida irrévocablement du sort de Napoléon. On sait qu'une abdication définitive suivit de près son retour à Paris. Fouché fut l'un des plus ardents à la provoquer. Un gouvernement provisoire composé de cinq membres ayant été établi le 23 juin, Fouché y fut porté le premier par le choix de tous les partis. La sagesse de ses mesures, auxquelles on dut le salut de Paris, justifia cette haute marque de confiance. Des négociations furent entamées par la commission de gouvernement avec les différents chefs des armées coalisées. Les plénipotentiaires étaient chargés de proposer au choix des puissances étrangères, pour futur souverain du peuple français, le fils de Napoléon, un prince de Saxe ou le duc d'Orléans. Ces plénipotentiaires ne trouvèrent d'accès qu'auprès du duc de Wellington, qui imposa, comme condition préliminaire de rigueur, la reconnaissance explicite des droits de Louis XVIII.

Cependant l'empereur semblait s'obstiner à ne pas vouloir quitter la France; il s'était rendu à Malmaison, d'où il envoya demander à la commission gouvernementale le commandement de l'armée. A cette proposition Fouché s'écria : *Mais cet homme est donc fou !* Il décida enfin Napoléon à partir sous la conduite du général Becker. On sait trop quel étrange patronage ce souverain déchu alla chercher sur les mers. Après son départ, il restait encore à vaincre les résistances que le parti des indépendants opposait au rétablissement des Bourbons. Vouloir défendre Paris contre les alliés, c'était compromettre l'existence de cette grande cité. Sur l'avis même de Davoust, ministre de la guerre, il fut décidé que la ville serait rendue. Aux termes de cette capitulation conclue le 3 juillet 1815 sous le nom moins humiliant de *convention*, les troupes confédérées ne devaient pénétrer dans Paris que trois jours après la signature. Fouché, par qui tout se faisait, employa ces trois jours à négocier de tous les côtés; il parvint à assurer le départ et la retraite derrière la Loire de ce qui restait encore à Paris de troupes réglées; il sut en faire sortir sans désordre les fédérés (*voy.*), qui d'abord avaient paru vouloir mettre tout à feu et à sang. Au moyen de négociations entamées avec M. de Vitrolles et suivies avec M. de Talleyrand, le duc d'Otrante fut, le 6 juillet, admis auprès du roi à Arnouville. Il sortit de cette conférence investi, pour la quatrième fois, des fonctions du ministère de la police, et le surlendemain, 8 juillet, Louis XVIII rentra dans Paris, précédé de plus de 10,000 hommes de la garde nationale qui étaient allés le recevoir à Saint Denis.

Fouché fit une faute en rentrant au ministère; c'en fut une aussi de la part de Louis XVIII que de l'y rappeler. Influencé par M. de Talleyrand, le roi céda ou crut céder à la nécessité. « On criait « de toutes parts que sans Fouché il n'y « avait ni sûreté pour le roi, ni salut pour « la France; que lui seul avait empêché « une grande bataille; que lui seul avait « déjà sauvé Paris, etc. » (M. de Châteaubriand, *Mélanges politiques*.) L'erreur de Fouché s'explique plus aisément encore que celle du roi. L'habitude du pouvoir, qui en rend la perte si amère à

(*) Consulter sur les détails de cette intrigue le *Mémorial de Sainte-Hélène* et les *Mémoires de M. de Montholon*.

(**) On a imprimé qu'à cette époque Napoléon dit à Fouché : « Vous êtes vendu à l'ennemi, « je le sais; je devrais vous faire fusiller : d'au« tres se chargeront de cet acte de justice. Je « prouverai que vous ne pesez pas un cheveu « dans la balance de ma destinée. »

ceux auxquels il est près d'échapper; l'enivrante fascination d'un succès qui surpassait tout ce qu'on pouvait attendre, de si hautes séductions durent empêcher le duc d'Otrante de s'apercevoir que, vainqueur des bonapartistes et des révolutionnaires pour le compte des royalistes, son triomphe devait le mettre bientôt au nombre des vaincus. Il dut perdre son illusion en voyant repousser ses premières propositions. Par elles, il insistait encore plus fortement qu'en 1814 sur le maintien de la cocarde et du drapeau aux trois couleurs, sur le licenciement de la maison militaire du roi, etc., etc. De pareils changements ne pouvaient être consentis en présence des baïonnettes étrangères. Le seul rôle que les exigences, chaque jour croissantes, du parti vainqueur permissent à Fouché de conserver, fut celui de modérateur. Il se plaça donc, autant qu'il put, entre les demandes et les mesures de proscription. On provoquait, dit-on, ces dernières contre plus de 3,000 personnes: par ses soins, l'ordonnance du 24 juillet la réduisit à 57 noms; mais ces noms, pour la plupart, étaient ceux d'hommes qui l'avaient vu constamment dans leurs rangs. Cette concession aux plus impérieuses circonstances, toute faible qu'elle était, fut regardée par les proscrits comme une trahison, tandis que les royalistes en dénonçaient hautement l'insuffisance, comme un signe de complicité avec les vaincus. Ainsi, désavoué par ceux qu'il essayait de défendre, attaqué sans relâche par ceux dont il avait facilité le succès, Fouché ne tarda pas à reconnaître que la place n'était plus tenable.

Il aima mieux du moins aller au-devant de sa disgrâce que de la subir en silence. Dans deux *Rapports adressés au Roi en son conseil*, et dans des *Notes transmises aux ministres des puissances alliées sur la situation de la France et des Bourbons*, il osa signaler la fausse direction et le danger imminent de la marche imprimée aux affaires. La date de ces écrits, espèce de testament politique où se révélaient toutes les menaces de l'avenir, est du commencement de septembre 1815. Ils remuèrent tous les esprits, exaltèrent toutes les passions. Un cri de réprobation répondit à ce cri d'alarme. La chambre de 1815, dite *introuvable*, allait se réunir. Fouché y avait été porté par la triple élection des départements de la Seine, de Seine-et Marne et de la Corrèze; mais le soulèvement d'opinion excité contre lui l'obligea à donner sa démission avant l'ouverture de la session, et, le 19 septembre, il remit le portefeuille de la police. Un mois avant cette dernière disgrâce, le roi avait signé son contrat de mariage avec Mlle de Castellane, d'une des premières maisons de Provence. Nommé à l'ambassade de Dresde le jour même où il quitta le ministère, Fouché s'y rendit sur-le-champ, mais il ne resta que trois mois en fonctions. La loi du 12 janvier 1816 vint le dépouiller du caractère d'ambassadeur et le frapper en même temps de bannissement comme régicide relaps.

De Dresde, Fouché se retira à Prague, où il vécut pendant deux ans presque exclusivement occupé de la composition de divers écrits politiques et apologétiques, répandus avec profusion dans toute l'Europe. Naturalisé sujet autrichien en 1818, il obtint la permission de se rendre à Lintz et de là à Trieste, où, affaibli par le travail, épuisé par les accidents de la vie la plus agitée, il tomba dans un état de dépérissement qui le conduisit au tombeau le 25 décembre 1820. *Maintenant*, dit-il à sa femme, *vous pourrez retourner en France*. Ce furent là ses dernières paroles. Il mourut à 57 ans et demi, laissant à deux fils, issus de son premier mariage, une fortune évaluée à près de 14 millions. L'aîné de ses fils porte encore aujourd'hui le nom de duc d'Otrante. A la suite de la révolution de juillet, il a rempli les fonctions de colonel d'état-major dans la garde nationale de Paris; il a dû y renoncer et faire un voyage au dehors, à la suite de circonstances dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Fouché est un des hommes dont l'appréciation morale offre le plus de difficultés, parce que ce fut l'homme des contrastes, parce que son existence fut, en quelque sorte, multiple. Or, dans son cours varié, cette existence toucha à tant de passions et à tant d'intérêts, subsistants aujourd'hui dans toute leur force, que,

pour Fouché, l'heure de la postérité n'est pas encore venue. La première partie de sa vie politique ne peut être convenablement appréciée que par un seul mot, elle fut odieuse. Que l'erreur, la peur ou l'entraînement aient été les mobiles de sa conduite révolutionnaire, elle n'en reste pas moins inexcusable. Sa carrière administrative nous paraît digne d'une toute autre appréciation. Un savoir-faire porté au plus haut degré, une sagacité presque infaillible dans les aperçus, une habileté soutenue dans l'exécution, voilà ce qui nous paraît caractériser la partie intelligente de la vie ministérielle de Fouché. Il eut le talent de répandre et de faire accroire que, partout où trois ou quatre personnes se réunissaient, il avait à son service des yeux et des oreilles. L'un des moyens qui lui réussirent le mieux fut une extrême loyauté dans ses engagements : il n'abandonnait jamais ceux à qui il avait promis son appui. Quant à sa foi politique, objet de tant d'attaques, qui ont été jusqu'à le présenter comme l'homme de parjure et de trahison par excellence, nous oserons dire que, s'il servit successivement plusieurs gouvernements, il ne suit pas de là qu'il ait trahi l'un au profit de l'autre. Il est établi au contraire qu'il donna constamment à Napoléon les conseils qui auraient pu prévenir sa perte; il agit de même à l'égard de la Restauration. Nous croyons en effet que l'intérêt personnel fut toujours le mobile réel de sa conduite, mais nous ne voyons nulle part qu'en abandonnant des causes perdues sans lui, et en dépit de lui, il ait jamais sacrifié à cet intérêt individuel l'intérêt de l'état. Les auteurs pseudonymes de la soi-disant *Histoire de la révolution française, par l'abbé de Montgaillard*, détracteurs virulents de Fouché, ont affirmé qu'il avait le ridicule de se comparer au cardinal de Richelieu : ses prétentions nous eussent paru mieux fondées s'il se fût comparé à Mazarin. Napoléon, qui aimait d'autant moins Talleyrand et Fouché qu'il pouvait moins se passer d'eux, s'exprimait, dit-on, ainsi à leur égard: *Fouché est le Talleyrand des clubs, et Talleyrand le Fouché des salons*. Il paraît certain que ces deux hommes, unis par tant d'intérêts, s'étaient, pendant les Cent-Jours, liés par un acte d'assurance mutuelle. Le prince de Bénévent garantissait au duc d'Otrante le maintien de sa situation auprès de Louis XVIII, et il en recevait la même garantie auprès de Napoléon. Cette clause fut observée par Talleyrand, puisque son associé rentra en même temps que lui au ministère; on sait, au reste, que deux mois après ils en sortirent ensemble pour la dernière fois.

Comme homme privé, Fouché a droit à de justes éloges; il eut surtout les qualités de l'ami et du père de famille. Ajoutons encore qu'il sauva plus d'une existence, adoucit beaucoup de rigueurs et soulagea beaucoup de misères. Enfin, à une foule d'égards, la seconde moitié de sa vie rachète la première, et parmi ses détracteurs acharnés il aurait pu reconnaître plus d'un ingrat.

Fouché n'était pas orateur, mais s'il ne pouvait aspirer aux succès de la tribune, en revanche il avait tout ce qui peut faire briller dans la conversation, et personne n'eut plus que lui l'esprit d'à-propos et de répartie. Il n'est resté de lui aucune œuvre littéraire. Le petit nombre d'écrits publiés sous son nom ont tous trait à la politique. Les plus remarquables sont ses deux *Rapports au roi*, ses *Notes aux ministres étrangers* (1815), et sa *Lettre au duc de Wellington* (1817). Comme écrivain, Fouché se recommande plus par la justesse des aperçus et la force de la pensée que par l'éclat du style. Attaqué dans un grand nombre d'écrits, il a été défendu dans quelques-uns. On en trouve une nomenclature, trop étendue pour que nous lui donnions place ici, à la fin de la notice que M. Mahul a consacrée à Fouché dans l'*Annuaire nécrologique* pour 1820. Cette notice est d'ailleurs un très bon travail, où il n'y a à reprendre qu'une indulgence trop voisine de la faveur. L'ouvrage publié, en 1824, sous le titre de *Mémoires de Fouché, duc d'Otrante*, a été juridiquement déclaré pseudonyme. On sait en effet que la rédaction appartient à Alphonse de Beauchamp; mais il est très permis de croire que cet auteur a travaillé sur des documents authentiques et sur des notes autographes. P. A. V.

FOUDRE, Fulguration (du latin *fulgur*) *. La foudre, mot auquel nous avons renvoyé de l'article Éclair, est une étincelle électrique de plusieurs lieues de longueur, qui s'élance de la nuée, saturée pour ainsi dire d'une électricité (*voy.*) d'un certain nom, pour aller frapper un point de la terre afin de s'y combiner avec l'électricité de nom contraire; combinaison qui déchire, brise, enflamme, pulvérise les corps au milieu desquels elle se forme; phénomène lumineux d'un éclat surprenant et qui s'accompagne d'un bruit, souvent terrible, qu'on a nommé *tonnerre*, et dont il sera traité séparément sous ce mot.

D'où provient donc cette électricité dont peuvent se surcharger les nuages? quelle est enfin la source la plus probable de l'électricité atmosphérique? Tout fait présumer que c'est l'évaporation (*voy.*) qui se fait sans cesse à la surface du globe, car ce phénomène s'accompagne toujours d'un dégagement d'électricité. Dans l'acte de l'évaporation ce ne sera pas toujours, sur tous les points de la terre, la même électricité qui sera dégagée: tel nuage sera chargé d'électricité vitrée, tandis que tel autre sera chargé d'électricité résineuse; si ces deux nuages viennent à se rencontrer dans l'espace, ils s'attirent mutuellement, et, arrivés à une certaine distance l'un de l'autre, il y aura combinaison des deux fluides et production d'une étincelle: c'est cette étincelle qu'on a nommée *éclair*. Mais cet éclair qui se manifeste d'un nuage à un autre, ce n'est pas encore la foudre, laquelle est constituée par ces éclairs resserrés, en sillon, en zig-zag, qui s'élancent de la nue et viennent toucher la terre. Cette distinction entre certains éclairs et la foudre, Sénèque l'avait déjà établie en écrivant que « l'éclair « est la foudre qui ne descend pas jus« qu'à terre, tandis que la foudre est l'é« clair qui, au contraire, vient la tou« cher. »

Il y a donc plusieurs espèces d'éclairs; M. Arago et les autres météorologistes en ont fait trois classes. La première classe comprend ces éclairs dont nous avons parlé au début de cet article, éclairs qui consistent en un sillon de lumière très resserré, très mince, très arrêté sur ses bords. Les éclairs de cette classe, malgré leur incroyable vitesse, ne se propagent jamais en ligne droite, mais ils serpentent et dessinent dans l'espace les zig-zags les plus prononcés. Ils varient souvent de couleur, et sont tantôt blancs tantôt purpurins, quelquefois violacés, d'autres fois bleuâtres. Il arrive sans doute assez fréquemment que ces éclairs s'élancent d'un groupe de nuages sur un autre groupe, mais leur course la plus ordinaire les porte des nuages vers la terre. Dans ce dernier cas, on a cru voir l'extrémité inférieure du trait de lumière sous la forme d'un dard. Une chose beaucoup moins douteuse, c'est que parfois ces éclairs se bifurquent ou se partagent même en trois rameaux. Ainsi, un simple trait lumineux part de la nue : après un certain trajet, il y en a deux ou trois parfaitement distincts; leur écartement angulaire est considérable, et ils atteignent des points de la terre fort éloignés les uns des autres.

Les éclairs de la seconde classe embrassent d'immenses surfaces; leur lumière n'a ni la blancheur ni la vivacité de la lumière des éclairs fulminants. Souvent la teinte de ces éclairs est d'un rouge très intense; le bleu ou le violet y domine aussi de temps en temps. Il arrive fréquemment qu'un éclair de la première classe, qu'un éclair en zig-zag, vient sillonner ceux de la seconde, et alors leur différence de couleur devient manifeste. Quelquefois ces éclairs de la seconde classe paraissent seulement illuminer le contour des nuages d'où ils émanent; d'autres fois leur vive lumière embrasse toute l'étendue superficielle de ces mêmes nuages, et de plus, elle semble sortir de leur intérieur. Ces derniers éclairs sont les plus communs, et pendant un orage ordinaire il en surgit des milliers de cette sorte contre un éclair resserré et sinueux de la première classe.

Les éclairs de la troisième classe diffèrent par leur durée, par leur vitesse et aussi par leur forme, des éclairs des deux premières: ils sont visibles pendant une, deux, dix secondes, et même au-delà. Ils

(*) Nous avons mis largement à contribution, pour la rédaction de cet article, la *Notice sur le Tonnerre* dont M. Arago a enrichi l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de cette année (1838).

se transportent des nuages à la terre avec assez de lenteur pour que l'œil les suive nettement dans leur marche et apprécie leur vitesse. Les espaces qu'ils embrassent sont circonscrits, nets, définis, et d'une forme qui diffère peu de celle de la sphère.

Ainsi ces éclairs de la troisième classe, ces éclairs qui se manifestent sous la forme de globe de feu, se meuvent avec une vitesse très appréciable à nos sens et ont une durée souvent de plusieurs secondes. Mais les éclairs de première et de seconde classe, quelle est leur durée? Sans doute toutes les personnes qui ont vu de ces éclairs sont très disposées à croire cette durée fort courte; mais il n'en est cependant aucune qui penserait que les éclairs les plus brillants, les plus étendus, de la première et de la seconde classe, même ceux qui paraissent développer leurs feux sur toute l'étendue de notre horizon, n'ont pas une durée égale à la millième partie d'une seconde! Et l'étincelle électrique de nos machines que dure-t-elle donc? pas la millionième partie d'une seconde! Cependant cette étincelle, ces éclairs si rapides font sur nos yeux une impression qui dure évidemment plus qu'un millionième et même qu'un millième de seconde. Cela tient à ce que les impressions que nous recevons par la vue ont une certaine durée, et l'œil humain est constitué de manière qu'une sensation lumineuse ne s'évanouit qu'un dixième de seconde après la disparition complète de la cause qui l'a produite

Quant au bruit qui suit l'éclair, nous essaierons d'en faire connaître la cause au mot Tonnerre. Ce bruit si effrayant ne se fait jamais entendre qu'un temps plus ou moins long après l'éclair : cela tient à ce que le son se propage bien plus lentement que la lumière (*voy.* Éclair), et plus il s'écoule de temps entre l'apparition de l'éclair et le bruit du tonnerre, plus le nuage orageux est éloigné, moins le danger est imminent. On peut juger de cet éloignement en mesurant le temps écoulé entre l'éclair et le tonnerre, chaque seconde représentant une distance de 337 mètres *Voy.* Bruit.

Si le bruit accompagne immédiatement l'éclair, on peut penser que *la foudre est tombée*, expression vulgaire de la combinaison de l'électricité du nuage avec celle des corps qui sont à la surface de la terre. Cette combinaison est presque toujours suivie des phénomènes qui accompagnent la décharge d'une batterie électrique (*voy.*), mais avec une différence dans l'intensité qui dépend de la différence dans le volume des réservoirs.

L'existence d'un orage (*v.*) est un signe infaillible que l'équilibre est rompu dans les conditions électriques de l'atmosphère et de la terre; car l'électricité, quoique elle soit répandue dans tous les corps de l'univers, ne manifeste pas sa présence tout le temps qu'elle y reste dans des conditions parfaites d'équilibre. On n'a aucune peine à concevoir que, lorsque cet équilibre est rompu, il y ait aussi à la surface de la terre et même dans ses entrailles de grandes perturbations; et par la même raison que la foudre peut s'élancer de la nuée pour venir frapper la terre, elle peut aussi s'élever du sein de la terre pour aller atteindre la nuée.

Parmi les nombreux exemples de *foudres ascendantes* cités par M. Arago, choisissons le suivant : « Deux tombereaux chargés de charbon de terre étaient conduits chacun par un jeune cocher, assis en avant sur un petit siége. Ils venaient l'un et l'autre de traverser la Tweed; ils achevaient de gravir une montée voisine des bords de cette rivière, lorsqu'on entendit à la ronde une forte détonation semblable à celle qui serait résultée de la décharge simultanée de plusieurs fusils, sans aucun roulement. Au même instant, le cocher du tombereau de derrière vit le tombereau de devant, les deux chevaux et son camarade tomber à terre. Le cocher et les chevaux étaient morts! » A l'examen qui fut fait, par les témoins de l'événement, du sol, de l'homme, des chevaux, de la voiture, on trouva le sol percé de deux trous circulaires à l'endroit même où les roues le touchaient au moment de l'événement; il fut évident que l'homme et les chevaux, qui portaient des traces de brûlure, étaient déjà morts avant d'avoir été renversés; les ferrures des roues offraient des traces de fusion, et le charbon, dispersé de tous côtés, des marques d'ustion. Ne sont-ce

pas là tous les effets de la foudre ordinaire? Est-il maintenant permis de révoquer en doute les foudres ascendantes? Comment en effet expliquer par l'action d'une foudre descendante le fait suivant, que nous emprunterons encore à M. Arago. « Dans l'été de 1787, la foudre atteignit deux personnes qui s'étaient réfugiées sous un arbre, près du village de Tacon, dans le Beaujolais. Leurs chevaux furent lancés sur le haut de l'arbre. Un cercle de fer qui liait le sabot de l'un de ces animaux se trouva aussi, après l'événement, accroché à une branche très élevée. » Les faits ne manquent donc pas (et nous pourrions avec le même auteur en citer bien d'autres) pour prouver l'existence de foudres ascendantes; et pourquoi n'y en aurait-il pas? pourquoi, lorsque l'équilibre électrique est rompu entre l'atmosphère et la terre, celle-ci ne rendrait-elle pas à l'atmosphère, qui en a en moins, de l'électricité qu'elle a en plus?

Ces foudres ascendantes produisent aussi le phénomène connu en physique sous le nom de *choc en retour*, qui se produit dans des conditions que nous indiquerons rapidement. Si nous supposons un homme placé dans le voisinage d'une nuée fortement électrisée et d'une forme allongée, le fluide vitreux du nuage attirera le fluide résineux de l'homme et du sol sur lequel il est posé, et repoussera le fluide vitreux. Si, les choses étant ainsi, il arrive que le nuage se décharge par son autre extrémité sur un clocher, sur un arbre élevé, l'influence qu'il exerçait sur l'homme cessera, et le fluide vitré du réservoir commun, n'étant plus repoussé, viendra se réunir au milieu des organes de l'homme au fluide résineux qui les occupait seul; cette réunion pourra s'accompagner d'une commotion assez violente pour donner la mort.

Avant Franklin, on ne connaissait pas l'identité de la matière de la foudre et de l'électricité : ce grand homme la prouva à l'aide d'un cerf-volant électrique. Rien d'effrayant comme cette expérience, faite pour la première fois par Franklin, répétée par Charles, qui faillit en être victime, et par de Romas. Nous allons rapporter une de celles qu'a faites ce dernier expérimentateur; elle est accompagnée de détails infiniment curieux.

Le cerf-volant, en taffetas, avait sept pieds et demi de hauteur et trois de largeur. Il était surmonté d'une pointe métallique; sa charpente était en métal; il était maintenu par une ficelle de chanvre dans laquelle était enlacé un fil de fer; cette ficelle était terminée par un cordon de soie bien sec, de façon à isoler la personne qui tenait la corde du cerf-volant et à la mettre hors de tout danger.

Le 7 juin 1753, vers une heure après midi, par un temps orageux, Romas enleva ce cerf-volant à une hauteur de 150 pieds; à l'aide de l'excitateur, il tira alors de son conducteur des étincelles de trois pouces de longueur et de trois lignes d'épaisseur, dont le craquement se fit entendre à près de 200 pas. En tirant ces étincelles, il sentit comme une espèce de toile d'araignée sur son visage, quoiqu'il fût à plus de trois pieds de la corde du cerf-volant. Il crut prudent de s'éloigner encore de deux pieds; il porta alors son attention sur les nuages qui étaient immédiatement au-dessus du cerf-volant, mais il n'aperçut aucun phénomène. Le vent vint à souffler avec plus d'intensité et éleva son cerf-volant de 100 pieds au moins plus haut qu'auparavant; mais ce qui se passa autour du tube de fer-blanc qui était attaché à la corde du cerf-volant, et à environ trois pieds de terre, attira toute son attention. Il vit trois pailles, dont une avait près d'un pied de longueur, se lever toutes droites et former une danse circulaire comme des marionnettes sous le tube de fer-blanc, et sans se toucher l'une l'autre. Ce spectacle dura près d'un quart d'heure. Quelques gouttes de pluie commencèrent à tomber: alors Romas sentit pour la seconde fois la toile d'araignée sur son visage, et il entendit en même temps un bruit semblable à celui d'un soufflet de forge. Dès cet instant, Romas n'osa plus tirer d'étincelles, et il s'éloigna encore davantage. Immédiatement après, la plus longue paille fut attirée par le tube de fer-blanc. On entendit au même instant trois explosions semblables au bruit du tonnerre. Ces explosions s'accompagnèrent d'étincelles de huit pouces de long et de cinq lignes de

diamètre; mais la circonstance la plus étonnante et la plus amusante fut que la paille qui avait occasionné l'explosion suivit la corde du cerf-volant. Elle fut vue, à 50 brasses de hauteur, attirée et repoussée alternativement, et ces attractions et répulsions s'accompagnaient d'éclats de feu et de craquements qui n'étaient cependant pas si éclatants que lors de la première explosion. Depuis le moment de l'explosion jusqu'à la fin des expériences, on ne vit presque point d'éclair, et à peine entendit-on le tonnerre. On sentit une odeur sulfureuse analogue à celle qui accompagne les écoulements électriques, et l'on vit autour de la corde un cylindre lumineux de trois à quatre pouces de diamètre. Romas pense que cette atmosphère électrique eût paru de quatre à cinq pieds de diamètre si l'on avait expérimenté pendant la nuit. A la fin des expériences, on découvrit un trou dans le terrain, d'une grande profondeur et d'un demi-pouce de largeur, qui probablement fut fait par les grands éclats qui accompagnèrent les explosions.

Cette seule expérience, que nous avons citée entre un grand nombre de semblables qui ont été faites, prouve d'une manière évidente l'identité de la matière de la foudre et de l'électricité; elle prouve aussi qu'on peut, à l'aide d'un conducteur métallique, soutirer cette matière électrique au nuage qui l'a porté, et empêcher les fâcheux effets produits par la chute du tonnerre : c'est ce que nous examinerons plus en détail au mot PARATONNERRE.

Nous avons dit que les éclairs avaient plusieurs lieues d'étendue, et certains observateurs n'hésitent pas à déclarer qu'ils peuvent avoir quatre, cinq et même six lieues de longueur : il faut admettre cette donnée pour comprendre les effets si terribles et si désastreux que peut quelquefois causer la foudre. Quant aux formes si souvent variables qu'affectent les éclairs, on doit en chercher la cause dans l'air atmosphérique qui oppose un grand obstacle à l'écoulement de l'électricité et dont les couches superposées varient de densité, et peut-être même d'homogénéité dans leur composition : de là ces formes coudées, contournées, en spirales, si bizarres et si multipliées. M. Raillard, curé à Versailles (Haute-Marne), qui a fait, de tous les phénomènes qui accompagnent les orages, une étude particulière, pense que les inégalités de la surface du sol influent aussi sur les formes de l'éclair, et il a vu fréquemment un effet semblable produit sur l'éclair par le voisinage d'une montagne, qui, en attirant l'électricité de la nue, fait faire un coude à l'étincelle qui s'en échappe.

Quant aux éclairs doubles, triples et même quadruples, mais conservant toujours la même figure, le même observateur pense que, toute la décharge du fluide ne se faisant pas de suite du premier coup, s'il en reste encore quelque part dans le voisinage, il s'écoulera dans le passage tracé par le premier éclair: aussi l'éclat lumineux de ces éclairs successifs va-t-il en s'affaiblissant; car c'est à la grande élévation de température de l'air traversé par l'étincelle électrique que M. l'abbé Raillard attribue la lumière si vive qu'elle produit, et cette température doit augmenter avec la résistance de l'obstacle à vaincre.

Maintenant restent toujours à expliquer les effets si singuliers de la foudre qui quelquefois renverse les édifices sans les incendier et d'autres fois les incendie sans les renverser; qui, le 5 novembre 1755, tombe, près de Rouen, sur le magasin à poudre de Maromme, brise une des poutres du toit, réduit en petites parcelles deux tonneaux qui étaient remplis de poudre sans produire aucune inflammation, tandis que le 18 août 1769 elle tombe sur la tour de Saint-Nazaire à Brescia, fait sauter le magasin à poudre situé sous cette tour, ce qui détruit la sixième partie des édifices de cette grande ville et fait périr 3,000 personnes. Dans d'autres circonstances, la foudre pénètre dans une maison par une cheminée, touche un paralytique et le guérit, lui permettant d'échapper à l'incendie qu'elle cause; sillonne d'un trait de feu les membres ou le corps de celui-ci, tandis qu'elle frappe roide mort le voisin, qu'elle ne paraît point avoir touché; tombe sur un militaire en marche, fond en partie l'épée dans son fourreau et res-

pecte sa personne; pénètre dans une maison en suivant les fils de fer des sonnettes, fond l'étain des glaces, enlève l'étamage de toutes les casseroles, et s'en retourne par où elle est venue. Nous avons vu, dans la forêt de Compiègne, un chêne énorme que la foudre, en le frappant, avait divisé en fragments longitudinaires de la grosseur de nos allumettes. Un effet non moins singulier de la foudre et d'une explication difficile, c'est lorsqu'elle perce de plusieurs trous les corps qu'elle frappe, trous offrant sur toute l'étendue de leurs contours de fortes bavures, mais souvent dirigées d'un trou à l'autre en sens opposé. Tout le monde connait ces tubes vitrifiés que la foudre forme en tombant sur le sable, tubes que M. Beudant a nommés *fulminaires*, que M. Arago désigne pas le nom de *fulgurites*, et que Charles a imité en faisant tomber sur du verre pilé de fortes décharges électriques. Ces tubes de foudre furent découverts il y a plus de cent ans par le pasteur Hermann, à Massel en Silésie; et c'est au docteur Hentzen qu'appartient l'honneur de les avoir trouvés de nouveau, en 1805, dans la lande de Paderborn, vulgairement appelée la Senne, et d'avoir le premier indiqué leur origine. On a trouvé des fulgurites de dix mètres de longueur; ils sont presque toujours creux et leur diamètre varie d'un demi-millimètre à 15 millimètres. Leur paroi inférieure est toujours un verre parfait, uni et très brillant, semblable à l'opale vitreuse (hyalithe); elle raie le verre et fait feu au briquet.

De tous les effets si surprenants de la foudre, celui qui sans nul doute l'est le plus, c'est le phénomène de transport qu'elle exerce quelquefois à l'égard de masses considérables. « Le 6 août 1809 (*Notice sur le tonnerre*), à Swinton, distant environ de cinq milles de Manchester, le tonnerre produisit sur une partie de la maison de M. Chadwick des effets mécaniques remarquables que nous allons décrire. Un petit bâtiment en briques servant à emmagasiner du charbon de terre, et terminé dans sa partie supérieure par une citerne, était adossé à la maison de M. Chadwick. Les murs avaient trois pieds anglais d'épaisseur et s'élevaient de onze pieds. Leurs fondations descendaient à environ onze pieds du sol. Le 6 août, à six heures après midi, après des décharges répétées d'un tonnerre éloigné et qui semblait s'approcher, une explosion épouvantable se fit entendre. Elle fut immédiatement suivie de torrents de pluie. Pendant quelques minutes une vapeur sulfureuse entoura la maison. Le mur extérieur du petit bâtiment, cave et citerne, fut arraché de ses fondements et soulevé en masse; l'explosion le porta verticalement, sans le renverser, à quelque distance de la place qu'il occupait d'abord. L'une de ses extrémités avait marché de 9 pieds, l'autre de 4. Le mur ainsi soulevé et transporté se composait, sans compter le mortier, de 7,000 briques, et pouvait peser environ 16 tonnes (17,400 kilogr.). »

Il nous suffira d'indiquer l'action bien connue de la foudre sur l'aiguille aimantée. Tous les marins savent que la foudre en passant près d'une boussole la dérange plus ou moins et quelquefois renverse ses pôles, c'est-à-dire que le pôle nord devient le pôle sud, et *vice versâ*. D'autres fois, et dans les mêmes circonstances elle peut communiquer une aimantation plus ou moins forte à des barres de fer ou d'acier qui auparavant n'en offraient aucune trace. Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur ce sujet, car nous avons hâte de signaler une autre propriété de la foudre que M. Arago formule en ces termes : « La foudre, dans sa marche si rapide, obéit à des actions dépendantes des corps terrestres près desquels elle éclate. Le 29 juin 1763, au milieu d'un violent orage, la foudre tomba sur le clocher d'Antrasme; elle pénétra dans l'église, fondit ou noircit les dorures des cadres et des contours de certaines niches; elle laissa noircies et demi-grillées les burettes d'étain placées sur une petite armoire; enfin elle perça de deux trous profonds, réguliers comme ceux d'une tarrière, la crédence peinte en marbre contenue dans une niche en pierre de tuffau. Tous ces dégâts furent réparés; on rétablit les dorures, on boucha les trous, on repeignit ce qui ne l'était plus : eh bien ! le 20 juin 1764, le tonnerre tomba sur le même clocher, de là il passa dans la même église,

où il noircit les dorures qui avaient été noircies en 1763 et pas davantage, où il fondit celles qu'il avait fondues juste dans les mêmes limites; les deux burettes étaient noircies, grillées comme un an auparavant; enfin les deux trous bouchés et repeints se trouvèrent débouchés. » M. Arago ajoute que ceux qui voudront réfléchir au milliard de combinaisons qui pouvaient rendre différentes les routes des coups de foudre de 1763 et 1764 n'hésiteront sans doute pas à voir dans la parfaite indentité de ces effets une preuve démonstrative de la proposition énoncée plus haut.

Il nous resterait encore à citer quelques exemples de la tendance qu'a la matière fulminante à se porter sur les substances métalliques, mais c'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir quand nous parlerons des paratonnerres.

Dans les lieux où elle éclate, la foudre développe souvent de la fumée, presque toujours une odeur qu'on a comparée à celle que dégage le soufre qui brûle; odeur persistant longtemps après le passage de la foudre; elle dépose des matières qui offrent quelque analogie avec le bitume, et d'une combustibilité telle qu'elles brûlent même dans l'eau. Mais d'où peuvent provenir ces vapeurs, ces matières bitumineuses? Il doit être permis de penser que ces matières ont été formées ou du moins combinées dans l'atmosphère par l'action même de la foudre, maintenant qu'il est avéré, grâces aux recherches de M. Liebig, que la matière fulminante, en sillonnant l'atmosphère, opère la combinaison des deux principes gazeux (oxygène et azote) dont le mélange constitue l'air atmosphérique et forme de l'acide nitrique. Si la foudre fait de l'acide nitrique, pourquoi ne ferait-elle point aussi la chaux, l'ammoniaque que M. Liebig a trouvée dans les eaux provenant des pluies d'orage, le fer métallique, le fer à divers degrés d'oxydation, et le souffre que M. Fusineri déclare avoir constamment trouvés dans les dépôts pulvérulents qui entourent les fissures à travers lesquelles la foudre s'est ouvert un passage?

Nous ne terminerons pas cet article sans signaler, avec tous les auteurs qui ont écrit sur ces matières, le danger de se mettre pendant un temps d'orage à l'abri sous des arbres, qui, à cause de leur élévation, sont souvent frappés de la foudre. Quant à celui qui résulte de sonner les cloches pendant un temps d'orage, il est sans doute fort réel, mais non pas dans le sens où on l'entend communément. Ainsi les clochers sont frappés fréquemment par la foudre qui tue ceux qui y sonnent les cloches ou qui s'y réfugient, et M. Arago en cite dans sa notice quarante-six exemples, dont vingt-quatre relatifs à une seule nuit, dans l'espace compris le long de la côte de Bretagne, entre Landernau et Saint-Pol-de-Léon. Mais sonner les cloches pendant un temps orageux n'est dangereux que parce que la foudre frappe souvent les clochers comme tous les lieux élevés, et M. Arago ne parait point attacher une grande importance à l'agitation causée dans l'air par le mouvement de la cloche, pas plus qu'au courant d'air qu'excite la course d'un homme, d'une voiture, sous une nuée chargée d'électricité, quoiqu'il paraisse probable que les courants créés dans l'atmosphère doivent favoriser l'écoulement de la matière électrique dans le sens du courant.

Le lecteur consultera les articles Nuage, Orage, Paratonnerre, Pluie et Tonnerre, qui serviront de complément à celui-ci. A. L-d

FOUET (peine du). Son origine remonte à une haute antiquité, puisque les Juifs, les Grecs et les Romains l'infligeaient aux coupables. Les Romains faisaient une grande distinction entre la peine du bâton (voy. Fustigation) et celle du fouet: on condamnait à la première le soldat qui abandonnait ses enseignes ou son poste, ou qui dérobait quelque chose dans le camp; on le faisait également subir à ceux qui avaient porté un faux témoignage, etc. Elle n'était pas infamante de sa nature; mais elle le devenait si la faute qui la motivait était elle-même infamante. Le fouet, au contraire, était réservé aux esclaves, et l'on regardait cette peine comme plus douloureuse que celle du bâton. C'était un crime odieux de frapper de verges un citoyen romain: aussi voit-on avec quelle

sainte indignation Cicéron reproche à Verrès d'avoir fait subir cette peine déshonorante à Gavius, qui, sous les coups dont on meurtrissait son corps, s'écriait avec l'accent du désespoir : *Civis sum Romanus* * !

Suivant l'ancienne jurisprudence française, il y avait deux sortes de peines du fouet : la première s'infligeait publiquement et par la main du bourreau ; elle était infamante, et toujours accompagnée de la flétrissure et du bannissement ou des galères ; l'autre n'était pas infamante ; elle s'appliquait par le questionnaire ou le geôlier, dans l'intérieur de la prison, ou sous la custode (*sub custodiâ*), comme on s'exprimait jadis. On ne prononçait guère ce châtiment que contre les enfants qui n'étaient pas encore arrivés à l'âge de puberté : ceux-ci étaient ensuite remis, avec certaines injonctions, à leurs parents, s'ils en avaient ; autrement on les renfermait pendant un certain temps dans une maison de correction. La pudeur publique avait anciennement fait instituer une femme chargée de fustiger les personnes de son sexe qui étaient condamnées à cette peine. Nous en trouvons la preuve dans l'ordonnance rendue par saint Louis contre les blasphémateurs en 1264. La peine du fouet sous la custode s'appliquait jadis aux braconniers, sans distinction d'âge, lorsqu'ils étaient pris en récidive. C'est ce qu'on peut voir par les ordonnances de janvier 1600 et de juin 1601.

Lorsque anciennement l'Église ordonnait des peines publiques, le pénitent était souvent fouetté jusqu'au pied des autels. Ainsi fut flagellé le faible Raymond, comte de Toulouse, soupçonné de favoriser les Albigeois. Les juges d'église pouvaient autrefois condamner leurs justiciables au fouet. Les jeunes clercs subissaient cette peine pour la punition de leurs fautes, et ils pouvaient y être condamnés par jugement de l'évêque. A. S-R.

Jusqu'au XVIe siècle, la législation ne fournit aucune trace de l'existence de cette peine dans les armées françaises ; ce n'est que sous François Ier que l'histoire en offre quelques exemples. On attachait

(*) *Voir* aussi les plaintes de saint Paul, *Act.* XVI, 37. S.

tellement à ses effets l'idée d'infamie qu'on ne l'infligeait jamais à un soldat sans l'avoir préalablement dégradé et banni. Ce n'était que lorsqu'il avait été dépouillé de ses armes et qu'il avait cessé complétement de faire partie de l'armée qu'on le livrait au bourreau ; car il eût été au-dessous du prévôt de remplir de semblables fonctions. La troupe n'assistait même pas à ce supplice, et l'on aurait cru déshonorer le drapeau devant lequel se serait accompli un spectacle aussi honteux.

L'ordonnance du 1er juillet 1786 avait créé pour les déserteurs une espèce particulière de flagellation, qu'on infligeait à l'aide de baguettes d'osier, de bretelles de fusils ou de courroies de cheval, suivant le corps dont le coupable faisait partie. *Voy.* BAGUETTES.

Ainsi qu'on l'a dit au mot DISCIPLINE, le fouet, qu'on regarde en France comme une peine plus que dégradante et qui devrait, en effet, être repoussé de la législation pénale chez toute nation civilisée, le fouet figure toujours en Angleterre au nombre des peines militaires contenues dans le *mutiny act* de 1689, et dans les *articles War*, qu'on révise chaque année. On inflige cette peine aux soldats et même aux officiers *non commissionnés*, c'est-à-dire les sous-officiers ; elle n'y est nullement considérée comme infamante, mais bien comme une simple punition de police. C. D-Y.

FOUET, FOUETTER (au figuré). C'est une des métaphores les plus usitées dans notre langue que l'application de ces mots à toute punition morale infligée à un vice, une manie, un travers : aussi emploie-t-on souvent, à leur égard, ces expressions *le fouet de la satire, du ridicule*, etc., etc. ; Gilbert sut en créer une éminemment poétique quand il se proposa de

Fouetter d'un vers sanglant ces grands hommes d'un jour.

Fouetter, dans une acception pittoresque, signifie aussi battre ou agiter rapidement quelque chose. De là nous vient l'expression de *crème fouettée*, appliquée à ces œuvres sans fond où les idées sont remplacées par un cliquetis de mots ou de phrases sentencieuses. Le marivaudage est de la *crème fouettée* ; mais dans un siècle blasé, beaucoup d'estomacs s'ac-

commodent de ce mets peu solide. M. O.

FOUET D'ARMES. On appelait ainsi, au moyen-âge, une arme offensive très meurtrière, nommée encore *fléau d'armes*, composée d'un manche très court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer, terminées par des boules de même métal. Ces boules étaient souvent armées de pointes, ce qui leur donnait quelque rapport avec la forme que l'on prête aux étoiles. De là les noms de *star*, *morning star*, adoptés par les Anglais. Le savant docteur Meyrick pense que cette arme, très employée chez les Gallois, avait été introduite en Angleterre par les Normands.

On voit un fouet d'armes dans les mains d'une figure en bas-relief de la cathédrale de Vérone, qu'on a cru représenter Roland, et que quelques antiquaires rapportent au IXe siècle. Du temps du P. Daniel, on en conservait deux semblables à l'abbaye de Roncevaux. Quelques-unes de ces armes se voient encore dans les collections, particulièrement dans la belle salle du Musée d'artillerie de Paris. C. N. A.

FOUGASSE. Ce mot dérive-t-il de l'italien, comme la plupart des termes de l'artillerie et du génie? Vient-il de *fugace*, ou de *foga*, ou de *fogata?* Les savants ne se sont pas encore prononcés; mais ce qui rend probable qu'il est le produit d'une de ces racines, c'est qu'on l'a d'abord écrit: *fogasse*, *fougace*, *foucade* et *fougade*. Les fougasses sont des mines passagères, construites à la hâte, peu enfoncées en terre, et ayant à tourmenter une couche de cinq à dix pieds au plus. On s'en sert pour défendre un ouvrage de campagne, une brèche, un chemin couvert, un dehors. Il y en a de portatives, sous la dénomination de coffres fulminants ou de caissons d'artifice: on les introduit dans l'excavation pratiquée, au point où il y a utilité de les faire jouer. A défaut d'autres récipients, un seau, un petit tonneau, une cruche, contiennent la poudre, et un saucisson couché dans un auget l'enflamme. On transforme, s'il est nécessaire, en fougasse un obus ou un autre projectile creux, qu'on fait sauter à l'aide d'une mèche. Gal B.

FOUGÈRES. En botanique, ce nom s'applique à une grande famille de végétaux cryptogames, famille très naturelle et d'ailleurs fort rapprochée des phanérogames, tant par la structure vasculaire que par le port.

On trouve des fougères dans toutes les contrées du globe; mais c'est surtout dans les épaisses forêts-vierges et aux îles de la zone équatoriale qu'elles abondent. Ce sont en général des herbes vivaces, dépourvues de tige, à souches souvent rampantes ou parasites. Toutefois, un certain nombre des fougères intertropicales offrent un tronc ligneux et acquièrent 20 à 40 pieds de haut; ce tronc, ordinairement très simple et parfaitement cylindrique, est couronné d'une magnifique touffe de feuilles d'énorme dimension, de sorte qu'il rappelle les formes élégantes des palmiers. Les feuilles des fougères sont indivisées, ou palmées, ou digitées, ou pennatifides, ou pennées, ou plusieurs fois composées. Avant leur développement, elles sont enroulées de haut en bas en forme de crosse, ce qui constitue l'un des caractères distinctifs de la famille. Ces végétaux n'offrent aucun organe analogue aux fleurs des phanérogames. Les organes de la fructification consistent en une sorte de très petites capsules bivalves, en général groupées à la face inférieure des feuilles par petites masses de forme soit linéaire, soit plus ou moins arrondie. Dans la plupart des genres, chacune de ces agrégations de capsules est voilée par une membrane qui se détache ou s'ouvre de diverses manières à la maturité. Chaque capsule est remplie d'une multitude de sporules (c'est-à-dire de corpuscules organisés qui reproduisent la plante, à l'instar des graines des phanérogames, mais se développant irrégulièrement lors de la germination, et sans offrir ni cotylédon, ni radicule, ni plumule), en général triangulaires, à un fort grossissement, mais qui, à l'œil nu, ressemblent à une fine poussière.

Les souches d'un grand nombre des fougères herbacées sont amères et très astringentes; la thérapeutique en emploie plusieurs comme vermifuges: telles sont, entre autres, parmi les espèces indigènes, la fougère mâle (*Aspidium filix mas*, Swartz) et la fougère commune (*Pteris aquilina*, L.), qui servent aussi dans le

Nord à remplacer le houblon dans la confection de la bière. Les Polynésiens cultivent plusieurs espèces de fougères dont les souches, grosses et farineuses, leur tiennent lieu de pain. Plusieurs fougères de l'Amérique méridionale sont réputées anti-siphilitiques ou fébrifuges. Les feuilles de la fougère dite *capillaire* (*Adiantum capillus Veneris*, Linn.), ainsi que celles de quelques autres espèces voisines, sont légèrement aromatiques et pectorales; elles entrent dans la composition du sirop de capillaire.

Le nom vulgaire de *fougère* se donne d'une manière plus spéciale au *Pteris aquilina*, Linn., l'une des espèces les plus communes dans toute l'Europe. Éd. Sp.

FOU-HI. Il faut bien se garder de confondre ce personnage de l'histoire chinoise avec Fo (*voy.*), le fondateur du bouddhisme. Le premier, que nous avons placé ailleurs (*) au commencement de l'époque semi-historique de l'histoire chinoise, a été considéré par la plupart des écrivains de cette nation comme le premier législateur de la Chine et le véritable fondateur de leur grande monarchie. En considérant l'étrange, mais caractéristique figure que les Chinois ont attribuée à Fou-Hi, on est frappé d'y retrouver le type primitif que les peuples de l'Orient sémitique ont donné à Moïse, sans doute pour exprimer le génie civilisateur figuré par deux proéminences frontales très saillantes.

Si l'on en croit les écrivains chinois, Fou-Hi aurait civilisé la Chine 3254 ans avant notre ère (**), et il aurait régné 115 ans. On raconte de lui mille choses merveilleuses. « La fille du Seigneur, nommée *fleur at-« tendue* (*hoa-sse*), fut mère de Fou-Hi. « Se promenant sur les bords d'un fleuve « du même nom, elle marcha sur la trace « d'un homme de haute taille et elle s'é-« mut. Un arc-en-ciel l'environna et elle « conçut. Au bout de douze ans, elle ac-« coucha, vers l'heure de minuit, d'un « enfant qui fut nommé *Année*. »

Fou-Hi, disent les uns, avait le corps d'un serpent et la tête d'un bœuf. D'autres disent qu'il avait la tête longue, de beaux yeux, des dents de tortue, des lèvres de dragon, la barbe blanche tombant jusqu'à terre. Il avait 9 pieds un pouce de hauteur. Il succéda au règne du ciel et apparut à l'Orient; il était orné de toutes les vertus et réunissait ce qu'il y avait de plus haut et de plus bas. On lui attribue l'invention des arts et des sciences et les premiers principes de législation sociale. Le commentaire de Khoung-Tseu (Confucius) sur l'*Y-King*, le premier des livres sacrés des Chinois, livre symbolique dont on attribue la première rédaction rudimentaire à Fou-Hi, dit que « au « commencement on gouvernait les peu-« ples au moyen de certains nœuds qu'on « faisait à des cordes ou cordelettes noi-« res, comme chez les anciens Mexicains; « qu'ensuite le Sage (Fou-Hi) mit à la « place l'écriture, pour servir aux officiers « civils à remplir leurs devoirs, aux peu-« ples à examiner leur conduite; et que « c'est sur les symboles *Koua* (du *Y-King*) « qu'il se régla pour exécuter son dessein. »

Afin de rendre respectable le premier fondement de la société humaine, Fou-Hi établit le mariage et en régla les cérémonies. Il ordonna que les femmes porteraient un vêtement différent de celui des hommes. Il institua des cérémonies pour faire les sacrifices aux esprits du ciel et de la terre. L'astronomie fut aussi l'objet de ses méditations organisatrices. Il divisa le ciel en degrés et inventa la période cyclique de soixante années, encore maintenant en usage chez les Chinois. Il établit un calendrier, inventa des armes de bois, fit écouler les eaux, et entoura les villes de murailles. Il donna les règles de la musique, prit du bois nommé *toung*, le creusa et en fit une lyre longue de sept pieds deux pouces, nommée *kin*. Les cordes en étaient de soie et au nombre de vingt-sept. Quand Fou-Hi la touchait, elle rendait, dit-on, un son céleste. Il fit ensuite une guitare à trente-six cordes nommée *sse*. Après avoir fait connaître

(*) *Résumé de l'histoire et de la civilisation chinoises depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris, F. Didot. On trouve dans cet ouvrage le portrait de Fou-Hi, d'après un dessin chinois, ainsi que ceux des principaux personnages de l'histoire chinoise.

(**) Le P. Gaubil, dans sa *Chronologie chinoise*, place, d'après un historien chinois, la première année du règne de Fou-Hi, 3468 ans avant notre ère. Le P. Regis, dans les prolégomènes de sa traduction latine de l'*Y-King*, dit qu'il vécut 2952 ans avant la même ère.

l'art de pêcher, il composa une chanson sur les pêcheurs. Son règne fut une longue suite de bienfaits pour les populations non encore civilisées.

Ce fut lui aussi qui établit la première forme de gouvernement, en déléguant l'autorité administrative à divers fonctionnaires publics chargés de diriger les populations, en maintenant l'ordre au milieu d'elles. L'écriture symbolique dont on lui attribue l'invention n'était que rudimentaire. G. P.

FOUILLES. Le hasard a presque toujours présidé aux heureuses découvertes qui ont rendu à la science les monuments enfouis dans le sein de la terre. Tantôt une urne, tantôt une simple médaille ou une petite pierre gravée, quelquefois une statue ou une inscription, sont sorties, après des siècles, du lieu où elles gisaient; d'autres fois on a trouvé dans un tombeau des vases, des armes ou des bijoux qui avaient appartenu au personnage dont les dépouilles mortelles dormaient sous la pierre sépulcrale. Sous des sillons tracés longtemps par le fer de la charrue, sous la poussière féconde où des générations avaient trouvé leur nourriture, d'autres générations avaient vécu, et l'œil étonné en a vu sortir des villes entières. Le filet d'un pêcheur s'est quelquefois trouvé rempli d'un objet précieux caché sous les eaux d'un fleuve, et la bêche d'un laboureur a souvent heurté la tuile qui recélait un trésor.

Quand un indice heureux, secondé par la connaissance des localités, a fait savoir que des travaux bien dirigés amèneraient quelque découverte importante, de riches propriétaires, des souverains amis des arts, ont entrepris des fouilles à grands frais, et, grâce à ces entreprises, on a rendu au jour le sol même que foulaient d'antiques populations. Herculanum et Pompéi (*voy.*), leurs rues, leurs habitations, ont été de nouveau éclairées par le soleil; on a déblayé, on enlève encore, les cendres ou les laves sous lesquelles le Vésuve les avait ensevelies, et l'on peut aujourd'hui parcourir des demeures qui pendant dix-huit siècles n'avaient eu pour habitants que les mânes de ceux qui y avaient goûté les délices de la vie.

Il serait impossible de parler de toutes les fouilles qui ont fait découvrir des trésors d'antiquités, puisque c'est presque toujours par ce moyen que ces trésors nous sont parvenus : nous indiquerons seulement quelques-unes des fouilles les plus célèbres.

La ville d'Herculanum, ainsi nommée par la plupart des anciens écrivains, est appelée par Pétrone *Herculis porticum*, d'où lui vient son nom moderne de *Portici*. L'an 79 de notre ère, sous le règne de l'empereur Titus, elle fut ensevelie par les cendres qu'y lança l'éruption du Vésuve, et qui, mêlées à des torrents d'eau, formèrent un massif dans lequel la ville fut entièrement engloutie. Après qu'elle eut ainsi disparu, des torrents de lave et de feu se répandirent au-dessus, et elle s'en trouva couverte comme d'une croûte. Pompéi, à quatre lieues d'Herculanum et à deux du Vésuve, subit le même sort, ainsi que Stabiæ, où périt Pline-l'Ancien. Ce ne fut qu'en 1689 qu'un architecte de Naples, François Pichetti, faisant fouiller un terrain entre la mer et le Vésuve, trouva, à seize pieds de profondeur, du charbon, des portes, des ferrures et deux inscriptions latines qui faisaient mention de Pompéi, et qui firent conjecturer qu'on était sur l'ancien sol de cette ville. On commença, vers 1755, des fouilles qui se trouvèrent plus faciles que celles d'Herculanum. En 1765, apparut un petit temple entier, où tout se retrouvait à la même place, dans le même ordre que 1700 ans auparavant, sans que la forme, la matière, la situation de toutes les parties eussent éprouvé le moindre changement.

Si des voyageurs attirés par les ruines des villes célèbres se bornent à les contempler, ou que d'autres exercent leurs crayons à les reproduire ou leur plume à les illustrer, il y en a qui poussent plus loin leurs investigations : ce sont ceux qui joignent au goût de l'antiquité la fortune qui donne les moyens de le satisfaire. En effet, des particuliers poussés par l'amour de la science ont quelquefois entrepris ce que négligeaient des gouvernements ou des autorités locales, témoin les fouilles entreprises à Basses, ville de l'Arcadie, à Carthea, dans l'île de Céos, et dans l'île d'Égine. (*Voir* à ce sujet *Travels in*

various countries, etc., Londres, 1820, in-4°; *The temple of Apollo Epicurius at Bassæ near Phigalia, etc., by Donaldson*, supplément aux Antiquités d'Athènes de Stuart et Revett, Londres, 1825.) MM. de Stackelberg et Kæstner, ayant visité en 1827, dans l'emplacement de l'ancienne Tarquinii, près Corneto (*voy.*), des hypogées (*voy.*) peints, découverts trois ans auparavant, obtinrent du gouvernement romain de continuer des fouilles dont eux-mêmes avaient donné l'idée. Ils découvrirent successivement plusieurs hypogées et passèrent dix-sept jours dans ces grottes souterraines à calquer ou dessiner les précieuses peintures qu'ils y trouvèrent.

M. le duc de Luynes a publié les résultats d'un voyage en Sicile et des fouilles qu'il avait entreprises dans les ruines de Métapont (1 vol. in-fol., 1833).

A Canosa, ville célèbre par ses monuments et par la plaine que l'habileté d'Annibal rendit si fatale aux Romains, il existe un lieu rempli de tombeaux creusés dans le roc même. En 1813, un propriétaire, faisant fouiller pour creuser une cave, fit la découverte d'une chambre sépulcrale où était couché le cadavre d'un guerrier, encore couvert de ses armes, et entouré de vases et d'ustensiles. Millin a décrit les résultats de cette fouille (*Description des tombeaux de Canosa*, 1 vol. in-fol., 1816).

En 1828 et 1829, le prince de Canino a fait faire dans ses terres des fouilles qui ont produit la découverte d'une immense quantité de vases grecs dont les sujets et les inscriptions sont du plus haut intérêt pour l'archéologie et la paléographie (*Mus. Etruscum*, 1830, et Notice de M. Raoul-Rochette, *Journal des savants*, février et mars 1830).

La France, surtout dans le midi, qui porte tant de traces de la civilisation grecque et romaine, recèle encore beaucoup d'antiquités, dont on découvre de temps en temps quelques-unes. En 1806, au mois de février, on trouva à Lyon une mosaïque qui était à trois pieds de profondeur, sous un lit de terre végétale, sans indices de ruines. Elle a été publiée par M. Artaud. En 1834, une autre mosaïque fut trouvée à Saint-Rustice près de Toulouse par M. Soulages, qui fit faire des fouilles considérables, et qui a cédé à la Bibliothèque royale un fragment de ce pavé, lequel dans son entier a plus de 40 pieds. Le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque royale possède une grande quantité d'objets trouvés dans des fouilles. Une des découvertes récentes les plus dignes d'intérêt est celle qu'on a faite à Berthouville (Eure), en 1830, sous une tuile, à un demi-pied de la surface du sol, et qui donna plus de 70 objets d'argent, vases, patères, tous ornés de sculptures et de reliefs des beaux temps de l'art, et fabriqués probablement depuis le règne des premiers Césars jusqu'au temps des Antonins. Le cabinet de la Bibliothèque royale possède encore des bronzes et des bijoux trouvés à Velleia vers 1750, à Châlons-sur-Saône en 1753, à Naix, l'ancienne *Nasium*, en 1809; les objets trouvés à Tournay en 1653 dans un tombeau qu'on a supposé être celui de Chilpéric, la belle patère d'or découverte à Rennes en 1774, les prétendus boucliers de Scipion et d'Annibal, et quantité d'autres objets, presque tous dus à des fouilles que le hasard avait fait entreprendre. Tous ces monuments et beaucoup d'autres sont décrits dans Caylus, dans Montfaucon, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et plus récemment dans l'*Histoire du cabinet des Médailles*, que nous avons publiée (1 vol. in-8°, 1838). Un médecin de la Transylvanie, M. Martin Honigberger, a fait, il y a peu de temps, dans le royaume de Lahore, des fouilles qui ont amené la découverte d'une grande quantité de médailles de la Bactriane, et qui ont augmenté la suite des rois de cette contrée, dont le général Allard avait déjà enrichi le cabinet de France.

Il nous suffira d'avoir indiqué les fouilles les plus célèbres et d'avoir fait sentir combien il est important de fouiller les lieux où quelques traditions peuvent faire penser que la terre recèle des trésors d'antiquités. Il sera bon aussi de prévenir les voyageurs contre la fraude de certains spéculateurs qui, abusant de leur ignorance et de leur bonne foi, ne manquent pas d'enfouir eux-mêmes des médailles, des vases ou des pierres gra-

vées, et les font ensuite découvrir en présence de ces amateurs, trop pressés de payer comme antiques des objets fabriqués par des faussaires. En présence même de Mme la duchesse de Berry, on a fait à Dieppe des fouilles où se sont trouvées des médailles antiques qu'on y avait placées la veille, et dans lesquelles se trouva par malheur une pièce de vingt sous à l'effigie de Louis XVIII, qui s'était échappée de la poche de celui qui avait préparé cette fraude ingénieuse.

On connaît l'anecdote de Michel Ange qui, ayant sculpté un Cupidon endormi, lui cassa un bras et cacha le reste dans la terre, où ceux qui le trouvèrent firent la déclaration qu'aucun artiste moderne n'aurait pu faire une statue aussi parfaite. L'habile statuaire n'eut qu'à leur montrer le bras qu'il avait conservé pour leur prouver qu'en fait d'antiquités et de jugements il ne faut pas toujours s'en rapporter aux fouilles. D. M.

FOUINE (*mustela foina*), mammifère carnassier de la famille des *digitigrades* et du genre des martes, dont il diffère très peu. La fouine, qui est à peu près de la taille d'un chat, décèle, au seul aspect de son corps long et effilé, à la longueur de son museau, garni de fortes moustaches et armé de canines acérées, à ses ongles aigus enfin, ses habitudes rapaces et ses appétits carnivores. Son train de derrière, plus élevé que celui de devant, la rend plus propre à sauter qu'à courir. Son pelage, d'un brun sombre, avec une large tache blanche sous la gorge, suffit pour la distinguer des espèces congénères.

La fouine, en opposition avec les habitudes des martes, se tient à portée des habitations, et, si elle peut parvenir à s'introduire pendant la nuit dans la basse-cour ou dans le colombier, elle immole à sa voracité tout ce qu'elle rencontre. Habituellement elle donne la chasse aux oiseaux ou aux petits quadrupèdes; elle ne sort pas, durant le jour, de la retraite où elle vit solitaire; cependant on l'aperçoit quelquefois.

L'espèce que nous venons de décrire habite spécialement l'Europe. C. S-TE.

FOUISSEURS, qualification que l'on donne à quelques mammifères qui ont l'habitude de *fouir*, c'est-à-dire de creuser la terre, pour y trouver un abri ou leur subsistance : telles sont les taupes. C'est aussi une dénomination donnée, en entomologie, à une famille d'hyménoptères (*voy.*). C. S-TE.

FOULAGE, *voy.* PRESSOIR et FOULON.

FOULAH, FOULEYS, *voy.* PEUL.

FOULARD, étoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, des tabliers et des robes. Ce tissu est originaire de l'Inde, et, malgré les perfectionnements apportés à l'industrie européenne, les foulards qui viennent de cette contrée sont encore les plus estimés. On en fabrique beaucoup dans les possessions anglaises, où ils sont l'objet d'un commerce d'exportation considérable. Les uns, tissus et imprimés dans le pays, offrent des dessins ordinairement plus bizarres que gracieux, en jaune sur un fond rouge; les autres sont envoyés en blanc ou en écru, et reçoivent en Angleterre des impressions de toutes couleurs, beaucoup plus élégantes et plus assorties au goût de nos contrées. Il s'en fait une grande consommation chez nos voisins d'outre-mer; les hommes ne portent pour ainsi dire pas d'autres mouchoirs. La mode en est venue aussi en France depuis une vingtaine d'années; les hommes s'en servent comme font les Anglais, les femmes les portent en pointes sur leur cou et en carré devant elles; on en fait aussi des robes flottantes extrêmement souples et gracieuses. Cet usage a donné lieu d'abord à un commerce d'importation et bientôt d'imitation. Les foulards étant soumis, à l'entrée, à des droits de douanes assez élevés, et l'introduction par la contrebande étant un moyen dangereux, il s'est monté des fabriques qui n'ont pas tardé à rivaliser avec celles de l'Inde et de l'Angleterre sous le double rapport du tissu et de l'impression. Lyon, Nîmes et Avignon s'occupent avec succès de cet article. La plupart de leurs produits sont imprimés à Paris. Les dessins sont sans contredit supérieurs à ceux de leurs concurrents, mais les tissus sont plus clairs et plus secs, et une main exercée reconnaît encore ceux de l'Inde à leur grain plus moelleux. V. R.

FOULON. Ce mot (en latin *fullo*) se dit, soit de l'ouvrier employé à *fouler*, préparer, nettoyer les draps, ratines, serges et autres étoffes de laine, soit de la machine elle-même avec laquelle on foule et l'on feutre. Dans le premier cas, foulon est synonyme de *fouleur*, de *foulonnier* et même de *moulinier*; dans le second, foulon signifie *moulin à foulon*. La *foulerie* est le lieu où se trouve le moulin. Enfin la *foule* (le foulage), en terme de manufacture, signifie les préparations que l'on donne aux draps et aux étoffes de laine en les foulant par le moyen du moulin à foulon, afin de les draper et leur donner plus d'uniformité dans la texture. On dit aussi *feutrage*.

Pline (*Hist. nat.*, VII, 56) dit que Nicias de Mégare, fils d'Hermius, fut le premier inventeur du métier de foulon, et Wheler assure, dans son Voyage de Dalmatie, qu'il paraît par une inscription que ce même Nicias était gouverneur en Grèce du temps des Romains. D'autres prétendent que cet art avait été découvert longtemps auparavant en Asie et en Égypte. Quoi qu'il en soit, s'il est vrai, comme cela paraît certain, que l'antiquité ne connaissait pas les moulins à foulon, l'opération du foulage devait être alors bien imparfaite et très pénible; on peut en juger, jusqu'à un certain point du moins, par la manière dont les habitants de l'Islande, il n'y a encore que quelques années, foulaient leurs draps; car cette manière est probablement à peu près la même que celle dont les anciens se servaient. Après avoir arrosé leurs draps d'urine chaude, les Islandais les roulaient, les jetaient par terre, et les pétrissaient avec les pieds pendant toute une journée.

Chez nous, la foule des draps et autres étoffes de laine se fait dans des moulins à eau que, de leur usage, on nomme moulins à foulon. Ces moulins, à la réserve des meules et de la trémie, sont à peu près semblables à ceux qui servent à moudre les grains. Les principales parties d'un moulin à foulon sont la roue avec ses pignons ou lanterne, l'arbre avec ses dents de rencontre, les pilons ou maillets, et les piles qu'on nomme aussi *pots* et plus simplement *vaisseaux à fouler*. Ces piles sont des espèces d'augets où l'on met les étoffes que l'on veut fouler, et les pilons en tombant dessus les foulent, c'est-à-dire les frappent et les battent fortement, ce qui les rend plus fortes et plus serrées. C'est par la roue que le mouvement est imprimé à l'arbre, qui, par le moyen de ses dents, le communique aux pilons, qu'il fait alternativement hausser et baisser. Les pilons et piles sont de bois; chaque pile a au moins deux pilons, quelquefois trois; le nombre des piles n'est pas réglé, les moulins en ont plus ou moins selon la force du courant d'eau qui fait mouvoir la roue.

On doit proportionner la grosseur des pilons ou maillets à l'espèce d'étoffe que l'on veut fouler. Le bout des maillets qui frappe sur l'étoffe est dentelé ou évidé en espèce de crans, de sorte que, tout en frappant, ils retournent insensiblement l'étoffe dans les piles, et ne battent pas deux fois de suite sur le même endroit des pièces. Il faut aussi que les piles soient assez vastes pour contenir les étoffes; trop petites, le frottement déchirerait les pièces.

On peut dire que c'est le foulage ou feutrage qui fait le drap. Le foulonnier doit bien connaître, indépendamment de l'action mécanique de son foulon, les proportions et la nature des substances alcalines qu'il emploie. Il doit éviter de faire usage des eaux crues chargées de sélénite qui ne dissolvent pas le savon et donnent de la rudesse aux étoffes; il doit éviter l'emploi des eaux visqueuses. Autrefois il était défendu d'établir des moulins à foulon sur le bord des rivières s'il n'y avait pas de chute; mais aujourd'hui que les machines à vapeur permettent d'en placer où l'on veut, on trouve souvent les foulons établis tout à côté et même dans l'intérieur des manufactures de draps. Quant aux petits objets tels que bas, bonnets, gants, etc., le foulage se fait à la main, aux pieds, aux rouleaux, etc.

Dans plusieurs cas, les étoffes n'ont pas besoin d'être tissées ni filées; l'art du chapelier, par exemple, en fournit une preuve. On appelle *foulage*, en chapellerie, l'opération par laquelle on confectionne l'étoffe ou feutre (*voy.*) destinée à la fabrication des chapeaux.

La foule se fait avec de l'eau chaude où l'on a fait dissoudre du savon. Souvent l'on se sert d'abord d'urine, ensuite de terre grasse qu'on nomme *terre à foulon* (c'est l'argile smectique d'Haüy), et en dernier lieu de savon; mais il vaudrait mieux se servir uniquement de savon. Surtout il ne faut faire usage que le moins possible de l'urine, parce que la portion âcre qui se trouve dans cette liqueur durcit la laine; cependant il faut y avoir recours toutes les fois que la terre et le savon ne suffisent pas pour nettoyer. La terre à foulon est grasse, onctueuse; celle dont se servent les Anglais est la plus renommée.

Les moulins à foulon, avons-nous dit, sont de deux sortes, *à pilons* et *à maillets*. Les premiers sont à la façon d'Allemagne et de Hollande; les seconds, d'après la méthode employée généralement en Angleterre et en France. Les moulins à pilons se meuvent verticalement dans des piles droites; leur chute est limitée de telle sorte que la tête ne touche jamais le fond de l'auge, afin de ne pas endommager l'étoffe. Les moulins à maillets au contraire frappent obliquement dans des piles inclinées. Pour le foulage des draps fabriqués avec de la laine commune et serrée en chaine et trame, les moulins à pilons sont préférables à ceux à maillets, parce que leur chute verticale rend leur effet plus vigoureux et fait que le foulage s'opère plus promptement. Mais si l'on foule à l'urine, il vaux mieux employer les moulins à maillets: le feutrage s'y opérant plus lentement, le drap a le temps de bien se préparer avant de se fouler. Pour le dégraissage, les fouleries à maillets sont aussi bien préférables; car leurs auges étant plus grandes que dans celles à pilons, les étoffes s'y retournent et se pénètrent mieux.

On voit que l'effet des fouleries est double : 1° de dégraisser l'étoffe à fond, 2° de la feutrer plus ou moins. Du reste, c'est l'opération de la foulerie qui donne proprement aux draperies la consistance; les coups de maillets produisent sur l'étoffe l'effet d'ajouter le mérite du feutre à la régularité du tissu. Pour les draps, on doit, pendant qu'ils foulent, les retirer au moins cinq à six fois des piles pour les étendre par les lisières, afin d'empêcher qu'il ne s'y fasse de faux plis qui, étant consolidés par l'effet de la foule, ne pourraient plus être effacés, et aussi afin de les disposer dans les piles de façon à les faire fouler sur la longueur et leur faire acquérir en un mot l'exacte feutration. E. P-C-T.

FOULQUE, *voy.* ANJOU, JÉRUSALEM (*royaume de*), etc.

FOULQUE (*fulica*), oiseau aquatique rangé par les naturalistes méthodiques dans l'ordre des *échassiers*, non loin des poules d'eau. Sa taille et son plumage varient selon les espèces. La *foulque macroule* ou *morelle*, la seule que l'on trouve en Europe, est longue de 15 à 16 pouces; elle a les parties supérieures du cou noires et les inférieures cendrées; le bec conique, rosé; l'iris rouge, le front chauve, recouvert d'une plaque carrée, blanche; les doigts garnis d'une membrane découpée en festons; les ailes peu étendues, aiguës. Cet oiseau vit en société près des lacs ou des marais, et quitte rarement l'eau. Il n'est pas rare en France, et se rencontre même dans quelques étangs des environs de Paris. Les espèces étrangères sont encore mal déterminées. C. S-TE.

FOULURE. Lorsqu'une articulation à ligaments serrés, comme celle du poignet ou du coude-pied, est fortement tiraillée ou tordue, sans cependant qu'il y ait déplacement des os, on dit qu'elle est *foulée*. C'est moins que l'entorse, bien moins encore que la luxation.

La foulure constitue un accident très fréquent et quelquefois grave dans ses suites, précisément parce qu'on n'y fait pas d'abord assez attention. En effet, la douleur qui se manifeste au moment même de l'accident devient plus obscure, mais se prolonge, signalant une inflammation sourde qui donne lieu à des suppurations profondes et à des altérations des os.

Lorsqu'au contraire on applique dès le début le traitement convenable, l'inflammation ne se développe pas ou cède avec facilité. Les révulsifs, tels que l'eau froide et la glace, conviennent lorsqu'on peut agir au moment même de la foulure; l'extrait de saturne, l'eau-de-vie camphrée, la boue des couteliers, convien-

nent également. Mais lorsque les accidents inflammatoires se sont une fois développés, il faut les combattre par les saignées locales, les émollients, auxquels on doit associer de bonne heure les résolutifs et les narcotiques. Le repos le plus complet de la partie foulée doit être recommandé tant qu'il existe de la douleur. F. R.

FOUQUÉ, *voy.* LA MOTTE FOUQUÉ.

FOUQUET (NICOLAS), marquis DE BELLE-ISLE, dernier surintendant des finances, sous Louis XIV, célèbre par sa fortune, sa chute et ses malheurs. Il naquit en 1615 du vicomte DE VAUX, FRANÇOIS Fouquet, maître des requêtes et conseiller d'état, et de Marie, fille de Gilles de Maupeou, seigneur d'Ableiges et contrôleur général des finances. A l'âge de 20 ans, Nicolas Fouquet était déjà maître des requêtes, et à 35 ans il eut la charge importante de procureur général au parlement de Paris. Deux ans plus tard, en 1652, il devint encore surintendant général des finances. Son crédit fut immense; Mazarin lui-même prêtait sur sa signature au Trésor, dont Fouquet déguisait la pénurie par des emprunts. « La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, dit Louis XIV (*Mémoires et instructions pour le Dauphin son fils*), ne pouvaient manquer qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition, et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui... Il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait, à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'état. » Mais ce que le *grand roi* lui pardonna bien moins, ce fut d'avoir osé porter ses vues sur M[lle] de La Vallière que le prince aimait en secret; car le surintendant se vantait d'avoir dans son coffre-fort le tarif de toutes les vertus. Sa perte était résolue lorsque le roi accepta son invitation à la fête que Fouquet devait donner dans sa maison de Vaux. Sur tous les ornements on voyait les armes du surintendant, un écureuil avec cette devise : *Quò non ascendam!* (où ne monterai-je point!) L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données à l'occasion du mariage du roi, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. Sans la reine-mère, le surintendant aurait été arrêté au milieu de la fête; mais le roi usa de dissimulation et lui fit des caresses. Sa charge de procureur général lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées. Colbert l'engagea par un artifice peu honorable à vendre sa charge. Il la vendit en effet 1,400,000 livres, et en fit porter le prix à l'épargne. Cette belle action ne le sauva pas. Le roi étant parti pour Nantes, Fouquet l'y suivit, et y fut arrêté le 5 septembre 1661; conduit au château d'Angers, il fut transféré à Amboise, à Vincennes, à Moret, et enfin à la Bastille.

S'il est vrai qu'usant des finances royales comme des siennes propres, il les ait dissipées, ses déprédations, dit Voltaire, n'avaient été que des libéralités. « Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant. » (*Siècle de Louis XIV.*) Le procès de Fouquet dura trois ans. De 22 juges présidés par le chancelier Séguier, 9 votèrent la mort, et les 13 autres opinèrent pour le bannissement perpétuel et la confiscation de ses biens, comme *atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au fait des finances dans les fonctions de surintendant.* Le roi jugea qu'*il pouvait y avoir grand péril à laisser sortir ledit Fouquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires les plus importantes de l'état.* En conséquence, la peine du bannissement fut *commuée* en une plus dure, celle de la prison perpétuelle. Cet arrêt fut rendu le 20 décembre 1664; trois jours après, Fouquet fut conduit au donjon de Pignerol sous la garde spéciale de Saint-Mars, qui devint plus

tard le geôlier de Lauzun et de l'homme au masque de fer (*voy.* ces noms). On a fixé sa mort à 1680, mais Voltaire, en rapportant cette date, ajoute : « On ne sait pas où est mort cet infortuné. » M. Paroletti, de Turin, chercha en vain à Pignerol un acte où Fouquet fût nommé, et l'assertion relative à son inhumation à Paris, dans la chapelle des filles de la Visitation, est parfaitement réfutée dans la savante et judicieuse dissertation du bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), intitulée *L'homme au masque de fer*, 1 vol. in-8°, Paris, 1837, pag. 240 et suiv. La défense de Fouquet fut publiée en Hollande par ses amis (*voy.* Pélisson); dans sa prison il composa les *Conseils de la sagesse, ou Recueil des maximes de Salomon*, Paris, 1677. On peut encore lui attribuer : *Méthode pour converser avec Dieu*, 1684, in-16, et *Le Théologien dans les conversations avec les sages et les grands du monde*, Paris, 1683, in-4°, que le P. Boutauld recueillit dans ses papiers et dédia au roi. L. L-t.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin) naquit au village d'Hérouelles, dans l'Aisne, de simples cultivateurs qui l'envoyèrent faire ses études à Saint-Quentin et lui fournirent ensuite les moyens d'acheter une charge de procureur au Châtelet. Sa mauvaise conduite, les dettes qui s'ensuivirent et qu'il ne put acquitter l'obligèrent bientôt d'abandonner cette charge et d'entrer dans la police, refuge ordinaire des banqueroutiers. Employé à ce honteux service jusqu'aux jours de la Révolution, Fouquier-Tinville s'était d'abord obscurément mêlé à ses troubles. Mais sans talent oratoire pour remuer les masses, sans le courage qui les guide ou l'audace qui les entraîne, sans autre moyen enfin de se distinguer que ses violences de démocrate et un patriotisme d'énergumène, Fouquier-Tinville n'avait pu sortir de la position de subalterne émeutier dans laquelle il battait tristement le pavé de Paris, lorsque le hasard lui fit rencontrer Danton : alors sa fortune fut faite.

Amené à la commune le 9 août au soir, il fut un de ceux que remarqua le terrible tribun qui y organisait son dernier coup de main contre la royauté. Il distribuait les rôles et cherchait à la fois les hommes d'action et les postes pour les placer. Ses regards tombés sur la figure pâle et amaigrie de Fouquier-Tinville, qui ne lui était plus inconnue, avaient échauffé le courage du pauvre sans-culotte. Plus nécessiteux peut-être qu'ambitieux, l'espoir d'arriver enfin à quelque chose lui donna une soudaine ardeur : il sortit de sa bouche d'énergiques conseils que l'enthousiasme révolutionnaire semblait seul inspirer. Danton démêla qu'il y avait de l'étoffe dans cet homme-là. Il le présenta à Robespierre et lui confia des missions secrètes près des sociétés populaires. Fouquier-Tinville, sorti de la fange pour tomber bientôt dans le sang, crut enfin avoir refait cette position sociale perdue au Châtelet et vainement redemandée à Louis XVI par de mauvais vers et à son ministre de la police par de méchantes actions.

Robespierre, vis-à-vis duquel Fouquier-Tinville devait réussir plus encore qu'auprès de Danton, le fit nommer juré du tribunal révolutionnaire. Bientôt il fut désigné pour directeur du jury et appelé au poste d'accusateur public. Le gouvernement des terroristes ne pouvait trouver un pourvoyeur de leur guillotine plus actif et plus impitoyable, quand ils auraient remué toute la France et choisi parmi tous ses bourreaux.

Nous ne redirons point ici les actes qui ont signalé la carrière de Fouquier-Tinville; il faudrait écrire l'histoire entière du tribunal qu'il domina, depuis le 10 mars 1793, où ce tribunal fut établi, jusqu'au 10 thermidor (28 juillet 1794), où il fut renversé. On sait que, sans reculer devant la réaction qui s'opérait, Fouquier chargea encore le fatal tombereau de quarante victimes, et les envoya mourir avec l'imperturbable barbarie qui lui en avait souvent fait immoler jusqu'à quatre-vingts à la fois. La politique ne doit pas interrompre le cours de la justice, disait-il; et rien ne put le déterminer à surseoir aux exécutions commandées la veille par le tribunal mis hors la loi. Fouquier-Tinville ne savait qui règnerait le lendemain, et n'avait pas voulu enlever cette dernière joie à ses fonctions, ou

plutôt jamais peine ni joie n'était entrée dans l'âme de Fouquier; Fouquier n'avait point d'âme, pas même celle du tigre qui prend plaisir à dévorer sa proie. Cependant, voyant un jour la noble et touchante fermeté de Mme de Sainte-Amaranthe et de sa belle et jeune fille traduites devant lui, Fouquier-Tinville parut étonné : « Les effrontées! dit-il; dussé-je me passer de diner, il faut que je voie si elles conserveront leur effronterie jusque sur l'échafaud. » Et ce jour-là Fouquier-Tinville se passa de dîner pour se donner une émotion. Du reste, homme sans entrailles, démocrate sans principe, révolutionnaire sans passion, triste et stoïque instrument dévoué aux stricts *devoirs* de sa place et aux impérieuses nécessités de sa position, dévoué ainsi à tout pouvoir qui le commandait, Fouquier, qui tua tour à tour royalistes, girondins, montagnards, comme il tuait pêle-mêle femmes, vieillards et enfants, Fouquier ne fut jamais que le froid et sec procureur grossoyant des réquisitoires du style incorrect et diffus dont il avait demandé des arrêts au Châtelet, calculant ce qu'il devait à la place qui le faisait vivre, et ce que sa place devait en retour à ceux qui la faisaient rétribuer. « Je n'ai fait gagner cette décade que 3 millions à la république, disait-il en soupant avec Lecointre de Versailles, mais la décade prochaine je déculotterai un plus grand nombre de riches. » *Battre monnaie sur la place de la Révolution* est un mot qui appartient à Cambon*; c'est à Fouquier qu'on en doit l'idée, ainsi que toute la monnaie qui y fut battue.

Les mots atroces, comme les atroces idées, n'ont pas manqué à Fouquier-Tinville, et tout dans sa vie a été en harmonie avec ses actions. N'est-ce pas lui qui avait inventé les *moutons*, espions provocateurs jetés parmi les prisonniers et surgissant dans les débats comme complices, comme témoins ou comme accusateurs? Un jour, deux malheureux qui jouaient le premier de ces rôles et figuraient aux bancs des accusés, pour donner couleur au jugement, sont par mégarde enveloppés dans l'arrêt prononcé. Fouquier-Tinville est prévenu : « C'est une erreur, répond-il; mais la fournée est prête: il faut que pour cette fois ça passe comme ça. » Et les deux sans-culottes furent guillotinés. Ainsi Mme Maillet fut exécutée à la place de la duchesse de Maillé, un enfant de 17 ans à la place d'un vétéran corse qui portait son nom, et le vieux Loiserolles à la place de son fils qui lui dut ainsi deux fois la vie. « Qu'importe, s'écriait l'accusateur public lorsqu'on lui faisait apercevoir de pareilles méprises, que ce soit celui-ci ou celui-là? Aujourd'hui ou demain, il faut toujours qu'ils y passent. »

Avant l'audience et après avoir pris les injonctions du Comité de salut public (*voy.*), Fouquier-Tinville appelait à son parquet les jurés du tribunal auxquels il dictait à son tour le prononcé des jugements qu'ils avaient à rendre, jugements rédigés d'avance de la même main qui allait écrire le réquisitoire; et si quelqu'un sourcillait ou se permettait une observation, il courait risque d'être accolé à l'aristocrate dont on avait formulé la sentence. Fouquier a demandé à la Convention la tête du juré Montané qu'il accusait d'avoir laissé percer des sentiments girondins dans le procès de Charlotte Corday!

Après les juges, après le jugement, venait Samson, le grand justicier. Fouquier l'appelait dans son cabinet, et, la sentence obtenue, discutait froidement avec l'exécuteur les moyens de presser l'exécution. Le grand prévôt de Robespierre s'était fait l'instituteur du bourreau.

Mais Samson sans cesse occupé, mais la guillotine en permanence, ne lui paraissaient pas suffire aux besoins du moment. Le sang altère, et les grands exemples sont sympathiques pour certaines imaginations: celle de Fouquier-Tinville le reporta aux massacres de septembre auxquels il avait assisté en amateur, si même il n'y avait trempé la main. Après le 9 thermidor on a trouvé, au Comité de salut public, le modèle d'un échafaud qu'il proposait de dresser dans la salle même du terrible tribunal. Il fallait pour lui qu'en ces drames de sang il y eût unité de lieu et de temps. Ce projet d'un égorgeur en délire, présenté de sang-froid, fut repoussé par Collot-d'Herbois. « Cet

(*) D'autres disent à Barrère. S.

homme-là veut donc démoraliser le supplice! » s'était écrié le mitrailleur de Lyon.

Médiocre, rampant, arrogant, sans talents, sans lumières, lâchement et insolemment sanguinaire, Fouquier-Tinville s'était vu élevé à un poste au-dessus de ses moyens, et il cherchait à y suffire en multipliant auprès des décemvirs son dévouement de sicaire et son obséquieuse activité. Les décemvirs tombés, il marcha sur eux, ses amis, ses complices, sur les jurés de son tribunal, sur Robespierre et Saint-Just, comme il avait marché sur Hébert et Danton.

Robespierre, mis hors la loi avec son frère et ses amis et le tribunal révolutionnaire tout entier, gisait étendu, la mâchoire fracassée et horriblement défiguré. Fouquier, solidaire de tous les crimes qu'ils allaient expier, vint reconnaître l'identité de ces vaincus, et fit encore acte d'accusateur public en demandant leur vie pour prix de la sienne qu'il croyait sauver. Six heures après, tous étaient morts, et l'accusateur public ne craignait pas de se présenter à la barre de la Convention pour la féliciter de sa justice. La Convention frémit à cette voix. Lorsque Barrère, dans un rapport sur la nécessité de continuer les pouvoirs du comité, proposa de continuer aussi Fouquier-Tinville dans ses fonctions, Fréron, un terroriste, proposa au contraire de mettre le monstre en accusation. Celui-ci osa demander à se justifier, et ceux qui n'avaient point eu d'oreilles pour Robespierre consentirent à l'écouter. Fouquier se défendit mal, accusa ceux qui n'étaient plus, et ne se justifia de rien. La Convention décréta sa mise en jugement, et accueillit avec acclamation l'espérance exprimée par Fréron que « Fouquier-Tinville irait bientôt cuver dans les enfers le sang dont il s'était enivré. »

Paisible et comme assuré de son innocence, Fouquier-Tinville, dont la justice avait été si violente et si expéditive, se rend volontairement à la Conciergerie, où on le laisse plus de dix mois avant de procéder à son jugement; puis on consacre dix jours à entendre la défense de celui qui naguère ne donnait pas dix minutes à ses victimes pour leur justification. Celle de Fouquier, composée à loisir et longuement développée dans un mémoire de 20 pages in-4°, n'était que la paraphrase un peu plus habile des paroles qu'i avait balbutiées, après le 9 thermidor, à la barre de la Convention. Il accusait tout le monde des crimes qu'on lui avait fait innocemment commettre; tout le monde, excepté lui, avait eu des passions, des haines, des vengeances à servir. Lui, austère et impassible comme la loi, n'avait été que l'agent du comité auquel on avait désigné les délateurs; il avait subi surtout la tyrannique volonté de ce Robespierre auquel Fouquier, comme tant d'autres, croyait pouvoir attribuer les iniquités dont on chargeait alors impunément sa tombe.

A ce plaidoyer le jury répondit, après de longs débats et une mûre délibération, qu'il s'était convaincu des manœuvres employées par Fouquier pour favoriser les ennemis du peuple, exciter l'armement des citoyens les uns contre les autres, notamment en faisant périr, sous la forme déguisée d'un jugement, une foule innombrable de Français de tout âge et de tout sexe, en imaginant à cet effet des projets de conspiration dans les diverses maisons secrètes de Paris, etc.; le tribunal le condamna à mort.

En entendant cet arrêt, Fouquier-Tinville, qui avait douté de son acquittement et feignait de dormir en attendant qu'il fût prononcé, se redressa tout à coup avec une énergie inattendue, et souhaita son courage à ses juges s'ils venaient jamais sur le banc où il était assis. Ses dernières paroles furent de grossières insultes jetées à ce peuple à la figure duquel il crachait avec d'ignobles ricanements. On assure même qu'à la vue de l'échafaud un reste de fermeté l'abandonna, et qu'il tomba lâchement comme il avait marché.

En 1829, une femme mourait à Paris dans une mansarde de la rue Chabannais. Personne ne se présentait pour recueillir son héritage, pas même sa fille, pauvre demoiselle de comptoir dans un magasin de Château-Thierry. Peut-être elle-même était morte ou ignorait qu'elle avait perdu sa mère, à laquelle, faute de pouvoir affranchir ses lettres, elle n'écrivait plus.

Le gouvernement hérita donc de cette femme par déshérence et fit vendre son mobilier. Il y avait quelques vieux meubles, des cartons remplis de papiers et deux ou trois livres de piété; puis un Christ et une relique d'un côté de la cheminée; un portrait gravé et une médaille d'argent et de cuivre pendaient à l'autre côté. Ce portrait, placé côte à côte de l'image du Christ, était celui de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire; sur cette médaille servant de pendant à la sainte relique était écrit : « Médaille que mon mari portait au cou lorsqu'il fit condamner la veuve Capet. » Cette femme, qui venait de léguer son héritage au fisc royal, était la veuve de Fouquier-Tinville.

Le mobilier entier fut vendu 253 fr. Quelqu'un qui se fit adjuger la médaille et les cartons y trouva, au milieu de pièces insignifiantes, une douzaine de lettres dans lesquelles Fouquier-Tinville chargeait sa femme de diverses démarches relatives à son procès ou à ses besoins dans sa prison; ils contenaient aussi le manuscrit raturé du mémoire in-4°, des observations et des réponses écrites en marge de toutes les dépositions et accusations dont Fouquier-Tinville avait été l'objet, et enfin un *Appel à la postérité*. Ceci était la reproduction plus précise du grand mémoire apologétique déjà publié, destiné à prouver que Fouquier-Tinville avait été l'homme le plus honnête, le plus pur et le plus calomnié de la République. Soldat auquel on avait donné une consigne, Fouquier l'avait fait exécuter. Il était victime d'un devoir et martyr de la légalité! De M.

FOUR. Nous traiterons ici des deux espèces de fours les plus communément usités, le four à cuire le pain et le four à chaux.

Four a cuire le pain. Cet appareil de cuisson, fort connu, était employé par les anciens, puisqu'il en existe à Pompéi. Les Grecs attribuaient à Pan l'art de faire et de cuire le pain, et, probablement, dès l'origine de la société la cuisson s'opérait au moyen de plaques métalliques sur lesquelles s'appliquait un couvercle chargé de braise. Le four, de nos jours, se trouve dans tous les pays; les plus petits hameaux en possèdent. Dans les grandes villes, on y a apporté quelques perfectionnements, le système même en a été changé; mais le four classique est encore usité partout, et, au moyen des légères modifications qu'il a reçues, il faut avouer qu'il remplit toutes les conditions désirables, puisque maintenant le pain possède le maximum de bonté qu'il peut atteindre.

La forme du four varie selon les contrées et la routine qui y règne. En projection horizontale, les formes circulaire, elliptique, et celle que donne un œuf ou une poire coupés par un plan passant par l'axe, sont les seules adoptées. Ces formes donnent en élévation, ou mieux en profil, la moitié d'une sphère, d'un ellipsoïde et d'un ovoïde. Cette dernière forme est généralement préférée comme concentrant et conservant mieux la chaleur nécessaire à la cuisson; la première, employée dans bien des parties de la France, entre autres dans l'ancien pays de Caux, est cependant infiniment moins convenable que les deux autres.

Les proportions du four sont variables quant à la longueur et à la largeur, selon la quantité de pains qu'il doit contenir. Les dimensions ordinaires du four de boulanger sont de 10 à 12 pieds sur 8 à 10; celles du four de ménage de 7 pieds sur 5; la hauteur, de l'âtre à l'intrados de la voûte, doit être constamment de 13 à 15 pouces.

On distingue dans le four l'*âtre* ou *aire*, la *voûte*, nommée aussi *dôme* et *chapelle*, la *bouche* ou *entrée*, la *cheminée*, le *dessus* et le *dessous* du four, enfin les *houras*, conduits carrés que l'on fait dans la chapelle pour faciliter la combustion et qui, passant par dessus la voûte, vont communiquer avec la cheminée. Les houras sont une amélioration toute moderne et la principale qui ait été faite pour le chauffage du four ordinaire. Quand le feu est allumé, on ferme la cheminée au-dessous du point où les houras communiquent avec elle, en sorte que la flamme, toujours disposée à sortir par la bouche, se trouve attirée vers la chapelle où sont pratiqués les houras.

Voici quelques détails sur la construction des fours, laquelle demande certains

soins, et qu'un propriétaire ne doit pas entièrement abandonner aux *fourniers* de campagne qui ne connaissent que leur vieille routine.

On établit d'abord le massif du four dans lequel on pratique parfois un espace voûté nommé *dessous du four* destiné alors à sécher du bois; mais les boulangers le préfèrent plein, le four perdant moins de calorique. Si l'on fait une voûte, elle doit avoir au moins 20 pouces d'épaisseur. On trace après, sur une aire bien dressée, la forme elliptique ou celle d'un œuf, au choix, en ayant soin que ces formes ne fassent pas de jarret, ce qui est très facile avec des arcs de cercle.

L'*âtre* se fait en carreaux réfractaires variables de dimensions, selon les pays, posés de plat ou de champ. Dans le premier cas, il faut que leur diagonale soit parallèle à l'axe longitudinal; dans le second, on les dispose à point de Hongrie. Cette manière fait que le carrelage résiste mieux à l'action de la pelle. Les carreaux s'établissent sur un lit de sable sec et se maçonnent avec un mortier de terre grasse bien corroyé. On donne à l'âtre, dans le sens de la longueur seulement, une pente de 1 $\frac{1}{2}$ à 2 lignes par pied, à partir du fond jusqu'à la bouche.

La *voûte* se construit sur un moule en terre bien damée, ou sur des cercles en bois qui se réunissent sur un poinçon au centre du four. Les briques ou les carreaux qu'on emploie doivent être posés selon des joints normaux à la courbe. L'extrados de la voûte doit se couvrir d'une couche de terre grasse de 14 à 16 pouces d'épaisseur.

La *bouche*, placée sur le grand axe, a ordinairement 2 pieds; elle se ferme hermétiquement par une plaque en fonte main tenue dans une feuillure; au-devant est une tablette en pierre de taille nommée *autel*.

Dans les petits fours, deux *houras* suffisent; mais il en faut trois dans les grands.

Pour compléter ces détails nous dirons qu'on peut placer à droite ou à gauche de l'entrée une chaudière qui fournira de l'eau toujours chaude pour la manipulation, et que le dessus du four peut s'utiliser pour sécher du bois ou des denrées.

Après ces données générales sur les fours ordinaires, nous aborderons brièvement les fours perfectionnés.

En première ligne se place le four *aréotherme*, invention nouvelle de MM. Lemare et Jametel aîné. Ses dimensions sont de 4 mètres de long sur 3 de large; il peut contenir 140 à 150 pains de 3 livres, et permet de faire, sans interruption, 24 fournées par vingt-quatre heures. Il n'entre dans ce four, de forme ordinaire, aucun combustible : il est chauffé par un courant d'air chaud qui y pénètre avec une température de plus de 500 degrés, et qui, après avoir circulé, redescend autour du foyer pour s'y chauffer de nouveau. Le combustible employé peut être indistinctement du bois ou du coke; la dépense s'élève par fournée de 40 à 50 centimes. Ce four, où la combustion se fait, selon M. Payen, avec une lenteur extrême, offre de grands avantages, au nombre desquels se rangent une grande économie dans le chauffage et la main d'œuvre, puis une cuisson plus régulière, et enfin une grande propreté, le dessous du pain n'étant pas en contact avec la cendre et les parties de braise qui peuvent rester sur l'âtre dans le chauffage ordinaire.

Dans la plupart des systèmes nouveaux on s'est appliqué à ne plus faire le chauffage dans l'intérieur même du four : on tire parti de la circulation de la fumée autour de la voûte pour augmenter le calorique, et l'on emploie différents autres moyens qu'il serait trop long de détailler.

Nous ne devons point passer sous silence le four à aire mobile inventé par M. Selligue. Sa forme est rectangulaire et il est chauffé par deux fourneaux. Il a, selon sa grandeur, une ou deux portes qui s'ouvrent pour donner passage aux châssis sur lesquels se posent les pains, à la main et en dehors du four. Les châssis sont au nombre de quatre, et le temps de la manœuvre, pour leur entrée et leur sortie, n'excède pas 3 minutes. Ce four offre aussi une grande économie de combustible et une grande propreté, le pain n'étant pas en contact avec l'âtre.

Le four continu de M. Pironneau est un appareil des plus importants pour les troupes en campagne : il consiste en un cylindre en tôle, destiné à recevoir le pain,

et un fourneau dans lequel se place le cylindre. Dans celui-ci sont disposés sur un axe des plateaux mobiles, de manière à conserver toujours une position horizontale. C'est sur ces plateaux que se placent les pains. Le cylindre porte à son extérieur une manivelle avec laquelle on lui imprime un mouvement de rotation. L'espèce de combustible est indifférente, puisqu'il n'a aucune communication avec l'intérieur du cylindre. Il est facile de voir que l'action du four est continue, et que le pain ne peut cuire que régulièrement, puisque, au moyen du mouvement de rotation, il passe alternativement devant tous les points du cylindre. Des expériences faites à Toulon ont démontré qu'il fallait 25 minutes pour donner au four son degré convenable de chaleur; qu'une fournée de petits pains était cuite en 15 minutes; que 20 minutes étaient nécessaires pour les pains de munition de un kilogr. et demi; qu'une minute suffisait pour enfourner et défourner; qu'enfin la cuisson du pain ne laissait rien à désirer.

Four a chaux (ou encore *Chaufour*). C'est un vaste récipient en maçonnerie, destiné à opérer la calcination de la pierre qu'on veut réduire en chaux. Plusieurs systèmes sont employés pour cette opération, et cependant les fours varient peu dans l'ensemble de leur forme. On peut les diviser, par rapport au combustible, en fours *à bois*, *à houille* et *à tourbe*, et, quant à la calcination, en fours *intermittents* et fours *continus*. On distingue dans le four à chaux : 1° le *foyer*, situé dans la partie inférieure; 2° le *corps du four*, où se place la chaux; 3° le *gueulard*, orifice plus ou moins grand pratiqué dans la partie supérieure du four.

Le *corps du four* affecte des formes variables selon le pays : il est ordinairement plus élevé que large, quoique l'inverse se rencontre. C'est quelquefois un prisme à base carrée, forme néanmoins peu usitée; d'autres fois, c'est un cylindre à base circulaire ou elliptique, et encore un cône tronqué renversé ou un ovoïde. Il est presque toujours couvert d'une voûte dans laquelle le gueulard est pratiqué.

La manœuvre d'un four *intermittent* comporte trois opérations principales : la première est l'arrangement des pierres ou chargement du four; la seconde, le chauffage; la troisième, le défournement ou déchargement.

L'*arrangement des pierres* consiste à former avec elles, et au moyen de cintres, une voûte dont la naissance porte sur une saillie ou *retombée*, faisant presque toujours corps avec le four. Cette voûte, faite avec les plus grosses pierres, est destinée à porter les autres d'une grosseur de trois à quatre pouces, et qu'on range de manière à ce qu'il existe entre elles des interstices et à ce que les plus petites se trouvent près du gueulard. Il faut, pour charger un chaufour qui contient 30 à 35 mètres cubes, douze à treize journées d'ouvrier.

Le *chauffage* est une opération fort simple et qui demande fort peu de soins; il se fait avec des fagots, des bûches en bois dur ou tendre refendues. On commence par un feu modéré, pour échauffer la pierre qui éclaterait avec un feu trop vif. Après huit à dix heures d'échauffement, on pousse le chauffage jusqu'à la calcination la plus complète, qui exige une température de 20 à 30 degrés du pyromètre de Wedgwood. Un bon four consume 1 stère à 1 st. 25 de bois dur, en bûches fendues, et près de 2 stères avec des fagots ou du bois blanc. Le temps nécessaire à la calcination est de 48 à 72 heures, selon la dureté de la pierre, la grandeur et la disposition du four.

Le *défournement*, qui s'opère huit ou dix heures après l'extinction du feu, se fait en démolissant la voûte qui soutient la masse, pour qu'on soit à même d'enlever la chaux.

Les fours à calcination intermittente, chauffés par la houille ou la tourbe, ne présentent pas une grande différence dans leur construction : ainsi ce sont toujours des ellipsoïdes, des cônes renversés, des cylindres ou des prismes carrés, seulement un peu plus étroits. Au-dessus du cendrier est une grille pour recevoir le combustible. Il faut, pour calciner un mètre cube de chaux, deux mètres et demi cubes de tourbe, et 250 à 300 décimètres cubes de houille.

La calcination *continue* a lieu au bois, à la houille et à la tourbe. Elle diffère

essentiellement de la calcination intermittente en ce qu'elle ne s'opère pas par fournées; elle devient en quelque sorte perpétuelle, car on retire successivement par le foyer une portion de chaux, et l'on remet ensuite par le haut de nouvelles pierres qui remplacent le vide laissé par le défournement partiel. La forme des fours continus au bois est à peu de chose près la même que celle des fours intermittents : la principale différence consiste dans la place ou la construction du foyer. Ainsi, comme on ne peut faire de voûte en pierres calcaires, il est clair qu'il faut y substituer une grille dont les barreaux puissent s'enlever à volonté lorsqu'on veut retirer la chaux; ou bien le foyer n'est pas placé immédiatement sous la pierre, mais à côté, de manière que, par le tirage, la flamme y parvienne par plusieurs orifices.

Les fours à houille diffèrent de ceux à bois par leur plus grande étroitesse. En général, dans la calcination continue, il est bon d'adopter des formes allongées. Ce mode de calciner demande un peu plus de soins que la calcination intermittente; mais il offre aussi sur celle-ci quelques avantages, surtout dans l'économie du combustible, le four ne perdant pas de calorique par le défournement.

Dans les détails que nous venons de donner sur les principales espèces de fours, la pierre calcaire est entièrement séparée du combustible; il existe une autre méthode de calcination, mais qui n'apporte aucun changement dans la forme des fours : c'est celle par stratification alterne de pierre à chaux et de combustible. Chaque couche de pierre est ordinairement de 30 à 40 centimètres, et chaque couche de combustible, si c'est du bois, a une même épaisseur. On donne 15 à 20 centimètres à une couche de houille, et 75 à 80 centimètres à une couche de tourbe. Ce dernier combustible convient peu pour faire de la chaux par stratification.

Quelquefois, dans les chaufours, on utilise l'excès de calorique qui, dans la disposition ordinaire, se perd par le gueulard; ce système bien étudié peut offrir des avantages dans une usine montée en grand. Il est rare de voir les simples *chaufourniers* s'en servir.

La construction des fours à chaux, quoique assez simple en elle-même, demande quelque attention. Leur forme, ainsi que nous l'avons dit, se présente sous divers aspects; mais il a été reconnu par l'expérience que celle qui se rapproche plus ou moins de l'ellipsoïde donne une plus grande économie de combustible. Nous pensons qu'un cylindre à base elliptique avec deux chauffes correspondantes aux foyers de l'ellipse offrirait d'excellents résultats.

Les proportions varient naturellement selon l'importance de l'exploitation. Les suivantes sont généralement adoptées : dans les fours à bois, à calcination intermittente, la hauteur du vide est à son grand diamètre comme 4 et même 5 est à 2; avec la houille, comme 11 est à 4 : ce dernier rapport convient aux fours à calcination continue et à ceux où la calcination se fait par stratification. Le gueulard a pour diamètre le tiers du diamètre du corps du four; le foyer doit se construire de manière à ce qu'il soit possible de régler à volonté le chauffage.

L'emplacement se choisit loin des habitations, de manière toutefois que les transports puissent s'effectuer avec facilité; mais ce qui est fort important, c'est qu'il soit à l'abri des vents violents et qu'il permette de creuser le four dans le revers d'une colline, ce qui évitera des frais dans la construction, arrêtera toute déperdition de calorique et empêchera que la maçonnerie ne pousse au vide.

Les matériaux employés dans la construction sont des briques réfractaires pour former la chemise ou paroi intérieure du four; ces briques sont maçonnées avec un mortier d'argile bien battu; on donne à cette chemise 8 pouces, longueur des briques; si celles-ci ne sont pas bien réfractaires, ce qui arrive presque toujours, un pied d'épaisseur convient. Quand le four n'est pas creusé dans un coteau, les murs doivent être garnis de contre-forts ou d'armatures en fer pour résister à la poussée; mais ce moyen étant coûteux, il faut autant que possible l'éviter. Dans tous les cas, avec la chemise en briques on emploie toute espèce de matériaux pour compléter l'épaisseur des murs, qui auront un léger talus. S'ils ne sont pas entourés de terre, cette épaisseur peut

se régler sur un cinquième ou un sixième de la hauteur totale du four.

Les agriculteurs qui, dans leurs amendements, font une assez forte consommation de chaux, doivent viser à la construction peu dispendieuse des chaufours: le moyen le plus économique est de les creuser dans une terre compacte sans faire de revêtement. Ant. D.

FOURBISSEUR. C'est l'artisan qui *fourbit*, c'est-à-dire qui nettoie et polit les sabres, épées, lances, poignards, fleurets, hallebardes, et autres armes blanches; c'est aussi lui qui les monte, qui les garnit et les vend. Anciennement, la dénomination de fourbisseur s'appliquait aussi bien à ceux qui fabriquaient les armes qu'à ceux qui les polissaient ou fourbissaient (comme on disait autrefois); mais aujourd'hui, il y a des arquebusiers, des armuriers (*voy.*), et depuis qu'il s'est établi même plusieurs fabriques où les armes sont non-seulement confectionnées, mais encore polies, l'art du fourbisseur se trouve réduit à monter les lames, à confectionner les fourreaux et autres ornements, enfin à les approprier au goût des acheteurs et à les vendre. Bien plus, les *gaîniers* ont de nos jours enlevé aux fourbisseurs la fabrication des fourreaux destinés à conserver les armes, telles que les sabres, épées de luxe, etc.

Les outils et instruments dont se servent les fourbisseurs sont diverses espèces de marteaux, de limes et de tenailles; des râpes, des bigornes, un tas, des brunissoirs, des forets, divers mandrins, des étaux à main et à établi, des pinces de toute forme, pointues, rondes, carrées; des filières, des pointes, des grattoirs, des couteaux, etc.; enfin divers burins et instruments de bois pour soutenir le corps et la garde en la montant.

Dans les endroits où l'on fabrique les lames d'épées, on se sert pour les fourbir d'une espèce de moulin, mis en mouvement par un manége, par un courant d'eau ou une machine à vapeur, et composé de plusieurs meules, les unes en pierre et les autres en bois. Les premières servent à aiguiser les lames après les avoir dégrossies, et les secondes à les adoucir, c'est-à-dire à les polir ou fourbir. Les unes et les autres, mues par plusieurs petites poulies ou roues, ont des cannelures conformes aux moulures des lames. Après qu'on a enlevé les aspérités des lames sur la meule ou à l'aide de limes d'une taille plus ou moins fine, on termine le polissage avec de l'émeri et autres poudres, telles que le rouge d'Angleterre et la potée d'étain, etc.

Le fourbissage à la main est une opération très longue et qui augmente de beaucoup le prix des armes blanches; par le moyen des machines, au contraire, les manipulations sont simples, promptes et faciles, ce qui permet d'opérer dans les prix une grande réduction. E. P-c-t.

FOURBURE, affection du pied commune chez les monodactyles et les didactyles, et consistant dans l'inflammation spéciale du tissu réticulaire, formé de vaisseaux et de nerfs, qui se trouve au-dessous de l'ongle ou de la corne. Cette maladie ne peut se comparer chez l'homme qu'au panaris (*voy.*), dont les douleurs cruelles et les suites fâcheuses sont bien connues.

Les causes sont extérieures et locales, bien qu'on ait cru pouvoir attribuer aussi la fourbure à certains aliments: le travail outré, une course longue et rapide sur un sol pierreux, la station prolongée sur un pied, mais surtout les vices de la ferrure (*voy.*) sont les plus communes de ces causes. L'invasion des symptômes est plus ou moins rapide; ils consistent dans la difficulté extrême avec laquelle marche l'animal (cheval, âne, bœuf, etc.), et dans la sensibilité extrême qu'il manifeste lorsqu'on explore les diverses parties du pied. D'ailleurs le gonflement des parties malades ne tarde pas à devenir évident; l'inflammation se propage de la pulpe spongieuse aux parties aponévrotiques et tendineuses, et surtout aux gaînes et aux capsules synoviales; enfin même les os participent au mal, qui peut aller jusqu'à la carie.

Il n'est pas extraordinaire que la souffrance constante agisse sur toute l'économie et donne lieu à de la fièvre et à d'autres phénomènes de réaction générale. L'exploration attentive des pieds suffit alors pour faire éviter toute erreur; quant au jugement à porter, il est relatif à l'ancienneté et à l'intensité du mal. Ici d'ail-

leurs se présente la question si commune en médecine vétérinaire, savoir si la valeur de l'animal peut compenser les frais du traitement.

La saignée, les émollients sont de mise tant que la maladie est dans la période inflammatoire et qu'on peut espérer la résolution; mais quand des suppurations partielles ont décollé l'ongle (la corne) qui ne tient plus alors que par quelques filaments vasculaires et nerveux, il n'y a rien de mieux à faire qu'à *dessoler*, c'est-à-dire achever la séparation de l'ongle; quelquefois même se trouve-t-on dans l'obligation de reséquer une portion d'os malade. Mais tous ces soins arrivent rarement à bien lorsque la maladie est arrivée à un degré avancé. F. R.

FOURCHE (MONT) ou DE LA FOURCHE, en allemand et en italien *Furca*, montagne située en Suisse sur les limites des cantons d'Uri et du Valais, et qui fait partie du principal noyau des Alpes. Lorsqu'on est parvenu au haut de la route du Saint-Gothard, on voit les croupes couvertes de neige de la Fourche unir le mont Feudo au Gallenstock; de beaux pâturages s'étendent sur ses flancs dans la vallée d'Urseren. Les pointes de ce mont, qui atteint avec ses glaciers une hauteur de 13,171 pieds au-dessus du niveau de la mer, lui ont vraisemblablement valu le nom de la Fourche. Les roches dont il se compose sont de schiste micacé et de quartz, excepté celles du versant oriental qui sont de schiste argileux, et plus décomposées que celles des autres côtés. Un des affluents de la Reuss, venant des glaciers de la Fourche, s'unit dans la vallée d'Urseren au ruisseau qui descend du Saint-Gothard (*voy.*), et c'est aussi sur cette même montagne que le Rhône prend sa source. D-G.

FOURCHES CAUDINES, *voy.* CAUDIUM.

FOURCHES PATIBULAIRES, *voy.* GIBET.

FOURCHETTES. Ces ustensiles de table, ainsi nommés de leur forme *bifurquée*, *trifurquée* ou *quatrifurquée*, et qui imite en petit la grande *fourche* qui sert dans l'économie rurale, n'étaient point en usage dans l'antiquité, parce que les viandes étaient servies toutes découpées, ce qui était d'autant plus nécessaire que la position horizontale qu'on gardait à table empêchait le libre mouvement d'une main. On ne commença à s'en servir en France et en Allemagne que dans le XIVe siècle. C'était une importation d'Italie. La première mention qui en fut faite remonte à l'année 1379, et se trouve dans un inventaire de l'argenterie de Charles V, roi de France. La fourchette ne devint l'accessoire du couteau que dans le XVIe siècle. Mais à cette époque encore c'était du luxe, et les règles de différents ordres religieux leur défendaient de s'en servir. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle que les fourchettes s'introduisirent en Angleterre. De nos jours même, il est rare qu'on s'en serve en Espagne. En Turquie, on les remplace par de petits bâtons. *C. L.*

FOURCROY (ANTOINE-FRANÇOIS, comte DE), célèbre chimiste, naquit à Paris le 15 janvier 1755. Il comptait au nombre de ses aïeux plusieurs avocats qui illustrèrent le barreau. Un d'eux, sous le règne de Charles IX, mérita le surnom de *Fori decus ;* un autre, BONAVENTURE de Fourcroy, honoré de l'amitié de Lamoignon, publia des essais littéraires et plusieurs mémoires de jurisprudence. Sous Louis XV, CHARLES fut avocat au parlement de Paris, et son fils, RENÉ DE RAMECOURT, maréchal de camp, cordon rouge, associé libre de l'Académie des Sciences, est l'auteur de recherches sur la physique et l'histoire naturelle consignées dans divers ouvrages : il ne mourut qu'en 1791.

Fourcroy appartenait à une branche de cette honorable famille qui sut conserver intacte la considération qui s'y était attachée, mais qui, graduellement, était tombée dans la pauvreté. Son père exerçait la pharmacie, en vertu d'une charge dont il était pourvu dans la maison du duc d'Orléans. La corporation des apothicaires de Paris ayant obtenu la suppression de cet office, il en fut dépouillé, ainsi que du droit d'exercer sa profession dans la capitale; cette mesure amena sa ruine complète.

Après la mort de sa mère, qu'il perdit dès l'âge de sept ans, Fourcroy fut élevé par les soins de sa sœur. Ses premières études, qu'il fit au collége d'Harcourt, ne

furent pas brillantes, car le préfet des études qui l'avait pris en aversion, le faisait fustiger chaque fois qu'au concours il obtenait une place honorable. Ces mauvais traitements inspirant bientôt à l'élève un invincible dégoût pour l'étude, il sortit du collége n'ayaut encore que 14 ans. Bientôt la nécessité lui fit sentir le besoin du travail. Naturellement passionné pour la musique et la poésie, il essaya ses forces en composant, dit-on, quelques pièces de théâtre dont il ne tira aucun parti; puis il fut commis dans une maison de commerce et songea de nouveau à débuter au théâtre. Mais Vicq d'Azyr, ami de son père, chez lequel il était en pension, engagea le jeune Fourcroy à se lancer dans la carrière de la médecine et lui promit de le diriger et de le soutenir. Fourcroy, ainsi encouragé, se livra sans relâche à l'étude de l'anatomie, de la chimie, de la botanique et de l'histoire naturelle. Entré, depuis deux ans à peine, dans cette vaste carrière, il publia la traduction du traité en latin de Ramazzini, *Sur les maladies des artisans*, enrichi de notes précieuses fournies au traducteur par les découvertes de la chimie de l'époque. Cet essai parut sous les auspices de la Société royale de médecine instituée, en 1776, à l'instigation de Vicq d'Azyr. A cette époque s'ouvrit le concours pour l'admission gratuite d'un élève en médecine, conformément aux dispositions testamentaires du docteur Diest, qui avait légué à la faculté un capital destiné au paiement des licences qui, tous les deux ans, seraient accordées au mérite. En 1780, Fourcroy se mit sur les rangs; il lui suffit d'avoir mérité la bienveillance de Vicq d'Azyr, fondateur d'une société rivale, pour être rejeté; cependant la faculté consentit à le recevoir *usquè ad meliorem fortunam*, autrement dit, en attendant qu'il payât. Le candidat repoussa cette concession; ses amis vinrent à son aide: il obtint le doctorat en 1781; mais la faculté le priva du titre de docteur régent, et lui refusa celui de professeur à l'Ecole de Médecine. Loin de se décourager, il comprit la nécessité de ne devoir qu'à lui-même son avenir et de s'ouvrir la voie par le travail; il suivit les cours de chimie des professeurs Roux, Macquer et Buquet. Ce dernier se faisait souvent remplacer par son élève, lui prêtait son amphithéâtre et son laboratoire où Fourcroy fit ses premiers cours et composa ses premiers travaux scientifiques. La facilité, l'éclat, la chaleur de son style, la pureté de son organe, l'ordre et la clarté de ses démonstrations attirèrent au cours de Fourcroy un nombreux auditoire; la plupart des seigneurs de la cour, des princes, des savants étrangers prirent place sur les bancs de son amphithéâtre; on aimait à l'entendre développer les théories les plus abstraites, expliquer les expériences les plus compliquées, avec la simplicité d'un savant qui écarte toute prétention, d'un professeur qui, avant tout, veut être compris. D'aussi rares talents lui méritèrent, en 1784, la survivance de Macquer, dont Buffon lui fit donner la chaire de chimie au Jardin du roi. L'empressement que l'on mit encore à suivre ses cours justifia ce choix. L'année suivante, l'Académie des Sciences le reçut au nombre de ses membres dans la section d'anatomie, d'où il passa dans celle de chimie. Lavoisier, qui, de concert avec tous les savants de l'Europe, préparait son immortel ouvrage, avait admis Fourcroy dans ses conférences, où il se rencontra avec Condorcet, Monge, Berthollet et d'autres illustrations. Ce fut de 1786 à 1787 que cette savante réunion posa les bases d'une nouvelle nomenclature chimique qui, à des dénominations bizarres, substitua, dans le nom même des substances, l'indication des éléments qui les composent. Fourcroy, qui avait coopéré à cet immense travail, en publia, en 1787, le résultat historique (*Méthode de nomenclature chimique*).

Bientôt s'ouvrit une carrière féconde en événements et dans laquelle nous avons à suivre le savant chimiste. Les injustices dont il avait été victime, l'obstination injurieuse avec laquelle les ordres privilégiés lui avaient fermé longtemps tout accès dans les corps savants, lui firent accueillir avec enthousiasme les premières convulsions politiques qui devaient amener la révolution et un nouvel ordre de choses. Le talent oratoire dont il fit preuve dans les assemblées populaires promettait aux partisans de la réforme un

défenseur aussi habile qu'il était dévoué; dès l'aurore de la révolution, Fourcroy fixa les regards et le choix de ses concitoyens. De 1789 à 1792, il occupa diverses places dans les sections, et n'accepta toutefois que les emplois honorifiques. Le corps électoral de Paris dont il fit partie en 1792, le nomma cinquième suppléant à la Convention nationale, en remplacement de Marat; il ne prit place à l'assemblée que dans le cours de l'année suivante, longtemps après le jugement de Louis XVI.

Avant de signaler les détails de la vie politique de Fourcroy, remarquons que, comme tous les hommes de cabinet, il parut sur l'horizon avec la plus complète ignorance des hommes et des affaires; que, s'il fut poussé par une exaspération bien naturelle contre l'ancien ordre de choses, il sut toujours maîtriser son aigreur, ne parut à la tribune que pour plaider la cause de l'intérêt général, et ne s'occupa jamais de lui-même.

Il fut élu membre de la Convention nationale dans un moment où il eût payé de sa tête le refus d'y siéger; mais il ne prit aucune part active aux excès de cette époque. Pour s'en éloigner, et entraîné aussi par son goût, il choisit une position plus en harmonie avec ses travaux: il s'attacha au comité d'instruction publique, et rendit les plus éminents services alors même que la France gémissait sous la dictature de Robespierre. On lui a reproché d'avoir adopté quelquefois le langage grossier et brutal des démagogues; on n'a point voulu oublier que, dans la séance du 18 frimaire an II, vertement réprimandé sur la rareté de ses apparitions à la tribune, il s'excusa par le besoin de se livrer à sa profession de médecin pour nourrir *le sans-culotte* son père et *les sans-culotte* ses sœurs. Mais de cet idiome ridicule, et de rigueur cependant pour se faire écouter en pareille occurrence, à la perversité du cœur, il y a loin assurément, et rien n'est moins fondé que l'inculpation d'avoir souri, au moins en secret, à l'horrible et désastreux triomphe du fanatisme révolutionnaire. On ne le vit, en effet, monter à la tribune que pour traiter des questions d'administration publique, presque toujours relatives à l'instruction. Les hommes de lettres, les savants et les artistes proscrits dans ces jours de barbarie, trouvèrent en Fourcroy un défenseur intrépide; combien lui durent la liberté, la vie! Dussaulx est arraché à la prison; Chaptal est appelé de Montpellier à Paris sous le prétexte d'être employé à la fabrication du salpêtre; Darcet échappe aux mains de Robespierre; à des hommes déjà désignés au bourreau il fait accorder des récompenses nationales; pour qu'ils échappent aux recherches de leurs ennemis, il crée une commission des arts, et envoie ses membres dans les départements, avec injonction de sauver nos monuments de la fureur des vandales. Au nombre des savants que Fourcroy arracha à la hache révolutionnaire, que ne pouvons-nous compter l'illustre Lavoisier! Mais Fourcroy ne put ou n'osa sauver sa tête. On lui a fait un crime de son impuissance ou de sa faiblesse; on l'a même accusé d'avoir approuvé le verdict qui l'envoya à l'échafaud. Cette odieuse inculpation, qui empoisonna le reste de ses jours, est victorieusement réfutée dans sa notice sur les travaux de Lavoisier, communiquée le 15 thermidor an IV au Lycée des arts. Après avoir signalé le mérite impérissable de ces travaux : « Voilà, s'écrie Fourcroy, voilà « l'homme qu'un crime atroce a enlevé à « sa patrie, au monde entier qui le réclame « comme un bienfaiteur! On m'accuse de sa « mort, moi, son ami, son admirateur, moi « qui l'ai le plus défendu, le plus pleuré, « le plus loué publiquement en toute « occasion ! Atroce calomnie ! Le juge « bourreau n'avait-il pas annoncé que la « République n'avait plus besoin de sa- « vants? » Ceux qui ont connu l'âme de Fourcroy l'ont proclamé incapable de tant d'ingratitude et de perfidie. « Si, par « nos sévères recherches, disait Cuvier, « nous avions trouvé la moindre preuve « de tant d'atrocité, aucune puissance « humaine ne nous eût pu contraindre à « faire son éloge. » (*Éloge de Fourcroy*, prononcé à l'Académie des Sciences.)

Après le 10 thermidor, devenu membre du Comité de salut public, se tenant étranger à tous les partis, il ne s'occupa qu'à étendre le domaine de l'instruction; il fit organiser l'École polytechnique, créer trois grandes écoles spéciales de mé-

decine, décréter la formation de l'École normale et de toutes les institutions de ce genre; c'est à lui que l'on doit d'avoir fait comprendre l'instruction publique et l'Institut dans l'acte constitutionnel de l'an III.

La Convention nationale étant dissoute, Fourcroy fut appelé au Conseil des Anciens et y siégea pendant deux ans; puis il rentra dans la vie privée pour se livrer à ses études, et, dans l'espace de dix-huit mois, rédigea son *Système des connaissances chimiques* (1800, 6 vol. in-4° ou 11 vol. in-8°).

Au 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'état, section de l'instruction publique, et bientôt le premier consul le chargea de reprendre ses travaux en qualité de directeur général de ce département. Sous les auspices de Fourcroy s'élevèrent alors les écoles de médecine de Paris, de Montpellier, de Strasbourg, 12 écoles de droit, près de 30 lycées; 300 colléges communaux furent créés ou rétablis. Il parcourut toute la France pour connaitre personnellement les instituteurs les plus instruits et s'assurer des progrès des écoles; partout il donna des preuves d'une affection particulière aux élèves qui recevaient du gouvernement une éducation gratuite.

L'empereur le chargea de la rédaction des règlements des écoles et de dresser les décrets sur l'établissement de l'Université. Ce travail, quoique retouché vingt fois, n'obtint point l'approbation du monarque. Cinq années consacrées à la direction de l'instruction publique, tant de travaux, tant de dévouement, semblaient promettre à Fourcroy la place de grand-maître de l'Université : elle fut donnée à M. de Fontanes (*voy.*). De ce moment une mélancolie profonde altéra la santé de Fourcroy : « *Une griffe de fer me déchire le cœur*, » disait-il à ses amis. Épuisé d'ailleurs par la multiplicité de ses travaux, il pressentait depuis deux ans le coup fatal que lui annonçaient des palpitations de mauvais augure.

Enfin le 16 décembre 1809, le jour même où Napoléon, pour lui faire oublier une préférence pénible, signait les lettres-patentes qui le nommaient comte de l'empire avec une dotation de 20,000 fr., Fourcroy, se sentant saisi par une atteinte subite, s'écria : *Je suis mort!* Ce furent ses dernières paroles : il expira au milieu de ses amis et de ses collaborateurs, réunis chez lui pour célébrer une fête de famille.

Nous avons déjà donné le titre du principal ouvrage de Fourcroy; il publia en outre les suivants : *Leçons élémentaires d'histoire naturelle et de chimie*, 1782, 2 vol. in-8°; *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, dernière édition, 1794, 5 vol. in-8°; *Principes de chimie à l'usage des écoles vétérinaires*, 2 vol. in-12; une édition de l'*Entomologia Parisiensis* de Geoffroy, 2 vol. in-12, 1785; *Annales de chimie*, 18 vol. in-8°, 1789 à 1794; *La Médecine éclairée par les sciences physiques*, 4 vol. in-8°, 1791; *Philosophie chimique*, 1 vol. in-8°, 1792, et plusieurs opuscules et articles de chimie insérés dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, dans le journal de l'École polytechnique. Les recueils des diverses sociétés savantes contiennent plus de 150 mémoires relatifs à ses expériences. Il a donné aussi un grand nombre d'analyses des eaux minérales, des aérolithes, des minerais, et divers essais sur la chimie végétale et organique. L. D. C.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph, baron), géomètre et physicien du premier ordre, mort, en 1830, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie Française et du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, etc.

Il naquit à Auxerre le 21 mars 1768, d'une famille d'artisans, originaire de Lorraine. Il fut placé fort jeune à l'école militaire d'Auxerre, que dirigeaient les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et à 15 ans il avait déjà fini ses études; à 18, il avait composé plusieurs essais sur les mathématiques qui contenaient des découvertes importantes et qui présageaient l'homme profond appelé à doter sa patrie de productions précieuses pour le développement des sciences. Aussitôt après ce début, il fut nommé professeur à la même école militaire de sa ville natale où il marqua par son ardeur révolu-

tionnaire, et puis envoyé par la commission de son département à l'École normale de Paris, formée à cette époque. Quand l'école centrale des travaux publics fut organisée en École polytechnique, Lagrange et Monge désignèrent le jeune Fourier pour en être un des professeurs. Bientôt après, Bonaparte, qui avait jeté les yeux sur lui, le désigna pour faire partie des savants qui devaient l'accompagner en Orient. Ses collègues le nommèrent secrétaire perpétuel de l'Institut d'Égypte, tandis que d'un autre côté on le chargeait, pendant l'expédition de Syrie, de l'administration de la justice. Quand la société de ces savants, divisée en deux sections, partit du Caire pour visiter l'ancienne capitale de l'Égypte et décrire les monuments antiques qui ornent les rivages du Nil, il fut élu chef de l'une des deux sections, et contribua ainsi plus particulièrement à la composition du grand ouvrage dont plus tard, en France, il fut chargé de rédiger la préface.

Lorsque Kléber eut péri assassiné, ce fut Fourier, dont la science profonde était rehaussée par son talent de la parole, qui fit, en présence de l'armée affligée, l'éloge du héros vainqueur de Maestricht et d'Héliopolis, comme il fit dans la suite l'éloge du vertueux Desaix, lorsque l'armée française apprit la mort de ce général, qui était tombé à Marengo en donnant la victoire à Napoléon.

Le 2 février 1802, Fourier fut nommé préfet de l'Isère; compris dans la Légion-d'Honneur aussitôt qu'elle eut été créée, il reçut en outre, en 1808, le titre de baron de l'empire avec dotation. Il fut aimé comme un sage administrateur par les habitants de son département; plus de 40 communes lui durent le desséchement des marais de Bourgoin, qui les infectaient et leur occasionnaient des maladies continuelles. En 1807, il remporta le grand prix proposé par l'Institut pour la solution de la question aussi importante que difficile qui demandait la détermination *des lois de la propagation de la chaleur dans les corps solides.* Pour résoudre ce problème qu'il agrandit encore, il créa des méthodes entièrement nouvelles, vérifiées par de curieuses expériences, et, en réussissant de la manière la plus complète qu'il fût possible, il s'acquit une réputation qui durera autant que la science.

Le temps qu'il put dérober à ses travaux administratifs, Fourier le consacra tout entier à la science, et ce fut pendant les huit premières années de son séjour à Grenoble qu'il composa le discours remarquable qui devait servir de préface à l'immortel ouvrage dont ses collègues avaient voulu qu'il élevât le frontispice.

En 1815, le baron Fourier fit publier une proclamation en faveur du roi attaqué sur son trône par le retour du prisonnier de l'île d'Elbe, et sortit de Grenoble quand l'empereur se présenta à ses portes. Cependant le 12 mars il fut nommé préfet du Rhône; il se refusa par écrit aux mesures qu'on exigeait de lui, et, peu de temps après, il se vit remplacé.

Fourier sortit ainsi de la carrière administrative pour ne plus y rentrer; arrivé à Paris, il ne s'occupa plus que d'études scientifiques. En 1816, il fut élu membre de l'Académie des Sciences, où il venait de lire un mémoire *sur les vibrations des surfaces élastiques.* Louis XVIII refusa sa sanction au choix que l'académie avait fait d'un ancien révolutionnaire, fonctionnaire relaps sous Napoléon; mais, l'année d'après, le monarque, mieux informé sur le caractère et les antécédents de Fourier, confirma une deuxième élection qui avait été unanime. Bientôt il eut l'honneur de réunir les suffrages qui le désignaient, avec le baron Cuvier, pour être secrétaire perpétuel de l'Académie.

La Société royale de Londres et d'autres corps savants étrangers le reçurent au nombre de leurs membres.

Après avoir publié, en 1820, la solution d'une question extrêmement compliquée, la *formation des équations différentielles qui expriment la distribution de la chaleur dans les liquides en mouvement, lorsque toutes les molécules sont déplacées par des forces quelconques, combinées avec des changements de température*, il fit paraître en 1822 son grand ouvrage intitulé *Théorie analytique de la chaleur*, qu'il avait commencé dès l'année 1806, et qui a fait époque dans l'histoire des mathématiques et de la phy-

sique. Le but que le savant s'était proposé dans ce livre remarquable, c'est d'exposer les lois mathématiques que suit la chaleur. Il annonce que, pour y parvenir, il a été d'abord nécessaire de distinguer et de définir, avec la précision que pouvaient permettre les observations les plus justes possibles et les instruments les mieux confectionnés que l'on connût, les propriétés élémentaires qui déterminent l'action de la chaleur. Il reconnait ensuite que tous les phénomènes qui dépendent de cette action se résolvent en un très petit nombre de faits généraux, simples, et par là toute question physique de ce genre est ramenée à une recherche d'analyse mathématique. Fourier conclut que, pour déterminer en nombres les mouvements les plus variés de la chaleur, il suffit de soumettre chaque substance à trois observations fondamentales; car les différents corps ne possèdent pas au même degré la faculté de *contenir* la chaleur, de la *recevoir* ou de la transmettre à travers leur superficie et de la *conduire* dans l'intérieur de la masse.

Déjà il est reconnu que la chaleur rayonnante qui s'échappe de la superficie de tous les corps et traverse les milieux élastiques ou les espaces vides d'air, a des lois spéciales, et qu'elle concourt aux phénomènes les plus variés; on connaissait en outre l'explication physique de plusieurs de ces faits; mais la théorie mathématique que Fourier a établie en donne la mesure exacte : elle consiste en quelque sorte dans une seconde catoptrique qui a ses théorèmes propres et sert à déterminer par le calcul tous les effets de la chaleur directe ou réfléchie.

Les équations du mouvement de la chaleur, comme celles qui expriment les vibrations des corps sonores ou les dernières oscillations des liquides, appartiennent à une branche de la science du calcul très récemment découverte quand Fourier fit ses expériences. Après avoir établi les équations différentielles, il fallait en obtenir les intégrales, ce qui consiste à passer d'une expression commune à une solution propre, assujettie à toutes les conditions données. Cette recherche difficile exigea une analyse spéciale, fondée sur des théorèmes nouveaux. La méthode qui en dérive ne laisse rien de vague et d'indéterminé dans les solutions; elle conduit jusqu'aux dernières applications numériques, condition nécessaire de toute recherche, et sans laquelle on n'arriverait qu'à des transformations inutiles.

En 1827, Fourier fut nommé membre de l'Académie Française et succéda à La Place dans la présidence du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique. En 1828, il fut nommé membre de la commission établie auprès du ministère de l'intérieur pour les encouragements à accorder aux lettres; mais il ne jouit pas longtemps de tous ces honneurs que lui avait acquis son mérite : le 16 mai 1830, il mourut presque subitement.

Outre les ouvrages mentionnés, on doit encore à Fourier de nombreux mémoires, insérés dans des collections académiques, sur diverses questions de physique générale et de mathématiques; différents rapports, entre autres celui sur les établissements appelés Tontines, Paris, 1821, in-4°; sur les progrès des sciences mathématiques, etc.; des Éloges de savants illustres, comme Delambre, William Herschel (Paris, 1824, in-4°), Breguet (Paris, 1827, in-8°), et quelques articles signés Z dans la *Biographie universelle*. Enfin on attribue à Fourier les mémoires qui accompagnent les volumes des *Recherches statistiques de la ville de Paris*, par le comte de Chabrol (*voy.*), ainsi que les calculs faits d'après les principes qui y sont posés. A. P-T.

FOURIER (Charles), auteur ou, comme il s'appelle lui-même, *inventeur* de la *théorie sociétaire*. Ce réformateur contemporain dont on a déjà exposé certaines doctrines à l'article Association, naquit à Besançon le 7 avril 1768, selon les uns, 1772 selon d'autres. A l'âge de 7 ans, il entra au collége de sa ville natale, et s'y fit bientôt remarquer par un goût prononcé pour l'étude de la géographie dans laquelle il excella plus tard. Mais il fut bientôt contrarié dans le choix de ses occupations et forcé de quitter ses livres et ses cartes pour le comptoir de son père, qui, marchand de draps à Besançon, lui fit également embrasser la profession

du commerce. Un jour le jeune homme, avec la probité naturelle à son âge, mit un chaland de la boutique paternelle au fait de la valeur vénale de sa marchandise, et son père le réprimanda vertement : dès lors il se sentit dégoûté d'un état dans lequel l'honnêteté lui attirait le blâme et où la supercherie pouvait paraître admise comme un moyen licite. « Le commerce, dit-il quelque part, toujours frappé de cette circonstance qu'il généralisait trop sans doute, le commerce est l'art d'acheter 3 fr. ce qui en vaut 6, et de vendre 6 fr. ce qui n'en vaut que 3. » Une autre expérience à peu près de même nature acheva de lui inspirer une profonde aversion pour son état. Pendant la disette de 1789, il se trouvait à Marseille aux gages d'un riche épicier; la gravité des temps obligea les autorités de la ville à parcourir tous les magasins pour éviter les accaparements. Plus adroit ou moins humain que ses confrères, le patron de Fourier put dérober à l'œil des magistrats une grande quantité de riz qu'il tint longtemps cachée, dans l'espérance de faire tourner à son profit la rareté toujours croissante des subsistances. Le blé vint à pourrir, et Fourier dut en secret faire jeter à la mer, par ordre de son patron, ce même grain que le plus immoral des calculs avait soustrait aux besoins publics et qui aurait pu sauver la vie à une foule de malheureux.

Ces deux faits, dont le récit se replaçait souvent sur les lèvres de Fourier dans les dernières années de sa vie, lui ouvrirent les yeux sur la nature et la moralité des actes humains. Jugeant le commerce par ce qu'il en avait vu, il lui devint odieux, et cependant cet état ne cessa jamais d'être l'obligation de sa vie. En effet, envoyé d'abord à Rouen, Fourier y est occupé à auner des étoffes; à Marseille, nous venons de le rencontrer dans un magasin d'épiceries; plus tard, il devint courtier de commerce à Lyon, et enfin quelques mois avant de mourir, il était encore chargé à Paris de la correspondance d'une maison américaine, et se livrait à ce travail pour subsister. Bien plus, Fourier, plein d'une consciencieuse patience et d'une grande modestie, se faisait estimer de ses patrons, qui ne se doutaient guère des spéculations d'un autre genre qui travaillaient cette tête, spéculations destinées peut-être à remuer le monde, si quelque graine de la semence jetée par lui à pleines mains est tombée dans une bonne terre où elle puisse germer et lever.

Le 25 frimaire an XII (17 décembre 1804), un article court, mais puissant par l'élévation et la nouveauté de la pensée, parut dans le *Bulletin de Lyon* sous ce titre : *Du Triumvirat continental et de la paix perpétuelle sous trente ans* Dans cet article, l'auteur affirmait qu'une grande catastrophe menaçait l'Europe, et qu'après son accomplissement seulement elle jouirait d'une paix durable. La France, la Russie et l'Autriche, disait-il, peuvent seules prétendre au droit d'imposer leur volonté à cette grande partie du monde : de là le triumvirat continental. Néanmoins, comme l'Autriche ne saurait disputer longtemps le sceptre à ses deux rivales, la lutte véritable aura lieu entre la France et la Russie. Cet article fit sensation et fut remarqué de l'empereur. M. Dubois, qui était alors à la tête de la police de Lyon, reçut l'ordre de s'informer quel en était l'auteur. L'imprimeur du journal, aussi inconnu encore que Fourier et qui pourtant n'était autre que M. Ballanche (*voy.*), répondit que l'auteur de l'article était tout simplement un jeune commis-marchand qui ne pensait pas le moins du monde à la politique. Fourier resta à son comptoir.

Quatre ou cinq ouvrages sont sortis de la plume de Fourier; on s'étonne surtout en les lisant qu'ils aient pu éclore au milieu de ses occupations laborieuses. Ces ouvrages sont : *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* (1808); *Traité de l'association domestique agricole*, 2 vol. in-8°, qui parut en 1822 après 14 années de silence et de méditation; *Le nouveau Monde industriel et sociétaire* (1829), et *La fausse Industrie* (1835); si l'on y ajoute un petit pamphlet contre Saint-Simon et Owen (1831), et quelques articles remarquables dans *le Phalanstère*, de 1832 à 1834, et dans *la Phalange, journal de la science sociale*, qui commença à parai-

tre en 1836 et se continue encore, on aura tout l'ensemble des rapports qu'il établit avec le public.

Dans le courant de l'année 1837, Charles Fourier sentit ses forces décliner; depuis huit mois la maladie le minait, lorsque, le 10 octobre, on le trouva mort au pied de son lit. Quoique pauvre, Fourier fut entouré dans les derniers temps de sa vie d'autant de soins que s'il eût été fortuné. Il était petit de taille; sur ses traits amaigris et sillonnés de rides se lisait une existence tout entière de souffrances et de douleurs. Sa physionomie, d'un beau caractère, était grave et pleine de mélancolie; dans son regard se peignait quelque chose de profond et d'amer, d'élevé et de malheureux, qui indiquait les luttes de son esprit.

Les divers écrits de Fourier forment un tout et sont autant de parties de son grand système social qu'on a nommé le *Fouriérisme*, système de rénovation sociale qu'il a lui-même appelé *théorie sociétaire*, et dont nous allons exposer les principes essentiels.

Frappé des vices de notre état social, ne voyant dans notre civilisation si vantée que des non-sens et des entraves, la corruption dans la politique, l'adultère dans le mariage, le vice honoré, la vertu dans l'oubli, la médiocrité se faisant une ressource de l'intrigue; retrouvant partout l'humanité avec ses misères, ses ambitions, ses douleurs, ses joies mensongères, Fourier, cet *enfant de la balle*, comme il s'appelait lui-même, ne put se défendre longtemps de penser que tout cela était faux. Il soupçonna vaguement la possibilité d'une science nouvelle qui réformerait le monde. Toutefois, pour mieux juger ce qui se passait autour de lui, il se tint dans l'isolement, prit pour point de départ dans toutes ses recherches le *doute absolu* et l'*écart absolu* (ce sont ses expressions), et bientôt il arriva à poser ce principe que la douleur physique ou morale était le signe de l'erreur, la satisfaction et le plaisir le signe de la vérité. De là il déduisit sa théorie de la passion, prise, comme le dit M. Victor Considerant, dans une acception tout-à-fait scientifique et indépendante de la moralité des actes qu'elle provoque. Réhabiliter les passions humaines en les harmonisant, les sanctifier en les utilisant, tel est le but que Fourier se proposa, au lieu que jusqu'à lui les moralistes et les philosophes s'étaient presque tous rencontrés dans cette pensée avec les législateurs religieux, que les passions de l'homme étaient mauvaises et qu'elles devaient être réprimées. Çà et là quelques voix seulement s'étaient élevées pour les défendre et soutenir qu'elles n'étaient mauvaises qu'à cause du milieu social dans lequel elles s'exerçaient.

Fourier proclama l'*attraction passionnelle*, et il entendait par cette expression « l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et persistante malgré l'opposition de la raison et du préjugé. » L'attraction, voilà la base et la clef de voûte de son système. De même que l'attraction régit le monde planétaire, elle régit aussi le monde social; elle est la révélation de Dieu à l'homme. Le saint-simonisme avait dit : « L'association doit avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse. » Fourier y ajouta l'analyse exacte et complète des passions humaines et un mode d'association qui en permettrait, selon lui, le libre essor. A l'en croire, nos sociétés modernes ne méritent pas le nom de sociétés, puisque le progrès des lumières et des richesses publiques n'y profite qu'au petit nombre. « Dieu, dit-il, est absolu, infini, un, et sa providence est *intégrale*, donc la loi donnée à l'univers est intégrale et bonne; si le mal existe, c'est que l'homme, qui possède toutes les facultés nécessaires pour le détruire, ne l'a pas essayé. Toutes les angoisses de l'humanité dérivent uniquement du manque de comprendre les voies de Dieu. » « C'est en vain, dit-il encore (Discours préliminaire de la *Théorie des quatre mouvements*), c'est en vain, philosophes, que vous auriez amoncelé des bibliothèques pour chercher le bonheur, tant qu'on n'aura pas extirpé la souche de tous les malheurs sociaux, je veux dire l'*incohérence industrielle.* » Le procédé sociétaire une fois trouvé, et Fourier assure expressément dans le même passage que c'est lui qui l'a cherché et saisi ou inventé (*voy.* Association), c'est à l'or-

ganisation des travaux les plus généraux et les plus productifs qu'il faut se livrer d'abord, afin d'accroître rapidement les produits et extirper l'indigence, ce fléau général qui pèse sur la classe inférieure; or, ces travaux sont ceux du ménage et de l'agriculture, de l'association domestique agricole. Pour Fourier, l'agriculture est le pivot du monde, et ce qui le met en mouvement c'est l'association. Il a cherché à faire coïncider partout les intérêts individuels et les intérêts généraux, à créer enfin l'attraction industrielle, en transformant tous les travaux en plaisirs, de telle sorte que, le travail devenant attrayant, chacun n'y fût plus contraint, mais entraîné librement et par passion. C'est assurément un noble but à assigner aux passions de l'homme que de les faire ainsi converger à l'amour du travail.

Mais voyons comment Fourier crée l'attraction industrielle. « Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu, » dit-il; d'où il suit que le devoir varie comme tout ce qui est d'institution humaine, tandis que l'attraction, c'est-à-dire la tendance des passions, étant un fait divin, ne saurait varier. Que chacun, au lieu de réprimer ses passions, obéisse donc aux impulsions qu'il reçoit de la nature : il y aura ainsi attraction passionnée. Fourier assure que les passions qui s'agitent aujourd'hui, malheureuses, comprimées dans un milieu provisoire, s'établiront alors heureuses et satisfaites dans le milieu que Dieu leur a réservé. Supposer le contraire serait, selon lui, faire injure à Dieu, blasphémer contre sa providence; ce serait le proclamer injuste et stupide. Mais que répondra-t-il aux moralistes qui depuis tant de siècles s'évertuent à prouver que l'homme n'est pas parfait et que ses passions sont mauvaises comme conséquence de sa nature imparfaite, qu'enfin la perfection n'est pas faite pour l'humanité? Écoutons-le! « Eh! qu'en savent-ils? Pourquoi désespérer de la sagesse de Dieu avant d'avoir étudié ses vues dans le calcul de la *révélation sociale permanente*, ou attraction passionnée, dont on ne peut déterminer les fins qu'en procédant régulièrement par analyse et synthèse? » Or, il faut noter qu'il y a autant d'attractions que de passions fondamentales, que les attractions sont proportionnelles aux destinées, et qu'il faut y céder; c'est une boussole que Dieu a mise en nous.

Passant au développement des sociétés humaines, Fourier démontre que l'incohérence industrielle et le morcellement familial sont entièrement opposés au plan providentiel; il ne nie pas le progrès fait par l'humanité, mais il considère les quatre grandes périodes qu'il appelle *sauvagerie*, *patriarcat*, *barbarie* et *civilisation*, seulement comme les quatre phases de l'enfance humanitaire, comme période malheureuse, en *essor subversif*, pendant laquelle l'humanité a résisté à la volonté divine qui se manifeste par l'attraction : à l'avenir elle doit se développer au contraire en *essor harmonique* *, en s'abandonnant à l'attraction; de là la *dualité d'essor du destin social* qui, d'après Fourier, est conforme à la dualité d'essor du mouvement matériel.

Dans son analyse passionnelle, Fourier établit trois buts d'attraction : le besoin de *luxe*, la propension à se *grouper*, et la tendance à *l'unité*. Le *luxe*, premier foyer d'attraction, est *interne* ou *externe;* le luxe interne est la santé, le luxe externe est la richesse. Nous ne le suivrons pas dans sa classification des passions en *sensitives*, *animiques*, *distributives*, etc. Cet échafaudage un peu artificiel et minutieux ne serait sans doute pas plus au goût de nos lecteurs que ces dénominations de passions *cabaliste*, *composite*, *alternante* ou *papillonne*, etc. Disons seulement que les 12 passions radicales qui sont les ressorts essentiels de l'attraction se classent ainsi : 5 sensitives, tendant au luxe; 4 affectives, tendant aux groupes ou lignes passionnées; 3 distributives, tendant aux séries. L'essor de ces 12 passions élémentaires produit l'*unitéisme*, passion suprême par laquelle l'homme est semblable à Dieu, l'amour de l'unité, de l'harmonie, du concert des choses, de la communion avec les êtres et avec Dieu dans l'unité universelle. Les douze passions dont nous venons de parler ne seraient pas les seules, mais les prin-

(*) Fourier nomme *harmonie* l'ordre social qui doit succéder à la civilisation, état auquel nous sommes déjà parvenus.

cipales, et leurs combinaisons formeraient un grand nombre de passions *mixtes*. Ce qui constitue, d'après Fourier, le *caractère* de chaque homme, c'est la dominance d'une ou de plusieurs passions principales; le nombre des passions dominantes dans un caractère donne la mesure, le titre de ce caractère ; et plus ce titre est élevé, plus aussi la destinée sociale de l'individu doit l'être.

Le procédé du mécanisme sociétaire consiste dans la formation de *groupes* (ou petites corporations) spontanément unis par l'exercice en travail, ou en plaisir, d'une même passion; puis dans la réunion de ces mêmes groupes en *séries de groupes*. L'art d'associer consiste à connaître et à savoir installer : 1° la distribution interne d'une série et de ses groupes et sous-groupes; 2° sa distribution externe, son engrenage et sa coopération spontanée avec d'autres séries. L'association par groupes, tel est donc le fondement du régime sociétaire; la condition essentielle, « c'est que tous les sectaires y « soient engagés passionnément, sans re- « courir aux véhicules de besoin, morale, « raison, devoir, contrainte, etc. » Une autre condition de la formation des groupes, et aussi l'un des plus précieux avantages, consiste dans la *division parcellaire du travail*. Une *série*, second terme ascendant du mécanisme sociétaire, « est « l'affiliation de plusieurs groupes dont « chacun exerce quelque espèce d'une « passion, laquelle devient passion de « genre pour les individus. » La formation des séries a pour but de créer des *rivalités actives* entre les groupes d'espèces rapprochées, et des *accords affectueux*, des *ligues corporatives*, entre les groupes d'espèces éloignées; par l'organisation en série, les groupes se trouvent *contrastés* et *rivalisés*. « Il faut, dit Fourier, que « les fonctions y soient distribuées en « *échelle compacte*, et que tout travail, « comme tout plaisir, soit organisé en « *séances courtes et variées*. »

L'association des séries constitue la *phalange*, et l'association des phalanges entre elles est le dernier terme. La phalange, c'est, dans la théorie de Fourier, la *commune sociétaire*. Suivant ses calculs, la population d'une phalange ordinaire doit être de 1500 à 2000 habitants. Les phalanges habitent dans d'immenses édifices qu'il nomme *phalanstères*, par analogie avec le mot de *monastères* (*).

Sans entrer ici dans le détail de l'organisation de ces vastes établissements, qui seront décrits dans un troisième article sur les doctrines fouriéristes (*voy.* PHALANSTÈRE), nous dirons rapidement que toutes les fonctions dans le monde sociétaire sont échelonnées et distribuées dans un des trois ordres suivants : travaux *nécessaires*, *utiles*, *agréables*. Les bénéfices obtenus devront se diviser en trois lots, d'après le mode sociétaire, savoir : en raison du *capital*, du *travail* et du *talent*. Un lot sera fait à chacun de ces trois droits ou titres, puis chacun des lots sera distribué entre les individus. Dans l'édification du système sociétaire la question de la rétribution était l'une des plus difficiles à résoudre; Fourier posa ainsi le problème : trouver le moyen d'accorder les intérêts du *capital*, du *travail* et du *talent*, ou mieux de faire désirer à la fois au capitaliste, au travailleur et au savant, par la seule considération de leur propre intérêt, le bonheur et la prospérité les uns des autres. Ces termes étaient clairs; jamais économiste n'avait encore posé la question d'une manière si rigoureuse. Il trouva, pour solution, que, dans les bénéfices, $\frac{4}{12}$ devaient être affectés au service du capital, $\frac{5}{12}$ au travail de la main-d'œuvre, et $\frac{3}{12}$ au talent dans l'exercice d'une fonction.

Quoique basé sur une égalité parfaite de rapports et sur une liberté entière de mouvements, le mécanisme sociétaire de Fourier reconnaît diverses hiérarchies de passions, de caractères, de fonctions, d'âge, de travailleurs, de souveraineté. Fourier a également respecté, dans son

(*) Cette analogie est toute fictive, car *monastère* est naturellement dérivé du grec μονάς, μοναστήρ, vivant seul, et l'on ne voit pas comment du mot φάλαγξ, phalange, on a pu arriver à cette dénomination nouvelle de *phalanstère*. Fourier, qui n'était pas linguiste, n'a pas pu être arrêté par un scrupule grammatical. *Unitéisme* et d'autres mots semblables sont de la même famille, quoique le grec n'y ait aucune part : ils rappellent *égotisme*, *utilitaire*, et autres inventions modernes par lesquelles on défigure tous les jours une langue si remarquable par son bon sens. Au reste v. PHALANSTÈRE. S.

système, le principe de l'hérédité et le droit de propriété; chez lui, non plus, la femme ne joue pas le rôle étrange que lui avait dévolu le Père Enfantin (*voy.*) dans le saint-simonisme; pourtant elle possède une assez belle part pour l'empêcher de crier à l'oppression. En effet, si l'homme la domine dans les rapports d'ambition, elle prime l'homme à son tour dans les affections. Non-seulement Fourier fait de la femme le pivot du ménage, mais encore il ne l'y séquestre pas. « L'*harmonie*, dit-il, ne commettra pas, comme nous, la sottise d'exclure les femmes de la médecine, de l'enseignement, de la réduire à la couture et au pot-au-feu. Elle saura que la nature distribue aux deux sexes, par égales portions, l'aptitude aux sciences et aux beaux-arts, sauf la répartition des genres, le goût des sciences étant plus spécialement affecté aux hommes, et celui des arts plus spécialement aux femmes. »

L'éducation de l'enfance a surtout été pour Fourier l'objet de la plus vive et de la plus touchante sollicitude; il parle d'elle avec amour et bonheur; on voit que c'est d'elle qu'il fait dépendre l'avenir de sa doctrine. Sur l'organisation des travaux et des travailleurs, Fourier a laissé le système le plus vaste et le plus complet qui ait encore été présenté; tout y est prévu et combiné, et à toutes les difficultés une solution est proposée.

Nous ne suivrons pas Fourier dans ses recherches sur la *cosmogonie*, la *psychogonie*, etc. Le sommet de sa doctrine, c'est Dieu; et Dieu est tout ce qui est. Dans la toute-puissance de Dieu Fourier trouve la cause, et dans sa justice la raison des destinées générales. Or, la volonté universelle se manifeste par l'attraction universelle, etc. Sa cosmogonie porte le cachet divinatoire et a une prétention de seconde vue : il fixe la durée du genre humain et en marque les phases et les périodes.

Ce qui distingue principalement la théorie de Fourier des systèmes d'autres novateurs, c'est la critique, la précision de ses calculs. Rien n'échappe au scalpel de cet anatomiste de la pensée humaine et des faits sociaux; il pénètre avec certitude dans le mécanisme des passions, aussi bien que dans la connaissance des besoins matériels; et toujours, à côté de chacune des plaies qu'il découvre dans la société, il place la panacée.

Après la publication de la *Théorie des quatre mouvements* (1808), ouvrage dans lequel l'inventeur a déjà déposé le germe de tout son système, et qui en est effectivement le prospectus, mais qui aussi, et par cela même, est une composition peu méthodique et plus critique qu'organisatrice, Fourier, comme nous l'avons vu, garda un silence de 14 années. Il n'avait pas osé signer son nom et n'avait mis à son livre que son prénom de *Charles*. Il s'y disait prêt à répondre à toute réfutation, mais il ne lui en vint pas; car presque personne ne lut l'ouvrage du pauvre commis, et ceux qui l'ouvrirent le traitèrent de visionnaire. Ainsi, dans l'isolement de son comptoir, il put réfléchir à la vérité de ce proverbe que, pour un réformateur qui réussit, dix mille meurent dans l'oubli et la misère, tombent ignorés ou tournés en ridicule sur le chemin de la vie. Cependant la longue persévérance de Fourier commençait déjà à triompher de l'obscurité qui avait si longtemps entouré sa théorie, lorsque survint la chute de l'association saint-simonienne, qui, comme on sait, s'éteignit dans le découragement. Or il arriva que plusieurs des novateurs, surtout parmi ceux qui avaient suivi l'école philosophique de Bazard après la décadence saint-simonienne, toujours impatients des solutions immédiates du grand problème social, vinrent augmenter le petit nombre des disciples de Fourier. Parmi les saints-simoniens passés au camp fouriériste, se firent surtout remarquer MM. Abel Transon et J. Le Chevalier, l'auteur de notre article ASSOCIATION. Dans le même temps, les journaux politiques commencèrent à parler de Fourier et de son école; d'autres ouvrages vinrent encore fortifier cette nouvelle propagande : M. Just Muiron, qui dès 1814 s'était déclaré le disciple de Fourier, mais qui avait vainement essayé à Besançon, sa ville natale, la fondation d'*un comptoir communal*, publiait (1832) les *Transactions sociales, religieuses et scientifiques de Virtomnius*, dans lesquelles il expliquait l'opposition de ca-

ractère et de formes que la *religion*, la *science* et la *loi* doivent revêtir, suivant que l'humanité s'organise conformément ou contrairement à ses destinées providentielles. M. Victor Considerant, homme jeune et d'une science solide qu'il venait de puiser à l'École polytechnique, ouvrit à Metz le premier cours public sur la théorie, et fit faire un pas nouveau à la doctrine de Fourier par différentes publications très dignes d'attention. Enfin une tribune vint encore seconder les efforts de ces penseurs et de ces publicistes : le journal *le Phalanstère* fut fondé par les soins de Mme Vigoureux et de M. Baudet-Dulary, alors député. Un essai d'application fut même tenté, et MM. Baudet-Dulary et Devay frères ayant mis en commun, à Condé-sur-Vesgres (près de Versailles), de vastes propriétés, on résolut d'établir une première phalange. Néanmoins *le Phalanstère* cessa subitement de paraître, et un silence profond régna autour de Fourier et de ses disciples dispersés; mais bientôt M. Considerant releva le drapeau social, et *la Phalange*, par ses soins, remplaça *le Phalanstère*. Depuis la mort du maître, auquel un tribut tardif mais unanime fut alors payé par tous les organes de la presse française et étrangère, ce même jeune ingénieur *, devenu le chef de l'école fouriériste, a développé ses idées avec cette persévérance qui, si elle ne mène pas toujours au succès, est au moins la preuve d'une forte conviction. Malgré ses formes insolites et ses jugements tranchants qui rappellent un peu trop la rudesse du maître, l'ouvrage de la *Destinée sociale* (Paris, 1837 et 1838, 2 vol. in-8°), où la doctrine tout entière est exposée avec force et talent, mérite d'être lu et médité par les hommes les plus graves, comme un essai nouveau et tout au moins sérieux de porter remède à la maladie qui mine le corps social, et dont le danger se fait sentir tous les jours davantage**. E. P-c-t et S.

(*) M. V. Considerant vient de publier une brochure intitulée *Déraison et dangers de l'engouement pour les chemins de fer*, presque au même instant où parut la pétition aux Chambres de M. Hœrne Wronski sur la *Barbarie des chemins de fer*. S.

(**) Un nouvel ouvrage, mais dont nous n'avons pu encore prendre connaissance, vient de paraître sur *Fourier et son système*. C'est un volume in-8° (Paris, 1838) dont l'auteur est Mme Gatti de Gamond. S.

FOURMI (*formica*), petits insectes trop peu étudiés dans ce qu'ils offrent de plus intéressant à connaître, et qu'on apprécierait mal si l'on mesurait leur importance à leur exiguïté. Nous passerons rapidement sur leur conformation dont tout le monde a une idée générale. Leur tête est globuleuse, munie d'antennes qui leur semblent tenir lieu de langage, car on les voit, lorsqu'ils se rencontrent, se palper à l'aide de cet organe, et renouveler fréquemment cet acte pendant les diverses opérations qu'ils exécutent. Le tronc est ovalaire; les ailes sont facilement caduques, ou nulles chez les neutres, qui manquent aussi quelquefois d'yeux. Dans la tribu des *formicaires*, on trouve des espèces armées d'aiguillons : dans le genre des *fourmis* proprement dites, dont nous nous occupons ici spécialement, ces aiguillons sont remplacés par deux petites glandes d'où sort un acide d'une nature particulière (*acide formique*), qui leur sert de moyen de défense. Mais ce qui appelle sur ces chétives créatures tout l'intérêt de l'observateur, c'est leur industrie, ce sont leurs mœurs, leur instinct, sur lesquels nous avons à dire des choses si extraordinaires que nous sentons le besoin d'avertir le lecteur qu'il n'est parmi les faits dont nous allons l'entretenir aucune circonstance qui n'ait été constatée et vérifiée plusieurs fois par les naturalistes les plus consciencieux et les plus éclairés.

Les fourmis vivent en sociétés ordinairement fort nombreuses, et composées de mâles et de femelles qui ne s'y montrent qu'au moment de l'accouplement et de la ponte, et de *mulets* ou neutres, qui s'y trouvent en tous temps en grand nombre. Peu de temps après être éclos, et lorsqu'est arrivé le moment de la fécondation, les deux sexes quittent la *fourmilière*, se répandent de tous les côtés, et remplissent sur la terre, sur les plantes ou même dans l'air, le but pour lequel ils ont été créés, après quoi les mâles ne tardent pas à périr. Quant aux femelles, les unes vont fonder de nouvelles colonies, car elles paraissent, en

cas de nécessité, être aptes à tous les travaux de la société; les autres, en plus grand nombre, saisies par les neutres qui leur arrachent leurs ailes (quand déjà elles ne s'en sont pas débarrassées elles-mêmes à l'aide de leurs pattes), sont entraînées dans la fourmilière, où elles reçoivent leur subsistance et les soins les plus assidus de cette portion de la société qui, inhabile à la reproduction, a été chargée par la nature des travaux nécessaires à la conservation de tous. Quand arrivera le moment de la ponte, ces travailleuses cramponnées sur l'abdomen de la pondeuse, saisiront les œufs pour les réunir en tas dans le lieu le mieux abrité de l'habitation; et lorsque, quinze jours après, la larve sortira de ces œufs, semblable à un petit ver blanc sans pattes, ces secondes mères seront encore là pour lui dégorger une liqueur miellée appropriée à sa faiblesse, et pour la transporter au faîte de la fourmilière, afin qu'elle y reçoive la salutaire influence du soleil. Lorsqu'ensuite la larve passe à l'état de *nymphe*, elle périrait dans la coque qui la renferme, si les ouvrières n'en déchiraient avec leurs mandibules le tissu soyeux. Enfin c'est encore à cette portion active de la république qu'est confiée, en cas de guerre ou d'attaque, la commune défense, car les divisions sont très fréquentes entre leurs différentes tribus. Sont-elles forcées d'émigrer, ou rencontrent-elles sur leur chemin les habitations d'une autre fourmilière, on les voit se saisir, se terrasser, se déchirer, et ne lâcher prise qu'après avoir jonché de morts le champ de bataille.

Voici déjà bien des détails, et cependant nous n'avons encore rien dit de ce qu'il y a de plus extraordinaire dans l'histoire de ces hyménoptères, l'art avec lequel ils construisent leurs habitations. On peut, sous ce rapport, établir trois divisions entre les espèces qui habitent notre pays : les unes travaillant le bois et choisissant le tronc des vieux arbres, dans l'intérieur desquels elles pratiquent des cavités, des galeries qui se croisent dans toutes les directions; les autres élevant au-dessus du sol qu'elles ont creusé des espèces de monticules ou de dômes composés de chaume et de divers fragments de substance végétale; plusieurs enfin, habiles maçonnes, construisant leurs demeures de terre ramollie, élevant étage sur étage, et y distribuant leurs logements avec la plus rare intelligence.

Dans la première série, nous citerons la *fourmi hercule*, longue de 7 à 8 lignes, la *fourmi fuligineuse*, d'un quart plus petite, et dont les cellules sont partagées par des pilastres ou des cloisons, minces comme une carte à jouer. Parmi les espèces maçonnes, la *fourmi brune*, longue d'une ligne deux tiers seulement, montre un art infini dans la construction de sa demeure, qui offre souvent plus de vingt étages supérieurs qu'elle habite pendant la pluie, et autant d'étages inférieurs où elle se retire pendant les chaleurs. Enfin dans la troisième division, nous nommerons la *fourmi fauve*, construisant des monticules disposés de manière à protéger la fourmilière des ardeurs du soleil et des inondations. Ces monticules offrent plusieurs ouvertures en forme d'entonnoir, destinées à donner passage aux habitants, qui les bouchent ou les rétrécissent quand la nuit arrive, y laissant en outre des sentinelles pour veiller à la sûreté générale.

Quelque admirable que soit l'industrie de ces petits êtres, l'opinion vulgaire qui les offre aux paresseux comme des modèles de prévoyance et leur attribue avec notre immortel fabuliste l'habitude de faire des provisions pour passer l'hiver, est sans fondement, au moins pour les espèces de notre continent, qui passent la saison des frimas dans l'engourdissement. Les fourmis se nourrissent de préférence de fruits mûrs et sucrés. Elles sont très friandes de l'espèce de suc miellé que répandent les pucerons : aussi les voit-on se tenir constamment près d'eux pour le recueillir, et emporter même ces petits animaux dans leurs habitations, où ils composent en quelque sorte leur bétail.

Par malheur, c'est principalement sous le rapport des dégâts qu'elles font dans les jardins, que les fourmis sont connues du plus grand nombre, peu soucieux d'ailleurs de payer à leurs dépens les observations même les plus curieuses d'histoire naturelle. On trouve dans la Guiane des four-

milières qui ont plusieurs pieds d'élévation sur une très grande largeur. Quand de pareilles invasions se font dans un terrain, ce que le cultivateur a de mieux à faire, c'est de l'abandonner. C. S-te.

FOURMILIER, *myrmecophaga* de Linné, Cuvier, etc., genre de mammifères de l'ordre des édentés, qui offre pour caractères un corps couvert de poils épais, une tête terminée par un museau très allongé, la bouche consistant en une ouverture de quelques lignes; langue très longue, cylindrique, extensible; oreilles courtes et arrondies; yeux très petits; mâchoires dépourvues de dents et de la faculté de se mouvoir; doigts armés d'ongles très forts et tranchants.

On ne connaît pas parfaitement leurs organes des sens et de la génération. Leurs facultés instinctives paraissent être en rapport avec l'épaisseur de leurs formes et la lenteur de leur allure.

Ces animaux, qui appartiennent exclusivement à l'Amérique, n'offrent qu'un petit nombre d'espèces; on n'en connaît guère que trois : la première et la plus grande de ce genre est le *tamanoir* (*myrmecophaga jubata*, Linné), dont la taille égale celle d'un chien, et dont les paupières sont privées de cils; le *tamandua*, d'une taille moitié plus petite; le fourmilier *épineux* (*voy*. Echidné). Ces espèces diffèrent par la nature de leurs poils, la forme de leur queue, qui sert chez les uns de cinquième organe du mouvement, et n'est pour les autres que d'une utilité secondaire. Ceux dont la queue est prenante se tiennent à terre; les autres montent sur les arbres, auxquels ils se cramponnent au moyen de leur queue.

Les fourmiliers vivent de fourmis, de termès et de plusieurs autres insectes; leurs ongles, seul moyen de défense qu'ils aient, leur servent à gratter les mottes de terre qui recèlent les fourmis, afin de les faire sortir de leur retraite. Il leur suffit de présenter à ces insectes leur langue recouverte de viscosités, sur lesquelles les fourmis viennent se coller, comme les oiseaux sur la branche enduite de glu.

Le fourmilier vit solitaire et ne se réunit à sa femelle que dans le temps de ses amours. Il ne résulte de leur jonction qu'un seul individu. Le nouveau-né s'attache à sa mère, qui le transporte sur son dos et ne le quitte qu'après que ses soins lui sont devenus inutiles.

Il n'y a pas seulement des fourmiliers mammifères : l'ornithologie a les siens. C'est un genre de l'ordre des oiseaux sylvains et de la famille des chanteurs. Ils ont reçu les noms de *myrmothera* et de *turdus*.

Ces oiseaux, qui ont des rapports avec les pie-grièches et qui habitent les forêts de l'Amérique méridionale, vivent en troupe loin des habitations, et près des grandes fourmilières, très nombreuses dans cette contrée. N'étant pourvus que d'ailes d'une très petite envergure, ils ne s'en servent que pour sautiller sur les branches des buissons et des arbustes. Du reste, ils se tiennent sur le sol et voltigent d'une fourmilière à l'autre. Ils construisent leurs nids dans les buissons; la femelle ne pond ordinairement que de trois à quatre œufs.

Parmi les diverses espèces, nous signalerons le *roi des fourmiliers* (*turdus rex*) habitant de la Guiane, et remarquable par sa taille, sa rareté et ses habitudes moins sociales que celles des autres espèces; le *grand beffroi*, que l'on reconnaît aux sons graves et précipités, assez semblables à celui du tocsin, qu'il fait entendre; le *carillonneur* (*turdus campanella*), oiseau qui, pendant des heures entières, fait entendre un carillon semblable à celui que produiraient trois cloches d'un ton différent; l'*arada* (*turdus cantans*), qui fait entendre des coups de sifflet que le voyageur prendrait volontiers pour le signal que se donnent les brigands; d'autres fois son ramage est des plus brillants; il prélude par les sept tons de l'octave à des airs modulés et très gracieux.

Ces oiseaux vivent presque exclusivement de fourmis, d'où leur vient leur nom. L. d. C.

FOURNEAU, appareil en métal, en terre cuite, en maçonnerie, offrant des cavités pour recevoir des matières à traiter par le calorique, ainsi que le combustible qui doit leur faire éprouver une certaine température et fort souvent une transformation.

Les fourneaux, chez les anciens, ne durent pas avoir à beaucoup près le degré

de perfection qu'ils présentent de nos jours, perfection du reste qui ne date pas de fort loin et dont l'honneur est dû entièrement aux sciences physiques. Il nous reste, dans les antiquités romaines et gallo-romaines, beaucoup d'*hypocaustes* destinés au chauffage des salles de bains et des maisons : communément ces hypocaustes échauffaient le plancher et les parois des murs ; leur foyer ou fourneau * est ordinairement rectangulaire, construit en briques et présentant un orifice semblable à celui d'un four (*voy.*) ; leur dimension est fort variable. Pline-le-Jeune parle de l'hypocauste dans sa lettre à Gallus, où il fait la description de sa maison de Laurente ; Vitruve traite, dans son ouvrage, de la disposition des fourneaux des bains.

Il n'est peut-être pas de matière qui demande plus de développement que les fourneaux ; mais nous serons obligés de nous renfermer dans les généralités qui les concernent. Pour apporter plus de clarté dans cet article, nous distinguerons deux classes de fourneaux : les *fourneaux domestiques* et les *fourneaux industriels*.

La première classe comprend presque à elle seule les fourneaux de cuisine, qui, depuis quelque temps surtout, ont reçu bien des perfectionnements. Le combustible employé est de la houille ou du bois : alors l'appareil est muni d'une cheminée ; il n'en est pas besoin avec le charbon de bois. Celui-ci sert presque exclusivement avec le classique *fourneau potager*, dont la disposition la plus ordinaire présente un parallélipipède plus ou moins allongé, d'une hauteur constante de 30 pouces. Dans la surface supérieure, carrelée en faïence dans les maisons, et couverte en fonte dans les vastes établissements, sont percés des trous de plusieurs dimensions, garnis d'une chemise en fonte. Le dessous, appelé en terme de bâtiment *paillasse*, est vide, avec une séparation qui sert de cendrier. Ces fourneaux, tels que les construisent les maçons, présentent les inconvénients d'une grande consommation de charbon et d'un dégagement fort incommode de gaz acide carbonique. Les perfectionnements qu'on peut y apporter consistent : 1° dans la construction du potager sous un manteau de cheminée, avec un *appel*, s'il est possible ; 2° dans l'établissement de portes en tôle pour fermer le cendrier, ou mieux de bouchons de 3 à 4 pouces carrés en terre cuite, qui permettent de régler à volonté la combustion ; 3° dans l'encastrement non à demeure des casseroles dans les trous, où elles reposent sur un épaulement faisant corps avec la chemise et assez saillant pour porter des casseroles de différentes grandeurs. Quelquefois, sous la grille des trous, on met une plaque métallique mue dans des coulisses au moyen d'une tige. Ce système, commode aussi pour régler la combustion, est fort économique, en ce qu'il sert d'étouffoir.

Quand le combustible, dans les fourneaux de cuisine, est de la houille ou du bois, le système change, puisqu'il faut une cheminée pour évacuer les produits de la combustion. Dans nos maisons particulières, on emploie peu de fourneaux alimentés par ces deux combustibles, mais dans les hôpitaux, les casernes, les colléges, on n'en a pas d'autres, d'abord pour économiser le combustible, ensuite pour la facilité de préparer à la fois et en peu de temps une grande quantité d'aliments. Ces fourneaux, dans une bonne disposition, présentent un seul foyer muni d'une grille et d'un cendrier servant au moins pour deux trous placés à droite et à gauche, et sur lesquels se placent les chaudières. Au-dessus du foyer est une plaque en fonte pouvant recevoir quelques casseroles légères ; une grande bouilloire est dans le fond, vers la cheminée, et dans les parties latérales sont parfois pratiqués de petits fours. Les dispositions de ces fourneaux peuvent varier à l'infini : le principe sur lequel repose leur construction consiste à tirer le plus grand parti possible du feu, en faisant circuler autour des marmites la flamme et même la fumée avant qu'elles arrivent à la cheminée. En suivant ce principe, et aidé de quelques expériences, on peut arriver à faire des fourneaux très variés et fort avantageux sous tous les rapports, sans

(*) On prend fort souvent la partie pour le tout : ainsi, en disant *hypocauste*, on comprend le fourneau et le système de tuyaux qui garnissaient les murs et les planchers.

avoir recours à toutes les inventions toujours fort chères des fumistes.

En fait d'appareils économiques, nous n'avons pas à parler du *caléfacteur* de M. Lemare, qui a été le sujet d'un article dans cet ouvrage; mais un vrai perfectionnement dans la cuisson des aliments, que nous ne devons pas omettre, c'est la cuisson au gaz. Le gouverneur de la prison de Springfield, en Angleterre, voulant utiliser à la cuisson des aliments le gaz qui éclaire la prison, se servit, à cet effet, d'un appareil composé d'un tube creux recourbé en cercle et percé d'une infinité de trous. Une broche placée dans le cercle recevait la viande à rôtir qui alors se trouvait entourée de jets de flammes formant un foyer très actif; le cercle était couronné d'un chapeau conique sur lequel portait un vase destiné à la cuisson des légumes. Avec cet appareil, un gigot de neuf livres fut cuit en moins de deux heures; il avait un fort bon goût. On a fait aussi, à Boulogne-sur-Mer, des expériences pour faire la cuisine au gaz: elles ont offert dans leurs résultats une grande économie, puisqu'un pot-au-feu et plusieurs autres plats préparés au bain-marie n'ont exigé qu'une dépense de deux centimes et demi par heure, et qu'un appareil destiné à la cuisson des viandes non bouillies coûterait cinq centimes par heure. Ce système ingénieux devrait être employé, non-seulement pour l'économie qu'il présente, mais encore pour sa grande propreté et la facilité qu'il procure d'allumer et d'éteindre le feu en fort peu de temps.

Dans la classe des fourneaux domestiques se rangent ceux que l'on emploie dans les établissements agricoles. Leur forme, leur disposition intérieure, peuvent varier selon l'importance des exploitations et le combustible, mais en général ils ressemblent aux fourneaux à houille et à bois dont nous venons de parler. Dans une ferme un peu considérable, où se trouve une buanderie spéciale, le fourneau est disposé de manière à ce que le foyer serve pour deux chaudières. Quand celles-ci ne sont pas employées simultanément au lavage, l'une d'elles doit toujours servir à cuire des légumes pour les bestiaux. A ce dernier usage sont affectés des fourneaux spéciaux, ayant un, deux et même trois trous communiquant au foyer par le moyen d'un registre. Chaque chaudière doit être surmontée d'un tonneau rempli des légumes à cuire, et ayant pour fond un grillage qui permette à la vapeur produite par la chaudière de monter. Ce mode de cuisson, à la vapeur, est infiniment supérieur à la cuisson dans l'eau.

On fera bien de ne rien négliger dans la construction de tous ces fourneaux domestiques, si l'on veut qu'ils fonctionnent convenablement et à la longue. Les murs qui entourent le foyer et les différentes capacités auront un pied d'épaisseur afin d'empêcher toute déperdition de calorique; la chemise du foyer et celle qui entoure les chaudières seront en briques réfractaires hourdées avec de l'argile et non revêtues de fonte, car la fonte se fend, se boursoufle et s'oxyde promptement, comme on l'a reconnu dans les fourneaux de l'Hôtel-Dieu de Paris. Les proportions du foyer dépendent de l'importance du fourneau et de l'espèce de combustible employé. Un fourneau à deux marmites et avec une bouilloire oblongue, dans un établissement où il y aurait cent personnes à nourrir, pourrait avoir 7 pieds sur 3 pieds 9 pouces; son foyer, 16 à 18 pouces de long, 12 pouces de large, 9 à 10 pouces de haut; pour le coke et la tourbe, 2 ou 3 pouces de plus en tous sens seraient nécessaires, et avec le bois, dont la flamme a plus de développement, 20 pouces de long, 12 pouces de large et 13 à 15 pouces de haut, seraient les proportions à adopter. Ces dimensions s'augmentent ou se diminuent proportionnellement à la force de l'appareil.

En traitant maintenant des fourneaux employés dans l'industrie, il serait impossible de s'occuper, dans notre cadre, de descriptions partielles. Les arts distillatoires et évaporatoires, la teinture, les machines à vapeur, exigent des fourneaux dont les formes varient à l'infini, non-seulement pour chaque industrie, mais encore dans chaque atelier. Il faut donc nous en tenir aux bases principales qui servent à leur établissement, nous réservant néanmoins de traiter avec quelques détails des *fourneaux fumivores* et *mé-*

tallurgiques, qui forment une classe bien distincte.

Un fourneau se compose : 1° d'une capacité quelconque pour contenir les matières à traiter; 2° d'un foyer; 3° d'une cheminée qui toutefois manque assez souvent.

La première de ces parties n'admet aucune théorie spéciale. Sa disposition permet que les surfaces des corps ou des chaudières soient en contact, le plus possible, avec le calorique fourni par le foyer, calorique qu'on retient quelque temps en mettant des obstacles à sa trop prompte émission dans la cheminée.

Le but du foyer est de produire le plus de chaleur possible. Lorsqu'il a une grille, celle-ci se compose de barreaux placés de manière à ce qu'il reste deux tiers de plein et un tiers de vide; ils doivent être mobiles, et offrir, dans leur section, la forme d'un trapèze. Ces barreaux s'oxydent toujours fort vite : on obvie un peu à cet inconvénient en faisant leur surface supérieure légèrement concave. Cette concavité se remplit de cendres qui naturellement arrêtent un peu l'oxydation. En général, on estime que la grille doit avoir environ un mètre de superficie pour brûler 140 à 150 kilogrammes de houille par heure. C'est par le cendrier que passe l'air nécessaire à la combustion; il est pour cela toujours muni d'un registre. Le foyer se ferme avec de fortes portes en fonte, bien closes, de manière à empêcher toute introduction d'air qui le refroidirait considérablement. Afin de prolonger la durée de ces portes, on laisse entre elles et le combustible un certain espace.

Dans les manufactures où sont en activité un grand nombre de fourneaux, il n'est besoin, pour évacuer les produits de la combustion, que d'une seule cheminée dans laquelle ces produits se rendent par des conduits nommés parfois *rampants*. L'attention principale qu'il faut avoir dans ce système, c'est de donner à la grande cheminée une section égale à celle des conduits de tous les fourneaux réunis, et de mettre à chaque conduit particulier un registre qui le ferme complétement quand on y fait du feu.

Ce système est fréquemment employé en Écosse. M. Clément a vu à Glasgow une cheminée où aboutissaient les conduits de cent fourneaux servant à l'évaporation du carbonate de soude; la grande cheminée avait 34 mètres de haut, 6 de diamètre au bas et 5 en haut.

Fourneaux fumivores. Depuis la fin du dernier siècle, on s'est occupé de se débarrasser de la fumée, ou de la neutraliser, soit par son absorption, soit par sa combustion. En Angleterre Watt, Robertson, en France Clément, Champy fils, Gingembre et plusieurs autres se sont occupés avec activité de résoudre ce problème. Mais les moyens employés par eux, bien que fort ingénieux, n'ont jamais procuré absence totale de fumée. C'est à un savant ingénieur français, M. Lefroy, qu'est dû l'honneur de l'invention d'un fourneau vraiment fumivore. Ne pouvant sans dessin donner une description suffisante de cet appareil admirable, nous nous en tiendrons à présenter l'idée principale du système et ses effets, renvoyant les lecteurs au mémoire même de M. Lefroy. Voici le procédé de cet ingénieur. Au moment de charger le foyer du fourneau, on ouvre trois soupapes qui donnent accès à trois colonnes d'air venant se croiser devant l'ouverture servant de passage à la flamme, ouverture qui, par suite de son resserrement, est la partie du foyer où la température se trouve la plus élevée. Ces trois colonnes d'air, par leur courant croisé, font tourbillonner la flamme au-dessus du charbon, et la fumée arrêtée, circonscrite dans ce mouvement, est promptement brûlée. Une fois le charbon allumé, on ferme les soupapes, et il ne s'échappe pas du tuyau la plus légère fumée, ce qui a du reste été prouvé par l'examen du fourneau, qui, après 42 jours de marche, n'a pas offert la trace du plus petit atome de suie dans les canaux. Cette complète neutralisation de la fumée est due aux soupapes donnant accès aux lames d'air, car, les soupapes fermées, on voit la fumée s'échapper avec violence. Toutes les personnes qui ont été à même de visiter le fourneau de M. Lefroy, construit à la Gare de Bercy, près de Pari , pour la dessiccation du ciment de Pouilly, ont admiré cet appareil dont la construction et la manœuvre sont fort simples, et qui, par son augmenta-

tion de calorique, procure l'immense avantage d'une économie d'un quart dans la consommation du combustible.

Fourneaux métallurgiques. Ils sont au nombre de trois principaux : le *haut fourneau*, le *fourneau à réverbère*, le *cullibot* ou *fourneau à la Wilkinson ;* tous les autres se rapportent à ces trois espèces principales. Le haut fourneau destiné à la fonte du minerai de fer se compose ordinairement de trois parties principales : le *creuset*, la *cuve*, le *gueulard*. Sa configuration générale intérieure ressemble ordinairement à deux cônes ou entonnoirs renversés l'un sur l'autre, le supérieur bien plus élevé que l'inférieur; ce qui produit un renflement, non au milieu de la capacité, mais à peu près vers le tiers en partant du bas. Dans la partie supérieure est l'orifice, nommé *gueulard*, par lequel s'introduisent dans la cuve le combustible carbonisé et le minerai, tous deux mélangés. Le cône supérieur ou cuve les reçoit, et ils forment alors ce qu'on appelle la *charge du fourneau ;* de là au fur et à mesure de la fusion, la matière tombe dans la partie inférieure ou *creuset*. La partie supérieure du creuset se nomme *etalage*, l'inférieure *ouvrage*. C'est du fond du creuset que sort la fonte par un orifice qu'on nomme *coulée*, et près duquel se trouve le trou de la tuyère par où s'introduit le courant d'air forcé avec lequel marche toujours ce fourneau. Dans le trou de la tuyère, placé à 8 ou 10 pouces du fond du *creuset*, aboutissent les *buses* ou ventouses des soufflets, ordinairement au nombre de deux.

Le creuset, le foyer et la cheminée du fourneau sont séparés des quatre faces par une masse de maçonnerie fort épaisse, eu égard à la dimension de tout l'appareil, parce qu'elle a la plus violente action du feu à soutenir. Mais cet espace occupé par le creuset, le foyer et la cheminée, n'a pas la même hauteur que les faces du fourneau. Il a ordinairement, au-dessus du rez-de-chaussée, 21, 19 ou 18 pieds. Le reste consiste en quatre murs qui renferment une plate-forme et qui s'appellent les *batailles du fourneau*. On monte sur cette plate-forme pour jeter la mine ou le charbon dans le fourneau.

Les quatre faces du fourneau ne sont pas entièrement semblables; elles servent à différents usages et portent des noms pris de ces usages. On appelle le devant le *côté de la dame*, c'est le côté d'où sortent les laitiers par une large ouverture ou *tympe*, au niveau du bord supérieur du creuset, quand on lui a donné issue en retirant un peu de terre à côté d'une pièce de fonte appelée *damm*, et par corruption *dame*. Le côté opposé s'appelle *pied de rustine* ou *rustine*. Le côté du soufflet est le côté de la *tuyère ;* le quatrième se nomme *contrevent*.

On voit qu'introduit par le gueulard, avec les quantités convenables de matières combustibles, l'oxyde de fer que contient le minerai se réduit, le fer qui en provient se combine avec une certaine quantité de carbone et de métaux terreux provenus des gangues et produit la fonte. Les gangues se transforment en scories et descendent jusqu'au creuset avec la fonte qui occupe toujours la partie inférieure du creuset, et se trouve constamment recouverte par les scories, à travers lesquelles elle filtre.

La partie qui est immédiatement au-dessous de l'ouvrage ne porte pas sur la terre. Afin d'éviter l'humidité, on soutient la base par une voûte ou par une très grande pierre. Si c'est par une voûte, elle forme souvent une espèce de canal qui occupe tout le dessous de la maçonnerie. Un des bouts est ouvert et donne issue à l'eau qui pourrait s'y trouver et que la chaleur fait sortir en vapeur. Quelquefois la voûte n'occupe que le dessous de l'ouvrage, mais il y a un tuyau de fer dont un des bouts est dans le vide de la voûte et dont l'autre est en dehors, vers le devant du fourneau; ce tuyau a deux ou trois pieds de hauteur et donne issue à la vapeur.

La conduite de ce fourneau consiste à bien étudier sa température, l'action du feu, pour faire convenablement les chargements, et en outre à suivre avec attention les indices pratiques qui annoncent le moment où doit être faite la *percée* pour faire couler le métal. Le plus grand perfectionnement apporté dans les hauts fourneaux est sans contredit de les alimenter d'air chaud pour le soufflage.

Cette idée simple et des plus importantes est due à M. Nielson qui, le premier en Angleterre, engagea des maîtres de forge à souffler leurs hauts fourneaux à l'air chaud. En France, ce système créateur n'a pas pris la même extension qu'en Angleterre, toutefois il se trouve employé à Vienne (Isère) et dans plusieurs autres usines. Il n'y a pas à balancer entre les deux procédés d'air froid ou d'air chaud; pendant que le dernier peut arriver à une température de 1,600 à 1,800 degrés, l'autre n'arrive guère qu'à 12 ou 1,500 : c'est en conséquence pour le maître de forge une question de fortune ou de ruine. M. Clément-Désormes a calculé que, pour des hauts fourneaux au coke de Vienne (Isère), lorsqu'on emploie l'air froid,

	fr.
La dépense de 300 journées à 582 fr. est de.	174,600
Et la valeur produite en 300 journées, de 3,500 kil. de fonte ou 1,080 tonneaux, à 150 fr. .	162,000
Il y a donc en marchant à l'air froid une perte de.	12,600
A l'air chaud	
La dépense de 300 journées à 515 fr. 54 c. est de.	154,662
Et la valeur produite en 300 journées, de 6,000 kil. de fonte ou 1800 tonneaux, à 150 fr., de.	270,000
Il y a donc bénéfice, en marchant à l'air chaud, de	115,338
Ainsi le résultat définitif avec les deux systèmes est : bénéfice à l'air chaud	115,338
Perte en marchant à l'air froid.	12,600
	127,938

M. Taylor, ingénieur civil, s'est beaucoup occupé de perfectionner les souffleries à l'air chaud, lequel se chauffe dans des tuyaux avec la chaleur du gueulard, et aussi dans une espèce de fourneau à réverbère séparé.

La construction des hauts fourneaux se fait ordinairement en pierre siliceuse. Il est indispensable de les consolider par des armatures en fer. La chemise intérieure doit être en matériaux très réfractaires et pouvoir se renouveler sans que l'on touche aux murs principaux. Quand il n'arrive aucune cause particulière d'arrêt, un haut fourneau marche 4 à 8 mois. La hauteur est de 8 à 20 mètres : aussi, pour arriver au gueulard, est-il besoin d'un plan incliné. L'atelier spacieux où il se place s'appelle *halle*.

Le *fourneau à réverbère*, dont on a beaucoup parlé aux articles Fonderie et Fer, est une espèce toute particulière à courant d'air naturel. Ce nom *à réverbère* vient sans doute de ce que le métal est aussi chauffé par l'irradiation qui provient de la voûte, dont la sole ou aire est couverte. On a vu que le fourneau à réverbère se compose des éléments suivants : 1° une *chauffe* ou *foyer*, 2° une *sole* ou *aire*, 3° une *voûte* ou *réverbère*, 4° une *cheminée*. Dans cette espèce de fourneau, le combustible employé doit produire de la flamme, et le feu n'est pas poussé par des soufflets, mais activé par le tirage de la cheminée, assez élevée à cet effet.

Le métal se pose sur la sole qui présente un plan incliné et une partie basse nommée le *creuset*. La sole est couverte d'une voûte surbaissée qui, à partir du foyer, va en s'abaissant jusqu'à la cheminée située au bout de la sole opposé à la chauffe. Il est clair alors que la flamme, pour aller trouver la cheminée, doit passer sur le métal; le réverbère oblige aussi, par sa forme, la flamme à se rabattre sur la sole, surtout à la partie étranglée de la cheminée. Quand le métal entre en fusion, la sole, étant inclinée, le force à se rendre dans la partie basse ou le creuset, muni d'un trou bouché avec un tampon d'argile que les fondeurs enfoncent pour faire la coulée.

Le fourneau à réverbère sert surtout pour le cuivre; il varie de formes, suivant qu'il doit servir pour la fonte des canons ou pour celle des cloches, etc. Il se construit tout en briques et se consolide par des armatures en fer; le foyer et le réverbère sont en briques réfractaires; peu importe la forme du dernier, pourvu qu'il soit surbaissé. La chauffe est séparée de la sole par un petit mur nommé *autel*, qui empêche que rien ne tombe dans le foyer. Ce dernier est muni d'une grille comme celle dont nous avons parlé plus haut; il se ferme avec de bonnes portes pour empêcher toute introduction d'air froid qui quelquefois passerait sur le charbon, et en-

suite sur le métal, sans être échauffé. On peut produire sur la sole d'un fourneau à réverbère une température de 150 à 160 degrés du pyromètre de Wedgwood au plus : c'est la chaleur à laquelle le fer doux commence à entrer en fusion.

Le *cubillot* ou *fourneau à la Wilkinson* est une espèce de demi-haut fourneau, par conséquent à courant d'air forcé, qui sert particulièrement dans les fonderies d'ouvrages en fonte. Le métal y est mélangé avec le combustible, et le feu est activé par des soufflets ou mieux par un ventilateur, machine soufflante très supérieure par son action continue. La *percée* pour le coulage se fait à un orifice inférieur opposé au trou de la tuyère. Nous dirons seulement, pour ne pas répéter les détails donnés au sujet des hauts fourneaux, que le cubillot est cylindrique, revêtu à l'extérieur de tôle, qu'il a une hauteur de 2 à 4 mètres, et qu'il est très avantageux d'y appliquer la soufflerie à l'air chaud. ANT. D. et A. P-T.

FOURNEAU D'APPEL. On nomme ainsi un appareil de chauffage, qui, placé sous le manteau ou dans le tuyau d'une cheminée, en échauffe l'air, le rend plus léger et détermine ainsi son ascension. Au fur et à mesure que l'air chaud s'élève, il est remplacé par de l'air froid qui arrive à l'entrée de la cheminée, ce qui établit un courant, un *appel*. On a profité de ce mouvement ascensionnel pour assainir les ateliers, les hôpitaux, les cuisines : les gaz nuisibles, les miasmes, les évaporations dangereuses, sont mis en communication avec la cheminée d'appel où ils sont poussés et entraînés par le poids de la colonne d'air extérieur. M. D'Arcet (*voy.*), le fils, a surtout mis en usage ce procédé simple, efficace lorsqu'on l'a convenablement appliqué, ce qui ne peut avoir lieu qu'en mettant en pratique la loi de l'écoulement des gaz.

Le plus petit appareil de chauffage, d'éclairage même, peut faire appel. Ainsi une simple lampe placée dans un tuyau étroit suffit pour cela et sert à renouveler l'air des fosses et de tous les lieux où il est dans le cas de se corrompre. C'est en outre un moyen de rafraîchir les appartements, dans lesquels il est facile de faire l'appel de l'air d'un puits, de l'air d'une cave ou d'une grotte où la température est peu élevée.

Dans une salle de spectacle, la chaleur du lustre s'utilise en élevant à l'aplomb de celui-ci une cheminée d'appel par laquelle s'évacue tout l'air vicié qui alors est porté assez haut dans l'atmosphère. Il est facile ensuite d'introduire un cube d'air pur, frais en été, chaud en hiver, de manière à ne pas incommoder les spectateurs. Les salles de spectacle, si étouffantes en été, se rafraîchissent par l'appel d'air d'une température basse et qu'on tient dans de bons puits. *Voy.* VENTILATION. ANT. D.

FOURNÉE, verbalement ce qu'on introduit dans un four pour le remplir ; toute la quantité de pains, etc., que ce four peut renfermer. Depuis vingt-cinq ans environ, on emploie cette expression dans les journaux français et dans les salons politiques pour désigner les promotions collectives de pairs faites par le roi en vertu du droit que la Charte lui confère Une pensée moqueuse s'attachait d'abord à ce terme ; elle est maintenant étrangère à la plupart de ceux qui en font usage, et la vulgarité calculée de la comparaison qu'il implique leur échappe. Depuis la révolution de 1830, une ordonnance individuelle est exigée par le nouvel article 23 de la Charte pour la nomination de chaque nouveau pair ; mais comme *le Moniteur* réunit en une seule liste les noms des personnages promus, et que les ordonnances individuelles restent ensevelies au Bulletin des Lois, les choses peuvent encore se passer aux yeux du public comme sous l'empire de la Charte de 1814. Du reste la différence a en elle-même peu d'importance.

Les fournées les plus remarquables qui soient venues modifier la composition de la Chambre des pairs sont celle du 5 mars 1819, effectuée par le ministère Decazes, dans le sens des opinions libérales ; celle d'octobre 1827, œuvre du ministère Villèle, dirigé par des vues tout opposées (celle-ci fut brisée, ainsi que toutes les nominations de pairs émanées de Charles X, par un coup d'état que consacra la Charte de 1830 contre la chambre des Pairs) ; enfin la fournée du 19 novembre 1831, faite dans le but d'assurer le vote

de l'abolition de l'hérédité, et qui excita néanmoins, dans la minorité radicale de la Chambre des députés, une irritation qu'elle essaya vainement de faire partager au reste de cette assemblée. O. L. L.

FOURNIL. C'est la partie d'une habitation rurale où se trouve placé le four à cuire le pain, ainsi qu'un petit cabinet où se met le pétrin. Un fournil exclusivement destiné à la fabrication du pain ne se trouve que dans les grandes fermes; car dans les moyennes habitations rurales cette pièce sert encore de buanderie et à divers autres usages. Chez le petit tenancier, la cuisine sert toujours de fournil. Cette pièce, dans la distribution intérieure d'une ferme, doit toujours être placée près de la cuisine, dont elle est une annexe; la seule chose nécessaire à observer dans sa distribution c'est de lui donner des proportions assez vastes pour faciliter l'enfournement et le défournement, et pour y ranger commodément du bois et les ustensiles nécessaires à la fabrication du pain. Le cabinet où se place le pétrin demande à être bien éclairé, ayant le plafond et les enduits et une aire bien carrelée, précautions indispensables pour le tenir propre. ANT. D.

FOURRAGE. Par cette expression, on désigne tantôt, comme le dit le Dictionnaire de l'Académie, « la paille, le foin et toute autre espèce d'herbe qu'on donne aux bestiaux, aux chevaux, etc., lorsqu'on ne les fait point paitre, » tantôt la totalité des substances végétales qu'on leur destine comme aliments, principalement lorsqu'elles sont déjà récoltées, mais quelquefois aussi lorsqu'elles ne le sont pas encore. On donne aussi à ce même terme deux étymologies: l'une allemande, le mot *Futter*, d'où la basse latinité a formé *foderum* et *foderagium*, et qui est pris dans le second des sens indiqués tout à l'heure; l'autre latine, *farrago*, mélange qu'on formait de différentes sortes de grains ou de céréales coupés en herbe et dont on nourrissait le bétail.

Suivant M. Vogeli, auteur de la *Flore fourragère*, il entre dans la composition de nos divers foins 500 espèces de plantes, qui toutes, il est vrai, ne conviennent pas également aux bestiaux, mais que cependant ils mangent; et ce nombre doit être augmenté de la foule peut-être aussi considérable des fourrages autres que les foins. La classification suivante donnera une idée de leur multitude et de leur diversité.

Au premier rang se place la vaste classe des plantes qui contribuent à l'alimentation du bétail par leurs tiges et leurs feuilles à la fois: ce sont les herbes, annuelles ou vivaces, qui entrent dans la composition des pâturages et des prairies (*voy.*) et qui servent à la nourriture des animaux, soit dans leur état de fraicheur, soit après avoir été converties en foin (*voy.*) par la dessiccation, ou en d'autres termes comme fourrages *verts* et comme fourrages *secs;* ce sont aussi les céréales qu'on peut servir également en vert en les coupant avant la maturité de leurs graines, ou à l'état sec et sous forme de *paille* (*voy.*) après le battage; ce sont enfin quelques autres plantes qui, étant habituellement cultivées dans l'intérêt direct de l'homme, le sont accidentellement dans celui du bétail, et ne forment pas cependant des prairies proprement dites: telles sont notamment les choux, la laitue, le colza, la navette, la sanguisorbe ou grande pimprenelle, la moutarde, etc.; telles sont aussi certaines légumineuses, comme les pois, les lentilles, les fèves, qui, après avoir été dépouillées de leurs graines destinées à l'homme, laissent des *fanes* ou une paille que consomment les bestiaux.

La seconde classe des plantes fourragères se compose de celles qui ne fournissent comme aliments que leurs feuilles et leurs jeunes pousses : ce sont les arbres et les arbrisseaux. Les principales espèces d'arbres qu'on fait ou qu'on peut faire servir à ce but sont les suivantes : le frêne élevé et le frêne à bouquet, l'érable sycomore et l'érable plane ou faux sycomore, le tilleul à petites feuilles, le robinier faux-acacia, le robinier sans épines, le cytise aubours ou faux ébénier, le cytise des Alpes, la luzerne en arbre, le baguenaudier, l'orme, le saule blanc et le saule manceau, le peuplier blanc, le noir, celui du Canada, le tremble, le bouleau blanc, l'aune, le charme commun, le hêtre, le chêne et la vigne. Parmi les arbustes, l'ajonc d'Europe, le genêt

des teinturiers ou la génestrolle, le genêt velu, le genêt à balai, la bruyère, le coudrier, peuvent aussi se prêter au même usage. Les *feuillards* (ainsi s'appellent les arbres dont on tire cette sorte d'utilité) tantôt ne sont l'objet d'aucun soin particulier et restent abandonnés à leur croissance naturelle, tantôt sont élevés en taillis, en haies ou en têtards. La récolte a ordinairement lieu vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne, et s'exécute par un simple effeuillement ou par un élagage qui enlève à la fois les extrémités des rameaux et les feuilles. Dans ce dernier cas, le produit se conserve en fagots sous des hangars; la feuillée seule, au contraire, est serrée dans des fosses ou des tonneaux dans lesquels on la tasse, en la saupoudrant quelquefois de sel. On voit par là que les feuilles peuvent servir non-seulement comme fourrage vert, mais encore comme fourrage sec. Elles offrent d'ailleurs des avantages qui devraient leur valoir, non pas peut-être partout, mais du moins dans les pays pauvres et les contrées méridionales, la même faveur que leur accordaient les anciens et qu'elles obtiennent encore en Italie. En effet, d'après les analyses chimiques de Sprengel, elles contiennent, à poids égal, plus de substance sèche et de matière nutritive qu'aucune herbe fourragère; la récolte en est d'ailleurs moins casuelle, les arbres qui les donnent craignent moins la sécheresse, ils réussissent sur des sols dont la superficie est très pauvre de matières organiques, ils peuvent donner leurs produits pendant une longue période de l'année et les renouveler pendant des siècles, à des intervalles, il est vrai, de 2 à 5 ans, sans cesser pour cela d'être utiles sous d'autres rapports. Cependant ces avantages sont en partie contrebalancés par la détérioration que l'effeuillement cause aux arbres, par la difficulté de la conservation des feuilles et par la répugnance que, dans cet état de conservation, elles causent à la plupart des bestiaux.

La troisième classe des fourrages se compose des racines et des tubercules, qui, outre leurs autres avantages, offrent une précieuse ressource pour tempérer le régime du sec pendant l'hiver. Ce sont, dans notre climat, la pomme de terre, le topinambour, la betterave, les raves et navets, les choux-raves et choux-navets, la carotte, le panais et le raifort.

Dans la quatrième classe, qui comprend les fruits et les graines, se rangent: 1° les céréales, dont deux espèces, l'orge et surtout l'avoine, sont des éléments essentiels de l'alimentation du bétail et qui toutes s'adaptent très bien à cette même destination, mais qui habituellement en reçoivent une autre plus élevée et dont par conséquent on n'abandonne aux animaux que les balles et les criblures; 2° les légumineuses, au nombre desquelles, de même que parmi les céréales, sont plusieurs espèces qui pourraient nourrir de leurs graines les animaux aussi bien que l'homme, mais qui, par les mêmes raisons, sont ordinairement réservées pour celui-ci, par exemple les haricots, les lentilles, les pois des variétés jaunes et vertes, la fève de marais, tandis que d'autres sont plus spécialement ou même exclusivement employées à l'alimentation de ceux-là, comme par exemple les gesses, les vesces, les pois gris et les féveroles; 3° des mélanges de ces différentes sortes de graines, comme orge et avoine, avoine et vesces, fèves, vesces, pois et avoine, etc., mélanges connus sous le nom de *dragées*; 4° quelques fruits de diverse nature qui ne sont que d'un usage restreint, savoir les glands, les faines, les châtaignes, les marrons d'Inde, les poires et pommes sauvages, les citrouilles et quelques autres.

Une cinquième et dernière classe de fourrages peut se former des substances provenant de la fabrication de certains produits industriels: là se rangent les résidus des brasseries, des distilleries de pommes de terre et de grains, des féculeries, des fabriques de sucre de betterave, les tourteaux d'huile de colza, de lin, de chenevis et de faines, le son et les issues du blé.

Entre toutes ces substances, qui comprennent une notable partie du règne végétal, il existe, sous le rapport de la puissance nutritive, de grandes différences qui ont été l'objet de nombreuses recherches, surtout en Allemagne et en Angleterre, soit de la part des chimistes, entre autres de Davy, de Crome, d'Einhof, de Spren-

gel et de Boussingault, soit de la part des agronomes et surtout de Thær, de Block, de Burger, de Petri, de G. Sinclair, de Mathieu de Dombasle, qui les ont observées sous le point de vue physiologique et pratique. Malheureusement l'exactitude est difficile à atteindre dans ces sortes de déterminations; mais cependant, à défaut de termes tout-à-fait exacts, la science actuelle est au moins en état de poser des limites de variation et de dresser une échelle approximative des fourrages équivalents, que nous allons faire connaître en gros, d'après les moyennes des résultats obtenus par différents observateurs.

	Équivalents.
Graines de légumineuses	25 à 35
Céréales de premier ordre : froment, seigle	35 à 45
Céréales de deuxième ordre : orge, avoine	45 à 55
Châtaignes, glands	55 à 65
Tourteaux de graines oléagineuses	55 à 65
Feuilles d'arbres	65 à 80
Foin des prairies de légumineuses : sainfoin, luzerne, trèfle	80 à 100
Foin des prairies naturelles	» 100
Fanes de légumineuses, résidus de brasserie	100 à 150
Balles de céréales, gousses de légumineuses, résidus de distilleries de grains	150 à 200
Tubercules : pommes de terre, topinambours	200 à 220
Paille des céréales du deuxième ordre, avoine	240 à 260
Racines : choux navets, rutabagas, carottes, betteraves	250 à 350
Paille de froment	300 à 360
Herbe des prairies en vert	350 à 400
Paille de seigle	400 à 425
Choux	400 à 450
Navets	450 à 500

Un autre point de vue sous lequel les fourrages doivent être envisagés, c'est celui de leurs propriétés et qualités spéciales, ou des effets particuliers que chacune de leurs espèces peut exercer sur les bestiaux. Sous le rapport de la santé, le cultivateur n'a pas beaucoup à s'inquiéter du choix de la nourriture qui convient à ses bêtes tant qu'il les laisse paître en liberté, car leur instinct et leur goût sont pour elles des guides plus sûrs que ne pourrait l'être sa raison, pour les préserver de l'unique danger qui les menace dans les pâturages, savoir la possibilité d'y rencontrer quelques herbes vénéneuses. Mais il doit apporter plus d'attention à ce choix lorsqu'il les soumet au régime artificiel de la nourriture à l'étable, dans lequel, outre les méprises qui lui font regarder comme approprié à telle espèce d'animal ce qui lui est contraire ou ne convient qu'à telle autre, il a à craindre les graves inconvénients qui peuvent résulter de l'usage de fourrages viciés par les végétations cryptogamiques, par les intempéries survenues pendant la récolte, par des accidents arrivés pendant la conservation ou de toute autre manière.

Ce qu'il y aurait à dire ici des autres effets particuliers des divers fourrages, c'est-à-dire de ceux qu'ils exercent sur les qualités ou produits que nous demandons aux bestiaux, tels que la force musculaire, la chair, la laine, le lait, rentre dans les principes généraux de l'alimentation ou doit être cherché dans les articles spéciaux de cette Encyclopédie qui ont ces mots pour titre. Mais le choix des fourrages donne lieu à d'autres observations concernant, ou des circonstances inhérentes aux animaux eux-mêmes, telles que leur âge, leur sexe, leur tempérament, leurs espèces, ou des influences extérieures, entre autres celle des saisons; et ces deux derniers objets méritent quelques moments d'attention.

Entre tous les bestiaux, le cochon est celui qui regarde le moins à la nature des substances susceptibles de lui servir d'aliments et qui consomme le plus d'espèces; car outre celles auxquelles il participe avec les autres bestiaux, il consomme quantité de débris et de restes de cuisine, le laitage aigri et les matières animales. A l'extrême opposé se trouve le cheval, que, par abus, il est vrai, de la délicatesse de ses goûts, on a presque exclusivement réduit, en France (à part le pâturage, qui n'est guère pour lui qu'une exception), à l'avoine, au foin, à la paille et au son, quoique l'orge, les féveroles, les carottes, les pommes de terre, puissent aussi entrer dans son régime. Entre ces deux extrêmes, se placent d'abord l'âne, qui se rapproche du cochon en ce qu'il se contente aussi d'une nourriture grossière, comme par exemple des plantes

coriaces qui croissent dans les plus mauvais terrains, mais qui est plus sobre et consomme un moindre nombre d'espèces d'aliments; puis la chèvre, qui de même est peu délicate sur leur choix et qui sait se les procurer dans des lieux escarpés où d'autres animaux ne se hasarderaient pas; en troisième lieu, le mouton et le bœuf, dont la table, qu'on nous passe l'expression, se compose de la plupart des articles ci-dessus énumérés, mais qui diffèrent l'un de l'autre en ce qu'ils n'ont pas la même appétence pour tous; car, par exemple, les feuilles, les marrons, les glands, les grains, sont donnés préférablement aux moutons, tandis que les tourteaux et les résidus de fabriques sont plutôt réservés au bœuf.

Sous le rapport des saisons, on fait une distinction essentielle entre la nourriture d'hiver et la nourriture d'été. La première consiste principalement en fourrages secs; les choux peuvent seuls à cette époque fournir un peu de vert; mais les racines y suppléent en partie. L'alimentation pendant l'hiver est en général un peu chétive, soit à cause de l'insuffisance réelle ou présumée de l'approvisionnement, soit parce qu'on exige alors peu de services des animaux. Mais c'est surtout au printemps et lorsque la végétation est retardée que la difficulté de l'alimentation se fait sentir et que les bestiaux sont exposés à souffrir. Aussi les agronomes sont-ils en quête de fourrages qui puissent être fauchés ou pâturés de bonne heure au printemps, pour venir en aide au cultivateur. Un autre genre de difficulté que présente l'affourragement dans cette saison est la transition même du régime d'hiver au régime d'été, cette transition ne pouvant s'effectuer que graduellement et avec précaution. Il s'élève à la même époque une question qui peut aussi causer de l'embarras: nous voulons parler du choix entre la nourriture à l'étable et le pâturage. En faveur de ce dernier mode on peut alléguer qu'il est très simple et d'une exécution très facile, qu'il ne nécessite ni grandes avances de capital pour s'établir, ni grands frais de main-d'œuvre pour fonctionner, enfin qu'il procure aux animaux le bienfait de l'exercice et de l'action fortifiante des agents atmosphériques. Avec de pareils avantages, il peut se conserver dans les localités où la terre est à bas prix et dévolue à un petit nombre de propriétaires; où la population est rare, la main-d'œuvre chère, la culture des terres sacrifiée à l'économie du bétail, et l'établissement des prairies de légumineuses impossible: partout ailleurs, il doit céder le pas au système de la nourriture à l'étable, qui n'occasionne plus de frais que pour donner des produits encore plus considérables, parce qu'il suppose la production de fourrages plus abondants et de meilleure qualité, qu'il prévient toute perte dans leur consommation, toute diminution de leur effet utile; qu'il donne ainsi lieu à la création d'une plus grande quantité d'un plus riche fumier, que par lui-même il en diminue beaucoup le gaspillage et la déperdition, qu'il contribue à l'amélioration du bétail par l'effet d'une nourriture plus abondante, qu'il lui procure des soins à la fois plus assidus et plus intelligents qu'il nécessite; enfin qu'il se prête mieux aux différentes combinaisons et à la rapidité des successions de cultures, ou, en d'autres termes, à la variété des emplois et à la fréquence de reproduction du capital circulant. Cependant il ne convient pas également à tous les bestiaux: il ne peut, pour les moutons, suppléer qu'en partie le pâturage, et les bêtes bovines elles-mêmes, dont le naturel s'en accommode le mieux, ont besoin, pendant qu'elles le suivent, de quelque exercice en plein air qui les maintienne en bonne santé. Par le même motif, les étables, bergeries et écuries (*voy.* ces mots) où on met ce système en pratique doivent être saines et bien aérées. D'ailleurs une de ses principales conditions, c'est la production non interrompue de fourrages verts, pendant tout le temps qu'il dure. Les suivants, que nous rangeons dans l'ordre successif de leur croissance, sont ceux qu'on emploie le plus souvent à cette destination: au printemps, plusieurs plantes semées pendant l'automne de l'année précédente, telles que le colza, la moutarde, le pastel, la pimprenelle, le seigle, l'escourgeon, le froment qu'on fait légèrement brouter ou faucher lors-

qu'il est trop épais, et la première coupe des légumineuses les plus précoces; en été, les premières et secondes coupes de ces mêmes plantes, le colza semé de bonne heure, le sarrasin, la spergule; en automne, ces trois mêmes plantes semées plus tard, les dernières coupes des légumineuses, les feuilles d'arbres, les racines, les choux, etc.

On sert au bétail les fourrages sans leur faire éprouver de modifications préalables, ou bien on les prépare de différentes manières. Ainsi on les divise mécaniquement, soit, comme cela a lieu pour la paille, le foin et les racines, en les coupant ou les hachant avec différents instruments nommés *hache-paille* et *coupe-racines*, soit en les concassant et les pulvérisant, ce qu'on fait par exemple pour les grains. Souvent aussi on les soumet à divers procédés chimiques, tels que la salaison, la macération, la fermentation et la coction. En général, ces différents procédés les rendent plus faciles à digérer, et quelques-uns, tels que la fermentation et la coction, peuvent ajouter à leur faculté nutritive en dégageant leurs principes alimentaires de combinaisons qui les rendaient insolubles; c'est un fait que M. Mathieu de Dombasle a vérifié sur la pomme de terre. On mélange aussi les fourrages de manière qu'ils forment un volume correspondant à la capacité de l'estomac de chaque espèce de bétail. — Les appareils et vases dans lesquels on les leur présente sont les râteliers, les crèches, les auges et les mangeoires. J. Y.

FOURRÉES (MÉDAILLES). On appelle médailles fourrées des pièces dont l'âme est d'un métal de peu de valeur, et qui sont revêtues d'une feuille d'or ou d'argent, et même de cuivre. Ce sont véritablement de fausses monnaies, mais fabriquées par les anciens. Un passage de Démosthène (*contre Timocrate*), que l'on croit relatif à ces monnaies, rapporte que Solon avait pensé que beaucoup de villes mettaient du plomb et du cuivre dans les monnaies d'argent qu'elles faisaient frapper, les altérant par ce mélange frauduleux. Ces pièces étaient évidemment frappées, car l'empreinte que porte la feuille supérieure se retrouve sur le métal intérieur. L'habileté des faussaires devait être grande pour parvenir à tirer des bénéfices d'une fabrication si difficile, ce qui tendrait à appuyer la conjecture, fortifiée par le passage de Démosthène, que c'étaient les villes elles-mêmes qui altéraient les monnaies qu'elles mettaient en émission. Les monnaies fausses *fourrées* recouvertes d'or sont rares, parce que leur trop grande légèreté les faisait reconnaître, le poids des autres métaux étant trop différent de celui de l'or. Les grecques d'argent sont peu nombreuses; mais celles de ce métal, de coin romain, le sont extrêmement jusqu'au règne de Septime Sévère, époque où l'argent fut altéré, et où la fraude s'exerça sur le titre même de ce métal. D. M.

FOURRIÈRE, du mot *fourrage*, lieu de dépôt où sont conduits et nourris aux frais du propriétaire les bestiaux laissés à l'abandon et pris en délit sur les propriétés d'autrui. On emploie cette locution en parlant de tous objets dont la conservation exige des soins. Ce qui est dans le cas d'être *mis en fourrière* ne peut rester en cet état pendant plus de huit jours : après ce délai, la main-levée provisoire peut en être ordonnée, moyennant caution d'acquitter les frais de fourrière, au paiement desquels est affecté, par préférence, le produit de la vente qui en est faite lorsqu'il n'est pas offert de sûreté pour le paiement de ces frais.

Tout ce qui est relatif aux dégâts causés par les bestiaux laissés à l'abandon et au paiement du dommage qui en résulte est réglé par l'art. 12, titre II, de la loi du 28 septembre 1791, qui le met à la charge du propriétaire de ces bestiaux, dont la saisie pourra être opérée par celui qui a souffert le dommage, en les faisant conduire, dans les 24 heures, dans le lieu de dépôt à cet effet désigné par la municipalité. Le montant du dommage doit être acquitté avec le produit de la vente qui est faite dans la huitaine du jour du délit. J. L. C.

FOUS (FÊTE DES). De toutes les folies de l'esprit humain, la plus bizarre est celle que des siècles d'ignorance avaient consacrée, et qu'ils avaient revêtue des formes de la religion. Un reste de traditions païennes, que l'on a cru être une

imitation des Saturnales* de Rome, s'étant mêlé aux cérémonies de l'Église chrétienne, donna lieu, dit-on généralement, à la *fête des fous*. Il est plus probable que cette fête a dû son origine au penchant naturel des hommes pour les fêtes et les spectacles, qui avait fait naître les premières représentations dramatiques que les pèlerins jouèrent sur des tréteaux, à la sortie de vêpres, à la porte des églises. C'est dans l'intérieur même des temples que se célébrait la fête des fous.

L'époque de Noël fut toujours chez les chrétiens un temps de réjouissance; mais la joie se manifesta d'une manière bizarre chez un peuple dont les mœurs étaient encore grossières. L'usage antique des travestissements, qui ne s'était point perdu, s'y mêla pour imiter les personnages et même les animaux qui avaient pris part à la scène pieuse que l'on voulait représenter, et de là naquirent des cérémonies dont le caractère, à la longue, devint de plus en plus singulier et ridicule. On élisait un évêque, et même, dans quelques églises, un pape des fous. Les prêtres se barbouillaient de lie, se masquaient et se travestissaient de la manière la plus bouffonne; ils dansaient en entrant dans le chœur, ils y chantaient des chansons obscènes; les diacres et les sous-diacres mangeaient des boudins et des saucisses sur l'autel devant le célébrant, jouaient sous ses yeux aux cartes et aux dés, et mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles savates pour lui en faire respirer l'odeur. On les traînait ensuite tous par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures, où ils prenaient des postures lascives et faisaient des gestes impudiques. Plusieurs monuments rappellent encore ces farces impies et dégoûtantes.

Cette fête recevait des modifications dans les divers pays où on la célébrait; elle a eu différents noms à cause de quelques cérémonies bizarres qui y furent ajoutées : ainsi on l'appelait la fête *des diacres souls*, la fête *des cornards*, la fête *des innocents*, etc.

Le chant de la *prose de l'âne* était une des principales cérémonies de la fête des fous; elle avait lieu le jour de la Circoncision. Son objet était d'honorer l'humble et utile animal qui avait assisté à la naissance de Jésus-Christ et qui l'avait porté sur son dos lors de son entrée dans Jérusalem.

L'église de Sens était une de celles où cette solennité se faisait avec le plus d'appareil. Avant le commencement des vêpres, le clergé se rendait processionnellement à la porte principale de l'église, et deux chanoines députés allaient chercher l'âne pour le conduire à la table, où le préchantre lisait l'ordre des cérémonies. On couvrait l'animal d'une belle chape et on le menait au lutrin, en entonnant la *prose*, dont nous ne citerons que la première strophe :

Orientis partibus,
Adventavit Asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.
Hez, sire Ane, hez!

Ce refrain se répétait à chaque strophe. Ducange en cite un qui paraît plus moderne.

Hez, sire Ane, car chantez,
Belle bouche rechignez,
On aura du foin assez
Et de l'avoine à planter.

Tout l'office se chantait le plus faux possible; il était mêlé de tout ce qui composait celui des fêtes de l'année; et, comme il durait le double des autres, les chantres et les assistants se désaltéraient de temps en temps. Dans les intervalles des leçons, on faisait manger et boire l'âne; enfin, on le conduisait dans la nef, où le peuple, mêlé au clergé, dansait autour de lui, en imitant son chant peu mélodieux.

Après l'office du soir, le préchantre conduisait dans les rues la bande joyeuse, précédée d'une énorme lanterne; on allait au théâtre dressé devant l'église, où l'on répétait les farces les plus indécentes. Le chant et la danse étaient terminés par des seaux d'eau que l'on jetait sur le préchantre. On rentrait enfin pour matines, et quelques hommes recevaient aussi plusieurs seaux d'eau sur le corps.

(*) *Voy.* ce mot et l'article Féries, où l'on a fait mention des *feriæ stultorum*, fête des fous, chez les Romains. De nos jours, la fête des fous c'est le carnaval, et la popularité de cette fête grotesque prouve assez que la folie est de tous les temps et qu'aujourd'hui, s'il est vrai que nous comptions plus de sages parmi nous, nous n'avons pas à craindre pour cela que les fous ne nous manquent jamais et que leurs traditions ne se perdent. *Voy.* Carnaval. S.

Maurice, évêque de Paris, qui mourut vers 1196, avait travaillé à détruire ces folles superstitions, mais il n'y put parvenir. En 1265, Odon, évêque de Sens, prohiba les travestissements et réprima quelques-unes des dispositions qui accompagnaient toujours cette fête. En 1444, la faculté de théologie de Paris, à la requête de plusieurs évêques, écrivit une lettre à tous les prélats et chapitres pour condamner cette fête et l'abolir. Cependant, en 1517, des actes des chapitres généraux donnèrent la permission de la célébrer. Depuis cette époque, elle fut tantôt permise, tantôt défendue; elle ne disparut tout-à-fait que vers la fin du XVIe siècle.

Un office de la fête des fous avait été composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, qui mourut en 1222. Cet office se trouve dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Sens, et dont Millin a donné une curieuse description dans son *Voyage du midi de la France* (t. I, p. 69) et dans ses *Monuments inédits* (t. II, p. 336).

On ne peut parler de la fête des fous sans rappeler la compagnie de la *Mère-folle* de Dijon, dont on rapporte l'institution à l'an 1381, où fut établie, par le comte de Clèves, une société des fous composée de 36 gentilshommes. Le chef de la compagnie portait, comme cette compagnie même, le nom de Mère-folle; il avait sa cour, ses officiers, et rendait des arrêts. Cette société faisait, les jours de fêtes, des *montrées*, et on promenait par les rues de Dijon le chariot de la Mère-folle. La compagnie fut abolie en 1630. On trouvera des détails sur cette institution et sur plusieurs autres du même genre dans les *Variétés historiques*, etc., *ou Recherches d'un savant* (Paris, 1752, t. III, p. 341).

Outre les évêques et le pape des fous, il y avait aussi un *roi des fous;* on en élisait un à Noyon. Mais ce n'est pas seulement en France que ce monarque trouvait un royaume : une curieuse médaille qui existe au cabinet de France nous donne le nom et le portrait d'un Allemand investi de cette dignité. La figure est celle d'un homme âgé dont la physionomie est expressive; il est coiffé d'une couronne radiée, dont les pointes sont des oreilles d'âne, et il porte un collier en forme de chaîne. On lit autour : HANS VON SINGEN MOROTATOS FATVORVM REX FESTIVISSIMVS, *Jean de Singen, extrêmement fou, très joyeux roi des fous.* Cette légende réunit trois langues, l'allemand, le grec et le latin. La pièce ne porte point de date et n'a point de revers, mais elle est évidemment du XVe siècle.

Les auteurs dans lesquels on trouve des détails sur la fête des fous sont Ducange, Glossaire de la basse latinité, au mot *Kalendæ*; D. Lobineau, *Histoire de Paris* (tome I, p. 224); Du Tilliot, *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des fous;* Marlot, *Histoire de la métropole de Reims* (2 vol. in-fol., 1666-1679), et Flœgel, *Geschichte des Grotesken, Komischen* (Leipzig, 1788, pag. 159-170).

On savait que des médailles avaient été frappées pour les évêques et pour les fêtes des fous et des innocents, mais elles étaient très rares. M. Rigollot, médecin à Amiens, a formé une curieuse collection de médailles de cette nature, et a récemment publié un ouvrage sur ces monuments singuliers. On voit sur ces pièces, qui sont en plomb, et tout au plus de la grandeur d'un sou, d'un côté la figure de l'évêque, ou la croix, comme sur nos anciennes pièces de six liards, et de l'autre des figures grotesques, coiffées de bonnets à grandes oreilles. On lit autour de ces pièces le nom de l'évêque avec son titre, ou bien *Moneta episcopi innocentium ;* sur d'autres, des devises analogues à la licence de ces fêtes, comme *Bene vivere et lætari.* Plusieurs de ces jetons ont des dates, elles sont de 1551 à 1558.

La marotte que l'on donne souvent mal à propos à Momus a pris son origine dans la fête des fous, et sur les monnaies dont nous venons de parler on la voit dans les mains des personnages qui y sont représentés. D. M.

FOUS DE ROIS, *voy.* BOUFFONS.

FOX (CHARLES-JAMES), l'un des plus grands orateurs parlementaires dont s'honore l'Angleterre, déjà si riche en talents de ce genre, naquit le 24 janvier 1749. Son père, lord Holland (*voy.*), avait, en fait de moralité, des idées tant soit peu relâchées: ainsi, tout en cherchant à or-

ner l'esprit de son fils et à l'exercer au talent de la parole, il l'initia de bonne heure à la plus terrible et à la plus vivace des passions, au jeu. C'est dans un voyage aux eaux de Spaa que le jeune Fox, à peine sorti du collége d'Eton, se livra, sous les auspices paternels, à ces émotions précoces, qui devinrent pour lui, par la suite, une habitude, une nécessité de tous les jours, et dévorèrent bien vite son patrimoine. A peine âgé de 19 ans, il fut illégalement élu membre du parlement, et en avril 1769 il tint son *maiden-speech* (c'est le nom sous lequel les Anglais désignent le début parlementaire), dans lequel, selon le témoignage de Walpole, il fit preuve à la fois de beaucoup de suffisance et d'une vaste capacité. A cette époque, il soutenait le ministère de lord North, qui le récompensa de son appui par la charge de lord de l'amirauté, puis par celle de lord trésorier. Mais Fox, généreux, impatient, et même un peu téméraire, se sentait à l'étroit dans cette position ministérielle. En février 1774, il se brouilla sérieusement avec le chef du cabinet, en parlant contre le serment *du test* imposé aux catholiques. Lord North se vit obligé de le destituer séance tenante. Quelque temps auparavant, le jeune député ministre s'était étroitement lié avec l'un des chefs du parti whig, avec le célèbre Burke (*voy.*), et de cette époque date le changement total qui s'opéra dans ses principes politiques. Il commençait dès lors à entrevoir la nécessité des coalitions parlementaires pour contrebalancer l'influence gouvernementale. La guerre d'Amérique mit en jeu les puissantes facultés de cette haute intelligence. Fox plaida la cause des insurgés, réclama pour les colonies le droit de se taxer elles-mêmes, et prédit des revers à l'Angleterre. Toutefois, malgré ses talents brillants, il n'arriva point de suite à une grande influence : sa dissipation, ses embarras pécuniaires lui faisaient du tort dans l'opinion publique et retardaient le moment où il devait inspirer une confiance pleine et entière au parti whig.

Battu en brèche par ce jeune tribun, le ministère North avait cédé la place au ministère Rockingham et Shelburne. Fox en fit momentanément partie. Mais cette combinaison portait en elle, dès le principe, des germes de dissolution; à la mort de Rockingham, survenue bientôt après, Fox se retira sur-le-champ. On l'a fortement blâmé de cette précipitation; avec sa retraite s'éteignait tout espoir de voir finir de sitôt la guerre d'Amérique. Mais les procédés un peu lestes dont lord Shelburne usa à l'égard de ses collègues restants justifient pleinement la démission de Fox, sans compter que, du vivant même de Rockingham, Shelburne avait suivi une ligne de politique toute spéciale : il voulait l'alliance de la France contre l'Amérique, tandis que Fox aspirait à détacher la Hollande et l'Amérique de leur alliance avec la France.

Dans le nouveau ministère Shelburne venait d'entrer un jeune homme d'un immense talent, un homme d'état, dont la rivalité avec Fox devait remplir pendant un quart de siècle les fastes parlementaires : nous avons nommé Pitt (*voy.*). C'était à vrai dire un héritage paternel que cette lutte obstinée entre les deux aigles de la tribune anglaise : lord Chatham (*voy.*) et lord Holland s'étaient déjà rencontrés sur le même terrain.

L'administration Shelburne était à peine installée qu'elle se vit en butte à une formidable coalition. Fox, réunissant les débris du parti Rockingham, s'était joint à ce même lord North, qu'il avait si souvent accablé d'injures, et, grâce à cette combinaison peu honorable, il battit en brèche le ministère, qui dut se retirer devant ses adversaires. Mais le ministère de coalition ne fut guère plus durable que ses prédécesseurs. Georges III détestait du fond de son cœur le parti de Rockingham, pour l'opposition systématique que ce dernier avait constamment faite contre la guerre d'Amérique : aussi saisit-il la première occasion favorable pour se débarrasser d'un cabinet qui lui était antipathique. Ce fut le bill sur la Compagnie des Indes (*India-bill*) qui la lui fournit. Par cette mesure administrative, Fox essayait d'enlever à la Compagnie des Indes sa charte et de prévenir les malversations de ses agents. On représenta le bill comme tendant à établir une oligarchie ministérielle et à transférer aux communes l'une des prérogatives de la couronne, à savoir la faculté de disposer de places honori-

fiques et lucratives. La chambre des lords rejeta le bill et Fox dut se retirer devant cet échec. Pitt entra dès lors au ministère pour n'en plus sortir qu'un court instant après la paix d'Amiens.

Fox, toutefois, s'appuyait encore de la chambre des communes, qui refusa le nouveau bill des Indes proposé par Pitt. Le jeune ministre fut un moment intimidé par cette opposition violente; mais l'opinion publique venant en aide à l'administration tory, Pitt se décida à prononcer la dissolution des communes (1784), mesure hardie qui lui réussit pleinement; car la nouvelle chambre lui amena une forte majorité.

L'un des moments brillants de la carrière parlementaire de Fox est celui où se débattit la question délicate de la régence. En 1788, le roi fut atteint d'une maladie mentale; le cas était sans précédents. A la vérité, l'héritier présomptif semblait avoir les droits les plus incontestables à l'exercice de l'autorité royale aussi longtemps que durerait la maladie du roi; mais des raisons aussi fortes militaient en faveur du parlement, seul juge compétent pour déclarer l'incapacité du roi et pour aviser au remède. Fox, revenu à la hâte du fond de l'Italie, s'était déclaré pour le prince de Galles, à l'aide duquel il comptait ressaisir le gouvernail, tandis que Pitt, averti par le médecin du roi que la maladie de S. M. serait passagère, ne cherchait qu'à gagner du temps. Le roi revint en effet à la raison avant que le parlement eût pris une mesure décisive.

Lorsque la Révolution française éclata, Fox salua cette aurore de la liberté comme le plus grand et le meilleur événement qui ait jamais été accompli. « Toutes mes préventions contre une alliance avec la France sont à bout, dit-il alors, si cette révolution a les conséquences que j'en attends. » Après la malheureuse fuite de Louis XVI à Varennes, on avait répandu en Angleterre le bruit qu'on allait faire le procès à la reine. Fox écrivit à ce sujet une lettre en français à Barnave pour l'engager à s'opposer de toute son influence à une mesure qu'il regarderait comme non moins maladroite que criminelle. La lettre ne fut point envoyée, parce que la nouvelle du procès se trouva prématurée : voici toutefois un passage de cette remarquable missive, où commencent déjà à percer de tristes pressentiments sur la voie fatale que la Révolution allait suivre.

« Si l'on juge cette malheureuse femme, disait Fox, je ne sais que trop bien que ce seront les ennemis de la liberté qui en triompheront. On la dépeindra, cette liberté, féroce et cruelle; on tâchera de la rendre odieuse, et près des âmes faibles on ne réussira peut-être que trop bien. Le despotisme a toujours eu l'adresse de se servir des passions des hommes pour les subjuguer. Il a eu à ses gages la superstition et l'intérêt personnel, et il serait bien triste que la pitié, la plus aimable de toutes les faiblesses humaines, se rangeât aussi de son côté. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que vous êtes précisément dans la position où vous pouvez faire une action belle et généreuse sans le moindre danger, c'est-à-dire que vous êtes dans la prospérité la moins équivoque. Vous avez donné la liberté à votre patrie : travaillez à faire aimer cette liberté par toutes les nations de la terre, en prouvant qu'elle nourrit dans l'âme, non-seulement les vertus mâles, le courage et la justice, mais aussi la douceur, la modération et la clémence. »

Mais la Révolution avait déjà perdu bon nombre de ses partisans, même dans le parti whig. Burke, scandalisé de la saisie des biens ecclésiastiques, se déclara contre un gouvernement qui s'engageait dans une voie d'iniquité. Dès lors, il y eut scission dans le parti whig; les deux factions recherchèrent pendant quelque temps la faveur de Fox, dont l'hésitation provenait uniquement du désir d'empêcher une séparation permanente qui allait investir le ministère d'un pouvoir absolu. Le dissentiment éclata à la fin au sujet du bill de Québec, qui ramena la discussion sur le terrain des droits de l'homme et de la Révolution française. Ce fut une séance bien dramatique que celle où Burke conjura Fox de se séparer de la constitution française. * « Ce n'est

(*) Nous empruntons, dans les lignes qui suivent, presque textuellement les paroles de M. Villemain qui, dans son Cours de littérature, a fait

point, je suppose, de votre part une rupture d'amitié, répliqua Fox. — C'est une rupture d'amitié! » reprit Burke. Fox se lève pour répondre; de grosses larmes coulent de ses yeux, on croit voir son cœur battre dans sa poitrine; il était dans une convulsion de tristesse violente. Mais tout en déplorant la scission qui commence entre lui et son *honorable ami*, il se laisse entraîner de nouveau à des récriminations, à des paroles blessantes : la rupture désormais est inévitable; Burke va grossir le parti de Pitt.

Les massacres de septembre et les succès de Dumouriez avaient répandu une terreur panique en Angleterre: la guerre éclate. Ce fut contre cette guerre, désastreuse à la fois pour la Grande-Bretagne et pour l'Europe, que Fox manifesta une constante opposition. Jamais son intelligence ne se montra aussi énergique, jamais son caractère ne déploya autant de fermeté, que dans la lutte acharnée qu'il soutint de 1792 à 1797, contre des majorités imposantes. Jusqu'au moment où le duc de Portland et d'autres alarmistes du parti whig passèrent au ministère (1794), Fox s'était flatté de la possibilité d'un raccommodement avec ses anciens amis politiques; mais à partir de ce moment, ses opinions penchèrent vers une réforme parlementaire. «Je pense, écrit-il à un de ses amis, que l'amour de la liberté politique n'est point une illusion; si c'en est une, je ne veux jamais la perdre. Sans cette passion, les affaires de ce monde seraient insipides.» «Nous vivons, dit-il autre part, dans des temps de violences et d'extrêmes; tous ceux qui prétendent imposer quelque frein au pouvoir sont considérés comme des ennemis de l'ordre public. Toutefois il faut faire son devoir, et de plus essayer de le faire avec calme. » Voici les sentiments qu'il manifeste après la jonction de ses anciens amis avec le ministère : « Vous pourrez facilement vous imaginer à quel point la rupture avec mon parti a dû m'être sensible. Dans ces pénibles moments, on dirait qu'il faut recommencer à neuf sa carrière. Vraiment, si j'avais pu le faire honorablement, je me serais retiré tout-à-fait du parlement; mais c'était là une chose impossible. Il ne me restait donc qu'à ramasser les débris de mon parti et recommencer, comme Sisyphe, à rouler le rocher, qui probablement retombera sur nos têtes longtemps avant d'avoir atteint le sommet. » Il devient de plus en plus morose et découragé. « Les affaires me donnent des nausées (*i am sick of politics*), » dit-il en août 1794; et un an plus tard : « Je voudrais bien être convaincu de mon droit de quitter les affaires, mais je ne puis m'empêcher de penser que c'est un devoir de persévérer. Je suis sûr que dans des circonstances analogues un lâche se retirerait : c'est là ce qui m'arrête; mais cela n'empêche que je n'aspire de tous mes vœux à une retraite studieuse. »

Son zèle se ranime quelque peu lorsqu'à l'occasion du *treason and sedition bill* il se sent appuyé par une forte fraction de l'opinion publique. Il cède à regret à cette popularité d'un nouveau genre, mais enfin il y cède. « Je pense, dit-il en 1796, qu'il faut plus qu'à toute autre époque nous réunir au parti démocratique. Nous autres whigs, nous ne pouvons plus rien comme parti; il faut que la lutte s'engage entre la cour et les démocrates. De deux choses l'une : ou bien ces derniers, sans notre assistance, sont trop faibles pour résister à la cour, alors, bonsoir à notre constitution, elle mourra de sa belle mort, et nous sommes convaincus, vous et moi, que de toutes les éventualités c'est là la pire; ou bien les démocrates sont assez forts pour ne pas succomber; mais, dans ce cas, comme ils se trouveront sans aucun mélange de levain aristocratique et pleins de ressentiment contre nous, qui ne nous sommes pas joints à eux, ils s'adonneront aux plus graves excès et amèneront un état de choses aussi détestable peut-être que le despotisme. »

De 1797 à 1802, Fox vécut retiré à la campagne. Il avait acquis en dernier lieu la triste conviction que sa présence à la chambre, loin d'être nécessaire, devenait plutôt nuisible, en ce qu'elle tendait à faire croire au public qu'on pouvait encore obtenir quelque chose à la tribune avec de bonnes raisons. Dans sa retraite de Sainte-Anne, il s'occupa, comme

de la lutte entre Pitt et Fox le tableau le plus animé.

plus d'un grand homme disgracié ou exilé, de jardinage, de chasse et d'études. C'est là qu'il écrivit en grande partie son histoire des deux derniers rois de la maison des Stuarts (*A history of the early part of the reign of James the second, with an introductory chapter*, etc.), ouvrage fortement pensé, mais panégyrique trop exclusif de la révolution de 1688, dont Fox s'est fait l'avocat plutôt que le narrateur.

Après la paix d'Amiens (1802), au moment même où Pitt se retirait du ministère, Fox fit un voyage en France, pour y chercher des documents originaux sur les derniers Stuarts. C'est une chose fort connue que son entrevue avec le premier consul, qui enivra de louanges le partisan des idées françaises. Fox visita aussi une illustration d'un autre genre : en se trouvant, à La Grange, face à face avec Lafayette, il dut recueillir de la bouche du général des remerciments pour le noble discours où il avait invoqué le droit des gens en faveur du prisonnier d'Olmütz.

A peine de retour dans sa patrie, il trouve le ministère disposé à reprendre les hostilités avec la France, et s'applique, mais en vain, à prévenir cette rupture. Mais d'autre part il espérait le rétablissement du parti whig; une amitié politique s'était formée entre lui et lord Grenville (*voy.*), et dès lors une coalition avec Pitt contre le ministre Addington (*voy.*, aujourd'hui lord Sidmouth) n'était plus impossible. Les trois fractions de l'opposition renversèrent Addington; mais après la victoire, Pitt ne put déterminer le roi à former un ministère dans lequel Fox serait entré comme partie intégrante, et lord Grenville, fidèle à son nouvel ami, refusa de seconder Pitt, qui fut obligé, pour avoir la majorité, de s'adjoindre les débris de l'administration même qu'il venait de renverser.

La guerre d'Autriche avait éclaté sur ces entrefaites (1805) et éloigné des côtes d'Angleterre le danger qui les menaçait. Fox, non-seulement avait été contraire à cette nouvelle prise d'armes, dont il prédisait l'issue funeste, mais il avait fortement conseillé de recourir à la médiation de l'empereur Alexandre, pour faire la paix avec la France. Lorsque la maison d'Autriche, forcée dans ses derniers retranchements, signa le traité de Presbourg, Pitt, l'ennemi acharné de la France républicaine, consulaire et impériale, se sentit frappé au cœur : il mourut de chagrin. Alors Fox et lord Grenville entrèrent aux affaires.

Ainsi, après 24 ans d'efforts obstinés, cet infatigable tribun mit enfin la main sur un pouvoir désormais non contesté; mais son rival, en mourant, lui léguait une dette immense, une guerre nationale, des difficultés sans fin. Ainsi la Prusse s'emparait dans ce moment du Hanovre, qu'il fallait reprendre, même au prix d'une nouvelle guerre. Fox était préoccupé de cette idée, lorsqu'il tomba malade d'une hydropisie qui l'enleva au bout de quelques mois, le 13 septembre 1806. Au commencement de cette même année, on avait célébré à Londres les funérailles de Nelson. L'Angleterre était veuve de trois grands hommes.

Les contemporains de Fox parlent de lui comme de l'homme le plus doux et en même temps comme du plus véhément des orateurs. Dans la vie privée, il était simple, modeste, nullement sermonneur, trop silencieux peut-être; à la tribune, au début de ses discours, il paraissait un peu embarrassé aux yeux d'un observateur superficiel; mais semblable au poëte improvisateur, il s'animait et se transformait en parlant. Le démon s'emparait de lui: il lançait des traits de feu sur son auditoire; il électrisait même ceux qu'il ne réussissait pas à convaincre. De tous les orateurs modernes, c'est Fox qui possédait au plus haut degré cette rare et inappréciable réunion des qualités qui semblent s'exclure, et qui forment le prince des orateurs. Comme Démosthène, il était à la fois simple et véhément, irrésistible dans ses syllogismes et dans ses mouvements passionnés.

Un juge très compétent, Gibbon, avait vu Fox à Lausanne. « J'admirais en lui, dit-il, les qualités de l'homme supérieur jointes à la douceur de l'enfant; il eût été impossible de trouver chez lui la moindre trace d'envie, de vanité ou de fausseté. » Fox parait avoir été le représentant du vieux caractère anglais,

le type de ce qu'on appelle de l'autre côté de la Manche *good nature*. Nous n'avons point caché, au début de cet article, les faiblesses qui malheureusement ont terni ce caractère si franc, si généreux, si bon. Dès l'année 1793, les whigs, pour subvenir à ses besoins incessants, lui avaient assuré une pension de 3,000 livres sterling. Pendant qu'il occupait des places dans l'administration, ses commis très souvent allaient le chercher dans les tripots pour lui arracher une signature. Mais à la campagne, durant sa longue retraite, ses habitudes contrastèrent complétement avec celles qu'il avait prises à Londres. C'était une espèce d'expiation d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare et plus difficile pour les organisations anormales qui semblent demander à la vie privée comme à la vie publique ces émotions dévorantes qui se partagent l'existence d'un joueur.

Quant aux mesures politiques que Fox a attaquées ou soutenues pendant sa longue carrière politique, le jugement qu'on portera sur elles différera nécessairement suivant le point de vue que l'esprit de parti vous a fait adopter. Mais les générations à venir ne pourront manquer de rendre justice à son amour de la patrie, à son profond respect pour la constitution anglaise, qu'il a mieux comprise peut-être qu'aucun de ses contemporains, à son zèle pour les droits civils et religieux de tous les hommes. Nous ne citerons à ce dernier sujet que son opinion généreuse sur la traite des noirs, contre laquelle il s'était déclaré de prime abord et sans réserve avec Wilberforce. Il y a dans le pouvoir absolu, avait-il dit alors, une frénésie toute faite qui vous tourne la tête d'un homme, une folie qui rend l'homme sanguinaire. Lorsque, après la mort de Pitt, il entra au ministère des affaires étrangères, il songeait à réaliser ses nobles intentions et à mettre un frein au trafic des négriers : sa mort retarda d'une vingtaine d'années cette grande mesure de justice.

Dans l'histoire du parlement anglais les noms de Pitt et de Fox sont unis d'une manière indissoluble, en raison même de leur constante rivalité ; on pense bien que la caricature, cette histoire satirique et populaire, ne les a point séparés. Par une bizarre coïncidence, Fox était très gros de taille, son antagoniste au contraire très mince : ce contraste fournit un inépuisable aliment à la verve des dessinateurs. Le nom même de Fox était une bonne fortune pour ses adversaires et ses partisans. Pendant les élections, les whigs portaient à leurs chapeaux des queues de renard (*fox*) ou des renards empaillés au bout de longues perches.

Nous avons donné plus haut le titre de l'ouvrage de Fox, qui fut publié à Londres en 1808, in-4°, et traduit en plusieurs langues, mais qui n'est qu'un fragment de la grande composition dont cet homme célèbre avait arrêté le plan. La traduction française, *Histoire des deux derniers rois de la maison des Stuarts*, Paris, 1809, 2 vol., a subi des suppressions ordonnées par Napoléon. Quant à des détails plus étendus sur sa vie, sur sa personne et son caractère, on pourra en trouver dans les ouvrages suivants. D'abord lord Holland, le neveu de Fox, a fait précéder l'ouvrage historique de son oncle d'une notice sur sa vie. Nous citerons ensuite *Recollection of the life of Fox by Walpole*, Londres, 1806; Fell, *Mémoire sur la vie publique de Fox*, 1 vol. in-4°; Caractère de Fox, par Philopatris Varvicensis (pseudonyme de Parr), Londres, 1809, 2 vol. in-8° : c'est un choix d'articles qui ont paru sur Fox dans les journaux anglais; Mémoires sur les dernières années de Fox, par Trotter, (secrétaire particulier de Fox) ; enfin l'article *Fox* de l'*Encyclopædia britannica*, auquel nous devons la plupart des renseignements consignés dans ce travail. Les opinions et discours de Fox, des années 1768 à 1806, ont été réunis sous ce titre : *Speeches in the house of Commons*, Londres, 1815, 6 vol. in-8°. L. S.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME ONZIÈME.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME ONZIÈME.

Deuxième Partie.

*

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4

★

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
Allou	C. N. A.	Leclerc-Thouin	O. L. T.
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.	Legrand	A. L-d.
Bardin (le général)	Gal B.	Lemonnier	C. L-r.
Barestr	E. B-s.	Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Bradi (Mme la comt. de)	L. C. B.	Louvet	L. L-t.
Caraman (le marquis de)	C. d. C.	Miel	M-l.
Chamrobert (de)	P. C.	Montrol (de)	De M.
Crivelli	J. L. C.	Morpurgo	V. M O.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.	Naudet	N-t.
Déaddé	D. A. D.	Ourry	M. O.
Dehèque	F. D.	Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Depping	D-g.	Paris (Henri), à Dresde	H. P.
Derode	D-e.	Pascallet	E. P-c-t.
Dolly	C. D-y.	Pontécoulant (le vicomte de)	A. P-t.
Dufau	P. A. D.	Quesné	J. S. Q.
Du Mersan	D. M.	Rathery	R-y.
Famin	C. F-n.	Ratier (Félix)	F. R.
Farrenc	A. F-c.	Ratier (Victor)	V. R.
Gence	G-ce.	Regnard (Émile)	E. R.
Golbéry (de)	P. G-y.	Renée (Amédée)	Am. R-e.
Guadet	J. G-t.	Royer-Collard (Paul)	P. R. C.
Haag	E. H-g.	Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.	Saunois	V. S.
Hittorff	J. H.	Savagner	A. S-r.
Jal	A. J-l.	Schnitzler	J. H. S. et S.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.	Sismondi (de)	J. C. L. S-i.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.	Soyer	L. C. S.
La Nourais (de)	L. N.	Spach (Édouard)	Ed. Sp.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.	Vieillard	P. A. V.
		Villenave	V-ve.
		Young	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*, le plus souvent avec des modifications *(m.)*; *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia Americana.*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

F (*suite de la lettre*).

FOX (George), fondateur de la secte des Quakers (*voy.*), naquit, en 1624, au village de Drayton, dans le comté anglais de Leicester, d'une famille pauvre. Son père, presbytérien zélé, exerçait la profession de tisserand. Après lui avoir appris à lire et à écrire et lui avoir inspiré des sentiments de piété et de vertu, ses parents placèrent d'abord le jeune Fox chez un marchand de bétail pour garder les troupeaux; puis ils le mirent en apprentissage chez un cordonnier de Nottingham. Fox n'avait pas encore 20 ans lorsque tout à coup, se croyant inspiré de Dieu, il se mit à prêcher. Déjà ses mœurs irréprochables l'avaient fait surnommer *l'homme sans passions*; toujours sérieux et paraissant constamment absorbé dans une profonde méditation, il recherchait la solitude, ne parlait jamais, si ce n'est en pleurant et avec des gestes lamentables. Livré tout entier à la vie contemplative, il consacrait tout le temps dont il pouvait disposer à la lecture de l'Écriture sainte, qu'il parvint bientôt à savoir par cœur. Enfin, doué d'une mémoire heureuse, mais d'une imagination plus ardente encore, Fox crut entendre les habitants du ciel qui lui criaient de fuir les hommes et lui ordonnaient de consacrer sa vie aux devoirs de la religion. Il quitta donc son maitre et rompit toute relation avec sa famille; on le vit, entièrement vêtu de cuir, courir de village en village et ensuite de ville en ville, déclamant partout contre la corruption générale et ne restant jamais longtemps dans le même lieu, de peur, disait-il, d'y contracter des liaisons mondaines. En 1648, il prêcha pour la première fois à Manchester. Son ignorance dans les lettres humaines ne l'embarrassa point: aussi fit-il une profonde sensation, et dès lors Fox se mit à prêcher partout sa doctrine. Dans les places publiques, dans les tavernes, dans les maisons particulières, dans les temples même, il se récriait contre la guerre, le clergé, les dimes, etc... Il pleurait et gémissait avec un saint transport sur l'aveuglement des hommes; il émut, il toucha, il persuada, et se fit promptement de nombreux disciples, qui, se croyant comme leur maitre soudainement éclairés par le Saint-Esprit dont ils se disaient les temples, répandaient dans tous les comtés de l'Angleterre la doctrine du fougueux réformateur. Quoique souvent outragé pour sa doctrine, emprisonné, fouetté même, Fox ne relâcha rien de son zèle et n'en fit que plus de disciples; traîné devant un juge, il garda son bonnet de cuir sur sa tête, parce que le Seigneur, disait-il, lui avait défendu d'ôter son chapeau à qui que ce fût et ordonné de tutoyer tout le monde, de ne plier le genou devant aucune puissance de la terre. Quand il prêcha contre l'ivrognerie, la populace voulut l'assommer: Fox n'y fit pas attention et continua de prêcher; et lorsque, sur son refus de prêter serment, il fut envoyé à l'hôpital des fous pour y être fouetté, il loua le Seigneur, remercia les bourreaux et se mit à les prêcher avec une onction qui les toucha. Cette patience, cette résignations vraiment évangélique lui

gagnait sans cesse de nouveaux prosélytes, et dès 1649 on compta à sa suite des personnes de haut rang, des savants et surtout beaucoup de gens du peuple. Il donna aux enthousiastes qui le suivaient le nom d'*enfants de lumière*. Ayant comparu à Derby devant les juges, il les prêcha avec tant de force sur la nécessité de trembler devant le Seigneur que le commissaire qui l'interrogeait s'écria qu'il avait affaire à un *quaker* (c'est-à-dire *trembleur* en anglais). Rencontré peu de temps après par un détachement de soldats, Fox fit des réponses si bizarres qu'on l'envoya prisonnier à Londres : Cromwell voulut le voir, et après un long entretien il le fit élargir. Enhardi par cet accueil, le réformateur se livra, au sein de la capitale de l'Angleterre, aux travaux de son ministère. Un jour, il écrivit au Protecteur pour l'engager à adoucir les maux de ses amis persécutés; puis, lorsqu'il sut que Cromwell méditait de prendre le titre de roi, il alla se présenter à lui et l'avertit que, s'il agissait ainsi, il entrainerait la honte et la ruine de sa postérité.

En 1658, le nombre des quakers s'était accru au point que leur chef convoqua à Bedford une assemblée générale qui dura trois jours. En 1666, un corps de doctrine fut rédigé, des assemblées annuelles et mensuelles furent établies, et l'on y avisa aux mesures que nécessitaient les circonstances. Fox s'associa des femmes, mais il ne fut pas pour cela soupçonné d'incontinence; ayant connu dans la prison de Lancastre la dame Fell, veuve d'un magistrat de cette province et qui avait été un de ses premiers disciples, il lui fit partager ses opinions et l'épousa (1669). En 1672, ils partirent ensemble pour l'Amérique, où la prosélyte de Fox partagea les fonctions de son ministère. « L'Angleterre, dit Fox en partant, a été « assez arrosée de mes sueurs, il faut en « aller baigner le Nouveau-Monde. » Il y obtint les mêmes succès qu'il avait eus dans l'ancien. Persuadé dès lors que, si l'Europe, l'Asie et l'Afrique ne s'étaient pas encore rangées sous ses étendards, ce n'était que parce qu'elles ignoraient sa doctrine, il écrivit à tous les souverains pour leur annoncer un jeûne public ordonné en Angleterre au sujet des persécutions que les protestants éprouvaient dans les pays étrangers. Revenu en Angleterre, en 1674, il fut mis en prison à Worcester, et on lui intenta un procès pour son refus de payer la dime. Mais, dit Voltaire : « Comme il était au pilori « pour subir sa condamnation, il harangua tout le peuple avec tant de force, « de contorsions et de grimaces, que la « prêtresse de Delphes n'eût pas mieux « fait, qu'il convertit encore une centaine « d'auditeurs dans cette circonstance, et « mit si bien le reste dans ses intérêts « qu'on le tira en tumulte du trou où il « était; on alla chercher le curé anglican « dont le crédit avait fait condamner Fox, « et on le *piloria* à sa place.... »

En 1684, Fox se rendit en Hollande où ses partisans se multipliaient; il fit ensuite à pied un voyage à Hambourg, puis dans le Holstein, et poussa sa course jusqu'à Dantzig. Sa santé ne résista pas à tant de fatigues; cependant il ne cessa de prêcher que peu de jours avant sa mort, qui arriva selon les uns en 1681, et selon d'autres le 16 janvier 1690. Peu de temps avant sa mort, Fox composa un gros volume sur sa *Vie et ses Missions;* afin de le rendre plus mystérieux, il défendit par son testament de l'imprimer. Le père Catrou a longuement parlé de cet ouvrage dans son *Histoire du fanatisme dans la religion protestante*, *contenant l'histoire des anabaptistes, du davidisme et des Trembleurs*, publiée en 1733, livre auquel nous renvoyons le lecteur ainsi qu'à notre article QUAKERS. E. P-C-T.

FOY (MAXIMILIEN-SÉBASTIEN). C'est dans la petite ville de Ham, située sur les bords marécageux de la Somme, dans les plaines monotones de la Picardie, et célèbre seulement par la tour féodale qui servit de prison aux derniers ministres de Charles X, que naquit, le 3 février 1775, le général Foy. Il était le plus jeune des quatre enfants d'un père qu'il perdit de très bonne heure, et qui, après avoir servi dans sa jeunesse et combattu à Fontenoy, était devenu directeur de la poste et maire de la bourgade qu'il habitait. Appartenant à une famille bourgeoise qui possédait quelque aisance, le jeune Foy reçut au collége de Soissons une éducation classi-

que dont l'heureuse vivacité de son intelligence faisait prévoir d'avance les brillants résultats. Sa mère, Élisabeth Wisbeck, était une femme de tête et de cœur, qui rendait à ses enfants en dévouement la tendresse dont ils étaient pénétrés pour elle : aussi les premières années d'une vie destinée à tant de travaux et d'épreuves, furent-elles douces et calmes. Doué d'un cœur aimant et d'un caractère loyal et sans détours, le jeune Foy ne vit point comprimer par la froideur ou la dureté de ceux qui l'entouraient les généreuses dispositions de son âme : aussi conserva-t-il toute sa vie pour sa mère l'attachement le plus profond, et pour ses premiers maîtres une reconnaissance d'autant plus vive qu'elle n'était guère associée qu'à des souvenirs de bonheur. Cependant, malgré les triomphes qu'il obtenait chez les Oratoriens de Soissons, l'amour de sa mère et celui du foyer domestique étaient si forts chez lui qu'il songea plusieurs fois à fuir les bancs de l'école ; et lorsqu'à 14 ans, ayant fini ses classes, on l'envoya à Paris pour redoubler sa rhétorique au collége de Lisieux, il le quitta au bout de huit jours, dégoûté de succès que lui rendait trop faciles l'infériorité de ses nouveaux condisciples, et rejoignit sa famille, qui, après lui avoir facilement pardonné et s'être consultée, résolut de l'envoyer à l'école d'artillerie de La Fère, peu éloignée de sa ville natale. Il devait trouver là, dans des études toutes positives, un aliment nécessaire à l'exubérante activité de son esprit, et aussi l'entrée de la carrière des armes, à laquelle il se sentait appelé par une vocation qui ne s'est point démentie.

Dix-huit mois d'études lui suffirent pour le mettre en état de passer, à Châlons-sur-Marne, un examen à la suite duquel il fut classé le troisième parmi plus de deux cents candidats. Quelque temps après, et au commencement de 1791, il partit pour la frontière du nord, déjà menacée par les puissances étrangères, avec le grade de lieutenant en second au 3me régiment d'artillerie. A peine alors était-il âgé de seize ans.

Jemmapes fut sa première bataille ; vingt-trois ans plus tard, il devait, à quelques lieues de là, recevoir sa quinzième et dernière blessure en combattant pour la dernière fois sous le drapeau national dans les champs de Waterloo. Mais l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Constantinople, le Portugal et l'Espagne devaient auparavant user, dans de laborieuses campagnes, une vie qui, à son début, semblait trop pleine de sève et d'avenir.

Ce fut après le désastre de Neerwinde et l'évacuation de la Belgique que Foy passa, comme lieutenant en premier, dans le deuxième régiment d'artillerie légère, qui venait d'être formé. Il ne tarda pas à y devenir capitaine et combattit successivement sous les ordres de Dampierre, Jourdan, Pichegru et Houchard. Enthousiaste de la révolution de 89 et dévoué de cœur et d'âme à la cause de l'indépendance nationale, il n'hésita pas cependant une minute entre la Gironde et la Montagne, dont les passions cruelles et désordonnées étaient si antipathiques à sa nature. Aussi fut-il plongé dans les cachots à Cambrai par les ordres de Joseph Lebon pour s'être exprimé avec une chaleureuse indignation contre l'attentat du 31 mai. Ce ne fut que deux mois après la journée du 9 thermidor qu'il dut aux ardentes sollicitations de ses deux frères sa liberté et sa réintégration dans son grade. Bientôt l'armée de Moreau, cette élite de la milice française, le vit à la tête de la cinquième batterie de son régiment, dans les campagnes de l'an IV et de l'an V. Il se distingua aux passages du Rhin, à Waterwihr et à Diersheim, à celui du Lech et sur les bords de l'Iser, ainsi que dans une foule d'autres combats. Il se signala lors de l'attaque de nuit que les Autrichiens tentèrent sur Huningue le 30 novembre 1796, en les écrasant de ses obus. Ce fut à Diersheim qu'il obtint, au prix d'une blessure dont il fut plus de six mois à guérir, le grade de chef d'escadron, qui lui fut accordé sur le champ de bataille, mais qui ne l'empêcha pas de rester à la tête d'une batterie dont il avait rendu le nom célèbre dans l'armée par les services éclatants que l'intelligence et la bravoure du capitaine avaient su en tirer.

La paix qui suivit la conquête de l'Italie vint donner au nouvel officier supérieur le repos dont sa convalescence

avait besoin. Ce fut à Strasbourg qu'il en jouit, et des études sérieuses, plus en rapport avec sa carrière future qu'avec ses occupations actuelles, succédèrent pour un moment aux travaux de la guerre. Il connut le professeur Koch, l'un des savants de l'Europe les plus versés dans la connaissance du droit public et de l'histoire des nations modernes. Ses leçons trouvèrent dans l'officier d'artillerie un élève préparé à les recevoir par les conversations de deux hommes d'un mérite supérieur, Desaix et Abbatucci, qui tous deux avaient distingué Foy, l'avaient aimé avaient nourri sa jeunesse de hautes pensées et de nobles sentiments. Abbatucci avait déjà rencontré aux remparts d'Huningue une mort glorieuse et prématurée; Desaix ne devait pas longtemps lui survivre. Ce dernier, passionné d'admiration pour Bonaparte (car son âme était trop grande pour connaître l'envie), lui recommanda Foy dans des termes tels que le vainqueur d'Arcole le choisit pour aide-de-camp. Foy n'accepta pas cette distinction, qui l'eût conduit en Égypte à la suite du général, et passa dans l'armée qu'on rassemblait sur nos côtes pour tenir l'Angleterre en échec par la menace d'une invasion. On a cru voir dans son refus la répugnance instinctive d'un ami de la liberté pour un homme qui devait plus tard attenter à celle de son pays; mais rien n'autorise une semblable supposition. Foy était jeune alors et ne fut jamais défiant. Comment aurait-il deviné sitôt des projets que ne soupçonnaient pas encore tant d'hommes plus mûrs que lui et qui n'avaient ni son enthousiasme ni sa candeur ?

L'invasion de la Suisse l'amena dans cette belle contrée : il y fit alors la guerre à contre-cœur, comme plus tard en Espagne; car sa sympathie fut toujours acquise aux peuples qui combattaient pour leurs autels et leurs foyers. Le livre inachevé qu'il a laissé sur les campagnes de la Péninsule témoigne, à chacune de ses pages, de ce généreux sentiment, et les seules qui ne soient pas restées à l'état d'ébauche imparfaite sont celles où il exprime avec des mots qui jaillissent de l'âme tout ce qu'ont dû sentir les défenseurs de Saragosse et de Badajoz, tout ce qu'il éprouva lui-même à l'aspect de leur dévouement patriotique.

Mais bientôt le passage des Alpes par les Russes mit aux prises Souvorof et Masséna. A Zurich, à Schaffhouse, Foy eut occasion de faire preuve d'une haute intelligence militaire, comme quelque temps auparavant, à Stantz, il avait montré toute son humanité en sauvant plusieurs centaines de paysans héroïques de la mort inévitable à laquelle les entraînait une résistance impossible. Le titre d'adjudant général, le grade de chef de brigade et la confiance de Masséna furent la récompense de ses brillants faits d'armes, et ce fut avec un corps détaché de cavalerie légère qu'il fut d'abord employé sous Lecourbe, dans l'armée de Moreau, lors de la campagne de 1800, avant de passer en Italie, où il fut blessé de nouveau. A la paix de 1801, après avoir visité en observateur tout le midi de cette terre classique, il rentra en France colonel du 5me régiment d'artillerie légère.

Le colonel Foy était alors dans tout l'éclat de la jeunesse. Ceux qui l'ont connu à cette époque s'accordent à dire qu'il joignait à tous les charmes de la figure une conversation brillante et spirituelle, un amour très vif pour la liberté, mais plus passionné encore pour la gloire, et un dédain pour les sentiments bas et les idées rétrécies, dont l'expression, quelquefois acerbe, fut, avec l'âge, de plus en plus tempérée par cette admirable bienveillance qui faisait le fonds de son caractère. Comme tous les jeunes militaires de cette époque qui se sentaient une intelligence distinguée, il supportait avec humeur et accueillait par de piquants sarcasmes tous ces actes successifs de concentration des pouvoirs par lesquels le premier consul jetait les fondements de son trône impérial. Aussi fut-il compromis dans l'affaire de Moreau; mais Bonaparte ne fit pas donner suite au mandat d'arrêt lancé contre lui, et auquel, averti par un ami, il s'était soustrait en partant pour l'armée de Hollande. Là, loin d'expier par des démarches serviles les imprudences généreuses que son caractère et ses opinions avaient pu lui faire commettre, il refusa de signer une adresse au consul, où le commandant en chef, devançant

les tribunaux, désignait comme conspirateurs des hommes qui n'étaient pas jugés; et il vota contre l'empire, lorsque l'établissement monarchique de Napoléon fut accepté par des millions de suffrages.

Du reste, Foy ne haïssait point l'empereur, ne songeait point à conspirer; s'il regrettait la république, il s'en consolait par la gloire; et neuf ans de grade de colonel avant de parvenir à celui de général, qu'on ne faisait pas attendre longtemps à des esprits et à des caractères moins hauts, furent la seule disgrâce qu'il encourut.

Ce fut après les campagnes de 1805 et 1806 que le colonel Foy obtint la main d'une belle-fille du général divisionnaire comte Baraguay d'Hilliers, qui, gentilhomme et officier de l'ancien régime, avait servi avec une grande distinction la cause de la Révolution, et avait été revêtu, dès le commencement de l'empire, de la dignité de colonel général des dragons. Plus tard, le colonel Denys, aide-de-camp du duc de Raguse et connu ensuite sous le nom de général comte de Damrémont, devint le beau-frère de Foy.

En 1807, le colonel Foy fut envoyé au sulthan Sélim comme officier d'artillerie. Douze cents canonniers devaient le suivre, mais reçurent contre-ordre. Il se distingua à la défense des Dardanelles contre la flotte anglaise, défense à laquelle le général Sébastiani (*voy.*), alors ambassadeur de France près la Porte, prit une part glorieuse par l'énergie de ses conseils et l'habileté de ses dispositions. Transporté en Portugal, à l'autre extrémité de l'Europe méridionale, blessé quelques jours avant la bataille malheureuse de Vimeiro, où il combattit cependant, fait général de brigade quelques jours après (le 3 septembre 1808), Foy rendit d'importants services à la tête d'une brigade d'infanterie du corps d'armée du maréchal Soult, tant à la Corogne que dans la seconde campagne de Portugal, où il faillit périr assassiné à Oporto, qu'il était allé sommer de la part du maréchal. Après de nouveaux services et de nouvelles blessures, à Busaco et ailleurs, le général Foy fut choisi par le duc de Dalmatie pour rendre compte à l'empereur de la situation du Portugal. Échappé presque nu et comme par miracle aux redoutables guérillas espagnoles, il arrive en France, et, dans plusieurs conférences avec Napoléon, lui donne une si haute idée de son habileté et de son désintéressement que l'empereur ne le renvoie à l'armée qu'après lui avoir donné 20,000 francs pour réparer ses pertes, dont il n'avait pas dit un mot, et l'avoir nommé général de division.

Une position plus élevée mit dans tout leur jour les talents du général Foy. A Salamanque, il couvrit la retraite de l'armée; en 1813, à la tête de deux divisions, il emporta d'assaut Castro-Urdiales; dans toute la fin de cette campagne, qui se termina par l'évacuation de l'Espagne et l'invasion de la France, à Bergara, à Tolosa, à Orthez, on le vit déployer un courage et des ressources qui ne pouvaient désormais servir qu'à prolonger une lutte devenue trop inégale, et qui, quelques années plus tôt, nous auraient valu des victoires. Enlevé du champ de bataille d'Orthez avec une blessure qu'on croyait mortelle, il échappa cependant, après une longue maladie. Dans l'intervalle l'empire s'était écroulé et la Restauration avait eu lieu. Le roi le mit au nombre des inspecteurs généraux d'infanterie, et il en exerçait à Nantes les fonctions lorsque le 20 mars arriva. L'indépendance nationale était menacée : c'est assez dire que le général Foy courut à la frontière. L'avant-veille du désastre de Waterloo, il obtint aux Quatre-Bras un avantage signalé à la tête de sa division d'infanterie, et enleva deux drapeaux et deux obusiers. Dans la terrible journée du 18 juin, après avoir lutté plusieurs heures contre les troupes anglaises, une balle lui traversa l'épaule pendant qu'il marchait contre elles au milieu d'un carré du 100e de ligne, mais ne lui fit pas quitter le terrain, qu'il n'abandonna qu'au dernier moment.

Les grandes qualités militaires que le général Foy déploya dans les dernières années des guerres de l'empire portent à croire que, si l'indépendance de son caractère n'eût pas retardé si longtemps son avancement, il fût arrivé à commander en chef, avec des succès non moins éclatants que ceux que lui réservait la tribune nationale. Ceux-ci ne se firent pas long-

temps attendre, quand la Charte eut fondé en France un gouvernement de publicité et de discussion. A peine la réaction de 1815 avait-elle été arrêtée par l'ordonnance du 5 septembre 1816, que l'élan de l'opinion nationale, passagèrement comprimée, porta à la députation tout ce qu'il y avait de plus distingué dans les rangs de l'ancienne armée, ou de l'administration et de la diplomatie de la révolution et de l'empire. L'instinct de conservation des intérêts alarmés fit porter les choix, non pas sur les hommes que le dernier régime avait le plus élevés en faveurs et en dignités, mais sur ceux qui, par leurs talents, promettaient de défendre le mieux la cause du grand nombre contre les anciens privilégiés. L'arrondissement de Péronne avait déjà présenté une fois le général Foy comme candidat : la loi du 5 février 1817 assura sa nomination, et le collége de l'Aisne l'élut en 1819 avec Lecarlier d'Ardon, Méchin et Labbey de Pompières, qui siégèrent comme lui au côté gauche.

Le général Foy était prêt dès 1814 pour cette nouvelle carrière : connaissance des faits historiques, étude des institutions et des ressources des peuples, habitude des hommes, de la rédaction, de la parole, intelligence complète de l'administration militaire (la plus compliquée comme la plus dispendieuse de toutes), notions statistiques sans lesquelles la grande guerre n'est pas possible, il possédait tout cela. Et il ne faut pas s'en étonner; car l'école des camps est une grande école politique pour ceux qui savent s'y former, et si le barreau semble promettre à ses adeptes une supériorité oratoire incontestable, combien de choses ne leur laisse-t-il pas ignorer! De 1816 à 1819, le général s'était occupé avec une ardeur qui était allée jusqu'à compromettre sa vie de cette *Histoire de la guerre de la Péninsule* dont l'esquisse a été publiée par sa veuve pour obéir aux désirs impérieux du public. Il entra dans la vie parlementaire avec la même ardeur, le même amour du bien et de la vérité, le même besoin d'activité, de dévouement et de palmes à conquérir, qui l'avait dévoré toute sa vie. Une déclaration de principes sincère et explicite avait précédé son élection. On espérait beaucoup de lui dans son département : il ne tint pas longtemps ses commettants en suspens, et le 30 décembre 1819, le général Foy monta pour la première fois à la tribune, à l'occasion d'une pétition dans laquelle un vieux soldat amputé réclamait contre la réduction de son traitement de légionnaire.

Le nouvel orateur était un homme de moyenne taille, de 45 ans environ, assez maigre et déjà un peu chauve; il avait les cheveux grisonnants, le front élevé, découvert, et sillonné de quelques rides, le regard animé et grave en même temps, les lèvres minces, le menton un peu avancé, la physionomie ouverte et sérieuse à la fois. Sa tournure était noble, sa tenue pleine d'assurance, sans la moindre trace de fatuité. Sa voix était sonore, sa prononciation parfaite, son geste énergique, bien que mesuré. Une diction facile, ferme, correcte, exempte de toute hésitation, des expressions pittoresques sans être jamais hasardées ou prétentieuses, quelque chose de simple, de fort, d'imposant, une argumentation qui ne faisait jamais appel qu'aux sentiments généreux et désintéressés des auditeurs, voilà ce qui valut à ce nouveau roi de la tribune, d'abord une attention profonde et bientôt l'admiration et la sympathie de l'assemblée. Le succès fut grand et se propagea au loin; car ce discours si beau à entendre était encore bien beau à lire, et, depuis ses désastres, la France humiliée n'avait pas retenti de pareils accents en l'honneur de sa gloire passée et de ses vétérans mutilés.

La fortune oratoire du général Foy était faite : sa fortune politique fut l'œuvre de sa loyauté et de sa sagesse. Il comprit qu'il arrivait à la puissance de la tribune comme il était arrivé aux hauts grades militaires, c'est-à-dire à une époque de résistance et non d'agression. Il avait disputé le sol de la France aux envahisseurs étrangers, il restait à disputer son gouvernement aux envahissements de l'émigration. Il sentit que dans la Charte *octroyée*, si la nation, en s'y attachant, savait en développer les conséquences légitimes, il y avait plus de liberté déjà que les mœurs publiques de la France n'en admettraient peut-être jamais; il crut qu'entre des biens solides et assurés, pour peu

qu'on mît d'énergie et de constance à les conquérir, et les hasards de bouleversements nouveaux, il était insensé d'hésiter. Accepter franchement la constitution et la dynastie, rompre en visière aux passions de l'émigration, voilà quelle fut sa marche. Les allures de conspirateur n'auraient point convenu au caractère le plus loyal qui ait jamais paru dans nos assemblées délibérantes. Les circonstances des six années de sa vie parlementaire furent excessivement difficiles : l'élection de Grégoire, l'attentat de Louvel, l'absurde conspiration de Berton (*voy.* ces noms), n'étaient pas de nature à relever les affaires du parti libéral; la naissance du duc de Bordeaux, le succès inouï de la guerre d'Espagne, la prospérité financière du ministère Villèle, exaltaient les espérances de la contre-révolution. Si le général Foy parvint à tenir une ligne si ferme et si mesurée au milieu de ces écueils, son habileté fut surtout dans sa franchise. Aussi, bien qu'aucun orateur ne se soit fait si souvent rappeler à l'ordre par la véhémence de ses apostrophes aux hommes et aux passions de Coblentz, il n'inspira point de haine aux partisans désintéressés de la maison régnante : c'est qu'il était lui-même sans fiel et sans haine; il n'en voulait qu'aux doctrines. Aucun homme public n'a plus contribué que lui à tirer la France de la mauvaise voie des tentatives révolutionnaires pour l'engager sur le terrain des résistances constitutionnelles; et, ce qu'il y a d'honorable pour lui, c'est que ce résultat fut peut-être dû à la parfaite droiture de son cœur plus encore qu'aux lumières de son esprit. Ce ne serait certes pas lui qui se serait vanté, après juillet, d'avoir joué en face de la branche aînée une comédie de quinze ans!

Si le général Foy était passionné pour la liberté (ce culte des grandes âmes, comme l'a dit l'auteur de *Corinne*), sa ferme intelligence n'en comprenait pas moins toutes les nécessités du pouvoir. Casimir Perrier, qui fut son ami dans la vie publique et dans la vie privée, prononça sur sa tombe des paroles qui le caractérisent à cet égard. « Avec quel courage, « disait-il, il attaquait les abus de l'admi- « nistration! avec quelle sagesse il récla- « mait pour elle l'appui légitime que lui « doivent les Chambres! Dans l'ardeur de « son zèle contre le mal, il était l'opposi- « tion vivante et animée; dans la pré- « voyance éclairée de son amour pour le « bien, on sentait qu'il avait délibéré en « ministre sur les questions qu'il devait « traiter comme député; chez lui l'homme « d'état gouvernait l'orateur. »

Le général Foy siégea pendant sept sessions consécutives à la Chambre des députés, de 1819 à 1825. Dans la première, il eut à combattre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, qui furent présentées après l'assassinat du duc de Berry, ainsi que la loi électorale du 29 juin 1820, résultat de la même réaction. Il le fit avec une force et une mesure admirables. Le budget des affaires étrangères et celui de la guerre lui fournirent aussi le texte de discours où l'abondance des données positives le dispute à la vigueur du raisonnement. Un duel entre lui et M. de Corday, député du côté droit et parent de cette fille courageuse qui poignarda Marat, fut le résultat d'une des scènes orageuses qui se passaient alors journellement dans la chambre. Les deux adversaires se conduisirent avec une égale loyauté : ce fut le seul fait extra-parlementaire de quelque importance qui survint dans la carrière politique du général Foy.

En 1821, les événements de Naples, la discussion de l'adresse et celle des lois de finances, lui valurent de nouveaux succès dans l'opinion. On admira comme toujours la soudaineté et l'à-propos de ses répliques aux interruptions qui ne pouvaient manquer à un homme qui osait parler devant 300 émigrés de la *glorieuse cocarde tricolore*. Le 20 mars 1821, par exemple, en répondant au garde-des-sceaux, qui se plaignait de voir reparaître les dénominations d'*aristocratie* et d'*aristocrates*, empruntées aux premiers jours de la Révolution : « Oui, disait le général, les mots reparaissent, parce que les choses reparaissent aussi. — Qu'est-ce que les aristocrates? lui crie la droite. — Je vais vous le dire, reprend-il. L'aristocratie au XIXe siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre

sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités. Voilà l'aristocratie!.. »

En 1822, le général Foy appuya avec tout le côté gauche l'adresse de coalition qui, en invoquant la dignité extérieure de la France, renversa le ministère Richelieu. Il lutta, comme toujours, avec ardeur pour la presse menacée, mais toujours aussi en lui disant ses vérités, que cette puissance nouvelle n'entend pas avec moins d'impatience que les pouvoirs séculaires. Le 24 février 1823, il prononça contre la guerre d'Espagne un discours admirable pour la forme comme pour la pensée, et qui finissait par ces mots : « Plût à Dieu « que j'eusse le droit de me complaire « dans un avenir plus consolant! Vieux « soldat, je ne peux me défendre de faire « des vœux pour l'honneur de nos armes, « alors même que l'emploi de nos armes « est désavoué par le sentiment national. « Citoyen, je pleurerai sur une guerre de « parti, sur une guerre où sont forcés de « mentir à leur destinée mes anciens com-« pagnons d'armes, et cette noble et jeune « génération qui, nourrie dans l'amour « de la liberté, était si digne de combattre « un jour les véritables ennemis de la « France! » L'exclusion de Manuel (*voy.*) ramena encore, à la fin de cette session, le général Foy à la tribune.

La dissolution de 1824 le remit en présence des électeurs. On se souvient du triomphe inouï que les fraudes et les violences du ministère, et plus encore, il faut le dire, la faiblesse et l'entraînement du pays, valurent aux hommes de l'émigration. Les conspirations n'avaient pas renversé le gouvernement; la guerre d'Espagne avait réussi; la masse du public sembla se jeter dans les bras du parti vainqueur avec autant de laisser-aller qu'elle déploya, trois ans plus tard, d'élan contre lui, lors des élections de 1827 qui renversèrent le ministère Villèle. Le général Foy se souvint sans doute en 1824 de cette phrase qu'il avait écrite en parlant de l'établissement de l'empire, lorsqu'il travaillait en 1817 à l'ouvrage publié depuis sa mort. « Les peu-« ples, disait-il, ne veulent jamais qu'une « chose à la fois. Rien de si imprévoyant « que la voix publique : elle se rapporte « toujours au présent, jamais à l'avenir. « On demandait l'ordre, comme aupara-« vant on avait demandé l'égalité, sans « songer à la liberté. »

Dans le grand naufrage de l'opinion libérale, le nom de Foy ne pouvait manquer de surnager. Ses opinions étaient si sages, malgré la verdeur de son langage, ses sentiments si nationaux, son éloquence si populaire, malgré la dignité dont elle était toujours empreinte, que partout il était connu et admiré; car il avait de ces paroles saisissantes qui, une fois proférées, s'emparent des esprits pour n'en plus sortir. Parlait-il du recrutement, c'était : « l'impôt du sang; » de l'infanterie, c'était : « le peuple des armées; » de la liberté, c'était : « la jeunesse éternelle des nations. »

Le général fut porté dans une foule de colléges et réélu dans trois : à Saint-Quentin, Vervins et Paris. Il reparut au milieu de l'opposition des quinze, dont l'ascendant sur l'opinion sembla grandir en proportion de sa faiblesse numérique. La septennalité fut la première grande mesure qu'adopta la nouvelle chambre; l'indemnité aux émigrés fut la seconde. Dans ces deux sessions de 1824 et 1825, le général Foy déploya, en combattant ces mesures, une énergie et une habileté qui se retrouvent dans son discours sur les marchés Ouvrard et dans la dernière harangue qu'il prononça (séance du 16 mai 1825) pour protester contre l'ordonnance qui venait de briser l'épée de 52 généraux de la vieille armée. A chacun de ces mémorables discours on se disait qu'il était le plus beau; et, en effet, comme il arrive à tous les talents élevés, celui du général croissait avec les obstacles et se fortifiait par les défaites. Mais si jamais sa puissance intellectuelle n'avait semblé si grande, jamais non plus, aux yeux de sa famille et de ses amis, son existence physique n'avait paru plus menacée. Un corps usé par 25 ans de guerre, sillonné tant de fois par le fer de l'ennemi, ne pouvait résister davantage aux veilles, aux travaux, aux émotions d'une âme ardente et dévouée, dans cette lutte de tous les jours et qui durait depuis six ans. Une maladie du cœur, déjà depuis quelque temps

déclarée, vint mettre fin à une vie courte mais remplie; et après avoir trouvé aux eaux des Pyrénées un soulagement momentané, le général Foy revint mourir à Paris, où il rendit le dernier soupir le 28 novembre 1825, à peine âgé de 50 ans. Sa fin fut cruelle et touchante. Entouré d'une femme digne de lui, de cinq enfants qu'il adorait, de deux neveux qui étaient comme ses fils, il cherchait à leur dérober l'aspect de ses douleurs, l'angoisse de ses suffocations et de ses nuits plus terribles encore que ses journées. A l'instant de mourir, ses neveux l'avaient porté près d'une fenêtre; il se sentit défaillir et leur dit : « Mes amis, mes bons amis, mettez-« moi sur le lit; Dieu fera le reste. » Ce furent les derniers mots qu'il prononça.

La France avait ignoré presque jusqu'au dernier instant la perte dont elle était menacée : à ce coup inattendu elle sortit de son engourdissement, et l'explosion de la douleur publique fut sans bornes. Les funérailles du général offrirent un grand spectacle, et l'impression profonde qu'il produisit s'étendit de la France à l'Europe entière. La sombre et pluvieuse journée du mercredi 30 novembre fut témoin de ce deuil d'une vaste cité. Les trois jeunes fils du général suivaient le convoi, les deux premiers donnant la main à ses deux neveux, et le troisième conduit par Casimir Périer et souvent porté dans ses bras. Dans l'un des discours prononcés sur la tombe à la lueur des torches et au milieu d'un concours immense de citoyens, une phrase exprimait la crainte que le général n'eût laissé à ses enfants d'autre fortune que son nom. «S'il en est ainsi, la France les adoptera, » ajoutait-on. « Oui! elle les adoptera, elle les dotera, » s'écria la foule, et aussitôt une souscription nationale fut résolue en faveur de la famille du général Foy. Le succès en fut prodigieux; les collègues du général à la Chambre des députés souscrivirent aussitôt; M. Laffitte, Casimir Périer, beaucoup d'autres hommes opulents et patriotes déposèrent des offrandes splendides. Le duc d'Orléans qui avait toujours manifesté hautement au général estime et confiance, se fit inscrire l'un des premiers sur la liste. Cette démarche d'un prince du sang, jointe à la présence au convoi de son carrosse et d'un de ses aides-de-camp, fit une sensation très vive dans le public. La timidité de nos mœurs politiques et la position difficile du prince lui donnèrent une grande importance. A ces dons du riche vinrent se joindre le tribut des fortunes moyennes, et jusqu'au denier de la veuve et de l'invalide; les départements rivalisèrent avec Paris, et en quelques semaines un million fut réalisé. Cet argent, par un rare privilége, devint un titre de gloire pour la famille qui le reçut.

Aidée des conseils et de la persévérante amitié de Casimir Périer, la comtesse Foy a dignement rempli la tâche que lui laissait son illustre époux, l'éducation de ses enfants, qui, après son pays, étaient ce qu'il aimait le plus au monde. Après la révolution de juillet, lorsqu'une première promotion de pairs eut lieu pour assurer l'adoption du nouvel article 23 de la Charte, le roi voulut qu'on inscrivît sur la liste le nom de Foy, si cher à la France, et l'aîné de ses fils, le jeune comte Fernand Foy, alors mineur, fut créé pair de France. Ce jeune homme, qui n'a pas encore siégé, est maintenant second secrétaire d'ambassade à Rome, et vient d'épouser la sœur du comte Germain, aussi pair de France. La fille du général Foy est mariée à M. Piscatory, membre de la chambre des députés. De ses deux neveux, l'un, Arthur Foy, son ancien aide-de-camp, est lieutenant colonel d'état-major; l'autre, nommé Alphonse, avocat à la Cour royale de Paris sous la Restauration, a été député de la Somme depuis la révolution de juillet. Il est maintenant à la tête de l'administration des télégraphes.

Les *Discours* du général Foy ont été réunis et publiés à Paris, en 2 vol. in-8°, en 1826. La comtesse Foy a aussi fait paraître, en 1827, l'*Histoire de la guerre de la Péninsule*, en 4 vol. in-8°. Ce livre inachevé ne va que jusqu'à la capitulation de Junot en Portugal. L'ouvrage est resté trop imparfait pour ajouter beaucoup à la gloire de son auteur. On y voit les résultats d'un long travail, mais plutôt réunis que mis en œuvre; cependant on y lit quelques pages remarquables et que le général Foy seul pouvait écrire. O. L. L.

FOYATIER (Denis), sculpteur, offre dans l'histoire de sa vie un exemple remarquable de ce que peut la force de l'organisation jointe à celle de la volonté. Il naquit en 1793 au hameau de Besen, dans les Cévennes, près de la petite ville de Feurs, d'un père qui était à la fois charpentier et tisserand. L'enfant, dès son bas âge, fut occupé à dévider le fil, puis à filer le coton. Mais comme le temps des récréations lui appartenait, au lieu de le passer à jouer avec les autres enfants, il l'employait à de petits essais en dessin et en sculpture. Lorsqu'il eut atteint sa onzième année, son père voulut lui faire apprendre le métier de tisserand; mais son besoin irrésistible étant de suivre un penchant inné et d'en avoir le temps, il regarda comme une faveur la permission qui lui fut accordée de s'engager dans une ferme pour garder les troupeaux. Tout en vaquant à cet office, il dessinait sur l'écorce des arbres et sculptait adroitement ce qu'il avait tracé. Il établit son atelier sous un grand orme qui devint bientôt le rendez-vous des pâtres et des enfants du voisinage. Ceux-ci surveillaient le troupeau du berger-artiste tandis qu'il travaillait, et, de son côté, il payait ces soins par le don de quelques images.

Quoique privé de modèles et de conseils, l'enfant faisait des progrès. Un riche cultivateur des environs en fut frappé. Possesseur d'une chapelle, il lui demanda pour la décorer plusieurs figures d'anges qui furent pécuniairement utiles à leur auteur. Le père, voyant alors que l'art pouvait être bon à quelque chose, laissa son fils libre de s'en occuper. Le consentement paternel fut un bonheur pour le jeune homme. Le voilà faisant des crucifix, des vierges, des saints, qui étaient achetés par les curés de campagne. Mais il comprit bientôt que ce débit aurait un terme, et, l'incertitude de sa position commençant à lui peser, il songea sérieusement à prendre un métier.

Il avait à opter entre celui de maçon et celui de tisserand. Il se rendit à la petite ville de Saint-Germain, pour faire son choix et son apprentissage. Quand il y arriva, on venait de découvrir dans les caveaux de l'église un grand Christ qui y avait été caché pendant la Révolution. Avant de le replacer, on chargea un vitrier de le peindre en couleur de chair. A cette vue, Foyatier se sent rappelé à sa vocation naturelle, et, surmontant sa timidité, il court chez le barbouilleur, le sollicite, lui achète des couleurs, et apprend de lui, tant bien que mal, la manière de les employer; puis il sculpte aussi un Christ et le peint. Une bonne vieille, veuve d'un doreur mort depuis trente ans, l'initie dans l'art de dorer sur bois, quoiqu'elle n'en ait plus elle-même qu'un vague souvenir.

La sculpture polychrôme, la seule goûtée dans les campagnes, lui réussit; des commandes lui arrivent, et leur produit le met en état d'aller s'instruire à Lyon. Sa réputation s'étend; les curés d'alentour se le recommandent entre eux; il est aussi occupé qu'il peut l'être, et son vieux père, qui avait si longtemps combattu son inclination, devient le compagnon de ses travaux. Attendu dans un village un jour de dimanche pour un ouvrage important, il entre à l'église pendant la grand'messe. Quelle est sa surprise et sa joie lorsqu'il s'entend désigner par son nom dans le prône! Le curé invitait ses paroissiens à contribuer à la réparation de l'église qui allait être confiée, disait-il, à un homme de talent. Probablement aucun des éloges que M. Foyatier a reçus depuis qu'il s'est placé parmi nos habiles statuaires, ne l'a flatté autant que celui-là.

Parvenu à une sorte d'aisance, le jeune artiste retourna à Lyon, pour y suivre des études régulières. Il ne tarda pas à être connu pour la ressemblance de ses portraits. Après les événements de 1814, il fit, de mémoire ou d'après nature, ceux des princes de la famille royale, et tous eurent de la vogue, ce qui lui procura les moyens de travailler sans inquiétude et sans interruption. Après avoir remporté le prix de l'école de Lyon, il vint à Paris, en 1816, pour achever son éducation. Il entra à l'École royale des Beaux-Arts, et il y eut des succès. *Un Faune composant de la musique* fut son début au salon du Louvre, en 1819. Le public distingua l'ouvrage, et l'Institut encouragea l'auteur par une médaille d'or. Le ministre de l'intérieur lui commanda une statue de

saint Marc pour la cathédrale d'Arras. *Un Berger s'appuyant sur le tombeau de guerriers morts pour la patrie* fut encore plus prisé. Devenu l'ami du célèbre docteur Gall, il eut de nombreuses et utiles commandes dans la haute clientèle de ce médecin. Il consacra une partie de ses épargnes au voyage d'Italie. Il partit de Paris en 1822, et, se détournant de la route directe, il revit son pays natal, salua l'arbre qui lui avait servi d'atelier, embrassa ses anciens camarades des champs, visita ceux de ses bons curés qui vivaient encore; puis il se rendit à Lyon, d'où il gagna l'Italie.

M. Foyatier fit à Rome le buste du Primatice pour le musée de Paris; il fit à Albano le modèle d'une petite figure représentant *un Amour*, qu'il exécuta en marbre et qu'il envoya à l'exposition de 1824, avec *une Bacchante*. C'est à Rome qu'il arrêta la composition de *Spartacus*, dont il avait déjà eu l'idée et ébauché plusieurs esquisses, mais qui n'avait pas encore répondu à sa pensée, parce qu'il voulait indiquer dans une seule action trois moments de la vie du héros, son esclavage, sa liberté et sa vengeance. Cette statue fut le fruit d'une inspiration soudaine sur le sol de cette maîtresse du monde que devait faire trembler un gladiateur.

Revenu en France, M. Foyatier se livra à ses travaux d'artiste avec l'indépendance d'un caractère que sa lutte courageuse et persévérante avait fortement trempé. Il fit pour le marquis de Talaru, son compatriote, un bas-relief en pierre représentant une *Assomption*, destiné à décorer la chapelle du château de ce pair de France. Le préfet de la Seine lui commanda une statue de saint Jacques pour l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il exposa au Salon de 1827 plusieurs statues en marbre et le modèle en plâtre du *Spartacus*, dont l'exécution en marbre lui fut commandée par Charles X. Il fut un des concurrents pour le fronton de la Madeleine, et son esquisse fut remarquée par sa bonne entente architectonique. Chargé de quatre pendentifs dans la même église, il mit moins de six mois à exécuter cet important travail. Sa statue d'*Amaryllis* fut achetée par le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, pour le Palais-Royal; et ce prince lui commanda la figure en marbre du Régent, pour un péristyle du même palais.

En 1830, M. Foyatier exposa le marbre du *Spartacus*, dont le succès fut encore rehaussé par l'acquisition qui en fut faite pour la décoration du jardin des Tuileries.

Dans la première distribution des travaux émanés du ministère de l'intérieur après les événements de juillet, M. Foyatier fut compris pour une figure de *la Prudence* qui orne le haut de la tribune de la Chambre des députés. Un groupe colossal figurant le désastre de Pompéia, par le trait d'Alcidamas l'athlète qui sauve une femme et son enfant; une statue de *Camille*, brisée par l'auteur dans un de ces mouvements qui ne sont pas rares chez les artistes; une femme étendue sur un sopha, dans une attitude de demi-sommeil, et désignée sous le nom de *Siesta*, figure en marbre aussi gracieuse que finement modelée; deux statues en marbre, *Cincinnatus* pour le jardin des Tuileries, et *l'abbé Suger*, pour les galeries de Versailles; *une Vierge* en marbre, encore dans l'atelier, tels sont ses principaux ouvrages. Il fait en ce moment la statue en pied du colonel Combe, tué à l'assaut de Constantine, et cette figure monumentale doit être coulée en bronze pour la ville de Feurs, patrie du guerrier et du statuaire. Le nombre des productions en tous genres exécutés par M. Foyatier atteste la puissance et la variété de son talent. Il a obtenu en 1834 la décoration de la Légion-d'Honneur. M-l.

FOYER (du latin *focus*). On emploie ce nom, en physique, pour désigner le point où viennent se réunir les rayons de lumière réfléchis par un miroir concave, ou rompus et réfractés par un verre convexe, un objectif de lunette.

Dans un verre concave, le foyer est situé à la distance du quart environ de son diamètre. Dans un verre convexe d'une égale courbure sur les deux sens, le foyer se trouve à peu près à l'extrémité du rayon de sa convexité. Dans un verre plan-convexe, c'est-à-dire convexe sur un seul côté, le foyer se trouve à l'extrémité du diamètre de sa convexité.

Le foyer des grandes lunettes est différent, selon la conformation des yeux de l'observateur, selon que l'on enfonce plus ou moins l'oculaire, selon l'état de l'atmosphère : c'est ce qu'on éprouve journellement au théâtre en se servant d'une lorgnette. Le point ou foyer n'est pas le même pour toutes les vues.

On nomme *foyer virtuel* ou imaginaire le point où les rayons réfléchis ou rompus divergents, prolongés, iraient se réunir soit exactement, soit physiquement.

Les rayons du soleil arrivent à nous dans des directions peu différentes du parallélisme; s'ils tombent sur la surface d'un miroir concave, de manière que celui qui part du centre de l'astre se confonde avec l'axe de ce miroir, la réflexion les fait coïncider à peu près au foyer des rayons parallèles. Leurs actions alors ainsi concentrées produisent dans les corps qui y sont exposés une chaleur assez intense pour causer la combustion. On nomme alors ce miroir *miroir ardent*. *Voy.* ces mots, ainsi que Lentille.

Pour la signification du mot *foyer* en mathématiques, etc., *voy.* Orbite, Écho, etc. A. P-t.

FOYER de théatre. Dans toutes les salles de spectacle on a soin de disposer un salon plus ou moins vaste, selon la localité, dans lequel les spectateurs peuvent aller, en hiver, se chauffer pendant les entr'actes (ce qui lui a fait donner le nom de *foyer*), ou se soustraire de temps en temps à la chaleur de la salle, pendant l'été. En général, le foyer est placé au niveau du corridor des premières loges. On y a pratiqué une vaste cheminée; des sièges, des glaces, une pendule, forment son ameublement. Quelquefois on y voit aussi les bustes des principaux auteurs qui ont travaillé pour le théâtre dont il fait partie.

On ne vient pas seulement au foyer pour se réchauffer ou respirer un air plus léger et plus frais : c'est aussi, pour beaucoup d'habitués, une sorte de lieu de rendez-vous et de causerie. Le foyer de l'Opéra de Paris est célèbre sous ce double rapport : on y parle politique comme à la Chambre, spéculation comme à la Bourse; et l'on peut dire que c'est vraiment un foyer de nouvelles vraies ou fausses.

Le foyer du théâtre Montansier, qui ne sera pas oublié dans le tableau des mœurs de la fin du XVIIIe siècle, fut longtemps fameux à d'autres titres: c'était le bazar des Vénus à prix fixe, des Phryné du Palais-Royal. Aussi fut-il le premier scandale expulsé de ce palais, purifié par degrés depuis les courtisanes jusqu'aux maisons de jeu.

A Paris, après le foyer de l'Opéra, ceux de l'Odéon, de la salle Ventadour et des Variétés sont les plus grands et les plus beaux.

Outre le foyer du public, chaque théâtre en a un moins grand, placé dans le voisinage de la scène, et réservé aux acteurs, aux auteurs, aux intimes de l'administration. On sait de quelle renommée jouissait autrefois le foyer de l'ancienne Comédie-Française. Grâce à la réunion de gens de lettres distingués, d'hommes du monde spirituels, d'acteurs des deux sexes féconds en piquantes saillies, on pouvait y suivre un cours de littérature moins grave que celui de nos athénées, et peut-être plus utile. Sans mériter un pareil renom, il est encore, même dans nos spectacles secondaires, tel de ces foyers intérieurs où l'on pourrait recueillir bon nombre de mots plaisants et de curieuses anecdotes. Il s'y débite souvent plus d'esprit que sur la scène, ce qui, à la vérité, n'est pas toujours bien difficile. M. O.

FRA, abréviation de *frate*. Les Italiens expriment par le mot *fratello* la parenté qui unit entre eux les enfants d'un même père, et par le mot *frate* le caractère d'un membre d'une communauté régulière, un moine, un frère. C'est une richesse d'expression que notre langue ne possède pas. La particule *frà*, qu'il ne faut pas confondre avec la préposition *frà*, est l'abréviation seulement de *frate*. Elle se joint à un nom propre pour désigner un religieux, *Frà Bartolomeo* (*voy.* l'art. suivant), *Frà Domenico*, *Frà Paolo* (*voy.* Sarpi), etc. Dans l'origine, elle ne précédait que les noms commençant par une consonne; mais aujourd'hui elle est devenue d'un usage tellement commun, qu'on dit également, *Frà Angelo*, *Frà Antonio*, etc. Quelquefois elle se joint à un sobriquet et devient le nom historique

d'un moine qui a acquis une célébrité quelconque : tel est, par exemple, *Frà Diavolo* (*voy.* plus loin).

Les Espagnols et les Portugais se servent aussi de cette particule pour exprimer la même idée. Chez les premiers, elle est l'abréviation de *fray;* chez les seconds, elle est celle du mot *frade*. C. F-n.

FRA BARTOLOMEO di San Marco, célèbre peintre florentin, autrement dit le *Frate*, et Baccio della Porta, ne nous est pas connu sous son nom de famille qui est resté ignoré. Cet artiste naquit à Savignano, près de Prato, à dix milles de Florence, en 1469, et mourut au couvent de Saint-Marc, dans cette dernière ville, en 1517. Cosimo Roselli fut son premier maître; il le quitta pour suivre la manière de Léonard de Vinci. Ses progrès furent rapides, et son talent avait acquis un tel degré de force qu'en 1504, quand Raphaël vint étudier à Florence les peintures de Masaccio, de Léonard et de Michel-Ange, il admira les ouvrages du *Frate*, rechercha et cultiva son amitié, lui emprunta sa science du coloris et l'art de draper les figures, services qu'il reconnut en lui enseignant à son tour les véritables règles de la perspective. Cette franche amitié, née d'une réciprocité de bons sentiments, ne se démentit jamais. Lorsqu'à son tour le *Frate*, plusieurs années après, alla à Rome, attiré par les merveilles tant vantées de Raphaël et de Michel-Ange et qu'il s'enfuit, honteux de son infériorité, en laissant inachevé un tableau représentant saint Pierre et saint Paul, il se reposa sur son jeune condisciple et maître du soin de terminer son ouvrage, et celui-ci remplit avec autant d'amour que de talent la tâche que l'amitié lui avait imposée. De retour à Florence, Baccio reprit courage; et, par un *saint Sébastien* nu (chef-d'œuvre d'imitation devenu célèbre par l'impression que la beauté de ses formes produisait sur l'esprit de certaines dévotes), et plus encore par ce *saint Marc* de cinq brasses de proportion, connu par la gravure de Lorenzini, il mit le sceau à sa réputation et fit taire toutes les rivalités envieuses appliquées naguères à le décrier. La figure de l'évangéliste ne le cède ni en grandeur de style ni en majesté sainte aux immortels prophètes de la chapelle Sixtine, peints par Michel-Ange. Les premiers ouvrages du *Frate* sont l'expression de l'art au moment où il les exécuta; on y trouve, comme dans sa *Circoncision*, dans son *Sauveur du monde entre les quatre Évangélistes* de la Tribune de Florence, et dans la *Vierge et l'enfant Jésus écoutant un concert d'anges* à la Galerie de l'Ermitage, et gravés dans le recueil de Crozat, une composition symétrique, une grande vérité de dessin, une admirable naïveté d'expression, et un coloris franc, simple et vrai. Plus tard, quand il eut perfectionné les principales branches de son art, varié ses moyens d'exécution, imaginé le mannequin à membres mobiles qui lui fournit les moyens d'étudier particulièrement le jeu des draperies et de rendre leurs plis avec exactitude, on le vit résumer à lui seul toute la science de l'École florentine, non dans ses écarts, mais dans ce qu'elle a de plus méritoire. Ses derniers ouvrages rappellent Léonard de Vinci pour l'expression, André del Sarte pour la grâce, Michel-Ange pour le grandiose et l'imposant, sans pour cela ressembler ni aux uns ni aux autres; car Fra Bartolomeo n'opérant jamais que de conviction, ne cessa pas un instant d'être lui. Sa *Madone de la miséricorde*, entourée d'anges qui la servent et de personnages contemplant le Christ lançant du haut du ciel son tonnerre sur les peuples, confirme ce fait. Son dernier et son plus bel ouvrage se voit dans la galerie du grand-duc; il représente *les Protecteurs de la ville de Florence* et les saints dont les jours de fête correspondent à ceux des victoires remportées par les Florentins. Ce grand tableau d'autel est resté inachevé. Le *Frate* s'y est peint lui-même.

Dans son caractère personnel, Baccio della Porta offre un mélange singulier de force et de faiblesse. Comme artiste, on le voit marcher d'un pas assuré au milieu des bruyantes querelles, des jalousies des Torrigiani et des Bandinelli, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël, et arriver au but avec l'estime et l'approbation de tous. Comme homme, à 31 ans, il ne peut s'empêcher de pleurer aux

déclamations de Savonarole; il apporte, à sa voix, sur la place publique, ses plus précieuses études et les livre aux flammes, parce qu'elles offrent des nudités qu'un faux rigorisme déclare contraires aux bonnes mœurs; il risque sa vie ensuite pour protéger celle de ce même Savonarole menacée par le parti du clergé, contre les abus duquel il a tonné; puis, saisi de peur au moment où le sang coule dans une lutte acharnée, il promet à Dieu de se faire moine s'il échappe à l'éminent danger qui le menace, et tient sa promesse. On le voit ensuite abandonner son art par dévotion pendant quatre ans et le reprendre par obéissance; enfin, après avoir admiré à Rome les merveilles de Raphaël et de Michel-Ange, il revient subitement à Florence, écrasé sous le poids d'une infériorité que lui seul reconnaît, et meurt à 48 ans d'une indigestion causée par une gourmandise d'enfant. L. C. S.

FRACTIONS. Lorsqu'on veut exprimer une grandeur donnée au moyen d'une unité convenue, il peut arriver que cette unité soit contenue un certain nombre de fois exactement dans cette grandeur, ce sera alors un nombre *entier;* ou bien il peut se faire qu'il y ait un reste, et ce nombre sera dit *fractionnaire*. Pour l'exprimer arithmétiquement, on emploiera une nouvelle unité plus petite que l'unité proposée, ce sera le *dénominateur* (*voy.*), qui marquera en combien de parties égales l'unité est divisée; le *numérateur*, qu'on écrit au-dessus en le séparant au moyen d'un trait, indique combien la fraction contient de ces nouvelles unités. Ainsi les expressions $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$, etc., sont des fractions qui signifient la moitié, les deux tiers, etc., d'une unité quelconque. Quelquefois une barre oblique ($^1/_2$) prend la place du trait horizontal qui sépare le numérateur du dénominateur.

Cette manière d'écrire des fractions est la même que celle que l'on emploie pour la division d'un nombre par un autre, parce qu'au fond elle exprime dans ces deux cas un même résultat; car si on avait 3 à diviser par 4, on aurait pour quotient $\frac{3}{4}$, puisqu'une unité divisée par 4 donne $\frac{1}{4}$, qui, répété 3 fois, forme $\frac{3}{4}$. Ainsi toute fraction pourra être considérée comme représentant le quotient de la division de son numérateur par son dénominateur.

Lorsqu'on néglige d'ajouter en fractions au quotient le reste d'une division, il en résulte une différence légère sur ce quotient, qui est alors plus faible que le quotient vrai; cette différence, toujours moindre que l'unité, dont elle peut se rapprocher plus ou moins, peut devenir très sensible lorsqu'elle est multipliée dans la suite de l'opération. Pour avoir le quotient exact, il faut donner au reste le diviseur pour dénominateur et ajouter cette fraction au quotient primitif. *Voy.* DIVISION.

On peut augmenter une fraction de deux manières, soit en augmentant son numérateur, parce qu'alors on prend un plus grand nombre de parties de l'unité; soit en diminuant son dénominateur, parce qu'alors on partage l'entier en moins de parties égales, et que ces parties deviennent plus grandes. De même aussi on peut diminuer une fraction de deux manières, ou en diminuant son numérateur, ou en augmentant son dénominateur.

Si on multiplie ou que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, on n'en change pas la valeur; si on multiplie, par exemple, le numérateur d'une fraction par 3, on prend trois fois plus de parties de l'unité, et la fraction devient alors trois fois plus forte; mais en multipliant le dénominateur également par 3, on partage l'unité en trois fois plus de parties égales; donc les parties deviennent trois fois plus petites, et par conséquent la fraction redevient trois fois plus faible. Il y a ainsi compensation, et la fraction n'a pas changé de valeur. La division des deux termes d'une fraction par un même nombre produit le même effet.

En ajoutant ou additionnant les deux termes d'une fraction avec un même nombre, on augmente la fraction, car les deux termes conservent toujours la même différence, et le dénominateur ayant été augmenté, les parties de l'unité sont plus petites: ainsi cette même différence est plus petite qu'avant l'opération; la fraction se rapproche alors davantage de l'u-

nité. De même, en retranchant un même nombre des deux termes d'une fraction, on la diminue.

Addition des fractions. Pour pouvoir additionner plusieurs fractions, il faut qu'elles aient le même dénominateur, parce que l'on ne peut additionner que des unités de même nature. Quand les fractions ont le même dénominateur, on prend la somme de leur valeur, qui consiste dans leurs numérateurs, et l'on donne à cette somme la dénomination de l'unité qui la compose, en écrivant au-dessous le dénominateur commun. Ainsi :

$$\frac{17}{24}+\frac{19}{24}+\frac{13}{24}=\frac{49}{24}.$$

Cette dernière somme, ayant pour numérateur un nombre plus grand que le dénominateur, contient des entiers; car une fraction égale un entier lorsque son numérateur égale son dénominateur, puisqu'alors on prend autant de parties de l'unité que l'unité elle-même a été divisée en parties égales. Ainsi, autant de fois que le dénominateur d'une fraction sera contenu dans son numérateur, autant il y aura d'entiers. Donc pour extraire les entiers d'une expression numérique fractionnaire, il faut diviser son numérateur par son dénominateur. Ainsi la fraction $\frac{49}{24}=2+\frac{1}{24}$.

Si les fractions que l'on se propose d'additionner n'étaient pas au même dénominateur, il faudrait les y réduire, en multipliant les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs de toutes les autres. Par ce moyen, les fractions ne changent pas de valeur, et, de plus, elles ont le même dénominateur, car on n'a fait que multiplier les dénominateurs primitifs entre eux, dans un ordre différent, il est vrai; mais dans quelque ordre qu'on les multiplie, ils doivent toujours donner le même résultat. Si l'on avait donc à additionner les fractions $\frac{3}{4}+\frac{2}{3}$, on n'aurait qu'à multiplier les dénominateurs l'un par l'autre ($4 \times 3 = 12$), ce qui donnera 12 pour dénominateur commun; multipliant ensuite les deux numérateurs par le même nombre qui a multiplié le dénominateur, on obtient $\frac{3}{4}+\frac{2}{3}=\frac{9}{12}+\frac{8}{12}=\frac{17}{12}$.

Pour opérer sur des entiers avec des fractions, il faut convertir les entiers sous la forme fractionnaire de l'espèce de celle que l'on veut ajouter, en multipliant ces entiers par le dénominateur de cette fraction et en donnant pour dénominateur celui de cette même fraction; il en est de même en sens inverse pour extraire les entiers d'une expression fractionnaire. Ainsi :

$$7+\frac{3}{4}=\frac{28}{4}+\frac{3}{4}=\frac{31}{4}.$$

Soustraction des fractions. On ne peut effectuer la soustraction que sur des quantités de même dénomination; il faut, si elles n'avaient pas le même dénominateur, les y ramener par le travail indiqué plus haut. Comme les valeurs respectives de ces fractions ne consistent plus alors que dans leurs numérateurs, il faut exécuter la soustraction sur leurs numérateurs seulement et donner au reste le dénominateur commun, afin de rappeler toujours l'ordre de portée d'unité qui le compose. Exemple :

$$\frac{7}{4}-\frac{5}{9}=\frac{63}{36}-\frac{20}{36}=\frac{43}{36}.$$

Lorsqu'on a à retrancher une fraction d'un nombre entier, comme $9-\frac{3}{4}$, on convertit les entiers en quarts, ce qui donne $\frac{36}{4}-\frac{3}{4}=\frac{33}{4}=8+\frac{1}{4}$. Il arrive quelquefois que l'on a plusieurs fractions à retrancher de plusieurs autres : on additionne alors toutes les fractions positives séparément, ainsi que toutes les fractions négatives, et alors l'opération se trouve ramenée à soustraire une fraction d'une autre.

Multiplication des fractions. D'après l'idée que nous avons donnée des fractions, il est évident que, s'il s'agit de multiplier une fraction par un nombre entier, il suffit de multiplier son numérateur ou de diviser son dénominateur par ces mêmes nombres, lorsque cette division est possible exactement, ce qui revient à multiplier les entiers par le numérateur et à donner au produit pour dénominateur le même que celui de la fraction.

Il faut remarquer que, dans la multiplication par une fraction, le produit est toujours plus petit que le multiplicande; car l'on n'a effectivement qu'une fraction de ce multiplicande, indiquée par celle du multiplicateur.

Pour multiplier plusieurs fractions entre elles, ou prendre consécutivement une fraction d'une autre fraction, il faut

multiplier tous les numérateurs entre eux et donner au produit pour dénominateur le produit même de tous les dénominateurs. Ainsi :

$$\frac{3}{4} \times \frac{5}{6} \times \frac{2}{3} \times \frac{6}{7} = \frac{3 \times 5 \times 2 \times 6}{4 \times 6 \times 3 \times 7} = \frac{180}{504}.$$

Il ne faut exécuter l'opération qu'après s'être assuré s'il n'y a pas de facteurs communs au numérateur et au dénominateur. S'il y en a, il faut les supprimer, parce que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre sans changer la valeur de cette fraction, et qu'on abrége ainsi l'opération. Dans l'exemple ci-dessus, on aurait pu retrancher les facteurs 6 et 3, qui sont communs, et il ne serait resté au numérateur que 5×2, et au dénominateur que 4×7 ; le résultat eût été de $\frac{10}{28}$, beaucoup plus simple et plus facile à obtenir que le précédent.

Division des fractions. Pour diviser un nombre entier par une fraction, il faut le multiplier par le dénominateur de la fraction, et donner au produit pour dénominateur son numérateur, ce qui revient à multiplier le dividende par la fraction diviseur renversée. Si on applique le même raisonnement au cas où le dividende et le diviseur sont fractionnaires comme $\frac{5}{6} : \frac{3}{8}$, il faudra d'abord réduire ces deux fractions au même dénominateur, et l'on aura $\frac{5 \times 8}{6 \times 8} : \frac{3 \times 6}{8 \times 6}$ ou $5 \times 8 : 3 \times 6 = \frac{40}{18}$ pour le quotient cherché. Il s'ensuit donc que, pour diviser une fraction par une autre, il faut multiplier le numérateur et le dénominateur de la fraction dividende par les termes de dénomination différente de la fraction diviseur, ou, pour mieux dire, multiplier la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

Si le dividende ou le diviseur est composé d'entiers et de fractions, on convertira le tout en forme fractionnaire de la même espèce. Si l'on a plusieurs fractions à diviser entre elles, il faudra multiplier la première fraction dividende par les fractions diviseurs renversées.

Ces opérations peuvent conduire à des fractions qui contiennent des facteurs communs au numérateur et au dénominateur. Le produit de ces facteurs est le plus grand commun diviseur de leurs termes, et leur suppression par voie de divisions successives réduira ces fractions à leurs plus simples expressions. *Voy.* RÉDUCTION.

FRACTIONS CONTINUES. Lorsque l'on veut exprimer une grandeur en nombres, on porte l'unité sur cette grandeur autant de fois que cela est possible, et s'il y a un reste on peut l'exprimer en fraction, s'il existe une commune mesure entre ce reste et l'unité; mais si cette commune mesure n'existe pas, le reste est incommensurable, c'est-à-dire que l'on ne peut avec l'unité choisie exprimer sa valeur. Cependant on peut en trouver une fort rapprochée, de manière à pouvoir être prise pour ce reste sans erreur sensible. Représentons par R ce reste, et par U l'unité. Il est évident que la valeur de ce reste en fraction de l'unité sera exprimée par $\frac{R}{U}$. Si l'on divise les deux termes de cette fraction par R, la fraction ne changera pas de valeur et l'on aura $\frac{1}{\frac{U}{R}}$. Pour nous faire bien comprendre, supposons que le quotient de U par R donne 3, avec un reste que nous représenterons par R' : alors cette nouvelle fraction deviendra $\frac{1}{3+\frac{R'}{R}}$. Divisant de même les deux termes de fraction $\frac{R'}{R}$ par R', on aura $\frac{1}{3+\frac{1}{\frac{R}{R'}}}$. En supposant que le quotient de R par R' donne 5 avec un nouveau reste que l'on peut représenter par R'', on aura pour résultat $\frac{1}{3+\frac{1}{5+\frac{R''}{R'}}}$. Comme il n'y a pas de commune mesure entre R et U, il ne devra pas non plus y en avoir entre les différents restes : on aura donc pour représenter R une fraction indéfinie de la forme

$$\frac{1}{3+\frac{1}{5+\frac{1}{8+\frac{1}{7+}}}}, \text{ etc.}$$

C'est ce qu'on appelle fraction continue. Une fraction continue a l'unité pour numérateur, et pour dénominateur un nombre entier, plus une fraction qui a elle-même l'unité pour numérateur. On peut pousser fort loin une fraction continue, et plus on la poussera, plus elle se rap-

prochera de la véritable valeur du reste primitif.

Les fractions continues n'ont pas pour but unique d'obtenir une valeur approchée des quantités incommensurables : elles servent encore à exprimer en des termes plus simples la valeur la plus approchée d'une fraction dont le numérateur et le dénominateur sont considérables et premiers entre eux. Ainsi la fraction $\frac{512}{3481}$ ne pourrait pas être mise en usage, surtout si l'unité principale dont elle fait partie était très petite : on peut alors remplacer cette fraction par une fraction continue.

Fractions décimales. Ainsi que nous l'avons dit à l'article *système* Décimal (T. VII, p. 625), une fraction décimale est une ou plusieurs parties de l'unité supposée divisée en dix, cent, mille, etc., parties égales. Ainsi il faudra dix dixièmes pour un entier, dix centièmes pour un dixième, et dix millièmes pour un centième, etc. On peut ajouter à la suite d'une fraction décimale autant de zéros que l'on voudra sans en changer la valeur; si l'on ajoute deux zéros, l'on prend, il est vrai, cent fois plus de parties de l'entier, mais aussi les parties sont devenues cent fois plus petites : il y a alors compensation, et la valeur de la fraction est toujours la même. On peut également retrancher les zéros à la suite d'une fraction sans que la valeur soit changée.

On peut multiplier une fraction décimale par dix, cent, mille, etc., en reculant seulement la virgule d'un, deux, trois, etc., chiffres vers la droite; car alors chaque chiffre occupe un ordre d'unité, dix, cent, mille, etc. fois plus fort. On peut de même la diviser par dix, par cent, par mille, etc., en avançant la virgule vers la gauche d'un, deux, trois, etc. chiffres.

L'un des plus grands avantages du système décimal, c'est de permettre d'opérer sur les fractions comme sur des nombres entiers, en ayant soin de ne considérer les produits que comme des unités fractionnaires qui retrouvent leur valeur vraie par le placement de la virgule, que nous remplaçons souvent, dans cet ouvrage, par le point, afin d'éviter la confusion entre les fractions et les tranches de chiffres d'unités supérieures que la virgule divise ordinairement de trois en trois. L'*addition* et la *soustraction* des décimales n'apportent donc aucun changement aux règles ordinaires: ce sont toujours des unités de même valeur qu'on ajoute ou retranche. Dans la *multiplication*, il faut séparer du produit autant de chiffres qu'il y a de décimales dans les deux facteurs; car nous avons vu plus haut que les facteurs fractionnaires diminuent toujours la somme par la multiplication au lieu de l'augmenter : nous en verrons la raison à l'article Multiplication. Quant à la *division* des décimales, on sait qu'on divise d'abord les entiers, s'il y en a au dividende, et qu'ensuite, après avoir abaissé des décimales ou ajouté un zéro lorsqu'il y a un reste, on sépare les sommes déjà au quotient par une virgule, écrivant à la suite les nouvelles sommes trouvées, qui sont des fractions décimales. Une chose à remarquer, c'est que le diviseur ne peut jamais avoir de décimales : lorsqu'il en contient, rien n'est plus simple que d'élever le dividende à la même expression, soit en ajoutant autant de zéros qu'il y a de décimales au diviseur, si le dividende est un nombre entier, soit en reculant la virgule ou le point d'autant de chiffres qu'il y a de décimales dans le diviseur, si le dividende en contient aussi; alors on a pour produit des unités, car on sent très bien que le dividende et le diviseur multipliés chacun par le même nombre n'ont subi aucune variation l'un vis-à-vis de l'autre, pour le résultat à obtenir par la division.

Pour les fractions décimales périodiques, *voy. système* Décimal. A. P-t.

FRACTURE, solution de continuité des os. Ces organes, par leur texture et leur composition chimique, sont cassants et le deviennent de plus en plus avec l'âge, à mesure que la proportion de la matière terreuse y augmente; certaines maladies, telles que le cancer, les rendent aussi plus fragiles. Les causes déterminantes des fractures sont toutes extérieures : ce sont des coups, des pressions, des chutes, des projectiles, etc. On a même reconnu que les contractions musculaires très violentes peuvent suffire pour amener ce résultat.

Les os, quoique partout recouverts de

parties molles, peuvent cependant se briser sans que ces parties éprouvent de lésion notable; mais dans les circonstances ordinaires, il y a solution de continuité tout à la fois des parties molles et des parties dures, ce qui constitue la fracture compliquée. De même on divise les fractures en complètes et incomplètes, suivant que la rupture s'étend à la totalité ou seulement à une portion d'un os. La fracture composée est celle qui est commune à plusieurs os, par exemple, les deux os de l'avant-bras ou de la jambe.

Tous les os du corps sont susceptibles d'être brisés; néanmoins ceux-là sont plus sujets à se rompre, qui, comme ceux des membres, sont plus exposés aux chocs extérieurs. De même, en général, les fractures des os longs sont plus communes que celles des os plats, et celles des os courts sont les plus rares de toutes.

Enfin les fractures peuvent s'effectuer directement ou par contre-coup, et avoir lieu parallèlement, obliquement ou transversalement à l'axe des os longs. Elles sont quelquefois nettes, mais souvent aussi en éclats, avec détachement d'esquilles qui pénètrent dans les chairs et y occasionnent les accidents propres aux piqûres. Toutes ces circonstances sont importantes à considérer dans l'étude et surtout dans le traitement des fractures.

Il y a des fractures dont il est à peine nécessaire de parler ici, puisque l'amputation (*voy.*) est la seule ressource à laquelle on puisse recourir : ce sont celles qu'on appelle *comminutives*, et dans lesquelles les os et les chairs broyés ensemble ne forment plus qu'une masse confuse et désorganisée.

Les symptômes généraux et communs des fractures sont la douleur, presque inévitable au moment où l'os vient d'être rompu; l'engourdissement et l'impossibilité de mouvoir la partie blessée qui est généralement altérée dans sa forme; un craquement senti et quelquefois même entendu par le malade; une mobilité contre nature dans le point fracturé; enfin la crépitation, espèce de bruit produit par le frottement des deux bouts d'os l'un contre l'autre, lorsqu'on les remue en sens contraire.

Dès qu'un os est brisé, la nature entreprend un travail réparateur qui, lorsqu'il est bien dirigé, amène une guérison parfaite. Aux deux extrémités des fragments s'établit une inflammation dont le premier résultat est l'enlèvement de la matière calcaire et le retour de l'os à l'état de parties molles, susceptibles par conséquent de se réunir et de s'agglutiner par une véritable cicatrisation. Lorsque cette opération préliminaire a eu lieu, il se passe des phénomènes tout semblables à ceux de l'ossification normale, savoir que le cartilage se développe d'abord, puis ensuite l'os se régénère complétement. Quarante jours environ sont nécessaires pour la réunion et la consolidation d'une fracture, un peu moins chez les jeunes sujets, un peu plus chez les vieillards. Il y a même des cas dans lesquels la fracture ne se réunit pas; les deux fragments se cicatrisent séparés, malgré tous les soins qu'on a pu prendre pour les maintenir en contact. D'ailleurs la manière dont les os se réunissent a été l'objet de travaux nombreux et d'opinions diverses pour lesquels on peut consulter l'article CAL.

Lorsque la fracture est accompagnée de plaie, de déchirure et de contusion des parties molles environnantes, l'inflammation et la suppuration, quelquefois même la gangrène, qui se manifestent alors, entravent le travail qui doit avoir lieu dans l'os, surtout lorsque celui-ci vient à être dénudé; en outre, le malade doit subir toutes les conséquences de la lésion des organes importants qui avoisinent les os.

La marche des fractures et leurs progrès vers la guérison varient suivant la simplicité ou la complication de la fracture d'abord, puis aussi suivant l'âge, le tempérament, la disposition saine ou maladive, la saison, le climat et les conditions dans lesquelles le malade se trouve placé. Il y a quelques fractures qui, même abandonnées à la nature, guérissent sans accident et sans difformité; mais, dans le plus grand nombre des cas, si l'art ne venait en aide au malade, la réunion ou ne s'effectuerait pas, et il s'établirait une articulation anormale, ou s'opérerait dans des directions vicieuses qui entraîneraient la difformité et l'immobilité des parties.

Le traitement des fractures est basé sur

l'observation de la manière dont la nature procède dans les guérisons dont elle fait à elle seule tous les frais. Ramener le membre blessé à sa longueur et à sa direction naturelles, en mettant en contact les extrémités des os fracturés; maintenir le tout en situation pendant le temps nécessaire, tels sont en peu de mots les principes qui doivent guider le chirurgien.

Le transport des malades affectés de fracture exige beaucoup de précautions, pour leur éviter de douloureuses secousses. Il en faut plus encore lorsqu'il s'agit de les déshabiller et de les coucher; enfin, pour la réduction et la coaptation, il faut de plus une connaissance parfaite de la forme et de la structure des parties.

Dans les fractures des membres que nous prenons pour types, comme étant les plus communes, on doit nécessairement tendre et tirer le membre pour le ramener à sa direction naturelle; puis ensuite, par des pressions délicates, faire rentrer les fragments dans la ligne qui leur appartient. Cela fait, on assujettit les parties au moyen de divers procédés; car nous ne parlerons pas des machines imaginées par les anciens pour la réduction des fractures, parce que rien n'est préférable à la main du chirurgien assisté d'aides intelligents.

Pour les fractures des os longs en général, il faut, après avoir entouré le membre de linge, de bandes et de coussins, placer en dedans, en dehors et pardessus, des planchettes de bois léger ou de carton épais, qui, fixées avec de forts liens, remplacent en quelque sorte l'os brisé en donnant aux parties molles un appui suffisant. Cet appui empêche le déplacement des fragments qui ne pourrait manquer d'avoir lieu pendant le sommeil et, par des causes imprévues, pendant la veille. Cet appareil longtemps préféré permet d'examiner les parties malades et de suivre les progrès de la guérison; mais il oblige les malades à une complète immobilité. Dans ces derniers temps, on a eu recours à ce qu'on nomme *appareil inamovible*, qui, une fois appliqué, ne s'enlève qu'après la consolidation complète. On s'est d'abord servi de plâtre dans lequel on a enfermé tout le membre; mais le volume et le poids y ont bientôt fait renoncer, et l'on a eu recours à des bandes imprégnées de blanc d'œuf, de dextrine, d'amidon, de colle forte, etc., avec lesquelles on a fait une sorte de carapace inflexible et plus légère, au moyen de laquelle les malades ont pu se lever et prendre un exercice qui est salutaire au moins à leur santé générale. Tout récemment, on a imaginé d'employer pour cet usage des bandes de papier gris avec le blanc d'œuf ou la colle, moyen qui mériterait la préférence, ne fût-ce que par la simplicité et le bas prix. Disons toutefois qu'aux avantages de l'appareil inamovible se joignent des inconvénients réels appréciés par les praticiens.

Les sujets affectés de fracture doivent être soumis à un régime doux et régulier, tenus dans un repos parfait, ou ne prendre d'exercice qu'avec des précautions toutes particulières. Aussi a-t-on imaginé des lits mécaniques destinés à les soulever et à varier leur position sans secouer les parties blessées. Ces meubles sont spécialement utiles dans les cas de fractures compliquées. Il faut cependant que le chirurgien sache y suppléer avec ce dont il peut disposer.

Des accidents nombreux et des maladies incidentes viennent souvent traverser la guérison des fractures. On voit la consolidation s'opérer d'une manière irrégulière, et c'est dans des cas de ce genre qu'on a dû recourir à la rupture du *cal*, pour recommencer dans des conditions plus favorables la réunion des fragments. D'autres fois aussi, des articulations anormales se forment, qui exigent une opération laborieuse, savoir la résection des extrémités fracturées. Enfin on voit souvent des fractures laisser après elles des difformités irrémédiables, sans parler des accidents du traitement lui-même, et qui résultent de la compression exercée par un appareil trop serré ou mal appliqué.

Les fractures, considérées d'une manière particulière, offrent des spécialités relatives au prognostic, au diagnostic et surtout au traitement: ainsi, par exemple, celles des os du crâne forment une classe tout-à-fait à part. Affectant des os plats, très résistants et très fortement réunis entre eux, elles peuvent se borner à une simple *fêlure*, ou bien avoir des fragments

nombreux, anguleux, qui, pénétrant dans l'intérieur, déchirent les membranes, ouvrent les vaisseaux, compriment ou endommagent le tissu délicat de l'organe qui s'y trouve renfermé. Pour relever les esquilles, il faut nécessairement agir de dedans en dehors, et pour cela il n'y a pas d'autre méthode que de se frayer une route au moyen d'une ou de plusieurs couronnes de trépan (*voy.* ce mot).

Les fractures des os de la face, celles de la mâchoire inférieure, de la clavicule, des côtes, des vertèbres, des os du bassin et du sacrum, de la rotule, exigent des procédés de réduction et des appareils contentifs tout particuliers et adaptés à la forme et à la situation des parties, comme elles entraînent aussi des accidents et des désordres qui ne se retrouvent point ailleurs.

Dans les cas simples, tout le traitement consiste dans la réduction et le bandage; mais quand la fracture est grave, qu'il y a des plaies, du gonflement, de la gangrène, il faut pourvoir à une foule d'indications diverses pour ramener les choses à l'état normal qui permet une guérison facile et sans orage. Il faut débrider les plaies, replacer ou exciser les fragments qui font saillie, combattre les accidents inflammatoires ou nerveux qui se manifestent, et d'autres fois remédier à la faiblesse et à la fièvre produite par la résorption du pus.

Comme applications locales, quelques émollients, ou plutôt les résolutifs tels que l'eau-de-vie camphrée, la solution d'acétate de plomb, sont employés. Plus souvent on s'est servi avec succès de l'eau froide, dont on a fait des arrosements continuels sur les parties malades, quand leur situation l'a permis.

Jamais la puissance de l'art n'est plus évidente que dans les fractures. Abandonnées à elles-mêmes, ces lésions tendraient à s'aggraver sans cesse; les fragments, entraînés par la contraction musculaire, s'éloigneraient de plus en plus et s'engageraient dans les parties charnues; si, par un hasard presque impossible, ils venaient à rester en contact, ce serait toujours de manière à former des angles vicieux en se réunissant. Au contraire, un chirurgien habile dirige les opérations de la nature de manière à obtenir les résultats les plus satisfaisants. F. R.

FRA DIAVOLO. MICHEL PEZZA* naquit à Itri, près de Gaëte, vers l'année 1770, de parents pauvres et obscurs. Il apprit d'abord la profession de fabricant de bas; puis il s'engagea dans l'armée napolitaine, et devint sous-officier au régiment de Messapie. Il passa plus tard au service du pape; enfin il abandonna le service militaire et se fit moine dans un couvent de son pays. Chassé bientôt pour inconduite, il se retira dans les montagnes de la Calabre, où il embrassa le métier de brigand. Son intrépidité, son audace à attaquer les convois et les troupes du gouvernement, ses succès dans cette guerre de montagnes, ses cruautés enfin et sa froide scélératesse lui acquirent une abominable renommée, de nombreux partisans qui le reconnurent pour chef, et le glorieux surnom de frère-diable, *Frà Diavolo.*

Dans les premiers jours du mois de décembre 1798, époque à laquelle le roi de Naples entreprit sa fameuse expédition à Rome, Michel Pezza fit la guerre aux Français pour son propre compte. Ceux-ci, après la retraite des Napolitains, étaient déjà parvenus à Terracine, lorsque Pezza se présenta devant le fortin de Saint-André, non loin de Gaëte, dans l'intention, disait-il, d'arrêter la marche des troupes victorieuses. Le commandant de cette place crut devoir refuser ce dangereux auxiliaire; mais il l'engagea fortement à se jeter dans les défilés par où les Français pourraient tenter de pénétrer. Frà Diavolo suivit ce conseil, et l'ascendant que cet homme exerçait alors sur des populations plus adonnées au brigandage qu'aux industries paisibles, était si grand qu'il se vit bientôt à la tête de 4,000 combattants. Il se porta au secours de Gaëte, eut plusieurs engagements très vifs avec les Français, et parvint à faire plusieurs prisonniers parmi lesquels se trouvaient un adjudant général, un chef de bataillon et un commissaire des guerres qu'il envoya à Naples au vicaire général Pignatelli. On dit que les Français, pour tirer vengeance de cet événement,

(*) *Pezza* et non *Pozza*, comme l'ont écrit la plupart des biographes.

firent périr le père de Frà Diavolo, dont ils s'étaient emparés à Itri. Plus tard, s'étant mis en communication avec le général Acton (*voy.*) et l'amiral Nelson (*voy.*), il contribua puissamment à reprendre Gaëte aux mains des Français.

En 1799, le cardinal Ruffo (*voy.*) vint de Sicile en Calabre, avec la mission de soulever les provinces méridionales du royaume de Naples, et de reconquérir, si la chose était possible, le plus beau fleuron tombé de la couronne du roi Ferdinand. Pezza fut un des premiers à rallier les drapeaux du guerrier-cardinal. Sans doute il importait fort peu à ce brigand que les voyageurs qu'il détroussait fussent les sujets de la république parthénopéenne ou du roi de Naples : ce qu'il voulait, maintenant qu'il était riche, c'était un grade militaire, et, par-dessus tout, l'impunité; il marcha donc à la tête des troupes royales, en criant plus fort que les autres : *Vive le roi! vive la foi! Mort aux jacobins!* L'expédition fut digne du misérable instrument dont on se servit. Pour récompenser les exploits du brigand, le roi de Naples, sur la recommandation du cardinal, conféra à Frà Diavolo le grade de colonel et une pension de 3,600 ducats.

Les Français revinrent à Naples; la famille royale reprit le chemin de l'exil, et Frà Diavolo recommença son premier métier. Nous ne le suivrons pas dans ses courses aventureuses, et nous reculons devant la tâche horrible d'énumérer ses exploits de grands chemins. Il nous suffira d'indiquer en peu de mots que ce fameux brigand, après avoir été chassé de Gaëte par le prince de Hesse-Philippsthal, se rendit de nouveau en Calabre d'où la haine des autres chefs de masse le força bientôt à se retirer. Il se rendit alors à Palerme, et revint sur le continent avec sir Sidney Smith; il passa ensuite à Capri et dans les îles environnantes, cherchant à fomenter l'insurrection, mais se rendant surtout de plus en plus célèbre par ses nombreux assassinats, ses vols, ses incendies, et d'autres atrocités qui ressemblent à tous les hauts faits du même genre. Attaqué par les Français, il se défendit comme un lion et ne put être pris que par trahison. Conduit à Naples, le 6 novembre 1806, il fut jugé immédiatement et pendu le 10 du même mois sur la grande place du marché. Les mémoires du temps assurent qu'il montra dans ce moment suprême beaucoup de lâcheté. C. F-n.

FRÆHN (Chrétien - Martin), membre de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg et directeur de son musée asiatique, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), conseiller-d'état-actuel et chevalier de plusieurs ordres, est aujourd'hui au premier rang des orientalistes, non-seulement par rapport à la philologie, mais aussi par l'étude profonde qu'il a faite de la numismatique ancienne et moderne de l'Orient. Il a rendu les services les plus signalés par sa connaissance parfaite de la langue arabe, de l'histoire du mahométisme et de tous les monuments qui s'y rattachent. Né à Rostock le 4 juin 1782, il fut, en 1809, reçu à l'université de cette ville, et y suivit les cours de Tychsen (*voy.*), un des plus célèbres orientalistes. Après avoir achevé ses études, il accepta une place de précepteur en Suisse, où il resta jusqu'en 1806. De retour dans sa ville natale, il fut, dès l'année suivante, et à la recommandation de Tychsen, appelé en Russie pour professer les langues orientales à l'université de Kasan (*voy.*), si favorablement située pour devenir un point de contact et de fusion entre l'Occident et l'Orient. M. Fræhn y porta à un tel degré sa connaissance de l'arabe que, n'ayant pas à sa disposition de caractères romains pour imprimer un mémoire relatif à la numismatique orientale, il put l'écrire dans la langue qu'il enseignait. Ce traité *Sur quelques médailles relatives aux Samanides et aux Bouïdes, la plupart inconnues* (Kasan, 1808), fut bientôt suivi de plusieurs autres, tels qu'une description de la collection de médailles de Potot : *Numophylacium Pototianum* (1813), le premier livre latin imprimé à Kasan; *De titulis et cognominibus Chanorum hordæ aureæ* (1814); *De origine vocabuli rossici Dengis* (1815); *De arabicorum etiam auctorum libris vulgatis crisi poscentibus emaculari* (1815), qui tous témoi-

gnent d'une connaissance profonde des langues et sont pleins de recherches faites avec le plus grand soin. En 1815, le savant professeur fut appelé à Saint-Pétersbourg, et en 1817 il devint membre ordinaire de l'Académie impériale des Sciences, bibliothécaire, directeur du musée asiatique, et il reçut en même temps le titre honorifique de conseiller-d'état. Son zèle infatigable a considérablement augmenté la collection déjà si riche des médailles et des manuscrits orientaux de l'Académie, l'une des plus curieuses qui existe. Parmi les traités qu'il a publiés depuis cette époque, nous citerons surtout les suivants : *De numorum Bulgaricorum fortè antiquissimo* (1816); *Médailles khosroéennes des premiers khalifes arabes* (en allemand, Mitau, 1822, in-4°); *Numi cufici selecti* (1823), autre sujet épineux sur lequel M. Fræhn est revenu à plusieurs reprises; *Musæi Sprewitziani numi cufici* (1825); *Trois médailles des Boulgares du Volga* (1830), *Les monnaies des khans de l'oulouss de Tchoutchi* (1832), description de la collection du professeur Fuchs, à Kasan. Cependant son ouvrage capital est *Recensio numorum muham. Academiæ imperial. Petropolitanæ* (1826, in-4°). Ne bornant pas ses soins aux médailles, il a expliqué, dans son traité *Antiquitatis muhammed. monumenta varia* (Pétersbourg, 1820 à 1822), les inscriptions cufiques d'un grand nombre de monuments mahométans. M. Fræhn s'est donné des peines infinies pour remplir les lacunes qui restent encore dans la connaissance que nous avons des principales dynasties asiatiques et dans les médaillers qui s'y rapportent. Cherchant à se rendre le plus utile possible à sa patrie adoptive, il s'est occupé de l'histoire de l'Orient, particulièrement en tant qu'elle se rattachait à celle de Russie, et c'est cette tendance qui donna lieu à l'un des plus beaux titres de cet érudit à l'estime du monde savant. Il publia d'abord *De Baschkiris quæ memoriæ prodita sunt ab Ibn Foszlano et Jakuto* (1822), et ensuite l'ouvrage allemand : *Relations d'Ibn Fosslan et d'autres auteurs arabes sur les anciens Russes* (Pétersbourg, 1823), 1 vol. in-4°, ouvrage qui lui mérita les hommages de l'Europe savante, et qui fut suivi de plusieurs mémoires pleins d'intérêt, comme les *Relations les plus anciennes concernant les Boulgares du Volga, tirées du voyage d'Ibn Fosslan* (1832).

Dans ces derniers temps, M. Fræhn, digne émule de notre illustre Sylvestre de Sacy, a publié différentes descriptions et explications de médailles, soit dans les Mémoires de l'Académie, dont il est l'un des principaux ornements, soit dans le *Bulletin scientifique* qui se publie aussi sous les auspices de cette célèbre compagnie. Peu de savants jouissent d'un crédit moins contesté; et nous ne ferions pas mention d'une attaque indirecte dirigée contre lui par l'orientaliste qui occupe aujourd'hui son ancienne chaire de Kasan, sans une brochure curieuse dont elle amena l'impression, sous ce titre : *Die Regenwürmer auf den Feldern der orientalischen Numismatik*, (Leipz., 1836, in-8°), brochure qui rappelle la polémique si piquante à laquelle donna lieu la *Lettre de Tutundju Oglou* (Senkofski), critique acerbe des *Origines russes*, de M. de Hammer, mises au jour par M. Fræhn. *C. L.* et S.

FRAGMENT, débris, morceau détaché. On a donné ce nom, par analogie, aux parties incomplètes ou séparées d'une œuvre littéraire quelconque. Il est un certain nombre de productions des écrivains de l'antiquité dont il ne nous reste que des *fragments*. Nous n'avons que des fragments de Musée, de Ménandre, de Sapho, etc., des historiens grecs Ctésias, Éphore, Xanthus de Lydie, etc., d'Ennius, d'Accius, de Lucilius, de la grande histoire latine de Trogue-Pompée (dans l'abrégé de Justin), etc. Quant à d'autres auteurs anciens, tels que Cicéron, Phèdre, Salluste, etc., ce sont seulement quelques fragments de leurs ouvrages qui nous manquent; le hasard et les investigations des savants en ont fait retrouver plusieurs. Stobée et Photius (*voy.* ces noms) ont recueilli des passages curieux d'un grand nombre d'auteurs grecs dont nous n'avons ainsi que des fragments. Parmi les modernes, Robert et Henri Estienne ont publié les *Fragmenta poetarum veterum latinorum*, 1560, in-8°. On peut

citer aussi Mettaire, Scriverius, Almenoveen, M. Creuzer, etc.

Une citation de quelque étendue empruntée à un ouvrage prend également le titre de *fragment*. Nos diverses rhétoriques et poétiques en ont fait un grand emploi, et il y a quelque mérite à savoir les choisir avec goût.

Quelques auteurs ont aussi voulu donner ce nom à des morceaux de littérature ou de poésie qu'ils publiaient comme essais et qui n'étaient réellement détachés d'aucun ouvrage. L'expression était impropre; ce n'est que d'une œuvre entière, complète, que l'on peut extraire des fragments.

Il sera question des *Fragments de Wolfenbüttel* à l'article Lessing.

Notre grand Opéra, et surtout l'Opéra italien, donnent assez souvent des spectacles composés de *fragments*, c'est-à-dire d'actes séparés de diverses pièces. Le charme d'une musique variée fait excuser aisément cette mutilation des poëmes et des *libretti*. On n'a pas essayé de l'exercer aussi sur des œuvres dramatiques plus littéraires: certaines pièces de la Comédie-Française auraient pu en donner l'idée; mais s'il en était véritablement à l'égard desquelles on pût en agir ainsi sans nuire à leur clarté et à leur intérêt, ce serait déjà pour elles une des plus sévères critiques. M. O.

FRAGONARD (Jean - Honoré), peintre né à Grasse (Var), en 1732, et mort à Paris à l'âge de 74 ans, appartient à l'école des Chardin, des Vanloo et des Boucher, dont il reçut successivement les leçons. Ami de la joie, ennemi de la gêne et de la contrainte, il ne travailla jamais que d'inspiration, mania le pinceau avant le crayon, et suppléa par l'esprit à ce qui lui manquait de talent acquis. Il remporta le grand prix de peinture en 1752, avant d'avoir été même admis aux cours de l'Académie, fait unique peut-être dans les fastes de l'art. Pendant son séjour à Rome, son goût pour la couleur, pour les effets piquants et les scènes à mouvement, le porta vers l'imitation de Piètre de Cortone. En 1765, il fut reçu à l'Académie sur son tableau de *Corésus et Callirhoé*, décrit et analysé d'une manière si piquante et si spirituelle par Diderot; tableau plein d'enthousiasme, riche d'expression et d'effet, et qui obtint le suffrage général*. Si Fragonard eût continué de se livrer à la peinture historique sous d'aussi heureuses inspirations, il serait devenu un grand maître; mais pour cela il lui eût fallu renoncer aux succès faciles et aux tentations de la fortune: il aima mieux peindre des scènes d'amour et de volupté. *La Fontaine d'amour*, *le Serment d'amour*, *le Sacrifice de la Rose*, *le Baiser à la dérobée*, *le Verrou*, *le Contrat*, et mille autres productions du même genre, connues par les gravures de N.-F. Regnault, J. Matthieu, M. Blot, N. Delaunay, Miger, Ponce, etc., etc., eurent la plus grande vogue et lui valurent des sommes considérables. La Révolution de 1789 vint mettre fin à cette course plus brillante que glorieuse pour l'artiste et pour les mœurs du siècle dont il ne suivait que le goût. Bientôt cet atelier, séjour des grâces et du bonheur, devint celui de la tristesse et du découragement. Nommé par l'Assemblée nationale l'un des conservateurs du Musée, Fragonard proposa et fit adopter, malgré de vives oppositions, la séparation des écoles.

Le caractère propre des ouvrages de ce peintre est une sorte de magie qui tient à la féerie. « La Volupté, les Grâces, les Amours, a dit Taillasson, semblent apparaître dans ses tableaux par le pouvoir des enchantements. » L'abbé de Saint-Non eut pour Fragonard une franche amitié. Ils parcoururent ensemble l'Italie, et c'est en grande partie sur les dessins de ce dernier que fut exécuté ce *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, en 5 vol. in-fol., qui est resté l'une des plus belles et des plus savantes publications de l'espèce.

Fragonard a laissé un digne successeur dans son fils, Alexandre-Évariste, né à Grasse en 1783; car cet artiste s'est distingué à la fois comme peintre d'histoire et comme statuaire. Les plafonds du Louvre représentant François Ier, armé chevalier, puis ce même prince recevant les tableaux apportés d'Italie par le Prima-

(*) Il a 12 pieds et demi sur 9. Le roi en fit don aux Gobelins, où il a été copié en tapisserie; il a été bien gravé par J. Danzel.

tice; le fronton de la Chambre des députés et une statue colossale de Pichegru, sont des ouvrages publics qui témoignent de sa capacité dans les deux arts qu'il cultive. Cet artiste tient de son père, qui fut son maître, une grande facilité d'invention, beaucoup d'esprit d'observation, et l'art de rendre ses compositions piquantes. On a beaucoup gravé d'après lui. En 1829, M. A.-É. Fragonard a été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur. L. C. S.

FRAI. On donne ce nom aux œufs des batraciens et des poissons que revêt une humeur particulière albumineuse, et sur lesquels les mâles viennent répandre leur laite. Jacobi a fécondé artificiellement du frai de poisson et a démontré qu'il suffit d'une petite quantité de laite dans l'eau pour que le frai baigné par cette eau soit susceptible de fournir des petits. Spallanzani avait déjà obtenu de semblables résultats dans ses magnifiques travaux sur la reproduction des grenouilles et des crapauds. Ainsi il n'est nullement nécessaire, pour que tout le frai déposé dans une mare ou un étang soit fécondé, que tous les œufs soient atteints directement et immédiatement par le fluide séminal du mâle; il faut seulement, pour que le but de la nature soit rempli, que l'eau de cette mare ou de cet étang ait été le théâtre de quelques accouplements. Enfin si, pour mieux fixer ses idées, on examine du frai de grenouille verte, par exemple, on voit au milieu d'une substance mucilagineuse blanchâtre, formée d'autant de petites masses sphériques liées entre elles qu'il y a d'œufs dans son intérieur, de petits corps ronds, blancs d'un côté, noirs de l'autre, et entourés de deux cercles concentriques. Ces petits corps sont les embryons, et les deux cercles sont formés par les deux membranes délicates qui les enveloppent. Le frai, une fois pondu, augmente sensiblement, et l'accroissement est quelquefois tel que, s'il est renfermé à l'étroit dans un vase bouché, il le brise. M. Duméril dit avoir été plus d'une fois témoin d'un pareil phénomène. L'œuf s'allonge, se creuse du côté noir en un sillon longitudinal d'où partent deux saillies dirigées en ligne droite et suivant le grand diamètre de l'embryon. En même temps, le côté blanchâtre s'obscurcit. Enfin le côté noir se recourbe sur lui-même et offre dans ses deux saillies, qui forment une pointe, une apparence de queue. L'extrémité opposée présente une sorte de tête avec des rudiments d'yeux, de branchies et de bouche. Le frai est à peu près semblable dans les crapauds, seulement les œufs, au lieu d'être disposés en paquets, forment des cordons fort longs. Spallanzani en cite de la longueur de 43 pieds et renfermant 1,207 œufs. Le frai des batraciens est toujours déposé dans des eaux croupissantes, et cela par suite de l'instinct qui conduit invinciblement chaque espèce à assurer l'existence des petits. Les eaux dormantes sont en effet plus favorables que les eaux courantes à la fécondation, à la tranquillité, à la nourriture de l'animal; enfin leur température plus chaude, en raison des décompositions continuelles dont elles sont le théâtre, aide à l'évolution de l'embryon et du têtard. Les salamandres et les squales sont les seuls animaux parmi les batraciens et les poissons qui soient fécondés à l'intérieur et dont les petits naissent vivants. L'émission des œufs est généralement précédée et accompagnée de phénomènes plus ou moins remarquables ou insolites dans les mœurs et les habitudes des batraciens et des poissons. Elle est aussi, surtout dans les derniers, digne de fixer l'attention par le nombre immense d'œufs que la femelle dépose et par les accidents quelquefois redoutables qu'ils causent aux personnes qui en ont ingéré dans leur estomac.

On a décrit à l'article CRAPAUD les habitudes du mâle de l'espèce nommée *crapaud accoucheur*; mais celles du *pipa de Cayenne* ne sont pas moins curieuses. Après avoir aidé la femelle à se débarrasser des œufs, il les place sur le dos de cette femelle, dont la peau irritée forme alors un nombre considérable de cellules où les petits éclosent et restent même jusqu'à leur transformation de têtards en véritables reptiles; la femelle, qui pendant tout ce temps vit dans l'eau, revient alors à terre, son séjour habituel.

C'est le besoin de *frayer* qui sollicite certains poissons de mer à remonter les

rivières et les fleuves et à franchir même des obstacles nombreux, tels que des cascades et des chutes d'eau, souvent fort élevées et fort rapides; des saumons ont été retrouvés jusque dans la Cordillère de l'Amérique méridionale, après avoir remonté plus de 800 lieues par le fleuve Maragnon. C'est le même instinct qui les amène jusque dans les plus petits affluents de la Loire et qui fait rechercher par la femelle un fond sablonneux, où, au moyen de ses nageoires ventrales, elle se creuse un sillon profond de quelques pouces pour y déposer ses œufs dont l'odeur attire le mâle, qui, animé de la même passion, les féconde en y versant sa laite. Les esturgeons, au printemps, époque de leurs amours, remontent les grands fleuves de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, et se montrent en telle affluence dans l'Oural ou Iaïk qu'au récit de Pallas, on fut une fois obligé de les disperser à coups de canon. Le nombre des œufs est dans ces poissons si considérable que les ovaires de certaines femelles pèsent jusqu'à deux cents livres (*voy.* Esturgeon et Caviar); la femelle de la morue a offert de 3,686,760 œufs à 9,344,000; celle du maquereau, de 129,000 à 546,681; celle de la perche, de 28,323 à 380,460, etc., etc. Parmi les poissons indigènes, il n'y a que le brochet dont le frai puisse, étant mangé, occasionner des accidents. Parmi les poissons exotiques, il s'en trouve probablement un assez grand nombre dont les œufs, ou bien même la chair pendant la saison du frai, sont susceptibles de causer des empoisonnements plus ou moins graves. C. L-r.

FRAIS, de *fredum*, mot de la langue franque, qui venait de *fred*, dérivé de *friede;* ce dernier mot, comme on sait, signifie paix en langue germanique. On verra au mot Fredum qu'on appelait de ce nom ce que payait au fisc, à titre d'amende ou de composition, celui qui était condamné pour vol d'un animal domestique.

On comprend sous la dénomination commune de *frais* les dépenses faites à l'occasion d'un procès ou d'un acte, le salaire et le prix des vacations dus aux experts, aux huissiers, aux notaires, aux greffiers, aux avoués. Il est défendu à ceux-ci d'exiger de plus forts droits que ceux qui sont fixés par les tarifs et les règlements de taxe, et d'y excéder la liquidation qui en est faite par le juge.

Toute partie qui succombe dans un procès doit être condamnée aux frais; ils peuvent, néanmoins, être compensés en totalité ou en partie, entre conjoints, ascendants, descendants, etc., etc., ainsi qu'on l'a dit au mot Dépens.

La condamnation aux frais qui est prononcée en matière criminelle ou en police correctionnelle, ou en simple police, l'est toujours au profit du trésor public.

La distraction peut en être demandée à leur profit par les avoués, en affirmant qu'ils en ont fait l'avance, et elle est prononcée par le jugement qui prononce la condamnation au principal.

On appelle *frais et loyaux coûts* ceux qui sont exposés à l'occasion de la passation d'un contrat; et frais *funéraires* ceux qui sont exposés à l'occasion de l'inhumation d'un défunt. Le deuil d'une femme est considéré comme faisant partie des frais funéraires, et ils sont payés par privilége et préférence sur les biens de la succession de son mari. J. L. C.

FRAISIER, genre de la famille des rosacées, constitué par quatre ou cinq espèces d'herbes vivaces, en général drageonnantes, à feuilles composées de trois folioles insérées au sommet d'un long pétiole commun, à tiges basses, simples et presque nues, à fleurs blanches et disposées en corymbe terminal. Les caractères essentiels des fraisiers sont les suivants: calice inadhérent, campanulé, profondément divisé en cinq segments alternes chacun avec une bractée adnée à la paroi externe du tube; corolle à cinq pétales; étamines et ovaires en nombre indéfini; styles non persistants, articulés par leur base; réceptacle ovale ou conique, devenant gros et charnu après la floraison; fruit constitué par une multitude de petites coques graniformes, indéhiscentes, cartilagineuses, plus ou moins enfoncées dans la pulpe du réceptacle et contenant chacune une seule graine. Ce réceptacle pulpeux est la partie mangeable de la *fraise*, laquelle diffère en ce

point de la plupart des autres fruits comestibles.

Tout le monde sait que les fraises ne sont pas moins salubres qu'agréables au goût; leur usage habituel opère, à ce qu'on prétend, des changements salutaires dans toute l'économie animale, surtout chez les personnes affectées de maladies de langueur. Linné assure être parvenu à se guérir par ce moyen d'une goutte opiniâtre. Boerhaave, ainsi que d'autres médecins célèbres, leur attribuent la propriété d'empêcher la formation des calculs tartreux. Personne n'ignore l'emploi qu'en font les confiseurs, les glaciers et les liquoristes. Le suc des fraises, soumis à un certain degré de fermentation, acquiert une saveur vineuse, mais il ne se conserve guère; on peut en extraire de l'alcool en le soumettant à la distillation avant qu'il soit devenu acide; dans ce dernier cas, il fournit du vinaigre. Les racines des fraisiers, fortement astringentes, de même que celles de beaucoup d'autres rosacées, possèdent des propriétés diurétiques et apéritives. L'infusion des jeunes feuilles a une saveur agréable : aussi la prend-on quelquefois en guise de thé.

Les conditions les plus favorables à la culture des fraisiers sont une exposition découverte et un sol substantiel. Ces plantes exigent de copieux arrosements, et l'on prétend qu'ainsi traitées, elles sont plus productives que sous l'influence de la pluie. Les fraisiers se multiplient au moyen d'éclats et de drageons, ou bien de graines; celles-ci doivent être semées, dès leur maturité, dans un sol meuble et très doux. Les plantations sont à renouveler tous les deux ou trois ans.

De même que la plupart des plantes soumises depuis bien des siècles à la culture, les fraisiers, quoiqu'ils n'offrent qu'un petit nombre de types spécifiques, ont produit une foule de variétés et de hybrides.

Le *fraisier commun* ou *fraisier des bois* (*fragaria vesca*, Linn.) croît dans presque toute l'Europe, surtout dans les montagnes. Il diffère de ses congénères par son calice réfléchi après la floraison. C'est cette espèce qui se cultive si fréquemment aux environs de Paris, sous le nom de *fraisier de Montreuil*. Le *fraisier d'Angleterre* et le *fraisier Fressant* ne sont pas moins répandus dans les cultures, et ne s'éloignent guère du type de l'espèce. Le *fraisier des mois* ou *fraisier des Alpes* est une variété remarquable, en ce qu'elle produit des fruits depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne. Nous pensons qu'on doit aussi considérer comme variété du fraisier commun le fraisier *caperonnier* (*fragaria elatior*, Ehrh.), dont les fruits ont une saveur plus douce et plus aromatique que ceux des autres variétés de l'espèce.

Le *fraisier craquelin* (*fragaria collina*, Ehrh.), ainsi nommé parce que le fruit de la plante non cultivée reste dur et presque sec, même à sa parfaite maturité, croît également en Europe, sur les collines sèches et dans les clairières des bois. On le distingue sans peine du fraisier commun à son calice dressé après la floraison, de sorte que le fruit en est recouvert en partie. Cette espèce se cultive fréquemment dans les jardins; ses principales variétés sont connues sous les noms de *fraisier Bargemon* ou *fraisier en étoile*, *fraisier vineux* ou *majaufe de Champagne*, *breslinge*, *fraisier coucou*, *brugnon*, etc.

Le *fraisier de Virginie* (*fragaria virginiana*, Ehrh.), originaire des Etats-Unis, est cultivé sous le nom de *fraisier écarlate*. Il offre l'avantage d'être plus précoce que ses congénères.

Le *fraisier à grandes fleurs* (*fragaria grandiflora*, Ehrh.), également originaire des États-Unis, est remarquable non-seulement par la grandeur de ses fleurs, mais aussi par le volume de ses fruits, dont la saveur est très aromatique. Les variétés les plus répandues sont le *fraisier anànas*, le *downton*, le *keens seedling*, le *fraisier de Caroline*, le *fraisier de Bath*, etc.

Le *fraisier du Chili* (*fragaria chilensis*, Ehrh.) produit un fruit du volume d'un petit œuf de poule; on assure même que dans une variété, dite *de Wilmot*, on en a vu de huit pouces de circonférence. Cette espèce est introduite en Europe depuis 1712; mais elle est peu productive et même difficile à conserver dans le nord de la France. Ed. Sp.

FRAISIL, poussière de charbon pilé

et tamisé dont on saupoudre le moule en sable où l'on jette la fonte. *Voy.* Forges et Moulage. X.

FRAMBOISIER, espèce du genre ronce (*voy.*), ou *rubus*, de la famille des rosacées. Ce végétal, désigné par Linné sous le nom de *rubus idæus*, forme un sous-arbrisseau à tiges bisannuelles, dressées, atteignant six à huit pieds de haut, et hérissées de nombreux aiguillons subulés; les feuilles, pennées avec impaire, se composent de trois à sept folioles de forme ovale ou ovale-lancéolée, pointues, plus ou moins profondément dentelées, d'un vert glauque à leur face supérieure, tandis que leur face inférieure est recouverte d'un duvet blanc très serré; les fleurs, de grandeur médiocre et à corolle blanchâtre, sont disposées en panicules lâches, tant axillaires que terminales; ces panicules ne naissent que sur les ramules qui garnissent les pousses de l'année précédente; les pétales, en forme de coin et très entiers, sont dressés et plus courts que le calice. Le fruit, composé de quantité de petites baies, soudées en forme de mûre, est ordinairement pourpre; toutefois on en cultive des variétés, soit jaunes, soit blanchâtres.

Le framboisier croît spontanément dans presque toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie; il se plaît surtout dans les localités à la fois pierreuses et humides des montagnes. La saveur délicieuse et les qualités rafraîchissantes de ses fruits le font cultiver communément dans les jardins. Les *framboises*, ainsi que personne ne l'ignore, entrent dans la composition de toutes sortes de gelées, confitures, sirops, etc. En Russie, de même qu'en Pologne, on prépare avec les framboises, par la fermentation, une sorte de vin assez agréable, et, par la distillation, une boisson alcoolique. Les feuilles et les jeunes pousses du framboisier sont détersives et astringentes; leur décoction s'emploie parfois en gargarisme contre le mal de gorge. Éd. Sp.

FRAMÉE, mot qui paraît être originairement celtique et que les Romains avaient latinisé. Les traducteurs ne sont pas d'accord sur ce genre d'arme, mais tous conviennent, avec Tacite, que les anciens Germains en faisaient usage. Une sorte d'initiation ou de cérémonie militaire pouvait seule donner droit aux jeunes Teutons ayant âge de guerriers de se montrer en public la framée à la main. Cette arme était, suivant les uns, un mail d'armes, une espèce de francisque (*voy.*) ou de hallebarde; suivant d'autres, une épée à deux tranchants ou une espèce de *pilum*. La cavalerie en était armée aussi bien que l'infanterie, ce qui autorise à croire que l'homme de pied s'en servait peut-être comme d'une arme projectile à haste plus courte, et l'homme de cheval comme d'une lance. La framée cesse d'être mentionnée depuis l'époque où l'armée des Francs devient l'armée française; mais nous ne mettons pas en doute que la francisque, dont certaines troupes continuèrent à faire usage jusqu'au règne de Philippe-Auguste, n'ait été la même arme sous un nom nouveau. G[al] B.

FRANC (numismatique). Cette monnaie d'or fut en usage vers la fin du règne du roi Jean, l'an 1360 (*), lorsqu'il fut revenu d'Angleterre où il avait été prisonnier après la bataille de Poitiers. Elle pesait un gros et un grain, et valait une livre ou vingt sous. On lui donna, dit-on, le nom de *franc*, parce que la manière de compter par livres (*voy.*) composées de vingt sous doit son origine aux Français. En effet, on s'était servi de la livre comme poids et comme monnaie, depuis Charlemagne. A l'époque du roi Jean, nous trouvons l'emploi du mot *franc* dans les titres et dans les actes, où les deniers d'or sont appelés en latin *franci*. Cette espèce qui ne valait alors qu'une livre, valait, en 1690, sept livres (Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 257), ce qui fait voir combien la valeur de la livre avait diminué dans l'espace de 300 ans. *Voy.* Livre.

Le franc d'or représente d'un côté le roi ou un guerrier armé de toutes pièces, courant sur un cheval caparaçonné; la cotte d'armes du roi et le caparaçon du cheval sont couverts de fleurs de lys. On lit autour : IOHANNES DEI GRATIA FRANCORUM REX. Le revers porte une croix à quatre branches égales, ornée de fleurons, et autour de laquelle est la

(*) C'est par erreur qu'à l'article Écu nous avons parlé du *franc* sous Louis VI et Louis VII.

légende XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPERAT (*le Christ est vainqueur, règne et commande*).

Charles V, fils du roi Jean, fit aussi frapper des francs. Les pièces qu'on nommait *fleur de lys d'or*, ou *florin d'or aux fleurs de lys*, et sur lesquelles le roi était représenté à pied, furent aussi appelées *franc d'or* et *franc à pied* pour les distinguer du *franc à cheval*. Les francs à pied et à cheval eurent encore cours sous le règne de François I[er]. Les francs d'argent furent faits sous Henri III à la place des *testons*. On fabriqua sous ce règne des francs, des demi-francs et des quarts de franc. Le franc, qui avait cours pour 20 sous, pesait 11 deniers 1 grain*.

Alors la livre de compte fut une monnaie réelle, comme elle l'avait été lorsqu'on fabriqua les francs d'or. Cette pièce, de 13 lignes de diamètre, portait au droit le buste de Henri III, avec la légende HENRICVS III, D. G. FRANC. ET. POL. REX. 1575. (Henri III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne), et au revers quatre fleurs de lys en croix, avec un H au milieu, et autour : SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM (que le nom du Seigneur soit béni).

Sous Henri IV, le franc ne fut plus qu'une monnaie de compte; il fut mis à 21 sous, et sous Louis XIII à 27 sols. A cette époque, les rogneurs et les faux-monnayeurs travaillèrent si ouvertement et avec une telle impunité qu'il n'y avait guère d'espèces ayant cours en France qui ne fût légère d'au moins un tiers au-dessous de son juste poids. On fut contraint de décrier les monnaies légères : on commença par celles d'or, et de leur matière on fit les *louis d'or*. Une déclaration fut faite, en mars 1640, pour défendre la fabrication des francs, qui furent remplacés par les écus blancs et leurs divisions (*voy.* Écu). Ces écus durèrent jusqu'à l'époque de l'établissement du système décimal dans les monnaies, qui fut déterminé par une loi du 7 germinal an XI. On fit alors des pièces de un franc, de deux francs et de cinq francs en argent, de vingt et de quarante francs en or, dont le poids cessa tout-à-fait d'être en rapport avec l'ancienne livre et avec l'ancien franc. Le franc se subdivise en *centimes* : il y a des pièces en argent de cinquante centimes (demi-franc), de vingt-cinq centimes; et des pièces en cuivre de dix et de cinq centimes; ces derniers ont conservé le nom de *sou*. Nous en avons parlé au mot Centime.

Le *type* sur lequel on fonda la nouvelle unité eut l'avantage d'être invariable. On en prit la dimension dans la nature même, en déterminant le nouveau poids sur une quantité d'eau distillée, prise à la température de la glace fondante, et égale à la centième partie du mètre cube. Cette unité principale se nomme *gramme;* ses multiples se forment par une progression croissante de 10 en 10, et les divisions par une progression décroissante également décimale. Le poids du *franc*, en argent, est maintenant de 5 grammes, qui égalent l'ancien poids de 1 gros 22 grains.

Franc suisse. Le système fédéral de la Suisse, ayant été détruit par la révolution de 1798, les cantons, les pays ci-devant sujets, et une partie des alliés des cantons, formèrent pendant cinq ans un état sous le nom de *république Helvétique*. La fabrication des monnaies devint centrale, et la république adopta le système monétaire du canton de Berne qui était basé sur celui des monnaies de France. On comptait alors par francs ou *franken*, *batz* et *rappes*. Les poids en usage dans les ateliers monétaires de la Suisse est l'ancien poids *marc* de France. Après plusieurs variations pendant lesquelles on avait frappé des pièces de 32, 16 et 4 *franken*, la diète helvétique, rendit, en juillet 1804, une loi qui portait que tous les cantons de la confédération auraient à l'avenir le même système monétaire. L'article 2 de cette loi porte : Le *franc suisse* forme la base de ce système et doit contenir 127 $\frac{19}{85}$ grains d'argent fin. Le prix du marc d'argent fin est de 36 $\frac{4}{5}$ francs suisses, et le franc équivaut à 1 $\frac{1}{2}$ franc de France. L'article 5 ajoutait : Les seules espèces au-dessus d'*un franc* qu'il sera permis de frapper, sont celles de deux et de quatre francs. Ce système ne se maintint pas plus longtemps que la république helvétique médiatisée.

(*) Le denier, poids, se subdivise en 24 grains; il est la 24[e] partie de l'once.

Dans la principauté de Neufchâtel, on comptait autrefois par livres faibles, gros et deniers. Aujourd'hui on y compte en francs, ou livres tournois, sols et deniers. Le franc ou livre vaut 20 sous, et le sou 12 deniers.

Le système décimal a prévalu dans divers pays; il fut introduit en Italie, à l'époque de l'établissement de la république italienne; mais l'unité monétaire, quoique égale au franc, y conserve le nom de *lira*, livre. D. M.

FRANC, adjectif dont le sens est *libre*, et qui se combine avec un substantif. *Voy*. plus loin, et dans l'ordre alphabétique, les mots Franc-Archer, Franc-Juge, Franc-Maçon, etc. Pour les francs-bourgeois et les francs-tenanciers, *voy*. Bourgeois, Tenancier et Franchises. Relativement au peuple dont le nom est un témoignage de son indépendance et de sa liberté agreste, *voy*. plus loin au mot Francs. S.

FRANC (corps), Compagnies franches, *voy*. Corps franc.

FRANÇAIS (le comte Antoine), connu sous le nom de Français de Nantes, naquit le 17 janvier 1756 à Beaurepaire, bourg du Dauphiné, à 4 lieues de Vienne (Isère). C'est donc par erreur que les biographes le font naître à Valence (Drôme). Son père était notaire et signait François. D'abord directeur des douanes à Nantes, le jeune Français profita des événements propres à lui ouvrir une vaste carrière, qui ne tardèrent pas à survenir. Il devint législateur, conseiller d'état, directeur général des droits réunis, comte, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion et pair de France. A l'aurore de la Révolution, plein des idées philosophiques du siècle, et pénétré de la nécessité d'une réforme des abus qui s'offraient partout dans la société, il se fit remarquer par son patriotisme, et fut nommé membre de la municipalité nantaise. En septembre 1791, il fut élu à l'Assemblée législative par le collége de la Loire-Inférieure. Connaissant déjà les rouages de la machine financière, il provoqua la reddition de compte des fermiers généraux. Le 26 février suivant, la tribune retentit de ses accents énergiques contre le fanatisme. Au mois d'avril, la commission des douze l'ayant chargé du rapport *sur les troubles intérieurs*, il blâma le ministre Roland (*voy.*) d'avoir cédé trop légèrement à la peur en venant déclarer la patrie en danger. Il s'éleva, le 5 mai, d'une manière vive et chaleureuse contre les troubles excités par le clergé, surtout dans les campagnes, où la superstition trouvait plus aisément accès, et montra le remède au mal dans son projet de loi soumis à l'assemblée. De ce jour, il prit une haute position dans l'esprit des réformateurs ardents, qui purent compter sur son appui; mais le zèle qui l'animait, renfermé dans de justes limites, lui fit dénoncer les massacres d'Avignon, dont Vergniaud s'efforçait de faire amnistier les auteurs. Il occupait le fauteuil, lorsqu'il prononça, le 18 juin, l'éloge de Priestley, en présentant son fils aux députés. Lié avec les Girondins, il partagea quelques-unes de leurs opinions, et il ne fut point réélu. Après le 31 mai, il devint un instant membre du directoire du département de l'Isère. Bien qu'il se fût déclaré partisan de la Montagne dans une réunion de Dauphinois et qu'il eût contribué à la chute du fédéralisme, il vit avec effroi se dérouler le drame sanglant de la Terreur; et, dans la réaction qui le suivit, voulant échapper aux poursuites que lui faisaient craindre ses opinions si hautement manifestées, il alla chercher, sur les montagnes voisines de son pays, une retraite temporaire et la sécurité qui lui manquait.

En 1798, Français fut porté par le département de l'Isère à la représentation nationale. Membre du conseil des Cinq-Cents, il en devint un des secrétaires. Le 12 juin, il y prit la défense de la liberté de la presse. Sur sa proposition, un décret fut rendu, qui mettait hors la loi quiconque oserait attenter à la sûreté du Corps législatif. Il demanda que les veuves et les enfants des patriotes sacrifiés à la fureur des royalistes du Midi fussent assimilés aux veuves et enfants des défenseurs de l'état. Lors de la chute du Directoire, qu'il n'aimait pas, on le vit improuver les actes du 18 brumaire; et, bien que sa répugnance pour la constitution de l'an VIII fût connue, il accepta

la préfecture de la Charente-Inférieure. Le premier consul, l'ayant appelé au conseil d'état, lui confia, en 1804, d'importantes fonctions dans la direction générale des droits réunis, contre laquelle Français de Nantes échangea celle des communes, où il avait montré les talents d'un véritable administrateur. Dans ce nouveau poste, il adoucit ce que le nouveau mode de fiscalité avait de sévère et d'inflexible par la bienveillance de ses manières et la douceur de ses procédés; et la fortune qu'il amassa dès lors servit entre ses mains à protéger les lettres et les arts et à faire du bien à ceux qui les cultivaient. Napoléon le récompensa de ses travaux en le nommant conseiller d'état à vie, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

En 1814, quoiqu'il eût adhéré à la déchéance de Napoléon, ainsi qu'au rétablissement de l'ancienne dynastie, on le révoqua; mais il fut conservé sur la liste du conseil d'état, même au retour du chef de l'empire. La seconde Restauration l'ayant écarté de ce conseil, il rentra dans la vie privée, dont il goûta les douceurs à la campagne, jusqu'en 1819 que les électeurs de l'Isère le reportèrent à la Chambre des députés, où il vota toujours avec le centre gauche. Son mandat expira en 1822, et comme il ne fut point réélu, il vécut depuis ce temps dans la retraite. La révolution de juillet 1830, à laquelle toutes ses sympathies étaient naturellement acquises, l'en retira : Louis-Philippe le nomma pair de France en 1831; mais peu d'années après, le 7 mars 1836, il succomba à une attaque de paralysie.

Français a mis au jour, sans se faire connaître : 1° *Manuscrit de feu Jérôme*, Paris, 1825, in-8°; 2° *Recueil de fadaises de M. Jérôme*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Ces écrits pleins d'originalité, mais dans lesquels l'auteur a aussi quelquefois voulu imiter la manière de Sterne, de Swift et de Voltaire, renferment beaucoup d'instructions sur des matières usuelles et d'économie, et pourraient servir à répandre des lumières parmi les classes laborieuses, surtout de nos campagnes. Plus tard, le comte Français a employé les loisirs de sa vieillesse à la rédaction de divers articles d'économie rurale, dont il a enrichi l'un de nos recueils encyclopédiques, jusqu'au moment de sa mort. J. S. Q.

FRANÇAIS (ART), *voy.* FRANÇAISE (*école*) et ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

FRANÇAIS (DROIT), *voy.* DROIT FRANÇAIS. *Voy.* aussi les autres articles DROIT, ainsi que CHARTE, CODE, COUTUME, PARLEMENT, CHAMBRES LÉGISLATIVES, MONARCHIE, PAIRS, DÉPUTÉS, etc.

FRANÇAIS (THÉATRE-), *voy.* THÉATRE-FRANÇAIS.

FRANÇAISE (ACADÉMIE-), *voy.* ACADÉMIE, INSTITUT et DICTIONNAIRE.

FRANÇAISE (ÉCOLE), PEINTURE, SCULPTURE, etc. Tant que la doctrine artielle n'est pas formulée en préceptes, il n'y a pas, à proprement parler, une école d'art. L'art existe avant l'école. Pour qu'il y ait une école, il faut qu'un certain nombre d'élèves apprennent leur art d'un même maître, soit en recevant ses leçons immédiates, soit en étudiant ses ouvrages dans un certain esprit et suivant une certaine direction, de telle sorte que le point de départ commun puisse être reconnu à certains caractères dans toute la filiation. Jusque-là, l'héritage des connaissances acquises passe d'une génération à l'autre, par une transmission imitative plutôt que par un enseignement méthodique, et la création d'un chef-d'œuvre est presque autant l'effet d'un heureux instinct ou d'une inspiration naïve que l'application d'une règle raisonnée. Tel était, en France, l'état de l'art avant le XVIe siècle. C'est donc à cette époque seulement qu'on doit placer l'origine de l'école française de peinture, dénomination qui comprend implicitement les autres arts qui dérivent du dessin.

Au commencement du XVIe siècle, l'Italie était parvenue au plus haut point de sa splendeur moderne; Rome se retrouvait dans Rome, et la capitale du monde chrétien était redevenue pour tous les peuples le centre de la civilisation. Le météore inattendu de la renaissance, qui faisait briller d'un si vif éclat la patrie de Raphaël, avait déjà projeté sa lumière au-delà des Alpes; les premières lueurs de la philosophie éclair-

cissaient par degrés les ténèbres encore étendues sur le reste de l'Europe, et la raison humaine travaillait à son émancipation partout où elle espérait rentrer dans la jouissance de ses droits.

Accessible aux influences de la civilisation, François Ier favorisait de cœur et d'effet l'élan universel. Il avait fait les premiers pas sur la terre classique, le front ceint des lauriers de Marignan; l'ivresse de la victoire avait ouvert son âme à l'enthousiasme des arts. Toutefois la France, avant cette époque, n'était pas étrangère à leur culture, et, sans remonter bien haut, Charles V, Louis XII et le cardinal d'Amboise, son ami plutôt que son ministre, avaient vraiment encouragé les arts. La miniature surtout et la peinture sur verre fleurissaient en France; peut-être même ces deux genres y avaient-ils été inventés. Les manuscrits peints par nos artistes étaient recherchés dans toutes les cours, et le pape Jules II avait fait venir de Marseille des peintres sur verre pour décorer les vitraux du Vatican, sous la direction de Raphaël. Mais si la France obtenait cette espèce de succès dans l'art, c'était peut-être aux dépens de l'art même. Tels étaient, en effet, ces ouvrages que leur nature opposait un obstacle matériel à l'avancement de la peinture. La petitesse et le travail minutieux des uns, le morcellement et la substance diaphane des autres, excluant plusieurs parties indispensables et supérieures, devaient faire prédominer certaines qualités subordonnées; le mécanisme était substitué au sentiment. Comme une intention spirituelle suffisait pour indiquer la forme, on se dispensait de la prononcer avec énergie, et, par conséquent, de l'étudier avec profondeur; un éclat métallique et inanimé remplaçait les beaux tons de la vie; la nature était négligée, ou, ce qui est pis, d'ingénieuses conventions tenaient lieu des vérités de la nature; on aimait mieux enjoliver avec adresse que rendre avec simplicité. Ainsi les premiers essais de l'art, qui ont presque toujours le mérite de la naïveté et de la franchise, étaient déjà en France une imitation maniérée, ou plutôt une manière convenue d'imiter. Ces invasions de l'esprit dans le domaine de l'art ne se trouvaient que trop d'accord avec le goût national: elles réussirent; mais une route qui écartait du vrai ne pouvait pas conduire au grand. L'école française était donc menacée de corruption avant d'être née; elle naissait presque corrompue, ou du moins le germe de sa décadence préexistait à sa formation.

Cette école tirait pourtant son origine de celle de Florence (*voy.* FLORENTINE), d'où étaient sorties presque toutes les écoles italiennes; mais les nombreux rejetons de la tige commune subissaient l'influence du sol où ils avaient été transplantés. La force, la fierté, la grandeur florentine étaient bien propres à réformer le style des miniaturistes et des peintres sur verre : malheureusement l'affectation des maîtres toscans tenait un peu de cette manière qui était le défaut primitif des artistes français.

Si Léonard de Vinci était venu plus tôt en France, ou s'il eût vécu plus longtemps, il aurait sans doute fait prévaloir des principes plus purs. Ce maître, le plus classique de tous, au jugement de Rubens, rencontrant pour disciple un Jean Cousin, un Ambroise Dubois, eût pu élever à un haut degré l'école naissante; mais il ne fit que paraître en France; la France même fut moins pour lui un séjour d'adoption qu'un lieu de refuge. Les distinctions qu'il y reçut, le respect et l'admiration d'une cour brillante, l'amitié d'un roi chevaleresque, ne pouvaient le distraire de Florence; tant d'hommages ne charmaient qu'imparfaitement ses regrets et prolongèrent peu sa vieillesse. Comblé d'honneur chez l'étranger, il languissait loin de sa patrie: trop tôt pour notre école, François Ier reçut son dernier soupir (*voy.* VINCI).

Ce monarque sentait finememt les arts; il s'était estimé heureux d'attirer près de lui l'artiste dont il avait payé les chefs-d'œuvre au poids de l'or; mais ce n'est pas lui qui désigna le Rosso et le Primatice pour exécuter les peintures de Fontainebleau (*voy.*). Il serait injuste d'attribuer au *père des arts* un choix qui, tout en le faisant briller d'un éclat actuel, devait nuire plus tard à leur direction. Le Rosso (*voy.*), dit *Maître Roux*, vint en France de son propre mouvement,

et dans la vue d'y tenter la fortune; le Primatice (*voy.*) y fut envoyé par le duc de Mantoue, à qui François Ier avait demandé un peintre habile, et qui indiqua l'élève de Jules Romain.

Il était habile, en effet, mais trop peu fidèle à la nature. En étudiant les caractères de son style, on y découvre un dessin dont l'indécision est dissimulée par une tendance vers le gracieux, une élégance à prétentions, une disposition de groupes faite avec intelligence, mais presque toujours maniérée et systématique; caractères relevés d'ailleurs par une noblesse italienne qui plaît d'abord, mais qui ne saurait tenir lieu de la vérité. Il eut du talent, mais il posséda plus encore l'adresse du talent, et, à tout prendre, il fut plutôt un décorateur qu'un peintre. Toutefois qu'on ne se méprenne pas sur le sens dans lequel nous employons cette expression. Par la peinture de décoration nous n'entendons pas autre chose qu'une peinture qui a du rapport avec la décoration théâtrale, c'est-à-dire qui affecte un certain effet, qui recherche un certain prestige, qui l'obtient par certains moyens pratiques, et qui s'en tient là : c'est dans ce sens qu'on dit d'un tableau qu'il est peint en décoration. Un peintre décorateur est celui qui, voyant un luxe dans l'art avant d'y voir une poésie, s'inquiète moins d'animer une figure qu'il ne s'occupe à colorer un espace; qui s'applique à faire briller ses personnages plutôt qu'à les faire vivre; qui se crée un système expéditif, donne le change sur l'incorrection par le fracas, substitue à la beauté, à l'expression, une apparence de l'une et de l'autre, et, satisfait d'éblouir la multitude, remplace les inspirations de l'âme par les calculs de la tête et par le travail de la main. Tel fut jusqu'à un certain point le Primatice.

Quant au Rosso, imitateur tour à tour de Michel-Ange et du Parmesan, mais imitateur capricieux, trop étranger à l'étude de la nature, aussi bien que le Primatice, et réussissant mieux à charger les défauts de ses maîtres qu'à reproduire leurs beautés, dur et lourd en contrefaisant la science de l'un, faux et tourmenté en singeant la grâce déjà peu naturelle de l'autre; le Rosso, disons-nous, quelquefois grand dans ses compositions, fut aussi un décorateur dans la même acception que son émule. Moins séduisant que celui-ci, il subjugua par un air de résolution et d'audace; mais ses exemples ne sont pas moins dangereux.

Il est certain que ces deux hommes firent commencer la peinture historique en France à peu près comme nous l'y voyons finir. Tout en donnant une idée du beau *faire* italien, ils en avaient sophistiqué l'image; ils mirent en crédit, dès l'origine, ces procédés que Pline appelle *vias compendiarias*, ces méthodes d'une pratique abréviative qui, favorisant les inclinations paresseuses ou les vues intéressées, furent dans la Grèce, comme elles le seront partout, une cause et un signal de décadence. Si les deux rivaux eussent pu vivre en bonne intelligence, peut-être en était-ce fait de l'école française; mais la jalousie réciproque diminua leur influence individuelle; il paraît même que cette rivalité fut le premier motif du voyage que l'un deux fit en Italie par ordre du roi, avec mission d'y acquérir des antiques. Le Primatice, qui en fut chargé, apporta contre lui-même un antidote ou un préservatif: il introduisit chez nous les chefs-d'œuvre de la sculpture ancienne. Si nous devons à son pinceau des ouvrages d'un goût frelaté, en revanche nous devons à son choix beaucoup de belles statues, un grand nombre d'excellents bustes, et les premiers moules du *Laocoon*, de l'*Apollon*, de la *Vénus*.

Ainsi, à l'époque où parut Jean Cousin, le vrai fondateur de l'école française, la France avait déjà vu les marbres de la Grèce; elle possédait quelques tableaux de Léonard de Vinci, quelques peintures de Raphaël; la gravure avait reproduit et commencé à répandre les divins ouvrages du peintre d'Urbin; cet art propagateur avait en outre fait connaître quelques-unes des compositions de Michel-Ange. De leur côté, les voyageurs qui venaient d'Italie parlaient de ces merveilles avec enthousiasme. Il faut aussi placer au nombre des exemples classiques plusieurs vitraux peints par Albert Durer, ce chef de l'école allemande dont les œuvres éveillaient le génie de Marc-An-

toine, et qui mérita d'être loué par Raphaël lui-même.

C'est sans doute à l'aide de ces secours, c'est en choisissant ses modèles, c'est surtout en s'appuyant sur la nature, que Jean Cousin (*voy.*) échappa aux écueils dont la jeunesse de son talent était environnée, et qu'il se fit un style à lui. Si son élan, sans être timide, est pourtant moins hardi que celui des maîtres italiens, c'est parce que les bornes de l'art étaient déjà posées; les hommes qui avaient ouvert la route y marchaient d'un pas ferme et libre, tandis que le père de notre école craignait déjà d'altérer les types connus de la perfection. Mais on doit peut-être lui tenir moins de compte des qualités qu'il a possédées que des défauts qu'il a évités. Notons bien ces circonstances. La tendance d'un génie vigoureux n'est jamais plus intéressante à observer que lorsque les arts, nouveau-venus dans un pays, cherchent à s'y fixer, et que le talent indigène s'empare du mouvement imprimé par le talent étranger, le maîtrise, et le fait tourner au profit et à la gloire de la colonie.

Le premier penchant d'une école, semblable aux inclinations de l'enfance, se fait sentir pendant toute sa durée. La nôtre s'étant formée sous l'influence d'une sorte d'empirisme en peinture, sous deux chefs à qui un esprit insinuant et agréable procurait autant de crédit à la cour que l'importance de leurs travaux leur y donnait d'autorité, un goût factice, ami de l'effet, ennemi de la simplicité, un goût de cour, en un mot, marque chez nous presque toutes les époques de l'art. Ce goût domine à Fontainebleau, reparait à Versailles, fait perdre aux monuments de Louis XIV quelque chose de leur grandeur, rend la plupart de ceux de Louis XV petits et mesquins. David l'avait banni à force de chefs-d'œuvre; mais les exemples de ce maître sont mis en lumière et ses préceptes en oubli.

Il est pourtant une branche de la peinture où l'artiste est retenu dans la voie de la vérité; c'est le portrait. Avant l'arrivée des Italiens, la France comptait quelques portraitistes estimables: maître Roux et le Primatice avaient amené plusieurs peintres d'Italie; en France, ils en initièrent quelques-uns aux procédés de la peinture d'histoire proprement dite. Voilà des éléments d'école; ce fut le noyau primitif de la nôtre. Jean Cousin s'en trouva le chef. En continuant de traiter la peinture sur verre, dont l'architecture grecque, devenue prédominante, rendait l'emploi de plus en plus rare, il excella dans la peinture à l'huile et dans la sculpture. Les trois ouvrages didactiques où il a réduit en formules les règles de l'art, sont demeurés classiques.

Autour de lui se groupent Musnier, Dorigny, le premier Testelin, les deux Dubreuil, et cet Ambroise Dubois dont quelques fresques mutilées subsistent encore dans les magasins du château de Fontainebleau, précieux débris qui, malgré leur dégradation, seraient un ornement réel pour notre Musée ou pour notre École des Beaux-Arts, en même temps qu'un monument historique pour l'art même.

Ces peintres, et quelques autres noms moins connus, remplissent les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

La peinture sur verre et une connaissance approfondie des minéraux conduisirent un homme de génie à la découverte des émaux colorés. Artiste à part, Bernard Palissy (*voy.*) inventait seul et portait à la perfection un art tout entier, la peinture en émail et sur émail, brillant et utile auxiliaire de plusieurs autres arts.

Mais toutes les branches du talent artistique éprouvaient les tristes effets des guerres civiles et religieuses. Les arts languissaient et les artistes étaient victimes. Un fanatisme féroce trainait Palissy octogénaire dans une prison d'état, et le sculpteur Jean Goujon (*voy.*) périssait assassiné sur son échafaud de travail. La peinture, inactive sous les trois derniers rois, ne se releva que sous Henri IV.

Martin Fréminet fut chargé par ce prince d'orner de peintures la chapelle du château de Fontainebleau, qui ne s'acheva que sous Louis XIII. Il eut le titre de premier peintre, que l'histoire présente ici pour la première fois. Il avait fait en Italie de longues et sérieuses études; mais, à l'instar des maîtres florentins,

il cherchait trop à montrer sa science. Il a été surnommé le Michel-Ange français.

On commençait à voir les grands seigneurs devenir curieux des arts; la peinture et la sculpture étaient appelées à décorer des habitations où l'architecture avait déployé son luxe. Louis XIII aimait la peinture et la cultivait. Simon Vouet (*voy.*), qui avait été son pensionnaire en Italie, eut, à son retour, toute la faveur du monarque. Par les leçons qu'il lui donnait, il entra dans sa familiarité la plus intime, et fut nommé son premier peintre. Fascinateur habile, jamais artiste n'eut plus de crédit, plus de commandes, plus de succès; c'était de l'engoûment. Il profita de sa position pour former un atelier d'élèves, c'est-à-dire qu'il rendit simultané l'enseignement de l'art, qui avait été jusqu'alors isolé et en quelque sorte individuel, encore bien que l'école existât dans l'acception générale du mot. Il eut un grand nombre de disciples.

Vers le même temps florissaient à Paris deux jeunes peintres venus de Flandre, mais naturalisés Français et adoptés par la France : c'étaient François Porbus et Philippe de Champagne (*voy.*). Tous deux, fort estimés de leurs contemporains, fort occupés de travaux importants, eurent néanmoins peu d'influence sur l'école, et on doit le regretter pour elle. La disgrâce de Marie de Médicis, à qui le dernier était attaché personnellement, fut pour quelque chose dans cet abandon; mais l'ascendant et les intrigues du premier peintre y contribuèrent davantage. A peine était-il question de Rubens et de son poëme, encadré dans la galerie du Luxembourg. Quentin Varin avait beau se recommander par de bons ouvrages : son nom n'aurait pas échappé à l'oubli, s'il n'eût été le premier instituteur du Poussin. Vouet absorbait tout.

Quatre élèves marquants, Eustache Le Sueur, Charles Lebrun, Pierre Mignard et Alphonse Dufresnoy, recevaient ensemble ses leçons; mais une autre culture leur était réservée. Les trois derniers s'étant rendus à Rome, Poussin les accueillit et refit leur éducation. Le Sueur resta en France, où son génie fut électrisé par la contemplation de quelques excellents modèles; mais bientôt il fut en butte à la jalousie de son maître, en attendant qu'il devînt l'objet des persécutions de son plus célèbre émule.

Peintre, poëte et philosophe, Nicolas Poussin (*voy.*) avait pour familiers plusieurs artistes français, l'honneur de leur patrie, quoiqu'ils en eussent quitté le séjour pour celui de Rome. Claude Lorrain (*voy.* Gellée), le premier des paysagistes; Jacques Stella, qui réussissait surtout à reproduire les grâces naïves de l'enfance; le Valentin, coloriste énergique; le Guaspre, beau-frère du Poussin, autre paysagiste éminent, né sur les bords du Tibre, mais fils d'un Parisien : telle était en Italie cette réunion toute française (*voy.* tous ces noms). Lebrun, Mignard et Dufresnoy y furent admis dès le moment de leur arrivée à Rome. Le premier, personnellement recommandé par le chancelier Séguier au Poussin, partageait sa demeure; il en reçut des conseils de père; il parvint à le sentir et à le comprendre si bien que plusieurs tableaux du jeune artiste furent pris pour des ouvrages de l'illustre mentor. Les deux autres nouveau-venus offraient le spectacle d'une rare amitié; on les nommait *les inséparables*. Ils habitaient ensemble, et tout était commun entre eux, jusqu'à l'indigence. Ils n'avaient quelquefois pour toute nourriture que du pain et de l'eau, mais ils s'estimaient heureux de pouvoir à ce prix converser avec un grand homme. C'est dans ces sublimes entretiens que Dufresnoy, plus littérateur que peintre, conçut la pensée de son poëme latin sur la peinture. Le Sueur de son côté, sans avoir jamais vu Rome, se signalait en France par des œuvres conçues et exécutées dans le style de Raphaël.

Le peintre dont les ouvrages faisaient l'admiration de toute l'Europe, le Poussin, fut rappelé dans sa patrie pour décorer le Louvre. On sait quel honorable accueil lui fut fait par Louis XIII et par le cardinal de Richelieu. Le roi le nomma son premier peintre, sans être arrêté par l'idée du déplaisir que Vouet, investi de ce titre, éprouverait à en être dépouillé. Cette détermination était dure, mais elle était rationnelle. Cependant le nouveau

premier peintre, malgré les honneurs dont il avait été comblé en France, ne put y rester; des tracasseries suscitées par la médiocrité ombrageuse et jalouse l'en éloignèrent pour toujours. Mais, pendant son séjour à Paris, il avait vu Le Sueur, l'avait encouragé et s'était attaché à lui d'une affection tendre; il continua d'être en correspondance avec lui et de l'éclairer par ses conseils.

Le Poussin était la raison personnifiée. C'est à ses doctrines, communiquées directement à ses disciples Le Sueur, Lebrun, Mignard et Dufresnoy, transmises ensuite comme une sorte d'évangile et confirmées par de nombreux chefs-d'œuvre, qu'il faut attribuer le caractère logique qui distingue notre école. Le raisonnement de la composition, le tact des convenances, l'exacte observation du costume, la reproduction fidèle des usages et des monuments, qualités qui ne l'ont jamais entièrement abandonnée même dans ses plus grands écarts, tout vient du Poussin. Si Jean Cousin fut le fondateur de l'école française, Nicolas Poussin en fut le véritable patron.

Tandis que Le Sueur (*voy.*), par le dessin et l'expression, méritait chez nous le surnom de Raphaël français, le surnom de Titien français était justement donné à Jacques Blanchard. Ce peintre avait étudié les coloristes à Venise; il n'en rapporta pas seulement ce qu'on entend par une bonne couleur : la magie du coloris vénitien se retrouva sur sa palette. Mais tous les jeunes Français qui passaient les Alpes n'étaient pas aussi fructueusement studieux; quelques-uns même semblaient se jouer de leur art. Sébastien Bourdon (*voy.*) et Nicolas Loir, abusant d'une étonnante mémoire, d'une facilité d'imitation plus étonnante encore, perdaient beaucoup de temps à faire des pastiches, épuisaient en vaines puérilités le talent dont le germe était en eux, et désolaient quelquefois les peintres vivants en anticipant sur la publication des originaux par celle des copies. Ces esprits superficiels deviendront rarement créateurs. Enfin la plupart des élèves n'allaient pas étudier sur les lieux les Italiens classiques : ils se bornaient au voyage de Fontainebleau et s'attachaient aux beautés fardées du Primatice. C'est ce que fit Laurent La Hire, c'est ce que fit Nicolas Mignard, frère de Pierre (*voy.* ces noms). « Fontainebleau, dit Félibien, « était l'école où tous les jeunes hommes « se rendaient pour étudier, tant à cause « des ouvrages de Fréminet, que l'on re- « gardait alors avec estime, qu'à cause de « ceux du Primatice, dont cette royale « maison était décorée. »

Lebrun (*voy.*), à son retour en France, n'y eut d'émule que Le Sueur. Ambitieux, il fut bientôt ingrat; il oublia le Poussin pour se ressouvenir de Vouet, son premier maître. Il avait aussi rencontré en Italie des modèles corrupteurs dans les décorateurs-machinistes, tels que Lanfranc, Piètre de Cortone, etc., dont cette patrie des arts était alors infestée. De l'étroit sentier de la vérité, il repassa dans les voies larges de l'exagération; en un mot, il rechercha l'effet. C'était assez pour séduire le somptueux Fouquet, assez pour plaire à Colbert après la chute préparée du surintendant, assez pour gagner la faveur d'un jeune roi dont la grandeur réelle eut toujours quelque chose de théâtral. Lebrun réussit dans son calcul; il fut nommé premier peintre. Doué d'une imagination féconde, ayant le travail facile, il se jeta dans l'allégorie, ressource inépuisable de l'adulation. Comme Louis XIV aimait à le voir peindre, l'artiste n'eut pas de peine à pénétrer dans les bonnes grâces du souverain et à s'emparer de son esprit. Rien ne se fit plus dans les arts que par la pensée et sur les dessins de Lebrun. Sculptures, bronzes, tapisseries, ornements, meubles, tout, jusqu'au moindre vase, passa par le moule du premier peintre. Dans cette multiplicité de travaux, dont quelquefois les genres s'excluaient mutuellement, ne pouvant varier ses caractères par une étude réfléchie et appropriée de la nature, il se contenta des types généraux dont il avait saisi les principaux traits, et il les formula dans des ouvrages connus de tout le monde. Quand on est dans le vague, on est bien près d'être dans le faux. Lebrun tomba dans la manière; il accrédita les poncis et crut pouvoir, par le faste de la grande machine, donner le change sur l'à-peu-près de l'expression. Rendons justice à son talent : il posséda presque toutes les

qualités qui caractérisent les maîtres, mais au second rang, et fut supérieur dans la peinture d'apparat. Les *Batailles d'Alexandre* et *la Galerie de Versailles* sont d'immenses compositions puissamment ordonnées; il y a poésie et sagesse; mais la pompe du style héroïque y est trop souvent portée jusqu'à l'emphase. Les exemples du premier peintre, ses succès de cour, son influence personnelle, entraînèrent l'école. Pour comble de malheur, l'Académie de Peinture, qui lui devait beaucoup, eut des théories complaisantes à l'appui de ces directions; ce fut une dictature artielle organisée au profit de Lebrun. Telle est la tactique de l'ambitieux : il commence par être courtisan et finit par être despote.

Tandis que les libéralités de Louis XIV se répandaient avec profusion sur le premier peintre et sur ses adhérents, Le Sueur, tenu à l'écart, se fatiguait en stériles travaux pour soutenir sa famille. Dans ces rudes épreuves, il resta fidèle à la nature, à la vérité et à ses convictions; les leçons du Poussin, gravées dans son esprit par la raison, dans son cœur par la reconnaissance, ne s'effacèrent jamais. La postérité a prononcé entre les deux rivaux; mais ce qui vengea Le Sueur de son vivant, c'est que Lebrun dut pressentir le jugement de la postérité. La réflexion trop cruelle du nonce du pape parcourant les salons de l'hôtel Lambert, fut pour lui la voix du prophète. *Voy.* Lebrun.

Remarquons en passant combien les habitudes sociales d'alors étaient favorables à l'art. Pour sortir de la foule, un artiste n'avait pas besoin d'être appelé dans les palais; une simple habitation privée pouvait lui offrir une arène monumentale : galeries, salons, escaliers, vestibules, tout devenait un champ pour la peinture et pour la sculpture. Tout château avait sa chapelle, ornée aussi par le peintre et par le sculpteur. Outre les travaux demandés par les églises, les abbayes et les monastères, outre les ouvrages que les confréries et les communautés mettaient un amour-propre de corps à faire exécuter avec soin, tout particulier riche (et il y avait beaucoup de grandes fortunes) devenait pour l'artiste un protecteur utile. Si l'envie toute-puissante pouvait persécuter le talent sans appui, elle ne parvenait pas à l'étouffer. Ajoutons que les premiers personnages de l'état, Richelieu, Mazarin, Séguier, Colbert, Louvois, exerçaient un patronage direct, et que les intermédiaires, échelonnés de nos jours entre les artistes et le pouvoir, étaient inconnus à cette époque.

Lorsque la mort prématurée de Le Sueur eut délivré Lebrun de cette *grosse épine* qui le gênait si fort, un concurrent plus dangereux, non pour le talent, mais pour le caractère, le menaçait. Pierre Mignard était revenu en France, précédé par la réputation d'un grand nombre d'ouvrages qu'il avait exécutés en Italie, recommandé surtout par les portraits de deux papes et par celui du doge de Venise. Habile peintre, adroit courtisan, il réussit à la cour; il était fait pour obtenir des succès partout. Il eut, à son tour, toute la faveur de Louis XIV. Les mortifications qu'en éprouva son rival ne parurent que de justes représailles.

Mignard et Puget (*voy.*) furent les seuls artistes qui ne fléchirent pas sous le despotisme de Lebrun; tous deux pouvaient se retrancher dans leurs chefs-d'œuvre. La coupole du Val-de-Grâce avait donné à la France une noble idée de la fresque italienne; Molière l'avait célébrée dans un poëme digne du tableau; car l'artiste était lié avec tous les grands poëtes de l'époque. Devenu premier peintre après la mort de Lebrun, Mignard n'avait plus de raisons pour se tenir éloigné de l'Académie, comme il avait fait jusqu'alors. Il s'y présenta donc, et le même jour il fut nommé académicien, professeur, recteur, directeur et chancelier. Néanmoins l'Académie lui gardait rancune; elle ne lui avait pardonné, ni un premier refus causé par la présence de Lebrun, à qui elle était dévouée, ni la résistance au premier peintre, qui faisait retomber indirectement sur elle le reproche d'une obséquiosité servile. A peine Mignard eut-il cessé de vivre que l'Académie s'érigea en juge de ses ouvrages et qu'elle en fit la censure. Plus tard, ceux de Le Sueur eurent le même sort, et l'arrêt académique fut encore plus sévère en-

vers lui, c'est-à-dire encore plus injuste.

L'Académie royale de Peinture et Sculpture tient une place notable dans l'histoire de l'art français. Nous en avons exposé l'organisation et la composition, soit comme corps savant, soit comme établissement d'instruction, aux articles Académie et École royale des Beaux-Arts. Des précautions étaient prises dans le principe pour que l'art ne fût pas exposé à s'avilir par le trop grand nombre des artistes. Les ateliers d'élèves étaient formellement interdits, et il existe des jugements qui prononcent des condamnations envers les contrevenants. Le modèle ne pouvait être posé devant une réunion d'élèves qu'en trois endroits dans Paris : à l'Académie royale de Peinture, qui s'assemblait au Louvre, à l'Académie de Saint-Luc, qui se réunissait dans la cour de la Sainte-Chapelle, et aux Gobelins. Mais le nombre des académiciens n'étant pas limité, il importait aussi à la dignité de l'Académie que les admissions dans son sein ne fussent pas trop faciles. Peu de temps après sa fondation, des preuves de talent furent exigées à l'appui des candidatures, et les morceaux de réception devinrent naturellement la décoration des salles de l'Académie. Cette exposition permanente donna l'idée des expositions périodiques connues sous la dénomination de *Salons* (*voy.* ce mot). Les académiciens seuls avaient le droit d'y produire leurs ouvrages, et cela constituait un privilége. Mais outre que l'exclusion était fort restreinte, puisque tous les artistes de mérite étaient ou pouvaient être académiciens, les effets en étaient neutralisés en partie par l'exposition de l'Académie de Saint-Luc, où tout le monde était reçu, et qui suffisait pour mettre en lumière un nom étranger à l'Académie. Cependant on ne peut se dissimuler que ce système d'institution mettait trop d'entraves à la liberté, surtout si l'on considère que les opinions personnelles des académiciens, exposées sans contradiction, acceptées sans examen, devenaient un élément de la doctrine artielle.

Telles furent les *conférences* académiques : presque toujours stériles pour l'art, elles lui furent souvent nuisibles. Les fameux traités de Lebrun *Sur l'expression du caractère des passions* et *Sur le rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux*, en marquèrent les débuts et en déterminèrent la direction ; le premier de ces ouvrages est même intitulé *Conférence*. C'est là qu'il faut chercher la principale cause de tant de conventions substituées, pendant plus d'un siècle, aux indications de la nature. Cette influence devint encore plus funeste de la part d'artistes qui, sans avoir l'imagination et le talent de Lebrun, succédèrent au titre et aux prérogatives de premier peintre. La décadence atteignit bientôt son dernier période. La *manière*, inféodée pour ainsi dire, à l'Académie, ôta aux productions de l'art toute physionomie caractéristique, engendra un art factice, et fit prédominer dans l'école ce goût trop connu sous le nom de *goût français*.

En effet, la revue des peintres d'histoire qui, à partir de cette époque, constituent le fond de l'école française, peut se réduire à une nomenclature; car tous se ressemblent. C'est au surplus ce qui a lieu toutes les fois qu'on se risque à inventer sans prendre la nature pour guide; la variété n'est que dans la vérité. Quand nous aurons rappelé la suite des plus renommés entre ces peintres, en commençant par les Corneille et en finissant par les Vanloo, nous serons quittes envers nos lecteurs. Michel et Jean-Baptiste Corneille, Lafosse, Paroul, les Boullogne, les Coypel, De Troy, Lemoine, Natoire, Restout, Pierre, Boucher, Carle et Michel Vanloo, voilà ce qui jalonne les temps de la Régence et le règne de Louis XV, époque fatale aux arts comme aux mœurs, où le peintre le plus en vogue consultait le comédien Baron sur l'expression, consultait le danseur Marcel sur la grâce, cherchait ses modèles à la cour, se félicitait de ce que la cour se reconnaissait dans ses ouvrages, et où le frère d'une courtisane, Poisson Marigny, se trouvait investi de la noble magistrature des arts.

Est-ce à dire que ces artistes furent sans talent? loin de nous cette injuste pensée. Lafosse, dans le dôme des Invalides, magnifique ouvrage; Natoire, dans la chapelle des Enfants-Trouvés, qui malheureusement a été abattue; Coypel (*voy.*), dans son *Athalie*; Lemoine (*voy.*), dans le pla-

fond du salon d'Hercule, à Versailles, etc., ont déployé beaucoup d'habileté manuelle, d'imagination, de poésie même. Ces peintures, graves dans les églises, imposantes dans les palais, sont presque partout d'un effet séduisant; mais en somme offrent-elles beaucoup de figures, ou plutôt, en offrent-elles une seule dont l'étude puisse être conseillée à la jeunesse? Ce qui prouve le contraire, c'est la louange même qu'on leur donnait. Ainsi le décorateur du salon d'Hercule fut surnommé le Cortone de la France. Les continuateurs de Lebrun, y compris Boucher (*voy.*), furent pour la plupart de fort habiles gens; plusieurs d'entre eux, nommés premiers peintres, purent même se croire des droits à ce titre; titre ambitionné comme toutes les faveurs de cour, et qui ne fit murmurer ouvertement les artistes que dans la personne de Pierre, quoique Voltaire l'eût stigmatisé de son sarcasme en disant d'un des Coypel que le premier peintre du roi n'était pas le premier peintre de France. Tous eurent du talent; mais ce talent bien reconnu manqua, tantôt d'une nourriture solide, tantôt d'un essor original, toujours d'une sage direction.

Pour rendre justice à qui elle est due, nous ajouterons que les premières tentatives de retour vers un goût meilleur appartiennent à ce Vanloo (*voy.*) dont le nom, par une fatalité singulière, est demeuré synonyme de ce qu'il y a de pire dans le style français. Après lui, Deshays et Brenet furent déjà moins maniérés; Vien (*voy.*), leur contemporain, marcha d'un pas plus ferme et avec sagesse dans la voie du bon goût et de la simplicité; sa raison un peu froide contrebalança heureusement la fougue de Doyen (*voy.*), qui, chaleureuse et brillante, avait quelque tendance à retourner en arrière. On peut dire que Vien se mit à la tête du mouvement, et, pour rendre ses efforts plus fructueux, il monta, en dépit des règlements prohibitifs, un atelier d'élèves. Le plus célèbre de ses disciples fut David (*voy.*); celui-ci, par de savants exemples tirés de la sculpture grecque, ramena dans l'art la pureté de la forme, le grand goût du dessin, une simplicité à la fois sévère et élégante, en même temps qu'il rattacha l'intérêt de ses tableaux au plus noble des sentiments, l'amour de la patrie. Il fit encore une fois de la peinture un art difficile et lui rendit par cela seul un service éminent. Les nombreux chefs-d'œuvre sortis de son pinceau et la prodigieuse diversité des talents formés dans son école, le recommandent également comme peintre et comme professeur. Ainsi David a mérité l'honneur d'attacher son nom à la restauration de l'art en France. Mais l'exactitude historique oblige d'ajouter que le premier signal d'une réaction sérieuse était venu de la sculpture. Quelques ouvrages d'Allegrain et de Julien avaient fait réfléchir les artistes et commencé à dessiller les yeux du public. L'accomplissement de cette œuvre glorieuse a marqué le règne de Louis XVI.

Mais à toutes les époques de l'art en France, s'il se rencontre un homme doué de talent qui prenne la nature pour guide, cet homme se place en dehors de la foule. Citons, dans la peinture de l'histoire, Jouvenet, Santerre, et dans des genres inférieurs, Vatteau (*voy.* ces noms), dont la grâce a fait excuser les défauts; Joseph Vernet (*voy.*), de qui l'illustration s'est continuée dans sa descendance; Greuze (*voy.*), dont les *Scènes de famille* sont des tableaux de mœurs. Les différents genres de peinture comptent chez nous des célébrités bien acquises; nous mentionnerons : dans le portrait peint à l'huile, Lefèvre, Rigaud, Largillière, Drouais; au pastel, Vivien, Delatour; en miniature, Duguernier, Dumont; en émail, Petitot; dans le paysage, Patel, Lantara, Valenciennes; dans la représentation des fleurs, Monnoyer, Van Spaendonck; dans celle des animaux, Desportes, Oudry; dans celle de l'architecture et des ruines, Robert. Plusieurs femmes, Sophie Chéron, Marie Vien, Mme Benoit, se sont distinguées dans la peinture; et qu'il nous soit permis d'y joindre le nom d'une femme que nous possédons encore, Mme Lebrun, dont les portraits jouissent d'une réputation européenne. Quelques écrivains, artistes ou amateurs, Félibien, Depiles, Mariette, le comte de Caylus, Taillasson, Dandré-Bardon, Watelet, Girodet, ont traité de l'art en connaissance de cause; les deux

derniers, outre de bons ouvrages en prose, sont auteurs de poëmes estimés sur la peinture. Dans les divers temps où ils tinrent la plume, la critique des arts paraissait un ministère grave; on pensait que cette tâche ne pouvait pas être usurpée par le premier venu, et que, pour parler de l'art en aristarque, il fallait au moins en avoir fait une étude quelconque.

La Révolution de 1789, hostile aux classes élevées, hostile au clergé, le fut bientôt aux églises, aux palais, aux châteaux, aux hôtels. La proscription s'étendit des personnes qui protégeaient et encourageaient les arts, aux arts eux-mêmes. Les académies furent supprimées sous prétexte d'aristocratie, et, chose remarquable! ce que l'on mit depuis à leur place fut plus aristocratique. Il y eut une lacune dans l'art. L'empire ramena des jours propices. Napoléon avait préludé à sa fortune en donnant à la France les chefs-d'œuvre de l'Italie; Paris lui doit et son musée et sa plus grande peinture monumentale, la coupole du Panthéon. Mais l'empereur fut trop préoccupé par la pensée d'asservir l'art à sa gloire personnelle, et la représentation officielle de ses campagnes, avec la roideur et la monotonie des uniformes, avec la symétrie et la régularité technique des lignes de bataille, commença une nouvelle décadence. En même temps, le titre de premier peintre, dont la Révolution avait fait justice, fut rétabli, et ce fut une faute, non par la nomination de David, incontestablement le premier des peintres contemporains, mais par celle de son successeur, quel qu'il dût être. La Restauration tourna ses vues et sa sollicitude vers l'art religieux. Malheureusement David fut exilé; lui absent, l'anarchie fut dans l'école. On affecta de placer les débutants, non-seulement au niveau, mais aussi au-dessus des maîtres, et le mécanisme du métier fut proclamé hautement comme pouvant remplacer les inspirations du génie. De là le relâchement de toutes les doctrines; de là la peinture redevenue facile et rendue vulgaire; enfin de là les calculs du commerce substitués à l'admiration et à l'enthousiasme. Mais les influences qui ont amené ces tristes résultats, quelles qu'en soient la source, la nature et la portée, sont passagères, tandis que l'art est immortel. Tôt ou tard, le dépôt du feu sacré, conservé dans des mains fidèles, reparaîtra brillant et pur, avec tout l'attrait de la nouveauté. M-L.

FRANÇAISE (ÉGLISE), *voy.* CATHOLIQUE et GALLICANE.

FRANÇAISE (ÉRUDITION), *voy.* ÉRUDITION, ÉDITEUR, PHILOLOGIE, etc., etc.

FRANÇAISE (LANGUE). L'histoire d'une langue est l'histoire du peuple qui la parle; ses révolutions suivent les vicissitudes de l'état social. En effet, les langues naissent, vieillissent et meurent comme les hommes et comme les nations. Chez les peuples enfants, la langue est dans l'enfance; elle balbutie, elle reste pauvre, tant que les esprits se meuvent dans un cercle d'idées très restreint. A mesure que les peuples s'éclairent et se civilisent, la langue s'enrichit, se développe, et trouve des ressources pour suffire à tous les besoins de l'intelligence. Chez les peuples en décadence, elle s'altère, se corrompt, et, quand la nationalité périt, elle finit par tomber à l'état de langue morte. On peut donc dire que la destinée d'une nation se réfléchit dans sa langue. D'après ces principes, en retraçant l'histoire de la langue française, nous devrons retrouver, à chacune de ses phases, la trace des principaux événements de l'histoire nationale.

I. *Origines de la langue française.* Trois races se sont mêlées sur le sol de la Gaule : 1° la race Celtique, qui l'occupait avant la conquête de Jules-César; 2° la race Romaine, qui y importa son gouvernement et ses lois; 3° enfin la race Germanique, quand les invasions des Francs eurent accompli une nouvelle conquête sur la population gallo-romaine. Chacune de ces races déposa sa langue sur le territoire et au sein des populations, comme par couches successives : c'est de la fusion de ces trois éléments que s'est formée avec les siècles la langue française. Mais dans quelles proportions chacun de ces trois éléments est-il entré dans ce travail? Là est le problème à résoudre.

Les deux derniers éléments sont faciles à retrouver; ils ont laissé dans la langue même que nous parlons aujourd'hui des

traces assez reconnaissables. Il est possible de faire la part de l'un et de l'autre, parce que nous avons dans la langue latine et dans la langue allemande des termes de comparaison auxquels nous pouvons les rapporter, quelles que soient les altérations qu'ils aient subies en passant de ces idiomes dans le nôtre. Mais l'élément primitif est plus difficile à saisir, car il ne reste pas de monuments de la langue celtique (*voy.*), et alors comment juger de la part qu'elle a pu avoir dans la formation du français? Nous trouvons, par exemple, dans César et dans Suétone, que les mots *bec* et *alouette* sont celtiques : il n'est donc pas incroyable qu'un certain nombre de mots français, qui ne sont d'origine ni latine ni germaine, nous viennent des Gaulois. Mais s'il n'est pas impossible d'en retrouver quelques vestiges, sous combien de débris faut-il les chercher? Que de décombres ne faut-il pas fouiller pour les dégager à travers la science conjecturale des étymologies! Celui donc qui voudrait aller à la découverte de l'élément celtique aurait à recueillir dans les divers patois les mots qui ont une physionomie d'ancienneté, en Bretagne surtout, où la race et la langue des Celtes paraissent s'être conservées avec le moins d'altération; il devrait prendre le patois bas-breton (*voy.*), tel qu'on le parle encore, le dégager de tous les mots acquis par importation, en soumettant à cette épreuve surtout les noms de lieux et de personnes, qui gardent le plus longtemps leur physionomie originelle. Tels sont les tâtonnements et les procédés d'expérimentation au moyen desquels on pourrait essayer de remonter à l'élément primitif. Mais qui ne voit les immenses difficultés d'un pareil travail? Quelle sagacité ne faut-il pas, quelle sagesse de critique, pour ne pas s'égarer dans des rêves? Sans ajouter une foi entière aux travaux des Bullet, des La Tour d'Auvergne et de l'Académie celtique, peut-être convient-il du moins de ne pas les décourager.

Des deux autres éléments, romain et germanique, c'est le premier surtout qui a dominé dans la Gaule. Le français est issu de la langue latine (*voy.*), comme tous les idiomes de l'Europe méridionale.

La domination romaine a laissé sur notre sol une trace profonde. Après la conquête de Jules-César, le latin fut parlé dans toute la Gaule; pendant près de huit siècles, il fut la langue officielle du gouvernement, et plus tard il resta celle de l'Église, de l'enseignement et de la justice. Mais, pressé entre deux couches étrangères, le celtique et le tudesque, il dut subir de graves altérations. Quand les Romains le transplantèrent sur le territoire de la Gaule, le jargon qui résulta de ce latin, corrompu par le mélange du celtique, prit le nom de langue *romane rustique*. Une seconde cause de corruption dut agir quand les conquérants barbares vinrent y mêler leur idiome germain.

Le tudesque, parlé par la race victorieuse, se maintint surtout au nord et à l'est de la France, par des raisons qu'un grand historien expliquera plus loin, dans son précis de l'histoire de France: il dut s'altérer plus promptement au centre et au midi. Les Francs continuèrent à le parler jusqu'au règne de Charles-le-Chauve. On connaît d'après Éginhard, les tentatives de Charlemagne pour le dégrossir et le fixer: il donna des noms aux vents et aux mois, qui n'en avaient pas; il fit recueillir les chants nationaux; il avait même ébauché une grammaire de la langue franque. Mais l'idiome tudesque, parlé par les conquérants, ne se communiqua pas aux indigènes; il ne fait pas le fond du français. Les deux langues tudesque et romane rustique étant parlées simultanément, l'une à la cour, l'autre par le peuple, purent se faire quelques emprunts mutuels. L'article 17 des actes du concile de Tours, tenu en 813, recommande à chaque évêque d'avoir les homélies des saints Pères traduites en langue rustique et en théotisque ou tudesque, pour que tous puissent les comprendre. Même prescription est faite aux prêtres par le concile de Reims de la même année. Le premier concile de Mayence, tenu en 847, en fait autant. Ces faits prouvent que la langue romane rustique était dès lors différente du latin. Tant que les rois de la seconde race tinrent leur cour à Aix-la-Chapelle, le tudesque y prédomina; mais dès qu'elle fut transférée à Paris, le roman reprit le dessus. Le partage de l'empire d'Occident,

qui se fit entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, en 840, opéra la séparation entre les deux populations et les deux langues. Les sujets de Charles-le-Chauve en France parlaient le roman, ceux de Louis-le-Germanique en Allemagne parlaient le théotisque; quant aux Francs qui restèrent sur le sol de la Gaule, ils cédèrent à cette loi qui veut que la partie la plus barbare d'une nation soit absorbée par la partie la plus civilisée, lorsque d'ailleurs celle-ci est la plus nombreuse. Le tudesque finit donc par disparaitre de la Gaule et par être relégué au-delà du Rhin, quand le démembrement de l'empire de Charlemagne fut accompli sans retour et qu'il y eut un royaume de Germanie indépendant du royaume des Francs. Le roman rustique devint, dès le VIIIe siècle, l'idiome vulgaire.

Le français est donc issu principalement du latin; mais, plus qu'aucun autre idiome de l'Europe méridionale, il se rapproche des langues du Nord; il participe au caractère des unes et des autres, il tient le milieu entre les langues germaniques et les langues romanes, comme le climat de la France occupe une zone intermédiaire entre le Midi et le Nord, entre l'Angleterre et l'Italie, comme le caractère et l'esprit de la nation semblent tenir un juste tempérament entre le caractère méridional et l'esprit du Nord. L'élément germanique a donc pénétré plus profondément dans le français que dans les langues méridionales; encore aujourd'hui, nous en retrouvons des traces dans l'étymologie d'un certain nombre de mots qui exprimaient, pour la plupart, des choses à l'usage exclusif de la noblesse, comme *guerre*, *haubert*, *ban*, *jardin*, etc.

Cependant la prononciation corrompue du latin, mélangé avec des termes barbares et des constructions étrangères, produisit cette langue intermédiaire entre le latin et le français, que M. Raynouard a appelée la *langue romane primitive*, et qu'il suppose être la mère des langues modernes du midi de l'Europe, c'est-à-dire du roman provençal, de l'italien, de l'espagnol, du portugais et du français.

II. *Formation de la langue française; 1re époque*, 840-1095. Les monuments de cette langue romane primitive sont extrêmement rares : à peine s'il nous reste quelques fragments de cette époque de formation. Le premier dans l'ordre des temps appartient au IXe siècle : c'est le serment prêté à Strasbourg, l'an 842, par Louis-le-Germanique et par les seigneurs sujets de Charles-le-Chauve, dans la ligue formée par ces deux princes contre l'empereur Lothaire, leur frère. Ces deux pièces nous ont été conservées par Nithard : nous ne les reproduisons pas ici, vu que le texte en a été réimprimé très fréquemment; mais elles méritent d'être étudiées avec soin. Le latin y domine, il y est encore très reconnaissable; mais déjà il commence à se déformer, déjà l'on peut saisir le mode d'altération par lequel la langue naissante passe du latin à la première ébauche du roman. De ces essais, faits, pour ainsi dire, au hasard par des esprits grossiers, il semble qu'il n'a pu sortir qu'un jargon arbitraire et confus; mais l'action mystérieuse de la raison soumet le langage, même chez les peuples les plus barbares, aux procédés d'une logique naturelle; en vertu de ces lois secrètes auxquelles obéit l'esprit humain, une analogie instinctive vint régler la transition en apparence si désordonnée du latin au français.

Dans une histoire de la langue, il faudrait pouvoir multiplier les détails techniques pour faire comprendre, par des exemples, les métamorphoses par lesquelles les mots ont passé des idiomes anciens dans les langues nouvelles. L'espace étroit dans lequel nous sommes circonscrits nous interdit les développements: nous poserons seulement les principes généraux, et quelques exemples suffiront pour donner une idée des procédés par lesquels s'opéraient ces transformations.

Çà et là apparaissent quelques mots nouveaux, mais ils sont encore fort rares; les emprunts faits aux langues germaniques consistent plus dans les formes que dans les mots. La prononciation fut un des moyens d'altération les plus puissants; elle a dû avoir la plus grande part dans la forme nouvelle qu'ont prise les mots latins. Elle supprima d'abord presque toutes les voyelles finales, et par là même les inflexions des *cas* et des *genres*. Ce

premier pas fait en entraîna d'autres : le latin, dès qu'on supprime les désinences, se trouve tout-à-fait défiguré; il a perdu sa physionomie et en même temps ses moyens de syntaxe, de construction; ses règles s'effacent, ses formes régulières disparaissent, les barbarismes pullulent. Grégoire de Tours en offre déjà d'abondants exemples. L'emploi des verbes auxiliaires arrive forcément pour suppléer aux conjugaisons, l'emploi des prépositions et de l'article, pour suppléer aux inflexions des cas. Ce sont là, en effet, les deux caractères distinctifs des langues modernes issues du latin.—Tels sont les principes généraux dont nous allons vérifier les applications dans les rares monuments qui nous restent de cette époque.

IXe siècle. Dans les serments de Louis-le-Germanique et des sujets de Charles-le-Chauve, nous trouvons d'abord des mots tout latins, sans la moindre altération, tels que *in damno sit*, *jurat*, *conservat*. A côté, en voici d'autres, tels que *commun*, *salvament*, à qui la suppression des finales donne déjà une physionomie moderne; de même pour l'adjectif *christian*; *in quant*, finale supprimée; *poblo* pour *populo*, contraction de trois syllabes en deux et changement de la consonne douce en forte, *p* en *b*. *Me dunat* n'est que le mot *donat* prononcé par des organes grossiers; même substitution de l'*u* pour *o* dans *amur*. *Jo*, altération de *ego*, restera en italien et deviendra *je* en français. *Savir* et *podir*, venant de *sapere* et *potere* (barbarisme formé régulièrement par analogie et qui restera en italien), substitution des consonnes fortes aux consonnes douces. *Pois*, de *possum* ou *possim*, donnera plus tard *je puis* et *je puisse*. *D'ist di in avant* : 1° la préposition *de* élidée; 2° *ist* pour *isto*, désinence supprimée; 3° *di* de *dies*, même suppression; 4° *in avant* : il suffira de substituer la voyelle *e* à la voyelle *i* pour en faire des mots tout français; enfin remarquez *avant*, formé de deux mots latins, *ab*, *ante*. *Cist meon fradre*, encore *ist* pour *istum*, suppression de la désinence; *meon* pour *meum* : par cette légère différence de prononciation, il est déjà bien près de *mon*; *fradre*, suppression de la finale, substitution de la forte *d* à la douce *t*. *Karolus meos sendra* : *meos*, de *meus*; déjà s'annonce cette règle si bien déduite par M. Raynouard, qui conserve l'*s* final pour marquer le sujet de la proposition au singulier; *sendra* (*senior*), procédé par lequel les hommes du Nord, dans la prononciation des syllabes finales, font entendre la consonne avant la voyelle qui la précède.

Les monuments du Xe siècle sont un poëme sur Boëce, publié par Raynouard, une traduction du symbole attribué à saint Athanase, et les actes du martyre de saint Étienne, tirés d'un manuscrit de saint Gatien de Tours. L'article, que nous n'avons pas rencontré dans le serment de 842, se trouve dans le poëme sur Boëce. Les principaux procédés de transformation sont toujours la suppression des désinences et la contraction dans l'intérieur des mots : ainsi *lupus*, *loup*; *salvus*, *sauf*; *uns* de *unus*. Pour comprendre, par exemple, comment le mot latin *pungere* est devenu notre verbe *poindre*, il suffira d'observer que le mot *pungit* a donné, par la seule transposition d'une lettre, *puingt*, *poingt*, *point*. Le verbe *credit*, de *credere*, est devenu d'abord, par la suppression d'une consonne, *il creit*, que les hommes du Nord ont bientôt prononcé *croit*. De même de *videt*, il *véet*, puis il *voit*.

XIe siècle. Les lois des Normands publiées en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant passent pour un des plus anciens monuments de prose française. Sur les 71 articles, les 50 premiers seulement sont en français, mais il est douteux qu'ils nous soient parvenus dans leur état primitif; la langue paraît avoir été retouchée à des époques plus récentes. Quoi qu'il en soit, le français normand devint, après la conquête, la langue officielle en Angleterre.

Une autre antiquité de notre langue est la *Traduction des quatre livres des Rois*, faite dans le cours du même siècle : elle se trouve dans un ancien manuscrit de la bibliothèque des Cordeliers de Paris, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine. Des extraits en ont été donnés par divers philologues, entre autres par M. Leroux de Lincy, qui a entrepris un travail sur les anciennes tra-

ductions françaises des livres de la Bible.

Tel est le travail intérieur qui, du IXe au XIe siècle, s'ourdissait dans le langage. Dans le même espace de temps, s'accomplissait un autre fait non moins digne de remarque : cette langue romane se partageait elle-même en deux dialectes principaux, correspondant à la séparation qui ne tarda pas à se faire entre la France du midi et la France du nord. Cette scission se prononce dès avant les Croisades, immédiatement après les invasions normandes. Le cours de la Loire traçait la ligne de démarcation entre les deux moitiés de la Gaule. Il est à remarquer aussi que des tribus différentes avaient occupé ces deux parties du territoire. Ainsi les Goths et les Bourguignons s'étaient établis au midi de la Loire, les Francs au nord; les Normands qui, pendant tout le cours du IXe siècle, avaient infesté les côtes du nord-ouest, finirent par s'établir tout-à-fait, en 912, dans la province qui de leur nom, s'appela Normandie. En 879, Boson fonda le royaume d'Arles, qui dura 213 ans, jusqu'en 1092; il comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais et une partie de la Bourgogne. La fille du dernier roi d'Arles épousa Raymond Béranger, comte de Barcelonne, ce qui mit en contact les Catalans et les Provençaux. Il est aisé de concevoir qu'indépendamment des conditions géographiques et de la diversité des races, cette séparation politique entre la France du midi et celle du nord ait contribué pour sa part à trancher la différence des langues qu'elles parlaient. De là se formèrent les deux dialectes principaux du roman, la langue d'*oc* au midi et la lanlangue d'*oil* au nord, qui enfantèrent deux littératures marquées de caractères distincts, celle des troubadours et celle des trouvères.

Le provençal ou la langue d'*oc* commença à se former à la cour de Boson, premier roi d'Arles, qui régna de 879 à 887. Le roman wallon, ou langue d'*oil*, naquit à la cour de Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, duc de Normandie, qui régna de 927 à 943. L'état social et politique de la France du nord, depuis la mort de Charlemagne et pendant les IXe, Xe et XIe siècles, ne fut qu'une longue anarchie. La féodalité, qui commença sous Charles-le-Chauve, n'était que le désordre organisé. Tandis que ces provinces souffraient de tous les maux qu'engendraient un mauvais gouvernement, la rapacité des seigneurs, les dévastations des Barbares et les guerres intestines, la France du midi jouissait d'une condition plus heureuse. Elle avait conservé le régime municipal des Romains, elle eut donc moins à souffrir des vexations du régime féodal : aussi la civilisation avait-elle fait dans le midi de la France des progrès beaucoup plus rapides que dans le nord. Les habitants du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône et la Garonne, pour la plupart vassaux du comte de Toulouse, faisaient un grand commerce avec l'Orient. En répandant parmi eux la richesse et le bien-être, ces relations avec tant de peuples divers avaient donné à leur esprit une activité incroyable et un grand besoin de culture. Expression poétique de cette société naissante, la littérature provençale, œuvre des troubadours, eut deux siècles de gloire et se distingua par sa fécondité. Nous verrons tout à l'heure qu'après cet éclat passager elle s'éclipsa et fut étouffée par le dialecte wallon, qui devint la souche de la langue française; néanmoins l'idiome du midi ne laissa pas de pénétrer jusqu'à un certain point dans le nord et d'y laisser aussi quelques traces. Il en est résulté dans notre langue un certain nombre de mots dérivés du latin, les uns par l'intermédiaire du roman provençal, les autres par l'intermédiaire du roman wallon. Les mots où se trouve la diphthongue *oi* ou l'articulation *ch* appartiennent évidemment à la langue d'*oil*. En voici quelques exemples :

spes . . .	speranza, espérance. . .	espoir.
hæres . .	heir, héritier.	hoir.
advocatus.	avocat. . . .	avoé, avoué.
credere. .	créance, créez	croyance, croyez.
nihil. . .	nient, niente, néant, rien.	noient ou noiant.
. . . . .	pèse, pesamment. . . .	poise, poinsantement.
celare . .	céler.	çoiler.
tela . . .	. . . .	toile.
. . . . .	bisogna, besogne. . . .	besoin.

caballus .	cavale, cavalier.	cheval, chevalier.
captivus .	captif	caitif, chétif.
. . . . .	ce, cette. . .	chou, chette.
canus. . .	. . . .	chenu.
caput. . .	capitaine, capitation . . .	chapeau, chaperon, chapelet.

Nous venons de traverser l'époque de formation, qui embrasse deux siècles et demi, depuis l'avénement de Charles-le-Chauve, en 840, jusqu'au commencement des croisades, en 1095. Dans ces temps de chaos et de confusion, nous avons vu les éléments de la langue s'élaborer aussi péniblement, au milieu de la mêlée des idiomes, que les éléments de la société dans le désordre du régime féodal.

III. 2me *époque :* 1095-1270. La seconde époque s'ouvre avec les croisades (1095), et s'étend dans le XIIe et le XIIIe siècles, jusqu'à la mort de saint Louis (1270), date qui marque la fin de la féodalité et l'avénement de la France monarchique. Dans cette seconde période, les progrès des esprits vers l'unité du langage marchent d'un pas égal avec les progrès de la monarchie vers l'unité territoriale *.

Les croisades, comme tous les événements qui remuent profondément les hommes, devaient produire un grand mouvement intellectuel. C'est alors, en effet, que naissent les littératures populaires et que les études savantes prennent tout à coup l'essor. L'influence des croisades sur la langue fut prompte à se manifester. En effet, l'appel religieux s'adressait aux peuples autant qu'aux rois ; le besoin qu'on avait de se faire comprendre de la multitude forçait à se servir de la langue vulgaire. Saint Bernard, quand il franchissait l'enceinte de l'école et faisait trève à ses controverses avec Abailard (*voy.* ces noms), ne parlait plus latin. Pour soulever la chrétienté, pour jeter l'Europe sur l'Asie, il fallait employer l'idiome du peuple. Aussi les nations entraînées à sa voix répondaient : *Diex el volt!* D'un autre côté, les croisades durent contribuer aussi à ce progrès par le mélange des races et par conséquent des idiomes; dans ces contacts prolongés, ils empruntèrent les uns des autres. Au milieu des relations commerciales qui s'établirent avec l'Orient, les Français prirent des Arabes les mots *assassin*, *magasin*, *amiral*, *chiffre*, *besace*, *truchement*, *avanie*, *tambour*, *jarre*, *mosquée*, *café*, etc.

A cette époque où les violences des grands commencèrent à être réprimées, l'ordre à être maintenu, le commerce et l'industrie engendraient la richesse, et l'affranchissement des communes favorisait le développement des intelligences. Alors naissent les premiers essais poétiques de la langue romane ; les troubadours commencent à chanter vers le temps de la première croisade. A l'imitation de leur poésie, naquit bientôt celle des trouvères. L'une était encore rude et grossière, quand déjà l'autre avait de brillantes destinées. Il ne reste pas un seul indice d'ouvrage en prose vulgaire antérieur à l'an 1100, si ce n'est quelques fragments de traductions de la Bible. On cite, pour le XIIe siècle, une traduction des psaumes de David, manuscrit de la Bibliothèque royale, no 1152 *bis*, et une traduction de l'Apocalypse, manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, no 6 ; la prose en est encore inculte et pleine de rudesse. Nous savons qu'il y avait des chants populaires épiques, destinés à consacrer le souvenir d'événements contemporains, de traditions nationales ou de légendes religieuses ; mais il ne nous en reste aucune rédaction qui remonte incontestablement à cette période. Ces chants, dont l'origine est inconnue, se conservaient dans la mémoire d'une classe d'hommes qui, sous le nom de *jongleurs*, gagnaient leur vie à les composer et à les réciter. Ceux-ci jouèrent au moyen-âge le même rôle que les rhapsodes dans la vieille société grecque. Éléonore de Guienne, femme de Louis VII, puis de Henri II, amena, lors de ses deux mariages, à la cour de France, puis à celle d'Angleterre, un nombreux cortége de jongleurs et de poëtes provençaux.

Le XIIe siècle fut un grand siècle intellectuel, sinon littéraire ; ce fut une ère de renaissance pour les études. C'est au XIIe siècle que l'on commença à écrire les

(*) *Voir* le discours prononcé par M. l'abbé de Labouderie, notre respectable collaborateur, sur cette question : *Déterminer le caractère de la langue française au XIe et au XIIe siècle.* S.

langues romanes, et ce fut la chevalerie qui amena cette innovation. Jusque-là les hommes lettrés n'écrivaient qu'en latin; mais les troubadours et les trouvères (*voy.*), qui chantaient les exploits des chevaliers, et qui voulaient plaire aux seigneurs et aux châtelaines, se mirent à dégrossir les langues vulgaires. Le mouvement poétique, né sous Louis-le-Gros, se continua sous Louis-le-Jeune et sous Philippe-Auguste. On attribue quelques chansons à Abailard. Saint Bernard prêchait en langue vulgaire; on a de lui des sermons et des lettres. Né en Bourgogne, il écrivit dans le dialecte roman provincial, déjà quelque peu différent du dialecte qu'on parlait à Paris, foyer principal de la langue d'*oïl;* il rédigea les statuts de l'ordre des Templiers et prêcha la seconde croisade.

Sous Philippe-Auguste (1180-1223) vivaient Chrétien de Troyes (*voy.*), Hélinand, poëte lauréat, favori du roi, Hugues de Bercy ou Guyot de Provins, auteur de la *Bible Guyot,* satire des mœurs du temps, qui ne dit du bien que des Templiers; il y est parlé de la boussole et de l'aiguille aimantée. Nous trouvons encore le châtelain de Coucy (*voy.*), célèbre par la légende de Gabrielle de Vergy; il mourut à la croisade, vers la fin du XIIe siècle. On lui attribue vingt-quatre chansons, dont plusieurs lui appartiennent incontestablement. M. Crapelet (*voy.*) les a recueillies dans un des volumes de la précieuse collection qu'il a consacrée aux antiquités de la langue française. Le châtelain de Coucy emploie déjà les rimes masculines et féminines. Son style a plus de grâce et de facilité que celui d'aucun de ses contemporains. Mais ces détails, plutôt relatifs à l'histoire de la littérature qu'à celle du développement de la langue, appartiennent à l'article suivant et nous nous garderons bien d'empiéter sur un domaine confié à de si habiles mains.

C'est au XIIIe siècle qu'eut lieu la révolution qui rétablit violemment l'unité de la langue. La prospérité des provinces méridionales y favorisait l'essor des idées et de l'esprit d'indépendance. La fermentation religieuse du XIIe siècle s'était plus d'une fois exhalée en hérésies : dans le nord, elles furent promptement étouffées; mais l'Église romaine n'avait jamais pu établir complétement sur les peuples du midi de la France cette autorité absolue qu'elle exerçait sur le reste de la chrétienté. Les Provençaux, par leurs relations de commerce avec les schismatiques Grecs et avec les Infidèles, étaient devenus tolérants ou même sceptiques en religion. Insensiblement ils s'éloignèrent des dogmes et des pratiques de l'Église romaine. Les idées nouvelles qui circulaient dans ces provinces alarmèrent le clergé. Innocent III, pour arrêter cette contagion intellectuelle, fit prêcher, au commencement du XIIIe siècle, une croisade contre les habitants du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby; il suscita la France du nord contre la France du midi. Une guerre d'extermination fut dirigée par des bandes barbares contre les nouveaux hérétiques, et le tribunal de l'inquisition, qui fut alors établi par le pape dans ces provinces, y étouffa les germes de la civilisation naissante.

L'héritier des anciens comtes de Toulouse céda, par un traité, tous ses droits à saint Louis, qui donna le comté de Toulouse à un de ses frères; et son autre frère, Charles d'Anjou, acquit la Provence par un mariage. Les habitants de la Gaule méridionale perdirent ainsi leur nationalité : ils devinrent Français. Par suite de cette prépondérance du nord, la langue d'*oïl* prévalut sur la langue d'*oc*, et la poésie provençale périt sans retour. Ses accents ne sont plus qu'une protestation contre la perte de la liberté du midi et contre l'ascendant toujours croissant de la France. L'unité de la nation française fut fondée, mais aux dépens d'une société déjà florissante. La langue des troubadours fut proscrite en plein concile, comme suspecte d'hérésie, et tomba, en une génération, du rang de première langue littéraire de l'Europe au rang de dialecte populaire ou de *patois*. A mesure que l'unité nationale a prévalu sur les intérêts locaux des provinces, l'unité de la langue française s'est prononcée plus fortement, et elle a effacé la distinction des dialectes particuliers. Nous n'aurons plus à nous occuper alors que d'écrivains qui ont employé la langue d'*oïl*.

Au commencement du XIIIe siècle,

nous rencontrons Ville-Hardouin (*voy.*), qui prit part à la quatrième croisade et assista à la prise de Constantinople en 1204. Il écrivit l'*Histoire de la conquête de Constantinople* de 1198 à 1207; son style a du nerf. L'empire grec, fondé par les Français, et qui dura près de 60 ans, établit des relations nouvelles entre l'Orient et l'Occident, et par cette voie un certain nombre de mots grecs dut pénétrer dans la langue.

Sous saint Louis, la langue d'*oil* est sur le point de perdre ses caractères distinctifs et de devenir la langue française. Celle-ci achève de se démêler de l'idiome provençal, sans retomber dans l'aspérité anglo-normande des premiers écrivains qui l'avaient maniée. Alors elle prit le caractère qui lui est propre et que le temps a consacré.

Parmi les poëtes anglo-normands de cette époque, on cite Marie de France, née probablement en Normandie. Philippe-Auguste s'étant emparé de cette province, en 1204, un certain nombre de familles allèrent s'établir en Angleterre : c'est ainsi sans doute que Marie de France y passa dans les premières années du XIIIe siècle. Son idiome ne ressemble ni au gascon, ni au poitevin, ni au provençal, ni à aucun dialecte du midi de la France. On a d'elle une collection de *lais:* ce sont des récits d'aventures amoureuses qui semblent empruntées à des romans de chevalerie. Elle a fait aussi un recueil de fables, intitulé *le Dit d'Ysopet* (Ésope), qu'elle traduisit en vers français, à la demande de Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury. Ses narrations ont de la naïveté, mais son style, encore peu dégrossi, conserve une empreinte dé barbarie; il manque tout-à-fait d'harmonie et d'élégance.

C'est chez Thibaut, comte de Champagne (*voy.* T. V, p. 360), mort en 1253, que la langue commence à perdre sa rudesse et à joindre une certaine grâce à son caractère original de naïveté. Il a laissé des chansons, des pastorales et des tensons. Après lui vient Joinville (*voy.*), cet ami et biographe de saint Louis avec lequel, comme avec tous les auteurs dont nous ne nous occupons ici que par rapport à la langue, le lecteur pourra faire plus ample connaissance dans l'article suivant.

Le maître du Dante, Brunetto Latini, ayant été proscrit à Florence, se réfugia en 1260 à Paris, où il publia, en français, *li Thresors*, espèce d'encyclopédie du XIIIe siècle. Le motif pour lequel, quoique Italien, il écrit en roman, c'est, dit-il lui-même, « pour ce que la parleure « est plus délitable et plus commune à « touz langages. » Dans le poëte Rutebœuf, on retrouve le dialecte de Paris; son esprit caustique le portait à la satire; il ramène fréquemment dans ses vers le sujet des croisades et les querelles de l'université avec les ordres religieux. Enfin le poëme qui eut le plus de vogue à cette époque est le *Roman de la Rose*, où se peint fidèlement le goût du siècle; on y voit des germes de poésie; la versification en est assez facile.

IV. *De la mort de saint Louis à Louis XI*, 1270-1461. Pendant près de deux siècles qui s'écoulent de la mort de saint Louis à l'avénement de Louis XI, la langue est à peu près stationnaire, ou du moins ses progrès sont très lents. Nous ne trouvons que deux poëtes, l'un au commencement du XIVe siècle, Jean de Meung, continuateur du *Roman de la Rose*, l'autre au XVe siècle, Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan et du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne.

Sous Philippe-de-Valois commencent l'invasion des Anglais et cette guerre de cent ans qui se prolonge dans tout le XIVe siècle et une partie du XVe. Quand les peuples combattaient pour la possession du territoire, de quel loisir pouvaient-ils disposer pour la culture intellectuelle? Si l'on a remarqué avec raison que les révolutions de l'esprit humain se déclarent d'ordinaire après les grandes crises sociales ou quand de longues guerres ont mis les populations en mouvement, il ne faut pas oublier que la guerre, pour être féconde, ne doit pas étouffer toute sécurité; quand la sûreté publique est compromise, quand les peuples ont été en proie à de longs désastres, alors la guerre, au lieu de hâter les progrès de l'intelligence, ne fait que les retarder. Tel fut l'état de la France pendant le XIVe siècle : aussi fut-il stérile

pour les lettres, tandis que l'Italie brillait de tout l'éclat de ses hommes de génie.

L'ouvrage éminent de cette période, ce sont les *Chroniques* de Froissart (*voy.* ce nom et l'article suivant). Froissart appartient à la France du nord : chez lui, la langue est devenue tout-à-fait française; les signes distinctifs de l'ancienne langue d'*oil* s'effacent, elle prend un caractère de nationalité.

Parmi le petit nombre d'écrivains qu'on peut citer auprès de Froissart, nous mentionnerons Christine de Pisan, née à Venise en 1363, et amenée très jeune en France par son père, astrologue de Charles V; elle fut célèbre par sa beauté et par ses talents. Elle a laissé des poésies nombreuses, plusieurs ouvrages encore manuscrits, et l'*Histoire du règne de Charles-le-Sage*. En racontant l'emploi des journées de ce prince elle dit : « En yver, par « espécial, il s'occupoit souvent à oyr lire « diverses belles ystoires, de la saincte Es- « cripture, ou des fais des Romains, ou « moralitez de philosophes, et d'autres « sciences, jusques à heure de soupper. » La protection que Charles V accorda aux lettres dut favoriser les progrès de la langue; on sait que c'est à lui qu'est dû le premier dépôt de livres qui devint le noyau de la Bibliothèque royale (*voy.* l'article, T. III, p. 488); mais les malheurs publics arrêtèrent le développement de ces louables tentatives.

Dans la précieuse collection publiée par M. Crapelet, on remarque pour cette époque une relation du *Combat des trente Bretons contre trente Anglais*, qui eut lieu en 1351. Il y aurait une comparaison curieuse à faire avec le récit de Froissart. Un autre monument du même temps, qui vaut la peine d'être étudié, c'est une traduction encore inédite des *Psaumes de David*, qui date de la seconde moitié du XIVe siècle, année 1368, manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° T, 798. La préface du traducteur est des plus intéressantes pour l'histoire de la langue : il insiste, dans ce prologue, sur l'impossibilité de traduire complétement du latin en roman, « bien que le roman soit la langue la plus fixée. »

Citons encore un poëte, Eustache Deschamps (*voy.*), guerrier et magistrat sous Charles V et Charles VI, mort vers 1422. Ses ballades ont de l'harmonie, de la grâce, du sens; la strophe est bien construite, l'agencement des rimes bien observé. Il lui arrive encore souvent de supprimer la préposition *de*, en plaçant le substantif-régime auprès de celui dont il dépend. Exemple :

Pour les châteaux (*de*) son ennemi conquerre;

quoique souvent aussi il exprime la préposition. Il fait fréquemment reposer l'hémistiche sur un *e* muet :

O Bretaigne, pleure ton espérance.
Hé! gens d'armes, ayez en remembrance....

Enfin les victoires de Charles VII, en expulsant l'étranger, conquirent l'indépendance nationale, et à sa suite, la sécurité indispensable au paisible développement des arts. En rencontrant ici les noms de Jeanne d'Arc et d'Agnès Sorel, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer en passant l'influence des femmes sur les événements publics, ce qui sera désormais un des traits caractéristiques de la société française. *Voy.* FEMMES.

Toutefois, le réveil des esprits fut lent, et les écrivains de cette époque n'ont guère que des velléités impuissantes. Tel fut Alain Chartier (*voy.*), renommé alors comme poëte et comme prosateur. Secrétaire de la maison de Charles VI et de Charles VII, il écrivit l'histoire de ce dernier prince. Il passe pour le premier qui ait fait usage des rimes redoublées; on lui attribue aussi l'invention du rondeau. Il reçut de son temps le nom de *père de l'éloquence française*. On a peine à comprendre ces éloges quand on le lit aujourd'hui : son style est traînant, embarrassé, chargé de mots; ses vers sont hérissés d'hiatus; il n'observe point l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, mais par-dessus tout il manque de poésie.

A côté d'Alain Chartier, nous avons des chroniqueurs estimables : Juvénal des Ursins (*voy.*), mort archevêque de Reims en 1473. Son *Histoire de Charles VI*, écrite avec franchise et naïveté, est un des documents les plus curieux de notre histoire. Monstrelet, mort le 19 janvier 1453, a écrit une *Chronique* qui va de

1400 à 1453. Il connaît parfaitement son époque et cite un grand nombre de pièces officielles; mais son style est diffus, il narre lentement et se perd dans les détails. Rabelais le dit *baveu comme un pot à moutarde*.

Enfin, nous trouvons un véritable poëte, Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan. Né à Paris en 1391, il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et resta 25 ans en Angleterre. Il revint en France en 1440, et mourut le 8 janvier 1467. Ses ballades se distinguent par la grâce, par le ton poétique et la délicatesse de l'expression; ses vers ont un caractère d'élégance et de noblesse inconnu jusqu'à lui.

V. *De Louis XI à François Ier*, 1461-1515. Sous Louis XI commence un nouveau mouvement qui ne s'arrêtera plus. En même temps que l'unité de la monarchie se consolide par l'agglomération du territoire, la nationalité se prononce davantage dans la littérature. Certes, la politique de ce prince, qui réunissait à la couronne de France la Bourgogne, la Picardie, la Franche-Comté, l'Artois, le Roussillon, l'Anjou, la Provence, a dû faire autant que les écrivains pour les progrès de la langue française. Louis XI protégea d'ailleurs les études, les littérateurs et l'imprimerie; il attira en France quelques étrangers illustres, mais les esprits n'étaient pas encore entrés dans le grand mouvement de restauration de l'antiquité. Philippe de Comines, Villon, ce spirituel enfant de Paris, et l'auteur inconnu de *la Farce de Maître Pathelin* *, les seules gloires intellectuelles de ce règne, sont tous trois étrangers à l'école érudite qui a partout fixé les langues et les littératures modernes.

Philippe de Comines (*voy.*), historien judicieux, marque la transition à une école nouvelle. Malgré quelques tours vieillis et quelques expressions surannées, son style est clair, précis, énergique. Chez lui, la pensée est plus forte que le langage; on reconnaît en lui un esprit tout pratique, formé à l'école des affaires. C'est encore là un des traits caractéristiques de l'esprit français. Le nerf et la gravité de Comines le placent au premier rang parmi ceux qui ont écrit en français avant Montaigne, son admirateur déclaré.

Quant à Villon, sa poésie est tout empreinte des mœurs populaires; il puise d'ordinaire ses inspirations dans les rues de Paris; mais la verve et les saillies couvrent souvent la bassesse des sujets qu'il traite, et Patru, dans ses *Remarques sur Vaugelas*, dit que « Villon, pour la langue, a eu le goût aussi fin qu'on pouvait l'avoir en ce siècle. » Néanmoins la langue de Villon a beaucoup de parties surannées. Quand Marot, né 60 ans après lui, fit réimprimer les œuvres de Villon, si par respect il ne toucha pas à l'*antiquité de son parler*, il se crut obligé du moins d'expliquer, par annotations à la marge, ce qui lui semblait *le plus dur à entendre*.

Le XVe siècle se termine par les guerres d'Italie, qui se prolongèrent pendant les règnes de Louis XII et de François Ier. Sous Charles VIII et son successeur, on ne voit apparaître nul homme supérieur en aucun genre, nul mouvement littéraire fécond en résultats; mais les idées nouvelles et l'étude de l'antiquité s'acclimatent peu à peu, et plus tard elles porteront des fruits.

VI. XVIe *siècle. Règne de François Ier; — école de Ronsard.* Si les progrès de la langue furent très lents jusqu'à François Ier, on en peut indiquer plusieurs causes : le cercle d'idées, jusqu'alors très étroit, dans lequel tournaient les esprits, le désordre et l'anarchie auxquels la société était livrée, le défaut de loisir et de sécurité nécessaires au développement paisible de l'intelligence et à la culture des arts, enfin le manque de livres et de moyens de s'instruire, et l'usage général d'écrire en latin, qui était resté jusque-là la langue officielle du gouvernement.

François Ier, dont on a rappelé plus haut (p. 431) le titre de *père des arts*, ne favorisa pas moins la renaissance des lettres en multipliant les moyens d'instruction. Sous sa protection, l'étude et l'imitation de l'antiquité se naturalisèrent chez nous; il fonda le Collége de

(*) On attribue à Pierre Blanchet, mort en 1519, cette farce souvent imprimée et dont l'édition la plus ancienne est de 1490 (in-4°, goth., fig. en bois). S.

France pour l'enseignement des langues savantes. Mais une mesure d'une bien autre portée fut l'ordonnance qui consacra l'usage du français dans les tribunaux et pour la rédaction des actes publics. Ce fut là une ère nouvelle pour la langue.

Du reste, l'action de François Ier sur la littérature, comme en toutes choses, fut mêlée de bien et de mal. Dans ses habitudes despotiques, dans sa colère contre les publications politiques et religieuses qui contrariaient ses vues, il alla jusqu'à vouloir supprimer l'imprimerie; il persécuta avec rigueur quelques-uns des hommes qui ont fait la gloire de son règne. Néanmoins il eut un goût véritable pour la littérature et les arts, et il les récompensa magnifiquement.

Les premières années de son règne n'offrent qu'un écrivain remarquable : c'est le poëte Marot, d'abord page de François Ier, ensuite son valet de chambre; les dernières années, un prosateur d'une portée bien supérieure à celle de Marot : c'est Rabelais. (*Voy.* leurs articles et celui sur la littérature.)

Marot ne fut qu'un aimable conteur, qui sait répandre une grâce naïve sur des sujets frivoles; il échoua complétement toutes les fois qu'il voulut aborder le genre sérieux. Il comprit ce que notre langue exigeait de clarté, de simplicité, d'aisance; il l'étudia en homme du monde dans l'entretien des courtisans et des femmes; il en assouplit les tours, en rechercha les mots les plus coulants et les plus doux. Sans s'élever au-dessus du style familier, il se complait dans une aimable causerie, entrecoupée de traits vifs et brillants.

Rabelais, après une vie errante et agitée, fut obligé, pour échapper aux persécutions des ennemis que sa supériorité lui suscitait, de se placer sous le patronage d'un homme puissant, le cardinal Du Bellay (*voy.*). Dans sa retraite, il écrivit un livre qui n'avait pas eu de modèle. Sous le voile transparent de la bouffonnerie, il passe en revue toutes les questions politiques, religieuses, sociales; et dans tous les passages sérieux où il ne cherche pas à cacher des attaques capables de le conduire au bûcher ou à la corde derrière des kyrielles d'épithètes et de bouffonneries sans aucun sens, il se montre égal aux plus grands prosateurs qui aient paru après lui. Il devait se passer encore bien des années avant que d'autres écrivains donnassent à la prose française cette plénitude sans enflure, cette simplicité exempte de bassesse, qu'elle prend naturellement sous sa plume quand il le veut. Comme Cervantes, Rabelais a fait une immortelle satire du moyen-âge; et c'est pour la part qu'il a prise à la démolition du passé que ce grand écrivain a droit à la reconnaissance de la postérité. D'ailleurs sur beaucoup de points il a non-seulement devancé son siècle, mais les penseurs les plus hardis de trois siècles au moins.

A part le rang élevé qu'il occupe par son génie original, Rabelais devait arrêter notre attention pour les services qu'il a rendus à la langue. Dans l'invasion de l'érudition qui chargeait l'idiome national de mots et de tours empruntés au grec et au latin, il attaqua de front le pédantisme, qui tendait à dénaturer le caractère du français. L'écolier limousin qui vient de *l'alme*, *inclyte et célèbre académie qu'on vocite Lutèce*, et qui passe son temps à *transfréter la Séquane et à déambuler par les compites et quadrives de l'urbe*, avait d'avance versé le ridicule sur Ronsard et sur son école.

En effet, le moment approchait où ces prétentions de l'école érudite allaient s'ériger en système. Cette seconde moitié du XVIe siècle vit naître l'ambitieuse tentative de refaire la langue sur le modèle des idiomes antiques. A la tête de ces maladroits imitateurs des anciens, se présentent Joachim Du Bellay et Ronsard (*voy.* leurs articles). Pour manifeste de la révolution poétique, Du Bellay publia le traité de la *Défense et illustration de la langue françoise*, 1549. Esprit hardi, il a dans son style de la force et de l'énergie; il a préparé la langue française à la grandeur des images et à l'audace des métaphores, mais il a souvent formé des mots étranges et barbares.

Ronsard fut le chef de ce mouvement qui tendait à emprunter directement les mots et jusqu'aux formes des langues anciennes. Jaloux de former des mots com-

posés à l'exemple des Grecs, il appelle Castor *dompte-poulain;* il forge pour le gosier d'un poète l'épithète de *mâche-laurier;* il décrit

Du moulin brise-grain la pierre ronde-plate.

Cependant Ronsard et quelques-uns des poëtes de sa *pléiade* ne sont pas sans élégance, lorsqu'ils se bornent au style et aux sujets de Marot; mais ils échouent encore plus lourdement que lui dans le genre sérieux. Toutefois les torts et les ridicules de Ronsard ne nous empêcheront pas de lui rendre justice. Il travailla à donner à la poésie française les qualités qui lui manquaient, la noblesse, l'élévation; c'est à lui qu'est due la distinction qui s'établit entre la langue poétique et la langue usuelle; il mit à contribution le grec, le latin et jusqu'aux patois; et quels qu'aient été les abus de ses innovations, elles n'ont pas toutes été stériles.

En prose, la seconde moitié du XVIe siècle produisit deux écrivains supérieurs, Amyot et Montaigne. Amyot (*voy.*), traducteur de Plutarque, se distingue par le naturel et la naïveté, au point qu'on a souvent attribué au texte même les qualités du traducteur; cependant Plutarque n'est rien moins qu'un écrivain naïf.

Dans Montaigne (*voy.*), la langue est vive, hardie, flexible, négligée quelquefois, et capricieuse comme la pensée; il ne dédaigne pas les locutions communes du Périgord et de la Gascogne, qui s'adaptent fort bien au ton familier de sa conversation avec son lecteur. Du mélange de ces éléments divers se forma ce langage si neuf, si expressif, dont l'énergie et la grâce couvrent les incorrections (*voy.* p. 472). Toutefois on reconnait que son style est nourri de la lecture des anciens; mais il les a habilement assimilés et transformés en sa propre substance.

Que si, après avoir brièvement caractérisé les quatre ou cinq grands écrivains du XVIe siècle qui ont travaillé à l'œuvre de fixer définitivement la langue française, nous cherchons les causes générales qui ont concouru au même résultat, nous trouverons, outre l'imitation de l'antiquité préconisée par l'école de Ronsard, d'autres causes extérieures, telles que l'influence de l'Italie sur la France pendant toute la durée du XVIe siècle; puis, à son tour, l'influence espagnole, et, avant toute autre, l'influence de la réformation et des guerres civiles et religieuses qu'elle entraîna à sa suite.

L'action de la réforme sur les langues vulgaires a été plus d'une fois signalée. On sait ce que les traductions de la Bible par Wickleff et par Luther firent pour les langues anglaise et allemande. Il en fut de même des traductions françaises par Lefèvre d'Estaples. Les psaumes traduits par Marot étaient chantés sur le Pré-aux-Clercs par les protestants. Calvin, à peine âgé de 26 ans, composa son *Institution de la religion chrétienne*, le premier monument remarquable de la prose française, qui, dans ses écrits, acquit du nerf et de la pureté. Calvin est cité par Étienne Pasquier et par Patru comme un des pères de la langue; Bossuet lui accorde cette louange d'avoir excellé dans sa langue maternelle, et aussi bien écrit qu'homme de son siècle. C'est ainsi que les ouvrages religieux, par leur usage populaire, servirent au perfectionnement de la langue. Il en fut des troubles politiques comme de la prédication : pour haranguer les partis, il fallait parler la langue vulgaire; de part et d'autre, pour défendre ses opinions, le talent d'écrire devint nécessaire; les controverses, en donnant du ressort à la pensée, communiquèrent à la langue une souplesse et une étendue qu'elle n'avait pas encore. Parmi les nombreux pamphlets qui combattirent la Ligue avec une verve si mordante, la *Satire Ménippée* (*voy.*), qui parut en 1593, a survécu comme un chef-d'œuvre de netteté, d'élégance et d'esprit (*voy.* p. 473).

L'influence de l'Italie sur la France date de la fin du XVe siècle, et elle dura pendant tout le XVIe. Après l'expédition de Charles VIII et la conquête du royaume de Naples, vinrent les guerres de Louis XII et de François Ier pour le duché de Milan. Plus tard, Catherine, fille de Laurent de Médicis, épousa Henri II, fils et successeur de François Ier; elle attira beaucoup d'Italiens à la cour de France. Cette influence se prolonge jusqu'au XVIIe siècle, sous Henri IV, et après lui sous une autre Médicis. Presque toute la

langue de l'art militaire est empruntée à l'italien; beaucoup d'autres mots, tels que *charlatan*, *bouffon*, etc., s'introduisirent dans le français. Il se fit alors une sorte de réaction du Midi contre la langue d'*oïl*. Au son *oi*, si fréquent dans nos verbes, j'*étois*, j'*aimois*, qui se prononçait alors comme dans *loi*, *moi*, je *crois*, les Italiens substituaient l'*e* ouvert ou le son *ès*. Bientôt cette prononciation imitée par les courtisans pour plaire à la reine, se répandit et passa de la cour à la ville; il fut de bon ton de prononcer à l'italienne. Ce fait nous est révélé par Henri Estienne dans ses deux *Dialogues du nouveau langage français italianisé et autrement déguisé par les courtisans de ce temps*, 1579.

« On n'ose plus dire *françois*, *françoise*, sur peine d'estre appelé pédant; mais faut dire *francès*, *francèse*, comme *anglès*, *anglèse*, j'*étès*, je *faisès*, et non pas *anglois*, *angloise*, j'*étois*, je *faisois*... » C'est en conséquence du même principe que, plus tard, La Fontaine a fait rimer *étroites* avec *belettes*.

L'Espagne agit à son tour, quoique avec moins d'intensité. François Ier, pendant sa captivité à Madrid, y lut l'*Amadis* (*voy.*) espagnol, et le fit traduire; ce roman eut une vogue prodigieuse.

Les longs règnes de Charles-Quint et de Philippe II furent favorables à l'ascendant de l'Espagne; depuis le XVIe siècle, il était à la mode d'entremêler des mots espagnols dans la conversation; il paraît même que, vers 1604, il y avait à Paris une troupe de comédiens espagnols: on sait à quel point l'imitation de leur théâtre agit d'abord sur Corneille. Enfin les garnisons qui séjournèrent longtemps à nos portes, dans la Franche-Comté, l'Artois et la Flandre, puis le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, étaient de nouveaux points de contact. Mais en définitive, l'originalité native triompha de ces influences étrangères.

VII. XVIIe *siècle*. Derrière Henri IV et Richelieu, ces deux créateurs de l'unité monarchique au XVIIe siècle, paraissent deux habiles artisans de la langue, Malherbe et Balzac, réformateurs, l'un de la poésie, l'autre de la prose française. Mais bientôt leur gloire est éclipsée par deux hommes de génie, Descartes et Corneille, l'un père de la philosophie moderne, l'autre père du théâtre français.

Malherbe (*voy.*) a joué dans la police du langage et dans la réforme poétique le rôle que Richelieu joua, un peu plus tard, dans le gouvernement; il a exercé de son temps une dictature littéraire comparable à la dictature politique du grand ministre. Chef de la réaction qui se prononça au commencement du XVIIe siècle contre Ronsard, il devint le régulateur suprême de la langue; il asservit les écrivains au joug grammatical, comme Richelieu courbait l'aristocratie sous le niveau monarchique. Sans avoir peut-être plus de talent que Ronsard, il obtint des succès plus durables, et, selon l'expression de Balzac, il vint *dégasconner la cour*. Malgré les protestations de Régnier, supérieur peut-être à Malherbe par la verve poétique, malgré sa mordante ironie contre les *jurés peseurs de syllabes*, l'école des puristes, de ces laborieux ouvriers, de ces éplucheurs de mots, a rendu un service réel en épurant la langue et en la pliant à des règles sévères.

Balzac (*voy.*) continua pour la prose oratoire ce que Malherbe avait commencé pour la versification : il rendit le style périodique, donna à la phrase du nombre et de l'harmonie, et apprit à en varier les coupes. *Voy.* p. 478.

Mais déjà s'annonçait un de ces génies mâles et créateurs qui laissent après eux une trace profonde. Descartes (*voy.*), en 1637, publiait le *Discours sur la méthode*; il gravait sa pensée sous des formes saillantes de netteté et de vigueur, et il disait : « Si j'écris en français, qui est la « langue de mon pays, plutôt qu'en latin, « qui est la langue de mes précepteurs, « c'est à cause que j'espère que ceux qui ne « se servent que de leur raison naturelle « toute pure jugeront mieux de mes opi- « nions que ceux qui ne croient qu'aux « livres anciens; et pour ceux qui joi- « gnent le bon sens avec l'étude, lesquels « seuls je souhaite pour mes juges, ils ne « seront point, je m'assure, si partiaux « pour le latin qu'ils refusent d'entendre « mes raisons pour ce que je les explique « en langue vulgaire. » On voit par là que le français était pour Descartes la langue

du bon sens, et que la clarté passait déjà pour un de ses caractères distinctifs.

Vers la même époque, Corneille (*voy.*) venait de se révéler par un coup d'éclat : *le Cid* avait paru en 1636. On ne peut méconnaître la puissante influence de Corneille sur la langue ; mais cette influence ne s'exerça pas à la manière de Malherbe, par un soin curieux du mécanisme grammatical : ce fut par le sentiment du sublime, ce fut par l'ascendant du génie, qui trouve d'inspiration ces tours vifs et pénétrants propres à frapper la multitude et à imprimer de grandes pensées dans les souvenirs populaires.

A l'action libre et spontanée des grands hommes vint se joindre l'action plus réfléchie de l'Académie Française, qui reprit et continua l'œuvre de Malherbe. Dès l'année 1629 avaient lieu chez Conrart (*voy.*) des réunions privées de quelques gens de lettres qui étaient bien aises de se consulter mutuellement sur leurs ouvrages. On sait comment le cardinal de Richelieu, ayant eu connaissance de ces réunions, s'informa de leur objet et ne voulut pas les laisser en dehors de son patronage ; il en fit une institution nationale, ayant pour but de maintenir la pureté de la langue. L'édit du roi pour l'établissement de l'Académie Française est de 1635. On sait même que des difficultés s'élevèrent au parlement pour l'enregistrement des lettres-patentes ; l'édit éprouva de l'opposition, et les lettres-patentes ne furent vérifiées qu'avec cette clause : « A la charge que ceux de ladite « assemblée et Académie ne connoîtront « que de l'ornement, embellissement et « augmentation de la langue françoise. » En vertu de ces attributions reconnues à l'Académie par le parlement même, elle s'occupa d'épurer la langue et de la fixer : c'est alors que fut conçu le plan du Dictionnaire (*voy.* T. VIII, p. 156), et, en 1639, Vaugelas (*voy.*) fut chargé de le rédiger. Ses *Remarques sur la langue française*, qui parurent en 1647, un an avant les premiers troubles de la Fronde, attestent une étude approfondie du langage. Ici nous pouvons renvoyer à un travail déjà exécuté avec tant de supériorité par M. Villemain dans la préface dont il a enrichi la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. La manière dont il a esquissé l'histoire de la langue, à partir de cette époque, nous dispenserait d'y rien ajouter. Selon lui, ces premiers critiques qui épurèrent notre langue, Patru, Vaugelas, Regnier-Desmarais, étaient des esprits justes et fins qu'on n'a pas surpassés dans la même œuvre. D'Ablancourt (*voy.*), qui se rattache à cette école, s'efforçait de reproduire l'abondance de la période cicéronienne ; mais avec ses longues phrases composées de membres laborieusement enchaînés les uns aux autres, il ne réussit qu'à se former un style traînant et embarrassé. De quelque réputation qu'aient joui les traductions de d'Ablancourt, quels que soient les éloges que Boileau lui prodigue, ainsi qu'à Patru, on ne les lit plus depuis longtemps, et il n'est pas à craindre que notre siècle, malgré son goût décidé pour les réhabilitations, s'avise de les tirer de l'oubli.

Au temps où l'on comptait parmi les grands seigneurs un duc de La Rochefoucauld, le philosophe de la Fronde, dont le cardinal de Retz se préparait à être l'historien, la cour devait être une puissance, même en matières littéraires. Sans doute on peut regretter que le public, juge des écrivains, fût resserré dans un cercle si étroit ; mais c'est précisément ce commerce des gens de lettres avec la haute société qui contribua à donner à notre littérature un cachet d'élégance ; et il est juste de reconnaître que le goût de Versailles était celui d'une élite d'esprits nobles et cultivés, bien qu'il y manquât, selon l'expression d'un critique ingénieux, le battement de cœur d'un grand peuple.

Port-Royal (*voy.*) était une autre puissance : ses livres élémentaires et les nombreux écrits publiés par ses pieux solitaires pour la défense de leurs doctrines religieuses eurent une grande part au perfectionnement que l'on cherchait depuis soixante ans. Un des ouvrages suscités par ces controverses alors si animées acheva la révolution : les premières *Provinciales*, qui parurent en 1656, fixèrent le génie de la langue. La prose française atteignit toute sa perfection sous la plume de Pascal (*voy.*), si la perfection en fait de style n'est que le plus haut de-

gré de justesse uni au plus haut degré de force. Sa phrase n'a ni maigreur ni exubérance; il dit juste ce qu'il faut dire. Chez lui, les mots sont le vêtement de la pensée, et le mérite de l'expression n'est qu'un reflet des qualités de l'esprit.

Là s'arrête la première époque du XVIIe siècle. Déjà tous les génies dont la gloire devait répandre un si vif éclat sur le règne de Louis XIV, sont dans leur maturité ou germent en silence. Molière, La Fontaine, Mme de Sévigné, qui sont les écrivains français par excellence (car en eux se réfléchissent les caractères essentiels du génie de la nation), donnent à leur style une grâce, une souplesse, une énergie que nul autre n'a surpassées. A leur suite, Boileau, Racine, Bossuet, Fénélon, La Bruyère, vont bientôt fixer dans leurs chefs-d'œuvre les modèles impérissables de la langue classique.

C'est alors que, soutenue par la prépondérance politique de Louis XIV, la langue française commence à fonder cet empire d'universalité qui fait encore un de ses titres de gloire. C'est aux conférences de Nimègue, en 1678, qu'elle devint la langue diplomatique. Pendant le XVIe siècle, l'Italie avait dominé le mouvement littéraire et scientifique, et produit les chefs-d'œuvre sur lesquels s'était réglé le goût des contemporains. Au XVIIe, c'est la France qui prend l'initiative : la langue française, grâce à la richesse de sa littérature, est étudiée par tous les esprits cultivés de l'Europe.

VIII. XVIIIe *siècle. Révolution française; — conclusion.* Le XVIIIe siècle ne fit qu'étendre et consolider cette domination intellectuelle de la France. Notre langue, mise en honneur par les grands écrivains du siècle de Louis XIV, fut bientôt parlée dans toutes les cours étrangères. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, achevèrent de la populariser au loin. Parvenue à ce point de maturité où l'on pouvait supposer qu'elle n'avait plus de progrès à faire, elle parut se développer encore sans s'altérer et acquérir sans rien perdre. Si, au début de ce second âge de notre littérature, en comparant J.-B. Rousseau, Massillon, Crébillon, Fontenelle, à leurs illustres devanciers, on avait pu surprendre en eux quelques indices d'affaiblissement, leurs successeurs, génies cosmopolites, abordèrent des sujets d'un intérêt plus vaste; ils s'adressèrent à l'humanité. C'est ainsi que notre réforme sociale est devenue la cause générale des nations; toute conquête faite en France par l'esprit révolutionnaire devait tourner au profit du genre humain. Voilà ce qui excitait une sympathie si universelle pour les philosophes et pour leur œuvre de démolition. Il est aisé de pressentir les défauts qui, dans cet état de lutte prolongée, durent altérer la pureté classique, surtout chez les écrivains du second ordre. La recherche, la prétention philosophique, l'emphase déclamatoire, tels sont les vices communs à toute cette génération. On abusa de la langue comme de l'esprit, comme des idées. La corruption du goût fit pour la poésie ce que Boucher et Vanloo faisaient pour la peinture (*voy.* p. 437-38). La décadence s'annonçait par un double symptôme : tandis que les vers musqués de Dorat et la prose efféminée de Crébillon fils énervaient la langue, l'enflure, l'exagération, la violence outrée des Linguet, des Raynal (*voy.* ces noms), en forçaient tous les ressorts. Les mémoires et les drames de Beaumarchais (*voy.*) étaient autant de pamphlets dont la verve caustique et effrontée battait en brèche le vieil ordre social. Enfin, quand le dénouement vers lequel on marchait à grands pas vint à éclater, cette crise terrible, en changeant la face de la société, retrempa les âmes et donna aux esprits une impulsion prodigieuse.

En même temps que la révolution de 1789 brisait les vieux priviléges et émancipait le tiers-état, le renouvellement universel des idées régénéra la langue et y fit circuler une sève plus active. L'éloquence de Mirabeau, suscitée par la grandeur des circonstances et fécondée par des passions tumultueuses, se créait une langue neuve, indépendante des grammaires et des académies. La parole de Mme Roland a une physionomie à part : on y sent la vie d'une âme forte, exaltée par des événements qui déplacent les idées comme les situations. Mais bientôt l'acharnement des luttes politiques, les orages de la tribune, le déchaînement de

la presse, l'effervescence des passions populaires, tout concourt à donner à la langue révolutionnaire une énergie sauvage et une exaltation inouïe. Lorsque Danton et Camille Desmoulins défiaient les rois, lorsqu'ils ameutaient la multitude ou qu'ils bravaient la Montagne en présence de l'échafaud, sans doute, dans leur véhémence incorrecte, ils s'inquiétaient peu de la pureté grammaticale; mais quelle vie, quelle vigueur dans leurs paroles brûlantes! Il est vrai, le fleuve révolutionnaire roulait des eaux troubles et bourbeuses; mais quand les années lui eurent rendu un cours plus paisible, le torrent déposa son limon, et la langue rajeunie put refleurir encore.

Napoléon fit taire la tribune et sembla réserver pour lui seul la puissance de la parole; mais après lui, la langue, retrempée par les passions et les idées d'une société renaissante, se développa au grand air de la liberté et dans l'apprentissage de la vie constitutionnelle. Le XIXe siècle a été pour la littérature comme pour la société une ère de rénovation. Et certes on ne saurait appeler stérile une époque qui, à côté de ses poëtes, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, Victor Hugo, peut nommer des prosateurs, tels que Chateaubriand, Mme de Staël, La Mennais, George Sand, auxquels nous joindrons P.-L. Courier (*voy.*) pour son style, savant dans sa simplicité étudiée.

Après l'élan de 1830, une transformation menaçante parut au moment de s'accomplir. Au milieu du dévergondage qui avait atteint la poésie, le théâtre et les arts, dans le débordement des systèmes les plus extravagants, la langue ne pouvait être respectée. Les vestiges du vieux français s'effacèrent, le solécisme et le barbarisme furent en honneur; on détourna les mots de leur sens naturel, tout devint français, et, pour comble d'audace, on érigea en système des défauts qui n'étaient que le produit de la paresse et de l'impuissance. Mais aujourd'hui une heureuse réaction se déclare, et le fleuve débordé paraît vouloir rentrer dans son lit.

Toutefois, il reste encore plus d'une trace de cette barbarie anticipée. Bien des causes travaillent sans relâche à altérer la pureté primitive. De nos jours, la prose de toutes les langues européennes tend à se déformer; ces langues perdent leurs caractères originaux pour se modeler sur le français. Mais dans ce contact plus fréquent, le français, à son tour, doit perdre quelque chose. L'étude des langues étrangères, si utile et si louable d'ailleurs, a contribué à corrompre la nôtre. Déjà sous la Restauration, on avait vu naître le goût des germanismes (*voy.*); nous en retrouverions les premiers germes dans ce qu'on appelait au XVIIe et au XVIIIe siècle le *style réfugié*: il était propre aux écrivains de Genève et de la Hollande. Ce qui le caractérise, c'est un penchant à réaliser les abstractions, à personnifier en quelque sorte les idées générales. Tandis que le grec et le latin emploient de préférence le verbe et l'adjectif, les modernes emploient plus volontiers le substantif. C'est l'abus de ce trait essentiel aux langues modernes qui a produit le penchant que nous signalons, et qui a, pour ainsi dire, incarné les *tendances* et les *nécessités du siècle*, les *capacités*, les *supériorités*, etc.

Le commerce plus intime que nous entretenons avec la Grande-Bretagne, l'imitation des mœurs anglaises, ont amené aussi l'importation de bon nombre de mots, tels que *dandy*, *rout*, *fashionable*, *confortable* (*voy.* ces mots), etc., auxquels nous avons donné droit de bourgeoisie.

Après cette revue rapide des révolutions de la langue, il resterait à nous demander quelles seront ses destinées dans l'avenir. Fidèles au point de vue qui nous a guidés jusqu'ici, nous répondrons que les destinées de la langue seront celles de la nation. La vitalité du langage n'est autre que celle de l'intelligence. Les nations ne meurent plus : la vie intellectuelle est soumise à une sorte de palingénésie. Y a-t-il un point fixe où l'on puisse dire qu'une langue n'a plus à gagner? Il y a des langues vivaces et conquérantes qui s'enrichissent à mesure que l'esprit du peuple qui les parle fait de nouveaux progrès; leur dictionnaire s'agrandit sans cesse, tant que la société est douée de mouvement. Tandis que la langue écrite ou classique se conserve dans les chefs-d'œuvre, la langue usuelle, essentiellement

mobile, se recrute selon les besoins des esprits et les idées nouvelles qu'ils ont à exprimer. La tribune et la liberté de la presse, ces deux instruments de rénovation, sont presque des gages de perpétuité pour les modernes. La langue française, cette belle langue qui réfléchit si fidèlement les aptitudes intellectuelles du peuple qui la parle, n'a donc pas à craindre de devenir une langue morte : sa durée n'aura d'autre terme que la durée de la civilisation européenne, et par conséquent la vie du genre humain. A-D.

A la suite de ce précis historique de la langue française, il serait à propos de résumer en quelques mots les traits qui en constituent le caractère particulier, ainsi que les défauts et les avantages qui lui sont propres; mais Rollin, il y a longtemps, l'a fait pour nous, et nous nous bornerons à reproduire le passage suivant du *Traité des études* (t. I, liv. 1, chap. 1, art. 2) qui complète ce qui a été dit rapidement et suivant l'occasion dans l'article remarquable qu'on vient de lire. Après avoir appuyé sur les avantages de l'étude du grec et du latin, Rollin arrive à celle de la langue française qu'il compare avec ces premières.

« Elle est destituée, dit-il, de beaucoup de secours et d'avantages qui font leur principale beauté. Sans parler de cette riche abondance de termes et de tours propre à ces deux langues et surtout à la grecque, la nôtre ne sait presque ce que c'est que de composer un mot de plusieurs*. Elle n'a point l'art de varier à l'infini la force et la signification des mots, soit dans les noms, soit dans les verbes, par la variété des prépositions qu'on y joint. Elle est extrêmement gênée et contrainte par la nécessité d'un certain arrangement qui lui laisse rarement la liberté de transposer les mots. Elle est asservie aux mêmes terminaisons dans tous les cas de ses noms et dans plusieurs temps de ses verbes, surtout pour le singulier. Elle a un genre de moins que les deux autres langues, savoir le neutre. A l'exception d'un très petit nombre de mots (*meilleur*, *pire*, *moindre*) qu'elle a empruntés du latin, elle ne connaît ni comparatif ni superlatif. Elle ne fait guère d'usage non plus des diminutifs, qui donnent au grec et au latin tant de grâce et de délicatesse. La quantité, qui contribue tant au nombre et à la cadence du discours, n'a pu s'y faire admettre; j'entends de la manière dont elle est employée dans les langues grecque et latine, surtout par rapport aux pieds des vers.

« Cependant, malgré tant d'obstacles apparents, s'aperçoit-on, dans les écrits des bons auteurs, qu'il manque quelque chose à notre langue, soit pour l'abondance, soit pour la variété, soit pour l'harmonie et pour les autres agréments; et n'a-t-elle pas par-dessus les deux premières cet inestimable avantage d'être tellement ennemie de tout embarras et de présenter une telle clarté à l'esprit qu'on ne peut pas ne pas l'entendre quand elle est maniée par une habile main? C'est ainsi que, par d'heureuses compensations, elle se dédommage de ce qui peut lui manquer, et qu'elle devient en état de le disputer aux plus riches langues de l'antiquité. »

Il nous reste à faire connaître les principaux ouvrages méthodiques ayant pour objet l'étude de la langue française, de sa

(*) Ceci est l'un des grands avantages de toutes les langues originales, c'est-à-dire tirant leur fond d'elles-mêmes, comme le grec, l'allemand, le slavon, etc. Les langues dérivées, comme le français, l'italien, etc., ne forment des mots nouveaux, tels que *lithographie*, *caléidoscope*, ou des mots savants, comme *catoptrique*, *géognosie*, etc., qu'avec le secours des langues anciennes ou étrangères. Ces mots ont alors l'inconvénient d'être en quelque sorte muets pour la masse de la population, de ne point parler à l'imagination des hommes illettrés et d'adhérer tout au plus à leur mémoire, si elle est assez fidèle pour retenir des dénominations si étranges. Que fera, par exemple, l'homme illettré du mot *néologisme*, du mot *hippiatrique*, ou de tous ces noms barbares dont les sciences, et entre autres la botanique, sont surchargées? S'il ne se décide pas à s'en passer, il ne peut que les estropier. Les langues originales sont, pour ainsi dire, moins aristocratiques : elles se servent de mots qui expliquent par eux-mêmes au peuple l'objet qu'ils doivent exprimer. Nul, en Allemagne, ne se méprendra sur le sens de *Seelenlehre*, *Steindruck*, *Gewerbkunde*, *Erziehungswissenschaft*; mais en est-il de même des mots français correspondants, *psychologie*, *lithographie*, *technologie*, *pédagogique*? Sous ce rapport, on peut dire que la langue française est pour le peuple une marâtre sans entrailles, puisqu'elle entoure de telles difficultés son progrès dans la culture intellectuelle. S.

structure et de sa terminologie. Sans remonter à Joachim du Bellay (1549) dont il a été parlé dans cet article, à Rob. et à H. Estienne (1558 et 1579), ni à Ph. Garnier, qui a écrit en latin tous ses ouvrages relatifs à la lexicologie, à la grammaire et à la syntaxe françaises, publiés de 1612 à 1625; sans revenir non plus sur ce qui a été dit (p. 452) des *Remarques sur la langue française*, de Vaugelas, qui parurent en 1647 et donnèrent lieu à une curieuse controverse, nous citerons, parmi les meilleures *grammaires* anciennes, celles de Regnier-Desmarais (*Grammaire française*, Paris, 1706), de Beauzée (*Grammaire générale*, 1767), de Restaut (*Principes généraux et raisonnés de la langue française*, 1774), de d'Olivet (*Essais de grammaire*, 1783), de Wailly (*Principes généraux de la langue française*, 1786), de Domergue (*Grammaire française simplifiée*, 1791), de Dumarsais (*Principes de grammaire*, 1793), de Lévisac (*Grammaire philosophique et littéraire*, 1801), de Fabre (*Syntaxe française ou nouvelle Grammaire simplifiée*, 1803), de Guéroult (*Grammaire française*, 1809), l'abrégé de Lhomond (*Éléments de la langue française*), etc., etc. Rappelons toutefois que la plupart de ces ouvrages sont basés sur l'excellente *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, dont la 1re édition est de 1660 et qui eut pour principaux ou peut-être uniques auteurs Lancelot et Arnauld; il en a été fait un grand nombre d'éditions et on l'a réimprimée encore en 1803. Girault-Duvivier, en faisant un résumé des travaux de tous ses prédécesseurs dans sa *Grammaire des Grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, dont la 1re édition parut en 1811 (2 vol. in-8°) et qui en est à la 7e, a de beaucoup diminué l'utilité de ces livres : aussi ne servent-ils plus guère que pour les discussions entre érudits. Une compilation de toutes ces grammaires a été faite par M. Napoléon Landais, (1836). L'ouvrage aujourd'hui généralement répandu dans nos écoles est la *Grammaire française* de Noël et Chapsal, qui parut pour la première fois en 1823, en un faible volume in-12, et qui se réimprime continuellement. Parmi les grammaires à l'usage des étrangers et surtout des Allemands, ce sont celles de Meidinger et de Mozin qui ont eu le plus de renommée; aujourd'hui, on cite plus particulièrement celles de Franceson, de Kirchhof, de Rammstein, de Gérard, de Rod et de Sautelet.

Quant aux *dictionnaires*, les plus anciens sont ceux d'Aimar de Ranconnet (1606), de Richelet (1680), de Furetière, (1690), et celui dit de Trévoux, (1752), noms auxquels nous avons déjà renvoyé le lecteur (T. VIII, p. 159). Nous consacrerons aussi un article spécial à Ménage, auteur du *Dictionnaire étymologique*, très estimé (1694), et après lequel on peut encore nommer celui de Roquefort, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Paris, 1829, 2 vol. in-8°). — Girard (1736), Beauzée (1769), Roubaud (1785) et M. Guizot (1809 et 1822) ont publié des dictionnaires *des Synonymes*. Le véritable régulateur de la langue française, en ce qui concerne les mots usités et leur définition, est le *Dictionnaire de l'Académie Française* (*voy.* ce qui en a été dit dans le cours de cet article et au mot Dictionnaire). Mais, relatif seulement au langage littéraire et basé exclusivement sur les écrivains classiques, négligeant une multitude de termes usuels des arts et métiers et de la vie commune en général, ainsi que tant de mots nouveaux souvent nécessaires à la langue, mais dont les bons auteurs ne s'étaient pas servis avant le siècle où nous vivons, il avait besoin d'être complété. Il l'a été par Boiste (mort en 1824), dans le *Dictionnaire universel de la langue française*, fait en collaboration avec Bastien, qui eut, de son vivant six éditions, en deux formats différents, et d'autres depuis sa mort (en 1834, etc.), revues et augmentées par M. Ch. Nodier; par Laveaux, *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1re édit., Paris, 1820, 2 vol. in-4°); par Raymond (*Dictionnaire général de la langue française*, 1832, 2 vol. in-4°); par les suppléments au dictionnaire de l'Académie publié par le même lexicographe (1836) et par MM. Firmin Didot (1838), éditeurs de la dernière

édition du dictionnaire lui-même. Une compilation de tous les dictionnaires, augmentée des mots les plus vulgaires et que la langue écrite ne pourra jamais admettre, a été faite par M. N. Landais en 1834 sous le titre de *Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires français*. Enfin nous citerons le *Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française* (1re éd., Paris, 1818, 2 vol.); le *Dictionnaire critique des dictionnaires de la langue française*, par M. Charles Nodier (*voy.*), à qui l'on doit encore un *Dictionnaire des onomatopées françaises* (Paris, 1808 et 1828); et la *Philologie française*, par MM. Noël et Carpentier, 1831, 2 vol. On doit à Schwan, à Mozin, à Thiébaut, à Henschel, des dictionnaires français à l'usage des Allemands, destination qu'avait aussi le *Dictionnaire des deux nations*, publié à Strasbourg.

Parmi les ouvrages relatifs à l'histoire de la langue française, on peut citer: Géruzez, *Sur l'origine et le progrès de la langue française*, Paris, 1802; Henry, *Histoire de la langue française*, Paris, 1811, 2 vol., in-8°, etc., etc. J. H. S.

FRANÇAISE (LITTÉRATURE). Sans caractériser peut-être un peuple, dans sa généralité, autant que l'histoire de sa langue, le résumé de la littérature de ce peuple offre incontestablement un spectacle intéressant. Il est le tableau d'un des développements partiels dont se compose le grand et universel mouvement de l'esprit humain; il fait assister à sa lutte et à son triomphe au milieu de telles ou telles circonstances données de temps, de lieu, de caractère national. Chez tous les peuples, cet esprit est soumis à certaines lois de progrès et de décadence. Une longue enfance précède sa maturité, et de celle-ci, après avoir brillé d'un vif éclat, il tombe dans l'épuisement, dans les langueurs de la vieillesse. Mais à cette loi générale se joignent des accidents particuliers, résultat du tempérament de chaque peuple, des vicissitudes de sa destinée, du climat sous lequel il vit, de l'époque à laquelle il se trouve placé. De là, pour chaque littérature, cette physionomie particulière qu'il est si curieux d'étudier et d'interroger.

Outre la condition universelle de développement et de dépérissement, il peut se trouver qu'une forte commotion dans le monde moral fasse partir simultanément plusieurs littératures du même point et impose de fortes analogies à leur marche et à leur caractère: c'est ce qui est arrivé pour les littératures de l'ouest et du midi de l'Europe. Française, anglaise, espagnole, italienne, toutes sont nées de la même crise sociale, toutes ont senti au sein du même orage les premiers tressaillements de l'existence; les mêmes éléments ont présidé à la formation de toutes. D'un côté, la barbarie pleine de vigueur, de puissance, de surabondance de vie; de l'autre, une civilisation décrépite, il est vrai, mais conservant encore dans sa décrépitude des traits de grandeur et des parties impérissables; au-dessus d'elles, une religion assez vaste et assez sublime pour les recevoir et les unir toutes deux dans son sein, tels sont les éléments d'où sont sorties les sociétés modernes de l'Europe et leurs littératures, l'expression la plus élevée et la plus vraie de ces sociétés.

Entre tous ces rameaux d'un même tronc, entre toutes ces filles d'un même hymen, que de fortes ressemblances primitives n'ont nullement empêchées d'acquérir l'individualité et l'originalité la plus parfaites, la littérature française tient un rang élevé. Sans chercher à la venger des outrages qui depuis le commencement du siècle ont succédé à ses anciens honneurs et dans lesquels quelques-uns de ses enfants n'ont pas rougi de tremper; sans vouloir non plus, avec une partialité aveugle, lui donner tous les mérites ou même la placer au-dessus de toutes les autres littératures, en commençant ce rapide précis de son histoire, nous nous bornerons à constater deux faits: le premier, c'est qu'elle a tenu le sceptre et qu'elle a joui pendant un siècle d'une suprématie incontestée; le second, c'est qu'encore aujourd'hui elle conserve par toute l'Europe le droit de cité qu'elle avait acquis dans ce temps de gloire, et que la langue qu'elle s'est faite est entre toutes les langues sorties du latin la seule à laquelle leur mère commune ait légué son caractère d'universalité.

L'histoire des deux premières races

n'offre encore aucune trace d'une littérature; cette époque est également nulle chez les autres peuples. Leur bien-être matériel, leur établissement stable sur la terre conquise, le débrouillement de ce chaos qu'eux-mêmes avaient fait par leur irruption fougueuse, devaient les occuper d'abord. Nul doute que la littérature qu'ils produiraient un jour n'existât déjà en germe dans leur sein, nul doute que ce germe ne se nourrît mystérieusement de ces trois éléments qui concouraient à former les sociétés nouvelles; mais il était comme le fœtus au sein de la mère, sans forme, sans traits saisissables et sans faculté d'expression. La langue qui devait lui servir d'organe était encore à créer. Partout, à cette époque des ve, vi^e et viie siècles, deux langues parlées existent à côté l'une de l'autre, celle des vainqueurs et celle des vaincus. La langue de ces derniers, le latin (*voy.*), est la seule langue écrite, par la raison fort simple qu'il n'y a qu'eux qui sachent écrire. Ainsi nous avons en France des chroniqueurs et des poëtes latins (*voy.* Grégoire de Tours, Frédégaire, Fortunat). Cette littérature de transition a ses beautés et surtout son intérêt puissant pour les hommes de réflexion et d'étude. Tenant encore au vieux monde par la forme, déjà, dans le fond des idées, le monde nouveau se révèle; déjà, non-seulement dans le récit des chroniqueurs, mais dans leurs sentiments, mais dans leurs réflexions, vous remarquez le mouvement qui emporte la société vers une route inconnue; chez eux, ce mouvement est bien plus sensible que chez les poëtes, parce que la vraie poésie est réellement bien plus dans les événements que contiennent les chroniques que dans des manifestations d'enthousiasme à froid ou de flatterie contrainte, revêtues d'images, de métaphores qui, à force d'avoir été employées, ne sont plus que des oripeaux poétiques.

Mais des peuples vivant sur le même sol ne peuvent rester longtemps juxtaposés sans s'attirer, se mêler, se confondre. La fusion s'opère donc entre les vainqueurs et les vaincus; leurs langages se pénètrent l'un l'autre, s'altèrent par le mélange, et enfin se dissolvent. Mais c'est une dissolution où germent des semences de vie, une mort féconde qui doit enfanter de nouveaux idiomes pleins de force et de jeunesse. Cette seconde partie de l'époque de transition doit être encore plus pauvre que l'autre en monuments écrits, puisque la vieille langue, qui conservait une pâle étincelle de vie, l'a perdue pour tomber à l'état d'élément d'un idiome futur.

Quels sont les premiers bégaiements qui vont nous avertir que l'époque de transition est finie et que celle de formation commence? Après les serments de 842 qui scellèrent la paix entre Charles-le-Chauve et ses frères, et dont une plume habile s'est déjà occupée dans l'article précédent (p. 442), on trouve, vers le xe siècle, deux monuments qui, malgré l'état informe de la langue, méritent à quelque degré cette qualification : le premier est un poëme sur Boëce, publié par les soins de M. Raynouard; le second, un poëme religieux à l'usage des Vaudois(*).

I. On connaît (*voy.* p. 443) l'état primitif de la langue romane (*voy.*) et sa séparation en deux dialectes, évidente dès le xe siècle. Sous le rapport du mouvement des esprits dans l'ordre littéraire, la France présente alors deux zones très distinctes, celle du midi et celle du nord; chacune produit déjà ses poëtes : la première les *troubadours*, la seconde les *trouvères*. La première, douée d'un ciel magnifique, de pittoresques paysages, conservant encore des traditions de la civilisation latine, et ne s'étant jamais aussi profondément enfoncée dans les ténèbres de la barbarie que la seconde, voit éclore sur son sol des principautés heureuses, tranquilles, opulentes, des cours brillantes où le plaisir, la parure et l'amour sont l'occupation dominante, enfin des chantres que ce spectacle inspire, qui naissent spontanément en foule et dans toutes les classes, que le peuple écoute avec ravissement, que les dames de haut lieu recherchent et caressent, que les princes récompensent, et qu'ils honorent souvent jusqu'à s'enrôler sous leur bannière. La langue qu'ils emploient, dans son développement précoce, touche déjà presque à sa perfection; riche de mots et d'images,

(*) *Voy.* au même endroit; à la page 444, on parle ensuite des traductions de livres bibliques.

douce et harmonieuse, elle se plie admirablement à toutes sortes de formes, de mètres, d'ornements et de coquetteries poétiques. A l'aspect de cet épanouissement si facile et si beau, il semble que la littérature de la France soit déjà tout éclose, et qu'au midi appartiendra la gloire d'avoir produit cette plante merveilleuse; le progrès sous tous les rapports, dans la civilisation, dans les mœurs comme dans la littérature, semble se porter tout entier de ce côté. L'aspect offert par le nord est terne auprès de celui-là : sous un ciel trop souvent brumeux et grisâtre, sur un sol assez uniforme, au milieu des combats éternels de vassaux à vassaux et de la guerre sans cesse renaissante de souverain à souverain, allumée entre les Capets et les fils de Guillaume-le-Bâtard, courbés sous toute la rigueur de la loi féodale, les trouvères composent, dans une langue sans couleur et sans harmonie, des poésies où l'on ne trouve ni richesse d'images, ni hardiesse de mouvement, ni variété de formes.

Cependant tout à coup une tempête redoutable s'amasse sur le midi de la France; la foudre papale éclate au milieu de ces peuples tranquilles: l'hérésie a été aperçue parmi eux, et ils sont dévoués au sort de tous les peuples qui ont mérité la colère de Dieu en résistant à l'autorité de l'Église. Une croisade est prêchée contre eux; la guerre des Albigeois (*voy.*) commence: villes opulentes, châteaux imposants au dehors, élégants et somptueux au dedans, et les trônes de ces comtes qui s'estimaient à l'égal des rois, tout disparaît, tout s'écroule dans le sang et dans la flamme, et la poésie des troubadours, cette fleur si éclatante, mais trop hâtive dans sa maturité pour avoir acquis la force qui fait braver les tempêtes, meurt avec le reste. Et de ces chants si harmonieux et si riches il ne reste que quelques formes poétiques dont hérite l'Italie; et de tant de poëtes à l'éclatante renommée, il ne reste que deux ombres immortalisées par Dante : Bertrand de Born se promenant dans un des cercles de l'enfer, sa tête sanglante à la main; Sordello, assis à l'entrée du purgatoire, dans l'attitude d'un lion qui se repose.

Il semble d'abord que la guerre des Albigeois, en frappant la civilisation et la littérature que le XIIe siècle avait produits dans le midi de la France, ait détruit, en même temps qu'un présent heureux et brillant, tout un fécond avenir. En y regardant de plus près, on ne trouve point qu'on ait des regrets aussi vastes à former. Nous laissons de côté l'examen de la civilisation qui n'appartient pas directement à notre sujet; quant à celui de la littérature, c'est-à-dire de la poésie des troubadours, dans laquelle elle se résume tout entière, nul doute que, si l'on se contente d'un coup d'œil superficiellement jeté sur elle, on ne soit ébloui et charmé de cette variété de formes, de cet éclat des mots, de cette harmonie que nous avons déjà signalés. Les idées revêtues de cette séduisante enveloppe sont d'ailleurs attrayantes par elles-mêmes: c'est l'amour, et encore l'amour avec ses désirs, ses espérances, ses jalousies; c'est quelquefois une satire éloquente et hardie des vices du temps, surtout des vices couronnés et mitrés. La liberté de la pensée s'y montre à côté de l'audace du reproche, et l'on aime cette fière attaque qui va droit aux cimes les plus élevées. Alors on est étonné de l'énergie presque sauvage qui peut animer cette poésie d'ordinaire si caressante; on y remarque avec non moins de plaisir des traits d'une causticité fine et mordante. Puis vous avez aussi les chants de guerre pleins d'une ardeur chevaleresque, d'une bravoure vive et aventureuse. Mais cependant les troubadours ne sont point sortis d'un genre unique, le genre de l'ode. Autant ils sont variés dans le mètre, les rimes et tout l'arrangement des mots, dans toutes les beautés les plus menues et les plus mécaniques du style, autant ils sont monotones dans l'ensemble de leurs compositions: ce sont toujours des chants rapides, expression spontanée et brève que lance au dehors un sentiment plus vif que profond; des chants tels qu'en pouvait composer un guerrier en chevauchant vers les combats ou vers le château de sa dame, un ménestrel en courant de ville en ville et de châteaux en châteaux offrir ses impressions fugitives à quiconque voudrait y prêter l'oreille. Rien qui annonce un travail suivi de la pensée ou seulement la disposition à ce travail; point de traces

du récit épique ni de l'action dramatique, ou du moins, s'il en existe quelques-unes, elles sont si rares et si insignifiantes qu'elles méritent à peine qu'on s'y arrête; à côté de cette insouciance à varier leur poésie par des genres nouveaux et par ceux qui sont les plus riches et les plus féconds en développements, un soin pour la construction de la phrase poétique, pour l'alignement et le croisement des vers, qui prouve évidemment que la poésie des troubadours avait une tendance fatale à s'enchaîner et à se pétrifier dans les mots, cette partie toute matérielle de la composition.

Dans le nord, au contraire, dès le commencement du XIIe siècle, le récit épique est trouvé. Robert Wace ouvre cette carrière par le *Roman de Rou* (Rollon), où sont racontés en vers de huit syllabes les hauts faits des principaux héros normands. Chrétien de Troyes (*voy.*), son contemporain, produit sur le même mètre un grand nombre de ces romans ou poëmes; enfin, avant l'an 1300, on peut compter plus de cent poëtes français. Ce serait une rude tâche que de lire toutes leurs œuvres, et seulement la lecture du Roman de Rou et de quelques autres des plus célèbres inspire certainement plus de fatigue et d'ennui que d'intérêt. Il faut de la réflexion et de la persévérance pour découvrir dans ces récits interminables, préparés sans art et entassés sans choix, sous cette monotone suite de vers où le mètre se fait à peine sentir et qui n'ont l'air que de courtes lignes de prose rangées les unes au-dessous des autres, enfin dans cette langue si muette, si informe et si grossière, quelques indices de la vie puissante, du large développement et surtout du caractère d'originalité qui sortiront un jour de tout cela. Cependant, pour qui sait les y chercher, ces indices y sont. Tout informe que soit la langue, on sent déjà qu'elle tend à la clarté et à la netteté. Son défaut même de sonorité et de couleur fait prévoir qu'elle n'étouffera jamais l'idée sous des richesses parasites, que, réduit à sa juste valeur, le mot n'y sera jamais que le vêtement simple et transparent de la pensée. Dans ces récits dont la lecture est si insipide, il est cependant quelques situations, quelques catastrophes peintes avec une vivacité qui peut faire pressentir l'avénement lointain du génie dramatique ou du génie épique, et peut-être de tous les deux. Si vous étudiez les fabliaux (*voy.*), des remarques plus intéressantes s'offrent encore à vous. Dans ces contes naïfs, faits indifféremment pour tous les auditeurs, et qui se récitent aussi bien sur la place publique qu'au banquet des seigneurs, vous retrouvez la satire provençale jointe à un esprit narquois, à une bonhomie railleuse qui, sans la rendre moins hardie et moins acérée, lui donne un tour plus fin, moins direct, plus perfide peut-être. C'est le ton comique et naïf qui plus tard vous charmera dans *l'Avocat pathelin*, qui s'élèvera jusqu'au génie dans Rabelais. La liberté de la pensée, la franche allure du raisonnement s'y trouvent aussi non moins prononcées que dans les *sirventes* provençaux.

Observons en passant que la France du nord, au XIIe siècle, en même temps qu'elle crée le premier grand cycle de romans épiques, le plus poétique, le plus fécond, le cycle carlovingien, dont l'Italie héritera un jour dans la personne du second et du plus séduisant de ses poëtes épiques, crée aussi, dans les fabliaux, la plupart des contes que Boccace s'appropriera, dans le XIVe siècle, en les revêtissant de son élégante prose, et entre autres celui de Griselidis, cette conception, l'une des plus gracieuses et des plus touchantes que nous devions au moyen-âge. Ainsi le caractère de la France du nord à cette époque est d'être essentiellement *inventrice;* et si les peuples voisins peuvent se vanter d'avoir tiré un meilleur parti qu'elle de quelques-uns des genres qu'elle avait découverts, du moins ne peuvent-ils se défendre d'être venus les puiser dans son sein.

Toutefois, c'est une remarque à faire, ce premier mouvement littéraire est, à le qualifier rigoureusement, plutôt anglo-normand que français: ce n'est pas Paris, c'est Rouen qui prête son dialecte au Roman de Rou, et l'auteur de ce poëme, Robert Wace, est né dans l'île de Jersey, juste sur les confins des deux royaumes. Il paraît, d'après une remarque de M. Vil-

lemain appuyée sur des faits convaincants, que ce n'est pas seulement à l'époque où les descendants de Rollon devinrent rois par la conquête d'un état voisin, mais à l'établissement de celui-ci même en Neustrie, qu'il faut faire remonter l'influence normande sur l'esprit français. Elle hâta d'abord la formation de la langue et en décida le caractère; ce fut elle qui en bannit la sonorité et qui y multiplia les syllabes muettes, réforme qui put d'abord paraître fâcheuse, mais où se cachait cependant une des raisons essentielles du caractère particulier que cette littérature devait avoir plus tard. La province où les Normands s'établirent devint de bonne heure plus lettrée que toutes celles de la même zone; et lorsque ses ducs eurent ceint la couronne d'Édouard-le-Confesseur, ils redoublèrent de magnificence dans la protection qu'ils accordaient aux savants et aux poëtes, aux trouvères. La langue française, ou, comme on l'appelait alors, le roman wallon, monta avec eux sur le trône d'Angleterre, et, d'idiome un peu dédaigné qu'il était sur son propre sol, devint la langue des cours, la langue élégante, la langue classique. En même temps, d'autres conquérants de la même race, Robert Guiscard et ses compagnons, le répandaient jusqu'aux extrémités de l'Europe, le rendaient familier à l'Italie et à la Grèce; plus tard, on l'adopta dans les Assises de Jérusalem (*voy.*). Ainsi, impulsion décisive lorsqu'il était encore à l'état d'inertie et de chaos; modifications importantes et caractéristiques, et l'honneur d'être élevé au rang de langue polie et élégante chez une nation nombreuse, et les glorieuses prémices de l'universalité dont il devait jouir plus tard quand il serait arrivé à sa perfection sous le nom de *langue française*, tous ces immenses services le roman wallon les a dus à l'influence normande.

Une impulsion étrangère est aussi facilement reconnaissable chez les troubadours. Tandis que celle qui agite la patrie des trouvères émane des régions les plus brumeuses et les plus glacées du septentrion, l'autre vient des contrées les plus ardentes et où le soleil resplendit dans son plus éblouissant éclat : elle est africaine, elle est arabe. La rencontre de ces deux impulsions si diverses, de ces deux forces parties de points si opposés qui viennent pour ainsi dire se toucher sur le sol de la France et qui rivalisent pendant quelque temps à qui mettra le mieux en branle le midi et le nord, offre un spectacle devant lequel nous ne pouvons nous arrêter, mais dont la simple indication suffira pour provoquer les méditations de tout lecteur attentif.

Dans ce XIIe siècle déjà si fécond, où tant d'ouvrages sont produits, au midi comme au nord, où tant de poëtes fourmillent dans l'une comme dans l'autre zone, il n'y a pourtant point de noms à citer : Robert Wace, Chrétien de Troyes, connus des philologues, des chercheurs de curiosités en fait de langue et de littérature, hors de ce cercle assez étroit n'ont et ne peuvent avoir aucune célébrité. Parmi les troubadours, il est quelques noms au retentissement un peu plus vaste, à la renommée plus brillante : ce Bertrand de Born, ce Sordello déjà cités, les Geoffroy Rudel, les Guillaume Faydit; puis ceux qui ont joint la couronne royale ou seigneuriale au laurier du poëte, les Guillaume de Poitiers, les Richard d'Angleterre; mais malgré ces illustrations qui doivent peut-être plus de leur éclat à la guerre, à l'amour, à la noblesse de la naissance, à une destinée singulière, qu'à la poésie en elle-même, l'homme de génie ne se trouve pas plus parmi les troubadours que parmi les trouvères. Dans ce temps-là encore, le latin était la langue de prédilection des intelligences élevées et nourries de science autant qu'il était donné de s'en nourrir alors. C'est en latin que saint Bernard et Abailard (*voy.* leurs articles), ces deux véritables gloires du XIIe siècle, ces deux hommes sur la tête desquels a réellement brillé l'auréole du génie, ont exprimé, l'un les extases et les inspirations de son ardente foi, l'autre les recherches douloureuses et tous les tourments de son doute audacieux et inquiet (*); c'est en latin aussi qu'une femme non moins étonnante qu'eux, et dont le nom est indisso-

(*) *Voy.* cependant ce qui a été dit plus haut à l'article de la langue française, p. 444 et 445. S.

lublement lié au nom du second, qu'Héloïse (*voy.*) écrivit ces lettres où un esprit supérieur et puissant se montre à côté du cœur le plus tendre, et qui, dans l'expression de la passion, ont atteint une éloquence que les plus beaux génies des plus beaux siècles littéraires, que les Racine, les Rousseau, les Staël, les Sand, ont pu égaler, mais n'ont jamais surpassée.

Premières manifestations d'un mouvement littéraire; apparition simultanée de deux langues et de deux poésies fort diverses dans le nord et dans le midi; rapide développement de la seconde, mais dans lequel on peut déjà entrevoir les raisons d'une chute non moins rapide; marche lente et hésitante de la première, où se révèlent cependant, pour des yeux attentifs des forces qui pourront fournir une longue carrière; au midi, caractère lyrique de la poésie, au nord, caractère épique; le chant chez les uns, le récit chez les autres; ici l'invention se montrant dans les événements racontés, dans le fond de la composition, là, dans l'arrangement des mots; création au nord des grandes épopées ou romans chevaleresques et des fabliaux, au midi d'une multitude de formes où s'encadrent des poésies fugitives et des sirventes; dans les sirventes et dans les fabliaux, disposition frappante à la satire contre les puissants de la terre; dans les uns comme dans les autres, même liberté d'esprit, même hardiesse de raisonnement; empreinte visible sur chacune de ces langues et de ces poésies d'une influence étrangère; et dans l'une comme dans l'autre de ces poésies, chez les troubadours comme chez les trouvères, absence d'hommes de génie, mais dans la littérature savante deux noms d'hommes et un nom de femme immortels, voilà donc le XIIe siècle, point de départ sensible de notre littérature, moment où elle a commencé à se révéler, premier degré de sa formation.

II. Le XIIIe *siècle* s'ouvre par la guerre des Albigeois et par l'extinction de la poésie des troubadours, qui en est une conséquence. Tandis que le mouvement littéraire se trouve ainsi arrêté dans le midi, il continue dans le nord plus vaste et plus rapide : les fabliaux, les romans de chevalerie sont produits avec plus d'abondance. Avant que l'an 1300 soit rempli, on pourra compter cent poëtes français, presque tous d'une étonnante fécondité. Dans les fabliaux, la hardiesse et la verve iront toujours croissant. En même temps, le mouvement scientifique, si glorieusement annoncé dès le XIIe siècle par Abailard et ses rivaux, prend chaque jour plus d'extension et de force. Les traductions en langue vulgaire se multiplient; jusqu'à des traités sur diverses sciences commencent à se publier. L'Université est comblée de priviléges par Philippe-Auguste; la Sorbonne est fondée sous saint Louis. A cette époque si reculée du XIIIe siècle, Paris est déjà ce qu'il redeviendra dans le grand siècle, dans le siècle de Voltaire et dans le nôtre, le point de mire de tous les yeux qui s'ouvrent à la lumière, le centre vers lequel gravitent tous les esprits en mouvement. Saint Thomas d'Aquin s'y rend d'Italie, Albert-le-Grand d'Allemagne, Roger Bacon (*voy.* ces noms) d'Angleterre; bientôt le maître du Dante, Brunetto Latini, y viendra à son tour (*voy.* p. 446), et sur ses pas son disciple sublime apparaîtra un instant sous ces voûtes de l'Université à jamais illustrées par sa présence. Entre toutes les villes souveraines de l'Europe à cette époque, entre toutes ces capitales, Paris annonce ainsi dès ce moment la suprématie de sa destinée, cette glorieuse mission qui consiste à se mettre à la tête des peuples toutes les fois que ceux-ci se lèvent pour entrer dans la carrière d'un progrès quelconque, littéraire, scientifique, politique ou social.

Enfin outre la révolution décisive qui délivre le nord de la concurrence du midi et qui lui laisse à lui seul le soin de conduire le mouvement littéraire de la France, d'y mettre son empreinte et son caractère, outre la surabondance des fabliaux et des poëmes, l'originalité qui distingue de plus en plus les premiers, les quelques richesses poétiques qui commencent à briller dans les autres; outre la création de l'Université et de la Sorbonne et la position prise si glorieusement par la capitale de la France à ce moment du réveil des esprits, non-seulement en France, mais par toute l'Europe, nous avons à saluer pour la première

fois dans ce siècle trois noms d'écrivains en langue vulgaire dont la suite des temps n'a point effacé la mémoire : Thibaut de Champagne, le poëte royal et chevaleresque, Ville-Hardouin, le naïf chroniqueur de la croisade contre Constantinople, Joinville, l'historien de saint Louis.

En lisant aujourd'hui les poésies de Thibaut (*voy.* CHAMPAGNE), on trouve sans doute que l'idée y a peu de valeur et qu'elles sont bien nulles quant à l'invention et à l'originalité; mais encore aujourd'hui on se sent étonné et charmé de la grâce qu'il y a dans le tour, de la netteté de l'expression, de cette naïveté de sentiments mêlée d'une élégance et d'une élévation chevaleresques qui appartiennent spécialement à l'amant de la reine Blanche. C'est là sans doute ce qui a fait vivre ces poésies qui doivent peut-être aussi un peu de leur persistante célébrité au rang de leur auteur, au rôle qu'il a joué dans l'histoire et à la figure bien autrement grande encore qu'y a faite celle par laquelle, selon une opinion généralement répandue quoique peut-être erronée, elles furent inspirées. Quant à Ville-Hardouin (*voy.*), l'heureux contraste de la naïveté de son style avec la grandeur des événements qu'il raconte, l'esprit aventureux, hardi, chevaleresque qui circule dans tout son récit, le rendent curieux et intéressant à lire. Cependant la langue, sous sa plume, est encore tout-à-fait informe et ne mérite point, à proprement parler, le nom de langue; l'arrangement des mots est encore confus, il n'a ni relief ni couleur, et, dans les tours comme dans l'expression, il n'offre rien d'heureux ni d'original. Joinville (*voy.*) est tout autre : dans l'histoire que le sénéchal de Champagne nous a laissée de ce roi, qui fut à la fois un héros et un prince paternel, et dont il eut le bonheur d'être le compagnon d'armes et l'ami, toutes les qualités, toutes les beautés qui pouvaient s'offrir dans une langue à peine sortie de son berceau se trouvent en abondance. Le récit est animé et coloré; toutes les fois que l'auteur veut peindre un événement frappant, toutes les fois surtout qu'il veut exprimer un sentiment vif ou profond, le mot qui peut le mieux nous communiquer l'impression dont il est domine et mettre son âme en rapport avec la nôtre vient naturellement se placer sous sa plume. Mais le plus grand charme de son ouvrage gît surtout dans la nature de cette âme elle-même, si pieuse, si aimante, si simplement intrépide et dévouée, dans cette tendresse mêlée d'admiration et de regret pour *ly sainct roy*, qui lui fait trouver un accent si touchant toutes les fois que son nom se présente dans le récit, et qu'il y a de lui quelque sainte ou héroïque action à raconter.

III. En avançant et en entrant dans le XIVe *siècle*, les noms célèbres et les ouvrages complets ne nous manqueront pas. Cependant ce siècle est triste et a peu d'éclat, si ce n'est en Italie, où il produit les trois immortels, Dante, Pétrarque et Boccace. Il ne fait guère que préparer le XVe et se teindre d'une pâle aurore de la renaissance des lumières, qui resplendira dans celui-ci. Cependant sous le voile de désolation qui le couvre, tout marche, tout progresse; la bourgeoisie, dont l'émancipation avait commencé au XIIIe siècle, établit hautement ses droits; l'esprit frondeur, incrédule, satirique, vient à côté établir non moins audacieusement les siens. Ce n'est pas que cet esprit ne date que du XIVe siècle: il a toujours existé; il est né simultanément avec l'esprit d'affirmation : l'analyse est contemporaine de la synthèse; toujours, à côté du pouvoir s'est montrée l'opposition, à côté de la foi le doute; seulement ces deux forces se trouvent, suivant les temps, établies entre elles dans des proportions différentes. Nous avons vu dès le XIIe siècle, c'est-à-dire dès les premiers bégaiements de la littérature, les sirventes naître chez les troubadours en même temps que leurs poésies tendres ou guerrières, les fabliaux se placer chez les trouvères à côté des grands poëmes chevaleresques. Dans le XIIIe siècle, ces fabliaux deviennent d'une hardiesse extrême : il faut voir dans quelques-uns avec quelle sévérité inexorable on juge les dernières croisades, sans égard pour la sainteté du roi qui les entreprend. Voltaire, à cinq siècles de distance et à l'époque du triomphe complet de l'incrédulité, n'a pas trouvé d'arguments plus

ironiques ni plus durs. Cependant, au XIVe siècle, l'esprit frondeur fait un pas de plus et un pas remarquable : jusqu'ici il ne s'était montré que dans des œuvres d'un ordre inférieur et sous une forme badine ou moqueuse, qui par elle-même ne pouvait prétendre à une grande valeur; au XIVe siècle, il devient grave, arrogant, il prend le ton d'un docteur de Sorbonne, il monte en chaire. C'est ainsi que nous le voyons dans le *Roman de la Rose*, qui n'est pas un conte pour rire, un récit fait pour circuler familièrement autour du foyer des bourgeois, comme les fabliaux : ce livre est un ouvrage de longue haleine, de méditation suivie, et s'adresse aux plus hautes classes non moins qu'aux moyennes; c'est le *noble* roman de la Rose, comme l'appelait encore Clément Marot deux siècles après. Ce roman, quoique regardé comme une œuvre du XIVe siècle, fut commencé dès le XIIIe. Guillaume de Lorris et Jean de Meung, ses auteurs, l'un né à la fin du XIIe siècle, l'autre florissant au milieu du XIIIe, étaient tous deux voisins de la Loire. Nés dans cette France centrale qui semble avoir eu, au moins autant que celle du nord, le privilége de la moquerie, de l'audace à narguer, du sens droit, positif, et tant soit peu vulgaire et bourgeois, les deux auteurs du roman de la Rose étaient pourtant de noble race, surtout Jean de Meung, dont on sait un peu mieux la vie que celle de Guillaume de Lorris, quoiqu'on ne la sache guère encore. Guillaume de Lorris ne composa que les premiers chants du roman de la Rose : c'est dans la longue continuation de Jean de Meung que cet ouvrage prend surtout un caractère remarquable. C'est là qu'il faut chercher l'esprit disputeur et subtil, le goût des questions théologiques, et la forme scolastique appliquée même aux questions qui sortent du cercle de la théologie et de celui de la science, la hardiesse et l'arrogance à résoudre toutes les questions quelles qu'elles soient, l'ardeur à critiquer les prêtres et surtout les moines, enfin de temps en temps la scandaleuse liberté de langage. Quant à l'allégorie, elle fait le fond même du roman, et se trouve déjà tout entière dans la conception primitive de Guillaume de Lorris. M. Villemain, dans son Cours de littérature, a fort spirituellement qualifié le roman de la Rose de bibliothèque mal rangée : en effet, tout est dans ce livre, mais tout y est pêle-mêle; c'est une espèce d'encyclopédie des idées le plus en cours à cette époque, mais une encyclopédie où rien n'est mis en ordre. A tout prendre, le roman de la Rose est lourd, diffus, ennuyeux; il y a cependant beaucoup d'esprit, de temps en temps une malice très mordante, quelque grâce dans certaines descriptions, et enfin la plus curieuse singularité. On sait le succès immense qu'il eut de son temps et qui se prolongea pendant deux siècles après, et l'on ne s'en étonnera pas si l'on songe que cet ouvrage répondait par sa hardiesse à l'esprit de liberté et d'opposition qui allait se développant de plus en plus, par la multitude d'idées qui y sont entassées, au désir d'apprendre et de connaître qui commençait à s'éveiller chez la plupart des lecteurs; enfin que, par cette forme allégorique qui nous paraît si insipide aujourd'hui, il entrait tout-à-fait dans le goût du moyen-âge.

Le roman de la Rose pour la poésie, les Chroniques de Froissart (*voy.*) pour la prose, voilà les œuvres capitales du XIVe siècle. Froissart, l'agréable conteur, qui ne s'inquiète pas de constater si tel fait qu'il rapporte est ou non digne de foi, mais plutôt s'il a un air romanesque propre à rehausser son récit; qui ne songe guère à soigner son style, à le resserrer, à le rendre énergique ou concis, mais qui écrit au courant de la plume, sous l'impression du moment, comme il pourrait causer à la table ou au foyer de ces seigneurs chez lesquels il aime tant à se venir reposer, et qui, de leur côté, l'accueillent avec tant d'empressement et d'honneurs. La vie de Froissart sera racontée dans un autre article de ce volume; elle est d'ailleurs bien connue et s'accorde à merveille avec son caractère comme écrivain.

En effet, il se reflète exactement dans les *Chroniques*, aussi pleines d'une douce négligence et d'un décousu qui ne manque pas de charme; elles marchent au hasard, quittant les histoires d'Angleterre pour celles de France, puis celles-ci pour les histoires d'Écosse, de même

que leur auteur qui passait si facilement de la protection de la reine Philippe à la protection de quelque haut et puissant seigneur français. Les Chroniques ne se prononcent pas plus entre les divers peuples dont elles nous peignent les querelles, que Froissart, pendant sa vie, ne se prononça entre ces peuples, chez lesquels son humeur, amie de la variété, le faisait passer tour à tour. On a accusé Froissart d'être favorable aux Anglais : nous ne partageons pas cette opinion ; à notre avis, on ne sent pas plus un cœur anglais qu'un cœur français à travers ces récits ; à vrai dire, on n'y sent pas de cœur. C'est là ce qui met une différence énorme entre lui et Joinville ; c'est là ce qui donne à ce dernier des mouvements de génie, tandis que l'autre n'a que de l'esprit et de la facilité. Son imagination est vive, son style coule le plus aisément et le plus doucement du monde, il fait des tableaux animés et variés, enfin il possède à un haut degré le don de la couleur. Par la nature des événements qu'il raconte, il peut sans doute nous attacher quelquefois puissamment, mais jamais il ne produit cet effet par son style ni par les sentiments qu'il exprime. Tel est Froissart, dans lequel se résume à peu près toute la prose littéraire du XIV[e] siècle (*voy.* p. 447), de même que la poésie de ce siècle se résume dans le roman de la Rose.

IV. Le XV[e] *siècle* s'ouvre. Cette époque glorieuse de la renaissance des lumières est pourtant singulièrement sombre et triste à son début. Le grand schisme d'Occident divise toute la chrétienté et est pour l'Europe entière un sujet d'inquiétude et de scandale ; en France, les désastres s'entassent sur les désastres : un roi insensé, un empire déchiré par des factions furieuses, livré sans défense aux assauts de l'étranger et y succombant, voilà le spectacle douloureux qu'elle offre à nos regards. Cependant, à peine le XV[e] siècle est-il parvenu à la moitié de sa course, et l'imprimerie est trouvée ; l'imprimerie, découverte plus grande peut-être dans l'ordre de l'intelligence que ne le sera, dans l'ordre matériel, la découverte d'un nouveau monde avant la fin de ce même siècle. La chute de Constantinople fait refluer vers l'Italie toute la science des Grecs, et aussitôt s'allument une ardeur de connaître et une passion de pénétrer dans les connaissances antiques pour étendre et vivifier par elles les connaissances nouvelles. La France paraît rester assez en dehors de ce mouvement ; mais, en y regardant de près, on voit s'accomplir dans son sein une œuvre non moins importante dans son genre, non moins favorable au développement des lumières et au progrès que l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique ou l'étude approfondie des trésors de la science antique : cette œuvre, c'est l'unité de gouvernement, c'est l'achèvement de la royauté se posant comme centre d'un grand peuple, et reliant entre elles les provinces les mieux situées de l'Europe sous le rapport politique, pour en former un tout homogène. Cette œuvre est remise aux mains opiniâtres et impitoyables du roi Louis XI, qui l'accomplit presque entièrement ; et à côté de Louis XI, c'est-à-dire de la figure non pas la plus grande, mais la plus réellement importante et la plus agissante de l'époque, se trouve l'écrivain le plus profond, le plus fin, le plus nourri de ce siècle, Comines (*voy.*) ; la plume la plus concise pour exprimer les actes du sceptre le plus absolu. Comines est l'écrivain le plus remarquable du XV[e] siècle, dans l'Europe entière, sans en excepter l'Italie ; car l'Italie ne produira Machiavel qu'au siècle suivant, et c'est presque sur la ligne de Machiavel que nous placerons Comines en France. Le grand chroniqueur de son époque, comme Froissart pour le XIV[e] siècle, comme Joinville pour le XIII[e], Comines est aussi puissant par la tête que Joinville par le cœur. Et, en effet, c'était cette puissance qu'il fallait à l'historien de Louis XI, de même que l'autre convenait à l'historien de saint Louis. L'intelligence pénétrante, raisonneuse et curieuse de Comines n'a pas été moins puissamment attirée par la figure du profond, patient et inexorable politique, que l'âme tendre et dévouée de Joinville par cette céleste et héroïque figure du saint roi ; des deux parts, la contemplation du personnage qui s'offrait à leurs yeux a été aussi constante, aussi prolongée, et a

produit, lorsqu'ils ont voulu y faire participer les autres, un tableau aussi fidèle et du personnage et de l'époque entière dont il était l'âme. Maintenant, pour ne nous occuper que de Comines, quel style, quelle manière de juger les événements et les hommes! quel talent de peindre! que d'esprit et quel rare bonheur dans l'expression! Il faut voir dans son livre le tableau des négociations de Louis XI avec Édouard d'Angleterre, celui de la chute du connétable de Saint-Pol, de la mort du duc de Bourgogne, de celle de Louis XI, et certains chapitres de réflexions à propos de ces grands événements, pour comprendre jusqu'où peut aller, chez un auteur de mémoires, la finesse du pinceau et la justesse de l'observation. Un des caractères principaux de Comines, outre ses qualités, c'est son impassible sang-froid : il n'est pas jusqu'à la chute de son ancien maître, le duc de Bourgogne, qui ne le trouve calme et froidement raisonneur; pas un regret, pas un cri d'épouvante ou d'attendrissement ne s'échappe de son cœur à la vue de cette grande catastrophe, de cette hideuse et déplorable mort d'un si haut et si puissant seigneur, près duquel il avait vécu pendant tant d'années et dans la chambre duquel il couchait. Mais, comme nous l'avons dit, le cœur ne compte guère chez Comines : c'est la tête qui est tout, c'est une intelligence qui voit, compare et réfléchit incessamment. Il est pieux à sa manière, autant qu'on peut l'être sans tendresse et sans charité; il a l'idée de Dieu, celle du juste et de l'injuste, et, avec la rare rectitude de son esprit, il comprend que Dieu ne peut en définitive protéger et récompenser que ce qui est juste, et que même pour la vie de ce monde, le mieux est de se tenir toujours dans la ligne du bien. De là des réflexions très sages et très profitables, mais où l'on sent que l'esprit calculateur de Comines est plus préoccupé de l'utile que du vrai bien et serait plutôt disposé à suivre les préceptes de Dieu, par l'appât d'un bonheur immédiat et temporel, que par celui des récompenses futures.

Avec cet homme digne d'être rangé parmi nos grands prosateurs, le XVe siècle nous a donné deux poëtes charmants. Par une bizarrerie singulière de la destinée, ces deux hommes, qui dans l'ordre littéraire sont vis-à-vis l'un de l'autre sur un pied d'égalité, et entre lesquels il serait fort difficile d'établir une prééminence, sont partis, pour se rencontrer ainsi sur une même ligne, des deux points extrêmes de la société : Charles d'Orléans, noble fils de France, comme il le dit lui-même dans son gracieux langage :

Crû au jardin semé de fleurs de lys,

et François Villon, sorti des plus humbles classes du peuple, enfant, ou, comme on dirait de nos jours, vrai gamin de Paris, sans feu ni lieu, sans foi ni loi. Contraste étrange! l'un né et élevé dans la pourpre, n'ayant respiré que l'air des palais, connu que des plaisirs délicats, éprouvé que le noble malheur d'être fait prisonnier l'arme au poing, à la tête de ses vassaux, dans une célèbre bataille; l'autre, vivant au coin des carrefours et dans les ruelles, passant plus d'une nuit à la belle étoile, se nourrissant d'escroqueries, se réjouissant avec des femmes perdues et des filous, et, pour grands désastres dans sa vie, ayant à compter plusieurs emprisonnements et une sentence de peine capitale d'après laquelle il eût été pendu sans la haute protection du duc de Bourbon! Véritablement c'est chose piquante et curieuse que d'entremêler la lecture de Charles d'Orléans à celle de François Villon, de passer des vers au tour noble et pur où le chevalier de sang royal nous entretient de ses élégantes amours et de ses regrets pour la patrie, où il imagine des allégories charmantes, empruntées en partie au roman de la Rose et cependant bien plus agréables; de passer, disons-nous, de tout cela à ces autres poésies à l'expression si leste, à la marche si hardie et si abandonnée, où Villon nous décrit les charmes de la fruitière du coin ou de quelque femme placée encore plus bas; nous fait, sans omettre aucun de ses hideux et repoussants détails, le tableau du séjour des prisons et de la vie qu'on y mène; enfin, allant plus loin, nous offre aussi celui du gibet où il se voit déjà suspendu et balancé dans les airs avec ses compagnons de crime et de supplice. Mais malgré de si tristes et de si honteux sujets, qui

forment à peu près tout le fond de ses poésies, ce serait une grande erreur de croire que Villon manque de grâce et d'élégance : au contraire, ce qui fait son charme principal, c'est qu'il ait su en répandre sur de pareils détails ; il fallait que cet homme eût en lui une inspiration bien rare, un goût bien délicat, que la nature l'eût bien heureusement doué, pour qu'il pût rester un des poëtes les plus gracieux de notre langue avec la vie qu'il menait et qu'il laissait si nonchalamment se refléter dans ses œuvres. Personne, chose singulière, n'a quelquefois plus le ton de la mélancolie que ce voleur de saucissons, cet amant des échoppières de la rue; il est plus d'un vers de Villon qui vous fera monter les larmes aux yeux, ou vous jettera dans une rêverie doucement triste. Malgré la honte de ses infortunes, il sait se faire plaindre quand il nous les raconte; tant l'accent de la souffrance est chez lui vrai et naturel !

Après Comines, nous avons, dans le XVe siècle, une foule de chroniqueurs; après Villon et Charles d'Orléans, une foule de poëtes. Déjà les savants commencent à être nombreux, et, à chaque nouveau pas que fait le temps, ils se précipitent dans l'étude avec plus d'enthousiasme et d'ardeur. Mais de tant de travaux qui furent à leur époque autant de pierres apportées à la construction de l'édifice, on n'en regarde plus aucun aujourd'hui. Il en est des différentes périodes de la littérature comme des différentes couches du sol des grandes villes : à chaque siècle, le sol s'exhausse et forme une couche nouvelle qui cache de l'ancienne tout ce qui ne s'élevait pas au-dessus d'un certain niveau. Monstrelet parmi les chroniqueurs, Alain Chartier (*voy.*) parmi les poëtes, sont peut-être les deux noms les plus connus après les noms vraiment fameux que nous venons de citer plus haut; et cependant qui lit aujourd'hui les chroniques de Monstrelet, si ce n'est ceux qui, comme M. de Barante, veulent composer un récit historique sur le ton naïf des auteurs du temps passé? qui s'ennuie à parcourir les poésies d'Alain Chartier, de cet homme sur la bouche duquel pourtant une jeune et belle princesse déposa un baiser *pour l'amour de toutes les belles choses qui en étaient sorties.*

A côté de ces auteurs oubliés, il faut placer des auteurs inconnus : nous voulons parler de ceux qui, au XVe siècle, commencèrent le théâtre en France par les *mystères* et les *sotties* ou les farces (*voy.* ces mots). Ce n'est pas ici que nous pourrions tracer l'histoire bizarre de ces premiers essais : assez d'ouvrages excellents d'ailleurs, parmi lesquels nous rangerons l'*Histoire de la littérature française aux* XVe *et* XVIe *siècles*, par M. Sainte-Beuve, la contiennent déjà*. Nous remarquerons seulement que, si l'on ne peut faire remonter la filiation de nos tragédies classiques à ces informes parodies de l'Ancien et du Nouveau-Testament que l'on décorait du nom de mystères, rien au contraire n'est plus clair et plus évident que ce même rapport de filiation établi entre notre comédie et les sotties du XVe siècle. En faut-il d'autres preuves que la farce immortelle de *l'Avocat Pathelin* (*voy.* T. VI, p. 378), composée, selon toute apparence, à la fin de cette époque, et dont l'auteur, tout inconnu qu'il est resté**, aussi bien que les plus détestables barbouilleurs de mystères ridicules, mérite une place non loin de Molière ?

V. L'immense mouvement imprimé à la société européenne par l'invention de l'imprimerie et par la découverte de deux mondes, l'Amérique que trouva Colomb, et la Grèce antique que Lascaris sauva des ruines de Constantinople, fut, au XVIe *siècle*, le signal d'un mouvement insurrectionnel dans la religion, dans l'art et dans la littérature : en Hollande et en Allemagne, Érasme, Hutten, Luther et Mélanchthon; en Espagne, Lope de Vega, Michel Cervantes; en Italie, Machiavel, le Tasse; en Angleterre, Shakspeare; en France, Marot, Calvin, Montaigne et Rabelais. Toutes les questions encore obscures furent posées au milieu des guerres civiles, sur les lieux mêmes où le protestantisme croissait dans le sang de ses martyrs; il se rencontra dans l'ordre littéraire et dans

(*) Sur les mystères en particulier, on ne consultera pas sans fruit et sans intérêt l'ouvrage de M. Onésime Leroy, *Études sur les mystères*, Paris, 1837, in-8°. *Voy.* aussi notre article COMÉDIE, T. VI, p. 377. S.

(**) *Voy.* ci-dessus, p. 448, la note. S.

l'ordre artistique, comme dans l'ordre religieux, des hommes énergiques qui tentèrent de donner une solution à ces questions: s'ils ne réussirent pas toujours dans leurs efforts, ils facilitèrent la voie à leurs successeurs et eurent la gloire d'être les précurseurs et les pères de notre plus grande époque littéraire. Le XVIe siècle ne pouvait être une époque de perfectionnement; mais il fut une époque de forte croissance et de marche rapide vers ce but de la perfection que la littérature devait atteindre au XVIIe siècle. C'est un grand spectacle de voir les deux réformes marcher de front, toutes deux ardentes et intolérantes. Malherbe, qui ferme ce XVIe siècle, impose des règles inflexibles à la poésie, comme Calvin (*) lègue en mourant à Genève l'esprit dur et sombre et le stoïcisme qui l'animèrent pendant toute sa vie.

Le premier homme qui se présente dans ce grand siècle révolutionnaire, c'est Marot (*voy.*), né à Cahors, fils d'un poëte qui n'est pas sans mérite, et nourri dès ses jeunes années dans l'étude et dans l'amour de la littérature. Il faut lire Villon pour comprendre et expliquer Marot, car ces deux poëtes sont étroitement unis dans l'histoire littéraire. Même genre, mêmes sympathies, même naïveté; mais cependant de l'un à l'autre, progrès, sinon dans l'invention, du moins dans la forme. Cette différence a sa cause dans les positions des deux poëtes : chez Marot, les sentiments sont exprimés avec plus de délicatesse et d'élévation, la naïveté qui les embellit est une naïveté simple et distinguée, d'autant plus vraie qu'elle n'est pas le fruit de l'étude. Nous retrouverons plus tard ces qualités dans La Fontaine. La poésie de Marot est encore élégante et civilisée, elle prend quelquefois les manières des beaux-esprits de la cour de François Ier; elle n'a pas, comme celle de Villon, erré dans les carrefours, aux lueurs douteuses des lanternes; elle est trop coquette et trop femme du monde pour venir s'asseoir sur les charniers des Innocents et y déchiffrer les épitaphes des morts illustres. Insouciante de toutes choses, si ce n'est d'elle-même, elle se complaît surtout dans ce palais de l'amour que sa baguette féerique sait créer; quand elle souffre, rien ne vous trouble dans sa douleur qui ne va jamais jusqu'aux larmes. Un jour arriva cependant où la courtisane gaie et folâtre qui se posait au chevet des grands et servait à genoux Marguerite de Navarre, devint sérieuse et triste. Ce lui fut malheur, car la tristesse ne lui allait pas. Marot, qui avait ri d'abord des catholiques et des calvinistes, oublia ses rondeaux galants devant les flammes de l'Estrapade. Sa traduction, ou plutôt son imitation libre des *Psaumes*, eut momentanément un succès immense, et je ne sais si l'enthousiasme religieux ne le plaça pas au-dessus de David. Les gentilshommes et les dames se plaisaient singulièrement à chanter sur des airs de romance les poésies sombres des cantiques sacrés. Ce n'est pourtant pas là, à coup sûr, ce qui a fait la véritable gloire de Marot et lui a donné un rang parmi les bons poëtes de la France; mais il a dû cet honneur à la facilité avec laquelle il a abordé constamment tous les genres, le rondeau, l'épître, la ballade, la satire, le sonnet, l'épigramme, en sachant se montrer dans tous léger et gracieux, naïf et amusant.

Comme tous les poëtes qui commencent un genre nouveau, Marot eut ses disciples et ses imitateurs, Théodore de Bèze et Mellin de Saint-Gelais.

Théodore de Bèze (*voy.*), esprit enthousiaste et sévère, avait moins de grâce et de naïveté que son maître. Sa poésie, qui débutait avec les guerres et les bûchers de la réforme, fut sérieuse et rigide comme l'époque; il n'était plus de mode de rire et de plaisanter à la manière de Rabelais et de Marot. La poésie, qui s'était parée d'ornements coquets, qui avait accumulé fleur sur fleur, comme dit Hamlet, qui, pareille à l'architecture de la renaissance, s'était développée en riches arabesques, prit dans Théodore de Bèze quelque chose de la roideur et de la tristesse mortelle de Calvin. Théodore de Bèze, comme on sait, mourut à Genève.

Mellin de Saint-Gelais, par sa position d'homme d'église et d'homme de cour, ne pouvait avoir ni la verve satirique de Marot contre son temps, ni l'indignation de Théodore de Bèze; il tomba dans un genre galant et prétentieux. Il mêla à

(*) *Voy.* l'article CALVIN et ci-dessus, pag. 450. S.

notre langue les *concetti* italiens, les tournures italiennes, et tout le fatras des plus mauvais auteurs de cette contrée. Il commençait ainsi un changement que Ronsard devait accomplir, et dont Joachim Du Bellay fut le prédicateur, dans un manifeste plein de mesure et de bon sens. Malheureusement les applications dépassèrent la théorie; l'étude de l'antiquité et de l'Italie moderne, mal comprise, eut pour résultat une langue nouvelle qui ne fut ni française, ni latine, ni italienne. On se plut à prodiguer les composés et les inversions, Homère fut mis à contribution, et en voulant faire preuve de savoir, on perdit la langue dans un dédale obscur d'où Malherbe eut ensuite peine à la tirer. Nous demandons pardon au critique éminent et spirituel qui a tenté de replacer l'idole sur son piédestal, et de rendre à Ronsard les couronnes et les honneurs que lui prodigua son siècle; mais nous ne sommes pas plus de son avis que l'auteur du savant article qui précède le nôtre.

Quel était donc cet homme que son époque encensa à l'égal des dieux et plaça entre Homère et Virgile; que les rois dotèrent tour à tour d'abbayes, de prieurés, de pensions et d'honneurs; que les Pasquier, les Scaliger, les de Thou, qui accordèrent à peine un regard au philosophe Montaigne, adulèrent et comblèrent d'éloges pendant sa glorieuse vie littéraire; cet homme que l'Angleterre et l'Allemagne traduisirent, que Muret commenta, que Marie Stuart lisait avec délice dans sa captivité, et auquel le Tasse vint timidement soumettre la *Gierusalemme liberata?*

Ronsard (*voy.*), auquel ses contemporains firent des fastes héroïques et qui finit par y croire, n'avait pas été *bercé par Callipe dans sa vertugade*, et ne devait nullement son nom à celui du *rossignol*, quoi qu'il en dise dans son ambitieuse érudition. Né en 1524 dans le Vendômois, il appartenait à une famille noble de Hongrie. Quoiqu'il fût atteint dès sa jeunesse de surdité, il n'entendit pas moins les flatteries exagérées que lui adressa son siècle, et cette admiration ridicule eut une grande influence sur ses écrits. Aussi parle-t-il toujours en maître absolu qui règne et commande, sans crainte d'entendre dans la foule un murmure qui sente la révolte.

Vous êtes mes sujets et je suis votre roi!

Louis XIV n'eût pas mieux dit.

Tout le système de Ronsard se trouve dans le manifeste : *Illustration de la langue française*, de Du Bellay. La pensée du législateur poétique était juste et féconde; mais, comme dans toutes les tentatives nouvelles, il y eut excès et emportement. En puisant aux sources antiques, la littérature devait prendre, comme Achille dans les eaux du Styx, une vigueur et une force indomptables : le pédantisme, en prenant la place du bon sens et de la raison, gâta tout. Joignez-y le goût italien qui contribua aussi à perdre Ronsard et son école. En voulant italianiser notre langue (*v.* p. 450), il se fourvoya dans un genre absurde et prétentieux, dans l'idiome le plus ridicule. L'amour même qui sert d'aliment à tous les sonnets de Pétrarque, et qui donne aux productions de cet auteur je ne sais quel parfum délicieux de grâce et de sentiment, dégénéra en trivialité; Laure est et sera toujours à la fois une idée, un type et une personne : Diane, Cléonice, Hippolyte ne sont que des êtres de convention parfaitement ridicules. Qu'on ne croie pas cependant que l'enthousiasme du XVIe siècle pour Ronsard ait été une erreur complète, et qu'il ne soit pas arrivé plus d'une fois à celui-ci de se montrer poëte éminent.

Forêt, haute maison des oiseaux bocagers!
Plus le cerf solitaire et les chevreuils légers
Ne paîtront sous ton ombre! Et ta verte crinière
Jamais des feux d'été ne rompra la lumière.
. . . .
Tout deviendra muet; Écho sera sans voix.
Tu deviendras campagne, et, au lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre, la charrue;
Tu perdras ton silence et satyres et pans.
Plus le cerf en ton sein ne cachera ses fans.
Adieu, vieille forêt, le jouet du zéphire!

Reconnaît-on là l'auteur des géants qui sont *serpent-pieds*, des poëtes *mâche-lauriers*, des lèvres qui sont les *avant-portières du baiser*, de la toux *ronge-*

poumon, du soleil *brûle-champs?* pas plus que dans ces vers charmants :

> Sur le métier d'un si vague penser
> Amour ourdit la trame de sa vie,

ou dans ceux-ci :

> Hier, vous souvient-il qu'assis auprès de vous,
> Je contemplais vos yeux si cruels et si doux?

Ronsard est donc vraiment poëte; il possède à un degré éminent la force, l'invention semée de traits délicats, pleins d'originalité et de mouvement; esprit hardi et créateur auquel il manqua les deux bases essentielles de l'art, la raison et le goût. La tentative de Ronsard restera toujours, quoi qu'il en soit, un grand fait inséparable de l'histoire littéraire du XVIᵉ siècle. Si ce fut justement que cette tentative échoua, ses efforts cependant ne furent pas stériles : le XVIIᵉ siècle accomplit sagement et glorieusement la pensée de Joachim Du Bellay. Le hardi novateur fonda, au milieu de son siècle, une aristocratie littéraire qu'il appela *pléiade*, par allusion aux sept écrivains grecs sous Ptolémée Philadelphe. J. Du Bellay (*voy.*), qui en faisait partie, ne partageait pas toutes les erreurs de ses amis. « Il voulait, disait-il, qu'en imitant « les auteurs anciens, on se métamorpho« sât en eux, qu'on les dévorât, et qu'après « les avoir digérés on les transformât en « sang et en nourriture. » Après Ronsard, se place en première ligne l'un de ses antagonistes religieux les plus fanatiques : nous voulons parler de d'Aubigné (*voy.*). Ce huguenot passionné n'a jamais oublié le jour où, passant près d'Amboise et voyant les têtes des réformés suspendues à d'infâmes poteaux, il jura de venger leur mort. Aussi l'obscurité, le néologisme disparaissent pour faire place quelquefois, dans cette âme héroïque, à des sentiments noblement et douloureusement exprimés.

> Financiers, justiciers! qui livrez à la faim
> Ceux qui, pour vous, font naître et conservent le pain!
> Par vous le laboureur s'abreuve de ses larmes;
> Vous laissez mendier la main qui tient les armes!

Nous souffrons, dit-il ailleurs,

> Nous souffrons (malheureux!) des peines éternelles
> Pour soutenir des grands les injustes querelles;
> Valets de tyrannie! et combattons exprès
> Pour établir le joug qui nous accable après!....
> Nos pères étaient francs; nous qui sommes si braves,
> Nous laissons des enfants qui seront nés esclaves!

Voilà comment d'Aubigné s'exprime sur les guerres civiles; indépendance et chaleur, mouvements pathétiques, éloquence passionnée, telles sont les qualités qui distinguent les inspirations de sa colère.

Moins élevé et moins original que d'Aubigné, Desportes (*voy.*) se plaça plus haut que lui dans l'esprit de ses contemporains. Il dut sa réputation à l'amitié d'Henri III, qui l'emmena en Pologne, et à son esprit souple et intrigant. Desportes est la contre-partie de d'Aubigné : rien ne l'émeut, rien ne fait vibrer en lui les cordes du cœur qui sont aussi celles de la poésie; il a sans doute écrit un sonnet à la dame de ses pensées dans la nuit où Saint-Germain-l'Auxerrois tintait la Saint-Barthélemy; esprit insouciant et paresseux, trop heureux pour être un grand poëte, mais plein d'une grâce charmante et d'une coquetterie recherchée.

Régnier (*voy.*), neveu de Desportes, admirateur et zélé partisan de Ronsard, introduisit à son insu un genre nouveau dans la satire. Le disciple dépassa le maître et travailla, sans en avoir la conscience, à la ruine de l'idole qu'il encensait. Il reproduisit d'une manière tout-à-fait piquante et originale le vieil esprit français de Marot; chez lui, la satire ne s'adresse pas aux personnes, elle est de tous les temps, et dépeint l'humanité dans ses travers et ses vices; chacun peut se reconnaître dans les divers portraits tracés par le satirique. L'écrivain a placé son œuvre sous le patronage du représentant de la valeur chevaleresque, de la simplicité naïve du véritable esprit français.

> Je sonde ma portée et me tâte le pouls,
> Afin que s'il advient, comme un jour, je l'espère,
> Que Parnasse m'adopte et se dise mon père,
> Emporte de ta gloire et de tes faits guerriers,
> Je plante mon lierre au pied de tes lauriers.

On vient de voir la poésie prendre parti dans les querelles du XVIᵉ siècle, raillant impitoyablement les moines dans

Marot, dévouée à la messe avec Ronsard, fanatique et héroïque dans d'Aubigné : nous la trouvons indifférente dans Régnier et dédaigneuse dans Malherbe. C'est de ce dernier que date la poésie du XVIIe et du XVIIIe siècle ; c'est lui qui le premier, avec une sage mesure et quelquefois trop de froideur, lui a tracé son cours ; mais le grand fleuve a très heureusement débordé ses rives.

Chez Malherbe, dont nous raconterons ailleurs la vie (*voy.* son article), la poésie n'est plus qu'un problème de géométrie qu'il s'essaie à résoudre de mille manières, mais toujours avec bon sens. Son ami Du Perrier perd une fille adorée : la muse de Malherbe aurait dû s'échauffer et traduire en vers touchants les larmes du poëte ; mais la langue ne permet pas la précipitation, la douleur doit s'incliner devant ses exigences, et c'est six mois après que Du Perrier reçoit les stances plutôt nobles et élégantes que douloureuses qui sont dans toutes les mémoires. Henri IV meurt sous le couteau d'un assassin : Malherbe se tait, car il ne s'agit que de la France. Au moment de mourir, le poëte entend sa servante faire une faute de français : il se redresse sur son séant et fait une leçon de pédagogie, car il s'agit du salut de la langue. Il poursuit jusqu'à son heure dernière sa mission de réformateur (*voy.* p. 451) et donne à notre langue l'unité qui lui avait manqué jusqu'alors. Malherbe réformateur fit tort souvent à Malherbe poëte ; le dédain et le pédantisme du grammairien donnèrent à ses vers quelque chose de roide, de froid et de sec. Ce ne fut pas tout-à-fait sans raison que Régnier (*ibid.*) dit de lui et de son école :

> Et s'ils font quelque chose,
> C'est proser de la rime et rimer de la prose.

Quoique juste en beaucoup de cas, le reproche du satirique, que Malherbe détestait comme homme et qu'il aimait comme écrivain, n'a pu faire oublier l'influence heureuse du père de l'ode française, et l'on dira toujours avec Boileau,

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Nous avons assisté jusqu'ici au mouvement de la poésie et nous avons vu les formes qu'elle a prises avant de se réduire en code dans Malherbe ; mais à côté de ce spectacle vif et animé, en face de cette scène nouvelle où se promenaient à plaisir l'ode, l'épître, le rondeau et la stance, la prose accomplissait sa révolution avec éclat. Montaigne, un Gascon, créait un langage plein de mouvement et de naïveté ; Rabelais faisait la satire du moyen-âge de la France, comme Cervantes la satire de la chevalerie espagnole : Pentagruel est frère de Don Quichotte.

Rabelais (*voy.*), sur lequel on a tant disserté et qu'on a expliqué de tant de manières, est et sera toujours en dehors de toute interprétation, le plus grand génie du XVIe siècle, avec Montaigne, et le représentant le plus original de l'esprit français. Né à Chinon en Touraine, ce pays fertile et bienheureux, il y a trouvé ses héros, Gargantua et Pentagruel, géants d'esprit et de corps. D'un côté, l'allégorie née du moyen-âge, l'érudition qui devient puissante et prépare un brillant avenir, l'éloquence et la force ; de l'autre, l'ironie impitoyable, la satire de tous les travers de l'époque, un mélange original des idiomes nationaux et le langage prétentieux et burlesque de Budé, de Dorat (*Auratus*), travesti de la manière la plus spirituelle : telles sont quelques-unes des qualités qui brillent dans l'œuvre du curé de Meudon. Comme le fin docteur saisit les ridicules et s'en empare avec esprit ! Il n'échappe pas lui-même à sa propre critique, et il figure avec Bridoie, Rondibilis et Dindonaud. Étrange spectacle que cette révolution de la pensée qui, sous une forme légère, gronde dans les pages de Rabelais en face d'une révolution religieuse, et qui échappe au regard défiant et inquisiteur du catholicisme ! Qu'avait-on à craindre d'un frère ? Rabelais a tant d'esprit, il se moque si bien de toutes choses et de toutes personnes qu'il ne peut avoir ni amis ni ennemis, mais seulement des complices dans tous ceux qu'amusent ses plaisanteries. Rabelais réunit cependant à l'esprit railleur et léger jusqu'à l'indécence, la philosophie la plus élevée et la plus empreinte de la vérité éternelle. Il pressent la grande loi du partage égal des successions, deux siècles avant la Révolution de 89 ;

il voit naître la réforme, et pour mieux la servir, il affecte de se mettre au rang de ses ennemis. Le catholicisme ne gagne pas à une pareille conquête, et le curé la lui fait payer cher. Vivant au milieu des beaux-esprits de la cour de François Ier, il s'associe à eux dans leurs plaisanteries contre les moines, et il accélère ainsi avec Marot et Marguerite de Navarre la révolution qui se prépare. Comme tous les hommes éminents de son siècle, Rabelais va voir Rome. Qu'y remarque-t-il? *le Papegot* et *les Cardingots*. Il s'ennuie sans doute de cette majesté de ruines; il ne pleure pas, comme Du Bellay, son compagnon de voyage, sur la grande cité; il n'entend pas gémir dans cet entassement d'architectures la voix lamentable des siècles qui rappellent leur grandeur éphémère. Gargantua est mal à l'aise dans ce tombeau: aussi quitte-t-il avec bonheur l'Italie pour son beau et riant pays de Touraine.

Montaigne (*voy.*) vint aussi dans cette Rome qui a vu passer tant de générations: le sceptique entra en tremblant et avec respect dans la capitale du monde chrétien, et l'homme ondoyant et divers rêva longtemps sur ces débris où s'était empreinte la marche dévorante du temps. Est-ce par enthousiasme de l'antiquité ou par respect pour les lieux qui virent passer tant d'illustres maîtres que Montaigne fut si religieux et si pénétré pendant son séjour à Rome? Nul ne le sait, mais il est certain que rien ne l'impressionna plus vivement et qu'il ne put même retenir un cri de douleur mêlé d'effroi en voyant du haut de la ville éternelle le paysage désolé qui l'environne. On a caractérisé plus haut (p. 450) le style de Montaigne. Né dans le Périgord, il commença, avec Montluc, une école que nous appelons *gasconne* par opposition à celle d'Amyot (*voy.*), qui représente le vieux langage français formé des patois wallon et picard. Il ne faut pas chercher chez lui, comme dans Rabelais, l'influence ou l'esprit du XVIe siècle : c'est un de ces génies libres, indépendants, étrangers aux choses humaines, qui naissent dans tous les temps et qui n'ont pas besoin des événements contemporains pour grandir. Ils sont à eux-mêmes leur passé, leur présent, leur avenir. Absorbés dans l'étude de leur moi, ils ne sentent pas les influences du dehors et n'entendent point le bruit des agitations extérieures. Mais aussi qui pourrait prétendre connaître mieux l'homme intérieur que le philosophe gascon, deviner mieux que lui ses faiblesses et ses incertitudes, ou dévoiler sa nature incomplète? On conçoit le doute avec une pareille science du cœur humain. Que Pascal s'indigne de la franchise de l'honnête homme; qu'il l'accuse avec ce style mordant qu'il a répandu dans *les Provinciales :* on l'admirera, mais on ne pourra partager son indignation; car il y a souvent dans Montaigne un sentiment consolant, élevé, à côté du doute et de l'incertitude. L'ingénieux moraliste, le tendre ami de La Boëtie possédait d'ailleurs au plus haut degré la science littéraire, la science philosophique, politique et religieuse de son époque, et en a nourri ses *Essais*. Il connaissait aussi parfaitement l'antiquité et savait s'en servir au besoin dans ses maximes et dans ses théories sur les sentiments. Ignoré de ses contemporains, passant presque inaperçu au milieu du XVIIe siècle, il s'éleva dans le XVIIIe au rang des premiers moralistes. Voltaire en fit ses chères délices, l'Encyclopédie le mit en regard des grands maîtres de l'antiquité, et il prit alors le rang que lui assignait son génie vif et original, chez lequel cependant la vérité ne se révèle que dans des aperçus, dans des phrases isolées. Il ne peut s'arrêter longtemps sur la même pensée, et sa plume suit les mouvements de son esprit auquel il laisse pleine liberté. Presque toujours il parle dans ses chapitres de tout, excepté du sujet annoncé par le titre du chapitre; mais tous ceux qui ont lu Montaigne savent que cette négligence, cet oubli, ce laisser-aller, sont chez lui un charme de plus.

On peut dire que Montaigne remplit avec Rabelais tout le XVIe siècle. Avec des qualités différentes de celles de Montaigne, Rabelais pressent déjà une langue française ramenée à une sage unité; il raille sans pitié ceux qui essaient d'enlever au langage primitif sa naïveté originelle (*voy.* p. 449). Né dans le pays où la

langue était la plus française et la plus nationale, il parle le langage des fabliaux, de Froissart et de Comines, assaisonné de ce fond d'ironie et de bon sens qui distingua nos premiers auteurs, et qui chez lui devient du génie. Montaigne travaille aussi après Rabelais à la création d'une langue nouvelle; il dépasse toutes les espérances; il crée un langage admirablement approprié à ses idées et à sa philosophie. Ses mots, ses phrases sont ingénieux comme ses pensées; il représente les réalités avec une supériorité désespérante; personne encore ne l'a dépassé dans la vérité des images et des rapprochements.

Montaigne, vivant en dehors des affaires de ce monde, trouve son opposé dans Montluc (*voy.*). Celui-ci, avec toute la franchise du philosophe sceptique, ne se complait que dans la lutte; il est toujours en proie à cet insatiable amour-propre qui amuse par son excès même. Guerrier, avec la plume comme avec l'épée, il représente assez bien le bourgeois de Paris qui offre la mort ou la messe, croyant accomplir l'œuvre de Dieu. Aussi marque-t-il son passage en *attachant aux arbres pour enseignes* les cadavres des calvinistes. Il a de mieux que Brantôme (*voy.*), Gascon comme lui, la conviction qu'il fait le bien et qu'il seconde les desseins de la Providence, tandis que l'auteur des *Dames galantes* n'est qu'un plat courtisan et un médiocre écrivain. D'Aubigné, dans ses *Mémoires*, n'est pas moins ardent ni moins fanatique que Montluc; mais tandis que celui-ci n'a souvent que la brutalité du soldat, d'Aubigné unit à une grande force de volonté et de conviction des sentiments d'héroïsme et de vertu qui lui font une place à part dans le XVI[e] siècle. On n'a pas assez lu ses *Mémoires d'un gentilhomme protestant*, écrits sur le lieu même de la lutte et au sein de la mêlée. Il y a là de quoi défrayer les chercheurs de belles réponses; le journal de l'Étoile n'est qu'une froide silhouette en face de ces tableaux animés et ardents. Figurez-vous Henri IV entrant au Louvre après avoir, à la satisfaction des uns et aux regrets des autres, entendu la messe, et voyant dans la foule le visage sévère de d'Aubigné qui s'approche et lui dit, à propos d'une tentative d'assassinat : « Dieu t'a « frappé à la lèvre, parce que tu ne l'as « renié que des lèvres; mais le jour où « tu le renieras du cœur, il te frappera « au cœur. » Cet Agrippa d'Aubigné est le protestantisme guerrier et fanatique personnifié. Au milieu de la confusion et de l'entrainement des passions religieuses, de Thou (*voy.*) représente l'esprit de l'histoire dans sa justice, et son impartialité ne tait pas la vérité, quelque dure qu'elle soit. Enfin l'indépendance de la pensée éclate de toutes parts, dans la philosophie, dans la morale et dans la politique. Nous avons nommé Montaigne pour la morale pratique, nous citerons en philosophie Charron et Ramus (*voy.*), le dernier victime d'une vérité sainte, père et martyr de la philosophie moderne, comme Zénon le fut de la philosophie stoïcienne.

Au milieu de ces nobles enfantements, la liberté d'examen se fondait par le sang et par l'épée. Les protestants mouraient sur les places publiques, victimes de l'aveuglement des catholiques; un roi tombait sous le couteau d'un fou qu'on divinisait; la Ligue continuait sa ridicule association, et la *Ménippée* se plaçait au centre de la politique, comme Montaigne au centre de l'homme, pour observer et raconter. Comment, dans ces temps de trouble et de malheur, avec les Seize et les cinq ou six rois qui voulaient gouverner la France, quelques hommes d'esprit et de talent purent-ils se rencontrer? C'était plus, on peut le soupçonner, le désir de vivre gaiment que l'amour des lettres qui amena un pareil rapprochement. Peut-être un jour se trouvèrent-ils à la même table, dans une obscure taverne, et ils burent alors sans façon ensemble à ce fameux tonneau de Rabelais, dont les docteurs et les cafards ne pouvaient approcher. Quelques-uns de leurs noms nous sont restés : c'étaient Pierre le Roy, Gillot, Rapin, Pithou et Passerat. Ils se réunissaient chez l'un d'eux, et là, en se livrant aux plaisirs de la table, ils préparaient leurs pamphlets que tout Paris lisait le lendemain et que ne pouvaient arrêter les barricades du duc de Lorraine. Dans ces entretiens, où étince-

lait la gaîté vive et franche de Rabelais, ils parlaient aussi des grands maîtres de l'antiquité et du viveur par excellence, qu'ils appelaient le Vert-Galant. L'esprit de Rabelais, sa manière allégorique et voilée, forment le fond de la Ménippée. Même franchise, même gaîté et aussi même ironie. La caricature révèle souvent autre chose qu'une gaie et légère moquerie; le style change quelquefois de ton; d'Aubigné et de Thou remplacent Rabelais, et l'on trouve alors, à la place des rêveurs et des plaisants, le citoyen du XVIe siècle qui s'indigne dans son âme et plaint l'égarement de son pays.

VI. Le XVIIe *siècle*, si souvent et si diversement jugé, se partage en deux phases littéraires bien distinctes: la première voit mourir Malherbe et naître Balzac et Pascal, qui tous trois appliquent en littérature le système inflexible de Richelieu en politique (*voy.* p. 451). La deuxième période, que commence Corneille, abonde en noms illustres : Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénélon, etc. La pensée qui avait préoccupé tout le XVIe siècle et qui avait été l'objet de toutes ses tentatives, l'introduction de l'antiquité dans notre littérature, sans toutefois que celle-ci perdît rien de son caractère national, trouve sa plus belle et sa dernière réalisation dans les travaux de ces poëtes et de ces prosateurs, éternel honneur du règne de Louis XIV.

Racan continue dignement son maître en s'en éloignant pourtant par une grâce et une naïveté qui déjà fait pressentir La Fontaine. Malheureusement le goût pastoral le domine et l'entraîne, et sa facilité se dépense souvent en fadeurs; mais quelquefois aussi le poëte des champs, des vergers et des fontaines, trace un paysage à la manière de Ruysdaël et nous montre la nature dans sa poétique simplicité. Nous trouvons à Racan plus d'abandon, plus de laisser-aller qu'à Malherbe, son conseiller et son ami; il se livre plus que lui à ses impressions et à ses rêveries; sa poésie est comme un écho de toutes les pensées qui passent dans son âme.

Racan, outre le poëme des *Bergeries* qui renferme des passages remarquables, a composé quelques odes et la belle élégie *sur la Retraite* qu'on lit encore aujourd'hui et qu'on lira toujours. Il vit naître, comme Ronsard, une génération nouvelle qui devait le faire injustement oublier; il assista aux premiers triomphes de Corneille, lut même dans sa retraite les premières fables de La Fontaine, et mourut à l'âge de 81 ans, presque inconnu dans le présent. Boileau, qui ne se montra pas toujours juste envers ses contemporains, le fut envers lui et lui rendit, ainsi qu'à Malherbe, ses titres littéraires.

Pendant que Malherbe et Racan cherchaient gravement la Phébé ou l'Amaryllis qui devait être l'objet de leurs vers et de leurs pensées, la ville de Rouen donnait le jour, en 1606, à un enfant auquel il etait réservé de fonder le théâtre en France. Pour apprécier le génie de Corneille (*voy.*) et la grande œuvre qu'il a accomplie, il faut se placer à son époque et voir ce qui s'y passait et où en était le théâtre. Rotrou n'avait pas encore écrit son *Venceslas* qui ne fut joué que quatorze ans après *Médée*; les Colletet, les L'Étoile, les Boisrobert, les Jodelle, les Garnier, les Mairet, les Scudéry, la plupart auteurs qui ne nous sont connus que par Boileau, étaient les maîtres du théâtre aux hôtels de Bourgogne et d'Argens, et au Palais-Royal. Ce n'étaient que plates et ridicules imitations, ou que pasquinades à la manière des charges de Callot. On avait pris des Grecs et des Romains des déclamations et des dissertations sans fin, et je ne sais quel pédantisme et quelle prétention dont on a peine à se rendre compte aujourd'hui. Qui lit *l'Innocente Fidélité* de Rotrou, *l'Hôpital des Fous* de Beys, l'*Orante* et *la Pèlerine amoureuse* de Scudéry (*voy.* les articles COMÉDIE, TRAGÉDIE, *art* DRAMATIQUE)? Il était réservé à Corneille, au milieu de ce fatras de mauvais goût et de prétentions avortées, de constituer le théâtre par la seule puissance de son génie. Sans partager le sentiment de Fontenelle qui attribue à un premier amour la détermination de la vocation poétique du grand Corneille, nous serions bien portés un peu à croire que l'esprit doux et timide du jeune homme aurait longtemps plié sous la volonté paternelle, et que son génie se serait révélé beaucoup

plus tard, si cette passion, la plus sérieuse qu'il ait eue dans sa vie, n'avait éveillé à 21 ans toute la poésie qui fermentait dans sa tête et dans son cœur. Elle fit naître *Mélite*, que Corneille adressa à l'homme qui tenait alors le sceptre dramatique, au directeur, auteur et comédien Hardy. Celui-ci, qui ne se croyait pas d'égal, sourit à l'œuvre du jeune homme et la fit jouer par sa troupe. Cet événement heureux détermina le voyage de Corneille à Paris, où il passa plusieurs années après son début, sans rien produire, dans les veilles et les travaux sérieux. Il se trouva bientôt au courant des mouvements et des questions qui agitaient toutes les intelligences. Il sut qu'il y avait au théâtre des règles dont on ne pouvait s'écarter; il écouta les discussions que soulevaient ces importantes questions; il connut l'autorité imposante d'Aristote en cette matière, et il profita habilement de ses observations. L'amitié peu commune qui l'unissait alors à Rotrou lui fut très utile dans les premières années de son éducation dramatique; et ce qu'on aime à ajouter, c'est que les succès du *fils* ne refroidirent jamais l'amitié du *père*. Dans un de ses voyages à Rouen, Corneille rencontra un M. de Châlons, inspecteur des finances, versé dans les littératures étrangères et qui lui parla de la langue et du théâtre espagnols. Sur ses offres pressantes et affectueuses, Corneille accepta avec bonheur ses leçons, et en peu de temps il put lire les grands maîtres de ce théâtre dans l'original. Ce fut comme une révélation, une seconde période dans l'existence du grand poëte. L'âme noble, presque sauvage et tendre à la fois de Corneille, dut se trouver à l'aise au milieu de cette littérature chevaleresque qui a redit pendant des siècles les hauts-faits du vainqueur des Maures sous Alphonse VI. Il transporta sur notre scène la fierté et le point d'honneur castillans qui dominent, sans les étouffer, tous les autres sentiments. Il lut Diamante, Lope de Vega et Giulian de Castro, mais il ne les imita jamais servilement; *le Cid* et *Don Sanche* lui appartiennent tout entiers. Par la seule force de son génie, il créa les beaux caractères de don Diègue, de Rodrigue et de Chimène; il mit en regard deux passions grandes et sacrées, la passion de l'amour et celle du devoir. Rodrigue tue don Gomès pour venger l'affront fait à son père, quoiqu'il sache que la mort du père de Chimène mettra un abîme entre leur amour. De son côté, Chimène, qui partage l'affection de Rodrigue, pleure son père et n'a pas la force de maudire le meurtrier. L'honneur pourtant, la tendresse filiale lui commandent d'accuser celui qui devait être son époux. Au milieu de cette lutte entre la passion et le devoir, Corneille a jeté à profusion les vers nobles et héroïques. D'un seul coup, après tant d'informes et ridicules ébauches, il créa ainsi un ouvrage rempli de passion, de poésie et de mouvement, une œuvre que rien ne fera oublier et qui sera grande dans les siècles comme les débris de *Prométhée*, *Othello*, *le Misanthrope*, *Athalie* et *Faust*. *Le Cid* eut un succès d'enthousiasme que nous ne pourrions exprimer. On le récitait dans les salons, on l'apprenait aux enfants, et Corneille possédait, dit-on, son œuvre traduite dans presque toutes les langues du monde. Corneille réussit malgré l'Académie dont on se rappelle l'hostilité (*v.* CORNEILLE), et sa réponse fut digne de son génie. *Horace*, *Cinna* et *Polyeucte* suivirent l'apparition du *Cid*. Après avoir quitté l'Espagne chevaleresque, il s'attaque à Rome républicaine. Assez de critiques habiles et éminents ont approfondi la pensée et le mérite du théâtre de Corneille; nous ne pouvons guère ici que résumer ses ouvrages. Sa gloire ne s'arrête pas à la tragédie : le créateur d'Horace, de Rodogune, de Pauline, de Rodrigue et de Chimène, peut être aussi proclamé le père de la comédie. Le premier il représenta dans *le Menteur* une action suivie; le premier il introduisit dans la comédie le dialogue coupé et ironique. L'esprit n'est pourtant pas ce qui le distingue le plus : son vers n'a pas l'allure vive, incisive, mordante et originale de Molière; il créa une comédie pleine d'incidents, il y répandit l'intérêt par les oppositions et les contretemps imprévus : c'est encore le théâtre espagnol, et le génie de Lope de Vega a passé par là.

Corneille s'arrête dans sa carrière dra-

matique à l'âge de 47 ans; par sa seule volonté, il contient l'ardeur d'un génie encore jeune et plein de sève, qui eût bien vite réparé le malheureux échec de *Pertharite*. L'auteur de *Nicomède* et de *Don Sanche* eut le temps de voir ses tentatives novatrices couronnées du plus brillant succès, le théâtre définitivement constitué, et se dégageant peu à peu de tout le luxe de fatras et de prétentions que Molière plus tard flétrit de sa verve comique; Rotrou (*v.*) donnait alors *Venceslas*, la seule pièce de cet auteur qu'on lise encore à présent, et un jeune homme élevé dans Port-Royal se préparait à marcher dans la voie ouverte par Corneille.

Quoique successeur de celui-ci et né de son école, Racine (*voy.*) s'en sépare complétement par son génie. Corneille avait mis dans ses tragédies sa puissante jeunesse, son active persévérance, son caractère énergique et quelquefois heurté; Racine au contraire, par une disposition tendre et rêveuse, par une éducation mystiquement religieuse, répand dans ses œuvres la grâce touchante, l'harmonie et le sentiment exquis. L'on a toujours cherché, et bien à tort selon nous, à comparer ces deux génies, et à établir la supériorité de l'un sur l'autre. A quoi bon mettre Athalie en regard de Polyeucte, opposer Iphigénie, Andromaque, Phèdre, à Chimène, Pauline et Pulchérie, pour rabaisser ensuite parmi ces sublimes figures celles-ci aux dépens de celles-là? Le vrai secret de l'art n'est pas dans ces vains parallèles.

Corneille a un sentiment dramatique profond et élevé. Concis et audacieux dans son style, il entraîne le spectateur par l'éloquence et la force; il trouve toujours de ces mots heureux qui commencent ou dénouent admirablement un drame. Ses héros sont souvent prétentieux et exagérés quand ils cessent d'être sublimes; à force de les grandir, il leur fait dépasser quelquefois la nature; mais où se flatter de ne pas rencontrer l'imperfection? Sans doute il serait à souhaiter que César ne parlât pas de son amour à Cléopâtre du ton d'un héros de La Calprenède ou de Scudéri (*voy.* ces noms); sans doute on peut regretter que, chez la plupart des guerriers qu'a dépeints Corneille, la boursouflure et la rodomontade empruntées au théâtre espagnol se mêlent aux sentiments sublimes qu'il a puisés dans son propre génie; mais pour ceux chez lesquels un tel regret serait assez fort pour éteindre l'admiration, il deviendrait un malheur et une faute. Racine nous offre le spectacle du poëte versé dans la connaissance des antiquités grecque et latine, amant de la forme sévère de l'art païen, mais en même temps chrétien par le cœur et par la pensée. Racine cherche et puise en lui-même ces douces et tendres inspirations qui coulent de son cœur, comme les flots purs et sans mélange d'un fleuve à peine échappé de sa source. L'histoire n'est pour lui qu'un motif; Phèdre, Bérénice, Iphigénie, Britannicus, Esther, sont des types qui, malgré l'amour de leur créateur pour l'antiquité, se sont ressentis de la marche du temps, et portent bien plus l'empreinte des idées et des sentiments modernes que de ceux des Grecs et des Romains. Le devoir qui les guide et la passion qui les embrase eussent été impossibles chez ces peuples, et, comme le fait judicieusement observer M. de Chateaubriand, la résignation d'Iphigénie aux décrets éternels ne date que du christianisme. Avec quelle pureté de style et quelle chasteté de pensées l'enfant chéri de Port-Royal trace ses caractères! et avec cela, quels accents partis du cœur, quelle vérité admirable et inimitable dans l'expression de l'amour, cette passion que personne peut-être n'a aussi bien comprise que Racine, et n'a su faire parler à son gré d'une manière aussi énergique et aussi touchante! témoin Phèdre, Hermione, Monime et Bérénice. Ces noms, il est vrai, sont tous des noms de femme, et le génie du poëte, si heureusement inspiré quand il s'agissait de devenir l'organe des souffrances du cœur chez le sexe le plus tendre, a presque toujours défailli quand il s'est agi de peindre l'amour chez les hommes. Les grands caractères d'hommes qu'il a créés, tels qu'Acomat et Joad, n'appartiennent point à la classe des amoureux, ou, tels que Néron et Mithridate, ne tirent pas leur vrai mérite de l'amour que l'auteur leur a prêté.

Pendant que Racine se produisait ainsi dans son individualité, deux hommes d'un génie plus hardi et plus original illustraient à jamais le XVIIe siècle et donnaient

à la France et au monde la fable et la comédie: les deux noms de Molière et de La Fontaine sont inséparables dans l'histoire de la littérature. Ils appartiennent au XVIe siècle par l'indépendance de la pensée, au XVIIe par l'élévation et la pureté du langage, à tous les siècles par l'invention.

La comédie (*voy.*), dans l'antiquité et chez tous les peuples modernes, n'avait été, jusqu'à Molière (*voy.*), qu'un pamphlet, une satire, ou le tableau d'une intrigue embrouillée : avec lui, elle devient humaine, sérieuse sous une forme légère, et échappe à l'action du temps par la vérité éternelle des créations. Aussi comprenons-nous que l'auteur des *Précieuses ridicules*, des *Femmes savantes*, du *Bourgeois gentilhomme*, ait été d'un caractère triste et rêveur. Il connaissait trop le cœur humain, il avait su lire trop avant dans ce livre mystérieux pour ne pas être revenu de ce voyage, comme le Dante échappé des sombres abîmes, avec la pâleur sur le front. Sans cela aurait-il fait *le Misanthrope*, cette belle et majestueuse comédie où tant de mélancolie se cache sous l'esprit et la verve? Bien des gloires ont été méconnues ou discutées : le nom seul de Molière est resté toujours debout, inviolable et sacré, au milieu des discussions littéraires. Il appartient à la noble et peu nombreuse famille des esprits essentiellement originaux, des Homère, des Dante et des Shakspeare.

Auteur plein de charme et de naïveté, La Fontaine (*voy.*) rappelle par sa forme simple et ingénieuse les fabliaux dont il est l'héritier, comme il l'est aussi de Marot et de Rabelais. Le premier, il introduit dans notre littérature la grâce unie au sentiment et à la profondeur. Paresseux et rêveur, comme on pouvait l'être dans son siècle, peu soucieux du lendemain, *mangeant son bien avec son revenu*, il fut poëte presque sans s'en douter et ne se préoccupa jamais de sa gloire. Doué de bonté et de qualités précieuses, il eut pour amis tous les littérateurs de son époque. Ses ouvrages sont l'image de sa vie, et l'on rencontre, à chaque pas que l'on fait dans sa poésie fraiche et animée, quelque indiscrétion charmante, qui trahit certaines douces faiblesses de son cœur. Cette personnalité qui le met si à l'aise est très remarquable au milieu d'un siècle aussi livré aux généralités et aux abstractions que celui de Louis XIV; il la dut à un éloignement absolu de la cour, à une vie de concentration perpétuelle. On sent que jamais rien ne le gêne et qu'il est toujours lui-même, sans se laisser modifier par une influence extérieure. Ses fables (*voy.*) nous offrent d'ailleurs des tableaux empreints d'une surprenante vérité de détails, relevés encore par un idéal tempéré qui lui assigne le premier rang parmi les poëtes du paysage et de la nature vraie. Notre langue présente-t-elle un drame plus touchant, plus vrai, que la fable des *Deux pigeons*, et un tableau plus gai, plus frais, que *la Laitière et le pot au lait?* On regrette qu'une vie aussi belle que celle de La Fontaine ait eu une vieillesse si peu digne de lui. Il fallut la mort d'une bienfaitrice et d'une amie dévouée, Mme de La Sablière, pour le rappeler à lui-même ; il mourut dans le catholicisme, pieusement et doucement.

De La Fontaine à Boileau (*voy.*) la transition est brusque; car rien n'unit, dans l'histoire littéraire, ces deux hommes de génie si divers. En effet, chez l'un, insouciance, abandon plein de charme; chez l'autre, étude, réserve, travail sérieux; mais également chez tous deux un admirable bon sens. On a discuté longtemps les titres de Boileau, et les partis littéraires nous semblent avoir exagéré ses défauts et ses qualités. Marmontel, D'Alembert, et quelquefois Voltaire, se sont attaqués à ses écrits avec une violence qu'on ne saurait approuver.

Inflexible comme Malherbe, quand il s'agissait de la langue, Boileau apprenait à Racine *à faire difficilement des vers faciles*, Louis XIV le consultait, Molière lui lisait *le Misanthrope*, et ses jugements étaient des arrêts en dernier ressort. Son influence et son bon sens l'appelèrent bientôt à faire un *Art poétique*, à tracer à la poésie des règles uniformes, à distinguer les genres, chose dont s'étaient peu inquiétés Villon, Marot et Ronsard. Boileau développa surtout ses qualités éminentes dans les *Épîtres* et dans le poëme comique du *Lutrin;* il y

déploya une verve et une originalité que nous chercherions en vain dans les *Satires*, imitation souvent pâle et affaiblie de Juvénal, d'Horace et même de Régnier. Boileau n'eut jamais la délicatesse de sentiment et la passion élevée de Racine, l'élan de Corneille, l'observation profonde et philosophique de Molière, la simplicité élégante de La Fontaine; mais il sut merveilleusement diriger par ses conseils et par ses écrits les grandes illustrations de son siècle, et il mérita justement d'être appelé le *poëte du bon sens* et le législateur de notre Parnasse.

Nous venons d'assister au grand mouvement imprimé par les poëtes à la littérature du XVIIe siècle; nous arrivons maintenant aux prosateurs.

La prose, déjà si riche, si variée dans Rabelais et Montaigne, parvient à son dernier progrès, trouve sa plus grande perfection dans *les Provinciales* et les *Pensées* de Blaise Pascal, qui eut Balzac pour précurseur. Nous avons remarqué combien, dans le XVIe siècle, la prose était au-dessus de la poésie sous le rapport de la forme et de l'originalité. Si, au XVIIe siècle, la poésie monte à son niveau, elle ne perd pour cela rien de sa grandeur. La première période nous montre dans Balzac (*voy.*) un écrivain ingénieux, français encore plus que Rabelais et Montaigne, débarrassant la langue de tous les mots italiens, grecs, latins et patois francisés, la rappelant, comme Malherbe en poésie, dans sa véritable voie et lui traçant également des limites. Mais, contrairement à ses devanciers, il ne laisse un nom que par la distinction de son style. Ses ouvrages se composent de volumineux recueils de lettres, de traités philosophiques, fades et creuses imitations de l'antiquité grecque et romaine ou de la moderne Italie, dont la lecture fatigue et ennuie. L'*Aristippe*, le *Socrate chrétien* et *le Prince* sont de longs et interminables discours sur la cour et sur la religion, semés çà et là de quelques traits ingénieux et d'heureuses pensées, mais si rares et si perdus souvent dans l'emphase qu'on a difficilement le courage de les chercher. La supériorité de Balzac est surtout dans ses lettres : il écrit sur une fantaisie, sur les moindres choses, avec un art plein de ressources. On se disputait une lettre de Balzac; on lui écrivait à propos de tout, ou pour mieux dire à propos de rien, et il répondait de même : aussi suffit-il de lire quelques lettres de cette correspondance pour connaître toutes les autres. La véritable ou plutôt la seule gloire de Balzac est d'avoir contribué à former la langue, à donner à la phrase une tournure presque rhythmique, noblement et élégamment coupée, qu'on ne rencontre presque jamais chez les prosateurs qui l'ont précédé. Quand il mourut, les *Lettres Provinciales* étaient publiées, et il put voir, comme Ronsard et Racan, naître la génération littéraire qui devait le faire oublier. D'une nature triste et sérieuse, Pascal (*voy.*) déversa son ironie âcre et dévorante et sa haine contre les jésuites dans ces *Provinciales*, revêtues d'un style inimitable et d'une irrésistible logique; ce disciple zélé et fervent de Port-Royal (*voy.*), cet implacable ennemi des jésuites, trouvait à satisfaire, dans la guerre entre deux sectes religieuses, l'esprit de lutte et de passion tragique qui faisait le fond de son caractère; mais c'était au détriment de sa santé déjà chancelante. Il crut en vain échapper à la passion de la lutte par l'étude des sciences abstraites qu'il avait si merveilleusement devinées dès son enfance. Nulle part les combats de cet esprit ne se montrent à la fois plus terribles et plus sublimes que dans les *Pensées* : c'est là que vous assistez au déchirement de cette âme où se heurtent violemment le doute et la foi. On sait qu'il tâcha de prouver l'existence de Dieu à l'aide d'un problème géométrique. La raison l'emporta un instant sur la foi dans l'âme de Pascal, et il faillit n'échapper au doute que par la folie. Pendant que le défenseur de Port-Royal consumait ainsi son existence dans des combats intérieurs, le sang de Ramus lui enfantait des successeurs. Descartes (*voy.*), dans l'immortel *Discours de la Méthode*, donnait un point de départ aux études philosophiques et devenait ainsi le père d'une nouvelle école fondée sur le libre examen. Malebranche (*voy.*) continuait, dans un style plein de charme et de pureté, la pensée du maître, et Fé-

nélon écrivait peu de temps après le *Traité de l'existence de Dieu*. Bayle (*voy.*), à la même époque, faisait son *Dictionnaire*, où Voltaire prit souvent des armes pour défendre son incrédulité. On s'étonne de rencontrer un pareil esprit entre Bossuet et Fénélon; c'est comme une protestation encore obscure contre l'élan spiritualiste qui emporte tout le XVIIe siècle. Le mouvement de la philosophie ne se borne pas à la métaphysique : La Bruyère, La Rochefoucauld, Nicole, Saint-Évremond (*voy.* ces noms) et Fénélon lui-même, dans l'admirable *Traité de l'éducation des filles*, creusent profondément le champ de la morale.

L'histoire elle-même arrive, dans Bossuet (*voy.*), à une élévation de forme et de pensée que nous désespérons de voir atteindre jamais. C'est Bossuet qui commence l'école historique philosophique de la France; il raconte avec la plus majestueuse éloquence les grandes lois qui régissent le domaine des faits. Son point de départ est le christianisme; mais il n'en arrête pas moins ses regards sur l'antiquité, et en quelques pages il sait merveilleusement caractériser les lois, les mœurs des grands peuples qui ont vécu avant le Christ. Le génie de Bossuet n'éclate pas seulement dans l'histoire, il laisse des modèles d'une autre éloquence et d'un autre style non moins magnifiques dans ses oraisons funèbres, et, dans ses sermons, il devient l'infatigable avocat de la cause catholique, et soutient des controverses où éclate toute la puissance d'une logique nerveuse et pressante. Il laisse ainsi, en agitant et discutant les plus grandes questions, une trace profonde dans le domaine de la pensée.

Fénélon (*voy.*), moins grand peut-être que Bossuet, trouve, dans un autre genre et par des procédés différents, une gloire non moins durable que celle de son antagoniste. Amant passionné de l'antiquité, il crée dans le *Télémaque* une prose élégante, harmonieuse, étincelante, qui révèle une étude approfondie, et faite avec amour, de l'antiquité grecque. Doué d'un génie tout à la fois poétique et philosophique au point de vue de la morale, il écrit constamment dans un but utile et enveloppe dans la fable séduisante du *Télémaque* les plus graves leçons pour les rois. Il se sépare complétement de Montaigne, de Pascal, de Bossuet, de Fléchier et de Bourdaloue (*voy.*), par un caractère de douceur et de suavité qui lui est propre. Pendant que le catholicisme se produit avec tant d'éclat, que la chaire retentit d'éloquentes paroles, que le théâtre se constitue dans sa splendeur, quelques esprits plus modestes travaillent sans presque en avoir la conscience, sans prétention et sans art. La société des *précieuses* (et nous prenons ici le mot dans la bonne acception, tel qu'on le prenait avant l'épithète de Molière) voit sortir de son sein un talent charmant, naturel, plein d'abandon, étranger aux recherches et aux ressources de l'art. Mme de Sévigné (*voy.*) reproduit dans sa correspondance le bon ton et la distinction de la cour de Louis XIV, les parfaites manières, l'élégance du langage, l'esprit de conversation et ce délicieux caquetage, hélas! à jamais perdu. Il y a dans ses lettres, malgré la passion de Mme de Sévigné pour sa fille, plus d'esprit encore que de sensibilité, plus de savoir-vivre que d'élévation. Mme de Sévigné reste comme un modèle dans le genre épistolaire, et Mme de La Fayette (*voy.*) met, la première, dans *la Princesse de Clèves* cette analyse délicate des sentiments sur laquelle aimeront tant à revenir les auteurs du XVIIIe et du XIXe siècle.

Mais ce beau mouvement de la littérature, de l'histoire et de la philosophie au XVIIe siècle, n'a qu'un temps assez court, celui des premières années du règne de Louis XIV. Le grand roi survit à tous les hommes illustres qui contribuaient à la splendeur de sa cour; avec les années arrivent pour lui les inquiétudes, les douleurs et jusqu'aux humiliations; il se voit descendre lentement dans la tombe avec toute la puissance et toute la gloire de son règne. C'est un second âge dans l'époque de la royauté absolue. La littérature elle-même devient l'expression de cet affaiblissement. Racine a pour successeur Campistron; Regnard et Dancourt (*voy.*) viennent après Molière, et Jean-Baptiste Rousseau, si faible d'idées sous la beauté de sa forme, Fontenelle,

Vergier et Senecé remplacent Segrais, La Fontaine et Boileau. Le grand siècle, qui a commencé dans le sublime par Corneille et Pascal, finit médiocrement à Lafosse, à Campistron et à Fontenelle (*voy.* ces noms). C'était sa destinée, il devait faire place à des générations nouvelles qui forgeaient leurs armes dans l'ombre et préparaient l'ère philosophique et politique de Diderot, de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu.

VII. Fontenelle, qui appartient plutôt au XVIIIe *siècle* qu'au XVIIe, par ses écrits philosophiques surtout, introduisit dans la poésie un genre prétentieux, ridicule à force de recherche. Les bergers et les bergères soupirent dans ses idylles comme des grands seigneurs, et portent dans leurs sentiments un raffinement que Marivaux aura peine à dépasser. Lamothe (*voy.*), esprit froid et ambitieux dans ses prétentions, compose de mauvaises fables et dévoile son incapacité poétique dans des odes prosaïques et sans chaleur. Plus heureux et mieux inspiré que ses devanciers, déjà cité pour ses succès universitaires, Voltaire (*voy.*) fait espérer à son début la renaissance des beaux jours du XVIIe siècle. *Œdipe* annonce dans son auteur une grande facilité poétique, une imagination pleine de ressources et un esprit dramatique plus élevé que celui de ses contemporains; mais les temps sont changés, et bientôt Voltaire lui-même prouve mieux qu'aucun des écrivains de son époque que l'esprit du XVIIe siècle a disparu pour toujours. Dans ce temps de lentes et consciencieuses études, les écrivains travaillaient en vue de la beauté et de l'élévation de l'art; s'ils reproduisaient quelquefois l'image de leur siècle et des grandes choses qui s'y passaient, c'était fatalement et sans système arrêté. Leur unique préoccupation était de réaliser une œuvre où la forme et le fond fussent également parfaits, et rien ne leur coûtait pour arriver à ce résultat; ils possédaient le don inappréciable de savoir attendre. Au XVIIIe siècle, au contraire, les idées et les travaux prennent une autre direction : loin d'être un temple sacré dont on n'approche qu'avec crainte et respect, la littérature devient le champclos d'une polémique âpre, ardente et destructive. Venu après les excès de la Régence, nourri des spectacles d'une cour corrompue et sans pudeur, Voltaire jette un rire immense sur cette honteuse orgie et met l'indifférence et l'ironie à la place des sentiments les plus saints et les plus révérés. Il substitue à la religion et à ses mystères une morale emphatique et sententieuse qu'il répand dans tous ses ouvrages dramatiques; au spiritualisme du XVIIe siècle, à la philosophie de Descartes, il oppose le sensualisme de Locke qu'il apporte d'Angleterre, approprié à l'usage des encyclopédistes. Il sait haïr beaucoup et très peu aimer; dans son inspiration se retrouve surtout l'ironie âcre, impitoyable, qui erre sur ses lèvres rétrécies. Trop souvent il oublie cet amour de la patrie qui inspire les grandes choses. Il injurie son pays par le travestissement de son plus noble et de son plus glorieux martyr : Jeanne-la-Pucelle, cette simple et belle fille de France, est sacrifiée à son cynisme révoltant et à sa raillerie sans pudeur. Jeanne, que l'Angleterre n'a pu s'empêcher d'admirer, que l'Allemagne a fait revivre dans un des plus beaux drames de Schiller, pour qui Chapelain, ce malencontreux poëte, a trouvé quelquefois des accents vrais et chaleureusement exprimés, Jeanne-la-Pucelle, avilie par Voltaire, devient pour le XVIIIe siècle l'objet d'une risée scandaleuse, et l'on se dispute ce monument de honte comme un monument de gloire et d'honneur, comme *le Cid* du grand Corneille. Voltaire, dans son ardeur destructive, et sans avoir peut-être le sentiment de ce qu'il accomplit, avec cette capacité vaste qui décèle le génie, porte la révolution philosophique dans toutes les branches de l'art. Son amour de la gloire, son esprit envieux et avide l'emportent dans toutes les directions, et pendant un moment il présente à l'Europe le spectacle étonnant d'une intelligence universelle. On ne peut s'empêcher d'admirer cette facilité qui embrasse toutes choses, quoique légèrement, et qui ne doute jamais de ses forces.

Le sujet du poëme *la Henriade*, dans lequel Voltaire crut faire l'épopée de la France, ne fut pour lui qu'un fait isolé dans l'histoire, qu'il eut encore le soin de

dénaturer. Dominé par sa haine du christianisme et des religions en général, il choisit la grande époque de la réforme, où il ne vit que fanatisme et folie humaine. Il défigura le XVI[e] siècle et lui donna une physionomie menteuse. Pour obéir aux prétendues règles de la poésie épique, comme si l'épopée n'était pas une création toute indépendante, une œuvre de spontanéité, il introduisit dans *la Henriade*, à l'imitation d'Homère et du Tasse, le merveilleux et le surnaturel qui produisent un singulier contre-sens au milieu de ses longues tirades philosophiques.

Plus heureux comme écrivain dans l'*Essai sur les Mœurs*, Voltaire continue dans l'histoire sa polémique hostile contre le christianisme. S'il met souvent dans cet ouvrage une choquante partialité, si l'on y retrouve sans cesse un système arrêté, celui du dénigrement et de l'ironie à tout prix, il y répand aussi dans tout son éclat un style vif, animé, dramatique, ingénieux et quelquefois éloquent, une narration simple et facile, un charme et une apparence de vérité qui séduisent; c'est l'esprit de ses romans et de sa longue correspondance. On regrette seulement que tant d'ingénieuse facilité ait été dépensée pour une cause qui n'était ni celle de la religion ni celle de l'humanité.

Voltaire prit dans la lecture de Bayle l'idée de son *Dictionnaire philosophique*, où il entassa toutes ses théories, ou plutôt tous ses doutes. Il glorifia Newton, proclama le premier en France le système de la gravitation universelle, trouvé par le philosophe anglais, et appropria l'œuvre spiritualiste d'un chrétien au matérialisme de son époque; il porta même son esprit philosophique dans quelques-unes de ses *poésies légères* justement regardées comme le chef-d'œuvre du genre. Il ne faut pas chercher dans ce nombreux recueil le sentiment, la corde vibrante qui arrache des larmes et des soupirs, l'écho idéalisé des impressions du cœur : Voltaire était loin de ce genre de poésie dans lequel Racine montra tant d'éloquence et qui fera la gloire du XIX[e] siècle; mais jamais on ne posséda à un plus haut degré la grâce, l'esprit léger, la coquetterie du style et de la pensée; jamais la langue ne parut plus souple et plus variée.

Voltaire mourut comblé de gloire et d'années, après avoir vu des rois et des peuples courtisans de son génie; il mourut tranquille sur l'avenir, content de son œuvre et souriant à l'avénement de Louis XVI au trône, comme à une aurore nouvelle de bonheur et de prospérité. Ainsi ce philosophe ne distinguait rien clairement dans un avenir auquel il touchait et qu'il avait préparé; il n'entendait pas crouler, sous l'ironie implacable de ses pamphlets, les temples et les trônes, la religion et la royauté. Étrange effet de la Providence qui cache presque toujours à ceux qu'elle envoie pour accomplir ses desseins le secret de leur mission!

Plus philosophe que Voltaire, plus consciencieux et plus arrêté dans ses idées, Diderot (*voy.*) résume en lui seul les vertus, les vices, les doutes et les convictions de son siècle. Esprit ardent et passionné, il attaque toutes les questions, et ne se contente pas de les effleurer ou d'en rire; il les pose gravement et les traite de même. Voltaire ne mettait dans toutes choses que sa verve et son esprit, Diderot y met la passion systématique. Il écrit, non par amour de la gloire, mais par amour des idées. Aussi n'a-t-il jamais fait d'ouvrage complet. Une brochure, un roman, un drame, un article d'encyclopédie lui suffisent pour développer ses théories. En lui se manifeste d'une manière énergique et originale l'insurrection philosophique; il sert de lien entre les hommes qui travaillent isolément et sans s'en douter à l'œuvre de destruction. Il fonde l'Encyclopédie (*voy.* ce mot) et en devient le principal auteur. Dans cet immense ouvrage, toutes les opinions humaines, tous les systèmes philosophiques, littéraires ou scientifiques, sont refaits et expliqués; le sensualisme et l'athéisme sont érigés en principes, et la morale devient la seule et véritable religion. Mais quelle morale! la morale d'Helvétius (*voy.*), développée dans le livre *de l'Esprit* et dans les théories du baron d'Holbach (*voy.*), mettant l'*amour de soi* à la place de l'abnégation

et du dévouement, proclamant l'*utilité* le mobile des grandes actions et des sentiments vertueux. Locke, en faisant sa Théorie des sensations, n'avait jamais pensé que le mécanisme de l'entendement humain constituât toute l'essence de l'homme, et il n'avait pas soupçonné jusqu'où peut conduire son système : le discours préliminaire de l'Encyclopédie devait bientôt l'apprendre. D'Alembert (*voy.*) formula dans sa préface la pensée et le but philosophique de l'œuvre nouvelle : il proclama la philosophie des sensations en métaphysique et l'athéisme en morale. Diderot, Voltaire, dans les articles *Dieu*, *Ame*, *Certitude*, *Athéisme*, développèrent ces principes avec une verve désespérante; Diderot surtout, dans la partie philosophique, se distingua par la force et l'inconcevable ardeur de ses théories. Quoique passionné, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans ses curieux mémoires, il avait plus la patience des études lentes et sérieuses que Voltaire; il ne s'arrêtait pas cependant, comme Condillac, à une spécialité : il parcourait un cercle vaste et joignait à l'abstraction philosophique l'audace de la pensée et des créations; encyclopédie vivante, il embrassait toutes les questions d'art, de métaphysique, de morale, et portait dans beaucoup une finesse d'aperçus et un sentiment du beau qui décèlent en lui un artiste éminent. Le caractère de Diderot, si plein d'inégalités, formé de vertus solides et de défauts déplorables, est le miroir fidèle du XVIIIe siècle. On s'afflige seulement en voyant ce qui nous reste de lui, en parcourant chaque page de sa vie, que tant d'ardeur intelligente, tant de passion aient pu être consacrées à une cause stérile. Que n'aurait pas fait cet homme s'il fût venu un siècle plus tôt ou un siècle plus tard!

Disons-le cependant, la révolution philosophique n'est pas un fait isolé. Les écrivains du XVIIIe siècle subissaient une influence irrésistible. Le scandale d'une cour avilie, l'image d'une société livrée à la corruption, la religion dégradée dans la personne de ses ministres, le sceptre politique de Louis XIV laissé aux mains d'un voluptueux et d'un enfant perverti, la couronne de France livrée comme un jouet à une courtisane de bas étage, et tout au pied de l'échelle sociale le sourd murmure de la foule qui souffre et se contente de maudire tout bas; un pareil état de choses, dont un des articles suivants dévoilera d'ailleurs le tableau mieux que nous ne pourrions le faire *, n'appelle-t-il pas la destruction? une société peut-elle se traîner longtemps dans une voie pareille de désorganisation et d'affaiblissement moral? Non assurément. De là cet élan passionné pour la destruction, cet amour des ruines qui anime tout le XVIIIe siècle, ces théories innombrables qui créent des sociétés nouvelles; de là l'incrédulité de Voltaire, la croyance matérialiste de Diderot, et l'exaltation révolutionnaire de J.-J. Rousseau. Montesquieu lui-même, le grave historien des lois, ne peut échapper à l'esprit de dénigrement qui est l'esprit général de son siècle : les *Lettres persanes*, publiées en 1721, sont la satire la plus mordante, la plus spirituelle et la plus profonde de l'époque. La société y est critiquée dans un style vif, doué d'une ampleur et d'une richesse orientales, orné des charmes d'une brillante imagination. Dans cet ouvrage abondant en épisodes, où le récit joyeux et passionné se montre à côté de réflexions politiques qui font pressentir l'*Esprit des lois*, Montesquieu donne les prémices de tout ce qu'il doit être un jour. Mme Du Deffand (*voy.*), en parlant de son grand ouvrage, dit qu'il avait fait de l'esprit sur les lois, elle aurait dû dire de l'éloquence. Jamais, en effet, la pensée humaine ne s'éleva si haut dans la politique et la législation; jamais, avant et depuis Bossuet, la science historique ne trouva un plus glorieux interprète.

Dès l'âge de 25 ans, Montesquieu (*voy.*), déjà conseiller au parlement de Bordeaux, se vit admis dans l'Académie de cette ville. C'est aussi de cette époque que l'on peut dater sa carrière comme écrivain. Des études sérieuses sur les lois et la littérature remplirent les cinq années qui suivirent son entrée dans la magistrature; et ce n'est qu'après l'âge de 30 ans, lorsque les *Lettres persanes*

(*) *Voy.* le précis de l'histoire de France que cet ouvrage doit à M. de Sismondi. S.

eurent obtenu un de ces succès qui font la réputation d'un homme, que Montesquieu pensa sérieusement à composer un livre qui sortît de la forme légère de ce roman et de la prose riche, pittoresque et quelquefois prétentieuse du *Temple de Gnide*. Appelé à l'Académie Française en 1728, il partit pour travailler au grand œuvre qui devait lui assurer une gloire impérissable. Il visita tous les pays les plus remarquables de l'Europe, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Hollande, en étudia la législation et revint chargé d'un précieux butin, consacrer le temps qui lui restait à vivre à la composition de l'*Esprit des lois*. Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* furent achevées et publiées au retour de ses voyages. La réaction qui s'était opérée dans l'esprit du magistrat se montra dans ces études sur la politique des Romains. Quoiqu'on ne partage pas aujourd'hui les nombreuses erreurs de Montesquieu, qui n'a vu que la vertu et la prudence présidant aux actes de la vie politique et domestique des Romains, on admire toujours l'esprit de suite, la pensée philosophique qui enchaîne tous les chapitres et constitue, par son unité, un ensemble remarquable. L'*Esprit des lois* parut 14 ans après. Dans ce livre que les encyclopédistes ont revendiqué plus tard, comme appartenant à leur école philosophique, Montesquieu reprend tous les grands principes et les importantes questions qu'il avait posées en se jouant dans les *Lettres persanes*. Il cherche le secret des sociétés et des révolutions dans les entrailles même de la loi, et pose des principes généraux sur les gouvernements et les institutions. Emporté par l'ardeur d'une imagination impatiente et par la passion des contrastes, il se laisse quelquefois aller à des rapprochements forcés, il exagère des principes peut-être vrais dans une acception restreinte; mais toujours dominent dans ses jugements et dans ses aperçus l'impartialité, la conscience. Au lieu d'abattre tout autour de lui, il cherche à relever les ruines en les glorifiant; il rend au moyen-âge ses titres, et place, comme point de départ de l'existence et de la grandeur des états, *la loi*, c'est-à-dire l'ordre, la prudence; *la loi*, c'est-à-dire la morale et la liberté. Le christianisme, dont il s'était joué d'abord, est glorifié par lui, et c'est par ce côté surtout qu'il se sépare des encyclopédistes qui regardent cette grande révolution religieuse comme une erreur de l'esprit humain, une œuvre à recommencer. L'*Esprit des lois*, où brille le génie le plus mûr et le plus profondément philosophique qu'ait produit la France, sort de ligne par la force des idées, par la grandeur et par la beauté du style. Montesquieu a donné l'histoire philosophique des lois; Montaigne avait fait avant lui l'histoire des sentiments moraux : ainsi la France dut à la même province son plus grand moraliste et son plus grand politique.

Montesquieu, avons-nous dit, représente l'ordre, l'amour des choses établies et des constitutions existantes: le génie de dissolution et de nivellement éclate dans Rousseau; Rousseau, cet homme qu'on ne se lassera pas d'exalter et d'abaisser tour à tour, et qui sera longtemps encore un sujet de discussion et de controverses (*voy.* son article).

Parti de la ville chérie de Calvin, doué comme lui d'une nature inquiète et chagrine, tourmenté par des douleurs profondes provenant de sa position exceptionnelle et d'un immense orgueil, Jean-Jacques suivit la route opposée à celle de Montesquieu. Le spectacle d'une société livrée à la corruption et au scepticisme n'amena pas sur ses lèvres le sourire mortel de Voltaire ni la verve licencieuse de Montesquieu dans ses premiers ouvrages : ce fut un cri d'indignation et d'horreur. Il se rejeta dans les bras de la nature, rêva pour l'humanité les premiers âges d'innocence où l'homme, livré à ses penchants, n'avait pour guide que lui-même et le juge souverain de toutes choses. Il maudit les arts, l'industrie, le théâtre, comme agents corrupteurs et centres de démoralisation; *le Misanthrope* lui-même, cette œuvre si pure, cet élan spiritualiste de notre plus grand génie dramatique, ne trouva pas grâce devant l'inflexible sévérité de ses jugements. Différent de Montesquieu qui proclame l'optimisme politique et justifie les caractères variés et divers des législations par l'influence

du climat, il renverse tous les principes établis, fait disparaître les limites naturelles des nations, et ne voit dans le genre humain qu'une seule famille apte à suivre les mêmes lois, douée des mêmes penchants. Il écrit le *Contrat social*, ce code de la révolution, où s'agitent les sombres théories dont l'application ensanglantera la France. La souveraineté du peuple est posée par lui en principe, la force prend la place du droit et devient la loi vivante. Rousseau répand dans ce livre sa puissance de déduction, sa hardiesse de conception, sa conviction également entraînante, soit qu'elle s'applique à des vérités ou à des sophismes, et un style à la hauteur des graves questions qu'il agite. Le XVIIIe siècle passe à côté de ce livre sans le comprendre; préoccupé de lui seul, comme son roi Louis XV, qui se consolait devant le dépérissement de la royauté en disant : « Cela durera encore plus que moi! » il boit avidement aux coupes enivrantes et empoisonnées qu'on lui présente, sans éprouver au fond de l'âme des pressentiments terribles. Rousseau ne s'arrête pas à la politique: il renverse la morale établie, pour y substituer la sienne dans *la Nouvelle Héloïse*, cette œuvre de sublime passion, et commence l'application du *Contrat social* à l'éducation, dans l'*Émile*. Cette philosophie hardie et novatrice exerce une influence d'autant plus grande et d'autant plus sérieuse qu'elle se sépare du matérialisme des encyclopédistes par une élévation de sentiments et une exaltation prophétique que n'ont jamais eue ni Voltaire, ni Montesquieu, ni Diderot. Le déisme est proclamé dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, en même temps que le naturalisme est posé dans l'*Émile*. Les philosophes eux-mêmes, battus en brèche par Rousseau, tombent sous la puissance de ses attaques, et il se trouve bientôt maître du champ de bataille.

Mais pendant que la lutte s'engage entre les systèmes, que la fièvre de dissolution gagne les penseurs, les poëtes et les philosophes, un homme né au milieu de cette société, vivant avec elle, traverse ses réformes et ses théories sans que son génie en reçoive la plus légère atteinte, sans que le calme et l'assurance de sa pensée en soient ébranlés ou même légèrement troublés. Doué d'une grande liberté d'esprit, il établit un rapport secret entre la nature et lui, et s'abîme dans cette contemplation, non pas comme Rousseau en haine de la société, mais par amour de la science. Cette passion exclusive et désintéressée donne au style de Buffon (*voy.*) un caractère qui le met au premier rang parmi les écrivains véritablement français : ce caractère, c'est l'élégance, la pureté, la transparence, la simplicité et une éloquence continue. Buffon ne se sépare pas seulement de son siècle par l'étude recherchée et approfondie du style, il tient au XVIIe siècle par l'élévation religieuse; l'étude de la nature dans ses productions l'élève à la croyance et à la contemplation des vérités éternelles.

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur l'époque philosophique du XVIIIe siècle: à Voltaire, à Montesquieu, à Rousseau et à Buffon, morts ou déjà vieux, succède une génération d'écrivains qui se traînent sur les traces des maîtres.

La comédie, qui a eu un éclat passager dans *le Méchant* de Gresset et dans *la Métromanie* de Piron (*voy.* ces noms), essaie en vain de renaître avec les pâles et insignifiantes productions de Dorat (*voy.*), ce poëte de boudoir dont la muse poudrée et scandaleusement parfumée forme avec Boucher, son digne interprète en peinture, les délices de la société élégante. Lemierre trouve en dehors des sentiments quelque verve dans l'expression; Dubelloy introduit gauchement dans la tragédie les grands faits de notre histoire; Saint-Lambert se distingue par une élégance facile dans ses vers descriptifs sur *les Saisons*; et Malfilâtre, poëte froid et peu élevé, se fait un nom par une mort horrible et prématurée. N'oublions pas Colardeau, le traducteur distingué et le poëte doué d'inspirations exprimées avec une élégance et une vérité charmantes; et ce malheureux Gilbert qui écrivit son testament de poëte sur un grabat d'hôpital. Gilbert ne possédait pas un talent toujours égal; il n'avait pas encore atteint l'âge où la pensée et le jugement arrivent à leur maturité; cependant déjà brillait dans son talent de satirique une force et une vérité

saisissante d'expression qui ne le céderaient pas à Juvénal. La célèbre diatribe contre le XVIIIe siècle est son plus beau titre de gloire. *Voy.* tous ces noms.

Thomas, parmi les prosateurs, tente de rappeler dans ses éloges académiques les grands maîtres du XVIIe siècle. Il ne doit qu'à l'étude et à la rhétorique une apparence de force et de grandeur, et encore n'y arrive-t-il qu'en tourmentant son style. Raynal développe lentement et avec amour les systèmes politiques, religieux et philosophiques de l'Encyclopédie, dans son *Histoire des deux Indes*. Il fait faire un pas de plus à cette révolution dont il sera l'un des acteurs, et en face de laquelle il regrettera publiquement l'influence de ses écrits. Marmontel et La Harpe, poëtes médiocres, se placent au premier rang parmi les prosateurs de leur temps, l'un par le poëme de *Bélisaire*, l'autre par le Cours de littérature qui dut avoir une grande valeur à son époque.

La prose dans le XVIIe siècle occupait la chaire chrétienne et y brillait dans tout son éclat : au XVIIIe, elle descend des régions sacrées dans l'enceinte du barreau et acquiert un genre nouveau d'illustration dans les plaidoyers de Cochin, de Lenormand et de Gerbier (*voy.*), qui font revivre pendant un moment l'école philosophique de Montesquieu* . La liberté de la parole se répand dans tous les rangs; la magistrature et la noblesse, ces deux soutiens de la royauté, sont attaquées avec audace. On ne s'en tient plus aux généralités et au vague des théories; Beaumarchais (*voy.*) se joue ouvertement de tous les pouvoirs dans ses mémoires étincelants d'esprit et de joyeuse haine. La noblesse est mise au pilori dans le *Mariage de Figaro;* le peuple sort de son obscurité et se joue du grand seigneur sans que celui-ci s'en effraie; la cour, les princes du sang vont applaudir l'effronterie d'un valet; ils ne voient pas, dans leur aveugle folie, que la comédie est sur le point de tourner au drame, que des larmes amères couleront sur ces joues épanouies par la joie, et que les éclats de rire feront place à la stupeur. Louis XV est mort accompagné par le mépris et la haine; Louis XVI monte sur le trône au milieu des bénédictions universelles. Doué de bonnes intentions, mais d'un caractère faible, il hérite du lourd fardeau que lui ont laissé ses prédécesseurs. Il appelle d'abord au pouvoir les hommes les plus populaires, les philosophes, qui se trouvent eux-mêmes très embarrassés quand ils arrivent à l'application de leurs théories. A Malesherbes, à Turgot, à Necker, succèdent des courtisans habiles qui trouvent les institutions ébranlées et ne peuvent rien mettre à la place. Pendant cette courte et difficile période, la littérature semble reprendre de l'éclat et de la couleur. Delille brille dans ses poëmes qui pourtant ne valent pas sa traduction des Géorgiques; Colin-d'Harleville et Fabre d'Églantine se distinguent par de spirituelles comédies; Florian compose des fables que l'on cite encore après celles de La Fontaine, et Bernardin de Saint-Pierre donne à la France le délicieux roman de *Paul et Virginie*. *Voy.* ces noms.

Disciple de Rousseau, Bernardin de Saint Pierre continue les traditions du maître; il s'absorbe dans l'amour et la contemplation de la nature, et réalise, dans *Paul et Virginie*, le rêve de son maître, le spectacle du bonheur et de l'innocence de la vie primitive que trouble si cruellement le retour à la société, au monde européen. Les *Harmonies*, étude longue et inexacte de la nature, sont une dissertation philosophique plus fatigante qu'instructive. Dans cet ouvrage, Bernardin de Saint-Pierre n'a plus la simplicité touchante de *Paul et Virginie* et la nature n'est plus pour lui l'objet d'une passion naïve et d'une admiration non raisonnée; il se perd dans un philosophisme inexplicable, dans des dissertations qui n'ont pas même la science pour appui. La société tourne à l'idylle, aux pastorales de Gessner et de Florian, aux histoires sentimentales, quand la Révolution est sur le point d'éclater et que déjà gronde dans l'avenir le canon terrible que Mirabeau crut entendre avant de mourir.

Quand la Révolution éclate, la littérature passe dans les assemblées : c'est l'ère

(*) Ici D'Aguesseau (*voy.*) méritait une mention. Plus loin, on aimerait à trouver le nom d'un érudit modeste qui fut en même temps un prosateur distingué, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* (*voy.* BARTHÉLEMY). S.

de l'éloquence parlementaire (*voy.* MIRABEAU, CAZALÈS, MAURY, BARNAVE, VERGNIAUD, etc.). Cette première période de la Révolution, qui comprend l'Assemblée constituante, est sortie tout entière de Montesquieu; la seconde appartient aux disciples de Voltaire et de Raynal. Deux poëtes naissent à la vie dans cette époque de convulsion et d'orage, et le vent révolutionnaire les emporte. L'un, Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, signale son passage par des vers touchants et harmonieux qui rappellent Racine le fils; l'autre, André Chénier (*voy.*), échappé du ciel poétique de la Grèce, passe comme ces cygnes dont parle M. de Lamartine, et laisse de touchantes et belles élégies où respire la pureté grecque unie à un sentiment encore inconnu qui mûrira dans les *Méditations*.

VIII. L'empire succède aux gouvernements révolutionnaires de la Convention et du Directoire; la littérature n'est plus alors que l'humble et prosaïque vassale d'un homme dont la gloire veut briller seule; elle se perd dans une servile imitation*, mais deux génies indépendants remontent aux sources pures de l'art et relèvent le temple sacré de la pensée abîmée sous les ruines fumantes de la Révolution. Le premier, M. de Chateaubriand (*voy.*), nourri de tous les écrivains du XVIIe siècle, ne goûtant du XVIIIe que Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, apporte, avec ses tristes expériences de l'histoire, le spectacle imposant d'un monde nouveau où il a promené les solitaires et cuisantes douleurs de *René*. C'est l'amour de la nature agrandi par la croyance chrétienne, une consolation pour cette société fatiguée et épuisée du sang qu'elle a perdu la veille, un retour à la divinité chassée des maisons et des temples. *Le Génie du Christianisme*, publié à cette époque, eut la plus salutaire influence et ramena l'espérance dans les âmes; ce fut une protestation éclatante et une condamnation contre le matérialisme du siècle passé. Mme de Staël (*voy.*) appuya cette protestation de toute la force de son génie. Le beau roman de *Corinne* et le livre sur l'*Allemagne*, où elle nous révéla la littérature de cette contrée et appela l'attention sur ses grands écrivains, durent exciter, nous le concevons, l'humeur de celui qui gouvernait la France. Il comprit peut-être qu'il y avait, cachée dans ces livres, non-seulement une révolution littéraire, mais une révolution politique.

Partout perçait l'esprit libre des hommes de la Constituante, rajeuni par le spiritualisme philosophique et la pensée constitutionnelle des premiers libéraux de la Restauration, qui partageaient alors la disgrâce de la fille de Necker et faisaient de son salon un temple dont elle était la prêtresse.

Deux romans, *Corinne* et *René*, furent l'aurore de la littérature du XIXe *siècle*. Dans tous deux se montre l'esprit nouveau. Échappés d'une révolution, le cœur rempli d'images funèbres, Oswald et René traînent leur douleur dans l'exil ou sur la terre étrangère; ils vont demander à d'autres peuples, à des religions nouvelles, à des mœurs et à des lois différentes, le secret de leurs souffrances morales; mais l'incertitude les poursuit partout, ils ont dans l'âme un mal que rien ne peut guérir, la tristesse. Ils semblent regretter une première patrie, un autre monde dont ils ont perdu la trace.

Cependant, M. de Chateaubriand et Mme de Staël n'abandonnent pas la vie active, et chacun d'eux agit dans sa direction pour amener le triomphe de son système politique. M. de Chateaubriand devient le véritable fondateur du style de la politique quotidienne dans ses brochures, et crée le journalisme en France. Il hâte par ses éloquentes diatribes contre l'Empire le retour de la dynastie royale, et présente le spectacle imposant du plus grand littérateur de la France, du restaurateur de la forme noble et élevée du XVIIe siècle, aux prises avec les événements politiques et les gouvernant avec supériorité comme ministre*.

(*) Ce jugement, vrai dans le fond, nous paraît trop sévère dans sa généralité; il n'a point présidé à la rédaction de nos articles FONTANES, ANDRIEUX, ÉTIENNE, FABRE (*Victorin*), etc., et souffrira de même des restrictions dans ceux qu'il nous reste à faire sur la même époque. S.

(*) Parmi les gloires parlementaires de la Restauration nous citerons auprès de M. de Chateaubriand les ministres Lainé et de Serre, le général Foy, Manuel, Benjamin Constant, de

Le séjour des étrangers en France et le retour en masse des fonctionnaires français qui, placés par l'Empire dans ses départements allemands, avaient pu y étudier les chefs-d'œuvre de Schiller et de Gœthe, ont pour résultat une littérature mêlée et le plus souvent inspirée des productions de l'Allemagne. La nouvelle génération littéraire, qui appartient purement à la Restauration, s'éloigne du véritable génie français et crée une littérature où brillent, à côté des plus grandes beautés, des imperfections inexplicables. Ceci provient de l'absence d'unité dans le fond et dans la forme. Des attaques sont bientôt dirigées contre les novateurs, et l'on voit se former deux camps qui se distinguent l'un et l'autre par l'emportement et la déraison (*voy.* Classiques et Romantiques). Les deux partis ont tort et s'exagèrent mutuellement leurs défauts. Pendant que la littérature, livrée à l'imitation étrangère, se distingue par des productions éminentes qui deviennent des monuments comme la *Notre-Dame de Paris* de M. Victor Hugo (*voy.*) et plusieurs de ses odes et de ses poésies de sentiment, quelques hommes, avec plus de réserve, se font une place brillante parmi les écrivains du XIXe siècle. M. Casimir Delavigne (*voy.*) donne des larmes à la patrie livrée à l'étranger et chante sa plainte dans les *Messéniennes*. Il porte au théâtre un esprit rempli d'élégance et de mesure, une versification pure, transparente, souvent racinienne. Béranger (*voy.*), le plus original et le plus correct de tous, chante dans ses immortels refrains, qui valent des odes, la gloire et les douleurs de la patrie, les amours de Lisette et les plaisirs de la jeunesse. Il écrit dans le bon et pur langage de La Fontaine, et reste Français par son style aussi bien que par ses pensées. Vers 1820, M. de Lamartine (*voy.*) publie les *Méditations*, et de cette époque date pour nous la poésie intime qu'illustrait Byron en Angleterre et qu'André Chénier avait déjà pressentie. L'apparition des *Méditations* fut une ère nouvelle. Au XVIIe siècle, la poésie n'avait embrassé et exprimé que des sentiments généraux ; au XVIIIe, elle avait été badine et irreligieuse avec Voltaire et Parny : au XIXe, elle prend un caractère sérieux et introduit dans le christianisme les passions du cœur. C'est quelque chose de saisissant et d'inattendu que cette harmonie ravissante qui dit sur un mode éternel les rêves, les extases et les découragements de l'âme humaine. Assise au bord des grands lacs et de la mer, image de l'infini dans la nature, la muse de M. de Lamartine se complaît à regarder le ciel dans ces miroirs tranquilles et réfléchis; majestueuse et transparente comme leurs ondes, elle livre aux vents du soir des accents de douleur et de tendresse, mais jamais la douleur n'arrive à l'emportement, jamais la tendresse au désordre ; le lac est toujours pur, et s'il se trouble, ce n'est que dans la profondeur de ses abîmes où l'œil ne peut pénétrer. La poésie de M. de Lamartine fait école ; le maître a des disciples, mais rien que des disciples : aucun de ceux qui l'imitent ne se place à côté de lui.

Pendant que la poésie intime prend son vol et s'élance dans le ciel de Byron, les esprits qui ont assisté aux grandes convulsions révolutionnaires de la France ou qui n'en ont entendu que le dernier retentissement cherchent le secret de ces catastrophes. Ils remontent aux sources pour expliquer les grandes lois historiques qui dominent les faits. Ce mouvement remarquable produit une révolution dans les études. Les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle, pour la France, sans parler de ceux de l'antiquité, sont contrôlés et réfutés par les chartes des rois et les chroniques contemporaines. Plusieurs écoles s'élèvent, toutes ont d'illustres représentants. Un Genevois, M. de Sismondi (*voy.*), refait l'histoire des Français à la manière de Jean de Muller; il s'attache froidement au fait, et quand il s'élève à l'idée, il est animé par un sentiment exclusif de nationalité et d'amour de la patrie; il devient le fondateur de l'école pittoresque que M. de

Martignac, qui tous auront des articles particuliers, ainsi que leurs successeurs, les Lamarque, les Odilon-Barrot, les Guizot, les Thiers, les Molé, les Dupin, les Berryer, etc. Dans d'autres articles spéciaux (*voy.* Mémoires, Romans, Journalisme, Encyclopédie), nous aurons à examiner quelques branches essentielles de la littérature contemporaine qui n'ont pu trouver place dans ce brillant résumé de l'histoire littéraire de la France. Nous réparons enfin quelques autres omissions aux mots Courier (*Paul-Louis*), Villemain, etc. S.

Chateaubriand avait devancée dans *les Martyrs* et dans ses *Études*.

M. Augustin Thierry (*voy.*), avec plus de couleur et plus de passion poétique, dramatise l'histoire; non pas à la manière de M. de Barante (*voy.*), qui reste toujours indifférent dans ses récits animés : il y porte au contraire tout l'entrainement d'un poëte, et l'on croit, en lisant la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, que ce long drame si bien enchaîné vient de se passer sous vos yeux et que les vaincus d'Hastings pourraient bien être aussi les vaincus de Waterloo.

M. Guizot (*voy.*) continue l'école philosophique commencée dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, de Bossuet. Il porte dans les arcanes de l'histoire le flambeau de la philosophie, impose des lois générales aux révolutions humaines, cherche la loi sociale derrière la révolution politique, et dans la loi sociale la religion, l'art et la législation. Il dépasse Mably, qui avait écrit ses *Observations* d'un point de vue exclusivement politique. Cette école a de dignes représentants dans l'étude des faits contemporains, MM. Thiers et Mignet (*voy.*) dont le dernier formule ce que le premier développe.

M. Michelet (*voy.*) résume en quelque sorte toutes ces écoles; il pose dans son *Introduction à l'Histoire universelle* la méthode qui présidera à ses travaux ultérieurs. Écrivain brillant, il veut réunir dans l'Histoire de la France les divers caractères des écoles que nous avons signalées; selon lui, l'histoire doit être conteuse, dramatique et philosophique; et, comme l'homme est double, elle doit être également double, fait et idée.

En dehors de ces nobles et sérieuses études, une nouvelle littérature, sortie de la révolution des trois jours, débute avec éclat et étonne par l'audace des conceptions et l'élévation du style. Une femme, au moment où s'agitent les théories sociales et religieuses de Saint-Simon et de Fourier (*voy.*), jette un cri de douleur et de haine contre les institutions, et attaque, avec l'ardeur de Rousseau, la société telle qu'elle est, sans essayer de la faire, comme Rousseau, telle qu'elle devrait être. Un prêtre, déjà connu dans la philosophie qu'ont illustrée les travaux remarquables des Bonald, des de Maistre, des Ballanche et des Cousin, abjure les principes de l'*Essai sur l'Indifférence*, et écrit des pages brûlantes où étincelle le génie prophétique de la Bible. *Voy.* DU DEVANT, LA MENNAIS, BALLANCHE, BONALD, DE MAISTRE, COUSIN, ROYER-COLLARD, DOCTRINAIRES, etc., etc.

Nous terminons ici avec les ouvrages contemporains notre rapide précis de la littérature française. Dans ce travail où il fallait avant tout de la concision et de la brièveté, où un immense tableau devait nécessairement se trouver renfermé dans un espace assez court, nous n'avons pu indiquer que les grandes masses, sans descendre dans les détails. Nous avons essayé de rendre sensible à nos lecteurs la marche de la littérature française, d'abord si lente et si peu assurée dans les premiers siècles, et pourtant pouvant faire déjà pressentir à des yeux exercés les hauteurs où elle parviendrait plus tard; puis son développement si subit et si large au XVIe siècle; le point de perfection où elle arrive ensuite et où elle semble vouloir se reposer au XVIIe, et la vigueur et l'audace avec lesquelles elle se ravive au XVIIIe siècle, par son union avec la science politique et sociale; enfin l'espèce d'inquiétude mêlée d'une infatigable ardeur avec laquelle aujourd'hui, sans abandonner le vaste champ qu'elle s'est ouvert dans l'époque précédente, elle cherche de tous côtés à faire quelque nouvelle moisson d'idées, à puiser dans des sources encore inconnues la jeunesse et la vitalité, qu'elle sent prêtes à lui manquer. Puisse ce spectacle, en lui-même si plein d'intérêt, mais que nous ne nous flattons d'avoir rendu qu'imparfaitement, faire éprouver du moins à nos lecteurs quelque peu du plaisir que nous avons ressenti à le voir se dérouler dans notre pensée à mesure que nous le tracions dans ces pages ! L. L. O.

FRANÇAISE (PHILOSOPHIE). La philosophie ne s'est pas toujours définie la science universelle, mais elle a toujours eu la prétention de découvrir les principes fondamentaux de tout le savoir humain. Aussi les philosophes ont-ils unanimement regardé comme nécessairement antérieure à toutes les autres recherches de

leur science celle des caractères de la vérité ; rien même ne distingue mieux entre elles les différentes écoles que les opinions qu'elles ont professées sur ce point. Or ces opinions, quelle que soit la variété de leur forme, reviennent toutes, en définitive, aux deux suivantes : ou l'on est frappé de la part qu'ont les objets dans le fait de la connaissance, ou l'on se préoccupe de celle qu'y prend l'âme ; on incline, en conséquence, à attribuer toute vérité aux faits, à l'expérience, à la sensation, ou bien à des idées inhérentes à l'âme, à des principes qu'elle forme spontanément en vertu de son énergie propre*. Et ces deux solutions, connues sous le nom de *sensualisme* et d'*idéalisme*, entraînent des conséquences diverses dont voici les plus importantes. Le sensualiste finit par ne plus voir dans l'esprit humain qu'une pure réceptivité, quelque chose de passif qui est simplement susceptible de recevoir les impressions extérieures ; il aboutit donc naturellement au *matérialisme* ; et, comme la sensation est toujours variable et contingente, enseignant telle chose aujourd'hui, telle autre demain, telle à celui-ci, telle autre à celui-là, le sensualiste doit aussi finalement rencontrer le *scepticisme*. Deux écueils menacent également l'idéaliste : les regards sans cesse tournés au dedans de lui-même, il oublie peu à peu la réalité objective et matérielle, devient incapable d'en concevoir l'existence, s'en passe ; se fait pur esprit, et se laisse ainsi conduire à un *spiritualisme* exclusif qui ne répugne pas moins que le matérialisme au sens commun de l'humanité. D'autre part, il s'attache, comme au tour de la pensée, aux idées dont la source est dans l'âme seule ; au lieu d'employer l'unique moyen de les féconder, l'observation, il s'abandonne à la stérile et vague contemplation des vérités nécessaires ; l'imagination se mêle à la raison, de sorte que, à la fin, les rêveries du *mysticisme* succèdent aux investigations méthodiques et régulières de la science.

(*) Il y a en effet, dans la philosophie, deux principes fondamentaux : le principe objectif et le principe subjectif. Le premier avait prévalu dans le monde romain, l'autre est essentiellement germanique, et c'est l'invasion des Barbares qui en apporta le germe à la France. S.

Voy. Sensualisme, Idéalisme, etc., etc.

L'histoire de la philosophie moderne en Europe se divise en trois époques distinctes : celle de la scolastique ou philosophie du moyen-âge ; celle de la philosophie moderne proprement dite, et celle de la philosophie contemporaine.

Durant les deux premières périodes, elle présente le spectacle d'une lutte incessante entre deux écoles alternativement victorieuses, l'une sensualiste, l'autre idéaliste.

C'est en France que commença à s'agiter la question essentielle, quoique sous une forme détournée. La querelle fameuse sur les *universaux*, qui divisa Guillaume de Champeaux et Abailard (*voy.* ces noms, ainsi que Réalistes et Nominaux), et dont toute la scolastique, en ce qu'elle a de véritablement philosophique, n'est que la continuation, c'est, au fond, la lutte de deux partis qui représentent, savoir : les nominaux, la solution sensualiste, et leurs adversaires, la solution idéaliste de la question des caractères de la vérité. La France, d'où partit la première impulsion, peut donc, à juste titre, revendiquer comme sienne la scolastique (*voy.* ce mot). A partir d'Abailard, qui en est le vrai fondateur, Paris devint pour l'Europe le rendez-vous de tous les penseurs. Son université, dont l'établissement remonte à la même époque, fut désormais la grande école de toute la chrétienté et se partagea en *nations*. Tout ce qu'il y eut de docteurs illustres au moyen-âge y vint apprendre ou enseigner. On vit l'Italien Dante et l'Espagnol Raymond Lulli entourer à Paris la chaire de l'Anglais Duns Scot (*voy.*). Des leçons du seul Abailard sortirent plusieurs cardinaux et plus de cinquante évêques ou archevêques ; l'historien de son école fut un Anglais, son disciple, Jean de Salisbury. Avant Abailard, la philosophie, c'est-à-dire la scolastique, n'existait point. Les personnages antérieurs qu'on a décorés du nom de philosophes étaient, comme Alcuin, plutôt des grammairiens et des rhéteurs, ou de purs théologiens, comme saint Anselme (*voy.* ces noms)*. Après Abailard, la philosophie redevint souvent théologique ; mais toutes les fois qu'elle

(*) *Voy.* cependant l'article *Scot* Érigène. S.

resta elle-même, c'est-à-dire qu'elle spécula librement et avec les seules lumières de la raison, elle entreprit de résoudre la question primordiale de la certitude, ou bien elle coordonna les dogmes chrétiens et les commenta sous l'inspiration d'un sensualisme et d'un idéalisme plus ou moins avoués, plus ou moins explicites. La philosophie suivit la même direction dans la seconde moitié de la scolastique, après que la prise de Constantinople eut forcé les derniers représentants de la philosophie grecque à chercher un refuge en Occident. L'Europe, se mettant à étudier l'antiquité, se rangea sous les bannières de Platon et d'Aristote. A tort ou à raison, on opposa fortement l'un à l'autre ces deux grands génies. La question vitale dont on avait été préoccupé jusque-là se trouvait posée dans leurs écrits en termes clairs et directs; on crut s'apercevoir qu'ils la résolvaient exclusivement, le premier dans le sens idéaliste, le second en faveur du sensualisme, et ainsi la scolastique persévéra dans les mêmes voies. La France, qui les lui avait indiquées, prit, il faut le dire, une part moins notable à ce mouvement tout d'imitation. Tandis que les autres nations, l'Italie surtout, renouvelaient, dans une foule de traités écrits en latin (car le latin était encore la langue savante de l'Europe), les anciens systèmes philosophiques, en France Montaigne et Charron, écrivant en langue vulgaire, fondaient cette philosophie sensualiste et sceptique qui, passant par les écoles plus systématiques et plus fortes de Gassendi et de Condillac, puis se personnifiant dans Voltaire, qui hors de l'école en est le héros, n'a guère cessé de régner jusqu'à nous. Il n'a pas fallu moins pour en contrebalancer l'influence que le puissant idéalisme cartésien.

Avec Montaigne et Charron (*voy.*), la philosophie moderne proprement dite n'était point encore née. Elle naquit le jour où René Descartes (*voy.*) commença par se demander explicitement quels sont les signes ou les caractères de la vérité. En cela, son exemple fut suivi par toute la philosophie ultérieure, ainsi que l'avait été celui d'Abailard par toute la scolastique; et la France se plaça pour la seconde fois à la tête du mouvement intellectuel, en assignant à la philosophie pour point de départ la question de l'*origine des idées*. Descartes professa l'idéalisme (*voy.*), qui fut professé plus nettement encore par son disciple Malebranche. Ces deux philosophes régnèrent pendant tout le XVIIe siècle, malgré les attaques de Gassendi (*voy.* ces noms). Port-Royal (*voy.*) et tous les illustres écrivains du siècle de Louis XIV étaient cartésiens, à l'exception de Molière. Mais le sensualisme eut son tour dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Importé d'Angleterre, où Locke l'avait, en quelque sorte, créé de nouveau, perfectionné par Condillac (*voy.*), adapté par les encyclopédistes à toutes les formes de la pensée, il fut le levier à l'aide duquel la Révolution française renversa définitivement la féodalité et substitua, dans toute l'Europe, une civilisation nouvelle à un ordre de choses décrépit et impuissant.

Mais la participation de la France aux progrès de l'esprit, dans les deux premières périodes de la philosophie moderne, a été plus considérable encore. La philosophie moderne n'apparaît pas seulement, ainsi que nous l'avons dit, comme étant la lutte et le développement parallèle de deux systèmes rivaux sur la question des caractères de la certitude, mais encore comme se débattant sous le joug de la foi, comme travaillant sans cesse à se soustraire à la théologie, à se constituer puissante, indépendante. Or, la France a rendu aussi, sous le second point de vue, d'importants services à la philosophie. Ainsi Abailard soutint avec courage contre saint Bernard (*voy.*) et l'Église la nécessité, pour les dogmes chrétiens, d'une interprétation rationnelle; il entreprit de transporter la raison dans l'autorité. Descartes fit plus: il ne reconnut d'autre autorité que celle de la raison; il proclama solennellement, dans la première règle de sa méthode, qu'il ne fallait rien admettre comme vrai que ce qui était clairement et distinctement conçu par la raison être tel. C'est au XVIIIe siècle surtout que les philosophes français ont contribué puissamment au triomphe de l'esprit cartésien, c'est-à-dire de l'esprit d'indépendance, sur la scolastique ou sur le principe d'autorité. Par eux, la théologie a été

renversée dans son domaine propre; par eux, la philosophie est devenue une puissance à part, ayant ses titres et ses droits incontestés. Enfin, à dater de la Révolution de 1789, la France a donné à toute l'Europe le spectacle d'une nation faisant passer dans ses institutions ses principes philosophiques. Alors la philosophie s'est présentée sous son nom propre, à visage découvert, avec les caractères qui lui conviennent; alors ont été franchement et pour toujours livrés à ses libres discussions les intérêts les plus graves de l'humanité.

Nous arrivons ainsi à déterminer la place et le rôle de la philosophie française dans la troisième période, celle de la philosophie contemporaine. La philosophie était généralement sensualiste en France, quand s'accomplit sa sécularisation complète. Elle resta sensualiste jusqu'au moment où, sous la Restauration, la théologie, par MM. de Maistre, de Bonald et de La Mennais (*voy.* ces articles), réclama la suprématie qu'elle avait perdue sans retour. Le seul résultat qu'ils obtinrent fut d'éclairer les esprits sur les conséquences morales et religieuses du sensualisme. Les attaques dirigées contre lui par les philosophes furent tout autrement terribles. L'école écossaise (*voy.*) et l'histoire de la philosophie, Descartes et Platon, ne furent pas invoqués en vain; on mit à nu la fausseté radicale du système de Condillac; on en développa par la logique et l'histoire à la main les conséquences désastreuses; on le convainquit surtout de n'être qu'un instrument de destruction, de ne pouvoir fournir de principes organisateurs à la société momentanément ébranlée par lui jusque dans ses fondements. On ne se dissimula point pourtant les écueils de l'idéalisme; on ne se jeta point d'un extrême à l'autre; on n'eut point la manie de refaire la philosophie pour repasser éternellement et sans fruit par le cercle du même système. D'un côté, le domaine de la théologie fut loyalement reconnu; de l'autre, l'éclectisme (*voy.*), ayant fait voir clairement le fort et le faible du sensualisme et de l'idéalisme, rendit impossible le retour de leurs écarts en mettant en honneur l'histoire de la philosophie. Enfin la psychologie (*voy.*) se chargea de fonder scientifiquement, par la méthode du sensualisme lui-même, c'est-à-dire par l'observation, les vitales et salutaires croyances de l'idéalisme. Nous sommes convaincus d'être dans le vrai en affirmant que telles sont aujourd'hui, dans toute l'Europe, les dispositions de l'esprit philosophique. Nous croyons également ne pas nous abuser en ajoutant que les philosophes français contemporains ont puissamment contribué à les faire naître et à les répandre (*). La psychologie, conçue comme étant nécessairement la science philosophique initiale, suppose le sentiment de la haute mission présentement dévolue à la philosophie et le besoin d'en finir, comme dans les sciences physiques, avec les systèmes et les hypothèses. Or, dans quel pays les progrès des sciences empiriques pouvaient-ils faire sur les esprits une plus forte impression qu'en France? et dans quel pays a-t-on plus qu'en France le goût des doctrines applicables?

On a reproché, on reproche à la philosophie française d'avoir été souvent étroite, mesquine, superficielle, peu originale; on ne lui reprocherait pas, sans une grave injustice, d'avoir jamais perdu de vue la pratique. C'est un des traits les plus prononcés du génie national que cet inaltérable bon sens qui le ramène sans cesse aux affaires positives. Aussi, pour trouver quelques traces du mysticisme en France, il faut exhumer des noms obscurs, à l'exception d'un ou deux, et invoquer des écrits qui n'ont jamais joui chez nous d'aucune popularité. Parmi les philosophes français, pour un métaphysicien on compte dix moralistes ou philosophes pratiques, comme La Bruyère, Vauvenargues, La Rochefoucauld, Pascal, Saint-Évremont, Montesquieu, J.-J.

(*) On peut consulter sur le développement des idées philosophiques, parmi nos contemporains, l'ouvrage de M. Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle*, 2e éd., Paris, 1830, 2 vol. in-8°; et pour la critique des divers systèmes, les ouvrages allemands sur l'histoire de la philosophie, ainsi qu'un article très curieux qui a paru dans le recueil de Leipzig, *Blætter für wissenschaftliche Unterhaltung*, août, 1838, n° 233 et suiv., article signé K. W. E. Mager. Nous reviendrons sur les mêmes questions aux articles IDÉALISME, SENSUALISME, PSYCHOLOGIE, etc. S.

Rousseau, Voltaire, Mably, Duclos et tant d'autres (*voy.* ces noms); et encore aucun des métaphysiciens français n'eût pu demeurer assez longtemps dans la région idéale des abstractions pour écrire l'*Essai sur l'entendement humain* ou la *Critique de la raison pure* (*voy.* Locke et Kant). Que contient le *Discours de la méthode?* des règles de pur bon sens, sauf la première. Et Descartes ne les a pas plus tôt posées qu'il se hâte bien vite, dans ses *Méditations*, de les appliquer aux questions de Dieu et de l'immortalité. Abailard a laissé plusieurs traités de théologie et un livre de morale. Condillac est continuellement préoccupé de questions de logique, de grammaire et d'éducation. Malebranche, le philosophe français le plus spéculatif, n'oublie ni la morale, ni la théodicée, ni même la physique et la physiologie. Enfin Montaigne et Charron sont essentiellement moralistes. Lorsque le canon de juillet eut brisé les liens fragiles que la Restauration avait voulu imposer de nouveau à la philosophie, on vit, au milieu de la fermentation des esprits, se répandre d'étranges doctrines sociales auparavant renfermées dans un petit nombre de cerveaux: le bon sens français les laissa dire et les attendit à l'œuvre; il ne conçoit pas le vrai sans éprouver incontinent le besoin de le réaliser; il va droit aux conséquences. C'est pourquoi, de toutes les révolutions modernes, une seule s'est accomplie ouvertement au nom et au profit de la philosophie, la révolution de 1789. La France, par l'immortelle assemblée (*voy.* Constituante) qui accueillit avec enthousiasme la *Déclaration des droits de l'homme*, a osé, la première, faire dériver d'une source philosophique ses libertés politiques, ses institutions, ses mœurs; position unique qui lui attire depuis près d'un demi-siècle les regards du monde entier.

C'est que les intérêts du monde entier se trouvent mêlés aux siens. La France, et en cela consiste le second de ses caractères philosophiques distinctifs, s'est toujours placée ainsi à l'avant-garde de la civilisation, vers la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], comme au temps de Descartes et d'Abailard. Avec moins d'originalité peut-être que de justesse pratique, volontiers elle accueille les idées étrangères; mais c'est pour les généraliser et les répandre après qu'elle les a trouvées ou rendues propres à la circulation.

A ce rôle en même temps philosophique et social de la France est merveilleusement appropriée sa langue si remarquable pour sa précision et sa netteté; mais cet avantage inappréciable (*voy.* p. 456) elle le doit à ses philosophes. Les disputes de la scolastique, si futiles qu'on les suppose au fond, avaient du moins pour effet d'accoutumer l'esprit à procéder méthodiquement dans la discussion, à définir les termes, à en apprécier rigoureusement la valeur, à les soumettre à une foule de distinctions qui en déterminaient pour toujours la signification propre. Or, on le sait, nulle part on ne s'est livré plus longtemps et avec plus d'ardeur qu'en France à cette gymnastique des écoles. D'ailleurs, les philosophes français de tous les partis ont de tout temps accordé une grande attention aux recherches grammaticales. Il suffit de citer, dans l'école cartésienne, la *Grammaire générale* et la *Logique* de Port-Royal. L'école de Condillac est toute grammairienne; Condillac lui-même, et à son exemple Dumarsais, Beauzée, Duclos, Destutt de Tracy (*voy.* ces noms), ont fait de l'instrument de la pensée une étude approfondie. De toutes les manières donc la philosophie de la France n'a pas peu contribué à donner à la langue cette clarté, cette régularité qui font qu'elle est si propre à exprimer le tissu logique de la pensée et à réagir avantageusement sur la philosophie elle-même, à lui rendre services pour services.

Telle nous semble avoir été historiquement la part de la philosophie française dans la lutte du sensualisme et de l'idéalisme qui constitue le fond de la philosophie moderne, dans le grand travail de l'affranchissement de la raison qui en constitue la forme ou l'état extérieur, et dans l'idée aujourd'hui admise par toute l'Europe sur les destinées présentes et futures de la philosophie; tels nous semblent être, d'un autre côté, les caractères qui l'ont toujours essentiellement distinguée.

Qu'il nous soit permis en finissant, pour mieux faire ressortir le génie philosophique de la France, d'ajouter quelques mots sur celui de l'Allemagne et sur celui de l'Angleterre; car les Allemands et les Anglais sont, avec les Français, les seules nations qui méritent de compter. Les autres suivent la bannière arborée par l'une de ces trois principales. L'Allemagne, suivant nous, a plus de philosophie et plus de philosophes, mais moins d'esprit philosophique, ou un sens philosophique moins droit, et surtout moins de souci de la pratique (*voy.* T. Ier, p. 476); c'est la patrie de l'idéalisme, du mysticisme et du panthéisme. On y conçoit la science comme une occupation qui se suffit à elle-même, qui n'a que peu ou point de rapport avec la vie réelle. Si l'on y creuse jusqu'au plus profond de la pensée, rien de positif dans le monde théorique, où l'on s'égare trop souvent, ne ramène en ce cas au bon sens et à la raison. De là, un mélange d'idées abstraites ou abstruses et de poésie, dans lequel on a peine à séparer l'œuvre de la science de celle de l'imagination. Quant à l'Angleterre (*voy.* T. Ier, p. 731), elle n'a pas manqué de génies d'une certaine originalité, mais on peut dire que ce sont des individualités isolées, dont l'influence a été nulle ou toute locale. L'Anglais n'éprouve pas ce besoin d'expansion, cet ardent prosélytisme qui fait chercher à rendre communes les idées et les convictions dont on est pénétré; la maxime qui lui convient le mieux est celle qui menace d'envahir notre société moderne en général, qu'elle tendrait à matérialiser : *Chacun chez soi, chacun pour soi!* D'un autre côté, il se préoccupe facilement d'un point de la vérité et s'y attache obstinément : ainsi l'Angleterre, aujourd'hui, paraît vouée au sensualisme, corps et âme, et sans aucun tempérament; elle sent la nécessité de la pratique, mais trop peu celle de la spéculation : de là son industrialisme pur. Du reste, il ne faut pas croire qu'elle soit fatalement et à toujours sous l'empire du sensualisme : si elle a produit Hobbes, Locke et Bentham, elle a produit aussi le platonicien Cudworth, Clarke, Berckeley, Reid et D. Stewart (*voy.* tous ces noms). Le sensualisme serait plutôt un fruit du Midi, à en juger par la France : Montaigne, Gassendi, Condillac, Cabanis, Laromiguière (*voy.*), et leurs rares partisans actuels, sont tous nés dans la partie méridionale du royaume, tandis que le Breton Descartes* et ses disciples ont pour le Nord, qui les a vu naître la plupart, une prédilection marquée. L-F-E.

FRANC-ALLEU, *voy.* ALLEU.

FRANC-ARCHER. Ce n'est pas une histoire sans intérêt que celle de ce genre de troupe, et cependant l'existence des francs-archers n'a pas été longue : leurs prétentions ont été excessives, les services qu'ils ont rendus à l'état à peu près nuls; mais leur institution fut comme la transition du régime militaire féodal à la constitution militaire royale. Leur organisation fut l'essai d'une infanterie permanente, nationale, répartie sur tout le sol du royaume; elle fut le retour vers un système abandonné depuis le règne de Charlemagne. Elle répondait un peu par sa destination au service dont s'était acquittée la maison militaire de quelques souverains, alors qu'une poignée de fantassins étaient attachés à la garde de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste, de Louis IX. Ces princes n'avaient, comme armée royale, purement royale, que leur garde; les francs-archers devaient être un supplément d'armée royale. Ceux qui ont parlé de francs-archers à cheval sont tombés dans l'erreur: il n'y en a jamais eu qu'à pied; on a confondu francs-archers et compagnies d'ordonnance, également créés les uns et les autres par Charles VII. Ce prince mit sur pied, ou, plus exactement parlant, ordonna, en 1444, la levée de 4,000 francs-archers. C'était un ensemble de petits dépôts provinciaux ou communaux dans lesquels des hommes désignés à l'avance, exercés, équipés, devaient se tenir prêts à venir, au premier ordre, tirer l'arc dans les armées royales. Cette pensée de Charles VII ne tendait pas à substituer au ban et arrière-ban ce nouveau corps, mais elle cachait l'intention de ne plus dépendre des seigneurs, quant à l'évocation du ban seigneurial, et de rendre plus sûr le recru-

(*) Nous savons bien que Descartes naquit à Tours; mais on a dit T. VIII, p. 33, pourquoi néanmoins il appartient à la Bretagne.

tement du ban royal, en employant les francs-archers comme une sorte de garnisaires ou de maréchaussée (*voy.* ces mots) chargée de la poursuite des retardataires. A raison du défaut de règles uniformes, à défaut de principes en fait de tactique d'infanterie, ces paysans-soldats ne formèrent que de misérables troupes : aussi les francs-archers étaient-ils déjà ou licenciés ou éteints avant la fin du règne de Charles VII. En 1466, Louis XI les fit revivre, ou du moins il renouvela cette dénomination ; il prescrivit un appel de 16,000 hommes destinés à s'agréger en quatre corps, dont chacun devait former une espèce de phalange à la grecque. Ces corps étaient d'armes différentes, et tous les francs-archers n'étaient point archers : de là le besoin de les associer par corps à peu près armés de même. Le nombre des francs-archers que chaque paroisse devait fournir était proportionné au nombre des feux, à raison d'un homme sur soixante conscriptibles. Le sort décidait de l'enrôlement. Telle fut la première pensée d'une milice provinciale, d'une garde nationale mobilisable, d'une conscription générale, mais roturière et villageoise. En cas de guerre, une solde royale de quatre livres était octroyée par homme et par mois. En outre de cette solde, le franc-archer était dispensé ou affranchi de toute contribution, d'aides et gabelle : de là la qualification de *franc* donnée à ces miliciens*.

De même que l'ordonnance de Charles VII avait été la première où le mot tactique d'infanterie fut sous-entendu, de même l'édit de Louis XI fut le premier document français dans lequel se retrouve quelque chose d'analogue à un règlement sur l'uniforme de l'infanterie. Louis XI tira meilleur parti de ses francs-archers que ne l'avait fait son père : ils lui rendirent quelques services dans ses expéditions nombreuses ; ils s'acquittaient à merveille de ses ordres quand il s'agissait de saccager le territoire de l'ennemi. Cette milice, d'abord prise parmi les paysans, s'alimenta ensuite par le concours des villes, et quelques historiens supposent que l'orgueil des francs-archers fournis par les cités imagina le sobriquet de *francs-taupins* comme dénomination des archers de villages.

La seule grande journée où assistèrent les francs-archers fut celle de Guinegatte (7 août 1479) : leur indiscipline, leur ardeur pour le pillage y occasionnèrent la perte de cette sanglante bataille, ce qui ajouta au peu d'estime dont ils jouissaient dans l'armée et prépara leur licenciement. Dès le règne de Charles VII, ces pillards avaient prétendu qu'à raison de l'exemption de la taille eux et leur postérité jouissaient d'un anoblissement de fait. En 1480, l'abolition des francs-archers était prononcée par Louis XI. Remis sur pied en 1485 par Charles VIII, ils furent définitivement supprimés en 1598 par Louis XII. G^al B.

FRANCE (géogr. et statist.). I. Cette contrée de l'Europe occidentale, que les avantages de sa situation, la richesse de son territoire et les qualités éminentes du peuple qui l'habite placent au rang des plus importantes du globe, est comprise entre 7° 6′ long. O. et 5° 57′ long. E. du méridien de Paris, et entre 42° 20′ et 51° 10′ lat. N. Elle a pour limites, au nord et au nord-ouest, l'Océan ; au nord-est, la Belgique et trois états allemands : la Prusse, la Bavière rhénane et le grand-duché de Bade ; à l'est, la Suisse et les états de terre-ferme du royaume de Sardaigne ; au sud, la Méditerranée et l'Espagne. Telles sont ses frontières politiques. Le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, voilà ses frontières naturelles. La conquête les lui avait un moment acquises, et l'Europe les lui reconnut en 1802 par le traité d'Amiens ; mais la guerre lui ôta, 12 ans après, ce que la guerre lui avait donné. Dans son état actuel, la France présente la forme d'un hexagone irrégulier. Elle

(*) On voit que l'institution des *francs-archers*, en France, n'a rien de commun avec la croyance populaire autrefois répandue en Allemagne et qui a donné naissance au nom de *Freischütz*, lequel, verbalement, signifie aussi franc-archer. D'après cette croyance, certains coups d'arquebuse atteignaient fatalement leur but, par un effet de la magie et au moyen d'une balle enchantée. Pour se mettre en possession d'une telle balle, le tireur faisait un pacte avec le diable et lui donnait son âme. C'est cette croyance qui fait le fond de *Robin des Bois*, cette admirable composition de Weber dont le titre allemand de *Freischütz*, tireur libre, dégagé d'entraves, est beaucoup plus significatif. J. H. S.

a, dans sa plus grande longueur, de l'extrémité la plus occidentale du département du Finistère à la pointe d'Antibes (Var), environ 1,064 kilomètres ou 266 lieues, et dans sa plus grande largeur, de Givet (Ardennes) à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), 924 kilomètres ou 231 lieues. On évalue sa circonférence à 4,696 kilomètres ou 1,174 lieues, dont 2,456 kilomètres ou 614 lieues de côtes, et 2,240 kilomètres ou 560 lieues de frontières terrestres. Sa superficie totale est évaluée à environ 540,085 kilom. carrés (à peu près 34,000 lieues carrées nouvelles) ou 54 millions d'hectares; ce qui répond à environ 26,700 lieues carrées anciennes et à près de 10,000 milles carrés géographiques.

II. La France, géologiquement considérée, présente toutes les natures de terrains. Les terrains primitifs, granitiques et schisteux, parmi lesquels se trouvent intercalées d'épaisses couches calcaires qui contiennent de nombreux débris organiques, forment en quelque sorte la ceinture de cette contrée, puis se retrouvent par grandes masses à son centre; ils constituent toute la chaîne des Pyrénées et la presqu'île de Bretagne; on les retrouve ensuite dans les Ardennes, puis dans les Vosges. Toute la partie haute du Dauphiné en est formée; on les voit percer jusqu'à la surface du sol sur le rivage de la Méditerranée, en face de l'île de Corse, qui appartient tout entière à cette antique formation. Dans l'intérieur du pays, nous retrouvons un groupe qui comprend l'Auvergne, le Limousin et le Lyonnais, et va disparaître au midi, dans les Cévennes, et au nord, dans la Bourgogne. C'est sur ces puissantes assises et dans les intervalles qu'elles laissent que sont déposés les terrains secondaires formés de roches calcaires plus ou moins compactes et où gisent d'immenses dépôts de coquillages et de madrépores. Ces roches sont souvent à nu et seulement recouvertes par le sol végétal; elles forment des montagnes peu hautes, mais souvent très escarpées. On les retrouve dans toute l'étendue de la Lorraine, en Bourgogne, en Franche-Comté; elles recouvrent exactement les pentes primitives du Dauphiné jusqu'aux bords de la Méditerranée, et du Languedoc jusqu'aux pieds des Pyrénées. Au-dessus de ces calcaires se rencontrent des dépôts crayeux très considérables qui appartiennent à la même formation. Paris occupe à peu près le centre du plus important, vaste lit que recouvrent les terrains tertiaires, et dont les abords se laissent apercevoir dans la Flandre, dans la Champagne, dans la Bourgogne, dans le Berri et dans le Maine. Les terrains tertiaires sont en grande partie composés de bancs calcaires plus grossiers que les précédents, et où se retrouvent, parmi des coquillages souvent fluviatiles, des débris de mammifères inconnus, sur lesquels s'est exercé le génie de Cuvier. On en rencontre une autre masse d'une assez grande étendue dans le bassin de la Gironde, aux pieds des Pyrénées. Des amas considérables de sable, de galets, d'argile, de marne, de tourbe, constituent les terrains d'alluvion : les landes de Gascogne, les dunes de Picardie, de la Camargue, sorte de delta de la France à l'embouchure du Rhône, paraissent appartenir à cet ordre de formation. Enfin les terrains pyrogéniques ou volcaniques se font surtout remarquer dans la masse centrale des terrains primitifs. Les montagnes d'Auvergne en sont en grande partie formées; on y rattache également ces roches basaltiques du Velay et du Vivarais, taillées en colonnades imposantes et comparables à celles qui excitent si vivement en Irlande la curiosité des étrangers.

III. La grande ligne de faîte qui partage l'Europe en deux versants généraux, l'un au nord et à l'ouest, dont les eaux s'écoulent dans l'océan Glacial et dans l'océan Atlantique, l'autre à l'est et au sud, qui conduit les siennes dans la Caspienne et dans la Méditerranée, pénètre en France par la chaîne du Jura, dans la partie où le mont Jorat la lie avec la grande chaîne des Alpes; de ce point de départ, elle se redresse dans la direction nord-est jusqu'au mont Terrible; puis, inclinant vers l'ouest, elle va joindre l'extrémité méridionale de la chaîne des Vosges, où elle sépare directement les bassins du Rhin et de la Saône. Un de ses rameaux, qui se prolonge dans le nord, forme la chaîne des Vosges. Continuant à se diriger à l'ouest, elle se confond avec

les monts Faucilles, entre les sources de la Meuse et de la Moselle; de là, s'abaissant vers le sud, elle va former le plateau de Langres, qui sépare les deux grands bassins de la Seine et du Rhône. De ce point, la ligne de faîte envoie un nouveau rameau vers le nord-ouest : celui-ci forme d'abord les Ardennes et devient finalement une ligne de faîte secondaire qui partage le bassin de la mer du Nord de celui de la Manche. A partir des sources de la Seine, la ligne se prolonge, dans la direction du sud, sous le nom de Côte-d'Or; de là, un troisième rameau courant à l'ouest sépare les bassins de la Manche et de l'Atlantique et se termine au cap Finistère. Du point le plus méridional de la Côte-d'Or, la ligne, continuant à se diriger vers le sud, se lie d'abord avec ce vaste amas de montagnes dont la partie méridionale porte plus particulièrement le nom de Cévennes. Les montagnes d'Auvergne en forment à l'ouest une des ramifications les plus importantes. Là se trouvent les points de partage des bassins du Rhône, de la Loire et de la Garonne. Enfin la chaîne des Cévennes se lie, dans son extrémité sud-ouest, aux Pyrénées, par lesquelles la grande ligne de faîte pénètre en Espagne. Tel est l'ensemble du système orographique de la France. Les grandes inclinaisons des terres se trouvent ainsi déterminées, et c'est à quoi nous devons nous borner dans ce rapide aperçu.

Parmi ces monts dont le sol est hérissé, c'est la portion des Alpes et des Pyrénées appartenant à la France qui offre les seules montagnes dignes de figurer au rang de celles du premier ordre. Dans le département des Hautes-Alpes est le pic des Écrins ou Arsines, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 4,105 mèt., et qui paraît être le point culminant de la France; viennent ensuite, dans le même département, la Meidje, qui a 3,986^{m} de hauteur, et le Mont-Viso, qui en a 3,838, et dans l'Isère le grand Pelvoux, haut de 3,934^{m}. Les Pyrénées nous offrent la Maladetta, dont les deux pics, l'un oriental, dans la Haute-Garonne (pic Nethou), s'élève à 3,404^{m}, et l'autre occidental, dans l'Ariège, à 3,312. Les plus hauts sommets ensuite sont le Mont-Perdu (3,351^{m}), le Cylindre (3,332^{m}) et le Vignemale (3,298^{m}). A l'intérieur, c'est dans la partie septentrionale de l'ensemble compris sous la dénomination générique de Cévennes, mais qui se décompose en montagnes d'Auvergne, du Charolais, du Beaujolais, du Lyonnais, du Vivarais, du Gévaudan et en Cévennes proprement dites, que se trouvent les sommets les plus élevés. Nous signalerons notamment le Cantal (1,935^{m}), le Mont-d'Or (1,886^{m}), et le Puy-de-Dôme (1,465^{m}) en Auvergne; le Mezeng dans les Cévennes proprement dites, qui a 1,774^{m} d'élévation, et le mont Tarare dans le Lyonnais, 1,500^{m}. La hauteur moyenne dans la chaîne du Jura est de 1,000^{m}; mais le Reculet s'élève à 1,720^{m}, et la Dôle à 1,681^{m}; dans les Vosges, le Ballon, qui s'élève à 1,429^{m}, paraît être le point culminant; en Corse, enfin, est le Monte Rotondo, dont la hauteur est de 2,672^{m}.

Les pentes prolongées de plusieurs de ces montagnes forment des vallées d'une grande beauté, telles que celles du Dauphiné, des Hautes et Basses-Pyrénées, de l'Ariège : là se trouvent souvent, à une très grande élévation, des lieux habités. Ainsi, dans les Hautes-Pyrénées, le village de Gavarni, auprès duquel est une cascade qui forme une des curiosités naturelles du pays, se trouve à 1,444^{m} d'élévation, et Barèges, renommé par ses eaux, à 1,290^{m}; dans les Hautes-Alpes, Briançon est située à 1,306^{m} de hauteur. Voici la hauteur comparative de quelques autres points : Pontarlier (Doubs), 887^{m}; Plombières (Vosges), 421^{m}; Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 411^{m}; Dijon (Côte-d'Or), 217^{m}; Lyon (Rhône), 155^{m}; Paris, plate-forme de l'observatoire royal, 27^{m}.

Des révolutions qui doivent remonter à une époque antérieure aux temps historiques ont éteint les nombreux volcans qui brûlaient dans le grand groupe central, et dont les traces subsistent seules en France aujourd'hui.

IV. Les rivages de la France sur l'océan Atlantique ont, à partir de l'embouchure de la Bidassoa jusqu'à la pointe la plus avancée du Finistère, 932,000 mètres de développement, et 920,000 sur la Man-

che et la mer du Nord, de cette pointe jusqu'à Dunkerque; enfin sur la Méditerranée la côte de France présente un prolongement d'environ 604,000^{m}. Les îles principales qui se trouvent groupées sur les bords sont, dans l'Océan, Ouessant, Sein, Groaix, Belle-Ile, Noirmoutier, Dieu ou Yeu, Ré et Oléron; les principales dans la Méditerranée sont, outre la Corse, située à 68 lieues de la côte, les groupes d'Hyères, de Lerins et la Camargue; une seule presqu'île, la Bretagne, un seul cap, celui de la Hogue sur la Manche, figurent dans les nomenclatures géographiques de l'Europe. La nature a creusé sur ces rivages plusieurs bons ports que l'art a perfectionnés; les principaux sur les côtes occidentales sont: Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, La Rochelle, Vannes, Lorient et Brest, auxquels on peut ajouter Bordeaux, Rochefort et Nantes, quoiqu'ils soient situés à quelque distance de la mer. Les ports de la côte nord-ouest sont Morlaix, Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Boulogne, Calais, Dunkerque et Rouen, situé sur la Seine à 17 lieues de son embouchure. Les ports sur la Méditerranée sont: Port-Vendres, Collioure, Agde, Cette, Marseille, Toulon, Saint-Tropez, Fréjus et Antibes.

Parmi les fleuves qui arrosent le territoire français, six, savoir: la Meuse, le Rhin, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône, prennent rang parmi les plus importants de l'Europe. On leur consacrera des articles spéciaux. Ces fleuves constituent les six grands bassins principaux dont nous avons indiqué les pentes générales; seize autres fleuves, de moindre importance, forment des bassins secondaires subordonnés aux précédents. Nommons comme les plus remarquables l'Escaut, tributaire de la mer du Nord; la Somme et l'Orne, tributaires de la Manche; la Charente et l'Adour, tributaires de l'Océan; l'Aude, l'Hérault et le Var, tributaires de la Méditerranée. Ces 22 bassins, comprennent en totalité 100 et quelques rivières du second ordre parmi lesquelles nous devons signaler la Moselle, affluent du Rhin, et la Meurthe, affluent de la Moselle; l'Aube, l'Yonne, la Marne, l'Oise et l'Eure, affluents de la Seine; l'Allier, le Loir, le Cher, la Vienne et la Mayenne, affluents de la Loire; l'Ariège, le Tarn, le Lot et la Dordogne, affluents de la Garonne; l'Ain, la Saône, l'Isère et l'Ardèche, affluents du Rhône. En outre, 5,000 cours d'eau de moindre dimension complètent le système hydrographique d'un des territoires assurément les mieux partagés sous ce rapport.

Il n'y a pas d'autre lac important à signaler en France que celui de Grandlieu, dans la Loire-Inférieure; il existe en outre sur plusieurs points de ses vastes rivages des étangs ou lagunes remarquables par leur étendue.

V. Les fleuves et rivières que nous venons d'énumérer, ainsi que les cours d'eau moins importants qui en dépendent, présentaient, en 1836, à la navigation, dans l'état où des travaux d'art les avaient amenés, un développement de 8,964 kilomètres. A ces cours d'eau nous devons ajouter les canaux: on en comptait à la même époque 74, dont les principaux étaient ceux des Ardennes (103,315 mètres), du Berry (320,000^{m}), de Bourgogne (241,469^{m}), d'Ille et Rance (84,794^{m}), du Centre (116,812^{m}), de Briare (55,301^{m}), le canal latéral à la Loire, qui doit être compté parmi les plus beaux travaux de ce genre exécutés jusqu'ici (198,000^{m}), le célèbre canal du Midi ou de Languedoc (244,092^{m}), ceux de Nantes à Brest (374,000^{m}), du Nivernais (176,166^{m}), de l'Ourcq (93,922^{m}), du Rhône au Rhin (349,363^{m}), de Saint-Quentin (94,381^{m}), et de la Somme (156,894^{m}). Toutes nos voies d'eaux artificielles, qui attendent sur plusieurs points d'indispensables compléments, présentent une longueur totale de 3,699 kilom.; elles lient des portions du territoire que la nature avait isolées; elles rattachent l'une à l'autre les deux grandes mers qui baignent ses côtes au sud et à l'ouest, rapprochent ses frontières de l'est et du nord, et offrent ainsi un puissant secours au développement progressif de la prospérité intérieure.

Quant aux voies de terre qui doivent être indiquées ici pour compléter l'ensemble des moyens de communication que présente notre territoire, elles consistent en routes royales, routes départe-

mentales et chemins vicinaux. Les premières sont au nombre de 200 et ont un parcours de 34,511 kilom., dont le onzième environ est pavé, et le reste est ou ferré, ou encailloutė d'après la méthode perfectionnée de Mac-Adam, ou établi sur des poutres. Le nombre des routes départementales était de 1,000 environ, en 1830; leur longueur totale est, en 1836, de 36,578 kilom. Enfin les chemins vicinaux ont une étendue de 771,458 kilom. L'ensemble de tous ces divers moyens de communication présentait un développement de 855,213 kilom., ou 219,393 lieues moyennes. On compte, tant sur les routes royales que sur les routes départementales, 1,663 ponts, dans ce nombre 85 en fer dont la construction ne remonte pas au-delà de 1822, à l'exception des deux ponts d'Austerlitz et des Arts, à Paris.

Les chemins de fer, innovation capitale du génie de la civilisation moderne, qui doit devenir pour elle un véhicule dont la puissance est encore incalculable, ne font que de naître en France, et leur application en grand y rencontre des obstacles de plus d'un genre. Jusqu'à présent ce pays ne compte que des lignes peu étendues et d'importance secondaire. La plus remarquable est celle de Paris à Saint-Germain.

VI. La constitution géologique de la France lui assure naturellement tous les genres de richesses minérales. La houille, si précieuse à l'industrie, y est en abondance : les dépôts houillers les plus considérables sont dans le département du Nord, et ils font partie d'une zone large de 2 lieues et longue de 50, qui s'étend jusque dans la Prusse rhénane; mais d'autres gîtes qui existent dans un très grand nombre de localités sur tous les points de la France, notamment dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, de la Loire, de l'Aveyron, alimentent une exploitation d'année en année plus considérable. Parmi ces houilles, celles des mines d'Anzin et de Saint-Étienne (*voy.*) sont les plus estimées. Outre les autres combustibles minéraux, le jayet, qui sert à confectionner des bijoux de deuil, est obtenu dans le département de l'Aude; le bitume, dont une application très importante au pavage public est en ce moment même réalisée, se trouve surtout dans le Bas-Rhin, l'Ain, les Landes, etc. La tourbe existe sur un grand nombre de points par couches considérables, notamment dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord.

Le sol n'est pas moins riche en mines métalliques : deux mines d'or, l'une dans le Haut-Rhin et l'autre dans l'Isère, ont cessé d'être exploitées depuis un demi-siècle; on trouve dans le Rhône, le Gard, l'Ariège et la Garonne, des sables aurifères où l'on recueillait anciennement une assez grande quantité de paillettes d'or. Il existe aussi dans le Haut-Rhin et dans l'Isère deux mines d'argent : celle d'Allemont (Isère) est seule exploitée, et ce n'est que là qu'on obtient en France l'argent sans mélange. On en extrait une quantité plus considérable des mines de plomb qui sont très nombreuses : les principales se trouvent dans le Finistère, dans le Haut et Bas-Rhin, les Hautes et Basses-Alpes, le Gard, la Loire et l'Ardèche. Une mine de mercure, dans la Manche, a cessé d'être exploitée depuis un siècle; il y a des indices de mines d'étain dans la Haute-Vienne, la Corrèze et la Loire-Inférieure. Le cuivre se trouve avec quelque abondance dans les départements du Rhône et des Basses-Pyrénées; les mines de zinc, d'antimoine et de manganèse sont assez multipliées; le fer enfin existe sur presque tous les points du territoire, et l'on ne comptait plus, en 1837, que 22 départements où il n'était pas exploité. Ceux où la production en est le plus considérable sont : la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Dordogne, l'Orne, la Meuse, la Moselle, les Ardennes, l'Isère, le Cher, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège et la Haute-Vienne.

Le sel se trouve en masse dans plusieurs parties du territoire. La mine de Vic, en Lorraine, découverte en 1819, occupe une étendue qui ne doit pas avoir moins de 30 lieues carrées; et l'on a calculé qu'elle fournirait à une exploitation de 96,000 ans, à raison d'un million de quintaux métriques par an. Parmi les roches, terres et sables dont s'empare l'industrie, il faut citer des marbres de la

plus grande beauté, et qui passent fréquemment dans le commerce pour marbres d'Italie : on les tire surtout des Pyrénées; des granits, des porphyres qui rappellent ceux dans lesquels le ciseau des anciens a taillé de si beaux modèles, se trouvent dans les Vosges. Des carrières de bonnes pierres à bâtir sont presque partout. La pierre lithographique, si précieuse pour les arts du dessin, est particulièrement exploitée aux environs de Châteauroux et de Dijon; on rencontre la pierre d'aimant à la surface même du sol dans quelques parties du département de la Loire-Inférieure; de vastes ardoisières sont ouvertes dans les Ardennes, la Manche, la Meuse; le plâtre des environs de Paris, la craie du département de la Marne, la pierre à meules de Seine-et-Marne, la pierre à fusil de l'Yonne, du Cher et de la Charente - Inférieure, diverses argiles des départements du Nord, de la Seine-Inférieure, de l'Oise et de l'Yonne, le kaolin de Saint-Yriex (Haute-Vienne), propre à la porcelaine, sont autant d'objets que l'activité industrieuse de l'homme tire du sein de la terre, et qui deviennent entre ses mains d'importantes sources de richesses.

Il n'y a pas en France moins de 700 sources d'eaux minérales; elles se distribuent en eaux chaudes, situées pour la plupart sur les flancs des montagnes, et en eaux froides qui se trouvent en général dans les plaines. Les plus renommées parmi les premières sont : dans les Pyrénées, celles de Barèges, Cauterets, Saint-Sauveur, Bagnères de Bigorre, Bagnères de Luchon, qui sont hydro-sulfureuses; au pied des Alpes, les eaux salines d'Aix; dans les Cévennes et leurs diverses ramifications, les sources acidules du Mont-d'Or, de Vichy, de Saint-Alban, les eaux alcalines de Balaruc, de Chaudes-Aigues, de Neris, et les ferrugineuses de Bourbon-l'Archambault; dans les Vosges, les eaux salines de Luxeuil, de Bourbonne-les-Bains, de Niederbronn, et les ferrugineuses de Plombières. Parmi les eaux minérales froides, on peut citer celles de Forges (Seine-Inférieure) et d'Enghien, près de Paris. Auprès de plusieurs de ces sources existent, sous la surveillance de l'autorité, des établissements dont quelques-uns sont remarquables : là se réunit chaque année un concours nombreux de personnes appartenant à la haute société, et qu'amène un but de guérison ou simplement de plaisir. *Voy.* ENGHIEN, BARÈGES, BAGNÈRES, PLOMBIÈRES, etc.

VII. Le règne végétal dépasse encore en richesses dans ce pays le règne minéral; 6,000 espèces environ, que les botanistes classent en 800 genres, croissent sur son sol; depuis deux siècles, la contrée s'est constamment enrichie de plantes exotiques qui y ont été naturalisées et qui peuplent aujourd'hui nos bois ou embellissent nos jardins. Mais cet objet touche directement à l'industrie agricole dont nous aurons à nous occuper plus loin. Passons au règne animal.

Les races sauvages et nuisibles diminuent en France à mesure que la civilisation s'y développe. L'ours est refoulé dans les hauteurs des Pyrénées et des Alpes; le loup, qui habite encore nos grandes forêts de l'intérieur, devient de jour en jour plus rare dans nos campagnes. Les sommets des Cévennes présentent encore de temps à autre le lynx, dont la vue perçante est devenue proverbiale; le sanglier, le renard sont toujours communs dans les parties boisées du territoire; là se trouve aussi en abondance le chevreuil, le lièvre, le lapin; le daim et le cerf en ont presque entièrement disparu; le chamois et le bouquetin se montrent fréquemment sur les pics élevés des Alpes. La Corse possède le mouflon, animal considéré comme le type primitif de notre bélier. Plusieurs espèces d'écureuils, la martre, l'hermine, dont les fourrures sont recherchées, habitent les bois de nos départements du sud-est; sur tous les points du territoire, le putois, la fouine, la belette, plusieurs espèces de rats, le blaireau, le hérisson, la loutre, sont l'objet des poursuites actives du cultivateur, auquel ils portent souvent un grand préjudice. On trouve encore en très petit nombre le castor dans les îles du Rhône; le desman (*voy.*), quadrupède aquatique qui vit aux environs de Tarbes, a quelque rapport avec cet industrieux animal.

Les animaux domestiques sont le chien, dont les espèces présentent de

nombreuses diversités; le chat; le cheval, dont quelques races, telles que la limousine et la normande, jouissent d'une réputation méritée; l'âne, en général de petite taille; le bœuf, qui atteint dans quelques parties du territoire le poids de 900 livres; le mouton, dont la chair est si délicate quand il est élevé dans les prés salés de nos départements maritimes; la chèvre et le porc qui arrive quelquefois à une taille très élevée.

Parmi les oiseaux, nous remarquerons, indépendamment des volatiles qui peuplent nos basses-cours, le flamant rouge et le rollier, au plumage nuancé de diverses couleurs, qui habitent les rivages de la Méditerranée. Le coq de bruyère, la gélinotte, la perdrix, ainsi qu'un grand nombre d'oiseaux voyageurs, tels que le becfigue, la caille, la tourterelle, etc., se trouvent en abondance dans les bois; le faisan est resté l'hôte exclusif des habitations de luxe; sur les bords des étangs et dans les parties marécageuses on chasse le pluvier, la bécasse, le canard sauvage, etc.; le cygne ne se montre que dans les hivers très rigoureux. Les oiseaux de proie sont, indépendamment de l'aigle et du vautour, qu'on ne rencontre guère que sur les sommets de nos montagnes méridionales, le milan, l'épervier, la chouette, le corbeau, etc.

Les reptiles sont très nombreux, mais ils atteignent rarement une forte taille et ne présentent que peu de danger: la vipère et l'aspic sont les seuls dont la morsure doive être redoutée; le pays renferme plusieurs espèces de couleuvres inoffensives, et l'on trouve dans le Midi le lézard vert, la salamandre terrestre.

Les côtes et les rivières de la France sont généralement très poissonneuses: le turbot, la sole, le maquereau, la raie, le saumon, la sardine, le hareng, se pêchent sur le rivage occidental; le thon et l'anchois dans la Méditerranée; l'Océan offre à la consommation des huîtres très recherchées, des homards, des langoustes, des moules, et l'on y pêche quelquefois des tortues d'une grande dimension.

Enfin parmi les insectes nuisibles nous devons citer le scorpion, le charançon, qui dévore les blés, le pyrale, si funeste aux vignobles, le termite, qui s'attache aux bois de constructions, le puceron et quelques autres analogues, qui détruisent les arbres de nos jardins. L'abeille, le ver à soie, la cochenille, qui s'acclimate dans le Midi, la cantharide, etc., sont au contraire des insectes utiles qui apportent leur tribut à la masse générale des richesses du sol.

VIII. Située au milieu de la zone tempérée septentrionale, la France jouit généralement d'un climat doux et salubre, sensiblement plus chaud dans sa partie méridionale. Les mers et les montagnes qui l'enveloppent déterminent, à la vérité, dans quelques parties du territoire, des courants d'air qui modifient assez brusquement la température; mais ces variations subites, surtout funestes aux organes pulmonaires, ne sont que locales, de même que l'insalubrité de l'air, et n'altèrent pas essentiellement la constitution atmosphérique fondamentale. Une remarque que M. Arago a appuyée des plus savantes recherches (*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1834), c'est que depuis trois siècles les températures extrêmes ont éprouvé des changements marqués, tandis que les températures moyennes sont restées les mêmes: d'où il résulte que les étés sont aujourd'hui moins chauds et les hivers moins froids qu'ils ne l'étaient autrefois.

Nous empruntons à la table des températures moyennes donnée par M. de Humboldt les résultats suivants pour quelques lieux de la France, en faisant remarquer que les degrés se rapportent à la division centésimale du thermomètre.

LIEUX.	TEMPÉRATURE MOYENNE		
	de l'année.	de l'hiver	de l'été.
Clermont-Ferrand.	+ 10,0	+ 1,4	+ 18,0
Dunkerque	+ 10,3	+ 3,7	+ 17,8
Paris	+ 10,6	+ 3,7	+ 18,1
Saint-Malo	+ 12,3	+ 5,6	+ 18,9
Nantes	+ 12,6	+ 4,7	+ 20,3
Bordeaux	+ 13,6	+ 5,6	+ 21,6
Marseille	+ 15,0	+ 7,5	+ 22,5
Montpellier	+ 15,2	+ 6,7	+ 24,3
Toulon	+ 16,7	+ 9,1	+ 23,9

On peut, au moyen de certains végétaux, établir des distinctions de climats

qui, généralement parlant et sauf exception, ne sont pas dépourvues de justesse. Les limites où s'arrêté successivement la culture en grand de l'olivier, du maïs et de la vigne, forment trois lignes obliques aux parallèles et par lesquelles la France est coupée en quatre zones climatériques. La première ligne, tracée de Bagnères de Luchon (Haute-Garonne) à Die en Dauphiné, comprend l'espace départi à l'olivier; une seconde, passant de l'embouchure de la Gironde et remontant jusqu'au nord de l'Alsace, forme la limite qu'atteint le maïs; enfin l'embouchure de la Loire et l'extrémité du département des Ardennes sont les deux points extrêmes de celle que la vigne ne franchit guère.

Certains courants d'air soufflent avec constance dans les diverses parties du territoire. Sur les côtes de la Méditerranée, des vents du sud c'est-à-dire marins produisent souvent les effets les plus désastreux; c'est là aussi que le mistral, vent glacial de nord-ouest modifie quelquefois d'une manière si fâcheuse la température normale de la contrée. Dans le bassin du Rhône, des vents d'est soufflent parfois avec impétuosité du flanc occidental des Alpes; dans le bassin de la Garonne, les vents de sud des Pyrénées, ou les vents sud-ouest du golfe de Gascogne, chassent avec violence des nuages qui recèlent une grêle funeste aux récoltes. Toute la portion du territoire qui s'avance dans l'Océan est exposée aux vents d'ouest, de nord-ouest et de sud-ouest, qui y amènent de fréquentes pluies. Dans la partie septentrionale, les vents du nord refroidissent souvent l'air; c'est dans le bassin de la Loire que les perturbations atmosphériques ont le moins de fréquence et d'intensité.

Les observations sur la quantité d'eau moyenne qui tombe annuellement présentent, pour quelques points de la France, les résultats suivants: Lille, 27 pouces; Metz, 24 pouces 8 lignes 70 centièmes; Paris, 19 pouces 6 lignes 94 centièmes; Lyon, 29 pouces 2 lignes 20 centièmes; Montpellier, 28 pouces 6 lignes. On a calculé que le nombre moyen des jours pluvieux, entre le 43[e] et le 46[e] degré de latitude, est de 105. A Paris, il est de 134. Dans cette ville, l'évaporation moyenne annuelle sur la Seine a été trouvée être de 30 et quelques pouces, résultat à peu près conforme à celui que présente le canal de Languedoc, dont les eaux doivent perdre annuellement, selon deux observateurs, environ 30 pouces, par la seule action calorifique.

IX. Ce territoire, aujourd'hui si compacte et soumis à un système si complet d'unité gouvernementale et administrative, n'a reçu sa forme actuelle qu'au travers du cours des âges, par les longs et laborieux efforts de générations nombreuses. Après avoir été l'un des champs clos où les races nouvelles qui s'étaient précipitées sur l'empire romain se disputèrent la prééminence, il devint, comme tous les autres états sortis de ce vaste ébranlement, le théâtre de l'anarchie féodale. Vers la fin du x[e] siècle, au moment où Hugues-le-Grand fut appelé au trône par ses pairs, un simple duché, formé des terres comprises entre la Loire et la Somme, était toute la monarchie. La dynastie et la nation ont ainsi, jusqu'à un certain point, le même berceau; elles grandirent ensemble, liées par de réciproques obligations, jusqu'au moment où une tourmente politique sans exemple effaça violemment tout ce qui restait encore debout de l'ancien édifice.

Un siècle environ après l'avénement du chef de la famille capétienne, le territoire, primitivement composé de l'Ile de France, de la Picardie et de l'Orléanais, s'est déjà arrondi de quelques lambeaux arrachés aux grands vassaux les plus voisins; en 1215, Philippe-Auguste y réunit le Vermandois, saint Louis y ajoute la Touraine en 1259; le Languedoc échoit à la couronne en 1272, par la mort du dernier comte de Toulouse, frère de ce monarque. La Champagne, devenue, dès 1274, partie du domaine royal par un mariage, est définitivement réunie en 1328; en 1349, le Dauphiné est cédé à Philippe de Valois, à la condition que les fils aînés des rois prendront dorénavant le titre de Dauphin. Sous Charles V des guerres heureuses agrandissent le territoire du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et du Limousin. Le Berry, acheté par Philippe I[er] et donné

comme apanage sous les Valois, est définitivement réuni par Charles VII en 1465; la Normandie, possession, si redoutable pour la France, de la maison royale d'Angleterre, après avoir été plusieurs fois conquise et réunie à la couronne, cesse d'en être distraite à partir du règne de Louis XI; la politique plus qu'habile de ce même prince vaut au royaume, en 1477, la Bourgogne démembrée des vastes états du duc de Bourgogne, et en 1480 le riche héritage du roi René, composé de l'Anjou, du Maine et de la Provence; deux mariages successifs contractés, en 1491 et 1499, par Anne de Bretagne avec les rois Charles VIII et Louis XII, déterminent l'accession de cette magnifique souveraineté au territoire royal; François Ier réunit à la couronne l'Angoumois à son avénement, et, en 1523, la Marche, le Bourbonnais, avec la plus grande partie de l'Auvergne, confisquée sur le fameux connétable de Bourbon, dont la défection manqua de livrer le pays à l'étranger. Henri IV, en montant sur le trône, en 1588, rattache à la France tous les grands fiefs de Guienne et de Gascogne, possédés par la puissante maison d'Albret, et dont la plupart formaient une dépendance de l'ancien royaume de Navarre; Louis XIII fait la conquête de l'Artois et du Roussillon; Louis XIV de la Flandre, de la Franche-Comté et de l'Alsace, acquisitions importantes dont la possession est confirmée à la France par les traités des Pyrénées (1659) et de Nimègue (1678). Le Nivernais est réuni à la couronne en 1665 par réversion; la Lorraine échoit à Louis XV, en 1766, à la mort de Stanislas Leszinski, son beau-père, investi du duché; enfin l'île de Corse est acquise en 1768, et le comtat d'Avignon en 1791. (*Voy.*, pour les détails, tous ces noms de provinces.)

X. La population française s'est ainsi formée de races très diverses, dont on reconnaît encore çà et là les caractères distincts au travers de cette fusion générale qui constitue un grand peuple. Dans ces derniers temps même, un observateur ingénieux, M. Edwards, a cru retrouver parmi les habitants actuels du territoire le type primitif de chacune des deux grandes portions de l'antique population gauloise, les Galls de l'est et les Kimris (*voy.* ces noms) de l'ouest. Quoi qu'il en soit, et sans remonter aussi haut, il est impossible de ne pas être frappé des différences notables que présentent encore, tant sous le rapport des apparences extérieures que sous ceux du caractère moral, des habitudes privées et du langage, les habitants des diverses provinces; assurément on peut dire qu'à bien des égards le Breton et le Provençal, l'Alsacien et le Béarnais, forment de véritables nations distinctes réunies sous le même prince par les hasards de la conquête. La classification ethnographique récemment proposée en géographie par M. Balbi, répartit en six familles principales ces fractions de la population totale : 1° la famille *gréco-latine*, composée des *Français* qui habitent les pays au nord de la Loire, des *Romans* au sud (bassin du Rhône), et des *Italiens* de la Corse. Cette portion de la population forme à elle seule les neuf dixièmes de la population totale. C'est sa langue qui, primitivement formée du mélange de l'idiome romain avec les idiomes germaniques, est devenue, en traversant les siècles, cette langue française à laquelle la simplicité savante de ses formes, la netteté logique de sa construction, comme aussi les œuvres immortelles qui l'ont illustrée, assurent une incontestable supériorité sur toutes les autres langues du monde civilisé; 2° la famille *germanique* comprend les *Allemands* de l'Alsace et de la Lorraine et les *Flamands* du département du Nord; 3° la famille *celtique* (*voy.*) ou population primitive du sol est représentée par les Bas-Bretons qui habitent la Bretagne occidentale; 4° la famille *basque* (*voy.*), qui comprend un petit peuple des Basses-Pyrénées dont l'origine véritable est encore un problème historique; 5° la famille *sémitique* (*voy.* ce mot), représentée par les *Juifs* qui sont répandus dans toutes les parties du territoire; 6° enfin la famille *hindoue*, à laquelle on croit généralement devoir rapporter les tribus de Bohémiens (*voy.*) souvent errantes, mais qui vivent plus particulièrement dans les Pyrénées-Orientales et l'Hérault.

On calcule que 196,000 habitants du

royaume environ parlent la langue italienne, 120,000 le basque, 1,100,000 le bas-breton (*voy.*) ou celtique, 1,150,000 l'allemand, et 180,000 le flamand (*voy.*); en tout 2,746,000 individus. Mais parmi les 30,000,000 d'habitants environ qui restent, un grand nombre parlent une foule d'idiomes ou patois (*voy.*) qui n'ont souvent qu'un rapport assez éloigné avec la langue française actuelle. On peut en former deux classes distinctes qui se rapportent à la division si connue de l'ancienne langue romane en langue d'oil et langue d'oc (*voy.* p. 443) : de la première dépendent le lorrain, le picard, le wallon, le bourguignon, le franc-comtois ; de la seconde, le provençal, le languedocien, le limousin, le gascon, qui sont plus peut-être que de simples patois, et beaucoup d'autres qui ne sont que des variétés de ceux-là. En somme, ce n'est que dans les 22 départements groupés autour de Paris que la langue française (*voy.* cet article) est seule parlée d'une manière plus ou moins correcte par l'universalité de ses habitants. Néanmoins elle est seule admise dans les actes civils et judiciaires.

Ce n'est pas seulement dans le langage qu'on trouve encore des traces vivantes de l'existence successive ou simultanée de races diverses sur le territoire français : des monuments remarquables qui subsistent sur tous les points en portent un témoignage non moins frappant. On pourrait former trois divisions de ces restes des temps passés qui constituent le vaste et intéressant domaine de l'archéologie française. A la première appartiennent les monuments celtiques (*voy.* ce mot et Druidiques, ainsi que Donon) qu'on retrouve dans plusieurs parties de la France, mais surtout dans la Basse-Bretagne, où leurs formes mystérieuses et leurs proportions gigantesques excitent au plus haut degré la curiosité du voyageur. Dans la seconde catégorie sont compris les nombreux édifices dont la domination romaine couvrit le sol; leurs débris vénérables se trouvent partout et plusieurs sont encore debout dans nos villes méridionales, telles que Nîmes, Orange, Arles, Vienne, etc. La troisième se compose des œuvres par lesquelles les nouveaux conquérants du sol, après la grande révolution du ve siècle, remplacèrent tout ce qu'ils avaient d'abord détruit : là viennent se ranger ces manoirs de la féodalité dont les tours en ruines impriment un aspect si pittoresque à nos contrées montagneuses (*voy.* Pierrefonds, Arques, Hoh-Koenigsbourg, Saverne, etc., etc.), et ces églises admirables de plusieurs de nos cités, monuments précieux d'un art improprement appelé gothique (*voy.*), et où l'imagination orientale semble avoir épuisé toute sa fécondité.

XI. Enfin les traits principaux du caractère et des mœurs servent encore à faire reconnaître cette distinction primitive des races que les progrès de la civilisation doivent un jour effacer entièrement, et qui même n'est plus guère apparente que dans les campagnes. Au sein des villes, en effet, les communications de jour en jour plus rapides et plus fréquentes entre les diverses parties du territoire, tendent à rendre parfaitement uniformes les mœurs de la classe riche et éclairée. Aussi ces qualifications proverbialement attribuées par nos pères aux populations respectives des anciennes provinces, la naïveté champenoise, la finesse normande, l'entêtement breton, la hâblerie gasconne, etc., peuvent-elles maintenant être considérées comme sans valeur en ce qui concerne une grande partie de la population. Dans le fait, on aurait peut-être une idée plus juste des différences que présente, sous les rapports les plus généraux, la masse de la nation, si l'on partageait la contrée en trois régions dont les limites resteraient nécessairement assez vagues. On verrait dans la région du nord des hommes de haute taille, de forte complexion, participant davantage, à mesure qu'ils se rapprochent de la frontière, de l'humeur allemande ou belge, moins communicatifs et un peu flegmatiques, mais francs et hospitaliers, et qui sont en possession, par un heureux privilége, de fournir les meilleurs soldats à nos armées et les meilleurs ouvriers à nos fabriques et à nos champs. Dans la région du midi, on trouverait des hommes généralement plus petits, plus agiles et plus actifs, prompts dans toutes leurs

résolutions, portés à une gaité insouciante, et chez lesquels l'esprit supplée à la solidité qui distingue les habitants du nord. Au centre serait une population intermédiaire entre les deux autres, et qui leur est de beaucoup inférieure. Là surtout, en effet, se trouve le paysan ignorant et apathique, ennemi de l'innovation, vivant de peu, et qui semblerait destiné à rester éternellement stationnaire, s'il n'avait sous les yeux l'exemple de ses frères des autres régions. En dehors de la classification que nous essayons de tracer doivent rester les populations montagnardes et maritimes, qui présentent partout des traits presque identiques bien connus.

Dans l'ensemble, le caractère national, formé du mélange des qualités et des défauts qui prédominent dans les portions principales de la population, se distingue spécialement par une vivacité, par une fougue, portée en tout et dont le correctif nécessaire est la mobilité. C'est, en effet, parce qu'on a pris des résolutions irréfléchies et précipitées qu'on en change brusquement. Le courage, la loyauté, le désintéressement sont encore des qualités qu'on ne refuse guère à cette nation, essentiellement sociable, et qui a, sans contredit, le plus contribué à imprimer à la civilisation européenne son élan actuel.

XII. La France formait avant la Révolution, 32 grandes provinces conservant encore des traces de leur individualité féodale, que la mémorable division départementale, introduite en 1790 par l'Assemblée constituante, eut pour objet de faire disparaitre. Au mot DÉPARTEMENT, on a déjà donné l'énumération de ces provinces, avec l'indication des départements qu'elles formèrent. Nous en présenterons ici l'ensemble dans leur état définitif, en les divisant par régions.

7 au nord. 1° *Flandre*, 1 département, Nord; 2° *Artois*, 1 d., Pas-de-Calais; 3° *Picardie*, 1 d., Somme; 4° *Normandie*, 5 d., Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne; 5° *Ile de France*, 5 d., Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne; 6° *Champagne*, 4 d., Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne; 7° *Lorraine*, 4 d., Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges.

8 au centre. 1° *Orléanais*, 3 d., Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher; 2° *Touraine*, 1 d., Indre-et-Loire; 3° *Berry*, 2 d., Indre, Cher; 4° *Nivernaïs*, 1 d., Nièvre; 5° *Bourbonnais*, 1 d., Allier; 6° *Marche*, 1 d., Creuse; 7° *Limousin*, 2 d., Haute-Vienne, Corrèze; 8° *Auvergne*, 2 d., Puy-de-Dôme, Cantal.

6 à l'ouest. 1° *Maine*, 2 d., Sarthe, Mayenne; 2° *Anjou*, 1 d., Maine-et-Loire; 3° *Bretagne*, 5 d., Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure; 4° *Poitou*, 3 d., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée; 5° *Aunis*, 1 d., Charente-Inférieure; 6° *Angoumois*, 1 d., Charente.

4 à l'est. 1° *Alsace*, 2 d., Haut-Rhin, Bas-Rhin; 2° *Franche-Comté*, 3 d., Haute-Saône, Doubs, Jura; 3° *Bourgogne*, 4 d., Yonne, Côtes-d'Or, Saône-et-Loire, Ain; 4° *Lyonnais*, 2 d., Rhône, Loire.

7 au sud. 1° *Languedoc*, 8 d., Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Aude, Haute-Garonne; 2° *Roussillon*, 1 d., Pyrénées-Orientales; 3° comté de *Foix*, 1 d., Ariège; 4° *Guienne* et *Gascogne*, 9 d., Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées; 5° *Béarn*, 1 d., Basses-Pyrénées; 6° *Dauphiné*, 3 d., Isère, Drôme, Hautes-Alpes; 7° *Provence*, 3 d., Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var. Le comtat Venaissin et le comtat d'Avignon qui forment le département de Vaucluse, et la Corse qui forme celui de la Corse, complètent les 86 départements qui constituent actuellement le territoire continental de la France.

XIII. En 1700, la population totale du royaume, sauf les parties non encore réunies, telles que la Lorraine et la Corse, s'élevait, d'après les rapports des intendants, à 19,669,330 habitants. En 1784, on l'évaluait à 24,800,000 habitants. En 1801, le premier dénombrement officiel, opéré d'après des méthodes bien imparfaites encore, produisit le chiffre de 27,349,000; en 1836, ce chiffre est de 33,540,910 habitants : d'où il résulte que, dans l'espace de ces 36 dernières années, la population totale s'est accrue de 6,191,910 habitants, ou de près d'un quart, résultat confirmé, sinon tout-à-fait bien exactement, du moins en grande

partie, par le chiffre de l'excédant des naissances sur les décès dans le même laps de temps, qui est de 5,325,060. Tenant compte de cette différence facilement explicable entre les deux chiffres, on peut voir quelle marche suit dans les circonstances ordinaires le développement de la population française, et quel temps il faudrait pour qu'elle fût doublée; mais de tels calculs sont nécessairement viciés par les événements qui troublent le cours régulier des choses, comme le démontre un simple coup d'œil sur les tableaux qui présentent l'accroissement annuel des naissances sur les décès. En somme, il est né en France, de 1801 à 1836, 33,226,422 enfants, dont 17,135,444 du sexe masculin, et 16,090,978 du sexe féminin; le nombre total des décès a été, dans la même période, de 27,901,362, dont 14,228,339 du sexe masculin, et 13,673,023 du sexe féminin. Ainsi il naît plus d'individus mâles, mais il en meurt davantage; et voilà pourquoi la répartition de la population entre les sexes présente constamment un excédant en faveur des femmes : en 1801, par exemple, on comptait 13,811,889 hommes et 14,037,114 femmes ou 225,225 de plus; en 1836, le dénombrement présente 16,460,701 hommes et 17,080,209 femmes, ou 619,508 de plus. Ce qui se passe en France à cet égard n'a rien au surplus que de conforme aux faits que présentent les autres contrées de l'Europe, où les recherches statistiques sont exactement faites. — En 1831, on calculait que sur les trente-deux millions et demi d'habitants environ que comptait alors le pays, il y avait :

8,380,000	individus	de 1 à 10 ans.
6,360,000	—	de 11 à 20
4,780,000	—	de 21 à 30
4,745,000	—	de 31 à 40
4,200,000	—	de 41 à 50
2,380,000	—	de 51 à 60
1,625,000	—	de 61 à 70
69,000	—	de 71 à 80
21,000	—	de 81 à 90

A la même époque, on comptait sur le chiffre total de la population 164 centenaires. De 1712 à 1780, la durée de la vie moyenne était, selon Duvillard, de 31 ans. Aujourd'hui, de meilleures conditions hygiéniques, une alimentation généralement plus saine, l'usage de la vaccine, ont augmenté la durée de la vie moyenne, que plusieurs écrivains portent à 36 ans.

Sous le rapport de l'état civil, la population était ainsi classée en 1831 :

Enfants et non mariés. .	8,871,981
Mariés	6,051,195
Veufs.	722,913
Enfants et non mariées .	9,064,977
Mariées.	6,053,011
Veuves	1,501,140
Militaires.	395,861

C'est avec raison qu'on attache un intérêt spécial, parmi les chiffres du mouvement de la population, à ceux qui sont relatifs aux naissances naturelles. Le rapport de ces naissances aux naissances légitimes offre, en effet, un moyen assez sûr d'apprécier les degrés divers de moralité des différentes parties de la population. Il est triste d'avoir à remarquer que, dans les trente-cinq dernières années, le nombre des naissances illégitimes a presque doublé, quoique la population n'ait gagné qu'un quart. Ainsi, en 1800, le nombre des enfants naturels a été de 41,635, et en 1831 de 74,727. L'augmentation a été graduelle et régulière, et il est peu d'années dans lesquelles le chiffre ne se soit pas trouvé supérieur à celui de l'année précédente. En somme, sur les 33,226,422 enfants nés de 1800 à 1835, 2,122,940 étaient illégitimes; la moyenne annuelle des naissances naturelles comparées aux naissances légitimes est ainsi de près de 1 sur 15, pour toute la France; mais le rapport varie beaucoup par départements : 30 sont au-dessus de cette moyenne, et 56 par conséquent restent au-dessous. La Seine est à la tête des départements où l'on compte le plus de naissances illégitimes : le rapport est là 1 sur 2.66; viennent ensuite le Rhône (5.91), la Seine-Inférieure (7.50), le Nord (8.92), le Calvados (8.98), les Bouches-du-Rhône (9.12), c'est-à-dire les départements qui possèdent les villes les plus considérables. Le département de la Vendée est celui où l'on en compte le moins : là le rapport est 1 enfant naturel sur 62.48 enfants légitimes.

Le nombre des mariages pendant cette

même période (1800-1835) a été de 8,290,064, à raison de 3.95 enfants légitimes, terme moyen, par mariage.

Parmi les décès, ceux qui sont le résultat du suicide forment encore une donnée utile à recueillir, comme élément de moralité comparée entre les départements. Il se commet annuellement, terme moyen, 1,800 suicides en France, ce qui fait un suicide par 18,333 habitants ; mais 27 départements sont au-dessus de cette moyenne : ainsi dans celui de la Seine le rapport est 1 par 3,632 habitants. En général, le suicide est beaucoup plus fréquent dans le nord que dans le midi de la France ; dans la Haute-Loire, le dernier de ceux qui restent au-dessous de la moyenne, il n'y a qu'un suicide par 163,242 individus.

XIV. Nous présentons ici le tableau de la répartition de la population en 1836 entre les divers départements, avec la superficie de chaque département et le chiffre de la population relative par lieue carrée :

DÉPARTEMENTS.	superficie en lieues carrées.	POPULATION en 1836.	nombre moyen d'habitants par lieue carrée.	DÉPARTEMENTS.	superficie en lieues carrées.	POPULATION en 1836.	nombre moyen d'habitants par lieue carrée.
Ain	300	346,188	1,154	Loiret	338	316,189	935
Aisne	368	527,095	1,428	Lot	265	287,003	1,079
Allier	366	309,270	843	Lot-et-Garonne. .	268	346,400	1,288
Alpes (Basses-). .	345	159,045	460	Lozère.	260	141,733	543
Alpes (Hautes-). .	280	131,162	468	Maine-et-Loire. .	365	477,270	1,304
Ardèche	272	353,752	1,296	Manche.	300	594,382	1,975
Ardennes	261	306,861	1,171	Marne.	413	345,245	832
Ariège.	230	260,536	1,133	Marne (Haute-). .	316	255,969	810
Aube	308	253,870	824	Mayenne.	260	361,765	1,386
Aude.	306	281,088	916	Meurthe.	308	424,366	1,378
Aveyron	449	370,951	826	Meuse	314	317,701	1,012
Bouch.-du-Rhône	259	362,325	1,394	Morbihan	354	449,743	1,270
Calvados.	281	501,775	1,779	Moselle.	269	427,250	1,582
Cantal	295	262,117	889	Nièvre.	344	297,550	862
Charente.	305	365,126	1,197	Nord	287	1,026,417	3,577
Charente-Infér. .	331	449,649	1,358	Oise	294	398,641	1,351
Cher.	364	276,853	759	Orne.	309	443,688	1,436
Corrèze	295	302,433	1,025	Pas-de-Calais. . .	331	664,654	2,002
Corse	442	207,889	469	Puy-de-Dôme . .	403	589,438	1,459
Côte-d'Or	433	385,624	889	Pyrénées(Basses-).	379	446,398	1,178
Côtes-du-Nord. .	340	605,563	1,781	Pyrénées(Hautes-)	229	244,170	1,066
Creuse.	282	276,234	976	Pyrénées - Orient.	208	164,325	790
Dordogne	463	487,502	1,053	Rhin (Bas-) . . .	235	561,859	2,391
Doubs.	265	276,274	1,039	Rhin (Haut-). . .	205	447,019	2,170
Drôme.	330	305,499	923	Rhône.	141	482,024	3,419
Eure.	294	424,762	1,440	Saône (Haute-). .	268	343,298	1,276
Eure-et-Loir. . .	277	285,058	1,025	Saône-et-Loire . .	433	538,507	1,241
Finistère.	337	546,955	1,618	Sarthe.	314	466,888	1,482
Gard.	299	366,259	1,221	Seine	24	1,106,891	46,120
Garonne (Haute-).	313	454,727	1,453	Seine-et-Marne. .	285	325,881	1,143
Gers.	317	312,882	987	Seine-et-Oise. . .	283	449,582	1,583
Gironde	493	555,809	1,125	Seine-Inférieure .	305	720,525	2,363
Hérault	316	357,846	1,132	Sèvres (Deux-). .	307	304,105	991
Ille-et-Vilaine . .	338	547,249	1,614	Somme	310	552,706	1,777
Indre	348	257,350	737	Tarn.	290	346,614	1,191
Indre-et-Loire . .	309	304,271	982	Tarn-et-Garonne.	185	242,184	1,302
Isère.	419	573,645	1,366	Var	367	323,404	879
Jura.	251	315,355	1,256	Vaucluse.	175	246,071	1,398
Landes.	463	284,918	615	Vendée	345	341,312	989
Loir-et-Cher . . .	316	244,043	770	Vienne.	342	288,002	842
Loire.	240	412,497	1,719	Vienne (Haute-) .	280	293,011	1,043
Loire (Haute-) . .	252	295,384	1,172	Vosges.	296	411,034	1,384
Loire-Inférieure .	345	470,768	1,365	Yonne.	368	355,237	963
				TOTAUX. . . .	26,713	33,540,910	

De l'examen comparatif de ces données il résulte une inégalité frappante entre le nord et le midi de la France, sous le rapport de la population. Si, par exemple, nous formons, au moyen d'une ligne correspondante au 47ᵉ parallèle, deux régions, l'une septentrionale formée de 40 départements, et l'autre méridionale qui en comprend 46, nous voyons que la première renferme, sur une superficie de 12,093 lieues carrées, 18,339,723 habitants, tandis que la seconde, dont l'étendue est de 14,620 lieues carrées, n'est peuplée que de 15,301,187 individus. Ainsi la région du nord a 2,527 lieues carrées de moins et près de trois millions d'habitants de plus. Ces résultats, conformes à ceux qui ont été obtenus il y a déjà plusieurs années par un savant distingué, M. Charles Dupin (*voy.*), se combinent avec beaucoup d'autres faits analogues pour expliquer entre ces deux grandes portions du royaume cette différence de progrès dans les voies de la civilisation que révèle une observation même superficielle.

La moyenne générale de la population relative est 1,256 habitants par lieue carrée; on remarque que ce chiffre est précisément celui de la population relative du Jura; 37 autres départements dépassent cette moyenne; le plus peuplé relativement, est, comme de raison, la Seine, où Paris réunit près d'un million d'habitants; les Basses-Alpes sont à l'autre extrémité : là on ne compte que 460 habitants par lieue carrée.

Quant à l'agglomération de la population, on a calculé que, considérant seulement comme communes urbaines toutes celles dont la population réunie sur le même point dépasse 1,500 âmes, sur 100 habitants il y en a 21 dans les communes urbaines, et 79 dans les communes rurales. En 1833, on comptait en France 376 villes ayant une population au-dessus de 10,000 habitants, et réunissant en tout près de cinq millions d'habitants.

XV. Cette population, considérée sous le rapport de la condition sociale des diverses classes qui la composent, présente des faits qui ne doivent pas être omis. On comptait en 1833, d'après les documents officiels publiés par le gouvernement, 10,282,946 individus inscrits sur les rôles de la contribution foncière; au 1ᵉʳ janvier 1834, le nombre des propriétaires de rentes, tant perpétuelles que viagères, était de 251,473 individus; le nombre des pensionnaires de l'état de 154,875; celui des personnes salariées par le gouvernement ou possédant une charge avec cautionnement, de 732,155. Il y a par conséquent en France près de 11 millions et demi d'habitants, c'est-à-dire le tiers de la population, qui possèdent soit une propriété, soit une rente ou pension, soit un emploi public. Sur le reste de la population, qui vit d'un salaire ou d'un bénéfice provenant d'un labeur quelconque, on évalue à près de 2 millions le nombre des indigents, infirmes, mendiants et criminels qui vivent sur le sol, et qui, y étant pour la plupart improductifs, ne sauraient par conséquent y vivre qu'aux dépens d'autrui. Tel est le fardeau que le pays a à supporter.

D'après des recherches qui n'ont pas encore atteint toute l'exactitude désirable, le nombre des mendiants s'élèverait à 75,000 et celui des indigents à 1,850,000. Ce sont les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui comptent le plus de mendiants : il y en a 8,000 dans le premier, et 4,000 dans le second. Le Nord est aussi celui où l'on compte le plus d'indigents (160,000); vient ensuite la Seine, où le chiffre de la population indigente est du neuvième de la population totale. Les hospices et hôpitaux et les bureaux de bienfaisance sont les institutions publiques destinées au soulagement de la population indigente, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie : on comptait en France, en 1833, 1,329 hospices ou hôpitaux (*voy.*) qui avaient admis 425,049 malades, et dont les revenus s'étaient élevés à 51,222,063 fr., et les dépenses à 48,842,097 fr.; dans la même année, 6,275 bureaux de bienfaisance (*voy.*) ont secouru à domicile 695,932 individus; leurs revenus se sont élevés à 10,315,746 fr., et leurs dépenses à 8,956,036 fr. Il existe en outre quelques dépôts de mendicité, plusieurs maisons pour les aliénés, dont le nombre s'élevait, en 1836, dans toute la France à 18,757; une institution à Paris pour re-

cevoir et instruire les enfants aveugles, deux établissements analogues à Paris et à Bordeaux pour les sourds-muets, sans parler des établissements charitables privés qui sont fort nombreux. Rattachons à ces institutions utiles les caisses d'épargnes (*voy.*), dont la création se propage avec rapidité dans nos départements et qui, offrant aux classes laborieuses des moyens d'accumuler les faibles économies prélevées sur le produit de leur travail quotidien, fondent leur avenir et améliorent leur état moral. Le nombre de ces caisses était en 1837 de 230, et elles avaient reçu depuis la création 228,603,445 fr. 37 c., sur laquelle somme Paris compte pour un peu plus de 140 millions. Le solde des déposants, au 31 décembre 1837, s'élevait à 107,264,674 fr. 54 c.; le nombre des livrets était à la même époque de 205,344; six départements, savoir: les Hautes et Basses-Alpes, la Corse, la Dordogne, la Creuse et la Lozère, sont seuls encore privés de caisses d'épargnes.

Les enfants trouvés (*voy.*) et abandonnés figurent au nombre des charges que doit supporter la portion contribuable de la population; on calcule que, de 1824 à 1833, le nombre moyen annuel des enfants trouvés admis dans les établissements de bienfaisance a été de 33,629; la proportion des nouveau-nés abandonnés aux nouveau-nés légitimes ou naturels en général est ainsi de près de 1 sur 30. En 1824, le nombre des enfants trouvés dans les hôpitaux et hospices était de 116,452; on en a admis de 1824 à 1834 336,297 : en tout 452,749; sur ce nombre, 198,505 sont morts, 78,590 sont sortis et ont été placés hors des établissements; 46,025 ont été retirés par des parents ou par des bienfaiteurs. Les dépenses occasionnées par ces enfants se sont élevées, pendant ces dix années, à 97,775,613 fr. La dépense moyenne annuelle d'un enfant trouvé est, pour toute la France, de 82 fr. Le département où elle est la moins forte est l'Ille-et-Vilaine: elle n'y est que de 48 fr.; c'est dans l'Yonne, où elle atteint la somme de 164 fr. 32 c., qu'elle s'élève le plus haut.

Quant à la population criminelle, elle se compose: 1° des individus répartis dans quatre bagnes (*voy.*), dans les maisons centrales de détention au nombre de 19, et dans les prisons départementales; 2° des condamnés libérés soumis à la surveillance de la police. On n'en comptait pas moins de 38,656 au 1er janvier 1832. Ajoutons que l'amélioration du régime des prisons (*voy.*), qui laisse encore tant à désirer, est aujourd'hui un des objets qui excitent le plus la sollicitude publique.

XVI. La France était, avant la Révolution, une monarchie absolue en principe, mais jusqu'à un certain point tempérée par la prérogative politique dont les parlements (*voy.*) se trouvaient investis depuis que les États-Généraux (*voy.*) n'étaient plus convoqués. Après avoir passé, de 1789 à nos jours, par diverses vicissitudes dont l'ensemble constitue peut-être la plus mémorable période historique qu'aucun peuple ait encore présentée, la France forme aujourd'hui une monarchie représentative dont la Charte constitutionnelle (*voy.*) révisée en 1830 renferme les bases fondamentales. Le caractère essentiel de cette monarchie, c'est d'être pure de tout alliage aristocratique. Tel paraît être, en effet, le résultat définitif de la dernière révolution, qui lui a donné sa forme actuelle.

Le roi, chef de l'etat, exerce le pouvoir exécutif dans toute sa plénitude, partage avec les deux Chambres (*voy.*) le pouvoir législatif, et institue les agents du pouvoir judiciaire (*voy.*) qui rendent la justice en son nom. Sa personne est inviolable et sacrée, et ses ministres sont seuls responsables des actes du gouvernement. Il commande toutes les forces publiques de la nation et traite avec les puissances étrangères; il convoque et dissout le corps législatif, participe par l'intermédiaire de son conseil à la discussion des projets dans le sein des assemblées, et leur donne seul la sanction qui les convertit en lois, auxquelles il doit dès lors lui-même soumission et fidélité, comme tous les autres citoyens. Il nomme les pairs (*voy.*) à vie, il distribue à volonté des titres de noblesse qui rappellent simplement l'ordre féodal à tout jamais anéanti. Il a le droit de faire grâce et de commuer les peines. Un revenu annuel, sous le titre de Liste civile (*voy.*),

dont la quotité est fixée par voie législative lors de l'avénement, et un domaine (*voy.* ce mot et DOTATION) où se trouvent compris les palais splendides de l'ancienne monarchie, lui fournissent les moyens de soutenir la dignité du trône. La Charte, en consacrant l'hérédité de la couronne par ordre de primogéniture de mâle en mâle et à l'exclusion des femmes, conformément à l'antique maxime salienne, dans la famille d'Orléans (*voy.*), branche cadette de l'illustre maison royale issue de Robert-le-Fort, paraît avoir réservé à la nation l'exercice fortuit et accidentel de son droit fondamental de souveraineté pour les cas de minorité, de démence, de captivité ou enfin d'extinction de la maison régnante, sur lesquels elle ne contient aucune disposition.

Les Chambres sont égales en droits; toutes deux ont l'initiative parlementaire: la Chambre des pairs réclame pourtant à bon droit la primauté qui lui est acquise sinon par la lettre, du moins par l'esprit de nos institutions. Elle est présidée par le chancelier; le nombre de ses membres est illimité; ils ne peuvent être choisis que dans certaines catégories déterminées par la constitution. Cette assemblée doit ainsi devenir la réunion de tout ce que le pays présente de plus notable dans toutes les classes. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente; la Chambre forme en outre une haute juridiction exceptionnelle devant laquelle comparaissent ses propres membres en matière criminelle, et qui connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état. Elle juge les ministres qui sont accusés et traduits devant elle par la Chambre des députés.

Cette dernière assemblée (*voy.* DÉPUTÉS) nomme elle-même son président, et se compose de 459 membres élus pour 5 ans par autant de colléges électoraux qui nomment chacun par conséquent un député. Les conditions générales d'éligibilité sont 30 ans d'âge et un cens de 500 fr. en contributions directes. Les députés ne reçoivent pas d'indemnité, et doivent subir la chance d'une réélection s'ils acceptent des fonctions salariées. Pour être électeur (*voy.* ÉLECTIONS), il faut être âgé de 25 ans et payer 200 fr. de contributions directes; le nombre des électeurs était, dans l'année électorale de 1831 à 1832, de 168,703, et dans l'année 1837 à 1838, de 197,602, accroissement hors de proportion avec l'accroissement correspondant de la population, et qui atteste assez, avec d'autres faits, un notable progrès dans le développement de la fortune publique. Ces 197,602 électeurs donnent, par départements, une moyenne de 2,296; mais 32 départements dépassent cette moyenne, et dans le nombre sept, savoir : la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, la Gironde, le Pas-de-Calais, le Calvados et le Rhône, renferment à eux seuls 49,051 électeurs ou le quart du nombre total; au contraire, parmi les départements qui restent au-dessous de la moyenne, sept, savoir; la Corse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Hautes-Pyrénées, la Lozère, la Creuse et l'Ariège, n'en réunissent que 4,072 ou le quarante-huitième du nombre total. En somme, il y a actuellement en France 1 électeur politique par environ 172 habitants, et 1 député pour 73,945.

Le gouvernement (*voy.*) s'exerce par des ministres (*voy.*) placés sous la présidence de l'un d'entre eux et qui forment un conseil où se préparent et se discutent les actes d'état. Le roi les nomme et les révoque, et sa volonté n'a d'autre limite à cet égard que celle qui lui est imposée par la nécessité d'assurer dans les Chambres l'adoption des mesures que réclament les besoins du pays, et notamment du budget, qui ne peut être voté que pour un an, et qui doit, par exception, de même que toutes les propositions d'impôts, être d'abord soumis à la délibération de la Chambre élective. Les départements ministériels sont au nombre de huit, savoir : la Justice et les Cultes, dont le titulaire est appelé garde-des-sceaux (*voy.*), les Affaires étrangères, la Guerre, la Marine, l'Intérieur, le Commerce avec l'Agriculture et les Travaux publics, l'Instruction publique et les Finances. Un conseil d'état (*voy.* ÉTAT) divisé en cinq comités est chargé d'assister les ministres dans les travaux de leurs départements respectifs. Un de ses comités forme un véritable tribu-

nal de justice administrative, pour lequel a souvent été réclamée une organisation plus en harmonie avec les principes du gouvernement représentatif.

XVII. Le territoire est administrativement divisé en départements, arrondissements, cantons et communes (*voy.* ces mots). Les 86 départements contenaient, à la fin de 1835, 363 arrondissements, 2,834 cantons et 37,234 communes. A la tête du département est un préfet qui l'administre et y représente le pouvoir exécutif. Chaque arrondissement a un sous-préfet, et chaque commune un maire et des adjoints : tous ces divers fonctionnaires du département sont dans la dépendance du préfet, qui se trouve être ainsi à la fois magistrat politique et municipal. Il est assisté dans ses fonctions par un conseil de préfecture dont les membres sont à la nomination du gouvernement, et qu'on peut considérer comme une sorte de premier degré pour la justice administrative, et par des conseils électifs qui sont : un conseil général du département, des conseils d'arrondissement et des conseils communaux. Nous avons présenté ailleurs (*voy.* Conseils administratifs) le résumé de ces institutions nouvelles qui constituent un des résultats les plus importants de la dernière révolution.

Il importe de remarquer que la commune, en France, n'est pas une simple circonscription politique ou administrative du territoire, comme l'arrondissement ou le département : elle a une existence propre et individuelle; elle possède et contracte; enfin elle est dans les conditions d'une véritable personne civile. De là des attributions particulières que la loi défère aux conseils municipaux (*voy. régime* Municipal) et qu'ils exercent sous la haute surveillance du gouvernement. Les revenus particuliers des communes ont deux sources principales: des impositions spéciales qui leur sont affectées et des immeubles ou rentes sur l'état. En 1833, le montant total de ces revenus s'élevait à la somme de 161,786,009 fr. 88 c.; les droits imposés à l'entrée dans les villes, auxquels on donne le nom d'octroi, et qui forment une contribution essentiellement municipale, comptaient sur ce chiffre pour 56 millions et demi. Les dépenses se sont élevées, dans la même année, à la somme de 147,574,774 fr. 35 c.; ces dépenses comprennent, outre les frais du personnel et d'entretien des immeubles, la police municipale, les travaux publics, les établissements d'instruction et de charité, le culte et la garde nationale. Sur le chiffre total des dépenses et des recettes communales, le département de la Seine figure pour un quart environ. A la même époque, le montant des dettes des communes présentait un total d'environ 80 millions de francs, dont les trois quarts étaient absorbés par le même département de la Seine.

XVIII. On divisait anciennement la France, sous le rapport judiciaire, en pays de *droit écrit*, régi par le droit romain, et pays de *droit coutumier* (*voy.* Droit, Coutume et Droit français), où la justice se rendait d'après environ 500 coutumes qui formaient autant de législations très diverses sur des points importants; des juridictions différemment dénommées suivant les lieux (*voy.* Bailliage, Sénéchaussée, etc.), et qui avaient une origine tantôt royale ou seigneuriale, tantôt ecclésiastique ou consulaire, ressortissaient toutes de 13 cours souveraines dont la plupart portaient le titre célèbre de parlement, et quelques-unes celui de conseils supérieurs (*voy.* ces mots). Un tel ordre judiciaire était le chaos : la Révolution a doté le pays d'une seule loi et de tribunaux uniformes, et c'est là un de ses plus grands bienfaits. Aujourd'hui, la justice s'administre en France, pour les cas ordinaires de contestations civiles ou de crimes et délits, par des juges de paix, des tribunaux de première instance, des cours royales et une cour de cassation (*voy.* ces mots). Il y a, en général, un juge de paix par canton ; toutefois, quelques cantons où se trouve agglomérée une population considérable sont subdivisés en deux ou plusieurs ressorts de justices de paix. On en compte en tout 2,846. Cette précieuse magistrature, empruntée à l'Angleterre, a pour objet principal le jugement sommaire et sans frais des litiges de peu de valeur. Il y a dans chaque arrondissement un tribunal de première instance dont les jugements sont portés en appel

devant les cours royales : ces cours, au nombre de 27, siégent dans les villes d'Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. Le nombre des membres de ces cours, qui portent le titre de conseillers, ne peut pas dépasser 60 à Paris et 40 dans les autres villes. Enfin une cour de cassation, composée de 49 membres, et qui siége à Paris, a pour objet de maintenir dans l'administration générale de la justice l'observation des formes protectrices et l'exacte application de la loi. Le ministère public (*voy.*) est exercé auprès des tribunaux de première instance par un procureur du roi et par des substituts; auprès des cours royales et de la cour de cassation, par un procureur général et par des avocats généraux et des substituts; ces magistrats sont seuls amovibles. *Voy.* Magistrature.

Dans chaque département se forme temporairement, pour le jugement des affaires criminelles, une *cour d'assises* (*voy.* Assises), composée de trois conseillers, et devant laquelle l'instruction se poursuit avec l'adjonction de 12 citoyens appelés *jurés*, et simples juges du fait imputé à l'accusé traduit devant eux (*voy.* Jury). C'est encore ici une de ces belles institutions importées de l'Angleterre depuis la Révolution. On comptait en France, en 1832, 185,661 individus inscrits sur les listes du jury, composées d'abord de tous ceux qui sont portés sur les listes électorales, auxquels on ajoute ensuite un certain nombre de citoyens pris parmi les fonctionnaires, les notaires, médecins, etc.

Du ministère de la justice émanent chaque année, depuis 1825, des comptes-rendus de l'administration de la justice, qui forment les plus précieux documents de statistique morale. Nous indiquerons ici quelques-unes des données générales qui en résultent. Le nombre des crimes commis annuellement en France s'élève à 7,200, dont 1,900 contre les personnes et 5,300 contre les propriétés. Les femmes ne comptent pas tout-à-fait pour un cinquième dans le nombre des criminels. L'âge où le plus grand nombre de crimes sont commis est celui de 25 à 30 ans; les crimes contre les personnes sont plus fréquents en été et les crimes contre les propriétés en hiver. Quant au rapport des crimes à la population, il est de 1 sur 17,085 hab. pour les crimes contre les personnes, de 1 sur 6,031 pour les crimes contre les propriétés. Dans la première catégorie, 31 départements sont au-dessus de la moyenne; en tête est la Corse, où l'on compte 1 crime contre les personnes sur 2,199 hab. Le dernier de ceux qui sont au-dessous de la moyenne est la Creuse où le rapport est 1 sur 37,014 hab. Dans la seconde catégorie, il y a 24 départements au-dessus de la moyenne : le premier est la Seine, où l'on compte 1 crime contre les propriétés sur 1,368 hab.; la Creuse est encore le dernier dans la série de ceux qui sont au-dessous de la moyenne : le rapport y est 1 sur 20,235 hab. En général, les crimes contre les personnes sont plus fréquents dans la France centrale et méridionale, et les crimes contre les propriétés dans la France du nord.

XIX. L'établissement religieux en France se composait, avant la Révolution, de 18 archevêchés, 108 évêchés suffragants, non compris 5 évêchés dont les métropoles étaient hors de France et les 5 évêchés de la Corse; on comptait 132,008 abbayes, prieurés, cures, chapelles; le nombre des ecclésiastiques de tout rang s'élevait à environ 400,000, et l'on portait à 118 millions le revenu du clergé. Le nombre des archevêchés est aujourd'hui de 14, et celui des évêchés suffragants de 66 : en tout 80 diocèses; quelques diocèses archiépiscopaux comprennent deux départements, tous les autres départements forment un diocèse épiscopal; les siéges des diocèses archiépiscopaux sont : Paris, Lyon, Rouen, Sens, Reims, Tours, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Toulouse, Aix, Besançon et Avignon. Les 80 diocèses renferment 3,302 cures, 26,777 succursales et 6,135 vicariats. Le personnel du clergé catholique se composait, au 1er janvier 1832, de 39,600 membres actifs, auquel nombre il faut ajouter environ 2,000 prêtres infirmes non susceptibles d'emploi. Il y a un séminaire par

diocèse et plusieurs écoles secondaires, dites petits-séminaires. Il existe en outre en France un grand nombre de communautés religieuses de femmes que les lois autorisent et quelques communautés d'hommes que l'administration tolère en dehors des prescriptions légales qui les prohibent. *Voy.* Évêque, Diocèse, Curé, Clergé, etc.

Les églises de la confession d'Augsbourg sont sous la haute direction d'un consistoire général qui siége à Strasbourg (*voy.* Directoire); chaque église est sous la direction d'un consistoire (*voy.*) composé de pasteurs et de laïcs notables; il y a en outre des inspecteurs qui comprennent 5 églises consistoriales sous leur surveillance. Le nombre des pasteurs de ces églises est de 228. Les églises réformées calvinistes sont organisées à peu près de même: elles ont des pasteurs, des consistoires, et des synodes qui représentent les inspecteurs du culte luthérien, mais point de direction générale, si ce n'est au ministère des cultes. Le nombre des pasteurs de ces églises est de 345. Il existe en outre quelques temples ou chapelles pour les réformés dissidents, et, dans les départements du nord, quelques congrégations de Frères moraves. Les Israélites ont, en France, un consistoire central qui siége à Paris, 6 synagogues consistoriales et 60 synagogues particulières, desservies ensemble par 63 ministres de ce culte. On évalue à 2,100,000 individus le nombre des Français qui appartiennent à des sectes chrétiennes non catholiques ou qui professent le mosaïsme; le catholicisme, que la Charte de 1830 reconnaît simplement comme religion professée par la majorité des Français, réunit donc au-delà de 30 millions d'habitants. Les ministres de ce culte, ceux des communions protestantes, et ceux du culte israélite, sont seuls salariés par l'état.

XX. Les établissements divers d'éducation et les personnes qui y donnent l'enseignement forment en France l'Université (*voy.*). Le ministre de l'instruction publique en est le grand-maître. Auprès de lui est un *conseil royal* composé de 9 membres qu'il préside et auquel sont soumises toutes les questions relatives à l'administration générale des établissements. Ce même conseil forme également une sorte de juridiction à l'égard des membres de l'Université. Il y a, en outre, des inspecteurs généraux des études que le ministre envoie tous les ans dans les départements pour constater l'état de l'instruction et surveiller la comptabilité. Le territoire est divisé, sous le rapport universitaire, en académies (*voy.*) dont les ressorts sont les mêmes que ceux des cours royales, à l'exception de la Corse qui dépend de l'académie d'Aix: il en résulte qu'il n'y a que 26 académies dont les chefs-lieux sont à peu près les mêmes que les villes indiquées à la page 511. Chaque académie est régie par un recteur qui a auprès de lui un conseil académique dont il est le président. Il y a en outre deux inspecteurs d'académie. L'enseignement est *primaire*, *secondaire* et *supérieur*. L'enseignement primaire est donné dans des écoles élémentaires que la loi oblige les communes à instituer, en se réunissant, deux ou plusieurs, quand elles ne sont pas assez importantes pour avoir chacune une école. Ces écoles sont publiques ou privées; les unes sont tenues par des congrégations religieuses, les autres par des instituteurs laïques; ici l'enseignement a pour base la méthode mutuelle, là les méthodes simultanée ou individuelle (*voy.* Enseignement et Écoles); enfin l'instruction est gratuite, ou bien payée, suivant que les établissements sont de fondation communale ou qu'ils sont l'objet de spéculations particulières. Indépendamment des écoles où l'enfance reçoit les premiers degrés de l'instruction, il y a 1° des écoles primaires supérieures où sont enseignés les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions générales de physique et d'histoire naturelle; 2° des écoles normales primaires où sont formés des instituteurs; 3° des écoles d'adultes destinées aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui désirent acquérir dans un âge plus ou moins avancé l'instruction dont leurs premières années ont été privées; et 4° enfin des asiles (*voy.*) récemment ouverts par un ingénieux esprit de charité à la première enfance, qui se trouve soustraite ainsi au funeste abandon auquel elle était trop souvent livrée parmi

les classes indigentes. En 1829, 14,230 communes étaient encore entièrement dépourvues d'écoles; en 1837, ce nombre se trouva réduit à 5,667. La Haute-Marne, la Seine et la Somme sont les seuls départements dont toutes les communes soient pourvues d'écoles; dans quelques autres, appartenant pour la plupart au nord de la France, il n'en manque plus qu'un très petit nombre; un certain nombre du centre et de l'ouest n'ont pas même la moitié de leurs communes pourvues d'écoles. En 1829, le nombre des enfants reçus dans les écoles existantes s'élevait à 969,340; en 1837, ce nombre s'est élevé à 1,949,830. On compte actuellement 59,443 instituteurs ou institutrices pour les écoles primaires: sur ce nombre, 10,768 appartiennent à des congrégations religieuses. Sur les 29,313 écoles communales actuellement existantes, 26,370 sont spécialement affectées aux catholiques, 563 aux protestants, 28 aux israélites; 2,352 sont mixtes. Le nombre des écoles où se trouve exactement suivie la méthode d'enseignement mutuel a été réduit, dans ces dernières années, à 1,424; mais d'un autre côté, le nombre de celles où régnait encore la méthode individuelle reconnue si imparfaite a subi pareillement une réduction considérable. Quant aux classes d'adultes, elles étaient en 1837 au nombre de 1,856, dont 1,246, ou les deux tiers, appartiennent à six départements, savoir: Moselle, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Orne, Loir-et-Cher et Gironde; elles sont fréquentées par 36,966 individus. Le nombre des salles d'asile n'est encore que de 261, et l'on y reçoit 29,514 petits enfants. Le montant total des dépenses faites pour les écoles primaires communales, dans cette même année, s'est élevé à la somme de 9,066,716 fr. 56 c. Il n'y a plus que neuf départements qui n'aient pas d'écoles normales primaires.

L'enseignement secondaire est donné dans des colléges royaux (*voy.* Collége) au nombre de 39, dans 320 colléges communaux, 129 institutions et 1,025 pensions. L'enseignement supérieur est donné dans des facultés (*voy.*) qui sont au nombre de cinq, savoir : 1° faculté de théologie, 2° de droit, 3° de médecine, 4° des sciences, 5° des lettres. Les facultés confèrent, après examen, aux élèves qui ont suivi les cours, les titres universitaires de bachelier, licencié et docteur. Indépendamment des facultés, il y a à Paris une École normale qui est destinée à former des professeurs pour tout le royaume. En 1832, on comptait 16,303 élèves pour l'enseignement supérieur et 71,036 pour l'enseignement secondaire: en tout 87,339. Le Collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École des langues orientales, l'École des chartes (*voy.* ces articles) forment à Paris autant d'établissements annexes de ceux dont nous venons de parler et destinés à un enseignement supérieur et spécial.

Parmi les institutions qui ont puissamment concouru aux progrès du génie français depuis un demi-siècle dans les sciences et dans les arts, comme aussi à la culture des lettres et au développement de l'instruction générale, nous devons citer l'Institut, auquel un article à part sera consacré. Il existe en outre, tant à Paris que dans les départements, un grand nombre de sociétés scientifiques et littéraires, dont quelques-unes ne sont pas sans importance. Un grand nombre d'établissements divers, tels que jardins botaniques, collections d'histoire naturelle et d'antiquités, musées, offrent presque partout d'utiles secours à ceux qui cultivent une des branches quelconque des connaissances humaines. On compte dans les départements 204 bibliothèques (*voy.*), contenant 2,233,000 volumes; les 37 bibliothèques de Paris en comptent un nombre presque égal. Toutefois 822 villes, peuplées de 3 à 18,000 habitants, manquent encore de bibliothèque publique.

XXI. L'armée de terre se compose de tous les corps réguliers et permanents créés en vertu d'ordonnances royales; ils se distribuent en quatre armes: l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. L'état-major général de l'armée comprend des maréchaux de France au nombre de douze; des lieutenants généraux et des maréchaux de camp qui doivent être réduits à mesure des extinctions, les premiers à 100 et les seconds à 150. Un nombreux corps royal d'état-major fournit des officiers, tant pour le service particulier des états-ma-

jors que pour la confection de la belle carte de France que le ministère de la guerre est chargé d'accomplir (*voy. dépôt de la* GUERRE); une intendance militaire, où l'on compte dans le cadre d'activité 235 intendants et sous-intendants, est chargée de tout ce qui concerne l'administration. Le service de santé est divisé en trois sections, médecine, chirurgie et pharmacie, et comprend environ 1,400 officiers; il y a de plus un corps chargé de l'administration des hôpitaux militaires, qui sont au nombre de 10. L'armée se composait, au 1er janvier 1833, de 424,534 hommes et de 94,598 chevaux; les corps principaux étaient 67 régiments d'infanterie de ligne; 21 *id.* d'infanterie légère; 12 régiments de cavalerie de réserve, 18 *id.* de ligne, 20 *id.* légère; 11 régiments d'artillerie, et 3 du génie. On comptait sur ce nombre d'hommes 14,418 officiers de tous grades. La dépense totale d'un régiment d'infanterie, à quatre bataillons de 800 hommes chaque, est portée à environ 1,428,000 fr.; celle d'un régiment de cavalerie, à six escadrons de 150 hommes environ chaque, à 960,000 fr.; celle d'un régiment d'artillerie à 16 batteries, tant pour le personnel que pour le matériel, à 2,280,000 fr. En 1831, les dépenses de solde, entretien, subsistance et habillement, se sont élevées, pour 235,379 hommes, à la somme de 25 millions et demi, ce qui établit que chaque homme a coûté au trésor environ 747 fr.

Une répartition du territoire en 20 divisions militaires a pour objet, en rendant plus facile la prompte formation des forces qui y sont disséminées, de le garantir contre toutes tentatives de désordre à l'intérieur et d'agression du dehors. A la tête de chaque division est un lieutenant général; chacun des départements compris dans la division est commandé par un maréchal de camp. Les 20 divisions militaires ont pour quartiers-généraux : 1° Paris, 2° Châlons, 3° Metz, 4° Tours, 5° Strasbourg, 6° Besançon, 7° Lyon, 8° Marseille, 9° Montpellier, 10° Toulouse, 11° Bordeaux, 12° Nantes, 13° Rennes, 14° Rouen, 15° Bourges, 16° Lille, 17° Bastia, 18° Dijon, 19° Clermont, 20° Périgueux.

L'armée se recrute par des enrôlements volontaires et par un tirage au sort des jeunes gens de la même classe. Tous les Français âgés de 20 ans sont soumis à la loi de recrutement (*voy.*). Un défaut de taille, des infirmités naturelles, et enfin une certaine situation sociale exemptent du service militaire. Le contingent annuel est de 80,000 hommes, la durée de service de sept années; la taille de rigueur est 4 pieds 9 pouces 7 lignes 1/2. Les comptes-rendus des opérations du recrutement, publiés tous les ans par le ministre de la guerre, sont au nombre des documents intéressants pour la statistique. Celui qui répond à l'année 1835, fait voir que la force totale de la classe appelée à fournir les 80,000 hommes s'élevait, après rectification du tableau de recensement et des listes de tirage, à 309,376 jeunes gens; sur ce nombre, 93,321 ont été exemptés, savoir : 14,440 pour défaut de taille, 49,009 pour infirmités diverses, et le reste comme aînés d'orphelins, fils de veuve, etc. Sur ce même nombre total de la classe, 11,022 savaient lire, 150,033 savaient lire et écrire, 139,585 étaient dépourvus de toute instruction; l'instruction de 8,736 n'a pu être vérifiée.

Parmi les établissements qui dépendent de l'administration de la guerre, nous devons signaler plusieurs écoles militaires destinées à pourvoir l'armée de bons officiers dans toutes les armes : ce sont l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, l'École d'application au corps royal d'état-major de Paris, l'École Polytechnique, l'une des belles institutions du régime révolutionnaire, et qui a doté le pays d'un si grand nombre de militaires et d'ingénieurs distingués; l'école de cavalerie de Saumur, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et le collége royal militaire de La Flèche. L'hôtel royal des Invalides (*voy.*), splendide création de Louis XIV, qui a une succursale à Avignon, est destinée à offrir un asile aux militaires blessés en défendant la patrie. Ces deux établissements contiennent actuellement environ 5,000 individus, nobles débris de nos longues et glorieuses guerres.

On peut considérer comme une institution essentiellement militaire la Légion-

d'Honneur (*voy.*), bien qu'elle soit destinée à récompenser également les services civils. Cet ordre, de fondation napoléonienne, a remplacé en France les ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis, du Mérite militaire et de Saint-Michel (*voy.*), supprimés par des lois de la Révolution, et qui, restaurés en 1814, paraissent abolis de nouveau par les lois depuis la révolution de juillet. Le roi est le chef souverain et grand-maître de l'ordre, qui se composait, en 1833, de 4,725 officiers, 903 commandeurs, 116 grands-officiers, 159 grand-croix, et d'un nombre de chevaliers qui ne doit pas s'éloigner beaucoup de 50,000. Il y a de plus un grand-chancelier qui est chargé de l'administration de l'ordre, et sous la surveillance duquel est placée la Maison royale de Saint-Denis, destinée à l'éducation de 500 orphelines des membres de la Légion-d'Honneur.

Complétons le tableau des forces terrestres du pays en mentionnant : 1° la gendarmerie (*voy.*), milice répartie dans les départements, et dont la mission est d'y seconder l'autorité dans le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi; elle se compose de 24 légions, non compris la garde municipale de Paris, et présente avec ce corps une force effective de 15,313 hommes; 2° la garde nationale (*voy.*), dont font partie tous les Français âgés de 20 ans à 60 ans, sauf certaines incompatibilités, exceptions et exclusions. Le registre matricule d'inscription se divise en contrôle de la réserve et contrôle du service ordinaire. Sur ce dernier sont seulement inscrits les citoyens imposés à la contribution personnelle et leurs enfants. Les officiers sont élus par les citoyens; le roi choisit les chefs de légion et les lieutenants-colonels sur une liste de dix candidats dressée par les électeurs du bataillon. L'effectif général présentait, en 1832, 1,947,846 individus inscrits sur les contrôles de la réserve, et 3,781,206 sur ceux du service ordinaire : en tout 5,729,052 gardes nationaux. Sur le nombre total des hommes portés pour le service ordinaire, 928,496 seulement étaient armés, 473,302 équipés, et 724,438 habillés; la cavalerie comptait pour environ 10,000 hommes, et l'artillerie pour 19,000. Sur tout l'effectif, on évalue à près de 2 millions ou à 6 pour 100 de la population générale le nombre des individus mobilisables. A la même époque, l'état avait livré pour l'armement de la garde nationale 871,208 fusils et 630 canons; d'après le rapport présenté par le ministre de l'intérieur, la totalité des dépenses occasionnées par la garde nationale, tant à l'état, aux départements et aux communes, qu'aux citoyens, s'élèverait annuellement à environ 60 millions, ce qui représente la somme que coûte, au taux moyen des dépenses de la guerre, une armée de 100,000 hommes.

Quant aux forces navales de la France, elles se composaient au 1er janvier 1833 de 287 bâtiments à flot, savoir : 33 vaisseaux, 37 frégates, 17 corvettes de guerre, 54 bricks et goëlettes, etc.; sur ce nombre, 145 étaient armés et 142 désarmés; les chantiers en avaient 78 de divers rangs en construction. On comptait, en 1834, pour commander cette flotte, 2 amiraux, 8 vice-amiraux, 18 contre-amiraux, 70 capitaines de vaisseau, 78 *id.* de frégate, 80 *id.* de corvette, et 974 lieutenants dont l'ensemble compose le corps royal de la marine; il y a en outre un corps royal d'artillerie et un corps royal du génie de la marine.

Il existe auprès du ministre de la marine un conseil d'amirauté qui donne son avis sur toutes les questions relatives à l'administration générale de ce département; un conseil des travaux de la marine et un dépôt général des cartes et plans, duquel dépend le corps royal des ingénieurs hydrographes. Le territoire français est divisé, par rapport à la marine, en 5 arrondissements ou préfectures; à chacune d'elles est préposé un préfet maritime : la 1re comprend les côtes de la Manche depuis la frontière de Belgique jusqu'à Cherbourg inclusivement; la 2e les côtes de l'Océan, de Cherbourg à Quimper; la 3e les côtes de l'Océan, de Quimper à Paimbœuf inclusivement; la 4e les côtes de l'Océan, de Paimbœuf à la frontière d'Espagne; la 5e comprend toute l'étendue des côtes de France sur la Méditerranée. Un grand nombre d'établissements sont destinés à pourvoir l'armée navale et les équipages d'officiers et

de marins habiles : ce sont les écoles pour l'artillerie de la marine de Toulon et de Lorient, l'école d'application du génie maritime de Lorient, l'école navale établie à bord du vaisseau *l'Orion* dans la rade de Brest, les écoles de maistrance et les écoles de navigation au nombre de 44. *Voy*. TOULON, BREST, etc.

XXII. L'organisation financière, cette vaste et importante branche de l'administration publique, est réglée en France d'après un système d'ordre et de régularité justement admiré. Elle se compose de plusieurs services divers, tous rattachés à un centre commun (*voy*. TRÉSOR et COMPTABILITÉ PUBLIQUE) : tels sont, indépendamment du secrétariat particulier et du secrétariat général, des directions du mouvement général des fonds, de la dette inscrite, de la comptabilité générale, etc. L'administration des revenus publics comprend, outre une direction des contributions directes, six administrations, savoir : 1° de l'enregistrement et des domaines, 2° des douanes, 3° des contributions indirectes, 4° des tabacs, 5° des postes, 6° des forêts et la commission des monnaies. Il y a par département un receveur général dans les mains duquel doivent être versés tous les fonds perçus au nom de l'état, et dans chaque arrondissement un receveur particulier; des percepteurs sont chargés du service dans des circonscriptions plus restreintes et composées d'une ou de plusieurs communes suivant l'importance; 11 inspecteurs généraux et 37 inspecteurs des finances sont chargés de vérifier les écritures de tous les comptables qui dépendent du département des finances. La cour des comptes (*voy.*), utile institution qui, sous le règne de Napoléon, vint remplacer les anciennes chambres des comptes, ajoute encore aux garanties de fidélité dans la gestion des deniers publics.

Les revenus de l'état (*voy*. BUDGET) se sont élevés, en 1831, à la somme de 1,306,572,791 fr. 89 c., et les dépenses générales à celle de 1,214,611,025 fr., ainsi répartie entre les divers départements ministériels : justice et cultes, 54,181,704 fr.; affaires étrangères, 8,626,332 fr.; instruction publique, 3,943,184 fr.; commerce, 10,781,589 fr.; intérieur, 108,718,905 fr.; guerre, 386,624,854 fr.; marine, 71,362,272 fr., et finances, 570,372,185 fr. Sur ce chiffre des dépenses totales du ministère des finances, 120,144,792 fr. ont été absorbés par les frais de régie, de perception, d'exploitation des divers objets de contribution publique, somme qui équivaut à la onzième partie environ du revenu total. En 1801, époque où fut présenté, sous le consulat, le premier budget régulier, les dépenses s'élevèrent à la somme de 549,620,169 fr. seulement; elles furent en 1811, époque des grandes guerres de l'empire, de 1 milliard de fr., et en 1821, année de paix, de 882,321,254 fr. En 1836, dernier exercice clos, la somme totale des dépenses présente un chiffre de 1,049,121,696 fr. 78 c. : sur cette somme, 331,485,823 fr. 34 c. sont imputés pour le service de la dette publique et des pensions, qui absorbent, comme on voit, environ un tiers des ressources annuelles du trésor. La dette est un legs fait par l'ancienne monarchie aux temps actuels; mais dans le cours de la Révolution, l'état a plusieurs fois failli à ses créanciers, et toutefois le montant de la dette dépasse aujourd'hui celui qu'elle avait atteint à la fin du siècle dernier. Ainsi, sous Necker, en 1788, on évaluait la dette publique à 4,245,750,000 fr. En 1834, le capital de la dette inscrite ou flottante s'élevait à la somme de 4,927,573,498 fr. N'oublions pas de mentionner, au sujet de la dette, une institution empruntée aux finances des états voisins, et fondée sur des principes qui sont aujourd'hui l'objet d'une vive controverse parmi les hommes versés dans la science du crédit : nous voulons parler de la caisse d'amortissement (*voy.*), établissement destiné à racheter des rentes qui ne peuvent plus être vendues ni mises en circulation. A la caisse d'amortissement, dont l'objet est, comme on voit, l'extinction lente et graduelle de la dette, est annexée une autre caisse dite des dépôts et consignations (*voy.*), destinée à recevoir les cautionnements, fonds de retraites, etc. Ces deux établissements fort distincts sont pourtant régis en commun et placés sous la surveillance d'une seule commission nommée par

le roi et qui rend compte aux chambres.

Voici, pour les années 1831 et 1836, le produit comparatif des principales sources des revenus publics :

	1831.		1836.	
Contributions directes.	367,391,053fr.	48 c.	— 368,622,269 fr.	62 c.
Enregistrement, timbre et domaine.	178,497,726	03	— 211,782,961	33
Douanes et sels.	151,806,696	88	— 165,790,681	49
Contributions indirectes	162,835,278	60	— 201,637,393	32
Postes.	33,340,319	79	— 38,991,200	62

L'examen comparatif de quelques chiffres de détail entre deux années séparées par un plus long intervalle offre des résultats d'un haut intérêt. En 1822, parmi les contributions directes, la contribution personnelle et mobilière n'avait produit que 45 millions, et celle des patentes 21 et demi : en 1836, la première s'est élevée à près de 54 millions, et la seconde à 32. Les droits d'enregistrement ont produit, en 1822, près de 133 millions, et les droits de timbre près de 27; en 1836, ces mêmes droits représentent 175 millions et demi d'une part et près de 32 de l'autre. Le produit des douanes, qui n'a été dans la première année que de 84 millions, s'est élevé à près de 111 dans la seconde. Parmi les contributions directes, les produits résultant du monopole des tabacs se sont élevés de 65 millions à 78. Sur les postes enfin, dont le produit n'était en 1822 que de 24 millions et demi, l'augmentation a été de 14 millions et demi. *Voy.* Impôts, Enregistrement, Domaines, etc.

Parmi les branches diverses de revenus publics, deux, dont l'origine était immorale et l'action corruptrice, la loterie et les jeux, viennent enfin d'être supprimées. La première devait rendre au trésor une somme moyenne annuelle de 10 millions; le produit du fermage des jeux lui valait chaque année 5 millions et demi. Quant aux bénéfices résultant de la fabrication des monnaies, on les évalue, de 1822 à 1832, à près de 2 millions. Le total des espèces d'or et d'argent fabriquées d'après le système décimal, depuis son introduction jusqu'au 1er janvier 1833, doit s'élever à la somme de 3,540,950,855 fr., et l'on évalue à près de 57 millions celle des monnaies de cuivre et de billon en circulation dans le royaume.

XXIII. La France, que son sol et son climat rendent propre à tous les genres de culture, est par conséquent un pays essentiellement agricole. Longtemps toutefois ses progrès furent lents sous ce rapport. Ce n'est que depuis la Révolution que l'élan a été donné, et que de notables améliorations ont été introduites dans l'état agricole de la contrée. Aujourd'hui, de meilleures méthodes d'assolement et d'engrais se propagent assez rapidement dans nos campagnes; l'éducation des bestiaux y est mieux entendue; l'extension des prairies artificielles permet d'en nourrir un plus grand nombre. Des cultures nouvelles, telles que celles du mûrier, de la garance, de la betterave, etc., ont ouvert dans un grand nombre de localités des sources de richesse dont les produits ont déjà de l'importance et en acquerront davantage encore dans l'avenir.

Sur 52,768,618 hectares qui forment l'étendue totale du sol *, on compte 4,268,750 hectares en pays de montagnes; 5,676,088 en pays de landes et bruyères (*voy.* ces mots) que d'intelligents efforts parviennent graduellement à rendre à la culture; 7,276,368 en sol de riche terreau; 9,788,197 en sol de craie ou calcaire; 3,417,893 en sol de gravier; 6,612,348 en sol pierreux; 5,921,377 en sol sablonneux; 2,232,885 en sol argileux; 284,454 en sol limoneux, et 7,290,237 en sol de diverses sortes. En somme, on évalue à près de 13 millions d'hectares l'étendue des terres réputées *bonnes*, et où croit le meilleur froment. A la fin de 1834, on comptait 25,559,151 hectares de terres labourables, consacrées pour la plupart à la culture des céréales, 4,834,621 hectares en prés, 2,134,822 en vignes, et 7,422,314 en bois.

Voici le résultat comparatif des produits des récoltes en 1815 et en 1835 :

(*) C'est le chiffre officiel : l'addition des sommes donne quelques hectares de moins; à la p. 511 on en a compté 54 millions, d'après les kilom.

	1815.	1835.
		hectol.
Froment	39,460,971 —	71,697,484
Méteil	8,732,132 —	12,281,020
Seigle	19,678,595 —	32,996,950
Orge.	12,999,751 —	18,184,316
Sarrasin	5,314,542 —	5,175,933
Maïs et millet . .	5,630,960 —	6,951,179
Avoine.	36,438,171 —	49,460,057
Légumes secs et autres menus grains.	3,839,358 —	7,418,255
Pommes de terre.	21,597,945 —	71,982,811
Châtaignes	3,610,106 —	1,848,540
	157,302,531 —	277,996.545

Ainsi, dans ce laps de temps, la récolte s'est accrue de près des trois quarts. Il faut remarquer en outre que l'augmentation a porté particulièrement sur le froment et la pomme de terre; au contraire, les produits de moindre qualité et d'une alimentation moins nutritive, tels que le sarrasin et la châtaigne, sont restés stationnaires ou ont subi une réduction.

En 1835, l'hectare a rapporté, terme moyen, 13 hectol. 43 lit. de froment, et 89 hectol. 54 lit. de pommes de terre. On évalue pour la même année la consommation en grains et légumes secs à 107,277,801 hectol. pour la nourriture des habitants; à 42,185,005 hectol. pour celle des animaux; à 29,734,371 hectol. pour les semences, et à 2,883,575 pour les brasseries, distilleries et autres usages: en tout 182,080,752 hectol. Le sol de la France est donc subvenu et au-delà à ses besoins dans cette année; mais il faut remarquer que, sur le chiffre de la consommation pour la nourriture des habitants, la consommation en froment est évaluée à environ 50 millions d'hectol. : la France n'en ayant produit que 39 environ, le reste a dû être demandé à l'importation étrangère. Un résultat analogue s'est constamment présenté dans les années antérieures.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment a varié dans les trente-neuf années de 1797 à 1835 de 36 fr. 16 c., prix de 1817, à 14 fr. 86 c., prix de 1809; mais il faut remarquer que les prix sont restés au-dessous de 23 fr. pour trente-deux années; il a été de 15 fr. 25 c. pour les deux années 1834 et 1835.

Le froment et le seigle se cultivent presque sur tous les points, le maïs exclusivement dans le midi, et l'avoine plus particulièrement dans le nord. Le sarrasin occupe les plus mauvaises terres au centre et au midi. La pomme de terre ne réussit pas aussi généralement en France qu'en Angleterre et dans les Pays-Bas. Les plantes potagères sont en abondance et en général d'excellente qualité. La culture de la betterave (*voy.*), qui a pris tout à coup un essor si rapide, se pratiquait, en grand, en 1835 dans 431 communes; elle alimentait 581 fabriques où l'on avait mis en exploitation 668,986,762 kilogr. de betteraves, qui avaient produit 30,349,340 kilogr. de sucre brut.

C'est dans les départements du nord que sont cultivés plus en grand le chanvre et le lin; le houblon appartient à la même région, et sa production n'est pas suffisante pour la fabrication de la bière. La culture du tabac n'est autorisée que dans un petit nombre de départements; à Tonneins (Lot-et-Garonne) croît le plus estimé; la moyenne des achats faits par la régie, en feuilles de cette plante, est de 5,733,816 kilogr. La garance est surtout cultivée sur les bords du Rhin; la gaude, le pastel et autres plantes tinctoriales croissent surtout dans le midi, le colza et autres plantes oléagineuses dans le nord.

Les vignobles de France produisent des vins très variés de qualité et qui forment une de ses plus précieuses valeurs agricoles; on en estime le produit annuel à environ 38 millions d'hectolitres, dont 16 sont absorbés par la consommation intérieure et 22 livrés au commerce ou convertis en eau-de-vie et en vinaigre. *Voy.* Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Muscat, etc., etc.

En 1835, on évaluait à 15 millions environ le nombre des mûriers plantés dans trente de nos départements. La quantité s'était accrue depuis 1820 de 6 millions environ; la récolte s'était élevée à un peu plus de 9 millions de cocons.

Les animaux domestiques forment une des branches les plus importantes de notre industrie agricole. Les bêtes à laine, dont les races continuent à s'améliorer par les croisements, étaient en 1830, d'après les documents publiés par le ministère, au nombre de 29,130,231, évaluation au

reste bien inférieure à celle qu'avaient donnée précédemment les écrivains qui ont cherché à réunir les éléments de la statistique agricole du pays. Ainsi, selon Chaptal, le nombre des moutons devait dépasser, en 1818, 35 millions, et sur ce nombre 4 millions $\frac{1}{2}$ environ étaient mérinos purs ou métis, c'est-à-dire produits par le croisement des premiers avec les races indigènes. Le même écrivain estimait, à cette époque, à près de 38 millions de kilogrammes la quantité de laine produite par ces moutons, et il attribuait à cette quantité une valeur d'environ 81 millions de fr.

Le nombre des chèvres était en 1830 de 1,200,000. On comptait à la même époque 9,130,632 individus de race bovine, dont 391,151 taureaux. Le nombre moyen annuel des porcs ne doit pas être au-dessous de 4,500,000 ; celui des chevaux, dont plusieurs races sont fort belles, est évalué à 2,300,000, y compris les mulets; et celui des ânes à 2,500,000.

Des recherches qui manquent peut-être encore de cette exactitude rigoureuse qu'il serait bon d'apporter dans les travaux statistiques, ont servi de base pour arriver à l'évaluation du revenu territorial. Le capital agricole de la France a été évalué d'après ces bases à 41,460,120,000 fr. pour les terres et bâtiments, à 3,325,000,000 de fr. pour le mobilier, et à 2,243,250,000 fr. pour les bestiaux et animaux : en tout 47,028,370,000 fr. Le produit brut étant porté à 5,237,178,000 fr. et les frais d'exploitation du sol, en semences, salaires, etc., à 3,552,000,000 de fr., il en résulte que le produit net ou revenu territorial doit s'élever à la somme de 1,685,178,000 fr.

Trois écoles vétérinaires qui existent à Alfort, à Lyon et à Toulouse, vingt-un haras royaux, deux bergeries royales, des sociétés d'agriculture et des comités agricoles, sont autant d'établissements destinés à l'encouragement de cette importante branche de l'industrie nationale. Des articles spéciaux leur sont consacrés.

XXIV. L'industrie manufacturière a pris dans le dernier demi-siècle un prodigieux essor : elle embrasse aujourd'hui presque tous les objets auxquels s'applique le travail de l'homme, et elle est arrivée pour beaucoup d'articles à un point de perfection qui lui permet de ne redouter aucune concurrence sur les marchés étrangers. Nous nous bornons, dans ce vaste champ de la production industrielle française, à recueillir quelques faits importants. On compte en France, d'après les documents officiels, 38,030 fabriques, manufactures et usines diverses ; 14,442 forges et fourneaux, et au-delà de 80,000 moulins à vent et à eau. En 1831, l'extraction du minerai brut de fer s'est élevée à 1 milliard 800,000,000 de kilogr. qui ont été traités dans 1,246 établissements par environ 24,000 ouvriers, et ont produit, moyennant une consommation de 500 millions de kilogr. de charbon de bois et 324 millions de kilogr. de houille et coke, une valeur de 164,956,409 fr. en fonte, acier, fil de fer, ancres, faux et limes. En somme, la fabrication du fer a presque doublé depuis 1814. Nous savons maintenant épurer, laminer, tréfiler le fer, le cuivre, le zinc et le laiton avec une grande perfection ; notre coutellerie est sortie de son ancienne infériorité. La fabrication du bronze occupe 5,000 ouvriers, et la valeur de la production annuelle est de 20,000,000 de fr.; celle des machines employées dans les divers genres de travaux a pris la plus grande importance. On comptait en France, en 1834, 947 machines à vapeur d'une force totale de 14,746 chevaux : sur ce nombre, 759 étaient d'origine française; nous rivalisons avec la Suisse pour l'horlogerie commune, et nos beaux instruments d'optique sont recherchés de toute l'Europe savante. L'état de notre orfévrerie atteste les progrès de la sculpture, de la ciselure et de la fonte du cuivre, de l'or, de l'argent. Les fabriques d'armes à feu et d'armes blanches de Tulle (Corrèze), de Paris, de Klingenthal (Bas-Rhin) et de Saint-Étienne (Loire), livrent annuellement pour le service de nos armées des produits qui ne laissent rien à désirer.

Les progrès dans la connaissance, dans l'analyse des substances naturelles, qui ont de nos jours illustré un si grand nombre de Français, devaient avoir pour conséquence le perfectionnement des arts chimiques; la préparation d'une foule de sels

et d'acides, l'extraction du salpêtre, la fabrication de la poudre, de la soude, de la céruse, forment autant d'articles industriels habilement exploités et qui emploient un grand nombre de bras. L'éclairage au gaz, inventé en France, et qui nous est revenu de l'étranger ainsi que beaucoup d'autres choses utiles négligées à leur début dans ce pays, s'y propage de jour en jour.

Parmi les objets les plus importants de notre industrie minéralogique, il ne faut pas oublier les diverses espèces de poterie, qui ont reçu de notables perfectionnements. Rien n'égale la beauté des produits en porcelaine de la manufacture de Sèvres. Il existe en France 12 fabriques de faïence et poterie fine, dont les produits ont une valeur d'environ 5 millions de fr.; 200 fours sont en activité pour la fabrication du verre et du cristal: leurs produits annuels sont évalués à 29 millions de fr.; nous ne le cédons pas maintenant aux Anglais pour la taille et le poli des cristaux. Les produits de nos diverses carrières de briques, tuiles, chaux, ne représentent pas un capital moindre de 32 millions de fr.

Aucun pays ne saurait rivaliser avec la France pour le travail des soieries; la richesse des tissus de Lyon jouit d'un juste renom dans le monde entier. Il existe en France environ 85,000 métiers occupant 170,000 ouvriers, dont les produits s'élèvent à la somme de 211 millions et demi. En 1812, l'industrie française mettait en œuvre 35 millions de kilogr. de laines françaises; quinze ans après, elle en employait 42 millions de kilogr.; aujourd'hui la totalité des étoffes de laine fabriquées en France présente une valeur de 420 millions de fr. : dans ce nombre sont des draps dont la finesse et la solidité ne sont égalées nulle part. Ajoutons à cette classe de produits ces tapis d'Aubusson, de Beauvais, qui rivalisent avec ceux de l'Orient, et les beaux tissus dits cachemires (*voy.*) français, fabriqués avec ces poils des chèvres du Thibet, que l'Inde seule savait anciennement mettre en œuvre. Le filage (*voy.*) des cotons a pris une extension remarquable : aujourd'hui on évalue le nombre des métiers existants à 270,000, qui emploient 325,000 ouvriers et filent 37 millions de kilogr. de coton des numéros les plus avancés; le produit total de toutes les fabriques de coton est évalué annuellement à 600 millions de fr. Des tissus laine et coton, soie et laine, variés à l'infini par le génie industrieux de nos fabricants, emploient à Rouen, Roubaix, Mulhausen, etc., un grand nombre d'ouvriers, et rivalisent pour la qualité avec les articles analogues dont l'Angleterre, par des moyens de production plus économiques, est encore en possession de fournir la plupart des grands marchés commerciaux. 1,500 métiers de tulle en produisent annuellement pour une valeur de 7 millions et demi. Nous fabriquons aujourd'hui les beaux linges damassés que la Saxe nous vendait autrefois; Alençon, Valenciennes soutiennent leur vieille réputation pour les dentelles blondes. L'industrie totale du fil ne doit pas représenter en France une somme inférieure à 250 millions de fr.; le cuir verni du continent européen, le maroquin des Asiatiques ont été égalés, sinon surpassés. La sellerie française est très estimée dans l'étranger; la fabrication des savons, du papier, des meubles, donne lieu à des produits d'une valeur considérable.

Tous les cinq ans est ouverte à Paris une exposition des produits de l'industrie française, à l'issue de laquelle sont décernées d'honorables récompenses à tous les industriels qui se sont distingués par quelque perfectionnement (*voy.* EXPOSITION). Cette institution n'a pas faiblement contribué à amener les progrès dont nous venons de présenter l'esquisse. Le Conservatoire royal des Arts et Métiers (*voy.*) formé à Paris, les Écoles royales des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne et d'Angers, et autres établissements analogues, n'y sont pas non plus restés étrangers.

XXV. Le commerce a suivi en France les progrès de l'industrie; son mouvement intérieur est devenu immense, mais les moyens nous manquent pour en suivre le développement. Quant au commerce extérieur, en voici les résultats comparatifs pour les années 1825 et 1836. Pour ce qui concerne le commerce spécial, les importations de marchandises étrangères, savoir : matières

premières nécessaires à l'industrie, produits naturels, produits manufacturés, se sont élevées, en 1825, à la somme de 400,579,530 fr., et les exportations en produits naturels et manufacturés à 543,881,169 fr.* En 1836, les chiffres doivent être portés à 564,391,553 fr. pour les importations, et à 628,957,480 fr. pour les exportations. Il résulte de l'examen approfondi des éléments de ces quantités que, pendant ces douze années, tous les principaux objets de consommation que nous appelons du dehors, tels que cotons et laines, bois de construction, peaux brutes, fils de lin et de chanvre, fonte, fer et acier, houille, plomb, produits de la pêche, ont doublé; l'augmentation n'a été que d'un quart sur les sucres et les soies; elle a été du triple pour les laines, et du septuple pour le zinc. Au contraire, il y a eu diminution sur quelques articles, tels que les toiles, l'indigo et le café. Quant à la valeur de l'exportation de nos produits dans le même laps de temps, elle a doublé et au-delà pour la garance, les liqueurs, les sels divers, la menuiserie, l'horlogerie, l'ébénisterie; elle a triplé pour la porcelaine, les glaces, les machines, et quadruplé pour les produits de la pêche maritime. Les cotons et les lainages ont gagné un tiers, les soieries un septième et les toiles un neuvième; l'accroissement pour la vente des vins au dehors n'a été que du quatorzième. En définitive, l'accroissement total de l'importation des produits français en 1836 sur 1825 est de 85 millions, et l'on voit aussi que la somme totale du commerce spécial, importations et exportations réunies, a dépassé, en 1836, le chiffre de 1825 de 250 millions environ, ou de plus d'un quart en sus, ce qui forme presque le double du commerce général de la France en 1788.

Les chiffres relatifs au commerce général, c'est-à-dire à l'ensemble de toutes les valeurs importées ou exportées, par la voie de terre ou par la voie de mer, par navires français ou étrangers, présentent des résultats non moins remarquables. En 1825, la somme totale des importations a été de 533,622,392 fr., et celle des exportations de 667,294,114 fr.; en 1836, les importations s'élèvent à 905,575,359 fr. et les exportations à 961,284,756 fr. De l'examen comparatif de ces données il résulte que l'accroissement de nos transactions avec l'Europe a été de 361 millions ou presque de moitié; avec l'Afrique, de 18 millions ou des deux tiers; avec l'Asie, de 39 millions et demi, ou de plus de sept fois leur valeur; avec l'Amérique, de 225 millions ou de près du double; pour les colonies et les pêcheries, enfin, il a été de 22 millions ou d'un cinquième. Au total, notre commerce général s'est accru en dix ans de 660 millions de fr.; il s'élevait, en effet, à environ 1,200 millions en 1825, et il était de 1,860 millions en 1835.

Le mouvement commercial pour les métaux en lingots et monnayés a été en 1833: importation, 192,306,830 fr.; exportation, 99,945,131 fr. Le mouvement des entrepôts a présenté en 1832 les résultats suivants: marchandises entrées, 440,219,127 fr.; *idem* sorties, 424,533,593 fr. Le mouvement de la navigation a été comme suit: en 1833, 86,126 navires entrés dans nos ports, et 84,163 sortis. Au 1er janvier 1834, notre marine marchande se composait de 15,025 navires, jaugeant ensemble 647,107 tonneaux. *Voy.* COMMERCE, DOUANES, ENTREPÔT, PORT, CABOTAGE, PHARES, etc.

Parmi les établissements institués en faveur du commerce, nous citerons plusieurs banques (*voy.*) dont la plus importante est la Banque de France, des Chambres de commerce (*voy.*) établies dans nos principales villes industrielles, des écoles de commerce, et enfin un Conseil supérieur qui siége auprès du ministre, et dont deux autres sections représentent l'agriculture et les manufactures (*voy.* CONSEILS ADMINISTRATIFS).

XXVI. Quelques notions sur les possessions de la France hors de l'Europe compléteront ce tableau, où nous avons cherché à réunir tout ce que sa situation actuelle offre de digne d'intérêt. Ces possessions, que les guerres de la Révolution ont réduites dans une si forte proportion, sont: les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, et autres îles peu consi-

(*) *Voy.* les sommes des autres années, de 1820 à 1833, dans notre article COMMERCE, T. VI, p. 398. S.

dérables, dans les Antilles; la Guiane française sur le continent américain; l'ancienne régence d'Alger; le Sénégal et l'île de Gorée sur la côte occidentale d'Afrique; l'île Bourbon, à l'extrémité méridionale de cette partie du monde; dans l'Inde, enfin, les établissements de Pondichéry, Chandernagor et autres de peu de valeur. Ces possessions présentent une superficie très étendue qu'il serait difficile de déterminer d'une manière rigoureuse, attendu que dans plusieurs il faudrait distinguer l'établissement *de droit* de l'établissement *de fait*, entre lesquels il y a une grande différence. La population coloniale de la France, Alger excepté, se composait, en 1831, de 374,577 individus, sur lesquels 294,434 étaient esclaves; quant à la population de la Régence, que quelques auteurs font monter à 2 millions d'hommes, on ne saurait dire quelle quantité doit être imputée à la France sur ce chiffre, selon toute apparence exagéré. Ces possessions diverses, qui toutes ont leur article spécial dans cet ouvrage (*voy.* aussi COLONIES), ne sont pas sans importance : on comptait dans les Antilles, ainsi qu'au Sénégal et à Bourbon, en 1831, 7,852 établissements ou plantations, parmi lesquels 1,318 sucreries et 2,469 caféyères. Voici pour 1823 et 1832 le résultat comparatif des transactions commerciales du territoire continental avec nos cinq anciennes colonies d'Afrique et d'Amérique: 1823, importations, 35,600,777 fr.; exportations, 46,677,771 fr.; 1832, importations, 47,092,116 fr.; exportations, 49,142,734 fr. Ces chiffres montrent qu'il y a eu progrès dans les dix années; toutefois la situation de ces établissements est loin d'être florissante : un système de tarification destiné à protéger la belle industrie regnicole de la betterave, un système d'exploitation du sol qui ne peut trouver sa réforme que dans une grande mesure d'émancipation réclamée par l'humanité et dont l'Angleterre vient de donner le noble exemple, sont autant de causes de ruine pour ces colonies. D'autres causes ont empêché notre récente conquête africaine de porter ses fruits; jusqu'à présent elle a coûté à la France beaucoup d'hommes et beaucoup d'or, et ses transactions commerciales avec le Midi, quoique considérables, ne sont encore qu'un faible équivalent à tant de pertes. Mais quand les fautes, les tâtonnements, les dilapidations mêmes d'une première occupation auront été réprimées, quand une main habile et sûre présidera enfin aux destinées de l'établissement, alors un brillant avenir lui est assuré, et la France se trouvera avoir ajouté à sa puissance politique, maritime et commerciale, un des points les plus importants du bassin de la Méditerranée *. P. A. D.

FRANCE (histoire). De toutes les monarchies de l'Europe, celle de France est aujourd'hui la plus compacte; de toutes les nations modernes, la française est la plus homogène; c'est elle dont l'esprit, les mœurs, la législation, présentent le plus d'uniformité. Dans les autres contrées, on trouve des races qui se reconnaissent à l'unité du langage, qui forment des nations, mais des nations divisées en plusieurs peuples différents, dont chacun a son histoire, ses opinions, sa législation propre, son gouvernement indépendant, et souvent un profond sentiment de rivalité à l'égard des autres. La nation française, au contraire, n'est composée que d'un seul peuple; tout est commun entre ses membres, souvenirs, opinions, espérances et gloire. Aussi, tandis que l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, peuvent délibérer tout au moins s'il ne leur convien-

(*) Suivant notre usage, nous indiquerions ici les ouvrages généraux sur la statistique de la France, s'il en existait un seul, dans notre langue, qui donnât plus de renseignements exacts sur cette matière que l'article de M. Dufau qu'on vient de lire et qui est extrait du grand travail qu'il prépare. Depuis l'ouvrage de Herbin, *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, Paris, 1807, 7 vol. in-8°, avec atlas, tout a changé de face; et, depuis la Restauration même, de riches et précieux matériaux publiés par le gouvernement ont remplacé les données incertaines ou controuvées qu'on ressassait auparavant. Ces matériaux, personne jusqu'à ce jour ne les a mis en œuvre pour une statistique générale du pays. Il est temps de combler cette lacune. Depuis plusieurs années ce soin nous préoccupe : le champion que nous rencontrons aujourd'hui dans la lice, si longtemps ouverte en vain, est trop honorable pour que nous ne soyons pas tenté de rompre une lance avec lui, même au risque de sortir vaincu de la lutte. J. H. S.

drait pas de recourir au gouvernement fédératif; tandis que la nation anglaise, déjà partagée entre les républiques du continent américain et la monarchie des îles, n'a point encore réussi, dans cette dernière, à fondre en une seule masse les Anglais, les Écossais, les Irlandais, la France repousserait une fédération avec autant d'énergie qu'une conquête par l'étranger. Pour la nation française, se diviser et cesser d'exister semblent une seule et même chose.

Cependant cette nation s'est composée des éléments les plus divers, des races les plus étrangères les unes aux autres. Par quels moyens leur lent amalgame s'est-il accompli dans le cours de quatorze siècles? Peut-être cette question nous amènera-t-elle à saisir, dans l'espace infiniment resserré qui nous est accordé, toute l'histoire de France sous un seul point de vue.

V[e] *siècle.* La Gaule (*voy.*) présentait au v[e] siècle, dans toute leur indépendance, dans toute leur variété, ces races diverses et ennemies dont la fusion devait plus tard constituer une nation. Alors elles se repoussaient mutuellement, elles entretenaient les unes pour les autres les sentiments de la haine, de la crainte et du mépris; quoique entremêlées, elles vivaient campées les unes vis-à-vis des autres comme des races non moins ennemies sont campées aujourd'hui en Turquie. Dans les campagnes stériles de la Bretagne et dans quelques régions montueuses des Gaules, où les sénateurs romains s'étaient peu souciés d'acquérir des héritages, on trouvait encore des Celtes ou anciens Gaulois (*voy.* ces mots) qui cultivaient la terre, qui parlaient leur ancien langage; et ils l'ont conservé jusqu'à nos jours. Partout ailleurs les paysans avaient disparu, il n'y avait plus de nation; mais la propriété, réunie en immenses domaines qu'on appellerait aujourd'hui provinces, appartenait à des nobles romains ou à des Gaulois qui s'étaient faits Romains, et qui avaient abandonné la langue et les mœurs de leurs ancêtres. Ces domaines n'étaient cultivés que par des esclaves qu'on traitait avec une rigueur extrême et qui succombaient rapidement à la peine. Aussi les armées impériales qui faisaient la guerre aux extrémités de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, travaillèrent-elles à les renouveler par des captifs. Leur race, toujours sur le point de s'éteindre, était sans cesse recrutée par des importations nouvelles de barbares de tous les pays connus.

Dans le même temps, la Gaule comptait 115 cités florissantes et beaucoup d'autres plus petites; leurs habitants se disaient Romains et non Gaulois, et ne parlaient que la langue du Latium, encore que pour la plupart ils fussent fils d'affranchis et de races fort mêlées. Ils s'étaient formés à l'image de la populace romaine: comme elle, on les voyait avides des émotions du cirque, vicieux, corrompus et lâches. Ils se plaisaient à voir couler le sang dans les combats de gladiateurs, et ne savaient pas verser le leur pour leur propre défense.

Dans les déserts qui séparaient ces cités, on voyait camper de petites peuplades barbares, restes des diverses invasions de Scythes, de Sarmates, de Scandinaves et de Germains, qui, depuis cent cinquante ans, avaient désolé la contrée. Depuis la plus terrible, celle qui avait franchi le Rhin le 31 décembre 406, les Barbares n'étaient plus ressortis des limites de l'empire romain. Le long de ce même Rhin, on trouvait aussi, dans les deux provinces des Gaules, nommées première et seconde Germanie, une population rurale, gauloise de nom, germaine de langue et d'origine. Au pied des Pyrénées, on trouvait encore une population de langue et d'origine ibérienne (*voy.* Basques). Puis trois grands peuples germains, avec l'autorisation de l'empereur Honorius, s'étaient fait un partage bien autrement important. Les Visigoths s'étendaient au couchant et au midi sur les deux versants des Pyrénées, et de la Loire jusqu'à l'Èbre; les Bourguignons au levant, du Rhin au lac de Genève, et plus tard le long du Rhône jusqu'à la mer; les Francs au nord, sur le Bas-Rhin et la Meuse (*voy.* les noms de ces peuples). Ces derniers, plus belliqueux, mais plus barbares que tous les autres, étaient divisés en un grand nombre de petites troupes de deux ou trois mille guerriers, dont chacune avait son

capitaine qu'elle nommait roi, et qui se distinguait par sa longue chevelure et sa descendance fabuleuse d'un ancien Meerwig ou Mérovée.

Un de ces chefs, Clovis ou Chlodwig, fut reconnu pour roi par les Francs Saliens à Tournai, en 481, c'est-à-dire sept ans après l'extinction de l'empire romain et la déposition de Romulus-Augustule. Jusqu'à cette époque, les Francs s'étaient regardés comme alliés et soldats mercenaires de l'empire: dès lors, cet empire ne leur présentait plus que des provinces disséminées, désarmées, dont ils pouvaient faire leur proie. Clovis les attaqua en effet; il vainquit un gouverneur romain à Soissons, il vainquit à Tolbiac une autre confédération germanique, les Allemands, qu'il s'associa; il offrit à tous les autres Francs de venir partager avec lui les conquêtes et le butin, et il les entraina à sa suite. En même temps, il abandonna le paganisme pour se faire chrétien, et il promit sa protection aux évêques orthodoxes de la Gaule: aussi, par ses armes et par ses artifices, avant la fin du ve siècle, avait-il déjà réduit un tiers de la Gaule à le reconnaître pour chef.

VIe *siècle*. Il ne faut point comparer la conquête d'un état par un autre état avec l'agrégation rapide d'aventuriers barbares qui s'unissent pour la guerre et le pillage. Au commencement du VIe siècle, Clovis (*voy.*) était moins un roi territorial qu'un brigand armé, à la tête d'une bande formidable, avec laquelle il faisait trembler un vaste territoire sur lequel il levait des contributions. Au milieu de ce même siècle, toute la France actuelle et une grande partie de l'Allemagne obéissaient aux fils de ce même Clovis, qui avaient aussi déjà porté leurs armes victorieuses en Italie et en Allemagne. Ce n'étaient point les Francs de Clovis, les Francs Saliens, qui s'étaient multipliés avec cette rapidité inouïe; ils avaient seulement ouvert leurs rangs, et tous les guerriers de race teutonique desséminés dans la Gaule s'étaient empressés de s'y précipiter; des guerriers étaient accourus en même temps de toute l'Allemagne. Tous les jeunes gens étaient soldats; combattre était leur seule industrie comme leur seul plaisir: les rois francs offrirent à tous le banquet qui les séduisait, un banquet où le sang coulerait avec autant d'abondance que le vin. Tous les peuples du Midi leur étaient livrés en proie. Ainsi, dans le siècle suivant, on vit l'Asie et l'Afrique conquises par une poignée de Sarrazins, non que la race des Arabes se fût multipliée avec cette inconcevable rapidité, mais parce que les vaincus eux-mêmes fournissaient avec empressement des recrues à une armée ou une secte qui leur offrait la communion de ses victoires.

L'armée franque était la souveraine des Gaules. Elle ne s'était point incorporée avec les habitants, elle ne formait point une nation; elle ne se sentait vivre qu'en faisant la guerre, et ses expéditions n'étaient pas dirigées par la politique, mais par ses passions tumultueuses. A la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils prirent ensemble le titre de rois des Francs; les patrimoines furent divisés entre eux, mais non la monarchie qui n'existait pas encore, ni la nation qui resta unie. Ces princes se disaient rois à Paris, à Soissons, à Orléans et à Metz. Pendant la paix, ils n'étaient guère que d'opulents propriétaires qui se livraient avec fureur à tous les plaisirs des sens; mais les Francs les tiraient de cette léthargie pour les entraîner à la guerre, tantôt au nord, tantôt au midi. Ils se rangeaient autour de celui qui montrait le plus d'audace, qui épargnait le moins les vaincus, qui prodiguait le plus le butin. Dans le cours du siècle, l'Espagne et l'Italie dévorèrent chacune plus de cent mille Francs; la Thuringe, la Souabe, la Bavière, furent aussi des conquêtes sanglantes. Les familles des Francs s'éteignaient rapidement, mais le nombre des guerriers était sans cesse grossi par de nouveaux arrivants. Quelquefois aussi les fils de Clovis s'attaquèrent les uns les autres par le fer ou le poison; Clovis lui-même avait égorgé de sa main tous les rois chevelus des autres tribus des Francs: ses fils égorgèrent leurs neveux, leurs parents; l'un d'eux, Clothaire, fit même périr son propre fils; et c'est ainsi que, de 558 à 561, Clothaire réunit sous son autorité toute la monarchie. Lorsqu'il mourut, ses quatre fils partagèrent de nouveau son héritage. Les quatre rois n'eurent pas

alors seulement quatre résidences, mais quatre royaumes, qu'ils nommèrent Austrasie, Neustrie, Aquitaine et Bourgogne. La guerre et le pillage commençant à manquer au dehors, les Francs ne se refusèrent point à les chercher au dedans, et à tourner, à la sollicitation de leurs rois, leurs armes les uns contre les autres.

Toutefois la nation franque se regardait comme libre au VIe siècle, non qu'elle pût concourir d'une manière régulière à son gouvernement ou qu'elle fût protégée par des lois égales, mais parce que chaque guerrier y conservait sa sauvage indépendance, et ne reconnaissait aucune autorité. L'oppression et la spoliation du Romain faisaient la meilleure partie de la liberté du Franc. Il voyait avec indifférence les crimes de ces rois chevelus, de ces Mérovingiens (*voy.*), qui nous semblent constituer la plus effroyable tyrannie; leurs victimes étaient le plus souvent des princes de même race, ou bien des officiers du palais, des ministres qui avaient recherché volontairement des situations où le danger paraissait bien placé à côté de la puissance. Cependant, vers la fin du siècle, la tyrannie commença aussi à descendre jusqu'aux rangs inférieurs. Les princes, affranchis de tout contrôle, dépourvus de toute culture d'esprit, incapables de goûter d'autres plaisirs que les plus grossiers, s'abandonnèrent tour à tour à la luxure et à la cruauté; ils avaient besoin d'émotions toujours plus fortes, et, après leurs propres jouissances, le premier des biens à leurs yeux était la souffrance d'autrui. A la troisième génération, les annales de France ne présentent plus qu'un tissu de conspirations, d'assassinats et de massacres : l'un des petits-fils de Clovis, Chilpéric, mérita par ses atroces cruautés d'être surnommé le Néron de la France; sa femme Frédégonde (*voy.*) et Brunehault (*voy.*), femme de Sigebert, son plus jeune frère, enchérirent encore sur les cruautés de leurs époux et inondèrent la France de sang.

VIIe *siècle*. Un tel régime devait cependant user rapidement et la nation et ses maîtres. La famille royale fut la première, au VIIe siècle, à montrer des signes de son épuisement. Les rois mérovingiens commençaient déjà, pour la plupart, à ne plus atteindre l'âge d'homme, soit qu'ils périssent sous le couteau de leurs parents, soit que, consumés par tous les genres de débauches, le goût forcené des plaisirs les conduisît à la mort dès la première adolescence. Les quatre royaumes d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine commençaient à se regarder comme bien distincts; cependant rien n'était si commun que de voir un des rois chevelus passer de l'un à l'autre, de voir quelque enfant de cette race appelé d'un royaume dans l'autre par quelque ambitieux et présenté aux hommages du peuple. La minorité habituelle des rois avait obligé à les remplacer, pour la plupart de leurs fonctions, par un officier public, le maire du palais (*voy.*), dont on voyait rapidement croître l'importance; elle avait aussi uni plus étroitement les nations germaniques d'outre-Rhin à leurs ducs héréditaires. Ces nations, pour la plupart, étaient demeurées païennes et complétement barbares; leurs ducs, descendants de leurs anciens rois, avaient volontairement suivi l'étendard des Francs qui les conduisirent à la victoire et au pillage; ils s'étaient attachés à la division des Francs austrasiens, et ils saisissaient avec empressement toute occasion de prendre part aux guerres civiles de la Gaule; mais indifférents entre les combattants, ils n'y étaient attirés que par le désir du pillage et le goût de la destruction. Ce fut avec l'aide d'une de ces bandes sauvages que Brunehault accomplit plusieurs révolutions, élevant ou abaissant tour à tour quelques-uns des enfants qui occupaient le trône; ce fut aussi avec leur aide que Clothaire II, fils de Chilpéric et arrière-petit-fils de Clovis, la détrôna en 613, et la fit périr, avec ses quatre arrière-petits-fils au nom desquels elle régnait.

Clothaire II était âgé de 28 ans lorsqu'il réunit ainsi cette immense monarchie; mais son fils Dagobert n'eut pas plus tôt atteint l'âge de quinze ans, en 622, qu'il l'associa à la couronne. Clothaire II parvint à l'âge de 42 ans; il mourut en 628, et Dagobert, qui mourut en 638, n'avait pas atteint quarante ans. C'était une grande longévité pour des Mérovingiens, et il semble qu'elle fut la cause principale de

leur pouvoir. Les peuples se réunissant à eux pour se donner de la force les uns aux autres, l'empire de Dagobert s'étendit sur toute la Germanie jusqu'aux frontières des Slaves, et il égala presque en étendue celui de Charlemagne, sans que le monarque paraisse s'être signalé par des talents, des exploits, des vertus. Du moins aucun grand souvenir de lui n'a percé la nuit des siècles. Après sa mort, des rois mérovingiens occupèrent encore pendant cent quatorze ans les divers trônes de France, sans qu'aucun d'eux ait atteint l'âge d'homme. On les a nommés *fainéants*, parce que le peuple, qui ne les voyait point et qui oubliait leur âge, attendait d'eux les grandes actions dont ils étaient incapables. Il aurait dû plutôt plaindre leur existence éphémère et leur abandon précoce au vice qui précédait l'adolescence, et les emportait dans les premières années de leur virilité.

Cet étrange gouvernement avait cependant contribué à fondre la nation en un seul corps; seulement il tendait plus rapidement encore à la détruire. La distinction entre les diverses races de Barbares qui se réunissaient sous le même drapeau s'était presque absolument effacée; les dialectes de la langue teutonique, qui servaient autrefois à les caractériser, se confondaient dans des armées où trente et cinquante mille combattants se trouvaient réunis. Tous ceux qui parlaient cette langue se reconnaissaient pour Francs d'origine; tous ceux qui réussissaient à l'apprendre, et qui se sentaient du goût pour les armes, étaient admis sans difficulté dans les rangs des soldats vainqueurs. Les Gaulois, les Romains, désespérant de voir renaître l'empire, se soumettaient au joug : outre les chances de la guerre, ils mettaient leur espoir dans celles de l'Église et celles de la cour, où ils s'élevaient par la connaissance des lettres, par les arts de l'intrigue et de la flatterie. D'autre part, ceux des Visigoths et des Bourguignons qui n'avaient pas joint les armées franques s'étaient confondues peu à peu avec les Romains, et ces armées n'avaient jamais fait un long séjour dans les provinces du Midi.

Encore que les rangs des Francs fussent recrutés par tant de nations différentes, leur nombre diminuait avec rapidité; toutes les expéditions en Italie et en Espagne avaient été désastreuses; les armées qui passaient les Pyrénées ou les Alpes ne revenaient jamais. Les guerres civiles avaient aussi coûté beaucoup de sang, surtout à cause de l'invasion fréquente des Barbares d'outre-Rhin, qui ne songeaient qu'à piller et détruire tout ce qu'ils trouvaient sur leur chemin. Enfin, même au sein de la paix, le soldat franc succombait bien vite à une vie de débauches et d'excès; il suivait du plus près qu'il pouvait l'exemple que lui donnaient ses rois, et le vice emportait les guerriers à la fleur de l'âge plus souvent que le fer ennemi. Dans l'Austrasie, le paysan parlait la langue des vainqueurs, et il avait trouvé un peu plus facilement grâce devant lui; dans la Neustrie, le paysan, sans cesse pillé ou menacé par des soldats farouches, avait abandonné les champs; mais l'habitant des villes conservait la langue romaine, tandis que les armées parlaient la langue teutonique. Dans la Bourgogne et l'Aquitaine, la langue romaine dominait, ou plutôt le patois d'où devait naître plus tard une langue moderne. Partout enfin la population militaire diminuait, et c'était ce qui donnait une influence croissante au royaume d'Austrasie; sans cesse recruté par les Barbares d'outre-Rhin, toujours prêts à combattre là où les rois d'Austrasie les appelaient.

VIII[e] *siècle*. Cette prépondérance des Austrasiens produisit une révolution au VIII[e] siècle. Dès la seconde moitié du VII[e], pendant la décadence des rois fainéants, la rivalité entre les maires du palais d'Austrasie et ceux de Neustrie avait causé plusieurs guerres civiles. Les premiers, de la famille des Pepins ou carlovingienne, étaient ducs héréditaires aussi bien que maires d'Austrasie; la Neustrie avait choisi Ébroin pour représenter les hommes libres et humilier les grands seigneurs. Après la mort de celui-ci, son parti fut vaincu en 687, à Testry, par Pepin d'Héristal, le second de ce nom; les Austrasiens recouvrèrent leur domination sur toute la monarchie, et s'affermirent par des colonies qui leur servirent de garnison et qui donnèrent à toute la nation franque une nouvelle

infusion de sang germanique. Pepin mourut en 714, et son fils naturel Charles Martel, avec plus de vigueur encore et de talent, maintint toute la Gaule dans l'obéissance des Austrasiens. En même temps, il arrêta une formidable invasion des Sarrazins d'Espagne, qu'il vainquit à Poitiers en 732. Il mourut en 741; et onze ans plus tard, son fils Pepin-le-Bref enferma dans un couvent le dernier des Mérovingiens et prit lui-même la couronne des Francs.

Les Austrasiens et les peuples qui suivaient leurs étendards professaient encore, pour la plupart, le paganisme; mais la famille de Pepin était chrétienne, et elle ressentait pour le christianisme tout le zèle des nouveaux convertis: aussi, la première, elle appela la religion à la réforme de l'état. Les Mérovingiens s'étaient bornés à enrichir les églises, et les évêques avaient trop lieu de craindre leurs violences pour leur reprocher jamais leurs actes de perfidie ou d'impudicité. Les Carlovingiens (*voy.*), comme nous devons les nommer par anticipation, avaient un sentiment moral plus relevé, et en même temps ils cherchaient un appui populaire dans la religion, peut-être pour l'opposer au culte des souvenirs qui attachait encore les Francs aux rois chevelus. Pepin se fit sacrer par le pape, pour devenir aux yeux du peuple, en quelque sorte, une chose sainte; mais en même temps il laissait ainsi aux prêtres le droit de nommer et de déposer les rois. Il appela les évêques aux comices nationaux pour y tempérer le pouvoir des soldats et des ducs héréditaires, mais aussitôt tout le pouvoir législatif passa dans leurs mains. Le capitulaire (*voy.*) de Vermerie, de 752, première année du règne de Pepin, incorpora dans les lois des Francs les plus importants des préceptes de l'Église sur les mœurs. Avant qu'un siècle fût écoulé, les rois eux-mêmes furent traduits au tribunal de l'Église pour des désordres que les Mérovingiens avaient affichés avec scandale.

L'immoralité avait été poussée si loin qu'elle était devenue pour les Francs une grande calamité publique; l'état était sans cesse ébranlé par la mort de ses rois au moment où ils entraient dans l'adolescence; ses soldats disparaissaient et le laissaient désarmé au dehors, dépendant au dedans des Romains mêmes qu'il avait vaincus. Les Francs, dans leurs orgies continuelles, se refusaient à tout développement de l'intelligence; jamais aussi la Gaule ne fut réduite plus bas, pour l'ignorance et la barbarie, que dans la première moitié du VIIIe siècle, jamais toute lumière historique ne s'y éteignit plus complétement. L'infusion de l'esprit du clergé dans la masse de la nation lui apporta donc une réforme utile; mais le clergé est composé d'hommes, et lui aussi est toujours prêt à abuser des pouvoirs qui lui sont confiés. Il signala son ingratitude envers les Carlovingiens en proscrivant la mémoire de Charles-Martel, qui l'avait sauvé du joug des Musulmans, mais qui, pour se mettre en état de remporter la victoire, avait fait contribuer les biens de l'Église.

Le plus grand homme du moyen-âge, Charlemagne, fils de Pepin (768-814), eut aussi la plus grande part à cette influence que l'Église exerça dès lors sur l'état. Il sentit le premier combien la civilisation devait l'emporter sur la barbarie, et il voulut s'élever au niveau de ces Romains que le reste des Francs avait méprisés comme des vaincus et des esclaves. Il fit d'abord son éducation à lui-même, et fit ensuite celle de son peuple. Il réagit sur ces Austrasiens, sur ces Barbares d'outre-Rhin qui avaient fait la grandeur de sa famille, et il voulut les élever tout au moins au niveau des autres Francs. Ce fut par la propagation de la religion chrétienne et par la fondation d'évêchés puissants qu'il y procéda. Chaque année presque, il fut obligé de combattre ou les Saxons ou quelque autre peuple du Nord, et chacune de ses victoires fut suivie de conversions en masse et de colonies religieuses fondées dans les forêts. Ses moyens furent rudes, souvent injustes, souvent cruels, mais le succès les couronna. La civilisation fit sous son règne plus de conquêtes sur la barbarie qu'elle n'en avait fait depuis des siècles. Lorsqu'en subjuguant l'Italie, il vit de près les merveilles des grands peuples de l'antiquité, il voulut faire participer à leur gloire l'Austrasie, sa patrie, et Aix-la-

Chapelle, sa capitale : il y ranima donc les études, il renouvela les arts, il enseigna à ses sujets à honorer toutes les distinctions de l'intelligence. Enfin, dans la dernière année du siècle, il changea sa couronne de roi contre celle d'empereur ou d'Auguste, se proclamant ainsi le monarque des vaincus plutôt que des vainqueurs, et le représentant des progrès plutôt que celui de la barbarie.

IXe *siècle*. Tout en prenant le nom d'empereur romain, Charlemagne transporta cependant réellement l'empire d'Occident aux Germains, et il fut tout Germain lui-même. Ses guerres avaient eu surtout pour objet de réunir toute la race teutonique sous sa domination : dans cette race seule il trouvait des soldats, d'elle seule il empruntait sa force. Quant aux provinces de la Gaule, à tout ce que nous nommons France aujourd'hui, il semblait n'y voir plus qu'un corps épuisé dont la vie politique avait déjà cessé, dont l'administration ne demandait plus d'attention, et dont la propriété ne convenait réellement qu'aux églises. On ne saurait se figurer à quel point la France actuelle disparaît de l'histoire de France pendant tout le règne de Charlemagne, ou quel silence absolu gardent les chroniques sur tous les pays qui s'étendent de la Seine aux Pyrénées. Les ducs, les comtes, les barons semblent avoir disparu, avoir laissé leurs biens aux riches sanctuaires et aux esclaves qui les cultivaient; peut-être avaient-ils suivi la cour, peut-être s'étaient-ils établis dans les nouvelles conquêtes, peut-être leurs familles s'étaient-elles éteintes. On ne remarque dans cette période quelques symptômes de vie que parmi les Bretons, qui avaient conservé, avec leur langue, leur sauvage indépendance, et dans quelques petits districts, défendus par leur rudesse et leur pauvreté, où les paysans s'étaient maintenus libres.

Charlemagne, dans l'année même de sa mort, en 814, put voir les fatales conséquences de l'état d'épuisement où il avait laissé tomber la Gaule au milieu de sa gloire et de ses conquêtes. Les hommes du Nord ou Normands (*voy.*), qu'il n'avait cessé de vaincre sur la frontière septentrionale de l'empire, qu'il avait forcés de se réfugier de Saxe en Danemark, s'aperçurent de la faiblesse du centre de cet empire, devant les armes duquel ils n'avaient cessé de fuir : ils se jetèrent dans de frêles bâtiments, et, bravant une mer orageuse, ils entrèrent dans l'embouchure de la Seine et de la Loire, et commencèrent à piller leurs bords, où ils ne trouvaient plus que des couvents. A dater de l'année même de la mort de Charlemagne, ils s'enhardirent toujours davantage dans leurs expéditions de brigandage : ils arrivaient avec des flottes toujours plus nombreuses, ils remontaient les rivières aussi loin qu'elles portaient bateau, et ils étendaient leurs déprédations sans rencontrer jamais de résistance. La race des cultivateurs disparaissait rapidement de ces campagnes; les forêts occupèrent le terrain autrefois ensemencé; les moines, n'espérant plus défendre leurs sanctuaires, emportaient les reliques et les vases sacrés vers les montagnes. Quelques cités, de loin en loin, essayaient de résister et de refuser les contributions que les Normands exigeaient d'elles, mais le plus souvent elles succombèrent dans leurs efforts. En 843, les Normands pillèrent Rouen et Nantes, en 845 Paris, en 853 Tours, en 856 Paris de nouveau, et dans les années suivantes Orléans, Bourges, Clermont et Bordeaux.

Les rois et les nobles, au lieu de défendre la France contre ces invasions, s'épuisaient dans leurs guerres civiles. Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne (814-840), s'était laissé dominer par les prêtres et par ses propres scrupules au point de perdre toute énergie et toute constance. Son plus jeune fils, Charles-le-Chauve (840-877), auquel il laissa en partage la France occidentale, celle où commençait à naître le français que nous parlons, était tout aussi faible, et bien plus faux et plus lâche que lui. Louis-le-Bègue, Louis III, Carloman et Charles-le-Gros (877-887) marquèrent les progrès de la décadence rapide des Carlovingiens vers l'imbécillité. Cependant, tandis que les rois devenaient toujours plus méprisables, les peuples faisaient le premier pas vers l'indépendance,

L'administration, en un seul corps, d'un empire aussi vaste que celui qu'avait fondé Charlemagne, sans impôts, sans troupes de ligne, sans postes, sans communications entre les provinces, sans tout ce réseau d'autorités subordonnées les unes aux autres et correspondantes qu'ont inventé les modernes, était impossible; la division des provinces entre les fils des rois, pour les conserver à l'état, était une nécessité. Il ne faut donc point accuser Louis-le-Débonnaire d'avoir partagé l'empire entre ses fils, mais seulement d'avoir trop consulté dans ces partages ses faiblesses de père ou d'époux et de les avoir trop souvent changés par ses caprices. Les fils de Louis résistèrent; les peuples, qui sentaient le besoin de se constituer selon leur langue, s'associèrent à cette résistance et s'engagèrent dans les guerres civiles qui durèrent tout le siècle. La bataille meurtrière de Fontenai (*voy.*), en 841, fit couler le sang le plus pur de la nation: les guerres civiles n'en continuèrent pas avec moins d'acharnement entre les divers princes carlovingiens; la plus grande partie de la noblesse et des hommes libres y périt; mais au milieu de ces honteux et désastreux combats, le nouvel empire apparut divisé en quatre royaumes : la Lorraine (*Lotharingia*), qui prit son nom du fils aîné de Louis, dont elle était la part, et qui comprenait surtout la belliqueuse Austrasie; la France occidentale, comprenant la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, qui avaient renoncé à la langue allemande : aussi nous appellerons désormais ses habitants non plus Francs, mais Français; la France orientale ou germanique au-delà du Rhin, et l'Italie. Malgré cette division et les guerres continuelles entre les rois carlovingiens, les quatre royaumes, pendant tout le IXe siècle, ne furent considérés que comme un seul empire.

X^e *siècle.* La France moderne commence avec le Xe siècle, vraie époque de la renaissance des peuples. Elle entrait dans la carrière de l'indépendance sous de tristes auspices: elle demeurait soumise aux derniers rejetons de la race carlovingienne, que dès l'an 888 les autres parties de l'empire avaient repoussée avec mépris; et Charles-le-Simple (893-929), Louis-d'Outremer (936-954), Lothaire et Louis V (954-987) semblaient plutôt faits pour ruiner un royaume florissant que pour en relever un de ses ruines. Dans aucune partie de l'empire de Charlemagne la noblesse ne s'était montrée plus dépourvue de courage; dans aucune la population n'était plus rare, plus malheureuse et plus asservie. Mais la faiblesse même des rois rendit la vie à ce vaste corps : dans leur impuissance de défendre leurs peuples, ils les invitèrent à se défendre eux-mêmes, ou plutôt seulement ils cessèrent de s'opposer, vers la fin du IXe siècle, à ce que chaque cité, chaque couvent, chaque gentilhomme entourât sa demeure de fortifications et se pourvût d'armes pour repousser les agresseurs. Les malheureux que les Normands venaient dépouiller et massacrer dans les champs, et qui s'étaient réfugiés dans les bois, en sortirent dès que des asiles leur furent ouverts, et vinrent se grouper derrière chaque muraille pour se défendre et recouvrer ainsi quelque garantie, quelque chance de vie civile. Il n'y avait d'existence que pour qui pouvait se défendre : aussi la condition nécessaire de toute association, c'était de porter les armes en commun, et le désir le plus ardent de celui qui se fortifiait, c'était d'augmenter le nombre de ses défenseurs. Les cités étaient sans territoire; elles ne pouvaient offrir aux réfugiés que la liberté de leur industrie et une part au gouvernement municipal; les prélats, les couvents, les barons, possédaient au contraire de vastes déserts : aussi purent-ils libéralement offrir aux réfugiés des champs à cultiver, moyennant une redevance minime, et tout ce qu'ils en recevaient était profit pour eux. Dès la première génération, on vit doubler la population rurale; mais l'orgueil voulut avoir sa part au contrat : tandis que les cités admettaient des égaux, les prélats et les barons ne voulurent admettre que des vilains et des vassaux, que le plus souvent même ils laissaient en dehors de l'enceinte du couvent ou du château qui les protégeait. Cependant, avec une inconcevable rapidité, les fortifications se multiplièrent aux Xe et XIe siècles; la sécurité remplaça, pour le cultivateur, un

état effroyable de rapine, et la population sembla sortir de terre pour élever et défendre tant de milliers de châteaux.

L'homme qui est armé et qui peut se battre pour sa défense est libre; mais le seigneur ne voulait pas donner au vilain cette liberté : jaloux de se réserver la guerre, la chasse, la pêche, bientôt il ne laissa au paysan pour arme que le bâton, tandis qu'il n'admit dans le château que des défenseurs gentilshommes, qu'il s'attachait comme les paysans par des concessions de terres. L'ancienne centralisation était détruite : partout s'élevaient des pouvoirs locaux, et, au lieu d'une monarchie, la France devenait une confédération de petits états auxquels les rois avaient abandonné le droit de guerre, et qui, par une conséquence nécessaire, s'étaient mis en possession du droit de lever des impôts, de se donner des lois, d'administrer la justice. Cette confédération s'organisa avec une régularité admirable : du baron de château relevaient le chevalier, *miles*, et le vilain, entre lesquels il avait partagé sa terre; mais à son tour il reconnut tenir sa terre, en serf, du comte, celui-ci du duc, et ce dernier du roi. Ce fut le système féodal (*voy.*), dans lequel les gentilshommes trouvèrent bientôt une garantie contre les rois qui avaient laissé échapper le pouvoir, et contre le peuple en qui résidait réellement la force. Cette garantie les rendit insolents envers les paysans, qu'ils craignaient cependant; ils cherchèrent à les tenir toujours plus désarmés, humiliés, pénétrés de leur infériorité; ils appesantirent le joug sur eux, et c'est ainsi qu'ils provoquèrent la haine du vilain contre la noblesse et contre le système féodal, haine qui n'a été nulle part plus profonde qu'en France.

Les derniers des Carlovingiens ne possédaient plus que la ville de Laon; car tous les gouverneurs de provinces étaient devenus des souverains héréditaires plus puissants par le nombre et la bravoure de leurs guerriers que les empereurs et les rois du siècle précédent. Les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, les comtes de Vermandois, de Champagne, de Poitiers, de Toulouse, de Flandre, de Paris (*voy.* FIEFS), reconnaissaient bien toujours Louis IV, Lothaire et Louis V pour rois de France, mais ils ne leur obéissaient plus, ils ne leur envoyaient plus ni argent ni soldats. Cependant les Normands ne pouvaient plus exercer impunément leurs déprédations dans cette France, désormais hérissée de châteaux; eux-mêmes, d'ailleurs, s'étaient fatigués de cette guerre de brigandage, ils désiraient se fixer : ils demandèrent et obtinrent de Charles-le-Simple, en 912, la concession des vastes déserts qui s'étendaient des deux côtés de la Seine entre Paris et la mer. Rollon, leur chef, embrassa le christianisme; il fut reconnu pour duc héréditaire de cette partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie (*voy.*); il y fixa 30,000 guerriers qui le suivaient; il accepta le langage et les lois, aussi bien que la religion de la France; il introduisit tout à la fois le système féodal en Normandie, avec les perfectionnements que le temps y avait lentement apportés ailleurs; et, par l'exemple et le mélange de cette aventureuse race normande dont les mœurs n'étaient point encore corrompues, il retrempa le caractère de toute la noblesse française.

XIe *siècle*. En effet, le XIe siècle fut l'époque d'un grand développement national; il fut surtout celle de la renaissance de la valeur militaire, qui s'était complétement éteinte sous les Carlovingiens. Le gentilhomme avait repris confiance en lui-même, garanti qu'il était par son château, par sa cuirasse, par son bon cheval de bataille, par l'expérience qui lui apprenait qu'à lui seul il pouvait tenir tête à plus de cent vilains. Toute sa pensée, toute son éducation se dirigeaient vers les combats; la noblesse s'anima bientôt d'un enthousiasme de bravoure qui se signala par les plus aventureuses expéditions. En même temps la domesticité fut anoblie : les pages admis près des nobles dames et dans la société des seigneurs se formèrent à la courtoisie; les poëtes, troubadours et trouvères (*voy.* ces mots), dans les deux dialectes de la langue nouvelle, se chargèrent d'amuser leurs loisirs; ils formèrent cette langue, ils donnèrent du rhythme et de l'harmonie à ses vers. La nation n'était proprement formée que des hommes libres et combattants, *milites*;

on traduisit ce mot latin par celui de chevaliers, et l'organisation sociale de l'époque fut nommée chevalerie (*voy.* ce mot). La fiction l'embellit ensuite et en fit la consécration des armes des forts à la défense des faibles. Dans ce progrès national, le clergé perdit beaucoup de son pouvoir. La monarchie étant brisée, il n'y eut plus de comices, de plaids royaux, où il pût briller par son érudition et faire rendre des lois par ses suffrages. L'évêque, dont le diocèse était compris dans quelqu'un des grands fiefs, tombait bientôt dans la dépendance du duc ou du comte qui dominait autour de lui. Les seigneurs, envieux des riches bénéfices du clergé (*voy.*), trouvaient toujours moyen de les assurer à quelque cadet de leur famille, et celui-ci ne renonçait pas aux qualités chevaleresques pour revêtir celles de son état. Mais le clergé ne pouvait prendre l'esprit militaire sans perdre son influence sur le peuple et relâcher les liens de la religion. Une réforme devenait nécessaire pour sauver l'Église : elle fut entreprise en même temps, mais dans un esprit différent, par le pape et par des enthousiastes religieux. Le premier voulait maintenir la discipline et assurer l'indépendance sacerdotale, et pour cela il dénonça comme simoniaque toute influence séculière sur la nomination aux bénéfices : ce fut la querelle des investitures (*voy.*) entamée par Grégoire VII. Les seconds, hommes austères, pour qui la religion était une affaire de cœur, attaquèrent des désordres plus intimes et dénoncèrent ce qu'ils nommaient des erreurs plus fatales. Mais leur zèle même fut regardé comme une révolte contre l'autorité sacerdotale, et de l'an 1000 à l'an 1100 un grand nombre d'entre eux furent brûlés sous les noms de Vaudois, de Paterins, de Béguins et d'Albigeois (*voy.* ces mots).

Les villes qui vivaient de l'industrie et du commerce s'étaient accrues en population avec les richesses croissantes des châteaux et des campagnes. Celles du Midi avaient conservé l'organisation municipale qu'elles tenaient des Romains, et elle leur servit à se faire respecter; mais celles de Neustrie étaient souvent opprimées, souvent pillées par le seigneur du fief, qui s'obstinait à regarder les bourgeois (*voy.*) comme ses vassaux. Ils durent enfin s'associer pour leur défense, se promettre d'accourir armés au son de la cloche (*voy.* Beffroi) et de n'obéir qu'à des magistrats de leur choix. Ainsi furent constituées les communes (*voy.*); celle du Mans est la première dont nous connaissions, en 1070, la fondation authentique et spontanée.

L'organisation nouvelle de la France s'était complétée à l'aide d'une révolution dans la famille royale. En 987, le dernier des Carlovingiens avait été remplacé par Hugues Capet, comte de Paris et d'Orléans, qu'aucune illustration de famille, aucune vertu, aucun talent, aucune grande action, n'avaient encore signalé aux yeux de ses compatriotes. Les grands feudataires de France se montrèrent assez indifférents à cette usurpation : la plupart, il est vrai, ne voulurent pas la reconnaître; mais d'un autre côté, ils prenaient trop peu d'intérêt aux Carlovingiens pour s'y opposer. Ils laissèrent la couronne passer de père en fils aux nouveaux Capétiens (*voy.*), pendant tout le XIe siècle, sans leur obéir, mais sans les combattre. Après Hugues, dont on ne sait presque rien, Robert, prince pieux, faible et pusillanime, régna en prêtre plutôt qu'en roi, de 996 à 1031; Henri Ier, son fils, de 1031 à 1060, voulut aussi relever la dignité royale et couvrir l'insignifiance de son caractère et de son pouvoir en se cachant sous le manteau de la religion. Philippe Ier, son fils, plus méprisable que l'un et que l'autre, croupit sur le trône de 1060 à 1108, livré à tous les vices.

Mais tandis que les rois français ne savaient point s'associer à la naissante chevalerie, les ducs et les comtes (*voy.* ces mots), qu'on commençait à nommer les grands vassaux, étonnaient l'Europe par leur valeur et leurs victoires. En 1053, Robert Guiscard (*voy.*) reçut du pape l'investiture du duché de Pouille, qu'il avait conquis sur les Grecs à la tête des Normands arrivés en Italie comme pèlerins et comme aventuriers; en 1066, Guillaume-le-Bâtard (*voy.*), duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre sur les Anglo-Saxons; en 1062, Guillaume VI, duc d'Aquitaine et comte de

Poitou, avait eu moins de succès en Espagne, où il avait conduit une armée contre les Musulmans; mais c'était une première explosion de zèle religieux qui devait bientôt réunir tous les Latins pour reconquérir la Terre-Sainte. En effet, en 1096, Godefroy de Bouillon, Hugues de Vermandois, Robert de Normandie, Robert de Flandre, avec plusieurs autres grands vassaux, conduisirent, dans la première croisade, plus de trois cent mille Français à la conquête de Jérusalem.

XII[e] *siècle*. Le XII[e] siècle reçut en partie son caractère des croisades (*voy.*), qui se prolongèrent pendant toute sa durée et qui répandent sur lui un éclat chevaleresque. La nation française, qui s'était portée avec tant d'enthousiasme aux guerres d'Orient, y avait acquis des lumières nouvelles; elle avait appris des Grecs, héritiers de l'ancienne civilisation, et des Italiens, fondateurs de la nouvelle, à connaître le commerce, les sciences, les arts et la politique. Les regards, dans le siècle précédent, s'arrêtaient aux frontières de chaque baronnie : dans celui-ci, ils s'étendirent tout à coup sur toute la chrétienté, sur tout le monde connu. Le zèle des études se réveilla : il se dirigea, il est vrai, vers la langue latine et la philosophie scolastique; mais de grands hommes, tels qu'Abailard et saint Bernard (*voy.*), y signalèrent la puissance de l'esprit et firent pressentir la gloire qu'on peut atteindre dans une carrière intellectuelle. L'ancienne distinction des races était oubliée : les Romains et les Barbares, mêlés par de longs malheurs, s'étaient confondus; tous les Français également ne songeaient plus à leur origine, mais seulement aux circonscriptions locales où ils se trouvaient établis, aux fiefs auxquels ils étaient attachés, et qu'ils regardaient comme une patrie. Ils auraient peut-être oublié qu'ils appartenaient à la même nation, si, dans les croisades, le rapport de langue ne leur avait fait sentir leur fraternité.

Au reste, le système féodal exerçait une puissante influence pour les agglomérer de nouveau. Comme chaque baron sentait que l'obéissance de ses vassaux tenait à ce système, il se faisait un devoir aussi bien qu'une politique de montrer la même obéissance à son suzerain; le respect pour le rang, le respect pour la règle croissaient d'année en année, et le trône se trouvait investi par l'opinion d'une puissance qu'il n'aurait jamais pu acquérir par les armes. Le roi ne songeait pas même à prétendre à tant d'autorité au commencement du XII[e] siècle. Philippe I[er] s'était associé son fils, Louis VI, dit *le Gros*, qui lui succéda et régna de 1108 à 1137. L'autorité de ce prince ne s'étendait pas au-delà de l'île ou du duché de France; encore la moitié des barons ou des seigneurs de châteaux compris dans cette étroite enceinte refusaient-ils de la reconnaître. Louis VI, actif et vaillant, les attaqua les uns après les autres, et, quoiqu'il éprouvât plus d'un revers, il réussit à se faire obéir dans cinq départements environ des quatre-vingt-six dont la France est aujourd'hui composée. Louis VII, ou le Jeune, qui lui succéda, dans un règne plus long (1137-1180), étendit sur les vassaux de la couronne l'autorité que Louis VI n'avait exercée que sur les vassaux du duché de France. Ses talents étaient cependant fort inférieurs à ceux de son père; sa politique fut souvent imprudente, mais un grand fond de bienveillance et de dévotion lui gagnait les cœurs de ceux de ses sujets que sa faiblesse aurait pu aliéner. Après lui, son fils, Philippe-Auguste, dans un règne non moins long (1180-1223), acheva d'affermir la monarchie féodale, qu'il substitua au fédéralisme féodal. Son caractère était moins aimable que celui de son père ou de son aïeul, mais il avait plus d'habileté qu'aucun de ses prédécesseurs de la race capétienne, et il sut le premier inspirer aux Français de l'enthousiasme pour celui qu'ils apprirent à nommer leur grand monarque.

Mais en même temps que les fiefs de la France septentrionale s'agglomératent autour du trône des Capétiens, on voyait croître de la même manière trois autres monarchies en France, qui menaçaient d'écraser celle des Français : la plus puissante était celle du monarque anglais, qui joignait à la Normandie, son héritage, la mouvance de Bretagne. Geoffroi Plantagenet, en épousant Mathilde, fille de Henri I[er], lui apporta l'Anjou, le Maine et la

Touraine; leur fils, Henri II, épousa Éléonore, héritière du Poitou et de l'Aquitaine. La réunion de tous ces grands fiefs soumettait à Henri II une partie de la France plus étendue que celle qui obéissait à Louis VII ou à Philippe-Auguste; de son côté, le monarque anglais avait un plus grand caractère et plus de talents. Heureusement pour les Capétiens, la turbulence des fils de Henri II, les plus brillants, mais les plus impétueux et les plus indociles des chevaliers du moyen-âge, lui fit épuiser ses forces dans des guerres de famille.

L'ancienne Austrasie relevait toujours des empereurs allemands. Ses provinces, la Haute et la Basse-Lorraine ou le Brabant, la Bourgogne transjurane et la Provence, avaient pris tour à tour le nom de royaumes; deux grands princes, Conrad III et Frédéric Barberousse, portèrent ces couronnes dans le XIIe siècle. Mais occupés tour à tour des guerres d'Italie et d'Allemagne, ils laissèrent les grands vassaux y affermir leur indépendance, en sorte qu'on y vit surgir ou grandir vers cette époque les ducs de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg et de Bouillon, les comtes de Gruyère, de Savoie et de Bourgogne, les dauphins de Viennois et les comtes de Provence.

Enfin le roi d'Aragon construisait aussi dans le Midi une France espagnole : des mariages avaient réuni à cette couronne les comtés de Provence et de Barcelonne, et Raymond Bérenger IV y possédait encore les comtés de Carcassonne, de Rhodez, le Gévaudan, la vicomté de Carlad et le comté de Melgueil. D'étroites alliances et des rapports d'intérêt et d'opinion unissaient en même temps les monarques aragonais aux comtes de Toulouse et aux vicomtes de Béziers.

XIIIe *siècle*. Au XIIIe siècle seulement les Capétiens firent rentrer sous leur souveraineté ces rois qui s'élevaient en France pour être leurs rivaux. La féodalité devenait chaque jour plus monarchique; tout le pouvoir que les seigneurs exerçaient sur leurs vassaux se liait dans leur esprit à l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain. Toutes les notions du droit, ou féodal ou romain (*voy.* DROIT ROMAIN, DROIT FÉODAL), supposaient l'autorité royale; toute la littérature légère du siècle, tous les romans de chevalerie, qui faisaient presque la seule instruction de la noblesse, confirmaient ces opinions et ces mœurs. Philippe-Auguste avait rencontré un rival redoutable dans le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion; mais lorsque le frère de celui-ci, Jean, lui succéda en 1199, cet homme fourbe et lâche dut céder à l'ascendant de Philippe. Le roi français le somma, comme pair du royaume, de paraître devant son tribunal pour se justifier d'un crime trop réel, le meurtre de son neveu Arthur; il le condamna à la perte de ses fiefs, et il conquit en effet sur lui la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Son fils, Louis VIII, avant son court règne (1223-1226), avait combattu avec autant de succès contre Henri III, fils de Jean, auquel il fut près d'enlever la couronne d'Angleterre. Saint Louis, qui vint ensuite (1226-1270), accorda la paix en 1259 à Henri III, en lui laissant la Guienne, le Périgord, le Limousin, et une partie de la Saintonge, provinces pour lesquelles il reçut son hommage. (*Voy.* les articles de tous ces rois.)

Ce fut d'une manière plus calamiteuse que, dans le même siècle, la France méridionale fut soumise aux Capétiens. Le fanatisme féroce des Français du nord y avait allumé une guerre épouvantable : ce fut la croisade contre les Albigeois (1207-1217). Philippe-Auguste régnait alors, mais il n'y prit pas une part directe : il laissa agir les haines religieuses, excitées par la jalousie et la cupidité plus encore que par des questions théologiques que les chevaliers n'entendaient pas. Les habitants du Midi furent massacrés, pillés, ruinés; leur pays devint le théâtre des fureurs des croisés et des crimes de l'inquisition (*voy.* ce mot). La dévastation se prolongea bien longtemps après le combat. Le roi d'Aragon vaincu repassa les Pyrénées, et le comte de Toulouse, pour pouvoir mourir en paix, consentit à laisser sa fille, avec son héritage, à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, qui entra en possession du comté de Toulouse (*voy.*) en 1250. Un autre frère, Charles, comte d'Anjou, épousa en 1246 l'héritière de Pro-

vence. La monarchie française s'étendit alors jusqu'à la mer Méditerranée; mais en même temps les Provençaux et les Languedociens perdirent leur liberté, leur civilisation, leur religion plus éclairée, et tous les avantages qu'ils avaient conservés jusqu'alors, grâce au séjour plus court et moins oppressif des armées barbares dans leurs provinces.

Le caractère de saint Louis contribua à rattacher tous les Français à la monarchie capétienne. La capacité de ce roi était commune; ses talents, ses lumières, étaient plutôt au-dessous qu'au-dessus de son siècle; mais aucun prince aussi consciencieux n'était encore monté sur le trône: il voulait le bien, et l'instinct de son cœur le lui faisait trouver, souvent même lorsque son jugement l'égarait. Des vertus monastiques étaient mêlées à ses vertus royales; mais elles semblaient le rendre plus cher au peuple, et ses malheurs, sa captivité à la croisade d'Égypte, sa mort à celle de Tunis, touchèrent plus de cœurs que n'auraient fait ses victoires.

Le travail de la législation, interrompu avec les capitulaires des Carlovingiens, recommença sous saint Louis; mais ses Établissements (*voy.*) étaient destinés à ses seuls domaines. Il se proposait surtout, par ce code de lois, d'abolir les guerres privées, les duels judiciaires, les usurpations ecclésiastiques et les altérations des monnaies. Dans ces abus de la force, il voyait principalement le péché de ses sujets, et c'était là ce qu'il voulait supprimer. Pour accomplir son œuvre, il mit en mouvement les légistes. Ceux-ci formaient un corps nombreux, intelligent, jaloux de tout pouvoir qu'ils ne partageaient pas, surtout de celui du clergé et de la noblesse: ils marchèrent dès lors à l'attaque de ces deux ordres distingués dans l'état. Sans amour de la liberté et sans principes moraux, ce fut au profit du despotisme qu'ils dépouillèrent les prélats de leur indépendance et les grands vassaux de leurs justices; et saint Louis, sans l'avoir voulu, commença une revolution qui devait fonder le pouvoir absolu sur la ruine des droits les plus précieux de ses sujets. Philippe III, son fils, qui lui succéda (1270-1285), continua l'ouvrage qu'il trouvait commencé. C'était un homme faible, ignorant, accoutumé à se laisser gouverner et à accorder sa confiance à de bas favoris qu'il avait connus comme des valets avant d'en faire de grands seigneurs. Philippe IV, fils de Philippe III, qui vint ensuite (1285-1314), avait bien plus de talents que ses deux prédécesseurs, mais son caractère était aussi bien plus odieux. Sans foi dans sa politique extérieure, sans pitié pour le peuple, sans respect pour la religion et ses prêtres, ce fut par des perfidies qu'il voulut s'emparer de la Flandre et de l'Aquitaine, ce fut par les plus effroyables et les plus absurdes extorsions qu'il arrachait de l'argent à son peuple. Souvent il faisait frapper de la fausse monnaie pour payer ses dettes, puis il la refusait quand les contribuables la portaient à leur tour au trésor. Par la maltôte, qu'il inventa, il pressurait tous ses sujets à la fois et leur enlevait jusqu'à leur dernier denier; par des décimes excessives, il ruinait le clergé; par l'arrestation simultanée de tous les lombards (*voy.*) et de tous les juifs, par la saisie, sans l'ombre d'un prétexte, de tous leurs biens, de toutes leurs créances, il s'attribua d'un coup tout l'argent, tous les capitaux du royaume.

XIVe *siècle*. Ce fut surtout au commencement du XIVe siècle que Philippe-le-Bel développa son odieux caractère; que, servi avec zèle par les légistes qu'il avait tournés comme des chiens de meute contre tous les autres ordres de la société, il sacrifia par des supplices atroces ceux qui avaient résisté à sa rapace fiscalité, qui avaient défendu quelqu'un de leurs droits contre lui, ou qui avaient blessé son orgueil en osant avoir une autre volonté que la sienne. En 1303, il fit arrêter et outrager le pape Boniface VIII dans Anagni; en 1304, il fit périr par le poison son successeur Benoît XI; en 1305, il força un troisième pape, Clément V, à se fixer en France, pour y être, toutes les fois qu'il le voudrait, l'instrument de sa tyrannie. En 1307, il fit arrêter tous les Templiers (*voy.*) en un même jour, et, après avoir chargé cet ordre, qui avait si vaillamment combattu pour la chrétienté, d'accusations infâmes, il fit périr tous ces preux chevaliers dans d'affreux supplices pour confisquer leurs biens.

Au milieu de ces forfaits, cependant, Philippe-le-Bel rendit l'existence aux assemblées législatives de France (*voy.* États-Généraux), dont aucune n'avait plus été convoquée depuis le temps des Carlovingiens. Avec le clergé et la noblesse, il y appela aussi des députés des communes ou villes libres : non qu'il eût aucun amour pour le peuple, mais il voulait profiter de la jalousie que ce peuple ressentait contre les autres ordres, l'intéresser à sa lutte contre Rome, lui suggérer le langage qu'il lui convenait de faire tenir; et en effet les États de Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302, et ceux de Tours, de Pâques 1308, ne se montrèrent que trop empressés à accepter servilement tout le déshonneur dont voulait les charger le monarque. Philippe-le-Bel mourut enfin, le 29 novembre 1314, et à un monarque sévère, impérieux, ennemi du plaisir, succéda une cour brillante, dissipée, occupée uniquement de fêtes, et où l'autorité semblait moins appartenir au chef que se partager entre tous les membres de la famille royale. Philippe laissait trois fils et une fille : dans l'espace de quatorze ans (1314-1328), ces trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV régnèrent l'un après l'autre et moururent sans laisser d'héritiers mâles. Sa fille, Isabelle, mariée à Édouard II d'Angleterre, fit périr son mari par un supplice atroce, et elle laissa à son fils, Édouard III, des prétentions à la couronne de France, sur lesquelles la loi n'avait pas encore prononcé.

En effet, la succession des femmes à la couronne s'était introduite depuis deux ou trois siècles dans presque toutes les monarchies de l'Europe, ainsi que dans les grands fiefs de France. On n'avait point vu, il est vrai, de femmes sur le trône de France; mais, sauf dans la succession d'un des fils de Philippe-le-Bel à l'autre, on n'avait point vu non plus l'héritière du trône écartée pour faire place à un agnat plus éloigné. Une loi qui aurait limité la succession aux mâles aurait été sage et utile; mais cette loi, qu'on prétendit trouver dans le code des Francs Saliens antérieurs à Clovis, n'existait réellement ni dans les constitutions de la monarchie, ni dans les opinions. Sept filles des trois derniers rois et une fille de leur père pouvaient avoir des droits à la couronne; mais les premières étaient d'un âge trop tendre pour les faire valoir, l'autre était absente. Philippe de Valois, au contraire, fils d'un frère de Philippe-le-Bel, était dans la force de l'âge et en possession du palais. Il monta sur le trône, et c'est de lui que date réellement ce qu'on nomme aujourd'hui la loi salique (*voy.*). Son accession décida cependant du caractère du reste du siècle : il fut rempli par les guerres d'une succession contestée.

Quatre rois de la famille des Valois (*voy.*) se succédèrent l'un à l'autre de l'an 1328 à 1400 : chacun d'eux aggrava par ses fautes et par ses vices les malheurs de cette époque calamiteuse. Philippe VI (1328-1350), avait tous les défauts de son oncle Philippe-le-Bel, sans posséder aucun de ses talents; enivré comme lui de sa puissance, irascible, orgueilleux, impitoyable, il fut, de plus que lui, sans application, sans capacité pour la guerre ou le gouvernement. Son luxe extravagant ruina ses finances, et ses exactions pour remplir le trésor anéantissaient l'industrie du contribuable et détruisaient la fortune publique. Deux prétendants pouvaient lui faire ombrage : sa petite-nièce, fille de Louis X, il la maria à son cousin Philippe d'Évreux en lui abandonnant la couronne de Navarre pour le dédommager de celle de France; et Édouard III d'Angleterre, fils de sa nièce, qui n'était point encore en mesure de s'engager dans une guerre avec la France, et qui l'aurait peut-être évitée longtemps encore si Philippe VI ne l'avait provoquée en 1337. L'armée de Philippe était nombreuse et vaillante, mais lui-même il ne connaissait pas les premiers principes de l'art de la guerre. Il n'éprouva que des revers, dont le plus sanglant fut la grande bataille de Crécy (*voy.*), qu'il perdit par sa faute, le 26 août 1346.

Son fils Jean, qui lui succéda (1350-1364), avait comme lui la prétention d'être un bon chevalier, mais il n'avait appris l'art de régner que dans les romans de chevalerie, qui étaient alors la lecture universelle. Il ne connaissait de distinction que la bravoure personnelle et la magnificence; il ignorait jusqu'aux pre-

miers éléments de l'art militaire, et sa loyauté chevaleresque fut parfois entachée de perfidie. Son impéritie lui fit perdre, le 19 septembre 1356, la grande bataille de Poitiers (*voy.*), où il demeura prisonnier. Pour se racheter, il consentit, en 1360, au traité de Bretigny (*voy.*), qui cédait en toute souveraineté aux Anglais l'ancien royaume d'Aquitaine. Les calamités mêmes sous lesquelles il succombait forcèrent le roi Jean d'avoir recours à son peuple, et les États-Généraux assemblés durant son règne se distinguèrent par leur amour de la liberté et leurs sages vues pour la réforme de l'état.

Mais Charles V, régent pendant la captivité de son père et ensuite son successeur (1364-1380), conçut, en raison même de ces efforts des États-Généraux, une haine violente contre les défenseurs de la liberté française et contre tous ceux qui, dans d'autres pays de l'Europe, soutenaient la même cause. Il réussit à dépouiller de la faveur publique les assemblées des États français, puis il cessa de les consulter; il accabla de son inimitié les Flamands qui combattaient pour leur liberté. Dès qu'il entrevit quelque mécontentement chez les Aquitains, il cita Édouard Ier à son tribunal, encore qu'il eût reconnu son absolue indépendance, et renouvela la guerre. Mais comme il manquait de courage personnel, il ne voulut pas non plus se fier à celui de ses soldats : il laissa les Anglais parcourir la France sans résistance, pour épuiser ainsi leurs forces. Fourbe, cruel, impitoyable, n'inspirant d'affection à personne, il semblait n'éprouver que des revers, tandis qu'il faisait de lentes conquêtes. Sa santé débile le retenait invisible, enfermé dans son palais, mais toujours occupé de politique, tel qu'une araignée veillant sur ses toiles: elles sont déchirées par les moucherons qui s'y précipitent, mais chacun d'eux y périt à son tour. Ainsi Charles, qu'on nomma *le Sage*, s'engraissait de la défaite de ses ennemis.

Charles VI n'avait pas atteint douze ans, lorsqu'il succéda à son père (1380-1422). Il tomba sous la garde des frères de celui-ci, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et du duc de Bourbon, frère de sa mère. Leur cupidité, leur faste, leur désordre, étaient connus de Charles V, qui avait conçu d'eux la plus grande défiance; mais comme il avait détruit toute autorité propre à contrôler la leur, il ne put, en mourant, préserver ni son fils ni la France des rivalités et des guerres civiles de la pire des aristocraties, celle des princes du sang.

XVe *siècle*. Ces princes, que les rois avaient investis des grands fiefs à mesure qu'ils faisaient retour à la couronne, n'avaient pour le pays, qu'ils ruinaient par leur faste, ni affection héréditaire comme les anciens chefs féodaux, ni aucune sympathie; leurs rivalités furent la plus grande calamité du XVe siècle. Le jour où Charles VI entra dans sa 14e année, il fut déclaré majeur; mais cette fiction légale, loin de lui inspirer une prudence supérieure à son âge, contribua à l'enivrer d'orgueil et à développer la maladie qui était en lui. C'était la démence : elle éclata en 1392; et comme toutes les limites que les lois pouvaient opposer à son autorité avaient été supprimées, ce ne fut pas le roi seulement, mais la France entière qui, pendant 30 ans, subit toutes les calamités de la folie.

Au commencement du XVe siècle, le duc d'Anjou était mort dans le royaume de Naples; le duc de Berry, le plus incapable des trois frères, se faisait détester en Languedoc; le duc de Bourgogne, au contraire, était le plus considéré des princes français; il en était aussi le plus puissant, car, à ce premier des grands fiefs français que lui avait donné son père à l'extinction de la race féodale, il avait réuni par un mariage le riche héritage de Flandre. Il mourut en 1404, et son fils, Jean-sans-Peur, ne trouva dans le royaume qu'un prince qui l'égalât en pouvoir : c'était Louis, frère de Charles VI, qu'il avait fait duc de Touraine et d'Orléans. Une jalousie furieuse éclata entre ces jeunes princes : tour à tour ils gouvernaient le royaume, et tour à tour ils le compromettaient par leur extravagance ou leurs vices. Enfin le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans, en 1407; il avoua le crime et le fit justifier en chaire par un moine prédicateur dévoué à sa faction. Le fils du duc assassiné épousa, trois ans plus tard, la fille du

comte d'Armagnac, Gascon habile, puissant et ambitieux, qui se chargea d'accomplir la vengeance de son gendre, trop jeune pour diriger lui-même son parti. La France se divisa cependant entre les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons*, qui s'arrachèrent alternativement le pouvoir et répandirent le sang français sur les échafauds comme sur les champs de bataille. Bourgogne cherchait son appui parmi la bourgeoisie, et il attacha à son parti toute la population de Paris; Armagnac avait fait adopter la vengeance des enfants d'Orléans à toute la noblesse pauvre du Midi, qui, jusqu'au règne de Charles V, avait relevé de la couronne d'Angleterre et qui était regardée comme étrangère par les Français du nord. Dans l'été de 1418, le comte d'Armagnac fut massacré à Paris avec un grand nombre de ses partisans; le fils du roi, qui régna depuis sous le nom de Charles VII, fut conduit par les autres à Melun et mis à la tête des Armagnacs. Le 10 septembre 1419, ce jeune homme, qui n'avait pas encore 17 ans, fit tuer devant lui, en trahison, au pont de Montereau, le duc de Bourgogne, sur qui il vengeait ainsi le duc d'Orléans, son oncle.

Ce crime compliqua davantage encore la situation de la France : le prince qui s'en était souillé fut repoussé avec horreur par les Parisiens, les Bourguignons, et par tous ceux qu'on regardait comme les anciens Français; il ne trouva de support que chez les gentilshommes feudataires de l'Angleterre, mais qui s'étaient révoltés contre elle. Celle-ci avait eu de son côté des rois indignes du trône. Les révoltes contre Richard II, puis les embarras de la révolution qui avait élevé Henri IV à sa place, empêchèrent longtemps les Anglais de profiter de la minorité ou de la folie de Charles VI, et les engagèrent à renouveler d'année en année des trêves avec la France. Mais à peine Henri V fut-il monté sur le trône qu'il avait réclamé la restitution des provinces perdues par ses prédécesseurs. La guerre avait recommencé en 1415, et les Français, par imprudence, non par défaut de valeur, avaient encore perdu, le 25 octobre 1415, la terrible bataille d'Azincourt (*voy.*). Les ducs d'Orléans et de Bourbon y avaient été faits prisonniers avec beaucoup de princes, et plus de 8,000 gentilshommes y avaient perdu la vie.

Henri V laissa passer deux ans encore avant de chercher à recueillir les fruits de cette victoire : il entreprit alors la conquête de la Normandie. Tout patriotisme semblait éteint en France; le gouvernement des Valois n'y avait apporté que honte et que souffrances; plusieurs croyaient voir dans l'anarchie et dans les calamités qui désolaient le pays une punition du ciel pour avoir exclu du trône celle qu'ils regardaient comme l'héritière légitime. L'héritier des usurpateurs, depuis la trahison de Montereau, n'était plus regardé que comme un assassin, allié des brigands armagnacs. Le nouveau duc de Bourgogne, l'idole de la bourgeoisie, pour venger son père, voulait assurer la couronne à Henri V; Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, préférait sa fille Catherine à ce fils qui lui était devenu étranger : elle se montra empressée à la donner en mariage à Henri V, avec la succession de France pour dot. Ce fut la base du traité de Troyes, du 21 mai 1420. Ce traité fut ratifié par Charles VI et par les trois ordres des États-Généraux; il fut accepté avec transport par la ville de Paris et par tout le parti bourguignon, qui croyait y voir le terme des maux de la France. Ce n'est qu'après la mort de Henri V et de Charles VI, dans l'automne de 1422, qu'une réaction commença faiblement à se manifester dans l'opinion.

Dès lors la France eut deux rois : l'un, à Paris, Henri VI, était un enfant, Anglais, petit-fils de Charles VI par sa mère : dans son long règne (1422-1471), il rappela son aïeul par son imbécillité et par ses malheurs; l'autre, dans les provinces ci-devant anglaises, au sud de la Loire, Charles VII (1422-1461), était un adolescent flétri par un grand crime, et qui, jusqu'à l'âge de 36 ans, se rendit méprisable par ses mœurs et par une faiblesse dégradante. Quiconque avait approché l'un ou l'autre de ces deux

(*) *Voy.* ces deux noms. Notre ouvrage doit aussi à l'éminent historien, auteur du présent article, les détails qu'il a donnés sur la *faction des Bourguignons*, à la suite de l'article BOURGOGNE (T. IV, p. 68). J. H. S.

princes ne pouvait continuer à le respecter. L'enfant Henri VI fut reconduit en Angleterre, mais son représentant à Paris laissa tomber cette ville dans la plus effroyable misère. L'Aquitaine, d'autre part, voyait avec un extrême dégoût les honteux favoris de Charles VII se succéder l'un à l'autre. Mais à l'autre extrémité du royaume, dans la Champagne, où Charles VII était inconnu, le peuple aimait à se figurer en lui un représentant de l'indépendance nationale, un ennemi des Anglais, dont le joug était devenu insupportable. L'apparition de la Pucelle d'Orléans (*voy.*), en 1429, fut la première manifestation de la renaissance de l'esprit national; plus tard, on vit paraître dans toutes les provinces des capitaines aventuriers qui, faisant la guerre pour leur compte, chassèrent peu à peu les Anglais de France. Le duc de Bourgogne lui-même se détacha de Henri VI, tandis que Charles VII parut, en 1439, se réveiller de son insouciance. Dès lors, il s'occupa avec suite et intelligence, non-seulement de reconquérir la France, mais encore de la réorganiser, de la délivrer du brigandage auquel elle avait été longtemps en proie, et de lui rendre les éléments de la prospérité.

Cette prospérité ne pouvait guère s'accorder avec l'existence des princes du sang possessionnés, qui avaient succédé aux fiefs des grands vassaux et qui formaient une aristocratie sans patrie : le fils de Charles VII, Louis XI (1461-1483), se donna pour mission de les abaisser. Différent de tous les Valois, ses prédécesseurs, par ses qualités comme par ses défauts, actif, inquiet, désireux de tout voir, de tout faire par lui-même, se défiant de tous et ne croyant personne, il avait étudié la politique comme une science, et dans les livres, et dans la conduite des tyrans d'Italie. Pour la première fois, on vit sur le trône de France un homme de beaucoup d'esprit; mais cet esprit était trop subtil, dépourvu d'ailleurs de toute morale, et il était uni à un cœur faux et incapable d'affection. Les révolutions d'Angleterre ne laissaient à Louis XI de ce côté aucune inquiétude; en France, dans sa défiance de la noblesse, il cherchait à plaire, non pas au peuple seulement, mais à la populace. Il réussit, comme il se le proposait, à humilier les grands vassaux; mais il aurait atteint plus sûrement et plus promptement son but par une conduite plus franche, moins tortueuse et moins cruelle.

Charles VIII, fils de Louis XI, n'était âgé que de 13 ans quand il lui succéda (1483-1498), et la faiblesse de ses facultés physiques et morales le rendit aussi incapable de gouverner plus tard comme homme qu'il l'était comme adolescent. Son règne fut cependant signalé par deux grands événements : les États-Généraux de Tours, qui pour la première fois firent comprendre comment la nation pouvait s'associer efficacement à l'administration du royaume, et l'expédition de Naples, fantaisie chevaleresque de cette jeune tête, qui ne connaissait d'autre guerre et d'autre politique que celle des romans de chevalerie. Cependant cette expédition bouleversa l'Italie, parce que les condottieri (*voy.* ce mot *) italiens, maîtres dans l'art de la guerre, se trouvèrent entièrement déroutés par la férocité des chevaliers français et des fantassins suisses, qui répandaient le sang, non pas pour vaincre, mais pour jouir du carnage.

Le XVIe *siècle*, si important dans la destinée de l'Europe entière, fut pour la France une époque calamiteuse. Pendant sa première moitié, elle se lança sur les nations étrangères avec toute l'ardeur sanguinaire qu'avaient développée en elle les guerres civiles; pendant la seconde, elle se retourna sur elle-même pour se déchirer par les guerres religieuses.

Malgré tous les désastres que nous avons récapitulés, la France n'avait cessé d'avancer en lumières, en expérience, en civilisation. Il faut que l'oppression soit bien épouvantable pour que chaque génération ne grossisse pas l'héritage que lui ont laissé ses devancières. Telle elle était cependant avant l'an 1000, lorsque chaque invasion successive s'attachait à détruire ce que la race humaine avait fait avant elle. La dernière de ces invasions fut celle des Normands : dès lors la France ne subit plus de conquêtes; dès lors aussi les efforts individuels de chaque citoyen,

(*) Notre Encyclopédie doit encore cet article à la plume savante de M. de Sismondi. S.

de chaque père de famille pour améliorer sa condition, firent plus que compenser les erreurs et les crimes des gouvernements qui se succédèrent, encore que ceux-ci semblassent plus faits pour détruire que pour créer quoi que ce soit. Lorsque la descendance directe des Valois fut interrompue, en 1498, la France se trouvait plus peuplée et plus riche qu'elle ne l'était en 1328, lorsque cette famille inepte, tyrannique et malheureuse commença à régner : l'agriculture donnait des fruits plus abondants, l'industrie et le commerce étaient plus florissants, l'intelligence surtout était plus ouverte; plus d'instruction avait été mise à la portée de tous, plus d'exercice était donné à la pensée. La condition du peuple dans les campagnes, comme dans les villes, était encore bien misérable, bien précaire, bien avilie; cependant elle était meilleure qu'au commencement de cette même période : l'esclavage ne s'y rencontrait plus que dans un petit nombre de lieux, comme une exception rare; les communes avaient senti le besoin de la liberté politique, elles l'avaient même obtenue quelquefois, quoique les rois ne tardassent pas à la leur ravir en multipliant les supplices.

D'ailleurs l'influence des états les uns sur les autres tient surtout à leur proportion. Les états nés du morcellement de l'empire romain étaient tous plus petits que ceux qui s'étaient formés en France, justement parce qu'à cette époque la France était plus déserte et que les centres d'intelligence y étaient plus rares; ils s'étaient agglomérés aussi, mais plus lentement, en sorte qu'au commencement du XVIe siècle le monarque français ne voyait en Europe aucun souverain qui l'égalât en puissance militaire et en richesse. Les succès inattendus de Charles VIII l'apprirent à l'Europe; ils inspirèrent aux Français une soif fatale de conquêtes ; ils les engagèrent surtout à se jeter sur l'Italie où une prospérité renaissante tentait leur cupidité. Les guerres qu'ils entreprirent ne pouvaient être que fatales à la civilisation et aux progrès du genre humain, mais elles devaient, d'après les chances probables, soumettre l'Italie à la France: elles la donnèrent au contraire aux ennemis de la France, parce que les rois français du XVIe siècle se trouvèrent bien au-dessous de leur époque, bien inférieurs à la mesure commune des talents ou des vertus de leurs sujets.

Le premier et le plus vertueux de ces rois, d'une branche cadette des Valois, Louis XII (1498-1514), a conservé par comparaison la réputation d'un honnête homme et d'un bon administrateur. En France, en effet, il se signala par quelques actes de clémence, par son économie et son amour de l'ordre, et par le choix de ministres honnêtes gens; mais en Italie, sa perfidie fut odieuse, elle fut digne des Borgia qu'il y avait choisis pour ses plus chers alliés; les droits qu'il faisait valoir sur le Milanais et sur le royaume de Naples n'avaient aucun fondement, et il prépara lui-même sa ruine, avec autant d'imprudence que de mauvaise foi, par le traité de Grenade (11 novembre 1500), qui appela les Espagnols au partage du royaume de Naples, et par la ligue de Cambrai (*voy.*) (10 décembre 1508), qui appelait les Espagnols et les Autrichiens à partager les états de Venise.

François Ier vint ensuite (1515-1547), et la France lui a longtemps pardonné des défauts plus graves encore, parce qu'elle s'était éprise de sa jeunesse et de sa belle figure, parce qu'elle partageait son goût effréné pour le plaisir et la magnificence, parce qu'elle était flattée de la protection qu'il accordait aux lettres et aux arts, parce qu'elle aimait en lui la bravoure, les manières chevaleresques et souvent théâtrales, l'esprit de répartie enfin qu'il montrait ou qu'on préparait pour lui. Mais François Ier entretenait le mépris le plus profond pour tous les droits de ses sujets; ses intentions étaient despotiques autant que son caractère; il n'était susceptible ni d'affection ni de pitié; sa bravoure personnelle était unie à la plus absolue ignorance de l'art de la guerre; sa politique était aussi déraisonnable qu'elle était capricieuse et perfide; chacune de ses invasions, qu'il commençait avec tout l'éclat d'un triomphateur, se terminait par des revers accablants; chacun des traités qu'il signa fut souillé par le sacrifice scandaleux de ses alliés, qu'il livrait à leurs ennemis, contre la foi jurée, en retour d'avantages personnels.

Henri II, fils de François I[er] (1547-1559), a été célébré par moins de panégyriques; tous les défauts de son père semblaient exagérés en lui. Aussi incapable dans les affaires, aussi dominé par des favoris indignes, aussi prodigue et inconsidéré, aussi indifférent aux souffrances de son peuple, aussi pénétré de l'idée de son pouvoir absolu, il était plus grossier que son père, il n'avait pas, comme lui, reçu quelque poli par les lettres, il ne suppléait pas par la grâce extérieure à ce qui lui manquait en réalité. Ces trois premiers rois du XVI[e] siècle furent les principaux auteurs de la grandeur de la maison d'Autriche, qu'ils élevèrent par leur rivalité. Ils détruisirent l'indépendance de l'Italie, puis ils la donnèrent à leurs ennemis. Louis XII ruina le royaume de Naples et en gratifia Ferdinand-le-Catholique; François I[er], après avoir épuisé le duché de Milan, le laissa tomber à Charles-Quint. Plus tard, il attaqua son ancien allié le duc de Savoie et le dépouilla de ses états; mais son fils dut les rendre à ce même duc, dont il s'était fait un ennemi en même temps qu'il l'avait forcé à devenir un adhérent de l'Autriche. Henri II enfin par le traité de Cateau-Cambresis (*voy.*), qui en 1559 mit fin aux guerres d'Italie, sacrifia les Siennois et les Corses, comme son père avait trahi les Florentins. Tous trois semblèrent prendre à tâche d'apprendre aux étrangers qu'ils ne devaient point se fier aux alliances de la France.

Une ère nouvelle commença avec le règne des trois fils de Henri II, qui se succédèrent au trône, François II (1559-1560), Charles IX (1560-1574) et Henri III (1574-1589), et moururent tous sans laisser d'enfants. L'aîné des fils de Henri II n'avait pas plus de quinze ans et demi; tous trois furent condamnés à une longue minorité par leur âge, leur faiblesse de caractère ou leurs vices. Elle durait encore pour Henri III, lorsqu'il fut tué à l'âge de 38 ans. On ne pouvait que reconnaître en lui un grand enfant, dans son caprice, son favoritisme, son goût de la parure, ses emportements mêmes et ses vengeances. Aussi leur mère, Catherine de Médicis (*voy.*), femme habile, fausse et inconstante, gouverna Charles IX et Henri III, autant du moins qu'elle savait se gouverner elle-même. Mais une puissance bien supérieure à l'autorité royale, celle de l'intelligence, éveillée sur les plus hautes questions de la destinée humaine, entraînait alors la France et décidait de ses révolutions.

Toutes les sectes doivent également convenir que des abus scandaleux s'étaient introduits dans le clergé pendant les siècles barbares, et plus peut-être encore depuis qu'une politique astucieuse et toute mondaine dirigeait la cour de Rome. Aussi le besoin de réforme se faisait-il sentir partout. Depuis l'an 1518, cette réforme avait commencé à être prêchée en Allemagne et en Suisse; François I[er] l'avait tour à tour encouragée et persécutée; Henri II avait été constant dans ses rigueurs : à sa mort, elle éclata tout à coup avec une puissance qui la fit croire universelle. Les princes du sang, les hommes les plus éminents du clergé, la grande majorité de la noblesse et des bourgeois dans les villes, la favorisaient. Catherine, pendant quelques moments, crut la réforme victorieuse, et elle se serait rangée sans difficulté de son côté : elle n'y voyait qu'une occasion d'enrichir le trésor royal avec les biens du clergé. Mais des hommes de grands talents et de caractères énergiques s'étaient développés au milieu des guerres et des négociations de la première moitié du siècle, et ces hommes ne voulaient s'en remettre à personne du soin de décider des choses qui regardaient leur salut. Ils se partagèrent assez également entre les deux religions et les deux partis. Celui de la réforme toutefois dut accepter les chefs que lui donnait la naissance : c'étaient les Bourbons (*voy.*), premiers princes du sang; celui de l'ancienne Église choisit les siens d'après le talent et le caractère : ce furent les Guises (*voy.*); de là les succès du dernier. Ces chefs éveillèrent la masse jusqu'alors inerte de la nation, les paysans et la populace des villes qui restaient attachés au catholicisme et qui lui assurèrent la supériorité du nombre. Les forces des deux partis se mesurèrent dans huit guerres civiles l'une après l'autre : la première fut terminée par un édit de tolérance; mais dans chacune des paix qui vinrent ensuite,

les libertés des réformés furent continuellement limitées, les catholiques regardant comme une injure intolérable l'existence d'un autre culte à côté du leur. Les États-Généraux furent assemblés à plusieurs reprises pour pacifier la France, mais une assemblée de députés des deux partis ne pouvait servir d'arbitre à ces partis. Les États-Généraux d'Orléans et de Pontoise favorisèrent la réforme; les premiers comme les seconds États de Blois furent tout catholiques. Les rois essayèrent, de leur côté, de mettre fin à la guerre civile par des actes de perfidie : Charles IX fit massacrer les protestants à la Saint-Barthélemy (*voy.*), en 1572; Henri III fit assassiner les Guises aux seconds États de Blois, en 1588 : ils ne firent ainsi que redoubler leurs embarras et augmenter la haine qu'ils inspiraient. Henri III fut enfin obligé d'implorer l'assistance du chef des réformés : c'était alors le roi de Navarre, chef de la branche des Bourbons issue du plus jeune fils de saint Louis, et l'agnat le plus proche du dernier des Valois, auquel il succéda sous le nom de Henri IV (1589-1610). Ce prince vaillant, spirituel, prévenant, guerrier heureux et politique habile, mais peu scrupuleux, abandonna son parti et sa religion pour se ranger à celle de la majorité des Français; il acheta l'un après l'autre des adversaires pour dissoudre ainsi la ligue catholique, et en 1598 il donna la paix à la France par l'édit de Nantes (*voy.*), 13 avril, qui garantissait la liberté du culte aux protestants, et par le traité de Vervins, 2 mars, qui la réconciliait avec l'Espagne.

XVIIe *siècle*. L'ébranlement des guerres civiles se fit cependant encore sentir dans le XVIIe siècle. Lorsque d'intolérables abus ont rendu nécessaire l'appel à la force, le pire inconvénient de ce terrible remède, c'est qu'il accoutume les peuples à y recourir lors même qu'une oppression extrême ne la justifie plus. Chacun, se faisant juge des injures qu'il a éprouvées, les croit toujours assez criantes pour l'autoriser à rompre le lien civil. En effet, pendant la première moitié du XVIIe siècle, la France fut tour à tour troublée par des conjurations et des guerres civiles auxquelles le désespoir n'avait point réduit les peuples. Au contraire, ceux-ci soupiraient après le repos; ils commençaient à trouver que la pire des tyrannies était celle des partis armés, et ils applaudissaient à l'établissement d'un despotisme qui leur donnerait la paix. Le gouvernement ne tarda pas à reconnaître cette langueur, cet assoupissement des passions politiques : il en profita pour fonder, pour consolider son autorité absolue; ce fut le but vers lequel tendirent sans relâche les quatre personnages qui furent dépositaires du pouvoir pendant le XVIIe siècle : Henri IV, Richelieu, Mazarin, et Louis XIV.

L'autorité d'Henri IV était infiniment limitée par les concessions qu'il avait faites à tous les chefs de la Ligue (*voy.*) comme aux protestants; il se trouvait au milieu d'une nouvelle féodalité, non point héréditaire, mais née des débris des factions, forte des gouvernements usurpés qu'il avait été forcé de reconnaître. L'intérêt de tous s'accordait avec sa politique : elle exigeait qu'il fît rentrer successivement tous les seigneurs fortifiés dans leurs provinces ou leurs places d'armes sous l'autorité monarchique. Aussi le peuple applaudissait à ses succès; il aimait Henri IV pour le mélange d'esprit et de bonhomie qui assaisonnait toutes ses paroles, pour l'adresse et la vigueur qu'il joignait au ton de la franchise, pour l'importance et la gloire qu'il assurait à la France. Son ministre Sully (*voy.*) avait rétabli l'ordre dans les finances, avait rempli le trésor et les arsenaux et fait fleurir le pâturage et le labourage, qu'il nommait les deux mamelles de l'état; chaque Français appréciait le bienfait du rétablissement de la paix et de la sécurité.

Mais quand Henri IV fut assassiné, le 14 mai 1610, son fils Louis XIII n'avait que neuf ans, et, faible de corps et d'esprit, il n'était pas destiné à être jamais majeur. Jouet quelque temps des intrigues de cour, il confia enfin, en 1621, le ministère au cardinal de Richelieu (*voy.*), qui dès lors régna pour lui jusqu'à la mort de l'un et de l'autre en 1643. Cet ambitieux prélat, quoiqu'il vît de près un roi si peu digne d'être obéi, si

incapable de conduire la monarchie, sentait plus d'aversion encore pour tous ces chefs à demi indépendants qui avaient forcé Henri IV à partager avec eux la France. Il voulut rétablir l'ordre, et il ne le concevait que dans une absolue obéissance. Il se proposa de fonder le despotisme comme perfectionnement social, et il y travailla pour le compte de son maître, sans respecter ni l'illustration, ni les droits, ni les traités qu'il pouvait trouver sur son chemin.

Lorsqu'il mourut, un autre prélat, élevé dans ses principes et adoptant sa politique, mais plus souple, plus cauteleux, plus occupé de sa richesse personnelle, le cardinal Mazarin (*voy.*), se présenta pour le remplacer, en même temps qu'un enfant de quatre ans et demi, Louis XIV, succéda à son père, vieillard avant d'avoir été homme, et roi faible, soupçonneux et cruel. Pendant son enfance et son adolescence (1643-1661), Louis laissa Mazarin régner à sa place. Ce cardinal italien prétendait tout niveler; mais la nation n'avait point abandonné les habitudes de la résistance: la guerre de la Fronde (*voy.*) s'engagea pour des motifs qui n'étaient pas sans gravité, pour sauver des droits qui auraient sauvé à leur tour les libertés nationales. Toutefois les mœurs du temps n'étaient pas dignes d'une si haute querelle : un mélange d'intrigue et de frivolité rabaissait les guerriers qui prenaient les armes et les parlements pour lesquels ils se battaient; et même le dernier et le plus terrible remède des peuples, la guerre civile, ne pouvait, au travers du sang et des calamités, parvenir à se faire prendre au sérieux.

Louis XIV, après la mort de Mazarin, régna encore 54 ans par lui-même (1661-1715); et il poursuivit avec constance, avec habileté, les projets des ministres qui étaient venus avant lui, pour concentrer en sa seule personne toute autorité, pour faire disparaître de la France non-seulement tout pouvoir de résistance, mais tout sentiment d'indépendance. Richelieu avait humilié les grands seigneurs, Mazarin les parlements : il ne restait à Louis XIV que de ranger à l'obéissance la noblesse et le clergé, et il entreprit de le faire, non en les humiliant, mais en les rattachant par leur vanité à sa monarchie. Ses encouragements, unis à un heureux concours de circonstances, portèrent la France, dans la partie la plus brillante de son règne, jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, à la plus grande gloire qu'elle eût encore acquise. Tandis qu'elle était victorieuse dans tous les combats, qu'elle donnait des lois à l'Europe dans tous les traités, elle se signalait encore dans les lettres, dans la diplomatie, dans la jurisprudence, dans les beaux-arts, dans les manufactures et le commerce; et Louis XIV eut le talent de se placer au centre de cet éclat, de s'identifier avec la gloire française, et de paraître le distributeur de toute distinction. Doué d'un tact délicat, d'une grande dignité dans les manières, il était fait pour représenter sans cesse et pour faire admirer par le peuple cette représentation. Il n'eut aucun besoin de menacer, de violenter la noblesse, pour la tirer de ses lieux forts, la détacher de ses vassaux : il lui suffit de lui ouvrir ses antichambres, et tous ces fiers barons se changèrent en courtisans sans s'apercevoir qu'ils avaient perdu de leur importance; au contraire, ils croyaient s'être élevés d'un état souvent rude et grossier à l'élégance et au raffinement.

Cependant, même dans cette période glorieuse du grand règne, lorsque tout Français confondait sa gloire avec celle du grand monarque, lorsqu'aucune distinction ne lui paraissait possible que celle qui était sanctionnée par la cour, la politique de Louis XIV fut sans bonne foi, sans respect pour les droits d'autrui ou pour les traités; ses guerres furent injustes, cruelles, ruineuses pour ses voisins, ruineuses pour la France qui s'y épuisait. Sa domination religieuse fut intolérante et oppressive (*voy. édit de* NANTES), même pour les catholiques; mais les Français ne se permettaient point de juger leur roi : ils mettaient leur gloire et leur conscience dans l'obéissance, et les plus honnêtes gens n'éprouvaient ni hésitation ni remords à exécuter des ordres que les lumières du siècle suffisaient pour condamner. Toutefois la paix de Nimègue (*voy.*), qui avait porté Louis XIV au faîte de sa puissance, fut aussi l'ori-

gine de ses malheurs en l'accoutumant à tout oser, à tout mépriser: dès lors il ne cessa de provoquer la jalousie, le ressentiment et la haine de l'Europe.

XVIIIe *siècle*. Au commencement du XVIIIe siècle, Louis XIV osa braver les autres puissances en acceptant l'héritage de Charles II, roi d'Espagne, mort le 1er novembre 1700; mais l'Europe entière se ligua pour réprimer son ambition. La France perdit dans la guerre de la succession d'Espagne (*voy.*) tous les fruits d'une administration heureuse et souvent habile. La détresse des peuples fut effroyable; cependant l'enthousiasme pour le grand roi, l'admiration et la plus scrupuleuse obéissance se soutinrent au milieu des revers, et Louis XIV dut à ces généreux efforts la paix d'Utrecht (*voy.*), en 1713, qui fut plus avantageuse qu'on n'aurait pu l'espérer après tant de désastres. Cette exaltation n'aurait pu, il est vrai, se soutenir plus longtemps, et la France regarda la mort du vieux roi, le 1er septembre 1715, et la dissolution de la vieille cour comme une délivrance.

Dès lors, et pendant le reste du XVIIIe siècle, la France courut rapidement vers la révolution qui s'apprêtait. Louis XV, arrière-petit-fils du dernier roi, n'était âgé que de cinq ans; la scandaleuse immoralité du duc d'Orléans (*voy.*), régent et premier prince du sang (1715-1722), l'incapacité du duc de Bourbon, qui fut ensuite premier ministre, l'administration vertueuse, mais faible, du cardinal de Fleury (*voy.*), le crédit des maîtresses du roi, lorsqu'en 1743 il commença à s'abandonner à elles, le scandale toujours croissant de ses mœurs et de sa déplorable faiblesse, jusqu'à sa mort survenue le 10 mai 1774, détruisirent chaque jour davantage le prestige de la royauté, ce prestige qui avait fait la principale force de Louis XIV. Le dernier roi du siècle, Louis XVI (1775-1792), petit-fils de Louis XV, avec beaucoup de vertus, n'avait ni l'éclat, ni les talents, ni la fermeté qui auraient été nécessaires pour captiver de nouveau la faveur populaire. Malgré ses bonnes intentions, le désordre des finances et les abus de tous les genres allèrent croissant pendant tout son règne, et les fréquents changements et de ministère et de système annonçaient en effet que l'état tombait en dissolution.

Ce furent cette souffrance présente, ces dangers menaçants dans l'avenir, qui ramenèrent forcément tous les esprits en France vers les sciences sociales. Ils ne purent ni observer ce qui existait, ni remonter aux principes de ce qui devait être, sans se pénétrer de la conviction que l'état tout entier avait besoin de réforme. Cependant le mot même de réforme indique le retour à de certaines institutions antiques, à de certains principes sacrés, à un état cher aux souvenirs, vers lequel on veut retourner. La France regardait autour d'elle, et, dans le présent et dans le passé, elle ne trouvait nulle part cette base sur laquelle elle eût pu s'appuyer, nulle part cette constitution qu'elle se serait complue à nommer glorieuse et à remettre en vigueur, nulle part ces institutions qu'elle eût pu chérir et respecter par reconnaissance pour le bien qu'elle leur devait.

Elle portait ses regards vers le trône: il n'était entouré ni de respect ni d'amour. Dans le passé, on était effrayé de la masse de crimes, de fautes, d'imprudences qu'il fallait attribuer à la royauté; et entre tant de princes (les historiens français en comptent 65) qui s'étaient succédé durant quatorze siècles, on n'en trouvait que cinq, Charlemagne, saint Louis, Louis XII, Henri IV et Louis XIV, qui méritassent que la reconnaissance pour quelques vertus ou quelques talents l'emportât sur le blâme qu'ils avaient encouru.

Le clergé venait ensuite: il prétendait être le premier ordre de l'état; mais il ne répondait point aux sentiments de la nation, il n'exprimait point ses pensées. On accusait le haut clergé, élevé par des influences de cour, d'une grande corruption, d'une grande infidélité; le clergé inférieur, d'ignorance; les ordres monastiques, d'intolérance, et le corps tout entier d'une résistance systématique à l'esprit d'investigation, d'examen et de critique qui animait alors la nation.

La noblesse prétendait représenter tout le passé, mais elle ne conservait presque aucun des caractères qui pouvaient la

rendre chère à la France. Presque tous les grands noms historiques, ceux qui auraient rappelé vivement à la nation sa gloire passée, étaient éteints; l'influence territoriale était perdue; la plupart des seigneurs de château s'étaient empressés d'échanger leur orgueilleuse indépendance contre les faveurs de Louis XIV; les autres n'avaient point su se rendre chers à leurs vassaux par leur bienfaisance : au contraire, on les accusait généralement d'exiger avec rapacité les droits féodaux qui leur étaient dus, et de se séparer des roturiers avec d'autant plus d'insolence que leur fortune les élevait moins au-dessus d'eux. Chaque jour augmentait le nombre des anoblis, qui partageaient avec les anciens nobles l'exemption de toutes les taxes, qui en augmentaient ainsi le fardeau pour le peuple, et qui le provoquaient d'autant plus par leur impertinence qu'ils avaient plus de peine à obtenir sa considération. La noblesse prétendait encore être l'ordre essentiellement militaire; mais depuis que la guerre demandait des armées infiniment plus considérables, il avait bien fallu appeler le peuple à partager et les dangers et les combats; les nobles ne s'étaient réservé de droit exclusif qu'aux honneurs et aux récompenses.

La magistrature, à son tour, réclama la considération publique au nom des vertus antiques qu'elle avait conservées et des combats qu'elle avait soutenus pour la liberté et pour les lois; mais la France ne pouvait entourer de son respect un corps où l'on entrait à prix d'argent. La vénalité des charges élevait contre les parlements (*voy.* ce mot) un préjugé que les raisonnements les plus subtils ne pouvaient détruire. D'ailleurs, qu'avaient-ils fait de cette justice dont ils se disaient les dépositaires? Sa partie criminelle était un monstrueux assemblage d'informations secrètes, de tortures et de supplices; la partie civile, quoique plus perfectionnée, égarait le plaideur dans un dédale inextricable de délais, de frais et de décisions contradictoires; enfin, trop souvent la justice distributive avait été subordonnée à la politique.

Au-dessous d'eux tous se trouvait le peuple, dont un cinquième habitait les villes et les quatre cinquièmes les campagnes : c'était le tiers-état (*voy.*), disait-on; mais bien plutôt c'était la masse des Français, qui, par les vertus, les lumières, le courage, qu'elle renfermait dans son sein, se trouvait bien au-dessus de la station qu'on lui permettait d'occuper. Plusieurs villes avaient eu des municipalités, des droits de commune, quelquefois obtenus par l'épée, quelquefois achetés à prix d'argent, ce qui ne les avait point empêchés d'être envahis par la couronne et rendus illusoires ou changés en mesures d'oppression. Dans les campagnes, la taille, la gabelle, la dîme de l'Église, les droits féodaux (*voy.* tous ces mots) des seigneurs, étaient perçus avec une rigueur, avec une inégalité, qui révoltait tous les esprits. Le tirage de la milice, la corvée, aggravaient encore le fardeau de ce peuple à qui l'on demandait tout et qu'on regardait comme dégradé parce qu'on le forçait à tout donner.

Que restait-il donc dans les institutions de la France qu'elle pût aimer, dont elle pût être fière? Rien! Elle ne pouvait aimer qu'elle-même, être fière que d'elle-même. Et en effet, encore aujourd'hui, le seul appel auquel tous les cœurs répondent, c'est celui d'être Français, de se montrer Français. Dans ce seul sentiment toutes les affections patriotiques se sont concentrées, toutes les différences se sont oubliées. Ce sentiment, justement parce qu'il subsiste seul, fait le lien entre toutes les provinces comme entre toutes les conditions. On a quelquefois voulu réveiller un enthousiasme factice pour les anciens droits des Français, pour l'ancienne constitution du royaume*; mais où trouver cette ancienne constitution? que présentait l'histoire autre chose qu'un changement incessant? quelle période avait été vraiment heureuse, vraiment garantie par les lois? quel siècle avait le privilége d'être le bon siècle, celui sur lequel il fallait modeler la France? Ce n'était point par goût pour les abstractions, ou par l'égarement d'un esprit trop philosophique que les Français, en cherchant leurs droits, étaient obligés de remonter aux droits de l'hom-

(*) *Voy.* l'article CONSTITUTION, dû encore à l'auteur de celui-ci. S.

me : c'était par pauvreté de meilleurs souvenirs; c'était par une succession de quatorze siècles de mauvais gouvernement dont aucun ne méritait d'être rendu à l'existence. Le désir d'arriver à un meilleur état ne s'en montrait que plus ardent, plus passionné, plus irrésistible; car de toutes parts se rencontrait dans la nation une haute intelligence pour désirer, pour apprécier ce qui serait bien, et une expérience qui montrait dans le passé le mal et un mal sans remède. La nation porta de toutes parts les regards autour d'elle : elle ne trouva rien de stable, rien qu'elle dût respecter, qu'elle dût s'attacher à conserver. Elle les reporta sur elle-même, elle sentit qu'elle seule faisait la patrie, que tout pouvait tomber autour d'elle (et tout tomba en effet), mais que son unité faisait son seul principe de vie. J. C. L. S-I.

Arrivé au bout de ce précis remarquable, que nous devons à l'homme le plus compétent dans ces matières, M. de Sismondi, le lecteur n'aura qu'un regret : c'est qu'il n'ait pas plu à l'auteur de franchir la limite de l'ancienne monarchie française, en abordant le tableau de la rénovation sociale que commença l'année 1789. Nul plus que lui n'eût été à même de bien caractériser l'ère nouvelle qui date de cette époque et d'en juger les premières périodes avec cette hauteur de vues à laquelle une connaissance approfondie des faits et une étude sérieuse de leur esprit, de leur tendance, élèvent l'historien digne de ce nom. Mais l'intérêt du tableau qui vient de se dérouler devant nous, l'unité qu'on y devait maintenir, prescrivaient sans doute de s'arrêter à un événement qui forme, en effet, une démarcation profonde dans l'histoire, et sépare la France moderne de l'ancienne France.

Ce résumé historique, dont les principaux faits sont racontés en détail, soit aux mots Francs, Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens, Valois, Bourbons, soit dans les articles des différents rois de toutes ces races, de leurs principaux ministres et des guerriers qui ont illustré chaque règne; et dont les idées fondamentales ont ensuite reçu ou recevront plus de développement aux mots Féodalité, Croisades, Communes, Réformation, Constitution, Parlements, etc.; ce résumé, disons-nous, se complétera par une suite d'articles étendus qui continueront jusqu'à ce jour le récit des faits et l'examen des causes qui les ont amenés ou des conséquences qu'ils ont eues. Ces articles étendus pourront se borner à quatre, autour desquels viendront s'en grouper beaucoup d'autres d'un ordre inférieur; ce sont : 1° Révolution, avec renvoi, pour les détails, à Notables, États-Généraux, Constituante, Législative, Girondins, Jacobins, Convention nationale, Directoire, 18 Brumaire, Consulat, etc.; sans parler des nombreuses notices biographiques qui se rattachent au même temps, depuis d'Éprémesnil et Necker jusqu'à Moreau et Pichegru; 2° Empire français, avec renvoi aux notices sur l'empereur (*voy.* Bonaparte et Napoléon), ainsi qu'à celles sur Talleyrand, Fouché, et sur les autres grands personnages de la cour impériale; puis aux mots Continental (*système*), Fédératif (*système*), Cent-Jours, Acte additionnel, et à tous les noms des campagnes et batailles de cette période guerrière; 3° Restauration, avec renvoi aux notices sur Louis XVIII, sur Charles X, et sur tant d'autres des plus notables contemporains, tels que Richelieu, Lainé, Decazes, Villèle, Chateaubriand, Foy, Benjamin Constant, Manuel, Martignac, Polignac, etc.; et, de plus, aux mots Charte, Chambres législatives, Presse, Censure, Deux-cent-vingt-et-un, etc; 4° enfin Juillet 1830 (*révolution de*), avec renvoi à Louis-Philippe, La Fayette, Périer (*Casimir*), Molé, Guizot, Montalivet, Soult, Thiers, etc., etc., puis encore aux mots Souveraineté, Élections, Garde nationale, Conseils administratifs (départementaux, municipaux, etc.), et autres se rapportant aux principes qui ont prévalu par suite du grand mouvement national auquel le coup d'état tenté par Charles X a donné lieu.

Ce travail ainsi complété suffira, nous l'espérons, aux besoins de la classe nombreuse de lecteurs désignée par le titre de notre ouvrage, en même temps qu'il of-

frira des lumières nouvelles et des directions utiles à ceux qui, parfaitement instruits sur les faits, n'auraient cependant pas réfléchi assez profondément sur les causes et les suites de ces faits et sur leur véritable caractère. Maintenant, pour aider aussi dans leurs recherches cette troisième classe de lecteurs (dans laquelle nous aimons surtout à nous figurer la jeunesse de nos écoles supérieures) qui se proposent d'approfondir l'étude de l'histoire nationale, en la puisant aux sources mêmes qui ont servi de base aux compositions historiques les plus accréditées, nous ajouterons une indication rapide, non-seulement des collections et recueils les plus importants, mais aussi des chroniqueurs, annalistes, auteurs de mémoires, ou historiens proprement dits les plus dignes d'être cités*.

Aujourd'hui même, l'une des bases fondamentales de tous les travaux du genre de ceux dont nous parlons est le recueil de Duchesne (*voy.*), qu'on a surnommé *le Père de l'histoire de France*. Ce fut en 1636 qu'il publia le premier des cinq volumes in-folio intitulés *Historiæ Francorum Scriptores coætanei* et qui arrivent jusqu'au temps de Philippe IV, dit le Bel (t. V, 1649). Les nombreux recueils d'Ordonnances et entre autres celui du Louvre (1051-1411, 9 vol. in-4°, imprimés de 1723 à 1755), le recueil des Capitulaires (*voy.*) par Baluze (*voy.*), la *Gallia christiana* des Bénédictins**, et Bongars, *Gesta Dei per Francos* (Hanovre, 1611, 2 vol. in-fol.) en forment un précieux complément. Cependant une collection bien plus importante encore que celle de Duchesne fut entreprise par les RR. PP. Bénédictins qui en publièrent le premier volume en 1738, sous la direction de dom Martin Bouquet (*voy.*) et sous ce titre : *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, ou *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. I-XIX (1738-1832). Cette collection qui, outre les historiens sacrés et profanes, embrasse des documents de toute espèce, lettres, lois, etc., est conçue sur un plan tellement vaste que M. de Sismondi a calculé qu'elle n'aura pas moins de 180 volumes in-fol. lorsqu'elle sera terminée, ce qui ne peut guère arriver que dans 326 ans, supposé qu'on y travaille à l'avenir avec autant de diligence qu'on le faisait pour les premiers volumes. Le même historien a donné, dans la *Revue encyclopédique* (t. XVI, XVII et XIX), un examen des 18 volumes alors publiés de cet ouvrage colossal. Un reproche qu'il lui fait c'est de tronquer les sources, d'abord en les insérant par portions suivant les époques, et puis en en retranchant tout ce qui ne se rapporte pas directement à l'histoire du pays; il désapprouve aussi qu'on y réimprime beaucoup d'auteurs, de documents, etc., suffisamment répandus dans les bibliothèques. Nous consacrons des articles spéciaux à plusieurs de ces *scriptores* tels que GRÉGOIRE DE TOURS, FRÉDÉGAIRE, ÉGINHARD, HINCMAR, et FLODOARD ou Frodoard, lequel s'est occupé des derniers Carlovingiens, de même que l'*Astronome* et Nithard ont traité des premiers (Louis-le-Débonnaire et ses fils). On peut citer ensuite les auteurs des annales de Saint-Bertin (741-882); Orderic Vitalis, dont l'Histoire ecclésiastique est, à proprement parler, celle des Normands, de 912 à 1140, etc. Abailard et saint Bernard (*voy.*) ont aussi fourni de précieux matériaux au recueil des Bénédictins où la vie des saints occupe une place considérable. La plupart des chroniqueurs cités et beaucoup d'autres tels que Guillaume de Jumièges, G. de Nangis, G. de Tyr (*voy.* GUILLAUME), Odon de Deuil, Guillaume de Poitiers, etc.*, se trouvent traduits en français dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au* XIIIe *siècle*,

(*) *Voir* J.-M. Lorenz, *Summa Historiæ gallo-franciciæ civilis et sacræ*, Strasb., chez Treuttel et Würtz, 1790, 4 vol. in-8°.

(*) *Gallia Christiana, in provincias distributa, in quâ series et historia archiepiscoporum, episc. et abbatum, regionum omnium, quas vetus Gallia amplectebatur, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, op. et stud. monach. congr. S. Mauri*, Paris, 1626, in-fol.; nouv. éd., 1656, 4 vol. in-fol., et 3e éd., refondue et augmentée, 1715-87, 13 vol. in-fol.

(*) On trouve quelques détails sur tous ces chroniqueurs et annalistes dans un autre article de la *Revue encyclopédique*, aussi par M. de Sismondi (t. XXIII, XXV, XXIX, XXXVII).

avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes par M. Guizot (Paris, 1823 et années suivantes, 31 vol. in-8°). A celle-ci se rattache la *Collection des chroniques françaises écrites en langue vulgaire, du* XIIIe *au* XVIe *siècle**, avec des notes et des éclaircissements par J.-A. Buchon (Paris, 1824 et années suiv., 47 vol. in-8°). Indépendamment des chroniques si finement appréciées dans l'élégant aperçu de l'histoire de la littérature française et auxquelles nous consacrerons des notices particulières (*voy.* VILLE-HARDOUIN et FROISSART), on trouve dans la collection de M. Buchon de précieux documents sur l'histoire de la prise de Constantinople et de l'établissement des Français en Morée, la chronique métrique de Godefroy de Paris, celle en prose de Monstrelet qui, avec ses continuateurs, occupe 15 volumes comme celle de Froissart, celles de Chastelain, de Jean Molinet et plusieurs autres. Vient ensuite la *Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du* XVIIe *siècle*, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par M. Petitot (Paris, 1819-27, 53 vol. in-8°). On y retrouve Ville-Hardouin, et à sa suite se succèdent Joinville, Du Gueselin, Christine de Pisan, Comines (*voy.* ces noms), ainsi que Pierre de Fenin, les historiens de la Pucelle d'Orléans, du chevalier Bayard, de la Trémoille et de plusieurs autres guerriers célèbres. Les œuvres de Brantôme (*voy.*) sont jointes à cette série qui remonte moins haut que la compilation des *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint-Denis*, rédigées au XIIe siècle, puis continuées avec soin à chaque nouveau règne et publiées en 1476, reproduites par dom Bouquet, mais qui s'étend au-delà des limites où celles-ci s'arrêtent. Entre cette première série et la suivante se place l'un des plus graves historiens de cette époque de dissensions religieuses, De Thou, qui mérite à plus d'un titre une notice à part, et dont le vaste ouvrage *Historia sui temporis* (Paris, 1620), quoique écrit en latin, est un monument national. Il embrasse les années 1545 à 1607. L'autobiographie ou les Mémoires du même De Thou, font partie de la première série de la collection Petitot, t. XXXVII. Citons encore une autre source, relative à la même époque à peu près que l'histoire du sage et impartial Thuanus et publiée aussi séparément, l'ouvrage d'un des protestants les plus notables du temps d'Henri IV, dont il fut le ministre et l'ami : c'est Duplessis-Mornay, dont les *Mémoires et Correspondances pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France*, de 1571 à 1623, formeront, avec les mémoires de sa femme, 15 vol. in-8°, dont 12 sont publiés (*voy.* MORNAY). La seconde série de la collection Petitot ou Foucault, pour laquelle M. A. Petitot et M. Montmerqué se sont associés à M. Petitot aîné, a été publiée de 1820 à 1829 sous ce titre : *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en* 1763, *avec des notices sur chaque auteur*. Elle forme 79 vol. in-8° (y compris le 21e *bis*), dont nous ne pouvons détailler ici une partie du contenu qu'en renvoyant à certains articles spéciaux, tels que SULLY, JEANNIN, ROHAN, BASSOMPIERRE, RICHELIEU, ORLÉANS, ARNAULD D'ANDILLY, RETZ, LA FAYETTE (Mme), LA FARE, NOAILLES, etc., etc. La plupart des Mémoires contenus dans les deux collections Petitot sont reproduits, mais souvent avec d'importantes additions et au milieu d'auteurs inédits jusqu'à ce jour, dans celle de MM. Michaud et Poujoulat (*Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*), commencée en 1833 et dont 32 vol. gr. in-8° ont paru. Parmi les auteurs ajoutés à la collection on remarque Henri de Valenciennes, Jean des Ursins, et, pour certaines pièces au moins, Jean de Montluc, Marguerite de Valois, etc. Enfin nous citerons parmi les sources originales de l'histoire de l'ancienne monarchie française la *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de Fran-*

(*) Cette collection importante ne répond pas à son titre; car elle renferme des traductions du grec, du latin, du catalan, etc.

cé, composée en grande partie de pièces rares, etc., etc., par MM. Leber, Salgues et Cohen, Paris, 1826 et ann. suiv., 18 vol. in-8°.

Le premier, en France, qui eut la prétention de mettre l'histoire à la place de la chronique fut Bernard Girard, seigneur Du Haillan, né à Bordeaux en 1537 et que son *Histoire générale des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VII*, publiée en 1576 (2 vol. in-fol.) fit nommer historiographe de Henri III. Cet essai jouit longtemps d'une grande autorité, et il en existe différentes éditions. Après lui (1643), vinrent son élève Mézerai et le P. Daniel, auxquels nous consacrons des articles : l'*Histoire de France* du dernier, exacte, mais terne et peu franche, au jugement de M. Augustin Thierry, parut en 1713 en 3 vol. in-fol. En 1744, le président Hénault (*voy.*) publia pour la première fois son utile Abrégé, dont nous nous occuperons dans son article. L'abbé Velly, apprécié dans la *Biographie universelle* par le savant continuateur de la collection de dom Bouquet et de l'*Histoire littéraire de la France*, l'une et l'autre léguées par les Bénédictins aux soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'abbé Velly, disons-nous, avait des prétentions plus hautes lorsqu'il fit paraître en 1755 les deux premiers volumes de sa nouvelle *Histoire de France*, qui, dans la 3e édition (1770-1789), comprend 15 vol. in-4°, mais qui fut continuée depuis jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610. « Il croyait appartenir comme historien à une école toute nouvelle, l'école philosophique, » dit M. Thierry cité plus haut (dans son excellent ouvrage *Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire*, Paris, 1827, 2 v. in-8°); « mais quelle que fût sa nullité, ajoute-t-il, c'est une chose réelle qu'en insérant dans son récit, par une sorte de placage, des lambeaux de dissertations sur les mœurs et l'esprit des Français, il avait rencontré le goût du siècle. » Enfin l'*Histoire de France depuis les Gaules jusqu'à la fin de la monarchie*, par Anquetil (1805, 14 vol. in-12), ouvrage froid et sans couleur, qui fut continué par MM. Léonard Gallois et Dubois, clôt la liste de ces compositions historiques appartenant à des écoles dépassées aujourd'hui, tant sous le rapport de l'étude sérieuse des sources que sous celui de l'indépendance du jugement et de l'élévation des vues.

A la tête de cette nouvelle école, subdivisée en différentes nuances qu'on caractérisera au mot HISTOIRE, mais infiniment supérieure aux précédentes, marche l'auteur de notre article, M. de Sismondi (*voy.*), le régénérateur de notre histoire nationale. Son grand ouvrage, commencé en 1821, est arrivé, en 1836, au 21e vol. qui aborde le règne des Bourbons*. Les deux premiers volumes d'un *Précis de l'histoire des Français* viennent de paraître (1839), et l'article qu'on vient de lire peut être considéré comme un précis de ce précis. D'autres hommes éminents le suivirent dans la lice : M. de Barante (*voy.*) publia la même année (1821) le premier volume de son excellente *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, qui en a 12, sans compter l'atlas, et dont il existe déjà plusieurs éditions; M. Guizot (*voy.*) déposa de graves études dans ses *Essais sur l'histoire de France* (Paris, 1834, in-8°) et ensuite dans son *Cours d'histoire moderne, ou Histoire de la civilisation en France* (Paris, 1829, 4 vol. in-8°); M. Augustin Thierry (*voy.*) composa cette célèbre *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, de ses causes, de ses suites, jusqu'à nos jours* (Paris, 1826, 4 vol. in-8°), dont les éditions se multiplieront longtemps et qui a fait dire de lui à M. de Sismondi : « Lorsqu'il tire de ces historiens si secs, si haineux, si satisfaits d'avoir à raconter les supplices des bourgeois, une histoire touchante et héroïque de la lutte des communes contre leurs oppresseurs pour obtenir leur affranchissement, c'est Prométhée empruntant au ciel un feu divin pour rendre la vie à un corps de boue**. » Enfin M. Michelet (*voy.*), ce peintre à la riche palette, au brillant coloris, s'empara sur-

(*) Trois nouveaux volumes, promis pour la fin de cette année ou le commencement de 1840, continueront l'*Histoire des Français* jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, limite que l'auteur est décidé à ne pas franchir.

(**) *Rev. Encycl.*, t. XXXVII, p. 56.

tout du côté poétique des faits, et frappa par la nouveauté de ses ingénieuses combinaisons, dans son *Histoire de France*, dont le premier volume parut en 1835 et dont le quatrième, devancé par les *Origines du Droit français* (1837), est sous presse. Ajoutons encore qu'on doit à M. le baron de Roujoux une *Histoire des rois et des ducs de Bretagne* (Paris, 1828-29, 4 vol. in-8°); à M. Depping une *Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leurs établissements en France au Xe siècle* (Paris 1826, 2 vol. in-8°), continuée dans l'*Histoire de la Normandie depuis la conquête de l'Angleterre*, etc. (Rouen, 1835, 2 vol. in-8°), et à M. de Sainte-Aulaire une *Histoire de la Fronde* (Paris, 1827, 3 vol. in-8°). D'autres ouvrages importants sur l'histoire de France sont mentionnés aux articles Lémontey, Daru, Capefigue, etc.

Pour terminer ces indications que le manque d'espace nous interdit de rendre plus complètes, il nous reste un mot à ajouter sur les sources de l'histoire nationale pendant sa dernière période, commencée en 1789. La principale est *le Moniteur* (*voy.*), journal officiel dont l'origine remonte presque à la même année. Sa volumineuse collection ne rend pas inutile l'*Histoire parlementaire de la révolution française* de MM. Buchez et Roux, compilation récemment terminée (Paris, 1834 et années suivantes, 40 vol. in-8°), mais qui, de son côté, ne peut le remplacer tout-à-fait. Le nombre des Mémoires particuliers est prodigieux; on n'en trouve qu'une faible partie dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*, avec des notices sur leurs auteurs et des éclaircissements historiques, par MM. Berville et Barrière (Paris, 1820-26), quoiqu'elle forme déjà 56 volumes in-8°. Nous faisons connaître les plus importants de ces Mémoires aux articles Argenson, Bailly, Besenval, Bouillé, Campan, Carnot, Dumouriez, Dussaulx, Ferrières, Linguet, La Rochejacquelein, Louvet, Montpensier, Rivarol, Roland, Thibaudeau, Weber, etc. Parmi ceux qu'on a publiés séparément, il faut surtout remarquer les *Mémoires, Correspondance et Manuscrits* de La Fayette, publiés par sa famille, ceux de Mathieu Dumas (*voy.* ces noms), également posthumes, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. L'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (Paris, 1828 et ann. suiv., 10 vol. in-8°), est la plus recherchée de nos jours; nous parlerons ailleurs de celle de M. Lacretelle, de celle qu'on attribue au comte de Montgaillard et de l'abrégé de M. Mignet.

L'empire a également ses Mémoires, en partie réunis en collection (*Mémoires des Contemporains*, etc.) et en partie publiés séparément; mais ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper : nous renvoyons le lecteur aux mots Napoléon, Las Cases, Gourgaud, Montholon, Bourienne, Abrantès, etc., etc.

On se perd dans cette masse énorme de livres dont nous ne citons ici que les plus connus; et le concours d'un grand nombre d'hommes studieux et intelligents est nécessaire, nous ne dirons pas pour l'exploiter, mais seulement pour la rendre abordable. Le zèle n'a pas manqué dans ces derniers temps, soit de la part du gouvernement, soit de celle des particuliers : toutes les bibliothèques et archives, en province aussi bien que dans la capitale, ont été fouillées, et à l'étranger même les dépôts du même genre ont été visités par des voyageurs instruits. La Russie seule a été oubliée, et cependant depuis quatre ans nous ne cessons d'appeler l'attention sur les trésors français entassés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et provenant en grande partie de la Bastille et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ils seraient le complément précieux de ceux que renferme en si grande abondance le département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, ainsi que les Archives du royaume (*voy.*), dont dépend l'École royale des Chartes (*voy.* T. V, p. 554), appelée à former des hommes qui aient l'habitude de lire sans peine les manuscrits les plus difficiles à déchiffrer. Espérons qu'une si riche moisson n'attendra pas plus longtemps les ouvriers nécessaires pour la mettre en grange, et terminons par un hommage rendu aux soins éclairés et aux travaux assidus que

nos derniers ministres de l'instruction publique, les comités formés par eux et qui s'échelonnent dans les départements, enfin la *Société de l'histoire de France*, établie à Paris, n'ont cessé de consacrer à la recherche et au dépouillement des documents inédits de toute espèce sur lesquels s'appuie l'histoire nationale. Il est digne d'une grande nation de mettre en honneur l'étude de ses annales et de n'ignorer aucun des titres sur lesquels se fondent sa gloire et sa splendeur. Aucune autre n'a fait, à cet égard, autant d'efforts que la nation française; et cependant, à voir l'activité dont Paris a donné le signal et qui excite une vive émulation dans les départements, on dirait que rien n'est fait encore, mais que le caprice de la vogue s'empare d'une entreprise toute nouvelle. Cette ardeur est pour nous le gage que *tout* sera fait, et qu'on ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de ténèbres à éclaircir ni de lacunes à combler. J. H. S.

FRANCE (COLLÉGE DE), *voy.* COLLÉGE DE FRANCE.

FRANCE (ILE DE), province, *voy.* ci-dessus aux articles FRANCE, p. 501, 504 et 532.

FRANCE (ILE-DE-), colonie, *voy.* MAURICE.

FRANCE (UNIVERSITÉ DE), *voy.* UNIVERSITÉ.

FRANCE (VINS DE), *voy.* VINS, BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMPAGNE, MUSCAT, etc.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, la première des quatre villes libres de la Confédération germanique et le siége de la diète fédérale, est une des cités les plus importantes de l'Allemagne par son commerce, son industrie, ses richesses, et par la beauté de ses environs. Elle est située dans la large vallée du Mein, au milieu d'une contrée ravissante, coupée dans toutes les directions par des routes animées, bordées d'arbres et couverte de magnifiques maisons de campagne, de beaux jardins publics, de riches champs de blé, de superbes vergers, jardins ou vignobles.

La ville de Francfort proprement dite s'étend sur la rive droite du Mein et est jointe, par un pont de pierre long de 330 pas et appuyé sur 14 arches, au faubourg de *Sachsenhausen*, qui est situé sur l'autre rive. Elle était autrefois entourée de fortifications qui ont été rasées après les dernières guerres; ses portes sombres et étroites ont été remplacées par des portes en fer à claire-voie, à côté desquelles ont été construits de beaux corps-de-garde et d'autres bâtiments pour la perception des octrois; les fossés ont été comblés en partie et plantés d'arbres; les glacis ont été nivelés et sont couverts actuellement de jolies maisons ou de jardins anglais. Francfort compte, y compris Sachsenhausen, une population de 44,000 âmes, dont 5,500 juifs environ. On sait que la riche famille de Rothschild est sortie des rangs de ces derniers.

La ville offre encore aujourd'hui une quantité de rues étroites, sombres, une foule de maisons badigeonnées sans goût ou portant les marques de la vétusté; mais on y voit aussi de nombreux palais sur les places publiques ainsi que dans les principales rues, telles que la Ligne (*Zeil*), et surtout sur le quai appelé *Belle-Vue*. Depuis 1814, on y a bâti une quantité de maisons d'un très bon style. Les rues sont d'ailleurs bien pavées et éclairées en partie au gaz. C'était dans l'église catholique de Saint-Barthélemy, plus connue sous le nom du Dôme (*Domkirche*), qu'étaient couronnés autrefois les empereurs d'Allemagne. L'origine de cette église remonte au temps des premiers Carlovingiens; mais elle fut reconstruite dans sa forme actuelle de 1415 à 1509. Parmi ses nombreux monuments, le plus remarquable est le mausolée de l'empereur Günther. Le *Ræmer* ou Hôtel-de-Ville, où l'on conserve l'original de la Bulle-d'Or (*voy.*), est de différents styles et forme par conséquent un ensemble sans harmonie. Le palais du prince de la Tour-et-Taxis, où résidait autrefois le prince primat (*voy.* DALBERG) et où se tiennent actuellement les séances de la diète germanique, est d'une belle architecture.

Francfort possède d'excellentes écoles, parmi lesquelles celle des Israélites, du degré supérieur, agrandie en 1813 par le prince primat, n'est pas la moins sagement organisée. Cette ville est riche en sociétés savantes ou d'utilité pu-

blique et en collections remarquables. Nous mentionnerons surtout les bibliothèques de la ville et du conseil, qui ont été réunies et qui comptent 100,000 vol.: on les a transportées depuis peu dans un nouveau bâtiment construit exprès; la collection de gravures, de tableaux, de dessins et d'antiques, du banquier Stædel, mort en 1816; la nouvelle serre chaude de Rothschild, le magasin d'objets d'art de Jügel, la salle d'antiques des frères Bethmann (*voy.*), et enfin les collections de médailles, de tableaux et d'antiques de Gerning, avec la collection de papillons la plus complète peut-être qui existe en Europe, puisqu'elle ne renferme pas moins de 50,000 individus. C'est à Francfort aussi qu'est le siége de la Société de l'histoire d'Allemagne, fondée en 1819, et au nom de laquelle M. Pertz a publié avec tant de soin ses *Monumenta Germaniæ historica*. Il n'existe encore de cette précieuse collection que deux volumes de *Scriptores* et deux *Legum*.

Parmi les établissements de bienfaisance se distingue principalement la fondation de Senkenberg, avec son jardin botanique, sa précieuse collection d'objets d'histoire naturelle recueillis par M. Ed. Rüppell (*voy.*) pendant un séjour de plusieurs années en Égypte, en Nubie, en Abyssinie, etc.; sa bibliothèque, son amphithéâtre d'anatomie et son excellent hôpital civil.

Les productions des ouvriers et des artistes de Francfort se font remarquer par une perfection rare. Les plus importantes de ses fabriques sont celles de tabac à fumer ou en poudre, et celles de noir d'Allemagne. Mais la principale source de richesses pour cette ville est l'immense commerce qu'elle fait, directement ou indirectement, non-seulement avec toutes les contrées de l'Europe, mais même avec les autres parties du monde. Ce commerce ne se borne pas aux productions du sol et aux produits des fabriques du pays: il y a à Francfort de grands dépôts de marchandises étrangères tirées de la France, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Saxe et des autres parties de l'Allemagne, et qui sont revendues en gros. Le commerce d'expédition et de commission est d'une grande importance. Francfort était aussi, dans le XVIIe siècle, le centre du commerce de la librairie en Allemagne. Le journal allemand de Francfort, dont la publication remonte à 1615, est un des plus anciens de l'Allemagne; et le journal français qu'on y imprime aussi a de l'importance par les communications officieuses qu'il reçoit des membres de la diète et de l'une des puissances du Nord. Ajoutons enfin que les négociants de Francfort retirent de grands profits du commerce des papiers d'état de toute espèce, et qu'il en est résulté des fortunes colossales.

La proximité de deux fleuves navigables, le Mein et le Rhin, ne contribue pas moins à la prospérité de Francfort que le voisinage des grandes voies de communication entre le nord et le midi, l'orient et l'occident de l'Europe. Il s'y tient deux foires annuelles, dont la première fut établie par l'empereur Louis de Bavière, en 1330.

Parmi les lieux les plus fréquentés des environs de Francfort, nous citerons *Oberrad*, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la vallée du Mein et sur la ville elle-même; *Bornheim*, *Bockenheim*, *Rœdelheim*, *Offenbach*; le *Forsthaus*, avec son bois et son jardin anglais; le *Sandhof* et *Niederrad*. Quand les habitants veulent faire une partie de plaisir à une distance un peu plus grande, ils se rendent à Hanau, au Wilhelmsbad, à Hombourg et à Wiesbaden.—On peut consulter sur tout cela l'ouvrage allemand de Kirchbach, *Vues de Francfort et de ses environs* (Francfort, 1818).

Depuis 1254 Francfort était une ville libre et impériale, lorsqu'en 1806 elle fut donnée à Charles de Dalberg, prince primat d'Allemagne. Napoléon fit de la ville et de son territoire un grand-duché dont la population s'élevait à 302,000 habitants, disséminés sur une surface de 95 milles carrés géographiques; Francfort, Aschaffenbourg, Fulde et Hanau étaient les chefs-lieux des quatre départements qui le composaient. Le prince primat en fut nommé grand-duc, et Eugène de Beauharnais fut désigné pour lui succéder. A la chute de l'empire français, en 1815, Fulde et Hanau échurent en grande partie à la Hesse électorale, Aschaffenbourg (*voy.*) fut réuni à la Bavière, et

l'on déclara de nouveau Francfort ville libre et siége de la diète germanique. Cette importante cité se donna, le 18 juillet 1816, une constitution démocratique basée sur son ancienne constitution de ville impériale : on en trouve le texte dans Pœlitz, *Constitutions de l'Europe depuis* 1789 (2e édit., Leipz., 1832, t. Ier, p. 1125 à 1180).

Le territoire de la petite république comprend, outre la ville, une étendue de quatre milles carrés et demi, avec 14,000 habitants environ. La souveraineté réside dans l'ensemble de la population chrétienne. Le corps législatif est composé de 20 sénateurs, de 20 membres du comité représentatif de la bourgeoisie, et de 45 membres élus parmi les habitants qui professent la religion chrétienne. Le sénat, qui est le pouvoir exécutif, compte 42 membres. Les deux bourgmestres, l'un appelé *senior*, l'autre *junior*, sont choisis chaque année par le sénat assemblé.

Francfort a la préséance sur les trois autres villes libres de la Confédération germanique. Dans les assemblées ordinaires de la diète, les quatre villes ont en commun la dix-septième voix, mais dans les assemblées générales (*plenum*), celle de Francfort seule compte pour une voix. Elle entretient un corps de troupes de 700 hommes, et doit fournir un contingent de 475 soldats au onzième corps de l'armée fédérale. Ses revenus s'élèvent à 760,000 florins; sa dette à 8 millions de florins. Elle reçoit annuellement 10,000 florins du prince de la Tour-et-Taxis pour le monopole de la poste qu'il exerce. — L'histoire de Francfort a été écrite en allemand avec science et talent par l'échevin et sénateur J. Ch. d'Eichard (connu sous le nom de Baur de Eysenec) sous ce titre : *Origine de la ville impériale de Francfort-sur-le-Mein, et de l'état de ses habitants* (Francfort, 1819).

Dans ces derniers temps, la prospérité de Francfort a été plus d'une fois compromise par des troubles politiques et des crises commerciales. Une partie de la jeunesse demanda la révision de la constitution et certains changements dans l'administration. Quelques-uns de ces changements ont depuis été faits, d'autres sont préparés. Pendant la crise commerciale de 1832, la ville de Francfort conclut, le 13 mai, un traité de commerce avec l'Angleterre sur le pied de la réciprocité; mais, pressée de tous côtés par l'union des douanes prussiennes (*voy.* Douanes), elle se vit bientôt obligée de renoncer à ce traité, qui devait durer dix ans, pour entrer dans l'association prussienne. Elle ne fut pas non plus à l'abri des sourdes menées des sociétés secrètes, qui essayèrent même d'y établir le centre de leurs opérations. Une tentative de révolte fut faite le 3 avril 1833 : des hommes armés délivrèrent les prisonniers pendant qu'une autre bande attaquait le corps-de-garde des constables qui fut enlevé de force et non sans effusion de sang; une troisième troupe s'empara du poste de la police et sonna le tocsin. Mais personne ne répondit à l'appel, et le bataillon des soldats de la ville eut bientôt repris les postes dont les séditieux s'étaient emparés. La plupart de ces perturbateurs de la paix publique s'échappèrent. Comme ce coup de main était principalement dirigé contre la diète, celle-ci fit occuper les postes de Francfort par des troupes autrichiennes et prussiennes tirées de la garnison de Mayence, puis elle fit commencer une vaste enquête qui dure encore, de même que l'occupation, contre laquelle la France cependant a réclamé. *C. L.*

FRANCFORT-sur-l'Oder, ville commerçante dans la Marche moyenne de Brandebourg (Prusse), avec 17,000 habitants. Chef-lieu d'une régence et siége du tribunal d'appel du cercle de même nom, cette ville possède un gymnase, une société d'agriculture, un institut pour les sages-femmes, une imprimerie juive, une école gratuite fondée en mémoire du duc Léopold de Brunswic (*voy.* ce nom), des eaux minérales, un grand nombre de fabriques. Il s'y tient trois foires par an; elle fait un commerce important avec Breslau, surtout par l'Oder. Le monument élevé au poëte Kleist (*voy.*), tombé en 1759 sur le champ de bataille de Kunnersdorf, et celui du duc de Brunswic méritent d'être vus. L'université fondée en 1506, a été transportée à Breslau en 1810. — On doit à Hause

une *Histoire de l'université et de la ville de Francfort-sur-l'Oder*, imprimée dans cette ville en 1806. C. L.

FRANCHE-COMTÉ. Cette ancienne province de France, qui auparavant avait passé successivement sous la domination des Romains, des Bourguignons, des empereurs d'Allemagne, des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne, a changé de limites autant de fois que de maîtres. Avant la conquête de César, elle formait une république appelée *Séquanie*, et bornée par le Rhin, les Vosges, la Saône et le Jura; Auguste en porta la frontière méridionale jusqu'au Rhône et l'incorpora à la Belgique, une des quatre grandes divisions de la Gaule; Dioclétien l'en détacha pour en former une province particulière sous le nom de *Maxima Sequanorum*. Elle comptait à cette époque quatre cités de premier ordre : *Vesontio*, *Augusta Rauracorum*, *Aventicum* et *Equestris*, et quatre villes de moindre importance : *Argentuaria*, *Vindonissa*, *Ebrodurum* et *Rauracum*. Comprise entre le 2° 30′ et le 6° 50′ à peu près de longitude de Paris, le 45° 45′ et le 48° 15′ de latitude nord, elle embrassait par conséquent une partie du royaume de Bourgogne, la Franche-Comté, la Bresse et l'Helvétie jusqu'au Rhin, et avait pour limites la Rhétie, la Vindélicie, la Germanie, les pays des Tribocques, des Médiomatriciens, des Leuci, des Lingones, des Ædui, des Segusiani, des Sapaudi, des Allobroges, des Seduni.

Conquise par les Bourguignons dans le ve siècle, la Séquanie perdit son nom. Elle fit partie du royaume de Bourgogne tant qu'il exista, et fut divisée en quatre cantons gouvernés chacun par un comte; au-dessus de ces quatre comtes fut établi par la suite un comte supérieur qui finit par se rendre indépendant.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de Franche-Comté que cette province portait déjà au commencement du XIIe siècle. Selon les uns, il lui vient des franchises qui lui furent accordées par le comte Renaud III, surnommé *le Franc-Comte* : elle était exempte de toutes tailles et impositions, sauf une certaine somme votée par l'assemblée des États à titre de don gratuit, et n'était tenue envers le prince qu'au service militaire; selon les autres, elle l'a tiré du refus du comte Renaud III d'en faire hommage à l'empereur Lothaire.

Des guerres étrangères, l'ambition des vassaux, des querelles de successions en resserrèrent peu à peu les limites entre le 46° 15′ et le 48° de latitude, le 3° et le 4° 45′ de longitude. A l'époque de sa réunion à la France, la Franche-Comté était bornée par la Suisse à l'est, la Champagne et la Bourgogne à l'ouest, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex au midi, l'Alsace et la Lorraine au nord. Sur une surface réduite à 157 lieues de circonférence étaient disséminés 4,700 villes, villages ou châteaux, formant 1,700 paroisses avec environ 170,000 feux. Elle était divisée alors en trois bailliages, ceux d'Amont, d'Aval et de Dôle, auxquels on ajouta plus tard celui de Besançon, qui cessa d'être ville impériale par suite de la conquête.

De nos jours, la Franche-Comté forme trois départements : celui du Doubs, avec Besançon, Pontarlier, Baume, Montbéliard; celui du Jura, avec Lons-le-Saulnier, Poligny, Saint-Claude, Dôle; celui de la Haute-Saône, avec Vesoul, Gray, Lure, pour chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures. *V.* ces départements.

Sa population s'élève actuellement à 934,927 âmes, sur une superficie de 1,534,577 hectares ou 775 lieues carrées. Le nombre de ses habitants, qui n'était, en 1788, que de 800 par lieue carrée, est donc aujourd'hui de 1,206.

Les impôts s'y sont accrus dans une proportion plus rapide encore, et le don gratuit qu'elle accordait à ses comtes s'est transformé en une contribution foncière de 5,486,984 francs, librement votée du reste par les 13 députés qu'envoient à la chambre ses 3,148 électeurs.

La Franche-Comté est divisée naturellement en deux régions distinctes : la *montagne* et la *plaine*. Les montagnes qui la traversent sont les Vosges et le Jura. Les Vosges n'en occupent qu'une petite partie vers Faucogney, tandis que le Jura court tout le long de sa frontière orientale. Les points culminants en sont le Widderkalm (2,179 ^{m}), le Molesson 2,007 ^{m}), la Dôle (1,681 ^{m}), dans le dé-

partement du Jura ; le Rotifluh (1,399 m), le Saint-Sorlin (1,238 m) et le Chasseral (1,611 m) dans celui du Doubs.

Hérissée de roches calcaires et couverte de neige pendant six ou sept mois de l'année, la montagne est pauvre en cours d'eau et ne présente guère, dans ses gradins supérieurs que des roches arides couvertes çà et là de sapins et de genièvres; mais les revers en offrent d'excellents pâturages et de belles vallées qui nourrissent une race de chevaux vigoureux propres à la cavalerie et au train, ainsi que de nombreux troupeaux de bêtes à cornes : aussi la fabrication du fromage y est-elle une importante ressource pour les habitants. Les environs de Montbéliard, de Saint-Hippolyte, d'Ornans, de Mélisey, de Château-Lambert, de Mouthe, de Levier, exportent chaque année plusieurs milliers de quintaux de soi-disant *gruyère*.

Les pentes inférieures des montagnes et les coteaux de la plaine, dans le Jura surtout, sont tapissés de vignes qui donnent un vin estimé. Il suffira de nommer les vins de Salins, d'Arbois, de Poligny, de Lons-le-Saulnier, de Château-Châlons, de l'Étoile, etc.

Le sol de la plaine est en général calcaire, mélangé d'oxyde de fer en quelques endroits, couvert de sable, de pierres, de gravier, de bruyères en d'autres; argileux et marneux dans certains cantons, tourbeux et marécageux dans certains autres, mais à tout prendre assez fertile. César appelle la Séquanie le meilleur pays de la Gaule. Les terres propres à la culture forment le quart environ du département du Doubs et du Jura ; dans celui de la Haute-Saône, la proportion est un peu plus forte. Dans tous trois, les céréales sont cultivées avec succès; le froment y vient en assez grande quantité pour fournir non-seulement à la consommation des habitants, mais pour faire l'objet d'un commerce considérable dont le centre est à Gray où une magnifique usine fait mouvoir à la fois une scierie, une huilerie, des moulins à tanner, à foulon et à farine. Le seigle, l'orge et l'avoine y prospèrent. La pomme de terre forme la base de la nourriture des classes pauvres. Le maïs, dont on fait une farine appelée *gaude*, la navette, le chanvre, le lin, etc., n'y réussissent pas moins bien ; de nombreuses forêts de chênes, de hêtres, de charmes et de trembles, abondantes en gros et en menu gibier, fournissent le bois nécessaire aux constructions, au chauffage et à l'alimentation des forges. Les trois départements réunis en possèdent plus de 390,000 hectares. Les flancs des montagnes recèlent des carrières de marbre, d'albâtre, de jaspe, de granit, de pierres de taille, de pierres meulières, de gypse, de plâtre, de sable, de grès à aiguiser. On exploite des mines de charbon de terre et des tourbières à Gémonval, à Champagney, à Gouhenans. Le Doubs roulait jadis et roule peut-être encore des paillettes d'or. La mine d'argent de Clarquemont a été abandonnée; mais on continue à extraire de celle de Plancher-les-Mines une certaine quantité de plomb argentifère. On trouve aussi dans la Franche-Comté du manganèse et une espèce de cuivre pyriteux; cependant ses principales richesses minéralogiques sont le fer et le sel. Au milieu du XVIIIe siècle, elle comptait déjà 42 fourneaux, 39 forges et 20 martinets; en 1838, elle possédait 59 hauts-fourneaux et 159 forges, tréfileries, tôleries, etc. La plupart de ces forges livrent au commerce un fer aussi estimé que celui de la Suède. Parmi ses sources salées et ses marais salants, nous citerons surtout ceux de Salins et de Lons-le-Saulnier auxquels ces deux villes doivent leur origine. Les sources salées de Salins étaient déjà célèbres dans le VIe siècle : on évalue à 40,000 quintaux le sel qu'on en obtient annuellement par l'évaporation. Nous ne pouvons passer sous silence les salines thermales de Luxeuil, renommées déjà lors de la conquête de la Gaule par César, qui ordonna à son lieutenant Labiénus de les faire réparer ; non plus que les sources minérales gazeuses de Guillon, les eaux minérales ferrugineuses de Morteau, celles de Lusigny, de Jouhe, de Fédry, des Rêpes, etc.

Si la Franche-Comté a perdu les deux fleuves qui lui servaient autrefois de limites, elle est riche encore, plus qu'aucune autre province de France peut-être, en lacs, en étangs, en rivières et en ruis-

seaux. Les lacs de Maillaxon et de Saint-Point sont de magnifiques réservoirs formés par le Doubs; celui de Clairvaux nourrit une quantité d'excellentes écrevisses; les bords du lac Chalain offrent un site des plus gracieux; le lac des Rousses, sur la frontière suisse, décharge ses eaux dans celui des Charbonniers, qui les porte à celui de Neufchâtel. Des nombreux cours d'eau qui l'arrosent, nous citerons la Saône aux eaux presque dormantes, le Doubs aux flots limpides, l'Allan, l'Ain, la Loue, qui dès sa naissance met en mouvement plusieurs usines, le Lison, qui s'échappe d'un antre creusé dans le roc, le Dessoubre, renommé par ses truites, la Lanterne, la Furieuse, l'Ognon, la Seille, la Bienne, le Dain, la Sène, etc. Plusieurs se précipitent en nappes brillantes du haut des rochers et forment des cascades pittoresques. Les eaux de la Craye sont chargées d'une telle quantité de carbonate calcaire, qu'elle en recouvre les corps qu'on dépose dans son lit.

La nature ne s'est donc pas montrée avare envers la Franche-Comté; mais une certaine indolence naturelle aux Bourguignons en général et aux Francs-Comtois en particulier, indolence qui se manifeste jusque dans leur accent, les a toujours empêchés de tirer le parti le plus avantageux possible des richesses qu'elle a mises à leur disposition. Depuis quelques années cependant, l'industrie et le commerce, favorisés par environ 14,000 kilomètres de routes et de chemins vicinaux, ainsi que par le canal du Rhône au Rhin, qui traverse la Franche-Comté, dans sa partie orientale, sur une longueur de 174,400 mètres, ont atteint un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Parmi les endroits les plus industrieux de cette province, nous mentionnerons, outre ceux que nous avons déjà indiqués, Besançon, qui possède plusieurs fabriques, et qui est, ainsi que Montbéliard et Morez, Badevel et Hérimoncourt, Montécheroux, Seloncourt, Belle-Fontaine et Foncine, le centre d'une grande fabrication d'horlogerie; Septmoncel, où plus de 1,200 personnes sont employées à la fabrication et à la taille du strass; Dôle, qui a une importante fabrique de produits chimiques, et qui s'occupe beaucoup de l'éducation des vers à soie et de la culture des fleurs, surtout des roses, des tulipes, etc., dont elle fait des envois jusqu'en Russie; Saint-Claude, qui compte un grand nombre de fabriques d'ouvrages au tour, d'horloges, d'instruments de musique, de clous, d'épingles, de tabatières, de chapelets, de jouets d'enfants; Saint-Bresson, Vuillafans, Baume-les-Dames, Cuisance, Glay, Balanod, Clairvaux, Macornay, Ardon, Mesnay, etc., où se trouvent des papeteries importantes; Vy-les-Lure, dont la fabrique de mousseline occupe un grand nombre d'ouvriers, ainsi que la manufacture de porcelaine hygiocérame d'Orchamps, celle de faïence de Migette, celle de cailloutage de Rioz, les verreries de Baume-les-Dames, de Bélieu, de Grande-Combe, de Vieille-Loye; Saint-Loup, qui fabrique des chapeaux de paille et des tissus de laine, de même que Surmont; Héricourt, Colombier-Chatelot, Vesoul, qui ont des fabriques de cotonnades ou des filatures. Pontarlier renferme, outre ses forges et sa fonderie de cuivre, plusieurs tanneries avec lesquelles rivalisent celles de Montbéliard, de l'Isle-sur-le-Doubs, de Vercel, de Saint-Hippolyte, de Clairvaux, d'Ornans, de Nozeroy, de Vesoul, d'Orgelet, de Gy, de Marnay, et une fabrique d'absinthe dont les produits le disputent à ceux de Brans. Gras et Jougne fabriquent des instruments aratoires; Étupes, des vis à bois; Saint-Hippolyte, Pontarlier, de la bière. Pont-de-Roide, qui possède de belles teintureries; Morteau, Saint-Amour, Pontarlier, des scieries hydrauliques; le kirschwasser de Faucogney, Clairegoutte, Fougerolles, Lods, Mouthier, Vuillafans, s'expédie au loin, etc.

La Franche-Comté n'est pas, comme l'Alsace par exemple, hérissée de ruines de vieux châteaux; mais elle n'en offre pas moins à l'amateur d'antiquités de nombreuses traces de la domination romaine et de la féodalité; on y trouve même quelques pierres druidiques. Sans parler de l'arc-de-triomphe, des restes d'aqueduc et d'amphithéâtre que l'on voit à Besançon, il est peu de villages

dans les environs de Dôle, d'Arbois, de Vesoul, de Montbéliard, où, en fouillant la terre, on ne découvre des statues, des bas-reliefs, des médailles, des fondations de vastes édifices, tels que le théâtre de Mandeure, des traces de camps, de fossés, de murs, ou des vestiges de voies antiques. Le château d'Ornans a servi de demeure aux comtes de Bourgogne; celui de Quingey a été habité par Guillaume-le-Grand et a vu naître le pape Calixte II; celui de Châteauroux, remarquable par ses vastes souterrains qui servaient de prison seigneuriale, n'abrite plus que quelques cabanes de vignerons; celui de Gray a logé successivement Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold d'Autriche; celui d'Oliferne a été rendu fameux par les cruautés qu'y ont exercées les Français, irrités de sa longue résistance; le fort de Joux a vu prisonniers dans ses murs Mirabeau et Toussaint-Louverture; les ruines de celui de Montjoie rappellent les souvenirs les plus atroces de la féodalité : ses seigneurs avaient le droit de faire éventrer deux de leurs serfs, pour réchauffer leurs pieds dans leurs entrailles fumantes lorsqu'ils avaient froid à la chasse; le château de Montbéliard, bâti sur un roc isolé, a été le berceau de la famille régnante du Würtemberg; celui de Blamont est remarquable surtout par son puits d'une profondeur extraordinaire; celui d'Arlay doit remonter à une haute antiquité, à en juger par les médailles et le pavé de mosaïque qu'on y a trouvés; celui de Montfaucon, dont la construction est attribuée à Louis XI, offre des ruines magnifiques, ainsi que celui de Présilly.

Le voyageur qui parcourt la Franche-Comté y rencontre presque à chaque pas quelque curiosité naturelle qui lui rappelle le voisinage de la Suisse. Ici ce sont les grottes d'Échenos, de Fouvent, d'Osselle, aussi curieuses par leur étendue que par la quantité d'ossements fossiles qu'on y a découverts; plusieurs renferment des lacs d'une eau froide et limpide et d'une profondeur considérable. Là ce sont celles de Révigny, d'où l'on tire beaucoup de salpêtre, celles de Lods et de Sainte-Susanne, dont les stalactites et les stalagmites offrent la représentation assez exacte, les premières de trois femmes en domino tenant des enfants dans leurs bras, la seconde d'une femme des seins de laquelle coulent deux ruisseaux; celle de Chenecey, où l'on voit une forêt d'arbres pétrifiés. Plus loin, ce sont celles de Chassagne, de Mérey, de Gévresin, de Nans, de Loisia, de Bonnevaux, de Mouthier, etc., vastes excavations que leurs sinuosités transforment pour la plupart en labyrinthes naturels où se sont réfugiés maintes fois les habitants des environs pendant les guerres du XVIe siècle. Ailleurs, c'est la source jaillissante de Cléron, la source intermittente de Touillon, de Siam, de Champdarnoy, le château-d'eau de Rupt, ou bien le puits de la Brême, plus remarquable encore. Ce gouffre profond se remplit, lorsque les rivières débordent, d'une eau bourbeuse qui s'élève en bouillonnant et inonde toute la vallée voisine. On ne sait lequel on doit admirer le plus de la grotte du Mont-Benoît, qui sert d'église au village de Remonnot, et à laquelle on parvient par une espèce d'échelle suspendue à la montagne, ou du château de la Roche, cavité de 80 pieds de haut, qui perce horizontalement un rocher très élevé et coupé à pic.

Elevée, terme moyen, de 300 mètres et plus au-dessus du niveau de la mer, voisine des Alpes et de leurs neiges éternelles, la Franche-Comté ne jouit pas d'une température aussi douce que le ferait supposer sa latitude. L'hiver y est très froid, surtout dans la montagne, et pendant la belle saison même il s'opère souvent de brusques changements dans l'état de l'atmosphère; mais si l'air y est vif, il y est en même temps d'une grande pureté : aussi les Francs-Comtois sont-ils généralement grands et forts.

« Le génie des habitants du comté de Bourgogne, de même que leur climat, tient beaucoup de la France et de l'Allemagne, et partage presque en toutes choses les vertus et les vices des nations dont ils sont environnés. Ils sont rudes et grossiers en plusieurs endroits, plus polis en d'autres, brusques presque partout, portés à la médisance, à la raillerie

et à la bonne chère, et si opiniâtres que les Italiens ont mis en proverbe : *obstiné comme un Bourguignon*. Faciles à être menés par la douceur, mutins quand on les gourmande, sincères, officieux, hardis, très attachés à la religion, dont les moindres traditions leur sont des lois invariables. »

Ce portrait, tracé par Pélisson, est encore d'une grande ressemblance; le dernier coup de pinceau surtout peint fort bien la majeure partie des Comtois, qui ne le cèdent pas en bigotisme aux habitants du Midi eux-mêmes. Avant la Révolution, chaque ville un peu considérable possédait ses reliques; mais aucune n'était plus vénérée que le saint suaire que l'archevêque de Besançon déployait chaque année du haut de la tour de la cathédrale aux yeux de la foule prosternée. La tourmente révolutionnaire a non-seulement dispersé les reliques, mais renversé encore ou vidé les abbayes et autres fondations pieuses dont le nombre s'élevait à 136 dans les quatre bailliages de la Franche-Comté.

Les plus célèbres d'entre ces abbayes étaient : celle de Saint-Claude, qui a joui jusqu'au règne de Louis XVI de priviléges féodaux qui outrageaient l'humanité; celle de Lure, dont le chef prenait le titre de prince de l'Empire, comme l'archevêque de Besançon; celle de Baume-les-Dames, qui sert maintenant de halle au blé; celle de Saint-Benoît, dont l'église, encore debout, est d'une belle architecture gothique; celle de Luxeuil, celle de Beaume-les-Messieurs, celle de Lons-le-Saulnier, qui avait été détruite au VIIIe siècle par les Sarrazins, ainsi que Besançon, Saint-Claude, etc.; celle de Migette, celle de Montigny, etc. Quelques-unes faisaient remonter leur origine jusqu'au temps des empereurs romains, et l'on n'y était reçu qu'après avoir prouvé par acte authentique un certain nombre de quartiers de noblesse.

Il faut espérer que les dernières traces des superstitions populaires, encore trop répandues, disparaîtront bientôt devant l'instruction qui se répand de plus en plus parmi le peuple, grâce aux 1,671 écoles primaires qui existent maintenant dans la Franche-Comté, sans compter vingt-deux pensions, quatorze colléges communaux, un collége royal et une faculté des lettres.

Histoire de la Franche-Comté. Nous ne remonterons point ici aux Séquaniens et aux Éduens, qui auront leurs articles particuliers, et dont en outre il sera parlé à l'article GAULE; nous ne répéterons pas non plus ce qu'un historien célèbre a dit au mot BOURGOGNE sur l'établissement dans cette contrée de divers peuples germaniques et notamment des Bourguignons. On sait qu'affaiblie par les armes et la perfidie de Clovis, la Bourgogne, sous ses successeurs, fut incorporée à la monarchie des Francs. A l'époque du partage de cette monarchie entre les fils de Louis-le-Débonnaire, la Haute-Bourgogne ou Franche-Comté échut à Lothaire, dont les fils se partagèrent la succession. La Bourgogne se trouva sous le pouvoir de Charles; mais ce prince et ses deux frères, Louis II et Lothaire II, étant morts sans enfants, leurs oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, se disputèrent leur héritage. Charles se hâta de passer en Italie où il se fit couronner empereur. Il laissa le gouvernement de la Lombardie à Boson, duc de Pavie et époux d'Irmengarde, fille de Louis II, qui fut obligé de battre en retraite devant les Allemands et qui perdit son duché, en dédommagement duquel il reçut le gouvernement de la Bourgogne. Il sut profiter habilement de la faiblesse du roi Louis-le-Bègue pour se rendre indépendant et fonder le royaume de Provence (879), dont il se fit couronner roi à Mantaille. Il établit sa résidence à Arles, d'où est aussi venu à ce royaume le nom de royaume d'Arles (*voy.*). Il fut battu, il est vrai, par Louis et Carloman, qui lui enlevèrent plusieurs provinces; mais d'un autre côté, son fils Louis réunit à ses états tout le pays situé en-deçà du Jura. Telle fut l'origine du royaume de la Bourgogne cisjurane, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie et une partie de la Franche-Comté (*voy.* T. IV, p. 67).

Le reste de cette dernière province, avec Besançon, faisait partie du royaume de la Bourgogne transjurane fondé, en

888, par Adolphe de Strettlingen, lors de la déposition de Charles-le-Gros par ses vassaux de la Germanie. Il s'était fait élire roi dans une diète tenue à Saint-Maurice. Outre la majeure partie de la Franche-Comté, la Bourgogne transjurane embrassait tous les pays situés entre le Jura et les Alpes pennines.

Ces deux royaumes furent réunis, en 930, par Rodolphe II, en conséquence de la cession que lui fit Hugues de Provence, son compétiteur au trône d'Italie. Rodolphe mourut en 937; l'année de sa mort fut signalée par une terrible invasion des Hongrois qui prirent et saccagèrent Besançon. Il eut pour successeur son fils Conrad, qui laissa la couronne à Rodolphe III, surnommé *le Fainéant*. Ce prince, qui n'avait point d'enfants, voulut assurer sa succession à Henri II, époux de Giselle, sa nièce; mais Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, s'y opposa, sa puissance et ses richesses lui donnant un espoir fondé d'être appelé au trône après lui. Othon-Guillaume, que les historiens francs-comtois regardent comme leur premier comte, descendait, selon Glauber, d'Adelbert, marquis d'Ivrée, époux de Giselle, héritière de la maison du dernier roi des Lombards, et par sa mère des rois de Bourgogne. S'il faut en croire les chroniques du temps, il n'y avait pas de seigneur qui l'égalât en richesses, en vassaux et en nombre de gens de guerre. Il fut assez puissant pour disputer pendant cinq ans le duché de Bourgogne au roi de France Robert. Tant qu'il vécut, Henri n'osa pas faire en Franche-Comté le moindre acte de souveraineté, et le comte fit même chasser honteusement un évêque qu'il avait nommé. Mais à sa mort, arrivée en 1027, Rodolphe donna suite à son projet et légua ses états à Conrad-le-Salique, fils de Henri II.

Renaud Ier, fils et successeur d'Othon-Guillaume, refusa foi et hommage au fils de Conrad, Henri, qui avait été couronné roi de Bourgogne à Soleure en 1038; il ne se trouva pas même à Besançon en 1043, lorsque l'empereur y épousa Agnès de Guienne. Ce ne fut qu'en 1045, après avoir été battu près de Montbéliard, qu'il consentit à se soumettre. La Franche-Comté devint ainsi un fief de l'Empire.

Les droits qu'y exerçaient les rois de Bourgogne se réduisaient alors à la haute souveraineté, au ressort et à la mouvance. Les grands seigneurs, en rendant leur dignité héréditaire, s'étaient approprié les terres de leurs domaines, la supériorité immédiate et les droits royaux. Les évêques, de leur côté, qui ne voulaient pas être soumis aux comtes, demandèrent à l'empereur les droits royaux dans leurs villes épiscopales, ce qui leur fut accordé d'autant plus volontiers qu'on espérait s'assurer ainsi la fidélité du clergé et établir un contre-poids à la puissance des comtes. L'archevêque de Besançon prit alors le titre de prince de l'Empire.

Renaud Ier mourut en 1057 et eut pour successeur l'un de ses fils, Guillaume II, surnommé le Grand et le Hardi, dont la femme, Étiennette de Vienne, lui apporta en dot les débris du royaume de la Bourgogne cisjurane restés au pouvoir de Charles-Constantin. Il joignit dès lors le titre de comte de Vienne à celui de comte de Bourgogne. Gui II, comte de Mâcon, ayant pris les ordres à Cluny, en 1078, et lui ayant donné ses états, il ajouta encore à ses titres celui de comte de Mâcon. Il sut, par sa prudence et sa fermeté, conserver la paix dans la partie de la Bourgogne transjurane qui lui appartenait, tandis que le reste de l'Helvétie était déchiré par les querelles de ses seigneurs. Il mourut en 1087. Parmi ses nombreux enfants nous nommerons Renaud II, qui lui succéda et mourut pendant un voyage à la Terre-Sainte; Raymond, dont Alphonse VI, roi de Castille, récompensa les brillants services en lui accordant la main de sa fille Ouraque, avec le comté de Galice, et dont la postérité régna sur la Castille jusqu'à Isabelle, aïeule maternelle de Charles-Quint, en qui son sang se réunit à celui d'Étienne son frère, ancêtre de Marie de Bourgogne; Hugues, archevêque de Besançon; Étienne, régent du comté pendant la minorité de son neveu Guillaume III, qui se distingua, dans la Terre-Sainte où il périt, autant par sa prudence que par sa valeur; et Gui, célèbre depuis sous le nom du pape Calixte II,

Guillaume III et Guillaume IV, son fils, surnommé l'Enfant, ne sont connus que par leur mort tragique. Renaud III, fils d'Étienne et le plus proche parent de Guillaume IV, lui succéda. Sommé par l'empereur Lothaire de lui faire hommage de ce qu'il tenait dans les royaumes de Bourgogne et d'Arles, il s'y refusa, se fondant sur ce que Lothaire ne descendait pas de Giselle et prétendant que le royaume de Bourgogne avait été légué, non pas à l'empereur d'Allemagne, mais au fils de cette princesse, dans la personne de Conrad-le-Salique. Lothaire, irrité, confisqua les terres qu'il possédait dans le royaume de Bourgogne et les donna à Conrad de Zæhringen, beau-frère de Guillaume IV : il en résulta une guerre sanglante entre Renaud et Conrad. Ce ne fut qu'après la mort du comte de Bourgogne, arrivée en 1148, que Conrad put occuper la Bourgogne transjurane.

Renaud n'avait laissé qu'une fille nommée Béatrix, qui lui succéda, selon la coutume de la Franche-Comté ; elle épousa en 1156, à Würtzbourg, l'empereur Frédéric-Barberousse. Jusque-là les empereurs d'Allemagne n'avaient eu que le titre de rois de Bourgogne et d'Arles, sans en exercer réellement l'autorité. En 1157, Frédéric arriva à Besançon, où il convoqua les États du comté de Bourgogne, qui ne se composaient encore que des prélats et des seigneurs. Tous lui prêtèrent sans difficulté le serment de fidélité et d'obéissance; mais à sa mort, la Franche-Comté cessa d'être une partie intégrante de l'Empire. Elle fut donnée à Othon, un de ses fils, qui obtint en même temps la suzeraineté sur le royaume d'Arles. Ce prince se contenta cependant du titre de comte, auquel il ajouta celui de palatin que ses successeurs continuèrent à porter. Othon, prince paisible, mourut en 1200, laissant ses états à sa fille unique Béatrix, qui épousa Othon II, duc de Méranie.

Étienne II, comte d'Auxonne, le plus proche parent de la ligne dont le comté de Bourgogne provenait, prétendait avoir des droits sur cet héritage et entreprit d'en disputer la possession à Othon. Les seigneurs du pays se divisèrent entre les deux compétiteurs; de tous côtés s'élevèrent des forteresses ; la province fut ravagée par les deux partis à la fois, et un grand nombre de seigneurs se virent obligés, pour échapper à leur ruine, de reconnaître la suzeraineté des ducs de Bourgogne ou des comtes de Champagne. Étienne était mort sur ces entrefaites, et en 1227, Jean de Châlons, son fils, se vit obligé par la pénurie de son trésor d'engager le comté de Bourgogne pour 15,000 marcs d'argent à Thiébaut IV, comte de Champagne, et en 1230, il dut signer la paix. Son fils Othon III ayant été tué en 1248 à Plassenbourg, le comté de Bourgogne passa à sa sœur Alix, qui avait épousé Hugues de Châlons.

Les vassaux du comté de Bourgogne avaient profité de ces temps désastreux pour se rendre à peu près indépendants. Le premier soin d'Othon IV, successeur de Hugues, fut de les contraindre à lui rendre hommage, après quoi il partit, à la tête d'une noblesse nombreuse, pour aller en Italie soutenir les droits de Charles d'Anjou à qui les Vêpres siciliennes venaient d'enlever la Sicile ; mais il n'eut pas le temps d'arriver. A son retour dans ses états, il marcha au secours des comtes de Montbéliard et de Ferrette (*voy.*), attaqués par l'évêque de Bâle que Rodolphe de Habsbourg avait chargé du soin de les châtier. L'évêque fut battu ; mais Rodolphe, à la tête d'une armée, arriva jusque sous les murs de Besançon, que les Impériaux assiégèrent en 1289. Harcelé par les troupes du comte, Rodolphe dut s'en retourner en Allemagne, après avoir ravagé tout le pays.

Othon, à qui l'université fondée à Gray en 1237 et depuis (1420) transférée à Dôle devait son existence, avait épousé en secondes noces Mahaud d'Artois, petite-fille de Robert Ier, frère de saint Louis; il s'était attaché dès lors à la fortune des rois de France et les avait servis activement contre les Flamands et les Anglais. Robert II d'Artois ayant été tué, en 1302, à la bataille de Courtray, Othon présida à sa place la première séance du parlement de Paris, lorsque Philippe-le-Bel le rendit sédentaire. Un an après, il suivit le roi en Flandre, où il défit à Cassel, à la tête de la division qu'il commandait, un corps de troupes flamandes. Blessé dans le combat, il mou-

rut à Melun en retournant dans son comté de Bourgogne.

Le 2 mars 1294, Othon avait signé à Vincennes un traité par lequel il s'engageait à donner sa fille Jeanne à un des fils de Philippe-le-Bel et à lui céder le comté de Bourgogne, à charge pour le roi, au cas qu'il eût des enfants dans la suite, de les *aportionner* dans le royaume et de lui payer une somme annuelle, ainsi qu'à la comtesse Mahaud, pendant leur vie. La noblesse, mécontente de ce que le comte disposait ainsi de ses états sans l'avoir consultée, et comptant sur l'appui de l'empereur Adolphe de Nassau qui réclamait le royaume d'Arles, refusa de reconnaître le traité de Vincennes et prit les armes; mais Philippe-le-Bel sut gagner l'empereur par la promesse que son fils tiendrait la Franche-Comté comme fief de l'Empire, et les seigneurs francs-comtois, réduits à leurs propres forces, finirent par se soumettre. Cependant un fils étant né par la suite à Othon, le traité de Vincennes fut regardé comme non-avenu ou au moins le roi de France n'en exigea pas l'exécution. Mais ce prince étant mort en bas âge, le comté revint à sa sœur Jeanne, épouse de Philippe, qui monta bientôt après sur le trône de France. Comme il avait ratifié, quelques jours avant de mourir, le traité de Vincennes, Philippe se regarda comme libéré des engagements que son père avait pris envers l'empereur d'Allemagne, et le comté de Bourgogne se trouva ainsi réuni de nouveau à la monarchie française, mais pour quelques années seulement; car à la mort de Philippe (1322) il passa, à défaut d'enfants mâles, à sa fille aînée Jeanne, qui l'apporta en dot, ainsi que l'Artois, à Eudes II, duc de Bourgogne. Depuis le partage des états de Louis-le-Débonnaire, le duché et le comté avaient toujours été séparés.

Le duc Philippe de Rouvre, petit-fils d'Eudes, s'était vu enlever par les Anglais Arras, Sens, Tonnerre et plusieurs autres villes. Se sentant trop faible pour leur résister et n'ayant pas à attendre de secours de la France, il résolut de traiter avec eux. Il assembla donc les États à Beaune et y admit le tiers-état, représenté par les maires et les prévôts. Une somme de 200,000 moutons d'or lui permit de racheter les places dont Édouard d'Angleterre s'était emparé. Ce sacrifice ne mit cependant pas la Franche-Comté à l'abri des ravages des routiers, qui osèrent se présenter jusqu'aux portes de Besançon. Jean de Vienne les tailla en pièces à Chambouray, et les paysans des environs en firent un tel massacre qu'il n'en échappa que fort peu.

Le roi de France Jean avait épousé en secondes noces la comtesse de Boulogne, mère du duc Philippe, qui fiança son fils à Marguerite, héritière de Flandre; mais ce mariage ne s'accomplit pas, Philippe étant mort en 1361. Ses deux sœurs, Jeanne et Marguerite, n'ayant pas laissé non plus de postérité, le duché de Bourgogne et la Franche-Comté se séparèrent encore une fois: le duché fut réuni à la couronne de France et le comté échut en partage à Marguerite de Flandre, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne. Cependant, deux ans après, la Bourgogne fut de nouveau aliénée en faveur de Philippe-le-Hardi, 4[e] fils du roi Jean, qui chercha bientôt à se faire des titres sur la Franche-Comté en en prenant l'investiture de l'Empereur, auquel il en fit hommage, l'année même, comme d'un fief relevant de l'Empire. La comtesse de Flandre se plaignit à Charles V, qui les réconcilia d'autant plus facilement que le duc avait l'espoir d'épouser la petite-fille de Marguerite. Ce mariage se célébra en effet en 1369. La comtesse de Flandre étant morte quelques années après, et son fils Louis de Masle ne lui ayant survécu qu'une année environ, le duc Philippe entra en pleine jouissance (1384) du comté de Bourgogne, de l'Artois, de la Flandre, de Nevers, de Rhétel, de Malines et d'Anvers, qu'il réunit à son duché (*voy.* T. IV, p. 68).

Protégée par la redoutable puissance de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, la Franche-Comté jouit d'une paix que rien ne vint troubler pendant le règne de ces trois princes, et si ses enfants prirent part aux luttes qui désolaient l'Europe, ce fut dans des contrées lointaines. Mais l'ambition de Charles-le-Téméraire attira de nouveau sur elles toutes les horreurs de la guerre,

Dès que la nouvelle de la mort de ce duc, à la bataille de Nanci (1477), arriva en Franche-Comté, les États s'assemblèrent. Jean de Châlons, prince d'Orange, les engagea à se mettre sous la protection du roi de France. Le clergé et le tiers-état, qui se méfiaient de Louis XI, rejetèrent d'abord cette proposition; mais la noblesse l'accepta, et l'on finit par décider qu'on recevrait garnison française à Dôle, à Salins et à Gray. Cependant, lorsque le mariage de Marie de Bourgogne avec le dauphin eut été rompu et que cette princesse eut épousé l'archiduc Maximilien, les Comtois songèrent à secouer le joug de la France. Les habitants de Dôle chassèrent leur garnison en 1478 et pourvurent à leur défense par l'organisation d'une milice qu'ils se chargèrent de payer eux-mêmes. Le reste de la province suivit cet exemple, à l'exception de Salins et de Gray, qui furent contenus par leurs garnisons.

George de La Trimouille, qui avait été nommé gouverneur de la province malgré les engagements pris par le roi avec le prince d'Orange, se hâta de marcher contre Dôle, à la tête de 14,000 hommes. Les habitants, et surtout les étudiants de l'université, se défendirent avec bravoure et donnèrent ainsi à Jean de Châlons le temps d'arriver à leur secours. Les Français furent mis en déroute et obligés d'évacuer toute la province; mais ils ne tardèrent pas à y rentrer sous la conduite de Charles d'Amboise. Dôle fut emportée d'assaut après une résistance héroïque; tout y fut mis à feu et à sang. La chute de la principale ville du comte entraîna sans retard la soumission de toutes les autres. Besançon même, ville libre et impériale, qui avait eu les comtes et les ducs de Bourgogne, non pour seigneurs, mais pour gardiens et protecteurs, fut obligé de capituler et fut reçu aux mêmes conditions qu'il avait eues sous les derniers ducs. Cette guerre fut suivie d'une disette telle qu'on n'en avait point vu depuis l'invasion des Barbares.

Le traité d'Arras, qui y mit fin en 1483, stipula le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Le comté de Bourgogne faisait partie de la dot de cette princesse. Pendant tout le temps que le dauphin en fut le maître, cette province respira sous le gouvernement plein de douceur et d'humanité de Jean de Baudricourt; mais la paix dont elle jouissait ne fut que trop tôt troublée.

Maximilien, irrité du double affront que lui avait fait Charles VIII en refusant d'épouser sa fille et en lui enlevant sa propre fiancée, Anne de Bretagne (*voy.*), entra dans la Franche-Comté en 1492. Une seule victoire rangea cette province sous son autorité. Charles, qui méditait alors la conquête de Naples, ne fit aucun effort pour la recouvrer et la céda à son ancien maître, par le traité de 1493.

Dès que son fils Philippe eut atteint sa dix-septième année, Maximilien lui rendit les états qu'il tenait du chef de sa femme, c'est-à-dire les Pays-Bas et la Franche-Comté, qui furent bientôt réunis à la couronne d'Espagne par le mariage de ce prince avec Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Philippe n'ayant laissé que des enfants en bas-âge, la régence appartenait de droit, pendant leur minorité, à Maximilien, leur aïeul paternel : aussi lui fut-elle déférée sans difficulté. Mais comme il lui était difficile de gouverner des provinces aussi éloignées, il nomma sa fille, l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. La Franche-Comté lui fut donnée en outre pour en jouir pendant sa vie. Cette princesse, aussi remarquable par son esprit que par la sagesse de son administration, sut, par un traité de neutralité, mettre le comté à l'abri des guerres fréquentes que se firent Charles-Quint et François Ier. Lorsqu'elle mourut, en 1530, ses états rentrèrent sous le pouvoir de Charles-Quint, qui, par une convention faite en 1549 avec son frère Ferdinand, réunit à perpétuité les Pays-Bas et le comté de Bourgogne. Ces deux pays, qui faisaient partie de l'Allemagne depuis 1512 sous le nom de cercle de Bourgogne (*voy.*), devaient être possédés par ses descendants des deux sexes, sous la suzeraineté de l'Empire.

Charles-Quint ne se montra pas moins soucieux que sa tante Marguerite de la prospérité de la Franche-Comté. Pendant tout son règne, cette province, qu'on

appela sa province favorite, jouit d'une franchise entière. Tous les dons qu'elle lui fit, il les employa soit à en fortifier les villes, soit à y maintenir une bonne police; et il eut toujours soin de renouveler le traité de neutralité toutes les fois que la province semblait menacée d'une attaque. L'autorité du gouverneur fut tempérée par celle du parlement, qui siégeait encore à Dôle, mais qui fut transféré par la suite à Besançon. L'un et l'autre furent soumis au gouvernement des Pays-Bas, avec recours, en dernière instance, à la cour de Madrid.

Le gouvernement de son fils, Philippe III, ne fut signalé en Franche-Comté que par l'invasion de Tremblecourt à la tête d'une armée française qui prit et dévasta plusieurs villes. Par l'acte du 5 mai 1598, ratifié depuis par Philippe III, ce prince donna le gouvernement des Pays-Bas à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, son enfant chérie. Les maladies et les revers avaient abattu son courage : il espérait ramener par cette mesure la paix dans les Pays-Bas. Cette princesse épousa l'archiduc Albert, fils de Maximilien II; mais leur mariage étant resté stérile, le cercle de Bourgogne retourna à Philippe IV, en 1633.

Le traité de neutralité, renouvelé en 1610 pour vingt-neuf ans, subsistait encore; mais la Franche-Comté était trop à la convenance de la France, qui venait de s'emparer de la Lorraine et d'une partie de l'Alsace, pour qu'elle n'en tentât pas la conquête. Sous prétexte que les Comtois avaient violé la neutralité en donnant retraite à Charles, duc de Lorraine, et en fournissant des troupes à l'Empereur, Henri de Bourbon envahit la province à la tête de 28,000 hommes, en 1636. Dôle fut investie, mais elle résista pendant deux mois et demi à tous les efforts des Français, que l'approche du duc de Lorraine et des Impériaux, sous le commandement de Gallas, obligèrent à en lever précipitamment le siége. Gallas et Charles de Lorraine s'avancèrent jusque sous les murs de Dijon; mais ils n'entreprirent rien de considérable, et les Impériaux ne tardèrent pas à repasser le Rhin après avoir pillé et ravagé la Franche-Comté comme un pays conquis. A peine débarrassée de ses alliés, la Franche-Comté se vit attaquée à la fois par Bernard, duc de Saxe-Weimar, qui avait conclu un traité d'alliance avec la France en 1634, traité par lequel il s'engageait à entretenir sur le Rhin une armée de 18,000 hommes moyennant un subside de quatre millions de livres, et par le duc de Longueville à la tête des Français. Le duc de Saxe opéra sa jonction avec le maréchal de Bellefond, mais il fut bientôt obligé de se retirer devant les Autrichiens supérieurs en nombre. Il rentra donc en Alsace et alla mettre le siége devant Brisac, tandis que le duc de Longueville prenait Saint-Amour, Lons-le-Saulnier, pillait et brûlait Poligny, Saint-Claude, et fuyait à son tour devant la peste qui désolait la contrée et qui s'était déclarée dans son armée. Cependant le duc Bernard reparut en Franche-Comté après la prise de Brisac; il s'empara de Morteau et de Pontarlier, emporta le fort de Joux après quinze jours de siége et pénétra jusqu'à Saint-Claude. Charles de Lorraine, de son côté, rentra en Franche-Comté à la tête de nouvelles troupes. Ravagée successivement par ses amis et ses ennemis, cette malheureuse province était en proie à une telle misère qu'on en vint à manger les chevaux, à déterrer des charognes à moitié pourries, à se nourrir même de chair humaine. Un soldat ayant eu la main fracassée par l'explosion de son mousquet, le chirurgien qui la lui coupa la demanda en paiement et la dévora à l'instant. La paix de Münster, en 1648, mit enfin un terme aux maux de la Franche-Comté; elle rentra sous le pouvoir des rois d'Espagne, tandis que la Haute-Alsace fut cédée à la France.

Philippe IV étant mort en 1665, Louis XIV, qui avait épousé sa fille, l'infante Marie-Thérèse, éleva des prétentions sur une partie de son héritage, en invoquant le droit de dévolution (*voy.* ce mot). Charles II n'ayant pas voulu les admettre, la guerre se ralluma. Le prince de Condé entra dans la Franche-Comté avec 19,000 hommes et se présenta devant Besançon qui capitula. Seize jours suffirent pour la conquête de la province entière, qui fut restituée à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Mais

les hostilités ayant recommencé quelques années après, Louis XIV l'envahit en personne. Gray fut pris en trois jours, Besançon capitula après une courte résistance, Dôle se rendit à discrétion, Salins ouvrit ses portes, et la conquête fut achevée en moins de deux mois.

Par le traité de Nimègue conclu en 1678, ce qui restait du comté de Bourgogne fut réuni définitivement à la France, à l'exception de la principauté de Montbéliard (*voy.*), appartenant alors au Würtemberg, dont le même traité stipula la restitution, mais qui plus tard, en 1793, fut incorporée à la République française. E. H-G.

FRANCHISE, en basse latinité *franchesia*, *franchisia*, signifie, dans les plus anciens actes des peuples barbares qui succédèrent à l'empire romain, un domaine rural possédé par l'un des conquérants ou par un individu de condition libre, sans aucune charge de servitude ni de devoirs personnels ou redevance. C'était, en ce sens, à peu près la même chose que l'alleu (*voy.*). Pourtant la tenue en franchise, ou, comme disaient quelques coutumes, en *franquiesme*, n'était pas toujours exempte de quelques redevances, légères il est vrai, d'entrée, d'issue et de relief de bouche, en cas de vente ou de mutation. On nomma plus tard *franchises* des territoires ou districts auxquels des rois ou des seigneurs avaient concédé certains droits ou priviléges; dans les grandes villes, comme Londres et Paris, quelques quartiers, possédant des franchises de cette nature, qu'il ne faut pas confondre avec le droit d'asile, ne furent que trop longtemps le repaire des hommes dangereux par de coupables industries. A Rome, jusqu'au milieu du XVIIe siècle de notre ère, le quartier habité par les ambassadeurs jouissait, comme cela existe encore pour Péra, faubourg de Constantinople, de franchises très étendues. On connait les querelles qui s'élevèrent entre Louis XIV et Innocent XI, lorsque ce pape enleva ces franchises même à l'ambassadeur de France. On appela aussi *franchises* l'exemption accordée par le suzerain à quelques villes de certains droits de servitude ou redevances. L'extension donnée à ces franchises constitua les communes et les villes municipales du moyen-âge. De là un grand nombre de localités s'appelèrent en France Ville-Franche ou Francheville, et en Allemagne Freyburg (par corruption Fribourg). On voit dans l'histoire que, presque à chaque nouvelle adjonction territoriale à leurs possessions, les souverains des divers états de l'Europe reconnaissaient et promettaient de maintenir les franchises de la localité qui se rangeait sous leur pouvoir. Selon M. Dupin (*Histoire du droit français*), il y avait cette différence entre les franchises et les priviléges que ceux-ci étaient des droits attribués à des personnes franches, outre ce qu'elles avaient de droit commun. Il y avait des franchises politiques (ce sont celles qui constituaient les communes), des franchises financières (exemptions générales ou personnelles de tout ou partie d'impôts), des franchises commerciales (les *foires franches* et les *ports francs*), enfin des franchises judiciaires, qui consistaient à attribuer certaines causes à certaine juridiction, dont on ne pouvait les soustraire. La noblesse, le clergé, la magistrature, l'université, les corporations de bourgeois avaient également leurs franchises. *Voy.* tous ces mots ainsi que ASILE, EXEMPTION, PRIVILÉGES, MÉTIERS, MUNICIPALITÉS, COMMUNES, etc. On reviendra d'ailleurs sur cette matière à l'article IMMUNITÉS. A. S-R.

FRANCHISE (morale). La crainte, la faiblesse, l'empire des préjugés, les lois impérieuses de ce qu'on appelle les convenances sociales, la dépendance plus ou moins étroite dans laquelle nous plaçons nos intérêts, entravent souvent la liberté d'exprimer nos pensées, notre opinion, nos jugements. L'homme assez courageux, assez désintéressé pour s'affranchir de ce joug, prend la liberté de dire ouvertement, entièrement, ce qu'il pense : tel est le caractère de la franchise. La vérité, la droiture inspirent la franchise; la hardiesse et le courage inspirent la liberté de parler franchement. La franchise suppose donc cette noble indépendance de caractère que ne peut intimider la crainte de déplaire et que l'intérêt privé ne saurait séduire. Elle est le premier devoir de l'honnête homme. C'est aux esclaves à mentir, disait Apollonius

de Thyane, à l'homme libre de parler le langage de la vérité. Cependant cette liberté courageuse n'exclut pas la prudence, la discrétion. La franchise qui méconnait les ménagements, les égards commandés par les convenances, dégénère en brusquerie ou en grossièreté; elle irrite les susceptibilités de l'amour-propre et ferme tout accès à la vérité. Ce n'est pas assez d'être aussi courageux qu'il le faut pour dire toute la vérité : il est nécessaire encore de savoir jusqu'à quel point les autres auront le courage de l'entendre et de la souffrir. Il est même une certaine dissimulation légitime, un terme moyen entre la fausseté indigne d'un homme de bien, et une sincérité hostile et offensante : il n'est pas plus permis d'offenser que de tromper.

Poussée à l'excès, la franchise prend les caractères de la naïveté (*voy.*) qui fait dire sans réflexion ce qu'on pense et devient offensante sans préméditation.

La franchise dans le discours ne suppose pas toujours celle de la conduite : celle-ci n'est le partage que de l'homme dont les actions ne démentent pas les paroles. Celui-ci, mais lui seul, acquiert le droit de faire goûter ses avis et d'exiger la confiance. L. D. C.

FRANCIA (LE DOCTEUR), directeur du Paraguay, l'un des personnages les plus célèbres et les plus extraordinaires de l'histoire contemporaine. Il aurait été partout un homme remarquable : dans la petite république du Paraguay, il devint un colosse. Les actes de sa vie privée portent souvent le cachet du ridicule, ceux de sa vie publique nous paraissent abominables; mais nous avons peut-être tort de comparer entre elles deux sociétés qui n'ont rien de commun, et nous ne sommes pas sur un bon terrain pour juger une position si extraordinaire.

Don JOSEPH-GASPARD-RODRIGUEZ de Francia est né à l'Assomption du Paraguay, en 1757 suivant les uns, en 1763 suivant les autres. Son père était Français et sa mère créole. Le premier, homme bizarre et capricieux, l'un de ces esprits que les Anglais appellent *excentriques*, avait séjourné pendant quelques années en Portugal, d'où il passa en Amérique et vint s'établir au Paraguay. Ce fut là qu'il se maria et qu'il eut plusieurs enfants qui tous héritèrent, plus ou moins, des fâcheuses dispositions de leur père. Rodrigue lui-même était sujet à de fréquents accès d'hypocondrie; un de ses frères et une de ses sœurs furent frappés d'une complète aliénation mentale.

Rodrigue étudia successivement au séminaire de l'Assomption et à Cordova de Tucuman, et reçut le grade de docteur en théologie. A la mort de son père, maitre de suivre ses volontés, il renonça à l'état ecclésiastique et se mit à étudier la jurisprudence.

La naissance de Rodrigue avait précédé de dix années l'expulsion des jésuites. Il avait entendu parler avec amertume de leur despotisme et de leur ambition; élève des franciscains, il n'avait pas eu à se louer de ses rapports avec eux, enfin il avait été destiné à la carrière ecclésiastique malgré sa répugnance et ses représentations : telles furent les causes qui lui inspirèrent de bonne heure un mépris profond pour les pratiques extérieures du culte, enveloppant les dogmes religieux eux-mêmes dans cette proscription. Après son élévation, il crut devoir sacrifier à la politique sa conviction intime, en assistant régulièrement tous les jours à la messe; mais enfin, ayant jugé son autorité suffisamment consolidée, il jeta le masque, cessa de paraître à l'église et congédia bientôt son aumônier. Depuis lors, on le vit dans toutes les occasions prodiguer les sarcasmes, l'insulte même, aux objets du culte, aux saints, aux madones, aux processions, et aux cérémonies de l'Église, se vantant d'adorer Dieu, mais d'être indifférent sur les formes des croyances chrétienne, musulmane ou juive.

A son retour de Cordova, il exerça avec succès la profession d'avocat, et on put remarquer dès lors en lui deux personnages distincts, l'homme privé et l'homme public : le premier, libertin et joueur; le second, courageux et probe. Aucune cause injuste ne souilla jamais son ministère. Nommé, peu de temps après, membre de la municipalité (*cabildo*) de l'Assomption, et enfin alcade, l'intégrité, et on pourrait dire l'inflexi-

bilité qu'il apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions lui concilia l'estime publique. Cependant son penchant au libertinage et au jeu l'empêcha toujours de se marier, mais sans l'entraîner à une dissipation ruineuse.

Les idées révolutionnaires importées de Buénos-Ayres au Paraguay ayant porté leur fruit, le gouverneur espagnol, Belgrano, fut déposé au commencement de l'année 1811, et les insurgés mirent à sa place une junte d'état composée d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire ayant voix délibérative. Ce dernier emploi fut confié au docteur Francia.

Les membres de cette junte, à l'exception de Francia, passaient leur temps à donner des fêtes, à se promener ou à chasser : aussi le secrétaire devint-il bientôt le seul personnage important de ce conseil. Sa supériorité sur ses collègues était telle qu'il ne faut nullement s'étonner qu'il eût conçu dès cet instant la pensée de s'emparer d'un pouvoir que nul n'était mieux fait pour occuper.

A l'autorité qu'il exerçait de fait, voulant joindre la puissance légale et se délivrer de l'importun voisinage des hommes grossiers qu'on lui avait donnés pour collègues, Francia fit passer un décret qui convoquait immédiatement les colléges électoraux à l'effet d'organiser un nouveau congrès. Les députés, ignorants campagnards qu'on enlevait à leurs travaux habituels, incapables de résoudre par eux-mêmes la plus simple question politique, se réunirent à l'Assomption, fort embarrassés du rôle qu'on allait leur faire jouer. Il y avait, heureusement pour eux, dans la ville, un exemplaire de l'Histoire romaine de Rollin : ils se procurèrent ce livre pour leur servir de guide politique, et, parmi les institutions dont ils y trouvèrent le modèle, ils accordèrent la préférence à celle des consuls. La nomination de Francia n'était pas douteuse; on lui adjoignit l'ex-président de la junte. Mais ici un fait peut donner la juste mesure de la simplicité de ces législateurs improvisés et de l'ascendant qu'avait pris sur eux le seul homme de génie qu'ils comptassent dans leurs rangs : Francia, impatient de se voir seul au pouvoir, obtint du congrès que l'institution consulaire serait limitée à 12 mois, dans la durée desquels les deux consuls devaient administrer alternativement pendant 4 mois, *en commençant par lui*, de sorte que sur les 12 mois il en obtint 8 pour sa part.

Sa prépondérance ayant grandi avec le pouvoir, il obtint successivement la révocation de son collègue, sa propre nomination au poste de *dictateur* pour trois années, et enfin de *dictateur à vie*. Alors, jetant le masque, il entra d'un pas assuré dans la voie des réformes, appelant à son aide la violence, la torture et les exécutions. Les relations avec Buënos-Ayres et le Brésil devinrent de plus en plus rares et difficiles. Ce voisinage de nations que les passions politiques agitaient alors au plus haut degré parut dangereux au dictateur, non pas seulement dans l'intérêt de son autorité, mais dans celui de la tranquillité et du bien-être de son pays. Il commença dès lors ce système d'isolement qui dure encore au moment où nous écrivons ces lignes, et qui fait qu'il est si difficile de pénétrer au Paraguay, et plus difficile encore d'en sortir, ainsi que le prouve l'histoire de notre savant compatriote, M. Bonpland.

Assemblage bizarre de bonnes et de mauvaises qualités, le docteur Francia apporta au pouvoir le même désintéressement qu'il avait montré dans sa précédente carrière. Large et généreux pour tout ce qui le concerne personnellement, il n'est avare que des deniers publics. Ses premiers soins se portèrent sur l'armée, qu'il réorganisa sur de nouvelles bases. Il se composa une garde de grenadiers d'élite dont le dévouement lui était connu. Ces hommes devinrent par la suite de véritables gendarmes chargés de l'exécution des ordres de police. Ce fut dans leurs rangs qu'il choisit ses espions, se procurant ainsi à volonté les délations dont sa politique avait besoin. Les exécutions qui signalèrent les premières années de sa dictature se faisaient toujours sous ses croisées et en sa présence; et comme il avait prescrit d'épargner les munitions de guerre, il arrivait ordinairement qu'il fallait achever à coups de baïonnette les malheureux qu'il avait envoyés à la mort. La peur des

complots et le besoin de les prévenir le portèrent à mettre la torture en usage. Tous les liens de famille commencèrent dès lors à se relâcher. Succombant à l'excès de la souffrance, on vit des fils dénoncer leurs pères; les frères et les amis les plus intimes se fuyaient par prudence pour n'être pas soupçonnés de connaitre les secrets les uns des autres. Possesseur de la seule bibliothèque du pays, le dictateur monta des manufactures et fit confectionner des métiers, prodiguant tour à tour l'argent et la violence pour amener les ouvriers à la perfection qu'il désirait en obtenir.

Après l'organisation militaire, l'agriculture appela l'attention du dictateur, qui voulut à tout prix secouer la honteuse apathie de ses compatriotes. Il s'arrogea, en conséquence, le droit de prescrire aux propriétaires le mode de culture qu'ils devaient adopter année par année. Ses prévisions à ce sujet furent couronnées d'un plein succès. D'abondantes récoltes vinrent apprendre aux colons que ce qu'ils avaient pris jusque-là pour les résultats d'une vieille expérience n'était que vices et préjugés. Les nouvelles productions et la nécessité de les consommer sur place donnèrent naissance à de nombreuses manufactures. L'art d'élever les bestiaux fit également de rapides progrès, et de nombreux troupeaux couvrirent bientôt des champs autrefois déserts.

L'administration ecclésiastique, celle des municipalités et de la justice, furent tour à tour l'objet de la sollicitude du dictateur; sollicitude qui s'offre à nous sous des formes toujours bizarres, souvent abominables, mais dont le résultat est plus consolant qu'on ne pourrait l'espérer. Cette grande impulsion donnée à l'industrie nationale a révélé aux Paraguays le secret de la puissance humaine qu'ils avaient dédaigné d'apprendre. Ils abhorrent la main de fer qui les entraine dans cette nouvelle carrière; mais subjugués par l'ascendant du génie, ils ne peuvent que soupirer et obéir. Les routes, au Paraguay, sont devenues plus sûres qu'en aucun pays de l'Europe : on y voyage sans armes, et on peut y porter en évidence de l'or et des pierreries, sans crainte d'aucune fâcheuse rencontre. Dans les villes, les crimes deviennent plus rares de jour en jour. La mendicité est abolie; il n'est personne qui ne travaille, et l'oisiveté est sévèrement punie. Des écoles publiques se sont élevées de tout côté, et les habitants, indiens ou créoles, savent tous à peu près, aujourd'hui, lire, écrire et compter. Dans la capitale, on trouve un lycée militaire, une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres, et d'autres établissements qu'on y aurait vainement cherchés avant la dictature. La terre s'est enrichie de nouvelles productions; les moyens de transport sont devenus plus prompts, plus sûrs et plus économiques.

Tels sont les traits les plus caractéristiques du gouvernement de Rodrigue Francia. Il ne manque à cet homme extraordinaire que la superstition religieuse pour en faire le Louis XI de l'Amérique. Simple, probe, économe dans son intérieur, il a réformé, depuis qu'il est au pouvoir, ses penchants au jeu et à la débauche; astucieux, bizarre, soupçonneux et cruel au dehors, fier et implacable à l'égard des riches et des grands, doux et familier avec ses domestiques, et surtout avec son barbier, qui est, après lui, le personnage le plus influent du Paraguay; habile administrateur, homme d'état inflexible, ami sincère de son pays, tyran de ses sujets, il sacrifie le présent dans l'intérêt de l'avenir. *Voy.* PARAGUAY*. C. F-N.

FRANCISCAINS ou MINORITES, c'est-à-dire frères mineurs (*fratres minores*), ainsi qu'ils se qualifiaient originairement par humilité, est le nom commun donné à tous les membres de l'ordre religieux fondé, en 1208, par saint François d'Assise (*voy.*). Celui-ci le forma en réunissant quelques imitateurs de ses vertus cénobitiques, dont l'église de Porticella ou Portiuncula, non loin d'Assise, près de Naples, était le théâtre. Le caractère es-

(*) Deux voyageurs, Rengger et Longchamp, ayant publié en allemand un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la révolution du Paraguay et sur le gouvernement dictatorial du docteur Francia* (Stuttg., 1817), ce dernier répondit avec violence dans un écrit qui a été reproduit par le *Times*, n° du 6 novembre 1830. On assure qu'il est mort le 5 novembre 1837. S.

sentiel de cet ordre consistait dans un asservissement à une extrême pauvreté, à une privation absolue de toute jouissance délicate. Il rendit de grands services à l'Église par le soin que ses membres prirent des âmes, soin qui alors était singulièrement négligé par le clergé ordinaire; mais en revanche l'érudition et la culture de l'esprit restèrent étrangères à cet ordre.

Saint François avait défendu à ses moines de rien posséder en propre, et d'après les règles de l'ordre sanctionnées par le pape en 1210 et 1223, il leur avait assigné le double caractère de mendiants et de prédicateurs. Mais le saint-père conféra de grands priviléges à cette nouvelle espèce de moines, comme à tous les ordres mendiants. Ils ne devaient vivre que d'aumônes, mais en revanche ils furent autorisés à confesser, et ils purent s'arroger encore d'autres droits des curés de paroisses, tels que celui de dire la messe; on leur permit de vendre les indulgences du pape, faveur qu'on prodigua même à leur église originaire plus qu'à tout autre ordre. Les indulgences des franciscains étaient appelées, par cette raison, *de Portiuncule*. Ils pouvaient aussi étendre à tous les pays de la chrétienté leur activité qui se mêlait de tout, sous la surveillance immédiate de leurs supérieurs et du pape.

L'ordre compta bientôt des milliers de monastères qui, fondés sans argent, furent redevables des richesses considérables qu'ils acquirent par la suite à la charité un peu superstitieuse du peuple. La nécessité de donner à cet ordre de l'éclat et de l'importance dut justifier les adoucissements introduits dans sa règle. La vie devint plus relâchée, et la culture des sciences fut permise comme un moyen puissant de dominer les hommes. Des minorites d'un grand talent, tels que Bonaventure, Alexandre de Hales, Duns Scott, Roger Bacon et d'autres (*voy.* ces noms), justifièrent par les services qu'ils rendirent à la philosophie scolastique l'intrusion de leurs frères d'ordre dans les chaires des universités. Aussi, appuyés sur les arguments de leur docteur Duns Scott, se montrèrent-ils les champions de l'immaculée conception de la Vierge Marie, et tinrent-ils ferme contre les fiers dominicains (*voy.*), en fomentant le feu de la discorde dans la longue lutte que la jalousie des ordres engagea entre les scotistes (franciscains) et les thomistes (dominicains), lutte qui s'est prolongée jusqu'aux temps modernes. Depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, ils partagèrent avec leurs rivaux naturels, en leurs qualités de directeurs des consciences, de ministres des gouvernements et d'agents politiques des princes, qualités qui se trouvaient en contradiction avec le nom de *frères inutiles* qu'ils portaient alors, au moins en Allemagne (*Nullbrüder*), la domination sur les peuples chrétiens; et enfin, supplantés par les jésuites, ils surent, par une conduite plus habile à leur égard que celle des dominicains, conserver une bonne part de leur ancienne influence. Les franciscains parvinrent souvent aux plus éminents emplois de l'Église: les papes Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte-Quint et Clément XIV, appartenaient à cet ordre.

Cependant ceux qui voulaient absolument que l'ancienne règle fût observée à la lettre considéraient cette gloire littéraire et politique comme une inexcusable déviation de cette règle: ils formèrent en conséquence, au XIIIe siècle, les communautés particulières des *césarins* et des *célestins*, ou ermites franciscains, et, au XIVe, celles des *spiritualistes*, des *clarentins*, des *amadéistes*. Ceux-ci, quoique bientôt supprimés en grande partie par la violence, n'en transportèrent pas moins dans l'ordre l'esprit d'opposition et de discorde. Ils finirent même par trouver un point de réunion dans la communauté des *soccolanti* (déchaussés), qu'un saint homme nommé Paul avait fondé en Italie, à Foligno, dans l'année 1363, et qui se distinguaient par le rétablissement de la pauvreté parfaite et de la vie austère que leur fondateur avait prescrites. Cette confrérie fut d'abord reconnue par le pape, puis par le concile de Constance, en 1415, comme une branche particulière de l'ordre des franciscains, connue sous le nom d'*observantins*, ou de *frères mineurs de l'Observance*, et elle finit par l'emporter au moyen des mesures prises par Léon X, en 1577, pour aplanir les difficultés qui

jusqu'alors avaient divisé les différents partis. Depuis cette époque, le général des religieux de l'observance est le ministre général de tout l'ordre, et le supérieur des *conventuels* ou minorites, qui suivent la règle adoucie, ne peut prendre que le titre de maître général et lui est subordonné. Au sein même de ces observantins, s'élevèrent, aux XVIe et XVIIe siècles, de nouvelles formes concernant la pauvreté et la discipline, par suite desquelles ils se partagèrent en réguliers de la stricte et de la très stricte observance. Les réguliers furent appelés en France *cordeliers* (*voy.*) ou porteurs de cordes, à cause de la corde à nœuds qui leur sert de ceinture : ils appartenaient à la *grande* ou à la *petite* observance; ailleurs on les nommait *soccolants* ou *observantins* : c'est sous ces noms qu'ils sont encore connus en Italie, en Suisse, dans la Péninsule des Pyrénées et en Amérique. Aux religieux de la stricte observance appartiennent les frères déchaussés en Espagne et en Amérique, les *reformati* ou réformés en Italie, et les *recollets*, c'est-à-dire recueillis, livrés au recueillement, lesquels fleurirent jadis en France, ainsi nommés parce qu'ils s'adonnaient paisiblement à la contemplation et qu'ils faisaient recueillir des aumônes par leurs frères servants. Ceux de la plus stricte observance sont appelés *alcantarins*, parce qu'ils ont adopté la réforme de Pierre d'Alcantara; ils marchent absolument pieds nus. On en trouve encore un grand nombre en Espagne et en Portugal, mais il y en a très peu en Italie.

Toutes les branches réunies des observantins forment deux familles sous leur général commun : la famille d'en-deçà des monts, subsiste en Italie, et dans la haute Allemagne, où les couvents ont été en partie supprimés, par extinction ou autrement, en partie soustraits à l'obédience du général par les gouvernements; puis en Hongrie, en Pologne, en Palestine et en Syrie. La famille ultramontaine est disséminée en Espagne et en Portugal, ainsi qu'en Amérique, en Asie, en Afrique et dans les îles. Quant aux conventuels ou moines déchaussés, bien moins nombreux, ils comptaient, avant la révolution française, environ 100 couvents et 15,000 individus; on n'en trouve plus aujourd'hui que dans l'Allemagne méridionale, en Suisse et en Italie, où ils remplissent les fonctions de professeurs dans les universités. Depuis qu'ils se sont adonnés à l'étude des sciences, ils ont renoncé à l'habitude de mendier.

Les religieux des deux branches de l'ordre de saint François portent également un froc de laine grise avec une corde autour du corps, d'où pend une discipline à nœuds; ils portent tous des capuchons ronds et courts. Le capuchon long et pointu, ainsi qu'une longue barbe, est le seul caractère distinctif particulier aux *Capucins* (*voy.*), qui d'ailleurs ressemblent aux moines de la stricte observance sous le rapport de la règle et du genre de vie. On sait qu'ils ont été fondés en 1528, par Mathieu de Bassi*, comme une société de minorites ayant une existence à part. Depuis 1619, ils sont soumis à un général particulier et indépendant, et ils se sont tellement multipliés en Europe, et, au moyen de leurs missions, même en Amérique et en Afrique, qu'au XVIIIe siècle ils comptaient 1,700 couvents et 25,000 religieux.

Dès l'année 1209, saint François avait aussi reçu des religieuses dans son ordre : il leur avait donné le titre de *pauvres femmes recluses*, ainsi que celui de *damianistes*, du nom de leur église originaire de Saint-Damien, à Assise. Plus tard, elles furent appelées *Clarisses* (*voy.* l'article), du nom de sainte Claire, leur première prieure; et elles se divisèrent, comme le premier ordre, en plusieurs branches, selon les divers degrés d'austérité de leur règle. On peut diviser les *Franciscaines* en trois branches, savoir : 1° les *Urbanistes*, qui tiennent leur règle du pape Urbain IV; elles honorent comme leur mère sainte Isabelle de France, fille de Louis VIII, qui, en 1260, fonda pour elles le monastère de Longchamps près de Paris : elles peuvent en partie demander l'aumône; 2° les *Capucines* (*voy.*), qui dépendent des capucins; enfin 3° les *Alcantarines*, avec les *Clarisses* ou déchaussées, de la stricte ob-

(*) Dans la 4e ligne de l'article CAPUCIN, il y a deux fautes d'impression : il faut lire 1528 au lieu de 1525 et Bassi au lieu de Bossi. S.

servance, qui sont aujourd'hui réduites au plus triste état, et les *Annonciades* (*voy.*), avec la subdivision des *Annonciades célestes*. Toutes ces religieuses portent en commun le nom de *Franciscaines*, et à l'exception des Annonciades, qui appartiennent au deuxième ordre, elles sont en partie sous la surveillance du premier ordre, en partie sous celle des évêques. Elles sont soumises à la même règle que les religieux; elles comptaient, au XVIIIe siècle, 900 couvents et 28,000 nonnes. Les religieux leur firent l'aumône jusqu'à ce que leurs monastères eussent acquis de riches possessions.

En 1221, saint François fonda un troisième ordre, appelé par cette raison *Tertiaire*, pour les personnes des deux sexes qui, sans vouloir se retirer du monde, étaient cependant disposées à se soumettre à quelques légères observances et prendre la ceinture de corde des minorites proprement dits. Des hommes de toutes conditions entrèrent dans cet ordre, et, dès le Xe siècle, les Tertiaires étaient très nombreux. Non-seulement il sortit de leur sein plusieurs confréries prétendues hérétiques, telles que celles des *Fraticelli* et des *Beguins* (*voy.*), mais encore, en 1287, ils donnèrent naissance à la congrégation régulière du tiers-ordre des minorites du repentir, appelés *Picpuces* en France; ils se qualifiaient du titre d'observantins, mais aujourd'hui ils n'existent plus.

La totalité des religieux franciscains et capucins s'élevait au XVIIIe siècle à 115,000 moines répartis dans 7,000 couvents. Toutefois aujourd'hui le nombre en est diminué de plus des deux tiers. Cet ordre est éteint en France, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, et partiellement en Espagne et en Portugal, ainsi que dans la haute Italie. Ils ne peuvent plus prendre de novices dans les états autrichiens, et sous Murat ils perdirent à Naples plusieurs couvents; mais la conservation de ceux qui existent encore a été formellement stipulée dans le concordat conclu par le pape avec le roi des Deux-Siciles.

L'ordre des Franciscains compte aujourd'hui la majeure partie de ses membres en Amérique et dans les colonies européennes; il est encore en possession du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Dans les cantons catholiques de la Suisse, les Franciscains s'occupent de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. — On peut consulter sur cet ordre l'ouvrage d'un de ses anciens généraux, François de Gonzague : *De origine seraphicæ religionis franciscanæ*. *C. L.*

FRANCISQUE, ancienne arme offensive des Francs, dont la forme précise n'est pas bien connue. Il paraît cependant que c'était une hache à deux tranchants ; et cette opinion serait assez bien justifiée par le trait si connu de Clovis brisant avec la francisque la tête du soldat qui avait frappé de même un vase précieux à la prise de Soissons. *Voy.* FRAMÉE et FRANCS. C. N. A.

FRANC-JUGE, *voy.* VEHME (*sainte*).

FRANCK ou VRANCX. Peu de familles d'artistes ont été aussi nombreuses et aussi constamment habiles que celle des Franck : elle ne compta pas moins de neuf de ses membres parmi les peintres dont s'honore l'école des Pays-Bas. Quoique trois seulement aient reçu des leçons de François de Vriendt, autrement dit de Franc Flore, espèce de Raphaël flamand au temps où il vivait, on peut les considérer tous comme appartenant à l'école de ce maître, attendu que tous recherchèrent sa manière, sans toutefois faire une entière abnégation d'eux-mêmes. De là vient que, tout en ayant un air de famille, les Franck ont chacun leur caractère propre qui empêche de confondre leurs ouvrages entre eux ou avec ceux de leur maître Franc Flore. Les trois plus anciens Franck, nés à Herrendahl, eurent pour père NICOLAS que l'on croit avoir été aussi peintre.

JÉRÔME, l'aîné, peignit l'histoire et le portrait, et fut celui qui s'approcha le plus près de la manière du maître commun. Il fut appelé à la cour d'Henri III, roi de France, qui le nomma son peintre de portrait; et telle était sa réputation qu'à la mort de Franc Flore, arrivée en 1570, les nombreux élèves de ce maître vinrent à Paris se ranger sous sa direction. Il alla ensuite visiter l'Italie et revint finir ses jours dans sa patrie. On connaît de lui une suite intéressante de petits ta-

bleaux tirés de l'histoire sainte et de l'histoire romaine.

François, dit *le Vieux*, second fils de Nicolas, né vers 1540, fut admis au nombre des peintres d'Anvers en 1561 et mourut en 1566, après avoir laissé, entre autres ouvrages remarquables, dans l'église Notre-Dame d'Anvers, *Notre Seigneur au milieu des docteurs*.

Ambroise (né vers 1544), le plus jeune des trois frères, a surpassé ses deux aînés, si l'on en juge par le *Martyre de saint Crépin et de saint Crépinien*, placé dans la chapelle des cordonniers de cette même église, Notre-Dame d'Anvers. Reynolds a admiré les têtes de ce tableau, quoiqu'il les ait trouvé peintes avec un peu de sécheresse.

Sébastien et François, dit *le Jeune*, sont deux fils de François-le-Vieux. Le premier vivait en 1593; il passa pour être l'aîné et avoir reçu des leçons de Adam Van Oorts. Ses paysages et ses tableaux de batailles sont fort recherchés à cause des chevaux qu'il y a introduits et qu'il traitait fort bien. On cite comme un de ses beaux ouvrages une *Halte de procession et de pèlerins*, qui se voyait à la galerie de Dusseldorf. Le second, né en 1580 et mort à Anvers en 1642, a peint des sujets de fantaisie, des fêtes, des carnavals, lorsqu'il étudiait à Venise les grands coloristès de cette école; mais de retour dans sa patrie, il s'adonna au genre noble de l'histoire dans lequel il eut de véritables succès. Son *Histoire d'Esther*, son *Enfant prodigue*, son *Christ en croix entre les larrons*, du Musée du Louvre, sa *Fortune dispensant les biens et les maux*, qu'on a vu pendant 15 ans à ce musée, et son grand tableau tiré des Actes des apôtres dans la chapelle des Quatre-Couronnés à la cathédrale d'Anvers, sont des témoignages éclatants de son éminent mérite. En 1605, il entra dans la communauté des peintres d'Anvers; Van Dyck a laissé son portrait.

Jean-Baptiste, à ce qu'il paraît, fils de Sébastien et son imitateur, traita l'histoire sainte et l'histoire romaine. Il aimait à singer la manière des autres peintres, et l'on connaît de lui plusieurs tableaux de chevalet qui, sous ce rapport, ont un mérite très piquant.

Maximilien a suivi le goût et la manière de ses parents. Gabriel était directeur de l'académie d'Anvers en 1634. Constantin, né à Anvers en 1660, fut directeur de cette même académie en 1694; il excella dans la peinture des batailles.

Les plus célèbres des Franck sont : Sébastien, François-le-Jeune et Jean-Baptiste; mais de nombreux amateurs accordent la préférence à ce dernier, et il arrive souvent que, pour donner plus de prix aux tableaux des autres membres de la famille, on les lui attribue. Toutefois cette préférence pourrait bien n'être que l'effet de la rareté de ses ouvrages, qui est fort grande. Excepté son *Passage de la mer Rouge*, conservé dans la galerie Esterhazy à Vienne, on n'en rencontre aucun dans les autres musées de l'Europe. Le caractère commun à tous les Franck est une couleur brillante et lumineuse, une exécution très précieuse, des contours naïfs, assez gracieux, spirituellement touchés, une médiocre entente du clair-obscur, et un mauvais choix de nature, défaut commun à la plupart des peintres des Pays-Bas. L. C. S.

FRANCKE (Auguste-Hermann), fondateur de la maison des orphelins de Halle et des nombreux établissements qui y appartiennent, fut un des hommes les plus dévoués au bien de l'humanité. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on l'a jugé selon ses mérites et qu'on a fait justice des éloges outrés et du blâme mal fondé que la diversité des opinions religieuses lui a fait prodiguer de son vivant. Il naquit le 23 mars 1663, à Lubeck; son père, syndic du chapitre de cette ville, ayant été appelé, en 1666, à Gotha en qualité de conseiller de justice, le jeune Francke y fut mis au gymnase et ne tarda pas à faire preuve d'un talent si rare qu'à l'âge de quatorze ans il put être admis à l'académie. Il visita ensuite les universités d'Erfurt, de Kiel et de Leipzig, où il étudia la théologie, sans négliger cependant les langues anciennes et modernes. En 1681, il ouvrit un cours public sur la Bible; mais il se vit bientôt en butte à des attaques tellement violentes que Thomasius, qui professait encore à Leipzig, crut devoir prendre

sa défense dans un écrit. Francke, néanmoins, fatigué des persécutions qu'il éprouvait, accepta, en 1690, la place de pasteur à Erfurt; mais il n'y vécut pas longtemps tranquille. Ses sermons, qui se distinguaient plutôt par la ferveur et l'onction que sous le rapport de l'art homilétique, attiraient une telle affluence d'auditeurs, même catholiques, qu'on en conçut de l'inquiétude à Mayence *, et que, dès l'année suivante, on lui intima l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Aussitôt plusieurs universités lui firent des propositions, et il accepta la place de professeur des langues orientales à la faculté de théologie de Halle. Plus tard, il échangea cette chaire contre une autre de la même faculté, et il fut nommé en même temps pasteur dans le faubourg de Glaucha.

L'ignorance et la grossièreté d'une partie de ses ouailles, l'extrême misère du plus grand nombre, eurent pour premier résultat de donner une direction pratique aux efforts du digne pasteur. Il se mit à instruire les pauvres et les enfants, auxquels il distribuait de légères aumônes. Peu de temps après, il prit chez lui quelques orphelins pour les élever : le nombre s'en accrut rapidement; des âmes pieuses vinrent à son aide, et la maison des orphelins qu'il ne tarda pas à organiser sur le terrain de sa paroisse, s'agrandit d'année en année. La première pierre en fut posée en 1698, et bientôt cette maison, d'une origine si modeste, prit d'immenses développements. Des écoles pour tous les métiers et professions furent établis sous la direction de Francke lui-même. Un chimiste lui légua des recettes pour la préparation de toute espèce de médicaments : les trente ou quarante mille écus qu'il retirait de la vente de ces remèdes, joints aux dons souvent très considérables qu'il recevait de tous côtés, lui permirent d'étendre de plus en plus son institution. Il était d'ailleurs puissamment secondé par des hommes habiles et désintéressés qui, pour la rétribution la plus modique, faisaient plus que l'on n'obtient ailleurs des employés les plus richement rétribués. Tout cela explique comment un particulier sans fortune, et que le gouvernement n'assistait pas de ses subventions, réussit dans une fondation si importante et si compliquée. Il en sera parlé à l'article HALLE, et à l'article du baron de Canstein nous avons déjà dit quelques mots de l'institution biblique qui s'y rattacha en 1710, comme aussi de la bibliothèque que cet homme de bien lui légua avec une partie de sa fortune.

Francke prenait son point d'appui dans la religion : il regardait la piété et les bonnes œuvres comme la base de toute éducation et de toute instruction. Ses mœurs étaient sévères; il était ennemi des plaisirs mondains : aussi fut-il accusé de piétisme; mais jamais reproche ne fut moins mérité, pour ce qui le concerne personnellement. Nul ne fut jamais moins bigot que lui. D'un caractère gai et ouvert, plein de bienveillance et de charité, noble et simple dans ses mœurs, il se montrait à la fois ferme et bon envers ses élèves. Laborieux au plus haut point, il ne manquait à aucun de ses devoirs de professeur et de pasteur, et souvent il employait ses nuits à des travaux littéraires, dont le produit était consacré à des bonnes œuvres.

La plupart de ses ouvrages sont écrits en allemand et traitent de la vie spirituelle; cependant il en a écrit aussi quelques-uns en latin sur la théologie.

Après sa mort, arrivée le 8 juin 1727, ce fut son fils THÉOPHILE-AUGUSTE qui prit la direction de l'établissement; elle passa ensuite entre les mains de son gendre. A l'expiration d'un siècle après sa mort, l'anniversaire en fut célébré solennellement, et un monument lui fut élevé dans la maison des orphelins. A l'occasion de cette solennité, M. Guericke publia une notice commémorative intitulée : *August Hermann Francke* (Halle, 1828). *C. L.*

FRANC-MAÇONNERIE. En s'attachant seulement à l'esprit de cette institution, abstraction faite des formes qu'elle affecta aux différentes époques, on peut dire que la franc-maçonnerie remonte à la plus haute antiquité; car en dernière analyse elle n'est autre chose que l'association de quelques hommes éclairés, cherchant à étendre et à perpétuer leurs

(*) On a vu à l'article ERFURT que cette ville dépendait autrefois de l'électorat de Mayence. S.

connaissances et leurs idées plus avancées que celles de la multitude. Longtemps ce fut une lutte cachée, active cependant, incessante, entre l'intelligence et la force brutale. Sous ce rapport, la franc-maçonnerie se rattache aux mystères de l'antiquité, à commencer par ceux des brahmes indiens, dont le temps a effacé les dates, aux initiations de l'Égypte, à celles d'Éleusis, à celles des Juifs, aux différentes associations des francs-juges du moyen-âge, etc. Mais nous ne nous proposons pas de faire ici l'historique de la franc-maçonnerie, dénomination qui a beaucoup perdu de sa propriété et qui n'indique plus que l'un des symboles sous lesquels cette société cache son but philosophique et moral. Plus exact autrefois, il rappelait ces corporations maçonniques auxquelles la religion et les arts ont dû de si sublimes constructions; et c'est en nous en occupant d'une manière spéciale que nous aurons à examiner si ce qui n'est aujourd'hui qu'un symbole ne fut pas à l'origine une réalité très sérieuse, sanctifiée par l'Église et prenant pour point d'appui des faits bibliques. Nous renvoyons donc à l'article MAÇONNIQUE (*ordre*) tout ce qui est relatif à l'histoire de cette institution que nous n'envisagerons ici que comme un fait actuel et surtout par rapport à la France.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, époque où l'intelligence commença à exercer sa puissance dans la société, les mystères modernes réussirent à exciter tout à coup la curiosité publique; ce qui jusque-là n'avait été qu'un moyen de lier et de dominer des esprits faibles devint un auxiliaire dont la mode entraîna l'adoption. Plusieurs ouvrages prétendirent alors révéler, d'abord les formes attachées au culte maçonnique, ensuite les hautes pensées qui se cachaient sous le voile du symbole et que le vulgaire avait érigées en secret. Le public n'y apprit rien de nouveau. Ce ne sera certainement pas dans ces livres oubliés et dignes de l'être que nous puiserons les renseignements que nous allons offrir à nos lecteurs; mais aussi nous ne prétendons pas qu'on attache à leur authenticité une confiance aveugle. Nous sommes franc-maçon ou nous ne le sommes pas : dans la première supposition, on doit croire que nous ne saurions rompre un silence promis par un serment volontairement prêté à nos frères; dans le second cas, les révélations que nous allons fournir peuvent être jusqu'à un certain point inexactes. Nous espérons qu'elles s'éloignent peu de la vérité : c'est aux lecteurs bien informés à voir si notre confiance est justifiée.

La franc-maçonnerie repose sur trois grades fondamentaux : l'*apprenti*, le *compagnon* et le *maître*; les autres, multipliés à l'infini, et qui forment en partie le rite écossais adopté par quelques loges maçonniques, sont regardés par les véritables maçons comme des distinctions futiles, appartenant aux siècles écoulés, indignes des idées que l'ordre maçonnique se propose de nos jours.

Lors de la réception du premier grade, après les informations d'usage prises sur le compte du candidat, celui-ci est amené à la porte du temple, lieu de réunion des francs-maçons, et son parrain prévient les officiers de la loge qu'un *louveteau* réclame la *lumière*. Deux membres arrivent, le dépouillent de sa montre, de sa bourse, de tout ce qui est métal, le déshabillent à moitié, pour rappeler la douce température de l'équinoxe d'automne, commencement de l'année chez les Égyptiens, et lui couvrent les yeux d'un bandeau qui indique dans quels ténèbres il se trouve encore plongé.

Introduit dans une chambre de réflexion à peine éclairée par une seule lampe, laissant entrevoir sur des murs noirs des ossements et des squelettes humains, le candidat doit écrire son testament, disposer de ses biens, et répondre à plusieurs questions graves et funèbres. Une heure s'écoule : on vient alors de nouveau le chercher pour le soumettre aux épreuves dont cette situation n'est que le préliminaire. Les yeux bandés de nouveau, il est introduit dans la loge maçonnique où s'observe le plus profond silence. Des questions d'une solution difficile ou d'une révélation pénible viennent sonder son âme et témoigner de ses principes et de sa capacité. Le *vénérable* l'avertit, ainsi qu'autrefois l'hiérophante avertissait le néophyte, des dangers aux-

quels il s'expose, et, s'il persiste dans sa résolution, on lui fait accomplir les épreuves physiques ou les *voyages*. Ce sont autant d'actes symboliques dont quelques-uns exigent une grande fermeté d'âme et un courage d'autant plus réfléchi que, presque toujours, l'adepte est soumis à des épreuves dont les terribles conséquences paraissent imminentes, quoiqu'elles ne soient en réalité qu'un moyen d'abuser les sens. Dès que le troisième voyage est accompli, il monte les trois degrés du temple, s'agenouille, et, la main sur l'Évangile et sur une épée nue, répète le serment suivant :

« Je jure, sur les statuts généraux de « l'ordre et sur ce glaive, symbole de « l'honneur, de garder inviolablement « tous les secrets qui me seront confiés. « Je promets d'aimer mes frères et de « les secourir selon mes facultés. Je con- « sens, si je deviens parjure, à avoir la « gorge coupée, le cœur et les entrailles « arrachées, le corps brûlé et réduit en « cendres, mes cendres jetées au vent, et « que ma mémoire soit en exécration à « tous les francs-maçons. Que le grand « architecte de l'Univers me soit en aide! »

A quoi tous les frères répondent : Amen! Dès lors l'apprenti est reçu. Son bandeau tombe, il reçoit un tablier sans tache de maçon et deux paires de gants blancs, et sa place est indiquée dans le temple, sous l'une des deux colonnes.

Toutes ces circonstances de la réception au grade d'apprenti rappellent les formes d'initiations égyptiennes ; mais là se terminent les souvenirs de l'antiquité. Dans les grades de compagnon et de maître, il ne s'agit plus que des mystères hébreux.

Le grade de maître, dont les formalités de réception sont beaucoup plus rapides, se confère dans la tristesse et le deuil. Une tradition rapportée par les rabbins explique l'assassinat d'Hiram, constructeur du temple de Salomon, que les francs-maçons appellent leur respectable maître. Ce récit, que le néophyte couché dans un cercueil doit écouter avec recueillement, est empreint d'un caractère biblique qui lui donne un véritable intérêt.

Après une réception de ce genre, le emple maçonnique reprend toute sa splendeur, et les apprentis ainsi que les compagnons, qui avaient dû s'en éloigner, ont le droit d'y siéger de nouveau.

Un temple, c'est-à-dire une loge maçonnique, se compose d'un *vénérable*, assis à l'extrémité d'une vaste pièce et qu'on appelle l'*Orient*, et dont les fonctions représentent celles d'un président de club. Il est entouré des *frères*, membres du *Grand-Orient* de France, par exemple, et des *frères visiteurs*. A sa gauche siége l'orateur, à sa droite le trésorier, le secrétaire et quelques autres officiers de la loge. Les frères sont rangés sur les deux côtés et sous la tutelle immédiate des deux surveillants qui se tiennent près de la porte. Au-dessus de leur tête on lit en grandes majuscules ces lettres : J. B. Enfin, dans quelques parties apparentes de la pièce sont représentés les débris du temple de Salomon, à la réédification duquel chaque franc-maçon doit se vouer avec ardeur.

L'entrée d'une loge exige la connaissance de certains signes et attouchements qui appartiennent aux différents grades. Trois coups frappés maçonniquement à la porte, les deux premiers rapidement, le troisième après une pause, indiquent la présence d'un frère visiteur. C'est alors qu'on doit le *tuiler* ou le reconnaître. L'attouchement au grade de compagnon se fait en portant la main droite sur la poitrine, en forme d'équerre; puis, en prenant la main, comme les apprentis, et posant mutuellement le pouce sur la première et la seconde jointure de l'index. Les mots *Jachin* et *Booz* sont alors prononcés à l'oreille : ce sont ceux qu'Hiram, architecte de Salomon, donna aux deux colonnes du portique du temple. Voici ce qu'on lit dans la traduction de la Vulgate : *Et statuit duas columnas in portam templi ; cumque statuisset columnam dextram vocavit eam nomine* Jachin ; *similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus* Booz. (3 *Reg*. VII, 21.)*

Jusqu'ici on voit que les secrets ne consistent que dans des formes plus ou moins symboliques dont la révélation doit causer peu de souci à l'ordre maçonique.

(*) Ces mots hébreux signifient, le premier: *il* (le Seigneur) *fortifiera*; et le second, *en lui est force* S.

Il n'en est pas de même, sans doute, lorsqu'on s'élève aux premiers grades de cette société mystérieuse. Le Grand-Orient de France, espèce d'aristocratie composée de députés des différentes loges, s'occupe souvent de sujets de la plus haute importance. Au XVIIIe siècle, presque toute l'association, réédifiée pour ainsi dire par lord Derwentwater, un des gentilshommes dévoués à la cause des Stuarts, combattit dans une pensée de réforme dont la religion révélée était le plus grand obstacle. Les premières persécutions modifièrent un peu cette direction générale et rendirent les pensées de l'ordre plus susceptibles d'application.

En 1757, le Châtelet lança plusieurs ordonnances contre les francs-maçons. Charles - Édouard Stuart, d'un autre côté, reconnaissant des services que les maçons lui avaient rendus, leur accordait une bulle d'institution de chapitre primordial, sous le nom d'*Écosse jacobite ;* et Robespierre, le père de l'un des principaux fauteurs de l'anarchie de 1793, était investi de son gouvernement. Louis XV sévissait contre l'ordre, et ses favoris les plus intimes, le duc d'Antin par exemple, acceptaient la grande-maîtrise maçonnique, malgré la défense du roi. Le duc de Chartres, Philippe-Égalité, à son tour, devint aussi grand-maître ; mais alors, suivant les idées nouvelles et ce mélange de vues avancées et de choses frivoles qui caractérisaient le temps, il admettait les femmes à des initiations qui n'étaient plus qu'une occasion de plaisir. On compte la duchesse de Bourbon parmi les grandes-maîtresses de cette époque. A dater de ce relâchement dans les principes sévères, les opinions hardies et les efforts combinés de l'ordre, l'influence qu'il exerçait diminua, et il vint, comme une simple vague de l'Océan, se mêler au bouleversement de l'orage révolutionnaire qu'il avait enfanté peut-être. L'abbé Baruel a été trop loin sans doute, dans son ouvrage sur la franc-maçonnerie, en attribuant à cette société tous les événements du XVIIIe siècle; mais il est certain qu'il a articulé des faits dont on ne peut nier la vérité et dont on a peine à comprendre qu'il ait pu obtenir la révélation.

Il nous resterait à parler des traditions perpétuées dans la franc-maçonnerie sur l'identité de croyances et de doctrines entre cet ordre et celui des chevaliers du Temple. La mort de Jacques Molay et le procès intenté aux Templiers (*voy.*) par Philippe-le-Bel sont encore entourés de ténèbres en ce qui touche leurs principes. Il faudrait s'occuper aussi des divisions, des schismes, qui s'opérèrent à différentes époques dans cette société philosophique; mais comment parler en quelques lignes du comte de Saint-Germain, cet homme énigmatique, et de Cagliostro (*voy.* ces noms), l'auteur de la nouvelle maçonnerie égyptienne? Les proscriptions arrivées dans nos armées de l'empire, par suite d'association à la fameuse loge des *Trinosophes*, demanderaient aussi plus de développement que nous ne pouvons en donner ici. Nous ferons remarquer cependant combien la franc-maçonnerie exerça d'empire sur cette même armée, lors des dernières années de la Restauration, lorsque chaque soir des centaines de sous-officiers se faisaient initier à des mystères que la voix éloquente de nos premiers orateurs se chargeait de leur expliquer. Mais, toujours dépassé par les révolutions qui ne s'appuient qu'en courant sur de vaines théories, l'ordre maçonnique retomba encore en 1830 dans les misérables formules de réception. Aussi assure-t-on qu'il ne s'agit plus maintenant que de cérémonies dont les repas et les bals forment tout l'attrait. Peut-être cela serait-il moins vrai à dire de la franc - maçonnerie anglaise, dont les membres attachent encore plus d'importance à la splendeur de l'ordre. Le duc de Sussex, oncle de la reine, est aujourd'hui l'un des grands - maîtres d'Angleterre. Les formes et les initiations sont les mêmes qu'en France; cependant quelques grades sont différents. A Londres comme à Paris, il ne s'agit pas de toute cette série de titres, de principautés et d'honneurs dont est rempli le rite écossais, véritable symbole de mensonges, qui, au lieu de s'occuper à unir les hommes par des liens de fraternité et de civilisation, objet que l'ordre avait principalement en vue, leur vend des priviléges qui tombent toujours aux plus orgueilleux et aux plus sots. R. D. C.

FRANÇOIS (SAINT) D'ASSISE, ainsi nommé parce qu'il naquit dans la petite ville d'Assise en Ombrie, vers l'année **1182**, appartenait à une famille honorable adonnée au commerce. Dans sa première jeunesse, il se fit remarquer par sa folle gaîté, son effervescence romanesque et sa fastueuse prodigalité : aussi son père se plaignait-il souvent des chagrins que lui causait ce jeune étourdi. Parvenu à l'âge de 25 ans, François fut fait prisonnier dans une rencontre entre les citoyens d'Assise et ceux de Pérouse. A la suite de cette captivité, pendant laquelle il eut, à ce qu'il paraît, beaucoup à souffrir, il tomba dangereusement malade. La joie de sa délivrance et le miracle de son rétablissement agirent avec une puissance décisive sur cette organisation à la fois ardente et sensible. François résolut de se dévouer à la gloire de Dieu et à la propagation des sublimes enseignements de la religion. Alors, mille circonstances, qu'il avait jusque-là traitées légèrement, se présentent à lui sous un aspect nouveau : il se rappelle surtout qu'il est venu au monde dans une crèche, comme le Sauveur des hommes, et qu'il porte sur l'épaule un signe naturel qui ressemble à une croix. C'en est fait! un trait de lumière vient d'éclairer son âme; il renonce aux richesses du monde et ne veut vivre que des aumônes qu'il recevra.

Son père l'envoie à Foligno pour y vendre des étoffes : le jeune homme exécute sa commission, et, à son retour, il veut remettre le prix de la vente à un prêtre dont il vénérait la profonde piété; sur son refus, François jette l'argent par la fenêtre. Il voudrait du moins rester avec le prêtre, qui le repousse de nouveau. Sa famille, qui l'accuse de dilapider son patrimoine, le fait chercher en tous lieux; mais il parvient à se cacher et vit pendant un mois dans une grotte obscure. Son père le rattrape enfin, et le peuple, qui le regarde comme un fou, le poursuit à coups de pierres. C'était un commencement de martyre qui comblait tous les vœux du jeune enthousiaste. Ses parents le contraignent, en présence de l'évêque, à renoncer à tous ses biens, et cette violence le remplit de joie; il s'y soumet avec empressement et remet à son père jusqu'au dernier des vêtements qui le couvraient, ne gardant pour lui qu'un manteau que l'évêque lui avait donné à titre d'aumône. Libre enfin, enrôlé dans la nombreuse milice des pauvres de Jésus-Christ, il court au hasard dans les bois et les montagnes, chantant partout les louanges de Dieu, et embrassant dans l'immensité de son amour les hommes, les animaux et jusqu'aux objets inanimés. Chaque accident est pour lui un nouveau motif de joie et d'admiration. Si des voleurs le jettent dans une fondrière de neige, il en sort pour remercier ses frères des douleurs qu'ils lui ont infligées et Dieu pour l'avoir tiré de ce mauvais pas. Au lever de l'aurore, les oiseaux voltigent sur sa tête : François leur adresse la porole; il les invite à remercier Dieu qui pourvoit à leurs besoins, et les oiseaux dociles unissent leurs concerts mélodieux aux prières du saint.

Cependant la réputation du pieux voyageur attira bientôt autour de lui de nombreux adeptes, et ce fut alors qu'il jeta dans le désert de la Portiuncule, non loin de sa ville natale, les bases d'une société qui devait être un jour l'ordre célèbre des *Franciscains* dont on a parlé plus haut. Innocent III approuva, en **1210**, les statuts de la confrérie organisée par François d'Assise. Dix ans après, l'ordre, qui comptait plus de 5,000 membres, tint son premier chapitre à Notre-Dame-des-Anges. Ce fut vers cette même époque (1219) que le fondateur de l'ordre des Franciscains fit un voyage en Afrique, dans l'espérance d'y trouver enfin le martyre qu'il ambitionnait depuis si longtemps; mais le sulthan qui régnait en Égypte, plein d'admiration pour tant de charité et d'héroïsme, le contraignit à renoncer à cette gloire dangereuse.

Les traits caractéristiques de cette vie à la fois bizarre et admirable sont une charité sans bornes et une profonde humilité. Deux fois on le vit se depouiller du généralat de son ordre pour en revêtir ceux de ses frères qu'il croyait en être plus dignes que lui.

La reconnaissance des pauvres, la piété de ses contemporains et l'admiration non moins crédule de la postérité, ont attribué à François d'Assise de nombreux mi-

racles dont on pourra trouver le récit dans les recueils agiographiques. Telle est, notamment, cette vision qu'il eut pendant son sommeil au mont Alvorne, alors qu'il aperçut un ange qui descendait sur lui et qui le marquait de *stigmates* représentant les plaies imprimées sur le corps de Jésus-Christ par les clous et la lance de ses bourreaux. En se réveillant, le saint trouva les stigmates gravés sur son corps.

François d'Assise continua ses prédications jusqu'à sa mort, qui arriva le 4 octobre 1226. Grégoire IX le canonisa en 1228, et l'Église célèbre le même jour la fête de ce saint.

Les ennemis de l'Église ont fait plus d'une fois, de la vie de saint François d'Assise, le texte de leurs écrits licencieux. Le *Liber conformitatum sancti Francisci ad vitam Jesu-Christi*, de Barth. Albizzi de Pise (Milan 1510), a été traduit en français sous le titre bien connu de *l'Alcoran des Cordeliers* (Genève, 1556). C. F-N.

FRANÇOIS (SAINT) DE PAULE, fondateur de l'ordre des Minimes (*voy.*), naquit vers l'an 1416, à Paola, petite ville de la Calabre citérieure, au sud de Naples. Issu de parents pauvres, il entra dans un couvent de franciscains, n'ayant encore que treize ans, et dès lors commencèrent pour lui les austérités dont il remplit sa vie. Il s'interdit l'usage de la viande et du linge; il entreprit plusieurs pèlerinages à Rome, à Assise, en d'autres lieux encore, et bientôt, fuyant le commerce des hommes, il se fit une solitude dans un lieu sauvage près des bords de la mer, creusa une caverne dans le roc, coucha sur la pierre nue, et ne vécut que d'herbes cueillies dans un bois voisin. Il n'avait pas encore quinze ans.

Quelques années après, deux ermites se réunirent à lui. On leur construisit deux cellules, une chapelle, et enfin, en 1454, on leur bâtit un monastère et une église. Tel fut le berceau de l'ordre des minimes. François voulut qu'à son exemple ils observassent un carême perpétuel, et si rigoureux que les œufs, le lait, le fromage et le beurre y étaient interdits. Le nom de François de Paule ne tarda pas à devenir célèbre; on parlait déjà de plusieurs miracles; il était honoré des papes et des rois. L'ordre qu'il avait fondé fut approuvé en 1471 par l'archevêque de Cosenza, et confirmé en 1474 par une bulle de Sixte IV. Bientôt s'élevèrent de nouveaux monastères en Italie, en Sicile, et ensuite dans d'autres contrées.

On raconte, dans les *Acta Sanctorum*, que François de Paule avait le don de prophétie; qu'il prédit, plusieurs années avant la chute du Bas-Empire, la prise de Constantinople par les Turcs (1453), et l'occupation d'Otrante par le pacha Achmet (1480). Les Bollandistes citent encore d'autres prédictions du saint concernant les rois de Naples Ferdinand Ier et Alphonse II, Louise de Savoie, mère de François Ier, etc.

Cependant le pape Paul II envoya un de ses camériers chargé de représenter à François de Paule qu'il avait tort d'introduire dans sa règle des rigueurs indiscrètes, des singularités blâmables, et de l'inviter à rentrer, avec sa milice, dans la vie commune. Pour toute réponse, l'ermite prit dans sa main des charbons ardents, qui s'éteignirent soudain, et dit : « Dieu « obéit à ceux qui le servent dans la sin« cérité de leur cœur. » Cette anecdote et ces paroles sont consignées dans la bulle de canonisation, insérée dans les *Acta Sanctorum*.

Parmi les miracles de François de Paule rapportés par les agiographes se trouvent sept morts ressuscités, dans ce nombre, un de ses neveux, Nicolas d'Alesso (vers 1460), qui le suivit depuis en France.

Louis XI qui avait, dans le long passé de sa vie, bien des sujets de terreur entrevus au-delà du tombeau, était atteint d'une maladie de langueur. Entouré de gardes et couvert de reliques dans son château de Plessis-les-Tours, inquiet, sombre et superstitieux, redoutant la mort, et intéressant à la conservation de ses jours un médecin astrologue en lui donnant dix mille écus par mois pendant tout le temps qu'il pourrait prolonger son existence, il appelait, dans les grandes frayeurs de sa conscience, le ciel à son secours. Il avait ordonné des prières, des pèlerinages, des processions dans son royaume pour le rétablissement de sa santé, et même pour obtenir que le vent du nord, dont il était

incommodé, retint désormais son haleine, il avait fait apporter dans sa chambre la sainte ampoule et de nombreux reliquaires; mais le mal empirait toujours. Enfin, les merveilles qu'on racontait de l'ermite de la Calabre décidèrent le vieux pécheur couronné à le mander auprès de lui. L'ermite répondit qu'il ne ferait pas 400 lieues pour un souverain qui ne lui demandait un miracle que dans des vues intéressées et entièrement humaines. Alors Louis XI s'adressa au pape Sixte IV, et l'ermite reçut de Rome deux brefs qui lui ordonnaient de se rendre au Plessis-les-Tours en toute diligence.

François de Paule obéit : il passe par Naples et par Rome, entre en Provence où la peste étendait ses ravages, et les Bollandistes remarquent que, pendant que le saint la traversait, le fléau parut suspendre sa fureur. Louis XI, en apprenant que le thaumaturge s'achemine vers lui, fait compter dix mille écus au courrier porteur de la nouvelle. Le dauphin (depuis Charles VIII) est chargé d'aller, avec une suite nombreuse, recevoir le saint à Amboise, et de le conduire à la sombre résidence royale, où il arrive le 24 avril 1482. Le roi s'avance au-devant de lui, se jette à ses pieds, et le conjure d'obtenir du ciel qu'il prolonge ses jours. François de Paule répond que la vie des rois a ses bornes comme celle des autres hommes, et qu'il doit se soumettre, ainsi que le dernier de ses sujets, aux décrets immuables de Dieu.

Logé dans le palais, l'ermite eut plusieurs entretiens avec le monarque, seul à seul, et d'autres conférences devant les seigneurs de la cour. Philippe de Comines raconte qu'en écoutant cet homme, qui n'avait aucune connaissance des lettres humaines, et l'entendant s'exprimer, avec une haute sagesse, dans un style abondant et facile, on crut que l'esprit de Dieu parlait par sa bouche. Enfin, sous l'influence de ses exhortations, Louis XI se résigna, dans ses terreurs de la mort, aux volontés du ciel, et mourut dans les bras du pieux ermite, le 13 août 1483 (*voy.* LOUIS XI). M. Casimir Delavigne, dans sa tragédie de *Louis XI*, et avant lui Sébastien Mercier, dans un drame portant le même titre, ont introduit le saint qui joue un rôle principal dans les deux pièces.

Charles VIII, monté sur le trône, retint François de Paule à la cour; dans sa vénération profonde, il le visitait tous les jours, il prenait son avis même dans les affaires d'état, et voulut qu'il tint et nommât le dauphin, son fils, sur les fonts de baptême. Alors des couvents de minimes s'élevèrent en France : les premiers furent bâtis dans le parc de Plessis-les-Tours, dans Amboise, à l'endroit même où l'ermite de la Calabre avait été reçu par le dauphin de France; dans Paris, à la Place-Royale; et lorsque Charles VIII, dans son expédition d'Italie, se fit proclamer à Rome, par le pape Alexandre VI, empereur de Constantinople (1495), il fonda sur le mont Pincio un monastère du même ordre pour la nation française.

Après la mort de Charles VIII (1498), François de Paule voulut retourner en Italie; mais Louis XII le retint en le comblant, ainsi que ses parents et ses disciples, d'honneurs et de bienfaits. Les couvents de son ordre se multiplièrent. Il rédigea trois règles : une pour les minimes, l'autre pour les religieuses, la troisième pour les moines dits du *tiers-ordre*. Il écrivit aussi un *correctorium* ou manière d'enjoindre les pénitences. Il continuait lui-même le cours de ses austérités, mesurait le temps de son sommeil, ne faisait qu'un repas, le soir, avec du pain et de l'eau, et n'avait pour oreiller qu'une pierre ou un tronc d'arbre. Il était âgé de 91 ans lorsqu'il mourut, le 2 avril 1503, après avoir reçu le dernier viatique, nu-pieds, couché sur une natte, la corde au cou, et avoir passé trois mois rigoureusement enfermé dans sa cellule. Son corps fut enterré dans l'église du couvent de Plessis-les-Tours, et brûlé, en 1562, dans les fureurs des guerres civiles. Il avait été canonisé par Léon X en 1519. Sa vie a été écrite par le P. de Coste, minime; *voir* aussi les *Acta Sanctorum* et les *Mémoires* de Philippe de Comines.

François de Paule avait une sœur nommée Brigide, qui épousa Antoine d'Alesso, gentilhomme calabrois, et fut mère d'André d'Alesso, lequel, ayant ac-

compagné son oncle en France, s'y maria et devint la tige des maisons d'Alesso, d'Ormesson, de Chaillou, d'Eaubonne, de Courcelles, etc., qui se sont toujours honorées d'appartenir à la famille du saint fondateur de l'ordre des minimes. V-VE.

FRANÇOIS DE SALES (SAINT), dont la vie et les écrits, pleins d'une charité aimable, prouvent que les austérités peuvent être des moyens d'aller à la sainteté, mais non la sainteté elle-même, était né au château de Sales près d'Annecy, en 1567. Élevé par une pieuse mère et instruit, moins dans les connaissances qui font le savant que dans la doctrine qui fait le chrétien, il fut un spirituel et édifiant évêque de l'église dont Genève avait été la métropole, église qu'il gouverna pendant vingt années, jusqu'à sa mort en 1622, ramenant à la foi de leurs pères, surtout dans le Chablais et le pays de Gex, des populations nombreuses qui avaient embrassé la réforme. Henri IV le considérait et l'aimait. François de Sales avait pu, par ses prédications douces, toucher le cœur du prince en faveur d'une doctrine qu'il rendait attachante, et que le cardinal Du Perron, le directeur de Henri, faisait plus craindre qu'aimer. Le prédicateur, par ses vertus et ses instructions, mérita qu'on lui appliquât cette épigraphe tirée de l'Écriture : *In fide et lenitate ipsius sanctum fecit Deus*, dont le texte est le sujet d'un panégyrique du saint par Bourdaloue. Sa piété, celle du véritable chrétien, était une dévotion active. Bossuet, dans ses *États d'Oraison*, oppose Gerson et François de Sales aux quiétistes oiseux qui admettaient la foi chrétienne sans les œuvres. Le principal des ouvrages du pieux évêque, son *Introduction à la vie dévote*, où il trace des règles de conduite aux chrétiens de tous les rangs, a été traduit en différentes langues, et a reçu, comme l'*Imitation de Jésus-Christ* et le *Combat spirituel*, ses livres les plus chers après l'Écriture sainte, les honneurs de l'imprimerie royale, Paris, 1641, in-fol., et 1651, in-8°. G-CE.

FRANÇOIS, empereurs d'Allemagne. Il y en eut deux de ce nom, mais le dernier, obligé de renoncer à la couronne de Charlemagne et d'Othon-le-Grand pour se contenter du titre d'empereur d'Autriche, prit en cette qualité le nom de François Ier.

FRANÇOIS Ier (ÉTIENNE), né en 1708 à Nancy, était fils aîné du duc de Lorraine et d'une princesse d'Orléans. En 1723 il vint à Vienne, où il reçut en fief le duché de Teschen en Silésie. Après la mort de son père, il lui succéda dans le duché de Lorraine et de Bar, dont il laissa toutefois le gouvernement entre les mains de sa mère; mais bientôt après il en fut pour toujours dépossédé par les Français. Quand, en 1733, Stanislas Lesczinski, élu pour la deuxième fois roi de Pologne, après la mort de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, dut quitter pour jamais un royaume où 30 ans auparavant il avait été couronné par Charles XII, le roi de France, Louis XV, son beau-père, mit à profit cette circonstance pour demander une indemnité à l'Empereur qui avait pris parti contre lui. La France convoitait depuis longtemps la possession de la Lorraine, et même plusieurs fois elle s'en était emparée, bien qu'elle eût toujours été forcée de la rendre à la paix. Cette fois elle fut plus heureuse. Dans les préliminaires de Vienne, en 1735, il fut stipulé que la Lorraine (*voy.*) serait donnée à Stanislas, et qu'après sa mort elle viendrait à la France en toute souveraineté. François devait recevoir en échange le grand-duché de Toscane aussitôt qu'il serait vacant par la mort de Jean-Gaston fils de Côme III, le dernier rejeton des Médicis. Elle arriva en 1737. François visita ses nouveaux états en 1738, et, bien qu'il les fit administrer par des ministres sages et habiles, il fut peu aimé des Toscans qui voyaient toujours en lui l'étranger. En 1736 il s'était marié avec Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI (*voy.* ces noms). Il fut fait aussitôt feld-maréchal de l'Empire et généralissime de l'armée impériale. C'est en cette double qualité qu'il commanda, en 1738, l'armée autrichienne contre les Turcs. Après la mort de Charles VI, la reine de Hongrie et de Bohême fit nommer son époux *co-régent* des états autrichiens, mais sans pouvoir prendre part à l'administration. A la mort de Charles VII (20 janvier 1745), malgré

tous les efforts de Frédéric II et de Louis XV qui ne s'étaient alliés et ne continuaient la guerre que pour faire échapper le trône impérial à la maison d'Autriche, Marie-Thérèse combina si sagement ses mesures que François fut élu empereur romain le 13 septembre, sous le nom de François Ier, et couronné en cette qualité à Francfort-sur-le-Mein, le 4 octobre 1745, bien que le roi de Prusse et l'électeur palatin eussent, pour la forme du reste, protesté par l'organe de leurs ambassadeurs contre une élection désormais irrévocable, et que le premier reconnut plus tard par le traité de Dresde (25 décembre 1745). C'était son épouse, Marie-Thérèse, qui dirigeait toutes les affaires : aussi le nom de ce prince n'est-il que rarement prononcé dans l'histoire. En 1763, il nomma pour son successeur au grand-duché de Toscane son deuxième fils Léopold, et mourut à Inspruck, le 18 août 1765, d'une attaque d'apoplexie. Marie-Thérèse porta jusqu'au dernier jour de sa vie le deuil de son époux.

François Ier était un prince poli, affable, mais au-dessous de la dignité de son rang, peu fait au maniement des affaires politiques, et qui n'avait réellement de goût que pour les entreprises de commerce. Frédéric II, dans l'*Histoire de son temps*, nous apprend qu'il ménageait tous les ans de grosses sommes sur ses revenus de Toscane, et les faisait valoir dans le commerce, établissait des manufactures ou prêtait sur gages. Associé à un comte Boltza et à un marchand nommé Schimmelmann, il avait pris à ferme les douanes de la Saxe, et, en 1756, il avait même livré le fourrage et la farine à l'armée du roi de Prusse, qui était en guerre avec l'impératrice son épouse. Ces entreprises lui laissaient toutefois le temps de s'occuper, chose étonnante pour son siècle, d'alchimie, et de chercher la pierre philosophale. On doit dire cependant à sa louange qu'il était bon, bienfaisant, qu'il fit preuve d'une grande tolérance en matière de religion, et protégea constamment les lettres et les sciences. Vienne lui doit un riche cabinet d'histoire naturelle et de médailles. *C. L.* et L. N.

François II (Joseph-Charles), plus connu sous le nom de François Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, de Galicie, de Lodomérie, de Lombardie et Venise, etc., archiduc d'Autriche, etc., était fils de l'empereur romain Léopold II, d'abord grand-duc de Toscane, et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, et naquit à Florence le 12 février 1768. On sait quels transports sa naissance excita parmi le public de Vienne lorsque son aïeule, Marie-Thérèse, en ayant reçu la nouvelle au théâtre de la cour, l'annonça de sa loge, en criant au public dans le patois viennois : *Der Leopold hat n' Bub!* Après avoir été élevé sous les yeux de son père, à Florence, le jeune archiduc se rendit à la cour de Vienne, où l'empereur Joseph II prit soin de le former à l'art difficile de régner, et l'emmena, en 1788, dans la guerre contre les Turcs, dont il lui laissa, l'année suivante, le commandement, mais non sans y associer en même temps le maréchal Loudon, dont la vieille expérience était pour lui un guide sûr dans cette carrière. La même année, l'Empereur lui fit épouser Élisabeth de Würtemberg; mais cette union fut de courte durée : l'archiduchesse mourut en 1790, et six mois après François en contracta une nouvelle avec sa parente Marie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles. Lorsque son père eut succédé à Joseph II, l'archiduc François l'accompagna à Pillnitz (*voy.*), château électoral de Saxe, et fut témoin, le 25 août 1791, de la fameuse entrevue des souverains du Nord. Léopold II mourut, après un règne de deux ans, le 29 février 1792, et François lui succéda dans tous les états héréditaires d'Autriche. Il fut couronné le 6 juin comme roi de Hongrie, le 14 juillet comme empereur romain, et le 5 août de la même année comme roi de Bohême.

Aussitôt après son avénement commença la lutte de cette antique et puissante monarchie contre la république française, lutte dans laquelle de grands sacrifices lui furent imposés. D'abord, de concert avec la Prusse, il combattit contre la France qui, le 20 avril 1792, lui avait déclaré la guerre en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême (*voy.* Coalition). En 1794, l'Empereur prit

lui-même le commandement de son armée des Pays-Bas, qui, le 26 avril, battit les Français auprès du Catteau et de Landrecies, et, le 22 juin, remporta un nouveau succès à la sanglante affaire de Tournay. Cependant, les États de Brabant lui ayant refusé la levée en masse de la population du pays et les subsides qu'il avait demandés, il retourna à Vienne, et bientôt la défection de ses alliés et l'irruption des Français en Italie le forcèrent à conclure, le 17 octobre 1797, la paix de Campo-Formio, par laquelle l'Autriche renonça à la Belgique et fit l'acquisition du Salzbourg. A la même époque, François II, forcé par les circonstances à perdre un instant de vue ce principe qui fut l'honneur de son règne *Justitia regnorum fundamentum*, prit part à la dernière spoliation de la Pologne ou à son entière dissolution, et entra, en 1799, dans une nouvelle alliance avec l'Angleterre et la Russie, pour continuer la lutte contre la république française. Tous les efforts de l'Empereur tendaient à maintenir l'état de choses établi en Europe; mais la fortune se déclara contre lui, les vainqueurs de Marengo et de Hohenlinden contraignirent encore une fois les alliés à souscrire à la paix qui fut conclue à Lunéville, le 9 février 1801.

Voyant la situation précaire du Saint-Empire, et la France prête à poser la couronne impériale sur la tête du puissant capitaine qui enchaînait la victoire à ses drapeaux, François II crut devoir à l'antique splendeur de sa maison de lui assurer un titre qui fût indépendant du cours des événements en Allemagne : par lettres-patentes du 11 août 1804, il érigea la monarchie autrichienne en empire héréditaire, et le 7 décembre suivant il se fit proclamer sous son nouveau titre. Puis il entra dans une troisième coalition avec l'Angleterre et la Russie, mais sans plus de succès; car la bataille d'Austerlitz, livrée le 2 décembre 1805, mit encore une fois fin à la guerre en imposant des sacrices aux vaincus. Les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Bade s'étaient déclarés pour la France, et le nord de l'Allemagne avait observé la neutralité. François II eut alors une entrevue avec Napoléon : les deux empereurs convinrent verbalement d'une suspension d'armes, et posèrent la base d'une paix qui fut signée à Presbourg le 26 du même mois. Napoléon ne tarda pas à déclarer qu'il cessait de reconnaître l'autorité impériale en Allemagne et l'antique constitution de l'Empire; le 12 juillet 1806 se forma la confédération du Rhin, et le 6 août suivant l'empereur d'Autriche abdiqua la couronne et le gouvernement de l'empire germanique. Désormais il portera le nom de François Ier.

Il garda à son tour la neutralité lorsque la France, prévenant le roi Frédéric-Guillaume III, tourna ses armes contre la Prusse dont la Russie embrassa la cause; il offrit seulement, mais en vain, le 3 avril 1807, sa médiation entre les parties belligérantes, et peu de jours après la mort lui enleva la mère de ses enfants, l'impératrice Marie-Thérèse. La paix de Tilsitt et l'union intime d'Alexandre Pavlovitch avec Napoléon le rappelèrent sous les armes, pour prévenir la chute de sa maison et la dissolution complète de l'ancien système politique en Europe. Soutenu par l'opinion publique, il déclara la guerre à la France le 27 mars 1809, adressa le 18 avril une proclamation à la population autrichienne, qui répondit avec enthousiasme au souverain chéri dont elle partageait les malheurs, et fit en même temps plusieurs appels à la nation allemande en général. Cette nouvelle guerre, sans être de longue durée, coûta cher à l'Autriche (*voy.* Wagram, Lobau, etc.). Mais cette fois, dans un traité conclu à Vienne, on jeta les fondements d'une paix durable entre les deux états; François, faisant le sacrifice de ses préjugés dynastiques pour détacher la France de l'alliance russe, consentit au mariage de sa fille aînée Marie-Louise avec Napoléon. François s'unit avec son gendre contre la Russie, après l'entrevue qui eut lieu à Dresde, en mai 1812; mais les désastres de Moscou et l'espoir de délivrance qu'ils donnèrent à l'Europe rompirent ces nouveaux rapports, et en 1813 François se vit contraint par la force des choses de faire cause commune avec la Russie et la Prusse contre son gendre, pour abattre la supré-

matie de la France impériale. Il se rendit à l'armée, suivit personnellement cette lutte jusqu'à ce qu'elle fût terminée, et prit enfin sa revanche sur la France que la fortune abandonnait. Après la conclusion du traité de paix de Paris et la convention qu'il conclut avec la Bavière, le 14 avril 1816, il se trouva à la tête d'une monarchie telle qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait possédé de semblable. Cette heureuse issue d'une lutte de 23 ans rapprocha de plus en plus entre eux les souverains du Nord : François I[er] entra dans la Sainte-Alliance (*voy.*). Il resta l'allié le plus constant et le plus dévoué de l'empereur Alexandre de Russie, comme lui préoccupé du désir de maintenir le *statu quo* en Europe et d'étouffer partout les mouvements révolutionnaires. Sous le sucsesseur d'Alexandre (*voy.* NICOLAS I[er]), la guerre de Turquie (1828) compromit cette étroite union et plaça l'Autriche dans une position presque hostile vis-à-vis de la Russie; mais un nouveau rapprochement eut lieu entre ces puissances lors de la révolution de juillet, dont la sagesse de François lui fit cependant accepter les conséquences, dès qu'il la vit pacifique, stricte observatrice des traités et ne menaçant pas l'Autriche dans ses possessions d'Italie et de Pologne.

Au reste, la politique de l'Autriche pendant ce règne sera appréciée plus en détail aux articles des ministres autrichiens qui la dirigèrent (*voy.* COBENZL, STADION, et surtout METTERNICH).

François I[er] a été marié quatre fois; de sa seconde épouse, Marie-Thérèse, princesse de Sicile, il eut treize enfants, dont cinq sont encore en vie, savoir : Marie-Louise, veuve de Napoléon, duchesse de Parme, née en 1791; Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, aujourd'hui empereur d'Autriche (*voy.* FERDINAND I[er]); Marie-Clémentine, née en 1798, femme du prince de Salerne; Joseph-Charles-François, général-major au service impérial, né en 1802, et Marie-Anne, née en 1804, abbesse du chapitre des dames nobles de Prague. Après la mort de sa deuxième femme (13 avril 1807), François épousa, le 6 juin 1808, une autre de ses cousines Marie-Louise-Béatrix d'Este (*voy.*), princesse de Modène, qu'il perdit le 7 avril 1816; enfin il épousa en quatrièmes noces, le 29 octobre suivant, Caroline-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, avec laquelle Guillaume I[er], roi de Wurtemberg actuellement régnant, avait fait divorce en 1814.

Excellent époux et père, François eut en général toutes les qualités de l'homme privé : il était bon, sage, laborieux, d'une piété douce, ami des arts et des lettres; et comme souverain, ce fut surtout un profond sentiment de justice qui le distingua. Cependant, inflexible dans sa sévérité pour les révolutionnaires, on le vit aggraver encore, par des tortures morales, le *carcere duro* des prisonniers du Spielberg. En général, ennemi de l'émancipation politique à laquelle les peuples aspiraient, non sans menacer les trônes, il en comprima toutes les tentatives autant qu'il fut en lui, et opposa souvent de l'énergie aux fréquentes réclamations des Hongrois. On se rappelle la fameuse allocution qu'il leur fit en 1820 et l'ardeur avec laquelle il s'associa à toutes les mesures restrictives des libertés publiques que prit la Diète germanique. Du reste, simple et affable, il était adoré de ses sujets, surtout dans l'archiduché, dont il se faisait aimer encore par son patriotisme viennois et par sa préférence pour les mœurs du peuple de cette capitale et pour le dialecte qu'il parle. Populaire et sans défiance, il était accessible au dernier de ses sujets; en temps de paix, il donnait une audience publique par semaine, où il écoutait toutes les demandes et accueillait tous les griefs, à condition, bien entendu pourtant, qu'ils ne portassent pas sur des questions de gouvernement qui, selon lui, ne concernaient que ses ministres, et auxquelles d'ailleurs les Autrichiens, fort différents en cela de leurs concitoyens les Hongrois, sont faiblement enclins à se livrer. Peu de princes, même avec des qualités bien supérieures, ont été l'objet d'un attachement si enthousiaste : François I[er] était regardé comme le père de ses peuples, et il les aimait autant qu'il en était aimé. Aussi sa mort fut-elle une douleur publique. — On peut voir l'éloge que fait de cet empereur, dont la mémoire reste chère aux

Viennois, l'auteur de son article dans l'*Encyclopédie nationale autrichienne*, qui donne aussi quelques détails sur la bibliothèque particulière de l'empereur, formée par ses soins, et qui, à sa mort, s'élevait à 40,000 volumes. *C. L.* et S.

FRANÇOIS, rois de France. Deux princes de ce nom se succédèrent à peu d'intervalle sur le trône de saint Louis.

François Ier, fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, naquit à Cognac le 12 septembre 1494; il épousa Claude de France, la fille de Louis XII, dont il était le plus proche héritier; car le vieux roi ne laissait point d'enfants mâles. Louis XII mourut l'an 1515, attristé par ses revers, par l'issue désastreuse de ses entreprises d'Italie, remettant la France lasse et humiliée aux mains d'un roi de vingt ans.

Arrière-petit-fils, comme Louis XII, de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, comme Louis XII entêté des droits qu'il tenait de son aïeule au duché de Milan, le jeune roi ressaisit la politique découragée de son prédécesseur avec cet esprit aventureux, tradition tardive du moyen-âge qui ne tenait plus qu'à la vogue des romans de chevalerie et ne promettait plus guère aux imitateurs que des désastres brillants. Sa première pensée fut donc d'organiser une expédition.

Il nomme sa mère régente et part à la tête de 35,000 hommes, franchit les Alpes par des défilés réputés impraticables, et débouche à l'improviste dans les plaines de Milan. L'occasion qu'il poursuivait de faire ses premières armes avec éclat se présenta bientôt : 25,000 Suisses gardaient le Milanais; c'étaient les héros des dernières guerres et les soldats les plus renommés de ce temps : la bataille (*voy.* Marignan) dura deux jours, et le roi s'y comporta en chevalier. Il combattit aux premiers rangs, au milieu de ses gens d'armes, contre ces carrés profonds hérissés de piques de dix-huit pieds.

« Toute la nuit, écrit-il à sa mère, demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing, l'armet à la tête... Et pour ce que j'étois le plus près de nos ennemis, il m'a fallu faire le guet de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin... Et croyez, madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, sans boire ni manger... Depuis deux mille ans en ça n'a point été vue une si fière ne si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravennes que ce ne fut auprès qu'un tiercelet. »

La bataille recommença dès le point du jour; mais les Suisses manquaient d'artillerie, celle des Français portait le ravage dans leurs carrés. Ils se retirèrent fièrement vers leurs montagnes, laissant aux Français l'honneur de cette journée qui fut appelée *combat des géants*. Le soir, François voulut recevoir sur le champ de bataille le baptême chevaleresque des mains de Bayard.

La conquête du Milanais s'acheva sans obstacle. Le vainqueur acheta à prix d'argent l'alliance des Suisses, et celle de Léon X au moyen d'un concordat qui annulait la pragmatique sanction de Charles VII et rendait à la cour de Rome l'immense revenu des annates (*voy.*). Les remontrances du parlement et de l'Université furent impuissantes, et François, s'arrêtant au milieu de sa haute fortune, signa le traité de Noyon (1516) qui donna la paix à l'Europe étonnée de sa rapide grandeur et de sa modération.

Une ère nouvelle s'ouvrait devant la royauté : la réunion définitive des grands fiefs, celle de la Bretagne surtout, consommée par le mariage de François avec Claude de France, avait porté le dernier coup à la féodalité; les États-Généraux étaient presque oubliés; le clergé s'attachait de plus près au pouvoir politique; toutes les forces jadis rivales de la royauté, elle les avait absorbées : le roi de France semblait donc appelé au premier rôle parmi les princes de l'Europe.

Cependant un rival se montrait déjà : c'était l'héritier de quatre dynasties, le fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne-la-Folle (*voy.* Charles-Quint). Déjà maître des Pays-Bas et de l'Espagne, il se présentait encore au suffrage des électeurs de l'Empire, vacant par la mort de Maximilien. François Ier se porta aussi comme concurrent. Sa puissance et sa gloire récente étaient sans doute d'assez beaux titres; mais ni les gages de protection qu'il offrait à l'Allemagne, ni les mulets chargés d'or qu'il y envoya à l'appui de ses titres chevaleresques, ne balancè-

rent les raisons politiques de son compétiteur dont les états héréditaires confinaient à la Turquie, et qui se présentait ainsi comme le défenseur naturel de l'Allemagne que faisait trembler Soliman. Aigri par cet affront et par tant de dépenses perdues, François arma contre ce rival encore sans renommée et qui allait se trouver à la tête d'un empire presque égal en étendue à celui de Charlemagne. Tous deux s'étaient juré de rester en paix quelle que fût l'issue de l'élection; mais les prétextes ne manquaient de part ni d'autre pour vider par les armes cette querelle d'ambition. Charles avait promis de restituer la Navarre à Henri d'Albret : il ne se hâtait point de remplir sa promesse, ni de faire hommage, comme il était dû, pour les comtés de Flandres et d'Artois. Bientôt la guerre éclata de toutes parts; une armée française prend et perd bientôt la Navarre (1522-23); François, par trop de lenteur, avait laissé échapper l'occasion de soutenir la révolte des communes espagnoles. Les Impériaux, d'abord vainqueurs dans le nord de la France, avaient été défaits par Bayard devant Mézières (1521).

Mais l'Italie était le principal théâtre de la lutte; le brave Lautrec, gouverneur du Milanais, s'en voyait repoussé pied à pied, faute d'argent pour s'y maintenir. Les Suisses qu'il avait à sa solde désertaient, demandant bataille ou congé; ils se laissèrent battre à la Bicoque (*voy.*), et le Milanais fut perdu (1522). Le roi, cependant, avait donné des ordres pour que des fonds parvinssent à l'armée, mais sa mère les avait détournés : l'intendant, poussé à bout, confesse la vérité : la reine-mère nie le fait, et l'intendant est pendu comme concussionnaire.

La lutte une fois engagée, les deux rivaux ne pouvaient manquer d'y entraîner l'Europe. C'était une question capitale que celle des alliances; il en était une surtout qui semblait devoir être décisive : c'était celle du roi d'Angleterre Henri VIII; les deux compétiteurs se l'étaient disputée par des moyens divers et qui les caractérisent assez. François convie le monarque anglais à une entrevue au milieu des cours réunies (*voy.* CAMP DU DRAP D'OR), l'éclipse par son faste malencontreux, lutte avec lui corps à corps et le jette sur l'arène, puis le quitte enchanté, croyant les affaires fort avancées (1520). Charles-Quint, pendant ce temps, agissait en secret sur le ministre Wolsey, lui promettait la tiare, puis débarquait incognito en Angleterre dont il finit par emporter l'alliance. L'Europe presque entière était tournée contre la France. Mais, après tant d'inhabileté politique, François reprit son vrai rôle et fit noblement face au danger. La ligue était formidable : le pape, l'Empereur, l'Angleterre, l'Italie étaient réunis; il avait à défendre à la fois toutes ses frontières et il repoussa de tous côtés l'invasion; mais il rêvait encore la possession de l'Italie. Il y envoya Bonnivet (*voy.*), qui n'y trouva que des revers (1523) et y perdit Bayard (*voy.*), le plus brave et le plus populaire des chefs de l'armée (1524).

Ces revers, du reste, étaient le fruit d'une nouvelle faute : au milieu de si graves circonstances, François avait jeté à l'ennemi le plus renommé de ses généraux. Le connétable de Bourbon (*voy.*) avait refusé la main de la reine-mère : cette femme irritée, à défaut de son cœur, s'attaqua à ses biens, et il vit ses domaines mis en sequestre. Le connétable n'écoute que sa vengeance, passe en Allemagne, traite avec Charles-Quint et tourne ses armes contre la France.

Une armée anglaise attaque alors la Picardie; les Impériaux, conduits par Bourbon, pénètrent dans la Provence, brûlant, ravageant villes et campagnes (1524); mais ils perdent quarante jours devant Marseille et s'éloignent au bruit de l'approche du roi. Enhardi par ces rapides succès, le prince franchit les Alpes encore une fois et poursuit l'ennemi à travers la Lombardie. Sa fortune était relevée; l'armée de l'Empereur, manquant de vivres et d'argent, était désunie et presque ruinée; il avait, lui, des troupes belles et pleines d'ardeur. Il fallait bien des fautes pour compromettre une telle position. Il en fait une première en divisant ses forces : il envoie 4,000 hommes à Gênes, 10,000 vers Naples; puis il assiége Pavie et y consume un temps précieux. Bourbon en profite pour tirer des troupes fraîches d'Allemagne; il repasse les Alpes, rejoint

Pescaire et Lannoi, deux habiles généraux de l'Empereur, et de concert ils marchent sur Pavie. François pouvait les attendre dans ses retranchements, c'était l'avis de son conseil; mais il jugea plus digne d'un roi de se porter au-devant de l'ennemi. La rencontre eut lieu, le 24 février 1525, non loin de Pavie (*voy.*). L'armée française avait encore pour elle, comme à Marignan, la supériorité de l'artillerie qui semblait appelée à décider la bataille: longtemps elle maintint l'avantage du côté des Français, quand une faute du roi perdit tout subitement. Voulant décider la victoire par une charge brillante, il s'élance à la tête de ses gens d'armes et se jette en aveugle à la bouche de ses canons qu'il réduit ainsi à l'inaction. Tout l'effort de la gendarmerie et les coups d'épée du *roi soldat* ne purent réparer cette faute : les troupes mercenaires lâchèrent pied, et les Français furent écrasés sur tous les points. Le roi se défendit longtemps, à pied, l'épée à la main, blessé à la jambe, ayant son armure criblée de coups de feu; son cheval avait été tué sous lui; enfin, enveloppé de toute part, il se rendit. Le vice-roi de Naples reçut son épée à genoux. On sait ce qu'il écrivait le soir même à sa mère : « Tout est perdu, madame, fors l'honneur et la vie, qui est sauve. »

Toute l'Europe prit l'alarme à cette nouvelle : l'indépendance des petits états était menacée; la puissance de l'Empereur n'avait plus de contre-poids; Rome, Venise, Florence, Gênes, le roi d'Angleterre, se détachèrent successivement de l'alliance et réclamèrent à grands cris la délivrance du roi. Il était prisonnier à Madrid; Charles, pour dompter un caractère qui n'était pas à l'épreuve des longues infortunes et pour le soumettre à ses dures conditions, mettait le comble aux ennuis de sa prison. Voyant cependant son captif malade et craignant que la mort n'acquittât sa rançon, il lui fit signer un traité par lequel François abandonnait le Milanais, la Bourgogne, et livrait en otages ses deux fils.

Mais il avait sans doute réfléchi durant sa captivité; il avait pu reconnaître que l'esprit chevaleresque n'était plus de ce temps; il avait pris chez son rival quelques leçons de sa politique. Aussi, quand Charles-Quint lui rappela ses engagements, François, le frère d'armes de Bayard, osa lui répondre qu'il en avait menti par la gorge, et il le défia à un combat singulier.

Cependant sa position était redevenue forte et belle : il avait recouvré toutes ses alliances; il formait avec les Vénitiens, Florence et le duc de Milan même, une ligue qui prit le nom de *sainte;* car les armées impériales, commandées par le connétable de Bourbon, désolaient l'Italie et venaient de faire le sac de Rome. Le pape était dans leurs mains. Les rois de France et d'Angleterre s'entendirent pour délivrer le pontife; puis François dirige coup sur coup vers Naples deux armées qui sont battues et que la peste achève de détruire. Il les avait encore laissées manquer d'argent. Par une faute semblable, il perd son amiral : le Génois Doria (*voy.*) passe à l'Empereur avec ses galères.

Ces guerres continuelles ruinaient également les deux états : Charles-Quint et François Ier, épuisés d'hommes et d'argent, se virent réduits à faire la paix; mais elle fut tout au bénéfice de l'Empereur. Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche la négocièrent à Cambrai (*voy.*), en 1529; on l'appela la *paix des dames*. François, en acquiesçant à ce traité, sembla renoncer sérieusement à tout retour sur l'Italie, où il livrait sans générosité ses alliés, Venise, Florence, au ressentiment de l'Empereur. Tels étaient son imprévoyance et son peu de souci de l'avenir. Il conservait pourtant des arrière-pensées qui se montrèrent assez quand on le vit solliciter pour l'un de ses fils la main de Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, qui donnait à entendre qu'on ferait entrer dans la dot Gênes et Milan. Milan avait été rendu à prix d'or à Maximilien Sforza; mais l'Empereur faisait peser sur lui le joug le plus dur. François profite du mécontentement du duc, intrigue auprès de lui et le pousse à la révolte en l'absence de l'Empereur. Une armée française tombe sur la Savoie et s'empare de Turin (1535). Charles-Quint en ce moment bombardait Tunis et réprimait la piraterie barbares-

que : tout à coup il reparait en Europe, victorieux, ramenant, aux acclamations de la chrétienté, 20,000 captifs dont il avait brisé les fers. Sa puissance s'augmenta de sa gloire, et il eut toute l'Europe pour lui. La France se vit attaquée sur tous les points à la fois : le roi d'Angleterre pressait la Picardie, les Impériaux couvraient la Champagne, Charles-Quint lui-même entrait en Provence ; il avait déjà distribué autour de lui les domaines et les grandes charges du royaume ; mais il ne trouva devant lui qu'un désert et point d'armée. Son canon foudroyait en vain les murs de Marseille ; ses troupes dépérissaient sur une terre rasée, sans vivres et sans abri : c'était là le système de défense auquel on s'était vu réduit, et Montmorency l'avait exécuté sans ménagements. Il réussit : Charles-Quint épuisé regagna l'Italie. On sait que Pasquin promettait récompense à qui dirait des nouvelles de l'armée de l'Empereur. Le duc de Guise en même temps sauvait la France au nord. Une trève de dix ans fut signée en 1538, sous le nom de traité de Nice. Les deux rivaux se virent à Aigues-Mortes, s'embrassèrent, se donnèrent tous les témoignages d'une réconciliation qui ne fut pas de longue durée.

Charles, appelé en Flandre par une révolte des Gantois, demande un passage à travers la France, offrant pour le second fils du roi l'investiture du Milanais. François non-seulement accède à la demande, mais encore épuise son trésor pour recevoir dignement son hôte, qui, une fois hors de la France, oublie ses promesses et investit du Milanais son propre fils. François, furieux, renoue son alliance avec les Turcs ; il envahit le Luxembourg tandis que l'amiral Barberousse bombarde inutilement le château de Nice, mais se venge de cet échec en ravageant les côtes de l'Italie. Alors Charles reprend le commandement de son armée, entre en Champagne, pendant que son allié, Henri VIII, attaque la Picardie : les Français gagnaient en Piémont la brillante bataille de Cérisoles (*voy.*) ; mais l'ennemi au nord s'avançait sur Paris. Heureusement la discorde, le manque de vivres forcèrent Charles-Quint à s'arrêter. Il promit encore une fois le Milanais et s'assura des avantages nouveaux, plus positifs, par le traité de Crespy (*voy.*), qui termina la guerre en 1544. L'année suivante, Boulogne, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres, fut rachetée au prix de huit cent mille écus.

François Ier, dupé encore une fois par Charles-Quint, préparait de nouveaux embarras à son rival, à la France peut-être de nouveaux désastres, quand il mourut le 31 mars 1547.

Le tableau de sa vie privée mérite peu de trouver place ici ; jamais roi de France n'avait donné comme lui le scandale des mœurs dissolues et livré ses vices à un plus grand jour. Ses passions influèrent constamment sur sa politique ; on dit que l'ambition n'était pas l'unique penchant qui l'entrainait vers l'Italie. Son règne ruina les mœurs autant que la fortune publique. Sous lui, l'impôt ne cessa de s'accroître ; il fit taire brutalement tout contrôle, vendit tout, jusqu'aux charges de justice ; mais la magistrature trouva plus tard son indépendance et sa force dans cet abus de la fiscalité.

François Ier était doué d'un esprit vif, naturel, qui ne manquait ni d'élégance ni d'instincts littéraires. Il est resté de lui quelques vers, des lettres et un traité sur la discipline militaire. Il avait rapporté de l'Italie la passion des arts ; le spectacle de tant de merveilles qui ne cessaient de s'y produire au milieu de maux incroyables s'était emparé de son esprit fastueux ; il les aimait surtout par leurs dehors éclatants. Ne pouvant se maintenir au milieu des arts de l'Italie, il s'efforça de les attirer à lui : il s'entoura d'artistes fameux, d'élégants esprits qu'il gagnait par ses largesses et la bonne grâce familière dont il usait avec eux. Léonard de Vinci mourut, dit-on, dans ses bras ; quand il visitait l'imprimeur Estienne, le roi voulait attendre qu'il eût corrigé son épreuve. L'or dont sa mère avait rempli ses coffres toute sa vie servit après elle à élever Chambord, Fontainebleau, à fonder le collége de France (*voy.* ces noms) ; mais tandis que les arts payaient cette hospitalité magnifique par des monuments qui sont la seule gloire de ce règne (*voy. école* FRANÇAISE), la France se couvrait d'échafauds et de bûchers. Le

roi assistait en grande pompe, à la façon espagnole, aux supplices, et persécutait froidement autour de lui une croyance que sa politique encourageait en Allemagne. C'est ainsi qu'il faisait sa cour au pape et comptait se rouvrir l'Italie; il croyait aussi compenser par là le scandale qu'avait causé dans toute la chrétienté son alliance avec Soliman. François Ier, pour sa gloire, et sans grand dommage pour l'état, eût dû s'en tenir à son premier rôle, celui de simple et brave chevalier; mais aigri par ses revers, qui ne tenaient qu'à ses fautes, il crut, en voyant faire Charles-Quint, qu'il n'y avait qu'à ruser pour réussir comme lui. Il était facile aussi de multiplier les intrigues, de corrompre et de trahir; mais il ne lui prit pas de même ses hautes vues, son application infatigable et sa dextérité. Il ternit aux yeux de l'Europe sa considération héroïque, et ses combinaisons politiques ne l'en dédommagèrent pas. Il joua plusieurs fois le sort de la France, qu'il eût perdue si sa chute pouvait dépendre de la conduite d'un roi.

François II, autre roi de France, naquit à Fontainebleau le 19 janvier 1544. Lorsque son père, Henri II, fut tué dans un tournoi à la fleur de l'âge, il laissa une veuve et quatre fils, dont François se trouvait l'aîné. Il avait 17 ans à peine, un esprit bien médiocre dans un corps débile; dès l'année 1558, on avait marié ce pauvre enfant à la belle Marie d'Écosse, et ce régime prématuré achevait de détruire sa frêle constitution. Il aimait avec passion sa vive et brillante épouse (*voy.* Marie Stuart), qui faisait profiter les Guises (*voy.*), ses oncles, du crédit sans bornes qu'elle avait sur son mari. La France était en paix avec l'Europe, mais la guerre s'établit à l'intérieur. Les factions avaient beau jeu sous un si faible règne. Jaloux du pouvoir des Guises, un parti, celui des princes protestants, conspira pour enlever le jeune roi de leurs mains (*voy.* les art. Catherine de Médicis et Condé). Mais le complot échoua et faillit coûter la vie à ses chefs, le roi de Navarre et le prince de Condé; la mort du roi les sauva. Il avait depuis longtemps un mal d'oreille : un jour qu'il s'apprêtait pour la chasse, comme il se *faisait faire le poil* par son chirurgien, Ambroise Paré (*voy.*), il fut pris d'une défaillance, et mourut dans la soirée du 5 décembre 1560, à l'âge de 17 ans et dix mois. Quelques vagues rumeurs s'élevèrent contre le chirurgien, voulant qu'il eût empoisonné la coiffe du bonnet du roi ou glissé du poison dans sa fistule en lui faisant le poil. Paré n'en garda pas moins la confiance des rois Charles IX et Henri III.

Le corps de François II fut porté à Saint-Denis sans appareil et sans suite, tant sa cour était préoccupée d'intrigues; on trouva sur son tombeau un billet avec ces mots : « Où donc est Tanneguy-Duchâtel? ». Am. R-e.

FRANÇOIS Ier, roi des Deux-Siciles, fils de Ferdinand Ier (ou IV de Naples) et de l'archiduchesse Marie-Caroline, naquit à Naples le 19 août 1777. Il ne devait monter sur le trône qu'à l'âge de 48 ans; mais il eut, avant cette époque, plus d'une occasion de s'exercer au pouvoir. Il prit deux fois en mains, officiellement, les rênes du gouvernement, avec le titre de vicaire général, *alter ego*. Ce fut en 1812, alors que lord Bentinck (*voy.*) imposa à la Sicile une constitution anglaise, et en 1820, année qui fut signalée dans le royaume des Deux-Siciles par une double révolution, celle de Naples et celle de Palerme. Nous avons vu déjà, en parlant de Ferdinand Ier (ou IV), que cet étrange monarque avait pour principe de s'effacer entièrement de la scène politique dans les moments où le vaisseau de l'état se trouvait jeté au milieu des écueils. On ne peut nier que François n'eut l'habileté d'échapper à plus d'un naufrage.

Ce prince était généralement plus aimé que son père, et méritait cette préférence par une conduite plus sage, plus réservée, par une bonté plus sincère, enfin par des connaissances réelles qu'il devait à une éducation dont Ferdinand Ier avait été privé. On lui reproche cependant, non pas seulement la facilité avec laquelle il a juré les deux constitutions de Sicile et celle de Naples, mais l'enthousiasme hypocrite qu'il manifesta en ces occasions pour un état de choses qu'il détestait au fond du cœur.

François, n'étant que prince héréditaire, avait épousé, en 1797, l'archiduchesse Marie-Clémentine, qui mourut en 1801. Une princesse était née de ce mariage : c'était Caroline-Ferdinande-Louise, depuis duchesse de Berri (*voy.*). Il épousa en secondes noces, le 6 juillet 1802, Marie-Isabelle, infante d'Espagne, sœur de Ferdinand VII. De ce mariage naquirent : Ferdinand II (*voy.*), actuellement roi des Deux-Siciles, né le 12 janvier 1810; Charles, prince de Capoue, à qui sa fuite et son mariage à Gretna-Green avec une jeune Irlandaise (miss Pénélope Smith) ont acquis une sorte de célébrité: il est né le 10 décembre 1811; quatre autres princes et cinq princesses, dont l'une, Marie-Christine (*voy.*), née le 27 avril 1806, est aujourd'hui reine-régente d'Espagne, tandis qu'une autre, Marie-Amélie, est la femme de l'infant d'Espagne don Sébastien-Gabriel.

François devint roi des Deux-Siciles, par la mort de son père, le 4 janvier 1825. Ce prince vint à Paris au commencement de 1830, au retour de son voyage en Espagne où il était allé conduire sa fille la reine Marie-Christine; il mourut à Naples le 19 novembre de la même année. *Voy.* NAPLES et SICILE. C. F-N.

FRANÇOIS, duc de Modène, *voy.* ESTE et MODÈNE.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (NICOLAS-LOUIS comte). Si Baillet, qui publia vers la fin du XVII[e] siècle l'histoire des *Enfants célèbres*, l'avait écrite après le milieu du siècle suivant, François de Neufchâteau eût brillé au premier rang dans cet ouvrage.

Né, le 17 avril 1750, au village de Saffais en Lorraine, où son père, homme honorable, mais sans fortune, dirigeait une école primaire, Nicolas François était pensionnaire au collége des jésuites, à Neufchâteau, lorsqu'il fit imprimer dans cette ville (1765), sous le titre de *Poésies diverses*, des épîtres, des fables, des imitations d'Anacréon et d'Ovide, d'Horace et de Virgile. L'année suivante parut une nouvelle édition de ces poésies; elle était augmentée de plus de moitié. Le bailli d'Alsace, comte d'Hénin, se déclara le protecteur du poëte adolescent. L'académie de Dijon qui, peu d'années auparavant, avait couronné Jean-Jacques Rousseau, ouvrit ses portes à un poëte de quinze ans (1765), et, à la même époque, il fut reçu membre des académies de Lyon, de Marseille et de Nancy.

Voltaire, alors âgé de 72 ans, voulut voir l'académicien imberbe (1767). Le philosophe de Ferney ne l'eut pas plus tôt connu qu'il désira de se l'attacher comme secrétaire et comme élève. Ce désir du vieillard comblait les vœux du jeune auteur; mais le charme ne dura pas longtemps. Le bailli d'Alsace avait pris sur un cœur reconnaissant l'autorité d'un père : il enleva le pupille obéissant, mais que le chagrin rendit malade, au cabinet d'un grand homme, pour le faire entrer dans la magistrature et dans l'administration qui devaient plus tard le jeter sur la scène du monde.

La ville de Neufchâteau s'était empressée de l'adopter et de lui donner son nom. Cette adoption, sanctionnée depuis par un arrêt du parlement de Lorraine, honorable pour celui qui en fut l'objet, devint dans la suite une source de prospérités pour la ville elle-même.

Encouragé par de nobles suffrages, le jeune poëte poursuivait avec ardeur, dans une traduction de l'Arioste, l'immense travail de quarante mille vers, lorsqu'en 1783 le maréchal de Castries, ministre de la marine, le fit nommer procureur général au conseil supérieur du Cap. Il quitte Nancy pour aller s'embarquer à Bordeaux. Mais des épreuves de tout genre l'attendent sur la route. Sa voiture se brise, dans la nuit, au-delà de Châtellerault : il est seul, à pied, sur la grande route; le premier gîte est éloigné et il se sent malade. A Angoulême, il mange des oronges, et ces champignons l'ont empoisonné; il arrive mourant à Bordeaux. Sa santé se rétablissait à peine, il faut partir. Le vaisseau qui le porte met à la voile le 8 novembre; la traversée est courte et heureuse; le 17 décembre il arrive au cap Français.

Après cinq ans d'absence de la mère-patrie, François de Neufchâteau eut besoin de la revoir. Il voulait faire imprimer en France sa traduction de l'Arioste, qu'il avait terminée, comme Camoëns acheva sa Lusiade, sous un autre hémi-

sphère. Le congé obtenu, il s'embarque vers la fin de 1787 sur une frégate qui, la seconde nuit du départ, échoue et se perd sur les récifs de Mogane. Il n'eut que le temps de quitter son hamac, de saisir un frêle débris et de se sauver presque nu à travers les rochers. Moins heureux alors que le poëte lusitanien qui, d'une main élevée sur les flots pendant son naufrage, put ravir à l'abîme des mers le poëme qui l'a rendu immortel, François de Neufchâteau vit disparaître avec le navire son *Roland*, fruit de tant de veilles, et dont la perte irréparable découragea et affligea toute sa vie. Il se trouve jeté avec quelques compagnons d'infortune sur d'arides récifs où d'inexprimables misères les retiennent pendant sept jours entiers, pendant sept nuits entières, sans sommeil, sans aliments, sans vêtements, sans repos. Il voit ses compagnons abattus par la faim, par le mal : l'un d'eux a déjà cessé de vivre; lui-même se trouve atteint de ces tristes infirmités qui, pendant un demi-siècle, lui feront de l'existence une douleur. La mort paraissait prompte et inévitable, lorsqu'un petit navire des Bermudes recueille les naufragés et les reporte à Saint-Domingue.

Revenu enfin dans sa patrie, François de Neufchâteau demanda et obtint sa retraite avec une pension de trois mille livres et le titre de conseiller honoraire. Il avait acheté un petit domaine à Vicherey, où il cultivait en paix la terre et les lettres, quand la Révolution française vint ouvrir une voie plus large à l'esprit humain. Les États-Généraux étaient convoqués : François de Neufchâteau rédigea les cahiers du bailliage de Toul, et il fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale.

Comme si tout devait être extraordinaire dans la vie de François de Neufchâteau, il fut arrêté dans cette circonstance. Les électeurs des campagnes du bailliage de Toul s'étaient réunis dans un banquet (août 1789) : le rédacteur de leurs cahiers s'y trouva naturellement invité. Cette réunion paisible effraya les hommes du privilége : ils accusèrent le légiste des Vosges de s'être mis à la tête d'un rassemblement de brigands qui allaient couper les blés pour amener la famine. Une brigade de maréchaussée et cinquante hommes de cavalerie le conduisirent à Toul, et de Toul à Metz, où il aurait pu être pendu prévôtalement, si le marquis de Bouillé (*voy.*), qui commandait dans cette ville, et qui avait connu le prisonnier aux Antilles, ne l'avait pris sous sa protection et n'avait confondu l'énorme sottise de ses accusateurs en faisant asseoir à table à sa droite le prétendu chef de brigands.

L'année suivante, il fut chargé par le roi de l'organisation du département des Vosges; et, pour récompense de son travail, il demanda et obtint la place de juge de paix du canton de Vicherey, où était son petit domaine.

Député à la première assemblée législative, François de Neufchâteau en fut nommé secrétaire, ensuite président. Membre et rapporteur du comité de législation, il développa ce principe que l'Église doit être dans l'état, et non l'état dans l'Église. Il fut deux fois l'organe des sociétés allemandes empressées de saluer de leurs acclamations et de leurs vœux les destinées nouvelles que la France semblait commencer alors pour les peuples civilisés.

Élu membre de la Convention, il refusa d'y siéger. Nommé par la Convention ministre de la justice (6 octobre 1793), il n'accepta pas, préférant dans les Vosges l'humble ministère d'une justice de paix. Cependant il se rendit à Paris dans le but de réclamer des subsistances pour son département. Avant de partir, il avait fait imprimer à Neufchâteau une *Lettre aux cultivateurs des Vosges pour leur proposer une manière plus facile et plus économique de semer et de recueillir les grains*. La Convention, par ses décrets du 9 et du 20 août, avait ordonné l'impression de deux mémoires qu'il avait envoyés, l'un *sur les moyens de suppléer au défaut de bras pour les récoltes*, l'autre *sur la nécessité d'assurer la subsistance du peuple par les greniers d'abondance*. Et tandis qu'au milieu des troubles anarchiques de ce temps il ne montrait d'autre ambition que celle d'appeler les bienfaits de la nature et du travail sur sa malheureuse patrie, ses amis l'invitèrent à faire jouer sa comédie

de *Paméla*, imitée de Goldoni, et qui, composée en 1788, avait été reçue en 1791. Il céda à leurs instances, trouva les comédiens français parfaitement disposés à son égard, et fit même recevoir une seconde comédie en 5 actes, imitée aussi de Goldoni, sous ce titre : *le Valet des deux Maîtres.*

Paméla fut jouée le 1er août 1793. Huit représentations avaient eu un succès d'enthousiasme. Le 29 août, la salle se trouvait remplie, les acteurs étaient habillés, la toile allait se lever, lorsqu'un ordre du Comité de salut public arrive : la neuvième représentation est suspendue. Il n'y eut point de spectacle ce jour-là. L'auteur, emportant son manuscrit, suivi d'un officier de police, se rend à minuit au Comité. On exige des corrections, des radiations. Dans l'espace de six heures, le quatrième et le cinquième actes sont bouleversés; le dénouement est changé. Le manuscrit, après ces corrections, est approuvé, et, le 30 août, la suspension est levée par un arrêté que signent Robespierre et tous les membres du Comité. Cependant le 2 septembre, à la neuvième représentation, quelques troubles éclatent dans la salle à l'occasion d'une tirade sur le fanatisme, terminée par ces deux vers :

> Ah! les persécuteurs sont les seuls condamnables;
> Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.

Sur-le-champ, dans la soirée du même jour, sans considérer que la pièce a été jouée telle qu'elle venait d'être approuvée par lui-même, le Comité prend un arrêté portant : « 1° que le Théâtre-Français sera fermé; 2° que les comédiens « du Théâtre-Français et l'auteur de *Paméla*, François (de Neufchâteau), seront « mis en état d'arrestation dans une « maison de sûreté, et les scellés apposés « sur leurs papiers. »

Le lendemain, 3 septembre, l'auteur fut incarcéré à la Force, d'où son ami, le courageux Mirbeck, réussit à le faire transférer au Luxembourg, dans ce même palais où bientôt il devait prendre, mais trop tard, et quitter, mais trop tôt, les rênes du gouvernement. Il ne vit briser ses fers que huit jours après la révolution de thermidor, le 4 août 1794.

A peine libre, François de Neufchâteau se disposait à retourner dans les Vosges, lorsqu'il fut nommé membre du tribunal de cassation. Le lendemain, il se rendit à la barre de la Convention nationale, et y lut un écrit dont l'impression dans le *Bulletin* fut décrétée : il avait pour titre *Dix épis de blé au lieu d'un.*

Sous la constitution de l'an III, nommé commissaire du Directoire dans le département des Vosges, il faisait aimer les lois au milieu de ses cultures et des arbres qu'il avait plantés, lorsqu'il reçut un courrier du Directoire qui l'appelait au ministère de l'intérieur, où il remplaça Benezech. C'était le 16 juillet 1797.

Ici commence une nouvelle carrière pour François de Neufchâteau. Ses circulaires, ses programmes, ses arrêtés, ses discours et tant de travaux utiles et recommandables qui honoreraient un long ministère, n'ont rempli qu'un exercice de 54 jours. Il fut choisi le 10 septembre par les deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens pour remplacer Carnot au Directoire.

Pendant sa courte élévation, le nouveau directeur, comme s'il était encore ministre, publia une lettre sur le perfectionnement des livres élémentaires. Il fut nommé membre de l'Institut national, et reçut à sa table, dans son palais, le héros qui, alors général de la république et méditant sa ruine, était plus grand par ses victoires qu'il ne devait l'être dans la suite par son ambition.

Huit mois s'étaient à peine écoulés lorsque, le 9 mai 1798, le sort eut à désigner, aux termes de la constitution, celui des cinq directeurs qui devait se retirer pour faire place à un autre. Il sembla favoriser les vœux secrets du dernier élu, que Treilhard vint remplacer. Le directeur sortant fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire, à Seltz, pour négocier avec le comte de Cobenzl sur divers points relatifs à l'exécution du traité de Campo-Formio; il était surtout chargé de traiter de la réparation exigée pour l'insulte faite par la populace de Vienne au drapeau tricolore, que l'ambassadeur de la République, Bernadotte,

avait fait arborer sur la porte de son hôtel. Tout en se donnant de nombreux témoignages de bonne intelligence et d'estime, les deux plénipotentiaires ne purent s'entendre, et le sujet compliqué des conférences de Seltz fut renvoyé au congrès de Rastadt.

De retour à Paris, François de Neufchâteau refusa le portefeuille des affaires étrangères, et accepta (le 19 juin 1798) de remplacer Letourneux à l'intérieur.

Le ministère de l'intérieur, établi par la loi du 27 avril 1791, avait déjà vu passer dix ministres et n'était pas encore organisé : François de Neufchâteau peut et doit en être regardé comme le créateur. Et non-seulement il introduisit le mouvement et la vie dans toutes les parties de cette vaste administration ; non-seulement il régularisa tous les travaux d'ensemble et de détail dans ce qui existait sans règle, sans action, sans développement, on lui dut aussi de grandes créations, comme celle de l'exposition publique des produits de l'industrie (*voy.* Exposition). Son ministère doit être regardé comme l'époque où fut établi en France le système de navigation intérieure, qui est, dans le corps de l'état, ce que sont les veines dans le corps humain. Il fut aussi le créateur du Musée du Louvre, où les chefs-d'œuvre du génie national se montrent avec tant de gloire parmi les chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les âges. Ce fut François de Neufchâteau qui fit commencer le placement des tableaux dans la galerie et celui des statues dans les salles du Louvre; et à cette époque, pour obtenir les fonds nécessaires, il lui fallut exposer ce qu'il appelait *les avantages incalculables de ce superbe Musée*. Ce fut lui qui inaugura l'*Apollon*, le *Mercure* et l'*Antinoüs* du Belvédère, la *Vénus* du Capitole, le *Laocoon*, la *Transfiguration* de Raphaël, les *Chevaux de Corinthe* et tant d'autres monuments que les victoires de la république avaient conquis et que les derniers revers de l'empire ont fait perdre. Nous ne pouvons qu'indiquer en passant quelques autres actes de ce ministère mémorable : l'établissement des pépinières départementales, les projets de défrichement des landes et le dessèchement des marais, la création du dépôt général des cartes de la France, la formation du premier conseil d'instruction publique, un nombre encore considérable d'autres institutions ou de perfectionnements d'objets d'utilité nationale, etc. Il voulut, avant de se retirer, laisser, pour l'instruction primaire, une *Méthode pratique de lecture :* on y trouve la première recommandation, avec l'exposé des procédés, de l'enseignement mutuel et simultané. François de Neufchâteau ne jugea pas au-dessous de sa dignité de ministre de composer et de publier sous son nom ce livre, ainsi que l'excellente traduction libre du latin, de Muret, intitulée : *Institution des Enfants, ou Conseil d'un père à son fils*, en vers français. Le 23 juin 1799, il écrivit aux administrations centrales : « En quittant le ministère, ma dernière pensée est pour l'instruction publique. »

Les travaux académiques de François de Neufchâteau suffiraient pour signaler un des plus habiles grammairiens de notre époque. Les éditions qu'il a données des *Provinciales* et des *Pensées* de Pascal, son examen de ces immortels ouvrages, ainsi que du Gil-Blas de Lesage, le rangent parmi les meilleurs critiques et parmi le petit nombre des littérateurs reconnus dignes de juger des chefs-d'œuvre.

Membre et souvent président du premier corps politique sous le consulat et sous l'empire, on le vit toujours occupé, dans ses hautes fonctions, de découvertes ou de perfectionnements dans toutes les parties de l'économie rurale. Il fut l'un des fondateurs, et le président ou le vice-président presque perpétuel, de la Société royale et centrale d'Agriculture ; et l'on ne peut citer aucun autre écrivain qui, chez les anciens et parmi les modernes, ait su allier à un si haut degré, pendant le cours d'un demi-siècle, la culture des champs et celle des lettres ; qui, depuis sa quinzième année, n'en ait laissé s'écouler aucune sans publication. Pendant dix ans perclus dans un fauteuil, mais heureux dans son intérieur de l'amour de sa famille, philosophe avec gaîté, excellent citoyen, homme aimable, homme de bien, dont la conversation était un livre et la vie un

exemple, il mourut regretté de tous, à Paris, le 10 janvier 1828.

Avec François de Neufchâteau s'est effacée la dernière tradition vivante d'un siècle à jamais célèbre; mais il a vécu avec gloire dans ce siècle, avec honneur dans le nôtre, et sa mémoire ne s'effacera jamais. V-ve.

FRANÇOIS-XAVIER (SAINT), surnommé l'*apôtre des Indes*, gentilhomme espagnol, et l'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola (*voy.*), dont il fut le zélé coopérateur dans la fondation de cette compagnie célèbre qui devait à la fois agiter l'Église, inquiéter les rois et troubler le monde, naquit le 7 avril 1506, dans la Navarre, au château de Xavier, non loin de Pampelune. Il était, par sa mère, neveu du fameux Arpilcueta, surnommé le docteur Navarre. Ses parents l'élevèrent avec soin et l'envoyèrent achever ses études à Paris. Reçu maître ès-arts au collége de Sainte-Barbe, il enseignait la philosophie au collége de Beauvais lorsque Ignace de Loyola, dont l'éducation avait été négligée, vint s'asseoir sur les bancs. C'était un petit noble biscayen qui déjà projetait de fonder son institut. Il cherchait des collaborateurs, et François-Xavier fixa d'abord son attention.

Le Navarrais résista d'abord : sa naissance et ses succès dans l'enseignement lui montraient un avancement facile dans les dignités ecclésiastiques; mais il avait pour compagnon de chambre Loyola (*ejusdem cubiculi socius*), et, après avoir assez longtemps tourné en ridicule son camarade et son projet, il finit par céder au tendre attachement que celui-ci lui témoignait, aux éloges qu'il ne cessait de lui prodiguer, et à cette politique adroite et persistante dont il donna le premier exemple, si bien suivi depuis dans l'ordre dont il fut le fondateur.

François-Xavier avait professé la philosophie pendant plus de trois ans; en 1533 il étudia la théologie; l'année suivante, Ignace réunit ses premiers disciples, François-Xavier, Jacques Laynez, docteur d'Alcala, Salmeron, et Jacques-Alphonse, tous Espagnols, et, le jour de l'Assomption (15 août), il les conduisit à Montmartre dans la chapelle souterraine de l'abbaye, où, pour les enchaîner à ses projets, il les lia par des vœux solennels. Ils s'engagèrent à vivre pauvres et chastes, à faire le voyage de la Palestine pour y convertir les Juifs et les sectateurs de l'islamisme, et, si les chemins leur étaient fermés, à aller se jeter aux pieds du pontife romain et se soumettre à sa volonté pour telle *œuvre à laquelle il jugerait à propos de les employer*. Afin de rendre cet engagement plus sacré, un cinquième disciple d'Ignace (Pierre le Fèvre) célébra la messe dans la chapelle souterraine et donna la communion à tous les associés.

Après ce pacte solennel, Loyola voulut continuer quelque temps encore ses études théologiques avec quelques-uns de ses disciples, et un rendez-vous général fut donné à Venise pour le commencement de 1537. Dès que Xavier fut arrivé dans cette ville, il alla se loger à l'hôpital des incurables pour y soigner et servir les malades. On raconte que son zèle allait jusqu'à sucer le pus des ulcères. Ignace se rendit à Rome avec ses compagnons. Cependant la guerre s'était déclarée entre les Vénitiens et les Turcs, et la mission en Terre-Sainte ne put avoir lieu; mais Jean III, roi de Portugal, ayant résolu d'introduire le christianisme dans les Indes-Orientales, pria le pape Paul III de lui envoyer des missionnaires.

Déjà l'institut des jésuites commençait à se répandre. Xavier avait prêché avec succès à Rome, à Bologne, à Vicence. Il était prêtre, et fut envoyé en 1540 à Lisbonne, où il s'embarqua le 8 avril 1541 pour les Indes, avec le gouverneur portugais. Il passa l'hiver à Mozambique, et arriva, le 16 mai 1542, à Goa, siége du gouvernement. Pendant la traversée, qui dura plus d'un an, François-Xavier instruisit et catéchisa l'équipage, soignant les malades, couchant presque toujours sur le tillac, et n'ayant d'autre oreiller que les cordages. A peine était-il débarqué que, suivant sa coutume, il prit pour logement l'hôpital et y commença sa mission. On le voyait, une sonnette à la main, parcourir les rues de Goa pour appeler les Portugais et leurs esclaves au catéchisme et aux prédications. Le christianisme des habitants d'une partie des côtes, au sud-est de la presqu'île

en-deçà du Gange, était mêlé de beaucoup de superstitions : François traduisit le catéchisme dans la langue du pays, fit abattre les idoles et renverser leurs temples.

En 1544, il alla, suivi de plusieurs autres missionnaires, au royaume de Travancor. Il a écrit lui-même que, dans l'espace de quelques mois, il baptisa de sa main dix mille idolâtres. On lit dans les biographies du saint que tant de conversions étaient dues à d'éclatants miracles, et on y rapporte celui d'une grande armée de Barbares attaquant le royaume de Travancor et mise en déroute, sans ralliement possible, par les regards terribles, la voix tonnante et le geste du missionnaire armé du crucifix.

François se rendit ensuite à Meliapour, qu'on appelait aussi *la ville de Saint-Thomas*, parce que, d'après une tradition singulière, le saint apôtre de Jésus-Christ était allé chercher et avait trouvé dans cette ville la couronne des martyrs : peu s'en fallut que François-Xavier n'y trouvât lui-même la sienne. Quelques missionnaires lui ayant été envoyés de France, il se rendit avec eux à Malacca (nov. 1545); il y convertit des idolâtres, des juifs, des musulmans. Il fit ensuite le voyage de Macassar, parcourut toutes les Moluques, faisant partout des conversions et des miracles. Il baptisa plus de 25,000 Barbares à Amboine, à Ternate, etc. Dans l'île de Ceylan, il convertit le roi de Candi et un grand nombre de ses sujets.

De retour à Goa (1548), il y trouva déjà établi un collége et un séminaire de jésuites. Après avoir réglé, comme chef, les affaires de la compagnie, il s'embarqua pour le Japon (1549); il prêcha, sans beaucoup de fruit, à Canguxima, à Firanda, à Méaco. On voit par ses lettres qu'il n'avait pu apprendre la langue du pays. « Je n'entends pas ce peuple, écrivait-il, et il ne m'entend pas. » Son costume de pèlerin n'en imposait pas assez : il imagina de prendre des habits somptueux, et de se présenter, avec une suite brillante, muni des lettres du vice-roi des Indes, à la cour d'Amanguechi. Le roi, ayant d'ailleurs reçu du missionnaire de riches présents, lui donna la permission de prêcher, et trois mille Japonais ne tardèrent pas à être baptisés.

Un des plus ardents désirs de Xavier était d'évangéliser la Chine. Déjà il était arrivé dans l'île de Sancian (Chang-Chuen-Chan), sur la côte de la province de Quang-Tung, vis-à-vis de Canton, lorsqu'il mourut, dans cette île, le 2 décembre 1552; il n'était âgé que de 42 ans, et en avait passé près de onze dans ses travaux apostoliques. Il fut enterré sur le rivage, et le cercueil, rempli de chaux, devait consumer les chairs; mais vingt-cinq ans plus tard, si l'on en croit les biographies écrites par les jésuites, le corps fut retrouvé entier, dans un état parfait de conservation, et il avait l'air vivant; on va jusqu'à dire que de tout le corps s'exhalait une odeur suave et merveilleuse. Il fut transporté à Goa et déposé dans une grande chapelle qui lui fut consacrée.

François-Xavier, béatifié par le pape Paul V, en 1619, fut canonisé par Grégoire XV, en 1622. L'Église catholique lui donna le titre d'*Apôtre des Indes*, et a inscrit son nom au calendrier le 2 décembre. On a de François-Xavier cinq livres d'*Épîtres* imprimées à Paris, 1651, in-8°, et aussi un *Catéchisme* et quelques *Opuscules*. Parmi les historiens jésuites, espagnols, italiens et français, qui ont écrit la vie du saint, nous ne citerons que le P. Bouhours; tous rapportent un grand nombre de miracles dont l'un a été peint par le Poussin, et dont le plus remarquable est celui d'un crucifix que François-Xavier avait laissé tomber dans la mer et qu'un cancre lui rapporta. V–VE.

FRANÇOISE DE RIMINI. Qui ne connaît ce touchant épisode de *Francesca da Rimini*, jeté dans le sombre tableau de l'enfer du Dante, comme une fleur chétive et décolorée sur le bord d'un volcan?

Dante, guidé par Virgile dans le dédale ténébreux de l'empire des morts, parvient à la région réservée aux âmes que l'amour a perdues; là il aperçoit deux ombres gracieuses qui se tiennent tendrement embrassées : c'est Françoise et Paul de Rimini. La première raconte au poëte l'histoire de ses malheurs :

Noi leggiavamo un giorno, per diletto

Di Lancilotto, come amor lo strinse;
Soli eravamo, e senza alcun sospetto.
Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura, e scolorocci 'l viso;
Ma solo un punto fu quello che ci vinse.
Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amante;
Questi, che mai da me non fia diviso,
La bocca mi baciò tutto tremante.
Galeotto fu il libro e chi lo scrisse;
Quel giorno più non vi leggemmo avante.
(Dante, *Inf.*, Cant. V).

« Nous lisions un jour par délassement les aventures de Lancelot et le récit de ses premières amours ; nous étions seuls et sans méfiance. Plus d'une fois, à cette lecture, les couleurs de la vie disparurent de nos fronts, et nos regards se troublèrent. Mais un passage seul put triompher de notre vertu : ce fut quand nous vînmes à lire que le noble amant cueillit un baiser sur des lèvres adorées; celui que vous voyez à mes côtés (puisse-t-il n'être jamais séparé de moi !) me baisa sur la bouche, tout tremblant d'amour. Galeotto fut le livre et celui qui l'écrivit; ce jour-là nous ne lûmes pas davantage.»

La sagacité des commentateurs s'est surtout exercée sur ce vers :

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.

La plupart d'entre eux s'accordent à dire que Galeotto était le nom de l'entremetteur des amours de Lancelot du Lac et de la belle Genièvre, et que Françoise de Rimini veut dire par là que, son Galeotto à elle, ce fut le livre et celui qui l'écrivit.

Cette fiction du poëte est fondée sur un fait historique : Françoise, fille de Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, fut mariée, vers la fin du XIIIe siècle, à l'un des fils de Malatesta, seigneur de Rimini. Son mari était, disent les chroniques, un homme brave, mais disgracié par la nature; son beau-frère au contraire, le jeune Paolo Malatesta, était un cavalier accompli. Un jour le maître de Rimini surprit sa femme et son frère dans un entretien d'amour, et les tua tous deux du même coup. *Voy.* Malatesta. C. F-n.

FRANCOLIN. La séparation des francolins d'avec les perdrix repose principalement sur la différence bien tranchée des mœurs et des habitudes de ces deux groupes de gallinacés. En effet, tandis que les perdrix vivent au sein des plaines et surtout des guérets, faisant entendre dans leurs appels ce petit cri doux et fluet qui peint si bien les inquiétudes continuelles de leur existence toujours menacée, les francolins préfèrent les bois et les forêts, se perchent sur les arbres, vont chercher des vers et de petits mollusques dans les lieux marécageux, ou bien se servent de leur bec comme d'une pioche naturelle, de leurs doigts comme de grattoirs ou de râteaux, pour déterrer les petites racines bulbeuses qui font aussi partie de leur nourriture ordinaire. Leur voix est rauque et criarde, et un chant vigoureux annonce matin et soir la séparation et la réunion des compagnies ou familles. Du reste, les femelles couvent à terre comme celles des perdrix, et les parents montrent le même attachement et les mêmes soins pour leurs petits, jusqu'à l'époque où ces derniers peuvent voler. Les seuls caractères physiques qui soient propres aux francolins sont, chez le mâle, un ou deux éperons, un bec un peu plus long que dans les perdrix et une queue un peu plus développée. — Parmi les espèces assez nombreuses de ce sous-genre, on doit surtout remarquer le *francolin à collier roux*, originaire des parties les plus méridionales de l'Europe et de l'Afrique barbaresque; le *francolin ensanglanté*, du Népaul; enfin le *francolin de Pondichéry*. La première de ces espèces est longue de douze à treize pouces; le cou et le ventre sont noirs, avec des taches rondes et blanches; les pieds rouges; le dessus du corps et des ailes brun, rayé de roux; enfin un beau collier rouge-marron entoure le cou. Le francolin ensanglanté a les plumes de la queue peintes de couleurs verte, blanche et ponceau ; le tour des yeux est violet, et le sommet de la tête est orné d'une huppe grise et blanche. L'espèce de Pondichéry a les parties supérieures rousses, avec des bandes en zigzag blanchâtres; le sommet de la tête d'un roux cendré; le croupion gris, varié de noir et de blanc; le ventre blanc lunulé de noir; la gorge et la base du bec jaunâtres avec de petites marques noires; enfin les ailes peintes de noir, de gris et de roux. C. L-r.

FRANCONI. Ce nom, si familier aux amateurs des exercices équestres, est celui d'une famille noble d'Italie. Le premier qui lui donna la célébrité presque européenne dont il jouit encore aujourd'hui dans l'art de dresser les chevaux, ANTOINE Franconi, naquit à Venise en 1738. Obligé de fuir sa patrie par suite de la condamnation à mort de son père, qui avait tué en duel un sénateur, il vint en France à l'âge de 20 ans. Pour subvenir à ses besoins, il dut chercher à se créer des ressources : il les trouva dans la physique qu'il avait cultivée dans sa jeunesse, et parut pour la première fois devant le public en qualité de physicien. A cette industrie il en joignit bientôt une autre : il fit voir des oiseaux savants, puis d'autres animaux qu'il dressait avec un talent remarquable. Les curieux de Lyon et de Bordeaux applaudirent à ses efforts, et ce fut dans cette dernière ville qu'il eut occasion de connaître le duc de Duras, dont les bons offices le mirent à même d'introduire en France le spectacle favori des Espagnols, les combats de taureaux. Les taureaux et les *taureadores* que Franconi était allé chercher lui-même en Espagne eurent un succès prodigieux ; de trente lieues à la ronde on accourait pour les voir. Mais, jaloux des bénéfices de leur directeur, les *taureadores* ne tardèrent pas à le menacer de donner des combats à leur propre compte. Un soir de représentation, quand déjà le public impatient attendait dans la salle, ils refusèrent de jouter. Franconi n'était pas un bateleur vulgaire, c'était un homme de cœur et de résolution. Sans se déconcerter de ce refus, il s'élance dans le cirque, seul, en bas de soie, la poitrine découverte, et pique le taureau. Les Bordelais furent effrayés de tant d'audace et de courage. Dès ce jour, Franconi fit seul les combats de taureau, et la foule ne cessa de se porter à ses représentations. Après avoir exploité alternativement Lyon et Bordeaux, Franconi arriva à Paris en 1783 et s'associa avec Astley, célèbre écuyer anglais, qui avait depuis trois ans ouvert un manége théâtral dans la rue du Faubourg-du-Temple. Mais le spectacle de ses animaux savants ne plut pas autant aux Parisiens que les exercices de son collaborateur. Au bout de deux ans, il retourna à Lyon, où Balpe, autre écuyer fameux, auquel il avait loué son cirque, avait tellement donné aux habitants le goût de ses manœuvres que la ménagerie du Vénitien eut tort comme à Paris. Loin de se décourager, Franconi résolut de lutter avec son heureux locataire : il acheta des chevaux, les dressa lui-même, et au bout d'un mois il rouvrit sa salle aux bravos des Lyonnais. La Révolution interrompit le cours de ses succès et de ses recettes ; il vit son cirque détruit au siége de Lyon, revint à Paris vers la fin de 1792, et reparut au faubourg du Temple avec toute sa famille qui composait sa troupe d'écuyers et d'écuyères.

En 1793 et en 1799, le théâtre de Mlle Montansier et celui de la Cité se l'adjoignirent momentanément, et il y figura avec ses chevaux dans plusieurs ballets et pantomimes. En 1806, le cirque, déjà transporté depuis quatre ans dans l'ancien jardin des Capucines, dut changer encore de place par la raison indiquée à l'article CIRQUE OLYMPIQUE ; Antoine Franconi, qui avait fait de brillantes affaires et qui était devenu aveugle, céda alors son établissement à ses deux fils LAURENT et MINETTE, qui, sur la fin de 1809, rouvrirent, rue du Monthabor, une nouvelle salle où ils varièrent les exercices d'équitation par des pantomimes montées avec une pompe dont on n'avait pas encore vu d'exemple. On a dit à l'article déjà cité, pourquoi, en 1816, ils quittèrent encore cette salle et retournèrent au faubourg du Temple, sur l'emplacement jadis occupé par Astley, et comment, chassés en 1826 par un horrible incendie, ils parvinrent à l'aide de nombreuses souscriptions à édifier le vaste amphithéâtre qui s'élève aujourd'hui sur le boulevard du Temple.

Pendant vingt-cinq ans, soit à Paris, soit dans les nombreuses tournées qu'ils faisaient annuellement dans les départements et même à l'étranger, les frères Franconi ont dignement soutenu la réputation de leur père. Habile surtout dans l'art de dresser les animaux, l'aîné a étonné tour à tour les amateurs de ces exercices par la docilité des chevaux, des

cerfs, des éléphants formés par lui; le jeune s'occupait de la mise en scène et même de la composition des mimodrames dans lesquels sa femme figurait avec un talent digne d'une scène plus élevée. Enfin ils se retirèrent successivement, laissant à M. ADOLPHE Franconi, fils adoptif du plus jeune d'entre eux, le soin de continuer leurs traditions. Depuis 1833, le cirque est exploité par une société dans laquelle M. Adolphe Franconi est resté chargé de l'éducation artistique des chevaux et de la mise en scène des ouvrages dramatiques, double tâche dont il s'acquitte avec un talent héréditaire.

Antoine Franconi, l'auteur de cette famille intéressante d'artistes équestres, est mort à Paris le 6 décembre 1836, à l'âge de 98 ans. Depuis longtemps il avait recouvré la vue, grâce aux soins du baron de Forlens, et il n'avait plus d'autre plaisir que d'assister presque tous les soirs aux représentations du cirque, assis dans un fauteuil placé exprès pour lui à la première galerie, où de ses faibles mains il essayait encore d'applaudir aux travaux de ses successeurs. Le jour du convoi, d'après ses dernières volontés, un cheval suivait immédiatement son corbillard. V. R.

FRANCONIE, contrée de l'Allemagne centrale, appelée en allemand *Franken* ou *Frankenland*, fut désignée, s'il faut en croire quelques auteurs, sous le nom de France orientale ou germanique, lorsque Clovis eut occupé la Gaule. On voit en effet que ce prince, pour réprimer les courses des Thuringiens, envoya sur leurs frontières une forte colonie de Francs, qui s'établit sur la rive droite du Mein. Il est vraisemblable que le duché de Franconie fut établi vers 902, car les comtes franconiens se rendirent indépendants lors de la dissolution de l'empire carlovingien et de la constitution définitive du système féodal. L'un d'eux, Conrad, fut élu roi de Germanie en 911, et laissa son comté à Eberhard son frère, qui fut tué en 939 à la bataille d'Andernach. Son successeur dans le duché, Conrad le Sage, duc de Franconie et de Lorraine, gendre de l'empereur Othon Ier, périt en 955 dans une bataille livrée aux Huns sur les bords du Lech, près d'Augsbourg. Après lui parurent Othon, duc de Franconie, Henri, Conrad, jusqu'en 1024, époque où ce dernier fut élu empereur.

MAISON DE FRANCONIE OU MAISON SALIQUE. Conrad Ier avait été le fondateur de la première maison salique, mais ce nom date plus particulièrement de Conrad II, fils de Henri, duc de Franconie et qu'on a surnommé *le Salique**, ou aussi *de Worms*, ville où il résidait non moins fréquemment que dans son château de Limbourg, près de Spire. Conrad II ne réunit pas le duché de Franconie à la couronne impériale : il le remit à son cousin-germain Conrad-le-Jeune, qui se révolta contre lui, fut fait prisonnier, retenu longtemps dans les fers, et mourut en 1039. Mais les empereurs Henri III, Henri IV et Henri V conservèrent la possession du duché. Le dernier de ces princes le donna, en 1116, à son neveu Conrad de Hohenstaufen, fils de Frédéric, duc de Souabe, et d'Agnès, sœur de l'Empereur. Conrad devint empereur après la mort de Lothaire II, en 1138, sous le nom de Conrad III. Il garda son duché, qui passa à son fils Frédéric de Rothenbourg; puis, en 1196, à Conrad, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, et en 1196 au frère de celui-ci, Philippe. Lorsque ce dernier fut devenu empereur, il détacha beaucoup de terres du duché de Franconie, qui dépérit entre ses mains, et qui s'éteignit, en 1268, lorsque le jeune Conradin eut été décapité à Naples. Les États en devinrent souverains alors, et les débris en furent conférés aux burgraves de Nuremberg, mais le titre en resta aux évêques de Würtzbourg. Dans la suite, durant la guerre de Trente-Ans, on voulut ressusciter le duché de Franconie pour le duc de Weimar.

On vient de voir que la maison de Franconie a donné quatre chefs au Saint-Empire, savoir : Conrad II (1024-1039), Henri III (1039-1056), Henri IV (1056-1106), Henri V (1106-1125). Ce dernier

(*) Ce nom provient de ce qu'on regardait les Saliens (*voy.*) comme les Francs par excellence, et l'on appelait *saliques* les familles franques les plus illustres. *Voir* Pfister, *Histoire des Allemands*, t. II, livre IIe. J. H. S.

n'ayant pas laissé de fils, ni aucune disposition relative à sa succession, Lothaire II, de Saxe, fut élevé au trône, qu'il occupa jusqu'en 1137.

Le caractère particulier de cette période de l'histoire d'Allemagne, que remplissent les quatre règnes des empereurs franconiens, consiste dans l'accroissement extraordinaire de la puissance des États et dans la décadence entière de celle des empereurs. Ceux-ci avaient cru diminuer le pouvoir des ducs en augmentant celui du clergé; mais les guerres de Henri IV montrent combien ils s'étaient trompés dans leurs calculs, car ils eurent à la fois contre eux les évêques et les ducs. Les entreprises malheureuses sur l'Italie, l'appui que donna aux papes l'établissement des Normands dans la partie méridionale de cette contrée, ne contribuèrent pas peu non plus à la ruine de l'autorité impériale. Durant cette période, les ecclésiastiques possédaient les plus belles villes de l'Allemagne, un grand nombre de duchés, de margraviats et de comtés; ils y exerçaient les droits régaliens, et tenaient les châteaux les plus importants et les meilleures forteresses de l'Empire. Les ducs, tantôt révoltés contre le chef de l'état, tantôt lui faisant payer cher un appui douteux, acquirent de nouveaux droits, soit par rapport à l'administration du gouvernement public, soit par rapport à la souveraineté personnelle des États. Ainsi les empereurs ne furent plus libres de conférer un duché ni d'élever un état inférieur au rang et à la dignité de prince, sans le consentement des États; ils ne purent plus disposer à leur gré des biens du domaine; la juridiction impériale fut restreinte dans des bornes inconnues aux siècles précédents; ils ne purent plus faire grâce aux coupables condamnés par les États, ni leur rendre les biens tombés en confiscation, ni s'approprier les biens des proscrits. Enfin, à côté de l'hérédité des fiefs, qui se consolida définitivement dans l'Empire, durant cette époque, les villes s'organisèrent mieux aussi et prirent plus d'importance. Après les empereurs de la maison de Franconie viennent ceux de la maison de Souabe. *V.* Hohenstaufen. A. S-r.

Cercle de Franconie. L'ancien duché de ce nom ayant été converti, conjointement avec différentes petites souverainetés, en un des dix cercles de l'empire d'Allemagne, il formait une des plus belles parties de cet empire et comptait environ 1,500,000 habitants, sur une surface de 490 milles carrés géographiques. A ce cercle appartenaient les évêchés de Bamberg, de Würtzbourg, d'Eichstædt, les principautés d'Anspach, de Baireuth, de Hohenlohe; la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique à Mergentheim; les comtés princiers de Henneberg et de Schwarzenberg; les comtés de Castell, de Wertheim, de Reineck, d'Erbach, de Limburg; les seigneuries de Seinsheim, de Hausen, de Speckfeld, et les villes impériales de Nuremberg, de Rothenbourg sur la Tauber, de Schweinfurt, de Weissenburg et de Windsheim. La plus grande partie du cercle de Franconie appartient maintenant à la Bavière et forme les cercles royaux du Haut-Mein, du Bas-Mein et de Rézat. Le reste est échu en partage au Wurtemberg, au grand-duché de Bade, au grand-duché de Hesse-Darmstadt, à la Prusse, à la Hesse électorale et aux duchés de Saxe. *C. L.*

FRANCS (en allemand *Franken*). L'histoire nomme les Francs pour la première fois à l'occasion d'une victoire d'Aurélien qui, n'étant encore que tribun de légion dans la Gaule, arrêta une de leurs irruptions vagabondes, en tua trois cents et vendit sept cents captifs, vers l'année 241. Depuis, ils se retrouvent continuellement mêlés aux guerres et aux troubles de l'empire en Occident, souvent vainqueurs, souvent vaincus, toujours redoutables, tantôt alliés, tantôt ennemis, ou l'un et l'autre à la fois, car ils n'obéissaient pas tous aux mêmes chefs. Tels que Tacite avait dépeint les guerriers de la Germanie, tels se montraient les Francs dans les récits des panégyristes de Constantin et de Maximien-Hercule, dans les discours de Libanius et de Julien, dans les poëmes de Claudius et de Sidoine Apollinaire, et bien plus tard encore dans l'histoire d'Agathias. Leur chevelure coupée par derrière se relève sur le front et se noue au sommet de la tête, comme décoration de l'homme libre, comme dé-

fense du combattant. Des vêtements étroits expriment les contours de leur taille et de leurs membres nerveux. Fantassins infatigables, nageurs intrépides, ils ne sont arrêtés ni par les marais et les fleuves glacés, ni par les rochers et les escarpements de montagnes. Dans leurs mains, la *framée* ou, sous un autre nom, la *francisque*, marteau d'armes, hache à deux tranchants, brise et coupe les cuirasses, après que leur *angon*, espèce de dard muni d'un double croc près de la pointe, s'est attaché comme une ancre à l'ennemi qu'il atteint. Le dard à peine lancé, le guerrier l'a suivi, pèse du pied sur le bois qui pend aux boucliers sans en pouvoir être arraché, et force l'adversaire à se découvrir pour recevoir le coup qui le terrasse. On peut les surprendre, mais non les abattre; on peut déconcerter leur effort impétueux par la tactique et la ruse, les accabler sous le nombre, mais non les contraindre à fuir devant le péril; irrésistibles dans le choc, sans peur dans la défaite, fiers encore et terribles dans la captivité et jusque dans la mort, ils attaquent plus qu'ils ne se défendent; on obtient leur alliance, jamais leur soumission entière.

Beaucoup d'écrivains ont longuement disserté sur l'origine des Francs, sur l'étymologie de leur nom, sur leurs premières demeures. Nous resterons avec les savants les plus modérés, non pas les moins bien instruits, en-deçà des conjectures hasardées. Sans aller chercher la patrie primitive des Francs, soit auprès des Palus-Méotides, soit sur les bords de la Baltique, soit dans la Chersonèse-Cimbrique, encore moins dans la Pannonie, nous nous arrêterons à l'indication obscure, mais positive, du géographe de Ravenne qu'Heineccius interprète avec beaucoup de sagacité; et nous rencontrerons les Francs, d'abord sur les bords de l'Elbe, principalement entre ce fleuve et le Weser, dans cette *Morungania* (terre marécageuse) située au duché de Brême, et dont un *pagus Morenganus*, *Moronganus* reproduit encore le nom jusque vers la fin du XIe siècle; puis, nous les verrons sur toute la ligne du Rhin, entre l'embouchure du Mein et la mer, limités à l'est par le Weser, qu'ils ont franchi, et touchant du côté de l'ouest aux provinces de la Gaule, vers le midi aux Alemans ou Suèves, vers le nord aux Saxons et à l'Océan. La nation des Francs était une confédération de peuples germaniques, car les noms de *Francs* et de *Germains* sont synonymes chez les auteurs grecs et latins des IVe, V^e et VIe siècles. Quand se forma-t-elle? il est plus facile de deviner la cause que la date précise de l'événement. La terreur des armes romaines, ou plutôt l'indignation et la vengeance contre les vainqueurs, qu'on n'acceptait jamais pour maîtres, forcèrent des peuples belliqueux, trop souvent divisés par des rivalités et des haines, surtout par des ressentiments d'injures et de violences si communes parmi les Barbares, à s'unir enfin contre l'étranger. Était-ce après les expéditions de Corbulon sous le règne de Claude, ou seulement à la suite de la terrible invasion de l'empereur Maximin, successeur d'Alexandre-Sévère? On ne voit point la ligue se former; on ignore quels peuples y entrèrent les premiers; on sait seulement qu'elle existait, qu'elle était déjà connue des Romains dès la première moitié du IIIe siècle, et qu'elle finit par embrasser tous les peuples compris entre le Weser, l'Océan, le Rhin et le Mein; les Frisons et les Chauques sur la mer du Nord; les Saliens qui peuplaient les marais du Wahal, de l'Issel (*Isula, Sala*), et qui empruntèrent du fleuve leur nom; les Attuariens, les Bructères, les Chamaves, pesant sur la limite rhénane, et appelés ensuite *Ripuaires*, quand ils devinrent alliés soldés de l'empire, qui leur paya plus d'une fois rançon, lorsqu'il manquait de généraux capables de les contenir; les Cattes, les Ampsivariens dans l'intérieur, entre tous les autres.

Ce nom de Francs, qui leur était commun sans les unir dans une association constante, universelle, ne signifiait pas, comme on l'a cru vulgairement, leur dessein de défendre l'indépendance nationale et de *s'affranchir* de la conquête romaine. C'est un renversement d'idées, un anachronisme. Après que les Francs régnèrent sur les Gaules et retournèrent dans leur Germanie conquérir d'autres Barbares qui avaient pris leur place en

des régions plus lointaines, alors, seulement alors, le mot tudesque *Frank* ou *Vrank*, le mot latin *Francus*, devinrent la dénomination spéciale des membres de la cité, jouissant du droit plein et entier, exempts de toute servitude, et ne devant qu'un service d'hommes libres au roi, au suzerain, au pays. Ce nom de *Francs*, significatif en effet comme tous les noms de ligues barbares, remontait par l'étymologie au mot *vrangh*, farouche, terrible. Parce que Plutarque avait dit que *Cimbre* autrefois voulait dire brigand, mais en un sens honorable, on avait imaginé de rapporter l'origine du nom *Franke* au vieux teuton *Warge*, qui avait même valeur, et cela par une métathèse très ordinaire : de *Warge*, *Wracke*, puis *Wrancke*, *Francke*. Mais l'analogie des idées, et non celle des mots, aurait pu soutenir une pareille étymologie. En effet, il eût été possible que la confédération barbare adoptât une qualification de ce genre, lorsque les Germains tenaient pour maxime que les hommes devaient vivre du pillage plutôt que du travail, ou, comme dit Tacite en son beau langage, acquérir plutôt par le sang que par la sueur. Telles avaient été aussi les opinions et les mœurs des Grecs dans les temps héroïques : alors on demandait à des étrangers sans leur faire du tout injure, comme le bon Nestor demandait à Télémaque et aux siens en leur offrant l'hospitalité, s'ils étaient des pirates, *λησταί*. Ainsi vécurent les Scandinaves, Danois et Northmans, qu'un poëte annaliste du IX[e] siècle donne pour aïeux aux Francs, par une erreur assez naturelle; car de la ressemblance il induisait la filiation des Francs, aventuriers également intrépides et sur mer et sur terre. La nacelle comme la trirème, tout leur était navire, leur audace suppléant à la puissance du bâtiment pour braver les tempêtes. Aussi leurs populations maritimes désolèrent-elles pendant longtemps les côtes de la Bretagne et de la Celtique. Ce furent elles que Carausius eut à combattre pour délivrer ces pays de la piraterie, et qu'il s'empressa de gagner comme auxiliaires quand il voulut se créer un empire dans la Bretagne et se révolter contre Dioclétien. C'étaient aussi des Francs, ces captifs que Probus avait transportés aux contrées du Pont-Euxin, et qui, rompant un jour leur captivité, se jetèrent dans les premiers esquifs qu'ils rencontrèrent au rivage, puis coururent saccageant et pillant l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Afrique, la Sicile, traversèrent le détroit et retournèrent par l'Océan dans leur patrie, chargés de butin et de dépouilles; nouvelle argonautide à laquelle il ne manqua qu'un âge plus poétique. Dès le règne de Gallien, ils pénétrèrent dans l'Italie jusqu'à Ravenne, dans l'Espagne jusqu'à Tarracone, où, 150 ans encore après, des débris attestaient leur passage, qui dura douze années. L'usurpateur Postume les vainquit et s'en fit des alliés; Aurélien, Probus et Dioclétien ajoutèrent à leurs titres de gloire le surnom de *francique;* mais, souvent taillés en pièces, ou traînés en captivité, ou dispersés dans les légions, ou forcés de souscrire à des traités qui leur imposaient l'obligation de fournir des troupes à l'empire, les Francs n'en étaient pas moins toujours menaçants, toujours redoutables, soit qu'ils s'unissent aux autres Barbares qui forçaient la barrière du Rhin, soit qu'ils vinssent tout seuls faire le dégât, en courant, sur les terres de l'empire. Les efforts de Constance, ceux de Constantin, qui livra aux bêtes dans l'arène des rois captifs et qui institua les jeux franciques, les victoires de Julien, les travaux guerriers de Valentinien II dans les Gaules, eurent sans cesse pour objet de fortifier ou de rétablir la limite du Rhin, de renouveler les traités avec les Francs.

Les panégyristes des empereurs, les historiens même ont prodigué à cette nation l'épithète d'infidèle : cependant elle n'épargna pas son sang pour la gloire et la sûreté de l'empire. Mais dans les déchirements des provinces entre des princes légitimes et imbéciles et des usurpateurs braves, souvent glorieux, il était difficile aux Barbares de juger la cause la plus juste ou de ne pas se laisser tenter à l'occasion de faire payer leurs anciennes défaites aux villes opulentes de leurs vainqueurs. Ainsi fut dévastée quatre fois la brillante et malheureuse Trèves avec d'autres cités fameuses. Il faut distinguer aussi entre les diverses nations frankes; quelques-unes prirent des demeures plus

stables et des habitudes de civilisation longtemps avant les autres.

Carausius avait cédé aux Francs, ses alliés, quelques pays en-deçà du Rhin dans la seconde Germanie; Maximien ne les en déposséda point et les traita comme des alliés; ils s'avancèrent peu à peu sous les fils de Constantin, et Julien leur laissa la Toxandrie, entre la Meuse et l'Escaut, lorsqu'il leur imposa le titre d'alliés et les devoirs de vassaux de l'empire. C'étaient principalement les *Saliens*. On voit un grand nombre de corps saliens dans la milice impériale; des Francs, consulaires, généraux d'armée, ministres : Sylvain, Bauton, Richimère, Arbogaste. Il y eut un temps où ils furent tout-puissants à la cour d'Occident : les honneurs civils et militaires n'étaient qu'à eux ou ne s'obtenaient que par eux. Cependant ces nations divisées entre elles, comme elles l'avaient été jadis au temps d'Arminius et de Maroboduus, et de Ségeste et d'Inguiomer, combattaient pour et contre les Romains; Arbogaste, poussé par des inimitiés nationales (*gentilibus odiis*), conduisit les armées romaines, composées de Barbares et sans doute en partie de Francs, sur le territoire des Bructères, des Cattes, des Ampsivariens, pour se venger de Sunnon et de Marcomer, princes de ces nations. Plus tard, des deux fils de Clodion, qui avait combattu vingt ans contre les Romains avec des succès divers, mais qui avait fini par s'emparer de tout le pays entre l'Escaut et la Somme (seconde Belgique), à sa mort, l'aîné appela le roi des Huns, Attila, pour reconquérir sous sa protection l'héritage paternel; Mérovée, le plus jeune, fils d'armes d'Aétius (*voy.*), se rangea sous les aigles romaines et se signala dans les plaines de Châlons. Il succédait à son père par la volonté des Francs qui l'élevèrent sur le pavois, peut-être comme ami de l'empereur ou du grand Aétius, toujours comme le plus vaillant. Childéric, fils de Mérovée, agrandit le royaume héréditaire, vainquit Égidius, le réduisit à se renfermer dans Soissons, et s'avança jusqu'à la Loire. D'un autre côté, des princes de la même famille occupaient Cologne, le Mans, à la tête de leurs tribus. L'ancienneté de la prise de domicile, les vieux souvenirs d'alliance, le grand nom de Mérovée qui avait aidé Aétius à chasser Attila, la haine contre les ariens, Visigoths et Bourguignons, la supériorité des Saliens sur le reste des Francs, tout préparait la réunion des diverses tribus sous un seul roi et la conquête entière des Gaules. Il ne fallait qu'une main forte et un génie puissant : Clovis consomma l'œuvre préparée par ses ancêtres.

Quelques historiens avaient cherché à rendre miraculeux les exploits de Clovis, déjà bien assez surprenants. En plaçant son point de départ au-delà du Rhin, ils lui faisaient conquérir tout d'un coup les Gaules, depuis l'extrémité septentrionale jusqu'aux Pyrénées, avec ses 5,000 soldats. Les écrivains plus récents n'étendent pas le royaume que Childéric lui laissa, plus avant que les confins du Tournaisis, et supposent les Francs dans l'état d'une peuplade encore mal établie et presque vagabonde. Cependant il y avait cent ans que les Saliens, et avec eux les Chamaves, avaient fixé leurs demeures dans une partie de la seconde Germanie et de la seconde Belgique; pendant la décadence de l'empire, surtout depuis la grande invasion des Barbares de l'année 406, ils n'avaient cessé de s'approprier quelques parties de cette Gaule, dont la faiblesse des empereurs ou les intrigues des ministres qui voulaient régner en leur place abandonnaient les lambeaux aux Burgondes, aux Visigoths, aux Saxons, aux sujets révoltés. Les traités avec Stilicon ne les avaient point resserrés dans des limites plus étroites; les victoires d'Aétius n'avaient point empêché Clodion de garder le pays des Atrébates, et Childéric n'avait laissé à Syagrius que Soissons, Reims, Châlons, Melun, Sens, Auxerre et quelques villes. Tout le reste entre le Rhin et la Loire, excepté l'Armorique, obéissait aux princes francs. Sidoine Apollinaire, avant l'année 475, disait que déjà depuis longtemps (*olim*) la langue latine ne se parlait plus dans la Belgique, et que la loi romaine avait disparu de la limite rhénane. Il s'était établi de tels rapports de voisinage et de familiarité entre les Francs et les Romains de la Gaule, que les premiers, après l'expulsion de leur roi Childéric, mirent à leur

tête, pendant huit ans, Égidius, commandant des légions, et que les provinces armoriques trouvèrent en eux tout d'abord des alliés naturels. Plusieurs évêques des royaumes limitrophes, sous le joug des ariens, soupiraient après le règne des Francs, et apprenaient aux cités gallo-romaines à voir de futurs protecteurs dans ces Barbares leurs anciens alliés, comme ils voyaient eux-mêmes dans les idolâtres des néophytes en espérance.

Il faudrait, si l'on faisait l'histoire des Francs avant Clovis, la diviser en trois époques : dans la première, l'origine et les courses antérieures à l'entrée sur le sol romain (*voy.* GERMAINS); dans la seconde, les premiers établissements jusqu'au commencement du ve siècle (*voy.* PHARAMOND, SALIENS, RIPUAIRES, etc.); puis enfin les conquêtes affermies par l'association des intérêts et les rapprochements des habitudes (*voy.* MÉROVINGIENS). Il manque beaucoup de choses dans cet exposé trop succinct : on y suppléera dans les articles auxquels nous venons de renvoyer. N-T.

FRANCS D'ORIENT. On donne le nom de *Francs*, dans le Levant, à tous ceux qui sont nés en Europe, ou qui, quoique nés dans un pays soumis à l'empire othoman, sont originaires de l'Europe. Il serait très difficile d'assigner avec certitude l'origine de cette dénomination, évidemment empruntée aux Français, soit que les Musulmans, ayant été en rapport avec les Français plus qu'avec les autres peuples occidentaux du temps des croisades, aient désigné tous les peuples de l'Europe par le nom de Français, soit que la Porte othomane, ayant accordé des priviléges aux Français parce qu'ils étaient ses alliés les plus anciens, les sujets des autres puissances qui en ont joui successivement ont été rangés sous la même dénomination.

La loi du Koran ayant prescrit à ses sectateurs de traiter les peuples qui se refuseraient à embrasser l'islamisme avec clémence, mais avec une hauteur qui leur fît sentir leur état d'inférieurs, il est tout naturel que les Européens qui s'établirent en Orient aient cherché à se soustraire par des traités à la juridiction des Musulmans : de là les capitulations qui accordent aux Francs le droit de ne relever que de leurs consuls respectifs, et le privilége de ne pas payer de *harach*, c'est-à-dire le droit de capitation imposé par la loi à tous les sujets mâles de l'empire, chrétiens et juifs. Les premières capitulations portaient que tous les individus nés dans l'empire, qui, devenus adultes, voudraient continuer à habiter le Levant, perdraient leur droit d'Européens, et que ceux qui voudraient conserver leur nationalité ne pourraient posséder des immeubles. Les sulthans, tout en accordant aux consuls la juridiction sur leurs sujets, ont réservé aux tribunaux musulmans le droit de juger les Européens qui se seraient rendus coupables : 1° de meurtre sur un Musulman ou sur un *rayah ;* 2° de fabrication de fausse monnaie; 3° de sacrilége et de commerce criminel avec une femme musulmane. Si un Européen embrassait l'islamisme, il perdrait par le fait tout droit à la protection de son consul. Ces capitulations ne furent pas modifiées dans les premiers temps; mais les rapports commerciaux s'étant successivement étendus entre l'Orient et l'Occident, et la gloire des Osmanlis ayant baissé à la suite de plusieurs échecs essuyés sur les champs de bataille, les puissances européennes devinrent plus exigentes et la Porte othomane plus traitable. Le droit à la protection des consuls fut étendu à tous ceux qui pouvaient prouver leur origine européenne; ceux qui épousèrent des femmes nées dans le pays purent posséder des immeubles en mettant la propriété sous le nom de la femme, et plus tard des traités vinrent augmenter les priviléges des Francs en émancipant leur commerce de toute entrave et en fixant à trois pour cent le droit à percevoir par les douanes sur la valeur des marchandises importées et exportées. La contrebande ne fut pas punie par la confiscation, mais les négociants trouvés en contravention furent condamnés à payer un double droit, c'est-à-dire six pour cent sur la valeur. Le prix réel des marchandises venant à varier, on convint que tous les huit ans un nouveau tarif serait fixé par une commission composée de commissaires nommés en nombre égal par les ambassadeurs et par l'autorité

turque. Le gouvernement a consenti en outre que tous les consuls eussent sous leur protection, dans les villes où ils sont établis, deux fours, deux cafés et deux tavernes. Ces établissements, quoique tenus par des *rayahs*, jouissent des mêmes priviléges que les autres dirigés par les Européens. Si un consul a une pompe à feu, tous les hommes qui la desservent sont exemptés de payer l'*harach;* mais ce privilége leur est personnel et ne dure qu'autant qu'ils sont inscrits au consulat comme pompiers. Tout consul a le droit d'avoir quatre interprètes, les ambassadeurs peuvent en avoir huit, et ils peuvent les choisir parmi les *rayahs*. Ces interprètes jouissent des mêmes priviléges que les Francs, et cette faveur, qui aurait dû cesser, d'après les traités, en même temps que leur service, s'étendit peu à peu à leurs familles et à leurs descendants, et l'usage a plus tard consacré cet abus.

Dans les provinces othomanes, les maisons des Francs ne sont pas moins sacrées que le sont en Europe les hôtels des ambassadeurs: aucun fonctionnaire turc ne peut y entrer, n'importe pour quel motif, sans être accompagné d'un officier du consulat à qui le Franc est attaché, et, en cas de violence, les locataires sont autorisés à défendre par la force l'entrée de leur maison. Tels sont les principaux priviléges accordés successivement par les traités aux Francs établis dans le Levant.

On conçoit facilement que les *rayahs* ont dû essayer d'échapper de même à la juridiction musulmane : les plus riches d'entre eux firent tout leur possible pour se ranger sous la protection des autorités européennes, et ils parvinrent souvent à l'obtenir, soit en corrompant à force d'argent les chancelleries, soit en faisant des voyages en Europe et revenant munis de passeports européens. Des firmans très sévères défendirent à plusieurs reprises ces émigrations, mais sans réussir à les empêcher; et ce qui, pendant longtemps, n'avait été qu'un abus, la Russie, arrivée au faîte de la puissance, parvint à l'obtenir comme un droit. Elle stipula dans le traité d'Andrinople que les *rayahs* qui feraient un voyage en Russie et qui y obtiendraient la naturalisation jouiraient en Turquie des mêmes droits que les sujets russes. Cette clause, qui fut imposée par la force au divan, augmenta puissamment l'influence moscovite en Orient; la Turquie fut privée d'un grand nombre de ses sujets les plus riches, et la Russie eut à sa disposition un corps d'auxiliaires dévoués et puissants répandus dans toutes les villes de l'empire othoman.

Il faut distinguer parmi les Francs ceux qui sont nés en Europe, ou dont les parents sont établis au Levant depuis quelques années, de ceux dont les familles, quoique originaires d'Europe, sont fixées depuis plusieurs générations dans les pays de l'empire othoman. Les premiers ont conservé, avec leur costume national, les mœurs et le langage de leur patrie, tandis que les autres ne parlent que les langues du pays, ont des mœurs presque orientales, et ont adopté un costume qui ne diffère de celui des *rayahs* que par la couleur jaune des pantoufles dont ils sont chaussés. Cette race de nature amphibie, connaissant les langues et les usages du pays, sert dans les comptoirs et dans les chancelleries, qui choisissent parmi eux les interprètes et les courtiers. Il en est peu qui deviennent négociants, et ils sont, en général, dépourvus de connaissances. Ces hommes sont, pour la plupart, avides et menteurs, et ceux qui sont forcés de les employer ont souvent à leur reprocher des actes de ruse et d'intrigue. Comme tous les hommes qui, livrés eux-mêmes à l'ignorance, reprochent à l'instruction une influence démoralisante, ils sont routiniers et intolérants, et s'ils fréquentent les églises avec assiduité, c'est pour calmer par des pratiques superstitieuses les remords de leur conscience. Cependant il faut ajouter, en l'honneur de la vérité, que depuis quelques années leurs mœurs ont été modifiées, et tout fait espérer que la nouvelle génération pourra jouir des bienfaits de la civilisation et répondra aux vœux de leurs anciens compatriotes. Deux signes précurseurs annoncent cette réforme salutaire : les jeunes gens et les jeunes filles ambitionnent de porter l'habit européen, et l'étude de la langue française, ce puissant levier de civilisation,

commence à devenir la base de leur éducation.

Mais ce sont les Francs européens qui composent au Levant la population franque proprement dite. Si l'on rencontre parmi eux de ces hommes, rebut de tous les pays, qui se réfugient dans le Levant comme dans une terre d'asile, il y a aussi des hommes très honorables qui joignent à la civilisation et à la politesse de l'Europe la simplicité des manières, la charité et l'hospitalité qu'on admire généralement chez les peuples orientaux.

Quoique les Francs conservent certains usages des pays d'où ils viennent, et qu'ils forment des groupes distincts représentant leur nationalité, il n'en est pas moins vrai que les mœurs de la France et de l'Angleterre sont celles qui exercent le plus d'influence sur la société du Levant. La langue italienne était de toutes les langues de l'Europe la plus répandue en Égypte et dans le littoral de l'Afrique; mais depuis quelques années l'influence française ayant grandi dans la Méditerranée, et les moyens de communication avec la France ayant augmenté, la langue et la littérature françaises ont pris le dessus. Dans les villes principales du Levant, telles que Constantinople, Smyrne et Alexandrie, il existe des casino et des clubs littéraires où l'on reçoit non-seulement les revues et les journaux français et anglais, mais aussi les ouvrages les plus marquants qui paraissent dans les deux pays, et les voyageurs sont tout étonnés de trouver chez des personnes qui n'ont jamais quitté le Levant une connaissance parfaite de tous les événements littéraires et politiques de l'Europe.

Les Francs entretiennent peu de relations avec le reste de la population, Musulmans ou *rayahs*. Il a régné jusqu'à présent une grande antipathie entre les Grecs et les Européens établis au Levant, et il faut bien avouer que la faute n'en était pas aux premiers. Lord Byron a parlé avec indignation de l'oppression et des mauvais traitements que les Grecs de la Morée essuyaient de la part des Européens, et ce que le noble lord avait observé en Morée, tout homme impartial a pu le remarquer avec peine dans le reste du Levant. Dès lors faut-il s'étonner que les Grecs aient rendu en haine le mépris dont on les accablait? Il est vrai qu'après la révolution grecque ces sentiments se sont modifiés. Depuis que les Hellènes jouissent des droits de nation, ils ont relevé la tête; et quoique les hommes habitués à les traiter en ilotes ne puissent pas se faire à l'idée de devoir les considérer comme égaux, ils sont obligés à des ménagements. Cependant le rapprochement qui a lieu tous les jours fait espérer que Grecs et Européens ne feront bientôt qu'un seul peuple. Ce qui retarde cette réforme salutaire, c'est la jalousie. Les Grecs monopolisent le commerce de cabotage par la modicité des frais de leur marine, et l'économie, l'activité et l'esprit entreprenant qu'ils apportent dans les affaires les rendent des rivaux formidables même pour le commerce d'Europe et d'Amérique. Les anciens négociants francs, qui ne s'attendaient pas à cette lutte et qui regrettent le *dolce far niente* de leur vie passée, se prennent à détester les Grecs et n'osent pas essayer contre eux de la concurrence; au lieu que les hommes actifs et clairvoyants redoublent d'efforts et les dépassent. Le Levant subit dans ce moment une véritable crise; mais aussitôt que l'horizon sera éclairci et que les affaires seront assises sur une base stable et durable, cette rivalité sera féconde en heureux résultats et deviendra pour le pays une source de bonheur et de prospérité.

Chaque ville maritime du Levant a son *quartier franc :* ce quartier est près de la marine et réunit les consulats, les églises et les habitations des Francs. Les églises et les couvents sont sous la protection de la France et de l'Autriche; les capucins sous celle de la France, les franciscains sous celle de l'Autriche. Il y a en outre des couvents de lazaristes où les enfants des pauvres reçoivent *gratis* une assez bonne éducation; ces lazaristes sont aussi protégés par la France. Tous les évêques catholiques du Levant sont sous la protection française, et le drapeau tricolore flotte sur le couvent où ils demeurent, ainsi que sur les couvents et les églises qui sont sous le patronage de l'autorité française. Dans le quartier franc sont aussi les temples à l'usage des protestants.

Dans toutes les villes où il y a un consul anglais, une chapelle anglaise est attachée au consulat, et un chapelain payé par le gouvernement la dessert, d'après le rit anglican. Smyrne possède en outre un temple calviniste attaché au consulat hollandais, et le chapelain qui y officie reçoit ses appointements du gouvernement néerlandais. Le plus grand accord règne au Levant parmi les chrétiens des communions catholique et protestante.

La lecture des journaux a pris depuis quelques années dans le Levant un développement qui est de bon augure, car la conduite de l'autorité se trouve soumise au contrôle de la publicité. Alexandrie possède un journal en italien, Constantinople a, dans le *Moniteur ottoman*, un organe officiel; à Smyrne, M. Dechamps, honorablement connu en France par ses luttes courageuses et ses travaux politiques dans les journaux de la capitale, continue dans le *Journal de Smyrne* l'œuvre de M. Blaque, et *l'Écho de l'Orient*, qui paraît depuis quelques mois, rivalise, pour l'importance des questions qu'il soulève, avec son aîné. Des difficultés de circonstance ne permettent pas au journalisme de prendre pour le moment, dans le Levant, tout le développement dont il est susceptible; mais l'élan est donné, et nous avons droit de compter sur l'avenir.

De nombreux hôpitaux et autres établissements de charité ont été fondés dans le Levant par les soins philanthropiques des Francs; et, à l'exception des hospices anglais et hollandais à Smyrne, de celui de Sardaigne à Constantinople, qui sont entretenus par les gouvernements respectifs, tous les autres sont soutenus par les dons des particuliers. Cependant la population franque de Smyrne se distingue parmi toutes celles de l'Orient par son esprit de bienfaisance inépuisable.

Nous terminerons cet article en mentionnant les nombreuses écoles établies dans le Levant par des sociétés américaines et anglaises pour les enfants arméniens et grecs des deux sexes. Grâce à ces écoles, l'instruction a été répandue dans toutes les classes de la population, où la plus profonde ignorance entretenait autrefois la superstition et les vices. L'influence de ces écoles sur la civilisation du Levant est incalculable; car les Grecs et surtout les Arméniens sont les intermédiaires naturels entre l'Europe et l'Orient. Honneur aux chrétiens qui ont compris leur devoir; gloire aussi aux hommes de cœur qui ont rempli courageusement leur mission sans se laisser rebuter par les obstacles et les contrariétés! V. M-o.

FRANGIPANI. Cette famille historique originaire de Rome, figure dans les annales d'Italie pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, sous des rapports plus brillants qu'honorables. On croit qu'elle tire son nom d'une circonstance dans laquelle un de ses ancêtres fit distribuer du pain (*frangere panem*) au peuple de Rome.

A l'époque, de douloureuse mémoire, où les cités italiennes étaient livrées à l'anarchie et à la guerre civile, les dissensions des maisons les plus puissantes faisaient couler partout des flots de sang. Rome vit éclore plus d'un schisme par suite des querelles survenues entre les Frangipani et les Pietro Leoni. Les premiers, dévoués au parti des Gibelins, étaient les ennemis les plus implacables du Saint-Siége. Le pape Pascal II étant mort en l'année 1118, Jean de Gaëte, cardinal-diacre, fut proclamé sous le nom de Gélase II; mais cette élection avait été faite à l'insu des nobles gibelins. Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans la ville, Cencio Frangipani accourut à la tête des principaux de son parti pour se venger sur le nouveau pontife. Voici en quels termes énergiques un écrivain guelfe, Pandolphe de Pise, raconte cette catastrophe : « Cencio Frangipani, cet ennemi de la paix publique,.... accourt sans délai, armé d'un glaive nu; il enfonce, il brise les portes du conclave; furieux, il pénètre dans l'église, où, ayant éloigné ses gardes, il saisit le pape par la gorge, l'arrache violemment de son siége, l'accable de coups de pied et de coups de poing, le foule aux pieds sur le seuil de l'église, et le déchire à coups d'éperons comme un vil animal. »

Frangipani, après avoir fait subir au pape cet horrible traitement, le fait charger de chaînes et l'emmène prisonnier; mais le peuple, ayant à sa tête le fils de Pietro Leoni, se précipite en tumulte

dans le palais habité par le ravisseur, et celui-ci est non-seulement obligé de relâcher sa proie, mais encore de faire amende honorable. Cependant Henri V s'étant approché des murs de Rome, les Frangipani reprirent courage et le pape se vit contraint à chercher un asile à Gaëte. Cencio Frangipani fit alors nommer un anti-pape, et le choix de l'Empereur tomba sur Maurice Burdino de Braga, qui prit le nom de Grégoire VIII. Enfin Henri V ayant été rappelé en Allemagne, Gélase osa se montrer dans Rome; mais pendant qu'il officiait publiquement, les Frangipani vinrent de nouveau l'assaillir aux pieds des autels. Obligé de fuir dans la campagne, couvert encore de ses habits pontificaux, Gélase fut recueilli par quelques femmes charitables qui lui fournirent les moyens de s'embarquer et de passer en France.

Peu d'années après cet événement, en 1130, une double élection eut lieu à Rome. La faction des Frangipani choisit le cardinal Grégoire, qui s'intitula Innocent II, tandis que le parti ennemi introduisait le fils de Pierre Leoni sous le nom d'Anaclet II. Ce nouveau schisme ne finit qu'à la mort de l'antipape Anaclet.

Les Frangipani ne cessèrent de se montrer les zélés défenseurs de l'Empire contre la papauté; cependant, en 1268, lorsque Conradin, ce dernier rejeton de l'illustre dynastie des Hohenstaufen, eut été vaincu à la bataille de Tagliacozzo et obligé de fuir, ce fut un Frangipani qui le trahit. Conradin, suivi de quelques gentilshommes allemands, déguisés en paysans, parvint à gagner Astura, petit bourg sur la côte de la campagne de Rome. Là, il fréta une barque pour passer en Sicile, et déjà il était en mer lorsque Jacques Frangipani, seigneur d'Astura, apprenant la victoire de Charles, mit en mer un brigantin qui atteignit promptement les fugitifs et les ramena. Frangipani les livra lui-même au vainqueur. On sait quelles furent les suites de cette trahison (*voy.* Conradin). Le maître d'Astura en fut généreusement récompensé par le don de plusieurs fiefs considérables; il s'établit alors dans la ville de Naples, et devint le chef d'une nouvelle branche de la même famille.

L'illustre maison de Castello dans le Frioul, dérive de la même source. Elle a fourni plusieurs hommes remarquables, et, entre autres, Cornelio Frangipani et son fils Claude Cornelio, qui tous deux se distinguèrent au XVIe siècle dans les lettres et les fonctions publiques.

On trouve aussi en Hongrie une famille de ce nom qui se dit issue de la même tige. C. F-n.

FRANK (Sébastien), un des meilleurs prosateurs du XVIe siècle, et vraisemblablement le premier qui ait écrit en allemand une histoire universelle, naquit en 1501 à Donauwerth, en Souabe. Après avoir embrassé la réforme, il devint pasteur protestant; mais son fanatisme ne tarda pas à l'entrainer dans de violentes disputes avec les réformateurs; il finit même par se joindre aux anabaptistes. Il vécut plusieurs années sans emploi et sans occupation fixe, à Strasbourg, à Ulm, à Bâle, à Nuremberg, se fit ensuite imprimeur à Bâle, et mourut vraisemblablement vers 1545.

Parmi ses nombreux écrits nous citerons surtout sa Chronique (*Chronica, Zeytbuch und Geschichtbibel von anbegyn bis auf das jar* 1531, Strasbourg, 1531, in-fol.; réimprimée à Turin, 1536, et continuée jusqu'en 1551, sans indication du lieu de l'impression (1551), ainsi que ses Proverbes, Sentences et Bons-Mots (*Sprichwœrter, schœne Weise, herrliche Clugreden und Hoffsprüch*, Francfort, 1541, in-4°; publiés avec notes explicatives par Guttenstein, Francfort, 1831). Le style de Séb. Frank est énergique, piquant, presque laconique, surtout dans ses Proverbes; sa Chronique se recommande par la hardiesse et la liberté des pensées, ainsi que par la justesse du coup d'œil et l'impartialité. Le seul reproche à lui adresser sous ce rapport est son extrême sévérité pour la cour de Rome et pour l'institution de la papauté en général. *C. L.*

FRANKLIN (Benjamin), l'un des hommes les plus marquants de son siècle et surtout l'un de ceux qui ont rendu les plus grands services à l'Amérique du Nord, au temps de sa délivrance, naquit à Boston, le 17 janvier 1706, d'un

anglican non-conformiste qui s'était réfugié en Amérique pour jouir de la liberté religieuse, et qui y exerçait l'état de fabricant de chandelles et de savon. Benjamin, le quinzième de ses dix-sept enfants, fut mis, à l'âge de huit ans, à l'école commune de grammaire; mais l'aptitude pour apprendre qu'il fit voir dès lors donna à son père l'idée de diriger son éducation vers le ministère évangélique. Par malheur, il ne fut point en état de supporter les dépenses que ce projet aurait nécessitées : il y renonça donc et employa son fils chez lui aux pratiques les plus communes de son état. On pense bien que ce genre d'occupation ne convint pas beaucoup à un enfant qui, dès l'âge le plus tendre, avait dévoré avidement le petit nombre de livres que possédait son père. Mais à cette époque Jacques Franklin, son frère aîné, revint d'Angleterre et s'établit imprimeur. Le jeune Benjamin fut immédiatement placé chez lui en apprentissage, et dès lors il put satisfaire, jusqu'à un certain point, sa passion pour les livres : aussi passait-il les nuits à lire tout ce qui lui tombait sous la main. L'essai de De Foë *Sur les Projets*, celui du docteur Mather *Sur la bonne façon de vivre*, furent au nombre des ouvrages qui devinrent l'objet de ses premières études. *Le Spectateur*, avec lequel il fit de bonne heure connaissance, l'attacha surtout par son style, et Franklin rend compte dans ses Mémoires de ses tentatives pour l'imiter. Comme il n'avait fait aucun progrès dans l'arithmétique pendant le temps qu'il avait passé à l'école, il emprunta un petit traité sur cette matière, dont il se rendit maître sans secours étranger. A l'âge de seize ans, il lut le traité de Locke *Sur l'entendement humain*, la *Logique* de Port-Royal et les Mémoires sur Socrate, de Xénophon; et ces livres, en lui apprenant à se rendre compte de ses idées et à les élucider, firent époque dans sa vie. Comme il lui était tombé dans les mains un ouvrage qui recommandait de se nourrir principalement de végétaux, le jeune homme se détermina à s'abstenir de l'usage de la viande, et l'économie qui résulta pour lui de ce régime frugal lui donna le moyen de se procurer d'autres livres. Ce n'en furent pas toujours de bons : il puisa dans les écrits de Shaftesbury et de Collins ces notions de scepticisme que, comme on sait, il garda toute sa vie.

Son frère, l'imprimeur, fonda un journal, le second qui eût paru jusqu'alors dans l'Amérique anglaise. Franklin, qui s'était essayé à faire des vers et n'y avait renoncé que sur l'observation de son père que rarement les poëtes étaient bons à quelque chose, voulut profiter de l'occasion pour se voir imprimé. Ayant composé secrètement quelques morceaux, il les glissa dans la boite du journal, et eut la satisfaction de les voir bien accueillis: cela l'encouragea à continuer, et il le fit jusqu'à ce que son frère découvrit l'auteur des articles anonymes. Il fut tancé vertement et traité avec beaucoup de rigueur. Un des articles politiques de ce journal ayant déplu à la cour du gouverneur général de la colonie, l'éditeur fut mis en prison, et défense lui fut faite de continuer la publication de sa feuille. Pour éluder cette interdiction, le jeune Franklin devint l'éditeur nominal, d'après la cession que son frère lui en avait faite. Le contrat de cession fut annulé après l'élargissement de son frère; mais Benjamin prit avantage de cet acte pour assurer sa liberté et échapper aux mauvais traitements qu'il endurait. Le mécontentement de son père, l'inimitié de son frère et la défaveur que jetaient sur lui ses idées sceptiques si précoces, ne lui laissèrent d'autre alternative que de se retirer dans quelque autre ville. Il s'embarqua donc secrètement sur un petit navire frété pour New-York, sans emporter ni argent ni recommandations. Ne trouvant pas d'occupation dans cette ville, il partit pour Philadelphie, où il arriva à pied, les poches garnies d'un peu de linge, un petit pain sous le bras et un dollar dans sa bourse. Qui se serait imaginé, a dit Brissot de Warville, que ce pauvre vagabond deviendrait un jour l'un des législateurs de l'Amérique, l'ornement du Nouveau-Monde et l'orgueil de la philosophie moderne!

A Philadelphie, il obtint de l'emploi comme compositeur, et attira l'attention de sir William Keith, gouverneur de la

Pensylvanie. Celui-ci le détermina à se rendre en Angleterre pour acheter des caractères et monter lui-même une imprimerie. Il partit emportant des lettres qu'on lui avait dit devoir lui servir de recommandation. Mais en arrivant à Londres (1725) Franklin s'aperçut que ces lettres n'avaient aucun rapport ni à sa personne ni à ses affaires. Il se trouva donc dans la position la plus pénible, sans crédit, sans connaissances, et presque sans argent; mais il n'en fut pas déconcerté. Pendant quelque temps, il est vrai, le jeune typographe se livra à des excès et vécut fort irrégulièrement; mais il redevint bientôt un modèle de tempérance, d'activité et de zèle. Tant qu'il resta à Londres, il continua de consacrer ses heures de loisirs à l'étude, et ce fut alors qu'il composa la brochure matérialiste *Sur la liberté et la nécessité, le plaisir et la peine*, qu'il signale lui-même comme l'un de ses péchés.

Après un séjour de dix-huit mois à Londres, il retourna à Philadelphie; il avait alors 34 ans, et fut employé comme commis dans un commerce de diverses marchandises précieuses. Mais la mort de son patron lui fit reprendre l'exercice de sa profession, et en peu de temps il forma un établissement en société avec une personne qui fournit les fonds nécessaires. Ils imprimèrent un journal jusque-là obscur et qui, rédigé avec beaucoup de talent par son nouveau propriétaire, fit à Franklin une brillante réputation. Il fonda bientôt après une société de lecture qui devint profitable à sa fortune et ajouta encore à sa renommée.

Il nous serait impossible de signaler tous les pas qui marquèrent ses progrès vers la distinction qu'il acquit par la suite; mais ce résumé chronologique, fort curieux, mettrait en lumière toute la variété de son esprit si riche en ressources. Son industrie, sa frugalité, son activité, son intelligence, ses plans pour améliorer la situation de la colonie, pour introduire un meilleur système d'éducation, ses services municipaux, le rendirent un objet de considération pour tous ses concitoyens. Le gouverneur et le conseil le consultaient dans toutes les occasions importantes, et bientôt il fut élu membre de l'assemblée provinciale. En 1732, il avait commencé à imprimer son *Almanach du bonhomme Richard*, publication, dit M. Biot *, « où les plus sages conseils et les vérités les plus graves sont présentés avec une originalité d'expression et une tournure proverbiale qui les rendent faciles à saisir et impossibles à oublier. » Tout le monde connaît les aphorismes qu'il avait mis en tête de l'année 1757. A l'âge de 37 ans, il entreprit l'étude des langues française, italienne et espagnole, et après y avoir fait quelques progrès, il s'appliqua au latin. Il devint le fondateur de l'université de Pensylvanie et de la Société philosophique américaine, et, joignant l'amour de l'humanité à celui de la science, il concourut aussi de tous ses efforts à l'établissement de l'hôpital de la Pensylvanie. En 1741, il commença à imprimer le *Magasin général* et la *Chronique historique*. En 1742, il inventa les poêles à la Franklin, et refusa le brevet qu'on lui offrit pour s'assurer le bénéfice de son travail, par le motif que de pareilles inventions devaient avoir exclusivement pour objet le bien-être général. Se trouvant à Boston en 1746, il vit pour la première fois quelques expériences d'électricité, phénomène nouvellement observé et qui excitait alors l'attention générale. Ces expériences, bien qu'imparfaitement exécutées, devinrent pour lui l'origine des plus brillantes découvertes qui aient été faites dans la science de la nature. Nous avons parlé ailleurs (*voy.* Foudre) de celle du cerf-volant électrique, et l'on sait quelle admirable application il fit de ce jeu d'enfant pour l'invention du paratonnerre (*voy.*), en 1750.

Franklin se montra toujours le défenseur ardent des droits des colonies anglo-américaines, et lorsqu'il fut décidé qu'elles tiendraient un congrès général à Albany pour convenir d'un plan commun de défense, il y fut nommé député. Sur sa route, il conçut un projet d'union qui embrassait le règlement de tous les grands intérêts politiques des colonies et de la métropole. L'*Albany-Plan*, ce fut ainsi qu'on l'appela, adopté par le congrès, pro-

(*) Article Franklin de la *Biographie universelle*.

posait un gouvernement général pour les provinces, qui devaient être administrées par un gouverneur nommé par la couronne, et un grand-conseil élu par les assemblées provinciales; ce conseil serait institué pour consentir et répartir les impôts qu'exigeaient les besoins de la communauté. Ce plan, quoique revêtu de la sanction unanime du congrès, fut rejeté par la chambre du commerce, comme trop entaché de démocratie, et par les assemblées, comme trop favorable à la prérogative. En 1751, il fut nommé député, et on lui conféra l'emploi lucratif de grand-maître des postes, la métropole cherchant à attirer dans ses intérêts un homme jouissant comme Franklin de l'estime générale. Quoiqu'il prévît l'issue malheureuse de l'expédition du général Braddock, il lui avança cependant sur ses propres fonds une somme considérable; il lui avait suggéré aussi quelques idées dont ce général eut le tort de ne point profiter. Après la défaite de Braddock, Franklin fit passer un bill pour établir une milice volontaire; et ayant reçu une commission de commandant, il leva un corps de 560 hommes et fit une campagne pénible. A son retour, il fut nommé colonel par les officiers d'un régiment; la Pensylvanie était alors sous le gouvernement des propriétaires, et ceux-ci prétendirent être affranchis du paiement des contributions. Par suite des disputes auxquelles cette prétention donna lieu, le colonel Franklin fut envoyé en 1757 à la métropole, par l'assemblée provinciale, en qualité d'agent de la province. Pour appuyer la cause de ses commettants, il publia en 1759 un ouvrage important intitulé *Revue historique*, qui réussit complétement. Sa réputation était alors si bien établie, non-seulement dans sa province, mais dans les autres colonies, qu'il fut nommé agent des provinces de Massachusetts, Maryland et Géorgie. Les universités d'Oxford et d'Écosse lui conférèrent le grade de docteur en droit, et la Société royale le choisit pour associé. Pendant sa résidence en Angleterre, Franklin forma des liaisons particulières avec les personnages les plus distingués des îles britanniques et du continent; sa correspondance avec eux constate l'union la plus remarquable d'un esprit cultivé et d'une imagination vive et naturelle (*The private correspondance of Benjamin Franklin*, 1817, in-4°).

En 1762, il revint en Amérique; mais de nouvelles difficultés s'étant élevées entre la province et les propriétaires, l'assemblée résolut de demander l'établissement d'un gouvernement royal, et Franklin fut de nouveau nommé agent, en 1764. La révolution américaine était alors commencée: aussi Franklin ne parut-il plus en Angleterre comme simple agent colonial, mais comme le représentant d'un grand peuple. Il arriva à Londres en 1764, environ 39 ans après son premier débarquement, qui avait eu lieu sous des auspices si peu favorables. On avait déjà annoncé la prétention de taxer les colonies. Franklin était porteur des représentations de l'assemblée provinciale de la Pensylvanie contre ce projet. Il les remit à M. Grenville avant que l'acte du timbre fût passé; il s'opposa à l'adoption de cette mesure, et depuis son admission en 1765 jusqu'à sa révocation en 1766, il fut infatigable dans ses efforts pour prouver à quel point cet acte était inconstitutionnel et impolitique. Pour le faire rapporter, on convint qu'il subirait un interrogatoire sur l'ensemble de la question devant la chambre des communes. Il eut lieu le 3 février 1766, et la fermeté, la précision, la facilité de ses réponses aux questions qui lui furent adressées pour la plupart par ses amis, le ton simple, mais légèrement épigrammatique, dont il parla, enfin les renseignements variés, étendus et lumineux qu'il donna sur le commerce, les finances, la politique et l'administration firent une telle impression, qu'il fut impossible d'en éluder les effets. Le rapport de l'acte en fut la conséquence inévitable. Lors de l'adoption des actes de recettes, en 1767, Franklin devint de plus en plus hardi et véhément dans ses réclamations, et il annonça hautement en Angleterre que les suites infaillibles de ces mesures et d'autres semblables prises par le ministère seraient une résistance générale dans les colonies et leur séparation de la métropole. Il ne ménagea rien pour éclairer l'opinion publique en

Angleterre, pour opposer une digue à l'entêtement du ministère, et imposer à l'Amérique elle-même la modération et la patience, aussi bien que la constance et l'union. Il s'attacha en même temps à garder toutes les convenances envers le gouvernement britannique, persuadé qu'à cette condition seulement il servirait utilement son pays; mais sans jamais cesser de proclamer les droits, de justifier les procédés et d'animer le courage de ses compatriotes. Il n'ignorait pas, pour nous servir de ses propres expressions, que cette façon d'agir le rendrait suspect en Angleterre d'être trop Américain, et en Amérique d'être trop Anglais. En 1772, il transmit à son gouvernement les fameuses lettres du gouverneur général Hutchinson et du général Oliver, lettres qui lui avaient été confiées et dans lesquelles on parlait des Américains avec un mépris que rien ne justifiait. Franklin convint immédiatement de la part qu'il avait prise à la transaction qui lui avait livré ces papiers d'état, mais rien ne put le décider à divulguer les noms des personnes de qui il les tenait. La requête pleine d'indignation de l'assemblée de Massachusetts, par suite de la lecture de ces documents, fut présentée par lui au ministère, et il devint immédiatement l'objet des plus violents procédés, en butte à la haine et aux sarcasmes de la nation anglaise. Il soutint cette lutte avec autant de courage que d'esprit; il en donna particulièrement la preuve dans ses écrits satiriques qui ont pour titre : l'*Édit prussien*, et la *Règle pour faire d'un grand empire un petit.* Franklin était présent à la discussion de la pétition devant le conseil privé : Wenderburn, nommé depuis lord Loughborough, solliciteur général, se permit à son égard les plus grossières invectives, traitant le vénérable philosophe, le représentant officiel de quatre provinces américaines, de voleur et de meurtrier, qui avait perdu tout droit aux égards des hommes et de la société. Le ministère le dépouilla dès lors de son titre de grand-maître des postes, et l'on établit une commission chargée d'instruire au sujet des fameuses lettres. Mais comme les difficultés ne faisaient qu'augmenter, l'on essaya de corrompre l'homme qu'on n'avait pu intimider; on lui promit des honneurs et des récompenses qui seraient au-dessus de tout ce qu'il pourrait attendre : il resta inaccessible à la corruption comme il avait été sourd aux menaces. Ce fut à cette époque qu'il présenta la pétition du premier congrès américain; il se trouvait à la barre de la chambre des lords, le 1er février 1775, lorsque Chatham proposa son plan de réconciliation. Dans le cours des débats, ce grand ministre le caractérisa comme un homme pour lequel l'Europe avait une grande estime à raison de ses connaissances et de sa sagesse, un homme qui faisait honneur, non-seulement à la nation anglaise, mais encore à la nature humaine. Cependant, ayant été secrètement informé que les ministres se disposaient à l'arrêter comme fomentant la révolte dans les colonies, Franklin s'embarqua pour l'Amérique, où il fut immédiatement élu député au congrès. En sa qualité de membre des comités de sûreté et de la correspondance générale, il se montra infatigable dans les services qu'il rendit alors, et il épuisa toute son influence et tous ses efforts en faveur de la déclaration d'indépendance.

En 1776, il fut envoyé en France avec le titre de commissaire plénipotentiaire des États-Unis, à l'effet d'obtenir des secours du cabinet de Versailles. Il ne fut point d'abord reçu dans sa qualité officielle; mais il réussit à gagner la confiance du comte de Vergennes; et aussitôt qu'on eut reçu la nouvelle de la reddition de Burgoyne, il eut le bonheur de conclure le premier traité des nouveaux états avec une puissance étrangère le 6 février 1778. Quant aux particularités de cette mission, il faut nous en rapporter à sa correspondance. Il s'efforça d'établir le crédit de l'Amérique aux yeux de l'Europe entière par son essai qui a pour titre : *Comparaison de la Grande-Bretagne et de l'Amérique sous le rapport du crédit*, publié en 1777. La prise de Burgoyne (*voy.*) et le traité conclu avec la France ne furent pas plus tôt connus en Angleterre que le ministère commença à parler de réconciliation. Ses émissaires furent employés à sonder Franklin relativement aux conditions sous lesquelles la réconciliation

des colonies pourrait s'effectuer; mais il rejeta toute idée de traiter autrement que sur les bases de l'indépendance.

Après la conclusion du traité avec la France, Franklin fut nommé ministre plénipotentiaire auprès de cette cour. Il fut ensuite désigné comme l'un des commissaires chargés de négocier la paix avec la métropole. Arrivé au terme de ces négociations (novembre 1782), il demanda son rappel. Cinquante ans passés au service de son pays lui faisaient désirer le repos; mais ce fut seulement en 1785 qu'il obtint la permission de retourner en Amérique, et, dans cet intervalle, il négocia deux traités, l'un avec la Suède et l'autre avec la Prusse. Tout le monde connait l'enthousiasme général que Franklin excita en France. Son âge, qui inspirait le respect, la simplicité de ses manières et de ses vêtements, sa réputation de sage et de savant, l'agrément, la gaîté et l'abandon de sa conversation, tout contribuait à le rendre un objet d'admiration universelle. De Passy où il s'était choisi une retraite, il venait assister régulièrement aux séances de l'Académie des Sciences qui l'avait nommé son associé étranger, et il fut nommé membre du comité chargé de faire un rapport sur les idées bizarres de Mesmer (*voy.*) relativement au magnétisme animal. Lors de sa réception, D'Alembert l'avait salué de cet hexamètre fameux :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

A l'une de ces réunions académiques il rencontra Voltaire, qui se trouvait alors à Paris; c'était à l'époque de sa visite triomphale : le patriarche de la littérature et le patriarche de la liberté se rencontrèrent dans une salle encombrée de monde, et ils s'embrassèrent. Franklin, présentant son petit-fils à Voltaire, lui demanda de lui donner sa bénédiction. Voltaire posa ses mains sur la tête de l'enfant et s'écria : « *God and liberty*, c'est la devise qui convient au petit-fils de Franklin. »

A son retour dans son pays natal, et avant qu'il lui fût permis de se retirer au sein de sa famille, le vieillard presque octogénaire remplit encore la charge de président de la Pensylvanie et celle de délégué dans la convention fédérale en 1787, et il approuva la constitution qui fut formée alors. Il mourut le 17 avril 1790, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et morales.

Une édition complète de ses œuvres a été publiée à Londres en 1806, 3 vol. in-8°. Ses mémoires et ses œuvres posthumes ont été mis au jour par son petit-fils W.-J. Franklin en 1817, 3 vol. in-4°, dernière édition in-8°. Une traduction française en a paru aussitôt sous ce titre : *Correspondance choisie et Mémoires sur la vie politique et privée du docteur Franklin*, Paris 1817 et 1818, 3 vol in-8°. chez Treuttel et Würtz. Condorcet fit son *éloge* à l'Académie. *Enc. amer.* et S.

FRANKLIN (John). Le principal souvenir qui se rattache au nom du capitaine Franklin consiste dans la part honorable qu'il prit aux tentatives neuf fois répétées depuis vingt ans pour résoudre le problème du passage au nord-ouest de l'Amérique; solution dont la gloire avait tenté M. de Chateaubriand lui-même, et qui se fait encore attendre après les dernières expéditions du capitaine Ross. Toutefois ce ne sont pas les seuls titres de ce brave marin, et les Anglais se rappellent avec orgueil l'intrépidité qu'il déploya dans les quatre affaires navales les plus importantes peut-être de leurs dernières guerres. Né en 1786, à Spilsby, dans le comté de Lincoln, à 14 ans il assistait déjà comme *midshipman* au bombardement de Copenhague, où son frère fut tué à ses côtés. Trois ans plus tard, en février 1804, il contribua à la défaite de l'amiral français Linois, dans la baie de Malacca. A Trafalgar, il servait à bord du *Bellerophon*, qui soutint avec *l'Aigle*, bâtiment français, un combat des plus acharnés. Enfin il se distingua, en 1814, à l'attaque des canonnières américaines, où il fut blessé et obtint le grade de lieutenant.

Mais ses trois voyages de découverte au pôle arctique lui assurent une gloire plus pure et plus durable. Lors de la première tentative (1818), il commandait en second sous le capitaine David Buchan. Elle eut peu de succès; mais à peine de retour, il fut chargé de diriger une nou-

velle expédition par terre, ayant pour but de communiquer avec le capitaine Parry (*voy.*), qui avait fait voile peu auparavant pour le détroit de Davis. S'il ne réussit pas à opérer cette jonction, il parvint à descendre la rivière de la Mine de cuivre jusqu'à l'océan Polaire, reconnut 5 ou 600 milles de côtes, et enrichit la géographie et l'histoire naturelle d'une foule d'indications précieuses. Dans un troisième voyage (1825-1827), cet infatigable marin, après avoir descendu le Mackenzie, se dirigea vers l'ouest et poussa jusqu'au 70e degré 30 minutes nord; il avait franchi plus de la moitié de la distance qui le séparait du capitaine Beachey, qui, de son côté, s'était avancé jusqu'au Cap de glace. Encore 160 milles, et le passage était effectué; mais il ignorait cette circonstance, et des instructions précises lui défendaient de prolonger ses recherches s'il n'avait pas atteint la baie de Kotzebue avant la mauvaise saison. Dans ces pénibles explorations, pour lesquelles il faut recourir aux intéressantes relations publiées par lui-même (Londres, 1823-24 et 28), le capitaine Franklin déploya un courage bien plus rare que celui dont il avait fait preuve dans les combats. L'Angleterre ne fut pas la seule à honorer en lui l'intrépidité unie à la science : les États-Unis avaient pris l'initiative, et la Société géographique de Paris, en le nommant un de ses membres, lui décerna une médaille d'or. En 1835, le capitaine Franklin fut appelé à un commandement naval dans la Méditerranée. R-Y.

FRANZEN (François-Michel). Ce poëte suédois distingué peut être regardé comme l'auteur le plus boréal qui existe dans le monde civilisé, puisqu'il est né à Weaborg, dans la Finlande, le 9 février 1772. Dès l'âge de vingt ans, une chaire lui fut ouverte à l'université d'Abo, où il avait fait ses études et pris des grades en philosophie dans l'année 1789. Mais ce ne fut qu'en 1794 qu'il se fit connaître pour la première fois comme poëte. L'Académie suédoise lui décerna le prix de Lundblad, et couronna plus tard, en 1797, une ode de lui à la louange du comte Gustave-Philippe de Creutz, son compatriote, qui, après avoir été ambassadeur de Suède en Espagne et en France, était mort à Stockholm, en 1785, ministre des affaires étrangères et recteur de l'université d'Upsal. C'est ce dernier poëme qui a fondé proprement sa réputation. Il est entièrement dégagé de cette boursouflure alors en vogue dans la poésie suédoise, et que les suffrages de l'académie n'avaient cessé d'encourager. Franzen avait déjà fait auparavant un voyage en Danemark, en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre. Ce fut pendant son absence, de 1795 à 1796, qu'il reçut sa nomination de bibliothécaire de l'université d'Abo. Deux ans après, il y occupa une chaire d'histoire de la littérature, et en 1801 celle de professeur d'histoire et de morale. Il entreprit à la même époque la publication d'une gazette littéraire qui ne se soutint pas longtemps; mais la Gazette d'Abo qu'il rédigea aussi pendant un certain temps acquit beaucoup d'intérêt, grâce aux poésies qu'il y insérait.

Lorsque la Finlande (*voy.*) fut incorporée à l'empire de Russie, M. Franzen se rendit à l'ancienne métropole, et fut nommé, en 1810, à la riche cure de Kumla, dans les environs d'OErebro, mais il la quitta en 1815 pour aller se fixer à Stockholm. Il y obtint la place de pasteur de Sainte-Claire, et fut fait évêque de Hernœsand en 1831.

Membre de l'Académie suédoise depuis 1808, il en devint secrétaire en 1824; nommé ensuite son historiographe, il fut chargé en cette qualité d'écrire la biographie des hommes célèbres pour les mémoires de cette société savante. Jusque-là on s'était contenté d'esquisses sans valeur qui contenaient plus de phrases sonores et diffuses que de faits. M. Franzen fit prévaloir une autre méthode, et les biographies écrites par lui sont de petits chefs-d'œuvre, tant pour la forme que pour le fond.

Comme poëte, M. Franzen est généralement estimé. Il règne dans toutes les productions de sa muse du naturel, une naïveté presque enfantine, et du sentiment sans recherche ni affectation; le style non plus ne laisse rien à désirer pour la perfection et la grâce. Ses poésies complètes ont été publiées en trois volumes à OErebro. Il a fait paraître

aussi, en 1831, un poëme historique intitulé *Colomb*.

M. Franzen s'est montré historien érudit dans un discours de réception imprimé dans le XIIe tome des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, et qui contient des recherches historiques sur l'origine de l'empire de Russie et du nom de Russe : selon lui, ce nom vient d'une colonie suédoise qui aurait porté le nom de *Rhos*. C'est du reste une simple hypothèse à laquelle d'autres auteurs avaient pensé comme lui et peut-être avant lui. *C. L.*

FRANZENSBRUNNEN, *voy.* Eger.

FRA PAOLO, *voy.* Sarpi.

FRATERNISER. Ce mot, que l'on a vu figurer dans le récit de toutes nos dissensions politiques depuis 1789, a eu dans l'origine un sens élevé qui plait à l'imagination et exalte les sentiments du cœur. Mais les partis l'ont usé comme tant d'autres. Le mot *fraternité* fut inscrit sur les drapeaux de la république française, à côté de ces autres mots *liberté* et *égalité*, auxquels on n'avait pas eu d'abord la malheureuse pensée d'accoler ceux-ci : *ou la mort*. Toutes les fois que le peuple se rapprochait de ceux qu'il regardait comme ses ennemis naturels, toutes les fois qu'il y avait entre eux et lui échange d'embrassades et de poignées de main, on appelait cela *fraterniser*. Le mot n'était peut être pas trouvé encore que déjà les Parisiens, menacés dans leurs intérêts, fraternisaient avec les Gardes françaises et les milices du guet. Depuis ce temps, on fit souvent un abus cruel du mot et de la chose. Aux journées sanglantes de la Révolution, combien de fois n'a-t-on pas vu ces hommes et ces femmes avides de carnage, qui, sous prétexte de fraterniser avec les gardes-du-corps et les amis du roi, ne leur serraient la main que pour mieux les égorger ensuite! Que de fois un député monta à la tribune pour annoncer qu'à la frontière les ennemis de la France avaient déposé leurs armes pour fraterniser avec ses défenseurs, et le lendemain arrivait la nouvelle d'un combat meurtrier! Ce mot, oublié pendant l'Empire et la Restauration avec tant d'autres expressions du vocabulaire républicain, ne reparut qu'en 1830, et pour un instant, au milieu de l'effervescence des trois journées de la révolution de juillet. A cette époque, on entendit répéter de toutes parts que la garde nationale avait fraternisé avec la ligne, et les dépêches de la province qui apportaient les adhésions départementales redisaient à l'envi ce mot, qui, depuis, ne reparut plus qu'à de longs intervalles, à l'occasion des premières revues des gardes nationales et de l'armée passées par Louis-Philippe; et du moins, dans ces circonstances, il ne présentait plus à l'esprit que des idées d'union sincère et de véritable fraternité, si naturelle d'ailleurs entre les enfants d'une même patrie. D. A. D.

FRATERNITÉ, *voy.* Frère.

Fraternité d'armes. Rien ne rapproche plus les hommes que la communauté de gloire, de malheurs et surtout de dangers. On doit donc être peu surpris de voir, chez presque tous les peuples connus, des guerriers illustres s'unir par les liens d'une généreuse amitié et se montrer toujours prêts à tout sacrifier l'un pour l'autre.

Cette noble idée n'appartient pas exclusivement aux âges modernes. Dans les temps héroïques et chez les poëtes qui les ont chantés, Achille et Patrocle, Nisus et Euryale, nous offrent de touchants modèles de cette amitié guerrière. Plus tard, nous retrouvons des liens semblables dans le bataillon sacré des jeunes Thébains sous les ordres de Pélopidas, qui s'engageaient par serment à ne jamais tourner le dos à l'ennemi et à se défendre mutuellement jusqu'au dernier soupir.

Le crime lui-même profana plus d'une fois cette noble institution, et l'on rapporte que les conjurés de Catilina s'unirent par d'horribles serments et en buvant le sang les uns des autres. Cet étrange cérémonial se retrouve du reste au moyen-âge. Nous lisons dans Joinville que l'empereur de Constantinople et le roi des Commains devinrent frères, et se firent saigner pour boire le sang l'un de l'autre. Quelquefois on se contentait d'échanger les armes, comme le font, dans l'Iliade, Glaucus et Diomède. La consécration d'une hostie, que l'on partageait entre les deux contractants, et le serment sur les Évangiles ajoutaient encore, au moyen-âge, à tant de garanties celle de la religion. Ce

n'était pourtant pas toujours un obstacle au parjure, et Jean-Juvénal rapporte que « les ducs de Bourgogne et d'Orléans ouïrent la messe et reçurent le corps de Notre Seigneur, puis se jurèrent bon amour et fraternité; » ce qui n'empêcha pas le premier de faire assassiner l'autre peu de temps après. Un accord presque aussi sincère fut signé, un siècle plus tard, entre un autre duc de Bourgogne et un roi de France, mais il faut se hâter de dire que ce monarque s'appelait Louis XI.

Ducange, dans une de ses curieuses dissertations placées à la tête de son édition de Joinville, a rappelé un traité de fraternité d'armes signé entre Duguesclin et Olivier de Clisson. Ce dernier en fit un semblable avec le duc de Bretagne (Jean V de Montfort); et ce qui donne une haute idée de la loyauté de cet ami de Duguesclin, c'est qu'il avait été l'ennemi mortel du duc; celui-ci l'avait même fait arrêter par surprise et jeter dans un cachot en son château de l'Hermine. Après la mort du prince, Clisson ne se souvint que de son serment et devint le noble et zélé protecteur des fils de son ancien ennemi.

Quelquefois cette fraternité semblait résulter d'une impulsion moins généreuse et même de motifs purement politiques. Ainsi, en 1399, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, se lia par serment avec le duc de Lancastre, qui détrôna plus tard Richard II, gendre de ce même Charles VI. C. N. A.

FRATRICELLES, de l'italien *fraticelli*, petits frères (*voy.* Fra), est le nom qu'on donna, au XIIIe et au XIVe siècle, à des religieux apostats sortis de l'ordre des frères mineurs ou tertiaires (*voy.* Franciscains et Cordeliers), et dont le premier chef fut Hermann Pongilupo, de Ferrare. En France, on les appela aussi *frérotes*. Leur opposition se fondait en partie sur de bien futiles questions, comme celle de savoir de quelle forme devait être le capuchon d'un cordelier, ou si la propriété de ce qu'ils mangeaient leur appartenait, à eux, ou à l'Église; mais ils paraissent aussi l'avoir poussée jusqu'à rejeter le pape et les cardinaux, et à exiger de tous les prêtres des mœurs plus pures et plus austères. Les fratricelles étaient assez nombreux en Savoie et dans le nord de l'Italie. On leur reprocha des pratiques horribles, inventées peut-être pour les rendre plus odieux. Ils furent poursuivis comme hérétiques et finirent par s'éteindre, ainsi que nous l'avons dit à l'article des Béguins, avec lesquels ils avaient quelque ressemblance. X.

FRAUDE, du latin *fraus*, exprime en général une tromperie, une action faite de mauvaise foi. Dans une acception toute spéciale, la fraude est l'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douanes, d'octroi. On dit en ce sens *faire la fraude* (*voy.* Contrebande).

Dans le langage du droit civil français, le mot *fraude* désigne le préjudice causé par un débiteur de mauvaise foi à ses créanciers avec le dessein prémédité de leur nuire. L'article 1167 du Code civil accorde à ces derniers la faculté d'attaquer en leur nom personnel les actes faits en fraude de leurs droits. Toutefois, c'est là une action subsidiaire qui ne peut être exercée que dans le cas où les autres biens du débiteur sont insuffisants.

Pour qu'il y ait fraude de la part du débiteur, il faut tout à la fois qu'il y ait eu le dessein de *frauder* et qu'il y ait préjudice éprouvé par les créanciers (*consilium fraudis et eventus damni*, loi 15, ff. *quæ in fraudem creditorum*). En outre, les jurisconsultes distinguent entre les dispositions à titre gratuit et les dispositions à titre onéreux. Lorsque les tiers ont agi de bonne foi, les dispositions à titre onéreux sont valables; mais l'action révocatoire doit être admise contre les dispositions à titre gratuit, soit que le donataire ait ignoré ou connu le dessein frauduleux du donateur. E. R.

FRAUDES PIEUSES. On désigne par cette expression des moyens illicites et coupables employés par les prêtres pour assurer l'empire de la religion. Tantôt on altère le texte des saintes Écritures pour lui donner un sens qu'il n'a point et ne saurait avoir; tantôt on emploie des livres apocryphes ou l'on en fabrique, ou bien l'on écrit des légendes remplies de faits matériellement faux, de miracles controuvés, et l'on suppose des saints qui n'ont jamais existé. Souvent on retrouve et l'on expose de prétendues reliques

auxquelles on attribue des vertus mystérieuses, et l'on frappe l'imagination crédule des faibles et des ignorants par des pratiques bizarres et des cérémonies à effet, qu'il ne faut pas confondre avec la pompe majestueuse du culte extérieur. Souvent encore on répand le bruit de merveilleuses apparitions : on a entendu des voix ; une croix lumineuse s'est montrée dans les airs aux yeux de toute une multitude étonnée ; des statues ont pleuré ou se sont inclinées vers le fidèle qui leur adressait des prières, etc. L'histoire ecclésiastique est remplie de faits qui prouvent la réalité de ces fraudes pieuses : dans le nombre, les unes, comme l'altération des textes sacrés, ont eu pour but de faire triompher un point de dogme contestable ou contesté ; les autres, telles que miracles supposés, etc., étaient destinées à frapper vivement l'imagination par les sens, à enchainer les fidèles à l'exercice constant de certaines pratiques puériles, sinon dangereuses, et surtout à grossir par des dons, qui cessaient dès lors d'être volontaires, le trésor des églises et des couvents. Notre siècle n'est plus que rarement dupe de ces fraudes pieuses, employées pourtant encore quelquefois, et dont nous avons eu récemment, en France même, un exemple qui sera le dernier, il faut l'espérer : nous voulons parler de la fameuse croix de Migné (1827)*. Il est de notre devoir de reconnaitre qu'aucun père de l'Église n'a autorisé les fraudes pieuses ; saint Augustin surtout les réprouvait hautement. A. S-r.

FRAUNHOFER (Joseph de), célèbre opticien, naquit en Bavière dans la petite ville de Straubing, le 6 mars 1787. Son père était pauvre et exerçait l'état de vitrier : il ne put donner à son fils qu'une bien imparfaite éducation ; il lui faisait seulement fréquenter les écoles publiques pendant les courts instants de la journée où il ne l'occupait pas dans sa boutique. A peine sorti de l'enfance, Fraunhofer perdit ses parents et fut obligé d'entrer en apprentissage chez un étranger, tailleur de verres et fabricant de glaces, qui ne lui permit aucune absence ; mais son esprit était déjà si tendu vers la science qu'à l'aide de quelques vieux livres il s'instruisit tout seul, passant les nuits à travailler. Un accident arrivé à la maison qu'il habitait fut la cause d'un changement de direction dans ses travaux. Cette habitation s'étant écroulée (1801), Fraunhofer fut préservé par miracle de la catastrophe qui écrasa les autres habitants. On entendit ses cris de dehors, et l'on entreprit de percer une galerie pour arriver jusqu'à lui. Le roi Maximilien, s'étant rendu sur les lieux, se prit d'un grand intérêt pour la victime qu'un rien pouvait faire alors écraser ; il encouragea les ouvriers, et après quatre heures d'un travail assidu, on parvint à ce jeune homme que l'on put arracher, quoique blessé, à cette sépulture vivante.

Le roi fut curieux de savoir quelles avaient été les pensées de Fraunhofer pendant ce supplice moral. Il le fit soigner, et, quand il fut rétabli, il lui fit remettre 18 ducats, qui lui facilitèrent ses premiers travaux en optique. Le conseiller privé Utzschneider, qui avait pris Fraunhofer sous sa protection, lui donna divers traités de mathématiques, parce qu'il vit que son protégé manquait des connaissances théoriques et mathématiques si nécessaires dans la branche scientifique qu'il cherchait à cultiver ; mais il fut souvent contrarié dans ses études par son patron, qui s'emparait de ses livres, prétendant qu'ils lui faisaient perdre son temps. Il profita du don du roi de Bavière pour racheter de son maître ses derniers six mois d'apprentissage ; avec ce qui lui resta, il acheta une machine à polir les lentilles. Mais ses recherches et ses expériences d'optique lui coûtaient toujours quelque argent, et il n'en gagnait point. Ne voulant plus recourir à la générosité du roi, il se mit, sans l'avoir jamais appris, à graver des cartes de visite. Ce travail l'aida pendant quelque temps ; mais la guerre vint détruire cette unique et bien faible ressource. Abandonnant alors ses livres, il ne consacra plus que le dimanche à l'étude, et s'occupa exclusivement à faire et à polir des glaces. Une grande fabrique d'instruments de mathématiques s'étant élevée par les soins de Reichenbach et du conseiller Utzschneider, Fraunhofer fut appelé dans cet éta-

(*) *Voir* Lesur, *Annuaire historique* pour 1827, Appendice, p. 199. S.

blissement pour calculer et polir les premières lentilles d'une dimension un peu considérable qui sortirent de cette fabrique, et destinées pour l'observatoire de Bude. Peu de temps après, il fut mis à la tête de la partie optique. Bientôt, s'arrachant à une routine observée par presque tous ses devanciers, il imagina et exécuta deux machines qui lui méritèrent d'être rangé à la tête des opticiens. Ces travaux ne furent pas sans résultat pour Fraunhofer : il accrut sa fortune d'une façon si heureuse qu'il devint propriétaire de ce même établissement où peu d'années auparavant il avait été reçu comme ouvrier.

Fraunhofer avait tant travaillé que les mathématiques, la physique et l'astronomie lui étaient devenues familières, et il reussit par leur concours à reculer les bornes du domaine de l'optique. Quelque temps avant d'entrer à l'établissement dioptrique de Bénédictbeurn, il avait écrit un mémoire sur l'aberration de la lumière hors de l'axe dans les télescopes à réflexion : selon lui, les miroirs hyperboliques devaient être préférés aux paraboliques, et il donnait connaissance d'une machine de son invention destinée à polir les surfaces à segments paraboliques. Il résolut l'un des problèmes les plus difficiles de l'optique pratique, celui de donner le dernier poli, au degré demandé, sans faire perdre à la surface la forme voulue; à l'aide de sa machine, on donne ce poli et on corrige même les irrégularités commises dans la première opération. Fraunhofer crut avoir trouvé (1811) le moyen de fondre du *flint-glass* (*voy.*) de façon que le morceau du fond du creuset eût tout-à-fait le même pouvoir réfringent que le morceau pris à la superficie; mais s'il avait réussi une fois dans cette expérience, le hasard fut complice de l'expérimentateur; car après de nombreuses opérations, il ne put jamais atteindre la perfection première. Fraunhofer ne se rebuta pas, il continua au contraire ses travaux avec plus d'ardeur. Il fabriqua du *crown-glass*, cherchant à éviter les ondulations et les empreintes dont est entaché fort souvent celui qui est fabriqué en Angleterre.

Ce savant opticien, qui apportait tant d'exactitude et tant de soin dans toutes ses opérations, fut souvent trompé dans les résultats, et il acquit la conviction que, dans la construction des objectifs achromatiques, l'effet répondait rarement au but proposé. Pour éviter l'inconvénient de ne pouvoir déterminer avec une exactitude suffisante des quantités qu'il faudrait connaître avec précision pour calculer les objectifs achromatiques, il suivit une nouvelle manière par laquelle on ne néglige aucune quantité; il considéra la déviation non pas seulement pour des rayons venant d'un point situé *sur* l'axe, mais aussi pour des points situés *hors* de l'axe.

Fraunhofer se livra à un grand nombre d'expériences pour parvenir à engendrer artificiellement une lumière homogène : il y parvint à l'aide de lampes et de prismes; il découvrit dans l'orange du spectre solaire une ligne fixe et claire dont il se servit pour détourner le pouvoir réfringent absolu. Il rechercha cette ligne claire dans l'orange du spectre, et il y découvrit un grand nombre de lignes fixes et obscures. C'est par cette découverte qu'il rechercha avec le goniomètre le chemin de la lumière pour toutes les nuances de couleur.

Ce savant étudia particulièrement la diffraction de la lumière et chercha à en établir les lois avec exactitude; par suite de ses expériences réitérées, il découvrit beaucoup de phénomènes variés résultant de l'action réciproque des rayons réfractés, et produisit un spectre parfaitement homogène sans le secours d'aucun prisme. Ce spectre, avec lequel on pouvait mesurer, en suivant la trace de la lumière, les angles de la déviation, était le résultat de fils fins, égaux et parfaitement parallèles; il contenait ces mêmes lignes fixes et obscures qu'il avait trouvées dans le spectre produit par un prisme.

Après s'être assuré qu'on ne peut expliquer la théorie des nouvelles modifications découvertes par lui que par le principe des interférences du docteur Th. Ioung, il développa, d'après ce principe, une formule analytique générale pour les lois de la lumière.

Au nombre des instruments inventés

et perfectionnés par Fraunhofer, on doit citer particulièrement un *héliomètre*, un *micromètre filaire répétiteur* à lampe, un *microscope achromatique*, un *micromètre annulaire* perfectionné, et surtout le grand *télescope parallactique* de Dorpat, dont un astronome célèbre, M. Struve, a donné la description sous le nom de *réfracteur-géant*.

L'établissement optique de Bénédictbeurn, à qui le talent de Fraunhofer avait fait une grande renommée, fut transféré à Munich en 1819. En 1823, Fraunhofer fut nommé conservateur du cabinet de physique de l'académie de cette ville. En 1824, le roi de Bavière lui conféra l'ordre civil du Mérite. Le roi de Danemark l'avait nommé chevalier de l'ordre de Danebrog. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, de celle d'Édimbourg et d'Erlangen. Il mourut le 7 juin 1826, après une maladie de huit mois, regretté des habitants de Munich qui avaient pris une vive part à ses succès et de tous les savants qui espéraient en lui. Il repose à côté de Reichenbach, mort quelques jours avant lui, et son monument porte cette épitaphe : *Approximavit sidera* (il rapprocha de nous les astres). *C. L. m.*

FRAYSSINOUS (Denis, abbé, comte de), évêque d'Hermopolis (*in partibus Infidelium*), naquit le 9 mai 1765 au village de Curières, arrondissement d'Espalion (Aveyron), dans le diocèse de Rhodez (Gascogne). Lorsqu'il eut terminé ses études théologiques, qu'il paraît avoir faites en partie à Toulouse (car on ne sait rien de sa première jeunesse), et reçu le sacerdoce, il passa d'abord quelque temps à desservir une paroisse de village avec le titre de vicaire, puis il disparut entièrement durant la tourmente révolutionnaire. Lorsqu'en 1801 Napoléon rouvrit les temples, l'abbé de Frayssinous, dont les talents avaient grandi dans la retraite, reparut. Bien des imputations avaient été accumulées contre la religion : les prêtres, en reprenant leur place dans la hiérarchie sociale, sentirent tout d'abord que, pour recouvrer leur ancienne puissance, ils auraient besoin de combattre les objections présentées par les philosophes et de leur renvoyer les accusations auxquelles ils étaient en butte. Ce fut dans cette intention que, sur la fin de 1801, le jeune abbé gascon commença dans l'église des Carmes, à Paris, ces conférences (*voy.*) sur les preuves démontrant la vérité du christianisme qui ont fait sa réputation. Mais comme il avait trouvé dans le domaine de la politique matière à quelques digressions, le gouvernement consulaire s'en inquiéta et fit mander le prédicateur à la police, où on lui intima de recommander avant toutes choses à ses auditeurs l'obéissance aux lois et au chef de l'état. Le jeune prêtre comprit qu'il ne serait pas prudent de désobéir, et dans le premier sermon on l'entendit remercier *l'Éternel d'avoir employé une main puissante à redresser les autels*. Cette soumission aux désirs du maître fit appeler M. de Frayssinous à l'Université comme membre de la faculté de théologie, et son protecteur, M. de Fontanes, le nomma inspecteur de l'Académie de Paris. Enfin il reçut encore un canonicat au chapitre de Notre-Dame. C'est alors que M. de Frayssinous transporta ses conférences de l'église des Carmes à celle de Saint-Sulpice : la foule s'y porta, et tout Paris voulut entendre le jeune abbé. Dans le principe, il s'était contenté du rôle secondaire : il proposait des objections, et M. l'abbé Boyer lui répondait; mais le jeune *avocat du diable* (*voy.*), comme on l'appelait, eut bientôt éclipsé son saint adversaire, et la cause de la religion lui fut définitivement confiée par ses collègues. Ces conférences, que, le lendemain de chaque prédication, les journaux commentaient longuement en les répétant, durèrent jusqu'en 1809, époque où le prédicateur reçut l'ordre précis d'aller se reposer dans le sein de son chapitre et de l'Université impériale. En vain il représenta que prêcher l'obéissance aux lois de la conscription, ainsi qu'on paraissait le désirer, était hors de son sujet, que ses prédications, en ce qu'elles s'adressaient plus particulièrement à la jeunesse, n'avaient pour but que de la prémunir contre les objections de l'incrédulité et de dissiper les préjugés dont une fausse philosophie cherchait à l'environner, qu'enfin il ne pouvait mieux servir le gouvernement établi qu'en for-

mant de bons chétiens : il eut à quitter la chaire.

A la première Restauration, une nouvelle carrière, brillante d'avenir, s'ouvrit devant M. de Frayssinous. Apôtre zélé du royalisme, on le vit, en 1814, remonter dans la chaire, d'où il laissa tomber alors les plus terribles anathèmes contre l'incrédulité et les principes du libéralisme. Une ordonnance du 24 octobre lui avait conservé la place d'inspecteur de l'Académie de Paris; une autre, du 17 février 1815, le nomma censeur royal, et il fut en outre nommé prédicateur du roi. Cependant le retour subit du prisonnier de l'île d'Elbe aux Tuileries força M. de Frayssinous à s'arrêter un instant dans sa marche rapide vers les dignités et les honneurs; il quitta Paris et alla demander pour la seconde fois un asile aux montagnes de l'Aveyron. Mais Louis XVIII fut bientôt rétabli sur son trône, et son prédicateur vint alors reprendre ses conférences et recevoir, le 14 août 1815, sa nomination au conseil royal de l'instruction publique. On ne sait pourquoi, dès l'année suivante, il donna sa démission de ces dernières fonctions, en conservant cependant toutes les autres et en recevant en échange une pension de 6,000 fr.

En 1817, l'Académie Française choisit l'abbé de Frayssinous, qui venait d'être nommé premier aumônier du roi, pour composer et prononcer devant elle l'éloge annuel de saint Louis. Cette circonstance particulière fut comme le signal de sa fortune publique, et en moins de deux ans il se vit élevé aux plus hautes dignités de l'état. La facilité de son élocution, la puissance de ses raisonnements, la méthode, le choix et le goût qui brillaient dans ses compositions, le ton élevé qu'il savait prendre, l'art d'approprier le style aux idées, tout enfin contribuait à assurer à cet orateur une grande réputation.

A défaut d'un siége vacant, M. de Frayssinous, qu'on voulait élever à l'épiscopat, fut nommé évêque d'Hermopolis, ancienne ville de la Haute-Égypte. On rétablit ensuite pour lui la dignité de grand-maître de l'Université; il reçut encore successivement le titre de comte et de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et fut enfin (1822) promu à la dignité de pair de France. Le 1er juin 1822, il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie Française, où il remplaça l'abbé Sicard. Le ministère des cultes rétabli ayant été uni à celui de l'instruction publique, ce fut à M. de Frayssinous qu'on en confia le portefeuille, le 26 août 1824. Chargé, le 25 octobre de la même année, de prononcer dans la basilique de Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XVIII, il retraça les malheurs et les souffrances du feu roi, ainsi que sa magnanimité et sa résignation dans l'exil et dans les douleurs; mais le nom de la Charte jurée par le prince ne fut pas même prononcé ; seulement, dans le dessein évident de justifier Louis XVIII de l'avoir octroyée, on entendit l'orateur s'écrier qu'*il avait dû plier devant la force des choses*. Dans le même discours, le prélat s'abandonna à une vigoureuse sortie contre la liberté de la presse et l'instruction, que, disait-il, *on avait grand tort de laisser descendre jusqu'aux dernières classes du peuple*, et, afin de prouver la nécessité de laisser ce même peuple dans l'ignorance, il rappela l'assassinat du 13 février 1820.

Sous l'administration de M. l'évêque d'Hermopolis, les jésuites, déguisés sous la dénomination de Pères de la Foi, reparurent en France, s'emparèrent de l'enseignement, envahirent enfin les écoles, les églises et les chaires. M. l'abbé de La Mennais, dans une lettre publiée à cette époque, chercha à établir que le ministre ne favorisa pas leurs ambitieux projets; mais il est au moins constant que ce fut lui qui, le premier, révéla publiquement l'existence de cette puissante corporation dans deux discours qu'il prononça à la Chambre des députés, l'un en 1826 et l'autre en 1827, et cela sans prouver la légalité de cette existence, sans annoncer les mesures qu'il prendrait pour y mettre fin.

Lors de la révolution ministérielle qui eut lieu au commencement de 1828 et qui renversa M. de Villèle, M. de Frayssinous conserva pendant quelques jours la moitié de son portefeuille, celui des affaires ecclésiastiques, dont on sépara l'instruction publique, pour en former un

ministère auquel fut appelé M. de Vatisménil ; mais le 3 mars il fut aussi remplacé dans l'autre par M. Feutrier (*voy.*). Après la révolution de 1830, il suivit la famille royale dans l'exil et perdit sa qualité de pair de France, faute d'avoir prêté le serment voulu par la loi. Il fit partie de la petite cour de Prague et de Goritz, concourant à l'éducation du duc de Bordeaux. Quand celle-ci fut terminée, il rentra en France (1838), où il vit dans la retraite. Des nombreux titres dont il était autrefois décoré il ne lui reste que celui d'évêque et celui de membre de l'Académie Française.

Lorsqu'il fut nommé à cette dernière, il n'avait encore aucun titre à présenter pour justifier une telle faveur, sinon ses conférences qui lui avaient fait une brillante réputation. Indépendamment d'une édition du *Génie du Christianisme*, qu'il avait publiée, enrichie de quelques notes et commentaires, on ne connaissait de lui qu'une brochure sur les *Vrais principes de l'Église gallicane* (Paris, 1818), qui lui attira la même année une réfutation. M. de Frayssinous publia ses conférences sous le titre de *la Défense du Christianisme* (Paris, 1825, 3 vol. in-8°); mais elles ne renouvelèrent point à la lecture l'effet qu'elles avaient produit sur un auditoire entraîné par la facilité de l'élocution et l'intérêt d'une parole animée. E. P-c-t.

FRÉDÉGAIRE. Les bibliothèques possédèrent longtemps les manuscrits d'un chroniqueur de l'époque mérovingienne sans que les savants pussent dire quel en était l'auteur, en quel lieu et en quel temps il vivait. Même aujourd'hui que ces questions ont été souvent et doctement débattues, aucune d'elles n'a reçu de solution précise, et nous sommes encore réduits à leur égard à des conjectures qui, bien que généralement admises, ne sont cependant pas des preuves.

Joseph Scaliger et Marquard Fréher appelèrent les premiers du nom de Frédégaire l'auteur de la chronique mérovingienne. Inventèrent-ils ce nom, le trouvèrent-ils dans quelque manuscrit? nous l'ignorons. Adrien de Valois, il est vrai, prétend l'avoir lu sur un manuscrit ancien; mais D. Ruinart l'a vainement cherché sur tous ceux qu'il a compulsés. Toujours est-il que, faute d'autre, le nom de Frédégaire est resté au chroniqueur.

Selon Adrien de Valois, Frédégaire serait originaire d'Avenches. Valois avait fait pour fixer ce point d'immenses recherches, et cependant son opinion ne repose que sur de faibles fondements. Mais on a de fortes raisons pour penser que Frédégaire vécut dans le royaume de Bourgogne: on voit, en effet, en lisant sa chronique, qu'il ne connaissait guère que l'histoire de Bourgogne; c'est de l'histoire de Bourgogne qu'il s'occupe surtout; ce n'est guère qu'en passant qu'il parle de l'Austrasie ou de la Neustrie; c'est enfin par les années du règne des rois de Bourgogne qu'il établit sa chronologie. Il nous paraît à peu près certain que Frédégaire écrivit vers le milieu du VIIe siècle : sa chronique arrive jusqu'à l'an 641 ; l'auteur y parle même de faits appartenant aux années 656 et 658, et se représente lui-même comme contemporain des événements qu'il rapporte. Voilà à peu près tout ce qu'on peut dire sur la personne de Frédégaire, si Frédégaire est véritablement le nom du chroniqueur.

Cet auteur fit, dans la composition de son œuvre, ce qu'avait fait avant lui Grégoire de Tours (*voy.*). Il remonta jusqu'à la création, composa des extraits de toutes les chroniques dont il put avoir connaissance, abrégea Grégoire de Tours lui-même, et forma ainsi une vaste introduction à sa chronique originale des événements de son temps; du moins les savants ont cru pouvoir attribuer à la même main les différents morceaux dont nous parlons. L'abrégé de Grégoire de Tours et la chronique originale ont seuls aujourd'hui de l'intérêt pour nous.

L'abrégé répond seulement aux six premiers livres de l'*Histoire des Francs*, dont les quatre derniers paraissent avoir été inconnus à notre auteur. Cet abrégé s'écarte quelquefois de l'original, et c'est là ce qui lui donne quelque prix : il l'explique, le modifie, y ajoute même des faits de peu d'importance, il est vrai, peu authentiques si l'on veut, mais qui cependant ne sont pas tout-à-fait indignes de fixer l'attention et la critique.

La chronique qui, dans plusieurs manuscrits, se trouve jointe à l'Histoire de Grégoire de Tours, dont elle forme alors le dernier livre, est le seul monument où nous puissions étudier l'histoire contemporaine; si la chronique de Frédégaire nous manquait, une nuit à peu près complète séparerait Grégoire de Tours des historiens de Charlemagne*; et en disant la chronique, nous entendons aussi parler des *continuations* qui en ont été faites en différents temps, et qui mènent le lecteur jusqu'à l'avénement de Charlemagne au trône. On peut croire, en effet, que, sans la chronique, les *continuations* n'eussent probablement jamais existé. Du reste, il faut dire avec M. Guizot qu'il y a une distance immense entre Grégoire de Tours et Frédégaire, que de l'historien au chroniqueur la barbarie a fait d'immenses progrès. « L'imagination de l'écrivain est froide et morne; aucun regret ne lui échappe; aucune dévastation, aucune souffrance publique n'arrête un moment sa pensée. Il est clair que les Barbares ont tout dispersé, tout envahi, qu'ils occupent même un grand nombre d'évêchés, et qu'au milieu de ce grossier désordre quelques moines s'appliquent seuls à étudier les sciences sacrées et à conserver le souvenir de ce qui se passe autour d'eux. »

On peut consulter sur Frédégaire et sur ses ouvrages, entre autres écrits, la savante préface que D. Ruinart a placée à la tête des œuvres de Grégoire de Tours et de notre auteur, et une Notice jointe par M. Guizot à la traduction qu'il a donnée de la chronique de Frédégaire dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. J. G-T.

FRÉDÉGONDE. C'est de Grégoire de Tours que nous apprenons presque tout ce que nous savons sur cette reine. L'historien l'a-t-il noircie à plaisir? Quelques-uns l'ont prétendu, mais beaucoup plus par esprit de controverse que par amour de la vérité; car il est bien difficile d'admettre que Grégoire de Tours ait pu, à la face des contemporains, inventer ce qu'il raconte de Frédégonde.

(*) Les autres monuments de l'histoire mérovingienne ne sont guère que des copies de Frédégaire et de ses continuateurs.

Le roi Chilpéric, a-t-on dit, était marié à Audovère, dont il avait déjà trois fils, lorsque Frédégonde, femme de basse naissance, mais d'une grande beauté, depuis peu au service de la reine, eut l'adresse d'amener Audovère à tenir elle-même sa propre fille sur les fonts, ce qui établissait une alliance spirituelle entre la reine et son mari; puis elle vint dire à Chilpéric : « Avec qui cette nuit dormira mon seigneur? car ma maîtresse la reine est marraine de ta fille. » Le roi répondit : « Si je ne puis dormir avec elle, je dormirai avec toi. » Et comme Audovère accourait au-devant du roi, celui-ci lui dit : « Par ignorance vous avez fait une chose fâcheuse, et désormais vous ne pouvez plus être ma femme. » Il l'envoya dans un monastère et prit pour femme Frédégonde. Grégoire de Tours ne rapporte point cette historiette: il dit seulement que Chilpéric, roi de Neustrie, et Gontran, roi de Bourgogne, avaient des épouses indignes de leur rang, et s'abaissaient même jusqu'à s'unir avec des servantes. Il nomme du reste Audovère et Frédégonde; puis il raconte que Sigebert, roi d'Austrasie, ayant épousé Brunehaut (*voy.*), fille du roi d'Espagne Athanagild, Chilpéric voulut aussi avoir pour femme une fille de roi, et demanda en mariage Galswinthe, sœur de Brunehaut, promettant d'abandonner ses autres femmes. Galswinthe lui fut accordée en effet; mais, ajoute l'historien, l'amour de Frédégonde, l'une des premières femmes de Chilpéric, occasionna entre les deux épouses de violents débats; enfin le roi fit étrangler Galswinthe par un esclave, et la trouva morte dans son lit. Quand il eut pleuré sa mort, continue Grégoire de Tours, il épousa Frédégonde; ce qui veut dire sans doute que, cette fois, il lui donna le titre de reine.

Dès lors commença cette rivalité et cette suite de guerres qui désolèrent si longtemps la Neustrie et l'Austrasie, et auxquelles la Bourgogne se trouva fréquemment mêlée; car le roi Gontran tâcha toujours de tenir la balance entre les deux frères et les deux femmes.

Chilpéric et sa femme Frédégonde se trouvaient vigoureusement serrés dans Tournai par les forces de Sigebert et de

Brunehaut, lorsque deux serviteurs, séduits par les maléfices de la reine Frédégonde, s'approchent de Sigebert; armés de forts couteaux dont la pointe était empoisonnée, et lui percent les deux côtés à la fois. Sigebert pousse un cri, tombe, et peu après il rend l'esprit. Ce coup releva les affaires de Chilpéric et de Frédégonde; il ruina celles de Brunehaut, qui resta entre les mains des vainqueurs et fut exilée à Rouen; toutefois son fils Childebert, âgé de cinq ans, fut, par les soins des seigneurs d'Austrasie, placé sur le trône de son père.

Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère, séduit par les charmes de Brunehaut, sa tante, se rend à Rouen et l'épouse. Dès lors Frédégonde ne cessa de travailler à sa perte. Il fut ordonné prêtre et envoyé dans un monastère; en route on l'enleva à ses gardes et il se réfugia dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Poursuivi jusque dans cette retraite vénérée, il essaya de se retirer auprès de Brunehaut qui avait été rendue à l'Austrasie; mais, repoussé par les Austrasiens, ce malheureux prince erra quelque temps dans la Champagne; puis, ayant été appelé par les habitants de Thérouenne, il se rend vers eux avec confiance accompagné de quelques amis fidèles; mais à peine est-il arrivé qu'on s'empare de lui et on expédie un envoyé au roi son père. Mérovée alors appelle à lui Gailen, son serviteur, et le prie de lui passer un glaive au travers du corps. Celui-ci sans hésiter le perça de son couteau, et quand le roi arriva il était mort. « Plusieurs personnes assurent, dit Grégoire de Tours, que la prière de Mérovée avait été imaginée après coup par la reine, et que ce prince avait été tué secrètement par son ordre. » Tous ceux qui étaient venus avec Mérovée périrent de différents supplices.

Frédégonde avait éprouvé des malheurs domestiques : elle avait perdu deux fils, et cette perte avait peut-être accru sa haine contre les fils d'Audovère. Il en restait encore un. Ce prince, nommé Clovis, amoureux d'une des filles de la reine, s'était, prétendit-on, servi de cette jeune fille pour faire périr par maléfices les jeunes enfants: Frédégonde saisit avidement ce prétexte. La jeune fille fut exposée au supplice devant la demeure même de Clovis; sa mère fut attachée à un poteau et brûlée vive; Clovis, amené devant Chilpéric chargé de chaines, fut livré à Frédégonde qui l'envoya dans une terre royale où il périt frappé d'un coup de couteau. Audovère fut également mise à mort d'une manière cruelle, et la sœur du prince, livrée d'abord aux plaisirs des serviteurs de Frédégonde, fut reléguée ensuite dans un monastère.

Prétextat, évêque de Rouen, avait marié Mérovée et Brunehaut : il fut traduit devant un concile d'évêques tenu à Paris. Le roi lui-même, docile instrument des vengeances de sa femme, vint l'accuser de plusieurs crimes et produisit de faux témoins. L'évêque fut condamné et envoyé en exil. Quelque temps plus tard, étant rentré dans son diocèse, il y eut entre lui et la reine de vives altercations à la suite desquelles il tomba sous les coups d'un meurtrier dans l'intérieur de son église, au milieu de son clergé, couvert de ses vêtements sacerdotaux. Frédégonde s'empressa d'accourir chez lui : « Plût au ciel, lui dit-elle, qu'on nous fit connaitre celui qui osa commettre ce crime! il porterait la peine qu'il mérite. — Et quel en est l'auteur, reprit l'évêque mourant, si ce n'est celle qui a fait périr des rois?... Toi qu'on trouve toujours la première dans les crimes de cette espèce, tu seras maudite sur la terre et Dieu vengera mon sang sur ta tête. »

La mort de Prétextat jeta la consternation dans la ville de Rouen. Un des seigneurs francs établis dans cette ville vint reprocher son crime à Frédégonde. « Nous en poursuivrons tous la punition, lui dit-il, pour mettre enfin un terme à tes cruautés. » La reine le fit inviter à sa table, il refusa; elle le fit prier d'accepter au moins, selon l'usage, une coupe de vin : il y consentit; mais le breuvage était empoisonné, et il sentit presque aussitôt dans sa poitrine de violentes douleurs : il monta sur son cheval et à trois stades de là il tomba et mourut. De tous les crimes de Frédégonde l'assassinat de Prétextat est celui qui eut le plus de retentissement et d'éclat : les évêques s'en émurent et le roi Gontran en demanda vengeance plusieurs fois, mais toujours inutilement.

Frédégonde ne pensait qu'avec douleur à la perte de ses fils et peut-être à l'isolement qui attendait sa vieillesse, lorsque, l'an 582, elle mit au monde un nouvel enfant. Cet enfant mourut l'année suivante, et l'on fit périr dans les plus affreux tourments plusieurs personnes aux enchantements desquelles on attribua sa mort. Enfin elle eut un autre fils qui reçut le nom de Clotaire, et qui vécut.

Peu de temps après, l'an 584, le roi Chilpéric périt assassiné. Quelques historiens ont mis cet assassinat sur le compte de Frédégonde, mais Grégoire de Tours ne fait connaître ni les causes ni l'auteur de ce meurtre. « Un jour, dit-il, que Chilpéric revenait de la chasse, à l'entrée de la nuit, au moment où on l'aidait à descendre de cheval et qu'il tenait encore la main appuyée sur l'épaule d'un serviteur, un homme s'approchant le frappa sous l'aisselle d'un coup de couteau; puis, d'un second coup lui perça le ventre, et le sang s'échappant à grands flots de sa bouche et de sa blessure, il rendit l'esprit. »

Il y eut alors sur les trônes de Neustrie et d'Austrasie deux enfants sous la direction de deux femmes également habiles et méchantes, et plus que jamais rivales; puis, entre ces deux reines, le roi Gontran qui, selon l'expression de Gaillard, ne pouvait se résoudre à sacrifier ni l'une ni l'autre et les eut toutes deux pour ennemies. Ici l'histoire se dessine nettement. Les régences mâles, hardies et insolentes, comme a dit Montesquieu, de Frédégonde et de Brunehaut, forment dans les fastes de ces temps-là un épisode d'un haut intérêt. Du reste, le grand moyen de politique de Frédégonde fut toujours, comme par le passé, le fer et le poison; « elle défendit, c'est encore Montesquieu qui parle, ses méchancetés par ses méchancetés mêmes, elle justifia le poison et les assassinats par le poison et les assassinats. Gontran, Brunehaut et ses fils ou petits-fils, presque tous les grands, sa propre fille, furent continuellement en butte à ses fureurs. »

Cependant on ne vit jamais s'élever dans son royaume des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Austrasie sous l'administration de sa rivale, ce qui tient sans doute à ce que les crimes de Brunehaut furent plutôt publics que particuliers, tandis que ceux de Frédégonde tombèrent plus sur les individus que sur les peuples. Peut-être aussi devrait-on chercher la cause de cette différence dans la différence des deux populations de Neustrie et d'Austrasie. Dans la Neustrie dominait la population gallo-romaine, patiente, résignée, habituée à souffrir sans se plaindre; l'Austrasie, au contraire, renfermait surtout une population germaine, inquiète, turbulente, insoumise, et retrempant sans cesse le caractère national au contact de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les dernières années de Frédégonde ne furent pas sans gloire. Ses armées, soutenues, dit-on, par la présence de la reine et de son fils, remportèrent deux grandes victoires sur l'Austrasie; et lorsque mourut Frédégonde, l'an 597, la Neustrie était en pleine prospérité.

On peut consulter sur Frédégonde et sur Brunehaut un Mémoire de Gaillard, inséré dans le tome XXX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. J. G-T.

FRÉDÉRIC, empereurs d'Allemagne. Il y en eut trois de ce nom, dont le dernier ne prit celui de Frédéric IV qu'en qualité de roi de Germanie ou des Romains, et non comme empereur.

FRÉDÉRIC Ier, que les Italiens surnommèrent BARBEROUSSE (*Barbarossa*) à cause de la couleur de sa barbe, d'un blond plus rougeâtre que ses cheveux, naquit, suivant les uns, dans le château de Veitsberg près de Ravensburg, suivant d'autres, à Waiblingen, dans la vallée de la Rems, d'où serait venu aux partisans de sa cause et de sa maison le nom de *Gibelins*. Fils du duc Frédéric-le-Borgne, de Souabe, et petit-fils de l'empereur Henri IV, il succéda à son père dans la possession de ce duché en 1147, et en 1149 il épousa Adélaïde, fille de Théobald, margrave de Vohbourg, dont plus tard, en 1153, il se fit divorcer sous prétexte de parenté. Mieux élevé et plus instruit qu'on ne l'était ordinairement de son temps, ce prince prit part, dès sa jeunesse, aux affaires publiques, fit en Bavière une heureuse campagne contre le comte de Wolfarthausen, le battit et renvoya ses prison-

niers sans rançon; puis il força à la soumission le puissant duc Conrad de Zæhringen. Aussi, après la mort de son oncle Conrad III (*v.* HOHENSTAUFEN), en 1152 (5 mars), obtint-il sans contestation la dignité impériale. Il était âgé de 32 ans. Peu après, il se fit couronner à Aix-la-Chapelle par Arnold, archevêque de Cologne.

On espérait beaucoup de ce choix pour la tranquillité future de l'Allemagne. Frédéric réunissait en lui deux partis qui la divisaient: les Gibelins, d'abord, par sa famille, et les Guelfes par sa mère, Judith, fille de Henri-le-Noir et princesse de Bavière. En effet, bien que le règne de ce prince n'ait été qu'une longue suite de guerres, les événements ont prouvé qu'il fut toujours dominé par des vues de conciliation. Pénétré de l'importance politique de la tiare au temps où il vivait, Frédéric songea d'abord à se mettre bien avec le pape. Il eut à cet effet à Constance une conférence avec Eugène III, dans laquelle il lui promit de le protéger contre les violences des Romains que dirigeait toujours Arnaud de Brescia (*voy.*), et l'assura de son obéissance. A la diète de Mersebourg, il essaya, mais en vain, de réconcilier Henri-le-Lion et Albert-l'Ours qui se disputaient l'héritage de la maison de Winzenbourg et de Plœtzkau. Il y jugea aussi les différends des princes de Danemark Suénon et Kanut V; enfin il dirigea également son attention sur les affaires ecclésiastiques, confirma dans l'archevêché de Magdebourg Wichmann, évêque de Zeiz, et, dans la crainte de quelques difficultés, l'envoya lui-même à Rome chercher le pallium que lui donna Anastase IV, successeur d'Eugène III. A la diète de Ratisbonne, qui se tint quelque temps après, il se fit couronner et fut sur le point de faire une expédition en Hongrie afin de la soumettre à l'Empire. L'opposition des princes déjoua ce projet. Mais ce qu'il y avait de plus difficile à terminer, c'étaient les affaires de Henri-le-Lion, mécontent d'avoir perdu la Bavière, dont le vieil Henri, surnommé *Ja so mir Gott* (parce qu'il avait l'habitude de toujours se servir de cette locution : Que Dieu me soit, etc.), qui était en même temps margrave d'Autriche, avait été mis en possession. Les diètes tenues à cet effet à Worms, Ratisbonne et Spire furent sans résultat parce que Henri d'Autriche ne s'y présenta pas. Enfin, à la diète de Goslar (1154), on adjugea à Henri-le-Lion le duché en litige dont son frère avait été dépouillé par l'empereur Conrad. Aux diètes de Würzbourg et de Constance, Frédéric, dont l'influence croissait chaque jour, et qui se posait déjà comme l'arbitre de l'Allemagne et de l'Italie, reçut les députés d'Eugène III, le prince de Capoue et plusieurs barons de la Pouille, exilés comme ce dernier après la révolution de Naples, et deux citoyens de Lodi qui vinrent implorer son secours contre les Milanais.

Les affaires intérieures de l'Allemagne étant à peu près arrangées, Frédéric put, en 1154, partir pour l'Italie. Il y trouva la Lombardie en armes; Milan, qui était à la tête de toutes ses villes, menaçait Lodi, venait d'attaquer Pavie et Crémone. Arrivé au-delà des monts, le chef de l'Empire commença par y faire acte de souveraineté et ouvrir, selon l'antique usage, à Roncaglia, les comices du royaume. Après la conquête de plusieurs villes du Milanais, Frédéric mit, le 13 février 1155, le siége devant Tortone, dont il ne put se rendre maître qu'après deux mois de la plus vigoureuse résistance. Il se fit ensuite couronner à Pavie, le 17 avril, dans l'église de Saint-Michel, près de l'ancien palais des rois lombards, puis s'avança subitement vers Rome contre le pape. Comme il traita bien ses envoyés, le pape Adrien IV, qui venait de succéder à Anastase IV, se détermina à aller lui-même le recevoir à Viterbe. Ce fut là que se passa la fameuse aventure de l'étrier, sur laquelle les historiens nous ont laissé plusieurs versions différentes. Une réconciliation eut lieu, et le pape, se souvenant qu'il devait quelque reconnaissance à l'Empereur pour l'avoir délivré d'Arnaud de Brescia, lui donna la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, le 18 juin 1155, après que les Allemands, maîtres des ponts, eurent intercepté toute communication avec la ville. Frédéric se retira ensuite dans son camp avec ses soldats; mais les Romains, mécontents que le couronnement de l'Empereur eût eu

lieu hors de leur présence, l'attaquèrent avec fureur : Frédéric, avec le secours de Henri-le-Lion, les rejeta de l'autre côté du Tibre.—Les affaires d'Allemagne le décidèrent alors à repasser les monts et à se refuser aux instances des barons de la Pouille qui, réfugiés auprès de lui, le pressaient de porter la guerre dans les états du roi de Sicile. Mais auparavant il détruisit Spolète, dont les habitants, non contents de lui refuser les sommes qu'ils devaient lui payer, avaient mis en prison son ambassadeur; il donna ce pays en fief au prince de la Pouille, et châtia sévèrement ceux de Vérone qui avaient voulu détruire son armée par trahison.

Quand Frédéric fut revenu en Allemagne, il s'attacha avant tout à mettre un terme aux guerres privées qui désolaient l'Empire. Il descendit ensuite le Rhin, le purgea de tous les repaires de brigands qui infestaient ses bords, et abolit des péages onéreux au commerce et qui avaient été illégalement établis. Mais des affaires bien plus sérieuses, celles de Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière, n'étaient pas terminées. A la diète de Ratisbonne, en 1155 et 1156, l'Empereur lui confirma ce dernier fief, déclara le margraviat d'Autriche indépendant et immédiat de l'Empire, et en fit, en faveur de Henri *Ja so mir Gott*, un duché héréditaire dans la branche masculine aussi bien que dans la branche féminine (*voy.* T. II, p. 582). Il sévit ensuite contre plusieurs princes de l'Empire qui ravageaient tout le pays; et à Worms, ou suivant d'autres à Spire, il condamna le comte palatin Hermann et quelques autres à la peine ignominieuse de porter un chien pendant un mille. En 1157, Frédéric fit la guerre avec succès au roi de Pologne, Boleslaf, érigea la Bohême en royaume, et alla ensuite recevoir, à la diète de Besançon, l'hommage du royaume de Bourgogne du chef de sa seconde femme Béatrix, fille unique et héritière de Renaud III, comte de ce pays (*voy.* pag. 559).

Bientôt de nouveaux démêlés avec le pape rappelèrent sur l'Italie l'attention de l'Empereur. Le pontife, contrairement aux traités, avait fait une paix particulière avec le roi Guillaume de Sicile, à Bénévent, pendant l'été de 1156. Frédéric fut mécontent. La captivité d'Eskyl, archevêque de Lund, en Suède, que quelques seigneurs allemands avaient arrêté et pillé, et le refus de secours de la part de Frédéric envenimèrent encore la querelle. L'Empereur reprochait en outre au pape de n'avoir pas, suivant sa promesse, détruit le tableau qui représentait Lothaire demandant à genoux la couronne à Innocent II. Une deuxième expédition en Italie fut donc résolue. Lorsque l'armée se rassemblait à Augsbourg, au mois de juin 1158, il reçut du pape une lettre fort amicale dans laquelle celui-ci protestait de son dévouement. Frédéric se laissa fléchir, se réconcilia avec le pontife, mais cependant se mit en marche vers la Lombardie, après s'être fait précéder du comte palatin Othon de Wittelsbach et de son chancelier Reinaud. Après la prise de Brescia, il marcha sur Milan qu'il soumit. A la Saint-Martin 1158 il tint de nouveau, à Roncaglia, la diète du royaume d'Italie. Il y reçut la soumission de toutes les villes, se fit payer des tributs, institua pour juger les causes privées les podestats, magistrats nouveaux élus par lui et qui devaient combattre la démocratie représentée par les consuls, et, avec l'assistance des quatre jurisconsultes les plus célèbres de toute l'Italie, promulgua un code de lois sur la justice, les droits religieux, les fiefs et les guerres privées. L'Empereur se trouvait alors au plus haut point de sa puissance, il mit son nom avant celui du pape, et donna au duc Guelfe de Bavière, l'investiture de la Toscane, du duché de Spolète et de la Sardaigne. Mais il méconnut les obligations du traité qu'il avait conclu avec les Milanais, et les força, ainsi que les habitants de Crème, à courir aux armes. Crème fut brûlée, Milan fut soumise; plus tard, en 1162, cette dernière ville fut détruite de fond en comble. Le pape, de son côté, éleva des contestations au sujet de l'investiture : la querelle s'envenima de nouveau, et le pontife allait recourir à l'excommunication, quand la mort l'enleva le 1[er] septembre 1159, à Anagni. Après Adrien IV, il y eut deux papes, Victor IV et Alexandre III : c'est ce dernier que l'Église a

reconnu; mais le premier ayant été confirmé par l'Empereur au concile de Pavie (4 février 1160), son compétiteur fut obligé de s'enfuir en France.

Après avoir châtié toutes les villes lombardes rebelles à son autorité, levé sur elles des rançons, apaisé tous les différends et mis ordre aux affaires ecclésiastiques, l'Empereur retourna en Allemagne où l'appelaient surtout les troubles qui affligeaient Mayence. En 1162, on le trouve à la diète de Besançon, conférant à Waldemar l'investiture des royaumes de Suède, de Danemark et de Norvège, prenant sous sa protection l'archevêque de Lyon, et donnant en fief au comte Raymond de Provence une partie du royaume d'Arles. L'année suivante, il assemble la diète à Mayence, y rétablit l'ordre et fait sévèrement expier à ses habitants l'assassinat de leur archevêque Arnold. Pendant ce temps, les commissaires impériaux se faisaient détester en Italie; on commençait même à craindre un soulèvement. Aussi, dans l'automne de 1163, Frédéric fut obligé d'y retourner. Lorsque Victor IV mourut, le 20 avril 1164, Frédéric fut un moment indécis s'il reconnaîtrait Alexandre ou s'il ferait élire un nouveau pape; mais sur ces entrefaites le parti Gibelin choisit pour lui succéder Gui de Crème, qui prit le nom de Pascal III, et que Frédéric se vit dans la nécessité de confirmer, parce que son chancelier Reinaud s'était trop hâté de le reconnaître. Inquiet et mécontent à la fois de la situation dans laquelle il avait trouvé la péninsule, il retourna en Allemagne, dans l'automne de l'année 1164, pour y lever une nouvelle armée; car la ligue lombarde, qui venait de se constituer, gagnait tous les jours de nouveaux alliés. En Allemagne, sa présence n'était pas moins nécessaire pour mettre fin au grand nombre de guerres particulières qui la désolaient. Il tint ensuite, en 1165, une diète à Würzbourg, à laquelle assistèrent les envoyés du roi d'Angleterre, et où il fit reconnaître Pascal III comme le véritable pontife; puis le 29 décembre de la même année, il se rendit à Aix-la-Chapelle où il fit canoniser Charlemagne par le pape. En 1167, il repartit de nouveau pour l'Italie. Une ligue venait de se former entre Crémone, Bergame, Brescia, Ferrare, Mantoue et quelques autres villes; il battit les Romains, entra dans Rome au milieu de l'épouvante générale et s'y fit couronner avec son épouse. Mais la peste, qui décima son armée, le força à retourner encore en Allemagne. Arrivé là, au commencement de l'année 1168, il ne lui fut pas possible de prendre le repos dont il avait besoin. Il apaisa les différends des princes et des évêques de Saxe, qui durent enfin se soumettre au duc Henri-le-Lion. En vertu de la toute-puissance impériale, il nomma Baudouin archevêque de Brême, et en même temps se mit en possession de l'héritage de son cousin Frédéric de Rothenbourg. L'année suivante, il fit couronner son fils Henri roi des Romains, et partagea ses états entre ses fils: Frédéric et Conrad eurent la Souabe et d'autres possessions récemment acquises, Othon la Bourgogne, Philippe quelques domaines de la couronne. En 1173, à la diète de Ratisbonne, l'Empereur priva de son titre Ladislaf, roi de Bohême, pour avoir pris le parti du pape Alexandre III, et força le roi de Pologne à plus de dépendance et de fidélité. Non content de cet exemple, il déposa, l'année d'après, aussi pour avoir embrassé le parti d'Alexandre III, Adelbert, archevêque de Salzbourg, et ensuite se fit de nouveau prêter serment par Henri-le-Lion et par les États de Bavière.

C'est sur ces entrefaites que Frédéric crut devoir faire, dans l'automne de l'année 1174, une quatrième expédition dans cette Italie qu'on pouvait vaincre, mais non soumettre. Son lieutenant Christian, archevêque de Mayence, venait d'être forcé à lever le siége d'Ancône. Lui-même débuta par assiéger la forteresse d'Alexandrie nouvellement construite, mais il fut obligé d'en lever le siége, ce qui lui fut d'autant plus pénible qu'il cherchait toujours à faire sa paix avec Alexandre III. Mais ce qui devint funeste pour lui, c'est que la mésintelligence éclata entre lui et Henri-le-Lion. Ce dernier avait demandé Goslar et quelques autres villes qu'on ne voulut pas lui donner: il prit alors le parti de se retirer. Bien que l'armée impériale fût très affaiblie par cette retraite du duc de Saxe, Frédéric n'en attaqua

pas moins les Milanais, mais il fut battu à Legnano. La caisse militaire et tous les objets de prix tombèrent au pouvoir des ennemis. Les galères impériales ayant été prises par les Vénitiens, Frédéric fit à Venise sa paix avec Alexandre III, le reconnut pour pape légitime, et celui-ci lui accorda en retour la jouissance pour quinze ans de l'héritage de la grande-comtesse Mathilde (*v.*). L'anti-pape Calixte III échangea la tiare contre une abbaye. Une trève de six ans fut conclue avec les Lombards et de quinze avec le royaume de Sicile, et l'on perdit ainsi les fruits de tant de victoires. L'Empereur, après avoir quitté l'Italie, se fit couronner roi de Bourgogne avec sa femme, le 30 juillet 1178, à Arles, tint à Besançon une diète où il mit ordre aux affaires du royaume, et retourna en Allemagne, impatient de punir la défection de Henri-le-Lion. Trois fois sommé inutilement de comparaître, Henri fut condamné à 5,000 marcs d'argent d'amende, déclaré déchu de tous ses droits et mis au ban de l'Empire pour crime de lèse-majesté. Le légat du pape, les rois de France et d'Angleterre furent les seuls qui fissent des représentations en sa faveur; mais le partage eut lieu. Othon de Wittelsbach eut la Bavière; le duc Bernard d'Ascanie, la Saxe; Albert, fils d'Albert-l'Ours, Anhalt; l'évêque de Cologne, une partie de la Westphalie sous le titre de duché; les voisins, le reste. Henri-le-Lion, qui ne conservait ainsi que le Brunswic et le Lünebourg, courut aux armes; mais il fut vaincu par l'Empereur, perdit tous ses états, et il ne lui resta plus qu'à se soumettre. C'est ce qu'il fit. Il rentra en grâce, et on assura le Brunswic à ses enfants, à condition qu'il s'exilerait pour sept ans en Angleterre; mais les prières du pape, des rois de France et d'Angleterre, et du comte de Flandre, firent réduire à trois ans la durée de son bannissement.

Alors expirait la trève de six ans conclue avec l'Italie, et l'on était inquiet de savoir si les hostilités recommenceraient, ou si la trève serait changée en une paix durable. Après les conférences de Plaisance, en mars 1183, fut conclue, le 25 juin de la même année, la célèbre paix de Constance, dont les conditions furent longtemps la base du droit public en Italie. Frédéric put alors tourner tranquillement ses regards vers l'Allemagne. Après avoir apaisé quelques guerres qui désolaient encore le Nord, il convoqua la diète de Mayence, en 1184, y donna des fêtes dont les historiens du temps nous racontent avec plaisir l'incroyable magnificence, fit encore une fois couronner roi des Romains son fils Henri, et partit pour l'Italie où l'appelaient ses démêlés avec le nouveau pape Luce III, et, par le traité du 11 février 1185, s'allia contre lui avec les Milanais ses anciens ennemis. Un an après la mort de sa seconde femme Béatrix, Frédéric maria son fils Henri à Constance, héritière du royaume de Sicile, qui avait alors 31 ans. Le couronnement se fit en grande pompe à Milan, le 27 janvier 1186, dans l'église de Saint-Ambroise. Le pape Urbain III, successeur de Luce III, mécontent de cet accroissement de puissance que prenait la maison de Souabe, mettait tout en œuvre pour lui susciter des ennemis. Le roi Henri fit alors la guerre au pape et s'empara d'une partie de ses états, pendant que l'Empereur son père retournait en Allemagne. Il y convoqua aussitôt la diète à Worms, où il se plaignit amèrement aux États de l'Empire, ainsi qu'à la diète suivante tenue à Gelnhausen, de la conduite du pape.

A cette époque le bruit se répandit que Saladin venait de s'emparer de Jérusalem : le nouveau pape Clément III, successeur de Grégoire VIII, fit prêcher une croisade. En 1189, à la diète de Mayence, cédant au mouvement de son siècle, à cet enthousiasme à la fois religieux et militaire dont il était possédé, Frédéric prit la croix, et pendant cet intervalle confia l'empire à son fils Henri, apaisa les différends qui s'étaient élevés entre divers membres de l'Empire, et envoya Henri-le-Lion pour trois ans en Angleterre. Il partit avec 150,000 hommes et son fils Frédéric, se dirigea sur Constantinople, pénétra en Cilicie et en Arménie où il battit les Sarrazins en plusieurs rencontres. Après avoir remporté sur les Seldjoucides une sanglante victoire dans les plaines d'Iconium, il s'empara de cette ville ainsi que de Séleucie, et se préparait à en-

vahir la Syrie, quand il se noya en voulant passer à la nage le fleuve Seleph ou Calycadnus, par l'effet d'un refroidissement subit. Au rapport de la tradition, deux comtes de Hallermunt et soixante-trois personnes périrent en voulant le sauver. Frédéric mourut le dimanche 10 juin 1190, dans la 69ᵉ ou 70ᵉ année de son âge, après en avoir régné 38. Il fut enterré à la nouvelle Tyr par son fils le duc Frédéric de Souabe, qui, lui-même, mourut le 20 janvier 1191 devant Ptolémaïs.

Frédéric - Barberousse, aussi brave que sage et éclairé, fut assurément l'un des plus grands hommes de son siècle. Les nombreuses expéditions qu'il eut à entreprendre, lui laissèrent encore le temps de s'occuper des lettres et des arts. Il avait nommé pour son historiographe son cousin Othon de Freisingen et avait fait bâtir le palais de Gelnhausen dans la Wetteravie. Son incroyable activité lui permettait de songer à tous les intérêts. Nous avons encore des règlements de lui où il défend d'abattre les vignes et les arbres fruitiers. Il connaissait plusieurs langues, et, dans son château de Hohenstaufen, il s'entourait, pendant ses loisirs, de maîtres et de *minnesinger*.

On peut consulter sur lui Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, t. II; Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. II; Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge;* Funk, *Gemælde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge*, t. II; et Ammermüller, *Die Hohenstaufen oder Ursprung und Geschichte der schwæbischen Herzoge und Kaiser aus diesem Hause*, etc. (Gmünd, 1815). L. N.

Frédéric II, empereur d'Allemagne, fils de l'empereur Henri VI et de Constance de Sicile (*voy.* Hohenstaufen), était né à Jesi, dans la Marche d'Ancône, le 26 décembre 1194, à une des époques sans contredit les plus importantes de l'histoire du moyen-âge. Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, élevaient alors au plus haut degré de puissance le système hiérarchique de Grégoire VII; les ordres de chevalerie, les moines mendiants, l'inquisition naissaient; les croisades remuaient le monde; les doctrines des Vaudois et des Albigeois commençaient, pour ainsi dire, le protestantisme du moyen-âge; la bourgeoisie, favorisée en Allemagne contre l'aristocratie, combattue en Italie comme un instrument et un appui de la puissance papale, se disposait à prendre sa place dans la société, à former des confédérations; les premières universités se fondaient, et enfin les chants des trouvères et des Provençaux agissaient sur l'Allemagne, comme sur l'Italie, et préparaient, dans le premier de ces pays, l'ère des *Minnesinger* et des *Nibelungen* (*voy.* ces noms).

La mère de Frédéric, qui mourut quatre ans après lui avoir donné le jour, l'avait recommandé au pape Innocent III, sous la tutelle duquel il resta jusqu'en 1029, année où il prit le gouvernement de la Basse-Italie et de la Sicile. Elevé au milieu des intrigues de la cour pontificale, il dut peut-être à cette éducation d'être plus astucieux et plus politique qu'aucun de ses prédécesseurs. Déjà élu dans son enfance roi des Romains, il fut, en 1212, à la diète de Mayence, nommé empereur d'Allemagne contre Othon, avec l'appui du parti des Hohenstaufen; puis, en 1215, couronné à Aix-la-Chapelle par Siegfried, archevêque de Mayence. Othon, abandonné par le pape, entouré d'ennemis, dont le nombre augmentait chaque jour, battu à Bouvines en 1214, alla mourir, en 1218 (19 mai), dans ses états héréditaires de Saxe, et laissa le champ libre à son jeune et heureux compétiteur.

Un des premiers actes de son gouvernement fut l'édit de 1220, relatif aux évêques, aux ecclésiastiques et aux églises. Il interdit d'exercer aucune juridiction dans les villes qui leur appartenaient, et en même temps renouvelait les dispositions destinées à assurer la paix en Allemagne, en défendant les guerres privées. En prenant ces mesures, il avait pour but de mettre les évêques de son côté, pour assurer l'élection de son fils Henri comme roi des Romains; mais il devait promettre au pape de donner à ce fils le royaume de Sicile avant qu'il fût lui-même couronné, et s'engager à ce que ce royaume restât à jamais séparé de l'empire d'Allemagne. Henri fut élu en 1220, et l'Empereur songeait ensuite à se faire cou-

ronner; mais le pape Honorius III lui marqua son ressentiment d'avoir mal tenu ses promesses à l'égard de la Sicile. Frédéric II l'apaisa en lui donnant le comté de Fondi. Enfin, après avoir souscrit une capitulation et promis une croisade, Frédéric fut couronné à Rome; ensuite il se rendit dans ses états héréditaires, où les grands, pendant son enfance, s'étaient approprié plusieurs des domaines de la couronne. Préoccupé depuis quelque temps de l'idée d'améliorer la législation existante, il chargea son chancelier Pierre des Vignes de rédiger un nouveau code, destiné à régir à la fois l'état et l'Église, à réconcilier la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans, et applicable à tous les peuples de son empire.

Frédéric avait promis d'aller à la croisade : il feignit de vouloir exécuter sa promesse, et à cet effet nomma Louis, comte palatin du Rhin, vicaire général de l'Empire pendant son absence. Damiette ayant été reprise par les Infidèles à cette époque, le pape attribua à Frédéric la perte de cette conquête, bien que celui-ci eût envoyé 40 galères. Il lui en fit des reproches et alla même jusqu'aux menaces. Alors (1226), d'après les conseils du grand-maître de l'ordre Teutonique, Frédéric, déjà veuf de Constance d'Aragon, épousa Iolanthe, fille de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, et prit le titre de son beau-père. Il obtint en même temps de différer l'époque de son départ pour la croisade, délai qui lui était d'autant plus nécessaire que les affaires allaient mal en Sicile, où l'Empereur avait à combattre non-seulement ses sujets rebelles, mais encore les Sarrazins, auxquels il fut obligé d'abandonner Nocera. Avant de partir pour la croisade, en 1227, il voulut, dans une diète générale tenue à Crémone, connaître les intentions des Lombards et se faire couronner roi de Lombardie; mais les Milanais refusèrent, renouvelèrent leur ligue avec quinze villes voisines, et fermèrent le passage. Frédéric les ayant mis au ban de l'Empire, ils en appelèrent au pape Honorius III, qui se prononça en leur faveur. L'Empereur l'aurait emporté cependant si le pape ne l'eût sans cesse tourmenté de partir pour la croisade. A la fin il consentit à donner de l'argent, des troupes et des vaisseaux, mais lui-même ne partit point. La mort d'Honorius III (1227) ne changea rien à ces dispositions de la cour pontificale : son successeur, Grégoire IX, menaça aussitôt l'Empereur de l'excommunication, s'il n'allait en Palestine. Il fut obligé de se mettre en route.

Une armée composée de pèlerins de toutes les nations s'était rassemblée à Naples; mais la peste ne tarda pas à se déclarer au milieu d'eux, et à y exercer d'affreux ravages. Frédéric II s'embarqua avec le landgrave Louis de Thuringe et une foule de princes et d'évêques. Après trois jours de promenades sur la mer, il tomba malade et fit relâcher à Otrante, où mourut le landgrave. Le reste de la flotte, après s'être montré en vue des côtes de la Morée, rejoignit l'Empereur. Le pape, voyant la croisade manquée, en fut tellement irrité qu'il excommunia Frédéric et mit ses états sous l'interdit. Celui-ci se rendit alors en Palestine (1228), et y aurait eu de grands succès si le pape n'eût pris à tâche de faire avorter ses entreprises en le représentant sans cesse comme un prince maudit, et si les mauvaises nouvelles de l'Italie ne l'avaient forcé à précipiter son retour. Grégoire IX avait excité le roi dépossédé de Jérusalem à s'emparer de la Calabre et de la Pouille, sous le prétexte que Reinaud, fils du duc de Spolète, lieutenant de l'Empereur, avait fait une attaque sur Spolète. Le pape fournit des soldats à Jean de Brienne, et lui donna l'argent qu'il avait ramassé pour faire la guerre sainte; bien plus, il fit répandre le bruit que Frédéric avait été fait prisonnier, et poussa l'animosité jusqu'à faire révolter le prince Henri contre son père et offrir la couronne à d'autres princes qui, il est vrai, la refusèrent. En apprenant ces nouvelles, l'Empereur eut hâte de faire sa paix avec le sulthan; il alla à Jérusalem, et comme il n'y avait pas de prêtres pour célébrer le service divin, il prit la couronne sur l'autel et la mit sur sa tête. Ensuite il regagna l'Italie, chassa le roi Jean de la Calabre et de la Pouille, et bientôt, en 1230, força le pape à lever l'excommunication prononcée contre lui et à conclure la paix. Les Lombards, qui auraient voulu la continuation de la guerre, bar-

rèrent le chemin à son fils Henri qui se rendait à la diète de Ravenne. Grégoire IX ne cessait d'exciter ce prince contre son père. En 1233, Henri chercha à mettre de son côté les princes allemands, et comme, après avoir obtenu sa grâce l'année suivante, il voulut se révolter de nouveau, son père le fit emprisonner avec sa femme et ses enfants au château de San-Felice dans la Pouille. Le prince y mourut au bout de six ans.

Bientôt après l'incarcération de son fils, l'Empereur tint une diète solennelle à Mayence, où il fit déposer Henri, conféra à Othon de Brunswic, son parent, la dignité de duc, et célébra avec pompe son troisième mariage avec Isabelle, fille du roi d'Angleterre. Les troubles continuant en Italie, Frédéric s'y rendit en 1236 avec mille cavaliers; il était sur le point d'attaquer Milan, quand il reçut la nouvelle que Frédéric, duc d'Autriche, s'était révolté contre lui. Aussitôt il retourna en Allemagne, mit le duc au ban de l'Empire, et, avec le secours du roi de Bohême et de quelques évêques, s'empara de presque tous ses États. Ayant ensuite fait élire roi des Romains son fils Conrad qui fut couronné à Spire en 1237, il reparut en Italie, livra les 26 et 27 novembre cette fameuse bataille de Corte-Nuova sur l'Oglio, qui abattit la puissance des Lombards et lui soumit toutes les villes de la ligue, à l'exception de Milan, Bologne, Plaisance et Brescia, et fit une entrée triomphale à Crémone. Grégoire IX, irrité de voir Frédéric II nommer Henri, ou, comme on l'appelle plus communément, Enzio, son fils naturel, roi de Sardaigne, et s'apprêter à soumettre entièrement les Lombards, prétendit que la Sardaigne appartenait au Saint-Siége, fit alliance avec les Vénitiens, et, le dimanche des Rameaux 1239, excommunia de nouveau l'Empereur, promettant à tous les seigneurs allemands qui prendraient les armes contre lui la rémission de leurs péchés, et condamnant ses adhérents aux peines de l'enfer. Il fit même prêcher une croisade contre lui. Frédéric prouva son innocence, et, malgré la trahison d'Ezzelino de Romano, l'un de ses partisans les plus dévoués, en appela à son épée. Pendant qu'il envoyait des troupes au roi de Hongrie pour l'aider à repousser les Mongols qui avaient envahi la Hongrie et la Pologne, il alla lui-même en Italie (1240), entra par Spolète dans les États de l'Église, conquit Ravenne, battit les Lombards et fit trembler le pape dans Rome. Celui-ci cependant, revenu bientôt de sa frayeur, reprit son énergie ordinaire et voulut assembler un concile; mais tous les passages étant gardés, on fut obligé de s'adresser aux Génois, qui envoyèrent 27 galères. Frédéric alors, pour dompter le pape, prit une résolution extrême. Enzio, avec l'aide des Pisans, battit les galères génoises, en coula trois et en prit vingt. Le légat du pape et les évêques furent faits prisonniers. Le pape, à cette nouvelle, fut tellement atterré qu'il en mourut le 21 août 1241; mais il priva encore par sa mort l'Empereur des fruits de sa victoire. A Grégoire IX succéda Célestin IV, qui mourut au bout de quelque temps (1243); et après 18 mois d'intrigues et de querelles, les cardinaux nommèrent le cardinal Fiesco, alors ami de l'Empereur, mais qui, sous le nom d'Innocent IV, devint l'un de ses plus furieux ennemis.

Frédéric, peu rassuré sur ses dispositions, voulut d'abord entrer en accommodement. Le pape se refusa à lever l'excommunication avant qu'on eût rendu les villes conquises et mis les évêques en liberté. L'Empereur ne pouvait accorder de pareilles conditions, car il tenait le pape dans Rome. Mais celui-ci parvint à s'échapper secrètement, à passer à Gênes, et de là à Lyon (1244), où, l'année suivante, il assembla un concile de cent quarante évêques dans lequel il accusa l'Empereur d'hérésie et de toutes sortes de crimes. Ses ambassadeurs, et surtout Thaddeo de Suessa, le défendirent, et offrirent, mais en vain, toute espèce de satisfaction. On ne voulut pas les entendre; on prononça contre leur maitre la plus terrible excommunication, et l'on invita les États de l'Empire à élire un autre chef. Frédéric, qui était alors à Vérone avec son fils Conrad, ne perdit pas courage: il reçut d'abord en grâce Frédéric, duc d'Autriche, et s'en fit ainsi un auxiliaire et un ami, et ensuite se justifia devant tous les princes de l'Europe. A Turin, où on

lui notifia son excommunication, il déclara sa déposition illégale, se fit apporter la couronne et la mit sur sa tête en jurant que jamais un pape ne la lui ravirait. Ensuite il continua la guerre en Italie, battit les Milanais, fit pendre quelques parents du pape et le frappa de terreur. Innocent, de son côté, attaqua l'Empereur en Allemagne; les archevêques de Mayence et de Cologne, réunis à plusieurs évêques et à quelques princes temporels, élevèrent à l'Empire, en 1246, Henri Raspe, landgrave de Thuringe, qu'on nomma par dérision *le roi des prêtres*, et qui n'accepta que quand on lui eut promis une forte somme d'argent. Le pape la lui donna et en même temps promit aux seigneurs de la Souabe de partager entre eux ce pays. Frédéric, de son côté, crut devoir renouveler sa justification devant l'Europe; il fit même quelques avances au pape, mais ce pontife les rejeta avec hauteur.

Frédéric resta en Italie et confia à son fils Conrad le soin de faire la guerre en Allemagne. Celui-ci, battu près de Francfort en 1247, vainquit l'année suivante Henri près d'Ulm et s'empara de l'argent du pape. Henri, qui était le dernier de sa race, mourut de ses blessures. Aussitôt le pape envoya ses légats en Allemagne pour faire élire un nouvel empereur. Après beaucoup de tentatives infructueuses, on nomma Guillaume de Hollande, à peine âgé de vingt ans, et auquel le pape envoya de l'argent et une petite armée. Guillaume avait contre lui les princes les plus puissants, Albert de Saxe et Othon de Bavière, contre lesquels le pape ne put rien. Les Souabes se soulevèrent contre Conrad, les villes impériales formèrent pour leur sûreté la *confédération du Rhin*. Tout cependant n'allait pas selon les vœux du pape. Frédéric conquit Parme, qu'il perdit ensuite par l'effet d'une trahison; mais l'année suivante, les Crémonais vainquirent les Parmesans. L'Empereur fit prisonnier le cousin du pape qu'on avait fait roi de Sicile, et Conrad refoula Guillaume en Hollande. D'un autre côté, le brave Enzio fut, à la bataille de Fossalta, battu et fait prisonnier par les Bolonais, qui ne voulurent pas le délivrer et passa vingt-deux ans en captivité.

Malgré cette alternative de succès et de revers, l'Empereur conserva la suprématie en Allemagne et en Italie. Les affaires allaient mal en Palestine, et le pape, qui attribuait à Frédéric le mauvais succès de la croisade, redoublait de fureur, bien que saint Louis lui-même lui eût fait savoir qu'il eût à lever l'excommunication prononcée contre Frédéric ou à quitter la France. Malgré l'acharnement de ce prêtre impérieux, l'Empereur était inébranlable et luttait toujours avec énergie. Alors ses ennemis eurent recours à la trahison. Son secrétaire, Pierre des Vignes, lui fit présenter par son médecin un breuvage empoisonné. L'Empereur, averti sans doute, voulut forcer à boire le médecin qui chancela et renversa la coupe. Quand on eut constaté la présence du poison, le médecin fut pendu; quant au secrétaire, il se fracassa la tête dans sa prison. La santé de Frédéric II ne put résister à tant de secousses : il mourut, dit-on, de la dyssenterie, le 13 octobre 1250, à son château de Fiorentino, dans les bras de Manfred ou Mainfroi, le plus jeune et le plus aimé de ses fils. Il était âgé de 56 ans, et en avait régné 38.

L'histoire a porté sur cet empereur des jugements bien différents. Tandis que les écrivains ecclésiastiques le faisaient passer pour un tyran et pour un prince sans foi et sans religion, les historiens allemands le vantaient comme le monarque le plus habile et le plus ferme champion des droits de l'Empire contre les envahissements de la papauté. Frédéric II était beau, blond, fort, formé à tous les exercices du corps, passionné, mais changeant et trop facile à se laisser aller aux impressions du moment. Doué de toutes les qualités, de toutes les vertus de sa famille, il fallait un pareil homme pour combattre, en Allemagne, une puissante aristocratie, et, dans la Haute-Italie, une démocratie non moins puissante. Il était fort instruit, savait plusieurs langues, même le grec et l'arabe, aimait les sciences et les arts. Il fonda, en 1244, une université à Naples, et contribua de tous ses efforts à augmenter la prospérité de la fameuse école de Salerne. Il accorda une protection généreuse aux artistes, notamment à Nicolà, Masuccio et Tomaso da Steffani, et créa

des collections d'objets d'arts à Capoue et à Naples. Dans sa jeunesse, Frédéric II avait cultivé la poésie; quelques-uns de ses vers siciliens se sont même conservés jusqu'à nous. Il avait une prédilection particulière pour l'Italie, où il éleva de somptueux édifices. Peut-être y prit-il quelques habitudes qui lui furent reprochées plus tard; mais son amour du luxe et des femmes ne lui fit jamais perdre de vue le soin de sa gloire, ni négliger les intérêts de son vaste empire. (*Voir* les ouvrages déjà cités p. 625, et Funk, *Histoire de l'empereur Frédéric II*, Züllichau, 1791.)

Frédéric III, de la maison d'Autriche, le cinquième du nom comme archiduc (1435-1493) et le quatrième comme roi d'Allemagne (1440-1493), était fils d'Ernest, duc de Styrie, et de Cymburge de Masovie, et naquit à Inspruck le 21 septembre 1415. Il fut le chef de la famille qui gouverna la Styrie, la Carinthie et la Carniole; car les branches Albertine et Léopoldine, dont les possessions tombèrent plus tard à lui et à ses descendants, régnaient alors sur le Tyrol et la Basse-Autriche. En 1435, il prit, avec son frère Albert *le Dissipateur*, le gouvernement de ses états, ainsi que la tutelle de ses cousins Sigismond de Tyrol et Ladislas *le Posthume*, de Basse-Autriche, de Hongrie et de Bohême. Ce prince chaste et modéré dans ses goûts aimait la paix et le repos; il s'adonnait à l'astrologie, à l'alchimie, à la botanique, avait l'esprit vif et intelligent, mais en même temps il était dépourvu de vues politiques; son caractère était sans force et sans fermeté, et, pour son malheur, il vécut dans un temps de fermentation religieuse et politique où allait se fonder un nouvel ordre de choses et qui réclamait des souverains de l'énergie et de l'activité. Sous son règne, les Turcs conquirent Constantinople; l'occident de l'Europe s'organisait, et le duché de Bourgogne touchait à sa fin; le pouvoir royal s'établissait partout sur les ruines de la féodalité; la paix de Constance et celle de Bâle ébranlaient la puissance papale; la Bohême était saccagée par les guerres des Hussites; de grandes découvertes maritimes étaient appelées à changer la face des empires; l'imprimerie venait d'être inventée, et les Grecs fugitifs, qui avaient fondé des universités en Italie et en Allemagne, venaient raviver en Europe le goût des sciences et des lettres. Dans l'Allemagne elle-même, partagée encore entre 1,500 maîtres, on commençait à ne plus en appeler au droit du plus fort et à sentir le besoin d'une législation plus pacifique et plus rationnelle.

Frédéric, appelé, en 1440, au trône d'Allemagne, qu'il accepta après onze semaines d'hésitations, comprenait peu les grands intérêts de son époque, et son apathie était telle qu'au commencement de son règne, dans une guerre qu'il eut avec son frère Albert, il fut menacé de perdre ses états héréditaires. Lorsque, dans l'été de 1442, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour s'y faire couronner, il ne sut pas se prononcer entre les deux papes. Le jour même de son couronnement, il fit un traité d'alliance avec Zurich, l'ancienne ennemie de sa maison, et l'année suivante, la Confédération déclara la guerre à l'Autriche et à sa nouvelle alliée. Les Zurichois furent battus dans deux rencontres, et Frédéric, retenu par les troubles que venait de susciter contre lui son frère Albert, ainsi que par l'état de fermentation constante où étaient la Bohême et la Hongrie, ne put leur porter du secours. Lors du concordat de Vienne (17 février 1448), qui fut longtemps nommé *le concordat d'Aschaffenbourg*, parce qu'on a cru jusqu'à une époque récente que c'était dans cette ville qu'il avait été signé, sa nonchalance donna au rusé Æneas Sylvius, qui était à la fois secrétaire intime du pape et de l'Empereur, dont il avait gagné la confiance à la diète de Francfort de 1442, une facile occasion de faire restituer à Nicolas V tous les droits que le concile de Bâle avait enlevés ou disputés à la papauté. La couronne impériale, qu'il alla chercher à Rome avec celle de Lombardie, en 1452, et son mariage avec Éléonore de Portugal, ne purent lui donner ni plus de force ni plus de consistance politique. Il fit un moment preuve de courage personnel à Viterbe, mais bientôt après retomba dans son apathie accoutumée. Il acheta la paix pour 4,000 florins d'or à un chevalier du nom de Pancrace de Galitch, qui s'était

fait le chef d'une bande de brigands, et il soignait ses plantes tandis que les Turcs menaçaient ses états. Il se tint dans une égale tranquillité lorsqu'après l'extinction de la branche masculine des Visconti l'usurpateur Sforza les remplaça à Milan. Dans ses rapports de politique extérieure, il montra toujours la même indécision quand il voulut rentrer en possession des biens de la couronne enlevés à l'Autriche; il se mêla dans les affaires des cantons dissidents de la Suisse; mais trop faible et abandonné de l'Empire, il appela de France, sous le commandement du dauphin, une nuée d'étrangers appartenant presque tous au parti des Armagnacs, et qui, après avoir, en 1444, à Saint-Jacques, sur la Birs, vaincu les confédérés, tourna en partie ses armes contre l'Allemagne et l'Autriche.

Mais de plus grands dangers le menaçaient en Allemagne même. Dans l'affaire de la succession palatine, en 1461, il eut à combattre Frédéric-le-Victorieux, qui demandait la dignité électorale et qui, sur le refus de Frédéric, s'allia avec l'archevêque de Mayence, attira à lui Trèves et une foule de princes allemands, et donna même à Georges Podiebrad de Bohême l'espoir d'obtenir la couronne impériale. Assiégé inutilement dans Vienne, en 1446, par Mathias Corvin, qui venait, à la tête de ses Hongrois, lui redemander la couronne de Hongrie qu'il avait enlevée, Frédéric, pressé de nouveau dans Vienne, en 1452, fut forcé de consentir au partage et de reconnaître le jeune Ladislaf roi de Hongrie. La Basse-Autriche échut à Frédéric, l'Autriche supérieure à Albert, une partie de la Carinthie à Sigismond de Tyrol; Vienne devait être possédée en commun. Pendant qu'il s'occupait à faire renouveler son titre d'archiduc pour assurer aux princes d'Autriche la préséance sur tous les princes allemands, il eut le déplaisir de voir que, malgré ses prétentions sur la Bohême et la Hongrie, on lui préféra, dans le premier de ces deux pays, Georges Podiebrad, dans le second, après la mort prématurée du jeune Ladislaf, Mathias Corvin. Lorsqu'après la prise de Constantinople par les Turcs, le pape voulut faire prêcher contre eux une croisade générale, Frédéric indiqua pour l'année suivante une diète à Ratisbonne, mais se garda bien d'y paraitre en personne : il s'y fit représenter par Æneas Sylvius. Les princes de l'Empire, voyant sa mollesse, parlèrent même un moment de se réunir pour le déposer. Quelque temps après, en 1462, son frère Albert fit révolter Vienne contre lui, et il ne dut alors son salut qu'à son adversaire G. Podiebrad. Il déclara qu'il s'ensevelirait sous les ruines de la ville plutôt que de céder à des sujets mutinés. On ne sait combien de temps auraient duré ces courageuses résolutions, quand, en 1463, la mort de son frère Albert vint le tirer d'affaire. En 1469, il laissa les Turcs s'avancer, presque sans résistance, jusqu'en Carniole, et en 1475 presque jusqu'à Salzbourg, et vit tranquillement les princes de Saxe se faire la guerre entre eux, sans se mêler de leurs débats. Les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il excitait l'un contre l'autre, tournèrent un jour leurs armes contre lui, surtout Mathias, qui le réduisit à une telle extrémité qu'il lui restait à peine une seule ville dans ses états héréditaires. Il songea bien, mais en vain, à réunir contre son ennemi les forces de l'Empire; le duc Albert de Saxe, qu'il était parvenu à gagner, arriva même trop tard pour sauver la résidence de Frédéric, dont Mathias venait de s'emparer. Enfin un arrangement fut conclu, le 22 novembre 1487. Il amusa aussi à Trèves Charles-le-Téméraire, dont il convoitait la fille pour son fils, en lui promettant, en 1473, d'ériger la Bourgogne en royaume. Il lui fit ensuite la guerre, et marcha en personne contre lui; mais ces hostilités furent sans résultat, bien qu'il eût fait alliance avec la France, la Suisse et la Lorraine. A la mort de Charles cependant, en 1477, son fils Maximilien obtint, avec la main de Marie, les Pays-Bas. Élu roi des Romains, en 1486, ce ne fut que lorsqu'il fut embarrassé dans la guerre contre la France et les Pays-Bas, et même fait prisonnier par ceux de Bruges, que l'Empereur se résolut à lui porter secours. Il se remit en possession de l'Autriche; mais à la mort de Mathias Corvin (4 avril 1490), il dut abandonner la Hongrie à Ladislaf de Bohême. Enfin, après tant de plan

avortés, il mourut le 19 août 1493, d'une indigestion de melons à l'âge de 78 ans, après un règne de cinquante-quatre, en laissant à son fils Maximilien à réaliser son anagramme inscrit sur ses livres et ses palais : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, qu'il traduisait par : *Austriæ est imperare orbi universo*. Il fut enterré dans l'église de Saint-Étienne à Vienne. Dans les diètes, il se borna à faire quelques lois sur les guerres privées et à rendre un édit d'autant plus inutile pour l'amélioration des monnaies dans l'Empire que lui-même, ainsi que son frère, battait une mauvaise monnaie connue alors sous le nom de *Schinderlinge*. C'était une heureuse idée que la fondation de la confédération souabe, mais avec ce prince elle ne put produire aucuns résultats. Il avait projeté la création d'un tribunal de la chambre impériale que son fils établit en 1495. (*Voir Die Geschichten der Deutschen*, par le docteur C. A. Menzel, vol. VII et VIII, Breslau, 1823.) *C. L.* et L. N.

FRÉDÉRIC, rois de Danemark. Cinq rois de ce nom ont régné avant le roi actuel, qui le porte aussi, et qui aura pour successeur un Christian (*voy.*); car ces deux noms sont presque seuls en possession d'alterner sur ce trône du Nord.

Le premier, Frédéric, duc de Holstein, fut élu en 1523 roi de Danemark et de Norvége par les nobles qui venaient de détrôner son neveu, Christian II. Né en 1471, il avait alors 52 ans. On l'a soupçonné d'avoir contribué beaucoup par ses intrigues à la chute de son neveu ; mais pour prix de cette élévation au trône, il fut obligé de rétablir les priviléges de la noblesse, et par contre-coup la servitude de la classe agricole, de favoriser le clergé et de révoquer les ordonnances de réforme faites par son neveu. Il céda pour 50 ans l'île de Bornholm à la ville libre de Lubeck, qui lui avait prêté des secours. La doctrine de Luther venait alors de se répandre dans le Nord : Frédéric y adhéra et s'efforça de la faire admettre comme religion de l'état. Déjà les esprits y étant préparés, il n'y eut guère que le haut clergé qui s'y opposât; en attendant, les états-généraux réunis à Odensé décrétèrent la liberté du culte. En Norvége, la résistance fut plus prononcée et plus générale. Frédéric fut repoussé comme prince hérétique, et le roi détrôné aidé de troupes mercenaires enrôlées en Hollande, en profita pour reprendre ses droits de souverain, Frédéric Ier, de son côté, avait recherché l'alliance de Gustave Wasa, avec lequel il avait eu une entrevue en 1526. Repoussé par ce roi de Suède, Christian eut à combattre les troupes danoises de Frédéric, et se jeta dans le fort d'Opslo, où, réduit à la dernière extrémité, il fut obligé de se rendre. Frédéric, malgré un sauf-conduit que son neveu avait obtenu, le fit saisir et enfermer dans une prison, où Christian vécut tristement plus de 12 ans. Mais il survécut à son oncle, qui mourut en 1530, et ce ne fut pas sans une vive opposition que Christian III, fils de Frédéric, fut élu roi de Danemark. Frédéric, premier roi de la maison d'Oldenbourg (*voy.*), fut aussi le premier roi luthérien de Danemark. Les deux autres fils qu'il avait eus d'Anne de Brandebourg conservèrent les duchés de Holstein et de Slesvig.

Frédéric II, fils de Christian III né en 1534 et élu roi en 1558, dut, comme son grand-père, la royauté à la noblesse, dont il fut obligé de confirmer les priviléges. Il subjugua le pays de Dithmarsen, trop faible pour défendre longtemps son indépendance; mais il céda à son frère Magnus l'île d'Œsel et la Courlande, et le prince fut bientôt dépossédé de ces pays par le roi de Suède, qui prit aussi l'Esthonie et avait des projets sur la Livonie. Les deux rois Éric XIV et Frédéric II, aigris l'un contre l'autre, cherchaient un prétexte pour se faire la guerre : ils en trouvèrent un bien futile dans cette prétention des deux puissances de placer les trois couronnes du Nord dans leurs armoiries. Le Danemark allégua le traité de Calmar (*voy.*), par lequel l'union des trois couronnes était sanctionnée; mais Éric vit dans le maintien de cette figure héraldique des prétentions élevées par le Danemark à la couronne de Suède. La guerre dura neuf ans et ne se termina qu'en 1570, par la médiation de la France; conclue enfin à Stettin, la paix laissa aux deux rois le droit de garder leurs armoiries. Depuis lors, Frédéric fit fleurir

dans son royaume les arts de la paix. Sous son règne, la religion protestante s'affermit; mais il défendit, sous peine de bannissement, de répandre en Danemark la formule de concorde dressée par les théologiens saxons, et jeta au feu le livre symbolique que lui avait adressé l'électeur de Saxe, quoiqu'il fût couvert d'or et de pierres précieuses*. Frédéric II fut le bienfaiteur du célèbre astronome Tycho-Brahé, par lequel il fit faire des cours publics à Copenhague; il le réconcilia avec sa famille, lui assigna un revenu et lui donna l'île de Hvea pour le retenir dans le royaume. Grâce à la libéralité de Frédéric II, le savant put vivre en seigneur. Le château de Frederiksborg, bâti en 1562 avec une grande magnificence, est un des principaux monuments d'architecture du règne de ce roi, que des guerres ruineuses n'avaient pas empêché de dépenser beaucoup en bâtiments. Le château-fort de Cronborg sur le Sund, destiné à surveiller le passage des navires, date du même règne. Frédéric dégagea l'île de Bornholm que son aïeul avait cédée aux Lubeckois. Ce roi mourut en 1588, à l'âge de 54 ans, laissant la couronne à Christian IV, alors âgé de 11 ans, et l'aîné des enfants qu'il avait eus de Sophie de Meklembourg.

Le second des fils du roi Christian IV régna, de 1648 à 1670, sous le nom de Frédéric III, après avoir administré d'abord l'archevêché de Brême. Sous la minorité de son père, la noblesse sénatoriale s'était emparée d'une partie du pouvoir souverain, et cette caste exaspérait depuis longtemps l'esprit public, au point que le clergé même, qui avait fait cause commune avec elle, se rapprocha du troisième ordre. Frédéric III se rendit populaire dans les guerres qu'il soutint contre les Suédois, qui, non contents d'avoir forcé le Danemark à leur abandonner la Scanie, Bornholm et d'autres possessions, étaient venus assiéger Copenhague. Quoique secourue par les Hollandais, la capitale aurait peut-être succombé si le roi n'avait trouvé dans la bourgeoisie assez de patriotisme pour repousser vigoureusement l'attaque des ennemis et pour les forcer à lever le siége.

(*) *Voir* le *Dictionnaire de Bayle*, article *Hemmingius*.

Cet ordre, témoin des efforts du roi, s'en montra reconnaissant : en 1660, après la guerre, lorsque les États du royaume s'occupèrent à rétablir les finances très délabrées depuis le règne du dernier roi, la bourgeoisie, irritée du refus des nobles de contribuer aux charges publiques et secondée par le clergé, résolut de briser leur pouvoir, et décida en conséquence que les rois ne seraient plus élus par le sénat, mais que la couronne serait héréditaire dans la famille de Frédéric III. Ce prince feignit d'abord d'accepter malgré lui, et il tira adroitement parti des bonnes dispositions du peuple pour se faire accorder un pouvoir absolu. On lui donna plein pouvoir de faire et d'abolir les lois, et même de ne pas s'y conformer. Jamais peuple n'avait ainsi volontairement abdiqué toute participation aux affaires de l'état. Par cette révolution, l'aristocratie fut humiliée, mais la bourgeoisie n'y gagna rien*. La cour combla de ses faveurs ceux qui avaient le plus contribué à détruire le système représentatif, et les rois de Danemark furent dès lors absolus. Quelques historiens ont douté que le caractère faible et indolent du roi lui ait permis de provoquer cette révolution; suivant eux, la reine Sophie-Amélie y aurait pensé pour lui. La Norvège et l'Islande furent obligées de reconnaitre la nouvelle forme de gouvernement. En 1665, le roi promulgua la nouvelle loi fondamentale : c'est là le principal événement du règne de Frédéric III, prince peu remarquable du reste, qui croyait à l'alchimie et employait beaucoup de temps et d'argent à des opérations qui devaient lui procurer des trésors et qui lui enlevèrent ceux qu'il avait. Il dépensa beaucoup aussi pour l'achèvement du château de Frederiksborg bâti dans un lac par son père. Conformément à la nouvelle loi de succession, ce fut son fils Christian V qui lui succéda de droit. De ses deux fils naturels, l'un fut vice-roi de Norvège.

Frédéric IV, fils de Christian V, né

(*) «Le peuple eut la seule gloire d'avoir forgé ses chaînes et d'obéir sans réserve, » dit l'ambassadeur anglais Molesworth à la fin de la relation de cette révolution. *Voir ses Mémoires*, chap. VII.

en 1671, monta au trône en 1699. Il fut l'allié de Pierre Ier, tsar de Russie, et ennemi de Charles XII, roi de Suède, contre lequel il guerroya longtemps. Ce dernier s'étant présenté, en 1700, devant Copenhague pour bombarder cette capitale, Frédéric, pour l'éloigner, fut obligé de lui promettre 260,000 écus, et de reconnaître l'indépendance du duc suzerain de Gottorp, sujet de leur querelle. Après cette guerre, il eut l'idée de former parmi les jeunes paysans ou serfs une milice de 18,000 hommes pour la défense du pays, en exemptant toute la classe agricole de la servitude. C'eût été un grand bienfait si le roi avait maintenu son propre ouvrage; mais la noblesse sut obtenir de lui une annulation tacite de l'affranchissement; les paysans retombèrent donc dans la dépendance des nobles. Il se montra encore plus mauvais prince en vendant ou louant des troupes aux étrangers, dans la fameuse guerre de la succession d'Espagne. Il vint, en 1709, en Saxe faire un traité d'alliance avec le roi de Pologne, et dès qu'il apprit la défaite du roi de Suède à Poltava, il se mit à la tête d'une armée pour envahir la Suède : repoussé de là, il occupa Brême et Verden, ainsi que les états du duc de Gottorp, et fit prisonnier Steenbock, principal général des Suédois; puis il assiégea et prit Stralsund, que Charles XII chercha en vain à débloquer. Mais après la mort de ce roi, Frédéric rendit ses conquêtes, se réservant seulement le Slesvig, et fit la paix avec la Suède. Il réunit au Danemark le comté de Rantzau en Holsteiu, confisqué sur le duc, coupable d'avoir tué son propre frère. Il envoya des missionnaires au Grœnland, en Laponie et à Tranquebar. Il établit une chambre d'assurances maritimes et 250 écoles primaires pour le peuple : c'est plus que ses prédécesseurs n'en avaient fondé tous ensemble. Il est vrai qu'après ces actions louables il ne se fit pas plus de scrupules que d'autres souverains de son temps d'altérer la monnaie quand il souffrait de la pénurie dans son trésor. Il eut pour successeur le fils qu'il avait eu de Louise de Mecklembourg, et qui prit le titre de Christian VI. Après la mort de la reine, en 1721, Frédéric avait épousé, d'abord secrètement, la fille du grand-chancelier comte de Reventlow; puis, l'ayant couronnée en présence de sa cour, au château de Frederiksborg, il l'avait déclarée reine et avait fait avec elle une entrée solennelle dans la capitale. Il mourut le 12 octobre 1730, jour anniversaire de sa naissance, ce qui lui fit dire, par un pressentiment de sa fin imminente, que le jour où l'on meurt est préférable à celui où l'on naît. Il n'avait pourtant pas eu de motifs de se plaindre de sa destinée.

A la mort de Christian VI, fils de Frédéric IV, le petit-fils de celui-ci monta sur le trône de ses aïeux, en 1746, et prit le nom de Frédéric V. Il était né en 1723, et avait épousé en 1743 la princesse Louise, fille de George II, roi d'Angleterre. Sous son règne, qui dura 20 ans, la littérature, l'industrie et les arts, négligés par son père, plus dévot qu'éclairé, firent des progrès notables; et ce règne est un de ceux qui ont le plus marqué dans l'histoire de la civilisation du Nord. Il hâta, en effet, l'affranchissement des paysans, inutilement ou mollement essayé par un de ses ancêtres. Il attira d'habiles fabricants du dehors, favorisa le commerce maritime, la colonisation du Jutland, les pêcheries du royaume et les entreprises commerciales de la compagnie asiatique, laquelle dans la suite lui érigea par reconnaissance une statue équestre sur une des places publiques les plus régulières de Copenhague. L'Académie des Beaux-Arts et le grand hôpital de cette ville datent aussi de son règne; l'hôpital conserve son nom. C'est aux frais du Danemark que Niebuhr et Forskaël (*voy.* ces noms) firent, en 1761, un voyage scientifique en Arabie. En 1752, le roi promulgua un code maritime. Il améliora aussi le sort des juges. Une guerre que lui fit le tsar Pierre III pour reprendre le duché de Slesvig, dont le Danemark avait pris possession sous les règnes précédents, troubla pendant quelque temps le cours de la prospérité nationale. Frédéric V arma une flotte considérable, et mit à contribution Hambourg et Lubeck. La mort violente de Pierre III laissa le Danemark en possession du Holstein. Frédéric V acquit aussi les îles

Nicobar dans l'Inde et l'île de Sainte-Croix dans les Antilles, augmentant ainsi le nombre des colonies danoises dans les autres parties du monde.

Frédéric accordait toute sa confiance à son ministre Bernstorff (*voy.*), qui seconda avec zèle les vues utiles de son maître; cependant il laissa beaucoup à faire à son fils, qui régna après lui sous le nom de Christian VII. Il avait marié sa fille Sophie-Madeleine au roi de Suède Gustave III. Après la mort de Louise d'Angleterre, Frédéric V s'était remarié avec Julienne-Marie, princesse de Brunswic-Wolfenbüttel, mariage qui ne fut pas aussi heureux que le premier. La princesse fut accusée par l'opinion publique d'avoir intrigué pour substituer son propre fils à l'héritier naturel de la couronne, issu du premier lit. En mourant, Frédéric dit au prince royal qu'il éprouvait une grande consolation dans ses derniers moments de n'avoir jamais offensé personne et de ne s'être jamais souillé d'une goutte de sang. D-G.

Frédéric VI, roi actuel, fils de Christian VII et de la reine Caroline-Mathilde (*voy.* ces noms et Struensée), née princesse d'Angleterre, a vu le jour le 21 janvier 1768. Le 14 avril 1784, il fut déclaré majeur et co-régent de son père, affecté d'une maladie mentale; mais son avénement au trône ne date que du 13 mars 1808. Le prince co-régent eut successivement pour ministres les comtes de Bernstorff, de Schimmelmann et de Reventlow; puis le général Huth, et plus tard Mœsting, Kaas, Moltke, etc. Mais quel que fût le ministre dirigeant, sous Frédéric VI la politique du Danemark se distingua toujours, dans ses rapports avec les puissances étrangères, par la franchise et la modération. Ce fut en vain que l'Angleterre chercha à l'entraîner hors de la neutralité qu'il s'était imposée pendant la révolution française de 1789. Frédéric sut faire respecter ses droits et protéger le commerce de ses états, qui devint de plus en plus florissant, malgré les intrigues du cabinet anglais. La démonstration politique de Bernstorff, soutenue par l'armement d'une flotte dano-suédoise en 1794, ainsi que par la conduite courageuse des amiraux danois dans la Méditerranée et dans les mers des Indes, obligea enfin l'Angleterre à ajourner ses prétentions. Une victoire glorieuse remportée par Bille, en 1797, dans la rade extérieure de Tripoli, força cet état barbaresque à se soumettre aux conditions qu'il plut au Danemark de lui imposer.

Jusqu'en 1801, au milieu des orages qui bouleversaient l'Europe, Frédéric VI sut maintenir la paix dans son royaume; la guerre même que lui déclara l'Angleterre, à cette époque, pour le punir de son accession au traité de neutralité armée proposé par Paul I[er], se termina avant la fin de cette année, à la mort de l'empereur, après une lutte glorieuse et sanglante, soutenue le 2 avril dans la rade de Copenhague par une faible division de la flotte danoise contre les forces supérieures de Nelson. Dans l'été de 1807, une agression subite et violente de l'Angleterre, qui venait de lui faire des protestations de paix et d'amitié, enleva au Danemark son commerce et sa marine (*voy.* Copenhague). Cet état se trouva mêlé dès lors dans toutes les guerres européennes et perdit la Norvége à la suite d'une lutte désastreuse de sept ans, où il avait fini par se trouver presque seul du côté de la France contre toute l'Europe (*voy.* Christian-Frédéric). Le traité de 1814 lui accorda cependant quelques dédommagements en lui donnant la Poméranie suédoise et l'île de Rügen, qu'il échangea plus tard avec la Prusse contre le duché de Lauenbourg et une somme d'argent. Frédéric VI assista en personne au congrès de Vienne, en 1815. La même année, en qualité de duc de Holstein-Lauenbourg, il envoya à l'armée d'occupation en France son contingent de 5,000 hommes, et reçut sa part des contributions de guerre imposées à ce dernier pays.

Depuis le rétablissement de la paix, les finances du Danemark se sont relevées, surtout sous l'administration du ministre Mœsting; une nouvelle marine a été créée, des ports ont été creusés, des routes ouvertes, et le commerce a pris un nouvel essor. Depuis 1784, année d'où il faut dater le gouvernement de Frédéric VI, la liberté de la presse a été inscrite dans la loi et l'affranchissement des serfs pro-

clamé; le commerce des esclaves, restreint peu à peu depuis 1792, a été formellement défendu en 1803, et ce prince a eu la gloire de donner le premier ce noble exemple; des règles ont été prescrites au commerce des grains; l'agriculture s'est améliorée; l'établissement des justices de paix et des tribunaux d'arbitrage a prévenu bien des procès; l'instruction publique a été encouragée et surveillée avec zèle; les anciennes écoles ont été réformées, de nouvelles ont été fondées. Enfin, dans ces derniers temps, le gouvernement danois, renonçant au pouvoir absolu que la révolution de 1660 lui avait livré, s'est occupé de l'introduction des États provinciaux avec voix consultative, réclamés de toutes parts, tant dans le royaume que dans les duchés.

Quant au caractère de Frédéric, on doit rendre hommage à son esprit d'impartialité et de justice : il n'a jamais cherché à se venger des attaques qui ont été dirigées plusieurs fois contre lui dans différents ouvrages ou écrits périodiques. Ces attaques n'ont jamais été un titre d'exclusion pour celui qui se les était permises, lorsqu'il sollicitait quelque emploi dont il était digne d'ailleurs. Frédéric s'est toujours montré l'adversaire déclaré de toute espèce de censure et de toute entrave mise à la libre manifestation de la pensée. On connaît sa réponse au sujet d'un fonctionnaire public dont on lui dit qu'il s'était exprimé avec trop de franchise dans un pays étranger : « Il se sera cru chez lui, » s'écria-t-il.

Du mariage de ce prince (31 juillet 1791) avec Sophie-Frédérique, née le 28 octobre 1767, fille du landgrave de Hesse-Cassel, sont issues deux filles : Caroline, née le 28 octobre 1793, et Wilhelmine-Marie, née le 18 janvier 1808. Elles ont été mariées aux princes Ferdinand et Frédéric-Charles-Christian de Danemark, le premier frère, le second fils de l'héritier présomptif de la couronne, qui est un cousin du roi actuel. *Voy.* Christian-Frédéric. *C. L.*

FRÉDÉRIC, rois de Prusse. Il y en a eu deux, et l'histoire ne confond pas avec eux dans la série numérique les Frédéric-Guillaume dont nous aurons par conséquent à nous occuper dans un article particulier.

Frédéric Ier, qui, comme électeur de Brandebourg et duc souverain de Prusse, était le troisième du nom et qui prit le titre de roi en 1701, était né en 1657 à Kœnigsberg. La mort de son frère aîné lui assura l'héritage de son père, le grand-électeur (*voy.* Frédéric-Guillaume).

Il eut pour première femme, Élisabeth-Henriette de Hesse-Cassel. Après sa mort, il épousa, en 1684, Sophie-Charlotte, sœur de George Ier de Hanovre, qui monta plus tard sur le trône d'Angleterre. Cette princesse, aussi distinguée par son esprit que par sa beauté, fit de la cour de Berlin, tant qu'elle vécut, le rendez-vous des sciences et des arts. Elle mourut en 1705, après avoir donné le jour à Frédéric-Guillaume Ier. Ayant épousé en troisièmes noces une princesse de Mecklembourg, qui tomba en démence, Frédéric se vit forcé de divorcer avec elle.

La mésintelligence qui régnait entre le prince et sa belle-mère irrita contre lui son père, qui voulut le déshériter; les ministres de l'électeur parvinrent cependant à lui faire modifier son testament en ce sens que Frédéric fut désigné pour être son successeur dans la dignité électorale, tandis que ses frères recevaient en partage toutes les terres qui ne faisaient pas partie de l'électorat. Mais aussitôt après la mort du grand-électeur (1688), Frédéric, sûr de l'appui de l'Autriche, déclara son testament non valable, prit possession de tous les pays qu'il avait réunis sous son autorité, et donna à ses frères consanguins des emplois et des apanages.

Dès qu'il se vit à la tête des affaires, l'électeur Frédéric envoya 6,000 hommes au secours du prince Guillaume d'Orange, qui se préparait alors à son expédition en Angleterre. D'un autre côté, 20,000 de ses soldats rejoignirent l'armée impériale en 1689, et se portèrent avec elle dans le Palatinat ravagé par les Français. En 1691, il entra dans l'alliance conclue par l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande contre la France, et envoya dans les Pays-Bas 15,000 hommes dont Guillaume, devenu

roi d'Angleterre, prit le commandement en chef. Il secourut ensuite l'Empereur, dans sa guerre contre les Turcs, en lui fournissant une somme de 150,000 écus, indépendamment d'un corps de 6,000 hommes, qui se distingua, de 1691 à 1697, aux batailles de Salankemen, de Belgrade et de Zentha. A la paix de Ryswick, en 1697, toutes les stipulations des traités de Westphalie et de Saint-Germain relatives au Brandebourg furent confirmées. En 1695, Frédéric avait restitué à l'Autriche le cercle de Schwiebus, mais sans renoncer aux prétentions de sa famille sur les quatre principautés silésiennes. L'Autriche lui remboursa 250,000 thalers que l'électeur avait dépensés dans ce cercle, et lui donna, comme indemnité, l'expectative de la Frise orientale et du comté de Limbourg, qui furent effectivement réunis tous deux par la suite au royaume de Prusse.

Lorsque l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste Ier, monta sur le trône de Pologne, en 1697, il acheta de lui la charge héréditaire de vidame du chapitre de Quedlinburg, la prévôté de Nordhausen et le bailliage de Petersberg, près de Halle. Il conclut un pacte de confraternité avec les maisons de Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen. En 1703, il prit possession de la ville d'Elbing, qui avait déjà été hypothéquée au grand électeur pour la somme de 400,000 écus qu'on ne lui avait jamais remboursés.

Cependant l'avénement de l'électeur de Saxe au trône de Pologne et de Guillaume d'Orange à celui d'Angleterre fit naître en lui le désir d'être roi à son tour. Il demanda donc à l'Empereur d'ériger en royaume la Prusse ducale, le seul état qu'il possédât alors en toute souveraineté ; l'Empereur y consentit, mais aux conditions suivantes : l'électeur s'engageait à faire à l'Autriche l'abandon des sommes qu'il lui avait prêtées ; à entretenir à ses frais un corps de 10,000 hommes pendant tout le temps que durerait la guerre de la succession d'Espagne ; à voter comme l'Empereur dans toutes les affaires concernant l'Empire ; dans les élections futures, à ne donner sa voix qu'à un prince autrichien ; enfin à ne se soustraire à aucune des obligations imposées aux autres membres de l'Empire.

Le consentement de l'Empereur arriva le 16 novembre 1700, et le 18 janvier suivant Frédéric se fit couronner avec l'électrice à Kœnigsberg, après avoir fondé la veille l'ordre de l'Aigle noir (*voy.*). Il fut reconnu en qualité de roi de Prusse par tous les souverains de l'Europe, à l'exception du pape, des rois de France et de Pologne, et du grand-maître de l'ordre Teutonique.

Frédéric ne prit aucune part à la guerre du Nord ; mais il se montra le fidèle allié de l'Autriche pendant la guerre de la succession d'Espagne, et entretint 20,000 hommes sur le Rhin et 6,000 en Italie. Les Prussiens combattirent sous les ordres du prince Léopold de Dessau (*voy.*) sur le Haut et le Bas-Rhin, à Hochstædt, à Turin et en Belgique, et leur roi mourut avant la conclusion de la paix d'Utrecht qui mit fin à cette guerre.

Après la mort de Guillaume III d'Orange, Frédéric, en qualité de petit-fils du prince d'Orange Frédéric-Henri, avait réuni à ses états les comtés de Meurs et de Lingen. Comme duc de Clèves, il s'était emparé de la Gueldre à l'extinction de la dynastie de Habsbourg en Espagne; car Charles-Quint, dans le XVIe siècle, en avait dépouillé le duc de Clèves Guillaume, que les États de la Gueldre avaient choisi pour souverain. En 1707, les États des principautés de Neufchâtel et de Valengin l'élurent pour leur prince, lorsque la famille de Longueville s'éteignit. Il acheta, la même année, du comte de Solms-Braunfels, le comté de Tecklenburg en Westphalie au prix de 300,000 thalers, et le joignit à celui de Lingen. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'université de Halle (*voy.*), en 1694, et de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin en 1699. Il agrandit Berlin (*voy.*) de toute la Friedrichsstadt, bâtit Charlottenbourg en l'honneur de sa seconde femme, et établit, en 1705, le tribunal d'appel suprême. Sa mort arriva le 25 février 1713. Frédéric-le-Grand l'a blâmé de son amour excessif pour le faste et de sa prodigalité sans bornes envers ses favoris. Il lui a reproché aussi d'avoir acheté la dignité royale à des conditions humiliantes. Mais si l'on est en droit de l'accuser

de plusieurs fautes et de nombreuses faiblesses, on ne peut au moins lui refuser un cœur excellent, non plus que le mérite d'avoir fait jouir ses sujets des bienfaits de la paix au milieu des circonstances les plus difficiles.

Frédéric II, troisième roi de Prusse, qui régna de 1740 à 1786, fut le plus grand prince du xviiie siècle et le créateur d'une tactique nouvelle. Fils de Frédéric-Guillaume Ier (*voy.*) et de Sophie-Dorothée, princesse de Hanovre, il naquit à Berlin le 24 janvier 1712 et reçut dès ses premières années une éducation exclusivement dirigée vers les exercices militaires. Il eut pour gouverneur le général comte de Finkenstein, et pour sous-gouverneur le major de Kalkstein. Son père, homme dur et entêté, exigea qu'on lui apprît avant tout jusqu'aux plus petits détails du service militaire. Cependant le goût de la poésie et de la musique se développa de bonne heure en lui, grâce à l'influence heureuse qu'avaient exercée sur lui sa première gouvernante, Mme Duval de Rocoulle, qui avait aussi été celle de son père; et son premier instituteur, Duhan. Ces deux Français firent cause commune avec la reine pour neutraliser l'effet des tristes principes d'éducation du roi Frédéric-Guillaume Ier. L'affection du jeune prince pour sa mère s'en accrut, et bientôt s'ensuivit entre le fils et le père une mésintelligence qui ne fit qu'augmenter d'année en année et qui détermina enfin le dernier à désigner pour son héritier le second des fils qui lui restaient, Auguste-Guillaume. Le ministre d'état de Grumbkow, le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, et plus tard l'ambassadeur d'Autriche de Seckendorf, s'appliquèrent à entretenir ces dissentiments. Cependant Frédéric, mécontent de l'oppression où la haine de son père le tenait, résolut de fuir en Angleterre auprès de son oncle maternel, George II. Sa sœur Frédérique, qui sympathisait avec lui, et ses deux amis, les lieutenants Katt et Keith, furent seuls mis dans le secret de cette évasion qui devait s'effectuer pendant un voyage de la cour à Wesel; mais les indiscrétions de Katt trahirent ses projets. Le prince fut arrêté, mis en jugement à Kustrin, et eut la douleur de voir tomber sous ses yeux la tête de son imprudent ami. Keith parvint à se sauver; il vécut en Hollande, en Angleterre et en Portugal jusqu'à l'avénement de Frédéric, revint à Berlin en 1741, et fut alors nommé lieutenant-colonel, écuyer cavalcadour et curateur de l'Académie des Sciences.

Pendant que le prince, enfermé dans son étroite prison de Kustrin, répondait aux interrogatoires qu'on lui faisait subir, le roi lui fit proposer de renoncer au trône, lui promettant pour prix de sa renonciation la liberté d'étudier, de voyager, de suivre enfin ses inclinations si différentes de celles que le pédantisme de son père aurait voulu trouver en lui. « J'accepte, répondit-il, si mon père déclare que je ne suis pas son fils. » Ces paroles ébranlèrent Frédéric-Guillaume, qui regardait la fidélité conjugale comme un devoir de religion; il renonça pour toujours à son projet. Il est certain, cependant, qu'il avait eu l'idée de faire condamner à mort son fils, qui ne dut son salut qu'au surintendant Reinbeck et à l'ambassadeur d'Autriche. Le même comte de Seckendorf, qui avait été auparavant l'ennemi du prince royal, fit valoir à propos cette fois l'intercession de l'Empereur, et Frédéric-le-Grand fut sauvé.

A sa sortie de prison, il fut nommé conseiller de guerre, et, en sa qualité du plus jeune membre, il fut obligé, par ordre de son père, de travailler à la chambre du domaine. Ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de sa sœur Frédérique avec le prince héréditaire de Baireuth qu'il fut rappelé à la cour. En 1733, son père exigea de lui qu'il épousât la princesse Élisabeth-Christine, fille du duc Ferdinand-Albert de Brunswic-Bevern. Frédéric-Guillaume donna à la princesse le château de Schœnhausen, et au prince le comté de Ruppin, puis, en 1734, la ville de Rheinsberg. C'est au château de Rheinsberg que Frédéric vécut jusqu'à son avénement au trône, dans la société de savants distingués, tels que Bielefeld, Chazot, Suhm, Fouquet, Knobelsdorf, Kaiserlingk, Jordan, des compositeurs Graun et Benda, du peintre Pesne, etc., cultivant les lettres et les arts et entretenant un commerce épistolaire avec un grand nom-

bre d'hommes célèbres étrangers, surtout avec Voltaire à qui il avait voué une grande admiration*. C'est aussi dans cette modeste retraite que le prince composa plusieurs de ses ouvrages, entre autres son *Anti-Machiavel* ou *Essai critique sur le Prince de Machiavel* (La Haye, 1740). La mort de son père, arrivée le 31 mai 1740, l'en tira pour le placer sur le trône.

Lorsque Frédéric II eut pris les rênes du gouvernement, le nombre de ses sujets ne s'élevait encore qu'à 2,240,000, disséminés sur une surface de 2,190 milles carrés géographiques. A sa mort, ce nombre dépassait 6 millions, sur une étendue de 3,515 milles carrés. C'est à ses talents éminents d'homme d'état et de capitaine, joints à l'appui qu'il trouva dans ses ministres et ses généraux, que la Prusse dut de s'élever au rang des premières puissances européennes. Son père, qui s'attendait à voir éclater une guerre au sujet de la succession de Juliers (*voy.*), avait tenu sur pied, prête à marcher au premier signal, une armée de 70,000 hommes. Frédéric trouva donc cette armée toute formée : il suivit d'ailleurs la même politique que son père, les mêmes principes et maximes de gouvernement, mais en les vivifiant, en leur ôtant ce qu'ils avaient de rétréci et de gênant.

La grandeur de la Prusse fut le premier soin du nouveau roi. Il profita habilement de la mort de l'empereur Charles VI (*voy.*) pour faire valoir les droits de la maison de Brandebourg sur les principautés silésiennes de Jægerndorf, de Liegnitz, de Brieg et de Wolau, dont ses prédécesseurs avaient inutilement réclamé l'investiture (*v.* p. 650). Pour le moment toutefois il se borna à demander à la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, les duchés de Glogau et de Sagan, lui promettant en retour son appui contre tous ses ennemis, sa voix pour l'élection de son époux au trône des Césars, et une somme de deux millions de thalers. Ses propositions ayant été rejetées, Frédéric occupa sans retard (décembre 1740) la Basse-Silésie, et battit, le 10 avril 1741, à Mollwitz les Autrichiens, commandés par Neipperg.

(*) La première lettre de Fréédric II à Voltaire est datée du 8 août 1736.

Cette victoire, qui décida presque seule du sort de la Silésie, encouragea les ennemis de la maison d'Autriche à se déclarer contre elle. La France et la Bavière s'allièrent à la Prusse, et la guerre de la succession d'Autriche commença. George II d'Angleterre, le seul allié de la reine de Hongrie et de Bohême, lui conseilla de faire la paix avec Frédéric, son ennemi le plus actif et le plus redoutable : on la signa le 28 juillet 1742 à Berlin, après la victoire remportée par le roi de Prusse à Chotusitz (Czaslau), le 17 mai; elle mit fin à la première guerre de Silésie. La Haute et la Basse-Silésie avec le comté de Glatz furent cédées en toute souveraineté à Frédéric II, à l'exception de Troppau, de Jægerndorf et de Teschen. La Prusse renonça de son côté à toutes ses prétentions sur une partie quelconque des états autrichiens, se chargea de la dette de la Silésie qui montait à 1,700,000 thalers, et promit de ne porter aucune atteinte à la liberté de conscience et aux droits des catholiques silésiens. La Saxe ne tarda pas à accéder à ce traité qui fut garanti par la Russie et l'Angleterre.

Frédéric profita de la paix pour organiser sa conquête et mettre son armée sur un pied plus redoutable. En 1743, le dernier comte de la Frise orientale étant mort, il prit possession de ce pays dont l'expectative avait été assurée à sa famille. Mais voyant par suite des événements de la guerre l'empereur Charles VII réduit à se retirer dans ses états héréditaires de Bavière, devant les armées autrichiennes partout victorieuses, Frédéric, craignant pour la Silésie, entra en alliance avec la France au mois d'avril 1744, et avec l'Empereur, l'électeur palatin et celui de Hesse-Cassel, le 22 mai de la même année. Par le traité de Francfort, il prit l'engagement de faire une invasion en Bohême afin de rétablir les affaires de Charles VII, se réservant pour sa part de la conquête de ce royaume le cercle de Kœniggrætz. Il y entra donc le 10 août 1744 et alla s'emparer de Prague; mais pressé par les Autrichiens sous les ordres du prince Charles (*voy.*) de Lorraine et par les Saxons leurs alliés, il fut obligé, avant la fin de l'année, d'évacuer toute la

Bohême. Bientôt après, la mort de l'Empereur, arrivée le 18 janvier 1745, et la défaite des Bavarois à Pfaffenhofen engagèrent le jeune électeur Maximilien-Joseph de Bavière, successeur de Charles, à conclure la paix avec Marie-Thérèse, et amenèrent la dissolution de la ligue de Francfort. Hesse-Cassel se déclara neutre. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et la Saxe resserrèrent, le 8 janvier 1745, à Varsovie, les liens d'amitié qui les unissaient; et, le 18 mai de la même année, la Saxe s'allia encore plus particulièrement avec l'Autriche contre la Prusse. Mais Frédéric battit les Autrichiens et les Saxons, le 4 juin 1745, à Hohenfriedberg (Striegau) en Silésie, envahit la Bohême, et remporta une seconde victoire longtemps disputée près de Sorr, le 30 septembre de la même année. La défaite des Saxons près de Kesselsdorf, le 15 décembre suivant, par le prince Léopold de Dessau, eut pour résultat la paix de Dresde, qui fut signée le 25 décembre. Ce traité, qui mit fin à la seconde guerre de Silésie, et pour lequel celui de Berlin servit de base, garantit la possession de la Silésie à Frédéric, qui de son côté reconnut l'époux de Marie-Thérèse François Ier comme empereur d'Allemagne. La Saxe s'engagea en outre à payer à la Prusse un million d'écus.

Pendant les onze années de paix qui suivirent ce traité, Frédéric, prince laborieux et qui réglait avec ordre l'emploi de son temps, consacra tous ses soins à l'organisation de ses états et de son armée, sans négliger néanmoins la culture de la science et de la poésie. Ce fut dans cette période qu'il composa ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg* (Berlin, 1751, 2 vol.), et son poëme de *l'Art de la guerre*, ainsi que plusieurs autres ouvrages ou morceaux en prose et en vers. Il s'efforça de faire fleurir l'agriculture, les arts, les fabriques, les manufactures, le commerce; d'introduire des améliorations dans la législation, d'accroitre les revenus publics, d'exercer son armée, qu'il avait portée à 160,000 hommes, et de répandre l'instruction parmi le peuple.

Ce fut au milieu de ces occupations qu'il fut informé, par la trahison d'un greffier de la chancellerie saxonne, nommé Menzel, qu'une nouvelle coalition se préparait entre l'Autriche, la Russie et la Saxe. Toujours alarmé au sujet de la Silésie, sa conquête chérie, Frédéric II prévint ses ennemis en envahissant la Saxe, le 24 août 1756. Ainsi commença la troisième guerre de Silésie dite guerre de Sept-Ans, qui se termina, sans médiation étrangère, par le traité de Hubertsbourg, le 15 février 1763, traité auquel ceux de Breslau (1742) et de Dresde (1745) servirent de base, et qui rétablit le *statu quo*. *Voy.* Sept-Ans (*guerre de*), Prague, Collin, Hastenbeck, Rossbach, Torgau, etc.

Cette guerre jeta sur Frédéric un éclat qui assura pour l'avenir à la Prusse une influence décisive sur les affaires de l'Allemagne et de l'Europe. La paix faite, son premier soin fut de venir au secours de son pays épuisé. Il ouvrit ses magasins et fournit au peuple le grain nécessaire à sa nourriture et à l'ensemencement des champs; il fit distribuer aux paysans des chevaux de labour, reconstruire à ses frais les maisons réduites en cendres, établir des colonies, bâtir des fabriques et des manufactures, creuser différents canaux. La Silésie fut exemptée de tout impôt pour six mois; la Nouvelle-Marche et la Poméranie le furent pour deux ans. Il établit en faveur de la noblesse de ces trois provinces un système de crédit qui éleva le prix des terres et abaissa le taux de l'intérêt. En 1764, il fonda la banque de Berlin, à laquelle il donna pour premier fonds un capital de huit millions. En 1766, il organisa, d'après le système français, l'impôt de consommation dit *accise*; mais cette mesure fut vivement blâmée. On lui doit encore plusieurs institutions remarquables; ce fut lui qui entreprit la rédaction du nouveau code, mais il ne fut achevé et promulgué que sous son successeur (*voy.* T. VI, p. 241).

Par le traité qu'il conclut, le 31 mars 1765, avec la Russie, Frédéric II s'engagea à soutenir l'élection de Stanislas Poniatowski, le nouveau roi de Pologne, et prit en main la défense des dissidents polonais opprimés (*voy.* T. VIII, p. 311). Désireux d'unir en un ensemble continu la Prusse ducale, la Poméranie et la

Marche, et d'arrondir le plus possible ses états, il consentit à un grand méfait politique, le premier partage de la Pologne, concerté à Saint-Pétersbourg, et résolu le 5 avril 1772 (*voy.* POLOGNE et STANISLAS). On lui donna toute la Prusse royale ou polonaise, qui avait été cédée à la république par l'ordre Teutonique en 1466, ainsi qu'une partie de la grande Pologne jusqu'au Netz (Notetz), les villes de Dantzig et de Thorn exceptées. Le royaume de Prusse fut dès lors divisé en Prusse orientale et en Prusse occidentale. Frédéric fit élever une forteresse à Graudenz et établit à Marienwerder une chambre des guerres et une chambre du domaine.

En 1770, il rendit en Moravie à l'empereur Joseph II la visite que celui-ci lui avait faite l'année précédente en Silésie; mais leur bonne intelligence ne l'empêcha pas de surveiller d'un œil attentif tous les mouvements de ce souverain si actif. En 1778, il se déclara contre l'occupation d'une grande partie de la Bavière par les Autrichiens, occupation à laquelle avait consenti l'électeur palatin Charles-Théodore, héritier de Maximilien-Joseph qui était mort sans enfants, mais contre laquelle avait protesté, sûr de l'appui de Frédéric, le duc de Deux-Ponts, son héritier présomptif et depuis roi de Bavière sous le nom de Maximilien Ier. L'électeur de Saxe, qui avait aussi des prétentions sur la Bavière comme héritier allodial, protesta également. Les négociations n'ayant pu amener l'Autriche à renoncer à ses projets, la Saxe s'allia avec la Prusse, et Frédéric entra en Bohême, au mois de juillet 1778, à la tête de deux armées. L'empereur Joseph II se tint dans son camp fortifié derrière l'Elbe près de Jaromirs et rien ne put le décider à combattre. Marie-Thérèse, qui vivait encore, désira la paix. Des pourparlers eurent lieu au couvent de Braunau, au mois d'avril 1778; cependant ils n'aboutirent à rien. Les armées exécutèrent des mouvements sans en venir néanmoins à une bataille décisive. Mais Catherine II ayant déclaré qu'elle allait envoyer 60,000 hommes au roi de Prusse, la guerre de la succession de Bavière (*voy.*) se termina sans combat par la paix de Teschen (*voy.*), le 13 mai 1779. Frédéric avait généreusement déclaré dès le commencement des hostilités qu'il ne prétendait pour sa part à aucune indemnité pour frais de la guerre. L'Autriche donna donc seulement son consentement à la réunion des principautés de la Franconie à la monarchie prussienne et les déclara dégagées de la suzeraineté de la Bohême.

En 1780, à l'extinction de la famille des Mansfeld (*voy.*), Frédéric occupa la partie du comté qui relevait de Magdebourg et qui était administrée par la Prusse depuis deux cents ans. Cinq ans plus tard, le 23 juillet 1785, il conclut encore, de concert avec la Saxe et le Hanovre, la ligue des princes d'Allemagne (*Fürstenbund*); mais l'année suivante (17 août 1786), il succomba, au château de Sans-Souci, à une hydropisie incurable, laissant à son neveu, Frédéric-Guillaume II, un royaume agrandi de 1,325 milles carrés, un trésor de plus de 70 millions d'écus, une armée de 200,000 hommes, une grande autorité près de toutes les puissances de l'Europe, un pays florissant par l'industrie, une population nombreuse, instruite et heureuse.

Les exploits dont est remplie la vie de Frédéric II inspirèrent à ses contemporains une telle admiration que le surnom de *grand* leur parut insuffisant et qu'ils lui donnèrent celui d'*unique* (*Friedrich der Einzige*). Instruit par une dure expérience avant de monter sur le trône, fortifié dans ses volontés par l'exemple de son père, doué d'une capacité rare et de talents variés qui avaient eu le temps de se développer dans la solitude de Rheinsberg, Frédéric, lorsqu'il prit en main le gouvernail de l'état, ébranla le système politique de tous les princes de l'Europe en tirant l'épée pour soutenir ses droits de membre de l'Empire et pour faire valoir les prétentions de sa famille contre les empiétements et l'oppression de l'Autriche; il l'ébranla de nouveau lorsqu'il conçut et réalisa la ligue des princes de l'Allemagne, ce chef-d'œuvre de sa politique, qui répondait si bien aux besoins du siècle. Malgré les services importants qu'il rendit à son pays par la guerre, il ne contracta pas de dette dans les circonstances les plus critiques, mais amassa au contraire

un trésor plus considérable que celui de tous les autres souverains *.

On lui a reproché son indifférence pour les institutions ecclésiastiques, indifférence qui fut taxée par ses contemporains de mépris pour la religion; mais, quoique ami de Voltaire et des encyclopédistes, la vie et les écrits de Frédéric II prouvent que son âme était ouverte aux plus hautes pensées religieuses et son cœur animé d'une vraie piété. Qu'il y ait eu sous son règne des esprits-forts qui se soient vantés de leur scepticisme, c'est un mal qu'il faut attribuer au siècle, mais un mal moindre en tous cas que la prédication des doctrines nouvelles que favorisa son successeur. On a dit Frédéric incrédule, mais il ne le fut pas autrement que tant d'hommes pieux et cependant rebelles aux enseignements dogmatiques d'une révélation exclusive, enseignements que l'on a depuis reconnus superstitieux à bien des égards. Trop peu versé dans la littérature allemande, il eut le tort de ne pas l'apprécier et de ne rien faire pour son perfectionnement. Il est cependant vrai de dire que, lorsqu'il se passionna pour la littérature française, celle de son pays, aujourd'hui si brillante, n'avait fait encore que fort peu de progrès, et que ses formes rudes et sans grâce n'étaient pas faites pour séduire l'esprit d'un prince habitué par ses premiers maîtres à l'élégance française et nourri de la lecture des grands maîtres du siècle de Louis XIV. Lorsqu'elle commença à se polir et à prendre un plus noble essor, le roi était lancé dans le tourbillon des affaires publiques, et d'ailleurs son opinion était formée; il ne revint pas de ses préventions.

Le gouvernement de Frédéric fut une véritable autocratie, et les suites funestes de ce régime se firent sentir surtout dans l'administration civile, qui devint une machine montée d'après les règles de la discipline militaire. Se suffisant à lui-même, il n'avait que faire d'un conseil d'état, ce qui, dans une monarchie héréditaire, devait nécessairement amener ce résultat qu'il se survivrait à lui-même. Les forces de l'état sont dans la nation et dans l'administration, et Frédéric les avait placées uniquement dans son armée et dans son trésor. Aussi la ligne de démarcation entre l'état civil et l'état militaire ne fut nulle part plus profonde qu'en Prusse, pays auquel on reprocha depuis son esprit soldatesque, et l'édifice politique du roi manquait par cette raison de solidité.

Malgré ses tendances illibérales, Frédéric II fut populaire, dans ce sens qu'il fut l'homme du peuple. Il vivait au milieu de ses sujets; chacun pouvait l'aborder, lui parler, car nulle part ne s'élevaient des barrières entre le père de la patrie et ses enfants. Et ce qui lui fit pardonner bien des défauts, c'est qu'il ne se regardait que comme le premier serviteur de l'état; sa préoccupation constante fut de penser, de vivre, de mourir en roi *.

On sait que les vers de Frédéric II sont médiocres, mais il n'en est pas de même de ses ouvrages en prose. Ceux-ci roulent principalement sur l'histoire, l'économie politique, l'art militaire, la philosophie et la littérature. Ils ont d'abord été réunis dans les *OEuvres publiées du vivant de l'auteur* (Berlin, 1789, 4 vol. in-8°), et dans les *OEuvres posthumes de Frédéric II* (Berlin, 1788, 15 v., avec deux volumes de suppléments, 1789); les *OEuvres complètes* furent publiées par la maison Treuttel et Würtz, dans l'année 1788, en 20 vol. in-8°. D'autres éditions sont celles de Hambourg, et Leipzig, 1790, en 20 vol., et de Potsdam, 1805, en 24 vol. Elles ont été traduites en allemand par Biester, Zœllner, Sander, etc. (Berlin, 1789, 19 vol.). M. Preuss, qui vient de publier un livre remarquable intitulé *Friedrich der Grosse als Schriftsteller* (Berlin, 1838, gr. in-12, avec un supplément), a entrepris à leur sujet un grand travail critique qui excite un vif intérêt; et le gouvernement prussien en fait préparer une nouvelle édition, com-

(*) « Il y a un tel ordre dans les finances, dit Jean de Muller dans une lettre à Bonstetten (OEuvres complètes, t. XIII, p. 84), que, pendant tout le cours de la dernière guerre (celle de Sept-Ans), on n'a pas levé un sol de plus (qu'à l'ordinaire) dans tout le pays. Déjà la conquête de la Silésie n'a (n'avait) rien coûté au Brandebourg. » J. H. S.

(*) Le caractère de Frédéric II a été parfaitement apprécié par Jean de Müller dans deux lettres du t. XVII de ses OEuvres complètes, l'une à Dohm, p. 332, l'autre à Salis, p. 424. S.

plétée et corrigée, qui paraîtra en 1840, 100ᵉ anniversaire de l'avénement de Frédéric. On a publié séparément les *Œuvres historiques de Frédéric-le-Grand*, en 6 v. in-8°: elles contiennent les *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, l'*Histoire de mon temps*, l'*Histoire de la guerre de Sept-Ans*, les *Mémoires* de 1763 à 1775, les *Mémoires de la guerre de* 1778, etc.

Pour la connaissance des faits de la vie et du règne de Frédéric-le-Grand, il faut consulter la *Vie de Fréderic II* (par Ch. Laveaux), Strasbourg et Paris, 1788 et 1789, 7 vol. in-8° et in-12; les Mémoires de Dohm, intitulés *Denkwürdigkeiten meiner Zeit* (Lemgo, 1814-1819, 5 vol. in-8°); Kolb, *Leben Friedrichs des Einzigen* (Spire et Leipzig, 1828, 4 vol. in-8°); Paganel, *Histoire de Frédéric-le-Grand* (Paris, 1830, 2 v. in-8°); Doxer, *Life of Frederik the second*), Londres, 1832; 2ᵉ édit., 1833, traduit en français par Enot, 3 v., Paris, 1832); et surtout Preuss, *Friedrich der Grosse* (Berlin, 1833, 3 vol. in-8°, suivis d'un volume de documents et pièces justificatives). Les *Souvenirs* de Thiébault (4ᵉ édition, 1824, 5 vol.) sont aussi riches en traits caractéristiques et ont été traduits en allemand. *C. L.*

FRÉDÉRIC Iᵉʳ, *voy.* WURTEMBERG.

FRÉDÉRIC-LE-MORDU (*mit der gebissenen Wange*), surnommé aussi le *Joyeux* (*der Freudige*), l'un des membres les plus renommés de l'ancienne maison de Misnie et de Thuringe, dont celle de Saxe devint héritière dans la suite, était fils du landgrave Albert, auquel il succéda (1291 à 1324), et de Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II. Cette princesse ayant appris qu'Albert, entraîné par sa passion pour Cunégonde d'Eisenberg, avait conçu le projet de se défaire d'elle secrètement, échappa à la mort par une prompte fuite. C'est au moment de se séparer de son fils que cette princesse, en proie à la plus vive douleur, aurait mordu le jeune Frédéric à la joue, et cette morsure, dont il conserva toujours une petite cicatrice, donna lieu au surnom qu'il porta. Mais plusieurs auteurs nient la vérité du fait. Albert, n'écoutant que la voix de la passion et de la haine, voulut exclure ses deux fils de la succession au trône et assurer la couronne de Thuringe à Apitz, bâtard qu'il avait eu de Cunégonde. Alors plusieurs de ses vassaux embrassèrent la cause des princes légitimes. Il s'ensuivit, en 1281, une guerre sanglante. Frédéric, tombé au pouvoir de son père, passa un an au château de la Wartbourg, ce qui l'empêcha de suivre l'invitation des Italiens et de faire valoir les prétentions qu'il avait sur Naples et la Sicile en qualité de petit-fils de l'empereur Frédéric II. Enfin quelques-uns de ses partisans l'enlevèrent de sa prison. L'oncle de Frédéric, Didier-le-Sage, margrave de Misnie et de Lusace, étant venu à mourir en 1282, ainsi que son seul héritier, une nouvelle guerre éclata au sujet de sa succession entre Albert et ses fils. Albert, fait prisonnier, ne dut sa liberté qu'à l'intervention de l'empereur Rodolphe.

N'ayant pu parvenir à susciter des ennemis à ses fils, Albert, pour s'en venger, céda toute la Thuringe au successeur de Rodolphe, Adolphe de Nassau, moyennant la somme de 62,000 marcs d'argent. En 1294, l'Empereur entra en Thuringe, la ravagea, et continua ses dévastations en Misnie jusqu'à l'année de sa mort. Il fut tué en 1298 à une bataille dans les environs de Worms par Albert d'Autriche, nommé empereur à sa place.

Ce nouvel empereur, loin de renoncer aux prétentions élevées par son devancier, s'empara d'Eisenach et de quelques autres villes; mais les jeunes princes, Frédéric et son frère Diezmann, marchèrent à sa rencontre, et l'armée impériale essuya une défaite complète, le 31 mai 1307, près de Lucka, dans la principauté d'Altenbourg. L'Empereur se vit forcé d'abandonner ses projets sur la Thuringe; car bientôt le soulèvement des Suisses contre la maison d'Autriche l'appela sur le Rhin, et l'on sait qu'il tomba sous le poignard de son neveu Jean de Souabe, en 1308. Eisenach, qui avait suivi le parti de l'Empereur, ouvrit aussitôt ses portes à Frédéric; et son frère Diezmann ayant été assassiné à Leipzig dans l'église de Saint-Thomas, celui-ci réunit toutes les possessions de son père, la Misnie, la Lusace, la Thuringe, avec

les villes impériales d'Altenbourg, de Chemnitz et de Zwickau, dont il s'était emparé pour s'indemniser des frais de la guerre. En 1312, Frédéric-le-Mordu soutint une guerre contre le margrave de Brandebourg, qui le fit prisonnier et qui ne lui rendit sa liberté qu'au prix de 32,000 marcs d'argent et de la cession de la Basse-Lusace. De retour dans ses états, Frédéric y rétablit l'ordre, détruisit plusieurs châteaux de brigands, et mourut le 17 novembre 1324 à la suite d'une maladie de langueur produite par l'impression qu'avait faite sur lui une espèce de mystère ou drame spirituel, *les cinq Vierges sages et les cinq Vierges folles*. Il eut pour successeur son fils Frédéric-le-Bon. *C. L.*

FRÉDÉRIC (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas et administrateur général du département de la guerre, fils puîné du roi actuel Guillaume Ier et de la reine Wilhelmine, sœur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, naquit le 28 février 1797. Il partagea avec son frère, le prince d'Orange (*voy.*), héritier présomptif du trône des Pays-Bas, l'exil et les destinées de son père après la révolution gallo-batave et pendant la durée de l'empire français. Instruit sous les yeux de son père, Frédéric profita surtout de son séjour à Berlin, où l'historien Niebuhr lui donna des leçons, pour acquérir des connaissances solides. La chute de l'empire français ayant rouvert les frontières de la Hollande à l'ancien stathouder des Provinces-Unies, et le congrès de Vienne l'ayant déclaré roi des Pays-Bas, Frédéric eut le titre de prince des Pays-Bas, et son père lui accorda peu à peu une part dans les affaires du gouvernement. Il se maria, en 1825, avec la princesse Louise de Prusse. Nommé administrateur général du département de la guerre et plus tard amiral du royaume, il y signala ses talents, son zèle et son activité, et se fit aimer par sa douceur et son affabilité. Ce prince devint le favori de l'armée, à laquelle il donnait l'exemple d'une ponctualité rigoureuse dans l'accomplissement de ses devoirs, et qu'il anima d'un esprit tout nouveau et de sentiments vraiment constitutionnels. Simple et facilement abordable, comme le roi son père, il ne se concilia pas moins la faveur du peuple. Cependant son air sérieux et ses manières posées étaient plus d'accord avec le caractère des Hollandais qu'il ne répondait au goût des Belges. Le prince consacra tous les loisirs que lui laissaient les affaires aux arts et aux sciences. Il entra dans des sociétés savantes, soutint ou recommanda les littérateurs et les artistes, et s'attacha surtout à répandre les lumières dans les provinces les moins éclairées. Il ne mérita pas moins du pays comme président de la loge maçonnique nationale qui, sous le patronage de la famille royale, exerça une influence salutaire sur l'instruction du peuple. La dissolution des corps suisses, en 1828, est attribuée particulièrement au prince Frédéric et au général Evans : sur leur demande, le roi fit ce sacrifice au sentiment national des Hollandais.

La révolution belge étant venue à éclater au mois de septembre 1830, on reprocha vivement au prince Frédéric d'avoir pris des mesures trop douces; mais le blâme perd beaucoup de sa force lorsqu'on se rappelle que, d'une part, le chef du département de la guerre était lié par les instructions du roi, et que, d'un autre côté, les ordres du prince étaient ou déjoués ou mal exécutés par la trahison ou par l'inhabileté des généraux. Ajoutons qu'une véritable démoralisation avait été mise dans l'armée belge par les émissaires des clubs, et que toute discipline y avait disparu.

Envoyé d'abord à Anvers conjointement avec son frère, le prince d'Orange, et puis à Bruxelles, où il arriva à la tête de l'armée hollandaise forte seulement de 6,000 hommes, ses mesures n'eurent point de succès, à cause de la répugnance du prince à se servir des moyens extrêmes que les instructions réitérées qui lui venaient de La Haye lui défendaient d'ailleurs d'employer. Il est maintenant prouvé par des documents authentiques que l'expédition commandée par le prince Frédéric n'était préparée ni pour un siége ni pour un bombardement, et que l'on s'attendait encore à une entrée paisible à Bruxelles. Après quatre jours meurtriers, le prince, prêt à toucher au

but, céda aux sentiments d'humanité qui l'animaient; et au lieu de tenter encore une dernière attaque qui aurait pu briser la force des insurgés découragés et prêts à capituler (*voir* les *Esquisses de la révolution belge*), il se résigna à la retraite. Opérée pendant la nuit, elle parut une fuite véritable, et cependant les Belges, craignant un piége, doutèrent longtemps qu'elle fût sérieuse. Depuis cette catastrophe, le prince Frédéric, grandissant de jour en jour dans l'opinion des Hollandais, travailla avec un zèle redoublé à la réorganisation de l'armée régulière. Il remit entre les mains de son frère 130,000 hommes brûlant du désir de se battre, et au mois d'août de l'année 1831 la fortune sourit de nouveau aux armes hollandaises. L'orgueil national se porta avec allégresse au-devant du vainqueur de Hasselt et de Louvain; mais tous les cœurs témoignèrent en même temps leur reconnaissance au prince qui avait réveillé dans l'armée son ancien courage et son ancienne énergie. *C. L.*

FRÉDÉRIC - AUGUSTE, nom de plusieurs électeurs de Saxe, dont deux ont été rois de Pologne sous le nom d'Auguste II et d'Auguste III (*voy.*), et de deux des trois princes de la même maison qui ont porté le titre royal.

Frédéric-Auguste Ier, le premier roi de Saxe, fils aîné de l'électeur Frédéric-Christian, naquit à Dresde le 23 décembre 1750, et succéda à son frère le 17 décembre 1763, sous la tutelle de son oncle, le prince Xavier, qui gouverna en son nom jusqu'au 15 septembre 1768, jour où le jeune prince atteignit sa majorité. Ce fut le baron de Gutschmid, plus tard ministre d'état, qui l'instruisit dans les sciences politiques. Il épousa, en 1769, la princesse Marie-Amélie de Deux-Ponts, qui, née en 1751, mourut le 15 novembre 1828, et il n'eut de ce mariage d'autre enfant que la princesse Marie-Auguste, née le 21 janvier 1782.

Dans toutes les circonstances et à toutes les époques de sa vie, Frédéric-Auguste montra une ferme résolution de rendre son peuple heureux. On n'a pu lui reprocher, pendant son long règne, aucun abus de pouvoir, et il ne porta jamais aucune atteinte aux droits d'autrui. Peu partisan des innovations, il n'entreprit jamais rien par le seul amour de la gloire ou par l'entraînement de l'exemple; mais il fallait que l'expérience l'eût convaincu de l'utilité d'une idée ou d'une invention nouvelle pour qu'il consentit à l'adopter. Il parvint à amortir graduellement la dette publique, et la sévère probité de son gouvernement était si bien connue que, malgré l'intérêt peu élevé qu'ils rapportaient, les papiers d'état de la Saxe montèrent au-dessus de leur valeur nominale. Il s'imposait au besoin des sacrifices personnels pour empêcher l'état de contracter des dettes; et jamais il ne souffrit qu'on opposât son intérêt particulier ou celui de l'administration à l'intérêt de ses sujets. Il eut surtout l'occasion de donner des preuves de sa sollicitude paternelle pour le bonheur de son pays pendant les cruelles années de disette de 1772, 1804, 1805, et lors des terribles inondations de 1784, 1799, 1804. Sous son règne, la culture des terres, l'éducation des bestiaux, et surtout l'amélioration des brebis de la race électorale, firent d'importants progrès, grâce aux encouragements qu'il leur accordait. Réglée par de sages ordonnances, l'exploitation des mines, des salines et des forêts, devint l'objet d'une attention spéciale. Le prince favorisa de tout son pouvoir l'établissement de manufactures et de fabriques, de filatures principalement. Le commerce, qui avait beaucoup souffert par suite de la guerre de Sept-Ans et des taxes dont on avait grevé les marchandises étrangères pendant la minorité de l'électeur, atteignit à un degré de prospérité encore inconnu. L'armée fut mise sur un meilleur pied; des écoles parfaitement organisées furent destinées à l'instruction des futurs officiers; un code pénal militaire fut publié. Les universités de Wittenberg et de Leipzig trouvèrent en lui un puissant appui. Les écoles dites *Fürstenschule* de Pforta, de Meissen et de Grimma, subirent d'importantes réformes. Il fonda les séminaires de Dresde et de Weissenfels, l'institut pour les enfants de troupe d'Annaburg, les écoles inférieures des mines de l'Erzgebirg, et introduisit de nombreuses améliorations dans

l'académie des mines de Freiberg (*voy.*). Mais ce qui mérite surtout des éloges, ce sont les changements qu'il opéra dans la législation. La torture fut abolie en 1770 et l'on admit plus rarement les serments de purgation; l'application de la peine de mort devint moins fréquente, et la mort elle-même moins cruelle. Les fonctions publiques cessèrent de faire l'objet d'un trafic; l'administration de la justice fut séparée de l'administration des finances, de bonnes ordonnances de police furent rendues, et une loi de tutelle promulguée. On vit s'élever de toutes parts des maisons d'orphelins, des maisons de travail, des hôpitaux et des maisons de détention. Partout régnait un esprit de justice, d'ordre, de modération et de probité.

Quoique ami de la paix, Frédéric-Auguste fut souvent entraîné dans les guerres que se faisaient les puissances voisines. Les prétentions de sa mère, princesse électorale de Bavière, sur la succession de l'électeur son frère, l'engagèrent à s'unir à Frédéric-le-Grand (*voy.*), en 1778, dans la guerre de la succession de Bavière. L'intérêt de la Saxe et sa position géographique rendaient désirable un rapprochement avec la Prusse : aussi l'électeur entra-t-il dans la ligue des princes d'Allemagne (*Fürstenbund*) formée par Frédéric II. Les mêmes motifs le portèrent à refuser la couronne de Pologne que les Polonais lui firent offrir, en 1791, pour lui et ses successeurs, par le prince Adam Czartoriiski. Lorsque, à la suite de l'entrevue de Pillnitz, l'empereur Léopold II et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II conclurent à Berlin, le 7 février 1792, leur alliance contre la France révolutionnaire, il refusa de se joindre à eux comme prince souverain; mais lorsqu'en 1793 l'Empire eut déclaré la guerre à la République française, il fournit son contingent comme membre de l'Empire, et, pendant quatre ans, il prit part à la guerre, comme son devoir l'y obligeait. Il accéda à l'armistice et au traité de neutralité du cercle de la Haute-Saxe, conclu avec la France, le 13 août 1796, et fit occuper par ses troupes la ligne de démarcation le long de la frontière méridionale de ses états. Au congrès de Rastadt, il chercha à soutenir l'indépendance de l'empire d'Allemagne. Nommé membre de la députation de l'Empire, avec sept autres états, lors de l'affaire des indemnités qui se traita à Ratisbonne, en 1802 et 1803, il mit tous ses soins à faire répartir les dédommagements avec une sévère justice.

Frédéric-Auguste ne prit aucune part à la guerre de 1805, entre la France et l'Autriche; mais allié de la Prusse, il dut permettre aux armées royales de traverser ses états. Après la dissolution de l'empire d'Allemagne, le 6 août 1806, il se vit forcé d'envoyer un corps de 22,000 hommes à l'armée du roi de Prusse, et après la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806, la Saxe tomba la première au pouvoir des Français. Dans cette circonstance, le sort du pays aurait certainement été des plus fâcheux si les vertus de Frédéric-Auguste comme particulier et comme souverain n'avaient inspiré du respect même à son ennemi. Cependant, sans parler des nombreuses réquisitions, Napoléon frappa la Saxe d'une contribution de guerre de 25 millions de francs, saisit le domaine et nomma une commission provisoire pour l'administrer; il consentit, du reste, à la neutralité de l'électeur.

A cette époque malheureuse, Frédéric-Auguste vint au secours de ses sujets en leur avançant des sommes d'argent et en faisant l'abandon de son domaine, mais surtout en concluant avec Napoléon un traité de paix à Posen, le 11 décembre 1806. Il prit ensuite le titre de roi et entra en cette qualité dans la Confédération du Rhin (*voy.*). Son contingent fut fixé à 20,000 hommes. Napoléon lui assura la possession du cercle de Kottbus, dans la Basse-Lusace; mais en revanche il fut obligé de céder le bailliage de Gommern, le comté de Barby, Treffurt et la partie saxonne du comté de Mansfeld, qui furent réunis au nouveau royaume de Westphalie.

Une compensation lui fut bientôt offerte : la paix de Tilsitt, en 1807, lui céda le grand-duché de Varsovie. Mais roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, il était doublement obligé à prendre part aux guerres de la France; cependant il fut dispensé d'envoyer de ses troupes en Espagne. Dans

la campagne de 1809 contre l'Autriche, il ne fournit que son contingent au *protecteur* de la confédération; mais il se vit obligé de quitter sa capitale et de se retirer d'abord à Naumbourg et puis à Francfort-sur-le-Mein, à cause des partis ennemis qui sillonnaient la Saxe dans tous les sens. Lors de la retraite de Russie, en 1813, ses états devinrent, comme on sait, le principal champ de bataille des ennemis. Les alliés s'étant emparés de la Saxe, Frédéric-Auguste se rendit à Plauen, puis à Ratisbonne, et enfin à Prague; mais les ordres menaçants de Napoléon le rappelèrent à Dresde, après la bataille de Lutzen. Il se trouvait dans cette ville lorsque les alliés, à l'expiration de la trève, dirigèrent leurs hostilités contre la Saxe. Il suivit ensuite Napoléon à Leipzig où il tomba au pouvoir des alliés qui y entrèrent le 19 octobre. L'empereur Alexandre fit dire au roi qu'il devait se regarder comme son prisonnier. En vain il offrit aux empereurs d'Autriche et de Russie de faire cause commune avec eux: il dut quitter ses états le 13 octobre, et se retira à Berlin d'abord, puis au château de Friedrichsfeld, où il protesta contre le projet qu'on semblait méditer de réunir la Saxe à la Prusse. On lui permit plus tard de s'établir à Presbourg, d'où il prit part aux actes du congrès de Vienne. Ce ne fut que le 7 juin 1815 qu'il rentra dans sa capitale, par suite du traité conclu avec la Prusse le 18 mai, et qui lui enleva la province de Wittenberg, ou la Saxe actuellement prussienne. Il fonda l'ordre du Mérite et de la Fidélité en mémoire de son retour.

Peu de temps suffit à ce bon roi pour relever le crédit public et réorganiser l'administration du pays d'après sa situation nouvelle; sa conduite fut en toutes choses marquée au coin de la modération. Au mois de septembre 1818, il célébra le cinquantième anniversaire de son avénement au trône, et au mois de janvier suivant celui de son mariage. La fin de son règne fut paisible. Il mourut à Dresde le 5 mai 1827, et eut pour successeur Antoine (*voy.*), l'aîné de ses frères.—On peut consulter, sur la vie et le règne de Frédéric-Auguste, les ouvrages de Weisse (Leipzig, 1811), de Herrmann (Dresde, 1827), et de Pœlitz (Leipzig, 1830, 2 vol. in-8°).

Frédéric-Auguste II, roi actuel de Saxe, est l'aîné des fils du prince Maximilien, frère cadet des rois Frédéric-Auguste et Antoine, et de sa première épouse, Caroline-Marie-Thérèse, née princesse de Parme. Il est né le 18 mai 1797. A l'âge de sept ans il perdit sa mère; peu de temps auparavant, son éducation avait été confiée au général de Forell, grand-maître de la cour, homme estimé pour la pureté de ses mœurs, et descendant d'une famille de la Suisse française. Il avait à peine accompli sa douzième année, lorsqu'il fut obligé, avec toute la famille royale, de quitter Dresde, trop exposée à une surprise et que l'absence de l'armée saxonne, qui avait suivi Napoléon en Autriche en 1809, laissait sans défense. Il séjourna momentanément à Leipzig et à Francfort-sur-le-Mein, toujours occupé de ses études qui devenaient de plus en plus sérieuses. Les événements de la guerre ayant forcé la famille royale à quitter une seconde fois Dresde au commencement de 1813, il la suivit à Ratisbonne par Baireuth, et au mois d'avril à Prague par Linz. Lorsque le roi Frédéric-Auguste Ier rentra dans sa capitale après la bataille de Lutzen, le jeune prince partit de Prague et rejoignit bientôt son oncle; mais après un court séjour dans sa patrie désolée par la guerre, il retourna (novembre 1813), avec son père, ses frères et ses sœurs, à Prague, où il resta dix-huit mois. Pendant tout ce temps, ses études ne furent pas un instant discontinuées et il profitait d'autant plus de ses leçons que l'expérience avait mûri son esprit; la société des savants de Prague lui fournissait d'ailleurs de fréquents moyens de s'instruire.

En 1815, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Frédéric-Auguste Ier ayant résolu d'envoyer les aînés de ses neveux rejoindre les armées alliées, les princes Frédéric et Clément, accompagnés du lieutenant général de Watzdorff, se rendirent d'abord de Prague à Presbourg, où habitait leur oncle depuis le 4 mars 1815, et se mirent ensuite en route pour le quartier-général du prince de Schwarzenberg. Arrivés à Dijon, où était établi ce-

lui de l'archiduc Ferdinand d'Este, général en chef de la réserve autrichienne, ce prince les accueillit avec cordialité et se chargea de les initier lui-même au métier des armes. Cependant la bataille de Waterloo trompa leur espoir de prendre part à quelque affaire : ils allèrent visiter Paris, et retournèrent ensuite à Dresde (novembre 1815), après avoir visité Carlsruhe, Stuttgart et Munich.

Les trois frères se trouvant réunis de nouveau, on leur donna pour gouverneur, en 1816, le général de Watzdorff, qui joignait une grande connaissance du monde au patriotisme le plus éprouvé. Le major de Cerrini, actuellement commandant supérieur de l'armée saxonne, lui fut adjoint en qualité de sous-gouverneur, et fut chargé spécialement d'instruire les jeunes princes dans tous les détails du service militaire.

Après s'être ainsi livré avec ardeur aux études au sein de sa famille, dont la vie simple et réglée était digne des temps antiques, Frédéric fut nommé en 1818 major général, et en 1819 il s'initia au maniement des affaires publiques en assistant aux séances du conseil privé et des autres administrations supérieures. Dans l'automne de 1820 à 1821, il fut chargé du commandement des brigades d'infanterie pendant les grandes manœuvres. En novembre 1822, ce fut lui qui commanda le camp. Il avait déjà depuis quelque temps voix délibérative au conseil.

Dans l'été de 1824, le prince Frédéric fit un voyage en Belgique et en Hollande; en 1825, il visita une seconde fois Paris, et y trouva, dans la société de la famille d'Orléans et dans le commerce des savants et des artistes, autant d'agréments que de moyens de s'instruire. Il y resta quelque temps à attendre son père, qui était allé à Madrid rendre visite à sa fille la reine Josèphe d'Espagne, troisième épouse de Ferdinand VII, et retourna enfin à Dresde avec lui et sa sœur aînée, la princesse Amélie.

Dans l'été de 1828, il parcourut une partie de l'Italie. Si ce voyage lui donna un goût plus vif pour les ouvrages classiques de l'antiquité, il ne diminua en rien cependant son amour pour les chefs-d'œuvre de l'art dans sa patrie. Sa munificence vint souvent au secours de jeunes artistes saxons et les mit à même d'accomplir leur pèlerinage vers les débris des merveilles antiques; puis à leur retour les fruits de leur talent et de leurs études étaient achetés par le prince, qui en décorait sa modeste demeure. Parmi les précieuses collections d'objets d'art qu'il possède, nous citerons celle de gravures qu'il a rassemblées lui-même et qu'il ne cesse d'enrichir. Elle mérite l'attention des connaisseurs. La mort de son oncle l'ayant mis en possession du jardin botanique que le vieux roi avait créé à Pillnitz, et désirant en prendre soin lui-même, il se mit à étudier avec autant de succès que de zèle la science de la botanique.

Le 23 juillet 1830, le prince Frédéric fut nommé général en chef de l'armée, en remplacement du général Lecoq, qui venait de mourir en Suisse. Bientôt après, les événements de septembre que nous avons racontés en détail dans l'article Antoine, événements auxquels la différence de religion entre le souverain et le peuple n'était pas étrangère, quoique la révolution française de juillet y eût directement donné lieu, l'appelèrent à prendre une part plus active aux affaires. Lorsque Dresde fut devenu le théâtre d'une grande agitation (*voy.* Einsiedel), le roi Antoine mit le prince à la tête de la commission chargée de maintenir la tranquillité publique, et cette nomination servit beaucoup à apaiser le peuple, qui avait mis sa confiance dans le prince. Les espérances d'un avenir meilleur s'accrurent encore lorsque le prince Maximilien, cédant à l'impulsion de la tendresse paternelle la plus désintéressée, renonça, le 13 septembre, à ses droits éventuels au trône en faveur de son fils aîné, et que le roi transmit au prince Frédéric, nommé corégent, une portion de l'autorité souveraine. Convaincu de la nécessité d'opérer dans la constitution et dans l'administration les changements réclamés par le siècle, soutenu par l'amour et la confiance du peuple, éclairé, par l'étude, sur les droits de tous et sur les sources les plus saintes du droit, il travailla avec zèle à la rédaction d'une nouvelle constitution qui fut jurée par le roi et le prince le 4 sept. 1831

(on la trouve dans le Recueil de Pœlitz, t. Ier). Depuis, de nombreuses réformes furent introduites dans toutes les branches de l'administration, et surtout dans le régime municipal. Le roi Antoine célébra paisiblement son 81e anniversaire, et mourut l'année suivante, 6 juin 1836, laissant le trône à son neveu, qui, peu de temps après, convoqua les États du royaume. Cette assemblée, dont la session ouvrit en novembre 1836, se montra animée d'un esprit libéral; elle se prononça contre la police secrète et contre la censure, et prit ouvertement parti contre le roi de Hanovre, qui avait aboli de sa pleine autorité la constitution de 1833. Disons encore que, sous le règne de Frédéric-Auguste II, un chemin de fer entre Dresde et Leipzig fut inauguré et partiellement livré à la circulation.

Ce roi avait épousé en 1819 l'archiduchesse Caroline d'Autriche, qui lui fut enlevée par la mort en 1832. Il épousa en secondes noces, le 24 avril 1833, Marie, princesse de Bavière et sœur de la princesse royale de Prusse. En 1838, il perdit son père, le prince Maximilien, qui avait renoncé en sa faveur à ses droits à la couronne, et qui, de son premier mariage, a laissé en outre le duc Jean de Saxe et trois princesses. *C. L.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, de Prusse. Depuis deux siècles, c'est-à-dire à dater de l'avénement du *grand-électeur*, tous les princes de la maison de Hohenzollern (*voy.*), souverains du Brandebourg et de la Prusse, ont porté alternativement ce nom et celui de Frédéric (*voy.*) tout court. Le premier de ces princes, simple électeur de Brandebourg, a eu pour successeurs des rois dont le troisième du nom règne encore dans ce moment.

Frédéric-Guillaume, dit *le grand-électeur*, naquit en 1620. Il venait d'atteindre sa vingtième année, lorsque la mort de son père, George-Guillaume, arrivée le 1er déc. 1640, remit entre ses mains les rênes du gouvernement. Aussitôt il adopta un système très différent de celui qui avait été suivi jusque-là, et il se conduisit avec tant de prudence, dans les circonstances difficiles où le plaçait la guerre de Trente-Ans qui durait encore, qu'il se concilia l'estime des deux partis et soulagea ses sujets d'une partie des fardeaux sous lesquels ils gémissaient. Il n'obtint cependant l'entière évacuation de son territoire par les troupes étrangères que longtemps après. En 1641, malgré les remontrances de l'Autriche, il conclut avec la Suède un traité de neutralité; mais il céda à l'Empereur sa cavalerie, qui avait prêté serment de fidélité au chef de l'Empire. L'armistice qu'il signa, en 1644, avec Hesse-Cassel, lui restitua Clèves et le comté de la Mark qui avaient été occupés par les Hessois. En 1647, il épousa la princesse d'Orange Louise-Henriette, née le 17 novembre 1627, et qui mourut le 8 juin 1667; c'est elle qui est l'auteur du cantique: *O Jésus mon espérance* (*Jesus meine Zuversicht*)!

Après la mort (1637) du dernier duc de Poméranie (*voy.*), ce pays devait revenir au Brandebourg; mais il fut aussitôt occupé par les Suédois, et le traité de paix de Westphalie (1648) disposa en leur faveur de la Poméranie citérieure (à l'ouest de l'Oder), de l'île de Rügen et d'une partie de la Poméranie ultérieure (à l'est de l'Oder). Cependant le reste de ce duché fut abandonné à Frédéric-Guillaume, qui reçut en outre le comté de Hohenstein, les évêchés de Halberstadt, de Minden, de Kamin, érigés en principautés séculières. On lui promit aussi l'archevêché de Magdebourg, avec le titre de duché, à la mort du prince Auguste de Saxe qui l'administrait alors.

Frédéric-Guillaume profita de la paix pour mettre son armée sur un pied plus respectable. Comme duc de Prusse, il se trouva mêlé dans la guerre que la Suède fit, en 1655, à la Pologne. Il embrassa d'abord le parti du roi de Suède Charles-Gustave (*voy.*), qu'il aida à gagner la bataille des trois jours livrée près de Varsovie, du 18 au 20 juillet 1656; mais lorsque la Russie et l'Autriche se furent déclarées pour la Pologne, il changea de système et conclut à Welau, sous la médiation de l'Empereur, le 19 septembre 1657, un traité avec les Polonais. Reconnu par eux souverain indépendant, il obtint encore comme fiefs les seigneuries de Lauenbourg et de Butow, qui avaient fait retour à la Pologne après la mort du duc de Poméranie; mais il lui fallut re-

noncer à toute prétention sur la Viarmie, que la Suède lui avait livrée. Les États de Prusse, mécontents de ce traité conclu sans leur approbation, refusèrent à l'électeur l'hommage-lige, et Frédéric-Guillaume fit construire alors près de Kœnigsberg la forteresse de Friedrichsburg. La mort subite de Charles-Gustave le délivra d'un ennemi qui n'aurait vraisemblablement pas laissé impuni le traité de Welau, que la paix d'Oliva (*voy.*), signée en 1660, vint confirmer, en décidant que chacun rendrait les conquêtes qu'il avait faites.

Frédéric-Guillaume consacra alors tous ses soins au développement de la prospérité de ses états, et favorisa de tout son pouvoir le commerce. Lors de l'invasion des Turcs dans l'Empire, il envoya 2,000 hommes au secours de l'Empereur. En 1672, il conclut une alliance avec les Provinces-Unies menacées par Louis XIV, et ce furent ses efforts qui décidèrent l'Empereur, le Danemark, Hesse-Cassel et d'autres princes allemands à se déclarer, à Brunswic, pour la Hollande contre la France. En entrant lui-même en Westphalie, il obligea les Français à évacuer en grande partie le territoire de la république batave; cependant la campagne n'aboutit à rien, à cause de la lenteur des généraux autrichiens et de leur jalousie contre l'électeur. Les vivres étant venus à lui manquer, il dut se retirer, abandonnant ses possessions de la Westphalie aux ravages de l'ennemi. Les Autrichiens l'abandonnèrent, la Hollande cessa de lui fournir des subsides, et il se vit forcé de négocier. Par le traité conclu à Vossem, village près de Louvain, le 6 juin 1673, la France s'engagea à évacuer la Westphalie et à payer une somme de 800,000 livres à l'électeur qui, de son côté, renonça à l'alliance de la Hollande et promit de n'assister ni directement ni indirectement les ennemis du roi, sous la réserve toutefois des secours qu'il serait obligé de donner à l'Empire, en cas d'agression. Dès l'année suivante, ce cas se présenta, et même auparavant l'électeur avait déjà resserré les liens qui l'unissaient à l'Autriche, à la Hollande et à l'Espagne. Ces deux dernières puissances lui promirent des subsides pour un corps de 16,000 hommes avec lequel il fit en Alsace (août 1674) sa jonction avec les Impériaux. Le général en chef impérial Bournonville évita la bataille que Frédéric-Guillaume appelait de tous ses vœux, et Turenne, après avoir reçu des renforts, défit les Allemands près de Mulhausen dans le Sundgau, et les obligea à quitter l'Alsace. L'électeur prit ses quartiers d'hiver en Franconie, et pendant ce temps 11,000 Suédois, à l'instigation de la France, envahirent ses états sous la conduite du général Wrangel, et ravagèrent la Poméranie et la Marche. Sans avoir à leur opposer plus de 5,600 hommes, l'électeur marcha contre eux et les battit le 18 juin 1675, dans la bataille de Fehrbellin dont nous avons parlé dans un article à part. Cette victoire força les Suédois à la retraite.

L'Empereur, qui les avait mis au ban de l'Empire à cause de cette agression, n'en était pas moins jaloux des succès de Frédéric-Guillaume en Poméranie : aussi ce dernier essaya-t-il de conclure à Nimègue sa paix avec la France, en 1678, à l'exemple de l'Espagne et de la Hollande. Mais Louis XIV exigeant qu'il rendît aux Suédois tout ce qu'il leur avait enlevé et qu'il payât les frais de la guerre, il aima mieux la continuer et acheva par la prise de Greifswald et de Stralsund, en 1678, l'occupation de toute la Poméranie. Au mois de janvier 1679, les Suédois envahirent la Prusse sous la conduite de Horn : l'électeur les repoussa et soutint à lui seul, avec le Danemark, la guerre contre la Suède. Vainement Louis XIV l'engagea à conclure la paix avec elle en lui restituant toutes ses conquêtes : Frédéric-Guillaume refusa; mais à la fin une armée de 30,000 Français, qui entra dans le pays de Clèves, l'obligea à signer le traité de Saint-Germain, 29 juin 1679, par lequel il rendit à la Suède tout ce qu'il lui avait enlevé, recevant en dédommagement quelques districts de la Poméranie ultérieure et les péages qu'y possédaient les Suédois depuis la paix de Westphalie, ainsi qu'une indemnité de 300,000 écus qui lui fut payée par la France.

Voyant Louis XIV s'approprier, au moyen de ses chambres de réunion, des parties de plus en plus considérables de l'Alsace et de la Lorraine, Frédéric-Guil-

laume provoqua, en 1684, l'armistice de vingt ans qui fut signé entre l'Allemagne et la France. Cependant de nouvelles mésintelligences ne tardèrent pas à éclater entre lui et la cour de Versailles, lorsqu'il renouvela, en 1685, son alliance avec la Hollande et qu'il accorda un asile dans ses états aux religionnaires français. Malgré les sentiments suspects de l'Autriche à son égard, il crut prudent de se rapprocher d'elle, et cela d'autant plus qu'il avait l'espoir d'être indemnisé de la perte des trois principautés silésiennes de Liegnitz, de Brieg et de Wolau, dont le souverain était mort sans postérité en 1675, et qui, en vertu d'un ancien pacte de famille, devaient revenir au Brandebourg, mais qui avaient été réunies à l'Autriche, et qu'il désirait aussi rentrer en possession de la principauté de Jægerndorf, qui avait été confisquée par l'Empereur lorsque l'électeur de Brandebourg, Jean-George, avait été mis au ban de l'Empire en 1623. Mais il n'obtint que le cercle de Schwiebus, en 1686; encore dut-il s'engager par écrit à le rendre plus tard, ce qui eut lieu effectivement sous le roi Frédéric Ier, son successeur. Deux ans après, il envoya au secours de l'Empereur, contre les Turcs, le général de Schœning, à la tête de 8,000 hommes qui se distinguèrent au siége et à la prise de Bude.

L'électeur favorisa de tout son pouvoir, dans ses états, l'agriculture et l'éducation des bestiaux. Il afferma les biens du domaine qui avaient été régis jusque-là par des greffiers de bailliage. La protection qu'il accorda aux réfugiés français enrichit ses états de 20,000 sujets laborieux qui y établirent des fabriques et des manufactures et en défrichèrent beaucoup de terres arides. Si le fort qu'il fit construire sur la côte d'Afrique par le major de Grœbern, et qui fut appelé de son nom Friederichsburg, ne répondit pas aux espérances qu'en avait conçues la Société africaine fondée par lui, cette tentative est au moins une preuve de son désir d'étendre les relations commerciales de ses états. Sous son règne, Berlin (*voy.*) s'embellit de plusieurs établissements publics et de monuments remarquables; c'est à lui que la ville est redevable de sa bibliothèque et Duisbourg de son université, établie en 1655. Il mourut le 29 avril 1688 à Potsdam, laissant à son fils (*voy.* Frédéric Ier) un pays bien organisé et considérablement agrandi, un trésor de 650,000 écus prussiens et une armée bien exercée de 28,000 hommes.

Il avait épousé en 1668, après la mort de sa première femme, la princesse Dorothée de Holstein-Glücksbourg, veuve du duc Christian-Louis de Brunswic-Celle, qui lui donna plusieurs enfants, mais qui, comme on l'a vu à l'article Frédéric Ier, vécut toujours en mauvaise intelligence avec le prince électoral son beau-fils.

La statue équestre en bronze qui lui a été élevée à Berlin, en 1700, est l'ouvrage de Schlüter, et a été coulée par Jacobi.

Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse de 1713 à 1740, était fils de Frédéric Ier et naquit en 1688. Il fut élevé par une Française, la spirituelle Mme de Rocoulle, qui se fit connaître plus tard sous le nom de Marthe Duval, mais qui ne réussit jamais à prendre quelque ascendant sur lui. Son caractère se forma à l'école de son grand-père l'électeur de Hanovre, homme froidement juste et économe à l'excès; la simplicité de sa cour, d'où était bannie toute étiquette, convenait mieux au jeune prince que la roideur et le faste de celle de son père. Le margrave Philippe et le prince d'Anhalt, généraux de Frédéric Ier, développèrent en lui son goût prédominant pour les exercices militaires et sa passion pour les grenadiers à formes athlétiques, sans parvenir cependant à en faire un capitaine.

Frédéric-Guillaume n'était encore que prince royal lorsqu'il épousa, en 1706, la princesse de Hanovre Sophie-Dorothée. Ce fut le 25 février 1713 qu'il monta sur le trône, et son premier soin fut de mettre des bornes au luxe qui avait régné à la cour de son père. Il diminua les appointements des employés, en réduisit le nombre, et s'occupa de la réorganisation des finances. A la paix d'Utrecht, en 1713, la France et l'Espagne le reconnurent comme roi de Prusse et prince souverain de Neufchâtel et de Valengin; la possession de la Gueldre lui

fut assurée par le même traité en échange de la principauté de Nassau-Orange. Il réunit, la même année, à sa couronne le comté de Limbourg, dont l'expectative avait été assurée par l'Empereur à son père. Les Russes et les Saxons ayant voulu, après la capitulation du général suédois Steenbock, à Tœnningue, s'emparer de la Poméranie suédoise, l'administrateur de Holstein-Gottorp et le comte de Welling, gouverneur général de la Poméranie suédoise, signèrent au mois de juin 1713 un contrat de séquestration avec le roi de Prusse qui occupa Stettin et Wismar pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi. Frédéric-Guillaume avait l'intention d'offrir sa médiation pour pacifier le Nord, lorsque Charles XII, arrivé de Turquie à Stralsund, refusa de ratifier la convention conclue par le comte de Welling et redemanda Stettin à la Prusse, en refusant de lui rembourser les 400,000 thalers payés aux Russes et aux Saxons pour frais de guerre. Frédéric se trouva de la sorte forcé de s'allier, en 1715, avec la Russie, la Saxe et le Danemark contre la Suède, et son général Léopold de Dessau (*voy.*) alla s'emparer de l'île de Rügen et de Stralsund. A la mort de Charles XII, la Prusse obtint, par le traité de paix de Stockholm (21 janvier 1720), toute la Poméranie citérieure jusqu'à la Peene, Stettin, et les îles d'Usedom et de Wollin, moyennant une indemnité de 2 millions de thalers qu'elle paya à la Suède.

Lors de l'avénement de George II au trône d'Angleterre, Frédéric-Guillaume était entré dans l'alliance formée à Hanovre par l'Angleterre et la Hollande; mais l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Seckendorf, sut l'en détacher et l'amener à conclure avec l'Empereur le traité de Wusterhausen, le 12 octobre 1726, traité par lequel il reconnaissait la pragmatique sanction et s'engageait à envoyer un corps de 10,000 hommes au secours de l'Autriche en cas d'attaque.

Lorsqu'éclata la guerre de la succession de Pologne, en 1733, et que le roi Stanislas Lesczinski fut obligé de fuir devant son compétiteur Auguste II, Frédéric-Guillaume le reçut avec distinction à Kœnigsberg, ce qui excita le mécontentement des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, alliées des Saxons. Cependant lorsque la France déclara la guerre à l'Autriche, il n'en fournit pas moins à cette dernière puissance un corps auxiliaire de 10,000 hommes qui alla rejoindre les Impériaux sur le Rhin. Le roi lui-même et le prince royal restèrent quelque temps au quartier-général de l'armée autrichienne; mais l'âge avancé et la circonspection du prince Eugène, chargé du commandement en chef, furent cause qu'il ne se passa sur le Rhin aucun événement important jusqu'à la conclusion de la paix, qui fut signée à Vienne en 1735.

Frédéric-Guillaume Ier était très versé dans la science des finances; il fonda un nouveau système financier dans ses états et réorganisa l'administration de la justice. Il porta l'armée à 70,000 hommes. Magdebourg, Stettin, Wesel et Memel furent fortifiés sous son règne. Il ne craignait pas les dépenses quand il s'agissait du bien général, mais il se montrait parcimonieux pour lui et pour sa cour. Ce fut lui qui établit le Collége médico-chirurgical, la Charité et l'hospice des Enfants-Trouvés de Berlin, l'École des Cadets de cette ville, la maison des Orphelins de Potsdam. Il reçut avec empressement dans ses états les émigrés protestants de Salzbourg et les dissidents fugitifs de Pologne. Mais, d'un autre côté, les universités de la Prusse et l'académie de Berlin n'échappèrent sous lui qu'avec peine à une ruine complète. Sa femme et ses enfants étaient fréquemment exposés à ses accès de colère et aux caprices de son despotisme, surtout le prince royal (*voy.* FRÉDÉRIC II), dont le caractère différait en tout point du sien : aussi chacun cherchait-il à éviter ce prince violent. Il poussa à l'extrémité sa prédilection pour les militaires, surtout pour les hommes d'une taille élevée. Ses entours, qui, témoin le fameux Gundling, ne brillaient pas du côté de la vertu, avaient beaucoup d'empire sur lui. Il passait ordinairement ses soirées avec eux. Frédéric-Guillaume Ier mourut le 31 mars 1740, laissant à son fils et successeur, Frédéric II, un trésor d'environ 9 millions de thalers et une armée parfaitement disciplinée.

Il avait trois autres fils : Auguste-Guillaume, père du roi Frédéric-Guillaume II (*voy.* ci-après); Henri (*voy.*), né en 1726, mort en 1802, et Ferdinand, né en 1730, mort en 1813.

Frédéric-Guillaume comprit le sens profond de ce vieux proverbe : *l'ordre est frère de l'économie*. Être roi, dans la vraie signification du mot, imprimer à toutes les forces, à tous les instincts du peuple une direction vers un but grand et noble, était au-dessus de ses capacités; paraître roi, comme son père, ne se montrer qu'entouré d'une vaine pompe et laisser à des ministres tout-puissants le soin des affaires, répugnait à son caractère : il voulut être au milieu de son peuple un véritable père de famille. Le grand-électeur avait jeté les fondements de l'indépendance de sa dynastie; Frédéric Ier avait répandu sur elle un éclat encore inconnu: Frédéric-Guillaume posa les bases de sa force intérieure. Il apprit au peuple à être actif, sobre, laborieux, économe. Son premier principe de politique fut son amour de la justice; la diplomatie lui était odieuse et il détestait de même jusqu'à l'ombre de la chicane; sous le rapport de la religion, il était d'une orthodoxie rigoureuse, croyant sans examen et sans opinion à lui. Il n'était ami des sciences et des arts qu'autant qu'il en apercevait sur-le-champ l'utilité pratique. Liberté et justice, telle était sa devise; mais à ce grand principe il ajoutait celui d'une obéissance absolue. Au fond du cœur c'était un vrai républicain, et plus d'une fois il eut envie d'abdiquer et d'aller terminer ses jours en Hollande comme un simple particulier. « S'il est vrai, dit en parlant de lui Frédéric-le-Grand, que l'on doive l'ombre du chêne à la force du gland qui en a renfermé le germe, tout le monde avouera qu'on doit chercher dans la vie laborieuse de ce prince, dans sa sage économie, la source du bonheur dont jouit la maison royale. »

Frédéric-Guillaume II, né en 1744 et roi de 1786 à 1797, succéda à Frédéric II, son oncle. Son père Auguste-Guillaume, second fils de Frédéric-Guillaume Ier, avait commandé avec peu de bonheur, en 1757, un corps d'armée prussien en Bohême et en Lusace, et était mort en 1758. Bientôt après, Frédéric-Guillaume avait été déclaré prince royal par Frédéric II, mais il n'avait pas tardé à se livrer à un genre de vie qui avait déplu à son oncle et qui avait jeté de la froideur entre eux pendant de longues années. Toutefois Frédéric II témoigna sa satisfaction de la conduite de son neveu pendant la guerre de la succession de Bavière, en 1778, où il avait donné des preuves de bravoure à Neustædtel en Silésie.

La première femme de Frédéric-Guillaume avait été une princesse de Brunswic, Élisabeth-Christine-Ulrique : il se fit divorcer d'avec elle, en 1769, pour épouser la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, qui lui survécut et mourut en 1805.

Le règne de Frédéric-Guillaume II commença sous d'heureux auspices. La Prusse n'était en guerre avec aucune puissance étrangère, et la politique de Frédéric II en avait presque fait, dans les dernières années de la vie de ce prince, relativement à l'influence qu'elle exerçait, l'arbitre dans les affaires de l'Europe. Mais les fautes politiques du nouveau roi lui firent bientôt perdre tout crédit auprès des cabinets étrangers; le trésor amassé par son prédécesseur fut dissipé en folles prodigalités ou dans des guerres inutiles, en sorte qu'à sa mort la Prusse avait une dette de dix-huit millions.

Les patriotes hollandais ou le parti anti-orangiste ne voulant pas reconnaître de stathoudérat héréditaire et ayant insulté l'épouse du stathouder, sœur de Frédéric-Guillaume II, pendant un voyage qu'elle avait fait à La Haye, celui-ci fit entrer en Hollande, en 1787, une armée sous les ordres du duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswic (*voy.*), le même qui publia plus tard le fameux manifeste contre la France. C'était la première fois, depuis son avénement au trône, que le roi se mêlait des affaires de l'étranger. Les Prussiens s'avancèrent sans opposition jusqu'à Amsterdam et rétablirent l'ancienne forme de gouvernement. Le 15 avril 1788 fut conclue à La Haye une alliance offensive et défen-

sive entre la Prusse, l'Angleterre et la Hollande.

Dans la guerre entre la Suède et la Russie, en 1788, Frédéric-Guillaume, de concert avec l'Angleterre, empêcha le Danemark de pousser plus loin ses agressions contre la Suède. Jaloux des progrès de la Russie et de l'Autriche dans la guerre de Turquie, il conclut avec la Porte, en 1790, un traité par lequel il lui garantit l'intégrité de ses possessions. Cette démarche irrita l'Autriche qui rassembla une armée en Bohême, tandis que Frédéric-Guillaume, de son côté, concentrait ses troupes en Silésie. Léopold II cependant recula devant une guerre avec la Prusse, et promit, par la convention conclue à Reichenbach, le 27 juillet 1790, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, de rendre à la Turquie toutes ses conquêtes, à l'exception du cercle d'Aluta. Ces stipulations servirent de base à la paix de Szistowe entre l'Autriche et la Porte.

Quelques difficultés soulevées par cette convention furent aplanies par Léopold II et Frédéric-Guillaume dans leur entrevue de Pillnitz, au mois d'août 1791. C'étaient les événements qui se passaient en France qui avaient donné lieu à cette entrevue dont le but était de resserrer l'alliance des deux puissances.

Ici commence le triste rôle que Frédéric-Guillaume II joua vis-à-vis de la Pologne. Une partie de la noblesse polonaise, ayant à sa tête le roi Stanislas Poniatowski, méditait des changements dans la constitution et se proposait de rendre le trône héréditaire dans la maison de Saxe. Pour s'assurer un appui à l'étranger, ce parti conclut avec la Prusse un traité par lequel cette dernière puissance reconnaissait l'indivisibilité du royaume de Pologne et lui promettait une armée auxiliaire de 40,000 fantassins et de 4,000 chevaux, dans le cas où quelque souverain voulût s'immiscer dans ses affaires intérieures. Mais Catherine II, après avoir fait la paix avec la Porte, profita du moment où l'Autriche et la Prusse étaient engagées dans la guerre contre la France à laquelle elle n'avait pris aucune part, pour mettre Frédéric-Guillaume dans l'alternative ou de défendre la Pologne contre la Russie, comme il s'y était engagé, ou de s'unir à elle pour s'en partager une seconde fois les débris. Aussitôt le roi changea de langage. En guerre avec la France et effrayé des principes que l'on proclamait dans ce pays, il désavoua sa participation à la constitution du 3 mai 1791. La Prusse fit entrer, au mois de janvier 1793, un corps de troupes sous les ordres de Mœllendorf dans la Grande-Pologne, où il occupa un territoire de 1,100 milles carrés avec 1,200,000 habitants, y compris Dantzig et Thorn. Ce pays fut réuni à la Prusse sous le nom de Prusse méridionale et la constitution prussienne y fut introduite. La diète de Grodno dut légitimer ces nouvelles usurpations des deux puissances voisines; mais au mois d'avril 1794, le peuple polonais, prenant enfin des résolutions énergiques pour reconquérir son indépendance, se souleva. Kosciuszko et Madalinski le commandaient. Le foyer de l'insurrection était à Cracovie; Varsovie y prit part et expulsa ses oppresseurs. Les Russes et les Prussiens furent battus à plusieurs reprises. Cependant Kosciuszko (*voy.*) finit par être pris par le général russe Fersen, le 10 octobre, et Praga fut détruite par Souvorof, le 4 novembre. Ce qui restait du royaume de Pologne disparut de la carte par suite d'un troisième partage entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, en 1795; partage inique, mais qui ajouta un territoire considérable à la monarchie prussienne.

La convention de Pillnitz avait eu pour résultat le traité de Berlin, signé le 7 février 1792, entre la Prusse et l'Autriche, par lequel ces deux puissances s'engagèrent à maintenir intacte la constitution de l'Empire, à combattre la révolution française et à établir une constitution libre en Pologne. On vient de voir comment Frédéric-Guillaume remplit cette dernière clause : heureusement il eut affaire à un ennemi plus énergique dans la guerre qu'il commença contre la France.

Dans ce pays, on était encore dans le doute si la Prusse prendrait une part active à la guerre résolue à Pillnitz, lorsque ce fut elle qui la commença. Dès le mois de juin 1792, Frédéric-Guillaume

fit marcher sur le Rhin une armée de 50,000 hommes. Il ne tarda pas à l'aller rejoindre avec le prince royal. On connaît l'issue de cette campagne (*voy.* Brunswic, Jemmappes, Valmy, etc.) : le 5 avril 1795, la Prusse signa avec la République française le traité de Bâle, par lequel elle abandonna à cette dernière toutes ses possessions sur la rive gauche du Rhin. L'Allemagne du Nord fut déclarée neutre, et l'on convint d'une ligne de démarcation.

Frédéric-Guillaume réunit à sa couronne les deux principautés d'Anspach et de Baireuth (*voy.*), qui furent cédées à la branche électorale de la maison de Hohenzollern (*voy.*), le 2 décembre 1791, par le margrave Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, dernier rejeton de la branche de Franconie, moyennant une rente annuelle de 500,000 florins. Ce fut à cette occasion que le roi rétablit l'ordre de l'Aigle-Rouge.

Il introduisit, pendant son règne, quelques changements dans l'administration intérieure. La régie, d'après le système français, établie par Frédéric II, fut supprimée; plusieurs ordonnances utiles furent rendues, et un nouveau code promulgué. Mais la tolérance éclairée du grand Frédéric reçut une funeste atteinte de l'édit de religion et de différentes autres mesures prises dans le même esprit. Frédéric-Guillaume II mourut le 16 décembre 1797.

Frédéric-Guillaume III, roi actuel, fils aîné de Frédéric-Guillaume II et de la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, est né le 3 août 1770. Sa mère se chargea du soin de sa première éducation, de concert avec son grand-oncle Frédéric II. Son premier gouverneur fut le comte Charles-Adolphe de Brühl. Frédéric-Guillaume montra de bonne heure d'heureuses dispositions, un excellent caractère, et surtout cette force d'âme dont il donna par la suite des preuves au moment de l'adversité. Son éducation ne fut pas exclusivement militaire; elle eut aussi un caractère bourgeois, et l'on chercha même, dès son enfance, à le rapprocher de toutes les classes de la société. On trouva un témoignage des sentiments vraiment évangéliques du jeune prince dans la profession de foi qu'il fit, lors de sa confirmation, le 4 juillet 1787, et qui a été insérée dans la *Bibliothèque critique des prédicateurs*, de Rœhr (1829).

Au mois d'août 1791, il accompagna son père à Dresde, en qualité de prince royal, et y fit la connaissance de l'archiduc François qui y avait accompagné son oncle. Lorsque la Prusse et l'Autriche déclarèrent la guerre à la France, Frédéric-Guillaume, avec tous les autres princes de la famille royale, suivit son père, au mois de juin 1792, à l'armée du Rhin, placée sous le commandement du duc de Brunswic, et y trouva différentes occasions de montrer du sang-froid et de l'intrépidité. Ce fut pendant cette campagne qu'il vit, à Francfort-sur-le-Mein, la princesse Louise, fille du duc Charles de Mecklembourg-Strelitz, qu'il épousa le 24 décembre 1793. Ce ne fut là ni un mariage politique ni un arrangement de famille, mais l'œuvre de l'amour et d'un accord parfait dans les sentiments.

Lorsque Frédéric-Guillaume III succéda à son père, le 16 novembre 1797, il résolut de visiter avec la reine, au printemps suivant, les principales villes de la Prusse, pour recevoir leur serment de fidélité. Des favoris des deux sexes s'étaient emparés du pouvoir souverain dans les dernières années du règne de son père, et en avaient indignement abusé; un grand nombre des institutions les plus utiles de Frédéric II avaient été détruites. Les honnêtes gens tournaient avec espoir leurs regards vers Frédéric-Guillaume III, qui promettait de marcher sur les traces de son grand-oncle, et qui ne trompa pas effectivement la confiance publique dès qu'il eut pris en main les rênes du gouvernement.

L'odieux édit de religion fut aussitôt rapporté, ainsi que l'ordonnance de censure; la censure fut organisée conformément à l'esprit du siècle; la ferme du tabac, qui pesait sur le peuple, se vit retirer son privilége; et le cours de la justice cessa d'être entravé par des ordres de cabinet arbitraires. Voici au contraire le langage que firent entendre les ordres de cabinet du nouveau roi (nous citons textuellement) : « La raison et la philosophie doivent être les compagnes inséparables de la religion ; il n'est pas be-

soin de loi coërcitive pour conserver pure la vraie religion. » Le monarque se hâta d'éloigner de sa personne plusieurs individus qui, sous le règne précédent, avaient soulevé contre eux le juste mécontentement de la nation, et de les remplacer, à la tête des affaires, par des hommes d'une capacité et d'une probité reconnues. On vit alors, chose inouïe jusque-là, un roi rendant compte à ses sujets des motifs de sa conduite. Frédéric-Guillaume introduisit dans le gouvernement une sage économie, d'autant plus nécessaire que le désordre des finances était extrême et que la dette s'élevait à 22 millions de thalers; il en donna lui-même l'exemple à sa cour, où régnèrent bientôt une noble simplicité, l'ordre et la ponctualité. Le couple royal présentait le beau spectacle du bonheur domestique et d'un amour conjugal bien rare sur le trône.

Lorsque les puissances européennes recommencèrent les hostilités contre la France, la Prusse resta fidèle au traité de Bâle du 17 mai 1795 et observa la neutralité. Frédéric-Guillaume profita de la paix pour développer l'instruction et la culture intellectuelle dans ses anciennes et ses nouvelles provinces, et pour établir le bien-être de ces dernières surtout sur des bases plus solides. Il avait été décidé, par le traité de Bâle, que les troupes françaises continueraient à occuper les provinces prussiennes situées sur la rive gauche du Rhin, la Gueldre, Meurs et une partie de Clèves; les puissances contractantes avaient remis à la conclusion de la paix générale avec l'empire d'Allemagne de statuer définitivement sur le sort de ces pays. La paix ayant été signée à Lunéville le 9 février 1801, et toute la rive gauche du Rhin ayant été cédée à la France, la Prusse reçut en dédommagement, en 1803, par décision de la députation de l'Empire, la partie orientale de l'évêché de Münster, les principautés de Hildesheim, de Paderborn, d'Eichsfeld, Erfurt avec son territoire, Untergleichen, Treffurt, Dorla, les villes libres de Goslar, Mülhausen et Nordhausen, les chapitres de Quedlinbourg, d'Essen, de Werden, d'Elten, l'abbaye de Herford et la prévôté de Kappenberg, c'est-à-dire un accroissement de territoire d'environ 180 milles carrés géographiques, avec plus de 400,000 habitants. La plupart de ces pays sont fertiles et parfaitement situés; ils lui apportaient en outre un surcroît de revenus de plus de deux millions de florins. Un échange conclu avec la Bavière arrondit les principautés de la Franconie et ajouta à la monarchie prussienne un territoire d'à peu près 8 milles carrés. Frédéric-Guillaume III se voyait alors à la tête d'un état dont la population s'élevait déjà à 10 millions d'habitants.

Il continua à garder la neutralité lors de la troisième coalition contre la France, formée, en 1805, par l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Les démonstrations de la Russie contre la Prusse l'engagèrent à concentrer des troupes en Silésie et sur la Vistule; mais la marche inattendue d'une armée franco-bavaroise (*voy.* BERNADOTTE) à travers le territoire neutre d'Anspach et la présence de l'empereur Alexandre à Berlin changèrent les dispositions du roi, qui entra dans la coalition, le 3 novembre 1805, sous certaines conditions, et fit aussitôt marcher une armée vers la Franconie, tout en offrant sa médiation aux parties belligérantes. La paix fut conclue entre la France et l'Autriche, après la bataille d'Austerlitz. Quelques jours auparavant, le 15 décembre 1805, le comte de Haugwitz avait signé à Vienne les préliminaires de la paix entre la France et la Prusse. Les deux puissances se garantirent réciproquement l'intégrité de leur territoire; la Prusse céda Anspach à la Bavière, Clèves et Neufchâtel à la France, et reçut en échange tout l'électorat de Hanovre. La Prusse en prit possession le 1er avril 1806; mais cette acquisition donna lieu, le 20 avril, à un manifeste de l'Angleterre qui ne tarda pas à être suivi d'une déclaration de guerre formelle. Les Suédois, qui s'étaient engagés à couvrir le duché de Lauenbourg pour prix des subsides qu'ils recevaient de la même puissance, se trouvèrent ainsi mêlés dans la lutte. Cependant, dès le mois d'août suivant, une espèce de réconciliation s'opéra entre elle et la Prusse.

Des conférences relatives à la paix s'étant ouvertes entre la France, l'Angleterre

et la Russie, la Prusse se crut menacée, surtout dans sa nouvelle possession du Hanovre, et ses craintes, accrues par l'établissement de la Confédération du Rhin, se firent jour dans des notes diplomatiques auxquelles le gouvernement impérial ne fit pas un bon accueil. Frédéric-Guillaume III avait conçu l'idée de former, dans le nord de l'Allemagne, une confédération semblable à celle que Napoléon avait fondée dans le midi, et qui aurait embrassé tous les états non mentionnés dans l'acte constitutif de la Confédération du Rhin. Il exigea du cabinet des Tuileries qu'il ne s'opposât pas à l'exécution de ce plan, et le somma de retirer ses troupes de l'Allemagne, où elles occupaient encore différentes positions malgré les traités. Afin de donner plus de poids à sa demande, il fit en même temps, de concert avec la Saxe, son alliée forcée, tous les préparatifs nécessaires pour entrer en campagne. L'armée française, de son côté, se mit en mouvement contre l'Allemagne, et les hostilités commencèrent sur la Saal le 9 octobre 1806. Le lendemain, l'avant-garde prussienne dut battre en retraite sur Saalfeld, où le brave prince Louis de Prusse fut tué, et le 14, les batailles d'Iéna (*voy.*) et d'Auerstædt décidèrent du sort de l'armée prussienne, ainsi que des pays situés entre le Weser et l'Elbe. Les forteresses les plus importantes n'opposèrent pas la moindre résistance, et, dès le 27, Napoléon fit son entrée à Berlin. Affligé de ses revers inattendus et qui dissipèrent le charme qui jusque-là était resté attaché au nom prussien que Frédéric II avait rendu si glorieux, abandonné de l'Autriche, affaibli encore par l'insurrection inévitable des provinces polonaises, Frédéric-Guillaume, sans perdre courage, se retira à l'extrême frontière de son royaume, rallia son armée à Memel, et punit avec une juste sévérité ceux qui avaient lâchement oublié leurs devoirs envers la patrie. De concert avec l'empereur de Russie, qui, en cette occasion, se montra fidèle allié, il essaya de défendre la Prusse orientale contre l'invasion des ennemis; mais les batailles d'Eylau et de Friedland (*voy.* ces noms) amenèrent forcément la paix de Tilsitt (*voy.*), qui fut signée le 9 juillet 1807. Le roi de Prusse se vit contraint d'abandonner des provinces qui, depuis des siècles, avaient fait partie du patrimoine de sa famille. La moitié de son royaume, bien plus, la moitié la mieux cultivée et la plus industrieuse, fut perdue pour lui. Mais ce qui fut pour lui un sujet de douleur encore plus amère, ce fut d'avoir à supporter longtemps l'occupation française, même dans la portion de ses états que le vainqueur avait daigné lui laisser. Berlin ne fut évacué par lui qu'au mois de décembre 1808, et le roi ne retourna dans sa capitale qu'à la fin de 1809.

De ce moment, Frédéric-Guillaume, secondé par la reine Louise, s'appliqua avec une ardeur infatigable à fermer les plaies que la guerre avait faites à son pays et à réorganiser ses états. L'armée, réduite à 42,000 hommes par la volonté du vainqueur, fut soumise à de nouveaux règlements. Une nouvelle constitution civile fut promulguée et la marche des affaires publiques fixée d'une manière certaine. Le 9 octobre 1807 avait déjà paru l'édit mémorable qui abolissait la servitude héréditaire : le 19 novembre 1808 fut publiée, sous le nom de règlement municipal (*Stædteordnung*), une ordonnance pour la représentation des villes par députés dans les affaires d'un intérêt général pour la commune. L'aliénation des domaines de la couronne, ordonnée le 6 novembre 1809, fut une mesure non moins importante et non moins féconde en effets heureux; en revanche, le 30 octobre 1810, les biens des couvents et les autres propriétés ecclésiastiques furent déclarés appartenir à l'état. L'instruction publique fut réorganisée sur des bases très libérales, malgré les circonstances critiques; l'université de Berlin fut fondée, en 1809, et celle de Francfort-sur-l'Oder fut transférée, en 1810, à Breslau, où elle reçut de nouveaux règlements plus conformes à l'esprit du siècle. Nous reviendrons sur plusieurs de ces mesures à l'article que nous consacrerons au ministre de Hardenberg.

En décembre 1808, avant de retourner dans sa capitale, Frédéric-Guillaume s'était rendu avec la reine à Saint-Pétersbourg, pour resserrer les liens d'amitié

qui l'unissaient à l'empereur Alexandre. Après un séjour de quelques semaines dans la capitale de la Russie, il était retourné à Kœnigsberg, et il n'avait fait son entrée à Berlin que le 23 décembre 1809. Cependant la joie qu'il éprouva de se retrouver au milieu de son peuple, fut bientôt troublée de la manière la plus cruelle par la mort inopinée de la reine, le 19 juillet 1810. Tendre époux, mais chrétien résigné, Frédéric-Guillaume ne se laissa pas abattre par ce coup terrible qui semblait devoir briser son existence; il continua ses efforts pour fermer les plaies qu'avait laissées la guerre et pour ramener le bien-être dans l'intérieur de ses états. Il apporta différentes modifications à l'administration civile, à l'administration judiciaire, au système monétaire et aux lois relatives à l'agriculture. Un édit du 30 octobre 1810 supprima le bailliage de Brandebourg, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique et ses commanderies, dont tous les biens furent réunis au domaine public. Cette suppression fut ensuite confirmée par l'acte du 23 janvier 1811; le 23 mai 1812, le roi fonda, pour remplacer les anciens ordres de chevalerie, un ordre nouveau sous la dénomination d'*Ordre royal de Saint-Jean de Prusse*, dont il se déclara le protecteur.

A la merci de l'empereur des Français, à qui, après la bataille de Wagram, l'empereur d'Autriche avait donné sa fille en mariage, Frédéric-Guillaume III n'avait rien à espérer de la force et se résigna à la soumission. Le 24 février 1812, il conclut à Paris avec la France une alliance offensive et défensive envers et contre tous; et lorsque, au mois de juin suivant, la guerre éclata entre la Russie et la France, il envoya à Napoléon un corps auxiliaire de 30,000 hommes qui forma, avec le dixième corps d'armée, l'aile gauche de la grande-armée, sous les ordres du maréchal Macdonald, et fut chargé du siége de Riga. Lors de la funeste retraite de Russie, les Prussiens durent aussi se retirer devant les Russes; mais le général York (*voy.*), qui les commandait, sauva sa division en signant, le 30 décembre 1812, avec le général russe Diebitsch (*voy.*), une convention en vertu de laquelle le corps auxiliaire prussien fut déclaré neutre et se sépara de l'armée française. Frédéric-Guillaume fut forcé de blâmer d'abord la conduite de son général, mais quand il eut transporté sa résidence à Breslau, le 22 janvier 1813, il se hâta de lui témoigner toute sa satisfaction dans un ordre du jour et mit un second corps de troupes sous ses ordres. L'heure de la délivrance avait sonné pour la Prusse, et l'espoir de relever enfin leur patrie, courbée jusqu'à terre sous le joug de l'étranger, exaltait le courage de ses enfants. Les proclamations royales du 3 et du 9 février, et du 17 mars 1813, appelèrent le peuple aux armes. L'enthousiasme ne connut plus de bornes, et l'on vit courir sous la bannière de la patrie non-seulement des jeunes gens, mais même des hommes sur le concours actif desquels on n'avait plus aucun droit de compter. Toutes les classes de la société rivalisèrent de zèle; c'était à qui s'imposerait le plus de sacrifices. Cet élan populaire, joint aux préparatifs que le gouvernement avait faits en secret, permirent de mettre sur pied avec une rapidité merveilleuse une armée nombreuse et aguerrie.

Les troupes françaises n'avaient évacué Berlin que dans la nuit du 3 au 4 mars, et les Russes y étaient entrés bientôt après. Le 15 mars, l'empereur Alexandre passa par Breslau où le roi de Prusse était encore. Le 20, on annonça la signature d'un traité conclu entre eux à Kalisch le 28 février, mais on en tint les articles secrets. Les deux monarques s'unirent intimement. Le 27, le général Krusemark remit au cabinet des Tuileries la déclaration de guerre de la Prusse. Deux armées prussiennes, l'une formée en Silésie et commandée par Blücher (*voy.*), l'autre sous les ordres d'York, qui avait fait sa jonction à Berlin avec le général russe Wittgenstein, entrèrent aussitôt en Saxe. Frédéric-Guillaume III retourna le 24 à Berlin, où il nomma des gouverneurs civils et militaires, abolit le système continental, et fonda, pour cette guerre seulement, l'ordre de la Croix de Fer.

Outre les armées régulières, on organisa le plus promptement possible le

landwehr et le *landsturm* qui rendirent d'importants services plus tard, lorsque les Français se retournèrent contre la Silésie et le Brandebourg. La présence du roi, qui voulut partager les périls et les fatigues de son armée, vint doubler le courage des soldats, à l'héroïsme desquels un juste sentiment national ne nous empêchera pas de rendre justice. Lutzen, Bautzen, Haynau, Kulm, Grossbeeren, Dennewitz, la Katzbach, les environs de Wartenburg, Leipzig, etc., furent témoins des exploits par lesquels la levée en masse, et surtout la jeunesse des universités, lavèrent la honte des sanglantes défaites d'Iéna et d'Auerstædt. Les Prussiens se distinguèrent aussi au passage du Rhin, effectué le 1er janvier 1814, à la bataille de Laon, remportée le 9 mars, et à l'affaire de Montmartre, le 30. « L'armée de Silésie, dit Blücher à la fin de son rapport daté de Paris, 4 avril 1814, après une campagne de sept mois et demi, pendant laquelle elle a livré six grandes batailles, huit actions et d'innombrables combats, a fait plus de 48,000 prisonniers et conquis 432 canons. »

Dans la campagne de 1813 et 1814, Frédéric-Guillaume non-seulement donna plusieurs preuves de courage personnel, comme à Kulm, le 30 août 1813, près de la Fère-Champenoise, le 25 mars 1814, mais il contribua puissamment par sa fermeté et son sang-froid dans le péril, après les journées malheureuses pour lui de Montmirail, le 14 février, et de Montereau, le 18, à assurer le triomphe final des alliés. Déjà ils avaient résolu de battre en retraite sur Chaumont, et il est à peu près certain que le mouvement se serait continué jusqu'au-delà du Rhin et que la puissance de Napoléon se serait raffermie, lorsque Frédéric-Guillaume réussit à faire partager sa confiance aux généraux; et, au lieu de reculer, les armées s'avancèrent sur Paris, qui ne tarda pas à se rendre, le 30 mars.

Frédéric-Guillaume récompensa libéralement les hommes qui avaient mis à exécution ses plans et défendu ses droits. Il éleva à la dignité de prince l'habile chancelier Hardenberg, qui, dans des temps difficiles, avait tenu le gouvernail de l'état d'une main aussi ferme qu'exercée, et l'intrépide maréchal Blücher. Les termes dans lesquels étaient rédigées les lettres-patentes qui leur conférèrent ce titre, en date du 3 juin 1814, font honneur aux sentiments du roi et témoignent de la juste estime qu'il faisait de leurs services. La bravoure sur le champ de bataille et la fidélité au souverain et à la patrie furent récompensées, sans distinction de rang, par des titres ou ordres et des promotions. Le souvenir des héros morts dans la lutte fut consacré plus tard par des monuments publics, à Kulm, sur le Kreutzberg près de Berlin, etc.

Frédéric-Guillaume resta à Paris jusqu'à la conclusion de la paix, et se rendit ensuite, au mois de juin 1814, à Londres avec l'empereur Alexandre. Le 7 août suivant, il fit son entrée triomphale dans la capitale de ses états, et partit bientôt après pour Vienne, où il demeura jusqu'à la fin du congrès. Les traités de Vienne et quelques traités particuliers lui rendirent à peu près tout ce qu'il avait perdu à la paix de Tilsitt. Lorsque Napoléon rentra en France, au mois de mars 1815, Frédéric-Guillaume se coalisa avec l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, et dès le 18 juin les armées prussiennes assurèrent, par leur arrivée inattendue sur le champ de bataille la victoire jusqu'alors incertaine et bientôt décisive de Belle-Alliance ou de Waterloo (*voy.*).

Frédéric-Guillaume ne retourna dans sa capitale que le 19 octobre, et trois jours après il célébra le jubilé de l'avénement au trône de la famille de Hohenzollern (*voy.*), qui régnait sur la Prusse depuis quatre cents ans. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de s'occuper des moyens d'accroître la prospérité de ses états; il a surtout témoigné une sollicitude toute particulière pour l'Église et les écoles. En politique, ses efforts constants ont tendu à maintenir la paix et à affermir l'ordre légal; mais il ne remplit qu'imparfaitement l'engagement qu'il avait pris d'introduire en Prusse le système représentatif. Le rétablissement des États provinciaux (*voy.*) ne fut qu'un tempérament sans conséquence au pouvoir absolu, qu'il exerce, il est vrai, avec sagesse

et libéralisme, mais sans avoir assuré à la nation les garanties pour l'avenir dont tous les peuples ont, de nos jours, senti le besoin. Il s'associa aussi, avec trop d'abandon peut-être et aux dépens de la suprématie que des tendances plus constitutionnelles et moins favorables à la Russie lui auraient fait prendre en Allemagne, à toutes les mesures illibérales adoptées par la diète germanique effrayée de l'effervescence populaire. Mais, en revanche, il habitua ses peuples à compter sur sa justice inflexible, sur sa profonde moralité et sur ses sentiments vraiment paternels. Il augmenta même considérablement l'ascendant de la Prusse sur l'Allemagne, grâce à l'association de douanes (*voy.* ce mot) qu'il fonda, et qui prépare, au moins à certains égards, l'unité politique que l'avenir semble réserver à cette contrée. Après la révolution française de juillet 1830, Frédéric-Guillaume III imposa silence aux légitimistes prussiens et aux partisans de la guerre; ses efforts contribuèrent puissamment à maintenir la paix européenne compromise par les dispositions belliqueuses de la Russie et par l'insurrection nationale de Pologne; et il fut l'un des premiers à reconnaître le nouveau roi des Français, dont il accueillit depuis amicalement les fils à Berlin, où leur conduite distinguée et leurs belles manières fortifièrent encore sa bienveillance pour eux. Aussi tous les partis rendent-ils hommage à la sagesse de Frédéric-Guillaume, et les hommes mal informés seuls ont-ils pu s'étonner d'entendre récemment lord Palmerston proclamer dans le parlement anglais qu'il regarde le gouvernement de ce roi comme parfaitement libéral.

Le 9 novembre 1824, il a conclu avec la comtesse Augusta de Harrach, née le 30 août 1800, et qu'il a nommée comtesse de Hohenzollern et princesse de Liegnitz, un mariage morganatique auquel il doit le bonheur de ses vieux jours et les soins dévoués d'une épouse que ses vertus rendaient dignes de la couronne. Elle a embrassé, en 1826, la religion évangélique, qui est celle de son époux, l'un des plus constants et des plus zélés défenseurs du protestantisme.

Cependant, malgré son pieux attachement au culte de ses pères, Frédéric-Guillaume III, toujours fidèle aux principes de justice qui l'ont guidé toute sa vie, et d'ailleurs aussi éclairé que religieux, n'a pas été moins paternel pour ses sujets catholiques de la Pologne et de l'Allemagne occidentale que pour ceux qui professent avec lui la même religion. Pourtant des cris de réprobation s'élèvent contre lui depuis la fin de 1837, année où éclatèrent les démêlés de son gouvernement avec le nouvel archevêque de Cologne, baron Droste de Vischering, et ces dissensions ont encore été envenimées par la résistance non moins décidée de l'archevêque de Posen (Poznân), Martin de Dunin, aux volontés du chef de l'état. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître ces démêlés ni d'en examiner le véritable caractère : nous les réservons pour l'article du pape actuel (*v.* Grégoire XVI); mais nous ne craindrons pas de dire que le règne tout entier de Frédéric-Guillaume III et la bonne harmonie qui n'a jamais cessé d'exister entre lui et le comte de Spiegel, prédécesseur de l'archevêque, démentent les accusations d'intolérance qu'on a trop légèrement portées contre le roi. On peut blâmer les formes acerbes, nous dirons même violentes, que son gouvernement a employées, dans l'affaire de Cologne, contre un prélat d'un si haut rang, sans accuser de fureur intolérante le prince le plus modéré et le plus honnête qui ait jamais honoré le trône.

Les enfants issus de son premier mariage qui vivent encore sont : 1° le prince royal *Frédéric-Guillaume*, dont suit la notice; 2° le prince *Guillaume*, né le 22 mars 1797, époux de la princesse Auguste de Saxe-Weimar; 3° la princesse *Charlotte-Louise*, née le 13 juillet 1798, aujourd'hui femme de l'empereur de Russie Nicolas (*voy.*), et qui, depuis son mariage, a pris le nom d'Alexandra Fœdorovna; 4° le prince *Charles*, né le 29 juin 1801, époux de la princesse Marie de Saxe-Weimar, sœur de la princesse Auguste; 5° la princesse *Alexandrine*, née le 23 février 1803, épouse du grand-duc héréditaire Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, et par conséquent belle-sœur de M[me] la duchesse d'Orléans; 6° la princesse *Louise*, née le 1[er] février 1808,

qui a épousé le prince Frédéric (*voy.*) des Pays-Bas; enfin 7° le prince *Albert*, né le 4 octobre 1809, dont la femme, la princesse Marie des Pays-Bas, appartient à cette même famille de Nassau-Orange, depuis si longtemps unie à la Prusse par les liens de la plus étroite parenté. *C. L.* et S.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince royal de Prusse, né le 15 octobre 1795, à une époque orageuse qui lui fit connaître de bonne heure l'inconstance de la fortune. Comme tous les princes de sa famille, il entra fort jeune dans la carrière militaire, où il eut pour guides deux officiers généraux distingués, Scharnhorst (*voy.*) et Knesebeck. Cependant, pour mieux le former à l'art de régner, le roi Frédéric-Guillaume III lui fit faire aussi des cours de philosophie, de droit et d'économie publique, par les professeurs les plus distingués de l'université de Berlin : MM. Ancillon et Ritter (*voy.*) furent au nombre de ses maîtres.

Le prince royal de Prusse se distingue de tous les membres de sa famille actuels ou anciens par une plus grande affabilité et par un amour éclairé des beaux-arts. Il a soutenu de ses encouragements plusieurs artistes dignes d'une si haute protection; il a fait restaurer dans le goût du moyen-âge le magnifique château de Marienbourg (*voy.*), ancien siége des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, ainsi que le petit château de Stolzenfels auprès du Rhin. D'autres entreprises relatives aux beaux-arts ont trouvé dans ce prince l'appui dont elles avaient besoin : aussi son voyage sur le Rhin, en 1833, donna-t-il lieu à une foule d'hommages de la part des artistes. A la suite de ce voyage, le prince fit déposer dans un sarcophage au village de Castel, sur la Sarre, où une vieille chapelle fut mise à sa disposition, les restes de Jean de Bohême, tué à la bataille de Crécy au XIVe siècle, et dont les restes enterrés autrefois à Luxembourg, avaient passé entre les mains d'un industriel.

La carrière publique de Frédéric-Guillaume a été jusqu'à présent peu remarquable. Jeune encore, il accompagna son père dans les guerres de 1813, 1814 et 1815, et vint avec les alliés à Paris. On assure que la vue des objets d'art réunis dans cette capitale, ainsi qu'un voyage en Italie, contribuèrent beaucoup à développer en lui le goût du beau. En 1823, il épousa Élisabeth-Ludovique, fille de Maximilien, roi de Bavière, née le 13 novembre 1801. Ce mariage est resté sans enfants. Celui de sa sœur avec l'empereur Nicolas de Russie le conduisit itérativement dans cet empire, où il s'unit à son beau-frère par des liens étroits. Depuis, appelé par son père au conseil de guerre ainsi qu'au conseil d'état, il fit preuve d'indépendance et de hautes lumières. On cite de lui beaucoup de mots heureux qui témoignent de la vivacité de son esprit. Le parti stationnaire et celui du mouvement ou des réformes placent également leur espérance sur ce prince, jaloux, à ce qu'il paraît, de rester libre de tout engagement. *C. L. m.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince électoral et co-régent de Hesse-Cassel, né le 20 août 1802 à Hanau, est le fils unique de Guillaume II, électeur de Hesse, et d'Auguste-Frédérique-Chrétienne, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. Il eut pour précepteur, depuis 1815, M. Suabedissen, maintenant professeur à l'université de Marbourg, et qui alors l'accompagna à cette université et à celle de Leipzig. Lorsque les liaisons scandaleuses de l'électeur avec la comtesse de Reichenbach eurent troublé la bonne harmonie entre lui et l'électrice, et que celle-ci se fut retirée à l'étranger, le jeune prince suivit d'abord sa mère et demeura près d'elle, soit à Bonn, soit à Fulde. Il était de retour à Cassel lorsqu'éclata le soulèvement du mois de septembre 1830. Populaire par l'oppression sous laquelle l'avait tenu son père, il se présenta, le 15 septembre, aux bourgeois révoltés, et ses promesses contribuèrent beaucoup à éviter de plus grands désordres. Peu de temps après, il fut envoyé par l'électeur à Hanau, où le mécontentement provoqué par la loi des douanes avait excité de graves sujets de crainte. Le prince électoral promit au peuple assemblé que cette loi odieuse serait rapportée et qu'une constitution lui serait octroyée. Ces assurances disposèrent tellement les esprits en sa faveur que la tranquillité ne tarda pas à se rétablir.

L'électeur cependant, blessé de l'exaspération qui régnait universellement contre la comtesse de Reichenbach et de la demande qui lui fut faite au mois de novembre 1830, par un grand nombre de bourgeois de la capitale, de ne pas autoriser le retour en Hesse de cette favorite, se décida à quitter Cassel bientôt après la promulgation de la nouvelle constitution, et alla s'établir à Hanau au mois d'avril 1831. En vain la bourgeoisie et les États le prièrent-ils de revenir dans sa résidence : il se montra inflexible, et, au mois de septembre, il déclara à l'assemblée des États qu'il avait nommé corégent le prince électoral.

Frédéric-Guillaume, qui n'avait pu prendre à la cour de son père l'idée de la sainteté du mariage, et qui alors habitait Fulde, entretenait des relations avec la femme du lieutenant prussien Lehmann. Cette femme avait embrassé le protestantisme pour pouvoir accomplir le divorce qu'elle méditait; et dès le mois d'août le jeune prince, nonobstant l'opposition de l'électrice, fit la déclaration qu'il avait contracté avec elle un mariage morganatique. Mme Lehmann venait de prendre le nom de Mme de Schaumburg; un décret postérieur en fit une comtesse de Schaumburg. Tous les enfants qui naîtront de ce mariage doivent prendre le titre de comtes ou comtesses de Schaumburg, en vertu du même décret.

Ce fut le 30 septembre 1831 que l'électeur transmit à son fils, avec le titre de co-régent, le pouvoir de gouverner seul, jusqu'à ce qu'il jugerait à propos de rentrer dans sa capitale. Le prince fit son entrée à Cassel au mois d'octobre; sa femme le suivit de près. Si le succès de sa médiation pendant la révolte paraissait devoir le recommander à la faveur populaire, la mésintelligence qui régnait entre lui et sa mère au sujet de son mariage, lui fut d'autant plus nuisible dans l'opinion publique que le peuple prenait une part plus vive aux malheurs de cette princesse vertueuse, qui, depuis 1831, habitait de nouveau Cassel. A peine en possession de l'autorité, Frédéric-Guillaume diminua le nombre de ses serviteurs et sembla rechercher d'abord la faveur populaire; mais bientôt toute sa sollicitude se dirigea sur l'armée. Les espérances qu'on avait mises en lui s'évanouirent les unes après les autres, et l'effervescence des esprits était déjà grande lorsque, le 7 décembre, la garnison fit usage de ses armes contre les bourgeois qui s'étaient rassemblés en grand nombre autour de l'électrice à sa sortie du théâtre pour lui témoigner leur sympathie. Les sommations furent faites et la force employée sans motif. Cette manière d'agir exaspéra d'autant plus le peuple qu'il crut y voir une provocation à la révolte et y reconnaître l'influence du parti aristocratique militaire auquel appartenaient quelques-uns des conseillers intimes et des confidents du prince. Les États ordonnèrent une enquête, mais le rapport se fit attendre si longtemps que le mécontentement s'en accrut. Il est vrai qu'une réconciliation fut ensuite ménagée entre le prince et sa mère; mais la mésintelligence ne fit qu'augmenter entre le gouvernement et les États, et la réaction hostile au nouvel état de choses fut couronnée par la dissolution des États, en 1832. Nous raconterons la suite des événements à l'article HESSE. *C. L.*

FRÉDÉRICS D'OR, pièces de monnaie prussienne en or qu'on distingue en doubles frédérics, valant environ 41 fr. 60 cent., et en simples frédérics, de la valeur de 20 fr. 80 cent. Il y a aussi des demi-frédérics valant la moitié des précédents. On en trouve peu en circulation, et ils ne se rencontrent guère dans les transactions commerciales. D-G.

FRÉDÉRIK-LEMAISTRE, *voy.* LEMAISTRE.

FREDERIKSOORD, *voy.* COLONIES AGRICOLES.

FREDRO (le comte ALEXANDRE), l'auteur comique le plus populaire de nos jours en Pologne, est né vers 1790 d'une famille distinguée établie dans l'ancienne Russie Rouge, aujourd'hui Galicie autrichienne, et qui avait déjà produit au XVIIe siècle un historien distingué*. Après avoir servi dans les armées du grand-duché de Varsovie sous Napoléon, le comte Fredro se retira dans ses propriétés en Galicie, et il y mène depuis ce temps la

(*) ANDRÉ-MAXIMILIEN Fredro, mort en 1679. S.

vie paisible de père de famille et d'agronome. Au milieu d'une existence qui ne paraitrait guère favoriser les études dramatiques, sous un gouvernement qui respecte peu la verve et les franchises des écrivains, le comte Fredro ne put résister cependant à sa véritable vocation de peintre des mœurs et des travers de son pays et de son siècle. Ses premières pièces parurent sur la scène polonaise de Léopol (Lemberg); bientôt plusieurs volumes de ses comédies sortirent des presses de Vienne, et au bout de quelques années on les vit représentées à la fois avec succès à Léopol, Cracovie, Varsovie, Poznân, Vilna et Kiiow (Kief), enfin dans toute l'enceinte de l'ancienne Pologne, démembrée et gouvernée par l'étranger, mais qui n'en chérit que plus sa langue, sa littérature et sa nationalité.

Le comte Fredro a choisi pour fond de presque toutes ses comédies des caractères, des tableaux et des habitudes polonaises; ses principales pièces sont: *M. Geldhab*, ou le riche parvenu, tableau qui retrace avec énergie les travers et les ridicules inséparables de la vanité alliée à un sordide amour de l'argent; *Cudzoziemszczyzna*, ou manie de tout ce qui est étranger, faiblesse malheureusement trop enracinée en Pologne; *les Dames et les Hussards*, charmant croquis qui montre les incompatibilités entre une existence de vieux troupier et les habitudes capricieuses du beau sexe; *le Mari et la Femme*, et *les Amis*, peintures de mœurs contemporaines, peut-être un peu trop chargées; *M. Jowialski*, personnage jovial comme l'indique son nom, et entouré d'une société d'originaux les plus amusants; enfin *un Vœu de jeunes filles* et *l'Usufruit*, comédies, qui ont surtout beaucoup réussi à la représentation. Ces pièces témoignent d'une parfaite intelligence des effets de la scène; le dialogue y est spirituel et animé; l'auteur saisit avec habileté les caractères, mais ne les développe pas toujours assez; peut-être aussi le langage des passions ne lui est-il pas bien familier. Comme poëte, M. Fredro a plus de verve que d'imagination; ses vers sont d'une facilité étonnante; son style n'est peut-être pas assez correct et assez châtié. Cependant M. Fredro, qui appartient sans contredit aux auteurs vivants les plus distingués de Pologne, ne doit sa popularité dramatique qu'au mérite intrinsèque de ses ouvrages; et, sans avoir encore atteint, à ce qui nous semble, toute la maturité de son talent, il a déjà parfaitement justifié sa vocation de puissant soutien de la scène nationale de son pays. Sa pièce *les Dames et les Hussards*, traduite en allemand, a eu du succès à Berlin. En France, on ne connait de lui que la comédie *un Vœu de jeunes filles*, publiée en 1835 dans la collection intitulée *Chefs-d'œuvre du théâtre européen*. C. M-cz.

FREDUM. Chez les peuples germains l'injure reçue rejaillissait sur la famille entière et même sur les amis de l'offensé. Aussi les haines s'étendaient-elles de proche en proche, et des deux côtés on courait ordinairement aux armes. Toutefois il y avait dans les usages de ces peuples un puissant correctif à cette turbulente susceptibilité, car il était loisible d'effacer l'injure par de l'argent. Le juge fixait alors le taux de la *réparation*; quelquefois il était appelé à prendre le parti d'un offensé trop faible pour tirer vengeance d'un agresseur puissant, et forçait ce dernier à payer la *réparation* due; d'autres fois, au contraire, prenant sous sa protection l'agresseur lui-même, il forçait un offensé implacable à recevoir la réparation offerte et à renoncer par là à toute vengeance. Ces espèces de dommages et intérêts s'appelèrent *wehrgeld*(*). Mais indépendamment de ce *wehrgeld*, qui appartenait à l'offensé, le coupable payait encore au juge une somme à titre d'amende. Cette amende s'appelait *fredum* ou gage de paix: *Friede* en allemand signifie paix.

Les codes des peuples germains, qui sont bien certainement les recueils de leurs anciennes coutumes, nous donnent des lumières sur le *wehrgeld* et sur les *freda*. On y voit que le *fredum* se payait pour acheter la protection du juge contre le droit de vengeance. Aussi, comme Montesquieu en a fait la remarque, dans les cas où il n'y avait pas lieu à vengeance, il n'y avait pas lieu non plus au *fre-*

(*) Nos monuments latins les appellent *compositions* (voy. ce mot).

dum : par exemple, lorsqu'on tuait quelqu'un par accident, lorsqu'un délit était commis par un enfant, le *wehrgeld* avait lieu, mais il n'y avait point de *fredum*. De même la quotité du *fredum* se proportionnait à la grandeur de la protection : ainsi le *fredum* pour la protection du roi était plus grand que celui qu'on payait pour la protection d'un juge ordinaire. Une partie de ce *fredum* entrait dans les coffres du fisc ; l'autre partie appartenait au juge qui connaissait du différend. J. G-T.

FREEHOLDERS et **COPYHOLDERS**, *voy.* ANGLETERRE, T. Ier, p. 743.

FRÉGATE (marine), nom d'un navire de guerre inférieur au vaisseau de ligne, mais cependant grand, fort et bien armé, puisqu'aujourd'hui il porte jusqu'à 60 canons. La frégate moderne, quelle que soit sa force, n'a qu'un seul pont ou batterie entière; son armement se complète par un certain nombre de canons ou de caronades distribués sur ses gaillards. Les frégates françaises sont classées ainsi qu'il suit : frégates de 1er rang, portant 60 bouches à feu, canons du calibre de 30 en batterie et caronades de 30 sur les gaillards; frégates de 2e rang, portant 56 ou 54 bouches à feu, canons de 24 en batterie, caronades de 36, 30 ou 24 sur les gaillards; frégates de 3e rang : ce rang comprend quelques frégates de 50, premiers essais des grandes frégates, quelques frégates de 48 et de 46, enfin toutes les anciennes frégates de 44 qui datent de l'empire. Tout ce qui, en frégates, était au-dessous de 44 bouches à feu a été abandonné. Les frégates de 44 portent du 18 en batterie et des caronades de 24 sur les gaillards.

Au terme du budget de 1838, la France a, à flot, 13 frégates du 1er rang, 9 frégates du 2e, et 14 frégates du 3e : total, 36; de plus, en construction, 27 frégates, dont 9 du 1er rang, 11 du 2e et 7 du 3e.

Le gréement (*voy.*) de la frégate est à peu près, en tout, le même que celui du vaisseau de ligne. *Voy.* l'article.

Les frégates sont désignées de deux manières, par le nombre de leurs bouches à feu et par le calibre des pièces dont elles sont armées. Ainsi l'on dit : une frégate de 60 canons ou une frégate de 30. Sous ce dernier rapport, il y avait, avant la Révolution, des frégates de 18, de 12, de 9 et de 8; aujourd'hui tous les calibres inférieurs au 18 sont attribués aux corvettes, bricks, etc. Au XVIIe siècle, les frégates avaient deux ponts, en général, et l'auteur hollandais de l'*Art de bâtir les vaisseaux* (Amsterdam, 1719), d'après le *Dictionnaire de marine* d'Aubin (Amsterdam, 1702), donne les plans et devis d'une frégate de 128 pieds de long, 13 pieds de creux et 32 pieds de large, comme le type des bâtiments de cette espèce. Aubin prétend que ce sont les Anglais qui, les premiers, ont fait de ces bâtiments de guerre à deux couvertes, ayant les ponts moins hauts que les vaisseaux, et beaucoup moins chargés de bois; il ajoute qu'ils ont été les premiers aussi à les nommer *frégates*. Ce nom était dès longtemps connu dans la Méditerranée; il était attribué à un petit navire de la famille des galères, fort en usage au XVIe siècle et tout-à-fait négligé au XVIIe et au XVIIIe, car il n'en est question ni dans le *Dictionnaire des termes propres de marine*, par Desroches, ni dans le *Vocabulaire* de Lescalier, ni dans l'Encyclopédie. Aubin ne le mentionne qu'imparfaitement, page 431; Pantero-Pantera le définit ainsi, page 48 de son *Armate navale* : « Les « frégates sont navires (*vascelli*) plus « petits que les brigantins; quelques-unes « portent couverte, d'autres n'en ont pas; « elles ont une petite coursie et la poupe « plus basse et moins relevée que les « brigantins ; leurs rames, semblables à « celles du brigantin, sont au nombre de « six, et au plus de douze. » Quant à la voilure des frégates, elle se réduisait à une seule grande voile latine, appelée *voile de maître*. On peut voir quelle distance il y a de ce petit navire à rames du XVIe siècle à la majestueuse frégate de 60 bouches à feu du XIXe. Et cependant le même nom désigne ces deux bâtiments si différents! Pourquoi cela? quel rapport peut-il y avoir entre des choses qui se ressemblent si peu? Le voici : la frégate de la Méditerranée était renommée pour sa rapidité : quand on construisit dans l'Océan les premiers vaisseaux légers auxquels on donna des qualités qui de-

vaient leur assurer une supériorité de marche sur les autres navires, on les compara aux frégates; et tout bâtiment léger, leste, peu chargé de bois, gouvernant, manœuvrant et virant bien de bord, fut appelé frégate.

Quant au nom de frégate, malgré l'autorité du savant M. de Hammer (*Histoire des Othomans*), nous avons de la peine à croire qu'il vienne du persan *firgata;* nous doutons aussi qu'il vienne du scandinave *frigga* (femme), comme l'ont voulu quelques savants antiquaires bretons. Nous pensons que le mot catalan *fragata*, qui a donné *frégate*, n'est autre chose que la corruption du mot *aphracta*, sans couverture, sans pont. Les barques légères qui allaient à l'aviron et à la voile, et dont Cicéron parle à Atticus, étaient des aphractes, très distinctes des *cataphractes*, qui étaient munies d'un pont chargé de tours et des autres armements propres au combat. *Aphracta* aura fait successivement *phracta*, *fragta*, *fragata*. En voyant la frégate du XVIe siècle (*alcuni non hanno la coperta*) décrite par Pantero, et en la comparant à l'aphracte rhodienne dont l'ami d'Atticus fait mention, on reste convaincu que l'une descend de l'autre.

Sous Louis XIV on appelait *frégate légère* la frégate à un seul pont qui portait de 16 à 26 pièces de canon. Il est souvent parlé de ce bâtiment propre à la course dans les mémoires de Duguay-Trouin, de Tourville et de Forbin. Les capitaines de frégates légères commandaient aux lieutenants de vaisseau et aux capitaines de brûlot. Dans notre moderne organisation, les capitaines de frégate avaient aussi le pas sur les lieutenants de vaisseau : une récente ordonnance a éteint ce grade et lui a substitué celui de capitaine de corvette. A. J-L.

FRÉGATE (hist. nat.). Le nom de cet oiseau de mer a pour but d'exprimer son vol rapide, qu'on ne peut comparer qu'à la course d'un vaisseau fin voilier. Il appartient par sa conformation à l'ordre des *palmipèdes*, dans lequel il se fait surtout remarquer par une longue queue fourchue et par des ailes de telle envergure qu'il se soutient comme suspendu dans les airs pendant des journées entières. Il peut aussi se tenir sur l'eau, mais la longueur de ses ailes lui fait obstacle pour nager : aussi les tient-il relevées au-dessus du dos lorsqu'il fond, avec la rapidité de la foudre, sur le poisson qui se montre à la surface des eaux, et dont il veut faire sa proie. Comme la brièveté de ses pieds lui occasionne aussi des difficultés pour plonger, il emploie souvent la violence pour arracher à d'autres oiseaux, pêcheurs plus habiles, la nourriture dont ils s'étaient approvisionnés. C'est dans les anfractuosités des rocs ou sur les arbres les plus élevés qu'il fait son nid; il s'éloigne peu des côtes.

La Grande Frégate (*tachypetes aquila*), la seule espèce authentique, a, quoique de taille médiocre, jusqu'à 12 pieds d'envergure. Son plumage est noir, changeant au bleu; une membrane rouge s'étend sous le bec, noir, allongé, et fortement crochu à la pointe. Cet oiseau est commun vers les mers du Sud. C. S-te.

FRÉGOSE. Depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe, le nom de cette famille génoise se trouve mêlé à toutes les querelles intestines de sa ville natale, en concurrence avec celle des Adornes, comme elle enrichie par le commerce.

Le premier de ses membres dont l'histoire fasse mention est Dominique Frégose, riche marchand qui, après s'être mis à la tête des Génois révoltés contre Gabriel Adorno, se fit proclamer doge à sa place. La gloire qui signala son autorité, de 1370 à 1378, ne la sauva pas de l'écueil contre lequel s'était brisée celle de son prédécesseur : l'émeute le renversa comme elle l'avait élevé. — Un de ses fils, Jacques, ne fit que passer sur le trône ducal, en 1390. — Thomas Frégose l'occupa plus longtemps : d'abord de 1415 à 1421, époque à laquelle Marie Visconti, duc de Milan, imposa son joug à la ville de Gênes; mais en 1436, Thomas, aidé de ses trois frères, rendit l'indépendance à sa patrie, qu'il gouverna jusqu'en 1443. — Sept ans plus tard, son neveu, Pierre, fut élu : ce fut lui qui, en 1458, céda la seigneurie de Gênes à Charles VII, roi de France. Plus tard, il voulut la ressaisir, mais il échoua malgré sa bravoure. — Cette

gloire était réservée à Paul Frégose, archevêque de Gênes, qui, réconcilié un moment avec les Adornes, défendit vaillamment la ville contre le roi René, lorsqu'il vint l'attaquer en 1461. Mais leurs querelles ne tardèrent pas à se réveiller, et Paul, du reste habile et brave, mais violent et absolu, occupa à plusieurs reprises, de 1462 à 1468, le sceptre ducal qui, ballotté entre les Adornes, les Frégoses et le duc de Milan, passa enfin, en 1479, aux mains de Baptiste Frégose, neveu du précédent. Ce ne fut pas pour longtemps: déposé et banni au bout de quatre ans, il vint habiter Fréjus, puis Lyon, et se consola de la perte du pouvoir en cultivant les lettres. Il laissa plusieurs ouvrages, écrits en latin, dont un *Recueil de faits mémorables*, dans le genre de Valère Maxime, livre rare aujourd'hui; la *Vie du pape Martin V*; un traité sur l'amour (*Anteros sive de Amore*, Milan, 1496, in-4°), qui a aussi été traduit en français (Paris, 1581, in-4°), etc. — Octavien Frégose, appuyé par le pape Jules II, chassa les Français de Gênes, en 1512, et fut élu doge après son frère Janus. Mais le temps était venu où les petits états de l'Italie devaient suivre la fortune des grandes puissances qui l'avaient choisie pour champ de bataille. En 1515, Octavien fut obligé de céder à François Ier la souveraineté de Gênes, dont il resta gouverneur jusqu'à l'époque (1522) où elle fut prise par les généraux de Charles-Quint. Cinq ans après, lorsque, grâce aux efforts d'André Doria (*voy.*), elle devint ville libre sous la protection impériale, les Frégoses perdirent à jamais le pouvoir. Néanmoins, deux hommes jetèrent encore quelque éclat sur ce nom. Le premier fut Frédéric Frégose, cardinal, archevêque de Salerne, ambassadeur de Gênes près de Léon X, qui assista de ses conseils Octavien son frère, purgea les côtes des pirates qui les infestaient, et, lors de la prise de Gênes par les Espagnols, alla demander un asile à la France qu'il avait toujours aimée. Il vécut quelque temps à l'abbaye de Sainte-Benigne de Dijon, que François Ier lui avait donnée. Plus tard, de retour dans sa patrie, il y mourut le 13 juillet 1541, évêque de Gubbio et cardinal. — César Frégose, le dernier dont l'histoire fasse mention, devait d'autant moins être oublié, comme il l'a été dans nos biographies, qu'il vécut en France et servit avec zèle François Ier, qui le fit chevalier de son ordre et lui donna une compagnie de gens d'armes (*Mémoires de Du Bellay*, liv. VIII). Il paraît avoir servi d'agent à ce prince en Italie, où probablement il prodigua l'or et les intrigues pour seconder ses desseins. On voit, dans les lettres de l'Arétin, que César Frégose lui avait envoyé un bonnet garni de diamants et une médaille d'or, et il résulte d'un article des comptes du règne de François Ier, année 1539, que César avait tenté de faire rentrer Gênes, sa patrie, sous l'autorité du roi de France, qui, en considération de ce dernier service, « lui fait remise de 10,000 écus d'or avancés par lui, lesquels devaient être déduits sur sa pension. » En 1541, il allait remplir les fonctions d'ambassadeur à Venise, avec la mission secrète de détacher cette république du parti de Charles-Quint, lorsque le marquis du Guast, gouverneur de Milan pour l'Empereur, le fit arrêter et mettre à mort (2 juillet), ainsi qu'un autre envoyé français, attentat qui ralluma la guerre entre les deux rivaux. R-y.

FREHER (Marquard) naquit en 1565 à Augsbourg, d'une famille dont plusieurs membres s'étaient distingués par leurs connaissances littéraires. On le destinait à la jurisprudence, et il étudia d'abord le droit à Altdorf, puis à Bourges, sous Cujas. A son retour en Allemagne, il devint conseiller du prince palatin Jean-Casimir, professa depuis 1596 à Heidelberg, remplit diverses missions diplomatiques, et mourut à Nuremberg en 1614.

Nicéron, au t. XXI de ses Mémoires, donne la liste de quarante-neuf ouvrages de Freher: encore cette liste n'est-elle pas complète. Voici les plus importants de ces ouvrages : 1° *Germanicarum rerum Scriptores aliquot insignes* (Francf., 1600-1611, 3 vol. in-fol.), recueil qui s'étend depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint, et accompagné de glossaires nécessaires pour l'intelligence du texte : la meilleure édition est celle que Struvius donna en 1717, à Strasbourg, avec des augmentations; 2° *Rerum Moscovitarum*

Scriptores aliquot (Francf. 1600, in-fol.); 3° *Rerum Bohemicarum Scriptores aliquot antiqui* (Hanau, 1602, in-fol.); 4° *De re monetariâ veterum Romanorum et hodierni apud Germanos imperii, libri duo* (Ladebourg, 1605, in-4°); 5° *De inquisitionis processu*; 6° *Origines Palatinæ* (Heidelb., 1599, in-fol.); 7° *Corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ* (Hanau, 1613, in-fol.), etc., etc. Dans un traité sur la taille de Charlemagne, Freher prétend que cet empereur avait sept pieds de haut.

Un autre Freher, portant également le prénom de Marquard, se distingua comme jurisconsulte. Né à Augsbourg, en 1542, mort en 1601, il contribua puissamment à mettre dans un meilleur ordre le code municipal de Nuremberg. Son petit-fils, Paul, médecin, mort en 1682, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Theatrum virorum eruditione singulari clarorum* (Nuremb., 1688, 2 vol. in-fol. avec près de 1,300 portraits). Cet ouvrage ne fut imprimé que six ans après la mort de celui qui l'avait écrit. A. S-r.

FREIBERG. Cette ville de mineurs, située sur le Münzbach, non loin de la Mulde orientale, est le chef-lieu du cercle de l'Erzgebirg, dans le royaume de Saxe. Sa population s'élève à 11,500 habitants. Elle doit son origine à la découverte de ses mines d'argent dans le xiie siècle. Les mineurs du Harz s'y établirent, en 1195, sous Othon-le-Riche. Le nombre des habitants s'accrut dès lors rapidement, et la prospérité de la ville alla en augmentant jusqu'à la guerre de Trente-Ans, dont elle reçut une funeste atteinte. Freiberg comptait à cette époque une population de 32,000 habitants, dont 1,700 en état de porter les armes.

On voit dans la cathédrale, dont la *porte d'or* est un beau monument dans le style byzantin, la chapelle où sont déposés les cercueils des princes protestants de la Saxe. Là se trouvent les tombeaux du duc Henri-le-Pieux, fondateur de l'église, et qui mourut à Freiberg en 1541, et de tous ses successeurs, jusqu'à l'électeur Jean-George IV, mort en 1694, le dernier prince protestant de sa famille. Un monument remarquable est celui de l'électeur Maurice, avec sa statue en albâtre de grandeur naturelle. On le doit au ciseau de Floris d'Anvers. On conserve non loin de là l'armure que ce prince portait à la bataille de Sievershausen, en 1553. Dans le chœur de l'église repose le célèbre minéralogiste Werner (*voy.*).

Freiberg possède un bon gymnase avec une bibliothèque considérable ; mais son établissement le plus important est l'académie des mines, fondée en 1765. Cette école, la meilleure de l'Europe, a puissamment contribué au développement de plusieurs branches des sciences naturelles. Depuis que Werner a répandu au loin sa réputation, elle a formé des centaines de minéralogistes étrangers, accourus de toutes les contrées de l'Europe et même des autres parties du monde. Les plus savants naturalistes allemands de ces derniers temps ont été au nombre de ses élèves.

Depuis 1791, l'académie des mines a un local particulier qui, outre les salles pour les cours et un laboratoire de chimie, contient une bibliothèque, une collection de minéraux, des collections scientifiques et techniques relatives à la géologie et à l'exploitation des mines. On y voit entre autres la collection de pierres précieuses la plus complète qui existe en Europe. Cette collection faisait partie du musée de Werner, que le savant professeur a donné à l'académie, en partie de son vivant et en partie par testament.

Dix professeurs environ sont attachés à l'académie : ils donnent des cours sur l'exploitation des mines, sur la métallurgie et sur les sciences accessoires. Un certain nombre de jeunes gens du pays y reçoivent une instruction gratuite; mais ils ne jouissent d'une bourse qu'en s'engageant à un travail dans une mine pendant leurs heures de récréation. Ils travaillent alors comme les mineurs ordinaires ; seulement ils reçoivent un salaire un peu plus fort.

L'école principale des mines est une école préparatoire pour ceux qui aspirent à être reçus dans l'académie.

Parmi les édifices remarquables de Freiberg, nous citerons, outre la cathédrale, l'église de Saint-Pierre, bâtie en forme de croix sur le point le plus élevé de la ville, avec un clocher de deux cents

pieds de haut; l'église de Saint-Jacques, qui remonte vraisemblablement aux premiers temps de la fondation de Freiberg; la maison du chevalier Kunz de Kauffungen; le château, appelé anciennement *Freiheitsstein*, et la maison des Orphelins.

Freiberg possède des filatures, des métiers à dentelles, des manufactures de drap, des fabriques de céruse et de litharge, une fonderie de dragées et une fabrique d'objets d'or et d'argent imités ou plaqués. Ces deux dernières sont les seules de cette espèce qui existent en Saxe. Cependant les deux sources principales de richesse pour Freiberg sont l'exploitation des mines et la fabrication qui en est le résultat. Cette ville est le centre de l'exploitation des mines de la Saxe, comme elle en a été le berceau. L'administration supérieure des mines (*Oberbergamt*) et celle des fonderies (*Oberhüttenamt*), qui y ont leur siége, ont une autorité suprême sur toutes les mines du royaume. La première dirige l'exploitation proprement dite, la seconde surveille la fonte des métaux et l'amalgamation. C'est à l'administration générale des fonderies que, depuis le commencement du XVIIIe siècle, doit être livré tout le minerai d'argent, de plomb et de cuivre retiré des mines du pays. On pouvait auparavant le fondre partout, même dans les fonderies particulières.

Toutes les questions importantes de droit relatives à l'exploitation sont jugées par le conseil municipal de Freiberg constitué en tribunal des mines. De tous les districts de la Saxe où se trouvent des mines, Freiberg est le plus productif. — *Voir* l'ouvrage allemand de Werner, *Nouvelle théorie de l'origine des galeries* (Freiberg, 1791); d'Aubuisson, *Des mines de Freiberg en Saxe, et de leur exploitation* (Leipzig, 1802, 3 vol.), en français; de Trebra, *Curiosités des puits et galeries du district de mines de Freiberg* (Freiberg, 1804, ouvrage allemand et qui n'a pas été traduit en français comme les *Observations sur l'intérieur des montagnes*, du même auteur). C'est dans les environs de cette ville que se rencontrent les plus riches mines d'argent de toute la Saxe. Nous citerons surtout celle qu'on appelle *Himmels-Fürst*, la première en Europe tant pour l'abondance du minerai que par la régularité des travaux et la perfection des machines. Elle est ouverte depuis plus de quatre cents ans, et depuis deux cents ans qu'elle est exploitée sans interruption elle livre annuellement pour 95,000 écus d'argent. De 1769 à 1818, on en a extrait 2,176 quintaux de minerai, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée sur un échantillon qui fut offert au roi Frédéric-Auguste Ier le jour de sa fête, en 1818.

Dans le voisinage de Freiberg se trouvent, entre autres établissements remarquables, les grandes fonderies, avec huit hauts-fourneaux et quatorze fourneaux à réverbère, ainsi que l'usine d'amalgamation, créée en 1787 et reconstruite après l'incendie de 1795. On l'a beaucoup perfectionnée dans ces derniers temps. C'est le point central où arrive par le canal du Prince électoral, creusé en 1788, et la Mulde, le minerai des mines éloignées. Une machine saisit des bateaux chargés de 60 à 90 quintaux, les enlève à vingt pieds en l'air et les transporte de la Mulde dans le canal.

Selon Breithaupt, dans son ouvrage allemand intitulé : *La vieille et célèbre ville de Freiberg sous le rapport de l'histoire, de la statistique, de la civilisation et de l'industrie* (Freiberg, 1825), on a extrait des mines de Freiberg, depuis six cent quarante ans que l'exploitation dure, 82,000 quintaux d'argent fin, d'une valeur de 240 millions d'écus de Saxe. *C. L.*

FREINSHEMIUS, en allemand FREINSHEIM (JEAN), philologue célèbre du XVIIe siècle, naquit à Ulm, en décembre 1608. Aux qualités morales il joignait un physique très avantageux et il appartenait à une excellente famille; rien ne fut négligé pour son éducation, et à l'âge de 15 ans il fut inscrit à l'université. D'abord il étudia le droit à Marbourg, d'où il passa à Giessen, se livrant aussi à l'étude de la philosophie. A Strasbourg, il gagna l'affection de Mathieu Bernegger, professeur d'histoire, célèbre à cette époque. Freinsheim était fort spirituel et l'on citait beaucoup ses réparties : cela lui valut le surnom

de *apophthegmaticus* (le sentencieux ou l'homme aux vives répliques). Un jour, Bernegger lui mit entre les mains un Florus, en le priant d'y faire des notes: peu d'heures après, l'étudiant le lui rendit enrichi de corrections philosophiques auxquelles personne n'avait songé. Outre les langues anciennes, Freinsheim s'était approprié la plupart des langues vivantes: il fit un voyage en France et demeura trois ans à Paris avec le célèbre Michel Marescot. Ce fut à la recommandation de cet ami puissant qu'il fut reçu secrétaire royal des archives de Metz. En 1637, il revint à Strasbourg, où il épousa la fille de Bernegger; ces deux savants entreprirent alors d'immenses travaux philologiques. La reine Christine envoya à Strasbourg un sénateur chargé d'engager Freinsheim pour l'université d'Upsal, où il professa la politique et l'histoire. Après y être resté de 1642 à 1647, il vint à Stockholm en qualité d'historiographe et de bibliothécaire. Logé au palais de Christine, il y vivait dans la société de Descartes, de Grotius, de Saumaise, de Bochart, de Vossius, etc. La reine étudiait le grec avec lui, et il lui apprit à traduire les auteurs en un latin fort élégant. Cependant le climat de la Suède ne convenait pas à la santé de Freinsheim: l'électeur palatin l'appela à Heidelberg, en le nommant professeur honoraire et conseiller électoral. Il jouit peu de temps de cette position, et, le 30 août 1660, il expira, en disant: *La parole me manque, mais je n'éprouve ni la crainte ni la douleur de la mort.*

Avant de parler de ses travaux historiques qui lui ont acquis une gloire impérissable, nous rappellerons qu'il avait composé un poëme allemand sur le duc Bernard, de Weimar; cette production est tout-à-fait oubliée. Ses *Suppléments* de Tite-Live et de Quinte-Curce sont une œuvre de patience, de conscience et de talent. On sait que ce fut de sa part un essai de combler les lacunes produites dans les manuscrits de ces auteurs par les ravages du temps. Il commença par ceux de Quinte-Curce; ceux de Tite-Live l'ont élevé encore plus haut: il en donna le commencement à Stockholm, en 1649, avec une épître dédicatoire à la reine Christine. L'édition de Strasbourg, de 1654, contient soixante livres. Doujat en acheta trente-cinq qui étaient entre les mains des héritiers. Freinsheim affecte avec assez de bonheur la manière de Tite-Live. Rollin a dit qu'il avait réussi à consoler le public de la perte du grand historien, autant que cela était possible. Freinshemius a publié une édition de Florus, des remarques sur Tacite, les fables de Phèdre et quelques dissertations sur le droit public allemand. P. G-Y.

FREIRE, *voy*. FREYRE.

FRELATAGE. Ce mot exprime les préparations qu'on fait éprouver au vin et aux liqueurs spiritueuses, soit pour en corriger les défauts, soit pour leur communiquer des qualités recherchées par les consommateurs. Ainsi l'on rétablit, au moyen du tannin, les vins qui sont devenus gras, et, par l'addition de la chaux ou de la litharge, ceux qui ont tourné à l'aigre. De même, on coupe des vins de qualités opposées de manière à obtenir des mélanges offrant une saveur agréable; on ajoute de l'alcool à des vins faibles, de la matière colorante à ceux qui sont pâles, etc. Ces opérations sont frappées d'une réprobation universelle: on ne veut, dit-on, que des vins naturels, comme s'il y avait quelque chose hors de la nature, et comme si l'on pouvait arriver à tromper l'œil et le palais sans avoir surpris, au moins en partie, les procédés qu'elle emploie. Si le frelatage des boissons est coupable alors qu'on fait payer une chose au-delà de sa valeur, s'il peut être quelquefois dangereux (par l'emploi de l'oxyde de plomb qui produit de véritables empoisonnements), la fabrication des liqueurs vineuses devrait être avouée et encouragée pour qu'elle se perfectionnât.

Il est fort difficile de distinguer les vins frelatés des vins naturels, excepté dans les cas où ils contiennent des substances minérales que le goût seul signale suffisamment. Quant aux simples mélanges de vins, il n'est pas facile de les reconnaître; mais aussi ils n'offrent point de danger.

Pour les vins aigres, il s'agit de précipiter l'acide surabondant en formant un acétate insoluble; et si, au lieu d'agir

clandestinement et en aveugle, les marchands de vins étaient autorisés à se servir de tels moyens, on n'aurait à déplorer aucun accident, parce qu'on opérerait avec certitude et succès.

Ainsi donc, s'il est du devoir de l'autorité de poursuivre et de punir tout ce qui peut être nuisible à la santé publique, de même que toute fraude relative à la mesure et au poids, elle ne peut en aucune façon prohiber une fabrication régulière et loyale, qui aurait pour résultat l'abaissement du prix et par conséquent un usage plus répandu des boissons vineuses. F. R.

FRELON, *voy.* Guêpe.

FRÉMINET (Martin), autrefois surnommé *le Michel-Ange français*, *voy.* Française (*École*), T. XI, p. 433 et 435, et Fontainebleau.

FRÊNE, genre de la famille des jasminées, composé d'environ trente espèces et caractérisé comme suit : Fleurs polygames (tantôt monoïques, tantôt dioïques), le plus souvent incomplètes; calice nul ou quadriparti; corolle nulle (dans la plupart des espèces) ou quadripartie; étamines (stériles ou nulles dans les fleurs femelles) au nombre de deux, ou rarement au nombre de trois à cinq; pistil (nul ou abortif dans les fleurs mâles) composé d'un ovaire inadhérent, biloculaire, bi-ovulé, à un seul style terminé en stigmate indivisé ou bifide. Le fruit est une samare coriace, oblongue, comprimée, uniloculaire, monosperme, terminée en languette chartacée. Tous les frênes sont des arbres à feuilles opposées et imparipennées (toutefois une variété du frêne commun offre constamment des feuilles simples). Les fleurs, en général peu apparentes, sont disposées en panicules, soit terminales, soit latérales; dans la plupart des espèces, la floraison est beaucoup plus précoce que le développement du feuillage.

Les frênes n'habitent que l'hémisphère septentrional; ils abondent surtout dans les climats tempérés de l'ancien et du nouveau continent, tandis qu'aucune espèce n'a encore été trouvée dans la région équatoriale. Ces végétaux, en général, sont intéressants tant comme arbres forestiers que comme arbres d'agrément; nous ne ferons mention ici que des espèces les plus remarquables.

L'espèce qu'on désigne vulgairement par le nom de frêne, sans autre épithète, est le *frêne commun* ou *frêne élancé* (*Fraxinus excelsior*, Linn.), arbre qu'on rencontre dans les forêts de toute l'Europe, excepté dans les contrées polaires, tant en plaine que sur les montagnes, et qui se retrouve aussi dans la Sibérie, au Caucase, ainsi que dans les chaînes de l'Asie-Mineure. Il parvient à la hauteur de 130 pieds ou plus. Le tronc, droit et uni, acquiert deux à quatre pieds de diamètre. Les rameaux, lisses et en général d'un vert cendré ou brunâtre, sont disposés en tête lâche assez régulière. Les bourgeons se font remarquer par leur couleur noirâtre; les feuilles, tantôt glabres, tantôt pubescentes, se composent de sept à treize folioles oblongues ou oblongues-lancéolées, acuminées, dentées, presque sessiles, et d'un vert foncé. Les fleurs, qui paraissent en avril, quelques semaines avant les feuilles, sont petites et dépourvues de calice, ainsi que de corolle; elles forment des panicules courtes et lâches, situées vers l'extrémité des ramules de l'année précédente; les pédoncules, grêles et d'abord dressés, sont inclinés ou pendants après la floraison; les anthères sont de couleur pourpre; le stigmate est bifide. Le fruit ne mûrit que vers la fin de l'automne et il persiste d'ordinaire sur les rameaux jusqu'au printemps suivant. Le frêne est l'un des plus grands arbres indigènes; il vient très bien à l'ombre et dans les terrains humides; mais d'ailleurs il prospère à toute exposition et dans presque tous les sols, excepté ceux qui sont trop arides. On le plante souvent en massifs et en avenues. La variété connue sous le nom de *frêne pleureur* ou *frêne parasol*, dont les rameaux sont inclinés comme ceux du saule-pleureur, produit un effet fort pittoresque dans les jardins paysagers. On en possède encore plusieurs autres variétés de culture, telles que le frêne à feuilles simples (*fraxinus simplicifolia*, Willd.), que plusieurs auteurs considèrent à tort comme une espèce distincte; le frêne à feuilles argentées, le frêne à feuilles panachées, le frêne jaspé, ainsi nommé

parce que son écorce est rayée de jaune ou de blanc; le frêne doré, dont l'écorce des rameaux est d'un jaune vif; enfin le frêne horizontal dont les branches, au lieu d'être plus ou moins redressées, ont une direction horizontale. Le bois de frêne est ferme, souple, élastique, veiné et susceptible d'un beau poli : on l'emploie de préférence au charronnage; les tourneurs, les menuisiers, les tonneliers et les armuriers en font aussi une consommation considérable; les tourneurs et les ébénistes recherchent surtout les pièces noueuses. Nouvellement coupé, le frêne brûle mieux que la plupart des autres bois verts; il donne à peu près autant de chaleur que le bois de hêtre. Les feuilles font un bon fourrage pour les bestiaux et les chevaux; mais l'on assure qu'elles communiquent une saveur désagréable au lait des vaches qui les broutent fraîches; à la dose de trois à six gros, en décoction, elles deviennent purgatives pour l'homme. L'écorce est fébrifuge; mais l'introduction du quinquina en a fait abandonner l'emploi médical; dans quelques contrées on s'en sert pour teindre en bleu. Les graines, âcres et amères, étaient autrefois préconisées contre l'hydropisie.

Le *frêne à fleurs* (*Fraxinus ornus**, Linn.), qui croît spontanément dans l'Europe australe, surtout en Calabre, en Sicile, ainsi qu'en Grèce, se cultive fréquemment dans les bosquets ou autres plantations d'agrément, et c'est de lui que provient la manne du commerce. Cet arbre diffère d'une manière très frappante du frêne commun, par ses fleurs constamment munies de calice ainsi que de corolle, et en général hermaphrodites. Il s'élève rarement jusqu'à trente pieds; mais sa cime est ample et touffue; son feuillage d'un beau vert n'offre pas, comme celui du frêne commun, l'inconvénient d'attirer les insectes et notamment les cantharides, qui souvent le dévorent en peu de temps. Les bourgeons sont de couleur cendrée; les feuilles se composent chacune de cinq à onze folioles ovales ou ovales-lancéolées, pointues, dentelées, pétiolées, lisses et glabres en dessus, pubescentes en dessous. Les fleurs, odorantes et fort abondantes, forment des panicules élégantes, inclinées, très rameuses, axillaires et terminales; elles s'épanouissent en mai, quelque temps après le complet développement des feuilles. La corolle, de couleur blanche, est large de quatre à six lignes, et partagée presque jusqu'à sa base en quatre lanières linéaires. Les étamines, à peu près aussi longues que la corolle, ont des anthères jaunâtres. Le stigmate est indivisé et de couleur rose, de même que le style. Les pédoncules fructifères sont pendants; les samares étroites, presque linéaires. En Sicile et en Calabre, la manne suinte spontanément des gerçures de l'écorce, et quelquefois aussi des feuilles de cet arbre *, pendant les mois de juin et de juillet, depuis midi environ jusqu'au soir: ce n'est d'abord qu'un suc assez limpide, mais qui se condense bientôt en forme de larmes, sous l'influence de l'air et du soleil. On ramasse ces concrétions tous les jours, si le temps n'est pas pluvieux; car dans ce cas, la manne se dissout et se perd. Lorsque la manne a cessé de couler naturellement, on fait des incisions profondes dans l'écorce pour en obtenir encore; elle sort en abondance de ces plaies, mais moins pure que la première.

Les frênes de l'Amérique septentrionale ont en général un feuillage très élégant, plus ample que celui du frêne commun, et d'ailleurs non sujet à être dévoré par les cantharides. Ils forment des arbres de haute-futaie, dont la culture n'exige aucun soin particulier. Leur bois est fort estimé aux États-Unis. Plusieurs de ces espèces se cultivent assez fréquem-

(*) Ce nom spécifique pourrait induire à croire qu'il s'applique à l'espèce appelée *ornus* (ὀρεῖνος) par les anciens; mais il paraît que Linné s'est trompé sur ce point, et que l'*ornus* des anciens n'est autre chose qu'une variété du frêne commun (*fraxinus excelsior*, Linn.).

(*) Il paraît d'ailleurs certain que quelques espèces congénères, et notamment le *fraxinus rotundifolia*, Lamk. (également indigène en Sicile), produisent aussi de la manne. Nous devons en outre faire remarquer que la manne, devenue célèbre par l'usage qu'en faisaient les Hébreux pendant leur séjour dans les déserts de l'Arabie Pétrée, est une autre substance que la matière purgative produite par les frênes (*voy.* MANNE, SAINFOIN et TAMARISC).

ment dans les jardins paysagers. Nous nous bornerons à citer, comme étant les plus répandues, le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*, Linn.), le frêne pubescent (*Fraxinus pubescens*, Willd.), le frêne à feuilles de noyer (*Fraxinus juglandifolia*, Lamk.), et le frêne à rameaux quadrangulaires (*Fraxinus quadrangulata*, Mich.). ÉD. SP.

FRÉNÉSIE, délire aigu, *voy.* FOLIE et FUREUR.

FRÈRE, du mot latin *frater*, dérivé du grec φράτηρ ou φράτωρ, qui est de la même tribu, de la même compagnie, qui loge sous la même tente. Le mot allemand *Bruder*, et d'abord *brother*, comme en anglais, ne paraît pas avoir d'autre origine. — Le frère est celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. On nomme *frères germains* ceux qui sont nés de même père et de même mère; *frères consanguins*, ceux qui ne sont frères que du côté paternel; *frères utérins* (du latin *uterus*), ceux qui ne sont frères que du côté maternel. Deux frères sont *adoptifs*, lorsque l'un d'eux est agrégé à la famille de l'autre par l'adoption, ou lorsque tous deux sont adoptés par une même personne. On appelle *frères jumeaux* les frères qui sont nés d'un même accouchement. Enfin, on désigne sous le nom de *frères de lait* l'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait. Le *beau-frère* est, à l'égard de l'épouse, le frère du mari, et à l'égard de l'époux, le frère de la femme.

Les frères sont parents entre eux au second degré. *Voy.* PARENTÉ.

Dans les monastères, où les religieux se donnent entre eux le nom de *frères*, on appelait autrefois *frères convers* les laïcs qui s'y retiraient, faisaient profession, portaient l'habit de l'ordre et en observaient la règle. A une époque plus éloignée, on nommait *convers* (*quasi conversi ad Dominum*) ceux qui embrassaient la vie religieuse, lorsqu'ils étaient déjà parvenus à l'âge de raison, pour les distinguer des *oblats* que leurs parents y consacraient dès l'enfance. Dans les ordres de Malte et de Saint-Lazare, les *frères servants* étaient des chevaliers d'un ordre inférieur, et qui n'étaient pas nobles. *Voy.* aussi le mot FRA. E. R.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, abusivement appelés FRÈRES IGNORANTINS. Ils furent institués, en 1679, à Reims, dans la paroisse de Saint-Maurice, sous les auspices du curé, par l'abbé J.-B. de La Salle, chanoine de la métropole de cette ville. En 1681, l'abbé de La Salle réunit les frères en communauté religieuse, les soumit à de rudes épreuves et les reçut dans sa maison. L'institut rencontra d'abord quelques difficultés, mais il ne tarda pas à s'étendre. Afin de se livrer tout entier à son œuvre, l'abbé de La Salle résigna son canonicat (1683), et il donna dès lors à ses associés le nom de *frères des écoles chrétiennes*. Il régla leur nourriture *au pur nécessaire et aux viandes les plus grossières dont se servent les artisans*. Il ne les astreignit qu'à des vœux triennaux. Il adopta pour leur habillement une espèce de soutane en bure ou gros drap, et la capote noire ou manteau à manches pendantes de la même étoffe, les souliers forts, le chapeau très ample, le rabat ou petit collet de grosse toile, costume qu'ils ont encore.

Vers 1688, l'abbé de La Salle vint à Paris et fonda une école dans la paroisse Saint-Sulpice; deux ans après, il en institua une seconde rue du Bac. Le costume dont il avait affublé les frères lui fit éprouver de grandes contrariétés et l'exposa à la dérision publique. Cependant peu de temps après, il parvint à établir son noviciat à Paris, rue de Vaugirard (*Vie de l'abbé de La Salle*, par le P. Garreau). Il crut alors devoir obliger les maîtres à des vœux perpétuels, qu'il prononça solennellement lui-même à la tête de douze d'entre eux, et faire quelques additions à son règlement. Dès ce moment, l'institut des frères prit un grand essor: on eut beau lui susciter des obstacles, il les surmonta avec honneur. La capitale vit s'élever dans son enceinte de nouvelles écoles, et la province imita la capitale. On appela des frères dans les diocèses de Chartres, de Troyes, d'Avignon, de Rouen, de Dijon, d'Alais, de Mende, de Grenoble, de Boulogne, et ailleurs.

En 1705, l'abbé de La Salle loua la

maison de Saint-Yon, à l'extrémité d'un faubourg de Rouen, et y appela ses novices : c'est de cet établissement que les frères ont été nommés *de Saint-Yon;* c'est dans cette maison, qu'ils achetèrent depuis, que les règles ont été rédigées dans l'état où elles sont maintenant. Le pape Benoît XIII, par des bulles de la fin de janvier 1725, approuva l'institut des *frères des écoles chrétiennes*, et l'honora du titre de corps religieux. La maison de Saint-Yon fut regardée comme le chef d'ordre jusqu'en 1770 que le général fixa sa résidence à Paris, et quelques années après à Melun. En 1792, époque de leur dispersion, les frères avaient non-seulement de nombreuses écoles dans différentes contrées, mais encore des pensionnats très bien tenus. Napoléon Bonaparte, premier consul, leur laissa la liberté d'enseigner, en 1801. Leur existence légale fut reconnue par un décret du 17 mars 1808. En 1825, ils possédaient 210 maisons en France, à l'île de Bourbon, à Cayenne, en Italie, en Corse, en Savoie, en Belgique, occupées par près de 1,400 frères. En 1830, ils avaient en France 240 maisons; maintenant ils en comptent 300, et le nombre des frères s'est accru à 1,600. Leur enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie, et surtout la religion. Bien qu'ils aient eu quelque peine à adopter les méthodes progressives, ils s'en sont néanmoins rapprochés dans les grandes villes. Leur état actuel n'est pas aisé à déterminer à cause de leur obstination dans les anciennes routines, des mauvais choix des sujets pour tant d'établissements et de beaucoup d'autres causes*.

Le vulgaire leur donne diverses dénominations : il les appelle *frères ignorantins*, parce qu'ils instruisent les enfants des classes pauvres et peut-être aussi parce qu'un article de leurs statuts leur défend d'apprendre et d'enseigner le latin; *frères à quatre bras*, parce que leurs capotes ont des manches pendantes; *frères fouetteurs*, à cause de la punition du fouet qu'ils infligeaient autrefois ; *frères de Saint-Yon*, du lieu de leur principal domicile. Mais leur vrai nom est celui de *frères des écoles chrétiennes*, reconnu par l'autorité religieuse et par l'autorité civile. J. L.

FRÈRES MORAVES, *v.* MORAVES.

FRÈRES PRÊCHEURS, *voy.* DOMINICAINS.

FRÉRET (NICOLAS), l'un des hommes les plus distingués de son époque par son érudition et ses travaux comme archéologue, chronologiste, philosophe, etc., naquit à Paris le 7 ou le 15 février 1688. Élève du vénérable Rollin, il n'eut, dès son enfance, d'autre goût, d'autre passion que l'étude ; telles étaient son application, sa capacité, qu'il put cultiver à la fois une foule de connaissances diverses et y faire de merveilleux progrès. Cette passion qui l'entraînait vers les sciences et les lettres fut vivement combattue par ses parents qui le destinaient au barreau ; mais sa vocation généreuse finit par triompher des exigences de sa famille. A peine âgé de 26 ans, la réputation qu'il s'était acquise dans les mathématiques, la jurisprudence et la philosophie, dans les langues de l'Asie et de l'Europe, dans l'histoire, dans l'astronomie, le fit admettre comme élève à l'Académie des Inscriptions et l'associa aux travaux et à la renommée de Dacier, de Vertot, de Fontenelle et du bon Rollin, tout fier d'un disciple qui devenait son émule. Un des premiers mémoires qu'il lut à l'Académie fut un discours *Sur l'origine des Français*. L'abbé de Vertot, qui avait traité le même sujet dans un système plus favorable peut-être à la vanité française, mais appuyé sur des autorités moins solides, voyant son système compromis par le mémoire de Fréret, en conçut un tel dépit qu'il dénonça son contradicteur aux ministres de Louis XIV comme ayant porté atteinte aux origines de la monarchie, et obtint une lettre de cachet en faveur de Clovis et de Pharamond. Cette sorte de réfutation que nous avons peine à comprendre aujourd'hui fut toute-puissante : Fréret se réduisit au silence sur ces questions pé-

(*) A Paris, les écoles des Frères sont en général très bien tenues, et l'opinion publique commence à leur rendre justice. On assure qu'ils sont à la tête de 584 écoles formant 1,476 classes, soit pour les enfants, soit pour les adultes, et dans lesquelles 141,550 individus reçoivent l'instruction. Ils suivent en général la méthode simultanée. S.

rilleuses, et son mémoire ne fut publié qu'un demi-siècle après sa mort. Enfermé à la Bastille vers la fin de décembre 1714, il consacra ses six mois de détention, ou, comme il le dit lui-même, *le profond loisir d'une solitude dont rien ne pouvait troubler la tranquillité*, à la lecture des ouvrages de Xénophon; et c'est à l'examen approfondi qu'il en fit alors que nous devons l'excellent mémoire sur *la Cyropédie*.

Depuis l'époque où il fut rendu à la liberté, les événements de sa vie n'offrent rien de particulier; ses travaux, qui embrassaient l'antiquité tout entière, sa géographie, son histoire, sa philosophie, ses langues, et les devoirs que son titre d'académicien lui imposaient, formèrent les seuls épisodes de son existence. Dans ses études historiques et chronologiques, Fréret s'attacha surtout aux siècles primitifs, comme offrant naturellement le plus d'obscurité et de doutes; et c'est en recueillant sans préjugés tous les vestiges de traditions, en séparant avec soin les témoignages originaux des gloses d'une époque postérieure et les traditions historiques des traditions fabuleuses, qu'il démontra que l'histoire d'Égypte, la plus ancienne de toutes, ne commence qu'à l'an 2900 av. J.-C., plusieurs siècles après la dispersion des hommes, origine et cause de la formation des sociétés humaines. Par l'examen approfondi de la chronologie chinoise, il démontra également que l'histoire de ce peuple, contemporain des plus anciennes monarchies, ne remontait pas au-delà de l'an 2575 av. J.-C. En travaillant à détruire les systèmes basés sur une antiquité fabuleuse, Fréret sut se garantir de l'excès opposé, dans lequel était tombé le grand Newton, et c'est avec la même puissance de raison et de savoir qu'il signala et réfuta les erreurs de la chronologie newtonienne.

Sans les monuments nombreux qu'il a laissés de ses autres travaux sur les langues, sur les origines des peuples, sur les finances et les races royales de la France, sur les philosophies de l'antiquité, on pourrait croire que la géographie avait été son étude de prédilection. On trouva, en effet, parmi ses papiers 1357 cartes manuscrites, toutes de sa main, concernant la Gaule, l'Italie, la Grèce et ses îles, l'Arménie, la Perse, etc. On s'étonne sans doute qu'une seule intelligence ait pu embrasser une telle multitude de connaissances si diverses; mais ce qui surprend encore davantage, c'est que Fréret, bien plus modeste encore que savant, poussa l'indifférence pour la renommée aussi loin que la passion pour la science. Presque tous ses ouvrages, en effet, restèrent inédits jusqu'après sa mort. Mais s'il était indifférent à sa gloire personnelle, il ne le fut jamais pour celle de l'Académie : il se voua tout entier à ses intérêts, à ses travaux, lui consacrant toutes les forces de son esprit et ne travaillant que pour elle. La classe des élèves ayant été supprimée dans l'Académie par arrêt du conseil du 4 janvier 1716, l'Académie ne voulut pas se priver d'un collaborateur tel que Fréret, et dès le 14 janvier, à la première élection, elle le rappela et l'admit parmi ses membres. Le 29 décembre 1742, il succéda à de Boze, démissionnaire, dans le titre et les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 17 janvier 1749 fut le dernier jour de sa vie académique. Attaqué d'un rhumatisme universel, il ne reparut plus aux séances, et, le 8 mars suivant, il expira dans sa 61e année, entouré des plus honorables témoignages de l'affection et des regrets de tous ses collègues.

Après sa mort, on publia une partie des ouvrages dont la lecture, aux séances de l'Académie, lui avait acquis une si immense renommée. La gloire de Fréret ne pouvait qu'y gagner encore, si on ne l'eût pas quelque peu compromise par la publication faite aussi sous son nom d'écrits imprimés clandestinement, tels que l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, 1766 et 1767, un vol. in-8°; la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, vers 1768, etc. Un homme aussi distingué que Fréret par son respect pour toutes les doctrines sociales et religieuses, voué à la pratique constante des vertus que la religion et la foi seules inspirent, n'a pu être désigné comme l'auteur de pareils écrits que parce que l'impiété avait besoin d'étayer ses mauvaises doctrines de l'imposante autorité de sa

science et de son nom. Les *OEuvres complètes* de Fréret ont été publiées en 20 petits vol. in-18, Paris, 1796: cette édition défectueuse et incomplète devait être remplacée par celle de M. Champollion-Figeac; mais il n'en a paru encore que le 1er vol., Paris, Firmin Didot, 1825, in-8°. Quant à l'édition des ouvrages philosophiques de Fréret en 4 vol. in-8°, 1792, elle est un outrage à sa mémoire et très probablement une calomnie. F. D.

FRÉRON (Élie-Catherine), fameux journaliste du XVIIIe siècle, naquit à Quimper en 1719, fit ses études chez les jésuites et professa quelque temps au collége Louis-le-Grand, à Paris. Fréron n'avait que vingt ans lorsqu'il offrit à l'abbé Desfontaines (*voy.*) de travailler avec lui à ses *Observations sur les écrits modernes* et aux *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (1735-1746, 45 vol. in-12). Cette offre fut acceptée, et Fréron ne tarda pas à effacer complétement son maître, qui mourut en 1745. En 1746, Fréron fit paraître ses *Lettres de Mme la comtesse de* ***; mais les attaques virulentes qu'elles renfermaient contre les célébrités de cette époque en amenèrent la suppression. Ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (1749-54, 13 vol. in-12), pour lesquelles il s'était adjoint l'abbé de La Porte, auraient eu le même sort sans la protection du roi Stanislas. La critique journalière n'empêcha pas Fréron de faire paraître plusieurs ouvrages en société avec d'autres hommes de lettres; mais il serait difficile de distinguer la part personnelle qu'il y prit; d'ailleurs tous ces ouvrages sont à peu près oubliés aujourd'hui. Son principal titre est donc l'*Année littéraire* (1754-1776, et continuée jusqu'en 1790, 290 vol. in-12), feuille périodique où, dit M. Villenave, « il déclara la guerre à tout ce que la littérature avait de plus distingué, et crut s'illustrer lui-même en se faisant d'illustres ennemis. Il attaqua surtout avec acharnement Voltaire et tous les Encyclopédistes; mais, par un travers singulier, il essaya d'élever des pygmées et prodigua l'éloge aux productions les plus faibles. » Voltaire rendit à Fréron en haine et en injures le mal que ses critiques avaient pu lui faire, et, comme le dit à sa manière M. J. Janin : « Au milieu d'une grande dissertation historique, Voltaire s'interrompait pour attaquer Fréron; au milieu d'un conte léger, cette ironie de tant de verve, de hardiesse et d'esprit, Voltaire s'arrêtait pour insulter Fréron. En plein poëme Voltaire insultait Fréron... Fréron est insulté dans le même livre que la Pucelle d'Orléans; Fréron est insulté dans *Candide*... Enfin c'est contre Fréron que Voltaire a écrit *l'Écossaise*. » Et pourtant le pauvre journaliste, dont le nom seul suffisait pour mettre en colère le vieux philosophe de Ferney, n'en continuait pas moins sa tâche, défendant la religion et la royauté, la langue et les chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, contre les envahissements de novateurs imprudents; démolissant une à une les réputations contemporaines sans jamais en créer, frondant avec hardiesse les idoles du jour dont il troublait seul le triomphe incontesté. Ceux qu'il s'efforçait ainsi de faire descendre de leur piédestal lui prodiguaient à leur tour le mépris et les outrages, et réussirent enfin à obtenir du garde-des-sceaux Miromesnil la suspension du privilége accordé à l'*Année littéraire*. Ce fut la mort de Fréron : à cette nouvelle, la goutte, dont il avait alors un accès, étant remontée subitement, l'étouffa le 10 mars 1776. « C'est un malheur particulier, dit-il en mourant, qui ne doit détourner personne de la défense de la monarchie : le salut de tous est attaché au sien. » L. L-T.

FRÉRON (Louis-Stanislas), né à Paris, en 1765, fils du précédent, et par sa mère neveu de l'abbé Royou, eut pour parrain le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, et pour protectrice madame Adélaïde, fille de ce dernier prince. Aussi, quoiqu'il n'eût guère plus de dix ans à l'époque de la mort de son père, le privilége de l'*Année littéraire* lui fut continué, et il en jouit jusqu'en 1790; mais il ne prit que fort peu de part à la rédaction, qui appartint presque en entier à son oncle Royou et à l'abbé Geoffroy, devenu célèbre depuis par sa collaboration au *Journal des Débats*. Impatient de tout frein, emporté par des passions fougueuses et par des opinions exaltées, Fréron, qui avait eu Robespierre pour con-

disciple au collége de Louis-le-Grand, se jeta à corps perdu dans le parti de la Révolution. Dès le mois de décembre 1789, il fit paraître, sous le pseudonyme de *Martel*, une feuille intitulée *l'Orateur du peuple*, dont la tendance anarchique fut à peine dépassée par *l'Ami du peuple* de Marat. Nous citerons, comme spécimen du style de l'auteur et de l'esprit du journal, le passage suivant, relatif à la fuite du malheureux Louis XVI, au mois de juin 1791 : « S'il est vrai que les Au« trichiens aient passé la Meuse et que le « sang français ruisselle sur les frontières, « Louis XVI doit perdre la tête sur un « échafaud, et la reine doit, *comme Fré« dégonde* (au lieu de Brunehaut), être « traînée dans les rues de Paris à la queue « d'un cheval entier. » C'était le jour même du retour de l'infortuné roi captif que Fréron exprimait cet exécrable vœu, et quelques jours plus tard il figurait, au Champ-de-Mars, parmi les plus ardents provocateurs de la déchéance. Compris dans les poursuites qui obligèrent plusieurs d'entre eux à se cacher ou à sortir de Paris (*voy.* DANTON), Fréron reparut aux approches du mois d'août, et il fut du nombre de ceux qui, ce jour-là, s'attribuèrent, par voie d'usurpation, les fonctions de membres de la Commune de Paris. Il les quitta bientôt pour aller siéger à la Convention. Voici en quels termes il exprima son vote dans le procès du roi : « J'ai poursuivi le tyran jusque « dans son palais, j'ai demandé sa mort, « il y a deux ans, dans des écrits imprimés « qui m'ont valu les poignards de La« fayette. Je vote pour la mort. »

Fréron ne joua dans la Convention qu'un rôle assez insignifiant jusqu'après la grande époque du 31 mai. Commissaire auprès de l'armée d'Italie en septembre 1793, il fut, au commencement d'octobre, envoyé avec Barras à Marseille pour faire rentrer sous l'autorité de l'assemblée cette ville insurgée contre ses tyranniques décrets. L'assassinat juridique des plus notables habitants, la confiscation de leurs biens, la démolition des plus beaux monuments publics, tels furent les traits principaux de la mission de Fréron et Barras à Marseille. Dans leur ardeur révolutionnaire, ils poussèrent le délire jusqu'à vouloir priver de son nom la cité dont ils avaient résolu la ruine, et plusieurs actes de leur proconsulat furent datés de la ville *Sans-Nom*. La Convention cependant ne sanctionna point cette odieuse extravagance, et Marseille conserva son nom et ses murailles. Bientôt Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, adjoints à Barras et à Fréron, vinrent encore activer leurs fureurs. Le 25 septembre, la trahison ayant livré Toulon aux Anglais, la vengeance de cet attentat fut confiée au zèle des cinq députés montagnards. L'histoire a enregistré les détails du siége de Toulon, berceau de la gloire militaire de Bonaparte et sanglant théâtre d'atrocités révolutionnaires. On peut juger de la part que Fréron y prit par les traits suivants de sa correspondance avec Moïse Bayle, député des Bouches-du-Rhône : « Il y a déjà 800 Tou« lonnais de fusillés;... les fusillades sont « ici à l'ordre du jour; la mortalité est « parmi les amis de Louis XVII... Fusil« lades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traî« tres! » Démolisseur par inclination, Fréron voulait que Toulon fût rasé jusque dans ses fondements, mais il n'y réussit pas mieux qu'à l'égard de Marseille. Son retour en cette ville, après la reprise de Toulon (18 décembre 1793), fut signalé par la chute de quatre cents têtes. C'est à de pareils titres que celui de *sauveur du Midi* lui fut décerné par la société des Jacobins, en dépit de l'opposition d'Hébert, qui le traitait d'*aristocrate* et de *muscadin*.

Au mois de mars 1794, un ordre de rappel du Comité de Salut public mit fin à la mission de Fréron. Il faisait partie du club des cordeliers, et était lié à la faction de Danton et de Camille Desmoulins, que Robespierre se disposait à abattre. Après leur mort, Fréron se trouva au nombre des députés mis en état de suspicion par le dictateur, et sur la tête desquels le glaive resta suspendu jusqu'au 9 thermidor. Aussi Barras et Fréron figurèrent-ils en première ligne dans cette mémorable journée. Ils dirigèrent la force armée contre l'Hôtel-de-Ville, devenu le quartier-général de Robespierre et de ses complices. De là le nom de *thermidoriens* donné à ces deux députés, ainsi qu'à

Tallien, Rovère, Bourdon de l'Oise et à quelques autres qui avaient le plus contribué à la chute du tyran. Tous devinrent d'ardents provocateurs de la réaction qui alors s'opéra contre le système révolutionnaire, mais aucun d'eux ne s'y avança aussi loin que Fréron. Il débuta par proposer, mais en vain, la démolition de l'Hôtel-de-Ville, ce repaire de conjurés où il avait siégé le 10 août, et qu'il avait emporté d'assaut le 9 thermidor. Le 14 de ce même mois, il demanda la mise en accusation de Fouquier-Tinville (*voy.*). Plus tard, et immédiatement après le supplice de Fouquier et consorts (7 mai 1795), Fréron proposa l'abolition du gouvernement révolutionnaire et la suppression du tribunal. *L'Orateur du Peuple*, cette feuille qui si longtemps avait appelé la proscription sur tous ceux qui étaient suspects d'aristocratie, devint le journal officiel des victimes de la Terreur. Les jacobins y furent chaque jour mis à l'index, à la place des royalistes. Ce fut sous le patronage de Fréron et de son collaborateur Martainville qu'eut lieu la clôture de la salle des jacobins, aux accents du *Réveil du peuple*, et par les mains de ceux qui, autrefois traités par Fréron de *muscadins*, se glorifiaient maintenant d'être appelés *la jeunesse dorée de Fréron*.

Les mouvements anarchiques du 12 germinal et du 1er prairial an III vinrent échouer contre la résistance des thermidoriens. Au 1er prairial, le député Féraud paya de sa vie la fatale ressemblance de nom qui le fit prendre pour celui dont les insurgés voulaient faire leur victime. Le lendemain, Fréron marcha avec Barras contre le faubourg Saint-Antoine, le réduisit, et, selon son usage, voulut le livrer aux flammes. Mais aux approches du 13 vendémiaire, chez tous deux l'esprit de réaction recula devant la vocation révolutionnaire. Placés à la tête des forces conventionnelles, ils en donnèrent la direction à l'ancien capitaine du siége de Toulon, au général Bonaparte, dont la France entendit alors le nom pour la première fois. A dater de cette époque, Fréron resta fidèle à la cause de la révolution, mais de jour en jour il vit décroître son influence. Non compris dans les réélections qui replacèrent les deux tiers de la Convention dans les conseils établis par la constitution de l'an III, il fut, au mois de novembre 1795, envoyé dans les départements du Midi en qualité de commissaire du Directoire exécutif. On sait de quelles terribles représailles le 9 thermidor avait ouvert le cours sur les bords du Rhône et sur les rives de la Méditerranée. A Marseille et à Tarascon surtout, les vengeurs des victimes avaient presque égalé les fureurs des bourreaux. Sans doute il était urgent d'y mettre un terme; mais quel étrange missionnaire de paix, pour un pareil pays, que l'ex-conventionnel dont tous les pas y avaient laissé des traces de sang! Aussi son arrivée, relevant l'espoir des terroristes abattus, ne fit-elle qu'exaspérer l'indignation de leurs adversaires. Dans cette mission, le ton despotique et le faste scandaleux du satrape remplacèrent la brutale insolence du proconsul; il remit en place les anciens agents de la Terreur, destitua les membres des autorités réactionnaires, et dénonça tous ceux de ses ex-collègues qui, depuis le 9 thermidor, avaient été envoyés dans le Midi. Il s'ensuivit entre eux et lui une polémique de brochures où les récriminations les plus vives furent échangées. Fréron engagea la lutte en publiant son *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi*. Durand-Maillane et Olivier Gérente firent paraître des réfutations où ils convainquirent Fréron de mensonges sur les faits les plus essentiels; mais il fut surtout écrasé par l'écrit intitulé *Isnard à Fréron*.

Sous le régime de la constitution de l'an III les colonies envoyaient des députés au Corps législatif. Répudié par la France, Fréron parvint à se faire élire au conseil des Cinq-Cents par l'assemblée de la Guiane; mais les deux conseils refusèrent de valider cette élection : alors il disparut sans retour de la scène politique. Quand la révolution du 18 brumaire eut porté le général Bonaparte à la tête du gouvernement, Fréron, qui avait longtemps vécu dans son intimité, eut assez de peine à en obtenir une place médiocre dans l'administration des hospices. Peu s'en fallut pourtant qu'il ne devint son

beau-frère. Une étroite liaison existait entre lui et la seconde sœur du consul : cette liaison était sur le point de recevoir le sceau du mariage, quand une première dame Fréron vint en personne revendiquer ses droits. Le général Leclerc prit, auprès de Pauline, la place du bigame d'intention, et, en 1802, l'un et l'autre allèrent mourir en même temps à Saint-Domingue, Leclerc comme général en chef de l'expédition destinée à soumettre l'île, et Fréron comme titulaire d'une modeste sous-préfecture au-delà des mers. On assure que sa mort fut accompagnée de sentiments de repentir sur les fautes de sa vie.

Outre le *mémoire* déjà cité, Fréron a laissé un ouvrage intitulé : *Réflexions sur les hôpitaux et particulièrement ceux de Paris, et l'établissement d'un mont-de-piété*, 1800, in-8°. Dussault (*voy.*), qui s'est acquis une réputation de critique si distinguée par ses travaux au *Journal des Débats*, prit, après le 9 thermidor, une part assez active à la rédaction de *l'Orateur du Peuple ;* on lui attribue en presque totalité les premiers numéros du tome 8, auquel s'arrêta ce recueil. P. A. V.

FRESQUE. Ce mot, qu'on écrivait d'abord *fraisque*, dérive de l'italien *fresco*, qui veut dire *frais*. En effet, les fresques sont des sujets peints sur une muraille fraîchement enduite de mortier, de chaux et de sable combinés ensemble. De cette façon, la peinture s'incorpore dans le mortier en séchant avec lui, et devient presque ineffaçable. Cette manière de peindre est fort ancienne : les grandes peintures du Pœcile et du Lesché, à Athènes, dont Pausanias fait mention, paraissent avoir été exécutées à fresque (*al fresco*). Dans les anciens temples de la Nubie et de l'Égypte, on voyait des signes hiéroglyphiques, des ornements et même des figures peintes à fresque. Les Grecs ornaient les murailles de leurs temples, de leurs palais et de leurs maisons particulières, de fresques richement coloriées. Tous les fragments de peintures qui ont été découverts dans les ruines d'Herculanum paraissent faits à fresque. Les Romains ont employé communément les fresques à la décoration intérieure des murs de leurs édifices ; depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les artistes italiens couvrirent les parois des temples chrétiens de fresques brillantes de couleurs et habilement exécutées. On cite parmi les fresques des grands maîtres celles de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain et de Zuccharo pour l'Italie, et pour la France celles de Lafosse, de Bon Boulogne et de Perrier. Mais les fresques du Vatican et de la chapelle Sixtine surpassent tout ce qui a été fait dans ce genre de peinture. Après avoir été généralement employé jusqu'au XVIIe siècle, il tomba en discrédit après l'introduction de la peinture à l'huile, si bien qu'au XVIIIe les peintres à fresque étaient aussi rares que les peintres sur verre ; et aujourd'hui il est bien difficile de trouver un artiste capable de faire des *fresques* même médiocres. Cependant les peintres de Munich se sont distingués sous ce rapport, et cette résidence royale s'est enrichie de fresques très remarquables, peintes d'après les cartons de M. Cornelius (*voy.*) dont nos lecteurs connaissent le beau talent. Cette peinture exige une grande supériorité, attendu que la retouche est presque impossible. Comme elle doit être exécutée avant que le mur recrépi soit sec, on prépare d'avance les cartons, ainsi qu'il a été dit à ce mot, auquel nous renvoyons. *Voy.* aussi l'article PEINTURE. E. B-s.

FRET. C'est, ainsi qu'on l'a dit à l'article AFFRÉTEMENT, le loyer d'un navire ou d'une portion de ce navire. Quand le vaisseau est loué tout entier par un seul négociant, il est *frété cap et queue* (de la tête à l'arrière). *Fret* nous vient immédiatement des langues du Nord : c'est *charge*, qui se dit en allemand *Fracht*, en hollandais *vragt*, et en anglais *fraught* et *freight*. On trouvera dans la *Collection des lois maritimes* de M. Pardessus tout ce qui, dans les anciennes législations du Nord et du Midi, avait rapport au *frétement*. A. J-L.

Ce que l'on nomme fret sur l'Océan, s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

Le Code de commerce qui, comme l'ordonnance de la marine de 1681, ne se sert du mot fret que pour désigner le prix du loyer d'un navire, détermine (livre 2,

tit. VIII) le mode de constatation du fret, et contient diverses règles applicables aux cas d'interdiction de commerce, d'arrestation de navire, de marchandises jetées à la mer, perdues par naufrage ou pillées, etc.

L'action en paiement pour fret de navire se prescrit par un an après le voyage fini.

Autrefois on donnait le nom de *fret* à un droit de 50 sols par tonneau, que devaient payer au fisc les navires étrangers, à l'entrée ou à la sortie des ports français. E. R.

FREYA, dans la mythologie scandinave, est la fille de Niord, sœur de *Freyr*, épouse d'Odur, enfin mère de Hnossa et de Gersemi. Elle est représentée, dans l'Edda de Snorro, comme la plus belle des femmes parmi les Ases (*voy.*), résidant dans le Folkvangur, se promenant dans un char attelé de chats. On la regardait comme favorisant les vœux des amoureux; mais quoique étant la déesse des amours, elle prend part aux combats montant un coursier, et après la victoire partage avec Odin le nombre des morts. Pendant l'absence d'Odur, son mari, elle le pleura et le chercha dans tous les pays, comme Isis chercha Osiris. Dans *l'Ynglinga-saga*, où les Ases ne sont que des humains, Freya est prêtresse pour les sacrifices et enseigne aux Ases l'art de la magie. M. Finn-Magnussen, qui a cherché à prouver l'identité de la mythologie scandinave avec celle de l'Orient, pense que le mot *Freya* est dérivé de *fræ*, semence, et regarde cette divinité comme représentant le principe féminin, le principe fécondé, tandis que Freyr, son frère, est le principe mâle ou fécondant; il croit aussi que Freyr et Freya sont le soleil et la lune, et qu'elle répond à la fois à la Diane, à l'Hécate et à la Vénus de la mythologie grecque. C'est considérée comme lune qu'elle reçoit, dans la mythologie scandinave, les épithètes de *mardœll*, nymphe marine, *horn*, cornue, *gefn*, large, puissante, et *syr*, marine ou aimant la mer. Le vendredi s'appelait en islandais *friadagr, freyadagr* ou *freydagr*, comme il est appelé encore aujourd'hui en allemand. Finn-Magnussen pense aussi que son habitation de Folkvangur répond au signe du lion dans le zodiaque. Les Anglo-Saxons la nommaient *Fria*, et les Frisons *Freda;* les Germains rendaient également un culte à cette déesse sous les noms de *Freia* ou *Fria*. C'était, à ce qu'il parait, leur déesse des mariages: aussi, dans l'évangile gothique, le verbe *frigan* signifie se marier ou demander en mariage, comme *freyen* dans l'allemand actuel. D-G.

FREYCINET (Louis-Claude-de Saulses de), capitaine de vaisseau, membre de l'Académie des Sciences, commandant de la Légion-d'Honneur, est né a Montélimar le 7 août 1779; il servit tour à tour en qualité d'aspirant de 3e, de 2e classe, et, en 1803, il prit le commandement de la goëlette *la Casuarina*, avec le grade de lieutenant de vaisseau. Il quitta *la Casuarina* pour la corvette *le Géographe*, à bord de laquelle il fit son premier voyage de découvertes sous les ordres du commandant Nicolas Baudin, chargé alors d'aller compléter la reconnaissance des côtes de la Nouvelle-Hollande.

De 1804 à 1805, M. de Freycinet commanda la corvette *le Voltigeur;* en 1811, il fut nommé capitaine de frégate, et en 1817 il obtint le commandement de la corvette *l'Uranie*, destinée au grand voyage auquel M. de Freycinet doit sa réputation.

Rendue à la paix par les événements de 1814, la France avait songé à l'une de ces expéditions scientifiques qui avaient illustré, au commencement du siècle, Baudin, Krusenstern et Kotzebue, et que, depuis d'Entrecasteaux, les guerres de la révolution et de l'empire ne nous avaient pas permis d'entreprendre.

La mission de M. de Freycinet avait pour principal objet la recherche de la figure du globe dans l'hémisphère du Sud, et celle des éléments du magnétisme terrestre. Il devait s'occuper aussi de plusieurs questions de météorologie indiquées par l'Académie des Sciences. Nommé commandant de *l'Uranie* le 1er mai 1817, M. de Freycinet partit de Toulon le 17 septembre suivant. Parmi les officiers qui composaient son état-major se trouvaient M. Gaimard, le même qui remplit dans ce moment les fonctions de président de la commission scientifique chargée d'explorer le Spitzberg, le capitaine Duper-

rey, célèbre depuis par son voyage de *la Coquille*, et M. Jacques Arago, qui donna au public une esquisse de ce voyage, qu'il vient de réimprimer.

C'était la première fois que, pour une pareille campagne, des marins seuls étaient chargés de toutes les parties des observations scientifiques; c'était la première fois aussi qu'une femme faisait partie d'une semblable expédition et était montée à bord d'un bâtiment de guerre pour un voyage autour du monde. En effet, Mme de Freycinet, récemment mariée, toute jeune et toute dévouée, avait suivi son mari sur *l'Uranie* sous le costume d'un matelot. Lorsque cet acte d'obéissance ou de tendresse conjugale, contraire à toutes les lois militaires, fut raconté à Louis XVIII, le prince pensa qu'il fallait le juger avec indulgence, car l'exemple ne lui paraissait pas contagieux.

Après avoir relâché à Gibraltar et à Sainte-Croix de Ténériffe, où Mme de Freycinet reprit les habits de femme, sous lesquels elle fut constamment aimée et respectée par tout l'équipage, *l'Uranie* gagna Rio-Janeiro, se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance, mouilla à l'Ile-de-France (Maurice) et à Bourbon, et fit route pour la baie des Chiens-Marins. De là, M. de Freycinet relâcha à l'île de Timor, qu'il avait déjà visitée avec Baudin, et qu'il trouva dans une situation bien différente de celle où il l'avait laissée. L'île entière gémissait sous les vexations et la tyrannie du rajah d'Amanoebang. Coupang ressemblait à un désert; la misère accablait le peu d'habitants qui lui restaient. Ces circonstances et un climat dont les rigueurs se firent bientôt sentir obligèrent *l'Uranie* à s'éloigner de ces parages après y avoir pourtant employé sa relâche à d'utiles travaux.

En quittant la ville de Coupang, M. de Freycinet visita la côte méridionale de l'île Ombay et relâcha à Dilli, chef-lieu des établissements portugais sur la côte septentrionale de Timor. De Ceram, il pénétra dans le détroit qui sépare Amboine de Bourou, et s'avança sur Gassa. Après avoir rectifié différentes erreurs géographiques, entre Guébé et Vaigiou, et avoir établi son observatoire sur l'île de Rawak, dans une position favorable aux expériences du pendule qu'il avait à faire sous l'équateur, M. de Freycinet mit à la voile le 5 janvier 1819, vit en passant les îles de l'Amirauté, traversa l'archipel des Carolines et arriva aux îles Mariannes.

Là, les îles de Guam, de Rota et de Tinian, furent particulièrement explorées, et ce n'est qu'après avoir recueilli de nombreux matériaux pour la peinture des mœurs, l'histoire naturelle et la géographie, que l'on fit route pour les îles Sandwich. L'on jeta l'ancre, le 8 mai 1819, dans la baie de Kaya-ka-koua, sur l'île Owhyhi, demeure principale de Taméhameha, roi de ces îles, dont le successeur est venu, en 1824, mourir avec sa femme en Angleterre.

En quittant les îles Sandwich, *l'Uranie* suivit quelque temps l'équateur magnétique, traversa les îles de la Polynésie australe, essaya de rectifier la position des îles du Danger, celle des îles Pylstaart, Howe et des Navigateurs, et mouilla le 18 novembre au Port-Jackson. Laissant sur sa route l'île de Van-Diemen, elle doubla l'extrémité méridionale de la Nouvelle-Zélande, reconnut le 5 février 1820 les côtes de la Terre de Feu, près du cap de la Désolation, et s'arrêta à la baie de Bon-Succès, dans le détroit de Lemaire.

Une tempête força aussitôt l'expédition à s'éloigner. Une manœuvre habile avait seule pu sauver le bâtiment de ce premier danger: il ne put échapper à ceux qui devaient l'assaillir de nouveau et le faire échouer, malgré tous les efforts, dans la baie française des Malouines.

L'équipage et tous les objets relatifs au voyage avaient été sauvés: pendant que l'état-major se livrait à l'exploration de la baie, le reste des naufragés travaillait à la construction d'un navire formé des débris de *l'Uranie;* mais un bâtiment mexicain ayant par hasard relâché dans cette baie, M. de Freycinet en fit l'acquisition et le nomma *la Physicienne*. C'est à bord de ce bâtiment qu'il ramena son équipage et les collections recueillies pendant la campagne. Après avoir vu Montevideo et Rio-Janeiro, il débarqua au Havre, le 13 novembre 1820, au bout de trois ans de navigation.

La relation de ce voyage, imprimée

aux frais du gouvernement et avec luxe, porte ce titre : *Voyage autour du monde entrepris par ordre du Roi sur les corvettes de S. M.* l'Uranie, etc., *pendant les années* 1817 à 1820; jusqu'à présent les parties scientifiques ont seules été publiées (Paris, 1825 et années suiv., 8 vol. in-4°, avec atlas).

L'expédition de *l'Uranie*, principalement destinée à des expériences de physique, a néanmoins produit des matériaux pour diverses autres branches scientifiques. L'histoire naturelle s'est enrichie à l'île Rawak, et surtout aux îles Malouines, ainsi que dans les excursions faites au Port-Jackson, aux Montagnes-Bleues; la géographie en a également recueilli quelques cartes utiles, dressées dans les mêmes parages. La découverte d'un îlot entouré de récifs que l'on surprit au milieu des îles des Navigateurs, et auquel on donna le nom de l'île Rose, a peu d'importance; la reconnaissance de plusieurs des îles Carolines et des Malouines en a davantage. Les observations faites à Timor sur l'état politique de cette île, ses productions, son commerce, les mœurs et les usages de ses habitants, que l'on a trop souvent confondus avec les Malais, ont un grand intérêt, ainsi qu'on l'a pu juger par les divers fragments du journal de M. Gaimard, insérés dans le *Journal de la Marine*, en 1833 et 1834. L'ouvrage de M. J. Arago, le récit de ses excursions aux Mariannes, au Port-Jackson, au Brésil, prouvent aussi à quel point la relation du voyage de *l'Uranie* pouvait exciter la curiosité; mais il en est de l'histoire de ce voyage comme de celui de *la Coquille*, dont les premiers chapitres seuls ont été imprimés, et qui attendent encore une publication dépourvue aujourd'hui de toute espèce d'intérêt.

La part du travail de M. de Freycinet dans cette publication lui a ouvert les portes de l'Académie des Sciences (1826) et du Bureau des Longitudes. En 1820, il avait été nommé capitaine de vaisseau. Il a été mis à la retraite, en 1833, par une ordonnance qui l'a relégué forcément à ses occupations scientifiques.

Le frère de ce navigateur, le contre-amiral baron de Saulces de Freycinet, ancien gouverneur de l'île de Bourbon, est actuellement préfet maritime à Rochefort. De M.

FREYRE (don Manoel), lieutenant-général espagnol, le compagnon de gloire des Abisbal et des Castaños, né en 1765 à Osuña (Andalousie), d'une famille noble, mort vers le commencement de 1834, membre de la chambre des Proceres, commandant supérieur de la garde de service auprès de la reine, et capitaine général de la province de Madrid et de la capitale, a tenu le premier rang parmi les patriotes modérés à la seule constance desquels l'Espagne peut devoir l'affermissement du régime constitutionnel.

Dans le petit nombre de guerriers illustres qu'ont improvisés en Espagne les six années de lutte de cette puissance contre la domination française, nul n'a dépassé Freyre en dévouement aux intérêts de la patrie, en bravoure et en talents militaires. Non moins que par ses faits d'armes et l'importance de ses services, il s'est honoré, depuis la paix, par la loyauté chevaleresque de son caractère et par la justesse et la fermeté de principes qu'il a su montrer au milieu des funestes agitations du règne de Ferdinand VII. Il n'en a été que plus violemment en butte aux inimitiés et à l'injustice des partis extrêmes.

Freyre était entré dès l'enfance, comme cadet, au collége militaire de cavalerie d'Ocaña; il s'y fit remarquer par son application et par le succès de ses études. Il débuta à l'armée, comme lieutenant, dans un régiment de hussards espagnols avec lequel il fit ses premières armes dans la guerre des Pyrénées. Pendant ces courtes campagnes de la première coalition auxquelles les forces espagnoles ont pris part contre la France, il eut occasion de se signaler par le succès de diverses reconnaissances ou affaires d'avant-postes; mais ce fut dans l'intervalle de paix qui suivit le traité de Bâle qu'il obtint son avancement, de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-colonel du même régiment de hussards.

Devenu colonel du régiment de Madrid (cavalerie de ligne) à l'ouverture de la campagne de 1808, il commença, comme chef de ce corps, à prendre une part honorable à la lutte si inégale que son

pays allait soutenir contre les armées de Napoléon. Pratiquant avec intelligence tous les devoirs du commandement, il s'appliquait surtout à adoucir les fatigues du soldat en les partageant, donnant constamment lui-même à tous l'exemple du courage à les supporter.

Lorsque, après l'issue de la bataille de Talaveyra, les Français, pour forcer les lignes espagnoles, poussèrent une attaque vers le gué de l'Arzobispo, ce fut à Freyre que le duc d'Albuquerque s'en remit du soin de contenir sur ce point l'effort de l'ennemi ; et, en effet, par l'opiniâtreté de sa défense, l'intrépide colonel réussit à couvrir la retraite du corps d'armée de Cuesta.

Sa conduite ne fut pas moins honorable, quoique avec un succès fort différent, à la mémorable bataille d'Ocaña, où il commandait divers corps réunis de cavalerie, dont les efforts multipliés ne servirent qu'à vendre plus chèrement la victoire. A cette bataille, dont le succès fut dû aux dispositions habiles du général Mortier, et qui, en ouvrant aux Français le passage des Asturies et de la Galice, donna lieu, peu après, au siége de Badajoz (*voy.*), les Espagnols, qui comptaient 50,000 combattants, n'en perdirent pas moins de 30,000.

Ce fut en ses mains que, lors de son départ pour Cadix, le général Blake (*voy.*) remit le commandement de l'armée du centre, dont alors déjà Freyre commandait la cavalerie ; et il se trouva ainsi, à diverses reprises, commander en chef ce corps d'armée, notamment pendant sa lutte habile contre le général Sébastiani dans les provinces de Murcie et de Grenade (1811). Il était alors, depuis peu de temps, maréchal-de-camp. Par une juste appréciation de ses ressources, Freyre s'en tint toujours à de simples engagements d'avant-postes, préférant un succès moins brillant, mais certain, aux hasards d'une bataille où tous les avantages de la tactique eussent été nécessairement du côté de l'ennemi.

Quand, par le résultat de la bataille de Salamanque, les forces espagnoles se trouvèrent refoulées sur l'Èbre, la réorganisation de divers corps d'armée fit perdre à Freyre le commandement en chef qu'il avait conservé jusque-là avec tant de distinction; il sut toutefois s'honorer au second rang. C'est à l'habileté de ses manœuvres que fut due en grande partie la reprise de Saint-Sébastien, place que le maréchal Soult se trouva dans l'impossibilité de couvrir par suite de l'investissement des hauteurs d'Irun et de Saint-Martial, dont Freyre s'était rendu maître (derniers jours d'août 1813). Par l'occupation de ces hauteurs, l'armée espagnole facilita aux Anglais l'abord du fort Saint-Sébastien, que les Français durent abandonner. Dans le bulletin officiel de cette expédition, le duc de Wellington a fait une très glorieuse part du succès au général Freyre, qui, bientôt après, remplaça Castaños dans le commandement en chef des divers corps espagnols faisant partie des forces aux ordres de Wellington dans le nord de la Péninsule.

Au passage de la Bidassoa, qu'il opéra à la tête de ses troupes le 7 octobre 1813, conjointement avec le général Graham, Freyre fit encore preuve d'autant de sang-froid que d'intrépidité; ce fut en tournant les redoutes des Français qu'il s'en rendit maître, malgré l'extrême vigueur de la défense. On loue ce fait d'armes comme un de ceux où Freyre a déployé le plus de résolution et d'habileté.

Il continua, à la tête de ses troupes, de prendre la même part aux différentes actions qui rendirent l'armée anglo-espagnole maîtresse du Béarn; le 7 novembre, il occupait le village d'Ascain près de Saint-Pé, alors que, par une résistance héroïque, le général Harispe tint un moment le duc de Wellington en échec. Celui-ci envoya à Freyre (janvier 1814) l'ordre de rapprocher ses cantonnements d'Irun, afin d'être prêt à se mettre en mouvement quand l'aile gauche de l'armée anglaise aurait passé l'Adour. Ce passage ayant eu lieu après l'issue de la bataille d'Orthez (25 février), Freyre se porta en avant avec son corps : c'est ainsi qu'il arriva à temps pour commencer l'attaque à la bataille de Toulouse (14 avril 1814). D'abord repoussé, il se reforme en ligne sous le feu même des Français; et, appuyant aussitôt le mouvement de Wellington, qui se portait par

le flanc sur les redoutes, il y arrive en même temps que les Anglais. Toute l'armée put le voir, l'un des premiers, sur la brèche d'une des redoutes, que prudemment il s'occupa tout d'abord à faire raser.

Ferdinand VII, rétabli sur le trône, trouva dans Freyre un sujet fidèle, mais résolu aussi à ne point sacrifier aux faveurs de cour les principes de toute sa vie. « Ce n'est pas moi qui me ferai jamais l'instrument d'aucun parti qui entende recourir aux attentats ou à la guerre civile, avait-il dit; mais si le gouvernement que je m'honore d'avoir servi, et qui a délivré l'Espagne de la domination étrangère, réclamait encore mon bras pour la défense des droits qu'elle a si légitimement conquis, je serai toujours prêt à marcher où l'honneur m'appellera. » Il a tenu parole, en restant jusqu'à la fin dans une ligne de conduite irréprochable, malgré tous les efforts tentés contre sa loyauté par les hommes de la camarilla (*voy.*). Dès les premiers jours de son arrivée à Madrid, le roi l'avait revêtu du grand cordon de Saint-Ferdinand, qui, selon les statuts de l'ordre, ne peut être conféré qu'aux généraux qui ont gagné des batailles.

Quand Ballesteros (*voy.*) se démit du portefeuille de la guerre, il fut offert à don Manoel Freyre, qui le refusa; peu de temps après, il refusa pareillement le commandement en chef de l'expédition destinée à replacer les colonies d'Amérique sous le joug de la métropole. Il sentit son orgueil assez flatté du titre, qui lui fut alors décerné, de commandant de la brigade des carabiniers, le plus beau corps de l'armée espagnole.

La circonstance épineuse de sa vie militaire, et celle qui, à elle seule, eût suffi pour lui assurer une glorieuse mention dans les annâles de son pays, est la tâche qui lui échut au milieu des événements de 1820. Bien moins encore que le choix habilement combiné des meneurs de la cour, le rang d'ancienneté l'avait appelé au commandement des forces que le gouvernement devait rassembler en hâte pour terrasser l'insurrection de l'île de Léon (*voy.* Quiroga et Riego). A ce qu'il regardait avec raison comme l'accomplissement d'un devoir se mêlait dans la pensée de don Manoel Freyre l'espérance justement fondée que, mieux que personne, il serait en position de ménager le sang espagnol dans cette lutte engagée par des partisans fanatisés contre l'autorité publique du pays. Des récits même si empreints de virulence et de passion d'un des historiens de ces événements (*), non moins que du *factum* publié par Freyre pour sa propre défense (**), ressort un éclatant témoignage de la sagesse et de la générosité de sa conduite en ces difficiles conjonctures. Sans doute il y eut, à l'égard des chefs de l'insurrection, violation de la foi promise; mais cette trahison, œuvre de la camarilla, atteignait tout le premier le général Freyre lui-même, qui exposa sa propre tête en protégeant les parlementaires du parti insurrectionnel.

Depuis ces événements jusqu'à la mort de Ferdinand, c'est-à-dire pendant près de dix années, don Manoel Freyre vécut dans une retraite absolue, dont le tirèrent l'avénement d'Isabelle (1833) et le commencement des troubles civils qui déchirent encore l'Espagne. Ce trop long repos, où l'on trouva qu'il avait vieilli prématurément, et qui le fit juger comme impropre désormais à diriger des batailles, paraît d'autant plus regrettable que l'expérience et la juste renommée de ce capitaine promettaient un concours plus efficace à la pacification du royaume, à en juger même par ce qu'a eu d'actif sa coopération à l'établissement du nouveau trône constitutionnel. P. C.

On ne confondra pas don Manoel Freyre, général espagnol, avec Augustin-Joseph Freire, colonel du génie portugais et ministre chargé de plusieurs portefeuilles sous la régence de don Pedro, empereur du Brésil. Cet ami dévoué de la liberté périt dans une émeute, le 4 novembre 1836, lâchement assassiné par un des séides de la constitution qui venait de triompher à Lisbonne. On a publié sur lui, dans cette ville, une notice bio-

(*) Pages 140, 190 et suivantes du *Précis historique*, etc., par M. Louis Jullian ; Paris, 1821, in-8°.

(**) *Defensio del general D. Manoel Freyre*; Madrid, 1820.

graphique intitulée : *Resumo historico da vida e tragico fine de Agosthino-Jose Freire*, 1837. S.

FREYSINGEN, *voy.* OTHON DE FREYSINGEN et ci-dessus p. 625.

FREYTAG, (le docteur GEORGES-GUILLAUME), professeur ordinaire des langues orientales à Bonn, est au nombre des plus savants connaisseurs de la langue arabe, qu'il a étudiée surtout à Paris, de 1815 à 1818, sous un grand maître, M. Silvestre de Sacy. Ses *Selecta ex historiâ Halebi* (Paris, 1819, chez Treuttel et Würtz) contiennent un fragment de l'historien arabe Kemâl Eddin, avec la traduction et des notes savantes. M. Freytag a publié plus tard quelques autres morceaux du même écrivain, entre autres, dans sa petite chrestomathie arabe : *Locmani fabulæ et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta* (Bonn, 1823). En 1822, il avait déjà fait paraître dans la même ville l'hymne de Kaab ben Soheir en l'honneur de Mahomet, ainsi que quelques autres poésies. Ayant entrepris ensuite la publication d'un nouveau dictionnaire arabe-latin, ouvrage dont on sentait depuis longtemps le besoin et qui exigeait de grands travaux, il alla consulter à cet effet les manuscrits des bibliothèques de Paris, de Leyde et de Copenhague. Cette œuvre de patience et d'érudition, bien supérieure à ce qu'on avait jusqu'alors, a été publiée de 1830 à 1836 à Halle, en plusieurs formats in-4° et en 4 volumes, sous le titre de *Lexicon Arabico-Latinum, præsertim ex Djeuharii Firuzabadiique et aliorum Arabum operibus, adhibitis Golii quoque et aliorum libris, confectum*. Ce dictionnaire étendu ne pouvait servir qu'aux hommes déjà versés dans la connaissance de l'arabe : pour satisfaire aussi le besoin de ceux qui en commencent l'étude, l'auteur en a composé lui-même un extrait sous ce titre : *Lexicon Arabico-Latinum ex opere suo majore in usum tironum excerptum*, etc., Halle, 1837, 1 vol. in-4° de 87 feuilles. Un autre travail important dont s'est chargé M. Freytag, c'est la publication du recueil des anciennes poésies arabes, connu sous le titre de *Hamâssa*, avec les scholies de Tebrisi. Le texte arabe, d'après l'excellent manuscrit de Leyde, a paru à Bonn en 1828; mais on attend encore la traduction et les notes. M. Freytag a ensuite composé en allemand un ouvrage approfondi sur le mètre des vers arabes : *Exposition de la versification arabe avec six appendices* (Bonn, 1830). Enfin on doit au même savant orientaliste, également en langue allemande, un *Abrégé de grammaire hébraïque à l'usage des écoles supérieures, rédigé d'après des principes nouveaux* (Halle, 1835), et en latin un ouvrage intitulé : *Chrestomathia Arabica, Grammatica historica in usum scholarum Arabicarum, ex codicibus ineditis conscripta* (Bonn, 1834, in-8°). *C. L.* et S.

FRIANT (LOUIS, comte), lieutenant général, né à Villers-Morlancourt (Somme) en septembre 1758, commença sa carrière militaire dans les Gardes françaises en 1781. Au bout de six ans, il acheta son congé; mais la Révolution lui fit reprendre les armes. En 1793, il partit pour l'armée de la Moselle à la tête du 9e bataillon de volontaires parisiens avec le grade de lieutenant-colonel. Il se distingua à Kaiserslautern, aux lignes de Wissembourg, devant Landau, etc. Guéri d'une blessure à la jambe, il combattit encore à Arlon, et plus tard à Fleurus. Championnet, dont il avait commandé l'avant-garde, le fit nommer général de brigade.

Ayant eu l'honneur, au siége de Luxembourg, d'entrer le premier avec sa brigade dans cette place, il fut investi du gouvernement de toute la province du même nom : accusé d'avoir outrepassé ses pouvoirs, il ne conserva pas longtemps ce commandement. Le général Friant passa en Italie avec Bernadotte, et bientôt il suivit Desaix en Égypte. Débarqué l'un des premiers, il combattit à Damanhour, aux batailles de Chébreis et des Pyramides. Il se couvrit de gloire à Sédiman et à Semenout A Souhama, où il commandait en chef, il vole à son arrière-garde attaquée par les Arabes, les taille en pièces; ceux qui échappent sont culbutés dans le Nil, l'aga est fait prisonnier, et Caïffa tombe au pouvoir des Français (23 mars 1799).

De Syout, les Arabes sont rejetés dans le désert; puis, remontant vers cette ville, Friant harcelle et poursuit Mourad-Bey pendant 39 jours sans perdre ses traces un seul instant. Cette conduite lui valut le grade de général de division. Quand Bonaparte quitta sa conquête, le général Friant remplaça Desaix dans le commandement de la Haute-Égypte. A la tête d'une colonne mobile, parcourant sans cesse les déserts, il apprit un jour qu'Hassan-Bey était à dix lieues de lui : par une marche rapide, Friant se trouva dans la nuit au milieu du camp arabe, qui fut pris en entier; le bey se sauva en chemise.

A la bataille d'Héliopolis, le général Friant commandait la droite de l'armée. Après avoir concouru à la prise de Belbeys, il fut envoyé au Caire alors insurgé. Les trois principales attaques furent dirigées par Friant, qui reçut le titre de lieutenant du général en chef et le commandement de plusieurs provinces réunies en arrondissement. A la mort du général Kléber, Menou, son successeur, lui confia les provinces de Behiré, d'Alexandrie et de Rosette. Portant alors son attention sur l'assainissement d'Alexandrie, il parvint à neutraliser le fléau qui ravageait si souvent cette ville. Friant s'opposa au débarquement des Anglais sur la plage d'Aboukir avec 1,500 hommes seulement, ne cédant le terrain que pied à pied. Il se retira sur les hauteurs d'Alexandrie pour couvrir cette ville: attaqué par les Anglais, il réussit à leur enlever leur première position; mais bientôt, accablé par le nombre, il fut obligé de se renfermer dans la place, dont il conserva le commandement jusqu'au départ de la flotte française.

Arrivé à Marseille, il n'était pas entièrement remis d'une maladie grave causée par les cruelles fatigues de cette dernière campagne, lorsqu'il fut nommé inspecteur général d'infanterie, fonctions qu'il remplit pendant deux ans et qu'il ne quitta que pour aller prendre le commandement d'une division du camp de Boulogne, d'où il partit pour l'Allemagne. Il arriva à Austerlitz quatre heures seulement avant le commencement de la bataille. Sa division empêcha l'ennemi de déboucher du village de Sokolnitz, dont elle s'empara enfin à la baïonnette. Le général, qui avait eu plusieurs chevaux tués sous lui, reçut le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Friant se signala ensuite à la bataille d'Iéna. Nous avons vu à l'article Eylau la part importante qu'il eut à cette triste journée; il y fut blessé. En 1808, il fut crée comte de l'empire et commandeur de la Couronne de fer. Dans toute la campagne de 1809, il fit des prodiges de valeur, à la bataille d'Eckmühl il eut son chapeau emporté par un obus. Pendant trois jours sa division eut à combattre 30,000 hommes: elle sut les vaincre, en leur faisant éprouver une perte de 8,000 hommes; elle ne comptait pas plus de baïonnettes elle-même. A Wagram, Friant emporta les retranchements de la fameuse *tour carrée*, couronnant les hauteurs en colonnes serrées, dans l'attitude la plus imposante; les beaux mouvements de sa division décidèrent la victoire.

La division Friant servit d'avant-garde au roi de Naples dans la campagne de 1812. Il eut quelque part à la bataille et à la prise de Smolensk. Atteint d'une contusion à la jambe droite, il voulait diriger le bataillon désigné pour donner l'assaut en s'appuyant sur le bras d'un officier; mais un contre-ordre retint ce bataillon. A la bataille de la Moskowa, il reçut deux blessures, l'une à la poitrine, qui lui fit perdre connaissance pendant une heure, l'autre à la cuisse, qui lui fit quitter le champ d'honneur, où il avait reparu à la tête de ses troupes. Dans cette campagne, Napoléon avait nommé le général Friant colonel des grenadiers à pied de sa garde. « Continuez à commander votre division cette campagne, lui dit cependant l'empereur en l'embrassant devant tous ces vieux braves; vous m'y êtes plus nécessaire qu'à la tête de vos grenadiers que j'ai toujours sous les yeux. »

Les blessures du général Friant ne lui permirent de rejoindre l'armée que pendant l'armistice de Dresde. La première affaire où il se retrouva fut la bataille de Dresde (*voy.*). L'infatigable Friant était encore à Hanau. Dans la belle et malheureuse campagne de France, il commandait une division de l'infanterie

de la garde; Champ-Aubert, Montmirail, Vaux-Champs, Nangis, Montereau, Brie-au-Bac, Craonne, Laon, Reims, Mery, Arcis, etc., le virent à la tête de ses braves. Ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814, et envoyé à Metz, pour commander les grenadiers royaux. Nommé pair en 1815, il reparut à Fleurus et à Waterloo, où il fut blessé encore une fois. Il encourut ainsi la déchéance de son titre de pair, et fut mis à la retraite. Ce brave officier supérieur mourut à sa terre de Gaillonnet, près Meulan (Seine-et-Oise), le 24 juin 1829.

Son fils JEAN-FRANÇOIS, né à Paris le 12 juin 1790, a marché sur ses traces. Il fit les dernières campagnes sous l'empire et devint chef d'état-major de la vieille-garde, en décembre 1813; il est aujourd'hui maréchal-de-camp et commandeur de la Légion-d'Honneur, depuis le 7 janvier 1832. A la mort du maréchal comte de Lobau (1838), il a eu l'honneur de commander, par *intérim*, la garde nationale de la Seine jusqu'au retour du général Jacqueminot, absent par congé. L. L-T.

FRIAS (don BERNARDIN FERNANDEZ DE VELASCO, duc DE), président du conseil des ministres de la reine-régente d'Espagne dans les années 1837 et 1838, appartient à l'une des plus anciennes familles de la Vieille-Castille.

La maison de Velasco, originaire de la province de Burgos, remonte au XII[e] siècle, et même plus haut; son nom se rencontre souvent dans l'histoire, illustré par des hommes de guerre qui rendirent des services mémorables. Les membres de cette famille, d'abord comtes D'HARO, reçurent le titre de ducs de Frias à l'époque de la prise de Grenade. Don PÈDRE FERNANDEZ de Velasco, premier comte d'Haro, mort en 1470, avait fondé, sous le règne du roi Jean II de Castille, le majorat de Frias. Il s'était rendu si populaire qu'il n'était plus désigné par le peuple que sous la dénomination du bon comte d'Haro. Son fils, appelé comme lui don PÈDRE FERNANDEZ de Velasco, fut nommé premier grand-connétable de Castille; et c'est le fils de ce deuxième comte d'Haro (mort en 1472), BERNARDIN FERNANDEZ de Velasco, qui est le premier duc de Frias. Isabelle-la-Catholique le revêtit de la dignité de grand-chef du palais, et, en sa qualité de grand-connétable héréditaire, il se trouva à la conquête de Grenade, où il se distingua par sa valeur. Son frère, don INIGO FERNANDEZ de Velasco, dut à la confiance de Charles-Quint d'être nommé l'un des régents du royaume pendant que ce monarque était en Allemagne : il mourut le 17 septembre 1528. On raconte de son fils, don PÈDRE FERNANDEZ de Velasco, troisième duc de Frias, que se trouvant un jour avec l'empereur dans un château (Alcazar) sur les rives du Tage, une vive discussion s'éleva entre eux au sujet d'une contribution sur les vivres (*sisas*); et comme le prince, poussé à bout par la consciencieuse opposition de son grand-connétable, le menaçait de le jeter par la fenêtre s'il ne cessait de contrarier ses projets : « Sire, lui répondit celui-ci, je pèse trop; Votre Majesté ne pourrait exécuter sa menace... » On ajoute que ce duc de Frias était très petit de taille, de sorte que sa réponse ne pouvait être équivoque. Il mourut le 12 novembre 1585. Le cinquième duc de Frias, don JUAN FERNANDEZ de Velasco, fut fait vice-roi de Milan, et il gouverna aussi la Flandre. Il avait commandé une division de l'armée de Philippe II à la bataille de Saint-Quentin. Un de ses successeurs s'étant, après la mort de Charles II, déclaré pour le parti de l'archiduc d'Autriche, Philippe V, qui triomphait, ordonna la confiscation des biens de la maison de Frias, laquelle perdit en même temps la dignité de grand-connétable, qui ne fut point rétablie en Castille.

Le duc actuel, quatorzième de la série, porte aussi le titre de marquis de Villena, de comte d'Haro, d'Oropesa, etc. Il est né à Madrid le 20 juillet 1783. Après avoir terminé ses études, il entra au service, comme cadet, dans un régiment d'infanterie des gardes royales. Sous-lieutenant en 1798, ce fut en cette qualité qu'il assista, en 1801, à la guerre du Portugal. Nommé capitaine, en 1804, d'un régiment de dragons de la reine, il fut compris dans le corps auxiliaire des Espagnols, qui, placé sous les ordres de

Junot, suivit les Français en Portugal (1807). Fait prisonnier dans le courant de l'année suivante (1808), il parvint à se sauver de Lisbonne; et s'étant alors présenté à la junte de Séville pour être réintégré dans les rangs de l'armée, il fut nommé aide-de-camp du général Castaños, le vainqueur de Baylen, et devint successivement lieutenant-colonel d'un régiment de hussards et colonel de dragons, grade qu'il a toujours conservé depuis.

Durant la guerre de l'indépendance, le jeune duc donna plusieurs fois des preuves non équivoques de bravoure. Le 10 novembre 1809, on le vit, à la tête de son régiment, et soutenu seulement par un bataillon d'infanterie, enlever aux Français un poste important qu'ils venaient de prendre, et les poursuivre plus de deux lieues, enlevant à deux reprises deux pièces d'artillerie. Au mois d'octobre 1811, à la suite de la bataille de Sagonte, le jeune colonel couvrit seul, avec son régiment, la retraite de la gauche de l'armée espagnole que chargeait la division du général français Robert. Ces marques de valeur méritèrent à leur auteur la décoration de la croix militaire de Saint-Ferdinand.

Après la guerre de l'indépendance, le duc de Frias eut sa retraite, et reprit à la cour de Ferdinand VII le service de gentilhomme de la chambre qu'il avait déjà rempli à celle de Charles IV. Il resta dans ce poste honorifique jusqu'en 1820, où la révolution qui rétablit la constitution de 1812 vint l'appeler à un service plus actif. Connu depuis longtemps pour ses idées libérales, il fut, sous le régime des cortès, envoyé à Londres avec le titre d'ambassadeur. Cependant il fut rappelé en 1821, pour prendre part aux travaux du conseil d'état. Lorsque Ferdinand VII fut rentré, pour le malheur de ses peuples, dans la plénitude de son pouvoir, le duc de Frias, en vertu du décret général rendu le 4 octobre 1823, fut exilé à vie de Madrid et de toutes les résidences royales, avec ordre de s'en tenir éloigné de plus de quinze lieues. Ce fut à Barcelonne, à Séville, à Alicante, qu'il passa successivement le temps de son exil. Cependant, en 1827, un décret royal l'autorisa à rentrer dans la capitale pour y régler des affaires particulières. Lorsqu'arriva la mort du roi Ferdinand VII, en 1833, M. de Frias se trouvait encore à Madrid, et, à quelques jours de là, c'était lui qui tenait, comme comte d'Oropesa, remplissant les fonctions de grand-justicier du royaume, l'épée royale à l'assemblée générale des cortès, réunis pour prêter le serment de fidélité à la reine Isabelle, dont il embrassa la cause avec ardeur et dont il devint un des serviteurs les plus dévoués. En février 1834, Marie-Christine le nomma son ambassadeur près la cour de France; mais sous le ministère de M. Mendizabal, au commencement de 1836, on lui envoya un successeur, M. le comte Campuzano de Recher, auteur de la brochure politique si étrange publiée depuis qu'il a lui-même dû résigner ce poste éminent entre les mains de M. le marquis d'Espeja. M. de Frias refusa d'abord de prêter serment à la constitution des cortès que l'on venait de rétablir en Espagne, protestant ainsi contre la violence qui avait été faite à la régente dans cette occasion; mais lorsqu'elle eut été révisée par les cortès et acceptée comme constitution de l'état en 1837, il se hâta d'y adhérer et de lui prêter serment de fidélité. En sa qualité d'ambassadeur, il a demandé l'accomplissement du traité de la quadruple alliance, et s'est toujours montré partisan, non pas précisément d'une intervention armée de la France dans les affaires de la Péninsule, mais d'une manifestation non équivoque en faveur de la reine Isabelle II. Désigné en 1838, par la province de Léon et quatre autres, pour être membre du sénat, le duc de Frias a été choisi par la reine pour la province de Léon. Depuis, il a été placé à la tête des affaires et a soutenu avec honneur, mais sans plus de succès que les Martinez de la Rosa, les Torreno, etc., ses amis politiques, le fardeau du gouvernement; et quoique appuyé par la France, il a dû abandonner (nov. 1838) le gouvernail à des hommes plus engagés avec le parti des exaltés et plus populaires par conséquent dans le moment actuel.

Le duc de Frias, grand d'Espagne de

1re classe, est chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand'-croix de celui de Charles III, ainsi que de ceux de Calatrava et de Saint-Ferdinand; de plus, il est grand'-croix des ordres du Lion belge et du Sauveur de la Grèce; enfin, il est membre de l'Académie nationale espagnole. E. P-c-t.

FRIBOURG, en allemand *Freyburg* (bourg libre), canton suisse qui confine aux cantons de Berne et de Vaud, et au lac de Neufchâtel. Il est environné dans sa partie sud-est de montagnes élevées et d'un aspect sévère. Sa population se compose de 70,000 habitants, répartis sur une étendue de vingt-six milles carrés géogr. Ils sont tous catholiques, à l'exception de ceux qui habitent le district de Morat. La plupart d'entre eux parlent un français corrompu; les autres parlent allemand, langue qui est celle du gouvernement. Les Fribourgeois sont pâtres en grande partie; leurs bestiaux prospèrent dans toute la partie montagneuse du canton; c'est là qu'on prépare le fameux fromage de Gruières (*Griers*), qui est le meilleur de tous les fromages de Suisse. Bien qu'en général le sol soit fertile, on n'y cultive pas cependant tout le grain nécessaire à la subsistance des habitants. Il n'y a que très peu de manufactures.

Le canton de Fribourg entra avec Soleure, en 1481, dans la confédération helvétique. Son chef-lieu est *Fribourg*, dans l'Uechtland, ville de 7,000 habitants et qui est construite en partie dans une vallée et en partie sur des roches très élevées; ces deux parties sont toutefois réunies par un pont en chaînes au moyen duquel on franchit sans danger le précipice qui est dessous. Indépendamment de ce pont, dont la construction est extrêmement hardie et le site d'une beauté merveilleuse, on admire ce qu'on appelle le *court chemin*, où le pavé d'une rue fort haute sert en quelque sorte de toit aux maisons situées dessous, ainsi que la porte de Bourgillon, percée dans l'ouverture d'un rocher. Dans la basse ville on parle allemand, et français dans la haute; il y a beaucoup d'habitants qui ne comprennent qu'un seul de ces idiomes. On doit mentionner comme édifices remarquables la vieille cathédrale avec sa tour extrêmement élevée, qu'il ne faut cependant pas confondre avec la cathédrale si remarquable de Fribourg en Brisgau, dont on parlera dans l'article suivant, et l'Hôtel-de-Ville, qui était autrefois la résidence des ducs de Zæhringen. On aime aussi à visiter le vieux tilleul soutenu par des colonnes, qui fut planté par un patriote revenu de la bataille de Morat pour en perpétuer le souvenir. Aujourd'hui Fribourg est la résidence principale des jésuites en Suisse : ils y ont érigé un collége et un séminaire, et sous la Restauration beaucoup de familles nobles françaises y envoyaient leurs fils pour faire des études qui ne fussent pas entachées de l'esprit révolutionnaire du siècle, ni surtout de son esprit irreligieux. *C. L.*

FRIBOURG (ville et université de), chef-lieu de l'ancien Brisgau (*voy.* ce mot). Cette autre ville de Fribourg, siége de la régence du cercle du Haut-Rhin, dans le grand-duché de Bade, est située au milieu d'une contrée fertile et romantique de la Forêt-Noire (*voy.*), sur la petite rivière de Dreisam; on y compte 14,000 habitants. Lors de la paix de Lunéville, elle échut en partage, avec le Brisgau, possession de la maison d'Autriche, au duc de Modène; mais le pays fut cédé à Bade lors de la paix de Presbourg. Tout le monde connaît, ne fût-ce que par les descriptions de M. Henri Schreiber (Fribourg, 1820), la belle cathédrale de cette ville, décorée d'une tour de 513 pieds de hauteur *, exécutée avec un rare talent sous la direction d'Erwin (*voy.*) de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg. Fribourg possède un gymnase et beaucoup d'établissements de bienfaisance; depuis 1827, elle est le siége d'un archevêché territorial dont dépendent les évêchés de Mayence, de Fulde, de Rothenbourg et de Limbourg.

Depuis que Fribourg appartient à Bade, l'université d'Albert-Louis, fondée en 1456, est devenue très florissante, malgré la situation de la ville dans un coin de l'Allemagne, et bien que le voisinage des

(*) Cette évaluation est une nouvelle preuve en faveur de l'observation que nous avons faite à l'article Clocher, relativement à la hauteur de la cathédrale de Strasbourg. S.

universités de Heidelberg et de Tubingue semblât devoir empêcher qu'elle ne fût fréquentée. Celle de Fribourg, importante surtout par sa faculté de théologie destinée aux étudiants catholiques, possède pour une valeur de 80,000 florins de propriétés situées dans les états de Wurtemberg, de Bade, et en Suisse. Les cantons catholiques de la Suisse lui font une rente annuelle de 12,000 florins; elle jouit en outre d'un revenu net de 36,000 florins. La bibliothèque de l'université est considérable et s'augmente tous les ans. En 1832, l'université fut organisée sur un pied nouveau, et elle compte aujourd'hui environ 600 étudiants. *C. L.*

FRICHES, *voy.* Défrichement et Culture.

FRICTION, opération qui consiste à frotter (*fricare*) un corps quelconque, et notamment à exercer un frottement sur la peau d'un individu. En médecine, on a souvent recours à ce moyen, et l'on distingue les frictions sèches d'avec les frictions médicamenteuses. L'usage des frictions est très ancien et faisait partie des pratiques journalières de l'hygiène: on frictionnait la peau à sec, soit avec la main nue, soit avec des tampons d'étoffe de laine. Cette opération avait pour but de stimuler la peau, d'en ouvrir les pores et d'y accélérer la circulation et la transpiration. La chaleur est également accrue par ce moyen, dont on a généralement reconnu les bons effets. On a pensé, avec raison, que les frictions sèches développaient de l'électricité, par laquelle on a expliqué leurs résultats avantageux.

Plus ordinairement, aux frictions sèches se joignaient ou succédaient des onctions (*voy.*) faites avec l'huile ou la graisse, corps dont l'interposition favorisait le glissement. Les frictions se faisaient également avec des substances médicamenteuses incorporées dans des substances grasses ou dissoutes dans l'alcool, et qu'on avait l'intention de faire pénétrer dans l'économie par la voie de l'absorption.

De nos jours, on emploie les frictions sèches comme excitantes, propres à ranimer et à entretenir la chaleur, à calmer certaines douleurs nerveuses, à accélérer les contractions intestinales et utérines. On les fait avec la main nue ou avec un gant de crin, ou mieux encore avec une brosse plus ou moins dure, suivant l'effet que l'on veut produire. Au moyen d'un conducteur adapté à la brosse, on pratique des frictions électriques, chaque soie devenant une pointe. Ces frictions sont éminemment stimulantes.

Les effets des frictions sont proportionnés à l'étendue des surfaces sur lesquelles on les pratique, de même qu'à la force avec laquelle on agit; elles peuvent aller, si l'on veut, jusqu'au point de rougir et d'enflammer la peau. On arrive encore plus facilement à ce résultat quand on emploie les liniments ammoniacaux, la teinture de cantharides, etc. Les frictions avec la glace sont extrêmement excitantes; on les emploie avec beaucoup de succès dans les cas de congélation.

Il faut au contraire que les frictions soient douces lorsqu'on veut faire absorber les médicaments: ce sont alors plutôt des onctions que des frictions. En effet, on a remarqué que la peau irritée n'était pas dans des conditions favorables pour l'absorption. F. R.

FRIEDLÆNDER (David), l'un des plus marquants parmi les Israélites de notre époque, naquit à Berlin le 6 décembre 1750. Sans autres études qu'une lecture attentive, il apprit l'hébreu, le français et l'allemand, et fit assez de progrès dans ces trois langues pour en étudier avec fruit la littérature. Ses liaisons avec Mendelssohn, qui lui témoignait la plus sincère amitié, avec Spalding, Teller, Meierotto, et avec Engel (*voy.* ces noms), qui lui dédia l'édition de ses œuvres complètes, contribuèrent également à développer en lui le goût. Chef d'une maison de banque, ses occupations semblaient devoir l'éloigner de la carrière littéraire; cependant il prit plusieurs fois la plume, soit pour défendre ses coreligionnaires, soit pour leur donner d'utiles leçons, soit pour réclamer avec autant de prudence que de chaleur tout ce qui pouvait aider à leur éducation religieuse et morale. Il fut successivement député général de toutes les communautés juives de la Prusse, et, de 1806 à 1812, ancien de la communauté de Berlin. Ce fut en

cette dernière qualité qu'il demanda et obtint le droit de bourgeoisie pour ses coreligionnaires. Peu de temps après, ses efforts reçurent une récompense bien honorable par le choix de ses concitoyens, qui l'appela au conseil municipal. Nommé ensuite assesseur au conseil royal des manufactures et du commerce, M. Friedlænder publia encore quelques écrits qui lui donnèrent de nouveaux titres à la reconnaissance de ses compatriotes.

On lui doit différentes traductions de l'hébreu en allemand. Parmi ses autres ouvrages, également en allemand et tous imprimés à Berlin, nous citerons principalement les suivants : *Pièces concernant la réforme des colonies juives en Prusse* (1693) : la plupart de ces pièces ont M. Friedlænder pour auteur; *Discours destinés à l'édification des Israélites appartenant aux classes instruites* (2 livraisons, 1817-1818); *Sur la réforme des Israélites dans le royaume de Pologne* (1819); *Moïse Mendelssohn* (1819); *Matériaux pouvant servir à l'histoire de la persécution suscitée aux Juifs, dans le* XIXe *siècle, par certains écrivains:* cet écrit est sous forme d'une lettre adressée à Mme Élise de Recke (1820); *Aux admirateurs, amis et disciples de Jérusalem, Spalding, Teller, Herder et Lœffler*, écrit concernant l'établissement à Berlin d'une société pour la propagation du christianisme parmi les Juifs. Cet ouvrage, qui a été publié à Leipzig en 1823, par les soins du professeur Krug, renferme de fort bonnes choses sur la nature de la conviction religieuse et d'excellentes remarques sur le vrai mode à suivre pour le perfectionnement moral et intellectuel des Israélites. *C. L.*

FRIEDLÆNDER (Michel), médecin, né à Kœnigsberg d'une bonne famille israélite, en 1769, donna dès sa jeunesse ses soins à la publication du premier journal en hébreu, intitulé *le Glaneur*. Il fit ses études dans sa patrie sous Kant, Krause, Schultz, Hagen, etc.; puis, à partir de 1787, à Berlin, à Gœttingue et à Halle, où il prit le grade de docteur en médecine. Il parcourut ensuite pendant deux ans la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, pour visiter les hôpitaux. Il publia ses observations scientifiques dans la *Revue mensuelle* de Berlin et dans quelques autres recueils. En 1799, il fut un des premiers propagateurs de la vaccine à Berlin. Depuis 1800 jusqu'en 1824, le docteur Friedlænder résida à Paris, où il publia en langue allemande, de concert avec le professeur Pfaff, les *Annales françaises d'histoire naturelle générale, de physique et de chimie* (Hambourg et Leipzig, 1803). Ce recueil, qui transmit à l'Allemagne les richesses scientifiques de la France, contient des lettres pleines d'intérêt, une esquisse historique sur l'instruction publique, un essai sur les pauvres et sur les établissements de charité à Paris. De leur côté, les journaux de médecine de Paris, grâce au docteur Friedlænder, purent faire connaître à leurs lecteurs, par des extraits et des nouvelles, les travaux des hommes les plus distingués de l'Allemagne; et en même temps il fournissait des articles curieux au journal de médecine d'Hufeland et à d'autres encore. Il coopéra au *Journal de l'Éducation* de M. Guizot, et, en 1815, il donna son livre de l'*Éducation physique de l'homme* (Paris, chez Treuttel et Würtz), qui fut remarqué et bientôt traduit en allemand. Le Dictionnaire des sciences médicales contient plusieurs articles fort recommandables composés par Friedlænder. On lui doit de plus une histoire des établissements de charité et des prisons en Allemagne. Il mourut à Paris en 1824. *C. L.*

FRIEDLAND (bataille de). Friedland est une petite ville de la Prusse orientale, régence de Kœnigsberg, où Napoléon livra, le 14 juin 1807, une bataille qui décida la ruine de l'armée russe et de la monarchie prussienne.

Depuis la bataille d'Eylau (*voy.*), la majeure partie des troupes françaises cantonnées entre l'Alle, la Passarge et la Vistule, avait couvert le siége de Dantzig. La prise de cette ville et des forteresses de la Silésie avait rendu disponibles presque tous les corps qui s'étaient reposés et renforcés, quand, le 5 juin, Benningsen (*voy.*) vint attaquer le front de leurs cantonnements, dans le dessein d'envelopper le maréchal Ney, placé en sentinelle avancée avec deux divisions à Gut-

tadt. La grande supériorité du nombre lui avait donné quelques moments d'avantage; mais Napoléon, ayant concentré ses corps, ne tarda pas à le faire repentir de sa présomption. Le 10 juin, replié dans son camp retranché d'Heilsberg, Benningsen avait soutenu une sanglante bataille contre trois corps français; le 11, il semblait s'apprêter à un nouveau choc; mais Napoléon survenu avec de nouvelles forces, et menaçant de tourner sa droite, fit tomber son projet, et le força d'abandonner ce camp fortifié par trois mois de travaux. L'armée russe, pour ne pas être coupée de ses communications, se retira par la rive droite de l'Alle. Deux fortes marches de nuit la conduisirent le 12 à Bartenstein et le 13 à Schippenbeil, toujours dans la direction de l'est. La cavalerie légère française la suivit en queue, tandis que Napoléon avec le gros de ses forces, marchant à la gauche de l'Alle, se dirigeait sur Eylau, lançait une avant-garde vers Friedland et plusieurs corps sur Kœnigsberg. Séparant ainsi de plus en plus du corps prussien de Lestocq l'armée russe qu'il isolait de la Baltique, il s'apprêtait à saisir de prime abord Kœnigsberg, ce grand dépôt où depuis trois mois avaient été amassées les dernières ressources de la monarchie prussienne.

Le 13 au matin, l'armée russe, parvenue à Schippenbeil, ne pouvait plus continuer sa retraite à l'est sans abandonner les Prussiens et Kœnigsberg que l'empereur Alexandre ordonnait de sauver à tout prix. Cette ville était directement au nord, à deux marches très fortes; Friedland à mi-chemin. Il fallut donc s'y diriger. De Schippenbeil à cette ville, l'Alle, cessant de couler à l'est, tourne brusquement au nord, et couvrait encore les Russes dans leur marche sur sa rive gauche. En y arrivant à temps, Benningsen comptait donner la main aux Prussiens, prendre avec eux la ligne de la Pregel et défendre Kœnigsberg, tout en assurant ses communications. Peut-être espérait-il dans le trajet surprendre et défaire isolément quelqu'un des corps français.

Le 13, à midi et à deux heures, il détacha 33 escadrons en reconnaissance. Ceux-ci, vers le soir, surprirent une patrouille de cavalerie ennemie dans un bois près de Friedland, et, passant le pont, obligèrent 8 escadrons français à évacuer cette ville et la plaine; puis ils s'y répandirent en face de trois villages où débouchaient les routes par où l'armée française pouvait arriver. L'infanterie de la garde russe, ayant forcé de marche, fut portée tout entière sur la gauche de l'Alle à leur soutien. Le quartier-général arriva après minuit; le reste des Russes suivait ce mouvement.

Le champ de bataille de Friedland est limité à l'orient par l'Alle, qui dans cet endroit coule du sud au nord, et sur la rive droite de laquelle l'armée russe eut l'imprudence de s'adosser, n'ayant pour retraites que deux routes. La première passait par Friedland, traversait l'Alle qui la couvrait au nord; la seconde, deux mille toises au-dessous, côtoyait sa rive droite, la suivant dans le détour qu'elle fait pour reprendre la direction de l'est jusqu'à Wehlau, où elle tombe dans le Pregel. La plaine s'étend à trois mille toises environ vers l'ouest, s'élevant insensiblement jusqu'à une petite chaîne de collines qui courent du sud au nord, où elles s'abaissent. Leur crête était en partie boisée. Au centre, une large trouée ouvrait passage à la route d'Eylau par le village de Posthenen. Au nord-ouest, qui était découvert, débouchait la route de Kœnigsberg, passant par le village de Heinrichsdorf. Tous deux, séparés par un intervalle de 1,800 toises, étaient sur le versant oriental de ces collines, à 2,200 toises environ de Friedland où ces deux routes aboutissaient. Le ruisseau du moulin, coupant la plaine en deux, longeait au sud la route d'Eylau, et à 500 toises en avant de Friedland formait un étang, qui au nord sert de fossé à cette ville. Elle est au fond d'un coude que forme l'Alle, dont le rentrant est tourné à l'occident. Au nord, la plaine était découverte et se prolongeait au loin. Au sud, un bois, celui de Sortlack, la couvrait en partie. La route de Schippenbeil par la rive droite de l'Alle en débouchait pour arriver à Sortlack, village placé sur l'Alle et marquant l'extrême gauche de la ligne occupée par les Russes.

La cavalerie de l'avant-garde française s'était repliée vers Georgenau, village sur

la route d'Eylau; Oudinot n'était pas loin de là avec ses grenadiers et voltigeurs réunis. Prévenu, il accourut aussitôt et déboucha dans la plaine encore dans l'obscurité du crépuscule. A l'étendue occupée par les Russes, il jugea que leur armée entière ne tarderait pas à lui tomber sur les bras, et, le faisant aussitôt savoir à Napoléon, il s'apprêta à une lutte terrible, résolu de périr, s'il le fallait, à ce poste, pour donner aux autres corps le temps d'arriver.

A la petite pointe du jour, Grouchy et le maréchal Lannes arrivèrent à son secours; à la droite de sa ligne, qui s'étendait des environs de Posthenen dans la direction d'Heinrichsdorf, fut rangée la cavalerie, qui culbuta la gauche des Russes. Ceux-ci, malgré leur nombre, ne revinrent pas à la charge, mais restèrent immobiles dans l'éloignement. Ils préparaient une grande attaque sur notre gauche, où l'occupation d'une trouée entre Heinrichsdorf et l'extrémité des bois pouvait leur donner la facilité de saisir Georgenau et de couper ainsi notre faible avant-garde du reste de l'armée. Grouchy se dirigea avec ses dragons vers cette trouée où le maréchal Lannes lui faisait dire de sacrifier jusqu'à son dernier homme. Avant que la cavalerie russe fût à sa portée, il enleva par un coup d'audace Heinrichsdorf, qui était occupé par de l'infanterie, culbuta ensuite la cavalerie qui accourait sur les masses d'infanterie qui la suivaient et qu'elle entraîna dans son désordre. Mais ils revinrent en plus grand nombre à la charge. Plus d'une fois Grouchy repoussé, mais parvenant à se maintenir, courut les plus grands dangers. Sur sa droite, Lannes et Oudinot, engagés sur tout leur front, avaient dérobé à l'ennemi la connaissance de leur extrême infériorité par un rideau de tirailleurs qui entretenaient vivement leurs feux. Les plis du terrain dont ils se servaient habilement, quelques attaques audacieuses en colonnes, avaient entretenu l'illusion des ennemis. Mais la seconde ligne et la réserve s'épuisaient à vue d'œil pour remplacer les tirailleurs de la première ligne qui tombaient en foule. On se demandait avec anxiété si ces affreux sacrifices pourraient se prolonger assez pour donner le change à l'ennemi et à Napoléon le temps d'arriver. Le corps de Mortier était, il est vrai, entré en ligne à la gauche d'Oudinot; mais le reste des divisions de l'armée russe, forte de 70 à 80 mille hommes était arrivé aussi : de cinq à neuf heures du matin, ces troupes avaient effectué le passage de l'Alle à Friedland sur trois ponts, et de Sortlack jusqu'au détour de l'Alle vers l'est, elles disposaient leurs lignes soutenues par des masses profondes dont la plaine était couverte.

Enfin, vers midi, les exclamations des grenadiers d'Oudinot qui vivaient encore annoncèrent l'arrivée de Napoléon. Les deux divisions de Ney et la cavalerie de sa garde le suivaient à peu de distance; mais l'infanterie de celle-ci et les trois divisions du premier corps étaient loin encore en arrière et ne purent arriver qu'après quatre heures. En attendant, Ney occupa le bois de Sortlack; la cavalerie de la garde resta massée en réserve. Oudinot, rassemblant les débris de ses grenadiers sur une hauteur, put respirer. L'ennemi, qui n'avait pas encore fait sur l'infanterie française d'attaque en masse où il l'eût écrasée, semblait hésiter de plus en plus. Tout se bornait alors à un feu d'artillerie et de mousqueterie et aux charges de cavalerie plus vives sur la gauche des Français.

A trois heures, Napoléon hésitait encore à prendre l'initiative pour attaquer les Russes, qu'il jugeait perdus dans leur position s'il avait eu en main assez de forces pour les pousser jusque dans l'Alle qu'ils avaient eu l'imprudence de se mettre à dos. Il fit écrire au grand-duc de Berg, détaché vers Kœnigsberg, de revenir sur Friedland avec deux divisions de cuirassiers et le corps du maréchal Davoust, et de faire en sorte d'arriver vers une heure du matin. Dans cette dépêche, il ne semblait pas tout-à-fait décidé à livrer bataille; mais ensuite, ayant eu connaissance de l'approche de l'infanterie de sa garde et du premier corps, il ne voulut pas laisser à Benningsen le temps de quitter une position devenue pour lui si dangereuse et donna l'ordre de bataille suivant : « Le maréchal Ney prendra la droite depuis Posthenen jusque vers Sortlack, et ap-

puiera à la position actuelle du général Oudinot. Le maréchal Lannes fera le centre, qui commencera à la gauche du maréchal Ney, jusqu'à peu près le village de Posthenen. Les grenadiers du général Oudinot, qui forment actuellement la droite du maréchal Lannes, appuieront insensiblement à gauche pour attirer sur eux l'attention et les forces de l'ennemi.

« Le maréchal Lannes reploiera ses divisions autant qu'il le pourra, et, par ce reploiement, aura la facilité de se placer sur deux lignes. La gauche sera formée par le maréchal Mortier tenant Heinrichsdorf, la route de Kœnigsberg, et de là s'étendant en face de l'aile droite des Russes. Le maréchal Mortier n'avancera jamais, le mouvement devant être fait par notre droite qui pivotera sur la gauche. La cavalerie du général Espagne et les dragons du général Grouchy, réunis à la cavalerie de l'aile gauche, manœuvreront pour faire le plus de mal possible à l'ennemi, lorsque celui-ci, pressé par l'attaque vigoureuse de notre droite, sentira la nécessité de battre en retraite. Le général Victor (premier corps) et la garde impériale à pied et à cheval formeront la réserve et seront placés à Grünhof, Posthenen et derrière Posthenen.

« La division de dragons Lahoussaye sera sous les ordres du général Victor; celle du général Latour-Maubourg obéira au maréchal Ney. La division de grosse cavalerie Nansouty sera à la disposition du maréchal Lannes et combattra avec la cavalerie du corps de réserve.

« L'empereur sera à la réserve, au centre. On doit toujours avancer par la droite, et on doit laisser l'initiative du mouvement au maréchal Ney, qui attendra les ordres de l'empereur pour commencer. Du moment que la droite se portera sur l'ennemi, tous les canons de la ligne devront doubler leurs feux dans la direction utile pour protéger l'attaque de la droite. »

Entre cinq et six heures, tout étant prêt, l'artillerie éclate sur la ligne des Français, et les deux divisions de Ney sortent en colonnes du bois où elles s'étaient massées. Celle de droite, division Marchand, serrant l'Alle, reployait devant elle les tirailleurs ennemis, quand, arrêtée dans sa marche par un coude de l'Alle qu'elle n'avait pas aperçu, et battue par la mitraille de l'autre côté de la rivière, elle fut assaillie en flanc par une masse de cavalerie partie des environs de Friedland; mais les dragons de Latour-Maubourg, formés rapidement, fondirent sur cette cavalerie qu'ils dissipèrent, et la colonne continua de marcher sur la ligne ennemie que son choc fit reculer. A gauche, elle était soutenue par la division Bisson, qui avait cherché à gagner la pointe de l'étang pour prendre à revers la gauche des Russes formée par trois ou quatre divisions d'infanterie que commandait Bagrathion. Pendant ce mouvement, le premier corps venait se placer en réserve derrière Ney. Son artillerie, réunie en masse et portée à quatre cents pas en avant, dirigeait sur les Russes le feu le plus meurtrier. Ils reculaient et semblaient fléchir, quand la garde impériale russe vint charger avec fureur. La scène changea. Des flots de soldats blessés se détachaient de la première ligne des Français. Tous les regards attachés sur ce point décisif la voyaient entraînée à huit cents pas en arrière de sa première position, quand le général Dupont, enlevant avec lui les quatre régiments qu'il avait déployés en bataille, vint arrêter comme un mur d'airain la garde russe, et donner à Ney le temps de rallier ses soldats en désordre. Bientôt il les ramena avec une nouvelle impétuosité, et tandis que sur sa gauche des charges successives des dragons Lahoussaye arrêtaient et détruisaient en partie une longue colonne d'infanterie qui marchait pour prendre en flanc l'attaque de Ney et de Dupont, ceux-ci, redoublant d'acharnement, parvenaient à refouler Bagrathion dans le cul-de-sac en avant de Friedland. Là les Russes entassés avaient perdu la liberté de leurs mouvements. En vain ils hérissèrent leur front d'artillerie, en vain Benningsen fit disposer de l'autre côté de l'Alle cent vingt pièces de canon pour prendre l'armée française en écharpe: rien ne put arrêter Ney et Dupont. Bientôt Bagrathion, craignant de perdre son artillerie, lui fit reprendre le chemin des ponts, où nos obus commencèrent à atteindre. Son infanterie, tombant par pelotons sous nos dé-

charges, défendit encore pied à pied les rues et les maisons de Friedland; mais bientôt ses débris en sortirent, et Bagrathion se hâta d'incendier les dernières maisons du faubourg et les ponts pour arrêter notre poursuite.

Pendant que ces coups terribles faisaient tomber aux mains des Français la clef du champ de bataille, l'aile droite des Russes, composée de trois à quatre divisions d'infanterie sous Gortchakof, et d'une cavalerie plus nombreuse que celle de Napoléon, avait fait un effort en avant. Notre aile droite et notre centre s'étaient contentés de la tenir en échec, l'empêchant seulement de rien détacher au secours de Bagrathion. Bientôt Gortchakof, averti que la prise de Friedland lui ôtait presque tous ses moyens de retraite, voulut, l'épée à la main, se rouvrir le passage vers les ponts. Une de ses divisions en approcha, mais pour trouver sa destruction. En même temps Lannes, avec la division Verdier, les fusiliers de la garde, les grenadiers d'Oudinot et les escadrons de Grouchy, s'avançaient à grands pas pour précipiter le reste de leur ligne dans la rivière. Dans cette position désastreuse, les Russes ne songèrent pas à capituler et se jetèrent dans l'Alle. Quelques gués ne tardèrent pas à être encombrés; bientôt, dans une étendue d'une lieue, le lit de cette rivière fut comblé de cadavres. Les vainqueurs bivouaquèrent sur ses bords tout couverts de débris. La nuit sauva le reste des Russes. L'épuisement d'ailleurs était grand parmi nos soldats, dont une grande partie, depuis 24 heures, étaient en marche ou se battaient*.

(*) A l'article Benningsen on a négligé de parler de la bataille de Friedland, l'un des faits d'armes les plus décisifs pour l'appréciation des talents militaires de ce général. Jomini, avec sa sagacité ordinaire, caractérise ainsi la conduite de Benningsen. « Benningsen avait fait fautes sur fautes dans cette journée : la première fut de ne pas fondre vigoureusement sur Lannes lorsqu'il déboucha le matin de Friedland. S'il n'eût pas rendu la victoire certaine, il se fût du moins procuré un champ de bataille convenable, et, en ayant soin de pivoter sur sa gauche, de manière à étendre sa droite sur Heinrichsdorf, il eût conservé derrière lui sa ligne directe de retraite sur Wehlau, sans s'exposer à être jeté à l'Alle. Il y eut dans sa conduite un mélange d'imprudence téméraire et d'irrésolution qu'on ne saurait concilier. »

La perte des Russes était énorme : 10,000 morts, 15,000 blessés au moins jonchaient la plaine, et le lendemain on trouva d'autres blessés abandonnés par milliers dans la retraite. L'armée russe semblait prête à se dissoudre. Consternés de ce coup de tonnerre, les deux souverains alliés se hâtèrent de faire porter à Napoléon des paroles de paix, et quelques jours après le traité de Tilsitt (*voy.*) vint porter à son apogée la gloire et la puissance de l'empire français. D-E.

FRIEDLAND (DUC DE), *voy.* WALLENSTEIN. Le célèbre général de l'empereur Ferdinand II avait acheté en 1622 la seigneurie de Friedland située dans le royaume de Bohême, cercle de Bunzlau, et qui par conséquent n'a rien de commun avec la ville de Friedland où fut livrée la bataille dont on vient de lire le récit. La seigneurie fut alors élevée au rang de duché, et après la mort de Wallenstein elle échut à l'Empereur, qui en investit Gallas et ses héritiers. Les comtes de Clam-Gallas sont encore en possession de la seigneurie et du château de Friedland. La ville, animée par des fabriques, compte 3,100 habitants. S.

FRIEDRICH (GASPARD-D.), paysagiste allemand, né en 1776 à Greifswald (Poméranie), fit ses premières études à Copenhague, et se fixa depuis (1795) dans la ville de Dresde, où il habite avec son confrère Dahl (*voy.*), une même maison située aux bords riants de l'Elbe. Doué d'une imagination poétique, il a de plus cette mélancolie qui la seconde si bien, mais qu'il pousse à l'excès et qui le fait vivre en solitaire, livré à l'étude assidue de la nature. C'est ainsi qu'il s'est fait artiste, seul, sans autre secours, et se confiant uniquement dans son génie. Ses ouvrages portent comme lui-même le cachet du Septentrion, un caractère sombre, sauvage, fantasque; caractère qui a fait dire à un grand artiste français que ses tableaux étaient *la tragédie du paysage*. Aussi cette prédilection pour la nature nébuleuse du Nord a-t-elle toujours empêché Friedrich de visiter l'Italie, bien qu'il ait souvent fait des excursions en Allemagne.

Au commencement de sa carrière, il ne se voua qu'au dessin à la sépia, genre qu'il

sut porter à un rare degré de perfection. Depuis 1803, il exposa à Dresde d'admirables dessins, parmi lesquels se distingue une série de paysages allégoriques représentant les différentes phases de l'âge de l'homme exprimées par des allusions significatives jusque dans les moindres accessoires. Un autre riche ouvrage, un recueil de dessins coloriés, lui fut inspiré par la nature intéressante de l'île de Rügen dont les côtes pittoresques, avec leurs roches de craie, leurs anses bizarres, offrent des tableaux singulièrement romantiques.

Friedrich s'essaya un peu tard à la peinture à l'huile; mais quoique les connaisseurs lui reprochent de n'avoir pas saisi les derniers secrets du coloris et de travailler péniblement dans ce genre, l'amour passionné et la persévérance qu'il apporta à son art ne lui ont pas moins fait obtenir une place distinguée parmi les peintres poëtes. En effet, ses paysages intéressent, non-seulement par la reproduction si fidèle, si simple, si vraie, de la nature, mais plus encore par le tact exquis avec lequel il sait la fixer, pour ainsi dire, dans ces moments solennels où elle éveille, par quelque splendeur ou par une langueur extraordinaire, de graves et mélancoliques idées dans l'âme du contemplateur; de sorte que chacun de ces portraits de la nature muette se transforme en expression symbolique et mystérieuse de la pensée, de la vie humaine, et semble prendre voix, comme un beau portrait d'homme, pour nous raconter les joies et les douleurs de son original.

Sous ce rapport Friedrich s'est élevé à un rang qu'aucun de ses devanciers n'avait encore atteint. Cependant il n'a pu échapper à la fatalité commune à tous les artistes qui s'adonnent à quelque genre exclusif: c'est cette espèce de monotonie qui nous fatigue même dans Ossian. Lui aussi est tombé dans l'erreur caractéristique de notre siècle énervé et maladif, de prendre tout caprice pour une idée et toute bizarrerie pour de l'originalité. Personne, par exemple, ne saurait accepter comme tableau les murs nus d'un arsenal et le dos d'une femme qui les regarde. Cet homme spirituel qui, devant une autre toile de Friedrich, s'écria : « Je suis persuadé que ce paysage est admirable, mais quel dommage que le brouillard m'empêche de le voir! » faisait donc la critique la plus ingénieuse de ces capricieuses peintures du *néant*, cette grande idole de notre époque. On se sent mal à l'aise en voyant ces nefs de cathédrale où des idées de désolation et de destruction semblent arriver à travers ces dalles mêmes où jadis des hommes énergiques puisaient, le front contre terre, des forces surhumaines dans une humiliation toute chrétienne; ce n'est pas la mélancolie chrétienne qui aspire vers le ciel et dédaigne la terre, et qui repose l'âme tout en la faisant pleurer, c'est la misanthropie païenne, qui se précipite dans un abîme ténébreux et qui fait à l'âme de profondes plaies. Devant certaines compositions de M. Friedrich nous serions donc plutôt tentés de dire : Voilà le *byronisme* du paysage!

Parmi les tableaux les plus remarquables, il faut citer un grand *Paysage d'hiver*, un *Cimetière* décoré des ruines d'une chapelle gothique entourée de vieux chênes, un tableau ornant le château de Tetschen en Bohême, et représentant *une Croix sur la pointe d'un rocher*, éclairée par le soleil levant; puis un essai fort curieux de représenter la *Mer glaciale* d'après des études faites sur les glaçons de l'Elbe, après un hiver rigoureux; enfin une *vue du Watzman*, montagne de la principauté de Berchtesgaden, près de Salzbourg. Ce tableau appartient au frère de l'artiste à Greifswald; le précédent fait partie de la collection de M. Quandt, à Dresde. La plupart des ouvrages de M. Friedrich se trouvent dans sa ville natale; mais il y en a aussi beaucoup à Berlin, tant dans les palais du roi que dans les salons de MM. Anhalt et Wagner, banquiers, et de M. Reimer, libraire. En 1809, M. Friedrich fut reçu membre de l'académie de Berlin; il est membre de celle de peinture à Dresde. H. P.

FRIES (Jacques - Frédéric), conseiller intime de cour, professeur de physique et de mathématiques à Iéna, et philosophe célèbre, naquit à Barby, dans la Saxe prussienne, le 22 août 1773. Élevé, depuis 1778, à l'école des Frères Moraves de sa ville natale, il acheva dans leur sé-

minaire ses études de théologie. Voulant se consacrer aux sciences philosophiques, il fréquenta ensuite (1795) l'université de Leipzig, puis celle d'Iéna, et, après avoir terminé ses cours universitaires, il accepta, en 1797, une place de précepteur à Zofingen. De retour à Iéna, il obtint, en 1801, la permission de donner des leçons publiques qui furent bientôt suspendues par son désir de voyager. Après avoir, en 1803 et 1804, parcouru l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Italie, en compagnie de son ami, le baron de Hainiz, il accepta, en 1805, l'offre d'une chaire de philosophie et de mathématiques élémentaires à Heidelberg; mais en 1806 il retourna à Iéna en qualité de professeur de philosophie spéculative. Ce fut pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'eut lieu la fameuse fête du château de Wartbourg (*voy.*). M. Fries, s'y étant rendu, fut accusé de tendances démagogiques et attira ainsi sur lui l'attention du public et celle du chef de l'état. Il fut suspendu de ses fonctions pour le discours qu'il avait prononcé à cette fête, et en 1824 l'enseignement de la philosophie lui fut retiré; on ne lui laissa plus que celui de la physique et des mathématiques.

Parmi les nombreux écrits de ce penseur, tous rédigés en allemand, on doit citer sa *Philosophie du droit*, critique de toute législation positive (Iéna, 1803), son *Système de philosophie considérée comme science évidente* (Leipz., 1804); son ouvrage intitulé, *Science, foi et pressentiment* (Iéna, 1805), premier exposé du résultat métaphysique de sa critique de la raison, laquelle parut ensuite sous ce titre: *Critique nouvelle, anthropologique, de la raison* (Heidelb., 1807, 3 vol.; 2e édit., 1828-31). Les autres ouvrages de ce philosophe sont: *Système de logique* (Heid., 1811, 3e édit., 1828); *Des nouvelles doctrines de Fichte et de Schelling sur Dieu et le monde* (Heid., 1807); *De la philosophie, du caractère et de l'art allemands, un vote pour F.-H. Jacobi* (Heid., 1812); *De la Confédération germanique et de la constitution de l'Allemagne, aperçus généraux de droit public* (Heid., 1816); *Sur les dangers auxquels les juifs exposent le bien-être et le caractère des Allemands* (Heid., 1816); *Manuel de philosophie pratique* Leipz., 1818); *Manuel d'anthropologie psychique* (Iéna, 1820-21, 2 vol.); *Histoire mathématique de la nature* (Heid., 1822); *Julius et Evagoras, ou De la beauté de l'âme* (Heid., 1822, 2 vol.), roman philosophique; *Du dogme de la charité, de la foi et de l'espérance, ou Des doctrines fondamentales de la dogmatique et de la morale* (Heid., 1823); enfin *Système de métaphysique* (Heid., 1824).

M. Fries suivit, dans son système, les doctrines de Kant, surtout en ce qu'il reconnaissait les procédés analytiques comme les plus propres à imprimer le caractère d'une science à la philosophie. Il pensa néanmoins que la méthode de Kant avait besoin d'être perfectionnée, et ce perfectionnement, c'est principalement à la science naturelle et analytique de l'esprit humain, ou, comme il l'appelait, à l'*anthropologie philosophique* qu'il le demanda. Après avoir trouvé, au moyen de l'analyse de Kant, les formes fondamentales du jugement philosophique, il voulut qu'on fit voir encore, d'après les lois de l'anthropologie psychique, comment et pourquoi c'étaient précisément ces formes-là des notions philosophiques qu'on rencontrait dans tous les jugements de l'homme. Il voulut donc substituer sa doctrine de la déduction de tous les principes du jugement de la raison pure à la déduction des catégories de Kant. Une de ses doctrines essentielles, et qui lui sont propres, en métaphysique, consiste à admettre l'autorité immédiate de la foi et du pressentiment ou de la divination des vérités éternelles par le sentiment, autorité qui serait encore au-dessus de la certitude scientifique. De là vient qu'il confond dans un même et unique système philosophique l'éthique ou la philosophie morale, la philosophie religieuse et l'æsthétique, et ce système est la téléologie (*voy.*) philosophique; de là aussi son essai de donner aux idées morales et æsthétiques pour fondement l'idée de la beauté de l'âme. Sa théorie de la foi destinée à compléter la science ou le savoir subjectif se rapproche de l'intuition rationnelle de F.-H. Jacobi (*voy.*): c'est là

le point de contact entre ces deux philosophes. M. Fries fit les premiers pas pour se rapprocher de Jacobi, et celui-ci, dans ses écrits de la dernière période, alla de son côté au-devant de M. Fries. Mais une union plus intime entre le système du maître et de ses élèves, et celui de M. Fries, fut ensuite reconnue impossible, parce que ce dernier attache une bien plus grande importance que l'autre à la construction systématique et scientifique de la philosophie, et qu'il s'en tient à ce résultat de l'idéalisme subjectif, qu'il nous est impossible de connaître autre chose que ce qui nous apparaît, c'est-à-dire les phénomènes. Sa théorie de la foi et cette idée qu'il avait de la philosophie, qu'elle devait avoir moins pour but de donner plus d'extension à nos connaissances que d'éclairer notre foi, afin d'affranchir celle-ci de la superstition aussi bien que des prétentions exagérées de la science; ces parties, disons-nous, du système de M. Fries, étaient de nature à intéresser en leur faveur les théologiens, et, en effet, quelques-uns d'entre eux, par exemple M. de Wette (*voy.*), les ont adoptées pour base de leurs ouvrages de théologie dogmatique. *C. L.*

FRIGGA, *voy.* Freya.

FRIMONT (Jean, d'abord baron, puis comte de), prince d'Antrodocco, fut l'un des généraux autrichiens les plus habiles de notre époque. Issu d'une noble famille de Lorraine, il naquit en 1756 et se destina d'abord au service de la France. Il émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé. Après la dissolution de cette armée, il entra, avec le régiment des chasseurs de Bussy dont il était colonel, au service de l'Autriche. Successivement promu jusqu'au grade de feld-maréchal-lieutenant, on lui donna à la fin de la campagne de 1812 le commandement en chef du corps auxiliaire d'Autrichiens envoyé en Pologne. Dans les campagnes de 1813 et de 1814, le baron de Frimont commanda une partie de la cavalerie avec beaucoup de distinction. En 1815, nommé commandant en chef des troupes autrichiennes dans la Haute-Italie, il prépara si bien l'expédition contre Murat que Bianchi, à qui fut confié, à la fin d'avril, le commandement de l'armée de Naples, put terminer la guerre en six semaines. Posté près du Pô, le général Frimont, dans l'intervalle, réunit une armée de 60,000 hommes qu'il divisa en deux corps. Il envoya la division la plus forte, sous les ordres du général Radevojewicz, par le Simplon, dans le Valais, l'autre, sous le général Bubna, par le Mont-Cenis, et la Savoie, sur le Rhône. Il s'empara de cette manière des défilés de Saint-Maurice avant que le maréchal Suchet eût le temps d'occuper Montmélian. Les Français furent forcés d'évacuer la Savoie; les Autrichiens prirent d'assaut le fort de l'Écluse et passèrent le Rhône. Le 9 juin, Grenoble se rendit; le 10, la tête du pont de Mâcon fut enlevée, et le 11 Frimont occupa Lyon, que le duc d'Albuféra, instruit des événements de Paris, n'osa défendre, quoiqu'il y eût un camp fortifié près de la ville. Mais, dans l'intervalle, le général Osasca, qui commandait 12,000 Piémontais, sous les ordres de Frimont, avait conclu le 9 juillet, à Nice, un armistice avec le maréchal Brune. Frimont envoya alors une partie de son armée, par Châlons et Salins, à Besançon, pour renforcer l'armée du Haut-Rhin. Après la capitulation de Paris, l'armée autrichienne, commandée par Frimont, dont le quartier-général était à Dijon, forma une partie de l'armée d'occupation. En 1821, Frimont, chargé d'exécuter les décrets du congrès de Laybach, marcha, à la tête de 52,000 hommes, contre Naples, pour y étouffer le carbonarisme. Il fit passer à ses troupes le Pô le 6 et le 7 février, entra le 24 à Naples, pendant que le général Walmoden occupait la Sicile, et rétablit en peu de temps l'ancien ordre des choses. Aussi le roi Ferdinand Ier, en témoignage de sa reconnaissance, lui conféra le titre de prince d'Antrodocco et le gratifia d'une somme de 220,000 ducats italiens. Après la mort du comte de Bubna, Frimont obtint le commandement général de la Lombardie et résida à Milan; plus tard, il fut nommé président du conseil de guerre de la cour à Vienne, et mourut dans cette ville, le 26 décembre 1831. *C. L.*

FRIOUL, ancien duché qui avait autrefois des seigneurs particuliers, avant d'être acquis, au XVe siècle, par la répu-

blique de Venise, qui le réunit à ses possessions continentales. Deux siècles plus tard, l'Autriche acquit par voie de cession une partie du Frioul; et lorsqu'au traité de Campo-Formio la France abandonna le territoire vénitien à cette puissance, le Frioul suivit le sort de Venise. En 1806, il fut joint au royaume d'Italie; et lorsqu'en 1814 les Autrichiens formèrent le royaume lombardo-vénitien, le Frioul y fut compris; mais son nom disparut dans la nouvelle organisation; car le Frioul fut incorporé dans le gouvernement de Trieste ou du littoral. Cette ville, située sur l'Adriatique, en est un des grands ports. Outre Trieste (*voy.*), le Frioul a deux autres villes assez importantes, Goritz et Udine. Sa population consiste en Italiens, Allemands et Vindes. Une route commerciale depuis longtemps projetée doit mettre Trieste en communication, par le Tyrol, avec l'Allemagne méridionale. Le pays est fertile en fruits, huile, grains et vins. Un Frioulien, Palladio degli Olivi, a écrit l'histoire de cette province; un autre historien, Liruti, a traité le même sujet dans son ouvrage *Notizie delle cose del Friuli*, 3 vol. D-G.

FRIOUL (DUC DE), *voy.* DUROC.

FRIRION (FRANÇOIS-NICOLAS, baron), lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand'-croix de celui de Dannebrog, commandant de l'hôtel royal des Invalides, est né à Vendière (Meurthe), le 7 février 1766. A peine avait-il 16 ans lorsqu'il entra comme simple soldat dans le régiment d'Artois (infanterie). Après avoir passé par tous les grades secondaires, il devint chef de bataillon, le 6 octobre 1794. Durant la campagne de 1796, la discipline qu'il sut maintenir parmi ses soldats par la fermeté du caractère et la force de l'exemple le fit remarquer, et à la fin de cette campagne il fut nommé adjudant général. C'est en cette qualité qu'il servit à l'armée d'Helvétie, où il se distingua principalement à la prise de Sion en traversant la grande route, avec 25 hussards, sous le feu de troupes qui en couronnaient les hauteurs et en s'emparant d'une batterie masquée dont la mitraille moissonna le tiers de sa suite. Après cette campagne, l'adjudant général Fririon fut employé à l'armée de Mayence et ensuite à celle d'Italie, où il devint sous-chef de l'état-major général de Moreau. Il suivit ce dernier à l'armée du Rhin en 1799, en conservant près de lui ses fonctions. Sa conduite à Hohenlinden (*voy.*) lui mérita le grade de général de brigade, qui lui fut conféré le 17 juillet 1800. Le 15 juin 1804, il fut reçu dans la Légion-d'Honneur avec le grade de commandant. En 1805, le général Fririon commanda la place de Venise; en 1806, à la tête d'une brigade de la division Boudet, il se fit remarquer en enlevant les ouvrages avancés de l'ennemi à Colberg, à Stralsund, et surtout en prenant d'assaut la petite île de Dannholm, dont dépendait la reddition de l'île de Rügen. Quelque temps après cette expédition, le général Fririon eut à commander un corps composé de 6 bataillons espagnols campés près de Copenhague. Ces troupes, s'étant révoltées, voulurent massacrer leur général, qui ne leur échappa qu'en prenant le costume d'officier suédois que lui procura un officier au service de Danemark.

A la bataille d'Essling (*voy.*), le général Fririon couvrit ce village et repoussa plusieurs fois l'ennemi; sa conduite fut des plus belles et des plus fermes dans cette journée. Le général Fririon signala de nouveau son zèle et son courage au second passage du Danube, à la bataille de Wagram, aux combats de Hollabrunn, etc., et couronna tous ces faits militaires par une action d'éclat au pont de Znaïm, où, avec deux pelotons, il retint une colonne autrichienne jusqu'au moment où le maréchal Masséna, instruit des mouvements de l'ennemi, vint le délivrer à la tête du régiment de cavalerie commandé par le général L'Héritier. Le général Fririon fut nommé général de division le 31 juillet 1809 et reçut le titre de baron le 31 janvier 1810. Il alla ensuite en Portugal comme chef d'état-major du maréchal Masséna. Il suivit les opérations de cette armée jusqu'à Naval-Moral, où le duc de Raguse, qui avait succédé à Masséna, lui accorda un congé pour venir rétablir sa santé en France. Louis XVIII le fit commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis; le 1er mai 1821

il reçut le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et, le 28 avril 1832, le général Fririon fut appelé au commandement de l'hôtel royal des Invalides. Ce général a publié un *Essai sur les moyens de faciliter l'étude du grec et du latin*, et, dans le tome 4 du *Spectateur militaire*, une *Relation* de cette insurrection des soldats espagnols qui faillit lui coûter la vie.

La famille du général Fririon a fourni à la France douze militaires depuis 1787; tous sont devenus officiers. Indépendamment de celui dont nous nous sommes spécialement occupés, deux furent aussi généraux et barons: l'un, JOSEPH-FRANÇOIS, son frère, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, né à Pont-à-Mousson le 12 septembre 1771, entra au service en 1791, et s'est trouvé à 64 combats, 15 batailles et 6 siéges; l'autre, JOSEPH-MATHIAS, leur oncle, général de brigade, officier de la Légion-d'Honneur, né le 24 février 1752, mourut à Pont-à-Mousson le 12 mai 1821. Un quatrième Fririon devint officier supérieur et fut tué à Montmirail; les huit autres furent lieutenants ou capitaines. De ces douze braves, six ont été tués ou sont morts pendant la guerre en pays étranger, parmi eux le fils aîné du général. Le plus jeune frère du général fut tué à Friedland, et un de leurs parents le fut au combat de Fuentes-d'Honor, où se trouvaient aussi les deux généraux. L. L-T.

FRISCH-HAFF et **KURISCH-HAFF**, deux lacs* de la Prusse qui ne sont séparés de la mer Baltique que par d'étroites langues de terre, et communiquent avec elle par des détroits. Le Frisch-Haff, situé entre le 54e et le 55e degré de latitude, est long de 26 lieues et reçoit à l'est le Pregel et à l'ouest un bras de la Vistule, dont l'autre débouche dans la mer auprès de Dantzig. Trois détroits, dont le principal est celui de Balga, entrecoupent la langue de terre ou l'étroite digue qui se prolonge entre ce lac et la mer Baltique. Kœnigsberg est situé un peu au-dessous de l'embouchure du Pregel dans le Frisch-Haff.

Au nord-est de ce lac est situé le Kurisch-Haff, qui tire son nom du voisinage de la Courlande (*voy.*). Long de 30 lieues, ayant à peu près le double du Frisch-Haff en superficie, il n'a sur la mer Baltique qu'une seule issue; elle se trouve à son extrémité septentrionale, à l'endroit où est bâtie la ville de Memel. La principale rivière qui se jette dans le Kurisch-Haff est le Niemen ou Memel, dont la principale branche porte le nom de Russ. D-G.

(*) Le mot *Haff* signifie en effet un lac côtier et primitivement peut-être une baie formant un port (*Hafen*), d'où nous vient sans doute le nom de Havre (*voy.*). Outre les deux *haffs* auxquels cet article est consacré, ce nom est encore en usage pour la baie de Stettin. Un haff a quelque analogie avec ce qu'on appelle en Russie *liman* (*voy.*). S.

FRISE (architecture). On fait dériver ce mot de l'italien *fregio*, lequel tirait son origine de *phrygius*, parce que, dit Scamozzi, les Phrygiens furent les premiers qui brodèrent des ornements sur cette importante partie de l'entablement. Les Grecs l'appelaient ζωφόρος, et les architectes anciens se servaient du mot latin *zoophorus* pour désigner les frises garnies de figures d'animaux.

La frise est une des trois parties principales qui composent l'entablement; elle est située au-dessus de l'architrave et au-dessous de la corniche (*voy.* ces mots). On croit (et presque tous les architectes du XVIe siècle sont de cet avis) que la frise occupe actuellement, dans les différents ordres d'architecture, la place qu'occupèrent autrefois les bouts des solives du plancher placés sur l'architrave. Cette opinion est aussi celle de M. Quatremère de Quincy. « La frise, dit dans un autre endroit le célèbre Scamozzi, doit toujours être d'aplomb sur l'extrémité supérieure de la colonne et répondre à la première face de l'architrave, sur laquelle se mettent les solives qui forment les planchers. »

Les frises n'avaient pas toujours et n'ont encore ni les mêmes proportions ni les mêmes ornements. La frise de l'ordre toscan n'existait pour ainsi dire pas chez les anciens, parce que les poutres posées sur l'architrave avaient tant de saillie qu'elles formaient la corniche; plus tard, on coupa le bout de ces poutres et on fit une frise lisse, placée, comme nous la représente Vignole, entre le listel ou la règle de l'architrave et le talon du larmier de la

corniche; sa hauteur est, suivant Vitruve, d'un module et deux parties. La frise d'ordre dorique a un module $\frac{1}{2}$; on dit qu'elle n'est qu'une imitation de ces solives dont l'extrémité qui paraissait en dehors était couverte de poix et de cire, pour mieux conserver le bois, et sur laquelle on aurait creusé deux petits canaux ou rainures verticales qu'on nomma *glyphes*. Ces deux stries laissant trois côtes, cet ornement s'appela *triglyphe*. L'espace qui restait vide entre ces solives ou triglyphes, et qui prit le nom de *métope*, fut d'abord uni, mais ne tarda pas à se couvrir d'ornements, et le combat des Centaures et des Lapithes, sculpté sur les métopes de la frise extérieure du Parthénon, fait encore l'admiration des artistes. La frise d'ordre dorique est seule ornée de triglyphes et de métopes; celles d'ordre ionique et d'ordre corinthien sont quelquefois lisses et unies, sans aucune espèce de sculpture; quelquefois aussi elles se parent des ornements les plus riches et les plus variés. Les plus remarquables de ce genre sont celles de l'édifice appelé Lanterne de Démosthène, où se voit une suite de figures en bas-reliefs, celles de l'arc de triomphe de Titus et du forum de Nerva. La hauteur de ces deux frises est en tout semblable à celle de l'ordre dorique.

La frise était autrefois destinée à représenter, par ses ornements symboliques, par ses bas-reliefs caractéristiques, la destination propre d'un édifice. C'est sur la frise que se plaçaient les inscriptions. Nos architectes modernes ont tiré un grand parti de la frise; car sans elle, ou pour mieux dire sans les inscriptions dont ils la couvrent, bien souvent on ne saurait pas à quel usage tel monument est destiné, et l'on confondrait quelquefois un corps-de-garde avec une église, une bourse avec un théâtre.

On appelle frise toute surface plane, continue, horizontale, ornée de peintures ou de sculptures. Telle est celle qu'on voit sous le portique du Parthénon dans la partie supérieure du mur et réprésentant la procession des Panathénées et celle de Jules Romain à Mantoue.

Il y a différentes frises que nous allons faire connaître : la *frise de placard* est celle qui est entre le chambranle et la corniche, au-dessus d'une porte à placard; la *frise bombée* est courbée en saillie; la *frise de fer* est, en serrurerie, un panier long rempli d'ornements se suivant et s'enlaçant les uns dans les autres; la *frise fleuronne* est celle qui est enrichie de faisceaux de feuillages imaginaires, comme la frise corinthienne du frontispice de Néron à Rome; la *frise historiée* représente des figures historiques ou allégoriques, comme celle de l'arc-de-triomphe de l'Étoile, à Paris; et enfin la *frise symbolique* est celle qui est ornée de symboles, d'attributs et d'emblèmes. E. B-s.

FRISE (en hollandais *Vriesland*), province de la Hollande, baignée par la mer du Nord, et contiguë aux provinces de Groeningue, de Drenthe et d'Over-Yssel ainsi qu'au Zuyderzée. Elle a une superficie de 150 lieues carrées, qui, étant presque de niveau avec la mer, est inondée en hiver, malgré les digues construites pour la préservation des côtes : aussi les villes et villages sont bâtis en partie sur des digues et des tertres artificiels. A l'est et au sud, le sol, étant plus élevé, est aussi moins marécageux et plus propre à l'agriculture; au lieu des grands lacs et étangs de la partie basse, celle-ci a des landes considérables. Au total, la Frise a de bons pâturages, de vastes tourbières qui fournissent aux campagnes le combustible habituel; le sol est propre aussi à la culture du lin et du houblon, ce qui explique le grand nombre des filatures de lin et des brasseries qu'elle possède. Les lacs et les canaux facilitent la navigation; on se livre aussi beaucoup à la pêche. Les habitants excellent dans la fabrication des toiles fines, qui depuis des siècles sont connues dans le commerce de l'Europe sous le nom de *toiles frisonnes* et vont même dans les autres parties du monde. On fait en outre de gros lainages, des toiles à voile, de l'eau-de-vie de genièvre, beaucoup de beurre et de fromages, et l'on construit des navires. Outre ces articles, on exporte des bestiaux, des chevaux, des peaux et de la laine.

Une population de plus de 200,000 âmes habite cette province, qui comprend 3 arrondissements, Leuwarden, Heeren-

veen et Sneek, et 30 bailliages. Ses États provinciaux se composent de 22 membres élus par les villes, et de 62 élus des bailliages. La Frise envoie 5 députés aux États-Généraux du royaume. La plupart des habitants professent le culte calviniste.

Il faut distinguer de cette Frise l'OST-FRIESLAND ou *Frise orientale*, qui touche à la précédente, mais qui fait partie de l'Allemagne et appartient au Hanovre depuis le traité de Tilsitt qui l'a enlevée à la Prusse. Celle-ci la possédait depuis l'extinction de la race des comtes indigènes,en 1744. Sous le règne de Napoléon, ce pays, par droit de conquête, fut incorporé d'abord à la Hollande, puis à l'empire français. La Frise orientale s'étend depuis la Hollande jusqu'au grand-duché d'Oldenbourg; elle a une superficie de 144 lieues, sur laquelle vivent plus de 130,000 habitants. Le sol y est marécageux et le climat humide et nébuleux; les pâturages nourrissent beaucoup de chevaux et de bestiaux d'une belle race; on fait une grande quantité de beurre et de fromages; faute de bois, on ne brûle que de la tourbe. La pêche est productive dans les nombreux étangs, sur les côtes et autour des îles; plusieurs navires vont à la pêche du hareng. On cultive surtout des grains, du lin et du colza. L'exportation des chevaux et des bestiaux, ainsi que du beurre et du fromage, pour la Hollande et le nord de l'Allemagne, donne lieu à un commerce considérable; les Hollandais tirent aussi de cette province la terre à pipes. Le pays est entrecoupé de canaux dont l'un, unissant le petit port d'Emden à la ville d'Aurich, est très utile aux commerçants. L'Ems, qui se jette à Emden dans le Dollart (*voy.* ces noms), après avoir reçu la Leda, est navigable. Outre le port d'Emden, la Frise orientale n'a que de petites villes. Aurich, chef-lieu du pays, ne renferme que 2,500 âmes; Emden en a quatre fois autant. Leer et Nordens sont plus peuplées qu'Aurich. C'est d'après le chef-lieu que le pays est maintenant nommé : ainsi, avec son ancienne indépendance, il a perdu son nom antique, et il ne lui reste que les ressources que la nature et l'industrie lui ont données.

En prenant ensemble la Frise orientale et la Frise occidentale, on n'a encore sous les yeux qu'une partie du territoire des anciens Frisons, que Tacite place depuis le Rhin jusqu'à l'Ems, où commençait le pays des Chauques. Les Frisons s'étendaient donc à travers la Hollande actuelle, où ils étaient voisins des Bataves, ainsi qu'à travers le pays où nous trouvons plus tard les Saxons. *Voy.* FRISONS.

Il y a une troisième Frise : c'est celle du Nord, c'est-à-dire le pays au-delà de l'Eider, qui a été anciennement peuplé par les Frisons, et qui, après une longue résistance, a fini, au moyen-âge, par être subjugué par le Danemark et réuni en 1435, lors de la prise de Vordingborg, au duché de Slesvig. Quelques îles, entre autres celle de Sylt, appartiennent à cette division. D-G.

FRISE, *voy.* CHEVAUX DE FRISE.

FRISONNE (LOI), ou DROIT DE FRISE, collection de lois rédigées en latin, faite, suivant l'opinion commune, par l'ordre de Charlemagne, à l'instar de plusieurs autres recueils semblables, et peut-être en même temps. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au fond, non moins que pour le style, le recueil intitulé *lex Frisionum* a les plus grands rapports avec la collection dite *lex Angliorum et Werinorum*. La première collection est accompagnée d'un appendice intitulé *Additio sapientum*, qui n'en est qu'une espèce de répétition, mais avec beaucoup de variantes. On parlera dans l'article suivant du code rédigé en frison et appelé livre *d'Asega*. M. Wiarda l'a fait connaître dans son ouvrage *Asegabuch ein altfriesisches Gesetzbuch der Rustringer*, Berlin, 1805, in-4°. X.

FRISONS ou FRISES, peuplade germanique fort ancienne puisqu'elle descend, à ce qu'il paraît, des *Istévons* et des *Ingévons*, qui habitaient entre le Rhin, la mer du Nord et l'Ems, et sur les îles que formaient les bouches du Rhin avant que ces bouches fussent confondues dans le seul et unique bassin du Zuyderzée. Le Rhin séparait les Frisons des Bataves, et l'Ems des Chauces ou Chauques. Ils avaient pour voisins, au sud, les Bructères et les Marses, et, après l'expulsion de ces derniers, ils confinèrent aux

Angrivariens et aux Chamaves. Il est probable qu'ils avaient habité plus tôt l'île dont le puissant peuple des Bataves les chassa avant les temps de César. Drusus et Germanicus (*voy.*), qui portèrent les armes de Rome en Allemagne, furent assistés par les Frisons dans la guerre contre les Chérusques, dont ils étaient les ennemis; ils sauvèrent la flotte romaine de la destruction dont elle était menacée à l'embouchure de l'Ems. Mais cette amitié cessa du moment où les Romains leur donnèrent lieu de croire qu'ils prétendaient les traiter en sujets. S'étant déclarés leurs ennemis, ils démolirent leurs fortifications et s'emparèrent, sous le règne de Néron, de quelques contrées désertes en-deçà du Zuyderzée, mais qu'ils furent contraints d'abandonner ensuite. Depuis cette époque, l'histoire est muette sur leur compte, et ils n'y reparaissent pas avant le IVe siècle, où ils faisaient partie de la grande confédération saxonne. Ils demeuraient alors depuis l'Escaut jusqu'à l'Ebre et l'Eider, le long de la mer, et il est probable que leur nom embrasse une ligue de plusieurs peuples. Sous l'empereur Julien, ils reconquirent l'île batave qu'ils ont gardée depuis. Le maire du palais de France, Pepin d'Héristal, les y soumit d'abord, en même temps qu'il battit leur roi Radbod, qu'il dépouilla de ses possessions occidentales et refoula jusqu'aux bouches du Rhin; mais Poppo, successeur de Radbod, chercha à recouvrer ce que celui-ci avait perdu. Il fut défait à son tour par Charles-Martel. Charlemagne conquit ensuite la partie orientale du royaume des Frisons, qu'il fit gouverner par des ducs particuliers, remplacés ensuite par des chefs de différents noms. Après de longues guerres entre eux, le comte Edzard réunit toute l'Ost-Frise, dont il obtint la possession à titre de fief de l'empire d'Allemagne. Il y eut alors une longue série de comtes qui, plus tard, devinrent princes, mais leurs États conservèrent toujours beaucoup de puissance. Le dernier prince étant venu à mourir, la Prusse, comme on l'a déjà dit (page 700), prit possession de ces états en vertu de l'édit impérial sur les fiefs, de 1690. On a dit aussi que le traité de Tilsitt enleva ce pays à la maison de Prusse pour le céder au Hanovre.

Quant au genre de vie des anciens Frisons qui leur était commun avec les autres Allemands, Tacite les peint comme un peuple extrêmement pauvre qui ne pouvait payer son tribut aux Romains qu'en peaux de bêtes. Ils vivaient sous la domination de deux princes qui exerçaient sur eux la puissance royale dans les limites ordinairement prescrites par les Romains. On trouve encore aujourd'hui dans la petite île située à la côte occidentale du duché de Slesvig des descendants des anciens Frisons, qui en ont conservé le nom, les manières et les vieilles habitudes. Abrités à peine par des collines contre les bourrasques de la mer, ils cherchent à se procurer quelques ressources en servant comme marins, particulièrement en Hollande; mais ils ne manquent jamais de retourner dans leur pays avec leurs petites épargnes.

L'ancien idiome des Frisons, comme l'observe Grimm dans sa *Grammaire allemande*, était le scandinave, si l'on en juge d'après leurs caractères, qui changèrent plusieurs fois vers le milieu du XIVe siècle. Les plus anciens monuments écrits qu'offre cette langue datent du milieu du XIIIe siècle. Il y a spécialement douze recueils de lois en ancien frison, qui tous sont antérieurs à l'année 1360. Les poésies frisonnes en vers (*Friesche Rymlehre*, 2e éd., Leuwarden, 1681, in-4°) de Gysbert Iapik sont surtout intéressantes; elles renferment des fables conçues dans le plus ancien idiome frison. *Voir* à ce sujet l'ouvrage allemand *Nordfriesland im Mittelalter*, Slesvig, 1819. C. L.

La différence entre le frison et l'anglo-saxon étant peu considérable, on a regardé la nation des Angles comme une colonie frisonne, et la nation saxonne comme un mélange de Frisons, de Chauques, de Chérusques, de Foses et de Celtes. Les Frisons étaient armés du *sax* ou poignard, tout comme les Saxons, qui, à ce que l'on croit, en ont reçu leur nom. Les missionnaires anglo-saxons qui vinrent de l'Angleterre prêcher l'Évangile aux Frisons, et qui furent mal accueillis d'abord, paraissent en avoir été très bien compris; d'ailleurs des Frisons avaient passé avec les Angles dans les îles britanniques et s'y

étaient établis. Depuis ce temps, l'allemand a altéré l'idiome de la Frise orientale, et le hollandais celui de la Frise occidentale, tandis que dans l'Allemagne du nord s'est formé le bas-allemand, qui a remplacé l'ancien idiome teuton. Aussi faut-il maintenant distinguer plusieurs dialectes du frison, savoir: 1° celui de la province hollandaise de la Frise, qui est parlé par les gens de la campagne et qui présente quelques variétés dans des districts isolés; 2° celui de la Frise orientale, mêlé autant de bas-allemand que le précédent l'est de hollandais; 3° celui des îles de ce pays; 4° celui des Frisons du Nord, surtout dans l'île de Sylt; enfin 5° celui du Saterland, petit district marécageux voisin de l'Ems. Ce dernier dialecte n'est pas compris par les Frisons du voisinage. Il parait qu'un reste de frison se conserve aussi dans le langage des insulaires d'Helgoland. C'est dans l'ancien frison qu'est rédigé le code appelé livre d'*Asega*. Dans les temps modernes, quelques poëtes de la Frise occidentale ont composé des pièces de vers, et même des pièces de théâtre, dans leur idiome national; Gysbert Iapik, dont il a été parlé plus haut, est le plus renommé parmi eux : on cite aussi les poésies d'Althuysen, Leuwarden, 1755. La seule comédie frisonne qui ait fait quelque sensation a été imprimée en 1712 sous le nom des *Noces de Waatse Gribberts*. On dit qu'une autre pièce de théâtre a été imprimée dans l'île de Sylt. Il y a aussi un roman frison : *Vie d'Aagtjen Ysbrands*, et pendant quelque temps il a paru une gazette populaire dans cette langue, sous le titre de *l'Écrivain des paysans*. L'histoire de la Frise orientale a été écrite par Wiarda, et publiée à Aurich et Brême, 1791-1817, 10 vol. in-8°. Ce savant philologue a publié aussi un *Dictionnaire du vieux frison*, Aurich et Brême, 1786, in-8°, et une *Histoire* de cette langue qu'il appelle *éteinte*, 1784, in-8°. Enfin Michelsen a donné une esquisse d'une *Histoire de la Frise septentrionale au moyen-âge*, Slesvig, 1828, in-8°. D-G.

FRISSON, sensation particulière de froid qui se manifeste dans les maladies et particulièrement au début des fièvres continues et au commencement de chaque accès de fièvre intermittente. Le sentiment de froid qu'éprouvent les malades n'est pas toujours en rapport avec la température de la peau : souvent, en effet, celle-ci est chaude, mais aussi dans un grand nombre de cas on la trouve froide et pâle ou bleuâtre. Les muscles sont d'ailleurs agités de contractions involontaires ou irrégulières; les dents se choquent les unes contre les autres d'une manière plus ou moins bruyante. Au frisson succède ordinairement la chaleur.

Suivant ses degrés, le frisson a reçu les noms latins et pittoresques d'*horripilatio*, *horror*, *algor* et *rigor*. Le *frissonnement* est le frisson léger et passager qu'on nomme vulgairement *chair de poule*. *Voy*. FROID.

Le frisson est considéré par les auteurs comme un signe pouvant aider au diagnostic et au prognostic; mais il n'a par lui-même qu'une valeur secondaire. F. R.

FRITURE, opération culinaire qui consiste à faire cuire diverses substances alimentaires dans la graisse bouillante. On donne également ce nom à la graisse qui sert à *frire* et aux mets ainsi préparés. Tout le monde sait qu'on fait fondre des graisses plus ou moins fraîches, que l'on porte jusqu'à une vive ébullition, et qu'alors seulement on y jette du poisson, de la viande, des légumes et certaines pâtisseries légères qui y cuisent rapidement en se revêtant d'une couche dorée et croquante. C'est un moyen d'appliquer aux substances alimentaires une très vive chaleur, attendu que, comme on le sait, les corps gras ont la propriété d'absorber et de transmettre une immense quantité de calorique. La graisse dans cette circonstance ne doit pas s'attacher aux objets qu'on fait frire : au contraire, ils doivent en être retirés secs et cassants; en effet, l'action d'une chaleur très énergique fait évaporer complétement l'eau de la surface, et forme une enveloppe imperméable dans laquelle l'eau intérieure fortement échauffée amollit et cuit la masse entière. On ne peut opérer de cette manière que sur des pièces peu volumineuses et susceptibles de cuire rapidement. Lorsque la graisse pénètre et s'attache, c'est que la friture n'était point assez chaude, et c'est une opération manquée. Aussi les pra-

ticiens éprouvent-ils leur friture en y jetant quelques gouttes d'eau : si elle est vaporisée assez vite et si elle fait entendre une petite explosion, le moment est opportun.

Les fritures en général, à cause de la graisse qui s'y attache toujours un peu, quoi qu'on fasse, sont une espèce d'aliment pesant et de difficile digestion qui ne convient qu'aux estomacs sains et robustes; à plus forte raison quand ces préparations ont mal réussi. F. R.

FRIVOLITÉ, disposition à ne s'occuper que de choses peu importantes et inutiles, que l'on apporte souvent dans la discussion des affaires les plus graves, quand on n'a pas contracté l'habitude de la combattre. La frivolité est naturelle aux enfants, aux jeunes gens et aux femmes, parce qu'ils ne sont en général chargés d'aucune responsabilité, et qu'ils ne sont appelés ni à discuter, ni à décider dans les questions sérieuses et d'un intérêt commun. Mais la frivolité n'en est pas moins un défaut nuisible à ceux mêmes dans lesquels on l'excuse. La frivolité rend incapable d'application et de persévérance, et empêche ainsi de réussir dans quelque entreprise que l'on puisse tenter. Une personne frivole ne cultivera jamais avec succès les sciences, les arts, les lettres; elle sera toujours au dernier rang, quelle que soit la profession qu'il lui faille exercer, parce que la déraison est la compagne assidue de la frivolité. Les objets dont elle s'occupe par choix sont de telle nature qu'ils lui deviennent bientôt indifférents; tous les autres lui sont insupportables. Les gens riches sont souvent frivoles, conséquemment ennuyés et ennuyeux ; et l'homme, étant destiné à faire usage de ses facultés pour son bien et pour celui de ses semblables, ne doit pas les employer à des travaux qu'il ne saurait justifier que par le plaisir personnel qui en est résulté pour lui. On n'est pas frivole parce que l'on est gai, que l'on s'amuse de la danse, des spectacles, des cercles, de la littérature facile, de la chasse, de toute espèce de jeux et de divertissements : c'est une préférence absolue pour ces sortes de choses, et le manque de goût ou l'incapacité pour les autres, qui constituent la frivolité. La frivolité ne produisant rien de beau ni de bon, on n'estime jamais les gens frivoles; on peut quelquefois les aimer, quoiqu'ils ne soient pas susceptibles d'une affection véritablement sentie ou qu'ils s'en laissent distraire et y renoncent avec une extrême facilité. Les gens frivoles ont beaucoup de rapports avec les gens légers et capricieux ; il en est cependant de constants dans leurs goûts. On voit des hommes et des femmes méditer toute leur vie sur la couleur et la forme de leurs habits, de leurs ameublements, de leurs équipages; s'inquiéter jusqu'à leur dernière heure de la blancheur de leurs mains ou de la finesse de leur taille, et mourir pour conserver ce dernier agrément. Une épouse, une mère frivoles sont une véritable calamité pour leur famille; et, sans aucune exception, on peut en dire autant de toute personne chargée par état de soins quels qu'ils soient. On doit donc s'efforcer de se corriger de la frivolité, quoique Mme de Genlis, dans une lettre très spirituelle au comte Anatole de Montesquiou *, en ait fait un long éloge en prose et en vers. L. C. B.

FROBENIUS, en allemand Froben (Jean), l'un de ces savants imprimeurs des premiers temps de la typographie, naquit en 1460 à Hammelbourg, en Franconie, et fut élevé à Bâle, où il entra comme correcteur dans l'atelier de Jean Amerbach, et y travailla jusqu'en 1491. Alors il établit une imprimerie à son compte, et le premier ouvrage qui en sortit fut une Bible latine. Froben fut l'un des premiers à faire usage des lettres latines, au lieu des gothiques, pour l'impression. Ses caractères grecs ne sont pas beaux, et ses caractères latins, ronds et nets, ne sont pas encore agréables à la vue. Ses titres sont un peu chargés; toutefois les encadrements de quelques-uns sont faits d'après les dessins de Holbein et ont du mérite aux yeux des amateurs. Mais toutes les impressions de Froben sont recommandables par une grande correction. Les ouvrages sortis de ses presses roulent en grande partie sur la théologie, et les écrits des pères de l'Église figurent plus particulièrement dans le nombre. On lui est aussi redevable des plus rares éditions des classiques romains.

(*) Voir le *Dictionnaire des étiquettes*.

Ami fidèle d'Érasme de Rotterdam, qui avait eu longtemps son logement dans la maison de Froben, il imprima toutes ses œuvres, et c'est de ses presses que sortit la seconde édition de son Nouveau-Testament, sur peau de vélin, de l'année 1519. L'imprimeur de Bâle publia aussi les œuvres de Luther. Il mourut en 1527, des suites d'une chute. Son établissement fut continué avec beaucoup de succès par ses fils, Jérôme et Jean ; et après eux par ses petits-fils, Ambroise et Aurèle. La marque de leur imprimerie est un pigeon perché sur un bâton que tiennent deux mains, et autour duquel se tordent deux basilics. *C. L.*

FROC (*frocus*). C'est, dans l'habit monacal, la partie qui recouvre la tête, et, par extension, on appelle ainsi l'habit tout entier. Le froc varie suivant les ordres religieux. *Prendre le froc* est synonyme de prendre l'habit, se faire moine. *Jeter le froc aux orties* se dit figurément de l'abandon de l'état ecclésiastique, et, par analogie, de tout changement capricieux de profession. X.

FRODOARD, *voy.* Flodoard.

FROID, REFROIDISSEMENT (physique). Le froid est une sensation particulière excitée dans les animaux lorsque des substances d'une température inférieure sont appliquées à leurs organes sensitifs. On emploie aussi ce mot pour désigner un certain principe, un pouvoir qui réside dans des corps, et par l'opération duquel la sensation est produite. Il est toutefois douteux si ce principe doit être considéré comme une condition particulière de la matière ou seulement comme une modification du calorique, ce que nous sommes plus disposés à croire.

Les diverses méthodes pour produire le froid connues jusqu'ici peuvent se rapporter à la raréfaction, à l'évaporation et à la liquéfaction produites par l'action chimique.

Voici comment il est le résultat de la *raréfaction*. Si un fluide aérien vient tout à coup à croître en volume par l'éloignement de quelque pression mécanique à laquelle il pouvait avoir été assujetti, alors sa température est sensiblement diminuée. La diminution de la température de l'air par la raréfaction est parfaitement démontrée par la fontaine de Héron, aux mines de Schemnitz, en Hongrie, où l'air est comprimé dans un large récipient par une colonne d'eau égale au poids d'environ huit atmosphères. En levant un piston, l'air s'échappe aussitôt, et, dans son expansion, il dépose la vapeur aqueuse qu'il tenait en dissolution sous la forme de neige, ou couvre l'intérieur du tube par lequel il se précipite de légères paillettes de glaces. Cette méthode de procurer le froid a très peu d'étendue et rarement elle est praticable.

L'*évaporation* est d'une influence bien supérieure à la raréfaction dans la réduction de la température des corps. Toute personne doit avoir senti que, quand la main a été plongée dans l'eau et qu'elle est immédiatement exposée à un courant d'air, la partie humectée devient plus froide que celle qui est restée sèche, bien que le *medium* refroidissant soit le même. Le docteur Cullen paraît avoir le premier attribué cette différence d'effet à l'évaporation du fluide. Il observa qu'un thermomètre dont le tube avait été plongé dans un fluide et puis exposé à un courant d'air indiquait toujours, tant qu'il restait humide, une température plus basse que l'air même, et que la réduction de température était très grande quand le thermomètre avait été plongé dans le fluide le plus volatil ; si le tube de l'instrument est entouré d'un linge bien saturé d'éther et puis exposé à un libre courant d'air, la température se trouve réduite de + 50° à presque 0 ; l'effet produit par l'alcool est considérablement moindre, et avec de l'eau il est borné à quatre ou cinq degrés. On peut, de cette manière, faire congeler l'eau, en en mettant une faible quantité dans un petit tube entouré d'un linge saturé d'éther, et en faisant tourner rapidement le tube avec une ficelle.

Les Maures introduisirent en Espagne l'usage de certains vases nommés *alcarazas* (*voy.*), formés d'une terre poreuse. On les remplit d'eau : ils offrent alors à l'atmosphère une surface constamment humide, et fournissent, par l'évaporation qui s'opère continuellement, une boisson très fraîche. Dans l'Inde, on rafraîchit les

appartements en arrosant d'eau les nattes qui entourent les lambris.

La troisième méthode pour procurer du froid consiste dans la *liquéfaction* produite au moyen de procédés chimiques : nous ne donnerons ici qu'un léger aperçu du sujet. La dissolution des sels en eau, par leur passage à l'état fluide, est toujours accompagnée d'une diminution considérable de température; quand on ajoute du nitre à l'eau à la température ordinaire de l'atmosphère jusqu'à ce que l'eau soit saturée, la température se trouve réduite de 15 ou 16 degrés, et l'on obtient toujours un plus grand degré de froid par le muriate d'ammoniac; mais de tous les sels, le nitrate d'ammoniac semble outrepasser la plus grande réduction de température pendant sa dissolution; s'il est mêlé dans l'état de poudre fine avec le même poids d'eau, la température est réduite de 50° à 4°.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du froid *artificiel :* arrivons maintenant au froid *naturel.*

Les degrés de froid naturel qui se présentent dans les régions les plus inhabitables du globe n'égalent pas à beaucoup près la réduction de température obtenue par des moyens artificiels. Le plus grand froid qui ait été observé jusqu'ici en plein air n'a pas excédé — 70°, et il est probable qu'il ne descend pas au-dessous de ce degré.

La température d'un endroit particulier sur la surface de la terre est déterminée par une variété de circonstances dont les unes sont régulières dans leur opération, tandis que les autres sont purement accidentelles. Au nombre des premières on peut placer l'influence des rayons solaires et la latitude; parmi les secondes, les vents, l'évaporation ou l'absorption de chaleur au moyen d'opérations qui s'effectuent dans les régions centrales. Les causes mêmes de température que nous avons appelées régulières ne le sont pas absolument. La chaleur produite par les rayons du soleil peut être atténuée par des taches sur sa surface, et la température résultant d'une position géographique peut être modifiée par des particularités locales : par exemple, la mer limite le degré de température en modifiant l'excès de chaleur et de froidure; de vastes étendues de pays, au contraire, sont également favorables à l'une et à l'autre. Les vents ont une très grande influence sur la température d'un climat. Quand la surface de la terre est très échauffée par l'influence des rayons solaires, l'air qui se trouve immédiatement au-dessus de cette surface est raréfié, et, devenant spécifiquement plus léger, il s'élève dans de plus hautes régions de l'atmosphère : sa place est aussitôt occupée par une fraiche portion d'air qui s'y précipite de toutes parts, et qui, s'échauffant et se raréfiant à son tour, prend aussi un mouvement ascensionnel. L'air échauffé qui s'est élevé de la sorte est graduellement porté dans des régions plus froides auxquelles il communique sa chaleur, modérant ainsi la rigueur du climat.

L'évaporation est une des principales causes du froid naturel, la résolution de l'eau en vapeur étant nécessairement accompagnée d'absorption de beaucoup de calorique. De là les progrès agricoles d'un pays où tout ce qui tend à faciliter l'écoulement de l'eau de sa surface par l'évaporation exerce une influence remarquable sur sa température. L'amélioration progressive du climat d'Amérique doit être, de même que celle de l'Europe, attribuée à cette cause.

Le climat de l'Europe est aujourd'hui beaucoup plus doux qu'il ne l'était dans les temps anciens : cette différence est due indubitablement à ce qu'on a éclairci en très grande partie les forêts, et à ce que la terre est maintenant mieux cultivée qu'elle ne l'était jadis, de manière que le superflu des eaux, qui alors disparaissait lentement par l'évaporation, est aujourd'hui détourné et transporté par des rigoles et des canaux.

Le froid qui règne en hiver dans les contrées septentrionales de l'Europe est toujours plus que suffisant pour congeler le mercure. La congélation de ce minéral au moyen du froid naturel a été observée pour la première fois à Krassnoïarsk, dans la latitude 56° 30′, longitude or., 93. On dit que le mercure a été quelquefois congelé à Quebec, au 47e degré de latitude.

Tableau des plus grands degrés de froid observés en différents lieux de la terre :

	Années.	Réaum.
A Astrakhan	1746	$-24\frac{1}{2}$
A Saint-Pétersbourg. .	1749	-30
A Quebec.	1743	-33
A Torneo.	1737	-37
A Tobolsk (Sibérie). .	1735	$-53\frac{1}{2}$
A Kirenga (id.) . . .	1738	$-66\frac{2}{3}$
A Iéniceisk (id.) . . .	1753	-70

Le plus grand froid que l'on se souvienne d'avoir eu à Paris a été de $18^{\circ}\frac{3}{4}$ R.; ce fut le 30 décembre 1788.

Le professeur Lélie a donné récemment une théorie nouvelle et ingénieuse de la formation de ces énormes blocs de glace qui se rencontrent dans le cercle arctique et qui s'élèvent au-dessus de la surface de l'Océan. Comme cette explication est fondée sur le résultat d'expériences très nombreuses, nous rapporterons la substance de son travail.

Quand on emploie de très faibles moyens de refroidissement, le temps produit à la longue un effet aussi singulier qu'admirable. Si une terrine de terre poreuse, large de 4 à 6 pouces, est remplie autant que possible d'eau commune jusqu'à ce qu'elle s'élève au-dessus des bords, et qu'on la place au-dessus d'un plat de 10 ou 12 pouces de diamètre, contenant un corps d'acide sulfurique et surmonté d'un long et large récipient, en réduisant l'air qu'il renferme dans une certaine limite, entre la 12e et la 15e partie de sa densité ordinaire, d'après la froide température de l'appartement, la masse liquide, au bout d'une heure ou deux, s'entrelace de jets de glace qui augmentent par degrés et deviennent plus solides, mais laissant toujours au-dessous la fabrique libre et non gelée. La croûte de glace qui couvre le bord, recevant alors de continuelles accessions de dessous, s'élève perpendiculairement par des degrés insensibles; des filets de glace, semblables à des paillettes de verre, sont poussés de chaque point sur la surface du vaisseau, nourris par l'humidité conduite à travers la substance, et forment, dans leur agrégation, une belle surface argentée analogue à celle d'un gypse fibreux. En même temps, un autre accroissement semblable, quoique moins étendu, s'opère sur le côté inférieur de la terrine, de sorte que de continuels filets de glace peuvent paraître verticalement transpercer la fabrique; la totalité du vaisseau se couvre également d'élégantes feuilles de glace. Vingt ou trente heures peuvent être nécessaires pour produire ces singuliers effets; mais le corps supérieur de glace continue à s'élever pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il forme un mur circulaire d'environ trois pouces de hauteur, laissant une grotte intérieure marquée de groupes fantastiques de particules de glace. Dans l'intervalle, les exfoliations ont disparu du côté inférieur; au moyen du procédé absorbant, l'incrustation extérieure est réduite à un arceau étroit : le mur de glace souffre alors un déchet régulier au moyen d'une corrosion externe; la structure fibreuse s'arrondit et devient moins apparente. Toutefois le mur perd pour quelque temps un peu de sa hauteur, et même une décomposition de pellicules congelées le long de son chaperon ou bord supérieur semble prendre place à un certain degré du procédé. Ce curieux effet est dû à une circonstance qui, comme elle sert à expliquer quelques-unes des grandes productions de la nature, mérite une attention particulière. Le bord circulaire de la glace étant l'action la plus prochaine de l'acide sulfurique, sa cavité intérieure doit, au moyen d'une évaporation directe, éprouver une grande déperdition de chaleur, et par conséquent chaque portion d'air déliée qui s'élève de la cavité inférieure, s'étant gelée et passant dans le bord plus froid, doit déposer une petite portion correspondante de son humidité qui naturellement s'attache et s'incruste à l'anneau; toutes les irrégularités existant alors à la surface de la glace augmentent par là continuellement.

Un autre phénomène s'explique par les faits découverts au moyen du procédé de refroidissement. Dans les rigoureux climats du Nord, les changements de saison sont très rapides : aux approches du printemps, les champs épais de glace, qui en Russie et au Canada, couvrent la Néva ou le fleuve Saint-Laurent, se fendent avec un bruit épouvantable. On ne peut attribuer ce bruit au simple craquement

des morceaux de glace qui se brisent. Dans ces âpres climats, l'hiver se déclare avec la gelée la plus intense, qui probablement enveloppe les globules d'air séparés de l'eau dans l'acte de congélation, et, les saisissant de toutes parts, les réduit à un état de forte condensation. Quand le temps doux commence à prévaloir, le corps de glace, pénétré par la chaleur, devient friable, et les petits mais nombreux globules d'air emprisonnés, exerçant simultanément leur élasticité concentrique, produisent les éruptions les plus violentes.

L'impression du froid n'est sensible sur les individus que lorsque la température descend au-dessous de +10° R.

L'homme supporte plus facilement le froid que le chaud : il subvient, tant par lui-même que par artifice, aux pertes du calorique que son corps éprouve continuellement; il répare ses pertes par les aliments et l'exercice; mais il arrive un moment où tous les moyens artificiels ne peuvent plus suffire, la soustraction étant devenue trop rapide et trop considérable : alors sa température baisse jusqu'au 26e degré, puis il succombe. Suivant M. Chaussier, dans ce cas la mort arrive par épuisement des forces nerveuses. Le froid influe sur la vitabilité des êtres organiques d'une manière fort remarquable : toute l'économie réagit contre son action, et cette réaction en augmente l'énergie et celle de toutes les fonctions organiques. Les corps en deviennent plus compactes, plus fermes, l'appétit augmente, la digestion se fait mieux, la circulation est plus active.

Le froid tempéré, en retardant et en diminuant la puissance génératrice dans les animaux et les végétaux, les tient à l'état de jeunesse et de verdeur qui favorise le développement des organes et des forces physiques. La vie s'use moins dans le Nord, et, selon les tables de mortalité, y dure plus longtemps. Le froid occasionne aux personnes faibles des frissons continuels, et sur tous les êtres en général un spasme de toute la surface cutanée, accompagné du redressement des poils et de la saillie de leurs bulles ou racines, état connu communément sous le nom de *chair de poule* (*voy.* Frisson). Ce spasme resserre les tissus et produit un amaigrissement apparent. Le froid produit sur le corps humain des crevasses, des gerçures, des engelures; il rend douloureuses les anciennes cicatrices; il détermine le sang à quitter les vaisseaux ou les capillaires cutanés, et à se porter au cerveau et aux poumons : de là cette tendance aux vertiges, à l'apoplexie; de là aussi ce désir insurmontable de s'abandonner au sommeil quand on éprouve un très grand froid.

Le froid hérisse le poil des quadrupèdes et le plumage des oiseaux; il les décolore et les blanchit : en hiver, le lièvre de Sibérie est tout blanc. Souvent l'extrême froid est cause de l'hydrophobie.

L'air condensé par le froid paraît être le plus dissolvant; il est plus pur et plus riche en oxygène. Le sommeil en devient plus profond; il dure plusieurs mois chez les animaux dormeurs. C'est à l'influence du froid, ou plutôt à la privation des rayons perpendiculaires du soleil, que les peuples du Nord doivent la blancheur de leur peau et la teinte blonde de leurs cheveux.

Le froid étant une diminution de la chaleur, nous renvoyons nos lecteurs à ce mot, ainsi qu'à Climat, Calorique, Glace, Température, etc. A. P-t.

FROID (médecine). En théorie, le froid n'est que l'absence ou plutôt la moindre proportion du calorique; dans l'application, le froid est considéré comme un agent matériel puissant qu'on peut manier à son gré. Ses effets sur l'économie animale sont très remarquables et fournissent le moyen de remplir des indications thérapeutiques aussi nombreuses que celles auxquelles on satisfait au moyen de la chaleur.

Il y a plusieurs manières d'appliquer le froid, dont les résultats sont les mêmes, soit qu'on le détermine par le mouvement de l'air (flabellation, ventilation), soit qu'on le produise par l'eau liquide ou solidifiée (glace, neige), ou par l'application de certains composés chimiques jouissant de la propriété de soustraire rapidement le calorique (mélanges frigorifiques), ou bien par la vaporisation à la surface de nos parties de liquides très volatils, tels que l'alcool ou l'éther; et les différences observées dépendent, non de la nature, mais de la dose du médi-

cament, s'il est permis de l'appeler ainsi.

L'impression d'un froid modéré ne produit pas de vive réaction et peut être regardée comme calmante et sédative. C'est ce qu'on observe dans l'emploi de la ventilation, de la flabellation, des bains frais, des lotions, des fomentations et des boissons de même nature. Mais si la peau ou les membranes muqueuses sont dans un état de surexcitation, et s'il existe un état de pléthore ou d'irritation générale, cette action devient plus vive et plus difficile à supporter.

Plus intense, et tel qu'il résulte de l'application de la glace fondante, le froid est évidemment excitant, ainsi qu'on peut le voir par la réaction inflammatoire et fébrile qu'il suscite bientôt, lorsque son emploi est seulement momentané. Mais quand, au contraire, il est continué pendant un certain temps sans interruption, on voit suivre une sédation manifeste, une pâleur et une constriction des vaisseaux, avec un très notable abaissement de la température locale. Toutefois, et cela est à considérer dans la pratique, la réaction se manifeste bientôt quand on cesse de soustraire du calorique aux parties vivantes.

Enfin le froid extrême, tel qu'on l'éprouve dans les climats les plus septentrionaux ou qu'on peut le produire partout par des moyens artificiels, agit comme la chaleur portée au plus haut degré : il brûle et désorganise les parties vivantes. On n'a jamais employé le froid de cette façon, parce qu'on a des procédés beaucoup plus simples et beaucoup plus expéditifs pour atteindre le même but.

Dans l'hygiène, le froid est utilement appliqué comme tonique, mais il faut que son action soit modérée, et d'ailleurs aidée par un régime convenable et par un bon état de la constitution. Dans le traitement des maladies, il a été, pour le vulgaire surtout, un objet d'effroi, et l'on a généralement de la peine à éviter l'excès qui consiste à surcharger les malades de couvertures et à leur donner des boissons toujours chaudes. Cependant le froid léger est aussi utile qu'agréable dans les affections aiguës ou chroniques, générales ou partielles qui s'accompagnent de beaucoup de chaleur et de fièvre, et notamment dans les maladies de la peau et des membranes muqueuses, où il existe une chaleur âcre avec démangeaison, comme dans la brûlure et dans les dartres. Ainsi le froid appliqué en bains, lotions, affusions, cataplasmes, injections, lavements, boissons, etc., procure un soulagement plus grand qu'aucune autre médication ne saurait le faire, et doit être considéré comme essentiellement calmant. Aussi voit-on d'ordinaire les malades le souhaiter et l'appeler de tous leurs vœux.

L'action excitante et révulsive du froid a souvent été employée avec succès pour rétablir la circulation et la vie dans les parties gelées, de même que pour arrêter de graves hémorragies de l'utérus, des poumons, etc., comme aussi pour mettre fin à des douleurs nerveuses ou rhumatismales. Dans ces cas, il faut que les applications soient courtes et fréquemment renouvelées.

Au contraire, les applications permanentes et graduelles déterminent des répercussions très efficaces en empêchant l'abord du sang dans les vaisseaux et les phénomènes de réaction. C'est ainsi qu'il convient de se servir du froid dans les affections cérébrales, par exemple, et dans la brûlure.

Plusieurs médecins ont voulu faire de ce moyen un remède universel, et l'on a de nombreux exemples de succès. D'ailleurs on peut, sans exagération, dire que le froid présente à lui seul le moyen d'opérer des médications très diverses; il est peu dispendieux et facile à appliquer, ce qui est une raison de plus pour lui accorder la préférence. F. R.

FROISSART*. Si les ouvrages de Froissart forment, comme on l'a dit souvent, un tableau complet de la civilisation du XIVe siècle, sa vie est la mise en scène la plus originale et la plus dramatique de cette civilisation.

JEAN Froissart naquit à Valenciennes, vers l'an 1337. Il se montra de bonne heure vif, dissipé, ami du plaisir; il aimait

(*) Nous avons fait, pour cet article, de nombreux emprunts à un mémoire de La Curne de Sainte-Palaye, inséré dans la collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. X.

la chasse, les fêtes, les danses, la parure, la bonne chère, les femmes :

Car au boire prens grant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir.

Dès l'âge de douze ans, il cherchait à captiver les jeunes *pucelettes*, et se disait en lui-même :

Quant revendra le temps por mi
Que par amour porai amer?

Ces dispositions devaient bien vite jeter Froissart dans quelque aventure amoureuse. Il trouva un jour une personne lisant le roman de Cléomades : elle était plus belle que la belle Hélène, et d'un si haut rang que, jusqu'à Constantinople, il n'y avait comte, duc, roi ni empereur qui ne s'estimât heureux de l'obtenir. Cette jeune personne invita Froissart à lire avec elle. Froissart lui prêta à son tour un roman, dans lequel il glissa une ballade contenant l'expression de son amour. Cet amour se changea bientôt en passion violente; et notre poëte, ayant appris que celle qu'il adorait, c'est le mot, était sur le point de se marier, en conçut un tel désespoir que sa santé en fut longtemps altérée. Pour faire diversion à ses peines, il prit le parti de voyager et se dirigea vers l'Angleterre; mais les voyages même étaient impuissants pour le distraire, et quoiqu'il cheminât en compagnie de plusieurs personnes, il ne cessait de faire des vers en l'honneur de sa dame. Pendant la traversée, une tempête survint qui menaçait d'engloutir le vaisseau : Froissart ne cessa point d'écrire. La reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, qui voyait toujours avec plaisir les gens de son pays et qui d'ailleurs aimait les lettres, accueillit Froissart, se l'attacha, et prit souvent plaisir à lui faire composer des poésies galantes. Mais ni l'accueil de la reine ni la société *des seigneurs, des dames et des damoiselles*, rien ne put dissiper le chagrin qui le dévorait. La reine connut, par un virelai qu'il lui présenta, la cause de sa tristesse, et lui fournit de l'argent et des chevaux pour retourner près de celle qu'il aimait. Il revit sa bien-aimée: il nous fait le détail de leurs conversations secrètes, des jeux, des assemblées où il avait la liberté de la voir le jour et la nuit; et cependant il s'éloigna d'elle encore une fois, et alla reprendre sa place auprès de la reine Philippe, au service de laquelle il resta pendant cinq ans en qualité de clerc de la chambre, mais sans perdre jamais le souvenir de sa dame.

L'esprit et le cœur de Froissart n'étaient pas tellement absorbés, cependant, que, dès l'âge de vingt ans, il ne se soit livré avec passion à l'étude de l'histoire. Il sortait à peine de l'école lorsqu'à la prière de *son cher seigneur et maître, messire Robert de Namur, chevalier seigneur de Beaufort*, il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son temps, particulièrement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, il présentait la première partie de cette Histoire à la reine Philippe. Quelque jeune qu'il fût alors, il avait déjà fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France. Sa protectrice lui donna les moyens d'en faire de nouveaux dans le but de rechercher tout ce qui pouvait enrichir son travail. Il employa six mois à parcourir l'Écosse, voyageant à cheval, ayant sa malle derrière lui et se faisant suivre par un lévrier. Le roi d'Écosse le traita magnifiquement, et c'était à qui lui ferait fête. Froissart était en France, à Melun-sur-Seine, le 20 avril 1366, et à Bordeaux à la Toussaint de la même année. De là, il repassa en Angleterre, mais ne dut pas y faire un long séjour, puisqu'il se trouva l'année suivante dans plusieurs cours d'Italie. Il assista à la magnifique réception que fit Amédée, comte de Savoie, au duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre; il décrit les fêtes qui furent données à cette occasion, et n'oublie pas de dire qu'on y dansa un virelai de sa composition, car Froissart ne cessa jamais de faire des vers. De la cour de Savoie il alla à Milan, où le même comte Amédée lui donna une bonne *cotte-hardie* de vingt florins d'or*; puis à Bologne et à Ferrare, où il reçut aussi quarante ducats de la part du roi de

(*) *Cotte-hardie*, pourpoint. C'était une des libéralités que les seigneurs étaient dans l'usage de faire; ils mettaient de l'argent, comme on le voit par cet exemple, dans la bourse qui, suivant l'usage du temps, y était attachée. (Note de La Curne de Sainte-Palaye.)

Chypre, et enfin à Rome. Mais alors, au lieu du mince équipage qu'il avait naguère, il marchait en homme d'importance, avec *un roussin et une haquenée*.

Froissart, ayant perdu la reine Philippe, sa bienfaitrice, se retira dans son pays, où il fut pourvu de la cure de Lestines, au diocèse de Cambrai. Il s'attacha depuis à Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, peut-être en qualité de secrétaire. Venceslas étant mort, en 1384, Froissart trouva un autre protecteur, et Gui, comte de Blois, le fit clerc de sa chapelle. Il passa les années 1385, 1386 et 1387, tantôt dans le Blesois, tantôt dans la Touraine. Mais le comte de Blois l'ayant engagé à reprendre son Histoire, qu'il avait interrompue, il résolut, en 1388, d'aller à la cour de Gaston III, dit Phébus, comte de Foix et de Béarn, pour s'instruire à fond de ce qui regardait les pays étrangers et les provinces du royaume les plus éloignées, où un grand nombre de guerriers se signalaient tous les jours par de hauts faits d'armes.

Le comte, âgé de 59 ans, était encore l'homme de son siècle le plus vigoureux et peut-être le plus beau. Noble et magnifique, son château était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de braves capitaines; on n'y parlait que siéges et batailles; les amusements n'y étaient qu'exercices d'adresse et de force, joutes, tournois, chasses presque aussi périlleuses que la guerre. Froissart était déjà connu à la cour d'Ortez par les deux premiers livres de son Histoire : le comte l'accueillit avec distinction et le retint durant tout l'hiver. L'occupation la plus ordinaire de Froissart était d'amuser Gaston par des lectures qui se faisaient habituellement après le souper du comte, à l'heure de minuit. Quelquefois aussi Gaston prenait plaisir à instruire le chroniqueur des particularités des guerres dans lesquelles il s'était distingué. Froissart ne tira pas moins de lumières de ses fréquents entretiens avec les écuyers et les chevaliers qu'il trouva rassemblés à Ortez, surtout avec les chevaliers d'Aragon et d'Angleterre, de l'*hostel* du duc de Lancastre, qui faisait alors sa résidence à Bordeaux.

Froissart songeait à quitter Ortez, lorsque Gaston lui fit espérer une occasion prochaine de voyager *en bonne compagnie :* la comtesse de Boulogne, parente du comte, allait épouser le duc de Berry. Froissart partit à la suite de la jeune fiancée, après avoir reçu des marques de la libéralité de Gaston. Il accompagna la princesse dans sa route à travers le Lyonnais, la Bresse, le Forez et le Bourbonnais, jusqu'à Riom en Auvergne, et il assista à toutes les fêtes données dans cette ville.

Froissart se donne lui-même pour un homme de grande dépense; outre le revenu de la cure de Lestines, qui était considérable, il avait, depuis 25 ans, touché 2,000 livres, dont il ne lui restait plus rien. Il avait dépensé 700 livres pour ses ouvrages, mais il ne regrettait pas cet argent, *car aussy*, dit-il, *ay-je fait mainte histoire dont il sera parlé dans la postérité*. Il avait consommé le reste tant chez les taverniers de Lestines que dans ses voyages, qu'il faisait toujours en bon équipage, bien monté, bien vêtu, et menant partout joyeuse vie.

Froissart quitta l'Auvergne et se rendit à Paris; mais son activité naturelle, et surtout la passion de s'instruire, ne lui permirent pas d'y demeurer longtemps. Il accompagne dans le Cambresis le seigneur de Couci, et apprend de lui différentes circonstances des négociations entre la France et l'Angleterre. Il donne quinze jours à sa patrie, et passe un mois en Hollande, auprès du comte de Blois; il va s'instruire par lui-même du détail des négociations de la paix qui se traitait à Lilenghen; il assiste à la magnifique entrée de la reine Isabeau de Bavière dans Paris, et l'exactitude avec laquelle il parle du cérémonial observé entre le pape et le roi Charles VI à Avignon, semble prouver qu'il avait assisté à leur entrevue. Il ne se passait rien de nouveau, comme on voit, dont Froissart ne voulût être témoin; fêtes, tournois, conférences, entrevues de princes, entrées solennelles, rien n'échappait à sa curiosité.

Il paraît qu'au commencement de 1390, rentré dans son pays, il ne songeait qu'à reprendre la suite de son Histoire. Mais les détails qu'il avait recueillis au sujet de la guerre entre l'Espagne et le Portugal ne le satisfaisaient pas; il n'a-

vait entendu que les Gascons et les Espagnols qui avaient tenu pour le roi de Castille : il voulut savoir aussi ce que disaient les Portugais. Il pouvait, lui assura-t-on, trouver des Portugais à Bruges : il s'y rendit. Il apprit là que le chevalier Portelet, *vaillant homme et sage*, *et du conseil du roy de Portugal*, était depuis peu à Middelbourg en Zélande : aussitôt il se met en route avec un ami de Portelet, et se fait présenter à lui. Portelet lui raconta, pendant les six jours qu'ils passèrent ensemble, tout ce qui s'était fait dans la Péninsule depuis son départ de Portugal. Froissart revint alors dans sa patrie où il composa le troisième livre de son Histoire. On ne saurait déterminer la durée du séjour que Froissart fit dans le Hainaut; on sait seulement qu'il était encore à Paris en 1392, lorsque le connétable de Clisson fut assassiné par Pierre de Craon, et à Abbeville sur la fin de la même année ou au commencement de la suivante, pendant les conférences qui se tinrent entre les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, lesquelles amenèrent enfin une trève de quatre ans.

Il y avait 27 ans que Froissart avait quitté l'Angleterre: profitant de la trève, il y retourna en 1395. Le duc d'York, oncle du roi, lui fit un accueil gracieux et le présenta lui-même à Richard II, qui le reçut avec de grandes marques de bonté. Deux objets importants occupaient alors Richard : le projet de son mariage avec Isabelle de France, et l'opposition des peuples de l'Aquitaine à la donation qu'il avait faite de cette province au duc d'York. Les prélats et les barons d'Angleterre étaient convoqués à Elten pour délibérer sur ces deux affaires : Froissart y suivit la cour, au milieu de seigneurs anglais qui l'entretinrent de leur expédition en Irlande et des merveilles qu'ils y avaient vues, pendant que Richard de Servy, qui était du *conseil estroit du roy*, lui confiait exactement les résolutions arrivées dans ce conseil. Trois mois se passèrent ainsi, et Froissart prit congé du roi qui bientôt après, comme on sait, devait être précipité du trône. Cette triste catastrophe, arrivée en 1399, est rapportée de la manière la plus touchante à la fin du XVe volume de l'Histoire de Froissart.

L'historien lui-même mourut, à ce qu'il paraît, peu de temps après; la date de sa mort est incertaine. Ses récits finissent à l'année 1400; il avait alors soixante-trois ans.

Les poésies de Froissart forment environ 30,000 vers; elles furent très célèbres de son temps et sont à peu près oubliées aujourd'hui. Son Histoire, au contraire, moins estimée peut-être que ses poésies au temps où il vivait, n'a cessé depuis lors de grandir en importance, et forme aujourd'hui l'un des monuments les plus remarquables et les plus curieux de tout le moyen-âge. Une première édition en fut faite à Paris, sans date, sous le titre de *la Chronique de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, de Bretagne*, etc., par J. Froissart, continuée par un auteur anonyme jusqu'en 1498, 4 vol. in-fol. ; on l'a réimprimée à Paris en 1503, en 1514, en 1518, en 1530; l'édition de 1514 contient une continuation jusqu'en 1513. Il parut à Lyon, dans les années 1559-1561, une nouvelle édition, *revue et corrigée sur divers exemplaires et suivant de bons auteurs*, par Denis Sauvage, in-fol. : cette édition fut réimprimée à Paris en 1574. Dacier en avait préparé une autre qui est restée inachevée. Dans ces derniers temps (1823 et ann. suiv.), Froissart a été imprimé en 15 vol. in-8° par les soins de M. Buchon, dans la *Collection des Chroniques nationales françaises*. La chronique de Froissart a été deux fois traduite en anglais*. J. G-T.

FROMAGE, sorte d'aliment composé de la partie solide du lait (*voy.* CASÉUM). On emploie pour préparer le fromage, suivant les localités, le lait de vache, de chèvre ou de brebis, seul ou mélangé. Mais quoique la matière première et le principe de la fabrication soient partout les mêmes, il n'est peut-être pas de produit alimentaire plus diversifié. Il suffirait pour s'en convaincre de comparer le fromage *à la crème* et celui *de Roquefort;* tous deux sont également faits de lait

(*) On trouve des observations d'un grand intérêt sur Froissart et sa chronique, par M. de Sismondi, dans le t. XXIII de la *Revue Encyclopédique*, p. 81 et suiv. — *Voy.* aussi à l'article *littérature* FRANÇAISE (p. 464). S.

caillé : peut-on rien imaginer de plus dissemblable au goût et à la vue? Le nombre des variétés de fromages qui se consomment en Europe est incalculable, mais on peut les faire rentrer toutes dans trois espèces principales : les fromages *frais*, qui doivent se manger presque sur place et sans délai; les fromages *gras*, qui peuvent attendre quelques mois et se transporter à une certaine distance, et les fromages *secs*, qui passent les mers et sont encore bons au bout d'une année. Tous les autres ne sont que des variétés de ceux-ci; ils se rapprochent de l'une ou de l'autre de ces trois espèces par le mode de confection; l'apparence et l'usage ne s'en écartent que par de légères différences de saveur, de couleur, de consistance, qui tiennent à quelques procédés de détail particuliers au pays où ils ont été confectionnés.

Rien n'est plus facile que la fabrication des fromages *frais;* elle est connue de presque tout le monde. Il s'agit de mettre le lait dans des jattes exposées à une température de 18 à 20 degrés centigrades. Soit qu'on l'abandonne ainsi à lui-même, soit qu'on y joigne un peu de jus de citron, de vinaigre ou de présure, il ne tarde pas à s'aigrir, à se cailler; on le transvide alors dans des formes en osier à claires-voies, garnies d'un linge fin, de manière à ce que le petit-lait puisse s'écouler : au bout de quelque temps la masse de caillé bien égouttée peut être retirée du moule et mangée, en y ajoutant après coup, suivant les goûts et les fortunes, du lait, un peu de sel ou du sucre. Quand ces fromages doivent être consommés par les gens du fermier ou vendus à bas prix, on a soin, avant de procéder à l'égouttage, d'enlever la crème qui est venue à la surface du lait pour en faire du beurre (*voy.*). Au contraire, quand ils sont destinés à des palais plus délicats et à des bourses mieux garnies, on empêche la crème de monter en accélérant la coagulation par une addition de présure; souvent même on les améliore en joignant au lait une quantité assez considérable de crème qui rend la pâte plus onctueuse. C'est ainsi que se fabriquent les fromages dits *à la pie*, que nous voyons sur les marchés de Paris, en grands disques blancs; les fromages *à la crème*, en forme de cœur, et les fromages *de Viri*, les fromages *de Neufchâtel* (Seine-Inférieure), en petits pains semblables aux pains de blanc d'Espagne, revêtus d'un papier de soie, et tous ceux qui dans différents cantons et sous différentes dénominations se mangent avant d'avoir subi aucun commencement de fermentation.

Pour type du fromage *gras* et de sa fabrication nous prendrons le fromage *de Brie*, si connu des gourmets. Après que la masse de caillé obtenu par le procédé que nous venons d'indiquer pour les fromages frais a été bien égouttée, on la sale et on l'expose au grand air à une température de 15 à 20°. Tous les jours on retourne les formes, et chaque fois on sale de nouveau la partie supérieure. Enfin on les porte à la cave où on les place sur un lit de foin, et on continue à les retourner jusqu'à ce que le fromage s'amollisse en s'affaissant et devienne gras. A quelques modifications près, cette méthode est celle qu'on emploie pour la fabrication des fromages *de Marolles*, *du Mont-d'Or*, *de Géromé*, *de Rollo*, des *Angelots* et des *Dauphins*. La forme du fromage de Brie est un disque d'environ un pied de diamètre sur un pouce d'épaisseur; la qualité en est difficile à reconnaitre et la durée très variable. Quand ce fromage vieillit, il coule en une sorte de crème que les marchands empotent, et qui est très recherchée sous le nom de fromage *de la poste aux chevaux de Meaux;* il s'en expédie, dit-on, jusqu'en Russie. On fait des fromages de Brie maigres, de lait écrémé; gras, de lait naturel; crèmeux, de lait mélangé de crème. Cette distinction existe aussi pour les fromages de Marolles. Ceux-ci sont petits et carrés; la pâte en est molle et jaune, ce qui tient à ce qu'on les passe dans des caves humides et qu'on les emmagasine en grande masse. Le fromage du Mont-d'Or jouit en France d'une grande renommée; il s'expédie dans de petites boîtes rondes; sa fabrication absorbe le lait de 20,000 chèvres; il est fort recherché à Lyon, ainsi que le Géromé ou fromage de Gérardmer, qui s'aromatise avec du cumin.

Enfin viennent les fromages *secs*, qui se font de deux manières, par cuisson et

par compression, et dont les plus généralement connus sont les fromages *de Gruières* et *de Hollande*. Voici comment on procède pour le premier : on verse dans une chaudière une certaine quantité de lait modérément écrèmé, on le chauffe à 25° centigrades, et après l'avoir retiré on met la présure. Au bout d'environ une demi-heure la masse est prise : on la réduit en grumeaux avec une lame de bois, on la travaille avec un bâton armé de broches transversales ; on la remet ensuite sur le feu, et quand les grumeaux sont devenus consistants et d'un aspect jaunâtre, la pâte est cuite. La chaudière retirée une seconde fois, on remue la pâte jusqu'à ce qu'elle s'agglomère et devienne élastique. Alors on la prend dans une étamine, on la met dans un moule entre deux plateaux, on fait sortir le petit-lait et on laisse en presse. Vingt-quatre heures après, les fromages ainsi cuits et comprimés sont portés à la cave sur des tablettes : là on les sale avec du sel marin broyé, que l'on répand sur les deux surfaces avec un tamis. Cette opération se renouvelle tous les jours pendant quatre à cinq mois. Le *Parmesan* se fabrique presque de la même manière en Italie ; seulement, tandis que la pâte du Gruières (*voy*. Fribourg) est unie et serrée, celle du Parmesan est sèche et grenue, ce qui peut dépendre d'un degré de cuisson plus avancé ; on lui donne de la couleur avec du safran. On peut en dire autant du fromage de Chester (Angleterre), qui a quelque analogie avec celui-ci et que l'on colore avec le romon.

Le fromage de Hollande, au contraire, se fait à froid avec du lait non écrèmé. Après l'avoir fait cailler par le procédé ordinaire, on pétrit la pâte, on la comprime dans une passoire, on l'égoutte, puis on la met dans des cylindres creux à fond concave et percé de trous, à la partie supérieure desquels on place une planchette chargée de pierres. Quand la masse est bien homogène et qu'il n'en sort plus ni crème ni petit-lait, on l'enveloppe de toile, on la comprime de nouveau jusqu'à ce qu'il ne s'y trouve plus d'interstices, et on l'immerge dans l'eau salée. Cette immersion terminée, les fromages sont saupoudrés de sel blanc qui se dissout et les pénètre ; après quoi, on les retrempe de nouveau pour ôter le sel qui pourrait être en trop grande quantité, on les lave dans du petit-lait, on les racle, on les met au frais, et, lorsque la croûte présente un aspect d'un rouge-jaune, ils peuvent être livrés au commerce. On se sert de procédés à peu près identiques pour la fabrication des fromages *de Septmoncel* ou *de Gex*, et de ceux *d'Auvergne* ou *du Cantal* ; mais ces produits sont moins estimés que ceux de Hollande. Le fromage *de Roquefort*, dont la réputation remonte jusqu'à Pline, rentre encore dans cette classe. Il se fait de lait de chèvre et de brebis ; le premier donne à la pâte plus de blancheur, le second plus de saveur et de consistance. La fabrication commence ordinairement en juin pour finir en septembre. La manutention est d'abord la même qu'en Hollande; mais quand les fromages sont égouttés et bien secs, on les transporte à dos de mulets à Roquefort (Aveyron) et dans d'autres communes environnantes, où les propriétaires en achèvent la confection dans des caves. Là on les trie, on les place sur des planches, on sale les deux faces avec du sel broyé ; puis on les frotte avec du drap, on les racle avec un couteau. Salés, on les empile par dizaines pendant quinze jours: par ce moyen, ils prennent de la consistance et se couvrent d'une moisissure épaisse; enfin pendant deux mois on les gratte à plusieurs reprises jusqu'à ce que la croute, après avoir été tour à tour blanche et verte, devienne rougeâtre : c'est dans cet état qu'ils doivent être expédiés. Le fromage *de Sassenage* (Isère), qui se fait avec du lait de vache, de chèvre et de brebis, se traite de la même façon, ainsi que celui *du Mont-Cenis*, qui est aussi estimé en Piémont que ceux de Sassenage et de Roquefort.

Dans toutes ces fabrications qui, comme on le voit, reposent sur une base unique, la coagulation du lait et la séparation du serum et du caséum, traité ensuite par des procédés plus ou moins variés, il ne faut pas croire que les restes soient perdus. En Hollande, le petit-lait est donné aux bestiaux; en France, en Suisse et en Angleterre, on en retire le peu de matière ca-

séeuse qu'il peut contenir après l'égouttage, et, sous le nom de *broatte*, on la donne aux vaches ou l'on en fait des fromages de basse qualité et qui se consomment sur place; en Italie, la broatte séchée et râpée s'appelle *ricotte* et sert à apprêter le macaroni; enfin les raclures du fromage de Roquefort se vendent à bas prix dans le pays.

C'est une grande question débattue depuis longtemps, et non encore résolue positivement, de savoir si la qualité du lait résultant des pâturages influe sur la qualité des fromages: ce qu'il y a de certain, c'est qu'en adoptant les mêmes procédés on est parvenu à faire dans les vallées de la Savoie, du Jura et des Vosges, des fromages comparables à ceux de Gruières; et l'on en a même fabriqué en Allemagne et en France que les marchands peuvent à peine distinguer de ceux qui viennent de Hollande et du nord de l'Italie.

Le commerce qui se fait en fromages est considérable. Après les divers lieux de provenance dont nous venons de parler, on peut citer encore une foule de localités qui s'occupent avec avantage de cette fabrication, et dont les produits se débitent, soit sous d'autres noms, soit sous ceux que nous avons fait connaître. En Angleterre, après le comté de Chester, il faut citer ceux de Glocester, de Shrop, de Wilkshire, de Sommerset, de Leicester, de Lancastre, d'Oxford et de Warwick. On fait encore des fromages estimés aux environs d'York, de Bath, de Derby, de Cottenham et de Southampton. Aux différentes localités de France il faut ajouter les cantons de Nouvion et de la Chapelle (Aisne), les vallées de Saint-Amarin et de Münster (Haut-Rhin). En Suisse, la fabrication est répandue dans toutes les vallées des Alpes; il s'en fait dans le bailliage de Sarnen, dans la vallée d'Ursern (c'est le fromage le plus gras), dans celle de Münster, à Brientz, dans les vallées du Léman, du Jura, des Vosges et de la Savoie, dont les productions sont confondues sur les marchés étrangers avec celles du pays de Gruières. Beaucoup de fromages d'Ost-Frise, du Holstein, du Mecklembourg et de Dantzig, entrent dans la consommation comme fromages de Hollande. La province de Limbourg et le pays de Liége produisent les fromages *de Limbourg*, estimés dans toute l'Europe. Les fromages de chèvre du Tyrol jouissent aussi d'une certaine réputation parmi les connaisseurs. Le fromage de Parmesan se fabrique en grande quantité aux environs de Lodi, dans le Milanais, à Valsasina et à Brescia. La Sardaigne fait aussi un commerce considérable de fromages qui sont très salés et séchés à la fumée.

De tous ces différents fromages, une partie se consomme à l'intérieur des royaumes, l'autre s'expédie. L'Angleterre, quoique sa production soit immense (le comté de Warwick seul en envoie à Londres pour des sommes très élevées), emploie tout ce qu'elle produit, et en fait encore venir une énorme quantité de la Hollande; la Sardaigne en expédie en France et sur les côtes voisines d'Italie. L'Allemagne, la France, la Hollande, le nord de l'Europe, et même les autres parties du monde demandent au Milanais son Parmesan. La France, comme l'Angleterre, en produit et en consomme beaucoup; ce qu'elle fournit aux autres nations, à la Belgique, à l'Allemagne, aux colonies d'Afrique et d'Amérique, est peu de chose et ne dépasse guère 300,000 fr., tandis que les importations se sont montées, en 1835, à 3,191,789 fr. Les fromages de Gruières et de Hollande sont ceux dont le débit est le plus considérable: il s'en vend de grandes quantités pour le service de la marine; la facilité avec laquelle ils se conservent et se transportent leur fait accorder pour cet usage une préférence marquée sur tous les autres. En 1833, l'exportation de la Hollande seule s'élevait à la somme de 7,306,000 fr.

Les charcutiers font avec de la viande de porc hachée deux préparations différentes, improprement appelées *fromage d'Italie* et fromage *de cochon*, et qu'il suffit de mentionner ici. Le fromage *à la glace* ou fromage *glacé* est un mets composé de crème et de sucre auquel on joint ordinairement quelque autre substance agréable au goût, et dont le mélange est fortement frappé de glace.

Proverbialement, *entre la poire et le fromage* signifie sur la fin du repas, lors-

que la gaîté qu'inspire la bonne chère fait qu'on parle librement : *il nous chantera cette chanson entre la poire et le fromage.*

La *fromagerie* est l'endroit où l'on fait et où l'on vend les fromages; celui qui les fabrique et celui qui les débite s'appellent également *fromager.* V. R.

FROMENT ou Blé, c'est-à-dire le blé par excellence, la céréale dont le grain, réduit en farine, fournit le meilleur pain, et l'emporte sur tous les autres, à égalité de volume par son poids, à égalité de poids par la quantité autant que par la qualité de ses parties alimentaires, comme le montrent les analyses de Vauquelin, qui y a trouvé sur 100 parties à l'état de farine : 8 à 12 d'eau, 7 $\frac{1}{3}$ à 14 $\frac{1}{2}$ de gluten mêlé d'albumine végétale, 56 à 74 d'amidon, 4 $\frac{1}{5}$ à 8 $\frac{1}{2}$ de sucre, 2 $\frac{1}{5}$ à 5 $\frac{4}{5}$ de gomme.

Par un triple effet de sa nature, le froment est à un triple titre le compagnon et le soutien de la civilisation la plus avancée; d'abord il y a dans ses qualités une perfection, une finesse, à laquelle doit correspondre un certain raffinement dans les besoins et les goûts de ses consommateurs; en outre, pour donner de beaux et riches produits, il demande plus que les autres blés l'application d'engrais, de capitaux, d'un système d'assolement qui supposent les progrès de la culture et l'aisance; enfin il cesse de produire devant les mêmes limites de chaleur et de froid passé lesquelles la civilisation languit. Dans la direction du pôle, il est moins arrêté par le froid des hivers que par le défaut de chaleur des étés; il ne franchit pas la ligne isothère de 14° cent., ou, en d'autres termes, il cesse d'être cultivé dans les contrées dont la température moyenne, pendant l'été, n'atteint pas ce nombre de degrés, parce qu'il n'y peut plus mûrir : or cette ligne, qui coïncide en partie avec la limite des arbres à cidre et du chêne, serpente entre le 50e degré de latitude nord, où elle s'arrête dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, et le 64e, qu'elle atteint en Suède. D'un autre côté, d'après les observations de MM. de Humboldt et Boussingault, confirmées par les expériences de MM. Edwards et Colin sur le *maximum* de température au-delà duquel le froment ne peut plus fructifier dans nos climats, sa limite équatoriale paraît être la ligne isochimène de 20 à 21° cent., ce qui signifie qu'il cesse d'être cultivé dans tous les pays dont l'hiver, seule saison où on puisse l'y récolter, présente une température moyenne supérieure à ce nombre de degrés. Cette ligne oscille entre 20 et 23° de latitude. Les limites qu'il atteint en altitude correspondent en général avec celles de la latitude; mais elles varient plus brusquement, à cause de l'influence des expositions, plus grande dans les montagnes que dans les plaines. Le froment, comme on le voit, peut être cultivé dans une très large zone; mais c'est dans la partie tempérée de cette bande, entre 36 et 46°, qu'il l'est le plus; et, dans cette partie même, ce sont les pays les plus riches et les plus civilisés, tels que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les États-Unis, qui en cultivent ou en consomment la plus grande quantité.

Quoiqu'on n'ait pas de notion certaine sur la patrie primitive de ce précieux végétal, l'ensemble des documents historiques, géographiques et botaniques fait cependant présumer que, de même que les autres blés, il est originaire des plateaux de la Perse, de la Tatarie ou de l'Inde septentrionale. On ne saurait assigner avec plus de certitude la première époque où il a commencé à être cultivé; mais ce qu'on peut assurer, c'est que cette époque remonte aux premiers âges de la civilisation, puisqu'on trouve déjà le blé mentionné dans la Bible, dans Homère et dans Bérose. Dès lors il ne dut pas tarder à produire des variétés; mais pour en trouver une mention précise il faut descendre jusqu'à Théophraste, qui distingue nettement celle d'automne et celle de printemps. Les Romains en connurent vraisemblablement un assez grand nombre, puisque Pline et Columelle en indiquent une douzaine. Celui-ci en fait même une sorte de classification : « Les blés (*frumenta*) les plus utiles à l'homme, dit-il, sont le *triticum* (le froment ordinaire) et le *semen adoreum* (probablement l'épeautre). On connait beaucoup d'espèces de froment, mais celui qu'il faut semer de préférence est le froment qu'on

appelle *robus*, parce qu'il l'emporte sur les autres par le poids et le brillant ; au second rang on doit mettre la *siligo*, etc. »

Le genre froment, *triticum*, de la famille des graminées, se range dans la tribu des hordéacées de Kunth, où il se distingue des autres genres par les caractères suivants : les fleurs sont en épis simples, rarement rameux ; l'axe de l'épi ou rachis est articulé et marqué de dents alternes qui portent chacune un seul épillet, de manière que la succession des épillets forme deux rangs parallèles à l'axe et opposés; chaque épillet contient trois à six fleurs dont les deux ou trois supérieures sont rudimentaires et avortent; les deux valves de la glume sont à peu près opposées et égales l'une à l'autre; elles sont tantôt pourvues, tantôt dépourvues d'une arête ou barbe; les deux balles ou paillettes sont herbacées ; l'inférieure ou extérieure, plus grande et plus renflée que la supérieure ou intérieure, l'embrasse en partie; elle est légèrement échancrée à son sommet et se termine par une petite pointe recourbée en dedans, ou par une longue arête roide et droite; la supérieure est toujours sans barbe et entière; les étamines sont au nombre de trois; les deux écailles ou paléoles sont le plus souvent entières et ciliées; l'ovaire est comme trapezoïde, velu dans sa partie supérieure qui supporte deux stigmates plumeux et généralement sessiles; il devient une caryopse convexe à sa face externe et marquée à sa face interne d'un sillon longitudinal. La plupart des espèces de ce genre sont annuelles; quelques-unes sont vivaces et rampantes; leur chaume est simple, noueux, fistuleux ou plein; il porte des feuilles engaînantes, rubanées et aiguës.

Ainsi défini, le genre *triticum* comprend, dans l'agrostographie de Kunth, 65 espèces, dont une dizaine seulement sont soumises à la culture ; encore sur ces dix n'y en a-t-il que sept qui aient de l'importance; ce sont : le froment ordinaire (*Triticum vulgare*, Vill. ; *Tr. sativum*, Lam.); le froment renflé, gros blé, poulard ou pétanielle (*T. turgidum*, L.); le froment dur ou corné (*T. durum*, Desfont.); le froment de Pologne (*T. polonicum*, L.); l'épeautre (*T. Spelta*, L.); le froment amidonnier (*T. amyleum*, Ser. ; *T. dicoccum*, Schrank); enfin l'engrain ou le froment locular (*T. monococcum*, L.). Entre ces espèces, on distingue facilement les trois dernières des quatre premières, en ce que les fruits ou grains de celles-ci tombent nus sous le fléau, tandis que dans les autres ils restent adhérents à leurs balles en se détachant de l'axe qui se rompt, et que leur forme est triangulaire. Dans le groupe des espèces à fruits nus et libres, les trois premières se ressemblent beaucoup par leur épi tétragone et imbriqué, par leurs épillets ordinairement à quatre fleurs, et par leurs valves ventrues terminées par une pointe plus ou moins large ; analogies auxquelles il faut encore ajouter, pour les deux premières espèces, que ces mêmes valves y sont ovales et tronquées, et que les fleurs y sont tantôt barbues, tantôt non barbues. Mais dans le froment ordinaire les valves sont comprimées vers leur sommet, convexes et arrondies à leur face dorsale qui offre une nervure saillante; en outre le chaume y est creux. Dans le froment renflé, au contraire, les valves sont carénées et le chaume plein vers son extrémité supérieure. Enfin, dans le froment dur, les balles sont encore carénées, mais oblongues; le chaume est plein au sommet et le grain très dur. Quant au froment de Pologne, il se distingue facilement par ses longs épis barbus, par ses glumes allongées, grandes, foliacées, écartées du grain et d'un blanc jaunâtre, par son grain long et demi-transparent, enfin par son chaume plein et bleuâtre. Dans la division des espèces à fruit revêtus de leurs balles, on reconnaît facilement l'épeautre (*voy.*) à ses épis lâches et étroits sur leurs deux côtés, par opposition aux deux autres espèces, chez lesquelles ces épis sont serrés et larges sur leurs côtés, et qui d'ailleurs se séparent nettement l'une de l'autre par leurs épillets portant deux grains dans le froment amidonnier et un seul dans l'engrain.

On ne connaît pas exactement le nombre des variétés que la culture des différentes espèces de froment a produites; M. Desvaux en a décrit 115, mais il pense lui-même que sa liste n'est pas complète. Les caractères au moyen desquels on a cherché à classer ces variétés sont en gé-

néral tirés de la présence ou de l'absence des barbes et des poils sur les épis, de la couleur et de la forme des grains, etc. Les plus nombreuses et les plus estimées sont celles qui appartiennent au froment ordinaire.

Linné avait fait du froment commun deux espèces distinctes sous les noms de *triticum hybernum* et de *triticum æstivum*, parce que celui-ci est annuel et que ses glumes sont barbues, tandis que le premier est biennal et sans barbes; mais ces espèces ont été abandonnées comme reposant sur des caractères qui varient avec la culture. Cependant la distinction entre les blés d'automne et les blés de printemps n'en est pas moins réelle dans la pratique agricole, où les premiers occupent une place et ont une importance bien supérieure à celles qu'on assigne aux autres.

Un sol riche, quelque peu compacte et calcaire, est ce qui convient le mieux au froment. Il ne doit pas être amené à un trop grand degré de pulvérisation par les labours préparatoires; cependant, s'il est fort et argileux et qu'on sème sur jachères, il en exige au moins trois. Dans le système de la jachère, on fume au printemps ou en été, et on laboure après, afin de tuer les mauvaises herbes dont les graines ont été apportées dans le champ avec le fumier, et d'empêcher que le froment ne verse ou ne s'étiole par l'effet d'une fumure abondante qui lui serait directement appliquée; dans les nouvelles méthodes de culture, on consacre l'engrais à la récolte qui précède le froment. Un beau trèfle, le colza, les fèves, les pois, les vesces coupées en vert et retournées tout de suite, telles sont quelques-unes des plantes après lesquelles il réussit le mieux; le plus souvent le sol qui les a portées n'a pas besoin de nouvelles préparations, si ce n'est un labour profond. En France, les semailles du froment ont généralement lieu du 15 septembre au 15 octobre, mais elles sont praticables pendant les quatre derniers mois de l'année; on sème presque partout à la volée, à raison de 2 hectolitres de graine en moyenne par hectare; les semis en lignes n'ont encore que peu de partisans. On recouvre la semence au moyen de la herse ou de l'extirpateur, sous une couche de terre qui varie entre 1 et 4 pouces. Pour aider à la végétation du blé, on a quelquefois recours à des roulages, des sarclages, des binages, et surtout au hersage, qu'on pratique au printemps et qui provoque le développement de nouvelles tiges en divisant les racines. Si, au contraire, on a lieu de craindre que le blé ne verse par un développement excessif de sa partie herbacée, on cherche à en retarder la végétation au moyen de la faux, de la faucille ou du parcage des moutons. Pendant qu'il est sur pied, il n'a guère à redouter que les accidents et les fléaux qui menacent en général les produits des champs, et ses principales maladies ont été l'objet d'articles spéciaux (*voy.* CARIE, CHAULAGE). Ce qu'il y aurait à dire de sa récolte, de sa conservation, du commerce qu'on en fait, rentre dans les matières à traiter aux mots MOISSON et GRAINS. Quant à son produit, il peut varier énormément. Pline parle d'un territoire de la Barbarie qui produisait 150 pour 1, et il cite l'envoi que le procureur général d'Afrique fit à Auguste d'un échantillon où l'on voyait 400 épis sortis d'un seul grain; certaines terres en Égypte rendaient 100 pour 1, et la Bible fait allusion à des produits de 30, de 60 et de 100 pour 1. De nos jours et sous notre ciel, on regarde comme un faible produit 8 à 10 hectolitres, comme une récolte moyenne 12 à 18 hectolitres, et comme un haut produit 25 à 30 hectolitres par hectare, termes auxquels correspondent ceux de 4 à 5, de 6 à 9 et de 12 à 15 pour 1 de semence. Le poids moyen de l'hectolitre est de 75 kilogr., mais peut s'élever à 85 et descendre à 65. Si ces produits, sous le rapport de la quantité de substance nutritive qu'ils renferment, sont supérieurs à ceux de toutes les autres céréales, ils s'achètent aussi par un plus grand épuisement de terrain : Thaer l'estime à 40 p. % des sucs nutritifs que possède le sol. Le produit en paille est encore plus variable que le produit en grain, et plus en rapport avec l'humidité du sol ou de l'atmosphère, l'état et la nature du fumier, l'épaisseur des semailles, etc.; cependant on peut dire qu'en moyenne il forme à peu près le double du poids du grain.

Comparés au froment d'automne, les blés de printemps sont moins productifs, plus casuels, plus sujets à la rouille et au charbon (*voy.* ces mots); ils demandent aussi que le sol soit plus riche en matières d'une facile décomposition et plus ameubli : aussi ne sont-ils cultivés pour ainsi dire que comme exception, c'est-à-dire par exemple dans les pays de montagnes où les neiges durent longtemps, et dans les terrains sujets, soit aux inondations, soit au déchaussement pendant l'hiver, ou bien pour suppléer à des blés détruits pendant l'hiver, et comme récolte venant après des plantes qu'on a serrées tard. Ils aiment les sols légers et les années un peu humides.

Après le froment ordinaire, l'espèce la plus répandue, surtout dans le midi, le centre et l'ouest de la France, est celle des *poulards*, qui ont le mérite d'être plus rustiques, plus vigoureux, plus susceptibles de venir sur les défrichements et sur les terrains bas et humides, mais dont le grain et la paille sont moins estimés. Le froment dur ou corné appartient exclusivement aux climats chauds. Le froment de Pologne n'a pas répondu aux espérances que faisaient naître sa belle apparence et la bonne qualité de son grain : il s'est montré trop délicat pour nos contrées et peu productif. Enfin les froments de la seconde division sont en général peu difficiles sur la nature du terrain et du climat, surtout l'engrain, qui réussit dans les sols les plus arides et les contrées les plus froides; ils sont aussi moins sujets aux maladies que ceux de la première division et souffrent moins des déprédations des oiseaux; mais le produit en est moins considérable et a moins de valeur; de plus leur grain, principalement celui de l'épeautre, est d'une mouture difficile : aussi la culture en est-elle bornée à un petit nombre de localités.

Les principaux auteurs qui se sont spécialement occupés de l'histoire naturelle et de la culture du froment sont : Tessier (*Cours d'agriculture* de Déterville); Lagasca; Mazzucato (*Triticorum definitiones*); Bayle Barelle (*Monographia frumentorum*); Seringe (*Mélanges de botanique, Monographie des céréales de la Suisse*); Metzger (*Europæische Cerealien*); Desvaux (*Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*, t. I, 1834), et tout récemment Lecouteur, sans compter les agrostographes tels que Host, Palisot-Beauvois, Kunth, etc. J. Y.

FRONDE, instrument léger formé de cuir et de cordes, et qui sert à lancer au loin des pierres et même des balles. Il fut employé, comme arme, de toute antiquité; mais on serait peu disposé à le croire susceptible de justesse si le front de Goliath n'eût été atteint de la pierre lancée par David, et surtout si Florus n'eût affirmé que les habitants des iles Baléares, qui s'en servaient si habilement, y étaient exercés dès leur plus tendre jeunesse, et que leurs mères ne leur donnaient pour nourriture que les mets qu'ils avaient la dextérité d'atteindre de très loin d'un coup de pierre lancée par une fronde. Ce mot a été une altération du latin *fonda* : aussi s'est-il écrit d'abord *fonde*, *funde*, *fundiballe*. Ses synonymes nombreux, qu'on retrouve en anglais, en italien, en roman, témoignent de son long et général usage. Les peuples que les anciens appelaient Barbares s'en servirent les premiers. A leur exemple, les peltastes de la phalange grecque se composaient, en partie, de *frondeurs*. La légion romaine n'eut recours aux frondes que quand ses institutions marchaient vers leur décadence. C'était surtout une des armes des alliés et de ces nuées de soldats légers que, du temps de Végèce, on appelait *roraires*, c'est-à-dire guerriers dont les coups sont comparables à une rosée. La colonne Antonine offre l'image de ces instruments de guerre. La fronde alors avait perfectionné ses mobiles : ce n'étaient plus de simples cailloux, mais des pierres taillées et sphériques, des balles de plomb que les Latins appelaient *plombées*, *glands*, *olives*. C'étaient même des mobiles incendiaires consistant en globules de terre cuite rougie au feu, ce qui avait amené l'usage des frondes ayant le panier ou le culot en métal. Les frondes achéennes étaient à manche et servaient à lancer des traits; mais on est mal éclairé touchant le genre de ce mécanisme. De même que des peuples orientaux, habiles à se servir de l'arc, se coiffaient de leurs flèches, de même les habitants et les habi-

tantes des îles Baléares se coiffaient de frondes. Alexandre-le-Grand trouva, à ce que rapporte Quinte-Curce, cette même parure de tête en usage chez les Mardes. La portée de la fronde antique s'étendait, dit-on, jusqu'à 600 pas; mais cette assertion mérite peu de confiance, et il faut se garder de croire les historiens qui prétendent, comme le fait Virgile en parlant de Mézence, que la fronde lançait d'une telle force les balles de plomb qu'elles se liquéfiaient en l'air. Les Français ne se sont servis de frondes dans la guerre de campagne que postérieurement au temps où écrivait Agathias, mais ils y avaient recours dans la guerre de siége. Au XIV[e] siècle, une partie des troupes espagnoles combattait avec la fronde, et c'est au moyen de cette arme de jet qu'ils s'essayèrent à lancer les premières grenades. Depuis les guerres de religion, pendant lesquelles les habitants de Sancerre s'en servirent pour la défense de leur ville, les frondes disparaissent des armées françaises.

Frondeurs. C'étaient, dans l'antiquité, les soldats qui, se servant de la fronde, formaient dans les armées grecques et carthaginoises un genre d'armes particulier, plusieurs siècles déjà avant l'ère chrétienne. Un sac dont ils étaient porteurs contenait, comme le témoigne Xénophon, leurs projectiles. Les frondeurs baléares faisaient usage, à ce que rapporte Diodore de Sicile, de trois frondes de force différente; ils en portaient une en manière de coiffure, une en ceinture, une à la main.

Dans les armées françaises du moyen-âge, on appelait *frondes*, *fondelles* et *baliaires*, les frondeurs : le mot de *fondelles* était le nom de l'arme prise comme équivalent du nom du guerrier qui s'en servait pour combattre; le nom de *baliaire* était un souvenir et une corruption du nom des Baléares. Depuis deux siècles, l'usage de la fronde était oublié des Français, quand la prise d'Alger fit connaître à ses vainqueurs qu'il se trouve encore des frondeurs dans les armées arabes. G[al] B.

FRONDE, Esprit frondeur. La fronde, cette arme offensive dont on a traité dans l'art. précédent, a produit ces deux expressions métaphoriques. *Fronder* un homme, un ouvrage, c'est en effet leur *jeter la pierre*.

On a, en général, dans la société, peu d'estime, moins d'affection encore, pour le frondeur par système, celui qui s'est fait une loi de dénigrer tout; car on suppose difficilement que cette triste manie puisse se concilier avec la bonne foi. Le critique, le satirique même, admettent des exceptions dans leurs censures, et savent, dans l'occasion, être justes : le frondeur ne l'est jamais. Toutefois, beaucoup de gens, dans ce monde, aiment mieux inspirer la crainte que de faire naître la bienveillance; jamais nos cercles et nos salons n'ont manqué de frondeurs.

N'a pas qui veut pourtant le fâcheux talent de fronder : il exige du tact, de l'observation et une malice spirituelle. C'est ce que possédèrent Rivarol et Champcenetz, ces deux frondeurs célèbres du dernier siècle; car, ainsi que le disait le premier, il ne suffit pas qu'un trait soit *méchant*, il faut qu'il soit *bon*.

L'esprit français fut toujours, du reste, un esprit un peu frondeur (*voy.* p. 463, 464). Noëls épigrammatiques, vaudevilles, parodies, couplets malins, autant de genres nationaux qui eurent toujours pour but de fronder le pouvoir ou le prochain. Dans nos mœurs actuelles, la fronde s'appelle *opposition*. *Voy.* ce mot et l'art. suivant.

Nous avons aussi, en littérature et dans nos spectacles, les frondeurs par amour-propre, ceux qui croient, en blâmant tout, donner une haute idée de leur esprit et de leur jugement. C'est pour eux que l'on a créé cette brève formule : *Détestable!... et je ne sors pas de là*. C'est l'un d'eux qui, consulté sur un distique, répondait : « Il y a des longueurs. »

La tribune parlementaire a également ses frondeurs, que, dans la langue législative, on nomme les *opposants systématiques*. Ce système se résume par ce mot de l'un d'eux, relativement à une question qui n'offrait rien de politique : « Je serai de l'avis contraire à celui du ministre. » C'est la contre-partie de cet autre mot d'un homme non moins naïf que dévoué : « Quelque proposition que fasse le ministère, il peut compter sur

ma voix. » Avec des approbateurs et des frondeurs de cette sorte, il faut convenir que les affaires d'un pays seraient passablement mal faites!

Il est rare que l'on ne joigne pas au nom de moraliste l'épithète de frondeur; mais ici c'est moins la faculté de l'homme qu'une conséquence nécessaire du sujet dont il s'occupe. Il y a, en effet, tant à fronder dans nos mœurs, nos usages, nos habitudes! Cependant un La Bruyère, un Vauvenargues, n'accepteront qu'à demi cette qualification et prendront toujours pour devise :

Il faut fronder le vice et louer la vertu.

M. O.

FRONDE, période de l'histoire de France embrassant environ dix années (1643 à 1653). De la part d'un petit nombre d'hommes d'élite, ce fut la tentative d'établir dans le royaume un équilibre constitutionnel; pour le grand nombre, ce fut la dernière prise d'armes de la féodalité à son déclin.

Ceux qui ont suivi dans l'histoire de France (*v.* p. 531) la formation successive de la royauté depuis Hugues Capet savent qu'une lutte continuelle contre la féodalité en fut le principal caractère. L'incertitude des limites de ces deux puissances livrées à une mobilité continuelle avait pour ainsi dire permis à chacune d'adopter pour devise : *Dieu et mon épée*. Toutes les classes rangées sur les degrés de la hiérarchie féodale étaient animées d'un indomptable esprit d'indépendance, et l'on peut dire avec l'historien de la Fronde, M. de Saint-Aulaire*, que « la « résistance à main armée contre l'auto- « rité souveraine était encore, lors de la « minorité de Louis XIV, le droit com- « mun de la monarchie. »

C'est un spectacle du plus haut intérêt que celui de la royauté poursuivant son œuvre, brisant ses entraves, amortissant successivement les résistances par l'achat, l'héritage, la confiscation ou la conquête de ces grands fiefs dont les titulaires avaient plus d'une fois fait chanceler sa fortune. Mais, après ce premier pas, d'autres obstacles avaient reparu. Aux grands vassaux héréditaires avaient succédé des grands seigneurs, qui, groupés autour du souverain, prétendaient guider ses conseils et obtenir le gouvernement des provinces. Là, retranchés avec des troupes qui ne reconnaissaient qu'eux pour chefs, ils visaient à se rendre de nouveau indépendants et héréditaires, levaient des soldats et des impôts au mépris des défenses du roi. Dans son impuissance, il cherchait à arrêter leurs empiétements en déférant à d'autres le commandement des places fortes. Souvent il leur suscitait des ennemis parmi les seigneurs de ces gouvernements, fomentant ainsi l'habitude des guerres civiles qu'il fallait ensuite éteindre.

Contre l'influence des grands seigneurs, la plus efficace des mesures avait été la séparation des pouvoirs militaires et judiciaires, antérieurement réunis, confondus dans les mêmes mains. La création des parlements (*voy.*) avait opposé aux grands seigneurs des corps puissants, rivaux jaloux qui balançaient leur influence; autour de ces corps étaient groupées 40,000 familles bourgeoises investies des offices de judicature et de finances. Mais, par un abus qu'explique le besoin de faire de l'argent, les rois avaient vendu ces charges; elles étaient devenues héréditaires. En vertu de leur droit d'achat, les titulaires exploitaient la société pour leur compte. Leurs droits privés hérissaient l'ordre social d'une multitude de petits fiefs où se retranchait l'esprit d'indépendance. A leur tête, le parlement de Paris prétendait de temps à autre remplacer près des rois le conseil des barons, examiner et modifier en liberté leurs ordonnances (Remontrances du 16 mars 1615). Par intervalles, la Cour des comptes se croyait en droit de poursuivre et de juger comme concussionnaires les auteurs de toute perception illégale, bien que consentie par le roi (octobre 1648). « C'était, dit M. de « Saint-Aulaire, à travers le dédale des « résistances qu'opposait l'orgueil aris- « tocratique, l'esprit contentieux de la « magistrature, la complication des for- « mes et la multitude des officiers, que « l'autorité royale devait se frayer un che- « min. Le respect des droits acquis à

(*) *Histoire de la Fronde*, Paris, 1827, 3 vol. in-8°.

« cette époque eût laissé les successeurs « de Henri IV dans une condition pire « que ceux de Hugues Capet. »

Richelieu (*voy.*), voulant changer cette constitution, fit trois innovations fondamentales. D'abord il établit dans chaque province un intendant révocable à sa volonté et investi du droit de prononcer d'une manière sommaire sur toutes les matières de finances et de police, attributions qui avaient appartenu auparavant aux trésoriers de France et aux élus, dont les charges étaient héréditaires. En outre, pour rendre l'ordre judiciaire plus docile, il enleva aux parlements le jugement des procès politiques qu'il confia à des commissaires nommés par lui. Enfin, par le moyen de ses intendants, il sévissait contre la noblesse qui ne recevait pas le frein des lois, et lui-même, chassant du conseil et des gouvernements les grands qui prétendaient à l'indépendance, noyait leurs révoltes dans le sang.

Ce ne fut pas sans résistance que fut dompté le Parlement. Toujours il adressait des remontrances et s'efforçait de ressaisir sa juridiction. En 1631, il rendait arrêt pour évoquer le jugement du maréchal de Marillac, mais n'aboutissait qu'à faire interdire de sa charge Mathieu Molé, alors procureur général, qui avait concouru à cet arrêt. Dans la même année, refusant d'enregistrer des lettres-patentes par lesquelles Richelieu frappait le comte de Moret, les ducs de Bellegarde, d'Elbeuf et de Roannais, les magistrats du Parlement étaient mandés au Louvre, traversaient la ville à pied, la tête découverte en signe d'amende honorable, et, introduits en présence du roi, ils durent se mettre à genoux pour entendre la réprimande de Louis XIII, qui menaça de placer sept ou huit d'entre eux dans un régiment de mousquetaires pour y apprendre l'obéissance. Ils virent lacérer devant eux la feuille du registre où était inscrit leur refus, et exiler quatre de leurs collègues. En 1639 et en 1641, Richelieu, résolu de faire condamner à mort le duc de La Valette, beau-frère, et le duc de Vendôme, frère naturel de Louis XIII, forma une commission composée de ducs, de pairs, de conseillers d'état et des présidents du Parlement. Le roi présidait cette commission, intimidait les membres et les contraignit à voter. En matière d'enregistrement, d'impôt, mêmes résistances suivies de lacération, de refus, d'exil, d'emprisonnement, de création même de quinze nouveaux offices de conseillers au Parlement. Mais vainement le roi les venait installer : jamais les présidents ne leur distribuaient de procès à juger, jamais leurs collègues ne consentaient à délibérer avec eux. En Normandie, le Parlement défendait la levée des impôts, laissait massacrer les collecteurs sans poursuivre, et, puni de son inaction, restait privé pendant un semestre chaque année du droit de rendre justice. Enfin, le Parlement de Paris vaincu pliait complétement sous le joug, en 1641, et se soumettait à enregistrer, sans en prendre connaissance, tous les édits concernant l'administration de l'état, ou même relatifs aux finances, après avoir usé, devant le roi seulement, du droit de remontrance. Il enregistrait aussi la suppression des charges de six de ses membres connus par leur opposition.

La noblesse, chassée des emplois, privée d'influence, avait couru aux armes et appelé l'étranger. Ses révoltes, sans cesse ranimées par la rigueur des châtiments, avaient favorisé le plan de Richelieu en l'autorisant à multiplier les confiscations et les supplices; les prisons d'état étaient remplies; les cours étrangères peuplées d'exilés et de fugitifs. La mort avait éclairci les rangs élevés. La famille du roi même n'avait pas été épargnée. Sa mère était morte à Cologne dans la misère; son frère, le duc d'Orléans, n'échappait au châtiment qu'en livrant ses complices. Toutefois, l'épouse de Louis XIII (*voy.* Anne d'Autriche) restait à la cour, appui des mécontents. Richelieu n'avait pu la leur enlever; mais il l'avait poursuivie dans ses amitiés, lui avait aliéné le roi et avait soumis son intérieur à l'espionnage. Poursuivant la preuve de ses intelligences avec les ennemis, il l'avait fait surprendre et fouiller dans le couvent du Val-de-Grâce, où elle se retirait pour écrire aux exilés et aux ministres étrangers. Ses lettres avaient échappé aux recherches; ses gens, arrêtés, mis à la torture, n'avaient pas révélé ses secrets; mais elle-même, après

une longue résistance, abaissant sa fierté, avait consenti à se reconnaître coupable, sur la promesse du pardon de son époux. L'humiliation en fut amère. Elle ne devait plus aller dans les couvents; on rendait compte au roi de chacune de ses lettres; son écritoire même était gardée. Aussi la communauté du malheur l'unissait chaque jour plus étroitement aux ennemis de Richelieu. Chacun d'eux, en voyant la santé du roi de jour en jour plus chancelante, espérait la chute prochaine de son ministre; mais il avait pris en secret ses mesures pour s'emparer de la régence et continuer sa domination, même après la mort de son maître. Ce fut alors que la reine, avertie, s'unit étroitement avec le duc d'Orléans, et fit ourdir la conspiration de Cinq-Mars (*voy.*), où Louis XIII, entré lui-même en partie, avait consenti à l'assassinat de Richelieu. Déjà la disgrâce de celui-ci avait éclaté, et il songeait à se réfugier à Tarascon, quand il eut le bonheur de se procurer une copie du traité conclu par les conspirateurs avec le roi d'Espagne. Alors Louis XIII, indigné et tremblant, vint pleurer et s'humilier devant son ministre; il lui dénonça ses ennemis et les livra à sa vengeance. Par un concert remarquable, aucun des complices n'avait fait connaître la part de la reine à ce dernier complot. Le fil qui conduisait jusqu'à elle resta inaperçu; mais Richelieu ne s'y méprit pas, et quand, de retour à Paris, il reçut la visite de sa souveraine, il resta fièrement assis devant elle. Ses gardes même ne quittaient plus les armes en présence du roi. Toutefois ce terrible dominateur n'avait plus qu'un souffle de vie : elle s'éteignit au milieu de son triomphe (1642). Avant de mourir, il désigna pour son successeur le cardinal Mazarin (*voy.*), comme l'élève qui connaissait et pouvait le mieux conserver son système de gouvernement. Louis XIII l'accepta; il respecta même les dispositions par lesquelles Richelieu donnait les charges vacantes lors de sa mort. On eût dit que l'ombre de ce ministre impérieux régnait encore sur la France.

Assurément, s'il fût resté vingt ans encore avec sa toute-puissance, la révolution politique était consommée sans secousses nouvelles, et la génération suivante fût arrivée aux affaires façonnée sur le moule qu'il avait donné. Mais à sa mort l'esprit d'indépendance fermentait encore, tout prêt à éclater dès qu'une main moins ferme cesserait de le comprimer. Louis XIII, traînant un reste de vie languissante, allait suivre son ministre au tombeau. De toutes parts les prisons s'ouvraient; les exilés, sans attendre leur rappel, reparaissaient jusqu'à la cour, et d'un œil curieux venaient épier combien de temps l'agonie du roi durerait encore. Dans son éloignement pour son frère et pour la reine, il aurait souhaité ne leur laisser aucune puissance en héritage; mais Mazarin, n'osant porter seul le poids du pouvoir absolu, lui fit agréer un conseil de régence où devaient entrer la reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, lui Mazarin, et trois autres ministres, élèves de Richelieu, ce qui assurerait l'autorité à son école; car tout devait se décider à la pluralité des voix.

La reine n'avait pas jugé à propos de s'opposer publiquement à cette déclaration acceptée par elle et enregistrée en grande solennité; seulement elle avait protesté en secret. Les gentilshommes qui étaient accourus, unis à elle par la communauté des services et des malheurs, se montrèrent moins patients : ils rompirent avec les ministres, et, groupés en armée sous la conduite du duc de Beaufort (*voy.* VENDÔME), ils vinrent les braver à Saint-Germain et offrir leurs épées à la reine. Le mouvement était si violent que les ministres, renonçant aux droits que leur donnait la déclaration, s'estimèrent heureux de se retirer sans insulte. Deux jours après, Louis XIII achevait d'expirer (1643). La reine, conduite en triomphe à Paris par le duc de Beaufort, fit casser par le Parlement la déclaration qui limitait ses droits comme régente. « Tous les grands humiliés par Richelieu « relevaient fièrement la tête et regar- « daient avec complaisance une femme « et un enfant placés sous leur protection. » Réunis sous le nom d'*importants*, ils se flattaient de rentrer triomphants dans leurs priviléges; mais leur illusion fut de courte durée. Ce n'était ni pour eux, ni dans l'intérêt des libertés, que la reine venait de saisir l'autorité. Ils furent frappés

comme d'un coup de foudre en apprenant qu'elle venait de donner la présidence de son conseil à Mazarin, et que, suivi des mêmes ministres, il reprenait en main l'administration.

Que devenaient alors les prétentions des conspirateurs à faire flétrir la mémoire de Richelieu qui les avait condamnés, et le duc d'Épernon, qui demandait la restitution du gouvernement de Guienne, le duc de Vendôme celle de la Bretagne, le duc de Bouillon celle de Sedan confisqué pour la cause de la reine? Sans doute elle n'était pas, elle ne voulait pas être ingrate; mais elle cherchait en vain des tempéraments pour les satisfaire sans compromettre l'autorité royale, et elle se confiait de plus en plus à Mazarin dont l'esprit souple l'aidait à éluder ces difficultés. Toutefois, pour asseoir son crédit encore récent, celui-ci alla jusqu'à accepter toutes ces conditions, et plus encore, de la duchesse de Chevreuse (*voy.*), en retour de l'exil enduré pour la reine, dont elle avait été tendrement aimée. Afin de la mettre au nombre de ses amies, il poussa même la complaisance jusqu'à remplacer deux ministres à son gré; mais quand il la vit exiger un ministère pour Châteauneuf, qui pouvait devenir son rival, tout fut rompu. Il résolut de perdre les *importants*, et, sûr d'être appuyé par le duc d'Orléans et par la maison de Condé, il fit arrêter le duc de Beaufort, qui, avec ses amis disgraciés, prenait des allures menaçantes. Mme de Chevreuse se sauva en Angleterre. Le soir de cette arrestation, la reine pleura. Son cœur n'avait point encore changé, mais son opinion n'était plus la même. La royauté était engagée dans le débat. On dit que, quelque temps auparavant, contemplant le portrait de Richelieu, elle avait laissé échapper ces paroles : « Si ce grand homme « vivait encore, il serait plus puissant que « jamais. »

Dix mois à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Richelieu; ce coup d'autorité ramena la soumission. Au dehors, le duc d'Enghien (*voy.* CONDÉ), émancipé par la victoire, groupait autour de lui la noblesse belliqueuse; au dedans, le duc d'Orléans et le prince de Condé se montraient alliés dociles. Mazarin prodiguait la séduction des fêtes, des faveurs, et surtout des promesses qu'il ne pouvait ni ne voulait tenir. L'irritation et le mépris suivaient le manque de parole, et la nécessité de remplir le Trésor vide amena une collision avec le Parlement. Il faut lire dans Omer Talon (*voy.*) l'accueil de Mazarin à ses chefs, qu'il affectait de traiter comme les tuteurs du roi mineur, sa feinte ignorance des droits et des formes pour s'excuser de les avoir violés et arriver à son but en ménageant les amours-propres et les intérêts privés; enfin son manége adroit pour les séduire par l'apparence d'une confiance amicale en leur dévoilant la politique des cabinets, les plans des généraux, la certitude du succès moyennant leur union avec lui. Mais les moyens s'usaient pour trouver de l'argent sans édit nouveau; le surintendant avait fait revivre un édit du toisé tombé en désuétude, et ordonné aux propriétaires de démolir leurs maisons des Loges s'ils ne se rachetaient. La grande chambre défendit en vain de passer outre. Une émeute éclatant, et le premier président refusant de convoquer toutes les chambres, les conseillers des enquêtes et des requêtes arrivèrent dans la grande chambre. Comme le premier président refusait d'ouvrir la délibération, aucun membre, par respect pour les formes, n'osa prendre la parole; quatre jours de suite l'audience resta dans un profond silence et la justice suspendue. La reine menaçait : Mazarin la calma et réduisit au dixième la somme demandée aux propriétaires; mais bientôt il fallut recourir à une vente de 18 millions de rentes, espèce d'emprunt forcé dont la demande rendit plus audacieux les jeunes conseillers. Ils voulaient contraindre les présidents à réunir toutes les chambres, afin de procéder à la réformation de l'état. L'arrestation de quelques-uns d'eux les réunit dans une opposition commune. Trois mois la justice fut suspendue. Mazarin fut acculé à un coup d'état, et, dans un lit de justice (*voy.*) tenu le 5 septembre 1645, il fit enregistrer 19 édits fiscaux d'après le commandement exprès du roi, qui n'avait alors que sept ans. La fiction de l'omniscience royale était par trop grossière; le parlement obéit toutefois, mais en se promet-

tant de résister dorénavant à pareille épreuve. Elle ne tarda pas à se présenter. L'année suivante, pour combler le déficit, le surintendant avait imaginé sur les objets de consommation un tarif qui de Paris devait s'étendre aux autres villes. Le Parlement, ignorant en finances, rejeta cette mesure sans la remplacer par une autre que Mazarin le pressait d'indiquer. Alors il fut poussé à créer de nouveaux offices et à les faire enregistrer dans un lit de justice; mais le lendemain il y eut soulèvement général : le mot *réformation* était dans toutes les bouches. La chambre des comptes et celle des aides firent un arrêt d'union avec le Parlement. En vain quatre conseillers furent enlevés et jetés en exil; pour éviter une révolte ouverte, la reine, après une nuit passée dans les larmes, autorisa la réunion de leurs assemblées, les priant de hâter leur travail et de pourvoir aux besoins de l'état; car déjà les pierreries de la couronne étaient en gage. On croit qu'à ce moment la reine aurait remplacé Mazarin par Chateauneuf s'il eût voulu défendre l'autorité royale; mais il conseilla de se soumettre, car on n'était pas sûr des grands. Cependant Mazarin avait accordé au duc d'Orléans le gouvernement du Languedoc. Le prince de Condé, déjà pourvu de celui de Champagne, venait de réunir par la mort de son père la Bourgogne, le Berry, la Bresse et la charge de grand-maître; mais il avait menacé de retirer sa protection à Mazarin sur le refus d'une armée avec laquelle il voulait conquérir et garder en toute souveraineté la Franche-Comté. Jusque dans la maison de la reine on faisait de l'opposition. Trois capitaines des gardes avaient été cassés, une dame d'honneur renvoyée, et défense faite aux gens de cour de parler d'affaires d'état. Mais Mazarin espérait, sachant les mœurs et les prétentions des nobles et des magistrats trop incompatibles pour qu'ils ne fussent pas bientôt divisés.

Les soixante députés des quatre compagnies arrêtèrent une série d'articles, qui, sanctionnés par la royauté, auraient fait une révolution politique. La monarchie eût été tempérée par l'influence légale des corps judiciaires. Ainsi tout prisonnier devait, dans les vingt-quatre heures, être interrogé et remis à son juge naturel; la peine de mort devait frapper quiconque lèverait un impôt non consenti par le Parlement avec liberté de suffrages; sans ce consentement, plus de créations d'offices de judicatures*. Tous les intendants et commissaires extraordinaires non consentis par les compagnies devaient être révoqués, et le Parlement donna ordre au procureur général d'informer contre leurs malversations. La cour se sentait toucher à la prunelle de l'œil; mais tous ses efforts obtinrent à grand'peine un délai de trois jours pour déclarer elle-même leur révocation. La levée de l'impôt ne restait autorisée que d'une manière provisoire sur le pied actuel. La fière Anne d'Autriche sentait bouillonner son sang; l'article de la liberté individuelle la révoltait surtout. « Je suis lasse, s'écria-t-elle enfin, de dire chaque soir : Nous verrons ce qu'ils feront demain... » Et elle renforça ses gardes, résolue de faire repentir les magistrats s'ils ne cessaient leurs assemblées générales, après quelques faibles concessions qu'elle allait, disait-elle, « leur jeter comme des roses à la tête. » L'appareil d'un nouveau lit de justice n'obtint d'eux qu'un sursis nécessaire pour que leurs commissaires fissent un rapport sur la déclaration royale. Alors Condé fut mandé à Paris pour diriger le mouvement projeté. « Comme le Parlement va être fâché, » dit le jeune Louis XIV, en apprenant sa victoire sur les Espagnols à Lens (1648). Ce fut au sortir du *Te Deum* chanté à Notre-Dame à ce sujet que les gardes de la reine arrêtèrent le président Blancménil et un vieux conseiller nommé Broussel, connu par sa constante opposition. La multitude ameutée faillit arracher le dernier de leurs mains, et vint pousser ses cris de menaces jusqu'auprès de la chambre de la reine, qui envoya, pour châtier les mutins, le maréchal de la Meilleraye avec deux cents gardes. Heureusement pour ceux-ci, le coadjuteur Gondi (*voy.* RETZ) vint calmer la multitude et les tirer de ses mains. Le maréchal et lui conseillaient à la reine de cal-

(*) Ceux de conseillers au parlement se vendaient alors 400,000 fr., et tombèrent à 60,000 fr. sous le despotisme de Louis XIV.

mer le peuple; mais elle soupçonnait Gondi d'être d'intelligence avec les séditieux. « Je vous entends, monsieur le co- « adjuteur, dit-elle en l'interrompant : « vous voudriez que je rendisse Broussel; « mais je l'étranglerais plutôt avec les « deux mains. » En même temps, elle les approchait de la tête du prélat. Gondi, outré, se crut dégagé de toute reconnaissance et employa sa rare habileté à exciter la sédition qu'il voulait calmer. A la nuit, cette première foule composée de gens sans aveu s'était dissipée, et la reine triomphante avait ordonné au chancelier Séguier (*voy.*) d'aller le lendemain au palais prononcer l'interdiction du Parlement, s'il ne s'engageait sur-le-champ à ne plus se mêler des affaires publiques. Mais le lendemain, le Parlement, réuni à cinq heures du matin, décrétait : 1° la poursuite de ceux qui avaient conseillé la reine; 2° la prise de corps de ceux qui avaient arrêté Blancménil et Broussel, et prenait la résolution d'aller en corps, et sans désemparer, demander leur retour à la reine. En moins de trois heures, 100,000 bourgeois avaient pris les armes et dressé 2,000 barricades formées de barriques de sables jointes par des chaînes. Le chancelier, arrivé au Pont-Neuf, avait failli être mis en pièces et la maison du roi avait à peine suffi pour le sauver. Le Parlement, reçu avec indignation par la reine, puis rejeté sur le Palais-Royal avec menaces de mort de la part du peuple, exigeant qu'il rapportât le rappel de Broussel, ou bien Mazarin et Séguier en otages, pénétra d'autorité dans l'appartement d'Anne d'Autriche. Elle se révoltait encore devant le tableau du danger; mais Henriette d'Angleterre, victime récente des soulèvements populaires, la pressa de ses représentations. Vaincue alors, elle baissa la tête et consentit à tout.

La tranquillité était rétablie; mais la reine, incapable de comprendre le public, attribuait son échec à la difficulté de faire mouvoir les troupes dans Paris, à la faiblesse de résolution, à l'intrigue. Afin de ressaisir son autorité, elle sortit de Paris, emmena le roi à Ruel, fit arrêter Chavigny et exiler Chateauneuf. Grand bruit alors dans le Parlement! On s'emporta en termes violents contre Mazarin, et on réclama l'exécution de l'arrêt de 1617, qui interdisait, sous peine de vie, le ministère à tout étranger; enfin les princes furent invités à venir délibérer sur la sûreté publique. « Je me conformerai aux ordres de la reine. Faites-en autant, ou vous m'obligerez à vous punir », répondit Condé, que ses habitudes toutes militaires disposaient à un grand mépris pour les gens de robe. Toutefois l'article de la sûreté publique lui plaisait ainsi qu'à la noblesse. Les Parisiens avaient pris les armes : on n'avait contre eux que 4,000 soldats, et la guerre civile devait arrêter la paix sur le point d'être conclue à Munster. Des conférences furent donc acceptées. Après de longs débats, où la cour se réduisit à borner l'exercice de sa puissance absolue aux princes et aux gens de cour, sans pouvoir même obtenir ce dernier point, la reine en larmes ne pouvait se résoudre à donner sa signature à une déclaration qu'elle regardait comme la ruine de la royauté. Les conseils de Mazarin l'amenèrent à céder. Leur dessein secret était de revenir dans une occasion meilleure sur ces concessions. La déclaration du 24 octobre 1648 fut donc signée. Proclamée par l'enthousiasme public comme loi fondamentale de la monarchie, elle posait les premières bases d'un gouvernement légal. Les amis d'une sage liberté regrettent qu'elle ait laissé si peu de traces. Le défaut de lumières politiques dans les cours souveraines de la magistrature, l'esprit factieux de la noblesse, joint aux prétentions exagérées des princes et aux défiances du conseil de la couronne, empêchèrent alors ces diverses influences de la prendre pour boussole et de balancer leur action dans des limites constitutionnelles. De ces oppositions sortit une guerre civile. Après une période de quatre ans marquée par des alternatives de trêves et de combats, par la fuite de la cour, par l'emprisonnement des princes tour à tour ses alliés et ses ennemis, les parlements, opprimés par les grands seigneurs, et les peuples ruinés demandaient la paix à tout prix. La France épuisée cherchait aux pieds du trône un asile contre les agitations politiques, et Mazarin rentrait triomphant (3 février 1653). *Voy.*

MAZARIN, RETZ, CONDÉ (le grand), *Mathieu* MOLÉ, etc. D-E.

FRONT (du latin *frons*), partie antérieure du crâne, limitée chez l'homme inférieurement par les yeux et la racine du nez, supérieurement par les cheveux, sur les côtés par les tempes. Cette partie est constituée profondément par un os nommé *frontal* ou *coronal* (*voy.* CRANE), dans l'épaisseur duquel sont pratiquées des cavités nommées *sinus frontaux*, qui sont en communication avec la portion supérieure des fosses nasales. L'os frontal est recouvert d'abord par quelques fibres musculaires formant la partie antérieure du muscle occipito-frontal et servant à mouvoir la peau du front, et ensuite par une peau fort épaisse, qui, en vertu de cette épaisseur, se sillonne de rides plus profondes sous l'influence du chagrin ou des années. Des ramifications nerveuses fort nombreuses, provenant des nerfs de la cinquième et de la septième paire, viennent y exciter la sensibilité et le mouvement. Des ramifications artérielles nées de l'artère temporale et de l'artère ophthalmique, ainsi que des veines nombreuses, viennent y entretenir une active circulation. De la présence de ces nerfs et de ces vaisseaux si abondamment répandus naît la facilité avec laquelle cette partie s'échauffe sous l'influence de l'étude ou des émotions vives et des passions; aucune autre région de la tête n'est en sympathie plus étroite avec l'état général du cerveau.

Le front mérite encore d'être examiné sous le rapport de son étendue comparée avec le reste du crâne et avec la face, et sous le rapport de sa conformation. Un front large et élevé est un signe presque certain de capacité intellectuelle; un front bas et resserré n'indique pas moins certainement un esprit grossier, entêté et obtus. La même région, assez étendue, mais renversée et fuyante, se lie presque toujours avec un caractère emporté et téméraire; tandis qu'avancée et même un peu bombée, comme le front de Rousseau et de presque tous les grands penseurs du XVIIIe siècle, elle annonce de la réflexion, de la mémoire; souvent, il est vrai, de l'égoïsme, et partant de la timidité et de la peur. *Voy.* PHRÉNOLOGIE.

Sans prétendre expliquer anatomiquement le rapport qui probablement existe entre les qualités de l'individu et la forme de son front, nous ferons remarquer que les lobes antérieurs du cerveau, que tous les physiologistes s'accordent à regarder comme le siége principal de l'intelligence, sont logés dans l'os frontal, et que l'intelligence, chez les animaux, va en se dégradant à mesure que leur front diminue d'amplitude. C'est sur ces données, justifiées par l'expérience, que s'appuie la doctrine de Camper (*voy.*). Cet anatomiste a proposé, en effet, de mesurer presque matériellement le plus ou moins de capacité intellectuelle de l'homme et des animaux au moyen de deux lignes droites, partant l'une du conduit auditif externe et l'autre de la partie la plus saillante du front, et venant aboutir aux dents incisives. L'angle formé par la rencontre de ces deux lignes a été par lui nommé *angle facial* (*voy.* FACE), et l'ouverture plus ou moins considérable de cet angle était aussi pour lui la mesure de l'intelligence. Sans donner une trop grande importance à cette mesure, il faut convenir qu'elle n'est presque jamais démentie par les faits, et qu'elle trouve sa justification dans le jugement des hommes de tous les temps. C'est ainsi que les anciens poëtes, que les sculpteurs d'Athènes et de Rome, représentaient les habitants de l'Olympe avec des fronts de dimensions énormes, et qui, placés dans le compas de Camper, franchiraient les limites de l'angle droit. C. L-R.

FRONT (art militaire). Ce mot, appliqué à un corps de troupe, désigne le devant de cette troupe, soit en bataille, soit en colonne. Ainsi le front d'une troupe en bataille, ou simplement le *front de bataille*, est sur la ligne tracée par le premier rang qui regarde l'ennemi, et c'est dans ce sens que l'on dit: Cette armée présenta à l'ennemi un front menaçant hérissé de baïonnettes et garni d'artillerie. Le front d'une troupe en colonne est sur la ligne passant par le premier rang de la colonne. Un carré présente autant de fronts que de côtés. Connaissant l'étendue d'un front de bataille, et sachant qu'un fantassin occupe deux tiers de mètre dans le rang et le cavalier un mètre,

on pourra aisément apprécier le nombre de soldats contenus dans le front, et par suite dans toute la troupe, si l'on sait sur combien de rangs elle est placée.

Un bataillon, un escadron, une batterie, un régiment qui, rangés en bataille, se portent en avant, exécutent une marche *de front;* il en est de même des troupes de toute une ligne qui se mettent simultanément en mouvement et s'avancent droit devant elles. Dans cette marche, les divers bataillons ou escadrons de la ligne ne sont pas toujours déployés : il est de principe dans l'infanterie, lorsqu'une ligne de plusieurs bataillons se met en mouvement pour une marche de front de quelque durée, de faire, pour éviter les ruptures et les flottements inhérents à cette marche, ployer les bataillons en colonne double, mais en conservant entre eux les intervalles pour que chacun d'eux puisse se déployer sur la ligne de bataille.

On attaque l'ennemi *de front* toutes les fois qu'ayant pris une ligne de bataille parallèle à la sienne, on l'aborde franchement et en face sur la plus grande étendue de son front de bataille : c'est presque toujours ainsi que les armées anciennes en venaient aux mains.

Les circonstances de la guerre forcent souvent à changer brusquement de front de bataille, parce que l'on se voit attaquer d'un tout autre côté que par celui où l'on attendait l'ennemi. Nos règlements de manœuvres, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie, ont prévu ces mouvements, et ils donnent les moyens d'exécuter des changements de front sur les ailes ou le centre dans toutes les directions, perpendiculaires, obliques ou opposées à celle que l'on occupait, non-seulement pour un bataillon, un escadron ou une batterie, mais encore pour un corps d'armée rangé sur une ou plusieurs lignes.

La manœuvre du *changement de front*, ignorée des anciens et tant que les armées persistèrent à donner à leur front une très grande profondeur, est une des plus belles que l'on puisse exécuter, soit sur le terrain de manœuvres, soit sur le champ de bataille.

Pour la signification des termes front *de bandière*, front *de fortification*, front *d'attaque*, nous renvoyons aux mots Bandière, Castramétation, Fortification et Siége. C. A. H.

FRONTIÈRE MILITAIRE. On appelle ainsi la région qui forme la lisière méridionale de la monarchie autrichienne, à partir de la mer Adriatique jusqu'à la Valachie, dans une longueur de 227 milles géographiques, mais avec quelques solutions de continuité. La contenance de cette région est de 863 milles carrés, et sa population de 1,072,700 âmes. Ce pays, qui couvre l'Autriche sur ses confins avec l'empire othoman, est régi par une constitution militaire qui lui est propre; ses habitants sont tout à la fois soldats et cultivateurs. Ils ont obtenu de l'état l'usufruit héréditaire de leurs biens-fonds, moyennant certaines obligations dans lesquelles est compris le service militaire, et ils forment un cordon frontière constamment maintenu contre les Turcs. L'état doit à cet arrangement une armée toujours disponible qui ne lui coûte rien en temps de paix (*voy.* Colonies militaires). L'effectif des troupes de la frontière militaire s'élève en temps de paix à 45,000 hommes; mais en 1815 il fut porté au-delà de 62,000 hommes. Cette force militaire exercée et disciplinée, protége, sans recevoir de solde, la frontière autrichienne, non-seulement contre des attaques ennemies, mais encore contre l'invasion de la peste, et elle sert la patrie moyennant une paie ordinaire lorsqu'elle est en guerre avec d'autres états. Dans la guerre de Trente-Ans et dans celle de la succession d'Autriche, comme dans la guerre de Sept-Ans, les habitants de la Frontière militaire rendirent d'importants services; mais ils en rendirent de plus utiles encore dans les guerres contre les Turcs.

La Frontière militaire, conformément à son but, est organisée militairement. L'emploi le plus élevé est celui de commandant général, sous lequel se trouvent, dans les subdivisions territoriales, les commandants de régiments, qui nomment les juges de districts et qui n'administrent pas seulement les affaires militaires, mais qui prennent encore soin de toutes celles qui concernent la politique, la justice et toutes les branches de l'administration.

La Frontière militaire autrichienne se divise en cinq généralats, savoir : 1° celui des deux provinces frontières unies, Karlstadt et Warasdin ; 2° celui des frontières de la Croatie et *banales ;* 3° celui de Peterwaradin ou de l'Esclavonie ; 4° celui du Banat ou de la Hongrie ; et 5° le généralat de la Transylvanie *. Dans les généralats de Karlstadt et de Warasdin, les principaux endroits sont : Karlobago, Zengh et Bellowar ; dans le généralat Banal, Petrinia et Kostainicza ; dans le généralat de Peterwaradin ou de l'Esclavonie, l'ancienne et la nouvelle Gradiska, Peterwaradin, Karlowitz et Semlin : à ce généralat appartient encore le district des Tchaïkistes, c'est-à-dire des colons militaires qui montent les *tchaïks* ou embarcations servant à la défense du Danube et de ses affluents ; dans le généralat du Banat hongrois, Pancsowa, Weisskirchen et Karansebes.

Après l'agriculture et l'éducation des bestiaux, l'entretien des vignobles et des vergers a encore de l'importance. Les soldats laboureurs cultivent aussi le lin, le chanvre et le tabac. Le sumac, la sarrette et l'aubours croissent naturellement, et dans certains districts, le pastel, le safran et le réglisse se trouvent en abondance. L'industrie n'est point dans un état florissant ; on s'occupe beaucoup de la préparation du lin, de la filature, de la tisseranderie, et particulièrement de la teinture et de la fabrique de meubles et d'ustensiles de bois de différentes espèces.

Outre les quatre nations principales qui occupent le territoire frontière, les Slaves, ses habitants les plus nombreux, les Valaques, les Hongrois avec les Szeklers, et les Allemands, il y a encore beaucoup d'individus d'origine diverse. La plupart appartiennent à l'Église grecque non unie ; une autre partie fort considérable professe le catholicisme. Il y a en outre des catholiques grecs, des réformés, des luthériens et des unitaires.

Relativement à l'histoire des pays de la Frontière militaire, ils appartenaient, du temps des Romains, en partie à l'Illyrie et à la Pannonie, en partie au royaume des Daces ; ils partagèrent plus tard les destins de ces contrées. Sigismond de Hongrie, en érigeant le capitanat de Zengh, posa les bases de cet établissement militaire, dont l'organisation reçut plus d'accroissement, lorsque Louis II, roi de Hongrie, eut cédé, vers le milieu du XVIe siècle, à son beau-frère l'archiduc Ferdinand d'Autriche, les plus fortes places de la Croatie, pour les défendre à ses dépens contre les Turcs. Dès ce temps, la Frontière paraît avoir été divisée en deux districts principaux. La province frontière de Croatie fut formée la première ; les autres provinces, portions de l'Esclavonie, de la Hongrie, de la Transylvanie, furent organisées beaucoup plus tard. Celle qui le fut la dernière est la frontière militaire de Transylvanie, et nous avons dit que celle-ci manque encore de fixité. — On peut consulter, sur l'état de ce pays, l'ouvrage de Hietzinger, *Statistik der Militairgrenze des œstreichischen Kaiserthums*, Vienne, 1822. *C. L.*

FRONTIÈRES. C'est le nom que l'on donne à la ligne séparative des territoires de deux nations voisines.

I. *Fixation des frontières.* On a souvent et beaucoup discuté sur la distinction des frontières en *frontières naturelles* et *frontières conventionnelles*. Des auteurs de traités sur le droit des gens ont même adopté la dénomination de *frontières naturelles*. « On distingue, dit Kluber (*Droit des gens moderne*, § 133), « les frontières *naturelles*, telles « que l'eau, la rive, le thalweg, le milieu « d'un fleuve, des chaînes de montagnes, « des vallées, déserts, landes, écueils, cô« tes, bancs de sable, etc., et les *artifi-* « *cielles*, qui sont des bornes, poteaux, « termes, édifices, ponts, arbres ou ro« chers marqués, des routes, des mon« ceaux de terre, des fossés limitrophes, « des barrières, des tonnes flottantes ar« rêtées par des ancres, etc. » On ne peut

(*) Cette division n'est pas exactement conforme à celle qu'on donne dans l'*Encyclopédie autrichienne*. D'après l'article qu'elle consacre à la Frontière militaire, ce pays serait divisé en 4 généralats seulement ; 1° de Karlstadt, Banal et de Warasdin, ayant son siége à Agram ; 2° de la frontière d'Esclavonie, chef-lieu Peterwaradin ; 3° de la frontière du Banat (différente de la frontière *banale*), chef-lieu Temeswar ; 4° de celle de Transylvanie, chef-lieu Hermanstadt. Ici la Frontière militaire se confond en partie avec la province civile. J. H. S.

adopter une pareille règle sans tomber dans une grande confusion, dont les conséquences seraient plus graves qu'on ne le prévoit au premier coup d'œil.

Une borne, un poteau, un fossé, peuvent très bien indiquer la limite de deux territoires; mais une chaîne de montagnes, des vallées, ne donnent jamais une séparation exacte. En effet, il faudra que la montagne ou la vallée appartienne en totalité à l'une des deux nations, ou bien il deviendra nécessaire de tirer une ligne de démarcation sur la montagne ou dans la vallée, afin d'en attribuer une partie à chacun des deux peuples voisins. Un fleuve même, quoique présentant de sa nature une ligne beaucoup plus certaine, laisse encore souvent bien des difficultés que des conventions seules peuvent régler. Dans le silence des traités, où finira le domaine d'une puissance, où commencera celui de l'autre? Sera-ce sur une des rives ou à un point quelconque du lit? Pour peu qu'on réfléchisse, on sera facilement convaincu que la limite entre deux territoires n'est réellement déterminée que par une convention écrite ou tacite.

Le système qui consisterait à admettre des frontières naturelles conduit d'ailleurs à des inconvénients sans nombre, à cause de l'arbitraire qu'il introduirait nécessairement dans le choix des accidents de terrain qu'on voudrait prendre pour limites. Une nation prétend qu'elle a des frontières naturelles et qu'on viole ses droits quand on s'oppose à ce que son territoire s'étende jusqu'à telle rivière ou à telle chaîne de montagnes. Mais quelle sera la rivière ou la chaîne de montagnes qui lui servira de bornes? On considère généralement les Pyrénées comme formant la séparation entre la France et l'Espagne : cependant Louis XIV voulut soutenir que l'Ebre était la vraie limite, et de cette manière il s'emparait de la chaîne des Pyrénées, et il regardait la Catalogne et les provinces basques comme des dépendances naturelles du territoire français. Du côté du nord, on a souvent dit que les frontières naturelles de la France étaient au Rhin et à l'Escaut : ce fut d'après ces bases qu'on rédigea le traité de Lunéville, en 1801. Mais bientôt après Napoléon trouva que les limites naturelles de l'empire français étaient à l'Elbe et à la mer : la Hollande et une partie de l'Allemagne furent incorporées au territoire français. D'un autre côté, en 1815, plusieurs diplomates étrangers avancèrent que les frontières naturelles de la France, au nord-est, étaient indiquées par les Vosges, les Ardennes et les marais que l'on rencontre entre la Picardie et l'Artois : d'après eux, la France devait abandonner l'Alsace, une partie de la Lorraine, l'Artois et les Pays-Bas français. Ces considérations, empruntées à notre histoire, nous démontrent qu'il n'y a rien que d'arbitraire dans les prétentions d'un peuple à certaines limites naturelles.

Dans l'origine, l'établissement d'une nation sur un point quelconque de la terre a déterminé son territoire; elle l'a occupé, s'y est fortifiée et y a fondé sa souveraineté. Alors le plus souvent elle n'a été arrêtée que par des obstacles naturels, difficiles à franchir, comme des chaînes de montagnes, des déserts, de grandes forêts, ou la mer. Les fleuves et les rivières ne bornaient guère son occupation : elle y trouvait plutôt un moyen de communication, et il est peut-être sans exemple que les deux rives d'un fleuve ne soient pas habitées par des races d'une origine commune et parlant la même langue. Mais les grands obstacles ont été surmontés : on a défriché les forêts, on est parvenu jusqu'au sommet des montagnes; les nations se sont rencontrées; le voisinage a fait naître des contestations et des guerres; des conquêtes en ont été la suite, et des conventions sont devenues nécessaires pour la détermination des frontières.

Si l'on supposait les nations dans un état de guerre permanent, il y aurait peu d'importance à fixer la ligne précise des frontières. Les deux territoires servant également de champ de bataille aux puissances belligérantes, chacune ne songerait qu'à se donner, à l'extrémité de son territoire, une base plus ou moins large d'opérations militaires, et certaines parties demeureraient perpétuellement indivises et contestées. Mais les peuples, étant destinés à vivre en société amicale, reconnaissent qu'il est indispensable de respec-

ter les droits de leurs voisins, en même temps que chacun se doit à lui-même de se précautionner contre les violations. Il faut donc que les territoires soient exactement limités, et qu'on évite autant que possible toutes les difficultés qui peuvent s'élever relativement à l'action des gouvernements et à la police du commerce.

On doit donc rechercher des frontières dont la fixation ne laisse aucune ambiguïté en temps de paix, et qui, en cas de guerre, puissent donner une base solide d'opérations tactiques et stratégiques. Sous ce double point de vue, les meilleures frontières sont la mer, les grands lacs, les déserts, les fleuves et rivières, les montagnes et les vallées. Toutefois, dans ces différentes hypothèses, il reste encore sur la fixation précise des limites de sérieuses difficultés qui sont fréquemment levées par des traités exprès, mais qui, bien souvent, ne sont tranchées que par le droit des gens, c'est-à-dire par l'usage généralement admis entre les nations. Nous allons exposer ce qui, dans chaque espèce, est consacré par une sorte de consentement tacite universel.

La mer offre un champ tellement ouvert à tout le monde, il est si impossible de posséder sa surface, qu'il semble tout d'abord que les pays bornés par la mer ont leur frontière au point même où la terre cesse d'être couverte par les eaux. C'était ainsi, en effet, que l'entendaient les Romains, nos maîtres en législation. Toutefois, sans parler des nombreuses prétentions affectées par différents peuples à la souveraineté d'une partie de la pleine mer, le besoin qu'ont éprouvé les puissances maritimes d'assurer l'indépendance de leur territoire a fait généralement reconnaître que certaines parties de la mer étaient assez constamment dominées par les terres voisines pour être considérées comme en constituant de véritables dépendances. Ainsi les nations assises sur les bords de la mer se trouvent avoir, indépendamment de leur territoire continental, ce qu'on appelle un *territoire maritime*. Quant à l'étendue de ce territoire, les jurisconsultes ne sont pas tous d'accord, et les états ont proclamé, dans leurs législations, des principes très différents. Le Danemark prétend à la souveraineté de la mer jusqu'à quatre milles des côtes d'Islande et à quinze milles des côtes du Grœnland. En France, l'ordonnance de la marine de 1681 et la loi du 4 germinal an II étendent le territoire maritime jusqu'à quatre lieues des côtes. Mais la plus grande partie des jurisconsultes modernes, et notamment Casaregis, Loccenius, Bynkershoek, Azuni, etc., établissent que le domaine du maître des côtes s'étend sur la mer jusqu'à l'extrémité de la portée de son artillerie. Cette limitation, adoptée par un assez grand nombre de puissances maritimes, telles que Venise, Gênes, la Toscane, la Russie, etc., est devenue le droit commun des nations, et c'est généralement sur cette base que se règlent les relations internationales. Malgré les arguments qu'on pouvait tirer des textes de l'ordonnance de 1681 et de la loi de germinal an II, le conseil des prises l'a positivement reconnu le 19 octobre 1808.

Une fois ce principe admis, on doit en conclure que tous les détroits assez resserrés pour que les batteries des deux côtes puissent croiser leurs feux appartiennent en totalité à la nation qui possède la terre des deux côtés; si les rivages appartiennent à deux nations riveraines, la frontière des deux états est au milieu du détroit. Il peut même arriver, dans cette dernière hypothèse, qu'une des nations riveraines soit maîtresse exclusive de toute la navigation du détroit. Ainsi on ne conteste pas au Danemark la souveraineté du Sund, quoique la Suède possède une des deux rives, parce que la partie navigable de ce détroit se trouvant tout entière du côté du Danemark, aucun vaisseau ne peut le traverser sans passer sous le canon de Cronenborg.

Il faut ajouter que, si un détroit conduit à une portion de mer complétement enfermée par des terres appartenant à la puissance maîtresse des deux rives, cette mer intérieure, quelle que soit son étendue, est exclusivement soumise à la domination du peuple qui l'environne. Jusqu'à ce que l'empire othoman ait été obligé de céder à la Russie une partie des côtes de la mer Noire, il était souverain non contesté du Pont-Euxin, et

encore aujourd'hui la mer de Marmara fait partie de son territoire, parce qu'on ne peut y pénétrer qu'en traversant le détroit des Dardanelles ou le Bosphore de Thrace.

A part ces exceptions, la frontière maritime sera toujours déterminée par la portée du canon. Quelles que soient les prétentions d'un peuple sur la souveraineté d'un détroit, d'un golfe ou d'une rade, s'il ne peut en défendre l'entrée par son artillerie, ce sera une mer foraine, ouverte à tous et faisant partie du domaine commun du monde entier.

Nous n'avons pas en Europe de nation bornée par des déserts; mais une pareille frontière peut se rencontrer dans les autres parties du monde, et par exemple il n'est pas impossible que nos établissements en Afrique viennent à s'étendre jusqu'aux déserts de ces contrées. Probablement alors les questions de territoire, s'il s'en élevait, seraient décidées par des principes plus ou moins analogues à ceux qui servent à déterminer les frontières maritimes.

Quand deux états continentaux sont séparés par un fleuve, une rivière ou un lac, les traités peuvent en attribuer la souveraineté exclusive à l'un des deux peuples riverains; mais, dans le doute, on suppose que les deux nations ont un droit égal au cours d'eau, et que par conséquent leur souveraineté doit être partagée sur son étendue. Quant à la limite des deux souverainetés, les anciens jurisconsultes admettaient généralement qu'on devait suivre les règles indiquées par le droit romain en matière de propriété privée; ils supposaient une ligne tirée au milieu de l'eau, et attribuaient à chaque puissance riveraine un droit qui s'étendait jusqu'à cette ligne fictive. L'usage moderne a introduit une règle aujourd'hui constamment adoptée dans les traités. On a considéré que la grande utilité d'un fleuve consiste dans sa navigation, et par suite on a décidé que la limite serait établie, non d'après le milieu de la rivière, mais d'après le milieu de son *thalweg* ou de sa partie navigable. En même temps il faut reconnaître que, ce principe n'étant fondé que sur l'utilité du cours d'eau, les ponts appartiennent pour moitié à chacune des nations voisines, quand même le milieu du pont ne correspondrait pas au milieu du thalweg, et que, si le cours d'eau servant de frontière n'était pas navigable, la ligne séparative serait toujours à son milieu.

Il est inutile de dire que chacun des riverains profite des alluvions ou accroissements insensibles qui résultent, soit du mouvement des eaux qui déposent de légers attérissements sur les bords, soit des relais que forme l'eau en se retirant imperceptiblement d'une rive sur l'autre; mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que, si le fleuve se forme un nouveau cours en abandonnant son lit, le lit abandonné continue à faire la limite. Ce lit appartient à l'état qui était souverain du fleuve, et si le fleuve était mitoyen, le lit se partage par moitié entre les deux riverains.

Si les rivières ont été dans l'origine un moyen de communication plutôt qu'une ligne séparative, on ne peut se dissimuler qu'une fois adoptées comme frontières elles offrent d'immenses avantages quant à la certitude des limites. Les frontières sèches sont bien moins faciles à déterminer, et c'est pour parvenir à cette détermination que l'on a recours à des signes artificiels, comme ceux que nous avons indiqués d'après Kluber : on plante des poteaux ou des bornes qui portent ordinairement de chaque côté les armes des deux états voisins. Au surplus, les chaînes de montagnes que nous avons signalées comme méritant essentiellement le nom de frontières naturelles, sont précisément celles qui présentent les plus grandes difficultés pour la fixation des limites. Si nous supposons, en effet, que chacune des nations voisines ait un droit égal à la souveraineté sur les montagnes, ce sera sur leur sommet que la ligne séparative devra être placée; des ingénieurs devront se transporter sur les crêtes les plus élevées, et y planter des bornes dans toute la longueur de la chaîne. On comprend facilement qu'une semblable opération serait presque toujours impraticable, et que les résultats d'ailleurs en seraient souvent nuls. Depuis que les Pyrénées servent de frontière entre la France et l'Espagne, la limite entre les

deux territoires n'est pas encore certaine, et plusieurs vallées situées au milieu des montagnes jouissent d'une indépendance dont elles ne sont redevables qu'à cette incertitude. Les frontières de montagnes présentent un autre inconvénient bien plus grave : la police y est difficile, la contrebande s'y fait même à main armée, et les brigands de toute espèce y trouvent de funestes ressources. D'un autre côté, les montagnes offrent aux nations tant d'avantages pour la défense de leur territoire en cas de guerre, et les races qui habitent les deux versants d'une chaîne de montagnes sont habituellement si distinctes, qu'on ne renoncera pas de longtemps à de pareilles frontières.

Lors de la rédaction d'un traité de limites, ou quand deux nations procèdent à un bornage, soit sur les montagnes ou dans les vallées, soit dans la plaine, il est de première utilité de joindre au traité ou au procès-verbal un plan géographique, indiquant les frontières avec la précision la plus rigoureuse.

II. *Défense des frontières.* « Les frontières des états, dit Napoléon (*Maximes de guerre*), sont ou de grands « fleuves, ou des chaînes de montagnes, « ou des déserts. De tous ces obstacles « qui s'opposent à la marche d'une armée, le plus difficile à franchir, c'est le « désert; les montagnes viennent ensuite, « et les larges fleuves n'ont que le troisième rang. » Dans cette énumération Napoléon oublie la mer, seule frontière cependant qui ait été pour lui et pour les armées françaises une barrière insurmontable, derrière laquelle l'Angleterre est restée intacte sur son territoire.

Si une armée est parvenue à faire une descente, la mer lui sera plus avantageuse qu'un désert, parce qu'elle trouvera en même temps sur le rivage sa ligne de retraite et sa base d'approvisionnements, tandis que, si elle est placée entre l'ennemi et le désert, elle ne peut vivre que par la victoire, et toute retraite lui est devenue impossible. Mais il est bien moins difficile de traverser un désert que de traverser la mer, et une nation bornée par la mer a bien peu de chose à faire pour sa défense.

Souvent les côtes sont escarpées et offrent peu de points accessibles à la fois aux vaisseaux et aux troupes qu'il s'agit de mettre à terre : dans ce cas, la nature a tout fait elle-même pour favoriser la défense (*voy.* ce mot). Pour tous les autres endroits, la nation menacée a toujours un immense avantage. Une expédition d'outre-mer (*voy.* DESCENTE*) exige des préparatifs considérables; ceux contre qui elle est dirigée ne doivent donc jamais être pris au dépourvu. Des signaux bien disposés leur feront connaître promptement le lieu du débarquement (*voy.*) et les mettront à même de réunir tous leurs moyens de résistance.

L'expédition elle-même présente à l'armée d'invasion les plus grandes difficultés. Les vaisseaux de transport ne peuvent se risquer sur la mer sans le secours d'une flotte nombreuse de vaisseaux de haut bord : aussi presque toutes les expéditions maritimes des temps modernes, depuis celle de Charles-Quint sur la côte d'Afrique jusqu'à celle des Français sur le même rivage, ne furent que des opérations partielles, dirigées contre des colonies ou possessions isolées, ou contre des puissances secondaires hors d'état d'être immédiatement soutenues. Les armées nombreuses que les grands états entretiennent aujourd'hui ne permettraient pas d'attaquer une grande nation sans des forces considérables. Or, il est bien difficile d'embarquer 100 à 150,000 hommes avec l'attirail immense d'artillerie, de munitions, de cavalerie, etc., qui leur serait nécessaire, et de les faire escorter par une quantité suffisante de vaisseaux de ligne.

Quant aux frontières continentales ordinaires, les grands obstacles naturels, couverts encore par des ouvrages militaires, sont pour les nations les garanties les plus précieuses. Au premier rang de ces obstacles il faut évidemment placer les grandes chaînes de montagnes. La ligne qui sépare la France du Piémont a toujours été la mieux défendue; les vallées de la Sture et de Suze, les passages de l'Argentière, du Mont-Genèvre, du Mont-

(*) Sur l'un des projets de descente les plus gigantesques des temps modernes, *voy.* en outre les articles BOULOGNE, FLOTTILLE et EMBARQUEMENT. S.

Cenis, qui seuls ont été pendant longtemps réputés praticables, sont couverts de forts en maçonnerie; puis des places considérables se trouvent aux débouchés des vallées dans les plaines du Piémont. Toutefois, il faut bien l'avouer, ces belles défenses n'empêcheront jamais entièrement une armée de passer, d'abord parce que les petits forts qu'on peut construire dans les gorges sont susceptibles d'être enlevés, ensuite parce qu'on trouve toujours quelque chemin jugé impraticable et où un ennemi audacieux parvient, à force de travail, à se frayer une issue (*voy.* Défilé). Le passage des Alpes par François I[er], celui du Saint-Bernard par Napoléon, et quelques autres presque aussi remarquables, prouvent que ce n'était pas sans raison que Napoléon disait qu'*une armée passe partout où un homme peut poser le pied:* maxime peut-être un peu exagérée, mais qui caractérise ce grand capitaine, et qu'il a appliquée lui-même avec tant de succès.

D'autres contrées sont couvertes par des fleuves, des lacs ou des rivières, quelquefois en première, quelquefois en seconde ligne. Le passage des rivières (*voy.*) a toujours été considéré comme l'une des opérations les plus importantes et les plus critiques de la guerre. De faibles ruisseaux ont souvent compromis des corps entiers, et plusieurs fois même ont occasionné leur destruction complète. Les auteurs qui ont écrit sur la stratégie ont tous expliqué comment les cours d'eau doivent être fortifiés par des ouvrages d'art permanents ou transitoires. Il suffit de dire ici que, lorsqu'une rivière sépare immédiatement deux territoires, aucune des nations riveraines ne peut établir des lignes de défense permanentes sur la rive opposée à la sienne. En cas de guerre, celle des puissances qui prend l'initiative des mouvements a soin d'établir de l'autre côté des batteries, des têtes de ponts et des lignes retranchées, pour appuyer ses opérations et assurer sa base d'attaque ou de défense. Mais lorsqu'un grand fleuve donne une ligne de second ordre, la prudence fait un devoir au gouvernement de le fortifier par des ouvrages permanents sur tous les points où ils peuvent offrir un système de défense satisfaisant.

Lorsqu'une frontière se trouve en pays ouvert, on ne peut en faire une ligne de défense qu'en la garnissant de places fortes. Dans l'ancien système des guerres de positions, ces défenses artificielles étaient de la plus grande importance. Par exemple, la frontière septentrionale de la France, depuis Sedan jusqu'à Dunkerque, est bien plus fortifiée qu'elle n'est naturellement forte : cette partie a été pendant deux siècles le théâtre des guerres les plus longues, les plus étendues, les plus sanglantes; les places françaises ont arrêté toutes les invasions. Dans la guerre de la succession d'Espagne, dix campagnes heureuses ne purent porter les ennemis plus loin que Landrecies, à dix lieues des frontières; la légère défaite de Denain suffit pour enlever au prince Eugène toutes les conquêtes acquises au prix de tant de victoires.

Aujourd'hui, le système adopté de faire la guerre au moyen de grandes armées et de marches rapides doit nécessairement influer sur le mode de défense *. Des places de guerre trop multipliées exigent des armées, ou au moins de fortes réserves, pour en garnir les remparts, et en définitive n'empêchent jamais d'entrer dans le pays. Il est plus sage de se contenter de quelques bonnes places habilement choisies, non plus pour empêcher l'ennemi de pénétrer, mais pour augmenter les entraves de sa marche, tout en favorisant et protégeant au contraire les mouvements des armées actives chargées de le repousser. L'armée d'invasion ne peut complétement mépriser les places qu'elle dépasse et dont les garnisons la prendraient à revers : elle est obligée de les bloquer, ou au moins de les observer; elle ne peut se dispenser d'en réduire quelques-unes afin de s'y ménager des magasins et une retraite. Il en résulte pour elle la nécessité de se diviser, de faire des détours; tandis que les troupes du pays envahi y trouvent une base de défense, des ressources de toute nature et un refuge au besoin.

C'est aux ingénieurs qu'il appartient spécialement de déterminer le nombre

(*) *Voy.* les articles Forteresse, Fortification, et spécialement la note de la page 304 du présent Tome. S.

des places fortes et leur emplacement. Il est difficile d'admettre en ce point des règles absolues, à raison des dispositions géographiques des différents territoires. Ce qui paraît le plus constamment reconnu, c'est que, à moins d'indications contraires, un état doit avoir des places échelonnées sur trois lignes, depuis la frontière jusqu'à la capitale; que le trop grand nombre en serait nuisible plus qu'utile; qu'elles doivent être convenablement espacées, construites sur des points stratégiques importants, et, autant que possible, à cheval sur de grands fleuves, dont elles dominent les deux rives.

La défense des frontières, la construction et la garnison des places fortes, sont de temps en temps l'objet de traités d'une nature particulière et qu'on appelle *traités de barrière* (*voy.* ce dernier mot). On convient aussi quelquefois qu'une puissance ne pourra construire de forteresses sur un point donné, ou que des fortifications existantes seront démolies. *Voy.* Territoire, Traités, etc. P. R. C.

FRONTIGNAN (vin de), *voy.* Muscat et Hérault (*dép. de l'*).

FRONTIN (Sextus Julius Frontinus), patricien romain de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Il fut trois fois consul et dut principalement son élévation à son mérite personnel. Préteur l'an 70, il géra son premier consulat en 74. L'année suivante, il commanda les armées romaines en Bretagne, où il remporta de grands avantages. Il paraît qu'il revint à Rome l'an 78, et qu'il demeura tranquille à la campagne pendant tout le règne de Domitien. Son second consulat est du temps de Nerva, l'an 97, et en la même année encore il fut chargé de la surveillance et de la direction des aqueducs. On ne sait pas bien quand il devint consul pour la troisième fois. On croit néanmoins qu'il fut le collègue de Trajan, qui, en l'année 100, était aussi consul pour la troisième fois. Pline-le-Jeune lui ayant succédé en qualité d'augure, il y a lieu de croire que Frontin vivait encore l'an 106.

La lecture des auteurs anciens, grecs et romains, avait beaucoup perfectionné ses connaissances dans l'art de la guerre. Le traité intitulé : *Strategematicôn libri* IV est celui qui a fondé sa réputation. On y trouve des anecdotes qui sans lui seraient complétement ignorées. On pense que Frontin le rédigea l'an 84, peu d'années après son retour de la guerre de Bretagne. D'autres ouvrages sur la tactique ont été perdus pour nous par l'injure du temps, par exemple ceux sur *la Science militaire*, sur la *Tactique d'Homère*. Deux livres *sur les Aqueducs* figurent encore aujourd'hui dans les œuvres de Frontin; il les écrivit peu après l'an 97 et ne les publia que trois ans plus tard. On en fait grand cas pour l'histoire de l'architecture. Le traité *De re agrariâ* ou *De agrorum qualitate* est généralement considéré comme apocryphe, ainsi que celui *De limitibus*. Tout cela est d'une date postérieure. Il faut douter de même en ce qui concerne le livre *De coloniis*. Parmi les anciennes éditions de Frontin, on estime beaucoup celle d'Amsterdam, 1661. Le traité des Aqueducs se joint ordinairement aux œuvres de Vitruve. Il a été imprimé séparément avec des commentaires de Jean Polenus, Padoue, 1722, in-4°, et Altona, 1792, in-8°. M. Rondelet a publié une traduction de ce traité. La première édition des Stratagèmes est celle de Rome, 1487, in-4°; des éditions plus récentes sont celles d'Oudendorp (Leyde, 1731 et 1779), et de Weigmann (Gœtt., 1798). La meilleure traduction est celle de Paris, 1772, in-8°. P. G-y.

FRONTISPICE. Par ce mot, formé du latin (*frons*, *frontis*, front, et *inspicere*, voir, regarder), on désigne, en architecture, la face principale d'un temple, d'un palais, d'un édifice d'utilité publique; celle qui, par le caractère de sa décoration, annonce à la première vue la destination du monument et lui donne entrée (*voy.* Façade). Ainsi le portail d'une église, le péristyle d'un temple, la porte d'un hôtel-de-ville ou d'une prison, quand leur décoration a un caractère déterminé ou de la magnificence, sont des frontispices.

Par extension, ce mot s'applique aux titres des livres, aux gravures placées en tête de ces mêmes livres et des recueils d'estampes, parce que leur objet est d'annon-

cer, d'offrir à l'esprit l'objet et, en quelque sorte, le résumé de l'ouvrage. L. C. S.

FRONTON. C'est cette partie de l'architecture, de forme triangulaire, qui s'élève au-dessus de la frise(*voy.*),au sommet d'un édifice, et qui forme le couronnement de toute son ordonnance. On l'appelle chez les Grecs ἀετὸς, *aigle :* on croit trouver l'origine de ce nom, ou dans la forme d'un triangle qu'offre un aigle à ailes étendues, ou dans l'usage primitif d'orner d'aigles les extrémités des frontons et leurs tympans. Le mot *fastigium* (faite, faitage), employé par les Romains, désigne mieux l'origine du fronton; de même que *frons* (front), dont dérive le mot français *fronton*, s'applique assez bien aussi à cette partie de l'architecture qui occupe, dans un édifice, une place analogue à celle du front dans le corps humain.

L'origine du fronton remonte à celle des édifices dont le toit ou la couverture forment un triangle; on doit admettre que les monuments les plus anciens qui ont été décorés de frontons furent ceux que les Grecs ont élevés. La construction tout en bois d'abord, puis en pierre et en marbre, avec des couvertures en bois, de la plupart des monuments de la Grèce, ayant donné lieu à l'emploi du fronton, qui n'est produit que par la forme apparente du toit, il s'ensuit que cette partie si importante, si belle et si éminemment caractéristique de l'architecture des Grecs et des Romains, n'a pu se trouver, ni dans l'architecture égyptienne, ni dans toute autre architecture où les couvertures triangulaires sont remplacées par des couvertures horizontales, c'est-à-dire par des terrasses.

L'emploi des voûtes, plus particulièrement adoptées dans l'architecture romaine, a pu donner lieu aux frontons de formes circulaires, lorsque la forme de ces voûtes était laissée apparente à l'extérieur. Quoique l'antiquité ne nous ait pas conservé de monuments importants ainsi terminés, leur existence chez les Romains, même à des époques assez reculées, ne peut être mise en doute, puisque des frontons de cette nature ornent des édifices de tout genre dans beaucoup de peintures trouvées à Herculanum et à Pompéia. Mais comme ces peintures laissent présumer des toits circulaires en charpente, et que la forme circulaire n'est nullement la conséquence de l'emploi raisonné du bois, ce genre de couverture, ainsi que ce genre de fronton, n'a pu être qu'une imitation prise sur les premiers édifices terminés en voûte.

Ainsi, l'antiquité, en nous léguant dans le fronton triangulaire la forme la plus rationnelle puisée dans l'origine des combles en bois, et dans le fronton circulaire la forme la plus rationnelle puisée dans l'origine des couvertures voûtées en pierre, a condamné d'avance toutes les autres formes de frontons enfantées à des époques de décadence et parvenues jusqu'à nous.

Le fronton triangulaire étant, dans toutes les constructions où il se trouve employé par les anciens, et particulièrement dans les temples des Grecs et des Romains, l'objet principal de l'édifice, les architectes ont cherché, dès l'origine de l'art, à donner à cette partie dominante de leurs monuments des proportions basées à la fois sur son origine et sur son importance, c'est-à-dire que l'inclinaison des rampants fut calculée selon le degré de pente approprié au climat. Cette pente servit ensuite de base à la fixation d'une hauteur proportionnelle avec l'ensemble de la façade (*voy.*) que le fronton devait couronner et qui était toujours modifiée selon les circonstances. Les monuments antiques démontrent ce fait; car le rapport de la hauteur à la longueur du fronton varie, dans l'architecture grecque, de huit jusqu'à six, et dans l'architecture romaine de six jusqu'à quatre. La nécessité de cette latitude dans les proportions s'explique par les différences qui peuvent exister entre les édifices par rapport au nombre des colonnes de plusieurs façades, à la masse des façades sans colonnes, à l'ordre d'architecture employé, aux emplacements occupés par les monuments couronnés de frontons, aux caractères particuliers que chacun d'eux peut offrir, et enfin par rapport aux frontons eux-mêmes, unis dans certains monuments et qu'on ornait de sculptures dans d'autres. Ce n'est donc qu'en suivant les

mêmes errements dans le choix des proportions à donner à un fronton, et non en admettant invariablement telle ou telle proportion systématique, que l'architecte de talent peut arriver à un résultat pareil à celui qu'obtinrent les anciens, dont le génie prenait toujours la raison pour guide.

Quant à la proportion du fronton circulaire, on doit naturellement admettre toutes les proportions qu'offrent le plein cintre, les segments de cercle et même toutes les autres courbes composées; car toutes ces variantes peuvent être rationnellement admises. Mais outre que la forme circulaire, adoptée comme couverture, offre toujours dans sa partie supérieure une surface presque horizontale et contraire à l'écoulement des eaux, et que son emploi sera plutôt le résultat du caprice que d'un plan raisonné, on comprend ici encore que l'absence de ce genre de fronton chez les Grecs et le peu d'emploi important qu'en firent les Romains doivent en exclure l'application monumentale, c'est-à-dire comme couronnement d'un édifice et comme l'expression rationnelle d'une couverture circulaire.

Fixés de cette manière sur la forme du fronton, nous allons parler des ornements et de la décoration qu'il est susceptible de recevoir. Les premiers, qui sont les moulures composant son encadrement, offrent ordinairement la même progression du simple au riche que présente la gradation des ordres d'architecture. En effet, comme dans chaque ordre les moulures de la corniche forment la base du fronton, et que ces moulures suivent en partie ses rampants pour former son encadrement sur les trois côtés, il en résulte que ces moulures sont autres selon que le fronton est supporté par des colonnes ou doriques, ou ioniques, ou corinthiennes. Chez les Romains, sauf de rares exceptions, et chez les modernes, sans exception, les moulures rampantes des frontons sont complétement identiques avec les moulures horizontales de la corniche. Chez les Grecs, au contraire, cette identité n'existe pas, et le principe prédominant dans la construction de leurs frontons, à la plus belle époque de l'art hellénique, était de ne pas donner aux corniches rampantes le même profil que celui des corniches horizontales. Ainsi, dans leurs temples doriques et ioniques, les corniches des frontons étaient sans mutules et sans denticules, quoique les corniches horizontales en fussent décorées; et ils supprimèrent avec d'autant plus de raison, dans cette partie de leurs monuments, ce qui était condamné par l'absence de rapport avec l'origine des formes architecturales, que cette suppression était d'accord avec le goût exquis dont la nature les avait doués. Ici encore on doit rendre hommage à ce goût, si l'on considère combien, dans le fronton, l'introduction des modillons et des denticules offre de difficultés impossibles à vaincre, soit par leurs positions respectives, qui doivent être perpendiculaires au rampant du fronton, et qui, chez les Romains comme chez les modernes, sont presque toujours hors d'équerre avec ce rampant et perpendiculaires à la corniche horizontale; soit parce qu'on ne les voit ni tout-à-fait perpendiculaires au rampant, ni tout-à-fait hors d'équerre avec lui, ce qui leur donne une position mixte plus défectueuse encore; soit parce que ces membres s'arrangent toujours mal aux extrémités du triangle, tant au sommet, où les modillons et les denticules ou les entre-deux sont brisés, qu'à sa base, où ces membres viennent se perdre et semblent s'enfoncer dans la corniche horizontale.

Les architectes grecs, en admettant ces principes dans la construction des frontons comme résultat d'une convenance purement architecturale, durent d'autant plus s'en applaudir que la sculpture, si souvent appelée chez eux à former la décoration de ce beau faîte d'un édifice, y trouva les plus grands avantages. Débarrassés d'une multitude de moulures dont le premier défaut est de rétrécir les tympans, les frontons des Grecs étaient riches et simples à la fois. Dans la partie renfoncée, ce n'était qu'une moulure ou lisse ou ornée, sur laquelle posait un larmier d'une forte saillie; au dehors, c'était la face du larmier avec une moulure audessus de laquelle s'élevait un couronnement d'un effet imposant. Ce couronne-

ment consistait en chéneaux placés sur les larmiers rampants, qui garantissaient des eaux rejaillissantes les entrées des édifices et les sculptures des frontons; ces chéneaux, dont la forme motiva celle des cymaises grecques, toujours enrichies d'ornements sculptés et coloriés ou peints, formant le plus mâle et le plus majestueux des encadrements, devinrent un principe de beauté, en même temps qu'ils étaient un objet de convenance et d'utilité.

En comparant ce système à celui qui est adapté aux monuments romains, comme aux édifices modernes qui en sont l'imitation, tels, par exemple, que le fronton de l'église de la Madeleine ou celui du Panthéon, à Paris, on sent combien il eût été préférable, pour l'effet de ces monuments et surtout de la sculpture des tympans, que le système grec eût été suivi. A part l'inconvénient des modillons provenant de leur disposition architectoniquement vicieuse, il est impossible que la confusion produite par l'introduction de ces masses saillantes ne soit pas d'un aspect choquant pour tout le monde. Elle l'est quand le soleil n'éclaire pas l'édifice et que ces masses se confondent au premier abord avec les têtes des figures; elle l'est encore plus quand, éclairées par le soleil, elles ajoutent à la confusion par la projection de leurs ombres dentelées, qui prive la sculpture non-seulement de l'avantage qu'offre la projection de l'ombre d'une ligne droite sur des objets de saillies différentes dont elle précise les plans, mais encore de celui que présente la projection des ombres des figures elles-mêmes, en se dessinant nettement sur d'autres figures ou sur le fond.

Les résultats du système des Grecs étant tels par rapport à la partie monumentale des frontons, nous allons voir de quelle manière ils en firent l'emplacement le plus important et le plus beau de la décoration sculpturale. L'antiquité nous a conservé, parmi les restes de deux temples, celui du Jupiter Panhellénien dans l'île d'Égine (*voy.*) et le Parthénon (*voy.*) à Athènes, des exemples précieux de la sculpture appliquée aux frontons. Ces sculptures étaient des groupes et des figures en marbre entièrement isolés et posés au moyen de plinthes sur la saillie du larmier horizontal. Il en existe un troisième exemple, quoique conjectural, dans les figures et les groupes de la *Famille de Niobé*, qui paraissent avoir eu primitivement une semblable destination. Il est même certain que beaucoup d'autres temples de la Grèce ont eu leurs frontons ornés de figures isolées, quoique ces figures ne se soient pas conservées.

Avant de parler de l'effet que ce système devait produire, nous allons rechercher quels motifs ont pu le rendre d'une application aussi générale chez les anciens. Sous ce point de vue, il est hors de doute que des figures isolées, placées dans un fronton comme dans une niche triangulaire présentaient les avantages que voici : 1° de rendre inutile, au-delà des matériaux strictement nécessaires pour les sculptures, le surcroit d'une énorme masse de pierre ou de marbre, dont le poids surcharge les colonnes, et dont la dépense pour l'exécution d'abord et ensuite pour l'abattage de ce que le ciseau doit enlever, est en pure perte; 2° d'empêcher la présence multipliée des joints dans les sculptures, lesquels, ne pouvant être distribués selon l'exigence de la composition des figures, en rendent l'aspect désagréable et en accélèrent la ruine; 3° d'éviter l'emploi des incrustations, non moins préjudiciables à la conservation des sculptures et des édifices; 4° de rendre possible l'introduction des figures monolithes, en marbre ou en toute autre matière durable, dans des monuments construits en pierre tendre; 5° enfin, d'offrir des moyens d'exécution beaucoup plus économiques.

Pour mieux faire comprendre notre idée, nous prendrons pour exemple la Madeleine de Paris, pour le fronton de laquelle on a suivi un système tout différent. On y voit, en effet : 1° que, si l'on évalue à 5 ou 6,000 pieds cubes le volume de pierre laissé en saillie pour y sculpter le bas-relief du fronton, et dont le tiers est à peine resté pour les sculptures, il y a un emploi superflu de 3,500 à 4,000 pieds cubes de pierre, c'est-à-dire d'une masse d'environ 560 à 600,000 livres pesant, laquelle, ayant porté parti-

culièrement sur les colonnes du milieu, pendant un certain nombre d'années, a pu occasionner des éclats aux tambours; masse qui a été payée pour la fourniture et la pose, et qu'il a fallu payer encore pour être abattue ensuite en grande partie; 2° que les joints multipliés occasionnés par le peu de hauteur des assises, qui doivent traverser, au nombre de neuf au moins, la plupart des figures, n'ayant probablement été soignés, comme il arrive d'ordinaire, que sur les faces, deviennent plus apparents à des profondeurs plus ou moins grandes, et produisent l'effet le plus désagréable, tant pour l'aspect que pour la solidité des figures; 3° enfin, que, ces joints n'ayant pu être disposés selon l'exigence de la composition, il a dû arriver que plusieurs se sont rencontrés dans tel endroit de la sculpture où il a fallu les remplacer par des parties pleines, au moyen d'incrustations non moins contraires à la conservation de la sculpture et du monument. Ainsi, l'on voit qu'il y aurait eu une grande économie d'un côté et plus de durée de l'autre, si, tout en employant la pierre aux sculptures du fronton de la Madeleine, on les avait exécutées en figures isolées et rapportées après coup. Cette économie eût été telle qu'on aurait peut-être pu, avec les mêmes dépenses qui ont été faites, employer du marbre et faire des modèles en plâtre de la grandeur de l'exécution, modèles qu'on aurait pu placer dans le fronton pour juger de leur effet et pour introduire dans l'exécution définitive toutes les améliorations qu'une semblable épreuve aurait pu suggérer.

Mais, à part tous ces avantages, la sculpture ronde-bosse, envisagée sous le rapport du système de l'ordonnance auquel elle oblige, offre en même temps la certitude de présenter le plus distinctement possible l'action de toute figure prise isolément et celle de l'ensemble d'un sujet composé avec le secours de figures et de groupes réunis et rangés sur une même ligne; car cette disposition ne peut pas permettre de superpositions multipliées, ni par conséquent donner lieu à la confusion. S'il est difficile de nier ce résultat, indépendamment de l'emplacement que doit occuper une grande composition sculptée, il serait plus difficile encore de ne pas l'admettre dans son application aux frontons des temples et autres constructions, où le plus important usage de la sculpture monumentale se trouve au faîte d'un portique, c'est-à-dire dans un emploi où l'ensemble et les principales parties de l'édifice, particulièrement les colonnes isolées, se voient, à une très grande distance, d'une manière si précise qu'il devient nécessaire qu'il en soit de même pour la sculpture. En effet, il ne peut y avoir à cet égard rien de plus rationnel et de plus logiquement juste à la fois que d'avoir voulu qu'à la distance où les principales masses et les détails de l'architecture commencent à devenir sensibles à l'œil, il en fût de même pour les principales masses et les détails de la sculpture. Quand, dans un autre exemple de l'art grec, dans les restes du temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, qui n'était entouré que de colonnes engagées, nous voyons que les sculptures des frontons étaient adhérentes aux tympans, et de très haut relief au lieu d'être en ronde-bosse, ainsi qu'on les voit dans les temples à colonnes isolées, comment ne pas être saisi d'une profonde admiration pour cette permanence du principe d'unité et d'harmonie que ces faits démontrent dans l'application de la sculpture aux monuments?

C'est surtout à la vue d'un des frontons du temple d'Égine, dont nous avons eu occasion d'étudier l'effet général sur une restitution faite avec l'ensemble des figures placées selon leur destination primitive, et encore à l'étude que nous avons faite à Florence et à Berlin d'une semblable restitution de la *Famille de Niobé*, que nous avons pu fixer notre jugement à cet égard. Nous avons trouvé, depuis, la confirmation de ce jugement dans une admirable composition de Thorwaldsen destinée à orner le fronton ou portique de la cathédrale de Copenhague, et dont le sujet était la *Prédication de saint Jean dans le désert*. Il est aussi confirmé par l'effet de la composition du fronton de Notre-Dame de Lorette à Paris, par M. Nanteuil, malgré l'exiguïté, ou, pour mieux dire, à cause de l'exiguïté du champ dont le sculpteur pouvait dispo-

ser. Enfin nous citerons encore à l'appui la *Résurrection du Christ*, composition exécutée par M. Cortot (*voy.*) pour le fronton de l'église du Mont-Valérien et digne de l'art antique.

Ainsi les exemples des plus belles époques de l'art et les heureuses imitations qui, de nos jours, en ont été faites, concourent avec les avantages que nous venons d'énumérer à établir cette vérité que, de tous les genres de sculpture applicables à la décoration du tympan d'un fronton porté par des colonnes isolées, celle de ronde-bosse remplit seule toutes les conditions de convenance; que celle de haut-relief peut être également employée aux frontons accompagnés de colonnes engagées ou surmontant des façades sans colonnes; enfin que celle de bas-relief, avec plusieurs plans de figures superposées les unes aux autres, sera toujours le système le moins convenable dans l'application de la sculpture aux monuments.

Si la décoration la plus importante des frontons était celle des sujets sculptés remplissant tout le tympan, elle n'était pas la seule pourtant. Quelquefois les frontons ont été décorés par les anciens avec des médaillons ornés de bustes, comme on le voit à Éleusis; d'une figure seulement ou de plusieurs figures, comme on en voit sur des bas-reliefs; d'ornements sculptés sans figures, comme le montrent des monuments existants; enfin d'ornements peints, comme le font voir plusieurs peintures de Pompéia et des représentations de temples sur des vases. Tous ces motifs bien appliqués, selon la dimension du fronton ou le caractère de l'édifice qu'il surmonte, peuvent offrir des résultats également heureux.

Une autre décoration du fronton est celle de socles ou piédestaux élevés aux angles et au sommet, et qu'on appelle *acrotères* (*voy.*). Ils étaient destinés à être surmontés de toutes sortes d'objets allégoriques, comme des chars attelés de deux ou quatre chevaux, qui surmontaient le faîte du temple de Jupiter Capitolin à Rome; de sujets isolés, comme des Victoires, des Renommées ou des divinités, des boucliers, des sphinx, des aigles, des griffons, ou tout autre genre d'animaux en rapport avec la destination du monument; des vases, des trépieds et des antéfixes. Souvent même les rampants étaient bordés d'un ornement découpé et continu, et, comme on le voit sur plusieurs médailles romaines, il y avait souvent aussi sur les rampants des figures ou couchées ou debout, en même temps qu'aux extrémités des frontons.

L'origine et le but du fronton aurait dû naturellement en limiter l'emploi au faîte des bâtiments, ainsi qu'il avait lieu chez les Grecs : non que ceux-ci en restreignissent l'application aux temples seuls, comme on l'a cru et comme on l'admet généralement; car il existe encore aujourd'hui plusieurs genres de monuments, tels que les propylées de plusieurs villes de la Grèce, l'entrée d'un marché et les portiques de la Tour des Vents à Athènes, les édifices destinés à renfermer aussi beaucoup de tombeaux d'origine hellénique, comme à Olympie, les trésors de différentes villes et colonies grecques dont parle Pline, qui tous avaient des frontons; mais il n'entra jamais dans leur pensée d'en couvrir les portes et les fenêtres dans l'intérieur de leurs édifices, comme l'ont fait les Romains et les modernes. En effet, si l'on peut admettre l'application du fronton à des portes et à des fenêtres placées à l'extérieur d'une façade où il aurait au moins un but d'utilité, pour rejeter les eaux à droite et à gauche de ces ouvertures, il ne peut en être ainsi dans des espaces qui sont à couvert et où l'eau ne peut arriver. Le sentiment de la convenance alla sous ce rapport si loin chez les Hellènes qu'ils ont également exclu de leur intérieur, et par la même raison, toute espèce de corniche, dont un semblable emploi est non moins contraire au sentiment du vrai que l'emploi du fronton. C'est surtout dans l'usage de placer des frontons au-dessus des croisées, des portes et des niches, que les Romains ont fait alterner très souvent la forme circulaire avec la forme triangulaire; et ce n'est peut-être que dans des applications pareilles qu'on peut tolérer la réunion de ces deux formes.

Quant aux autres genres de frontons, en signalant leurs noms nous signalerons également leur bizarrerie. On appelle

fronton *à jour* celui dont le tympan est évidé pour laisser passer le jour; *à pan*, celui dont la corniche supérieure forme trois parties en pans coupés; *brisé*, celui dont les côtés rampants sont coupés ou recourbés; *double* et *triple*, celui qui en couvre un ou deux autres; *entrecoupé*, celui dont le sommet est laissé ouvert pour y placer un cartouche, une niche, un médaillon, etc. Le fronton *gothique* est une espèce de pignon de la forme d'un comble très élevé, souvent à jour, souvent plein, et formant ordinairement un triangle équilatéral ou isocèle; on en voit à presque toutes les façades principales et aux façades latérales de la croix ou du transept des églises d'architecture ogivale. Le fronton *par enroulement* est celui dont les corniches, composées de parties de cercle, forment des consoles ou des enroulements. On appelle fronton *sans base* celui dont la corniche horizontale est supprimée. J. H.

FRONTON (M. Cornelius Fronto) était de Cirte en Afrique. On croit qu'il naquit sous Domitien ou sous Nerva, et que par sa mère il descendait de Plutarque. Il enseigna l'éloquence à Rome avec un grand succès, et fut le maître de Marc-Aurèle et de L. Verus. Antonin-le-Pieux le fit consul en l'an de Rome 896; puis il fut proconsul et obtint encore d'autres dignités. D'une constitution très faible, Fronton était d'autant plus puissant par les ressources de l'esprit. Comme rhéteur, il exerça une grande influence; il avait en littérature grecque de profondes connaissances. Il est probable qu'il mourut entre les années de Rome 918 et 922 ou 165-169 de J.-C.

Il a écrit un grand nombre d'ouvrages; mais nous ne possédions plus de lui qu'une petite dissertation grammaticale intitulée *De differentiis vocabulorum*, qui même n'était pas complète, lorsque, il n'y a pas bien longtemps (1815), le célèbre abbé Maï découvrit toute une série d'ouvrages de Fronton dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan. Ils étaient tracés sur un palimpseste; un autre palimpseste du Vatican servit à les compléter. Il est manifeste que, dans l'origine, ces deux manuscrits n'en faisaient qu'un et qu'ils dataient du temps de Commode ou de Sévère. On obtint de cette manière les écrits suivants: *Lettres à Antonin-le-Pieux*, en un livre qui renferme aussi quelques lettres inédites de cet empereur à Fronton; deux livres *à Marcus César*; un troisième *à Verus*, deux de Fronton *à ses amis*; six lettres sur les fêtes de la ville d'Alsium écrites pendant un séjour de Fronton en Étrurie; une correspondance avec Antonin sur l'éloquence, et beaucoup de fragments, entre autres un sur la guerre des Parthes, espèce de consolation sur les revers qu'on y avait éprouvés; un autre fragment, *Principia historiæ*, où sont comparées les campagnes de Trajan et de Vérus; quelques lettres plaisantes à Marc-Aurèle, telles que *Laudes fumi et pulveris*, *Laudes negligentiæ*. Les discours et les autres ouvrages de Fronton n'ont pas encore été retrouvés. Il avait écrit le panégyrique d'Antonin-le-Pieux, principalement en ce qui concerne l'expédition de Bretagne; un remerciment de ce qu'il lui avait conféré le consulat; une invective contre Pélops qui était l'une de ses plus célèbres harangues; une invective contre les chrétiens; une histoire de la guerre contre les Parthes; des commentaires sur Cicéron; un traité *De re rusticâ*, des conversations de table, etc., etc. La manière de Fronton était fort variée, son style très agréable. On le regarde comme l'un des premiers écrivains de son époque; mais l'afféterie et la recherche, défauts universels de la littérature d'alors, ont aussi défiguré ses ouvrages. La déclamation, la phrase, la redondance, ne peuvent compenser la richesse de l'idée et la simplicité de l'expression. Fronton n'est donc pas un autre Cicéron; il ne l'atteint ni dans ses discours ni dans ses lettres. L'abbé Maï a réuni dans ses éditions les jugements des anciens sur son auteur. La première est celle de Milan, 1815, 2 vol., et la dernière celle de Rome, 1823. Une autre édition est celle de Niebuhr, avec des notes de Heindorf et de Buttmann, Berlin, 1816. Dans les *Lettres inédites de Marc-Aurèle et de Fronton*, avec notes, par Armand Cassan (Paris, 1830, 2 vol. in-8°), une traduction française est placée en regard du texte original. Enfin on doit à M. Roth des remarques en alle-

mand sur Fronton et sur le siècle des Antonins, Nüremb., 1817. P. G-y.

FRORIEP (Louis-Frédéric de), membre du conseil supérieur de médecine à Weimar et chef du comptoir d'industrie de cette ville, est né en 1779 à Erfurt, où son père était professeur à l'université. Son éducation fut commencée par les soins de ce dernier, qui lui fit cultiver, d'une manière particulière, les langues modernes. En 1796, il se rendit à l'université d'Iéna pour étudier la médecine sous Hufeland et Loder, qui lui accordèrent leur amitié et leur appui. Après avoir pris le grade de docteur en 1799, il fut nommé sous-directeur de la maison d'accouchement, et dès lors il se livra spécialement à cette partie de l'art de guérir, sous le double rapport de l'enseignement théorique et pratique, inventant divers appareils utiles pour la démonstration. Son principal ouvrage est le *Manuel théorique et pratique d'accouchements*, Weimar, 1802; il en a paru une neuvième édition en 1832. Ses autres travaux, qui sont nombreux, ont eu pour objet l'anatomie et la chirurgie comparées,mais surtout l'histoire naturelle,qu'il s'attacha à populariser, en faisant connaître les travaux de Gall, de Cuvier, de Lamark. Il professa dans plusieurs universités, notamment à Iéna, à Halle et à Tubingue. En 1811, le roi de Wurtemberg le nomma son médecin; mais, en 1816, M. Froriep quitta Stuttgart pour aller s'établir à Weimar, où il fut nommé par le grand-duc conseiller supérieur de médecine. C'est là qu'il prit la plus grande part à la fondation de la *Feuille d'opposition*, journal politique qui n'a pas été sans influence. Mais ce qui a le plus contribué à sa réputation, c'est un recueil très intéressant qu'il publie depuis 1822, sous le titre de *Notices tirées du domaine de la nature et de la médecine*, in-4°. Après la mort de Bertuch (*voy.*), son beau-père, il continua, pour son compte, le Comptoir d'industrie fondé par ce dernier, et se consacra avec la plus grande activité à l'administration de ce bel établissement. Député à la diète en 1823, M. de Froriep prit une part très active aux affaires publiques. *C. L. m.*

FROTTEMENT. C'est la résistance qu'apporte au mouvement de deux corps l'un sur l'autre l'inégalité de leurs surfaces, et qui produit probablement aussi une certaine adhérence des surfaces mises en contact. Toutes les fois que deux surfaces glissent ou roulent l'une sur l'autre, il y a un frottement qui ralentit le mouvement des corps. Le frottement est causé par les aspérités des surfaces qui, placées l'une sur l'autre, engagent leurs parties saillantes dans les parties creuses; et la force qu'il faut employer pour vaincre cette résistance est celle dont les mécaniciens s'occupent depuis longtemps à calculer la valeur.

De là il suit que les différentes parties des machines qui se touchent doivent être aussi polies que possible; mais comme aucun corps ne peut être assez totalement privé de toute inégalité, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre à l'aide d'un microscope, on est obligé de frotter d'huile ou d'autres matières grasses, de plombagine, de talc, etc. L'effet des matières solides est probablement dû à ce qu'elles remplissent les inégalités des surfaces en contact, et par conséquent en augmentent le poli; quant aux substances fluides, il paraît que la grande facilité avec laquelle leurs molécules peuvent tourner les unes autour des autres change, du moins en partie, la nature du frottement.

Le frottement est en raison directe du poids du corps mouvant sur un autre. Si la ligne de direction d'un corps mis en mouvement est oblique au plan sur lequel il se meut, le frottement est plus grand, et la pression perpendiculaire est à la pression oblique comme le sinus total est au sinus de l'angle d'incidence; et le sinus d'un plus grand angle est plus grand, et celui d'un moindre plus petit. Le frottement est presque nul si la ligne de direction du corps mouvant devient parallèle à la surface. On a beaucoup disputé sur l'exactitude du principe que le frottement est proportionné à la pesanteur du corps en mouvement.

Le frottement est moindre dans un corps qui roule que dans un corps qui glisse; car supposant d'abord une rainure dentée, puis une roue dentée mise en mouvement sur cette rainure, et dont les

dents soient perpendiculaires à la circonférence, si l'on fait glisser le corps, la dent, quand elle touchera la rainure, décrira une ligne droite sur sa surface; et comme la dent de la rainure a une résistance semblable, la course est arrêtée et ne peut plus continuer, à moins d'un soulèvement ou de la rupture de l'une des deux dents, soit de la roue, soit de la rainure. La même chose se montrera quand on fera glisser des surfaces brutes les unes sur les autres. Mais si l'on fait tourner la roue dentée sur la rainure, alors la dent ne portera pas une longue résistance dans le mouvement; cette résistance durera seulement le temps d'être déplacée de la cavité par-dessus la dent de la rainure. C'est ce qui arrive également quand on fait rouler un corps sur une surface.

Dans la construction des machines, pour que le frottement n'annule pas en grande partie le pouvoir moteur, on doit éviter qu'aucune partie de la machine ne glisse sur une autre, mais au contraire les faire rouler ou tourner les unes sur les autres. On ne doit pas non plus, comme on le fait ordinairement, laisser les axes des cylindres tourner dans une mortaise ou une matrice concave, mais il faut les établir au milieu de petits rouleaux nommés *galets* : par ce moyen, le frottement est transporté de la circonférence de ces rouleaux à leurs pivots, et le frottement deviendra d'autant plus petit que l'on aura des roues dont les axes agiront les uns sur les autres. Paul Casati l'a démontré dès le XVII[e] siècle, et l'expérience n'a fait que confirmer sa démonstration. Il suit aussi de là qu'une poulie mobile sur son axe résiste moins que si elle y était fixée, et la même chose se remarque sur les roues des voitures. De ces principes, et avec l'aide de la géométrie, Olaus Rœmer voulant déterminer la figure des dents de roues qui opposent la moindre résistance, trouva qu'elles devaient être *épicycloïdales*. Lahire, après lui, fit le même travail et arriva au même résultat. Dans les moulins à scie, les côtés du rectangle du bois que la scie doit couper menu sont ordinairement garnis de roulettes ou petites roues, ce qui diminue considérablement le frottement.

Le frottement est un point de la plus grande importance en mécanique, et l'on a cherché par tous les moyens possibles à en calculer la force. Jusqu'à présent tous ces calculs ne cadrent pas exactement avec l'expérience : la cause principale des erreurs, c'est l'ignorance où l'on est de la valeur réelle du frottement qui n'a pas encore de règles infaillibles et certaines. Il dépend principalement de la structure des corps, de la forme de leurs parties proéminentes, de leur dureté, de leur élasticité, de leur cohérence, et de beaucoup d'autres causes. Dans toutes les démonstrations, on suppose les surfaces des corps d'un poli parfait. La méthode ordinaire consiste dans le calcul du surcroît de puissance que reçoit de la machine la force motrice, tant en raison de sa distance à un point donné que de la direction dans laquelle elle agit : les ingénieurs pensent, en effet, que, dans la pratique, ce surcroît de force communiqué par la machine se perd par le frottement; mais combien de force le frottement fait-il perdre? jusqu'à présent la pratique seule a pu le faire connaître. Amontons est le premier qui, en 1699, chercha à résoudre une question si importante pour la mécanique, et il arriva à conclure que le frottement est simplement proportionnel à la pression; il évalua le frottement au tiers de la pression. Bientôt après, Parent, en 1704, augmenta la théorie d'Amontons de plusieurs considérations fort ingénieuses et résolut quelques problèmes importants. Bulfinger, par plusieurs expériences, confirma les idées d'Amontons, mais il réduisit la force du frottement au quart de la force de pression. On doit encore une grande série d'expériences sur le frottement à Camus, à Musschenbroëck et à Desaguliers: le travail de ces savants donna lieu d'en déduire le principe que le rapport du frottement à la pression est en raison des différentes espèces de matières qui frottent les unes sur les autres, et que ce rapport varie du sixième au tiers. Musschenbroëck prouva par ses expériences qu'Amontons s'était trompé quand il avait assuré que le frottement n'augmentait pas quoique les surfaces augmentassent, pourvu que la pression restât la même. Il trouva, au contraire, que le

frottement augmente quand les surfaces sont plus grandes, mais dans un rapport moindre que celui des surfaces. Fergusson et Vince de Cambridge s'occupèrent également de rechercher la théorie du frottement; mais Coulomb, capitaine au corps royal du génie, fut le premier qui surmonta, en 1782, les principales difficultés qui y sont inhérentes. Coulomb (*voy.*) arriva, à force d'expériences souvent réitérées et bien précises, à pouvoir constater 1° que le frottement du bois sur bois oppose, après un certain temps de repos, une résistance qui est proportionnelle aux pressions; 2° que, lorsque le bois frotte à sec sur bois avec une vitesse quelconque, le frottement est aussi proportionnel aux pressions; mais la force de ce frottement est moindre que celle qu'on remarque au moment où l'on détache les surfaces après quelques minutes de repos; 3° que le frottement des métaux agissant sur les métaux sans enduit est également proportionnel aux pressions, et que l'intensité de ce frottement ne change pas, quelle que soit la vitesse que l'on entretienne, ou que l'on veuille détacher les surfaces après un repos donné. Il constata également que les frottements sont tous très différents quand ils sont causés par des surfaces qui ne sont pas homogènes et agissant à sec l'une sur l'autre.

Il est toujours permis, selon Coulomb, de considérer la résistance du frottement comme composée de deux parties : l'une, proportionnelle à la pression, qui est le frottement proprement dit, et l'autre proportionnelle à l'étendue des surfaces en contact, et qu'on regarde comme provenant de leur adhérence.

Coulomb reconnut le premier la nécessité de distinguer, dans l'évaluation du frottement, le cas d'un mouvement continu et celui où les deux surfaces qui avaient été en contact pendant quelque temps se séparent et commencent à glisser l'une sur l'autre. En 1785, le docteur Vince, en Angleterre, fit plusieurs recherches expérimentales sur le frottement: elles se trouvent dans le recueil des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres. Les résultats de ces expériences ne s'accordent pas entièrement avec celles de Coulomb. M. Georges Rennie s'occupa aussi de rechercher les lois du frottement : ses travaux sur ce sujet sont renfermés aussi dans le volume de la collection que nous venons de citer, pour l'année 1829. Comme il avait employé à peu près les mêmes moyens d'observations, les résultats furent à peu près semblables; mais, en 1831, le capitaine d'artillerie Morin, à l'aide d'un appareil dont l'idée appartient à M. Poncelet, renouvela toutes les expériences de Coulomb; il fut engagé par l'Académie des Sciences à continuer son travail, et, aidé du ministre de la guerre qui mit à sa disposition tous les matériaux nécessaires, il continua ses recherches et consigna dans ses *Nouvelles expériences sur le frottement* (Paris 1833-34, 3 vol. in-4°) le résultat de ses travaux. Il confirma les lois générales établies par Coulomb, mais il donna au rapport du frottement à la pression une valeur généralement plus grande.

En 1781 Boulard et Margeron s'occupèrent à rechercher le rapport du frottement avec la pression dans le tirage des voitures; ils calculèrent les frottements des différentes espèces de jantes. Le contact d'une jante sur un chemin est un frottement de la seconde espèce, puisque ce sont des parties différentes de surfaces qui touchent successivement différentes parties d'une autre surface. Ici le frottement s'accroit en raison de la pression, et non pas en raison des surfaces. M. le comte de Rumford lut le 15 avril 1811, à l'Institut de France, une série d'observations et d'expériences sur le tirage des voitures, et les travaux de ces trois observateurs, auxquels il faudra ajouter M. Hœrne Wronski (*v.* p. 380), eurent pour résultat de constater l'avantage des roues à larges jantes. A. P-T.

FRUCTIDOR (JOURNÉE DU 18), ou du 4 septembre 1797, coup d'état frappé sur les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents et sur les deux directeurs Carnot et Barthélemy, par les trois autres directeurs Barras, Rewbel et La Révellière-Lépeaux.

On se rappelle que la Convention (*voy.*), arrivée au terme de ses pouvoirs, était tombée dans un discrédit général. La Constitution de l'an III avait placé le

pouvoir exécutif aux mains de cinq directeurs élus par le pouvoir législatif, divisé en deux conseils où des élections à deux degrés faisaient entrer les élus de la classe moyenne (*voy.* les articles Conseil et Directoire); mais la Convention n'osa s'y confier qu'à demi. La faute de la Constituante lui servait de leçon, et pour éviter à cette constitution récemment éclose des secousses qui eussent compromis sa frêle existence, elle décréta qu'un tiers de ses membres seulement serait remplacé par les élections nouvelles. Les deux autres tiers lui assuraient la majorité dans les deux conseils et dans le gouvernement. Mais la classe moyenne ne voulait plus de la Convention, qui reparaissait ainsi sous un autre nom. Les sections de Paris coururent aux armes, et la majorité conventionnelle ne put se maintenir qu'en faisant tirer sur elles le canon du 13 vendémiaire (*voy.*). Satisfaite de sa victoire, elle ne cassa point les élections, quoique faites dans un sens réactionnaire, et voulut rester médiatrice entre la classe bourgeoise et la classe inférieure. Mais comme l'opinion contre-révolutionnaire des royalistes lui semblait prédominer de plus en plus, elle choisit, pour la balancer, les cinq directeurs parmi les conventionnels qui avaient voté pour la mort du roi : La Révellière-Lépeaux, Rewbel, Letourneur, Barras et Carnot (*voy.* ces noms) furent nommés*.

Dans la première année qui suivit l'installation du gouvernement directorial, la minorité introduite par les élections dans les deux conseils s'était montrée réservée dans son opposition. Mais les élections de l'an V (mai 1797), en lui amenant le renfort d'un second tiers, lui donna la majorité dans les conseils et enhardit ses dispositions hostiles. Les Cinq-Cents élurent pour président Pichegru (*voy.*), soupçonné de trahison et privé du commandement de son armée. Barthélemy remplaça Letourneur au Directoire. La politique de celui-ci fut attaquée sans ménagement; on s'éleva contre la continuation de la guerre, contre le désordre des finances; on soutint la liberté illimitée de la presse; les émigrés furent rappelés. Bientôt suivirent des tentatives plus significatives pour rendre les clochers aux églises et soustraire les prêtres catholiques au serment des fonctionnaires publics. Dans les départements se renouvelaient en liberté les représailles contre les patriotes et les acquéreurs de domaines nationaux. Les émigrés et les prêtres réfractaires, rentrés en foule, faisaient indiscrètement éclater leurs projets de renversement.

En présence de tant de manifestations où ils croyaient voir le pouvoir électoral aux ordres de la contre-révolution royaliste, les trois directeurs, Barras, Rewbel et La Révellière-Lépeaux, virent que le parti républicain, acculé dans le gouvernement et dans l'armée, ne pouvait trouver son salut que dans un coup d'état. Sans se prêter à un accommodement qui n'eût fait qu'ajourner leur ruine jusqu'aux élections de l'an VII, ces trois directeurs accueillirent et publièrent des adresses foudroyantes des armées contre les deux conseils. « Tremblez, royalistes! disaient « les soldats de l'armée d'Italie; de l'Adige « à la Seine il n'y a qu'un pas. Tremblez ! « Vos iniquités sont comptées, et le prix « en est au bout de nos baïonnettes ! » L'état-major ajoutait : « C'est avec indi- « gnation que nous avons vu les intrigues « du royalisme menacer la liberté. Nous « avons juré, par les mânes des héros « morts pour la patrie, guerre implacable « à la royauté et aux royalistes !.. Qu'ils « se montrent les royalistes, et ils auront « vécu ! » Le général Augereau (*voy.* son article) avait apporté ces proclamations d'Italie. Les trois directeurs, voulant se servir de lui pour le coup qu'ils allaient porter, mirent sous ses ordres les troupes de la première division militaire. Divers corps, qui avaient franchi le cercle étendu par la constitution à 12 lieues autour de Paris, furent postés à Versailles, à Meudon, à Vincennes. De leur côté, les conseils menacés se disposèrent au combat. Leur autorité fut concentrée dans les inspecteurs de la salle, auxquels les 1,200 grenadiers de leur

(*) Le lecteur se reportera à l'article Directoire (T. VIII, p. 282) pour se former une idée complète de la situation où ces magistrats suprêmes trouvèrent la France. *Voy.* aussi l'article Babeuf. J. H. S.

garde reçurent ordre d'obéir. Voulant se donner l'appui de la garde nationale, dissoute après le 13 vendémiaire, ils décrétèrent qu'elle serait formée par voie d'élection, bien sûrs que cette composition mettrait aux mains de Pichegru, leur chef, la force matérielle qui leur manquait pour repousser les violences du Directoire. Par un article additionnel, celui-ci fut tenu de commencer le travail de cette organisation dix jours après la publication de la loi.

Les esprits sages avaient voulu prévenir la lutte et, par un rapprochement des constitutionnels, rendre au Directoire une majorité qui le dispensât de recourir à la violence pour échapper à sa ruine. Mme de Staël et ses amis avaient échoué dans cette négociation. Carnot, en demandant formellement aux trois directeurs l'organisation de la garde nationale, avait rompu le dernier fil qui tenait leur résolution en suspens. En vain La Révellière-Lépeaux chercha, par la douceur, à le ramener vers ses collègues et à le faire renoncer à cette demande; en vain Barras et Rewbel, faisant violence à leur haine, se joignirent aux démonstrations amicales de La Révellière pour lui prouver l'erreur et le danger de sa conduite : Carnot resta froid. En ce moment, brouillé avec les Clichiens, dont il avait démêlé la marche contre-révolutionnaire, trop irritable pour se réconcilier avec ses collègues, et dominé d'ailleurs par l'idée fixe du gouvernement légal, que les circonstances rendaient impraticable, il demeurait isolé dans le vide, mais fort de la pureté de ses intentions. Il renouvela donc sa proposition. Alors ses collègues, persuadés qu'il était d'accord avec leurs ennemis, levèrent la séance et résolurent d'agir sans délai.

Avec un peu d'argent envoyé par Hoche, une partie des grenadiers des deux conseils avaient été gagnés; car on tenait surtout à éviter l'effusion du sang. Les trois directeurs, réunis dans la soirée du 17 fructidor, chez Rewbel, avec les ministres convoqués, se mirent à rédiger des ordres et ne permirent à personne de sortir, ne communiquant au dehors que par Augereau et ses aides-de-camp. Le plan était d'arrêter pendant la nuit Carnot et Barthélemy, d'entourer le palais des Tuileries où siégeaient les deux conseils, d'enlever à leurs grenadiers les postes qu'ils occupaient, de dissoudre les deux commissions de leurs inspecteurs de la salle, et, après avoir fermé le lieu des séances, de réunir à l'Odéon et à l'École de Médecine les députés sur lesquels on pouvait compter pour en obtenir une loi contre les députés dont on voulait se défaire.

Depuis quelques jours, une foule de députés, jetés dans la terreur par les avis qu'ils recevaient, se réunissaient la nuit aux Tuileries, auprès de la commission des inspecteurs; mais ne voyant pas arriver le coup annoncé, ils avaient fini par s'indigner contre les alarmistes. Le directeur Barthélemy, trompé lui-même, leur avait fait dire que pour cette nuit rien n'était à craindre.

L'adjudant général Ramel, commandant de la garde des conseils, avait surpris des émissaires dans les casernes, dans les rangs de ses grenadiers, et venait de refuser un avancement offert par le ministre dans un autre corps. Le 17 au soir, après avoir visité ses postes autour des Tuileries, il alla prendre les ordres de la commission des inspecteurs, avec Émery, Dumas, Vaublanc, Thibaudeau, etc. Ils s'indignaient des avis annonçant une attaque. Avant minuit ils se retirèrent en sécurité. Rovère coucha seul aux Tuileries, et Ramel retourna à son quartier où il s'assura que ses grenadiers étaient prêts à prendre les armes. Le 18, à une heure du matin, il reçut du ministre de la guerre l'ordre de se rendre chez lui, et n'en fit rien, craignant d'être séparé de sa troupe. Plusieurs colonnes de troupes entraient alors dans Paris; on entendait le roulement des canons. Ramel avertit Rovère, qui le rassura, prévenu que depuis plusieurs jours des troupes devaient aller manœuvrer de bonne heure. Retiré chez lui, Ramel reçoit à trois heures et demie l'ordre du général Lemoine de donner passage par le Pont-Tournant à une colonne de 1,500 hommes. Un général de brigade, Poirat, son ancien camarade, avait apporté le billet, et lui assura que la résistance était inutile, car il était déjà enveloppé par 12,000 hom-

mes avec 40 pièces d'artillerie. Dans ce moment, un coup de canon fut tiré près de lui. Ramel, sans vouloir écouter d'autres ordres que ceux du Corps législatif, fit prendre les armes à sa réserve, envoya des ordonnances chez les deux présidents. Trouvant à la commission le général Pichegru, il l'emmena reconnaitre avec lui l'investissement déjà formé, et renouvela l'ordre aux postes du Carrousel et du Pont-Tournant de tenir ferme et de ne se retirer que sur un ordre signé de lui. Mais bientôt le poste du Pont-Tournant fut forcé, les divisions Augereau et Lemoine remplirent le jardin; une batterie fut dirigée sur la salle du Conseil des Anciens. Dans cette extrémité, Ramel demandait l'ordre de repousser la force par la force; mais les députés, voyant la résistance inutile, lui défendirent de faire feu. Les députés déjà réunis, après de vives altercations avec le général Verdière, refusant de se retirer, celui-ci ferma toutes les issues et défendit de laisser sortir personne. Ramel contenait encore sa troupe dont quelques officiers faisaient éclater des murmures: bientôt Augereau parut et lui ordonna de se rendre aux arrêts. Comme une troupe de ses ennemis s'était jetée sur lui à un geste menaçant, et le traînait en déchirant ses habits, Augereau le tira lui-même de leurs mains*. Vers huit heures du matin, beaucoup de députés étaient venus se réunir courageusement dans leurs salles. Des officiers les firent retirer. Ils résolurent de faire une seconde tentative. Vers onze heures, avec les deux présidents en tête, ils traversèrent à pied les rues de Paris, le Carrousel où était amassée une foule silencieuse, et se présentèrent aux portes des Tuileries. Comme ils insistaient après un premier refus, un détachement les poursuivit jusqu'à ce qu'ils fussent dispersés. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés parce qu'ils s'étaient réunis encore dans une maison et s'occupaient à faire une protestation. Au Temple, ils trouvèrent le directeur Barthélemy arrêté pendant la nuit. Carnot s'était enfui à temps.

Cependant vers midi les députés partisans du Directoire, réunis aux lieux indiqués, se formèrent en permanence dès que les incertains, ralliés, eurent porté à 126 le nombre des Anciens et à 251 celui des Cinq-Cents. Ceux-ci nommèrent une commission de cinq membres chargée de présenter une loi de salut public; car les pièces communiquées par le Directoire prouvaient la trahison de Pichegru et l'existence d'un vaste complot royaliste. Une même mesure condamna à la déportation les deux directeurs Carnot et Barthélemy, 42 membres des Cinq-Cents, onze des Anciens*. On y joignit quelques autres personnes et les rédacteurs de 42 journaux. Les élections de 48 départements furent cassées, et les lois en faveur des prêtres et des émigrés rapportées. Ainsi que l'a remarqué M. Mignet, c'était le quatrième grand désastre essuyé depuis six ans par les royalistes. Le 14 juillet (1789) les avait dépossédés du pouvoir, et le 10 août (1792) mis en dehors de la constitution. Le 13 vendémiaire (4 oct. 1795) et le 18 fructidor, en brisant leurs tentatives, ruinèrent pour longtemps leur parti. Quant à celui des républicains constitutionnels, il n'avait pu sauver la révolution qu'en remplaçant de nouveau le gouvernement légal par la dictature. Cette nécessité funeste, en accusant l'impuissance de la constitution de l'an III, était l'avant-coureur du 18 brumaire. *Voy.* l'article. D-E.

FRUGALITÉ, modération dans la consommation de ce que l'on possède, qui s'applique principalement à la manière dont on se nourrit; car l'on dit : une table frugale, une nourriture frugale; et quoique l'on dise aussi, vivre frugalement, on n'appliquerait cette expression ni à la demeure, ni aux meubles, ni aux vêtements. On confond souvent la frugalité avec la sobriété, quoique l'extension de ce dernier mot soit telle que l'on peut même dire d'un homme : il est sobre de paroles. Ces anciens Perses qui vivaient de pain et de cresson et ne buvaient que de l'eau, étaient remarquables par leur frugalité, ainsi que les Romains, aux pre-

(*) *Journal de l'adjudant général Ramel*, p. 12 à 23 (Londres, 1799).—*Voir* cependant l'article *Ramel* de la *Biographie universelle*.

(*) Aux articles CONSEIL DES ANCIENS et CONSEIL DES CINQ-CENTS, on a donné les noms des principaux *fructidorisés*. S.

miers temps de la république. A Lacédémone, la frugalité était ordonnée par les lois. Chez les peuples qui ont rendu des lois somptuaires, on a toujours réglé les repas de la manière la plus frugale. Cette vertu (il faut la nommer ainsi, puisqu'elle participe de l'esprit d'ordre et d'économie) est plus commune parmi les nations du Midi que parmi celles du Nord : le climat la rend plus facile à exercer; elle devient plus rare à mesure que la civilisation avance ou n'est pas même commencée. Les plus illustres d'entre les Romains, après les conquêtes, s'excitaient au vomissement, dans les festins, afin de manger encore ; les excès et la recherche de Vitellius et des autres empereurs sont connus. Ainsi que ces anciens, les sauvages de l'Amérique et les Hottentots, quand l'occasion s'en présente, mangent si immodérément que pendant plusieurs jours ils sont incapables de se mouvoir. Dans l'antiquité, cependant, la frugalité fut toujours célébrée; Juvénal dit avec autorité : *Peu de chose suffit pour vivre*, et ses paroles étaient un reproche à ceux de ses concitoyens qui, ainsi qu'Apicius (*voy.*), dévoraient en un repas plusieurs années de leurs revenus. On est frugal par nature ou par raisonnement : Napoléon préférait les aliments les plus simples et ne donnait qu'un quart d'heure à son dîner; le Vénitien Cornaro, ayant ressenti à l'âge de vingt ans une attaque de goutte, régla sa vie d'une manière si frugale qu'il atteignit sa centième année sans éprouver de nouvelles douleurs. La primitive Église, en faisant une loi du jeûne et de l'abstinence, encouragea la frugalité parmi les premiers fidèles. Le plus frugal des peuples est celui qui habite les côtes sud de l'Asie : deux tasses de riz et quelques fruits suffisent chaque jour à la nourriture d'un Indou. Mais cette frugalité serait incompatible avec la température des contrées septentrionales et avec les travaux auxquels se livrent les gens du peuple dans le Nord. Quoi qu'il en soit, les habitudes frugales prolongent la vie, préservent de beaucoup d'infirmités, et sont l'indice d'un caractère modéré et sage. L'homme pauvre et frugal ne s'enivre pas, et son travail suffit pour le garantir de la misère ; l'homme riche et frugal ne s'endette point, et peut disposer de son superflu en faveur du pauvre. *Voy.* SOBRIÉTÉ et TEMPÉRANCE. L. C. B.

FRUGIVORES (de *fruges*, fruits, blés, et de *vorare*, dévorer), nom par lequel on désigne des animaux qui se nourrissent de graines et de fruits, par opposition à ceux qui vivent de chair ou d'herbages. Cependant on remarque que les mêmes animaux se nourrissent de différentes substances végétales : ainsi les rongeurs ne se bornent pas aux fruits; les herbivores de leur côté mangent aussi des fruits et des graines; il y a même des carnassiers qui se rejettent aussi sur les aliments végétaux. Une organisation un peu différente de l'appareil digestif caractérise ces diverses divisions du règne animal. *Voy.* ANIMAL. F. R.

FRUGONI (CARLO-INNOCENTE). Voici ce que ce poëte italien a écrit lui-même sur son compte à Fabbroni : « Né d'une des meilleures familles de Gênes, le 21 novembre 1692, mis dans un collége à dix ans, je fus affublé à quinze ans d'un capuchon de moine, sans être appelé le moins du monde à cette vocation par celui qui choisit les siens et les soutient dans la voie qu'il leur a fait prendre. A seize ans je prononçai, à contre-cœur, des vœux redoutables, et fis la joie de mes frères par une renonciation forcée et mal comprise aux biens de ce monde. Je fus mauvais religieux, parce que je l'étais malgré moi-même. Je serais mort de tristesse et de rage dans un état aussi contraire à mes goûts, si la sérénissime maison Farnèse ne m'eût abrité à l'ombre de ses ailes. Le cardinal Bentivoglio eut pitié de ma misère, exposa au pape (Clément XII) mes angoisses : ce pontife adorable me fit séculier et allégea en grande partie le poids de mon malheur. Néanmoins, je n'ai pu tirer des griffes d'un mien neveu ma part dans la succession de mon père, qui se monte à 30,000 livr. de Gênes, et le coquin me verrait pendre qu'il ne me donnerait pas un sou. » Nous avons peu de chose à ajouter à cette piquante autobiographie. Il est facile de voir que Frugoni était un de ces *abbati* chez qui, comme on l'a dit de l'abbé de Gondy, la soutane ne tenait à rien. Homme d'esprit et de plaisir, poëte lau-

réat à la suite de la petite cour des Farnèses, puis de l'infant don Carlos à Parme, il s'est néanmoins montré beaucoup trop modeste, dans la même lettre, en se contentant du titre de versificateur. Frugoni fut un des restaurateurs de la poésie lyrique au XVIIIe siècle. Du reste, il est peu de genres dans lesquels il ne se soit essayé : *canzoni*, sonnets, odes, poëmes, drames, etc., on trouve de tout dans le recueil de ses œuvres, imprimé à Parme en 1779, en 9 vol. in-8°, par les soins du comte Gaston Rezzonico della Torre, qui a mis en tête une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Frugoni mourut le 20 décembre 1768. R-Y.

FRUIT. On entend par ce mot, en botanique, un ovaire fécondé, soudé ou non avec son calice. Son étude forme une partie importante de la science et se nomme *carpologie* (καρπὸς, fruit). Le fruit est, en effet, le résultat de toute la végétation, et les graines sont le moyen mystérieux par lequel l'espèce est reproduite.

L'existence du fruit commence au moment où, la fécondation étant accomplie, les organes floraux changent d'aspect : les étamines et la corolle tombent ; le calice se détache ou grandit en persistant ; les ovules se changent en graines, et elle finit à la *dissémination* des graines, c'est-à-dire à l'époque où, la maturité du fruit étant complète, les différentes parties qui le composent s'ouvrent, se désunissent, se détruisent, de manière à permettre aux graines de se semer et de se développer.

Le fruit offre à examiner la partie analogue aux parois de l'ovaire : on la nomme péricarpe (περί, à l'entour, καρπὸς, fruit), et celle qui correspond à l'ovule ou aux ovules, et qui est appelée *graine*. Si nous examinons le péricarpe dans la pêche, par exemple, nous le trouvons, comme dans la plupart des fruits, composé de trois enveloppes : 1° celle qui ressemble à une peau couverte de duvet, *épicarpe* (ἐπὶ, sur) ; 2° celle qui constitue la chair, *mésocarpe* (μέσος, milieu) ; 3° la portion ligneuse, vulgairement noyau, *endocarpe* (ἔνδον, en dedans). Il arrive fréquemment que ces trois enveloppes, ou l'une d'elles, surtout le mésocarpe, sont beaucoup moins distinctes. Il est certains fruits, comme la pomme, qui pourraient induire en erreur. En effet, dans la pomme, la peau lisse de l'extérieur et la chair que l'on mange, ne font pas partie du péricarpe : elles appartiennent au calice qui s'est soudé aux ovaires et qui s'est accru de manière à les envelopper entièrement. Si l'on examine la partie de la pomme opposée à la queue, on y trouve une petite cavité sur les parois de laquelle on découvre facilement cinq petites languettes qui ne sont autre chose que l'extrémité des divisions d'un calice. Il y existe en outre un nombre considérable de petits corps noirâtres : ce sont les débris des étamines qui adhéraient au calice. Quelle que soit la structure du péricarpe, qui, dans la pomme, est constitué par cette substance comme cartilagineuse qu'offre le milieu du fruit, il renferme une ou plusieurs cavités ou loges destinées à la graine ou aux graines ; car chacune des loges peut contenir une seule ou plusieurs graines. Le péricarpe reçoit les dénominations d'*uniloculaire*, de *biloculaire*, etc., ou de *polyloculaire* ; et les loges celles de *monosperme*, de *disperme*, etc., ou de *polysperme*, suivant qu'ils renferment une seule loge ou une seule graine, deux loges ou deux graines, etc., etc., ou un nombre indéterminé de loges ou de graines. Une tête de pavot, selon Grew, contient jusqu'à 8,000 graines. Les cloisons qui séparent les loges sont *vraies* ou *fausses* : dans le premier cas, elles sont constituées par deux lames de l'endocarpe comprenant entre elles un prolongement du mésocarpe, comme cela se voit dans les mauves, etc. ; dans le second cas, ces cloisons sont presque toujours formées par des trophospermes ou placentas qui ont pris un développement considérable, comme cela se voit dans le pavot et dans la plupart des plantes de la famille des crucifères. On reconnaît de suite la nature de ces cloisons à leur position, qui est opposée aux divisions du stigmate ou à chaque stigmate quand il y en a plusieurs, tandis que les vraies cloisons leur sont alternes. Les cloisons peuvent aussi être complètes ou incomplètes, c'est-à-dire qu'elles s'étendent dans toute la hauteur ou la largeur des loges ou dans une partie seulement. Le fruit de la *pomme épineuse* (*datura stramonium*) offre ces

deux sortes de cloisons. Au péricarpe appartient aussi l'assemblage des vaisseaux nutritifs de la graine, d'abord renfermés dans le mésocarpe qu'ils constituent quelquefois entièrement, et ensuite perçant l'endocarpe pour s'avancer dans la loge ou les loges du péricarpe. A la sortie de l'endocarpe, ce faisceau de vaisseaux prend le nom de *trophosperme* (τρέφω nourrir, σπέρμα, semence, graine), et ses divisions sont appelées *funicules* ou *podospermes* (ποῦς, ποδὸς, pied). Dans les légumes (pois, haricots, fèves, etc.), le trophosperme est moins distinct que les funicules; c'est le contraire dans la plupart des primulacées.

Pour terminer enfin ce qu'il y a de plus important à exposer sur le fruit, il faut ajouter que certains péricarpes peuvent rester parfaitement clos de toutes parts : on les nomme alors *indéhiscents ;* ou présenter des ouvertures produites, soit par écartement des pièces qui les composent, soit par une véritable rupture, résultat d'une dissociation véritable de pièces appelées *valves :* il est, dans ce cas, appelé *déhiscent*. M. Richard établit trois classes de fruits : les *fruits simples*, c'est-à-dire qui proviennent d'un seul pistil renfermé dans une fleur, classe qu'il divise en deux sections, les *fruits secs* et les *fruits charnus*. Exemples de *fruits secs indéhiscents :* le fruit des graminées, nommé *cariopse*, le fruit du chêne, du noisetier, du châtaignier, nommé *glands ;* exemples de *fruits secs déhiscents :* le fruit des légumineuses (pois, haricot), appelé *légume*, celui du chou, appelé *silique ;* exemples de *fruits simples charnus :* la pêche, l'abricot, nommés *drupes ;* le melon, le potiron, nommés *peponide*. La seconde classe renferme les *fruits multiples*, formés par la réunion de plusieurs pistils provenant d'une même fleur : on y trouve la *mélonide*, qui comprend la poire, la pomme, la nèfle, etc. La troisième classe contient les *fruits agrégés*, c'est-à-dire formés de la réunion de plusieurs pistils provenant de plusieurs fleurs : on y trouve le *cône*, fruit des pins, des sapins, des cèdres, etc. ; le *sorose*, exemples : la mûre, l'ananas ; le *sycone*, exemple : la figue.

Quant à la graine, il n'en est point parlé dans cet article, bien que faisant partie constituante du fruit : on lui consacrera un article séparé. C. L—R.

FRUITIER, local destiné à la conservation des fruits que l'on met en réserve pour l'hiver. On sait que les pommes, les poires et le raisin sont à peu près les seuls que l'on puisse garder ainsi, les autres, à raison de leur nature pulpeuse, subissant bientôt une fermentation qui les décompose.

L'observation ayant montré quelles étaient les conditions favorables à la fermentation, on a construit ou disposé les fruitiers de telle sorte que la température y soit uniforme, et, autant que possible, inférieure à +10°. Une cave bien sèche et à l'abri des attaques des insectes et autres animaux avides de fruits, une chambre isolée exposée au nord, mais fermée de manière à ce qu'il n'y gèle pas et qu'il n'y ait pas de lumière, sont les localités les plus convenables. On y construit des casiers sur lesquels les fruits sont déposés avec précaution sur de la paille ou du sable sec, de telle sorte qu'ils ne se touchent point les uns les autres.

Une fois le fruit rangé, il ne faut entrer dans le fruitier que le moins souvent possible pour visiter ces denrées, et éviter l'introduction brusque de l'air et les variations de température.

D'ailleurs la conservation des fruits sans moyen accessoire est difficile et subordonnée à l'état de maturité plus ou moins parfaite. Les essais même qu'on a tentés pour garder le fruit dans du sable, dans du son, dans de la cendre, etc., ont médiocrement répondu à l'attente de ceux qui les ont tentés. F. R.

FRUITIERS (ARBRES). On donne ce nom à tous les arbres dont les fruits sont mangeables ; les jardiniers le donnent aussi aux arbrisseaux qui jouissent de la même propriété.

On ne compte guère plus d'une vingtaine d'arbres et d'arbrisseaux fruitiers indigènes à nos climats : ce sont, et même de ce nombre quelques-uns méritent à peine d'être connus comme tels, l'*alisier*, l'*arbousier*, l'*azerolier*, le *caroubier*, le *châtaignier*, le *cognassier*, le *cormier*, le *cornouiller*, l'*épine-vinette*, le *figuier*, le *framboisier*, le *groseiller*, le *hêtre*, le *merisier*, le *micocoulier*, le

myrtille, le *néflier*, le *noisetier*, l'*olivier*, le *pin à pignon*, le *poirier*, le *pommier* et le *prunier*.

Nous devons à l'Afrique et à l'Asie : l'*abricotier*, l'*amandier*, le *broussonetier*, le *cerisier*, le *chêne à glands doux*, le *goyavier*, le *grenadier*, le *jambosier*, le *jujubier*, le *mûrier noir*, le *néflier du Japon*, le *noyer*, le *pêcher*, le *pistachier*, le *plaqueminier*, l'*oranger* et la *vigne*.

Les vastes contrées qui nous ont déjà transmis ces richesses et les diverses régions du Nouveau-Monde possèdent encore une foule d'arbres fruitiers plus ou moins précieux. Plusieurs sont cultivés dans nos serres, d'où malheureusement ils ne sortiront probablement jamais; d'autres nous sont à peine connus d'après les rapports imparfaits des voyageurs.

Au nombre des premiers nous citerons l'*arbre à pain* (*artocarpus incisa*, L.) des îles de la mer du Sud, le *cocotier* (*cocos nucifera*, L.), le *dattier* (*phœnix dactylifera*, L.), le *bananier* (*musa paradisiaca* et *sapientium*, L.), tous quatre également répandus en Asie; l'*avocayer* (*laurus Persea*, L.) des Antilles; divers *goyaviers* et plusieurs *jambosiers* autres que celui que nous possédons déjà, tels que les *psidium cattleianum* de Chine et *pomiferum* de l'Inde; les *eugenia malaccensis*, *pseudopsidium* et *cotinifolia* (Miller) des îles de la mer du Sud et de l'Amérique méridionale; l'*anona chœrimolia* (Lam.) fort estimé au Brésil et au Pérou, et quelques autres *corosols* tous originaires des Indes occidentales; le *mammœa Americana* des Antilles; le *litchi* (*dimocarpus litchi*, W.), le *long-yen* ou *long-an* (*dimocarpus long-an*, H. K.) tous deux de Chine; le *manguier* (*mangifera Indica*, L.), dont on connaît à Java un grand nombre de variétés; le *mangoustan* (*garcinia mangostana*, L.), l'un des meilleurs fruits de l'Asie; le *blighia sapida* (H.K.), originaire de Guinée; le *grias cauliflora* de la Jamaïque, le *durio zibethina* (L.) de la presqu'île de l'Inde, et diverses *passiflores* d'Amérique.

On a classé les arbres et arbrisseaux fruitiers cultivés en pleine terre dans nos climats en quatre groupes principaux :

1° Ceux qui donnent des fruits en baies, tantôt agglomérées, comme la mûre, la framboise; tantôt solitaires, comme la figue, le groseiller à maquereau; tantôt enfin réunies en grappes plus ou moins lâches, comme le raisin, l'épine-vinette;

2° Ceux dont les fruits renferment des pepins proprement dits, tels que la pomme, la poire, ou des osselets, comme le néflier, l'alizier;

3° Ceux qui produisent des fruits à noyau, tels que l'abricot, la pêche et la cerise;

4° Et enfin ceux dont les fruits sont renfermés dans une coque recouverte d'enveloppes peu ou point charnues, comme la châtaigne, la pistache, la noisette, ou d'enveloppes charnues, comme l'amande et la noix.

Quelques arbres fruitiers, tels que le chêne à glands doux, le pistachier, des abricotiers, divers pêchers, etc., semblent former autant d'espèces ou de types que la nature prend soin de perpétuer, puisqu'elles se propagent généralement sans variations notables par la voie des semis; les autres, comme nos pommiers et nos poiriers cultivés, la plupart de nos pêchers, de nos abricotiers, de nos vignes, etc., sont de simples variétés obtenues originairement de semis sous l'influence inexpliquée d'une longue culture, et qui disparaitraient bientôt de la surface du globe sans les soins intéressés que nous prenons de leur conservation. Ces fruits délicieux, que les jardiniers considèrent à si bon droit comme *améliorés*, ne sont donc réellement produits que par des déviations aux lois ordinaires de la nature : aussi a-t-elle posé des bornes à leur reproduction et voulu que leurs graines donnassent naissance à des variétés différentes qui s'éloignent à la vérité parfois de plus en plus du type primitif, mais qui tendent presque toujours à s'en rapprocher.

On cultive les arbres fruitiers *en serres*, pour conserver les espèces exotiques ou forcer les espèces indigènes à donner des produits plus assurés ou plus précoces; *en espaliers*, pour obtenir de plus beaux fruits et pour accélérer ou compléter leur maturité; enfin, *en plein vent*. Le petit nombre de ceux qu'on cultive en serres, presque exclusivement dans le nord de l'Europe, exigent des soins particuliers

dont nous parlerons au mot SERRE. Du reste ils sont, comme les arbres d'espalier et la plupart des plein-vents, soumis à diverses opérations fort distinctes, trop souvent assez mal comprises des jardiniers qui n'ont pas fait une étude un peu spéciale de la physiologie végétale. Pour modifier leurs formes naturelles, maintenir également la sève dans toutes leurs parties et les conserver par conséquent en état de santé et de fécondité; pour régler la proportion la plus favorable des fruits et obtenir annuellement des récoltes plus certaines et de meilleure qualité, on a recours, selon les circonstances à la *taille*, à l'*ébourgeonnement*, au *palissage*, au *pincement*, au *cassement*, à l'*arcure*, aux *incisions annulaires*, etc., etc. *Voy.* TAILLE. O. L. T.

FRY (ÉLISABETH), Anglaise célèbre par sa charité chrétienne et comme membre de la secte des Amis, naquit en 1780. Elle descend d'une famille originaire de la Normandie. Encore enfant, elle pria un jour son père de la conduire dans une prison, qu'elle visita avec un intérêt qu'on n'aurait pas attendu d'une petite fille de son âge. L'impression que lui laissa cette visite ne s'effaça jamais de son esprit, et plus d'une fois on l'entendit former le vœu que quelque personne charitable se consacrât à l'amélioration morale des femmes détenues. Cette tâche, aussi pénible que glorieuse, lui était réservée.

Elle était encore jeune fille lorsqu'elle fonda, dans la maison de son père, une école pour 80 enfants pauvres. En 1800, elle épousa M. Fry, quaker aussi religieux que riche, qui se serait fait un scrupule de conscience de la contrarier dans ses projets. Peu d'années après, elle visita pour la première fois, à Londres, la prison de Newgate. En vain le directeur voulut la dissuader d'y entrer : elle pénétra dans ce repaire du vice et de la débauche, forte de sa confiance en Dieu, et trouva des centaines de femmes entassées dans des salles infectes, sans distinction de condamnées ou de prévenues, et occupées les unes à jouer aux cartes, les autres à lire de mauvais livres, mais pas une à travailler utilement. Sans se laisser effrayer par leur grossièreté et leur cynisme, elle leur parla avec tant de douceur, s'informa avec tant de sollicitude de leurs besoins, qu'elle finit par se faire écouter. Avant de les quitter, elle leur proposa de lire ensemble un chapitre de l'Écriture sainte, et choisit le quinzième de l'Évangile selon saint Luc. L'effet produit par cette lecture fut tel que dès cet instant elle gagna la confiance de ces malheureuses, à qui elle se présentait comme une amie.

Cette visite se répéta plusieurs fois, et Mme Fry, voyant ses espérances se réaliser, organisa un comité de dames qui s'engagèrent à se rendre alternativement dans la prison.

Le premier soin de ce comité fut d'établir une école pour les enfants. Persuadée que le sentiment de la tendresse maternelle est le dernier à s'éteindre dans le cœur de la femme la plus corrompue, Mme Fry voulut prendre les mères elles-mêmes pour institutrices. Désireuse en même temps d'éviter tout ce qui pourrait sentir l'autorité et éveiller ainsi la défiance des détenues, elle leur laissa le soin de choisir elles-mêmes la plus capable pour maîtresse d'école. Le gouvernement fit disposer un local convenable et l'école fut fondée.

Un grand pas venait d'être fait; mais ce n'était pas assez encore, et il fallait trouver les moyens d'arracher les détenues à la paresse. Le comité se réunit dans la prison; une des dames parla aux prisonnières des avantages de la tempérance et du travail, leur vanta les joies d'une vie consacrée à la religion et à la vertu, et, après leur avoir déclaré que le comité n'avait aucune autorité légale, qu'il ne voulait tenir ses pouvoirs que d'elles-mêmes, elle leur lut un projet de règlement qui fut mis aux voix et adopté.

Ce règlement statuait sur l'établissement d'une directrice, sur la division en plusieurs classes, sur le choix des monitrices à raison d'une pour douze détenues, sur l'ordre du travail, sur la lecture périodique de l'Écriture sainte. Le jeu, l'ivresse, la mendicité, les mauvais livres, les jurements étaient défendus.

La réforme ainsi commencée fut poursuivie avec toute la patience et la persévérance naturelles aux Anglais. Le succès dépassa toute attente : au tumulte, aux imprécations, à la paresse, succédèrent la

paix, la décence et le travail. Un grand nombre de détenues ayant manifesté un sincère repentir, Mme Fry obtint du gouvernement l'établissement de maisons de refuge, afin de les soustraire au mauvais exemple que pourrait leur offrir la prison.

Le lord-maire, étonné du changement opéré parmi ces femmes, décida que les dépenses du comité seraient supportées par la ville de Londres, et accorda à Mme Fry le pouvoir de punir par un emprisonnement plus rigoureux les fautes commises contre le règlement.

Les soins du comité ne se bornent pas aux détenues de Newgate : ils suivent jusque sur leur vaisseau les condamnées à la déportation; une chambre du navire est disposée pour servir d'école. Une des déportées est choisie pour institutrice, et le comité lui accorde un salaire. Du travail est préparé pour toute la traversée, et les vêtements confectionnés pendant le voyage sont distribués à l'heure du débarquement à celles qui se sont bien conduites. Ces mesures ont déjà produit les résultats les plus heureux.

La sollicitude de Mme Fry est venue chercher les détenues même de la France, et, pendant le séjour de quelques semaines qu'elle a fait dernièrement à Paris, elle a visité trois fois la prison de Saint-Lazare. Ici, comme à Newgate, elle n'a eu garde de permettre l'intervention visible de l'autorité : elle s'est présentée accompagnée seulement de quelques dames; ici, comme à Newgate, les malheureuses détenues ont été tout étonnées de l'intérêt qu'on leur témoignait et en ont exprimé leur reconnaissance.

La première salle où on la conduisit contenait plus de cent détenues : elle y lut quelques versets de l'Écriture sainte, et accompagna cette lecture de courtes réflexions qui firent pleurer presque toutes ces femmes. Cette émotion surprit d'autant plus qu'à l'exception de Mme Fry personne ne s'y attendait. C'était un attendrissement vrai, sans affectation aucune, et c'était presque toujours quelque passage de la Bible qui en provoquait les manifestations. Dans un des ateliers de travail, elle lut la parabole de l'enfant prodigue. Plusieurs des détenues laissèrent tomber leur ouvrage; quelques-unes éclatèrent en sanglots. Et cette influence merveilleuse, on ne peut l'attribuer à l'éloquence; car le plus souvent Mme Fry se borne à prononcer quelques mots des plus simples. Apercevant une jeune Anglaise parmi les détenues les plus dégradées, elle la regarda quelque temps en silence d'un de ces regards pleins à la fois de compassion et de reproches. « Tu ne devrais pas être ici, » lui dit-elle; et ces seules paroles la firent fondre en larmes.

Le seul moyen d'influence de cette femme extraordinaire, elle le dit-elle même, c'est la douceur, la bienveillance avec laquelle elle parle aux malheureuses qu'elle visite. Et cette douceur, cette bienveillance, elle la puise dans une connaissance profonde du cœur humain. « Qui sait, dit-elle, si, dans les mêmes circonstances, je n'aurais pas fait comme elles? » Il faut la voir dans une prison, avec son air digne et respectable, sa figure calme et douce, adressant des paroles d'encouragement aux unes, mettant sans ménagement sous les yeux des autres leur état de dégradation, leur montrant à toutes la route de la vertu comme celle du bonheur. Il y a une expression d'amour dans tout son être; son regard semble aller chercher au fond de l'âme des cordes habituées depuis longtemps à ne plus rendre aucun son.

Mme Fry mérite d'être citée comme l'un des beaux caractères de notre époque : pleine de confiance en Dieu, pénétrée de la sainteté de sa mission, on l'a vue, jeune, belle, riche, dédaigner les plaisirs que lui offrait le monde, pour aller s'enfermer dans une prison avec le rebut de son sexe, et s'efforcer de ramener à la vertu des âmes dégradées par le vice. L'âge même n'a point ralenti son zèle; et malgré les soins qu'exige d'elle sa nombreuse famille, chaque vendredi la voit encore allant porter aux prisonnières de Newgate des paroles de paix et de consolation. Sa piété n'a d'égale que son humilité toute chrétienne : se considérant comme un simple instrument dans la main de Dieu, dont elle cherche à pénétrer la volonté jusque dans ses déterminations les moins importantes, c'est à lui qu'elle rapporte toute la gloire de ses succès, et son âme *délicate* s'afflige des louanges qu'on lui donne

comme si elle en était indigne. E. H-G.

FUALDÈS (PROCÈS), l'une des causes célèbres du XIXe siècle. C'était à l'époque où la France, agitée par les dissensions civiles, venait pour la seconde fois de subir l'invasion armée de l'Europe réunie contre elle; alors qu'une cruelle réaction pesait encore sur nos provinces méridionales, que les verdets du Rhône tuaient et noyaient des généraux français comme pour les punir d'avoir donné trop de gloire à leur patrie; alors enfin que sur chaque point du territoire sévissaient les cours prévôtales. Aussi vit-on la politique mêlée à ce procès criminel et lui donner un immense retentissement.

Dans ce temps de douloureuse mémoire, un homme de bien, ANTOINE-BERNARDIN FUALDÈS, ancien magistrat, vivait heureux et tranquille au sein de sa famille, à Rhodez (Aveyron), où il avait reçu son éducation. Il était né en 1761. Fualdès, retiré des affaires publiques après avoir, pendant 25 ans, été investi des plus hautes fonctions de sa province, était entouré d'estime : dans toutes les charges qu'il avait eu à remplir, il s'était toujours montré d'un caractère ferme et honorable. L'un des juges du général de Custines, il avait bravé le tribunal révolutionnaire et proclamé l'innocence du brave guerrier dont on voulait la perte.

Le 19 mars 1817, ce Fualdès périt assassiné; son cadavre fut retrouvé dans l'Aveyron. La population de Rhodez s'émut à cette nouvelle et demanda vengeance. La justice informa; mais ses efforts parurent trop lents à l'impatience d'un public indigné qui conçut dès lors le soupçon qu'une puissance occulte paralysait les recherches. La rumeur publique accusait les parents et les amis de la victime, et bientôt le bruit se répandit que l'assassinat avait eu lieu dans la maison Bancal. Une dame Manson (Clarisse), qui se trouvait alors dans cette maison, avait vu égorger l'infortuné Fualdès; elle avait couru elle-même les plus grands dangers et n'avait dû la vie qu'à l'intervention de l'un des meurtriers. Interrogée sur ce fait, qu'elle avait déjà avoué à l'aide-de-camp du général commandant le département de l'Aveyron, Mme Manson, femme légère et d'une réputation assez équivoque, mais enthousiaste royaliste, nia d'abord; puis, pressée par l'autorité et par son père, elle convint de tout; mais devant le juge d'instruction elle se rétracta encore. Cependant les recherches de la justice firent bientôt découvrir que l'agent de change Jausion, ami intime de Fualdès, devait de l'argent à ce dernier, ainsi que son beau-frère Bastide, et que les billets qui les libéraient étaient d'une date antérieure seulement de quelques jours à l'assassinat. Bastide et Jausion, et plusieurs autres parents de la victime, furent donc arrêtés; Fualdès fils se porta partie civile. A la suite de l'instruction, quelques détenus furent élargis, mais Jausion, Bastide, la femme Bancal (son mari était mort en prison), ainsi que les nommés Colard, Bach, Anne Benoît, Meissonnier et Bousquier, restèrent accusés de meurtre ou de complicité. Bastide, banquier, et Jausion son beau-frère, appartenaient à de bonnes familles du pays. Les assises s'ouvrirent à Rhodez; plus de 400 témoins furent entendus. Néanmoins on manquait de preuves directes; Clarisse Manson seule pouvait en donner, mais elle s'y refusait, et ses dépositions pleines de réticences, de tergiversations et de mystère, laissaient l'opinion des juges en suspens. Cependant, le 12 septembre, le jury porta une sentence de mort contre les principaux accusés. L'arrêt fut rendu et devait recevoir son exécution sur la place même où le crime avait été commis; mais un vice dans la rédaction faite par les greffiers prolongea l'existence des coupables : le jugement fut cassé et la Cour de cassation renvoya l'affaire devant les assises du département du Tarn, siégeant à Alby. Les nouveaux débats s'ouvrirent le 25 mars 1818. La dame Manson, qui dans l'intervalle avait été arrêtée comme complice, et qui du fond de sa prison avait publié des Mémoires ou plutôt une longue diatribe contre M. Clémandot, cet aide-de-camp auquel elle avait fait les premières confidences, parut aux assises, non plus comme témoin, mais comme accusée. Elle joua le plus singulier rôle et jura en présence de cet officier qu'elle ne lui avait rien dit et qu'il en imposait à la justice; comme à Rhodez, elle tomba dans des convulsions

et des évanouissements réels ou simulés, et dans cet état, les mots de poignards, d'assassinat, etc., s'échappaient de sa bouche, ainsi que de violentes apostrophes contre Bastide et Jausion. Mais dans la séance du 3 avril un aveu terrible s'échappa enfin de la bouche de cet inexplicable témoin, et acheva de déchirer le voile épais qui couvrait encore les assassins de Fualdès. Comme Bastide s'était joint aux autres accusés, et notamment à Jausion et à la femme Bancal, pour la supplier de dire toute la vérité, et que chacun attendait l'effet de cette interpellation si audacieuse de la part de Bastide, Mme Manson se leva subitement, l'œil étincelant, et sa voix prenant une expression forte et terrible : « Malheureux, s'écria-t-elle, me reconnaissez-vous ? — Non, je ne vous connais pas.... — Vous ne me connaissez pas !.... Vous êtes un misérable.... Oui, oui, vous avez voulu m'égorger.... » etc. Après cet aveu, Clarisse tomba évanouie. Le lendemain, deux des accusés secondaires, ainsi que la femme Bancal, firent aussi d'importantes révélations sur la manière dont le crime s'était accompli. Le 4 mai 1818, 39 questions furent posées au jury, et toutes résolues affirmativement à l'unanimité. En conséquence, la cour condamna la veuve Bancal, Bastide-Grammont, Joseph Jausion, Bach et Colard, à la peine de mort; Anne Benoît à la peine des travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque; Meissonnier à deux ans d'emprisonnement. La dame Manson, déclarée non coupable, fut aussitôt rendue à la liberté, ainsi que le dernier prévenu. Sur l'appel de plusieurs des condamnés, cet arrêt fut confirmé par la Cour de cassation, et il reçut son exécution, le 3 juin 1818, à l'égard de Jausion, de Colard et de Bastide-Grammont. Celui-ci, comme le premier, protesta qu'il n'était pas coupable : « Je meurs innocent, s'écria-t-il « placé sous l'instrument de mort, et l'on « doit croire celui qui va cesser de vivre; « ses dernières paroles doivent être sa« crées. » Le même jour, Anne Benoît subit sa peine et fut flétrie; Bach était mort en prison; il fut sursis à l'exécution à l'égard de la femme Bancal, qui s'était pourvue en grâce, et dont la peine fut commuée en une détention perpétuelle.

Ce crime, suivi de son juste châtiment, a donné lieu aux plus étranges commentaires. On a dit entre autres que Fualdès, ayant été renfermé au Temple avec Louis XVI, possédait des papiers d'une grande importance que lui aurait confiés ce prince, et l'on a ajouté que le royaliste Bastide, irrité contre le libéralisme de cet ancien républicain, et voulant à tout prix soustraire les papiers dont le gouvernement avait lieu, assure-t-on, de craindre l'apparition, ne vit d'autre moyen que l'assassinat pour accomplir son dessein. Mais l'absurdité de ces bruits nous paraît démontrée.

Cependant tout n'est pas éclairci dans cette cause si riche en émotions et en péripéties tragiques. On soupçonne que Bancal est mort par le poison, et que ses meurtriers ont voulu prévenir les aveux que cet accusé aurait pu faire. On se rappelle avec étonnement les circonstances de l'assassinat de Fualdès même, les imprudences sans nombre que commirent ses meurtriers, qui sortirent ensemble comme en procession pour porter à la rivière le cadavre de la victime, que la perte de tout son sang fit aussitôt surnager. Mille autres détails entretiennent l'incertitude, et la personne qui le mieux peut-être aurait pu y mettre fin, Mme Manson, est morte à Paris il y a quelques années sans rompre son inconcevable silence.

Le *Procès Fualdès*, imprimé séparément d'après les journaux de Paris qui avaient envoyé leurs sténographes à Rhodez et à Alby, forme plusieurs volumes in-8°. E. P-c-t.

FUCIN (lac) ou Celano. Ce lac, désigné par les auteurs latins sous le premier nom, *Fucinus lacus*, situé à 7 lieues d'Aquila, dans l'Abruzze ultérieure, royaume de Naples, a 12 lieues de tour; sa superficie est de 33,635 hectares. Occupant le fond d'un vaste bassin que quelques savants regardent comme le cratère d'un ancien volcan et recevant les eaux des hauteurs d'alentour, ainsi que les terres qu'elles entraînaient avec elles, ce lac tendait naturellement à s'exhausser de plus en plus, étant dépourvu de tout écoulement naturel, du moins en apparence : aussi les débordements de ses eaux

causèrent-ils anciennement de grands désastres; trois villes des Marses, savoir: Valeria, Penne et Archippe, furent submergées avec un territoire très fertile. Sous le règne de Claude, on s'occupa enfin à construire un *émissaire* (*voy.*) ou canal d'écoulement, en perçant le mont Salviano, pour conduire le trop-plein du lac dans la vallée où coule la rivière de Liri. Selon Suétone (*in Claud.*, ch. 20), cette opération coûta peu au gouvernement romain, parce que des particuliers s'en étaient chargés moyennant la concession des terres que l'abaissement du niveau du lac laisserait à sec. Si le même historien n'a pas exagéré, trente mille ouvriers y travaillèrent pendant onze ans. Il fallut percer un souterrain de 33,000 mètres de long, déblayer par le moyen de puits cette longue voûte, maçonner le canal dans une grande partie de son étendue et ménager les chutes, qui étaient considérables à cause de l'infériorité du niveau du Liri. Quand ce travail fut achevé, Claude donna pour l'inauguration du canal une naumachie sur le lac : deux flottilles montées par des esclaves, au nombre de plusieurs milliers (19,000, selon Tacite, *Annal.* XII, 56. 57.), combattirent sérieusement l'une contre l'autre, en présence de la cour impériale et d'une foule innombrable de spectateurs qui occupaient les hauteurs autour du lac. C'est là que les malheureux gladiateurs, venant de livrer combat, saluèrent l'empereur par ce cri déchirant : *Morituri te salutant!* et que, voyant Claude répondre à leur salut, ils espérèrent avoir leur grâce et refusèrent de combattre. Il fallut les forcer à commencer le spectacle sanglant dont l'empereur ne voulait pas avoir fait inutilement les frais. Un grand nombre d'entre eux furent blessés. Après le spectacle, les bondes du lac furent lâchées, et les eaux se précipitèrent avec une rapidité et un fracas effrayants par le canal dans la vallée du Liri. Les empereurs Trajan et Adrien ont fait travailler encore à cet émissaire. Dans la suite, il fut négligé; cependant l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, puis Alphonse, roi de Naples, ont cherché à le remettre en bon état; on y a travaillé aussi à la fin du XVIIe siècle. Mais depuis ce temps, le canal s'est encombré au point qu'il faudrait maintenant de longs travaux pour le rétablir. Un ingénieur napolitain, A. de Rivera, a publié à ce sujet un projet très détaillé sous le titre de *Considerazioni sul projetto*, etc. (Naples, 1823, in-4°, avec 2 pl.). Il paraît que les filtrations sont quelquefois si considérables que le niveau des eaux s'abaisse de plusieurs mètres. En 1752, il y eut un abaissement de ce genre qui mit à découvert les ruines de Valeria : on profita de cette circonstance pour fouiller le sol; on en tira des statues et d'autres objets antiques; mais depuis ce temps le lac a haussé plus que dans les siècles précédents. Le lac Fucin nourrit beaucoup de poissons. De violentes tempêtes l'agitent quelquefois comme les lacs enfermés entre les Alpes. D-G.

FUCUS, *voy.* HYDROPHYTES.

FUENTÈS (don PEDRO HENRIQUEZ D'AZEVEDO, comte DE), capitaine espagnol célèbre et homme d'état distingué, né à Valladolid en 1560, était âgé de vingt ans lorsqu'il fit sa première campagne en Portugal sous les ordres du duc d'Albe (*voy.*), dont il gagna la faveur par sa bravoure et sa prudence, et qui lui confia une compagnie de lansquenets. Ennemi irréconciliable des Français, contre lesquels il combattit avec succès dans la guerre de 1598, il chercha à leur faire tout le mal qu'il pouvait, et on a lieu de croire qu'il trempa dans la conjuration du maréchal Biron contre Henri IV. Gouverneur de Milan, il sut se faire craindre des princes et des républiques d'Italie, auxquels il fit sentir la puissance de l'Espagne; mais il s'attira la haine des Grisons en construisant, en 1603, au sommet d'un rocher, près de l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Côme, sur les frontières de la Valteline, une forteresse qui prit de lui le nom de *fort de Fuentès*. Il se couvrit de gloire dans les campagnes des Pays-Bas, où il servit successivement sous Alexandre Farnèse et sous Spinola (*voy.* ces noms), et se distingua surtout au siége d'Ostende. Lorsque l'Espagne déclara la guerre à la France après la mort de Louis XIII, Fuentès, déjà octogénaire, parut en Champagne à la tête d'une armée et alla investir Rocroy; mais le jeune duc

d'Enghien, si célèbre depuis sous le nom du grand Condé, l'attaqua, le 17 mai 1643, malgré l'infériorité numérique de ses forces, enfonça avec sa cavalerie l'infanterie espagnole renommée dans toute l'Europe depuis Charles-Quint et réputée jusque-là invincible, et la détruisit presque entièrement. On trouva parmi les morts le général Fuentès, qui, tourmenté par la goutte, s'était fait porter en litière sur le champ de bataille. Le comte de Fuentès ne s'était pas moins fait remarquer comme diplomate qu'à la tête des armées; il fut employé à diverses missions fort importantes. *C. L.*

FUENTES D'HONOR (BATAILLE DE), livrée près du village de ce nom, dans le royaume de Léon, entre les Français d'une part, et une armée d'Anglais, de Portugais et d'Espagnols de l'autre, du 3 au 5 mai 1811. *Voy.* MASSÉNA et WELLINGTON. X.

FUEROS. C'est le nom sous lequel sont désignés en Espagne les droits et priviléges particuliers de certaines provinces; il répond à notre vieux mot *for* (*voy.*) ou *fors*, emprunté du latin *forum*, et doit, selon toute apparence, avoir la même origine. C'est entre les sommets qui continuent, dans la Péninsule, la chaine des Pyrénées que se retrouve le berceau de ces institutions vénérables par leur antiquité. Il semble, en effet, qu'on peut sans trop de hardiesse en lier l'origine à l'existence politique de cette vaillante race cantabre qui ne fut jamais entièrement soumise par les Romains et qui conserva tout au moins, sous leur domination, les lois et coutumes anciennes par lesquelles elle se régissait. L'esprit d'indépendance qui s'était maintenu dans ces montagnes avec les franchises municipales dut puissamment seconder les efforts des débris de la race gothique qui y avait cherché un refuge contre les Maures et jeté les fondements d'un nouveau royaume chrétien. Ainsi, vers le temps de la dissolution de l'empire carlovingien, on voit les provinces dont il s'agit se soumettre à des seigneurs particuliers auxquels elles imposent un conseil de douze notables et qui jurent au préalable de ne pas attenter à leurs droits et usages constitutifs.

Les premiers monarques espagnols consacrèrent et étendirent, soit comme suzerains, soit comme seigneurs directs, ces garanties de tout temps reconnues aux sujets. Le *fuero* prit alors une forme régulière; il répondait à notre charte communale, et consistait proprement dans un contrat par lequel le maitre féodal accordait aux habitants d'un bourg le droit de former avec le territoire environnant une cité qui élisait ses magistrats et son conseil; cette cité avait quelquefois une très grande étendue. Le *fuero* établissait aussi d'une manière générale la loi civile et criminelle qui devait y être observée; les principes en étaient empruntés à l'ancienne loi des Goths; mais chaque localité avait des coutumes particulières qui se modifiaient. Le roi nommait dans chaque ville importante un magistrat qui recevait les tributs ordinaires et veillait à la défense commune du pays. Ce chef politique pouvait, dans certaines circonstances, faire un appel aux armes obligatoire pour les habitants: ils devaient, suivant le *fuero* de Jaba, confirmé vers la fin du IXe siècle par Alphonse III de Léon, quitter tout, montagnes et troupeaux, pour se rendre sous l'étendard royal, *et omnes*, lit-on dans le texte barbare de cet acte, *qui nondum fuerint egressi tunc villam illam quæ tardius secuta est appellitum pecent* (*solvant*) *unam baccam* (*vaccam*). Ce magistrat n'était, du reste, investi d'aucune fonction administrative ou judiciaire; il ne pouvait faire arrêter un citoyen sans observer les formes juridiques, et même, suivant le *fuero* de Logroño, s'il tentait de s'introduire par force dans la maison d'un particulier, on pouvait le tuer.

Quand se développa, dans les divers royaumes péninsulaires, la constitution dont nous avons retracé les bases (*voy.* CORTÈS), ces institutions municipales en devinrent le plus solide appui et elles s'établirent dans presque toute l'Espagne chrétienne. Il arriva même alors que le terme s'appliqua par extension au corps entier des lois politiques: ainsi on dit les *fueros* d'Aragon, de Castille, pour désigner l'ensemble des institutions politiques de ces royaumes. Mais cette puissance démocratique ne tarda pas à porter ombrage à la couronne : à mesure que les rois ga-

gnèrent en force, ils s'attachèrent davantage à la nier et à la détruire; Alphonse XI de Castille, au XIVe siècle, changea totalement les anciennes institutions, en remplaçant les municipalités électives formées en vertu des *fueros* par des corps de *regidores*, véritable corporation analogue à celles d'Angleterre et qui se renouvelait comme elles dans un nombre limité de familles.

Ce système d'aristocratie bourgeoise rencontra peu d'obstacles dans les villes les plus importantes que les anciennes formes démocratiques avaient plus d'une fois livrées à l'anarchie; mais dans les campagnes, notamment parmi les anciennes provinces cantabres ou basques, les vieilles franchises se maintinrent. Ainsi on voit, au commencement du XIIIe siècle, les habitants de Guipuzcoa, dans un traité conclu avec la Castille, faire stipuler expressément qu'il ne serait rien innové aux *fueros* du pays, lesquels portaient entre autre chose que, si quelque seigneur, se prétendant investi d'un mandat spécial, essayait de porter atteinte aux droits et priviléges reconnus à la province, les habitants des villes et des villages pourraient s'opposer à ses entreprises, et que, s'il ne voulait pas s'en désister, quiconque le mettrait à mort serait approuvé et défendu par tous.

En 1332, la province d'Alava, se donnant définitivement à la Castille, stipula entre autres clauses que le roi ne pourrait jamais céder ni aliéner la terre d'Alava; que tous ses habitants seraient à tout jamais francs, libres et exempts de tout impôt et de toute servitude, tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés; que le roi ne pourrait ni donner de loi, ni imposer de gouverneur, si ce n'est aux seules villes de Vittoria et de Trebino; que les *fueros* seraient fidèlement maintenus; que le roi ne pourrait regarder la province comme sa propriété; qu'il n'y ferait construire aucune place forte, et que, si ces conditions étaient enfreintes, les *infanzones*, c'est-à-dire les nobles hommes d'Alava, se tiendraient pour dégagés de leurs serments et se regarderaient comme dûment autorisés à combattre l'oppression à force ouverte.

Ces stipulations, plusieurs fois renouvelées dans la suite et reconnues par les deux dynasties qui succédèrent sur le trône d'Espagne aux anciennes races royales, sont, de nos jours, devenues le prétexte principal de la guerre acharnée qui se perpétue dans le nord de la Péninsule. Les provinces basques (Guipuzcoa, Alava, Biscaye et Navarre), attachées à des institutions que le despotisme des derniers siècles n'avait pu qu'entamer encore, accueillirent avec répugnance une constitution moins libérale peut-être dans le fond que celle dont elles conservaient les débris. Cette opposition se manifesta dès le début de la révolution, et elle ouvrit une arène aux résistances diverses que devait soulever la régénération de l'Espagne. Toutes les factions contre-révolutionnaires se donnèrent en conséquence rendez-vous sur ce terrain; et ce fut ainsi que don Carlos (*voy.*), champion du pouvoir absolu, put, par un de ces contrastes que présente souvent l'histoire des révolutions, venir planter son drapeau parmi des populations qui jouissaient sous la protection de ses aïeux d'une liberté presque républicaine. P. A. D.

FUGGER (COMTES et PRINCES DE), illustre famille de Souabe, issue de JEAN Fugger, tisserand à Graben ou Gœggingen, village des environs d'Augsbourg, et de sa femme Anne Meisner de Kirchheim. Leur fils JEAN, tisserand comme son père et de plus marchand de toile, épousa, en 1370, Claire Widolph, et obtint par ce mariage le droit de bourgeoisie à Augsbourg. Après la mort de sa première femme, il se remaria et donna le jour à deux garçons et quatre filles. Il laissa en mourant une somme de 3,000 florins, fortune considérable pour ce temps. ANDRÉ, son fils aîné, fit valoir avec tant de succès son héritage qu'on le désigna bientôt par le nom du riche Fugger. Il épousa une demoiselle noble, Barbe d'Aste; mais sa branche, anoblie par l'empereur Frédéric III, s'éteignit en 1583. JACQUES, le second fils de Jean Fugger, fut également tisserand; le premier de sa famille, il eut une maison à Augsbourg, et bientôt il s'enrichit par le commerce. Il fut père de onze enfants: de ce nombre, ULRIC, GEORGES et JACQUES Fugger donnèrent par leur acti-

vité intelligente et habile une grande extension aux affaires de leur maison. Ils s'allièrent aux premières familles, et leurs richesses les firent anoblir par l'empereur Maximilien, qui leur engagea, pour la somme de 70,000 florins d'or, le comté de Kirchberg et la seigneurie de Weissenhorn. Ils remirent à ce même prince, pour le compte du pape Jules II, la somme de 170,000 ducats comme subsides pour la guerre contre Venise. Ce fut particulièrement Ulric qui se livra à toutes les branches du commerce, et il fit surtout des affaires avec l'Autriche. Son frère Jacques gagna de grandes richesses par l'exploitation des mines du Tyrol. Il prêta 150,000 florins aux archiducs d'Autriche et éleva le superbe château de *Fuggerau* dans le Tyrol. Lorsqu'il mourut, en 1503, à Hall, ville de ce comté, l'empereur Maximilien assista en personne à ses funérailles. Le nom de Fugger acquit bientôt une célébrité européenne. Toutes les routes, toutes les mers portèrent à l'envi les marchandises de cette maison aux extrémités du monde. Mais ce fut sous Charles-Quint qu'elle atteignit le plus haut degré de splendeur. Les fils de Jacques et de son frère Ulric étant morts sans laisser d'héritier, la grandeur de la famille se concentra sur les deux fils de Georges Fugger, RAIMOND et ANTOINE. L'empereur Charles-Quint vint habiter leur maison pendant la durée de la diète d'Augsbourg, en 1530, et les nomma comtes de l'Empire. Il leur abandonna la propriété des terres engagées de Kirchberg et de Weissenhorn. Pour les récompenser des services qu'ils lui rendirent lors de son expédition contre Alger (1541), il leur accorda le privilége de frapper des monnaies d'or et d'argent, et on vit cette famille en faire usage de 1621 à 1624, et, depuis 1594, Antoine et ses descendants siégèrent aussi dans le conseil secret d'Augsbourg. A sa mort, il laissa 6 millions de couronnes d'or en argent comptant, des bijoux, des joyaux et des biens dans toutes les parties de l'Europe et dans les deux Indes. C'est de lui que Charles-Quint doit avoir dit à ceux qui lui montraient le trésor royal à Paris: «Il y a à Augsbourg un tisserand capable d'acheter tout cela de ses propres deniers.» L'empereur Ferdinand II augmenta encore les priviléges des comtes de Fugger en leur concédant le droit d'ouvrir des mines dans leurs domaines, d'instituer des fiefs, de chasser, de pêcher, de construire des moulins, etc. Promus aux premières dignités de l'Empire, les Fugger ne dédaignèrent pas pour cela de se livrer au commerce; ils acquirent par ce moyen des richesses immenses dont ils firent un noble emploi en encourageant les arts et les sciences. Leurs demeures, qui étaient de véritables palais, réunissaient les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. On rapporte que, pour fêter dignement son noble hôte au retour de son expédition d'Alger, Antoine Fugger brûla tous les titres de créance des sommes qu'il avait données à l'Empereur. Jaloux de faire le bien, Ulric, Georges et Jacques Fugger achetèrent dans le faubourg de Saint-Jacques à Augsbourg plusieurs maisons, qu'ils firent abattre, et ils en construisirent cent six plus petites pour y loger de pauvres bourgeois en échange d'un faible loyer. Ces constructions existent encore aujourd'hui sous le nom de *Fuggerie*. Antoine et ses fils fondèrent également plusieurs établissements de bienfaisance. Ulric Fugger soutint les efforts de Henri Estienne (*voy.*) lorsqu'il voyagea en Allemagne pour placer des exemplaires de son *Trésor de la langue grecque*, et fut un Mécène généreux pour les savants et les artistes distingués.

La famille de Fugger, comme nous l'avons dit, se divisa en deux lignes, celle de Raimond et celle d'Antoine. Raimond eut deux fils, JACQUES et GEORGES, qui formèrent, l'un la branche *de Pfirt*, et l'autre celle *de Kirchberg-Weissenhorn*. De la branche de Pfirt, subdivisée en trois nouveaux rameaux, il ne reste plus que celui de FRANÇOIS-BENNON, à Gottersdorf. La branche de Kirchberg-Weissenhorn fleurit toujours; elle possède le comté de Kirchberg et quatre seigneuries qui, sur quatre lieues carrées et demie, ont 12,000 habitants et donnent 60,000 florins de revenus. La ligne d'Antoine eut trois branches, celle de MARX, celle de JEAN et celle de JACQUES. La première est

éteinte dans la souche masculine depuis 1676. De la branche de Jean Fugger il reste encore trois rameaux, celui de *Glœtt*, celui *de Kirchheim* et celui *de Nordendorf*. Quant à la branche de Jacques Fugger, il n'en subsiste plus que le rameau *de Babenhausen*. L'empereur François II éleva, le 1er août 1803, le comte Anselme-Marie Fugger de Babenhausen (mort le 22 novembre 1821), ainsi que ses descendants mâles, suivant l'ordre de primogéniture, au rang de princes de l'Empire. La principauté de Babenhausen, ayant sept lieues carrées, 11,000 habitants et 100,000 florins de revenus, relève aujourd'hui du roi de Bavière. Le prince actuel de Babenhausen est Antoine-Anselme, né le 13 janvier 1800. L'étendue de toutes les possessions de la famille Fugger est de 21 lieues carrées, où l'on compte 42,000 habitants. *C. L.*

FUGITIVES (poésies). Au temps où nos poëtes étaient modestes, du moins en paroles, ce titre fut donné par eux aux recueils de diverses pièces de vers de peu d'étendue, telles que l'épître badine, l'ode anacréontique, les madrigaux, stances, contes, couplets, etc., etc. Ces légères productions doivent, en effet, aspirer plutôt au succès du moment, nécessairement *fugitif*, qu'à cette gloire plus durable ou à cette immortalité promise aux vastes conceptions :

> Le génie est le dieu des âges,
> L'esprit est le dieu des instants.

a dit le lyrique Lebrun.

Un autre auteur a, dans les vers suivants, exprimé l'humble ambition de la poésie fugitive :

> Heureux, sans doute, heureux le poëte enchanteur,
> Qui de ce champ fécond ne cueillit que la fleur.
> A ses riants tableaux si les grâces sourirent,
> A ses traits délicats si leurs mains applaudirent,
> Qu'importe que son nom un jour soit oublié ?
> Il vécut pour les arts, l'amour et l'amitié.
> Si la feuille de rose, à qui sa main confie
> Les charmes d'Aglaé, les faveurs de Délie,
> S'égare en son trajet vers la postérité,
> Il a prévu ce sort, sans en être attristé ;
> Et sa muse aurait cru, fidèle au badinage,
> Faire un vol au bonheur en faisant un ouvrage.

Il est pourtant des œuvres qui se rattachent à ce genre léger et qui ont surnagé sur le torrent des siècles : telles sont entre autres les poésies d'Anacréon, de Sapho, de Catulle, et une partie de celles d'Horace.

Dans la littérature française, où l'esprit et la grâce furent longtemps des puissances, la poésie fugitive eut ses illustrations et ses chefs-d'œuvre. Dès sa naissance, Marot et quelques-uns de ses contemporains s'y créèrent un renom auquel parvinrent à leur tour les Voiture, les Pavillon, etc. ; plus tard les Chaulieu, les Lafare. Mais tous furent éclipsés par Voltaire, ce roi de notre poésie légère, et que, dans cette partie de l'art, on peut avec justice proclamer l'inimitable.

Toutefois, ce n'est pas à lui seul que le XVIIIe siècle doit l'honneur d'avoir été chez nous l'époque des succès de la poésie fugitive : Gresset, Gentil-Bernard, Bernis et plusieurs autres, quoiqu'au second rang, surent y briller encore d'un assez vif éclat. Si Dorat et son école y introduisirent l'afféterie et le mauvais goût, Parny et Bertin lui rendirent le charme du naturel, comme Boufflers s'y distingua par celui d'un laisser-aller plein de grâce et d'une aimable facilité.

A une époque de frivolités, cette *littérature facile* (pour ceux du moins qui ne la portaient pas au degré de la perfection) ne pouvait manquer d'être beaucoup cultivée : aussi créa-t-on pour elle un recueil annuel de poésies fugitives, l'*Almanach des Muses*, où tous les jeunes talents briguaient l'honneur de faire leurs premières armes, ne fût-ce que par l'insertion d'un quatrain ou d'un distique.

Aujourd'hui nombre de poésies nouvelles sont assurément très *fugitives*, mais elles n'ont garde de prendre cet humble nom. Il faut, pour les recueils de nos muses du jour, des titres pompeux ou bizarres ; il est juste de dire que l'indifférence de notre public en matière de vers offre à ces bluettes (*voy.*) poétiques beaucoup moins de chances d'attirer ses regards. Tels petits chefs-d'œuvre de ce genre, comme *les Tu et les Toi*, les stances :

> Si vous voulez que j'aime encore, etc.

s'ils n'étaient pas signés d'un nom déjà

célèbre, passeraient sans doute chez nous inaperçus. La poésie fugitive est et doit être, dans ce qui nous reste de littérature, la moins comprise de toutes et la moins appréciée. M. O.

FUGUE, pièce de musique vocale ou instrumentale qui se distingue par une forme toute particulière et par des règles qui lui sont propres. Le mot *fugue* vient du latin *fuga*, fuite; il exprime, dans cette composition, le mouvement des parties qui semblent se chercher et s'éviter tour à tour.

La forme de la fugue s'est considérablement modifiée depuis le XVe siècle. Voici comment la définit Tinctoris, célèbre musicien de l'école gallo-belge, dans un opuscule qu'il publia à Naples, vers 1474, sous le titre de *Terminorum Musicæ definitorium* : « *Fuga est identitas partium* « *cantus quo ad valorem, nomen, for-* « *mam, et interdum quo ad locum no-* « *tarum et pausarum suarum**. » Plus tard, la fugue ne fut qu'une imitation libre, et enfin Clari, Stefani et Alexandre Scarlatti commencèrent à lui donner la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui et dont peu à peu les détails se sont perfectionnés.

La fugue libre forma pour ainsi dire la base de la plus grande partie des compositions du XVIe siècle, soit pour l'église, soit pour la chambre. Par musique de chambre on désignait alors cette foule de pièces à 4, 5, 6, 7 et 8 parties, connues sous le nom de *madrigaux*. Ces compositions, sans excepter celles des maîtres les plus renommés, étaient, il faut en convenir, entachées de beaucoup de sécheresse, avant l'époque des célèbres découvertes de Monteverde, qui, en changeant la tonalité, donnèrent naissance à la musique expressive. Toutefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le génie de Palestrina triompha souvent des obstacles de l'ancienne tonalité; et si sa musique est dépourvue de cette expression passionnée et incisive que les célèbres compositeurs des XVIIe et XVIIIe siècles ont portée au plus haut degré, elle se distingue par un caractère de grandeur, d'onction et par des effets imposants.

(*) La fugue est l'identité des parties du chant quant à la valeur, le nom, la forme et quelquefois la place des notes et des silences.

Nous rappellerons brièvement les compositeurs qui, dans la fugue moderne, se sont acquis une grande renommée. On trouve des fugues pour le piano, d'Alexandre Scarlatti (*voy.*), dans quelques recueils publiés à Paris vers le milieu du XVIIIe siècle. Dans quelques-uns, on a mêlé des fugues d'Alexandre et de Dominique, son fils; celles-ci contiennent des harmonies dures et même des fautes graves contre les règles, bien que leur auteur ait joui d'une assez grande renommée. Quant à ce qui est de la manière d'écrire d'Alexandre, elle est riche et correcte; on peut en avoir la preuve en lisant les partitions de quelques opéras manuscrits de ce grand homme qui existent à la Bibliothèque royale de Paris et à celle du Conservatoire de Musique. Les fugues de Porpora (*voy.*) dénotent un musicien très savant, comme ses cantates sont les monuments d'un beau génie; Clementi (*voy.*) en a inséré six dans son ouvrage en 4 volumes publié à Londres sous le titre de *Selection of practical harmony for the organ or piano-forte*. Tous les pianistes distingués connaissent les admirables recueils de fugues de Jean-Sébastien Bach (*voy.*). Ce célèbre musicien a composé aussi beaucoup de fugues pour l'orgue, et il a fait un grand usage de la fugue vocale dans ses nombreux ouvrages pour l'église. Les fugues de Hændel (*voy.*), dont abondent les *oratorios* de ce génie colossal, sont d'une richesse et d'un effet extraordinaires, lorsqu'elles sont exécutées par des masses et selon les vraies traditions qui se conservent encore à Londres. Il y a de fort belles fugues dans les ouvrages de Joseph Haydn (*voy.*) et surtout dans ses messes. Personne, de nos jours, n'a égalé M. Cherubini (*voy.*) dans la manière de traiter ce genre de composition. Quel est le musicien érudit qui n'a admiré la belle fugue double du *Gloria* de sa fameuse messe à trois voix?

Quatre objets principaux constituent les éléments de la fugue moderne, savoir : le motif ou sujet, la réponse du sujet, la matière principale dont la fugue se compose, l'ordre enfin dans lequel la matière *fuguée* doit être employée.

Le compositeur qui veut écrire des fugues doit non-seulement être versé dans la connaissance de tout ce qui tient à l'étude de l'harmonie, y compris les imitations et le canon, mais il est de rigueur qu'il sache traiter les diverses espèces de contrepoints. *Voy.* ce mot.

Le sujet de la fugue ou motif se fait entendre d'abord seul; une autre partie le répète ensuite à la quarte ou la quinte, et c'est cette répétition qu'on appelle *réponse*. La quinte ou dominante divisant notre gamme en deux parties inégales, il devient souvent indispensable de faire un changement dans les intervalles de la réponse comparée au sujet : ce changement s'appelle *mutation*.

Les *imitations*, le *canon* (*voy.*), faits avec le sujet et la réponse, les *strettes*, les *augmentations* ou *diminutions* du motif, les *divertissements* ou *épisodes*, la *pédale*, le *sujet par mouvement contraire*, les *marches mélodiques* et *harmoniques* forment la matière dont se compose la fugue.

L'ordre dans lequel on doit employer les éléments de la fugue n'est point invariable, si ce n'est en ce qui a rapport au début, qu'on appelle *exposition*. On commence, comme nous l'avons dit plus haut, par faire entendre le thème dans une des parties, une autre la reproduit à la quinte ou à la quarte, une troisième reprend le motif dans le ton, et si la fugue est à quatre parties, cette dernière le redit encore à la quinte.

La *fugue double* ou à deux sujets est celle dont le motif principal entre accompagné d'un autre motif bien déterminé, qu'on appelle *second sujet* ou *contre-sujet*, et qui doit, ainsi que le premier sujet, avoir sa réponse régulière; ces deux motifs doivent être conçus en contrepoint double, parce qu'étant à tout moment dans le cas d'être renversés, ils doivent toujours faire bonne basse l'un contre l'autre. On commence le plus souvent la fugue double par les deux sujets réunis, les traitant ensuite séparément; quelquefois aussi on fait d'abord l'exposition du premier sujet, après quoi on fait une seconde exposition du contre-sujet, et on réunit enfin les deux motifs en y mêlant les imitations, les marches, etc., ainsi que nous l'avons indiqué pour la fugue simple.

La fugue *triple* ou à trois sujets se traite de la même manière; on ajoute au motif principal deux autres sujets qui doivent être écrits en contrepoint triple.

L'étude approfondie de la fugue, beaucoup trop négligée aujourd'hui, est de la plus haute importance, et l'on ne peut guère mériter le titre de grand musicien sans être familier avec cet élément de la science musicale; car l'art de la fugue est aussi l'art des développements d'un sujet ou motif.

Les meilleurs ouvrages théoriques sur l'art de la fugue publiés en France sont les suivants : *Traité de la fugue*, par Marpurg, tradujt de l'allemand, grand in-4°; *Traité de haute composition*, par Ant. Reicha, 2 forts vol. gr. in-4°; *Traité du contrepoint et de la fugue*, par F.-J. Fétis, 2 vol. gr. in-4°; *Cours de contrepoint et de fugue*, par L. Cherubini, un vol. gr. in-4°. A. F-c.

FUITE, Fuyard. La fuite est une retraite précipitée, désordonnée, faite surtout en présence de l'ennemi. Le fuyard, c'est le soldat lâche ou timide qui, dans un combat désavantageux, quitte, malgré son chef, son rang et le champ de bataille, pour échapper au péril. Lorsque la fuite devient générale, c'est une déroute (*voy.* ce mot); lorsqu'elle est la conséquence d'une surprise, du trouble qu'un événement inattendu jette dans tous les rangs, elle s'appelle *panique*.

Chez les peuples de l'antiquité, la flétrissure et l'infamie ont toujours été le partage de celui qui fuyait à l'aspect de l'ennemi. Chez les Grecs, le soldat qui jetait quelqu'une de ses armes pour fuir plus promptement, ou qui se sauvait dans un rang moins exposé, était déclaré infâme; il ne pouvait plus assister aux sacrifices ni aux assemblées générales, et, s'il y paraissait, chaque citoyen avait le droit de le traduire en justice. On décernait contre lui des amendes et il était mis aux fers jusqu'à parfait paiement. La fuite rendait les Lacédémoniens méprisables et les exposait à être tués par leurs propres mères, comme ayant déshonoré leurs familles. Pour tout homme, dit Sénèque, c'est une faute que de prendre la fuite; mais pour un Lacédémonien cette idée

seule est un crime. Xénophon rapporte que ceux qui avaient pris la fuite au combat de Leuctres furent dégradés, obligés de paraître en public avec des manteaux de différentes couleurs et la barbe à demi rasée, afin que tout le monde pût les reconnaître; le premier venu avait le droit de les insulter et de leur donner des coups sans qu'ils pussent lui résister.

Les légions romaines qui avaient fui à la bataille de Cannes furent reléguées en Sicile, et lorsque Métellus demanda, quatre années après, à les employer au siége de Syracuse, le sénat répondit qu'elles étaient indignes d'être reçues dans le camp romain. Cependant on lui permit de faire ce qu'il croirait utile à la république, pourvu, toutefois, que ces légions ne fussent point exemptées des travaux, qu'elles ne reçussent aucune récompense, et qu'elles ne rentrassent pas en Italie avant que les ennemis en eussent été expulsés (an de Rome 537). Lors de la seconde guerre punique, le consul Gracchus fit manger debout, durant toute la campagne, une compagnie qui avait pris la fuite au moment du combat. Polybe rapporte que, pendant les guerres civiles, Domitius Calvinus condamna au fustuaire (*voy.*) un primipile nommé Vibellius, qui avait fui devant l'ennemi, et que Titius, chef d'une cohorte, ayant pris la fuite, L. Pison lui ordonna de se tenir tous les jours dans le camp, au moment de la prise du service, debout, pieds nus, la robe flottante et le manteau coupé, de s'abstenir de bain pendant toute la campagne, et de ne recevoir aucun convive.

Les lois de Jules-César, confirmées par Auguste, déclarèrent les fuyards coupables du crime de lèse-majesté. Les institutions de l'empereur Léon et les autres ordonnances du Bas-Empire les condamnèrent au dernier supplice et ordonnèrent la confiscation de leurs biens au profit de la *tagme*, comme l'ayant affaiblie et attenté à sa sûreté. Si toute une troupe avait fui, elle était décimée (*voy.*), et ceux que le sort désignait étaient tués à coups de flèches par l'armée. Cependant, chez les anciens, la fuite était souvent employée comme tactique et comme une ruse de guerre : alors elle n'était plus un crime, mais il fallait qu'avant de se dérober à son adversaire on eût prouvé son courage. La valeur de ce temps-là consistait moins dans le courage d'esprit que dans le sentiment de ses forces; ce n'était pas une honte de fuir lorsqu'on ne cédait qu'à la nécessité, mais c'était une gloire d'atteindre l'ennemi qui fuyait et de joindre l'agilité à la force. C'est ainsi qu'Homère dans l'Iliade vante le talent d'Énée dans l'art de fuir l'ennemi. Cette manière de combattre était en usage chez les Numides, les Parthes et les Scythes, et on la voit conservée chez leurs descendants les Arabes, les Turcs et les Tatars.

Chez les nations germaniques, les fuyards étaient noyés ou étouffés dans un bourbier; les Saxons les livraient aux prêtres d'Irminsul, leur divinité de la guerre, qui les battaient de verges. La loi salique imposait une amende à celui qui, sans preuve, accusait un Franc d'avoir jeté son bouclier pour fuir ou qui l'insultait des épithètes de *lièvre* (*Hase*, *Hasenfuss*), ou de fuyard.

Les capitulaires déclarent infâmes ceux qui fuient dans le combat, ordonnent qu'ils perdent leur emploi et que leur témoignage ne soit plus reçu en justice. Dans le siècle suivant, l'histoire nous les représente comme gens taillables, mainmortables, corvéables, si méprisés enfin qu'on ne croyait pas pouvoir réduire à un état assez humiliant les lâches qui fuyaient honteusement devant l'ennemi. Plus tard, les ordonnances de François Ier et de Henri II, et les règlements du seigneur de Châtillon, les condamnèrent à être passés par les piques.

Avant 1789, on nommait *fuyards de milice* les garçons qui, ayant reçu l'ordre de se trouver devant les syndics pour tirer au sort, négligeaient de s'y rendre; en cas d'arrestation, ils étaient contraints de servir pendant dix années sans pouvoir jouir du droit de se faire remplacer.

De 1793 à l'an VI, on donnait le titre de *fuyards* aux soldats de la réquisition qui ne rejoignaient point leurs corps; la loi ordonnait leur inscription sur la liste des émigrés, et ils subissaient toutes les conséquences de cette mesure.

La loi du 21 brumaire an V, sans nommer positivement les fuyards, est tellement explicite au titre 8 qu'aucune lâcheté de ce genre ne peut rester impunie. Un soldat qui jette lâchement ses armes dans une affaire est puni de trois ans de fers; celui qui abandonne son poste devant l'ennemi pour ne songer qu'à sa propre sûreté est puni de mort, et, s'il s'agit d'une troupe tout entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort. C. D-y.

FULDE (grand-duché de). Cette province de l'électorat de Hesse a 41 milles carrés géogr. de circonférence et près de 122,000 habitants. Divisée dans les quatre cercles de Fulde, de Hünefeld, de Hersfeld et de Smalkalde, elle comprend à peu près les deux tiers de l'ancien évêché du même nom, qui n'avait d'abord été qu'une abbaye célèbre. L'abbaye de Fulde, fondée en 744 par saint Boniface (*voy.*), et favorisée de l'exemption (*voy.* Exempt) dès l'année 751, fut élevée au rang d'évêché en 1752, puis sécularisée en 1803. Le pays qui en dépendait passa successivement au pouvoir du prince de Nassau-Orange, du grand-duc de Francfort, appartint en 1817, pour peu de temps, à la Prusse, et fut enfin partagé entre la Hesse et la Bavière.

Bordé à l'est par les monts Rhœn et à l'ouest par le Vogelsberg, ce pays, qui forme un plateau fort élevé, arrosé par plusieurs rivières, et surtout par la Fulde qui prend sa source dans le cercle du Bas-Mein du royaume de Bavière, est couvert de montagnes cunéiformes d'une origine volcanique, de vallées et de collines. Quelques-unes de ces montagnes, telles que le Dammersfeld, le Milzebourg et le Bibrastein, s'élèvent à une hauteur de 2 à 3,000 pieds. Le sol est en général montueux, pierreux et maigre, mais bien cultivé grâce à l'industrie des habitants. Il produit du blé, des fruits et même du bon vin, des légumes et particulièrement du lin. Ce pays abonde en forêts et en pâturages. On y élève avec succès des bœufs et des brebis. Les montagnes ne renferment pas beaucoup de minéraux et ne contiennent pas de métaux; mais la saline de Salzschlief donne tous les ans plus de 2,200 quintaux de sel. Les habitants, la plupart catholiques, sont occupés à filer et à tisser. Ils expédient pour Brême et Francfort-sur-le-Mein une grande quantité de toile, de linge de table de toutes espèces, de coutil, ou bien ils portent eux-mêmes ces divers articles dans une grande partie de l'Allemagne. Beaucoup de paysans de Fulde se rendent à la fin de l'été dans les contrées méridionales du Mein, où la moisson se fait plus tôt, pour y offrir leurs services et gagner quelque argent.

Fulde, capitale de la province, ville située dans une vallée fort étendue, sur la Fulde, a 9,270 habitants; elle est le siége de l'évêque, dont la juridiction s'étend aux églises catholiques de tout l'électorat de Hesse, d'un tribunal suprême et de la régence de toute la province. La plus belle place, celle de la cathédrale, est ornée de deux obélisques. Parmi les édifices publics, on distingue la superbe cathédrale, qui, bâtie en pierres de taille et surmontée d'une belle coupole, renferme le tombeau de saint Boniface; puis l'ancien château épiscopal avec son parc. La ville de Fulde possède aussi un gymnase, une école cathédrale et beaucoup de fabriques. On voit, au sud et à une lieue de la ville, sur une colline peu élevée mais fort étendue, *la Faisanderie*, ancien château de plaisance de l'évêque. C. L.

FULGENCE (saint). *Fabius-Claudius-Gordianus Fulgentius* naquit en 468 à Leptis, en Bizacène. Mariane, sa mère, prit soin de son éducation, et il acquit une grande connaissance des lettres grecques et latines. La lecture d'un sermon de saint Augustin sur les vanités du monde lui fit embrasser la vie monastique, malgré les tendres instances de sa mère. Après un voyage à Rome qu'il fit l'an 500, il fut élu évêque de Ruspe en Afrique, et exilé en Sardaigne, ainsi que d'autres évêques africains, par le roi arien des Vandales, Thrasimond. Mais en 523, Hilderic, ayant succédé à Thrasimond, rappela ces pieux évêques. De retour sur son siége épiscopal, Fulgence édifia de nouveau ses fidèles et mourut en 533. L'Église le regarde comme un confesseur et célèbre sa fête le 1er janvier, jour présumé de sa mort. Fulgence

a beaucoup écrit contre les ariens, les nestoriens, les eutychiens et les semi-pélagiens; fortement attaché à la doctrine de saint Augustin, il s'appliqua à la défendre et à l'éclaircir, ce qui l'a fait surnommer l'Augustin de son siècle. La première édition de ses *Enarrationes allegoricæ fabularum* parut à Milan, en 1498, in-fol. Une édition complète de ses œuvres a paru à Paris en 1684, 1 vol. in-4°; une autre à Venise, 1742, in-fol. L. L-T.

FULGURATION, *voy.* ÉLECTRICITÉ et FOUDRE.

FULGURITE, *voy.* FOUDRE, T. XI, p. 350.

FULMINANTE, *voy.* LÉGION FULMINANTE.

FULMINATION (physique), détonation soudaine, accompagnée d'un grand bruit qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps nommés *fulminants*, tels que la poudre fulminante, l'or fulminant, l'argent fulminant, etc. (*voy.* ces mots), et qui est produite par l'effet de la chaleur, de la compression, de la trituration ou de la percussion.

Cette dénomination est tirée du bruit violent qui a lieu dans ce cas, et qui imite celui de la foudre (*voy.* ce mot). V. S.

FULMINATION (droit canon). C'est l'acte par lequel un évêque ou tout autre délégué du Saint-Siége annonce une bulle ou un rescrit du pape et en ordonne l'exécution. Ordinairement les officiaux (*voy.*) étaient chargés des fulminations, et, une fois que cette mission leur avait été donnée dans les formes voulues, la mort même du pape ne pouvait la leur faire retirer. L'official ne pouvait déléguer qui que ce fût pour rendre la sentence en vertu de laquelle était ordonnée l'exécution de la bulle ou du rescrit pontifical; mais il lui était permis de transmettre à un tiers son pouvoir en ce qui concernait l'interrogatoire des parties, l'assignation et l'audition des témoins, sur les faits exposés dans l'acte de la cour de Rome. Les objets de la fulmination étaient aussi variés que ceux des bulles : elle s'étendait aux excommunications, aux bulles des évêques, des abbés ou abbesses, aux dispenses de mariage, aux signatures portant dispenses d'irrégularités; aux rescrits de réclamations de vœux ou contre les ordres sacrés, etc. A. S-R.

FULTON (ROBERT), mécanicien célèbre, naquit en 1765 dans le bourg de Little-Britain, situé dans le canton de Lancastre de l'état américain de Pensylvanie. Sa famille était d'origine irlandaise. Ayant perdu son père à l'âge de trois ans, il ne reçut qu'une très légère éducation, parce que sa mère était fort gênée, n'ayant qu'un modique patrimoine pour élever ses cinq enfants. Néanmoins le génie de Fulton se développa de bonne heure; il passait le temps de ses récréations à étudier. Arrivé à un âge où sa mère crut devoir lui donner un état, elle le fit entrer chez un bijoutier de Philadelphie pour y apprendre son métier. Malgré les travaux de sa nouvelle profession, il se livrait à l'étude de la peinture, et la vente de ses portraits et de ses paysages lui procura, dans l'espace de quatre ans, un bénéfice assez considérable pour acheter une petite ferme qu'il abandonna à sa mère. A l'âge de 22 ans, il se rendit à Londres, et fut admis, sur la recommandation de Samuel Scorbitt, dans l'atelier de West, qui avait déjà acquis une grande réputation. Après avoir passé plusieurs années sous la direction de ce maître, il se convainquit que la peinture n'était pas sa véritable vocation. Il quitta donc la palette pour s'adonner entièrement à la mécanique, et il sut, par ses travaux à Exeter, dans le Devonshire, s'attirer le patronage du duc de Bridgewater et du comte de Stanhope. A son retour à Londres, il y rencontra son compatriote James Ramsey, mécanicien fort distingué; la conformité du goût de ces deux hommes établit entre eux une grande intimité, et c'est à cette circonstance que l'on attribue l'essor que prirent dès ce moment les facultés inventives de Fulton. On a un manuscrit, daté de 1793, où Fulton expose déjà avec confiance ses idées sur l'application de la vapeur à la navigation. Ce fut en 1794 qu'il obtint du gouvernement britannique un brevet pour un plan incliné double, destiné à remplacer les écluses dans les canaux; dans la même année, il présenta à la Société de l'industrie et du commerce un moulin pour scier et polir le marbre. Il

inventa ensuite une machine à filer le chanvre et le lin, et une autre pour faire des cordes; il inventa également une machine à creuser la terre à une certaine profondeur. Il fut reçu ingénieur civil en 1795, et s'occupa beaucoup de canalisation; son système consistait à construire les canaux sur une échelle moins grande, et à substituer aux écluses des plans inclinés sur lesquels des bateaux de petite dimension, jeaugeant de huit à dix tonneaux, sont élevés ou descendus, ainsi que leur chargement, d'un niveau à un autre, au moyen de machines mues par la vapeur ou par l'eau. En 1797, il passa en France pour y proposer aussi l'application de son système de canaux. L'année suivante parurent ses lettres au comte de Stanhope sur la liberté du commerce, sur l'instruction du peuple. Pendant les sept années que Fulton résida à Paris, il habita constamment chez le poëte américain Joël Barlow (*voy.*), qui avait conçu pour lui la plus vive amitié. C'est à cette époque qu'il devint un des intéressés dans l'entreprise des Panoramas, pour lesquels il exécuta le premier tableau qui fut livré à la curiosité publique.

Fulton se livra pendant fort longtemps à chercher un moyen de détruire le système de guerre maritime européenne; en 1797, il fit sur la Seine l'expérience d'une explosion sous l'eau, produite par une espèce de bombe qu'il appelait torpille ou *torpedo*. Ce fut aussi à cette époque qu'il imagina son *nautilus* ou bateau sous-marin : il l'offrit au Directoire exécutif, mais sans succès, ce qui ne le rebuta pas; il renouvela une seconde fois son offre, mais il éprouva un nouveau refus. Il essuya également un refus de la part de la république batave.

Bonaparte, devenu premier consul, nomma une commission pour faire un rapport sur l'invention de Fulton : cette commission était composée de Volney, La Place et Monge. Fulton leur communiqua le résultat de deux excursions sous-marines qu'il venait de faire au Havre avec son bateau. Dans une de ces excursions, il était resté sous l'eau trois heures sans renouvellement d'air; dans la seconde, cinq hommes y étaient demeurés six heures et étaient sortis à cinq lieues du point de départ. Sur le rapport favorable rendu par la commission, Fulton reçut ordre du gouvernement de se rendre à Brest pour y continuer ses expériences sur une plus grande échelle. Ce fut dans ce port, qu'en présence de l'amiral Villaret il alla, avec son bateau sous-marin, attacher un *torpedo* contre le flanc d'un vieux navire que l'on avait disposé à cet effet dans le milieu de la rade, et qui sauta bientôt après par l'effet de cette machine infernale. Il consuma plusieurs mois, attendant chaque jour l'occasion de tenter son expérience contre un des nombreux vaisseaux anglais en croisière sur les côtes, mais aucun d'eux ne s'approcha suffisamment de terre. Bonaparte, fatigué de ces lenteurs, retira bientôt sa protection à Fulton, regardant son invention comme étant d'un emploi impossible. Alors celui-ci s'attacha à son ancien projet d'appliquer à la navigation la vapeur, dont on connaissait parfaitement, depuis Papin (*voy.*), les propriétés. En 1803, il fit construire un bateau à vapeur, et son expérience eut lieu avec succès sur la Seine. L'Angleterre s'émut au bruit de cette découverte; lord Stanhope en entretint la chambre des Lords, et lord Sidmouth, alors ministre, invita Fulton à venir à Londres. N'étant plus encouragé par la France, il la quitta en 1804; mais son système de guerre sous-marine ne trouva pas plus de sympathie en Angleterre, et la commission nommée par le ministère anglais fut si longtemps à faire son rapport qu'elle lui prouva par cette lenteur que le gouvernement attachait peu de prix à ses découvertes.

Alors le dégoût s'empara de Fulton; il se décida à abandonner l'Europe et retourna dans sa patrie. Lorsqu'il arriva à New-York, en 1806, tout faisait présager une rupture prochaine entre les États-Unis et l'Angleterre; l'attaque de la frégate américaine *Chesapeake* en 1807, par le vaisseau anglais *le Léopard*, en était un indice certain. Fulton perfectionna aussitôt son système de *torpedo*, dont les expériences, faites aux frais du gouvernement central dans le port de New-York, réussirent parfaitement; il ajouta à son système de guerre un appa-

reil au moyen duquel il était parvenu à couper le câble d'un bâtiment à l'ancre. En 1810, le congrès vota une somme de 25,000 fr. pour continuer ses recherches. Fulton donna en même temps suite à ses travaux sur l'emploi de la vapeur comme moteur dans la marine. En 1807, il fit lancer un navire de son invention pour naviguer sur l'Hudson ; sa vitesse était de deux lieues à l'heure. Ce jour-là fut le plus beau de sa vie. Les huées de la foule compacte qui garnissait les quais pour voir le départ de ce bateau-à-vapeur accompagnaient Fulton lorsqu'il monta sur le pont ; mais bientôt, à son ordre, la machine fut mise en mouvement ; le bateau sortit du port de New-York au milieu des cris d'étonnement et d'admiration de ce peuple tout à l'heure si insolent. Le 11 février 1809, un brevet d'invention lui fut décerné pour cet objet. Consulté sur le projet de canal à construire entre le Mississipi et le lac Pontchartrain, il conseilla de joindre les lacs de l'ouest avec l'Hudson par un canal. En 1810, il fut désigné par la législature pour en tracer la direction, et cette gigantesque entreprise, qui réunit les eaux des lacs Erié et Ontario à celles de l'Océan a depuis reçu son exécution. En 1813, Fulton acquit le privilége exclusif de sa découverte des batteries sous-marines (*voy.*), tirant avec succès le canon sous l'eau. En 1814, il proposa à la législature de construire des frégates à vapeur pour la défense de la rade de New-York, et l'assemblée affecta à cette construction 1,600,000 fr. Le 20 juin Fulton, posa la quille de la première frégate ; au mois d'octobre suivant elle était à flot. La machine fut mise à bord dans le mois de mai 1815, et le 4 juillet la frégate manœuvra sur l'Océan. Ce bâtiment fut nommé *le Fulton ;* il avait 145 pieds de long sur 55 de large ; il était formé de deux bateaux réunis, séparés par un espace de 66 pieds de long sur 15 de large : c'était dans cet espace que se trouvait placée la roue ; la machine était garantie par un bordage de 6 pieds d'épaisseur. Sur le pont, un rempart mettait à couvert plusieurs centaines d'hommes, qui pouvaient, sans nul danger, manœuvrer librement. Le navire avait deux beauprés et quatre gouvernails, ce qui lui permettait d'avancer ou de reculer à volonté. Trente embrasures laissaient la facilité à autant de pièces de 32 de lancer des boulets rouges. L'avant et l'arrière étaient garnis de deux énormes pièces de 100 livres, pour battre les flancs du navire ennemi à dix ou douze pieds au-dessous de la flottaison. Des faux mises en mouvement par la machine armaient les côtes de ce vaisseau et le rendaient inabordable, et de grosses colonnes d'eau bouillante et d'eau froide, vomies par une innombrable quantité de bouches de fer, inondaient et brûlaient tout ce qui se trouvait sur le pont, dans les hunes et dans les sabords du navire attaquant.

Fulton ne fut pas à l'abri des chagrins et des contrariétés de tous genres. Malgré le privilége exclusif de navigation qu'il avait acquis, il vit un grand nombre de bateaux s'établir sur les eaux qui lui avaient été concédées ; ce qui le força à soutenir beaucoup de procès. En revenant de Trenton, où se plaidait une de ses causes, il fut obligé de traverser l'Hudson alors gelé : pendant ce trajet, il faillit perdre son ami et son défenseur Emmet. Fulton fit des efforts inouïs pour arracher cet ami à la mort ; étant resté pendant plusieurs heures exposé aux rigueurs de la saison, il fut pris d'une fièvre inflammatoire très grave, qu'il parvint cependant à dompter. Mais en janvier 1815, à peine convalescent il voulut inspecter les travaux de sa frégate ; la fièvre le reprit avec redoublement, et Fulton succomba le 24 février suivant, âgé de cinquante ans, sans avoir vu manœuvrer sa frégate. Le jour de sa mort fut celui d'un deuil public que la législature de l'état se hâta de proclamer. Fulton avait épousé en 1806 la nièce du chancelier Robert Livingston, ministre des États-Unis en France, et il eut d'elle un fils et trois filles*. A. P-T.

FULVIE. L'illustre famille Fulvie, *gens Fulvia*, florisssait dans les beaux jours de Rome. Divisée en cinq branches : les *Curvus*, les *Nobilior*, les *Flac-*

(*) On peut consulter sur ce célèbre mécanicien : *Life of Robert Fulton* par Cadwallader D. Colden, et la *Notice sur la vie et les travaux de R. Fulton*, par M. de Montgéry, Paris 1825, in-8°. *Voir* sur l'auteur l'art. SOUS-MARIN. S.

cus, les *Pætinus* et les *Centumalus*, elle fournit à la république des consuls et des préteurs (CN. FULVIUS FLACCUS, consul l'an 265 avant J.-C.; M. FULVIUS FL., préteur l'an 213; Q. FULVIUS FL., consul pour la troisième fois la même année, etc., etc.), et vit naître deux femmes tristement célèbres par leurs déportements.

La première FULVIE est cette courtisane dont il a déjà été question à l'article CATILINA. Elle avait pour amant, si l'on peut donner ce nom au complice d'une telle femme, un chevalier romain, Quintus Curius, que les censeurs avaient exclu du sénat. Celui-ci, ayant dissipé en débauches tout son patrimoine, se voit éconduit par Fulvie qui aimait autant l'argent que le plaisir. Furieux d'un semblable affront, Curius menace sa maîtresse en termes qui inspirent à celle-ci de singuliers soupçons. Elle le calme, le rassure, le flatte, et en arrache la confidence de la conjuration de Catilina, qu'elle se hâte de divulguer. Alors Cicéron la fait venir en sa présence pour en tirer des explications plus précises. On sait que Quintus Curius trahit ses collègues en cette circoustance, sans pouvoir, toutefois, obtenir la récompense promise aux dénonciateurs. Fulvie trouva au contraire, grâce à ses communications avec Cicéron, le salaire du service qu'elle avait rendu à la république.

L'autre FULVIE, contemporaine de la précédente, avait épousé Clodius (*voy.*), que Milon fit assassiner. Quand on rapporta à Fulvie le corps de son époux, elle le fit exposer dans le vestibule de sa maison, et, sans perdre son temps à le pleurer, elle assembla le peuple et le harangua en termes véhéments pour l'animer à la vengeance.

Plus tard, elle épousa Curion, qui périt en Afrique, peu de temps après la bataille de Pharsale. Convolant presque aussitôt en troisièmes noces, Fulvie unit sa destinée à celle de Marc-Antoine, et c'est à dater de ce moment que commence sa triste célébrité. Ambitieuse, avide d'honneurs et de richesses, dissolue dans sa vie privée, cette femme se trouve mêlée aux proscriptions et à toutes les catastrophes qui signalèrent cette époque néfaste. Abusant sans pudeur de l'ascendant qu'elle avait pris sur son époux, elle ne cessa, tant qu'il fut au pouvoir, de le pousser aux actes les plus inhumains et aux plus honteuses dilapidations. Ce fut à sa sollicitation que Marc-Antoine décima une légion romaine. Après la proscription d'Antoine, Fulvie eût éprouvé de cruelles représailles sans la protection d'Atticus, l'ami de Cicéron. Le triumvirat d'Octave, Antoine et Lépide triomphe à son tour: Cicéron est traîtreusement assassiné; et quand on apporte sa tête à Fulvie, elle se donne le barbare plaisir de la vengeance en perçant avec une aiguille d'or la langue du plus éloquent des orateurs de l'antiquité.

A l'époque où Marc-Antoine passa en Afrique, il laissa Fulvie à Rome. Elle vendit le gouvernement des provinces, fit décerner à son beau-frère les honneurs du triomphe, nomma les préteurs à son gré, et soumit les citoyens romains aux traitements les plus humiliants. Elle avait fait épouser à Octave une fille qu'elle avait eue de son premier mariage avec Clodius, et ce fut à son gendre qu'elle s'adressa pour tirer vengeance des infidélités de Marc-Antoine dont les amours avec Cléopâtre faisaient alors le scandale du monde romain. On dit même qu'elle fit à Octave des avances d'une nature criminelle que celui-ci repoussa avec indignation. Dans son désespoir, Fulvie eut recours à Lucius, frère d'Antoine, et le poussa à faire la guerre à Octave; on la vit elle-même sous le casque et revêtue d'une cuirasse, rassembler une armée et marcher à sa tête, en invoquant effrontément Rome et la liberté. La résurrection du parti d'Octave et le sénat lui offrirent vainement la paix : elle résista à leurs généreuses instances, et marcha sur Rome dont elle s'empara presque sans coup férir. Octave accourut aussitôt à la tête de trois armées: Fulvie et son complice abandonnèrent leur conquête et se retirèrent dans Pérouse, où ils soutinrent un siége devenu mémorable. Ils se rendirent enfin, et Fulvie, à qui le vainqueur fit grâce de la vie, passa successivement à Pouzzole, à Brindes, et enfin dans la Grèce. Elle rencontra Marc-Antoine à Sicyone en Achaïe; mais cet époux infidèle, toujours préoccupé par sa pas-

sion pour Cléopâtre, ne daigna pas même lui faire une visite. Cet affront acheva de ruiner une existence déjà ébranlée par tant d'agitation et de violence. Fulvie mourut à Sicyone, l'an de Rome 712 (42 avant J.-C.), non sous le poids des remords, mais dans les convulsions de la haine et du désespoir de l'impuissance. C. F-N.

FUMAGE, opération que l'on fait subir aux viandes et aux poissons préalablement salés, et qui a pour objet d'en favoriser la conservation et le transport. Dans l'économie domestique, cette préparation a lieu de la manière la plus simple, et consiste à suspendre dans une cheminée où l'on brûle du bois les jambons ou telle autre viande que l'on veut *fumer;* mais pour opérer en grand, on a construit des espèces de maisons sans planchers dans lesquelles sont suspendues les viandes, et à la partie inférieure desquelles on allume un feu de copeaux et de bois résineux qui produisent beaucoup de fumée (*voy.* l'art. suivant). Dans ces derniers temps, considérant que la fumée était l'agent de cette préparation, quelques personnes ont pensé que la suie, qui est la fumée condensée, pourrait être appliquée avec succès; et l'expérience a prouvé que de la chair de porc salée et placée dans des tonneaux avec de la suie un peu humectée prenait toutes les propriétés de celle qu'on prépare au moyen de l'ancien procédé.

Les viandes et le poisson (*voy.* Hareng) fumés prennent un goût qu'on regarde généralement comme agréable; mais ce sont des aliments presque toujours durs et coriaces, âcres, pesants, et de difficile digestion, qui conviennent tout au plus aux estomacs robustes et dont l'emploi habituel n'est pas salutaire. On a quelquefois observé des accidents graves à la suite de l'usage de boudins et de saucisses fumés qui avaient vieilli.

Fumage est aussi l'opération de donner aux champs du fumier. *Voy.* Engrais. F. R.

FUMÉ. On appelle ainsi, en typographie, l'épreuve tirée au brunissoir par le graveur en bois pour faire connaître le résultat de la gravure et servir de point de comparaison dans la reproduction qui doit en être faite par le moyen de la presse. X.

FUMÉE, vapeur visible, plus ou moins épaisse, odorante, souvent âcre, qui se dégage des matières animales et végétales chauffées jusqu'à leur entière décomposition, et qui peut également être produite 1° par la volatilisation d'un des principes constituants d'un corps composé, 2° par la volatilisation d'un corps solide qui se répand dans l'atmosphère. La fumée de bois est un mélange d'huile, d'eau et d'acide acétique à l'état de vapeur.

Fourcroy ne veut pas que l'on comprenne dans cette définition, comme l'avait fait Macquer, les corps métalliques réduits en vapeurs, quoique l'on dise quelquefois dans les ateliers et dans les arts : *fumée de plomb, de zinc, d'arsenic*, etc. Suivant lui, on ne doit appliquer cette dénomination qu'aux vapeurs fuligineuses, huileuses, acides, charboneuses, ammoniacales, qui s'exhalent des corps organiques traités dans les cheminées, dans des fours, des creusets, des cornues mal lutées, et qui forment de la suie dans les tuyaux, comme les produits huileux et salins empyreumatiques (*voy.* ce mot) dans les récipients qu'on adapte aux distillations à feu nu. V. S.

FUMET. On appelle ainsi les émanations qui, s'échappant du corps des animaux échauffés par la course, indiquent aux chiens qui les poursuivent la direction qu'ils ont prise. On donne également ce nom à l'odeur qu'exhale la chair du lièvre, du chevreuil et du gibier en général. C'est un parfum qui flatte le nez des gourmands. *Voy.* Gastronomie. F. R.

FUMIER, Fumage, *voy.* Engrais.

FUMIGATIONS. En médecine, on donne ce nom à l'usage tant interne qu'externe des gaz et des vapeurs, parce que ces substances développées par l'action de la chaleur ressemblent à des fumées (*voy.* ce mot). On appelle aussi fumigations les vapeurs qu'on dégage dans les lieux dont on veut purifier l'air, ou sur les objets qu'on suppose infectés de miasmes contagieux. Dans ce cas, on sait qu'on a employé, soit l'acide sulfureux, soit l'acide nitreux, soit en dernière analyse le chlore, qui a été universellement reconnu comme jouis-

sant de la plus grande efficacité, et qui est maintenant presque exclusivement employé.

Parmi les vapeurs dont on fait le plus d'usage dans le traitement des maladies, on compte celles de l'eau, soit pure, soit chargée de différents principes amilacés, mucilagineux, huileux, résineux, etc.; celles de l'alcool, de l'éther; celles du chlore, de l'acide sulfureux, nitreux, du mercure, etc. (*voy.* ces mots). Ces vapeurs, employées isolément ou mélangées entre elles, tantôt forment une atmosphère dans laquelle le corps est plongé tout entier, tantôt sont dirigées sur la peau seule, les voies aériennes étant soustraites à leur influence; tantôt elles s'introduisent dans les voies aériennes seules, pour remédier à quelque désordre de ces parties; tantôt enfin elles sont lancées, sous forme de douches (*voy.*), sur quelque partie du corps isolément.

Cependant, malgré la diversité des substances médicamenteuses qui sont susceptibles d'être administrées sous forme de vapeurs et des appareils qu'on emploie pour cet usage, les effets qu'on observe ont entre eux une telle similitude qu'on serait tenté d'en attribuer au moins la partie principale à l'action puissante du calorique. La peau devient rouge, chaude et gonflée; la respiration, la circulation et la transpiration sont notablement accélérées, en même temps que la sécrétion urinaire et muqueuse est presque supprimée; puis à cette excitation plus ou moins violente succède un état de calme et de bien-être particulier. Lorsqu'au contraire on dépasse une juste mesure ou que le sujet est dans une disposition défavorable, les fumigations peuvent déterminer des congestions et des hémorragies internes ou externes. Ajoutez à cela quelques phénomènes dus à l'absorption des médicaments employés, et vous aurez l'action complète des fumigations.

L'énergie très réelle des fumigations les a fait apprécier depuis longtemps et employer par les médecins; on en a même abusé. En général, on en a tiré grand parti dans des maladies chroniques et sans fièvre; dans les cas contraires, bien qu'elles puissent être utiles, elles doivent être employées avec discernement et accompagnées de moyens accessoires et de précautions propres à en modérer l'activité. C'est surtout dans les maladies de la peau qu'on en a tiré beaucoup d'avantage, principalement dans les affections de longue durée, connues sous le nom de dartres (*voy.* ce mot).

L'action des vapeurs sur les voies aériennes a besoin d'être dirigée avec beaucoup de réserve, principalement quand ce sont des vapeurs irritantes, comme celles du chlore, de l'iode, de l'acide sulfureux, etc.

Le mode d'administration des fumigations est très simple quand il s'agit de vapeurs bénignes à respirer : il suffit de les laisser se répandre et remplir un lieu clos dans lequel est renfermé le malade. Ainsi sont établis les grossiers appareils qui, dans le nord de l'Europe, servent à administrer les bains de vapeurs; d'après les mêmes principes, mais avec les raffinements que comportait une aisance plus générale, sont établis les bains du même genre dans tout l'Orient. En France, l'appareil consiste en une chambre hermétiquement fermée, et dans laquelle la vapeur s'échappe par un tuyau placé au milieu. Des gradins placés autour permettent aux malades de se placer dans une atmosphère plus ou moins chaude. On peut, en dirigeant un tube sous les couvertures soulevées au moyen d'un cerceau, administrer économiquement un bain de vapeur. Un tonneau, un sac de toile cirée, quelques tubes et un fourneau peuvent suffire, avec un peu d'adresse et de sagacité, à construire un appareil fumigatoire, toutes les fois qu'on n'emploie pas de vapeurs âcres; mais, dans ce cas, il faut soustraire la tête du malade à l'action de la fumigation, et n'y exposer à volonté que telle partie de son corps. Les appareils usités à cet effet sont des boîtes pourvues d'un système d'appel qui empêche les vapeurs de se répandre au dehors, en même temps qu'elle les fait circuler de manière à maintenir une température égale dans toutes les parties de l'appareil et à les évacuer au besoin pour soustraire le malade à toute incommodité. Les vapeurs sont dégagées, soit de liquides tenus en ébullition, soit de matières solides que l'on décompose ou qu'on volatilise par la cha-

leur; et pour diriger les vapeurs sur telle ou telle partie du corps, on se sert d'appareils tels que des canules, des têtes d'arrosoir. Ce mode d'application est très avantageux dans les affections locales; on peut, au moyen de la vapeur ainsi dirigée, déterminer à volonté la rubéfaction, la vésication et même la cautérisation plus ou moins profonde.

Les vapeurs médicamenteuses peuvent être introduites dans les voies aériennes par l'aspiration, au moyen d'appareils plus ou moins analogues à une pipe turque dans laquelle la fumée, avant d'être aspirée, traverse une masse de liquide. Il faut observer dans cette médication que les principes médicamenteux sont bien plus susceptibles d'être absorbés que quand ils sont présentés à la peau; de plus, que la grande sensibilité des parties empêche l'emploi des vapeurs trop chaudes où trop irritantes.

L'administration des fumigations de tout genre ne doit être confiée qu'à des personnes exercées et capables de faire succéder les divers degrés de température suivant la disposition du sujet; d'entretenir ou d'arrêter à propos la transpiration; de joindre à la fumigation les douches, les frictions, le massage, les onctions et autres pratiques accessoires: aussi est-il vrai de dire que les fumigations sont mieux données dans les établissements spéciaux que partout ailleurs. F. R.

FUMISTERIE. On appelle *fumiste* (mot dérivé de *fumée*) l'artisan dont la profession est de rechercher et de mettre en œuvre les moyens qu'on peut employer pour empêcher les cheminées (*voy.*) de fumer. Un bon fumiste devrait être tout à la fois chimiste, physicien et architecte; mais la presque totalité de ceux qui exercent cette profession ne possèdent aucune de ces connaissances : une grande habitude, des recettes acquises par la pratique et une longue expérience transmise de père en fils, suppléent chez eux aux principes de la pyrotechnie (*voy.* ce mot). Quels que soient les progrès qu'on a faits en France dans l'art de la construction des cheminées, qui y sont beaucoup plus en usage qu'ailleurs, l'inconvénient de la fumée est encore très général, et c'est en vain que plusieurs artistes, et même des physiciens distingués, se sont occupés de recherches pour faire disparaître cette incommodité. On a employé successivement les éolipyles (*voy.*) de Vitruve, les soupiraux (*voy.*) de Cardan, les moulinets à vent de Jean-Bernard, les chapiteaux de Sébastien Serlio, les tabourins et girouettes de Paduanus. En général, les remèdes doivent être diversifiés selon la position des lieux et les causes de la fumée; on peut diviser ces causes en *extérieures* et en *intérieures*.

Parmi les premières, les plus ordinaires sont : si une cheminée se trouve placée dans la direction de plusieurs vents, si elle reçoit ces vents réfléchis par la proximité des bâtiments, enfin si elle est placée de manière à être frappée longtemps par le soleil; et dans tous ces cas la meilleure construction devient insuffisante pour prévenir l'inconvénient de la fumée. Il arrive qu'une cheminée, quoique tirant bien, donne parfois de la fumée : c'est lorsque la fumée se trouve refoulée vers le foyer par des coups de vent qui passent sur le sommet du tuyau; et cela provient de ce que les vents, en suivant une direction inclinée à l'horizon, soufflent un peu de haut en bas : alors le meilleur remède consiste à appliquer un tuyau tournant comme une girouette, nommé vulgairement *gueule de loup*. Ordinairement les tuyaux de cheminées se trouvent dominés par une éminence quelconque : or, lorsque le vent vient de derrière cet obstacle, l'air passe par-dessus, et, tombant presque perpendiculairement sur le tuyau de la cheminée, il refoule la fumée vers le bas. Pour prévenir cet inconvénient, on fait usage avec succès d'un tuyau coudé mobile sur une verge verticale, en sorte que l'ouverture soit toujours tournée du côté du vent. Quelque efficace que soit ce moyen, il est cependant plus sûr d'élever le tuyau de la cheminée afin que son sommet domine la hauteur qui produit la fumée.

Les principales causes *intérieures* qui peuvent faire fumer une cheminée sont : si elle est trop large ou trop étroite à proportion de sa hauteur; si le foyer n'est pas suffisamment profond; enfin, si les portes et fenêtres de la pièce ferment trop bien. L'embouchure d'une cheminée

peut être trop large ou trop haute : alors il faut diminuer l'embouchure, d'abord avec des planches mobiles, jusqu'à ce que l'on soit arrivé au point où la fumée cesse de se répandre, et lorsque les proportions sont ainsi déterminées, on fait définitivement rétrécir l'ouverture. La vraie dimension de l'ouverture d'une cheminée doit, en général, être en rapport avec la hauteur du tuyau. On doit observer aussi que, comme les tuyaux sont plus courts pour les cheminées des étages supérieurs, l'ouverture doit en être moindre que celle des cheminées inférieures à proportion, afin que le tirage ait assez de force.

Lorsqu'il arrive qu'une cheminée a une supériorité de tirage sur une autre construite dans la même pièce ou dans une chambre voisine, le remède consiste à ce que la cheminée qui fume puisse tirer du dehors assez d'air pour suffire à l'entretien de sa combustion; alors les deux cheminées cessent de se contrebalancer. Si une porte se trouve dans une chambre du même côté que la cheminée, la cheminée fume ordinairement lorsqu'on entr'ouvre la porte; car alors il s'établit dans la pièce un courant d'air oblique qui, en passant devant le foyer, emporte de l'autre côté une partie de la fumée. Le meilleur moyen dans ce cas, c'est de faire ouvrir la porte de l'autre côté, de sorte que le courant d'air soit dirigé contre un des murs latéraux; ou bien on place un paravent entre la porte et la cheminée, afin de détourner la direction du courant.

On a souvent remarqué qu'une chambre dans laquelle on ne fait pas de feu se trouve remplie de fumée : ce fait s'explique naturellement par les courants ascendants et descendants, qui, comme l'on sait, s'établissent dans les tuyaux des cheminées, selon que l'air extérieur est plus froid ou plus chaud que celui des appartements où l'on ne fait pas de feu. On comprend donc que la fumée d'un tuyau voisin qui passe au-dessus du sommet des tuyaux où des courants descendants ont lieu, est entraînée dans ces tuyaux et descend dans les appartements. Pour prévenir ce désagrément, il n'y a d'autre mesure à prendre que de fermer les tuyaux des cheminées où l'on ne fait pas de feu.

Les cheminées dont le foyer est profond et le manteau fort bas sont les moins sujettes à fumer, car le courant d'air, se trouvant fort rapide, chasse la fumée au dehors avec force.

Dans une petite pièce, quand elle est exactement fermée, et dans les chambres nouvellement construites, lorsque les cloisons, croisées, portes, sont très justes, l'air, ne pouvant s'introduire par aucune ouverture, ne peut faciliter le tirage : alors la fumée n'est point chassée au dehors, parce qu'il est impossible à l'air de la chambre, qui se trouve raréfié par la chaleur, de surmonter le poids de l'air extérieur, et ce dernier, rentrant par la partie supérieure de la cheminée, fait refluer avec lui la fumée qui s'oppose à son passage. Tout le remède consiste donc à introduire, par un vasistas placé de préférence près du plafond, une portion suffisante d'air pour que le tirage ait lieu, et assez faible cependant pour ne pas refroidir la pièce et rendre le feu inutile. Mais le moyen le plus sûr est encore de n'introduire l'air dans la pièce qu'après l'avoir auparavant fait circuler dans des cavités pratiquées derrière les parois de la cheminée et même sous l'âtre. On peut de même établir au fond et en travers du foyer un tuyau de fonte qui reçoit par un de ses bouts l'air extérieur et le transmet par son autre extrémité tout échauffé dans la pièce. E. P-c-t.

FUNAMBULES, nom composé de deux mots latins (*funis*, corde, *ambulare*, marcher) et qu'on donnait à Rome à ceux qui dansaient sur la corde. Ce genre de spectacle est fort ancien : dans les jeux que Thésée établit à Athènes figuraient déjà des *schénobates* (de σχοῖνος, jonc, corde, et βαίνω, je marche). Les consuls Sulpitius Pætus et Licinius Stolon, et après eux Messala et Cassius, les introduisirent dans Rome (*funambuli*, *schœnobatæ*, *neurobatæ*). Térence se plaint qu'aux premières représentations de son *Hecyre* le peuple avait négligé sa pièce pour les exercices d'un funambule (*Hec. Prol.* 4, 34. — Cf. Juv. III, 77). Lors des jeux ordonnés pour le triomphe de Marc-Aurèle, un funambule étant tombé en dan-

sant, l'empereur ordonna que l'on mît à l'avenir des espèces de filets sous les cordes. Sous Néron, Galba, Carin et Numérien, on vit des éléphants funambules marcher sur ce chemin étroit et glissant.

Nos aïeux ne se sont pas montrés moins amis de ce divertissement que les Romains, et nos funambules ne le cédèrent en rien à ceux du peuple roi. Sous Charles VI, un acrobate (*voy.* ce mot et ÉQUILIBRISTE), que son habileté prodigieuse avait fait surnommer le *voleur*, parce qu'il semblait voler, se laissa choir en traversant, sur une corde tendue, l'espace qui sépare Notre-Dame du Palais de Justice; à la même époque, ce tour de force était renouvelé avec plus de bonheur par un Génois qui, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière, descendit du haut des tours de cette cathédrale en voltigeant sur une corde tendue et tenant deux flambeaux allumés. Le règne de Louis XII vit fleurir un funambule nommé Georges Menustre; Archange Tuccaro, qui a laissé imprimées les règles de la funambulie (*), s'intitulait *saltarin* des rois Charles IX, Henri III et Henri IV; le père Ménestrier parle d'un acrobate fameux, appelé Cardelin, qui gambadait sous Louis XIV. Il y a trente ans, la célèbre Mme Saqui faisait écrire sur ses fourgons: *première acrobate de l'Empire*, titre que personne ne lui a contesté. Les danseurs de corde ont eu longtemps à Paris deux théâtres spéciaux sur le boulevard du Temple, celui *des Acrobates* et celui *des Funambules*, où Debureau (*voy.*), inimitable pierrot, avait réussi à leur attirer des spectateurs nombreux. Dépossédés par le vaudeville et le mélodrame, les grands envahisseurs de l'époque, les pauvres saltimbanques se sont réfugiés dans les fêtes champêtres et dans les jardins publics. Là, sans faire d'aussi belles prouesses que leurs célèbres devanciers, ils en font encore beaucoup plus qu'il ne faut pour compromettre leur existence. V. R.

FUNÉRAILLES. Les funérailles, du latin *funus*, au pluriel *funera*, mot qui paraît venir du grec φονὸς, mort (*), sont les cérémonies dont la religion entoure le cercueil de l'homme; c'est le dernier devoir que l'on rend à celui qui a cessé de vivre. L'histoire atteste que partout et dans tous les temps le culte des morts a été consacré à la fois par la religion, la morale et les lois; et c'est la croyance en l'immortalité de l'âme qui explique cette pratique constante, universelle, du genre humain. « Tout cela se rapporte-t-il à « une poussière vile et insensible? » a écrit quelque part l'admirable auteur de *Corinne*, « et quelques grains de pous« sière mériteraient-ils tous ces homma« ges?... Non, sans doute; nous respectons « la cendre de nos ancêtres parce qu'une « voix secrète nous crie que tout n'est pas « éteint en eux, et c'est cette voix qui « consacre le culte funèbre chez tous les « peuples de la terre... » « La religion, a dit « M. de Chateaubriand, semble avoir pris « naissance aux tombeaux, et ils ne peu« vent se passer d'elle; ils seraient bien « tristes s'ils en étaient dépouillés. »

Dans la plus haute antiquité, les Égyptiens ont témoigné de leur vénération pour les morts en leur érigeant des monuments sacrés: aussi l'Égypte, ainsi que l'a remarqué l'illustre auteur que nous venons de citer, doit-elle une partie de sa célébrité à ses tombeaux. On n'y peut faire un pas sans en rencontrer; chez les Égyptiens, les pyramides étaient des tombeaux et les morts étaient présents à leurs festins. Hérodote et Diodore de Sicile nous ont laissé des descriptions fort curieuses sur ce qui se passait chez ce peuple à l'égard des sépultures, du deuil des familles et de l'embaumement des corps (*voy.* ces mots). Rien de grand comme les lois de l'Égypte sur les sépultures; là, comme chez presque tous les peuples antiques, c'était une monstrueuse impiété de laisser sur le chemin un cadavre sans le couvrir de terre; c'était le plus grand de tous les sacriléges que de renverser les tombeaux et de répandre çà et là les os et les cendres des morts. La privation de sépulture n'avait lieu qu'à la suite d'un jugement solennel prononcé sur le

(*) *Trois Dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air, avec des figures qui servent à la parfaite démonstration et intelligence dudit art*, Paris, 1599, in-4°, réimprimés à Tours, 1616, in-8°. S.

(*) On le dérive plus généralement de *funes*, *funiculi*, torches, cierges (*funes accensi*, *funales cerei*). S.

mort, et, cette sanction, les rois eux-mêmes n'en étaient pas exempts. Chez les Hébreux, lorsqu'il s'agissait des rois et des princes, les funérailles, qui ordinairement ne duraient que huit jours, se prolongeaient pendant trente jours; un linceul blanc est chez eux la dernière parure du défunt. Durant leur exil, nous voyons les enfants d'Israël ne pas craindre d'ensevelir leurs frères au péril de leur vie; c'est que, comme le dit Sophocle (*Ajax*, acte V, scène 2), « les devoirs rendus aux morts viennent d'un retour impérieux des vivants sur eux-mêmes. » On sait quelle grande place ce pieux usage occupe dans l'*Antigone* du tragique grec.

Les funérailles des Lacédémoniens se faisaient remarquer par une grande simplicité; on ne lavait point les morts, point de parfums, point de couronnes; seulement, s'ils étaient morts pour la défense de la patrie, on les revêtait d'une robe de pourpre et on les couchait sur un lit couvert de feuilles d'olivier; après quoi ils étaient portés sans pompe au tombeau de leur famille. Il était défendu à ceux qui accompagnaient le convoi, femmes ou hommes, de répandre des larmes et de proférer aucun cri. Aux obsèques des rois, au contraire, qui, d'après les lois de Lycurgue, avaient droit aux mêmes honneurs que les héros, aussitôt que des hommes à cheval, parcourant la ville, y avaient annoncé le trépas d'un de ces chefs, on voyait les femmes, les cheveux épars, se répandre dans les rues en faisant entendre des lamentations. Durant dix jours, le corps du défunt restait exposé, et pendant tout ce temps, les tribunaux demeuraient fermés; il ne pouvait y avoir aucune assemblée publique, et chaque famille était obligée de mettre un homme ou une femme en deuil.

A Athènes, les funérailles étaient à peu près les mêmes que dans les autres villes de la Grèce. Aussitôt qu'un malade était désespéré, on mettait sur la porte de la maison des branches de buis et de laurier. Le buis était pour chasser les mauvais esprits, le laurier pour apaiser Apollon que l'on révérait comme le dieu de la médecine. On frappait aussi durant l'agonie sur des bassins d'airain afin d'éloigner les génies malfaisants. Le malade mort, on lui fermait de suite la bouche et les yeux; les enfants, à l'égard de leurs père et mère, et ceux-ci, à l'égard de leurs enfants, s'acquittaient de ce devoir; la religion voulait aussi qu'on enlevât au mort son anneau, pour ne le lui rendre qu'au moment de le déposer sur le bûcher. Lorsque les parents et amis avaient à haute voix appelé le défunt par son nom pour le faire revenir à la vie, si son âme n'avait pas encore quitté son corps, on le lavait et on le parfumait. Cet usage était commun à presque tous les Grecs; ceux qui brûlaient les corps (*voy.* BUCHER) le faisaient pour que le feu y prît plus promptement, et ceux qui ne les brûlaient pas, afin de les préserver de la corruption. Le corps ainsi parfumé était exposé dans le vestibule de la maison, les pieds tournés vers la porte. Près de lui, on plaçait un grand vase rempli d'eau lustrale, apportée du dehors, et ainsi tous ceux qui entraient dans la maison mortuaire pouvaient, en en sortant, se purifier avec cette eau. L'exposition du corps dans la maison se prolongeait en raison de la fortune et de la distinction des personnes: Homère nous apprend que celui d'Achille fut gardé dix-sept jours; quant aux gens du commun, ils étaient portés au tombeau le plus ordinairement dès le lendemain de leur mort. A ce moment, un crieur public parcourait les rues en annonçant le convoi; le plus souvent il n'y avait que les parents et les amis qui assistaient aux funérailles, et ce n'était que lorsque le défunt avait rendu d'importants services à la république que le peuple s'y trouvait (Hom. *Odyss.*, ch. IV). Le mort avait le visage découvert; quelquefois même on lui mettait du rouge pour le rendre plus agréable: cet usage se pratiquait principalement pour les jeunes filles. Dans les premiers temps, les convois en Grèce se faisaient toujours la nuit; à Athènes, c'était toujours le matin, avant le lever du soleil. Les funérailles des riches étaient éclairées par des flambeaux et des cierges, celles des pauvres par de simples chandelles. Devant le corps marchaient des joueurs de flûte chantant des chansons de deuil que les Grecs nommaient *ιαλεμοί*; après suivaient les fils du défunt, la tête

voilée, puis les filles, les cheveux épars et les pieds nus; enfin venaient les proches parents et les amis. Les femmes étaient vêtues de blanc et avaient souvent les cheveux coupés, car il était d'usage qu'elles missent leurs cheveux sur la poitrine du défunt ou sur son bûcher; quelquefois cependant elles se contentaient de les couvrir de cendre et de poussière. Si le mort était une personne de qualité, hommes et femmes portaient des couronnes sur la tête, et s'il avait rendu des services à la république un orateur prononçait son éloge funèbre. On agissait de même à l'égard des officiers et des soldats morts en combattant pour la patrie. Arrivé près du bûcher ou du tombeau, on ouvrait les yeux du mort, on lui mettait dans la bouche une pièce de monnaie (δανάκη) pour payer à Caron le passage de la barque. Nous renvoyons au mot BUCHER ce qui concerne les cérémonies de la crémation, et l'on reviendra sur l'enterrement au mot INHUMATION. Les funérailles achevées, le plus proche parent donnait à la famille et aux amis un repas, durant lequel on célébrait les louanges du mort; mais il fallait prendre garde de ne rien dire que de vrai : c'était une impiété de mentir. Tous les convives avaient une couronne sur la tête. Quelquefois les Grecs déployaient une pompe encore plus grande : on a vu à l'article ÉPHESTION quelles magnifiques funérailles Alexandre-le-Grand fit faire à cet ami si cher; et Diodore, qui nous a laissé la description des pompes funèbres célébrées à la mort du roi de Macédoine lui-même, nous apprend que le frère naturel de ce prince consacra deux années à la préparation de son convoi funéraire*.

« A Rome, dit Pline, les funérailles « étaient une cérémonie sacrée, et elles « commençaient dès que le mort rendait « le dernier soupir. » En effet, le plus proche parent, ou, si c'étaient des personnes mariées, celle qui survivait, donnait au mourant le dernier baiser sur la bouche comme pour recevoir son âme; elle lui fermait les yeux et la bouche pour qu'il parût dormir, lui ôtait son anneau, et l'appelait plusieurs fois à haute voix pour s'assurer s'il n'était pas seulement tombé en léthargie. Pour faire les funérailles, on s'adressait aux *libitinaires*, ainsi nommés de Vénus Libitine, qui présidait aux funérailles et dont le temple leur servait de magasin; car c'étaient eux qui vendaient et fournissaient tout ce qu'il fallait pour le convoi. Dans le temple de cette déesse se trouvaient aussi des registres sur lesquels on inscrivait les noms de tous ceux qui mouraient, moyennant une pièce d'argent. Les libitinaires envoyaient de suite à la maison mortuaire les *pollinctores*, espèces de subalternes qui lavaient et embaumaient les cadavres, puis revêtaient le mort d'un habit blanc ordinaire, c'est-à-dire de la simple toge, s'il n'avait possédé aucune charge dans la république, ou de la robe de la plus haute distinction qui lui appartenait, s'il avait été élevé aux magistratures. Durant sept jours, on gardait le défunt à l'entrée de la maison, couché sur un lit de parade; à ses pieds était placé un vase où brûlait de l'encens, et, si c'était une personne de distinction, de jeunes enfants s'occupaient à chasser les mouches qui s'attachaient à son visage ou à ses mains (*Énéide*, VI, etc.). On attachait aussi à la porte une branche de cyprès pour annoncer qu'il y avait là un mort : le *pontifex maximus* devait surtout éviter l'approche d'une telle maison. Sur le soir du huitième jour, un héraut public, en grand habit de deuil, annonçait le convoi dans les rues en criant : « Ceux qui veulent assister aux obsèques d'un tel, fils d'un « tel, sont avertis qu'il est temps d'y aller présentement; on emporte le corps « de la maison. » Cette formule n'était employée que pour les morts distingués; celle en usage pour les simples citoyens était : *Ollus Quiris letho datus est* (un tel citoyen est mort). Les parents et amis accompagnaient le corps, et, si le défunt avait commandé des armées, les soldats suivaient, portant leurs piques renversées la pointe en bas; les licteurs renversaient également leurs faisceaux. Le corps était porté sur un petit lit (*lectica*) par les parents, et par les sénateurs et magistrats, si c'était un homme illustre; J.-César et Auguste furent l'un et l'autre portés par

(*) *Voir* Sainte-Croix, *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand*, p. 511, 199. S.

des personnages consulaires. Les maîtres des cérémonies (*designatores*) marquaient la marche; des musiciens allaient en avant jouant des airs lugubres et chantant des chansons de deuil, dites *næniæ*. Ceux qui suivaient portaient des torches; près du corps se trouvait un bouffon ou archimime portant un masque ressemblant au défunt. On portait aussi à côté du corps les marques des dignités dont il avait été revêtu, et, s'il s'était signalé à la guerre, les présents et les couronnes qu'il avait reçus, les étendards et les dépouilles remportés par lui sur l'ennemi. Enfin on portait encore son buste en cire et ceux de ses parents et de ses ancêtres. Mais c'était là un privilége accordé seulement aux patriciens, et qui, pour cette raison, se nommait *jus imaginum* (*voy.* Images). Venaient après, les affranchis, le bonnet sur la tête en signe de liberté; puis les enfants et les parents vêtus de noir, les femmes en blanc; à leur suite marchait une troupe de pleureuses (*præficæ*), femmes dont le métier était de faire des lamentations sur la mort du défunt. Enfin tous les officiers des funérailles, vêtus de noir, les *pollinctores*, les *vespillones*, les *ustores*, les *sandapilarii* (*), etc., fermaient le cortége. Lorsque le mort était un personnage illustre, le convoi traversait le Forum, et s'y arrêtait. Le fils ou l'un des parents montait à la tribune aux harangues et prononçait une oraison funèbre (*laudatio*). Cette faveur était également accordée aux dames de haut rang. L'inhumation était le plus ancien mode de sépulture; mais vers la fin de la république, l'usage de la crémation (*cremandi*) était devenu général. C'était au Champ-de-Mars qu'avait lieu la sépulture des nobles et des riches, et celle des pauvres au *Campus Esquilinus :* jamais on n'enterrait ni ne brûlait les corps dans Rome; le bûcher, fait de bois d'if, de pin et de frêne, avait les faces couvertes de branches de cyprès et autres arbres funèbres. Comme les Grecs, les Romains arrosaient le corps de parfums, ouvraient au mort les yeux, lui remettaient au doigt son anneau, et introduisaient une obole dans sa bouche pour payer le droit de Caron. On jetait sur le bûcher les objets que le défunt avait le plus aimés; on immolait des brebis et des taureaux, et, afin de suppléer à la coutume barbare d'égorger des prisonniers de guerre pour apaiser les mânes du mort, on donnait des combats de gladiateurs (*voy.*), qu'on appelait *bustuarii* (*voy.* T. IV, p. 309). Souvent l'on faisait aussi des courses à cheval autour du bûcher, et l'on y représentait même des pièces de théâtre (*voy.* Jeux). Les historiens ne nous ont rien dit des moyens employés pour distinguer les cendres et les os du mort; mais on doit présumer, sans recourir à des conjectures sans fondement, que les restes du mort ne pouvaient se confondre avec rien d'étranger. Lors donc que le feu était éteint, on recueillait ses cendres et ses os, on les lavait avec du lait et du vin, puis on les plaçait dans une urne que l'on déposait dans le tombeau de famille. Le sacrificateur, plongeant ensuite une branche d'olivier dans l'eau lustrale, en aspergeait les assistants afin de les purifier; après quoi la principale pleureuse congédiait l'assemblée par ce mot, *ilicet* (retirez-vous). Les parents et amis lui répondaient par un *vale* (adieu!) trois fois répété. Ceux dont on ne brûlait pas les corps étaient placés dans des bières de terre cuite que l'on disposait dans les sépultures sur des espèces de tablettes de pierre préparées à cet effet. Les gens marquants étaient renfermés dans des tombeaux en marbre. Les funérailles des pauvres se faisaient sans cérémonies; les corps n'étaient gardés qu'un, ou au plus deux jours; on les portait dans une bière commune et découverte, hors de la ville, près la porte des Esquilies, dans le vaste cimetière appelé *Campus Esquilinus*, où on les brûlait. Toujours la cérémonie, comme chez les Grecs, se terminait par un festin. Neuf jours après les obsèques, on en faisait un autre dit le grand souper, la *Novendiale* (la neuvaine). A ce repas, on avait quitté les habits noirs pour prendre les blancs. Notons encore que chez les Grecs et chez les Romains les morts ordinaires reposaient souvent à l'entrée des villes et le long des chemins publics, et que

(*) La *sandapila* était la bière du pauvre ou de l'esclave : ceux qui la portaient prenaient le nom de *sandapilones* ou *sandapilarii*. D'autres porteurs étaient appelés *vespillones* ou *vespæ*, en quelque sorte les oiseaux de nuits, *quia vespertino tempore mortuos efferebant*. S.

souvent aussi les grands étaient ensevelis au bord de la mer.

Nous ne pouvons consigner ici le cérémonial (*voy.*) funèbre de tous les pays: chacun suit à cet égard un usage différent plus ou moins marqué au coin du symbole et plus ou moins fidèle aux traditions nationales. Disons seulement que, sauf dans l'Inde, où les femmes des brahmanes se font encore brûler vives sur les bûchers de leurs maris*, ces usages n'ont en général plus rien de cruel; plus de combats, plus de victimes immolées, et chez la plupart des peuples les cimetières (*voy.*) se transforment en de riantes promenades qui présentent la mort sous son aspect le moins effrayant. Comme nous, les Chinois enterrent leurs amis et leurs parents dans leurs jardins; les Turcs, à l'autre extrémité de l'Asie, en agissent de même; l'habitant d'Otaïti suspend le corps mort dans un berceau qu'il recouvre d'un canot renversé, symbole bien vrai et bien touchant du naufrage de la vie. Rien de touchant aussi comme l'histoire des bocages de la mort au Nouveau-Monde : là les femmes suspendent leurs enfants morts entre des branches vertes et fleuries. En Turquie, le corps est déposé au milieu de la chambre, et l'on répète tristement à l'entour : *Subanna Allah* (ô Dieu! aie pitié de nous); puis, après avoir brûlé assez d'encens pour chasser le diable et les esprits malins qui, dit-on, rôdent autour, on l'enveloppe dans un suaire. Quant aux funérailles du sulthan, elles sont accompagnées d'une majesté lugubre.

Mais revenons aux tombeaux (*voy.*) chrétiens qui nous parlent d'avenir, au lieu que le tombeau idolâtre ne nous entretient que du passé.

Au ve siècle de notre ère, saint Chrysostôme nous apprend que, lorsque quelqu'un mourait, ses frères ou amis lui fermaient les yeux, et on portait le corps à découvert, comme cela se fait encore dans certaines provinces de France et de divers pays, hors des murs de la ville pour l'enterrer. Le même père de l'église blâme les habits de deuil et surtout les pleureuses à gage (*præficæ*) qui avec leurs bras nus se déchiraient le visage. A mesure qu'elle s'affermit et prend plus d'empire, nous voyons la religion chrétienne s'étudier en quelque sorte à multiplier les honneurs autour du tombeau. Une noble simplicité présidait aux funérailles du guerrier chrétien; le prêtre était enterré le visage découvert.

Il est à remarquer toutefois qu'une foule de pratiques anciennes se sont perpétuées jusqu'à nous : ainsi notre eau bénite n'est que l'eau lustrale des Grecs et des Romains; nous plaçons encore nos morts à l'entrée de la maison, les pieds tournés vers la porte; nous fermons comme eux les yeux et la bouche du mort. Dans plusieurs de nos campagnes, on lui met dans la main une pièce de monnaie (1 sol ou 5 sols); dans quelques-unes, on ajoute même une bouteille de vin et du pain. Dans beaucoup de localités, un repas suit toujours les funérailles; enfin le service funèbre que l'on célèbre à la huitaine et celui du bout de l'an sont autant d'habitudes romaines. Chez les grands, les armoiries et les insignes prirent la place des images.

Mais assistons aux prières dans un temple chrétien, écoutons les chants, tantôt simples, tantôt pompeux, que font entendre tour à tour les accents de la douleur et ceux de l'espérance. L'église est tapissée de noir, au milieu s'élève un catafalque couronné de cierges enflammés; un prêtre en surplis murmure un funèbre *De profundis* (*voy.*). La complainte lugubre du *Dies iræ* (*voy.*) se fait entendre. Bientôt la voix éclate et s'élève, la fatale trompette a sonné. *Grand Dieu, qui osera comparaître devant ta face!... qui pourra porter tes jugements!...* etc. Enfin le mot de *Miséricorde* est prononcé, et aussitôt l'hymne reprend son allure de recueillement.

Que serait-ce donc si au milieu de cette église, où l'encens s'élève en nuage, où l'éclat des cierges fait ressortir le caractère grave des tentures noires parsemées de larmes blanches et de l'emblème de la mort, nous voyions un Bossuet élevé dans la chaire de vérité, ayant à ses pieds ce tombeau et ces ossements, soulevant le voile de la mort et cherchant dans ces

(*) On les appelle *sutties* : il en a été parlé au mot Bucher. S.

cendres inanimées de grands exemples pour les vivants? Quelles funérailles égaleraient en majesté les funérailles chrétiennes! E. P-c-t.

FUNKE (Charles-Philippe), pédagogiste distingué, connu surtout par ses ouvrages sur l'histoire naturelle très estimés de son temps, et qu'il multipliait avec une rare fécondité, naquit en 1752 à Gœrtzsalke, non loin de la ville de Brandebourg. Successivement professeur au *Philanthropinum* de Dessau, et inspecteur de l'école normale de cette ville, il reçut en 1804 le titre purement honorifique de conseiller de régence du prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, et mourut en 1807 dans un voyage qu'il fit à Altona.

Malgré la hâte avec laquelle Funke composa le plus grand nombre de ses ouvrages, ils renferment en général d'excellentes choses, et l'on en a donné différentes éditions. Nous nous bornerons à citer les plus estimés de ces ouvrages : *Histoire Naturelle et Technologie*, Brunswic, 1790-1791, 2 vol. in-8°, 6e édition, publiée par les soins de Wiedemann, 1812; *Nouveau Lexique des écoles* (*Real-Schul-Lexicon*), (Brunswic, 1800-1805, 5 vol. in-8°); *Dictionnaire manuel de l'histoire naturelle* (Leipzig, 1805, 2 vol.); *Le Tout de l'ancien monde* (*Alles der alten Welt*), *avec dictionnaire* (Weimar, 1800), ouvrage qui est encore fréquemment employé dans les écoles allemandes. On doit aussi à Funke une *Mythologie*, dont une édition tout-à-fait refondue a été publiée par son gendre Lippold (Hanovre, 1824), lui-même auteur d'un *Dictionnaire de la Nature et de l'Art*, qui a eu Funke pour éditeur (Weimar, 1801-1804, 3 vol.).

On ne doit pas confondre cet écrivain polygraphe, dont le nom restera longtemps en honneur dans les écoles, avec un autre pédagogiste très distingué, du même nom à peu près, et qu'il serait injuste de passer sous silence.

Godefroi-Benoit Funk naquit en 1734 à Hartenstein, dans le comté saxon de Schœnbourg. Il étudia le droit à Leipzig, après que des scrupules honorables de conscience lui eurent fait renoncer à la théologie, en 1755. Cependant le prédicateur Cramer, qui l'avait décidé à cette résolution, ayant été transféré l'année suivante de Quedlinbourg à Copenhague, l'appela auprès de lui pour le charger de l'éducation de ses enfants, et lui proposa en même temps de le guider dans l'étude de la théologie. Funk se garda bien de refuser un si bon guide, et c'est dans cette position heureuse, qui le mit en relation avec Klopstock, Münter, Basedow, Resewitz et d'autres hommes de mérite, que Funk vécut plusieurs années, jusqu'au moment où la place de professeur à l'école paroissiale du Dôme de Magdebourg lui fut offerte. Nommé, dès l'an 1772, recteur de cette école, et puis, en 1785, conseiller du consistoire par le roi de Prusse, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1814, consacrant ses moments de loisir à composer quelques ouvrages peu étendus, mais qui ont rendu d'utiles services à la pédagogique. Ils ont été recueillis après sa mort et publiés avec sa biographie en 2 vol. in-8° (Berlin, 1820-21). Par ses connaissances variées et profondes, par sa piété, sa bienveillance, son expérience d'un demi-siècle, Funk acquit une influence aussi rare qu'heureuse sur l'esprit et le cœur de ses nombreux élèves, et il se plaça à une hauteur qu'il n'a été donné qu'à peu de pédagogues d'atteindre. Plusieurs de ses élèves se sont fait un devoir d'honorer sa mémoire par une fondation utile faite au profit des élèves pauvres de l'école de Magdebourg, et le buste en marbre de Carrare de Funk dû au ciseau de M. Rauch, fut placé par leurs soins dans la cathédrale de Magdebourg avec cette inscription : *Scholæ, ecclesiæ, patriæ decus.* *C. L.*

FURET, mammifère carnassier de la section des *digitigrades*, et rangé dans le genre *marte* parmi les *putois*, dont il diffère par une moindre taille (2 pieds environ, en y comprenant la queue). Comme il a beaucoup d'analogie pour les mœurs avec ces derniers, nous renvoyons à l'article qui leur sera consacré.

Le furet a le pelage jaune-clair, taché de blanc dans quelques parties, variant d'ailleurs à l'état de domesticité. C'est l'ennemi mortel des lapins : aussi l'em-

ploie-t-on à la chasse de ce gibier. Originaire des pays chauds, il ne se plaît que dans les parties méridionales de l'Europe, et c'est en Espagne qu'il est le plus commun. C. S-TE.

FURETIÈRE (ANTOINE), abbé de Chalivoy, né à Paris en 1620, étudia le droit civil et le droit canon, se fit recevoir avocat, et fut nommé procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; mais il ne tarda pas à renoncer au barreau pour embrasser l'état ecclésiastique. Cependant sa vocation n'était pas bien décidée, car il commença de se faire connaître par des satires en prose et en vers, intitulées, l'une : *Nouvelle allégorique* ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*, Paris, 1658, 1 vol. in-12 ; l'autre, le *Voyage de Mercure* (1659), en cinq livres en vers, où il attaque diverses professions, principalement le charlatanisme des savants; et par le *Roman bourgeois*, qui parut en 1666, in-8°, et qui offre une vive peinture des mœurs communes dans le XVII[e] siècle, mais sans valoir le *Roman comique* de Scarron. Enfin, la même année, l'abbé Furetière publia un volume de *Poésies* profanes, in-8°. Il avait été reçu membre de l'Académie Française en 1662.

Alors le public s'étonnait du long enfantement du dictionnaire dont la docte compagnie était en travail depuis son établissement. Furetière, ami de Boileau et de Racine, et qui eut quelque part à la comédie des *Plaideurs*, avait conçu et exécuté le projet d'un *Dictionnaire universel de la langue française* (1685); mais, dit Palissot, « l'Académie prétendait avoir le droit exclusif de ranger les mots de la langue par ordre alphabétique. » Furetière avait obtenu un privilége du roi : l'Académie l'accusa de l'avoir surpris et prétendit que le sien était exclusif de tout autre. Elle accusa aussi l'auteur du *Dictionnaire universel* de s'être servi furtivement des cahiers de la compagnie. Furetière eut donc à se justifier. Il fit imprimer des *Factum contre quelques-uns de l'Académie Française*, c'est-à-dire contre le bureau, dont le bon La Fontaine faisait alors partie. Mais l'accusé eut le malheur de joindre à de bonnes raisons de mauvaises injures. Il publia des satires en prose et en vers *contre quelques-uns de l'Académie*. Notre fabuliste fit sur son collègue une épigramme qui n'était que méchante, et à laquelle l'accusé répondit par une autre qui ne valait pas mieux. La querelle s'échauffa, s'envenima au feu des épigrammes. Cependant Furetière, dit Ménage, « avait les rieurs de son côté, et, excepté quelques intéressés de l'Académie, tout le reste lui donnait les mains. » Enfin le bureau académique fit révoquer le privilége qu'avait obtenu Furetière; il obtint du lieutenant général de police une sentence qui supprimait les *factum* comme *injurieux*, *calomnieux*, *scandaleux*, *diffamatoires*, et Furetière, membre, depuis vingt-trois ans, de l'Académie, se vit expulsé de son sein le 22 janvier 1686, pour avoir fait son meilleur ouvrage, l'ouvrage que l'Académie promettait depuis près d'un demi-siècle (*voy.* DICTIONNAIRE). Cette proscription faite *volontairement* par la compagnie est la seule qu'on trouve dans ses annales; car celle du bon abbé de Saint-Pierre lui fut depuis imposée.

Furetière continua de publier d'autres *factum*, des placets, un grand nombre d'épigrammes, et des satires dont la plus curieuse a pour titre *Couches de l'Académie*. Il mourut, le 14 mai 1688, sans avoir vu la fin de son procès; car ses collègues, qui l'avaient chassé, ne lui avaient point donné de successeur, et le fauteuil qu'il avait occupé resta vacant jusqu'à sa mort.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière ne parut que deux ans après (Hollande, 2 vol. in-fol., ou 3 vol. in-4°). Le savant Basnage le revit, l'augmenta, et en donna (1701) une nouvelle édition (3 vol. in-fol.) qui fut réimprimée à Amsterdam, 1725, 4 vol. in-fol. Ce dictionnaire a joui d'une réputation méritée jusqu'à la publication du grand dictionnaire dit *de Trévoux*, dont la dernière édition est de 1771 (8 vol. in-fol.), et qui n'est guère que le dictionnaire de Furetière revu et considérablement augmenté.

On a encore de Furetière des *Fables morales et nouvelles* dont l'invention, qui lui appartient, est trop souvent aussi

pauvre que le style; ce dernier est sans verve, sans couleur dans les vers, et sec et dur dans la prose. On doit classer Furetière dans le nombre assez grand des fort bons grammairiens qui ont été de faibles écrivains. V-VE.

FUREUR, FURIE, du mot grec πῦρ, *feu*, parce que cette passion produit sur l'âme les effets de la flamme sur les objets matériels; elle y porte les ravages de l'incendie. En disant, à l'article COLÈRE, que la fureur en est le paroxysme, nous avons décrit les principaux caractères physiologiques de l'une et de l'autre, caractères qui, dans la fureur, ne diffèrent de ceux de la colère que par un plus haut degré d'intensité. Si la colère altère la raison, on peut dire que la fureur l'anéantit, au moins tant qu'elle dure. Prolongée, elle prend le nom de *frénésie*, au-delà de laquelle se trouve encore la *rage*. Tous les degrés de cette triste progression sont marqués par une *démence* qui, pour être momentanée, n'en est pas moins réelle : aussi, dans cet état, l'action de la volonté se trouvant suspendue, parce que celle du jugement est évidemment faussée, les actes répréhensibles qui en proviennent comportent souvent des motifs d'excuse, et sont plutôt considérés comme délits que comme crimes, quand surtout ils résultent d'une provocation.

Lorsque, dans la folie réelle (*voy.*), le malade passe à l'état de fureur, il est qualifié de *fou furieux ;* mais cet état ne se produit jamais que par accès; la continuité amènerait rapidement la mort. Quoi qu'il en soit, la fureur et les effets qu'elle peut produire sont peut-être la plus déplorable de toutes les misères attachées à la condition humaine.

On appelle *furibond* celui qui se met en fureur à tout propos, pour des causes frivoles, ou chez lequel la fureur n'étant que simulée tourne à l'effet comique. Le furibond est un fanfaron de colère.

Au pluriel, le sens du mot *fureur* se modifie, et alors il indique plutôt les effets de la passion que son degré. Ainsi *les fureurs* d'Hercule, celles d'Oreste, des Bacchantes, les fureurs de Saül, et même celles du héros de l'Arioste, *Orlando furioso*, sont le produit de l'affection de l'âme et non cette affection elle-même. Les *fureurs de la guerre* sont les désastres que l'état de guerre entraîne toujours après soi ; il en est de même de celles du fanatisme. C'est encore dans le même sens qu'on dit les fureurs de la tempête, de la mer, etc.

Dans son langage figuré, l'Écriture sainte attribue à Dieu la colère (*voy.*); elle lui attribue même la fureur : *Domine, ne in furore tuo arguas me ; iratus est furor tuus super oves pascuæ tuæ.*

Le mot de *fureur* est souvent employé pour caractériser l'exagération dans les sentiments, dans les penchants, ou même simplement dans les habitudes. C'est ainsi que l'on dit : aimer, ou haïr, *avec fureur*, être possédé *de la fureur du jeu*, *de la musique*, *de la poésie*. On dit encore qu'une mode *fait fureur* quand sa vogue devient une espèce de manie. Ainsi le genre antique, grec ou romain, faisait fureur à l'époque du Directoire, comme aujourd'hui c'est le genre du moyen-âge.

L'impétuosité à la guerre est souvent qualifiée de fureur; de là ces façons de parler quasi proverbiales : *furor Gallicus*, *furor Teutonicus*.

A furore Normanorum,
Libera nos, Domine!

La *furia francese*, expression si usitée en Italie, caractérise, non-seulement l'ardeur belliqueuse de la nation française, mais celle qui la guide dans la plupart de ses entreprises.

Le mot latin *furor* étant du genre masculin, on avait fait à Rome un dieu de cette redoutable passion. Virgile et Pétrone ont décrit ses attributs : on le représentait l'œil étincelant de rage, la figure couverte de cicatrices, le corps déchiré de blessures, armé d'un glaive sanglant; on plaçait à ses côtés un lion rugissant, emblème de la férocité. Quant aux Furies, déesses vengeresses auxquelles les Grecs avaient donné un nom plus significatif, plus analogue à leur terrible mission, il leur sera consacré séparément un article. P. A. V.

FURIE (morale), *voy.* l'art. précédent et FURIES.

FURIE (hist. nat.), genre de vers intestinaux, probablement fabuleux, mais établi par Linné et offrant les caractères

suivants : corps filiforme, continu, égal et cilié de chaque côté par des aiguillons réfléchis, déprimés.

Il existe dans les provinces orientales de la Suède une maladie connue sous la dénomination de *skatt* (*ictus*); elle atteint les animaux et les hommes. Chez ceux-ci, elle se manifeste de préférence à la face et sur les mains, et prend le caractère d'un phlegmon très intense et même mortel, si on n'y remédie pas dès le premier moment de l'invasion. Le peuple de ce pays attribue cette maladie à la piqûre d'un insecte qui se tient sur les arbres, d'où il est lancé par les vents sur les hommes et sur les bestiaux. Dans le cours de ses herborisations en Suède, Linné fut atteint du *skatt*. Sans examiner la valeur de l'opinion populaire sur la cause de cette affection, il lui suffit du squelette d'un de ces prétendus vers qu'on lui présenta pour le décrire et lui donner place dans sa nomenclature. Il est probable qu'il aura pris pour un insecte le bourbillon qui se présente à la suite du phlegmon; ce qui est certain, c'est que Linné fit des recherches infructueuses pour se procurer un second individu de ce ver. Aussi les naturalistes modernes, Blumenbach, Lamark, Cuvier, etc., ont-ils révoqué en doute l'existence de la furie. L. D. C.

FURIES, de *furere*, se mettre en fureur, divinités infernales, vengeresses des crimes, attachées à la poursuite des coupables. Les généalogies qu'on donne des Furies varient beaucoup suivant les différents auteurs. D'après Eschyle, elles naquirent de la Nuit et de l'Achéron; d'après un hymne aux Euménides, de Pontus et de Proserpine; d'après Sophocle, de la Terre et des Ténèbres; d'après Hésiode, de la Terre et de Saturne; et il existe encore à ce sujet un grand nombre de traditions.

Les Grecs admettaient généralement trois Furies: c'étaient *Mégère*, *Tisiphone*, et *Alecto*. La première veut dire la haïssante, la seconde la vengeresse du meurtre, la troisième l'incessante. Quelques mythologues ont admis un plus grand nombre de Furies, dont les trois que nous citons seraient alors considérées comme les chefs. Eschyle en mit cinquante à la fois sur la scène, et des femmes enceintes avortèrent à ce spectacle. Les fonctions des Furies sont trop connues pour que nous fassions ici autre chose que de les rappeler. Toutes les catastrophes, toutes les tortures viennent d'elles. Guerres, épidémies, famines, fraudes atroces, sont leurs jeux et leurs occupations. Elles déchirent le cœur du coupable et le condamnent aux supplices du remords. Il suffit de rappeler les peintures qu'Eschyle, Euripide, Virgile et Stace en ont données. Sicyone, Corinthe, Mycènes, Potmès, Athènes, Myrrhinonte, Mégalopolis et d'autres villes encore avaient des chapelles et des forêts dédiées aux sombres Euménides. Ces enceintes sacrées étaient redoutables pour les criminels, mais l'homme juste y trouvait un asile inviolable. Les autels des Furies étaient entourés d'un respect mêlé de terreur. Les accusés et les témoins qui paraissaient devant l'Aréopage devaient y prêter serment. On immolait sur ces autels des brebis noires pleines, des béliers, des tourterelles; on y présentait aussi du safran, du genièvre, de l'aubépine, du narcisse, du chardon, des libations d'huile, de vin et de miel. Les Furies sont ordinairement représentées avec un visage terrible, des mains crochues, des membres maigres, une gorge hideusement décharnée et flottante. Elles ont la tête enlacée de serpents, un fouet d'une main, une torche de l'autre. Elles vont, avec ces armes effrayantes, poursuivre le criminel jusqu'au sein des fêtes et des plaisirs. — On peut consulter sur les Furies les bas-reliefs antiques, les planches du Musée Pio-Clémentin gravées par Visconti et Winckelmann, ainsi que la traduction française, par T.-F. Winckler, d'un ouvrage allemand de Bœttiger intitulé : *Les Furies d'après les poëtes et les artistes anciens*, Paris, 1802, in-8°, avec gravures. C. D. C.

Les Furies étaient les mêmes que les *Euménides*. Cependant Euménides veut dire bienveillantes (de εὐμενής); la crainte faisait appeler ainsi ces terribles déesses dont le vrai nom, en grec, était ἐριννύες. L'étymologie de ce dernier nom n'est pas certaine, mais sa racine paraît être le mot ἔρις, lutte, discorde;

on le dérive plus directement de ἐριννύω, je suis en colère, je venge. Ce nom, les Grecs redoutaient de le prononcer; ils préféraient appeler ces divinités vengeresses, par euphémisme, les bienveillantes, pour éviter les effets de leur malveillance habituelle. *Voir* le mot Ἐριννύες dans le Dictionnaire grec de Passow. S.

FURIOSO, adjectif italien dont on fait usage en musique plutôt pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, qu'un mouvement très accéléré qui toutefois peut également être compris sous ce mot. On dit *allegro furioso* (*voy.* Mouvement); mais dans la plupart des cas c'est la nuance de l'expression qu'on a en vue. X.

FURONCLE. Plus connu sous le nom populaire de *clou*, le furoncle est une maladie du tissu cellulaire sous-cutané, qui est extrêmement commune. Bien qu'elle n'offre pas de danger, cette affection est fort douloureuse et souvent très pénible par sa continuité. Elle consiste dans l'inflammation des prolongements du tissu cellulaire sous-cutané, qui pénètrent dans les mailles du derme, accompagnés des vaisseaux et des nerfs qui viennent s'épanouir à la surface de la peau. L'étranglement de ces vaisseaux et de ces nerfs donne lieu à une tumeur dont le centre est formé par une portion de tissu cellulaire mortifié qui doit être expulsé. C'est ce qu'on nomme *bourbillon*. Lorsque la suppuration l'a cerné et isolé des parties environnantes, la tumeur s'ouvre, se vide, s'affaisse et guérit.

Les causes du furoncle ne semblent pas être externes, et de tout temps on l'a considéré comme lié à un état général; d'autant mieux qu'il est rare de n'en pas voir plusieurs se manifester simultanément ou successivement sur diverses parties du corps. Quelquefois il paraît déterminé par des irritations locales; on l'observe chez les sujets jeunes, lymphatiques, et dans les parties qui sont le plus abondamment pourvues de tissu cellulaire.

Il commence par une petite tumeur dure, circonscrite, proéminente, avec rougeur, chaleur et douleur très vive, qui peut même occasionner de l'insomnie, du malaise et de la fièvre. Le sommet blanchit au bout de trois à quatre jours, et il s'y forme plusieurs petites ouvertures par lesquelles s'écoule un peu de pus jusqu'à ce que le bourbillon se soit détaché. Quelquefois la gangrène peut s'emparer de la tumeur, ce qui est rare cependant; quelquefois aussi elle se termine par induration et persiste longtemps dans le même état. Le volume et le nombre des furoncles varient beaucoup; mais en général ils n'entrainent point de danger, et il est facile de les distinguer du phlegmon et de l'anthrax (*voy.* ces mots) par la présence du bourbillon caractéristique.

Le traitement consiste, soit à faire avorter l'inflammation, soit à la faire arriver le plus tôt possible à la suppuration. Dans le premier cas, on applique un assez grand nombre de sangsues autour de la tumeur, on a vu même employer la glace avec succès; mais bien plus ordinairement on couvre la tumeur de cataplasmes émollients et maturatifs. Lorsque la suppuration est formée, il est quelquefois utile de lui ouvrir une issue, quoique la nature dans le plus grand nombre des cas suffise à la guérison.

Il est d'usage de joindre à ces moyens des boissons adoucissantes ou acidules, quelques purgatifs doux, et même, quand l'embarras gastrique est très prononcé, un vomitif, surtout quand on voit l'éruption furonculaire se multiplier. F. R.

FURSTENBERG (principauté de). Cette petite principauté allemande médiatisée, d'une superficie de 38 milles carrés géographiques, est peuplée de 92,400 âmes appartenant au culte catholique, et située dans la partie méridionale de la Souabe. Elle est partagée entre trois souverainetés, celle du grand-duc de Bade, celle du roi de Wurtemberg et celle du prince de Hohenzollern-Sigmaringen.

La famille princière de Fürstenberg, qui descend des anciens comtes de Fribourg en Brigau et d'Urach, a pour souche le comte Henri Ier, qui, au milieu du XIIIe siècle, fonda le château et la petite ville de Fürstenberg, au pied de la Forêt-Noire (*voy.*), dont il emprunta ensuite son nom de famille. Les différentes branches dans lesquelles cette maison se divisa au moyen-âge se réunirent toutes dans la personne de Frédéric III, mort en 1559. Les fils de Frédéric donnèrent

naissance aux lignes de *Kinzingerthal* et de *Heiligenberg*. Celle-ci, à laquelle la dignité de princes de l'Empire fut conférée en 1664, s'éteignit en 1716. Alors la dignité princière passa à la première ligne, qui se subdivisa dans les branches de Mœskirch, éteinte depuis l'année 1744, et de Stühling, qui forma encore trois rameaux, dont le premier finit avec CHARLES-JOACHIM, mort en 1804. La possession de la principauté passa alors à la seconde ligne. Le chef actuel de la famille et le titulaire de la seigneurie est le prince CHARLES-EGON, né à Prague le 28 octobre 1796, et marié depuis 1818 avec la princesse Amélie, sœur du grand-duc de Bade actuel. — Plusieurs membres de sa famille se distinguèrent au service du chef de l'Empire ou à celui de la maison d'Autriche; son père fut grand-burgrave du royaume de Bohême, et chevalier de la Toison-d'Or. Lui-même, l'un des principaux membres de la première chambre de Bade, est le premier vice-président de cette assemblée. Outre les domaines de sa maison en Souabe, il possède en Bohême plusieurs seigneuries à titre de fidéicommis, et son revenu total peut s'élever annuellement à 600,000 florins. Sa résidence est à Donaueschingen. On sait qu'une source qui jaillit dans la cour du palais a longtemps été regardée comme donnant naissance au Danube (*voy.* T. VII, p. 538).

Une ligne collatérale, celle de *Furstenberg-Weitra*, est depuis longtemps possessionnée en Moravie et dans la Basse-Autriche; son chef porte le titre de landgrave. Le titulaire actuel, FRÉDÉRIC-CHARLES-JEAN-NÉPOMUCÈNE-EGON, est né en 1774, et occupe à la cour impériale la charge de grand-maître des cérémonies. *Voir* l'*Histoire de la maison et du pays de Furstenberg*, écrite en allemand par Münch (Aix-la-Chapelle, 1830-1832, 3 vol. in-8°). *C. L.*

FURSTENBUND, *voy.* PRINCES ALLEMANDS (*ligue des*) et FRÉDÉRIC II (p. 640).

FURTH, l'une des villes où les Juifs se trouvent en plus grand nombre et où ils ont une synagogue célèbre, est située au confluent du Pegnitz et du Rednitz, dans le cercle bavarois de Rezat, à deux lieues de Nuremberg. Parmi les 14,300 habitants de Fürth, sont 11,200 protestants, 500 catholiques, et environ 2,600 juifs. La ville, en partie assez régulièrement bâtie, possède une cour de justice qui est le siége du tribunal du cercle et de la ville, deux églises évangéliques et une catholique, plusieurs synagogues, une école latine, une école de métiers, une école dite populaire et une d'industrie, un grand hôpital et une salle de spectacle. Les habitants vivent exclusivement du produit de leurs manufactures, de leur commerce et de leur industrie, dont la branche principale consiste dans ce qu'on appelle articles de manufacture ou de Nuremberg. On les exporte dans les deux Amériques, dans le Levant, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, le nord de l'Allemagne, le Danemark et la Suède. En 1833, on exporta environ 14,700 quintaux de marchandises de Nuremberg.

C'est en l'an 907 qu'il est question pour la première fois de Fürth, alors simple métairie, où l'empereur Louis III se rendit à cette époque. Dans la suite des temps, le bourg de Fürth fut le théâtre d'une bataille qui eut lieu entre Wallenstein et Gustave-Adolphe (1632); il n'obtint quelque importance que dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, pendant qu'il fut sous la domination prussienne, par l'établissement de plusieurs fabriques et manufactures et par la puissante protection dont le gouvernement favorisa l'industrie. Cependant, jusqu'en 1818 ce ne fut qu'un bourg; mais par l'introduction de la constitution en Bavière, Fürth obtint les priviléges d'une ville de première classe. *C. L.*

FUSEAU, en latin *fusus*, petit instrument de bois, fait ordinairement sur le tour, pointu par une de ses extrémités et arrondi par l'autre, avec lequel les femmes filent à la quenouille. Sa longueur est d'environ un demi-pied. Il sert aussi à tordre le fil et à le rouler à mesure qu'il se forme. Lorsque le fuseau est rempli, la quantité de fil qui s'y trouve dévidé s'appelle *fusée*.

Les filateurs donnent le nom de *fuseau* à une petite broche de forme conique en bois sur laquelle ils dévident du coton filé en fin ou en gros, et le même nom

sert aussi à désigner divers autres petits ustensiles servant, soit à dévider, soit à des usages divers, suivant les professions.

Dans le langage héraldique, le fuseau est une pièce large, arrondie, pointue par les deux bouts, et qui imite assez bien le fuseau à filer. E. P-c-t.

FUSÉE, terme d'artillerie ou de pyrotechnie qui désigne diverses pièces d'artifice, grandes ou petites, et renfermées soit dans une cartouche cylindrique, soit dans d'autres récipients. X.

Fusée de guerre. L'étude de ce sujet embrasse deux périodes distinctes : l'une remonte à une antiquité inconnue, l'autre a pour point de départ le commencement du xixe siècle et les essais auxquels se sont livrés les Anglais, à l'imitation des usages de l'Asie. Les fusées modernes ayant été traitées dans cette Encyclopédie à l'article Congrève, il ne sera question ici que des anciennes.

Rechercher l'origine des fusées, projectiles appliqués aux usages de la guerre, ce serait se perdre en conjectures touchant la découverte du feu grégeois (*voy.*), puisqu'il était le moteur et l'aliment des fusées primitives. Dans quelques langues, les fusées de guerre ont été désignées sous des dénominations que des écrivains français traduisirent alors par *fougettes*, *raquettes*, *rochettes*, *roquettes*. Le jésuite Amiot, missionnaire en Chine, a rendu par les locutions *flèches de feu* et *esprit caché* les noms que les Chinois donnaient aux fusées incendiaires dont leurs armées se servaient avant l'ère chrétienne. Depuis le vie siècle de cette ère, les Byzantins mettaient en jeu d'énormes brûlots ou incendiaient des flottes par des moyens qu'on peut croire analogues au système des fusées chinoises; l'empereur Léon-le-Philosophe donne des renseignements, fort incomplets il est vrai, sur ce moyen de guerre. En 1378, les Vénitiens tirent sur la Chiozza des fusées incendiaires nommées *rochetta*, *rochette*; en 1379, les Padouans mettent, par le même procédé, le feu à la ville de Mestre. Les ingénieurs de Charles VII, les célèbres Bureau, obtenaient de puissants effets de l'emploi d'engins à feu d'une nature pareille; et le savant Colliado, grand-maître des fortifications sous Charles-Quint, nous a légué des souvenirs touchant les moyens qu'il prenait pour désoler la cavalerie au moyen de fusées qu'il farcissait de pétards. Furstenbach parle des chevalets ou armatures dont on se servait en Allemagne pour tirer les fusées appelées *Rachetten*, *Raketten*. L'enveloppe des fusées de Tippoo-Saïb était, en 1779, un tube de fer. En 1805, M. le lieutenant-colonel Congrève s'occupait, avec une ardeur qui a rendu son nom célèbre, de rajeunir l'usage des *rockets*, et, en 1806, il en faisait l'essai contre la flottille de Boulogne. Aux batailles de Leipzig et de Waterloo, les Français ont eu à combattre une troupe de forme nouvelle, sous le nom de *fuseens* et *juseains*, et, à leur tour, les Arabes de l'Algérie ont vu en face d'eux des fuséens français. Un savant officier de la marine française, M. de Montgéry, cite un capitaine anglais qui a vu, il y a peu d'années, dans l'empire des Birmans, fabriquer une fusée de 10,500 livres de poudre. C'est un coup de feu un peu cher que l'explosion d'une machine du prix de 30 ou 40,000 francs! Gal B.

FUSIL. D'après Ménage, il y a trois étymologies de ce mot : suivant la première, il viendrait de l'italien *focile* ou *fucile*, de *focus*, feu; on trouve la seconde étymologie dans Scaliger sur le poëme d'Ætna : il dérive ce mot de *fusilis*, en sous-entendant *lapis*, comme s'il y avait une *pierre fusile;* la troisième étymologie est du père Labbe, qui, dans son dictionnaire, dérive ce mot de celui de *feu* et d'une contraction de *salire*, *exilire* (*quod ex ejus et lapidis attritu ignis exiliat*).

Il y a une grande dissidence entre les auteurs anciens sur le temps où l'on commença à employer à la guerre des armes à feu portatives. Selon le père Daniel, ce serait dans les premières années du xvie siècle; mais si l'on consulte les écrivains cités par cet historien, on peut en faire remonter l'usage en 1465, car on lit dans les mémoires d'Olivier de la Marche qu'on avait des couleuvrines (*voy.*) dans la guerre du Bien public. Comines dit que dans l'armée suisse, en 1476, il y avait dix mille couleuvrines. Pietro Cirneo, qui écrivit son histoire de Corse vers la fin

du xve siècle et qui mourut vers l'an 1506, dit positivement que les Aragonais, en 1420, au siége de Boniface, avaient avec eux des tireurs armés d'escopettes. « Des « hunes, dit-il, et des tours élevées sur les « vaisseaux, les ennemis faisaient sans re- « lâche pleuvoir des traits sur les assiégés. « Ils se servaient aussi de *bombardes à* « *main faites d'airain fondu et sembla-* « *bles à des bâtons forés*. Ils les appel- « lent *escopettes*. Ceux qui les portaient, « par l'explosion du feu, lançaient un « gland de plomb qui traversait un homme « armé. » On peut encore ajouter l'autorité du cardinal Adrien, qui dit, dans des vers latins adressés au cardinal Ascanio, imprimés en 1505 (Venise, chez Alde Manuce), en parlant d'une machine inventée par un Allemand nommé Lips, que « avec un mélange de nitre, de soufre et « de charbon de saule réduits en poudre, « il remplit jusqu'à la moitié du ventre un « cylindre d'airain creusé dans sa lon- « gueur; il y enfonce ensuite une balle de « plomb. Dans la partie supérieure est « percé un léger trou; en en approchant « la flamme, aussitôt le porte-épic est « percé d'une atteinte plus rapide que « le javelot... »

Histrix continuo forata fumat.

Ces armes étaient fort lourdes et ne demandaient pas moins de deux hommes pour les porter; pour les tirer, on les plaçait sur un chevalet. Peu après, on les adapta à un fût; pour pouvoir viser plus commodément, on les faisait reposer sur une fourchette; elles se nommaient *arquebuses à croc*. En 1524, au passage de la Sesia, Bayard fut tué par une pierre lancée par une arme de cette sorte. Peu après, on perça la lumière sur le côté et on ajouta un bassinet. Mais pour remédier à l'embarras que causait la mèche, qui devait être tenue d'une main pendant que l'autre ajustait, on employa une platine d'une grande simplicité: elle était composée d'un chien que sa forme fit appeler *serpentin;* il supportait une mèche allumée; au moyen d'une bascule qu'une détente faisait jouer, le serpentin s'abaissait sur le bassinet. En 1540, on fit usage d'une platine plus commode, mais aussi beaucoup plus compliquée : elle se composait d'une petite roue d'acier cannelée, qui était placée sous le bassinet, dont elle traversait le fond de manière à pénétrer au milieu de l'amorce. En tournant avec une manivelle la tige d'acier qui occupait le centre de cette roue, on roulait autour de l'axe une petite chaînette, qui bandait un ressort auquel elle était attachée. Les armes garnies de cette forme de platines s'appelèrent *arquebuses à rouet*. On diminua le poids de cette arme de manière qu'il ne fut plus nécessaire de l'appuyer sur un chevalet pour pouvoir la tirer; on en construisit dont la crosse était très courte et très recourbée; elles s'appuyaient sur la poitrine, et on les nomma *poitrinal* ou *pectrinal*.

Les troupes à pied eurent des arquebuses à mèche dont la platine était simple et peu chère à établir; elles furent appelées *mousquet*. Ces armes si lourdes étaient embarrassantes: aussi furent-elles critiquées par beaucoup d'écrivains militaires dont la plupart ne les considéraient que comme objets de curiosité et ne leur reconnaissaient d'autre mérite que celui de faire du bruit. Montaigne a dit en 1580: « Les armes à feu font si peu d'effet, sauf l'é- « tonnement des oreilles, à qui désormais « chacun est apprivoisé, que j'espère qu'on « en perdra l'usage. » Le fusil à pierre fut inventé dans le commencement du XVIIe siècle, mais il fallut bien des années pour en répandre l'usage. *En 1680, on* arma de fusils à pierre quelques compagnies d'élite, mais ce ne fut qu'en 1703 que l'arquebuse à mèche cessa d'être employée dans les armées. *Voy.* ARQUEBUSE et BOUCHES A FEU.

L'invention des armes qui se chargeaient par la culasse précéda de quelques années celle de la batterie à silex : nous nous en occuperons en rendant compte des perfectionnements qui, de nos jours, ont été apportés dans les fusils *simples*.

Tout le monde sait comment le feu est mis à la charge au moyen d'un caillou taillé en biseau : la pierre, tenue entre les mâchoires du chien, s'abattant rapidement lorsque l'on presse la détente, attaque la feuille d'acier dont est couvert le bassinet et fait jaillir des étincelles qui allument l'amorce. En italien, cette pierre se nommait *focile*. C'est de là que l'on paraît avoir fait le mot fusil.

Les premiers canons de fusils étaient en cuivre, mais on a abandonné cette matière à cause des nombreux inconvénients qu'elle offrait. Le fer forgé a entièrement remplacé l'airain. Les canons communs se font d'une lame de fer qu'on roule et dont on soude les deux bords en ayant soin de les superposer. Mais comme on a remarqué que l'effort de la poudre agissait surtout dans la largeur de l'arme et tendait à écarter les deux bords de la lame que l'on a réunis en les soudant, et qu'au contraire, dans le sens de la longueur, l'effet de la poudre sur les parois est à peu près nul, on a cherché à mettre toute la force, tout le nerf du fer en travers du canon: on a donc imaginé de le remettre à la forge. Quand il est bien rouge, on en fixe le bout dans un étau, puis on le tord en le tournant sur son axe de manière à ce que les soudures décrivent une spirale. Un canon ainsi travaillé se nomme *canon tordu*.

Il y a encore une autre manière de travailler les canons. Autour d'un tube de tôle qu'on appelle *chemise*, et dans toute sa longueur, on roule un ruban de fer ou d'acier; quand il est bien soudé dans toutes ses parties, à l'aide de la mèche et du foret, on enlève cette chemise, de telle sorte qu'il ne reste que l'enveloppe formée du ruban. Ce canon s'appelle *canon à rubans*. Mais comme on avait reconnu que plus on travaille le fer à petit morceau plus on est certain de le purger de tous corps étrangers, on a imaginé de forger des canons de fusils avec des débris de fer de mules, de vieux fers de faux, etc. Réunissant alors ces fils de fer ou d'acier en faisceaux, on les forge pour en former une tige carrée nommée *trousse*; on les tord ensuite de manière à ce que tous les fils de fer se trouvent en spirale; puis on les forge de nouveau pour en faire un ruban qu'on soude autour d'une chemise. Ces canons sont ce que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *canons de Damas*. On nomme *jonc* la réunion dans le même canon des damas et des *rubans*.

A peine les armes à feu furent-elles inventées qu'on tâcha de faire disparaître les défauts qui leur étaient reprochés: le premier et le plus grave était la longueur du temps nécessaire pour y mettre la poudre et le plomb et pour fouler la charge avec la baguette ou le maillet. On disait aussi qu'après avoir fait feu elles laissaient sans défense celui qui les portait. On chercha alors à y placer à la fois plusieurs charges. L'idée qui se présenta tout d'abord fut de mettre des charges l'une sur l'autre, de les séparer par quelque corps qui empêchât la communication du feu, lorsque le projectile lui-même ne pouvait pas remplir exactement cette condition. Puis, à l'aide de lumières percées d'espace en espace, on les enflammait en commençant par celle qui se trouvait la plus rapprochée de la bouche. Il existe au Musée d'artillerie de Paris un mousquet de cette forme, sous le n° 1035. On fit des arquebuses avec deux platines à rouet, l'une à droite, l'autre à gauche du canon, de manière à faire partir les deux charges l'une après l'autre. Ces armes étaient d'un usage dangereux, car si on se trompait en lâchant la détente et que l'on fît partir d'abord la charge inférieure, le canon devait crever. M. Lepage a tenté, il y a quelques années, de rajeunir cette vieille invention: il a construit une carabine (*voy.*) à deux canons superposés; chaque canon contient deux charges; mais pour prévenir les accidents qui peuvent arriver si l'on fait partir la charge inférieure la première, il a imaginé une seule détente qui fait tomber les quatre chiens l'un après l'autre; ce mécanisme ne peut jouer que dans un ordre constant. Aux États-Unis d'Amérique, on essaya d'employer comme arme de guerre un fusil dont le canon pouvait tirer plusieurs coups de suite. Les balles dont on se servait étaient percées comme les perles d'un collier d'un trou que l'on remplissait d'une substance dont la combustion, quoique rapide, se faisait moins vite que celle de la poudre. L'explosion de la charge supérieure allumait ce mélange, et le feu se communiquait ainsi de proche en proche jusqu'à la dernière charge, envoyant les balles à la suite les unes des autres. Mais il y avait là un grand danger; car si le soldat tombait, le fusil continuait toujours à partir, et rien ne pouvait suspendre l'inflammation des charges.

Quand, par des améliorations dans la fabrication des armes, on fut parvenu à

les rendre moins pesantes, on en exécuta *à double canon*. Dans le principe, ces deux canons restèrent isolés : ils ne tenaient ensemble que par une crosse commune; l'usage en était alors fort incommode; par la suite, on les réunit et on les fixa ensemble au moyen de clavettes qui s'enlevaient à volonté. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on imagina de souder les deux canons et d'y joindre une platebande de métal sur laquelle est posé le guidon. En Allemagne, on fabrique beaucoup d'armes qui ont un canon *rayé*, propre à lancer la balle, et l'autre comme ceux des fusils ordinaires, pour recevoir du menu plomb.

On construisit aussi des armes ayant plusieurs canons réunis ou séparés, mais n'ayant qu'une seule platine. Cette machine de guerre, à laquelle Fieschi (*voy.*) a donné une triste célébrité, a reçu le nom d'*orgue*. Quelquefois on a soudé jusqu'à sept canons qui, communiquant entre eux par des lumières percées intérieurement, partent en même temps et lancent vers le même but un grand nombre de balles. Il y a aussi des fusils qui ont deux canons superposés, ne tenant au fût que par une seule broche d'acier parallèle à leur direction, en sorte qu'il est possible de les faire pivoter sur cet axe commun et de leur faire prendre mutuellement la place l'un de l'autre; chaque canon vient à son tour présenter son bassinet à la platine unique incrustée dans le fût. Les platines ont reçu de grands perfectionnements, entre autres par M. Paris et M. Carbon, qui ont tâché d'empêcher que le fusil pût partir sans la volonté de celui qui le porte.

Il y eut encore des fusils à tonnerre tournant, construits par M. Valdahon. M. Nicollet inventa, en 1725, un mécanisme ingénieux; M. Bruniel en imagina un autre: nous les passerons sous silence, ainsi que le fusil à 24 coups de Bouillet, offert à Louis XV en 1767, l'arme proposée par le maréchal de Saxe et le fusil à clapet du général Montalembert, pour nous restreindre aux systèmes qui sont encore en usage.

On a cherché à procurer une plus grande portée au fusil en augmentant démesurément la longueur du canon : tels sont encore les fusils qu'on nomme *fusils de rempart* (*voy.* Bouches a feu); l'homme qui les tire est forcé d'en faire poser le fût sur un chevalet en forme de fourche plantée en terre; mais on s'est aperçu que le projectile, par son frottement contre les parois, perdait en partie sa vitesse. On a donc raccourci le canon, mais il fallut éviter l'excès contraire; pour augmenter cette portée on a d'abord *carabiné* les canons afin que les balles fussent *forcées*, c'est-à-dire qu'elles présentassent plus de résistance, puis on s'est efforcé de rendre plus instantanée l'ignition de la poudre.

Vauquelin et Berthollet essayèrent de substituer au salpêtre, dans la confection de la poudre, un sel nouveau, l'hydrochlorate de potasse. Ce sel, mélangé au tiers de son poids de soufre pulvérisé, détonne par la percussion ou s'enflamme par le contact de l'acide sulfurique. Mais il n'était pas réservé à la France de tirer immédiatement parti de cette découverte: ce fut l'étranger qui le premier fit usage de la percussion. En 1809, on appliqua des platines *à percussion* aux canons de la marine américaine; vers la même époque, on construisit en Angleterre des fusils de chasse dont l'amorce fulminante partait par la percussion; enfin M. Lepage imagina une platine de fusil avec ce nouveau genre d'amorce. La construction de ces armes ne se ressemblait pas : les fusils anglais avaient un magasin pour 25 ou 30 amorces; celui de M. Lepage s'amorçait à chaque coup à l'aide d'une petite poire aussi simple qu'ingénieuse. Le mécanisme très compliqué de l'invention anglaise le fit abandonner; celui de M. Lepage continua pendant quelque temps à être seul en usage. Cependant l'hydrochlorate de potasse exerçait sur le fer une action si délétère que les soins les plus assidus ne pouvaient garantir de la rouille les pièces qui se trouvaient en contact avec cette substance : pour obvier à ce grand défaut, M. Lepage fut le premier qui essaya de remplacer l'hydrochlorate alcalin par un fulminate à base métallique. Il employa d'abord l'argent fulminant de Berthollet; puis, après de nombreux essais, il s'arrêta au fulminate de mercure. Une grande

diversité de systèmes fut mise en usage; tous ont disparu pour faire place à la capsule de cuivre inventée par M. Prelat. Cette capsule, qui contient de la poudre fulminante, se place sur la cheminée qu'elle emboite exactement; elle est impénétrable à l'humidité, et réunit les avantages de tous les autres systèmes de fusils à piston.

On a présenté comme invention nouvelle les fusils se chargeant par la culasse (*voy.* Canon); mais en 1540 on essaya déjà de charger des armes de cette manière. On peut voir au Musée d'artillerie, n° 1161, une carabine à rouet et à mèche, se chargeant au tonnerre au moyen d'un dé. On voit aussi dans la même collection, n° 2622, deux canons de fer très longs et de petit calibre se chargeant par la culasse : l'un porte la date de 1555.

Les fusils de ce genre peuvent se diviser en deux grandes catégories : dans l'une, le canon reste à sa place et la culasse est mobile, comme dans les fusils à tambour, le fusil Pauly, le fusil Robert et le fusil Pottet; dans l'autre, la culasse reste fixée au fût et c'est le canon qui fait la bascule : dans cette catégorie se rangent les fusils Lefaucheux, Lepage, Lelyon et Béringer. Dans tous les fusils de ce genre, on donne au canon une forme conique, c'est-à-dire se rétrécissant légèrement jusqu'à la bouche, afin que la balle qui entre d'abord à l'aise, forcée de se resserrer pour sortir, offre plus de résistance et porte plus loin.

Le *fusil à tambour* se compose de six canons de quatre pouces environ de longueur soudés ensemble en forme de faisceaux; ils sont fixés par une broche au fût et viennent, comme dans les fusils tournants, servir successivement de tonnerre à un canon beaucoup plus long, mais de même calibre. Chaque canon porte sa cheminée et son amorce; mais comme il n'y a qu'une platine et un seul chien, on ne peut tirer qu'un coup à la fois.

Le *fusil Pauly* se charge en levant une bascule qui tient à la partie inférieure du canon par deux tourillons placés à droite et à gauche de celui-ci; lorsqu'on ouvre la bascule, on découvre le tonnerre; on y place la cartouche. Un trou qu'on pratique au fond de la cartouche permet d'y adapter une tige forée comme les cheminées des armes ordinaires : c'est sur cette tige que se place la capsule. L'amorce est enflammée par la percussion d'un chien qui agit intérieurement.

Dans le *fusil Robert*, on fait servir l'extrémité du levier qui forme la bascule pour appuyer le ressort, de manière à le bander lorsqu'on ouvre le fusil; on n'a pas la peine de l'armer; du reste cette arme est basée sur le même système que le fusil Pauly.

La partie inférieure du canon du *fusil Pottet* se termine par une boite carrée, ouverte par-dessus, mais fermée de tous les autres côtés par des plaques de fer. Dans cette boîte se place un petit mortier du même calibre que le canon auquel il sert de culasse; une cale ou coussinet de fer qui se glisse derrière cette chambre mobile la pousse en avant et l'empêche de bouger. Pour charger, on ôte de sa place la cale de fer, on recule la chambre mobile, ce qui permet de tourner en l'air son embouchure. On emploie des cartouches, mais à la rigueur on peut s'en passer; l'amorce est portée par une cheminée sur laquelle le chien vient s'abattre.

Fusil Lefaucheux. Voici comment on se sert de ce fusil : on tient de la main gauche le canon, et on appuie le pouce contre la clef, qui se détourne à l'instant et dégage les crochets; aussitôt le canon s'abat et présente son tonnerre ouvert. Dans cette position, la clef reste en place et ne peut plus retomber. Pendant que le fusil est tenu de la main gauche, on enfonce la cartouche dans le canon; puis on relève le canon, on ramène la clef à sa place et le fusil est chargé. La cartouche est garnie intérieurement de poudre fulminante; une broche est adaptée à son extrémité, et quand le chien s'abat, la percussion a lieu dans la cartouche même.

Le *fusil Lepage* est construit sur le même système que le fusil Lefaucheux; il n'en diffère que dans la manière de fermer le fusil. En levant un levier situé en arrière de la pièce en équerre, on tire un verrou qui était entré dans un trou pratiqué à la pièce de fer soudée sous le canon : alors celui-ci peut faire la bascule.

Lorsqu'on l'a relevé, il suffit d'abaisser le levier pour repousser le verrou à sa place.

Le *fusil Lelyon* s'ouvre également à charnière; pour le fermer, on fait usage d'un levier circulaire qui vient se placer sous le pontet de la sous-garde.

Le *fusil Beringer* forme encore une charnière; mais le nœud de brisure permet de démonter le fusil avec la plus grande facilité : il suffit pour cela d'ôter le tiroir. Quand on veut charger cette arme, on la saisit avec la main gauche un peu au-dessus de la brisure; avec le pouce et l'index de la main droite on dégage la pointe de la sous-garde, enclavée dans le trou du prolongement de la pièce en équerre; on fait décrire au pontet un quart de cercle qui le place perpendiculairement au fût : par ce mouvement le crochet se trouve dégagé de l'entaille et le canon fait bascule; pour le fermer, il suffit de le ramener vivement à sa place avec la main gauche, tandis qu'on maintient la crosse avec la droite. Un petit carré de fer taillé en biseau, que le canon chasse en se relevant, appuie sur le plan incliné de la vis et fait décrire à celle-ci une révolution qui renvoie la pointe de la sous-garde presqu'à sa place.

L'amorce de ce fusil se compose d'un culot de cuivre; au milieu de ce culot est un petit disque de tôle; tout autour de ce cercle est disposé du fulminate de mercure, en sorte que tous les points de la circonférence en sont également garnis; l'enveloppe de la cartouche se forme d'un tube de cuivre très mince.

Une propriété particulière des compositions fulminantes est de ne s'enflammer que lorsqu'elles sont frappées par une surface plane, et de pouvoir être coupées par une lame tranchante sans produire de détonation. C'est l'application de cette propriété qui a conduit le baron Heurteloup à son nouveau système d'amorces, nommées *amorces continues*, ainsi qu'à son application aux fusils de guerre. La poudre fulminante est contenue dans un tube aplati; ce tube se place dans un encastrement, de manière qu'une de ses extrémités vienne se reposer sur l'orifice de la cheminée, et il est maintenu par une plaque de cuivre qui s'ouvre et se referme comme une boite à charnière; le marteau est composé d'une partie plane destinée à frapper, et il est terminé par une partie tranchante qui, au moment du choc, coupe la portion du tube qui fournit l'amorce et la sépare exactement du reste. Dans l'encastrement où est placé le tube, se trouve une petite roue dentée qui communique au marteau par une tige, de manière qu'en armant le marteau la roue tourne d'un cran, et fait avancer chaque fois le tube sur la cheminée de la quantité nécessaire pour former une nouvelle amorce; un seul tube fournit près de cinquante amorces. Le mécanisme de M. Heurteloup est simple, solide et facile à entretenir par le soldat; au jugement de l'Académie des Sciences, il doit offrir de grands avantages. L'inventeur a donné à son fusil ainsi garni le nom de *fusil coptipteur*.

Pour la forme et l'usage des fusils de guerre, *voy*. Armes a feu, Feu (art mil.) et Baïonnette. A. P-t.

FUSIL A VENT. C'est une arme qui ne doit son nom qu'à la ressemblance qu'elle a avec le fusil ordinaire, dont elle ne diffère que parce qu'au lieu de poudre qui dilate l'air et donne l'impulsion au projectile, ici c'est la compression qui agit pour obtenir un résultat analogue. L'air se trouve comprimé dans la crosse, qui est creuse, au moyen d'une pompe foulante; la balle, introduite dans le canon, se place à l'orifice de l'ouverture du réservoir qui joint le canon, et qui s'en trouve séparé par un robinet ou soupape. Pour décharger le fusil, on fait, au moyen d'une détente, tourner le robinet; l'air comprimé, tendant à s'échapper, chasse avec une certaine énergie le corps mobile qu'il rencontre et qui lui fait obstacle.

Il y a des fusils à vent qui peuvent tirer un grand nombre de coups sans qu'il soit besoin de renouveler la provision d'air. Les fusils à vent varient beaucoup dans leur construction. C'est à tort que l'on regarde leur invention comme moderne, car il est prouvé par un traité de Héron d'Alexandrie, intitulé *Spiritalia*, que les anciens connaissaient très bien les diverses propriétés de l'air. Dans cet ouvrage, l'auteur en applique sans cesse l'élasticité à produire des effets étonnants. Ctesibius avait, sur ce principe de l'élasticité

de l'air, imaginé des fusils à vent dont Philon de Byzance donne la description la plus détaillée (*Veter. Mathemat.* p.77). Sénèque connaissait également la pesanteur de l'air, son ressort et son élasticité; car il décrit (*Quæst. natur.*, *lib.* V, *c.* 5 et 6) les efforts que l'air fait constamment pour s'étendre lorsqu'il est resserré, et il ajoute qu'il a la propriété de se condenser et de se faire jour à travers les obstacles qui s'opposent à son passage. On doit la reproduction de cette invention ancienne à un nommé Guter, bourgeois de Nuremberg, vers 1430; de grands perfectionnements y furent introduits par le mathématicien Jean Lobsinger, habitant la même ville et qui mourut en 1570. Ces armes étaient alors fort recherchées en Allemagne. Un nommé Marin, bourgeois de Lisieux, en construisit un dont il fit hommage à Henri IV. La difficulté de construire les fusils à vent, celle de les entretenir en bon état, et l'embarras de la pompe foulante les rendant plus chers et d'un service moins commode que le fusil à poudre, ces armes se trouvent aujourd'hui reléguées dans les cabinets de physique ou dans les collections d'amateurs. Comme, dans le temps de son plus grand effet, cette arme ne laisse entendre d'autre bruit qu'un souffle violent à peine sensible à vingt pas, elle peut devenir fort dangereuse dans des mains mal intentionnées : aussi l'usage en fut défendu en divers pays, et un décret impérial, daté de Schœnbrunn le 13 décembre 1805, rangea les fusils et pistolets à vent au nombre des armes prohibées en France, rendant passible celui qui en est trouvé porteur d'une amende de 16 à 200 fr. A. P-T.

FUSILIER, nom formé du mot *fusil*, comme celui de *mousquetaire* l'avait été de *mousquet*, et qui a été donné en divers temps à des troupes d'armes différentes. Dans les temps modernes, on a appelé fusiliers, en France, des corps spéciaux d'infanterie légère; et, sous la Restauration, on le réservait pour les compagnies du centre des régiments de la garde royale. X.

FUSILLADE, mot qu'on prend, en général, dans le sens de feu d'infanterie, mais qui donne plutôt l'idée d'un feu décousu que d'un tir en salve à commandement, à explosions réglées. La fusillade est quelque chose de confus, de facultatif. On repousse par des fusillades rasantes les attaques de chemin couvert; on défend de même une banquette. Ce qu'on appelait autrefois *chandeliers de tranchée* et *corbeilles défensives* était un moyen de faire à l'abri et de nourrir la fusillade. Ce n'est pas par la fusillade, c'est par les feux d'ensemble à petite portée, qu'il faut recevoir les charges de cavalerie; quant aux charges d'infanterie, il faut les recevoir en marchant à la rencontre de l'ennemi. Il semblerait que *mousqueterie* et *fusillade* eussent dû être synonymes, ou plutôt que mousqueterie eût dû s'effacer du langage, puisqu'il n'y a plus de mousquets : il n'en est pas ainsi, et mousqueterie, mot encore usité, donne plutôt l'idée des décharges réglées de l'infanterie que de la fusillade. *Voy.* FEU (art. mil.). G[al] B.

FUSION, opération dans laquelle les corps solides, soumis à l'action du calorique, perdent leur condition première pour devenir liquides. On peut se demander si les molécules des corps solides, en acquérant cette mobilité qui leur permet de rouler les unes sur les autres, restent anguleuses, polyédriques, comme le corps qu'elles constituaient. Il est probable qu'elles conservent la forme qui leur est propre, et l'on suppose que, dans l'état liquide, elles sont entourées d'une couche de calorique qui leur donne la forme sphérique. On sait que tout corps que l'on chauffe se dilate, acquiert dans tous les sens un volume plus considérable, et il paraîtrait rationnel que, continuant ainsi d'augmenter de volume, ces corps dussent occuper plus de place quand ils sont devenus liquides que lorsqu'ils étaient solides : cependant il n'en est pas toujours ainsi, et plusieurs corps ont un volume plus petit après ce changement d'état. Tels sont la glace, le fer, le bismuth, l'antimoine, presque tous les corps qui cristallisent en prismes; et tous les corps, en repassant de l'état liquide à l'état solide, se dilatent tellement qu'ils brisent les vases que, liquides, ils remplissaient exactement.

La fusion des corps solides présente un phénomène fort curieux : c'est qu'une

fois que le corps commence à se fondre il cesse d'augmenter de température; tout le calorique qu'il continue d'absorber n'est plus sensible au thermomètre; c'est du calorique latent (*voy.* CALORIQUE) qui se trouve absorbé en totalité pour constituer le corps à l'état liquide. Ce fait, que l'on peut constater avec la plus grande facilité, est très significatif et prouverait à lui seul le rôle important que joue le calorique pour constituer les corps à l'état liquide, si cela n'était pas déjà bien démontré par d'autres phénomènes physiques. Tous les corps de la nature sont probablement *fusibles*, mais quelles différences énormes n'offrent-ils point entre eux sous ce rapport! Quelle distance n'y a-t-il pas entre le mercure solidifié par un froid artificiel, et qui fond à une température de 40 degrés centigrades au-dessous de zéro, et la fonte de fer qui n'entre en fusion qu'à une chaleur de 130 degrés du pyromètre de Wedgwood, ce qui correspond à 9969 degrés centigrades! Aussi a-t-on distingué les corps solides en *très fusibles* et *infusibles* ou *réfractaires ;* les premiers entrent en fusion par la plus légère addition de chaleur : tels sont le suif, la cire, tandis que les seconds résistent à l'action de nos meilleurs fourneaux de forge et ne peuvent être fondus qu'à l'aide du chalumeau à gaz oxy-hydrogène ou bien par la chaleur solaire concentrée au moyen de miroirs ardents ou de lentilles : tels sont certains métaux (l'iridium, l'osmium, le palladium), certains oxydes métalliques (la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie et l'alumine) et les pierres précieuses (le rubis, le diamant). *Voy.* les mots CHALUMEAU et PYROMÈTRE. A. L-D.

FUSSLI est le nom d'une famille suisse qui, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, a donné aux arts, à la littérature, à la théologie, des sujets d'un mérite distingué. Nous ne nous occuperons ici que des trois dont les travaux ont été profitables aux beaux-arts.

JEAN-GASPARD, né à Zurich en 1706 et mort en 1782, ami de Mengs et de Winckelmann, et lié avec les principaux artistes de son temps, est celui à qui l'on doit ce catalogue raisonné des principaux graveurs et de leurs ouvrages, à l'usage des curieux et des amateurs de l'art, imprimé à Zurich en 1771 sous le titre de *Raisonnirendes Verzeichniss*, etc., qui a servi de base au *Manuel de l'amateur de l'art*, publié à Zurich, de 1797 à 1808, en 9 vol. in-8°, par Huber et Rost, et dans lequel sont portés à plus de 2,000 articles les 315 de l'ouvrage primitif. Ce Jean-Gaspard Füssli peignit le portrait avec distinction. Outre son catalogue des graveurs, on lui doit encore une *Histoire des meilleurs graveurs de la Suisse*, Zurich, 1769-1779, 4 vol. in-8°.

De cinq fils qui eurent comme lui le goût des arts, le second, JEAN-HENRI, né à Zurich en 1738 et mort à Londres le 16 avril 1825, directeur de l'académie des beaux-arts, s'est acquis une grande célébrité comme peintre. Il alla étudier à Berlin cette théorie universelle des beaux-arts que professait dans cette ville son compatriote Sulzer, théorie qui, imprimée en 2 vol. in-4° en 1772, et réimprimée vingt ans après en 4 vol. in-8°, est restée, par sa tendance à rapporter tous les efforts de l'art au bien-être de la société, un monument glorieux du savoir et des nobles idées de son auteur. Klopstock, Kleist, Wieland, Lavater excitèrent son admiration. Il fit avec ce dernier le voyage de Londres, partit ensuite pour Rome, où Michel-Ange captiva son esprit, revint en Angleterre vers 1776, s'y fixa, et prit rang parmi les peintres les plus distingués de l'époque. Il succéda à West dans la chaire de professeur de l'académie; mais ses discours sont loin d'avoir le mérite de ceux de ses devanciers, de ceux surtout de Josué Reynolds, qui sont des modèles accomplis de savoir, de précision et de clarté. Si Eschenburg, qui les a traduits et publiés en allemand à Brunswic en 1803, sous le titre : *Vorlesungen über die Malerei*, eût été en état de les apprécier, il se serait gardé, par respect pour Füssli et dans l'intérêt de l'art, de leur donner de la publicité. L'imagination de cet artiste était vive et fantasque. Sa traduction du *Paradis perdu* de Milton en 69 tableaux, qui furent exposés à Londres dans une galerie spéciale en 1799, en est un exemple remarquable. Malgré la bizarrerie de certaines compositions où il a donné un corps à des idées

purement métaphysiques, on ne peut lui refuser du génie, de l'intention; malheureusement il n'a pas assez songé au petit nombre de personnes qui pourraient le comprendre et le suivre dans les écarts de son esprit. Néanmoins il a mérité que son style soit appelé *fusilesque* parce qu'il est éminemment original. Ses autres ouvrages renommés sont : *le Spectre de Dion*, d'après Plutarque; sa scène 3e de l'acte 1er de *Macbeth*, l'un des sept sujets qu'il a peints pour le Shakspeare édité par Boydell; son *Persée*, dont la hardiesse de pose a été plus blâmée que louée; son *Hercule domptant les chevaux de Diomède*, ouvrage aussi singulièrement composé que dessiné et peint. Ses tableaux d'après Shakspeare, Milton, le Dante, ont été gravés en taille-douce par des artistes anglais. Jean-Henri Füssli est auteur de remarques sur la peinture et la sculpture des Grecs : *Bemerkungen über Malerei und Skulptur bei den Griechen*. Ses œuvres ont été publiées en 2 vol. in-fol., Zurich, 1808 et années suivantes. L'édition de 1805, in-4°, du Lexique des peintres, *Dictionnary of peintres*, de Pilkington, a été rédigée, augmentée et améliorée par Jean-Henri Füssli, dont le nom, chez les Anglais, est écrit *Fuseli*.

Jean-Rodolphe, né à Zurich en 1709 et mort en 1793, étudia l'art sous Jean-Melchior Füssli, dessinateur et graveur habile, mort en 1736, qui a enrichi la Bible suisse de 1,730 de ses dessins, et sous Lauterbourg l'aîné, à Paris. Il s'exerça à la miniature dans laquelle il eut des succès; puis il s'adonna à la littérature de l'art et rédigea le grand dictionnaire universel des artistes, *Allgemeines Künstler Lexicon*, etc., vaste répertoire où l'on trouve la notice de plus de 10,000 maîtres et des extraits de ce qui a été dit de mieux sur l'art et les artistes dans tous les temps et dans tous les pays. Successivement agrandi et réimprimé à Zurich, de 1763 à 1824, par Jean-Rodolphe et par son fils Jean-Henri, critique distingué, cet immense ouvrage, fruit de quatre-vingts ans de travaux continus, est encore le plus complet de tous ceux qui existent du même genre et perpétuera le nom des Füssli chez les amateurs de l'art. Il forme 2 volumes in-fol., avec une série de suppléments dans le même format. L. C. S.

FUSTIGATION, toute espèce de coups portés avec un bâton. La fustigation diffère du fouet (*voy.*) en ce que ce dernier était administré tantôt avec des lanières de cuir, tantôt avec des baguettes ou des verges.

La fustigation était en grand usage dans l'armée romaine, mais il ne faut pas toujours la confondre avec la bastonnade (*voy.*); car elle changeait de nom, gagnait ou perdait de sa gravité, suivant la nature du délit, la forme de l'instrument et la qualité de celui qui l'administrait. La moins grave, nommée *castigatio*, était infligée par le centurion, qui tenait toujours à la main, comme marque de son grade et de son autorité, un cep de vigne (*vitis*) dont il frappait les soldats trouvés hors de leur rang ou des retranchements, les traînards, les querelleurs, et en général tous ceux qui s'étaient rendus coupables de fautes légères. La sévérité plus ou moins grande de cet officier fixait le nombre de coups. Dans la révolte des troupes en Pannonie, sous Tibère, les soldats tuèrent le centurion Lucilius qu'ils avaient surnommé *cedo alteram*, parce que, lorsqu'il avait brisé une tige de vigne sur le dos d'un soldat, il en demandait une autre pour frapper de nouveau.

La discipline romaine ne permettait pas aux centurions de se servir d'un autre instrument que leur vigne pour frapper les soldats ayant le titre de citoyens romains : les verges et le bâton étaient réservés aux troupes étrangères et aux esclaves. On voit que C. Lælius ayant mené avec lui au camp de Syphax des officiers déguisés en esclaves pour en observer la situation, et s'apercevant que les Numides reconnaissaient le tribun Sertorius qu'ils avaient déjà vu plusieurs fois, lui donna des coups de bâton pour leur faire croire qu'ils se méprenaient et que c'était réellement un esclave : des coups de ceps de vigne ne les auraient pas trompés. Cette punition n'était du reste ni cruelle, ni déshonorante, et Pline, Ovide et Horace s'accordent à dire que : *Vitis in delictis pœnam ipsam honorat*.

Le soldat qui s'opposait au châtiment du centurion, ou qui retenait le coup qu'il devait recevoir, était cassé et mis dans une

troupe inférieure; s'il brisait sa vigne ou s'il portait la main sur lui, il était puni de mort.

L'autre espèce de fustigation, beaucoup plus grave, nommée *fustuarium*, était infligée aux soldats qui avaient commis des crimes emportant la peine capitale. Elle différait de la bastonnade ordinaire en ce que cette dernière était uniquement réservée aux esclaves. Le fustuaire ne pouvait être prononcé que par le consul, assis sur son tribunal, entouré de ses officiers et en présence de toute l'armée rassemblée dans le camp. Un tribun prenait ensuite un bâton dont il touchait le condamné, et aussitôt les légions fondaient sur lui à coups de bâtons et de pierres, en sorte qu'il y perdait le plus ordinairement la vie. S'il survivait à ce supplice, il n'en était que plus à plaindre, car il ne lui était plus permis de retourner dans sa patrie, et il était défendu, même à ses parents et à ses amis, de lui donner asile.

Le fustuaire était la punition du chef de turme qui négligeait d'avertir celui de la turme suivante que son tour était arrivé, du soldat qui abandonnait son général ou son enseigne, qui rendait un faux témoignage ou qui volait dans le camp. On l'infligeait aussi à ceux qu'on surprenait dans des débauches contre nature, au soldat qui se vantait devant le tribun d'une action d'éclat qu'il n'avait pas faite, à la sentinelle qui s'endormait en faction, et à ceux qui jetaient leurs armes par crainte ou par lâcheté.

Cette peine, devenue moins fréquente depuis le règne d'Auguste, ne fut mise en usage que fort rarement sous ses successeurs, et plus tard on la voit disparaître complétement dans les armées romaines, lors de la décadence de la discipline et du démembrement de l'empire. C. D-Y.

FUSTUAIRE, *voy.* l'art. précédent.

FUT. C'est le corps, la tige d'une colonne, dont le chapiteau (*voy.*) forme la tête, le couronnement. Le diamètre inférieur du fût sert d'unité de mesure pour les proportions à garder dans l'ordonnance d'un édifice : divisé en deux, ce diamètre donne le *module*. La partie légèrement évasée des deux bouts du fût se nomme *congé*. Dans presque toutes les colonnes, le congé supérieur est surmonté d'un filet et d'une baguette qui séparent le fût et le chapiteau; dans la colonne corinthienne seulement le congé inférieur est aussi orné d'un filet. C'est le fût qui fait prendre un nom particulier à la colonne suivant qu'il est cannelé, fuselé, renflé, etc. (*voy.* COLONNE, CANNELURE, etc.). L. L-T.

FUTAIES. Les forêts (*voy.*) se divisent en *taillis* (*voy.*), c'est-à-dire en bois soumis à des recépages périodiques dont les produits sont particulièrement applicables au chauffage, à la fabrication des cercles, des treillages, des perches et autres menus ouvrages, à celle du charbon, etc., et en *futaies* qui produisent, concurremment, en certains lieux, avec les baliveaux des avenues et des haies, les bois de construction civile et maritime, de charronnage, de menuiserie, etc.

L'aspect calme et solennel d'une belle forêt, le charme puissant auquel il nous est impossible de ne pas céder sous son influence, rendent suffisamment raison du respect qu'on avait autrefois pour les grands arbres. Il y a, en effet, quelque chose de religieux dans les pensers auxquels on se laisse naturellement aller en les contemplant, et il a certainement fallu dompter une répugnance en quelque sorte instinctive avant d'oser les frapper de la cognée. Maintenant encore, malgré le rigorisme des idées positives qui caractérisent de plus en plus notre siècle, la poésie déchue semble s'être réfugiée à l'ombre des bois; et bien que la sévérité des calculs économiques contraigne l'agronome à se demander si l'époque à laquelle il convient d'abattre les futaies est celle où les arbres ont atteint leur plus grand développement, ou plutôt cette autre époque où leur croissance ralentie par l'âge n'est plus annuellement suffisante pour payer la rente du sol qu'ils occupent, souvent cependant il hésite et diffère l'œuvre de destruction ou ne l'accomplit qu'avec de vifs regrets. Cet attachement, cette sorte de vénération du planteur pour les arbres dont il a soigné la jeunesse, est une des causes qui contribuent peut-être le plus puissamment à la conservation d'un grand nombre de futaies.

On appelle *jeunes futaies* celles qui

ne dépassent pas encore l'âge de 40 à 50 ans, *demi-futaies* celles qui atteignent 60 ans, et enfin *hautes-futaies* celles qui ont une centaine d'années. Parfois on donne le nom de *vieille écorce* aux arbres âgés de plus d'un siècle.

Les futaies d'origine naturelle sont presque toujours formées de diverses essences; les futaies artificiellement semées ou plantées sont tantôt mixtes, tantôt d'une seule espèce. La première combinaison semble présenter de certains avantages, à la condition assez rare que les arbres cultivés simultanément aient le même âge, que leur croissance soit uniforme et qu'il existe une similitude suffisante dans leur mode de traitement; mais dans les cas les plus ordinaires il en arrive autrement. Quoique les espèces d'une courte durée disparaissent peu à peu, elles ne laissent pas de nuire au développement des espèces plus vivaces et qui par conséquent doivent finir par occuper le sol à peu près seules. Cet inconvénient, malgré toutes compensations, fait penser à plusieurs de nos forestiers les plus expérimentés qu'on finira peut-être par abandonner le système de cultures mixtes.

On connait trois manières d'obtenir des futaies : les semis en place, les plantations, et la réserve d'un certain nombre des plus beaux brins de taillis ayant été, pendant un laps de temps plus ou moins considérable, et pouvant même encore être exploités comme tels.

Les semis conviennent spécialement aux espèces à racines pivotantes, parce que, quand leur pivot n'a pas été détruit par l'arrachage, elles réussissent incontestablement mieux; ils conviennent aussi aux arbres d'une transplantation difficile. C'est par leur moyen qu'on a déjà couvert d'arbres verts de très grandes étendues de terres jusqu'alors improductives. Mais il est des localités où les semis les moins délicats ne peuvent résister à cet effet du froid trop connu des cultivateurs sous le nom de *déchaussement*. Là, quelque dispendieuses que soient les plantations, il faut les employer, comme on le fait notamment dans les craies de la Champagne, pour la propagation du pin sylvestre.

Il est assez rare de voir transformer un taillis complétement en futaie par des éclaircies successives, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul brin sur chacune des souches les mieux placées. Cependant, pour le propriétaire qui désire jouir promptement et qui possède d'ailleurs des taillis encore jeunes, ce moyen est, sinon le meilleur quant aux résultats généraux, au moins le plus expéditif. Il arrive bien plus souvent qu'on élève un certain nombre de baliveaux (*voy.*) sur des taillis que l'on continue néanmoins d'exploiter comme tels. Ainsi qu'il a été dit à l'article COUPE, ces baliveaux du bord, assez nombreux, sont successivement abattus aux époques où par suite de leur développement ils pourraient étouffer les cépées qu'ils ombragent. O. L. T.

FUTUR, *voy.* TEMPS et VERBE.

FUX (JEAN-JOSEPH), grand contre-pointiste, compositeur de chants d'église et d'opéras, né en Styrie vers 1660, fut pendant quarante ans maître de la chapelle impériale de Vienne, sous les règnes de Léopold Ier, de Joseph Ier et de Charles VI. Le dernier de ces princes avait pour lui tant d'estime que, lors de son couronnement, le maëstro, vieux et goutteux, ne pouvant plus entreprendre aucun voyage, il le fit porter en litière de Vienne à Prague, où il devait surveiller la mise en scène d'un opéra. Charles VI a fait aussi imprimer avec luxe le fameux *Gradus ad Parnassum seu Manuductio ad compositionem musicæ regularem*, etc. (Vienne, 1725, in-fol.; édit. allem., 1742), manuel de composition, en langue latine, qui a fait connaître le nom de Fux dans toute l'Allemagne et au dehors. Fux mourut en 1724. Ses compositions exercèrent une grande influence sur le goût musical de ses contemporains, et ses chants d'église sont encore estimés, surtout une *Missa canonica* qu'on a gravée et publiée à Leipzig. *C. L.*

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME ONZIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME.

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME XI.

Pag. 29, col. 2, ligne 6, *avant les mots* Le bataillon n'a, etc., *mettez :* Ainsi l'on dit : le bataillon, etc.

p. 48, col. 1, notes, *ajoutez* les citations suivantes : P. de Thou, *Recherches sur l'origine de l'Impôt en France,* Paris, 1839, in-8°. — L. Bianchini, *Della storia delle Finanze del regno di Napoli, libri VII,* Naples, 1834-35.

p. 55, col. 1, ligne 34, *au lieu de* s'étendait, *lisez* s'étendrait.

Id. ligne 36, *au lieu de* enfermait, *lisez* enfermerait.

p. 104, col. 2, ligne 17, *ajoutez* le renvoi à FRANÇAIS DE NANTES, qui est le bon chef de division dont M. Jules Janin, à propos du FLANEUR, a voulu parler.

p. 215, col. 1, *ajoutez* à l'article de M. H. FONFRÈDE que, pendant la lutte (1839) entre la coalition (Guizot, Thiers, Odillon-Barrot, Garnier-Pagès, Berryer) et la majorité de la Chambre des députés votant avec le ministère du 15 avril, le publiciste bordelais a fait paraître un ouvrage intitulé : *Du gouvernement du Roi, ou des limites constitutionnelles de la prérogative parlementaire.*

p. 222, col. 1, *ajoutez* pour l'école de Fontainebleau le renvoi à l'art. FRANÇAISE (*école*).

p. 232, col. 1. L'édition des OEuvres de Fontanes par M. Sainte-Beuve a paru, ayant en tête du 1er vol. une lettre de M. de Chateaubriand adressée à Mme la comtesse Christine de Fontanes.

p. 261, col. 1, ligne 4, *au lieu de* arrêtés de condamnation, *lisez* arrêts de condamnation.

p. 388, col. 2, ligne 16, *au lieu de* verbalement ce qu'on introduit, *lisez* littéralement ce qu'on introduit.

p. 482, col. 2, ligne 6, *au lieu de* dévoilera d'ailleurs le tableau, *lisez* déroulera d'ailleurs le tableau.

p. 517, col. 2, note, *au lieu de* à la page 511, *lisez* à la page 495.

p. 547, col. 1. En parlant des Grandes Chroniques de France, dites de Saint-Denis, nous avons oublié de faire mention de l'édition en six volumes in-8° qu'en publie M. Paulin Paris, de l'Institut, et dont cinq ont paru.

p. 638, col. 1, note, *au lieu de* Freédric, *lisez* Frédéric II.

p. 647, col. 1, ligne 48. La princesse Amélie dont on parle ici à l'occasion de son frère, FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, roi de Saxe, s'est depuis rendue célèbre par des comédies, des drames et des drames ly riques, qu'elle a fait représenter sur le théâtre de Dresde.

p. 726, col. 1, lig. 1, *après* MAZARIN *mettez* encore le renvoi au mot MAZARINADES, et ajoutez ce qui suit à la fin de l'article FRONDE :

On a beaucoup écrit sur l'histoire de la Fronde : le duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes,* le cardinal de Retz, Omer Talon, la duchesse de Nemours, le comte de Tavannes, le comte de Loménie de Brienne, le prince de Tarente et Léret ont laissé des Mémoires sur cette époque de l'histoire. La *guerre de la Fronde,* dont il sera plus particulièrement question à l'article RETZ, fut aussi une guerre de pamphlets en prose et en vers, dont la collection renfermait soixante portefeuilles in-4° dans la bibliothèque du duc de La Vallière. On a l'*Esprit de la Fronde* (par de Mailly), Paris, 1772, 5 vol. in-12. V-VE.

p. 764, col. 1, art. FULMINATION, *ajoutez* ce renvoi : A l'article FUSIL, il est fait mention du fulminate de mercure, ainsi que d'autres corps fulminants, employés comme amorce pour les fusils à piston.



